

Dictionnaire critique de la
langue française ([Reprod.])
par M. l'abbé Feraud,...

Féraud, Jean-François (1725-1807). Dictionnaire critique de la langue française ([Reprod.]) par M. l'abbé Féraud,.... 1787.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

DICTIONNAIRE

CRITIQUE,

DE LA LANGUE

FRANÇAISE.

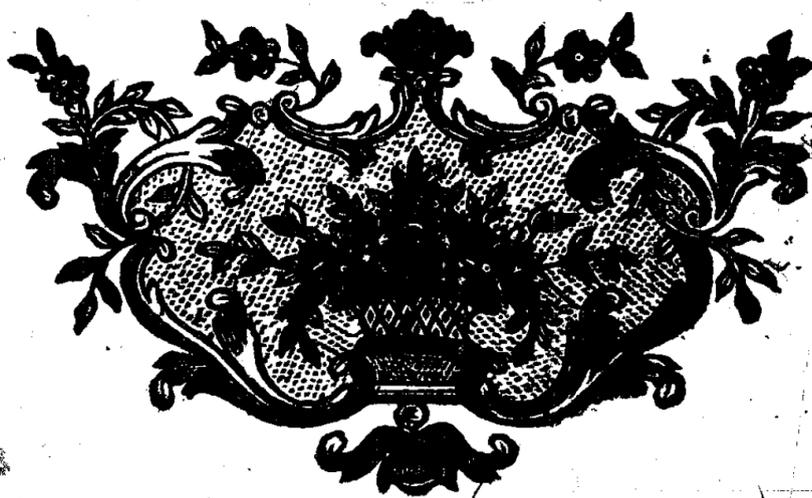
PAR M. l'Abbé FÉRAUD, Auteur du Dictionnaire Grammatical.

DÉDIÉ

A Monseigneur de BOISGELIN, Archevêque d'Aix, &c. l'un
des Quarante de l'Académie Française, &c.

T O M E S E C O N D.

E = N.



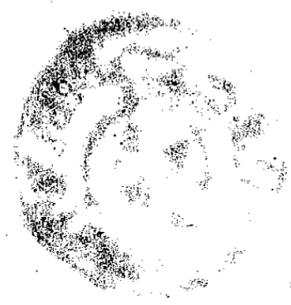
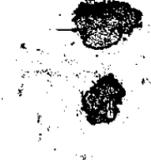
A M A R S E I L L E,

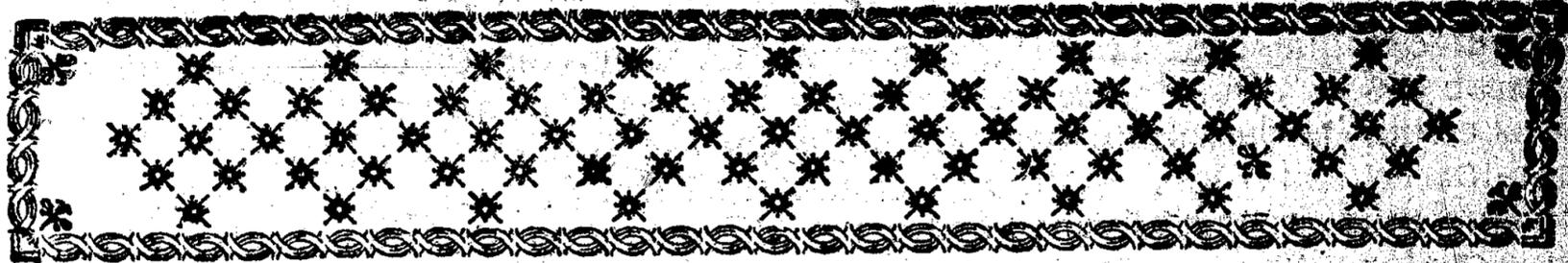
Chez JEAN MOSSY Pere et Fils, Imprimeurs du Roi, de la Ville, de la Marine, etc.
et Libraires à la Canebiere, à côté du Bureau des Draps.

M. DCC. LXXXVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI,

25





AVERTISSEMENT.

A La fin de la Préface, nous avons annoncé que, si l'on nous honorait de quelque critique, ou qu'on nous demandât quelque éclaircissement, nous y satisferions à la tête du second Volume : nous venons remplir nos engagements.

I. Plusieurs personnes, qui approuvent la nouvelle Orthographe, trouvent que nous avons été trop timides, et que cette timidité peut nous faire acuser d'être peu conséquens, et de n'avoir pas, sur cet article, des principes bien assurés. Ils auraient souhaité que nous n'en eussions pas fait à deux fois, et que nous eussions fait main-bâsse sur toutes les Lettres inutiles, et qui ne se prononcent pas. On nous propose pour modèles MM. DUCLOS et BEAUZÉE, dans quelques-uns de leurs Ouvrages, où ils ont poussé plus loin que nous les innovations. Mais, outre que le premier n'a pas réussi dans ses tentatives, et que le second paraît s'en être dégoûté, quoique nous ayions lieu de penser qu'il y a toujours un secret penchant, nous prions les personnes, qui nous ont fait ce reproche, ou qui nous ont donné cet avis, de considérer qu'un changement, qui peut révolter les uns et embarrasser les autres, ne doit point se tenter, et ne peut s'opérer tout d'un coup; et qu'on doit y procéder par des essais successifs; et peut-être séparés par de longs intervalles. Il faut éviter d'éfaroucher le lecteur, et l'on doit l'accoutumer peu à peu à des innovations, qui le choquent, avant qu'il en ait compris l'utilité. Il nous a paru, par exemple, que le retranchement d'une des doubles consonnes devant la syllabe féminine, où l'e muet, était plus choquant quelquefois, que lorsqu'il était fait devant la syllabe masculine; et qu'on était plus surpris de lire *come*, *pome*, *some*, *home*, avec une seule *m*, que de lire, *comencer*, *pomier*, *somet*, *homage*, &c. Il nous a semblé, en même tems, que, dans les mots où la double *n* est, suivant l'ancien usage, devant l'e muet, on pouvait en retrancher une avec moins d'inconvénient, que de supprimer une des deux *l* dans les mots terminés en *elle*. C'est pourquoi nous écrivons habituellement, *courone*, *persone*, *consonne*, je *donne*, j'*abandone* : et de même *miène*, *tiène*, *anciène*, qu'il *prène*, qu'il *viène*, etc. en remplaçant pour ceux-ci l'*n* retranchée par l'accent grave sur l'e qui précède : et nous n'avons pas encore osé écrire, *bèle*, *immortèle*, *éternèle*, quoique par essai nous ayions quelquefois écrit, j'*apèle*, il s'*apèle*; etc. — On objecte que cette distinction, que nous faisons, a de plus grands inconvéniens qu'une suppression universelle de toutes les consonnes inutiles; et qu'ayant annoncé que c'était notre opinion qu'on prît la prononciation pour règle de l'orthographe, on pouvait conclure qu'on doit prononcer toutes les lettres, que nous conservons dans notre manière d'écrire. Mais d'abord, quand nous avons avancé ce principe, nous avons ajouté que cette réforme était impraticable dans sa totalité, et que nous ne visions qu'à diminuer les embarras de notre orthographe; et non à les retrancher entièrement. Ensuite, si ces Critiques honêtes veulent bien y réfléchir,

ils verront que c'est la règle, que donne l'Auteur d'après l'usage, et non son propre exemple, qui doit servir de guide. Ce n'est donc pas sa manière d'écrire, dans ce qui est du raisonnement employé dans le cours de l'ouvrage, qu'on doit considérer, mais les remarques qu'il fait sur l'ortographe et la prononciation, à chaque mot, rangé suivant l'ordre alphabétique, qu'on doit consulter, quand on a quelque doute.

II. Un plus grand nombre tient à l'ancienne ortographe: et outre l'usage, qui est la grande raison, ils en apportent d'autres, qui sont assez spécieuses. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici ce que dit, à ce sujet, dans sa Grammaire, le P. Buffier, qui a instruit le procès à charge et à décharge, en y ajoutant quelques réflexions. Nous nous étions déjà proposé de le faire dans la préface; mais nous avons craint de trop grossir le premier volume. — Les *Fondemens de l'ancienne ortographe*, dit cet excellent Gramairien, sont 1°. » Qu'il n'est point permis à des » particuliers de changer rien dans le langage prononcé; et qu'ils n'ont pas plus » de droit de rien changer au langage écrit. — 2°. On perdrait, en quittant » l'ancienne ortographe, la connoissance des étimologies qui font voir de quels mots » latins ou grecs viennent certains mots François. — 3°. Il importe peu quels » soient les caractères, dont on se serve, pour exprimer les sons par écrit, » pourvu qu'on puisse savoir le rapport de ces caractères aux sons qu'ils indiquent. » Toutes les nations ont quelque bizarrerie sur ce point; comme elles ne pensent » point à se réformer en notre faveur, nous ne devons pas prendre une autre » disposition à leur égard. — 4°. On ne vient point à bout, avec la nouvelle » ortographe, d'ôter toutes les difficultés: il faudroit pour cela introduire de » nouveaux caractères dans notre écriture, qui la rendroient tout-à-fait barbare, » et qui renverroient les gens de lettres à l'alphabet, pour recommencer, sur » nouveaux frais, d'apprendre à lire et à écrire. — 5°. Par une suite nécessaire, » on méconnoitroit entièrement le langage, c'est à dire, l'ortographe de tous nos » livres; et cette quantité, que nous en avons d'excellens, deviendroient, en peu » d'années, hors d'usage. — 6°. L'on ne verroit plus le rapport, qui est et qui » doit être entre les mots dérivés l'un de l'autre; par exemple, si l'on écrit *tems* » au lieu de *temps*, en ôtant le *p*, on ôtera le rapport de *temps* aux mots *temporel*, » *temporiser* et à ses autres dérivés. — 7°. La nouvelle ortographe ôteroit à » l'écriture une prérogative considérable, savoir, que plusieurs mots de notre » langue, qui sont équivoques par le son et à l'oreille, ne le soient pas du moins » par l'ortographe et aux yeux: le mot *Ville* est équivoque dans le son avec le » mot *vile*: mais en le lisant, l'équivoque est entièrement ôtée. »

En rapportant les *Fondemens de la nouvelle ortographe*, le P. Buffier ne répond point à la première raison, qu'on apporte pour prouver qu'on doit conserver religieusement l'ancienne: nous devons y suppléer. Nous disons donc qu'on y établit une comparaison, qui n'est pas juste, entre la *prononciation* et l'*ortographe*. La prononciation, arbitraire dans son origine, doit être, autant qu'il se peut, immuable, dès que l'usage la consacre. Il n'y a aucune raison, il y aurait même de grands inconvéniens à y introduire, à y souffrir le moindre changement. L'ortographe, au contraire, qui est l'image de la prononciation, peut être changée avec avantage pour y être plus conforme, et pour cesser d'induire en erreur ceux qui manquent de principes en ce genre. Il n'y aurait d'inconvénient que dans les changemens trop brusques, et qui seroient poussés trop loin. — 1°. Le P. Buffier répond au 2d article, que la raison des étimologies ne

prouve guère plus pour l'ancienne ortographe que pour la nouvelle ; la première écrivant beaucoup de mots d'une manière oposée à l'étimologie, témoin *donner*, *sonner*, *couronne*, *personne*, ect. où elle met deux *n*, au lieu que selon l'étimologie, il ne doit y en avoir qu'une, puisqu'ils viennent de *donare*, *sonare*, *corona*, *persona*; et de même dans *s'élever*, *eslire*, *sousmettre*, etc. *adversion*, *obmettre* etc. qui n'ont point d'*s*, ni de *d*, ni de *b* en latin : *eleyo*, *eligo*, *aversor*, *omitto*, etc. et en beaucoup d'autres semblables. Du reste, ajoute-t'il, quoique l'écriture puisse représenter immédiatement la pensée, elle est établie néanmoins plus essentiellement pour ne la représenter que d'après la parole ; et pour être immédiatement l'image de la parole, selon l'opinion de *Lucain*, que son traducteur a exprimée en ces deux vers :

C'est de là que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux.

Il ne s'agit pas de mettre de l'étimologie dans un portrait ; mais de le rendre le plus fidèle qu'il est possible. La science des étimologies est curieuse et utile, mais elle n'est que pour les savans, qui trouveront moyen de la découvrir et d'en profiter, sans que l'ortographe, qui est pour tout le monde, en doive être embarrassée. La langue Italienne et la langue Espagnole n'y ont point d'égard, bien qu'elles viennent du latin, comme la langue française. = 2°. Bien qu'on puisse établir un rapport arbitraire entre les sons et toutes sortes de figures de lettres, il importe néanmoins de s'attacher au rapport le plus simple et le plus facile. Outre que c'est l'ordre de la nature, c'est encore l'honneur de notre nation de rendre l'étude de notre langue la plus aisée qu'il se puisse ; au lieu d'y conserver des difficultés, qui ne servent qu'à faire admirer la bizarrerie française. Si d'autres langues ont de semblables défauts, elles en ont moins ; et si elles n'en avoient point du tout, elles seroient parfaites. L'italienne en est parvenue presque à ce point, à force de réformer son ortographe. Il seroit d'autant plus important d'en user ainsi à l'égard de notre langue, qu'elle est plus recherchée dans l'Europe, et plus utile en tout genre de littérature. = 3°. Il est vrai que la nouvelle ortographe n'ôte point encore toutes les difficultés. Ce raisonnement bien entendu irait à prouver qu'il faudroit travailler à les ôter toutes. Mais, en attendant que l'usage le permette, il faut du moins profiter de ce qu'il permet (ou de ce qu'il peut permettre sans aucun inconvénient) en faveur de la nouvelle ortographe ; ce qui diminue déjà beaucoup les difficultés de l'ancienne. = 4°. On ne méconnoitra point notre langue pour des changemens aussi imperceptibles que ceux de la nouvelle ortographe : c'est toujours le P. *Buffier*, qui parle et j'avoûe qu'il ne poussait pas les innovations aussi loin que nous l'avons fait ; quoiqu'on ait pu voir, à sa manière d'écrire certains mots, qu'il nous a prévenus sur le retranchement des doubles consonnes. Mais ce qu'il ajoute, que quelques Dictionnaires rapportant les deux ortographes, empêcheront encore davantage qu'on ne méconnoisse le rapport de l'une à l'autre, nous regarde spécialement, puisque les autres Dictionnaires n'ont eu cette attention que pour quelques mots, et que nous l'avons étendue à presque tous avec les restrictions dont nous avons parlé N°. I. Notre langue, ajoute le P. *Buffier*, a toujours un peu changé : c'est la fatalité attachée à notre nation : nous ne l'éviterons pas dans la suite. Tournons une fois son inconstance en un véritable avantage, en tâchant de rendre l'ortographe plus comode, plus suivie, plus uniforme, en un mot, plus propre à faire démêler et distinguer tous

les sons les uns des autres. — Nous ajouterons que quant à ce qu'on dit qu'on méconnaîtra l'ortographe de nos meilleurs livres, et qu'ils deviendront, en peu d'années, hors d'usage, c'est une difficulté qui regarde l'ortographe actuelle presque autant que notre nouvelle ortographe. Ceux, qui connaissent les anciennes éditions de nos meilleurs ouvrages, en seront aisément convaincus, en les comparant avec les éditions nouvelles; et tout le monde pourra aussi aisément s'en convaincre par la même méthode. Nous n'estimons pas que quelques accens plus régulièrement placés, et quelques retranchemens des doubles consones, puissent défigurer l'ortographe au point de rendre les livres du siècle passé hors d'usage. On lit encôre, sans beaucoup de peine, les ouvrages du 16. siècle, ceux d'*Amyot* de *Montaigne*, par exemple, quoiqu'on ait tout à la fois à combatre et la différence encore plus grande de l'ortographe, et la diversité même du langage. — 5°. Il se perd, continue le P. *Buffier*, quelque léger rapport entre les mots dérivés l'un de l'autre, dans la nouvelle ortographe: l'inconvénient n'est pas considérable. L'ancienne ortographe elle-même y est sujette, témoin le mot *priser*, qui devrait, selon cette maxime, être écrit *prixer*, puisqu'il vient du mot *prix*. Quelque parti qu'on prenne, il y aura toujours quelques inconvénients: le meilleur parti est celui où il y en a le moins. Du reste, ce qu'on a répondu à l'ancienne ortographe au sujet des étimologies, peut fort bien s'appliquer ici. — 6°. Le septième fondement de l'ancienne ortographe est peut-être le plus solide; et pour y avoir égard, il paroît judicieux de garder l'ancienne ortographe dans tous les mots, où, sans cela, ils seroient confondus avec des mots qui ont le même son; et qui ont cependant une signification toute différente. C'est pourquoi, bien que les lettres doubles, qui ne se prononcent point, soient supprimées dans la nouvelle ortographe, on fait bien d'écrire encore *ville* (*urbs*) par deux *l*, et *vile* (*vilis*) avec une seule, quoique ces deux mots aient le même son. De même on fait bien d'écrire *poids* (*pondus*) *poix* (*pix*) et *pois* (*cicer*) quoique la prononciation en soit tout-à-fait semblable; car leur signification étant différente, il semble assez à propos de la distinguer du moins aux yeux; puisqu'on ne peut la distinguer à l'oreille. On pourrait citer d'autres exemples, comme, *conte*, *compte*, et *conte*.

Plusieurs goûteront ces raisons, aportées par le P. *Buffier*, en faveur de la réforme de l'Ortographe: d'autres penseront qu'elles ne sont rien moins que décisives. L'usage seul peut juger ce procès, qui a été si souvent repris et abandonné; et il faut attendre avec patience ses arrêts. Peut-être quelques particuliers entraîneront-ils la foule: peut-être aussi que la foule intimidera et arrêtera les particuliers; et que de long-tems aucun des Auteurs ou des Imprimeurs, même parmi ceux, qui approuveront la nouvelle Ortographe, n'osera atacher le grelot.

III. La troisième critique, qu'on nous a faite, ne regarde pas l'ortographe; mais à rapport à la Prononciation. Plusieurs personnes ont été surprises que nous représentions la diphtongue *oy*, entre deux voyèles, par *oa-i*, au lieu de la représenter par *oi*; et qu'aux mots *Citoyen*, *employer*, *moyen*, *Royaume*, nous mettions, entre deux crochets, pour indiquer la prononciation [*anploa-ié*, *citœa-ien*, *moa-ien*, *roa-ième*], au lieu d'écrire, *cito-ien*, *anplo-ié*, *mo-ien*, *ro-ième*: mais ces personnes, parmi lesquelles il y en a de très habiles, n'ont pas fait réflexion à l'analogie et au génie de la Langue Française, qui donne à l'y, placé entre deux voyèles, la valeur de deux *i*, dont l'un se lie avec la voyèle, qui précède, pour

former avec elle une diphtongue; et l'autre se joint avec la voyelle qui suit. Ainsi *crayon*, *payer*, *essayer*, *appuyer*, se prononcent comme s'ils étaient écrits *crai-ion*, *pai-ier*, *essai-ier*, *apui-ier*. D'après ce principe, reconnu de tout le monde, *oy* doit se prononcer comme *oi-i*: or *oi* a le son d'*oa*; *oy* équivaut donc, dans la prononciation, à *oa-i*. C'est ce que l'Académie remarque dans son Dictionnaire, à la lettre *Y*; où elle avertit de prononcer *Citoyen*, *employer*, *Royal*, *appuyer*, *pays*, etc. comme s'il y avait, *citoy-ien*, *emploi-ier*, *roi-ial*, *appui-ier*, *pai-is*; et où elle ajoute que c'est mal-à-propos que quelques Auteurs ou Imprimeurs écrivent: *citoyen*, *moien* avec un *i* tréma.

IV. Enfin nous avons quelques lances à rompre contre un de nos Compatriotes, M. DOMERGUE, Auteur d'un Journal, qui s'imprime à Lyon, sous le titre de *Journal de la Langue Française, soit exacte, soit ornée*. Certes, il n'y va pas de main morte; et, s'il continue du train qu'il a comencé, ce Dictionnaire sera pour le Journaliste une mine riche et abondante, propre à remplir et à soutenir longtemps un Journal, qui languit souvent faute de matière. M. D. paraît avoir entrepris la longue tâche de critiquer pied-à-pied tout le Dictionnaire Critique. Il débute par dire, que: » Si l'on excepte l'étymologie, partie non moins utile » que curieuse, dont l'Auteur ne s'est pas occupé, le nouveau Dictionnaire lui a paru » avoir embrassé la totalité de la matière, et avoir, sur les autres Ouvrages de » ce genre, l'avantage d'offrir une moisson plus ample.... Mais le *bel Usage*, ajoute-t-il, » la *logique* et le *goût* ont-ils dicté tous les articles? Si cela est, M. » l'Abbé *Féraud* est, de tous nos Grammairiens, celui qui a le mieux mérité des » Lettres Françaises; s'il lui est échappé quelques *erreurs*, le Journal de la Langue » Française doit les *éclairer*. — Voyons donc ces *erreurs*, qu'éclaire M. D. Il y en a de générales, et qui influent sur un grand nombre d'articles de ce Dictionnaire: il y en a de particulières et de locales.

1°. M. D. n'approuve pas trop que M. l'Abbé *Féraud* ait pris l'Abbé D'OLIVET pour guide, et qu'il croit qu'il lui servira de garant. Quel guide est infallible? s'écrie-t-il. J'avoue qu'il n'y en a point; pas même l'Auteur du Journal de la *Langue Française, soit exacte, soit ornée*. Mais enfin il en faut un dans une route si difficile et si tortueuse; et jusqu'à-présent il n'y en a point de plus sûr pour ce qui regarde la Prosodie, ni qui ait une aussi grande autorité, que l'Ab. *d'Olivet*. Nous ne pensons pas que M. D. ait la prétention qu'on doive préférer ses opinions à celles de cet illustre Académicien.

Le Journaliste dit ailleurs, qu'en général la Prosodie de ce Dictionnaire n'est pas trop sûre: mais lui, où a-t-il puisé la sienne? Il serait peut être convenable qu'il fit ses preuves, et qu'il montrât ses titres et ses lettres de créance. — Il est possible qu'il y ait quelques erreurs dans le *Traité de la Prosodie de l'Ab. d'Olivet*; et je croirais avoir rendu un service essentiel au Public, si mon Dictionnaire donnait occasion à mieux examiner cet Ouvrage très-important, qu'on estime beaucoup sans le lire; et d'en discuter avec soin les principes. Ce travail serait sur-tout digne de Mrs. de l'ACADÉMIE FRANÇAISE et il occuperait très-utilement les Séances Académiques. En attendant, je n'ai pu mieux faire, je crois, que de suivre les règles tracées par un si habile homme en cette partie. M. D. a pour oracles les Dames de sa Coterie, qu'il cite avec complaisance, sans les nommer. Mais je n'ai pas eu l'avantage d'être à portée de les consulter.

2°. M. D. ne veut point de syllabes *douteuses*, suivant leur position dans le cours, ou à la fin de la phrase; et c'est-là-dessus sur-tout qu'il trouve le système

de l'Ab. d'Olivet presque ridicule. Il prétend que la distinction entre *honête homme* et *homme honête*, *aimable homme* et *homme aimable*, est une distinction frivole, et qui n'a point de fondement. Selon lui, l'*a* est moyen dans les adjectifs terminés en *able*; c'est-à-dire, qu'il n'est ni bref ni long. Il serait fort curieux d'entendre prononcer à M. D. cet *a* moyen : mais peut-être n'aurions-nous pas l'oreille assez subtile pour distinguer cette nuance de prononciation. — Les Latins ont des syllabes douteuses pour la quantité, c'est à dire, qui sont longues ou brèves, suivant qu'elles sont devant des mots començant par une consone ou par une voyèle : on les apèle dans les Colèges *si sequatur*. Mais, dans aucune Langue, il n'y a de voyèles qui soient toujours *moyènes*, qui tiennent le milieu entre les longues et les brèves, en quelque position qu'elles se trouvent. — M. D. remarque qu'il y a dans notre Langue des voyèles plus ou moins longues, et nous l'avons remarqué nous-même d'après l'Ab. d'Olivet ; mais le système des voyèles *moyènes* n'est pas aussi facile à comprendre.

3^o. Le Journaliste de la Langue Française a une manière de peindre à l'œil la quantité de la voyèle longue, laquelle est de son invention, et lui appartient en propre. Pour montrer le ridicule éfet que produirait la pénultième des adjectifs en *able*, si on la faisait longue à la fin de la phrase, il écrit *déplorable*, *miserable*, etc. Il est certain qu'un Acteur qui prononcerait de la sorte, serait siflé ; et le conte que fait M. D. à ce propôs, et qu'il trouve si plaisant, parceque c'est lui, qui l'a fabriqué à plaisir, viendrait assez bien à l'appui de cette supposition. Mais ce n'est point ainsi qu'on prononce les voyèles longues. Qui a jamais prononcé de cette manière ce vers latin ?

Humano capiti cervicem pictor equinaam.

Qui s'est avisé de prononcer *tecte*, *conqueete*, *tempeete* ; *aame*, *grace*, au lieu de, *tête* ; etc. *âme*, *grâce*, etc.

4^o. Au mot *ABDICATION*, que je marque tout bref, le Journaliste décide que c'est une faute de Prosodie essentielle, et il ajoute que c'est une règle *incontestable*, que *tion* alonge et ouvre l'*a* ou l'*o*, qui précède, *abdication*, *émotion* ; et alonge seulement l'*e*, l'*i* et l'*u* ; *réplétion*, *petition*, *ablution* ; et il ajoute que *tion* a tellement le pouvoir d'alonger les syllabes, qu'il s'étend même à celles, qui se terminent par une consone, *satisfaction*, *attention*, *confection*. — Il y a bien des remarques à faire sur cette décision si tranchante. — D'abord cette règle n'est rien moins qu'*incontestable* : elle est positivement fausse. On ne sait où l'Auteur l'a puisée ; et c'est bien là que l'autorité de quelque Homme de lettres connu aurait été bone à citer. Il est vrai qu'en Bourgogne et en Franche-Comté, où j'ai fait, dans ma jeunesse, un assez long séjour, on prononce assez volontiers, *abdication*, *conversation*, etc. Mais je n'ai point vu qu'on étendît cet alongement de syllabe à *émotion*, *réplétion*, *ablution*, etc. et j'ai remarqué de plus, que les personnes, qui parlaient bien, n'affectaient point cet alongement dans les mots même terminés en *ation*. L'Ab. d'Olivet, qui était *Franc-comtois*, n'a eu garde de mettre cette règle *incontestable* dans sa Prosodie ; et il s'était sûrement corrigé de cette prononciation contractée dans sa Province. — Ensuite, on peut avouer, que, dans les vers où *tion* est dissyllabe, et où *ti* est extrêmement bref, on alonge naturellement la voyèle qui précède, parce qu'il est naturel d'appuyer un peu sur la syllabe, qui précède une voyèle très-brève.

Les dangereux effets de la *divi-si-on* . . .

Tout plaît dans lui, son air, sa *conversa-ti-on*.

Mais ce n'est pas à dire que cette syllabe soit constamment et incontestablement longue, même en prose : et qu'elle soit ouverte, quand c'est un *a* ou un *o*. — En troisième lieu, le mot *attention*, que M. D. cite en exemple, ne prouve rien pour sa règle *incontestable* ; car, outre que l'*n* dans *en*, n'est pas une consonne, mais que l'*e* et l'*n* ne forment qu'un seul son, qu'on appelle voyelle nasale, c'est le propre de ces voyelles d'être longues, devant quelque consonne que ce soit : *puissance*, *prétendre*, *peindre*, *conter*, etc. — Enfin, la remarque qui termine sa décision, est en *raison inverse* ; car il serait moins étonnant qu'une voyelle, soutenue d'une consonne, fût longue devant *tion*, qu'une voyelle simple et sans appui.

5°. Venons-en aux remarques particulières et locales. — Sur la lettre *A*, M. D. décide que *ay*, dans *paysan*, est un dissyllabe, comme dans *pays*, *paysage*, *paysagiste*. Il fortifie sa décision par un exemple de *La Fontaine*, et par une raison d'analogie. Mais l'exemple ne prouve rien, et la raison ne prouve pas davantage.

Un *Paysan* ofensa son Seigneur ;

a dit l'inimitable Fabuliste, et il a pu le dire : mais, qui ne sait que beaucoup de diphtongues, qui ne sont que monosyllabes en prose, sont dissyllabes en vers. La raison d'analogie, c'est que tous ces mots sont dérivés de *pays*, et ont (par conséquent) la prononciation de leur primitif. La conséquence n'est pas fort juste ; et combien d'exemples du contraire ne pourrait-on pas citer ? Je n'en apporterai que deux ou trois. Dans *Diacre* et *Diable*, *ia* est monosyllabe ; dans *Diaconat*, *Diaconesse*, *diabolique*, il est dissyllabe, au moins dans le discours soutenu : *ie* est dissyllabe dans *minucie* ; et il est monosyllabe dans *minucieux*, du moins dans le discours familier. L'usage, pour la prononciation, consulte moins l'analogie que l'oreille. *Ay*, monosyllabe, la choquerait dans *pays* ; et ne la choque pas dans *paysan*.

6°. Au mot *ABANDON*, nous remarquons qu'avec le sens actif et le régime, ce mot n'est usité qu'au Palais. Sur quoi M. D. observe que l'Auteur *permet* aux Avocats une expression qu'il *défend* à ceux qui exercent une autre profession. Il demande si les *solécismes* sont du domaine des Avocats ; et il finit par dire que mal à-propos nous concluons du *fait* au *droit*. — D'abord nous ne *permettons*, nous ne *défendons* rien ; c'est à l'usage seul à permettre ou à défendre : or, l'usage est tel par rapport à ce mot. — En second lieu, les *solécismes* ne sont pas du domaine des Avocats ; mais ce qui serait un solécisme dans un autre Auteur, peut n'en être pas un dans un Avocat, dans un Praticien ; parce que l'usage l'autorise dans celui-ci, et le condamne dans l'autre. Qui ne sait que la langue du Barreau est toute différente du langage ordinaire ? On verra au mot *PALAIS*, dans le 3^e. Volume, quelle est ma façon de penser là-dessus : ici, je n'approuve, ni ne condamne. Je dis le *fait*, et je ne parle pas du *droit*. Mais, quand je concluais du *fait* au *droit*, la conclusion serait légitime en fait de langage : car le *fait*, c'est l'usage ; le *droit*, ce sont les règles de la Grammaire ; or, quand l'usage est constant, il est la véritable règle.

7°. Sur le mot ABOUTIR, M. D. dit que l'R n'est pas nul; que cette consonne ne se fait pas sentir dans les infinitifs en *er*, qui ne sont pas suivis d'une voyelle, mais qu'il se prononce dans tous les mots en *ir*. — Tout le monde ne convient pas de cet usage: on le verra sous la lettre R au troisième volume: — *Aboutir*, *a'outons-nous*, n'est actif qu'avec *faire*. C'est, dit le Journaliste, n'avoir pas une idée juste de cette sorte de verbe. Là-dessus un grand lieu commun de Métaphysique grammaticale, dans lequel nous ne suivrons pas M. D. parce que cela nous mènerait trop loin. Nous nous contenterons de dire que nous n'avons parlé, dans cette occasion, que suivant le langage grammatical, qui appelle actifs tous les verbes qui ont le régime simple (qui régissent l'acusatif), et que nous n'avons pas voulu dire autre chose sinon qu'*Aboutir* n'a ce régime simple que quand il est joint au verbe *faire*. — Mais il ne faut pas omettre de relever une proposition de M. D. qui prétend qu'il n'y a d'actifs que les verbes qui peuvent se tourner en passifs. Il se trompe: *chercher* est actif; l'on dit: *on me cherche*; mais l'usage ne permet pas de le tourner en passif, et de dire: *je suis cherché*: *Oùir*, au contraire, n'est pas actif; on dit pourtant, *vous ferez obéi*.

8°. Au mot ABSOLUMENT, nous donnons, pour exemple, qu'*impatient* se dit *absolument* et sans régime. M. D. est d'un avis contraire: il assure qu'*impatient du joug*, *du frein* sont des expressions énergiques et précises, que tous les Ecrivains emploient avec succès; et il n'en cite aucun. Pour ne pas répéter inutilement, nous renvoyons au mot IMPATIENT, qui est dans ce 2d Volume.

9°. Le Journaliste n'est pas non plus de notre avis sur le Néologisme, que nous reprochons, dit-il, à M. Linguet dans cette expression, *justice absorbante*. Selon M. D. employer une métaphore, ce n'est pas parler un langage nouveau; c'est parler comme tout le monde parle dans toutes les langues. Mais, depuis quand est-il permis, dans toutes les langues, d'employer tous les termes en métaphore? N'y en a-t-il pas que l'usage a consacrés: et d'autres que le génie d'une langue réprouve? Notre Langue, en particulier, n'est-elle pas, sur ce point, plus délicate et plus réservée qu'aucune langue ancienne ou moderne? De tout tems, et dans toutes les langues, les Critiques et les Gens de goût ne se sont-ils pas élevés contre l'abus des métaphores? Et n'a-t-on pas aujourd'hui, plus que jamais, sujet de remarquer les progrès de cet abus? Une expression métaphorique ne peut-elle pas être appelée une expression nouvelle, quand elle paraît pour la première fois, et que personne n'avait encore osé s'en servir? Observer que c'est un néologisme, ce n'est pas faire un reproche à l'Auteur; c'est avertir le Lecteur, que l'usage ne l'a pas encore adoptée.

10°. M. D. pense qu'*absurde* se dit des personnes, comme des choses, et que ce mot, appliqué aux personnes, ne doit pas blesser le goût le plus délicat. La raison qu'il en donne, c'est qu'une *opinion absurde* est contraire au sens commun; et que *l'homme*, qui agit contre le sens commun, est un *homme absurde*. Si telle est la logique du Journaliste, elle est d'une espèce toute particulière. De la définition d'un mot, il conclut à son usage et à l'étendue de son emploi. Cette conclusion n'est pas fort juste. De ce qu'*absurde* signifie qui est contraire au sens commun, on peut conclure qu'un homme, qui agit contre le sens commun, tient une conduite *absurde*; mais on ne peut pas conclure qu'on puisse dire qu'*il est absurde*, si l'usage ne le permet. Or, pour prouver qu'il le permet, il fallait citer d'autres exemples que celui de *Voltaire*, que j'avais critiqué, et que M. D. approuve.

11°. M. D. nous reproche de confondre le verbe *reciproque* avec le verbe *réfléchi*.

Mais à lui permis de faire cette distinction métaphysique, introduite par de nouveaux Gramairiens, qui, réduisant toute la Gramaire en définitions abstraites et subtiles, n'ont réussi qu'à embrouiller les idées, au lieu de les éclaircir; et en introduisant un nouveau langage, ont rendu les règles de cet art plus obscures, sur-tout lorsqu'ils ne se sont pas acordés entre eux, et que chacun d'eux a voulu faire prévaloir les termes qu'il avait inventés. Pour nous, nous avons pensé qu'il était toujours dangereux de changer les termes d'art, auxquels on est acoutumé, et qu'il vaut mieux conserver les anciens, quoique moins conformes à la précision métaphysique, que d'en introduire de plus justes et de plus précis, auxquels on n'est pas fait, et pour lesquels il faudrait établir de nouveaux Dictionnaires. Ainsi, en suivant l'exemple de l'Académie et des plus célèbres Gramairiens, nous apelons verbes *reciproques* tous ceux qui se conjuguent avec le pronom personnel, soit qu'ils soient *réfléchis*, ou qu'ils expriment l'action d'un sujet sur lui-même; comme il *se promène*, il *se divertit*, soit qu'ils puissent être apelés *reciproques*, et qu'ils se disent de l'action que deux personnes ou deux choses exercent réciproquement l'une sur l'autre; comme: Pierre et Paul *se louent* l'un l'autre; les foudres *se heurtent* dans les airs, etc. Cette distinction ne peut contribuer en rien à la pûreté du langage et à la correction du style; seuls ob èts que nous avons en vûe; et ce sont de pûres dénominations, qu'on peut regarder comme indifférentes.

12°. Nous disons que dans *acablé*, l'a est bref, quoiqu'il soit long dans *jacâble*. M. D. décide au contraire que *a* est long dans tous les mots de cette famille, soit qu'il précède une syllabe muette, soit qu'il précède une syllabe sonore. Il ajoute que *d'Olivet*, ne parlant que d'*acable*, le silence du prosodiste a induit en erreur le lexicographe. En vérité, ce Journaliste parait avoir une bien petite idée de l'Auteur de ce Dictionnaire, puisqu'il le fait si mal raisonner. Nous nous flatons qu'on croira sans peine, que nous sommes un peu plus familiarisés que M. D. avec la Prosodie de l'Ab. *d'Olivet*. Ce n'est pas simplement sur le silence de cet excellent Gramairien que nous nous sommes décidés; mais, sur son silence combiné avec sa méthode connue. On peut aisément se convaincre, que, toutes les fois que la pénultième conserve sa quantité devant la syllabe masculine ou sonore, comme l'apèle M. D. d'après plusieurs autres, *d'Olivet* ne manque jamais d'en avertir. On a donc droit de conclure, quand il n'en avertit pas, que la pénultième n'est longue que devant la syllabe féminine, ou, ce qui est la même chose, devant l'e muet. Je crois que cette logique n'est pas si méprisable. Il ne reste donc que les deux sentimens oposés de M. D. et de l'Ab. *d'Olivet*; car le Journaliste n'a pas même voulu s'aider de l'autorité de M. de *Wailly*, qui le favorise sur cet article; il a cru sans doute que la siène suffisait.

En voilà assez et peut être trop sur ces critiques. M. D. nous menace d'un déluge d'autres remarques; il veut éclairer toutes nos erreurs; mais si ses autres observations ne sont pas mieux fondées, nous sommes d'avance dispensés d'y répondre.

LIVRES qui se trouvent chez J. Mossy, pere et fils, Imprimeurs Libraires, à Marseille.

AVIS aux Gens de mer sur leur Santé : Ouvrage nécessaire aux Chirurgiens-Navigans, et à tous les Marins en général, qui se trouvent embarqués dans des Bâtimens où il n'y a point de Chirurgiens. Par M. G. MAURAN, Docteur en Médecine, & ancien Chirurgien-Navigant. 1 vol. in-12. 2 liv. 10 s.

Quoique ce titre ne semble embrasser que la partie des Gens de mer; ce Livre peut être d'une utilité générale dans toutes les familles; et l'esprit le plus borné peut faire et composer tous les remèdes propres aux différentes maladies; les connoître, les guérir, et même les prévenir, etc.

Formules de Médicamens, rédigées par ordre du Roi, à l'usage des Hôpitaux Militaires, avec la version française, pour la commodité des personnes à qui la langue latine n'est pas familière, suivies d'un Recueil des Médicamens les plus usités; de ceux qui ont été nouvellement inventés; tirés des meilleurs Auteurs, avec la méthode de les préparer la plus correcte; leurs doses, leurs usages, et leurs effets en Médecine; la manière de les administrer; les cas où ils sont utiles, de manière que ceux où leur administration pourroit entraîner des inconvéniens, y sont décrits. Par M. A. J. Delaye, Me. ès Arts et en Chirurgie, ancien Chirurgien dans les Armées du Roi; un vol. in-12, 2 liv. 10 s.

Histoire Naturelle de la Provence; par feu M. Darluc, Professeur de Médecine en l'Université d'Aix; trois vol. in-8°. 12 liv.

Les deux premiers volumes de cet Ouvrage avoient paru du vivant de l'Auteur, mort depuis peu; le troisième et dernier, que nous avons fini l'année dernière, est en vente. On séparera les second & troisième volumes, à 4 livres chaque.

Essai sur l'Histoire de Provence, avec une Notice des Hommes célèbres qui l'ont illustrée, un Recueil des différens Monumens anciens, qui sont répandus dans divers endroits de cette Province, etc. Par M. Bouche, Avocat au Parlement. 2 vol. in-4°. 1785, 14 livres.

Cet Ouvrage, d'un style piquant, est extrêmement intéressant à la lecture. Des Littérateurs, tels que M. l'Abbé Raynal, & autres, en ont fait le plus grand éloge.

Hérodote, Historien du Peuple Juif, sans le savoir, un vol. in-8°. 1786. 4 liv. Cet Ouvrage est un éclaircissement apologétique de celui de M. l'Abbé du Rocher, intitulé: *Histoire des Temps fabuleux*. C'est un monument de notre Religion, contre lequel le système de nos prétendus esprits forts ne peut manquer de se briser.

Cartes des Comptoirs des Changes de l'Europe, en sept feuilles. 8 liv.

Commentaire sur l'Ordonnance de la Marine de 1681, par M. Vallin; nouv. édit. 2 vol. in-4°. 24 liv.

Commentaire sur l'Ordonnance de la Marine de 1681, avec les nouvelles Ordonnances de Louis XVI; Ouvrage nouveau et considérablement augmenté, 2 vol. in-12. 6 liv.

Considérations sur la Grandeur et Décadence de l'Empire Romain, de Montesquieu, traduites en Italien par M. Kelli Pagani, avec le français à côté, 2 volumes in-12. 4 liv.

Conversations Morales, dédiées aux Demoiselles de St. Tyr, par M. l'Abbé Collot, 1 vol. in-12; 1787. 2 liv. 5 s.

Dictionnaire (nouveau) Italien-Français et Français-Italien, par M. l'Abbé d'Alberti de Villeneuve: Nouv. Edit. deux vol. in-4°. 1783. 30 liv.

Esprit (véritable) Militaire; deux vol. in-8°. grand papier, Liège, fig. 9 l.

Formules (Recueil des) propres pour les Consuls de commerce dans les Villes et Ports de mer, par M. Germain, ancien Consul; un vol. in-8°. 3 liv.

Gnomonique (la) mise à la portée de tout le monde, par M. Garnier, Géometre; un vol. in-8°. figures: 4 livres.

Grammaire Italiene, par M. Veneroni, nouv. édit. augmentée, 1 vol. in-8°. 1786. 4 liv.

Résolution des Equations invariables, par M. Mouraille, de l'Académie de Marseille: 1 volumes in-4°. fig. 9 livres.

Science (la) des Négocians et Teneurs de Livres, ou Instruction générale sur tout ce qui se pratique dans les Comptoirs, par M. de la Porte: Nouvelle édition exactement revue, corrigée & augmentée d'un Traité des Changes étrangers, des Arbitrages, des Usances, Factures, Ordres, Commissions, etc. 1 vol. in-8°. oblong. 1785. 6 liv.

Tablettes des Négocians, par Giraudeau; 1 vol. 1753. 15 s.

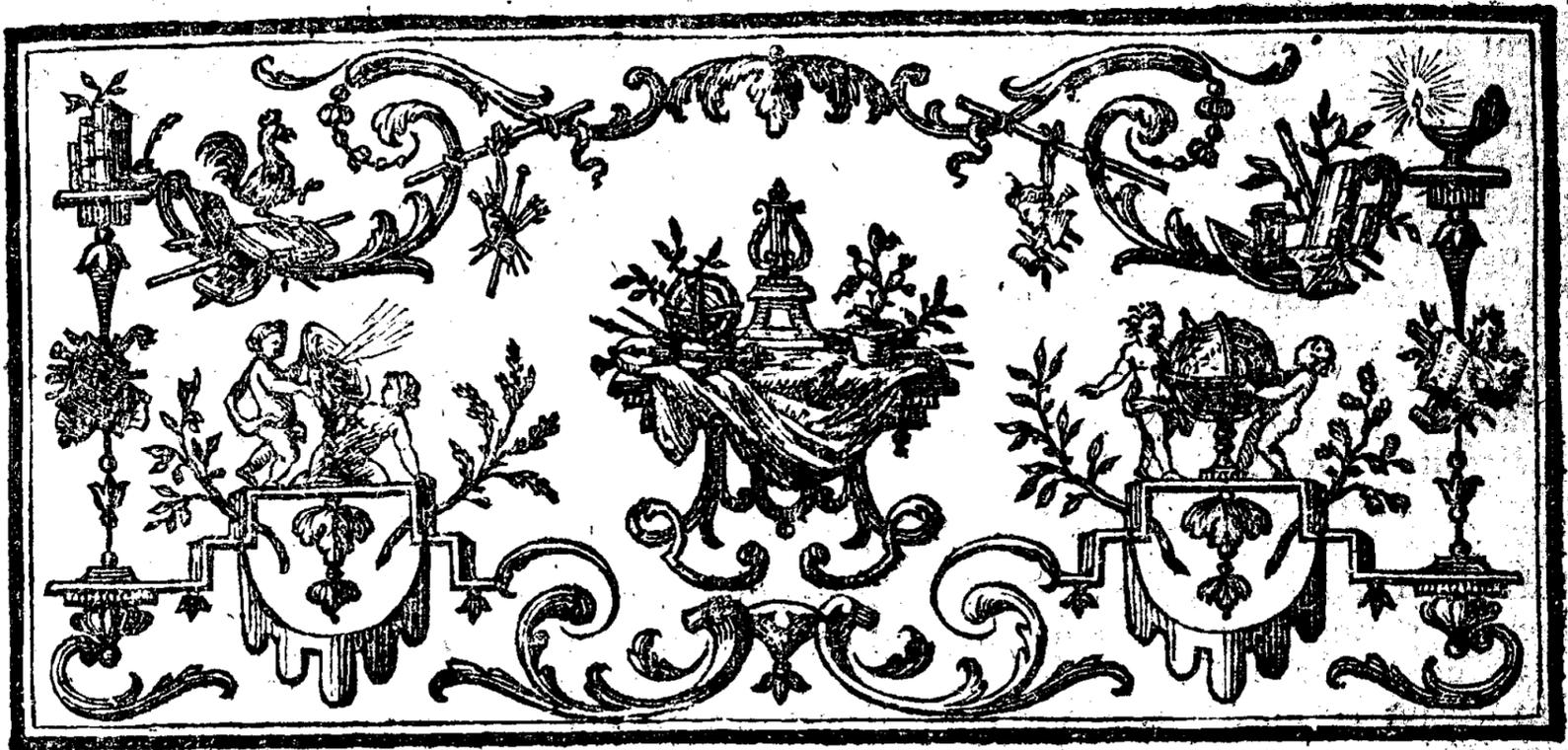
Testament Spirituel, de M. Delane: 1 vol. in-12. 1 liv. 5 s.

Traité des Assurances et Contrats à la grosse, par M. Emerigon, ancien Conseiller à l'Amirauté de Marseille: deux vol. in-4°. 1785. 24 liv. Ouvrage très-estimé.

Traité de la Vieillesse & de l'Amitié, de Cicéron, traduit en Français par M. le Bailli de Resseguier; le latin à la fin, 1 vol. in-8°. 3 liv.

Traité général du Commerce de l'Amérique, par M. C**, ancien Receveur des Fermes du Roi: 2 vol. in-4°. 1783. 24 liv.

Outre ces Ouvrages, nous avons un très-bel assortiment de toutes sortes de Livres, à des prix discrets; & que le peu d'espace ne nous permet pas de placer ici.



D I C T I O N A I R E

C R I T I Q U E ,

D E L A L A N G U E F R A N Ç A I S E .

E.

E, S. m. 5^e Lettre de l'Alphabet Français, et la 2^d des voyelles. Un *e*, un grand *E*, un petit *e*.

I. *Remarque.* On distingue trois sortes d'*e*, qui expriment divers sons, et dont la différence est sensible dans *fermeté*, *honnêteté*: on apèle *E* ouvert, celui qui se présente le premier dans ces deux mots; *E* muet, celui du milieu; *E* fermé, celui qui est à la fin. = 1^o. L'*E* ouvert est ainsi apelé, parce qu'on ouvre la bouche en le prononçant: mais comme on l'ouvre plus ou moins, on aurait dû distinguer plus de trois sortes d'*E*. *Tête* et *tette* sont deux *e* ouverts; mais le 1^{er} l'est bien plus que le 2^d, et ce serait une faute de les faire rimer ensemble. Aussi, dans le *Dictionnaire Gramatical*, nous avons soigneusement distingué l'*e* ouvert en *e* simplement dit ouvert, et en *e* moyen, qui tient le milieu entre l'*e* ouvert et l'*e* fermé, se prononçant avec une ouverture de bouche plus grande que l'*e* fermé et moins grande que l'*e* ouvert. — Tous les *e* suivis d'une

Tome II.

double consone, et d'un *e* muet sont moy. *belle*, *tendresse*, *trompette*. Pour ceux qui n'ont après qu'une consone et l'*e* muet, on les accentue avec l'accent grave: *nièce*, *remède*, *privilège*, *modèle*, *crème*, *cène*, *père*, *thèse*, *Prophète*, *brève*, etc. — Cette pratique n'est pas ancienne: elle ne date guère que du milieu du siècle, et ne s'étendait pas à tous les mots qui sont dans ce cas. Elle est aujourd'hui universelle, et la publication du *Dictionnaire Gramatical* n'a pas peu contribué à la rendre plus commune, et à en étendre l'usage à tous les mots qui ont ces terminaisons. — * Autrefois on n'avait aucune règle sur ce point. Les uns n'osant marquer cet *e* moyen, ni avec l'accent grave, parce qu'il n'est pas ouvert, ni avec l'accent aigu, parce qu'il n'est pas fermé, avaient pris le parti de ne point y mettre d'accent: ils écrivaient *remede*, *college*, *zèle*, etc. mais ils exposaient les gens peu instruits à prendre ces *e* pour des *e* muets, et à les prononcer comme l'*e* féminin. Les autres met-

A

taient à ces *e* moyens l'acc. aigu : *remède*, *collège*, *zèle* : autre inconvénient, qui donnait lieu à une prononciation presque aussi vicieuse. Aujourd'hui on emploie l'accent grave pour l'*e* moyen, et le circonflexe pour l'*e* ouvert : *crème*, *même*, etc. etc. — * L'Académie convient qu'on distingue deux *e* ouverts, l'*e* grave, tel qu'il est dans *succès*, et l'*e* aigu, tel qu'il est dans la seconde syllabe de *trompette*. Ce langage paraît contradictoire ; car le mot *aigu* semble annoncer un *e* fermé : comment est-il donc une espèce d'*e* ouvert ? La pratique de l'Acad. dans son Dictionnaire, n'est pas plus conséquente, puisque dans les *e* qui ne sont pas suivis de deux consonnes, et qui sont pourtant devant l'*e* muet, elle met tantôt l'accent grave, comme dans *brèche*, tantôt l'accent aigu, comme dans *collège*, et une foule d'autres, quoique ces deux *e* soient de même nature. Cette variété fait croire que tous les articles des anciennes éditions n'ont pas été revus avec soin et réformés dans la nouvelle.

Les monosyllabes, *les*, *des*, *mes*, *tes*, *ses*, ont l'*e* fort ouvert. Plusieurs le prononcent comme muet, devant une voyelle ou une *h* muette, *les animaux*, *les hommes* : (*le-zanimô*, *le-zome*) il faut prononcer, *lè-zanimô*, *lè-zome*.

Le siège de l'*e* tout-à-fait ouvert, ne peut jamais être que dans la dernière syllabe masculine : *procès*, *succès*, *être*, *tête*. Que si cette syllabe vient, dans les dérivés, à être suivie d'une autre, qui soit aussi masculine, alors l'*e* devient, ou tout-à-fait fermé, comme dans *procéder*, *succéder*, *il était* (exceptez *têtu*) ; ou il devient moyen, et ne s'ouvre que faiblement, comme dans *procession*, *succession*, qu'on prononce *succè-cion*, *procè-cion*.

2°. L'*e* muet n'a point d'accent. Il est appelé *muet*, parce qu'on ne le prononce presque pas, et *e féminin*, parce que les syllabes qu'il termine, sont appelées *syllabes féminines*, ou *rimes féminines*, comme les syllabes où entre un *e* ouvert ou un *e* fermé, sont appelées *syllabes masculines*, ou *rimes masculines*. = L'*e* muet ne commence jamais un mot sans être précédé de quelque consonne, et il ne se trouve jamais en deux syllabes consécutives ; ou, s'il s'y trouve, ce n'est jamais à la fin du mot. C'est pour cela que les verbes dont la pénultième est

muette à l'infinitif, comme *apeler*, *jeter*, *peser*, *mener*, prennent l'*e* moyen dans les temps qui finissent par un *e* muet : je *mène*, je *pèse*, je *jète* ou je *jette*, j'*apèle* ou j'*appelle*, ce qui s'étend aux futur et conditionnel de ces verbes, j'*apellerai*, je *mènerais*, je *jetterai*, je *pèserais*, etc. — On dit aussi *chapelain* et *chappelle*, *chandelier* et *chandelle*, *celui* et *celle*, etc. — Par la même raison, quoiqu'on dise j'*aime*, je *chante*, nous disons *aimé-je*, *chanté-je*, et non pas *aime-je*, *chante-je*.

Les Anglais et les Allemands ont des *e* muets : l'*e* de *love* en est un exemple pour les premiers, et le second *e* de *meine* pour les autres. Les Italiens et les Espagnols n'ont point d'*e* muet. BUF. = * Dans les Provinces méridionales, on donne souvent à l'*e* final le son d'*o* ou d'*ou* : on y prononce *gloa-ro*, ou *gloa-rou*, pour *gloire*. Et pour les monosyllabes *le*, *de*, *me*, *te*, *se*, *ce*, *que*, et les particules *re* ou *de*, qui entrent dans la composition de beaucoup de mots, comme *recevoir*, *demandeur*, etc. on prononce un *e* fermé : *lé*, *dé*, *mè*, *té*, *sé*, *cé*, *qué*, *ré*, *dé*, etc. Ce sont des gasconismes, et des plus choquans, auxquels les habitans de ces Provinces doivent faire attention. = Ces *e* muets sont le désespoir des Musiciens, sur-tout dans les finales : la plupart les prononcent en *eu* : la *gloireu*, la *tempeteu*, etc. = L'*e* muet ne se prononce point à la fin des mots, quand le mot suivant commence par une voyelle : *une âme forte* ; pron. *u-nâme forte*.

3°. L'*e* fermé, ainsi appelé, parce qu'on serre les lèvres en le prononçant, se marque par l'accent aigu, comme le dernier de *fermeté*. = Dans certains temps des verbes, l'*e* fermé est suivi d'un *z* : « Vous *donnez*, vous *feriez*, vous *diriez*, etc. Ce *z* tient lieu de l'accent et de l'*s* : pron. *doné*, *ferié*, *dirié*. = Dans la conjonction *Et*, l'*e* se prononce fermé, et non pas ouvert, comme font les Gascons, *é*, et non pas *è*.

On trouve un correspondant à l'*e* fermé chez les Allemands, dans *ehr* ; chez les Anglais, dans *equity* ; chez les Italiens, dans *ardore* ; chez les Espagnols, dans *emanar*.

II. Aucun de nos mots, à l'exception d'*Être*, ne comence par un *E* tout-à-fait ouvert : aucun n'est terminé ainsi ; et l'*e* ouvert, à la fin des mots, est toujours suivi d'une ou de deux consonnes : *procès*, *désert*,

arrêts. — Dans tous nos mots, l'e initial ou final, non muet, est fermé, et toujours bref.

III. L'E se prononce de plusieurs autres manières, comme quand il est suivi d'une n et d'un t, où il prend ordinairement le son de l'a : sentiment (*sentiman*). Mais si l'n n'est point suivie d'un t, l'e conserve son propre son : citoyen, moyen, etc. — Il a aussi le son d'an, quand il est joint à une m, et suivi d'un b, d'un p, ou d'une autre m : embaumer, empire, emmener ; pron. *anbomé, anpire, anmené*. — Dans les troisièmes personnes du pluriel des verbes, l'e, suivi d'une n et d'un t, a le son de l'e muet, et l'n ni le t ne se prononcent pas devant une consonne : devant une voyelle, on ne prononce que le t : Voy. EN et ENT. — Quand l'e est joint à d'autres voyelles, pour former une diphtongue, alors, ou il est muet, en ce sens, qu'il ne se fait nullement sentir, ou il prend un son étranger à sa prononciation. — Nous mettons ces diphtongues à leur place, dans l'Ordre Alphabétique.

EA, EAI, EAU : diphtongues, où l'e est entièrement muet : il n'y est mis que pour adoucir le son du g, après lequel ces diphtongues se trouvent ; » Il mangea, je mangai, engageant : si l'e ne s'y trouvait pas, on prononcerait, *manga, mangai, engagan* : par le secours de l'e, on prononce *manja, manjé, angajan*.

EAU, diphtongue, qui a le son d'un o plus ou moins ouvert : » chapeau, oiseau : pron. *chapo, oazo*. — Dans fléau, l'e se détache de l'o (*flé-o*). Quelques-uns en font autant, mais mal, pour le mot Eau. Voy. ce mot. — Les mots terminés en eau, au singulier, ajoutent un x au pluriel : bateau, oiseau : bateaux, oiseaux.

EAU, s. f. [O, douc. Au pluriel, eaux : pron. ô long.] Dans les composés, on met un tiret entre eau et les autres mots. Eau-de-vie, eau-forte.

1°. EAU est un des quatre éléments : élément froid et liquide. Eau naturelle. Eau de source, de fontaine, de puits, etc. L'eau de la mer. Puiser, tirer, boire de l'eau. = 2°. Il se prend plus particulièrement pour la pluie. » Il est tombé bien de l'eau : » Le temps est à l'eau. = 3°. Mer, rivière, lac, étang. » Au bord de l'eau. Se jeter à l'eau. Passer l'eau ; aller par eau. = 4°. Eaux minérales :

Allez aux eaux ; prendre les eaux. = 5°. Humeur, sérosité. » Les eaux qui tombent, qui distillent du cerveau. » Ce cheval a des eaux aux jambes. = 6°. Sueur. » J'étois tout en eau. » L'eau lui découloit du visage. = 7°. En style populaire, urine. » Faire de l'eau. Retenir, ou lâcher, ou laisser aller son eau. = 8°. Liqueur artificielle. » Eau-de-vie. » Eau rose, de plantain, de chicorée, de cerises, de groseilles. Eau de senteur. = 9°. Lustre, brillant qu'ont les perles, les diamans : » Ces perles sont d'une belle eau, ces diamans de la première eau. — En l'eau. Voy. EN.

EAU entre dans plusieurs expressions du style familier et proverbial. — Bâter l'eau avec un bâton, faire une chose inutile. On dit, dans le même sens, donner un coup d'épée dans l'eau. — Tenir le bec dans l'eau à quelqu'un, le tenir dans l'incertitude, en différant de se déterminer. — Faire venir l'eau à la bouche : donner envie d'en tâter. *Salivam movere*. — Suer sang et eau, faire de grands efforts pour venir à bout de quelque chose. — Faire venir l'eau au moulin, s'attirer des présents. — Nager en grande eau, avoir le vent en poupe, réussir dans ses projets, être dans les grands moyens, dans les grandes occasions de faire fortune. — Revenir sur l'eau, rétablir ses affaires. — Laisser courir l'eau, (il y en a qui ajoutent, sous le pont) ne se point mettre en peine du train que prennent les affaires. — Rompre l'eau à quelqu'un, lui susciter des obstacles, des traverses. — Nager entre deux eaux, se ménager entre deux partis. — Pêcher en eau trouble, profiter, pour ses affaires, des malheurs publics et particuliers, les faire naître à ce dessein. — Porter de l'eau à la mer, donner à des gens qui en ont déjà trop. — Faire de l'eau toute claire, manquer son coup, échouer. — Se mettre dans l'eau de peur de la pluie, s'exposer à de grands inconvéniens, pour en éviter de petits. » Je me trouve mieux dans ces bois, que toute seule dans une chambre : c'est ce qui s'appelle se mettre dans l'eau de peur de la pluie : mais je m'acomode mieux de cette grande tristesse, que de l'ennui d'un fauteuil. *Sév.*
On dit, d'un homme qui est doux et tranquille, ou niais et innocent, qu'il ne sait pas troubler l'eau ; (l'Acad. dit, ne sait pas l'eau troubler). » Cette personne si fière, ce pauvre innocent, qui ne savoit

pas troubler l'eau, dit ironiquement *Mde. de Sévigné*. — *Il n'y a pire eau que celle qui dort, qui croupit*; il faut se défier des sournois, des mélancoliques.

On dit aussi, de celui qui se plait à quelque chose, qu'il y est *comme le poisson dans l'eau*; et quand il en est privé, que *c'est le poisson hors de l'eau*. — Et d'un homme peu habile dans les affaires, que *si on l'envoyait à la rivière, il n'y trouverait pas de l'eau*. — Voy. BÂS, adjectif; COU, FEU, GOUTTE, NOYER, VIN.

Rem. Tous les mots suivans doivent porter l'accent aigu sur l'E: on les écrivait autrefois sans accent, et dans le *Rich. Port.* on a continué cette pratique. Apparemment qu'on a jugé cet accent peu nécessaire; il est du moins très-utile, et l'usage le demande aujourd'hui.

ÉBAHIR (S') v. r. ÉBAHISSEMENT, s. m. [*Eba-i*, *iceman*: l'h s'aspire: 4^e e muet au 2d.] S'étonner, être surpris. Étonnement, surprise. — L'*Acad.* dit que ces deux mots vieillissent. On disait dans *Trév.* dès le commencement du siècle, qu'*ébahissement* était vieux. Pour le verbe, on avertit qu'il ne se dit guère qu'avec le pronom personnel, *s'ébahir*, et dans presque tous les exemples, qu'on donne, il est employé au passif: *être ébahi*: *Jé suis tout ébahi*: c'est-là en effet son unique emploi.

Rem. Jacques Grevin donna en 1561 une Comédie, qui avait pour titre: *Les Ébahis*. Ce verbe s'est maintenu, dit *La Monnoie*, jusqu'au milieu du siècle dernier. Il a depuis insensiblement vieilli, et il ne trouve plus sa place que dans le burlesque. — *St. Amant* s'en est servi dans son *Moyse Sauvé*, où décrivant les Israélites, qui passaient la Mer Rouge à pied sec, il dit:

Les poissons ébahis les regardent passer.
Vers dont, pour une autre raison, *Boileau* s'est moqué dans sa Poétique. *La Monn.* — On se sert encore du partic. dans le st. fam., mais il est un peu bête et populaire. Il a le régime d'*étoné*: « *Jé la laissai tristement ébahie de tout ce qu'elle voyoit.* » *Mariv.*

ÉBARBER, v. a. ÉBARBOIR, s. m. [1^{re} e fer. 3^e e fer. au 1^{er}, dout. au 2d. *Ebarbé*, *boar.*] *Ebarber*, c'est ôter les parties excédentes et superflues de quelque chose. *Ebarber du papier, des plumes, des pièces de monnoie.* *Trév.* ne le dit que des

métaux. — *Ebarboir*, outil qui sert à ébarber.

Rem. * Autrefois on disait *ébarber*, pour faire la barbe; et *Trév.* lui donne encore ce sens; *Se faire ébarber*. — *Joubert* le met parmi les mots vieux et burlesques.

ÉBAT, * ÉBATEMENT, s. m. * SÉBATURE, v. réc. [1^{re} e fer. 3^e e muet aux 2 dern. *Eba*, *Ebateman*, *Ébatre.*] Passe-temps, divertissement. Se réjouir, se divertir. = *Ebatement* et *s'Ébatre*, sont vieux et hors d'usage. *Ebat*, se dit encore, mais seulement dans le style familier et au plur. *Prendre ses ébats*. — Les deux autres étaient autrefois employés dans le beau style.

Tu suis mes ennemis, t'assembles en leur bande,
Et des maux qu'ils me font prends ton ébatement.

Malh.

» Elle étoit descendue sur le rivage pour *s'ébatre* avec ses compagnes. *D'Ablancourt.*

ÉBAUBI, IE, adj. [*Ebobi*, *bl e*: 1^{re} e fer. 2^e e dout. 3^e e lon. au 2d.] Étonné, surpris. Il est populaire, et ne peut se dire qu'en plaisantant. « *A qui en avez-vous, Madame, avec vos exclamations? — Oh! rien; mais me voilà bien ébaubi.* » *Mariv.* Je suis tout ébaubi, et je tombe des nues. *Mol. Tartufe.*

ÉBAUCHE, s. f. ÉBAUCHER, v. act. ÉBAUCHOIR, s. m. [*Ebôche*, *boché*, *bochoir*; 2^e e lon. au 1^{er}, dout. aux deux autres.] *Ebauche*, *ébaucher*, se disent au propre d'un ouvrage de Peinture ou de Sculpture, qui n'est que grossièrement commencé: au figuré, il se dit des ouvrages d'esprit. *Ebaucher une statue, un tableau*: « *Ce n'est que la première ébauche.* » Cet Auteur n'a pas mis la dernière main à son ouvrage: il ne l'a qu'ébauché. » Cette pièce n'est qu'une ébauche. — Voyez ESQUISSE.

Ebauchoir ne se dit qu'au propre, et seulement en termes de sculpture. C'est un outil de bois ou d'ivoire, dont les Sculpteurs se servent pour ébaucher.

* ÉBAUCHEMENT, adv. Brièvement, et sans entrer dans le détail. « Il ne m'en a parlé qu'ébauchement; c'est un mot barbare du jargon néologique moderne.

* ÉBAUDIR, v. a. ÉBAUDISSEMENT, s. m. Récréer, récréation. Ils sont vieux, et ne peuvent plus être bons que pour le burlesque. *Ebaudir ses esprits; s'ébaudir.* « Vous tous, Critiques à la journée, à la

quinzaine, au mois, *ébaudissez-vous* bien, vous ne me ferez surement aucun mal; dit dans son dépit M. du B. . . auteur du *vieux Garçon*, Comédie.

EBÈNE, s. f. EBÈNER, v. act. [1^{re} e fer. 2^e e moy. au 1^{er}, é fer. au 2d. le *Rich. Port.* ne met point d'accent sur le 2d e du verbe: *ebener*.] L'ébène est le bois de l'ébénier. » Il y a diverses sortes d'ébènes: de l'ébène noire, de la verte, de la grise. Quand on dit, de l'ébène tout court, on entend parler de la noire. *Cabinet d'ébène*. Travailler en ébène. — *Ebèner*, c'est donner à du bois la couleur de l'ébène. — L'*Acad.* ne met pas ce verbe: il est dans *Trév.* et dans le *Rich. Port.*

EBÉNIER, EBÉNISTE, s. m. [1^{re} e fer. 2^e e muet, suivant l'*Acad.* et le *Rich. Port.* — *Trév.* met un accent aigu, *ébénier*, *ébéniste*: ainsi ce 2d e serait donc fermé comme le 1^{er}. Les sentimens et la pratique sont partagés sur ces deux prononciations.] Le 1^{er} se dit d'un arbre des Indes et d'Afrique, dont le bois est fort dur, et ordinairement noir; le 2d, d'un ouvrier qui travaille en ébène, et en ouvrages de marqueterie.

* EBÉTÉ. C'est ainsi que *Rollin* écrit ce mot dans son *Histoire Ancienne*. — On écrit *hébété* avec une h. Voy. ce mot.

EBLOUIR, v. a. EBLOUISSANT, ANTE, adj. EBLOUISSEMENT, s. m. [*Eblou-i, i-san, sante, seman*: 1^{re} e fer. 4^e lon. au 2d et 3^e, e muet au d^{er}.] *Eblouir*, c'est empêcher l'usage de la vûe par une trop grande lumière. Il se dit au propre et au figuré: » Le soleil, la grande blancheur, *éblouit* la vûe, ou, les yeux; nous *éblouit*. — C'est une beauté qui *éblouit* (le régime est sous-entendu.) — Plus figurément, c'est 1^o. Surprendre l'esprit par quelque chose de brillant, de spécieux. » Il m'a allégué tant de raisons, qu'il m'a *ébloui*. » On se laisse souvent *éblouir* par une éloquence artificieuse. » Les hypocrites ont souvent *ébloui* les simples par leurs spécieux dehors. *Fénelon*. — 2^o. Tenter, séduire. » On se laisse aisément *éblouir* par les richesses, par de séduisantes promesses. — Il régit ordinairement la prép. *par*, sur-tout au passif. » Il fut *ébloui* par l'éclat de tant de flambeaux. Il régit quelquefois la prép. *de*. » *Ebloui* des charmes trompeurs de la gloire, de l'éclat des richesses, etc.

EBLOUISSANT, se dit dans tous les sens de son verbe, au propre et au figuré. » Eclat

éblouissant, couleur *éblouissante*. (Beauté *éblouissante*. Raisonemens *éblouissans*. Promesses *éblouissantes*, etc. etc. — M. *Marmontel* lui fait régir la prép. *de*: » *Eblouissante* de vivacité et de fraîcheur. On le dit ordinairement sans . . .

EBLOUISSEMENT, ne se dit qu'au propre 1^o. Difficulté de voir, causée par une trop grande lumière. » On ne peut regarder le soleil sans *éblouissement*. » La neige cause de l'*éblouissement* aux yeux, à ce qu'ils regardent trop long temps. — Il ne serait pas bon de dire au figuré: » L'*éblouissement* que causent les richesses. *Balzac* a dit, et le *Dict. de Trév.* l'approuve: » La grande estime que nous avons pour les Prédicateurs, peut venir de notre *éblouissement* et de notre illusion. On ne le dirait pas aujourd'hui, ou l'on dirait mal. — 2^o. Difficulté de voir, occasionnée par quelque vapeur, ou autre cause intérieure. » Il m'a pris un tel *éblouissement*, que je ne voyois goutte. » Les vapeurs sont souvent accompagnées de vertiges et d'*éblouissements*.

EBORGNER, v. act. [Mouillez de gr.] Rendre borgne. » Une branche d'arbre a *éborgné*. — Par exagération, faire grand mal à l'œil. » Vous m'avez *éborgné*. — Figurément, ce mur, cet arbre *éborgne* cette chambre, cet appartement, lui ôte une partie de sa vûe, de son jour.

* EBOUFFER (S), v. réc. [*Richelet*], s'ébouffer de rire. Il est bas et populaire. — L'*Acad.* ne le met pas. On dit, pousser de rire.

EBOUILLIR, v. n. [*Ebou-gli*: mouillez les ll.] Diminuer, à force de bouillir. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif et au participe. » Ne laissez point tant *ébouillir* le pot. » Le pot est trop *ébouilli*. » Cette sauce est trop *ébouillie*.

EBOULEMENT, s. m. S'ÉBOULER, v. r. ÉBOULIS, s. m. [*Ebou-le-man, lé, li*: 1^{re} e fer., 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] S'*ébouler*, se dit des terres, des bâtimens qui se renversent. *Acad.* On le dit sur-tout des terres. Pour les bâtimens, on dit d'ordinaire, s'*écrouler*. » Le rempart *s'éboule*; cette muraille, cette pile de bois s'est *éboulée*. — Et neutralement: » Cela fera *ébouler* ce bastion. *Acad.* — *Eboulement*, chute de la chose qui s'éboule. » *Eboulement* des terres. L'*Acad.* dit, *éboulement* de la muraille, du bastion. On dit plutôt, *écroulement*. — *Eboulis*, terre qui s'est *éboulée*. » *Eboulis* de terre de sable, etc.

ÉBOURGEONNEMENT, s. m. **ÉBOURGEONNER**, v. a. [*Ebourjo-neman*, né: 1^{re} é fer., 4^e e muet au 2^e, é fer. au 2^d: l'e qui est devant l'o est entièrement muet: il n'est là que pour donner au g un son doux, qu'il n'a pas devant l'o. — *Richalet* met aussi *ébourjonner*, sans préférer l'un à l'autre: mais puisqu'on écrit *bourgeon*, et non pas *bouryon*, on doit, par analogie, écrire *ébourgeonner*, et non pas *ébourjonner*.] Oter les bourgeons superflus. Retraitement des bourgeons. « *Ebourgeonner les vignes, les arbres.* » *Ebourgeonnement des arbres, des vignes.*

ÉBOURIFÉ, ÉE, adj. (4^e é fer., long au 2^d.) Qui a les cheveux, ou la coiffure en désordre. « Il est tout ébourifé: elle arriva toute ébourifée. — *Trév.*, par sa définition, paraît le dire de la coiffure même, et des cheveux: *Éparpillé, dérangé.* On le dit de la personne.

ÉBOUZINER, v. a. Terme de Maçonnerie. Ôter le bouzin d'une pierre.

ÉBRANCHEMENT, s. m. **ÉBRANCHER**, v. a. [1^{re} é fer., 2^e lon., 3^e e muet au 1^{er}; *cheman*, é fer. au 2^d, *ché*.] *Ebrancher*, c'est dépouiller un arbre de ses branches, en les coupant, ou en les rompant. « Il faut ébrancher cet arbre. » Le vent l'a tout ébranché. — *Ebranchement*, est l'action d'ébrancher un arbre, ou l'effet de cette action.

ÉBRANLEMENT, s. m. **ÉBRANLER**, v. a. [1^{re} é fer., 3^e lon., 3^e e muet au 1^{er}, *teman*; é fer. au 2^d.] *Ebranlement*, au propre, secousse. *Ebranlement du cerveau.* « Après un si grand ébranlement, il est à craindre que cette muraille ne tombe. — Au figuré: » *L'ébranlement de sa fortune.*

ÉBRANLER, donner des secousses. « Les vents ont ébranlé cette maison. Ce coup lui a ébranlé le cerveau. — Il se dit figurément des personnes, dans le sens de frapper, toucher, émouvoir: » Ces raisons l'ont fort ébranlé. « Les malheurs, les disgrâces, n'ont point ébranlé sa constance. » Il n'a point été ébranlé par tout ce qu'on a pu lui dire, par ce funeste événement: mais le réciproque *s'ébranler*, ne s'emploie pas dans cette signification. On dit, de deux armées qui sont en présence, qu'elles *s'ébranlent*, pour dire, qu'elles comencent à se mouvoir et à agir; et des troupes, pour dire, qu'elles se mettent en mouvement pour prendre la fuite; mais on ne dit point d'une personne, qu'elle *s'ébranle point*, pour dire qu'elle ne se trouble point, qu'elle n'est

point touchée, que la chose ne la frappe point. « Le Prince écouta tout ce discours du Roi sans s'ébranler. — *D'ORL. Révol. d'Esp.* Il fallait dire, ce me semble, sans en être ébranlé. » Quoique la nouvelle réforme fit tant de bruit, les Vaudois ne s'en ébranlèrent point. *Bossuet*, n'en furent point frappés. L'actif est beau au figuré, dans un sens plus approchant du propre. « Telle est l'influence des Rois sur la destinée du monde: ils le gouvernent pendant leur vie, et l'ébranlent encore après leur mort. *Thomas.*

ÉBRE est toujours bref: *Célèbre, funèbre*, etc., à moy.

ÉBRÉCHER, v. a. [3 é fermés.] Faire une petite brèche. *Ebrécher un couteau, un rasoir. S'ébrécher une dent.* — Suivant l'*Acad.* il ne se dit qu'en ces phrases. *Trév.* le dit aussi des ruptures faites aux ouvertures des pots de terre, de faïence, etc.

ÉBRENER, v. a. [1^{re} et 3^e é fer., 2^e e muet: devant la syll. féminin. ce 2^d e devient moyen: Il ébrene, il ébrenera.] Ôter les matières fécales d'un enfant.

* **ÉBRIÉTÉ, ÉBRIOSITÉ**, s. f. *La Touche* dit du 1^{er}, que quelques personnes le disent au lieu d'*yvresse*, mais qu'il paraît encore bien étranger, et que l'*Acad.* ne l'a point mis dans son Dictionnaire. Depuis cette remarque, il n'a pas été plus en usage. — *Ebriosité* pour *ivrognerie*, est encore plus mauvais.

ÉBRUITER, v. a. [*Ebrui-té*: 1^{re} et 3^e é fer.] *Divulguer*, rendre public. « Il ne faut pas ébruiter cette affaire. — *S'ébruiter*, devenir public. » Cette affaire s'ébruite, commence à s'ébruiter; elle s'est bientôt ébruitée.

ÉBULLITION, s. f. [On prononce les 2 l sans les mouiller, *ébul-li-cion*, en vers ci-on.] 1^o. Mouvement que prend un liquide, qui est sur le feu. — 2^o. Maladie, qui cause sur la peau des élevures, ou taches rouges. « Une ébullition de sang. » Il a une ébullition par tout le corps. Voy. EFFERVESCENCE.

Molière s'est servi de ce mot au figuré, dans sa *Critique de l'École des Femmes*: « Je ne saurois souffrir les ébullitions de cerveau de nos Marquis de Mascarille. Je crois, dit *La Touche*, qu'on peut fort bien s'exprimer ainsi en plaisantant.

ÉC. Cette finale est toujours brève. *Béc, sec*, etc. Les pluriels sont longs, *Grecs, échecs*, etc.

ÉCACHER, v. act. [1^{re} et 3^e é fer.] Écraser, froisser. *Ecacher une noix, un li-*

maçon, en marchant dessus. » Il s'est écaché le doigt, et non pas, il a écaché son doigt. — Nez écaché, camus et aplati.

ÉCAILLE, s. f. ÉCAILLE, FE, adj. ÉCAILLEUX, EÛSE, adj. [Ékâ-glie, glie, glie-e, gliéu, gliéu-ze : 1^{re} é fer., 2^e lon. : mouillez les ll ; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d et 3^e, lon. aux 2 d^{rs}.] Écaille, 1^o. Matière mince et osseuse, qui vient sur la peau des poissons et de certains reptiles, et qui est séparée en plusieurs pièces : » Écailles d'une carpe, d'un saumon, d'un crocodile. = 2^o. Coquille, croûte dure, qui couvre les poissons qu'on nome testacées. » L'écaille d'une huitre : huitre à l'écaille. » Écaille de tortue. — Écaille tout court, s'entend toujours de l'écaille de tortue.

ÉCAILLÉ, à qui on a ôté les écailles : Carpe écaillée ; ou, dans le sens contraire, qui est couvert d'écailles : Animaux écaillés. — Écailleux, qui se lève par écailles. » Les cones du sapin sont des fruits écailleux. » La racine du lys est écailleuse.

Rem. On dit figurément, que les écailles tombent des yeux, pour dire, qu'on est détrompé ; ou, comme disaient M^{rs} de Port-Royal, désaveuglé. Cette expression fait allusion à ce qui arriva à St. Paul, lors de sa conversion. Elle ne peut être bone que dans des occasions pareilles. » Enfin, les écailles lui tombent des yeux, il voit qu'il s'égare, dit d'Avrigny, en parlant de M. de Turenne et de sa conversion.

ÉCAILLER, v. a. ÉCAILLER, ÈRE, s. m. et f. [Ékâ-glie, glie-re : 1^{re} é fer., 2^e lon., 3^e é fer. aux 2 1^{ers}, é moy. et long au 3^e.] Écailler, c'est ôter l'écaille d'un poisson. Écailler un brochet, une carpe. — S'écailler, se dit des couleurs d'un tableau, qui se détachent par petites parties, comme des écailles ; mais il se dit du tableau, d'un enduit, et non pas des couleurs mêmes. » Ce tableau, cet enduit s'écaille.

ÉCAILLER, ÈRE, se dit de celui qui vend et qui ouvre des huitres à l'écaille.

ÉCALE, s. f. ÉCALE, v. a. [Ékale, lé : 1^{re} é fer., 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] Écale, se dit de la coque des noix et des œufs, et de la peau des pois, qui se lève quand ils cuisent. — Écaler, c'est ôter l'écale. » Écaler des noix. » Les pois s'écalent, quand ils ont bouilli.

ÉCARLATE, s. f. ÉCARLATINE, adj. f. [1^{re} é fer.] Écarlate, se dit, et d'une cou-

leur rouge fort vive, et de l'étoffe même teinte de cette couleur. Teint en écarlate : une belle écarlate. Manteau d'écarlate. — Proverbialement, des yeux bordés d'écarlate, fort rouges. En Provence on dit, des yeux bordés d'anchois.

ÉCARLATINE, ne se dit que d'une fièvre qui rend la peau très-rouge. On l'appelle vulgairement scarlatine.

ÉCARQUILLEMENT, s. m. ÉCARQUILLER, v. a. [Ekarki-glie-mam, ki-glié : 1^{re} é fer., 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d : mouillez les ll.] Écarquiller, ne se dit que des jambes et des yeux, qu'on écarte, qu'on ouvre. Écarquillement, est l'action d'écarquiller. Ils sont du style familier.

ÉCART, s. m. [L'et ne se prononce pas.] 1^o. L'action de s'écarter. » Pour éviter le coup, il fit un écart. » Son cheval eut peur, il fit un écart et le renversa. — Figurément, faire un écart dans un discours, s'écarter de son sujet. = 2^o. Prendre, ou, se donner un écart, se dit d'un cheval, qui s'est estropié en faisant un écart. = 3^o. Cartes qu'on écarte, à certains jeux. » Où est votre écart ? Que dites-vous de mon écart ?

A L'ÉCART, adv. En un lieu détourné, écarté. » Mener, prendre, trouver à l'écart. — A part, en particulier. Tirer à l'écart ; se mettre, se tenir à l'écart.

Rem. 1^o. L'emploi de ce mot au figuré, pour signifier faute, désordre, n'est pas ancien. La Touche, au commencement du siècle, en parle comme d'une nouveauté. » L'imprudence fait faire de grands écarts : » Il est sujet à faire des écarts.

2^o. Laisser à l'écart, c'est fuir, éviter ou ne pas faire mention de.

Je conclus donc, que notre vrai salaire doit se borner au plaisir de bien faire, Et qu'à l'écart laissant là les humains, Le Sage doit se payer de ses mains.

Rouss.

ÉCARTÉ, ÈE, adj. Il se place toujours après le substantif : Chemin écarté ; route écartée. » Allez dans cette grotte écartée, où tout est préparé pour votre repos. Télémaque.

ÉCARTELER, v. act. [1^{re} et d^{re} é fer., 3^e e muet ; devant la syll. féminin. cet e devient moyen : il écartèle, écartèlera, etc.] Mettre en quatre quartiers, en le faisant tirer à quatre chevaux. » Il fut condamné à être écartelé. — V. n. En termes de Blason, » Il écartèle d'argent et de sable.

ÉCARTER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.]
 1^o. Eloigner, disperser. *Écarter les ennemis de la foule.* *Le vent a écarté les nuages.* *La tempête a écarté les vaisseaux.* =
 2^o. Détourner. *Écarter du droit chemin.*
Vous vous écarterez trop, si vous prenez ce chemin-là. = 3^o. S'écartier se dit dans des deux sens, avoué prép. de pour régime.
S'écartier de la foule. S'écartier du bon sens, de son devoir, de son sujet. = 4^o.
Écartier, éparpiller. *Ce fusil écarte son plomb.* = 5^o. A certains jeux de cartes, mettre à part des cartes dont on ne veut point se servir, pour en prendre d'autres.
Écartier un as, un roi. *J'ai écarté mon jeu.*

ÉCCLÉSIASTE, ou **ÉCLÉSIASTE**, s. m.
ÉCCLÉSIASTIQUE, adj. **ÉCCLÉSIASTIQUEMENT**, adv. [Ecléziast - te, tike, tikeman; 1^{re} et 2^e é fer. — On pourrait ne mettre qu'un c, et mettre l'acc. aigu sur l'é: *Eclésiastique*, etc.] *Eclésiaste* est le nom d'un des Livres sapientiaux de l'Ancien-Testament. = *Eclésiastique* se dit des choses et des personnes qui appartiennent à l'Eglise. — Il suit toujours le nom qu'il modifie. *L'ordre ecclésiastique: biens, revenus, lois ecclésiastiques. L'état ecclésiastique.* *Personne ecclésiastique: Pair, Electeur, Ecclésiastique.* = s. m. *Un Ecclésiastique; un bon Ecclésiastique.* = *L'Ecclésiastique*, un des livres de l'Écriture Sainte.

ÉCCLÉSIASTIQUEMENT, en **Écclésiastique** régulier et édifiant: *Vivre ecclésiastiquement.*

Rem. * Ces mots ne doivent se dire que des Chrétiens. M. l'Ab. Grosier parle des principaux Mahométans *ecclésiastiques* et séculiers. C'est un abus des termes, trop commun aujourd'hui. Bientôt on dira, *Eglise des Turcs*, et non pas *Mosquée*. Un Auteur a déjà dit, *Mosquée Cathédrale*. Plusieurs, sans égard à l'origine et au sens du mot, emploient *hiérarchie* dans les matières profanes. Que gagne à cela la langue?

ECE: cette pénultième est toujours brève: *nièce, pièce: le moy.*

ÉCERVELE, ÉE, adj. [1^{re} et dern. é fer. 2^e é ouvert. 3^e e muet.] Qui est sans jugement, sans prudence, étourdi, qui manque de cervelle. *Trev. Qui a l'esprit léger, évaporé; qui est sans jugement. Acad. Fou, étourdi, fat. Rich. Port. Cette dernière définition ne vaut rien; fou dit trop, et fat*

ÉCH

est autre chose. *Tête écervelée. = Subst. C'est un jeune écervelé, une petite écervelée.*

ÉCHAFAUD, s. m. **ÉCHAFAUDAGE**, s. m. **ÉCHAFAUDER**, v. n. [Echafô, fodaje, fodé; 1^{re} é fer. 3^e lon au 1^{er}, dout. aux deux autres. — *Richalet* écrit *échafaut* avec un t: *L'Acad. Trev. et le Rich. Port.* avec un d, ce qui est mieux, à cause des dérivés.] *Echafaud* est, 1^o. planches soutenues par des treteaux, ou par des pièces de bois fichées dans un mur, sur lesquels se mettent des Maçons, des Sculpteurs, des Peintres, pour travailler en des lieux élevés. = 2^o. Espèce de théâtre, sur lequel on place des spectateurs pour voir commodément quelque cérémonie, quelque spectacle. = 3^o. Théâtre élevé dans une place publique, pour exécuter les criminels.

ÉCHAFAUDAGE, construction d'échafaud. = *Echafauder*, dresser des échafauds. Rem. *Echafaudage* se prend quelquefois au figuré: *Cet Orateur fait un grand échafaudage* pour ne nous dire ensuite que des riens. Les détracteurs de cet Art salutaire (la Médecine) ne le regardent que comme un *échafaudage d'ignorance et d'imposture. Voullone.*

ÉCHALÂS, s. m. **ÉCHALASSER**, v. act. [1^{re} é fer. 3^e lon. au 1^{er}; échalâ, lacé.] *Echalâs* est un bâton qu'on fiche en terre pour soutenir un cep de vigne. *Echalasser*, c'est garnir une vigne d'échalâs. = On dit en style proverbial, d'une personne maigre et sèche, que *c'est un échalâs*; et d'un homme qui affecte de se tenir droit, qu'il *se tient droit comme un échalâs.*

ÉCHALIER, s. m. [Echa-lié: 1^{re} et dern. é fer.] Clotûre d'un champ, faite avec des branches d'arbres, pour en fermer l'entrée aux bestiaux. *Le Rich. Port.* ne le donne que comme un mot de plusieurs Provinces: *L'Académie* le met sans remarque.

ÉCHALOTE, s. f. [1^{re} é fermé, dern. e muet.] Espèce d'ail.

ÉCHANCRER, v. act. **ÉCHANCRÉ**, s. f. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e é fermé au 1^{er}, lon. au second.] Couper une étoffe en ligne courbe, la vider en dedans. *Trev. Tailleur, vider, couper en dedans en forme de croissant.* Il se dit des étoffes, de la toile, du cuir, du bois, etc. *Acad. Couper en manière d'arc. Rich. Port. = Échancrure: coupe faite en croissant. Trev. Coupure faite*

en dedans, en forme de demi-cercle. *Acad.* Chôse échancrée, la manière dont on échancree. *Rich. Port.* — Il y aurait beaucoup à dire à toutes ces définitions; mais cela serait trop long, et la chose n'en vaut pas la peine.

ÉCHANGE, s. m. ÉCHANGER, v. act. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Le *Dict. de Trév.* en 1704, marque le substantif *fém.* On lui a donné autrefois ce genre: Un Auteur moderne le lui a encore donné tout récemment: *une échange virtuelle, une échange proprement dite.* C'est aujourd'hui un solécisme, on dit: *un échange.*

ÉCHANGE, est le change d'une chose pour une autre. *Echanger*, c'est faire un échange. » *Echange* avantageux. *L'échange des ratifications, des prisonniers.* » *Echanger* une pièce de terre contre une autre. » *J'ai échangé mon cheval pour ou contre un coureur Anglais.*

Rem. 1^o. *Echange*, permutation (Synon.) Suivant *Ferrière*, le 1^{er} se dit des immeubles ou des meubles précieux, ou des marchandises en grôs; mais à l'égard du contrat, par lequel on donne une chose mobilière pour une autre, le mot de permutation lui convient mieux. — Cette distinction peut être bonne au Palais; mais, dans le langage ordinaire, on n'emploie guère permutation: on dit *échange* ou *troc*; le premier, pour les choses considérables, le second, pour celles de moindre valeur. — *Echanger* est du style noble, *troquer* du style familier, *permuter*, du style de Palais.

2^o. *Malherbe* a été repris par *Ménage*, d'avoir dit *faire échange à*, pour *changer en*; sur quoi *M. d'Olivet* remarque, qu'il est plus aisé de blâmer ou de plaindre un Poète en pareil cas, que de lui suggérer un tour plus heureux. Il n'en est pas moins vrai que cette expression de *Malherbe* serait aujourd'hui regardée comme un barbarisme, même en vers.

3^o. On dit adverbiallement, *en échange* avec la prép. *de*: » Allez rendre à Dieu la vie qu'il vous a donnée, et *en échange de* laquelle il vous prépare la couronne d'immortalité. — * Dans le *Journal de Littérature*, on lui fait régir mal-à-propos la prép. *avec*. » Charles Emmanuel obtint le Marquisat de Saluces *en échange* avec la Bresse et le Bugey. — Ce régime est d'autant plus vicieux qu'il peut induire en erreur sur le sens de la phrase. Ici, par exemple, on

Tom. II.

pourrait croire que Charles Emmanuel obtint *en échange*, et le Marquisat de Saluces, et la Bresse, avec ayant souvent le sens de la conjonction *et*. On dit *échanger pour* ou *contre*, et *en échange de*. — *Avec* ne s'emploie que pour le régime de la personne. » Il a échangé, ou il a fait échange avec moi de sa montre contre ma tabatière. — *En échange*, se dit quelquefois sans régime. » *M. Sauveur* n'avoit, ni voix, ni oreille, et ne songeoit plus qu'à la Musique. Il étoit réduit à emprunter la voix et l'oreille d'autrui, et il rendoit *en échange* des démonstrations inconnues aux Musiciens. *Fonten.* — A la tête de la phrase, il signifie *d'autre part, d'un autre côté*.

* *Prendre l'échange* est un barbarisme commun en Provence. Il faut dire, *prendre le change* Voy. CHANGE.

4^o. * *Echanger des Lettres* avec quelqu'un, pour, avoir comerce de Lettres avec lui, est un *anglicisme*. » On voit bien par mes premières lettres, *échangées* avec *M. Oldenbourg*, que je n'étois guère allé plus avant. *Leibnitz.* » Je ne m'étois point entretenu de telles choses, quoique nous eussions déjà échangé plusieurs Lettres. *Id.* » Les Lettres que nous échangeons, *M. Newton* et moi, vous instruiront du reste.

ÉCHANSON, s. m. ÉCHANSONNERIE, s. f. [1^{re} é fer. 2^e lon. 4^e et 6^e e muet au 2d.] *Echanson* est un Officier qui donne à boire au Roi ou à un Prince. On ne dit plus ce mot que du *Grand Echanson*, et dans la Fable, ou l'on dit de Ganimède, qu'il est l'*Echanson* des Dieux; et dans l'*Histoire-Sainte*, l'*Echanson* de Pharaon. — *Echansonnerie* est le Corps des Officiers qui servent à boire au Roi, aux Princes, etc. et le lieu où est la boisson du Roi.

ÉCHANTILLON, s. m. [Échantillon; 1^{re} é fer. 2^e lon. mouillez les ll.] Au propre, petit morceau de quelque chose que ce soit, qui sert de montre pour faire connaître la pièce. Il se dit sur-tout des étofes. » Ce n'est qu'un échantillon de la pièce. — On le dit au figuré, des ouvrages d'esprit. » *Jugez de la pièce par l'échantillon*, ce qui se dit aussi, familièrement, du caractère; de la conduite d'une personne. C'est juger d'un Poète par quelque morceau de Poésie, et d'un homme par quelqu'un de ses discours, ou quelqueune de ses actions.

ÉCHAPATOIRE, s. f. ÉCHAPÉE, s. f.

B

[*Echa-pa-toâ-re*, *échapé-e*; on écrit ordinairement ces mots et les suivans avec deux *p*; c'est l'ancien usage, qui n'est fondé sur rien.] *Echapatoire*, défaite, subterfuge, moyen adroit pour se tirer d'embarras. *Echapée*, action imprudente d'un jeune homme qui sort de son devoir. — Les étrangers doivent prendre garde à ne point confondre ces deux mots. » *Trouver une échapatoire*: » Il a toujours ses échapatoires toutes prêtes. — » *C'est une échapée de jeune homme*: il a fait plusieurs échapées. — M. de Beauvais ou l'Imprimeur d'une de ses Lettres, fait *échapatoire* masculin. » On nomme en Angleterre *canards boiteux*, ceux qui profitent d'un échapatoire, pour fuir à leurs engagements d'honneur. — *Fuir à* doit-il être mis aussi sur le compte de l'Imprimeur?

Rem. 1°. *Echapatoire* n'est que du style familier. Bossuet s'en est servi dans son *Histoire des Variations*. » Combien d'échapatoires pouvoit se préparer *Bucer*, dans des termes que chacun tiroit à son avantage. Le terme est peu noble et peu convenable, même dans le style de controverse et de dissertation, dans lequel cette Histoire est écrite. *Subterfuge* aurait mieux valu.

2°. * Mde de B... en fait un adjectif. » Le Pape ne fit qu'une réponse *échapatoire* à ces plaintes. *Hist. d'Angl.* Et M. Linguet: c'est alors qu'ils ont imaginé la ruse *échapatoire* de l'intervention de la Cour des Aides. — Cet adjectif est un néologisme.

3°. Faire quelque chose *par échapées*, c'est la faire par intervalles, et comme à la dérobée. — Dans cette expression du style familier, *échapée* n'a pas le sens ordinaire.

ÉCHAPER, v. act. et neut. [1^{re} et dern. éfer.] Ce verbe a différens sens, suivant ses divers emplois, ou ses divers régimes. En parlant des personnes: 1°. *actif*, avec le régime absolu, ou neutre, avec la prép. *de*, il signifie *éviter*: » *Echaper un danger*, ou *d'un danger*; *échaper la potence*; *échaper du naufrage*, ou *se sauver*; *échaper des mains des Sergens*, etc. = 2°. Avec la prép. *à* pour régime, n'être pas saisi, ou aperçu: » *échaper à la fureur*, *à la poursuite des ennemis*: *Echaper à la vûe*. Il y a des insectes si petits qu'ils *échapent à la vûe*, *aux yeux*. = 3°. En parlant des choses, avec la même préposition *à*: » *Il lui est échapé un mot*, ou un mot *lui est échapé*, ou il a *laissé échaper un mot*: il lui est arrivé de

dire ce mot par mégarde, ou par imprudence, par indiscretion. » *Jamais il ne m'est échapé une parole*, qui pût découvrir le moindre secret. *Télém.*

Rem. 1°. Dans le 1^{er} sens, n°. 1°. *échaper* prend l'auxiliaire *avoir*. » *Il a échapé le danger*, ou *du danger*. — Dans le 2^d. sens, n°. 2°. il prend *avoir* ou *être*: » *Le cerf a échapé*, ou *est échapé aux chiens*. — Dans le 3^e sens, n°. 3°. *être échapé* a un sens différent de celui d'*avoir échapé*. Le premier, désigne une chose faite par inadvertence, le second, une chose non faite par oubli. » Ce mot *m'est échapé*, c. à. d. je l'ai prononcé sans y prendre garde. » Ce que je voulois vous dire *m'a échapé*, j'ai oublié ce que je voulois vous dire (*Encycl.*) » Hors de là, dit M. Beauzée, on dit assez indifféremment *a échapé*, ou *est échapé*. Je crois pourtant, ajoute-t-il, qu'il y a un choix à faire, et que quand on dit que le cerf *a échapé aux chiens*, c'est pour faire entendre qu'ils ne l'ont pas atteint ou aperçu; et quand on dit le cerf *est échapé aux chiens*, c'est pour faire entendre que les chiens l'ont vu et serré de près, mais qu'il s'est tiré du péril par agilité ou autrement. *Synon.* — Cette distinction est très-juste et très-judicieuse; mais ce que dit cet illustre Académicien, de l'indifférence du choix des deux auxiliaires dans les autres occasions, n'est pas aussi exact; car dans le sens d'*éviter*, on doit mettre toujours l'auxiliaire *avoir*, et avec l'impersonnel, toujours l'auxil. *être*. — * » *Il avoit échapé* dans ce Mémoire quelques assertions trop fortes. *Anon.* Il falait dire, *il leur étoit échapé*, etc.

2°. *S'Échaper* a le 1^{er} sens n°. 1°. on en voit la différence d'avec *échaper*, dans cette phrase. » Un des voleurs *a échapé au Prévôt*; l'autre, qui avoit été pris, *s'est échapé de prison*. Voy. *s'évader*. — *S'Échaper* régit quelquefois la prép. *en*: » *Elle s'échape quelquefois en des discours un peu libres*. Il se dit aussi sans régime. » *Il est sujet à s'échaper*; il *s'échape* souvent.

— Pour les verbes, il régit la prép. *à*, et il *est échapé*, la prép. *de*; et ces deux régimes, indiquent des sens différens. » *Il s'est échapé à dire*, il a eu le front, l'audace de dire: *il lui est échapé de dire*, il a dit par mégarde, par imprudence. » *Rienzy n'eût s'étoit encore échapé à rien faire* qui pût légitimement lui attirer quelque blâme. *Duc.*

3°. * Quoiqu'échaper ait le sens d'éviter, il n'en a pas tous les régimes; et quoiqu'on dise, éviter de faire, on ne dit pas échaper de faire. » * Il seroit inconcevable comment . . . il auroit pu échaper de tomber entièrement sous l'esclavage de, etc. *Hist. d'Angl.*

4°. On dit, échaper d'un danger, d'une bataille, et réchaper d'une maladie. * Boileau n'a pas fait cette distinction. Il dit, en parlant des Chanoines, poursuivis par les bénédictions du Prélat, et d'un Chanoine en particulier.

Il tremble, il cède, il fuit, mais aucun n'en réchape.

Il y a dans ce vers deux impropriétés; l'une de mot, l'autre du régime. Il falait dire, n'y échape. Voyez n°. 2°. Voyez RÉCHAPER.

5°. * Echaper un malade, pour dire, le guérir, est un provençalisme. » En ne saignant pas, on échape beaucoup de maladies. L'expression est vicieuse et le terme impropre. Si le régime était bon, on dirait plutôt réchaper, mais ni l'un ni l'autre ne régissent les personnes.

6°. Laisser échaper se dit dans des occasions où échaper tout seul serait un barbarisme. » Elle me dit qu'il ne lui arrivoit pas assez souvent d'avoir le plaisir d'entretenir des étrangers, pour en échaper l'occasion. *L'Abé Richard.* — On doit dire, laisser échaper l'occasion, et non pas échaper l'occasion; comme on dit, laisser tomber, et non pas, tomber un livre, ainsi que dit le peuple en certaines Provinces. Excepté dans le sens d'éviter, n°. 1°. Echaper est neutre, comme tomber.

7°. On dit qu'une chose est échapée de la mémoire, pour dire qu'on ne s'en souvient pas; et qu'elle est échapée de la main, pour dire qu'on l'a laissée tomber par mégarde. — Rien n'échape à la prévoyance, aux lumières de cet homme: il voit tout, il prend garde à tout. — Il l'a échapé belle, (st. prov.) Il a heureusement évité un grand danger.

ÉCHAPÉ, ÉE, adj. On dit, dans le st. fig. fam. d'un jeune homme inconsidéré et emporté, que c'est un cheval échapé, qu'il fait le cheval échapé. — S. m. » Un échapé des petites maisons, un fou. — Un échapé de barbe, un cheval engendré d'un barbe et d'une cavale du pays. Un échapé de

Juif, ou un homme échapé de Juif, qu'on soupçonne d'être de race Juive.

ÉCHARDE, s. f. Piquant de chardon, ou petit éclat de bois, qui entre dans la chair.

ÉCHARDONER, v. act. Arracher les chardons d'un champ, d'un jardin. » *Echardonner une terre, une prairie.*

ÉCHARPE, s. f. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Large bande d'étoffe, etc. qu'on portait autrefois de la droite à la gauche, en forme de baudrier, et qu'on a porté ensuite en forme de ceinturon. — Parmi les gens de guerre, la couleur de l'écharpe marque la Nation, ou le Parti. De là l'expression proverbiale, changer d'écharpe, de parti. — Coup d'épée en écharpe, qui va en travers. Canon qui tire en écharpe, de biais.

Avoir l'esprit en écharpe (st. prov.) L'esprit embrouillé, de travers, ou troublé, altéré, ou simplement distrait. — Le lit est l'écharpe de la jambe. Quand on a une jambe malade, il faut se tenir au lit. — En provençal, on dit: jambe au lit, et bras au cou, en écharpe.

ÉCHARPER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] Donner un coup d'épée de travers. Tailler en pièces. *Trév.* Donner un coup d'estramacon. *Acad.* — L'Académie explique un mot peu connu par une expression encore moins connue. » Il lui a écharpé le visage, le bras.

* ÉCHARS, ARSE, adj. ÉCHARSEMENT, adv. ÉCHARSETÉ, s. f. vieux mots. Chiche, avare. D'une manière chiche. Avarice. On écrivait *eschars, escharsement, escharseté.* — *Echarseté* est encore usité en termes de *Monoie*. Défaut d'une pièce qui n'est pas du titre ordonné.

ÉCHASSES, s. f. pl. [*Echâsse*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Deux longs bâtons, à chacun desquels il y a une espèce d'étrier, ou un fourchon, dans lequel on met les pieds; dont on se sert pour marcher. — On dit, en style familier, d'une personne qui est trop haut montée sur ses jambes, qu'il semble qu'elle soit sur des échâsses. — Et dans le style médiocre et critique, d'un homme qui a l'esprit guindé, qu'il est toujours monté sur des échâsses. — On le dit aussi du style.

ÉCHAUBOULÉ, ÉE, adj. ÉCHAUBOULÈRE, s. f. [*Echo bou-lé, lé-e, lûre*; 1^{re}

é fer. 4^e é fer. aux 2 1^{eres}, longue au 2d et 3^e. [*Echauboulé*, qui a des *échauboulés*, c. à d. de petites élevures rouges, qui viennent sur la peau.

ÉCHAUDÉ, s. m. [*Echodé*, 1^{re} et dern. é fer. 2^e dout.] Espèce de pâtisserie faite de pâte échaudée. — * Dans les Provinces Méridionales, quelques-uns disent *chaudé*, mais mal.

ÉCHAUDER, v. act. [*Echodé*; 1^{re} et dern. é fer. L'*au* est douteux devant la syll. masculine; devant l'*e* muet, il est long: il *échaude*, *échaudera*, etc. Pron. *échode*, *échodera*, etc.] 1^o. Laver d'eau chaude et bouillante. *Echauder* un pot de terre. = 2^o. Tremper dans l'eau chaude: *échauder* de la volaille pour la plumer. = 3^o. Jeter de l'eau chaude sur. . . *Echauder* de la pâte. = 4^o. Fig. (st. fam.) *S'échauder* et *être échaudé*, être atrapé; recevoir quelque perte dans une affaire. » Il *s'y est échaudé*; il craint de *s'y échauder*. — » Il *y a été échaudé*.

ÉCHAUDOIR, s. m. [*Echo-doar*; 1^{re} é fer. 2^e dout.] Il se dit et du lieu où l'on échaude, et des vaisseaux, qui servent à échauder.

ÉCHAUFATION, **ÉCHAUFURE**, s. f. [*Echoféron*, *flûre*; 1^{re} é fer. 3^e é moy. au 1^{er}, lon. au 2d.] La *Touche* remarque qu'ils se disent également bien, suivant l'*Acad.* Il croit pourtant le 1^{er} plus usité. Dans sa dern. édit. l'*Acad.* paraît y mettre quelque différence. Elle dit le 1^{er}, d'un mal causé par une chaleur excessive, et qui paraît par une ébullition; et le 2d, d'une petite rougeur, d'une petite élevure qui vient sur la peau dans une échaufation. Mais les exemples qu'elle donne paraissent les confondre. » Ce n'est qu'une *échaufation*; ce n'est qu'une *échaufure*.

* **ÉCHAUFFANT** ou **ÉCHAUFANT**, ANTE, adj. [*Echofan*, *fante*; 1^{re} é fer. 3^e lon.] Qui échaufe. » La grace éclairante et *échaufante*, Panégir. de *St. François de Paule*. — Ces deux adjectifs sont des mots forgés peu heureusement. » L'astre lumineux et *échaufant*. Feller. » Des boissons *échaufantes*; Tissot.

ÉCHAUFFEMENT, ou **ÉCHAUFEMENT**, s. m. **ÉCHAUFFER**, ou **ÉCHAUFER**, v. a. [*Echôfeman*, *échôfé*; 1^{re} é fer. L'*au* devant la syll. masc. est dout., devant l'*e* muet, il est long: il *échaufe*; *échaufera*, etc. Pron. *échôfe*, *échôfera*, etc.] *Echaufé-*

ment, est l'action d'*échauffer*, ou l'effet de cette action. *Acad.* Je crois qu'il n'a que ce dernier sens, un sens passif, et qu'il ne se dit point de l'action de ce qui *échaufe*, mais de l'état de celui, qui est *échaufé*.

== *Echauffer*, doner de la chaleur. *Echauffer* la chambre. » Il avoit tant de froid, qu'on ne pouvoit *l'échauffer*. » Le vin, les épiceries *échaufent* le sang. — *S'échauffer*. » Il *s'est échaufé* à marcher: » Il a pris une pleurésie, pour *s'être trop échaufé*.

REM. 1^o. *Echauffement* ne se dit que dans ce dernier sens. » A mesure que l'*échauffement* augmente, la fumée devient plus dense. *Bernard*, Mémoire sur le *charbon de pierre*.

2^o. *Echauffer* et *s'échauffer* se disent dans le propre et dans le figuré. » Ce feu *échaufe* la chambre: ce discours *échaufe* les esprits: ses mains *s'échausent* par le travail. » La dispute, la querelle, la conversation *s'échaufa*: la guerre *s'échaufe*, elle est fort *échauffée*. == Si ce verbe a un 2d régime, c'est la prép. *par*, et non pas la prép. *de*, du moins en prose.

A quoi bon d'une muse au carnage animée
Echauffer ta valeur déjà trop allumée.

Boil.

En prose, on dirait, *par les accens d'une Muse*; car, *par une Muse* ne vaudrait rien. = Dans l'*Ann. Litt.* On lui fait régir la prép. *à*, qui est le régime d'*animer*. » La Duchesse de Montpensier pouvoit bien *échauffer* à sa vengeance l'assassin du dernier des Valois, mais Palmire est-elle dans le même cas? (dans la Tragédie de *Mahomet*.) Ce régime n'est pas admis par l'usage.

3^o. On dit, *figurément* (st. fam.) qu'une chose *échaufe* le sang, la bile à un homme, pour dire, qu'elle le met en colère, qu'elle l'impatiente. — *Ne m'échauffez pas les oreilles*: finissez un discours, qui commence à me mettre en colère. — Le jeu *s'échaufe*, comence à *s'échauffer*: on comence à jouer avec chaleur: — En st. proverbial et plaisant, on dit d'un homme qui se passionne, qui s'anime trop, qu'il *s'échaufe dans son harnois*.

4^o. *Se chauffer* et *s'échauffer*, ont des sens diférens. Voy. **CHAUFFER**.

ÉCHAUFÉ, **ÉE**, adj. Il s'emploie ordinairement sans régime. Mde. de B... (*Hist. d'Angl.*) lui fait régir la prép. *de*. » Les

convives étoient échaufés de vin et de joie. Ce régime ne fait point mal dans cette phrase. = Il s'emploie quelquefois substantivement. *Sentir l'échaufé*, exhaler une odeur désagréable, occasionnée par une chaleur excessive.

ÉCHAUFOURÉE, s. f. [*Echo-fou-ré-e*; 1^{re} et pénult. é fer.] 1^o. Entreprise téméraire et malheureuse. » Il a fait une étrange échaufourée. = 2^o. Rencontre imprévue à la guerre. » Ce ne fut pas un combat : ce ne fut qu'une échaufourée. — Dans l'un et l'autre sens, il n'est que du st. fam.

ÉCHAUFÛRE. Voy. ÉCHAUFATION.

ÉCHAUGUETTE, s. f. [*Echoghète*; 1^{re} é fer. 3^e é moy. dern. e muet.] Guérite au haut d'une place forte, pour découvrir ce qui se passe aux environs.

ÉCHE : l'é est ouv. et long dans *bêche*, *lèche*, *grièche*, *pêche* (action de pêcher) *pêche* (fruit) *revêche*; il empêche, il dépêche. Il est bref et moyen dans *calèche*, *flèche*, *crèche*, *sèche*, *brèche*, on *pêche*, (on fait un *péché*.) *D'Olivet*.

ÉCHÉANCE, s. f. [1^{re} et 2^e é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Terme où échoit le paiement d'une chose dûe. » L'Échéance d'une lettre de change. *A l'échéance du terme, du paiement.*

ÉCHEC, s. m. [*Echèk*; 1^{re} é fer. 2^e é moy.] *Brébeuf* écrit *échét* avec un t à la fin; c'est une mauvaise orthographe. = Jeu qui se joue par deux personnes sur un tablier ou damier, avec huit pièces et huit pions de chaque côté. — Il se dit aussi des pièces dont on joue à ce jeu, collectivement prises. » *Des échecs d'ivoire, d'ébène, de bois, etc.* — Le proverbe dit qu'*au jeu d'échecs, les fous sont les plus près des Rois*; ce qu'on applique malignement.

ÉCHEC, au singulier, se dit quand on attaque le Roi, de sorte qu'il est obligé de se retirer, ou de se couvrir. *Doner échec*; mettre le Roi en échec. *Échec au Roi et à la Dame.* = *Echec et mat*, c'est quand le Roi est attaqué de manière qu'il ne peut ni se retirer, ni se couvrir. — *Figurément*, (st. fam.) *Être échec et mat*, être perdu sans ressource. = *Tenir en échec*, empêcher d'agir, tenir en crainte : *Tenir une Armée, une place, la partie adverse en échec.*

Il s'accorde encore moins d'un comique

Donn la froideur même la joie en échec;
Que d'un tragique où l'œil demeure sec.

ÉCHEC, au figuré, perte considérable que font des Troupes. » *Les ennemis ont remporté un grand échec.* — Par extension, il se dit des particuliers. » *C'est un grand échec à sa fortune, à son honneur, à sa faveur. Recevoir, ou souffrir un grand, un terrible échec en son honneur, en sa réputation.*

ÉCHELLE, s. f. **ÉCHELON**, s. m. [*Echelle, Echelon*.] 1^{re} é fer. 2^e é moy. au 1^{er}, e muet au 2^d.] *Echelle*, instrument qui sert à monter. *Trev. Rich. Port.* *Cela est trop vague.* » Machine de bois, composée de deux longues branches, traversées d'espace en espace par des bâtons, disposés en sorte qu'on puisse s'en servir pour monter et descendre. *Acad.* Il y a aussi des *échelles de corde*. *Echelon* est ce bâton qui traverse l'échelle et sert de degré pour monter. *Monter à une échelle.* » Il avoit le pied sur le premier, sur le dernier échelon.

ÉCHELLE est encore, 1^o. dans les cartes géographiques et les plans, une ligne divisée en plusieurs espaces, pour mesurer les distances. = 2^o. Place de commerce sur les côtes dans les Mers du Levant. » *Traffiquer dans les Echelles du Levant.*

On dit proverbialement : *après cela il faut tirer l'échelle* : on ne peut voir de plus belle chose.

ÉCHELON, dans le st. figuré familier, est ce qui sert à mener d'un rang à un autre plus haut. » *Cette petite charge est un échelon pour monter à une plus grande.* » Il est monté d'un échelon, d'un degré; il est avancé d'autant. *L'Acad.* le met sans parler du style.

* **ÉCHELLER**, v. a. Vieux mot, au lieu duquel on dit à présent, *escalader*. *Trev. Rich.*

ÉCHENILLER, v. a. [*Echeni-glié*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e e muet; mouillez les ll.] Ôter les chenilles des arbres.

ÉCHEVEAU, s. m. [*Echevo*; 1^{re} é fer. 2^e e muet, 3^e dout.] Fil, soie ou laine, replié en plusieurs tours, afin qu'ils ne se mêlent pas. *Echeveau de fil, de soie. Dévider un écheveau.* = *Mde. de Sévigné* l'emploie au figuré. » *Et puis cette Providence, qui me revient; car sans cela on n'auroit jamais fait à retourner sur le passé :*

C'est un écheveau, qui ne finiroit point.

ÉCHEVELE, *ÉE*, adj. [1^{re} et 4^e é fer., 2^e et 3^e muet.] Qui a les cheveux épars et en désordre. Suivant l'*Acad.*, il se dit plus souvent d'une femme que d'un homme. » Elle étoit échevelée.

ÉCHEVIN, *s. m.* ÉCHEVINAGE, *s. m.* [*Eche-vein, vinage*: 1^{re} é fer., 2^e e muet.]

Echevin, est le nom d'un Officier municipal, élu pour avoir soin des affaires communes d'une Ville pendant un certain temps. On lui donne ce nom à Paris, à Lyon, à Marseille. A Toulouse, on dit *Capitoul*; à Bordeaux, *Jurats*; dans les autres Villes, *Consuls*. — *Echevinage*, est la charge d'Échevin: » Br. — *guer l'échevinage*, et le temps de l'exercice's. — *Durant, ou, sous l'échevinage de...* Sou: *son échevinage*.

ÉCHIERE, *s. m.* Terme d'Architecture. Mur rampant, sur lequel portent les marches et la rampe d'un escalier.

ÉCHINE, *s. f.* ÉCHINÉE, *s. f.* ÉCHINER, *v. a.* [1^{re} é fer., 3^e e muet au 1^{er}, é fer. aux autres.] *Echine*, est l'épine du dos, la partie de l'animal qui prend depuis le cou jusqu'aux fesses. *Trév.* Depuis le milieu des épaules jusqu'au croupion. *Acad.* — On le dit toujours au singulier, quand on ne parle que d'une seule personne. * En Provence, plusieurs disent *les échines*, mais mal. — On ne s'en sert que dans le discours familier: l'*Acad.* n'en distingue point l'usage. *L. T.*

ÉCHINÉE, pièce d'un cochon, qui se coupe sur le dos. *Trév.* Morceau du dos d'un cochon. *Acad.*

ÉCHINER, au propre, rompre l'échine. » On lui a donné un coup qui l'a échiné. » Il s'est échiné en voulant soulever un trop grand poids. — Au figuré, tuer, assommer dans une mêlée, dans une déroute. » Allez à la guerre vous faire échiner. — *Echiner de coups*, battre outrageusement: c'est du figuré familier. — *Trév.* met *echiner*, ou *echigner*. On n'écrit plus que le premier.

ÉCHIQUIER, *s. m.* [*Echi-kié*: 1^{re} et d^{re} é fer.] Tablier carré sur lequel on joue aux échecs, et qui est divisé en plusieurs cases, ou carrés de deux couleurs. » Planter des arbres en échiquier, c'est les planter en sorte que leur figure représente plusieurs carrés faits en échiquier.

ÉCHO, *s. m.*, et *f.* [Pron. *éko*.] Ce mot est féminin, et s'emploie sans article, quand il se dit de la Nymphé de ce nom. » *Echo*

entendit ses regrets, et d'une triste voix les répéta à toutes les Divinités champêtres. — Il est masc., quand on parle d'un *son réfléchi*. » Un bon écho: les échos redoublés, les échos d'alentour. » Il y a des échos qui répètent jusqu'à six, sept, huit fois, et plus. — En ce sens, il se prend aussi pour le lieu où se fait l'écho. — Figurément, mais tout au plus dans le style médiocre, on dit, d'un homme qui répète ce qu'il a entendu, qu'il est l'écho de... Ce mot est aujourd'hui à la mode. » Ces bonnes gens-là, à force d'être les échos et les valets du grand homme (*Voltaire*) ont fait semblant, pour s'arranger une existence, d'en être les adorateurs. Ne pouvant pas trop prétendre aux honneurs de l'apothéose, ils desservent au moins le temple du Dieu. En conséquence, il leur faut des prosélytes, ou des martyrs. *Dorat*. Un Auteur moderne, parlant d'un fameux libertin, dit que sa mort fut l'écho de sa vie voluptueuse. Un Prédicateur avait ainsi divisé son Sermon sur la mort. » Elle est l'école de la vie; en pensant à la mort, on apprend à bien vivre. Elle est l'écho de la vie; on meurt comme on a vécu. — Tout cela est de mauvais goût. — *Gresset* l'emploie plus élégamment.

Loin de ce Médisant infâme,
Qui, de l'imposture et du blâme
Est l'impur et bruyant écho.

ÉCHOIR, *v. n.* [*E-choar*.] Au présent de l'indicatif, il n'est en usage qu'à la 3^e pers. du sing. il échoit, qu'on prononce quelquefois *échet* (*e-choa, échè*). *J'échus*; *j'écherrai*, *j'écherrais*, que *j'échusse*, *échéant*. — Il n'a point d'imparfait de l'indicatif, et l'on ne doit pas dire comme *Mde. de B...* (*Hist. d'Angl.*) La Loi lui permettoit d'aliéner les terres qui lui écheoient. *M. des Essarts* dit au futur, il échoira. » Pour jouir par les héritiers de la portion qui leur échoira. Causes Célèbres.

ÉCHOIR, c'est 1^o. Arriver par succession, par donation, par fortune, ou par hasard. *Trév.* Par sort, ou par cas fortuit. *Acad.* » Il lui est échu une succession, un lot de mille écus, etc. — On dit (*st. famil.*), si le cas y échoit, si l'occasion s'en présente. — 2^o. Il se dit du terme, du temps préfix auquel on doit faire certaines choses. » Le premier terme échoit à la Saint-Martin. » Cette lettre de change est échue; et non pas a échu: Ce verbe prend dans ses temps composés l'auxil.

être. = 3°. Il se dit des personnes, avec *bien* ou *mal*, dans le sens de *rencontrer*. » Vous ne sauriez que *bien échoir*, bien rencontrer. » Je suis *mal échu*, j'ai mal rencontré. — Gresset lui fait régir la prép. *en*.

Pour un enfant qui sort du Monastère,
C'étoit *échoir en dignes compagnons*. *Verveil*.

ÉCHOLE, voy. ÉCOLE.

ÉCHOPPE, s. f. [*Echoppe*. On pourrait l'écrire de même avec un seul *p* : 1^{re} *e* fer., 4^{re} *e* muet.] 1°. Petite boutique, ordinairement en apentis, et adossée contre une muraille. = 2°. Pointe ou aiguille, dont les Graveurs se servent pour graver sur le vernis dur.

ÉCHOUER, v. n. et a. [*E-chou-é* : 1^{re} et 4^{re} *e* fer.] Donner contre un rocher, ou sur le sable, dans un endroit de la mer où il n'y a pas assez d'eau pour floter. Il se dit, et du vaisseau, et de ceux qui sont dedans. » Le vaisseau *échoua* sur un banc de sable. » Nous *échouâmes* sur cet écueil. On le dit aussi des baleines, = Il est quelquefois actif et réciproque. » Le Pilote nous *échoua*, *échoua* le vaisseau. » Il aime mieux *s'échouer* que de nous laisser prendre. = Au figuré, ne réussir pas à ce qu'on a entrepris. Il se dit, et des personnes, et des choses : » Vous *échouerez* dans cette entreprise. Ses desseins *échouèrent* : cette affaire *a échoué*.

Rem. L'usage ne donne à ce verbe que l'auxil. *avoir*, soit dans le propre, soit dans le figuré. * Quelques Auteurs l'ont employé avec l'auxil. *être*. » L'expédient auquel ils avoient eu recours étoit entièrement *échoué*. Hist. d'Angl. » Octave Farnèse, voyant que son dessein étoit *échoué*. Hist. d'Allem. » Une fois que le vaisseau étoit *échoué*. Let. Edif. — Le Père Bouhours lui-même a dit (Vie de St. Ign.) : Bientôt l'affaire de l'enregistrement fut *échouée* en apparence. Il semble que dans cette phrase ce verbe est employé au passif; mais on ne l'emploie de cette manière qu'au participe. On dit, vaisseau *échoué*, dessein *échoué*; c'est une affaire *échouée*; mais on ne dit pas avec le verbe *être*, le vaisseau, le dessein *est échoué*, l'affaire *est échouée* : on dit toujours *a échoué*.

2°. *Echouer* se fait sans dessein; *s'échouer*, avec dessein. » Cette place, où on vit les Ennemis *s'échouer*. Test. Polit. de Louvois. Il falait dire *échouer*.

* ÉCHUTE, s. f. *Richelet*. » Il m'est venu une bonne *échute*. Ce mot est un barbarisme.

ÉCIMER, v. a. Couper la cime des arbres. » On *écime* de temps en temps les saillies. ÉCLABOUSSER, v. a. ÉCLABOUSSURE, s. f. [*Eclabou-cé, sûre* : 1^{re} *e* fer., 4^{re} *e* fer., au 1^{er} lon. au 2^d.] *Eclabousser*, c'est faire rejaillir de la boue sur. . . *Eclaboussure*, est la boue qu'on fait rejaillir. » Ce cheval, ce carrosse m'a tout *éclaboussé*, *a éclaboussé* jusqu'à mon chapeau. » Mon habit est tout plein d'*éclaboussures*.

ÉCLAIR, s. m. [*Eclèr* : 1^{re} *e* fer., 2^{re} *e* ouv. On pron. l'*r* finale.] Éclat de lumière subit et de peu de durée. Il se dit sur-tout de celui qui précède le tonnerre. » Il fait des *éclairs* continuels. » On ne voyoit qu'à la lueur des *éclairs*. = Figurément, *passer comme un éclair*, passer vite, ne durer guère. » Il ne s'est point arrêté, il *a passé comme un éclair*. » La gloire du monde *passé comme un éclair*. = * *Par éclair*, tout en courant, et sans beaucoup de réflexion : expression nouvelle. » Des Ministres légers, sans soucis, sans nuages, voyant tout *par éclair*, et décidant de même. *Necker*.

* Pourrait-on imaginer qu'un Poète de ce siècle ait fait ce mot féminin? C'est pourtant ce qu'a fait tout récemment l'Auteur des *quatre Ages de l'Homme*.

Mes amis, le bonheur est semblable à l'*éclair*.

Elle brille, et n'est plus.

* ÉCLAIRANT, ANTE, adj. [*Eclèrant* : 1^{re} *e* fer., 2^{re} *e* moy., 3^{re} lon.] Qui éclaire. » La grâce *éclairante* et *éhausante*. Ces deux adjectifs ne sont pas usités. — L'Auteur d'un *Dictionnaire de Physique* estime l'a employé. » C'est ce commerce de lumière entre le corps *éclairant*, qui sert à réparer abondamment les pertes immenses que doit faire l'atmosphère du soleil. *Père Paulian*. — On dit plus communément, les corps *lumineux*.

ÉCLAIRCIE, s. f. [*Eclèr-ci-e* : 1^{re} *e* fer., 2^{re} *e* ouv., 3^{re} lon., 4^{re} *e* muet.] Terme de Marine. Endroit clair, qui paraît au ciel, en temps de brume. Il y a des Marins qui disent un *éclairci*. » Nous avons aperçu les ennemis, dans un *éclairci*, à deux lieues. *Journ. de Gen.*

ÉCLAIRCIR, v. a. ÉCLAIRCISSEMENT, s. m. [*Eclèrci, cice-man* : 1^{re} *e* fer., 2^{re} *e* ouv., 4^{re} *e* muet au 2^d.] *Eclaircir*, est 1°. Rendre clair, ou plus clair. » Le vent *a éclairci* le temps. *Eclaircir* la voix, la vue, le teint; *éclaircir* de la vaisselle. = 2°. En

parlant des choses liquides, rendre moins épais : » *Eclaircir* un sirop trop épais. — Diminuer le nombre. » Le canon *éclaircissoit* les rangs. » *Eclaircir* une forêt. — Il a bien *éclairci* son bien (style plaisant), il en a mangé une partie. — 4°. Figurement, rendre plus clair, plus intelligible. *Eclaircir* un fait, un point de doctrine, une question, une matière. » Le temps *éclaircira* la vérité. — *Eclaircir* un doute, une difficulté, les résoudre.

Rem. *Eclaircir* et *éclairer*, ont, dans le fond, le même sens; mais ils n'ont pas le même emploi. Le 1^{er} se dit des choses seulement en régime absolu (l'acusatif); le 2^d se dit des personnes. On ne dit point *éclaircir* quelqu'un, mais *l'éclaircir* d'un fait, l'en instruire. Racine dit, dans *Bajazet* :

O Ciel ! combien de fois je l'aurais éclaircie,

Si je n'eusse, à sa haine, exposé que ma vie !

La pensée du Poète est, je lui aurais tout dévoilé, je l'aurais instruite de son erreur sur mon compte; mais l'expression dont il s'est servi n'est pas suivant l'usage. — Mde. Dacier dit aussi, dans l'*Odyssée* : » Je lui fis (à Ulysse) plusieurs questions, pour tirer la vérité de sa bouche; mais lui, avec sa finesse et sa souplesse ordinaire, il évita toujours de me répondre et de m'*éclaircir*. —

Bossuet emploie souvent ce verbe avec le régime absolu des personnes, dans le sens d'*éclairer*, instruire. » On aura égard à ce qui peut calmer, *éclaircir*, édifier les autres. » Je prie Dieu de vous *éclaircir* (éclairer) sur ce que vous avez à faire.

M. de la Harpe, au contraire, emploie *éclairer* pour les choses, au lieu d'*éclaircir*, dans une lettre adressée à Voltaire. Il le prie d'*éclairer* les doutes qu'il lui propose. *Eclaircir* était là le vrai mot.

Avec l'ablatif (la prép. *de*) pour 2^d régime, *éclaircir* se dit fort bien des personnes en régime absolu. » Je l'*éclaircirai* de ce point là : il faut l'en *éclaircir*. » Je veux m'en *éclaircir*. — On dit aussi, *s'éclaircir* sur. » Il faut, *s'éclaircir* sur cette affaire.

ECLAIRCISSEMENT, n'a que le 4^e sens, le sens figuré d'*éclaircir*. Explication d'une chose obscure : » *Eclaircissement* d'une difficulté, d'un doute. On ne dit point au propre, l'*éclaircissement* du temps, de la vue, de la voix, etc.; du sirop, d'un bataillon, etc., comme on dit *éclaircir* dans les 3 1^{ers} n^{os}. — Mais il a une signification particulière,

que ce verbe ne partage pas. C'est, en matière de querelle, une explication que l'on demande à un homme, pour savoir si dans ce qu'il a dit, ou fait, il a eu intention d'offenser, ou même s'il a dit, ou fait ce qu'on lui prête, et qu'on nous a rapporté. Tirer un *éclaircissement* de... En venir à un *éclaircissement*. » Je veux avoir avec lui un *éclaircissement*. — Plusieurs disent, en ce sens, *s'éclaircir* avec : » Je veux m'*éclaircir* avec lui; mais cette manière de parler est tout au moins douteuse.

ECLAIRÉ, ÉE, adj. [*Ekléré*, *rée* : les 3 é fer., le 3^e long au 2^d.] 1°. Au propre, qui a un grand jour, escalier bien *éclairé*. — Qui a beaucoup de lumières, salle bien *éclairée*. — Au figuré, en parlant des personnes, qui a de grandes lumières, beaucoup de connaissances. C'est un homme fort *éclairé*; un esprit fort *éclairé*. — L'Ev. d'A... jouant le mot sur ces deux sens, dit tout haut, en sortant le soir du Palais de l'Arch. de... où il n'avait pas été reçu comme il croyait le mériter : » Cette maison est bien peu *éclairée*. — On dit, dans un autre sens, qu'une maison, qu'un jardin, sont trop *éclairés*, parce qu'on y est exposé à la vue de tout le monde.

ECLAIRÉ, suit toujours, même en vers, le substantif qu'il modifie.

ECLAIRÉ, suivant l'Ab. Girard, est distingué de *clairvoyant*, en ce qu'il est le fruit de l'étude, et *clairvoyant*, de l'esprit. » L'homme *éclairé* ne se trompe pas, il sait; l'homme *clairvoyant* ne se laisse pas tromper, il distingue. » Un Juge *éclairé* connoît la justice d'une cause; il est instruit de la Loi qui la favorise, ou qui la condamne; le Juge *clairvoyant* pénètre les circonstances et la nature d'une cause, il est d'abord au fait, et voit de quoi il est question. GIR *Synon.* — Ces deux qualités sont entre elles comme la science et la pénétration. Voy. INSTRUIT.

ECLAIRER, v. a. [*Ekléré* : 3 é fer.] 1°. Au propre, répandre la clarté sur... » Le soleil *éclaire* la terre. » Le flambeau *éclaire* toute la chambre. — Et neutralement : » Le soleil *éclaire*; la lune n'*éclairait* plus. — 2°. Au figuré, donner de la clarté à l'esprit. » Les bonnes lectures *éclairent* l'esprit, sans corrompre le cœur. » Seigneur, *éclairez* mon entendement. — 3°. Instruire de ce qu'on ignore; détromper.

J'imagine un moyen d'*éclairer* votre mere.

Sur

— Voy. ÉCLAIRCIR. — On dit aussi, en ce sens, *s'éclairer*. » Lorsqu'on ne veut qu'être utile, on doit souhaiter de *s'éclairer* sur la manière de l'être. *Anon.* — 4°. Épier, observer; veiller sur. » Il faut *l'éclairer de près, éclairer ses actions, sa conduite.* — 5°. V. n. Apporter de la lumière à quelqu'un, pour lui faire voir clair. Il se dit au propre, et régit le datif (la prép. à.) *Eclairez à Monsieur; et en sous-entendant le régime, éclairez; allez éclairer.* » Euryclée *éclairait* à ce jeune Prince. *Mde. Dacier, Odyssee; c. à. d.,* portait le flambeau devant lui, comme l'Auteur l'a dit plus haut. * En Provence, plusieurs disent *faire lumière à . . .* » *Faites lumière à Madame; faites-moi lumière.* C'est un grossier provençalisme, un barbarisme d'expression. — 6°. Étinceler, briller. » Les yeux des chats *éclairent* pendant la nuit. — * Quelques-uns le disent, mais mal, du feu, des flambeaux, des lampes: « Ce feu *éclaire* bien; ces flambeaux *éclairent* mal: » Les lampes, qui *éclairent* devant la Chapelle du Saint. *Vie de St. Pierre d'Alc.* * Et activement: » *Eclairez ce feu.* Il faut dire, *faites brûler, ou flamber.* Desgr. En Franche-Comté, on dit *clairer*: » Ce feu *clair* bien. Le barbarisme est encore plus sensible. — 7°. V. neut. impers., faire des *éclairs* » Il *éclaire*, quand il tonne. » Il *n'a fait qu'éclairer* toute la nuit.

ÉCLANCHE, s. f. Du temps de *Richelet* ce mot était du bon style, puisqu'il dit que c'est ce qu'on apèle en Province *gigot de mouton*; l'*Acad.* dit, au contraire, qu'on l'apèle plus ordinairement *gigot*. — Le *Rich. Port.* le met sans remarque.

ÉCLAT, s. m. [*Ekla*: 1^{re} é fer.] 1°. Partie d'un morceau de bois, qui est rompu en long. Il fut blessé de *l'éclat* d'une lance. » Les lances des deux Chevaliers volèrent *en éclats*. — On le dit aussi des pierres, des bombes, des grenades, etc. — 2°. Lueur brillante. » *L'éclat du soleil, des pierreries, des couleurs, des yeux, du teint, etc.* — 3°. Figurément, gloire, splendeur, magnificence. » Action d'*éclat* » Cela a répandu *un grand éclat* sur sa famille, *sur son nom, sur sa réputation.* » Il a paru à la Cour *avec éclat.* » Il n'aime point *l'éclat* et la pompe: » Ne vous laissez point éblouir par *l'éclat* des grandeurs et des richesses. — 4°. Bruit: *Un éclat de tonnerre.*

un grand éclat de voix. — Cette action *a fait éclat*, ou, *de l'éclat*; *a fait peu d'éclat*, ou, *beaucoup d'éclat*, elle a fait beaucoup de bruit. — *Eclat de rire*, bruit qu'on fait en riant. » Il lui prit *un éclat de rire.* » Ils firent *de grands éclats de rire.* — 5°. Rumeur, scandale. *Faire un éclat.* » Craindre, éviter, prévenir, empêcher *l'éclat*, ou, *un éclat.* » Il devoit bien *s'épargner cet éclat.*

Rem. 1°. *Eclat, brillant, lustre* (synon.) Il y a une gradation entre ces trois mots. *L'éclat* enchérit sur le *brillant*, et le *brillant* sur le *lustre*; de sorte que c'est avec quelque raison qu'on a critiqué l'expression d'un Auteur, qui a défini le *je ne sais quoi*, le *lustre du brillant*, et qu'on a remarqué qu'il aurait mieux dit, le *brillant du lustre*, s'il pouvait y avoir du mieux dans ce qui est absolument mauvais. — Mais ces mots ne sont pas faits pour être sous le régime l'un de l'autre. On ne dit pas *l'éclat du brillant*, ni *le brillant du lustre*, encore moins *le lustre du brillant*, ou *le brillant de l'éclat*. Il faut opter pour l'un des trois, suivant le goût ou la force de ce qu'on veut exprimer; ou si l'on veut les appliquer tous trois au même sujet, il faut que ce soit sans régime et par forme de gradation, en disant, par exemple, d'une étoffe, qu'elle a du *lustre*, du *brillant*, et même de *l'éclat*. » Les couleurs vives ont plus *d'éclat* que les couleurs pâles; les couleurs claires ont plus de *brillant* que les couleurs brunes; les couleurs récentes ont plus de *lustre* que les couleurs usées. Il semble que *l'éclat* tiène du feu, que le *brillant* tiène de la lumière, et que le *lustre* tiène du poli. — On ne se sert guère du mot de *lustre* que dans le sens littéral, pour ce qui tombe sous la vue; mais on emploie quelquefois celui d'*éclat*, et encore plus, celui de *brillant*, dans le sens figuré, pour le discours et les ouvrages d'esprit. Etant considérés dans ce sens, il me paroît, dit l'Abé Girard, que c'est par la vérité, la force et la nouveauté des pensées qu'un discours a de *l'éclat*; qu'il a du *brillant* par le tour et la délicatesse de l'expression; et que c'est par le choix des mots, la convenance des termes et l'arrangement de la phrase, qu'on *donne du lustre* à ce qu'on dit. *Gir. Synon.*

2°. Il parait que c'est Mrs. de Port-Royal, qui les premiers ont appliqué le mot

d'éclat aux pensées. » Nicole dit que l'éloquence et la facilité de parler donnent un certain éclat aux pensées ; cette expression m'a paru belle et naturelle : le mot d'éclat est bien placé : ne le trouvez-vous pas ? Sév.

3°. * Mettre en éclat, pour illustrer, est une locution surannée. Corneille s'en est souvent servi.

Allons mettre en éclat cette belle journée.

Œdipe.

Je lui dis qu'en éclat j'ayais mis votre vie, etc.

4°. On dit, faire un éclat, témoigner avec éclat son mécontentement. * Du Cerceau, qu'une syllabe de plus embarrassait, a dit, faire éclat.

Si vous n'y pourvoyez ; et ne faites éclat, Vos troupes de trois mois ne seront en état.

On ne dit point, faire éclat tout seul. Voyez n°. 5°. p. 17.

5°. Plusieurs disent rire aux éclats, pour éclater de rire, faire des éclats de rire. » Gens, qui parlent toujours, et ne s'interrompent que pour rire aux éclats de ce qu'ils ont dit et de ce qu'ils vont dire. L'Abbé Le Moine. » Elle rioit aux éclats, en se peignant la contenance étonnée et bête qu'auroient les Grands et les Magistrats, etc. Reine Fantastique, Conte attribué à J. J. Rousseau. » Elles me regardoient de la tête aux pieds avec une mine... une vilaine mine, je vous assure, et puis elles rioient entre elles, et aux plus grands éclats. Th. d'Éduc.

ECLATANT, ANTE, adj. [1^{re} é fer. 3^e lon.] Qui a de l'éclat. Il se dit, comme éclat, au propre et au figuré. Lumière éclatante ; couleurs, pierreries éclatantes. Tout éclatant de lumière. — Action, gloire éclatante. — Son éclatant, voix éclatante.

Rem. 1°. Cet adjectif suit ou précède le substantif, au choix du Poète ou de l'Orateur.

Dans une éclatante voûte :
Il a placé de ses mains
Le Soleil, qui, dans sa route,
Eclaire tous les humains.

Rousseau.

» Lorsqu'il étoit revêtu de sa longue robe d'une éclatante blancheur. Télémaque. L'Auteur aurait pu dire aussi d'une blancheur éclatante. — Il y a des occasions où cet adjectif ne fait pas bien devant le substantif. » Tel que l'ivoire le plus blanc, qu'une femme de Méonie ou de Carie mêle avec la plus

éclatante pourpre. Mde. Dacier. L'inversion est dure, et je voudrais, en cet endroit, la pourpre la plus éclatante.

2°. Eclatant ne se dit point des personnes, sans régime. On peut dire sans doute, un Héros, un Auteur, tout éclatant de gloire ; mais on ne doit pas dire, un Héros, un Auteur éclatant.

Un Guerrier même, un Héros, un Achille, En fait de goût, n'est pas plus compétent, Qu'en fait de guerre, un Auteur éclatant.

Rouss.

Cela ne vaut rien, même en vers, même dans le style demi-marotique. Voyez ÉCLATER. Rem. 1°.

ECLATER, v. n. [1^{re} et dern. é fer.] 1°. Se rompre par éclats. » Ce bois a éclaté : la bombe éclata en tombant : le bois s'est éclaté. = 2°. Faire un grand bruit. » Le tonnerre vient d'éclater. — Fig. fam. Eclater, s'éclater de rire. — Fig. noble. éclater en injures, en invectives, en reproches. = 3°. Venir à la connaissance de tout le monde. » Leur inimitié a enfin éclaté = 4°. Faire paraître son ressentiment. Il s'étoit contenu quelque temps, mais enfin il éclata. » Je fus au moment d'éclater ; mais cet éclat alloit me perdre ; je pris le parti de dissimuler. = 5°. Avoir de l'éclat, briller. » Il n'y a point de pierreries, qui éclatent plus que le diamant. — Fig. » Son nom, sa gloire éclatent par tout le monde.

REM. 1°. Eclater, ne se dit point des personnes dans ce dernier sens.

Jadis, non sans tumulte, on me vit éclater.

Boil.

» On peut compter parmi les plus grands hommes Hipocrate, le Père de la Médecine, qui éclata au milieu des autres, dans ces heureux temps de la Grèce. Boss. Cela ne serait bon aujourd'hui ni en prose, ni en vers. = Avec le verbe faire, on peut employer éclater dans cette acception. » Il fit éclater dans ses premières campagnes une intrépidité, une ardeur, qui changea les railleries en éloges. Marm.

2°. Eclater de rire, vaut mieux que s'éclater de rire. L'Acad. les met tous deux sans remarque. Elle a peut-être puisé le 2^d dans La Font.

Le premier qui les vit, de rire s'éclata.

Quelques-uns disent éclater tout seul : son rire étoit celui de la joie : en éclatant, il laissoit voir des dents plus blanches que l'i-

voire. *Marm.* » On se mit à rire . . . On rit encore plus . . . On éclata à ne plus s'entendre. *Coyer.* — *La Bruyère* l'avait dit autrefois de la sorte. » Quoiqu'il n'ait nulle envie de rire, il porte à la bouche l'un des bouts de son manteau, comme s'il ne pouvoit se contenir, et qu'il voulut s'empêcher d'éclater. » Parler sans cesse à un Grand . . . rire jusqu'à éclater en sa présence. — Comme éclater tout seul signifie ordinairement faire un éclat, témoigner tout haut son mécontentement; il pourrait y avoir quelquefois de l'équivoque à l'appliquer au rire. * En *Provence* plusieurs disent éclater le rire. On ne peut excuser celui-ci de barbarisme. On doit dire, éclater de rire.

3°. S'éclater, se fendre. *La Quintinie* le fait actif. » Prenez garde de trop baisser cette branche, de peur de l'éclater. Il faut dire, de peur de la faire éclater. Voy. n°. 1°. — * En *Provence* encore, on dit éclater pour forcer, briser, ouvrir avec effraction. » Eclater une maison, un coffre, un tronc. C'est encore un barbarisme.

ECLÉSIASTE; ÉCLÉSIASTIQUE. Voyez ECCLÉSIASTE, ECCLÉSIASTIQUE avec 2 c.

ECLIPSE, s. f. ÉCLIPSER, v. a. [1^{re} e fer. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Au propre, obscurcissement, ou du Soleil par rapport à nous, par l'interposition du corps de la Lune, ou de la Lune, par l'interposition de la terre. » *Eclipse de Soleil, Eclipse de Lune. L'éclipse du Soleil, l'éclipse de la Lune.* — Au fig. (st. fam.) en parlant des personnes, disparition. Il a fait une éclipse, une longue éclipse. — Et dans tous les styles, en parlant des choses, obscurcissement. » Il n'est point de gloire si éclatante qu'elle ne soit exposée à souffrir quelque éclipse.

ÉCLIPSER se dit comme *Eclipse*, et au propre et au figuré; la Lune éclipse le Soleil. » *Corneille* *éclipsa* tous les Poètes Tragiques qui l'avoient précédé. — *S'éclipser* est plus usité au propre qu'*éclipser*. » Le Soleil s'éclipsa, la Lune comença à s'éclipser à telle heure. — Au fig. (st. fam.) s'absenter. » Il s'éclipsa tout d'un coup. Il s'est éclipsé de la Cour. — Par extension, il se dit des choses: j'avois mis là des livres, des papiers; ils se sont éclipsés.

Eclipser, obscurcir, (synon.) Ils n'ont de ressemblance qu'au figuré; et ils diffèrent alors en ce que le 1^{er} dit plus que le

2d. » Le faux mérite est obscurci par le mérite réel, et éclipsé par le mérite éminent. — Observez que le mot *éclipse* ne signifie qu'un obscurcissement passager, au lieu que le verbe *éclipser* désigne un obscurcissement total et durable.

Tel brille au second rang, qui s'éclipse au premier.

Voltaire.

Cette remarque est fort judicieuse. Cet article est tiré de l'*Encyclopédie*, et rapporté par M. *Beauzée*.

ÉCLIPTIQUE, s. f. [1^{re} e fer. dern. e muet: *Ekliprike.*] Ligne, ou cercle qui partage le zodiaque dans toute sa longueur en deux parties égales, et que le Soleil ne quitte jamais.

ÉCLISSE, s. f. ÉCLISSER, v. a. [*Éclisse*, cé: 1^{re} e fer. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Éclisse*, morceau de bois pour serrer les membres rompus. *Trév.* Bâton plat pour tenir en état un bras, ou une jambe cassés. *Rich. Port.* La description de l'*Acad.* est plus étendue, mais celle du *Rich. Port.* suffit pour donner une idée de la chose. — 2°. *Éclisse* est aussi un petit rond de jonc ou d'osier, sur lequel on met égoutter le lait pour faire des fromages. — *Éclisser*, c'est mettre des éclisses (n°. 1°.) le long d'une fracture.

ÉCLOPÉ, ÉE, adj. [1^{re} et 3^e e fer.] Au propre, Qui a quelque incommodité, qui fait qu'il marche avec peine. » Il est tout éclopé. — Par extension, il se dit de toute infirmité, qui réduit en quelque langueur et inaction. — *Rousseau* l'emploie au figuré, mais c'est dans le style plaisant et satirique.

Phébus voyant sa mine constipée,
Dit: quelle est donc cette Muse éclopée,
Qui vient chez nous racler du violon,
En manteau court?

ÉCLORE, v. n. [1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet. — Il faut savoir gré à l'*Acad.* de n'avoir mis qu'une seule r à ce verbe, où l'ancien usage en mettait deux.] Il n'est d'usage qu'aux mes personnes de certains temps, que voici. Il éclôt, ils éclôtent: il éclôra, il éclôrait, qu'il éclôse. Dans les temps composés, il prend l'auxil. être; il est éclôs, il était éclôs; qu'il fut éclôs, et non pas, il a éclôs, il avait éclôs, etc. — Il se dit proprement, des animaux qui naissent d'un œuf, comme oiseaux, insectes.

tes, etc. — Par extension, des fleurs qui comencent à s'épanouir ; du jour qui comence à paraître : » Le jour vient d'*éclôre*, comence d'*éclôre*. — Figurément, des pensées, des desseins qui se manifestent, après avoir été cachés quelque temps. Son projet était *près d'éclôre*, et non pas *prêt à éclôre*, comme dit l'*Acad.* (Voy. PRÊT et PRÉS.) Ses desseins *éclôrent* un jour.

— Il est de tous les styles, mais surtout du style élevé et soutenu. — Il régit quelquefois la prép. de : » Ces vains systèmes, *éclôs* des cerveaux creux de nos prétendus Penseurs, qui, sous prétexte de tout réformer, sèment partout le trouble et la destruction. *Journ. de Mons.*

ECLUSE, s. f. **ÉCLUSIE**, s. f. [1^{re} é fer. 2^e lon. au 1^{er}, 3^e é muet au 1^{er}, é fer. et long au 2d.] L'*écluse* est une construction de pierre ou autre matière, pour retenir ou élever l'eau dans une rivière ou dans un canal. — On donne aussi ce nom aux portes, qui y sont placées pour contenir ou lâcher l'eau, en les levant ou en les baissant. = *Eclusée*, est la quantité d'eau qui coule, depuis qu'on a lâché l'*écluse* jusqu'à ce qu'on l'ait refermée.

ÉCO. *Richelet.* Voy. ÉCHO.

ÉCOLÂTRE, s. m. C'est le nom qu'on donne, dans quelques Églises Cathédrales, à un Chanoine, chargé autrefois d'enseigner la Théologie.

ÉCOLE, s. f. **ÉCOLIER**, IÈRE, s. m. et f. [1^{re} é fer. 3^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d, é moy. et long au 3^e ; le, lie, l'ère.] *École*, est, 1^o. un lieu où l'on enseigne les Belles-Lettres ou les Sciences. On ne le dit guère plus que des petites écoles. Maître d'*école*, aller, envoyer à l'*école* : camarade d'*école*. Pour les grandes, on dit, *Collège*, *Université*. — 2^o. Ce mot se dit, dans quelques phrases, de la Philosophie et de la Théologie. St. Thomas d'Aquin est l'*Ange de l'École*. Termes de l'*école*. Cela sent l'*école* ; la Scolastique, le pédantisme. — 3^o. Secte de Philosophes, ou de Théologiens ; l'*École d'Aristote*, de Platon, de St. Thomas, de Scot, de Suarez, etc. — Parmi les Peintres : différentes manières des Peintres fameux, que leurs Disciples ont imitées ; on ajoute au mot *École*, ou le nom des Villes, des Provinces où ces Peintres ont travaillé, ou le nom même de ces Peintres. » L'*École de Rome*,

de Florence, de Lombardie ; l'*École française*, flamande ; l'*École de Raphaël*, du Titien, de Rubens, etc. = 4^o. Ce mot est beau au figuré. » Daguesseau savoit que les vertus se forment à l'*école de la frugalité*. *Thomas.* — 5^o. Au jeu de trictrac, faute qui consiste à oublier de marquer les points qu'on gagne, ou à en marquer de trop. » Il a fait une *école*.

On dit, familièrement, qu'un homme est en *bonne école*, quand il est avec des gens très capables de l'instruire. — Dire les secrets de l'*école*, révéler les secrets d'un parti, d'une cabale, d'une coterie. L'*Acad.* dit : les nouvelles ; mais, outre que ce n'est pas l'usage le plus constant, c'est que la métaphore n'est pas soutenue : » L'*École* avoit des secrets ; on n'y disoit pas de nouvelles. — *École buissonnière*, Voy. Buissonier. Voyez aussi *Chemin*.

ÉCOLIER, est 1^o. celui qui va à l'école ou au collège. Jeune ou petit *écolier* : *écolier en Droit*, en Philosophie, en Théologie. *Ecolier de Rhétorique*, d'Humanités, de Grammaire, etc. = 2^o. Celui, qui apprend quelque chose sous un maître. Ce Maître à danser fait de bons *écoliers*. C'est une de ses meilleures *écolières*. » J'ai été son *écolier*, son *écolière*. — Voy. ÉLÈVE.

On dit d'un homme peu habile : » Ce n'est qu'un *écolier* : il est encore *écolier*. » Ce général a fait une *faute d'écolier*. Locutions familières. — Prendre le chemin des *écoliers*. *Acad.* On dit ordinairement, de l'*école*. Voy. CHEMIN.

Rem. L'Ab. Desfontaines fait ce mot adjectif. Il dit, en parlant du discours de M. Crevier, sur la convalescence du Roi (Louis XV.) » Nulles pensées puériles, point d'antithèses *écolières* : rien qui sente la déclamation et le clinquant. — Cet adjectif est un néologisme, qui ne fait point mal en cet endroit.

ÉCONDUIRE, v. act. [1^{re} é fer. 2^e et 3^e lon. 4^e é muet.] Refuser à quelqu'un ce qu'il demande. » Il m'a *éconduit* tout net. » J'ai été *éconduit*. — On dit, proverbialement, pour exciter quelqu'un à faire une demande : » Vous ne serez pas *éconduit* et *batu* tout-à-la-fois.

Rem. La Touche ne croyoit pas qu'aucun bon Écrivain voulût employer ce verbe, si ce n'est en badinant. Autrefois l'*Acad.* ne le blâmoit point. Dans les éditions suivantes,

elle dit qu'il vieillit. Dans la dernière, elle se contente d'avertir qu'on ne le dit que des personnes. On l'emploie encore dans le style famil. et la nécessité le fera conserver.

ÉCONOMAT, s. m. **ÉCONOME**, adj. et subst. [On écrivait autrefois *Æconomat*, *Æconome*, *Æconomie*, etc. On a retranché cet o, qui ne faisait qu'embarrasser. On aurait dû rendre le même service pour *Æconoménique*.] *Economat* présente l'idée de la charge, emploi, ou office d'Économe. On ne le dit que de l'administration des revenus d'un Évêque, d'une Abaye et autres Bénéfices, pendant la vacance. — Bureau des *Economats*, Receveur des *Economats*. » Jouir par *Economat*; obtenir des lettres d'*Economat*.

ÉCONOME, adj. Ménager, ménagère, qui sait épargner. » Il ou elle est fort *économe*. — Subst. » Un sage *Econome*; une bonne *Econome*. — Dans les maisons religieuses, celui ou celle qui a le soin de la dépense. — Par rapport aux Évêchés, Abayes, etc. celui que le Roi nomme pour en administrer les revenus pendant la vacance.

ÉCONOMIE, s. f. [1^{re} é fer. 4^e. Ion. 5^e. e muet.] L'ordre, la règle qu'on apporte dans la conduite et la dépense d'une maison. Avoir de l'*économie*; entendre l'*économie*. User d'*économie*. Vivre avec *économie*. — Ce mot vient de deux mots Grecs, *oikos*, maison, et *nomos*, loi. Il ne signifie originellement, que le sage et légitime gouvernement de la maison, pour le bien commun de toute la famille. Le sens de ce terme a été étendu au gouvernement de la grande famille, qui est l'État. Pour distinguer ces deux acceptations, on l'appelle, dans ce dernier sens, *économie générale* ou *Politique* (le second est plus usité); et dans l'autre, *économie domestique* ou *particulière*. J. J. Rousseau. Le premier est le plus en usage. — Quand on dit *économie* tout seul, on entend toujours la dernière. — On dit aussi, *économie*, pour *harmonie*, entre les différentes parties d'un tout. L'*économie* de l'univers, l'*économie* du corps humain, du tempérament. L'*économie* d'un discours, d'une Pièce de Théâtre. — L'*économie* de la Grâce: les Lois que le Seigneur s'est prescrites pour le don ou le refus de ses grâces.

ÉCONOMIQUE, adj. **ÉCONOMIQUEMENT**, adv. [1^{re} é fer. 5^e e muet: en au 2d a le son d'an.] Qui concerne l'*économie*.

Prudence *économique*. — Avec *économie*: Vivre *économiquement*.

ÉCONOMISER, v. act. [*Ekonomize*: 1^{re} et dern. é fer.] Gouverner, administrer avec *économie*. » Il a bien *économisé* les revenus de cette terre.

ÉCOPE, s. f. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Pelle creuse à rebords, dont on se sert pour vider l'eau des bateaux.

ÉCOPERCHE, s. f. [1^{re} é fer. 3^e é ouv. dern. e muet.] Machine qui sert à élever des pierres, des fardeaux, et qui fait partie d'une grue.

ÉCORCE, s. f. **ÉCORCER**, v. act. [1^{re} é ferm. 3^e e muet au 1^{er}, é ferm. au 2d.] *Ecorce* est 1^o. la peau d'un arbre ou d'une plante boisée. La première ou la grosse *écorce*; *écorce* tendre, déliée. — 2^o. La peau de certains fruits. » *Ecorce* d'orange, de citron, de grenade. — 3^o. Au figuré, la superficie des choses. » Il ne faut pas s'arrêter à l'*écorce*. » Combien de gens, qui s'arrêtent à l'*écorce*, et ne savent rien approfondir. Anon. » Cet homme n'a que l'*écorce*: il a de beaux dehors, mais dans le fond, rien de solide. — * Bossuet dit d'un Auteur: Qu'il ne se jète plus sur les matières théologiques, dont il n'entendra que l'*écorce*. — La métaphore n'est pas soutenue, et voilà deux mots qui ne sont pas faits l'un pour l'autre; qu'est-ce, en effet, qu'*entendre*, ou *comprendre*, comme on voudra, l'*écorce* d'une science? — Rousseau appelle la glace, l'*écorce* des eaux. Cette expression est poétique, et ne peut être admise qu'en vers.

Et les jeunes zéphirs, de leurs chaudes haleines,
Ont fondu l'*écorce* des eaux.

Il dit ailleurs:

Dépouille, donc votre *écorce*,
Philosophe sourcilleux!

On verrait en dessous de belles choses.

On dit, proverbialement, *juger du bois par l'écorce*; du dedans par le dehors. Voy. ARBRE.

ÉCORCER, c'est ôter l'*écorce* du bois. » Il y a des arbres qu'on *écorce*. » Tous ces arbres ont été *écorcés*.

ÉCORCHER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] *Ecorcher* est proprement, dépouiller un animal de sa peau: *Ecorcher* un cheval, un bœuf. — 2^o. Emporter, déchirer une partie de la peau d'un animal, ou de l'*écorce* d'un arbre. » Je me suis *écorché* le

bras (et non pas, *i écorché mon bras*, comme le disent plusieurs en certaines Provinces). » La selle a écorché ce cheval : cette charette, en passant, a écorché cet arbre. — 3°. Par extension, on dit d'une boisson, qu'elle écorche le palais, la gorge; d'une voix aigre, d'une méchante musique, d'un parler rude et barbare, qu'ils écorchent les oreilles. — 4°. Exiger plus qu'il ne faut; faire payer trop cher. » Hôtellerie où l'on écorche les gens. — 5°. Écorcher une langue; la mal parler. » Il écorche le français, le latin. — Au passif, il signifie, être dérivé; ce mot est écorché du latin. Cette manière de parler est tout au plus du style médiocre. L'Ab. Desfontaines, parlant des Règles de l'Eloquence, par M. Gibert, dit: » je n'aime pas les termes techniques, écorchés du grec : Il fallait en substituer de plus intelligibles.

Le Proverbe dit : » Autant celui qui tient, que celui qui écorche; les complices doivent être punis comme les malfaiteurs. — Il n'y a rien de plus difficile à écorcher que la queue; ce qu'il y a de plus difficile dans une affaire, est le point de la conclusion. —

On dit aussi d'un homme qui se plaint sans grand sujet; qu'il crie, comme si on l'écorchait. Voy. ANGUILE. — Il faut tondre les brebis, et non pas les écorcher : Les Princes ne doivent pas trop charger les peuples. — Basement et populairement, écorcher le renard; vomir après avoir trop bû.

ÉCORCHERIE, s. f. [1^{re} é ferm. 3^e et dern. e muet; 4^e lon.] Au propre, lieu où l'on écorche les bêtes. Au figuré, Hôtellerie où l'on fait payer plus qu'il ne faut. Cette auberge est une écorcherie. St. famil. — M. Desgrouais met écorcherie au nombre des gasconismes. Acad le met sans remarque.

ÉCORCHEUR, s. m. [1^{re} é fer.] Au propre, celui dont le métier est d'écorcher les bêtes. — Au figuré (st. famil.) celui qui fait payer trop cher. Cet Aubergiste, ce marchand; ce Procureur est un écorcheur.

ÉCORCHÛRE; s. f. [1^{re} é fer. 3^e lon. dern. e muet.] Enlèvement de la peau, en quelque partie du corps. Voy. ÉCORCHER, n^o. 2^o. » Il a une grande ou petite écorchûre à la jambe.

ÉCORNER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] 1^o. Rompre la corne à... ce bœuf fut écorné. — 2^o. Il se dit plus souvent des choses

qui ont des angles. Écorner une table, une pierre; » Ces dés sont écornés. 3^o. Figurément, diminuer : » Écorner les privilèges, la Juridiction, l'autorité, etc. st. simp.

ÉCORNIFLER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] Chercher à manger aux dépens d'autrui. » Il va écornifler un dîner où il peut. » Il est venu nous écornifler. — St. famil. et plaisant.

ÉCORNIFLERIE, s. f. ÉCORNIFLEUR, s. m. [1^{re} é fer. 4^e et dern. e muet au 1^{er}.] Écornifleur est celui qui écornifle, un parasite. — Écorniflerie : action d'écornifleur. St. familier et critique.

ÉCORNÛRE, s. f. [1^{re} é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Éclat emporté de l'angle d'une pierre, etc.

ÉCOSSER, v. act. ÉCOSSEUR, EUSE, s. m. et fém. [1^{re} é fer 3^e lon. au 3^e] Écosser, c'est tirer de la cosse. » Écosser des poids, des fèves. — Écosseur, euse, celui, celle qui écosse.

ÉCOT, s. m. [Éko : 1^{re} é fer.] Au propre, la quote-part que doit chaque personne pour un repas commun. — Au fig. (st. famil.) payer son écot, contribuer au succès, à l'agrément; faire sa tache. » J'ai assez bien payé mon écot dans ce 3^e. Livre, pour que vous n'avez rien à exiger de moi de longtemps. P. Paulian. Traité de paix entre Descartes et Newton. » Il a bien payé son écot, il a bien divertit la compagnie dans ce repas. — La Fontaine dit de la Fortune. :

Il n'arrive rien dans le monde,
Qu'il ne faille qu'elle en réponde :
Nous la faisons de tous écots.

ÉCOT, signifie aussi la compagnie des personnes qui mangent ensemble dans un cabaret. » Il y a trois écots dans la grand'salle. — C'est dans ce sens qu'on dit, à une personne qui s'adresse à des gens qui ne parlent pas à lui, parlez à votre écot. Style familier et chagrin.

ÉCOULEMENT, s. m. ÉCOULER (s') v. réc. [E-kou-leman, lé, 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] Écoulement est le flux, le mouvement de ce qui s'écoule. S'écouler, c'est couler hors de quelque endroit. Ils se disent au propre et au figuré : » L'écoulement de l'eau, ou des eaux, des humeurs, des esprits, etc. L'écoulement de la lumière, de la grâce, etc. — » Le torrent s'est écoulé, l'eau s'écoule; elle s'est écou-

1^{re}. » Le vin s'est *écoulé* du tonneau, etc. Le temps, l'argent s'*écoulent*; la foule, la presse s'*écoulent*. » Cela s'est *écoulé* de la mémoire. — *Ecouler*, est neutre dans ces phrases : Faire *écouler* l'eau : » Laisser *écouler* la foule.

ÉCOULÉ, participe. » Le temps est *écoulé*, le terme préfix est passé.

Rem. 1^o. Un Auteur moderne fait régir à s'*écouler* la prép. à et l'infinitif. » Ses heures s'*écoulaient* rapidement à *cultiver* le jardin dont on lui a permis l'usage. *Du Plaisir*. — C'est le régime de *se passer*, transporté à s'*écouler*; mais l'usage admet l'un, et reprouve l'autre.

2^o. * *Écoulement*, pour *Coulage*, est un gasconisme. » J'ai perdu beaucoup de vin par un *écoulement* imperceptible. *Gascon. corr.*

3^o. * En *Provence*, plusieurs font ce verbe actif, et lui donnent le sens de *vider*. » Il a *écoulé* toute la bouteille. — C'est un provençalisme, une locution provençale, habillée à la Française.

* *ÉCOULURES*, s. f. pl. C'est un mot des Provinces Méridionales. On dit, *baquetures*. *Gasc. Corr.*

ÉCOURTER, v. a. [*E-cour-té*; 1^{re} et dern. é fer.] Rogner, couper trop court. » *Écourter* des cheveux, un manteau, une jupe. » Cet habit est bien *écourté*. — *Écourter* un chien, un cheval; leur couper la queue et les oreilles. — Cet homme est *écourté*: on lui a coupé les cheveux fort courts.

ÉCOUTANT, s. m. [*E-kou-tan*; 1^{re} é fer. 3^e lon.] Qui écoute. On ne le dit que dans le style plaisant, d'un Avocat, qui ne plaide, ni n'écrit, ni ne consulte. *Avocat écoutant*. — *La Fontaine* l'emploie substantivement pour *Auditeur*. » Maître tel, qui trainoit après soi force *écoutans*. On doit mettre ce mot sur le compte de la rime.

ÉCOUTES, s. f. pl. Il ne se dit que dans cette phrase du style simple. » Être aux *écoutes*, être attentif à ce qui se passera dans une affaire. » On parle d'une telle affaire; il y a bien des gens qui sont aux *écoutes*.

ÉCOUTER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] 1^o. Prêter l'oreille pour ouïr. » Il *écoute* ce qu'on dit : » Parlez bas, on nous *écoute*. — *Écouter* dit plus qu'*entendre*; car *entendre*, c'est simplement être frappé des sons; *écouter*,

c'est prêter l'oreille pour les entendre. — 2^o. Donner quelque croyance, ou quelque consentement à ce qu'on propose, ou à son plaisir à l'entendre. » *Écouter* une proposition : » Il ne veut rien *écouter*. » Il parle d'accommodement, mais il ne fait pas *écouter*. » *Écouter* la voix; les inspirations de Dieu, du ciel, de la grâce. — 3^o. Suivre. » *Écouter* la raison, la passion.

En vain je veux conter elle *écouter* ma colère.

Il est beau en ce sens. » Il n'*écoute* que son ressentiment. — 4^o. *S'écouter*, être trop attentif à sa santé. » Naturellement, je ne m'*écoute* pas, je ne suis pas douillet. *Id. d'Éduc.* » Elle s'*écoute* trop. » Il ne faut pas tant s'*écouter*. — On dit, d'un homme qui pèse avec affectation sur ses mots, qu'il s'*écoute* parler, style familier et caustique.

On apèle un *écoute* s'il pleut, un moulin qui ne va que par des écluses. — Et en style proverbial, un homme qui s'attend à des choses qui n'arrivent que rarement.

Rem. *Écouter*, régit quelquefois l'infinitif. » Elle *l'écoutoit* chanter. » Il *écoute* avec transport le vieux Silène. » *chahuter* d'une voix tremblante, etc. *Anti-Latrec.*

* *Écouter* avec des soupirs, est une métaphore irrégulière. On dit, *écouter* avec attention, parce qu'on dit des oreilles, qu'elles sont attentives; mais on n'a jamais fait soupirer les oreilles.

* On dit, *ouïr*, entendre des sons, et non pas *écouter*. L. F.

ÉCOUTEUR, s. m. Celui qui écoute. *Trév.* Il n'est pas dans le *Dicr. Acad.* Il ne s'emploie que dans le style comique, ou satirique. » L'inquisition ministérielle avoit dans des *écouteurs* dans tous les cabinets. *Necker.*

ÉCOUTEUX, adj. m. Terme de Manège. Il se dit d'un cheval distrait par les objets qui le frappent.

ÉCOUTILLES, s. f. pl. [*E-kou-ti-glie*; 1^{re} é fer., dern. e muet; mouillez les ll.] Terme de Marine. Trappe, ou ouverture dans le tillac d'un vaisseau, par où l'on descend sous le tillac. » Ouvrir, fermer les *écoutilles*. — On a dit autrefois *escoutilles*, et M^{rs} de l'*Acad.* voulaient qu'on le dit de la sorte: ils se sont repris dans les dernières éditions.

ÉCOUVILLON, s. m. *ÉCOUVILLONER*, v. a. [*E-kou-vi-glion*, *glio-né*; 1^{re} é fer.; mouillez les ll.] Perche, ou gros bâton garni de vieux linge, etc., avec lequel on nettoie

le four, ou le canon. — *Écouvillonner*, nettoyer avec l'écouvillon.

ÉCRAN, s. m. Meuble dont on se sert pour se parer de la trop grande ardeur, ou de la lumière du feu.

ÉCRASANT, ANTE, adj. verbal. Néologisme. » Cette somme modique (de trente mille ducats), qu'un seul Marchand auroit pu fournir quelques années auparavant, parut alors *écrasante* pour la Ville entière (de Milan). L'Ab. Garnier, Hist. de Fr.

ÉCRASER, v. a. [*Ekrasé*: 1^{re} et d^{re} é fer.; devant l'e muet l'a est long: Il *écrase*, *écrasera*, etc.] Aplatis et briser par le poids de quelque chose, ou par quelque effort. » Une grosse pierre tomba et lui *écrasa* la tête. » Il fut *écrasé* sous les ruines. *Ecrasez* ces limaçons.

— Au figuré, ruiner, détruire. » Ne vous jouez pas à traverser cet homme, il vous *écrasera*. On dit dans la colère, je l'*écraserai* comme un ver. — Plus figurément, vaincre, surpasser, en parlant de concurrents, de rivaux, de gloire. » Ce jeune homme se voit *écrasé* par mon fils d'une si terrible manière, qu'il est à craindre que l'amour propre humilié ne le conduise promptement à la jalousie et à l'aversion. *Th. d'Educ.*

ÉCRASÉ, ÉE, adj. Trop aplati, trop court. Nez *écrasé*, taille *écrasée*. » Le comble de cette maison est trop *écrasé*. Figur. » Les peuples, *écrasés* de maux, cherchoient un refuge au sein de la Religion. *Millot.*

ÉCRÉMER, v. a. [1^{re} et 2^e é fer., la 2^e é ouv. devant la syll. féminin., il *écrème*, *écrémera*, etc.] Au propre, ôter la crème de dessus le lait. — Au figuré, prendre ce qu'il y a de meilleur. » Il a *écrémé* cette affaire; cette cargaison de vaisseau, cette bibliothèque, ce cabinet: il en a pris, il en a acheté ce qu'il y avait de meilleur, et n'a laissé que du médiocre.

ÉCREVISSE, s. f. [*Ecrevice*: 1^{re} é fer., 2^e et d^{re} e muet — Dans *Richelet*, on trouve *écrevice* en titre, et dans les exemples, *écrevisse*.] Poisson testacée, espèce de cancre. *Trév.* Poisson qui, suivant l'opinion vulgaire, va toujours à reculons, et est du genre des testacées. *Acad.* Poisson crustacé fort connu. *Rich. Port.* — On dit d'un homme qui a le visage haut en couleur, rouge comme une *écrevisse*. — » Ses affaires vont toujours plus mal; il va à reculons comme les *écrevisses*. — *Eplucher des écrevisses*, s'arrêter à des minuties. » Vous savez combien on hait, en

ce pays-ci (à la Cour) les démêlés des Provinces. Cela s'appelle *eplucher des écrevisses*. *Sév.* » Vous appelez Dom Robert un *eplucheur d'écrevisses*. Seigneur Dieu! S'il introduisoit tout ce que vous dites, plus de Jugement dernier; Dieu auteur du mal, plus de crimes. Appelleriez-vous cela *eplucher des écrevisses*? La même.

ÉCRIER (S'), v. réc. [1^{re} et d^{re} é fer.; devant l'e muet l'i est long; il *s'écrie*: au futur et au conditionnel, cet e muet ne se fait pas sentir; Il *s'écriera*, *s'écrierait*; pron. *s'écria*, *crié*, 3 syll.] Faire un grand cri, une exclamation. » L'Orateur, au milieu de sa narration, *s'écria*: Ô honte! ô douleur! etc. *S'écrier* d'admiration, de douleur, etc.

ÉCRIN, s. m. [*E-krein*: 1^{re} é fer.] Petit cofret, où l'on met des bagues, des pierreries. — Quelques-uns écrivent *écrain*, d'autres *ecrein*.

ÉCRIRE, v. a. et n. [1^{re} é fer., 2^e lon., 3^e e muet.] L'i est bref devant la syll. masc. » Nous *écrivons*, il *écrivait*, *écrivant*, etc. — *J'écris*; nous *écrivons*; *j'écrivois*, ou, *j'écrivais*; *j'écrivis*; *j'ai écrit*; *j'écrirai*, *j'écrirois*, ou, *j'écrivais*; *écris*, *écrivez*; que *j'écrive* (l'i est long); *j'écrivisse*, *écrivait*, *écrit*. — Tracer, former des lettres, des caractères. » Il sait lire et *écrire*. Maître à *écrire*. Enseigner, montrer à *écrire*. — 1^o. V. a. *Ecrire son nom*: » *Ecrivez cela sur vos tablettes. Ecrire des lettres*, etc. — 2^o. Il est plus souvent neutre. » Il *écrit bien*, il *écrit mal. Ecrire avec un crayon, sur la muraille, sur le sable. — Ecrire à un ami. Je lui ai écrit que*, etc. — 3^o. Au Palais, mettre par écrit ses raisons. » Cet Avocat a *écrit* dans cette affaire. » Il *écrit*, et ne plaide pas. » Il plaide bien, mais il *écrit mal*, etc. — 4^o. Composer quelque ouvrage d'esprit. » *Ecrire en prose, en vers.*

Qui ne sut se borner, ne sut jamais *écrire*. » Les Auteurs qui ont *écrit sur* cette matière. * *Mallebranche* lui fait régir la prép. *de*: » Il seroit assez ridicule qu'un homme s'appliquât à *écrire d'une* matière qu'il penseroit être inutile. — L'usage veut qu'on dise, *sur une matière*. — En ce sens, il se dit particulièrement du style, mais absolument et sans régime. » Il *écrit poliment, nettement*. » Il parle bien, il *écrit mal, grossièrement*.

Rem. 1^o. Quand on parle de lettres, *écrire* régît l'ablatif du lieu d'où l'on écrit, et l'accusatif du temps. » Je vous ai *écrit de Paris*,

le douze de ce mois. *Dater*, au contraire, régit de, pour l'un et pour l'autre. Lettre datée de Paris, du douze de, etc. * Bossuet a confondu ces deux régimes. » Nous avons une Lettre de Grégoire III, écrite de l'année avant sa mort. — Le *de* est de trop.

2°. Le *que* après *écrire*, régit l'indicatif, quand la phrase est affirmative; et le subjonctif, quand elle est négative. » Je vous ai écrit que votre frère étoit parti de Paris, mais je ne vous ai point écrit qu'il fût arrivé ici.

3°. Il est écrit, signifie, il est décidé : » Il est écrit, que je perdrai toujours.

4°. *Ecrire* pour *graver*, *imprimer*, est beau au figuré. » Son crime est écrit sur son front. » Le spectacle de l'univers est un livre public, ouvert aux ignorans comme aux savans... Or, l'existence de Dieu y est écrite avec les caractères les plus éclatans. Pens. Théol.

On dit proverbialement, *écrire de la bonne encre*, fortement et avec chaleur. » Je lui écrirai de la bonne encre; st. famil. et chagrin. — Ce qui est écrit est écrit, on ne peut pas, ou, je ne veux pas en revenir. Allusion au mot de Pilate : *Quod scripsi scripsi*. — La destinée des hommes est écrite au Ciel, etc. Voy. CIEL.

ÉCRIT, s. m. [*Ekri* : 1^{re} e fer. On ne prononce pas le *t*.] 1°. Ce qui est écrit sur du papier. » Quel écrit est cela? Il me présente un écrit, où je ne compris rien. — 2°. Acte, témoignage qu'on donne par sa signature. » Il désavoue son écrit; il plaide contre son écrit. — 3°. Au pluriel, livres, traités, manuscrits, ou imprimés. » Les écrits des Professeurs, des Auteurs.

PAR ÉCRIT, adv. » Remontrances par écrit; mettre par écrit; écrire ce qu'on a lu, ce qu'on a pensé. — Familièrement, *coucher par écrit*. » Il couche bien par écrit, il écrit en bons termes.

* ÉCRITE, s. f. Mot barbare, en usage en certaines Provinces, au lieu d'*écrit*. » Passer une écrite.

ÉCRITEAU, s. m. [*Ecrito* : 1^{re} e fer. — eau est dout. au sing., long au pluriel, *écriteaux*.] *Écriteau*, se dit des morceaux de papier, ou de carton (bois, toile, ou toute autre matière) sur lesquels on écrit (ou l'on peint) quelque chose en grosses lettres, pour donner un avis au Public. *Inscription*, est ce qui s'écrit, on se grave sur un mausolée,

Tome II.

une médaille, ou quelque autre monument, pour conserver la mémoire d'une chose, ou d'une personne. — Selon cette distinction, ce n'est pas bien parler, que de dire, par exemple : » Ils marquèrent le sujet de sa condamnation dans une *inscription*, qu'ils mirent au-dessus de sa tête : Celui-ci est le Roi des Juifs. Il falloit dire en cet endroit, *écriteau*, au lieu d'*inscription*. Bouh. L. T.

ÉCRITOIRE, s. f. [*Ekri-toâ-re* : 1^{re} e fer., 3^o lon.] Plusieurs, en certaines Provinces, font mal à propos ce mot masculin, et disent, un grand, un petit *écritoire*, au lieu de dire, une grande, une petite *écritoire*. — Ce qui contient ce qu'il faut pour écrire, encre, plumes, canifs. *Écritoire* portative, de corne, d'ivoire, de cuivre, etc. *Écritoire* de bureau. — On le dit aussi de ce qui ne contient que l'encre : *Écritoire* de verre, de faïence, d'argent, etc.

ÉCRITURE, s. f. [1^{re} e fer., 3^o lon., 4^e c muet.] Il se dit 1°. Des caractères écrits. » On a effacé l'écriture. Belle, ou mauvaise écriture. — 2°. De la manière de former les lettres. » Il a reconnu son écriture. » Des Experts ont été nommés pour vérifier les écritures. — 3°. Au Palais, écrits qu'on produit pour défendre sa cause. » Quel est l'Avocat qui a fait vos écritures? — 4°. L'*Écriture-Sainte*, ou absolument, l'*Écriture*, les *Écritures*, l'Ancien et le Nouveau Testament. — On dit en ce sens, dans le style familier, plaisant, ou critique : » Accordez, ou conciliez les *Écritures*, accordez-vous avec vous-mêmes; expliquez et conciliez ces contradictions.

* ÉCRIVAILLEUR, ÉCRIVASSIER, s. m. Termes de mépris. Ils ne sont que du style comique, critique et mordant, ou satirique. — Mauvais Écrivain. » Je demandai un autre Censeur, et pour le mettre à couvert de la tourbe des *Écrivailleurs*, je priai le Magistrat qui présidoit alors à la Librairie de m'en donner un qui gardât l'anonyme. Freron. Quel dommage qu'une idée si heureuse fût tombée dans l'esprit d'un *Écrivailleur*. Id. » Cette tourbe incommode de raisonneurs, de dissertateurs, d'*écrivailleurs*. L'Ab. de Fontenai. » Bien différent de ces *Écrivassiers*, qui ne cessent de faire des livres sur des livres, et de ressasser des idées qu'on trouve par-tout. Id. — L'*Acad.* n'a eu garde de mettre ces deux mots.

ÉCRIVAIN, s. m. [*Ekri-vein* : 1^{re} e fer.]

D

1°. Celui qui montre à écrire. » Maître *Ecrivain*. » *Ecrivain* juré. — 2°. Celui qui écrit bien, ou mal : » C'est un bon, un méchant *Ecrivain*. — 3°. Il se dit fort bien d'un *Auteur*. » C'est un *Ecrivain* agréable, un fameux *Ecrivain*. » Nos meilleurs *Ecrivains* parlent de la sorte, etc.

Ecrivain, *Auteur* (synon.) Le 1^{er} ne se dit que par rapport au style, le 2^d a plus de rapport au fond de l'ouvrage qu'à la forme. De plus, il peut se joindre par la particule *de*, aux noms des ouvrages. » *Racine* est un *Ecrivain* pur, élégant, correct. *Corneille* est un excellent *Auteur*. » *Descartes* et *Newton* sont deux *Auteurs* célèbres. » L'*Auteur* de la *Recherche de la Vérité* est un *Ecrivain* du premier ordre (Encycl.) *Beauzée*, Synon. » Toujours de grandes et de belles idées, hardiesse, ou plutôt, audace dans les figures, vivacité, nouveauté dans les tours : il y auroit bien là de quoi faire un *Auteur* divin. Oui ; mais sans la langue, sans la pureté du style, ce sera, quoi qu'il fasse, un méchant *Auteur*. D'OLIV.

* **ÉCRIVANT**, ANTE, adj. Qui écrit. » La secte *écrivante*, cabalante, intrigante, dirigeante de l'Encyclopédie. *Linguet*. Ce mot n'est bon que dans le style critique et mordant, ou plaisant et comique.

* **ÉCRIVEUR**, EUSE, s. m. et f. Mots forgés. Qui écrit volontiers. *Mde. de Sévigné* dit *écrivoux* au masc. » Vous avez de l'obligation à *Langlade* : ce n'est point un *écrivoux* ; mais il paroît votre ami en toute occasion. » La *Maréchale de Villeroy* n'est pas *écrivouse*. La même. Le mot est imprimé en italique dans les deux endroits. Il ne peut être bon qu'en conversation et dans les lettres, et dans le style badin.

ECROU, s. m. ; ou **ECROUÉ**, s. f. [*Trév.* les met tous deux. *Richelet* ne met que le 2^d, mais il le marque masculin. L'*Acad.* ne met que le 1^{er}, dans le sens ordinaire : elle met le 2^d dans une acception qu'on verra plus bas. *Ferrière* met *écrou* à sa place, et dans le corps de l'ouvrage, *écroue*.] 1°. Le trou dans lequel entre la vis, en tournant. » Cette vis n'est pas assez grosse pour l'*écrou*. » L'*écrou* d'un pressoir. — 2°. Acte d'emprisonnement d'une personne, écrit sur le registre de la geôle. » L'Arrêt porte que l'*écrou* sera rayé et biffé. — 3°. En parlant des rôles de la dépense de la bouche du Roi, on dit *écroué*. » Les *écroues* ne sont pas encore signées et arrêtées.

ECROUELLES, s. f. [*Ekrou-èle* : 1^{re} é fer. ; 3^e é moy. ; d^{te} e muet.] Sorte de maladie. — *Trév.* met *écrouelle* pour celui qui a cette maladie, et *écrouelleux*, pour ce qui y a rapport, y appartient. — L'*Acad.* ne met ni l'un, ni l'autre. On dit *scrophuleux*, mais il se dit de la maladie, non du malade. » Tumeur *scrophuleuse*. Voy. ce mot. — Le peuple dit *humeurs froides*, pour *écrouelles*. » Le Roi de France guérit des *écrouelles* en touchant les malades.

ECROUER, v. a. Il ne se dit que dans le 2^d sens d'*écrou* : On l'a *écroué* un tel jour : » Il a été arrêté et *écroué*.

ECROULEMENT, s. m. [*E-krou-leman* : 1^{re} é fer. ; 3^e e must.] Eboulement. » Les soldats furent étonnés par l'*écroulement* du rempart.

ECROULER (S'), v. réc. [*E-krou-lé* : 1^{re} et d^{te} é fer.] Tomber en s'affaissant. » La terre *s'écroula* sous leurs pieds. » Cette maison vint tout d'un coup à *s'écrouler*. *Acad.*

Rem. 1°. *Eboulement* et *ébouler*, se disent plus proprement de la terre ; *écroulement* et *écrouler*, des murailles, des bâtimens, etc. Plusieurs les confondent, et l'*Acad.* elle-même. » Les Nègres n'ont pas assez d'industrie pour soutenir la terre dans les mines, et pour empêcher qu'elle ne *s'écroule*. *Hist. des Voy.* — Je crois que, *ne s'éboule*, aurait été un terme plus propre.

2°. Plusieurs *Auteurs* ont fait *Écrouler* neutre. » La maison du Missionnaire étoit sur le point d'*écrouler*. *Lettr. Édif.* » S'ils viennent à *écrouler*, ou à tomber. *Ferrière*. » La montagne a *écroulé*. *Journ. de Gen.* — Il faut dire, *de s'écrouler*, à *s'écrouler*, *s'est écroulée*.

3°. Avec le verbe *faire*, on peut l'employer activement. » Les pluies abondantes furent sur le point de *faire écrouler* la maison.

ÉCROUTER, v. act. [1^{re} et dern. é fer. 2^e lon. surtout devant l'e muet. il *écrouite*, il *écrouitera*.] Oter la croûte. » *Écrouiter* le pain.

ÉCRU, UË, adj. [1^{re} é fer. 2^e lon. au 2^d.] Il ne se dit qu'avec *fil* et *soie*. *Fil é cru*, qui n'a point été lavé. *Soie é crue*, qui n'a point été mise à l'eau bouillante.

ECT, est toujours bref. *Respect*, *aspect*, *aspect*. On ne prononce point le t, même devant une voyelle. Pronon. *èk*, é moy.

ECTE; toujours bref aussi : *insecte*, *suspecte*, *je respecte*, etc. 2^d e moy. *ekte*.

ECTIQUE; voyez ETIQUÉ.

ÉCU, s. m. [1^{re} e fer. — Les Gascons le font muet; le *cu*; équivoque ridicule.]
1°. Espèce de bouclier, que les Cavaliers portaient autrefois. — 2°. Figure de ce bouclier, sur lequel se peignent les armes. « Le Roi de France porte trois fleurs de lys dans son *écu*. » — 3°. Pièce de monnaie. Il y avait autrefois des *écus* d'or. Quand on dit, *écu* tout seul, on entend des écus d'argent. Petit *écu*, *écu* de six francs. Quand on ne spécifie pas la valeur, on entend ce mot d'un *écu* de trois francs: mille *écus*, dix mille *écus*, c. à d. trois mille francs, trente mille francs.

On dit *proverb.* d'un homme qui a beaucoup d'argent: c'est le *père aux écus*. — *Vieux amis et vieux écus*: les vieux amis sont les meilleurs de tous.

ÉCUEIL, s. m. [On devrait écrire *écueil*, car *ue* ne représente pas la dipht. *eu*. Voyez ACCUEIL. Pron. *é-keuil*; mouil. l' finale.] 1°. Au propre, rocher dans la mer. « Cette mer est pleine d'*écueils*. » Il se brisa contre un *écueil*. — 2°. Au fig. Danger pour la vertu, la fortune, la réputation. « Le monde est plein d'*écueils*.

Voilà le sort et le fatal *écueil*,
Où, tôt ou tard vient échouer l'*orgueil*.

Rouss.

J'ai vu que leurs honneurs, leur gloire, leur richesse,

Ne sont que des filets tendus à leur *orgueil*;

Que le port n'est pour eux qu'un véritable *écueil*.

Id.

ÉCUELLE, s. f. ÉCUELLÉE, s. f. [*É-kue-le*, *kue-lée*: 1^{re} e fer. 2^e e moy. au 1^{er}, e fer. au 2^d; 3^e e muet au 1^{er}, e fer. et long au 2^d.] *Écuelle* est une pièce de vaisselle, qui sert à mettre du bouillon, du potage, etc. « *Écuelle* couverte, *écuelle* à oreilles. — Laver les *écuelles*. Dans cette expression, ce mot se prend pour toute sorte de vaisselles, assiettes, plats, etc. — On dit, en st. prov. Rogner l'*écuelle* à quelqu'un, lui retrancher de sa subsistance. — Il a bien plu dans son *écuelle*: il a beaucoup gagné ou reçu. Celui-ci est bête. — Mettre tout par *écuelles*, traiter splendidement. — Propre comme une *écuelle* à chats; extrêmement mal-propre. — On appelle *Archer de l'écuelle*, un Archer qui a la

commission de prendre les mendiants et de les mener à l'hôpital.

ÉCUELLÉE; plein une *écuelle*. « Une *écuelle* de soupe. » — * On a dit aussi autrefois, *éculee*. « Il a mangé une grande *écuelle*, ou une grande *éculee* de soupe. *Dict. Acad.* 1^{re} édit. — Dans les éditions postérieures, *éculee* ne se trouve point.

ÉCUISSER, v. act. [1^{re} et dern. e fer.]
Faire éclater un arbre en l'abatant.

* ÉCUELE. Voyez, ÉCUELLÉE.

ÉCULER, v. a. [1^{re} et dern. e fer.]
On doit dire, *éculer des souliers*, et non pas *Aculer*. Ce dern. verbe signifie presser, pousser en un lieu d'où l'on ait de la peine d'échapper. *Aculer les ennemis*. Il ne vaut donc rien avec *souliers*. — L'*Acad.* dit, *éculer des souliers, des bottes*, et ajoute que plusieurs disent *aculer*, sans les condamner. L. T. Elle ne le dit plus dans les dernières éditions. — Il se dit aussi avec le pron. se. « Quand un soulier est trop petit, il s'*écule* facilement.

ÉCUMANT, ANTE, adj. [1^{re} e fer. 3^e lon.] Qui écume. — L'*Acad.* ne met pas ce mot. Il est beau en Poésie.

Il vaincra ces lions ardents,

Et dans leurs bouches *écumantes*,

Il plongera sa main, et brisera leurs dents.

Rouss.

Le jour, le triste jour où la voile flottante

Emporta ses deux fils sur la mer *écumante*.

Thomas.

L'onde autour de son corps murmuroit *écumante*.

Marin, *Fédéric*.

« Un vent favorable remplissoit déjà nos voiles: les rameurs fendoient les ondes *écumantes*. *Téléme.* — Il régit quelquefois la prép. de.

Bouffi de rage, *écumant de colère*.

Vervet.

« Il la laissa *écumante de rage*.

Tels qu'on voit des bergers poursuivis par la rage

D'un tigre, d'un lion, *écumant de carnage*.

Marin, *Fédéric*.

ÉCUME, s. f. ÉCUMER, v. n. [1^{re} e fer. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] 1°. Bouillon de quelque liqueur agitée. *Trév.* Mousse blanchâtre, qui se forme et surnage sur l'eau ou sur quelque autre liqueur agitée ou échauffée. *Acad.* « L'*écume* de la mer, des flots, d'un pot qui bouillonne. » — 2°. Bave de quelques animaux, lorsqu'ils sont échauffés ou en colère. « L'*écume* d'un che-

val, d'un chien. » Quand cet homme est en colère, l'écume lui sort par la bouche. = 3°. Sueur qui s'amasse sur le corps du cheval. » Ce cheval étoit tout couvert d'écume. = 4°. Suivant M. du B. . . , tous les gens sensés que sa Tragédie de Nadir a révoltés ou ennuyés, ne sont que l'écume de la Littérature, qui a voulu empoisonner ses grands succès. — L'expression est aussi bizarre que la pensée est fautive.

ÉCUMER, jeter de l'écume. » La mer écume. * Ce vin, cette bière écume. » Cet homme écumoit de colère. — Actif : Ôter l'écume de ce qui bout sur le feu. » *Écumer le pot, la marmite, etc.* — Au fig. (st. plais. et crit.) *écumer les marmites*; se dit d'un parasite, d'un écornifleur. *Écumer les nouvelles.* (même st.) en chercher partout, çà et là. — *Écumer les mers, les côtes, exercer la piraterie* » *Écumer sa rage, sa fureur*, expression fort usitée autrefois parmi les Poètes.

Au point qu'il écuma sa rage

Le Dieu de Seine étoit dehors. Malherbe.

Les flots, en écumant leur rage,

S'ensient d'un tel orage,

Qu'ils lui font regretter les délices du port.

Racan.

Le Pô, quand hors de ses bornes,

Il écumera sa fureur.

Ménage ne dit rien de cette expression. Elle déplairait aujourd'hui. — En style prov. *écumer le pot*, c'est retrancher ce qui est inutile et incomode. » Que ne suis-je là pour *écumer votre chambre*, et vous donner le temps de respirer. Sév. (En éconduisant les importuns.) J'attendrai Gorde avec impatience, et laisserai bien assurément *écumer mon pot* à qui voudra, pour lui demander comment se porte ma fille, et que fait-elle? La même.

ÉCUMÉNIQUE. Voyez OECUMÉNIQUE.

ÉCUMEUR, s. m. ÉCUMEUX, EÛSE, adj. ÉCUMOIRE, s. f. [*Ekumeur, meû, meû-re, mod-re* : 1^{re} é fer. 3^e lon. aux 3 dern.] Le 1^{er} ne se dit point au propre; il ne se dit que dans ces phrases : *écumeur de marmites, de nouvelles, de mer.* Voy. *Écumer.* — Des Poètes l'ont employé dans le style critique et mordant.

Fuyez surtout ces esprits téméraires,

Ces écumeurs de dogmes arbitraires,

Qu'on voit tout fiers de leur corruption,

Alambiquer toute Religion,

Rousseau.

Vraiment il te sied bien, *écumeur littéraire*;
De joindre à tes forfaits ce métier de corsaire.

Palissot.

ÉCUMEUX : Écumant, qui écume. » Les flots *écumeux*. Il est du style Poétique. Acad.

Votre ennemi superbe, à cet instant fameux;

Du Rhin, près de Tholus, fend les flots *écumeux*.

Boil.

» Ces cavales couroient sur la pointe des vagues *écumeuses*, comme sur le rivage; Mde. Dacier. — M. Linguet a employé ce mot au fig. » Je ne me flate pas de rendre avec toute leur emphase les expressions *écumeuses* de M. de. . . Ann. Politiq. etc.

ÉCUMOIRE, ustensile de cuisine, qui sert à écumer.

ÉCURER, v. a. ÉCUREÛSE, s. f. 1^{re} é fer. 3^e lon. au 2d.] *Ecurer*, c'est nettoyer la vaisselle, la batterie de cuisine, etc. — *Écureuse* est la femme ou fille, qui écure.

ÉCUREUIL, s. m. [1^{re} é fer. Mouill. l' finale. — On a dit autrefois, *escureuil*, et plus anciennement, *escurieu*, puis *écurieu*.] Petit animal sauvage.

ÉCURIE, s. f. [1^{re} é fer. 3^e lon.] 1°. Lieu destiné à loger des chevaux. = 2°. Train, équipage, qui comprend écuyers, pages, carrosses, chevaux, etc. La grande, la petite *écurie du Roi*. » Les Pages de la grande, de la petite *écurie*, etc.

ÉCUSSON, s. m. ÉCUSSONER, v. act. [1^{re} é fer.] *Écusson* est, 1°. Écu d'armoiries. Il ne se dit qu'en termes de Blason. = 2°. Manière d'enter, de greffer. » *Enter en écusson*, ou *écussoner*. » Tous les arbres que ce Jardinier a *écussonés* ont bien réussi.

ÉCUYER, s. m. [*Eku-ité* : 1^{re} et dern. é fer.] 1°. Anciennement, Gentilhomme qui acompagnait un Chevalier, portait son écu, lui aidait à prendre ses armes et à se désarmer. = 2°. Aujourd'hui, titre que prennent les simples Gentilhommes et les anoblis. = 3°. Celui qui a l'intendance de l'écurie d'un Prince, d'un Grand Seigneur. = 4°. Celui qui apprend le manège. — On dit d'un homme, qu'il est bon *écuyer*, quand il monte bien un cheval. = 5°. Officier qui donne la main à une Princesse pour la mener. Le premier *Écuyer de la Reine*; l'*Écuyer d'une telle Princesse*. —

Dans le style fam. on l'étend à tous ceux qui donent la main à une Dame. » Madame, je serai votre *écuyer*, si vous me le permettez. — 5°. *Ecuyer tranchant*, Officier qui coupe les viandes à la table d'un Prince. — *Ecuyer de cuisine*, maître cuisinier d'un Prince ou d'un Grand Seigneur.

ÉDENTÉ, ÉE, adj. [*Edanté*, te-e ; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e é fer. long au fém.] Qui a perdu toutes ses dents. » Vieille *édentée*.

ÉDENTER, v. act. [*Edanté* ; 1^{re} et 3^e é fer. 2^e lon.] Il ne se dit que des dents d'une scie, d'un peigne, etc. Les user, les rompre. » Vous *édenterez* votre scie. » Il a *édenté* son peigne.

ÉDIFIANT, ANTE, adj. ÉDIFIER, v. act. [1^{re} é fer. 4^e lon. aux 2 1^{ers}, é fer. au dern.] *Édifier*, 1°. Au propre, bâtir. Il ne se dit que des Temples, et autres grands bâtimens publics. — *Figurément*, il est opposé à *détruire*. » Vous êtes envoyé pour *édifier*, et non pas pour *détruire*. » Il *détruit*, au lieu d'*édifier* : au lieu de mettre la paix, il met le trouble et le désordre. — 2°. *Figurément* aussi, porter à la piété, à la vertu, ou par l'exemple, ou par le discours. » *Édifier* son prochain. Tout *édifie* en lui. Il est opposé à *scandaliser*. — 3°. Satisfaire par son procédé. » La conduite qu'il a tenue dans cette affaire, *édifie* tout le monde. » On est mal *édifié* de ce qu'il a fait. — 4°. *Édifié*, touché. » Il s'en retourna très *édifié* du sermon. — *Mal édifié*, scandalisé.

ÉDIFIANT ne s'emploie que dans le 2^d sens. » Livre, sermon *édifiant*. Vie *édifiante*. Prêcher, se conduire d'une manière très-*édifiante*. » Cela n'est guère *édifiant*.

ÉDIFICATEUR, s. m. ÉDIFICATION, s. f. [1^{re} é fer. tion, dans le 2^d, a le son de cion en prose, et de ci-on, en vers.] *Édification* a le 1^{er} et le 2^d sens d'*édifier*. » *L'édification* du Temple de Jérusalem. » Vie exemplaire et pleine d'*édification*. Cela est d'*édification*, ou de peu d'*édification*, de grande, ou de mauvaise *édification*. » N'avoir en vue que la gloire de Dieu et *l'édification* du prochain.

ÉDIFICATEUR ne se dit que dans le premier sens, de celui qui fait un édifice.

ÉDIFIER. Voyez ÉDIFIANT.

ÉDIFICE, s. m. [1^{re} é fer. dern. é muet.] Bâtiment. On ne s'en sert, ainsi que d'*édifier*

et d'*édification*, qu'en parlant des Temples, des Palais, et autres grands bâtimens publics. » Grand, superbe *édifice*, bel *édifice*. » Elever, construire un *édifice*. La structure d'un *édifice*. — On s'en sert élégamment au figuré. » Il faut enfin que *ce* *édifice* d'orgueil, et d'injustice s'écroule. *Mass.*

EDILE, s. m. ÉDILITÉ, s. f. [1^{re} é fer. der. é muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *L'Edile* était un Magistrat Romain, qui avait inspection sur les édifices publics, sur les jeux, etc. — *Edilité*, est la Magistrature de l'Edile. » Obtenir, exercer *l'édilité*. C'est aussi le temps qu'elle dure. » Pendant son *édilité*.

EDIT, s. m. [1^{re} é fer. On ne prononce point le t.] Ordonnance, Constitution du Souverain. » En France, les *édits* n'ont que la date du mois où ils ont été donés. » Par *l'Edit* du mois de Février, etc. Quelques-uns portent le nom des lieux où ils ont été dressés : » *L'Edit* de Blois, de Melun, etc.

ÉDITEUR, s. m. ÉDITION, s. f. [1^{re} é fer. tion dans le 2^d a le son de cion en prose, et de ci-on en vers.] *Éditeur* est celui qui prend soin de revoir et de faire imprimer l'ouvrage d'autrui. » Préface de *l'Éditeur*. — 2°. *Edition* se dit, ou absolument, pour la publication d'un livre. » Première, seconde *édition* ; ou il se dit relativement aux Imprimeurs : » Ce livre est de *l'édition* de M. Didot ; ou relativement aux Éditeurs : » *St. Augustin* de *l'édition* des PP. *Bénédictins*.

ÉDREDON, s. m. [1^{re} é fer. 2^e é muet.] Duvet de certains animaux du Nord, dont on fait des couvertures. — * Des ignorans disent *aigledon*.

* ÉDUCATEUR, s. m. ÉDUCATION, s. f. * ÉDUCUER, v. a. [*Educa-teur*, tacion, té : 1^{re} é fer.] *L'éducation* est le soin qu'on prend de l'instruction des enfans pour les exercices de l'esprit et du corps, et surtout pour les mœurs. » Donner, recevoir une bonne *éducation*, une mauvaise *éducation*. » Il a pris soin de son *éducation*. » Depuis quelque temps on a beaucoup écrit sur *l'Éducation*. » Les uns sont pour *l'éducation* publique ; les autres pour *l'éducation* privée et domestique. — Depuis peu on dit : *Faire* une *éducation*, élever un enfant. » Tout ce que peut faire un hom-

me de Lettres, c'est de *faire une éducation* dans sa vie. *Anon.* — * Le P. Barre dit de *Rienzi* : » Ses parens lui donnerent beaucoup d'éducation. Cette expression me parait barbare. On dit, *ses parens lui donerent*, ou, *il reçut de ses parens une bone éducation.*

* EDUCATEUR, est un mot nouveau. Celui qui élève un enfant. Il nè se dit que de l'éducation particulière. On a d'abord dit *Précepteur*, puis *Gouverneur*, puis *Instituteur* : on dit aujourd'hui, *Educateur.* » Plan d'éducation pour former des *Educateurs.* Journ. de Mons.

* EDUQUER, élever. Ce mot était resté long-temps dans la conversation des Néologues provinciaux. Depuis quelque temps on a comencé à l'écrire. » Le goût de l'étude, dans les personnes sensées et bien éluquées, croît avec l'âge. *Du Plaisir.* » On n'avoit pas fait attention à un barbet qu'il avoit avec lui, *éluqué* pour ce manège. *Anon.* » Une Demoiselle, fille point mal née, assez bien éluquée. *Id.* » Presque toute la génération d'alors avoit été éluquée par eux. *Id.* — Mde. de Genlis met ce mot dans la bouche d'une servante. » Elle m'offriroit de m'avancer de l'argent. — D'autant plus que cette Dame, qui vous a éluquée et placée ici, le lui rendroit. *Th. d'Educ.* — Freron blâme, dans *M. Cailhava*, le mot *éduquer*; il le laisse passer dans *Dorat* :

Pauvres sujets ! Que naîtra-t-il d'utile
D'un pareil choix ? Un rigre éduquer un lion !

EDUQUER, est une expression que l'Auteur (*M. de Mayer*) affecte : » Il avoit été éduqué avec soin. » C'est qu'on est éduqué. *Ann. Litt.* Ce mot n'est pas encôre reçu, et il a bien des contradicteurs. Il est d'ailleurs peu nécessaire, puisqu'élever, qui est ancien dans la Langue, a le même sens.

ÉFAUEILLER, v. a. [*Esofilé* : 1^{re} et d^{re} é fer.] Tirer la soie d'un ruban, ou d'un bout d'étoffe, pour juger de sa qualité, ou pour en faire de la ouate.

EFF. Les mots suivans sont écrits avec une seule *f* par *Richelet* : *Efacér*, *éfectif*, *éfémminer*, etc. Cette ortographe serait plus comode, et il est à souhaiter qu'elle s'établisse.

EFFAÇABLE, ou EFAÇABLE, adj. EFAÇER, v. a. EFAÇÛRE, s. f. [1^{re} é fer., 3^e dout. au 1^{er}, é fer. au 2d, lon. au 3^e.] *Efaçable*, qui peut être éfacé. Il n'est guère usité, quoique son contraire, *inéfaçable*, soit fort en usage. *L'Acad.* le met sans remarque. » Il

n'y a point d'écriture qui ne soit *effaçable*, avec l'eau forte.

EFAÇER, rayer. Ôter les marques, les vestiges de ce qui était écrit, peint ou gravé, etc. *Efacér une ligne*, deux lignes, un mot, plusieurs mots. » Le temps a effacé les traits, les couleurs de ce tableau. — Figurement, *éfacer les idées*, le souvenir; *éfacer une chose de la mémoire*, etc. » Ses dernières actions ont effacé les taches de sa vie passée. » *Efacér ses péchés* par ses larmes. — » Il a effacé la gloire de ses ancêtres. » Il a effacé tous ceux qui l'ont précédé. » Cette femme a effacé toutes celles qui étoient dans l'assemblée, etc. — Dans certains exercices du corps on dit, *éfacer le corps*, *éfacer l'épauë*, les tenir dans la position qui donne le moins de prise, ou le plus de grâce. » Ce soldat a les épaules bien effacées.

EFAÇÛRE, ce qui est éfacé, soit par accident, soit à dessein. » *L'effigüre* n'empêche pas qu'on ne lise certains mots, qui font deviner le reste. » Cette lettre étoit pleine d'effaçures.

* EFFACEMENT, s. m. Ce mot est de *Port-Royal* : il n'a pas été admis par l'usage. » Le jeûne est l'effacement de nos offenses. Voy. RETRACEMENT.

EFFARER, ou EFARER, v. a. [1^{re} et d^{re} é fer.] Troubler quelqu'un, le mettre hors de lui-même. » Qu'a-t-on pu vous dire, qui vous ait si fort effaré ? » Cet homme est sujet à s'effarer. — Son plus grand usage est au participe : *Efaré*, éperdu, troublé, hors de lui. » Il est venu tout effaré, avec un visage effaré, etc.

EFFAROUCANT, ANTE, adj. verbal. Qui éfarouche. » Ces assemblées si effarouchantes ne seront point rétablies. — Ce mot est nouveau : il peut être utile.

EFFAROUCHER, ou EFAROUCHER, v. act. [*Efa-rou-ché* : 1^{re} et d^{re} é fer.] 1^o. Epouvanter, éfrayer. » *Effaroucher des pigeons*, le gibier. — On dit proverbialement, *éfaroucher les pigeons*, éloigner d'une maison ceux qui apportent du profit. » Ce marchand est trop cher, il éfarouche les pigeons. = 2^o. Figurement, dégoûter, donner de l'éloignement. » Si vous lui faites cette proposition, vous l'effaroucherez.

EFFECTIF, ou EFECTIF, IVE, adject. EFFECTIVEMENT, adv. EFECTUER, v. act. [*Efektif*, *tive*, *tiveman*, *tu-é* : 1^{re} é fer., 2^e é moy., 4^e e muet au 2d et 3^e.] *Efectif*,

en parlant des choses, qui est réellement, et de fait. » Armée de trente mille hommes *effectifs*. » Il a dix mille écus *effectifs* dans son coffre. — En parlant des personnes : qui fait ce qu'il dit, qui ne promet rien qu'il ne fasse. » Cet homme est *effectif*, sa parole est *effective*. » Je crains que M... ne soit point *effectif*. Mde. de Maintenon.

EFFECTIVEMENT, réellement, en effet. » Cela est *effectivement* vrai. » Il a compté *effectivement* cette somme. — Cet adjectif se met quelquefois à la tête de la phrase, et sert de liaison avec les phrases précédentes. » *Effectivement*, à peine est-il à quelques journées de Bourges, qu'il apprend la marche rapide d'un parti, etc. Moreau.

Efectivement, en éfet (synon.) Le 2^d est plus d'usage dans le style noble, le 1^{er} dans la conversation. *Encycl. Beauzée, Synon.*

EFFECTUER, mettre à éfet, en exécution. » Il a *effectué* ses promesses. Et neutralement, en sous-entendant le régime : » Ce n'est pas tout que de promettre, il faut *effectuer*. On sous-entend, *ce qu'on a promis*. Voy. RÉALISER.

EFFÉMINER, ou EFÉMINER, v. a. [1^{re}, 2^e et d^{re} é fer.] Amollir, rendre faible, comme l'est ordinairement une femme. » Les voluptés *efféminent* l'âme et le corps. » Les délices de Capoue *efféminèrent* les soldats d'Annibal. » L'amour des spectacles, où l'on prend toutes les passions qui peuvent *efféminer* un peuple. Raynal.

EFEMINE, adj. Homme *éfeminé*; visage, air *éfeminé*, mine *éfeminée*. — S. m. C'est un *éfeminé*. » Il n'y a que des *éfeminés*, qui puissent avoir de tels sentimens.

EFFERVESCENCE, ou EFERVESCENCE, s. f. [*Efervé-sance*: 1^{re} et 3^e é fer., 2^e é ouv., 4^e lon., 5^e e muet.] Bouillonnement qui se fait dans une liqueur, par la première action de la chaleur. — Il ne faut point le confondre avec *fermentation*, ni avec *ébullition*. » La bière est *en fermentation*, l'eau qui bout est *en ébullition*; le fer dans l'eau forte est *en effervescence*. Acad. » Les alcalis *font effervescence* avec les acides. *Ibid.* — » Cela s'appelle donc, comment dites-vous, ma fille, des *effervescences d'humeurs*? Voilà un mot dont je n'avois jamais entendu parler : mais il est de votre Père *Descartes* : je l'honore à cause de vous. *Sév.* Que n'honorait pas Mde. de *Sévigné*, à cause de sa fille? Ce n'en était pas moins une vraie pédanterie dans une femme,

de se servir de ce mot. Depuis, quelque temps il est devenu à la mode, et une femme d'esprit aurait honte de dire aujourd'hui qu'elle n'en a pas entendu parler. — On l'emploie au figuré. » On s'intéressoit, on raisonnoit; peu à peu on s'échauffoit. En général, dans toutes les affaires susceptibles de discussion, c'est un malheur que cette *effervescence*. *Linguet.* » *Effervescence* causée par un zèle de parti et par d'odieuses animosités. *Targe.* — * M. Moreau dit, *effervescence de gloire*, mais ce mot, au figuré, ne doit se dire que d'une passion, d'un sentiment exalté. » Philippe dut à cette *effervescence de gloire* (les Croisades) le repos des dernières années de sa vie. — Cet illustre Auteur a-t-il entendu par *gloire*, l'amour de la gloire? L'expression aurait plus de justesse : mais *gloire* n'a pas cette signification.

EFFÉT, ou EFET, s. m. [*Efe*: 1^{re} é fer., 2^e é moy. — On écrivoit autrefois *effect*.] 1^o. Ce qui est produit par quelque cause. » L'*effet* d'une machine, d'une mine, d'une médecine, etc. Bon *éfet*, mauvais *éfet*. » Elle a produit un bon *effet*, etc. » Votre discours a fait *effet*, un grand *effet* sur son esprit. = 2^o. Il se prend pour l'exécution d'une chose. » En venir à l'*effet*. Mettre à *effet*. » Il en faut voir l'*effet*. » La chose a eu son *effet*, etc. — On dit en ce sens, pour cet *éfet*, à cet *éfet* (le 1^{er} est plus d'usage que le 2^d), pour l'exécution de quoi. » A quel *effet*? à quelle intention? pourquoi? — A l'*éfet* de... pour l'accomplissement de... Celui-ci se dit au Palais. = 3^o. Partie d'un bien d'un particulier, sur-tout d'un homme d'affaires. » Ce billet n'est pas un trop bon *effet*. » Les *effets* d'une succession. *Effer* dans le commerce, etc. Il se dit le plus souvent au pluriel.

EN EFET, adv. Réellement : » Il a raison *en effet* : il le mérite *en effet*. — Il se met quelquefois à la tête de la phrase. Voy. **EFFECTIVEMENT**. » Nous devons aimer Dieu. *En effet*, qu'y a-t-il de plus raisonnable que d'aimer un père, un bienfaiteur, etc.

Rem. 1^o. * On disoit autrefois, *sortir son éfet*, pour avoir son *éfet* (n^o. 2^o.) Cette façon de parler est un latinisme, mais latinisme barbare. C'est du latin du Code, *Lata Sententia sortitur effectum*. Les bons Auteurs ont toujours dit : *Habere, obtinere effectum, perducere ad effectum*. Vaug. — *Sortir son éfet*, est resté au

Palais, où il a pris naissance.

2. **EFFET** s'emploie, depuis quelque temps, indéfiniment, sans régime et sans rapport. On dit, *produire de l'effet, faire effet*, comme on dit, *faire impression*. — C'est un néologisme, dont on peut bien augurer. » Les Historiens en ont une (passion), c'est celle de montrer du talent, de *produire de l'effet*, et d'obtenir une grande réputation. *Merçure*. » L'Auteur a su se rendre maître des évènements, et les disposer de la façon la plus propre à *faire effet*. *Sabatier*.

3. * *Par effet*, s'est dit autrefois pour *effectivement*. LA RUE s'en sert souvent : il n'est pas de l'usage actuel. » Les châtimens exercés *par effet*, sur tant et tant de pécheurs, ne sont point pour vous des menaces, ni des exemples.

4. On dit souvent : » *C'est un effet de la Providence que...* Dans ce tour de phrase, il faut employer le subjonctif. * *Le Gendre met mal-à-propos l'indicatif*. » *C'est un effet de la Providence que les animaux de proie sont (soient) peu féconds, et que ceux qui servent de proie aux autres sont (soient) d'une fécondité qui les multiplie beaucoup.*

EFFEUILLER, v. a. [*E-feu glié* : 1^{re} et dern. é fer. ; mouillez les ll.] Dépouiller de feuilles. » *Effeuiller une branche d'arbre, des roses, etc.* » Les roses s'effeuillent du matin au soir.

EFFICACE, ou **EFICACE**, adj. et subst. **EFICACEMENT**, adv. **EFICACITÉ**, s. f. [1^{re} é fer. , 4^e e muet aux 2 1^{ers} ; en a le son d'an, ceman.] *Efficace*, qui produit son effet. » Remède fort *efficace* : discours *efficace*, etc. La grâce *efficace*. — *Efficacement*, d'une manière *efficace*. » Il y a travaillé *efficacement*.

EFICACE, subst., et **EFICACITÉ**, ont le même sens. La force, la vertu de quelque cause. » *L'efficace d'un remède*. » *L'éloquence a une grande efficace*, est d'une grande *efficacité*. — Le P. Bouhours condamnait *efficacité* ; l'Acad. le trouvait bon, mais elle trouvait *efficace* meilleur et plus usité. Dans la dern. édit. elle dit, au contraire, qu'*efficacité* est beaucoup plus en usage, et qu'il se dit principalement en parlant de la grâce. — La raison de le préférer est d'ôter, ou de prévenir l'équivoque qu'*efficace* subst. peut faire avec *efficace* adjectif. » Il opposera ces pénitences chimériques à la pénitence sincère de J. C. ; la stérilité des premières à l'*efficacité* de la seconde, . . . de sorte que le pécheur,

après avoir rougi de son péché, sera contraint de rougir encore de sa pénitence. *P. du Rivet*.

Rem. **EFICACE**, adj., ne se dit que des choses. » * *La Princesse fut plus efficace*, dit le P. Charlevoix. Je crois qu'il fallait dire : Les discours, ou les démarches de la Princesse furent plus *efficaces*.

EFFICIENTE, adj. fém. Terme de l'École. Il ne se dit qu'en cette phrase : *La cause efficiente qui produit un effet*. » Le soleil est *la cause efficiente* de la chaleur.

EFFIGIE, s. f. **EFFIGIER**, v. a. [*Efigi-e, gi-é* : 1^{re} é fer. , 3^e lon. au 1^{er}, 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Effigie*, figure, représentation d'une personne. — L'usage de ce mot est fort borné. » On doit porter respect à *l'effigie du Prince*. » Après la mort des Rois, des Princes, on expose *leur effigie* en public, c. à. d., leur représentation en cire. — *Exécuter un criminel en effigie*, c'est mettre sur l'échafaud son portrait, ou un tableau, ou un manequin, où il est représenté souffrant le supplice auquel il a été condamné. » Il fut pendu, roué *en effigie*.

EFFIGIER, ne se dit que dans cette dernière acception : Il a été condamné par contumace, et on l'a *effigie*. » Il a été *effigie*.

Effigie, Image, Figure, Portrait (synon.) *L'effigie*, est pour tenir la place de la chose même. » On pend *en effigie* les criminels fugitifs. (On avait mis sur le Catafalque *l'effigie du Prince*.) *Image*, est pour en représenter simplement l'idée : » On peint des *images* de nos Mystères. *La figure* est pour en montrer l'attitude et le dessein : » On fait des *figures* équestres de nos Rois. Le *portrait* est uniquement pour la ressemblance. » On grave les *portraits* des Hommes illustres. — *Effigie* et *portrait*, ne se disent dans le sens littéral que des personnes. *Image* et *figure*, se disent de toute sorte de choses. *Portrait*, se dit dans le sens figuré, pour certaines descriptions que les Orateurs font, soit des personnes, soit des caractères, ou des actions. **GIB.** *Synon.*

EFFILÉ ; **ÉE**, adj. **EFFILER**, v. a. [*Efilé, lé-e, lé* : 1^{re} é fer. , 3^e é fer. aussi, long au 2d.] *Effilé* a plusieurs sens. Visage *effilé*, long et étroit ; taille *effilée*, trop menue et trop déliée : Cheval *effilé*, qui a l'encolure fine et déliée.

EFILÉ, est aussi subst. masc. Linge qui est *éfilé* par le bout en espèce de frange, et qu'on porte dans le deuil. » Porter de *l'éfilé*.

ÉFILER,

EFILER, défaire un tissu fil à fil. *Efiler* une toile. » Il faut bougier le bord de cette toile, de cette étoffe, de peur qu'elle ne s'*éfile*.

EFFLANQUER, ou **ÉFLANQUER**, v. a. [1^{re} et d^{re} é fer., 2^e lon.] Il ne se dit proprement que des chevaux que l'excès du travail, ou le défaut de nourriture a maigris, jusqu'à leur rendre les flancs creux ou abattus. » Le travail, la mauvaise nourriture, a *efflanqué* ce cheval. » Cheval *efflanqué*, bête *efflanquée*. — Dans le style plaisant, on peut le dire des hommes au propre; et dans le style critique, des ouvrages d'esprit au figuré. Vers *éflaqués*, style *éflaqué*, maigres, sans force, sans nerf.

EFFLEURER, ou **ÉFLEURER**, v. act. [*E-fleuré* : 1^{re} et d^{re} é fer. — *Euf* est long devant l'e muet : Il *éfleure*, *éfleurer*, etc.] Dans le sens littéral, ne faire simplement qu'enlever la superficie. » Le coup n'a fait que lui *effleurer* la peau. » Il laboure fort mal, il ne fait qu'*effleurer* la terre. — Dans le sens figuré, toucher légèrement. » Il n'a fait qu'*effleurer* la question. » Il ne fait qu'*effleurer* les choses, sans aller au fond. » Tous les objets qui l'environnoient ne faisoient qu'*effleurer* ses sens : une seule idée occupoit son ame. — Comme on le voit par ces exemples, on l'emploie ordinairement avec *ne faire que*. On peut aussi lui associer à *peine*. » Il *effleure à peine* les matières, etc.

EFFONDREMENT, ou **ÉFONDREMENT**, s. m. **ÉFONDRE**, v. act. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, *dreman*, é fer. au 2^d, *dré*.] Ils expriment l'action de remuer, de fouiller la terre à la profondeur de plusieurs piés. » On a commencé l'*éfondrement* de cette terre : il done beaucoup de peine. On a achevé d'*éfondre* tout ce terrain : il a fallu un mois pour finir cette opération. — *Efondre* est aussi enfoncer, rompre, briser. » *Efondre* un coffre, une armoire. — En parlant de la volaille, *vider*. » *Efondre* un chapon, des poulets. — *Efondrement* ne se dit point dans ces deux dernières acceptations.

EFFONDRIILLES, s. fém. pl. [*éfondri-glie* : 1^{re} é fer. 2^e long. mouillez les ll.] Parties grossières qui restent au fond d'un vase, dans lequel on a fait cuire ou infuser quelque chose. » Ce bouillon est plein d'*éfondrilles*.

EFFORCER, (s') v. réc. [*Eforcé*; 1^{re} et

dem. é fer.] Au propre, employer toute sa force à faire quelque chose. » Il s'est *éforcé* à courir; ne vous *eforcez* pas à parler. — Au figuré, employer son industrie pour parvenir à une fin. » S'*eforcez* de gagner les bonnes grâces de quelqu'un. *Acad.*

Rem. Ce verbe a deux régimes. On dit *s'eforcer à*, et *s'eforcer de*. Le 1^{er} paraît, au P. *Bouhours*, le plus usité. Dans le *Dict. Gram.* on préfère le 1^{er}. L'*Acad.* paraît dire l'un et l'autre sans distinction. On doit distinguer, avec M. de *Wailly*. Dans le sens le plus ordinaire à ce verbe (n^o. 2^o.) *de* vaut mieux. » On voit bien que vous vous *eforcez* d'être plaisant, mais ce n'est pas le moyen de l'être. Au contraire dans le 1^{er} sens (n^o. 1^o.) il régit à : » Ne vous *eforcez* pas à crier. — Cette distinction est très-judicieuse; et les exemples que donne l'*Acad.* l'autorisent.

EFFORT, ou **ÉFORT**, s. m. [*Efor*; 1^{re} é fer. le t final ne se prononce jamais.] 1^o. Action faite en s'eforçant. Il se dit du corps et de l'esprit. » Faire le dernier *éfort*, ou les derniers *éforts*, ou tous ses *éforts*: employer tous ses *éforts*. » Il en est venu à bout sans beaucoup d'*éforts*. — *Efort* d'esprit, d'imagination, de mémoire. — 2^o. Ouvrage qui est l'effet des *éforts*. Celui-ci se dit sur-tout de l'esprit et des talens. » Cet ouvrage est un *éfort* d'esprit, un *éfort* de l'art; un des plus grands *éforts* de l'art. — 3^o. Ce qu'on ne fait qu'avec beaucoup de peine, et en s'incomodant. » Il a fait un *éfort* pour marier sa fille. — 4^o. Avoir un *éfort* se dit d'un cheval, qui s'est blessé en faisant un *éfort*.

Rem. 1^o. *Efort* n'a de régime que par le moyen des verbes auxquels il est joint, comme *faire*, *employer*, etc. Avec eux, il régit la prép. *pour* et l'infinitif : tout seul, il ne régit rien. » Le Roi, plus affermi encore par ce vain *éfort* pour le détroner, hazarda enfin de convoquer un Parlement. *Hist. d'Angl.* Il falait dire, par ce vain *éfort* qu'on avait fait pour, etc.

2^o. On dit, *faire éfort*, sans article. » Faire *éfort* pour se détourner de toutes les choses mauvaises, où la nature nous porte. De *Saci*. c. à. d. *s'eforcer* de se détourner, etc. on peut dire aussi, dans ce sens : *faire tous ses éforts* pour, etc. Il est des occasions où *faire éfort* vaut mieux. — Mais, que

faut-il penser de faire effort à , avec l'infinitif ?

Faites effort à plaire , autant comme on vous plaît.
Corn.

Je crois que cela n'est pas de l'usage actuel, et qu'il faudrait dire : *efforcez-vous de plaire* autant que l'on vous plaît.

3°. * On dit : *desendre de toutes ses forces*. Mde. de B... (Hist. d'Angl.) dit : *de tous ses efforts*. » Prolemais, que Saladin *desendoit de tous ses efforts*. — Je doute que l'usage autorise cette expression.

EFFRACTION, ou ÉFFRACTION, s. f. [*Efrac-tion* : 1^{re} é fer.] Terme de Pratique. Fracture que fait un voleur pour dérober. » Vol avec *éfraction*.

EFFRAYANT, ou ÉFFRAYANT, ANTE, adj. EFFRAYER, v. act. [*Efré-ian, ian-te, éfré-é*, 1^{re} et 2^e é fer. 3^e long. aux deux premiers, é fer. au 3^e. Devant l'e muet, ai à le son d'un é ouvert : il *éfraie*, pron. *éfré*. Au futur et au conditionnel, l'é qui est devant l'r est entièrement muet : il *éfraiera*, *éfraierait*, et non pas, il *éfrayera*, etc. Pron. *éfrera, éfrère*, en trois syllabes. — Richelet écrit *éfraiant*, et le P. Follard, *éfraiant*; mais cette orthographe induit à prononcer *éfra-ian*, contre l'usage. Voy. à la Lettre A au commencement.] *Efrayer* c'est donner de la frayeur. *Efrayants*, qui *éfraie*. » Cette nouvelle est *éfrayante* : elle a *éfrayé* tout le monde. » On *s'éfraie* de peu de chose.

Rem. 1°. *Efrayant* marche après ou devant le substantif, auquel il se rapporte. » Exemple *éfrayant*, pensée *éfrayante*. » L'*éfrayant* tableau des désordres : l'*éfrayante* pensée, etc.

Oui, d'une illusion, échappée à ma vue,
Je découvre, trop tard, l'*éfrayante* étendue.
Sidney.

2°. *Efrayer* n'a pas ordinairement de 2^d régime; mais quand il en a un, c'est plutôt la prép. *par* que l'ablatif (la prép. *de*).

Dieu même, disent-ils, s'est retiré de nous...

On ne voit plus pour nous ses redoutables mains,
De merveilles sans nombre, *éfrayer* les humains.
Athalie.

La prép. *de* acomodait mieux le Poète; et il serait ridicule de le chicaner là-dessus; mais, en prose, il faudrait dire, *éfrayer les humains par des merveilles sans nombre*.

3°. *Efrayé* et être *éfrayé* régissent la prép. *de* devant les noms et les verbes. » Il est *éfrayé*, ou il *s'est éfrayé* de la menace

qu'on lui a faite. » Philocles, *éfrayé* de voir tant de malice dans les hommes, prit un parti plein de modération. Téletm. » Il *s'éfraye* de penser aux obstacles qu'on lui suscite.

EFFRÉNÉ, ÉE, adj. [*éfréné, né-e*; 3 é fermés, le 3^e est long au fém.] Qui est sans frein, sans retenue. — Il ne se dit qu'au figuré, et des choses qui ont rapport aux personnes : il ne se dit pas des personnes mêmes. On ne dit point un jeune homme *éfréné*; mais on dit : licence, langue, ambition *éfrénée*, etc.

* EFFRÈNEMENT, s. m. Le Dictionnaire d'Ortog. met ce mot. Je ne le crois pas français. Il n'est point dans les Dictionnaires. Je ne me souviens pas de l'avoir lu dans aucun livre. Il serait utile pourtant; et il est à souhaiter que des Auteurs célèbres le mettent en vogue.

EFFROI, ou ÉFROI, s. m. [*é-froa*; 1^{re} é fer.] Frayeur, épouvante. » Trembler, pâlir *d'éfroi*. Porter par tout l'*éfroi*.

EFFRONTÉ, ou ÉFRONTÉ, ÉE, adj. ÉFRONTÉMENT, adv. ÉFRONTERIE, s. f. [1^{re} et 3^e é fermé aux trois premiers, la 3^e du dern. e muet, 2^e long. 4^e longue au dern.] *Efronté*, qui n'a pas de front, impudent, qui n'a honte de rien. *Efrontément*, d'une manière éfrontée. Impudemment. — *Efronterie*; impudence. » Homme *éfronté*, femme *éfrontée*. — Subst. » C'est un *éfronté*; une petite *éfrontée*. » Entrer, parler, regarder *éfrontément*. » Soutenir *éfrontément* un mensonge. » Il est plein *d'éfronterie*; il n'a que *de l'éfronterie*. » Il a eu l'*éfronterie* de soutenir ce mensonge. » Par-tout on est convenu qu'en négligeant les manières de leur sexe, les femmes en négligent les devoirs. Par-tout on voit qu'alors tournant en *éfronterie* la mâle et ferme résolution de l'homme, elles s'avilissent par cette odieuse imitation, et déshonorent, à la fois, leur sexe et le nôtre.

Efronté, Efronterie. Voy. HARDIESSE.

Rem. *Efronté*, ne se dit que des personnes. Boileau a pourtant dit, dans sa x^e Satire :
Se font, des mois entiers, sur un lit *éfronté*,
Traiter d'une visible et parfaite santé.

Mais ce sont des figures hardies, approuvées dans les Poètes, et qu'on ne doit pas imiter en prose, même dans le style le plus relevé.

On dit, en style proverbial, *éfronté comme un page de Cour*, extrêmement *éfronté*.

EFFROYABLE, ou ÉFROYABLE, adj.

EFFROYABLEMENT, adv. [*E-froa-ia-ble*, *ia-bleman*: 1^{re} é fer., 4^e e muet.] *Efroyable*, qui cause de l'éfroi. Spectacle *éfroyable*. » Il faisoit des sermens *effroyables*. — Par exagération, extrême, étonnant, prodigieux. Laideur *éfroyable*: dépense *éfroyable*. » Cette femme est *effroyable*, extrêmement difforme.

EFROYABLEMENT, d'une manière excessive. » Il dépense *effroyablement*: elle est *effroyablement* laide. Voy. **EPOUVANTABLE**.

Rem. 1°. *Efroyable* est toujours pris en mauvaise part. Il y a une grande différence entre cet adjectif et *redoutable*. Celui-ci se dit des Conquérans et des Hérôts; l'autre, des Monstres et des Furies. *Ménage* fait cette observation au sujet de ces vers du Sonnet de Malherbe à Henri le Grand:

Et qu'après le trépas, ce miracle de guerre
Soit encor *effroyable* en sa Postérité.

Ce mot révolterait aujourd'hui: on dirait, *redoutable*.

2°. **EFROYABLE**, suit ou précède le substantif, au gré de l'Orateur, ou du Poète, guidé par l'oreille et le goût. » Nuages *effroyables*: un vaste amas d'*effroyables* nuages:

Quels *effroyables* abîmes
S'entr'ouvrent autour de moi!

Rousseau.

3°. Cet adjectif s'emploie d'ordinaire sans régime. *Crébillon* lui fait régir la prép. à.

Monument *effroyable* à la race future.

On peut l'imiter en vers: en prose, je n'oserais le conseiller.

* **EFFROYÉ**, ÉE, adj. C'est ainsi qu'on écrivait autrefois; et cette orthographe était plus conforme à l'étymologie d'*effroy*. On prononçait alors *éfroa-ié*. On a puis écrit et prononcé *effrayé*.

EFFUSION, s. f. [*Efu-zion*: 1^{re} é fer.] Épanchement. Acad. — *Trév.* ajoute, de choses liquides, qui se fait avec quelque effort. — L'Acad. ne donne que ces deux exemples: » *Effusion du vin* dans les Sacrifices. » Il y eut une grande *effusion de sang* dans ce combat. — L'emploi de ce mot est fort borné au propre. — Au figuré, on dit, *éfusion de cœur*, vive et sincère démonstration de confiance et d'amitié.

ÉGAL, ALE, adj. **ÉGALEMENT**, adv. **ÉGALER**, v. a. [1^{re} é fer., 3^e e muet au 2d et 3^e, é fer. au dern.] *Egal*, est 1^{er}. Pareil, semblable. Deux points *égaux*: deux lignes *égales*: » Deux personnes d'un âge *égal*, d'une condition *égale*. — *Faire tout égal*,

ne pas donner à l'un plus qu'à l'autre, ne pas favoriser l'un plus que l'autre. *Tenir la balance égale*, a le même sens. Celui-ci est plus du style noble, l'autre du style familier. — En parlant des choses, *indifférent*. » *Tout m'est égal*. » Qu'on lui donne chaud, qu'on lui donne froid, tout *lui est égal*. — 3°. *Figurément*, qui est toujours le même. » *Esprit, caractère égal*; *humeur égale*. » Une ame *égale* et constante. — 4°. *Uni*, qui n'est point raboteux. » *Chemin bien égal*, allée *bien égale*. — 5°. *Uniforme*: » *Style égal*. » Toujours marcher d'un pas *égal*. » Il a tenu une conduite *égale* dans toutes les affaires. — * 6°. *Corneille* lui donne le sens de *tranquille*. Et le prends-tu pour homme à voir d'un *œil égal*, Et l'amour de son Frère, et la mort d'Annibal?

Nicom.

Oui, pourrait-on répondre; il est irrité de l'un et de l'autre. Mais ce n'est pas ce que veut dire *Prusias*: par *œil égal*, il entend *œil tranquille*. Pourra-t-il voir *tranquillement*? Cet adjectif ainsi employé, outre qu'il est contre l'usage, peut faire un sens équivoque.

ÉGAL, s. m. » Se battre contre son *égal*. » Vivre civilement avec ses *égaux*. Cela est bon entre *égaux*, d'*égal à égal*. — * *Bussi-Rabutin* dit, *des amis égaux*, pour *des amis qui soient nos égaux*.

Des amis *égaux*, le corps sain;
Être prudent, sans être fin;
Être complaisant et facile;
Un sommeil pas long, mais tranquille;
Être satisfait de son sort;
Quel qu'il soit, ne s'en jamais plaindre,
Et regarder venir la mort
Sans la désirer, ni la craindre.

Rem. 1°. **ÉGAL** régit quelquefois le datif (la prép. à:) » Son génie est *égal à son emploi*: » Sa vertu est *égale à ses talens*.

2°. Quand il est sans régime, il se met assez indifféremment devant, ou après le substantif: » Une *égale* douceur, une douceur *égale*: mais quand il a un régime, il doit être toujours placé après. *Gresset* dit, dans la 5^e Eglogue de Virgile:

Je goûte, à vous entendre, une *égale* douceur
A celle que ressent l'avidé Voyageur, etc.

Il me semble que, même en vers, il faut dire, *une douceur égale à celle*, etc.

3°. Il est fort bien dans le moral. *Esprit égal*, *humeur égale*: il me paraît qu'il ne se dit point des personnes mêmes. » Les Stoï-

ciens nous disent qu'il faut toujours être égal, et sans la moindre inquiétude, quoiqu'il puisse nous arriver. *Mallebr.*

4°. Quand il est substantif, ou il s'emploie avec le verbe être: « C'est mon égal, mon égale. » Il n'est pas son égal en talens, en mérite; ou il forme avec d'autres verbes des expressions composées. — *Marcher l'égal de quelqu'un, être au même rang.*

*Ministre vertueux, que le Ciel a fait naître
Pour honorer ton siècle, et marcher mon égal.
C'est ainsi que M. Thomas fait parler Colbert
à M. de Sechelles.*

Et quand, passant des jeux aux soins de votre rang,

* Vous marcherez égal aux Dieux de votre sang.

Gresset.

Je crois qu'on dit toujours, *marcher l'égal de*; et non pas, *marcher égal à*.

Traiter d'égal à égal avec... * *Bossuet* dit, *traiter d'égal*, tout seul. « *Abraham traitoit d'égal avec les Rois.* — Cela n'est pas exact. — *Trancher d'égal.* Voy. *FRANCHER.*

5°. ÉGAL, avec le verbe être impersonnel, régit de et l'infinitif. « *Il étoit égal à ces Pirates de dévaster les Provinces de France, ou celles d'Angleterre.* *Moreau.*

A L'ÉGAL DE, adv. Autant que, aussi-bien que. « *Il est craint à l'égal du tonnerre.*

Et son Coursier, qui vole à l'égal des Zéphirs,
Suffit encore à peine à ses bouillans desirs.

ÉGALEMENT, d'une manière égale. « *Il les estime également.* » Il les traite tous également. — Autant, pareillement: « *Egalement utile et glorieux; aussi glorieux qu'utile.* — * Un Auteur moderne lui donne le même régime qu'à aussi, autant. » Plusieurs en sont également scandalisés que si l'on prononçait tout-à-fait ces jurmens. *Anon.* — Dites, aussi scandalisés que, etc. — On lit aussi, dans une Lettre écrite de Bretagne, et imprimée: « *Elles ont également que moi, à se louer de la méthode curative de, etc. Il faut là, autant que moi.*

ÉGALEMENT, s. m. Terme de Pratique. Voy. ÉGALISATION.

ÉGALER, 1°. Rendre égal. « *Egaler les parts et les portions.* » La mort égale tous les hommes. — 2°. Rendre uni: « *Cette allée est raboteuse, il faut l'égaler.* — 3°. Être égal à... » Ce Prince égale les Héros les plus fameux. « *Cet Auteur a égalé les Anciens.* — 4°. Egaler quelqu'un à un autre, prétendre qu'il lui est égal. « *Il n'est aucun Auteur vivant*

qu'on puisse lui égaler. » Il se veut égaler à un tel! quelle présomption!

REM. Egaler et égaliser, ne sont point synonymes. Le 1^{er}, se dit des personnes et des choses; le 2^d, ne se dit que des choses. Celui-là est de tous les styles, et du discours commun; celui-ci ne se dit qu'en termes de Pratique. * Un Avocat de Province dit, dans un Mémoire contre les Bénéficiers d'un Chapitre: « *Il est bien surprenant qu'ils veuillent se comparer, s'assimiler, et presque s'égaliser aux Chanoines.* On dit, *s'égaliser à*, et non pas, *s'égaliser.* — *M. Linguet* dit aussi: « *Pour égaliser les Parties contractantes: mais c'est un autre sens; et il s'agit là de partage, et non pas de rang et de privilèges.* Voyez ÉGALISER.

ÉGALISATION, s. f. ÉGALISER, v. act. [égaiiza-cion, lizé: 1^{re} é fer.] Termes de Pratique. Ils expriment l'action par laquelle on égale le partage des lots. « *Egalisation des lots.* » Égaliser les lots d'un partage. — L'Acad. ne dit point égaliser, des personnes. Égalisation et également, ne sont pas synonymes. Le 1^{er}, se dit de l'action d'égaliser; le 2^d, de ce qu'on donne pour rendre égal un lot qui est moindre que les autres. « *On donne à ceux qui ont reçu moins, un également, tel, qu'ils ayent autant que celui qui a reçu le plus.*

ÉGALITÉ, s. f. [1^{re} et d^{re} é fer.] 1°. Conformité, rapport entre des choses égales. « *L'égalité des personnes, des conditions.* — Distribuer avec égalité, en portions égales. — 2°. Uniformité. « *Égalité d'esprit, d'humeur, de conduite. Égalité de style.* Voyez ÉGAL, n°. 3°. et 5°.

ÉGARD, s. m. [Égar: le d ne se prononce jamais, même devant une voyelle.] Considération, circonspection. Attention, marques d'estime. « *Avoir égard à la prière de; à ce qu'on nous représente.* » Un homme circonspect et tout rempli d'égards. « *Avoir de grands égards pour... Avoir égard au mérite des personnes, etc. etc.*

Égards, ménagemens, attentions, circonspection (synon.) Les égards sont l'effet de la justice; les ménagemens, de l'intérêt; les attentions, de la reconnaissance ou de l'amitié; la circonspection, de la prudence. « *On doit avoir des égards pour les honnêtes gens, des ménagemens pour ceux de qui on a besoin; des attentions pour ses parens et ses amis, de la circonspection avec*

ceux avec qui on traite. — Les *égards* supposent, dans ceux pour qui on les a, des qualités réelles; les *ménagemens*, de la puissance ou de la foiblesse; les *attentions*, des liens qui les attachent à nous; la *circospection*, des motifs particuliers ou généraux de se défier. *Encycl.* Beauzée, *Synonimes*.

EU ÉGARD, prép. Ayant égard à. . . .
 » *Eu égard à la qualité de l'affaire.* » *A l'égard*, 1°. Pour ce qui regarde, pour ce qui concerne. » *A l'égard de ce que vous disiez; des propositions que vous faites, je vous dirai que, etc.* 2°. Par comparaison, par proportion. » La terre est fort petite à l'égard du soleil. — *A cet égard*, adv. On le met rarement au pluriel, même quand il est relatif à plusieurs choses, dont on a parlé. » Nous ne nous vîmes pas seulement trompés à ces égards. *Voyage d'Anson.* — Dites, à cet égard. — On dit bien, à différens égards, à divers égards, mais c'est dans un autre sens: sous différentes vues.

Rem. 1°. Plusieurs ont dit, à mon égard, à l'égard de moi, pour dire, pour moi, pour ce qui me regarde. » La conversation tomba sur le Poème Héroïque. Chacun en parla suivant ses lumières. *A l'égard de moi . . .* je soutins que, pour être excellent, ce Poème devoit être chargé de peu de matière. *Boil.* » Un Religieux parlant de ses alliances, qui étoient considérables, le Saint lui répondit qu'à son égard il étoit le fils d'un pauvre tisserand. *Vie de Saint Jean de la Croix.* » Ces Marchands dirent au Roi qu'à leur égard ils étoient résolus de soutenir leurs plaintes, etc. *Hist. d'Angl.* — L'Acad. dit bien: à mon égard, à son égard; mais sans les employer dans des phrases, qui en dévelopent le sens. — Je pense que, pour moi, pour lui, pour eux, est plus de l'usage actuel; et qu'à mon égard, à son égard, à leur égard, dans les phrases précédentes, sont vieux et hors d'usage. — Pour à l'égard de moi, qu'a employé *Boileau*, j'ose dire qu'il est tout-à-fait mauvais.

2°. On dit, par égard pour: * *J. J. Rouss.* a dit, par égard à. » Cependant, par égard au sentiment de ceux de mes compatriotes, qui, etc. je veux bien rechercher encore si cet expédient est praticable.

ÉGAREMENT, s. m. ÉGARER, v. act.

[*Egareman*, ré: 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d. — Devant l'e muet l'a est long: il égare, il égàrera, etc.] *Egarement*, au propre, méprise d'un voyageur qui se détourne de son chemin. » Après un long égarement, ils revinrent dans leur chemin. — Au figuré, il est plus en usage. Il se dit de l'esprit et des mœurs. » Les égaremens des Philosophes. » Les Hérétiques sont tombés dans de grands égaremens. » *Egarement d'esprit*, démence. — » Il est revenu des égaremens (des désordres) de sa jeunesse, etc.

ÉGARER, au propre, fourvoyer, tirer du droit chemin. » Notre guide nous a égàrés. — Au figuré, jeter dans l'erreur. » De mauvais conseils l'ont égàré. — Il se dit sur tout au réciproque: » Il s'est égàré de son chemin: il s'égàra dans la forêt. — » La présomption, l'orgueil, font que les Hérétiques s'égàrent. — » Il s'est égàré dans ses pensées, dans les voies de l'iniquité, etc. » Il se perd, il s'égàre dans son discours; il s'éloigne du sujet qu'il traite.

ÉGARÉ, ÉE, adj. » *Brebis égàrée.* » Avoir la vûe égàrée, l'air égàré, les yeux égàrés, l'esprit égàré. » Ce cheval a la bouche égàrée: on lui a gâté la bouche en le menant mal. — Au figuré, *brebis égàrées*, ceux qui sont sortis du sein de l'Eglise, pour embrasser l'hérésie.

* ÉGAUDIR (s') v. réc. Vieux mot, qui d'abord signifiait chasser dans un bois, et ensuite, se réjouir. Il n'est plus usité, ni dans une acception, ni dans l'autre.

ÉGAYER, v. act. [*éghé-ïé*; 3^e é fer. — Devant l'e muet, le 2^d é est ouvert: il égaie, ils égaient; pron. pour l'un et pour l'autre éghé: Au futur et au conditionnel, l'e après ai, est entièrement muet: il égaiera, égaierait; pron. éghéra, éghère, en trois syll.] *Egayer*, réjouir, rendre gai. » *Egayer une compagnie; égayer la conversation. égayer un malade.* » Il faut s'égayer. » *Tâchez de vous égayer l'esprit, etc.* — On dit, dans le bon style, égayer un ouvrage; égayer son style, son sujet; le traiter d'une manière plus riante, plus fleurie: » Il n'y a rien de si sombre qu'on ne puisse égayer par l'adresse de l'esprit. *Le Chev. de Mère.* Et dans le style familier, égayer son deuil; porter un deuil moins exact, moins régulier.

Egayer du linge. Voyez *Aigayer*. — L'A

cadémie les met tous deux à leur place, sans avertir que c'est le même mot sous deux orthographes différentes, et que celui-ci est le meilleur et le plus conforme à l'étymologie.

EGE. Dans cette finale, l'*e* est moyen et long : *sacrilège, collègue, siège, privilège*, etc.

ÉGIDE, s. f. Nom qu'on donne au bouclier, ou à la cuirasse de Pallas — Ce mot est beau au figuré, dans le style poétique.

Le Batave vous vit oposer votre égide
Au cruel démon des combats.

Rousseau.

ÉGLISE, s. f. [1^{re} *e* fer. 2^e lon. 3^e *e* muet; *Egli-se.*] 1^o. L'assemblée des Fidèles. » L'*Eglise* Catholique, etc. » Le Pape est le chef visible de l'*Eglise*. » Hors de l'*Eglise*, point de salut, etc. = 2^o. On donne aussi ce nom aux différentes parties de l'*Eglise*, en les distinguant par les noms des lieux. » L'*Eglise* d'Orient, d'Occident, d'Afrique. » L'*Eglise* Latine, Grecque, Gallicane, etc. L'*Eglise* de Milan, de Paris, etc. — Par extension, on le dit même des *Eglises* schismatiques : » L'*Eglise* Anglicane, les *Eglises* Protestantes, etc. = 3^o. Temple consacré à Dieu. » Bâti, consacrer, fonder une *Eglise*. » *Eglise* Métropolitaine, Cathédrale, Collégiale, Paroissiale, etc. = 4^o. Il se prend pour l'état du Clergé : » Un homme d'*Eglise*; les gens d'*Eglise*; se faire d'*Eglise*. » Dans les cérémonies, l'*Eglise* a le pas, etc. = Cour d'*Eglise*, la Juridiction de l'Evêque ou de l'Archevêque.

On dit, en style proverbial, *gueux, comme un rat d'Eglise*. — *Près de l'Eglise et loin de Dieu*. Pour être près de l'*Eglise*, on n'en est pas pour cela plus dévot.

ÉGLOGUE, s. f. [*égloghe* : 1^{re} *e* fer. dern. *e* muet. — On écrivait autrefois *élogue*; et quelques-uns l'écrivent encore de même, quoiqu'ils prononcent *églogue*.] Sorte de poésie pastorale. » Les *Eglogues* de Théocrite, de Virgile, de Fontenelle, etc.

ÉGNE. La pénultième est longue, *e* moy. *Règne, douègne*, etc.

ÉGOISER, v. neut. ÉGOÏSME, s. masc. ÉGOÏSTE, s. m. et fém. [*égo-izé, is-me, iste* : 1^{re} *e* fer. au 1^{er}, *e* muet aux deux autres.] *Egoïser*, parler trop de soi. *Egoïsme*, amour propre, qui consiste à parler trop de soi, ou qui rapporte tout à soi. — Il se dit

aussi, mais plus rarement, de l'opinion de certains Philosophes, qui prétendent qu'on ne peut être sûr que de sa propre existence. — *Egoïste*, celui ou celle qui a le vice, ou qui suit la doctrine de l'Egoïsme.

Egoïste, Homme personnel (synon.) Le 1^{er} ne parle que de lui; le 2^d ne songe qu'à lui: l'un se met au milieu de la scène, et l'autre au centre des choses. L'*égoïste*, tout occupé de lui-même, veut vous occuper de lui: L'*Homme personnel*, quelquefois occupé de vous, ne s'en occupe que pour lui: l'amour propre de celui-là est plus vain, l'amour propre de celui-ci est plus profond: le 1^{er} est ridicule, le 2^d est redoutable. *Extr. des synonym. de M. l'Ab. Rousb.*

* ÉGOÏSTIQUE, adj. Mot forgé d'après *égoïsme* et *égoïser*. A mesure que ce vice est devenu plus commun et plus sensible, on a inventé des mots pour l'exprimer. » Le philosophisme *égoïstique* de nos jours. L'Abé Guénée.

* ÉGOLOGIE, s. fém. Autre mot forgé depuis peu. *Egoïsme*, dans le premier sens. » Il (Boindin) ne s'épargne pas les louanges; ce qui suffirait pour dispenser le public de lui en accorder. L'Éditeur aurait dû supprimer cette *égologie*. Sabat. *Trois Siècles*, etc. L'Auteur met ce mot en italique, pour montrer qu'il le hazarde.

ÉGORGER, v. act. [1^{re} et dern. *e* fer.] Au propre, couper la gorge : » *Egorger un bœuf; un mouton*, ou tuer de quelque manière que ce soit. » Les Siciliens *égorge-ment* tous les français. Au figuré, ruiner la réputation, la fortune; porter un préjudice considérable. » Ce Tuteur a *égorgé* son pupille.

ÉGOSILLER, (s') v. récip. [*égozi-glié* : 1^{re} et der. *e* fer. mouillez les *ll*.] Se faire mal au gosier à force de crier. » Il s'est *égosillé* à force de chanter.

ÉGOUT, s. m. [*égoût*; 1^{re} *e* fermé, 2^e lon.] 1^o. Chûte, écoulement des eaux. Il a recueilli l'*égout* de plusieurs sources. » Il n'est pas permis de laisser tomber l'*égout* de ses eaux sur son voisin. = 2^o. Cloaque, conduit. » L'*égout* est bouché, les eaux regorgent. = 3^o. Plaie, ulcère, cautère. » Cet ulcère est l'*égout* du corps; toutes les mauvaises humeurs passent et sortent par là. = 4^o. On dit, en style plaisant ou critique, qu'une Ville est l'*égout* d'un pays, pour dire que c'est le lieu où se re-

tirent les gens de mauvaise vie, etc. » *Nice* et *Avignon* sont les *égoutts* de la Provence. C'est là que se retirent ceux qui fuyent l'animadversion de la Justice, les débiteurs insolubles, etc.

ÉGOUTTER, v. neut. [*é-gou-té*; 1^{re} et dern. *é* fer.] Faire écouler l'eau. » *Laisser égouter*, ou *faire égouter* du lait caillé, du fromage. *Mettre égouter* de la morûte, des cardes, des asperges, etc. » Ce fromage *s'égouttera* peu à peu.

EGRAPER, v. act. Ôter la grappe du raisin.

ÉGRAINER, Voy. ÉGRÉNER. L'*Acad.* ne met que le second. Le *Rich. Port.* les met tous deux.

ÉGRATIGNER, v. act. [1^{re} et dern. *é* fer. mouillez le gn.] Faire une déchirure à la peau avec des grifes, des ongles, une épingle, etc. » Le chat l'a *égratigné*. Souvent les enfans *s'égratignent*. — Dans le *Journ. de Monsieur*, on l'emploie au figuré. » C'est un homme (Volt.) qui se caresse, et qui *égratigne* ses ennemis. — On dit, en style *proverbial*, d'un homme qui fait du pis qu'il peut : que, *s'il ne mord, il égratigne*. — Il n'est si petit chat qui n'*égratigne* : tout le monde se mêle de critiquer. — * Dans certaines Provinces, le Peuple dit, *égratigner*, et dans d'autres, *grafigner*.

ÉGRATIGNÛRE, s. f. [1^{re} *é* fer. 4^e lon. mouillez le gn.] Légère blessure, qui se fait en égratignant; et la marque qui demeure quand on a été égratigné. — On le dit quelquefois d'une légère blessure. » Il a reçu un coup d'épée; mais ce n'est qu'une *égratignûre*. — On dit, *proverbialement*, d'une personne peu endurante et trop sensible, qu'elle ne saurait souffrir la moindre *égratignûre*.

ÉGRÉNER, v. act. [*Égréné*; 3^e *é* fermés : devant l'*e* muet, le 2d *e* est moyen. Il *égréne*, *égrénera*, etc. — *Richelet* écrit *égrainer*; et cette manière est plus conforme à l'étymologie de *grain*, *graine*. — L'*Acad.* écrit *égréner*, sans accent sur le 2d *e*. Je ne sais si cet usage est bien constant et assuré, et si l'on doit prononcer cet *e* muet. Il semble que l'analogie et l'étymologie demandent que cet *e* soit fermé; et que si l'on n'écrit pas *égrainer*, on doit du moins écrire et prononcer *égréner*.] Faire sortir le grain de l'épi, la graine des plantes, détacher les

grains de la grappe. » *Egréner* du blé, du fenouil, du raisin. » Le raisin *s'égréne*, etc.

* ÉGRETTE. C'est ainsi que *Pluche* écrit ce mot, dont l'orthographe la plus autorisée est *Aigrette*.

EGRILLARD, ARDE, adj. [*é-grilliar*; arde; 1^{er} *é* fer. mouillez les ll.] Vif, éveillé, gaillard. » Esprit *égrillard*, humeur *égrillarde*. — Subst. » C'est un *égrillard*. St. famil.

EGRISER, v. act. [*égrisé*; 1^{re} et 3^e *é* fer. — Devant l'*e* muet, l'*i* est long : il *égrise*, il *égrisera*, etc.] Ôter les parties brutes d'un diamant.

ÉGRUGEOIR, s. m. ÉGRUGER, v. act. [*Égru-joar*, *je*; 1^{re} *é* fer. 3^e dout. au 1^{er}, *é* fer. au 2d.] *Egrugeoir* est un petit vaisseau, ordinairement de buis, dans lequel on égruge, on brise le sel avec un pilon. — *Egruger*, mettre en poudre dans l'*égrugeoir*.

* ÉGUADE, *Richelet*. On écrit aussi *aiguade*. Id. Celui-ci est le seul bon, le seul conforme à l'étymologie, le seul admis par l'usage.

ÉGUE, dans cette finale, l'*e* pénultième est moyen et bref. *Bègue*, *collègue*, il *alègue*, etc.

* ÉGUÉER, *Trév.* Voy. ÉGAYER et AIGAYER.

ÉGUEULER, v. act. [*é-ghu-lé*; 1^{re} et dern. *é* fer.] Casser le haut d'un goulot d'un vaisseau de terre, ou de verre. » Il a *égueulé* sa cruche, son pot, etc. — *S'égueuler*, *s'égosiller*. » Il *s'égueule* de crier, à force de crier. — *S'égueuler* est plus du st. plaisant et comique, et *s'égosiller* du style simple et du discours ordinaire.

* ÉGUIÈRE, ÉGUILLE, voy. AIGUIÈRE, AIGUILLE.

* ÉGUILLETIER, ÉGUILLETTE, Voy. AIGUILLETIER, AIGUILLETTE. — *Ménage*, qui emploie la première orthographe, veut qu'on prononce *égulletier*, *égullette*; il se trompe; et pourquoi mettre un *i* devant les ll, si on ne les mouille pas? Et l'orthographe et la prononciation sont également vicieuses.

* ÉGUILLONER. C'est l'orthographe de quelques Auteurs ou Imprimeurs; mais AIGUILLONER, est plus selon l'usage et l'étymologie. Voy. ce mot.

* ÉGUISER. Voy. AIGUISER. Quelques

Auteurs ont employé la première manière d'écrire ce mot. » Le vice . . . s'éguise contre la Loi, et devient plus fin, à mesure qu'elle devient plus ferme. *Servan.* » Un zèle sage est souvent obligé de s'éguiser et de s'animer, pour n'être pas infructueux. *Sab. Trois Siècles, etc.*

* EGYRE, s. f. On écrit ordinairement *Hégyre*. Voyez ce mot.

EH! ou HÉ! interj. qui exprime l'admiration, la surprise. Le premier est le plus usité. Ils se mettent souvent devant *bien*: » *Eh bien!* ou *hé bien!* *Fénélon* emploie le dernier. *Eh!* se dit aussi tout seul, à la tête de la phrase. » *Eh!* qui pourrait supporter plus long-tems de pareilles injustices?

* ÉHANCHE. Voy. DÉHANCHE.

* ÉHERBER, v. act. Voy. SARCLER.

* ÉHONTÉ, ÉE, adj. Vieux mot. » Il serait à souhaiter qu'on fit revivre ce mot, qui dit plus qu'*éfronté*. Réflex.

EI, diphtongue. Les Allemands en font deux syllabes, et le prononcent *a-i*. Ils prononcent *ein*, comme nous prononçons *a-in*. Ils doivent prendre garde à cela, en prononçant les mots français où la dipht. *ei* se trouve.

EJECTION, s. f. [*Ejèk-cion*. 1^{re} é fer. 2^e é moy.] Terme de *Pratique*. » Il rendit plainte contre l'Aubergiste . . . pour *éjection* de sa personne dans la rue pendant la nuit. *Gazette des Tribunaux*.

EIN, dipht. nazale. — *Ein*, *aim*, *im*, *in*, ont le même son: *dessein*, *essaim*, *impotent*, *vin*. Pron. *Dé-cein*, *ésein*, *ein-potan*, *vein*.

* ÉJOUIR (s') v. réc. On dit, dans le *Dict. Gram.* que ce mot n'est pas français. On le regarde comme nouveau. Il est très-vieux, et hors d'usage. » *Ejouis-toi*, stérile, qui n'enfantois point. Vieille traduction du texte: *latere sterilis*, etc. On dit aujourd'hui, *se réjouir*, *réjouis toi*.

* ÉLABORER, v. act. Travailler. J. J. *Rousseau* a employé ce mot. » L'esprit humain, moins étendu, moins noyé parmi les opinions vulgaires, s'*élabore* et fermente mieux dans la tranquille solitude. — C'est une métaphore tirée de la *Médecine*, où l'on dit que le sang s'*élabore*. = *Rich.* met *Elabouré*. » Un Ouvrage bien *élabouré*. Voy. le mot suivant.

ÉLABOURÉ, ÉE, adj. [*Ela-bou ré*, *ré-* 1^{re} et 4^e é fer.] Travaillé. — Il ne se

dit que dans le style badin. » Artistement *élabouré*.

ÉLAGUER, v. act. [*Élaghé*; 1^{re} et dern. é fer.] Couper les branches inutiles des arbres. = *Fig.* » Il faut *élaguer* cet article. = *Elaguer*, *Emonder* (syn.) Le premier signifie proprement *retrancher*, le 2^d. *nettoyer*. *Elaguer* un arbre, c'est en retrancher les branches superflues et nuisibles, etc. *Emonder* un arbre, c'est ôter ce qui le gâte et le défigure. *Emonder* a surtout un objet d'agrément; *Elaguer*, un objet d'utilité, etc. *Extr. des Syn. de M. l'Abé Roubaud*.

ÉLAN, s. m. Espèce d'animal, qui se trouve dans les Pays Septentrionaux. = *Fig.* » Des *élans* d'imagination, qui étonent. *Sabat*.

Toi, qui, rival et fils du grand Racine,

As fait revivre en tes premiers *élans*,

Sa piété non moins que ses talens. *Rouss.*

Il ne se dit qu'au pluriel. » *Les élans de dévotion*, *d'amour de Dieu*. — *L'Acad.* le met au propre. » *Les élans du cerf*. » Un cheval qui ne va que par *élans*. Voy. ÉLANCÉMENT. = Dans le *Journ. de Mons.* on l'emploie au singul. » Ce n'est point une éducation molle et tranquille, qui nourrit le génie, et lui donne cet *élan* enflamé, seul capable d'atteindre aux plus brillans succès.

ÉLANCÉMENT, s. m. [*Elanceman*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Au propre, impression subite de douleur, provenant d'une cause interne. » Sentir des *élanemens*. » Cela me cause de grands *élanemens*. = Suivant l'*Acad.* il se dit en termes de dévotion: » *Les élanemens de l'âme vers Dieu*. Je le crois vieux en ce sens: *élans* est plus de l'usage moderne.

Là Touche était aussi du sentiment que ce mot se dit au figuré. Il cite ce vers de *Molière*, dans le *Tartufe*.

Il faisait des soupirs, de grands *élanemens*.

Cela ne peut plus se dire qu'en se moquant.

ÉLANCER, v. n. [1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Il se dit à la 3^e personne, de la douleur aiguë que l'on souffre, pareille à celle que fait la pointe d'une aiguille ou d'une alêne. On ne le dit point de la personne qui souffre cette douleur, mais de la partie du corps où elle la ressent. » Le doigt m'*élance*. » Je sens quelque chose qui m'*élance*.

S'ÉLANCER, v. réc. Se jeter en avant avec impétuosité. » Il s'*élança* au travers des ennemis. » Le cerf, le cheval s'*élança*.

— M. Thomas l'emploie au figuré avec la prép. à. » Il (le Duc de Sully) y puisa cet orgueil généreux , qui s'élançe à la gloire par la vertu.

ÉLANCÉ, ÉE, adj. Cheval élançe, qui est devenu élanqué par l'excès du travail , ou le défaut de nourriture. — On dit aussi , par dérision , homme élançe , personne élançée , dont la taille est trop affilée.

ÉLARGIR, v. act. ÉLARGISSEMENT, s. m. ÉLARGISSÛRE, s. f. [*Elargi*, *gi-ceman*, *gi-sûre* : 1^{re} é fer. 4^e e muet au 1^d. Ion. au dern.] *Elargir*, rendre plus large. » *Elargir des soaiiers*, un just'au corps ; une chambre , une alée , un fossé. — V. n. et réc. » Le visage lui élargit , lui est élargi. » Le chemin s'élargit en cer endroit , va en s'élargissant.

ÉLARGISSEMENT, est l'action d'élargir , et *Elargissûre*, ce qu'on ajoute pour élargir. » *Elargissement d'un canal*, d'un chemin , etc. » *Elargissûre d'un corps de jupe*, d'une robe , etc.

Rem. * On écrivait autrefois *eslargir*, et on lui donait le sens de distribuer. » Il vendit tout son bien , et l'*eslargit* aux paûvres. *Chron.* C'est un latinisme : *elargiri*.

ÉLASTICITÉ, s. f. ÉLASTIQUE, adj. [1^{re} é fer. dern. é fer. au 1^{er}, e muet au 1^d.] *Elastique*, se dit de ce qui a du ressort ; corps élastique ; ou , de ce qui produit le ressort ; force ou vertu élastique. » *Elasticité*, propriété d'un corps élastique. » *L'élasticité de l'air*.

ELBE, s. m. Rivière. Le Père Barre , (*Hist. d'Allem.*) le fait fém. » Il trouva l'*Elbe* toujours plus large , plus profonde. Dites plus profond.

ÉLECTEUR, s. m. [*Élèk-teur* ; 1^{re} é fer. 2^e é moyen.] Celui qui élit. L'*Acad.* avertit qu'il ne se dit guère que des Electeurs de l'Empire. » *L'Electeur de Saxe*, de Bavière , de Cologne , etc. — Il me paraît pourtant qu'on le dit , sans difficulté , de tous ceux qui élisent , dans quelque élection que ce soit.

ÉLECTIF, IVE, adj. ÉLECTION, s. f. [*Elèktif*, *îve*, *élèk-cion*, en vers, *ci-on*. 1^{re} é fer. 2^e é moy.] *Electif*, qui se fait par élection. *Élection*, 1^o. Action d'élire. » Le Pape est électif. » Il y a des Rois électifs. — Royaume électif, où le Roi se fait par élection. — » Faire , approuver , confirmer une élection. — On dit , en ter-

Tome II.

mes de Pratique : *Faire élection de domicile*, marquer un lieu , où l'on recevra les assignations et autres actes judiciaires. — On apèle les Prédestinés , des *vases d'élection*, et cetitre se done à St. Paul par excellence.

2^o. ÉLECTION signifie aussi un Tribunal composé de plusieurs Officiers pour juger les différends , touchant les Tailles , les Aides , et les Gabelles ; et l'étendue du Ressort de ce Tribunal.

Rem. On se servait autrefois d'élection , au lieu de choix , et d'élire , au lieu de choisir. » *L'élection qu'on aloit faire d'un Gouverneur*, pour le Prince de Castille. *Acad.* Sentimens sur le *Cid*. Le Roi choisit , il n'élit point : il fait choix , et non pas élection d'une personne pour un emploi.

Vraiment , je suis ravi que mon élection ait enfin mérité ton approbation.

Corn. Suite du Menteur.

— Mde. de Sévigné , parlant à sa fille du système de Descartes sur l'âme des bêtes , lui dit : » Parle un peu au Cardinal de vos machines : des machines qui aiment , qui ont une élection pour quelqu'un , etc. Le mot est impropre aussi bien que le régime. — Le P. Mallebranche parle aussi d'un amour électif. » Ils ne peuvent conserver long-temps leur amour électif pour Dieu , contre l'amour naturel pour les biens sensibles. — Cela ne se dit plus , et n'aurait jamais dû se dire. — L'*Acad.* définit élection , choix fait par plusieurs personnes. Voyez CHOIX. Voyez ÉLIRE.

ÉLECTORAL, ALE, adj. ÉLECTORAT, s. m. [1^{re} é fer. 2^e é moy. l' finale se prononce dans le 1^{er}, mais on ne prononce pas le t final dans le dernier.] Ils ne se disent que des Electeurs de l'Empire. — *Electoral*, qui appartient à l'Electeur , ou aux Electeurs. » Bonnet électoral ; Collège électoral ; Altesse électorale. — *Electorat*, la dignité d'Electeur ; et l'étendue du pays soumis à un Electeur. » *L'Electorat* est une très-grande dignité. » Dans tout l'*Electorat de Mayence*.

* ÉLECTRICISME, s. m. Mot nouveau , et assez inutile : il a le même sens qu'*Electricité*. » *L'Electricisme* et le magnétisme de la matière. *Ann. Litt.*

ÉLECTRICITÉ, s. f. ÉLECTRIQUE, adj. [1^{re} é fer. 2^e é moy.] *Electricité*, est la propriété des corps , qui étant frotés , en attirent d'autres. *Électrique*, qui a cette

F

propriété. » *L'électricité* du verre, de l'ambre. » Corps *électrique*, vertu *électrique*. » Les phénomènes de *l'électricité* sont aussi admirables qu'inexplicables.

ÉLECTRISABLE, adj. Qui peut être électrisé. Les Dictionnaires ne mettent pas ce mot, mais il est fort employé par les Physiciens.

ÉLECTRISATION, s. f. **ÉLECTRISER**, v. a. [*Elektrisa-tion*, *zé* : 1^{re} é fer., 2^e é moy.] *Électrisation*, est l'action d'électriser, de communiquer la vertu électrique, l'électricité. *Acad. Trév.*; ou, pour mieux dire, de la développer, » L'eau reçoit par *l'électrisation*, une véritable augmentation de fluidité. P. Paulian, Let. sur *l'électricité*. » On a tenté d'*électriser* des paralytiques, et on a quelquefois réussi à les guérir.

Rem. *Électriser* et *électricité*, sont des mots à la mode. On *électrise* non-seulement les corps, mais encore les âmes. » Ce n'est point dans la solitude, c'est dans le concours général que les âmes s'échauffent et s'*électrisent*. Le Mierre. — Je crois qu'on peut, sans prévention, trouver cette métaphore forcée. — M. R. D. L., dans le *Discours Préliminaire aux Promenades de Chloé*, dit que son plan est de donner à l'âme des adolescents un coup d'*électricité morale*. Quelle métaphore !

ELECTUAIRE, s. m. [*Elek-tu-ère* : 1^{re} é fer., 2^e é moy., 4^e é moy. aussi et long, 5^e é muet.] Composition de Médecine, qui a la consistance de conserve. Espèce d'opiat.

ÉLÉGAMMENT, adv. **ÉLÉGANCE**, s. f. **ÉLÉGANTE**, ANTE, adj. [*Elégaman*, *gance*, *gan*, *gante* : 1^{re} et 2^e é fer., 3^e lon., excepté au 1^{er}.] *Élégance*, est proprement la politesse et le choix du langage. *Élégant*, choisi, poli. *Élégamment*, avec élégance. » *Élégance* sans affectation. Parler, écrire avec *élégance*, sans *élégance*. » *Discours élégant*, façon de parler *élégante*. » Parler, écrire *élégamment*.

Rem. 1^o. Quand on parle du style, *élégance* diffère d'*éloquence*, en ce que la 1^{re} s'applique plus à la beauté des mots et à l'arrangement de la phrase, et que la 2^d s'attache plus à la force des termes et à l'ordre des idées. *L'élégance*, contente de plaire, ne cherche que les grâces de l'élocution. *L'éloquence*, voulant persuader, met du véhément et du sublime dans le discours. L'une fait les beaux *parleurs*, l'autre les grands *Orateurs*. GIR. *Synon.*

2^o. **ÉLÉGANCE**, est aussi un goût fin et délicat, qui se fait sentir dans les Arts, dans la parure, dans le bon air et les belles manières. *Trév. Rich. Port.* » *Élégance* de pinceau; *élégance* de la parure. — L'*Acad.* ne le met point dans le dernier sens.

3^o. **ÉLÉGANTE**, suit ou précède. » *Discours élégant*.

Des fleurs qu'elle a cueilli, *élégant* assemblage.

» *Élégante* parure, ou parure *élégante*.

4^o. Dans le style précieux et néologique, on fait *élégant* substantif. » C'est un *élégant*, une *élégante*. » Les *élégants* de la Cour. *Diderot*. » Peut être à Paris seroit-il ce qu'on appelle un *élégant* : sur les bords du Nil, c'est un observateur, un philosophe. *Anon.* » Une *élégante* du jour, qui n'aime que les amusemens et la dissipation. — On le fait aussi adjectif en ce sens, en l'appliquant aux personnes. » Un Seigneur *élégant* pousse devant lui un coureur et un chien. *Coyer*. Tout cela n'est bon que dans le style critique et mordant.

ÉLÉGIAQUE, adj. **ÉLÉGIE**, s. f. [*Elégia-ke*, *gi-e* : 1^{re} et 2^e é fer., 3^e lon. au 2^d.] *L'Élégie* est une espèce de poésie qui s'emploie dans les sujets tristes et plaintifs. *Élégiaque*, qui appartient à l'*Élégie*. » Les *Élégies* d'Ovide, de Tibulle, de Propertius. » Vers *élégiaques*. Poètes *élégiaques*.

Rem. En parlant des vers, *élégiaque* se dit sur-tout des vers latins, qui sont alternativement hexamètres et pentamètres, et qui s'emploient dans d'autres poésies que des *Élégies*.

ÉLÉMENT, s. m. **ÉLÉMENTAIRE**, adj. [*Eléman*, *manière* : 1^{re} et 2^e é fer., 3^e lon., 4^e é moy. et long.] 1^o. Corps simple, qui entre dans la composition des corps naturels, qu'on apèle mixtes. » Les quatre *éléments* vulgaires sont, le feu, l'eau, l'air, et la terre. » Il ne restoit plus aux Forbins qu'à paroître dans la Marine, pour cueillir, sur le plus terrible des *éléments*, les mêmes lauriers qu'ils avoient si souvent moissonnés au champ de Mars. *Mourraile. Acad. de Mars.*

J'aurois pu vaincre seul, en ces premiers momens,
Les efforts conjurés des divers *éléments*.

Le Chev. de Langeac.

— 2^o. Au figuré, lieu où l'on se plaît. » La chasse est son *élément*. » Quand il est à Paris, il est dans son *élément*; quand il n'y est pas, il est hors de son *élément*. — 3^o. Au pluriel, principes d'un art, ou d'une science. » Les *éléments* de la Grammaire, de la Géométrie. » Être encore aux *éléments*, aux premiers *éléments*. » Les An-

glois' étoient encore aux élémens du Commerce.

LÉMENTAIRE, qui appartient à l'élément.
 » **Corps élémentaire** : Le feu élémentaire (n°. 1°.) Géométrie élémentaire (n°. 3°.)
 Les élémens de Géométrie. » Il est difficile de bien faire un livre élémentaire. L'Ab. de Fontenai. — M. de Wailly l'a employé substantivement. » Je ne m'en suis pas tenu, dit-il, au pur élémentaire de la Grammaire.

ÉLÉPHANT, s. m. [*Éléfan* : 1^{re} et 2^e é fer., 3^e lon.] La plus grande des bêtes à quatre pieds, qui a une trompe, et dont les dents principales, quand elles sont détachées de la gueule de l'animal, sont apelées *ivoire*.

ÉLEVATION, s. f. **ÉLÈVE**, s. m. et f.
ÉLEVER, v. a. [*Éléva-tion*, en vers, ci-on; élève, élevé : 1^{re} é fer., 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. et dout. au 2^d, e muet au 3^e. — Devant la syllabe féminine cet e muet se change en é moy. : il élève, élèvera, etc.] *Élévation*, exhaussement. Il se dit au propre et au figuré.
 » *Élévation d'un bâtiment* : » Monter sur une élévation, sur un terrain élevé, sur une éminence. » *Élévation du pôle, d'un astr.*
 » *Élévation de fortune.* » *Élévation d'esprit, de cœur, d'âme.* » *Élévation dans le style.*
 » *Élévation de voix.* » *L'élévation du pouls.*
 — *L'élévation de l'Hostie*, ou simplement *l'élévation*, le temps où le Prêtre élève l'Hostie à la Messe.

Rem. *Élévation*, se dit des personnes, en parlant de l'agrandissement de leur fortune et de leur promotion à des postes élevés et honorables. On dit, *l'élévation d'un homme*: il lui doit son élévation. Mais je crois que c'est par une fausse analogie que Bossuet a dit, *l'élévation d'une secte*. » * Cette secte (des Vaudois), en peu de temps fit des progrès. Bernard, Abbé de Fontcaud, qui en a vu les commencemens, en marque l'élévation sous le Pape Lucius III. — On dirait plus régulièrement, *les plus grands accroissemens*, que *l'élévation d'une secte*.

ÉLÈVE, disciple. Il se dit proprement du disciple d'un Peintre » *Élève de Raphaël, de Le Brun, de Mignard*, etc. Mais par extension, il se dit de tout homme formé par un autre, en quelque art et en quelque science que ce soit : » C'est l'élève d'un tel : » Je me fais gloire d'avoir été votre élève. Bouh. L. T. Acad. — Il semble que quand on parle des femmes on doit mettre ce mot au fém. » On voit chez elle (Mlle. de Beau-lieu) d'autres tableaux, qui font aisément

reconnoître un digne élève de M. Grouze. Journ. de Paris. — Je voudrais dire, une digne élève.

Élève, **Écolier**, **Disciple** (synon.) L'**Écolier**, est celui qui reçoit des leçons réglées, pour apprendre ce qu'il ne sait pas; l'**Élève**, celui qui reçoit des instructions plus détaillées, pour pouvoir exercer ensuite la même profession. Le terme de *Disciple* ne suppose qu'une adhésion aux sentimens du Maître, sans rien indiquer de la manière dont on en a pris connoissance. — On forme des *Élèves*; on enseigne des *Écoliers*; on fait des *Disciples*. **BEAUZÉE**. — On dit, les *Écoliers de l'Université*; les *Élèves de Rubens*; les *Disciples de Platon, de St. Augustin*, etc.

ÉLEVER, 1°. Hausser, porter plus haut.
 » *Élever un tableau, un dais, qui étoient trop bas.* » *Élever un mur de trois pieds.* » *S'élever en l'air, en haut*, etc. » Le soleil élève les vapeurs. » *Élever la voix*, parler plus haut. — *Figurément, élever son style; élever son cœur, son esprit, son âme à Dieu.*
 » *Élever quelqu'un aux charges, aux dignités.*
 » *Élever quelqu'un jusqu'aux nues, jusqu'au ciel, lui donner des louanges excessives.* » Cela lui a élevé le cœur, l'âme, les sentimens, le courage, l'esprit, etc. — 2°. Construire, bâtir, ériger. » *Élever un bâtiment, un parapet, une statue, une pyramide.* — 3°. Nourrir. » Cet enfant est foible, il sera mal-aisé à élever. » *Élever des animaux, des plantes.* — Instruire, donner de l'éducation. » *Élever la jeunesse dans la crainte de Dieu.* » Il a été élevé dans la bonne Religion, dans l'hérésie, etc.; dans un tel Collège, par un tel, etc. — 4°. S'élever, réciproque neutre : » Il s'est élevé une tempête, un orage. » Il s'éleva un bruit dans l'assemblée. » Une dispute, une sédition s'est élevée, etc. — Réciproque actif : » Les vapeurs s'élèvent de la terre; les fumées s'élèvent au cerveau. — 5°. S'élever, au figuré, s'ennorgueillir. » Vous avez beau le louer, il ne s'en élèvera pas davantage.

Rem. 1°. * Quelques Auteurs ont fait régir à élever la prép. en : ils n'ont pas été approuvés. Corneille avait dit dans le Cid :

Enfin, vous l'emportez, et la faveur du Roi
 Vous élève en un rang qui n'étoit dû qu'à moi.
 L'Acad. condamna cette expression. On doit dire, élever à un rang, à un état, à une dignité. On dit, à la vérité, élever en honneur, en dignité : mais alors le substantif régi est pris dans un sens indéfini : mais on dit, élever

à une haute dignité, à un grand honneur. — Le P. *Bouhours* a repris aussi, avec raison, les phrases suivantes de *Port-Royal* : « En s'élevant d'orgueil, il perdit tous ses États, et devint semblable aux animaux. Il fallait, en s'enflant d'orgueil, Ne vous élevez point de vos bonnes œuvres : Il ne s'éleva point d'une grande puissance. Dites, ne vous glorifiez point, il ne se glorifia point, S'élever a ce sens, mais il n'a pas ce régime. »

2°. ÉLEVER, est employé neutralement par *Neuville* ; mais le régime est sous-entendu. « La vertu des Saints est une preuve incontestable d'une grace surnaturelle, qui élève au-dessus des foiblesses de la nature. On sous-entend l'homme ; qui élève l'homme au-dessus, etc. »

3°. Elever les yeux au Ciel, est une expression que *Vaugelas* condamne de barbarisme : il prétend qu'on doit dire lever.

4°. S'élever aux Cieux, peut être bon en vers. On ne doit pas condamner M. *Thomas*, pour avoir dit :

L'agile Renommée, en parcourant le monde...

Leur apprend que l'Anglois, d'un pas audacieux,

A franchi ces rochers, qui s'élèvent aux cieux.

Mais en prose, on doit dire, jusqu'aux cieux.

5°. ÉLEVER, se dit au propre et au figuré : Elever une muraille, élever en dignité. Exhausser, ne se dit qu'au propre : exhausser un bâtiment.

6°. ÉLEVER, avec le seul régime absolu (l'acusatif), se dit de l'éducation, et non pas de l'élevation. « Nous venons de parler de la mort de *Concini*, et nous touchons ici le commencement des malheurs de l'infortunée *Princesse*, qui l'avoit élevé. D'Avr. — Sans le mot de *Princesse*, qui empêche qu'on ne s'y méprenne, on croirait que cette infortunée avait été sa gouvernante. Il fallait ajouter, à élever, quelque chose qui marquât mieux le sens ; par exemple, qui l'avoit élevé si haut. »

7°. S'ÉLEVER, est quelquefois suivi de la prép. contre. « Il s'éleva avec force contre ces dangereuses opinions. »

* ÉLEVEMENT, s. m. C'est la même chose qu'élevation ; mais il a été réprouvé par l'usage. — Suivant *Richelieu*, il est condamné par les uns, et approuvé par d'autres. « Élévation de cœur. » L'honneur du monde et la gloire de vaincre ont un attrait et un élèvement qui éblouit. *Arn. Conf.* — Ce sont de vieilles phrases dont on ne se sert plus.

ÉLEVURE, s. f. [1^{re} é fer., 2^e et 3^e e

muet, 3^e lon.] Bouton qui vient sur la peau. « Il a le visage tout plein d'élevures. »

ÉLIDER, v. a. ELISION, s. f. [*Elidé*, *éli-zion*, en vers, *zi-on*.] *Elision*, est la suppression d'une voyelle dans un mot, à la rencontre d'une autre voyelle. *Elider*, c'est faire une élision. En français, l'élision se marque par une apostrophe ; l'âme, l'homme, qu'il, qu'elle, s'il, etc. — Il se fait, dans la prononciation, beaucoup d'élisions qui ne se marquent pas dans l'écriture. Ainsi l'on dit, il marche après moi, comme s'il était écrit, marchaprè moi. On élide l'e muet final de marche. — En français, il n'y a que l'e muet qui s'élide de la sorte.

ÉLIGIBILITÉ, s. fém. ÉLIGIBLE, adj. [1^{re} é fer., d^{re} é fer. au 1^{er}, e muet au 2^d.] *Éligible*, se dit de celui qui peut être élu ; *éligibilité*, capacité d'être élu. « Il est éligible : on conteste son éligibilité. » Il a obtenu un bref d'éligibilité.

ÉLIMER (S'), v. réc. S'user à force d'être porté. « Cette étoffe s'est élimée en moins de rien. Cet habit est tout élimé. »

ÉLIRE, v. a. [1^{re} é fer., 2^e lon., 3^e e muet. — Devant la syll. masc. l'i devient bref : nous élisons, vous élisez, etc. élisant.] Choisir, prendre par préférence. *Élire un Pape, un Empereur, un Roi, un Magistrat*, etc.

Rem. Choisir, se dit d'un seul, et élire, de plusieurs. *Dict. Gramm.* Il faut ajouter, qu'il suppose, et assemblée, et délibération : car, si plusieurs conviennent entr'eux de faire choix d'un lieu, et de le préférer à un autre, pour une partie de plaisir, on ne dira point qu'ils l'ont élu, mais choisi. * *Racine* dit, dans son Ode de la Renommée aux Muses :

Venez donc, puisqu'enfin vous ne saurez élire

Un plus charmant séjour.

Quoique les Muses soient plusieurs, le terme élire n'est pas propre, parce qu'il ne s'agit pas dans cet endroit de faire une élection, mais simplement de faire choix d'un lieu, pour y fixer son séjour. — * *Molière* a donc aussi parlé improprement, quand il a dit : « Quel conseil vous me faites élire ! au lieu de choisir. — *Corneille* lui donne les mêmes régimes qu'à ce dernier verbe. »

Le Roi doit, à son Fils, élire un Gouverneur. Et le régime, et l'emploi du mot, sont également vicieux. Le Roi choisit, il n'élit pas. — On dit, à la vérité, élire sa sépulture, élire domicile ; mais ce sont des phrases consacrées, qui ne tirent pas à conséquence pour

d'autres. Voyez ÉLECTION.

ELLRE, régit les noms, ou sans article et sans préposition, ou avec la prép. *pour*. » On l'a été premier Consul. » Romulus, Fondateur de Rome, en fut élu pour le premier Roi.

ÉLISION, voy. ÉLIDER.

ÉLISÉE, s. m. [*Elizé-e* : 1^{re} et 3^e é fer., d^{re} e muet.] Séjour où, suivant la Fable, il n'y a d'admis que les Héros et les hommes vertueux. — On a dit, les Champs élysées, ou élysées, ou élysiens. MÉNAGE préférait élysée, sans condamner les autres. L'Acad. les dit également. L. T. — Gresset se sert d'élysée, sans article.

Sous ces lauriers, vainqueurs du sort,

Que les Citoyens d'Élysée

Sauvent du souffle de la mort.

Je ne crois pas que, même en vers, on puisse dire élysée pour l'élysée, et que cette licence poétique soit admise par l'usage.

ÉLITE, s. f. [1^{re} é fer., d^{re} e muet.] Ce mot a un sens passif; il n'exprime pas l'action de choisir, mais ce qui a été choisi. » L'élite de l'armée, ce qu'il y avoit de meilleur.

Voy. CHOIX.

ELIXIR, s. m. [*Elixir*, et non pas élixirier, comme quelques-uns prononcent, dans certaines Provinces.] Au propre, liqueur spiritueuse, extraite des parties d'une, ou de plusieurs substances. — Suivant l'Acad. c'est la même chose que ce qu'on nome teinture, quintessence, extrait. » Tirer l'élixir de, etc. — Au figuré, ce qu'il y a de meilleur dans un discours, dans un ouvrage. Acad. Ce qu'il y a de plus ingénieux, de plus excellent dans les Arts, ou les ouvrages d'esprit. Trév.

ELLE. Dans les mots ainsi terminés, la pénult. est brève: *Immortelle, rebelle, éternelle*, etc. Cela n'empêche pas que dans le chant et la déclamation soutenue, on n'allonge quelquefois cette syllabe, sur tout quand elle termine la phrase. — Un jour on supprimera une des l, et l'on écrira *immortèle, rebèle, éternèle*, etc.

ELLE, pron. pers. fem. de la 3^e personne. [*Elle* : 1^{re} é moy., 2^e e muet.] Elle, d'elle; à elle, ou lui; la, ou elle; d'elle. Pluriel, elles; d'elles, à elles, ou leur; les, ou elles; d'elles. Voy. IL et LUI.

Rem. 1^o. Les anciens Poètes, quand une syllabe de plus les embarrassait, disaient *el'* avec l'apostrophe. Ménage dit, sur ces vers

de Malherbe :

Que ce qu'elle est à cette heure,

Elle soit jusqu'à la mort,

Il faut, elle le soit. Nos Anciens auraient dit, *el' le soit*.

2^o. ELLE, au nominatif, ne convient pas moins à la chose qu'à la personne; et l'on dit également bien, d'une femme et d'une maison, *elle est agréable*; mais aux cas obliques, *elle*, ne convient pas à la chose comme à la personne; et l'on ne dirait pas, par exemple, d'un homme à qui la philosophie plaît extrêmement, *il s'attache fort à elle*, *il est charmé d'elle*. Il faut dire, pour bien parler, *il s'y attache fort*, *il en est charmé*. Gresset a manqué à cette règle. Valère dit à Ariste, en parlant de Cléon :

Il faut l'entendre; après une Pièce nouvelle,

Il règne, on l'environne; il prononce sur elle.

Le Méchant.

On doit excuser, ou plaindre les Poètes, mais les Prosateurs sont inexcusables. » Les frontières de la Flandre Espagnole étoient presque sans fortifications et sans garnisons. Louis n'eut qu'à se présenter devant elle. Volt. — L'usage seul peut bien apprendre quand on peut se servir du pronom *elle*, dans les cas obliques, en parlant des choses inanimées. — Avec les noms féminins, on peut mettre *elle* au lieu de *lui*. » La terre renferme dans elle (ou dans soi) toutes les semences.

3^o. Le datif d'elle c'est lui, pour les verbes actifs, et à elle, pour les verbes neutres et réciproques. » On dit, *donnez les lui*, et non pas, *donnez-les à elle*. » Il faut s'adresser à elle, revenir à elle. — Le verbe *parler*, prend, tantôt *lui*, tantôt à elle. » Il vouloit lui parler. » Il croyoit même parler à elle, ne sachant plus où il étoit. *Téléme.* — Quand on y ajoute même, on peut dire à elle avec les verbes actifs, en faisant précéder lui. » *Donnez-les lui, à elle-même.*

4^o. À l'accusatif, on ne doit employer *elle*, qui marche toujours après les verbes, qu'après avoir fait précéder le pronom *la*, ou *les*, suivant le nombre singulier, ou pluriel. C'est aujourd'hui une règle indispensable: on s'en dispensait autrefois. » Le dragon vouloit dévorer elle et son fruit. *Bossuet.* Dites, *la dévorer elle*, etc. — M. Linguet a dit plus récemment: » Il est affreux d'accuser l'Eglise d'un genre d'excès qu'elle a toujours désavoué. . . C'est calomnier elle, et l'époque à laquelle on lui fait cette injure. Dites, *la*

calomnier, elle, et l'époque, etc. Peut-être la a été omis par l'Imprimeur. — C'est un pléonasme reçu, et qui est même élégant, que de se servir d'elle, ou, de la, quoiqu'il y ait déjà un nom au nominatif, ou à l'accusatif, qui sert de sujet, ou de régime.

— Qu'elle a d'autorité, l'Histoire, qu'en silence sont contraints d'écouter, des témoins qu'elle offense.

L. Rac.

Cette histoire, si édifiante, vous la connaissez depuis long temps. Voy. des exemples semblables au mot IL.

Rem. Il est contre la clarté du discours, qui est sa première et sa plus importante qualité, de mettre, dans la même phrase, deux elle, qui ne se rapportent pas au même nom. » Grande Reine, il vous faut combattre contre la mort; mais contre une mort lente, qui vous attaquera avec toute sa rage. Elle l'attaque, Messieurs, mais elle en triomphe avec une constance qui doit ravir tous les esprits. Mascar. Or. Fun. d'Anne d'Autriche. Le premier elle se rapporte à la mort, le second à la Reine: c'est une irrégularité. — M. de St. Ange dit de Minerve, qui va trouver l'Envie.

Elle frémit, s'arrête, et la pique à la main, Elle frapé à la porte: elle s'ouvre, et soudain, etc.

Les deux premiers elle se rapportent à Minerve, le 3^e à la porte: cela fait une construction louche.

ELLEBÔRE, s. m. [Prononcez les 2 ll: 2^e é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Herbe qu'on croit propre à guérir la folie. C'est sur cette erreur populaire, très-ancienne, qu'est fondée la phrase proverbiale. » Il a besoin d'ellébore: il n'est pas dans son bon sens.

ELLIPSE, s. f. ELLIPTIQUE, adj. [Prononcez les deux ll.] En Grammaire, retranchement d'un ou de plusieurs mots qui seraient nécessaires pour la régularité de la construction, mais que l'usage permet de supprimer. Acad. Expression abrégée, par laquelle on retranche quelque chose du discours, qui est sous entendu, et qu'on doit suppléer. Trév. — Ex. » Je le savais à Paris: c. à. d. je savais qu'il était à Paris. » Il a vu votre lettre, et Guitaut et M. de L. R. F. Sév. Supplétez, l'ont vûe aussi. » Après le collège, Fonten. pour, après qu'il fut sorti du collège, etc. — Tout le monde conait ce fameux vers de Racine dans Andromaque.

Je t'aimois insconstant, qu'aurois-je fait fidèle. Il faut sous-entendre, si tu avais été fidèle.

Et je charge un Amant du soin de mon injure. Ibid.

Pour, du soin de venger mon injure.

Toute science, enfin, toute industrie, Qui ne tend point au bien de la Patrie, Ne sauroit rendre un mortel orgueilleux, Que ridicule, au lieu de merveilleux.

Rousseau.

Pour, au lieu de le rendre merveilleux. — Les ellipses sont plus admises en vers qu'en prose. En vers même, il ne faut pas les prodiguer; et l'on doit prendre garde surtout qu'elles ne nuisent à la clarté.

ELLIPSE, en Géométrie, est une courbe, qu'on forme en coupant obliquement un cône droit, par un plan qui le traverse entièrement.

ELLIPTIQUE, qui tient de l'ellipse. » Façon de parler elliptique. — Figure elliptique.

ELME. On apèle feu St. Elme, des feux qui s'attachent aux mâts d'un vaisseau, et qui paraissent ordinairement après une tempête. Les Anciens les nommaient Castor et Pollux. — Un Missionnaire dit que St. Elme étoit de l'Ordre de St. Dominique. Je ne sais où il l'a pris. Le Patron des Marins est St. Erasme. (honoré le 2 de Juin) qu'on a apélé par corruption, St. Elme.

ELOCUTION, s. f. [Éloku-cion; en vers ci-on.] Langage, manière dont on s'exprime. » Elocution nette, élégante, ou faible, triviale. — La 3^e partie de la Rhétorique, qui a pour objet le choix et l'arrangement des mots.

ÉLOGE, s. m. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Discours à la louange de quelqu'un. Panegyrique. » Eloge historique. Eloge funèbre. — Il se prend quelquefois pour de simples louanges. » En voulant le blâmer, vous faites son éloge. » On a fait de grands éloges de lui. Donner, mériter des éloges, etc.

Rem. Eloge a un sens passif. L'Éloge de... ou son Eloge, se dit de celui qui est loué, et non pas de celui qui loue. » Cet Eloge de M. de Condorcet a été goûté et applaudi du Public. Mercure. — C'est l'Éloge de M. Lieutaud, par M. de Condorcet.

* ÉLOGIER, ÉLOGISTE, s. m. Faiseur

d'éloges. Le 1^{er} a été fabriqué par M. Linguet : le 2^d. est depuis long-temps dans Trév. » Il n'y a point d'homme honête qui ne soit indigné de voir l'élogier (M. d'A...) atacher aussi lestement l'épithète de coupable à un nom (celui de Jacques II.) que la postérité ne prononcera jamais sans atendrissement et sans respect. *Elogier* est imprimé en italique. — M. l'Ab. de Fontenai s'est servi d'*Elogiste*. » L'un et l'autre de ces *Elogistes* ne manquent pas, comme c'est l'ordinaire, de présenter leur Héros sous le jour le plus favorable. — Ces deux mots ne sont bons que pour le style plaisant, moqueur et critique.

ÉLOIGNEMENT, s. masc. **ÉLOIGNER**, v. act.] *E-loag-neman*, né : 1^{er} é fer. mouillez le g, 3^e e muet au 1^{er}, é fermé au 2^d.] On écrivait autrefois *éloignement*, *éloigner*; mais cette orthographe ne représentait pas la prononciation. — *Eloignement* est, 1^o. l'action par laquelle on éloigne une personne, ou l'on s'éloigne soi-même; ou c'est l'effet de cette action. » *L'éloignement d'un Ministre*. » *L'éloignement des occasions du péché*. » *Durant son éloignement*. — 2^o. Antipathie, aversion. *Avoir de l'éloignement pour une personne, pour le mariage, etc.* — 3^o. Négligence, oubli. » *Il vit dans un grand éloignement de Dieu, des choses de Dieu*. » *L'éloignement de Dieu est une chose terrible*. — 4^o. Absence. » *Triste et fâcheux éloignement*. » *Depuis son éloignement de la capitale*. » *Son éloignement n'a pas duré*. — 5^o. Distance, soit de lieu, soit de temps. » *L'éloignement de deux maisons, de deux campagnes*. » *Être dans un grand éloignement d'une Ville*. — *L'éloignement des temps*. » *Il ne voit cette affaire que dans un grand éloignement*. — 6^o. En éloignement. » *De ce lieu, on voit Paris en éloignement*. — *Dans l'éloignement*. Ce tableau présente dans l'éloignement des troupeaux et des bergers.

ÉLOIGNER, écarter une personne, une chose d'une autre. Il régit *de*. » *On l'a éloigné du Palais*. » *Il est éloigné, ou il s'est éloigné de la Cour*. » *S'éloigner du rivage, de son but, etc. de son devoir, du respect qu'on doit, etc.*

Eloigner, *Écarter*, *mettre à l'écart* (synon.) Le 1^{er} est plus fort que le 2^d. » *Un Prince doit éloigner de soi les traitres, et en écarter les flatteurs*. — Le 2^d est plus

fort que le 3^e. » *On écarter ce dont on veut se débarrasser pour toujours*. » *On met à l'écart ce qu'on veut ou qu'on peut reprendre ensuite*. » *Un Juge doit écarter toute prévention, et mettre à l'écart tout sentiment personnel*. (Encycl.) *Beauclerc*.

2^o. *Être éloigné de*, au figuré, être dans une disposition contraire à; avoir de la répugnance pour, etc. » *Je suis bien éloigné de vouloir vous surprendre*. » *Il n'est pas beaucoup éloigné, ou, il ne s'éloigne pas beaucoup d'accepter cette préposition*. — 3^o. Retarder. » *Eloigner un acomodement, la conclusion d'un traité, etc.* — 4^o. Aliéner. » *Eloigner les cœurs, les esprits, les affections*.

ÉLOIGNÉ, ÉE, adj. » *Pays éloigné, items éloigné*. — En style proverbial : *ils sont éloignés de compte, ils sont bien éloignés de s'accorder dans leurs calculs*. — *Il est éloigné de son compte*; (on dit plus ordinairement, *loin de*, etc.) » *Il se trompe dans ses calculs, dans ses espérances, dans ses prétentions*. — » *Cela est fort éloigné de la vérité, est très-faux*.

Rem. I. Des Poètes ont dit, *éloigner un lieu, pour s'éloigner d'un lieu*.

Cependant l'insensible éloignoit ces beaux lieux
Non.

Ses vaisseaux en bon ordre, ont éloigné la ville
Corn.

Du camp des Rutelois, éloignant les quartiers
Segrais.

Ménage veut justifier cette manière de parler. Elle est hors d'usage, et on ne la souffrirait pas aujourd'hui.

II. On dit, nous sommes éloignés de ceux, nous en sommes fort éloignés. Mais doit-on dire : » *Étant aussi éloignés des cieux que nous en sommes, ou que nous le sommes* ? *Mallebranche* a préféré la première manière; mais la seconde est la seule bonne, la seule conforme à l'analogie de la langue. On pourrait en rapporter mille preuves : une seule suffit. On dit, *j'en suis fort aise* : mais on doit dire, *étant aussi aise de cela que je le suis*, et non pas, *que j'en suis*.

ÉLOQUEMENT, adv. **ÉLOQUENCE**, s. f. **ÉLOQUENT**, ENTE, adj. [*Elokuman*, kance, kan, kante; 1^{er} é fer. 3^e lou. aux 3 dern.] *L'éloquence* est l'art de bien dire, de toucher et de persuader. *Eloquent* se dit de celui qui possède cet art. *Éloquemment*, avec éloquence. » *Éloquence*, mâle, rapide.

sublime *éloquence*. » *L'éloquence de la Chaire, du Barreau*. Cet homme a beaucoup d'*éloquence*. — *Eloquent* se dit des personnes et des choses. » Homme *éloquent*; qui parle, qui écrit *éloquemment*. » Discours *éloquent*, termes *éloquens*. — » Les larmes sont *éloquentes*, elles persuadent mieux, elles touchent plus que les discours. » La colère est *éloquente*: elle rend *éloquent*. » Il y a un silence plus *éloquent* que les paroles. — Voyez ÉLÉGANCE.

Rem. 1°. Du temps de *Malherbe* on écrivait *éloquance*, *éloquent*. Il serait à souhaiter qu'on fit revivre cette manière d'écrire, et pour ce mot et pour tous ceux, qui se terminent en *ence* et en *ent*: ce serait un des moyens de simplifier l'orthographe. 2°. L'adjectif n'aime pas à précéder, sur tout au masc. » Un des plus *éloquens* hommes, comme disent *Charlevoix* et *Marsolier*, fait une construction dure. Dites, un des hommes les plus *éloquens*: Voy. DISERT. — *Neaville* lui fait régir la prép. à et l'infinitif. » Le Sanctuaire, changé en Académie, offre, à la place d'un Paul, qui prêchoit la folie de la Croix de J. C., un Philosophe *éloquent* à débiter les leçons de la sagesse fastueuse du Portique. — Ce régime ne fait point mal en cet endroit.

3°. Le P. *Rapin* l'emploie *substantivement*. » Quand on a du discernement, on trouve qu'il y a peu de véritables *éloquens*, et de parfaits *Orateurs*. — Cet illustre Ecrivain traite *éloquent* comme *Orateur*: mais on dit, un *Orateur*: on ne dit pas un *éloquent*. Il falait, peu d'hommes véritablement *éloquens*.

* ÉLOQUENMENT; *Richelet*. Voyez ÉLOQUENMENT. L'orthographe de *Richelet*, qu'il étend à tous les adverbes, suppose dans lui, et produirait dans ceux qui voudraient le suivre, une mauvaise prononciation: *élokanman*. On prononce *élokaman*.

ÉLU, s. m. 1°. Prédéstiné à la vie éternelle. » Il y a beaucoup d'apelés, mais il y a peu d'*élus*. » Il est du nombre des *élus*. — Officier d'une *Election*. Voyez ÉLECTION, n°. 2°. — On apèle *Elue* la femme d'un *Élu*.

Madame la Baillive et Madame l'*Élu*.

ÉLUCUBRATION, s. f. [*Elukubration*.] Ouvrage composé à la lumière de la lampe, c. à. d. à force de veilles et de travail. On ne le dit qu'en se moquant, et

pour critiquer. » Toujours malheureux dans ses *élucubrations* littéraires, cet Ecrivain a donc une Traduction de *Suétone*, qui n'a fait que le jeter dans un autre genre de *déconvenue*. *Sabat. Trois Siècles*, etc.

ÉLUDER, v. act. Éviter avec adresse. » *Eluder* une difficulté proposée. » *Eluder* les poursuites, les artifices de quelqu'un. » *M. Moreau* l'emploie neutralement. » Ils voulurent *éluder*. Il sous-entend, les questions qu'on leur faisait.

REM. * *Eluder* ne se dit que des choses. *Molière* l'applique aux personnes; lui donc le sens de *tromper*, et lui fait régir la prép. de.

Éludois un chacun d'un deuil si vraisemblable. C'est dans l'*Etourdi*, sa première Pièce, composée en Languedoc, que *Molière* parle de la sorte. C'est un vrai barbarisme de phrase.

* ÉLUSION, s. f. Tromperie. *Trév.* C'est un mot barbare. On l'a retranché dans l'*Abregé*.

ÉLYSÉE. Voyez ÉLISÉE.

ÉMAIL, s. m. ÉMAILLER, v. act. [Mouillez l'i finale du 1^{er} et les ll du 2^d: *E-mail*, et non pas *E-mel*; *Emx-glié*, et non pas *Emé-glié*: ai n'y a pas le son de l'e, mais il conserve son propre son.] *Email* est, au propre, une espèce de verre coloré. » *Email* noir, verd, rouge, blanc. — Porcelaine ou Faïence d'un bel *email*; dont les couleurs sont vives et brillantes. — *Figurément* et *Poétiquement*, grande diversité de fleurs et de couleurs. » *L'email des prairies*, d'un parterre, etc. — *L'email des dents*, la superficie luisante qui couvre la partie osseuse de la dent.

ÉMAILLER se dit aussi, au propre et au figuré. » *Emailler* une bague, la boîte d'une montre. » Le printemps *emaille* la terre. » La nature a *emaillé* ces prairies de mille fleurs. » Mille fleurs naissantes *emailloient* les tapis verts dont la grotte étoit environnée. *Télé.*

La terre s'*emailloit* de fleurs.

Mde. de la Suze.

Ces argumens, *emailés* d'antithèses,
Ces riens pompeux, avec art enchaînés,
Dans d'autres riens fièrement énoncés

Rousseau.

ÉMAILLEUR, s. m. ÉMAILLEUSE, s. f. [*Emaglieur*, *gliu* re 1^{re} é fer. 2^e br. 3^e dout. au 1^{er}, lon. au 2^d.] mouill. les ll. *Emailleur* se dit de

de l'ouvrier qui travaille en émail ; *émail-
tûre* , de l'art d'émailler : il excelle dans
l'*émailleur* : ou de l'ouvrage de l'émailleur.
» Cette *émailleur* s'est écailée.

ÉMANATION , s. f. ÉMANER , v. n.
[*Emana-cion* , en vers *ci-on* : *Emané*.] *Ema-
ner* , c'est tirer son origine de . . . » Le
verbe *émane* du Père éternel , le St. Esprit ,
du Père et du Fils. » Édité , qui *émane* de
la Puissance Royale. Cet ordre *émane* de
l'autorité légitime.

ÉMANATION , a un sens tantôt actif ,
tantôt passif : il se dit , et de l'action d'*e-
maner* . » L'*émanation* du verbe , l'*émana-
tion* de la lumière ; et de la chose qui émane.
» Les *émanations* des corps odorans. » L'au-
torité des Parlemens n'est qu'une *émanation*
de l'autorité Royale. » Les *émanations* de
tous les corps se mêlent dans l'air. » Les
Anglais prennent la précaution de renfermer
la matière qu'ils veulent fondre , dans des
creusets , où les *émanations* de la houille
ne puissent pénétrer. Bernard , Acad. de
Mars.

EMANCIPATION , s. f. ÉMANCIPER ,
v. act. [*Emancipa-cion* , *cipé*.] *Emanciper* ,
au propre , c'est mettre un fils ou une fille
hors de la puissance paternelle ; et mettre
un mineur en état de jouir de ses revenus.
» Son père *l'a émancipé* . » Dans le pays de
Coutumes , il faut des Lettres du Prince ,
pour *émanciper* un mineur. = Au fig. *S'é-
manciper* , c'est se donner trop de licence. Il
régit à devant les noms et les verbes. » Il
s'est émancipé à des entreprises , qui sont
de vrais attentats. » Elle *s'émancipe* à dire
et à faire des choses qui font tort à sa ré-
putation. — * *La Grange* met *de* à la place
de *à* .

En vain l'Espagne *s'émancipe* .

De porter trop loin son pouvoir.

ÉMANCIPATION ne se dit qu'au propre ,
de l'acte juridique , par lequel on est éman-
cipé.

ÉMANER. Voy. ÉMANATION.

ÉMARGEMENT , s. f. ÉMARGER , v. a.
[*Emargeman* , *gé* ; 1^{re} *e* fer. 3^e *e* muet
au 1^{er} , *e* fer. au 2^d.] *Émarger* , c'est ar-
rêter quelque chose en marge d'un compte ,
d'un inventaire. » *Émarger* les différentes
sommes d'une imposition. — *Émargement* ,
est l'action d'*émarger* , ou ce qui est *émar-
gé* et porté en marge.

EMBABOUINER , v. act. [*Anba-boui-*

Tome II.

né ; 1^{re} lon. dern. *e* fer.] Amuser , repai-
tre quelqu'un de belles espérances , se ren-
dre maître de son esprit. *Trév.* L'engager
par des paroles flatteuses à faire ce qu'on sou-
haite. Acad. — Il n'est que du style fam.
» Cette femme *l'a embabouiné* , il s'est laissé
embabouiner . — Ce mot vient de *babouin* .
C'est comme qui dirait , traiter quelqu'un
en sot , en enfant , en *Babouin* . *Trév.*

EMBALLAGE ou EMBALAGE , s. m. EM-
BALER , v. act. EMBALEUR , s. m. [*Anba-
lage* , *le* , *leur* ; 1^{re} lon.] *Embaler* , c'est
empaqueter , mettre en balle. *Embaleur* ,
celui qui embale. *Embalage* , action d'em-
baler , ou choses qui servent à embaler.
Payer l'*emballage* . » Mauvais *emballage* .
Embaler des marchandises. » Habile *emba-
leur* . — En style populaire , habile
qui en fait accroire. » Ne vous fiez pas à lui ,
c'est un *embaleur* .

* EMBARCADÈRE ou EMBARQUADE-
RE , s. m. Mot espagnol qui a passé dans
la Langue Française. L'Acad. ne le met
pas. — Lieu à s'embarquer. — Le P. Char-
levoix écrit *embarquadaire* , contre l'éty-
mologie et l'usage. — C'est un terme de Rela-
tion et d'Histoire moderne.

* EMBARCATION , ou EMBARQUA-
TION , s. f. Un Auteur anonyme lui donne
le sens de *cargaison* , et l'Auteur du *Journ.
de Geneve* , celui de *navire* . » Il lui donna
une *embarcation* à conduire au Pérou. *Anon.*
» Tous ces bâtimens chinois sont de frêles
et petites *embarcations* . *Journ. de Gen.* —
Il n'est usité , ni dans l'un ni dans l'autre
sens ; mais le premier est du moins plus
raisonnable.

EMBARGO , s. m. [*Anbargo* : 1^{re} lon.]
C'est un terme de Marine emprunté de
l'Espagnol. — Défense faite aux vaisseaux
marchands de sortir des ports. » Mettre un
embargo .

EMBARQUEMENT , s. m. EMBARQUER ,
v. act. [*Anbarkeman* , *ké* ; 1^{re} lon. 3^e *e*
muet au 1^{er} , *e* fer. au 2^d.] *Embarquer* ,
c'est mettre dans la *barque* , dans le vaisseau.
Embarquement , est l'action d'*embarquer*
quelque chose , ou de s'*embarquer* soi-même.
» *Embarquer* des marchandises , des armes ,
des munitions , des Soldats. » *S'embarquer* .
» Nous nous *embarquâmes* à Marseille. St.
Louis *s'embarqua* à Aigues-mortes.

Rem. 1^{re}. Le verbe se dit également au
figuré , du moins dans le style médiocre.

» Vous m'avez embarqué ; ou , je me suis embarqué dans une mauvaise affaire. » Pourquoi s'embarquait-il si légèrement dans cette pénible discussion ? Journ. de Mons. » S'embarquer au jeu , à une entreprise. Acad. — Mais il n'en est pas de même du substantif, *embarquement* ; et l'on ne peut guère s'empêcher de condamner la phrase suivante : » Le Peuple latin marmuroit du nouvel *embarquement*, ou l'on alloit s'exposer contre une Ville alliée et invincible. Dict. Neol. — La Touche l'approuvait dans la signification d'*engagement*, en avouant pourtant que l'Acad. ne le mettoit point en ce sens-là. Il cite cette phrase : » On dépeint votre *embarquement*, le plus bas où se soit jamais mis une personne de votre qualité. — Cela n'est point du goût d'aujourd'hui.

2^o. S'embarquer, au figuré, régit à devant les verbes. » Voilà une belle chose de m'être embarquée à vous conter ce que vous savez déjà. Sév. — Autrefois on faisait un grand usage de cette expression. Le Comte de Bussi-Rabutin l'employait souvent, et même avec le seul régime des personnes. » Il appréhendoit de s'embarquer avec elle. » Il s'étoit embarqué à aimer plus par gloire que par amour. — Gresset l'a mis à l'actif, sans autre régime que l'accusatif. Cléon dit de Florise.

Embarquons-la si bien, qu'amène où je veux,
Mon projet soit pour elle un parti nécessaire.

Le Méchant.

En style figuré familier, *s'embarquer sans biscuit*, s'engager dans une affaire sans avoir le moyen de réussir.

EMBARRAS, s. m. EMBARRASSANT, ANTE, adj. EMBARRASSER, v. act. [*Anbârâ, ra-san, sante, ra-sé*; 2^o lon. r f. 3^o lon. au 1^{er}, 4^o longue au 2^d et au 3^e, é fermé au dernier] *Embarrâs* est, 1^o. un obstacle qu'on trouve dans son chemin, dans son passage. » Il y a toujours de l'*embarrâs* dans plusieurs rues de Paris. — Faire, causer de l'*embarrâs*, un *embarrâs*. = 2^o. Au fig. confusion de plusieurs choses, difficiles à débrouiller. » *Embarrâs* dans une affaire, dans un procès, dans une succession. = 3^o. Peine que donne la multitude des affaires. » Être dans un grand *embarrâs* d'affaires. = 4^o. Irrésolution, perplexité. Je me vois dans un étrange *embarrâs*, je ne sais que faire. — *Embarrâs* d'esprit, peine, irrésolution d'esprit. = 5^o. En parlant de mala-

die, commencement d'obstruction. » *Embarrâs* dans la poitrine, dans le foie, etc.

Rem. Avec le régime du datif, causer vaut mieux que faire des *embarrâs*. » A peine Alphonse le chaste étoit-il élevé sur le trône, que le conseil de l'union lui fit les mêmes *embarrâs* qu'il avoit fait au feu Roi. Dom Pierre. Révol. d'Esp. — Mr. Necker dit, faire *embarrâs*, sans article, ce qui est encore plus contraire à l'usage. » C'est le moment d'un besoin extraordinaire, qui fait *embarrâs* entre celui qui demande et celui qui doit fournir.

EMBARRASSANT, qui cause de l'*embarrâs*. » Les bagages sont *embarrassans* dans une marche. » Cette affaire est fort *embarrassante*. » Ce choix est *embarrassant*.

EMBARRASSER se dit au propre et au figuré dans les divers sens d'*embarrâs*. » *Embarrasser* le chemin, les rues. » On a *embarrassé* cette affaire, cette question. Ce que vous m'apprenez m'*embarrasse* fort : je ne sais que résoudre. » Sa tête, sa poitrine s'*embarrasse*.

Ce verbe régit souvent la prép. de. » Il m'a *embarrassé* de cette affaire. » Il ne faut pas s'*embarrasser* des affaires d'autrui. » Il est *embarrassé* de sa personne, de son temps, de son rang. — Le passif régit aussi à devant les verbes. » Il est *embarrassé* à choisir, à se déterminer.

Rem. S'*embarrasser*, sans régime, a un sens bien différent de *s'embarrasser*, avec la prép. de. Dans le premier cas, il signifie s'intimider, se troubler. » Il est timide, il s'*embarrasse* au moindre mot qu'on lui dit. Dans le second, il signifie se mêler, s'inquiéter : » De quoi vous *embarrassez*-vous ? * Le P. Rapin emploie mal à propos le régime dans le premier sens. » Ceux qui n'en ont pas (du naturel, c. à. d. du talent) s'*embarrassent* des préceptes que les Maîtres donent dans l'école. Il faut, sont *embarrassés* des préceptes, ou encore mieux, les préceptes les *embarrassent*. — * Bourdaloue dit aussi. » De s'*embarrasser* de peu, c'est petitesse d'esprit, et de se charger de trop, c'est indiscretion et folie. — Je crois qu'il faudrait dire, d'être *embarrassé* de peu de chose. — * Mallebranche lui donne le sens de se mettre en frais pour, etc. se faire une affaire de, etc. » Ils s'*embarrassent* fort de venir à bout d'une chose contraire au bon sens, mais qui contente leur

vanité. = Dans la phrase négative, ou avec peu, il a le sens et le régime de *se mettre en peine*. » Il ne s'embarrasse pas de faire crier tout le monde. » Les grands Vassaux s'embarrassèrent peu de définir leur position. Moreau.

* EMBÂS (EN), adv. Fontenelle l'a employé pour *en bâs*. » Chaine dont chaque partie est tirée *en embâs* par son propre poids. — Cet adverbe ne se trouve point dans les Dictionnaires, ni dans d'autres Auteurs.

EMBÂSEMENT, s. m. [*Anbâzeman*; 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] Terme d'Architecture. Espèce de pied-d'estal continu sous la masse d'un bâtiment. Acad. Base continue, en manière de large retraite, au pied d'un édifice. Trév. Cette 2^de définition vaut incomparablement mieux que la première.

* EMBASSADE, EMBASSADEUR. Cette mauvaise orthographe se trouve dans la Traduct. de *L'Iliade*, par Mde Dacier. Voyez. AMBASSADE, AMBASSADEUR.

EMBÂTER, v. act. [*Anbâté*; 1^{re} et 2^e lon. 3^e e fer.] Mettre le bât à un mulet. — L'Acad. avait d'abord mis ce mot dans son Dictionnaire. Elle l'ôta dans la suite. Elle l'a remis dans les dernières éditions. » *Embâter un âne, un cheval, un mulet.* — Au figuré (style chagrin ou moqueur), charger quelqu'un d'une chose qui l'incommode. » Il m'a embâté d'un sot homme, d'une vilaine commission, d'un emploi pénible, et qui ne rend rien.

EMBAUCHER, v. act. EMBAUCHEUR, s. m. [*Anboché, cheur*; 1^{re} lon. 2^e dout. 3^e e fer. au 1^{er}.] Termes dont les ouvriers se servent. *Embaucher*, c'est engager un garçon pour travailler dans une boutique. — En style familier, enrôler un homme par adresse. = *Embauteur*, celui qui engage ou qui enrôle.

EMBAÛMEMENT, s. m. EMBAUMER, v. act. [*Anbômeman, anbomé*; 2^e lon. au 1^{er}, dout. au 2d, 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Embaumement* est l'action d'*embaumer*, de remplir un corps mort de baume, et d'autres drogues pour empêcher la corruption. » *Embaumer un corps mort.* » Les *embaumemens* se font avec des poudres aromatiques, et des baumes liquides.

EMBAUMER ne signifie quelquefois que parfumer, remplir de bonne odeur. » Cela m'embaume. » Ces odeurs ont embaumé la chambre. = Vin qui embaume la bouche,

qui a une odeur exquise. — *Embaumement* ne se dit pas dans ce sens.

Rem. Plusieurs Arcétiques l'ont employé au figuré, pour exprimer les douces impressions d'un discours pieux, qui console et ranime. » Ce Prédicateur nous a tous embaumés. — D'autres le disent des bons exemples et des vertus. La piété de ces Dames, dont il avoit été embaumé. Vie de M. S... Ev. de S... » Il revint dans son Diocèse, laissant toute la Ville d'Aix, édifiée de ses Sermons, et embaumée de ses vertus. Ibid. » Sa conversation étoit si douce, son humilité si profonde, etc. qu'elles embaumoiert toute cette maison. P. Giry, Vie de St. Fr. de Paule. — Les bons Écrivains ascétiques n'ont point employé cette expression.

EMBÉGUINER, v. act. [*Anbéguiné*; 1^{re} lon. 2^e et dern. e fer.] Proprement, c'est mettre un béguin; mais il n'est pas usité en ce sens. — Dans l'usage actuel, enveloper la tête de linge ou autre chose, en forme de béguin. Il est du style plaisant. » Qui vous a embéguiné de la sorte? — *Figurément* (st. famil.) entêter, persuader. » On l'a embéguiné de cette femme. » Il s'est embéguiné, ou s'est laissé embéguiner de cette opinion. Il se prend toujours en mauvaise part. » Il est embéguiné, ou il s'est embéguiné d'une idée bien ridicule. — Il se dit sur-tout au passif et au réciproque.

EMBELLIR, ou EMBÉLIR, v. act. EMBÉLISSEMENT, s. m. [*Anbéli, liceman*; 2^e lon. 4^e e muet au 2d.] *Embellir*, c'est rendre beau, orner. » *Embellir une maison.* — V. neut. Devenir plus beau. Elle embellit tous les jours. En mauvaise part, embellir un conte, une histoire, l'ornier aux dépens de la vérité. On dit proverbialement, de toutes les choses qui croissent, soit en bien, soit en mal: cela ne fait que croître et embellir.

Rem. Avec les personnes, *embellir*, neut. est plus propre, et avec les choses, le réciproque *s'embellir*. » La campagne s'embellit, et non pas embellit.

EMBÉLISSEMENT est l'action d'*embélir*. » Il s'occupe depuis longtemps de l'*embellissement* de sa maison; ou l'ornement qui embellit. » On a fait à cette maison de grands *embélistemens*. » Cette fontaine est un *embélistement* pour ce jardin.

* **EMBERLOQUER**, ou **EMBERLUQUER** (s) v. réc. Le premier ne se dit plus, le 2^d est populaire. Se coïfer d'une opinion. *Trév.* le met au propre : coïfer, enveloper de quelque chose. Cela ne peut être bon que dans le burlesque.

* **EMBESAS**, **EMBIGU**. Voy. **AMBESAS**, **AMBIGU**. Ces mots viennent d'*ambo* ; ils doivent donc être écrits avec un *a* : et l'étymologie et la prononciation le demandent également.

EMBESOGNÉ, **ÉE**, adj. [*Anbesog-né* ; 2^e e muet : dern. e ferm. mouillez le g.] Occupé, affairé, (homme *embesogné*.) — On a dit autrefois sérieusement, *embesogner*, occuper à quelque besogne, à quelque travail.

EMBLAVER, v. act. **EMBLAVÛRE**, s. fém. [*Anbla-vé, vû-re* ; 3^e e ferm. au 1^{er}, lon. au 2^d : devant l'e muet l'a est long : il *emblave, emblavera*, etc.] *Emblaver*, c'est semer en blé : *Emblavûre*, terre ensemencée. *Trév.* ne met pas le substantif.

EMBLÉE, (D') adv. D'abord, en fort peu de temps. *Trév.* De premier effort, de plein saut. *Acad.* » Emporter une place, une Ville ; et figurément, une affaire *d'emblée*. — *Marivaux* dit, en parlant des livres obscènes, » Il est vrai que nous sommes naturellement libertins, ou, pour mieux dire, corrompus ; mais, en fait d'ouvrages d'esprit, il ne faut pas prendre cela à la lettre, ni nous traiter *d'emblée* sur ce pied-là. — *Traiter d'emblée* est une expression baroque. *D'emblée* ne s'unit pas à toute sorte de verbes.

* **EMBLÉER**, ou **EMBLAYER**, v. act. Suivant le *Dict. de Trév.* (1704) on le disait au propre pour *emblaver* : mais on ne le dit plus qu'au figuré, pour *embarrasser de mille soins*. Dans l'*Abrégé*, on le marque vieux dans les deux sens.

EMBLÉMATIQUE, adj. **EMBLÈME**, s. m. [*Anblématike, blême* ; 2^e e fer. au 1^{er}, é ouv. et long. au 2^d.] *Emblème* est une figure symbolique, ordinairement accompagnée de paroles sententieuses. *Emblématique*, qui tient de l'emblème. » Figure *emblématique*. » *Emblème* ingénieux, expliquer un emblème.

Rem. Plusieurs Auteurs ont fait *emblème* féminin. » La hupe étoit donc la plus naturelle *emblème* du vent annuel, qui souffle du nord au sud, dans le solstice d'été.

Pluche. » L'Apocalypse est un livre scellé, et chacune de ses *emblèmes*, couverte d'un voile impénétrable. *Béraud de Bercastel*, *Hist. de l'Egl.* » La charité chrétienne, qu'on nous représente sous l'*emblème sacré* d'une mère tendre, entourée d'enfants. *Journ. de Mons.* — *Richélet* donne à ce mot les deux genres, et préfère le féminin. — L'*Acad. Trév.* le *Rich. Port.* ne marquent que le *masc.* et ce genre a prévalu.

* **EMBLER**. Vieux mot. Prendre, voler. » Le bien d'autrui tu n'*emblers*. » N'est pas voleur, qui voleur *emble*.

EMBOÛTEMENT, **EMBOÛTER**, Voyez **EMBOITEMENT**, **EMBOITER**.

EMBOISER, v. act. **EMBOISEUR**, s. m. [*An-boa-zé, zeur* ; 1^{er} lon. 3^e e ferm. au 1^{er} : Devant l'e muet oi est long : il *emboïse, emboïsera*, etc.] Ces mots sont populaires. Ils ne se disent qu'en plaisantant. *Emboïser*, amuser par des cajoleries, et engager quelqu'un à faire ce qu'on souhaite. *Emboïseur*, qui emboïse. On dit aussi *emboïseuse*.

EMBOÛTEMENT, s. m. **EMBOÛTER**, v. a. [*An-boû-teman, boû-té* : 2^e lon. au 1^{er}, 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] *Emboûtement*, est l'action d'*emboûter*, d'enchaîner une chose dans une autre. Ils se disent proprement des os, et par extension, des assemblages de menuiserie, d'autres ouvrages en bois, des tuyaux dont on met le bout dans celui d'un autre, des ouvrages de métal.

EMBOÛTURE, s. f. [*Anboû-tûre* : 3^e lon., 4^e e muet.] L'endroit où les os s'emboûtent. — Insertion d'une chose dans une autre. » *Emboûture des os*. — *Emboûture* bien faite. » *Les emboûtures d'une porte*, les deux ais de travers en haut et en bas, dans lesquels les autres ais sont emboûtés.

EMBOÛPOINT, s. m. [*Anboû-poein* : 1^{er} et d^{er} lon.] Il semble qu'on devrait écrire *en boû point*, comme qui dirait, *en bon état* ; mais l'usage a prévalu d'écrire *emboûpoint*. » Il a, il prend, il recouvre de *l'emboûpoint*. » Il perd de son *emboûpoint*. C'est que suivant l'analogie, en devant le *b* et le *p*, change l'*n* en *m*.

Rem. 1^o. *Emboûpoint*, ne se dit que des personnes un peu grasses. *Trév. Acad.* Et il paraît aussi qu'on ne le dit que du corps en général, et du visage en particulier. On ne dit point d'un bras, d'une jambe, qu'ils ont acquis de *l'emboûpoint*. *M. de Coblentz* écrit

à Mde. de Grignan: » Je ne puis quitter la *Mère-beauté*: nous nous promenons sans fin et sans cesse, et *sa jambe* (malade) n'en fait que rire et *augmenter d'embonpoint*. — Le mot est imprimé en italique, soit par les soins de l'Éditeur, soit parce qu'il était sous ligné dans l'original, pour montrer que ce mot est impropre, et qu'on ne s'en servait qu'en badinant.

2°. *Embonpoint*, se dit au figuré, mais seulement dans le style polémique, ou critique, ou au moins didactique. » L'éloquence de la Chaire se laisse dessécher à ces subtilités de raisonnemens, qui peuvent donner du corps et de la force au discours, mais qui lui ôtent sa grâce et *son embonpoint*. P. Rapin. » Cette douceur et ce moelleux, qui, sans nuire à l'énergie, *donnent*, si l'on peut s'exprimer ainsi, de *l'embonpoint* aux vers, et les font paroître faciles. *Sabat*. Trois Siècles.

EMBORDURER, v. a. [*Anborduré*: 1^{re} lon., d^{re} é fer.; l'u devant l'e muet est long: il *embordûre*, il *embordûrera*, etc.] Mettre une bordûre à un tableau.

EMBOUCHEMENT, s. m. EMBOUCHER, v. a. [*Anbou-cheman*, *an-bou-ché*: 1^{re} lon., 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Embouchement*, action d'emboucher. *Trév.* — L'*Acad.* ne le met pas. — *Emboucher*, 1°. Souffler avec la bouche dans un cor, dans une trompette. = 2°. *Emboucher* quelqu'un, l'instruire, quand on l'envoie, de ce qu'il doit dire, ou ne pas dire. = 3°. *S'emboucher*, se dit des rivières qui ont leur embouchûre dans une autre. » La Somme prend sa source dans le Vermandois, et *se vient emboucher* dans l'Océan. » La Marne *s'embouche* dans la Seine. — Suivant le Dict. de *Trév.* on dit mieux, *se vient jeter*... L'*Acad.* le met sans remarque.

Rem. *Emboucher*, dans le sens d'*instruire*, est bâs. L'*Acad.* dit seulement qu'il est du style familier. » Le P. Joseph lui fait endosser l'habit de son Ordre, le garde quelques jours dans le Couvent, pour *l'emboucher*, et lui apprendre son personnage. *D'Avr.* — Je ne sais si ce mot est du P. d'*Avrigny*, ou des Mémoires de *Rocheport*, ou de la Vie du P. Joseph, qu'il ne cite que pour s'en moquer. Mais de qui qu'il soit, il n'est pas du beau style.

EMBOUCHOIR, s. m. EMBOUCHÛRE, s. f. [*An-bou-choar*, *chûre*: 3^e dout. au 1^{er}, lon. au 2d.] *Embouchoir*, est un instrument

de bois, qui sert à *élargir des bottes*. » Mettre des bottes à *l'embouchoir*. — *Trév.* le dit aussi du bout d'une trompette, ou d'un cor, qui s'applique quand on veut soner, et que les ouvriers apellent *bocal*. — L'*Acad.* ne le dit ni sous l'une*, ni sous l'autre dénomination.

EMBOUCHÛRE, est 1°. L'endroit des rivières par où elles se déchargent dans la mer, ou dans d'autres rivières. = 2°. La partie de l'instrument à vent qu'on embouche, quand on veut jouer. — Et en ce sens aussi, la manière d'emboucher certains instrumens. » Ce joueur de flûte a *l'embouchûre* excellente. = 3°. Partie du mors d'un cheval.

* EMBOUCLER. L'*Abr. de Trév.* se contente de dire que *boucler* vaut mieux. Il est le seul bon.

* EMBOUER, v. a. Salir avec de la botte. Il est très-bas. *Trév.*, et si bâs, qu'on n'oserait le dire.

EMBOUQUER, v. a. Terme de Marine. Entrer au dedans des Isles Antilles. *Abr. de Trév.* Pourquoi des Iles Antilles seulement? C'est en général, entrer dans un détroit. *Trév. Acad.*

EMBOURBER, v. act. [*An-bour-bé*: 1^{re} lon., 3^e é fer.] Au propre, jeter dans un bourbier. » Ce cocher *nous a embourbés*. » *Nous nous sommes embourbés*. » Le carrosse *s'est embourbé*. — Au figuré: » *S'embourber* dans le vice. *Boil.*, *Trév.* » On l'a *embourbé*, ou, il *s'est embourbé* dans une mauvaise affaire. Il n'est que du style familier, ou satirique. — On dit proverbialement, jurer comme un *charretier embourbé*.

EMBOURRER, v. a. Garnir de bourre. On dit plus communément, *rembourrer*.

EMBOURSEMENT, s. m. EMBOURSER, v. a. [*An-bour-seman*, *sé*: 1^{re} lon., 3^e e muet au 1^{er}; é fer. au 2d.] *Emboursement*, action d'embourser. *Trév.* — L'*Acad.* ne le met pas. — *Embourser*, mettre en bourse. » De tout l'argent que j'ai reçu, je *n'ai rien emboursé*. Il n'est que du style simple.

EMBRÂSEMENT, s. m. EMBRASER, v. a. [*Anbrâzeman*, *zé*: 2^e lon. au 1^{er} et au 2d, devant l'e muet: il *embrâse*, *embrâsera*, etc.; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Embrâsement*, au propre, grand incendie. » *L'embrâsement* de Troie. — Au figuré, trouble, sédition, désordre dans un État. » Cet *embrâsement* gagna peu à peu toutes les personnes. Voy. EMBRASÛRE.

Rem. L'Acad. définit *embrâsement*, par *grand incendie*, et *incendie*, par *grand embrâsement* : cela est fort synonyme, ce me semble, dit *La Touche*. — Suivant *Bouhours*, *incendie* se met ordinairement sans régime : *Embrâsement*, s'emploie toujours au propre, avec la prép. *de* : » Rien de plus effrayant que l'*embrâsement* du Palais. Voyez **INCENDIE**.

EMBRASER, mettre en feu. Il se dit au propre et au figuré. » *Embraser* une maison, une ville. » Cette matière *s'embrâse* facilement. — » Que l'amour de Dieu *embrâse* tous les cœurs ! » Le malheureux ! il est *embrasé* d'un feu impur ! » La guerre *embrasa* bientôt toute l'Europe.

Rem. *Racine* parle du courroux *embrasé* des Dieux.

Il est vrai que des Dieux, le courroux *embrasé*,
Pour nous faire périr, semble s'être épuisé.

Fr. En.

Embrasé pour *allumé*, ne vaut rien ; et la préférence donnée au premier est due à la rime. Le courroux *s'allume*, et comme le feu, il *embrâse* tout, mais il n'est pas *embrasé*.

EMBRASSADE, s. f. **EMBRASSEMENT**, s. m. **EMBRASSER**, v. a. [*Anbra sade, seman, sé* : 3^e e muet au 2d, é fer. au 3^e.] Les deux substantifs ont à-peu-près le même sens ; mais ils n'ont pas le même emploi. Le 1^{er} se dit des embrassemens, qui se font en signe d'amitié. » Ils se sont faits mille *embrassades* : le 2d signifie seulement l'action d'embrasser, de quelque cause qu'elle vienne. » Leur querelle a fini par des *embrassemens*. L. T. L'Acad. les met sans marquer cette distinction, qui paraît fort juste. — Elle n'a pourtant pas lieu dans tous les styles. *Embrassade* n'est que du style familier. *Embrassement* peut entrer dans le beau style. — * On a dit anciennement *embrassée*.

EMBRASSER, 1^o. Serrer, étreindre avec les deux brâs. Acad. Environer, serrer de ses bras. Trév. » On les a accommodés, et ils se sont *embrassés*. » *Embrasser* les genoux d'un Prince, dont on implore la clémence. » Cet arbre est si gros, que deux hommes ne peuvent *embrasser*. = 2^o. Figurément, environer, ceindre. » L'Océan *embrasse* la terre. = 3^o. Contenir, renfermer. » Cette question *embrasse* bien des matières. = 4^o. Entreprendre ; se charger de. » Il *embrasse* trop d'affaires. De là le proverbe : » *Qui trop embrasse, mal étreint*. = 5^o. On dit aussi

en style figuré, noble et élégant, *embrasser* un parti, une profession. » *Embrasser* la cause, la défense, la querelle de quelqu'un. — Il ne régit pas, en ce sens, toute sorte de noms, et l'on ne doit pas dire, à l'exemple de *Molière* :

Et sans rien embrasser,

Vous-même vous verrez ce qu'on en doit penser.

Dem *Garcie*.

EMBRASÛRE, s. f. [*Anbrazûre* : 3^e lon., 4^e e muet.] 1^o. Ouverture, par où on tire les canons. = 2^o. Ouverture entre les trumeaux, ou l'endroit des fenêtres et des portes. On l'appelle aussi *embrâsement*, en termes d'Architecture. — M. *Desgrouais* met mal-à-propos le dernier parmi les gasconismes.

EMBRÈNEMENT, s. m. **EMBRÈNER**, v. a. Ils expriment l'action de salir de *bran*, de matière fécale. — L'Acad. ne met point le subst. ; il est dans *Trév*. Ils sont bâs, surtout au figuré. » *S'embrèner* dans une méchante affaire ; ou simplement, *s'embrèner* : » Cet homme *s'est embréné*.

* **EMBRICONER**, v. a. Tromper. Il est vieux et hors d'usage. L'Acad. l'avait d'abord mis dans son Dictionnaire : elle l'a retranché dans les éditions postérieures. — Ce mot vient de l'italien *bricone*. Il est probable que le Cardinal *Mazarin* l'avait introduit en France.

* **EMBROCHEMENT**, s. m. **EMBROCHER**, v. a. Le 1^{er} est vieux et inusité. Action d'*embrocher*, de mettre en broche, ou, à la broche. — On dit bassement, *embrocher* quelqu'un, lui passer l'épée à travers le corps.

EMBROGLIE, s. m. [*Anbro-glie* : mouillez le *gli*.] Mot italien habillé à la française : *Embroglio* (Néol.) Embrouillement. » Ces droits forment un *embroglie* pour l'Administration. *Necker*. Il faut attendre ce que l'usage décidera sur ce mot.

* **EMBRONCHER**, v. act. Vieux mot. Broncher. On disait aussi *embronchier*. — Plus anciennement, on avait dit *embruncher*, mais dans un autre sens, pour dire, couvrir de tuiles ; et par extension, couvrir de quoi que ce soit. » *Solier*, dit *Rabelais* (c. à. d., plancher d'en haut), *embrunché* de sapin. — De là, par métaphore, on a dit *embrunché*, puis *embronché*, pour *chagrin*, *mal-content*. La Monn. — Plusieurs le disent encore. C'est un mot de conversation. L'Acad. ne le met pas, ni *Trév*, ni le *Rich. Port*.

* **EMBROUILLAGE**, s. m. Embrouil-

lement (gasconisme.) » Il y a dans cette affaire de l'embrouillage, de l'embrouille, de l'embrouilli. Trois barbarismes en usage sur les bords de la Garone. *Gascon. corr.*

EMBROUILLEMENT, s. m. EMBROUILLER, v. a. [*An-brou-glie-man, glie*: mouillez les ll; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Embrouillement*, embarras, confusion. *Embrouiller*, mettre de la confusion, de l'embarras, de l'obscurité. » *Embrouillement d'esprit, d'affaires.* » En voulant éclaircir l'affaire, il l'a embrouillée: il lui a embrouillé l'esprit. » Il s'embrouille aisément, il perd bientôt le fil de ses pensées, de son discours. — Ces mots sont du style médiocre: ils peuvent absolument entrer dans le beau style.

EMBRUINER, v. a. Gâter, brûler par la bruine. *Trév.* — L'*Acad.* ne le met pas.

EMBRUMÉ, ÉE, adj. [*An-brumé, mée*: 1^{er} lon., 3^e é fer.] Terme de Marine. Il se dit d'un temps de brouillards. » Temps embrumé. — Qui est chargé de brouillards: » *Terres embrumées.* *Acad.*

* EMBRUNCHER, voy. EMBRONCHER.

EMBRYON, s. m. [*An-bri-on.*] Fœtus, qui comence à se former dans le ventre de la mère. — Figurément, et en terme de mépris, fort petit homme: » Ce n'est qu'un *embryon*.

EMBÛCHE, s. f. EMBUSCADE, s. fém. S'EMBUSQUER, v. réc. [*An-bûche, buscade, buské*: 2^e lon. — Des Imprimeurs peu instruits écrivent *ambûche, ambuscade.*] *Embûche*, entreprise secrète pour surprendre quelqu'un, piège qu'on lui tend. *Embuscade*, embûche dressée dans un bois, ou autre lieu caché, pour surprendre les ennemis. *S'embusquer*, se mettre en embuscade. » *Dresser des embûches.* Faire, ou dresser une embuscade. Se mettre en embuscade. » Donner, tomber dans une embuscade. — » *S'embusquer dans un bois, etc.* » Ces précautions sont nécessaires, pour n'être pas insultés par ces Barbares, lesquels sont souvent embusqués dans les bois qui règnent le long du fleuve. *Let. Edif.*

Rem. 1^o. *Embûche* s'emploie, le plus souvent, au pluriel. On dit, dresser des embûches, dresser une embuscade. L'*Acad.* met un exemple du singulier, en avertissant que ce mot a plus d'usage au pluriel. Il est de tous les styles: *embuscade* est, tout au plus, du style médiocre; *s'embusquer* n'est que du style simple et familier. — L'*Acad.* les met sans remarque.

2^o. On a remarqué, depuis long-temps, qu'on dit *tendre des pièges*, et *dresser des embûches*; cependant de grands Écrivains, ou fautive d'attention, ou se mettant au-dessus des règles et de l'usage, disent, *tendre des embûches*. M. d'Alembert fait dire à *Germanicus*: » Allez apprendre à mon père et à mon frère... les embûches qu'on m'a tendues. — M. l'Ab. Grosier prétend qu'on ne dit plus aujourd'hui les embûches que dans le style de la Chaire, quand on parle du démon, et qu'on ne soupçonnerait pas un Philosophe de parler le langage de la mysticité. — Je crois que cette critique n'est pas fondée, et qu'*embûches* n'est pas relégué chez les Ascétiques. — L'*Acad.* donne trois exemples d'*embûche*, où il n'est question ni du démon, ni de la mysticité; mais elle dit *dresser*, et non pas, *tendre des embûches*.

3^o. EMBÛCHE, personnifiée, est une nouveauté qui peut devenir heureuse, et qui, à mon avis, le mérite. — Le Rédacteur du *Mercur* paraît ne pas l'approuver.

L'âge de fer, souillé des plus noirs attentats,
Amenant l'avarice et l'embûche homicide,
Chassa la foi sincère et la pudeur timide.

Anon.

EME. On dit, dans *Trév.*, que les mots, qui finissent en *eme* ont la pénult. longue, comme *carême, blême*. Il pouvait ajouter, *même, Baptême, Chrême* (le St.), *diadèmes* etc: mais cela n'est pas vrai de tous; car dans *crême* (la), je sème, il sème, la pénultième est douteuse, brève dans le cours de la phrase, longue s'il la termine. — Les premiers doivent porter l'acc. circ., et les autres l'accent grave.

ÉMENDER, v. act. [*Émandé*: 1^{er} et d^{re} é fer., 2^e lon.] Corriger. Il ne se dit qu'au Palais: c'est un latinisme: *emendare*. » La Cour émandant, ordonne, etc.

ÉMERAÛDE, s. f. [1^{er} é fer., 2^e et d^{re} e muet, 3^e lon.] Pierre précieuse, verte, diaphane; et la plus dure, après le rubis.

ÉMÉRI, ou ÉMÉRIL, s. m. [*Trév.* met les deux. L'*Acad.* ne met que le 1^{er}.] Pierre ferrugineuse fort dure, dont on se sert pour polir les métaux et les pierres.

ÉMÉRILLON, s. m. ÉMÉRILLONÉ, ÉE, adj. [*Émeri-glion, glioné, né e*: 1^{er} é fer., 2^e e muet; mouillez les ll.] *Émerillon*, petit oiseau de proie. *Émerilloné*, vif et gai, éveillé comme un *émerillon*. — Il n'est que du style familier. » Vous nous feriez plaisir

de nous donner *cette* petite émerillonée. Sév. Il est là subst. » Vous voilà bien émerillonée, Mademoiselle? — Oh! tu ne sais pas, si je veux, ma fortune est faite. Mariv.

ÉMÉRITE, adj. [1^{re} et 2^e é fer., d^{re} e muet.] Qui a servi son temps dans un emploi. » Professeur émérite. — Il ne se dit que dans le pays latin. *Emeritus miles*, chez les Romains, était un soldat qui avait blanchi sous le harnois. On l'appelait aussi *Vétéran*, et c'est le nom qu'on donne dans plusieurs Compagnies. On dit aussi *honoraire*: Conseiller, Président honoraire.

* ÉMERVEILLABLE, adj. ÉMERVEILLER, v. act. (*Émerve-glia-ble*, *glié*: 1^{re} é fer., 2^e é ouv., 3^e é moy.; mouillez les ll.) *Émerveillable*, merveilleux, admirable. Il est vieux et hors d'usage. » Acte héroïque et émerveillable à voir. Chron. Malherbe l'a employé.

O soleil! ô grand luminaire!
Si jadis, l'horreur d'un festin
Fit, que de ta route ordinaire
Tu reculas, vers le matin;
Et d'un émerveillable change,
Te couchas aux rives du Gange, etc.

ÉMERVEILLER, donner de l'admiration, étonner. » Cela a émerveillé tout le monde. — Il se dit, le plus souvent, au passif et au réciproque. » Il est émerveillé, ou, il s'émerveille de tout ce qu'il voit. » Qui n'en seroit émerveillé? » Il n'y a pas de quoi s'émerveiller. — Il n'est que du style familier.

ÉMÉTICITÉ, s. f. Trév. ÉMÉTIQUE, adj. et s. m. [1^{re} et 2^e é fer.] Vertu émétique, qui provoque le vomissement. — Vin émétique, poudre émétique. — S. m. Prendre l'émétique.

ÉMEUTE, s. f. Sédition populaire et soudaine. Trév. Soulèvement dans le peuple. Acad. » Causer, appaiser une émeute.

Rem. Comme on dit, être en rumeur, ROLLIN, par analogie, a cru pouvoir dire, être en émeute; mais souvent l'analogie trompe. » Dans un moment, toute la Ville fut en émeute. HIST. ANC. Voy. ÉMUTE.

* ÉMEUTER. Quoiqu'on dise émeute, et non pas ameute, on dit ameuter, et non pas émeuter, s'émeuter, comme dit le peuple en certaines Provinces.

ÉMIER, v. a. ÉMIETTER, v. a. [*Émi-é*, *émiété*: dans le 2d. le 2d e se change en é moy. devant la syll. masc.] Il émiette, il

émiettera, ou, émiète, émiètera.] Ces deux verbes ont à-peu-près le même sens. Réduire en petits morceaux, en miettes. *Emier*, émiéter du pain, de la cassonade, etc. » Cela s'émie; prenez garde de l'émier, de l'émiéter.

ÉMIGRANT, ANTE, adj. et subst. ÉMIGRATION, s. f. ÉMIGRER, v. n. Ces trois mots sont nouveaux; mais les deux premiers sont déjà reçus par l'usage. Il paraît que le troisième ne tardera pas à l'être. Ils se disent de ceux qui quittent leur pays pour s'établir ailleurs. » Le Nord, toujours fécond en Nations émigrantes. FELLER. » Un généreux attachement à leur état, une grande ferveur, un surcroît d'édification, sont la dot que ces Religieuses émigrantes (les Carmelites de Flandre), ont apportée dans les Couvens respectifs où elles sont incorporées. Note du Panég. de Ste. Thérèse, par M. l'Ab. Du-Serre-Figon. — » L'on ne peut dire quel sera le nombre de ces Emigrants, qui nous arrivent en foule des autres contrées. Linguet. — » Quelques choses qu'on ait dites, de nos jours, de la manie de ces Émigrations, (les Croisades), elles ne m'étonnent point, dans le siècle dont je parle: elles se lioient à tous les motifs d'agir, que l'on pouvoit alors se proposer: elles favorisoient tous les goûts; elles tenoient aux mœurs et aux seules maximes politiques que l'on connût. Moreau. » La culture annuelle, presque anéantie par les émigrations non interrompues, qui ont peuplé l'Amérique aux dépens de ce Royaume (l'Écosse.) Linguet. — » Une Colonie émigrée d'un autre peuple. L'Ab. B. . . » M. Franklin ajoute, que toute l'Europe émigreroit ainsi successivement, dans un autre Continent. Anon.

ÉMINCER, v. a. [*Emein-cé*: 1^{re} et d^{re} é fer., 2^e lon.] Couper de la viande en tranches fort minces. Acad. Il ne se dit qu'au participe. » Du mouton émincé. — S. f. » Une émincée de poularde. — * Rendre plus mince, plus délié. Trév. — Amincer vaut mieux. Ibid. — L'Acad. ne dit qu'amin-cin-cir, et amincer ne vaut pas mieux qu'émincer. — Le Rich. Port. ne dit qu'é-cée. Viande coupée par tranches fort minces. » Une émincée de mouton.

ÉMINEMMENT, adv. ÉMINENCE, s. f. ÉMINENT, ENTE, adj. [*Éminaman*, *nance*, *nan*, *nante*; 1^{re} é fermé, 3^e lon. excepté au 1^{er}.] Éminemment, par excellence, au souverain

ouverain degré de perfection. » Il possède éminemment cette science, cette vertu. — *Eminence* est, 1°. Hauteur, lieu élevé, lieu éminent. *Acad.* Petit tertre ou colline, qui est élevée au-dessus de la rase campagne. » Voir le combat d'une éminence. » S'emparer d'une éminence. » Les ennemis s'étoient saisi de toutes les éminences. — 2°. Titre d'honneur qu'on donne aux Cardinaux, et au Grand-Maitre de Malthe. » *Votre Eminence*. — Il ne se dit des personnes, que dans cette occasion. * *Massillon* dit de J. C. » Son origine éternelle, son titre de Fils de Dieu, qui est le titre essentiel de Sa Sainteté, l'est aussi de son *Eminence*. — Le terme n'est pas propre; *prééminence* aurait mieux valu. — *La Bruyère* a dit aussi: » Celui qui est d'une éminence au-dessus des autres, qui le met à couvert de la répartition, ne doit jamais faire une raillerie piquante. On dirait aujourd'hui: celui qui est assez élevé au-dessus des autres pour, etc. — * *Voiture* a dit, en éminence, pour, à un degré éminent. » On prétend que le talent du Peintre et du Sculpteur, ne se trouve jamais en éminence avec un parfait jugement. *En éminence* ne se dit point.

ÉMINENT, ENTE, au propre, haut, élevé: » Lieu éminent. — Au figuré, excellent, surpassant tous les autres. » Homme éminent en doctrine, en piété, etc. » Vertu éminente. Dans un degré éminent. C'est le degré éminent, auquel le quinquina possède cette vertu (fébrifuge), qui a fourni à ses ennemis les principales armes, avec lesquels ils ont tâché de le combattre. *Voullonne*.

Rem. On dit, un péril éminent, et non pas imminent, comme il semble qu'on le devrait dire, suivant l'étymologie. Peut-être aussi, dit *Vaugelas*, que ce mot ne vient pas d'imminens, mais d'éminens, qui signifie grand, manifeste, fort apparent. *Vaug. Corn. L. T.* — Pour moi, je crois qu'on a dit d'abord péril imminent, comme il étoit naturel de le dire, *periculum imminens*, que ceux qui ignoraient l'étymologie on dit, péril éminent, parce que ce mot leur étoit mieux connu, et que sur cet article, comme sur beaucoup d'autres, l'usage a prévalu sur la raison. — Quoiqu'il en soit, de bons Écrivains disent, danger imminent; et il est mieux de l'écrire et de le dire ainsi. » Le danger imminent des Hollandois, leur fit prendre le parti de

Tom. II.

déclarer le Prince d'Orange *Stathouder Henault*.

ÉMINENTISSIME, adj. C'est un des superlatifs usités en français, et c'est le titre qu'on donne aux Cardinaux qui en ont un autre. *Votre Altesse éminentissime*.

ÉMISSAIRE, s. masc. [*Émicère*; 1^{re} é fermé, 3^e é moyen, et long, 4^e é muet.] Personne affidée et adroite, qu'on envoie secrètement sonder les sentimens d'autrui, lui faire quelque proposition. — C'est aussi celui qui fait courir des bruits pour servir les ans et nuire aux autres, qui épie, etc. » Il a fait donner cet avis, courir ce bruit, etc. par ses émissaires. — Ce mot se prend en mauvaise part: il est du style élevé, comme du style simple.

ÉMISSION, s. [fémi. [*Émission*; 1^{re} é fer.] Terme didactique. Action par laquelle quelque chose est poussée au dehors. Il a le sens passif, et se dit de ce qui est poussé, et non pas de ce qui pousse. » L'émission des rayons du Soleil, des corpuscules des corps odorans, etc. — En termes de Droit Canon, *émission des vœux*, prononciation solennelle des vœux.

* ÉMISTICHE. C'est ainsi qu'on écrivoit autrefois, et l'*Acad.* elle-même a employé cette orthographe dans ses *Sentimens sur le Cid*.

EMM. Dans cette syllabe, la première m a le son de l'n, et forme avec le voyelle nazale an. *Richer* écrit les mots suivans comme on les prononce: *anmaigrir*, *anmailloter*, etc.

EMMAGASINER, v. act. [*Anmagaziné*; 1^{re} lon. dern. é fer.] Mettre en un magasin. » *Emmagasiner des marchandises*. — *Trév.* ne met pas ce mot, qui est très-usité et très-utile.

* EMMAIGRIR, v. act. [*Anmégri*; 1^{re} lon. 2^e é fer.] Rendre maigre. » Le travail l'a emmaigri. — V. neut. et réc. Devenir maigre. » Il emmaigrit tous les jours: son visage s'emmaigrit visiblement. — *Trév.* renvoie à *Amaigrir*. L'*Acad.* avertit qu'on ne prononce plus qu'*amaigrir*. Il ne faut donc plus l'écrire que de cette manière.

EMMAILLOTER, v. act. [*Anmâ-glioté*; 2^e lon. mouillez les ll.] Mettre un enfant dans son maillot. » C'est une mauvaise coutume d'emmailloter les enfans.

EMMANCHER, v. act. [*Anmanché*; 1^{re} et 2^e lon. 3^e é fer.] Mettre un manché. » *Emmancher une coignée, des couteaux*.

H

une faulx, etc. — En style *fig. famil.* affaire mal emmanchée, prise de mauvais biais. » Cela ne s'emmanche pas ainsi, ne s'ajuste pas de la sorte; ne s'emmanche pas comme vous le pensez, n'est pas si aisé que vous croyez.

EMMANCHEUR, s. masc. [*Anmancheur*.] Ouvrier qui emmanche des instrumens. — *Un emmancheur de couteaux.*

EMMANTELEE, s. fém. [*Anmantelée*; 3^e e muet; 4^e é fer.] Il ne se dit que d'une corneille, qui est de plumage gris cendré sur les ailes, et noir sous le ventre.

EMMANUEL; nom donné au Messie. *Em* n'y a pas le son d'*an*: on pron. les deux *mm*: *em-manu-él*.

EMMARINER, v. act. [*Anmariné*.] Garnir un vaisseau de l'équipage nécessaire pour le monter. — *Emmariné* se dit d'un homme accoutumé à la mer.

* **EMMÉLER**. Vieux mot. Méler, brouiller. *Emmélé*, brouillé, confus. — *Pluche* s'est encore servi de ce mot. » Rien de si *emmélé*, que la marche des Planètes, dans le système de Ptolomée.

EMMÉNAGEMENT, s. m. **EMMÉNAGER**, (s.) v. réc. [*Anménageman*, gé; 2^e é fer, 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d] *S'Emménager*, c'est 1^o. Mettre ses meubles en ordre, dans une maison où on les a transportés en déménageant. 2^o. Se pourvoir de meubles de ménage. — *Emménagement*, action de s'emménager.

EMMENER, v. act. [*Anmené*; 1^{re} lon, 2^e e muet, 3^e é fer. — Devant la syllabe fém. le 1^{er} é se change en é moyen: il *emmène*, *emmènera*, etc.] Mener du lieu où l'on est en quelque autre. Voy. **MENER**. » *Il l'a emmené dans son carrosse.* » *Il a emmené ses marchandises.*

EMMENOTER, v. act. [*Anmenoté*; 1^{re} lon, 2^e e muet, dern. é fer.] Mettre des menottes, des fers aux mains. » On a pris ce voleur, on l'a emmenoté.

EMMENT. Terminaison des adverbes, formés des adjectifs en *ent*: *ardemment*, *impertinément*, etc. Richelet et le *Chev. de Follard*, d'après lui, écrivent *ardamment*, *conséquamment*, *prudanment*. Cette orthographe est contraire à la prononciation. — Le P. *Tarteron* écrit comme on prononce *ardament*, *impertinament*. Cette manière est moins conforme à l'étimologie et à l'usage, et plus favorable à la prononciation.

* **EMMESSÉ**, ou **AMESSÉ**, adj. Qui a ouï la Messe. » Êtes vous *emmessé*: » Elle n'est pas encore *amessée*. Tous les deux sont bês. *Rich. Trév.* — L'*Acad* ne met ni l'un ni l'autre.

* **EMMI**, ou **EMMY**. adv. Vieux. Parmi, au milieu de. » Tout le grain s'est répandu *emmi* la place. — On le dit encore dans certaines Provinces.

EMMIELLER, v. act. [*An-mié-lé*: 1^{re} lon, 2^e et 3^e é fer. — Devant l'e muet, la 2^d se change en é moyen. Il *emmielle*, *emmiellera*, etc. ou *emmièle*, *emmièlera*, etc.] Au propre, 1^o. Enduire de miel. » Il faut *emmieler* les mors aux jeunes poulains. 2^o. Mettre du miel dans une liqueur: » *Emmieler du cidre*, *du vin d'Espagne*. — Au figuré, paroles *emmiellées*, discours flatteur, et d'une douceur affectée, fade, etc. — Le Poète *Regnier* dit:

* O Muse! je t'invoque, *emmielle-moi le bec*.

EMMITOUFLER, v. act. [*Anmitou-flé*: dern. é fer.] Enveloper de fourrure ou d'autre chose, pour tenir quelqu'un chaudement. » *Emmitoufler un vieillard*. » Il aime à *s'emmitoufler*. Il est du style familier, et souvent moqueur et critique. — Le Proverbe dit: *jamais chat emmitoufflé ne prit souris*. Dans les choses qui demandent quelque liberté d'action, il faut écarter tout ce qui peut gêner ou empêcher d'agir.

* **EMMONCELER**. On dit, **AMONCELER**. Voy. Ce mot.

EMMORTAISER, ou **EMMORTOISER**, v. act. [*Trév.* met les deux: L'*Acad.* ne met que le 1^{er}, et c'est le seul bon: *anmortézé*: 3^e et 4^e é fer.] Faire entrer dans une mortaise le bout d'une pièce de bois ou de fer. » *Cela est bien emmortaisé.*

EMMUSELER, v. act. [*Anmuzelé*: 3^o e muet, 4^e é fer. Devant la syll. fém. l'e muet de la 3^e se change en é moy. Il *emmuselle*, *emmusellera*, ou *emmusèle*, *emmusèlera*, etc.] Mettre une muselière. » *Emmuseler un cheval.*

EMOELLER. v. act. [*É-moa-lé*; 1^{re} et dern. é fer.] Ôter la moëlle. *Trév.* — L'*Acad.* ne le met pas.

* **ÉMOI**, s. m. (Vieux mot). Souci, inquiétude. — Il est encore en usage parmi le peuple, en certaines Provinces. » Elle est encore tout en *émoi*. *Th. d'Éduc.*

ÉMOLLIENT, ENTE, adj. [*Emoli-an, ante*.] Qui amollit. Il ne se dit qu'en

Médecine. » Remède, emplâtre *émollient*.

ÉMOLUMENT, s. m. ÉMOLUMENTER, v. n. [*Emoluman*, *manté*; 1^{re} e ferm. 4^e lon.] *Emolument*, gain, profit. *Emolumenter*, gagner. » *Tirer un grand émolument*, ou *de grands émoluments de...* » Il ne cherche qu'à *émolumenter*.

Rem. 1^o. Quoique le substantif ne soit pas du haut style, il est plus noble et plus usité que le verbe. Celui-là se prend, ou en bone, ou en mauvaise part : celui-ci ne se prend qu'en mauvaise part.

2^o. Au pluriel, le nom se dit des profits et des avantages *casuels*, qui proviennent d'une charge, par opposition aux revenus, *fixes*. » Il s'est réservé les gages de cet office, de cette charge : et il en laisse les *émolumens* à ceux qui travaillent sous lui. *Acad.*

ÉMONDER, v. act. ÉMONDES, s. fém. plur. [1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e fer. au 1^{er}, e muet au 2^d.] *Emonder*, c'est couper les menues branches d'un arbre. *Emondes*, ce sont ces branches qu'on a coupées.

ÉMOTION, s. fém. [*Emo-cion*, en vers *ci-on*] Agitation, mouvement ou dans le corps ou dans l'âme. » J'ai senti quelque *émotion* : je crains d'avoir la fièvre. » Il a de l'*émotion* dans le poils. » Cette nouvelle l'alarme ; on vit de l'*émotion* sur son visage. » Il entendit sans *émotion* ces injustes reproches. — Comencement de sédition. » Il y a de l'*émotion* dans le peuple.

ÉMOUCHER, v. act. [1^{re} e et dern. e fer.] Chasser les mouches. » Les chevaux s'*émouchent* avec leur queue.

ÉMOUCHETTE, s. f. [*E-mou-chète*; 1^{re} e fer. 3^e e moy. 4^e e muet.] Housse de réseau avec des cordes pendantes, qui sert à garantir les chevaux des mouches.

ÉMOUCHOIR, s. m. [*Émou-choar*.] Instrument avec lequel on *émouche*, on chasse les mouches.

ÉMOÛDRE, v. act. [Il se conjugue comme *moldre*.] Aiguiser sur une meule. » *Émoûdre des couteaux* : faire *émoûdre* des ciseaux.

ÉMOULEUR, s. m. Celui dont le métier est d'*émoûdre*, d'aiguiser les couteaux, ciseaux et autres ferremens.

ÉMOULU, LÛE, adj. [1^{re} e fer. 3^e lon. au fém.] Aiguisé, afile, pointu. » *Combattre à fer émoulu* : tout de bon et à outrance. Il se dit au propre et au figuré. —

» Il est *frais émoulu* sur cette matière : il l'a étudiée depuis peu.

ÉMOUSSER, v. act. [*E-mou-cé*; 1^{re} e et dern. e fer.] Rendre moins tranchant, moins perçant. » *Émousser un rasoir*, la pointe d'une épée. » Les lancettes s'*émoussent* facilement. Au figuré, afoiblir, amoindrir. » L'affliction *émousse* l'esprit. » La débauche *émousse* les sentimens d'honneur et de probité ; le courage, etc.

ÉMOUVOIR, v. act. [*E-mou-voir*.] Il n'est guère usité qu'à l'infinitif et au présent, soit de l'indicatif, soit du subjonctif, et aux temps composés. » *Émouvoir* ; j'*émouvs*, nous *émouvons*, ils *émouvent* ; qu'il *émouve*, que nous *émouvions*, qu'ils *émouvent*. j'ai *ému*, j'avais *ému*, j'aurais *ému*, etc. * M. l'Ab. du Bos, dit au futur, *émouvra*, et Regnard, *émouvera*. » Une action qu'on nous montre dans un récit, nous *émouvra* moins que ne le ferait une action, qui se passerait sous nos yeux. — On disait autrefois, dans la traduction gauloise de la Bible. » Ils m'ont *ému* à jalousie, ainsi les *émouvrai-je* à colère. » Qu'alors il *émouvrait* les Nations, et qu'il ferait venir celui que les Nations devoient désirer.

Et je vais lui dicter une lettre d'un style,
Qui, de Madame Argante, *émouvra* la bile.

Lég. Univ.

L'*Acad.* dit, qu'*émouvoir* se conjugue comme *mouvoir* et à *mouvoir* ; elle met, je *mouvrai*. Il me paraît que le futur et le conditionnel, tant du simple que du composé, son peu en usage.

ÉMOUVOIR, 1^o. Mettre en mouvement. » Le vin blanc *émeut*, donc de l'*émotion*. » Ces pillules *émeuvent* les humeurs, la bile et ne purgent pas. » Cette médecine n'a fait que l'*émouvoir*. — 2^o. Exciter, agiter, en parlant des flots de la mer, d'une tempête. » Le moindre vent *émeut* les flots. » La mer comence à s'*émouvoir* : » Il s'*émeut* une grande tempête. — 3^o. Dans le moral, exciter les passions. » L'art d'*émouvoir* les passions.

D'un Dieu jaloux, *émouvoir* la colère.

» Rien ne trouble cet homme, rien ne l'*émeut*. » Il ne s'*émeut*, il n'est *ému* de rien. — *Émouvoir* une sédition, une querelle, une dispute ; et en style proverbial, *émouvoir* une noise.

Rem. 1^o. On trouve, dans un ouvrage de M. Linguet, *émouvoir* pour *mouvoir*. » Athé-

née cite un vaisseau construit en Égypte, qui ne pouvoit s'*émouvoir* (se mouvoir) qu'à l'aide de quatre mille hommes, divisés en quarante rangs. — On doit croire que c'est une faûte d'impression.

2°. Quoiqu'on dise, *émouvoir une querelle, une dispute*, je ne crois pas qu'on doive dire, *émouvoir des questions, des difficultés*. » *La question émue par les ennemis de l'Eglise. Bossuet.* » *Émouvoir de nouvelles difficultés.* Id.

3°. Ce verbe régit quelquefois la prép. *de*. » *Émouvoir les cœurs de compassion.* Ce régime a sur-tout lieu avec le passif. » *Il est ému de crainte et de pitié.* — Un Poète tragique lui fait régir la prép. *à*:

— Si rien, *à la pitié*, ne vous peut *émouvoir*.

L'Auteur du *Dict. Néol.* le condamne. Je ne serais pas si sévère. Je pense que ce régime est utile, et qu'il est dans l'analogie de la Langue. — Suivant l'*Acad.* on dit quelquefois *émouvoir* (porter) *à compassion, à sédition*. Il est vrai que ce sont des phrases comme consacrées, et qui ne paraissent pas tirer à conséquence pour d'autres mots. Je m'en raporte.

EMPAILLER, v. a. [*Anpâ glié*: 2° Ion., 3° é fer. ; mouillez les ll.] 1°. Garnir de paille. » *Empailler des chaises.* — 2°. Envelopper de paille. » *Empailler des porcelaines, des balots, des boîtes.* — 3°. Remplir de paille. » *Empailler des peaux d'animaux, pour en conserver la figure.*

EMPALEMENT, s. m. EMPALER, v. a. [*Anpaleman, lé*: 3° e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Ils se disent d'un horrible supplice en usage chez les Turcs, qui consiste à encher un *pal* aigu dans le fondement d'un homme, et le faire sortir par les épaules. » *L'empalement* est un des plus cruels supplices, dont l'indécence et la cruauté prouvent également la barbarie de la Nation qui l'emploie. » Les Turcs *empalent* certains criminels. Il fut condamné à être *empalé*.

EMPANACHER, v. act. [*Anpanaché.*] Garnir d'un panache. *Empanacher un casque.* — *Trév.* met aussi *empânacher*, et celui-ci est plus conforme à l'étymologie de *penna* (plume.) Il ne l'admet que pour le figuré, plaisant et satirique, et en parlant des hazards du mariage. L'*Acad.* ne le met qu'au propre.

EMPAQUETER, v. a. [*Anpaketé.*] 1°. Mettre en un paquet. » *Empaqueter du linge,*

des habits, des livres, etc. — 1°. Envelopper. Il se dit, surtout au réciproque et au passif. » *Il s'empaqueta dans son manteau:* » *Elle étoit empaquetée dans ses coifes.* — 3°. Serrer, presser. » Nous étions six dans ce carrosse, et tellement *empaquetés*, que nous ne pouvions pas nous remuer.

EMPARER (s) v. r. [*Anparé*; devant l'e muet, l'a est long. Il *s'empâre, s'empâtera*, etc.] Au propre, se saisir, se rendre maître d'une chose, l'ocuper, l'envahir. » *S'emparer d'un héritage, d'une place de guerre, d'une maison, etc.* — Au fig. Asservir, dominer. Il se dit des passions relativement à l'âme. » *Quand l'amour, l'ambition, ou la jalousie, ou la haine se sont emparés de l'âme, d'un cœur, d'un homme, ils y font les plus grands ravages.*

EMPÂTER, v. act. [*Anpâté*; 2° Ion., 3° é fer.] 1°. Remplir de pâte. » *Cela m'a empâté les mains.* — 2°. Rendre pâteux. » *Cela empâte la langue; m'a tout empâté la bouche.* — 3°. *Empâter la volaille*, lui donner de la pâte d'orge pour l'engraisser. *Trév. L'Acad.* ne met pas cette 3° acception.

EMPAUMER, v. a. [*Anpomé*; 2° dout. — Devant l'e muet elle est longue: il *empaume, empâmera*, etc.] 1°. C'est proprement recevoir une balle ou un éteuf dans le milieu de la *paume* de la main ou du batoir, et la pousser fortement. — 2°. Au fig. se rendre maître de l'esprit d'une personne. » *Empaumer une personne, se laisser empâumer par quelqu'un.* — 3°. *Empaumer une affaire*, la bien prendre, la bien manier. — *Empaumer la parole*, s'en emparer. Tout cela est du style fam. — * 4°. *Trév.* met aussi, *empaumer quelqu'un*, lui donner un soufflet. Il est bas et populaire. L'*Acad.* ne le met point.

EMPÊCHEMENT; s. m. EMPÊCHER, v. a. [*Anpêcheman, ché*: 2° é ouv. et Ion., 3° e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Obstacle, opposition. » Mettre, apporter de l'*empêchement* à quelque chose.

Empêchement, difficulté, obstacle (syn.) Suivant l'Abé Girard, le mot *difficulté* paraît exprimer quelque chose, qui naît de la nature et des propres circonstances de ce dont il s'agit; celui d'*obstacle* semble dire quelque chose, qui vient d'une cause étrangère; celui d'*empêchement*, fait entendre quelque chose, qui dépend d'une loi, ou

d'une force supérieure.

EMPÊCHER, apôter de l'obstacle. » *Empêcher le jugement d'un procès : un mariage.* » Cette muraille *empêche la vue*, etc. — La différence du sens affirmatif et du négatif est très-sensible dans ce verbe. Il régit la conjonction *que* avec le subjonctif. S'il y a une négation avec *empêcher*, on n'en met point après *que*; et s'il n'y en a point, on ajoute à *que* la négative *ne*. » Je n'*empêcherai pas que* vous veniez; j'*empêcherai bien que* vous ne sortiez. — L'*Acad.* dit indifféremment: Je n'*empêche pas qu'il ne fasse* ou *qu'il fasse*. Mais elle ne donne point le choix pour le sens affirmatif. Elle ne met que cet exemple. » La pluie *empêcha qu'il ne s'allât* promener.

Rem. 1°. Plusieurs Auteurs retranchent le *ne*, quoique la phrase soit affirmative. » Lancaster fut soupçonné *d'empêcher qu'aucune* entreprise pût réussir. il falait, *ne pût réussir*.

Deux puissans, *empêchez qu'un autre le possède*.

Campistron.

Suivant l'usage, il faudrait, *ne le possède*.

* Je pouvais *empêcher qu'elle me fût ravie*.

P. Marion. Cromvel.

En prose, on devrait dire, *qu'elle ne me fût ravie*: mais on doit pardonner aux Poëtes de retrancher la négative. — D'autres Auteurs mettent la négative après *que*, dans le sens négatif, où elle ne doit pas être employée. » Je n'*empêche point qu'on ne te done*. Mde. Dacier, Odyssée. L'*Acad.* les autorise, comme on a vu plus haut.

Rem. 2°. Quand *empêcher* régit un nom, il faut employer pour le régime des verbes la prép. *de* et l'infinitif, et non pas la conjonction *que* avec le subjonctif: ainsi, au lieu de dire, je ne vous *empêcherai pas que* vous veniez, il faut dire: je ne vous *empêcherai pas de venir*. » Il m'*empêche de travailler*, et non pas: il m'*empêche que* je travaille. — Que si *empêcher* est employé neutralement et sans régime des noms, la conjonction *que* est employée régulièrement. » J'*empêcherai bien qu'il ne vienne* nous troubler. » J'ai *empêché qu'on ne vous volât*.

REM. 3°. *S'empêcher* régit *de* et l'infinitif, par le même principe. » Je ne puis m'*empêcher de le faire*. — La prép. *en*, avec laquelle il se joint quelquefois, exprime cet infinitif. » Je ne puis m'*en empêcher* signifie souvent, je ne puis m'*empêcher*

de me mettre en colère, de dire, de faire telle chose, etc. — On dit, dans ce sens, qui vous en *empêche*? * En conséquence Bossuet a cru pouvoir dire: rien n'*en empêchoit*; mais on ne peut pas conclure d'une expression à l'autre; la 2^d est irrégulière, et elle diffère de l'autre en ce qu'*empêcher* y est sans régime direct. On dirait mieux, si l'on disait, rien ne l'*en empêchait*. Le P. Barre a fait la même faute. * Partout on abatit les images: on massacra tous ceux qui voulurent *en empêcher*. Hist. d'Allem. Il falait, ou l'*empêcher* ou les *en empêcher*. — Et Mde. de B... » Avant que le Maître puisse *en empêcher*, Hist. des Tudors. Dites, puisse l'*empêcher*.

REM. 4°. *S'empêcher d'être suivi*, pour *empêcher qu'on ne le suive*, plaisait à Vaugelas, malgré l'irrégularité de l'expression. Il assurait que les meilleurs Ecrivains, en s'en servant, la regardaient comme une expression élégante. Chapelain et La Mothe le Vayer étaient d'un autre sentiment, et Th. Corn. se rangea de leur côté. Aujourd'hui l'usage est conforme à la raison sur cette expression; car ce sont les autres *que* nous *empêchons de nous suivre*, et nous ne nous *empêchons pas nous-mêmes*. — De là on peut faire cette règle générale, que quand le verbe, régi par *s'empêcher*, se rapporte au nominatif, on peut employer l'infinitif; quand il ne s'y rapporte pas, il faut dire, *empêcher*, et non pas *s'empêcher*, et le faire suivre de la conjonct. *que*, et du subjonctif. » Je ne puis m'*empêcher de le faire*: je puis *empêcher que* vous ne le fassiez.

REM. 5°. *Empêcher* régit la personne à l'accusatif. Quelques Auteurs lui ont fait régir le datif. » La connoissance de ces inconveniens ne lui a pas dû *empêcher d'exécuter* son dessein. Mallebr. Dites, n'a pas dû l'*empêcher*, etc. — Un Auteur Gascon lui a donné le même régime. » L'indisposition où il pouvoit être alors lui a *empêché de faire* assez d'attention à la lettre qu'on lui écrit. Let. d'un Citoyen de Bordeaux. Et de Saci. » Il est bien plus aisé de vaincre l'ennemi lorsqu'on lui *empêche d'abord l'entrée de l'âme*. — Dites, lorsqu'on lui ferme l'*entrée*, ou lorsqu'on l'*empêche d'entrer*, etc. La 1^{re} manière vaut mieux. — Ailleurs, il l'emploie sans régime. » Heureux celui qui rejette tout ce qui l'*empêche* et le distrait. — Cela n'est pas du goût d'aujourd'hui.

Rem. 2. On dit, dans le style fam., je n'empêche, pour dire, je ne m'y oppose pas, j'y consens. » Si cette épouvantable crucifixion (la question) leur a paru la plus solide des recherches de la vérité, je n'empêche : il ne faut pas disputer des goûts. *An. Litt.* Le style ironique et critique, quoique plus relevé que le st. fam. peut s'acomoder de cette expression.

EMPÊCHÉ, ÉE, partic. et adj. — Quand il a le sens de son verbe, et qu'il n'est que participe, il ne peut être employé adjectivement. » Mon père empêché de sortir eut le temps de revenir de son premier emportement. *Fielding.* Dans ce sens, il ne peut pas même être employé au passif et avec le verbe être. On ne dit point, il est empêché de sortir, mais on l'empêche, ou quelque chose l'empêche de sortir.

EMPÊCHÉ, adj. Embarrassé, ou occupé. » Il est empêché à rendre ses comptes. » Il a les mains empêchées. » Ceux-ci n'y étoient guère moins empêchés. *Linguet.* » Vous êtes bonne encore quand vous dites que vous avez peur des beaux esprits. Ah ! Si vous saviez qu'ils sont petits de près, et combien quelquefois ils sont empêchés de leurs personnes, vous les remettriez d'abord à hauteur d'apui. *Sév.* » S'il faut écrire à M. de Montausier et à Mde. de Crussol, me voilà plus empêchée que quand Adhémar écrivit au Roi et à ses Ministres. *La même.*

Au gué d'une rivière à la fin arrivèrent ;
Et fort empêchés se trouvèrent.

Ce mot n'est pas assez noble pour entrer dans le haut style.

Les mystères de cour souvent sont si cachés ;
Que les plus clairvoyans y sont bien empêchés.

Corn. Nic.

Un Poète tragique ne l'emploierait point aujourd'hui.

* EMPÊCHÉ, occupé. » Aucuns (les uns) empêchés à parler saintement de Dieu. *Chron.* Il est vieux en ce sens ; et ne se dit plus que dans cette expression proverbiale : faire l'empêché, l'homme affairé.

EMPEIGNE, s. f. [*Anpègne* ; 2^e à moy. Mouill. le g. 3^e e muet : — *Richelet* écrit *enpegne*, mais l'n devant le p comme devant le b se change en m.] La partie de dessus d'un soulier. » L'empeigne de ce soulier s'est bien-tôt fendue.

EMPENNER, v. act. [*Anpen-né* : on prononce les 2 n, et en n'y a pas le son d'an.]

Garnir de plumes. Il ne se dit que des flèches. » *Empenner une flèche.*

Mortellement atteint d'une flèche empennée,

Un oiseau déplorait sa triste destinée.

La Font.

EMPEREUR, s. m. [*Anpereur* ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Chef Souverain d'un Empire. » *Empereur Romain.* » *L'Empereur de la Chine, du Japon.* — Quand on dit l'Empereur tout court et sans addition, on entend l'Empereur d'Allemagne.

* EMPÉRIÈRE, s. f. Vieux mot. Impératrice. » La Reine et l'Empériere de toutes les vertus. — *Nicot* se plaignait qu'on quitât *Empériere*, qui est tout français, pour *Impératrice*, qui est latin. Celui-ci a prévalu.

EMPESAGE, s. m. EMPESER, v. a. EMPESEUR, ÊSE, s. m. et f. [*Anpesage*, zé ; zeur, zell ze : 1^{re} lon. 2^e e muet. Devant la syll. fem. cet e devient moy. et long. Il empèse, il empèsera, etc.] *Empesage* est l'action d'empeser, d'acomoder le linge avec de l'impois. *Empeseur, Empesèuse*, celui ou celle qui empèse. — *Fig.* Homme empesé, femme empesée, qui a un air, un ton trop composé, des manières affectées. — *Style empesé*, où l'on remarque une trop grande affectation d'arrangement, d'exactitude et de pureté. » C'est une bien mauvaise qualité dans le style d'être empesé. — *Trév.* dit aussi esprit empesé, contenance empesée. Ceux-ci ne sont pas tout-à-fait aussi usités. — *Empesé* se dit au propre et au fig. ; mais *empesage, empeser, empeseur* ne se disent qu'au propre.

EMPESTER, v. a. [*Anpèsté*, 2^e à moy. 3^e e fer.] 1^o. Infecter de peste, de mal contagieux. » Ces balots, ouverts sans précaution, empestèrent toute la ville. » La quantité prodigieuse de corps morts laissés sans sépulture empestèrent l'air, et produisirent des maladies épidémiques. — *Figurément.* » Ils empestèrent le monde de leur hérésie. — *Empesté*, se dit au propre et au figuré. » Jamais, ni le soufle empesté du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le rigoureux aquilon n'ont osé éfacier les vives couleurs qui ornent ce jardin. *Téléem.* » Fuyez cette cruelle terre, cette Ile empestée, où l'on ne respire que la volupté. *Ibid.* — 2^o. Par exagération, empuantir, infecter de mauvaise odeur. » Il empeste tout le monde de son haleine.

Rem. * En Provence on dit, *empester*, pour *puer*. » Il *empeste* le vin, l'ail, le fromage, etc. C'est un barbarisme.

EMPÊTRER, v. a. [*Anpêtré*; 2^e é ouv. et long, plus long encore devant l'e muet. Il *empêtre*, *empêtrera*.] Embarrasser, engager. Au propre, il se dit des pieds. » Ce cheval *s'est empêtré*: il *s'est empêtré* les pieds dans ses traits. — Au fig. il se dit de toute sorte d'embarras et d'engagemens. » *Empêtrer* quelqu'un dans une méchante affaire. » Il *s'est fortement empêtré*. » Vous *m'avez empêtré* d'une femme importune.

... Quelqu'un, qui me conseille
De m'empêtrer ici d'une espèce pareille.
M'aime-t-il ? *Le Méchant.*

» Par là vous ne *vous fussiez pas empêtré* dans vos propres réponses. *Anon.*

EMPHASE, s. f. * EMPHASÉ, ÉE, adj. [*Anfâze*, *fazé*; 1^{re} lon. 2^e lon. au 1^{er} br. au 2^d. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. aux 2 autres.] *Emphâse*, manière pompeuse de s'exprimer et de prononcer. Il se prend ordinairement en mauvaise part, et c'est un sujet de blâme, et non pas un éloge. » Il parle, il déclame *avec emphâse*. » Cette période doit être prononcée *avec emphâse*.

— Cette dernière phrase est de l'*Acad.* Il semble donc qu'elle pense que ce mot peut être pris quelquefois dans un bon sens.

* EMPHASÉ a été fabriqué par *Rousseau*. On dit communément, ton *d'emphâse*. Asservi par la rime, il a dit *ton emphasé*.

Ni les grands airs, ni le ton *emphâse*,
Au sens commun n'ont jamais imposé.

Dans l'*Abr. de Trév.* on le marque comme un mot, qui n'a pas encore été reçu. Des Néologues Provinciaux le disent des personnes. » Cet homme est *emphasé*.

EMPHATIQUE, adj. EMPHATIQUEMENT, adv. [*Anfatike*, *tikeman*.] *Emphatique*, qui a de l'*emphâse*. Il se dit de ce qui a rapport aux personnes, mais non pas des personnes mêmes. On ne dit pas, un homme *emphatique*; mais on dit, discours, ton, air *emphatique*. » Prononciation *emphatique*.

EMPHATIQUEMENT, d'une manière *emphatique*: » Il parle, il déclame *emphatiquement*.

REM. *Emphatique* se plaît à suivre le substantif, qu'il modifie. En vers, il peut le précéder.

J'aime encor mieux l'insipide langueur,
Que l'*emphatique* et burlesque étalage.

D'un faux sublime enté sur l'assemblage
De ces grands mots, clinquans de l'oraison;
Enflés de vent et vides de raison.

Rouss.

* EMPIÈTEMENT, s. m. [*Anpiète-
man*; 1^{re} lon. 2^e é moy. 3^e e muet.] Action par laquelle on *empiète*, ou l'effet de cette action. » Cette alternative de concessions et *d'empiètemens*. *Hist. d'Angl.* » Le ferme dessein de réprimer les *empiètemens* de la puissance ecclésiastique. *Ibid.* — L'usage de ce mot est douteux. Il n'est pas dans les Dictionnaires. Je crois qu'il mérite d'y être inséré. — C'est un anglicisme: *Incroaching*.

EMPIÊTER, v. a. et n. [*Anpié-té*, 2^e et 3^e é fer. Devant l'e muet, la 2^d se change en é moy. » Il *empiète*, il *empiètera*, etc.] Usurper, prendre. Il se dit avec la prép. *sur*: » *Empiéter* quelques sillons, quelques toises *sur* le champ; *sur* le terrain d'autrui. — V. n. *Empiéter* sur les droits, sur la charge, sur l'emploi de quelqu'un.

EMPIFRER, v. a. [*Anpifré*.] Faire manger excessivement. » Il ne faut pas *empifrer* les enfans, les *empifrer* de pâtisserie, de confiture. » Il *s'est* tellement *empifré*, qu'il en est malade. — Rendre excessivement gras et replet. » Ces festins continuels l'ont *empifré*. » A force de manger et de boire, il *s'empifre* à faire peur. — Quelques personnes trouvent ce mot bas. L'*Acad.* se contente de dire qu'il est du style familier; on pourrait ajouter, *chagrin et critique*.

EMPILER, v. a. [*Anpilé*: 1^{re} lon., 3^e é fer.] Mettre en pile. » *Empiler* du bois, des livres, des paquets.

EMPIRE, s. m. [*Anpire*: 2^e lon., 3^e e muet.] 1^o. Commandement, puissance, autorité. » Avoir, prendre de l'*empire* sur quelqu'un. » L'*empire* de la raison. — Avoir de l'*empire* sur soi. — Traiter quelqu'un avec *empire*, avec hauteur. = 2^o. Domination, monarchie. — L'*Empire* des Assyriens, des Mèdes, des Turcs. = 3^o. Le temps que dure le règne d'un Empereur: » *Sous l'Empire* d'Auguste, de Trajan, de Charlemagne, etc. = 4^o. L'étendue du pays soumis à un Empereur. » Étendre les bornes d'un *Empire*. » L'*Empire* Romain s'étendait dans tout l'Univers connu. = 5^o. Il se dit encore pour les peuples. Tout l'*Empire* se souleva. = 6^o. Pris absolument et sans addition, il s'entend de l'*Empire* d'Allemagne. » Les Electeurs, les

Cercles de l'Empire, etc. = 7°. Par extension, on le dit d'un grand Royaume. » *L'Empire François.* — Mais l'usage ne permet pas qu'on l'applique à tous les États vastes et étendus, et nous ne le disons guère que de ce Royaume.

Rem. *Empire* a beaucoup de rapport avec *règne*, *royaume*, *pouvoir*, *autorité*. Voici leurs différences, suivant l'Ab. Girard. = *Empire*, *règne*. Le 1^{er} a une grâce particulière, quand on parle des peuples et des nations : le 2^d convient mieux à l'égard des Princes. L'on dit, *l'Empire des Assyriens*, *des Turcs*; et *le Règne des Césars*; *des Paléologues*, etc. Le mot d'*Empire* s'adapte au gouvernement domestique des particuliers. On dit d'un père, d'une mère, qu'ils *exercent un empire* cruel sur leurs enfans, sur leurs valets. Le mot de *règne* ne s'applique qu'au gouvernement public ou général, et non au particulier. On ne dit pas qu'une femme est malheureuse *sous le règne*, mais *sous l'empire* d'un jaloux. » Ce n'est ni les longs *règnes*, ni leurs fréquens changemens, qui causent la chute des *Empires*, c'est l'abus de l'autorité. = *Empire*, *Royaume*. Il semble que le mot d'*Empire* fait naître l'idée d'un vaste État, et composé de plusieurs peuples, et que celui de *Royaume* marque un État plus borné, et fait sentir l'unité de la nation, dont il est formé. On dit, *l'Empire d'Allemagne*, *l'Empire de Russie*, *l'Empire Ottoman*; le *Royaume de France*, *d'Angleterre*, etc. = *Empire*, *autorité*, *pouvoir*. Ces trois mots signifient ce qu'on peut sur l'esprit des autres. Il semble que *pouvoir* dit plus qu'*autorité*, et qu'*empire* enchérit sur *pouvoir*. — *L'autorité* qu'on a sur les autres vient toujours de quelque mérite, ou supériorité d'esprit, de naissance, ou d'état : *Le pouvoir* vient, pour l'ordinaire, de quelque liaison de cœur, ou d'intérêt : *l'empire* vient d'un ascendant de domination, arrogé avec art, ou cédé par imbécillité : *l'autorité* laisse plus de liberté : le *pouvoir* paraît avoir plus de force : *l'empire* est plus absolu. » C'est à un ami sage et éclairé que nous devons donner quelque *autorité*, et quelque *pouvoir* sur notre esprit; mais nous devons nous défendre de tout *empire*, autre que celui de la raison. GIR. Synon.

On dit, dans le style familier, *pas pour un Empire* : rien ne pourrait m'y engager.

Lui de crier, chacun de rire,

Monarque et Courtisans. Qui n'eût ri? Quant à moi,
Je n'en eusse quitté ma part pour un Empire.

La Font.

EMPIRER, v. a. et n. [*Anpiré* : 1^{re} lon., 3^e e fer.; devant l'e muet l'i est long : Il *empire*, il *empirera*.] Rendre pire. » Les remèdes n'ont fait qu'*empirer son mal*. = Devenir pire. » Sa maladie *empire*. » Le malade *empire* à vue d'œil.

Rem. Un Auteur moderne a donné à ce verbe le verbe *être* pour auxil. » Je serois fâché que son état *fût empiré*. Anon. Il faut dire, *eut empiré*. — J. J. Rouss. dit aussi : » Mon sort ne sauroit *être empiré*, pour, ne sauroit *empirer*.

EMPIRÉE, voy. EMPYRÉE.

EMPIRIQUE, adj. EMPIRISME, s. m. [*Anpirike*, *ris-me* : 1^{re} lon., d^{te} e muet.] Plusieurs, à cause de l'étymologie grecque, ont cru qu'il falait écrire ces mots avec un y; mais ils n'en ont point dans l'origine.] *Empirique* n'a guère d'usage qu'en cette phrase; un Médecin *empirique*, ou substantivement, un *Empirique*; un Médecin qui ne s'atache qu'à l'expérience, et ne suit pas la méthode ordinaire. — *Empirique*, se prend souvent pour *charlatan*. = *Empirisme*, médecine pratique, qui consiste à donner des remèdes sans principes et sans raisonnemens, uniquement parce qu'on a expérimenté, dit-on, qu'un tel remède est bon pour telle maladie.

* EMPIRIQUEMENT, adv. Par la pratique. C'est un mot de J. J. Rousseau. » Je crois qu'il faut commencer à connoître *empiriquement* un certain nombre d'espèces, pour déterminer les autres. *Let. sur la Botan.*

EMPLACEMENT, s. m. [*Anplaceman* : 1^{re} lon., 3^e e muet.] Lieu, *place* propre à y faire un bâtiment. » Il a un grand, un bel *emplacement*. = Un illustre Écrivain donne à ce mot une signification singulière. Parlant du reproche fait à *Boileau*, d'avoir emprunté quelques vers d'*Horace* : » Ce n'est pas en cela, dit-il, que consiste la vraie ressemblance des ouvrages; c'est dans leurs proportions; c'est dans *leur emplacement*, qu'elle se trouveroit : mais rien de tout cela n'est pareil dans les deux ouvrages. *Le Duc de N...* Qu'est-ce que l'*emplacement* d'un ouvrage? Est-ce le plan, le dessein, l'ensemble, ou l'exécution? Ce mot d'*emplacement* étant très-nouveau dans son application aux ouvrages de littérature, il n'est pas aisé de deviner

viner la pensée de l'Auteur.

EMPLÂTRE, s. m. [Anplâtre : 2^e lon., 3^e e muet : Trév. le marque fem. et plusieurs Auteurs lui ont donné ce genre. Aùtrefois on écrivait et on prononçait *emplastre*.] Onguent étendu sur un morceau de linge, de peau, etc. (l'Acad. dit, *de cuir*), qu'on applique sur une plaie. » Mettre, appliquer un *emplâtre*.

On apèle figurément (st. famil.) *emplâtre*, une personne qui n'est bone à rien, un moyen assez mauvais pour plâtrer une affaire, etc. » Pour remédier à cette funeste rétieence, M. C... pose tranquillement de sa main *une belle et bonne* (bel et bon) *emplâtre* sur la plaie faite à l'authenticité des Lettres. Anon. — Mettre un *emplâtre* sur une jambe de bois, employer un remède, ou un moyen fort inutile. — Le proverbe dit : *Où il n'y a point de mal, il ne faut point d'emplâtre*.

EMPLETTE, ou EMPLÈTE, s. f. [Anplète : 2^e e moy., 3^e e muet.] Achat de marchandise. Faire *emplette*, faire *des emplettes*, *une bone*, *une mauvaise emplète*. — Faire *emplète*, régir de : *J'ai fait emplète d'un joli bureau*.

Emplète, *aquisition*, *achat* (synon.) Ces trois mots ne sont synonymes que par l'idée générale, qui leur est comune; mais ils n'ont pas le même emploi. On dit *emplète*, des petits meubles et des marchandises prises en détail; *aquisition*, des meubles; *achat*, de toute sorte de choses. Plusieurs confondent ces mots, sur-tout le 1^{er} avec le 2^d. Ils disent à un homme qui a acheté une terre, vous avez fait une *bonne emplette*; et à celui qui a acheté une montre, vous avez fait une *jolie acquisition*. En transposant les mots, tout ira bien. — L'Acad. définit *emplette*, achat de marchandises. Le dirait-elle des marchandises en gros? Je ne le crois pas. — * Le P. Griffet, parlant du *bonheur du Ciel*, dit : » Que ne donneriez-vous pas, pour acheter en ce monde une santé inaltérable, et pour être affranchi de la loi de la mort? Il ne tient qu'à vous de faire *une emplette* si précieuse et si rare. — Ce mot fait bien mal dans cette occasion.

EMPLIR, v. a. [Anpli : 1^{re} lon.] Rendre plein. Il se dit, ou avec le régime absolu (l'acusatif) tout seul : *emplir un sac, une bouteille*, ou avec la prép. *de* pour 2^d régime : » *Emplir un coffre, une armoire de hardes*, *emplir un vase, un verre, de quelque liqueur*.

Tome II.

Académie.

Rem. Suivant *La Touche* et *M. de Wailly*, on ne dit guère *emplir*, que de ce qui contient des choses liquides : *Emplir un toneau, une bouteille*. Aùtremment on dit *remplir*. — L'Acad. donne des exemples contraires à cette remarque. — On peut trouver une aùtre différence entre ces deux verbes; c'est que le 1^{er} ne se dit qu'au propre, et que le 2^d s'emploie aussi au figuré. *Boileau* dit :

De sa vaste fosse *emplir* toute la terre.

Sat. VIII.

Emplir, est là très-impropre : il fallait dire *remplir*; mais la mesure du vers ne le permettait pas.

EMPLOI, s. m. [Anploa : 1^{re} lon.] 1^o. L'usage qu'on fait d'une chose. *Faire un bon, ou un mauvais emploi de son temps, de ses biens*. *Faire voir l'emploi de l'argent qui nous a été remis*. = 2^o. Fonction d'une personne qu'on emploie. » *Emploi honorable; emploi lucratif*. » *Donner de l'emploi, un emploi*. » Être, demeurer *sans emploi*.

Rem. 1^o. *Emploi* ne parait pas un terme propre, en parlant des grands Officiers de la Couronne, d'un Chancelier, d'un Général : il semble que ce mot n'est fait que pour les subalternes; cependant de bons Auteurs n'ont pas eu cette délicatesse. » Il (M. de Turenne) regardoit, à la vérité, les richesses comme des moyens nécessaires pour soutenir la grandeur de sa naissance et de ses *illustres emplois*. MASCAR. L'épithète *illustres* relève un peu ce que le mot *d'emploi* a de bäs en cette occasion. — Ce célèbre Orateur se sert dans le même discours, et pour le même objet, du mot *poste*, qui vaut mieux, sur-tout avec l'adjectif *éclatant*, dont il l'accompagne. » S'il y a une occasion dans le monde où l'ame pleine d'elle-même soit en danger d'oublier son Dieu, c'est dans ces *postes éclatans*, où un homme devient comme le Dieu des autres hommes. *Id. Ibid.* — M. le Prés. Hénaut dit aussi de M. le Chancelier de Pontchartrain, qu'il fut plus grand encore dans sa généreuse retraite, que par *les importants emplois* qu'il remplit avec des talens supérieurs. — Enfin, l'Acad. dit : » Il a eu *de grands emplois*, les plus beaux emplois dans la Robe, dans l'Épée. — On voit qu'il faut toujours ajouter quelque épithète, qui ennoblisse ce mot, quand on parle de personnes illustres.

2^o. On dit, être dans l'emploi, dans le

I

grand emploi, être employé, être fort employé. — **Double emploi**, se dit, lorsque dans un compte on passe deux fois la même somme pour des objets différens. — On le dit tant au figuré qu'au propre, de la même chose, et non pas de deux choses différentes.

Et par un double emploi si doux,
Vous enrichissez vos tablettes,
Et des jolis vers que vous faites,
Et de ceux que l'on fait pour vous,

Dans le *Journal de Paris*, où sont insérés ces vers, on met le mot en italique, critique indirecte. — Ce n'est pas là un double emploi; c'est comme on dirait proverbiallement, *faire d'une pierre deux coups*.

EMPLOYÉ, s. m. [*An-ploa-ié* : 1^{re} lon., d^{re} é fer.] Celui qui a un emploi. — On ne le dit que des emplois des Fermes. » *Un employé des Fermes*. » Il y a beaucoup d'employés dans les Fermes du Roi.

EMPLOYER, v. a. [*An-ploa-ié*.] J'emploie (an-ploâ); nous employons, vous employez, ils emploient. J'employais; nous employions, vous employiez, ils employaient. J'employai, j'ai employé; j'emploierai, j'emploierais; que j'emploie, nous employons, ils emploient. *Employant, employé*. — L'Acad. met au pluriel de l'imparfait, comme à celui du présent, *vous employez*. Il semble pourtant qu'on doit différencier ces deux temps, comme nous l'avons fait. Il en est de même de l'imparfait *employez*, et du subjonctif, *que vous employiez*. — On écrivait autrefois, et plusieurs écrivent encore aujourd'hui, *il employe, ils employent; j'employerai, j'emploierais*, etc. Cette orthographe est contraire à la prononciation.

EMPLOYER, en parlant des choses, mettre en usage. » *Employer de l'étoffe, de l'argent, du papier, à . . . Employer ses biens en folles dépenses*. — *Employer son temps, son esprit, son industrie, ses bons offices, toute sorte de moyens, etc., etc. Employer un mot, une phrase, une raison, une pièce, une preuve, etc.* — En parlant des personnes, donner de l'occupation, un emploi. » *Employer un homme dans les finances, dans des négociations, etc.*

Rem. *Employer* régit à, ou en, pour les noms, et à devant l'infinitif des verbes. » *J'ai employé mille pistoles à cette acquisition*. » *Il emploie tout son argent en bagatelles*. » *Il m'a employé, ou, je me suis employé à lui procurer ce poste*.

*Employons, s'il se peut, à flatter sa tendresse,
Les momens de raison que mon dépit me laisse.*

Créb.

EMPLUMER, v. a. [*Anplumé*.] Garnir de plumes. Il ne se dit au propre que des petits morceaux de plumes, dont on garnit un clavecin. — Au figuré (st. famil.), on dit qu'un homme *s'est bien emplumé* dans une maison, pour dire, qu'il s'y est enrichi. *Trév.* On dit plutôt, *reemplumé*.

EMPOCHER, v. a. [*Anpoché*.] Mettre en poche. Il se dit proprement de l'argent, ou de quelque autre chose que l'on serre dans sa poche avec quelque sorte d'empressement et d'avidité. *Trév.*, *Acad.*

EMPOIGNER, v. act. [*An-poag-né* : mouillez le g : d^{re} é fer.] Prendre et serrer avec le poing. » *Il l'empoigna par le bras, par les cheveux*.

EMPOIS, s. m. [*An-poâ* : 2 longues.] Colle faite avec de l'amidon délayé et cuit, dont on se sert pour affermir le linge, afin qu'il ne se chiffonne pas.

EMPOISONNEMENT, s. m. **EMPOISONNER**, v. a. [*An-poa-zoneman*, né : 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Empoisonnement*, est l'action d'*empoisonner*, c. à. d. 1^o. De donner du poison, afin de faire mourir. On l'a *empoisonné*. = 2^o. Infecter de poison. » *Empoisonner des viandes, des fruits*. = 3^o. En parlant des choses, faire mourir par une qualité vénéneuse. » Il y a des champignons qui *empoisonnent*. = 4^o. Par extension, infecter par de mauvaises odeurs, et quelquefois jusqu'à donner la mort. » Il a une haleine qui *empoisonne*. » La vapeur méphitique, qui sortit de ce puits *empoisonna les travailleurs*. = 5^o. Figurément, corrompre l'esprit et les mœurs. » *Il lui empoisonna l'esprit par ses flateries*. » Les maximes de beaucoup de livres modernes sont toutes propres à *empoisonner la jeunesse*. = 6^o. Donner un tour malin aux paroles, aux actions des autres. » *Il empoisonne tout ce qu'on dit, les actions, et les paroles les plus innocentes*.

Rem. 1^o. *Empoisonnement*, ne se dit qu'au propre, et dans le 1^{er} sens du verbe *empoisonner*. » *L'empoisonnement est un crime capital*. » Il a été atteint et convaincu d'*empoisonnement*.

2^o. *Empoisonner*, et même *empoisonneur*, s'employaient autrefois au figuré, plus souvent et plus élégamment qu'aujourd'hui. On disait, *empoisonner les âmes, les corrompre*,

leur inspirer le vice et le crime. » Il faut, dit Bossuet, rendre abominables aux peuples, ces empoisonneurs qui tuent les âmes. M^{rs} de Port-Royal avaient aussi souvent parlé des empoisonneurs des âmes, et c'est le nom qu'ils donnaient aux Auteurs des Pièces de Théâtre. — Fénelon employait volontiers le verbe. » Ses Maîtres avoient empoisonné, par la flatterie, son beau naturel. *Télem.* » Comme la trop grande autorité empoisonne les Rois, le luxe empoisonne toute une Nation. *Ibid.* Racine a dit aussi :

Pallas, de ses conseils, empoisonne ma mère.

Et Campistron :

--- D'un malheur éternel j'empoisonne ma vie.

3°. * *Empoisonner le vin*, pour dire, *puer le vin*, est un barbarisme, un provençalisme.

EMPOISONNEUR, EÛSE, s. m. et fém. [*An-poa-zo-neur*, *neû-ze* : 4^e lon. au 2d.] Au propre, celui, celle qui empoisonne. — Par exagération, mauvais cuisinier, méchante cuisinière. — Au figuré, celui qui débite des maximes pernicieuses. Voy. EMPOISONNER. Rem. n°. 2°.

EMPOISSER. Voy. POISSER.

EMPOISSONNEMENT, s. m. EMPOISSONNER, v. a. [*An-poa-soneman*, *né* ; 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Empoisonner*, c'est peupler, garnir de poissons. *Empoisonnement*, est l'action d'empoisonner.

EMPORTÉ, ÊE, adj. EMPORTEMENT, s. m. [*Anporté*, *té-e*, *te-man* ; 3^e é fer. aux 2 prem. e muet au 3^e.] *Emporté*, violent, colère. » C'est un homme *emporté*, une femme *emportée*. — Subst. C'est un *emporté*, une *emportée*.

EMPORTEMENT, ne se dit qu'au fig. Il n'exprime pas l'action d'emporter, mais l'état de celui qui est emporté. Il se dit des transports de l'amour, des fougues de l'imagination, mais surtout des excès de la colère. » *Emportement d'amour*, de joie. *Emportement de débauche*, de colère. — Quand il se dit absolument et sans régime, il ne signifie que la colère. Grand, violent, terrible *emportement*. — Quoiqu'il marque d'ordinaire quelque chose de vicieux, il se pourrait peut-être rectifier par quelque épithète : *Un bel emportement*, un noble *emportement*. L. T. Comme Boileau a dit : *Un beau désordre*. Voy. COLÈRE et VIVACITÉ.

EMPORTER, v. a. [*Anporté*] 1°. En-

lever ; ôter d'un lieu. Porter dehors. » Il a fait *emporter ses meubles*. » *Emporter ce livre*. — 2°. Entraîner, arracher. * Les courans *emportèrent le vaisseau*. » Le carrosse *emporta la borne*. » Le vent *a emporté mon chapeau*. » La rivière *a emporté les ponts, les chaussées*. — 3°. Ôter. » Remède qui *emporte la fièvre*. » Le jus de citron *emporte les taches*. — 4°. Fig., en parlant des passions, jeter dans quelque excès blâmable. » La colère, la douleur *l'a emporté aux plus horribles excès*. » *Se laisser emporter à la vengeance, à l'amour du plaisir*. — *S'emporter*, se fâcher violemment. » *Il s'emporte pour rien*. » *Il s'est emporté contre moi*, je ne sais pas pourquoi. — 5°. Gagner, obtenir. » Il a tant de crédit, qu'il *emporte tout ce qu'il veut*. — 6°. Avoir le dessus. » Virgile et Horace *l'emportent sur tous les Poètes Latins*. — 7°. *Emporter*, entraîner par une suite nécessaire. » Ce principe avoué *emporte une telle conséquence*. » Souvent *la forme emporte le fond*. » Cette espèce de société *n'emportoit point d'engagement durable*. Rayn. — 8°. *Emporter la balance*, prévaloir. — *Emporter une place*, s'en rendre maître en peu de temps. — On dit d'une raillerie atroce, qu'elle *emporte la pièce* : — On dit aussi des promesses et des menaces frivoles, *autant en emporte le vent*.

REM. 1°. *Emporter*, *Rempoter*, *Raporter* (syn.) On dit toujours, *remporter la victoire*, et non pas *emporter* : mais on dit, au contraire, *emporter*, et non pas *remporter le butin*. Mén. Bouh. Corn. — Selon l'Acad. dans la dern. édition de son Dict., on disait également *raporter*, ou *remporter* de la gloire, de l'honneur, du profit de quelque chose. (*Rempoter* paraissait meilleur à La Touche). Dans les autres éditions, au mot *Raporter*, elle ne donne que ces deux exemples. » *Il en a rapporté beaucoup de gloire* : il *n'en a rapporté que de la honte*. Au mot *Prix*, elle ne dit que *remporter*, et ne parle point d'*emporter*.

2°. EMPORTER se dit, dans le propre et dans le fig. » *Il a emporté cette caisse*. » La colère *l'a emporté* ; la fureur *l'emportoit au delà des bornes*. La différence qu'il y a dans ces deux sens, c'est que dans le propre, la personne est le sujet, (le nominatif) et la chose, le régime (le cas) ; c'est tout le contraire dans le figuré.

3°. On dit, *l'emporter sur*, ou *l'emporter* tout seul et sans régime. Dans cette expression, le pronom indéclinable *l'* est nécessaire, comme dans *le céder*, et on ne doit pas le retrancher. » *Vous l'emportez sur moi*, je l'avoue sans peine. » Le plaisir de lui être utile *l'emporta sur* la douleur de le quitter. *Volt.* — Fontenelle dit, *l'emporter par-dessus*, ce qui n'est pas si bien. » On me met, dit Sénèque, avec un Poète badin : cela veut dire que le Poète *l'emporte bien par dessus moi*. — » Le plus habile *l'emporte à la longue*.

Enfin vous *l'emportez*, et la faveur du Roi
Vous élève en un rang qui n'étoit dû qu'à moi.
Le Cid.

4°. *S'emporter*, se mettre en colère, régit la prép. *contre*, des personnes, et quelquefois la prép. à des choses. » Il *s'emporta contre* ce Prince aux plus grossières injures. *Prevot.* Ce dernier régime est peu usité. — * *Bossuet* se sert de *s'emporter*, pour signifier autre chose que la colère. » Les gens de guerre *s'emportent jusqu'à vendre* l'Empire au plus offrant. — Ce verbe n'est pas d'usage en ce sens. *S'emporter* et *emportement*, quand ils sont seuls et employés absolument, ne se disent que de la colère.

5°. *Être emporté* régit la prép. *par*. *M. Thomas*, usant des privilèges des Poètes, y substitue la prép. *de*.

Ne crains pas qu'*emporté d'un zèle téméraire*,
Le mensonge flateur profane mes accens.
En prose, on dirait, *emporté par un zèle*
téméraire.

6°. *Se laisser emporter* régit la prép. à plutôt que *par*. *Se laisser emporter à la colère*, est mieux que *par la colère*.

EMPOURPRÉ, ÉE, adj. [*An-pour-pré*, *pré-e*; 3^e é fer. long au fém.] Coloré de rouge, de pourpre. » Raisins *empourprés*, fleurs *empourprées*. — Il ne se dit qu'en Poésie. *L'Acad.* dit qu'il vieillit. Mais c'est un des privilèges et des charmes de la Poésie d'employer de vieux mots à propos et avec goût.

EMPREINDRE, v. a. EMPREINTE, s. f. [*An-prein-dre*, *an-preinte*; 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] Imprimer, Impression. Ils se disent au propre et au fig. » *Empreindre une figure*, une marque, des caractères. » Sentimens que la nature a *empreints dans tous les hommes*. — » *L'em-*

preinte d'un cachet. » *L'empreinte de la sagesse divine* se reconoit dans tous les ouvrages de la nature.

Rem. 1°. L'Auteur des *Réflex.* etc. prétendait qu'*empreindre* n'est d'usage qu'au passif. Il s'est trompé, on le dit aussi à l'actif. » C'est une loi que la nature a *empreinte dans nous*. *Acad.* » *Cela est bien empreint dans ma mémoire*. L. T.

2°. *Porter l'empreinte de*, est une expression fort noble; dans le style fig. » Son ouvrage *porte l'empreinte de son esprit*. *Mme. la Prés. de Brissot.* » Ses écrits (de *M. Danchet*) *portèrent toujours l'empreinte de son cœur*. *Gresser.* * Un Auteur moderne a employé cette expression d'une manière bisarre. » Les sens, qui restent sains, subront au bonheur, s'ils *portent sur-tout l'empreinte épurée de la vertu*. *Du Plaisir.* Des sens qui *portent l'empreinte et l'empreinte épurée de la vertu*! quel jargon!

EMPRESSÉ, ÉE, adj. [*An-précé*, *cé-e*, 1^{re} lon. 2d et 3^e e fer.] Ardent, actif, remuant. » Homme *empressé*; air *empressé*: manières *empressées*. — Quand il est employé comme participe, il régit *de* et l'infinitif. » *Empressé de vous rendre mes devoirs*. *Fénélon* met la prép. à. » Les méchants sont hardis, trompeurs, *empressés à s'insinuer et à plaire*, adroits à dissimuler. *Téléme.* Ce régime fait fort bien en cet endroit, où *empressé* a le sens d'*ardent*. — *La Bruyère* le fait subst. » Ils ont fait le théâtre, *ces impressés*, les machins, etc. On ne l'emploie substantivement que dans cette expression, qui est tout au plus du style médiocre: *Faire l'empressé*.

EMPRESSEMENT, s. m. S'EMPRESSER, v. réc. [*An-préceman*, *précé*; 1^{re} lon. 2^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2d, 3^e e muet au subst. é fer. au verbe; l'e fer. de la 2d^e se change en é moy. devant l'e muet; il *s'empresse*, *s'empressera*, etc. Pron. *an-précé*, *an-précera*, etc.] *Empressement* est l'action d'une personne, qui *s'empresse*. *S'empresser*, c'est agir avec ardeur, avec diligence, avec affection. » Agir avec *empressement*; marquer, témoigner, avoir *de l'empressement pour* quelque chose, à servir quelqu'un, etc. *S'empresser de parler*; *s'empresser à faire sa cour*. » Il *s'empresse trop*, il agit avec trop d'empressement.

REM. 1°. *Empressement* a un sens actif,

et répond à *empressé*, et non pas à *pressé*. Celui-ci est l'effet de la nécessité; l'autre de la volonté. Bossuet parlant de l'ancienne discipline sur la Communion sous les deux espèces, dit qu'on ne donoit que le Corps seul dans l'empressement; c. à d. quand on étoit pressé. L'expression est vicieuse.

2°. M. Berauld de Bercastel emploie *s'empresser* d'une manière qui me paraît inusitée. Le jeune Héros (St. Cyrille) *s'empressa* de tout son pouvoir vers le feu, où l'on feignoit de le vouloir jeter. *Hist. de l'Egl.* L'Auteur veut dire qu'il s'efforça d'aller vers le feu; mais ce n'est pas le sens du verbe *s'empresser*.

3°. *S'empresser* a les deux régimes devant les verbes, à et de. Il *s'empresse de rendre service*, ou à rendre service. Il y a un choix à faire entre les deux, et c'est au goût et à l'oreille à le diriger. *S'empressa à rendre*, par exemple, ferait une cacophonie, à cause de la rencontre des deux a. *S'empressa à avoir*, serait encore plus désagréable, puisqu'il y aurait trois a de suite. Par la même raison, il *s'est empressé de demander*, ne serait pas si bien que à demander. Dans les temps terminés par l'e muet ou par une consonne, à est plus doux: « Il *s'empresse à rendre service*.

Tout alors *s'empressoit* à combler leurs desirs.

Marin, 6^e Egl. de *Virg.*

EMPRISONNEMENT, s. m. EMPRISONNER, v. a. [*Anprisonem. in*, né; 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Emprisonnement* est l'action d'*emprisonner*, de mettre en prison, ou l'effet de cette action.

M. R... emploie *emprisonner* au fig. assez ridiculement, à mon avis.

Dans la soie et l'azur de ses replis mouvans,
L'étendard de Bourgogne *emprisonne* les vents.

EMPRUNT, s. m. [*An-preun*: 2 lon-gues.] Il se dit de l'action d'emprunter et de la chose qu'on emprunte. Faire un *emprunt*. Vivre d'*emprunt*. Aller aux *emprunts*. « Cheval d'*emprunt*. — Fig. (st. plais. et crit.) Beauté d'*emprunt*, visage d'*emprunt*, vertus d'*emprunt*, etc.

EMPRUNTÉE, ée, adj. [*An-preun-té*, é. é; 1^{re} et 2^e lon., 3^e é fer.] Suivant *La Touche*, il se prend pour *embarrassé*. « Il est tout *emprunté*, quand il est à la Cour. Dès qu'il y a compagnie chez elle, elle paroit toute *empruntée*. — *La Touche* avoue que ce mot n'est pas, en ce sens, dans le

Dict. de l'Acad. Elle ne le dit pas des personnes, à la vérité, mais elle le dit de l'air, des manières. « Avoir un air *emprunté*: *embarrassé*, *contraint*, qui n'est pas naturel. — Nom *emprunté*, *éguisé*, *faux*. » Ce livre a paru sous un nom *emprunté*. « Raconter une histoire sous des noms *empruntés*.

EMPRUNTER, v. act. [*An-preun-té*; 1^{re} et 2^e lon. 3^e é fer.] Demander quelque chose à crédit, pour la rendre ou la payer dans la suite. « *Emprunter de l'argent*, des livres, etc. *Emprunter à quelqu'un* ou de quelqu'un. Il semble que ces deux régimes se disent indifféremment. Il me paraît pourtant que le 1^{er} est meilleur pour les personnes, et le 2d pour les choses. » Il *l'a empruntée* toute entière (cette jolie description) à M. . . . *Ann. Litt.* « Les Anciens pensoient que l'Éloquence peut bien *emprunter* à la Philosophie ses idées, mais que la Philosophie ne doit point *emprunter* à l'Éloquence son fard et ses couleurs. *Journ. de Mons.* Là, *Philosophie* et *Eloquence* sont personnifiés.

Un Héros, qui de la victoire
Emprunte son unique gloire,
N'est héros que quelques momens.

La Fontaine lui fait régir l'acusatif de la personne. Dans la *Fable des Souhaitz*, deux hommes deviennent riches.

Les voleurs contre eux complotèrent;
Les Grands Seigneurs les *empruntèrent*;
Le Prince les taxa. Voilà les pauvres gens.
Malheureux par trop de fortune.

Ce régime est inusité. *Emprunter* ne régir l'acusatif que de la chose: il régir *de* ou à pour la personne.

EMPRUNTEUR, ÊUSE, s. m. et f. [*An-preun-teur*, *teuse*; 1^{re} et 2^e lon. 3^e lon. au 2d.] Celui ou celle qui a acoutumé d'emprunter. « C'est un *hardi emprunteur*; une *éfrontée emprunteuse*. — Celui ou celle qui emprunte. Il ne se dit, en ce 2d sens, que quand il est joint à *prêteur*. » *L'Emprunteur* et le *Prêteur*.

EMPUANTIR, v. act. EMPUANTISSEMENT, s. m. [*Anpu-anti*, *tice-man*; 1^{re} et 3^e lon. 5^e e muet au 2d.] *Empuantir*, infecter. « Ce cloaque *empuantit* tout le quartier. » Il *a empuantit* tout le monde de son haleine. — *Empuantissement*, état de ce qui *s'empuantit*. « *L'empuantissement* des eaux.

EMPYRÉE, s. m. et adj. [*An-piré-e*; 3^e é fer. et long, 4^e e muet.] L'*Empyrée*, ou le *Ciel Empyrée*, le Ciel le plus élevé, où son établir le séjour des Bienheureux.

EMPYRIQUE, **EMPYRISME**. Voy. **EMPIRIQUE**, **EMPIRISME**.

ÉMULATEUR, **ÉMULE**, s. m. Plusieurs confondent ces deux mots. Ils ont un sens différent. *Émulateur* est celui qui est touché d'*émulation*, et quelquefois de *jalousie*; *Émule*, concurrent, antagoniste. » Il y a beaucoup d'*émulateurs* de la gloire, et peu de la vertu d'autrui. » Il est l'*émule* d'un tel. = Suivant M. l'Abé Roubaud on est *émule* de ses pairs et compagnons, et *émulateur* de quelque personnage distingué. . . . Votre *émule* marche en concurrence avec vous: votre *émulateur* marche sur vos traces. » Néron étoit l'*émule* des *Histrions*. . . . Thésée fut l'*émulateur* d'*Hercule*. . . . Charles XII d'*Alexandre*. *Extr.* des *Synon.* de M. l'Abé Roubaud.

Rem. Suivant *La Touche*, le 1^{er} est le seul bon, et le second ne se dit que dans les Collèges. Selon le *Dict. de l'Acad.* on dit aussi *Émule* pour *Concurrent*, *Antagoniste*. » Ces deux Peintres sont *émules*. Il se dit surtout des personnes d'une même profession, qui ont un mérite à-peu-près égal. = *Émulateur* n'est que du style soutenu: *émule* est aussi du style simple: celui-là ne se dit que relativement aux choses; *émulateur* de la gloire, de la vertu: celui-ci n'a de rapport qu'aux personnes. » M. D. L. C. *généreux émule* de M. G. . . *Émule* de la gloire et *émulateur* d'un tel, seraient également impropres. » M. de Volt. l'*émule* et le copiste du Philosophe de Rotterdam (Bayle.) *Le Chev. des Sabl.*

ÉMULATION, s. f. [*Émula-cion*, en vers *ci-on*.] Espèce de *jalousie* qui excite à égaler, à surpasser quelqu'un en quelque chose de louable. » Noble, louable *émulation*. » Exciter, donner de l'*émulation*.

REM. 1^o. *Émulation* exprime une vertu; *Rivalité* en est l'excès, qui dégénère en vice. » Dans une classe d'hommes (les Avocats) où la *rivalité* est souvent plus vive que l'*émulation*. *Linguet*.

Émulation, *Rivalité* (synon.) La 1^{re} ne désigne que la concurrence; la 2^e dénote le conflit: l'une excite, l'autre irrite. . . . L'*émulation* veut mériter le succès, et la

rivalité l'obtenir. Les talens inspirent l'*émulation*, et les prétentions, la *rivalité*. » La vertu n'excite que l'*émulation*. . . . La gloire pourra exciter la *rivalité*. . . . Nous disons des *rivaux* de gloire, et des *émules* de vertu. L'Abé Roubaud, *synon.*

Émulation, *Jalousie*, (synon.) L'*Émulation* est un sentiment volontaire, courageux, sincère, qui fait profiter des grands exemples, et porte souvent au-dessus de ce qu'on admire. La *Jalousie*, au contraire, est un mouvement violent, et comme un aveu contraint du mérite qui est hors d'elle; elle va même jusqu'à nier la vertu dans les sujets où elle existe, ou, forcée de la reconnaître, elle lui refuse les éloges, ou lui envie les récompenses: (*La Bruyère*.) » La basse *Jalousie* n'a rien de commun avec l'*Émulation*, si nécessaire aux talens. La 1^{re} en est le poison: celle-ci en est l'aliment, et elle est également glorieuse à ceux qui en sont animés, et à ceux qui en sont l'objet; (*Bergier*.) *Beauzée*, *Synon.* =

* L'*Émulation* paraît, du premier coup d'œil, tenir de près à l'*envie*; mais elle en est fort éloignée. L'*Émulation* sert d'aiguillon à la vertu: l'*envie* étouffe les talens. L'une produit de grandes actions; elle les admire au moins, et tâche de les imiter; l'autre anéantit, autant qu'elle peut, l'avantage qu'on en peut retirer. La première nous porte à prendre les devans dans la carrière de l'honneur; la seconde, à arrêter dans leur course, ceux qui s'exercent dans la même lice, etc. *Marin*, l'Homme Aimable.

* **ÉMULATRICE**, s. f. *Trév.* Celle qui est touchée d'*émulation*. Ce mot est peu d'usage. L'*Acad.* ne le met pas.

ÉMULE. Voy. **ÉMULATEUR**.

* **ÉMULER**, v. act. Néologisme peu heureux. Nous le devons à M. *Sherlok*. Il dit du Roi de Prusse, qu'il a *émulé* *Horace*, et qu'il a su le balancer même dans ses chefs-d'œuvre.

* **ÉMUTE**. C'est ainsi que *La Fontaine* écrit ce mot, pour le faire rimer avec des noms en *ute*. Peut-être le prononçait-il de même.

Mars autrefois mit tout l'air en *émute*.

Certain sujet fit naître la *dispute*.

L'*Écrevisse* en hâte s'en va

Contre le cas: grande est l'*émute*,

On court, on s'assemble, on *députe*, etc.

On écrit et on prononce *émeute*. Voyez ce mot.

EN, au milieu du mot, alonge la syllabe, quand il est suivi d'une consonne, autre que l'*n* : il a le son d'*an* : » *Prendre*, *décadence*, *évidence*, *tenter*, *cimenter*. Prononcez, *Prandre*, *décadance*, *tanté*, etc. Mais si l'*n* est redoublée, il suit la règle générale, et la voyelle précédente est brève. — *En* n'a le son d'*an* que devant les consonnes ; devant les voyelles, et l'*e* et l'*n* ont leur son propre : *énermi*, *énergie*. Pron. *é-nemi*, *é-nergie*, etc. Voyez *ENN*.

EN final a le son d'*an*, quand il est suivi d'une consonne, *expédient*, *moment* : pron. *expédi-an*, *mom-an* ; mais s'il n'y a pas de consonne, il conserve le son qui lui est propre : *moyen*, *citoyen*, etc. — Exceptez de cette règle les temps des verbes en *ent*, où l'*e* est muet, où l'*n* ne se prononce pas, et où le *t* ne se prononce que devant une voyelle. Ils *aiment*, ils *aimèrent* ; prononcez *éme*, *émère*. — Exceptez aussi les verbes en *enir*, qui font *iens* et *ient*, au présent : *tenir*, je *tiens*, il *tient*. Dans ces verbes, quoique *en* soit suivi d'une consonne, il n'a pas le son d'*an*. — *Rouen* et *Caen* se prononcent *Rouan* et *Can*.

On dit, dans le *Dict. Gram.* que nous terminons par la voyelle nazale *en* les mots latins terminés en *anus*. » *Tertullien*, *Cyprien*, etc. qu'on écrivait autrefois *Tertullian*, *Cyprian*, etc. Le P. *Rapin* dit *Claudian* ; M. *Coeffeteau*, *les Prétorians*, etc. — Il manque quelque chose à cette règle : c'est d'y ajouter, lorsqu'*en* est précédé d'une voyelle, comme *e* ou *i* ; *lernéen*, *néméen*, et non pas *lernéan*, *néméan*, etc. *Quintilien*, et non pas *Quintilian* ; car hors delà on dit *an* ; *Trajan*, *Séjan*, *Titan*, etc. *Vaugelas* n'excepte qu'*Arrian* : Ménage y ajoute *Ammian*, *Appian*, *Élian*, *Oppian*, *Corneille* dit que quelques-uns pensent qu'on peut dire *Elien* : Je crois que l'usage d'aujourd'hui est de dire aussi *Arrien*, *Appien*, *Oppien*, et qu'on n'excepte qu'*Ammian Marcellin*. — Cette règle, au reste, ne regarde pas seulement les mots latins ; elle s'étend encore aux noms propres des Langues modernes. Par exemple, on dit, le *Titien*, fameux Peintre Italien, et non pas *le Titian*, comme on le disait autrefois.

EN, prép. [*An.*] Elle sert à marquer,

1°. le rapport au lieu et au temps. » *En haut*, *en bas* ; *en arrière*, *en avant*, *en dedans*, *en dehors*. *Vivre en sa maison* ; *aller de Ville en Ville*. » *En hiver*, *en été* ; *en temps de peste*, ou de guerre, etc. — 2°. L'état, la disposition d'une personne. » *En bonne santé*, *en humeur*, *en colère*, etc. — 3°. La manière : » *Être en veste* : agir *en maître*. — 4°. Le motif : » Il le fit *en haine*, ou *en considération* de, etc. — 5°. L'occupation : » Il est *en affaire*, *en oraison*, etc. — 6°. Il a encore un grand nombre d'usages, qu'on trouvera en cherchant les noms avec lesquels il s'associe.

En et *dans* ont beaucoup de ressemblance, et il est difficile de dire précisément quand il faut préférer l'un à l'autre. Voici quelques règles générales. — I. on met toujours *en* devant les noms de Royaumes, ou de Provinces, lorsqu'on ne leur donne point d'article : » *En France*, *en Normandie*, *en Provence*. Devant les noms de Villes, on met à : » *A Paris*, *à Avignon*. — Les noms de Royaumes qui prennent l'article, sont, *la Chine*, *le Japon*, *le Pérou*, *le Mexique*, *le Canada*, etc., et presque tous les pays du Nouveau-Monde. On dit, *aller à la Chine*, et non pas, *en Chine* ; *au Japon*, *au Pérou*, etc. Le P. *Bouhours* excepte *le Canada* : l'on dit, *aller en Canada* ; mais on dit certainement, *au Maine*, *au Perche*. — Il est des Villes, en parlant desquelles on se servait autrefois de la prép. *en*. On disait, *en Jérusalem*, *en Arles*, *en Avignon* ; et plusieurs le disent encore aujourd'hui : il faut dire, *à Jérusalem*, *à Arles*, *à Avignon*. Pour les lieux qui ont un article constant devant leur nom, au lieu d'*à*, on dit *au*, ou, *à la* : *Au Caire*, *au Mans*, *à la Mecque*, *à la Flèche*, etc. — II. On ne met jamais *en* aux autres noms, quand le nom est masculin, qu'il a son article, et que cet article ne s'élide point. Ainsi, on ne peut dire, *en le repôs* ; mais il faut dire, *dans le repôs*. On dit, au contraire, *en repôs*, et on ne dirait pas, *dans repôs*. — Si le nom est féminin, ou si l'article du masculin est élidé, on se sert fort bien d'*en*, quoique *dans* soit meilleur d'ordinaire. » *Dans la misère* où je suis ; ou bien, *en la misère* où je suis : » *Dans l'état* où je suis réduit ; ou bien, *en l'état* où je suis réduit. — On dit cependant toujours, il est allé *en l'autre monde*, pour dire, qu'il est mort ; et ce serait mal dit, il est allé

dans l'autre monde, quoiqu'on dise également bien: » Nos bonnes œuvres nous suivent *en l'autre monde*, ou, *dans l'autre monde*. — M. l'Ab. Regnier donc, sur ce point, cette règle, qu'*en* n'admet l'article après lui, que quand le nom qu'il régit est au singulier; qu'il commence par une voyelle, ou une *h* muette, et qu'il régit un autre nom, comme *en l'absence d'un tel*, *en l'honneur des Saints*. Il ajoute que cela s'étend même à si peu de phrases, que les deux qu'il cite sont presque les seules que l'usage a prouvées. — On a dit indifféremment, avoir part *en l'amitié*, ou, à *l'amitié de quelqu'un*. Le P. Bouhours et M. de Wailly, aiment mieux à *l'honneur*, qu'*en l'honneur*. L'Auteur des *Réflexions*, etc. préfère, *en l'amitié* et *en l'honneur*. On dit, mettons-nous *en la présence de Dieu*, ayons confiance *en la miséricorde du Seigneur*. Ce sont des expressions consacrées. On ne dit pas, *en la louange*, *en la gloire*, on dit, à *la louange*, à *la gloire*. » Un Poème composé à *la louange*, à *la gloire du Roi*. — On dit aussi à *l'âge*, plutôt qu'*en l'âge*. » M. de Voiture étoit d'Amiens; il mourut *en l'âge* de 50 ans. Pelisson. Peut-être, dit M. de Wailly, pourrait-on mettre *en l'âge*, pour éviter deux à de suite. » Un accident inopiné le déroba à la France *en l'âge* de 24 ans. *En l'âge* paraît bien dur: pour éviter une cacophonie, il ne faut pas tomber dans une autre. — Hors de ces phrases consacrées, qui sont en petit nombre, *en la* est dur à l'oreille, même devant une voyelle, ou une *h* muette, à plus forte raison, devant une consonne. Rousseau dit *en l'eau*, mais c'est en style marotique.

Ereres, jetons *en l'eau* le Compagnon.

Racine a dit, *en la richesse*, dans le Cantique sur le bonheur des Justes.

Heureux, qui de la sagesse
Attendant tout son secours,
N'a point mis *en la* richesse
L'espoir de ses derniers jours.

En les, est encore plus dur qu'*en la*. * BOSSUET emploie l'un et l'autre dans la même phrase. » Ainsi qu'il arriva *en les* personnes de Libérius, d'Honorius, et *en la* personne des Papes schismatiques.

III. Autrefois on mettait *en* devant beaucoup de noms employés sans article: » Marchez, dit BOSSUET, *en foi*, *en humilité* et *en confiance*. On dirait aujourd'hui, *dans la foi*, *dans l'humilité* et *dans la confiance*.

— On disoit aussi, *en si*, devant des adjectifs précédant des noms sans article, et sans le pronom *un*.

Pour avoir part *en si* belle aventure...

En si beau sujet de parler...

En si juste douleur...

Malherbe aimait ces façons de parler. Il avoit dit aussi:

En si noble danger, moquons-nous de l'envie.

Mais depuis il les changea, et mit, par le conseil de M. de Bellegarde: *En un si beau danger*. MÉNAGE.

IV. EN, marque un sens vague et indéterminé. » Il est *en province*; je l'ai mis *en pension*: on ne dit pas *dans* quelle Province, *dans* quelle Pension: et la preuve que le sens est indéterminé, c'est qu'on ne pourrait pas dire, il est *en province* de Normandie; je l'ai mis *en Pension* qui est très-belle. Il faut se servir alors de *dans*, qui marque un sens précis et déterminé; comme, par exemple: la politesse règne plus *dans* la Capitale que *dans* les Provinces. Wailly. — Les noms régis par *en*, s'emploient, le plus souvent, sans article: ceux que *dans* gouverne, prennent toujours l'article. Aussi, en réformant les phrases citées plus haut, et substituant *dans* à *en*, il ne faut pas dire, il est *dans province* de Normandie; je l'ai mis *dans Pension* qui est fort belle. Il faut dire, *dans la province* de, etc.; *dans une Pension* qui, etc. Une, est l'équivalent de l'article.

V. On met *dans*, ou *en*, avec *tout*, soit qu'il ait un article, soit qu'il n'en ait point. » *Dans tous les lieux*, *dans tous les temps*, ou bien, *en tous les lieux*, *en tous les temps*. — Quand il n'y a pas d'article, *en* vaut mieux que *dans*. » *En tout tems*, *en tout lieu*. On pourrait peut-être dire, *dans tout tems*, *dans tout pays*, et il y a des Grammairiens qui le disent; mais *dans tout lieu* choquerait l'oreille, qui n'y est pas accoutumée.

VI. On met aussi *en*, ou *dans*, devant les adjectifs de nombre, et devant ceux qui y ont rapport; comme, *plusieurs*, *divers*, *chaque*, *quelque*, etc. » J'ai lu cela *en un* bon livre, ou, *dans un* bon livre; *en mille* occasions, ou, *dans mille* occasions; *en plusieurs* endroits, ou, *dans plusieurs* endroits, etc.

VII. Comme *des*, ou *de*, est le pluriel d'*un*, en notre Langue, on met *en*, ou *dans* devant *de*, ou *des*, comme devant *un*. » *En un* livre ancien; *en des* livres anciens; *en de* vieux livres, ou, *dans un* livre, *dans des* livres, etc.

VIII. Quand on emploie les adjectifs de nombre avec les noms de temps, comme sont *heure, jour, mois, année*, etc., on doit toujours se servir d'*en*, quand on veut marquer le temps qui s'emploie à une chose, et *dedans*, pour signifier le temps après lequel on veut faire quelque chose. » J'ai lu ce livre *en deux heures*, et *dans deux heures* d'ici, je commencerai la lecture de cet autre. — Ainsi, *dans* répond à la question, *quand?* et *en*, à la question, *en combien de temps?* Le premier se met avec le futur, l'autre avec les autres temps des verbes, et avec le futur même, quelquefois. » Il le *fera dans trois jours*; il l'a *fait en trois heures*; il apprend son Sermon *en trois*, ou *quatre heures*; je le *ferai, si je le veux, en deux heures* de temps.

IX. On peut mettre *en* et *dans* devant les pronoms démonstratifs, ou personnels, ou possessifs, comme *ce, ces, celui, soi, nous*, etc.; *son, nous, notre; quel, quelque, tel*, etc. Il y a pourtant des endroits où *dans* ne vaut rien. Par exemple, quoiqu'on dise, *rentrer en soi-même*, ou, *dans soi-même*, on dit toujours, *penser en soi-même*. Il y en a d'autres où *en* ne serait pas si bien, comme quand il s'agit d'un lieu où l'on met quelque chose. » Il a serré *dans* (plutôt que *en*) *son coffre, sa cassette, son cabinet*.

X. Quand on parle de la matière des ouvrages des arts, *en* vaut mieux que *dans*. On dit, des ouvrages *en or, en argent, en bois, en cuivre*, etc. * Charlevoix dit: » Des ouvrages *en or*, et *dans les autres métaux*. *Dans* ne fait pas bien là. Dites, *en or* et *en autres métaux*. Voy. DANS.

XI. Enfin, quoiqu'on puisse mettre quelquefois *en* et *dans* indifféremment devant un mot, cependant, s'il y a plusieurs mots semblables dans la période, et que ce soit le même sens, le même ordre et la même suite de discours, ayant mis *dans* au premier mot, il ne faut pas mettre *en* au second; l'uniformité demande que *dans* règne par-tout. » C'est un Dieu fidèle *dans ses promesses*, inépuisable *dans ses bienfaits*, juste *dans ses jugemens*, etc. — Que si ce n'est pas le même ordre et le même sens, on peut varier, et on doit le faire en certains endroits. » Socrate passa un jour et une nuit entière *en* une si profonde méditation, qu'il se tint toujours *dans* la même posture. *Bouhours*.

XII. EN, placé devant des adjectifs et quelques substantifs employés adjectivement, a

Tome II,

le sens de *comme*; » Agir *en furieux, en insensé*, parler *en maître, en Roi*, etc., c. à d., *comme un furieux, un insensé*, etc.; *comme* doit parler *un maître, un Roi*, etc.

Sous l'or et sous la pourpre ils sont chargés d'entraves :

On les adore *en Dieux*, ils souffrent *en esclaves*.

Thomas,

Dans ce tour de phrase, le mot régi par *en* doit se rapporter au sujet (au nominatif) : *ils souffrent en esclaves*, est bien; *on les adore en Dieux*, ne vaut rien. — Remarquez encore que *en*, dans cet emploi, a un sens actif. *Aimer en Dieu*, c'est aimer, non pas comme un Dieu doit être aimé, mais comme un Dieu aime. Ainsi, le Prédicateur qui a dit, qu'on doit *aimer Dieu*, parce qu'il est Dieu, et *l'aimer en Dieu*, s'est fort mal exprimé. Et c'est encore là une raison pourquoi *on les adore en Dieux*, de M. Thomas, n'est pas un tour de phrase régulier.

EN, pronom, répond à *de*, et sert à désigner une chose dont on a déjà parlé. » Il *en* est le père, l'auteur : le père *de* cet enfant; l'auteur *de* cet ouvrage. » Il est mon ami, mais je n'*en* suis pas content; je ne suis pas content *de* lui. Il est alors employé comme *de*, au génitif et à l'ablatif. » Quelquefois cependant il tient lieu de nominatif et d'accusatif, comme quand on dit, après avoir parlé de vertu : » C'*en* est une grande. » Vous parlez de belles actions; il *en* a fait une admirable. Dans le 1^{er} exemple, *en* est au nominatif; dans le 2^d, à l'accusatif. REGN.

C'est une propriété d'*en*, pronom relatif, de changer les temps et les modes des verbes; de sorte que se rapportant à un mode et à un temps, il supplée pour un mode et pour un temps différent, et qui est sous-entendu. » Je *l'aimerais*, si son inconstance ne l'*en* rendoit *indigne*. *En*, se rapporte au futur conditionnel *aimerais*, et supplée pour l'infinitif *d'être aimé*; si son inconstance ne le rendait *indigne d'être aimé*. — *En*, est même quelquefois relatif d'une phrase entière. » Quand il le vit *dans un si déplorable état*, il *en* fut touché.

EN, comme pronom relatif, se rapporte, et aux personnes, et aux choses, dans les deux nombres, et dans les deux genres. = 1^o. Il ne faut pas l'éloigner de son antécédent, si l'on veut mettre de la netteté dans la phrase. *Isabelle* dit, dans les *Menechmes* de Regnard :

Il est vrai; mais enfin, l'esprit vient avec l'âge:
J'*en* connois les dangers...

K

Les dangers de quoi ? de l'esprit, ou de l'âge ? Non ; de l'hymen, dont il est parlé deux vers plus haut. 1°. *En*, ne supplée bien que pour la prép. *de*. « Il avoit de bonnes troupes, et il *en* a gagné la bataille, pour dire, qu'il a vaincu *avec* ses troupes. C'est une façon de parler vicieuse. » Cléopâtre va son train : le caractère m'*en* plaît beaucoup plus que le style. . . Voilà qui est bien, pourvu qu'on m'*en* garde le secret. *Sév.* Il y a du sous-entendu dans *à* et *en* ; pourvu qu'on ne dise pas que je fais une pareille lecture. » Ces bois étant fort légers, ils n'en étoient que plus propres à rendre légers les bâtimens qu'on *en* construisoit. Orig. des Lois. Soit que *en* supplée là pour *avec*, ou pour l'ablatif de *bois*, il ne fait pas un bon effet. — Cependant, dans le discours familier on peut passer un *en*, ainsi employé. « Guérissez vous avec votre bonne pervenche. . . Ratraîchissez-*en* cette poitrine enflammée. *Sév.* = 3°. Quoique ordinairement *en* et *de* ne doivent pas se trouver ensemble, apliqués au même nom, puisque le premier est le supléant du second, cependant cette espèce de pléonasme et de double emploi a souvent bone grâce, et favorise une transposition élégante. » J'estime, dit *Saint-Evremond*, le Précepteur de *Néron* ; l'ambitieux, qui prétendoit à l'empire : *du* Philosophe et *de* l'Ecrivain, je n'*en* fais pas grand cas. Il aurait pu dire, je ne fais pas grand cas *de* l'Ecrivain et *du* Philosophe ; mais outre que le tour irrégulier est plus vif et plus harmonieux, *Saint-Evremond* trouve par-là le moyen de varier son style ; secret si important, que quiconque l'ignore ne sera jamais, quoiqu'il fasse, qu'un très-méchant Ecrivain. *Coste*, Notes sur *La Bruyère*. « Au fond, qu'est-ce que la finance ? C'est l'art de régir les impôts. Il *en* faut des impôts ; c'est une vérité triste et démontrée. *Linguet*. L'Auteur aurait pu dire, *il faut des impôts*, ou, *il en faut*, et ne pas mettre tout-à-la-fois, et le substantif, et le pronom destiné à le remplacer ; mais cette espèce de pléonasme donne de la grâce et de la force au discours. = 4°. *En* ne peut précéder son régime, si c'est un nom, quand ce nom est aux cas obliques. On dit, j'*en* ai vu le portrait ; mais on ne dit pas, j'*en* ai disposé *de* la valeur, j'*en* ai décidé *de* la justesse, etc. » Tout simoniaque ne peut être légitime titulaire du bénéfice qu'il a acquis par simonie. . . Il ne peut *en* jouir des fruits. *HIST. du Dr. Ecl.*

Fr. Il falait dire, ne peut *en* percevoir les fruits. = 5°. *En*, précède régulièrement les verbes qui le régissent. « J'*en* ai eu l'âme troublée pendant long-tems. » Que mes yeux voient ton corps mangé par les vautours ! Celle que tu aimes le verra aussi. Elle le verra : elle *en* aura le cœur déchiré, et son désespoir fera mon bonheur. *Calypso*, dans *Télémaque*. = 6°. En style de Palais, de Chancellerie et de Traités, le pronom *en* est régi par des participes employés adjectivement. « Que le Roi remettroit au Duc, Pignerol. . . la Pérouse, et les Forts *en* dépendans. *D'AVR.* En style ordinaire, on dit, *qui en dépendent*. = 7°. *En*, ne supplée pas pour toute sorte de noms et de verbes : l'usage y met des exceptions. On dira, par exemple : « Je ne veux pas *le* faire, mais j'*en* suis bien contenté : il supplée là pour un infinitif ; mais on ne dira pas si je veux faire cela, j'*en* suis libre. » On publia parmi les troupes, que quiconque voudroit *se retirer*, *en* étoit libre. *HIST. d'Angl.* Il falait dire, *était libre de le faire*. — En général, la correction et l'élégance du style demandent que le pronom *en* se rapporte plutôt à un nom qu'à un verbe. On dit, je m'*en* suis dégoûté, en parlant de *l'étude*, plutôt que, j'avais comencé *d'étudier*, je m'*en* suis dégoûté. Dans l'*Ann. Litt.* on critique cette phrase de *M. d'Alembert*, tirée de l'*Éloge de La Motte* : « Après ses Humanités, il *étudia*, comme beaucoup d'autres Hommes célèbres, pour être Avocat, et s'*en* dégoûta bientôt comme eux. = 8°. On doit apliquer au pronom *en*, ce qu'on dit du pronom *le*, *la*, qu'on ne doit pas le faire rapporter à des noms pris indéfiniment, comme dans cette phrase : « Le Sénat ; en permettant aux femmes les modes françoises, a semblé leur donner le droit *d'en* suivre les maximes *de* liberté. *DESCRIPT. d'Italie.* » Démosthène étoit affirmatif à un point, qu'il vouloit qu'on eût qu'il *avoit* toujours raison. Cicéron se contentoit de le faire sentir, quand il croyoit *en* avoir. *P. Rapin.* *En* supplée en cet endroit pour *de la* ; quand il croyoit *avoir de la* raison. Or, *avoir de la* raison et *avoir* raison, sont deux choses très-différentes. *Voy. RAISON.* *Voy. LE, Rem. 2°. = 9°. Ménage* critique ces vers de *Matherbe*, dans son Sonet à Mgr. le Dauphin.

J'ai prédit, en mes vers,
Que le plus grand orgueil de tout cet Univers ;
Quelque jour, à vos pieds, doit abaisser la tête. . .

Si vous ne vous hâtez d'en faire la conquête;

Vous en serez frustré, par les yeux de vos Sœurs.

Dans la pensée du Poète, dit le Critique, *en* se rapporte à *Univers*; et suivant les règles de la Grammaire, il se rapporte à *orgueil*; la conjonction de *l'orgueil*, ce qui serait ridicule, si l'observation de *Ménage* était juste. Mais c'est une chicane qu'il fait à *Malherbe*. Personne, en lisant ces vers, ne s'y méprendra, et ne sera tenté d'appliquer *conquête* à *orgueil*. Il est pourtant vrai de dire que la force du sens, toute seule, ôte l'équivoque, et qu'il faut ordinairement, pour l'éviter, faire rapporter le pronom *en* au sujet de la phrase, plutôt qu'au régime. Par exemple: « Cette méthode donne un grand prix à cet ouvrage. C'est un tel qui m'en a donné l'idée. Naturellement on est porté à rapporter *en* à méthode, qui est le sujet, et non pas à ouvrage, qui est le régime; m'a donc l'idée de cette méthode. Si on voulait faire rapporter *en* à ouvrage, m'a donc l'idée de cet ouvrage, il y aurait une équivoque dans la phrase.

10°. *En*, s'emploie encore par une certaine redondance, que l'usage a autorisée et rendue élégante. « Il ne faut *en user* mal avec personne: ils *en sont* venus aux mains: il s'*en va* partir, il s'*en retourne* à Paris, etc. Il *en est* de lui comme des autres. » Un Savant de ce siècle contient dix fois un Savant du siècle d'Auguste; mais il *en a eu* dix fois plus de commodité pour devenir savant. *Fonten.* « Il (M. Batteux) décompose les plus petits ouvrages, et les juge par les règles fondamentales d'une vérité si générale et si claire, qu'elles *en* sont triviales. *Ann. Litt.*

Il faut éviter de mettre deux *en* de suite; dont l'un soit l'article du gérondif, et l'autre pronom, comme, *en en* faisant mention.

* *En après* pour *après*, est entièrement aboli, de même qu'*en en faisant*, qui ne se dit plus qu'au Palais.

* ENARRIÉRÉ, ou plutôt ENNARRIÉRÉ, ÉE, adj. [*Anariéré*, ré-e. Voy. EYN. 3^e et 4^e é fer.] L'usage de ce mot est douteux. « Des sommes *enarriérées*. On dit ordinairement, *des arrérages*.

* ENAMOURÉ, adj. Vieux mot. Amoureux. « *Enamouré* d'une donzelle. *Rich.*

EN BÂS (en), adv. « La barbe se replie, et pend *en en bas*. J. J. *Rouss.* Let. sur la *Botanique*. — Ce mot est contre l'analogie: devant le *b* et le *p* on doit mettre une *m*, et non pas une *n*. Voy. EMBAS. *L'Acad.* ne

met ni *en en bas*, ni *en en bas*.

ENCÂDREMENT, s. m. ENCÂDRER, v. act. [*Ankâdreman*, dré: 2^e lon, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Encâdrer*, c'est mettre dans un cadre. « *Encâdrer* une estampe. *Encâdrement*, action d'encâdrer, ou l'effet de cette action.

ENCAGER, v. a. [*Ancagé*: 1^{re} lon, d^{re} é fer.] Mettre en cage. *Encager* des oiseaux. Mais, dès le premier jour, il semble Que le couple *encagé* ne s'aime plus si fort.

La Motte.

Figurément, mettre en prison. « On l'a *encagé*. — * M. Linguet emploie substantivement le participe: « Les *encagés*, les prisonniers. » Ils se divertissent un moment du ton sur lequel chacun des *encagés* soupire. — Ce mot est excellent pour le style plaisant et chagrin tout-à-la-fois, ou moqueur et satirique.

ENCAISSEMENT, s. m. ENCAISSER, v. a. [*Ankâceman*, cé: 2^e é moy., 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Encaissement*, est l'action d'*encaisser*, de mettre dans une caisse, ou, en caisse, ou c'est l'effet de cette action. « Tant pour l'*encaissement* de... » Cet *encaissement* a été mal fait. — « *Encaisser* des raisins secs. — *Encaisser* des orangers, etc.

ENCAN, s. m. [*Ankan*.] Cri public qui se fait par un Sergent, pour vendre les meubles à l'enchère. Mettre à l'*encan*, vendre à l'*encan*. Il court tous les *encans*.

ENCANAÏLLER, v. act. [*Ankanâ-glié*: 3^e lon; mouillez les ll.] Mettre avec de la canaille. « On a *encanaïllé* la Compagnie, par les réceptions qu'on a faites. — Il se dit sur-tout au réciproque: hanter de la canaille. » Il ne faut pas *s'encanaïller* comme vous le faites. — Ce mot n'est pas ancien dans la Langue. *La Touche* le traite de mot nouveau. Il est du dernier siècle. *Molière* fait dire à une précieuse: « Le goût des gens est extrêmement gâté, et le siècle *s'encanaïlle* furieusement.

ENCAPUCHONER, v. a. [*Ankapuchoné*.] Il est du style plaisant. « Qui vous a ainsi *encapuchonné*? » Il s'est plaisamment *encapuchonné*.

ENCAQUER, v. a. [*Ankâkâ*.] Au propre, mettre dans une cage. « *Encaquer* du hareng. — Au figuré, presser, entasser les uns sur les autres. » On nous avoit *encaqués*, ou, nous étions *encaqués* (dans ce carrosse) comme des harengs. *St. famil.*

ENCÂVEMENT, s. m. **ENCAVER**, v. a. [*Ankâveman*, né : 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Ils expriment l'action de mettre en cône du vin, ou d'autres boissons. — On dit aussi *encaveur*, celui qui encave.

ENCEINDRE, v. act. **ENCEINTE**, s. f. [*An-cein dre*, *cein-te* : 1^{re} et 2^e lon., 3^e e muet.] Environer, entourer, Circuit, tour, clôture. » *Encueillir de murailles, de fossés. L'enceinte d'une Ville.* — *Enceint, einte*, partic. et adj. » Ils étoient *enceints* d'ennemis de tous côtés. Dans le Dict. de Trév. on dit qu'on doit éviter de se servir du féminin, qui est consacré à une autre signification. » Femme *enceinte*, grosse d'enfant.

Rem. Suivant *La Touche*, on ne dit femme *enceinte* que dans le style relevé; et *grosse* est plus de la conversation et du style familier. L'*Acad.* ne détermine point l'usage de ces mots. Ce qu'on peut dire, c'est qu'*enceinte* est plus noble que *grosse*, mais il n'est point exclu du discours ordinaire.

ENCENS, s. m. **ENCENSEMENT**, s. m. **ENCENSER**, v. a. [*Ansan, sanceman, cé* : 1^{re} et 2^e lon., 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] L'*encens* est une résine, ou gomme aromatique et odoriférante. » La fumée de l'*encens* montoit au ciel. Brûler de l'*encens* sur les Autels. *Encenser*, donner de l'*encens*. *Encensement*, l'action d'*encenser*. — Ce dernier ne se dit qu'au propre; les autres se disent au figuré, pour *louange, louer*.

... Je ne puis, en esclave, à la suite des Grands,
A des Dieux sans vertus, prodiguer mon *encens*.

Boil.

Un Autent qui par-tout va gueuser de l'*encens*.

Mol.

» Pour gagner les hommes, il faut donner dans leurs maximes, et *encenser* leurs défauts. — * *Abadie* fait *encenser* neutre, et lui fait régir le datif. » Les Romains adoroient la fièvre, et *encensoient* aux Divinités qu'ils avoient menées en triomphe. Il faut dire, *encensaient* les Divinités, etc.

ENCENSEUR, s. m. **ENCENSOIR**, s. m. [*Ansan-ceur, soar* : 1^{re} et 2^e lon.] Le 1^{er} ne se dit qu'au figuré, dans le style plaisant et critique; le 2d se dit ordinairement au propre, mais seulement dans le style médiocre, ou familier. » Les faiseurs de Dédicaces sont de grands *encenseurs*, de grands louangeurs. — *Encensoir*, petite cassolette qui pend à de petites chaînes, et dont on se sert dans l'Église pour encenser. — *Mettre*

la main d'*l'encensoir*, entreprendre sur l'autorité de l'Église. *Donner de l'encensoir par le nez*, donner des louanges outrées et grossières, qui blessent plus qu'elles ne flattent.

Mais un Auteur novice à répandre l'encens,
Souvent, à son Héros, dans un bisarre ouvrage;
Donne de l'*encensoir* à travers le visage.

Boileau.

» Il est certaines sociétés, dévouées à des hommages mutuels, où l'*encensoir* passe de main en main. On obtient de ses Confrères une ample dose d'encens, en revanche de celle qu'on leur a distribuée. *Subat. Trois Siècles*, etc.

ENCHAINEMENT, s. m. **ENCHAINURE**, s. f. **ENCHAINER**, v. act. [*Anchéneman, nûre*, né : 2^e e ouv. et long; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au dern., longue au 2d.] I. *Enchaînement*, ne se dit bien qu'au figuré. Liaison, ou suite de plusieurs choses de même nature. » Les propositions de Géométrie ont un merveilleux *enchaînement* entr'elles. — A l'égard d'*enchaîture*, l'*Acad.* dit qu'on ne l'emploie qu'en parlant des ouvrages de l'Art, et qu'il est de peu d'usage. Dans sa dern. édition elle a retranché ces derniers mots. Un Auteur moderne s'en est servi dans le moral et dans le figuré. » Dieu connoît, par avance, l'existence des choses qui dépendent d'une *enchaîture* de causes nécessaires. *Clarke. Enchaînement*, était le mot propre. — Le *Rich. Port.* met *enchaîture* sans remarque. Liaison, attachement. *Trév.* dit comme l'*Acad.*

II. **ENCHAINER**, v. a. Au propre, lier et attacher avec une chaîne. » *Enchaîner un chien, des fagots, des esclaves*, etc. — Au figuré, captiver. » Sa beauté *enchaîne* tous les cœurs. — Il se dit, dans le même style, des choses qui sont liées les unes avec les autres. » Les causes naturelles sont *enchaînées* les unes aux autres, ou, avec les autres. — J. J. Rousseau substitué à ce dernier régime, l'ablatif. » C'est toi qui, le premier, as éveillé dans mon cœur une nouvelle audace, qui as brisé les liens dont la pudeur *enchaînait* mon sexe. — Ce dernier régime est peu usité: il faut en user sobrement. Mais la différence de ces deux régimes, le datif, ou la prép. à et l'ablatif, ou la prép. de, c'est que le 1^{er} est pour les choses auxquelles on attache: » Il *enchaîna* la victoire à son char; le travail auquel je suis *enchaîné*: le 2d est pour les choses avec lesquelles on attache: » Les liens dont je suis *enchaîné*. — Ce 1^{er} régime (la

prép. à, est sur-tout d'usage avec le passif.
 » Que d'épouvantables calamités enchaînées
 les unes aux autres. Volt.

La victoire, à son char, sembloit être enchaînée.
 Cromwel.

ENCHAINÛRE, voy. ENCHAÎNEMENT.

ENCHANTEMENT, s. m. ENCHANTER,

v. act. ENCHANTEUR, BRESSE, s. m. et f.

[*Anchanteman, té, teur, téréce* : 1^{re} et 2^e
 lon., 3^e e muet au 1^{er} et au d^{er}, é fer. au 2d,
 4^e e moy. au dern.] *Enchantement*, est l'effet
 de prétendus charmes: Faire, défaire, rompre
 un *enchantement*, ou l'action de l'enchanteur:
Les enchantemens de Médée. — Au figuré,
 chose merveilleuse et surprenante. » Rien ne
 manquoit à cette fête; c'étoit un *enchan-
 tement*.

EOCHANTER, au propre, charmer, en-
 sorceler. » Le peuple croit qu'il y a des Ma-
 giciens qui *enchantent* les hommes, les ani-
 maux, etc. — Au figuré, surprendre, char-
 mer, séduire, tromper. » Cette femme est
 artificieuse, elle *l'enchantera*. » Ne vous
 laissez pas *enchanter* par cet homme-là.

ENCHANTÉ, ÉE, participe et adjectif.

» Palais *enchanté*: Ses sens étoient *enchantés*.

— Apliqué aux personnes, c'est un mot à la

mode. » En bien ou en mal, ils escaladent

tous les superlatifs. Ils sont *enchantés*, fu-

rieux sur des choses qui n'auroient pas causé

la moindre émotion dans leurs âmes. Coyer.

Il régit de, devant les noms et l'infinitif,

et que, avec le subjonctif. » *Enchanté de cet*

ouvrage, enchanté de pouvoir vous être utile.

» *Enchanté que* les factions lui eussent acquis

dans ce Royaume des partisans. *Hist. d'Angl.*

— Avec ces régimes, il n'est point du style

précieux. — Apliqué aux choses, l'usage

de ce mot est plus ancien: Beau, surprenant.

» Un portrait *enchanté*, une maison *enchantée*,

des lieux, des jardins *enchantés*. Le P. Bouhours

conseille pourtant de ne se servir que rarement

de ces sortes de termes, qui sentent l'affectation

et le langage précieux. — Il est à remarquer

que dans ces occasions, *enchanté*, quoiqu'ayant

la terminaison passive; a pourtant le sens

actif, et se dit pour *enchantant*, qui *en-
 chante*, qui charme, qui ravit. — * Le

peuple dit, *pain enchanté*, pour, *pain à
 chanter*.

ENCHANTEUR, ENCHANTERESSE, se di-

sent au propre et au figuré: » *Les Enchan-
 teurs de Pharaon.* » *Circé l'Enchanteresse.*

» *C'est un grand enchanteur, une grande*

enchanteresse. Il se prend en bone, ou en
 mauvaise part, suivant le sens de la phrase.

— Il est quelquefois employé adjecti-
 vement; et il suit toujours le substantif.
 » *Style enchanteur, voix enchanteresse.*

On oubloit ses attraits *enchanteurs*.

Dès que sa voix frapoit les auditeurs.

Ververt.

De ce loisir fatal fuis le charme *enchanteur*.

Donne d'utiles jours aux travaux d'un Pasteur.

Gress. Egl.

* ENCHANTERIE, s. f. Cela s'est fait
 par *enchanterie*. Trév. Ce mot n'a pas été
 admis par l'usage, et il est inutile. On dit
enchantement. Le style burlesque ou maro-
 tique pourrait s'acomoder d'*enchanterie*.

ENCHASSER, v. a. ENCHASSÛRE, s.

f. [*Anchâcé, sûre, 1^{re} et 2^e lon., 3^e e fer.*

au 1^{er}, lon. au 2d. *Enchâsser*, c'est pro-

prement mettre dans une *châsse*; *Enchâsser*

des reliques. Il est peu usité en ce sens. —

Par extension, mettre dans du bois, dans

de l'or, de l'argent, ou autre matière. »

Enchâsser un diamant, un rubis dans une

bague, etc. — Fig. Placer, faire entrer.

» *Enchâsser un passage, un trait d'histoire*

dans un discours. — *Enchâssure* ne se dit

qu'au propre, de l'action d'*enchâsser*; il a

fort bien réussi dans *l'enchâssure de ce dia-*

mant; ou de l'effet de cette action: cette

enchâssure est fort riche.

Rem. L'Auteur du *Dict. Néolog.* n'approuve

pas *enchâssure* au fig. » *L'enchâssure de*

ces écrits augmentera leur prix. L'Abbé Des

Fontaines, qui a augmenté ce *Dict.* n'a pas

fait difficulté d'employer *enchâssure* figuré-

ment. » Ces Réflexions sont pour la plupart

ingénieuses, et ne sont défectueuses que par

leur forme et leur *enchâssure*. — Le mot

est en italique, pour montrer qu'il n'était

pas encore admis par l'usage. L'application

en paraît heureuse. Il semble qu'on pour-

rait s'en servir en pareille occasion.

ENCHÈRE, s. f. ENCHÉRIR, v. a.

[*Anchère, chéri; 2^e e moy. et long au*

1^{er}, é fer. et bref au 2d.] *Enchère* est une

ofre qu'on fait au-dessus de quelqu'un, pour

une chose qui se vend au plus offrant, ou

que l'on baille à ferme. » Mettre à l'*en-
 chère*: couvrir une *enchère*. — *Enchérir*,

c'est, 1^o. Faire une ofre au-dessus de quel-

qu'un. » *Enchérir une maison, une terre,*

sur, au-dessus, par-dessus quelqu'un. —

Neutralement et fig. Surpasser. » Néron a

enchérir sur la cruauté de Tibère. » *Enchérir* sur l'éloquence des Anciens. — 2°. Rendre une marchandise plus chère. » Ce Marchand a fort *enchéri* ses denrées. — V. n. Devenir plus cher : hausser de prix. Il se dit des choses. » Toutes les denrées *enchérissent*, ont *enchéri*.

Rem. Survant *La Touche*, on dit indifféremment *enchérir* et *renchérir*, au propre et au fig. » Il *enchérit*, ou il *renchérit* tous les jours sa marchandise. » Le blé *enchérit* ou *renchérit*. » Il *enchérit* sur la cruauté de Néron. » Il *renchérit* sur le ridicule des plus grands sots. — Cet habile Gramairien dit qu'il aimerait mieux *renchérir*, dans le figuré, et je crois qu'*enchérir* est meilleur pour le propre. — *Massillon* a employé celui-ci figurément et sans régime. » Une simple légèreté (dans un Roi) va autoriser la licence et l'impiété. . . . On croit plaire en *enchérissant*, et les railleries du Maître deviennent bientôt des blasphèmes dans la bouche du Courtisan.

ENCHÉRISSEMENT, s. m. ENCHÉRISSEUR, s. m. [*Anchériceman*; *ceur*; 1^{er} lon. 2^e e fer. 4^e e muet au 1^{er}.] Ils ne se disent l'un et l'autre que dans le sens propre; le 1^{er} relativement au n^o. 2^o. *enchérir*, et l'autre au n^o. 1^o. *Enchérissement*, haussement de prix. » *L'enchérissement des vivres*, des denrées. — *Enchérisseur*, celui qui *enchérit*. » Il s'est présenté beaucoup d'*enchérisseurs*. » Ce meuble a été délivré au plus offrant et dernier *enchérisseur*.

ENCHEVÊTRER (-s) v. réc. [*Anchevêtré*; 2^e e muet, 3^e e ouv. et lon. 4^e e fer. *Enchevestrer* est vieux.] Au propre, en parlant d'un cheval, engager un pied dans la longe de son licou. » Ce cheval s'est *enchevêtré*. — Au fig. (st. fam.) S'engager dans des choses, dont on a de la peine à se tirer. » Il s'est *enchevêtré* dans une mauvaise affaire. » Les Sophistes s'*enchevêtrent* souvent dans des raisonnemens d'où ils ont peine à sortir.

ENCHEVÊTRURE, s. f. [*Anchevêtrure*; 2^e e muet, 3^e e ouv., 4^e lon. On a dit autrefois *enchevestrure*.] Mal qu'un cheval se fait à un pied en s'*enchevêtrant*. » Mon cheval est malade d'une *enchevêtrure*. — Il ne se dit qu'au propre.

ENCHIFRENNEMENT, s. m. ENCHIFRENER, v. a. [*Anchifreneman*, né; 3^e

e moy. au 1^{er}, dont la 4^e e muet, e muet au 2d, dont la 4^e e fer.] *L'enchifrenement* est un embarras dans le nez causé par un rhûme de cerveau. *Enchifrener*, c'est causer un *enchifrenement*. » J'ai un *enchifrenement* bien incomode. Cet air froid m'a *enchifrené*: elle est toute *enchifrenée*.

ENCLÂVE, s. f. ENCLÂVEMENT, s. m. ENCLAVER, v. a. [*Anklâve*, *venâh*, *vé*] 2^e lon. 3^e e muet aux 2 1^{ers}, e fer. au 2d. ; *Enclâve* est, 1^o. les limites d'une terre ou d'une juridiction. » Cela est dans l'*enclâve*, ou hors de l'*enclâve* de, etc. — 2^o. Terre enclavée dans une autre. » Cette terre fait une *enclâve* dans la vôtre. » Cette paroisse est l'*enclâve* d'un tel Evêché. » Avignon et le Comtat Venaissin sont des *enclâves* de la France.

Enclâvement est l'effet d'*enclaver*, d'enfermer, d'enclorre une chose dans une autre. » *Enclaver* une pièce de terre dans un parc. » Deux Juridictions *enclavées* l'une dans l'autre. » *Enclâvement* d'une terre dans une autre terre, etc.

Rem. 1^o. M. de Ramsay emploie *enclaver* au figuré: » Tous les épisodes de notre Auteur (Fénélon) sont si habilement *enclavés* les uns dans les autres, que le premier amène celui qui suit. *Disc. sur le Poëme Epique*.

ENCLIN, INE, adj. [*Anklein*, *kline*.] Porté de son naturel à. . . Il ne se dit que des choses morales, et plutôt du mal que du bien. » *Télémaque* avoit trop de courage et de candeur pour être *enclin* à la défiance. *Télémaque*. » *Enclin* à mal faire, à médire. — Il est peu usité au fém. » Elle étoit *encline* à ces deux petits vices-là (la coquetterie et l'avarice.) *Mariv.* » La malignité humaine est *encline* à la censure. *Merc.*

Rem. Quoiqu'on dise *enclin*, on ne dit pas *encliner*, mais *incliner*. *Vaug.* Il faut ajouter qu'*enclin* n'est jamais qu'adjectif, et qu'on ne le fait substantif que dans le burlesque et le bas comique: *faire l'enclin*. On le sait autrefois sérieusement, et on le dit encore dans certaines Communautés Religieuses. » S'approchant deux à deux, elles firent *l'enclin* à la Supérieure.

ENCLÔRRE, v. act. ENCLÔS, s. m. [*Anklôre*, *anklô*: 1^{re} et 2^e lon.] Clôre de murâilles, de haies, de fossés, etc. Il se dit, ou avec le seul régime absolu (l'accusatif) : *enclôrre* un champ; ou avec la

prép. de : *enclorre un jardin de murailles, de haies, etc.* ; ou avec la prép. *dans* ; et alors il signifie enfermer, enclaver. » *Enclorre les faubourgs dans la ville ; enclorre une pièce de terre dans son parc, etc.* — *Enclôs* se dit, et de l'espace enfermé entre des murailles : grand *enclôs*, bel *enclôs* ; et de l'enceinte même : augmenter, accroître son *enclôs*.

ENCLOUER, v. a. ENCLOUÛRE, s. f. [*An-klou-é* ; *An-klou-ûre*, 3^e e fer. au 1^{er}, lon. au 2d. On écrivait autrefois *encloueu-re*.] *Enclouer* est, 1^o. en parlant d'un cheval, le piquer jusqu'au vif avec un clou, quand on le ferre. On dit aussi qu'un cheval *s'encloue*, qu'il *s'est encloué*, lorsqu'en marchant il a rencontré un clou, qui lui est entré dans le pied. 2^o. En parlant d'un canon, enfoncer de force un clou dans la lumière, pour empêcher que les ennemis ne s'en servent.

Enclouûre, au propre, correspond au premier sens d'*enclouer*. » Ce cheval est boiteux d'une *enclouûre*. — Au figuré (s. fam.) Empêchement, obstacle, difficulté. » *Voilà où est l'enclouûre.* » Ce n'est pas là l'*enclouûre* : j'ai découvert l'*enclouûre*.

ENCLUME, s. f. [*Anklume*] Masse de fer sur laquelle on bat le fer, l'argent, les autres métaux. Batre, frapper sur l'*enclume* : plus dur qu'une *enclume*. — On dit, Fig. dans le style médiocre, remettre un ouvrage sur l'*enclume*, lui donner un autre forme. Et en style prov. être entre l'*enclume et le marteau*, avoir à souffrir des deux côtés, ou être embarrassé à se déterminer entre deux partis également fâcheux ou dangereux.

ENCOCHER, v. act. [*Ankoché*.] Mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche.

ENCOFRER, v. a. Enfermer dans un coffre. — Fig. dans le style plaisant et un peu burlesque : mettre en prison.

ENCOIGNURE, ou ENCOGNÛRE, s. f. [*Ankog-nûre* ; mouillez le g ; 3^e lon. — On ne prononce point l'i, dit l'*Acad.* Il serait donc convenable de ne pas l'écrire.] Endroit où aboutissent deux murailles qui font un coin, un angle rentrant. » On a ménagé un cabinet dans cette *encoignûre*. — Plusieurs le disent de l'armoire même qu'on place dans ce coin.

ENCOLÛRE, s. f. [*Ankolûre*, 3^e lon.

4^e e muet.] Au propre, partie du cheval depuis la tête jusqu'aux épaules et au traitail. » Ce cheval a l'*encolûre* fine. Il est chargé, ou déchargé d'*encolûre*. — Au fig. en l'appliquant aux hommes, air, apparence. » Il a l'*encolûre* d'un sot, d'un fat. On ne le dit guère en bien ; on ne dit pas, avoir l'*encolûre* d'un honnête homme, d'un homme d'esprit. » A chaque page on devine le faussaire (le fabricant des lettres de...) On y reconait son *encolûre*, ses manières, son langage. *Anon.*

REM. *Richelet* écrit *encolure* ou *encolure* : il préfère le 2d. L'*Acad.* s'est décidée pour le 1^{er}. On dit, dans le *Diction-Gram.* qu'*encolure* est contraire à l'étymologie, ce mot venant de *col* ; mais comme on prononce *cou*, ce serait au contraire une raison pour dire *encolûre*. Il faut donc en revenir à l'usage, qui s'est déclaré pour *encolûre*.

* ENCOMBRE, s. m. [*Ankombre*, 1^{er} et 2^e lon. 3^e e muet.] Empêchement, embarras. Ce mot est vieux. *La Fontaine* l'a employé.

Perrette sur sa tête ayant un pot au lait

Bien posé sur un coussinet,

Prétendoit arriver sans encombre à la ville, etc.

Cependant, devant qu'il fût nuit,

Il arriva mouvel' *encombre* d'êtres, etc.

Un loup parut, tout le troupeau s'enfuit,

Ce n'étoit pas un loup, ce n'en étoit que l'ombre.

L'Auteur du *Tartufe Epistolaire* le fait féminin. » Sur le champ vous priées le parti de faire disparaître de votre seconde édition tous les passages italiens ainsi que les latins, pour éviter une pareille *encombre*. — Ce mot est masculin ; il est bon à conserver, pour le style plaisant et critique.

ENCOMBREMMENT, s. m. ENCOMBREMENT, v. a. [*Ankombrement*, bré ; 1^{re} et 2^e lon, 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Encombrer*, c'est embarrasser une rue, un passage, etc. de gravois, de pierres, de décombres ; etc. — *Encombrement* est l'action d'*encombrer*, ou l'effet de cette action. — M. *Linguet* parlant du contraste de la magnificence des repas avec les vilaines immondices des cuisines : » Concevroit-on, dit-il, comment la somptuosité, dont brille le salon, a pu naître au milieu des ordures qui *encombrent* le souterrain.

* ENCOMMENCER, v. act. [*Ancomancé* ; 3^e lon.] Commencer. Il n'est d'u-

siège qu'au Palais. » Nous poursuivrons le procès extraordinaire que nous avons commencé. L'ignot. On ne peut le dire dans le discours ordinaire, qu'en plaisantant et en se moquant.

ENCONTRE, s. f. Vieux mot. Aventure. » Bonne, mauvaise *encontre*.

A L'ENCONTRE DE, prép. Contre. »

Il plaide pour un tel à l'encontre d'un tel. L'Acad. avait d'abord mis *alencontre* tout en un mot; dans la dern. edit. elle a mis à l'encontre. — Ce mot était en usage au Palais; on ne s'en sert plus; on dit, il a son recours contre un tel, et non pas, à l'encontre d'un tel. C'est une remarque du P. Bouhours. Th. Corn. sur Vaug. — Dans les précédentes edit. l'Acad. disait qu'aler à l'encontre de est du st. fam. Dans la dern. elle le dit encore, pour signifier, s'oposer, être contraire à. Vaug. Corn. La Touc.

L'Auteur des Observations sur les Remarq. (l'Acad. elle-même) sont d'un sentiment (sur contraire; et les trois dern. avec le P. Bouhours, pensent que cette locution est tellement hors d'usage qu'on ne s'en sert pas même au Palais. — Il paraît donc que cet article a été conservé dans le Dict. Acad. des premières edit. — Le Rich. Port. suit l'Acad., et marque cette façon de parler, comme du style fam. Elle peut servir au burlesque ou au bas comique.

ENCÔRE, ou ENCOR, adv. [*Antôre, Antor*; 2^e Ion. au 1^{er}.] Le second ne se dit qu'en conversation, et en vers. L'Ac. ne le met que pour la Poésie. — On dit, dans le Dict. de Trév., qu'*encôre* est bien languissant dans un vers, quand il ne fait point d'élision. On ne voit pas pourquoi il le serait plus qu'un grand nombre de mots de cette terminaison; on peut dire, au contraire, qu'*encor* est dur et sec, et qu'*encore* est plus sonore et plus soutenu. Quoiqu'il en soit, les Poètes ont à choisir entre les deux.

ENCÔRE est un adv. de temps, qui s'emploie pour le passé, pour le présent et pour l'avenir. » Il vit *encôre*. » Il vivait *encôre*, il y a dix ans. » C'est un homme à vivre *encôre* trente ans. — Il signifie aussi, de nouveau: » Donnez-moi *encôre* à boire; de plus, ajoutez *encôre* à cela que, etc.; outre l'argent, on lui donna *encôre* un cheval, etc. — Du moins: » *Encôre* s'il vouloit avouer sa faute, on la lui pardonne-

rait. — Il se met aussi après *mais*, par opposition à *non-seulement*. » *Non-seulement* il est libéral, *mais encôre* prodigue. Il vaut mieux que *mais même*, dont plusieurs se servent, et qui est bien dur.

rait. — Il se met aussi après *mais*, par opposition à *non-seulement*. » *Non-seulement* il est libéral, *mais encôre* prodigue. Il vaut mieux que *mais même*, dont plusieurs se servent, et qui est bien dur.

1^o. *Encôre*, *Aussi* ont quelque rapport, mais ne sont pas synonymes. Le 1^{er} a plus de rapport au nombre et à la quantité. » Il n'y en a pas assez: il en faut *encôre*. Le 2^d tient davantage de la similitude et de la comparaison. » Lorsque le corps est malade, l'esprit l'est aussi. — * *Leibnitz* s'en sert au lieu de *même*. » De la manière dont je prends les choses, *encôre* (même) les hyperboles de Platon se vérifient souvent.

Encôre pour *déjà*, est un gasconisme. » Cet enfant a-t-il *encôre* déjeuné? *Gasc. Cor.* — *Encôre* se dit avec la négative.

2^o. *Encôre* et *Autre* ayant a-peu-près le même sens, il semble que c'est un pléonasme que de les appliquer tous deux au même objet. » La mauvaise police étoit *encôre un autre* obstacle à tous progrès. *Hist. d'Angl.* Il faut opter, et dire, étoit un *autre* obstacle, ou étoit *encôre* un obstacle.

3^o *Encôre* doit ordinairement précéder le participe dans les temps composés des verbes, et se mettre après le verbe dans les temps simples. » Je n'ai pas *encôre* fini: j'y travaille *encôre*. — Avec les adverbes de comparaison, il doit précéder. *Racine* le fils le fait suivre.

Non, maintenant sa gloire éclate plus *encor*...
Au delà de ce monde il est un monde *encor*.
On doit passer ces constructions aux Poètes. En prose, on dirait éclate *encôre plus*. » Il est *encôre* un monde.

4^o. *Encôre* a un sens tout différent, suivant qu'il est affecté ou non par une particule négative. » *J'atends encôre*, c. à d. j'ai attendu jusqu'à présent, ce qui signifie une continuation de la chose. » *Je ne l'atends pas encôre*, c. à d. le temps n'est pas venu qu'on puisse, ou qu'on doive l'attendre; ce qui est bien loin de signifier continuation ou répétition. *Racine* n'a pas fait cette attention dans ces vers d'*Iphigénie*.

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,
Et les Dieux, dès long-temps, contre moi courroucés,

A mon oreille *encor* les avoient épargnés.
Tout le monde voit qu'*encor*, placé où il est, ne peut signifier que continuation; ce qui

qui

qui est contre le sens de l'Auteur. Peut-être a-t-il cru qu'épargner ayant un sens passif, il pouvait employer *encôbre*, comme s'il y avait une négation. *Me les avaient encore épargnés.*, c. à d. *n'avaient pas encore permis* qu'on me les donât.

5°. *Encôbre* est adverbe dans cette phrase. « Il n'est pas *encôbre* venu. Il est conjonction dans cette autre. » Il a été long-temps à se faire prier; *encôbre* ne l'a-t-il accordé que de mauvaise grace. Dans ce dernier emploi, on met le pronom nominatif après le verbe. « Je suis content de ma pauvre Ithaque: *encôbre* même n'y règnerai-je que trop tôt. *Télémaque.* » Il a fallu que les Dieux nous aient envoyés pour désabuser Idoménée... *encôbre* a-t-il fallu des espèces de miracles pour lui ouvrir les yeux. *Ibid.* — Mais si le verbe est éloigné d'*encôbre*, on peut se dispenser de mettre le pronom après. « *Encôbre* même la plupart des hommes, en ce pays, étant adonnés à l'agriculture, ou à conduire leurs troupeaux, ne laissent pas d'exercer les arts nécessaires à leur vie simple et frugale. *Ibid.* En changeant la construction et rapprochant le verbe d'*encôbre*, l'illustre Auteur aurait sûrement dit, *ne laissent-ils pas*, etc. — « Mais *encôbre* faut-il attendre Doralice. *Marin.*

6°. *Encôbre* adv. se met aussi quelquefois à la tête de la phrase; et une de ses propriétés, quand il est ainsi placé, c'est d'autoriser la suppression du verbe. « *Encôbre* une réflexion, qui nous prouvera combien est fautive l'idée que l'Auteur nous donne, etc. On sous-entend, *je fais*, ou *permettez moi* *encôbre*, etc.

Encôbre que, quoique. Plusieurs ont voulu le bannir de la Langue, aussi bien que, *malgré que*. Il serait bon de le conserver: il est le plus sonore des trois. « *Encôbre que* j'en sois fort touchée, j'aime mieux sentir cette sorte de douleur, que de ne point savoir la suite de votre amitié. *Sév.* — L'Ac. met *encôbre que* sans remarque. Elle ne dit point qu'il vieillisse.

Rem. Coquillart et d'autres vieux Poètes, ont dit *encôbre*, et l'ont fait rimer avec *mémoire*, *histoire*, etc. *La Monnoie.* Au 17^e. siècle, on disait *encôbres*, et l'on prononçait l's devant une voyelle. « Celles qui ne seront pas *encôbres* habituées à l'Office. *S. Fr. de S.* — En vers, on dit *encôbre* et *encor*. *Cornéille* et *Segrais* s'en servaient indiffé-

Tome II.

remment. *Gombaud* fuyait *encor* comme un écueil, et n'aimait à se servir que d'*encore*. *Ménage* ne pouvait souffrir cela: à la fin du vers, ayant observé, dit-il, qu'il est extrêmement dur en cet endroit; mais il l'employait volontiers à la césure, comme *Matherbe* le pratiquait, et il trouvait qu'il y avait bonne grace.

Et tant d'autres *encor* me devoient avertir.

Enfin, *Ménage* avertit ceux qui voudront employer *encor* dans les autres endroits du vers, de consulter leur oreille; pourvu qu'ils l'aient bonne; car il y a tel lieu, où il ne sera point dur; et tel autre, où il le sera extrêmement. — Suivant M. l'Abé d'Oliver, dans la prose, on l'on n'est point gêné par la mesure; nos bons Ecrivains donnent constamment la préférence à *encôbre*, dont la pénultième, allongée par le muet, soutient la prononciation; au lieu que dans les entretiens familiers, où il n'est pas permis d'être lent, on ne dit guère que *encor*, dont la dernière est brève.

— L'Acad. dit, qu'en Poésie, on dit indifféremment *encôbre* ou *encor*, suivant le besoin. — *Encôres* a tout-à-fait vieilli. Il était pourtant comode pour les Poètes d'ajouter cette s devant une voyelle, quand ils avaient besoin d'une syllabe de plus, et de la retrancher, quand elle leur était inutile.

ENCOURAGEANT, ANTE, adj. Qui encourage. Ce mot n'est pas dans les Dictionnaires; mais il est très-beau, très-utile, et l'on s'en sert aujourd'hui sans difficulté. « Après quelques succès *encourageans*, il finit par échouer. *Hist. d'Angl.* » Institution aussi *encourageante* pour l'industrie, que flatteuse pour l'humanité. *Linguet.* Si c'est l'aiguille à coudre, qui a été le premier objet de leurs *encourageantes* attentions (des Economistes) *Id.*

ENCOURAGEMENT, s. m. ENCOURAGER, v. act. [*An kou-rageman*, g^e; 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^e.] *Encouragement*, ce qui encourage. *Encourager*, doner courage, exciter. « Les arts ont besoin d'*encouragement*. » Ce bon succès l'a fort *encouragé*.

Rem. 1°. Autrefois on n'employait point *encouragement* au pluriel: Et M. l'Abé Du Bos l'employant dans ce nombre, l'a fait imprimer en italique, pour montrer qu'il le hasardait. « Croit-on qu'un Peintre français, qui aurait pris son essor avant la Paix

L

de Vervins, eût reçu les mêmes encouragements qu'en 1660. — Aujourd'hui ce mot est bien établi, et il est du beau style. L'Acad. ne donne d'exemple que du singulier. 2°. *Encourager* régit la prép. à devant les noms et les verbes. *Encourager au travail, à bien faire.* — *Encourager les Soldats à la guerre : les encourager à se bien battre.* — Le régime des noms est rare. *Racine* a bien dit, dans *Andromaque* :

Allez, en lui jurant que votre âme l'adore,
A de nouveaux mépris l'encourager encore.
mais c'est une ellipse, et l'on sous-entend, à vous faire essuyer de nouveaux mépris.

ENCOURIR, v. act. [*An-kou-ri.*] Attribuer sur soi, mériter. *Encourir les peines portées par la Loi, les censures, l'indignation, la haine de Dieu, du Roi, etc. l'infamie, le mépris public, la honte, l'opprobre.*

ENCRASSER, v. act. [*An-crassé.*] Rendre crasseux. — La poudre *encrasse* les habits. — *S'encrasser*, devenir crasseux. — Il y a des étofes qui *s'encrassent* aisément. — *Fig.* Se mésallier. — *Il s'est bien encrassé par ce mariage.* — *Se rouiller.* — Les enthousiastes de la capitale croient que l'esprit ne peut que *s'encrasser* dans la Province.

ENCRE, s. f. **ENCRIER**, s. m. [*Ankre*, *Érié* : 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^e.] Liqueur noire, dont on se sert pour écrire. — Petit vase où l'on met de l'encre. — On dit, en style *proy.* écrire de bonne encre, ou de la bone encre à quelqu'un, en termes forts et pressans, et quelquefois avec reproches ou menaces. — On dit aussi : je ne suis pas dans la bouteille à l'encre, je ne suis pas dans la confidence ; cependant cela est probable, et je crois pouvoir l'assurer.

REM. 1°. *Encre* à écrire et *Ancre* ou *anchre* (*Anchora*) se prononcent de même, mais doivent s'écrire différemment. Plusieurs les confondent : c'est une faute grossière.

2°. Il n'est rien de si bizarre qui n'ait été dit, ou qui ne soit dans le cas de se dire dans la suite. * Un Auteur moderne dit : « Combien y en a-t-il qui eussent gagné à laisser leurs noms, pour ainsi dire, dans l'encre. Anon. c. à d. à ne point écrire, à ne point faire imprimer. Cela est tout à la fois obscur et baroque ; et le correctif, pour-ainsi-dire, n'est pas assez fort pour le faire passer.

ENCROUTEMENT, ENCROUTER. Voy. **INCRUSTATION, INCRUSTER.**

ENCUIRASSER (s'), v. réc. [*An-kuir-racé.*] Il se dit de la peau, du linge, des étofes, des métaux, qui se couvrent d'une crasse épaisse. — Des mains *encuirassées* d'ordures. — La poussière, l'ordure se sont *encuirassées* dans ces habits, etc.

ENCUIVER, v. a. [*Ankuvé.*] Mettre dans une cuve. — *Encuiver* la vendange.

ENCYCLOPÉDIE, s. f. **ENCYCLOPÉDIQUE**, adj. [*Anciklopédie, dike* : 4^e é fer., 5^e lon. au 1^{er}, dern. e muet.] *Encyclopédie*, est l'enchaînement des sciences. *Encyclopédique*, qui appartient à l'Encyclopédie. — Depuis quelque temps, on a dit *Encyclopédistes*, en parlant des Auteurs de la fameuse *Encyclopédie*.

Rem. *Richelet*, qui écrit *Enciclopédie* avec un *i*, dit que ce mot avait vieilli, et qu'il ne se disait plus que dans le burlesque. Il a fait depuis une prodigieuse fortune.

ENDÉMIQUE, adj. [*Andémike* : 2^e é fer.] Il se dit de ce qui est particulier à un peuple, à une nation, en parlant des maladies. — La lèpre étoit *endémique* en Syrie, en Judée. — La plique est *endémique* en Pologne. — Les maladies *endémiques* diffèrent des *épidémiques*, en ce que celles-ci ne régnaient qu'en certains temps, par un vice de l'air, et que celles-là sont ordinaires, en tout temps, à certains peuples. *Trév.*

ENDETTER, v. a. [*Andété* : 1^{re} lon., 2^e et 3^e é fer. — Devant la syll. féminine, le 1^{er} e se change en é moy. *Il endette*, ou, *endète*, il *endettera*, ou, *endètera*, etc.] Charger de dettes. — L'achat de cette terre l'a fort *endetté*. — *S'endetter*, contracter des dettes. — *Il s'est fort endetté*.

ENDÈVÉ, ÉE, adj. **ENDÈVER**, v. neut. [*Andévé* : 2^e é ouv. et long, sur-tout devant l'e muet : *Il endève*, *endèvera*.] *Endévé*, mutin, chagrin, impatient. — *Il faut être bien endévé*, pour vouloir, etc. — Subst. — *C'est un endévé* ; il fait l'*endévé*. — *Endéver*, avoir grand dépit de quelque chose ; enrager. — *Il endévoit de tout cela* : il *endève de voir* que les autres lui sont préférés.

Rem. Ces mots sont du bas peuple. Les honêtes gens disent, *il enrage*, *il est enragé*, plutôt que, *il endève*, *il est endévé*. — L'Acad. dit aussi que ces mots sont populaires.

ENDIABLÉ, ÉE, adj. * **ENDIABLER**, v. n. [*An-dia-blé*, *blé-e*, *blé* : 1^{re} lon., 3^e e

fer, long au 2d.] *Endiabler*, enrager. Il est bās (*Trév.*) et peu usité. — *L'Acad.* ne le met pas. — *Endiable*, furieux, enragé. » *Esprit endiable*. — Mauvais, méchant en son genre. » *Chemin endiable*, style familier et chagrin. — Subst. » *C'est un endiable, une endiable*.

ENDIMANCHER (s'), v. réc. [*Andimanché*: 1^e et 3^e lon., dern. é fer.] Mettre ses habits du Dimanche. Terme de plaisanterie, qui se dit d'une personne du peuple qui a mis ses beaux habits. » Il s'est endimanché. » Elle s'étoit endimanchée.

ENDOCTRINER, v. act. [*Andoktriné*.] Au propre, enseigner. *Richelét* le trouvoit déjà vieux. Il ne se dit qu'en plaisantant. Autrefois on le disoit sérieusement. — Au figuré, faire le bec, faire la leçon à quelqu'un, en lui donnant quelque commission. » Il s'est bien acquitté de la commission; aussi, l'avoit-on bien *endoctriné*.

Rem. 1°. *L'Ab. Coyer* l'emploie dans le sens propre, mais dans le style moqueur et ironique. » Deux cens agathines à moi! dit le cocher. Gardez-les pour ce triste savant, qui *endoctrine* votre fils. *Ile Frivole*.

2°. Un illustre Auteur, qui garde l'anonyme, s'en sert dans le sérieux, et lui fait régir la prép. *de*. » Vous *endoctrinez* vos écoliers des Loix de Minos, de Solon, de Lycurgue, et pas le mot, ou peu de chose, des loix et des coutumes reçues dans nos Provinces. *De la Littérature Allemande*. Et l'emploi, et le régime de ce mot, sont également contre l'usage.

* **ENDOCTRINEUR**, s. m. (Mot nouveau.) Celui qui *endoctrine*. Il ne se dit qu'en plaisantant et en se moquant. » Notre *endoctrineur* est ébranlé; la force de la vérité le presse; un reste de vanité le retient, etc. *Royou*. — Adj. » Depuis long-tems son zèle *endoctrineur* paraissait condamné au silence. *Id.*

* **ENDOLORI**, IE, adj. Qui ressent de la douleur. — Comme *douloureux* se dit des maux, et non de ceux qui les souffrent, il manquait un terme pour exprimer ce dernier sens. *J. J. Rousseau* a inventé *endolori*. » Ses membres *endoloris*. Ainsi, *douloureux* se dit de ce qui cause de la douleur, et *endolori*, de ce qui l'éprouve. Il ne paraît pas pourtant que ce mot ait fait fortune. *M. Tissot* dit *endolori*.

ENDOMMAGER, ou **ENDOMAGER**, v. a.

[*Andomagé*.] Apporter du dommage. » Le vent a *endommagé* les grains, les fruits. — *L'Acad.* fait régir au passif la prép. *de*. » Le mur est fort *endommagé* des coups de canon. — Elle avertit que ce mot ne se dit que des choses. *M. l'Ab. Garnier* lui fait régir les personnes. » *François* méditoit de signaler sa vengeance sur les Pays-Bas, le seul endroit où il pût facilement *endommager* son ennemi. *Hist. de Fr.* Dites, *causer du dommage à*, etc.

ENDORMEUR, s. m. [*Andormeur*.] Il n'a d'usage qu'au figuré (st. familier.) Flateur, cajoleur. » *C'est un endormeur*. — On dit proverbialement, *endormeur de matots, de coulevres, conteur de fatiboles, diseur de paroles flatteuses, à dessein d'endormir, et de tromper plus finement*.

ENDORMIR, v. a. [*Andormi*.] 1°. Faire dormir. » Berceur un enfant, pour l'*endormir*. — 2°. Figurément, amuser, afin de tromper. » *Endormir avec de vaines promesses, par de vaines espérances*. — 3°. Engourdir. » *Cela m'a endormi la jambe*. » *Endormir la douleur*. — 4°. S'*endormir*, commencer à dormir. » Je n'ai pu m'*endormir* que sur les trois heures. — Figurément, négliger une affaire. » Il s'est trop *endormi* sur cette affaire. » C'est un homme qui ne s'*endort* pas. — S'*endormir dans le vice, dans les voluptés, y croupir*. » Les passions nous *endorment*, ou nous nous *endormons* sur les bords de l'abîme. — 5°. *Endormir*, signifie aussi ennuyer, fatiguer. » Cette pièce, ce livre, ce sermon, la conversation de cet homme *endort*: on sous-entend, ceux qui les lisent, les entendent.

ENDÔSSE, s. f. **ENDÔSSEMENT**, s. m. **ENDÔSSER**, v. a. **ENDÔSSEUR**, s. m. [*Andôce, ceman, cé, ceur*: 2^e lon., 3^e é muet aux 2 1^{es}, é fer. au 3^e.] *Endôsse* est du style familier. » Vous en aurez l'*endôsse*. Donner l'*endôsse*, tout le faix, toute la peine.

ENDÔSSER, c'est 1°. Mettre sur son dos. En ce sens, son usage est fort borné. » *Endôsser le harnois, la cuirasse*. — 2°. Charger de: On l'a *endôssé* de cela. C'est dans le sens d'*endôsse*. — 3°. *Endôsser* une lettre de change, un billet, etc. Mettre le reçu au dos de la lettre, ou simplement la signature, ou l'ordre de payer à un autre. — *Endôssement* et *endôsseur*, ne se disent que dans ce sens. » Mettre son *endôssement* sur une lettre de change. » Il y a plusieurs *endôsseurs* à cette lettre de change.

ENDROIT, s. m. [*Androa.*] On dit, dans le *Dict. Gram.*, qu'on prononce quelquefois *andre*; c'est une mauvaise prononciation. Voy. CROIRE. — *Boileau* le fait rimer avec *droit* et *froid*.

Cessons de nous flatter, il n'est esprit si droit,
Qui ne soit imposteur, et faux par quelque endroit.

Ép. IX.

Ce mot me semble froid;
Je le retrancherois: C'est le plus bel endroit.

ENDROIT, lieu, place. » Vous le trouverez en tel *endroit*. » Voilà l'*endroit* où *Turenne* fut tué. » L'*endroit* (du corps) où il a été blessé. Voy. LIEU. — Il se dit des choses qu'on mange. » Donnez moi de *cet endroit* là, d'une partie d'un livre, d'un discours: » Il sait les plus beaux *endroits* de *Virgile*, de *Racine*, etc. — Il se dit aussi au figuré. » Il se montre par son bel *endroit*, par son mauvais *endroit*. » C'est le plus bel *endroit*, ou, le vilain *endroit* de sa vie. » Je ne le connois que par *cet endroit*. » Il m'a pris par mon *endroit* sensible. — Il se prend encore pour le beau côté d'une étoffe, et il est opposé à *envers*. » Voilà l'*endroit* de ce drap.

* *En endroit* de, en mon *endroit*, etc., adv. *Envers* lui, *envers* moi, sont vieux. » Il se persuadent d'être quittes par-là en leur *endroit* de tous les devoirs de l'amitié et de la reconnaissance. *La Bruyère*. On dirait aujourd'hui, *envers* eux. — Un Auteur plus récent a dit, à son *endroit*, qui est encore plus mauvais. » Après avoir exercé à son *endroit* tous les devoirs de l'hospitalité chrétienne. *Let. Edif.* Dites, *envers* lui. — Ces façons de parler sont hors d'usage, si ce n'est dans le style de *Pratique*. — On dit aussi, dans ce style, *chacun endroit* soi, pour ce qui le regarde. Voy. DROIT, Rem. II.

ENDUIRE, v. a. **ENDUIT**, s. m. [*Anduire*, *dui*: 2^e lon. au 1^{er}.] *Enduire*, c'est couvrir d'une couche de mortier, ou de plâtre, etc. *Enduit*, est cette couche dont on couvre, etc. » *Enduire* une muraille de plâtre, un vaisseau de goudron. » Faire un *enduit*.

ENDURANT, ANTE, adj. [*Anduran*, *rante*: 3^e lon.] Qui souffre aisément les injures. Il se dit ordinairement avec la négative, ou l'équivalent. » Il n'est pas fort *endurant*. » Il est peu *endurant*, mal *endurant*; femme peu *endurante*.

Endurant, patient (synon.) *Patient*, est le genre; *endurant*, est l'espèce: mais le 1^{er} a beaucoup d'acceptions, selon lesquelles il

n'est point synonyme du 2^d. » Il y a des personnes très-patientes, à l'égard des maux qui leur arrivent par le cours de la nature, et fort mal *endurantes* à l'égard de ceux qui leur viennent de la main des hommes. Voyez les *Synonymes* de M. l'Ab. *Roubaud*.

ENDURCIR, v. a. **ENDURCISSEMENT**, s. m. [*Andurci*, *ciceman*: 4^e e muet au 2^d.] 1^o. Rendre dur. » Le grand air *endurcit* certaines pierres. = 2^o. Rendre fort. » Le travail *endurcit* le corps. = 3^o. Avec à pour régime: Acoutumer à ce qui est dur et pénible. » *Endurcir* au froid, à la fatigue; aux injures, aux coups. » Mes mains, *endurcies* au travail, me donnent facilement la nourriture simple qui m'est nécessaire. *Téléme.* = 4^o. Rendre impitoyable. » L'avarice lui a *endurci* le cœur. = 5^o. *S'endurcir*, devenir dur. Il se dit au propre et au figuré. » Le corail *s'endurcit* à l'air. » Il *s'est endurci* à la peine, au travail; aux misères d'autrui.

ENDURCISSEMENT, ne se dit qu'au figuré. État d'une âme qui n'est plus touchée d'aucun sentiment pour la vertu, pour les choses de Dieu. » Cela marque un grand *endurcissement*. » Tomber dans l'*endurcissement*.

Rem. *Massillon* a une belle pensée, qui lui fait pardonner l'impropriété de l'expression: » La prospérité *endurcit* le Grand au plaisir, et ne lui laisse de sensibilité que pour la peine. Régulièrement, *endurcir*, acoutumer, ne se dit que des choses fâcheuses; mais les grands Écrivains s'élèvent souvent avec succès au-dessus des règles et de l'usage.

ENDURER, v. act. [*Anduré*.] 1^{re} lon. Devant l'e muet l'u est long aussi: Il *endûre*, il *endûrera*.] 1^o. Souffrir, même involontairement. » *Endurer* du froid. » Les peines que j'*endûre*. = 2^o. Supporter avec patience, avec constance. » Il y a des gens qui *endûrent* mieux la faim et le froid que les autres. = 3^o. *Trév.* et l'*Acad.* lui donnent le sens et le régime de *permettre*, savoir que, et le subjonctif: » Il ne faut pas qu'un Magistrat *endure* qu'on blasphème. *TRÉV.* » N'*endurez* pas qu'on fasse tort à personne. *Acad.* — Je ne l'ai guère vu employé en ce sens par les bons Auteurs.

ENE. Dans cette terminaison la pénultième est longue; dans *chêne*, *vène*, *sène*, *alène*, *rènes*, *frène*, *arène*, *pén*: brève dans *phénomène*, *ébène*, etc.; douteuse dans les noms propres, *Diogène*, *Athènes*, *Mérene*, etc.

ENEMI. C'est ainsi qu'il faudrait écrire.

Voyez ENNEMI.

ÉNERGIE, s. f. **ÉNERGIQUE**, adj. **ÉNERGIQUEMENT**, adv. [*Enérgi-e, gike, gike-man* : 1^e é fer., 2^e é ouv., 3^e lon. au 1^{er}, 4^e e muet.] *Energie*, efficacité, vertu, force. Il se dit principalement du discours, de la parole. » Discours plein d'énergie. « Il y a dans les Prophètes des expressions d'une grande énergie. — *Energique*, qui a de l'énergie. » Style, discours *énergique*. Termes *énergiques*. — *Energiquement*, d'une manière *énergique*. » Parler, s'exprimer *énergiquement*.

Rem. *Energie* et *énergique* sont fort à la mode. » C'est l'effet ordinaire des guerres intestines, de donner au courage une *énergie* atroce, qui le fait dégénérer en cruauté. *Journ. Hist. de Gen.* » Une éloquence muette, des gestes *énergiques*, rendent ce que ne peut exprimer sa langue. *Jér. Dél.* — *Energique*, ne se dit point des personnes. Un Auteur moderne nous peint ces esprits *énergiques*, qui s'élancent au-delà de leur existence actuelle, et qui, peu contents d'exciter l'admiration et l'amour de leurs concitoyens, veulent encore arracher des louanges des races futures. — Là, *esprit* est personifié. Mais que signifie un *esprit énergique*, une *âme énergique*? Dirait-on un homme *énergique*; un Auteur *énergique*? Je ne le crois pas. M. Mallet du Pan et M. Linguet l'ont dit. » Nation *énergique*. Voy. CONTRASTANT. » Ils étoient *énergiques*, emportés quelquefois, dans le Parlement (d'Angl.) *Ann. Polit.*

ÉNERGUMÈNE, s. m. et f. [*Enérgumène* : 1^{re} é fer., 2^e é ouv., 4^e é moy., 5^e e muet : toutes les sortes d'e se trouvent réunis dans ce mot.] Possédé, ou possédée du diable. » Exorciser un, ou une *énergumène*.

ÉNERVER, v. a. [*Enérvé* : 1^{re} et d^{re} é fer., 2^e é ouv.] Au propre, affaiblir par la débauche, ou par quelque autre cause. » Le vin, les débauches l'ont *énervé*. » Il s'est *énervé*, à force d'excès en tout genre. — Ce mot est beau au figuré. » Les voluptés *énervent* les hommes, *énervent* le courage. » Le trop d'ornement *énervé* le style. » Tout ce qui rend l'autorité injuste et odieuse l'*énervé* et la diminue. *Massill.* » La vertu dédaigne un vain faste, qui ne pourroit que l'affaiblir, en l'*énervant*. THOMAS. — Il semble que dans cette dernière phrase on pourrait trouver du pléonasme; car *affaiblir* et *énervé* ont tant de rapport, que c'est pres-

que la même chose.

ENFANCE, s. f. **ENFANT**, s. m. et f. [*Anfance, fan* : 1^{re} et 2^e lon.] I. *Enfance*, 1^o. L'âge depuis la naissance jusqu'à douze ans, ou environ : » Des *mon enfance*, dès sa plus tendre *enfance* : Sortir de l'*enfance*. — 2^o. Il se dit élégamment au figuré. » *Enfance* du monde, l'*enfance* de Rome. — 3^o. Puérilité. » Ce que vous faites est une vraie *enfance*. » Ne prenez pas garde à ces *enfances*. » Je soupçonne qu'elle est un peu menteuse. — Oh ! elle ne fait jamais que de petites menteries innocentes. — Mais quand on ment pour son plaisir, on pourroit bien aussi mentir par intérêt. — Oh ! que non ; c'est de l'*enfance*, cela passera. *Tra d'Éduc.* » Voulez-vous que je l'appelle ? — Je n'est. — Allons ; quelle *enfance* ! *Ibid.* — 3^o. *Être*, ou *tomber en enfance*, se dit d'une vieille personne qui est imbécille. » Elle est fort vieille, d'un caractère foible ; et depuis six mois, elle est presque entièrement *comblée en enfance*. — Quelques-uns disent, dans l'*enfance*. Celui-ci n'est pas si bon.

II. **ENFANT**, fils, ou fille, par relation au père et à la mère. *Fils* et *fille*, se disent avec l'expression de cette relation, et avec le régime. » Il est *fils* d'un tel ; elle est *fille* d'une telle. C'est le *fils* ; c'est la *fille* de M... de Md... *Enfant*, se dit ordinairement sans régime et sans exprimer la relation. » *Enfant* mâle : *enfant* gâté. » Cette mère aime fort *ses enfans* ; elle souffre tout à *ses enfans*. — Quelquefois le régime et la relation sont exprimés comme dans ces phrases. » Nous sommes tous *enfans* d'Adam : » Les Juifs étoient apelés *les enfans* d'Israël. » Le Baptême nous fait *enfans* de Dieu et de l'Église, etc. — On dit aussi, *les enfans* de France, pour dire, les Princes qui descendent des aînés de la Maison royale. Et, dans le style familier, *enfant* de Paris, de Lyon, de Marseille, etc. ; natif de Paris, etc.

2^o. **ENFANT**, se dit d'un garçon, d'une fille en bas âge. Alors il est des deux genres. » Un aimable *enfant*, un bel *enfant* ; une jolie *enfant*, une belle *enfant*. » Mde. de la Fayette vous prie d'aimer Pauline : elle voit fort bien, dit-elle, que *cette enfant* est jolie. Sév.

ENFANT, pour garçon, est un provençalisme. » Il a deux *enfans* et trois filles. Ce barbarisme a occasioné, il n'y a pas longtemps, un très-grand procès ; sur une substi-

tution qui était en faveur du *premier enfant*. Il n'y avait que des filles du premier lit, et un garçon du second. On jugea que le testateur très-provençal, avait entendu, par le mot de *premier enfant*, le *premier enfant mâle*.

Enfant, *puéril*. (Synon.) On applique la qualification d'*enfant* aux personnes, et celle de *puéril*, à leurs discours, ou à leurs actions. Ainsi, l'on dit d'un homme, qu'il est *enfant* (il est là adjectif) et que tout ce qu'il dit est *puéril*. Le premier de ces mots désigne dans l'esprit un défaut de maturité, et le second, un défaut d'élevation. Un discours d'*enfant*, est un discours qui n'a point de raison; un discours *puéril*, est un discours qui n'a point de noblesse. Une conduite d'*enfant*, est une conduite sans réflexion, qui fait qu'on s'amuse à des bagatelles, faute de connaître le solide; une conduite *puérile*, est une conduite sans goût, qui fait qu'on donne dans le petit, faute d'avoir des sentiments. GIR. Syn. » La femme devient *enfant*, et l'homme devient femme. Rayn.

3°. ENFANT, est aussi un terme de flatterie et de familiarité, quelquefois ridicule, par le défaut de convenance. » Allez, *mon enfant*, l'honneur de vos pareils est d'avoir de quoi vivre. Mariv.

4°. Mal d'*enfant*, travail d'*enfant*. Ce sont les douleurs d'une femme près d'accoucher. » Elle a le mal d'*enfant*, elle est en travail d'*enfant*.

Une Montagne, en mal d'*enfant*,
Jetoit une clameur si haute, etc.

La Font.

* En Provençal on dit, le mal de l'*enfant*. C'est un barbarisme.

1°. ENFANT, s'emploie élégamment au figuré. » Renaud demeure un moment confus, immobile et sans voix; mais enfin, un généreux dépit, *enfant* du courage et de la raison, s'empare de son âme, et en bannit la honte. Jér. Del. » Ces écrits ténébreux, *enfants* de la nuit, du mensonge et de l'orgueil, désavoués en naissant par leurs propres Auteurs, à cause de leur honteuse origine. Rygoley de Juvigny.

On dit proverbialement, faire l'*enfant*, badiner comme un enfant, faire des choses puériles. * En Provence, on le dit pour accoucher. » Elle n'a pas encore fait l'*enfant*; elle n'est pas encore accouchée. C'est un provençalisme, un barbarisme. — Ce n'est pas

jeu d'*enfants*: c'est chose sérieuse. On le dit aussi de ce que font ou disent des personnes âgées réunies ensemble. » Il y avait à ce repas vingt personnes: la plus jeune a soixante ans. — Ce n'est pas jeu d'*enfants*. — Il n'y a plus d'*enfants*. On comence de bonne heure à avoir de la malice. » Vous connaissez bien Mlle. Amélie? — Oui. — Eh bien! c'est elle qui est la cause de toutes les gambades de M. Théodore. . . Il n'y a plus d'*enfants*. Th. d'Éduc. — » C'est bien l'*enfant* de sa mère: Il lui ressemble, il en a toutes les manières: il en a toutes les vertus, ou tous les défauts. Il se dit plus souvent en mal qu'en bien. — On dit aussi qu'on est innocent d'une chose, comme l'*enfant* qui vient de naître.

ENFANTEMMENT, s. m. ENFANTER, v. act. [*Anfanteman*, té: 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Enfantement*, est l'action d'*enfanter*, d'accoucher d'un enfant. » Les douleurs de l'*enfantement*. » Heureuse la mère qui l'a *enfanté*. — Le verbe se dit ordinairement comme neutre et sans régime. *Enfanter* avec douleur. » Après qu'une femme a *enfanté*.

Ces deux mots se disent au fig. mais le 1^{er} seulement dans le st. plais. ou crit. » Cet Auteur est dans les douleurs de l'*enfantement*. » Il a peine à *enfanter*. » Cet autre *enfanté* tous les ans de grôses volumes. — Le verbe est plus noble. » L'imagination *enfanté* souvent des monstres.

ENFANTILLAGE, s. m. ENFANTIN, INE, adj. [*Anfanti-glia-ge*, rein, rine: 1^{re} et 2^e lon. mouillez les ll dans le 1^{er}.] *Enfantillage* ne se dit que des personnes qui ont passé l'enfance, pour signifier des discours, des manières d'enfant. » Pour un homme de votre âge, de votre caractère, voilà bien de l'*enfantillage*. — *Enfantin*, au contraire, ne se dit que des enfans visage *enfantin*, voix *enfantine*.

* ENFANTISE, s. f. *Enfantillage*. C'est un mot de Province. L'*Acad.* ne le met pas. Dans le *Dict. de Trev.* on dit qu'il n'est pas du bel usage.

ENFARINÉ, ÉE, adj. ENFARINER, v. act. [*Anfariné*, né-e, né. 4^e é fer. long au 2d.] Le verbe ne se dit qu'au propre. Poudrer de farine » Les Bateleurs s'*enfarinent*. — Si on le dit au fig. ce ne peut être que dans le style comique ou satirique. » Le Cardinal du Perron n'y entendait sans

doute pas finesse, quand il apelait ce livre (*les Essais de Montagne*) le bréviaire des honêtes gens. L'Evêque d'Avranches (Huet) était plus judicieux, en le regardant comme le bréviaire des honêtes paresseux et des ignorans studieux, qui veulent *s'enfariner* de quelque conoissance du monde, et de quelque teinture des Lettres. *Sabat. Trois Siècl.* — On dit, en se servant du passif, qu'un homme *est enfariné* de quelque science, pour dire, qu'il n'en a qu'une légère teinture; et qu'il est *enfariné d'une* opinion, *d'une* mauvaise doctrine, pour dire qu'il en est imbu, prévenu. — Dans ce dernier sens on dit aussi *enfariné* tout seul. « Cet homme *est enfariné*: il est ataché à des erreurs condamnées. — On dit, proverbiallement, *il est venu nous dire cela, la gueule enfarinée*, c. à d. inconsidérément et avec une sottise confiance, croyant faire merveilles.

ENFER, s. m. [*Anfêr*: 1^{re} lon. 2^e é ouvert.] Nous nous servons du *singulier* pour désigner le lieu destiné pour le suplice des damnés, les peines de *l'enfer*, la crainte de *l'enfer*. Souffrir *en enfer*. — On dit pourtant quelquefois *au fond des enfers*: mais cela ne dit rien de plus qu'*au fond de l'enfer*. — Au pluriel, il se prend pour le lieu où les Païens croyaient que les âmes allaient après leur mort: « Mercure conduisoit les âmes aux *enfes*; et pour celui où étaient les âmes que N. S. visita après sa mort. » J. C. est descendu aux *enfes*. — *Enfer* se dit figurément d'un lieu où l'on se déplaît beaucoup, où l'on souffre extrêmement. « Cette maison est pour moi *un enfer*. — Porter son *enfer* (son suplice) avec soi. » Les méchans *portent avec eux leur enfer*. — Il signifie aussi, les Démons, les Puissances de *l'enfer*. « *L'Enfer* en gémit. » *L'Enfer* s'est déchainé contre moi.

Rem. Autrefois on ne mettait point d'article devant *enfer*. « Les flammes *d'enfer*. Masc.

Et si les pales Euménides
Toutes trois ne sortent *d'enfer*.

Malherbe.

Aujourd'hui on dit *de l'enfer* ou *des enfes*. — On dit seulement, *furie d'enfer*, *tison d'enfer*, dans le st. fam. et chagrin.

ENFERMER, v. act. [*Anfêrmé*: 1^{re} lon. 2^e é ouvert. 3^e é fer.] 1^o. Mettre dans un lieu d'où l'on ne puisse sortir; ou serrer dans un lieu qui ferme. « *Enfermer un hom-*

me dans une maison, un habit dans un coffre, des papiers dans un cabinet. — Avec le seul régime absolu (l'acusatif) c'est mettre dans un hôpital des foux, ou dans un lieu de correction. « C'est un homme à *enfermer*. » On a été obligé de *l'enfermer*. — 2^o. Environner et clore de toutes parts. « *Enfermer un parc de murailles, de haies.* » Les ennemis *se laissèrent enfermer entre deux rivières, entre deux montagnes.* — 3^o. Contenir, comprendre. « Ce passage *enferme beaucoup de vérités.*

REM. *Enfermer* se dit proprement de ce qu'on met dans un coffre, dans un cabinet; et *renfermer*, de ce que la Nature fait naître dans la terre ou dans la mer, etc. Ainsi le P. *Bouhours* n'a pas parlé assez exactement, dans ses *Entretiens d'Aristote et d'Eugène*, quand il a dit: « Les perles que la nature *enferme* dans son sein. Il falait dire, *renferme*.

ENFERMÉ, s. m. *Sentir l'enfermé*, se dit de ce qui sent mauvais, à cause qu'il y a long-temps qu'il n'a été à l'air. « Cette chambre *sent l'enfermé*. En ce sens on dit aussi, et mieux encore, *le renfermé*. Acad.

* ENFERMETÉ, ENFERMIER, se sont dits autrefois pour *Infermité, Infermier*. Ménage nous apprend que le 2^d se dit dans la plupart des Provinces; et cet habile Grammairien, en disant qu'à Paris on dit *Infermier*, ajoute que c'est ainsi qu'il faut dire, mais que c'est sans blâmer ceux qui disent *l'enfermier*. Ce mot est pourtant contraire et à l'usage et à l'étymologie: et c'est aujourd'hui un vrai barbarisme.

* ENFERMEUR, s. m. Celui qui *enferme*. C'est un mot fabriqué par M. *Linguet*. Il ne peut se dire qu'en plaisantant, ou dans le st. burlesque, ou satirique.

ENFERRER, v. act. [*Anfêré*: 2^e é ouvert. et lon. r forte, 3^e é fer.] Percer avec une épée, une pique, etc. « *Enferrer son ennemi.* » Il *s'est enferré* lui-même. — Au fig. *s'enferrer*, c'est dans un discours, dans une interrogatoire, dire ou avouer des choses, qui font contre nous; se nuire à soi-même par ses paroles ou sa conduite.

* ENFIELLÉ, ÉE, adj. [*Anfiélé, té-e*, 2^e et 3^e é fer.] Rempli de fiel. « Son cœur *enfiellé* n'a pu se contenir. *Linguet*. — Ce mot paraît forgé d'après *emmiellé*. *Ronsard* s'en était servi: mais très-probablement ce n'est pas à lui que le célèbre Auteur des

Annales l'a emprunté : il y a plus d'apparence qu'il l'a créé de nouveau. On peut en bien augurer. — Dans *Trév.* on met *enfieller*, vieux. Rendre amer comme le fiel.

ENFILADE, s. f. **ENFILER**, v. a. [*Anfilade*, lé.] Au propre, le subst. ne se dit que d'une longue suite de chambres sur une même ligne. » *Une longue enfilade.* » *Une belle enfilade de chambres.* » Huit chambres *en enfilade.* » Au fig. st. fam. et crit. ; *Une longue enfilade de discours* ; une longue suite de choses ennuyeuses. » *Une longue enfilade de raisonnemens*, qui ne concluent rien, lasse l'Auditeur et ne l'éclaire pas.

ENFILER, c'est proprement, passer un fil par le trou d'une aiguille. Il ne se dit cependant pas du fil, mais de l'aiguille, ou des choses qu'on passe dans un fil, dans un cordonnet, etc. » *Enfiler une aiguille, des perles, un chapelet, etc.* = Il se dit fig. dans le st. simple, et quelquefois plaisant et proverb. » *Enfiler* (prendre et suivre) un chemin. » *Enfiler le degré*, s'échaper ; *enfiler la venelle*, (bas et populaire) s'enfuir. *Enfiler un discours*, s'engager, s'embarquer dans un long discours. » Le canon *enfile* la tranchée ; le vent *effile* la rûe ; la bat, y souffle en ligne droite.

* **ENFILURE**, s. f. On disait dans le *Dict. de Trév.* au commencement du siècle, que ce mot serait utile au fig. pour signifier une suite de discours lié et raisonnable. Mais l'usage l'a rejeté, et ne l'admet pas même au propre.

ENFIN, adv. et conjunct. A la fin, Pour conclusion, en un mot. = Il ne faut pas confondre, *Enfin*, et *à la fin* : le 1^{er} est le plus souvent employé comme *conjonction*, servant à lier le discours. Il se met ordinairement au commencement du sens. » *Enfin*, que vous dirai-je de plus. » Mais *enfin* que vous a-t-il dit ? etc. Le second est un *adverbe* qui se met au commencement ou à la fin : il exprime le *tandem* ou le *denique* des Latins. » *A la fin* il est venu, il est venu *à la fin*. — On emploie aussi *enfin* dans ce dernier sens, et alors il est *adverbe*. » *Enfin* il est venu, il est venu *eufin*. On le redouble même quelquefois, pour marquer qu'on a attendu long-temps. » Vous devez avoir reçu nos lettres, du 15 Mai, qui vous auront fait voir qu'*enfin*, *enfin* nous avons reçus les vôtres. *Sév.* » Je

veux savourer à longs traits le plaisir de louer un Candidat Académique, puisque *enfin*, *enfin* je le puis sans trahir ma conscience. L'Abé Royou. Journ. de Mons. — * Anciennement on disait *enfin final*, ou *enfin finale*, pour mieux appuyer ; et plusieurs le disent encore aujourd'hui. Mais cette façon de parler est vieille, et elle est devenue basse et populaire.

Rem. 1°. L'Acad. ne marque *enfin* que *adverbe*, et il ne figure dans les exemples que comme *conjonction*.

2°. *Ménage* distingue *enfin* d' *à la fin*, plutôt par leur place dans la construction que par leur signification. Il demeure d'accord qu'*enfin* a meilleure grace qu'*à la fin* au commencement, et qu'*à la fin* se met plutôt au milieu de la période ou du vers. La vérité est qu'ils se mettent l'un et l'autre au commencement, au milieu et à la fin ; mais qu'*enfin* s'emploie plus souvent comme *conjonction*, liant le discours ; et *à la fin*, comme *adverbe*, exprimant que le temps qu'on attendait est enfin arrivé. — On ne doit comparer *enfin* avec *à la fin*, que lorsque celui-là est *adverbe* comme celui-ci ; et dans ce cas, la remarque de *Ménage* est fautive.

ENFLAMMER, ou **ENFLAMER**, v. a. [*Anflamé*, 1^{re} lon. 3^e é fer.] Au propre, alumer, mettre en feu : » Une seule étincelle *enflamme* de la poudre à canon. — Il se dit sur-tout au *reciproque* et au *passif*. » Le vaisseau *s'enflama* ; tout le palais *fut enflamé* dans un instant. = Au fig. Échauffer, doner de l'ardeur. » Le vin *enflamme* le sang, la bile. » La colère *enflamme* les yeux, le visage. » L'ardeur qui *l'enflamme*. » Les Anglois *s'enflamèrent*, ou ils étoient *enflamés* de deux puissantes passions, de l'intérêt et de la gloire.

* **ENFLE**, adj. Enflé. C'est un barbarisme commun en Provence. Il est tout *enfle*.

ENFLER, v. act. **ENFLÛRE**, s. f. [*Anflé*, flûre : 2^e é fer. au 1^{er}, lon. au 2^d.] *Enfler*, c'est proprement, remplir de vent ou d'autre chose, qui fait excéder la grosseur, ou la mesure ordinaire. » *Enfler un ballon, la joue, les voiles.* » Les pluies ont *enflé* la rivière. — V. n. et réc. Les jambes lui *enflent*, la rivière *enfle* ou *s'enfle*. Les jambes comencent à *s'enfler*, etc. = Fig. Augmenter. » *Enfler le cœur, le courage.* — Éanorgueuillir. » La prospérité l'a extrêmement

extrêmement enflé. — Enfler son style, écrire d'un style ampoulé. — Enfler les rolles, la dépense, y mettre des choses inutiles ou fausses pour les grossir. — Voyez BOURSOUFLER.

ENFLÉ, adj. Au propre, il se dit tout seul, et suit toujours le subst. » Homme enflé, hydropique. Au figuré, il régit de ; enflé de son savoir, de ses succès.

ENFLÛRE se dit aussi et dans le sens littéral, et dans le métaphorique. » L'enflûre de l'hydropisie. — Enflûre qui vient d'une fluxion. » L'enflûre du cœur, l'orgueil, la vanité. Enflûre du style, vice d'un style enflé.

Rem. Ce sont MM. de Port-Royal, qui les premiers ont caractérisé l'orgueil par l'enflûre du cœur. Mde. de Sévigné n'aimait pas cette expression, mais elle s'est bien établie, et on la trouve dans les meilleurs livres. » Les grandes actions enflent le cœur, et inspirent une présomption dangereuse. *Téléme.*

ENFONCEMENT, s. m. ENFONCER, v. act. [*Anfonceman*, cé. 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Enfoncement* a tantôt le sens actif, tantôt le sens passif, tantôt il se dit de l'action d'enfoncer ; l'enfoncement d'une porte : tantôt de ce qui paraît enfoncé, reculé. » Dans l'enfoncement d'une vallée, d'une perspective, d'un tableau, etc.

Enfoncer est, 1^o. Pousser vers le fond ; faire pénétrer bien avant. *Enfoncer un clou dans la muraille, un poignard dans le sein, une épée jusqu'aux gardes. Enfoncer des piloris.* » *Enfoncer son chapeau*, faire que la tête entre plus avant dans le chapeau. — 2^o. Rompre, briser. » *Enfoncer une porte, un cabinet, le plancher.* » La bombe enfonça la voûte, etc. — *Enfoncer un bataillon, un escadron, les rangs, les percer, les rompre, les renverser.* — 3^o. V. n. Aller au fond. » La chaloupe enfonça dans l'eau. » Le cheval enfonça dans la boîte jusqu'au poitrail. — 4^o. *S'enfoncer*, pénétrer bien avant dans le fond. » *S'enfoncer dans le bois, dans une caverne.* — Au fig. *S'enfoncer dans l'étude, le jeu, la débaûche, etc.* — *Enfoncé.* » Il a les yeux enfoncés dans la tête ; il a l'esprit enfoncé dans la matière. Style simple et familier, et pour le dernier, un peu plaisant et critique.

REM. *Enfoncer*, neutre, n'est point d'usage au fig. » *Enfonçons davantage*, dit *Bossuet*, dans les sentimens du Ministre. — On dirait plus régulièrement, *creusons davantage dans, ou approfondissons davantage les sentimens, etc.* — Cet illustre Auteur fait *enfoncer* actif dans le même sens ; ce qui est encore plus irrégulier. » Si nous enfonçons avec eux la matière de la Communion, etc. » Rien ne pressoit ces saints Docteurs d'enfoncer le sens caché de l'Apocalypse. *Aprofondir* est encore là le terme propre. — *La Bruyère* a dit aussi des hommes superficiels : » Ils n'ont pas, si je l'ose dire, deux pouces de profondeur ; si vous les enfoncez, vous rencontrez le tuf. — Ce verbe est plus supportable dans cette phrase, parce qu'il est préparé par le mot de *profondeur*, qui précède ; cependant l'expression est encore hardie.

ENFONCEUR, s. m. ENFONCURE, s. f. [*Anfonceur*, sûre : 1^{re} et 2^e lon. 3^e lon. au 2d.] Le 1^{er} ne se dit qu'en style prov. *Enfonceur de portes ouvertes*, homme qui se vante de faire une chose facile, comme si elle était difficile. — Le 2d est, 1^o. Toutes les pièces qui font le fond d'une futaille. » *L'enfoncure de ce tonneau ne vaut plus rien* — 2^o. L'assemblage des ais, que l'on met au fond du lit, pour soutenir la paille, les matelas. Il faut changer l'enfoncure de ce lit.

ENFORCIR, v. act. neut. et réc. [*Anforci*.] Rendre plus fort : *enforcir un mur.* La bonne nourriture a enforci ce cheval. — Actif, il ne se dit point des personnes. — Devenir plus fort. » Ce cheval enforcit tous les jours. » Cet enfant a enforci, ou s'est enforci de moitié. » Ce vin s'enforcira à la gelée.

ENFOUIR, v. act. [*Anfou-i*.] Au propre, Cacher en terre. » *Enfouir de l'argent.* — Au fig. il se dit des talens, par allusion à la parabole du Serviteur paresseux. » Il ne faut pas enfouir le talent que Dieu nous a donné. Cette expression est du bon style.

* ENFOUISSEMENT, s. m. L'action d'enfouir. Mot forgé peu heureusement. L'usage l'a rejeté. Il pourrait être utile.

ENFOURCHER, v. act. [*Anfourché*.] Monter à cheval jambe deçà, jambe delà. (st. famil.) *J'enfourchai mon cheval, et je partis.*

ENFOURNER, v. act. [*An-four-né.*] Mettre dans le four. » *Enfourner le pain, des petits pâtés, etc.* — *V. neut.* Figurement (st. famil.) *Bien ou mal enfourner*; comen- cer bien ou mal une affaire.

ENFREINDRE, v. act. [*An-frein-dre*: 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet. — Mde. Dacier écrit *enfreindre*, avec un *a*: c'est contre l'usage et l'analogie.] Transgresser, violer, contrevenir à... » *Enfreindre les coutumes, les privilèges, les ordonnances. Enfreindre un traité, etc.*

ENFUIR, (s') v. réc. [*An-fuir*: 1^{re} lon. — Dans les temps composés, il ne faut pas séparer *en* de *fuir*. » *Ils s'en étoient fuis.* Abadie. Dites, *ils s'étoient enfuis.*] Fuir de quelque lieu. Il se dit ordinairement sans régime. » Il vouloit *s'enfuir*, on l'a ar- rêté. Mais il régit quelquefois la prép. *de*: *s'enfuir de la prison.* — Figurement, on le dit, dans le style simple, d'une liqueur qui s'écoule, et du vase d'où elle sort. » *Votre vin s'enfuit.* » Le tonneau est mal re- lié: il *s'enfuit*. — Voy. *S'ÉVADER*.

ENFUMER, v. act. [*Anfumé.*] 1^o. Noir- cir par la fumée. » *Enfumer des tableaux, pour les faire paroître anciens.* » Le feu, les flambeaux *enfument les* appartement, les meu- bles. — 2^o. Incomoder par la fumée. » Ce bois est verd, il *vous enfumera*: vous *vous enfumerez*. — 3^o. *Enfumer des renards, des abeilles, etc.* les obliger par la fumée de sortir de leurs terriers, ou de leurs ru- ches.

ENGAGEANT, ANTE, adj. ENGAGE- MENT, s. m. ENGAGER, v. act. [*Anga- jan, jante, jeman, jé*; 3^e lon. aux deux 1^{ers}, e muet au 3^e, e fer. au 4^e] *Enga- geant*; insinuant, attirant. Il se dit des per- sonnes, et de ce qui y a rapport. » C'est une personne fort *engageante*; un esprit doux et *engageant*. » Il a des manières *engageantes*.

Engagement est 1^o. l'action d'*engager*, ou l'effet de cette action. Tenir une terre par *engagement*. — 2^o. Promesse, obligation, atachement par lequel, on *s'engage*. » Prendre un *engagement, des engagements.* Obser- ver ou rompre *ses engagements.* » *Engage- ment de sa foi, de sa parole: engagement de cœur.* — 3^o. Enrôlement d'un soldat, et aussi l'argent qu'il reçoit en s'enrôlant. » *Son engagement est pour six ans.* » Il a reçu six louis d'*engagement*.

ENGAGER a plusieurs sens. — Mettre

en gage: » *Engager ses meubles, sa vais- selle.* — *Doner pour assurance.* » *Engager une maison-à des créanciers.* — Figurement, *engager sa foi, sa parole, son honneur.* — *Obliger à...* Il dit quelque chose de moins fort et de plus gracieux. On nous *oblige à faire* une chose, en nous en imposant le devoir, la nécessité. On nous *y engage* par des promesses ou par de bones manieres. » Il *m'a engagé à cela* par ses honnêtetés. » Il *m'a engagé à solliciter* pour lui.

Rem. Ce n'est que depuis peu de temps, disait le P. Bouhours à la fin du siècle passé, que l'on a comencé à dire, *engager de*; mais *engager à* est toujours plus usité. — On ne trouve point dans le Dict. de l'*Acad.* *engager de*. L. T. On peut employer *de*, pour éviter plusieurs *à*, ou la rencontre de plusieurs voyelles. » Il nous *engagea d'a- cheter* son livre. Si l'on disait, il nous *en- gagea à acheter*, il y aurait trois *a* de suite, ce qui choquerait l'oreille. Hors de là, il faut toujours dire *engager à.* — *S'enga- ger a* le même régime. » Je *m'engage à vous servir* dans cette affaire. — Il se dit quelquefois absolument pour, *s'obliger à servir* pendant un certain temps. » Il *s'est engagé pour trois ans.* — *Engager un Sol- dat, l'enrôler.* » Il *s'est engagé*: il s'est enrôlé. — *S'endetter.* » Il *s'engage tous les jours de plus en plus.* — *S'empêtrer*: » Cette perdrix *s'est engagée* dans les filets: » Il *s'engagea les pieds dans l'étrier*, etc. — Figurement. » Vous *vous engagez dans* une méchante affaire. » Ne *vous engagez pas avec* lui.

ENGAGER s'unit avec d'autres mots pour former diverses expressions. *Engager le combat*, le comencer, obliger l'ennemi à combattre; ou en être l'ocasion. » Cette légère escarmouche *engagea le combat.* — *Engager la poitrine*, y causer de l'opres- sion. » Sa poitrine *s'engage*, elle s'embar- rasse, elle se remplit. — *S'engager dans un bois, dans un défilé*: y entrer trop avant, etc. etc.

ENGAGISTE, s. m. [*Angagis-te.*] Qui jouit d'un Domaine du Roi par engage- ment.

ENGAINER, v. act. [*Engainé*; 2^e e ouv. et long, 3^e e fer.] Mettre dans une gaine. *Engainer des couteaux.*

* **ENGARDER**, v. act. [*Angardé.*] En- pêcher, préserver. Vieux mot.

En Paradis trouva l'eau de jouvence ;
Dont il se seut de vieillesse engarder.

Il s'est conservé dans ce proverbe. » Peut-être en garde de mentir.

ENGEANCE, s. f. [*Anjance*; 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet : dans *ean*, l'e est muet : il n'est là que pour doner au g un son doux qu'il n'a pas devant l'a : sans cet e surajouté, on prononcerait *engance*. — *Richelet* et *Danet* écrivent *engence* : Cette orthographe serait plus simple ; mais elle est contre l'usage.] *Race*, en parlant des volailles, Canes, poules, d'une belle *engeance*, de la grande *engeance*. = En parlant des hommes, il ne se dit que par injure, et n'est pas du beau style. *La Fontaine* a eu raison de s'en servir dans une Fable.

Mais ne vous moquez point, *engeance* sans pitié,
Souvent il vous arrive un sort comme le nôtre.

Et M. l'Ab. *Reyre*.

Quand autrefois, par sa toute puissance,
Le Souverain maître des cieus,
Des humains eut produit l'engeance.

Mais il semble que *Bossuet* a eu tort de l'employer dans *l'Histoire des variatibns*. » Il étoit étonné d'où pouvoit venir cette *engeance du Manichéisme*. Aujourd'hui l'on est plus délicat, et l'on ne passerait pas si aisément ce mot dans une histoire sérieuse.

ENGEIGNER, v. act. Duper, tromper. Vieux mot.

Tel, comme dit *Merlin*, cuide *engeigner* autrui,
Qui souvent s'engigne lui-même.

J'ai regret que ce mot soit trop vieux aujourd'hui,
Il m'a toujours semblé d'une énergie extrême.

La Font.

ENGELÛRE, s. f. [*Angelûre*; 2^e et dern. e muet : 3^e lon.] Petite enflûre aux pieds et aux mains, accompagnée d'inflammation. Avoir des *engelûres* aux pieds, aux mains, au talon.

ENGENDRER, v. act. [*Anjandré*; 1^{re} et 2^e lon. 3^e é fer.] Produire son semblable, comme font les animaux. Je suis de l'avis du P. *Bouhours*, ce mot ne se dit point au propre des personnes. Au lieu de dire, *Abraham engendra Isaac*, il faut dire, *eut pour fils Isaac*; ou bien, *mit au monde Isaac*. La 1^{re} manière est la meilleure; car *mettre au monde* se dit plutôt de la femme. — L'*Académie* ne blâme point cet usage d'*engendrer*. Elle avertit seulement qu'il ne se dit proprement que du mâle. (Dans la dernière édit. elle a mis, *plus communément*). Il semble qu'au propre, il ne se dit qu'en sty e

dogmatique. » Le Père engendre le fils de toute éternité, ou dans un petit nombre de phrases, comme : » Chaque animal engendre son semblable ; la vertu d'engendrer, etc. = Au figuré, il a un usage plus étendu. » Le mauvais air engendre des maladies, des catarres, des fluxions. Cela engendre des vers. » La mal-propreté engendre la vermine. » L'or s'engendre dans les entrailles de la terre. — Et plus figurément encore, dans les choses morales. » La diversité d'intérêts engendre les inimitiés, les querelles. » L'oisiveté engendre toute sorte de vices. » Les procès s'engendent aisément dans les familles.

On dit, en style proverbial, n'engendrer pas mélancolie, être d'un naturel gai et jovial. — » La familiarité engendre le mépris. Quand on est trop familier avec les personnes, on s'en fait bientôt mépriser.

*ENGENDREUR, s. m. Mot fabriqué par M. *Ling*. Père, Auteur. Il dit, en parlant d'un Journal fort répandu. » On a vu ce que l'un de ses engendreur s'est permis de hazarder contre moi. — Ce célèbre Écrivain est en possession de forger tous les mots dont il croit avoir besoin, pour doner plus d'énergie à son style. Quelques-uns trouveront peut-être qu'il abuse de la permission.

ENGEOLER, ENGEOLEUR. Voy. ENJÔLER, ENJÔLEUR.

ENGER, v. act. [*Angé*.] Embarrasser, charger, impêtrer. Il est vieux. » Il m'a voulu enger du plus sot valet du monde. Votre père se moque-t-il de vouloir vous enger de votre Avocat de Limoge. *Mol.*

ENGERBER, v. act. [*Angérbé*; 1^{re} lon. 2^e é ouv. 3^e é fer.] Mettre en gerbe. » Engerber des javelles. — Par extension, entasser l'un sur l'autre. Engerber des toneaux de vin.

ENGIN, s. m. [*An-gein*.] Autrefois, *Industrie*. Il s'est conservé dans ce proverbe : Mieux vaut engin que force. — Avant l'usage des canons, on apelaient engin de guerre, les machines dont on se servait à la guerre. Aujourd'hui, engins se dit des Instrumens dont on se sert dans la mécanique, pour élever des fardeaux, comme grûe, guindal, moufles, etc. — Engins de pêcheurs, les différens filets qui servent à la pêche. = On apèle, par raillerie, engin, un outil qui n'est pas propre ou assez fort pour faire quelque chose. » Quel engin me donez-

vous là ? Un *engin* à prendre mouches.

ENGLOBER, v. act. [*Anglobé.*] Réunir, renfermer. » Il a *englobé* plusieurs terres dans la sienne.

ENGLOUTIR, v. act. [*An-glou-ti.*] Au propre, avaler tout d'un coup. » Il *engloutit* les morceaux sans les mâcher. — Au figuré, absorber. » Que de richesses la mer n'a-t-elle pas *englouties* ? » Cet homme, après avoir *englouti* les fortunes de mille particuliers, meurt enfin. — *Consumer*, *dissiper*. » Il a *englouti* dans deux ans cette riche succession. — *Infecter* d'une mauvaise odeur. » Cette puanteur nous a tous *engloutis*.

ENGLUER, v. a. [*Anglué*: l'u devant l'e muet est long : il *englué*. Au futur et au conditionnel, cet e muet ne se fait pas sentir : il *engluera*, *engluerait*; prom. *anglûra*, *anglûrè*, en trois syllabes.] Froter de glu. *Engluer* de petites branches pour prendre des oiseaux. » Cet oiseau s'est *englué* les ailes.

ENGONCER, v. a. [*Angoncé*: 1^{re} et 2^e lon., 3^e é fer.] Il ne se dit que des habits, qui, montant trop haut, *rendent la taille* contrainte, gênée. » Faites retâiller votre habit; il *vous engonce*. » Il a la *taille engoncée* dans cet habit. » Il est tout *engoncé*.

ENGORGEMENT, s. m. ENGORGER, v. a. [*Angorgeman*, gé: 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Engorgement*, est un embarras formé dans un tuyau, dans un canal. » L'*engorgement* d'un conduit, d'un égout, des vaisseaux du corps humain, etc. — *Engorger*, boucher le passage par où les eaux doivent s'écouler. » Les immondices *ont engorgé* cet égout. » Il est *engorgé*; il s'*engorge*. — Jambes *engorgées*, pleines de mauvaises humeurs. — Ce moulin est *engorgé*, l'eau est si haute, que les roues ne peuvent tourner.

ENGOUEMENT, s. m. ENGOUER, v. a. [*An-gou-man*, gou-é: l'e, dans le 1^{er}, ne se prononce pas; plusieurs même écrivent comme on prononce, *engoûment*.] *Engoûment* et *engouer*, se disent au propre, de ce qui empêche le passage du gosier. — Au figuré, où ils sont plus usités, sur-tout depuis quelque temps, ils expriment l'action de se *précupier* avantageusement d'une personne, d'un ouvrage. » On ne sauroit le faire revenir de son *engoûment*. » Il s'est *engoué*, il est *engoué* de cette personne, de cet Auteur, de cette Pièce.

Le meilleur caractère a souvent sa manie ;

La sienne est l'*engoûment*; et quand sa fantaisie Est frappée une fois en faveur de quelqu'un, Donnez-lui des avis, il n'en écoute aucun.

Palissot.

Rem. *Engoué* était aparemment encore nouveau du temps de Mde. de Sévigné, car elle le relève, quoique sans le désapprouver. » Mde. la Fayette me mande qu'elle est *engouée* de vous : c'est son mot.

ENGOUEMENT est de ce siècle. L'Ab. des Fontaines ne le pouvait souffrir : il est reçu aujourd'hui, et il est même à la mode, parce que le vice qu'il exprime est plus commun que jamais. » L'*engoûment*, l'enthousiasme, le fanatisme littéraire, philosophique, économique, prétendu patriotique, etc., caractérisent ce siècle.

ENGOUFFRER, ou ENGOUFER (S'), v. réc. [*An-gou-fré.*] Il se dit, et des tourbillons de vent qui entrent avec violence en quelque endroit, et des rivières, ou des ravines qui se perdent en quelque ouverture de la terre. » Le vent s'est *engouffré* dans la cheminée. » Le Rhône s'*engouffre* dans un endroit, et ressort par un autre.

ENGOULER, v. a. [*Angoulé*: 1^{re} lon., 3^e é fer. On a dit aussi *engueuler*.] C'est un mot bas et populaire. Prendre tout d'un coup avec la gueule. » Ce chien *engoule* tout ce qu'on lui jette.

ENGOURDIR, v. act. ENGOURDISSEMENT, s. m. [*An-gour-di*, diceman: 4^e e muet au 2d.] *Engourdir*, c'est proprement, ôter la liberté du mouvement à quelque membre; le rendre comme perclus. *Engourdissement*, est l'état de quelque partie du corps qui est engourdie. » Le froid *engourdit* les mains » Avoir un *engourdissement* au bras. — Ils se disent l'un et l'autre au figuré. » L'oisiveté, la mollesse, *engourdissent* l'esprit, le courage. » L'esprit s'*engourdit* par l'oisiveté. Esprit *engourdi*, lourd, pesant. » Tous les esprits étoient dans l'*engourdissement*.

Rem. *Engourdi* suit toujours le substantif. » Leurs membres *engourdis* se roidissent, et leurs genoux chancelans leur ôtent même l'espérance de la fuite. *Téléme.*

ENGRAIS, s. m. [*Angré*: 2^e é ouv. et long.] 1^o. Pâturage où l'on met des animaux domestiques, pour les engraisser. — 2^o. Pâtûre qu'on donne pour le même objet à la volaille. — 3^o. Fumiers dont on amendé les terres.

ENGRAISSANT, ANTE, adj. [*Angrè-san, sante*: 2^e é moy., 3^e lon.] Qui engraisse. Ce mot n'est pas dans les Dictionnaires: il mérite d'y être. » Dans tout autre pays que la Provence, la pomade est *engraissante*. Sév.

ENGRAISSER, v. âct. [*Angrécé*: 2^e é moy., 3^e é fer.] 1^o. En parlant des animaux, *faire devenir grâs*. » *Engraisser des bœufs, des moutons, des cochons, des chapons, etc.* — En parlant des terres, *faire devenir fertile*. » *Engraisser des terres avec du fumier, de la marne, etc.* Il se dit élégamment au figuré:

Dans nos champs, *engraissés de tant de funérailles,*
Vous semiez le carnage, et le trouble et l'horreur.

Rouss.

La Race de Jacob, le Peuple si chéri,
Engraisé de bienfaits, n'en fut point attendri.

L. Rac.

2^o. V. n. Devenir grâs, et prendre de l'embonpoint. » Ce cheval *n'engraisse point*, cet autre *engraisse à vue d'œil*. » Vous avez bien *engraissé*. — V. réc. » Il *s'engraissera* avec le temps. — Et figurément: » *S'engraisser des misères publiques, du sang de la veuve et de l'orphelin.*

Des monstres inhumains, nourris dans les forfaits,

Qu'*engraissent* chaque jour les misères publiques.

P. Marion, Cromwel.

» Il *s'engraisse de vols et de rapines, de la substance du peuple*. — Et proverbiallement, *s'engraisser dans une affaire, y faire un grand profit*. — 3^o. Salir avec de la graisse. » *Engraisser de l'étoffe en la maniant*. » Cette étoffe *s'engraisse aisément*. — 4^o. S'épaissir et contracter une certaine graisse, en parlant du vin et des liqueurs. » Ce vin *s'engraisse*, il ne vaut plus rien.

On dit, en style proverbial, d'un homme qui se porte bien dans le travail, ou l'adversité, qu'il *engraisse de mal avoir*; et de celui à qui tout réussit, malgré l'envie et malgré les imprécations qu'on fait contre lui, qu'il *engraisse de malédictions*. — * *Engraisser la patte à...* est un vrai gasconisme. » On avoit *engraissé la patte au Clerc du Rapporteur*. Gasc. corr. On dit, *graisser la patte*. Voy. GRAISSER.

ENGRANGER, v. a. [*Angrangé*]. Serrer des grains dans la grange.

ENGRAVER, v. a. [*Angravé*: devant l'e muet l'a est long: Il *engrève*, il *engravera*, etc.] Engager un bateau dans le sable. » Prenez

garde de nous *engraver*. » Il *engrava son bateau*. » Notre bateau *s'est engravé*.

ENGRELÛRE, s. f. [*Angrélûre*: 2^e é ouv. et long; 3^e lon. aussi.] Petit point, ou picot, ou avance, qu'on fait par ornement aux dentelles.

ENGRENAGE, s. m. **ENGRENER**, v. a. et n. [*Engrenage, grené*: 2^e e muet: devant la syll. fem. cet e devient moyen: Il *engrène*, *engrènera*, etc. On a dit anciennement, *engresnage* et *engresner*, et on le dit encore sur les bords de la Garone. Gasc. corr.]

1^o. *Engrener*, neutre avec la prép. dans, se dit d'une rouë, dont les dents entrent dans celles d'une autre rouë, en sorte que l'une fait tourner l'autre: » Cette petite rouë *engrène bien dans la grande*. Il se dit aussi absolument, et aussi comme réciproque: » Ces deux rouës *engrènent*, ou, *s'engrènent bien*.

— *Engrenage*, se dit, dans ce sens, de la disposition de plusieurs rouës, qui *engrènent les unes dans les autres*. — Le soi-disant Curé de Kokerbourn emploie *engrener* au figuré. Il fait dire au Traducteur-Auteur, dans le Monologue qu'il lui prête: » Comme mes idées *s'engrènent les unes dans les autres!* Comme le Roman de ces lettres sera *filé avec art!* . . . Cela est admirable, en vérité. Tart. Epist.

2^o. **ENGRENER**, commencer à mettre somblé dans la trémie du moulin. » *Engrener la trémie*. — Et neutralement: » Puisqu'il a *engrené*, c'est à lui à mouëdre. — Il se dit plus souvent de cette manière: — En style fig. famil., *engrener bien*, ou *mal*; bien, ou mal commencer dans une affaire. — 3^o. Nourrir les chevaux de bon grain, pour les rétablir, lorsqu'ils sont maigres, ou qu'ils ont été malades.

ENGRÖSSER, v. a. [*Angröcé*: 2^e lon., 3^e é fer.] Rendre une femme enceinte. Il est du style familier, comique, ou satirique.

ENGRUMELER, v. n. **S'ENGRUMELER**, v. réc. [*Angrumelé*: 3^e e muet, 4^e é fer.] Se mettre en grumeaux. » Cela fait *engrumeler le sang*. » Son lait *s'est engrumelé*.

ENGUEULER, voy. ENGOULER.

ENGUENILLE, ÉE, adj. [*Angheni-gliè*: 2^e e muet, 4^e é fer.; mouillez les ll.] Couvert de gueuilles, de hâillons.

Tout le phébus qu'on reproche à Brébeuf,
Enguenillé des rimes du Pont-Neuf.

Rousseau.

L'Acad. ne met pas ce mot. Il est du style

plaisant et moqueur.

ENHARDIR, v. act. [*An-ardi*; l'h s'aspire.] Encourager, rendre hardi. » Ce bon succès l'avoit enhardi. » Je l'ai enhardi à cette entreprise, à faire cette demande. » Il s'est enhardi à demander une pension. — M. Duclos l'emploie neutralement, mais le régime est sous-entendu. » Les nouveaux réglemens restant toujours sans exécution, ne servoient qu'à prouver l'impunité, et à enhardir au crime: on sous-entend, les méchans, à enhardir les méchans au crime.

Ta voix souffle en son sein la haine qui l'anime,
Entretient son audace, et l'enhardit au crime.

P. Marion, Cromwel.

* Un Traducteur d'un Livre anglais met enhardir de, contre l'usage. » Epicure n'avoit qu'une connoissance légère et superficielle de la nature, ce qui l'enhardit de nier la Providence. Trad. de Cumberland. Il faut, à nier, etc.

ENHARNACHER, v. act. [*An-arnaché*: aspirez l'h.] Il signifie la même chose qu'harnacher, mettre les harnois à un cheval. — On dit par plaisanterie, à un homme vêtu d'une manière extraordinaire: » Comme vous voilà enharnaché; qui vous a enharnaché si plaisamment?

ENJAMBÉE, s. f. [*Anjanbé-e*: les 3 1^{res} lon., 3^e é fer., 4^e e muet.] Espace entre les deux jambes étendues. Trév. L'espace qu'on enjambe; l'action d'enjamber. Acad. Rich. Port. » Faire de grandes enjambées. — D'une enjambée, adv. » Des bottes qui font sept lieues d'une enjambée, étonnent notre imagination, mais nous n'y ajoutons aucune foi, quoique incapables encore (dans l'enfance) de raisonner sur les vraisemblances. Ann. Litt.

ENJAMBEMENT, s. m. **ENJAMBER**, v. n. et act. [*Anjanbeman*, bé: 2^e lon., 3^e e muet au 1^{er}; é fer. au 2^d.] Enjamber, c'est faire un grand pas, avancer beaucoup une jambe. » Il faut bien enjamber, pour passer le ruisseau. » Il a enjambé par-dessus. — V. act. » Enjamber le ruisseau; enjamber deux marches à la fois. = 2^o. Marcher à grands pas: » Voyez comme il enjambe. = 3^o. Avancer sur: » Cette poutre enjambe tout le mur du voisin. — » Ce vers enjambe sur l'aître; le sens du 1^{er} n'est achevé qu'au commencement, ou au milieu du vers suivant: c'est une beauté dans les vers latins, et ordinairement un défaut dans les vers français. = 4^o. Usurper,

empiéter. » Il a enjambé sur l'héritage du voisin; sur moi; sur les Communes. — Et activement: » Il a enjambé ce morceau sur nous. = 5^o. On dit, d'un homme qui a les jambes extrêmement longues, qu'il est haut enjambé.

ENJAMBEMENT, ne se dit que dans le sens marqué n^o. 3^o, en parlant d'un vers dont le sens comencé ne s'achève que dans une partie du vers suivant. — Trév. dit aussi enjambage, mais celui-ci n'est pas usité.

ENJAVELER, v. a. [*Anjavelé*: la 3^e est un e muet devant la syll. masc. J'enjavelais, j'enjavelai, enjavelant, enjavelé; et il se change en é moyen devant la syll. fém., ou l'e muet: j'enjavelle, ou, enjavelé; j'enjavelerai, ou, enjavelerai, etc.] Lier des blés, des avoines, etc., qui étaient en javelle, pour en faire des gerbes. » Enjaveler des blés, etc.

ENJEU, s. m. [*An-jeu*? 1^{re} lon.] L'argent qu'on met au jeu. Trév. Ce qu'on met au jeu, en commençant à jouer, pour être pris par celui qui gagnera. Acad. » Voilà mon enjeu: garder ses enjeux. » J'ai retiré mon enjeu. — * Richelet dit au-jeu, ou, enjeu. » Tirer son au-jeu, ou, son enjeu. On ne dit plus que le second.

ÉNIGMATIQUE, adj. **ÉNIGMATIQUEMENT**, adv. **ÉNIGME**, s. f. [On ne mouille pas le g: tike, tikeman; e muet.] Enigme, est une proposition qu'on donne à deviner, et qui est cachée sous des termes obscurs, ambigus, et le plus souvent contradictoires en apparence. » Faire deviner une énigme. — Figurément, discours obscur, et dont on ne pénètre pas bien le sens. » Parler par énigme. » Ce que vous dites est une énigme pour moi. = Enigmatique, qui tient de l'énigme. Enigmatiquement, d'une manière énigmatique. Ils se disent sur-tout dans le 2^d sens d'énigme. » Discours, sens énigmatique. » Parler énigmatiquement.

Ram. Anciennement on a fait énigme masculin. M. Linguet, ou plutôt, son Imprimeur, lui a donné ce genre. » En attendant que sa conduite explique cet énigme. Ann. Polit., etc. Il faut dire, cette énigme.

ENJOINDRE, v. a. et n. [*An-joein-dre*: 1^{re} et 2^e lon., 3^e e muet.] Ordonner, commander expressément. » L'Église enjoint l'observation des Fêtes, du Carême. » Cela m'a été enjoint. — Il est plus souvent neutre, régissant de et l'infinitif des verbes, et le datif des

nom. » Dieu nous enjoint d'observer ses Loix. » Le Roi enjoint à tous ses sujets de courir sus, etc.

ENJÔLER, v. a. ENJÔLEUR, EÛSE, s. m. et f. [Anjôlé, leur, leû-ze : 1^{re} et 2^e lon. — On a écrit aussi *engeoler* et *enjoller*, et ainsi des autres; mais ces manières d'écrire sont contraires au bon usage et à la prononciation.] *Enjôler*, c'est prendre, tromper par des paroles flatteuses. *Enjôleur*, *enjôleuse*, celui, celle qui enjôle. » *Enjôler une fille, une femme.* » Ce marchand l'a enjôlé. — » C'est un enjôleur, une enjôleuse. — * *Richelet* dit aussi *enjoleux*, et cite *Molière*: » C'est un vrai enjoleux. On ne dit plus qu'*enjôleur*. Suivant M. MARIN, à la Cour on prononce *enjoleux*, et à Paris, en bonne compagnie.

ENJOLIVEMENT, s. m. ENJOLIVÛRE, s. f. [Anjoliveman, vûre : 4^e e muet au 1^{er}, lon. au 2^d.] Ces deux mots ont le même sens. Joli ornement, ajustement: mais le 2^d ne se dit que des ajustemens qu'on fait à de petits ouvrages de peu de valeur. » Il a fait bien des *enjolivemens* à sa maison. » Cet étui est trop uni, il y faut mettre quelques *enjolivures*.

ENJOLIVER, v. a. ENJOLIVEUR, s. m. [Anjolivé, veur.] *Enjoliver*, rendre joli, plus joli, en parlant des choses, car il ne se dit point des personnes. » Il a enjoli sa maison, son cabinet, etc. — *Enjoliveur*, celui qui enjolie, qui pâre, qui embellit.

ENJOLIVÛRE, voy. ENJOLIVEMENT.

ENJOUÉ. ÉE, adj. ENJOUEMENT, s. m. [An--jou-é, é-e; an-jouman : 3^e e fer. aux 2 1^{ers}, l'e du 3^e est entièrement muet. *Richelet* écrit comme on prononce, *enjoument*.] *Enjoué*, qui est d'humeur gaie, badine. L'*Acad.* ajoute, *folâtre*; mais il semble que ce dernier est trop fort, et qu'il désigne l'excès de l'enjouement. » Homme fort *enjoué*. Que cette femme est *enjouée*! » Esprit, air *enjoué*: humeur, conversation *enjouée*, style *enjoué*.

Enjoué, gai, réjouissant (Synon.) C'est par l'humeur qu'on est *gai*; par le caractère d'esprit qu'on est *enjoué*; par les façons d'agir qu'on est *réjouissant*. Le *triste* est opposé au premier; le *sérieux* au second; l'*ennuyeux* au troisième. » Un homme *gai* veut rire; un homme *enjoué* est de bonne compagnie; un homme *réjouissant* fait rire. — *Enjoué*, suit toujours le nom qu'il modifie: style *enjoué*, manières *enjouées*.

ENJOUËMENT, gaité. » Il a beaucoup d'*enjouement*. » Il n'y a pas assez, ou, il y a trop d'*enjouement* dans cette pièce, dans cette lettre. — L'*Acad.* l'emploie au pluriel, dans cette phrase: » Il y a des *enjouemens* qui sient bien à tout âge. — Hors de-là, il ne s'emploie qu'au singulier, et l'on dit à plusieurs personnes, comme à une seule, *votre enjouement*, et non pas, *vos enjouemens*.

ENIR. Terminaison de certains verbes. Ils ont le participe présent en *enant*, le passé en *enu*, le présent de l'indicatif en *iens*, et le préterit en *ins*: *Venez, venant, venu, je viens, je vins.* *Bénir* seul, a ses inflexions comme *finir*; *bénissant, béni, je bénis*.

ENNIVRANT, ou mieux, ENNIVRANT, ANTE, adj. ENNIVRER, v. act. ENNIVREMENT, s. m. [Anivran, vrante, vre, vremen : 3^e lon. aux 2 1^{ers}, e fer. au 3^e, e muet au dern. — Les deux n paraissent nécessaires à ces mots. L'orthographe ordinaire est capable d'induire en erreur pour la prononciation. En écrivant *enivrer, enivrant, etc.*, il semble qu'on doit prononcer *énivrer, énivrant*, comme on prononce *énigme, énigmatique*. Que si l'on écrit *ennivrer*, comme *ennuyer*, l'orthographe est alors conforme à la prononciation. Dans l'un, comme dans l'autre de ces deux mots, la 1^{re} n ne sert qu'à donner à l'e le son de l'a, et la 2^e se joint à la voyelle suivante. Pour être conséquent, il faut écrire *enuyer, enoblir*, comme on écrit *enivrer*; ou il faut écrire *ennivrer*, comme on écrit *ennoblir, ennuyer*. Il serait donc convenable qu'*ennemi*, qui a une n de trop, la cédât à *enivrer*, qui en a une de moins. Voy. ENN. Voy. ENNEMI. L'*Acad.* avertit que dans *enivrer* et ses dérivés, la 1^{re} syllabe est nasale. Il ne reste donc plus d'n pour l'i qui suit, et il faudrait prononcer *an-ivré*. — On écrivait autrefois *enyvrer* avec un y, parce qu'on écrivait *yvre, yvresse*; mais il n'y a aucune raison pour mettre là cet y, qui est une lettre étrangère qui ne doit plus être employée que pour marquer l'étymologie grecque, ou pour faire fonction de deux i, comme dans *ayant, essuyer*. Voy. A, voy. Y.

ENNIVRANT, qui enivre. Liqueur *ennivrante*. Il est plus usité au figuré qu'au propre. » Bientôt les sots mêmes seront forcés d'ouvrir les yeux, au milieu de la vapeur *ennivrante* dont ils (les Philosophes) les repaissent *Sabat*. Trois Siècles, etc. » La vapeur *ennivrante* du laurier ne vaut jamais la liqueur douce et

salutaire de l'olive. *Linguet.* » Mon langage est loin des éloges *enivrans* que lui prodigue une aveugle prévention. *Salaun.*

ENNIVRER, rendre ivre : » Il l'*ennivra.* » La bière *ennivre* comme le vin. » Il *s'ennivre* tous les jours. — On dit, par extension, que le tabac *ennivre*; que les vapeurs d'un pressoir; que certaines odeurs *ennivrent.* — Il est beau au figuré. » Les louanges, les flatteries *ennivrent.* » Cet homme *s'ennivre* de la bonne opinion qu'il a de lui-même. *Racine*, dans *Andromaque*, dit, de *Pyrrhus* :

S'ennivrer, en marchant, du plaisir de la voir.
» Heureux, au sein de Dieu, qui couronne tes travaux; nageant dans son immensité, tu t'*ennivres* d'éternelles voluptés. *Jér. Dél.*
» Ce ne fut point le sommeil, qui lui versa ses doux pavots; ce fut la discorde, qui l'*ennivra* de ses poisons. *Ibid.* » Sa redoutable épée *s'ennivre* de carnage, et sème par-tout le trépas. *Ibid.*

ENNIVRER, s'emploie aussi figurément, dans le style familier et proverbial. » Il *s'ennivre* à force de parler : » Je n'aime point à m'*ennivrer* d'écriture. *Sév.* » *S'ennivrer* de son vin, boire tout seul avec excès; et au figuré, avoir bonne opinion de soi. — *Rem.* Quand *ennivrer* est sans régime, il ne signifie qu'un cerveau troublé par les vapeurs du vin. Ainsi, l'Auteur du *Dithyrambe*, aux mânes de *Voltaire*, a dit ce qu'il ne voulait pas dire, en disant, dans son début :

Quel est donc ce Vieillard, ce mortel adoré,
Qui traîne sur ses pas tout un peuple *enivré*?

Si le peuple était ivre, son affluence autour de *Voltaire* n'est pas flatteuse. *Ann. Litt.*

ENNIVREMENT, se dit moins au propre qu'au figuré. » L'*ennivrement* de l'amour et des passions.

ENLACEMENT, s. m. ENLACER, v. a. [*Anlâseman*, *enla-cé* : 2^e lon. au 1^{er}, 3^e e muet; il est fermé au 2d. — Devant l'e muet l'a est long : il *enlâce*, *enlâcera*, etc.] *Enlacer*, est 1^o. Passer des cordons, ou des lacets, etc., les uns dans les autres. » *Enlacer* des rubans, des branches d'arbres. = 2^o. Passer dans un même lacet. » *Enlacer* des papiers. — *Enlacement*, est l'action d'enlacer, ou l'effet de cette action.

ENLAIDIR, v. a. et n. [*An-lédi* : 1^{re} lon., 2^e e fer.] Rendre laid : » La petite vérole l'a *enlaidie.* — Devenir laid. » Elle *enlaidit* sous les jours,

ENLÈVEMENT, s. m. ENLEVER, v. act. * ENLEVÔRE, s. f. [*Anlèveman*, *Anlevé*; *Anlevûre*; 1^{re} lon. 2^e e moy. au 1^{er}, e muet aux deux autres; 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d, lon. au 3^e. — Dans le verbe, l'e muet se change en e moy. » Il *enlève*, il *enlèvera*, etc.] *Enlèvement* ne se dit que du Rapt, de l'action par laquelle une personne est enlevée malgré elle, ou une chose est enlevée malgré celui à qui elle appartient. » *L'enlèvement de Proserpine* est fameux dans la Fable; et celui des Sabines, dans l'Histoire Romaine. » Bien des Filles consentent à leur *enlèvement*, sous l'espoir de forcer leurs parens à consentir à un mariage qui ne leur agréé pas. » Après *l'enlèvement* de ses meubles.

ENLEVER, est, 1^o. Lever en haut. » *Enlever* des pierres avec une grûe. » Un tourbillon l'*enleva.* — 2^o. Emmener par force. » Il a *enlevé* cette fille. » On l'a *enlevé* de sa maison. = 3^o. *Enlever*, en parlant de *marchandises*, se hâter d'acheter. » Dans un jour tout le café a été *enlevé.* — Par extension, on dit que la mort a *enlevé* un jeune homme à la fleur de son âge; que la peste, la fièvre l'a *enlevé* en peu de jours, etc. — Et aussi, *enlever* une place, s'en rendre maître : *enlever* un quartier, un Régiment, les forcer dans leur poste. = 4^o. *Enlever*, transporter d'admiration. » Ce Prédicateur, cette pièce, cette musique *enlève* tout le monde. — 5^o. Ôter de manière qu'il ne reste aucun vestige. » *Enlever* des taches.

On dit, *prov.* Cela *enlève* la paille; est au-dessus de tout, ou est décisif. — Être *enlevé* comme un corps saint; être emmené, comme malgré soi, à une partie de plaisir.

* ENLEVÔRE, petite vessie ou bube, qui vient sur la peau. Ce mot est corrompu d'*élevûre*, et l'on ne dit plus que celui-ci.

* ENLEVÉE, s. f. *Enlèvement*. C'est un mot de *Pluche*. » Il seroit encore mieux de défendre les *enlevées*, et de laisser aux particuliers le soin de conserver leur blé. — *Enlevée* n'est point dans les Dictionnaires. On dit *Enlèvement*.

* ENLIASSER, v. act. est un gasconisme. On dit *Accoupler*. » *Enliasser* des torchons. *Gasc. Corr.*

* ENLUMINER, v. act. ENLUMINEUR, EÛSE, s. m. et fém. ENLUMINÛRE, s. f.

[*Anluminé*,

[*Anlumine*, *neur*, *neû-ze*, *nûre* : 4^e é fer. au 1^{er}, lon. aux autres.] *Enluminer*, c'est colorier une estampe. *Enlamineur*, *Enlumineuse*, celui, celle qui fait métier de colorier des estampes, des cartes de Géographie. *Enluminaire*, est, 1^o. l'Art d'Enluminer. Il entend bien l'Enluminaire. = 2^o. L'ouvrage de l'Enlumineur. » Cette *Enluminaire* est grossière.

Rem. Les deux substantifs ne se disent qu'au propre, le verbe se dit aussi au fig. dans le st. plais. mais bâs et prov. *S'enluminer la trogne*, le museau, boire avec excès et devenir rouge et enflamé pour avoir trop bu. — On dit, moins bassement, que l'ardeur de la fièvre *enlamine le visage d'un malade*. — Dans le *Dict. de Trév.* on dit même que : » la puleur *enlamine agréablement un visage*, mais cela ne pourrait se dire que dans le st. badin.

ENMENER. Voy. EMMENER.

ENN. Dans cette syllabe, quand elle comence le mot, la 1^e n est muette : elle ne sert qu'à donner à l'e le son de l'a. La 2^d s'unit avec la voyelle suivante : *Ennobler*, *ennui*, *ennuyer*, etc. Pron. *Anoblir*, *anui*, *anuyé*, etc. On ne devrait donc pas mettre cette double n à *ennemi*, puisqu'on ne prononce pas *anemi*, mais *énemi*; et on devrait la mettre à *ennivrer* et à *ennorgueillir*, qu'on écrit mal-à-propos *enivrer*, *enorgueillir*, puisqu'on prononce *anivré*, *anorgueilli*, et non pas *énivré*, *énorgueilli*.

ENNE. La pénultième est brève, *Êtrenne*, qu'il *prenne*, qu'il *aprenne*, etc. — On pourrait ne mettre qu'une n, et remplacer celle qu'on supprimerait par un accent grave sur l'e, pour marquer le son de l'è moy. » *Etrène*, qu'il *prène*, qu'il *aprène*, etc.

ENNEMI, ou plutôt ÉNEMI, IE, subst. m. et f. [Prononc. dit l'*Acad.* comme s'il y avait *enemi*, c. à d. avec un e ouvert : mais aucun de nos mots, excepté *être*, ne comence par un é ouv. L'é d'*enemi* est fer. comme tous les mots de la Langue qui commencent par un e, et qui ne sont pas suivis d'une m ou d'une n. — Mais si *enemi* a le 1^{er} é fer., et quand même il aurait cet é ouvert, pourquoi l'écrire avec 2 n? Cette orthographe est capable d'induire en erreur et le peuple et les étrangers, et à faire prononcer, ou *an-nemi*, comme on prononce en certaines Provinces, ou du moins *anemi*, comme on prononce dans, *ennoblir*, *ennui*,

Tom. II.

ennuyer, etc. Voy. ENN. — *Ennemi* devrait céder à *enivrer* une n, qui est inutile au 1^{er}, et qui serait nécessaire au second. On devrait écrire *énemi* et *ennivrer*. Voy. ENIVRER.] 1^o. Celui ou celle qui veut du mal à quelqu'un. » Mon *énemi*, ses *ennemis*, *énemi de Dieu* et *des hommes*, *de la Religion*, *de l'Etat*, etc. = 2^o. Le parti contraire, qui fait la guerre. En ce sens, on dit *l'Enemi*, ou *les Enemis*. » Repousser *l'énemi*, *les ennemis*. » En présence de *l'ennemi*. Tomber entre les mains *des ennemis*. = 3^o. Relativement aux choses; qui a de l'aversion pour, qui est opposé à. . . *Enemi des cérémonies*, *des procès*. » *Enemi de la vertu*, *de la raison*, *de la société*. = 4^o. *Enemi* se dit des animaux, et même des choses inanimées. » Le Chat est *l'ennemi de la Souris*, le Crapaud *de la Belette*. » Le chou est *l'ennemi de la vigne*. » La débauche est *l'ennemie de la santé*. = 5^o. En Poésie, on l'emploie comme *adjectif*. » Les destins *ennemis*, les vents *ennemis*, la fortune *ennemie*, pour dire, *contraires*. — On dit, en prose, nation *ennemie*, peuple *ennemi*, eu pays *ennemi*. = Il suit toujours, même en vers, le nom qu'il modifie.

Chasse l'avidé oiseau, détruis l'ombre *ennemis*.

De Lille.

Le même Poète dit du Soleil :

Si de taches semé, sous un voile *ennemi*,
Son disque renaissant se dérobe à demi,
Crains les vents pluvieux.

On dit, en st. prov. *Autant de pris sur l'ennemi* : c'est toujours beaucoup d'avoir tiré quelque chose d'une personne avare, qui ne veut jamais rien donner.

REM. *Enemi* régit le datif, mais avec l'article défini. » Les impies sont *les ennemis de l'Etat*, bien plus encore que *de la Religion*. Voyez plus haut plusieurs autres exemples. * M. *Sabatier de Castres* emploie l'article indéfini (la prép. de sans article.) » Ce ton *ennemi de parûre* et *de prétention*, a vraisemblablement contribué au peu de succès des productions de M. *Tanerot*, dans un siècle où l'on ne goûte que les pointes, le persiflage, et la fatigante énergie de nos prétendus penseurs en vers. — Je pense que l'Auteur devait dire, ce ton *ennemi de la parûre*, *de la prétention*; comme on dit, *ennemi de la joie*, *de la paix*, *de la contrainte*, et non pas *ennemi de joie*, *de paix*, *de contrainte*, etc.

N

ENNIVRANT, **ENNIVRER**, etc. C'est ainsi qu'il faudrait écrire. Voyez **ENIVRANT**, **ENIVRER**.

ENNOBLIR, v. act. [*Anobli.*] Rich. et Trév. renvoient à *anoblir* ; mais celui-ci ne se dit qu'au propre, et *ennoblir* ne s'emploie qu'au fig. » Le Roi a *anobli* ce *meux* Négociant. » Les Sciences, les beaux Arts *ennoblissent* une langue. L'un signifie, rendre noble, l'autre, rendre plus illustre, plus considérable.

ENNUI, s. m. **ENNUYANT**, **ANTE**, adj. **ENNUYER**, v. act. [*A-nui, A-nui-ian, iante, A-nui-é* ; 3^e lon. au 2^d et au 3^e, é fer. au dern.] **ENNUI**, Lassitude, langueur d'esprit, causée par une chose qui déplaît par elle-même, ou par sa durée. Trév. Ou par la disposition où l'on se trouve, ajoute l'Acad. » On ne peut entendre cela sans ennui. » Le Sermon, quoiqu'il soit fort beau, était trop long : il m'a causé beaucoup d'ennui. — Au pluriel, il signifie quelquefois, tristesse, déplaisir, souci, chagrin. » Un homme acablé d'ennuis. Mortels ennuis. » Les ennuis de la vieillesse, etc. L'Acad. en met un exemple au singulier. » Cette affaire lui a donné beaucoup d'ennui. — Voiture a dit aussi : » J'ai peur que le remède dont je veux guérir votre ennui (il parle en cet endroit de chagrin) ne soit plus violent que le mal. — Il dit aussi, avoir des ennuis, comme on dit, avoir des chagrins ; ce que je ne crois pas être fort d'usage. » Dans tous les ennuis que j'ai, j'ai reçu cette joie aussi sensiblement que si je n'avois point de déplaisir.

REM. 1^o. Ennui a un sens passif : il se dit des personnes, qui s'ennuient, qui sont ennuyées, et non pas des choses qui ennuyent. » Son A. R. assistoit à ces Conférences, malgré leur ennui. Anon. Ainsi l'on dirait, l'ennui d'un discours, d'une conversation : ce n'est pas l'usage. Je pense que l'on devait dire, malgré l'ennui qu'elles lui donnoient ou causaient.

2^o. Dans cette expression, mourir d'ennui, ce mot a son sens propre, et non pas celui de chagrin. » Je comprends bien tous les soins que se donne M. de Grignan, pour vous empêcher d'y mourir d'ennui. Sévigné.

3^o. On dit, Sécher d'ennui. Rousseau, qui avait besoin d'une syllabe de plus, a dit dessécher d'ennui.

Peuple maudit et malheureuse race
Que votre los fait dessécher d'ennui.

Il ne faut pas en faire un crime à un Poète qui écrivait en style marotique ; mais en prose ce serait une faute.

ENNUYER. Richelet écrit *ennuier*, mais cette manière d'écrire ne représente pas la prononciation, où il me semble qu'on fait entendre deux *i*, dont l'un s'unit à l'*u* qui précède, et l'autre à l'*e* qui suit. *Anui-é* : l'y est nécessaire pour représenter ces deux *i*. Pour la même raison on doit écrire, il *ennuie*, et non pas, il *ennuie*, comme l'écrit l'Acad. » Cet homme *ennuie* tous ses auditeurs. Au futur, il *ennuiera*, etc. Peut-être en conversation, où la prononciation est plus rapide, peut-on prononcer *ennuira*. L'Abé du Resnel, qui fait ce mot de trois syllabes seulement, n'aurait pas dû l'écrire avec un *y* et un *e* muet.

Pour les désigner tous, il me faudrait vingt pages,

Et j'ennuierois (j'ennuierois) peut-être autant que leurs ouvrages.

ENNUYER, c'est lasser l'esprit par quelque chose de désagréable ou de trop long. » Cet homme *ennuie* tout le monde par ses contes insipides. » Ce spectacle est fort beau, mais il *ennuie* par sa longueur : cela *ennuie* à la mort. — *S'ennuyer* régit de devant les noms : Il *s'ennuie* de tout. Pour les verbes, on dit à ou de, mais ces deux régimes expriment des sens différents. *S'ennuyer* à attendre, c'est *s'ennuyer* en attendant ; *s'ennuyer* d'attendre, c'est *s'en aller*, parce qu'on est las d'attendre. — On dit aussi, il m'ennuie ici, il m'ennuyait de vous attendre, il lui ennuyait de m'entendre. * M. Desgrouais regarde comme un gasconisme, j'ennuie que pour, il me tarde que. » J'ennuie beaucoup que ma sœur arrive. Mais on dit fort bien, en employant l'impersonnel. » Il m'ennuie que vous ne soyez venu. Acad. — * J'ennuie pour je m'ennuie, est un autre gasconisme. — * Anciennement on disait être ennuyé pour être fâché, chagrin, désolé de, etc. » Il étoit fort ennuyé pour quelques scandales, qui étoient survenus. Chron.

ENNUYANT et **Ennuyeux** se disent indifféremment. » Homme *ennuyant*, ou *ennuyeux*. » Cela est fort *ennuyant* : discours *ennuyeux*. Temps *ennuyeux* ou *ennuyant*.

— Ces deux adjectifs suivent ou précèdent leurs substantifs. C'est à l'oreille et au goût à leur assigner la place qu'ils doivent occuper.

ENNUYEUSEMENT, adv. [*A-nui-ziell-zeman* : 3^e lon. 4^e e muet.] Avec ennui. » Passer la journée *ennuyeusement*.

ENNUYEUX, **EÛSE**, adj. Voyez **ENNUYANT**.

ÉNONCÉ, s. m. **ÉNONCER**, v. act. **ÉNONCIATION**, s. f. [*Enoncé, cé, ci-acion* : 1^{re} é fer. 3^e é fer. aussi aux 2 1^{ers}.] *Enoncé*, chose avancée, énoncée. *Richelet Port.* » Un simple *énoncé*, un faux *énoncé*. » Ayant à annoncer des vérités importantes, dont l'*énoncé* absolu et direct auroit blessé sans fruit. *d'Alembert*.

ÉNONCER, exprimer ce qu'on a dans la pensée. *Enonciation*, expression. » La manière dont il *énonce* ses pensées leur donne de la force. — En matière de Théologie, il faut prendre garde aux moindres *énonciations*. — *Enoncer* s'emploie surtout avec le pronom pers. » Il *s'énonce* bien, il *s'énonce* mal. — *Enonciation* se dit aussi, en ce sens, pour la manière de s'énoncer. Avoir l'*énonciation* belle, heureuse. — Mais le verbe est plus usité que le substantif.

ENORGUEILLIR, ou bien mieux, **ENNORGUEUILLIR**, v. act. [*A-nor-gheu-gli* : mouillez les ll. L'usage est pour la 1^{re} manière ; mais la prononciation exigerait qu'on adoptât la 2^d. Pour la double n, voyez-en la raison à **ENN** et à **ENIVRANT**, etc. Pour l'u ajouté après l'e, voyez **CUEILLIR**. — M. l'Abé du *Resnel* écrit *orgueil*, et c'est ainsi qu'on devrait écrire. En écrivant, comme on le fait communément, *enorgueillir*, on serait porté à prononcer *énorghégli* : ue n'exprime pas le son de la dipht eu. Voyez **ORGUEIL**.] *Ennorgueillir*, rendre orgueilleux. » Les succès l'ont *ennorgueilli*. » De quoi vous *ennorgueillissez-vous* ? » Je *m'ennorgueillis* justement d'être le fils d'un tel père. *Th. d'Educ. Le Magistrat*. » Ces rivaux (les Anglais) enrichis de nos dépouilles, *enorgueillis* pendant cinq ans de nos écaris, et devenus grands par la fatalité, qui nous empêchoit de nous élever. *Linguet*.

ÉNORME, adj. **ÉNORMÉMENT**, adv. **ÉNORMITÉ**, s. f. [1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d : *énorméman*. — *Richelet* écrit *énormément*, et il semble que la rai-

son dicte cette manière d'écrire, cet adverbe étant formé d'*énorme*, dont l'e final est muet, mais l'usage a prévalu, d'écrire *énormément* avec un accent aigu sur le 2^d e ; et c'est une exception à la règle de la formation des adverbés.] *Enorme*, démesuré, excessif, » Colosse d'une grandeur *énorme*. — *Figurément*, crime *énorme*, malice *énorme*. Il est peut-être peu nécessaire d'avertir qu'il se prend toujours en mauvaise part.

ÉNORMÉMENT, Excessivement. » Il est *énormément* grand. Il prétend avoir été *énormément* lésé.

ÉNORMITÉ se dit quelquefois au propre, de la grandeur de la taille ; mais il s'emploie plus ordinairement au figuré, pour atrocité. » L'*énormité* du crime, du fait, du cas, etc.

ENQUÉRANT, **ANTE**, adj. **S'ENQUÉRIR**, v. réc. [*Anké-ran, ante, An-kéri* ; 1^{re} lon. 2^e é fer. 3^e lon. aux 2 prem.] *Enquérant*, qui s'enquiert avec trop de curiosité. Il n'est que du style familier, badin ou critique. » Vous êtes trop *enquérant*. » C'est une femme fort *enquérante*.

S'ENQUÉRIR. Je *m'enquiers*, tu *t'enquiers*, il *s'enquiert* : nous nous *enquérons*, vous vous *enquérez*, ils *s'enquièrement*. Je *m'enquerais* ; je *m'enquis*, je *me suis enquis*. Je *m'enquerrai*, je *m'enquerrais*. *Enquiers-toi*, qu'il *s'enquière*, que je *m'enquière*, que je *m'enquisse*. — *S'informer*, faire recherche. Il régit l'abl. (la prép. de.) » *Enquérez-vous* soigneusement de cela. » Il faut *s'enquérir* de la vérité du fait. — Pour le régime de la personne, il régit à ou de (le datif ou l'abl.) » Je me suis enquis à un tel, ou d'un tel, si le bruit, qui court est vrai. — On dit, dans le *Dict. Gramm.* que ce verbe est peu usité hors de l'infinitif et des temps composés. On devait se contenter de dire, qu'il est plus usité dans ces temps-là que dans les temps simples. — *S'enquérir* était du beau langage dans le dernier siècle : il a un peu vieilli ; mais il est bon et utile, et il dit quelque chose de plus fort que *s'informer* son synonyme. *S'informer*, c'est seulement chercher, demander des éclaircissements pour savoir ce qui est. *S'enquérir*, c'est faire des enquêtes plus ou moins étendues, pour acquérir une connaissance ample et exacte de la chose. En demandant une chose à quelqu'un, on *s'en informe* ; en le demandant à plu-

sieurs, ou en pressant, en poursuivant de questions une personne instruite, on s'enquiert. Ce dernier verbe est l'espèce, l'autre est le genre. » Le Nouvelliste s'enquiert des affaires publiques, l'homme oisif s'en informe. Voy. les synonymes de M. l'Ab. Roubaud

ENQUÊTE, s. f. **S'ENQUÊTER**, v. réc. **ENQUÊTEUR**, s. m. [*Anquête, te, teur* : 2^e é ouv. et lon, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Enquête* ne se dit plus que des recherches faites par ordre de justice. » Ordonner, faire une *enquête*. — *Information* se dit dans les Procès criminels, et *enquête* dans les civils. *Ferrière*.

S'ENQUÊTER, s'enquérir. » Je me suis *enquêté* par tout ; *enquêtez vous* de cela ; *du fait*. — Il signifie quelquefois *se soucier*, et alors il est *proverbial*, et ne se met qu'avec la négative. » Il ne s'*enquète* de rien ; ou, simplement, il ne s'*enquète*. — Ne peut-on pas dire que ce mot s'est introduit par corruption, de *s'inquiéter* ? » Il ne s'*inquiète* de rien.

ENQUÊTEUR, ne se dit qu'au Palais. Juge ou Officier comis pour faire des enquêtes.

ENRACINER, v. neut. et récip. [*Anraciné*.] Son plus grand usage est au figuré. Il s'emploie comme verbe neutre, avec *laisser*. » Il ne faut pas *laisser enraciner* les maux, les abus, les mauvaises habitudes. — Il est aussi *réci-proque*. » Quand une opinion vient à *s'enraciner*, il est difficile de la détruire. — *Enraciné* se dit au propre et au figuré. » Arbre bien *enraciné*. — un mal *enraciné*.

ENRAGEANT, ANPE, adj. **ENRAGER**, v. neut [*Anrajan, jante, je* ; 1^{re} lon. aux deux premiers ; l'e devant l'a y est muet : il n'y est mis que pour donner au g un son doux, qu'il n'a pas devant l'a et l'o ; et c'est aussi pourquoi on écrit *j'enrageais*, il *enrageait*, etc.] *Enrageant*, quoique particip. actif, ne signifie pas *qui enrage*, mais qui est propre à *faire enrager*, qui cause beaucoup de peine, et un violent chagrin. Il n'est que du style familier. » Cela est *enrageant*. » C'est une chose bien *enrageante*.

ENRAGER se dit rarement au propre. » Si l'on ne donne pas à boire à ces chiens, ils *enrageront*. » Chien *enragé*. — Il se dit plus souvent au figuré, parce que les occasions de l'employer sont plus fréquentes. On le dit d'une douleur qui fait beaucoup souffrir. » Il *enrage* du mal de dents ; d'un be-

soin vif et pressant : » Il *enrage* de la faim ; d'un désir ardent et violent. Il *enrage* de parler, de jouer ; d'un dépit, d'un déplaisir grand et sensible ; il *enrage* de ne pouvoir se venger, de voir son ennemi dans ce poste. — Avec le v. *faire*, il devient *actif* : » Sa femme, son mari le ou la *fait enrager*. — *Passif*, il régit la prép. *contre*. » Il est *enragé* contre lui, dans une grande colère, etc.

On dit familièrement, *enrager la faim* ; et dans cette phrase, ce verbe est actif ; mais ce régime irrégulier ne doit pas tirer à conséquence pour d'autres locutions où *enrager* serait employé. D'ailleurs cette manière de parler est suspecte, et je ne la garantis pas. L'*Acad.* ne l'a point mise dans son Dictionnaire.

En style proverbial, on dit : *prendre patience en enrageant* ; c. à d. mal volontiers. — *Manger de la vache enragée*, souffrir beaucoup de la disette et de la fatigue. On le dit sur-tout des jeunes libertins, qui courent le monde. — Il *n'enrage pas* pour mentir : il a une grande inclination à mentir. — On dit aussi, d'un homme qui ne fait que tracasser, et qu'on ne saurait satisfaire sur rien, qu'il *ferait enrager la bête et le Marchand*.

ENRAGÉ, ÉE, adj. Violent, extrême : mal *enragé*, douleur *enragée*, faim *enragée*, passion *enragée*. — On le dit aussi des personnes, pour *insensé*, *furieux*. » Il faut qu'il soit *enragé* de faire ce qu'il fait. — S. m. C'est un *enragé*, un homme fougueux et impétueux. Un Auteur assez moderne l'emploie au fém. dans une acception approchante du sens propre. » Ces *enragées* (les Prêtresses Idolâtres) impriment tant de crainte aux Assistans, que, et *Let. Edif.* Tout cela n'est que du style familier, vague et critique.

ENRAYER, v. act. [*Anré-ié* ; 2^e et 3^e é fer. — Devant l'e muet, le 1^{er} e est ouv. il *entraie*. Pron. *anré*. — Au futur et au conditionnel, cet e muet ne se fait nullement entendre. » Il *entrainera*, *entrainerait* : pron. *anréra*, *anrére*, en trois syllabes.] *Enrayer* est, 1^o. en terme d'art, garnir une roue de rais. — 2^o. Arrêter une roue par les rais, ou avec une chaîne de fer, ou avec une pièce de bois pour en retarder le mouvement dans les descentes rapides. » Il faut *enrayer* une des roues ; ou, neutralement, il faut *enrayer*

3°. *Figurément*, style familier et badin, arrêter la trop grande vivacité de quelqu'un. » Vous êtes trop vif, il faut *enrayer*. —

4°. En agriculture, *enrayer* (v. n.) Tracer le premier sillon.

ENRAYURE, s. f. [*Anré-ill-re*; 1^{re} et 3^e lon. 2^e é fer. dern. e muet. — Autrefois, *enrayeure*.] Ce qui sert à enrayer. » L'*enrayure* cassa au milieu de la descente.

ENRÉGIMENTER, v. act. [*Anrégimanté*, 1^{re} et 4^e lon. 2^e et dern. é fer.] De plusieurs compagnies séparées en former un régiment. » On *enrégimenta* les compagnies franches.

ENREGISTREMENT, ou ENREGÎTREMENT, s. m. ENREGISTRER, ou ENREGÎTRER, v. act. [*Le Rich. Port.* les met tous deux. *Trev.* et l'*Acad.* ne mettent que le 1^{er}, en avertissant que plusieurs ne prononcent, ni n'écrivent l's. Et les opinions et la pratique des Auteurs et des Imprimeurs étant ainsi partagées, nous ne pouvons nous décider sur l'une ou sur l'autre de ces manières, on choisira celle qui plaira le plus. On est également partagé entre *registre* et *regître*. Voy. Ce mot.] *Enregistrer*, c'est mettre sur les registres où sont les actes publics. *Enregistrement* est l'action d'enregistrer. » L'Édit a été *enregistré*: on a *enregistré* la Déclaration du Roi. » Une saisie réelle ne vaut rien, si elle n'est *enregistrée*. » On s'est opposé à l'*enregistrement*, etc.

ENRHUMER, v. act. [*Anrumé*: 1^{re} lon. 3^e é fer.] Causer du rhume. » Un rien l'*enrhume*. » Vous vous *enrhumez*. — On dit, *burlesquement*, d'une couleur manquée et peu agréable, *couleur de diable enrhumé*. L'*Acad.* ne met pas cette expression, et il n'est pas trop sûr de s'en servir.

ENRICHIR, v. act. ENRICHISSEMENT, s. m. [*Anrichi*; *chiceman*; 1^{re} lon. 4^e e muet au 2d.] *Enrichir* se dit au propre et au figuré. » Ce comerce l'a *enrichi*: S'*enrichir* des dépouilles d'autrui. — » La broderie *enrichit* (orne) fort les habits. » *Enrichie* soit âme de mérites et de vertus. » Il s'est *enrichi* des dépouilles de l'antiquité. » La mémoire s'*enrichit* par la lecture. — *Enrichir* une langue, la rendre plus abondante, plus riche par la création de nouveaux mots, ou par de nouvelles phrases que l'usage adopte. » Tout le monde travaille aujourd'hui à *enrichir* notre langue; mais il est beaucoup de néologismes, qui l'appauvrissent, au lieu de l'*enrichir*.

ENRICHISSEMENT ne se dit qu'au figuré. On ne dit point, dans le sens littéral, l'*enrichissement* d'un homme, son *enrichissement* par le comerce. Il ne se dit que pour *ornement*, et il n'est applicable qu'aux choses. » L'*enrichissement* d'un habit, d'une tapisserie. » Les dorures sont un grand *enrichissement* dans un appartement. » Il a fait de beaux *enrichissements* dans sa maison. » Ces choses servent beaucoup à l'*enrichissement* de son histoire. L. T. » Il a fallu que j'aie cherché d'autres *enrichissements*. La Font. » Il a bien travaillé à l'*enrichissement* de la langue. *Acad.*

ENRÔLEMENT, s. m. ENRÔLER, v. a. [*Anrôleman*, *anrôlé*: 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Enrôler*, c'est proprement, mettre, écrire sur le rôle. Il se dit particulièrement des gens de guerre, ou de marine, sur-tout des premiers. *Enrôler* des Soldats, des matelots. » On l'a *enrôlé*, il s'est *enrôlé*. — Par extension, et dans le style familier, on dit, s'*enrôler* dans une confrérie, dans une compagnie.

ENROUEMENT, s. m. ENROUER, v. a. [*Anrouëman*, *anroué*: 2^e lon. au 1^{er}: l'e après l'u y est tout-à-fait muet.] *Enrouer* c'est rendre la voix rauque et moins nette. *Enrouement* est l'incomodité de celui qui est *enroué*. » Le brouillard l'a *enroué*: il s'est *enroué* depuis huit jours. » J'ai un grand *enrouement*.

Rem. M. Tissot dit *enrouës*, c'est un barbarisme. M. Desgrouais le met au nombre des gasconismes, et l'illustre Médecin Suisse l'avait probablement pris à Montpellier.

ENROUÉ, ÉE, adj. Il doit toujours suivre le substantif. *Rousseau* le fait précéder.

A chaque instant redoublent les injures,
Les a-gres sons, les *enroués* murmures.

Cette inversion est à peine supportable dans le style marotique.

ENROUÉ est employé adverbialement dans cette locution. » Il parle *enroué*.

ENROUILLER, v. a. [*Anrou-glié*; 1^{re} lon. 3^e é fer. mouillez les ll.] Au propre, rendre rouillé. » L'humidité *enrouille* le fer. » Le fer s'*enrouille*. — Au figuré. L'oisiveté *enrouille* l'esprit. » L'imagination s'*enrouille* faute d'exercice. » Je viens d'un pays où je me suis fort *enrouillé*. Voiture.

ENRUMER. *Richelet*. Voy. *Enrhumer*.

ENSABLEMENT, s. m. ENSABLER, v. act. [*Ansableman*, *ansablé*: 2^e lon. au 1^{er},

3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d. Dans le verbe, l'as est long devant l'e muet. » Je m'ensable, vous vous ensablerez, etc.] *Ensablement*, amas de sable, formé par les eaux ou par le vent. » Il y a un *ensablement* qui gêne la navigation dans cette rivière. » Le vent cause des *ensablemens* dans les déserts de l'Arabie. — *Ensabler*, faire échouer sur le sable. » Le batelier nous a *ensablés*. Il ne se dit que sur les rivières. — *S'ensabler*, échouer sur le sable. » Le bateau s'ensabla. » Il s'ensable à tous momens.

ENSACHER, v. a. [*Ansaché*: 1^{re} lon. 3^e é fer.] Mettre dans un grand sac. » *Ensacher des noix, des pommes.*

ENSANGLANTER, v. act. [*Ansanglanté*; les trois 1^{res} sont longues, dern. é fer.] Souiller de sang. » La blessure qu'il reçut *ensanglanta* tout son habit. » La terre était *ensanglantée*.

Nous eussions dans le meurtre *ensanglanté* nos mains.

MARIN. *Fédéric.*

La figure est hardie, mais elle est belle. — *Figurément*. » Ce Prince a *ensanglanté* son règne; il a été cruel, il a fait mourir beaucoup de monde. — » Il ne faut pas *ensanglanter* la scène, représenter aucun meurtre sur le théâtre.

ENSEIGNE, s. f. et m. [*An-cèg-ne*; 1^{re} lon. 2^e é moy. mouillez le g, 3^e e muet.] *Enseigne* est fém. 1^o. Quand il signifie *marque*, indice servant à faire reconnaître quelque chose. » L'*enseigne* que vous m'aviez donnée pour trouver cette maison, n'était pas fort juste. — Il se dit ordinairement au pluriel. » Donner de *bonnes enseignes*. — 2^o. Tableau que l'on atache à la maison d'un Marchand, d'un Artisan, d'un Aubergiste, etc. *Son enseigne* est un lion d'or. » Il est logé à l'*enseigne* de l'écu de France. » Cette *enseigne* est bien grossièrement peinte. — 3^o. Signe militaire. » *Les enseignes Romaines*. — On le disait autrefois des drapeaux de l'Infanterie, et ce mot est resté dans ces phrases. » Tambour batant et *enseignes déployées*. » Combatre, marcher *sous les enseignes* de. — 4^o. Charge de celui qui porte le drapeau. » Le Roi lui a donné *une enseigne*. — 5^o. Il est masc. quand il signifie l'Officier qui a cette charge. » Un *Enseigne* dans la Marine, etc.

On dit *adverbialement* (n^o. 1^o.) à *telles enseignes* que, etc. Cela est si vrai que, etc. *À bonnes enseignes*, avec connaissance et sur

de bones preuves, de bones raisons » Je vous crois et je sais que vous êtes tout comme il faut pourn'être persuadée qu'à *bonnes enseignes*. Sév. » Je ne me fierai à lui qu'à *bonnes enseignes*. — On dit, *figurément*, marcher *sous les enseignes* de quelqu'un, suivre son parti. (n^o. 3^o.) Et *proverbialement*, (n^o. 2^o.) être logés à la *même enseigne*. Être dans la même situation, avoir le même sort. — On dit d'un méchant portrait, d'un mauvais tableau, qu'il n'est bon qu'à faire une *enseigne à bière*.

ENSEIGNEMENT, s. m. **ENSEIGNER**, v. act. [*Ancègneman*, né. 1^{re} lon. 2^e é moy. mouillez le g: 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d] Instruction. Instruire. — Le *substantif* ne se dit guère que des choses morales. Le verbe se dit aussi des Lettres et des Arts. » Il n'a guère profité des *bons enseignemens* qu'on lui a donés. » Les fautes d'autrui doivent nous servir d'*enseignement*. » *Enseigner les ignorans*. » *Enseigner la vertu; les sciences, les langues*. — *Enseigner*, c'est aussi indiquer, doner connaissance de... » *Enseignez moi sa maison, cette recette*. » La nature nous *enseigne* que tous les excès sont pernicieux. — *Enseigné* ne se dit que des choses. On ne dit point d'un enfant qu'il a été bien ou mal *enseigné*, quoi qu'on dise *enseigner des enfans*; mais on dit fort bien, par exemple, » Les sciences *enseignées* *methodiquement* ne s'oublient guere.

Rem. 1^o. *Enseigner*, régit à devant les noms et les verbes. » C'est lui qui a *enseigné* à ce jeune homme la Philosophie. » Il lui a *enseigné à lire, à écrire*. * Anciennement on disait, *enseigner de*. » Elles leur *enseigneront de lire, d'écrire, de coudre*, etc. On dit aujourd'hui, à *coudre*, etc. » Éloignez de lui la pernicieuse flatterie; *enseignez lui à se vaincre*. TELÉM.

* 2^o. *Bossuet* fait régir au passif la prép. *de*. » Je ne refuserai jamais d'être *enseigné* du moindre de l'Eglise. Si ce verbe s'employait au passif, il régirait plutôt la prép. *par*; mais on ne dit point, être *enseigné*, je suis *enseigné*, etc.

ENSEMBLE, adv. [*Ansanble*: 1^{re} et 2^e lon., 3^e e muet.] L'un avec l'autre. » Marcher *ensemble*. » Ils sont sortis *ensemble*. — * On le disait autrefois pour *outré cela*. *BOSSUET* l'a employé dans le sens de *tout-à-la-fois*. » Ils méprisoient *ensemble* le mariage,

l'usage des viandes, et les Sacremens. — *Ensemble* n'est plus usité dans ces deux acceptions.

REM. 1°. Plusieurs condamnaient, *unir ensemble*; comme un pléonasme et une superfluité de mots; mais *Vaugelas*, *Chapelain*, *Th. Corneille*, approuvent cette expression. On sait bien qu'on ne peut *unir sans mettre ensemble*; mais aussi, on ne peut voir que de ses yeux, et entendre que de ses oreilles: ainsi, pour la même raison, il faudrait condamner, *je l'ai vu de mes yeux, je l'ai entendu de mes oreilles, voler en l'air*, etc., expressions universellement reçues, et copiées même des Anciens.

2°. *Montesquieu* a fait d'*ensemble* une espèce d'adjectif, et lui donne le sens de *réuni, rassemblé*. » Pendant qu'il resta avec son armée *ensemble*, *Annibal* battit les Romains: mais lorsqu'il fallut qu'il mît des garnisons dans les Villes... ses forces se trouvèrent trop petites. — Le même Auteur dit: » La Ville, déchirée, ne forma plus un tout ensemble. Je doute que cela fût du goût d'aujourd'hui.

3°. A propos de *tout ensemble*, on disait autrefois, *le tout ensemble* d'un tableau: on dit aujourd'hui *l'ensemble*, et on l'étend aux ouvrages de l'esprit: on l'emploie aussi au figuré: » Qui peut développer les ressorts de cette sagesse éternelle qui gouverne le monde? C'est un plan immense, dont nous n'apercevons ni l'ensemble, ni les détails, ni les moyens, ni les motifs. *P. Berthier*. *L'Acad.* ne le dit qu'en Peinture et en Architecture. » Il y a de belles figures dans ce tableau, de beaux morceaux dans ce bâtiment, mais *l'ensemble* n'en vaut rien. — Elle dit aussi, *le tout ensemble*, mais dans un sens un peu différent. » Il y a quelques défauts dans ce tableau, mais *le tout ensemble* ne laisse pas de plaire. » Cette femme a plusieurs traits irréguliers, mais *le tout ensemble* plaît infiniment.

ENSEMENCEMENT, s. m. ENSEMENCER, v. a. [*Ansemenceman*, *ce*: 2^e e muet, 3^e lon.; 4^e e muet au 1^{er}, *e* fer. au 2d.] *Ensemencement*, est l'action d'*ensemencer*, de jeter de la semence sur des terres labourées, et en saison convenable, pour les faire rapporter. — Le substantif est dans *Trév.* et dans le *Rich. Port.*, qui le cite: *l'Acad.* ne le met pas. Je crois qu'on peut s'en servir. Voy. SEMER.

ENSERRER, v. act. [*Ancéré*: 2^e e ouv, et long, *r* forte, 3^e e fer.] *Enfermer*, contenir. — Il est vieux, mais la Poésie le revendique encore.

Les Cieux instruisent la Terre
A révérer leur Auteur;
Tout ce que leur globe *enserre*
Annonce un Dieu Créateur.

Rouss.

ENSEVELIR, v. a. ENSEVELISSEMENT, s. m. [*Anseveli*, *liceman*: 1^{er} lon., 2^e et 3^e e muet; 5^e e muet aussi au 2d.] *Ensevelir*, c'est proprement envelopper un corps mort dans un suaire, pour lui donner ensuite la sépulture dans la terre. *Ensevelissement*, c'est l'action d'*ensevelir*. — Le substantif ne se dit que dans le sens littéral; le verbe s'emploie aussi dans le figuré. » *Etre enseveli dans le sommeil, dans la retraite, dans les livres, dans le chagrin, dans la débauche*. » Son nom est *enseveli dans l'oubli*, etc.

» Il faut *ensevelir* ce secret.

Un cœur que l'univers eût eu peine à remplir;
Dans un désert affreux peut-il s'ensevelir?

CAMPISTRON,

... Un gros de soldats, se jetant entre nous,
Nous a fait, dans la foule, *ensevelir* nos coups.

Rac. Alex.

ENSORCELER, v. act. ENSORCELLEMENT, s. m. [*Ansorcelé*, *céleman*: 3^e e muet au 1^{er}, *e* moy. au 2d, dont la 4^e e muet. — Dans le verbe, l'*e* muet de la 3^e se change en *e* moy. devant la syll. fem.: il *ensorcelle*, ou, *ensorcèle*; *ensorcellera*, ou, *ensorcellera*, etc.) *Ensorceler*, c'est jeter un sort, ou maléfice sur quelqu'un. *Ensorcèlement*, c'est l'action d'*ensorceler*, ou le prétendu effet de cette action. — Par exagération, ils se disent au figuré (st. famil.) » Cette femme l'a *ensorcelé*: elle l'*ensorcellera*, s'il n'y prend garde. » Il y a de l'*ensorcèlement* dans son fait.

* ENSORCELEUR, s. m. Qui *ensorcèle*, qui enchante. *Trév. Rich. Port.* — *L'Acad.* ne le met pas. Il n'est bon que pour le comique, ou le satirique.

ENSOUFRELER, v. act. [*An-sou-fré*: 1^{er} lon. 3^e e fer.] Enduire de soufre. — On dit plus communément *souffrer*.

ENSUITE, adv. et prép. [*An-sui-te*; autrefois on en faisait deux mots: *en suite*.] Après. Il se met ou à la tête de la phrase; *ensuite* nous ferons le reste; ou après le verbe; même dans le temps composés: » Vous irez là *ensuite*, j'ai été

ensuite où vous m'avez dit ; et non pas *ensuite* été. — *Ensuite* est aussi préposition, régissant le génitif (la prép. *de*) » *Ensuite de quoi, ensuite de cela*, expression, dit *Vaugelas*, qui est française, mais qui n'est pas du beau style. — L'*Acad.* avertit qu'elle ne se dit guère que dans les deux phrases que nous avons citées. — * Aùtrefois on l'employait avec toute sorte de mots. » Lorsque la vengeance comence, c'est *ensuite de* la prière des saints. *Boss.* » *Ensuite de* cette belle réflexion, mon cœur galope comme le vôtre, et je ne souhaite rien tant que de partir. *Sév.* On dirait aujourd'hui ; *en conséquence de* la prière etc. *Après* cette belle réflexion etc. — * Un Auteur moderne en fait un adverbe de temps. » Quelques jours *ensuite*, le Brame honora le Missionnaire d'une seconde visite. *Let édif.* Dites, quelques jours après, M. l'Ab. *Grosier* l'emploie comme adv. de lieu. » Deux pages *ensuite* l'apologiste (de *Sénèque*) oublie parfaitement le rôle dont il s'est chargé. Je voudrais dire : deux pages après. — Mde de B. dit, immédiatement *ensuite*, peu de temps *ensuite*, et même, l'année d'*ensuite*, ce qui est encore plus barbare. Dans toutes ces phrases il faut mettre *après*, ainsi que dans la suivante. » Le Duc d'Hanover le fit peu de temps *ensuite* un de ses Conseillers privés de Justice. *Neuf-ville*, Vic de *Leibnitz*. — Le vice de toutes ces phrases, c'est d'associer *ensuite* avec des noms ou des adverbess : il ne s'unit qu'à des verbes. » *Puis ensuite*, expression, qui revient souvent dans l'Histoire privée des Français (par M. le Grand.) Ce sont deux adverbess synonymes, qui font pléonasme. *Mercur.*

ENSUIVRE (s') v. réc. [*An-sui-vre* : 2^e Ion. 3^e e muet.] Venir après. Il ne se dit qu'à la 3^e personne, et seulement dans les choses spirituelles et morales. » Le premier chapitre et tout ce qui *s'ensuit*. » La perte de la Religion et tous les maux qui *s'ensuivent* ou, bien mieux, qui *s'en ensuivent*, qui *s'ensuivent de là*. — 2^o. C'est le 2^d sens de ce verbe, *dérivé*; *procéder*. » Les accidens, qui *s'ensuivirent de là*; tout ce qui *s'en est ensuivi*; les procédures qui *s'en étoient ensuivies*. » Quelles absurdités ne *s'ensuivent pas de ce système*. — *Rem.* que dans les temps composés, on met toujours le pronom relatif *en* devant l'auxil. *être*, mais dans les temps simples il n'est pas bon d'employer ce pronom, et de dire, comme *Bossuet*, et comme nous

avons dit plus haut, ce qui *s'en ensuivit*. Ces deux *en* de suite font une cacophonie, qu'il faut éviter. Il faut dire alors tout ce qui *s'ensuivit de là*, etc. ou prendre un autre tour. Voyez un exemple de *Mallebranche*, au mot *suivre*. — 3^o. *Il s'ensuit que* regit l'indicatif dans la phrase affirmative, et le subjonctif, quand elle est négative ou interrogative. » *Il s'ensuit de là que vous avez tort*. » *Il ne s'ensuit pas*, ou *s'ensuit-il de là que vous ayiez raison*? * Le P. *Griffet* met l'indicatif dans une phrase interrogative. » *S'ensuit-il de là qu'il suffit de croire en J. C. pour avoir la vie éternelle*? — Je crois qu'il faut dire, *qu'il suffise*. — On emploie, *il s'ensuit* dans les autres temps. » *Il s'ensuivoit, il s'ensuivroit, il s'ensuivra que*, etc.

ENT, terminaison de certains temps des verbes, l'*e* y est muet, l'*n* ne s'y prononce jamais; le *t* ne se prononce que devant une voyelle. » *Ils aiment, ils aimèrent*. (pron. ème, èmère.) Les gascons prononcent l'*n* et le *t*, en faisant l'*é fermé*. » *Il-zémènte*.

ENT, finale brève dans, *accident, dent, argent, arpent, parent, serpent, torrent, content, présent, vent, moment, joliment*, etc. Quand l'*e* se prononce comme un *é* ouvert, *violent, ardent, opulent, président*, etc. elle est douteuse. Tous les pluriels sont longs, *accidens, momens, violens*, etc. — Du temps de *Malherbe* on les écrivait, comme on les prononce, *accidant, aparant, éloquent, il attant, contant, différant, présant*, etc. — Les noms terminés en *ent* forment leur pluriel en changeant *t* en *s*, *moment, serment; momens, sermens*, etc. Plusieurs conservent le *t* au pluriel. Voy. une Remarque à la lettre T.

ENTACHER, v. act. [*Antaché*: 1^{re} Ion. 2^e br. 3^e é fer.] Infecter, gâter. Il est vieux, et n'est plus en usage qu'au participe. » *Entaché de lèpre*; famille *entachée de ladrerie*. — Et figurément (style simple et médiocre) *entaché d'avarice*.

REM. 1^o. *Vaugelas* n'aimait pas ce mot : il le trouvait extrêmement bas, et voulait qu'on dit toujours *souillé*. — *La Mothe le Vayer* le trouvait significatif et digne d'être conservé. *Chapelain* disait qu'il était bon. *Th. Corneille* ne l'admettait que dans le discours familier, et pensait qu'on ne devait pas l'écrire. L'Auteur des *Observations sur les Remarques* disait qu'il était encore un peu en usage (à la fin du dernier siècle) soit, dans le propre,

soit

soit dans le figuré, et cependant il ne citait des exemples que du dernier. — L'Acad. ne l'admet qu'au participe. Il est assez à la mode dans le sens métaphorique. » Fuyez tous ceux, qui sont entachés de quelque vice grossier. *Du Plaisir.* » Florence! . . . devenue d'abord la dot d'une bâtarde, sacrifiée par un Pape (Clement VII) entaché lui-même du soupçon d'illégitimité, à l'ambition d'agrandir sa maison. *Linguet.*

2°. Dans ces derniers temps on a fait un grand usage de ce mot employé au mode actif, pour dire, *imprimer une tache à . . .* » Ils laisserent le Duc de . . . jouir de son triomphe, sans même l'entacher, comme ils firent quelques années après au Duc de . . . *Anon.* » Le seul M. . . est resté entaché, et s'en est moqué. *Id.*

ENTÂILLE, s. f. ENTÂILLER, v. act. ENTÂILLÛRE, s. f. [*Antâ-glie, glié, gliû-re*: 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, lon. au 3^e.] *Entâille* et *entâillure* ont la même signification, mais le 1^{er} est le plus usité des deux: cochie faite dans une pièce de bois, pour y en emboiter une autre. Faire des *entâilles*, ou une *entâille*, une *entâillure* dans une poutre. — *Entâiller*, tâiller une pièce de bois, en sorte qu'une autre puisse s'y emboiter. » *Entâiller* une poutre, pour y emboiter des solives.

ENTAMER, v. act. ENTAMÛRE, s. f. [*Antamé, mûre*: 1^{re} lon. 3^e é fer. au 1^{er}, lon. au 2d.] *Entamer*, au propre, c'est faire une petite déchirûre; *entamer la peau*, la chair; ou ôter une petite partie d'une chose entière; *entamer du pain*, un pâté, une pièce de drap, un sac d'argent. — Au figuré, commencer; *entamer une matière*, un discours, etc.

Rem. Ce mot se dit élégamment au figuré. » Il s'est laissé entamer: (on a découvert ses sentimens) *ne vous laissez pas entamer*, pénétrer ou gagner. (» Il ne se laissa pas entamer ni à leurs promesses, ni à leurs menaces, et tint ferme pour le bien public. *Rollin.*) Dès qu'un Ambassadeur se laisse entamer, il est perdu, c. à d. dès qu'il souffre qu'on lui retranche quelque chose des honneurs, qu'on lui doit, ou qu'on ne lui acorde pas ce qu'on lui a promis. » *Entamer une affaire*, commencer à en parler, à en traiter. *BOUH.* *Entamer un esadron*, un bataillon; l'ouvrir, le rompre. *Entamer la réputation* de quelqu'un, lui donner atteinte. — On dit aussi d'un homme qu'il est entamé, pour signifier

Tom. II.

que son crédit, sa faveur, ont reçu quelque échec par les mauvais offices de quelqu'un. L. T.

ENTAMÛRE ne se dit que dans le sens propre et littéral. Déchirûre: * Le coup lui a fait une légère entamûre. — Le premier morceau qu'on coupe d'un pain. » Il aime l'entamûre du pain. — Ouverture d'un jambon. » Je me suis trouvé à l'entamûre d'un bon jambon.

EN TANT QUE, conjunct. » Je m'y oppose en tant que cela me touche. Voy. TANT.

ENTASSEMENT, s. m. ENTASSER, v. act. [*Antaceman, cè*: 1^{re} lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d] *Entasser*, mettre en un tas. *Entassement*, amâs de plusieurs choses entassées les unes sur les autres. — Ils se disent au propre et au figuré. » *Entasser papiers sur papiers*, affaires sur affaires. » Il a entassé trop de citations dans ce livre. » *Entassement de papiers*, de livres, de meubles. *Entassement d'affaires.*

ENTASSÉ, ÊE, adj. Pressé. Ils étaient dans cette assemblée entassés les uns sur les autres. — Contraint dans sa taille, qui a la tête enfoncée dans les épaules. » Homme entassé.

ENTE, s. f. ENTER, v. act. [*Ante, anté*: 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d] *Ente* se dit d'un scion d'arbre, lorsqu'il est greffé sur un autre arbre. *Enter*, greffer, faire une ente. » Une belle ente, faire une ente, des entes. » *Enter un poirier*, un pommier. *Enter franc sur franc*; *enter sur sauvageon.* — *Ente* ne se dit que dans le propre: *enter* se dit aussi au figuré, mais seulement dans le style familier. » Cette famille est entée sur une telle autre: elle y est entrée et en a pris le nom et les armes. » Ils se sont entés sur une telle maison: ils prétendent être de cette maison: ils n'en sont pas. » Gascon enté sur un normand, qui réunit le caractère des deux Provinces.

Diférens préjugés, entés sur la nature,

Du jugement humain corrompent la droiture.

du Resnel.

REM. * Quelques-uns écrivent et prononcent une hante, se hanter; c'est une faute grossière; c'est confondre des mots qui ont une ortographe, une prononciation et une signification bien différentes. » Ils se servent de l'argent du Roi pour se hanter (s'enter) sur la longue robe et la Noblesse. *Anon.* On voit aussi cette manière d'écrire dans des Mémoires imprimés en Province; et dans

d'autres, *enter*, greffer, pour *hanter* (fréquenter.)

ENTENDEMENT, s. m. **ENTENDEUR**, s. m. **ENTENDRE**, v. act. [*Antandeman*, *deur*, *dre*; 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er} et au dern.] I. *Entendement*, est 1^o. la faculté de l'âme, par laquelle elle conçoit. » *L'entendement* humain : les opérations de *l'entendement*. = 2^o. Jugement, bon-esprit. » Avoir ou n'avoir pas de *l'entendement*. » C'est un homme d'*entendement* ou de *petit entendement*.

II. **ENTENDEUR**, qui entend et conçoit bien. Il ne s'emploie que dans ces phrases proverbiales. » A bon *entendeur salut* — à bon *entendeur peu de paroles*.

III. **ENTENDRE** a différens sens ; *ouïr*, *comprendre*, *prétendre*, *consentir*. Voitûre renterme deux de ces significations dans la même phrase. » Il n'y a pas une dame qui ait *si bien entendu la galanterie*, ni *si mal entendu les galans*. — Ce jeu de mots paraîtra à plusieurs de mauvais goût.

ENTENDRE, difère d'*écouter* et d'*ouïr*, en ce que, *entendre* c'est être frapé des sons ; *écouter*, c'est prêter l'oreille pour les entendre ; *ouïr* difère d'*entendre* en ce qu'il marque une sensation plus confûse. Quelquefois on n'*entend pas*, quoiqu'on *écoute*, et souvent on *entend sans écouter*, et l'on *écoute sans entendre*. Quelquefois aussi on a *ouï* parler sans *avoir entendu* ce qui a été dit. » Il est souvent à propos de feindre de ne pas *entendre*. Il est malhonête d'*écouter aux portes*. Pour répondre juste, il faut *ouïr* distinctement. GIR. *synon.* » Votre solution me prouve que vous *m'avez entendu*, (compris) ou plutôt que vous *m'avez écouté*, car vous n'avez besoin que d'*écouter* pour *entendre*. J. J. ROUSS.

REM. *Entendre*, *ouïr*, régit les verbes à l'infinitif, sans préposition ; mais il n'a ce régime qu'à l'actif ; il ne l'a pas, quand il est employé au passif. Au lieu de dire avec le P. Charlevoix. » Ils furent *entendus prononcer* les Saints Noms de Jesus et de Marie, dites : on les *entendit prononcer*, etc. Un Auteur très-moderne, en employant ce régime des verbes, met les noms au datif. » Les Evêques protecteurs de l'Hérésiarque *lui entendoient* froidement *proférer* ces erreurs. *Berault de Bercastel*. Il faut, *l'entendoient proférer*, etc. » Les Peres *lui entendoient pousser* de profonds soupirs. *Vie de St. P. d'Alc.* *l'entendoient pousser*. — Il n'a ce régime

qu'avec les verbes *dire*, *raconter*, etc. Je *lui ai entendu dire*, *raconter*, etc. = *Entendre*, prétendre, a le même régime, l'infinitif. » Je n'*entends point parler* à ceux qui, etc. je ne prétends point parler, etc. mon dessein n'est pas de parler, etc.

ENTENDRE, neutre, et avec la prép. à pour régime, signifie *consentir*. » Le Duc de Weymar promit de *n'entendre* à aucun acomodement, etc. *Reboulet*. Il ne se dit qu'avec la négative ou avec le *si* de doute. » Cet honneur plaidait sa cause dans mon âme, tandis que la cupidité plaidait la siène. . . je ne savais auquel *entendre*. » *S'il veut entendre* à ce mariage, *s'il y veut entendre*, etc. » Il n'y *veut point entendre*.

ENTENDRE, vouloir, avoir intention, régit *que* avec le subjonctif. » *J'entends que* vous le *fassiez*. Quand il est au présent, on met le verbe régi au futur conditionel. » *J'ai toujours entendu que* vous le *feriez*. — Il n'est pas du style élevé.

S'ENTENDRE, s'accorder régit *avec* ou *ensemble* pour les noms et la prép. *pour* devant les verbes. *Voiture* a employé la prép. à. » Vous *vous êtes entendu avec* elle à *me nuire*. Dites *pour me nuire*. — Ce régime de la prép. à appartient à *s'entendre*, signifiant *se concître à*, *être habile*, *exercé à*, etc. » Il *s'entend à conduire* un procès comme à *ramer des choux*. Style proverbial.

ENTENDRE entre dans plusieurs expressions familières ou proverbiales. On dit, *entendre la Messe*, pour assister à la Messe. — *Entendre à demi-mot*, comprendre facilement, sans avoir besoin d'une grande explication. — *Entendre finesse* ou *malice* à quelque chose, y donner un sens fin ou malin. — *N'entendre ni rime ni raison*, refuser par humeur de se rendre à ce qu'on propose de plus raisonnable. — *Doner à entendre*, *laisser entendre*, insinuer. — Je *m'entends bien* : Je sais ce que je veux dire. — *Entendons-nous*, écoutons ce que chacun de nous dit, ou bien, comprenons bien les intentions les uns des autres, ou *encôre*, agissons de concert. — *Comment l'entend-il ? Comment l'entendez-vous ?* De quel droit fait il, dit-il cela : le faites-vous, le dites-vous ? — *Cela s'entend*, *cela s'entend bien*. Cela se suppose ainsi, cela doit être ainsi, cela n'est pas douteux. = *A l'entendre*, ady. » *A l'entendre*, rien n'étoit jamais difficile. *Téléme*. » Il semble à *l'entendre*, que je demande quartier. *Boss.*

On dit, proverb., *ils s'entendent comme larrons en foire*, ils sont d'intelligence dans cette affaire. Cela se prend en mauvaise part. — Il s'entend à cela, comme à faire un coffre. — On fait tant de bruit, qu'on n'entendrait pas Dieu toner. — Il n'y a pas de pire sourd, que celui qui ne veut pas entendre.

ENTENDU, UE, adj. [*Antandu*, dl. e. 2^e lon. 3^e lon. au 2d.] En parlant des choses, Bien ordonné, assorti, etc. » Cet édifice est bien entendu, ce tableau est mal-entendu, ce discours n'est pas bien entendu, le dessein en est bon ou mauvais. — En parlant des personnes, Intelligent. » Il est fort entendu aux affaires, dans les affaires, au métier de la guerre. Et absolument : » Il est entendu, fort entendu, etc. — S. m. Faire l'entendu, le capable, le suffisant, l'important. » Voilà le petit Beaulieu, qui s'en va faire l'entendu cet hiver à Versailles. Sév.

BIEN ENTENDU, adv. Sans doute. » Ce sont-là vos intentions ? — *Bien entendu*. — *Bien entendu que*, conjonction. A condition pourtant que. . . . Il régit, ou le futur, ou les conditionnels, ou le subjonctif. » *Bien entendu que vous le ferez, que vous le feriez, que vous le fassiez*. Le premier se met quand le verbe régissant est au présent ; le 2d, quand il est à l'imparfait, ou au prétérit, le 3^e quand il est au présent, au prétérit, ou au plusque parfait. » Je vous l'accorde, bien entendu que vous n'en abuserez pas. Il vous le permettoit, bien entendu que vous n'en abuseriez pas. » Je vous le donne, bien entendu que vous n'en fassiez pas un mauvais usage. » Je vous l'avois confié, bien entendu que vous le remisiez à un tel.

ENTENTE, s. f. [*Antante* ; 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Interprétation qu'on donne à un mot, qui a plus d'un sens. » Mots à double entente, à deux ententes. Un Auteur de ce siècle a dit, des termes à toute entente ; mais cela ne se dit point, et les phrases citées sont consacrées, et ne tirent pas à conséquence pour d'autres. — De là, cette maxime proverbiale : » *L'entente est au diseur*. Celui qui parle sait le véritable sens qu'il a voulu donner à ses paroles. — 2^o. Dans les Arts de goût et d'agrément, disposition, ordonnance. Il correspond à l'adjectif *entendu*, appliqué aux

choses. On ne l'a dit d'abord qu'en Peinture et en Architecture. » *Ce tableau est de bonne entente*. » *L'architecture en est de bonne entente*. » *Il n'y a pas d'entente dans ce tableau*. On comence à s'en servir pour les ouvrages de l'esprit. » Il y a dans ces pièces des détails heureux ; mais nulle entente de Théâtre. *Sabat. Trois Siècles, etc.* » *Le Lutrin lui est préférable (à la Henriade) par la justesse et l'entente du plan, l'unité d'action, etc.* *Id. Ibid.* — Mais, avec *entente*, pour dire, avec intelligence, est un barbarisme d'expression. » Ceux qui étudient avec *entente* de pareils recueils, en tirent la vraie connoissance des affaires. *Neufville, Vie de Leibnitz.*

ENTER, Voyez ENTE.

ENTÉRINEMENT, s. m. ENTÉRINER, v. act. [*Antérineman*, né ; 2^e e fer. 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d. — * On a dit autrefois, *intérinement, intériner*. — Le Gendre écrit *enthérinement* avec une h, on ne devine pas pourquoi. Ces deux manières d'écrire ces mots sont vicieuses.] Ce sont des termes de pratique. *Entériner une Requête* ; accorder ce qu'on demande. » *L'entérinement d'une grâce, d'une rémission*, etc. La vérification, l'homologation de, etc.

ENTERREMENT, s. m. ENTERRER, v. act. [*Antèremen*, antère ; 2^e e ouv. et long. r forte. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Inhumation. Inhumation un corps mort. » *Enterrement somptueux*. Voir passer un enterrement. — » *Enterrer dans un cimetière*. » On l'a enterré la nuit sans cérémonie.

REM. *Enterrement* ne se dit que dans le sens littéral ; *enterrer* se dit aussi au fig. Au propre, il est peu élégant, et il vaut mieux dire *ensevelir*. » César pleura en voyant la tête de Pompée : il la fit même enterrer avec toutes les solennités ordinaires. *Ensevelir* me plairait davantage, d'autant plus qu'il rend mieux le *sepelire* des Latins, qu'il est plus noble, et qu'*enterrer* est plus de nos usages ; parce que nous mettons les corps en terre, que des Romains, qui les plaçaient dans des tombeaux. — *S'enterrer* ne se dit qu'au figuré ; et quoiqu'en disent le P. Bouhours et La Touche, il ne se dit point élégamment : il n'est que du style médiocre.

Pour s'éloigner du bruit, pour trouver le repos ; Faut-il fuir tout comerce, et s'enterrer d'avance ?

Sidney.

» Il s'est enterré dans la Province. » Il s'est enterré tout vif, il s'est entièrement retiré de tout comerce du monde. — Enterrer son secret, ses talens ; les tenir cachés. » Il faut enterrer cela, n'en point parler.

ENTERRER, en parlant des choses, enfouir, mettre dans la terre. » Enterrer de l'argent.

ENTERRÉ, ÉE, adj. Maison enterrée, jardin enterré, dont la situation est trop basse.

ENTÊTEMENT, s. m. ENTÊTER, v. act. [*Antêtement, té* ; 2^o é ouv. et long, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Entêter, au propre, c'est envoyer à la tête des vapeurs incomodes ou fâcheuses. » Cette odeur m'entête ; le tabac entête ceux qui n'y sont pas accoutumés. — Le plus souvent le régime est sous-entendu. » Le charbon entête. » Un vin fumeux entête. — Figurément ; » Les louanges entêtent. — Il se dit surtout, au fig. pour *préoccuper, prévenir en faveur de*. . . » Qui vous a entêté de cet homme, de ce système ? » Il s'est entêté de cette femme, de cet Auteur, des nouvelles opinions, etc. — Et sans régime : » Il s'entête.

ENTÊTEMENT, préoccupation, attachement aux choses dont on est prévenu. » L'entêtement est un grand obstacle à la découverte de la vérité. » Il ne faut point avoir de l'entêtement pour les choses du monde. — Entêtement, comme entêté, ne se disent qu'au figuré : le 1^{er} régit pour, et le 2d de. » Il a un grand entêtement pour cette femme. » Il est entêté d'une folle.

ENTÊTÉ, opiniâtre, têtue, obstiné (synonim.) Tous ces mots marquent un grand attachement à son sens : mais ce défaut, dans un entêté, semble venir d'un excès de prévention ; dans un opiniâtre, d'une constance mal-entendue ; dans un têtue, de pure indocilité, ou d'une bonne opinion de soi-même ; dans un obstiné, d'une espèce de mutinerie affectée, qui le rend intraitable. — Entêté et têtue désignent un défaut, plus fondé sur un esprit trop fortement persuadé, que sur une volonté trop difficile à réduire. Opiniâtre et obstiné désignent, tout au contraire, un défaut, plus fondé sur une volonté revêche, que sur une conviction d'esprit. *Gir, Syn.*

ENTHOUSIASME, s. m. ENTHOUSIASMER, v. act, ENTHOUSIASTE, s. m. [*An-*

tu-zi-isme, mé, 1e. — Richelet écrit *entousiasme*, etc. sans h ; et je pense qu'on ne devrait pas faire un procès à ceux qui écriraient de même ces trois mots.] *Enthousiasme* est une fureur prophétique ou poétique, qui transporte l'esprit, qui enflamme et élève l'imagination, et qui fait dire des choses surprenantes et extraordinaires. *Trév.* Mouvement extraordinaire d'esprit, causé par une inspiration, qui est, ou qui paraît divine ; ou par lequel un Poète, un Orateur, un homme qui travaille de génie, s'élève en quelque sorte au-dessus de lui-même. *Acad.* — Plusieurs diront peut-être : j'aime mieux la définition de *Trévoux*. D'autres préféreroit celle de l'*Académie*. » *Enthousiasme prophétique*. Heureux, noble *enthousiasme*. » *Enthousiasme d'éloquence, de Poésie*, etc. » Il lui prend des *enthousiasmes*. Il ne parle que par *enthousiasme*. » *Entrer en enthousiasme*.

ENTHOUSIASMER, ravir en admiration. » La lecture de cet ouvrage l'avoit enthousiasmé. » Il est enthousiasmé de cette musique. » Il s'enthousiasme aisément. — On le dit plus souvent en critiquant, qu'en louant.

ENTHOUSIASTE, Visionnaire, Fanatique. » C'est un *Enthouaste*. — Il est fort à la mode aujourd'hui, mais on lui donne un sens moins odieux. On le dit simplement de celui, qui s'enthousiasme, qui s'affecte vivement de . . . On l'emploie même avec régime, ce qui est un néologisme ; et aussi adjectivement. » Les États Protestans de l'Allemagne et de la Suisse, *enthouastes* de leur liberté, comme de leur religion. *Thom.* » Ce Peuple *enthouaste* de sa liberté jusqu'à croire que les Grecs étoient les seuls hommes libres par nature. *J. J. Rousseau.* » Je suis *enthouaste* de tout ce que les Peintres et les Sculpteurs appellent antique. *Le Chev. de la Barre.* » Peut-être faut-il qu'un Traducteur soit *enthouaste* de son Auteur, pour le bien traduire. *Ann. Litt.*

ENTHYMÈME, s. m. [*Antimème* ; 3^e e moy. 4^e e muet.] Terme de Logique. Argument qui n'est composé que de deux propositions, l'antécédent et la conséquence. » Dieu est souverainement aimable : il faut donc l'aimer de tout son cœur.

ENTICHÉ, ÉE, adj. [*Antiché, ché-e* ; 3^e, é fer. longue au 2d.] C'est le participe du verbe *enticher*, gâter, qui n'est guère

d'usage. Il se dit au *propre*, des fruits qui comencent à se pourrir. » Ces fruits sont un peu *entickés*. — Au *figuré*, il n'est que du style familier ou critique. Il signifie *entaché* ou *préoccupé*, opiniâtrément attaché à . . . » Il est *entiché* d'avarice. » Qui vous a *entiché* de cette opinions. » On le soupçonne d'être un peu *entiché* des nouvelles opinions. » *Entiché* de cette idée, il n'en démordra pas. » * Je vois à présent que vous n'êtes pas *entiché* de Mlle. Amélie, comme je le croyois. *Th. d'Éduc.* — M. Desgrouais traite cette expression de gasconisme. » *Entiché* d'une fille. — Je ne crois pas, en effet, qu'on le dise des personnes en régime.

ENTIER, IÈRE, adj. ENTIÈREMENT, adv. [*An-tié, tière, tièremant*; 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. et lon. aux deux autres. — Il paraît au P. Buffier que le dernier e d'*entier* se prononce ouvert, et qu'on fait soner l'r (comme dans *fier*); cette prononciation ne paraît pas la plus commune, ni la plus autorisée.] *Entier* se dit, 1^o. de ce qui est complet, qui a toutes ses parties, ou que l'on considère dans toute son étendue. Un pain, un jour *entier*; une Province, une Armée *entière*. Le monde *entier*, etc. — Il difère pourtant de *complet*, en ce qu'une chose est *entière*, lorsqu'elle n'est, ni mutilée, ni partagée, et qu'elle est *complète*, lorsqu'il ne lui manque rien. Le premier de ces mots a plus de rapport à la totalité des portions qui constituent *l'intégrité essentielle*, et l'autre à celles qui constituent *la perfection accidentelle*. » Les Bourgeois, dans les Provinces, occupent des maisons *entières*: à Paris ils n'ont pas toujours des appartemens *complets*. GIR. *Synon.* » L'armure n'est pas *compelte*, mais ce qui resté est *entier*. *Entier* s'associe quelquefois avec *tout*, mais il aime à marcher de compagnie avec lui, et il ne veut pas en être éloigné. » Lire un livre *tout entier*, attendre une heure *toute entière*. » *Toute* la troupe *entière* le maudit. *Mme. de G.* . . . Cela ressemble à un pléonasme. On ne voudrait que *toute* la troupe, ou *la* troupe *entière*. Ces deux mots rapprochés ne choquent plus: la troupe *toute entière*. On sent que c'est une redondance qui donne plus d'énergie à l'expression. — 2^o. Dans les choses morales, il se dit élégamment. » *Entier* détachement des choses du monde. » Avoir une *entière* confiance en Dieu. » Laisser une en-

tière liberté à ses amis. — Dans cet emploi, il se plaît à précéder le substantif. — Dans le *Dict. Gram.* on critique ces deux vers de *Molière*, tirés de la comédie des *Fâcheux*.

Un cœur bien enflamé prend assurance entière, etc.
Je te parle, Vicomte, avec franchise entière.

C'est être trop sévère envers un Poète, et sur-tout Poète comique; mais en prose, ce serait une faute. On doit dire: une *entière* assurance, une *entière* franchise. — Avec *tout*, et les pronoms possessifs *son, sa, leur*, etc. l'on doit le mettre après. » Conserver sa raison *toute entière*; sa réputation, sa vertu *entière*. — 3^o. *Entier* est s. m. dans ces locutions; en son *entier*, en leur *entier*. » Cette pièce est rapportée en son *entier* dans ce livre. » La chose est en son *entier*. Remettre les choses en leur *entier*. * *Leibnitz* dit *l'entier*, pour, le *tout*, ce qui n'est pas admis par l'usage. » Ces imperfections des parties servent à la perfection de *l'entier*. Dites du *tout*. — 4^o. *Entier* se prend quelquefois pour *obstiné, opiniâtre*. » C'est un homme *entier*, fort *entier* en ses opinions. Femme *opiniâtre* et fort *entière*. — Hors de là, il ne se dit point des personnes. * » *Guillaume* parut *tout entier* dans ces occasions. *Rayn.* Il me semble qu'il aurait été mieux de dire: le génie de *Guillaume* parut *tout entier*, ou l'*habileté* de, etc. parut *toute entière*. Avec le verbe être, *tout entier* se dit pour *entièrement*. » Il s'applique uniquement à cet ouvrage: il y est *tout entier*.

En *entier*, adv. Je voudrais pouvoir vous citer cette pièce en *entier*. Voy. n^o. 3^o.

ENTIÈREMENT, totalement, tout-à-fait. » Il est *entièrement* ruiné. » On l'a abandonné *entièrement*, ou *entièrement* abandonné.

ENTOILAGE, s. m. ENTOILER, v. act. [*An-toi-lage, lé*; dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Entoilage*, toile à laquelle on coud une dentelle. *Entoilage* de mousseline, etc. — *Entoiler*, c'est 1^o. Remettre de la toile à la dentelle d'un mouchoir, d'une cravate. » *Entoiler* un mouchoir, etc. — 2^o. Coller sur une toile, en parlant des estampes, des cartes de Géographie. » Il a fait *entoiler* toutes ses estampes, toutes ses cartes géographiques.

ENTONNER, ou ENTONER, v. act. ENTONNOIR, ou ENTONNOIR, subst. masc. [*Antoné*; 1^{er} lon. 2^e é fer. *anto-noar.*] *Entonner* a deux sens, suivant ses deux étymologies, tonneau et ton. — 1^o. Verser une

liqueur dans un tonneau. » *Entonner du vin, du cidre, etc.* — On dit, *proverbialement*, d'un homme qui boit beaucoup, qu'il *entone bien*. — Par analogie, *s'entoner se dit* du vent qui s'engouffre dans un lieu étroit. — 2°. Mettre en ton. Comencer à chanter. » *Entoner un air.* » *Entoner une antienne.* » Il *entone bien*, il a mal *entonné*.

ENTONNOIR ne se dit que dans le sens du n°. 1°. Instrument avec lequel on entone une liqueur. » *Entonnoir de bois, de fer blanc.*

ENTORSE, s. f. [*Antorse*; 1^{re} lon. dern. *e* muet. — *Richelet* écrit *entorde*, et prétend que l'usage est déclaré pour cette manière d'écrire ce mot. Il a donc changé. Il met aussi *détorse*, qu'il rejette. L'*Acad.* dit au contraire, qu'*entorse* a la même signification que *détorse*.] Violente extension d'un muscle, d'un nerf, qui se fait par accident. » *Se donner une entorse au poignet, au pied, etc.* — Figurément (st. famil.) » *On lui a donné une entorse*; on a diminué de son autorité, de ses droits. » *Donner une entorse à un passage*, le détourner de son sens naturel.

ENTORTILLEMENT, s. m. ENTORTILLER, v. act. [*Antorti-glieman, glié*; mouillez les *ll*, 4^e *e* muet au 1^{er}, *e* ferm. au 2d.] *Entortiller*, c'est, 1°. envelopper tout au tour, en tortillant. » *Entortiller dans du papier*; *s'entortiller dans son manteau*. — 2°. S'attacher à... en faisant plusieurs tours. » Le serpent *s'entortilla autour de ma jambe*. » La vigne et le lierre *s'entortillent autour des ormes*. — *Entortillement* se dit dans le dernier sens. » *Entortillement du serpent, du lierre*. — Le participe du verbe et le substantif se disent au figuré, de l'embarras du style. » Il y a de *l'entortillement* dans cette phrase. » *Style entortillé*, pensée *entortillée*; phrase, période *entortillée*. — *Richelet* le dit des personnes; *entortillé*, dissimulé, caché. Ni l'*Acad.* ni *Trévoux*. ne le mettent dans ce sens.

ENTOURS, s. m. pl. [*Antolr*: deux longues.] Environs, circuit. » *S'assurer des entours d'une place*. — Figurément, *savoir prendre les entours*, savoir mettre dans ses intérêts ceux qui ont du crédit sur les personnes dont on a besoin. — » *Je crains ses entours*; les personnes qui l'entourent, qui ont sa confiance. — Ce dernier emploi de ce mot est un peu suspect. On le dit, en

conversation et dans les lettres, mais il n'est pas dans les Dictionnaires, et je ne me souviens pas de l'avoir vu dans aucun livre imprimé.

A l'entour, adv. [*Alantour*; L'Académie le met sous la lettre A. — Quelques Auteurs ou Imprimeurs écrivent *alentour* en un seul mot.] De bons Auteurs du siècle passé, comme Mrs. de Port Royal, *Voiture*, *d'Andilly*, *Benserade*, *Boileau*, etc. ont fait ce mot préposition; tant en prose qu'en vers. Il n'est plus aujourd'hui qu'adverbe sans régime. On dit d'une mère, qu'elle a ses filles *autour d'elle*, et non pas *à l'entour d'elle*. — La préposition correspondante est *autour*. » *On a bâti à l'entour*. » *On a bâti tout autour de ce Palais*. — *Boileau* avait mis dans les premières éditions de ses Satires:

A l'entour d'un castor j'en ai lu la préface.

Il mit dans sa dernière édition de 1701: *Autour d'un caudebec*, etc. — *A l'entour*, s. m. est un barbarisme. » Il tâchoit de s'assurer *des à l'entours* de ce Monarque. *Hist. d'Angl.* — *Des entours de*, etc. serait plus supportable; mais il n'est pas trop sûr.

ENTOURAGE, s. m. [*Antourage*.] Ce qui entoure. Ce mot est assez nouveau, mais il paraît avoir été admis par l'usage. On l'a dit d'abord des ornemens qui entourent un bijou. » *Un entourage de diamans*. » *Voilà de jolies tablettes*, et *l'entourage* est superbe. *Th. d'Educ.* — Un Poète moderne l'a employé au figuré.

Un bon ouvrage

Est un brillant qu'il faut polir,
Et le chant n'est que *l'entourage*
Qui doit le faire ressortir.

Le Réveil de Thalie.

Un Prosateur en a étendu l'emploi. » Les femmes Valaques ont une sorte de tablier devant et derrière, lié par une ceinture; et cette espèce d'*entourage* leur sert de Jupon. *Monnet*, Traducteur du Voyage minéralogique de M. *Born*, Allemand.

ENTOURER, v. act. [*Antou-ré*; 1^{re} lon. dern. *e* fer. — Devant l'*e* muet l'*ou* est long: il *entoure*, *entourera*, etc.] Environner, ceindre. Il régit l'ablatif, (la prép. *de*). » *Entourer une Ville de murailles*. » Les gardes dont il étoit *entouré*.

ENTOURNÛRE, s. f. [*An-tour-nûre*; 3^e lon. 4^e *e* muet.] Échançure d'une manche dans la partie qui touche à l'épaule.

ENTOUSIASME, ENTOUSIASMER, ENTOUSIASTE. Voy. ENTHOUSIASME, etc.

* ENTR'ACCORDER, (s') v. réc. Il est dur et peu nécessaire. *S'acorder* dit la même chose, et avec plus d'agrément pour l'oreille.

Et pour lier des mots si mal s'entr'acordans,
Prendre dans ce jardin la lune avec les dents.

Boileau.

ENTR'ACCUSER (s') v. réc. [*Antrakuzé.*] S'accuser l'un l'autre. » Ils s'entr'accusoient de crimes énormes.

ENTR'ACTE, s. m. [*Antrakte*; 1^{re} lon. dern. e muet.] Espace, intervalle qui est entre les actes d'un Drame. » Il y a plusieurs évènements qu'on suppose qui se passent pendant *les entr'actes.* — On apèle aussi *entr'acte*, ce qui se joint, se chante entre les actes d'une pièce de théâtre. » Il y avait des danses pour *entr'actes.* — Et au singulier, et adverbialement: dans l'*entr'acte*, il y avait des danses, etc. *Marin.* — Ce mot se met ordinairement au pluriel. On dit, *un des entr'actes*, plutôt que, *un entr'acte.* » *Un des entr'actes* étoit une noce de Village. — On dit aussi, dans ce sens, *intermèdes.* — Le P. Bouhours remarque fort bien, au sujet de ces deux mots, que ceux qui viennent tout entiers du latin, conservent la préposition *inter*, comme *intervalle*, *interregne*, etc. au lieu que les autres, dont la composition est toute française, prennent *entre* au lieu d'*inter*, comme *entremets*, *entreprendre*, etc. etc.

* ENTR'ADMIRER, (s') v. réc. [*Antradmiré.*] S'admirer réciproquement. » Des Académies comme nous, ne s'assemblent point pour *s'entr'admirer.* PLUCHE. *Spect. de la Nat.* — Ce verbe est peu usité, comme la plupart de ces composés d'*entre.*

ENTR'AFFOIBLIR (s') v. réc. [*Entrafébli.*] S'affaiblir mutuellement. C'est encore un mot de *Pluche.* La prononciation en est fort dure, et l'usage peu commun. » Les natures peuvent se mêler, *s'entr'affaiblir*, *s'entr'aider*, et par là, produire des effets différens.

ENTR'AIDER, (s') v. réc. [*Antrédé.*; 1^{re} lon. 2^e et 3^e é fer.] S'aider l'un l'autre. » Les hommes doivent *s'entr'aider.*

ENTRÂILLES, s. f. pl. [*Antrâglie*; 2^e lon.] Au propre, intestins, boyaux. » Avoir *les entrâilles* échauffées, brûlées. Humecter,

rafraichir *les entrâilles.* — Au figuré, affection, tendresse, compassion. » *Les entrâilles paternelles.* » Avoir des *entrâilles de père, de mère pour ses enfans.* » *Les entrâilles de la miséricorde de Dieu*, expression consacrée, tirée du cantique de Zacharie, *per viscera misericordiae Dei nostri.* » Cet homme a des *entrâilles*, de la compassion, de la tendresse pour les malheureux. — L'*Acad.* dit aussi, *avoir de bonnes entrâilles*, *les meilleures entrâilles du monde*, avoir un cœur très-tendre et très-sensible pour ses amis, pour ceux qui souffrent; mais ces manières de parler ne sont que du style familier; encore sont-elles peu usitées. — On dit d'un *Acteur*, qu'il a des *entrâilles* pour dire, qu'il s'affecte de son rôle, et le rend avec chaleur et vérité.

ENTRAILLES, se dit figurément des choses inanimées. » *Les entrâilles de la terre.*

On l'a vu dans nos champs, semant les funérailles,
De son propre pays déchirer les entrâilles.

P. Marion. *Cromvel.*

ENTR'AIMER (s') v. réc. [*Antrémé*; 1^{re} lon. 2^e et 3^e é fer.] Ce mot est un peu dur, et on s'en aperçoit dans ces vers de *Corneille.*

J'adore cet orgueil; il est égal au mien,
Madame, et nos fiertés se ressemblent si bien,
Que si la ressemblance est par où l'on s'entr'aime,
J'ai lieu de vous aimer comme un autre moi-même.

Ailla.

ENTRAÎNANT, ANTE, adj. [*Antrénan*, *nante*; 2^e é ouv. et long.] Qui entraîne. — C'est un mot nouveau, qui ne se dit qu'au figuré. Il est beau et utile, et l'on peut bien en augurer. » L'éloquence *entraînante* de J. J. Rousseau. *L'Ab. De Fontenai.* » Entendez-les développer avec une éloquence *entraînante* les beaux systèmes qu'ils ont enfantés dans leurs cabinets. *Id.* » Il (M. de Belle-isle) s'exprimoit avec cette facilité *entraînante* que donne la parfaite possession des matières qu'on traite. *Le Duc de Niv.*

* ENTRAINEMENT, s. m. Mot forgé peu heureusement, mais forgé sans prétention. Il est employé dans une lettre de M. l'Évêque de Chartres (*Des Marais.*) à Mde. *De Maintenon.* » Tant que vous ne consentirez pas à ces distractions, l'*entraînement* involontaire de votre imagination n'interrompra pas le mérite de votre action.

ENTRAÎNER, v. act. [*Antréné*; 2^e é

ouv. et long. 3^e é fer.] Traîner avec soi. » Les torrens entraînent tout ce qu'ils trouvent sur leur passage. — Au figuré, il se dit de tout ce qui nous porte à quelque chose avec force, et comme malgré nous. » Le penchant nous entraîne, la passion l'a entraîné. » Entraîner les suffrages, les cœurs, les esprits, etc. — Entraîner avec soi, avoir des suites, des conséquences. » Cette fausse démarche entraîna avec soi les suites les plus funestes.

Rem. Boileau fait régir au participe la prép. de. » Ode pleine de mouvemens, où l'esprit parut plutôt entraîné du démon de la Poésie, que guidé par la raison. — En vers, ce régime peut être bon, et les Poètes sont dans l'ancienne possession de l'employer avec les verbes passifs. En prose, on doit se servir de la prép. par. » Entraîné par le démon de la Poésie; par les charmes de la passion, etc.

* ENTRANT, ANTE, adj. [Antran, trante : 1^{re} et 2^e lon.] Aisé à s'introduire, à se présenter. » Cet homme est entrant, cette femme est fort entrante. Je doute que cette locution soit française. Richelet le met en ce sens. » C'est un homme entrant. — Quelques-uns disent, basement et burlesquement, entrant comme une canule — L'Acad. ne le dit pas des personnes mêmes, et avertit qu'il est de peu d'usage. » Homme dont le caractère a je ne sais quoi d'entrant, (d'insinuant, d'engageant). — Dans sa signification ordinaire. M. Linguet en fait un substantif. » Les entrans et les sortans.

ENTR'APELER (s') v. réc. [Anrapelé : 1^{re} lon. 3^e e muet, 4^e é fer.] S'apeler l'un l'autre. » Dans l'obscurité, ils s'entr'apeloient.

* ENTR'APROCHER, (s') v. réc. S'approcher l'un de l'autre. Ce mot est singulièrement dur. Il est digne de Brébeuf, ou de Chapelain.

Enfin, on s'entr'apêche, et les rames contraires, D'un air impétueux font choquer les galères.

Bréb.

ENTRAVER, v. act. ENTRÂVES, s. f. pl. [Antravé, antrâve : 1^{re} long. 2^e longue aussi au 2d ; 3^e é fer. au 1^{er}, e muet au 2d.] Entrâves, sont des liens qu'on met aux pieds des chevaux, pour empêcher qu'ils ne s'enfuyent. Entraver, c'est mettre des entrâves. » Entraver un cheval; lui mettre des entrâves. — Le substantif a été de

tous les temps employé au figuré et dans tous les styles. » Le génie ne peut point souffrir d'entrâves. » Cet homme s'est mis des entrâves. — Entraver, jusqu'à présent ne s'était dit qu'au propre : on commence à l'employer au figuré. » Ils n'auront pas besoin d'entraver leur commerce pour faire face à leurs engagements. Journ. Polit. de Genève.

Rem. Dans le sens propre et littéral, entrâves ne se dit qu'au pluriel; mais dans le sens figuré et métaphorique, il se dit également au singulier et au pluriel. » Ce jeune fou auroit besoin d'une entrave. » En se mariant à cette femme, il s'est mis de terribles entraves. L. T.

ENTR'AVERTIR, (s') [Antraverti : 1^{re} lon. 3^e é ouvert.] S'avertir mutuellement. » Ils firent des feux sur les montagnes pour s'entr'avertir. Acad. » Les ailes servent aux abeilles, non-seulement à se transporter où elles veulent, mais aussi à faire un bruit par lequel elles s'entr'avertissent de leur départ, de leur arrivée, et s'animent entre elles au travail. Pluche. — Cet Auteur aimait beaucoup ces composés d'entre. Il n'a pourtant pas osé dire s'entr'animer.

ENTRE, prép. [Antre : 1^{re} long. 2^e e muet.] C'est une préposition, ou de lieu : » Entre le ciel et la terre; ou de temps : » Entre Pâque et Pentecôte. — Dans le premier sens, elle signifie au milieu; s'asseoir entre deux personnes; ou dans : remettre quelque chose entre les mains de quelqu'un. — On l'emploie aussi dans une acception, qui a rapport au lieu dans ces phrases : » Nager entre deux eaux; flotter entre la crainte et l'espérance; et autres semblables. — Elle marque quelquefois assemblage : ils résolurent entr'eux; ou participation : le gris est entre le blanc et le noir; ou parité : » Ils ont cela de commun entr'eux; ou disparité : » Il y a une grande différence entre l'un et l'autre.

Rem. 1^o. Entre ne perd l'e muet et ne prend l'apostrophe que devant eux et elles. On lit dans des livres, entr'autres. Il faut écrire, entre autres.

2^o. Entre se construit quelquefois avec des infinitifs employés comme substantifs. » Il n'y a nulle comparaison à faire entre s'ennuyer et se noyer, dit Mde. de Sévigné à sa fille. Voyez la phrase entière, au mot LONG.

3^o. Le Traducteur de l'Hist. d'Angl. de

M. Hume (Mde. de B. . .) emploie cette préposition dans une acception qui n'est pas approuvée par l'usage. » Tous les Lancastriens exilés acoururent auprès d'elle, et *entr'eux*, le Duc de Somerset, etc. *Parmi eux*, ou *dans le nombre*, auraient été dans cet endroit, des expressions plus régulières. *Entr'eux* a bien l'air d'un anglicisme. — L'Abé Prévôt, Traducteur aussi de l'anglais, dit : « Il avoit *entr'eux* (les Mores) beaucoup d'amis. Il falait dire, *parmi eux*. — Malherbe avait dit, long-temps auparavant :

D'où naquit *entre nous* ce miracle de fleurs.
J'aurais dit, *parmi nous*, dit Ménage. = *Entre nous* signifie autre chose. Il veut dire; je vous le done sous le secret, *ne le dites pas*. » Mais c'est *entre vous et moi*, la belle, car je sais bien comme il faut dire ailleurs. Sév.

4°. *Entr'eux*, *entr'elles*; se mettent toujours après le verbe, auquel ils se raportent, soit dans les temps simples, soit dans les composés. » Ils résolurent *entr'eux*, elles ont résolu *entr'elles*, et non pas *entr'eux* ils résolurent; elles ont *entr'elles* résolu. Dans la phrase suivante, il est mal placé. » Les pays maritimes s'efforcèrent toujours *entre eux d'entretenir* une communication souvent interrompue. L'Abé Prévôt. Il falait dire, *d'entretenir entr'eux*, etc.

5°. *Entre* a une espèce d'ablatif, *d'entre*. » Un grand voluptueux est plus malheureux est plus à plaindre que le dernier et le plus vil *d'entre* le peuple. Massillon. — Je pense que *d'entre* ne convient guère qu'avec des noms employés au pluriel, et que *d'entre les hommes* aurait été beaucoup plus régulier. — Je ne voudrais pas dire *d'entre la Noblesse*, *d'entre le Clergé*, *d'entre l'Armée*. Je dirais *d'entre les Nobles*, *les Gens d'Eglise*, *les Soldats*.

6°. On dit (st. fam.) *Entre chien et loup*, à l'entrée de la nuit. Mde. de Sévigné en fait un substantif, et on peut, je crois, le dire comme elle, sans difficulté. » J'y suis demeurée au-delà de *l'entre chien et loup*.

ENTRE, forme avec des verbes et des substantifs des termes composés.

S'entr'aider, *entr'ouvrir*, *entrevoir*; *entrefaites*, *entremets*, *entremise*, etc. Ceux qui forment des verbes réciproques sont peu usités aujourd'hui, et ils sont la plupart durs à prononcer. *Corneille*, *Brebeuf* et *Pluche* sont, de tous les Auteurs que je co-

Tome II.

mais, ceux qui ont montré plus de prédilection pour ces composés *d'entre*. Un Poète qui faisait des vers dignes de *la Pucelle* et de *la Pharsale*, fait dire à un des personnages d'une Tragédie représentée et non imprimée.

Pour nous *entrevenger nous entretuerons-nous* !

En nous *entredonnant* nos chagrins l'un à l'autre. Quelle dureté ! = Sur ces composés, voy. une Remarque de *Bouhours*, au mot ENTR'ACTE.

ENTRE BÂILLÉ, *ÉE*, adj. [*Antrebâillié*, *glié*; 2^e e muet, 3^e lon. Mouillez les ll : 4^e é. fer. long au 2^d.] Il ne se dit que d'une porte ou d'une fenêtre, qui n'est pas entièrement fermée.

ENTRECHAT, s. m. [*Antrecha*; 1^{re} lon. 2^e e muet. On ne prononce point le t.] C'est, en termes de Danse, un saut dans lequel on passe les jambes l'une par-dessus l'autre, pendant que le corps est en l'air. » Faire un *entrechat*, des *entrechats*.

* ENTRECHASSER, ENTRE-COMUNIQUER (s') v. réc. Ils sont peu usités. » La lumière, le feu et l'air, quoique toujours ensemble, ne se confondent point. Ce sont des substances, qui *s'entre-chassent*, qui *s'entre-comuniquent*, par leurs chocs mutuels, des vitesses plus ou moins grandes. *Pluche*.

* ENTRE-CHERCHER (s') v. réc. Il a été employé par *Rollin*. » Les Athéniens *s'entre-cherchoient* sans se pouvoir rencontrer.

ENTRE-CHOQUER (s') v. réc. [*Antrechoké*; 1^{re} lon. 2^e e muet, dern. é. fer.] Se choquer l'un l'autre. C'est un des composés *d'entre*, qui est le plus en usage. » Il s'éleva un bruit sourd, semblable à celui des vagues de la mer, qui *s'entrechoquent* dans une tempête. *Télémaque*. = Au figuré, se contredire avec aigreur. » Ces deux hommes ne font que *s'entrechoquer*.

* ENTR'ÉCLAIRCIR (s') v. réc. Il est bien dur.

Et vos craintes secrètes,

Qui vous ont empêché de vous *entr'éclaircir*,
Loïn de tromper l'oracle, ont tout fait réussir.

Æd. de Corn.

ENTRECÔUPER, v. act. [*Antrecoz-pé*; 1^{re} lon. 2^e e muet, dern. é. fer.] Couper en divers endroits. » Les canaux, qui *entrecoupent* les jardins, les rendent plus agréables. » En parlant ainsi, de pro-

P

fonds soupirs *entrecoupoient* toutes mes paroles. *Télem.* Il est sur-tout en usage au participe, ou employé absolument et sans régime.

Et des bois d'Hélicon les sensibles échôs

En sons *entrecoupés* répétoient des sanglots.

Ou avec la prép. de : » Pays *entrecoupé* de rivières, de montagnes. » Joie d'ivresse et de trouble, qui est *entrecoupée* de passions furieuses et de cuisans remords. *Télem.* » Vénus répondit à Jupiter d'une voix douce, mais *entrecoupée* de profonds soupirs. *Ibid.* — Style, discours *entrecoupé* de digressions, de citations, de parenthèses, etc. On ne le dit en ce sens, qu'au critiquant.

* ENTRE-DÉCHIRER (s') v. réc. Se déchirer mutuellement. » Toutes les Nymphes jalouses sont prêtes à *s'entre-déchirer*. *Télem.* » Les hommes sont tous frères, et ils *s'entre-déchirent*. *Ibid.*

ENTRE-DÉCLARER (s') v. réc. Il est de peu d'usage. » La France et l'Empereur venoient de *s'entre-déclarer* la guerre. *Journal de Mons.*

* ENTRE-DEMANDER (s') v. réc. Se demander l'un à l'autre.

Déjà chacun *s'entre-regarde*,

S'entre-demande à quoi ces ordres que j'ai mis.

Attila.

Ce mot n'a pas été admis par l'usage.

* ENTRE-DÉTRUIRE (s') v. réc. Celui-ci n'est guère plus usité que le précédent.

Et que son amitié s'en laissant moins séduire,

Ne nous exposât point à *nous entre-détruire*.

Pulchérie.

ENTRE-DÉROBER (s') v. réc. Se dérober mutuellement. Ce mot est de l'invention de M. l'Abbé Garnier, second continuateur de *Velly*. » Nous allons voir les Chefs plus habiles à *s'entre-dérober* des partisans, qu'à conserver ceux qu'ils avoient. *Hist. de France.*

ENTRE-DEUX, s. m. [*An-tre-deux* : 1^{re} et dern. lon. 2^e e muet.] Partie qui est au milieu de deux choses avec lesquelles elle a relation ou contiguité. » *L'entre-deux* des épaules. » Dans *l'entre-deux* de ces pilotis.

* ENTRE-DISPUTER (s') v. réc. Se disputer l'un à l'autre. » Ils *s'entre-disputèrent* l'honneur de tremper les premiers leurs mains dans leur sang. *Hist. des Stuarts.*

— *Se disputer* a le même sens, et il est plus doux et plus usité.

ENTRE-DONER, (s') v. réc. [*Antre-donné* : 1^{re} lon. 2^e e muet, dern. e fer.] Se donner mutuellement quelque chose.

ENTRÉE, s. f. [*Antre-e* : 1^{re} et 2^e lon. e fer. à la 2^e, 3^e e muet.] 1^o. Le lieu par où l'on entre. » *L'entrée* de la maison, de la ville, de l'Église, etc. » *Dès l'entrée* ; *Tout à l'entrée*, etc. — Par extension, *l'entrée* d'un soulier, d'un chapeau, d'une manche, d'une serrûre. » Ces bottes sont trop larges d'*entrée*. = 2^o. L'action d'entrer. » *A son entrée* dans la prison, il paya sa bien-venue. = 3^o. Solennelle réception qu'on fait dans les villes aux Rois, aux Princes, aux Ambassadeurs. = 4^o. Séance. » *Avoir entrée* au Parlement, aux États. = 5^o. Comencement. » *A l'entrée* de l'hiver. » *Dès l'entrée* de son discours. = 6^o. *Entrées* de table, plats d'*entrée* ; mets qui se servent au comencement du repas. — *Entrée* de Ballet, se dit comme *Scènes* dans les Drames. = 7^o. Figurément, *Doner entrée* à, être occasion, ou cause de. . . » Le mépris des lois done *entrée* à tous les désordres. — *Trouver entrée* dans. » Il *avoit trouvé entrée* (s'était introduit) dans toutes les maisons, par le moyen de certains remèdes qu'il distribuoit. *Let. Edif.*

REM. *Entrée* n'a un pluriel que dans deux ou trois expressions : *les entrées* chez le Roi, *entrées* de table, *entrées* de ballet. Ailleurs, on dit toujours *entrée* au singulier, quoiqu'il s'agisse de plusieurs personnes, qui entrent. » Les Rois de France et d'Angleterre firent *leur entrée* (et non pas *leurs entrées*) à Paris. = *Marsolier* dit que les Syndics de Donon pensèrent à *faire une entrée* à St. François de Sales. On a critiqué cette expression ; cependant l'usage l'admet. Il est vrai qu'on joint ordinairement quelque épithète qui relève le mot d'*entrée*, et le détermine. » On *fit une magnifique entrée* à ce Prince, à cette Princesse. *Acad.* = *D'Entrée*, adv. s'est dit pour *premierement*, *d'abord*. L'*Acad.* ne le condamna point : mais dans les dernières éditions, elle dit qu'il vieillit. — *D'entrée* de jeu se dit encôre et au propre et au figuré, pour, dès le comencement ; mais seulement dans le style familier.

ENTREFAITES, s. f. pl. [*Antrefête*, 1^{re} lon, 2^e et 4^e e muet, 3^e e moy.] Il ne se dit que dans ces manières de parler ;

sur, ou *dans ces entrefaites*. — L'Acad. dit l'un et l'autre. Mais, *en ces entrefaites*, ne vaut rien. — C'est l'*interèd* des Latins; pendant que les choses étoient dans cet état, ou pendant que telle autre chose se passoit dans un autre endroit. — Les Historiens emploient beaucoup cette expression, et elle leur sert de transition et de liaison pour passer d'une narration à l'autre.

ENTRE-FRAPER (s') v. réc. Se fraper l'un l'autre. Il est peu usité.

ENTREAGENT, s. m. [*Antrejan*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Il n'est que du style fam. Manière adroite de se conduire dans le monde, ou plutôt dans les affaires. » Pour réussir dans le monde, il faut avoir de l'*entregent*, de l'intrigue.

ENTR'ÉGORGER (s') S'égorger l'un l'autre. » Nous avons vu des usurpateurs féroces s'*entr'égorger* et entasser leurs cadavres sur les cadavres de leurs victimes. Rayn.

ENTRELACEMENT, s. m. ENTRELACER, v. act. [*Antrelâceman*, lacé : 2^e e muet, 3^e lon. 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^e.] Trév. renvoie à *entrelasser*; mais cette dernière orthographe est contre l'usage et la prononciation. Dans l'abrégé, on n'a mis qu'*entrelacement*, *entrelacer*. == État de plusieurs choses entrelacées. == Enlacer l'un dans l'autre. » Les *entrelâcemens* de ces chiffres sont faits avec beaucoup d'art. — *Entrelacer des branches d'arbres l'une dans l'autre*.

ENTRELARDER, v. act. [*Antrelardé*; 2^e e muet, dern. é fer.] Faire des trous dans quelque viande, et y mettre du lard pour la rendre plus grasse. — Par extension, on le dit de ce qu'on entremêle dans certaines choses, quoique ce ne soit pas du lard. *Entrelarder de clous de girofle, de canellè, d'écorce de citron, etc.* — Figurement, *Entrelarder un discours, un ouvrage, de vers, de passages.* * Joubert met *entrelarder des plaisanteries* à un discours sérieux. C'est un faux régime. Il faut dire, *entrelarder un discours de, etc.*

ENTRE-LIGNE, s. f. [*Antreligne*: 1^{re} lon. 2^e e et dern. e muet: mouillez le g.] 1^o. L'espace entre deux lignes. » Il ne faut pas écrire dans l'*entreligne*. = 2^o. Ce qui est écrit dans cet espace. Il est défendu aux Notaires d'écrire en *entreligne*, il faut qu'ils fassent des renvois et des apostilles parafées

des parties. On dit plus communément *interligne*. Marin. L'Ac. les met tous deux sans remarque. *Interligne* est du langage commun; *entreligne*, du style de Palais.

ENTRE-MANGER (s') v. réc. Se manger l'un l'autre. » Depuis le plus grand des animaux que les eaux produisent, jusqu'aux plus petits, tout est en action et en guerre... On s'y *entre-mange*; on s'y *entre-pille* sans pudeur ni mesure. Pluche.

* ENTRE-EMBARRASSER (s') v. réc. S'embarrasser mutuellement. » Il vaut mieux qu'on se divise en petites troupes, qui ne s'*entr'embarrassent* point. Fontenelle. — Ce mot est singulièrement dur. Il faut prendre son escousse pour le prononcer. Aussi est-il peu usité.

ENTRE-MÉLER, v. act. [*Antremêlé*; 2^e e muet, 3^e é fer. : devant l'e muet, la 3^e est un é ouv. et long : il *entre-mêle*, *entre-mêlera*, etc.] Mêler avec. » Il faut *entre-mêler* les oranges et les citrons. *Entremêler des fleurs rouges parmi les blanches.*

* ENTRE-MESURER (s') v. réc. [*Antremesuré*; 2^e et 3^e e muet, dern. é fer.] Se mesurer mutuellement.

Je vois de tous côtés des partis et des ligue.

Chacun s'*entre-mesure* et forme des intrigues.

Pulchérie.

ENTREMETTEUR, EUSE, s. m. et f. S'ENTREMETTRE, v. réc. ENTREMISE, s. f. [*Antremeteur*, *tel-ze*, *mètre*, *mire*; 1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e é moy. aux 3 prem. 4^e lon. au 1d.] S'*entremettre*, c'est s'employer pour quelque chose qui regarde l'intérêt d'un autre. *Entremetteur*, est celui qui s'entremet. *Entremise*, est l'action de s'entremettre, d'interposer ses bons offices. » S'*entremettre pour acorder des gens qui sont brouillés, pour obtenir la grâce d'un homme qui a fait une faute.* — S'*entremettre* (se mêler) d'une affaire. » Il s'*entremet* de beaucoup de choses. » Il a été l'*entremetteur* de cette affaire. » Elle a réussi par son *entremise*. » Il s'est servi de l'*entremise* d'un tel pour y réussir, etc.

REM. 1^o. *Entremetteur* n'est pas du style noble, et celui qui, parla it de l'intercession des Saints, a dit que la R. C. ne conait pas ces *Entremetteurs*, ou ignorait la propriété des termes, ou voulait rendre ce dogme ridicule. On dit *Intercesseurs*.

2^o. *Entremetteuse* ne se prend qu'en mau-

vaise part et dans un sens odieux et révoltant, pour celle qui favorise un comerce criminel ou illicite.

ENTREMETS, s. m. [*Antremê*; 1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e e ouv.] Plats qu'on met entre le rôt et le fruit. » Plats, assiettes *d'entremets*. » On servit à *l'entremets*, pour *l'entremets* telle et telle chose. » Pendant qu'on étoit à *l'entremets*, on vint annoncer, etc.

* **ENTRE-MONTRER** (s') v. réc. Se montrer mutuellement. » Tous les hommes *s'entre-montrent* au doigt. *Anon.* — La prononciation de ce mot n'est pas fort agréable.

ENTRE-ENTENDRE (s') v. réc. Celui-ci est aussi bien dur.

Vous vous entr'entendez comme larrons en foire.

ENTRE-NUIRE (s') v. réc. Se nuire l'un à l'autre.

ENTRE-PARDONNER (s') v. réc. Se pardonner mutuellement. » Et nous *entre-pardonnons* comme le Seigneur nous a pardonné. *M. Arnaud à M. Perrault.*

* **ENTRE-PARLEUR**, s. m. Il s'est dit autrefois pour *interlocuteur*.

ENTRE-PERCER, (s') v. réc. Se percer les uns les autres. » Ils *s'entrepercèrent*.

* **ENTRE-PILLER**. Voy. **ENTRE-MANGER**.

* **ENTREPORTER**, (s') v. réc. Il a été employé par *Brébeuf*, qui n'a pas eu beaucoup d'imitateurs.

A l'exemple des chefs, les soldats *s'entrexhortent*. Ils souffrent, sans gémir, les coups qu'ils *s'entreportent*.

Anciennement, *s'entreporter* avait encore un autre sens; il signifiait, *s'engager, se porter mutuellement à quelque chose*. » Elles doivent être unies ensemble et *s'entreporter* au zèle de l'observance. *St. François de Sales.*

ENTREPÔT, s. m. [*Antrepô*: 1^{re} et 3^e lon. 2^e e muet: le t final ne se prononce jamais.] Lieu où l'on met en dépôt des marchandises, que l'on veut porter plus loin. *Un bon entrepôt.* Lieu, ville *d'entrepôt*.

ENTREPRENANT, ANTE, adj. [*Antreprenan, nante*: 2^e et 3^e e muet, 4^e lon.] Hardi, qui se porte aisément aux entreprises. — Il se prend ordinairement dans un mauvais sens, et veut dire *téméraire*, et qui entreprend sur les droits d'autrui. On dit bien qu'un Général d'Armée est *entreprenant*; mais on dit plus souvent: » Cet homme est

entreprenant, d'humeur *entreprenante*.

ENTREPRENDRE, v. act. et n. **ENTREPRENEUR**, EÛSE, s. m. et f. **ENTREPRISE**, s. f. [*Antreprendre, pre-ueur, neû-ze, prize*: 1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e lon. au 1^{er} et au dern. e muet au 2d et au 3^e; la 4^e est longue au 3^e.] *Entreprendre*: c'est 1^o. Prendre la résolution de faire quelque action, quelque ouvrage. » *Entreprendre une guerre, un bâtiment* — Il régit de devant les verbes. » *Entreprendre de traduire un Auteur, etc.* — 2^o. S'engager à quelque chose à certaines conditions. Faire un marché à forfait. » Cet Architecte a *entrepris un tel bâtiment* pour une telle somme. » Il a *entrepris de fournir les vivres à l'armée.* — 3^o. *Entreprendre quelqu'un*, le pousser, le railler, ou le poursuivre, l'attaquer. Il est tout au plus du style médiocre. » Alexandre voulut s'affermir avant que d'*entreprendre un rival.* *Boss.* — 4^o. *Entreprendre sur...* *Usurper* » Il ne faut pas *entreprendre sur l'autorité des supérieurs.* — *Atenter à...* » Il *entreprit sur la liberté de la République.*

II. **ENTREPRENEUR**, ne se dit que dans le 2d sens d'*entreprendre*. » *Un bon, un habile entrepreneur.* — On dit quelquefois, mais rarement, *entrepreneuse* pour celle qui entreprend quelque besogne et qui a plusieurs ouvrières sous elle. *Trév. Acad.*

III. **ENTREPRISE**, se prend dans le 1^{er} et le dernier sens du verbe, 1^o. Pour ce qu'on a entrepris de faire. Belle, glorieuse *entreprise*; faire, exécuter *une entreprise*. Venir à bout de *son entreprise*. Manquer *son entreprise.* — 2^o. Pour attentat, usurpation. *Entreprise sur la juridiction, sur ou contre les droits de, etc.* — Remarquez que ce mot, dans sa 1^{re} signification, porte à l'esprit quelque chose d'important, qui demande des talens et des soins; et que tout dessein, tout projet n'est pas une entreprise. *Racine* fait dire par *Arsace à Antiochus.* **BÉRÉNICE.** Acte. 1. sc. 3^e.

Rien ne peut-il Seigneur, changer votre *entreprise*?

Cette *entreprise* n'étoit que le dessein de quitter Rome, pour n'être pas témoin du mariage de *Bérénice* avec *Titus*. Le mot est impropre en cet endroit.

ENTREPRIS, ISE, adj. [*Antrepri, prize*: 1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e lon. au 2d] Embarrassé, perclus. » J'ai la tête toute *entreprise*. » Il est *entrepris d'un bras.* — Plusieurs le disent des personnes en stîle figuré

familier, pour *embarrassé*, *gauche*, *mal-adroit*. » Il parut tout *entrepris*. Elle étoit toute *entreprise*. — Les Dictionnaires ne mettent pas cette signification, et je n'ai sous la main aucun Auteur à citer.

* ENTRE-PRODUIRE, (s') v. réc. Il semble que ces deux vertus se *soient entre-produites* dans son âme. *Cornéille*. Ce verbe n'a pas été adopté par l'usage.

ENTRE-QUERELLEK, (s') v. réc. Se quereller l'un l'autre. » Ils ne font que *s'entrequereller*.

ENTRER, v. n. [*Antré* : 1^{re} Ion. 2^e é fer.] Passer du dehors au dedans. — Il se conjugue dans ses temps composés avec le v. *être*. » Il *est entré* dans la ville. Ils *étoient entrés* dans la maison, etc. Quelques Auteurs lui ont donné le v. *avoir* pour auxiliaire. » Luther *eût* [fût] *entré* lui-même dans ce sentiment, s'il l'eût pu. *Boss.* » Il semble que Ciceron *ait* (soit) *entré* dans les sentimens de ce Philosophe. *La Bruy.* » Les Prédicateurs *ont entrés* (sont entrés) en société avec les Auteurs et les Poètes. Ils ont enchéri (dans leurs éloges) sur les *Épîtres* dédicatoires, sur les *Stances* et sur les *Prologues*. *Id.* » Pour tout renfort, on nous en envoya 170, qui *n'avoient* jamais *entré* (n'étoient jamais entrés) dans un vaisseau. Voy. *D'ANSON*. — L'Ab. *Des Fontaines* lui-même a fait cette faute. » J'aurois souhaité que l'Auteur *eût* (fût) *entré* dans des détails plus intéressans. — *Entré* participe employé adjectivement. Voy. PARTICIPE. 6^e RÈGLE.

ENTRER, s'emploie avec beaucoup de mots, précédés de *dans* ou *en*, ou *à*. » *Entrer dans* le monde, *dans* la pensée de quelqu'un. Cela *n'est* jamais *entré dans* l'esprit, *dans* la tête, *dans* la pensée de personne. *Faire entrer* quelque chose *dans* un traité, *dans* un livre, *dans* un discours. *Entrer dans* les affaires, *dans* les secrets, *dans* les plaisirs, *dans* les intérêts, *dans* la douleur de quelqu'un, etc. *Entrer dans* les détails des choses. *Entrer dans* sa vingtième année, etc. — Avec *en*, les noms s'emploient sans article. » *Entrer en* religion, *en* condition, *en* service. *Entrer en* charge, *en* exercice, *en* fonction. *Entrer en* procès, *en* guerre, *en* débat. *Entrer en* comparaison, *en* parallèle, *en* concurrence avec, etc. *Entrer en* négociation, *en* composition, *en* acomodement, etc. *Entreen* colère, *en* fureur, *en* défiance, *en* soupçon. *Entrer en* chaire, *à* l'autel, *à* la cour, *à* table.

Rem. 1^o. On dit, *entrer Page* chez le Roi, chez un Prince : mais ce n'est pas une conséquence pour d'autres mots ; et l'on ne doit pas dire, il *est entré Aumonier*, gentilhomme, valet-de-chambre, chez le Duc de... Mais il faut dire, *en qualité d'Aumonier*, etc. etc.

2^o. On dit fort bien, ce *chapeau entre* facilement *dans* ma tête, ce *gant* ne saurait *entrer dans* ma main. Ces expressions paraissent fort extraordinaires, mais elles sont autorisées par l'usage. Dans la réalité, c'est la tête qui *entre dans* le chapeau, et la main qui *entre dans* le gant.

3^o. Comme on dit *entrer en matière*, etc. Un Auteur a cru pouvoir dire *entrer en détail*. » Cela m'engage à *entrer un peu en détail* de l'Antiquité Chinoise, etc. *Let. Edif.* On dit *entrer dans le détail de*, ou bien *entrer dans quelque détail sur*, etc. — *En détail* étant employé dans un sens indéfini ne doit point avoir de régime.

4^o. On ne dit point *entrer*, mais *rentrer en soi-même*. » Ces réflexions firent *entrer en* lui-même l'Empereur. *Dict. Hist.* — Peut-être est-ce une faute d'impression.

5^o. *Entrer dans*, ne régit pas ordinairement les personnes. On dit, il est vrai, *entrer dans* les Gardes du Corps, *dans* les Mousquetaires, etc. c. à. d. *dans* la Compagnie des Gardes, etc. Mais je ne sais si l'on doit dire avec *Pontenelle*. » Il *entra dans* les Pères de l'Oratoire. Je crois que la prép. *chez* vaut mieux dans ces occasions. Je dirais plus volontiers, *il entra chez* les Capucins, que *dans* les Capucins.

6^o. *Entrer pour rien*, se dit ordinairement des choses. » Cet objet, cet article *n'entre pour rien* dans mes demandes. *Pluche* le dit des personnes. » *Sans entrer* (sans que nous entrions) *pour rien* dans ce détail, il suffit d'avoir indiqué la naissance des deux premières sortes de divinations. *Hist. du Ciel.* Il suffisait de dire, *sans entrer dans ce détail*. — *N'entrer pour rien* se dit des personnes, mais dans un autre sens. » Je *n'entre pour rien* dans le tort qu'on vous a fait : je n'y ai contribué en rien.

ENTRER, est quelquefois employé impersonnellement. » Il *entre plus d'ambition* que d'attachement au devoir dans les travaux de la plupart des hommes.

ENTRE-REGARDER, (s') v. réc. Se regarder mutuellement. » Les vieillards *s'entre-*

regardèrent en riant, et furent surpris que ma réponse fût précisément celle de Minos. *Tellém. Voy. ENTRE-DEMANDER.*

ENTRE-REPONDRE, (s') v. réc. se répondre l'un à l'autre. » Les deux chœurs de musique s'entre-répondaient.

* **ENTRE-REPOS**, s. m. C'est un terme de l'invention du P. Le Rue; il n'a pas été heureux, et l'usage ne l'a pas admis. » Un intervalle de dévotion, de retraite même et de pénitence, est un *entre-repos* pour se délasser du péché.

ENTRE-ROI, s. m. Mot employé par Vertot et par Montesquieu. Ce mot est consacré à l'histoire Romaine. Les autres Historiens disent *Interrex*, mot latin d'où est venu le mot français *inter-règne*. L'Acad. ne met ni *interrex*, ni *entre-roi*.

ENTRE-SECOURIR, (s') v. réc. Se secourir mutuellement. » Les Troupes étoient bien postées pour s'entre-secourir. — * Le *Genève* dit, que: » La Nature et l'Art doivent s'entre-secourir mutuellement. C'est un vrai pléonasme. Il suffisait de dire s'entre-secourir ou, se secourir mutuellement.

ENTRE-SOL, s. m. [*Antresol*: 1^{re} lon. 2^e e muet. Il a le pluriel suivant la règle générale, *entre-sols*. — L'ancien *Trévoux* avait mis *entre-sole*. L'Abbé Laugier qui a écrit sur l'Architecture, avait aussi adopté cette orthographe. On n'écrit et l'on ne prononce plus que, *antresol*.] Logement pratiqué dans la hauteur d'un étage. Il se dit surtout d'un étage pratiqué dans la partie supérieure du rés-de-chaussée.

ENTRE-SOUTENIR, (s') v. réc. Se soutenir mutuellement.

Il faut donner aux bons, pour s'entre-soutenir.

Le temps de se remettre et de se réunir.

Corn. Othon.

ENTRE-SUIVRE, (s') v. réc. Aller de suite l'un après l'autre. » Les jours et les nuits s'entre-suivent.

* **ENTRE-SUPPORTER**, (s') v. réc. Il est peu usité. Se supporter l'un l'autre. » Elles doivent se tolérer mutuellement et s'entre-supporter. Anon.

ENTRETEMPS, s. m. [*Antretan*] Intervalle de temps, qui s'écoule entre deux actions. » Profiter de l'entre-temps. » Comme sa santé est mauvaise et que le chemin est long, (de Paris à l'armée) tout est à craindre dans cet *entre-temps*. Sév. » En cas que les légataires viennent à mourir dans l'entre-

temps de la mort du testateur et de l'acquisition de l'hérédité, les legs sont transmis aux héritiers des légataires. *Ferrière.*

ENTRETEÑEMENT, s. m. [*Antretè-neman*: 2^e et 4^e e muet, 3^e e moy. — *Trév.* et L'Acad. ne mettent point d'accent sur l'e de la 3^e syll. de sorte qu'à suivre cette orthographe dans la prononciation, il y aurait 3 e muets de suite. Dans le *Rich. Port.* on met un accent aigu sur cet e, *entretèñement*; mais entre deux e muets, l'e est moyen et non pas fermé; ainsi il convient d'y mettre un accent grave] Subsistance. Ce que l'on donne à chacun pour vivre. » L'entretèñement d'une Armée, des Troupes, d'un Hopital. — Ce mot n'est d'usage qu'en style de Finances et de Palais. Hors de là, on dit *entretien*. M^{de} de Sévigné l'a employé. » L'amitié de cet oncle ne va pas toute seule: Il y faut de l'entretèñement. Le mot est imprimé en italique par les soins de l'Éditeur. Il paraît que ce mot serait quelquefois utile dans le discours familier. — L'Acad. ne le condamnait pas d'abord. Dans les Éditions suivantes, elle dit qu'il vieillit. Dans la dernière, elle remarque qu'il est de peu d'usage, excepté en style de Finances et de Palais.

ENTRETEÑIR, v. act. **ENTRETIEN**, s. m. [*Antretèni*, *tièn*: 2^e e muet; 3^e e muet aussi au 1^{er}: dans le 2^d *tièn*, n a pus le son d'an.] *Entretèñir*, est 1^o. Tenir ensemble. » Cette pièce de bois entretèñit toute la charpente. — 2^o. Tenir en bon état. » *Entretèñir* un bâtiment, les ponts, les chemins, etc. — 3^o. Faire subsister, et continuer. » *Entretèñir* la paix, l'union, la désunion, etc. — 4^o. Fournir les choses nécessaires à la subsistance. » *Entretèñir* une armée, une garnison. *Entretèñir* un enfant au collège, à l'Académie. — *S'entretèñir*: » Il s'entretèñit d'habits, de linge et de tout. — 5^o. Parler à quelqu'un. » Je l'ai entretèñu, nous nous sommes entretèñus assez longtemps. *Entretèñir* quelqu'un d'une affaire. *S'entretèñir* de quelqu'un, de bagatelles, de choses sérieuses. De quoi vous entretèñez-vous? — *S'entretèñir* de Dieu, parler de Dieu, s'entretèñir avec Dieu, penser à Dieu, méditer la parole de Dieu.

ENTRETIEN, a presque toutes les significations d'entretèñir. — Ce que l'on dépense pour maintenir une chose en état. (n^o. 2^o.) *Entretien* des chemins, des ponts. » Ce bâtiment est d'un grand *entretien*. — Subsist-

rance. (n°. 4^s.) L'entretien d'une maison, d'une armée, d'une garnison, etc. — Conversation. (n°. 4^o.) Avoir un entretien avec... » Ils ont eu un long entretien ensemble. — *Entretiens spirituels*; pieuses conversations. — Et aussi exhortations, instructions, discours spirituels, etc.

Rem. 1°. Quelques-uns écrivent *entretient*, soutient, avec un *t* à la fin; et un Auteur moderne, ou son Imprimeur a écrit *l'entretient des troupes*. C'est l'orthographe de la 3^e pers. du sing. du v. *entretenir*. On dit, *il entretient et l'entretien*.

2°. On dit élégamment *entretien* pour sujet d'entretien, comme on dit *terreur*, pour sujet de terreur. » *Il fait l'entretien*, et dans le haut style, *il est l'entretien de tout le monde*. La Touche n'approuvait pas cette expression. Il la blâme dans *Cornélie*, qui fait dire à *Cornélie* dans *la Mort de Pompée*.

Eternel entretien de haine et de pitié,
Restes du grand Pompée, écoutez sa moitié.
Il est pris là au figuré, *restes*, qui êtes l'entretien, de (qui entretenez) la haine et la pitié. — Racine, dans le dernier sens, a dit du siège de Troie.

Eternel entretien des siècles avenir.
Qui ferez l'entretien, qui serez le sujet de l'entretien des siècles, etc. Il est beau et élégant employé de cette manière.

3°. ENTRETIEN, dans le sens de conversation, ne se dit pas absolument et dans un sens indéfini. On ne dit point, il faut être poli et discret dans l'entretien, comme on dit, dans la conversation. » Est il rien de plus commun dans l'entretien, que de rendre les plus louables actions suspectes, même en les louant. La Ruzé. Il fallait dire dans la conversation.

ENTREVOIR, v. act. [*Antre-voir*: 1^{re} lon. 2^e e muet.] Voir imparfaitement ou en passant. » Je n'ai fait que l'entrevoir. — S'entrevoir, avoir une entrevue, ou se rendre visite. Acad. Il est peu usité.

ENTREVUE, s. f. [*Antrevû-e*: 1^{re} et 3^e lon. 2^e et dern. e muet.] Visite, rencontre concertée entre deux ou plusieurs personnes, pour se voir ou parler d'affaires. Avoir, demander une entrevue; convenir d'une entrevue. — On dit, dans le *Dict Gram.* que ce mot n'est bon que pour la première rencontre; mais c'est en trop borner l'usage.

S'ENTR'EXCITER, S'ENTR'EXHORTER, v. réc.

Par de nouveaux efforts les rameurs s'entr'excitent.
Brebens.

A l'exemple du chef les soldats s'entr'exhortent.
Id. Ces mots sont durs et peu usités.

* ENTR'IMMOLER, (s') v. réc. S'immoler mutuellement et à l'envi.

Ils s'entr'immolent tous au commun adversaire.
Corn. Toison d'Or.

» Il demeure les bras croisés, quand il les voit prêts à s'entr'immoler l'un à l'autre. Id. xam. de Théodore.

ENTR'INJURIER, (s') v. réc. S'injurier mutuellement. » Le Roi défendoit de s'entr'injurier pour cause de religion. L'Ab. Garnier. Hist. de Fr.

ENTR'OUÏR, v. act. [*Antrou-i*: 1^{re} lon.] Ouir imparfaitement. » J'ai entr'ouï sa voix. » Il me semble avoir entr'ouï quelque chose de semblable.

ENTR'OUVRIR, v. act. [*An-trou-yré*: 1^{re} lon.] Ouvrir à demi. » Entr'ouvrir la porte, la fenêtre, les yeux. — S'entr'ouvrir. » La terre s'entr'ouvre. » A la fin ses yeux s'entr'ouvrirent. — La porte est entr'ouverte, etc.

ENTÛRE, s. f. [*Antûre*: 1^{re} lon. 3^e e muet.] L'endroit où l'on place une ente.

» Il faut faire l'entûre avant de placer l'ente.
ENVAHIR, v. act. [*Anva-i*: 1^{re} lon.] Usurper. » Envahir un État, une Province, un héritage. Envahir la puissance souveraine, l'autorité.

* ENVAHISSANT, ANTE, adj. ENVAHISSEUR, s. m. Mots nouveaux. Qui envahit. » Soumis à la volonté d'un voisin si supérieur et si envahissant. Hist. d'Angl. » Ne se jugeant pas assez fort pour aller au devant de cet envahisseur. Journ. de Gen. » Il croyoit que toutes les avances pour une réconciliation devoient être faites par le pouvoir envahisseur au pouvoir envahi. Ibid. Il faut attendre ce que l'usage décidera sur ces deux Néologismes.

* ENVELOPANT, ANTE, adj. ENVELOPE, s. f. * ENVELOPEMENT, s. m. ENVELOPER, v. act. [*Anvelopan, pante, pe, paman, pé*: 1^{re} lon. 2^e e muet; 4^e e muet au 3^e et 4^e, é fer. au dern.] Enveloper, c'est couvrir, enfermer quelque chose, pour la conserver, avec du linge, de l'étoffe, du papier, etc. Enveloper des habits; s'enveloper le doigt, la tête avec du linge, etc. = Fig. Cacher, déguiser. » Enveloper la vérité sous des fictions. — Environer, entourer. » Enveloper l'ennemi de tout côté. — Com-

prendre. » *Envelopper* quelqu'un dans une accusation. » Se trouver *enveloppé* dans de mauvaises affaires. — Discours, raisonnement *enveloppé*, confus, embarrassé. — *enveloppé*, qui ne s'explique pas clairement.

* **ENVELOPANT**, qui enveloppe. C'est un mot de *J. J. Rousseau*. » Partie *enveloppante* et colorée. *Let. sur la Botanique*.

ENVELOPE, ce qui sert à envelopper. Il ne s'emploie qu'au sens propre et littéral. » *L'enveloppe* d'un paquet, d'une lettre. — *Ecrire sous l'enveloppe* de quelqu'un, c'est mettre sous l'adresse de quelqu'un, des lettres qui sont pour un autre. — Quelques-uns disent *sous le pli*, style mercantile et barbare. D'autres *sous le couvert*. Celui-ci est moins mauvais.

* **ENVELOPEMENT**, action d'envelopper. *Trév.* Ce mot n'est pas fort usité. *L'Acad.* ne le met point.

Rem. *Enveloppe* est moins d'usage au figuré qu'*envelopper*. » Vous ne verrez la vérité qu'à demi, et sous de belles *envelopes*. *Télémaque*. Le terme n'est pas fort noble. » *Antoine s'envelopa* en quelque sorte dans sa dignité (de Consul), et s'en servit comme d'une barrière, pour empêcher que *Cesar* (Octave) ne lui présentât de trop près la justice et la vérité. *Vertot*. » Hélas ! abusée par ces illusions, l'insensée se forge la félicité suprême ; mais mille doutes *envelopent* ses esprits d'un nuage épais. *Jér. del.*

* **ENVELOPEUR**, s. m. Celui qui enveloppe. Il ne se dit qu'au figuré, dit-on dans le *Dict. de Trév.* Ce serait tout au plus dans le burlesque.

ENVENIMER, v. act. [*Anvenimé* ; 1^{re} lon. 2^e e muet, dern. e fer.] Infecter de venin. » Des crapauds, en bavant sur ces herbes, les ont *envenimées*. — *Envenimer une plaie*, la rendre plus mauvaise, plus difficile à guérir. » Ces remèdes trop âcres, ont *envenimé* la plaie. — Figurément *Envenimer les discours*, les rapporter d'une manière odieuse. — *Envenimer les esprits*, les aigrir, les irriter.

ENVENIMÉ ne se dit point des personnes même, mais seulement des choses qui ont rapport aux personnes. » Discours *envenimé*, style *envenimé*, langue *envenimée*. — *M. Geoffroi* dit : » Il faut que *M. G.* soit bien *envenimé*, et trouve sa cause bien mauvaise pour en venir jusqu'à falsifier le texte qu'il examine. — On dit, à la vérité, *enveni-*

mer les esprits, et c'est une expression comme consacrée ; mais je doute qu'on dise qu'un homme est *envenimé*, qu'une femme est *envenimée* contre une autre, pour dire qu'il est aigri, qu'elle est irritée, etc.

ENVERS, s. m. [*Anvér.* 1^{re} et 2^e lon. e ouvert.] Le côté le moins beau, comme *l'endroit* est celui qui est le plus beau. » *L'endroit*, *l'envers* d'une étoffe. — On dit, étoffe à deux *envers*. C'est abusivement. On devrait plutôt dire, à deux *endroits*, ou *sans envers*. » Serge, velours à deux *envers*.

A L'ENVERS, adv. En sens contraire. Mettre un manteau, un collet, des manchettes à *l'envers*. — Figurément : » Ses affaires vont à *l'envers*. — C'est un esprit à *l'envers*, mal fait, mal tourné. » Cette affliction lui a mis *l'esprit à l'envers*, lui a troublé l'esprit.

ENVERS, prép. À l'égard de... Charitable *envers* les pauvres. Ingrat *envers* Dieu. Traître *envers* sa patrie. = *Vers* et *envers* ne doivent pas être confondus. L'un a rapport au lieu, l'autre à la personne. L'un est le *versus*, l'autre est l'*erga* des latins.

ENVI (à l') adv. A qui mieux mieux. Avec émulation. Il n'a de régime que dans cette phrase ; à *l'envi* l'un de l'autre. Hors de là, il s'emploie absolument. » Ils l'ont ruiné à *l'envi* ce royaume si florissant. = * On trouve dans plusieurs livres, à *l'envie*, peut être par l'ignorance des Imprimeurs. » Tant de beautés, qui semblent se disputer à *l'envie* son admiration. *P. Du Rivet*. On trouve aussi à *l'envie* dans le *Traité de l'Amitié*, par *Sacy*. = *L'Acad.* avait d'abord dit qu'il était bête, et ne se disait plus. Elle a retranché cette remarque dans la dernière Édit. apparemment parce qu'elle a cru qu'elle était aujourd'hui inutile.

ENVIE, s. f. [*Envi-e* : 2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Déplaisir qu'on a du bien d'autrui. » *L'envie* le dévore. Il sèche d'*envie*. » Il est rongé d'*envie*. Exciter *l'envie*. — *Faire envie*. » Il vaut mieux *faire envie* que pitié. » *L'envie* dégrade l'humanité : elle est un effet de l'orgueil qui se trouve blessé du mérite des autres hommes. **MARIN**, l'Homme aimable. Porter *envie*, se dit de la jalousie, ou quelquefois, d'une noble émulation. » Il ne faut pas *porter envie* aux heureux du siècle. » *Alexandre* portoit *envie* à *Achille* d'avoir eu un *Homère* pour chan-

ter ses actions. = 2°. Desir, volonté. Il régit de devant les noms et les verbes » J'ai envie, ou grande envie de cet emploi, de vous voir, etc. = 3°. Marque que les enfans apportent en naissant. C'est un préjugé de croire qu'elles sont les effets des desirs violens qu'ont eu les mères pendant leur grossesse, et qu'on apèle *envies de femme grosse*. = 4°. Petits filets, souvent douloureux, qui s'enlèvent de la peau autour des ongles.

Rem. 1°. *Envie*, dans les deux sens, a une signification active. Il se dit de celui qui envie, ou qui desire, et non pas de celui qui est envié, ou de ce qui est désiré. *Voiture* s'est donc mal exprimé, quand il a dit. » Ne vous étonnez donc point qu'avec tant de gloire, vous ayez beaucoup d'envie. Il falait dire, beaucoup d'envieux.

2°. Prendre envie régit, quand il est impersonnel, le datif des noms, et de devant les verbes. » Il me prit envie de savoir ce qu'il diroit.

3°. *Envie* se dit sur-tout des choses; porter envie se dit des choses et des personnes. » Il ne faut pas envier le bien d'autrui.

Au bonheur du prochain ne portez point envie. » Moi, qui ne vous envie pas votre esprit, ni votre science, je vous porte envie de ce que vous avez été huit jours à Balsac. *Voiture*

4°. Avoir envie (desir) régit quelquefois la conjonction *que* et le subjonctif. » J'ai envie que vous veniez, je n'ai pas envie qu'il vienne — Remarquez que le subjonctif se met quand le verbe régi ne se rapporte pas au sujet de la phrase, au nominatif du verbe avoir envie; et l'infinitif, quand il s'y rapporte. » J'ai envie qu'il y aille; je n'ai pas envie d'y aller moi-même. — Il en faut dire autant de mourir d'envie. » Je meurs d'envie de m'en retourner, qu'il s'en retourne.

5°. On doit dire, perdre l'envie, et non pas quitter l'envie de, etc. *Vaug.* — Passer son envie de quelque chose, satisfaire le desir qu'on en a. » Nous y vîmes un chat qui vouloit arracher les deux yeux de M. de la Fayette, et qui pensa bien en passer son envie, si vous vous en souvenez. *Sév.* — Faire passer l'envie de quelque chose à quelqu'un: l'en rassasier, ou l'en dégouter.

6°. *Envie*, *jalousie* (synon.) On est ja-

Tome II.

loux de ce qu'on possède, et envieux de ce que possèdent les autres. C'est ainsi qu'un Prince est jaloux de son autorité; et qu'un homme, qui n'a pas de fortune, est envieux de la prospérité d'autrui. » L'homme qui dit qu'il n'est pas ne heureux, pourroit du moins le devenir par le bonheur de ses amis ou de ses proches: l'envie lui ôte cette dernière ressource. *La Bruy.* — Quand ces deux mots sont relatifs à ce que possèdent les autres, envieux dit plus que jaloux. Le 1^{er} marque une disposition habituelle et de caractère: l'autre peut désigner un sentiment passager. Le premier désigne aussi un sentiment actuel, plus fort que le second. On peut être quelquefois jaloux, sans être naturellement envieux. (*Encycl.*) » La jalousie est l'effet du sentiment de nos désavantages, comparés au bien de quelqu'un. Quand il se joint à cette jalousie de la haine, et une volonté de vengeance, dissimulée par foiblesse, c'est envie. (*Connaiss. de l'Esprit humain*). *Beauzée.* — A l'envie. Voy. ENVI.

ENVIEILLI, IE, adj. [*An-vie-gli*, *gli-e*: 1^{re} lon. 2^e é fer. mouillez les *ll*; 3^e lon. au 2d.] Il n'est en usage qu'au figuré. » Pêcheur envieux, habitudes envieux. — Au propre, on dit, il est fort vieilli, et non pas envieux. — Celui-ci avait été omis dans le *Dict. de l'Acad.* Il se trouve dans les dernières éditions avec cette remarque. » Ce mot n'est en usage qu'au figuré. — Dans le *Rich. Port.* on dit qu'il est vieux. *Erreurs envieux.* — Je pense qu'on peut l'employer sans crainte, et même avec la prép. *dans* » Homme envieux dans le vice, dans la débauche, dans les sales voluptés.

ENVIER, v. act. ENVIEUX, BUSE, adj. et subst. [*An-vié*, *vi-eû*, *eu-ze*; 1^{re} lon. 3^e é fer. au 1^{er}, longue aux deux autres.] Envier, c'est 1°. Avoir du déplaisir du bien d'autrui. Il régit, ou l'acusatif seulement: » Tout le monde l'envie; n'enviez pas le bonheur des méchants; ou il a le datif de la personne pour 2d régime: » N'enviez pas aux méchants leur bonheur. — Au passif, il régit la prép. *de*. » Il est envié de tout le monde. — *Envié* s'emploie aussi sans régime, pour recherché; poste bien envié, charge fort enviée.

2°. Envier ne signifie quelquefois que souhaiter pour soi-même un bonheur pareil à celui qu'un autre possède. Voyez.

Q

Porter envie, au mot *Envie*, n°. 1°. à la fin. » *J'envie votre bonheur.* — 3°. Désirer. » C'est le poste du monde que j'envierois le plus.

Envier, avoir envie, (synon.) Le premier est un mouvement de jalousie ou de vanité : » Nous *envions* aux autres ce qu'ils possèdent : nous voudrions le leur ravir. Le second est de cupidité ou de volupté. » Nous *avons envie* pour nous de ce qui n'est pas en notre possession : nous voudrions l'avoir. » Les subalternes *envient* l'autorité des supérieurs : les enfans *ont envie* de tout ce qu'ils voient. — Il me paraît, ajoute l'Ab. Girard, qu'on se sert plus à propos d'*envier* pour les avantages personnels et généraux, mais qu'*avoir envie* va mieux pour les choses particulières et détachées de la personne. L'on dit, *envier* le bonheur d'autrui, et *avoir envie* d'un mets. GIR. Syn. — *Envier, porter envie.* Voyez ENVIE. Rem. n°. 3°.

Rem. *Envier*, au futur et au conditionnel, n'est que de trois syllabes : l'e muet ne s'y fait pas sentir. On prononce *j'envierai, j'envierais*, comme s'il était écrit *j'envirai, j'envirais*. Il en est qui l'écrivent de même.

Pour le trône cédé, cédez-moi Rodogune,
Et je n'envirai point votre haute fortune.

Corn.

ENVIEUX ; qui porte envie. Il n'a que le premier sens d'*envie* et d'*envier*. » Homme *envieux*, femme *envieuse*. » Être *envieux* du bien d'autrui. » Les Auteurs *envieux* de la gloire d'autrui, ternissent par là l'éclat de leur propre gloire. — Quand il est sans régime, il suit dans la prose ordinaire, et précède plus volontiers dans la prose oratoire ou poétique. Auteur *envieux*, femme *envieuse* et maligne.

Toujours à vos élus l'envieuse malice
Tendra ses filets captieux.

Rousseau.

Vicime abandonnée à l'envieuse feinte. *Id.*

Envieux, jaloux (synon.) Voy. ENVIE, Rem. n°. 6°. — *Envieux* est aussi subst. » Un *envieux* n'a jamais de repôs. » Les *envieux* sont toujours tourmentés.

* **ENVINÉ**, ou **AVINÉ**, adj. Suivant le *Dict. de Trév.* le premier est le meilleur. Il se dit des Marchands de vin et des vaisseaux imbus de vin. — L'*Acad.* ne met que *Aviné*.

ENVIRON, prép. [*Anviron* : 1^{re} lon.] A peu près, un peu plus, un peu moins. » Il est *environ* deux heures; il y a *environ* dix ans. — Il a une espèce de génitif, d'*environ*. » Son armée étoit d'*environ* 20 mille hommes. » Un Rhodien d'*environ* 35 ans, surmonta tous les autres. *Télém.*

Rem. 1°. Bossuet emploie *environ* au lieu de *vers*. » *Environ* (vers) le temps. — Sacy a dit aussi *environ* le temps de l'action. *Tr. de l'Am.* au lieu de, *vers* le temps, etc.

2°. *Environ*, comme préposition, est mieux placé devant qu'après le nom auquel il est joint. Il est mieux de dire : il est *environ* deux heures, que, deux heures *environ* : un homme d'*environ* 30 ans, que de 30 ans *environ*. Ce n'est qu'avec la conjonction *ou* qu'il doit être placé après, et alors il est adverbe. » Il est deux heures, *ou environ*.

3°. On doit dire, *environ* deux heures, et non pas *environ* de deux heures, comme disent les Poitevins et les Angevins. — *Environ* régit le génitif et non l'accusatif.

ENVIRONS, s. m. pl. Lieu d'alentour. » Paris et ses *environs* : on a publié cette Ordonnance dans tous les *environs*, dans les Paroisses des *environs*. — Il régit quelquefois la prép. *de*. » L'armée se logea aux *environs* de la place.

* **ENVIRONANT**, ANTE, adj. **ENVIRONNER**, v. act. [*Anvironan, nante, né* : 4^e lon. aux deux 1^{ers}, é fer. au 3°.] *Environner*, c'est 1°. entourer, enfermer. *Environner* une ville de fossés, de murailles. — 2°. Être autour de... Les ennemis *environaient* la place : il fut impossible d'y pénétrer. *Figurément*. » Les dangers *l'environaient* de toutes parts. L'éclat qui *l'environne* ; la gloire dont il est *environé*. » Le plus grand malheur des Princes, c'est d'être *environé* de flatteurs.

* **ENVIRONANT**, qui *environne*. » Il fit construire une chaussée dans les marais *environans*. *Hist. d'Angl.* — C'est peut-être le deux millième adjectif verbal, créé depuis 20 ans. Celui-ci est sonore, et peut être utile : on peut en bien augurer. M. l'Ab. Garnier l'a employé depuis peu. » Le pont et les rues *environantes* étoient couverts des monceaux de ces malheureux, etc. *Hist. de Fr.* » Tout le terrain *environant* n'étoit qu'un amas de cailloux et de sable. *Ibid.*

ENVISAGER, v. act. [*Anvisagé.*] Au propre, regarder au visage. » Dès que j'eus envisagé cet homme, je le reconnus. » Il n'oserait seulement m'envisager. — Au figuré, considérer en esprit. » Cette action est belle, si vous l'envisagez de ce côté là. » Le Sage n'envisage pas les richesses comme un bien. *Envisager de sang froid la mort, le péril, etc.*

Rem. * C'est un gasconisme que de dire, que deux portes s'envisagent, pour dire qu'elles sont vis-à-vis l'une de l'autre.

ÉNUMÉRATION, s. f. [*Enumeración,* En vers, *ci-on*; 1^{re} et 4^e é fer.] Dénombrement de plusieurs choses, dont on fait mention par le menu. » La simple énumération de ses conquêtes est un grand éloge. » L'énumération des parties est un des lieux communs de la Rhétorique.

* **ÉNUMÉRATEUR**, s. m. **ÉNUMÉRER**, v. act. Le premier est un mot risqué par *La Bruyère*: nous devons le second à *M. Linguet*. » Depuis trente années, on prête l'oreille aux Rhéteurs, aux Déclamateurs, aux *Énumérateurs*. *La Bruy.* Il met le mot en italique. L'usage ne l'a pas encore adopté. Pour énumérer, son utilité le fera peut-être recevoir. Il serait plus court et plus comode que la périphrase, *faire l'énumération de*, etc.

ENVOI, s. m. [*An-voa*: 1^{re} lon.] Action par laquelle on envoie. Il se dit particulièrement des marchandises. » *Par l'envoi d'un tel jour, j'ai reçu, etc.* » Je vous ai déjà fait deux envois, etc. — L'emploi de ce nom est bien plus borné que celui du verbe *Envoyer*. * *Bossuet* l'emploie dans une occasion où *Mission* est le terme consacré. » Les Vaudois étoient de purs laïques; aussi embarrassés de leur envoi (de justifier leur mission) et de leur titre, que ceux (les Protestans) qui ont recours à eux.

ENVOISINÉ, *TE*, adj. [*Anvoa-ziné.*] Qui a des voisins. » Il est bien ou mal envoisiné. — C'est un mot du discours familier.

ENVOLER, (s.) v. réc. [*Anvolé*: 1^{re} lon. dern. é fer.] S'enfuir en volant. » Les oiseaux se sont envolés. — Au figuré, passer rapidement: » Le temps, l'occasion s'envole.

Rem. On ne doit pas, ce me semble, mettre deux fois *en* dans l'emploi de ce

verbe. *Mde. de Sév.* dit: » Où sont ces petits oiseaux, qui s'en étoient envolés au Pui. » Je crains bien qu'à l'arrivée de cette lettre, tous les oiseaux ne s'en soient envolés. — C'est comme ceux qui d'un lieu, je m'en suis en allé. Pourquoi répéter *en*? — *L'Acad.* dit en exemple, les oiseaux se sont envolés; et plus bas, on dit proverbiallement, lorsqu'on cherche une chose ou une personne dans un endroit où elle n'est plus. » Il n'y a plus que le nid: les oiseaux s'en sont envolés. Cette différence vient-elle de ce que les phrases proverbiales, quoique irrégulières, sont consacrées par l'usage? Mais au mot *oiseau*, elle dit au contraire, *l'oiseau s'est envolé*, expression proverbiale. Les deux manières seraient-elles également bonnes? Ce n'est pas mon sentiment. Je pense qu'il n'y a style proverbial qui tiène, et qu'on doit dire, les oiseaux se sont envolés, et non pas, s'en sont envolés.

* *Gresset* emploie *envolé* adjectivement, avec la prép. *de*.

*Envolé de mon hermitage,
Je vous aparoitrai soudain.*

Les verbes réciproques n'ont pas proprement de participes passifs. On ne dit pas *ensui de* cet endroit, mais, *m'étant ensui*.

ENVOYÉ, s. m. [*An-voa-ié.* Voyez **ENVOYER**.] Ministre envoyé par un Prince souverain, ou une république. C'est un grade inférieur à celui d'Ambassadeur. » *L'Envoyé de France, de Gènes, etc.*

ENVOYER, v. act. [*An-voa-ié*: 1^{re} lon. dern. é fer. — *Richelet* écrit *envoier*, et le *P. Follard*, *envoier*; mais aucune de ces deux manières d'écrire ce mot, n'en exprime la prononciation. L'y est nécessaire pour faire fonction de deux *i*, dont l'un se joint à l'*o*, et forme la dipht. *oi*, et l'autre se joint à l'*e* qui suit.] * Plusieurs disent au présent de l'indicatif, *j'envois, tu envois, il envoit*. Ils écrivent et parlent mal. Il faut dire et écrire, *j'envoie, tu envoies, il envoie*. — On disait autrefois, au futur, *j'envoyerais, nous enverrions*. » Je vous les enverrai par le premier vaisseau. *Voit.* » Nous lui enverrons, etc. *Mde. Dacier.* — *Rollin* met *envoierai* dans l'*Hist. Anc.* On dit aujourd'hui, *j'enverrai, nous enverrons*. — Dès le temps de *Th. Corneille*, on le prononçait ainsi; on començait même à l'écrire.

ENVOYER, avec le régime des personnes, c'est dépêcher quelqu'un vers quelque lieu. » *Envoyer un homme à la campagne, à la ville, en Province.* — Avec le régime des choses, faire qu'une chose soit portée en quelque lieu : » *Envoyer un paquet, des étrennes : envoyer du secours dans une place.* — Et dans les choses morales. » *Les maux que Dieu nous envoie.* — Il a le datif pour 2^d régime. » *Je lui ai envoyé une lettre de change.* » *Je leur envoie mon domestique pour les accompagner.* — Quelquefois il régit l'infinitif sans préposition. » *Envoyer faire compliment.*

REM. *Envoyer*, se dit figurément des choses : » *la rate envoie des vapeurs au cerveau.* » *Le vin envoie des fumées à la tête.* * Mais *envoyer un coup de poing, de pied, de bâton ; et envoyer une pierre*, etc. sont des gasconismes ridicules. Il faut dire, *donner ou appuyer un coup de*, etc. *Jeter une pierre*, etc. — *Envoyer la main ou le pied* est un provençalisme encore plus barbare.

2°. ENVOYER, régit ou l'infinitif sans prép. ou précédé de *pour*. » *Il envoya son fils l'assurer ou pour l'assurer que*, etc. L'un et l'autre est bon, dit *Vaugelas* ; et la question ayant été proposée à de gens capables de la résoudre, les uns crurent qu'il était plus naturel de mettre *pour*, et les autres, plus élégant de le supprimer. — *La Touche* et *M. de Wailly* font là-dessus une distinction fort judicieuse. On met l'infinitif tout seul, quand il est proche ; et l'on se sert de *pour*, quand l'infinitif est séparé d'*envoyer* par plusieurs mots. » *J. C. a envoyé annoncer sa parole aux gentils.* Et *Dieu a envoyé son fils unique sur la terre, pour racheter le genre humain.*

3°. *Etre envoyé* régit les noms appellatifs sans article. » *Il a été envoyé Ambassadeur à Naples.* » *Les Magistrats furent arrêtés et envoyés prisonniers à Edimbourg.* *Targe*, Trad. de *Smollet*. — *Fontenelle* donne le même régime à l'actif. » *Boulogne envoya le Marquis de Tanara Ambassadeur extraordinaire au Pape.* » *Le Roi eut la pensée de l'envoyer (M. Dangeau) Ambassadeur en Suisse.* — Et le *P. Rapin* emploie de la même manière le participe. » *Tite-Live nous représente Scipion Envoyé Général de l'Armée des Romains en Espagne.* — Cette construction n'est bien sûre qu'avec le passif.

ENYVREMENT, ENYVRER. Voy. ENI-

VREMENT, ENYVRER. Il n'y a aucune raison pour écrire ces mots et ceux d'IVRE, IVRESSE, IVROGNE avec un y.

ÉPAGNEUL, EULE, s. m. et f. [*Épagneul, néule* : 1^{re} é fer. mouillez le g.] Sorte de chien de chasse à long poil, ainsi appelé, parce que la race en est venue d'Espagne. » *Petit, joli épagneul : cette épagneule a le nez excellent.*

ÉPAIS, AISSE, adj. ÉPAISSEUR, s. f. [*Épè, père, pé-ceur* : 1^{re} é fer. 2^e é moy.] *Épais* se dit, 1°. d'un corps solide, relativement à sa profondeur. » *Planche épaisse de deux pouces.* *Livre épais de trois doigts.* — *Avoir la langue épaisse*, avoir difficulté de parler. — Fig. *Homme épais*, qui a la taille épaisse, ou qui a l'esprit épais, l'intelligence épaisse, grossière, lourde, pesante, qui a peine à comprendre. *Figurément*, *Brouillard épais*, *ténèbres épaisses*, *nuit épaisse*, *ignorance épaisse.* — 2°. Il se dit d'une chose liquide, qui prend une consistance moins claire et plus ferme. » *Du vin trop épais*, de l'encre trop épaisse. — 3°. Il se dit d'un amas de certaines choses, qui sont près à près. » *Bois épais*, blés trop épais, cheveux épais, herbe épaisse, bataillons épais. — 4°. Il est substantif, mais toujours précédé de la prép. *de*. » *Pierre qui a deux pieds d'épais*, *femme qui met beaucoup de rouge*, qui en a toujours un doigt d'épais. — 5°. Il est aussi adverbe : *Semer épais.* » Il a *neigé épais* de trois doigts.

REM. *Épais* suit ou précède le substantif. *Nuage épais*, *épais nuage*, *ténèbres épaisses*, *épaisses ténèbres.* En prose et dans le style simple et au sens propre, il se plaît à marcher après. Dans le style figuré, oratoire et poétique, il aime à se placer devant. » *Son épaisse crinière se dresse autour de sa tête monstrueuse.*

Les corbeaux même, instruits de la fin de l'orage,
Folâtent à l'envi parmi l'épais feuillage.

De Lille.

Nous errons dans d'épaisses ombres,
Où souvent nos lumières sombres
Ne servent qu'à nous éblouir.

Rousseau.

D'épaisses ombres est une inversion un peu dure. En prose, il vaudrait mieux dire, *des ombres épaisses.* — *Épaisse nuit* serait encore moins agréable. *Épais air* ne pourrait se supporter.

Épaisseur, profondeur d'un corps solide. Il se dit dans tous les sens d'*épais*, excepté en parlant des liqueurs, où l'on dit *épaississement*. — *L'épaisseur d'un mur, d'un bois, d'une forêt. L'épaisseur de l'air, des brouillards; l'épaisseur des ténèbres.*

ÉPAISSIR, v. act. ÉPAISSISSEMENT, s. m. [*Epèci, ciceman*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. 4^e e muet au 2d.] *Épaissir*, rendre épais. *Épaississement*, état de ce qui est devenu épais. Il est actif, neutre et réciproque. » Mettre du sucre dans un sirop trop clair, pour *l'épaissir*. » Les vapeurs *épaississent* l'air. — Le bouillon *épaissit* en cuisant. — Le sirop *s'épaissit*; la langue *s'épaissit*; la taille de cette femme *s'épaissit*. » L'esprit de cet homme *s'épaissit*. Voyez ÉPAIS. — » *L'épaississement des liqueurs, de la langue.* — Celui-ci n'a pas un emploi aussi étendu que l'adjectif et le verbe.

REM. *Épaissir* se dit élégamment au fig. sur-tout avec le pronom personnel. » Un nuage de douleur *s'épaissit* sur les yeux du Sultan: des larmes inondent ses joues. *Jér. Dél.* » Tout semble tourner autour de lui: un voile *s'épaissit* sur ses yeux. *Ibid.*

ÉPAMPREMENT, s. m. ÉPAMPREMENT, v. act. [*Epanpreman, pré*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Épamprement*, est l'action d'*épamprer*, d'ôter de la vigne les pampres inutiles, qui empêchent que le raisin ne mûrisse.

ÉPANCHEMENT, s. m. ÉPANCHER, v. act. [*Epanchewan, ché*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Epanchement*, éfusion. Au propre, il ne se dit guère que de la bile. — Son plus grand usage est au fig. mais cet usage n'est pas fort étendu. » *Epanchement de cœur, de joie.* — *Epancher*, verser doucement. » *Epancher du vin, de l'huile.* Il est peu usité dans le sens littéral. — Figurément, *épancher son cœur*, l'ouvrir avec confiance à un ami, etc. — *Racine* le dit avec le pron. personnel.

Mon cœur pour *s'épancher* n'a que vous et les Dieux. Il le dit même des personnes; ce qui est une plus grande hardiesse.

Il s'épanche en fils, qui vient en liberté, Dans le sein de sa mère oublier sa fierté.

Brit.

Cela n'est bon que dans la haute Poésie.

Fénélon fait régir à l'actif la prép. de: » Des laboureurs, acablés sous le poids des

fruits que la terre *épanchoit* de son sein. *Télém.* — Ce régime fait fort bien dans cette phrase. Il ne serait peut-être pas aussi bon dans d'autres.

REM. *Epanchement*, éfusion. (synon.) *L'effusion* est plus vive, plus abondante, plus continue que *l'épanchement*. » Un *épanchement de bile* cause des incommodités; *l'effusion de la bile* cause la jaunisse. — Et au figuré: un cœur sensible cherche à se soulager par des *épanchemens*; un cœur trop plein cherche à se décharger par des *effusions*, etc. Voy. les SYNONYMES de M. l'Abb. Roubaud.

ÉPANDRE, v. act. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Jeter çà et là, éparpiller, en parlant de l'eau, de la paille, du sable, des pièces d'argent, etc.

Ce fleuve *épanche* ses eaux dans de vastes prairies. » *Épandra* du foin, du fumier, du grain, etc. » Les eaux *s'épandirent* dans la campagne. — Il a vieilli, surtout au figuré.

Un bruit *s'épand*, qu'Enguin et Condé sont passés.

Je ne sais d'homme nécessaire,

Que celui dont le luxe *épanche* beaucoup de bien.

La Font.

Répand, vaudrait mieux, surtout dans le premier exemple. Il ne faudrait pourtant pas faire le procès à un Poète, qui aurait besoin de préférer *épanche*.

ÉPANOUÏR, v. réc. ÉPANOUÏSSEMENT, s. m. [*Epa-nou-i, iceman*; 1^{re} é fer. 3^e e muet au 2d.] *S'épanouir*, c'est, en parlant des fleurs, s'élargir, s'ouvrir. » Les fleurs commencent à *s'épanouir*. » Le soleil fait *épanouir* les fleurs. — Il est actif, dans cette phrase proverbiale, *épanouir la rate*, se réjouir. » Ce conte lui a *épanouï* la rate. — On dit figurément, son front, son visage *s'épanouit*, se déride, devient serein. — Cela ne passe pas le style médiocre.

ÉPANOUÏSSEMENT, Action de *s'épanouir*. *L'épanouissement des fleurs.* — Et figurément, *épanouissement de rate, du cœur.*

ÉPARGNANT, ANTE, adj. ÉPARGNE, s. f. ÉPARGNER, v. act. [1^{re} é fer. mouillez le g: 3^e lon. aux 2 1^{ers}, e muet au 3^e, é fer. au dern.] *Épargner*, ménager dans la dépense. *Épargner*, user d'*épargne*. *Épargnant*, qui *épargne*. » Il a amassé de grands biens par son *épargne*. » *Aller à l'épargne*, *épargner*, etc. — Il faut *épargner* les provisions. » On ne lui *épargne* pas l'argent. » On

n'a pas épargné le poivre dans cette sauce, etc. — Cet homme est trop épargnant, il est d'humeur épargnante.

On dit, figurément, épargner sa peine, ses pas, s'exempter d'agir, de prendre de la peine. Ne m'épargnez pas, employez-moi librement. — S'épargner du chagrin, l'éviter, le prévenir par sa prévoyance. « Combien alors Lothaire se fut épargné de chagrins, et, etc. Epargnez-moi le chagrin, la douleur, la honte de, etc. — Epargner quelqu'un : ne lui pas faire tout le mauvais traitement qu'on pourrait. » La mort n'épargne personne. » La peste épargna peu de gens. — Cet homme n'épargne personne : il médit de tout le monde.

Rem. 1^o. Plusieurs, en Provence, prononcent épragne, épragner, parce que telle est la prononciation dans le mot du patois.

2^o. Epargne, s'est dit autrefois pour signifier le Trésor public. Trésorier, billet, Ordonnance de l'Epargne : mais dans le temps même qu'il était d'usage en ce sens, il n'était pas convenable de l'employer dans l'Histoire des Anciens Peuples :

* Le Tribun, à ces mots, plus fortement s'obstine à défendre l'Epargne, ou trouver sa ruine.

Brébeuf. Pharsale.

Le mot est impropre en cet endroit.

ÉPARPILLER, v. act. [1^{re} et dern. é fer. mouillez les ll] Épandre çà et là. » Eparpiller de la paille, du foin, de la cendre, etc. — Figurément (et famil.) Ce dissipateur a éparpillé bien de l'argent, il en a beaucoup employé en folles dépenses.

ÉPARS, ÉPARSE, adj. [1^{re} é fer.] Épandu en divers endroits. » Les Juifs sont épars dans tous les pays du monde. Nous avons recueilli et réuni ensemble des observations, qui étaient éparées dans un grand nombre de livres.

REM. * Abadie fait d'épars un participe. On pourrait demander de quel verbe. » Les familles des Cananéens se sont ensuite éparées. Avec un régime, on se sert de répandu ou d'épandu ; et sans régime de dispersé. » Ces familles se sont dispersées. Elles se sont répandues ou épandues en divers lieux.

ÉPATÉ, ÉE, adj. [1^{re} et 3^e é fer. long au 2d] Il ne se dit qu'avec verre et nez. » Verre épaté, qui a le pied cassé. » Nez épaté, gros, large et court.

ÉPAULE, s. f. [Epôle : 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Partie du corps de l'homme, qui

est double, au haut du tronc ou du dos, et qui se joint au bras. » Porter un fardeau sur l'épaule, sur son épaule ou ses épaules. Pousser de l'épaule ou avec l'épaule. — On le dit aussi des animaux. » Epaulé de mouton, de veau. » Le sanglier fut blessé à l'épaule.

ÉPAULE, entre dans plusieurs expressions figurées du discours familier. — Pousser le temps à, ou avec l'épaule, gagner du temps, passer le temps comme on peut. » J'attends vendredi avec de grandes impatiences. Voilà comme je suis à pousser toujours le temps avec l'épaule. SEV. » Quand le temps me déplaît, je le pousse à l'épaule comme vous. La même. — Prendre quelqu'un par les épaules, le chasser, le mettre dehors. La Bruyère dit du Prince d'Orange. » Il s'agit de prendre son père et sa mère par les épaules, et de les jeter hors de leur maison. — L'Acad. dit, mettre dehors par les épaules. — Porter quelqu'un sur ses épaules ; être inquiet sur sa fâcheuse situation. Mme de Sévigné l'emploie dans un sens, qui n'est pas tout à fait celui-là, et qu'on sent mieux qu'on ne peut le rendre. Il s'agit d'une des Demoiselles de Grignan, qui s'était retirée dans un Couvent. » Je suis plus fâchée de cette fuite, que je n'en suis surprise. Elle nous portoit tous sur ses épaules : tous nos discours lui déplaisoient. — Regarder par dessus l'épaule, avec mépris. — Prêter l'épaule à quelqu'un : l'aider, l'appuyer. — Faire hausser les épaules, faire pitié. » Vous avez un ridicule orgueil, qui fait hausser les épaules à tout le monde. MOLVOY. LEVER. — Faire une chose par dessus l'épaule, ne la point faire. Expression basse et populaire. » Il vous payera par dessus l'épaule. — Il n'a pas les épaules assez fortes ou, il a les épaules trop faibles pour cet emploi, pour soutenir cette charge, cette dignité. Il n'a pas assez de bien, de talents, de capacité pour, etc.

ÉPAULER, v. act. [épôle : 1^{re} et dern. é ferm.] La 2^e est douteuse devant la syll. masc. Nous épaulons, j'épaulais : devant l'e muet, elle est longue : il épaulé, épaulera, etc.] 1^o. Rompre ou démettre, disloquer l'épaule, en parlant des bêtes à quatre pieds. » Il a épaulé ce cheval. » Ce cheval s'est épaulé. — 2^o. Figurément, Assister, aider. » Il vous a épaulé : il fut épaulé par plusieurs personnes. st. famil.

ÉPAULÉ, ÉE. » Cheval épaulé, bête

épaulée. — Figurément, Style familier et satirique : *bête épaulée*, fille déshonorée. » On l'a trompé, on lui a donné en mariage une *bête épaulée*.

ÉPAULETTE, s. f. [*Épolète* : 1^{re} é fer. 3^e é moy. dern. e muet.] La partie du corps de jupe, qui couvre le dessus de l'épaule. — Petite bande de toile, qui est sur l'épaule de la chemise.

ÉPÉE, s. f. [1^{re} et 2^e é fer. dern. e muet.] 1^o. Arme offensive et défensive qu'on porte à son côté. Porter, tirer l'épée. Mettre l'épée à la main. Se battre à l'épée. Remettre l'épée dans le fourreau, etc. — 2^o. L'épée, l'état des gens d'épée. » Homme d'épée. On l'a mis dans l'épée. On lui a fait prendre le parti de l'épée.

Ce mot fournit à un grand nombre d'expressions familières et proverbiales. — *Poursuivre un homme l'épée dans les reins*, avec vivacité et impatience d'obtenir ce qu'on souhaite. — *Vouloir obtenir une chose à la pointe de l'épée*, ou *vouloir l'emporter l'épée à la main*, avec hauteur, et non par prières, et par insinuations.

Rien d'assuré, point de lipée,
Tout à la pointe de l'épée.

La Fontaine.

Mourir d'une belle épée, perdre au jeu par un beau coup que fait l'adversaire ; périr pour une belle cause. — *Se tuer de la même épée* ; par les mêmes choses qui ont fait mourir un autre. » Vous ne direz pas aujourd'hui que je vous donne un mauvais exemple (par une trop longue lettre), et que vous voulez vous tuer de la même épée. Sév. — *Se blesser de sa propre épée.* » M. le Chevalier en eut les yeux rouges en la lisant (cette lettre); et moi je me bles-sai tellement de ma propre épée, que j'en pleurai de tout mon cœur. La même. — *Mettre du côté de l'épée*, s'approprier les choses, ferrer la mule.

On dit d'un homme, qu'il se bat de l'épée qui est chez le Fourbisseur, quand il se met en peine d'une chose, qui ne le regarde point ; de celui qui est toujours prêt à se battre, que son épée ne tient point dans son fourreau ; de celui dans qui la vivacité de l'esprit nuit à la santé, que l'épée use le fourreau. — *Il n'a que la cape et l'épée* : il n'a pas de bien. Et si l'on parle d'un ouvrage ; il n'a rien de solide.

— *Quand on manque son coup, on dit que c'est un coup d'épée dans l'eau.* — *L'épée d'un homme est trop courte*, quand il n'obtient pas ce qu'il demandait. — *Un vaillant homme*, *court épée* ; un homme habile réussit avec les moyens les plus faibles. — *On apèle épée de cheval*, tout ce dont on se sert continuellement, un bon œil, etc. *Traîneur d'épée*, un traîneur, un traîneur de pavé, qui traîne une longue épée, sans aller à la guerre. — *Il se fait tout blanc de son épée*, il se vante d'avoir beaucoup de pouvoir, de crédit.

Rem. Il y a de la différence entre *mettre l'épée à la main*, et *mettre la main à l'épée*. La première expression marque qu'on tire l'épée tout-à-fait hors du fourreau, et la seconde signifie qu'on se met seulement en devoir de tirer l'épée, ou qu'on ne la tire qu'à demi.

ÉPELER, v. act. [1^{re} é fer. 2^e é muet.] Dans l'ancien *Frivoux* on écrit *epeller* ; mais le 2^d é étant muet, il ne faut mettre qu'une l, pour ne pas induire à prononcer un é fer. L'Acad. le Rich. Port. l'Abr. de Trév. n'en mettent qu'une. — Devant l'e muet on en met deux, et alors le 2^d é devient moyen. Il *epelle* ou *epèle* ; il *épellera* ou *épèlera*, etc.] Nommer les lettres de l'alphabet, et en former des syllabes en les assemblant l'une avec l'autre. On dit à un enfant : *épèle ce mot.* — V. n. Il commence à *épeler*.

Rem. On doit dire *épeler*, et non pas *apeler* les lettres, quoiqu'en dise l'Auteur des *Réflexions sur la Langue*. L. T.

ÉPERDU, DE, adj. **ÉPERDUMENT**, adv. [*Eperdu*, dū-e, duman : 1^{re} é fer. 2^e é ouv. 3^e lon. au 2^d.] *Eperdu*, trouble par la crainte ou par quelque autre passion. » Elle acourut toute *éperdue*. » Il est *éperdu d'amour.* — *Eperdument*, violemment. *Eperdument amoureux*.

ÉPERON, s. m. **ÉPERONÉ**, ÉE, adj. **ÉPERONIER**, s. m. [1^{re} é fer. le 2^d est, si muet qu'il ne se fait presque pas sentir : *épron*, *éprone*, *nié* ; dern. é fer.] *Eperon* est 1^o. une pièce de fer, composée de deux branches qui embrassent le talon d'un Cavalier, et d'une pointe, rôtée ou molette, faite en forme d'étoile, qui avance par derrière, pour piquer le cheval. — 2^o. Il se dit de certaines rides qui se voient aux coins de l'œil des personnes qui vieillissent.

118 E P H
3. De l'ergot que les coqs ont au derrière de la jambe, vers le bas, et les chiens au derrière des jambes de devant. — 4. La proue et la pointe des vaisseaux et galères, qui fait une grande saillie, et avance en mer. On l'appelle aussi *cap*, *avantage* et *poulaine*. 5. Sorte de fortification en angle saillant. 6. Ouvrage de maçonnerie terminé en pointe. — Il se dit sur-tout de celui qui sert à rompre le cours de l'eau devant les piles des ponts, ou sur les bords des rivières.

EPERON se dit au figuré, dans le discours familier. — Il a besoin d'éperon : il faut le presser. — Il a plus besoin de bride que d'éperon, plus besoin d'être retenu que d'être pressé. — Il n'a ni bouche ni éperon, ni sentiment, ni courage. — On le dit, au propre, d'un cheval qui a la bouche forte, et qui n'est point sensible à l'éperon. — Chausser les éperons à quelqu'un ; le poursuivre vivement. — Donner un coup d'éperon jusqu'à un certain endroit ; y courir, y aller en diligence. — Donner un coup d'éperon jusque là.

EPERON se dit dans le 1^{er}, le 2^d et le 3^e sens d'éperon. — Il est boté et éperonné ; tout prêt à monter à cheval. » Coq, chien éperonné. Elle est éperonnée, elle a les yeux éperonnés : elle a des rides au coin de l'œil.

EPERONNIER ne se dit que dans la 1^{re} acception. Artisan, qui fait ou vend des éperons, des mors, des étriers, etc.

EPERVIER, s. m. [1^{re} et dern. é fer, 2^e é ouv, Eper-vie. — Nos Anciens écrivaient *epervier*. Richelet met l'un et l'autre. On ne dit plus que le premier.] 1^o. Oiseau de proie. — 2^o. Sorte de filet à prendre du poisson.

On appelle, proverbiallement, *mariage d'épervier*, celui où la femelle vaut mieux que le mâle. — D'une buse on ne saurait faire un épervier, ni d'un sot un habile homme.

EPHÉMÈRE, adj. [*Ephemère* ; 1^{re} et 2^e é fer, 3^e é moy, 4^e é muet.] Qui ne dure qu'un jour. » Fièvre éphémère, fleur éphémère, animaux éphémères. » A l'exception de la fièvre éphémère, le plus long accès d'une fièvre intermittente, n'approche pas de la durée la plus courte des fièvres continues, proprement dites. *Voullonne*. — Richelet en fait un substantif. Il a eu un éphémère un peu violent. — C'est un barbarisme. — Ce mot est aujourd'hui fort à la mode, au figuré : pro-

E P I
ductions éphémères. Sabar. de Castres. — Ouvrages éphémères, J. J. Rousseau. — M. l'Ab. Boulogne le dit même des personnes : c'est une plus grande hardiesse. » Qu'ils embrassent ce tantôme (de la gloire) ces immortels éphémères. El. du Dauphin. Et M. Raynal, « Les Flibustiers, peuple éphémère, qui ne brilla qu'un instant. — Il paraît qu'il y a encore de l'affectation à se servir de ce mot, hors du style critique.

EPI, s. m. [1^{re} é fer.] Tête du tuyau de blé où est le grain. » *Epi de froment, épi de blé, d'orge, etc.* » Les bleds sont en épi, montent en épi. — M. de Bougainville écrit *épic* au sing. et M. Linguet met *épics* au pluriel. Est-ce le goût de ces deux Auteurs, ou la faute de leurs Imprimeurs ? Je n'en sais rien : mais cette orthographe est contre l'usage ; et si elle a quelque fondement dans l'étymologie, il y a long-temps qu'on n'y a plus d'égard. — Le peuple, en certaines Provinces, fait *épi* féminin. » Les *épis* sont fort belles, fort hautes. Il faut dire, fort beaux, fort hauts.

ÉPICE, s. f. [1^{re} é fer, dern. é muet.] Drogue aromatique, chaude et piquante, dont on se sert pour assaisonner les viandes, comme sont le clou de girofle, la muscade, le poivre, etc. — Autrefois on appelait *épices* les confitures. Les plaideurs en faisaient des présents aux Juges ; ils ont été convertis en argent ; et c'est de là qu'on appelle *épices* ce qui est dû aux Juges pour le jugement d'un procès par écrit.

ÉPICER, v. act. [*Épicé* : 1^{re} et dern. é fer.] Assaisonner avec de l'épice. » On a trop *épicé* ce pâté. — Et *neutralement* : » Ce cuisinier *épicé* trop.

ÉPICERIE, s. f. ÉPICIER, IÈRE, s. m. et fém. [1^{re} é fer, 3^e é muet au 1^{er}, é fer, au 2^d, é moy, au 3^e, *ceri-e, cié, cié-re.*] *Épicerie* est un nom collectif, qui comprend non-seulement les épices proprement dites, mais encore le sucre, le café, le miel, les drogues. » Il trafique en *épicerie*. » Il fait un grand commerce d'*épiceries*. — *Épicier, Épicrière* ; celui ou celle qui vend des épiceries.

ÉPICURIEN, s. m. Dans le sens littéral, Sectateur d'Épicure. — Par extension, voluptueux ; homme qui ne songe qu'à son plaisir. » C'est un franc *épicurien*. — Pluche a voulu distinguer les *Epicuriens* des

des *Épicuréistes*, des *Atomistes* modernes, qui ont *Gassendi* à leur tête.

ÉPIDÉMIE, s. f. [1^{re} et 3^e é fer. 4^e lon. 5^e e muet.] Quoiqu'on dise *épidémie*, dit *Ménage*, on dit néanmoins *épidémique*. L'usage a donc changé; car on dit aujourd'hui, constamment et universellement, *épidémie*. *Richelet* écrit *épidémie*; et *Trév.* a mis l'un et l'autre sans remarque. — Terme de *Médecine*. Maladie populaire et contagieuse. » Il a régné tout l'été des *épidémies* en plusieurs Provinces. » Cette maladie dégénéra en *épidémie*. — Depuis peu on l'emploie au figuré. » Il semble que l'*épidémie philosophique* comence à gagner les Provinces; et que les Candidats, qui y briguent les palmés académiques, suivent l'exemple de ceux qui aspirent à celles de la Capitale. *Ann. Lit.*

ÉPIDÉMIQUE, adj. [*Epidémike*; 1^{re} et 3^e é fer. dern. e muet.] Qui tient de l'*épidémie*. » Mal *épidémique*. Maladie *épidémique*. — *Figurement*. » Le *délire épidémique*, qui faisoit alors tourner toutes les têtes, empêcha qu'un tel effet ne produisit, même la sensation qu'il devoit causer. *Anon.*

ÉPIDERME, s. m. [1^{re} é fer. 3^e é ouv. dern. e muet.] La première peau de l'animal, et la plus mince. » Enlever, écorcher, éfleurer l'*épiderme*.

ÉPIE, s. f. On l'a dit anciennement pour *espion*.

ÉPIER, v. act. [*Epi-é*; 1^{re} et der. é fer. — Devant l'e muet, l'i est long : il *épiera*. Au futur et au conditionnel, cet e muet ne se fait presque pas sentir : *épiera*, *épierait*. Prononcez *épiera*, *épière*.] Observer quelqu'un et ses actions. » On l'*épiera* depuis long-temps. » On a mis quelqu'un auprès de lui pour *épier* tout ce qu'il fait. » Vous êtes *épié*. » Je le fais *épier*. — Avec les choses, pour régime, être attentif à saisir; à profiter de... *Épiera l'occasion*, le temps, le moment, etc.

ÉPIERRER, v. act. [*E-piè-ré*; 1^{re} et d. rn. é fer. r f. 2^e é ouv.] Ôter les pierres. » Il faut *épier* les carreaux (d'un jardin) où l'on veut planter des fleurs. » Il y a des champs qu'on ne sauroit *épier*.

ÉPIEU, s. m. [*E-pieu*; 1^{re} é fer. 2^e dout. au sing. long. au plur. *épieux*.] Arme faite en forme de hallebarde, qui sert particulièrement à la chasse du sanglier.

ÉPIGRAMMATIQUE, adj. **ÉPIGRAMMATISTE**, s. m. **ÉPIGRAMME**, s. f. [*Epi-*

grammatike, *tis-te*, *épigramme*; 1^{re} é fer. dern. e muet. Il seroit mieux d'écrire ces mots avec une seule m. : *épigramatique*, etc.] *Épigramme* est une petite pièce de vers, susceptible de toute sorte de sujets, dont le mérite est dans la dernière pensée, qu'on apèle *la pointe*, et qui doit être vive, nette et juste. *Épigrammatique*, qui est de la nature de l'*épigramme*. *Épigrammatiste*, celui qui compose des *épigrammes*. » Il y a du sel dans cette *épigramme*. » Cet ouvrage est écrit d'un style *épigrammatique*. » Les *épigrammatistes* sont quelquefois licencieux.

Rem. On a disputé long-temps sur le genre du mot *épigramme*, les uns le voulant toujours masculin et les autres toujours féminin. *Ménage* d'après *Balzac* voulait qu'il fût mâle et femelle. Il avouoit pourtant qu'il étoit plus communément féminin, et qu'il s'en voudrait toujours servir dans ce genre. Il y en avoit enfin qui le fesoient féminin, quand l'adjectif précédoit une *belle épigramme*, et masculin, quand il suivait : un *épigramme* bien aigu. — Aujourd'hui ce mot est constamment féminin, quoiqu'en dise l'Ab. *Vallart*.

* **ÉPIGRAMMATISER**, v. act. Néologisme. Faire une *épigramme* contre... *Épigrammatiser les Ministres de la Religion*. *Journ. de Mons.* — Ce mot pourra être admis dans le style badin et critique.

ÉPIGRAPHE, s. f. [*Épigraphe*; 1^{re} é fer. dern. e muet.] Ce terme est devenu à la mode, depuis que les Auteurs mettent de courtes maximes, en vers ou en prose, au titre de leurs ouvrages. » Nous savons enfin votre secret, dit l'Ab. *Guénée* à *Voltaire*. Vous l'avez dit, et il est venu jusqu'à nous. *Abbé... il m'importe beaucoup d'être lu, et très-peu d'être cru*. C'est donc là votre devise, Monsieur... Elle seroit bonne à mettre pour *épigraphe* à la tête de vos ouvrages.

ÉPILEPSIE, s. f. **ÉPILEPTIQUE**, adj. et subst. [*Epilepsi-e*, *tike*; 1^{re} é fer. 3^e é moyen.] Convulsion de tout le corps, ou de quelqu'une de ses parties, avec lésion de l'entendement, qui vient par accès de temps en temps. Être sujet à, ou avoir des attaques d'*épilepsie*. — *Epileptique*, qui appartient à l'*épilepsie*. » Symptôme, convulsion *épileptique*. — *Subst.* en parlant des personnes; qui est sujet à l'*épilepsie*. » Un *épileptique* perd toute connoissance on un moment.

EPILOGUE, s. m. **ÉPILOGUER**, v. n. **ÉPILOGUEUR**, s. m. [*Epiloghe, ghé, gheur*: 1^{re} e fer. 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d: l'u devant l'e est muet, il n'est là que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas naturellement devant l'e.] *Epilogue* est la conclusion d'un discours en prose ou en vers. Il se dit particulièrement d'un poème. » *L'épilogue doit être court.* » *L'épilogue doit résumer les principaux raisonnemens d'un discours.* — On dit plus communément *peroraison*. = *Épiloguer* et *épilogueur* ne se disent point dans le sens d'*épilogue*. Ils sont synonymes de *censurer*, *censeur*: mais ceux-ci sont de tous les styles; les premiers n'appartiennent qu'au discours familier. » Il *épilogue sur tout.* » *C'est un grand épilogueur.*

ÉPINARDS, s. m. pl. [*Épinar*. Il n'a point de singulier.] Herbage qu'on mange cuit. Plat, tourte d'*épinards*.

ÉPINE, s. fém. [1^{re} e fermé, dernière e muet.] Arbrisseau dont les branches ont des piquans. » Haie d'*épinés*. Dans ce champ, il ne croît que *des épinés*. = *Épine* se dit aussi du piquant même de cet arbrisseau, et d'autres arbres ou arbustes. » Il lui est entré *une épine* dans le pied, dans le doigt. = *Figurément*, embarras, obstacle, difficultés. » Le monde est plein d'*épinés*. *Les épinés des sciences abstraites, de la chicane, etc.* = *Épine du dos*: la suite des vertèbres qui règne le long du dos de l'homme et de plusieurs autres animaux.

On dit *figurément* (style famil.) *Être sur les épinés*, être embarrasé, n'être pas à son aise. — On dit aussi d'un homme bourru et difficile, que c'est un *fagot d'épinés*. » Je vous ai mandé comme Mme. de Vins m'a écrit joliment sur la jalousie qu'elle a de Mme. de Villars. Jamais vous n'avez vu un si joli *fagot d'épinés*. Sév. » Elle me dit que pour ne point souhaiter mon amitié, il n'y a point d'autre invention que de ne m'avoir jamais vûe: et toute la lettre dans ce goût-là. N'est-ce pas un *fagot de plumes*, au lieu d'un *fagot d'épinés*. = *Se tirer une épine du pied*: se débarrasser d'un souci, d'une affaire désagréable. » Que ne finissez-vous promptement? Que ne vous ôtez-vous, et à nous, *cette épine du pied*. Sév. = Il n'y a point de roses sans épinés; point de plaisirs sans peines.

ÉPINETTE, s. f. [*Épinète*: 1^{re} e fer. 3^e e moy. 4^e e moy.] Instrument de musi-

que, plus petit qu'un clavecin; mais du même genre. » Jouer de l'*épinette*.

ÉPINEUX, **EÛSE**, adj. [*Épi-nell, nell-ze*; 1^{re} e fer. 3^e lon.] Qui a des piquans. *Arbre épineux*. = Il n'est usité au propre, qu'en parlant des arbres. On ne doit pas dire un *champ épineux*, une *terre épineuse*, mais un *champ plein de ronces*, une *terre toute couverte d'épinés*. = L'usage ordinaire de ce mot est au figuré. En parlant des choses, plein de difficultés, d'embarras; question *épineuse*, négociation *épineuse*, affaire *épineuse*. — En parlant des personnes; qui fait des difficultés sur tout. » *Homme épineux*; esprit *épineux*. » Il est trop *épineux*.

ÉPINGLE, s. f. [*É-pein-gle*: 1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Dans certaines Provinces on prononce *éplingue*, mais mal.] Petit brin de fer ou de leron qui sert à attacher, à coifer, et à d'autres usages. = On dit, *figurément*, (style famil.) *tirer son épingle du jeu*, se retirer d'une affaire. — *Être tiré à quatre épingles*; être fort leste et fort ajusté. — *Tuer à coup d'épingles*; faire souffrir par des douleurs ou par des mortifications réitérées. = *Épingles* se dit de ce qu'on donne à une servante pour le service qu'elle a rendu, et de ce qu'on stipule avec un mari en faveur de la femme. » On lui a tant promis; elle aura tant pour *ses épingles*.

ÉPINGLIER, **IÈRE**, s. m. et f. [*É-pein-glié, gliè-re*: 1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e fer. au 1^{er}, e moy. et long au 2^d.] Marchand ou Marchande d'épingles.

ÉPIQUE, adj. [*Épique*: 1^{re} e fer. dern. e muet.] Il ne se dit que d'un Poème où l'Auteur raconte quelque action héroïque, qu'il embellit de fictions, d'épisodes, d'événemens merveilleux. » Le Poème *épique* raconte: le Poème dramatique représente. » L'Iliade, l'Odyssée, l'Énéide, la Jérusalem délivrée, le Paradis perdu sont des Poèmes *épiques*. Plusieurs pensent que *la Pharsale* et *la Henriade* ne sont que des Histoires en vers.

* **ÉPIQUE**, s. f. [On voit dans l'ancien Trévoux: *épique*, avec un k: mais le *qu* est plus dans le goût de la langue française.] Vertu par laquelle on se relâche de la rigueur de la loi par principe d'humanité et d'équité naturelle. — Ce mot est peu usité. Il n'est plus dans les Dictionnaires. Il est pourtant utile, et aucun terme ne l'a rem-

placé. Mais il n'a pas eu le bonheur de plaire à l'usage. — M. de Bérault de Bercastel l'a employé depuis peu. » Pour les autres (Évêques) quoiqu'ordonés par Majorin, hors du sein de l'Église, le Concile, donant un exemple d'épique et de dérogation à la rigueur des lois, leur laissa la liberté de garder leurs sièges, en renonçant à leurs erreurs. *Hist. de l'Egl.* — On disait autrefois, *user d'épique envers : avoir de l'épique pour*, etc.

ÉPISCOPAL, ALE, adj. ÉPISCOPAT, s. m. [1^{re} é fer. le t final du dernier ne se prononce pas.] *Episcopat*, dignité d'Évêque. *Episcopal*, qui appartient à l'Évêque. » Il fait honneur à l'*épiscopat*. Pendant son *épiscopat*. » Ornemens *épiscopaux*. Dignité; fonction *épiscopale*.

ÉPISE, s. m. [Épise. 1^{re} é fer. dern. e muet. Action détachée, que le Poète lie à l'action principale. » Les *épisodes* de la Tragédie sont courts; ceux du poème épique sont plus étendus.

Rem. Ce mot, pendant long-temps n'a point eu de genre fixe. Aujourd'hui, il est certainement masculin, et ce serait une faute de le faire féminin. » L'*épisode* de M. Daube est *charmante*, dit l'Éditeur de l'Almanach des Muses en 1772. » Je relève cette petite faute, dit M. Fréron, parce qu'elle échape souvent dans la conversation à des personnes qui, d'ailleurs parlent bien leur langue, et qu'on la trouve même dans des ouvrages écrits par de bones plumes. *Ann. Lit.*

* ÉPISODIER, v. act. [Épizodi-é : 1^{re} é et dern. é fer.] Étendre par des épisodes. *Trev.* » *Épisodier* une action. — L'Acad. ne met pas ce mot.

ÉPISODIQUE, adj. [Épizodike.] Qui appartient à l'épisode. » Action *épisodique*. » Voilà bien de quoi s'ennorgueillir d'avoir cousu quelques scènes *épisodiques*, qui n'ont d'autre liaison entre elles qu'un froid soliloque de Molière. l'Ab. de Fontenai.

ÉPISTOLAIRE, adj. [Epistolère : 1^{re} é fer. 4^e é moy. et long, 5^e e muet.] Qui regarde la manière d'écrire des lettres. » Style *épistolaire*. » Le genre *épistolaire*. Il n'a guère d'usage qu'en ces deux phrases. * Quelques-uns disent, *avoir un comerce épistolaire*, etc. il faut dire, *être en comerce de lettres*, etc. *Comerce épistolaire* n'est pas admis par l'usage. — M. l'Ab. Sa-

batier de Castres applique cet adjectif aux personnes. » Le *Louangeur Épistolaire*, après avoir comparé son héros à trois anciens Géomètres, etc. Cela ne peut être bon, ce me semble, que dans le style comique ou satirique. — *Épistolaire* ne se dit sérieusement que comme substantif, et en parlant des Auteurs, dont les lettres ont été recueillies. » La seconde partie contient... Les *Épistolaires* anciens et modernes.

* ÉPISTOLIER, s. m. Ce mot est de l'invention de Ménage : mais cette invention n'a pas été heureuse. » Ce mot *parfaitement*, dit-il, ne peut être mis avec un comparatif, et moins encore avec un superlatif, comme l'emploient ceux qui finissent leurs lettres par ces mots : je suis *parfaitement* votre *très-humble* serviteur. Cette faute est très-ordinaire à tous les *faiseurs* de lettres, et même au grand *Épistolier*. M. de Babzac.

— M. l'Abé Sabatier de Castres se sert aussi de ce mot. » La réponse la plus honnête à de pareils *Épistoliers* ne devrait-elle pas se borner à ce demi-vers d'Ovide : *Nil mihi rescribas*. — Nous répéterons sur ce mot ce que nous venons de dire sur celui d'*Épistolaire*, appliqué aux personnes, dans le même sens, qu'il ne peut être employé que quand on plaisante ou qu'on critique.

ÉPITAPHE, s. f. [Épitafe : 1^{re} é fer. dern. e muet.] Inscription que l'on met, ou qui est faite pour être mise sur un tombeau.

REM. Les uns, dit Vaugelas, sont *épithaphe* masculin, les autres fem. Mais la plus commune opinion est qu'il est féminin. *Ménage* est de l'avis de Vaugelas, sur *épithaphe*, qu'il est des deux genres, mais plutôt fem. que masc. Th. Corn. — *Richelet* le dit aussi m. et f.; mais le plus souvent masculin. — P. Corneille lui a donné ce genre.

Je n'ai plus qu'à mourir; mon *épithaphe* est fait,
Et tu m'érigeras en cavalier parfait.

Suite du *Menteur*.

Aujourd'hui on ne fait plus ce mot que féminin. » Belle *épithaphe*. Mettre, graver une *épithaphe*. — On dit, proverbiallement, d'un homme vigoureux, qu'il fera l'*épithaphe* du genre humain.

ÉPITALAME, s. m. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Sorte de Poésie qui se fait à l'occasion d'un mariage et à la louange des nouveaux mariés. » Faire un *épithalame*. » Un *épithalame*, est un genre d'ouvrage assez insipide. *Gresset* dit, un *épithalame à la glace*.

ÉPITHÈTE, s. f. [1^{re} e fer. 3^e e moy. 4^e e muet : on l'a fait autrefois masc. et fém. Ce dernier genre a prévalu. » *Une belle épithète.*] Nom adjectif, qui désigne quelque qualité du nom substantif, auquel il est joint. *Nuit obscure, pays froid.* — Un des défauts les plus ordinaires des vers, c'est d'être trop chargés d'épithètes. » *Voltaire* conseille de ne point rimer par les épithètes : ces sortes de rimes rendent les vers lâches et pesants.

Rem. Quand on joint une épithète à un substantif, il faut qu'elle ajoute quelque chose au sens. » Ils furent surpris tout-à-coup par une tempête orageuse. Cette épithète orageuse ne paraît rien ajouter au sens du mot tempête. On pourrait dire, par une averse, ou une violente tempête. *Wailly.*

ÉPITÔME, s. m. * **ÉPITOMER**, v. act. [1^{re} e fer. 2^e lon. dern. e muet au 1^{er}, e fer. au 2d] *Épitôme*, abrégé, précis d'un livre. * *Épitomer* un livre, le réduire en abrégé. — Le substantif est aujourd'hui peu usité, et le verbe est entièrement hors d'usage. — L'*Acad.* met *épitôme* sans remarque, et ajoute qu'on disait autrefois *épitomer*, pour dire, faire un abrégé. — *Épitôme*, ne se dit plus que des anciens livres qui portent ce titre. » *Épitôme de Trogue Pompée. Épitôme de Baronius.* — On pourrait le dire encore en plaisantant, ou en se moquant.

ÉPÎTRE, s. f. [1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Lettre missive. — L'*Acad.* avertit qu'il ne se dit guère que des Lettres des Anciens. » *Les Epîtres de Cicéron, de St. Jérôme, de St. Paul.* » *Les Epîtres canoniques.* — Aujourd'hui on ne le dit presque plus que des dernières. L'on dit *les épîtres de St. Pierre, de St. Paul, de St. Jean*; mais on dit, *les lettres de Cicéron, de Pline, de St. Jérôme, de St. Augustin, etc.* — *Épître*, ne se dit plus que de celles qui sont en vers, *les épîtres d'Horace, de Boileau, de Rousseau, etc.* On ne le dit sérieusement en prose qu'avec *dédicatoire*. Autrement on ne s'en sert qu'en plaisantant ou en se moquant.

On dit, proverbiallement, *familier comme les Epîtres de Cicéron*, parce qu'on donne, mal-à-propôs pourtant, à quelques unes des lettres de Cicéron, le titre d'*Epîtres Familières*. Leur vrai titre est, *Epistolæ ad Familiares*, lettres écrites aux Parents, ou aux Amis. — C'est ainsi qu'on a appelé *Lettres Provinciales*, les Lettres écrites à un Pro-

vincial, ou plutôt à un *homme de Province*. **ÉPLORE**, ÉE, adj. [1^{re} et 3^e e fer. Il est long à la 3^e du fém.] Qui est tout en pleurs. » *J'é trouvai ses parens tout éplorés.* » Elle entra toute éplorée. — Il se dit surtout des femmes.

Rem. 1°. Suivant *La Touche*, on dit *épleuré* ou *éploré*. » Ils furent au Palais tout épleurés. *Vaug. Quinte-Curce.* » Les femmes des principaux Officiers étoient toutes éplorées. *D'ABL. Ann. de Tacite.* Le premier, ajoute *La Touche*, est plus du style familier, et le second du style relevé. Cette distinction est inutile aujourd'hui. On ne dit plus *épleuré*.

2°. *Eploré*, se dit absolument et sans régime. *Boileau* lui fait régir de devant l'infinif, dans son *Ode sur la prise de Namur*.

Cérès s'enfuit éplorée.

De voir en proie à Borée.

Ses Guérets d'épis chargés.

Qu'on ne le condamne point dans un Poète, à la bonne heure : mais ce serait, je crois, une faute en prose.

EPLUCHÈMENT, s. m. **EPLUCHER**, v. act. **EPLUCHEUR**, EUSE, s. m. et f. [1^{re} e fer. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d, longue au dernier; *cheman, ché, cheur, cheû-ze.*] *Eplucher*, c'est ôter ce qu'il y a de mauvais, de gâté dans les herbes, les graines, etc. *Epluchement*, est l'action d'éplucher. *Eplucheur, euse*, est celui, celle, qui épluche. — Celui-ci et le verbe se disent au figuré pour *examiner, rechercher* curieusement et malignement. » *Eplucher la généalogie, la vie, les actions de quelqu'un.* Il est peu de personnes, dont on puisse *éplucher la vie*, sans y trouver quelque tache. — Dans le *Journ. de Mons.* on dit sur ces vers de *M. de Florian*.

Et de rocs escarpés une chaîne terrible

Garantit ce séjour paisible,

Et des Aquilons et des Rois.

» Laissons ces éplucheurs de mots, se borner au vice littéraire de ce bizarre rapprochement, etc. — Les Auteurs critiqués donnent volontiers ce titre aux Auteurs critiques. Mais dans la plupart des ouvrages modernes il y a autre chose que des mots à éplucher, à censurer.

EPLUCHÈRES, s. f. pl. [1^{re} e fer. 3^e lon. 4^e e muet. — Il n'a point de singulier.] Les ordûres qu'on ôte de quelque chose qu'on épluche. » Cherchez dans *les épluchères* : vous y trouverez encore quelque chose de bon.

ÉPOINTER, v. act. [É-poin-té : 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Ôter la pointe à quelque instrument. » *Epointer un couteau, une aiguille.*

ÉPONGE, s. f. **ÉPONGER**, v. act. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d] Plante marine, aride et poreuse, dont on se sert pour nettoyer et laver certaines choses en la trempant dans l'eau, dont elle s'imbibé fortement. *Eponger, nettoyer avec une éponge.* » *Laver les jambes des chevaux avec une éponge.* » *Eponger un carrosse.*

Rem. On dit, *passer l'éponge sur*, éfacé; ce qui se dit sur tout au figuré. » *Passer l'éponge sur* quelque action : en éfacé le souvenir, l'oublier, n'en parler plus. Cette expression n'est tout au plus que du style médiocre. On ne dirait pas aujourd'hui dans une tragédie, comme a fait Corneille dans *Rodogune* :

Sur les noires couleurs d'un si triste tableau,

Il faut *passer l'éponge*, ou *tirer le rideau*.

L'Ab. Coyer faisant parler l'Ab. des Fontaines, dans son *Testament Littéraire*, a pu lui faire dire. » Je consens de *passer l'éponge sur* tout ce que j'ai pu écrire de contraire aux vrais sentimens que je consigne ici. Mais *Mascaron* s'est servi d'une expression trop familière, quand il a dit, dans l'*Or. Fun. d'Henriette d'Angl.* » Il me semble que ce cœur me reproche... que je ne passe pas assez vite *l'éponge sur* tous ces traits d'Adam corrompu, que Rome payène adore, et que Rome chrétienne déteste. — Dans le siècle passé on n'était pas aussi délicat et aussi difficile qu'on l'est aujourd'hui sur l'emploi des expressions figurées. — * *Montesquieu* s'en sert aussi figurément, et d'une manière assez singulière. » Quand la sagesse divine dit au peuple Juif : *je vous ai donné des préceptes, qui ne sont pas bons*, cela signifie qu'ils n'avoient qu'une bonté relative; ce qui est *l'éponge de* toutes les difficultés que l'on peut faire sur les lois de Moïse. *Esprit des Lois*. N'y aurait-il pas une faïte d'impression en cet endroit, et ne faudrait-il pas lire *réponse à toutes les difficultés*? Ou bien est-ce une métaphore hardie? Si c'est le dernier, elle ne sera pas du goût de tout le monde.

On dit, proverbialenent, *boire comme une éponge*, c. à d. beaucoup. — *Presser l'éponge*, faire rendre gorge à celui, qui s'est enrichi par des voleries. — *Vouloir sécher la mer avec des éponges* : tenter des choses impossibles.

ÉPOPÉE, s. f. [1^{re} et 3^e é fer. dern. e muet.] Genre du poème épique. » *L'épopée demande un génie élevé : le bel-esprit ne suffit pas pour y réussir.*

ÉPOQUE, s. f. [Épôte : 1^{re} é fer. 3^e e muet.] Point fixe dans l'Histoire. *L'Époque du Déluge.* » *La Naissance de J. C. est l'époque d'où nous començons à compter les années.*

On dit, en style familier, et critique, *brouiller les époques*, confondre les dates. » Un peu plus d'attention, si il vous plaît : vous êtes sujet à *brouiller les époques*. L'Ab. Guenée à M. de Voltaire.

ÉPOUDRER, v. act. [É-pou-dré : 1^{re} et dern. é fer.] Ôter la poudre. » *Époudrer un tapis, un habit, des meubles, des livres, etc.*

ÉPOUFFER, (s') v. réc. [É-pou-ffé : 1^{re} et dern. é fer.] S'enfuir secrètement, disparaître. » *Il s'est épouffé.* — Ce mot est bas et populaire.

ÉPOUILLER, v. act. [É-pou-glié : 1^{re} et dern. é fer. mouillez les ll.] Ôter les poux. » Une mère qui *épouille* son enfant. Un gueux, qui *s'épouille*.

ÉPOUMONER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] Fatiguer les poumons. » Ce discours étoit long : il m'a *époumoné*. » Je me suis *époumoné* à faire entendre raison à cet homme. — Il est du style familier.

ÉPOUSAILLES, s. f. pl. **ÉPOUSÉE**, s. f. **ÉPOUSER**, v. act. **ÉPOUSEUR**, s. m. [É-pou-zâ-glie; zé-e, zé, zeur. 1^{re} é fer. 3^e lon. au 1^{er}; é fer. au 2^d et au 3^e] *Épousailles*, se dit de la célébration du mariage; *Épousée*, de celle qu'un homme vient d'épouser ou va épouser; *Épouser*, c'est prendre en mariage. *Épouseur*, celui qui est connu pour avoir envie de se marier, et qui cherche une femme. » Le jour des *épousailles*, *l'épousée* se trouva mal. Celui qui devait *l'épouser* en eut un grand chagrin. Une mère sage dit : je veux des *épouseurs* pour ma fille, je ne veux pas des amans. » Ses enfans l'embarassent, (cette jeune veuve) elle sent très-bien qu'ils écartent *les épouseurs*.

REM. 1^o. *Épouser*, se dit au figuré; les autres ne se disent qu'au propre et dans le style simple. — *Épouser les intérêts*, les querelles, les opinions d'autrui, les adopter, en faire les siens propres. * Cette expression figurée ne s'étend pas à toute sorte de choses. Un Auteur moderne dit que : » Le lecteur *épouffé* en idée la situation des Héros fabu-

Je crains que la métaphore ne paraisse pas juste à bien des gens.

2^o. *Épouser*, est neutre en cette phrase proverbiale, *tel fiancé, qui n'épouse pas*; ce qui s'applique à d'autres choses que le mariage. Tel a avancé une affaire, qui ne l'achève pas; et nous l'avons dit quelquefois en travaillant à ce Dictionnaire. Hors de cette phrase, *épouser*, neutre, est un gasconisme. « Ils ont épousé aujourd'hui: ils épousent demain. Il faut dire, ils se sont mariés, ils se marient. On dit bien s'épouser; mais seulement dans un sens indéfini et absolu. » Ils ont fait longtemps l'amour: à la fin, ils se sont épousés. — Un gasconisme encore plus ridicule, c'est de dire qu'un Prêtre a épousé une femme, pour dire qu'il l'a mariée, qu'il lui a donné la bénédiction nuptiale. — *Marier* et *épouser* ne sont rien moins que synonymes.

On dit, proverbialement, d'une personne ajustée et parée ridiculement, qu'elle est parée comme une épousée de village.

ÉPOUSE, s. f. Voy. ÉPOUX.

ÉPOUSSETER, v. act. ÉPOUSSETTE, s. f. [*é-pou-ceté, cété*: 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, e moy. au 2d; 4^e é fer. au 1^{er}, e muet au 2d] *Époussette* vieillit, on dit plutôt *vergette*, qui a le même sens. — *Épousseter*, se dit encore, comme *vergeter*. « *Époussetez bien ce manteau, ce tapis*. — Et au fig. (st. fam.) *Batre*. » On l'a bien épousseté. « Je l'épousseterai comme il faut.

Molière retranche l'e muet d'épousseter. — Je l'épousterai bien.

Quels que soient les droits des Poètes, cet exemple n'est pas à imiter, même dans des vers de Comédie.

ÉPOUVANTABLE, adj. ÉPOUVANTABLEMENT, adv. [Plusieurs écrivent ces mots et les suivans avec un e devant l'n: *épouvantable*, etc. 1^{re} é fer. 3^e lon. 5^e e muet: *table*, *tableman*.] *Épouvantable*, qui cause de l'épouvante. « Spectre épouvantable. » Par exagération, étonnant, incroyable, étrange, excessif. « Laideur, faim, douleur épouvantable. » *Épouvantablement* ne se dit que dans le dernier sens. « *Épouvantablement laide*.

Épouvantable, *Effrayant*, *Effroyable*, *Terrible* (synon.) *Effrayant* est moins fort qu'*épouvantable*, et celui-ci moins fort que *effroyable* (quoique *épouvanté* soit au contraire plus fort qu'*effrayé*.) Ces trois mots

se prennent toujours en mauvaise part: mais *terrible* peut se prendre en bonne part, et supposer une crainte mêlée de respect. Ainsi on dit, un cri *effrayant*, un bruit *épouvantable*, un monstre *effroyable*, un Dieu *terrible*. — Les deux premiers supposent un objet présent qui inspire de la crainte; le troisième, un objet qui inspire de l'horreur: le dernier peut s'appliquer à un objet non présent. « La pierre est un mal *terrible*; les douleurs qu'elle cause sont *effroyables*; l'opération est *épouvantable* à voir: les seuls préparatifs en sont *effrayans*. *Encycl.* BEAUZ. *Synon.*

Épouvantable suit ou précède, au gré de l'Orateur ou du Poète. Désordre *épouvantable*.

Quelle épouvantable image
De morts, de sang, de carnage
Frape nos regards tremblans?

Rouss.

ÉPOUVANTAIL, s. m. [1^{re} é fer. 3^e lon. mouillez l'l finale: ai n'y a pas le son de l'e; *tail*, et non pas *tel*. — Il a au plur. *épouvantails* et non pas *épouvantaux*.] *Hâillon* que l'on met au bout d'un bâton dans les chenevières, les champs, les jardins, pour épouvanter et écarter les oiseaux. — On dit, *proverb.* d'une personne laide à faire peur, ou d'une chose qui fait peur sans pouvoir faire de mal, que c'est un *épouvantail de chenevière*.

ÉPOUVANTE, s. f. * ÉPOUVANTEMENT, s. m. ÉPOUVANTER, v. act. [1^{re} e fer. 3^e lon. 4^e e muet aux 2 1^{ers}, é fer. au 3^e; *te*, *teman*, *té*.] *Épouvante*, terreur, peur causée par quelque accident imprévu. * *Épouvantement* a à-peu-près la même signification, mais il n'est plus du bel usage. *Trev.* — *L'Acad.* ne le met pas. — *Épouvanter*, causer de l'épouvante. « *Causer, donner de l'épouvante*. » *Jeter l'épouvante dans le pays ennemi*. *Prendre l'épouvante*. « *L'épouvante l'a pris, l'a saisi*. » Ces menaces auroient dû *l'épouvanter*; mais il ne s'*épouvante pas aisément*.

ÉPOUX, ÉPOUSE, s. m. et f. [*E-pou, pou-ze*; 1^{re} é fer. 2^e lon.] Qui est conjoint par mariage. — On ne dit guère ces mots que des gens nouvellement mariés, dit *La Touche* (j'ajoute, et le jour seulement du mariage) ou dans le style relevé. Le peuple dit *mon époux, mon épouse*. Les honêtes gens, qui ne disent pas *Monsieur, Madame*, di-

sont, *mon mari, ma femme.* — On ne dit qu'au pluriel, *les époux.* = *L'Acad.* les met sans remarque. Elle donne pour exemples : *son époux, son cher époux.* » Voilà votre époux, le futur époux, la future épouse. Pour les deux premiers, je crois qu'on ne peut les dire qu'en badinant. Les autres sont relatifs à la remarque de *La Touche.* = Au fig. et dans le style relevé, on dit *époux, épouse.* On dit que *J. C.* est *l'époux de l'Église*, et que *l'Église* est *l'épouse de J. C.* On le dit aussi des Vierges consacrées à Dieu. — Pour *St. Joseph*, on dit, dans le sens littéral, qu'il est *l'époux* et non pas *le mari de Marie*, parce qu'en effet il n'était que *son époux.*

EPRE. La pénultième est toujours longue, excepté dans *lépre.*

ÉPREINDRE, v. act. **ÉPREINTE**, s. f. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] *Epreindre*, c'est presser quelque chose pour en exprimer le jus. » *Epreindre des herbes, du verjus.* » Faites bouillir ces herbes, ces racines, et *épreignez-les* : *épreignez-en le suc.*

Epreinte n'a qu'un rapport éloigné avec *épreindre.* Il exprime une douleur, causée par une matière âcre, qui donne de fausses envies d'aller à la selle. » La bile cause des *épreintes.*

ÉPRENDRE (s') v. réc. Se laisser surprendre par une passion. Ce verbe n'est usité qu'au participe et dans les temps composés. » *Il est épris, ou il s'est épris d'amour pour cette femme.* Voyez **ÉPRIS.**

ÉPREVIER. Voy. **ÉPERVIER.**

ÉPREUVE, s. f. **ÉPROUVER**, v. act. [*E-preû-ve, E-prouvé* : 1^{er} é fer. 2^e lon. au 1^{er}, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d. — Dans le verbe, *ou* est long devant la syll. fem. » *Il éprouve, éprouvera.* — Quoiqu'on dise *preûve* et *epreûve*, on dit *prover* et *éprouver*, et non pas *preuver, épreuver*; comme on disait autrefois.] *Epreûve*, expérience qu'on fait de quelque chose. *Eprouver*, faire expérience de... Connaître par expérience. » *Faire l'épreûve d'une machine, d'un canon : les éprouver.* » *J'en ai fait l'épreûve.* » *Eprouvez s'il vous fera du bien; c'est un remède que j'ai éprouvé.* » *Eprouver la fidélité de quelqu'un.* » *Il a éprouvé l'une et l'autre fortune.* C'est un homme d'une valeur, d'une fidélité *éprouvée.*

A L'ÉPREUVE, adv. Il se dit ou sans ré-

gime : » *Sa vertu est à l'épreûve, ou avec la prép. de* : » *Cuirasse à l'épreûve de mousquet.* » *Vertu à l'épreûve de la médisance.* » *Il est à l'épreûve de tout, à toute épreûve, etc.*

ÉPREUVE, en termes d'Imprimerie, est la feuille d'impression, qu'on envoie à l'Auteur pour en corriger les fautes avant que de la tirer. Recevoir, corriger *une épreûve.* — Il se dit aussi des premières feuilles qu'on tire d'une estampe.

Rem. 1^o. Quoiqu'*épreûve* et *expérience* aient à peu près la même signification, on ne dit pas, *voir, savoir par son épreûve*, comme on dit, *voir, savoir par son expérience.*

Je vois, par mon épreûve, avec quelle injustice je vous refusais Elphise.

Agétilas.
On dit bien, *je vois par ce que j'éprouve, par l'épreûve que j'ai faite, etc.* mais on ne dit pas, *je vois par mon épreûve, etc.*

2^o. On dit, adverbialement, *à toute épreûve*, et nous en avons donné un exemple. *La Bruyère* a dit, au pluriel, *à toutes épreûves*, ce qui n'est pas aussi conforme à l'usage. » Avec un esprit sublime, une doctrine universelle, une probité *à toutes épreûves*, n'appréhendez pas de tomber à la Cour, et de perdre la faveur des Grands, pendant tout le temps qu'ils auront besoin de vous. = On dit, *être et mettre à l'épreûve.* » *Ils ne furent pas à l'épreûve d'une plus longue souffrance.* *Boss.* *Cette amitié fut mise à une épreûve, qu'elle eut peine à soutenir.* *Marm.*

3^o. *Rollin* a dit dans une occasion, *faire épreûve*, au lieu de *faire preuve*, qui était l'expression propre en cet endroit. » *Combats d'esprit, où les Orateurs, les Historiens, les Poètes faisoient épreûve de leur habileté.* — Assurément ces Orateurs, ces Poètes, etc. n'alloient pas aux jeux olympiques, pour *éprouver* leur habileté, mais pour la *prouver* aux autres. Ainsi, je crois qu'il falait dire, *faire preûve*, et non pas *faire épreûve.* — Je serais fort porté à mettre cette méprise sur le compte de l'Imprimeur; mais, de qui que ce soit qu'ait été la faute, la remarque ne sera pas inutile.

4^o. *Éprouver* régit quelquefois les personnes. » On *éprouve* un homme pour connaître de quoi il est capable, soit en bien

soit en mal. » Il faut l'éprouver. » Je l'ai longtemps éprouvé.

1. 1. °. *Éprouver* régit la conjonct. *que* avec l'indicatif, si le sens est affirmatif; & avec le subjonctif, si le sens est négatif ou interrogatif. » *J'éprouve que la religion est la seule consolation des malheureux.* » *Éprouvez-vous que ce remède vous ait soulagé.* » *Je n'éprouve pas qu'il me fasse aucun bien.*

1. 2. °. **ÉPRIS**, **ISE**, adj. [*Épri*, *priza*; 1^{re} é fer. 2^e lon. au 2^d, dont la 3^e est un e muet.] L'Auteur des *Reflexions*, dit qu'on ne se sert guère de ce terme qu'en poésie. Cependant, dit *La Touche*; *M. de Vaugelas*, *M. Despreaux* et plusieurs autres Auteurs l'ont employé en prose. C'est un beau mot, dont on peut fort bien se servir, et surtout dans le style relevé. *L. T.* — *l'Acad.* n'en distingue point l'usage; et, en effet, ce mot est de tous les styles. — On l'emploie, ou absolument: » Il est fortement épris; ou avec la prép. *de*: » Il est épris du plus violent amour pour la personne qui le méprise et le trahit. Voy. **ÉPRENDRE**.

ÉPRON, **ÉPERON**. Suivant *Richélet*, l'un et l'autre se dit. Les autres Dictionnaires ne mettent qu'*éperon*, et c'est le seul qu'on écrive. Voy. ce mot.

ÉPTE. Dans cette terminaison, la pénultième est toujours brève: *précepte*, *il accepte*, etc. le *p* doit se prononcer: *épte*, à moy.

ÉPUCER, v. act. Ôter les puces. » *Épucer un chien.*

ÉPUISABLE, adj. **ÉPUISEMENT**, s. m. **ÉPUISER**, v. act. [*É-pui-zable zeman*, zé; 1^{re} é fer. 3^e dout. au premier, e muet au second, é fermé au dernier.] *Épuiser*, c'est tarir, mettre à sec; *Épuisable*, qui peut être épuisé. *Épuisement* n'est pas l'action d'épuiser, mais l'état d'un corps épuisé. — L'adjectif ne se dit qu'au propre, et il est peu usité. — Le verbe et le substantif se disent au propre et au figuré. » *Épuiser une fontaine.* » Les débauches ont épuisé ses forces. » Une grande application épuise les esprits. — *Épuiser le trésor public; épuiser une Province d'hommes et d'argent.* » *Cet Auteur a épuisé la matière:* » Il a dit sur ce sujet tout ce qu'on pouvait dire. — » Les jeûnes et les veilles l'ont jeté dans un grand épuisement. » *L'épuisement où il est tombé, ne vient que de ses débau-*

ches. » *L'épuisement des finances* le mit hors d'état de rien entreprendre.

Rem. 1^o. Le réciproque, comme l'actif, a pour régime relatif la prép. *de*: » Son état s'épuise d'hommes et d'argent. *Téléme.* » Ô faute si légère... comment me parus-tu à sez diforme pour épuiser de mon cœur toute la tendresse d'un père. *Trad. de Shakespear.* Ici le régime est transposé. Ce n'est pas la tendresse qu'on épuise du cœur, c'est le cœur qu'on épuise de tendresse. — Mais ce régime ne fait pas si bien avec le passif. » Ses modulations expriment le délire d'une âme enivrée de plaisirs, ou épuisée de sentimens.

2^o. *S'épuiser* régit aussi la prép. *en*. » *Vous vous épuisez en vœux, en sentimens, en soins, en services pour vos parens et vos amis, et vous ne songez seulement pas à prier pour eux.* — Il régit encore la prép. à devant l'infinitif. » *Il s'est épuisé à travailler.* — L'actif est beau au figuré, avec la prép. *sur*. » *Seigneur, épuise sur nous ta colère en ce monde; pour nous épargner dans l'autre.* Mais il ne s'unit pas avec toute sorte de mots. Et *Racine* n'est pas à imiter, quand il dit dans *Bajazet*:

O ciel! si notre amour est condamné de toi;
Je suis la plus coupable, épuise tout sur moi.

Sans la gêne de la mesure, le Poète aurait dit: *épuise sur moi tous tes traits.*

ÉPUISSANT, ANTE, adj. verbal. » Il faut que l'art s'arrête dans tous les cas, où le secours qu'il se propose d'employer, n'est pas efficacement dirigé contre la cause épuisante. *Voullonne.* — Ce mot n'est pas dans les Dictionnaires. Il peut être utile dans les occasions où cet illustre Médecin l'a employé.

ÉPURER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] Rendre plus pur. » Il se dit quelquefois au propre, mais plus souvent au figuré. Il faut épurer ce sirop. » *Épurer de l'eau bourbeuse*, en la filtrant avec du sable. — *Épurer la langue*, la rendre plus pure et plus polie. *Épurer un Auteur*, en retrancher ce qu'il y a de trop libre. — *Épurer son cœur de toute affection terrestre.* — *Épurer le goût*, le rendre plus pur et plus délicat. — *S'épurer*: devenir plus pur. » *Cette liqueur s'épurera avec le tems.* » *L'or s'épure dans le creuset*, et le cœur dans les afflictions. » *L'esprit, les mœurs, le style s'épurent*, se perfectionent. *Son goût s'est épuré.* — *Épuré*; sentimens épurés, intention

tentions épurées, nobles et détachées de tout intérêt.

EQU. Dans les mots suivans, la lettre *qu* se prononce comme *k*, excepté dans *équateur*, *équation*, où l'*u* a le son de l'*ou*, et *qua* se prononce *koua*: d'*équiangle*, d'*équilatéral*, d'*équitation*, etc. où l'*u* et l'*i* ont chacun leur propre son, et où *qui* se prononce *kui*; et enfin d'*équestre*, où l'*u* se prononce aussi, *ékuèstre*.

ÉQUARRIR, v. act. **ÉQUARRISSAGE**, s. m. **ÉQUARRISSEMENT**, s. m. [*Ékâri*, *ri-sage*, *riceman*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 4^e e muet au 3^e.] *Équarrir*, c'est tailler à angles droits. *Équarrissage* est l'état de ce qui est *équarrri*; *équarrissement*, l'action d'*équarrir*. Ainsi, des deux substantifs, le premier a le sens passif, le second le sens actif; et c'est ce qui les distingue, et doit empêcher de les confondre, et d'employer l'un pour l'autre. » *Équarrir une poutre, une pierre.* » Cette poutre a quinze pouces d'*équarrissage*. » L'*équarrissement* de ce bloc de marbre a donné beaucoup de peine.

Rem. Quoiqu'on dise *une équerre*, et non pas *une équarre*, on dit *équarrir*, *équarrissement*, etc. et non pas *équérir*, etc.

ÉQUATEUR, s. m. **ÉQUATION**, s. f. [*E-koua-teur*, *cion*: 1^{re} é fer.] L'*équateur* est un grand cercle de la sphère, également distant des deux pôles. — *Equation* est un terme d'Astronomie et d'Algèbre.

EQUE. Excepté dans *Evêque* et *Archevêque*, cette finale est toujours brève: *êke*, é moy. *Bibliothèque*, *hypothèque*, etc.

ÉQUERRE, s. f. [*Ékêre*; 1^{re} é fer. 2^e lon. é ouv. *r* forte, 3^e e muet.] Instrument servant à tracer un angle droit. » Dresser à l'*équerre*. » Ce bâtiment n'est pas d'*équerre*.

Rem. 1^o. * On écrivait autrefois *équierre*, et *Boileau* a suivi cette orthographe. *Fleury* dit aussi: » Ils avoient grand soin que tout fût bien uni et bien dressé au plomb et à l'*équierre*, et au niveau. *Mœurs des Israélites*.

2^o. * Quelques-uns font mal-à-propos ce mot masculin. Ils disent: bâti à *faux équerre*: c'est à *fausse équerre* qu'il faut dire.

ÉQUESTRE, adj. [l'*u* se prononce: *ékuèstre*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. 3^e e muet.] Il ne se dit qu'avec *statue*, *figure*, *ordre*. » Statue ou figure *équestre*, représentant une personne à cheval. *Ordre équestre*, l'or-

dre des Chevaliers Romains. — C'est aussi le second ordre dans la Noblesse de Pologne.

ÉQUIANGLE, adj. [*é-kni-angle*; et non pas *ékiangle*: 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet] Terme de *Géométrie*. Qui a ses angles égaux à ceux d'un autre. » Figures, triangles *équiangles*.

ÉQUIDISTANT, ANTE, adj. [*é-kui-dis-tan*, *tante*: 1^{re} é fer. 4^e lon.] Il se dit de ce qui est, dans toutes ses parties, également éloigné des parties d'un autre corps. » Les lignes parallèles sont *équidistantes*.

ÉQUILATÉRAL, ALE, **ÉQUILATÈRE**, adj. [*é-kui-latéral*, *râle*, *latère*: 1^{re} é fer. 4^e é fer. aux 2 1^{ers}, é moy. et long au 3^e.] Ces deux adjectifs ont la même origine et paraissent avoir la même signification: mais il y a entre les deux quelque différence. Le 1^{er} se dit absolument d'un triangle, qui a les côtés égaux. Le 2^d est un terme relatif, et se dit des figures qui ont les côtés égaux à ceux d'une autre. » Triangle *équilatéral*. » Figures *équilatères*.

ÉQUILIBRE, s. m. [*Ékilibre*: 1^{re} é fer. dern. e muet.] Égale pesanteur de deux corps, comparés l'un à l'autre. *Trév.* État des choses, qui, étant pesées sont d'un poids si égal, qu'elles n'emportent la balance d'aucun côté. *Acad.* Cette 2^e définition est plus nette et donne une idée plus juste de la chose. » Cela est *en équilibre*; fait *l'équilibre*; mettre dans *l'équilibre*. » Les fluides tendent à se mettre *en équilibre*. — *Figurément.* » Tenir les Puissances voisines *dans l'équilibre*. » *L'équilibre* de l'Europe: le système de *l'équilibre* n'a été bien développé qu'à la fin du dernier siècle.

ÉQUINOXIAL, ALE, adj. **ÉQUINOXE**, s. m. [*Ekinokvi-al*, *ale*, *nokce*: 1^{re} é fer.] L'*Équinoxe* est le temps de l'année, auquel le soleil, passant par l'*équateur*, fait les nuits et les jours égaux. — *Équinoxial*, *ale*, qui appartient à l'*équinoxe*. » Cercle *équinoxial*. Ligne *équinoxiale*. — s. m. L'*Équinoxial*: l'*équateur*.

ÉQUIPAGE, s. m. [*Ékipage*: 1^{re} é fer. dern. e muet.] 1^o. Train, suite. » *Équipage* de guerre, de chasse. » Grand, superbe *équipage*. » Dans cette déroute, il perdit son *équipage*. » Les *équipages* de l'armée. » Se mettre *en équipage*. — 2^o. Carrosse et chevaux. » Il a un *équipage*. » Il est venu avec son *équipage*. — 3^o. L'*Équipage* d'un vaisseau, ne se dit que des soldats et des mate-

lots. » Le vaisseau a péri, mais l'équipage a été sauvé. » Il y a des vaisseaux de douze cens hommes d'équipage.

Rem. 1°. Quand on parle d'un carrosse, le mot *équipage* comprend aussi les chevaux. L'un sans l'autre n'est pas un *équipage*. Ainsi c'est mal parler que de dire: * atteler les chevaux à l'équipage. GASC. CORR.

2°. Scudéri avait critiqué ce vers du *Cid*, *marcher en si bon équipage*; et l'*Acad.* trouva que l'observateur avait eu raison de dire, qu'il eût été mieux de mettre, *en bon ordre*, qu'*en bon équipage*; parce qu'ils allaient au combat et non pas en voyage; mais qu'il avait eu tort de dire que le mot d'*équipage* était vilain. *Sent. sur le Cid*. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il n'est pas fort noble, et que dans le discours soutenu et le style relevé, *en bon ordre* vaut mieux, tant pour le voyage que pour le combat. — *Équipage* est encore moins propre pour exprimer la parure d'une femme. » Agesilas, dit Rollin, ne changea rien ni à ses repas, ni à ses bains, ni à l'équipage de sa femme. — L'Auteur n'entendait par là que l'équipement, la parure de la Reine; car assurément les Reines Spartiates n'avaient pas de carrosses.

On dit, proverbiallement, l'équipage de *Jean de Paris*, pour dire, un équipage, un train magnifique; et un équipage de *Bohème*, (qu'on prononce *boame*) pour dire, un équipage délabré. — Être *en bon* ou *en mauvais équipage*, bien ou mal vêtu. » Cet homme est *en mauvais*, ou, *en triste*, ou, *en pauvre équipage*: sa santé, ses affaires sont en mauvais état.

ÉQUIPÉE, s. f. ÉQUIPEMENT, s. m. ÉQUIPER, v. act. [*Ekipé-e*, *peman*, *pé*; 1^{re} é fer. 3^e é fer. au 1^{er} et au dern. e muet au 2d] *Equipée*, se dit d'une action, d'une entreprise ou démarche indiscrete, téméraire et qui réussit mal. » Cet écolier, par esprit de libertinage, s'est allé enrôler, ce n'est pas sa première *équipée*. » Cet officier entreprit cette affaire mal à propos, et cette *équipée* lui coûta cher. » Il est sujet à faire des *équipées*, dont il a lieu de se repentir.

ÉQUIPEMENT, est l'action d'équiper, de pourvoir des choses, qui sont nécessaires. » L'*Équipement* d'une flotte, d'un vaisseau. » *Equiper* un vaisseau, une flotte. — Le substantif ne se dit que des choses; le verbe se dit aussi des personnes. » *Equiper* un cavalier. » Il a envoyé son fils dans une pension,

et il l'a équipé de toutes choses. » Il lui faut tant pour s'équiper.

Rem. Quand *équiper* signifie habiller, il se dit de l'habillement complet. Fontenelle, parlant des cérémonies de l'Initiation, dit: » On vous équipe d'une tunique de lin. — Ainsi l'on pourrait dire qu'on a équipé un pauvre d'une chemise neuve, ce qui paraîtrait ridicule, si on le disait sérieusement. *Equiper*, ne peut être employé de la sorte que dans le style comique, ou satirique. Dans ce style s'équiper, c'est se parer. » Ma fille, êtes vous folle de vous équiper de la sorte? Savez-vous à qui vous ressemblez? A une danseuse de corde. Th. d'Éduc.

ÉQUIPOLLENCE, s. f. ÉQUIPOLLENT, ENTE, adj. ÉQUIPOLLER, v. act. [On prononce les deux ll: *ékipol-lance*, *lan*, *lante*, *té*: 1^{re} é fer. 4^e lon. aux 3 1^{ers}, é fer. au dern.] *Equipoller*, c'est valoir autant que... *Equipollent*, qui vaut autant que... *Equipollence*: égalité de valeur. » Le gain *equipolle* la perte. » La perte est *equipollée* au gain. » L'un est *equipollent* à l'autre: le profit est *equipollent* à la perte. » L'*Equipollence* de l'un avec l'autre.

A l'*equipollent*, adv. A proportion, à l'avenant. Il se dit seul, ou avec la prép. *de*. » Il a perdu mille écus dans cette affaire et les autres à l'*equipollent*, ou à l'*equipollence* de ce qu'ils y avaient mis.

REM. L'*Acad.* remarque qu'*equipollence* ne se dit guère que dans cette phrase, l'*equipollence* des propositions, pour dire, des propositions, qui reviennent, qui équivalent l'une à l'autre. C'est un terme de logique. — Mais c'est trop restreindre l'usage de ce mot.

* ÉQUIPONDÉRANT, ANTE, adj. *Equipollent*; c'est un mot de *Rousseau le Philosophe*. » Article essentiel, article *equipondérant* à tous ceux qui vous sont contraires. — Ce néologisme n'a pas fait fortune.

ÉQUITABLE, adj. ÉQUITABLEMENT, adv. [*ékitable*, *bleman*; 1^{re} é fer. 4^e e muet.] *Equitable*, en parlant des choses, qui est conforme à l'équité. » Jugement *équitable*. » Cela est ou n'est pas *équitable*. — En parlant des personnes; qui a de l'équité. » Homme, Juge *équitable*. » Il y a peu de gens *équitable*s. = *Équitablement*, d'une manière *équitable*, avec équité. » Il faut juger *équitablement* de toutes choses.

ÉQUITABLE. Voy. **JUSTE.** — Cet adjectif suit ou précède le substantif : mais c'est à l'oreille et au goût à lui assigner sa place dans la construction. » *Loi équitable, Prince équitable.*

Dieux moins connus par le tonnerre
Que par d'équitables bienfaits.

| Gresset.

Son équitable austérité
Soutiendra le foible pupile.

Rouss.

Il peut y avoir en ce genre, des inversions dures ; *Équitable loi* ne serait pas fort mélodieux ; *équitable Prince* sonerait assez mal, et *équitable homme* serait insupportable.

ÉQUITATION, s. f. [*é-kui-ta-cion*, en vers *ci-on* : 1^{re} é fer.] L'art de monter à cheval. » Dissertation sur l'*équitation* ancienne et moderne. — On le dit aussi depuis quelque temps de l'exercice, ou de l'action de monter à cheval. » L'*Équitation* est un exercice très-salutaire. — L'*Acad.* et le *Rich. Port.* ne le mettent que dans le 1^{er} sens ; *Trévoux* ne le dit que dans le second. Je crois qu'on peut s'en servir dans tous les deux.

ÉQUITÉ, s. f. [*ékité* : 1^{re} et dern. é fer.] 1^o. Justice, droiture : » Avec *équité*, selon l'*équité*. En toute *équité* ; contre toute *équité*. » Homme, *plein d'équité*, ou, *sans équité*, qui n'a point d'*équité*. — 2^o. Il signifie aussi la justice exercée, non pas selon la rigueur de la Loi, mais avec un adoucissement raisonnable. » Les Juges subalternes sont des Juges de rigueur, mais les Juges Supérieurs peuvent juger *selon l'équité*.

ÉQUIVALENT, ENTE, adj. **ÉQUIVA-LOIR**, v. n. [*Ekivalan, lante, loar* : 1^{re} é fer. 4^e Ion. aux 2 1^{res}] *Équivaloir*, c'est être de même prix, de même valeur. *Équivalent*, qui équivalait. » Une once d'or *équivalait* à quinze onces d'argent et plus. » Un héritage *équivalent* ; chose *équivalente*. — Il est aussi subst. *Offrir un équivalent* ; *des équivalents*, etc. — Le verbe régit la prép. *à* ; le substantif peut régit la prép. *de* ; mais l'adjectif s'emploie ordinairement sans régime. » Cela *équivalait* à ce que j'ai fourni pour vous : » C'est l'*équivalent* de ce que vous m'avez donné. » Je vous donnerai un bijou *équivalent*.

ÉQUIVOQUE, s. f. et adj. **ÉQUIVOQUER**, v. n. et réc. [*ékivoke, voké*] *Équivoque*, qui a un double sens. *Équivoquer*, user d'*équivoque*. *S'équivoquer*, dire un mot pour un

autre. » Discours, expression *équivoque*. — Action, réputation *équivoque*. » C'est une *équivoque* : user, se servir d'*équivoques* pour tromper. » Il *équivoque* continuellement. » Il *s'est équivoqué*. — Le verbe n'est que du style familier, tant au neutre qu'au réciproque. Le substantif et l'adjectif sont de tous les styles.

I. REM. 1^o. *Équivoque*, substantif, était autrefois des deux genres, témoin la 12^e satire de *Boileau*, le plus mauvais de ses ouvrages.

Du Parnasse François bizarre hermaphrodite,
De quel genre te faire *équivoque maudite*,
ou *maudit*, etc.

Aujourd'hui et depuis longtems le féminin l'a emporté.

2^o. *Équivoque*, adjectif, suit presque toujours le nom qu'il modifie, du moins dans la prose ; langage *équivoque*, démarche *équivoque*. On peut absolument le faire marcher devant en vers, et dans la prose poétique (et oratoire : *équivoque* langage, *équivoque* démarche : mais souvent aussi l'inversion serait dure.

3^o. Un Auteur moderne lui fait régir le datif (la prép. *à*) » Les signes de plaisir, que donnent la plupart des Animaux, *sont équivoques*. Du Plaisir. Cela sent le jargon de l'École.

4^o. Ce mot ne se dit que des choses qui ont rapport aux personnes ; il ne se dit point des personnes mêmes. On ne dit point un homme, une personne *équivoque*. Cependant le P. d'Orléans l'a employé plusieurs fois en ce sens là dans son livre des *Révolutions d'Angleterre*. L'*Acad.* ne dit point cet adjectif des personnes. L. T.

II. Les *équivoques* nuisent beaucoup à la netteté du discours, qui est la plus précieuse qualité du langage. Il vaut mieux être long, que d'être obscur. *Brevis esse laboro : obscurus fio.* Hor. Et il est quelquefois à propos d'expliquer ce qu'on veut dire, plutôt que de le laisser à deviner. » Je vous défie tous deux d'*aimer mieux* M^e de Grignan, *que moi*, c'est à dire, *que je l'aime*. *Szv. que moi* étoit-là *équivoque* ; car il pouvait signifier, *aimer mieux* M^e de Grignan *que vous ne m'aimez moi*, ou *l'aimer mieux que je ne l'aime* ; *moi* pouvant être également bien le sujet ou le régime du membre de la phrase. » *Me de Sévigné*, en déterminant le sens qu'elle lui donne, ôte l'*équivoque*. Mais cela ne fait bien que dans le style familier. Dans le

discours soutenu, ces paranthèses ne font qu'embarrasser, et il faut alors ôter l'équivoque, en changeant de tour et de construction. — Il y a aussi une *équivoque* dans cette phrase de J. J. *Rouss.* qui ridiculisant la coutume de haranguer les Princes au berceau, dit: » Les Présidens du Sénat et des Académies commencèrent à composer, raturer, étudier, feuilleter leur *Démosthène* pour apprendre à parler à un Embryon. *Reine Fantastique.* Le sens de l'Auteur est pour apprendre à parler eux-mêmes à, etc. Mais ces mots peuvent signifier aussi et signifient plus souvent pour apprendre à l'embryon à parler, et le contexte seul détermine le sens. — Voy. la conjonction *ET*.

ER au milieu des mots: Dans plusieurs Provinces on prononce cette syllabe comme s'il y avait un *a*: on dit *virtu*, *sarge*, etc. pour *vertu*, *serge*, etc.

ER, est bref dans *Jupiter*, *Lucifer*, *Ether*, *Clerc*, *Cancer*, *Pater*, *Magister*, *Frater* et quelques autres, ou noms propres, ou noms étrangers. = Il est bien plus ouvert et long, dans *altier*, *fer*, *enfer*, *léger*, *mer*, *amer*, *ver*, *hiver*. = Il est douteux dans les infinitifs; car, si l'*r* est muette, comme dans *aimer Dieu*, qu'on prononce *aimé Dieu*, il est bref; mais si l'*r* sonne avec la voyelle suivante, comme il le faut dans le vers et dans la prononciation soutenue, il est long.

Mais je sais peu louer et ma muse tremblante, etc.

Rem. Plusieurs Poètes français, parmi les Anciens, suposant que cette *r* dans les infinitifs se prononce fortement, les ont fait rimer avec des mots, dont l'*e* final est ouvert.

Et souffrez que je tâche enfin à mériter,
Au défaut de Phinée un fils de Jupiter.

— *Andromède.*

Que vos droits, sans ma main, ne sont que
droits en l'air.

Ciel!... Allez, et du moins apprenez à parler.

— *Attila.*

Malherbe employait souvent ces rimes vicieuses, qu'on appelle *normandes*, parce que les normands, qui prononcent *er* des infinitifs comme *er* ouvert, les ont introduites dans la langue. *Quitter* et *vanter*, riment chez lui avec *Jupiter*; *aveugler* avec *clair*; *philosopher* avec *enfer*. D'autres Poètes du temps de *Malherbe*, comme *Gombaud*, *Voiture*, etc. le pratiquaient de même. Aujourd'hui, on ne le souffrirait pas.

ÉRABLE, s. m. [1^{re} *e* fer. 2^e lon. 3^e *e* muet.] Espèce d'arbre, du genre de ceux, qui ne portent point de fruit.

ÉRÀFLER, v. act. *ÉRÀFLÛRE*, s. f. [1^{re} *e* fer. 2^e lon. surtout devant l'*e* muet, il *érâfle*, *érâflera*, etc. 3^e *e* fer. au 1^{er}, lon. au 2d] *Erâfler*, c'est écorcher la peau, l'écorcher légèrement. *Éraflûre*, écorchure légère.

ERAI, terminaison des futurs de plusieurs verbes: l'*e* y est muet; j'*aimerai*, je *ferai*, c'est une faute grossière, et cependant très-commune de le prononcer avec un *e* moyen, je *fèrai*, je *trouvèrai*. — Ceci est applicable au futur conditionnel terminé en *erois*. Restaut.

ÉRÀILLER, v. act. *ÉRÀILLÛRE*, s. f. [*Érà-glié*, *gliû-re*: 1^{re} *e* fer. 2^e lon. mouillez les *ll*: 3^e *e* fer. au 1^{er}, lon. au 2d.] *Éràiller* une toile, ou une étoffe, c'est la tirer avec effort, en telle sorte que les fils se relâchent. » On a *érâillé* cette toile. » Cette étoffe est *érâillée*. — Par extension, *œil érâillé*, où il paraît des filets rouges et dont la paupière est trop ouverte par la violence de quelque fluxion. = *Éràillûre*, marque qui reste à une toile, ou à une étoffe, quand elle est *érâillée*.

ÉRATER, v. act. Ôter la rate. Il est peu usité. » On dit qu'on a *ératé* des chiens, pour savoir s'ils pouvaient vivre sans rate. = * Fig. *Ératé, ée*, adj. Gai, enjoué, éveillé. » Il est fort *ératé*, elle est bien *ératée*. Subst. » C'est un *ératé*, une *ératée*. Trév. L'*Acad.* ne le met point en ce sens, ni le *Rich. Port.* On dit, proverbialement, *ératé* comme une *potée de souris*, qui a beaucoup de gaité.

ERBE, finale, dont la pénultième est brève. *Herbe*, *acerbe*, etc.

ERCE, *ERCHE*, ont la pénultième toujours brève: *comerce*, *il berce*, etc. *Perche*, *il cherche*, etc.

ERDE et *ERDRE*, sont brefs aussi: qu'il *perde*, *perdre*.

ÈRE a la pénult. longue, l'*e* y est moyen: *père*, *mère*, *sincère*, *il espère*, etc.

ÈRE, s. f. [1^{re} *e* moy. et long, 2^e *e* muet.] Terme de *chronologie*. Point fixe d'où l'on comence à compter les années. La Naissance de J. C. est l'*ère des chrétiens*: celle des mahométans, ou autrement l'*Hégire*, c'est la fuite de Mahomet.

ÉRECTION, s. f. [*Èrèc-cion*, en vers *ci-on*: 1^{re} *e* fer. 2^e *e* moyen.] Institution,

établissement. » *L'Erection d'un Parlement, d'un présidial; d'une terre en Duché.* — Action d'ériger; *l'érection d'une statue, d'un monument.*

ÉREINTER, v. act. [*é-rein-té* : 1^{re} et dern. é fer. 2^e Ion.] Rompre les reins. » Si vous lui mettez un fardeau si pesant, vous l'éreinterez. » Il fit un si grand effort qu'il s'éreinta. — * On a dit autrefois *errener*, ou *érenner*.

ÉREMITIQUE, adj. *Acad. Rich. Port.* — *Trév.* met *héremitique* avec une *h*, et ç'a été jusqu'à présent l'orthographe la plus commune. — Vie *éremitique*, vie que mènent les hermites, les solitaires dans le désert, par opposition à la vie *cénobitique*, qui est celle des Religieux, qui vivent en communauté. — Il n'a d'usage que dans cette occasion.

ÉRÉSIPÈLE ou ERYSIPELE, s. f. ÉRÉSIPÉLATEUX, ou ERYSIPELATEUX, adj. [*Trév.* met le 1^{er}; l'*Acad.* le 2^d, le *Rich. Port.* du second renvoie au 1^{er}, celui-ci est plus selon l'usage, l'autre est plus conforme à l'étymologie; mais peu de personnes le disent et l'écrivent.] L'*Érésipèle* est une maladie qui vient sur la peau, causée par des sérosités âcres, d'où il naît une inflammation ardente. — *Érésipélateux*, qui tient de l'*Érésipèle*. » Bouton-*érésipélateux*.

ÉRETHISME, s. m. [1^{re} et 2^e é fer. dern. e muet.] Tension violente des fibres. Plusieurs écrivent *éretisme* sans *h*. — M. *Linguet* l'emploie au fig. » La fièvre, qui consume déjà deux des plus grandes Nations de l'Europe, et l'*éretisme* qui comence à tourmenter les autres, etc. — La fureur de tirer leurs métaphores des termes d'arts inconnus à la plupart des lecteurs, est une maladie des Auteurs de ce siècle. On ne parle et on n'écrit que pour se faire entendre; et c'est une affectation pédantesque que d'employer des termes d'art avec ceux pour qui ce n'est point une honte de les ignorer. *Convulsions* aurait exprimé à-peu-près le même sens, et aurait été entendu de tout le monde. Un aussi beau génie et un aussi grand Écrivain que M. *Linguet*, n'a pas besoin de la ressource de ces mots extraordinaires, et certainement il ne les affecte pas. Mais dans sa brillante imagination tout se peint fortement, et il rend les choses comme il les sent.

ERGE, a la pénultième brève: *verge*, *serge*, etc.

ERGO-GLU. Façon de parler du st. plais.

et moqueur, dont on se sert pour se moquer de ceux qui font de grands raisonnemens qui ne concluent rien. C'est l'abrége de, *ergo glu capiuntur aves*, donc on prend les oiseaux avec de la glu; et cela revient à ce que *Molière* fait dire au *Médecin malgré lui*: » Et voilà justement pourquoi votre fille est muette.

ERGOT, s. m. [1^{re} é ouv. On ne prononce point le t final.] 1^o. Petit ongle pointu, qui vient au derrière du pied de quelques animaux. » *Les ergots d'un coq, d'un chien.* — On dit figur. dans le style familier, *être ou monter sur ses ergots*, parler avec colère et d'un ton fier et élevé. » *Ju non... Dame toujours sur ses ergots Scarr.* — 2^o. Maladie qui ataqe le seigle, et qui en rend le pain très-dangereux.

ERGOTÉ, adj. m. Il se dit du seigle ataqé de l'ergot. » *Seigle ergoté, ou blé cornu.* — *Rousseau* lui donne une signification relative au premier sens d'*ergot*.

La fligé Bucephale,

Qui saccadé par la bride fatale,

Se sent encor diffamer les côtes

Par deux talons de pointes ergotes,

Cela n'est admissible que dans le style burlesque ou marotique.

ERGOTER, v. n. ERGOTEUR, s. m. [*Ergoté, teur*; 1^{re} é ouv. 3^e é fer. au 1^{er}.] *Ergoter*, c'est pointiller, disputer et argumenter sur tout, et sans cesse. *Ergoteur*, pointilleux, qui dispute et pointille sans raison. » Il *ergote* sans cesse: il *ergote* sur toutes choses. » C'est un *ergoteur* importun, insupportable. — On ne le dit guère des femmes. L'*Acad.* dit pourtant: c'est une *ergoteuse*. — Mde. de B... emploie le masc. adjectivement. » Le génie *ergoteur* des Réformés. *Hist. d'Angl.*

ERGUE. La pénult. est brève: *Exergue*, *vergue*, etc.

ÉRIGER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] Consacrer, élever. » *Eriger une statue, un autel, des trophées, un monument consacré à la gloire de...* — *Eriger une commission en titre d'office, une terre en Duché, etc.* — *S'ériger en...* S'attribuer une qualité, un droit qu'on n'a pas, ou qui ne convient pas. » *S'ériger en censeur public, en réformateur, en bel esprit, en Auteur, en diseur de bons mots, etc. etc.* — Voyez FONDER.

ERLE, Finale, dont la pénultième est

brève ; *Perle*, *merle*.

FERME, dans cette terminaison, on prononce brève la pénult : *Ferme*, *il ferme*, *afferme*, etc.

ERMITAGE, s. m. **ERMITE**, s. m. Trév. écrit *hermitage*, *hermite* avec une *h*, et c'est l'orthographe la plus commune. L'Acad. écrit ces deux mots sans *h*, et le Rich. Port. l'a suivie.] *Ermite*, Solitaire qui s'est retiré dans un désert, pour y servir Dieu. *Ermitage* est l'habitation d'un Ermite. — *Figurément*, lieu écarté et solitaire. — *Vivre comme un ermite*, mener une vie fort retirée. Voyez **HERMITAGE**, **HERMITE**.

ERNE, a sa pénultième brève : *caverne*, *éternelle*, etc.

EROIS, terminaison du futur conditionnel d'un grand nombre de verbes : *j'aimerois*, *je donnerois*, *je ferois*, etc. Voy. **ERAI**.

ÉROSION, s. f. [*Ero-zion* : 1^{re} é fer.] Terme de Médecine. Action de toute liqueur acide, qui ronge quelque substance. » Les humeurs âcres mangent les chairs par *érosion*.

ÉROTIQUE, adj. **ÉROTOMANIE**, subst. f. [*Érotike*, *romani-e* : 1^{re} é fer. pénult. lon. au 2d, dern. e muet dans les deux.] *Érotique* se dit de ce qui appartient à l'amour, ou qui en procède. » Délire *érotique*. » Poème, Poète *érotique*. Vers *érotiques*. C'est tout l'emploi de ce mot. — **Érotomanie**, délire amoureux.

ERR, dans *Erreur*, *terreur*, *errant*, *errané*, *erra*, l'e est presque fermé et bref. Dans *terre*, *guerre*, *tonnerre*, *il erre*, *peruque*, *ferrer*, *terrein*, nous verrons : il est très-ouvert et long. Dans *guerrier*, *terroir*, *terrible*, *atterrer*, *derrière*, c'est un son mitoyen, qui rend la syllabe douteuse. **D'Olivet**.

ERRANT, ANTE, adj. [*Er-ran*, *rante* : 1^{re} é fer. 2^e lon.] 1^o. Vagabond, qui erre de côté et d'autre. » Il est *errant* et *vagabond*. Chevalier *errant*. — 2^o. Qui est dans l'erreur en matière de foi. » Nos frères *errans*. Il ne se dit que dans cette occasion ; et substantivement, redresser les *errans* dans la foi. — On dit proverbialement, d'un homme qui change souvent de demeure, que c'est un *Chevalier errant*, u. *Juif errant*. La dernière expression est fondée sur l'erreur populaire, qu'il y a un Juif qui va de ville en ville, et qui sera ainsi *errant*

jusqu'à la fin du monde. D'habiles, ou plutôt de hardis imposteurs, ont abusé de cette erreur populaire, pour tromper les sots et s'enrichir à leurs dépens.

ERRATA, s. m. [*Er-rata* : la 1^{re} est un é presque fermé :] Ce terme est emprunté du latin : il signifie *fautes*. En français, c'est la liste des fautes survenues dans l'impression d'un ouvrage. » Il a fait un *errata* fort exact. — Il ne prend point d's au pluriel. » Les *errata* des livres sont rarement bien faits.

ERRE, s. f. [*Er-re* : 1^{re} é ouv. et lon. 2^e e muet.] 1^o. Train, allure. Au propre, aller *grand'erre*, ou *belle erre*, aller bon train. Au figuré, faire trop grande dépense. C'est le seul emploi de ce mot, qui n'est que du style familier. — 2^o. On dit au pluriel, suivre les *erres*, marcher ou aller sur les *erres* de : tenir la même conduite que, etc. Et en parlant d'affaires, reprendre les premières *erres*, les dernières *erres*, recommencer à travailler sur une affaire, la reprendre où on l'avait laissée. On dit aussi *erremens*. Voy. ce mot. Celui-ci est même plus usité.

ERREMENS, s. m. pl. [*Er-remans* : 1^{re} é ouv. et lon. 2^e e muet.] C'est la même chose qu'*erres*. Voyez le mot précédent, à la fin. Il ne se dit qu'au figuré, et en parlant d'affaires. Acad. Reprendre les derniers *erremens* d'une affaire.

REM. *Boileau* et *Voltaire* ne pouvaient souffrir cette expression, appliquée aux personnes. » Suivre des *erremens*, s'écrie le premier, juste ciel ! Quelle langue est celle-là ? » Quand *Bossuet*, — dit *Voltaire*, quand *Fénélon*, *Pellisson* voulaient signifier qu'on suivait ses anciennes idées, ses projets, ses engagements, ils ne disaient point : j'ai suivi mes *erremens*, j'ai travaillé sur mes *erremens*. Let. à M. l'Abé *d'Olivet*. — » Il reprit ses derniers *erremens*, et leva de nouveau l'étendard de la rébellion. *Villaret*, Hist. de Fr.

ERRER, v. n. **ERREUR**, s. f. [*Er-ré*, *reur* : la 1^{re} est un é presque fer.] *Errer*, est 1^o. Aller çà et là à l'aventure. » *Errer* de côté et d'autre : *errer* par la campagne. — 2^o. Se tromper, avoir une fausse opinion. Tous les hommes sont sujets à *errer*. » Vous *errez* dans votre calcul. *Errer* dans les principes, dans le droit, dans la foi. — On a dit au fig. dans le premier sens,

laisser errer sa pensée sur un objet, sur un projet, etc. M. Necker a employé depuis peu cette expression, qui est belle, et qui fait image.

ERREUR, 1°. Fausse opinion » Être, tomber dans l'erreur, sortir d'erreur, revenir de son erreur. Vivre, persister dans l'erreur. » *Erreur dans la foi, en matière de foi.* » Doctrine pleine d'erreurs, etc. =
2°. Erreurs, au pl. dérèglement dans les mœurs. » *Les folles erreurs de la jeunesse.* » Il est bien revenu de ses erreurs, etc. =
3°. Faute, méprise. » Commettre une erreur dans une citation, dans un compte. *Erreur de calcul, erreur dans la chronologie, etc.*

REM. 1°. *Erreur*, était autrefois masc. mais il est depuis quelque temps fem. disait *Vaugelas*, et si déclaré, que qui le fait d'un autre genre, fait un solécisme.

2°. *Errer* se dit dans le propre, plus souvent que dans le fig. *Erreur*, au contraire, ne se dit plus que dans le fig. : on ne l'emploie plus dans le sens propre. Il n'y a d'exception que dans cette phrase : *les Erreurs d'Ulysse.* » Si après cela, je fais quelques souhaits, dit *Voiture* à Mlle. Paulet, c'est qu'à la fin de tant d'erreurs, je puisse avoir l'honneur de vous en entretenir. On dit aujourd'hui *courses.* » Tels qu'étoient les Israélites, lorsqu'après de longues erreurs, ils mirent enfin le pied dans la terre promise. *La Rue.*

Cet espoir m'a guidé dans mes erreurs diverses.

P. Folard, Thémistocle.

Ce terme est aujourd'hui suranné en ce sens.

ERRONÉ, ÉE, adj. [*Er-roné, né-e, 1^{re} é presque fer. 3^e é fer. aussi, long au fem.*] Il ne se dit point des personnes mêmes. Il ne signifie pas, qui est dans l'erreur, mais qui contient des erreurs. On ne dit pas, homme erroné, mais sentiment erroné, opinion, proposition erronée.

ERS est toujours long, ou à cause de l'é ouvert : *univers, pervers, etc.* ou par la nature du pluriel, *dangers, passagers.* Dans les premiers on prononce l'r ; dans les autres on ne la prononce pas.

ERT, est douteux au singulier, *concert, désert, ouvert, etc.* et long au pluriel, *déserts, concerts, etc.*

ERTE a sa pénult. brève, *perte, ouverte, alerte, etc.*

ERTRE est aussi bref dans sa pénultième, *tertre.*

ÉRUDIT, adj. ÉRUDITION, s. f. [*Erudi-tion, en vers ci-on : 1^{re} é fer.*] *Erudition*, grande étendue de savoir : connaissance fort étendue dans toute sorte de littérature. *Erudit*, qui a beaucoup d'érudition. » Homme fort *érudit*, qui a de l'érudition, beaucoup d'érudition.

REM. 1°. *Erudition* est assez ancien dans la langue, mais *Erudit* ne date que de ce siècle. L'Abé du Bos, qui aimait les mots nouveaux, met celui ci en italique, pour montrer qu'il n'était pas encore adopté par l'usage. » Les Commentateurs les plus *érudits.*

2°. Les Dictionnaires ne donnent point de féminin à cet adjectif. On aurait dû lui en donner un, ne fût-ce qu'en faveur de Mde. *Dacier*, qu'on peut apeler une femme très-*érudite.*

3°. *Erudit* s'emploie aussi substantivement ; mais quand il est employé sans épithète, il se prend en mauvaise part. » Ce n'est qu'un *érudit.* » C'est un *érudit* de la première classe ; plein de mépris pour ce qui est moderne, il estime les choses par le nombre des siècles. *Marm.* — Quand il a une épithète, elle en détermine le sens. » Un *Savant*, nullement versé dans les Humanités Latines et Françaises, n'est qu'un *pédant érudit.* L'Abé des Font. » Les *Dissertations* (de l'Abé Anselme) sont plus propres à le faire regarder comme un *sage érudit* et un bon *Littérateur.* *Sabatier, Trois Siècles, etc.* Voyez SAVANT.

4°. Comme on dit, un *homme d'esprit*, un *Auteur*, par analogie, a dit : un *homme d'érudition* ; un autre dit : *Eclésiastique d'érudition* : ce qui vaut encore moins. » Vous m'étonnez de m'assurer que ces *drébis désobéissantes* ont pour protecteurs non-seulement des gens grossiers et débauchés comme eux, mais des *Eclésiastiques d'érudition.* Let. de M. de *Ste. Marthe.* On ne pourrait pas même dire des *Eclésiastiques d'esprit* ; encore moins peut-on dire, des *Eclésiastiques d'érudition.* — L'Abé Prévot a dit, dans la *Traduct. de l'Hist. des Stuarts* : » *Homme de mérite et d'érudition.* L'Acad. met aussi pour exemple : il est *homme d'érudition* ; mais cela est un peu différent, et on ne peut pas conclure de-là qu'on puisse dire, c'est un *homme d'érudition*, comme on dit : c'est un *homme d'esprit.*

ÉRUDITION signifie aussi, *remarque, recherche savante, curieuse.* » Voilà une *eru-*

dition très recherchée, mais mal placée.

ERUPTION, s. f. [*Erup-cion*, en vers *ci-on* : 1^{re} é fer.] En *Médecine*, évacuation subite et abondante; ou sortie des pustules, boutons, etc. » *Eruption de la petite vérole.* — En parlant des volcans, sortie prompte et avec effort. » *L'éruption du Vésuve.*

ERYSIPELE, **ÉRYSIPELATEUX**. Voy. **ÉRYSIPELE**, etc.

ES. Cette finale est toujours longue : tu *es*, progrès, succès, procès, etc. *les*, *des*, *mes*, *tes*, *ses*, *ces*, pronoms et articles; l'*e* est ouvert : tu *es*, *les*, *dés*, etc.

ES, prép. C'est un mot fait par contraction de la prép. *en*, et de l'article plur. *les* : *en les*. Il n'a plus d'usage que dans, *Maître-ès-arts* (en les arts), et en quelques locutions qui ne sont en usage qu'au Palais. — On disait autrefois, *ès mains*, *ès droits*, pour, *en les mains*, *en les droits* : Cette façon de parler, qui était autrefois si élégante, est devenue si barbare, que *Ménage* ne voudrait pas qu'on s'en servit, même au Palais.

ESC : Il paraît à plusieurs fort inutile d'avertir que dans les mots qui commencent par cette syllabe, on doit prononcer l'*e*; mais dans les Provinces méridionales, on trouvera l'avis nécessaire. Plusieurs y prononcent *scabeau*, *scadre*, *scamoter*, etc. au lieu de *escabeau*, etc. ce qui est une faute grossière.

ESCABEAU, s. m. **ESCABELLE**, s. fém. [*Escabo*, *bèle* : 1^{re} é moy. 3^e é aussi moy. au 2^d, dont. au 1^{er} : au pluriel elle est longue : *escabeaux*.] Ces deux mots ont le même sens, mais le 2^d est moins usité que le premier. — Simple siège de bois, sans bràs ni dossier. » S'asseoir sur un *escabeau*. — On dit, proverbiallement, remuer les *escabelles*; déménager, changer de domicile. Et figurément (style plaisant), on lui a bien dérangé les *escabelles*, on lui a rompu toutes ses mesures : on a mis du désordre dans ses affaires. — Je lui ferai bien remuer ses *escabelles*; je le ferai changer de situation de fortune.

ESCADRE, s. f. **ESCADRON**, s. masc. **ESCADRONER**, v. neut. [*Eskadre*, *eskadron*, *dron* : 1^{re} é moy. 2^e lon. au 1^{er}.] *Escadre* se dit dans la marine, et *escadron* dans la Cavalerie. En Anglais, on dit, *squadron* pour les deux; et des Traducteurs de

livres Anglais s'y sont mépris, et ont dit, un *escadron de dix vaisseaux* : barbarisme ridicule.

ESCADRE, nombre de galères ou de vaisseaux de guerre sous un même chef. » On arme une *Escadre*. » *Chef d'Escadre*.

ESCADRON, troupe de cavalerie, composée ordinairement de quatre compagnies. » Former un *escadron*. Attaquer, enfoncer, rompre, défaire, renverser, faire plier un *escadron*.

ESCADRONER, se mettre en escadron. » Notre Cavalerie *escadronne* bien. — On dit que deux troupes *escadronnent ensemble*, pour dire, qu'elles se joignent pour en former un escadron.

ESCALADE, s. f. **ESCALADER**, v. act. [*Eskalade*, *ladé* : 1^{re} é moy. dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] — J'ai vu dans des livres *scalade*. L'imprimeur était apparemment Provençal.] *Escalade* est l'attaque d'une place avec des échelles. *Escalader*, c'est attaquer, ou même emporter par escalade. » Ils *escaladèrent* la place : ils montèrent à l'*escalade*. » Ils emportèrent le fort par *escalada*.

ESCALIER, s. m. [*Es ka-lié* : 1^{re} é moy. 3^e é fer.] Degré, la partie du bâtiment qui sert à monter et à descendre. » Grand, petit *escalier*. *Escalier* à deux rampes. » Le palier, le repôs d'un *escalier*. » Monter descendre l'*escalier*.

Rem. Dans les Provinces méridionales, on dit, *les escaliers*, pour l'*escalier*; monter, descendre *les escaliers*; et l'on dit, un *escalier*, pour une marche d'*escalier*. Une Dame disait : j'ai monté (je suis montée) jusqu'au dernier étage de cette maison, j'ai compté quatre-vingt-dix *escaliers*. Vous devez être bien fatiguée, lui dit-on, car à soixante marches par *escalier*, c'est cinq mille quatre cent marches que vous avez montées. — Dans ces mêmes Provinces, on dit aussi, *rouler les escaliers*, pour dire, tomber en roulant d'une marche à l'autre. Voy. **ROULER**.

On dit, sur l'*escalier*, pour dire, sur le repôs de l'*escalier*. » Elle m'attendoit au passage; je la trouvai sur l'*escalier*. *Mariv.* — Voy. **Degré** et **Montée**.

ESCAMOTER, v. act. **ESCAMOTEUR**, s. m. [*Escamoté*, *teur* : 1^{re} é moyen, dern. e muet au 1^{er}.] *Escamoter*, c'est faire disparaître quelque chose par un tour de main,

sans

sans qu'on s'en aperçoive, comme font les joueurs de gobelets. — Par extension, il signifie dérober subtilement. » On lui a *escamoté sa bourse*. — *Escamoteur*, qui escamote. » C'est un habile *Escamoteur*. — *Filou*, qui dérobe subtilement, qui trompe au jeu. — Ces deux mots ne se disent, au figuré, que dans le style familier.

* **ESCAMPER**, v. n. **ESCAMPETTE**, s. fem. Ces mots sont populaires. » Il *escampa*, il s'enfuit. » Il a *pris de la poudre d'escampette*, il s'est enfui.

ESCAPADE, s. f. C'est la même chose qu'*échappé*; mais il est plus familier. » C'est une *escapade d'écolier*. » Il est sujet à *faire des escapades*.

ESCARBILLARD, ARDE, adj. [*Trév.* dit *escarbillat*, *Richelet*, *escarabillat*. C'est un mot gascon.] Éveillé, gai, de bonne humeur. » Enfant, drôle, *escarbillard*. — *Richelet* dit que ce mot est tout-à-fait du peuple. L'*Acad.* se contente de dire qu'il est du style familier. — On dit dans le *Dict. de Trév.* qu'il se prend quelquefois en mauvaise part, pour un homme un peu escroc. — On l'emploie aussi substantivement : » C'est un *escarbillard* : il n'aime que la joie. — Ce n'est peut-être pas la peine de dire qu'on le dit aussi, mais plus rarement, des femmes.

ESCARBOT, s. m. Sorte d'insecte.

ESCARBOUCLE, s. f. Espèce de rubis, d'un rouge foncé, qui a beaucoup d'éclat.

ESCARCELLE, s. f. [*Es-car-celle*; 1^{re} et 3^e à moy. dern. e muet.] Grande bourse à l'antique. On ne se sert plus de ce mot que dans ces phrases proverbiales. » Il a rempli, il a vidé son *escarcelle*. Mettre la main à l'*escarcelle*; fouiller dans l'*escarcelle*.

Bon homme, c'est ce coup qu'il faut, vous m'entendez,

Qu'il faut fouiller à l'*escarcelle*.

La Fontaine.

* Bref, il plut dans son *escarcelle*;

On ne parloit chez lui que par doubles ducats.

Idem.

On dit qu'il pleut dans l'*écuelle* de quelqu'un. Voy. **ÉCUELLE**. Mais, il pleut dans l'*escarcelle* ne se dit point, et la métaphore n'est pas juste.

ESCARGOT, s. m. Espèce de limaçon. On dit, en style proverbial, *fait comme un escargot*, contrefait, mal bâti.

ESCARMOUCHE, s. fem. **ESCARMOU-**

Tom. II.

CHER, v. neut. **ESCARMOUCHEUR**, s. m. [*Eskar-mou-che ché, cheur*; 1^{re} à moy. 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Escarmouche* est un combat qui se fait en présence de deux armées, par des hommes qui s'en détachent. *Escarmoucher*, c'est combattre par escarmouches. *Escarmoucheur*, qui va à l'*escarmouche*. — *Escarmoucher* et *s'escarmoucher* se dit figurément, des disputes de l'école. » Ces deux Docteurs *escarmouchèrent*, ou *s'escarmouchèrent* long-temps. Le neutre vaut mieux que le réciproque. — On dit plutôt *se chamailler*.

ESCARPE, s. f. **ESCARPER**, v. act. [*Es-carpe, pé*; 1^{re} à moy. 3^e e muet au 3^{er}, é fer. au 2^d.] *Escarpe* est le mur intérieur du fossé, celui qui est du côté de la place. Il ne se dit que par opposition à la *contr'escarpe*, qui est le mur opposé. — *Escarper* un rocher, une montagne, un fossé; les couper droit de haut en bas. — On dit, adjectivement, rocher *escarpé*, montagne *escarpée*, rude et de difficile accès. *Escarper* est l'ouvrage de l'art, *escarpé* de la nature. — Cet adjectif suit toujours le substantif. » Un *escarpé rocher* est du style de *Du Bartas*.

ESCARPOLETTE, s. f. [*Es-car-po-lète*; 1^{re} et 4^e à moy. dern. e muet.] Jeu, exercice où l'on se brandille, étant assis sur un bâton attaché de travers à une corde, qui est pendue en quelque lieu haut. — On dit, en style proverbial, qu'un homme a la tête à l'*escarpolette*, pour dire qu'il est fort étourdi.

ESCÂRRE, s. f. [*Èskâre*; r forte; 1^{re} à moy. 2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Croûte noire faite sur la chair ou les plaies. » Il faut attendre que l'*escârre* tombe. 2^o. Ouverture faite avec violence. » Le canon a fait une grande *escârre* dans ce bataillon, dans la muraille de ce bastion.

* **ESCIENT**, s. m. [*E-cian*; 1^{re} é fer.] Ce mot est vieux, et *Th. Corneille* a dit, il y a près de cent ans qu'il avoit tout-à-fait vieilli. Faire quelque chose à *bon escient*, tout de bon, sans feinte. *A son escient*, sciemment, sachant bien ce qu'on fait. — L'*Académie* ne blâmait point d'abord à *bon escient*. Dans les éditions suivantes, elle a remarqué qu'il vieillit; et depuis qu'elle l'a dit, il doit être devenu bien vieux.

ESCLANDRE, s. m. [1^{re} à moy. 2^e lon.

T

3^e e muet.] Ce mot n'est pas du beau style. Accident fâcheux qui trouble le cours d'une affaire, qui fait de l'éclat, et qui est accompagné de quelque honte. » Il est arrivé un grand esclandre dans cette ville, dans ce corps, cette famille.

ESCLAVAGE, s. m. ESCLAVE, s. m. et f. [1^{re} à moy. 2^e lon. au 2d.] *Esclave*, est celui ou celle qui est sous la puissance actuelle d'un maître. *Esclavage* est l'état et la condition d'esclave. » Un jeune *esclave*, une vieille *esclave*. » Rude, cruel, dur *esclavage*. — Ils s'emploient élégamment au figuré : » L'*esclavage* des passions. » L'amour est un *esclavage*.

La Royauté n'est rien qu'un brillant *esclavage*.
P. Marion. Cromvel.

Il est *esclave* de la faveur, de ses intérêts, de ses passions : il fait, il sacrifie tout pour, etc. » Il est *esclave* de tous ceux qui peuvent contribuer à sa fortune. » Il est ou il n'est pas *esclave* de sa parole ; il est, ou il n'est pas exact à la garder. » On est *esclave* auprès de ce maître, dans cette maison ; on y est à l'atache, on ne peut s'éloigner, ni faire autre chose.

Rem. Dans le propre, il est substantif ; dans le figuré, il s'emploie adjectivement, ou s'il est employé comme substantif, il semble qu'il ne doit être mis que dans le genre masculin. » Si la rime n'est qu'une *esclave*, qui ne doit qu'obéir, dit l'Ab. Du Bos, il en coûte bien pour ranger cette *esclave* à son devoir. A mon avis, un *esclave*, et cet *esclave* irait mieux en cet endroit. Au figuré, *esclave* n'a point de sexe. — Il se dit non seulement des personnes, mais des choses. » Sous le gouvernement féodal, tout était *esclave* ou tyran. Anon. Voilà, pour le propre, *esclave* employé adjectivement. » C'est une situation triste pour un Général, de songer qu'il n'a autour de lui que des cœurs aliénés, et qu'il ne peut être servi que par des bras *esclaves*. Linguet.

Les procès renaissans, les campagnes désertes,
Qu'une moisson *esclave* à regret a couvertes.
Maisonneuve.

» Une moisson *esclave* me paroît une heureuse hardiesse, dit un des Auteurs de l'Ann. Lit. Dans le *Mercure*, au contraire, on trouve que ce n'est qu'un abus du terme poétique, que *précaire* étoit la seule expression juste, mais qu'elle manquait d'har-

nie. On peut ajouter, et de noblesse. Si on ne pouvait donc l'employer dans des vers, que restait-il de mieux à dire que *moisson esclave* ? Le P. Follard avait dit longtemps auparavant.

Pour retenir *esclave* un transport téméraire,
Ma voix, mes yeux ont feint la haine et la colère.
Thémistocle.

Cette figure hardie n'est que de la haute poésie.

* ESCLAVITUDE, s. f. *Malherbe* se servait toujours de ce mot, et ne pouvait souffrir *esclavage*. *Vaugelas*, en assurant que celui-ci est beaucoup plus usité, conseille d'éviter l'un et l'autre, autant qu'il est possible ; et il ajoute qu'il n'est pas le seul de cet avis. *Thomas Corneille* dit qu'il n'a jamais entendu condamner *esclavage*, et qu'il l'a toujours cru un bon mot ; mais que pour *esclavitude*, *M. Chapelain* a grande raison de dire qu'il ne vaut rien du tout, que c'étoit une des fantaisies de *Malherbe*, et que personne ne l'a jamais dit que lui. — Il est probable que ce Poète avait pris ce mot en Provence, où il avait fait un assez long séjour, et où ce terme est encore usité, parmi le peuple. On peut conjecturer, outre cela, que le besoin d'une rime le lui fit employer d'abord, et qu'il continua par entêtement, car il étoit prodigieusement entêté.

* ESCOFFION, s. m. Mot du style burlesque. Coiffure de tête pour les femmes. » Cette femme avoit un drôle d'*escoffion*. » Elles se battirent et s'arrachèrent leur *escoffion*.

ESCOGRIFE, s. m. Ce mot est purement burlesque. On ne s'en est guère servi avant 1640. *Cirano de Bergerac* a écrit *escogrif* et *caïf*, dans une boutade de 73 petits vers, tous rimés en if. *La Monn.* — *Escogriffe* se dit, 1^o. d'un homme qui prend hardiment sans demander. 2^o. D'un homme de grande taille, et mal bâti.

ESCOMPTE, s. m. ESCOMPTER, v. a. [*Esconte*, té ; 1^{re} à moy. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Escompte* est la remise que fait au payeur celui qui veut être payé avant l'échéance. *Escompter* c'est faire l'*escompte*. — On disoit autrefois, *excompre*, *excompter*.

* ESCOPETTE, ESCOPETTERIE. Vieux mots. Le premier se disoit d'une espèce de

carabine; le 2d de la Salve ou décharge de plusieurs escopettes, fusils, mousquets en même temps. — Ces mots ne peuvent plus entrer que dans le burlesque.

ESCORTE, s. f. ESCORTER, v. a. [*èskorte*, té : 1^{re} è moy. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d] *Escorte* est 1^o. une Troupe de gens armés, qui accompagnent quelqu'un ou quelque chose dans un voyage. *Escorter*, faire escorte, accompagner pour mettre en sûreté. *L'escorte d'un convoi, du bagage.* — *Escorter la caisse militaire. Faire escorte ou servir d'escorte à . . .* — Je vous ferai escorte, je vous servirai d'escorte. — Il se fait toujours escorter quand il voyage. = 2^o. Suite d'une personne de qualité, troupe de courtisans, d'amis ou de personnes, qui accompagnent. *Trév. Rich. Port.* — L'Acad. ne met pas ce 2d sens. Est-ce par oubli, ou parce qu'elle le condamne? Il semble que l'usage l'admet, qu'on le dit, et qu'on l'écrit sans difficulté. — Je me fais un honneur de grossir votre escorte, de vous escorter.

ESCOUADE, s. f. [*èskoua-de* : 1^{re} è moy. dern. e muet.] Certain nombre de Soldats détachés, commandés par un officier. On ne le dit plus que du guet à pied. Autrefois *escouade* était dans l'Infanterie ce que *brigade* est dans la Cavalerie : une Compagnie était divisée en trois *escouades*.

ESCOURGÉE, s. f. [*èskour-gé-e* ; 1^{re} è moy. 3^e é fer. & long. 4^e e muet]. Fouet, qui est fait de plusieurs courroies de cuir.

ESCOURGEON, s. m. [*ès-kour-jon* : 1^{re} è moy. l'e devant l'o est muet : il n'est là que pour donner au g un son doux, qu'il n'a pas devant l'o] Orgehâtive, qu'on fait manger en vert aux chevaux.

ESCOUSSE, s. f. [*ès-kou-ce* : 1^{re} è moy. 3^e e muet]. Prendre son *escousse*, c'est faire quelques pas en arrière pour sauter et s'élaner avec plus de force. — Suivant *Trév.* il se dit par corruption de *secousse*. Dans les Provinces méridionales, on dit *prendre course* et c'est une corruption de langage encore plus grande. — Cette expression n'est que du style familier, même au propre; et elle ne peut être employée au figuré que dans le style comique ou critique, ou du moins badin et enjoué. — Ne prenez pas de si loin votre *escousse* pour être en peine : ne donnez pas à votre imagination la liberté de vous inquiéter. *Sév.*

ESCRIME, s. f. ESCRIMER, v. n. ESCRIMEUR, s. m. *Escrime, mé, meur* : 1^{er} è

moy. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d]. *Escrime* est l'art de faire des armes. *Escrimer*, c'est s'exercer, se battre avec des fleurets. *Escrimeur*, qui entend l'art d'escrimer. — *Tours, Salle, Maître d'escrime.* Pour le dernier on dit plus ordinairement *Maître d'armes* (l'Acad.) et encore mieux *Maître en fait d'armes*. *Trév.* — « Ils *escriment* tous les jours l'un contre l'autre. » Il y a plaisir à voir faire des armes à deux bons *Escrimeurs*. ACAD.

Remar. Plusieurs pensent qu'*escrimer* est vieux dans le propre et qu'on dit plutôt *faire des armes*. — Au figuré il est du style familier, et se dit des disputes, débats, contestations. Mais laissons-les entr'eux s'*escrimer* en repos. *Boil.*

S'escrimer de quelque chose; savoir s'en servir. — Joue-t-il du luth? il s'*escrime* un peu. — Et bassement, s'*escrimer* de la mâchoire, manger beaucoup; et burlesquement s'*escrimer* des armes de Samson, qui défit les Philistins avec une mâchoire d'âne.

ESCROC, s. m. ESCROQUER, v. a. [*Èskrok*, èskroké : 1^{re} è moy. 3^e é fer.] Fourbe, fripon, qui atrape quelque chose par impudence, par artifice, soit sous-prétexte d'emprunt, soit autrement. *Escroquer*, tirer, atraper quelque chose par artifice etc. — c'est un *Escroc* : il m'a *escroqué* dix pistoles etc. — Le verbe régit aussi les personnes en régime direct (à l'Acusatif). — Il n'y a point de marchand qu'il n'*escroque*. — Et neutralement. — Il *escroque* tant qu'il peut, par tout où il peut. — On dit d'un Parasite, qu'il *escroque* des diners.

Rem. Plusieurs écrivent *excroc, excroquer*, contre l'usage. — Tous les Citoyens qu'ils auront trompés, abusés, *excroqués*. *M. Linguet*, ou plutôt son Imprimeur.

ESCROQUERIE, s. f. ESCROQUEUR, s. m. [*èskrokeri-e, keur*. 1^{re} è moy. 3^e e muet au 1^{er}, 4^e lon.] *Escroquerie* est l'action d'*escroquer*. *Escroqueur*, celui, qui *escroque*. On dit au fém. *escroqueuse*.

Rem. *Escroc* et *escroqueur* ont à-peu-près le même sens, mais le 1^{er} se dit toujours absolument. — Gardez-vous des *escrocs*: le 2d ne sedit qu'avec la prép. *de*. — *Escroqueur de livres*, qui les emprunte et ne les rend jamais.

ESPACE, s. m. [*èspace* : 1^{re} è moy. dern. e muet.] 1^o Etendue de lieu, depuis un point, jusqu'à un autre. — Grand, long *espace*. — Il n'y a pas assez d'*espace*. — *D'espace en espace*. — 2^o Il se dit aussi de l'étendue du temps. — Dans l'*espace* de six mois,

d'un an, etc. — On appelle *espaces imaginaires*, des espaces, qui n'existent point, et qu'on a cru être hors de l'enceinte du monde. Et l'on dit proverbialement, se promener dans les *espaces imaginaires*, se forger des visions.

Rem. *Espace* est masculin, ainsi qu'*intervalle*, a dit depuis long-temps *Vaugelas*, quoiqu'on l'ait fait autrefois féminin. Il faut dire un *long espace*, soit que l'on parle d'un *espace* de temps, ou d'un *espace* de lieu, car il se dit de tous les deux; et au pluriel, il en est de même qu'au singulier, de *grands espaces* et non pas de *grandes espaces*. * » Ce monument renfermoit une *espace* très-spacieuse, dit le P. *Sicard*. Outre le vice du genre, *espace* & *spacieux* vont mal ensemble, précisément parcequ'ils se ressemblent trop. C'est comme si l'on disoit des *grâces* fort *grâvieuses*.

ESPACEMENT, s. m. ESPACER, v. a. [*espaceman*, *cé*; 1^{re} é moy. 3^e e muet au 1^{er} é fer. au 2^d] *Espacement* est la distance entre un corps et un autre. Il se dit surtout en *Architecture*. » *L'espacement* des colonnes, des solives &c. — *Espacer* c'est ranger les choses de telle manière qu'il y ait entre elles l'espace nécessaire. *Espacer* des arbres. » Ces arbres n'ont pas été bien *espacés*. » Colonnes bien *espacées*. — On le dit particulièrement des lettres, des mots et des lignes dans l'Imprimerie.

ESPADON, s. m. ESPADONER, v. n. [*Espadon*, *doné*; 1^{re} é moy.] *l'espadon* est une grande épée à deux mains. *Espadoner*, se servir de l'espadon. » Il *espadone* bien. — * Le peuple, en certaines Provinces (et par rapport à la Langue le sens de ce mot a une grande étendue) dit *espadron*, *espadroner*.

ESPALIER, s. m. [*éspa-lié*; 1^{re} é moy. 3^e é fer.] Arbre qu'on ne laisse pas croître en plein vent, et qu'on atache à la muraille, auprès de laquelle on l'a planté, de manière que ses branches prennent la forme d'un évantail.

ESPALIER, v. a. [*Éspa-li-é*; 1^{re} é moy. 4^e é fer. — Dans le Substantif, *lier* n'est que d'une syllabe: dans le verbe il est de deux syllabes.] Mettre des arbres fruitiers en *espalier*.

ESPALMER, v. a. Enduire de suif fondu & d'autre composition le dessous d'un Vaisseau. On le dit particulièrement d'une Galère. *Trév. Acad.* — Le *Dict. de Trév.*

ajoute qu'on dit aussi *carener*; mais celui-ci exprime une opération, dont l'action d'espalmier n'est qu'une partie.

ESPATULE, s. f. Dans le *Dict. de Trév.* on dit ce mot et d'une plante purgative et d'un instrument de Chirurgie. *L'Acad.* et le *Rich. Port.* ne le disent que de la 1^{re} et pour le 2^d, ils disent *Spatule* et c'est ainsi qu'il faut dire. On dit en éfet avec la *spatule* et non pas avec *l'espátule*. Celui-ci est un gasconisme. VOY. *Spatule* sous la lettre S.

ESPÈCE, s. f. [1^{re} et 2^e é moy. 3^e e muet.] 1^o. Terme de *Logique*. Ce qui est sous le genre, et contient sous soi plusieurs individus. Ainsi dans cette phrase, *animal raisonnable*, ou *irraisonnable*, *animal* est le genre, qui contient les deux espèces, le *raisonnable*, qui est l'homme, et l'*irraisonnable* qui comprend les autres sortes d'animaux. » *L'espèce* la plus parfaite des animaux c'est l'homme. = 2^o. *Sorte*. Il ne se dit sérieusement que des choses: quelle *espèce* de drap, de cheval est ce là? Des poires, des pommes d'une belle *espèce*. — On ne le dit des hommes qu'en critiquant et en se moquant. » Quelle *espèce* d'homme nous avez-vous amené là? C'est une pauvre *espèce* d'homme; ou absolument, une pauvre *espèce*. » On prétend que c'est un homme, qui n'a jamais eu de chagrin: je voudrais voir une *espèce* si rare. Volt.

A moi les proposer! Hélas! ils font pitit!

Voyez un peu la belle *espèce*! LA FONT. Que diable voulez-vous? quelqu'un, qui me conseille: De m'empêtrer ici d'une *espèce* pareille, M'aime-t-il? . . . Gresset, Le Méchant.

On dit aussi, une *espèce* de valet de chambre; une *espèce* de Demoiselle de compagnie, pour dire quelqu'un qui avait la mine de etc. une fille qui avait l'aparence de etc. — On dit encore, adverbialement, de nouvelle *espèce*, ou d'*espèce nouvelle*: le 1^{er} est plus du style simple, et l'autre du style badin ou plaisant et critique. » C'est un Sage de nouvelle *espèce*; un Philosophe d'*espèce nouvelle*. » Vous aimerez, je crois, la manière, dont ce méchant d'*espèce nouvelle*, trace le portrait de son maître. *Ann. Litt.*

3^o. Au pluriel, *espèces*, les diverses pièces de monnaie. » Tant en billets et tant en *espèces*. » Payer en *espèces* sonantes. » Je ne veux pas des éfets négociables, je veux des *espèces*, de l'argent. — Dans le Sacrement de l'Eucharistie, les aparences du

pain et du vin. — Dans la vieille Philosophie, les images, les représentations des objets sensibles. » Cette mémoire, qui avoit été si prompte, si présente, vint toute vide des espèces et des images du siècle. Fléchier. » C'est la crèche où le Sauveur envelopé de drapeaux et d'espèces étrangères, est adoré des Rois, aussi bien que des Bergers. La Rue. — Il est suranné en ce sens : espèces pour apparences ne s'est conservé qu'en parlant de l'Eucharistie ; et pour images, il ne se dit plus que dans cette phrase du style familier, brouiller les espèces, confondre les idées. » Toutes les Filles de la Reine furent chassées hier, on ne sait pourquoi. On soupçonne, qu'il y en aura eu une qu'on aura voulu ôter, et que, pour brouiller les espèces, on aura fait tout égal. Mme. de Sevigné. Son fils dit, dans le même sens, confondre les espèces. » Les États nous vont tellement confondre les espèces, que je ne pourrai profiter du temps qu'elle (ma mère) sera encore en Bretagne.

Rem. 1°. Je pense qu'on doit dire, de toute espèce au singulier, et de toutes les espèces au pluriel, comme de toute sorte et de toutes les sortes; en tout genre et dans tous les genres. Il me paraît que ç'a été toujours l'usage le plus commun et le plus autorisé, comme le plus raisonnable. Depuis quelque temps il comence à changer, et plusieurs Auteurs disent de toutes espèces, en tous genres, etc. — Pour moi j'aimerais toujours mieux dire, de toute sorte, de toute espèce, comme de tout état, de toute condition. La raison est que tout équivaut à un pluriel : qui dit tout n'excepte rien; et que les noms employés sans article, le sont dans un sens indéfini, qui, suivant l'analogie, demande le singulier. Quand l'article le modifie, il est bien force alors d'employer le pluriel. » Des vaisseaux de toute espèce. » Des marchandises de toutes les espèces. Voy. SORTE et TOUT.

— De toute espèce doit suivre le nom qui le régit, et non pas le précéder. On doit dire, par exemple. » Il y a des arbres fruitiers de toute espèce; et non pas, comme dit un Auteur moderne : » Il y a de toute espèce d'arbres fruitiers. — Au nominatif, on dit toute sorte, on ne dit pas toute espèce. » Le terroir est fertile, (chez les Chinois) Toute espèce de légumes y réussiroit, etc. Let. Edif.

Rem. 2°. Quand espèce est joint à un nom substantif qu'il régit au génitif, il est plus

convenable de faire accorder l'adjectif, qui doit modifier, avec ce substantif qu'avec le mot espèce. Fontenelle dit, dans l'Eloge de Mr. Hartsoeker, que » les Hollandois lui firent dresser une petite espèce d'observatoire. Il me semble qu'une espèce de petit observatoire aurait été mieux. Ainsi l'on dira, une espèce de gros bâton et non pas une grosse espèce de bâton.

ESPÉRANCE, s. f. ESPÉRER, v. act. et n. [1^{re} é moy. 2^e é fer. 3^e lon. au 1^{er}, é fer. au 2d.] Ces deux mots expriment l'attente d'un bien qu'on désire et qu'on croit qui arrivera. » Espérer une succession, une meilleure fortune. » L'espérance d'une meilleure fortune, d'une succession. Avoit espérance, se nourrir d'espérance. Vivre d'espérance, ou en espérance. Mettre son espérance en Dieu; espérer en Dieu. Perdre espérance, ou l'espérance, ou toute espérance. * Jeune Prince de grandes espérances. L'usage est pour le singulier, de grande espérance. Avec le v. doner, on met le pluriel, qui donait de grandes espérances.

I. REM. 1°. Espérance a un sens actif : il se dit de celui, qui espère et non pas de celui de qui ou en qui l'on espère. C'est donc un latinisme que de traduire, comme a fait M. d'Alembert. » Si quos spes mea, si quos propinquus sanguis... movebat. » Ceux que les liens du sang et mes espérances m'ont attaché. Il fallait dire, ceux, qui fondatoient sur moi des espérances. Jouin. de Litt. Mes espérances, ne peut s'entendre que de celui, qui parle, et non de ceux, dont il parle. Si l'expression était française, il faudrait dire, en parlant de ceux-ci, les espérances en moi, qui a un tout autre sens que mes espérances.

2°. Espérance, régit de devant les verbes comme devant les noms. » L'espérance de réussir le soutient dans ses travaux. Avec ce régime pourtant, espoir vaut mieux.

3°. Espérance, se dit quelquefois des personnes, pour, sujet d'espérance, comme consolation, terreur. » Dieu est notre espérance. » Il est l'espérance et la consolation de sa famille. » Il est la terreur de ses Enemis.

II. Espérer, est quelquefois neutre; et il régit en et de. Avec le 2d régime il est actif. » Espérer en Dieu. » J'espère en vous; en votre Justice. » J'espère tout de votre bonté. » On espérait de lui de grandes choses. — Il régit aussi ordinairement l'infinitif sans préposition. » J'espère gagner mon procès,

et non pas de gagner. *J'espère revenir et non pas de revenir.* Corn. Acad. Cependant quand *espérer* est à l'infinitif, il faut mettre de devant l'infinitif, qui suit. » *Puis-je espérer de l'obtenir.* Ibid.

2°. Il ne faut pas confondre *espérer* avec *attendre*, et les employer indifféremment l'un à la place de l'autre, comme on fait assez mal à propos, dans les Provinces méridionales sur tout, où l'on dit : * *Je vous espérais, pour je vous attends.* et ce qui est pis encore ; * *Il s'espère tous les jours, pour, on attend tous les jours son arrivée.* Mde de B... dit (Hist. d'Angl.) on *espérait* à toute heure le passage du Roi. *Attendait*, était là le mot propre, le seul qu'il faut employer. — *Espérer*, renferme l'incertitude de la chose même, *attendre* ne désigne que l'incertitude du temps, où une chose assurée arrivera. » *J'espère que vous viendrez : j'attends que vous veniez.* — Il semble aussi que ce qu'on *espère*, soit plus une grâce ou une faveur, et que ce qu'on *attend*, soit plus une chose de devoir et d'obligation. Ainsi nous *espérons* des réponses favorables à nos demandes, et nous en *attendons* de convenables à nos propositions. GIR. *synon.* Voy. ATTENDRE. Suivant M. l'Ab. Roubaud, on *espère* un bien incertain, et l'on attend une chose ou nécessaire, ou probable : on *espère* ce qui peut arriver : on *attend* ce qui doit arriver. Nous *espérons* de la bonté divine des grâces, ce qui peut être refusé : nous *attendons* de la Justice divine le prix de nos œuvres, ce qui est dû. *L'espérance* naît du désir, et la crainte la contrebalance ; *l'attente* naît de l'opinion, et elle peut être exempte de désir et de crainte. » Le vrai chrétien *espère* la sainte mort qu'il désire et qu'il craint de ne pas obtenir. Le Philosophe (dit qu'il) *attend* la mort sans la désirer ni la craindre. *Synonymes Français.* — Enfin *attendre* régit les personnes et les choses ; *espérer* ne régit que les choses en régime direct (à l'accusatif.) Mde de Sévigné a dit, il est vrai. » Je lis, je me promène, je vous *espère* ; et elle a dit très-bien ; mais c'est par Ellipse. *Je vous espère*, signifie là, je m'occupe de l'espérance de vous voir bientôt. Il ne signifie pas, je vous attends, car elle n'attendait pas encore sa fille.

3°. *Espérer*, régit quelquefois la prép. à. » *Mandez-moi bien des nouvelles de M. le Chevalier. J'espère au changement de cli-*

mat, à la vertu des eaux, et plus encore à la douceur consolante d'être avec vous et avec sa famille. Sév. » Malheureuse, mon Dieu, de n'avoir pas mis en vous mon unique espérance, et d'avoir pu espérer à la vanité et au mensonge. Mascar. — L'Acad. ne met d'exemple que de la prép. en.

4°. Le *que* après *espérer* régit le futur, quand la phrase est affirmative, et le subjonctif ; quand elle est négative ou interrogative. » *J'espère que vous le ferez : je n'espère pas que vous le fassiez. Espérez-vous que je le fasse ?* — * On lit dans le Mercure sur l'Éloge de M. Le Maréchal du Muy : » Quelles que soient la force et l'évidence de ces Réflexions, il ne faut pas espérer qu'on les verra adoptées dans les Cours. Il faut dire qu'on les voie, etc. — Dans le sens interrogatif, on peut mettre assez indifféremment le futur ou le subjonctif ; *Espérez-vous que je le fasse, ou que je le ferai ? Espérait-il que je vinsse ou que je viendrais* lui demander pardon ? Mais dans le sens négatif il faut toujours mettre le subjonctif.

5°. *Espérer*, se rapportant au passé ou au présent est un anglicisme. Les Anglais disent : *j'espère que vous ne l'avez pas dit ; j'espère que vous en êtes persuadé.* Mde de Sévigné et Malebranche ont employé cette façon de parler. » *J'espère que Pauline se porte bien, puisque vous ne m'en parlez pas.* Sév. » L'erreur des Libertins et des Hérétiques vient... de ce qu'ils *espèrent* que les vérités de la foi se peuvent connoître avec évidence. *Espérer* n'était pas là le terme propre : l'Auteur devait dire : *pensent* ou *croient que*, etc. *Espérer*, ne porte à l'esprit que l'idée d'une chose future. Pour les choses présentes on dit *croire*, *penser*, *se flatter que*. » *Je crois que Pauline se porte bien. Je me flatte que vous en êtes persuadé. J'aime à penser que vous le croyez* et non pas *j'espère que vous le croyez.* — Cet anglicisme est aujourd'hui à la mode : mais en France les modes ne durent pas. Voy. ESPOIR, Rem. n°. 2°.

6°. *J'espère*, termine quelquefois la phrase, et se dit pour, *je l'espère* ; mais c'est seulement dans le style familier. » *Je me flatte que la méprise sera détruite sans retour : mais voici une dernière raison, qui n'y laissera plus lieu, j'espère.* LINGUET. C'est comme s'il y avait, à ce que j'espère.

ESPIEGLE, adj. et subst. ESPIÈGLERIE,

s. f. [1^{re} et 2^e moy. 3^e e muet, 4^e lon. au 2^d] *Espiègle*, vif, éveillé. *Espièglerie*, tour d'espiègle. Ils ne se disent que des enfans. » Il est *espiègle*, c'est un *espiègle*. » Il fait tous les jours de nouvelles *espiègleries*.

ESPION, s. m. ESPIONER, v. act. [*es-pion*, *pio-né*: 1^{re} e moy.] *Espion*, est celui ou celle qui épie, qui fait le métier d'épier. *Espioner*, c'est servir d'espion. » Entretien des *espions*. » Ce Prince, ce général dépense beaucoup en *espions*. » Il vous sert d'*espion* auprès de... » Elle est l'*espion* du quartier. — » On vous *espionne* de tous côtés. — Et neutralement. » Il ne fait qu'*espionner*. » C'est un vilain métier que d'*espionner*.

On dit, *proverbialement*, de celui, qui n'est pas bien averti de ce qu'il lui importe de savoir, qu'il ne dépense pas beaucoup en *espions*.

ESPLANADE, s. f. [1^{re} e moy. dern. e muet.] Espace uni et découvert au devant d'un lieu bâti, au devant d'une place fortifiée. » Devant la citadelle de Montpellier il y a une grande *esplanade*. » On a fait une grande *esplanade* au devant de la Place, pour découvrir de plus loin.

ESPOIR, s. m. [*Es-poir*: 1^{re} e moy. — Il n'a point de pluriel. On dit à plusieurs personnes comme à une seule, *votre espoir* et non pas *vos espoirs*.] *Espérance*. Suivant *Bouhours*, on peut se servir d'*espoir* en prose comme en vers, excepté quand on parle de la 2^{de} vertu Théologique, car alors il faut dire *Espérance*. Suivant *La Touche*, *espoir* est meilleur en poésie qu'en prose. L'*Acad.* le met sans remarque. Nous croyons que l'opinion de *Bouhours* est la mieux fondée, mais qu'*espoir* est plus du discours soutenu que du style familier. » *Espoir* trompeur: vain *espoir*. » Je n'ai d'*espoir* qu'en vous, etc. Suivant M. l'Ab. Roubaud, l'*espérance* s'étend sur tous les genres de bien que nous désirons d'obtenir: l'*espoir* s'adresse proprement à cette sorte de biens, dont nous désirons le plus ardemment la possession, et dont la privation serait pour nous un malheur. Vous parlez d'*espoir*, lorsqu'il s'agit de votre salut, de votre vie, de votre bonheur, de votre fortune, etc. Vous parlez d'*espérance* et vous ne parlez pas d'*espoir*, lorsqu'il ne s'agit que d'un objet agréable, ou simplement utile, etc. — Vous trouverez généralement l'*espoir* appliqué à de grands objets, tandis que l'*espérance*

s'abaisse jusqu'aux plus petits *Synonymes Français*.

REM. 1^o. *Espoir* régit de devant les noms et les verbes. » L'*espoir* de la récompense ou d'être récompensé anime les hommes dans leurs travaux.

2^o. Le sens propre d'*espoir* ne regarde que des choses, qui sont à venir. *Racine* l'applique à des choses présentes.

... *Me cherchez-vous*, Madame,

Un espoir si charmant me seroit-il permis?

Pour mieux comprendre le défaut de propriété dans l'emploi de ce mot, il n'y a qu'à mettre la phrase en prose. » Madame, me seroit-il permis d'*espérer* que vous me *cherchez*? On sent que *croire* étoit le terme propre. D'OLIV. — C'est l'anglicisme que nous avons relevé au mot *Espérer*. Rem. n^o 5^o.

ESPONTON, s. m. Demi-pique que portaient autrefois les officiers d'infanterie.

ESPRIT, s. m. [*épri*: 1^{re} e moy. le r final ne se prononce pas.] 1^o. Substance incorporelle. » Dieu est un pur *esprit*. » Le St. *Esprit*, la 3^e Personne de la très-Sainte Trinité. Les *Esprits* bienheureux, les *Esprits* célestes. —

2^o. L'âme de l'homme. » L'*esprit* est plus noble que le corps. *Rendre l'esprit*, mourir. —

3^o. Les facultés de l'âme raisonnable. »

Cultiver son *esprit*. » Appliquer, exercer, occuper, employer son *esprit* à... » Cela me fatigue, me choque l'*esprit*, etc. » Netteté, justesse, élévation d'*esprit*. —

4^o. Facilité de l'imagination, de la conception. » Il a beaucoup d'*esprit*. » Avoir l'*esprit* vif, brillant, fécond, ou pesant, lourd, bouché, stérile. — On le dit aussi absolument. »

L'*esprit* est si commun dans ce siècle, qu'il n'y a plus de mérite à en avoir MARIN.

N'avoir pas l'*esprit* de... » Il n'a pas eu l'*esprit* de répondre, etc. J'ai eu l'*esprit* de m'en dispenser. SÈV. 5^o. Vertu, puissance surnaturelle. » L'*esprit* de Dieu. »

L'*esprit* du Démon. » L'*esprit* de Prophétie. —

Le motif ou la manière d'agir; *Esprit* de charité, de paix, ou de vengeance, de faction, etc. —

6^o. L'humeur, le caractère. » *Esprit* doux, souple, commode ou fâcheux, turbulent, factieux, etc. — Il se dit en ce sens, et par rapport aux talens, de la personne même. » C'est un bon *esprit*, un des meilleurs *esprits* du Royaume. » Un bel-*esprit*, un *esprit* fort, etc. —

7^o. Le sens d'un Auteur. » Vous n'avez pas pris l'*esprit* de cet Auteur; ou le caractère de

son génie, de son style. » Il a voulu imiter cet Auteur, mais il n'en a pas pris l'esprit. — 8°. En Chimie, fluide très-subtil, ou vapeur très-volatile. » *Esprit de vin, de soufre, de vitriol etc.* — 9°. *Esprits* au pluriel se dit surtout des *esprits animaux*, dont parlent encore ceux-là même, qui n'y croient plus. *La Bruyère* dit : » Le Philosophe consomme sa vie à observer les hommes, et il use ses esprits à en démêler les vices et le ridicule. — S'il avait dit : il use son cerveau ou son esprit, cela n'aurait pas été si plaisant. — Hors de là, *esprit* ne s'emploie ordinairement qu'au singulier, du moins dans la prose. En vers on l'emploie au pluriel pour, *âme, cœur, personne.*

L'excès de la douleur acable mes esprits.

Rac. *Beren.*

Hélas ! de quelle horreur ses timides esprits

A ce nouveau spectacle auront été surpris !

Brit.

D'ailleurs, mille desseins partagent mes esprits.

Mithrid.

Comme si les beaux nœuds où vous me tenez pris
Ne devoient arrêter que de foibles esprits.

Alex.

En prose on dirait des âmes faibles, des cœurs faibles. *Esprit* se dit de l'âme pensante et non pas de l'âme aimante. — *Rousseau* définit l'esprit, dans le premier sens, raison assaisonnée. Alors il n'a pas ordinairement de pluriel. *Gresset* fait pourtant dire à *Florise*,

« Cleon a tons les tons, tous les esprits ensemble

C. à. d. toutes les sortes d'esprit. Et *Rousseau* dit de ses Ouvrages,

De-là sont nés ces esprits bigarrés,

Fous, sérieux, profanes et sacrés.

Le pluriel est bien dans ces deux endroits, mais il ne le serait pas dans beaucoup d'autres.

Rem. 1°. Quand il s'agit de la 3^e personne de la T. S. Trinité, il faut mettre une division entre *Saint* et *Esprit*; *Saint-Esprit*.

2°. *Saint-Esprit*, Symbole des Ordres du Roi, n'a pas, je crois, de pluriel : » Le Chevalier veut vous envoyer votre cordon bleu avec deux *Saints-Esprit*. Sév. Je pense qu'il faut dire avec deux *Saint-Esprit*.

3°. *Esprit* se met souvent au singulier, quoiqu'il se rapporte au pluriel : » Je n'ai pas grande foi à l'esprit de ces hommes si vantés. — Un Auteur moderne dit : » A voir avec quelle ardeur les hommes de toutes na-

tions cultivent leurs esprits etc. Il me semble que leur esprit irait mieux là, et que c'est ainsi que parlent les bons Auteurs.

4°. L'Adjectif mis devant *esprit* fait quelquefois une autre signification qu'étant mis après. *Saint-Esprit* signifie la 3^e personne de la T. S. Trinité : *Esprit Saint* convient également aux Trois personnes, et signifie d'ordinaire l'esprit de Dieu. — De même, il y a de la différence entre *malin esprit* et *esprit malin* : le 1^{er} se dit du Démon, l'autre d'un homme malicieux. On dit pourtant quelquefois d'un homme, c'est un *malin esprit*; mais alors, on dit plus, ce semble, que si l'on disait, c'est un *esprit malin*. Comme *malin esprit* convient proprement au Démon, c'est donner à l'homme la malice du Démon que de l'appeler, *malin esprit*. BOUH.

— On distingue aussi à dire avoir bon esprit et avoir un bon esprit : le 1^{er} va plus aux Sciences et à ce qui regarde l'esprit :

l'autre va plus aux affaires et à la conduite — Enfin, il y a bien de la différence entre *ouvrage de l'esprit* et *ouvrage d'esprit* :

on dit le premier de tout Livre, bon ou mauvais, de tout Ouvrage de la raison, quelle qu'en soit la qualité. On ne dit le second que des Ouvrages, où brille cette raison, assaisonnée par la finesse et le goût. » Le plus grand nombre des *Ouvrages de l'esprit* ne sont pas des *Ouvrages d'esprit*.

5°. On dit, un homme d'esprit, mais ce n'est pas une conséquence pour d'autres mots, exprimant les personnes. Et quoique *homme* se trouve dans *gentilhomme* je crois que *Le Vassor* n'a pas bien dit, en disant : » Un *Gentilhomme d'esprit* me racontait un jour etc. ni *Leibnitz*, quand il a dit : » Un *Gentilhomme d'esprit* de mes amis crut etc. — On ne dit pas non plus, un Auteur d'esprit, un *Eclésiastique d'esprit*; il faut dire alors, qui a de l'esprit, beaucoup d'esprit etc.

6°. On dit, se mettre dans l'esprit que etc. Être persuadé, ou se persuader que etc. » Mettez-vous dans l'esprit qu'il n'y a qu'une grande envie de faire fortune, ou un zèle ardent de travailler au salut des âmes, qui puisse faire trouver quelque agrément dans ce séjour. *Let. Edif.* — Mais dit-on, dans l'esprit de, pour dire dans la vue de etc. Je ne le crois pas, et je ne me souviens pas d'avoir vu cette expression autre part que dans *La Bruyère*. » Dans l'esprit de con-

center

renter ceux, qui reçoivent froidement tout ce qui appartient aux Étrangers et aux Anciens et qui n'estiment que leurs mœurs : on les ajoute à cet Ouvrage.

7°. A la pointe de l'esprit, expression adverbiale. Par raison et en quelque sorte malgré soi. » Il est difficile de se soutenir long-temps, quand il faut tout faire à la pointe de l'esprit. — Cette manière de parler n'est pas du style relevé. * *Massaron* s'en est pourtant servi plusieurs fois dans ses *Oraisons Funèbres* ; mais autrefois on n'était pas si délicat. » La vérité, maîtresse de cette pointe de l'esprit par ses rayons et ses lumières, déclare la guerre à la volonté ou rebelle, ou paresseuse.

8°. On dit d'un homme devenu fou, que l'esprit lui a tourné. * Il y en a qui disent, dans le même sens, il a tourné l'esprit ; ils disent mal ; et c'est un gasconisme.

Avoir l'esprit aux talons, manquer de jugement et de bon sens. Expression basse et populaire.

* Faire de l'esprit, et faiseur d'esprit. Expressions modernes. » Un Ivrogne, qui fait de l'esprit, un ivrogne dont la tête est assez froide, pour trouver des pointes et des jeux de mots, c'est ce que personne n'avait encore vu, et l'honneur de l'invention est dû à MM. de P... et B... *Ann. Litt.*

» Quelques faiseurs d'esprit, pour se donner un air de singularité, ne se sont point fait scrupule de se déclarer les admirateurs du *Koran* (de l'Alcoran,) d'en exalter les dogmes. *M. Porter*, cité dans le *Cat. Philos.* — *Fréron* dit dans le même sens, ouvrier d'esprit. » Tant de malheureux ouvriers d'esprit, qui se traînent dans des routes battues.

ESQUIF, s. m. [*Eskif* : 1^{re} è moy. prononcez l'*f* finale.] Petit canot.

ESQUILLE, s. f. [*èski-glie* : 1^{re} è moy. dern. *e* muet : mouillez les *ll*] Petit éclat d'un os, où il s'est fait une fracture.

ESQUINANCIE, s. f. [*èskinanci-e* : 1^{re} è moy. 3^e et 4^e lon. 5^e *e* muet.] On a dit autrefois *squinance* ou *squinancie*. Les Gascons disent encore le dernier. — Maladie, qui fait enfler la gorge et qui empêche de respirer, quelquefois même d'avaler. » Il est mort d'esquinancie, ou d'une esquinancie.

ESQUIPOT, s. m. [*èskipo* : 1^{re} è moy.] Tronc, qui est dans la boutique des Barbiers et où l'on met l'argent de ceux, qui

Tome II.

se sont fait raser.

On s'en sert populairement : mettre dans son esquipot : tiens, mets cela dans ton esquipot. *MARIN.*

ESQUISSE, s. f. ESQUISSEUR, v. a. [*Èskice*, *cé* ; 1^{re} è moy. 3^e *e* muet au 1^{er}, *è fer.* au 2^d. — *M. Retif* ou son Imprimeur, écrit *exquisse* avec un *x* : c'est une faute grossière. Le *P. Bufier* écrit *esquice*. C'est qu'il s'était fait une Orthographe particulière qu'il rapprochait le plus qu'il pouvait de la prononciation.] *Esquisse*, premier crayon d'un Ouvrage des Peintres, ou premier modèle que font les Sculpteurs en terre ou en cire. *Esquisser*, faire une esquisse. » Ce Peintre a fait l'esquisse de son tableau. » Il en a esquissé l'idée ect.

Esquisse, *ébaûche* (synon.) *L'ébaûche* est la première forme qu'on a donnée à un Ouvrage : l'esquisse n'est que le modèle incorrect et touché légèrement. — Ainsi quand on dit d'un tableau, j'en ai vu l'esquisse, on fait entendre qu'on n'en a vu que le premier trait au crayon (ou au pinceau) ; et quand on dit, j'en ai vu l'ébaûche, on fait entendre qu'on a vu le commencement de son exécution. — *Esquisse* ne s'emploie au propre que dans les Arts où l'on parle du modèle de l'ouvrage : *ébaûche* est applicable à tout Ouvrage comencé, et qui doit s'avancer de l'état d'ébaûche à celui de perfection. — *Esquisse* dit toujours moins qu'*ébaûche*, quoiqu'il soit peut-être moins facile de juger de l'ouvrage sur l'ébaûche que sur l'esquisse. (*Encycl.*) *Beauzée*, synonyme.

Rem. Ces mots n'ont été dits, pendant long-temps que par les Peintres et les Sculpteurs. Depuis le milieu de ce siècle, ils ont été appliqués aux ouvrages de l'esprit, et nos Écrivains modernes, qui aiment à emprunter leurs métaphores des sciences les plus abstraites, n'avaient garde de négliger des termes, appartenans à des arts agréables. » Je n'ofre qu'une esquisse : d'autres feront le tableau. *Coyer.* » Ce n'est ici qu'une simple ébaûche, un plan que j'esquise, et que j'abandonne à ceux qui pourront l'achever. *Id.* » Après avoir esquissé le tableau des temps malheureux où vécut l'*Hôpital*, l'Auteur expose fort au long les difficultés que présente l'éloge de ce grand homme. *L'Abbé Grosier.*

ESQUIVER, v. act. [*Èskivé* : 1^{re} è moy. dern. *è fer.*] Éviter adroitement quelque

V

coup, quelque chose. » Il *esquiva* le coup. Et neutralement : » *J'esquiva* adroitement. — On dit, *esquiver un importun*, une occasion fâcheuse; *esquiver la difficulté*, etc. — *S'esquiver*, se tirer subtilement d'un endroit où l'on ne veut pas demeurer. » Il *s'esquiva* et ne parut plus.

ESSAI, s. m. [*È-sé* : 1^{re} à moy. 2^e à fer.] 1^o. Épreuve qu'on fait de quelque chose. Faire un *essai*. » Faire *essai* ou *l'essai* d'une machine. » *J'ai fait essai* de cette vie : je ne puis m'y acoutumer. — 2^o. Opération par laquelle on s'assure de la pureté d'un métal. — 3^o. Petite partie de quelque chose, qui sert à juger du reste. — 4^o. Première production d'esprit, qui se fait sur quelque matière, pour voir si l'on y réussira. — *Coup d'essai*, premier essai que l'on fait en quelque chose. » C'est mon *coup d'essai*.

Mes pareils à deux coups ne se font pas connaître,

Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

Le Cid.

ESSAI. Voy. EXPÉRIENCE.

ESSAIM, s. m. [*È-cein* : 1^{re} à moyen. Rollin, Pluche et quelques autres Auteurs écrivent *essain* avec une *n*. M. de Bougainville, ou son Imprimeur, *essain* : Ce sont deux manières d'écrire vicieuses.] Volée de jeunes mouches à miel, qui se séparent des vieilles, pour aller ailleurs. » Un *essaim* d'abeilles. » *L'essaim* s'alla poser sur une branche d'arbre. » Il se dit au fig. et c'est un terme assez noble. » Il sortit du Nord un *essaim* de barbares.

Un *essaim* de douleurs bientôt nous environne,

La vieillesse nous glace, et la mort nous moissonne.

De Lille.

De toutes nos erreurs, quand le nombreux *essaim*
Dans l'Égypte produit, s'échapa de son sein

L. Racine.

* M. F. . . dit un *essaim* de Tritons. Il dirait tout aussi bien un *essaim* d'éléphants, etc. *Ann. Litt.* — On dit, un *essaim* de barbares, qui sont bien aussi grands et aussi gros que les *tritons*; mais l'usage nous a acoutumé à l'un, et depuis long-temps, sans tirer à conséquence pour l'autre.

ESSAIMER, v. n. [*È-cémé* : 3^e à ferm.] Il se dit des ruches d'où sort un *essaim*, et des jeunes abeilles, qui en sortent. »

Cette ruche a *essaimé*. » Ces mouches n'ont pas encore *essaimé*. L'usage de ce mot est fort borné. Il ne se dit qu'au propre.

ESSANGER, v. act. [*È-sangé* : 1^{re} à moy. 2^e lon. 3^e à fer.] Laver du linge sale, avant de le mettre dans le cuvier de la lessive. » *Essanger* du linge. » *Essanger* la lessive.

ESSARTER, v. act. [*È-sarté* ; 1^{re} à moy. 3^e à fer.] Défricher, en arrachant les bois, les épines.

ESSAYER, v. act. [*È-cé-ié* : 1^{re} à moy. 2^e et 3^e à fer.] Plusieurs disent au présent, *j'essaie*, tu *essaies*, il *essaie*; et au futur, *j'essaierai*, tu *essaieras*, il *essaiera*, etc. Mais le bon usage est pour *j'essaye*, tu *essayes*, *j'essayerai* : (pron. *écé-ie*, *écé-ie-ré*, etc.) — En vers pourtant on écrit au futur et au conditionnel, *j'essairai*, tu *essairais*, etc. — Le plus grand nombre écrit à l'imparfait comme au présent, nous *essayons*, vous *essayez*. Il semble cependant que pour distinguer le premier du second, il convient d'écrire, nous *essayions*, vous *essayiez*. — Rollin met toujours *esséier* : cette orthographe est particulière à cet Auteur.

ESSAYER, c'est, 1^o. éprouver quelque chose, en faire l'essai. » *Essayer* un cheval, un canif, une plume, un habit, des souliers, etc. une arme à feu. » *Essayer* de l'or, de l'argent. — 2^o. *Essayer* d'une personne, d'une chose, en faire l'épreuve, pour voir si l'on pourra s'en acomoder. *Essayez* de cet homme, de ce remède. — 3^o. Il a le sens et les régimes de *tâcher*. » *J'ai essayé* de le persuader. *Essayer* à marcher. — *De* vaut mieux, quand *essayer* à tout-à-fait le sens du verbe *tâcher*; mais *à* est préférable quand il se rapproche de son sens propre, et qu'il signifie, *faire des essais*. C'est pourquoi dans ce vers de Corneille :

Essayez sur ce point à le faire parler.

Et dans cette phrase du P. d'Orléans : » On *essaya* à y attirer Dom Pedre. *Revolutions* d'Espagne; j'aimerais mieux *de* que *à*. Au contraire, avec le pron. pers. *à* vaut mieux que *de*. » Il *s'est essayé* inutilement à peindre, à dessiner. Il régit dans cette signification, cette préposition *à*, devant les noms comme devant les verbes. — *Essayez* y. » Je n'y ai point *essayé*. » Cet enfant, cet être fragile, qui comence à *s'essayer* à la

vie et à la lumière. Trad. de Favorin.

ESSAYEUR, s. m. [*E-cé-ieur* : 1^{re} è moy. 2^e è fer.] Il ne se dit que dans le 2^d sens d'*essai*. Officier préposé pour faire l'essai de la monnaie et des matières d'or et d'argent, destinées à la fabrication.

ESSE. La pénult. est longue dans *Abesse*, *professe*, *confesse*, *presse*, *compresse*, *expresse*, *cesse*, *lesse*, on s'*empresse*, il *presse*, il *professe*. Hors de là, elle est brève. *Tendresse*, *parese*, *caresse*, etc. Pron. *èce*, è moy. — Ces noms terminés en *esse*, qui ont la pénult. longue, ne riment pas avec les mots terminés en *èce*, qui ont la pénult. brève. *Sans cesse* ne rime pas avec *Grèce*. D'Olivet.

ESSE, s. f. [*Ece* : 1^{re} è moy. 2^e e muet.] 1^o. Cheville de fer faite à-peu-près en forme d'*S*, qu'on met au bout de l'essieu. » L'*esse* est sortie de l'essieu. — 2^o. Morceau de fer, en forme d'*S*, dont on se sert pour accrocher les pierres qu'on veut élever. — 3^o. Crochet qui est au bout du fléau d'une balance.

ESSENCE, s. f. [*Esance* : 1^{re} è moy. 2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Ce qui constitue la chose. » L'essence de l'homme est d'être animal raisonnable. » Ces paroles sont de l'*essence* du Sacrement. — 2^o. En Chymie, Huile aromatique, qu'on obtient par la distillation. » *Essence* de romarin, de canelle, etc.

* ESSENCÉ, ÈE, adj. Mot forgé par M. Pluche. » Ces esprits qui sont *essencés* ou aromatiques dans bien des fleurs, se dispersent aisément dans un air raréfié par les chaleurs. *Spect. de la Nat.*

ESSENCIEL, ELLE, adj. ESSENCIELLEMENT, adv. [*E-san-ciel*, *ciè-le*, *ciè-leman* : 1^{re} et 3^e è moy. 2^e lon. 4^e e muet. — L'usage a été jusqu'à présent d'écrire *essenciel* avec un *t*; mais pourquoi ce *t*? Est-ce à cause de l'étymologie latine? mais la française ne doit-elle pas être préférée? *Essence*, *essenciel*, etc.] *Essenciel*, 1^o. qui est de l'essence, qui appartient à l'essence. » Il est *essenciel* à l'homme d'être raisonnable. » La contrition, la confession et l'absolution sont les parties *essencielles* du Sacrement de Pénitence. — 2^o. Absolument nécessaire. » Clause *essencielle* dans un contrat. Mot *essenciel*. — 3^o. Important, considérable. » Je lui ai des obligations *essencielles*. — 4^o. Il se dit des per-

sones. » Homme, ami *essenciel*, solide et sur qui on peut compter. — 5^o. S. m. » Voilà l'*essenciel* de l'affaire.

ESSENCIELLEMENT, par son essence. » Dieu est *essenciellement* bon : l'homme est *essenciellement* raisonnable. — D'une manière *essencielle* (n^o. 3^o. et 4^o.) Il m'a obligé *essenciellement* : Il aime *essenciellement* ses amis.

* ESSEULÉ, ÈE, adj. Qui est abandonné de ses amis et de ses connaissances. *Acad. Rich. Port.* Il n'est point dans le *Dict. de Trév.* — Ce mot est peu usité. Il a l'air précieux. L'*Acad.* le met sans remarque. Elle ne dit point à quel style il appartient. » Cet homme est entièrement *esseulé*.

ESSIEU, s. m. [*E-cieu* : 1^{re} è moy.] Plusieurs écrivent *aissieu*, et le *Dict. de Trév.* y renvoie. Pièce de bois ou de fer, passant dans le moyeu des roues d'une charrette, d'un carrosse, etc.

ESSOR, s. m. [*È-sor* ; 1^{re} è moy. — Le Gendre, Crouzat et d'autres Auteurs ont écrit *essor*. Cette manière d'écrire est contre l'usage et contre l'analogie, puisqu'on dit *s'essorer*, prendre l'*essor*, et non pas *s'essorer*.] Vol qu'un oiseau de proie prend en montant fort haut en l'air et s'abandonnant au vent. » Cet oiseau a pris l'*essor*, son *essor*. — Il se dit figurément, d'un jeune homme qui se tire de la contrainte où on l'avait tenu. — On dit aussi, au figuré : *Doner l'essor* à son esprit, à sa plume, parler, écrire avec émulation, avec liberté. » Il est dangereux de prendre un trop grand *essor*. *Doner l'essor* à ses passions, leur lâcher la bride, ne point les combattre. » Dès que la passion eut pris son *essor*, rien ne fut plus capable de le retenir.

ESSORER, v. act. [*È-soré* : 1^{re} è moy. 3^e è fer. — Devant l'e muet, l'o est long : il *essôre*, *essôrera*, etc.] Exposer à l'air pour sécher. » On a étendu ce linge pour l'*essorer*. — *S'essorer* a un autre sens ; prendre l'*essor*, en parlant des oiseaux. Il ne se dit point au figuré.

ESSORILLER, v. act. [*È-sori-glié* : 1^{re} è moy. dern. è fer. mouillez les ll. — On devrait dire *essoriller* ; mais l'usage est pour *essoriller*.] Au propre, couper les oreilles : *essoriller* un chien. — Au fig. familier, couper les cheveux fort court. »

Qui vous a ainsi essoufflé ?

ESSOUFFLER, v. act. [*E-soufflé* ; 1^{re} à moy. dern. *é* fer.] Mettre presque hors d'haleine. » Cette course m'a essoufflé. » Vous montez trop vite, cela vous essoufflera; vous vous essoufflerez. » Il revint tout essoufflé.

ESSUIE-MAIN, s. m. [Plusieurs écrivent comme on prononce : *essuimain* : l'e en effet est si muet, qu'il ne se fait presque pas sentir.] Linge avec lequel on s'essuie les mains. L'*Acad.* ne le dit que de celui qu'on met sur un rouleau de bois, dans les Sacristies, les Séminaires et autres Communautés, et de celui dont le Prêtre se sert à l'Autel pour s'essuyer les mains. — Ne pourrait-on pas le dire aussi des autres linges destinés à cet usage dans les maisons particulières ? — Le *Dict. de Trév.* et le *Rich. Port.* disent simplement : » Linge à essuyer les mains.

ESSUYER, v. act. [*èsu-ié* : 1^{re} à moy. dern. *é* fer.] — Devant l'e muet, l'u est long : il *essuie*. Au futur et au conditionnel, en prose, on dit, *essuyera*, *essuyerait* ; (l'u long : *è-su-ie-ra*, *è-su-ie-rè*). En vers on prononce et l'on écrit même *essuira*, *essuirait*, en trois syllabes.

Il *essuira* la contrainte importune
De l'entretien de mille sots divers,

Gresset.

Cergers, Chasseurs, Guerriers, vous ne me charmez plus,

J'essuierois vos travaux et vos courses pénibles,
Sans ramener mon cœur à des jours plus paisibles.

Idem.

— L'usage le plus commun est d'écrire à l'imparfait comme au présent, et au subjonctif, comme à l'impératif : nous *essuyons*, vous *essuyez*. Il semble pourtant qu'il est convenable de les distinguer, et de dire à l'imparfait, j'*essuyois*, nous *essuyions*, vous *essuyiez* ; à l'impératif, *essuyons*, *essuyez* ; et au subjonctif, que nous *essuyions*, vous *essuyiez*, qu'ils *essuient*.

ESSUYER, c'est ôter l'eau, la sueur, ou quelque autre chose en frottant. *Essuyer les mains, le visage à...* » *S'essuyer les yeux, le front, etc.* Le pronom *se* est au datif. » *Essuyer ses mains à une serviette, avec un linge.* » *Essuyer la table, la vaisselle, etc.* — Figurément, *essuyer les larmes de quelqu'un ; le consoler. Essuyer ses larmes, se consoler soi-même après s'être affligé.* —

2^o. *Sécher*, en parlant du soleil et du vent. » Le vent, le soleil *essuient les chemins.* — 3^o. *Essuyer*, au figuré, être exposé à... » *Essuyer le feu, le canon, la mousqueterie.* — Souffrir, endurer. » *Essayer des affronts, des reproches ; la honte, etc. Essuyer une tempête, etc.*

EST, s. m. [Pron. *Este* : l'e muet surajouté extrêmement bref.] L'Orient, le Levant. » Vent d'*Est* : les pays qui sont à l'*Est*. Ce Royaume a tant de lieues de l'*Est* à l'*Ouest*, et tant du Nord au Sud, c. à d. tant du levant au couchant, et tant du septentrion au midi.

ESTE. La pénultième est brève : *agreste, il déteste, il proteste, etc.*

ESTACADE, s. fém. [*Estacade* : 1^{re} à moy. dern. *e* muet.] Digue faite avec de grands pieux plantés dans une rivière, etc. pour en détourner le cours, ou pour en fermer l'entrée.

ESTAFETTE, s. m. [*Estafète* : 1^{re} et 3^e à moy. 4^e *e* muet.] Nom qu'on donne, en plusieurs pays, à un Courrier qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre Courrier, qui le porte à la poste suivante.

ESTAFIER, s. m. [*Estafié* : 1^{re} à moy. dern. *é* fermé.] C'est ainsi qu'on apèle en Italie ce que nous apelons en France *laquais*, valet de pied. — Nous disons nous-mêmes *estafier*, pour *grand laquais*. » Il étoit accompagné de quatre grands *estafiers*. — Souteneur de lieux publics. *Trév.* — L'*Acad.* ne le met point en ce sens. — Quelques-uns disent, *c'est un estafier*, un drôle, un homme, rusé et un peu fripon, dont il faut se défier.

ESTAFILADE, s. f. **ESTAFILADER**, v. act. [*Estafilade*, *dé* : 1^{re} à moy. dern. *e* muet au 1^{er}, *é* fer. au 2^d.] *Estafilade* est une coupûre faite par un instrument tranchant, principalement sur le visage — On peut le dire par extension, et figurément, d'une coupûre à un manteau, à une robe, etc. *Estafilader*, faire, doner une estafilade. » On lui a fait une vilaine estafilade au nez. » On lui a estafiladé le visage. Ces mots sont du style plaisant.

ESTAME, s. m. [*Estame* ; 1^{re} à moy. dern. *e* muet.] Ouvrage de fil de laine, tricoté. » *Bâs d'estame.*

ESTAMINET, s. m. [*Estaminé* : 1^{re} et dern. *é* moy.] C'est ce qu'on apèle à Paris

et ailleurs, *tabagie*. Assemblée de buveurs et fumeurs. — Lieu où elle se tient. — *Estaminet* nous est venu des *Pays-Bas*.

ESTAMPE, s. f. [*Éstanpe* : 1^{re} à moy. 2^e lon. 3^e e muet.] On doit écrire et prononcer *estampe*, et non pas *stampe*, quoique ce mot vienne de l'Italien *stampare*, qui signifie, imprimer. — Image que l'on tire sur du papier, sur du velin, etc. avec une planche de cuivre ou de bois gravée. » Livre d'estampes. » Il est curieux en estampes.

Rem. *Estampe* se dit des gravures détachées, ou de celles dont on fait des recueils; planche de celles qu'on joint aux livres. C'est parler improprement que de dire : » Il y a beaucoup d'estampes dans ce livre : il faut dire, beaucoup de planches.

ESTAMPER, v. a.] *Éstanpé* : 1^{re} à moy. 2^e lon. 3^e e fer.] Il ne se dit guère des estampes; L'Acad. dit pourtant voilà une image bien estampée. On le dit surtout de la monnaie, et de toute empreinte d'une matière dure, gravée sur une matière plus molle. » On estampe la monnaie avec un balancier. — » *S'estamper*, pour s'afficher, au figuré, est une locution hasardée.

ESTAMPILLE, s. f. ESTAMPILLER, v. act.] *Éstanpi-glié*, *glié* : 1^{re} à moy. 2^e long. 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d; mouillez les ll.] *Estampille* est une marque dont on se sert dans certains États, et qui se met au lieu de la signature, ou avec la signature même, sur des brevets, des commissions, des lettres, etc. On en met aussi sur des livres. *Estampiller*, c'est marquer avec une estampille. » Il y a une estampille pour chaque manufacture de papier. » Le brevet est signé et estampillé.

ESTIMABLE, adj. ESTIMATEUR, s. m. ESTIMATION, s. f. [*Éstimable*, *ma-teur*, *ma-cion*, en vers, *ci-on*; 1^{re} à moy. 3^e dout. au 1^{er}.] *Estimable* se dit de ce qui mérite d'être estimé, considéré. Il se dit des personnes et des choses. » Cet homme, cette femme est estimable pour sa vertu. Cela est fort estimable. — Il suit ou précède au gré de l'Orateur ou du Poète. Dans la prose ordinaire et le style simple, il se plaît à marcher après; en vers et dans la prose poétique et oratoire, et dans le style relevé, il aime à se placer devant. Auteur, Écrivain estimable. » L'estimable Auteur du *Comte de Valmont*.

ESTIMATION, prisee. *Estimateur*, qui prise, qui estime. » Juste estimation. » Suivant l'estimation qui en a été faite. — Prendre des estimateurs. — Figurement : juste estimateur du mérite, de la vertu, des ouvrages d'esprit, etc.

* ESTIMATIVE, s. f. Intelligence. *Richelet* met ce mot sans le critiquer. » Un Ingénieur doit avoir l'estimative bonne pour juger des longueurs et distances éloignées. — Un P. Philippe, cité par M. De Bufon, dit aussi. » L'éléphant, ayant une très-parfaite estimative, conoit les divers mouvemens d'estime ou de mépris. — Ce mot est un vrai barbarisme.

ESTIME, s. f. ESTIMER, v. act. [1^{re} à moy. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] L'Estime est, 1^o. le cas, l'état qu'on fait d'une personne, de son mérite, de sa vertu. » Avoir de l'estime pour quelqu'un. » Être en estime dans une Société; être dans l'estime de tout le monde, dans une estime générale. » Avoir l'estime des gens de bien. » Être perdu d'estime et de réputation.] Acad.

Rem. 1^o. Ce mot n'a point de pluriel. On dit à plusieurs personnes, comme à une seule, votre estime, et non pas vos estimés.

2^o. *Vaugelas* prétendait qu'estime avait le sens tantôt actif et tantôt passif, et que mon estime signifie également bien, que j'estime; et que je suis estimé. *Th. Corn.* n'est pas de ce sentiment, et avec raison. *Estime*, dit-il, est un mot qui approche de *considération*; et comme on ne saurait dire, sa considération diminuée, pour dire, la considération qu'on a pour lui, on ne peut pas dire non plus, son estime diminuée, dans le même sens qu'on dit, sa réputation diminuée. — On ne faisait pas autrefois cette distinction, et l'on employait *estime* dans le sens de gloire, honneur. » Non content de l'estime d'être un des plus braves hommes de France, il a voulu avoir encore celle d'écrire et de parler mieux que personne. *Voiture*. — *Mallebranche* dit, dans le même sens; de *Sénèque*, que : » Cet Auteur a beaucoup d'estime dans le monde, pour dire qu'il est beaucoup estimé. — Et *P. Corneille*.

Et vous ne deviez pas envelopper d'un crime
Ce que votre victoire ajoute à votre estime.

Nicom.

C. à d. à l'estime qu'on fait de vous, à votre réputation. — *Fluche* a encore dit, dans ce siècle : » La haute estime où nous les pla-

cons ne nous ôte pas la liberté d'apercevoir leurs méprises. — Tout cela est contre l'usage actuel, et même contre le génie et l'analogie de la langue. — On dit pourtant, *être en estime*, pour, *être estimé*. Et nous en avons donné un exemple. » Tous les métiers, jusqu'aux moindres, *étaient en estime chez les Égyptiens*. Mais, dans cette phrase, *estime* a le sens actif, et se rapporte aux Égyptiens qui *estimaient* tous les métiers, et non pas aux métiers qui *étaient estimés par les Égyptiens*. C'est comme si l'on disait : *étaient dans l'estime des Égyptiens*.

3°. *Faire estime de*, pour *estimer*, est une expression surannée. *Voltaire* a critiqué, avec raison ce vers de *Corneille* dans *Nicomède*.

Et vous offenseriez l'estime qu'elle en fait.

On trouve fréquemment cette expression dans nos anciens Auteurs, mais elle n'est plus d'usage.

4°. Quand on écrit à des personnes au-dessus de soi, on ne doit point se servir du mot *d'estime* tout seul, dit le P. *Bouhours*; mais quand il est joint à d'autres termes, il peut être employé, même à l'égard des Princes et des Rois. — L'usage a bien changé sur cet article. Aujourd'hui il n'est aucun terme qui pût faire passer le mot *d'estime*, quand on écrit à ses supérieurs. Il est aussi surané que celui de *vénération*.

Estime, en termes de *Marine*, se dit du calcul que l'on fait tous les jours du sillage du vaisseau, afin de juger à peu près du lieu où l'on est, et du chemin qu'on a fait.

II. *Estimer* est 1°. *priser* quelque chose en déterminer la valeur. *Estimer des meubles, une terre, une maison*. » Cette Charge a été estimée tant, ou à tant. — 2°. *Faire cas de* . . . » On *estime* beaucoup cet homme. » Il se fait *estimer* par-tout, de tout le monde. » Il est généralement *estimé*. » On *estime* son mérite, sa vertu, etc. —

3°. *Croire*, penser, présumer. Il régit que et l'Indicatif, et quand la phrase est négative avec le Subjonctif. » *J'estime que cela est; j'estime qu'il pourrait le faire; je n'estime pas qu'il le puisse*. — Avec ce régime il est neutre, mais avec le régime des noms il est actif. » On *estime* cette place imprenable. Alors il régit toujours un Adjectif.

Rem. Du temps de *Bouhours*, il y avait des personnes, qui ne pouvaient souffrir, es-

timer, dans le sens de *croire*. Cependant les meilleurs Auteurs s'en étaient servi, et depuis lors on s'en sert encore sans difficulté. Cet illustre critique remarque fort bien qu'il ne parait pas tout à fait aussi affirmatif et aussi fort que *croire*.

Quand on emploie *estimer* en ce sens, il ne faut pas trop l'éloigner de son régime.

Estime, qui voudra la mort épouvantable, dit *Matthieu* dans un quatrain. On est arrêté en lisant ce vers, et l'on ne sait si le sens est, qui voudra *estime la mort*, qui est épouvantable; ou bien, *esstime*, croie que la mort est épouvantable. Ce dernier sens est celui de l'Auteur. On le devine bien: mais il ne faut rien laisser à deviner.

ESTOC, s. m. ESTOCADE, s. f. ESTOCADER, v. n. [*estok, kade, kadé*: 1^{re} à moy. dern. e muet au 2^d, é fer. au 3^e] 1°. *Estoc* était autrefois une épée longue et étroite, qui ne servait qu'à percer. Ce mot s'est conservé dans cette phrase: *fraper d'estoc et de taille*, du tranchant et de la pointe. — On le dit figurément dans le style plaisant ou critique. » Là-dessus, voilà qu'il tombe, à bras raccourcis, *d'estoc et de taille sur les Héros de l'ancienne chevalerie*. *Journ. de Mons.* — On apèle *brin d'estoc* un bâton ferré par les deux bouts. — 2°. Ligne d'extraction. » Il est de bon *estoc*. » Les biens qui viennent de son *estoc*. — On dit, familièrement; cela ne vient pas de son *estoc*, ne vient pas de lui. — Dites vous cela de votre *estoc*? De vous-même?

ESTOCADE, se disait d'une longue épée. Aujourd'hui on le dit d'un grand coup d'épée allongé, d'une botte qu'on porte, etc. » Il lui alongea deux ou trois *estocades* de suite. — Figurément, demande d'un escroc qui veut emprunter ce qu'il n'est pas en état de rendre.

ESTOCADER, porter des *estocades*. » Ils ont *estocadé* long-temps sans se toucher. — Figurément (style plaisant) disputer vivement l'un contre l'autre dans des Thèses, etc.

ESTOMAC, s. m. S'ESTOMAQUER, v. réc. [*estomak* devant une voyelle: mais devant une consonne, *estoma*: *estomaké*: 1^{re} à moy.] C'est: 1°. Dans le corps de l'animal, la partie qui reçoit les aliments, et où ils se cuisent et se digèrent. Il se dit particulièrement de l'Homme. » Viandes, qui pèsent, qui sont pesantes sur l'*estomac*, qui chargent l'*estomac*. » Avoir mal à l'*estomac*. » Son *estomac* ne digère point. — Avoir un

E S T

estomac d'Autruche, (style prov.) Avoir un bon estomac, qui digère bien. — 2°. La partie extérieure du corps, qui répond à l'estomac. » Le creux de l'estomac. » Il lui donna un violent coup de poing dans l'estomac. — Rem. Quoiqu'on dise *estomac*, il faut dire *stomacal* et non pas *estomacal*, comme disent les Gascons. Mén.

S'ESTOMAQUER, c'est s'offenser de ce que quelqu'un dit ou fait. » Il s'est estomacqué de ce que je ne lui ai pas rendu la visite, d'un mot que j'ai dit fort innocemment: il s'en est estomacqué. — * Quelques-uns l'emploient activement pour, chagriner, mortifier. » Vous l'avez estomacqué. » C'est un Provençalisme. — Mde de Genlis l'emploie au passif. » Votre chère mère est-elle bien estomacquée contre elle? Th. d'Educ. — L'Acad. l'admet au participe, mais sans régime. » Il est estomacqué.

ESTRADE, s. f. [1^{re} e moy. dern. e muet.] 1°. Chemin. Il ne s'emploie plus que dans cette phrase, *battre l'estrade*, battre la campagne pour avoir des nouvelles des Enemis. — 2°. Lieu plus élevé que le reste de la chambre, où l'on met un lit. » Il y a une estrade dans cette chambre, à cette alcôve.

ESTRAMAÇON, s. m. ESTRAMAÇONNER, v. act. [*estrama-son*, *so-né*: 1^{re} e moy.] *Estramaçon*, était autrefois une sorte d'épée. On ne dit plus ce mot que dans cette locution du style familier, *coup d'estramaçon*, coup du tranchant de l'épée. — *Estramaçonner*, donner des coups d'estramaçon. Il est peu usité.

ESTRAPADE, s. f. ESTRAPADER, v. act. [1^{re} e moy. dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2d] *L'estrapade*, est un supplice par lequel on lie les mains derrière le dos à un soldat ou à un matelot, et on l'élève avec une corde au haut d'une longue pièce de bois, puis on le laisse tomber jusque près de terre, en sorte que le poids de son corps lui fait disloquer les bras et les jambes. — On le dit aussi de l'arbre ou potence élevée, pour donner l'estrapade. — *Estrapader*, c'est faire souffrir l'estrapade.

On dit, figurément, dans le style plaisant et critique, *donner l'estrapade à son esprit*, se fatiguer, se tourmenter l'esprit à la recherche de quelque chose de difficile.

ESTRAPONTIN, ou STRAPONTIN, s. m. Le Rich. Port. les met tous deux. le *Dict. de Trév.* met le 1^{er}, et ajoute, quelques-uns

E S T

dissent *strapontin*. Richelieu écrit *strapontin*, et cite l'Acad. Franc. Elle écrit aujourd'hui *strapontin*, et c'est ainsi qu'il faut écrire et prononcer ce mot. Voyez le sous la lettre S.

ESTRE: la pénult. en brève: *terrestre*, *trimestre*, etc.

* ESTROPIER, v. act. [*estropi-er*: 1^{re} e moy. dern. é fer.] Casser un bras, ou une jambe, en sorte qu'on ne puisse s'en servir. Oter par une blessure l'usage d'un membre. — On le dit par extension des maladies. » Une paralysie l'a estropié. — On dit figurément, en Peinture et en Sculpture, *estropier une figure*, n'y pas observer les proportions. — *Estropier un passage, une pensée*; en ôter quelque chose, qui en altère le sens.

ESTURGEON, s. m. [*esturgeon*: 1^{re} e moy. Le devant l'o est muet: il n'est mie li que pour donner au g un son doux qu'il n'a pas devant l'o.] Dans le *Dict. de Trevoux*, on disait que beaucoup de gens, qui parlaient bien, prononçaient *esturgeon*, mais que l'Acad. voulait qu'on prononçât *esturgeon* en faisant sentir l'. Dans ce même temps Richelieu décidait que ceux qui le supprimaient parlaient mal. Il y en a encore plusieurs qui font cette faute: on ne doit pas les imiter. — *Esturgeon*, est un gros poisson de mer, qui entre dans les rivières comme les saumons.

ET: Cette finale est longue dans *après*, *benté*, *forté*, *genté*, *prété*, *après*, *après*, *inté*, *inté*, *prété*, *il est*, qu'on prononce é. Hors de là il est bref, *cadet*, *bidet*, *ET*, conjonction, *hacker*, etc. Il serait bon de mettre l'accent grave sur ceux-ci, pour marquer l'é moyen, comme ont fait *Roché*, *Piron*, etc. *objet*, *regret*, *coffret*, *sujet*, etc. — Tous les pluriels sont longs, *arrê*, *bidé*, *sujé*, etc.

ET, conj. [pron. e et non pas é.] 1^{er} e moy. et c'est un gasconisme de faire cet ouvert; le e ne se prononce jamais. C'est une conjonction, qui lie les parties d'une phrase, comme les noms, les pronoms, les verbes et les adverbess. » *Pierre et Jean*, le feu et l'eau, vous et moi, *Aimer et estimer*, *Sagement et fortément*.

Rem. 1°. Dans l'énumération, on ne multiplie pas la conjonction *et*: on se contente de la placer une seule fois dans la dernière des choses qu'on veut joindre. » *Mes frères, mes sœurs, mes parents et mes amis m'ont*

abandoné. Cependant pour plus grande énergie, on peut la répéter devant chacun des mots et la mettre même devant le premier. » *Et mes freres, et mes sœurs, et mes parens, et mes amis m'ont abandoné.*

2°. Le goût demande que les choses, qu'on lie par la conjonction *et*, soient du même ordre. Ainsi les phrases suivantes sont vicieuses. » *David était Roi et prudent.* » Vous aimez *la justice et à chanter* de saints cantiques, etc. Dans la première, on lie un substantif avec un adjectif; dans la seconde, un substantif avec un infinitif. Pour réformer ces phrases, il faudrait dire: *David était Roi et homme prudent: vous aimez à rendre la justice et à chanter* de saints cantiques, etc. — *Racine* lie un imparfait à un présent.

Amurat est content, si nous le voulons croire, Et sembloit se promettre une heureuse victoire.

Bajazet.

Je doute, dit Mr. d'Olivet, s'il est bien de passer ainsi brusquement du présent *est* à l'imparfait *sembloit*. Mais du moins, il est certain que le changement de temps demande le pronom *il*, qui répète le nominatif. » *Amurat est content, et il sembloit*, etc.

3°. Cette conjonction exige qu'on répète au 2d membre de la phrase les articles, pronoms, prépositions, particules, qui se trouvent au premier. On doit regarder les phrases suivantes comme irrégulières. » *Je le crains et souhaite.* *Corn.* Il faut, et le souhaite. » *Il sait la Langue Latine et Grecque.* Dites, *et la grecque.* » *A Mademoiselle votre sœur et moi.* *Voit.* Dites, *et à moi.* » *Jusqu'à l'arrivée et le retour.* *Ducerc.* Dites, *et au retour.* » *Ils ont été égaux aux chanoines, et composé autrefois un même corps avec eux.* Dites *et ont composé.* Cette faute a échappé à un des Auteurs de l'*Ann. Litt.* » *Les fêtes y sont amenées avec adresse et pour ainsi dire, une suite* de l'action. Il fallait répéter *sont, et sont*, pour ainsi dire, *une suite*, etc. Peut-être est-ce une faute d'impression. — Si les deux verbes étaient tous deux à l'actif, ou tous deux au passif, il ne serait pas nécessaire de répéter l'auxiliaire. » *Ils ont mangé et bu.* » *Ils ont été emprisonnés et interrogés*, etc.

4°. C'est une autre irrégularité quand *et* joint deux régimes de verbes, dont l'un est un nom et l'autre un verbe, ou bien, l'un est un infinitif et l'autre un autre mode.

» *Philippe craignoit une seconde action et que le vainqueur ne vint brusquement l'attaquer.* *Rollin.* » Craignant que la cour ne les eût gagnés et de s'en voir abandoné. *Ducerc.* » Les Tribuns prétendoient déposséder les anciens propriétaires, et qui avoient même élevé des bâtimens sur ces terres. *Vertot.* Il falait et ceux-mêmes, qui, etc. — L'irrégularité est encore plus grande, quand la conjonction *et* joint un nom et un participe, tous deux régis par le v. être. » Cet avertissement fut le signal des hostilités et suivi de conquêtes rapides. *Anon.* Il fallait répéter *fut; et fut suivi*, etc.

5°. Ce qui met encore plus d'embarrâs dans la phrase et nuit à la clarté du discours, c'est d'unir par la conjoaction *et* deux pronoms relatifs, qui se rapportent à des noms différens. » *Vengez l'honneur de la Religion, vous, dont les illustres Ancêtres en ont été les premiers dépositaires, et dont vous devez être les premiers défenseurs.* *Massill.* Le 1^{er} *dont* se rapporte à *vous*, le 2d à *Religion*. Pour la régularité de la phrase et la netteté du sens, il falait dire au 2d membre, *et qui devez en être les premiers défenseurs.* » Ce n'est pas la vérité qui l'intéresse; c'est une vaine curiosité qu'il veut satisfaire et faire servir J. C. de spectacle à son loisir et à son oisiveté. *Id.* La conjonction *et* annonce que le 2d verbe, *faire servir*, est régi par le pronom *que* comme le 1^{er} *satisfaire*. La phrase est louche. On peut la corriger, en mettant au lieu de, *et faire servir, en faisant servir*, etc. » Il a tiré la plupart de ces faits des *Histoires* et des *ouvrages* périodiques, où ils étoient épars, et qui, trop isolés les uns des autres, pour faire tableau, ne produisoient pas tout l'effet qu'on en pouvoit attendre. *Affiches de Prov.* Suivant la construction et par le moyen de la conjonction *et*, le pronom relatif qui se rapporte à *Histoires* et à *ouvrages*, et suivant l'intention de l'Auteur, il se rapporte à *faits*. Il fallait répéter *où* et dire. » *où ils étoient épars, et où trop isolés*, etc. *ils* ne produisoient pas, etc.

6°. Cette conjonction mal placée occasionne des équivoques. » *Ce Duc est un Seigneur, qui n'est savant qu'avec ceux qui le sont, et dont la science est entrelacée de roses et de jasmins.* *Anon.* On ne sait si c'est la science du Seigneur, ou la science de ceux qui sont savans, qui est ainsi entrelacée, comme dit assez burlesquement l'Auteur.

7°. Avec la conj. *et*, il faut garder le même ordre dans l'arrangement des mots.

Je vois mes honneurs croître et tomber mon crédit.

Brit.

On pardonne cette inversion à un Poète, mais en prose, il faudrait dire : je vois croître mes honneurs et tomber mon crédit, ou : je vois mes honneurs croître et mon crédit tomber. D'OLIV.

8°. * Anciennement la conjonction *et* faisait souvent placer le pronom nominatif après le verbe : c'était une élégance. » On comença à les lui faire pratiquer, et lui fera-t-on entendre, que, etc. au lieu de, et on lui fera entendre que, etc. » Une chacune, pensera à faire l'élection qu'elle estimera meilleure selon Dieu, et dira-t-on tous les jours, etc. pour, on dira tous les jours, etc.

ÉTABLAGE, s. m. ÉTABLE, s. f. ÉTABLER, v. act. [1^{re} é fer. dern. e muet aux 2 1^{ers}, é fer. au 3^e. — Dans les Provinces méridionales, plusieurs font *étoble* masc. et disent un grand *étoble*, pour, une grande *étoble*.] *Établage*, est ce qu'on paye pour placer un cheval, etc. dans une écurie, dans une *étoble*. C'est aussi un droit qu'on paye au Seigneur pour avoir la permission d'exposer des marchandises en vente. Acad. On le dit par corruption d'*étalage*. — *Étable*, lieu où l'on met des bœufs, vaches, brebis et autres bestiaux. — Il signifiait autrefois *écurie*, et il s'est conservé dans cette phrase proverbiale, *fermer l'étable, quand les chevaux n'y sont plus*. Songer à remédier à un mal, quand il est arrivé, quand il n'en est plus temps. — *Etabler*, mettre dans une *étoble*. » Il y a dans cette hotellerie de quoi *établer* cinquante chevaux. On dit *établer*, dans cette occasion, quoiqu'on ne dise pas *étoble*; mais *écurie*.

ÉTABLI, s. m. Espèce de grosse table où les ouvriers posent les ouvrages où ils travaillent. Ce terme est sur-tout usité parmi les Menuisiers, les Serruriers, les Arquebusiers, etc.

ÉTABLIR, v. act. ÉTABLISSEMENT, s. m. [*Etabli*, *bliceman* : 1^{re} é fer. 4^e e muet au 2^d.] *Etablir*, c'est 1°. Rendre stable, fixe : » *établir sa demeure*; ou *s'établir* en quelque lieu. » Il est bien *établi* dans cette maison, auprès de ce Prince : il y a beaucoup de crédit. — *S'établir un empire*, une espèce d'*empire sur...* acquérir de l'empire sur. — Remarquez que dans *s'établir*, le pron. se est tantôt à l'accusatif, *s'établir*

Tom. II.

(soi-même) dans un pays; tantôt au datif, *s'établir* (à soi-même) un empire merveilleux sur tous les esprits. — 1°. Mettre dans un état, dans un emploi avantageux. » Ce Père a *établi* tous ses enfans les uns dans la robe, les autres dans l'épée, etc. On dit qu'on *établit* une fille, pour dire qu'on la marie, mais hors de là, on ne dit point *établir* pour marier, et c'est un provençalisme que de dire, il est *établi*, pour dire qu'il est marié : *s'établir*, se marier. » Il s'est bien porté depuis lors : il est maintenant *établi*. MOURRET, Médecin d'Aix en Provence. On dit à la vérité, cette fille est bien *établie*, elle est avantageusement mariée : mais on ne dit point absolument, elle n'est plus fille, elle est *établie*, pour dire qu'elle est mariée. — 3°. Fonder, donner commencement à quelque chose. *Etablir* une communauté, une chambre de justice. — *Etablir* des lois, des opinions, des maximes. *Etablir* un mot, une façon de parler. Voy. FONDER. — 4°. Régler : » On a *établi*, ou il est *établi* qu'on doit faire, etc. Dans la phrase négative on met le subjonctif. » On n'a point *établi*, ou il n'est pas *établi* qu'on doive faire, etc. — 5°. Nomer, constituer. » On l'a *établi*, ou il a été *établi* juge de cette affaire. * Fontenelle lui fait régir la prép. *pour*. » Il ne se croyoit jamais acquité par toutes ces compensations, dont on *s'établit* soi-même *pour* juge. Je voudrais dire, en pareil cas, dont on *s'établit* juge soi-même, ou, mieux encore à mon avis, dont on *s'établit* soi-même le juge. — 6°. *Etablir* un fait, l'exposer. *Etablir* une proposition, une question, son droit, etc. les prouver. » Il a *établi* sa proposition par des raisonnemens convaincans. » Il a *établi* son droit sur des pièces authentiques.

* ÉTABLI; s'est dit autrefois pour *renomé*, *estimé*. » Atticus prit plaisir à les commettre ensemble (Brutus et Cicéron,) non pas pour les brouiller, mais pour donner à Brutus plus d'idée de Cicéron, si *établi* de ce côté là, (de l'éloquence) et pour les unir encore plus. P. Rapin. Il est vieux en ce sens.

ÉTABLISSEMENT, a tantôt un sens actif; il se dit de l'action d'*établir*. » Il a réussi dans l'*établissement* de sa fortune; l'*établissement* d'une communauté; l'*établissement* d'un fait, d'une question, d'un droit, etc. tantôt un sens passif : il se dit de ce qui est *établi*. » Les Hôpitaux sont des *établisse-*

X

ment très-utiles. — Poste, état avantageux. » Il a un bel établissement. » On lui a trouvé un bon établissement. — Dans le style familier, on le dit au figuré de quelqu'un, qui s'est arrangé pour reposer ou pour dormir. » C'est ainsi que vous travaillez : — Monsieur... c'est que... le sommeil m'a surpris. — Il me semble pourtant que vous l'attendiez; car vous aviez formé un établissement bien comode. *Th. d'educ.* » Madame, veut-elle une chaise? — Non je ne compte pas faire un long établissement ici. *Ibid.*

ÉTAGE, s. m. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Au propre, intervalle d'un bâtiment, compris entre deux planchers. » Premier, second étage, etc. — En style proverbial, on dit, c'est un sot à triple étage. — Au figuré, degré d'élevation. » Il y a bien des étages de grandeur, de fortune. » Il y a des esprits, des gens de tout étage, de divers étages, etc. — Dans ce sens, ce mot ne passe pas le style médiocre.

Tout homme ment, dit le Sage,
S'il n'y mettoit seulement
Que les gens de bas étage,
On pourroit aucunement
Souffrir ce défaut aux hommes.

La Font.

Mais cet esprit, lui-même en tant d'étages
Se subdivise à l'égard des ouvrages,
Que du Public tel charme la moitié
Qui très-souvent à l'autre fait pitié.

Rouss.

Cela est bon dans une Fable et dans une Épître critique : mais je n'aime point à lire dans l'Ab. *Du Bos*, que : » l'imagination des Spectateurs n'est pas du même étage que celle des Peintres; ni dans les *Bagatelles morales* de l'Ab. *Coyer* : » Les Arts d'agrément, la Danse, la Musique, la poésie, sont descendus à tous les étages; ni dans des Auteurs plus anciens et montés sur le haut ton, entendre parler d'esprits de haut et de bas étage. Encore moins peut-on souffrir cette expression figurée dans une Tragedie. *Corneille*, parlant des Dieux, dit :

Ils descendent bien moins en de si bas étages.

Horace.

Mme. de Sévigné l'emploie plus heureusement en parlant des degrés de parenté. » Je suis loin de la radoterie, qui fait passer l'amour paternel aux petits enfans. Le mien est demeuré tout court au premier étage et

je n'aime ce petit peuple que pour l'amour de vous. — L'Acad. admet étage au figuré, sans dire à quel style il appartient.

On dit, en style proverbial, menton à triple étage, qui descend fort bas et fait plusieurs plis. — Fripon, menteur, fanfaron à triple étage, à l'excès.

ÉTAGER, v. a. [1^{re} et dern. é fer.] Mettre par étages. Il ne se dit que de la coupe des cheveux. » Il faut lui étager les cheveux.

ÉTAIE, s. f. [Pron. été : 1^{re} é fer. 2^e é ouv. l'e muet final ne se prononce pas.] Pièce de bois, dont on se sert pour appuyer une muraille, une poitrine, etc. qui menace ruine. » Mettre une étaie, des étaies à une muraille.

ÉTAÏM, ÉTAIN, s. m. [é-tein : 1^{re} é fer.] Ces deux mots se prononcent de même : dans l'Orthographe, c'est l'm ou l'n finale, qui en fait la différence. — Le 1^{er} se dit de la partie la plus fine de la laine cordée. » Filer de l'étain. Le 2^d est le nom d'un métal blanc très-léger. *Étain* commun; *étain* fin ou sonant. *Étain* de Cornouaille, Province d'Angleterre.

ÉTAL, s. m. ÉTALIER, s. m. [Étal, au plur. *Etaux*, pron. étô : 1^{re} é fer. 2^e lon. *Eta-lié* : 1^{re} et dern. é fer.] *Étal* est une sorte de table, sur laquelle on vend de la chair de boucherie. *Étalier*, boucher, qui vend de la viande sur l'étal.

ÉTALAGE, s. m. ÉTALER, v. a. [1^{re} é fer. dern. e muet au 1^{er} é ferm. au 2^d.] Ces deux mots viennent d'étal. Voy. ce mot. *Étaler*, c'est exposer en vente des marchandises. *Étalage*, exposition des marchandises qu'on veut vendre. » *Étaler* des draps, des toiles, des denrées, des fruits. » Mettre à l'étalage. » Cela n'est bon qu'à servir d'étalage. — *Figurément*, montrer avec ostentation. » *Étaler* sa folie, son zèle, ses charmes, ses talens, son esprit, etc. *Faire étalage* de ses richesses, de ses alliances, etc. en faire parade avec affectation. — » La Citoyenne (de Genève) dit M. de *Mayer* pourra étaler, à la Comédie, ses vertus et ses diamans. — Mais la femme, qui étale ses diamans, au Spectacle, a rarement des vertus à étaler; et le rapprochement des vertus et des diamans est tout-à-fait neuf. *Ann. Litt.*

ÉTALIER. Voy. ÉTAL.

ÉTALON, s. m. Il signifie deux choses

bien différentes, qui n'ont aucun rapport entr'elles. 1°. Cheval entier, qu'on emploie à couvrir des cavales. 2°. Modèle de poids, de mesures, qui est réglé et autorisé par le Magistrat.

ÉTALONEMENT, s. m. ÉTALONER, v. a. [*Étaloneman*, né : 1^{re} é fer. 4^e e muet au 1^{er} é fer. au 2d.] Ils ne se disent que relativement au 2d sens d'étalon. — Action d'étalonner, d'imprimer certaine marque sur une mesure, un poids, pour certifier qu'ils ont été vérifiés ou rectifiés sur l'étalon.

ÉTAMAGE, s. m. L'action d'étamer. *Trév.* — L'*Acad.* ne le met pas.

ÉTAMER, v. a. ÉTAMÛRE, s. f. [1^{re} é fer. 3^e é fer. au 1^{er} lon. au 2d. — On a dit autrefois *étaimer*, et celui-ci était plus conforme à l'étymologie : mais les gens du métier ont toujours dit *étamer*, et il a prévalu.] *Étamer* c'est enduire d'étain fondu le dedans des vaisseaux de cuivre, ou d'autres ouvrages de fer. *Étamûre*, n'est pas l'action d'étamer, mais l'effet de cette action, et ce qu'on emploie pour cela. » Cette *étamûre* est trop légère.

ÉTAMINE, s. f. [1^{re} é fer. dern. e muet.] 1°. Tissu peu serré, fait de crin, de soie, etc. pour passer le plus délié de la farine, ou quelque poudre, ou quelque liqueur. *Passer par l'étamine.* — Au figuré (style plaisant ou critique) être examiné à la rigueur. » Cet homme, cet ouvrage a passé par l'étamine.

Et sitôt qu'une fois la verve me domine,
Tout ce qui s'offre à moi passe par l'étamine.

BOIL.

— 2°. Sorte de petite étoffe mince, et qui n'est pas croisée. — 3°. *Étamines*, au pluriel ; dans les plantes, ce sont de petits filets, qui s'élèvent du centre de la fleur, et qui portent des sommets, où est enfermée une poussière, qui fait germer les graines.

ÉTAMÛRE. Voy. ÉTAMER.

ÉTANCHE (à) adv. Mettre à étanche un batardeau, c'est le mettre à sec. — L'*Acad.* ne met point ce mot.

ÉTANCHEMENT, s. m. ÉTANCHER, v. a. [*Étancheman*, *ché*, 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er} é fer. au 2d.] *Étanchement* est l'action d'étancher, d'arrêter l'écoulement d'une chose liquide, qui s'enfuit par quelque ouverture. » *Étancher le sang.*

Remède pour l'étanchement du sang. » Ce muid s'en fuit, il le faut étancher. » *Étan-cher ses larmes*, cesser de pleurer. *Étan-cher les larmes d'une personne affligée*, la consoler, faire cesser ses pleurs. *Étan-cher la soif*, l'apaiser. — Au figuré, on dit *étan-cher la soif des richesses, des honneurs*, la satisfaire.

ÉTANÇON ou ÉTANSON, s. m. ÉTANÇONER, ou ÉTANSONER, v. a. [*Richeler* les met tous deux ; les autres Dictionnaires ne mettent que le 1^{er} : le 2d me paraît préférable : le ç avec la cédille ne doit être employé que quand on ne peut faire autrement.] *Étançon* est une pièce de bois, qu'on met au pied d'une muraille pour la soutenir. *Étançonner*, c'est soutenir par des étançons.

ÉTANG, s. m. [*Étan* : 1^{re} é fer. le g final ne se prononce jamais.] Grand amas d'eau soutenu par une chaussée, et où l'on nourrit du poisson. » *Peupler* ; empoisonner ; pêcher ; vider un étang. — En style proverbial, ne voir plus qu'un étang ; ne savoir plus ce qu'on fait. » Ce joueur était si troublé, qu'il ne voyait plus qu'un étang.

ÉTANT, participe du V. Être. Qui est. Autrefois il était déclinable. On disait : *étans* venus, *étans* arrivés. Aujourd'hui, on dit toujours *étant* au pluriel comme au singulier.

ÉTAPE, s. f. ÉTAPIER, s. m. [1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er} é fer. au 2d.] *Étape* est 1°. lieu dans une ville, où l'on décharge les marchandises, les denrées, qui viennent de dehors. 2°. Ce qu'on distribue aux Troupes pour leur subsistance, quand elles sont en route. — C'est aussi le lieu où se fait cette distribution. De-là l'expression, *brûler l'étape*, ne pas s'arrêter dans un lieu d'étape, et passer plus loin : ce qui se dit par extension des voyageurs, qui ne s'arrêtent point aux lieux où l'on a coutume de s'arrêter. — *Étapier*, est celui qui a soin de fournir, et de distribuer l'étape aux gens de guerre.

ÉTAT, s. m. [1^{re} é fer. le r final ne se prononce que devant une voyelle et seulement dans le discours soutenu.] Ce mot se dit en plusieurs sens : 1°. Disposition dans laquelle se trouve une personne, une chose, une affaire. » Être en bon ou en mauvais état. » Il est dans un état à faire pitié. » L'état de la santé, des affaires. » Place en

état de défense. Âme en état de grâce. » Il est en *état*, ou hors d'*état de payer*, etc. Voy. *Situation*. = 2°. Liste, registre. » *État des Officiers de la Maison du Roi. État des pensions. Être sur l'état*, etc. = 3°. Mémoire, inventaire. *État de mise, de dépense, de rente*. = 4°. Train, dépense. » Je tiens à Turin un *état* considérable. *Marmont.* » Les Bourgeoises portent aujourd'hui un aussi grand *état* que les Dames de qualité. *Acad.* = 5°. Condition; *État Ecclésiastique, état de mariage. Vivre selon son état, remplir les devoirs de son état. Voyez Condition.* = 6°. Gouvernement. *État Monarchique, Démocratique ou Populaire*, etc. Royaume ou République. — Il ne se dit au singulier, que quand il est seul, sans pronom, sans adjectif et sans autre addition. » Renverser, troubler *l'État.* » L'impie est aussi funeste à *l'État* qu'à la Religion. Mais quand *état* est accompagné des pronoms possessifs, il faut le mettre au pluriel. Ce Prince sortit de ses *États*; c. à d. de son Royaume, des Pays soumis à sa domination. Si l'on disait, de son *état*, on dirait toute autre chose, et on désignerait par-là sa qualité de Prince. = 7°. Les *États*, en France, c'est aussi l'Assemblée des trois Ordres du Royaume, le Clergé, la Noblesse, et le Tiers-État. Il y a les *États Généraux*, et les *États Provinciaux*.

Rem. 1°. On dit, dans le premier sens, mettre en *état* une chose, la mettre au point où elle doit être. — La tenir en *état*, la tenir prête ou ferme, afin qu'elle ne branle pas. = 2°. Faire *état* de... pour estimer ou résoudre; et faire *état* que... pour présumer, penser, compter que... me paraissent vieillir. *L'Acad.* les met sans remarque. Mais si l'on peut encore s'en servir, du moins ce n'est pas dans le beau style. » Ils faisoient un particulier *état* de son esprit. *Préf. des Œuvres de Voiture.* » *Jite-Live* écrivit un *Traité d'Éloquence*, dont *Quintilien* fait grand *état*. *P. Rapin.* » Ils faisoient *état* de se retirer à Catane, s'ils étoient victorieux. *Rallin.* — » Vous pouvez faire *état* que je vous enverrai cet argent. » Je fais *état* qu'il y a plus de cent mille âmes à Marseille. = On dit, en l'*état* que, ou bien, en l'*état* où, avec l'indicatif. » Si vous pouviez la voir en l'*état* qu'elle est, etc. *Sév.*

ÉTAU, s. m. [*é-to*, au plur, *Étaux*: 1^{re} é fer. 2^e lon. au plur.] Machine dont les Serruriers et autres ouvriers se servent, pour tenir serré ce qu'ils travaillent.

ÉTAYEMENT, s. m. ÉTAYER, v. a. [*Été-ic-man*, ie: 1^{re} et 2^e é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Étayement* est, ou l'action d'étayer, ou l'effet de cette action. Il est peu usité. *Étayer*, c'est appuyer avec des étaies. » *Étayer* une maison, un bâtiment. — Au fig. » Sa fortune a besoin d'être *étayée*. — En st. prov. on dit d'un homme qui prend des précautions inutiles, qu'il voudrait *étayer* le ciel.

REM. 1°. Le *Dict. de Trév.* et celui de *l'Acad.* mettent *étayement*. Le *Rich. Port.* renvoie à *étalement*. = Pour le verbe, les uns écrivent et prononcent au présent, j'*étaye*, tu *étayes*, il *étaye*, ils *étayent*; les autres; j'*étaie*, tu *étaies*, etc.

2°. Il paraît qu'il est convenable d'écrire et de prononcer au présent du subjonctif et à l'imparfait de l'indicatif: nous *étayions*, vous *étayiez*, etc. pour les distinguer de l'impératif; *étayons*, *étayez*, et du présent de l'indicatif, nous *étayons*, vous *étayez*.

ÉTÉ: finale, dont la pénult. est longue dans l'*é* ouv. et affecté d'un accent circonflexe: *bête*, *fête*, *tempête*; et brève par tout ailleurs, et le *t* s'y redouble, à moins que l'étymologie ne le défende. *Prophète*, *Poète*, *tablette*, *musette*, etc. l'*é* y est moyen. — Le temps viendra où l'on écrira *tablète*, *musète*, etc. comme *Prophète*, etc.

ÉTÉ, s. m. [deux é fer.] Celle des quatre saisons de l'année qui est la plus chaude. Elle comence au solstice de Juin, et finit à l'équinoxe de Septembre. » Jours, chaleurs, fruit, habit d'*été*. » *L'été* prochain. » Nous étions en *été*.

ÉTEIGNOIR, s. m. *Étèg-noar*: 1^{re} é fer. 2^e é moy. mouillez le g.] On a dit autrefois *éteindoïr*. Les Gascons disent, une *éteignoire*. — Instrument creux, en forme d'entonnoir, pour éteindre la chandelle, la bougie, les cierges, etc.

ÉTEINDRE, v. act. [*E-tein-dre*: 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] *J'éteins*, nous *éteignons*, j'*éteignais*, j'*éteignis*, j'ai *éteint*, j'*éteindrai*, j'*éteindraï*, *éteins*, que j'*éteigne*, j'*éteignisse*, *éteignant*, *éteint*, *einte*. = 1°. Au propre, Faire mourir, étouffer le feu. » *Eteignez* ce feu. *Eteindre* un em-

brâsement, un cierge, un flambeau. » Le feu s'éteint, il est éteint. = 2°. Au fig. on dit, éteindre les couleurs, les lumières d'un tableau, les affaiblir. — Eteindre la guerre, ou le feu de la guerre, la faire cesser. — Eteindre la soif, l'étancher. — « Les jeûnes éteignent le feu de la concupiscence. » Insensiblement on se laisse aller à une passion, qu'on n'aperçoit que quand il n'est presque plus temps de l'éteindre. Téméraire. = 3°. Faire perdre le souvenir. Abolir, éteindre la mémoire de... » Son ressentiment ne s'éteindra qu'avec sa vie. » Eteindre une race, l'exterminer. » Cette maison, cette famille s'éteint, est près de s'éteindre, est éteinte. Il ne reste plus de mâles. = 4°. Eteindre une rente, une pension, une dette, la racheter, la faire finir.

REM. Racine dit, dans les Frères Énemis :

Ses jours infortunés ont éteint leur flambeau.

On dit : le flambeau de ses jours s'est éteint ; mais on ne dit point, ses jours ont éteint (eux-mêmes) leur flambeau. Il était si aisé, dit Racine le fils, de mettre :

De ses malheureux jours s'est éteint le flambeau.

Qu'on voit bien que l'Auteur n'a pas mis la dernière main à ses ouvrages. — Ailleurs, il dit :

Et vous-même, cruelle, éteignez vos beaux yeux.

Expression qu'on traiterait de ridicule dans tout autre que Racine. On ne dit point d'une personne qui s'est tuée, qu'elle a éteint ses yeux.

ÉTEINT, EINTE ; il ne se dit adjectivement qu'avec yeux et voix. » Il a les yeux éteints, sans feu et sans vivacité. » Elle a la voix éteinte ; on a peine à l'entendre, tant sa voix est faible.

ÉTENDAGE, ÉTENDOIR, s. m. [*Etandage*, *doar* ; 1^{re} é fer. 2^e lon.] Ces deux mots n'ont d'usage que chez les Imprimeurs. Le 1^{er} se dit d'un assemblage de cordes tendues d'un mur à l'autre, sur lesquelles on fait sécher les feuilles imprimées. — Le 2^d est une petite pelle à long manche, qui sert à placer les feuilles imprimées sur l'étendage.

ÉTENDARD, s. m. [*Etandar* ; 1^{re} é fer. 2^e lon. Le *d* final ne se prononce jamais. — Rollin écrit *étandart*, et met un *a* et un *t* à la place de l'*e* et du *d*. — Richalet écrit d'abord *étendart*, et plus bête, *étendaré*. Le dernier est le seul bon. Villa-

ret emploie le 1^{er}.] Au propre, Enseigne de la Cavalerie. — Pavillon sur les Galères. = Au fig. Il se dit de toute sorte d'enseignes de guerre, soit pour la Cavalerie, soit pour l'Infanterie. » Déployer, arborer, planter un étendard. = En st. métaphorique, suivre les étendards de quelqu'un, embrasser son parti. — Arborer l'étendard de la dévotion ; c'est en faire profession, en faire parade. — Lever l'étendard, se faire chef de faction.

ÉTENDOIR. Voyez ÉTENDAGE.

ÉTENDRE, v. act. [*Etandre* ; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] 1°. Déployer. » Etendre du linge, un tapis. » Etendre les bras, ou le bras. » Oiseau qui étend ses ailes. » S'étendre, ou être étendu tout de son long. — Etendre un homme sur le carreau ; le renverser mort par terre. = 2°. Alonger, étendre du beurre, de la cire, du drap, du parchemin. = 3°. Augmenter. » Etendre son Empire, son parc, sa terre. — S'étendre sur un sujet, en parler fort au long. = 4°. S'étendre, durer. » La vie de l'homme ne s'étend guère au-delà de cent ans, etc.

REM. Boileau fait régir à s'étendre la prép. à et l'infinitif. » Je ne m'étendrai pas davantage à lui faire connaître une faute qu'il n'est pas possible que lui-même ne sente. — Ce régime est tout au moins douteux. Je ne l'ai trouvé que dans cet illustre Auteur, et je ne me souviens pas de l'avoir ouï-dire.

ÉTENDU, ūE, adj. [*Etandu*, *dū-e* ; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e lon. au 2^d.] Il a tous les sens du v. *Etendre*, dont il est le participe. Qui est déployé. Couché de son long. Spacieux, qui a de l'étendue.

ÉTENDUE, s. f. [*Etandū-e*, 1^{re} é fer. 2^e et 3^e lon. 4^e e muet.] 1°. Longueur. » L'étendue du Royaume. = 2°. Long espace de temps. » L'étendue des âges, des siècles. = 3°. Figurément, il se dit du pouvoir, de l'autorité, de l'esprit, de la voix, du sens d'une proposition, etc.

Rem. Ce mot n'a point de plur. On ne dit pas de deux champs, leurs étendues sont égales, mais, leur étendue est égale. — On lit dans un Dictionnaire. » Le livre que recommandoit M. le Cardinal de... étoit les Réflexions Morales dans toutes leurs étendues. C'est contre l'usage. Il falloit dire ; dans toute leur étendue.

ÉTERNEL, ELLE, adj. **ÉTERNELLEMENT**, adv. [*Éternel*, *nèle*, *nèleman*; 1^{re} é fer. 2^e é ouv. 3^e é moy. 4^e é muet.]
 1^o. Qui n'a jamais eu de commencement, et qui n'aura point de fin. — En ce sens, il ne peut se dire que de Dieu. » Dieu seul est *éternel*. Le Père *éternel*, le Verbe *éternel*, la Sagesse *éternelle*. Et substantivement. » La loi de l'Éternel : l'Éternel a dit, etc. = 2^o. Qui a eu un commencement, et n'aura jamais de fin. » Le supplice *éternel*, la gloire *éternelle*. = 3^o. Abusivement, qui doit durer si long-temps, qu'on n'en sait pas la fin. » Procès *éternel* : » Guerre *éternelle*. » Des haines *éternelles*, etc. = En st. proverbial, plaisant et critique, *parleur*, *harangueur éternel*, qui parle, qui harangue long-temps, et qui ennuye: On dit aussi, et plus souvent, *parléuse éternelle*.

Rem. 1^o. Dans le discours ordinaire, *éternel* est mieux placé après le nom qu'il modifie : » Le bonheur *éternel*, la loi *éternelle*. En vers et dans le discours relevé, il précède élégamment le substantif.

L'éternel entretien des siècles à venir.

Rac. Iphig.

Est-ce à nous, vils atomes,
 A sonder de ce Dieu les éternels décrets ?
 De sa Toute-puissance adorons les secrets.

Marin, Frédéric.

» Ils t'invoquent, ô toi, Père Tout-Puis-
 sant, et toi, fils égal au Père, et toi,
 qui les unis tous deux par les nœuds d'un
éternel amour. Jér. Déliv.

Ses jours sont dévoués à d'éternelles larmes.

Gresset.

2^o. *Éternel* ne se dit des personnes que dans
 le style comique.

Tant de gens *éternels*, dont le public est las.

Gresset.

C'est l'éternelle Célimène,
 Qui depuis vingt ans se promène,
 Boude et rit sans savoir pourquoi.

Mercur.

Voyez une Remarque au mot IMMORTEL.

ÉTERNELLEMENT, il se dit dans les trois
 sens principaux d'*éternel*. » Dieu engendre
 son Verbe *éternellement*. » Les peines des
 damnés dureront *éternellement*. » Voulez-
 vous demeurer-là *éternellement*. » Il parle
éternellement.

ÉTERNISER, v. act. **ÉTERNITÉ**, s. f.
 [*Éterni-zé*, *nité*: 1^{re} é fer. 2^e é ouv. 4^e
 é fer.] *Éterniser*, rendre éternel. Il se dit

par exagération et abusivement, et seule-
 ment dans le 3^e sens d'*éternel*. » *Eterniser*
 son nom, sa mémoire. » La chicane et la
 mauvaise foi *éternisent* les procès. = *Eter-
 nité*, est 1^o. Durée, qui n'a ni commen-
 cement, ni fin. » *L'éternité* de Dieu. » Dieu
 est de toute *éternité*. = 2^o. Durée qui a
 un commencement, et qui n'a point de fin.
 » *Éternité* de bonheur ou de supplices, de
 tourmens. = 3^o. Un fort long-tems. » Ce
 bâtiment durera une *éternité*. » De toute
éternité, de temps immémorial. » Cela est
 de toute *éternité*.

ÉTERNUER, v. n. **ÉTERNÛMENT**, s.
 m. [*Éternu-é*, *nûman*: 1^{re} é fer. 2^e é ouv. 4^e
 é fer. au 1^{er}, long. au 2d. — On écri-
 vait autrefois *éternuement*. — Le *Gendre*
 écrit même *éternuement* avec deux points sur
 l'e, ce qui ferait prononcer *éternu eman*:
 l'e y est si muet, qu'on ne le fait pas sen-
 tir: on a bien fait de le retrancher.] *L'é-
 ternuement* est un mouvement convulsif des
 muscles de la poitrine, qui servent à l'ex-
 piration, dans lequel l'air est chassé avec
 violence par le nez et par la bouche. *Eter-
 nuer*, c'est faire un éternuement. » Le rhû-
 me, la fumée, le tabac font *éternuer*. »
 Parmi nous, dit le *Gendre*, les uns, à l'o-
 casion des *éternuements*, pensent que celui,
 qui *éternue* doit recevoir le salut, comme
 un souhait fait en sa faveur; les autres es-
 timent que c'est à lui à saluer la compa-
 gnie, comme par excuse de son importu-
 nité.

ÉTÊTER, v. act. [1^{re} et dern. é fer. 2^e
 é ouv. et long.] Couper la tête d'un arbre.
 » *Étêter* des saules.

ÉTEUF, s. m. [1^{re} é fer. On ne pro-
 nonce l'f finale qu'en Poésie, devant une
 voyelle.] Petite balle, dont on joue à la
 longue paume. — En style proverbial, *ren-
 voyer l'éteuf*, c'est repousser avec vigueur
 l'injure qu'on nous veut faire. — *Courir*
après son éteuf, prendre bien de la peine
 pour recouvrer un bien, un avantage qu'on
 a laissé échaper.

ÉTEULE, ou **ESTEUBLE**, s. f. [1^{re} é
 fer. au 1^{er}, é moy. au 2d.] L'Acad. les
 met tous deux. *Trév.* et le *Rich. Port.* ne
 mettent que le 1^{er}; le 2d n'est usité qu'en
 certaines Provinces. — *Chaûme*. Ce qui
 reste sur la terre du tuyau des grains, quand
 on a fait la moisson.

ÉTHISIE, ou **ÉTHYSIE**: ÉTHIQUE;

voyez ÉTISIE, ÉTIQUE.

ÉTIMOLOGIE : Richelet. Voyez ÉTYMOLOGIE.

ÉTINCELANT, ANTE, adj. ÉTINCELER, v. act. [*E-tein-celan*, *celé* : 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet. — Devant la syll. fém. cet e se change en è moy. Il étincelle, ou étincèle, étincellera, ou étincèlera, etc.] Étinceler, briller, jeter des éclats de lumière. Étincelant, qui étincelle. » Il y a des étoiles qui étincellent les unes plus que les autres. Rubis étincelant, étoile étincelante. = Au fig. » Les yeux lui étincellent de colère. » Des yeux étincelans, brillans; étincelans de colère. » Auteur foudroyé par la plume étincelante de M. Linguet *Sab. Trois Siècles*, etc.

Ta justice paroît de feux étincelante,
Et la terre tremblante
S'arrête à ton aspect.

Rouss.

» Il (le Poème de la Henriade) est partout étincelant; et s'il n'éclaire pas toujours, il ne cesse d'éblouir. *Le Chev. des Sablons*.

ÉTINCELLE, s. f. ÉTINCELLEMENT, s. m. [*E-tein-cèle*, *celeman* : 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e moy. 4^e e muet [*Etincelle*, petite parcelle de feu; bluette. *Etincellement*, éclat de ce qui étincelle. » Une petite étincelle peut causer un grand embrasement. Ce qui est applicable au moral, comme au physique. » *L'étincellement d'un charbon ardent, des étoiles fixes.* = Celui-ci ne se dit qu'au propre. *Etincelle* s'emploie au fig. en parlant des lumières de l'esprit. » Il n'a pas une étincelle de bon sens, de raison, etc.

ÉTIOLER, (s') v. réc. En parlant des plantes et des branches des arbres, c'est devenir foible et menu, pour être trop serré.

*ÉTISIE, s. f. ÉTIQUE, adj. [*Etizi-e*, *tike* : 1^{re} é fer. dern. e muet.] *Étique* se dit de celui ou de celle, qui est atteint, ou atteinte d'une maladie, qui dessèche et consume toute l'habitude du corps. » Devenir *étique*. » Elle est morte *étique*. » Il se dit aussi de la fièvre, qui dessèche; *fièvre étique*. = Quelquefois il ne signifie que maigre, atténué. » Il a le visage *étique*. — On le dit, en ce sens, de quelques animaux, dans le style plaisant et moqueur: un poulet, un chapon, un cheval *étique*.

*ÉTISIE, ou; comme écrivent certains, *éthisie*, est ce que les Médecins appellent

physisie: maladie qui dessèche, etc. Puis qu'on laisse dire aux Médecins *physisique*, et qu'on dit *étique*, pourquoi ne pas dire *étisie*? On répondra que ce n'est pas l'usage. Eh bien! il n'y a qu'à le faire venir. C'est tout une *éthysie*, qui le minoit depuis longtemps. *Formey*. » Il avoit voulu le guérir d'une *étisie*. *Tissot*. — Mme. de *Maintenon* emploie *étisie* pour maigre. » L'embonpoint sied mieux à la vieillesse que l'*étisie*.

Rem. M. de Girac, dans sa Réponse à M. Costar le raille d'avoir dit *étique* au lieu d'*étique*, mais il a tort, dit *Ménage*, *étique* est le mot usité. L'*Acad.* l'avoit d'abord mis: quelques-uns écrivent *ectique*, mais on ne prononce point le c. Elle a retranché cette remarque dans la dernière édition. — Il y en a qui écrivent *éthique*, qui ne vaut pas mieux. » Elle étoit *éthique* depuis longtemps. *Let. Edif. Éthique*, s. f. est autre chose. Il signifie *morale*, en termes de *École*. » *Les éthiques d'Aristote*, ses ouvrages moraux.

ÉTIQUETER, v. act. ÉTIQUETTE, s. f. [*Etiketé*, *kete*; 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, è moy. au 2d. Dans les verbes, l'e muet de la 3^e se change en è moyen devant la syll. fém. Il étiquette, étiquettera, etc.] *Étiquette*, petit écriteau qu'on attache sur un sac de procès, ou à des sacs d'argent; à des liasses de papiers, à des paquets de hardes, etc. *Étiqueter*, c'est mettre une étiquette. » Il faut étiqueter ces sacs, y mettre une étiquette. — On dit, proverbiallement, juger, condamner quelqu'un sur l'étiquette du sac, sur les apparences, et sans avoir examiné le fond. — *Étiquette du Palais* est, à la Cour d'Espagne, à celle de Vienne et dans d'autres Cours, le cérémonial, le détail de ce qui se doit faire journellement dans ces Cours.

ÉTOFFE, ou ÉTOFE, s. f. ÉTOFFER, ou ÉTOFER, v. act. [1^{re} é fer. 3^e e muet au subst. é fer. au verbe.] *Etoffe* est, 1^o. Drap, tissu de fil, de coton, de laine, de soie, d'or ou d'argent, servant à faire des habits, ou à garnir des meubles. On le dit particulièrement de celles de soie, d'or et d'argent. » C'est une belle étoffe que le velours. » Le Tailleur n'a pas épargné l'étoffe. — 2^o. Ce mot s'étend à la matière de quelques autres ouvrages de manufacture. » Il n'y a pas assez d'étoffe à ce chapeau. » Cui-

rase de bone étofe. — 3° On dit, figurément, dans le style familier, d'un jeune homme, qui a des qualités et des talens, qu'il y a chez lui de l'étofe pour faire un homme; ou simplement, qu'il y a de l'étofe. « Il y a bien des gens à qui l'étofe manque, et qui voient à tout moment le bout de leur esprit. Sév. » J'y prends un intérêt aussi vif (à ce procès.) que ma tendresse pour vous est vive; c'est la même étofe. Sév. « Il y a des gens d'une certaine étofe, ou d'un certain caractère avec qui il ne faut jamais se cometre. La Bruyère. » C'est un homme de petite, de basse étofe, de basse condition.

Un Ariste, un esprit d'assez grossière étofe.
C'est une espèce d'ours qui se croit Philosophe.
Gresset.

Rem. Comme on dit, tailler en plein drap, M. Palissot a cru pouvoir dire, tailler en pleine étofe.

Vous pouvez maintenant tailler en pleine étofe.

On peut le passer à un Poète comique,

On dit, familièrement, donner dans l'étofe, dépenser beaucoup en habits et en meubles. — On n'a pas épargné, ou l'on n'a pas plaint l'étofe à cette vaisselle, etc. On y a mis plus de matière qu'il ne falait.

ÉTOFER ne se dit qu'au propre et dans les deux sens d'étofe : garnir de tout ce qui est nécessaire, soit pour la comodité, soit pour l'ornement. Lit, carrosse bien étofé, maison bien étofée. Il se dit sur-tout au participe. — C'est aussi mettre de la matière dans la quantité et la qualité qu'il faut. « Ce Chapelier n'a pas bien étofé ce chapeau. » On a mal étofé cette cuirasse.

On dit, en style familier, un homme bien étofé, bien vêtu, bien meublé, qui a en abondance toutes ses aises et toutes ses comodités. « Vous n'avez que quatre valets de chambre, qui ne sont pas mieux mis que des Gentilshommes de Province, a peu étofés. Coyer. Let. à un Grand. » Ses occupations sont de fusiller un lièvre et de médire des roturiers mieux étofés que lui. Du Plaisir. — Brébeuf lui donne le sens et le régime d'orné.

Ce saint jour ne voit point leurs portes étofées

D'écharpes, de bouquets, de festons, de trophées,

En ce sens et avec ce régime, il est suranné. Discours bien étofé, rempli de toute la matière nécessaire et convenable.

ÉTOILE, s. f. ÉTOILÉ, ÉE, adj. [É-

toa-le, lé, lé-e; 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. aux 2 autres.] Étoile, astre, corps lumineux, qui brille au Ciel pendant la nuit. Il se dit plus proprement de celles qui sont apelées fixes, et qui étant lumineuses par elles-mêmes, ont une scintillation sensible. Les autres sont apelées étoiles errantes ou planètes. — On appelle abusivement, étoile, ces météores que l'on voit courir dans l'air la nuit, et s'éteindre incontinent. — On dit, proverbiallement, loger, coucher à la belle étoile, coucher dehors. « Il fut bientôt réduit à passer la nuit dans la rûe. . . Il fait à ce sujet une peinture si gracieuse qu'elle doneroit envie de coucher à la belle étoile. Journ. de Mons. — On dit aussi de celui à qui l'on a donné un grand coup sur la tête, qu'on lui a fait voir les étoiles en plein midi (d'autres disent toutes les étoiles); et de celui qui est imposteur ou visionnaire, qu'il fait voir aux autres, ou qu'il croit voir lui-même les étoiles en plein midi.

ÉTOILE a divers autres sens. = 1°. Centre où se réunissent plusieurs allées d'un parc, ou plusieurs routes d'une forêt. = 2°. En termes d'Imprimerie, astérisque. Celui-ci est plus savant : étoile est plus vulgaire. = 3°. Marque blanche sur le front d'un cheval.

ÉTOILÉ, ÉE, adj. Semé d'étoiles; Ciel fort étoilé, fort serein. — Où il s'est fait une fêlure en forme d'étoile. Bouteille étoilée. — Cet adjectif marche toujours à la suite du substantif. L'étoile firmament sent le Ronsard, ou le Du Bartas.

Rem. On se sert beaucoup du mot étoile pour exprimer le destin, la fatalité. « C'est mon étoile d'être malheureux. » L'étoile de M. de Lausun repâlit. Il n'a point de logement : il n'a point ses anciennes entrées. Sév. — Cette manière de parler sent un peu l'astrologie judiciaire. Elle me déplait sur-tout dans la phrase suivante de l'Ab. Du Bos : « Un grand Magistrat, un grand Général, un grand Ministre ne deviennent ce qu'ils sont capables d'être que dans un âge plus avancé que l'âge où les Peintres et les Poètes atteignent le degré d'excellence où leur étoile leur permet d'atteindre. — Que font les étoiles aux talens des Poètes et des Peintres?

ÉTOLE, s. fém. [1^{re} é fer. 3^e e muet.] Longue bande d'étofe, que le Prêtre met sur le cou et croise sur l'estomac, et que le

Le Diacre porte en manière d'écharpe. — Les Curés la portent sur leurs surplis, pour marque de la supériorité dans leur Église. — Les autres Prêtres la portent de même sans la croiser, dans plusieurs fonctions Éclésiastiques.

ÉTONNANT, ou ÉTONANT, ANTE, adj. ÉTONEMENT, s. m. ÉTONER, v. act. [*Etonan*, nante, neman, né, 1^{re} é fer. 3^e lon. aux deux premiers, e muet au 3^e, é fer. au dern.] *Etonant*, qui étone, qui surprend. *Etonement*. Surprise causée par quelque chose, d'inattendu. « Cela est fort étonnant, m'a beaucoup étonné; m'a causé un grand étonnement; m'a rempli d'étonnement, a jeté tout le monde dans l'étonnement.

Etonement et *étoner* signifient quelquefois ébranlement, ébranler. « Depuis sa chute, il lui est resté un étonnement de cerveau : » Ce coup lui a étonné la tête. » Le branle des cloches a étonné cette tour. Acad.

I. Rem. *Etonant* peut être placé indifféremment devant ou après le nom qu'il affecte. En prose et dans le style simple ou médiocre, il est mieux qu'il suive : en vers et dans le style relevé, il est plus élégant qu'il précède. « Les succès étonans, les étonans succès. C'est au goût et à l'oreille à diriger l'Orateur. L. Racine, dans le Poème de *La Religion*, dit, en apostrophant le Limaçon,

Mais qu'on doit t'admirer, quand tu nous déve-
lopes

Les étonans ressorts de tes longs télescopes. Indépendamment de ce que par cette construction, *ressort* est plus rapproché de son régime, *ressorts étonans* ne serait pas si bien. — Il est étonnant régit le subjonctif, comme *s'étoner* et *être étonné*. « Tout ce qui environne les Grands, s'étudie à les tromper. Est-il étonnant qu'ils puissent se laisser séduire. Massill. » Il est étonnant, ou je suis étonné, ou tout le monde s'étonne que vous vous obstiniez dans une opinion si fautive et si dangereuse. — Un Auteur moderne ajoute la particule *ne* dans la phrase négative. * « Il ne seroit pas étonnant que ce poste ne fût emporté en moins de temps et avec moins de perte que n'en éprouvèrent les Français. Je crois que cette négative est contre l'usage

II. *Etoné* ne se dit ordinairement que des personnes. *Etoné* comme un fondeur de cloches, comme s'il tombait des nues, comme si les cornes lui venaient à la tête,

Tome II.

extrêmement étoné. Style proverbial. — On dit pourtant, avoir la tête étonée, ébranlée, lourde, embarrassée. « C'est un assez grand contentement que votre Belle-Sœur, après avoir eu deux jours la tête fort étonnée soit tout-à-fait remise de sa chute. Sév. — *Etoné* régit *de* et l'infinitif, et il a les autres régimes de *s'étoner*. Voy. plus bas. » Calypso, étonnée de voir dans une si jeune jeunesse tant de sagesse et d'éloquence, ne pouvait rassasier ses yeux en le regardant. Télémaque.

III. *Etonement*, surprise, consternation (synon.) Ils diffèrent entr'eux en ce que le premier est plus dans les sens, le second dans l'esprit, le troisième dans le cœur. Le premier vient des choses blâmables, ou peu approuvées : le second des choses extraordinaires : le troisième des choses affligeantes. *Etonement* ne se dit guère en bonne part, surprise se dit également en bien et en mauvaise part : consternation ne s'emploie jamais qu'en mauvaise part. Synon. — *Etonement*, comme *effroi*, *effroi*, *terreur* se dit de la personne qui le cause.

Et des plus vaillans même dans les combats.

Il ne se dit guère au pluriel, même dans son sens et son emploi ordinaire. M^{de} de Sévigné dit pourtant, « J'en voudrois qui pussent me donner de grands étonnements. Mais ce n'est pas une conséquence pour d'autres phrases. Ainsi l'on ne doit pas imiter Corneille, quand il dit :

Dans ces étonemens dont mon ame est frappée.

— On dit, ne pas revenir d'étonnement, avec la prép. *de* pour régime. « On ne revenoit pas d'étonnement de la fortune de cette rapsodie sans méthode, sans ordre. Linguet. — Au grand étonnement de, adv. » Au grand étonnement de tout le monde.

IV. *S'étoner* que régit le subjonctif. Quelques Auteurs déjà un peu anciens lui ont fait régir l'indicatif. Voiture : « Je m'étonne qu'étant si heureux en cela, je suis si malheureux d'ailleurs. » Je m'étonne que vous n'avez trouvé un meilleur. Il falloit, que je sois ; que vous n'en ayie pas trouvé, etc. — Le P. Rapin : « Il y a lieu de s'étonner que Plutarque ne prenoit pas (ne prit pas) davantage pour Démosthène de ce qu'il avoit près de trois cens ans de réputation sur Cicéron. — Le P. Sicard : « Il ne faut pas s'étonner qu'on les fuit (fuie) du plus loin

Y

qu'on découvre les banderoles, etc. — *Leibnitz* : » Je m'étonne que vous dites (dissiez) que, etc. — Après le *que* régi par ce verbe, quelques-uns retranchent *pas* dans le sens négatif. » Je m'étonne que l'estime qu'on avoit pour lui (Térence) n'ait obligé quelqu'un à nous conserver son véritable nom. *Mme. Dacier*. Voy. plus haut le 2d exemple tiré de *Voyage*. Il est plus sûr de mettre *pas*; n'ait *pas* obligé, etc. — On met quelquefois *si* au lieu de *que*: mais ce n'est que dans les phrases interrogatives. Alors l'indicatif est indiqué. » Vous vous étonnez après cela, si vous êtes maigre! *Stv.* Faut-il s'étonner s'ils ne sont point aimés, puisqu'ils n'aiment rien que leurs grandeurs et leurs plaisirs. *Téléme.* » Ne vous étonnez pas si j'en use de la sorte. — L'infinitif avec la prép. *de* est un régime moins commun, et il ne doit être employé que quand le verbe régi se rapporte au nominatif de *s'étonner*.

Ce timide chevrenil ne songeoit plus à fuir,
Et le daim si léger s'étonnoit de languir.

De Lille.

Ainsi l'on doit dire, en parlant de soi, je m'étonne d'être, et en parlant d'un autre, qu'il soit toujours malade. — Pour les noms, *s'étonner* régit l'ablatif (la prép. *de*). » Il ne s'étonne de rien; il s'étonne de tout; je ne m'en étonne pas. » Il s'étonne du moindre bruit. * *Cornaille* lui fait régir le datif (la prép. *à*). » Quoique le mien (mon courage) s'étonne à ces rudes alarmes. C'est un faux régime.

* ÉTOUBLE, *Trév.* Voy. ÉTEULE.

* ÉTOUFFADE, *Trév.* Sorte de ragoût. Des perdrix à l'étouffade. *L'Acad.* ne met pas ce mot.

ÉTOUFFANT, ANTE, adj. ÉTOUFFEMENT ou ÉTOUFEMENT, s. m. ÉTOUFFER ou ÉTOUFER, v. act. et neut. [*E-tou-fan, fante, feman, fé*: 1^{re} é fer. 3^e lon. aux deux premiers, e muet au 3^e, é fer. au 4^e.] *Étouffant*, qui fait qu'on étouffe, qu'on respire mal. *Étouffer*, suffoquer, faire perdre la respiration, et quelquefois la vie. *Étouffement*, difficulté de respirer. » Temps *étouffant*, chaleur *étouffante*. — *L'Acad.* ajoute. » J'ai trouvé cet homme *étouffant*. Mais là, il est participe d'*étouffer*, neutre, et non pas adjectif. — » Elle a des vapeurs qui lui causent des *étouffemens*. » L'esquinancie l'a *étouffé*. » Les mauvaises herbes *étouffent* les

blés. — V. neut. Avoir la respiration empêchée. » Délâchez cette femme, elle étouffe. » Nous pensâmes *étouffer de* chaud.

Rem. 1^o. *Étouffant* marche ordinairement après le substantif, sur-tout au masculin. Le féminin pourrait quelquefois le précéder. *Étouffantes* vapeurs.

2^o. *Étouffant* et *étouffement* ne s'emploient qu'au propre; mais *étouffer* se dit élégamment au figuré. » *Étouffer* ses plaintes, ses soupirs; son ressentiment, les mouvemens de l'amour-propre. *Étouffer* les remords de la conscience.

Étouffe promptement une naissante flamme.

Cornaille.

Étouffer une affaire, une querelle, l'empêcher d'éclater.

ÉTOUFOIR, s. m. [*E-tou-foar*: 1^{re} é fer.] Espèce de cloche de métal, dont on se sert pour étouffer et éteindre des charbons.

ÉTOUPE, s. f. ÉTOUPER, v. act. [*É-tou-pe, pé*: 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au second.] *Étoupe* est la partie la plus grossière du chanvre ou du lin. *Étouper*, c'est boucher avec de l'étoupe, ou quelque autre chose semblable. » *Étouper* les fentes d'un tonneau. » *Étouper* les oreilles, etc. — On dit, en style figuré famil. mettre le feu aux étoupes, exciter à la vengeance, à la révolte; le feu est aux étoupes; les esprits sont échauffés.

ÉTOURDERIE, s. f. ÉTOURDI, IE, adj. et subst. ÉTOURDIMENT, adv. [1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}: en dans la dern. a le son d'an: *Étourdiman*.] *Étourdi*, qui agit sans considérer ce qu'il fait. *Étourderie*, action d'étourdi, ou l'habitude de faire des actions d'étourdi. *Étourdiment*, à l'étourdie. » Jeune homme bien *étourdi*. » Femme fort *étourdie*. » C'est un *étourdi*, un jeune *étourdi*. — Le Proverbe dit, *étourdi comme le premier coup de matines, comme un hâneton*. — » C'est une *étourderie*. Faire des *étourderies*. » On ne saurait le corriger de son *étourderie*. — » Il fait toutes choses si *étourdiment* que, etc.

Rem. 1^o. Doit-on dire, à l'étourdi, ou à l'étourdie? Tous deux sont bons, dit *Th. Cornaille*, mais le dernier est le meilleur. — *L'Acad.* ne met qu'à l'étourdie, et c'est le seul bon, à mon avis. On doit dire à l'étourdie, comme on dit, à la franquette, à la légère, etc. *Dict. Gram.*

2°. *Étourderie*, et *étourdimement* étaient encore nouveaux du temps du P. Bouhours, et il en fait la remarque. On ne les disait que dans le discours familier. » Il a fait une grande *étourderie*. » Il entra *étourdimement*. Ils sont bien établis aujourd'hui ; mais ils ne sont pas du style noble et élevé.

ÉTOURDIR, v. act. ÉTOURDISSANT, ANTE, adj. ÉTOURDISSEMENT, s. m. [*E-tour-di*, *di-san*, *sante*, *diceman* : 1^{re} é fer. 4^e lon. au 2^d et 3^e, e muet au dern.] *Étourdir*, c'est ébranler ou rompre la tête à force de faire du bruit. *Étourdissant*, qui étourdit. » Il lui donna sur la tête un coup de bâton qui *l'étourdit*. » Le bruit du canon, des cloches *étourdit* (on sous-entend le régime). Il crie à pleine tête ; il *nous étourdit*. » Vous *m'étourdissez les oreilles*. — » Bruit *étourdissant*, voix *étourdissante*. » Causer de l'*étourdissement*. » Il a de grands *étourdissements*.

Rem. 1°. *Étourdissant* ne se dit qu'au propre ; *étourdir* et *étourdissement* s'emploient aussi au figuré. » Cette nouvelle, ce coup imprévu *les a fort étourdis*, étonnés, embarrassés. » Ils *en sont tout étourdis*. » Le Roi avoit besoin d'*étourdir ses remords*. Moreau. » Les méchants ne craignirent plus ses reproches ; et ils achevèrent d'*étourdir les remords* que Noé avoit tâché de leur inspirer. — *Étourdir la grosse faim*, l'apaiser. *Étourdir la douleur*, l'endormir, la calmer : ce qui se dit aussi de l'affliction. — » Peut-on s'aveugler soi-même jusqu'à cet excès, sans être frappé de l'esprit d'*étourdissement*. Boss. Dieu a répandu sur cet imposteur l'esprit d'*étourdissement* et de vertige. Patru. » Cette nouvelle causa un grand *étourdissement* dans cette famille. » Ils ne sont pas revenus de leur *étourdissement*. Acad. — *S'étourdir sur* est élégant pour signifier s'ôter le sentiment d'une chose, et se tromper en quelque façon soi-même. » Les libertins *s'étourdissent sur* la crainte de la mort. » Cette femme tâche de *s'étourdir sur* tous les bruits qu'elle sait, qui courent d'elle. Bouh.

2°. *Étourdir*, est ordinairement suivi au propre de la prép. *par* et au figuré de la prép. *de*. » Vous *nous étourdissez par* vos cris redoublés. » Ces clameurs éternelles, dont on *nous étourdit*, sont donc destituées de tout fondement.

ÉTOURNEAU, s. m. [*é-tour-no* : 1^{re} é fer. 3^e dout. au sing. lon. au plur. *Étourneaux*.] Oiseau noirâtre, marqué de petites tâches grises. — *Figurement* et en se moquant, on dit d'un jeune homme, qui veut faire le capable. » Voilà un *bel étourneau*. — *Étourneau*. Cheval d'un poil gris-jaunâtre.

ÉTRANGE, adj. ÉTRANGEMENT, adv. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet : dans le 2^d en a le son d'an : *étrangeman*.] *Étrange*, se dit de ce qui n'est pas dans l'ordre et l'usage commun. » *Étrange* façon de parler, d'agir. » *Étrange* humeur, *étrange* esprit. » Cela est fort *étrange*. — On le dit quelquefois des personnes. » Voilà un homme, une femme bien *étrange*. — *Étrangement*, d'une manière étrange. » Il s'est conduit bien *étrangement* dans cette occasion. — Extrêmement, excessivement. » Il l'a *étrangement* gourmandé.

Rem. 1°. On a dit autrefois *étrange* pour *étranger*.

Peu de nos chants, peu de nos vers,
Par un encens flatteur amusent l'Univers.
Et se font écouter des nations étrangères.

La Font.

Que te sert, grand Pompée, en un climat étrange,
D'armer pour ta querelle et l'Euphrate et le Gange.

Brébeuf.

M^{rs} de l'Académie avoient dit d'abord que, dans ce sens là, *étrange* est en usage dans ces phrases : terres *étranges*, nations *étranges*, venu d'*étranges* pays, mais ils ajoutaient qu'il est meilleur en Poésie. Dans les éditions suivantes, ils disent qu'il est vieux, mais qu'on s'en sert encore en Poésie. Ils disaient aussi : » Vous pouvez entrer, il n'y a personne d'*étrange*, et ils remarquaient qu'il est en cet exemple du style familier. — Je dirais *étrange*, dit La Touche, mais ces M^{rs} sont nos maîtres : il faut les en croire. — Pour moi, qui n'ai pas moins de respect pour eux, j'ose dire qu'*étrange* ne se dit plus pour *étranger* qu'en certaines Provinces ; qu'il n'est plus ni de la prose, ni de la Poésie, ni du style noble, ni du style familier. Aussi l'Acad. dans la dern. Édit. dit du 1^{er} exemple qu'il est *vieux*, sans parler de poésie, et du 2^d qu'il est *populaire*.

* *Étrange*, pour interdit, embarrassé, est un gasconisme. » Il est *tout étrange*, GASC. CORR.

2°. *Étrange*, se plaît à précéder. » Quelle *étrange* union ! Gresset. » Quelle *étrange*

démarche ! Id. » C'est une étrange femme. Il peut suivre aussi, sur-tout en prose. Il le doit même quelquefois. » *Étrange homme*, par ex. fait une construction fort dure. » Voilà un étrange homme : il est aussi peu ému, que si nous mettions au pillage la maison d'un de ses ennemis. *Let. Édif.* — *L'Acad.* met aussi en exemple. » Voilà un étrange homme ! mais j'en appelle aux oreilles délicates.

ÉTRANGER, ÈRE, adj. et subst. ÉTRANGER, v. act. [étrangé, gère, gé : 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e moy. et long au 2^d] étranger, adjectif, 1^o. qui est d'une autre nation. » Climats, pays étrangers : coutumes, lois, plantes étrangères. Ministres étrangers, etc. — Subst. un étranger, une étrangère. Les étrangers. = 2^o. Qui n'est pas de la famille, de la compagnie, de la communauté. » Laisser son bien aux étrangers au préjudice des parens. » Communiquer les affaires secrètes d'une compagnie aux étrangers. = 3^o. En parlant des choses, qui n'a point de rapport au sujet, à l'affaire, dont il s'agit. » Ce fait, ce raisonnement est étranger à la cause. » Ces intérêts lui sont étrangers. » Qui sait s'il avoit été entièrement étranger aux intrigues, qui avoient causé la disgrâce de la Reine et du Prélat. *Moreau.* — Il régit la prép. à. *St. Evremont* et *Bossuet* emploient la prép. de. » Un goût d'Afrique, étranger des autres nations. *St. Ev.* » Tenez-le comme étranger du christianisme. *Boss.* — Dans cette dernière phrase il est appliqué aux personnes. *Neufville* dans la Vie de *Leibnitz*, le leur applique aussi avec la prép. en, et dans le sens d'ignorant. » Il étoit sujet à la goutte, qu'il traitoit à sa manière, ou selon les conseils de quelques amis étrangers en Médecine. — Je n'oserais condamner ce régime. Puisqu'on dit que quelqu'un est étranger dans son pays, pour dire qu'il n'en sait pas les coutumes, et ce qui s'y passe, on peut dire aussi qu'il est étranger en Médecine, quand il en ignore les Principes.

REM. *Etranger*, n'est guère bien placé, même en vers, sur-tout au masculin, devant le nom qu'il modifie.

Des Tours, des Boulevards et des Forts menaçans,
D'un art fier et terrible étrangers monumens.

Thomas.

L'inversion est dure.

ÉTRANGER, v. act. En parlant de certains animaux, éloigner d'un lieu; désacoutumer

d'y venir. » Les rats et les moineaux on étrangé les pigeons du colombier. » Le gibier s'est étrangé de cette plaine. — On le dit familièrement des personnes. » *Etranger* les importuns, la mauvaise compagnie. » Cet homme s'est étrangé de cette maison.

* ÉTRANGLANT, ANTE, adj. C'est un mot de *Mde de Sévigné*. Il peut être bon pour la conversation et pour le style épistolaire. » Si vous étiez à Paris (où on la pressait de retourner.) Ah ! ce serait une raison étranglante : mais vous n'y êtes point. » J'admire la gaité de votre style au milieu de tant d'affaires épineuses, acablantes, étranglantes. La Même.

ÉTRANGLEMENT, s. m. ÉTRANGLER, v. act. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}; étrangleman, é fer. au 2^d, étranglé.] *Etranglement* ne se dit qu'en Médecine, du resserrement excessif d'un vaisseau; et en *Histoire Naturelle*, en parlant de certains insectes, tels que l'araignée, la guêpe, etc. dont le corps est composé de deux parties unies par un fil très-délié, qui se nomme étranglement.

ÉTRANGLER, au propre, faire perdre la respiration et la vie, en pressant le gosier ou en le bouchant. » On l'a étranglé : il s'est étranglé. » Elle le tenoit à la gorge, et l'aurait étranglé, si elle en avoit eu la force. — V. n. » Secourez-moi, j'étrangle. » j'étrangle de soif; j'ai grande soif. — Au figuré, ne donner pas l'étendue nécessaire. » Vous étranglez cette chambre en voulant y mettre alcôve et cabinet. » Cet endroit de votre discours est étranglé : il n'est pas assez étendu. » Vous en avez étranglé les preuves, les raisonnemens. » Voilà le seul chapitre, qui ne fût point étranglé. *Sév.* — On emploie le participe adjectivement dans le même sens. » Habit étranglé; corridor, parterre étranglé. Croisée étranglée.

ÉTRANGUILLON, s. m. [étranguillon : 1^{re} é fer. 2^e lon. mouillez les ll] Sorte de maladie, qui est aux chevaux ce que l'esquinancie est aux hommes. — Poire d'étranguillon : espèce de poire fort âpre. Son nom lui vient de ce qu'elle étrangle en quelque sorte ceux qui la mangent.

ÉTRAPE, s. f. ÉTRAPER, v. act. [1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Etrape* est une petite faucille, qui sert à couper le chaume. *Etraper*, c'est le couper avec une étrape.

ÊTRE : la pénult. est longue dans *être*, *ancêtre* : *salpêtre*, *fenêtre*, *Prêtre*, etc. dans tous ceux, en un mot, qui ont l'accent circonflexe sur l'e pénultième. Elle est brève par tout ailleurs, soit que le *t* soit redoublé, comme dans *lettre*, *mettre*, etc. soit qu'il n'y ait qu'un *t* comme dans *diamètre*, etc.

ÊTRE : v. *auxil.* et *substantif.* Ainsi l'appellent les Gramairiens. Je *suis*, tu *es*, il *est* : nous *sommes*, vous *êtes*, ils *sont*. J'*étois* ou j'*étais* Je *fus*. J'*ai été*, je *serai*. Je *serois*, ou *serais*. — Sois, *soyez*, que je *sois*, tu *sois*, il *soit* : nous *soyions*, vous *soyiez*, ils *soient*. Que je *fusse*, j'*aye été* j'*eusse été*. *Etant*. *Ayant été*.

Rem. 1°. On ne doit écrire avec un accent circonflexe que ces deux temps, *être* à cause de la prononciation, et *êtes* par complaisance pour l'usage. On devrait écrire ce dernier avec l'acc. grave, vous *êtes*, parce que l'*e* y est moyen et non pas ouvert.

2°. Il y a deux choses à réformer dans le *Dict. Gram.* par rapport aux deux 1^{res} personnes de l'*Impératif*, et du *présent du subjonctif* au pluriel. La 1^{re}, c'est que *se-ion*, *se-ié*, n'est que pour la conversation. Dans le discours soutenu, il faut prononcer, *soa-ion*, *soa-ié*. Et ainsi pour l'*oi* du singulier, *sois*, *soit*; pron. *se* ou *soa*. — M. *Harduin* assure que l'*o* se prononce nécessairement en *ou* dans une diphtongue, et que l'on doit prononcer *soué-ion*, *soué-ié*. Il nous paraît que cette prononciation n'est particulière qu'aux Provinces où l'on dit le *Roué*, la *loué*, pour le *Roi*, la *Loi*; et apparemment que c'est ainsi qu'on prononce en *Artois* ou *Artoüé*. Pour nous, si nos oreilles ne nous trompent point, nous avons toujours oui dans la diphtongue *oi* le son d'*oa*, l'*a* fermé. — La 2^{de}, c'est qu'en persistant à différencier le *subjonctif* de l'*impératif*, d'après l'Ab. *Regnier*, par un *i* ajouté à l'*y*, nous *soyions*, vous *soyiez*, nous aurions dû marquer cette différence dans les signes représentatifs de la prononciation; et écrire, *sei-ion*, *sei-ié*, ou *soai-ion*, *soai-ié* au subjonctif; et à l'*impératif*, *se-ion* ou *soa-ion*, *se-ié* ou *soa-ié* avec un seul *i*, c'est une contradiction que M. *Harduin* nous a fait remarquer, et dont il s'est prévalu contre notre sentiment : nous devons être jaloux de l'ôter.

3°. *Être*, dans ses temps composés prend

l'*auxiliaire avoir*. » J'*ai été*, j'*avais été*, et non pas je *suis été*, comme dit le peuple en certaines Provinces. Les *Étrangers* et les *Italiens* sur-tout doivent y faire attention. Dans la langue de ces derniers; le verbe *être* prend chez lui ses temps composés; *sono stato*, *sarei stato*, je *suis été*, je *serois été*, au lieu qu'en français il faut dire, j'*ai été*, j'*aurais été*, etc.

4°. Le v. *être* sert à conjuguer tous les verbes passifs, une partie des verbes neutres, comme *aller*, *arriver*, *devenir*, etc. qui ont au prétérit, je *suis allé*, je *suis arrivé*, etc. et non pas j'*ai allé*, j'*ai arrivé*, etc. tous les verbes pronominaux ou réciproques, comme *se blesser*, qui fait au prétérit je *me suis blessé*, etc.

5°. Le participe *étant* est indéclinable. Ainsi il faut écrire au pluriel comme au singulier, *étant*, et non pas *étans*. I. *Être*, signifie proprement *exister*: mais il est peu employé en ce sens. » Dieu dans l'*Écriture* s'appelle *celui qui est*, qui existe nécessairement, et par lui-même. On dit : » Vous n'*étiez pas* encore au monde, (vous n'*existiez pas*) lorsque cela est arrivé. » Tous les hommes qui *ont été*, qui *sont* ou qui *seront*. » Cela *sera* ou *ne sera pas*, *arrivera*, ou *n'arrivera pas*. — II. L'usage ordinaire de ce verbe est d'attribuer quelque chose à un sujet par des adjectifs ou par des adverbess, auxquels il se joint. » Il *est sage*, grand, vertueux, etc. » Il *est couché*, il *est debout*. » Je veux qu'il *soit* de la sorte. » Il *est mieux*, il *est plus mal*. — III. Il signifie quelquefois *appartenir*, joint à la prép. *à*. » Cette maison *est à moi*. » Ce livre *est-il à vous?* etc. — Il sert aussi à marquer le *sentiment*: je *suis pour* un tel; ou l'*opinion*. » Il *est fortement pour* cette opinion, *pour* ce système. — IV. On l'emploie souvent comme verbe *impersonnel*, ou avec des adjectifs ou avec des noms substantifs. Alors il régit ou *de* avec l'*infinitif*, ou *que* avec le *subjonctif*. » Il *est bon*, il *est utile de faire*, *de dire*, *que je fasse*, *que je dise*. » Il *est de ma gloire de savoir céder*; » Il *est de votre justice de réparer* ou *que vous répariez* le tort que vous m'avez fait. Le 1^{er} régime est ordinairement le meilleur. — V. Dans le sens négatif ou avec le pronom démonstratif *ce*, il régit les noms sans article. *Rousseau* dit de la *Raison*.

Mais ce rayon, parmi vous si vanté,

N'est rien en soi qu'ombre et qu'obscurité.
 » Dans ce monde changeant et mobile, c'est souvent *constance* de varier dans ses desseins.

Jér. Dél. Voy. C'EST, au mot CE.

VI. Ce verbe entre dans beaucoup d'expressions, qui sont purement françaises, et qui sont de vrais gallicismes. = *C'est à qui fera*: chacun se dispute la gloire ou l'avantage de faire: » Les Romains et les Tusculans, combattirent avec une égale émulation: c'étoit à qui auroit la gloire d'emporter les premiers retranchemens. *Vertot.* = *Pour ce qui est de*, équivalent au *quod attinet* des latins. » *Pour ce qui est de* la Religion chrétienne, (au Japon), elle ne souffrit point pendant les troubles. *Charley.* » *Pour ce qui est des femmes* (sauvages), elles travaillent depuis le matin jusqu'au soir comme des esclaves. *Let. Edif.* = *Être sur* une matière, *sur* un sujet; être occupé à les traiter, à les discuter. » Pendant que nous sommes *sur* cette matière. *Boss.* — » La main de Dieu fut *sur* lui. *Id.* Cette dernière expression a un autre sens. Elle est tirée des Livres Saints, et ne peut être bonne que dans des discours sur la Religion. = *Être long-tems à faire*, c'est employer beaucoup de temps à faire quelque chose. » Nos Demoiselles sont ordinairement *dix ans à savoir* ce qu'elles veulent. *Mariv.* * Un Auteur moderne donne à cette manière de parler un autre sens, qui n'est pas bon, et qui fait entendre autre chose que ce que cet Auteur veut dire. » Les descendans de Noé ne furent pas long-tems à altérer la pureté du culte. — Il semble par cette expression, que les descendans de ce Patriarche avaient pris à tâche d'altérer le culte. Ce n'est pourtant pas ce que l'Auteur a voulu dire. Il aurait parlé plus correctement, en disant, qu'il ne furent pas long-tems sans altérer la pureté du culte. = *Il n'est pas en moi, en lui, etc.* Il ne dépend pas de moi, de lui, etc. » Le danger fût il encore plus grand, il n'est pas en moi de l'éviter. *Marm.* » Il avoit fait tout ce qui étoit en lui. *Moreau.* = *Il n'est pas que vous n'ayiez su*, c. à. d. sans doute vous avez su. » *Il n'est pas que* dans votre retraite vous n'ayez lu ces saintes maximes avec édification. *Let. Edif.* Ce tour de phrase est un gallicisme, qui n'est bon que dans le style simple. = *Il en est de... comme de...* » *Il en est des hommes comme des animaux.* » *Il en sera de sa félicité comme de ses songes*, etc.

* *Vaugelas* voulait qu'on retranchât *en*: le *P. Bouhours* soutenait au contraire que cette particule étoit nécessaire. Son sentiment a prévalu; et ce seroit aujourd'hui une faute que de dire, *il est des hommes comme*, etc. *Il sera de sa félicité comme*, etc. *Mde Dacier* y est tombée. » *Il est du Théâtre comme de la Peinture*, où les uns sont bons pour l'ordonance, les autres pour les attitudes, etc. Il falloit: *il en est du Théâtre comme*, etc. — * *Mascaron* met, *il est*, au 2^d membre de la phrase et après *comme*. » *Il en est des âmes basses et vulgaires, comme il est des oiseaux domestiques et terrestres.* Il falloit dire, *comme des oiseaux* ou du moins *comme il en est des oiseaux*. La 1^{re} manière est la meilleure; la 2^{de} est lâche et trainante. = *En être*, signifie quelquefois en arriver. » *Il en sera* ce qu'il plaira au ciel. *Rayn.* * Restons encore quelques jours ici, pour voir ce qui en sera. *MARIV.* Il faut dire *ce qu'il en sera*, *ce qu'il en est*, comme on dit *ce qu'il vous plaira*, et non pas *ce qui vous plaira*. *Voy. PLAIRE.* » Elle pense qu'il seroit mieux de lui dire d'abord *ce qui en est*, *Fielding*. Dites, *ce qu'il en est*.

VII. Les préterits du v. *être* s'emploient souvent pour ceux du v. *Aller*. On dit, *j'ai été*, *je fus* chez vous, et au futur *je serai* bientôt chez vous, pour dire, *je suis allé*, *j'allai*, *j'irai*, etc. On le trouve plusieurs fois chez *Corneille*. Mais cette manière de parler, admise encore dans le langage familier, ne peut plus être tolérée dans un ouvrage, qui demande de l'élégance. *Journ. de Paris.* = *Il est* ou *il n'est*, se dit pour *il y a* ou *il n'y a*. *Vaugelas* et *Th. Corneille* ont fait là-dessus de grandes remarques. Elles se réduisent à dire que de ces deux manières de parler, l'une, en certaines occasions, vaut mieux que l'autre, mais qu'ordinairement on peut les employer indifféremment. » *Il est*, ou *il y a* des herbes si venimeuses qu'elles font mourir subitement. » *Il n'est* ou *il n'y a* point d'homme si stupide, qui ne reconnoisse une Divinité. — En vers, *il est* ou *il n'est*, sont les seuls bons: *il y a* ou *il n'y a*, ne peuvent y être employés à cause de l'hiatus.

VIII. *Être*, joint à *ce*, signifie quelquefois le devoir ou l'autorité, et alors il régit à devant les noms, et *de* ou à devant les verbes. » *C'est au maître à parler*; *c'est au disciple d'écouter*; *c'est au Prince à juger* de ses Ministres; *c'est à nous d'être*

soumis à ses volontés. — *De* vaut mieux, quand le verbe commence par une voyelle : *c'est à nous d'obéir*, et non pas *à obéir*. On doit le préférer aussi pour éviter la rencontre de plusieurs *à*. Ex. » *C'est à lui à se conformer à la volonté des Magistrats*. Ces trois *a* si près l'un de l'autre, n'auraient pas bonne grâce. Ainsi, il vaut mieux, dans cette occasion, se servir de la prép. *de*, quoiqu'elle soit devant une consonne. » *C'est à lui de se conformer*, etc. Voyez C'EST, au mot CE.

IX. On dit, *n'être pas pour*, *n'être pas capable de* De pareils engagements *n'étoient pas pour arrêter* un homme ambitieux. *Vertot*. » Un homme de ce caractère *n'étoit pas pour s'aquiter* modérément de cette commission. *Anon*. Si ce tour est français, il n'est pas du moins du beau style. — Sans la négative, il ne vaudrait tout-à-fait rien. On ne dirait pas : » De pareils engagements *étaient pour arrêter*, etc. » Un tel homme *était pour s'aquiter*, etc. = *Être à comprendre* : ne pouvoir comprendre. » *Je suis encore à comprendre* qu'il y ait des hommes si fiers à l'égard des autres hommes. *Mariv.* = *Est-il de ? . . . convient-il à ? . . .*

Est-il donc d'un héros d'écouter la nature ?
Socrate en étouffa jusqu'au moindre murmure.

L. Racine.

On dit aussi, dans le même sens : *Il n'est pas de . . .*

Il n'est pas d'un chrétien d'abhorrer les souffrances.
= *Y être*, pour *y atteindre*. » Vous *n'y êtes pas* ; vous ne l'avez point deviné.

Regardez bien, ma sœur,
Est-ce assez, dites-moi, n'y suis-je pas encore ?

La Font.

= *Être de . . . Prendre part à . . .* » *Je suis de toutes ses parties de plaisir.* = *Être à . . . Être dévoué, attaché à . . .* » Il faut *être tout à Dieu* : *Je n'étois plus au monde, je n'étois plus à moi-même.* » *Je suis tout à vous.* — Remarquez que, *je suis à vous*, ne signifie pas seulement, *je vous suis dévoué*, mais qu'il signifie aussi, *je reviens dans l'instant.* = *Il n'est pas que vous ne sachiez.* Vous savez sûrement. » Si vous cherchez bien, *il n'est pas que vous ne trouviez quelque sentier qui vous menera au haut du rocher.* *Rollin.* = *Si j'étois que de vous : si j'étais à votre place.* C'est une

de ces phrases irrégulières que l'usage a consacrées.

Je ne souffrirais pas, si j'étois que de vous.
Que jamais d'Henriette il pût être l'époux.

Mol.

= * On disait autrefois, *n'était que pour*, *si ce n'est que* ; lequel équivaut à *mais*. » Aussi, les aurions-nous remarqués (ces vers excellens) *n'étoit qu'ils se découvrent assez d'eux mêmes.* *Acad.* Sent. sur *le Cid*.

Et j'y pouvois, Seigneur, mériter quelque part,
N'étoit qu'afermissant votre heureuse fortune
Je n'ai fait qu'empêcher qu'elle nous fût commune.

Corr. Bérén.

N'eût été Mucian, qui le tint dans Lyon,
Il se faisoit le chef de la rébellion. *Ibid.*

C. à d. *sans Mucian, qui, etc.*

Rem. 1°. Avec la négative, *être se met* quelquefois à la tête de la phrase et devant le sujet (le nominatif). » *N'est pas toujours gai qui veut* (st. fam.) vaut mieux que : *qui veut être gai ne l'est pas toujours.*

2°. L'adjectif devant le v. *être* est un tour suranné, et fait une inversion dite :

Chaque castor agit : commune en est la tâche.
Le vieux y fait marcher le jeune sans relâche.

La Font.

On dit aujourd'hui, même en vers, même dans le style fam. : *la tâche en est commune.* On ne souffre plus cette construction que dans le st. marotique. = 3°. *Être* régit ordinairement les noms adjectifs ou substantifs au nominatif, et quelquefois sans article. » *Il est doux, civil.* » Vous en *êtes le maître.* » *Il est bon père, etc.* = 4°. *Ce qui est*, et *ce qu'il y a*, ont différens régimes. Le 1^{er} régit les noms sans préposition : le 2^d exige la prép. *de*. » *Ce qui est certain*, et *ce qu'il y a de certain.* * *Vertot* dit : *ce qui est de certain.* Fénelon, *ce qui est étonnant.* De Saci, *ce qui est de terrestre*, *ce qui est de plus conforme à*, etc. Un autre Ecrivain, *ce qui est de vrai.* Mde. de Sévigné et *Marivaux* le disent aussi. La préposition *de* est-là de trop. = 5°. * Autrefois on employait *être* avec des pronoms personnels au datif, au lieu de *pour*. : » *Ce m'est, ce vous est, ce lui est*, etc. au lieu de, *c'est pour moi, c'est pour vous, c'est pour lui*, etc. » Mde. de Coulanges m'a mandé que vous m'aimiez. Quoique *ce ne me soit pas* (ce ne soit pas pour moi) une nouvelle, je dois être charmée que cette amitié résiste à l'absence et à la Provence.

Sévig. » Un tissu d'énigmes leur seroit (seroit pour eux) une lecture divertissante. *La Bruy.*

Et jusqu'à cet hymen, Rodrigue m'est aimable. *Corn.*

Pour, est aimable à mes yeux. — Ce datif n'est bon qu'avec les adjectifs auxquels l'usage a accordé ce régime. » Cela m'est utile, vous sera agréable, lui sera odieux, etc.

ÊTRE, s. m. [1^{re} é ouv. et long; 2^e e muet.] Ce qui est. » Dieu est un être infiniment parfait. » L'Être Souverain. » Les autres êtres ne sont rien devant lui : ils n'existent que par lui. — Être signifie aussi l'existence. » C'est Dieu, qui nous a donné l'être. — Au pluriel, les êtres d'une maison, les degrés, corridors, chambres, etc. » Il sait tous les êtres de cette maison. » Il connaît les êtres.

Rem. Ce mot a paru long-temps, dans les deux premiers sens, un terme trop scientifique pour être admis dans le langage ordinaire. Aujourd'hui on l'emploie et dans la prose et dans les vers; et à l'exception d'un petit nombre de gens d'un goût peut-être trop délicat, personne n'en est blessé. — L'Être Suprême est le mot de ceux qui trouvent qu'il est trop bourgeois et trop chrétien de dire Dieu. — Les Dieux, dit M. Le Mierre,

A tout être sensible ont inspiré ces vœux.

Ah! la secrète voix de ces êtres augustes.

Crie au fond de nos cœurs : soyez bons, soyez justes.

ÉTRÉCIR, v. act. ÉTRÉCISSEMENT, s. m. ÉTRÉCISURE, s. f. [1^{re} et 2^e é fer. 4^e e muet au 2^e, lon. au 3^e.] Autrefois, plusieurs écrivaient *étréssir*. On trouve cette orthographe dans Brébeuf, Corneille et autres. — *Etrécir*, c'est rendre étroit. *Etrécissement*, l'action de rendre étroit. *Etrécissure*, l'état de ce qui est étroit. L'Acad. ne met pas celui-ci, elle dit *étrécissement* dans deux sens, et de l'action, et de l'état de, etc. » *Etrécir un chemin, une rue, un habit.* » Le cuir s'étrécit à la pluie. » Le chemin va en s'étrécissant. » L'étrécissement d'un canal. » L'étrécissure d'un habit.

ÉTREINDRE, v. a. * ÉTREINTE, s. f. [*E-trein-dre, te*, 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet] Serrer fortement en liant. Serrement, action d'étreindre. » *Etreignez cette gerbe, ce fagot.* » *Etreindre les liens, les nœuds de l'amitié, de l'alliance.* » Ce nœud là

s'est défait, parce que l'étreinte n'en étoit pas assez forte.

Serre d'une étreinte si ferme

Ce nœu de leurs chastes amours ;

Que la seule mort soit le terme

Qui puisse en arrêter le cours.

Malherbe.

L'Acad. traite le substantif de vieux. Dans le *Journ. de Monsieur* on donne la même qualification au verbe que l'Acad. met sans remarque.

L'effroyable serpent sur eux prompt à s'étendre,
Étreint ces malheureux sous son poids acablés.

» Le vieux mot d'étreint, qui écorche les oreilles, est assez déplacé. — J. J. Rousseau employé plus d'une fois *étreinte*, et des Auteurs modernes l'ont imité. — Ces deux mots seraient beaux et bons à conserver, s'ils n'étaient si durs à prononcer.

Le Proverbe dit : Qui trop embrasse, mal étreint ; qui entreprend trop des choses ne réussit pas. — Plus il gèle, et plus il étreint ; plus il arrive de maux, plus il est difficile de les supporter.

ÉTRENNE, ou ÉTRÈNE, s. f. [1^{re} é fer. 2^e é moy. 3^e e muet. — On a écrit autrefois *étréine* et *Ménage* lui-même l'écrivait de la sorte.] Présent qu'on fait le 1^{er} jour de l'année. Donner les étrennes. » Donner une chose pour étrenne. — Les Marchands le disent du premier argent qu'ils tirent, qu'ils reçoivent chaque jour. » Je n'ai point encore eu l'étrène, je n'ai encore rien vendu. » C'est mon étrenne de cette semaine. — *Figurément*, on le dit du premier usage qu'on fait de quelque chose. Cette vaisselle n'a pas encore servi, vous en aurez l'étrène. » Il a bien plu sur cet habit neuf : c'est son étrenne.

ÉTRENNER, ou ÉTRÈNER, v. act. [Trois é fermés.] Donner les étrènes. Il a étréné tous ses domestiques, tous ses enfans. — Il régit quelquefois la prép. *de*. » Il l'a étréné d'un beau tableau. — *Etréner un Marchand*, être le premier à acheter chez lui. — *Etréner quelque chose*, en avoir le premier usage. » Ce carrosse n'a pas encore roulé : vous l'étrénerez.

ÉTRIER, s. m. [*E-trié* : 2 é fer. Les ignorans disent *étréiu*.] Anneau de fer, ou d'autre métal, qui pend de part et d'autre par une courroie à une selle de cheval, et qui sert à appuyer les pieds du Cavalier. » Mettre, avoir le pied à l'étrier pour monter

ter

ter à cheval. » Je l'ai trouvé qui mettoit, ou qui avoit le pied à l'étrier. — Être ferme sur ses étriers, se dit au propre et au figuré; et dans ce dernier emploi, il signifie, n'être pas aisé à ébranler dans ses résolutions. — Avoir le pied à l'étrier, être prêt à partir; et proverbiallement, être dans le chemin de la fortune. — Avoir toujours le pied à l'étrier, être toujours par voie et par chemin. — Faire perdre les étriers à quelqu'un, le déconcerter, le mettre en désordre. — Courir à franc étrier, courir la poste à cheval. L'Acad. ne le met pas. L'Ab. Coyer dit, dans sa Lettre à un Grand. » Si une honte bien placée ne vous eût retenu, vous auriez couru à franc étrier : cela était bon du temps d'Henri IV.

On appelle le pied de l'étrier, dans un cheval, le pied gauche du devant, celui du montoir. Vin de l'étrier : vin qu'on apporte aux voyageurs quand ils sont à cheval, ou prêts à y monter — Bâs à l'étrier, qui n'ont point de pied.

ÉTRILLE, s. f. ÉTRILLER, v. act. [1^{re} é fer. mouillez les ll : dern. é muet au 1^{er}, é fer. au second.] Étrille est un instrument de fer; avec lequel on ôte la crasse qui s'est attachée à la peau et au poil des chevaux. — On appelle populairement étrille, un cabaret où l'on fait payer trop cher. — En style proverbial, ce qui ne vaut pas un manche d'étrille, vaut bien peu de chose.

ÉTRILLER, c'est froter avec l'étrille. » Étriller un cheval. — Figurement (st. famil. et plaisant) battre, rosser, » On l'a bien étrillé. » Si nous rencontrons les ennemis, nous les étrillerons bien. — On dit proverbiallement : » On l'a étrillé en chien courtaut. Et d'un homme qui affecte d'être grave, qu'il est sérieux comme un âne qu'on étrille. L'expression est basse.

ÉTRIPPER, ou ÉTRIPER; v. act. [1^{re} et dern. é fer.] Ôter les tripes d'un animal. » Étriper un veau, un cochon. — Aller à étripe cheval, presser un cheval excessivement. st. famil.

* ÉTRIQUE, ÉE, adj. Mot employé par Voltaire. Est-il de Genève ou du pays de Gex, où ce célèbre Écrivain a fait un long séjour; ou l'avait-il trouvé dans quelque vieux Poète? Nous ne l'avons pu vérifier.

Farceurs à manteaux étriques,
Prédicans à sermons croqués.

Tom. II.

ÉTRIVIÈRE, s. f. [1^{re} é fer. 3^e é moy. et long; 4^e é muet.] Au propre, courroie servant à porter les étriers. » Racourcir une étrivière, les étrivières. » Il s'est fait des étrivières de corde. — Au figuré (st. familier) donner des coups d'étrivières, donner les étrivières; battre, frapper avec des étrivières, ou tout autre fouet. — Plus figurément encore, dans le même style, maltraiter extrêmement, et d'une manière deshonorante.

Rousseau, pour exprimer que le fouet des postillons frappe l'air, dit qu'il lui donne les étrivières. Cela ne peut être bon que dans le style comique.

Les fouets haïfs sont déployés,
Qui, de cent diverses manières,
Donnent à l'air les étrivières.

ÉTROIT, OITE, adj. ÉTROITEMENT, adv. [E-troa, troa-te, teman : 1^{re} é fer. 3^e é muet.] Plusieurs prononcent étré, étréte, étréteman. Richelet veut qu'on prononce de la sorte; mais il se contredit; car à étroitement, il dit, prononcez étroitement. Brébeuf écrit étréte, et le fait rimer avec des noms terminés en éte, ou aite.

Il suit en indompté des ardeurs indiscrettes,
La terre dans son cœur a des bornes étrétes.
Ailleurs il le fait rimer avec faite; participe du v. faire, en lui conservant son orthographe ordinaire.

Donc, si tu te souviens de l'alliance étroite
Que doit, le Grand Pompée, entre nous avoir faite.

La Fontaine écrit aussi étréte, et le fait rimer avec belette. La plupart de ceux qui prononcent l'é moyen, ne laissent pas de l'écrire avec la dipt. oi; mais cette prononciation ne vaut rien, même dans la conversation.

ÉTROIT, au propre, qui a peu de largeur : chemin étroit, rue étroite, habit étroit, robe trop étroite, etc. — Au fig. génie étroit, esprit étroit, et proverbiallement front étroit, crâne étroit, génie, esprit de peu d'étendue, homme qui a peu de jugement. — En morale, il se dit par opposition à relâché. » Droit étroit; étroite défense, étroite observance. » Conscience étroite, le chemin étroit, la voie, la porte étroite. » Les mondains, les ambitieux... douent de l'importance aux moindres objets. En ce genre, les Grands ont l'âme plus étroite que le simple peuple. P. Berthier.

Z

» Il n'y a rien de si *étroit* que le cœur d'un scrupuleux. *Id.* — *A l'étroit*, adv. Dans un espace étroit. » Logé à l'étroit. — » Être à l'étroit, réduit à l'étroit, vivre à l'étroit, être pauvre.

Rem. Au masculin, *étroit* aime à suivre. M. Racine le fils, dit de la raison, qu'elle, Pour vouloir tout apprendre, ôsa d'un pas rebelle, Sortir du cercle étroit que Dieu trace autour d'elle.

Au féminin, il peut précéder élégamment. » Le retranchement du superflu, et l'étroite mesure du nécessaire, caractérisent l'état religieux. — Il y a même des occasions où il doit, selon l'usage, marcher devant; l'étroite observance, étroite défense, et non pas observance étroite, défense étroite. Il y en a d'autres où il doit toujours marcher après, comme la conscience étroite, la voie étroite, et non pas l'étroite voie, l'étroite conscience.

ÉTROITEMENT, adv. A l'étroit. » Logé étroitement. — Extrêmement. » Étroitement uni. — A la rigueur: » S'attacher étroitement à la règle. — Expressément. » On lui a étroitement défendu, enjoint étroitement de faire, etc.

ÉTRONÇONER, v. act. [*Étron-soné*: 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Couper la tête à un arbre.

ÉTUDE, s. f. **ÉTUDIÉ**, v. act. et n. **ÉTUDIANT**, s. m. [1^{re} é fer. ie et ian font deux syllabes dans le discours soutenu; en conversation où la prononciation est plus rapide, ils n'en forment qu'une.] *Ménage* prétend qu'*étude* est masculin, dans la signification de travail, et féminin dans celle de cabinet. Ce mot n'a plus que ce dernier genre, dans quelque sens qu'on l'emploie. — *Malherbe* et les Auteurs de son temps l'ont fait masculin.

Et mentiront les prophéties
De tous ces visages pâlis,
Dont le vain *étude* s'applique
A chercher l'an climatérique
De l'éternelle fleur des lys.

On dit constamment aujourd'hui, la *vaine étude*.

I. **ÉTUDE**, 1^o. Travail, application d'esprit pour apprendre les sciences, les lettres, les arts. S'adonner, s'appliquer à l'étude. » Faire une étude particulière de la Géométrie, de l'Histoire, etc. — » Il a fait ses études, il a étudié en Grammaire, en Rhétorique, en Philosophie. » Il a fait de bones études,

il a étudié avec choix et avec succès. —

2^o. Connaissances acquises par l'application de l'esprit. » Il a de l'étude, il n'a point d'étude, C'est un homme sans étude. —

3^o. Il se dit par extension de toute autre chose que des sciences. » La bonne chère est toute son étude. » Il y met toute son étude; il en fait toute son étude. » Il mettoit toute son étude à ne montrer, à n'avoir, à n'être rien de faux. *Mascaron*.

Rem. 1^o. Être dans l'étude, pour étudier est une expression de *Fontenelle*, assez particulière, et qu'on n'imiterait peut-être pas avec succès. » Un homme, tel que M. Leibnitz, qui est dans l'étude de l'Histoire, en sait tirer de certaines réflexions générales, élevées au-dessus de l'Histoire même.

2^o. Dans l'*Année Littéraire*, on doute que l'étude des livres soit français, quand on ne met pas en contraste l'étude des hommes. En effet, on n'étudie pas les livres, mais ce qui est contenu dans les livres.

ÉTUDE se dit aussi du lieu, dans lequel un Procureur, ou un Notaire travaillent; et du dépôt des minutes et des papiers qu'ils conservent.

II. **ÉTUDIÉ**, 1^o. Appliquer son esprit, travailler pour apprendre les sciences, etc. » Étudier l'Écriture - Sainte, la nature, un Auteur, l'Architecture, l'Histoire, la Navigation. — Et neutralement, sans régime. » Il étudie nuit et jour. » On ne devient point savant sans étudier. — Ils ont étudié ensemble: Ils ont été ensemble au collège. Voy. APPRENDRE. — 2^o. Tâcher de mettre dans sa mémoire, apprendre par cœur. » Étudier une harangue, un sermon. — 3^o. Observer avec soin l'humeur, le caractère d'une personne. » Étudier les hommes. » J'ai bien étudié cet homme-là et je le connois bien. — 4^o. S'étudier, s'appliquer à... Il s'étudie à plaire. » Il ne s'étudie qu'à faire du mal.

Rem. Quelques-uns écrivent au futur et au conditionnel, j'étudirai, j'étudirais, au lieu de j'étudierai, j'étudierais, etc. Les Poètes ont ce droit là; mais en prose, quoique l'e muet ne se prononce pas, l'usage veut qu'on l'écrive.

Mascaron fait régir à étudier, neut. la prép. à devant l'infinitif, qui est le régime du réciproque s'étudier. C'est ici que V. A. R. étudiera à se désabuser par

religion, de l'amour de cette éclatante grandeur. — Le mot propre était là *apprendre*. » *Apprendra à se désabuser*, etc.

ÉTUDIÉ, ÉE, adj. Feint, affecté. » Joie, douleur *étudiée*. » Manières *étudiées*. Il est *étudié*. » Entre nous et cette lumière, la cupidité met tant de préjugés, tant de fausses maximes, qu'elle ne vient à nous qu'altérée par des doutes *étudiés*. *Neuville*. = Fait avec soin, bien travaillé, fini. » Tableau fort *étudié*, trop *étudié*.

III. ÉTUDIANT, s. m. Écolier qui étudie. » Un *étudiant en Droit, en Médecine*. » Il y a six mille *Etudiants* dans cette Université.

ÉTUDIOLE, s. fém. Petit cabinet à plusieurs tiroirs, qui se place sur une table, et où l'on serre des papiers d'étude, ou autre chose.

ÉTUI, s. m. [1^{re} é fer. é-tui.] Enveloppe, boîte qui sert à mettre, à porter, à conserver quelque chose. » *Étui de chapeaux. Étui à peigne; étui de ciseaux, de couteaux. Étui de violon, de basse, etc.* = On le dit, *figurément*, dans le style plaisant, d'un endroit où l'on est renfermé, d'un habit, d'un cabinet, d'une voiture.

A la fin leur fureur s'arrête.
Et moi, non sans bosse à la tête,
Avec quelque secours d'autrui,
Je sors de mon maudit étui.

Rousseau.

C. à d. du carrosse qui avait versé. = On dit, *proverbialement*, d'un homme fort laid, que c'est un *visage à étui*, pour dire qu'il faut le cacher.

ÉTURGEON : Voy. ESTURGEON.

ÉTUVE, s. f. [1^{re} é fer. 3^e e muet.] Lieu qu'on chauffe afin d'y faire suer. » Chaud comme *une étuve*. — On le dit le plus souvent au pluriel. Aller *aux étuves*. » *Les étuves* sont bones pour ce mal là.

ÉTUVÉE, s. f. [1^{re} et 3^e é fer.] Il se dit, et d'une manière de cuire des viandes; mettre du veau, une carpe à *l'étuvée*; et des viandes même cuites de la sorte. » *Une étuvée de pigeonneaux*.

ÉTUVEMENT, s. m. ÉTUVER, v. act. [*Étuveman, vé*: 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au second.] *Étuvement* est l'action d'*étuver*, de laver, en appuyant doucement, une plaie, une partie malade.

ÉTUVISTE, s. m. Qui tient bains et étuves. On dit à présent *Baigneur*.

ÉTYMOLOGIE, s. f. ÉTYMOLOGIQUE, adj. ÉTYMOLOGISTE, s. m. [1^{re} é fer. dern. e muet.] *L'étymologie*, est l'origine, la source des mots, d'où ils sont dérivés. *Étymologique*, qui appartient à l'étymologie. » Dictionnaire *étymologique*. — *Étymologiste*, qui s'applique à trouver les *étymologies*. — *Trév.* met aussi *étymologiser*, mais celui-ci est un mot forgé peu heureusement.

REM. *L'étymologie* est aux mots ce que la *généalogie* est pour les familles: on doit la respecter sans doute, mais non pas en esclave. Elle a embarrassé la langue de beaucoup de lettres inutiles, dont il est à souhaiter qu'on la débarrasse peu à peu. Voy. ORTHOGAPHE.

EU : Diphthongue, qui ne forme qu'un son unique. Les Allemands la prononcent comme ai: *freund, fraind*; les Anglais comme iu; *Europe, iurope*. Ce n'est pas ainsi qu'ils doivent prononcer en français. Les premiers doivent faire sonner *eu* comme ils font leur o surmonté d'un e ou de deux points *moyens*, et les Anglais comme l'u dans *nîmir*. Les Italiens et les Espagnols n'ont point de son correspondant dans leurs Langues. = Les Gascons l'appliquent mal: ils prononcent *eu* pour *u*, et *u* pour *eu*: ils prononcent *peur* comme *pur*, et *pur* comme *peur*. L. T.

Eu, prétérit d'*avoir*; j'ai *eu*, tu as *eu*, etc. n'est qu'une syllabe, qui se prononce comme un u. *Ménage*, dit qu'il n'y a que les *Badauts de Paris*, qui prononcent *é-u*. = *Malherbe* écrivait toujours *u*, il a *u*, il *ur*. Il reprenait cependant *Racan* de rimer *eu* avec *vertu*, parce qu'il disait qu'on prononçait à Paris *eü* en deux syllabes. C'était se contredire lui-même, et apporter une mauvaise raison de sa critique. = On doit aussi prononcer, *jeus*, tu *eus*, il *eut*, nous *eumes*, vous *eutes*, comme s'ils étaient écrits sans e, j'*us*, tu *us*, il *ut*, nous *ume*, vous *ute*, et non pas *jeus*, et encore moins *j'é-us*, etc.

Eu, est bref au sing. *feu, bleu, jeu*; long au pluriel, qui prend l'*x*: *feux, jeux*, et dans les mots terminés par cette consonne, *creux, je veux*, etc.

ÉVACUANT, ou ÉVACUATIF, adj. et subst. m. ÉVACUATION, s. f. ÉVACUER, v. act. [*Evaku-an, atif, a-cion, évaku-é*: 1^{re} é fer. 3^e lon. au 2^d] *Évacuer*, c'est vider, faire sortir. *Évacuation*, c'est l'action

d'évacuer, *Évacuant* et *évacuatif* sont la même chose ; *qui évacue*. Ceux-ci ne se disent qu'en *Médecine*, des remèdes, qui font sortir du corps les humeurs peccantes. Le verbe et le substantif, outre cette signification, se disent d'une place d'où l'on fait sortir la garnison. Leur usage est borné à ces deux emplois.

ÉVADER, (s) v. réc. [1^{re} et dern. é fer.] *Echaper*, s'enfuir. Il se dit, ou absolument et sans régime. » Il s'est évadé ; ou avec la prép. de : » Il s'évada de Londres. *Hist. d'Angl.*

S'évader, *s'échaper*, *s'enfuir* : (synon.) Ces mots diffèrent en ce que *s'évader* se fait en secret, *s'échaper* suppose qu'on a déjà été pris, ou qu'on est près de l'être ; *s'enfuir* ne suppose aucune de ces conditions. — On s'évade d'une prison, on s'échape des mains de quelqu'un ; on s'enfuit après une bataille perdue. (Encycl.) *Beauté*, synonyme.

EVAGATION, s. f. [évaga-cion : 1^{re} é fer.] Terme de dévotion. Suite de distractions. » *Evagation d'esprit*. — Le Dict. de Trév. le met et cite *Pomey*. Dans le *Richt. Port.* on dit que dans le sens moral, c'est une manière d'agir sans principe. L'*Acad.* le définit, action de marcher comme au hasard, sans route certaine et sans terme connu. Elle ajoute qu'il ne se dit guère que dans le sens moral. Elle ne donne point d'exemple. — Ce mot est peu usité, excepté chez les Ascétiques.

ÉVALTONER, (s) v. réc. style familier. Prendre des airs trop libres. » Jeune homme vous vous évaltonez ; ou abuser de ses forces : » vous vous évaltonez trop pour un homme, qui relève de maladie.

ÉVALUATION, s. f. **ÉVALUER**, v. act. [Évalu-a-cion, lu-é : 1^{re} é fer. — Devant l'e muet, l'u est long, j'évalûe, il évalûe. Au futur et au conditionnel, cet e muet ne se prononce pas, il évaluera, il évaluerait, etc. Prononcez comme s'il était écrit, évalûra, évalûrè ; en 4 syllabes.] Appréciation. Apprécier, réduire à un prix certain. » L'évaluation des pertes et dommages. » Évaluer une charge à vingt-mille écus ; ou avec le seul régime absolu. » L'évaluer vingt mille écus. Combien l'évaluez-vous ? et non pas à vingt mille, à combien, etc.

ÉVANGÉLIQUE, adj. **ÉVANGÉLIQUEMENT**, adv. [Évangelibe, likeman : 1^{re} et 4^e é fer, 2^e lon 5^e e muet.] *Évangélique*, qui

est de l'évangile. » Doctrine, Prédicateur *évangélique*. — Qui est selon l'Évangile : » Prêcher d'une manière *évangélique* : » Vivre *évangéliquement*. Prêcher *évangéliquement*.

ÉVANGÉLISER, v. act. et n. **ÉVANGÉLISTE**, s. m. [évangélizé, liste : 1^{re} et 3^e é fer, 2^e lon, dern. é fer. au 1^{er}, e muet au 2d.] *Évangéliser*, c'est prêcher l'évangile. » *Évangéliser les pauvres, les gentils, les Nations*. — *Évangéliste*, l'un des quatre Écrivains sacrés ; qui ont rédigé par écrit la Vie et la Doctrine de J. C. — Au Palais, on donne ce nom au Conseiller, qui tient l'inventaire d'un procès, pendant que le Rapporteur lit les pièces. — Dans une compagnie littéraire, celui qui est nommé pour être témoin et inspecteur d'un scrutin.

REM. 1^o. *Évangéliser*, n'est pas fort ancien dans la Langue. Il y a plusieurs verbes de cette terminaison, dit, à la fin du siècle passé, l'Auteur des *Réflexions*, etc. qu'on a pris plaisir à faire et qui sont très-usités, comme *catoliser, franciser, latiniser, tranquilliser*. De tous ceux là *tranquilliser* est le plus en usage. *Catoliser* et *franciser* ne se trouvent point dans le Dict. de l'*Acad.* Le 1^{er} est inusité. Le 2d est dans *Danet*, et il est en usage.

2^o. *Mascaron* emploie *évangéliser* neutralement et dans un sens, qui n'est pas ordinaire. » Voilà un grand cœur, qui ne peut se résoudre à rien devoir qu'au Dieu du ciel et de la terre, et qui *évangélise* avant l'évangile même. Il parle d'*Abraham*, et il veut dire qu'il *suivait l'évangile* avant que l'évangile parût. — L'*Acad.* marque ce verbe neutre, mais dans le sens de *prêcher l'évangile*. » St. François Xavier a *évangélisé* dans le Japon.

ÉVANGILE, s. m. [1^{re} é fer, dern. e muet.] Plusieurs veulent que ce mot soit masc. quand il signifie tout le corps d'un Évangile, comme. » L'*Évangile* de St. Marc est le plus court de tous ; et qu'il soit fem. quand il signifie la partie d'un évangile qu'on lit à la Messe. » On en est à la première *Évangile*. — L'*Acad.* a apparemment regardé cette distinction comme frivole, puisqu'elle met ce mot toujours masculin. » Le premier *évangile* est dit. — Du temps de *Boileau* on faisait indifféremment *évangile*, dans le 1^{er} sens, de l'un et de l'autre genre.

L'*Évangile*, au Chrétien ne dit en aucun lieu, Sois dévot : Elle dit, etc.

Aujourd'hui, il faudrait dire : *il dit*, etc.

On dit, d'un événement nouveau, et dont tout le monde s'entretient, que, *c'est l'évangile du jour*. » Ne faites jamais de scrupule de me parler des *évangiles du jour*, dont on a la tête pleine. *Sév.* Souvent pourtant ces *évangiles du jour* ne sont pas *parolés d'évangile*. — On dit d'un menteur, que ce qu'il dit *n'est pas mot d'évangile*. On le dit aussi des choses, qui sans être fausses ne méritent pas le même respect que l'Évangile, et qu'on peut contredire sans conséquence. » Je ne croyois pas, dit *Huet*, que tout ce qu'a dit *Longin* fussent *mots d'évangile*, qu'on ne put contredire sans audace. — *Rousseau* et *Gresset* l'ont dit de la médisance et des propos gaillards.

Un homme, à table, exerce ses discours
Sur quelque intrigue ou conte de la ville,
Qui bien souvent n'est pas mot d'évangile.

Rouss.

L'oiseau surpris n'entendoit point leur style,
Ce n'étoit plus *paroles d'évangile*. ..
Mais des gros mots, et non des plus chrétiens.

Ververt.

On dit encore d'un homme trop crédule. »
Il croit cela, il croit tout, comme l'évangile.

ÉVANOUIR, (s') v. réc. ÉVANOUISSMENT, s. m. [Eva-nou-i, nou-iceman : 1^{re} é fer. 5^e e muet.] Je *m'évanouis*, tu *t'évanouis*, il *s'évanouit*; nous *nous évanouissons*, vous *vous évanouissez*; ils *s'évanouissent*. Je *m'évanouissais*; je *m'évanouis*; nous *nous évanouîmes*, vous *vous évanouîtes*; ils *s'évanouirent*. Je *me suis évanouï*, etc. Je *m'évanouirai*; je *m'évanouirais*. Que je *m'évanouisse*, (bon pour le prés. et l'imparf.) *s'évanouissant*; *évanouï*, *ie*. — 1^o. Tomber en *défaillance*; en parlant des personnes. » En apprenant la mort de son mari, elle *s'évanouit*. — 2^o. *Disparaître*, en parlant des choses. » La gloire du monde *s'évanouit* en un moment. — *S'évaporer*. » Mon espoir *s'est évanouï* en fumée; il *s'évanouit* dans ses idées. » Toutes ces belles espérances *se sont évanouies*.

REM. * *M. Tissot* emploie *évanouir* neutre au lieu du réciproque *s'évanouir*. » Le malade est excessivement abatu, *évanouissant* (*s'évanouissant*) fréquemment. *Avis au Peuple*, etc. Il avait pris cette expression à *Montpellier*, où l'on dit, ainsi que sur les bords de la Garonne. » Je faillis hier *éva-*

nouir. » Je crus qu'elle allait *évanouir*. C'est un gasconisme. Il faut dire, *m'évanouir*, *s'évanouir*.

Évanouissement, ne se dit que dans le 1^{er} sens du verbe. » *Défaillance*. Tomber dans un *évanouissement*. » Elle est revenue de son *évanouissement*. — On ne dit point, *l'évanouissement de la gloire*, *des espérances*, etc.

ÉVANTAIL, ÉVANTER. Voy. ÉVENTAIL, ÉVENTER.

ÉVAPORATION, s. f. S'ÉVAPORER, v. réc. [évapora-cion, évaporé; 1^{re} é fer. dern. é aussi fer. au 2d.] *S'évaporer* au propre, c'est se résoudre en vapeur. » L'esprit de vin *s'évapore* aisément. — Au figuré. » Il *s'évapore* en vaines idées, en chimères, en imaginations, en menaces. » Ce jeune homme commence à *s'évaporer*, à se dissiper. — Il est quelquefois actif. » *Évaporer son chagrin*, sa bile; les soulager par des plaintes, des reproches, des menaces.

Évaporé et *Évaporation* se disent au propre et au figuré. » *Liqueur évaporée*. *Esprit évaporé*; *tête évaporée*. Jeune homme *évanoué*. — S. m. » C'est un *évanoué*. — L'évaporation de l'eau, des liqueurs. » Il y a de l'évaporation (de la légèreté d'esprit) dans son fait. *Acad.*

REM. * *Bouhours* pensait qu'évaporation n'était usité que dans le propre, et qu'on ne dit pas l'évaporation de l'esprit, comme on dit, un esprit évaporé. L'*Acad.* dit au contraire qu'il est aussi d'usage au figuré. — * Le P. *Rapin* donne à *s'évaporer* le sens de, avoir de la vanité, penser avantageusement de soi-même. » Homme profond et savant, qui, bien loin de *s'évaporer*, a assez de modestie pour se défier de ses lumières. — Il n'est pas usité en ce sens.

ÉVASER, v. act. [évazé; 1^{re} et dern. é fer. — Devant le muet, l'a est long : il évase, évâsera, etc.] Rendre une ouverture plus large. » *Évaser un tuyau trop étroit*. » Verre trop *évasé*. » Des genouillères de bottes trop *évasées*.

ÉVASION, s. f. [éva-zion, en vers-zion; 1^{re} é fer.] Action par laquelle on s'évade. » Favoriser l'évasion d'un prisonnier.

* ÉVASIVEMENT, adv. ANGLICISME. » Il répondit *évasivement*. (en éludant la difficulté.) *Journ. de Gen.* — C'est la traduction trop littérale du mot anglais *Shifingly*.

EUCCHARISTIE, s. f. EUCCHARISTIQUE,

adj. [*Eucharisti-e*, *rike* : 4^e lon. au 1^{er}, dern. *e* muet. Le Sacrement du Corps et du Sang de N. S. J. C. » Le Mystère, le Sacrement de l'Eucharistie. » Recevoir l'Eucharistie. Adorer J. C. dans l'Eucharistie. — *Eucharistique* : » Les espèces eucharistiques. Il n'a guère d'usage que dans cette phrase. — L'Acad. ne le met pas : c'est un oubli.

EVE. La pénult. est longue et l'*e* ouvert dans *trêve*, *grêve*, il *rêve*, et cette pénult. demeure longue dans tous les temps de ce verbe, je *révais*, il *rêva*, *révant*, etc. — douteuse dans *fève*, *brève*, il *achève*, il *crève*, il *se lève*, (*e* moy.) et cette pénult. devient muette et brève, quand elle est suivie d'une syllabe masculine. » *Achever*; il *se leva*, il *creva*.

EVÊCHÉ, **EVÊQUE**, s. m. [*Évêché*, *évêke* : 1^{re} *e* fer. 2^e *e* ouv. 3^e *e* fer. au 1^{er}, *e* muet au 2d. On faisait autrefois *Evêché*, *Archevêché* féminins. Ils sont à présent constamment masculins.] *Évêque*, Prélat du premier ordre dans l'Eglise, chargé de la conduite d'un Diocèse. — *Evêché*, se dit, et du district d'un Diocèse sujet à un Évêque. » Il fait la visite de son *Evêché*. » *Cet Evêché* est fort étendu. *Acad.* (En ce sens on dit plutôt *Diocèse*), et de la dignité épiscopale : » Prétendre à l'*Evêché*; et du siège épiscopal : » Cette ville a été érigée en *Evêché*. » Depuis peu Nanci est un *évêché*; et surtout du Palais où demeure l'Évêque : » Il est logé à l'*Evêché*.

On dit, proverbiallement, *se débatre de la chape à l'Évêque*, contester sur une chose, où l'on n'a point d'intérêt. — On a dit d'abord, d'*Évêque* devenir *aumonier*, puis par corruption on a dit *meunier*, passer d'une belle charge à une charge inférieure. — On dit encore : un *chien regarde bien un évêque*; pour dire qu'une personne de basse condition peut se présenter devant un grand Seigneur.

ÉVEIL, s. m. **ÉVEILLER**, v. act. [mouillez l'l finale du 1^{er}, et les deux ll de l'autre : 1^{re} *e* fer. 2^e *e* fer. aussi au 2d. *éveil* : *évéglié*, 3^e *e* fer. Devant l'*e* muet, le 2d *e* devient moy : il *éveille*, *éveillera*, etc. pron. *évè-glie*, *évè-gliera*.] *Eveil*, est l'avis qu'on donne à quelqu'un d'une chose qui l'intéresse; et à laquelle il ne pensait pas. » C'est lui, qui m'en a donné l'*éveil*. *Acad.* » C'est moi, qui donai l'*éveil* à nos Astronomes. (sur une comète qui paraissait) *Marm.* » La difficulté

étoit d'empêcher que les premières compagnies, qui se présenteroient en armes, ne donnassent l'*éveil* aux Bourgeois. L'Ab. Garnier, Hist. de Fr. — * *Éveil*, pour *insomnie* est un provençalisme. » J'ai eu un grand *éveil* cette nuit.

Eveiller, faire cesser le sommeil. » Le moindre bruit *m'éveille*. — Au figuré, rendre plus vif, plus agissant. » Il est mélancolique : il lui faudrait quelque chose, qui l'*éveillât* un peu. — *S'éveiller*, cesser de dormir. » Il *s'éveilla* en sursaut. » On emporterait la maison, qu'il ne *s'éveillerait* point.

Eveiller, *Réveiller*. La plupart des Auteurs confondent ces deux verbes dans le propre. Cependant, dit *Bouhours*, il semble qu'ils ne signifient pas tout-à fait la même chose. Le 1^{er} se dit proprement par rapport à une heure réglée; le 2d par rapport à un tems extraordinaire. » Son valet l'*éveille* tous les matins à 5 heures. » Il ne *s'est éveillé* que fort tard. » M. Le Prince vouloit qu'on le *réveillât* toutes les fois qu'il arrivoit un courrier. » Un grand bruit *m'a réveillé* en sursaut. — On voit, par ces exemples, qu'*éveiller* va à ce qui est doux, ordinaire, naturel; au lieu que *réveiller* emporte quelque chose d'irrégulier et de subit. *Bouh.* — L'*Acad.* n'a pas goûté cette distinction, qui parait juste : elle ne met point de différence entre ces deux verbes. — Suivant l'Ab. Girard, *Eveiller*, est d'un usage plus fréquent dans le sens littéral, et *réveiller* dans le sens figuré. L'un se fait quelquefois sans le vouloir; l'autre marque ordinairement du dessein. » Le moindre bruit *éveille* ceux, qui ont le sommeil tendre. » Il faut peu de chose pour *réveiller* une passion, qui n'a pas été parfaitement déracinée du cœur. Voy. les SYNONYMES FRANÇOIS de M. l'Ab. Roubaud.

Depuis quelque tems, on emploie plus fréquemment *éveiller* au figuré. On *éveille* les choses, comme les *personnes*. M. de Lille dit, dans les *Georgiques*, que l'Auteur de la Nature n'accordant ses fruits qu'à nos soins vigilans,

Voulut que l'indigence *éveillât* les talens.

» Le mérite comence par *éveiller* l'envie, mais il peut toujours la désarmer par la modération et la modestie. *Mme. de Genlis*.

ÉVEILLÉ, **ÉE**, adj. Gai, vif. » Vous êtes bien *éveillé* aujourd'hui. » Il a l'esprit *éveillé*, les yeux *éveillés*. — En style proverbial : » Il

est éveillé comme une potée de souris. — Ardent : » Il est fort éveillé sur ses intérêts. — Femme fort éveillée, coquette. — Subst. » C'est un éveillé, c'est une petite éveillée. — ÉVÈNEMENT, s. m. [*Evèneman* : 1^{re} é fer. 2^e é moy. 3^e e muet.] 1^o. L'issue de quelque chose. » L'évènement d'un procès, d'une affaire. » Je ne réponds pas de l'évènement. » Vous chargez-vous de l'évènement, etc. — A tout évènement, adv. A tout hasard, quoiqu'il arrive. — 2^o. Aventure remarquable. » Ce Règne est plein d'évènements. » Cette histoire est remplie d'évènements extraordinaires.

Evènement, Accident, Aventure. (Synon.) Le 1^{er} est le mot convenable pour les faits, qui concernent l'État ou le Gouvernement; le 2d se dit de ce qui arrive de fâcheux, soit à un seul, soit à plusieurs particuliers: *aventure*, dit quelque chose de plus personnel et tient plus du bonheur que du malheur. — Il semble aussi que le hasard a moins de part dans l'idée d'évènement, que dans celui d'accident et d'aventure. Les révolutions d'état sont des évènements: les chûtes d'édifices sont des accidens: ce que les jeunes gens appellent (si mal à propos) de bonnes fortunes, sont des aventures. » La vie est pleine d'évènements, que la prudence ne peut prévoir. » La plupart des accidens n'arrivent que par défaut d'attention. » Il est peu de gens, qui aient vécu dans le monde, sans avoir eu quelque aventure. GIR. Synon.

ÉVENT, s. m. [*Évan*: 1^{re} é fer. 2^e lon.] Mauvais goût d'un aliment ou d'une liqueur, qui comence à s'altérer. » Jambon, lard, vin, qui sent l'évent. » Ce vin a de l'évent. — Mettre à l'évent, c'est au contraire, mettre à l'air. » Au Lazaret, on met les marchandises à l'évent. — Doner de l'évent à un muid de vin, y doner de l'air, en faisant une petite ouverture par en haut. — Figurément, (style plaisant et critique) Tête à l'évent, homme étourdi et léger. » C'est une tête à l'évent: il a la tête à l'évent. —

* Quelques uns disent, au vent, mais mal.

ÉVENTAIL, s. m. [*Évantail*: 1^{re} é fer. 2^e lon. mouillez l'finale.] Ce qui sert à éventer. On le dit surtout d'un papier, ou d'un tafetas étendu sur de petits bâtons plats, qui se replient les uns sur les autres, et dont on se sert pour s'éventer. — En termes de Jardinier, tailler un arbre en éventail, c'est lui en doner la forme.

ÉVENTAILLIÉ, ÉVENTAILLISTE, s. m. [*Évantâ-glié, gliste*; 1^{re} é fer. 2^e et 3^e lon. Mouillez les ll.] Dans le *Dict. Gram.* on dit que le 1^{er} se dit de celui qui fait les éventails; et le 2d, de celui qui les vend. L'*Acad.* ne dit que le 2d dans ses deux sens. Le *Dict. de Trév.* écrit *Eventalier*, et renvoie à *eventailliste*.

ÉVENTÉ, ÉE, adj. et s. [*Évanté, rée*; 1^{re} et 3^e é fer. 2^e lon.] Qui a la tête légère, qui est évaporé, étourdi. » Homme bien éventé. » Femme bien éventée. » C'est un éventé, une jeune éventée.

ÉVENTER, v. a. ÉVENTOIR, s. masc. [*Évanté, toar*; 1^{re} é fer. 2^e lon.] *Éventer*, c'est 1^o. Doner du vent en agitant l'air avec un éventail. » Il a un domestique, qui l'évente quand il dîne. » S'éventer pour se rafraîchir. — 2^o. Exposer au vent, à l'air. » Il faut éventer ce meuble. — 3^o. Doner de l'air. » *Éventer une mine*, et par-là la rendre inutile. — 4^o. On dit, au figuré, éventer un dessein, un secret: et proverbialement, dans le même sens, éventer la mine, découvrir une affaire secrète et la faire échouer.

ÉVENTOIR, sorte d'éventail fait grossièrement, servant principalement aux cuisiniers pour allumer les charbons.

ÉVENTRER, v. a. [*Évantré*: 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Fendre le ventre d'un animal, pour en tirer les boyaux. — S'éventrer, se rompre quelque partie vers le ventre, par quelque effort, ou à force de crier. — Figurément et bassement, faite les derniers efforts.

ÉVÊQUE. Voyez ÉVÊCHÉ.

ÉVERSION, s. f. [*Évèrsion, en vers, ci-on*: 1^{re} é fer. 2^e é ouv.] Ruine, renversement d'une Ville, d'un État. On dit, dans le *Dict. Gram.* que ce mot est peu usité. L'*Acad.* le met sans remarque.

ÉVERTUER (s') v. réc. [*Évertu-e*: 1^{re} et dern. é fer. 2^e é ouv. Devant l'e muet l'u est long; il s'évertue. Au futur et au conditionnel cet e muet ne se pron. pas. Il s'évertuera, s'évertuerait. Pron. évertura, tûre.] Prendre courage, s'exciter, s'efforcer, pour se porter à quelque chose de louable. » Prenez courage, évertuez-vous. » Il s'est évertué, pour se tirer de la misère où il était.

ÉVIDEMMENT, adv. ÉVIDENCE, s. f. ÉVIDENT, ENTE, adj. [*Evidaman, dance, dan, dante*: 1^{re} é fer. 3^e lon. ex-

repré au 1^{er}.] *Evident* est ce qui est clair, manifeste. *Evidence*, qualité de ce qui est évident. *Evidemment*, d'une manière évidente. « Cela est évident. » Vérité, preuve, fausseté évidente. « L'évidence d'une proposition, d'une vérité, d'une fausseté. » Cela paraît *evidemment*, avec *evidence*. — *Mettre en évidence*, faire connaître clairement. — *Être en évidence*, paraître, se montrer.

M. Marmontel dit des femmes ; « Il n'y a que leurs vices qui éclatent : et la folie d'une seule fait plus de bruit que la sagesse de mille autres. Ainsi le mal est en *evidence*, et le bien reste enseveli. »

Rem. En Anglais, *Evidence* signifie témoin. Le Traducteur du Procès de Charles I. se sert en français de ce mot dans le même sens : c'est un anglicisme grossier. —

* M. Targe, Traducteur de *Smollet*, dit aussi ; « Il soutint qu'il n'y avoit contre lui aucune *evidence* (preuve par témoins), mais seulement, des conjectures et des oui-dire. »

EVIER, s. m. [*É-vié* : 2^e fer.] Conduit par où s'écoulent les lavures d'une cuisine.

EUIL est toujours bref. *Seuil*, *fauteuil*, etc. Mouillez l'l finale. Voyez EUL.

EUILLADE, voyez *QUILLADE*. — C'était l'orthographe de *Malherbe* et de plusieurs Auteurs de son temps.

ÉVITABLE, adj. ÉVITER, v. act. [1^{re} 2^e fer. 3^e dout. au 2^d.] *Évitable*, qui peut être évité. *L'Acad.* ne le condamne pas, mais elle dit qu'il est peu d'usage. Nous avons plusieurs mots composés, qui sont très-usités, quoique les simples ne le soient pas : comme *inexorable*, *implacable*, *irréconciliable*, *insatiable*, *indubitable*, *inéfaçable*, *inmanquable*, *inévitabile*, etc. Bouhours.

ÉVITER, Esquiver, fuir quelque chose de nuisible ou de désagréable. « *Éviter les périls*, les écueils, le combat, les occasions, les querelles, etc. *Éviter les mauvaises constructions*, les équivoques, en écrivant, etc. — Il régit de et l'infinitif : *éviter de se comettre*, *de déplaire*, etc. ou que, avec le subjonctif, précédé de la particule ne : « Henri voulut *éviter que Louis ne prît parti* dans la querelle. »

Rem. Plusieurs, dit *Vaugelas*, font régir le datif à *éviter*, et disent, *éviter aux inconvénients*. Il faut dire en ce sens, *obvier*. — Ce régime ne vaut rien quand il

est seul, mais il est bon, comme régime relatif de la personne. « Le lapin *évite* par là à ses petits les inconvénients du bas âge. *Bufon*. » Je veux vous *éviter* l'ennui de trouver cet homme maussade. *Marm.* Alors il signifie *épargner*, et il en a les régimes. *L'Acad.* ne le met pas en ce sens. Ce peut être un oubli.

EUL est toujours bref : *illeul*, etc. — Nos anciens écrivaient *eul* pour *œil*, et ils prononçaient pourtant *euil*. Ils écrivaient de même *deul*, *orgueul*, *cercueul*, etc. quoiqu'ils prononçassent *deuil*, *orgueil*, *cercueil*, etc. et c'est de-là que le fameux Poète *Santeuil* signait toujours *Santeul*, parce que sa famille n'ayant jamais signé autrement, il ne voulait pas changer. *La Monn.*

EULE, long dans *melle* et *veüle*, bref dans les autres, *seule*, *gueule*, etc.

EUNE, long dans *jeüne*, (abstinence) bref dans *jeune* (qui n'est pas vieux.)

EUNUQUE, s. m. Châtié. Il ne se dit que des hommes.

ÉVOCABLE, adj. ÉVOCATION, s. f. ÉVOQUER, v. a. [*Evokable*, *kacion*, *ké* ; 1^{re} é fer. 3^e dout. au 1^{er}.] *Évocable*, qui se peut évoquer. Il n'est d'usage qu'au Palais. *Évocation* et *évoquer* expriment, 1^o. l'action d'appeler, de faire venir à soi, en parlant des âmes, des esprits. « *L'évocation des démons*, *des ombres*. » *Évoquer les esprits*, *les âmes des morts*, *les démons*. Le Peuple croit que les prétendus Nécromanciens ont ce pouvoir. — 2^o. L'action de tirer une cause d'un Tribunal à un autre. « *Évocation d'une affaire*, du Parlement, au Grand-Conseil. *Faire évoquer d'une Chambre à une autre*, sur parenté et alliances. »

* ÉVOLUER, v. n. ÉVOLUTION, s. f. [*Evolu-é*, *lu-cion*, en vers *ci-or* : 1^{re} é fer.] *Évolution*, mouvement que font les Troupes pour prendre une nouvelle disposition. * *Évoluer*, faire des évolutions. — Ce verbe est un néologisme, sur lequel il faut attendre la décision de l'usage. « L'Armée de France s'était bien trouvée de la faculté d'*évoluer*. Anon. »

ÉVOQUER. Voyez ÉVOCABLE.

EUR, bref au singulier, *Oleur*, *maieur*, etc. Long au pluriel, *odeurs*, etc.

EURE, pénultième douteuse. Si le mot est dans le cours de la phrase, elle est longue. « Une *heure* entière, la majeure partie, etc. »

etc. S'il la termine, elle est longue. » J'attends depuis une heure : » Cette fille est majeure.

EVRE, Pénult. longue, soit que l'e soit fort ouvert, orfèvre, lèvres; soit qu'il soit moyen, chèvre, lièvre, etc.

EUROPEEN, ENNE, adj. Qui appartient à l'Europe. L'Abé du Bos, M. du Pan, et autres disent Européen. L'usage et l'Acad. les condamnent. On doit le passer aux peètes.

Quel frein arrêteroit l'avidé Européen?

Mais puisqu'il a bravé les flots de l'Océan, etc.

La Liberté des Mers, par M. Cuëilhe.

EUX. Quelques Auteurs, comme la Monnoie, l'Abé Girard, etc. écrivent *eus*, *ceus*, *curieus*, *merveilleus*, etc. Cette orthographe est raisonnable, mais l'usage y est contraire. Elle serait bone à établir. Elle simplifierait le signe du pluriel, et se rapprocherait de la prononciation; puisque l'*x* final se prononce comme une *s* devant une voyelle.

EUX est toujours long: *deux*, *creux*, *heureux*, etc. L'*x* ne se prononce pas devant une consone. Il se prononce comme un *z* devant une voyelle.

EUX, pluriel du pronom personnel *lui*. » Ils ont eu querelle entre eux. — Il ne s'emploie pas tout seul au nominatif. » *Eux* et leurs bestiaux souffraient également de la famine. *Hist. d'Angl.* Il falait: *Ils* souffraient de la famine, *eux* et leurs bestiaux. Voyez **IL** et **ELLE**. — Il n'est guère usité non plus au génitif: *d'eux*. On se sert, en sa place, du pronom possessif *leur*, *leurs*. Au lieu de dire: » Ils l'avoient employé (ce pouvoir) à l'agrandissement *d'eux* et de leur famille. *Ibid.* Dites, à leur agrandissement et à celui de, etc.

EX devant une voyelle, a le son de *egz*; devant une consone, celui de *eks* ou *ekc*. *Exagérer*, *exciter*: pron. *ègzagéré*, *excité*: 1^{re} è moy.

EX, préposition empruntée du latin, qu'on met quelquefois devant des noms substantifs, pour marquer la profession qu'on a quitée. » *Ex-Professeur*, *Ex-Recteur*, *Ex-Jésuite*, *Ex-Oratorien*, etc.

EXACT, **EXACTE**, adj. **EXACTEMENT**, adv. [*Ègzak*, *zakte*, *zakteman*; 1^{re} è moy. 3^e è muet.] *Exact* se dit des personnes et des choses qui ont rapport à la personne. » Il est fort exact, régulier, ponctuel, soi-

Tomre II.

gneux. » Récit, compte exact. » Exacte perquisition, relation exacte. — Exactement, d'une manière exacte. » Suivre exactement les ordres qu'on nous donne.

Rem. 1°. *Exact* régit à devant les noms et les verbes: *Exact* à tous ses devoirs. » *Exact* à payer, à tenir sa parole, etc.

2°. *Exactement* est un des mots à la mode. On en fait une selle à tous chevaux, et on lui donne toute sorte de significations. » Cela est exactement vrai. » Leurs vaches meurent exactement de faim. » Conjecture exactement ingénieuse. » L'Auteur sembloit exactement se jouer avec les grâces. *Journ. de Mons.* — C'est un vrai abus des termes.

EXACTEUR, s. m. **EXACTION**, s. fém. [*Ègzak-teur*, *cion*, en vers, *ci-on*: 1^{re} è moy.] *Exaction* est l'action par laquelle on exige durement plus qu'il n'est dû. *Exacteur*, celui qui est commis pour exiger des droits, et qui les exige avec dûreté. » Faire de grandes, d'horribles *exactions*. *Exacteur* dur, impitoyable.

EXACTITUDE, s. f. [1^{re} è moy.] Soit que l'on apporte pour faire exactement les choses. » *Exactitude* dans les affaires. » Elle est exacte à bien prier; mais elle n'a pas autant d'*exactitude* à remplir ses autres devoirs.

Rem. M. de Vaugelas avait vu naître ce mot, contre qui tout le monde s'écriait; mais bientôt on s'y aprivoisa. Il en est qui voulaient dire *exacteté*, d'autres *exaction*: Le premier n'a pas passé: l'autre a un autre sens.

EXAGÉRATEUR, s. m. **EXAGÉRATIF**, **IVE**, adj. [*Ègzagéra-teur*, *tif*, *tive*, 1^{re} è moy. 3^e è fer.] Ils ont tous deux le même sens: mais le substantif se dit des personnes, et l'adjectif des choses. Qui exagère, qui amplifie. » C'est un grand *exagérateur*. » *Josephe* est long dans ses harangues, et *exagérateur* dans ses récits. *Dic. Hist.* Mde de Sévigné dit en plaisantant, *exagèreuse*. — Rapport *exagératif*.

EXAGÉRATION, s. f. **EXAGÉRER**, v. act. [*Ègzagéra-cion*, *géré*, 1^{re} è moy. 3^e è fer.] *Exagérer*, c'est amplifier; grossir les récits, les louanges ou la satire. *Exagération*, hyperbole, discours qui exagère. *Exagérer* une victoire, l'énormité d'un crime, les défauts de ceux qu'on n'aime pas. » Discours plein d'*exagération*. » Cela

A a

est sans exagération. — Dans l'Ann. Lit. On reproche à Rousseau le Philosophe, des exagérations de style. Plusieurs ont fait le même reproche à M. Linguet, en rendant justice au génie et à l'éloquence de ces deux Écrivains célèbres.

Rem. Exagéré ne se dit que des choses. Eloge exagéré, louange exagérée. * Dans le Mercure, on le dit des personnes. » Plaignons ses persécuteurs et ses admirateurs exagérés, (de J. J. Rousseau.)

EXALTATION, s. f. EXALTER, v. act. [Egzalta-cion, té; 1^{re} à moy.] Exaltation ne se disait que du Pape; de la croix, de la foi. — Depuis quelque temps, comme les têtes sont fort exaltées, on parle beaucoup d'exaltation de tête. » Que reste-t-il de cette subversion totale des principes? Un égoïsme impardonnable, et une exaltation de tête, qui en impose au cœur, et tue le sentiment. — Exalter, c'est proprement louer, vanter, élever par le discours. » Exalter un homme qu'on estime; exalter son mérite. * Dans le sens d'élever, c'est un anglicisme. » Par le même principe qui avoit fait exalter les Apôtres de la plus vile des professions. Prévôt. Hist. des Stuarts.

Rem. Mme. de Sévigné emploie, en badinant, exaltation, pour promotion. » Mon petit Colonel m'a écrit, et à son Oncle, pour vous donner part de son exaltation. — On le dit au figuré, du style; et il exprime le même défaut qu'exagération. » L'exaltation du style... et la pédanterie philosophique s'accordent mal avec la modeste simplicité de l'histoire. Ann. Lit. Dans le Mercure, on dit exaltation, tout seul. » C'est encore là de l'exaltation. — On dit aussi un esprit exalté, une imagination exaltée; mais on ne dit point un Orateur, un Poète exaltés, ni comme dit M. Linguet, des spéculateurs exaltés. Ce terme métaphorique, tiré de la chimie, ne se dit point des personnes.

EXAMEN, s. m. EXAMINATEUR, s. m. EXAMINER, v. act. [Egzamène; 1^{re} à moy. 3^e à moy. aussi: l'e muet surajouté très-bref: Egzamina-teur, né.] Examen, recherche, discussion exacte. Examiner, faire l'examen de... Examineur, qui a la commission d'examiner. » Subir l'examen, faire l'examen de... passer à l'examen, etc. » Examiner sa conscience, un écolier, un livre, un écrit, etc. Examineur des li-

vres; examineur rigoureux.

EXAMINÉ, ÉE, adj. (style familier) usé. » Cet habit, ce linge est bien examiné. — On dit aussi, dans le même sens et dans le même style, s'examiner. Cet habit comence à s'examiner. Acad.

* EXAMINATION. Mot forgé peu heureusement. Nous avons examen qui a le même sens, et qui est d'un grand usage.

* EXAUCER, v. act. [Egzocé; 1^{re} à moy. dern. é fer. Devant l'é muet l'au est long: il exauce, exauoera, etc.] Ecouter favorablement, et accorder ce qu'on demande. Il régit les choses et les personnes. » Le Ciel a exaucé nos vœux. » Dieu a exaucé son peuple. » Si vous le priez avec confiance, il vous exaucera.

EXCAVATION s. f. [Èkskava-cion; 1^{re} à moy.] L'action de creuser: l'excavation des fondemens; = Le creux qui se fait dans quelque terrain. » La rivière a fait en cet endroit une excavation.

EXCÉDANT, ANTE, ou EXCÉDENT, adj. [Èkcedan, dante, 1^{re} à moy. 2^e é fer. 3^e lon. — L'Académie, le Dict. de Trév. Danet, Richelet, le Dict. d'Orthographe, écrivent excédant avec un a: mais excédent est plus conforme à l'analogie: excellent, succulent, etc. etc.] Qui excède. » Les sommes excédentes. — S. m. » S'il se trouve plus de cinq cens livres, vous aurez l'excédent.

EXCÉDER, v. act. [Èkcedé; 1^{re} à moy. 2^e et 3^e é fer. Devant l'e muet, le second e se change en é moyen: il excède, excédera, etc.] Outre-passer, aller au-delà de... » Excéder son pouvoir. » Dette qui excède cent francs. — Traiter à l'excès soit en bien, soit en mal. » On nous a fait si bonne chère, ou tant de compliments qu'on a nous excédés. » Cet homme est importun, ou grand parleur, ou railleur: Il nous excède. Style familier, badin, ou chagrin. — Fatiguer. » Des Notaires, des contrats, des arrangements, tout cela m'excède à périr. MARIN, Amante Ingénue.

Rem. Bossuet lui donne le sens d'errer, tomber dans des fautes. » On ne laisse aucun lieu à l'égarement, quand on ne pardonne pas à ceux qui excèdent. C'est la traduction trop littérale de cette parole du Pape Hormisdas, que l'Auteur cite; qui non pepercerit excendenti. — Excéder n'a pas cette signification en français.

S'excéder régit de : » *S'excéder* de travail, de débauches. On dit aussi, *être excédé* de visites, de complimens. — Le participe est à la mode. On dit absolument. » Je suis *excédé*, je n'en puis plus. » Êtes-vous un peu fatiguée ? Il faut être *excédée*, anéantie. *Coyer*. » Il passe sa vie sur un lit, dans un fauteuil, dans un carrosse : encôre est-il souvent *excédé*. Id.

EXCELLEMENT, adv. EXCELLENCE, s. fém. EXCELLENT, ENTE, adj. [*Ekclaman*, lance, lan, lante : 1^{re} à moy. 2^e à fer. 3^e lon. excepté au premier. — *Richelet* écrit *excèlement*, par une suite des mauvais principes qu'il s'était formés sur la prononciation des adverbes : il voulait qu'on prononçât la première *m* comme une *n* : elle ne se prononce point.] *Excellence*, degré de perfection au-dessus des autres. *Excellent*, qui excelle. *Excellentement*, d'une manière excellente. » *L'excellence* de cette méthode est connue : » Cette musique est *excellente*. » *Excellent* Musicien, Poète, Orateur. » *Excellent* livre, *excellent* homme. » Il peint, il écrit *excellamment*.

Par excellence, adv. 1^o. *Excellentement*. » Cela est beau *par excellence*. — 2^o. De manière que ce qui paraît commun à plusieurs, soit comme le nom propre, le propre caractère d'un seul. » Le sage *par excellence*. » C'est donc là l'homme à la mode, l'homme aimable *par excellence* ! Marm. * *Leibnitz* dit, dans le sens excellent, pour dire, dans le sens rigoureux. » *Origène* cite le livre du Pasteur parmi les livres divins, ce qu'il n'entendoit pas dans le sens excellent et rigoureux. — C'est un latinisme scolastique.

On dit, *excellent pour* : *Mme. de Sévigné* dit *excellent à*. » La morale chrétienne est *excellente à* tous les maux ; mais je la veux chrétienne : elle est trop creüse et trop inutile autrement.

Rem. Un Auteur moderne a dit : le plus excellent pour le meilleur : mais excellent étant déjà un superlatif, n'est pas susceptible de degrés de comparaison. DICT. NÉOL.

EXCELLENCE est un titre d'honneur qu'on donne aux Ambassadeurs et à d'autres personnes titrées. » J'ai écrit à son excellence. » J'ai exécuté les ordres de votre excellence.

EXCELLENTISSIME, adj. [*Ekclantissime* ; 1^{re} à moy. 2^e à fer.] Très-excel-

lent. Titre de dignité, qui n'est en usage qu'en parlant des Sénateurs de Venise. On dit au Doge, *Sérénissime Prince*, et aux Sénateurs, *excellents Seigneurs*. — Hors-delà, on ne le dit que dans le style familier. » Son vin est *excellentsime*. » Ce discours est *excellentsime*.

EXCELLER, v. neut. [*Ekclé* : 1^{re} à moy. 2^e et 3^e à fer. — Devant l'e muet, le 2d. e se change en é moy. il excelle, ou excèle : excellera, ou excellera, etc.] Avoir un degré de perfection au-dessus de... Il régit en ou dans pour les choses, et sur ou par-dessus pour les personnes. » Il excelle en poésie, en peinture ; dans tous les genres, etc. par-dessus, on sur tous les autres, au-dessus des autres.

EXCEPTÉ, prép. [*Ekcepté* : 1^{re} et 2^e à moy. 3^e à fer.] Hors : à la réserve de... Quand il précède le nom, il est indéclinable. » *Excepté* une femme, *excepté* cent personnes, et non pas *exceptée*, ou *exceptées*. Quand il suit les noms, il devient déclinable : » Les femmes *exceptées*. — Quelques-uns lui font régir de et l'infinitif. » *Excepté* d'en avoir un extrême besoin. Ce régime n'est pas trop sûr. L'*Académie* n'en donne point d'exemple. — * D'autres font pis encôre, et y ajoutent la négative. » *Excepté* de n'avoir perdu le sens, on ne peut pas dire ce que vous dites. C'est un gasconisme. On doit dire, à moins que d'avoir, etc. — Pour la conjonction que, qui l'accompagne quelquefois, elle régit l'indicatif, quand *excepté* est pris dans son sens naturel. » Ils se ressemblent parfaitement, *excepté* que l'un est plus grand que l'autre : mais dans le sens d'à moins que, il régit le subjonctif. » Je vous prie de venir me voir, *excepté* que vous n'ayiez des affaires plus pressantes. Alors la négative ne est d'usage. — *A moins que* est plus usité et plus sûr.

EXCEPTER, v. act. EXCEPTION, s. f. [*Ekcepté*, *ekcep-cion* ; 1^{re} et 2^e à moy. 3^e à fer. au premier.] Ne point comprendre dans un nombre, dans une règle, etc. Il régit l'ablatif : » *exceptez* de cette règle les noms qui, etc. » On a mis un impôt : on en a excepté les Nobles » Ils en sont exceptés.

EXCEPTION, l'action par laquelle on excepte. » Faire exception de... Sans exception. Cela ne souffre point d'exception. —

La maxime vulgaire dit, qu'il n'y a point de règle sans exception. Ce principe est surtout vrai pour les règles de la Grammaire. On dit aussi que l'exception confirme la règle. » Ce verset du Lévitique est la loi générale : La loi du Deutéronome, dont nous venons de parler, en est une exception. Or, exception n'est pas contradiction. L'Ab. Guinée à M. de Volt...

Au Palais on fait un grand usage d'exceptions, pour signifier les moyens, les preuves pour réfuter l'adversaire. Bossuet se sert souvent de ce mot, comme d'autres termes du Barreau, qu'il employait volontiers.

Rem. A l'exception et du moins ont à peu près le même sens. Ainsi c'est un pléonasme que de les joindre ensemble. » L'île de Socotora est stérile, non-seulement en plantes, mais même en arbres, à l'exception du moins de quelques valons. Prévôt. Hist. des Voy. — Cela a tout l'air d'un anglicisme.

A L'EXCEPTION, adv. régit le génitif. » Tous y étoient, à l'exception de l'Abbé.

EXCÈS, s. m. EXCESSIFIVE, adj. EXCESSIVEMENT, adv. [Ekce, cécif, cive, civeman : 1^{re} é moyen, 2^e é ouv. au prem. é moyen et moins ouv. aux autres.] Excès est ce qui excède les bornes de la raison, de la bienséance. » Excès de bone chère, de travail, d'austérité, etc. Louer, blamer, avec excès. » Être libéral, ou ménager à l'excès, jusqu'à l'excès.

Rem. 1^o. A l'excès s'emploie absolument et sans addition. On ne dit pas au plus grand excès, au plus violent excès. » Les cœurs furent altérés au plus violent excès. Hist. d'Angl. Voy. PERSONEL à la fin. — 2^o. On dit aussi, adverbiallement, avec excès. Boileau dit, par excès, et Mme de Coulanges, dans l'excès. » Les Romains y son loués par excès Boil. » Laidés par excès. Id. » J'en prends (du café) dans l'excès. Coul.

EXCESSIF; qui excède la règle, la mesure, etc. » Froid excessif; chaleur excessive. — Travail excessif, dépense excessive. — Avarice, prodigalité excessive. — Il se dit des personnes. Il y a des hommes, qui sont excessifs en tout, dans le bien, comme dans le mal.

EXCESSIVEMENT; avec excès. » excessivement gros. » Boire, louer, battre excessivement, etc.

sivement, etc.

EXCIPER, v. neut. Terme de Palais. Il régit de : exciper de la prescription, pour repousser la demande de l'adversaire. Et ainsi des autres preuves dont on se sert contre lui, exciper de son consentement; exciper de l'autorité de la chose jugée. — Hors du Palais, c'est un terme barbare.

EXCITATION, s. f. EXCITER, v. act. [Ekcita-cion, cité : 1^{re} é moyen.] Excitation, action de ce qui excite. Ce mot est peu usité : L'Académie n'en donne point d'exemple. On a dit autrefois l'excitation des humeurs; et Bossuet. » Les plus parfaits se font de continuelles excitations à eux-mêmes, pour ranimer leur piété. Cette manière de parler est surannée. — Exciter est, 1^o. Provoquer : Cela excite la soif, l'appétit, excite à boire. — 2^o. Émouvoir. » Exciter la pitié, la compassion. L'Acad. dit, à pitié, à compassion. Je crois ce régime suranné. — 3^o. Animer, encourager. » Exciter les soldats à combattre, les peuples à la révolte. — 4^o. Causer, faire naître. » Vent qui excite une tempête. » Ce discours excita de grands murmures. — Exciter l'envie, l'émulation.

Exciter régit à devant les noms et les verbes. S'exciter et être excité ont les mêmes régimes. » Pourquoi exciter à la vengeance un cœur déjà ulcéré? » On l'a excité à se plaindre. » Il s'excite, ou il est assez excité à se venger, à punir, etc.

Rem. D'Ablancourt fait régir au participe la prép. de. » Excité d'une noble émulation. — Molière donne au verbe le datif de la personne pour 2^d régime.

Et dans cette douleur, que l'amitié m'excite, pour, excite dans moi. — Et Marsolier. » L'indignation que son discours lui avoit excitée. Dites, avoit excitée dans elle. — Corneille l'emploie avec le même régime dans le sens de susciter.

Qu'il t'excite par tout des haines immortelles.
Pertharite.

EXCLAMATION, s. f. [Eksklama-cion; 1^{re} é moy.] Cri que l'on fait par admiration, par joie, par indignation. — Les Orateurs modernes prodiguent les exclamations. Elles leur servent le plus souvent de liaison et de transitions. Ils les emploient d'ailleurs pour donner de la chaleur à leur style, mais ce n'est qu'une chaleur factice.

EXCLÛRE, v. act. [*Èksklûre* : 1^{re} è moy. 2^e lon. 3^e e muet.] J'*exclus* ; nous *excluons* ; j'*excluois*, ou *excluais* ; j'*exclus* ; j'ai *exclu* ; j'*exclurai*, j'*exclurois*, ou j'*exclurais* ; que j'*exclûe*, que j'*exclusse* ; *excluant*, *exclus*, *exclûe*, ou *exclûse*. L'Ab. Regnier et Ménage n'admettent que le 1^{er} : L'Acad. met les deux. » Les femmes sont *exclues* ou *exclues de...* == * On doit écrire au présent j'*exclus*, il *exclut*, et non pas j'*exclue*, il *exclue*, comme écrivent certains Auteurs ou Imprimeurs.

EXCLÛRE, 1^o. Empêcher quelqu'un d'être admis. » On voulait l'*exclûre* de cette compagnie. == 2^o. Chasser, expulser. » On l'a *exclus* de cette société. == 3^o. Empêcher d'obtenir. » Ses ennemis voulaient l'*exclûre* de cette charge. == * Bossuet fait régir au réciproque *s'exclûre*, la prép. *de* et l'infinitif. » Je ne crois pas que Dieu se soit *exclus* de se servir de ce moyen. Il dit aussi, en employant l'actif : » Je ne veux pas que vous vous occupiez l'esprit de cette pensée, sans vous *exclure* cependant la volonté de, etc. Là *exclûre* a le sens de *défendre*, *d'interdire*. Ce dernier verbe serait le mot propre dans les deux exemples ; mais le régime du premier ne vaudrait rien : il faudrait le changer, et dire : » Je ne vois pas que Dieu se soit *interdit* le choix de ce moyen. — * M. Targe dit aussi, *être exclus* d'avoir séance, etc. Ce régime ne vaut pas mieux avec le passif qu'avec le réciproque.

EXCLUSIF, **IVE**, adj. **EXCLUSION**, s. f. **EXCLUSIVEMENT**, adv. [*Èksklusif*, *zivè*, *zìon*, *zivèman*, 1^{re} è moyen, 3^e lon. 4^e e muet au 2^d et au dernier.] *Exclusif*, qui a force d'exclûre. Droit, privilège *exclusif*, voix *exclusive*. == *Exclusion*, déclaration par laquelle on exclut. *Doner l'exclusion* à... *exclure*. *Avoir l'exclusion* : être exclus. == *Exclusivement*, à l'exception, en excluant, ou ne comptant pas. » Depuis le 3^e du mois jusqu'au 21^e *exclusivement*, c. à d. n'y comprenant pas le 21^e.

Rem. * Le Dict. de Trév. dit l'*exclusive* pour l'*exclusion* ; et, ce qui est encore moins usité, un Auteur moderne dit l'*exclusif*, au masculin. » Pour étendre indirectement l'*exclusif* jusqu'aux autres compagnies (de comerce). Rayn. == Plusieurs Auteurs font régir à *exclusif* la prép. *à* : » Comme s'il n'y avait qu'une sorte d'es-

prit *exclusive* à toute autre. Anon. — J. J. Rouss. donc ce régime à l'adverbe. » *exclusivement* à toutes sortes de fleurs.

EXCOMUNICATION, s. f. **EXCOMMUNIÉ**, v. act. [*Èkskomunika-cion*, *ni-é* : 1^{re} è moy.] Ils expriment l'action de retrancher de la comunion de l'Église. » Sentence d'*excommunication*, à peine d'*excommunication*. Fulminer, lever l'*excommunication*. » On l'a menacé de l'*excomunier*.

EXCOMMUNIÉ, s. m. » Il n'est pas permis d'enterrer un *excommunié*, les *excommuniés* en terre sainte. — En style proverbial, on dit d'un homme qu'il a un *visage d'excommunié*, pour dire, qu'il a un mauvais visage, qu'il est pâle, défait.

EXCORIATION, s. f. **EXCORIÉ**, v. act. [*Èkskori-a-cion*, *ri-é* : 1^{re} è moy.] Ils se disent, en *chirurgie*, de l'écorchure de la peau. Ce sont des termes d'art, et c'est une pédanterie de s'en servir dans le discours ordinaire. On doit dire, il a un *écorchure*, et non pas *une excoriation* : il s'est *écorché*, et non pas *excorié*.

EXCRÉMENT, s. m. [*Èkskrémàn* : 1^{re} è moy. 2^e è fer.] Ce qui sort du corps de l'animal par les conduits naturels. On comprend sous ce nom non seulement les matières fécales, mais l'urine, la salive, ce qui sort du nez, quand on se mouche, etc. et en *physique*, les ongles, les cheveux, et les cornes des animaux. == *Figurément* (style mordant) *excrément de la terre*, *de la nature*, *du genre humain* : personne vile et méprisable. == L'expression est basse. La Fontaine a pu dire, dans une *Fable*.

Va-t'en, chétif insecte, *excrément de la terre*. Mais on ne doit pas imiter Malherbe, quand il dit dans une *Ode*, sur le Maréchal d'Ancre, (dont nous n'avons qu'un fragment) Va-t'en à la malheure, *excrément de la terre*. M. de Balsac trouvait ce mot trop bas pour un tyran. Il ne permettait de le dire que des rats, des mouches, des vermisseeux, etc. Pour moi, je crois que cela dépend des styles ; que dans le style noble, ce mot ne peut jamais trouver sa place, et que dans le burlesque, le bas comique, le marotique, il peut signifier tout ce qu'on voudra.

EXCROISSANCE, s. f. [*Èks-kroa-sance* : 1^{re} è moy. 3^e lon. 4^e e muet.] Surperfluité de chair, qui s'engendre en quelque partie du corps de l'animal. » *Excroissance de chair*. » La loupe est *une excroissance*. == Le

Dict. de Trév. met *excrescence*, et les sentiments, comme la pratique sont partagés entre ces deux manières d'écrire ce mot. Mais quand on devrait prononcer *excrescance*, ce qui est fort douteux, l'analogie demanderait toujours qu'on écrivit *excroissance*, ce mot venant de *croître*.

EXCROQUER, est un gasconisme. Il faut écrire *escroquer*. Voy. ce mot.

EXCURSION, s. f. Course, irruption sur le pays ennemi: *faire des excursions sur les terres des ennemis*.

EXCUSABLE, adj. **EXCUSATION**, s. f. [*Eksku-zable*, *za-cion*: 1^{re} à moy. 3^e dout. au 1^{er}.] *Excusable*, qui peut être excusé. Il se dit des personnes et des choses. » Il est bien *excusable*. » Cette faute est ou n'est pas *excusable*. — Avec les personnes, il régit quelquefois *de* et l'infinif. » Il est fort *excusable d'avoir fait*, etc. *d'avoir cru que*, etc. — **Excusation**, ne se dit qu'au Palais. Raison que quelqu'un allègue pour être déchargé d'une tutelle ou d'une charge publique.

EXCUSE, s. f. **EXCUSER**, v. act. [*Eks-kuze*, *kuzé*: 1^{re} à moy. 2^e lon. au 1^{er}, et devant l'e muet, il *excuse*, *excusera*, etc. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Excuse*, est 1^o. Raison qu'on allègue pour s'excuser soi-même, ou pour excuser quelqu'un de ce qu'on a fait ou dit. » *Excuse légitime*, valable, ou mauvaise, sotte, impertinente. Donner, apporter, alléguer, chercher, forger *une excuse*, *des excuses*, etc. — 2^o. *Excuse*, se dit des termes de civilité, dont on se sert pour demander de l'indulgence pour une faute légère. » *Faire des excuses à...* » Je vous en *fais excuse*.

REM. 1^o. *Faire excuse* et *demandeur pardon* différent en ce que l'on *fait excuse* pour une faute apparente, et l'on *demandeur pardon* d'une faute réelle. L'un est pour se justifier, et part d'un fond de politesse: l'autre est pour arrêter la vengeance et empêcher la punition, et désigne un mouvement de repentir. **GIR. syn.** — Observez que cette distinction n'a lieu que pour l'expression: *faire excuse*, employé absolument, car *faire des excuses et demander pardon*, se ressemblent fort.

2^o. On dit *faire excuse*, et non pas *demandeur excuse*. Celui ci est un vrai gasconisme. L'*Acad.* avait d'abord dit qu'on pouvait le dire dans le discours familier: elle ne le dit plus dans la dern. Édit. — Mme de

Sévigné se moque de cette expression. » *Ma chère enfant, je vous demande excuse à la mode du pays.* (elle était alors en Bretagne.) *Rousseau* le Poète a employé cette manière de parler populaire dans sa Comédie du Flateur. On la trouve aussi dans *Marivaux*, dans l'*Ann. Litt.* et dans le conte de la *Reine Fantasque*, attribué à *Rousseau* de Genève.

3^o. On peut dire aussi *faire excuse* avec l'ablatif. » Je vous *fais excuse de ce qui est arrivé*. — Mais cette expression n'est pas du beau style: elle est familière.

* J'en suis au désespoir et vous en *fais excuse*.

Corn.

EXCUSER, c'est 1^o. Justifier quelqu'un auprès d'un autre de quelque faute. » On l'a *excusé* auprès du Roi. — *S'excuser*, se justifier. » Comment pourra-t'il *s'excuser* d'un tel procédé? Il *s'en excuse* sur un défaut d'attention, etc. — 2^o. Admettre les excuses de... Après avoir ouï ses raisons, on ne peut que l'*excuser*. 3^o. Pardonner, tolérer. » Il faut *excuser* la vivacité qui est sans malice. — *Excusez-moi*; terme de civilité, quand on contredit quelqu'un. » L'avez-vous fait? — *Excusez-moi*: c. à d. je ne l'ai pas fait. — *Tenir pour excusé*. » Je vous prie de me *tenir pour excusé*.

REM. 1^o. *S'excuser*, régit *de* devant les noms et les verbes. » Il *s'est excusé de cette commission, d'entrer dans ce procès*; mais ce régime ne s'emploie que quand on s'excuse d'une chose qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas faire. Un Auteur dit: il *s'était excusé de le quitter*. Il aurait dû dire *de ce qu'il le quittait*; ou bien, il *s'était excusé de l'accompagner*. — M. d'Alembert dit, dans son *Essai sur les Gens de Lettres*. » Un autre Philosophe *s'excusait d'habiter la Cour*. Suivant la pensée de l'Auteur, le Philosophe *se justifiait* de ce qu'il restait à la Cour; et suivant le sens du régime, il semble qu'il cherchait à s'en dispenser. Il *fallait*; *s'excusait de ce qu'il habitait la Cour*, pour éviter le contre-sens.

2^o. *Excusez du peu*, dit-on ironiquement, quand l'un donne beaucoup et que l'autre n'est pas content. » Je vous trouve des grâces, de l'esprit, etc. — Vous avez bien de la bonté. — Mais ce n'est pas assez pour mériter ma confiance. — Ce n'est pas assez! *Excusez du peu*. **MARM.**

EXÉCRABLE, adj. **EXÉCRABLEMENT**, adv. [*égzekrable*, *bleman*: 1^{re} à moy. 2^e e

fer. 3^e dout. au 1^{er}; 4^e e muet.] *Exécrable*, 1^o. détestable, dont on doit avoir horreur. Il se dit des personnes et des choses: » Homme *exécrable*: crime *exécrable*. — 2^o. Par exagération; extrêmement mauvais. » Livre, poème *exécrable*. Il ne se dit que des choses. — *Exécrablement*, d'une manière exécrable, dans le 2^d sens seulement.

EXÉCRATION, s. f. * EXÉCRER, v. act. [*Egzékra-cion*, bré: 1^{re} é moy. 2^e é fer.] *Exécration*, est l'horreur qu'on a pour ce qui est exécrable. Avoir *en exécration*. » *Etre en exécration* à tous les gens de bien. — * *Exécrer*, détester, avoir en exécration. Ce mot est vieux. Deux Auteurs modernes l'ont employé, un Anonyme et M. Linguet. » On détestait, ou *exécrait* le monstre qui, etc. » Ces oppresseurs *exécérés*.

* EXÉCUTABLE, adj. Qui peut être exécuté. Mot employé par Leibnitz et par M. Patte. » Il faut que la chose soit *exécutable*. » Ce qui est ou n'est pas *exécutable*. — Ce mot peut être utile, et il est à souhaiter que l'usage l'adopte.

* EXÉCUTANT, s. m. [*Egzékutan*: 1^{re} é moy. 2^e é fer.] Celui qui exécute sur les instrumens une pièce de musique. » Ils deviendront *les exécutans* les plus intéressans. *Ann. Litt.* — Ce mot n'est pas dans les Dictionnaires.

EXÉCUTER, v. act. EXÉCUTEUR, TRICE, s. m. et f. [*Egzéku-té, teur, trice*: 1^{re} é moy. 2^e é fer.] *Exécuter*. 1^o. Mettre à effet, accomplir. » *Exécuter un dessein, une entreprise, un Traité*. Voy. RÉALISER. — 2^o. En parlant d'une pièce de musique, bien ou mal jouer, ou chanter. Et ainsi d'une comédie, d'un opéra. On a bien exécuté ce motet: » Cet opéra a été mal exécuté. — 3^o. En termes de Pratique, *exécuter* quelqu'un, ou *exécuter ses meubles*; les saisir. — 4^o. Faire mourir par autorité de Justice. » On a exécuté hier ces voleurs, ces assassins. — 5^o. *S'exécuter soi-même, ou absolument, s'exécuter*: prévenir les décisions en les exécutant de soi-même, et sans attendre d'y être forcé. » S'ils ont des titres, qu'ils les manifestent; nous préviendrons le jugement... et nous nous exécuterons nous-mêmes. Mém. pour le P...

EXÉCUTEUR, TRICE, celui ou celle, qui exécute. » *L'exécuteur d'une entreprise*. — *Exécutrice*, est rude et peu usité. Rousseau le Poète l'a employé.

Quel prodige; encore une fois; Semble y faire de la Fortune.

L'exécutrice de ses loix. Ode IV. Liv. 4.

Rousseau le Philosophe trouve à redire que Montesquieu, qui savait si bien sa langue, dise toujours, *puissance exécutive*, blessant ainsi l'analogie, et faisant adjectif ce mot, qui est substantif. Mais il me semble que l'analogie n'est point blessée; car combien de substantifs, qui sont terminés en *eur*, et qui s'emploient adjectivement. Quant à ce qu'il ajoute que c'est la même faute, que si l'on disait, *le pouvoir législateur*; à cela on peut répondre qu'on le dirait fort bien, si l'usage n'avait pas déjà adopté *législatif*. Enfin, pour *exécutive* qu'on pourrait mettre à la place, je ne le condamnerais pas, je le préférerais même: mais c'est à l'usage à l'admettre.

Exécuteur, exécutrice Testamentaire, Celui, celle qu'un Testateur charge de l'exécution de son testament. — *Exécuteur de la Haute Justice*, le Bourreau.

* EXÉCUTIF, IVE, adj. [*Egzékutif, tive*: 1^{re} é moy. 2^e é fer. 4^e lon. au 2^d.] Ce mot est de Rousseau de Genève. » *Pouvoir exécutif*; *puissance exécutive*. Voy. EXÉCUTEUR.

EXÉCUTION, s. f. [*Egzéku-cion*: 1^{re} é moy. 2^e é fer.] 1^o. Action d'exécuter. Il se dit ou avec le régime; *exécution d'une entreprise, d'un dessein; ou absolument*. » Il n'est pas bon pour le conseil, mais il est fort bon pour l'exécution. — On dit adverbiallement, *en exécution de, et à exécution* avec le v. *mettre*: » *En exécution des ordres*, qui ont été donés. » Il fut nommé pour *mettre les ordres de l'Empereur à exécution*. — *Homme d'exécution*, capable d'exécuter habilement quelque chose. » Alcibiade étoit *homme d'exécution*. — *Exécution d'une musique, d'un opéra, d'un ballet*. *Exécution d'un criminel*. » *Assister à l'exécution*. Voy. EXÉCUTER, n^o. 2^o et 4^o. — *Exécution de meubles*. n^o 3^o.

EXÉCUTOIRE, adj. [*Egzéku-toir-re*: 1^{re} é moy. 2^e é fer. 4^e lon.] Terme de Pratique. Qui donne pouvoir de procéder à une exécution judiciaire. » *Contrat exécutoire*. *Sentence exécutoire*. — S. m. » *Obtenir un exécutoire*.

EXEMPLAIRE, adj. [*Egzanplère*: 1^{re} é moy. 2^e lon. 3^e é moy. et long.] Qui donne exemple, qui peut servir d'exemple. » *Vertu,*

piété, vie *exemplaire*. » Châtiment, punition *exemplaire*.

EEMPLAIRE, est aussi subst. masc. Il n'est peut-être pas de mot, dont la signification ait changé d'avantage. Autrefois, il signifiait *modèle*, *original*, aujourd'hui il veut dire *copie*. — Les Imprimeurs apèlent *copie* l'original manuscrit, et *exemplaires* les copies imprimées d'un ouvrage, et multipliées par la presse. — * *Bossuet*, en l'employant dans le sens de *modèle*, comme on le faisait de son temps, joint l'un et l'autre de ces mots dans la même phrase et sur le même objet, ce qui est un pléonasme. » Cette illustre Faculté doit être respectée, comme la mère, le *modèle* et l'*exemplaire* de toutes les Facultés du monde.

EXEMPLE, s. m. et fém. [*Ègzanple*, et non pas *ek-sanple*, comme quelques uns prononcent, et comme plusieurs personnes de la Cour prononçaient du temps de *Vaugelas*.] I. *Exemple*, est ce qui peut être imité, il est alors masculin. » Montrer, donner l'*exemple*. Prêcher d'*exemple*. Se régler sur l'*exemple* ou prendre *exemple* sur quelqu'un. » C'est un homme d'*exemple*, etc. — Faire un *exemple* de quelqu'un ou le faire servir d'*exemple*, le punir pour intimider les autres. — *Exemple*, se dit quelquefois des choses. » Cela est sans *exemple*. » Il n'y en a point, il n'y en a jamais eu d'*exemple*: cela n'est jamais arrivé; on n'a jamais parlé de la sorte. » Je vous en montrerai cent *exemples*. Alléguer, citer un *exemple*. Cela ne fait point d'*exemple*: ce n'est pas un *exemple* à citer, ni un modèle à suivre, etc.

Avec les prép. *à* et *par*, il forme des expressions adverbiales: *à l'exemple de*, *par l'exemple de*, *par exemple*. — *À l'exemple* signifie à l'imitation: » Il faut mépriser les plaisirs *à l'exemple* des saints. *Par l'exemple* signifie quelquefois tout le contraire. » Je devrois craindre *par votre exemple*, dit *Voiture*, d'écrire d'un style trop élevé. S'il eût dit, *à votre exemple*, il eût fait un sens tout différent. *Reste*. L. T.

À l'exemple de, *à son exemple*, ne doit pas être trop éloigné du nom auquel il se rapporte. » La conduite que tint *Lepidus* fit voir que son caractère n'avoit pas échappé à *Sylla*, malgré toute la dissimulation, dont il avoit taché de le couvrir. Et à peine étoit-il entré en possession du consulat, qu'on s'aper-

çut qu'il cherchoit par de nouvelles divisions à s'emparer, *à son e emple*, de la souveraine puissance. *Vertot*. — *À son exemple*, c. à d. *à l'exemple de Sylla*, qui est nommé cinq lignes plus haut. Cela met de l'obscurité dans la phrase.

Par exemple, peut être placé à la tête de la phrase, et alors il a rapport à la phrase précédente; ou bien devant ou après le mot, qu'il modifie. » Plusieurs l'ont fait, *par e emple*, vos frères. » Il y a des choses, qu'il faut faire sérieusement et avec connoissance de cause, comme prendre femme, *par exemple*. *SEV*. La dernière construction n'est que du style familier.

REM. 1°. *Par exemple*, n'est pas du style noble. Je ne le vois pas volontiers dans *Télémaque*. » Nous avons trouvé l'or et l'argent parmi eux employés aux même usages que le fer, *par exemple*, pour des soes de charité. — Il se dit quelquefois tout seul, et avec un sous entendu. » Elle n'en a pas prouvé le moindre étonement. — Ah! *par exemple!* *Th. d'Éduc*. On sous entend, cela est étrange ou ridicule. » Vous vous trompez, ma sœur, *Clarinde* a beaucoup d'esprit. — Ah! cela, *par exemple!* *Ibid*. On sous-entend, n'est pas possible ou croyable. » Laisse-toi fléchir, prends ma bourse, ne me refuse pas la grâce que je te demande. — *Par exemple*, je n'ai rien à répondre à cette raison là. *Marin. Farce*.

2°. *À l'exemple de*, doit se rapporter au sujet de la phrase et non pas au régime. » *Alexandre VI*. leur donna (à *Ferdinand* et à *Isabelle*) cette qualité (de *Rois Catholiques*) *à l'exemple des Rois* de France, qui portent depuis tant de siècles celle de *Rois Très-Chrétiens*. *Marsolier*, *Vie de Ximenes*. Quand on lit cette phrase, on croit qu'*Alexandre VI* ne fit que suivre l'*e emple* des *Rois* de France, en donnant ce titre; ce qui n'est ni la vérité, ni le sens et l'intention de l'Auteur.

3°. Avec les pronoms possessifs, *exemple* se met toujours au singulier, quand il signifie *modèle*. On dit à plusieurs personnes, comme à une seule, *à votre e emple*, *sur votre e emple*, et non pas *à vos exemples*, *sur vos exemples*. Et de même avec la prép. *de*. » *À l'exemple*, et non pas *aux exemples* des autres, etc. » L'Institut veut qu'on entende les bons Prédicateurs pour se former *sur leurs exemples*. *Cerutti*. Dites *sur leur exemple*,

ple, comme on dirait sur leur modèle, et non pas sur leurs modèles. — En matière de mœurs, *exemple* peut se mettre au pluriel. » Imiter les bons exemples, réglez-vous sur les bons exemples de vos prédécesseurs, sur leurs exemples.

4°. *EXEMPLE*, ne régit ordinairement que des noms au génitif. » Ils nous ont laissé des exemples de patience, de modération, de sobriété, etc. Dans le *Dict. Gram.* on critique un Auteur moderne, pour avoir dit : » Ils nous ont laissé l'exemple de les suivre, où *exemple* régit un verbe. Je ne le condamnerais pas si facilement aujourd'hui, quoique l'on trouve peu d'exemples de ce régime. Fénelon nous en fournit un : » Nous laisserons aux hommes l'exemple de préférer la vertu sans tache à une longue vie. *Telém.*

5°. * *Pascal* dit hors d'exemple, pour, sans exemple. » Des choses si extraordinaires et si hors d'exemple. On dit qu'une chose est hors de prix, hors de raison, hors d'œuvre, mais l'usage ne veut pas qu'on dise, hors d'exemple. Il fallait dire, si extraordinaires, et qui sont sans exemple.

6°. * On dit servir d'exemple... à de... » Moïse servit d'exemple à la sévère jalousie de Dieu. *Boss.* Dans cette phrase, le régime est mal appliqué. Ce n'est pas à la jalousie de Dieu que Moïse servit d'exemple, mais au peuple, de la sévère jalousie de Dieu.

7°. *Prêcher d'exemple*, est tout au plus du style médiocre. » L'ordre conserva toute sa ferveur sous un si sage conducteur, qui prêchoit d'exemple. *Griffet.* — *Crébillon* dit, instruire d'exemple. Il ne pouvait pas dire prêcher d'exemple dans une Tragédie. Mais l'usage a consacré celui-ci et n'a pas admis l'autre. Il faut dire, instruire par son exemple.

II. *EXEMPLE*, est féminin, quand il signifie ce qu'un maître à écrire donne à son écolier pour modèle, et les lignes, les caractères que l'écolier forme sur ce patron. » Son maître lui donne tous les jours de nouvelles exemples. » L'exemple qu'il a faite est mal écrite. — Des Auteurs et Imprimeurs le font masculin en ce sens. » Le plus vieux des Hermites lui traça d'une main tremblante ce qu'on appelle un exemple. *Vie de Duval.* Il fallait, une exemple.

EXEMPTION, s. f. [*Égzanp-cion*: le p se prononce : 1^{re} é moy. 2^e lon.] Droit, grâce, privilège, qui exemte. » Accorder

Tome II.

une exemption. » Exemption de toutes charges publiques.

EXEMT, *EMTE*, adj. *EXEMTER*, v. act. [*Égzan, zante, zanté.* 1^{re} é moy. 2^e lon. — L'Acad. écrit ces mots avec un p, en avertissant qu'il ne se prononce pas. Mais, puisqu'il ne se prononce point pourquoi l'écrire, sans autre raison que l'usage, qu'on peut et qu'on doit quelquefois faire changer. Il faut le respecter, mais non pas en esclave. On dit que c'est un tiran; c'est la faute de ceux qu'il tiranise.] *Exemt*, qui n'est point sujet à... *Exemter*, rendre *exemt*. Ils régissent de. » *Exemt de tailles, de logemens de gens de guerre.* » Il est *exemt de servir.* » La Ste Vierge seule a été *exemte de tout péché.* *Exemt de douleur, de passion, nul n'est exemt de la mort.* — » On l'*exemta du service.* = *Dispenser.* » On l'a *exemté de cette corvée.* » Je ne puis m'*exemter de ce devoir, de rendre cette visite.*

EXEMT, est subst. masc. Au pluriel, on dit les *exemts*, ceux des gens d'église, qui ne sont pas soumis, en certains points, à la Jurisdiction de l'ordinaire. Au singulier, *Exemt*, officier de certaines compagnies de gens de guerre. *Exemt des gardes; bâton d'exemt, charge d'exemt.* » *Exemt de la Maréchaussée*, etc.

EXERCER, v. act. *EXERCICE*, s. m. [*Égzércé*: 1^{re} é moy. 2^e é ouv. 3^e é fer. *égzércice.*] *Exercer*, est 1°. Dresser, former, instruire. » *Exercer des soldats, des acteurs, des écoliers.* On l'a exercé longtems à manier les armes. = *S'exercer à...* » Je me suis longtems exercé à ce genre de travail. » Il s'exerce à combattre : » Il est exercé à écrire. = 2°. On dit aussi *exercer son corps, ses jambes, faire de l'exercice.* — *Exercer son éloquence, son esprit, son industrie; sa plume, exercer sa mémoire.* — *Exercer la patience de quelqu'un, etc.* = 3°. Pratiquer. » *Exercer la médecine, la chirurgie; une charge.* — *Exercer son droit. Exercer sa libéralité, sa clémence, sa charité. Exercer l'hospitalité.* — *Exercer sa cruauté sur,* etc. etc.

Rem. On dit *exercer la vengeance*, mais on ne dit pas *exercer la colère*, et encore moins peut-on dire, *exercer l'ire*. La *colère* ou *l'ire* est un sentiment. La *vengeance* est un acte, fruit de ce sentiment. Or l'on exerce un acte et l'on n'exerce pas un sentiment. Et quand on dit, *exercer la libéralité, la cha-*

B b

rité; on parle des actes de ces vertus, et non pas de ces vertus mêmes.

EXERCICE, est 1°. l'action par laquelle on s'exerce. » Cela ne s'apprend que par un long *exercice*. — 2°. Pratique: *exercice de piété*. — 3°. Travail pour exercer le corps. » L'*exercice* est bon pour la santé. *Faire exercice* ou *de l'exercice*. — 4°. Fonctions d'un emploi. » Être *en exercice*: sortir d'*exercice*. — 5°. Peine, embarras. » Il *donne bien de l'exercice* à ses troupes, à ses gens. » S'il m'attaque, je *lui donnerai bien de l'exercice*. — 6°. *Exercices*, au pluriel, se dit des diverses choses qu'on apprend dans les Académies. » Il a fait *ses exercices*; des espèces de thèses sur les belles lettres dans les collèges. » *Exercices littéraires*, etc.

Rem. 1°. Il y a bien de la différence entre *faire exercice* ou *de l'exercice*, et *faire l'exercice*. Celui-ci se dit des troupes, qui font leurs évolutions; celui-là des particuliers, qui par raison de santé marchent, se promènent, jouent à des jeux qui exercent le corps. Mme de Sévigné emploie l'un pour l'autre. » J'ai le plaisir de *faire l'exercice* après un an de résidence. Il falait, de *faire exercice* ou *de l'exercice*. * M. Tissot dit *prendre de l'exercice*, *prendre du mouvement*; ce qui n'est pas français.

2°. *Entrer en exercice*, se dit absolument et sans régime. Les nouveaux Tribuns *entrèrent en exercice* de leur dignité Vertot. Il suffisait de dire, *entrèrent en exercice*.

EXHALAISON, s. f. [*Égzalézon*. 1^{re} et 3^e é moy.] Sorte de fumée plus ou moins visible, qui s'exhale de quelque corps. » Il sort *des exhalaisons* de la terre. » Le soleil en attire *les exhalaisons*. — Suivant LE GENDRE, l'*exhalaison* est une particule émanée d'un corps sec: et l'on entend par *vapeur* une eau subtilisée.

EXHALER, v. act. [*Égzalé*: 1^{re} é moy. 3^e é fer.] Pousser en l'air des vapeurs, odeurs, esprits, etc. » Fleurs, qui *exhalent* une odeur agréable. Marais, qui *exhalent* des vapeurs grossières et malignes. » Ils *s'exhale* de ces marais de funestes vapeurs. — *S'exhaler*, s'évaporer. » Il y a des liqueurs qui *s'exhalent* aisément. — Au fleur, est beau: » *Exhaler sa colère*, sa douleur. » Sa tendresse pour Dieu *s'exhale* en prières et flammes, en élans sublimes. L'Ab. Duserre-Figon, Panég. de Ste Thérèse.

EXHAÛSSEMENT, s. m. **EXHAÛSSER**, v.

act. [*Égzôceman*, zôcé: 1^{re} é moy. 2^e lon. 3^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Élévation*. Élever. On ne s'en sert qu'en parlant de bâtimens. » Ce plancher n'a pas assez d'*exhaussement*. » *Exhausser* une maison, un plancher, etc. Voy. LEVER.

EXHÉRÉDER, v. act. Déshériter. Le 1^{er} n'est que du Palais: l'autre est du langage commun. Ils ne sont pas tout-à-fait synonymes. *Déshériter*, c'est par sa volonté pure, priver de sa succession l'héritier naturel ou légal, quel qu'il soit. *Exhérer*, c'est priver les enfans, pour des causes légales, de leur légitime même. Voy. les SYNONYMES FRANÇOIS de M. l'Ab. Roubaud.

EXHIBER, v. act. **EXHIBITION**, s. f. [*Égzibé*, bi-cion: 1^{re} é moy.] Termes de Palais. Représenter en Justice des papiers, qui concernent quelque affaire. Représentation des papiers, etc. » *Exhiber ses titres*. » *Faire exhibition* des pièces, etc.

EXHORBITANT. Voy. EXORBITANT.

EXHORTATION, s. f. **EXHORTER**, v. act. [*Égzorta-cion*, té: 1^{re} é moy. 3^e é fer. au 2d.] *Exhortation*, discours par lequel on *exhorte*, on excite à faire quelque chose. » Il n'a pas besoin d'*exhortation* pour bien faire. — *Exhorter* régit à devant les noms et les verbes. » *Exhorter à la paix*, à l'union, à bien faire, à mieux vivre. * Des Grammairiens ont prétendu qu'il régit de ou à. L'Acad. ne met d'exemple que du dernier, et c'est le seul bon. » On l'a *exhorté* longtems à se convertir, à garder plus de mesures.

EXHUMATION, s. f. **EXHUMER**, v. act. [*Égzuma-cion*, me: 1^{re} é moy. 3^e é fer. au 2d.] *Exhumation*, est l'action d'*exhumer*, de déterrer un corps mort par l'ordre du Juge. » Le Juge ordonna *l'exhumation* du corps; que le corps *serait exhumé*. Hors de là on dit *déterrer*.

EXIGEANT, ANTE, adj. **EXIGENCE**, s. f. [*Égzijan*, jante, égzijance: 1^{re} é moy. 3^e lon. 4^e é muet. — Quelques-uns pourraient demander pourquoi on écrit *exigeant* avec un a, et *exigence* sans a. C'est que dans le 1^{er}, il est nécessaire pour montrer que c'est un participe employé adjectivement, et l'on sait que les participes se terminent en ant. Cette raison n'a pas lieu pour le substantif.] *Exigeant*, se dit des personnes, qui par caractère exigent trop d'attentions. » Il est bien *exigeant*: elle est trop *exigeante*. — *Exigence*, se dit des choses, (et seulement dans

ces phrases) suivant l'exigence du cas, du temps, des affaires; c. à d. selon que le cas, le temps, les affaires l'exigent, le demandent.

EXIGER, v. act. [*Egzigé*; 1^{re} à moy. dern. é fer.] 1^o. Obliger à faire quelque chose, en vertu d'un droit légitime. *Acad.* Cette dernière circonstance n'entre pas nécessairement dans l'idée d'exiger; car on exige souvent sans droit et sans raison. » *N'exiger que des choses raisonnables. Exiger des égards, des attentions qu'on ne nous doit pas.* = 2^o. Obliger à payer. » *Exiger des contributions.* » Usurier, qui exige de gros intérêts. = 3^o. Il se dit des choses: Obliger à de certains devoirs. » Votre naissance, votre honneur, votre état exigent cela de vous; exigent plus de générosité, plus de retenue; exigent que vous fassiez paraître plus de courage, de régularité, etc.

EXIGIBLE, adj. [*Egzigible*; 1^{re} à moy. dern. e muet.] Qui peut être exigé. » Sommes exigibles, droits, dettes exigibles.

EXIGU, ŪE, adj. **EXIGUITÉ**, s. f. [*Egzigu*, gū-e, gu-ité; 1^{re} à moy.] Petit, modique. L'usage de ces mots est borné au style plaisant et moqueur. » Repas, revenu, exigu; somme exigüe. — » Les Genevois ne demandent pour consolation de leur exiguité que l'assurance de ne pas subir des métamorphoses. *Linguet.* » Le corps des insectes, dont l'exiguité est inexprimable *Trad. de Pline.* » L'abondance ou l'exiguité des étrennes. *De Mayer.* Ce substantif n'est pas dans les Dictionnaires, mais depuis quelque temps, c'est un mot à la mode.

EXIL, s. m. **EXILÉ**, s. m. **EXILER**, v. act. [*Egzil*, zilé, lé; 1^{re} à moy. 3^e é fer.] *Exil* a la même signification que *bannissement*, mais il n'a pas le même emploi. Celui-ci est une condamnation faite en Justice; l'autre est une peine imposée par le Souverain. Dites en de même d'exilé et banni; de bannir et d'exiler. Voyez *Bannir*, *Bannissement*. » Envoyer; aller, être en exil. » Être rapelé de son exil. » Un exilé, les exilés. » On l'a exilé de la Cour, du Royaume, etc. » Il est exilé en Bretagne, en Auvergne, à Quimper, à Billon, etc.

EXIL se dit figurément d'un lieu moins agréable que celui où l'on est acoutumé de demeurer. » Pour les gens de la Cour, la Province est un lieu d'exil, un vrai exil.

EXISTANT, ANTE, adj. **EXISTENCE**,

s. f. **EXISTER**, v. n. [*Egzistan*, tante, tance, té; 1^{re} à moy. 3^e lon. aux 3 prem. é fer. au dern.] *Existence*, c'est l'être actuel, l'état de ce qui existe. *Exister*, être actuellement, avoir l'être. *Existant*, qui existe. » *L'existence de Dieu, des choses créées.* » Toutes les créatures qui existent, ou existantes? — On dit d'une dette qui est éteinte, qu'elle n'existe plus. = *Il existe, il y a.* » *Il existe* encore des monumens, des traces, des souvenirs de, etc.

* **EXORABLE**, adj. Ce mot ne s'est pas soutenu, quoique employé par *Corneille*; quoique sonore et énergique; et son composé, *inexorable*, s'est si bien établi, qu'il est employé dans le style le plus noble. *J'avoue que je regrette exorable, et que j'en desire la résurrection.*

Rendez-la, comme vous, à mes vœux exorable.

Corn.

EXORBITANT, ANTE, adj. **EXORBITAMMENT**, adv. [*Egzorbitan*, tante: *egzorbitaman*; 1^{re} à moy. 4^e lon. aux deux prem.] Excessif, qui passe de beaucoup la juste mesure. » Taille, grosseur, dépense exorbitante. » Pouvoir exorbitant, autorité exorbitante. = *Exorbitamment, excessivement*: d'une manière exorbitante. » Dépenser exorbitamment.

* **EXORBITER**, v. n. Sortir des justes bornes. Néologisme peu heureux. » Elles sont extrêmement rares, ces voies extraordinaires: elles exorbitent de l'ordre commun. *Anon.* — Pourquoi un nouveau mot, quand il y en a un ancien, aussi expressif? Pourquoi ne pas dire: elles sortent de l'ordre comun.

EXORCISER, v. a. **EXORCISME**, s. m. **EXORCISTE**, s. m. [*Egzorcizé*, cisme, ciste; 1^{re} à moy. dern. é fer. au 1^{er}, e muet aux autres.]

EXORCISME, paroles et cérémonies de l'Église pour chasser les démons. *Exorciser*, c'est se servir de ces paroles. *Exorciste*, celui qui exorcise, qui fait les exorcismes. C'est aussi un des quatre Ordres Mineurs. » Faire les exorcismes. » *Exorciser les démons, un possédé*: l'eau, le sel, etc. = *Figurément*, (st. fam.) *Exorciser*, c'est presser fortement quelqu'un de faire quelque chose, qui est de son devoir. » On l'a prêché, exhorté, exorcisé, mais inutilement.

EXORDE, s. m. Comencement d'un dis-

cours, d'une harangue, pour préparer les auditeurs à ce qu'on va dire. » *L'exorde* ne doit pas être trop long, ni pompeux, etc. — *Rousseau* emploie ce mot au fig.

Ainsi des Dieux le suprême vouloir,
De l'harmonie établit le pouvoir.
Elle éteignit par ce sublime exorde
Le regne obscur de l'afreûse discorde.

Ce sublime *exorde* de l'harmonie, c'est le débrouillement du cahos. L'expression est hardie et noble.

EXPANSIBLE, ou EXPANSIF, IVE, adj. [*L'Acad.* met le 1^{er}, le *Dict. de Trév.* le 2^d : le *Rich. Port.* les met tous deux.] Qui est capable d'expansion, de dilatation. — M. l'Abé *Boulogne* l'emploie au figuré. » L'âme du Dauphin fut peut-être moins expansive : il eut plus de ce caractère touchant d'une vertu qui se cache. — C'est à l'usage à consacrer cette expression.

EXPATRIER, v. a. [*Ekspatrié* : 1^{re} é moy. dern. é fer.] Obliger quelqu'un à quitter sa patrie. Il se dit ordinairement avec le pronom personnel, *S'expatrier*. — On a dit autrefois *expatriation* pour *bannissement*. Je pense qu'on pourrait le dire encore pour l'action de *s'expatrier*.

EXPECTANT, s. m. * EXPECTATION, s. f. EXPECTATIF, IVE, adj. [*Ekspèktan*, *ta-cion*, *tatif*, *tive* : 1^{re} et 2^e é moy.] *Expectant*, qui a une expectation, une espèce de survivance. * *Expectation*, atente : il ne se dit que d'une Fête de la Sainte Vierge, qui se célèbre huit jours avant Noël. Dans le *Dict. de Trév.* on condamne ce mot. On veut qu'on dise, l'atente des couches de la Ste. Vierge. On dit, dans l'Eloge de M. *Cusson*, fameux Médecin de Montpellier : » Il louoit et pratiquoit la Médecine d'expectation, que les ignorans n'exercent jamais. *Journ. de Paris.* Voyez plus bas. — *Expectatif* ; qui donne droit d'attendre, d'espérer. » Grâce *expectative*. — S. f. Avoir l'expectative d'un emploi, d'un bénéfice : être dans l'expectative. * M. *Formey* dit l'expectance : c'est un barbarisme. * Des Imprimeurs peu exacts écrivent *expectative* ; des Provençaux et des Gascons le prononcent de même. — *L'Acad. de Dijon* proposa en 1776, pour sujet du Prix, cette question : » Quelles sont les maladies dans lesquelles la Médecine agissante est préférable à l'expectante, et celle-ci à l'agissante, etc. M. *Voullonne*, célèbre Médecin

d'Avignon, natif de Marseille, remporta le Prix, par un excellent Mémoire, qui est imprimé. — C'est un nouvel emploi du mot *expectant*. Voy. plus haut *Expectation*. M. *Voullonne* se sert aussi du mot *Expectation*.

EXPECTORATION, s. f. EXPECTORER, v. act. [*Ekspèkora-cion*, *toré* ; 1^{re} et 2^e é moy.] L'expectoration est l'action d'expectorer, de chasser par les crachats les phlegmes, qui engluent les poumons.

EXPÉDIENT, s. m. et adj. [*Ekspédi-an* ; 1^{re} é moy. 2^e é fer.] Subst. Moyen de terminer une affaire. » Trouver un expédient Proposer des expédiens. » Il est homme d'expédiens. *L'Acad.* dit d'expédient, au singulier. Je crois que le pluriel vaut mieux. — Adj. Convenable, nécessaire. Il ne se dit qu'avec le v. être impersonnel. » Il est expédient de faire, ou que vous fassiez cela. L'infinitif s'emploie quand on parle en général, et d'une manière indéfinie. Le subjonctif vaut mieux, quand on parle d'une chose ou d'une personne déterminément. » Il est expédient qu'il parte promptement. — On dit, dans le st. fam. en être aux expédiens ; être embarrassé pour trouver de quoi vivre. » Il en étoit aux expédiens, lorsque sa mère lui écrivit pour lui demander de l'argent. *Marm.*

EXPÉDIER, v. a. [*Ekspédi-é* : 1^{re} é moy. 2^e et dern. é fer.] 1^o. En parlant des choses, les terminer promptement. » Expédier une affaire. Et sans article, *expédier besogne*, *expédier matière*. — Il avait beaucoup d'argent, de vin, de vivres : Il l'a bientôt expédié. — En parlant des personnes, terminer les affaires qui les regardent. » Ce Juge expédie promptement les parties. » Ce Ministre a expédié beaucoup de monde ce matin. » Expédiez cet homme. Expédier un courrier. — 2^o. Faire mourir vite. » Il a eu une maladie, qui l'a bientôt expédié. — Et par extension. » Ce pauvre plaideur a été bientôt expédié. » Ce joueur fut promptement expédié. — 3^o. Expédier des lettres, des brevets, les revêtir des formes nécessaires.

EXPÉDITIF, IVE, adj. EXPÉDITION, s. f. [*Ekspéditif*, *tive*, *cion*. 1^{re} é moy. 2^e é ter. 4^e lon. au 2^d.] Expéditif, qui expédie promptement les affaires, l'ouvrage. » Il est expéditif : » Elle est expéditive. — Expédition, action par laquelle on expédie. » Prompte expédition. — Entreprise de

guerre. » Belle, grande, fameuse *expédition*. » Au retour de son *expédition*, il tomba malade et il mourut. — Copie d'un acte de Justice. » *L'expédition d'un contrat*. — Au pluriel, dépêches. » Ce Courrier attend ses *expéditions*. — Diligence : *Homme d'expédition*, expéditif.

REM. *Expédition*, pour signifier voyage de guerre en pays ennemi, est du dernier siècle *Vaugelas* voulait qu'on y ajoutât toujours *militaire*; mais *Bouhours* dit, qu'en lisant *expédition*, tout le monde entend un voyage de guerre, sans qu'il soit besoin d'y ajouter *militaire*, pourvu que la matière déterminé *expédition* à la guerre. Il en donne ces exemples. » César partit pour cette grande *expédition*. » Il ne s'est jamais vu d'*expédition* plus hardie, ni plus heureuse que celle d'Alexandre. *Th. Corn. L. T.*

EXPÉRIENCE, s. f. [*Ekspéri-ance*; 1^{re} à moy. 2^e é fer. 4^e lon.] Epreuve qu'on fait de quelque chose, soit à dessein, soit par hasard. » *L'expérience* est la maîtresse des Arts. » *Faire une triste une facheuse expérience*. » J'en ai fait *l'expérience*. — *Expérience, Essai, Epreuve* (synon.) *L'expérience* est pour la vérité des choses; *l'essai* pour leur usage; *l'épreuve*, pour leurs qualités. On fait des *expériences* pour savoir; des *essais* pour choisir; des *épreuves* pour connaître. » *L'expérience* confirme nos opinions; *l'essai* conduit notre goût; *l'épreuve* rassure notre confiance. *Gir. Synon.*

EXPÉRIENCE est sur-tout d'un grand usage pour exprimer la connaissance des choses acquise par un long usage. » Il a de *l'expérience*, beaucoup *d'expérience*. » Il est sans *expérience*. » Pour acquérir de *l'expérience*, il faut être capable de réflexion. » Bien des gens ont une longue pratique, sans avoir de *l'expérience*. » Les affaires demandent une grande *expérience*.

Rem. 1^o: On dit *l'expérience des affaires*, mais on ne dit pas *l'expérience des hommes*. Je ne saurais pourtant blâmer l'Auteur qui a dit: » J'avois si peu *d'expérience des femmes*, qu'une déclaration d'amour me sembloit une offense pour celle à qui elle s'adressoit. — *Expérience* ne régit pas de lui-même la prép. *de*, il n'a ce régime que par le moyen des verbes auxquels il est joint. » Sa longue *expérience* de l'ingratitude et de l'infidélité des hommes ne détruisit jamais la sensibilité de son cœur, etc. *Hist.*

d'Angl. Il falait dire: » *La longue expérience qu'il avait faite de*, etc.

2^o. EXPÉRIENCES au pluriel, ne se dit que de celles de Physique. Ailleurs on dit toujours *expérience* au singulier, sur-tout dans le moral. » J'ai appris par mon *expérience* que, etc. et non pas par mes *expériences*. » Il les invite par ses conseils; il les attire par ses bienfaits; il les presse par ses raisons; il les convainc par ses *expériences*. Fléchier, *Oraison Fun. de M. de Turenne*. — L'amour de la symétrie, dans les phrases, comme la rime et la mesure dans les vers, ont produit beaucoup de fautes contre la Langue.

3^o. En Physique, où le pluriel est admis, on dit, *faire* et non pas, *avoir des expériences*, comme dit *Leibnitz*. » On ne saurait avancer dans le détail de la Physique, qu'à mesure qu'on a des *expériences*. — Il falait, qu'on a fait, etc.

4^o. On dit, *faire l'expérience que* avec l'indicatif. * *Mallebranche* dit, dans le même sens, *avoir l'expérience que*; ce qui n'est pas aussi sûr. » Toutes les personnes qui font un peu de réflexion sur leurs pensées, ont assez *d'expérience que* l'esprit ne peut pas s'appliquer à plusieurs choses à la fois. — On dirait aujourd'hui: *sont assez souvent l'expérience que*, etc.

EXPÉRIMENTAL, ALE, adj. [*Ekspé-ri-mantal, ale*; 1^{re} à moy. 2^e é fer. 4^e lon.] Qui est fondé sur l'expérience. Philosophie Physique *Expérimentale*. » Vous avez au dedans de vous des preuves *expérimentales* de cette vérité. — *Pluche* l'emploie substantivement. » Ils abandonnent *l'expérimental* et l'historique, pour courir après des possibilités, démenties par les faits. — Ce substantif n'est pas usité.

EXPÉRIMENTÉ, ÉE, adj. [*Ekspéri-manté, té-e*.] * Le Dict. de *Trév.* le dit des choses et des personnes. » Remède *expérimenté*, dont la bonté est connue par l'expérience qu'on en a souvent faite. » Homme fort *expérimenté*, instruit par l'expérience. Avec les choses, il a le sens passif; avec les personnes, le sens actif. — *L'Acad.* ne le dit que des personnes. Pour les choses, on doit dire *éprouvé*.

EXPÉRIMENTER, v. a. [*Ekspé-ri-man-té*; 1^{re} à moy. 2^e et dern. é fer. 4^e lon.] Epruver par expérience. » *Expérimenter la vertu d'un simple, d'un remède*. — V. n.

» J'ai cent fois expérimenté que, etc.

EXPERT, **ERTE**, adj. [*Èkspèr, èrte* ; 1^{re} è moy. 2^e è ouv.] Fort versé en quelque art, qui s'apprend par expérience. » Il est fort expert en Chirurgie. » Sage-femme fort experte. — *Subst. masc.* Celui qui est nommé par autorité de Justice, ou qui est choisi par les parties intéressées pour examiner ou estimer certaines choses et en faire leur rapport. » Nomer des experts. Convenir d'experts. S'en rapporter au dire des experts.

EXPIATION, s. f. **EXPIATOIRE**, adj. **EXPIER**, v. act. [*Èxpi-a-cion, pi-a-toâ-re, pi-é* : 1^{re} è moy. 4^e lon. au 2^d.] Expier, c'est réparer un crime envers Dieu, une faute envers les hommes. *Expiation*, est l'action par laquelle on expie. *Expiatoire*, qui expie. » L'expiation d'un crime, de ses péchés. » Œuvre expiatoire. » La Messe est un Sacrifice expiatoire. » Expier ses péchés par une sincère pénitence. » On lui a fait expier sa faute par un long exil.

EXPIRANT, **ANTE**, adj. **EXPIRÉ**, **ÉE**, adj. [*Èxpiran, rante, ré, ré-e* : 1^{re} è moy. 3^e lon. aux deux premiers, é fer. aux deux autres, long au dernier.] Qui expire, en parlant des personnes et des choses. » Il est expirant.

Et de l'astre du jour les regards expirans.

Là son expirante tendresse

Veut que ses os soient ramenés.

Grésset, Ode sur l'amour de la Patrie.

EXPIRÉ, ne se dit adjectivement que des choses : terme *expiré*, trêve *expirée*. — * » Il a prit la mort de Succin, *expiré* à Gainsboroug. *Hist. d'Angl.* » Cette nation n'a eu que 12 ou 15 mille de ses enfans assomés, brûlés, dechiquetés, *expirés* dans les plus affreuses douleurs. *Linguet.* L'usage n'admet point cet adjectif verbal appliqué aux personnes. — L'Ab. D'OLIVET l'a repris dans *Racine.*

Ce Héros *expiré.*

N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.

Il fallait : ce héros ayant *expiré.*

EXPIRATION, s. f. **EXPIRER**, v. n. [*Èkspira-cion, ré* : 1^{re} è moy.] *Expirer*, mourir, rendre l'âme. Au propre, il prend l'auxil. avoir. » Il a *expiré.* Au figuré, l'auxil. être. » La trêve est *expirée.* » Mon bail est *expiré.* — Plusieurs Auteurs disent il est *expiré*, en parlant des personnes. » Elle est *expirée* en trois jours, d'une vapeur de fille. *Sév.* Il fallait, elle a *expiré*, ou plutôt, elle est morte, soit parce qu'on n'ex-

pire pas dans trois jours, soit parce qu'*expirer* se dit sans régime, et qu'on ne dit pas : il a *expiré*, mais il est mort d'une pleurésie, d'une fièvre maligne. — M. Le Gendre a dit, le pauvre étoit *expiré*; M. *Linguet*, en seraient-ils moins *expirés*. Un Auteur cité dans le *Dict. Néol.* lorsqu'il fut *expiré.* — Cela est regardé comme une faute par l'*Acad.* et par tous les Gramairiens.

EXPIRATION, ne se dit que des choses. » L'*expiration* d'un bail, d'une trêve. En Médecine on le dit de l'action par laquelle l'air est rejeté, comme on apèle *inspiration*, l'action par laquelle il est attiré. Mais on ne le dit point de la mort, quoiqu'en dise le *Dict. de Trév.*

EXPLICABLE, adj. **EXPLICATION**, s. f. **EXPLIQUER**, v. act. [*Èksplikable, kac-ion, ké* ; 1^{re} è moy. 3^e dout. au 1^{er}, é fer. au dern.] *Expliquer*, c'est interpréter, faire comprendre. *Explication*, interprétation. *Explicable*, qui peut être expliqué. » *Expliquer* l'Écriture-Sainte. *Expliquer* Virgile, Cicéron. » L'*explication* des songes. » Cet article peut souffrir deux *explications* différentes. » Ce passage est *explicable* de telle ou telle manière; il n'est pas *explicable*. — Il se dit sur-tout avec la négative.

EXPLIQUER signifie aussi, déclarer. » *Expliquer sa pensée, ses volontés.* — *S'expliquer* se dit, ou tout seul, *expliquez-vous*; ou avec la prép. *sur*. » Il faut *vous expliquer sur* cette proposition, ou *là-dessus*. * *Bossuet* lui donne l'ablatif pour régime. » N'est-ce pas vouloir tout embrouiller, que de *s'expliquer* si foiblement du libre arbitre. — On dirait aujourd'hui, *sur* le libre arbitre. — On dit, à la vérité, *s'en expliquer*, mais l'ablatif n'est bon qu'avec ce pronom. Voy. *Développer.*

EXPLICITE, adj. **EXPLICITEMENT**, adv. [*Èksplicite, citeman* ; 1^{re} è moyen, 4^e è muet] *Explicite*, clair, formel, développé : » Connaissance, foi, volonté *explicite.* — *Explicitement*, en termes clairs et formels. » Cela n'est pas *explicitement* dans l'acte; mais cela y est *implicitement.*

EXPLIQUER, Voy. **EXPLICABLE**.

EXPLOIT, s. m. [*Èks ploa* : 1^{re} è moy.] 1^o. Action de guerre mémorable. » Glorieux *exploit.* » Il s'est signalé par ses *exploits.* — 2^o. Acte que fait un huissier pour assigner, saisir, ect. » Dresser, donner, en-

voyer un exploit.

Rem. 1°. * Bossuet dit d'Alexandre : qu'il *marcha avec tant d'exploits* contre Darius, qu'il le défit en trois batailles. *Marcher avec des exploits*, est une manière de parler qu'on ne passerait pas aujourd'hui. — * Volt. dit, *exécuter des exploits*. Les exploits sont des actions de valeur, qu'est-ce qu'*exécuter des actions* ? Voltaire aurait lui-même appelé cela, dans un autre, des barbarismes d'expression.

2°. * *Exploit d'armes*, et *faire des exploits*, sont aussi des expressions surannées. » Scipion *fit des exploits d'armes*, qui étoient ses ennemis. P. Rapin.

EXPLOITABLE, adj. EXPLOITANT, s. m. EXPLOITER, v. neut. et act. [*Eksploa-table*, *tan*, *té* : 1^{re} à moyen, 3^e dout. au 1^{er}, lon. au 2d, é fer au 3^e.] *Exploiter* a deux significations. 1°. Donner des exploits, des assignations. Alors il est neut. » Les Sergens du Châtelet ont droit d'*exploiter* par tout le Royaume. — 2°. *Exploiter des bois*, les abatre, les façonner. *Exploiter une terre*, la faire valoir par ses mains. — *Exploitant*, qui exploite, ne se dit que dans le 1^{er} sens; mais *exploitable* s'emploie dans les deux significations d'*exploiter*. Qui peut être saisi et vendu par exploit, par autorité de Justice : meubles *exploitables*; qui peut être façoné et débité : bois *exploitable*.

EXPLOSION, s. fém. [*Eksplo-zion*; 1^{re} é fer.] Terme de Physique. Action d'une chose qui en chasse une autre de la place qu'elle occupait. — Bruit, éclat, mouvement que fait la poudre à canon et autres mélanges de salpêtre et de soufre, quand ils s'enflament. — On l'emploie beaucoup au figuré aujourd'hui. » Qu'on apprécie de quoi est capable une secte qui, dans sa décadence même, produit encore d'aussi éfrayantes *explosions*. Linguet.

EXPORTATEUR, s. m. EXPORTATION, s. f. EXPORTER, v. act. [*Eksportateur*, *cion*, *té*; 1^{re} à moyen.] *Exportation*, est l'action d'*exporter*, de transporter hors d'un État des marchandises. *Exportateur*, celui qui exporte. — l'Acad. ne met qu'*exportation*. — *Exporter*, quoique plus nouveau, est très-bien établi. *Exportateur* a besoin du sceau de l'usage. Il est dans l'*Ann. Lit.*

EXPOSANT, ANTE, s. m. et f. EXPOSÉ, s. m. [*Ekspozan*, *zante*, *zé* : 1^{re} à moy.,

3^e lon. aux 2 1^{ers}, é fer. au 2d.] *L'exposant* est celui qui expose un fait ou ses prétentions dans une requête, etc. On dit aussi, *l'exposante*. — *Exposé* est ce qui est exposé dans une requête, etc. » *L'exposé est faux*. » On l'a condamné *sur son propre exposé*. » Une rémission obtenue *sur un faux exposé* n'a point lieu.

EXPOSER, v. act. [*Ekspozé*; 1^{re} à moy., 3^e é fer. Devant l'e muet, l'o est long : il *expose*, *exposera*, etc.] 1°. Mettre en vie. » *Exposer un corps mort*. — *Exposer le St. Sacrement*. — *Exposer en vente des meubles*, une maison, etc. — *Exposer de la fausse monnaie*, la débiter, la répandre. — 2°. Placer, tourner d'un certain côté, *exposer au nord*, au midi. — 3°. Expliquer, faire connaître : » *exposer ses pensées*, ses sentimens, les raisons, les motifs, etc. *Exposer sa commission*, etc. — 4°. Mettre en péril. » *Exposer sa vie*, sa personne. En ce sens, il régit à devant les noms et les verbes. » Vous m'avez *exposé à un trop grand danger*, à *périr*, etc. Il s'*expose* sans crainte à tous les périls. Il s'*est exposé mille fois à mourir*, à *être tué*. » *Être exposé à la mauvaise humeur*, etc. à *être insulté*, etc.

EXPOSITION, s. f. [*Ekspozic-ion*; 1^{re} à moy.] Il se dit dans les trois premiers sens du V. *Exposer*. » *L'exposition du St. Sacrement*, des reliques. — Cette maison est dans une belle *exposition*. » *L'exposition de celle-ci n'est pas saine*. » *L'exposition d'un fait*, des raisons, d'une affaire.

EXPRÉS, ESSE, adj. EXPRESSÉMENT, adv. [*Eksprés*, *préce*, *précéman* : 1^{re} à moy., 2^e é ouv. et long au premier, é moy. au 2d et 3^e; 3^e é fer. au 3^e.] *Exprés* est adjectif, substantif et adverbe. — *Adj.* Qui est en termes si formels, qu'il ne laisse aucun lieu de douter. » Termes *exprés*, commandement *exprés*. » La loi est *expresse*. — *Subst. masc.* Homme envoyé à dessein pour porter des lettres, des ordres, des avis, etc. » On a envoyé un *exprés*. — L'Académie avertit qu'il se dit plus ordinairement d'un Courrier. Il ne paraît pas que l'usage soit conforme à cette remarque. — *Adv.* A dessein. » Il l'a fait *exprés*, ou *tout exprés* : on ajoute quelquefois *pour*, etc. » Votre raisonnement est fait *exprés pour vous donner* du chagrin. Sév.

EXPRESSÉMENT, en termes exprés. » Dé-

fendre, comander *expressément*.

Rem. 1°. On dit une *loi expresse*, et un *terme expressif*. Le premier signifie *clair, précis, formel*; l'autre signifie, *qui exprime fortement ce que l'on veut dire*. Mme. de B... a employé l'un pour l'autre. » Le principe d'exclure les femmes de la succession au trône étoit adopté en France depuis un tems immémorial, et avoit aquis toute l'authenticité par la loi la plus *expresse*. Hist. d'Angl. Il falait, *par la loi la plus expresse*.

2°. * On disoit autrefois, cet Auteur y est *expres*, c. à d. en parle *expressément*. Bossuet a employé cette manière de parler. » Ce ne sont pas seulement les Pères latins, qui établissent le retour d'Enoch : les grecs y sont *expres*. — L'Ab. Guénée a dit tout récemment. » L'écriture y est *expresse*. — Cette locution est surannée.

EXPRESSIF, IVE, adj. EXPRESSION, s. f. [*Èksprècis, cive, cior* : 1^{re} et 2^e à moy. 3^e lon. au 2d.] *Expressif*, énergique, qui exprime bien ce qu'on veut dire. » Terme, ton, geste *expressif*. » Manière de parler très-*expresse*. Voy. *EXPRÈS*, Rem. 1°.

EXPRESSION. 1°. Action d'exprimer le suc de quelque chose. — 2°. Manière dont on se sert pour exprimer ce qu'on veut dire. » *Expression* noble, élégante, ou basse, triviale., etc. Voy. MOT — 3°. En termes de Peinture et de Sculpture; représentation vive et naturelle des passions.

EXPRIMABLE, adj. EXPRIMER, v. act. [*Èksprimable, mé*; 1^{re} à moy. 3^e dout. au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Exprimer* c'est, 1°. tirer le suc d'une chose en la pressant. — 2°. Enoncer, représenter par le discours ce que l'on a dans l'esprit. » Bien *exprimer sa pensée, sa douleur, sa reconnaissance*. » Ce mot *exprime bien la chose*. » Cette pensée est belle, mais elle est mal *exprimée*. » Cette clause est clairement *exprimée dans ce contrat*. » Passion bien *exprimée dans un discours, dans un poème, dans un tableau*.

EXPRIMABLE, qui peut être exprimé. Il n'est usité que dans le 2d sens d'*exprimer*. Il ne s'emploie qu'avec la négative. » Il n'est pas *exprimable* combien il a souffert. — Il est bien moins usité que son opposé *inexprimable*.

EXPULSER, v. act. EXPULSION, s. fém. [*Èkspulsé, sion*; 1^{re} à moy. 3^e é fer. au

1^{er}.] Ils expriment l'action de chasser, de déposséder. » On l'a *expulsé de sa terre, de son bénéfice*. » *L'expulsion des Maures, des Juifs*. — L'Académie ne donne le verbe que comme un terme de Pratique. Cependant on le dit hors du Palais; mais seulement dans le style familier.

EXQUIS, ISE, adj. [*Èkski, kîse*; 1^{re} à moy. 2^e long au 2d.] Excellent en son espèce. » Vin *exquis*, viandes *exquises*, travail *exquis*. Goût, discernement *exquis*. — Il se plaît à suivre, sur tout au masculin. Le féminin peut quelquefois précéder. —

Mille bon bons, mille *exquises* douceurs
Chargeoient toujours les poches de nos Sœurs.
Ververt.

* EXQUISSE. Barbarisme. Voy. ESQUISSE

EXTASE, s. f. EXTASIER, v. act. EXTATIQUE, adj. [*Èkstâse, taxi-é, tatike*; 1^{re} à moy. 2^e lon. au 1^{er}. dern. e muet au 1^{er} et au dern., é fermé au 2d.] *Extâse*, ravissement d'esprit. » Être en *extâse*: avoir des extâses. — *Figurément*, et par exagération, Admiration. » Ravir en *extâse*, être ravi en *extâse*. » A tous ces discours, il demeurait en *extâse*. Volt. Il étoit étonné, et ne disoit mot. — *Extasier* ne se dit que dans la 2de acception. » Ce Prédicateur nous a tous *extasiés*. » Tout le monde a été *extasié*. » Il y a bien des gens qui s'*extasient* aisément. — L'Acad. Trév. le Rich. Port. ne l'admettent qu'au réciproque et au passif. Je crois pourtant qu'on peut le dire à l'actif, comme dans le premier exemple. — *Extatique* s'emploie dans les deux sens. » Ravissement *extatique*, transport *extatique*. » *L'extatique* grimace d'un faux béat. Rousseau.

EXTENSION, s. f. [*Èkstan-sion*: 1^{re} à moy. 2^e lon.] 1°. En Physique, étendue. *Extension* en longueur, largeur et profondeur. — 2°. Action de ce qui s'étend. » *Extension du bras*. — 3°. Augmentation. » *Extension de privilège, d'autorité*. — 4°. Explication dans un sens plus étendu. » *Extension d'une loi, d'une clause, etc.* Mot qui par *extension*, signifie telle autre chose.

EXTENUATION, s. f. EXTENUER, v. act. [*Èkstènu-a-cion, nu-é*: 1^{re} à moy. 2^e é fer.] Afaiblissement. Afaiblir. » Il est dans une grande *exténuation*. » Les jeunes ont *exténué* celui-ci, et les débaîches celui-là. » Visage *exténué, décharné*. Voy. ATTÉNUÉ

EXTERIEUR, EURE, adj. EXTERIEUREMENT

MENT, adv. [*Ēkstéri-eur, eure, ěureman* : 1^{re} è moy. 2^e è fer. 3^e e muet.] Qui est au dehors. » Les ornemens *extérieurs*, la face *extérieure* d'un Palais. — S. m. Avoir un *bel extérieur* ; un *extérieur* modeste, honête. » Juger par l'*extérieur*, c'est souvent mal juger. » Les faux dévots n'ont que de l'*extérieur*. — A l'*extérieur* ou *extérieurement*, au dehors. » Il n'est humble, dévot qu'à l'*extérieur*, ou *extérieurement*.

EXTERMINATEUR, adj. **EXTERMINATION**, s. f. **EXTERMINER**, v. act. [*Ēkstérmina-teur, cion, né* : 1^{re} è moy. 2^e è ouvert.] *Exterminer*, faire périr entièrement ; *Exterminateur*, qui extermine. *Extermination*, destruction entière. » *Exterminer les loups, les assassins*. — Figurément, *exterminer les vices, l'hérésie*. » L'ange *exterminateur* : le glaive *exterminateur*. » L'*extermination du paganisme, de l'hérésie*.

Rem. Quelques Auteurs font régir à *exterminer* la prép. *de*. » Il prit la résolution d'*exterminer le christianisme de ses états*. *Let. Elif.* C'est le régime de *chasser*. Je crois qu'avec *exterminer, dans ses états* irait bien mieux. » Il résolut d'*exterminer* entièrement le christianisme dans tout son empire.

EXTERNE, adj. [*Ēkstérne* : 1^{re} è moy. 2^e è ouv. 3^e e muet.] Qui est du dehors. *Extérieur*. » Les causes *externes* des maladies. — Il a un usage moins étendu qu'*extérieur*, et il ne se dit que par les savans.

EXTERNE, s. m. Celui qui fréquente les collèges, les académies, sans y être en pension. » Il y a tant de pensionnaires et tant d'*externes*.

EXTINCTION, s. f. [*Ēks-teink-cion*, en vers *ci-on* : 1^{re} è moy. 2^e lon.] Action d'éteindre. » L'*extinction d'un embrasement*. *Acad.* — Figurément, *extinction d'une race, d'une maison, d'une branche, ect.* — L'*extinction d'un crime, sa rémission; l'extinction d'une rente, son remboursement*.

Rem. 1°. Suivant Bouhours, *extinction* ne se dit, au propre, qu'en chimie. On ne dit point l'*extinction d'un incendie, d'un flambeau, ect.* on dit, à la vérité, les fermes du Roi s'adjugent à l'*extinction de la chandelle*. » On fulmine les excommunications à l'*extinction de la chandelle*, mais hors de ces phrases on ne dit point l'*extinction d'un cierge, d'une chandelle*. — L'*Acad.* ne dit au propre qu'*extinction d'un embrasement*.

2°. Suivant La Touche, on a toujours dit,
Tome II.

extinction de voix, extinction de chaleur naturelle; je poursuivrai cette affaire jusqu'à *extinction*; mais ce n'est que depuis le commencement du siècle qu'on a commencé de dire, *extinction de piété, de raison, de l'esprit de pénitence, ect.* Encore y avait-il des gens, qui n'approuvaient pas ces façons de parler. L'*Acad.* n'en parle pas. Mais je n'oserais les condamner.

EXTIRPATEUR, s. m. **EXTIRPATION**, s. f. **EXTIRPER**, v. act. [*Ēkstirpá-teur, pacion, pé* : 1^{re} è moy.] Les deux derniers se disent au propre des mauvaises herbes qu'on déracine, et d'une loupe, d'un cancer, qu'on arrache entièrement; et au figure des vices, des hérésies, ect. Le 1^{er} ne se dit qu'au figuré; *extirpateur des vices, des hérésies*, et il est peu usité.

EXTORQUER, v. act. **EXTORSION**, s. f. [*Ēkstorké, tor-sion* : 1^{re} è moy.] Quelques Écrivains ou Imprimeurs écrivent *extortion* avec un *t* devant l'*i*. J'ai vu sur tout cette manière d'écrire ce mot dans des Traductions de livres anglais. C'est qu'il y a des Auteurs de cette nation qui écrivent *extortion*, quoique le grand nombre se serve d'*extorsion*. Boyer renvoie de celui-là à celui-ci.

EXTORQUER, c'est tirer, obtenir par violence, par menace, ect. *Extorsion*, exaction violente. » On lui a *extorqué de l'argent; l'aveu de son crime; son consentement pour un mariage qu'il n'approuvait pas*. — » Il a été puni pour ses *extorsions*.

EXTRACTION, s. f. **EXTRAIRE**, v. act. **EXTRAIT**, s. m. [*Ēkstrak-tion, trère, tré*; 1^{re} è moy. 2^e è aussi moyen et long au 2d; un peu plus ouvert au dernier] *Extraction*, est 1°. en chimie, l'action par laquelle on tire les principes des corps mixtes. » L'*extraction des sels*. — On dit, en chirurgie, l'*extraction de la pierre*, et en Arithmétique, l'*extraction de la racine carrée, de la racine cubique*. — 2°. Origine d'où quelqu'un tire sa naissance. » Être de noble, ou de basse *extraction*. » On connaît son *extraction*, quoiqu'il la cache avec soin. — A l'exception de cette dernière signification, *extraire*, s'emploie dans toutes les autres. » *Extraire le sel, l'esprit, le suc, l'huile de*. » *Extraire la pierre*. » *Extraire la racine carrée, ect.* d'un nombre. — On dit de plus, *extraire d'un livre, d'un registre, les passages, les renseignements, dont on a besoin*.

Extrait, a ce dernier sens, et le 1^{er} d'extraction. » *Extrait de rose, de rhubarbe.* » *Extrait des registres du Parlement.* *Extrait batistère, mortuaire, etc.* *Extrait d'un livre, d'un procès.* Faire un *extrait*, des *extraits*, etc.

EXTRAORDINAIRE, adj. **EXTRAORDINAIRE**, adv. [*Extra-ordinère, nè-reman*: 1^{re} e moy. 5^e e moy. et long, 6^e e muet.] Plusieurs prononcent *extrordinaire*, mais mal.

Extraordinaire; qui n'est pas suivant la pratique ordinaire. » Langage, habit *extraordinaire*. — Qui a quelque chose de plus que l'ordinaire. Dépense *extraordinaire*. » Accident *extraordinaire*. — Singulier, qui n'est pas comun, soit en bien, soit en mal: mérite, génie, mémoire *extraordinaire*. » Avarice, laideur *extraordinaire*. — Ridicule, bisàrre, extravagant. » Coiffure *extraordinaire*; manières *extraordinaires*. — Il se dit des personnes, en ce sens; c'est un homme fort *extraordinaire*. Cependant quand on ajoute dans sa profession, ou quelque chose de semblable, il se prend en bonne part, pour une personne d'un grand mérite.

REM. 1^o: *Extraordinaire*, n'est, généralement parlant, bien placé qu'après le substantif. On peut passer à Mme de Sévigné, de dire dans une lettre: » La vie de cet homme est une *extraordinaire* chose; et ailleurs; je vous avoite, que j'ai une *extraordinaire* envie de savoir de vos nouvelles: mais ordinairement on doit dire, chose *extraordinaire*, envie *extraordinaire*.

2^o: On dit bien, substantivement: c'est un *extraordinaire* pour lui que de boire du vin, de prendre du café. » Il donne tant par repas, et quand il y a de l'*extraordinaires*, il le paye. Mais le dit-on au pluriel, comme par exemple dans cette phrase: les Arabes ne font pas de plus grands *extraordinaires*? Ne n'ose ni le condamner, ni l'approuver. Il se dit ordinairement au singulier. » Vous soupez aujourd'hui, vous mangez du gibier, vous faites un *extraordinaire*.

3^o: Rollin fait régr à *extraordinaire* le datif, comme à ordinaire. » Démosthène et Phocion se trouvèrent d'avis diférens, ce qui ne leur était pas *extraordinaire*. — Je pense qu'il eût été mieux de supprimer leur, et de dire, ce qui n'était pas *extraordinaire*.

EXTRAORDINAIRE, d'une façon ex-

traordinaire, bisàrre. » Elle est coiffée *extraordinairement*. — Extrêmement. » *Extraordinairement* riche, puissant, etc.

EXTRAVAGAMMENT, adv. [*Extravagaman*: 1^{re} e moy.] D'une manière extravagante. » Il s'habille, il se conduit *extravagamment*.

EXTRAVAGANCE, s. f. **EXTRAVAGANT**, ANTE, adj. **EXTRAVAGUER**, v. n. [*Extravagance, gan, gante, ghé*: 1^{re} e moy. 4^e lon. aux; 1^{ers}, é fer au dern.] On peut demander pourquoi on met un u après le g au verbe, et qu'on n'en met point au substantif, ni à l'adjectif. Il est aisé de répondre à cette question d'une manière satisfaisante. L'u est nécessaire à celui-là, pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e; mais comme il a naturellement ce son devant l'a, l'u y devient inutile.

EXTRAVAGANCE, Bizàrerie, folie. *Extravagant*, qui est contre le bon sens et la raison, fou, bisàrre. Il se dit des personnes et des choses. *Extravaguer*, penser et dire des choses, où il n'y a ni sens, ni raison. » Il faut avoir pitié de son *extravagance*. » Il a fait une horrible *extravagance*: il ne dit que des *extravagances*. — » C'est un homme *extravagant*; c'est un *extravagant*, une *extravagante*. (subst.) Discours *extravagant*; pensées, paroles *extravagantes*. Habit *extravagant*. — » Il *extravague*. » La fièvre, la colère, l'irréligion le fait *extravaguer*.

Rem. * L'injuste censeur de LA BRUYÈRE, Vigneul-Marville donne mal à propos à *extravaguer* le sens d'errer çà et là. » Il devait s'en tenir aux caractères de ce siècle, sans *extravaguer* parmi cent choses, qui ne distinguent point notre siècle des autres siècles.

EXTRAVASATION, s. f. **S'EXTRAVASER**, v. réc. [*Extravazacion, vazé*: 1^{re} e moy. — Devant l'e muet, le 2d a est long: il s'*extravâse*, s'*extravâsera*, etc.] *S'extravaser*, ne se dit proprement que du sang et des humeurs, qui sortent de leurs vaisseaux ordinaires. *Extravasation*, est le mouvement par lequel ils s'*extravâsent*. Le subst. ne se dit qu'en Médecine. — M. Linguet, dit *extravasation*, et l'emploie au figuré. » L'*extravasation* ambitieuse de quelques-uns de ses Princes. (de l'Europe) Ailleurs il lui donne le sens de digression. Parlant des dissensions parlementaires d'Angleterre. » Hommes assez heureux, pour pouvoir influencer sur les opérations du Gouvernement, ne perdez pas

dit-il, dans des extravasions puériles, votre temps et votre enthousiasme. — Trév. met *extravasation*, mais il renvoie à *extravasation*.

EXTRÊME, adj. **EXTRÊMEMENT**, adv. **EXTRÉMITÉ**, s. f. [*Extrême*, *meman*, *extrémité*: 1^{re} é moy. 2^e é ouv. et long aux deux premiers, é fer. au dern.] *Extrême*, qui est au dernier point, en parlant des choses. » *Extrême froid*: chaleur extrême. » *extrême plaisir*, *extrême joie*. » *Amour extrême*. Péril *extrême*. — Excessif, en parlant des personnes: il est *extrême* en tout. — S. m. pl. » Le froid et le chaud, la prodigalité et l'avarice sont les deux extrêmes, les deux contraires.

REM 1^o. *Extrême*, ayant la force d'un superlatif, n'est pas susceptible des degrés de comparaison; on ne doit pas dire *plus*, *moins*, *si extrême*. L'*Acad.* dit pourtant qu'il devient quelquefois positif. » Les maux les plus extrêmes. Cette phrase est consacrée par l'usage: mais hors de là on ne doit pas dire, mon mal est plus, moins extrême que le vôtre. » Un déplaisir si extrême, etc.

2^o. *Extrême-onction*, n'a point de pluriel. Il faut dire, on lui a administré l'*extrême-onction*, et non pas les *extrême-onctions*, et encore moins les *extrêmes-onctions*. Et un Prêtre de Paroisse doit dire non pas qu'il a administré plusieurs *extrême-onctions*, mais qu'il a administré l'*extrême-onction* à plusieurs malades. — * *Extrémontier* quelqu'un pour dire lui donner, lui porter l'*extrémontion* est un étrange barbarisme. **DESGR.** *Gasc. Corr.*

EXTRÊMEMENT, grandement, beaucoup, au dernier point. » *Extrêmement* beau, laid; bon, mauvais; vertueux, vicieux, etc.

Rem. Doit-on dire, il a *extrêmement* d'esprit ou de l'esprit? Il y a des autorités pour l'un et pour l'autre: mais le premier est préférable. L'*Acad.* le préfère. » Il n'y aura pas *extrêmement* de vin cette année. » Il s'est acquis *extrêmement* d'honneur dans cette affaire.

EXTRÉMITÉ, 1^o. le bout d'une chose. » *L'extrémité* de la ville, du Royaume. *L'extrémité* des doigts, des cheveux. — Il se dit sans régime, et au pluriel dans cette phrase. » Il se meurt: il a déjà les *extrémités* froides.

— *Extrémité*, *Bout*, *Fin*. (syn.) **Voy.** **BOUR.** — 2^o. Le dernier moment. » *A l'extrémité*. » N'attendez pas à l'*extrémité* pour songer à votre conscience. — 3^o. Les derniers momens de la vie. » Il est à l'*extrémité*;

et figurément. » Cette place est à l'*extrémité*, elle ne saurait tenir plus de vingt-quatre heures. — 4^o. Le plus triste état où l'on puisse être réduit. » Il est réduit à l'*extrémité*, à la dernière misère. — 5^o. Excès: n il va toujours à l'*extrémité*. » Il porte les choses aux dernières *extrémités*. » Il passe sans cesse d'une *extrémité* à l'autre. » Toutes les *extrémités* sont vicieuses. — 6^o. Excès de violence, d'emportement. » Il s'est porté contre lui à la dernière *extrémité*.

Rem. * On dit d'un homme, qu'il est à l'*extrémité*; mais on ne dit pas l'*extrémité* de cet homme cause un grand déplaisir à tout le monde. * » Si l'*extrémité* de l'Empereur et de Dom Juan d'Autriche vous pouvoit satisfaire, on assure qu'ils n'en reviendront pas: *Sév.* C'est une expression vicieuse, même dans une lettre. — * On ne dit pas non plus mettre à l'*extrémité*, comme dit *Jurieu*. » La maladie augmente et met le patient à l'*extrémité*. — Il y a dans toutes les langues des expressions, qui ne se disent que d'une manière. Changez-y quelque mot, la locution devient irrégulière. — On dit bien réduire à l'*extrémité*, mais il se dit de la pauvreté et non de l'agonie.

EXUBÉRANCE, s. fém. [*egubérance*: 1^{re} é moy. 3^e é fer.] Surabondance. On dit au Palais, *exubérance* de droit et c'est un avantage. En littérature, on dit; *exubérance* de style, et c'est un défaut.

EZ: * Ancienne terminaison du pluriel des mots terminés en é. On écrivait *bontez*, *crantez*, *amitez*, au lieu de *bontés* etc. et les participes passifs, *aimiez*, *honorez*, *recherchez*, au lieu de *aimés*, etc. — Cette terminaison est réservée aujourd'hui pour les 2^{des} personnes des temps des verbes en *er*: vous *aimiez*, vous *aimiez*, etc. — * *Coitez* était encore plus mauvais à la fin des mots terminés par un é ouvert, *succez*, *procez*, *accez*, etc. On écrit aujourd'hui *succès*, etc. On devrait écrire *succés* avec l'ac. cir.

F

F, s. fém. [pronon. *èfe*. — Les Maîtres d'école font prononcer *fe*, *e* muet. Alors il est masc. » Une *èfe*, un *fe*. — l'*f* française a le son de celle des Allemands dans

feind, des Anglais dans *false*, des Italiens dans *fede*, des Espagnols dans *fuego*. — L'*f* a beaucoup de rapport avec l'*v* consonne, étant un *v* prononcé fortement, comme le *v* est une *f* prononcée faiblement. — L'*f* finale ne se prononce point dans *clef* et *baillif*, que plusieurs pour cette raison écrivent *clé* et *bailli*. Elle se prononce rarement dans *cerf*; jamais au pluriel, *nerfs*, *bœufs* (nèr, beû) plusieurs même ne la prononcent pas au singulier, quand elle est suivie d'une consonne. — Dans le mot de nombre *neuf*, s'il est suivi d'une voyelle, elle prend le son du *v* consonne; mais s'il est suivi d'un mot commençant par une consonne, l'*f* ne se prononce pas. » *Neuf* arbres, *neuf* pistoles: pron. *neu-varbre*, *neu pistole*. Que si *neuf* est à la fin de la phrase, l'*f* doit s'y prononcer, de même que dans *œuf* et *bœuf*: ainsi placés. * Quelques personnes disent pourtant à Paris, le *pont-neu* et non pas le *pont neuf*: mais quand on passerait cette manière de prononcer dans cette occasion, et n'est pas une conséquence pour d'autres mots, ni même pour celui de *neuf* placé après d'autres termes. — Dans *chef*, *nef*, *fief*, *bref*, *vif*, *naïf*, *esquif*, *if*, *juif*, *neuf* (adjectif) *nominal*, *génitif* et tous les autres noms terminés en *if*, l'*f* se prononce non seulement devant les voyelles, et à la fin des vers & des phrases, mais aussi devant les consonnes.

FABLE, s. fém. [1^{re} lon. 2^e e muet] 1^o. Conte, narration fabuleuse: chose feinte pour instruire ou pour divertir. » *Les Fables d'Esopé*, *de Phédre*, *de la Fontaine*, etc. — 2^o. Sujet, argument d'un poème épique ou dramatique — 3^o. l'histoire fabuleuse des Dieux, etc. En ce sens, il n'a point de pluriel. » Un Poète doit savoir la *Fable*. — On dit plus souvent, *la Mythologie*. — 4^o. Dans le discours ordinaire, conte, fausseté. » Il ne conte que *des fables*. » C'est *une fable*. — 5^o. Être la *fable* de... l'objet du mépris, de la critique. Cette expression est de tous les styles.

Songe au moins qu'il te rend *la fable* de nos bois.
Gresset.

On dit, dans le même sens, *servir de fable à...* » Le pauvre homme *sert de fable* à tout le monde.

FABLIAU, s. m. [*fabli-o*: l'o est lon. au pluriel, *fabliaux*] Nom donné aux anciens contes en vers.

* **FABLIER**, s. m. **FABULISTE**, s. m. Ils

se disent tous deux d'un Auteur qui a écrit des fables: mais le 2^d se dit sérieusement, le premier en plaisantant. — Ce nom de *Fablier* avait été donné par Mme. de la Sablière à la Fontaine. Elle l'appelait de ce nom, parce qu'elle disait qu'il portait des fables, comme un poirier porte des poires. — L'Ab. d'Oliver attribue ce mot à Mde. de Bouillon. C'est à quoi on fait allusion dans l'*Ann. litt.* » Nous avons à opposer au *Fablier* du grand siècle un *fabuliste* de la première distinction. — Le mot de *Fablier* est en italique, celui de *Fabuliste* en caractères romains.

FABRICANT, s. m. **FABRICATEUR**, s. m. **FABRICATION**, s. fém. [*Fabrikan*, *kateur*, *cion*] *Fabricant*, qui fait fabriquer et entretient plusieurs métiers. *Fabricateur* ne se dit au propre que des faux-monoyeurs et des faussaires. Il a un emploi plus étendu au figuré. » *Fabricateur de mensonges*, *de calomnies*. » *Fabricateur de faux dogmes*. Le P. Fontenai. *Fabrication*, action de fabriquer. Il se dit sur-tout de la fausse monnaie.

Rem. La Fontaine écrit *fabriquant* et Trev. *fabriquant* ce n'est pas l'orthographe la plus autorisée.

FABRICIEN, s. m. Voy. le mot suivant, **FABRIQUE**.

FABRIQUANT, Voy. **FABRICANT**.

FABRIQUE, s. fém. **FABRIQUER**, v. ac. [*Fabrike*, *ké*: dern. e muet au 1^{er}, é fer, au 2^d.] *Fabrique* est 1^o. la façon de certains ouvrages. » *Fabrique des draps*, *des étotes*, *des chapeaux*. — 2^o. Construction d'une Église. » Fonds destinés à la *Fabrique d'une église paroissiale*. — 3^o. Le revenu affecté à l'entretien d'une Église. » Quêter pour la *Fabrique*. — On appelle *Fabriciens*, ceux qui sont chargés du soin du temporel des églises. *Marguilliers & Fabriciens*. — Quelques-uns disent *fabricier*, mais mal. Trev. dit aussi *fabriqueur*, qui est encore plus mauvais. — *Fabricien* vient de *fabrice*, qu'on a dit autrefois pour *fabrique*.

Fabriquer, au propre, travailler à certains ouvrages de main. » *Fabriquer des draps*, *des étotes*, etc. — Au fig., il se prend en mauvaise part. » *Fabriquer un testament*, *une donation*. » *Fabriquer un mensonge*, *une calomnie*. » On a *fabriqué* cette histoire pour nuire à d'honnêtes gens.

FABULEUSEMENT, adv. **FABULEUX**,

FABULEUX, adj. [*Fabuleux*eman, leu, leu-ze: 3^e lon. 4^e e muet] *Fabuleux*, feint, controuvé, inventé. » Conte *fabuleux*, histoire *fabuleuse*. — Qui regarde la fable. » les temps *fabuleux*, les Divinités *fabuleuses*. — Dans le discours ordinaire, cet adj. précède: il peut suivre dans le discours soutenu et en vers. » Le *fabuleux* Robinson. » La *fabuleuse* antiquité.

FABULEUSEMENT, d'une manière *fabuleuse*. » Histoire écrite *fabuleusement*. — Il est peu usité.

FABULISTE, Voy. **FABLIER**.

FAÇADE, s. fém. **FACE**, s. fém. [*Fa-sa-de*, *face*: dera. e muet.] *Face* est le visage de l'homme; *façade* est la face d'un bâtiment. » La *façade* d'une Église, d'un Palais, etc. voir, regarder *en face* etc.

Rem. *Face* dans la signification de *visage*, commençait à vieillir dès le temps de *Ménage*, mais il trouvait que c'était un beau vieillard. — *Rac.* a dit encore dans *Androm.*

Pyrrhus m'a reconnu, mais *sans changer de face*. On dirait aujourd'hui, *sans changer de couleur*. — Autrefois l'*Acad.* ne restreignait point l'usage de *face*, et ses Observations sur les Remarques l'aproûvent, et disent qu'il trouve sa place au propre en plusieurs endroits; *détourner sa face*, *se couvrir la face*. Mais dans les éditions postérieures de son Dict. elle décide que *face*, dans le sens de *visage*, ne se dit au sérieux qu'en parlant de Dieu.

Ils n'ont pu soutenir *sa face* étincelante. *Le Franc.* Elle ajoute ces autres expressions; voir, regarder *en face*, couvrir ou se couvrir la *face*; il lui a dit *en face*. On peut y joindre, d'après *Vaugelas*, reprocher, soutenir, résister *en face*.

A la face, et *en face*, adv. en présence. Le 1^{er} régit *de*, le 2^d. s'emploie sans régime. » *A la face* de l'univers, du ciel et de la terre, de toute la Ville. Dire quelque chose *en face* à quelqu'un. — * *Fénélon* fait régir à celui-ci le génitif. » Louange, que les flatteurs donent *en face* des Princes. — Je crois qu'il faut dire, donent aux Princes *en face*.

Face à face, adv. Il ne se dit que dans cette expression consacrée. » Les Saints voient Dieu *face à face*. — *Trév.* met aussi *en face*; mais celui-ci ne se dit point, et il est même ridicule en cette occasion.

FACE se dit aussi pour *façade*: « la *face* d'une maison; pour *côté*: les deux *faces* d'un bastion. — *Faire face* à... être tour-

né vers. *Faire volte face*, tourner visage, faire tête. *Faire face* à ses affaires, y satisfaire

FACE se dit figurément des choses. » Toutes les choses ont deux *faces*. » Il faut considérer un sujet (de discours), une affaire par toutes *ses faces*. » César changea la *face* (l'état) du gouvernement de Rome.

Ma fortune va prendre une nouvelle *face*.

Changer de *face*, d'état, de situation:

Voilà que tout à coup le jeu change de *face*.

Ce ne fut plus un jeu, ce fut un vrai combat.

L'Ab. *Reyre*.

* *De prime face*, d'abord: il est vieux.

FACE, adj. on ne le dit que des hommes. Qui a un beau visage, une belle représentation. — *Trév.* ajoute, qui a un air de probité: mais cette circonstance n'entre point dans l'idée que présente ce mot. — Des hommes robustes, bien *facés*, bien jambés. *Linguet*.

FACÉTIE, s. f. **FACÉTIEUX**, **EUSE**, adj. **FACÉTIEUSEMENT**, adv. [*Face-ti-e*, *ciel*, *ciel-ze*, *ciel-ze-man*: en vers *ci-el*, etc. 2^e é fer. 3^e lon.] *Facétie*, bouffonnerie en paroles ou en actions. *Facétieux*, plaisant, qui fait rire. *Facétieusement*, d'une manière *facétieuse*. » Il y a souvent de la bassesse dans les *facéties*. » Homme, esprit, conte, *facétieux*. Histoire *facétieuse*. » Il nous conta cela si *facétieusement*, qu'il nous fit mourir de rire.

Facétieux, *plaisant*, *boufon*. (syn.) Le 1^{er} dit plus que le 2^d, et dit mieux que le 3^e *Scarron* si souvent *boufon* est souvent aussi très-*facétieux*. . . *Molière* n'est pas seulement *plaisant*: il est *facétieux*, quand il veut l'être. Le *plaisant* plait et récréé par sa gaité, sa finesse, son sel, sa vivacité, etc. Le *facétieux* plait et réjouit par l'abandon d'une humeur enjouée, un mélange heureux de folie et de sagesse, des charges d'une expression toujours plaisamment vraie, etc. **ROUB.** *synon.*

Rem. *Facétie* est un mot à la mode, mais il ne passe pas les bornes du style simple et familier. Dans la comédie du *Mechant*, Cléon répond à Valère, qui trouve Paris ravissant, que

Il ne nous reste plus que des superficies;

Des pointes, du jargon, de tristes *facéties*,

Et qu'à force d'esprit et de petits talens

Dans peu nous pourrions bien n'avoir plus le bonsens.

FACETTE, s. fém. [*Facète*: 2^e e moy. dern. e muet] *Petite face*. » Verres, diamans taillés à *facettes*.

FÂCHER, v. act. **FÂCHERIE**, s. f. **FÂCHEUX**, **EÛSE**, adj. [*Fâché, chérie, ched, cheuse*: 1^e lon. 2^e é fer, au 1^{er}, e muet au 2^d lon. aux 2^{dern.}] Mettre en colère, causer du déplaisir. *Acad.* Choquer, donner un sujet de chagrin ou de colère. *Trév.* » Il ne faut *fâcher* personne. » Prenez garde de le *fâcher*. » Cette mauvaise nouvelle m'a extrêmement *fâché*. — *Se fâcher*, se mettre en colère. » Ne vous *fâchez* pas. Il *se fâche* de tout. — *Être fâché* régit de devant les noms et les verbes. » Je suis bien *fâché* de ce qui est arrivé. » J'ai été bien *fâché* d'apprendre cette triste nouvelle. — Il régit aussi *que* et le subjonctif. » Je suis *fâché* que vous ne me l'ayiez pas dit plutôt. * *Leibnitz* se sert mal à propos de l'indicatif. » Je suis *fâché* qu'un aussi habile homme que M. Newton s'est attiré la censure des personnes intelligentes. Il fallait dire, *soit attiré*. — *Fâcher* est quelquefois impersonnel. » Il *me fâche*, il *lui fâche* que ou *de*. Le 1^{er} s'emploie quand le verbe ne se rapporte pas au pronom; le 2^d quand il s'y rapporte. » Il *me fâche* que vous ne veuillez pas le faire. » Il *mē fâche* de voir que vous n'en conveniez pas.

FÂCHERIE, déplaisir, chagrin. Il est vieux et n'est bon que pour le style plaisant, railleur ou comique, ou critique.

FÂCHEUX, en parlant des choses; qui fâche, qui incomode, *fâcheux* accident, *fâcheuse* nouvelle, *fâcheux* état, *fâcheuse* condition. — Pénible, difficile. » Chemin *fâcheux*, montée *fâcheuse*. — En parlant des personnes et de ce qui y a rapport, mal aisé à contenter, peu traitable. » Cet homme là est *fâcheux*. Esprit, naturel, *fâcheux*, humeur *fâcheuse*. — S. m. » C'est un *fâcheux*, je hais les *fâcheux*. — Joint au v. *être* impersonnel, il régit *de* et l'infinitif. » Il est *fâcheux* d'être si mal récompensé après avoir tant travaillé.

* **FACIENDE**, s. fém. Cabale, intrigue. Il est vieux et peu usité.

FACILE, adj. **FACILEMENT**, adv. [3^e e muet: en dans le 2^d a le son d'an] 1^o. Aisé: qui ne donne point de peine. » Chose *facile*. — Auteur *facile*, aisé à entendre. — 2^o. Qui fait tout aisément. Esprit, génie, *facile*. — 3^o. Naturel et aisé; style *facile*. Il y a bien de la différence entre des vers *faciles* et des vers facilement faits. *Boil.* Les vers de *Racine* sont *faciles*, et *Boileau* se

vantait de lui avoir appris à les faire difficilement. — 4^o. En parlant des personnes, condescendant, homme *facile*; naturel doux et *facile*; ou faible; » il est si *facile* qu'on lui fait faire tout ce qu'on veut. — *Facile*, *aisé* (synon.) L'un et l'autre marquent ce qui se fait sans peine; mais le premier de ces mots exclut proprement la peine, qui naît des obstacles et des oppositions qu'on met à la chose; et le 2^d exclut la peine, qui naît de l'état de la chose même. Ainsi, l'on dit que l'entrée est *facile*, lorsque personne n'arrête au passage, et qu'elle est *aisée*, lorsqu'elle est comode et large à passer. — Par la raison de cette différence, on dit d'une femme, qui ne se défend pas, qu'elle est *facile*, et d'un habit qui ne gêne pas, qu'il est *aisé*. *GIR.* *synon.*

* *Rem.* 1^o. *Facile* joint au v. *être* impersonnel régit *de*. Joint à un substantif, il gouverne *à*. » Il est *facile* d'ajouter aux inventions des autres. » *Cicéron* est *facile* à entendre. * C'est par distraction que J. J. *Rousseau* a dit. » Il est *facile* à démontrer que, etc. pour. Il est *facile* de démontrer, etc.

2^o. *Facile*, avec le 2^d régime, donne au verbe régi le sens passif. » *Facile* à lire, à être lu. En conséquence il ne doit pas régir de cette manière des verbes réciproques. * *Pamphlets faciles* à se procurer. *Linguet.* Il faut: qu'il est *facile* de se procurer.

FACILEMENT, avec facilité, sans peine. » Parler, écrire *facilement*. » Il fait tout *facilement*.

FACILITÉ, s. fém. **FACILITER**, v. act. [dern. é fer. dans le verbe comme dans le substantif.] *Facilité* est la disposition qu'on trouve, ou dans les choses ou dans soi-même, pour les faire sans peine. » Cela se peut faire avec *facilité*. Il a une grande *facilité* de parler, de s'expliquer. *Acad.* » Une *facilité* de parler, qui saisit avidement les premières pensées, et qui ne permet jamais aux secondes de leur donner leur perfection et leur maturité, d'*Agues.* » On n'a toujours que trop de *facilité* à mal faire. — *Facilité* d'esprit, de génie; *facilité* de style, *facilité* de mœurs. *Voy.* **FACILE**. — *Facilité*, indulgence, faiblesse. » On abuse de sa *facilité*. » Elle se reprochoit d'avoir eu la *facilité* de consentir à une visite, qui blessait son devoir. *Le Sage.*

* *Rem.* *Facilité* régit *de* ou *à*, suivant qu'il est employé avec l'article ou défini, ou in-

défini. » Il a, dans cet endroit la facilité d'apprendre plutôt les nouvelles. » Il a de la facilité à écrire, à peindre. L'exemple cité plus haut du Dictionnaire de l'Acad. paraît contraire à cette remarque; mais j'ose aussi ne pas l'approuver. Je pense qu'il faut dire. » Il a une grande facilité à parler, à s'expliquer, et non pas de parler, etc. » Son heureuse facilité à tout saisir, à tout concevoir devançoit les soins qu'on se devoit pour l'instruire. » Des hommes d'un esprit rare et supérieur ont souvent moins de facilité à s'exprimer que des personnes d'un esprit médiocre, parce qu'ils pensent davantage. L'Abé Trublet.

FACILITER, c'est rendre facile. » On lui a facilité les moyens de, etc. » Faciliter le passage aux Troupes. — Il a le datif pour 2d régime. Un Auteur moderne lui fait régir à devant les verbes. » Faciliter les Chimistes à tirer cette matière de, etc. Ce régime serait utile, mais l'usage ne l'a pas encore admis.

FAÇON, s. f. 1°. La manière dont une chose est faite. » La façon de cet ouvrage est belle, est nouvelle. — 2°. Le travail de l'Artisan qui a fait quelque ouvrage. » Payer la façon d'un habit, d'une robe, etc. — 3°. Labour qu'on donne à la terre. » Donner une première, une seconde façon, plusieurs façons à, etc. — 4°. Manière de faire, de penser, de parler, etc. » C'est sa façon; à la façon des Orientaux. » Sa façon d'agir a déplu; sa façon d'écrire est agréable, etc. — Façon de parler; locution, expression, phrase. » Cet Auteur est rempli de façons de parler fort étranges. — 5°. Air, mine, maintien. Avoir bone ou mauvaise façon. — 6°. Manière d'agir embarrassante par trop de cérémonie. Faire des façons. — 7°. Soin excessif. » Vous y faites trop de façons. » Voilà bien des façons, pour une chose de rien.

Voilà bien des façons qui ne servent à rien.

La Chauss.

— 8°. Aféterie, minauderie. » Femme toute pleine de façons. — 9°. En style familier, critique et moqueur, Sorte, espèce. » C'est une façon de bel esprit, de brève, etc. Il se donne pour tel, mais il n'en a que l'apparence.

Rem. 1°. L'Abé Girard trouve cette différence entre façons et manières; que le 1^{er} exprime plus quelque chose d'affecté; et le

2d, quelque chose de plus naturel. » Beaucoup d'hommes ont aujourd'hui comme les femmes, de petites façons pour se donner des grâces; et quelques femmes ont les manières libres des hommes. » Les manières de la Cour deviennent façons dans la Province. Voyez MANIÈRE.

2°. De Façon que, conjonct. De manière que. Dès le temps de Bouhours, ces conjonctions étaient dans la bouche de tout le monde, et il dit que quelques uns de nos bons Auteurs (d'alors) ne faisaient pas difficulté de s'en servir; mais il ajoute que de sorte que est plus en usage, et dans le discours familier et en écrivant. Vaugelas, en avouant que ces façons de parler sont françaises, ajoute qu'elles sont si peu élégantes; qu'il n'y a pas un bon Auteur qui s'en serve; en quoi il n'est point approuvé de Lamothe le Vayer et de Thomas Corn. L'Académie disait que, de façon que était plus du style familier; elle ne parlait point de la conjonct. de manière que. Dans la dernière édition, elle met de façon que, sans remarque.

3°. On sépare quelquefois que de la conjonction de façon. » Vivre de façon, avec ses amis, qu'ils n'aient point à se plaindre. Mais cette construction n'est pas bone par-tout. » Cette Cavalerie soutint de façon le choc et l'impétuosité des Macédoniens, qu'elle empêcha que les Romains ne fussent poussés jusque dans le vallon. — Ordinairement, de telle sorte vaut mieux.

4°. De la belle façon, fortement, comme il faut, est du style familier. » Je le rembarrai de la belle façon. Th. d'Educ.

5°. * Une Demoiselle de façon, une personne de façon; c. à d. comme il faut, est un anglicisme, contre lequel doivent être en garde les Traducteurs des Livres Anglais.

* FACONDE, s. f. Eloquence. Larinisme et vieux mot, qui n'est plus bon que dans le marotique. Rousseau l'a employé plus d'une fois dans ses Épitres.

FAÇONER, v. act. 1°. Orner, embellir. 2°. Donner un labour à. . . 3°. Fig. Former. » Les Belles-Lettres façonnent l'esprit. 4°. Acoutumer. » Sa mère l'avait façonné à l'obéissance. Moreau. 5°. V. n. Faire des façons. » Pourquoi tant façonner? Prenez ce qu'on vous offre. — Dans ce sens, il est du style familier; du style simple, dans les deux premières acceptions: il est

plus noble dans la 3^e et la 4^e.

FAÇONIER, IÈRE, adj. Qui fait trop de façons. Voy. FAÇON, n^o. 6^o. » Il est *façonier*; elle est trop *façonnière*.

FACTEUR, s. m. On dit, *facteur d'orgues*, *facteur de clayecins*, pour dire, un ouvrier qui les fait. Ce sont les seuls endroits où ce mot ait un régime; car on ne dit point un *facteur de chapeaux*, un *facteur de draps*, etc. L. T. L'Auteur d'un Mémoire couronné par L'Acad. de Marseille parle des *facteurs de fumier*. Cette expression ridicule n'empêche pas ce Mémoire d'être excellent par le fond des choses.

FACTEUR se dit ordinairement d'un Commissionnaire de Marchand, et de celui qui porte par la ville les lettres de la Poste.

FACTICE, adj. Contrefait par art, imité. » Pierre *factice*, fleurs *factices*. — En parlant des mots, *forgé*. » C'est un mot *factice*. — Ce terme est aujourd'hui fort à la mode dans le style figuré. » Caractère *factice*. Marm. » Graces *factices*. Coyer. » Tout devient *factice* et joué; honneur, amitié, vertu, etc. J. J. Rousseau. — Il suit ordinairement le substantif. En vers il peut le précéder. M. Cuvèlthe, dans un Poème sur la Liberté des Mers, qui a remporté le Prix, au jugement de l'Acad. de Marseille, dit :

Je n'examine point si la sage nature
Bornoit l'homme aux seuls biens, que son sol lui
procure,

Et s'il lui fut permis d'aller chercher au loin
De *factices* trésors, dont il n'a pas besoin.

FACTIEUX, EÛSE, adj. **FACTION**, s. f. [*Fakci-ell*, *eû-ze*, *fak-cion*, en vers *cion*; 3^e lon. aux deux prem.] *Factieux*, remuant, qui forme des *factions*, des *cabales*. » Esprit *factieux*. — S. m. C'est un *factieux*. » Je hais les *factieux*. » Chef de *faction*. » Il y avoit deux *factions* dans Rome, dans le Conclève, etc. — *Faction*, service du Soldat, qui est en sentinelle. » Entrer, être *en faction*. Sortir, être relevé *de faction*.

FACTIEUX peut se dire d'un seul, mais *faction* ne se dit que de plusieurs. On ne dit pas les *factions*, mais les *intrigues* d'un homme. Bossuet n'a pas employé un terme propre en parlant des vexations et des *factions* d'un Pape.

FACTIONNAIRE, s. m. [*Fak-cio-nère*, 5^e à moy. et long.] Qui est obligé de faire

faction. Voyez **FACTION**, dans le 2^d sens. » Il est simple *factionnaire*, simple soldat. » Premier Capitaine *factionnaire* d'un Régiment.

FACTORERIE, s. f. [3^e et dern. e muet, 4^e lon.] C'est, dans les Indes, le lieu, le bureau, où sont les Facteurs des Compagnies de Commerce. On les apèle aussi *Comptoirs*.

Rem. Le Traducteur du Voyage d'Anson, dit *Factorie*. C'est un anglicisme: *Factory*, que Boyer traduit par *Factorerie*. Et si le Traducteur avait consulté le *Dict. Angl.*, il n'aurait pas fait cette faute. * Le P. de Charlevoix dit, *faiturie*, qui est encore plus mauvais.

FACTOTUM, s. m. **FACTUM**, s. m. [Pron. *Faktoton*, *fakton*. L'Acad. écrit le 1^{er}, comme on le prononce, *factoton*.] Un *factotum*, ou le *factotum* d'une maison est celui qui s'y mêle de tout, qu'on emploie à tout. — Il ne se dit guère qu'en dénigrement. Acad.

FACTUM, est l'exposition du fait d'un procès, et des raisons d'une des parties.

REM. *Factum* ne prend point d's au plur. » Tous ses *factum* sont bien écrits, et encore mieux raisonnés. Wailly.

FACTORE, s. f. État des marchandises qu'un Marchand envoie à un autre Marchand. — Dans le Journ. de Litt. on le dit de la tournüre des vers. » Indépendamment du naturel, vous trouverez dans ces vers un mérite assez rare, celui de la *facture*. — En ce sens, c'est un néologisme.

FACULTÉ, s. f. [3^e à fer.] 1^o. Puissance, vertu naturelle. » Les *facultés* de l'âme. — 2^o. Talent. » La *faculté* de bien parler. — 3^o. Le droit de faire. . . Il n'a pas la *faculté* de disposer de ses biens. Voy. POUVOIR. — 4^o. Corps ou assemblée des Docteurs. » La *Faculté* de Théologie, de Droit, etc. La *Faculté* tout court, c'est celle de Médecine. — 5^o. Les *facultés*, les biens de chaque particulier. » Faites l'aumône selon vos *facultés*. » Chacun a été taxé suivant ses *facultés*.

FADAISE, s. f. [*Fadèze*; 2^e à moy. et long.] Chose *fade* et frivole; niaiserie, ineptie. » Il a l'esprit plein de *fadaises*. » Il ne dit que des *fadaises*. — Rouss. parlant aux Philosophistes de son temps, leur dit, avec son énergie ordinaire,

C'est

C'est à leurs yeux que vos doctes écrits
Feron briller ces subtiles fadaises,
Ces argumens émaillés d'antithèses,
Ces riens pompeux avec art enchassés,
Dans d'autres riens fièrement énoncés.

FADE, adj. FADEUR, s. f. [2^e e muet au 1^{er}.] *Fade*, insipide, qui est sans goût, ou qui a peu de goût. » Viande, sauce *fade*. » Douceur *fade*. » Se sentir le cœur *fade*, avoir du dégoût. = Au figuré, qui n'a rien de piquant. » Beauté *fade*, blond *fade*. » Discours, conversation *fade*. » Des louanges *fade*. — Il se dit même des personnes. » Cet homme est bien *fade* dans ses propos.

Fade, *Insipide* (synon) Le dernier en chérit sur le premier. Ce qui est *fade* ne pique point le goût : ce qui est *insipide* ne le touche point du tout, Il ne manque à l'un qu'un degré d'assaisonnement, et tout manque à l'autre. — Dans les ouvrages d'esprit, ils sont tous deux éloignés du beau : mais le *fade* paraissant en affecter et en chercher les grâces, déplaît et dégoûte ; l'*insipide* ne paraissant pas même les connaître, ennuye et rebute. *Gir.* Synon.

Fadeur, qualité de ce qui est fade. Il se dit au propre et au figuré. » Corriger la *fadeur* d'une sauce. » La *fadeur* des manières, de la conversation de . . . » Louanges pleines de *fadeur*.

Empressé sans *fadeur*, gai, sans être caustique,
Le meilleur ton ; partout également goûté,
Et cependant point d'airs, nulle fatuité.

Barthe.

— Il se dit absolument, pour une louange *fade*. » Voilà une grande *fadeur*. » Il ne lui dit que des *fadeurs*.

REM. *Fadeur* n'est pas ancien dans la langue. L'Auteur des *Réflexions*, etc. remarque comme une nouveauté, que quelques personnes, et entr'autres, M. de la Bruyère, se fussent servis de ce mot pour dire, *insipidité* ; et il ajoute que, comme il est simple et facile à entendre, il y avait apparence qu'il serait bientôt généralement reçu. La *Touche*, qui a écrit depuis, se contente de dire que l'Académie ne le condamne pas. Il est si bien établi aujourd'hui, qu'on croirait qu'il s'est dit de tout temps.

FAGOT, s. m. [On ne prononce point le *r*.] Faisceau, assemblage de menus bois, de branchages. — * Le peuple dit aussi, *fagot* de hardes, de linge, d'herbes. » Met-

Tom. II.

téz toutes ces hardes en un *fagot*. Il est bas en ce sens. — Ce mot fournit à plusieurs expressions proverbiales. — *Sentir le fagot*, être hérétique, mécréant, etc. — *Contre des fagots*, dire des sornettes. » M. D'Al... se félicitait, dans une compagnie, d'avoir déjà fait de grands abatis dans la forêt des préjugés. Ha ! ha ! répartit une Dame de beaucoup d'esprit, je ne m'étonne donc plus que vous veniez nous débiter tant de *fagots*. L'Ab. Grosier. — Il y a *fagots* et *fagots* : entre choses de la même espèce, il y a de la différence. *Voy. Epine.*

FAGOTAGE, s. masc. FAGOTER, v. a. Le travail d'un faiseur de fagots. — Mettre en fagots. — Le substantif ne se dit guère qu'au propre : Le verbe se dit aussi, et plus souvent au figuré. Mettre en mauvais ordre, mal arranger. » Qui a *fagoté* ce paquet ? » Voilà qui est bien mal *fagoté*. — » Voilà un homme bien *fagoté*. Comme le voilà *fagoté*, se dit d'un homme mal fait ou mal vêtu. *St. famil.*

Rem. Mme de Sévigné emploie *fagotage*, figurément. » J'admire quelquefois les riens que ma plume veut dire. Je ne la contrains point : je suis bienheureuse que de tels *fagotages* vous plaisent. Cela peut être bon dans le style badin, ou critique et mordant.

FAGOTEUR, s. m. FAGOTIN, s. m. Le premier se dit d'un Bucheron ; le second d'un Valet de Charlatans, autrement dit *Paillasse*. = *Figurément*, mauvais plaisant.

FAGUENAS ou FAGUENA, s. m. [2^e e muet, l's ne se prononce pas. *Richeliet* ne met que le 2d, l'*Acad.* que le 1^{er}. *Trévoux* les met tous deux.] Odeur fade et mauvaise sortant d'un corps mal propre et mal disposé. Cela sent le *faguenas*.

FAÏANCE s. f. FAÏANCERIE, s. f. FAÏANCIER, MÈRE, s. m. et f. [L'*Acad.* écrit *faïence* et d'autres *fayance* ou *fayence*, etc. Mais l'y ferait prononcer *faïance*, ce qui est contre l'usage.] La *Faïance* est une sorte de poterie vernissée. *Faïancerie*, lieu, où la faïance se fabrique. *Faïancier*, *faïancière*, Marchand ou Marchande, qui vend de la faïance.

FAILLIR, v. n. [*Fagli* : 1^{re} brève ; mouillez les *ll*.] Il est peu usité au présent. L'*Acad.* met, je *faux*, tu *faux*, il *faut*, nous *faillons*, vous *failliez*, ils *faillent*. Il n'a point d'imparfait. Pour le futur, les uns voudraient

D d

je *faudrai*, comme l'*Acad.* d'autres je *faillirai*, mais il est inutile de disputer là dessus; puisqu'on ne s'en sert pas. — Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif et à l'aoriste, *faillir*, je *faillis*, nous *faillimes*, et aux temps composés, j'ai *failli*, j'avais *failli*, j'eusse, j'aurai *failli*, ayant *failli*, etc.

FAILLIR, c'est, 1°. Faire quelque chose contre son devoir. » Il est de la faiblesse humaine de *faillir*. — 2°. Se tromper. » Les plus doctes sont sujets à *faillir*. — 3°. Finir, manquer. » Cet édifice a *failli* par le pied : » Ce cheval commence à *faillir* par les jambes. — L'*Académie* le dit des familles. La branche royale des Valois a *failli* en la personne de Henri III. * D'Abblancourt a dit : » Il *faillit* son coup. Il est vieux en ce sens. — 4°. Être sur le point d'arriver. Il régit à ou de. » Il a *failli* à arriver un grand malheur. » J'ai *failli* à tomber. » Il a *failli* à être Pape. » On leur tira quelques coups de Canon, qui *faillirent* de les submerger. L'*Acad.* qui paraît admettre les deux prépositions, ne donne d'exemple que de la première.

FAILLIBILITÉ, s. f. **FAILLIBLE**, adj. [*Faglibilité*, *lible*, mouillez les ll : on ne prononce point l'i qui est après l'a.] *Faillible*, qui peut se tromper. *Faillibilité*, possibilité de *faillir*, de se tromper.

FAILLITE, s. f. [*Faglite*; mouillez les ll.] La *faillite* est distinguée de la *banqueroute*, qui est toujours frauduleuse. La *faillite* est forcée, et la *banqueroute* est volontaire. *Ferrière*. — La *faillite* est donc une *banqueroute* non frauduleuse. » Ce Marchand a fait *faillite*. » Sa *faillite* est fort mauvaise : il a peu à donner à ses créanciers.

FAIM, s. f. [*Fein*.] Desir et besoin de manger. » Avoir *faim*, avoir grand *faim*, et non pas grande *faim*. — Au propre, il se dit sans régime : on ne dit point avoir *faim* de pain, de viande, de fruit; mais on dit au figuré, la *faim* de la justice, de la perfection, de la parole de Dieu; la *faim* insatiable des richesses, des honneurs.

Rem. Ce mot n'a point de pluriel. On dit à plusieurs, comme à un seul, *vous avez faim*, et non pas *vous faims*. — *Faim canine*, maladie dans laquelle on a toujours *faim*. — *Crier à la faim*, et mourir de *faim*, avoir extrêmement *faim*. Le dernier signifie aussi, manquer des choses néces-

saires à la vie. On dit, *proverbialement*, que la *faim* chasse le loup du bois; la nécessité contraint à s'évertuer pour avoir de quoi vivre. — La *faim* épouse la *soif*, se dit de deux personnes sans bien, qui se marient. *Richelet* attribue cette expression au Duc d'Orléans (Gaston). » Il (M. de Bussi) veut toujours marier sa fille au Comte de Limoges : c'est la *faim* et la *soif* ensemble. *Sev. Voy. MORT.*

FAÏNE, s. fém. [*Fêne* : 1^{re} é ouvert et long : 2^e é muet.] Fruit du hêtre. » Pourceaux engraisés de *faïne*.

FAÏNÉANT, **ANTÉ**, adj. **FAÏNÉANTER**, v. neut. [*Féné-an*, *ante*, *anté*, 1^{re} et 2^e é fer.] Paresseux, qui ne veut rien faire. » Il est *faïnéant*, elle est *faïnéante*. Et substantivement. » C'est un *faïnéant*, une *faïnéante*. » Il ne fait que *faïnéanter* : il fait le *faïnéant*; il ne fait, rien par paresse. Ces deux mots ne sont pas du beau style.

FAÏNÉANTISE, s. f. [*Féné-antise* : 1^{re} et 2^e é fer. 3^e et 4^e lon.] Paresse. Celui-ci est plus noble : l'autre n'est que du st. famil.

FAIRE, v. act. [*Fère* : 1^{re} é moyen et long, 2^e é muet.] Je *fais*, tu *fais*, il *fait*; nous *faisons* (*Acad.*) ou *fesons* (*Restaut*, *Wailly*), vous *faites*, ils *font*. Je *faisais*, on *fesais*; j'ai *fait*; je *fis*, nous *fimes*, etc. je *ferai*, je *ferais*; *fais*, *faites*; que *je fasse*, je *fisse*; *faisant*, ou *fesant*, *fait*. — * Autrefois on écrivait au futur, je *fairai*, nous *fairons*, et quelques Auteurs ou Imprimeurs l'écrivent encore ainsi, par une mauvaise habitude. — * *Malherbe* écrivait *face*, au lieu de *fasse*, au subjonctif, pour le faire rimer aux yeux comme à l'oreille, et sacrifiait, à cette manie, l'usage et l'orthographe reçue. — L'impératif de ce verbe s'emploie à la 3^e personne sans la conjonction *que* : » *Fasse* le Ciel que mes craintes soient vaines! *Le Sage*. pour, *que* le Ciel *fasse*, etc.

Faire a tant d'acceptions différentes, qu'il formerait lui seul un Dictionnaire, avec les mots avec lesquels il se combine. Il signifie agir, travailler, venir à bout. Créer, former, produire. Fabriquer, composer. Construire. Exécuter. Tâcher de... Susciter, exciter, causer. Raconter. Amasser. Constituer. Disposer. Être. Donner. Entreprendre, etc. — On trouvera ces divers sens, en cherchant les différents mots qu'il s'associe.

Rem, 1°. *Faire* se met élégamment pour un autre verbe qu'on ne veut pas répéter, come : » Je n'écris plus tant que je *faisais* autrefois, c'est-à-dire, que j'écrivais. » Il n'a pas si bien marié sa dernière fille qu'il a fait les autres, c'est-à-dire, qu'il a marié. Vaug. » On ne peut s'intéresser plus tendrement que je *fais* (que je m'intéresse) à ce qui vous touche. Sév. — Il prend les régimes qu'ont les verbes qu'il remplace.

2°. Une des propriétés les plus particulières de *faire*, c'est de donner aux verbes neutres le régime simple (l'acusatif) et de donner aux verbes actifs un 2d régime qu'ils n'ont pas ordinairement. » Il fit perdre au Roi cette conquête. » *Faire* jouir les citoyens de leurs droits.

3°. *Faire* se joint à des infinitifs, et joint à des verbes neutres, il leur donne un sens actif. Remarquez que quand cet infinitif est un verbe actif de sa nature, on met le nom du régime relatif au datif. » On lui fit avoir un emploi. Quand ce verbe à l'infinitif est neutre, régissant naturellement le datif, on met le 2d régime à l'acusatif. » On le fit renoncer à ses prétentions. Quelquefois cet infinitif a un sens passif. Alors on met le second régime à l'acusatif. » On le fit précéder de, etc. — Mais quand cet infinitif est un verbe neutre, régissant de sa nature l'ablatif (la prép. de) on demande si le second régime doit être au datif ou à l'ablatif. Doit on dire, on lui fit user, ou, on le fit user d'un régime doux? J'aimerais mieux la première manière, et elle me paraît plus conforme à l'analogie; mais l'une et l'autre sonent mal, et il vaut mieux prendre un autre tour.

4°. Quand la conjonction *que* suit le v. *faire*, elle régit l'indicatif. » Cela a fait que je n'ai pu venir. * Montesquieu emploie mal-à-propos le subjonctif. » Si à cette faiblesse d'organes... vous joignez une certaine paresse, qui fait que l'esprit ne soit capable d'aucune attention, etc. Il faut qui fasse que l'esprit ne soit capable, ou, qui fait que l'esprit n'est capable, etc.

5°. La répétition de *faire* est triviale, sur-tout à l'infinitif. Elle est choquante dans un ouvrage écrit d'un style relevé. Télémaque demande à la Déesse à qui était ce vaisseau. » C'est pour renvoyer Mentor que je l'ai fait faire. » Nous y trouverons des amis, qui auront soin de nous faire faire le

court trajet qui nous restera. Télémaque. Ce sont là des négligences de style, qui déparent un peu cet ouvrage admirable.

6°. *Ne faire que*, devant l'infinitif, a un sens différent, selon que cet infinitif est précédé ou non de la prép. de. » *Ne faire que sortir et rentrer*, c'est sortir et rentrer continuellement. » *Ne faire que de sortir* c'est être sorti depuis peu de tems. * *Variet* a employé l'un pour l'autre. » Agé à peine de dix-huit ans, et ne faisant que sortir des écoles, etc. Et M. Des Essarts : » Abandonner un enfant qui ne fait que sortir des entrailles de sa mère. Causes célèbres. — Peut-être les Imprimeurs ont-ils oublié la prép. de.

7°. *N'avoir que faire* régit de devant les noms et les verbes. » Je n'ai que faire de cela, de l'acheter : je n'en ai pas besoin, je ne m'en soucie pas. » Je n'ai que faire, je pense, d'expliquer pourquoi il opinait sans quartier pour ma sortie. Mariv. — * Bossuet dit, n'ayant qu'à faire de, etc. Peut-être le disait-on ainsi de son temps. Peut-être cette expression lui était-elle propre. Elle est aujourd'hui inusitée. — On dit, à peu près dans le même sens, n'y avoir que faire. — L'héroïsme nous acable encore plus qu'il ne nous touche, parce qu'après tout, nous n'y avons que faire. J. J. Rousseau. — Je ne sais qu'y faire, ce n'est pas ma faute. Tout cela doit bien mettre en colère M. de V... mais nous ne savons qu'y faire, et nous disons ici la pure vérité. Le Chevalier des Sabl. — Je ne puis que faire à cela; je n'y puis rien.

8°. *Se faire* a plusieurs régimes. — Le nominatif. » Il s'est fait Moine. — Le datif. » Il se fait à ce manège; il s'y accoutume. Si l'on se fait quelquefois à des mœurs étrangères, on ne se fait presque jamais à des préjugés étrangers. Cerutti. — L'infinitif sans préposition. » Je me suis fait saigner.

9°. *Comment se fait-il que*, d'où vient que, est une expression à la mode. » Comment se fait-il que Marculfe n'ait inséré dans son Recueil aucune des formules, etc. Moreau. » On ne pouvait concevoir comment il se faisoit que tant de mauvais vers eussent reçu les honneurs du triomphe. Journ. de Mons.

10°. * Dans les Îles Françaises de l'Amérique, on dit communément que fait, ou comment fait ce malade? Et l'on répond, il

fait bien, il fait mal, il fait mieux; etc. Ce sont tout autant de barbarismes. — * Dans certaines Provinces, le peuple dit *faire*, pour dire: « Mamzelle, que je lui faisais, vous vous tuerez (à force de travailler). Non, non, *faisoit-elle*, c'est pour ma mère, ça ne saurait me fatiguer. *Th. d'Éduc.*

11°. *Faire*, impersonnel; régit quelques adjectifs. « *Il fait froid, il fait chaud, il fait beau, ou beau temps. Li se fait tard, il se fait nuit.* Mme. de Sévigné dit, *il fait brouillard, il fait mouillé*; d'autres disent, *il fait croté*, et même, en riant, *il fait faim*. — Tout cela n'est bon que dans la conversation et dans le style badin. * Sur les bords de la Garone, on dit, *il fait du brouillard, du serain, de la rosée, de la pluie, du verglas*, etc. Il faut dire, *il tombe*, etc. *Desgr.*

12°. *C'est fait de; c'en est fait*, est le *conclamatum est* des latins. « Si cela continue, *c'est fait de la religion et des mœurs parmi nous*, c'est-à-dire, elles sont perdues sans ressource. — Sans régime, il a un autre sens. « *C'est fait*, la chose est faite. — *C'est bien fait à lui*, il fait bien. — *C'est prudemment fait à eux*: ils font prudemment. — *C'est fort bien fait à vous*: tout le monde ne peut atteindre à une si rare prudence. *Marin.*

13°. On dit, proverbiallement, *cela vaut fait, on peut compter là-dessus*. — *Ce qui est fait, n'est pas à faire*; quand on peut faire une chose, il ne faut pas la différer à un autre tems. — *Paris n'a pas été fait tout en un jour*: il faut avoir patience, il y a des choses qu'on ne peut faire qu'avec beaucoup de tems.

FAIRE, s. m. Terme de Peinture, qui équivaut à *manière*. Depuis quelque tems on l'emploie en littérature. « On jugera du style et du *faire de* l'Auteur par ce commencement de l'éloge. *Fontenai*. Il paraît qu'il y a encore de l'affectation à employer ce mot. Ce que je crois plus sûr encore, c'est qu'il ne prend point d's au pluriel. * » Deux *faïres* différens se nuisent nécessairement l'un à l'autre. *Ann. Lit.*

FAISABLE, adj. [*Féçable* 1^{re} e fer. 2^e dout. 3^e e muet. M. Linguet écrit *sesable*. Suivant cette orthographe, l'e serait muet. Plusieurs en effet le prononcent de la sorte.] Suivant Vaugelas, *faisable* regarde l'action seulement, et non pas le devoir; et quand

on demande si une chose est *faisable* ou non, on ne veut pas dire s'il est permis de la faire, mais s'il est possible de la faire. Mais l'Acad. approuve *faisable* dans le sens de *permis* comme dans celui de *possible*.

FAISAN, s. m. FAISANDEAU, s. m. [*Féçan, çando*: 1^{re} e fer. 2^e lon. au 2d.] On écrivait autrefois *phaïsan*; ce qui était plus conforme à l'étymologie. Quoique ce mot s'écrive sans d'final, on dit *faisandeau, faisander*, et non pas *faisanneau, faisannier*. — Richelet écrit *faisand*. Il dit, pour le féminin, que les Savans en la langue disent *faisande*, les Dames *faisane*, les Oiseliens *faisante*. — Trév. met *faisande*, l'Acad. et le Rich. Port. poule *faisane*. — Un anonyme écrit *faisants* au pluriel. Pourquoi ce ?

FAISAN, espèce de coq sauvage, qui se nourrit dans les bois. *Faisandeau*, jeune faisant.

FAISANDER, (SE) v. récip. [*Féçandé*: 1^{er} et dern. e fermé, 2^e lon.] Acquérir du fumet. « Ces perdrix se *faisandent* trop. — V. neutre. Laisser *faisander*. » Vous avez trop laissé *faisander* ce lapin.

FAISANDERIE, s. f. FAISANDIER, s. m. [*Féçanderie, dié*: 1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Lieu fermé où l'on élève des faisans. — Celui, qui les nourrit et les élève.

FAISANT, partic. act. du v. *Faire* [*Féçan* ou *Féçan*. On prononce *sesant* comme *pesant* suivant la remarque de *Ménage*, contre *Beze*, qui prétendait qu'on devoit prononcer *faisant*, *faciens*, comme *faisant*, *phasianus*. *La Monn.* — L'Acad. écrit *faisant* et ne dit rien de la prononciation. M. de *Wailly* met les deux *faisant* ou *sesant*.] Ce participe est indéclinable, et l'on doit dire d'une femme comme d'un homme, je l'ai trouvée *faisant*, et non pas *faisante* arranger son appartement.

FAISCEAU, s. m. [*se-so*: 1^{re} lon. 2^e moy. 2^e dout. au sing. lon. au plur. *Faisceaux*.] Paquet ou fagot (Trév.) ou amas (Acad.) de plusieurs choses liées ensemble. *Amas* est plus noble. Dirait-on des armes en *faisceau*, qu'elles sont en fagot. — *Faisceau* de piques, de flèches, de mousquets. *Faisceau* d'herbes, etc. — Les *faisceaux* romains, trousseaux de verges liées ensemble avec une hache au milieu. « On portait douze

faisceaux devant les Consuls : les Préteurs et les Proconsuls n'en avaient que six.

FAISEUR, ou **FESSEUR**, **ÊSE**, s. m. et f. [*Fé-zeur*, ou *se-zeur*, *zèl-ze* : 1^{re} é fer. ou e muet. Trév. et l'Acad. ne mettent que le 1^{er}. Dans le *Rich. Port.* on ne met que le 2^d : c'est l'orthographe de quelques Écrivains, entr'autres, de M. *Linguet*. Pour la prononciation, il paraît que le plus grand nombre de ceux-là même, qui écrivent *faisseur* prononcent *fesseur*.] Ouvrier, ouvrière. *Faisseur* de luths, de clavecins, de malles, d'almanachs. *Faiseuse* de collets, de modes, etc. — On ne dit pourtant pas *faisseur* de souliers, de serrures, d'éperons, etc. On dit *cordonnier*, *serrurier*, *éperonnier*, etc. La raison de cette différence est sensible : c'est que ceux-ci ont un nom particulier qui les distingue, et qui est connu de tout le monde : les autres n'ont point de nom particulier, ou n'ont qu'un nom peu connu. — En parlant des modes et des ouvrages recherchés, on dit *le bon faiseur*, *la bonne faiseuse* ; et c'est un mot tort usité parmi les petits maîtres, et les petites maîtresses. » Ne sommes-nous pas les vrais *faiseurs* et les fournisseurs de toute l'Europe ? *Coyer*. » Votre panier n'est pas de la *bonne faiseuse*. Id.

On dit, par mépris, *fesseur* de vers, *fesseur* de livres, d'un mauvais Poète et d'un méchant Auteur. » M. le S... ne se plaindrait pas tant des prétendus *faiseurs* et destructeurs des réputations, s'il voulait travailler plus lentement. *Merçure*. On dit aussi, *faisseur* de contes, d'un homme qui aime à en faire, à en dire. — Le proverbe dit : *les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs*. Ceux qui se vantent et qui promettent le plus, sont ordinairement ceux qui font le moins.

FAIT, s. m. [*Fèt* : é moy. le r final s'y prononce toujours au singulier.] Ce qu'on fait, qu'on a fait. » Chacun répond de *son fait*, de *ses faits*. » C'est un *fait* singulier.

On n'agit pas toujours aussi bien que l'on pense : Un beau raisonnement ne détruit pas un *fait*.

La Chaussée.

Il signifie souvent la chose, le cas et l'espèce dont il s'agit. Il va droit au *fait* ; ne nous écartons pas du *fait*. Poser, narrer, déduire le *fait*.

Ce mot entre dans plusieurs expressions et manières de parler. — *Venir au fait*. » *Venons au fait*. * *BOSSUET* dit, à notre *fait*, ce qui n'est pas si bien. — *Mettre* ou *poser*

en fait : (le 2^d me paraît le meilleur. l'Acad. les dit tous deux indifféremment.) Il régit la conjunct. *que*, et l'indicatif. » Il met *en fait* qu'ils ne peuvent produire aucun Pere (de l'Église.) *Boss.* » Les Romains *parent en fait que*, etc. Id. — *Rousseau* s'éleve contre les Impies qui ôsent :

Poser en fait qu'au corps subordonnée,

L'âme avec lui meurt, ainsi qu'elle est née.

Dire ou *doner* à quelqu'un *son fait*, lui répondre de manière à le confondre.

Plus d'une fois ta piquante hyperbole

A tes censeurs a su *doner leur fait*.

Rouss.

» *Après lui avoir dit son fait*, (au Roi) elle se retire fort tranquillement. *Ext. Cris. de Warvich.*

Être au fait de. * *La Bruyère*, dit dans le *fait*, ce qui est contre l'usage. » *Leur* avez-vous lu un seul endroit de l'ouvrage ; c'est assez, ils sont dans le *fait* : ils entendent l'ouvrage. — On doit dire : ils sont au *fait*. Il régit quelquefois *de* : » Il est au *fait de* cette affaire. — *Prendre sur le fait*, surprendre quelqu'un, faisant une action qu'il voulait cacher. *Fontenelle* a dit, *prendre la naïtè sur le fait*, deviner son secret, découvrir la cause des phénomènes. — C'est votre *fait*, cela vous convient. » C'est mon *fait* & cela m'acomode.

Une mouche, en faisant sa ronde,

Vit un vase rempli de lait.

Bon ! dit-elle aussi-tôt, c'est bien ici mon *fait*.

L'Ab. Reyre.

J'allois offrir mon *fait* à part.

La Font.

c. à d. mon présent en particulier. — Cela vaut *fait*, vous pouvez y compter. — Le *fait est que*, etc. » Elle ? une courbatûre éfroyable. — Il y a une demi-heure qu'elle sautoit dans le jardin. — C'est que je ne suis pas douillette ; mais le *fait est que* je suis malade. *Théat. d'Ed.* Ces locutions ne sont que du style familier. » *Le fait est que* se trouvant maîtres absolus dans la Diète, ils s'enivrèrent de leurs succès. *Hist. de la dern. Révol. de Suède.* » Cette familiarité, le *fait est que*, pâsse dans la conversation, mais ne peut convenir à l'Histoire, dit un des Auteurs du *Merçure*. — *Prendre fait et cause pour* quelqu'un, ou *prendre le fait de...* prendre sa défense, son parti. — *Je suis sûr de mon fait*, de ce que je dis, de ce que j'avance. — Il entend bien son *fait*, il est habile dans ce qui le regarde. — *Voie*

de fait, voie de violence, dont on use, sans avoir recours à la Justice. — *Si-fait*, oui. Voy. SI.

DE FAIT, adv. En effet, certainement. Il est du style familier et se met à la tête de la phrase. — *En fait de...* en matière de... le 2^d est plus noble. » *En fait de religion, de littérature, etc.* — *Tout-à-fait*. Entièrement. » Il est *tout-à-fait* ruiné.

FAIT, FAITE, adj. [*Fè*, et devant une voyelle *fè*, *fète* : 1^{re} è moy.] *Homme fait*, qui est dans un âge mur. *Bien fait, fait à plaisir, fait à peindre*; beau, de belle taille, de bonne mine. » *Femme, fille bien faite*. — *Mal fait*, laid, mal bâti. — On dit aussi d'un cheval, qu'il est *bien fait*, ou *mal fait* dans sa taille. — Avoir la tête *mal faite*, être bizarre, déraisonnable. — On dit, *ironiquement*, d'un homme qui tire vanité d'une chose, dont il ne résulte pour lui nul avantage. » *Cela lui rend la jambe bien faite*.

* FAITARDISE, s. f. Vieux mot. Fainéantise.

FAITE, s. m. [*Fête* : 1^{re} è ouv. et long : 2^e è muet.] Au propre le comble d'un édifice. — Le sommet des arbres. — On dit au figuré, *le faite des grandeurs, des honneurs, de la gloire, du bonheur, etc.* La Fontaine dit, La rage alors se trouve à son faite montée.

On dit au *faite de*, mais on ne dit pas à son *faite*, on dit, à son *comble*. Telle est la bizarrerie de l'usage.

FAIX, s. m. [*Fè*, è ouvert.] Charge, fardeau. Voy. CHARGE. » Il succombe sous le *faix*. — Figurément, *le faix des affaires, du Gouvernement*.

FALAISE, s. f. FALAISER, v. n. [*Falèze, lèze* : 2^e è moy. et long au 1^{er}, è fer. au 2^d; 3^e è muet au subst. è fer. au verbe.] *Falaise*, terre, ou rocher escarpé le long de la mer. — *Falaiser* (Marine) se briser sur une falaise. » La mer *falaisoit*.

* FALLACE, s. f. FALLACIEUX, EUSE, adj. Vieux mots. Tromperie. Trompeur. — *Fallacieux* a été employé par Corneille et par Bossuet, mais il n'a pu se soutenir. J. J. Rouss. a tenté de le rétablir. » Ce seroit un droit illusoire et *fallacieux*. M. l'Ab. Garnier l'a aussi employé. » Ces idées s'accordoient avec la politique *fallacieuse*, qui dominoit alors dans toutes les Cours de l'Europe. *Hist. de Fr.* — M. l'Ab. Roubaud pense que ce mot est autorisé, qu'il est beau,

qu'il est nécessaire. Voy. NOUV. *Synonymes François*. — On disoit aussi *fallacieusement*. Dans le *Rich. Port.* On le traduit par, avec *fallace*. — Ces trois mots ne peuvent plus être employés que dans le burlesque et le marotique.

FALLOIR, v. n. Impers. [*Fa-loar.*] Il faut, il fallait, il fallut; il a fallu, il faudra, il faudrait, qu'il faille, qu'il fallut. On ne mouille point les ll. — L'infinitif n'est point usité. — Ce verbe régit le datif des noms, l'infinitif des autres verbes, ou *que* avec le subjonctif. » On ne sait ce qu'il lui faut. » Il nous faudra tous mourir: il faut qu'il me rende raison. — Il a quelquefois pour second régime des noms le nominatif. » Il me faut un louis; il me faut de l'argent, du bois, de l'eau, etc. — J'en ai plus qu'il ne m'en faut.

Ne croyez point, Madame,

Qu'un mari soit jamais prodigue envers sa femme. Il lui donne à regret, toujours moins qu'il ne faut, Et lui fait tout valoir cent fois plus qu'il ne vaut.

La Chaussée.

Il se dit aussi sans régime: » Dire tout ce qu'il faut, et le dire de la meilleure manière, c'est le caractère d'un bon esprit. *Gaichies*. L'Ab. Girard marque la différence entre *il faut* et *il est nécessaire*, on *doit*. La première de ces expressions dénote plus précisément une obligation de complaisance, de coutume, d'intérêt personnel. » *Il faut hurler* avec les loups, *il faut suivre* la mode. — La seconde marque plus particulièrement une obligation essentielle et indispensable. » *Il est nécessaire d'aimer Dieu*, pour être sauvé. » *Il est nécessaire d'être complaisant* pour plaire. — La troisième, est plus propre à désigner une obligation de raison ou de bienséance. » On *doit* dans chaque chose s'en rapporter aux maîtres de l'art, etc. *Synon.* — On ne doit pas prendre cette distinction à la rigueur.

Rem. Le peuple retranche assez volontiers le pron. *il*. M^{de} de Sévigné rapportant les discours des goujats de l'armée dit: » Nous avons été joliment téméraires: nous n'étions que 7,000 hommes, et nous en avons attaqué 26,000. Aussi faut voir comme nous avons été frotés. » Elle est très posée pour son âge, faut lui rendre justice. *Th. d'Educ.* — Malherbe répétant ce verbe, retranche le pron. *il* la seconde fois.

Il faut ou vous aimer, ou ne vous faut point voir. Cette construction est vicieuse, dit Ménage.

On peut bien dire, *il faut* ou vous aimer ou ne vous point voir : mais en répétant *faut*, on doit aussi répéter *il*, et dire, *il faut* vous aimer, ou *il faut* ne vous point voir *Mén.* Malheureusement la mesure du vers ne le permettrait pas, et elle a fait comettre cette faute à *Malherbe*, comme elle en a fait comettre tant d'autres aux Poètes les plus exacts. — Anciennement cette suppression du prôn. *il* était comune.

Il s'en faut, ainsi que, *peu s'en faut*, et *il s'en faut de peu que*, régissent le subjonctif, précédé de la particule *ne* : » *Il s'en faut deux pouces que vos girandoles ne descendent assez bas. Coyer.* » *Peu s'en faut que son ouvrage ne soit achevé : » Peu s'en est fallu qu'il ne soit tombé. =* Quand ce verbe n'est accompagné d'aucun adverbé, ou qu'il est accompagné d'un autre adverbé que *peu*, les uns retranchent, les autres emploient la négative *ne* : » *Il s'en faut beaucoup que son Poème de Roland l'amoureux ait été aussi estimé. La Monn.* » *Il s'en faut beaucoup que je ne sois de son avis. Ménage.* » *Il s'en faut beaucoup que l'un soit du mérite de l'autre. Acad.* S'il m'est permis de dire mon sentiment, dit. *M. de Wailly*, il me semble qu'on doit toujours mettre *ne*, quand le verbe est accompagné d'une négation ou de *peu*. » *Il s'en faut peu*, ou *il ne s'en faut pas beaucoup*, ou, *il ne s'en faut presque rien qu'il ne soit* aussi grand que son frère. Au contraire, on retrancherait *ne*, quand le verbe *il faut* n'aurait ni *peu*, ni négation. — Ce sentiment est très-raisonnable et très-conforme au goût et au génie de la Langue. — *L'Acad.* met la négation avec *peu*, et ne la met pas avec *beaucoup*. == On dit aussi *il s'en faut bien*, et quelques Auteurs y mettent la négative. » *Il s'en faut bien que votre prédétermination... ne soit la Doctrine de St. Augustin. P. Daniel.* * En Provence, on dit, *il s'en faut de bien*. C'est un provençalisme qui est échappé à l'Auteur d'un excellent Mémoire sur le charbon de pierre, couronné par *l'Acad. de Mars.* » *Il s'en faut de bien que toutes les houilles se ressemblent. Bernard.* * Les Gascons disent, *bien s'en faut*, pour, *il s'en faut bien*. Gasc. Corr. = *Peu s'en faut*, doit suivre le tems du verbe qu'il régit. Henri IV écrivait à sa sœur : » *Peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritière.* On dirait aujourd'hui, *peu s'en est fallu que*, etc.

Tant s'en faut... qu'au contraire, est un

tour gaulois et suranné : mais *tant s'en faut*, tout seul et à la fin de la phrase, se dit encore dans le discours familier. » Je ne suis pas la plus méritante, *tant s'en faut.* *Th. d'Educ.* *Il s'en faut bien*, est plus noble et plus élégant.

On dit familièrement, *si faut il que*, pour, *il faut que*. » Vous avez beau dire, *si faut-il que* je vous dise que je suis très-aise, etc. == *C'est un faire il le faut* (*l'Acad.* retranche *il*.) C'est une nécessité. = *Des gens comme il faut*, ce qu'on appelle d'honnêtes gens, gens au dessus du commun. » Hortence fit entendre à son Epoux qu'on trouvoit mauvais que sa porte fût interdite, que des gens comme *il faut* s'en plaignoient. *Marm.* » Des gens comme *il faut*, c'est à dire, trop souvent des gens comme *il ne faudrait pas.* *Linguet.*

FALOT, s. m. FALOT, OTE, adj. FALOTEMENT, adv. [*Falo*, *lo*, *lote*, *loteman* : 3^e e muet aux deux dern.] *Falot*, espèce de grande lanterne. == *Falot*, *falote*, impertinent, ridicule, plaisant, drôle. » Conte *falot*, aventure *falote*. — Il se dit substantivement des personnes. » C'est un plaisant *falot*, il fait le *falot*. == *Falotement*, d'une manière *falote*. » Il conte, il narre *falotement*. *St. famil.*

FALOT, au masc. suit toujours le substantif auquel il se rapporte : au fém. il peut le précéder.

Dans ce siècle *falot*,

Nul n'est en tout si bien traité qu'un sot.

Rouss.

» Avez-vous oui parler de cette *falote* aventure ?

FALSIFICATEUR, s. m. FALSIFICATION, s. f. FALSIFIER, v. act. [*Falsifika* : *teur*, *cion*, en vers *ci-on*, *fié*.] *Falsifier*, contrefaire l'écriture, le cachet, etc. de quelqu'un avec dessein de tromper. *Falsification*, action de falsifier. *Falsificateur*, celui, qui falsifie. == *Falsifier*, se dit aussi de la monnaie, des drogues, du vin, d'un texte, d'un passage. *Falsification*, se dit encore de la chose falsifiée. Dans un fameux Recueil on a trouvé plusieurs milliers de *falsifications*.

* FÂME, s. f. Vieux mot. Renommée. Il est encore usité dans cette phrase de Praticien. » Rétabli en sa bone *fâme* et renommée. » Il a été rétabli dans sa bonne *fâme*, et renommée. *Cochin.*

FÂME, ÊE, adj. [1^{re} lon. 2^e e fer.] Bien

ou mal famé ; qui a une bone ou mauvaise réputation , relativement aux mœurs. Il n'est que du style familier.

FAMELIQUE, adj. [*Famélike* : 2^e é fer. dernier é muet.] Qui est travaillé d'une faim extraordinaire et habituelle. » Homme *famélique* , visage , mine *famélique*. — *S. m.* C'est un *famélique*. Auteur *famélique*, qui n'écrit que pour gagner sa vie.

FAMEUX, EUSE, adj. [*Fa-méu* , *meûze* : 2^e lon.] Renomé , fort connu. Il se prend en bone et en mauvaise part. *Fameux* : Conquérant , *fameux* Écrivain. *Fameux* brigand. » Iris , vous devenez *fameuse*. — En parlant des choses , il régit quelquefois la prép. *en* devant les noms , mais ces noms doivent être au pluriel.

Vous , qui sur cette mer , si *fameuse en orage* ,
Redoutez sagement la honte du naufrage.

Boil.

Il falait , *fameuse en orages* , mais le pluriel n'acomodoit pas le Poète. Il aurait pu dire *la honte des naufrages* pour pouvoir mettre , *fameuse en orages* ; mais , avec *la honte des naufrages* aurait choqué le goût et l'usage.

FAMILIARISER (se) v. réc. [*Fami-liarizé*] 1^o. Se rendre familier. » *Se familiariser avec les grands Seigneurs*. — 2^o. S'acoutumer. » *Il s'est familiarisé avec la douleur , avec les dangers*. Il est beau en ce sens. — 3^o. *Se familiariser un Auteur , le style d'un écrivain , une langue étrangère ; se les rendre familiers et comme propres*. Les entendre , les imiter , les parler sans peine.

Rem. 1^o. On dit sans régime *se familiariser* , pour dire , prendre des manières trop familières. » *Il se familiarise aisément ; bientôt , etc.*

2^o. Anciennement on disait *familiariser* pour *se familiariser*. » Gardez une humble et douce gravité sans *familiariser avec ceux , qui vous parleront*. *St. Franç. de Sales*. — On dirait aujourd'hui , *sans vous familiariser avec , etc.*

FAMILIARITÉ, s. fém. [*Fami-liarité* , en vers *li-a* : dern. é fer.] Manière de vivre familièrement avec quelqu'un. » Avoir de la *familiarité avec*... En user avec *familiarité*. — Prendre des *familiarités* , ou des *airs de familiarité* , se dit en mauvaise part et en blâmant. — Le proverbe dit : *la familiarité engendre le mépris*. — En parlant d'un homme et d'une femme , *familiarité* , signi-

fic commerce criminel. » Il a eu des *familiarités avec* elle. Quand on ne veut pas exprimer ce sens peu honête , il faut dire , *prendre des airs de familiarité*. — *Familiarité* se dit du discours et du style. » Cette *familiarité* indécente du discours , plus convenable à la liberté d'une conversation particulière , qu'à la majesté d'une audience publique. d'Aguess.

FAMILIER, IÈRE, adj. [*Fami-lié* , *lière* : 3^e é fer. au 1^{er} é moy. et lon. au 1^d.] 1^o. En parlant des personnes , qui vit avec quelqu'un librement et sans façon. » Être *familier avec*... Ils sont *familiers ensemble*. » Il est trop *familier*. — Il se dit en ce sens , des choses qui ont trait aux personnes. » *Airs familiers* , manières *familieres*. — Discours ou style *familier* : style de la conversation et des lettres. » Il y a beaucoup de mots et d'expressions qui ne sont que du discours ou du style *familier*. — 2^o. En parlant des choses ; qui est devenu facile par un long usage. » Cette chose lui est devenue *familier*. » Il s'est rendu cette langue *familier* , cet Auteur , ce style *familier*. » Toutes les vertus lui sont *familieres*. » Les Auteurs de profession ont souvent peu d'usage du monde... Le style de la conversation ne leur est point *familier* , l'Ab. Trublet.

Rem. 1^o. *Familier* aime à suivre le nom qu'il modifie : et la construction a un air sauvage , quand il le précède. » Mes *familiers amis* , dit *La Bruyère* , savent que je les leur ai toutes refusées (les clés des caractères) on dirait aujourd'hui : mes amis les plus *familiers* , ou , les plus intimes.

2^o. Quelques Auteurs ont fait de *familier* un substantif. » Ses *familiers* , ses amis , *Ménage*. » Le Dauphin vivoit avec quelques *familiers* , qui formoient sa cour. *Duclos*. — Il n'est substantif que dans ces deux phrases : *les familiers du St. Ofice*. » Il fait un peu trop le *familier*.

FAMILIÈREMENT, adv. [*Fami-liè-re-man* : 3^e é moy. et long. 4^e é muet] d'une manière familière. Vivre *familierement* ; s'entretenir *familierement* ; etc. * *S'acoutumer familiarement* sent bien le pléonasme. *Voltaire* parlant des travaux mécaniques du Czar Pierre , dit que . » Les ouvriers d'abord interdits s'y *acoutumèrent familiarement*. — *L'acoutumance* comme on parlait autrefois produit *la familiarité*. Ainsi dire , *s'acoutumer*.

s'acoutumer familièrement c'est comme si l'on disait se familiariser familièrement.

FAMILLE, s. f. [*Fami-glie*: mouillez les ll: dern. e muet] 1°. Tous ceux d'un même sang: » Devoirs de famille. Aimer sa famille, dîner en famille. 2°. Race, maison, » Bone, honête famille. » Il est de famille de robe, d'une famille bourgeoise. = 3°. Tous ceux qui vivent dans une même maison sous un même chef. » Famille nombreuse. Chef de famille. = En Italie et chez les Grands, les domestiques d'une maison. La famille d'un Cardinal, d'un Ambassadeur.

Rem. 1°. Famille (n°. 2°.) est plus de bourgeoisie et maison plus de qualité. On dit en parlant de naissance, être d'honête famille et de bone maison. — On dit aussi Famille Royale et Maison souveraine. — Fils de famille. Jeune homme, qui vit sous l'autorité du père et de la mère. On dit aussi enfant de famille. Ils se disent surtout de ceux qui sont d'une famille honête.

2°. Famille se dit aussi pour enfans, Être chargé de famille, avoir beaucoup d'enfans. Fonten. Marm. * En Provence on dit, en ce sens, avoir beaucoup de famille, mais c'est un barbarisme de phrase.

FAMINE, s. f. Disette publique et extrême. » La famine se mit dans la Province. Prendre une Ville par famine. — Crier famine, crier la faim. Voy. BLÉ.

Elle ala crier famine
Chez la Fourmi sa voisine.

La Font.

FANAGE, s. m. **FANAISON**, s. f. **FANER**, v. act. [1° e moy. au 2d, é fer. au 3°, fanèxon, né.] Faner c'est tourner et retourner l'herbe d'un pré fauché, pour la faire sécher. Fanage est l'action de faner et le salaire de ceux qui fanent. — Fanaison, temps de faner le foin. — On dit aussi faneur, faneuse de celui et de celle qui fane.

FANER signifie aussi flétrir. » Le vent fane les fleurs, l'herbe se fane, etc. Figurément. » Cette femme commence à se faner. » Son teint se fane, sa beauté est fanée.

Mes yeux nuit et jour sont ouverts t -

Ma peau par mes pleurs est fanée

Et mes os ont percé mes chairs. Le Franc.

Fané, flétri (synon.) Le 2d enchérit au dessus du 1°. Une fleur qui n'est que fanée, peut quelquefois reprendre son éclat, mais une fleur flétrie n'y revient plus. » La beauté, comme la fleur, se fane par la longueur

Tom. II.

du temps et elle peut se flétrir promptement par accident. **GIR.** synonym.

FANAL, s. m. [Au pluriel fanaux. Pron. fanô: 2° lon.] Espèce de grosse lanterne dont les vaisseaux se servent dans la navigation. » Les vaisseaux Anglais après le combat, qui finit à l'entrée de la nuit, éteignent leurs fanaux.

FANAL a été employé au figuré par *Rouss.* Il dit dans son Épître à M. Racine, parlant de ces jours de ténèbres et d'impiété. — Ou nous voyons, enfin, j'ose le dire.

La vérité soumise à leur empire
Ses feux éteints dans leur sombre fanal,
Et Dieu cité devant leur tribunal.

Fanal n'est rien moins qu'un terme noble, et il dépâre un peu cette tirade.

FANATIQUE, adj. **FANATISME**, s. m. [On écrivait autrefois phanatique et phanaticisme.] Fanatique se dit de celui qui se croit transporté d'une fureur divine, et prend ses idées pour des inspirations du ciel. On le dit aussi de celui, qui porte le zèle jusqu'à la fureur et à l'extravagance. » Cet homme est fanatique, s. m. C'est un vrai fanatisme. — Entêtement ou zèle outré et bizarre. » Il y a là du fanatisme. — Trév. met aussi fanatiser, faire le fanatique.

FANATIQUE aime à marcher après le substantif. En vers et dans le style élevé il peut se placer devant.

Que dis-tu sage Malherbe
De voir tes maîtres proscrits
Par une foule superbe
De fanatiques esprits.

Rouss.

FANER, **FANEUR**, voy. Fanage.

FANFÂRE, s. fém. [1° et 2° lon. 3° e muet] Bruit ou concert d'instrumens militaires, etc. Trév. Sorte de bruit et d'air de trompette, en signe de réjouissance. Acad. Rich. Port. Les trompettes ne sont pas les seuls instrumens qui jouent des fanfâres. C'est une espèce d'air de musique, qui de la grande chasse et de la musique militaire a passé dans la musique ordinaire, qui l'emploie dans quelques occasions. On dit fanfâre, ou air de fanfâre.

FANFARON, s. m. et adj. **FANFARONADE**, **FANFARONERIE**, s. f. [4° e muet au dern. 5° lon.] Fanfaron se dit et d'un faux brave et d'un homme vain, qui se vante au delà de la vérité et de la bienséance. Fanfaronade, vanité en paroles. Fanfaronerie, ha-

E e

étude de se vanter, de faire le fanfaron, de faire des fanfaronades. » C'est un *fanfaron*. » Ces *fanfarons*, qui se vantent du bien qu'ils n'ont pas fait. *Le Sage*. » Il est timide et *fanfaron*; brave, mais *fanfaron*. » La valeur d'Énée n'est ni *fanfarone*, ni téméraire. » Style *fanfaron*, ampoulé. » Ces menaces ne sont que *fanfaronades*. » Tout son fait n'est que *fanfaronerie*. — *Fanfaronerie* est le vice, *fanfaronade* en est l'effet. On lit dans le *Dict. de Trév.* *Fanfaron* de doctrine, *fanfaron* de vertu. Le 1^{er} est de *Bayle*, le 2^d de *Molière*. Cela ne peut être bon que dans le style satirique ou le bas comique.

FANPRELUCHE, s. fem. [2^e et dern. e muet] Terme familier et de mépris. Bagatelles, babioles. *Trév.* Ornement vain, frivole, de peu de valeur. *Acad.* — On dit dans le *Dict. de Trév.* que ce mot est bas et burlesque. C'est trop dire.

FANGE, s. fem. **FANGEUX**, EUSE, adj. [2^e e muet au 1^{er}, long. aux 2 autres: *geu*; *geu-ze*] Bouë, bourbe. Boueux. » Il est tombé dans la *fange*. » Couvert de *fange*. » Chemin *fangeux*. — Le subst. se dit élégamment au figuré. » Ton âme est toujours plongée dans la *fange* d'un monde corrompu. *Jér. Dél.*

FANON, s. m. 1^o. Peau qui pend sous la gorge d'un Taureau, d'un Bœuf. 2^o. *Fanons*, barbe de la Baleine. — 3^o. Manipule que les Prêtres, les Diacres, les Sous Diacres portent au bras. 4^o. *Fanons*, les deux pendans de la mitre d'un Evêque.

FANTAISIE, s. fem. **FANTASQUE**, adj. **FANTASQUEMENT**, adv. [*Fantèzi-e*, *fantas-ke*, *keman*: 1^{er} lon. 2^e e moy. au 1^{er}, 3^e lon. au 1^{er}, e muet aux 2 autres] Ces mots devraient être écrits avec *ph*, mais l'usage veut une *f*. **DICT. D'ORTH.**

FANTASIE est 1^o. Esprit, pensée, idée. Il a cela dans la *fantaisie*. » Il a eu la *fantaisie* d'aller voyager. — 2^o. Humeur; vivre à sa *fantaisie*. — Desir, envie. » Il lui a pris *fantaisie* de le faire. » Il lui a pris une *fantaisie*. » Il a pris cela en *fantaisie*. — 3^o. Opinion. » Juger selon sa *fantaisie*, à sa *fantaisie*. » Il écrit, il chante à ma *fantaisie*. — 4^o. Caprice, bouffade. Faire les choses par *fantaisie*. » Avoir des *fantaisies*, etc. » *Fantaisie* de Peintre, de Musicien, de Poète. » Il peint de *fantaisie*; xère, figure, de *fantaisie*, etc. — On apèle les caprices des *fantaisies* mus-

quées, dans le style badin. » Vous me paraissez folle de votre fils: j'en suis for aise. On ne saurait avoir trop de *fantaisies* musquées, ou non musquées. *Sév.* — Cela ne peut se dire qu'en badinant.

Rém. *Fantaisie* s'est dit autrefois pour *imagination*. » C'est doner un champ trop libre à la *fantaisie* échauffée. *Boss.* » Nous n'apelons point de ce nom les images peintes dans la *fantaisie*. **ART DE PENSER.** — *L'Acad.* l'admet encore pour le didactique. Mais c'est du didactique suranné. Les Logiciens et les Métaphysiciens disent depuis longtemps *imagination* comme tout le monde.

FANTASQUE, capricieux, sujet à des fantaisies, à des caprices. *Fantasquement*, d'une manière fantasque et bizarre. » Homme, humeur, esprit *fantasque*. » Il est *fantasque* comme une mule. (*St. prov.*) Il s'habille *fantasquement*. — *Fantasque* se dit des choses, dans le sens de *bizarre*, *extraordinaire*. » Opinton, décision, ouvrage, habit *fantasque*.

Fantasque, *bizarre*, *capricieux*, *quinteux*, *bourru* (*synon.*) S'écarter du goût général par excès de délicatesse, ou par une recherche du mieux, faite hors de saison, c'est être *fantasque*: s'en écarter par une singularité d'objet non convenable, c'est être *bizarre*; par inconstance ou changement subit de goût, c'est être *capricieux*; par une certaine révolution d'humeur, ou de façon de penser, c'est être *quinteux*; par grossièreté de mœurs et défaut d'éducation, c'est être *bourru*. — Le *fantasque* dit proprement quelque chose de *difficile*; le *bizarre*, quelque chose d'*extraordinaire*; le *capricieux*, quelque chose d'*arbitraire*; le *quinteu*, quelque chose de *périodique*; le *bourru*, quelque chose de *maussade*. **GIR. *synon.***

FANTASSIN, s. m. [*Fanta-ce-in*: 1^{er} lon. Quelques-uns écrivent *fantacin*, mais mal. — Quoiqu'on dise *Infanterie* et non pas *Fanterie*, on dit *Fantassin* et non *infantassin*.] Soldat d'une compagnie d'infanterie.

FANTASTIQUE, adj. **FANTÔME**, s. m. [2^e lon. au 2^d] Quelques uns écrivent *phantôme*, *phantastique*, conformément à l'éthymologie. On l'écrivait ainsi autrefois, mais l'usage a prévalu d'écrire ces mots avec une *f*. — *Fantôme* est 1^o. Spectre, vaine image qu'on voit, ou qu'on croit voir. » *Fantôme* vides; vain *fantôme*. — *Figurément*; chimère qu'on se forme dans l'esprit.

Il se forme des fantômes pour les combattre. — 2°. Ce qui n'a que l'apparence de... » Après la bataille de Pharsale, Rome ne fut plus qu'un fantôme de République. — On dit d'une personne maigre et décharnée ; ce n'est plus qu'un fantôme. * Comme on a dit autrefois fantaisie pour imagination, on a aussi appelé fantôme, les images qui s'y forment. L'Acad. l'admet encore pour le didactique. Voy. FANTASIE à la fin.

FANTASTIQUE, chimérique, imaginaire. » Dessen, projet fantastique. — Corps fantastique, fantôme, qui n'a que l'apparence d'un être corporel.

FAON, s. m. FAONER, v. n. [l'o ne se pron. pas, fan, fané.] Faon, le petit d'une biche ou d'un chevreuil. Faon tout court, c'est celui d'une biche. — Faoner, mettre bās, en parlant des biches et des chevreuils.

FAQUIN, s. m. FAQUINERIE, s. fém. [Fakein, kinerie.] Termes de mépris et d'injure. » C'est un faquin, un homme de néant. Faquinerie, action de faquin. — * En certaines Provinces, on le dit mal à propos pour fat, fatuité. » Il fait le faquin : on ne peut supporter sa faquinerie.

FARCE, s. f. FARCEUR, s. m. [2° e muet au 1°.] Farce est, 1°. Un assaisonnement de viandes hachées avec des herbes, des œufs, etc. — 2°. Comédie bouffonne. On disait autrefois, après la grande pièce, la farce. On dit aujourd'hui, la petite pièce ; et farce ne se dit plus qu'en méprisant. — On le dit par extension, de ce qui est plaisant et bouffon. » Cet homme nous a donné la farce. — Farceur ne se dit que dans le second sens de farce : on ne dit point d'un cuisinier, que c'est un bon farceur, pour dire qu'il fait bien les farces. On ne le dit que d'un Comédien, qui joue ordinairement dans les farces, dans les pièces bouffonnes ; et par mépris d'un mauvais Auteur dans le comique.

FARCIN, s. m. FARCINEUX, EUSE, adj. [Far-cein, ci nell, nellze : 3° longue.] Farcin, est rogne des chevaux et des mulets. Farcineux, qui a le farcin.

FARCIR, v. act. [Farci.] Remplir de farce. » Farcir des poulets, des pigeons. — Figuré familier, se farcir l'estomac, ou farcir son estomac de viandes. S'en remplir avec excès. — Plus figurément encore, et toujours dans le même style, ou plaisant

ou critique ; farcir un livre, un discours, de citations et de passages.

Ce vain amas d'anathèses pointues,
D'expressions flasques et rebattues,
Dont nous voyons tant d'agours admirés,
Farcir leurs vers du badaud révérs.

Rousseau.

FARCI, IÉ, adj. » Des œufs farcis ; carpe farcie. » Homme farci de grec et de latin. » Écrit tout farci d'injures. — * s. masc. c'est un gasconisme : » Donnez-moi du farci. Dites de la farce. Gasc. corr.

* FARCISSEUR, s. m. FARCISSEUR, s. fém. Ces mots se trouvent dans Pomay, Source suspecte. Le Rich. Port. ne met pas le premier, et cite Trév. pour le second. — L'Acad. ne met ni l'un ni l'autre.

FARD, s. masc. FARDER, v. act. [Far, le d ne se pron. jamais : fardé, 2° e fer.] Composition qu'on met sur le visage pour l'embellir, et faire paraître le teint plus beau. Le fard ne se dit guère que du blanc. » Elle met du fard, je ne mets que du rouge. — Figurément, faux ornemens en matière d'éloquence. » Il y a plus de fard que de vraies beautés dans la plupart des sermons d'aujourd'hui — Feinte, dissimulation. » Homme sans fard. » Parlez-moi sans fard. » Discours, procédés ; chez lui tout n'est que fard.

Farder, au propre, mettre du fard. » Se farder le visage : cette femme se farde. — Au figuré, déguiser, doter un faux lustre. Farder sa marchandise ; son discours, son langage.

Je ne farderai point l'aveu que je vous dois.

Non, la vérité seule est la langue des Rois.

Gress. Édouard.

FARDÉ, ÉE, adj. Visage fardé, femme fardée. Discours fardé, marchandise fardée. » Elles ont le cœur encore plus fardé que le visage. Le Sage. — Le Proverbe dit que temps (ou Ciel) pommelé et femme fardée, ne sont pas de longue durée.

FARDEAU, s. m. [Fardo : 2° dont. au sing. longue au plur. fardeaux.] Faix, charge. » Avoir un pesant fardeau sur les épaules. » Elle est près d'accoucher, elle se délivrera bientôt de son fardeau. — Figurément. » Cette administration est pour lui un trop grand fardeau. » L'épiscopat est un fardeau redoutable. » La gloire des Pères est un pesant fardeau pour les enfans. L. Rac.

Mais je sais peu louer, et ma muse tremblante
Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante.
Boil.

Quelques critiques, dit M. Brossette, ont condamné ce dernier vers, prétendant que l'on ne peut pas dire *la charge d'un fardeau*; mais ces deux mots ne sont pas synonymes. C'est comme si l'on disait *le poids d'un fardeau*; ce *fardeau* est d'un poids trop grand. Ces expressions n'ont rien d'irrégulier; et Malherbe en a employé une toute semblable à celle de Boileau.

Mais si la pesanteur d'une charge si grande
Résiste à mon audace, etc.

Ces deux exemples ne se ressemblent pas autant que le prétend M. Brossette; et la pesanteur d'une charge surprend moins que la charge d'un fardeau. Ces deux derniers mots, sans être tout à fait synonymes, ont tant de ressemblance pour la signification qu'on ne les voit pas volontiers ensemble, l'un comme régi, et l'autre comme régissant.

FARDER. Voy. FARD.

FARFADET, s. masc. [*Farfadé*: dern. & moyen.] Esprit follet, dans l'opinion du peuple. — Fig. famil. homme frivole.

FARFOUILLER, v. n. et act. [*Far-fouillé*: mouillez les *ll.*] Fouiller en brouillant. « Il *farfouille* dans les armoires, et dérange tout. » Vous avez *farfouillé* mes habits, mes papiers: Ils sont tous pélemêle. *st. famil.*

FARIBOLE, s. f. Chose frivole et vaine. « Ce n'est qu'une *faribole*. » Ce sont des *fariboles*, conter des *fariboles*. — C'est point un terme noble; il n'est bon que pour le style familier, critique ou plaisant.

Ces chimériques *fariboles*
De grandeur et de dignité.

Gresset.

FARINE, s. f. FARINEUX, EÛSE, adj. FARINIER, s. m. [*3^e e muet au 1^{er}, lon. au 2^d et 3^e, é fer. au dern. ne, neu, neûze, nié.*] *Farine*, grain moulu, réduit en poudre. — *Farinier*, Marchand de farine. — *Farineux*, 1^o. blanc de farine. « Les habits des Meuniers sont ordinairement *farineux*. — 2^o. Qui tient de la nature de la farine. « Les légumes sont des substances *farineuses*, (et subs. tantivement) *des farineux*. — 3^o. Dartre *farineuse*, peau *farineuse*, cou-

verte d'une poussière blanche, semblable à la farine.

On dit, *figurément*, dans le style proverbial, de deux personnes qui ne valent pas mieux l'une que l'autre, qu'elles sont de même farine. Il signifie aussi, de même cabale.

FAROUCHE, adj. Au propre, il se dit des bêtes. Sauvage qui n'est point apprivoisé. — Par extension, il se dit des hommes. Esprit, naturel, humeur *farouche*. Homme, femme *farouche*. « Mine *farouche*; air, œil, regard *farouche*.

Rem. Cet adjectif peut suivre ou précéder ou gré du Poète ou de l'Orateur.

Farouche vertu du Portique,
De ton mérite sophistique
Pourrions-nous être encore épris.

Rouss.

Parlez, fils des hommes, pourquoi
Faut-il qu'une haine *farouche*
Préside aux jugemens que vous lancez sur moi?
Idem.

FASCINAGE. s. m. FASCINE, s. fém. [*L's est muète: facinage, cine.*] *Fascine* est un gros fagot de branchage, dont on se sert pour combier des fossés, etc. *Fascinage*, ouvrage fait avec des fascines.

FASCINATION, s. fém. FASCINER, v. act. [*Facina-cion, en vers, ci-on, ciné.*] Ensorcellement, ensorceler. Ils expriment une sorte de charme, qui fait qu'on ne voit pas les choses telles qu'elles sont. « L'amour *fascine* les yeux. » Elle lui a *fasciné* l'esprit. « L'entêtement qu'elle a pour cet homme, est une vraie *fascination*. » On se laisse *fasciner* par l'appareil des grandeurs.

FASTE, s. m. Vaine ostentation. Affectation de paraître avec éclat. Aimer le *faste*. Donner dans le *faste*. « Homme de *faste*. Voy. LUXE.

Rem. 1^o. * Corneille écrit *fast*.

Il entre avec éclat, mais votre populace
Ne voit point sur son front de *fast* ni de menace.
Il aurait pu dire, et l'on dirait aujourd'hui,
ni faste, ni menace.

2^o. Au pluriel, il ne se dit que dans le sens d'*Annales*, et en ce sens même, il est constamment *masc.* * Le P. de Charlevoix, où son Imprimeur, l'a fait mal à propos *fém.* « Des *fastes*, qui sont regardées comme incontestables. Il fallait, regardés. « Les *fastes sacrés* de l'Église; le Martyro-

loge. — Dans le sens de *vaine ostentation*, on le dit toujours au singulier. On dit de plusieurs personnes, *leur faste*, et non pas, *leurs fastes*.

FASTIDIEUX, **EÛSE**, adj. **FASTIDIEÛSEMENT**, adv. [*Fastidi-èl, èù-ze, zeman* : 4^e lon. 5^e e muet.] *Fastidieux*, qui cause de l'ennui. *Fastidieusement*, d'une manière *fastidieuse*. » Homme *fastidieux*, comédie *fastidieuse*. » Il narre, il conte *fastidieusement*.

Rem. La Touche dit que *fastidieux* ne se dit point des choses; qu'on ne doit pas dire que le pourceau est *fastidieux*, mais qu'il est *rassasiant*. Il devait plutôt dire, qu'il ne se dit que dans le sens d'*ennuyeux*; mais alors, et dans ce sens, il peut se dire des choses. Discours *fastidieux*, remontrances, dissertations *fastidieuses*. Il dit plus qu'*ennuyeux*: il ajoute, à l'idée de celui-ci, quelque chose qui donne du dégoût.

FASTUEUX, **EÛSE**, adj. **FASTUEÛSEMENT**, adv. [*Fastu-èl, èù-ze, zeman*, 3^e lon. 4^e e muet.] *Fastueux*, plein de faste et d'ostentation. Il se dit des personnes et des choses. » Homme *fastueux*, titre, train, équipage *fastueux*. — *Fastueusement*, avec faste. Il marche *fastueusement*.

FASTUEUX marche devant ou après le substantif, suivant le goût ou le besoin du Poète ou de l'Orateur. » La science *fastueuse* du Novateur. Le P. Fontenai. — *Fastueuse* science sonerait mal.

Loin des palais bruyans du *fastueux* Plutus.
Gresset.

Je ne vois point des Grands, esclave *fastueux*,
Les fatiguer de moi, ni me fatiguer d'eux.
L. Racine.

La *fastueuse* éloquence
Prit la place des verus.

FAT, adj. m. [On prononce le *t*.] *Impertinent*, plein de complaisance pour lui-même. » Cet homme est bien *fat*. — *S. m.* » C'est un *fat*; un grand *fat*; un vrai *fat*. » Un *fat*, qui compose des vers pour son plaisir, et pour le supplice des autres. Le Sage.

Fat, *sot*, *impertinent*, (synon.) L'épithète de *sot* attaque plus l'esprit, et celle de *fat*, d'*impertinent*, les manières. » Le *sot* est celui qui n'a pas même ce qu'il faut d'esprit pour être un *fat*: Un *fat* est celui que les sots croient un homme d'esprit. L'im-

pertinent est une espèce de *fat*, enté sur la grossièreté. — Le *sot* est embarrassé de sa personne; le *fat* a l'air libre et assuré; l'*impertinent* passe jusqu'à l'effronterie. Beauz. Tel est devenu *fat* à force de lecture. Qui n'eût été que *sot* en suivant la nature.

Du Resnel.

Ces vers sont devenus proverbe. — Le *fat* lasse, ennuye, dégoûte, rebute; l'*impertinent* rebute, aigrit, irrite, offense; il comence où l'autre finit. La Bruyère. » Le *fat* est entre l'*impertinent* et le *sot*; il est composé de l'un et de l'autre. Id. Mais il tient plus du premier que du second.

Va, c'est où je t'attends. Je rabattrai les airs
Du *fat* le plus parfait qui soit dans l'univers.

La Chaussée.

Rem. Cet adjectif n'a point de *feminin*. On ne dit point d'une femme qu'elle est bien *fate*, que c'est une *fate*, comme on dit d'un homme qu'il est bien *fat*, que c'est un *fat*. * Sur les bords de la Garone, on dit *fat*, *fade*, pour *fou*, *folle*. » Je ne serai pas si *fat* que de le faire. » Elle est *fade*. * On dit aussi *fat* pour *fade*. » Ce ragoût est bien *fat*. Gasc. corr.

FATAL, **ALE**, adj. **FATALEMENT**, adv. [3^e e muet.] *Fatal* n'a point de pluriel masculin. On ne dit ni *fatals*, ni *fataux*. — Cet adjectif ne se prend plus qu'en mauvaise part; et dans le sens de *malheureux*, *funeste*. Autrefois on lui donnait le sens de *chôse ordonnée par la destinée*, *heureuse* ou *malheureuse*. Ainsi, Malherbe a dit dans le *fatal* acouplement, en parlant d'un mariage heureux; et en parlant de Louis XIII.

Par sa *fatale* main, qui vengera nos pertes.
Et un autre Écrivain. » C'étoit une chose *fatale* à la race de Brutus, de délivrer la République. Ménage en rapporte plusieurs autres exemples, sans les désapprouver. Depuis lors l'usage a changé.

Fatal, *funeste*, (synon.) Ils signifient également une chose triste et malheureuse; mais le premier est plus un effet du sort, et le second est plus une suite du crime. » Les gens de guerre sont en danger de finir leurs jours d'une manière *fatale*, et les scélérats, d'une manière *funeste*. — Ces mots ont souvent un sens augural; c'est-à-dire, qu'on s'en sert pour marquer quelque chose qui annonce un fâcheux événement, ou qui en est l'occasion. Alors *fatal* ne désigne qu'une

certaines combinaisons dans les causes inconnues, qui empêche que rien ne réussisse, et fait toujours arriver le mal plutôt que le bien. *Funeste* présage des accidens plus grands, plus acablans, soit pour la vie, soit pour l'honneur. « La galanterie a fait la fortune des uns, et est devenue fatale aux autres. » Toute liaison nouée par le vice est *funeste*. Gir. *Synon.*

FATAL peut se placer devant ou après le nom qu'il modifie. C'est au goût et à l'oreille à lui assigner sa place dans la construction. « Fatal événement, événement fatal. »

Deux fois le ciel voulut que ces fatales plaines
S'engraissent du sang des Légions Romaines.

De Lille.

FATALEMENT, par fatalité, par un malheur extraordinaire. « Il arriva fatalement que, etc. »

FATALISME, s. m. FATALISTE, s. m. [dern. e muet.] Le *Fatalisme* est la doctrine de ceux qui attribuent tout au destin. Le *Fataliste* est celui qui suit cette insensée et dangereuse doctrine.

FATALITÉ, s. f. [dern. é fer.] Destinée inévitable. « Il semble qu'il y ait en cela de la fatalité. — Ce mot n'a point de pluriel. = HAZARD. » Ceux qui on dit qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde, ont dit une grande absurdité; car quelle plus grande absurdité qu'une fatalité aveugle, qui auroit produit des êtres intelligens? *Esprit des Lois.*

FATIDIQUE, adj. Qui déclare ce que les Dieux ont ordonné. C'est un mot poétique. *L'Acad.* le borne à la Poésie sublime. C'est en trop resserrer l'usage.

FATIGANT, ANTE, adj. FATIGUE, s. f. FATIGUER, v. a. [Dans les deux dern. l'u est muet, il n'est là que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e : fatigue, ghé; 3^e e muet au 1^{er}, é fermé au 2^d. Dans l'adj. l'u était inutile : on a bien fait de le supprimer.] *Fatigue*, travail pénible et capable de lasser. *Fatiguer*, donner de la fatigue. *Fatigant*, qui fatigue. « La fatigue du chemin. » *Les fatigues de la guerre.* « Se faire, s'endurcir à la fatigue, etc. » La lecture fatigue la vue. « Ses propos fatiguent les oreilles. » Travail fatigant, journée fatigante. = Le verbe et adjectif se disent aussi de ce qui ennuye

et importune. « Homme fatigant, conversation fatigante. » Il fatigue tout le monde du récit de ses infortunes.

Rem. 1^o. Ce 2^d régime (la prép. de) est sur-tout bien placé avec prières, vœux, demandes, larmes, soupirs, et autres mots semblables.

Ta mère de ses cris fatigue les Autels.

Thomas.

Je hais jusques aux soins dont m'honorent les Dieux,

Et je m'en vais pleurer leurs faveurs meurtrières,

Sans plus les fatiguer d'inutiles prières.

Racine. *Phédre.*

« Ils vous importuneront par leur assiduité; ils vous fatigueront de leurs demandes et de leurs vœux intéressés. *Neuville.*

Le ciel ne serait plus fatigué de nos larmes.

Il ne fait pas si bien avec d'autres mots.

Un stupide Crassus, énervé de langueur,

Qui fatigue mes yeux d'un luxe sans pudeur.

Thom.

Je ne vais point, des Grands esclave fastueux,

Les fatiguer de moi, ni me fatiguer d'eux.

L. Racine.

Fatiguer les Grands de soi, et se fatiguer des Grands, me déplaît, je l'avoue. — J'aime mieux fatiguer avec ce régime, dans la phrase suivante. « Ils fatiguent le Lecteur de contes froids et insipides.

2^o. On dit se fatiguer à, et être fatigué de. « Il se fatigue à ce travail, il en est fatigué. » Je me suis fatigué à écrire; je suis fatigué d'écrire.

3^o. Plusieurs Auteurs ont fait fatiguer neutre, et l'ont employé au lieu du réciproque se fatiguer. *L'Acad.* en donne un exemple : « Il fatigue trop. » Il fatigue beaucoup pour parvenir aux Dardanelles. *Miss. du Lev.* « Je fatiguai beaucoup dans mes tournées. *Lettr. Edif.* » Les autres animaux ne peuvent fatiguer sans boire. *Buf.* « On fatigue à monter et à descendre. *L'Abé Laugier.* — Avec ce pronom on, il semble qu'il vaut mieux que se fatiguer.

FATRÂS, s. m. Terme de mépris. Il n'est bon que pour le critique ou le polémique. Amas confus de choses frivoles et inutiles. « Un fatrâs de papiers, d'écritures. » Un fatrâs de paroles.

Dans ce fatrâs de morale sans mœurs.

Rousseau.

» Ce Livre est plein de *fatras*, ce n'est qu'un *fatras*.

* FATRASER, FATRASSEUR, mots bas et populaires. Ils sont usités dans quelques Provinces. S'occuper à des bagatelles. Celui qui s'occupe à des riens.

FATUITÉ, s. f. [*Fatu-ité*; dern. *e fer.*] Caractère du fat. » N'admirez-vous pas la *fatuité* de cet homme ?

Par-tout également goûté;
Et cependant point d'airs, nulle *fatuité*.

Barthe.
— Impertinence que produit la *fatuité*. » Il a dit là une grande *fatuité*.

Rem. Ce mot n'est pas ancien dans la langue. Le P. Bouhours doutait s'il était français. La Touche trouvait au commencement du siècle, qu'il sentait fort le latin. Il dit cependant que La Bruyère et quelques autres bons Auteurs s'en sont servis, et qu'il serait à souhaiter que l'usage l'autorisât tout-à-fait. Il observe enfin, comme une chose digne de remarque, que ce mot est approuvé par l'Acad. Le souhait de La Touche est accompli; et ce mot est si bien établi aujourd'hui, qu'on le croirait de toute ancienneté.

FAUBOURG, s. m. [*Fo-bour*; 1^{re} dout. C'est ainsi qu'écrivait Ménage, et qu'écrivent aujourd'hui l'Ac. le Rich. Port. et quelques Auteurs, comme M. Moreau et autres. Le grand nombre tient bon pour *fauxbourg* avec le Dict. de Trév.] Maisons hors de l'enceinte d'une Ville. » On a enfermé les *fauxbourgs* dans la ville. » La ville de Paris est moins considérable que ses *fauxbourgs*. — On dit, proverbiallement, en parlant d'un grand concours de monde: » On y voyait la ville et les *fauxbourgs*: — Et de ceux qui approchent de quelque chose, mais qui ne sont pas dedans, qu'ils sont dans les *fauxbourgs*.

FAUCHAGE, s. m. FAUCHAISON, s. f. [*2^e e moy.* au 2d: *Fochage*, *chézon*.] Le 1^{er} se dit de l'action et de la peine de faucher; le 2d, du temps où l'on fauche les prés.

FAÛCHE, s. f. FAUCHÉE, s. f. FAUCHER, v. act. [*Fôche*, *ché-e*, *ché*: 1^{re} lon. au 1^{er}, dout. aux autres. 2^e e muet au 1^{er}, *e fer.* aux 2 autres, long au 2d.] *Faucher*, couper avec la faux. *Faûche*, action de faucher. *Fauchée*, ce qu'un faucheur peut

couper de foin dans un jour.

FAUCHET, s. m. FAUCHEUR, s. m. [*Fôché*, *cheur*: 2^e e moy. au 1^{er}.] *Faucher* est une espèce de râteau de bois, qui sert aux faucheurs à amasser l'herbe fauchée et fanée, etc. *Faucheur*, l'Ouvrier qui fauche, qui coupe les foins, les avoines.

FAUCILLE, s. f. [*Foû-glie*; mouillez les ll, dern. e muet.] Instrument dont on se sert pour scier les blés. — On dit ironiquement, de ce qui est tortu, *droit comme une faucille*. Voyez Moisson et FAUX.

FAUCON, s. m. FAUCONEAU, s. m. FAUCONERIE, s. f. FAUCONIER, s. m. [*Fokon*, *kono*, *neri-e*, *nie*; 1^{re} dout. au 1^{er}, 3^e dout. au 2d, e muet au 3^e, e fer. au dern.] *Façon* est un des plus nobles entre les oiseaux de proie. Il a donc son nom à l'art de dresser ces sortes d'oiseaux, et à la chasse où on les emploie, qu'on appelle *Façonerie*, et à celui qui les dresse, qu'on nomme *Façonier*.

FAUCONEAU est une petite pièce d'artillerie. Coup de *fauconeau*. Tirer un *fauconeau*.

FAVEUR, s. f. [*fa-veur*.] 1^o. Grâce, bienfait. » Grande *faveur*. » Comble de *faveur*. » Faites-moi la *faveur* d'accepter ce petit présent. » Je tiendrai cela à *faveur*. — 2^o. Bonnes grâces du Prince, d'un Seigneur, du Public. » La *faveur* des Grands est une chose fort inconstante. » Briguer, gagner la *faveur* du peuple.

Rem. 1^o. Il semble que ce mot a un sens actif: *sa faveur*, se dit de celui qui favorise, et non de celui qui est favorisé. Quand on veut exprimer ce dernier sens, qui est passif, il faut employer le mot de *crédit*, ou si l'on veut se servir de celui de *faveur*, il faut employer la prép. *de*, et le nom de celui dont on est favorisé. Le P. Rapin dit de Tite-Live, qu'il sacrifia... ses prétentions, les établissemens qu'il pouvoit espérer de *sa faveur*, etc. Il falait, ce me semble: *de la faveur* de l'Empereur, etc. Mme. de Genlis a dit aussi, *la faveur* d'un courtisan, pour, *la faveur* du Calice. L'Académie dit, *sa faveur* augmente, *sa faveur* diminue. Mais malgré une si grande autorité, je crois qu'on ne dit pas régulièrement, *sa faveur*, de celui qui est favorisé — Corneille a mieux dit, à mon avis,

Enfin vous l'emportez, et la faveur du Roi vous élève en un rang qui n'étoit dû qu'à moi. Avec *en* ou *dans*, il a le sens passif. » Il est *en faveur*, ou *dans la faveur*.

2°. M. Duclot comparant *crédit* et *faveur*, dit que ce qui distingue ces deux termes, c'est la fin que l'on se propose en réclamant la puissance. Obtenir un service pour un autre, c'est *crédit*; l'obtenir pour soi-même, ce n'est que *faveur*. — Quelquefois on personifie la *faveur*. » Gens attachés à la *faveur*, aux favoris. — On apèle gens de *faveur*, ceux qui ne doivent leur élévation qu'à la *faveur*.

3°. Il faut éviter de se servir de ce mot au pluriel, quand on parle d'une femme. » J'ai oui dire à un Prédicateur, dans un Sermon, d'ailleurs bien pensé et bien écrit. » Pour partager les *favours* de Magdelaine, il faut imiter sa pénitence. Outre l'irrégularité de ce régime, cette phrase présente un sens peu honnête. Il falait dire; pour partager les *favours* dont Dieu combla Magdelaine, etc.

FAVEUR se dit aussi pour *recommandation*; lettres de *faveur*; trouver *faveur* auprès d'une personne puissante: — Par opposition à *rigueur* de justice. » Je ne demande point *faveur*, mais justice. — Pour *crédit*, en parlant des choses: cette marchandise, cette opinion, ce livre prend *faveur*.

En faveur et *à la faveur*, adv. régissent l'un et l'autre le génitif: *en faveur d'un ael*, *à la faveur de la nuit*. Le 1^{er} se dit des personnes, et se combine avec les pronoms possessifs, *en sa faveur*, *en ma faveur*, et non pas, *en faveur de lui*, *de moi*: le 2^d ne se dit que des choses, et ne peut point s'unir avec les pronoms. — Ces deux adverbes ont d'ailleurs des sens différents. *En faveur*, signifie, ou en considération de. . . » On lui a pardonné *en faveur* des belles actions qu'il a faites; ou, à l'avantage, au profit de. . . » Il a testé *en faveur d'un* étranger, au préjudice de ses plus proches parens. » Louis XIV a beaucoup fait *en faveur* des Sciences et des Arts. *A la faveur*, veut dire, par le moyen, par l'aide de. . . » Il se sauva *à la faveur* de la nuit.

FAUFIILER, v. act. [*Faufilé*: dern. é fer. — On écrivait autrefois, *Fauxfiler*, et plusieurs l'écrivent encore de même] Faire

une fausse couture à longs points. — Au fig. (st. fam.) Se *faufiler*, ou être *faufilé*, se lier, être lié d'amitié, d'intérêt, de plaisir. » Il s'est *faufilé* avec des vauriens. » Il est *faufilé* avec tous les bons esprits.

FAVORABLE, adj. FAVORABLEMENT, adv. [3^e dont. au 1^{er}, 4^e e muet aux deux, ble, blem.] *Favorable*, qui est propice, qui procure des avantages. Il se dit des personnes et des choses, et régit le datif. » Soyez-lui *favorable*. » Le temps, le vent, l'occasion a été *favorable* à nos desseins. — *Favorablement*, d'une manière favorable. » Traiter, recevoir, écouter *favorablement*. Interpréter *favorablement*, en bonne part.

FAVORABLE, se dit aussi de certaines choses, qui méritent d'être exceptées de la rigueur de la Loi. » Ce cas est *favorable*; votre cause est *favorable*.

Favorable, *Propice* (synon.) Le 2^d annonce une influence plus grande, plus puissante, plus efficace que le premier. » Un Client prie un Patron de lui être *favorable*. Un pécheur prie Dieu de lui être *propice*. Caïon est *favorable* à Pompée; les Dieux sont *propices* à César. L'occasion nous est *favorable*, et le destin *propice*. Extr. des Nouv. Synon. Fr. de M. l'Abé Roubaud.

Rem. On dit *favorable* à. . . M. l'Abé de Fontenai dit *favorable* pour, qui n'est pas si bon, s'il n'est pas positivement mauvais. » Dès le règne de Louis le Grés, il (M. Moreau) va trouver une matière plus *favorable* pour son éloquence. — Le P. d'Orléans lui fait régir à devant l'infinif. » La Reine fut contrainte d'attendre une conjoncture plus *favorable* à pousser plus loin la persécution. — Ce régime a été rarement employé.

FAVORI, ITE, adj. Celui, celle, qui tient le premiers rang dans les bones grâces d'un Roi, d'une Reine, etc. Le *Favori* du Roi, son *Favori*; la *Favorite* de la Reine, sa *Favorite*. — *Figurément*, on dit, les *Favoris* de la Fortune; les *Favoris* des Muses, d'Apollon. * Par imitation, M. Dandré Bardon a apélé les Peintres, *Favoris d'Apelle*. C'est faire de ce Peintre le Dieu de la Peinture. Apellerait-on les Orateurs, *favoris de Démosthène* ou de Cicéron! Non sans doute. L'expression de M. Dandré n'est donc pas juste.

FAVORI se dit des choses *adjectivement*.
 „ C'est son mot *favori*, son Auteur *favori*, sa couleur, sa passion *favorite*.

FAVORISER, v. a. [*Favorizé*: dern. é fer. Devant l'e muet l'i est long: il *favorise*, *favorisera*, etc.] En parlant des personnes; Aider., appuyer de son crédit. „ Il *favorisoit* ce parti rebelle. — Au passif, recevoir des faveurs. „ Il *est favorisé* du Prince. — En parlant des choses: être favorable. „ Le temps, le vent, le ciel, la fortune, tout *nous favorisait*. „ Tout *favorise* nos vœux.

FAUSSAIRE, s. m. [*Focère*; 2^e é moy. et long. 3^e é muet.] Celui qui fait de faux actes, ou qui altère les véritables.

FAUSSER, v. act. [*Focè*: 1^{re} dout. 2^e é fer. Devant l'e muet l'au est long: il *fausse*, il *faussera*, etc.] Faire plier un corps solide, en sorte qu'il ne se redresse point. *Fausser une lame*, le canon d'un fusil. — *Fausser une serrure*, en gêner les ressorts par quelque effort. Acad. Il vaut mieux dire *forcer*. Trév. — Figurément, *Fausser sa foi*, sa parole, son serment, sa promesse, etc. les violer, y manquer. — En style familier, *Fausser compagnie*, se dérober d'une compagnie, ou manquer de s'y trouver, quand on l'a promis. On le dit même d'une seule personne, qu'on avait promis d'accompagner.

FAUSSET, s. m. [*Focè*, 1^{re} dout. 2^e é moy.] 1^o. Dessus aigre et ordinairement forcé. „ Chanter *en fausset*; avoir un beau ou un méchant *fausset*. — *Voix* ou *ton de fausset*, voix grêle, ton aigu et désagréable.

2^o. **FAUSSET**, cheville pointue qui sert à boucher le petit trou d'un muids, d'un toneau. „ Tirer du vin *au fausset*.

FAÛSSETÉ, s. f. [*Fôceté*, 1^{re} lon. 2^e é muet, 3^e é fer.] 1^o. Qualité d'une chose fausse; ce qui la rend fausse. „ *Faûsseté d'un compte*, d'une nouvelle. — 2^o. Chose fausse. „ C'est *une faûsseté*. Histoire pleine de *faûssetés*. — 3^o. Duplicité, hypocrisie. „ *Faûsseté de caractère*. *Faûsseté dans la conduite*, dans les procédés.

REM. *Faûsseté* diffère d'*erreur*, en ce qu'il suppose de la malice, et qu'*erreur* n'en suppose pas. Cette distinction, très juste, a fait dans son temps beaucoup de bruit, dans la célèbre querelle de deux Docteurs, dont l'un accusait l'autre d'avoir mis beaucoup de

Tome II.

faûssetés dans son rapport. Celui-ci trouvait le terme impropre et injurieux; et aurait voulu que son accusateur se contentât du mot *erreurs*. Malheureusement pour ce dernier, ces prétendues *erreurs* étaient de vraies *faûssetés*; car falsifier des textes, ou adopter les falsifications d'autrui, sans les vérifier, c'est quelque chose de plus qu'*errer* et se *tromper*.

FAUT (il) v. impers. Voy. **FALLOIR**.

FAÛTE, s. f. [*Fôte*: 1^{re} lon. 2^e é muet.] Manquement contre le devoir, contre la loi: „ Faire, comettre *une faûte*; Dieu vous pardonnera vos *faûtes*, si vous en êtes repentant.

Que l'amour propre abonde en mauvaises *défaûtes*,

Quand il faut réparer les *faûtes* qu'on a faites!

La Chaussée.

Ou contre les règles de quelque art. „ Il y a bien des *faûtes* à ce bâtiment, dans cet ouvrage. „ *Faûte de Grammaire*, d'Orthographe. *Faûte de jugement*, contre le jugement, etc.

FAÛTE, *Crime*, *Péché*, *Délit*, *Forfait* (synon.) La *faûte* tient de la faiblesse humaine; le *crime* part de la malice du cœur; le *péché* ne se dit que par rapport aux préceptes de la Religion; le *délit* vient de la désobéissance ou de la rébellion à l'autorité légitime; le *forfait* vient de scélératesse et d'une corruption entière du cœur. — Les emportemens de la colère sont des *faûtes*; les calomnies et les assassinats sont des *crimes*; les jugemens téméraires sont des *péchés*; les duels et les contrebandes, sont des *délits*; les incendies, les empoisonemens sont des *forfaits*. Gir. Synon.

— La *faûte* est moins grave que le *forfait*; le *crime* est la plus grande des *faûtes*; le *forfait* est le plus grand des *crimes* (Encycl.) Le *péché* et le *délit*, selon le degré de méchanceté, sont des *faûtes*, des *crimes*, ou des *forfaits*; et la même mauvaise action peut être un *péché*, sous un point de vue, et un *délit* sous un autre. *Beauzée*, Synon.

FAÛTE, se dit des personnes, et *défaüt*, des personnes et des choses, mais sous des rapports différens. „ Le meilleur Poëme, dit l'Abé *Du Bos*, est celui qui nous séduit au point de nous cacher la plus grande partie de ses *faûtes*. Je crois qu'il falait, en cet endroit, de ses *défaüts*. Ce n'est pas le

F f

Poème, mais le Poète, qui fait des fautes. On peut dire seulement qu'il a des défauts. — On dit, il est vrai, qu'il y a bien des fautes dans un ouvrage, mais ce sont les fautes de l'Auteur. Ainsi, en se servant de ce mot dans la phrase de l'Abbé du Bos, il ne faut pas dire, la plus grande partie de ses fautes, mais des fautes qui s'y trouvent. — Pour les personnes, faute se dit d'un acte passager; et défaut, de l'habitude de ces actes. On peut faire une faute contre la sincérité, sans avoir le défaut de n'être pas sincère.

On dit, tomber dans une faute, la commettre; retomber dans la même faute, la commettre de nouveau, après en avoir été repris. » Je suis moi-même tombé dans cette faute. Télémaque. » Vous retombez toujours dans les mêmes fautes. — Faire faute sur faute.

— Trouver en faute. » Le plus grand nombre était peu disposé à trouver le Ministre en faute. Targe-Smollet. — Par sa faute, par ma faute, etc. » Ce n'est pas par sa faute que la chose est arrivée. * M. Linguet dit de sa faute. » Une Puissance supérieure (la France) dégradée, épuisée, un peu de sa faute, par une rivale (l'Angl.) hors d'état de lui résister longtemps. Ann. Polit., etc.

FAÛTE, manque, disette. » Avoir faute de . . . ne pas se faire faute de . . . En style familier: » S'il arrivait faute de lui: s'il venait à mourir.

FAÛTE, en ce sens est préposition. Elle régit de devant les noms et les verbes. » Faute d'argent, il n'a pu acheter cette terre. » Il est mort faute de secours, faute de manger.

* Anciennement, on disait à faute.

A faute d'être aimée, on peut se faire craindre.

Corn.

Au Palais, on dit par-faute. — Rousseau l'a dit aussi, mais dans le style marotique.

Dont il mourut, par faute d'appareil.

FAÛTE, peut se placer à la tête de la phrase. Faute de bien connaître la mesure et la destination de notre raison, nous nous trompons souvent dans le choix des choses, que nous voulons savoir. — Cette préposition exige l'article indéfini; faute d'outils, faute d'instruments, on n'a pas pu travailler, jouer, etc. et non pas faute des outils, des instruments, comme disent plusieurs, en certaines Provinces. Régulièrement, le verbe que cette préposition régit doit se rapporter au nomina-

tif du verbe régissant. » L'unionⁿ était devenue caduque, faute d'avoir fait publier la résignation de... Cachin. A qui se rapporte ce verbe avoir fait publier, ce n'est pas à l'union, mais à ceux, qui s'en faisaient un titre. La phrase a donc quelque chose de louche. Des Avocats disent, faute par eux d'avoir fait, etc. mais cela n'est bon qu'au Palais. — Faute de, et par la faute de, ont des sens différents. Le 1^{er} marque le manque d'une chose, et l'autre la faute d'une personne. » Faute de Musiciens on n'a pas pu exécuter ce motet; par la faute des Musiciens, il a été très-mal exécuté.

SANS FAÛTE, adv. Sans régime. Certainement, sans manquer: » Il arrivera sans faute la semaine prochaine.

FAUTEUIL, s. m. [Fo-teuil: 1^{re} dout. mouillez l'l finale.] Grande chaise à dos et à bras.

FAUTEUR, TRICE, s. m. et f. [fo-teur, trice: 1^{re} dout.] Celui, celle, qui favorise, qui appuie un parti, une opinion. Il ne se dit qu'en mauvaise part. Fauteur de rebelles d'hérétiques. Fautrice d'hérésie. — Daner met le fem. au rang des mots nouveaux, quoiqu'il soit dans Pomey. Il est dur à prononcer, mais la nécessité le fait supporter et le fera conserver.

FAUTIF, IVE, adj. [Fotif, tive: 1^{re} dout. 2^e lon. au 2d, 3^e e muet.] En parlant des personnes, et de ce qui y a rapport, sujet à faillir. » Cet Auteur est fautif dans ses citations. » La mémoire des vieillards est fautive. — En parlant des choses, plein de fautes. » Impression fautive. » La Table de ce livre est très-fautive.

FAÛVE, adj. FAUVETTE, s. f. [Fô-ve, fovète: 1^{re} lon. au 1^{er}; 2^e e muet au 1^{er}, e moy. au 2d.] Faûve, qui tire sur le roux. » Poil faûve. Relié en veau faûve. Acad. ou simplement, en faûve. — Bêtes faûves, les cerfs, daims, biches et chevreuils. — S. m. » Il y a du faûve dans cette forêt.

FAUVETTE, petit oiseau, de plumage tirant sur le faûve, d'où lui est venu son nom.

FAUX, s. f. [Fô; long. On écrivait autrefois faulx, et par respect pour l'étymologie, et pour distinguer ce substantif de l'adjectif faux.] Instrument, dont on se sert pour couper l'herbe des prés. » Ces avoines sont mûres; il est tems d'y mettre la faux. — On donc ordinairement une faux au Temps et à

la mort. Un Médecin en fait présent d'une à la fièvre maligne. » Cet ennemi cruel et rusé, qui fait tomber tant de malheureux sous sa faux. MOURET.

En style figuré, porter ou mettre la faux dans la moisson d'autrui; empiéter sur ses droits. Voy. MOISSON. » Une de leurs plus belles prérogatives, c'étoit d'empêcher qu'un autre ne vint porter la faux dans leur moisson. (c. à d. jeter la vûe sur ce qui se passoit dans leurs départemens.) Linguet. » Ce n'est pas l'envie de passer pour mathématicien, mais celle de doner une Physique solide et démontrée, qui nous a fait jeter notre faux dans la moisson d'autrui. PAULIAN. — On ne dit point jeter la faux, on ne dit pas même porter ou mettre sa faux, notre faux, mais la faux dans, etc.

FAUX, FAÛSSE, adj. [Fô, fôce: 1^{re} lon. 2^e e muet.] I. En parlant des choses, 1^o. qui est contraire à la vérité; chose fausse; fausse doctrine, faux serment; histoire fausse; ou à la règle: faux argument, fausse conséquence, etc. — 2^o. Supposé ou altéré contre la bone foi: » faux contrat, fausse promesse; faux seing, fausse date; fausse monnoie. — 3^o. Qui est feint et contrefait: » Faux cheveux, fausse barbe; diamant faux. — Et, dans le moral, fausse vertu, fausse modestie, etc. Fausse honte; mauvaise honte, honte déraisonnable. — 4^o. Qui n'est pas tel qu'il devrait être en son genre. Faux brave, fausse galanterie. — Pensée fausse, fausse pointe. » Ouvrage plein de faux brillans. » Hors du naturel, tout est faux, air, voix, geste, langage, élocution, figure. Gaichiés. Faux pas, dans le physique et dans le moral; fausse démarche, etc. — II. En parlant des personnes, 1^o. infidèle, perfide, faux frère, faux ami. — 2^o. Qui affecte de beaux sentimens pour tromper: » C'est un homme faux. — 3^o. Qui n'a pas de justesse dans l'esprit. » Il a l'esprit faux; c'est un esprit faux.

Rem. 1^o. Cet adjectif aime à précéder le substantif; faux avis, fausse alarme.

Douce sécurité, préjugé si flateur,

Que sa fausse vertu nourrissoit dans mon cœur!

La Chaussée.

Les Poètes ont le droit de changer cette construction, quand elle les incomode, et de placer faux après le substantif.

Couvrant d'un zèle faux votre ressentiment;

Le sang à votre gré coule trop lentement. Athal.

En prose, on dirait, d'un faux zèle. — Rousseau a dit aussi, d'un zèle faux. — Racine le fils, le fait suivre et précéder dans le même vers. C'est dans sa Réponse à l'Épître de Rousseau contre les Esprits forts.

Et de toujours briller l'ambitieux espoir.

Amena l'esprit faux avec le faux savoir.

En prose même, faux esprit n'irait pas bien, et savoir faux irait encore plus mal.

2^o. FAUX, est fort mal appliqué dans la phrase suivante de Mascarou: » Faux gladiateurs, qui cherchez la mort dans les duels, véritables braves, qui la cherchez dans les combats, etc. Assurément les duellistes sont de vrais et non de faux gladiateurs; mais le véritables appliqué à braves a produit le faux attribué à gladiateurs, et cela par la fureur des antithèses.

FAUX, s. m. Depuis quelque-tems, on dit le faux pour la fausseté. » Le vrai et le faux, » Le faux de ce principe. » Le cœur, vide de Dieu, n'a plus que le faux et les bassesses de l'homme. Massilh. — Mais avec un, faux ne se dit qu'au Palais. Il signifie un acte faux. Ils ont donc parlé improprement les deux anonymes, qui ont dit: » La première partie de la comparaison renferme évidemment un faux. » L'envie d'établir un paradoxe a jeté un faux dans tout son discours. Dans la 1^{re} phrase, il falait dire; renferme une fausseté, ou une idée fausse, ou une erreur, suivant le sujet qu'on traite. Dans la 2^{de}, il falait, a jeté du faux dans, etc.

FAUX, adv. » Il raisonne; il chante faux. Galoper faux. Acuser faux. » L'art de prédire n'en étoit pas moins sûr (dans l'opinion des Païens) pour avoir aculé faux. Pluché. Hist. du Ciel. — Exposer, jurer, dater faux. — A faux, adv. » Être accusé à faux. — Aller à faux en quelqu'endroit, manquer d'y trouver ce qu'on cherche. — Porter à faux, se dit au propre, de ce qui ne porte pas à plomb sur ce qui doit le soutenir; poutre, pierre, colonne, qui porte à faux. Au figuré; raisonnement, qui porte à faux, qui est fondé sur une chose, qu'on suppose vraie et qui ne l'est pas. — Corneille dit parler à faux, et celui-ci paraît réprouvé par l'usage actuel.

Lui, qu'Apollon jamais n'a fait parler à faux.

Horace.

FAUX, FAÛSSE, entrent dans la composition de plusieurs mots. Faux-feu, faux-germe, faux-fourreau, faux-bourdon. Fausse-

couche, fausse-fenêtre, fausse-porte, fausse-clef, etc. On en trouvera l'explication, en cherchant les simples.

REM. *Faux-Dieux, faux-dévots, faux-savans, etc.* quoique composés d'un adjectif et d'un substantif, ne forment qu'un seul mot, comme *petit-maître, petites-maisons, etc.* On doit dire *des faux-Dieux, des faux-dévots, des faux-savans, etc.* et non pas *de faux-Dieux, etc.* et ainsi de *faux-germe, faux-bourdon, et autres composés de faux et fausse.* Voy. PETITE-MAISON, au mot MAISON. » Si ce sont *des faux-savans*, ils se confondent par leurs propres paroles. *Mallebr.*

FAUX-BOURG. Voy. FAUBOURG.

FAUX-FUYANT, s. m. [*fôfu-iant.*] Prétexte, subterfuge. » Il (Abailard) avoit pris la voie de l'apel, comme le premier *faux-fuyant*, qui s'étoit présenté à son esprit. Le P. Fontenai.

FAUX SAUNAGE, FAUX-SAUNIER, s. m. [*Fosanage, nié.*] Vente, débit de faux-sel. — Celui, qui le vend et le débite.

FAUX-SEMBLANT, s. m. [*Fô-sarblan: 3 longues.*] Apparence trompeuse. » *Sous un fauf-semblant d'amitié.*

FAYANCE, FAYANCIER, etc. Voy. FAÏANCE, etc.

FÉAL, adj. m. FIDÈLE. Vieux mot, encore employé en style de chancellerie. » A nos amés et *féaux*, etc. On le dit encore dans le style badin, *mon très-cher et féal; c'est son féal.*

FÉBRICITANT, adj. et s. m. FÉBRIFUGE, s. m. FÉBRILE, adj. [*1^{re} é fer. dern. e muet au 2^d et au 3^e.*] *Febricitant*, qui a la fièvre. *Febrifuge*, remède qui chasse la fièvre. *Febrille*, qui a rapport à la fièvre. » Homme *febricitant.* » Un *febricitant.* » Le quinquina est un excellent *febrifuge.* » Chaleur *febrile*: délire *febrile.*

FÉCALE, adj. fém. [*1^{re} é fermé, dern. e muet.*] Matière *fécale*, les grôs excréments de l'homme. C est tout l'usage de ce mot.

FÉCOND, ONDE, adj. FÉCONDER, v. act. [*1^{re} é fermé, 2^e lon. 3^e e muet au 2^d, é fermé au 3^e.*] *Fécond* se dit proprement des femmes, et des femelles des animaux. Qui produit beaucoup. » Les femmes sont plus *fécondes* dans les pays froids, que dans les pays chauds. » Les poissons sont fort *féconds.* — Par extension, fertile, abondant. » Terre, source *féconde.* — Figurément, esprit *fécond*, qui produit

beaucoup. Sujet *fécond*, matière *féconde*, qui fournit beaucoup.

Ran. Cet adj. peut se placer devant ou après le substantif. » *Féconde* imagination, esprit *fécond.* Le féminin peut plutôt précéder que le masculin.

Comme du haut des airs, la *féconde* rosée,
Relève l'herbe tendre, et rafraichit les fleurs.

Le Franc.

Quand il est suivi d'un régime, il est clair qu'il doit marcher après le substantif : » Auteur *fécond* en saillies, en épigrammes. Mais lors même qu'il est seul, il ne fait pas bien devant toutes sortes de noms : *fécond* Auteur, *fécond* Écrivain, *féconde* terre, *féconde* source sonneraient fort mal.

FÉCONDER, rendre fécond. » La pluie a *fécondé* nos campagnes.

FÉCONDATION, s. fém. FÉCONDITÉ, s. fém. Le 1^{er} est un mot tout nouveau, né de *féconder*, qui n'est pas lui-même fort ancien. » Une toule d'Auteurs anciens attestent cette *fécondation* merveilleuse (des cavales par le vent). De Lille. — Les Dictionnaires ne mettent pas ce mot.

FÉCONDITÉ, en parlant des animaux, signifie la faculté de devenir fécond, et *fécondation* est l'action d'être actuellement fécondé. Il ne faut pas confondre ces deux mots. Voy. FERTILITÉ. = *Fécondation* ne se dit qu'au propre, et seulement des animaux. *Fécondité* se dit, et au propre et au figuré. » La *fécondité* des animaux, de la terre, de l'esprit. La *fécondité* d'un sujet, d'une matière. Voy. FÉCOND. = Quelques-uns l'ont dit des Auteurs même. » Cet Écrivain est d'une grande *fécondité.* » La *fécondité* de Voltaire était vraiment aussi extraordinaire que déplorable.

FÉE, s. f. [*1^{re} é fer. et long, 2^e e muet.*] Dans l'opinion du peuple, Nymphé enchantresse. » Les Contes des *Fées.* = On dit, dans le style familier, d'une chose extraordinairement bien faite, qu'elle *semble avoir été faite, ou travaillée par les Fées.*

Les anciens Poètes donnoient ce nom aux Muses. Ronsard l'a doné aux Nayades-

Et vous, Dryades, et vous *Fées*,
Qui de joncs simplement coiffées,
Nagez par le cristal des eaux.

Ronsard.

Les Muses, les neuf belles *Fées.*

Malherbe.

Tout ce que les neuf doctes *Fées*
Voudront leur inspirer de beau.
Maynard.

Filles du Ciel, chastes et doctes *Fées*,
Qui des Héros consacrant les trophées,
Garantissez du naufrage des tems
Les noms fameux et les noms éclatans.
Rousseau.

Ménage trouvait ce mot de *Fée* fort beau.
On ne s'en sert plus aujourd'hui dans la
haute Poésie. Il ne peut plus avoir lieu que
dans le style badin, ou burlesque, ou ma-
rotique.

FÉER, v. act. FÉERIE, s. f. Le verbe est
vieux, et il n'a d'usage que dans les vieux
Contes des *Fées*: " Je te *fée* et *refée*; je
r'enchante et réenchante. — *Féerie*, l'art
des *Fées*, enchantement. " Cela me semble
n'avoir pu se faire que par *Féerie*. Voit.
Il n'est que du style badin. — On a dit
anciennement *féerie*.

FEINDRE, v. act. et neut. FEINTE, s.
f. * FEINTISE, s. f. [*Fein-dre*, *te*, *tize*:
1^o lon. 2^o e muet aux deux premiers, lon.
au 3^o.] *Feindre*, c'est 1^o faire semblant. "
Feindre une maladie; *feindre* de la joie.
— Il régit de devant les verbes; alors il
est neutre: il *feignit d'être* en colère. —
Corneille retranche la préposition.

César en fut épris: du moins il *feignit l'être*.
Pompée.

Il faut dire, il *feignit de l'être*. — Il sem-
ploie aussi neutralement sans régime. " Pos-
séder l'art de *feindre*.

Avec moi, saint-Géran, à quoi bon vous con-
traindre?
Je sais mieux deviner que vous ne savez *feindre*.
Barthe.

Reconnaissez l'erreur qui vous prévenoit tous,
En faveur d'une femme instruite en l'art de *feindre*.
La Chaussée.

2^o. Inventer. Il se dit sur-tout des Poètes.
" *Feindre* des choses, des caractères, qui
n'ont point de vraisemblance. — 3^o. Aûtref-
fois on en faisait un grand usage avec la
négative, dans le sens de *craindre*. " St.
Basile *ne feignoit pas de toucher* et d'em-
brasser les lépreux. *Fleuri.* " Je *ne feignis*
point d'ajouter quelques nouvelles remar-
ques. *La Bruyère.* " Caton *ne feignit point*
de lui dire que, etc. *Rollin.* " Il *ne feignoit*
pas de dire, etc. *Boss.* " Les anciens *ne*
feignoient point de comparer les engagemens

de la Chevalerie à ceux de l'ordre monasti-
que, et même du Sacerdoce. *Velly. Hist.*
de Fr. *L'Acad.* le met encore à peu près
dans le même sens, pour, *ne pas hésiter*,
ne pas faire difficulté de... " Il n'a pas
feint de lui déclarer, etc. — * Aûtrefois
aussi, pour dire qu'un nomme s'emploie à
une chose avec ardeur, on disait qu'il *ne*
s'y feignoit pas, et cette expression est en-
côre aujourd'hui fort comunc en Bourgo-
gne. — 4^o. *Boüter.* " Il est guéri de sa
goutte, mais il *feint* encore un peu du pied
gauche. " Ce cheval *feint d'un pied*. *Acad.*
— C'est un mot du style simple et de
conversation. — 5^o. *Feint*, *feinte*, adj.
Simulé, inventé à plaisir. " Mal *feint*;
histoire *feinte*, amitié *feinte*. — Représen-
té en peinture ou autrement, pour la
symétrie. " Porte, fenêtre, colonne *feinte*.

FEINTE aime à précéder: *feinte* douceur,
feinte tendresse. Il peut aussi suivre, il le doit
même quelquefois. *Feinte* histoire ferait une
inversion dure. — Le masculin est peu usité.

FEINTE, subst. n'a que le premier sens
de *feindre*. Dissimulation, déguisement, ar-
tifice. Faux semblant. " Toute sa dévotion
n'est que *feinte*. " Ses *feintes* n'ont pas
réussi. Parler sans *feinte*.

A vous parler sans *feinte*;
Je n'en suis pas très-sûr, mais j'en ai quelque
crainte.

Barthe.

— * *Rousseau* l'emploie au lieu de *fic-
tion*, *calomnie*. Il dit de lui-même, en s'a-
dressant à la postérité.

Voilà quel fut celui qui t'adresse sa plainte,
Victime abandonnée à l'odieuse *feinte*,
De sa seule innocence en vain accompagné.

La rime a produit cette impropriété de terme.
La Fontaine a dit aussi, *feinte* pour *fic-
tion*.

La feinte est un pays plein de terres désertes.

* FEINTISE, s'est dit aûtrefois pour,
feinte, déguisement. — *L'Acad.* l'a en-
côre employé dans ses *Sentimens sur le Cid*.
Cela se pourroit bien défendre par l'exem-
ple de plusieurs Princes qui ont usé de *fein-
tise* dans leurs jugemens. — Elle dit dans
son Dictionnaire, que ce mot vieillit; et
comme elle le dit depuis longtems, il faut
qu'il soit bien vieux.

FÉLER, v. act. FÉLURE, s. f. [*Félé*,]

fêlure : 1^{re} é fermé : il est long devant la syllabe fém. » Il *fêle*, *fêlera*, etc. 2^e lon. au 2d.] Fendre une chose fragile, comme verre, cristal, etc. en telle sorte pourtant que les pièces demeurent étroitement jointes ensemble. — Fente d'une chose fêlée. » La gelée a *fêlé* ce vase. » Il *se fêlera*, si vous l'approchez trop près du feu. » Pot, verre *fêlé*; cloche *fêlée*. » La *fêlure* est légère : on a peine à l'apercevoir. — Le Proverbe dit, que *les pots fêlés sont ceux qui durent le plus* : les personnes qui ont une santé délicate, vivent quelquefois plus longtemps que des personnes plus robustes, parce qu'elles se ménagent davantage. — Avoir la tête *fêlée*, le timbre *fêlé* : être un peu fou

FÉLICITATION, s. fém. FÉLICITER, v. act. [*Félicita-cion*, té : 1^{re} é fer.] *Féliciter*, c'est témoigner à quelqu'un qu'on est bien aise d'une bonne fortune, qui lui est nouvellement arrivée. *Trév.* Lui marquer que l'on prend part à sa joie. *Félicitation*, action de féliciter. » Ils vinrent *le féliciter* de ses victoires. » Faire un *compliment*, ou écrire une *lettre de félicitation*. — Il ne se dit qu'avec *lettre et compliment*. — *Se féliciter*; s'applaudir, se savoir bon gré de... » Je *me félicite* de m'être tenu sur mes gardes.

Rem. *Féliciter*, ne date que du dernier siècle. Il était tenu pour barbare à la Cour, au rapport de *Vaugelas*, lorsque *Balzac* entreprit de l'acréditer, et en vint à bout. » Le mot *féliciter* n'est pas françois, disait-il, dans une lettre à M. l'*Huillier* : mais il le sera l'année qui vient. Sa prédiction fut accomplie. Voy. les *Nouv. Synon. Franç.* de M. l'Ab. *Roubaud*. — *Féliciter* a succédé à *congratuler*, qui est presque hors d'usage.

FÉLICITÉ, s. fém. [1^{re} et dern. é fer.] Béatitude, grand bonheur. *Acad.* Jouissance des biens qui peuvent satisfaire le corps et l'esprit. *Trév.* » Jouir d'une parfaite *félicité*. » La véritable *félicité* ne peut se trouver qu'en Dieu. — Ce mot n'a pas ordinairement de pluriel : les Poètes sont en possession de lui en donner un.

Jouissez des félicités

Qu'ont mérité pour vous mes bontés secourables.

Rouss.

Allons apprendre au Roi, pour qui vous combattez
Mon crime, mes remords et mes félicités.

Vol.

L'*Acad.* ne le met au pluriel que dans cette phrase, consacrée par l'usage. » *Les félicités* de ce monde sont peu durables.

FÉLON, ONE, adj. FÉLONIE, s. fém. [1^{re} é fermé, 2^e lon. au subst.] Ils expriment la rébellion du vassal contre le Seigneur. — Ils se sont dits autrefois pour *cruel et féroce*; *cruauté, férocité*. — L'*Acad.* dit qu'ils vieillissent en ce sens. Je crois que ce n'est pas assez dire.

FELOUQUE, s. f. [*Fe-lou-ke* : 1^{re} et dern. é muet.] Petit bâtiment de bas bord et à rames, qui n'est en usage que dans la Méditerranée.

FÊLURE. Voy. FÊLER.

FEMELLE, s. fém. [*Femèle* : 1^{re} et dern. é muet ; 2^e é moy.] Il exprime par rapport aux animaux, ce que *femme* signifie par rapport aux hommes. » La vache est la *semelle* du taureau, la biche du cerf, etc. » Dans ces deux genres (des insectes et des poissons) les *femelles* sont plus grosses que les mâles. *St. Pierre.* — Employé adjectivement, il est des deux genres ; mais il ne se dit que des animaux et des plantes. » Un serin *femelle* ; une perdrix *femelle*. » Un palmier *femelle* ; du chanvre *femelle*.

Rem. * Mme. de B... (Hist. d'Angl.) emploie *femelle* au lieu de *femme*. » Le principe d'exclure les *femelles* de la succession au trône, étoit adopté en France. Les *femelles* furent admises peu à peu à la possession des propriétés féodales. Nous disons *femmes* dans ces occasions. *Femelle* ne se dit que des animaux, excepté dans le style badin ou satirique. C'est une étrange *femelle*.

Catin veut épouser Martin,
C'est fait en très-fines *femelle* ;
Martin ne veut point de Catin ;
Je le trouve aussi fin comme elle.

Marot.

* Le même Traducteur se sert de *femelle*, adjectif. » La Pucelle d'Orléans... ne démentit jamais ce caractère par aucun trait de pusillanimité *femelle*. — C'est un anglicisme. Nous disons en pareil cas, *féminin, féminine* : les Anglais disent *female*. Il n'en est pas de même de *mâle*. On dit un courage *mâle*, des résolutions *mâles* et *généreuses* : on ne dit point un courage *femelle*, etc.

Mme. de Sévigné se servait volontiers du mot *femelle*, mais toujours en badinant. » La bone Troche est toujours la bonté même ;

et allante et venante. On dit qu'elle est *la femelle de d'Hacqueville* (homme très-officieux et toujours en exercice pour ses amis). » Nous la trouvâmes (Mme de Chaulnes) accompagnée pour le moins de quarante femmes ou filles de qualité... la plupart étoient *les femelles de ceux qui étoient venus au devant de nous. La Même.* » Mme. de L... se décrit si fort, qu'on commence à la regarder comme *la femelle de M. de Mazarin* (le Duc de ce nom si fameux par ses extravagances) *M. de Coul.* — *La Touche* pense que ce mot se dit bien, en l'oposant à mâles... » Les mâles et les femelles. Je crois qu'il se trompe. On dit, les hommes et les femmes : les garçons et les filles. — On dit seulement dans quelques coutumes : les mâles excluent les femelles.

FÉMININ, INE, adj. FÉMINISER, v. act. [Fémi-nein, nine, nizé : 1^{re} é fermé, dern. e muet au 2d, é fermé au dernier.] Féminin, qui est propre et particulier à la femme. » Le sexe féminin. — Qui tient de la femme, en parlant des hommes. » Il a le visage féminin; la voix, la démarche féminine; des manières féminines. En style plaisant, le peuple féminin, les femmes.

Vous verrez aussi-tôt le peuple féminin
S'élever à grands cris, et soner le tocsin.

La Chaussée.

FÉMININ, s. m. et adj. terme de Grammaire. Qui est opposé au genre masculin. » *Table, cheminée, porte, fenêtre,* sont du genre féminin. » L'article du féminin est *la* ou *une*. Voy. LA. Voy. GENRE. Voy. MASCULIN.

FÉMINISER, faire du genre féminin. Il ne se dit que de certains mots que l'usage a rendus féminins, de masculins qu'ils étoient. » L'usage a féminisé le mot *Epigramme*, et plusieurs autres.

FEMME, s. f. [Fame : 2^e e muet.] La femelle de l'homme. *Trév. Acad.* Cette définition paraît contraire aux Remarques du mot *Femelle*; mais on se sert de ce mot pour abréger. » Dieu tira la femme de la côte d'Adam. » Les femmes sont naturellement timides. — *Femme* se dit plus particulièrement de celles qui sont mariées, et par opposition à *Fille*. » Les Femmes et les Filles; et relativement au mari. » C'est la femme de M. un tel. » C'est sa femme.

Vous ne vous direz point, ni Monsieur, ni Madame;

Il sera votre époux, et vous serez sa femme.

Destouches.

Il faut que je ménage un cruel qui me brève!
Sa femme est sa compagne, et non pas son esclave.

La Chaussée.

— On dit quelquefois *la femme* pour les femmes. Voy. SINGULIER à la fin. — En style familier, *prendre femme*, se marier. » Il y a des choses qu'il faut faire sérieusement, comme de *prendre femme*, par exemple. *Sév.* — On dit, burlesquement, quand il pleut et qu'il fait soleil en même temps, que *le diable bat sa femme*. Voy. APPÉTIT, DIEU.

Rem. 1^o. *Femme* s'emploie quelquefois comme adjectif. » Faut de pouvoir se rendre homme, les femmes nous rendent femmes. *J. J. Rousseau.* » Chaque femme de Paris renferme dans son appartement un serrail d'hommes plus femmes qu'elles. *Id.*

2^o. On dit, cette femme est *Auteur, Poète, Philosophe, Médecin, Peintre*, etc. et non pas *Autrice, Poëtesse, Philosphesse, Médecine, Peintresse*. Réflex. Voy. AMATRICE.

3^o. *Femme de Chambre*, femme ou fille, qui sert une Dame à la chambre. Le peuple dit volontiers, *fille de chambre*, quand elle n'est pas mariée, mais ce n'est pas le bel usage. — Au pluriel, il est du bon ton de dire *mes femmes, ses femmes*, sans ajouter *de chambre*. » Vos femmes sont étonnées d'employer plus de temps à s'ajuster elles-mêmes, qu'à parer leur maîtresse. *Coyer.* » Ma maîtresse même voulut me voir, sur le récit que ses femmes lui firent de moi. *Mariv.*

FEMMELETTE, s. f. [Famelète : 2^e et dern. e muet; 3^e é moy.] Terme de mépris. Femme d'une esprit très-simple et très-borné. On le dit quelquefois des hommes. » Ce n'est pas un homme; ce n'est pas une femme; c'est une femmelette.

FENAIISON, s. f. [Fenèzon : 1^{re} e muet. 2^e é moy.] La saison où on coupe les foins.

FENDANT, s. m. FENDEUR, s. m. FENDRE, v. act. [Fandan, deur, dre : 1^{re} lon. 2^e lon. au 1^{er}, e muet au troisième.] *Fendant* s'est dit autrefois pour, un coup donné du tranchant d'une épée de haut en bas. — Il ne se dit que dans cette locution proverbiale, *faire le fendant*, le résolu, l'entendu. — *Fendeur*, celui qui fend, en parlant du bois. » *Fendeur de bois.* — *Fendeur de naseaux* (st. prov.) faux brave;

fanfaron. Qui fait le mauvais, qui menace.

FENDRE, *diviser*. Il se dit des *personnes* et des *choses*, comme *sujet*, et des *choses* seulement, comme *régime*. » Fendre un arbre, fendre du bois, fendre la tête d'un coup de sabre. » Il veut fendre un cheveu en quatre; il est trop raffiné dans ses distinctions, dans ses remarques. — » La trop grande sécheresse fend la terre. » La gelée fend les pierres. » Oiseau qui fend l'air; navire qui fend l'eau, les vagues, etc. — Figurément, fendre la presse, les bataillons, les escadrons des ennemis. » Bruit qui fend la tête. » Cette triste nouvelle fend le cœur.

FENDRE est aussi *recip.* et *neutre*. » Ce bois se fend aisément: cette muraille commence à se fendre. » La tête me fend du bruit qu'on fait. » Le cœur me fend de douleur, de voir souffrir, etc.

FENDU, *DE*, *partic.* du V. Fendre et *adj.* Avoir les yeux bien fendus, grands et un peu longs; la bouche fendue jusqu'aux oreilles (*st. plaisant*) la bouche fort grande. » Cheval qui a les naseaux bien fendus, les narines ouvertes. — Homme bien fendu, qui est de taille à bien embrasser un cheval.

FENÊTRAGE, *s. m.* FENÊTRE, *s. fém.* [1^{re} et dern. *e* muet; 2^e *e* ouv. au 2^d] Fenêtre, est une ouverture dans une muraille pour donner du jour. Il se dit aussi du bois et du vitrage dont elle est garnie. — Fenêtrage est un terme collectif. Toutes les fenêtres d'une maison. » Ouvrir, fermer les fenêtres. Mettre la tête à la fenêtre, regarder par la fenêtre, etc. » Le fenêtrage de ce Palais est tout de glaces. » Ce fenêtrage est mal-entendu.

Rem. On dit aujourd'hui, plutôt *croisée* que *fenêtre*, en parlant des fenêtres des maisons au-dessus du commun. On laisse le mot de *fenêtre* au peuple. » Il y a dans cette maison dix croisées à chaque étage. » L'oncle et la nièce occupoient une croisée. Marm. Cependant, quand on parle indéfiniment, comme dans les phrases citées plus haut, on dit *fenêtre*.

Ce mot entre dans plusieurs expressions du style familier et proverbial. — Jeter tout par les fenêtres, être prodigue et dissipateur. — Entrer par les fenêtres, réussir par des voies détournées. — On dit, dans un autre sens, d'un importun, que,

si on le chasse par la porte, il rentre par les fenêtres. — On dit aussi de ce qui est indispensable, qu'il faut en passer par là, ou par la fenêtre. Et d'un fanfaron, en s'en moquant, si l'on n'y prend garde, il jettera la maison par les fenêtres.

FENIL, *s. m.* [1^{re} *e* muet: mouillez l'l finale.] Il ne se dit que du lieu où l'on serre le foin à la campagne. Ailleurs on dit, grenier à foin.

FENOUIL, *s. m.* FENOUILLETTE, *s. f.* [Fe-nouil, nou-gliè-te: 1^{re} *e* muet: mouillez l'l finale du 1^{er}, et les ll du 2^d: 3^e *e* moy. 4^e *e* muet.] Fenouil est une plante aromatique. On le dit aussi de la graine de cette plante. — Fenouillette est, 1^o Eau-de-vie distillée avec la graine de fenouil. 2^o Pomme qui a le goût du fenouil.

FENTE, *s. f.* [Fante: 1^{re} lon, 2^e *e* muet.] Crevasse, ouverture en long, intervalle entre deux choses mal jointes. Trév. Crevasse dit trop, et signifie une ouverture plus grande qu'une fente. » Regarder par la fente d'une porte. » Il s'est fait beaucoup de fentes dans cette muraille. — On dit aussi la fente d'une chemise, d'un haut de chausses, en parlant des ouvertures qu'on y fait.

FÉODAL, *ALE*, *adj.* FÉODALEMENT, *adv.* FÉODALITÉ, *s. f.* [1^{re} *e* fer. 4^e *e* muet au 2^e et au 3^e. Fé-odal, dale, dale-man, dalité.] Féodal, qui concerne le fief. » Droit féodal, Seigneur féodal. Retrait féodal. Matières féodales. — Féodalement, en vertu du droit de fief. » Saisir une terre féodalement. — Féodalité, est, 1^o Qualité de fief. 2^o La foi et hommage dûs au Seigneur du fief.

FER, *s. m.* [L'e est ouv. et lon. l'r se prononce.] 1^o Métal fort dur, et heureusement fort commun, dont on fait toute sorte d'armes et d'instrumens pour les arts. » Barre de fer. Batre le fer. » Le fer se rouille aisément. — Les Poètes ont appelé siècle de fer, le siècle le plus dur et le plus barbare. On le dit encore d'un siècle où règne l'injustice, où tout le monde souffre.

2^o Fer, en style oratoire et poétique, poignard, épée, sabre, etc. » Il se plongea le fer dans le sein. » Vaincre les ennemis, autant par la clémence, que par le fer. — 3^o Fer de cheval, ou absolument fer, est un fer dont on garnit la corne des pieds des

des chevaux. *Fer à cheval*, est un terme de fortifications et d'architecte. Ouvrage fait en demi-cercle autour d'une place. — Escalier à deux rampes et en demi-cercle. — 4°. *Fer*, instrument de fer pour repasser le linge. — 5°. *Fers* au pluriel, chaines, cepts, menottes. » *Être*, ou *mettre aux fers*, ou *dans les fers*. — *Aax* est plus usité que *dans*. » Le peu qui restoit de l'équipage demanda la vie, et fut mis dans les fers. Marm. — *Fig.* (st. post.) L'état d'esclave. » L'amour le tient dans ses fers. — 6°. Outils de fer. » *Fers* à friser, à faire des gaîtres, des oublies. *Fers* pour découper. *Fers* à dorer.

FER fournit à plusieurs locutions figurées du style simple ou proverb. — *Employer le fer et le feu*, les remèdes les plus violens. — *Mettre les fers au feu*, commencer sérieusement à poursuivre une affaire. — On dit, en ce sens, que *les fers sont au feu*, qu'on y travaille. — *A fer et à clou*, solidement. » Vous savez bien que notre Cardinal (de Retz) *l'est à fer et à clou*. Sév. Il voulait quitter le chapeau; le Pape ne voulut pas y consentir. — Il a un *corps de fer*: il est robuste et infatigable. — *Tomber les quatre fers en l'air*, se dit, au propre, d'un cheval; au figuré, d'un homme renversé, et qui est tombé sur le dos.

FER-BLANC, s. m. FERBLANTIER, s. m. [*Férblan*, *blan-tié*: 1^{re} l'ouv. 2^e lon. 3^e l'fer. — L'Acad. met un tiret au 1^{er}, et n'en met point au 2^d. — Il semble que l'étymologie demanderait qu'on écrivît *Fer-blancier*, mais l'usage est pour *ferblantier*.] Le *fer-blanc* est un fer en lame mince, recouvert d'étain. — *Ferblantier*, ouvrier en fer-blanc. — Suivant *Richelet*, ce mot ne se dit que par le peuple; les gens du métier disent, *Taillandier en fer-blanc*. L'usage a donc changé: tout le monde dit aujourd'hui *Ferblantier*.

FÉRIAL, ALE, adj. FÉRIE, s. f. [1^{re} l'fer. 2^e lon. au dern.] *Férie*, chez les Romains signifiait *cessation de travail*. Les *Féries* étaient distinguées des *fêtes*, en ce que celles-ci étaient célébrées par des sacrifices et des jeux, au lieu que celles-là n'étaient marquées que par le repos. — *Férie*, dans l'Église Romaine, est un mot par lequel on distingue cinq jours de la semaine, depuis le Lundi, qui est la *seconde*

Tome II.

Férie, jusqu'au Vendredi, qui est la 6^e. Le Dimanche et le Samedi gardent leur nom, et ne s'appellent point la 1^{re} ou la 7^e *Férie*. — On dit, en ce sens, *Office de la Férie*, ou *Office Férial*.

* On a dit autrefois, *jours férids*. On dit plutôt *jours fêlés*. Trév. Et mieux encore, *jours de fête*.

FÉRIR, v. acc. FÉRU, RÔE, adj. Blessé. Blessé. Vieux mots: ils se sont conservés dans les phrases suivantes. » *Sans coup férir*. Sans rien hazarder. » Il en est venu à bout *sans coup férir*. » Il est *feru*, il est irrité, indisposé contre, etc. » Il est *feru de cette femme*; il en est amoureux.

FERMAGE, s. m. Prix dont on est convenu pour une ferme.

FERMANTE, adj. f. il ne se dit guère qu'avec *porté* et au plur. » *A portes fermantes*, quand on ferme les portes d'une ville. » Chacun part le soir *à portes fermantes*. J. J. Rouss. — L'Acad. dit aussi, *à jour fermant*, quand le jour est fini. Le Rich. Port. *A nuit fermante*, quand la nuit approche. Un Auteur dit, *à la nuit*, qui n'est pas si bien. » *A la nuit fermante*, toutes les rues de la peuplade retentissent de pieux cantiques. *Let. Edif.*

FERME, adj. adv. et subst. [1^{re} l'ouv. 2^e e muet.] *Ferme*, adj. est, 1°. Qui tient fixement à quelque chose. » Le plancher est *ferme*, la cloison n'est pas *ferme*. — 2°. Qui se tient sans chanceler, sans s'ébranler. » *Être ferme à cheval*, sur ses étriers, sur ses piés. *Atendre*, combattre de pied *ferme*. — 3°. Fixe, assuré, en parlant du regard, de la voix, de la contenance, de la parole, du ton. » Avoir la voix, le regard, la contenance, la parole *ferme*. Répondre d'un ton *ferme*. — 4°. Fort, robuste. La main, le poignet *ferme*, les reins *fermes*. — 5°. Compact et solide. » Terrain *ferme*. Poisson qui a la chair *ferme*. — 6°. Figurément, constant, inébranlable, invariable. » Âme, courage, résolution *ferme*. *Ferme propos*, *ferme croyance*, espérance, foi *ferme*. » Être ou demeurer *ferme* dans ses résolutions.

Ferme suit, ou précède, au choix de l'Orateur, qui doit consulter l'oreille et le goût. » C'est un homme *ferme*. C'est le *ferme* soutien de cette maison. *Ferme* homme et soutien *ferme* seraient également ridicules. Voyez CONSTANT. — Il régit à et

G g

l'infinif. » Il demeura *ferme* à la rejeter. » Ils sont laborieux, adonnés au comerce, *fermes* à conserver la pureté des anciennes lois: *Téléme.*

FERME, adv. Fortement, d'une manière ferme. Parler *ferme*, heurter *ferme*, fraper *ferme*, ou *fort et ferme*. Tenir une chose bien *ferme*. — *Faire ferme*, ne pas lâcher le pied. » *Faites ferme*, braves Troyens, ne fuyez pas devant les Grecs. *Mme. Dacier, Iliade.* — *Tenir ferme*, ne pas se laisser gagner. * *Marivaux* dit, *se tenir ferme*, qui n'est pas si bon, qui est même mauvais. * *L'Abé Prévot* lui fait régir le datif. » Les Patriotes tenoient *ferme* aux vieilles maximes. *Hist. des Stuarts.* On dit plutôt avec le régime, *tenir fortement* à... *Soutenir* ou *nier fort et ferme*, avec beaucoup d'assurance et sans hésiter. *Mme. de Sévigné* dit aussi, *penser ferme*. Celui-ci n'est pas trop sûr. » *Elle pense ferme*, comme vous disiez : ce qu'elle a résolu est immanquable. = *Ferme!* interjection. Courage ! Tenez *ferme*. » *Ferme!* ne mollissez pas.

Mesdames, à votre aise ! il ne faut point se rendre.

Ferme! Continuez à ne vous pas entendre !

La Chaussée.

FERME, s. f. est, 1°. Petit domaine de campagne. 2°. Bail ou louage, moyennant certain prix qu'on donne tous les ans au propriétaire. Bail à *ferme*. Bailler, prendre à *ferme*. » *Les fermes du Roi, les cinq grosses Fermes.* = 3°. Il se dit de la décoration du fond du théâtre.

FERMENT, adv. [*Fèrman* ; 1^{re} é ouv. 2^e e muet.] 1°. D'une manière ferme. » *Ataché fermement.* » S'appuyer *fermement*. = 2°. Avec assurance ; constamment. Croire, soutenir *fermement*. Persister *fermement* dans son opinion.

FERMENT, s. m. [*Fèrman* ; 1^{re} é ouv. 2^e lon.] Levain. Celui-ci est du discours ordinaire ; l'autre ne se dit que chez les Savans.

FERMENTATION, s. f. **FERMENTER**, v. n. [*Fèrmanta-cion, té* ; 1^{re} é ouv. 2^e lon. 3^e é fer. au 2d.] *Fermentation*, est le mouvement des parties causé par le ferment. *Fermenter*, s'agiter, se diviser par le moyen du levain, du ferment. » *La fermentation des humeurs.* » *La pâte fermenté.* » *Les humeurs fermentent.* Voyez EFFER-

VESENCE.

REM. *Fermenter* n'est plus que neutre. Autrefois on le faisait actif et récip. » Il se mêle avec les esprits quelque matière capable de les fermenter. **MALLEBR.** Dites, de les faire fermenter. » Si le sang ne se fermenté pas assez, les esprits animaux seront languissans. *Mallebr.* On dirait aujourd'hui, si le sang ne fermenté pas assez. Dans le *Dict. de Trév.* on dit aussi, les corps qui se fermentent, et le levain de l'estomac qui fermenté les alimens. On doit dire, les corps qui fermentent : le levain fait fermenter, etc.

FÈRMER, v. act. [*Fèrmé* ; 1^{re} é ouv. 2^e é fer.] 1°. Clôre ce qui est ouvert. » *Fermer une chambre, un coffre, la porte, la fenêtre, etc.* — Par extension, *fermer une lettre, un paquet, fermer un chemin, un passage.* — *Fermer la main, les yeux, la bouche, etc.* — *Figurément : fermer les yeux à la lumière, se refuser à l'évidence ; aux vanités du monde, être en garde contre ses vanités. Fermer l'oreille à... ne pas vouloir ouïr.* » *Fermer l'oreille aux médisances, etc.* Voyez **BOUCHE, CHEMIN, LETTRE, PALAIS, PAQUET, PASSAGE, PORT, POSTE, YEUX, etc.** = 2°. Enclôre. *Fermer un parc, un jardin, une ville. Fermer de murailles, de haies, de fossés.* = 3°. V. n. sans régime. » Ces fenêtres ne ferment pas bien. » Les portes de la ville ferment à telle heure ; et fig. (st. fam.) Il parle toujours, la bouche ne lui ferme jamais. = 4°. V. réc. » Cette porte ne peut pas se fermer. » Cette plaie se fermera bientôt. — Il est beau au fig.

Mon âme, malgré moi, se ferme à l'espérance.

Marin, Frédéric.

Rem. 1°. * *Fermer*, pour *enfermer*, est un gasconisme. » *Fermez vos livres dans cette armoire.* » *Fermez les brebis dans la bergerie.* *Gasc. Corr.* Et ainsi, *se fermer* pour *s'enfermer*. » *Se fermer dans sa chambre, dans un cloître.* *Ibid.*

2°. * *Se fermer*, s'arrêter, se fixer à, est un italianisme. Dans le *Dict. de Trév.* on se contentait de dire que cette expression n'est pas ordinaire. » *Il s'est fermé là :* il n'en donnera pas davantage. On l'a supprimé dans les dern. édit.

3°. On dit, *fermer la marche*, être le dernier. *Bossuet* a dit, dans le même sens,

que Malachie avoit fermé les Prophéties de l'ancien peuple, pour dire, qu'il a été le dernier des Prophètes. Ces expressions figurées, consacrées par l'usage, ne doivent pas se transporter à d'autres mots.

FERMETE, s. f. [Ce mot réunit les 3 e principaux, l'é ouv l'e muet, et l'é fer.]
1°. Etat de ce qui est ferme. » Ces pilotis n'ont point de *fermeté*. — 2°. Qualité de ce qui est compacte. Il ne se dit que du poisson. » Le turbot tient du goût et de la *fermeté* de la sole. — 3°. *Figurément*, Constance. *Fermeté* de cœur, d'âme, de courage. » N'avoir point de *fermeté* dans l'esprit, dans les résolutions, dans l'adversité.

Rem. Le P. Bouhours avoit dit *fermeté de style*. Il s'est critiqué lui-même dans les *Doutes d'un Gentilhomme Breton*. Mais il me semble que sa critique n'est pas juste; car, outre que par analogie on peut dire, *fermeté de style*, puisqu'on dit, *un style ferme*, cette expression est reçue par l'usage, et a été et est encore employée par de bons Auteurs.

FERMETÉ est pour le bien, *Opiniâtreté*, pour le mal: l'une est une vertu, l'autre est un vice. Voyez **STABILITÉ**.

FERMETURE, s. f. **FERMOIR**, s. m. [*Férmétûre, moir*; 1^{re} é ouv. 2^e e muet au 1^{er}, 3^e lon.] *Férmétûre*, en matière de Menuiserie et de Serrurerie; ce qui sert à fermer. » La *fermetûre* d'une boutique, d'une chapelle. — *Fermeoir*, agrafe d'argent ou d'autre métal, qui sert à tenir un livre fermé. » Mettre des *fermeoirs* à des heures.

FERMIER, **IÈRE**, s. m. et f. [*Férmie*; *miè-re*, 1^{re} é ouv. 2^e é fer. au masc. è moy. et long au fém.] Celui, celle qui prend des droits ou des héritages à ferme. *Fermière*, se dit le plus souvent de la femme du fermier d'un petit domaine. » C'est le *fermier* d'une telle terre. Les *Fermiers-Généraux*. » Il est *Fermier-Général*.

FÉROCE, adj. **FÉROCITÉ**, s. f. [1^{re} é fer. dern; e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] Qui est farouche et cruel. — Caractère de ce qui est féroce. » Animaux, bêtes *féroces*. » Homme brutal et *féroce*. » C'est un esprit *féroce*. » Naturel, regard, humeur *féroce*. — » La *féroce* est naturelle au lion, au tigre. » La *féroce* de ces peuples sauvages. *Féroce* d'humeur, d'esprit, de caractère.

FÉROCE aime à suivre le substantif. Il peut pourtant le précéder élégamment. » Le *féroce* amour des conquêtes. J. J. Rousseau.

De *féroces* vainqueurs égorgeront leurs femmes, Leurs filles, leurs vieillards et leurs tendres enfans.

Le Franc.

FERRAILLE, s. f. **FERRAILLER**, v. n. **FERRAILLEUR**, s. m. [*Férrâ-glie, glié, glieur*, 1^{re} é ouv. Pron. l'r fortement. 2^e lon. Mouillez les ll; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Férrâille*, vieux morceaux de fer, usés ou rouillés. » Vendeur de vieille *férrâille*. — *Férrâiller*, s'escrimon, se battre. — *Figur.* (st. plaisant ou critique) Disputer. » Maintenant on s'amuse (au Parlement d'Angl.) à *férrâiller* avec les Ministres sur le nombre des soldats et des matelots. *Linguet*. — *Férrâilleur*, *Bretteur*, qui fait profession de se battre.

FERRANT, adj. m. [*Férran*: 1^{re} é ouv. 2^e lon. l'r a le son fort.] Il se joint toujours au mot *Maréchal*. Qui ferre les chevaux.

FERREMENT, s. m. [*Férréman*: 1^{re} é ouv. l'r doit être prononcée fortement. 2^e e muet.] Outil de fer. » On trouva sur ce voleur toute sorte de *ferremens*. Ce mot est peu usité. L'*Acad.* dit. » Les *ferremens* d'un chirurgien. On ne pourrait le dire que par mépris. On dit, *instrumens*.

FERRÉ, **ÉE**, adj. **FERRER**, v. art. [*Férré, ré-e, ré*: 1^{re} é ouv. l'r est forte; 2^e é fer. long au 2^d.] l'adj. a plusieurs sens suivant les noms auxquels il se joint. *Chemin ferré*, dont le fond est ferme et pierreux. — *Style ferré*, qui a de la dureté. — *Eau ferrée*, où l'on a plongé un fer ardent ou rouillé. — *Fig.* (st. famil.) *Homme ferré*, qui possède parfaitement la matière dont on parle; *ferré à glace*, capable de se bien défendre si l'on l'attaque sur un sujet. — *Gueule ferrée*, qui mange le potage extrêmement chaud, ou, qui dit facilement des injures et des duretés. — *Avaleur de charrettes ferrées*, fanfaron, ou grand mangeur.

FERRER, est 1°. Garnir de fer. » *Ferrer* une porte, une fenêtre, un lit, une armoire, etc. — 2°. Garnir de fers les pieds des chevaux; de quelque métal que soient ces fers. Ainsi, dans la magnificence des triomphes on a dit *ferrer d'or, d'argent*. Quand on dit *ferrer* tout seul, on l'entend des fers ordinaires, qui ne sont que de fer. — *Ferrer à glace*, mettre des fers cramponés. — 3°. *Fer-*

rer des aiguillettes, en garnir les extrémités, soit de fer blanc, soit de cuivre ou d'argent.

— On dit, dans le st. *fig. famil.* d'une personne difficile à gouverner, à persuader, qu'elle n'est pas aisée à *ferrer*. » Ce Mr. de Nevers, si difficile à *ferrer*. . . Il épouse enfin. *Sév.*

— *Ferrer la mule*, faire des profits illicites; il se dit sur-tout des domestiques ou commissionnaires, qui font payer plus qu'ils n'ont donné ce qu'ils ont acheté pour le compte d'autrui. Cette expression proverbiale vient de l'Empereur Vespasien, qui s'étant aperçu que son mulier avoit arrêté sa litière, sous prétexte de faire *ferrer* sa mule, pour donner le tems à un solliciteur de présenter sa supplique, demanda au mulier combien valait le fer de sa mule, et voulut en avoir sa part. *Le Gendre.*

FERRET, s. m. FERREUR, s. m. [1^{re} & ouv. 2^e e moy. au 1^{er}.] Ils ne se disent qu'avec aiguillettes. » *Ferret* (fer) *d'aiguillettes*. » *Erreur d'aiguillettes*, qui les ferre. Voy. FERRER, n. 3^o.

FERRON, s. m. FERRONNERIE, s. f. FERRONNIER, IÈRE, s. m. et f. [1^{re} & ouv. 3^e e muet au 2d, & fer. au 3^e, e moy. et long au 4^e.] Le premier se dit d'un marchand de fer en bârres. (L'Acad. ne le met pas.) Le second du lieu où l'on fabrique et l'on vend les grôs ouvrages de fer ou de cuivre. Le 3^e de celui et de celle qui vend des ouvrages de fer.

FERRUGINEUX, EUSE, adj. [*Ferugineus*, *neus* : 1^{re} & ouv. l'n a le son fort : 4^e lon.] Qui tient de la nature du fer, qui a des parties de fer. » *Terre ferrugineuse*. Eaux (minérales) *ferrugineuses*.

FERRURE, s. f. [1^{re} & ouv. 2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Garniture de fer des portes des fenêtres, des roues, etc. * En Provence, on dit *ferrement* : c'est un mot du pays et du patois. — 2^o. Action de *ferrer* les chevaux et le fer qu'on y emploie. » Tant pour *la ferrure de quatre chevaux*. » 3^o. La manière de *ferrer* un cheval. » *Ferrure à la française*, à la hongroise, à la polonoise.

FERTILE, adj. FERTILEMENT, adv. [*fertilis*, *tileman* : 1^{re} & ouv. 3^e e muet.] *Fertile*, qui produit, qui rapporte beaucoup. *Fertilement*. Abondamment; avec fertilité.

FERTILE, suit ou précède le nom qu'il modifie. » *Champ, terre, pays fertile*.

De fertiles cailloux semant d'afreux déserts.

De Lille.

Et les arbres plantés sous son fertile *auspice*.

Auront encor des fruits pour nos derniers neveux.

Gresset.

Rousseau parlant des Dieux dit,

Et sans cette bonté fertile

Leur foudre souvent inutile,

Gronderoit en vain dans leurs mains.

Je ne sais si *auspice fertile* et *bonté fertile* sont des expressions bien propres. En tout cas elles ne sont que de la haute poésie. — En général, *fertile* aime à suivre. » *fertile* champ, *fertile* terre, formeraient des inversions dures à l'oreille. — Cet adjectif régit quelquefois la prép. *en*. » *Terre fertile en blé*, *en vin*. » Les autres îles sont *fertiles en* plusieurs sortes de vivres excellens. Voy. D'ANSON. » Il est *fertile en* ressources, *en* inventions, *en* expédiens. — On dit *figurément*, esprit *fertile*, qui produit beaucoup et facilement; sujet ou matière *fertile*, qui fournit beaucoup de choses.

FERTILISATION, s. f. FERTILISER, v. act. [*Fertiliza-cion*, *zé* : 1^{re} & ouv. dern. & fer. au 2d.] Action de *fertiliser*, de rendre fertile. Ces mots ne sont pas anciens dans la langue, sur-tout le substantif; mais ils sont bien établis. Le verbe sur-tout est très-beau et fort usité. » Le fumier *fertilise* les terres. » Le Nil *fertilise* toute l'Égypte. — L'Acad. ne met point *fertilisation*.

FERTILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est fertile. Il se dit au propre et au figuré. » La bonne culture est ce qui contribue le plus à la *fertilité* de la terre. » *Fertilité* d'esprit, d'imagination.

REM. *Fertilité*, ne se dit que de la terre et des plantes : pour les animaux on doit dire *fécondité*. Mme de Coulanges faisant compliment de condoléance à Mme de Grignan, sur la mort du petit Marquis de Simiane, dit : » La jeunesse et la *fertilité* du père et de la mère doivent donner de grandes espérances de voir bientôt cette perte réparée. — *Fécondité* vaudrait mieux pour la mère; mais pour le père, il serait aussi ridicule que *fertilité*. — M. Beauzée compare ces deux mots. Il semble, dit-il, que la *fécondité* vienne de la nature, et que la *fertilité* tienne plus de l'art. » La chaleur du soleil, la pluie du ciel *fécondent* la terre; le labour, les engrais la *fertilisent*. » Un esprit, heureusement né, peut être *fécond* en grandes idées : un esprit naturellement moins fécond, peut devenir *fertile* par la culture, l'étude et le travail.

FÉRU. Voy. FÉRIR.

FERVEMENT, adv. **FERVENT**, ENTE, adj. **FERVEUR**, s. f. [*Férvaman, van, vante, veur*: 1^{re} é ouv. 2^e lon. au 2d et 3^e.] La *ferveur* est l'ardeur, le zèle avec lesquels on se porte aux choses de piété, de charité, etc. *Fervement*, avec *ferveur*. *Fervent*, qui a de la *ferveur*. » Prier, servir Dieu avec *ferveur*. » Être plein de *ferveur*. » *Ferveur* de novice, *ferveur* passagère. » Homme extrêmement *fervent*. » Zèle *fervent*; dévotion *fervente*. » S'aquiter *fervement* des devoirs de la Religion.

Rem. Sur ce vers de *Corneille*.

Entre tous ces Amans, dont la jeune *ferveur*.

L'*Acad.* remarque que ce mot de *ferveur* est plus propre pour la dévotion que pour l'amour. *Rousseau* l'a employé dans sa comédie du *Flateur*.

Mes caresses, mes soins, ma trompeuse *ferveur*,
M'ont de cet homme là su gagner la faveur.

Il y a aparence que c'est la rime, qui a fait préférer ce mot à un autre, qui aurait été plus propre. — Il est plus suportable dans ces vers du même Poète, tirés de sa cinquième Épître.

Peu m'ont aussi vu briguer la faveur.

Qu'obtient des Grands une aveugle *ferveur*.

Dans cet endroit, le Poète compare le zèle empessé des courtisans à celui des dévots. — Mais ce mot fait fort mal dans cette phrase du *Hamlet* de *Shakespeare*: » Ce point, où tout est consommé, doit être désiré avec *ferveur*: — Pourquoi ne pas dire avec *ardeur*?

FÉRULE, s. f. [1^{re} é fer. dern: e muet.] Instrument, dont on frappe les mains des écoliers. — Espèce de plante.

FESSE, s. f. **FESSER**, v. act. **FESSEUR**, **FÛSE**, s. m. et f. [*Fèce, cé, ceur, celze*: 1^{re} é moy. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, lon. au dern.] *Fesse*, est la partie charnûe du derrière de l'homme et de quelques animaux à quatre pieds: *Fesser*, fouetter. *Fesseur*, celui, qui fouette. — On dit, *populairement*, n'aller que d'une *fesse*, agir nonchamment; avoir chaud aux *fesses*, avoir grand peur. — En avoir dans les *fesses*, recevoir quelque échec, quelque dommage. — *Fesser* bien son vin, en boire beaucoup, sans en être incomodé. — *Fesser* le caïer, faire diligemment des rôles d'écritûres.

FESSE-CAÏER, celui qui gâgne sa vie à faire des écritûres pour les autres. — *Fesse-mathieu*, usurier, homme, qui prête sur

gage. — Quelques-uns le disent simplement de tour avare.

Rem. Ces deux mots ne doivent point prendre d's au pluriel. » Ce sont deux *fesse-caïer*, trois *fesse-mathieu*.

FESSIER, s. m. **FESSU**, **ÛE**, adj. [*Fécier, su, sù-e*: 1^{re} é moy. 2^e é fer. au 1^{er}, lon. au 3^e.] *Fessier*, est un terme populaire, pour signifier les fesses de l'homme. — Il se dit aussi adjectivement de plusieurs muscles des fesses. — *Fessu*, qui a de grosses fesses.

FESTIN, s. m. **FESTINER**, v. act. [*Festein, tine*: 1^{re} é moy.] *Festin*, repas honnête et quelquefois splendide. *Festiner*, faire un festin. » Grand *festin*. Convier, inviter à un *festin*. Être toujours en *festin*. » *Festiner* ses amis. — *Festin*, est de tous les styles: *festiner*, n'est que du style familier.

La *Fontaine* emploie *festiner* neutralement.

Il vient: l'on *festine*, l'on mange.

Chacun étoit en belle humeur.

FESTON, s. m. [*Feston*: 1^{re} é moy.] Faisceau de petites branches d'arbres, garnies de leurs feuilles, et entremêlées de fleurs et de fruits. — Ornement d'Architecture, qui représente ces sortes de festons.

Ce n'étoient que *festons*, ce n'étoient qu'astragales.

FESTONER, v. act. Découper en festons.

» *Festoner* des manchettes, etc.

FESTOYER, c'est ainsi qu'écrit l'*Acad.* mais l'usage le plus commun, l'analogie et l'étymologie française sont pour *fétoyer*. Voy. ce mot. — Dès le milieu du siècle dernier, on disait *fétoyer*. — M. l'Ab. *Garnier* dit d'après l'*Acad.* » *Festoyer* ses amis. *Hist. de Fr.*

FÊTE, s. f. **FÊTER**, v. act. [1^{re} é ouv. et long: 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Fête*, est 1^o. un jour consacré au service de Dieu en mémoire de quelque mystère, ou en l'honneur de quelque saint; durant lequel il n'est pas permis de travailler. » Célébrer, chominer, solenniser une *fête*. Le 1^{er} et le 3^e sont de tous les styles: le 2d n'est que du style simple. » *Fête comandée*, ou de *comandement*. — La *fête* d'une personne, est le jour de la fête du Saint, dont elle porte le nom. *Payer sa fête*: Faire un festin à ses amis le jour de sa *fête*. — 2^o. Réjouissance publique, qui se fait en des occasions extraordinaires. — On le dit par extension des réjouissances qui se font en des assemblées particulières. » *Donner une fête*; une grande *fête*.

FÊTER, chommer, célébrer une fête. « On fête aujourd'hui un tel saint. — On dit, proverbialement d'une personne, qui n'a ni crédit, ni autorité; c'est un saint qu'on ne fête point. — Homme bien fêté, qui est bien reçu par-tout. » Ronsard, dans son siècle, fut aussi fêté que Voltaire dans le nôtre. *Ann. Litt.*

Rem. Les Gascons disent, fête de la Pâque, de la Pentecôte, de la Noël, de Toussaint. Il faut dire, de Pâque, etc. de la Toussaint. *Gasc. Corr.* — Fête, s'emploie dans plusieurs expressions du style familier. Faire fête à... Caresser, faire amitié. « A Ormesson nous vîmes un grand chien, qui vint à la portière du carrosse me faire fête. Voit.

Chacun en répond sur sa tête.

Guillot les crut et leur fit fête.

LA FONT.

Troubler la fête, troubler la joie.

Ce régal fut fort honnête.

Rien ne manquoit au festin.

Mais quelqu'un troubla la fête,

Tandis qu'ils étaient en train. *Id.*

On dit, proverbialement, il ne s'est jamais trouvé à telle fête; il n'a jamais rien vu de pareil. « Nous suions tous à grosses gouttes: jamais les thermomètres ne s'étoient trouvés à telles fêtes. *Sév.* — Se faire de fête, se rendre nécessaire; se mêler d'une chose où l'on ne nous appelle pas. — Il n'est pas toujours fête, on ne fait pas tous les jours bonne chère, ou l'on n'a pas tous les jours le même bonheur. » Aujourd'hui ma lettre ne sera pas si longue, par la raison qu'il n'est pas toujours fête. *M. de Coulanges.* — On dit de celui qui annonce comme une nouvelle ce que tout le monde sait depuis long-temps, qu'il devine les fêtes, quand elles sont venues; — Il ne faut pas chommer la fête avant qu'elle arrive: il ne faut pas se réjouir, ni s'affliger avant le tems.

FÉTIDE, adj. [1^{re} é fer. 3^e e muet.] Qui a une odeur forte et désagréable. « Huile fétide.

FÊTOYER, v. act. [Fê-toa-ïé: 1^{re} é ouv. dern. é ferm. — L'Acad. écrit festoyer. Voy. ce mot.] Bien recevoir quelqu'un, lui faire bonne chère. « Fêtoyer ses amis. — Faire fête à... » Il sembloit que la terre et le ciel... Vouloient fêtoyer la plus belle Princesse du monde. *Voit.* « Auteurs, dont la modestie sait se mettre à l'aise, en se fêtoyant eux-

mêmes sous un nom emprunté. *Sabat.* Trois siècles, etc. — Dès le milieu du siècle dernier, ce mot començait à vieillir, et *La Bruyère* le met au nombre des termes qu'il regrettoit. « *Verd* ne fait plus verdoyer, ni fête, fêtoyer, ni larme, larmoyer. — Fêtoyer, s'est pourtant soutenu, mais seulement dans le style familier; badin ou critique.

FÊTU, s. m. Brin de paille. — On dit (st. prov.) d'une chose, dont on ne fait nul cas, qu'elle ne vaut pas un fêtu; qu'on n'en donnerait pas un fêtu. — Tirer au court fêtu. On dit plus ordinairement, à la courte paille.

FEU, s. m. [Monosyllabe, dout. au sing. long au pluriel, feux.] 1^o. L'un des quatre élémens, qui est chaud et sec. « Souffler, alumer, atiser, dériser, éteindre, entretenir, couvrir le feu. » Mettre le feu à une maison. « Le feu a pris à ce lambris. » La ville était toute en feu. « Crier, courir au feu. » Se tenir au coin du feu. « Mettre le pot au feu. — 2^o. Cheminée où l'on fait du feu. « Chambre à feu. » Il y a dix feux dans cette maison. — 3^o. Ménage, famille. « Ce village est composé de cent eux, il y a cent feux. — 4^o. Flambeaux, torches, faraux. » On avait allumé des feux sur toute la côte. « Il est défendu de chasser, de pêcher au feu. — 5^o. Coups des armes à feu. » Être exposé au feu; ou être sous le feu des ennemis. « Les Anglais faisaient grand feu. — 6^o. Météores enflammés, la foudre, les éclairs. » L'air était tout en feu. « Le feu du Ciel. — Poétiquement, les feux du firmament, les feux de la nuit, les astres. — 7^o. Brillant, éclat. » Le feu d'un rubis, d'une escarboucle. « Ce diamant a beaucoup de feu. » Il a les yeux pleins de feu.

Les attributs de ton Dieu

Sur les astres, dans la nue,

Sont écrits en traits de feu. *Le Franc.*

— 8^o. Inflammation, ardeur. « Le feu de la fièvre. » Avoir le visage tout en feu. « Le feu lui montoit au visage, etc. — 9^o. Figurément, il se dit des passions: le feu de la colère, de la concupiscence. — *Pyrrhus* dit, dans *Andromaque*.

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

Le poète mêle le propre avec le figuré. Ce vers a été fort critiqué. C'est un *conceitti* à l'italienne; et on l'appellerait aujourd'hui un calembourg.

Quoi ! ton volage cœur se livrera toujours
A des feux étrangers, à de folles amours ?

La Chaussée.

10°. Sédition, mouvement populaire. »
Le feu de la discorde, de la révolte. » Toute
la ville était en feu. — 11°. Vivacité de l'es-
prit. » Orateur plein de feu : esprit tout de
feu. » Ce Peintre a un grand feu d'imagi-
nation.

12°. FEU composé, avec un grand nombre
de mots, des expressions du style simple et fa-
milier. — Prendre feu : s'échauffer, parler
avec vivacité. — Être entre deux feux,
(n°. 1°.) ataqué des deux côtés. — N'avoir ni
feu, ni lieu, (n°. 3°.) n'avoir point de re-
traite assurée; être fort pauvre. — Se jeter
dans le feu, pour éviter la fumée : s'exposer
à un grand danger, pour en éviter un moi-
dre. — Se jeter au feu pour quelqu'un,
l'aimer jusqu'à tout sacrifier pour lui.

Au feu pour lui, Monsieur, nous nous jetterions
tous...

Pardon, on n'en dit pas peut-être autant de vous.
Barthe, l'Homme personnel.

En mettre la main au feu, assurer qu'une
chôse est ou n'est pas. » J'en mettrais la main
au feu. — Jeter de l'huile sur le feu, irri-
ter des personnes déjà aigries. — Mettre le
feu sous le ventre à quelqu'un; l'encourager.
— Jeter feu et flamme, être dans une
grande colère. — Être tout de feu, plein
d'ardeur, de zèle pour, etc. » La plupart
des jeunes personnes prennent les choses vive-
ment; et dans certains momens, elles sont
toutes de feu pour la piété; mais dès que leur
imagination cesse d'être frappée, ce feu s'éteint
et elles retombent dans leur première lan-
gueur. L'Ab. Reyre, Éc. des jeunes Demoisel-
les. — La Fontaine retranche tout.

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour les mensonges.

En prose du moins, il faut dire, tout de
feu. — On dit de deux personnes, qui ont
de l'antipathie l'une pour l'autre, ou dont
les caractères sont fort opposés, qu'elles sont
le feu et l'eau. » Mme de B... et elle for-
ment le plus bel assortiment de feu et d'eau,
que j'aie jamais vu. Sév. — Faire grand'chère
et beau feu, faire beaucoup de dépense. Voy.
BRÛLER, COIN, ÉTOUPE, FER, FUMÉE,
MOURIR. — On apèle au propre un grand
feu, feu à rôtir un bœuf, feu de reculée,
feu de verrerie. — Au contraire, feu de

paille, est au figuré (st. famil.) une ardeur,
un zèle bientôt refroidis.

Mettre à feu et sang. (style historique)
sacager, ravager. » Ils mirent tout à feu et à
sang dans la campagne. Vertot. — * d'Avri-
gni dit, écrire à feu et à sang. » Un homme
(Jans.) qui avait écrit à feu et à sang contre
nos Rois. — L'analogie trompe, et elle a
trompé ici cet excellent écrivain. Cette ex-
pression est un vrai barbarisme. — * M.
Desgrouais donne cette qualification à faire
faux feu : il veut qu'on dise rater. Cependant
l'Acad. dit au mot Faux, que faux feu se dit
d'une arme à feu, lorsque l'amorce prend et
que l'arme ne tire pas.

FEU, FEÛE, adj. [l'eu est long au fém.]
Suivant Ménage, il ne se dit que des personnes
mortes, que nous avons vues, ou que nous
avons pu voir; suivant l'Acad. de ceux, qui
sont morts il n'y a pas long-temps; feu mon
père; le feu Roi, la feûe Reine. — On ne
dira pas feu Platon, feu Aristote, etc. ex-
cepté en vers burlesques, comme a fait Scar-
ron. MEN.

Rem. 1°. Ce mot n'a point de pluriel, et à
en croire Bouhours, il n'a pas même de fémi-
nin; et l'on doit dire ma feu mère, et non
pas, ma feûe mère. Mais il y a une distinction
à faire. Quand feu est après l'article ou le
pronom, on dit feu au feûe, suivant le gen-
re; quand il marche devant, on dit toujours
feu. » La feûe Reine, ma feûe mère; feu
la Reine, feu ma mère. — 2°. Si nous avons
conu ou pu connaître plusieurs de ces personnes
mortes, qui aient eu même dignité, ou même
emploi, alors ces mots de feu, feûe ne s'en-
tendent que de la personne, qui est morte la
dernière. Le feu Pape, est aujourd'hui Clé-
ment XIV. Et du temps de Louis XIV, ceux
qui avoient conu Anne et Thérèse d'Autri-
che, quand ils disaient la feûe Reine, enten-
daient parler de la femme et non pas de la
mère de ce grand Roi.

3°. * Le feu Bacha pour l'Ex-bacha, est
une nouveauté assez burlesque. » Il a fait de-
mander au feu Bacha, etc. Journ. de Gen.
— Cela ne peut se dire que dans le style
comique.

Feu mon esclave, enfin s'il me faut l'épouser.
Pourroit bien en venir à me tyranniser.

Barthe.

FEUDATAIRE, s. m. et f. FEUDISTE, s.
m. [Feu-datère, diste; 3° e moy. et long.]
Feudataire, est celui ou celle, qui possède

un fief, et qui doit foi et hommage au Seigneur suzerain. » Il ou elle est *feudataire de la couronne, de l'Empire.* — *Feudiste*, Homme versé dans la matière des fiefs.

FÈVE, s. f. **FÈVEROLE**, s. f. [1^{re} e moy. 2^e e muet. — à Paris on prononce *fève*, le 1^{er} e fermé, et l'*Acad.* y met en éfet un accent aigu : mais devant l'*e* muet, suivant le génie et l'analogie de la Langue, l'*e* quand il n'est pas ouvert, est du moins un e moyen. Voy. E. Pourquoi ne prononcerait-on pas *fève* comme *brevé*. On dira que ce n'est pas l'usage. A la bonne heure. Pour moi, il me paraît que *fève* est une prononciation molle et mignarde. Je me contente de dire mon sentiment, et je me garde bien de rien décider.] *Fève*, est une sorte de légume long et plat, qui vient dans des gousses. *Acad.* Dont la tige est quadrangulaire. *Trév.* Sorte de gros légume. *Rich. Port.* Ces définitions n'apprennent pas grand'chose : mais il faut s'en contenter, pour éviter une longue description. — *Fève de haricot*, fèves blanches ou rayées de différentes couleurs, qui viennent ordinairement dans l'arrière-saison. A Paris, on les appelle simplement *fèves*. Dans les Provinces on dit *haricots*. — *Féverole*, petite fève. Il se dit principalement des *fèves de haricot*, quand elles sont sèches.

FEUILLAGE, s. m. **FEUILLE**, s. f. **FEUILLÉE**, s. f. [*Feu-glià-ge, feu-glie, glié-e* : mouillez les *ll* : 2^e e muet au 2d, e fer. et long au 3^e, on écrivait anciennement *fueillage, fueille*, etc.] I. *Feuillage*, est un nom collectif. Branches d'arbres couvertes de feuilles. » *Feuillage vert*, touffu, épais. » Se mettre à couvert sous un épais *feuillage*. — II. *Feuille*, est 1^o. la partie de la plante, qui en garnit les tiges et les rameaux. Il se dit des arbres et des plantes. — 2^o. *Feuille de papier*. » Une main de papier doit avoir 25 *feuilles*. » *Feuille d'impression*. » *Feuille volante*, qui est seule et détachée. — 3^o. Or, argent, cuivre, etc. battu extrêmement mince. » *Feuille d'or*, etc. — 4^o. Un des châssis d'un paravent, qui se plient l'un sur l'autre. » Paravent de trois, de quatre, de cinq *feuilles*. — III. *Feuillée*, couvert fait avec des branches d'arbres, qu'on a coupées. » Les *feuillées* ne sont agréables que les premiers jours.

On dit d'un poltron, qui a grand'peur, qu'il *tremble comme une feuille*. — A la chute des feuilles, à la fin de l'automne. —

Qui a peur des feuilles, n'aille point au bois ; il ne faut point s'engager dans les affaires, quand on craint les suites qui en sont inséparables. Voy. FEUILLET.

FEUILLE-MORTE, adj. Sorte de couleur, qui tire sur celle des feuilles sèches. Ruban, satin, étoffe, *feuille-morte*. — S. m. » Un beau *feuille-morte*.

FEUILLER, v. n. [*Feu-glié* ; mouillez les *ll* ; 2^e e fer.] Terme de Peinture. Représenter les feuilles d'un arbre. » C'est un talent rare que celui de bien *feuilleter*. — S. m. » Le *feuilleter* de ce Peintre est léger ou pesant, etc.

FEUILLET, s. masc. **FEUILLETER**, v. act. [*Feu-glié, glié-té* ; mouillez les *ll*, 2^e e moy. au 1^{er}, e muet au 2d. Devant la syll. fém. cet e muet se change en e moy. il *feuillette*, ou *feuilleète* ; il *feuilletera*, ou *feuilleètera*, etc.] *Feuillet* est une partie d'une feuille de papier, qui contient deux pages. » Déchirer quelques *feuillettes* d'un livre. * Quelques-uns disent *feuille* en ce sens, mais mal. » J'ai perdu deux *feuillettes* de mon livre. Dites, deux *feuillettes*. Gasc. corr. — On dit, *Figurement* (st. famil.) *tournez le feuillet*, comme on dit, *tournez la médaille* ; vous avez vu les raisons pour, voyez les raisons contre. — *Feuilleter* est, 1^o. Tourner les *feuillettes* d'un livre, ne faire que le parcourir. » Je n'ai pas vu ce livre, je n'ai fait que le *feuilleter*. — 2^o. Étudier, consulter des livres. » Pour éclaircir cette question, il m'a falu *feuilleter* un grand nombre de livres. — 3^o. Acomoder la pâte en sorte qu'elle se lève comme par *feuillettes*. » *Feuilleter* de la pâte. — Il se dit sur-tout au participe. » Pâte bien *feuilleetée*.

Rousseau emploie *feuilleter* au figuré.

Interrogez vos mœurs, vos passions,
Et *feuilletons* un peu vos actions.

Cela n'est bon que dans le style plaisant, ou critique et mordant.

FEUILLETTE, s. f. [*Feu-gliè-te* : mouillez les *ll* ; 2^e e moy. 3^e e muet] Vaisseau contenant environ un demi-muid.

FEUILLU, adj. m. Qui a beaucoup de feuilles. » Arbre *feuillu*.

FEUILLURE, s. f. [*Feu-gliù-re* ; mouillez les *ll* : 2^e lon. 3^e e muet.] Entaille faite dans le dormant ou le châssis des portes et des fenêtres, pour que s'y enfonçant

un peu, elles ferment juste. — *Double feuillure* ne signifie pas deux *feuillures*; mais une *feuillure* qui a le double de profondeur des *feuillures* ordinaires.

FÉVRIER, s. masc. [*Fé-vrié*; 2^e é fer.] Le second mois de l'année. — Le Proverbe dit, *Février le court, le pire de tous*, parce qu'il fait souvent plus de froid dans ce mois que dans aucun autre.

FEÛTRE, s. m. FEÛTRER, v. act. [1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Le *feutre* est une espèce d'étoffe non tissée, qui se fait en foulant la laine, dont elle est composée. — Par dérision, il se dit d'un chapeau mal fait. — *Feutrer*, c'est remplir de bourre. » *Feltrer une selle*. Voy. CALFEUTRER. — En termes de chapelier, façonner un chapeau.

FI! Interj. On s'en sert dans le discours familier, pour témoigner du mépris, du dégoût. *Fi le vilain!* » *Fi de la bone chère*, quand il y a de la contrainte! » *Fi de l'avarice!*

FIACRE, s. m. [*Fia-kre*; 2^e e muet.] C'est le nom, et d'un carrosse de place et du cocher qui le conduit. — On le dit, par mépris, d'un méchant carrosse.

FIANÇAILLES, s. f. pl. FIANCER, v. a. [*Fi-ansâ-glie*, *fi-ancé*; 2^e lon. 3^e lon. au 1^{er}, é fer. au 2d: mouillez les ll.] *Fiancer*, c'est promettre mariage en présence d'un Prêtre. *Fiançailles*, promesse de mariage, etc. — Faire, célébrer les *fiançailles*. Le verbe se dit, et de celui qui promet, et du Curé devant qui l'on promet, et du Père qui autorise cette promesse. » M. un tel a *fiancé* Mlle. » Le Curé les a *fiancés*. » Un tel *fiance* aujourd'hui son fils, sa fille.

FIANCÉ, ÉE, s. m. et f. » Le *fiancé*, la *fiancée*.

FIBRE, s. fém. FIBREUX, EÛSE, adj. FIBRILLE, s. fém. [2^e e muet au 1^{er}, lon. au 2d et 3^e; mouillez les ll au dernier: *brelû*, *brelû-ze*, *bri-glie*.] *Fibre* se dit des filaments déliés des parties charnues ou membraneuses du corps de l'animal. *Fibreux*, qui a des fibres. *Fibrille*; petite fibre. — Par extension et par analogie, *fibre* se dit des longs filets qui entrent dans la composition des plantes et des animaux. — * Les autorités et les exemples étaient partagés sur le genre de *fibre*. Plusieurs Dictionnaires et Auteurs le faisoient *masculin*: mais le *fém.* a tellement prévalu, qu'on peut regarder

Tome II.

comme une faüte de ne pas lui d'oner ce genre. — On dit quelquefois *la fibre* pour les *fibres*.

FIC, s. m. [*Fik.*] Tumeur, qui ressemble à une figue. Il ne se dit que par les Médecins et Chirurgiens.

FICELLE, s. f. FICELER, v. act. FICELLIER, s. m. [*Ficèle*, *colé*, *cé-tié*; 2^e é moy. au 1^{er}, e muet au 2d, é fer. au 3^e: dern. e muet au 1^{er}, é fer aux deux autres.] *Ficelle*, petite corde faite de plusieurs fils de chanvre. *Ficeler*, lier avec de la ficelle. *Ficellier*, dévidoir sur lequel on met de la ficelle. — Il se dit sur-tout de celui, dont les Marchands se servent, pour en tirer la ficelle, dont ils ont besoin à tout instant, pour lier les paquets des marchandises qu'ils vendent.

FICHE, s. f. FICHER, v. act. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Fiche* est un morceau de fer ou de cuivre, servant aux pentures des portes, fenêtres, armoires, etc. — *Ficher*, faire entrer par la pointe. » *Ficher un clou*, un pieu. — En style familier, *ficher* se dit pour *fixer*. » Avoir les yeux *fichés* en terre, *fichés* sur quelque chose; fixement arrêtés.

FICHU, ÔE, adj. FICHU, s. m. [2^e lon. au fém.] *Fichu*, adj. est un terme de mépris: il est bäs. Mal fait, impertinent. » Voilà qui est bien *fichu*. » C'est un *fichu* compliment. » La guinderie et l'esprit *fichu* de Mlle. de... Sév. » Il est *fichu*, perdu. — * Suivant *Richelet*, on dit aussi, en style bäs, *fichument*. » Tu es *fichument* bâti. c'est un de ces mots qu'on forge tous les jours dans la liberté de la conversation. — *Fichu*, subst. Sorte de mouchoir, que les femmes mettent autour du cou.

FICTIF, IVE, adj. FICTION, s. fém. [*Fiktif*, *tive*, *fik cion*; en vers *ci-on*: 2^e lon. au 2d, 3^e e muet.] *Fictif*, qui est feint, qui n'existe que par supposition. » Les rentes sont des meubles *fictifs*. Propriétés *fictives*. — *Fiction*. 1^o. Invention fabuleuse. » Ce poème est rempli de belles *fictions*. — 2^o. Mensonge. » Ce qu'il vient de dire est une pure *fiction*. » Parler *sans fiction*, sincèrement, et en disant la vérité.

FIDÉICOMIS, s. masc. FIDÉICOMISSAIRE, s. m. [*Fidé-ikomi*, *micère*: 2^e é fer. pénult. é moy. et long au 2d. Le *fidéicomis* est, 1^o. une disposition par laquelle un testateur charge son héritier de rendre

H h

la totalité, ou une partie des biens qu'il laisse, soit dans un certain tems, soit dans un certain cas. — Ou, 2°. C'est une disposition, par laquelle un testateur nomme héritier ou légataire, un homme de confiance, pour remettre l'héritage, ou le legs à un autre, à qui le Testateur ne pouvait rien donner par la Loi. Ces derniers *fidéicomis* sont défendus. — *Fidéicommissaire*, est celui qui est chargé d'un *fidéicomis*.

FIDÉLITÉ, s. f. **FIDELLE** ou **FIDÈLE**, adj. **FIDELLEMENT** ou **FIDÈLEMENT**, adv. [2^e é fer. au 1^{er}, é moyen aux deux autres, dont la 3^e e muet : en. au dern. a le son d'an : *fidèleman.*] *Fidèle*, 1°. Qui garde la foi, en parlant des personnes. » Serviteur *fidèle*. » *Fidèle* à son Prince, à son maître. » Lorsqu'à peine on croit en Dieu ; lorsqu'on a cessé de lui être *fidèle*, comment pourroit-on s'assurer d'être encore *fidèle* aux hommes ? *Le Comte de Valmont.* — 2°. En parlant des choses, conforme à la vérité. » Récit, rapport, histoire, copie, portrait, miroir *fidèle*. » Traduction *fidèle*.

Je vois qu'on vous a fait un rapport trop *fidèle*.
On pouvoit l'adoucir. *La Chaussée.*

— 3°. Qui est dans la vraie Religion. » Le peuple *fidèle*. — s. m. pl. » L'assemblée des *Fidèles*. — *Fidèlement*, d'une manière *fidèle*. » Servir, administrer *fidèlement*. » Rapporter les choses *fidèlement*.

FIDÉLITÉ, foi, loyauté. » Garder *fidélité* à son Prince. — Vérité, exactitude. » La *fidélité* d'une histoire, d'un rapport. — *Fidélité* de la mémoire ; qualité d'une mémoire *fidèle*, qui retient bien, et rend avec exactitude ce qu'on lui a confié.

Rem. 1°. On disoit autrefois *fidel* au masc. et quelques-uns le disent encore aujourd'hui. » Il lui rend un *fidel* compte de sa commission. *La Bruy.* » L'édification des *Fidels*. *Vie de St. Jean de la Croix.* — *Fidel* est encore plus mauvais quand il est employé substantivement comme dans la dernière phrase.

2°. *Fidèle* se plaît à suivre le substantif, et rarement sonne-t-il bien quand il est placé devant.

Conduit sur les ormeaux par ce *fidèle* guide.
De Lille.

Il m'aimait, je lui dois ce *fidèle* retour. *Gresset.*
Fidèle retour est bien, et même en prose,

il vaut mieux que *retour fidèle* ; mais *fidèle* guide, et sur-tout *fidel* compte, ou *fidèle* compte sont un peu durs. — Au pluriel, il peut plutôt précéder, lorsque le substantif comence par une voyelle. » Ses *fidèles* amis.

3°. **FIDÉLITÉ** régit à : » Une femme doit *fidélité* à son mari. » La *fidélité* aux Lois est commandée par la Religion. * *Fénélon* emploie la prép. pour. » Le désintéressement. La *fidélité* pour les hommes. *Télem.* Dans cet endroit je voudrais la prép. envers. Elle vaut mieux dans ces occasions que la préposition à.

FIEF, s. masc. **FIEFFÉ**, ou **FIÉFÉ**, ÉE, adj. **FIEFFER**, ou **FIÉFER**, v. act. [*Fief* : monos. *fiefé*, *fé-e*, *fiefé* : 1^{re} é moy. au 1^{er}, é fermé aux autres, 2^e é fermé aux trois derniers, long au *fém.*] *Fief*, domaine noble. *Fieffer*, bailler en *fief*. — *Fiefé*, au propre, se dit d'un Officier dépendant d'un *fief*. » Sergent *fiefé*. — Au figuré (st. famil.) » Fripon, ivrogne *fiefé* ; coquette *fiefée* : qui l'est au suprême degré.

* **FIÉFFATAIRE**, s. m. *Franc-Fiéffataire*. Ces mots reviennent souvent dans l'*Hist. d'Angl.* de M. *Hume* : Ils signifient, possesseur de *fief*, de *franc-fief*. Ils ont en français un air sauvage. Ils ne se trouvent point dans le *Dict. du Droit civil.* — *Trev.* et le *Rich. Port.* mettent le premier. — Pour le *freeholder*, anglais, il seroit mieux rendu par *Frans-tenancier*.

Rem. *Fief*, *fieffer*, sont des mots relatifs à des Lois modernes, et au Gouvernement féodal, espèce de monstre inconnu aux Anciens. Il semble donc qu'on ne doit point les employer dans l'histoire des anciens Peuples, comme l'a fait *Vertot*. » Il étoit bien difficile de démêler les anciennes bornes qui séparoient ce qui appartenoit au Public, du domaine qu'on avoit *fiefé* à chaque particulier. *Révol. Rom.*

FIEL, s. m. [*Fiel* : monos. é moy.] Au propre, liqueur jaunâtre et amère, contenue dans un petit réservoir attaché au foie. » La vésicule du *fiel* : amer comme *fiel*, comme le *fiel*. — Au figuré, haine ; aversion, animosité. » Il n'a point de *fiel*. » Elle a vomé tout son *fiel*.

Tant de *fiel* entre-t-il dans l'âme des dévots ?
Boileau.

» Des torrens de *fiel* et de bile coulent de sa plume. *St. Evr.* — Chagrin, tristesse,

Il se nourrit de fiel et d'amertume.

Vous voulez empêcher un cœur de s'épancher ;
Quand vous le remplissez de *fiel* et d'amertume.
La Chaussée.

FIENTE, s. fém. FIENTER, v. neutre.
[*Fian-te*, té : 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] Ils ne se disent que des bêtes, en parlant de leurs excréments. » *Fiente de vache, de pigeon, etc.* » Animal qui *fiente* bien.

FIER, v. act. [*Fi-é* : 2^e é fer. Devant l'e muet, l'i est long, il *fie* : au futur et au conditionnel, l'e muet ne se fait pas sentir, il *fiera, fierait* ; pron. *fira, firé*.] Commettre à la fidélité de. Il a pour 2^d régime, le datif. » Je *lai fierais* tout mon bien. — Il se dit plus souvent au réciproque : *Se fier*. Il a plusieurs régimes. 1^o. Le datif : on ne sait à qui *se fier*. 2^o. La prép. *sur* : » Il *se fie sur* son mérite. 3^o. La prép. *en* ; je *me fie en* vous. Enfin, suivant *Vaugelas*, il régit quelquefois l'ablatif. » C'est celui dont il croyait devoir le plus *se fier*. — Je crois que ce régime n'est pas de l'usage actuel. On dit, *se défier de*, et *se fier à* ou *en* quelqu'un : le premier est le plus sûr. Cependant avec *à* ou *sur*, l'ablatif est fort bon. » Il ne *se fie de* son salut qu'à son courage. Il étoit porté à *se fier* plutôt du succès de ses prétentions *sur* le tems et la politique, que *sur* des moyens sanguinaires. *Hist. d'Angl.* — En style proverbial, pour dire, ne vous y fiez pas, on dit : *fiez-vous-y ; fiez-vous à cela ; bien fou qui s'y fie*.

FIER, ÈRE, adj. [*Fiér*, monos. é ouv. *fiè-re* : 1^{re} é moyen et long ; 2^e e muet.] 1^o. Hautain, altier, audacieux. Il se dit des personnes et des choses qui y ont rapport. » Homme *fier* et hautain. » Femme *fière* et impérialise. — Courage *fier*. Esprit *fier*. Beauté *fière*, ou *fière* beauté. Mine *fière*. » *Fier de* son mérite, de ses richesses, de ses avantages.

Rem. *Fier*, dans sa signification ordinaire, se prend en mauvaise part, et dénote l'orgueil et la hauteur. Quelquefois pourtant il a un beau sens, un sens fin et délicat. » La vertu est *fière* sans orgueil, quand on la sollicite, ou qu'on la calomnie. Mais quand on veut louer, on ne doit pas le dire tout seul. *Bossuet*, dans une de ses Oraison Funèbres, parle de la riche et *fière* maison de Bourgogne. Je ne crois pas qu'on doive l'imiter en cela.

Fier aime à précéder, mais sans choquer l'oreille.

Au dixième croissant de la Lune nouvelle,
On peut du *fier* taureau dompter le front rebelle.
De Lille.

Vous auriez à rougir ; si vos *fiers* ravisseurs,
Voyant Alzonde en vous, voyoient tous vos malheurs.
Gresset.

Chaste paix, c'est ainsi que le maître du monde
Du *fier* Mars et de toi sait distinguer le prix.
Rousseau.

Ce *fier* Mars est fort dur. » Ce *fier* peuple ne se seroit pas contenté d'une subsistance si incertaine. *Hist. d'Angl.* — *Fier* peuple et peuple *fier* choquent également l'oreille. Il faut dire alors, ce peuple si *fier*, ou bien, ce peuple *fier* et courageux, etc. — L'Abé *Velly* dit : ces *fiers* Princes : l'inversion est dure. Je dirais, ces Princes si *fiers*, etc.

Fier régit élégamment la prép. *de*. » Voilà cette superbe Babylone, si *fière* du contour immense de ses vastes remparts et des tours qui la défendent. L'Abé *Massieu*.

Personages frivoles,
Fiers d'avoir peut-être eu le cœur de quelques folles.
La Chaussée.

FIÉRABRÂS, s. m. [1^{re} é fer. dern. lon.] Fanfaron, qui fait le brave et le furieux. » Il fait le *fierabrâs*. — Il est populaire. *Acad.* On pourrait se contenter de dire, qu'il est du style familier.

FIÈREMENT, adv. [*Fiè-reman* ; 1^{re} é moy. 2^e e muet.] D'une manière hautaine. Avec fierté. » Marcher, regarder, parler, répondre, traiter *fièrement*.

FIERTÉ, s. f. [*Fièr-té* : 1^{re} é ouv. 2^e é fer.] Caractère de celui qui est fier. » Homme plein de *fierté*. » Il a de la *fierté* ; beaucoup, trop de *fierté*. — Il se prend quelquefois en bonne part, comme *audace*. » Nobe, généreuse *fierté*. » Un peu de *fierté* ne sied pas mal aux femmes.

REM. *Fierté* ne s'emploie point au plar. On dit de plusieurs, leur *fierté*, et non pas leurs *fiertés*. Ainsi, le bruit de ses *fiertés* ; et si de ses *fiertés*, qu'on trouve dans *Molière*, sont contre l'usage.

FIÈVRE, s. f. FIÈVREUX, ÈUSE, adj. FIÈVROTE, s. f. [*Fiè-vre*, *fié-vreü*, *vreü-ze*, *vrote* ; 1^{re} é moy. au 1^{er}, é fer. aux trois autres, 2^e e muet au 1^{er}, lon. au 2^d et au 3^e.] *Fièvre*, maladie provenant de l'intempérie du sang ou des humeurs, et dont l'état se conait par le battement du pouls

Fiévreux, qui cause la fièvre. *Fiévrote*, petite fièvre. » Avoir la fièvre. Donner, causer la fièvre. » La fièvre l'a quitté. Sortir de la fièvre. » La fièvre l'a repris, ou lui a repris. » Il n'a qu'une fiévrote. » L'automne est la saison de l'année la plus fiévreuse.

Rem. * 1°. On dit en Provence, *trembler la fièvre* : c'est un barbarisme d'expression. * Suivant le *Dict. de Trév.* on dit, *avoir les fièvres*, pour dire, avoir la fièvre tierce, quarte, ou quotidienne ; suivant l'*Académie*, cette locution n'est en usage que parmi le peuple. Elle est fort comune dans les Provinces Méridionales. — On dit seulement : » Il a beaucoup couru cette année de ces fièvres-là.

2°. *Fièvre* se dit, *fig.* d'une inquiétude et d'une émotion violente. » Demain on doit juger son procès. Il a la fièvre. » L'incertitude de l'événement lui donne la fièvre.

3°. * Quelques-uns disent *fiévreux*, pour dire qui a la fièvre. » Il y a beaucoup de *fiévreux* dans la ville. » Dans cet hôpital, on ne reçoit que les *fiévreux*. — L'usage n'admet point *fiévreux* en ce sens.

FIFRE, s. m. Petite flûte d'un son fort aigu, qui était autrefois fort en usage dans l'Infanterie. — Joueur de *fiFRE*. » C'est un des *fiFres* du Régiment. » Un bon, un mauvais *fiFRE*.

FIGEMENT, s. m. **FIGER**, v. act. [*Figeman*, gé : 2^e e muet au 1^{er}, é fer au 2d.] *Figier*, coaguler, épaissir par le froid. *Figement*, action de figer, ou état de ce qui est figé. » L'air *fige* la graisse des viandes. » Poison qui *fige* le sang. » L'huile *se fige*. » Ce bouillon *s'est figé*. — Le *figement* de l'huile, du sang, de la graisse, etc.

* **FIGNOLER**, ou **FINIOLER**. *Trév.* v. n. Rafiner, vouloir enchérir sur les autres par un ton, un langage, ou des manières affectées. Il est populaire. L'*Acad.* ne le met pas.

FIGUE, s. f. **FIGUERIE**, s. f. **FIGUIER**, s. m. [*Fighe*, *gheri-è*, *ghié* : 2^e e muet aux 2 prem. é fer. au 3^e ; l'u est muet, il n'est là que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e et l'i.] *Figue*, fruit mou et doux, qui vient en forme de poire. *Figuiier* est le nom de l'arbre qui porte cette sorte de fruit. *Figuerie*, lieu planté de figuiers. — Quoiqu'on dise *figuiier*, on ne dit pas *figuerie*, mais *figuerie*. **RICH.** les met tous deux, et dit pourtant que le

2d est plus usité. *Trév.* renvoie du 2d au 1^{er}, et paraît par conséquent préférer celui-ci. L'*Acad.* ne met que *figuerie*, et c'est le seul qui admette l'usage actuel.

Faire la figue à . . . Mépriser, défier, braver. *La Font.* dit dans la Fable de la *Chauve-souris*.

Plusieurs se sont trouvés, qui d'écharpe changeans

Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la figue.

Le Sage dit : selon les gens,

Vive le Roi, vive la Ligue.

Cette maxime n'est ni sage, ni honête. — Cette expression me paraît basse et populaire. L'*Acad.* dit qu'elle est du style fam. — En style prov. on dit d'un homme, qu'on ne peut définir : Il n'est ni *figue*, ni *raisin*. — *Moitié figue, moitié raisin* ; moitié de gré, moitié de force, ou moitié bien, moitié mal.

FIGURANT, ANTE, s. m. et f. Danseur, Danseuse, qui figure aux ballets dans les corps d'entrée.

FIGURATIF, IVE, adj. **FIGURATIVEMENT**, adv. [*Figuratif*; *tive*, *tiveman*; 4^e lon. 5^e e muet aux 2 dern.] *Figuratif*, se dit de ce qui est la figure, le symbole de quelque chose. » Tout étoit *figuratif* dans l'ancienne Loi. — *Figurativement*, d'une manière figurée. » Tous les Mystères de la nouvelle Loi sont compris *figurativement* dans l'ancienne.

FIGURE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] 1°. Superficie et forme extérieure des corps. » Plaisante, sote *figure* d'homme. » Jolie *figure* d'enfant. » Animal, poisson, plante d'une *figure* bien bizarre, d'une étrange *figure*. — 2°. Bon ou mauvais état d'une personne, relativement aux affaires, au crédit, etc. » *Faire une bonne, une méchante figure* dans le monde. — *Faire figure*, (sans article) paraître beaucoup ; faire beaucoup de dépense. — 3°. Représentation en peinture, en sculptûre, Il ne se dit que des personnes. » Dessiner la *figure* ; cette *figure* est estropiée. » Il n'y a point de *figures* dans ce paysage. — 4°. Symbole. » L'Agneau Pascal étoit une *figure* de l'Eucharistie. — 5°. En termes de *Rhétorique*, certain tour de pensées ou de paroles, qui fait une beauté, un ornement dans le discours. * Les *Écoliers* prodiguent les *figures*, et elles deviennent ridicules. » Les *Orateurs* modernes

abusent de la figure de l'exclamation et de l'apostrophe. Plusieurs ne connaissent pas d'autre transition et d'autre liaison des phrases et des idées. Ces figures sont celles qui fatiguent le plus le Lecteur, quand elles sont entassées. Elles ne donent au discours qu'une chaleur factice. — * 5°. Bossuet emploie figure au lieu de sorte, espèce. » Telle a été la conduite de ces grands hommes ; et il faut du moins avouer qu'il n'y en a de cette figure que dans la Réformation. — Cette expression ne pourrait être bone que dans le style plaisant, ou critique et moqueur.

Être bien de figure, est une expression assez nouvelle, mais qui n'est que de la conversation. » Il étoit assez bien de figure, mais sans élégance et sans grâce.

FIGURÉ, ÉE, adj. En parlant du style métaphorique, on dit, le sens figuré, ou le figuré ; et c'est lorsqu'un mot est transporté de sa signification ordinaire et naturelle à une autre, qui ne s'emploie que par une espèce de similitude. Ainsi le sens propre du mot feu, est de signifier la flâme matérielle ; on l'applique pourtant à signifier la violence des passions, les lumières de l'esprit, la force des sentimens, la véhémence du discours, etc. Voyez MÉTAPHORE.

FIGURÉMENT, adv. [*Figuréman* : 3° é fer.] Par métaphore, d'une manière métaphorique. » Ce mot signifie proprement, une telle chose, et figurément, une telle autre. » Parler figurément. » Cela ne se dit que figurément.

FIGURER, v. act. [*Dern. é fer.*] 1°. Représenter par la peinture, la sculpture et le dessin, etc. » Sur le devant du paysage, le Peintre a figuré une danse de Bergers. — Se figurer, se représenter. » Figurez-vous deux armées campées l'une devant l'autre, et prêtes à en venir aux mains. » Figurez-vous la joie d'une mère, qui revoit son fils après une si longue absence. » On se figure mal-aisément ce qu'on n'a pas éprouvé. — 2°. Représenter comme symbole. » L'immolation de l'Agneau Pascal figuroit le Sacrifice de la Croix et celui de l'Eucharistie. — 3°. Avoir de la symétrie avec une autre chose. » Ces deux pavillons ; ces deux tableaux figurent bien l'un avec l'autre, ou figurent bien ensemble ; ou simplement, figurent bien. — 4°. Faire figure. » C'est

ce que disoient de bons Juges, ceux, qui figuroient le plus. Coyer. — Dans les deux dernières acceptions, ce verbe est neutre.

REM. *Se figurer* régit la conj. *que* avec l'indicatif, quand le sens est affirmatif, et avec le subjonct. dans la phrase négative. » Je me figure que vous ne l'avez pas dit sincèrement.

Certes, plus je médite, et moins je me figure
Que vous m'osiez compter pour votre créature.

Bru.

Moins équivaut à la négative. * L'Auteur du *Traité du Plaisir* lui fait régir l'infinitif sans préposition. » Un homme qui, le ventre à jeun, se figureroit se rassasier de mets exquis, cette imagination le réjouiroit-elle beaucoup ? = Ce régime a l'air sauvage. Dites : se figurerait qu'il se rassasie, etc.

FIL, s. m. FILAGE, s. m. FILATURE, s. f. FILER, v. act. [3° lon. au 3°.] *Fil* est, 1°. un petit brin long et délié, qui se tire de l'écorce du chanvre et du lin. — *Filage*, manière de filer les laines, fils ou soie. — *Filature*, lieu où le tirage du cocon est suivi du moulinage de la soie. * *Filature de la laine*, est un gasconisme : il faut dire *filage*. Gasc. Corr. — *Filer*, faire du fil. » *Filer de la soie, de la laine ; du lin, du chanvre, etc.*

FIL, se dit, 2°. des vers à soie, des araignées, des chenilles ; 3°. Des métaux, lorsqu'ils sont tirés en long d'une manière si déliée, qu'il semble que ce soit du fil ; *fil d'argent, fil de fer, etc.* 4°. Du tranchant d'un instrument qui coupe. » *Le fil d'un rasoir.* » *Passer au fil, ou par le fil de l'épée.* (Le 1^{er} est plus usité.) 5°. De ces parties longues et déliées, par où les plantes se nourrissent, et qui en sont comme les fibres. » *Suivre le fil du bois.* 6°. *Figurément*, de la suite d'un discours. » *Interrompre le fil d'un discours, de l'histoire, etc.* » Je me suis donné la peine de les faire courtes (ces notes) afin qu'elles ne fissent pas perdre de vûe le fil de l'histoire. Le Père Longueval. 7°. *Poétiquement, le fil de la vie ; le fil de nos jours.*

FILER, v. n. » *Filer au fuseau, au rouet : Filer grôs ou menu.* » Les vers à soie, les araignées filent. — Couler lentement. » Ce vin comence à s'engraisser : il file. — Aller de suite l'un après l'autre,

et près à près. » Faire *filer* les troupes, le bagage. » Pendant que les troupes *filioient*, etc.

En style proverbial, *donner du fil à retordre* à quelqu'un, lui donner des embarras, dont il ne se démêlera pas de longtemps. — *Ne tenir qu'à un fil*, être sur le point de succomber, d'être disgracié. » Courage, disoit le Philosophe, Cléon ne tient plus qu'à un fil. MARM. — *Aller contre le fil de l'eau*, entreprendre un dessein auquel tout est contraire. Voyez AIGUILLE. — *De droit fil*, adv. Sans biaiser. *Couper de droit fil*, ou *aller de droit fil*. — au fig. Cette expression est surannée. Ouvertement et sans détour. » Les louanges de *droit fil* sont trop grossières. P. Rapin. » Démosthène n'osa pas s'opposer de *droit fil* à l'avis qu'on avoit proposé. Rollin. — On dit encore, en proverbe, il ne faut pas *aller de droit fil* contre le sentiment des personnes puissantes.

FILER entre aussi dans des expressions figurées, familières, ou proverbiales. — *Filer la carte*, escamoter une carte, et en donner une au lieu d'une autre qu'on retient pour soi. — *Filer ses cartes*, les découvrir lentement et peu à peu. — *Filer doux*, se modérer, se comporter avec modestie, avec soumission. » Il faisoit le fantaron, mais il fut obligé de *filer doux*.

Quand même vous seriez encor mieux son époux, C'est que vous devriez *filer* un peu plus doux.

La Chaussée.

— Cet homme *file sa corde*. Il fait des actions qui iront à le faire pendre. — *Filer le parfait amour*, faire l'amoureux transi. Style plaisant et moqueur. Le Sage dit : *filer l'amour parfait*. » Un jeune Castillan qui *file l'amour parfait*.

— On dit Poétiquement que les Parques *filent nos jours*. Mme. de Sévigné dit, dans le style enjoué : » Je souhaite à Pauline des jours *filés d'or et de soie*.

* FILAGRAMME ou FILAGRANE. Ils ne valent rien ni l'un ni l'autre. Voyez FILIGRANE.

FILAMENT, s. m. FILAMENTEUX, EÛSE, adj. [*Filaman*, *man-teù*, *teù-ze*; 3^e et 4^e lon.] *Filament* se dit des plantes, des herbes, des nerfs et des muscles. Petit fil ou brin long et délié. — *Filamenteux* ne se dit que des plantes : qui a des filamens.

FILANDIÈRE, s. f. pl. [2^e lon. 3^e e

moy. et lon. 4^e e muet.] Femme ou fille, dont le métier est de filer. — En style poétique burlesque, on apèle les Parques, les *Sœurs filandières*.

FILANDRES, s. fém. plur. FILANDREUX, EÛSE, adj. [2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, lon. aux deux autres.] *Filandres* se dit des longues fibres qui se trouvent dans les viandes. *Filandreux*, rempli de filandres. » Ce bœuf est plein de *filandres* : il est *filandreux*.

FILASSE, s. fém. [*Filace*: dern. e muet.] Filamens qu'on tire de l'écorce du lin, du chanvre, etc. Acad. — Le Dict. de Trévoux ajoute, pour les mettre en quenouille, et en faire du fil. Cette addition est nécessaire. — Le Rich. Port. dit encôre mieux, à mon avis. » Lin ou chanvre peigné, et prêt à filer. » *Filasse* à faire du fil; *filasse* à faire des câbles.

FILASSIER, IÈRE, s. m. et fém. [*Filacie*, *ciè re*: 3^e e fer. au 1^{er}, e moy. et long au 2d.] Celui, celle, qui façonne les filasses, ou qui en fait comerce.

FILATURE. Voy. FIL.

FILE, s. f. Suite ou rangée de choses ou de personnes disposées l'une après l'autre. » La *file* des bagages de l'armée. » Une *longue file* de gens. *Aller à la file* les uns des autres.

FILÉ, s. m. [2^e e fer.] Or ou argent tiré à la filière. » Du *filé d'or*; *d'argent*.

FILER, Voy. FIL.

FILERIE, s. f. [2^e et dern. e muet, 3^e lon.] Lieu où l'on file le chanvre pour l'employer, soit en fil, soit en corde. Acad. — Le Dict. de Trév. ne le dit que du chanvre à faire des cordes, et cela est plus exact.

FILET, s. m. [*Filè*; 2^e e moyen.] 1^o. Petit fil. Il est peu usité au propre, en ce sens là. On dit, figurément, d'une personne qui est à l'extrémité, que sa vie ne tient plus qu'à un *filet*. — Le *filet* de la langue. » Couper le *filet* (quand il est trop long). Cet enfant *a le filet*, il a peine à parler. Et proverbiallement : il ou elle *n'a pas le filet*; il ou elle parle beaucoup. — 2^o. Petit fil des plantes et des herbes. — 3^o. Un *filet de...* un peu. » Un *filet de vinaigre*; un *filet de voix*. — 4^o. Et c'est l'usage le plus ordinaire de ce mot; *rets* pour prendre des oiseaux, des poissons. — 5^o. Espèce de petite bride. » *Tenir un cheval au filet*,

pour qu'il ne mange point. — Proverbialement, il se dit des hommes. » Ils meurent de faim; il y a trop long-temps qu'ils sont au filet. — Tenir quelqu'un au filet, l'amuser, le faire attendre. » Il m'a tenu tout le jour au filet.

Rem. Filet (n°. 4°.) est beau au figuré.

J'ai vu que leurs honneurs, leur gloire, leurs richesses,

Ne sont que des filets tendus à leur orgueil.

Rousseau.

On dit, mais dans le style familier, de plusieurs affaires qui réussissent à la fois, que c'est un beau coup de filet.

FILEUR, EUSE, s. m. et fém. [*fi-leur, leu-ze* : 2° lon. au 2d.] Celui, celle qui file. » Fileur de soie, de coton. » Fileuse de laine, de lin, de chanvre.

FILIAL, ALE, adj. FILIALEMENT, adv. [*Fili-al, ale, aleman* ; 4° e muet au 2d et au 3°. — *Filial* n'a point de plur. masc. on ne dit, ni *filials*, ni *filiaux*.] *Filial*, qui vient du fils, de l'enfant. *Filialement*, d'une manière filiale. » Respect, amour *filial*. Crainte, obéissance *filiale*. » Se comporter *filialement* envers son père et sa mère.

FILIATION, s. f. [*Fili-a-cion*.] Descendance du fils ou de la fille, à l'égard du père et des aïeux. » Il a prouvé sa *filiation* depuis 300 ans. — On dit, au figuré, en style de dissertation, la *filiation des idées*. » Les caractères de la maladie posés, l'histoire de sa *filiation* développée, l'auteur examine s'il y a des faits qui puissent prouver que l'air en favorise la propagation *Linguet*. » Les vices ont une *filiation* immense. *Rayn*.

FILIERE, s. f. [*Fi-liè-re* : 2° e moyen et long, 3° e muet.] Morceau d'acier percé de trous d'inégale grandeur, par où l'on fait passer l'or, l'argent, le cuivre, etc. pour les réduire en fils. » Faire passer par la *filière*.

FILIGRAMME, ou FILIGRANE, s. m. Si l'on consulte l'étymologie Grecque, on doit écrire et prononcer *filigramme*; si l'on a égard à la Française, il faut préférer *filigrane*, qui d'ailleurs a pour lui l'usage le plus autorisé. — Quelques Auteurs ont écrit *Filagramme*, ou *Filagrane*, mais mal. — Ouvrage d'orfèvrerie, travaillé à jour, en forme de petits grains ou de petits filets. » Un chapelet de *filigrane*.

FILLE, s. f. FILLETTE, s. fém. [*Fi-glie, glie-re* : mouillez les ll.] 1° e muet au 1^{er}, e moy. au 2d.] 2°. Personne du sexe féminin, par rapport au père et à la mère. » Voilà votre fille, c'est ma fille. — 3°. Absolument, personne du sexe féminin : » Elle est accouchée d'une fille. — 4°. Qui n'est pas mariée : » Elle est encore fille; et non pas, c'est une fille, ce n'est pas une femme. Voy. la Rem. qui suit.

Rem. FILLE, employé tout seul et sans addition, se prend ordinairement en mauvaise part, pour une fille de joie, une fille débauchée. » C'est une fille : on la prendroit pour une fille. Il se ruine avec des filles. On doit donc prendre garde comment on emploie ce mot. — Autrefois on ne disoit pas, en ce sens, *fille*, tout court, on disoit *fille de joie*; et cette locution, *une fille*, avait un sens honnête. *Boileau dit de Mlle. Scudery*. » Ne voulant pas donner ce chagrin à une fille qui, etc. Aujourd'hui la politesse comme la décence, demanderait qu'on dit, à une *Demoiselle* qui, etc. — Avec une épithète, le mot de *fille* est poli et décent. » Cette illustre fille; une fille vertueuse.

2°. *Ma chère fille* est du style simple, et me parait une expression trop familière pour un Poème. » *Ma chère Fille*, dit Jupiter à Vénus, quelle est votre peine? *Telem*.

3°. On apèle poétiquement les Muses, *Les Filles de Mémoire*. * Autrefois on employait plus souvent les mots de *fils* et de *fille*, dans un sens métaphorique. On est plus réservé aujourd'hui; et l'on ne dirait pas comme *Mascaron*, que l'ombre est la *Fille* du Soleil et de la lumière. — On dit encore que » l'Ambition est la *Fille* de l'Orgueil, etc.

FILLETTE (st. famil.) Petite fille. » Jeune *fillette*.

FILLEUL, EULE, subst. masc. et fém. [*Fi-glieul, glieu-le* : mouillez les ll.] Celui ou celle qu'on a tenu sur les fonds de Baptême. » C'est mon *Filleul*; c'est sa *Filleule*. — Au milieu du siècle dernier, la Cour disoit *Filleul*, et la Ville *Fillol*; mais peu de temps après, au dire de *Th. Corneille*, tous ceux qui parlaient bien se mirent à dire *Filleul*. — L'Acad. elle-même avait d'abord dit *Fillol* et *Fillole*; et c'est ce qui étonnait grandement l'Auteur de l'Apothéose de son Dictionnaire.

FILON, s. m. Veine métallique. » Rencontrer un *filon* en creusant. Exploiter un *filon*.

FILOSELLE, s. f. [*Filozète*; 3^e e moy. 4^e e muet.] Grosse soie ou fleuret. » Des bûs de *filoselle*.

FILOU, s. m. **FILOUTER**, v. act; et neut. **FILOUTERIE**, s. fém. [3^e e fer. au 2d, e muet au 3^e. On dit au plur. *filons* ou *filoux*. Le premier est le meilleur.] *Filon* est, 1^o. celui qui vols avec adresse. = 2^o. Celui qui trompe au jeu. = *Filouter*, voler avec adresse. Tromper au jeu. » Il m'a *filouté* ma bourse. » Ne jouez pas avec lui, il vous *filoutera*. » Il ne fait que *filouter*. » Ce Juif en me vendant ce bijou, m'a *filouté* de six louis. = *Filouterie*, action de filou. » Il ne vit que de *filouteries*.

FILS, s. m. [L' ne se prononce jamais; et quand ce mot ne termine pas la phrase, on ne fait pas sentir l's.] 1^o. Enfant mâle, considéré relativement au père et à la mère. » C'est le fils de Mr... de Mme... Son fils; votre fils, etc. = 2^o. Absolument, enfant mâle. » Elle est acouchée d'un *fils*. = 3^o. Il se dit par les gens âgés, qui ont quelque supériorité, aux jeunes gens. » Ô mon *Fils*, dit Philoctète à Néoptolème, quel vent favorable t'a conduit ici pour finir mes maux. *Télém.*

REM. *Fils naturel*, signifie *bâtard*. » Le Duc du Maine étoit *fils naturel* de Louis XIV. — Cependant, pour distinguer un propre fils d'un fils adoptif, on dit, dans les actes, *fils naturel*, mais on y ajoute, et *légitime*.

FILTRATION, s. f. **FILTRE**, s. masc. **FILTRE**, v. act. [*Filtra-cion*, *tre*, *tré*: 2^e e muet au 2d, e fer. au premier.] *Filtre* est un papier, étofe, linge, pierre, éponge, etc. au travers de quoi on pisse une liqueur pour la clarifier. — Des Imprimeurs peu instruits écrivent *philtre* en ce sens. On lit dans une édition de *La Bruyère*. » De quelle étrange petitesse doivent être les racines et les *philtres* (filtres) qui séparent les alimens de ces petites plantes? — *Philtre* est autre chose. V. ce mot. = *Filtrer*, c'est passer par le filtre. *Filtration* est l'action de filtrer. » Passer une liqueur par le *filtre*. » *Filtrer* de l'hipocras dans une chausse. » L'eau se *filtre* à trayers le sable. » La *filtration* des humeurs dans le corps humain.

FILÛRE, s. fém. [2^e lon. 3^e e muet.] Qualité de ce qui est filé. » La *filûre* de

cette laine est grossière.

FIN, s. fém. [*Fein*, monos.] 1^o. Ce qui termine. Il est opposé à *comencement*. » La *fin* de l'année, du mois, du jour, de la vie, du monde. — *Mettre fin* à... » *Mettez fin* à tous vos raisonnemens. — *Prendre fin*, finir. » Tout *prend fin* en ce monde = *Extrémité*, *bout* (synon.) Voy. **BOUT**. = 2^o. *But* qu'on se propose. » Avoir sa *fin* ou ses *fins*, en ce qu'on fait. — Aller, tendre à ses *fins*. = 2^o. *Mort*. » Faire une belle, une bonne, ou une mauvaise, une malheureuse *fin*. — *Tirer à la fin*, à sa *fin*. — Les Poètes, sur-tout, l'emploient dans cette acception.

Je sens, comme ma *fin*, l'instant qui nous sépare
Gresset.

Si l'aspect de ma *fin* pouvoit m'intimider,
Je sais quitter la vie, et non la demander. *Id.*

A LA FIN, adv. Enfin. » *A la fin*, il est arrivé. Voy. *Enfin*. = *Sur la fin*, adv. Il se dit toujours au singulier. Le Prés. *Hénaut* dit, *sur les fins*, en quoi il ne doit pas être imité. » *Sur les fins*, il (M. de Louvois) avoit beaucoup perdu de sa faveur. = *A la fin des fins* (st. famil) Enfin, enfin. » J'espère qu'à *la fin des fins* vous nous en direz quelque chose. *Sév.* = *A ces fins* (n^o. 2^o.); en conséquence. Il est plus du style du Palais que du discours ordinaire. = *Sans fin*, *sans cesse*, continuellement. » Voilà un beau sujet de raisonner et de parler éternellement. C'est ce que nous faisons soir et matin, *sans fin*, *sans cesse*. *Sév.* — *Rousseau* de Genève dit *sans cesse et sans fin*; et celui-ci, quoique moins usité, est aussi bon. » On disputera *sans cesse et sans fin*.

Rem. 1^o. *Mettre fin* à, vaut souvent mieux que *finir*. Cette expression est du beau style. » Quel vent favorable t'a conduit ici pour *finir* mes maux. *Télém.* Pour *mettre fin* à mes maux, vaudrait mieux, ce me semble. = * *Mettre à fin*, achever, est une expression surannée, mais qui est encore bonne dans le style plaisant ou critique, et burlesque.

Quatre Mathusalems, bout à bout, ne pourroient
Mettre fin à ce qu'un seul désire.

La Fontaine.

» De tant d'enchantemens qu'il (*Amadis*) a mis à *fin*, il n'y en a pas un seul que vous n'eussiez pu achever. *Voit.*

2^o. *Tirer à sa fin*, se dit au figuré,
mais

mais seulement dans le style familier. » Qui démêlera le nom de *Constantin* dans *Stamboul* ? Il y tire bien à sa fin. Fonten. — *Stamboul* est le nom que les Turcs donnent à *Constantinople*.

3°. *Faire une mauvaise fin* n'est que du style familier. *Fénélon* ennoblit cette expression, en y changeant quelque chose. » Aussi-tôt que ce malheureux Roi (*Pigmalion*) eut fait une fin digne de ses crimes. — *Marivaux* l'emploie figurément et plaisamment. Il dit, en parlant des faux nobles. » Jamais je ne vis, en pareille matière, de vanité, qui fit une bonne fin.

4°. *Aller à fin contraire*, produire un effet contraire à celui qu'on se propose. » Ces exagérations vont presque toujours à fin contraire. *NECKER*. Si cette expression est admise par l'usage, ce que je ne garantis pas, du moins elle n'est pas du beau style.

5°. *A bonne fin, à mauvaise fin* (n°. 2°.) *A bonne ou à mauvaise intention.* — *A telle fin que de raison* (st. famil.) » Nous devons en être ravis, à telle fin que de raison. *SÉVIGNÉ*. c. à d. pour de bones raisons. — *A la seule fin de...* » L'Angleterre renonce à la libre concurrence de ses ventes et de ses achats, à la seule fin d'accroître les profits de ceux qu'elle paye pour le service du commerce *Ann. Litt.*

6°. * On disait anciennement, à celle fin que, pour, afin que; et le peuple le dit encore en certaines Provinces. » *A celle fin que vous et tout le monde sachiez*, etc. *Chron.*

On dit, en style proverbial, *faire une fin*, se fixer à un état; ce qui se dit sur-tout de l'état du mariage. » Il faut bien faire une fin, dit un vieux garçon qui se marie. — *La fin couronne l'œuvre*; la fin répond au commencement, ou même le surpasse. On le dit du mal, comme du bien.

FIN, **FINE**, adj. [*Fein, fine.*] 1°. Délié et menu en son genre, par opposition à *grôs, grossier*. Papier fin, toile fine. — Taille fine, menûte et bien prise. — 2°. Excellent en son genre. » Or, argent fin; fine fleur de farine. » Avoir le goût fin. — 3°. En parlant des choses d'esprit, subtil, délicat. » Esprit fin, goût fin. » Pensée, raillerie fine, oreille fine. — 4°. En parlant des personnes; rusé. » Il est fin; elle est fine. — *Fin, subtil, délié,*

Tome II.

(synon.) L'Ab. *Girard* trouve entre ces trois mots cette différence, qu'un homme fin marche avec précaution par des chemins couverts; un homme subtil avance adroitement par des voies courtes; un homme délié va d'un air libre et aisé par des routes sûres. — La défiance rend fin: l'envie de réussir, jointe à la présence d'esprit, rend subtil; l'usage du monde et des affaires rend délié. » Les Normans ont la réputation d'être fins: Les Gascons passent pour subtils: la Cour fournit les gens les plus déliés.

On dit, en style proverbial, d'un homme rusé: fin merle; fine mouche; fin matois; fin à dorer.

FIN, s. m. » Le fin d'une affaire, le point décisif et principal. — Tirer le fin du fin; tirer d'une affaire tout ce qui s'en peut tirer. — Faire le fin d'une chose; ne vouloir pas découvrir ce qu'on en sait, ce qu'on en pense. » Vous le saviez, et vous en faisiez le fin. — Jouer au plus fin; chercher mutuellement à se duper. » On pouvait demander qui de ces diverses Puissances jouait au plus fin. *Anon.*

Rem. FIN (st. famil.) n'a pas quelquefois d'autre emploi que de donner plus de force à ce qu'on dit: » Le fin bout. » Je suis ici toute fine seule: je n'ai pas voulu me charger d'un autre ennui que le mien. *Sév.*

Et nous fûmes coucher sur le pays exprès;
C'est-à-dire, mon cher, en fin fond des forêts;
Molière.

Avec sa Pénélope, il a plié bagage,
En fin fond de Province il l'a contrainte à fuir.
La Chaussée.

FINAL, **ALE**, adj. **FINALEMENT**, adv. [3^e e muet au 2^d et au 3^e, nale, nale-man. — Le masc. n'a point de pluriel. On ne dit ni finals, ni finaux.] Final, qui finit, qui termine. » État, compte final; jugement final; quittance finale. — Qui dure jusqu'à la fin de la vie. » Persévérance finale; impénitence finale. — L'usage de ce mot est borné à ces sortes de phrases. — Cause finale; le but, le motif.

FINALEMENT, à la fin, en dernier lieu. » *Finalemement*, il en est venu à bout. *L'Acad.* dit qu'il vieillit, hors du style de pratique. *Vaugelas* se contente de dire qu'il ne s'emploie plus dans le beau style, quoique l'on s'en serve dans le style ordinaire. Il ne paraît pas que l'usage ait changé depuis cette Remarque.

Rem. On apèle *consonne finale*, celle qui termine le mot, comme *t* dans *fat*, et *f* dans *clef*. — On dit, en ce sens, substantivement, *la finale*, pour la dernière lettre, ou la dernière syllabe d'un mot.

1^{re} REGLE. On prononce la consonne finale des mots placés immédiatement devant leurs conjoints, qui comencent par une voyelle, tels que, 1^o. l'adjectif devant le substantif; *franc animal*, *son ouvrage*: pron. *fran-kani-mal*, *so-touvrage*. 2^o. La préposition ou l'adverbe devant son régime, *chez eux*, *fort adroit*: pron. *ché-zèl*, *for-ta-droa*. 3^o. Le pron. personnel devant son verbe: *il aime*, *vous offrez*, *on leur apprend*: pron. *i-lème*, *vous-offré*, *on-leu-rapran*, etc. *Buf.*

II^e REGLE. Plusieurs consonnes finales se prononcent dans le discours soutenu, et ne se font pas sentir dans le discours ordinaire. Voy. là dessus les Remarques, qui sont au commencement des Lettres, et sur-tout de *H*, *S*, *T*.

FINANCE, s. fém. FINANCIER, v. act. et neut. FINANCIER, s. m. [2^e lon. On ne prononce point l'*r* dans les deux derniers, l'*e* y est fermé: il est muet dans le 1^{er}.] 1^o. Argent comptant (st. fam. et plaisant) il n'a pas grande *finance*: il est court de *finance*.

Un Pince-maille avoit tant amassé.

Qu'il ne savoit où loger sa *finance*.

2^o. Somme d'argent qu'on paye au Roi pour les charges et offices. » La première *finance* de cette charge n'est que tant. Augmentation; remboursement, quittance de *finance*; etc. — 3^o. *Finances*, le trésor du Roi ou de l'État. » Contrôleur - Général, Intendants, Receveurs, Bureau, etc. *des Finances*.

FINANCIER, payer la finance d'une charge. n^o. 2^o. » Il a financé cent mille francs pour sa charge. — Et v. neut. » Il est obligé de *financer* pour conserver son office. — En style familier. » Vous ne finirez point cette affaire sans *financer*, sans donner de l'argent.

FINANCIER, qui est dans les affaires des Finances. » Riche, habile *Financier*. » Le luxe des *Financiers*.

FINANCIÈRE, adj. fém. On apèle, *écriture financière*, ou *écriture de finance*, une écriture de lettres rondes.

FINASSER, v. n. FINASSERIE, s. fém. FINASSEUR, FÊSE, s. m. et fém. [*Finacé*,

ceri-e, *coeur*, *celi-ze*: 3^e é fer. au 1^{er}, é muet au 2^d, lon. au dern.] *Finasserie*, petite ou mauvaise finesse. *Finasser*, agir avec finasserie. *Finasseur*, qui finasse. » Il n'a que des *finasseries*: il ne fait que *finasser*. » C'est un *finasseur*, une *finasseuse*. — Ces trois mots se disent plus souvent de l'habitude que des actes particuliers. Ils sont du style simple. Voy. FINESSER.

FINAUD, AUDE, adj. [*Finô*, *nôde*: 2^e lon.] *Fin*, rusé dans de petites choses. (style critique et moqueur.) » Il est *finaud*, elle est *finaude*.

FINEMENT, adv. FINESSE, s. f. FINET, ETTE, adj. [*Fineman*, *nèce*, *né*, *nête*: 2^e e muet au 1^{er}, é moy. aux 3 autres.] *Finesse*, 1^o. Qualité de ce qui est fin et délié. Il se dit des choses matérielles et de celles de l'esprit. » *La finesse d'une toile*, *d'une étoffe*. *La finesse d'une pensée*, *d'une expression*. » Cela est écrit *avec finesse*. — » Il sait toutes les *finesses* de la langue, de la peinture, etc. — 2^o. Ruse, artifice. » C'est une *finesse* grossière, user de *finesse*. Faire une chose *par finesse*.

FINEMENT, avec finesse, dans les deux sens. » Râiller *finement*: cela est *finement* pensé. » Il l'a attrapé bien *finement*. — *Finet*, *finette*, diminutif de *fin*, *fine*, dans le 2^d sens de *Finesse*. » Il est *finet*, elle est *finette*. » C'est un *finet*, une *finette*.

Rem. On dit *faire finesse de*, et *entendre finesse à*, sans article. » L'affectation de *faire finesse des moindres choses* (de les cacher) est quelque chose de fort ridicule. — » Il y en a, qui le font de bonne foi, sans y *entendre finesse*. *P. Rapin. c. à d.* sans malice. » Je le confesse franchement; car je n'y *entends point finesse*. *MARIV.* * *Bossuet*, dit: » Ceux, qui n'y *entendoient pas la même finesse* que les Manichéens. Je crois qu'il aurait dû dire: ceux qui n'y *entendoient pas finesse* autant que les Manichéens: y *entendre finesse*, est une de ces expressions consacrées, qui s'emploient toujours de la même manière, comme *faire part*; *rendre raison*, etc. Or on ne dit pas, *faire la même part*, *rendre la même raison que*, etc. Mais on dit, p. ex. » Je vous en ferai *part* tout comme à lui; je vous *rendrai raison*, comme je le lui ai rendu, etc.

On dit qu'un homme est *au bout de ses finesse*s, quand il a employé tous les moyens sans réussir. — Voy. COUSU à la fin de

COURRE.

* **FINESSER.** *Richelet* dit que ce mot s'était introduit de son temps, et que l'*Acad.* disait indifféremment *finesser* et *finasser*. Aujourd'hui, et l'usage et l'*Acad.* n'admettent que le dernier.

FINI, IE, adj. 1°. Limité, borné. » Nombre *fini*: être *fini*. — 2°. Achevé, parfait, en parlant de tableaux, d'ouvrages d'esprit. » C'est un ouvrage *fini*; un poème *fini*. — Il difere de *parfait*, dit l'Ab. *Girard*, en ce que celui-ci regarde proprement la beauté du dessein et de la construction de l'ouvrage; et celui-là, celle qui vient du travail et de la main de l'ouvrier. L'un exclut tout défaut: l'autre montre un soin particulier et une attention au plus petit détail. — Ce qu'on peut mieux faire n'est pas *parfait*: ce qu'on peut encore travailler n'est pas *fini*. » Les Anciens se sont plus attachés au *parfait*, et les Modernes au *fini*. *GIR. Syn.*

FINIR, v. act. 1°. Achever, terminer. » *Finir une affaire, un ouvrage, un discours.* — 2°. Mettre la dernière main. » *Finir un tableau, un ouvrage.* — 3°. V. n. » *Finissez donc!* » Quand il a commencé de parler, de conter, il ne *finit* point. — » Le Sermon *finissait*, lorsqu'il est entré. » Le bail *finira* à Pâque, etc. » C'est un méchant homme, il *finira* mal.

REM. 1°. *Finir* régit ordinairement de et l'infinitif. » Quand il *eut fini de parler*. Dans les phrases négatives on met à ou de, mais non pas indifféremment. Il y a un choix à faire sur lequel le goût seul peut diriger l'écrivain. » *Je ne finirois point à vous faire des compliments. Sév.* » Sans cela, on ne *finiroit* jamais de se plaindre. — * *Je ne finirois point si je voulois raconter*, etc. Tour trivial employé par certains Historiens ou Orateurs. Il faut l'éviter avec soin. = Quelquefois *Finir*, est suivi de la prép. *par*. » Il *finit par nous dire* que, etc. — Pour les noms, on dit, *comencer par* et *finir en*. » Ce mot *comence par in* et *finit en ment*. Comme *innocemment*.

2°. Être *fini* a, en quelques occasions, pour régime la prép. *de* et l'infinitif; et il a cela de particulier, qu'il donne à cet infinitif un sens passif, quoiqu'il soit employé activement. » Il *sera fini d'imprimer* vers le mois d'Octobre prochain. *Affiches de Prov.* — On dit, *d'imprimer*, pour *d'être imprimé*.

3°. **FINIR**, cesser, est neutre et se dit sans

régime. » Bientôt ils *finiront* les malheurs de leur vie. *Téléme.* Dites: les malheurs de leur vie *finiront*; ou, *ils verront finir* les malheurs, etc. » O Cretois!... La mort seule pourra *finir* ma reconnaissance. *Ibid.* Je crois qu'il falait en cet endroit, *mettre fin à*, etc. Voy. **METTRE FIN** au mot **FIN**, s. f. **Rem.** 1°. = *Finir sa vie*, se dit de celui qui meurt, et non de celui qu'on fait mourir. » Les méchants ne croyoient pas pouvoir assurer leurs vies, qu'en *finissant la sienne* (de *Pigmalion*.) *Téléme.* Je voudrois encore dire, en cet endroit, *qu'en mettant fin à la sienne*. L'*Acad.* dit: *finir ses jours* dans la pénitence: mais elle ne dit point, *finir les jours d'un autre*.

4°. *Se finir*, est peu usité, et il est inutile: *finir*, neutre, a le même sens. » *Là se finissent* les gemissemens: *là s'achève* le travail de la Foi. *Boss.* On dit *s'achever*: on ne dit pas *se finir*: Dites, en pareil cas, *là finissent*, etc.

5°. *Finir en entier*, est un vrai pléonasme. » On est fâché que cette Histoire (de la conjuration de *Walstein*) ne soit qu'un fragment, et que la paresse de l'Auteur (*Sarrasin*) ne lui ait pas permis de *la finir en entier*. *Sabat. Trois siècles*, etc.

6°. Dit-on *tout a fini*, ou bien, *tout est fini* pour moi? Le 1^{er}, est sans contredit le meilleur, s'il n'est pas le seul bon. » J'ai vécu, j'ai régné: *tout est fini pour moi*:... un jour dernier, un jour inévitable est arrivé pour nous. *Jer. Dél.*

On dit, familièrement, *voilà qui est fini*, c. à d. n'en parlons plus.

FIOLE, s. f. [*Fio-le*, en vers *fi-ole*. — L'étymologie est pour *phiole*, et l'usage pour *fiolle*.] Petite bouteille de verre. » *Une fiolle* de sirop. Petite *fiolle*. Voy. **PHIOLE**.

FIRMAMENT, s. m. [*Firmaman*.] Le Ciel où sont les étoiles fixes. » Les astres du *firmament*. Sous le *firmament*.

FISC, s. m. **FISCAL**, ALE, adj. [*Fisk*, *fiskal*, *kale*.] *Fisc*, est le trésor du Prince, ou de l'État. » Les droits du *fisc*. » Amende applicable ou appliquée au *Fisc*. — *Fiscal*, ne se dit que de l'*Avocat* et du *Procureur* nommés par le Seigneur, pour faire dans cette juridiction particulière les fonctions d'*Avocat* et de *Procureur* du Roi dans les autres juridictions.

FISTULE, s. f. **FISTULEUX**, EÛSE, adj. [3^e e muet au 1^{er}, lon. aux deux autres.]

Fistule, ulcère, dont l'entrée est étroite et le fond ordinairement large. = *Fistuleux*, qui est de la nature de la fistule.

FIXATION, s. f. **FIXE**, adj. **FIXEMENT**, adv. **FIXER**, v. act. [*Fiksa-cion, fikse, kseman, kse*: 2^e e muet au 2d et 3^e, é fer. au dern.] *Fixation*, ne se dit que dans deux occasions: 1^o. Opération de chimie, par laquelle un corps volatil est fixé: *la fixation du mercure*. 2^o. Détermination du prix d'une charge. » *La fixation du prix*, etc.

FIXE, certain, arrêté, déterminé. » *De-meure fixe*, prix, somme *fixe*. Jour, heure *fixe*. = Qui ne se meut point. » *Point fixe*. » *Etoiles fixes*. = Avoir la vue *fixe*, les yeux *fixes*, les regards *fixes*, fermement arrêtés au lieu où l'on regarde. — Molière dit

Et ces *fixes regards* tout chargés de langueur.
L'inversion est dure.

FIXEMENT, d'une manière fixe. » *Regar-der fixement*. Il ne se dit que dans cette locu-tion. = * Quelques-uns écrivent et pronon-cent *fixément* avec un accent aigu sur l'é: c'est une ortographe, et une prononciation vicieuses.

FIXER, arrêter, déterminer. » *Fixer un jour*, la valeur des monnoies, le prix des charges. *Fixer sa demeure* en un tel lieu. — *Fixer le mercure*, les humeurs. — *Fixer un esprit* volage. = *Se fixer à...* Vous voulez tantôt une chose, tantôt une autre: *fixez-vous* enfin à quelqu'une. » Son esprit ne peut *se fixer* à rien, à quoi que ce soit.

Rem. 1^o. Plusieurs Auteurs ont fait régir à ce verbe les personnes. » *Fixer un objet*. *Ann. Litt.* » *Obligée de le fixer* pendant une heure. (en faisant son portrait) *Th. d'Educ.* » Elle me regarde à son tour: je la *fixois* sans le savoir. *Créb. F.* » *Après m'avoir longtemps fixé*, etc. *Id.* — Le même Auteur dit ailleurs *regarder fixement* et *fixer ses regards*, et c'est ainsi qu'il faut dire. — *Fénélon* a employé la 1^{re} de ces deux locutions, et *Marivaux* la 2^e: » *Pendant que Télémaque par-loit*, Diomède le regardoit *fixement*. **TÉ-LÉM.** » L'autre d'un air pensif et occupé *fixoit les yeux* sur moi. *Mariv.* — L'*Acad.* ne dit que, *fixer ses regards* sur quelqu'un.

2^o. En parlant des jours et des époques, *être fixé* régit à: » *Mon départ est fixé au 12 de ce mois*. *Voltaire* met à la place la prép. *pour*, qui l'acomodait mieux.

Plysthene est d'Épidaure attendu chaque jour.
Votre hymen est fixé pour cet heureux retour.

Ce régime n'est pas selon l'usage. On ne pourrait pas dire non plus, *est fixé à cet heureux retour*. Le datif ne s'emploie qu'avec des noms, qui expriment le tems.

FLACON, s. m. Bouteille, qui se ferme avec un bouchon. *Acad.* qui le plus souvent se ferme à vis. *Trév.* Sorte de vase. *Rich. Port.* Celui-ci n'apprend rien. L'*Acad.* confond le flacon avec toutes les bouteilles, qui se ferment toutes avec un bouchon. La défini-tion de *Trév.* est la plus satisfaisante. » *Fla-con d'or*, d'argent, d'étain, de cristal.

FLAGELLATION, s. f. **FLAGELLER**, v. act. On prononce les 2 l': *flagel-la-cion*, lé: 2^e é fer.] Action de *flageller*, de fouetter. Le subst. ne se dit que de *la flagellation de N. S.* Le verbe que de N. S. et des Martyrs.

FLAGORNER, v. n. **FLAGORNERIE**, s. f. **FLAGORNEUR**, **NEÛSE**, s. m. et f. [*Fla-gorné, neri-e, neur, neû ze*: 3^e é fer. au 1^{er}, e muet au 2d, lon. au dern.] *Flagor-ner*, flater en faisant de faux rapports. *Fla-gornerie*, basse flaterie, accompagnée de rapports. *Flagorneur*, qui flagorne. » Il va sans cesse *flagorner* aux oreilles de son maître. » Il s'est rendu agréable par *ses flagorne-ries*. » C'est un *flagorneur*, une *flagorneuse*. — Ils sont du style familier.

FLAGRANT, adj. m. Être pris *en fla-grant délit*, sur le fait. Il ne se dit qu'en cette phrase.

FLAIRER, v. act. **FLAIREUR**, s. m. [*Fléré, reur*: 1^{er} é fer. devant l'e muet, ce 1^{er} e devient moyen: il *flaire*, *flairera*, etc. pron. *flère*, *flèrera*.] *Flairer* au propre, sen-tir par l'odorat. » Les chiens *ont flairé* la bête. » *Flairez* cette rose. = Au figuré, (st. famil.) pressentir, prévoir. » Il *a flairé* cela de loin. = *Flaireur de table*, de cui-sine: parasite. Il est familier, dit l'*Acad.* — * *Molière* a dit *fleureur*. Tu viens ici mettre ton nez, impudent *fleureur de cuisine*. = * Anciennement, on disait aussi *fleurer*. » A la mode des chiens, qui *fleurent* leurs maî-tres. *Montaigne*.

FLAMBANT, ANTE, adj. **FLAMBÉ**, ÉE, adj. **FLAMBER**, v. act. et n. [*Flanban, bunte, bé, bé-e, bè*: 1^{er} lon. 2^e é fer. aux 3 dern.] *Flamber*, actif, passer par le feu ou par dessus le feu. » *Flamber une chemise*. — *Flamber un chapon*, des alouettes, etc. faire dégoutter dessus du lard fondu. = Neutre, jeter de la flamme. » Ce bois ne *flambé* point. Faites *flamber* le feu. = *Flambant*, qui

flambe, dans le 2d sens. » Tison *flambant*; bûche *flambante*.

FLAMBÉ, fig. st. plaisant. Ruiné, perdu. Il est *flambé*: mon argent est *flambé*. » Cette affaire est *flambée*.

FLAMBEAU, s. m. [*Flambo*: 2^e dout. au sing. lon. au plur. *Flambeaux*. [1^o. Espèce de torche de cire, dont on se sert la nuit dans les rues. » Alumer, porter, éteindre un flambeau. — Fig. le flambeau de la guerre, de la révolte. — 2^o. Chandelle de suif ou de cire, qu'on allume la nuit dans les maisons. » Apportez des flambeaux; et les chandeliers, dans lesquels on les met: flambeau d'argent, de vermeil doré, etc. — Fig. (style poétique et élevé) le flambeau du jour, le soleil, de la nuit, la lune. Les flambeaux de la nuit, les étoiles. — Le flambeau de la raison; etc.

* Le peuple dit *tuer la chandelle*: *Mathilde* a dit au figuré, *tuer le flambeau*. Cette façon de parler figurée, est devenue si commune, dit *Ménage* (il pouvoit ajouter *et si basse*) qu'elle est devenue moins noble, et par conséquent moins poétique que la propre, qui est *éteindre un flambeau*.

FLAMBERGE, s. f. ÉPÉE. Il ne se dit que dans cette phrase du style plaisant, *mettre flamberge au vent*: tirer l'épée. *Acad. Trév.*, etc.

FLAMBOYANT, ANTE, adj. FLAMBOYER, v. n. [*Flambo-ian*, *ian-te*, *te*: 1^{re} lon. 3^e lon. aux 2 1^{res}, é fer. au dern.] Brillant. Briller. Le verbe ne se dit que de l'éclat des armes, ou des pierreries, et il est peu d'usage, on dit encore, *astre flamboyant*, épée, comète *flamboyante*.

FLAMME, (ou mieux *flâme*, puisque l'a est long.) s. f. La partie la plus subtile du feu, qui s'élève en haut. » Éteindre, amortir, étouffer *la flâme*. — Poétiquement, la passion de l'amour. — En termes de *Marine*, banderole fourchue, qu'on arbore pour ornement, ou pour faire signal.

FLANC, s. m. [Le c ne se prononce que dans le discours soutenu, lorsque le mot suivant commence par une voyelle.] 1^o. Dans le sens littéral, c'est la partie de l'animal, qui est depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches. » Il eut le *flanc* percé d'une flèche. Cheval, qui *bât du flanc*. » Le lion se bat les *flancs* avec sa queue. — En parlant des femmes, relativement aux enfans qu'elles ont porté dans leur sein, on dit aussi les *flancs*, mais seulement dans le style noble. — 2^o. Par

extension, *Flanc* se dit de diverses choses. » Le *flanc* d'un vaisseau, d'un bastion, d'un bataillon. » Prêter, découvrir, montrer le *flanc* aux ennemis. » Prendre, attaquer en *flanc*.

On dit, en style proverbial, *se battre les flancs*, (n^o. 1^o.) faire des efforts. » L'Av. Gén. *S'est battu les flancs* pour faire un grand étalage de rhétorique sur cette nuit funeste. — *Prêter le flanc*. » Cette arme de ridicule, si redoutée de nos Philosophes, parce qu'ils y prêtent si fort les *flancs*. L'Ab. Royou. On dit ordinairement le *flanc* au singulier.

FLANDRIN, s. m. [*Flan-drein*: 1^{re} lon.] Terme de mépris. » C'est un grand *flandrin*, un homme élançé, grand et fluet, de mauvais air, qui n'a nulle contenance.

FLANELLE, s. f. [*Flanèle*: 2^e é moy. 3^e e muet.] Étoffe légère de laine. » *Flanèle* d'Angleterre, chemise de *Flanelle*.

FLANQUER, v. act. [*Flanke*: 1^{re} lon. 2^e é fer.] Défendre ou garnir. » *Flanquer* une muraille de grâsses tours. » bataillons *flanqués* par des ailes de cavalerie. » Corps de logis *flanqué* de deux pavillons, de deux galeries. — Populairement, *flanquer*, donner. » Il lui a *flanqué* un soufflet, un coup de pied. — Se mettre. » Il s'est venu *flanquer* au milieu de nous.

FLAQUE, s. f. FLAQUÉE, s. f. FLAQUER, v. act. [*Flake*, *ké-e*, *ké*: 2^e e muet au 1^{er}, é fer. aux 2 autres, long au 2d.] *Flaque*, petite mare d'eau. » Il y a des *flaques* d'eau dans ce chemin. — *Flaquée*, quantité d'eau qu'on jette avec impétuosité contre quelque chose. » Le vent lui a jeté une *flaquée* d'eau par le visage. — *Flaquer*, jeter avec impétuosité de l'eau ou autre liqueur. » S'il trouve qu'on lui a donné trop de vin, il en *flaque* plus de la moitié au visage de celui qui est à sa droite. *La Bruy.* — Ce mot me paraît bas et populaire. L'*Acad.* se contente de dire qu'il est du style familier. — On dit dans le *Dict. de Trév.* qu'il ne se trouve dans aucun Dictionnaire, (par même dans *Pomey*) que *Nicod* seulement sur le mot *flac*, en cite un exemple: » Il la vous *flacca-là*.

FLASQUE, adj. [*Flas-ke*: 2^e é muet.] Mou et sans force. » Un grand homme *flasque*. » Le *claud* m'a rendu *flasque*. — *Rousseau* l'a employé au figuré. Il se fait dire par les *Muses*. » C'est par nos soins que ton esprit a de bonne heure pris.

A distinguer des solides écrits.

Ce vain amas d'antithèses pointues.

D'expressions flasques et rebatues.

FLATTER ou FLATER, v., act. [Flaté : 2^e é fer.] 1^o. Louer excessivement dans le dessein de plaire, de séduire. » *Flater les Grands.* » Nous n'aimons que ceux qui nous flatent. » Ce Peintre l'a flatée; il l'a peinte plus belle qu'elle n'est. — 2^o. Excuser par une mauvaise complaisance. » *Flater les passions, les défauts de ses amis : flater le vice.* — 3^o. Tromper en déguisant la vérité. » Le Médecin flatte ce malade. » Ne me flattez pas. » Dites-moi sans me flater ce que vous pensez de cet ouvrage. » Ce malade, ce plaideur se flatte, etc.

Soit dit, sans me flater, sans vanité.

Si feu mon père.

Soit dit, sans me flater, avait eu mon coup-d'œil, Jamais je neusse été Madame de Limeuil.

Barthe.

— 4^o. Traiter avec trop de douceur. *Flater une plaie.* » On ne guérit point les grands maux en les flatant. Cela est vrai dans le moral, comme dans le physique. — 5^o. Carresser : *flater un enfant; un chien; un cheval avec la main.* » Chien qui flatte son maître. — 6^o. *Flater de... faire espérer.* » On le flatte, ou il se flatte d'un succès complet, de gagner son procès. — *Se flater, se persuader.* » Il se flatte qu'on aura besoin de lui. » Il s'en est toujours flaté. — 7^o. Délecter. » Musique qui flatte l'oreille; vin qui flatte le goût. » Cela flatte l'imagination, les sens. — *Flater sa douleur, son ennui, en adoucir le sentiment.*

Rem. 1^o. La prép. de, que régit flater, ne doit s'employer qu'avec les noms des choses qu'on nous fait espérer. Voy. n^o. 6^o. Ce vers de Boileau me paraît donc répréhensible.

Vint flater le péché de discours imposteurs.

L'usage veut en cet endroit, par des discours imposteurs : Flater, y a le sens marqué au n^o. 2^o. — Voltaire a fait la même faute.

Je m'entendais flater de cet auguste voix,

Dont tant de Souverains ont adoré les lois.

Il aurait pu dire, sans déranger le vers.

Je m'entendais flater par cette auguste voix.

De lui a paru plus doux que par, et il a sacrifié la régularité à l'harmonie. Voy. DE.

2^o. *Se flater que ou de a le sens d'espérer.* Un Auteur moderne lui donne un autre sens que l'usage n'admet pas. » Ce Seigneur se flattoit de l'avoir dans son Régiment. Vous

croiriez que ce Seigneur *espérait de l'avoir* dans son Régiment : ce n'est point cela. L'Auteur veut dire que le Colonel *étoit flaté*; se croyoit heureux de l'avoir, etc. — Le P. La Rue lui a donné, à peu près, le même sens. » Si le monde aprouve votre obéissance, ne vous en flattez pas; c. à. d. n'en tirez pas vanité. Ne vous en flattez pas, signifie ne le croyez pas. Ainsi, il y a un contresens dans cette phrase. — M. Marmontel fait dire à une Dame; je me flatte (c. à. d. j'aime à croire) d'être née pour rendre heureux un homme de bien. — C'est le vrai sens de ce mot. — *Se flater que avec le futur, c'est donc espérer que : se flater de avec l'infinitif, c'est avoir la présomtion, la persuasion de, etc. se persuader que, etc.* — Remarquez enfin que, dans ce sens même, *se flater régit que*, lorsque le verbe régi ne se rapporte pas au sujet de la phrase, et de lorsqu'il s'y rapporte : » Je me flatte que vous viendrez : je me flatte d'être aprouvé de vous. — Mais il n'a de régime des verbes qu'avec le pron. pers. et étant employé comme réciproque. » On dit, je me flatte d'obtenir ou, que j'obtiendrai : On ne dit pas, vous me flattez que j'obtiendrai, ou d'obtenir. Il faut dire, vous me faites espérer d'obtenir, ou, que j'obtiendrai. » Nous devons craindre que notre vanité ne nous flatte souvent de pouvoir parvenir à des connaissances, qui ne sont pas faites pour nous. Fontenelle. Je voudrais dire, que, séduits par notre vanité, nous ne nous flatons de pouvoir, etc. — L'actif se dit avec le régime des noms. » *Flater le pécheur de l'impunité : la lui faire espérer.*

On dit, proverbialement, *flater le dé*, ne pas parler ou agir franchement. — *Flater le chien, jusqu'à ce que l'on soit aux pierres* : faire bonne mine à certaines gens, jusqu'à ce qu'on puisse leur résister.

* FLATER, s. m. Malherbe l'a employé :

Les Muses hautaines et braves.

Tiennent le flater odieux.

On dit, la flaterie.

FLATTERIE ou FLATERIE, s. f. FLATEUR, EUSE, adj. FLATEUSEMENT, adv. [2^e e muet au 1^{er}, lon. aux 2 dern. telze, telzeman.] Flaterie, est une louange fautive, donnée dans le dessein de se rendre agréable. Flateur, qui loue avec excès. Flateusement, d'une manière flateuse. » Flaterie grossière ou délicate. Dire quelque chose par flaterie. Parler sans flaterie. Je hais la flaterie. —

« Amis flatteurs, discours, langage flatteur. Il a toujours quelque chose de flatteur (d'obligant) à dire. Manières flatteuses, douces et insinuant. — Subst. » Lâche flatteur, c'est un flatteur à gages. » Je hais les flatteurs. » Il n'y a pas loin de la mauvaise foi du flatteur à celle du rebelle. *Massill.* — » Parler flatteusement.

REM. 1°. Flatteur, se dit élégamment des choses qui donent une agréable espérance ou causent un honête plaisir. » La flatteuse espérance, une flatteuse image. » Les charmes flatteurs d'une éloquence douce et insinuant.

Jamais un mot flatteur n'est sorti de sa bouche.

Barthe.

2°. Corneille donne à flater le sens de favoriser et à flaterie celui de faveur, bonheur.

La fortune me flatte assez pour m'en louer.

Mon père est gouverneur de toute la Syrie.

Et comme si c'étoit trop peu de flaterie ;

Moi-même elle m'embrasse et vient de me donner,

Tout jeune que je suis, l'Égypte à gouverner.

Théodore.

On dirait encôre aujourd'hui que la fortune nous flatte ; mais on ne dirait pas qu'elle nous embrasse, et que ses faveurs sont des flatteuries.

FLATUEUX, EÛSE, adj. FLATUOSITÉ, s. f. [*Flatu-eû, eû-ze, ozité, 3° Ion. aux deux premiers.*] Venteux. Vents dans le corps. » Les légumes sont flatueux ; ils causent des flatuosités. — Dans le discours ordinaire ces mots ont l'air précieux et sentent l'affectation.

FLÉAU, s. m. [*Flé-o, et non pas Flo* : celui-ci est un gasconisme : 1° é.fer. 2° dout. au sing. Ion. au plur. *fléaux.*] 1°. Instrument, qui est composé de deux bâtons d'inégale grandeur, atachés l'un au bout de l'autre avec des courroies, et qui sert à battre le blé.

— Au figuré, il se dit des maux que Dieu envoie aux hommes pour les châtier. » La guerre est un terrible fléau. » La peste et la famine sont des fléaux.

Sur ces cœurs durs et perfides,

Il épuse ses fléaux.

Le Franc.

— On le dit des personnes. Atila s'apelaient le fléau de Dieu. » Cet enfant est le fléau de son père, cette femme de son mari, etc. —

On l'a dit des critiques. » Les censeurs de Boileau devraient faire réflexion qu'en étant le fléau des Auteurs, il fut toujours l'ami de la vertu. *Le Chev. des Sabl.*

2°. Verge de fer où sont atachés les deux

bassins d'une balance. — 3°. Barre de fer qu'on met au derrière des portes cochères.

FLECHE, s. fem. [*1° é. moy. 2° e. muet.*] 1°. Trait qui se décoche avec un arc ou une arbalète. » Tirer une flèche. » Il fendit l'air comme une flèche décochée avec violence.

Le Sage. — Fig. » Les flèches de l'Amour.

Voy. Bois. — 2°. Longue pièce de bois cambrée, qui joint le train de derrière d'un carrosse, avec celui du devant. — 3°. Partie du échier qui en fait la couverture, et qui est en pyramide. On dit aussi aiguille.

— 4°. Flèche ou lame au Triotrac, les figures coniques sur lesquelles on place les dames.

FLECHIR, v. act. et neut. FLECHISSE-

MENT, s. m. [*Fléchi, chiceman* : 1° é. fer.

3° e. muet. [*Fléchir, 1° ployer, courber* ;

fléchir le genou, ou les genoux. — V. n.

» Que tout genou fléchisse au nom de Jé-

SUS. » Fléchir sous le joug. » Tout le monde

fléchissoit devant lui. — 2°. Adoucir,

attendrir. » Rien ne peut le fléchir. » Se

laisser fléchir aux ou par les prières. »

Fléchir le courroux ; la dureté d'un Ty-

ran. — V. neut. 3°. Cesser de persister,

céder par complaisance ou par faiblesse. »

Il fléchit aisément. » Il ne sait ce que c'est

que de fléchir. * Il se dit sans régime :

Moliere lui don. celui de céder. » Il faut

fléchir au temps.

Rem. 1°. Suivant le P. Bouhours, ce verbe

ne se dit point dans le propre tout pur.

On dit bien, fléchir un homme ; fléchir la

colère de quelqu'un, mais on ne dit pas

fléchir un arbre ; fléchir un bâton. Et quand

on dit fléchir le genou, cela signifie ado-

rer, et non pas simplement plier le genou

devant l'idole. L'Acad. dit pourtant fléchir

le genou, ou les genoux. Il est vrai qu'elle

avertit que ce verbe ne se dit que dans ces

deux phrases, mais elle ne dit pas si elles

sont au propre ou au figuré. L'autorité de

l'Acad. est très-grande ; mais l'opinion du

P. Bouhours me paraît fondée. *Ricchelet* le

dit neutralement au propre : Ce bois ne

fléchit point. — M. Pascal a dit : » Ce

n'est pas à la règle à se fléchir, pour con-

venir au sujet. J'aimerais mieux dire, à se

plier.

2°. Le P. d'Orléans emploie faire fléchir

avec la prép. à et l'infinitif, dans le sens de

faire consentir, déterminer. » L'un et l'autre

furent fléchir enfin le Roi de France à né-

gocier. Ni l'expression, ni le régime ne sont suivant l'usage.

FLÉCHISSEMENT, action de fléchir. » *Le fléchissement des genoux* devant les idoles est un crime d'idolâtrie. — Il ne se dit que dans cette occasion, et pour l'action de fléchir les genoux.

FLEGME, s. m. **FLEGMATIQUE**, adj. [*Flégme, matite* : 1^e à moy. dern. e muet.] *Flégme* est 1^o. une des quatre humeurs, qui composent la masse du sang de l'animal, et qui est froide et humide. — 2^o. Pituite épaisse que l'on jete en crachant. » *Jeter beaucoup de fléomes.* — En ce sens, il se dit ordinairement au pluriel. — 3^o. Qualité d'un esprit posé, qui se possède. » *Avoir du flégme ; un grand flégme.* » *Son flégme* démonte tout le monde. *Ce flégme* pourra-t-il ne s'échauffer de rien ? *Mol.*

FLEGMATIQUE, au propre, pituiteux, qui abonde en flégme. Homme, femme, *flégmatique* : tempérament flégmatique. — Au figuré, qui a du sang froid. » Il est singulièrement flégmatique. — S. m. » C'est un flégmatique.

Rem. Richetot met *flégme* ou *phlegme*. On n'écrit aujourd'hui que le 1^{er}.

FLÉTRI, *IE*, adj. Voy. **FANÉ**.

FLÉTRIR, v. act. **FLÉTRISSEUR**, s. f. [*1^{re} à fer. pénult. lon. au second.*] *Flétrir*, c'est faner, sécher, ôter la couleur, la fraîcheur. » *Le hâle flétrit les fleurs ; le temps, l'âge flétrit la beauté.* » *Les fleurs se flétrissent bientôt, sans bientôt flétries.* » Sa beauté comence à se flétrir,

Mon corps, victime infortunée,
Du feu dévorant qu'il nourrit,
Privé d'alimens, se flétrit,
Comme l'herbe aux champs moissonnée.

Le Franc.

— *Figurément*, déshonorer : les discours imprudens flétrissent plus souvent la réputation que les discours malins. — *Flétrir le cœur à . . .* Chagriner, décourager : » *Ce reproche lui a flétri le cœur.*

Flétrissûre se dit au propre et au figuré. » *La flétrissûre des fleurs, des fruits, de la beauté.* — Tache à la réputation. » C'est une flétrissûre à un Militaire d'avoir fui dans un combat.

FLEUR, s. f. [Monos. d'out. au sing. long. au pluriel. *Fleurs.*] Ce qui vient sur les plantes et sur les arbres avant la graine

ou le fruit. » *Fleur de pêcher, de jasmin, de pois.* » Les blés sont *en fleur.* » *Bouquet, guirlande de fleurs.* — Il est fort usité au figuré. » *La fleur de l'âge, de la beauté.* » Cette première fleur de réputation, qui répand son odeur sur tout le reste d'une belle vie. *Avoir la fleur d'une chose ; en avoir la première vûe, le premier usage.* — *La fleur de . . . l'élite.* » C'étoit la fleur de la jeune noblesse, que le Roi avoit emmenée de Crète. *Téléme.* — En style familier, on dit d'un homme qui a beaucoup de valeur et de probité, *c'est la fine fleur de chevalerie.* — Plus familièrement encore, on dit de toute personne, qu'on veut louer, *c'est la fleur des pois.*

Rem. On dit d'un homme, qu'il est mort à la fleur de l'âge, à la fleur de ses ans, fort jeune, et non pas dans sa fleur, comme dit Mr. Laignelot dans sa Tragédie d'Agis.

Pourquoi cette sombre douleur ?

Pleureroit-on mon fils, moissonné dans sa fleur ?

Dans le *Journ. de Mons.* cette expression est en italique ; critique indirecte.

A fleur de . . . adv. Au niveau de . . . à fleur de terre : à fleur d'eau. Cette balle a passé à fleur de corde. — *Figurément* (st. famil.) affaire qui a passé à fleur de corde, qui n'a eu que les suffrages absolument nécessaires.

FLEURAISSON, s. f. [*Fleurè-ron* : 2^e à moy.] C'est la formation des fleurs, et la saison dans laquelle les plantes fleurissent.

FLEURDELISÉ, *ÉE*, adj. [*Fleur delizé, zé-e* : 2^e à muet : 4^e à fer.] 1^o. Couvert de fleur de lis. » *Baron fleurdelisé.* — 2^o. Qui ressemble aux fleurs de lis des armoiries. » *Fleur fleurdelisée.*

FLEURER, v. neut. Répandre, exhiler une odeur. » *Cela fleure bon.* — Proverbialement : *cela fleure comme balme* : c'est une affaire qui paraît bonne et avantageuse. — Voy. **FLAIRER**.

FLEURET, s. m. **FLEURETTE**, s. f. [*Fleurè, rète* : 2^e à moyen.] *Fleuret*, 1^o. espèce de fil fait de la matière la plus grossière de la soie. — C'est aussi le ruban fait de ce même fil. — 2^o. Épée sans pointe et sans tranchant, dont on se sert pour apprendre à faire des armes.

FLEURETTE, au propre, petite fleur. Il n'est usité que dans la poésie pastorale. — Au figuré (st. familier) cajolerie. » *Dire ou conter des fleurettes.* Elle aime la fleurette,

ou les fleurettes. » Discours ou conteur de fleurettes.

FLEURI, IE, adj. [Fleu-ri, ri-e : 2^e lon. au 2d.] Au propre, qui est en fleur. » Arbre fleuri : les prés fleuris. — Au figuré ; teint fleuri, qui a de la fraîcheur et de l'éclat. » Discours fleuri, style fleuri, rempli de fleurs d'éloquence. — Il se prend ordinairement en mauvaise part, en parlant du style et du discours.

FLEURIR, v. n. Pousser de la fleur, être en fleur. » L'amandier est un des arbres qui fleurissent le plutôt. — Fig. être en crédit, en vogue. » Les Sciences, les beaux Arts ont toujours fleuri sous les grands Princes.

Rem. Dans le propre, on dit fleurissant, et dans le figuré florissant. » Les prés fleurissants, les plantes fleurissantes. — » Un empire florissant, une armée florissante.

Ce verbe a d'autres temps où l'on emploie plutôt l'o que l'eu dans le figuré : » Un tel homme florissait sous un tel règne : l'art militaire florissait en un tel temps. Dans le propre on dit fleurissait : » Cet arbre fleurissait tous les ans deux fois, et non pas florissait.

FLEURISTE, s. m. 1^o. Qui aime les fleurs ; qui prend plaisir à les cultiver. » C'est un fleuriste, un grand fleuriste. — 2^o. Qui s'adonne à peindre les fleurs. » Ce Peintre est un excellent fleuriste. — 3^o. Adj. m. » Jardin fleuriste. MARM. — L'Acad. ne le met pas comme adjectif.

FLEURON, s. m. [Fleu-ron : 1^{re} dout.] Espèce de représentation de fleurs, servant d'ornement. » Les fleurons d'une couronne. » Les fleurons, que les Imprimeurs mettent au commencement et à la fin des livres, des chapitres, etc. — Fig. » C'est le plus beau fleuron de sa couronne, un de ses plus beaux privilèges, un de ses plus grands revenus. — Cette expression ne passe pas le style médiocre.

FLEUVE, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Grande rivière. » Fleuve profond, rapide, etc. » Le bord, la rive, le cours, le canal, le lit, le courant, l'embouchure d'un fleuve.

REM. 1^o. Rivière : Fleuve. Le 1^{er} se dit des grandes et des petites rivières ; le 2d ne se dit que des grandes, si ce n'est qu'on parle du Dieu de la rivière ; car alors on dit fleuve. Ménage fait encore remarquer que rivière n'est pas poétique, (il entend parler de la

Tom. II.

haute poésie) et que fleuve n'est pas du discours familier.

2^o. Quelques-uns établissent cette distinction entre fleuve et rivière, que le 1^{er} ne se dit que des rivières qui se jettent immédiatement dans la mer, et l'autre de celles qui ont leur embouchure dans d'autres rivières. La Saône est une rivière ; le Rhône est un fleuve. — Mais il est des rivières qui se jettent dans la mer, qui méritent à peine le nom de ruisseau. Telle est l'Huveaune à Marseille. La distinction de Ménage est donc plus juste, et il faut s'y tenir.

3^o. Les fleuves, qui sont du genre masculin, exigent du, de l' (c. à d. l'art. défini) ceux du genre féminin la prép. de. (ou l'art. indéfini.) » On dit les rives du Tibre, du Tage, du Danube, du Rhône, etc. et les rives de Seine, de Loire, de Marne, etc. Mén. — M^r. Brossette était du même avis, et il représenta à Boileau, qui avait dit :

De Stix et d'Achéron peindre les noirs torrens ; que du Stix, de l'Achéron serait plus régulier. Mais Boileau, qui avait dit, dans un autre endroit.

Quel plaisir de te suivre aux rives du Scamandre. soutint toujours que de Stix et d'Achéron était plus poétique, jusqu'à reprocher à Mr. Brossette qu'il avait l'oreille un peu prosaïque, et à traiter cette manière, qu'il avait préférée, d'un de ces agréments, qui sont des mystères qu'Apollon n'enseigne qu'à ceux, qui sont véritablement initiés dans son art. Il me semble qu'il n'y a pas là grand mystère. — La Monnoie justifie Boileau sur ce que Stix et Achéron sont regardés comme des Dieux, que Stix est femelle en grec et en latin et autres semblables raisons. Il trouve même que rives de Scamandre a quelque chose de plus noble et de plus poétique que, du Scamandre, et Boileau en effet avait traité cette dernière version de faute d'impression. La Monnoie nous renvoie d'ailleurs à l'oreille, qui est d'une grande autorité en cette matière, et il ajoute que qui l'a bonne peut et doit la consulter. Fort bien ! mais plus une oreille sera bonne et exercée, plus elle sera choquée de ce qui est contre l'usage.

M. MARIN pense qu'on dit toujours les rives de la Seine, de la Loire, etc. et non pas de Seine, de Loire, etc.

FLEXIBILITÉ, s. f. FLEXIBLE, adj. [Flexibilité, cible : 1^{re} e muet au 2d.] Flexible, souple, qui

K k

se plie aisément. — Il se dit au propre et au figuré. » Un osier flexible, une canne flexible. » Un esprit flexible, une voix flexible. — Inflexible, son contraire, ne se dit qu'au figuré; et il se prend en bonne et mauvaise part. » Un Juge inflexible. » Une âme inflexible. BOUH.

FLEXIBILITE, qualité de ce qui est flexible; » La flexibilité de l'osier, de la voix, de l'esprit.

FLEXION, s. f. [Flék-cion: 1^{re} à moy.] État de ce qui est fléchi. » La flexion d'un ressort, d'une poutre, etc. Acad. Ce mot est peu usité; il est pourtant nécessaire, et nous n'avons pas d'autre mot pour signifier ce qu'il exprime. — Son plus grand usage est en Anatomie. » Flexion simple ou composée.

FLIBOT, s. m. FLIBUSTIER, s. m. [Fli-bo, bus-tié: dern. é fer.] Flibot, est une sorte de petit vaisseau. — Flibustier, sorte de Pirates de l'Amérique, fameux dans le siècle passé, et qui étaient un ramassis de toutes les nations de l'Europe. — On ne doit point le dire des Pirates des anciens temps. » Il envoya ces émissaires en Norvege pour exciter les Flibustiers de ce Royaume à prendre les armes. Hist. d'Angl. 1066. — C'est comme si l'on parlait de grenadiers, de dragons, de hussards, en parlant des armées romaines.

* FLOC ou FLOCON, s. m. Le 1^{er} est peu usité; et le Dict. de Trev., qui les met tous deux ne donne d'exemple que du 2^d. » Flocon (petites touffes) de laine, de soie. » La neige tombait à gros flocons.

FLORÈS, terme emprunté du latin: il n'a d'usage que dans cette expression: faire florès; faire une dépense d'éclat, ou briller de quelque autre manière. » Quand il a de l'argent il fait florès; ce qui se dit en critiquant et en se moquant. » Ce Prédicateur fait florès; il est fort couru. St. famil.

FLORIN, s. m. [Flo-rein.] Pièce de Monnaie, qui tire son nom, à ce qu'on prétend, de ce que les premiers furent battus à Florence, et de ce qu'ils étaient marqués d'une fleur. — C'est aussi une monnaie de compte qui est de diverse valeur, suivant les pays où elle a cours.

* FLORIR, v. n. Il n'est usité qu'au participe actif et à l'imparfait de l'indicatif. Voy. FLEURIR. * Les Marchands qui y font florir le comerce. Sc. des Méd. On dit aujourd'hui fleurir, quoiqu'on dise que le comerce floriss-

sait, qu'il était florissant en tel tems.

FLORISSANT, ANTE, adj. Qui est en honneur, en crédit, en vogue. Voy. FLEURIR. — Au masc. il se plait à suivre le nom qu'il modifie; au f. m. il aime à le précéder. » Un empire florissant est mieux que, florissant empire, mais florissante jeunesse sonne mieux que jeunesse, florissante.

Vous, filles de sion, florissante jeunesse. Joignez-vous à nos chants sacrés.

Rouss:

REM. * Leilnitz dit, fleurissant empire; le Genre, état fleurissant; et M. Astruc, le fleurissant comerce d'Amsterdam. — Dans ces trois phrases, on doit dire florissant. Celui-ci ne se dit qu'au figuré, l'autre ne s'emploie qu'au propre.

FLOT, s. m. [le t ne se prononce point.] 1^o. Onde, vague. Voy. VAGUE: » Les flots de la mer; fendre les flots. — Ce vaisseau est à flot; on l'a mis à flot; il est soutenu sur l'eau, il a assez d'eau pour flotter. — 2^o. Le flux et reflux, la marée. » Le flot vient jusqu'à là. — 3^o. Fig. Foule:

Cotin à ses sermons traînant toute la terre, Fend les flots d'Auditeurs, pour aller à sa chaire. » Il passa à travers les flots d'un peuple immense assemblé pour le voir. — Grande quantité; des flots de sang: Le sang coule à grands flots.

Et les chiens tremperont leurs langues altérées, Dans les flots de leur sang.

Le Franc:

A FLOTS, adv. Il se dit au propre et au figuré. » Les pluies tombent à flots sur la Zone-Torride. Pluche. — On dit plus ordinairement à grands flots. — M. de St. Ange applique assez mal cette expression adverbiale

Et d'un miel savoureux la liqueur précieuse.

Distilloit à flots d'or des branches de l'yeuse. Distiller, c'est tomber goutte à goutte; et comment donc le miel pouvoit-il distiller à grands flots? ANN. LITT. — M. Linguet dit par flots. » On versé le sang par flots. — C'est un néologisme. — A flots, au figuré; en foule. » On les a vus acourir à flots tumultueux. Thoms.

FLOTTABLE, ou FLOTABLE, adj. FLOTAGE, s. m. FLOTAISON, s. f. FLOTTANT, ou FLOTANT, ANTE, adj. [2^e dour. au 1^{er}, lon. aux 2 dern. é moy. au 3^e; flotage] Flotable, se dit des ruisseaux et des rivières sur lesquels on peut flotter. — Flotage, est la conduite des bois sur l'eau, lorsqu'on le

fait *floter*. — *Flotaison*, la partie du vaisseau qui est à fleur d'eau. — *Flotant*, au propre, qui flote. — Arbres *flotans*, les *flotantes*. — Au figuré, incertain, irrésolu. — Esprit *flotant*.

Son cœur toujours *flotant* entre mille embarras ;
Ne sait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il ne veut pas.

Boile.

Rem. Cet adjectif suit ordinairement le substantif. Le fem. peut précéder en vers, et dans la prose poétique.

Nos *flotantes* forêts couvrent le sein de l'onde.

L. Racine.

FLOTTE, ou FLOTE, s. f. FLOTEMENT, s. m. FLOTER, v. n. [2^e e muet au 1^{er} et au 2^d, é fer. au dern.] *Flote*, nombre considérable de vaisseaux, qui vont ensemble. La *flote* des Indes ; la *flote* d'Espagne. — *Flotement* ne se dit que du mouvement d'ondulation que fait en marchant le front d'une troupe, et qui la dirige de la ligne droite. — *Floter*, être porté sur l'eau. — On voyoit *floter* çà et là des débris. — Fig. Chanceler, être irrésolu. — *Floter* entre diverses pensées, entre divers partis, entre la crainte et l'espérance.

Votre raison, qui n'a jamais *floté*

Que dans le trouble et dans l'obscurité.

FLOTÉ, ÉE, adj. Bois *floté*, qui est venu à flot par la rivière.

FLOTTILLE, ou FLOTILLE, s. f. [*Flotillie* ; mouillez les *ll* ; dern. e muet.] Petite flote, que le Roi d'Espagne envoie en Amérique.

FLOÛ, adv. [Monosyllabe.] Peindre *flou*, d'une manière tendre, légère. Il se dit par opposition à la peinture dure et sèche.

* FLOUET, ETTE, adj. Quelques-uns disent *fluet* ; l'Acad. met l'un et l'autre, disait-on, dans le Dict. de Trév. — Aujourd'hui l'Acad. ne dit que *fluet* ; et Trév. y renvoie. Voy. FLUET.

FLUCTUATION, s. f. [*Fluktu-a-cion*.] C'est, en Chirurgie, le mouvement d'un fluide épanché dans quelque tumeur, ou dans quelque partie du corps humain. — Depuis quelque tems on l'emploie au figuré. — Entretienue dans une *fluctuation* continue, la Langue finiroit par s'appauvrir, ou par se dessécher, en se polissant, si les gens de Lettres et les bons Auteurs ne concouroient à la fixer et à l'enrichir. L'Abé Arnaud. — Les *fluctuations* qui surviennent

nécessairement dans le prix des effets négociables. Necker. — Il y a dans le cours de nos idées, je ne sais quelle *fluctuation* bizarre, qui souvent éloigne de notre esprit les aperçus, qui sembloient devoir en être le plus près. Id.

FLUER, v. n. [*Flu-e* 2^e é fer. devant l'e muet, l'u est long ; il *flue* ; au futur et au conditionnel, cet e muet ne se fait pas sentir. — Il *fluera*, *fluerait* ; prononc. *flâra*, *flâre*.] Couler. Découler. — La mer *flue* et *reflue*. — Les humeurs qui *fluent* du cerveau. — Sa plaie *flue* toujours. Fistule lacrymale, qui cesse de *fluer*. — Il ne se dit que dans ces sortes de phrases.

FLUET, ETTE, adj. [*flu-e*, etc ; 2^e é moy.] Délicat, de faible complexion. — Il est *fluet* ; elle est *fluette* ; visage *fluet* ; mine *fluette*. — Complexion *fluette*.

FLUIDE, adj. FLUIDITÉ, s. f. [*Fluide*, *idite* ; dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Fluide*, qui coule aisément. *Fluidité*, qualité de ce qui est fluide. — L'air et l'eau sont *fluides* ; et substantivement, sont des *fluides*. — Ce sang est trop *épais* ; il faut tâcher de le rendre plus *fluide*. — La *fluidité* de l'eau, du sang, des humeurs.

FLÛTE, s. f. [1^{er} lon. 2^e e muet.] 1^o. Instrument de Musique qui est à vent, percé de plusieurs trous, et qu'on embouche. Il y en a de deux espèces. — *Flûte* douce ou à bec. — *Flûte* allemande ou traversière. — On apèle proverbialement, des jambes maigres, des *flûtes*. — Leurs *flûtes* ne s'accordent pas : Ils sont toujours en disaccord. — Ce qui vient par la *flûte* s'en va par le tambour, ou retourne au tambour ; ce qui est mal acquis ne profite pas. — *Ajuster ses Flûtes*, préparer les moyens de faire réussir une affaire. — Il y a de l'ordure à sa *flûte* : il y a fort à redire à sa conduite. — 2^o. Sorte de navire à gros ventre.

FLUTE, ÉE, adj. FLUTER, v. n. FLUTEUR, EUSE, s. m. et f. [L'Acad. met un acc. circ. sur l'u ; mais cet u n'est long que devant l'e muet. Il *flute*, *flutera*. Ce n'est donc qu'alors qu'on doit mettre l'accent sur l'u.] *Fluté* ne se dit qu'avec sons et voix. Doux, agréable comme le son de la flûte. — Voix *flutée*, sons *flutés*. — *Fluter*, jouer de la flûte. Il ne se dit que par mépris. — Il ne fait que *fluter* toute la journée. — Boire. — Il aime à *fluter*. — Il est populaire. — *Fluteur* ne se dit aussi

que par mépris. Qui joue de la flûte. » C'est un flûteur, un mauvais flûteur. — On le dit rarement au féminin, parce qu'il est peu de femmes qui jouent de la flûte.

FLUX, s. m. [Flu; et devant une voyelle flux.] 1°. Mouvement réglé de la mer vers le rivage à certaines heures du jour. » Le flux va jusqu'à un tel endroit. » Le flux et le reflux. — 2°. Écoulement des excréments devenus trop fluides. » Il a le flux de ventre. » Il lui a pris un flux de ventre. » Flux de sang. » Flux hépatique, dévoiement provenant de ce que le foie ne fait pas bien ses fonctions. — Flux de bouche. » Flux de paroles. » Comment ce flux d'éloquence ne donne-t-il pas du ressort à votre langue ? Coyer. — Flux de bourse, folles dépenses. Et flux de larmes, style burlesque.

REM. Malherbe écrit flus; le Dict. de Trév. met flus ou flux. Dans les dernières éditions, on ne met que le dernier.

Rousseau emploie figurément le flux et le reflux.

L'âme d'un vrai héros, tranquille, courageuse, sait, comme il faut, souffrir d'une vie orageuse.

Le flux et le reflux.

C. à d. les biens et les maux.

FLUXION, s. f. FEUXIONAIRE, adj. [flux-ion, cia-nère; 3° e moy. et long. 4° e muct.] Fluxion, écoulement d'humours malignes. » Fluxion sur le visage, sur la poitrine, ou de poitrine, etc. Fluxionnaire, qui est sujet à des fluxions.

FŒTUS ou FETUS, s. m. [Le 1^{er} est le plus usité: on prononce fœ.] Il se dit en général, de l'animal, et plus particulièrement, de l'enfant formé dans le ventre de la mère.

FOI, s. f. [Foi; monos. dout.] 1°. La 1^{re} des vertus théologales. » La Foi, l'Espérance, la Charité. » Acte de Foi. » Être ferme en la Foi. — 2°. Religion, dogme. » Article de foi. » Renoncer à la foi; renier la foi. » Profession, ou confession de foi. » Des passions naissantes avoient seules obscurci ma foi; et jeus bientôt achevé d'en séquer le joug, pour être coupable avec moins de remords. Le Comte de Valmont. » Foi Divine, qui est fondée sur la révélation. Foi humaine, qui est fondée sur l'autorité des hommes. — 3°. Probité, fidélité à garder sa parole: » Homme sans

foi, ou de peu de foi. » Donner, garder sa foi. » Manquer de foi, violer sa foi. » Foi de gentilhomme. » Être de bonne ou de mauvaise foi. » Être dans la bonne foi, faire une chose dans la bonne foi. » Possesseur de bonne ou de mauvaise foi. » Foi conjugale. » La foi des traités, etc. — 4°. Croyance. » Ajouter foi à quelque chose, à quelqu'un. » Homme digne de foi. — 5°. Témoignage, assurance. » Faire foi d'une chose, en faire foi.

De ces deux vérités deux Fables feront foi.

La Font.

» En foi de quoi j'ai signé, etc.

REM. 1°. Foi pris absolument, ne se dit que de la 1^{re} des vertus théologales. » Il est rempli de foi: » Sa foi est inébranlable.

Cultivez vos amis, soyez homme de foi.

Boif.

On dit, homme sans foi, ou de peu de foi. On ne dit point, homme de foi: l'usage admet l'un et rejete l'autre. Rousseau a imité Boileau.

D'une foi mâle revêtu.

Sa propre vertu le condamne

A s'immoler à sa vertu.

Sans ce qui précède, on croirait que le Poète parle de la foi chrétienne. — Le P. Folard dit aussi dans Thémistocle.

Xerxès est plein de foi, mais quel complot sinistre.

Sous un Roi chargé d'ans, n'ose pas un Ministre?

Je n'oserais condamner ces expressions dans les Poètes, mais on ne doit pas les imiter dans la prose.

Au Palais, foi se dit au nominatif sans article. » Foi doit être ajoutée à un procès-verbal juridique. — On dirait, hors du Palais, on doit ajouter foi, etc.

Foi entre dans un grand nombre d'expressions, presque toutes du style familier ou médiocre. — N'avoir pas foi à... ne pas y croire. » Je n'ai pas de foi à votre laideur. Sév. Je ne saurois croire que vous soyez devenue laide, comme vous le dites. — Je crois qu'on doit toujours dire, n'avoir pas foi, et supprimer la prép. de.

A sa vertu je n'ai plus grande foi

Qu'à son esprit.

Rouss.

En prose on dirait, je n'ai pas plus foi, ou plus grande foi à sa vertu, qu'à son esprit. — Sur la foi de, sous la conduite de, est de tous les styles.

Bientôt ils ôseront, les yeux vers les étoiles,

S'abandonner aux mers sur la foi de leurs voiles.

L. Rac.

* La Fontaine dit, dans le même sens, dessus la foi.

Camarade épongieux prit exemple sur lui,

Comme un mouton, qui va dessus la foi d'autrui.

Le besoin d'une syllabe de plus lui a fait préférer *dessus* à *sur*, ce qui est pardonnable dans une fable; et ne doit pas être imité ailleurs. Voyez DESSUS. — Laisser quelqu'un sur sa foi, sur sa bonne foi; l'abandonner à sa propre conduite. « Votre fils est à Versailles sur sa bonne foi. Sév. » Trop occupé de son avancement pour s'établir le gardien de sa femme; il la laissoit sur sa bonne foi. Marm. — Dégager sa foi, exécuter ce qu'on a promis.

Et l'offre et le serment, j'accepte tout de toi;

Mais par de prompts effets dégage ici sa foi.

Follard, Thémistocle.

— Qui n'a ni foi ni loi, méchant homme.

De bonne foi, en bonne foi, adverb.

A la tête de la phrase, ils signifient, en vérité, et s'emploient comme une interjection. « De bonne foi, pouvez-vous parler de la sorte? » En bonne foi, pouvons-nous avec justice nous emporter contre, etc. L'Ab. Arnaud. Dans le cours de la phrase, le 1^{er} signifie avec bonne intention, sans malice. « Il agit de bonne foi, de la meilleure foi du monde. On dit aussi, à la bonne foi. » Traiter à la bonne foi. « Il y va, à la bonne foi, de bonne foi.

FOIBLE, ou FAIBLE, adj. FOIBLEMENT ou FAIBLEMENT, adv. [Fèble, blemant; 1^{re} è moy. 2^e e muet.] Faible, qui manque de force. Il se dit des personnes et des choses qui ont trait à la personne. « Être foible, avoir la vue, les jambes, les reins foibles. — Par extension, il se dit des choses inanimées. » Poutre trop foible. — Remède foible. — Par rapport à l'âme: Homme foible, qui manque de fermeté: esprit foible, qui reçoit facilement toute sorte d'impressions: courage foible, timide. — Dans le moral: foible raison, foible espérance; foible secours = Faible, Débile (synon.) On est foible, soit qu'on n'ait pas acquis assez de forces, soit qu'on ait perdu une partie de celles qu'on avoit: on n'est proprement débile que dans ce dernier cas. Un enfant est foible; un convalescent est foible; un vieillard est débile: on naît avec une constitution foible: l'âge nous rend

débiles, etc. Roub. Synon. — S. m. En parlant des choses: le foible d'une place, d'une machine, d'une cause, etc. Ce qu'il y a de foible dans, etc. Du fort au foible, ou le fort portant le foible; compensation faite du mauvais avec le bon. — En parlant des personnes, le principal défaut. « Le jeu est son foible. » Avoir du foible (une amitié aveugle et trop complaisante) pour, etc. — Au pluriel, les foibles: « Il ne faut pas scandaliser les foibles. On ne dit pas au singulier, le foible, un foible. * Le docile et le foible sont susceptibles d'impressions. L'un en reçoit de bonnes; l'autre de mauvaises. La Bruyère. Régulièrement, on doit dire, l'homme docile, l'homme foible. Rem. 1^o Cet adjectif aime à précéder le substantif. » A la foible lueur d'un flambeau, il pénètre dans ce séjour d'horreur. Marm. * Une résistance foible. Hist. d'Angl. Dites, une faible résistance.

Ton foible cœur s'est-il lassé de sa vertu?

— On ne dirait pas pourtant, un foible homme, une faible femme. Il faut dire, un homme, une femme foible. « Les Dieux cachent aux foibles hommes leurs destinées. Télémaque. Aux foibles mortels, aurait été mieux.

2^o. Faible signifiant, plein de faiblesse et de lâcheté, ne doit se dire que des personnes. Fénelon a parlé correctement, quand il a dit: « Ces hommes foibles, qui craignent de voir la vérité, etc. mais il a parlé d'une manière équivoque, en disant qu'il ne faut pas pousser trop loin la bonté du cœur, ni tomber dans une amitié foible. Il entend, une amitié pleine de faiblesse; et cela peut signifier une amitié, qui n'est pas grande. Voyez une phrase du P. Rapin, au mot FAIBLEMENT. — Faible, voy. Fragile. — Faible, Inconstante, légère, Volage, (synon.) Voyez INCONSTANT.

3^o. Faible régit quelquefois la prép. de. « Faible de corps et d'esprit; et M. d'Ablancourt a dit: * Les ennemis étoient foibles d'Infanterie. On voit, dans ces exemples, que l'article est indéfini, (ou qu'on n'emploie point l'article), et que l'on ne dirait pas bien, foible du corps, et de l'esprit, etc. On dit, en ce sens, faiblesse d'esprit; mais plus communément, après faiblesse, on met l'article. « La faiblesse de l'âge, du corps, de l'esprit, etc. Ce qui

deit s'entendre des occasions où l'article de *faiblesse* est aussi défini : *la faiblesse*, etc.

4°. *Bossuet* fait régir à *faible* la prép. à et l'infinif. « Ce que vous voulez faire *faible* : (i. e. à d. ce que vous prétendez être *faible*) ne vous faire du mal, le devient autant à proportion à vous faire du bien. — Ce régime fait bien dans cette occasion ; mais l'usage n'en est ni sûr, ni constant.

5°. FAIBLE, s. m. FAIBLESSE, s. f. (synon.) Il y a la même différence entre les faibles et les faiblesses, qu'entre la cause et l'effet. Un faible est un penchant qui peut être indifférent ; une faiblesse est une faute toujours répréhensible. *Encycl.* — *Cornal* confond ces deux mots. Il fait dire à *Didyme*, dans la Tragedie de *Theodore* :

Ma raison s'est troublée, et mon faible a paru. *Faiblesse* était, dans cette occasion, le mot propre. Il signifie là, le peu d'empire qu'on a sur ses passions.

Être faible, avoir des faiblesses (synon.) Nous sommes faibles, par la disposition habituelle de manquer, en quelque sorte malgré nous, soit aux lumières de la raison, soit aux principes de la vertu. Nous avons des faiblesses, quand nous y manquons en effet, entraînés par quelque cause différente de cette disposition habituelle. Personne n'est exempt d'avoir des faiblesses ; mais tout le monde n'est pas homme faible. *Turenne* n'étant plus jeune, eut la faiblesse d'aimer *Mme. de C.* Il eut la faiblesse encore plus grande de lui révéler le secret de l'Etat. Il répara la première, en cessant d'en voir l'objet ; il répara la seconde, en l'avouant. Un homme faible auroit fait les mêmes fautes ; mais jamais il ne les auroit réparées. *Encyclopédie.*

FAIBLEMENT, avec faiblesse. Il commence à marcher, mais bien faiblement. — D'une manière faible. Se défendre, résister, agir, attaquer faiblement.

Rem. Il ne se dit point dans le moral, et ne signifie pas avec faiblesse de cœur. Pris dans ce dernier sens, il occasionne un contresens dans cette phrase du *P. Rapin*. « La fin de la Tragedie est d'apprendre aux hommes à ne pas craindre trop faiblement des disgrâces communes. Craindre faiblement, c'est craindre peu ; ainsi ne pas craindre faiblement, c'est craindre beaucoup ; et le sens de l'Auteur est que, la fin de la Tragedie

est de nous apprendre à ne pas craindre avec trop de faiblesse, etc. Le *P. Rapin* a donc dit tout le contraire de ce qu'il voulait dire.

FOIBLESSE, ou FAIBLESSE, s. f. [*Faiblesse* : 1^{re} et 2^e à moy. 3^e e muet.] 1°. Manque de force. *Faiblesse de jambes*, de vue, d'estomac, de reins. — *La faiblesse de l'âge*, du sexe. Voy. *Faible*, REM. n°. 3°. — 2°. Défaillance. « Il lui a pris une faiblesse. Tomber en faiblesse. Revenir d'une faiblesse. 3°. Manque de puissance. « *La faiblesse d'un Etat*. — 4°. Par rapport à l'ame. « *Faiblesse d'esprit*, de jugement, de mémoire. « *La faiblesse d'un argument*, d'un raisonnement. « *Les faiblesses de l'humanité*. « *Avoir des faiblesses*. Voy. *Faible*, REM. n°. 5°. — Il régir quelquefois de, et l'infinif. « Il eut la faiblesse de n'oser répondre. — *Avoir de la faiblesse pour quelqu'un* ; avoir une grande disposition à tout excuser dans lui. « *La faiblesse des mères pour leurs enfans* fait le malheur et des enfans et des mères.

FOIBLIR, ou FAIBLIR, v. n. [*flēbli*.] Perdre de sa force. « *La première ligne des ennemis faiblissoit visiblement*. « Sa Muse comence à faiblir. « Dabord il paraissait inébranlable ; bientôt on le vit faiblir.

FOIE, s. m. [*floā* ; monos. long. — On ne doit pas écrire *foye*, qui ferait prononcer *foa-ye* ; l'y faisant fonction de deux i.] Partie du corps de l'animal, qui est au-dessous du diaphragme, du côté droit. *Rich. Port.* Située dans l'hypocondre droit sous le diaphragme et les fausses côtes. *Trev.* La description de l'*Acad.* est plus étendue. « Il a le foie brûlé, un squire dans le foie, etc.

Rem. *M. de Wailly* remarque fort bien que le mot *foie* étant masc. devrait s'écrire sans e, comme *Roi*, *envoi*, *emploi*, etc. et que l'on devrait écrire avec un e, la foie, comme on écrit la joie, la soie, la voie, etc. On objectera que la dipht. oi est longue dans le foie, et douteuse seulement dans la foi. Mais il reste à savoir si on écrit le foie, parce qu'oi y est long dans la prononciation ; ou, si on le prononce long, parce qu'on le termine en oie. Quoiqu'il en soit, c'est l'usage d'écrire ces deux mots de la sorte, et il n'y a pas d'apparence qu'il change sitôt.

FOIN, s. m. [*Fœin*, monos.] Herbe

sèche des prés, qui sert de nourriture aux bestiaux. » Meule de foin, grenier à foin.

On dit proverbialement, chercher une aiguille dans une charrette (ou dans une botte) de foin. Prendre une peine inutile. Voy. BOTTE.

FOIN ! Interjection, qui marque le dépit, ou le mépris. Foin ! Voilà un habit tout gate. Foin de lui ! Il est bête et populaire.

FOIRE, s. f. [Foâ-re ; 1^e lon, 2^e e muet.] 1^o. Marché public, où les Marchands s'assemblent à certains jours, pour vendre en liberté leurs marchandises. » Foire franche. » Aler à la foire. — On dit dans le discours familier : s'entendre comme larrons en foire, s'accorder, sur-tout pour mal faire. — La foire n'est pas sur le pont ; il n'est pas nécessaire de se tant presser. — Et quand on voit arriver plusieurs personnes dans une compagnie ? » La foire sera bonne, dit-on, les marchands s'assemblent. Celui-ci est un peu trivial. — 2^o. Foire se dit aussi du présent qu'on fait au tems de la foire. » Donner la foire à (et non pas faire la foire) lui donner sa foire. » Que me donerez-vous pour ma foire ? — 3^o. Foire, cours de ventre. » Avoir la foire. » Ces fruits lui ont donné la foire. — Il me paraît bête et peu usité parmi les honnêtes gens, à moins qu'on ne plaisante. — L'Acad. se contente de dire qu'il est du style familier.

FOINER, v. n. FOIREUX, EUSE, adj. et subst. [Foâ-ré, reû, reû-ze ; 2^e e fer. au 1^{er}, lon. aux deux autres.] Ces deux mots sont bête et vilains. Se décharger le ventre, quand on a la foire. (N^o. 3^o.) Qui a la foire, (ibid.) » Il a foiré par tout. » Elle a la mine foireuse, d'un foireux, d'une foireuse. » C'est un foireux, une foireuse.

FOIS, s. f. [Foâ, monos. long : devant une voyelle, foâz.] Ce mot ne s'emploie qu'avec des noms de nombre : une fois, deux fois, etc. Plusieurs fois, quelquefois, etc. » Je ne l'ai vu qu'une fois. » C'est la première fois que je lui ai parlé. » Je l'ai oui dire cent et cent fois.

Rem. Il semble à La Monnoie, qu'au lieu de fois, on a dit originairement foie pour voie, d'où vient le toute voie de nos anciens, et le tutta via des Italiens, pour toutefois. Le fiata des derniers vient manifestement de viata ; et viage, en plusieurs Provinces de France, signifie la même chose.

FOIS, combiné avec d'autres mots, forme un grand nombre d'expressions, presque toutes adverbiales. — Pour une fois s'emploie avec la négative. » Le Ministre ne le dit pas pour une fois. Boss. c. à d. une seule fois : Il le dit plus d'une fois. » Cela n'a pas été vu pour une fois à la Chine. Fonten. — A cette fois, ou cette fois. » Connoissez à cette fois pour toujours les raisonnemens de votre Défenseur. Boss. — A différentes fois. Linguet. — A plusieurs fois. Boss. Journ. de Litt. Let. Edif. et autres Auteurs. » Châtié à plusieurs fois ; il y revient à plusieurs fois.

Il rumine, il grifone, enfin, son ordonnance, A plusieurs fois il la relit.

Fable de M. d'Ardenne, etc. L'Acad. ne le met point. Plusieurs fois, différentes fois est plus selon l'usage ; à plusieurs fois, à différentes fois, à plus d'énergie. — On dit, plus d'une fois. Un Biographe a dit, plus que d'une fois, c'est un gasconisme. — Mille fois pour une. » Épargnez-moi des longueurs, qui me font mourir mille fois pour une. — De fois à autre, de temps en temps. Il n'est pas du beau style. » Les fâcheux évènements qui la traversent (la vie) de fois à autre. Du Plaisir. — Non pour une fois, plus d'une fois.

Tupinces et tu mords ; et si tu le remarques, Il n'est aucun dans la maison.

Qui, non pour une fois, n'ait porté de tes marques. Reyre.

— * On disait autrefois, infinies fois, pour dire souvent. » Il fut infinies fois importuné de, etc. on dirait aujourd'hui, dans ce style hyperbolique, un nombre infini de fois. — Y regarder à deux fois, prendre bien garde à ce qu'on fait. » Quand on veut inculper un grand homme, il faut y regarder à deux fois. ANON. — Une fois se joint quelquefois à dès que, lorsque, et sert à donner plus de force à ces conjonctions. » Dès qu'une fois, ou lorsqu'une fois on a perdu la Foi, on perd bientôt les mœurs. — Il faut, une lone fois, savoir à quoi s'en tenir sur le compte d'un Écrivain (L. H.) dont le mérite est encore un problème. Ann. Lit. — N'en pas faire à deux fois ; ne pas balancer, hésiter à le faire. Cette façon de parler est du st. famil. Aussi Bossuet voulant l'employer dans une matière sérieuse et respectable, en demande-t-il permission à ses Lecteurs. » On n'en fait pas à deux fois, s'il m'est permis de

parler ainsi, et l'Antéchrist périt tout d'un coup. — *Pluche* dit, sans tant de façon: *Descartes n'en fit pas à deux fois*; il n'employa qu'une cause physique pour former la terre et l'habitant. Et *Marivaux*, faisant parler un valet: « Si Baptiste n'étoit pas mort, il vous aimeroit encore, car moi, qui lui ressemble, je n'en ferois pas à deux fois. — *Sans en faire à deux fois*, tout de suite et sans y revenir. » Pour moi, ma fille, *sans en faire à deux fois*, je vous conjure d'embrasser tous vos aimables Grignans. *Sév.* — *Par fois*, n'est plus bon que dans le style familier. Sa touche est ferme, rapide, vigoureuse, exacte, et son coloris, si c'est un défaut, est *par fois* trop brillant. *Journ. de Lit.* De qui parle-t-on? D'un Peintre? Non; mais d'un Historien; de l'Auteur de l'*Esprit des Croisades*. — L'Acad. dit que *par fois* vieillit.

A la fois, tout à la fois, adv. En même temps; tout d'un coup, ou tout ensemble. « On n'en peut pas tant faire à la fois. » Il en entreprend trop *tout à la fois*. Il est *tout à la fois*, sage, brave et homme de bien.

Prendre ou saisir un homme à fois de corps; le prendre, le saisir par le milieu du corps. — Cette expression est assez singulière. On ne voit pas trop bien qu'elle en est l'origine, et elle n'a guère de rapport au sens du mot *fois*. L'Acad. l'a admise dans son Dictionnaire.

FOISON, s. f. FOISONER, verbe neut. [*Foa-ron, rone.*] Abondance. Abonder. « Il y aura *foison* de blé cette année. » Il y a de tout à *foison*, abondamment. « Les lapins *foisonent* beaucoup. Ils multiplient singulièrement. » Cette Province *foisonne* en blés, en vins. « Cette ville *foisonne* en ouvriers. » La France *foisonne* en beaux esprits. *Trev.* « Une carpe à l'étuvée *foisonne* plus qu'étant acomodée d'une autre sorte; elle fournit plus à manger. — Tout cela n'est que du style simple. — Le proverbe dit: *cherté foisonne*: quand les choses sont chères, elles durent davantage, parce qu'on les ménage mieux.

FOË, ou FOU, FOLLE, adj. et subst. [On écrit et l'on prononce *fol* devant une voyelle, et *fou* devant une consonne.] 1°. Qui a perdu le sens, l'esprit. « Il est *fou*, il est devenu *fou*; *fou* à lier, à courir les rues. » *Fol* espoir, *fol* amour, *fol* apel;

folle espérance, *folle* idée. = *Subst.* « C'est un *fou*, une *folle*. — 2°. Gai, badin: « C'est un jeune *fou*; il a l'humeur *folle*. — 3°. En parlant des choses, qui est fait sans raison, sans prudence. » *Folle* entreprise; action *folle*, extravagante. — 4°. Au Palais, *fol* apel, mal fondé; *folle* en hère, faite témérement. — 5°. Chien *fou*, chien enragé; *folle* farine, (et non pas *farine folle*), la plus subtile fleur de la farine. — 6°. *Faire le fou*, le boufon. — 7°. *Fou*, au jeu des échecs, dont la marche est toujours en ligne transversale: « Le *fou* blanc, le *fou* noir » Le *fou* du Roi, le *fou* de la Dame.

Rem. I. *Fou* est plus du style familier et insensé du haut style. « Projet *fou*; projet *insensé*. — *Fou*, extravagant, insensé, imbécile (synon.) Le *fou* manque par la raison, et se conduit par la seule impression mécanique: l'extravagant manque par la règle, et suit ses caprices: l'insensé manque par l'esprit, et marche sans lumières: l'imbécile manque par les organes, et va par le mouvement d'autrui sans aucun discernement. Les *fous* ont l'imagination forte: les *extravagans* ont les idées singulières: les *insensés* les ont bornées: les *imbéciles* n'en ont point de leur propre fonds. *Gir.* Synon.

II. *Fol* précède toujours le substantif: *fou* le suit toujours, excepté dans cette phrase unique: un *fou* rir, un rir dont on n'est pas le maître. On pourrait dire aussi un rir *fou*, et celui-ci pourrait paraître meilleur; mais il a un autre sens. C'est un rir sans raison. — *Folle* peut suivre ou précéder. Il faut pourtant consulter l'oreille. Femme *folle*; *folle* entreprise. On ne dirait point si bien entreprise *folle*, et *folle* femme sonerait fort mal. « Contenter sa vanité *folle*. *TÉLEM.* Je voudrais là, sa *folle* vanité.

III. Être *fou* de... aimer avec une passion démesurée. « Vous jouez quelquefois aux échecs. Pour moi, je suis *folle* de ce jeu. *Sév.* » Il a acheté un tableau, et il en est *fou*. Cette expression n'est que du style familier, et quelquefois critique et mordant.

IV. On apèle *vieux fou*, un vieillard extravagant. « *Barmécide* est un *vieux fou*, entêté d'une fausse idée d'héroïsme. *Ann. Litt.*

V. Je suis faite comme une *folle*, propos à la mode parmi les Petites Maîtresses. « Vous vous placez sans avoir dit aux glaces, que
VOUS

vous êtes faite comme une folle. Coyer. On dit que la célèbre Princesse des Ursins tint ce propos à la jeune Reine d'Espagne (Farnèse, seconde femme de Philippe V) et que la Reine, sur ce propos, la fit conduire hors du Royaume.

FOLÂTRE, adj. FOLATRE, v. neut. FOLÂTRERIE, s. fém. [L'a n'est long que devant l'e muet : il ne faut donc point mettre d'accent au 2^d : l'Acad. écrit pourtant *Folâtrer*. Je n'empêche.] *Folâtre*, qui s'amuse à badiner. Acad. Qui a l'humeur plaisante et badine. Trév. Badin, qui réjouit, qui fait et dit des choses plaisantes. Rich. Port. *Folâtrer*, badiner, faire des actions folâtres. *Folâtreries*; action, parole folâtre. » Il ou elle est extrêmement *folâtre* : il ou elle ne fait que *folâtrer*. » Il fit, il dit mille *folâtreries*. — L'Acad. dit que ce dernier est peu d'usage. Je ne vois pas pourquoi il serait moins usité que les autres.

Folâtre, badin, (synon.) L'humeur *folâtre*, fait qu'on agit sans raison, mais avec assez d'agrément pour se passer de raison ? l'esprit *badin* fait qu'on joue sur les choses, quelquefois avec de la raison, mais en l'égayant... Le *folâtre* est plus remuant, plus semillant : le *badin* est plus plaisant, plus rieur... Une personne *posée* n'est pas *folâtre* : une personne *badine* n'est pas *sérieuse*. On ne *folâtre* pas sans des manières *folâtres* : on *badine* quelquefois sans avoir l'air *badin*, et quelquefois on n'en *badine* que mieux. ROUBAUD. *Nouv. Syn. Franç.*

Rem. FOLÂTRE suit ou précède au gré de l'oreille et du goût.

L'essaim des *folâtres* amours. Gresset.

Nous irons réveiller les *folâtres* échos. Id.

» La jeunesse *folâtre*. TÉLÉM. » Les jeux *folâtres*. IBID. — On pourrait dire aussi, la *folâtre* jeunesse ; mais, les *folâtres* jeux formerait une dissonance.

FOLICHON, ONE, adj. Il enchérit sur *folâtre*, et il n'est que du style familier, au lieu que *folâtre* peut entrer dans tous les styles. » Esprit *folichon*, humeur *folichone*. — Subst. » Un petit *folichon* ; une petite *folichone*.

FOLIE, s. fém. [2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Démence, aliénation d'esprit. » Sa *folie* augmente tous les jours. Accès de *folie*. » Il a un grain de *folie* — Le dernier est du style plaisant. — 2^o. Défaut de jugement. » La sagesse des hommes n'est que *folie* de-
Tom. II.

vant Dieu. » Il a fait la folie de se défaire de sa charge. — 3^o. Passion excessive. » Les tableaux sont sa *folie*. » Chacun a sa *folie*.

Rem. FOLIE, avec *faire*, se prend toujours en mauvaise part ; mais avec *dire*, il a quelquefois un sens fort bon. » Il est toujours honteux de *faire des folies* : il est quelquefois agréable d'en *dire*.

Le Proverbe dit : *qui fait la folie doit la boire*. On doit porter la peine de sa faute.

A la folie, adv. Éperdément, avec une passion extrême. » Aimer à la folie. Il est du style familier.

Valère, d'autre part, vous aime à la folie ;

Et, grâce à vous, Geronte en va voir le portrait

Comme d'un libertin et d'un colifichet.

Le Méchant.

FOLLE. Voy. FOL.

FOLLEMENT, adv. [Folément ; 2^e e muet.] Extravagamment, Imprudemment. » Entreprendre *follement* ; parler, répondre *follement*.

FOLLET, ETTE, adj. [Folè, lète : 2^e e moyen.] Diminutif de *fou*, *folle*. Il dit moins que *folâtre*. Qui aime à badiner. Il est *follet* : elle est un peu *follette*. » Il ou elle a l'esprit *follet*. — Il s'emploie dans quelques expressions. — *Poil follet*, le premier poil qui vient au menton des jeunes gens. — *Feu follet*, espèce de météore. Figur. faux brillant dans les ouvrages d'esprit. — Un esprit *follet*, ou simplement, un *follet*, lutin, qui, suivant un préjugé populaire, se divertit sans faire du mal.

* FOLLICULAIRE, s. m. Terme de mépris. Ném que des Auteurs, le plus souvent justement critiqués, ont donné aux faiseurs de feuilles ; Journaux ou autres ouvrages périodiques. On l'imprime encore en caractères italiques, pour montrer qu'il n'appartient point à la Langue, mais seulement au jargon des Auteurs disgraciés, ou de leurs bénins Protecteurs.

FOMENTATION, s. fém. FOMENTER, v. a. [Fomanta-cion, fomanté : 2^e lon.] Fomenter 1^o. au propre, c'est fortifier une partie débilitee, en y appliquant quelque remède. — 2^o. Entretenir, faire durer le mal. » Ce remède foment le mal, au lieu de le guérir. — FIG. » Fomenter l'amitié, la paix ou la division, la mauvaise intelli-
L I

gence; les désordres, les révoltes, les séditions, etc. Il se dit moins souvent en bien qu'en mal. FOMENTATION ne se dit qu'au propre, dans le 1^{er} sens, et ordinairement au pluriel. » Faire des formentations. » Adoucir, amollir par des fomentations.

FONCER, v. neut. On a dit autrefois *foncer sur*, pour *fondre sur*; et *foncer*, tout seul, ou *foncer de l'argent*, pour *financer*, *payer*, *déboursier*, *fournir*. — On ne le dit plus que dans cette phrase proverbiale: *foncer à l'apointement*, où ce verbe a le même sens.

FONCÉ, ÉR, adj. 1^o. Riche, qui a un grands fonds d'argent. » Cet homme est bien foncé. — En ce sens, il est du style familier, et un peu badin. — 2^o. Habile dans une science, dans une matière. » Il est bien foncé. — 3^o. Couleur foncée, fort chargée. » Rouge, bleu, violet foncé, etc.

FONCIER, IÈRE, adj. [*Fon-cié, cière*: 1^{re} lon. 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. et long au second.] 1^o. Qui concerne le fonds d'une terre. *Seigneur foncier*, le Seigneur du fonds, par distinction du *Seigneur Haut-Justicier*, ou du *Seigneur direct*. — Rente foncière, assignée sur un fonds de terre. — 2^o. Habile, qui a un fonds de science. » Cet Avocat n'est pas éloquent, mais il est foncier dans le Droit et dans la Pratique.

FONCIÈREMENT, adv. [*Fon-ciè-re-man*; 2^e é moyen et long, 3^e e muet.] 1^o. A fond: » traiter une affaire foncièrement; l'examiner foncièrement. — 2^o. Dans le fond. Il se met, ou à la tête de la phrase, ou d'abord après le verbe. » Foncièrement il est, ou il est foncièrement honête homme; et non pas, il est honête homme foncièrement.

FONCTION, s. f. [On pron. le c: *fonction*, et non pas *foncion*: 1^{re} lon.] Action de celui qui fait le devoir de sa charge. » Remplir, exercer ses fonctions. S'aquiter de ses fonctions. » Être en fonction. » C'est la principale fonction de cet emploi. » Les fonctions du saint ministère. — Il régit quelquefois de et l'infinitif. » Sa fonction est de rendre la justice, et non de régler le gouvernement. Anon. — Fig. on le dit de l'estomac et des autres viscères du corps humain: » Quand le foie, la rate, l'estomac font bien leurs fonctions, tout va bien. » Cet homme fait bien ses fonctions; il boit, mange et

dort bien.

Rem. Je doute que *fonctions* conviène a des soldats. Rollin l'a pourtant employé en parlant d'eux. » Se trouvant désormais plus libres pour leurs fonctions, les Soldats partirent avec joie. — Je crois qu'on ne le dit que de ceux qui comandent.

* FONCTIONNER, v. n. Mot forgé par M. Tissot. » Quand l'estomac fonctionne bien; fait bien ses fonctions. Ce mot est de mauvaise fabrique, et l'on ne peut guère en bien augurer.

FOND, s. m. [On ne prononce point le d, même lorsque le mot suivant comence par une voyelle: *fond inépuisable*, pron. *fon inépuisable*.] 1^o. L'endroit le plus bas d'une chose creüse. » Le fond d'un puits, d'un tonneau, du sac, du pot, etc. » Le fond de la mer, des abîmes, etc. Aller au fond ou à fond. Trouver fond ou le fond. Perdre fond. — 2^o. Ce qu'il y a dans un pays de plus retiré du comerce. » Se retirer au fond d'une Province. » Le fond d'un bois, d'une allée. » Du fond du Nord vint un essaim de Barbares. — 3^o. Ce qu'il y a de plus essentiel dans une affaire, dans une question. » Tel est le fond du procès, de la question. » Il a pour lui le fond, mais la forme est contre lui. — 4^o. Figurément, ce qu'il y a de plus caché dans l'âme de l'Homme. Dieu seul conait le fond des cœurs, le fond de nos pensées.

Rem. I. Fond et fonds sont deux choses différentes: le 1^{er} est le *fundum* des latins, c'est la partie la plus basse de ce qui contient ou peut contenir quelque chose, le fond d'un tonneau, d'un sac, etc. l'autre est le *fundus* des latins. Dans le propre c'est la terre, qui produit les fruits; dans le figuré, c'est tout ce qui raporte du profit: *fonds de terre*, *faire fonds sur*, etc. — Il faut donc dire, de fond en comble, et non pas de fonds en comble; et aussi au fond, venir au fond, etc. Vaug. — Ménage et Th. Corneille rejètent cette distinction, mais il paraît que c'est mal-à-propôs. L'Acad. l'admet dans son Dictionnaire: cependant elle dit *faire fond sur*, au lieu de *fonds*, en quoi elle n'est pas conséquente, à mon avis. — Pour la même raison, on doit dire *couler à fond*, et non pas à fonds comme écrit M. Linguet, ou plutôt son imprimeur. * Anciennement on disait, en ce sens, *mettre à fond*. » Soubise met à fond et prend cinq de leurs vaisseaux. Mém. de Rohan.

II. En parlant des vaisseaux, il me paraît que l'usage est de dire *couler à fond* dans le mode actif et passif, et *couler bas* dans le mode neutre. » On est *fondé* à croire que ce vaisseau *a coulé à fond* sur les côtes de Norvège. *Journ. Polit.* Je voudrais dire, *a coulé bas*. J'avouerais pourtant que l'*Acad.* met *couler à fond* pour le neutre comme pour l'actif. — *couler à fond* (actif) au figuré, c'est ruiner, décréditer. — *Couler à fond*, dans la dispute, c'est réduire l'adversaire à ne pouvoir répondre.

III. *Au fond* et *dans le fond*, adverbes, peuvent se placer à la tête de la phrase. » *Au fond*, il a raison de se plaindre : » *Dans le fond*, vous avez tort de ne l'avoir pas averti. — Ils régissent quelquefois la prép. *de*. » *Au fond du sac*, *dans le fond de l'appartement*.

Tes cris, semblables au tonnerre
Jusqu'au fond de l'abîme ont porté la terreur.

Le Franc.

* *Bossuet* a dit, *en son fond*, pour, *au fond de son cœur*. » Il sait bien, *en son fond*, que cela n'est pas : l'expression n'est pas de l'usage actuel. * *M. Linguet* emploie le pluriel. » *Aux fonds de ses États*. On dit toujours *au fond*, au singulier.

IV. *A fond*, adv. On dit, *parler à fond* d'une affaire; mais *parler à fond*, tout seul ne se dit pas. » Il *parlerait* plus juste et plus *à fond*, s'il disoit qu'il ne peut donner ce qu'il n'a pas. *Boss.* — On dit aussi, *traiter à fond*. * *Vaugelas* dit *à plein fonds*, en quoi, si ce n'est pas une faute d'impression, il aurait lui-même manqué à la règle qu'il a établie. Et quand même il aurait dit *à plein fond*, il se serait servi d'une locution, qui est aujourd'hui hors d'usage. » Toutes ces matières veulent être traitées *à plein fonds*, etc. Dites simplement, *être traitées à fond*.

On dit, proverbiallement, *voir le fond du sac*, c. à. d. de l'affaire. » Voilà un long discours, mais j'ai voulu vous faire *voir le fond du sac* d'elle et de moi. *SEV.* — *Déjeuner à fond de cuve* : faire un grand déjeuner. — On dit plus noblement d'une affaire, d'une question fort embarrassée, fort embrouillée, qu'elle *n'a ni fond ni rive*. Et de ce qui est hors de la portée de l'esprit humain : *c'est une mer, qui n'a ni fond ni rive*.

De fond en comble, entièrement, se dit au propre et au figuré, et il est de tous les styles. » Démolir une maison *de fond en*

comble. » Cet homme est ruiné *de fond en comble*.

FONDAMENTAL, ALE, adj. FONDAMENTALEMENT, adv. [*Fondamental, taise, taleman* : 3^e lon. 5^e e muet.] *Fondamental*, qui sert de fondement. Au propre, pierre *fondamentale*. Au figuré. » Les points *fondamentaux* de la Religion. Loi *fondamentale* d'un État. — *Fondamentalement*, sur de bons fondemens, sur de bons principes. Il ne se dit qu'au figuré, et il n'est usité qu'en style de dissertation. » Ce point étant *fondamentalement* établi, tirons-en les conséquences.

FONDANT, ANTE, adj. [1^{re} et 2^e lon.] 1^o. Qui se fond dans la bouche. Fruits *fondans*, poire *fondante*. — 2^o. Qui sert à fondre les humeurs. » Remède *fondant*. — S. m. C'est un *fondant*; user de *fondants*.

FONDATEUR, TRICE, s. m. et f. FONDATION, s. f. [*Fonda-teur, trice, da-cion*, en vers *ci-on*.] *Fondateur, fondatrice*, 1^o. Celui, celle, qui a fondé quelque grand établissement. » *Fondateur d'un Empire, d'une République; d'un ordre Religieux*. » *Ste Thérèse est la fondatrice des Carmélites*. — 2^o. Celui, celle qui a établi une Église, un Monastère, une Œuvre pie, avec des revenus fixes. » Les droits *du fondateur, de la fondatrice*. Suivre les intentions *du fondateur*, etc.

— On dit, proverbiallement, *c'est ou ce n'est pas l'intention du fondateur*, de celui qui l'a ordonné, qui en a donné la commission. » Son mari lui mande, que si elle n'emploie à s'habiller les neuf cent francs qu'il lui fait tenir, il ne reviendra point de son quartier d'hiver : tellement que la petite Dame a donné dans l'étofe, *selon l'intention du fondateur*.

Sév. — *Fondation*, 1^o. Travaux entrepris, pour asseoir les fondemens d'un édifice. » *La fondation*, ou les *fondations d'un bâtiment*. Quand il est fini, on doit dire *les fondemens*.

— *Fondation*, tient davantage du sens actif, et *fondemens* du sens passif. » Pour faire une bonne *fondation* dans un terrain marécageux; il faut asseoir *les fondemens* sur des pilotis. — 2^o. Fonds légué pour quelque œuvre de piété. » *La fondation d'un Monastère, d'une Messe à perpétuité*, etc. » C'était le siècle des *Fondations* : c'est aujourd'hui le siècle des destructions. *Anon.*

* FONDE, c'est ainsi qu'on écrivait autrefois, et cette manière d'écrire était plus conforme à l'étymologie, *funda*.

Cet homme incomparable,

A lancer de la *fonde* un plomb inévitable.

Brebeuf.

On ne dit plus que *fronde*.

FONDÉ, ÉE, adj. et participe du v. *Fonder*. Au Palais on lui fait régir la prép. *de* : *fondé de procuration*. — Il est aussi *subst.* » *Un fondé de pouvoirs*. Moreau. » *Le fondé des pouvoirs du Pape*. Id.

FONDEMENT, s. m. [*Fondeman* : 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Le fossé que l'on fait pour commencer à bâtir. » Fouiller, creuser les *fondemens d'un édifice*. = 2^o. La maçonnerie qui remplit le fossé. *Fondemens* profonds, solides. » Asseoir, poser les *fondemens*. » Ébranler, saper les *fondemens*. Voy. FONDATION, n^o. 1^o. = Au propre, il se dit toujours au pluriel.

Et les *fondemens* de la terre,

Par ta course ébranlés, ont tressailli d'horreur.

Le Franc.

Au figuré, il se dit dans les deux nombres. » La Foi est le *fondement des Vertus* Chrésiennes. » Jeter les *fondemens de la paix*. » Détruire la Justice, c'est saper les *fondemens de l'État*. » Il n'y a point de *fondement à faire sur son amitié, sur sa parole*. = 3^o. Au figuré aussi, cause, motif, sujet. » Quel *fondement a-t'il de se plaindre*? » Il se plaint avec *fondement*. » Il l'a dit, ou il ne l'a pas dit sans *fondement*. » Ce bruit est sans *fondement*. » Apel (d'Abailard) destitué de tout *fondement* valable. Le P. Fontenai. = 4^o. *Fondement*, est un terme honête pour exprimer l'anus, l'endroit par où sortent les grôs excréments. » Avoir mal au *fondement*.

Rem. 1^o. On dit d'une opinion qu'elle a du *fondement dans l'Écriture*, etc. * Bossuet dit sur, ce qui n'est pas au moins de l'usage actuel. » Ces livres n'ont guère de *fondement sur l'écriture*. On dirait aujourd'hui, dans l'Écriture.

* 2^o. On a dit autrefois *faire fondement*, comme on dit aujourd'hui *faire fond*, mais on le disait au singulier. Quelqu'un a dit : » Il y faisoit de nouveaux *fondemens* de son honneur. Il y a plusieurs fautes dans cette phrase.

FONDER, v. act. [*Fondé*, 1^{re} lon. 2^e é fer.] 1^o. Au propre, poser les *fondemens*. » *Fonder une maison sur le roc, sur le sable, sur pilotis*. — *Fonder une ville*, être le premier à la bâtir. Au figuré, *fonder un Empire, un Royaume, un État; fonder un Ordre Religieux*, = 2^o. Donner un fonds su-

fisant pour un établissement. = *Fonder, Établir, Instituer, Ériger*, (Synon.) *Fonder*, c'est donner le nécessaire pour la subsistance : il exprime proprement des libéralités temporelles. » St. Louis a *fondé les Quinze-vingt*. *Établir*, c'est accorder une place et un lieu de résidence. Il a un rapport particulier à l'autorité et au gouvernement civil. » Louis XIV a *établi les filles de St. Cyr*. *Instituer*, c'est créer et former les choses. Il en désigne l'Auteur, ou celui, qui les a le premier imaginées. » St. Ignace de Loyola a *institué les Jésuites*. *Ériger*, c'est changer en mieux l'état des choses : il ne s'emploie bien que pour les fiefs et les dignités. » Paris a été *érigé en Archevêché* sous Louis XIII. Gir. Synon. = 3^o. *Se fonder*, régir sur ou en. » Il se *fonde sur* de bons ou de mauvais titres. » Toute son espérance se *fonde en* vous. » *Se fonder en* autorité, en exemple. = 4^o. *Être fondé* régir à et l'infinif. » Je suis *fondé à demander des dédomagemens*.

On dit, *proverbialement*, et en plaisantant. » Avant tout, il faut *fonder la cuisine*, établir de quoi vivre.

FONDERIE, s. f. FONDEUR, s. m. [2^e et dern. e muet au 1^{er}, 3^e lon.] Lieu où l'on fond du métal. — Ouvrier en l'art de fondre les métaux. » Il y a là une *fonderie*. » Un Maître *fondeur*. Voy. CLOCHE.

FONDRE, v. act. et n. [1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Liquéfier, rendre fluide. » *Fondre du plomb, de la cire, de la neige, de la glace, une cloche*, etc. Voy. CLOCHE. = Fig. *Fondre un ouvrage dans un aître*, renfermer, = V. n. ou sans régime. » La neige *fond* au soleil; l'étain au feu. — Diminuer de force, maigrir. » Cet homme *fond* à vue d'œil; ou avec la prép. *en* : *fondre en* pleurs, *en* larmes, répandre beaucoup de larmes. = 2^o. *Fondre*, aussi neutre; s'abimer. » La terre a *fond* sous ses piés. » La maison *fondit* tout à coup. — Fig. » Tout *fond* entre ses mains; tout se perd, tout s'égaré; tout est bientôt dissipé. = 3^o. Tomber impétueusement. » L'orage *fondit* tout à coup. » L'oiseau *fondit* sur la perdrix. » La colère de Dieu va *fondre sur* vous. » Tous les malheurs sont venus *fondre sur* moi. = Suivant le P. Bouhours, ce verbe, dans ce sens, ne se dit que des choses visibles et animées; *fondre sur* l'ennemi, *sur* la proie. On ne dit pas bien : » Les vents sont venus *fondre sur* cette maison. » Un tourbillon de vent vint tout

D'un coup *fondre* sur le lac. — L'Acad. dit pourtant, l'orage est prêt à *fondre* : l'orage *fondit* tout à-coup ; et je crois que l'usage autorise à le dire. — On dit ordinairement *fondre en larmes*. * Madame de Sévigné dit, être *fondue*, en quoi on ne doit pas l'imiter : « Il s'en va dans peu de jours : ses gens sont *fondus en larmes*. — Ailleurs elle dit *fondre*. » Je *fonds en larmes*, en lisant vos lettres. Il me semble que mon cœur veuille se fendre par la moitié.

FONDRIÈRE, s. f. [2^e é moy. et long ; 3^e e muet : *Fon-driè-re* ; en vers *fondri-ère* : 4 syll.] 1^o. Lieu creux, où la terre s'est *fondue* ou abimée. — 2^o. Terrain marécageux, sous lequel les eaux croupissent, faite d'écoulement.

FONDS, s. m. [On ne prononce jamais le *d* ; l'*s* ne se prononce avec le son du *z* que devant une voyelle.] 1^o. Le sol d'un champ, d'un héritage. « Riche en *fonds* de terre. » Bon ou mauvais *fonds*. « Il ne faut pas bâtir sur le *fonds* d'autrui. — 2^o. Somme d'argent. « N'avoir point de *fonds* pour payer. Faire un *fonds*. Assigner un paiement sur un mauvais *fonds*. — 3^o. Le capital d'un bien. « Il a mangé une partie du *fonds*, outre les revenus. » *Fonds* de boutique. « Ce Marchand a vendu son *fonds*. — 4^o. Il se dit de l'esprit, du savoir, de la capacité. « Il a un grand *fonds* d'esprit. * L'Acad. dit aussi, avoir beaucoup de *fonds* d'esprit : celui-ci ne me paraît pas admis par l'usage. » Cela marque un grand *fonds* de savoir, d'érudition, de probité, de malice, etc. « Un *fonds* inépuisable de science.

Faire *fonds* sur, compter sur. « Je fais *fonds* ou peu de *fonds* sur vos promesses. — L'Acad. met *faire fond*, mais celui-ci ne rend pas l'idée qu'exprime cette locution figurée. Car *faire fonds*, c'est mettre en quelque sorte son fonds, son bien, son espoir sur, etc. ce que *fonds* exprime mieux que *fond*. — Voy. FOND. Rem. I.

Être en *fonds*, avoir des espèces, des fonds. Gresset l'emploie au figuré. « Avec ce que j'ai vu, dit Cléon.

Je suis en *fonds*, je crois, pour prendre ma revanche.

Le Méchant.

« Riche de son propre *font*. LE GENDRE. Il falait là *fonds*.

Rem. Dans ses *sentimens sur le Cid*, l'Académie écrit *fons* sans *d*. Dans l'*Apothéose* du

Dictionnaire, on lui reproche d'avoir écrit *fonds baptismaux*. Elle a corrigé ces deux erreurs dans les dernières Éditions. Elle met *Fonds* avec un *d*, et *Fons baptismaux* avec un *t*.

FONTAINE, s. f. [*Fontène* : 2^e é moy. 3^o e muet. — Dans la même page, *Ménage* écrit trois fois *fontaine* avec *ei*, et une fois *fontaine* avec *ai* : le dernier est le seul bon.] 1^o. Eau vive, qui sort de terre. Aller à la *fontaine*. Eau de *fontaine*. — 2^o. Corps d'Architecture, qui sert pour l'écoulement, pour l'ornement ou pour les jeux d'une *fontaine*. « La *Fontaine* des Innocens. Les *Fontaines* de Versailles. — 3^o. Vaisseau de cuivre ou de marbre, etc. où l'on garde de l'eau dans les maisons. — 4^o. Robinet et tuyau de cuivre par où coule l'eau d'une *fontaine*, ou le vin d'un tonneau, etc.

FONTANGE, s. f. Nœud de rubans que les femmes portent sur leur coiffure. Il tire son nom de Madame de Fontange.

FONTAINIER. Voy. FONTENIER.

FONTE, s. f. [1^o lon. 2^e e muet.] 1^o. Action de *fondre*. « La *fonte* des métaux ; de la neige ; des humeurs dans le corps humain. — Ouvrage de *fonte*, de fer fondu. 2^o. Certaine composition de métaux, dont le cuivre est la base. « Canon, mortier de *fonte*. — 3^o. En Imprimerie, corps complet d'une même sorte de caractères. « Une nouvelle *fonte*. Une *fonte* toute neuve. « Une *fonte* de petit romain, de Philosophie, etc.

FONTENIER, s. m. [*Fontenier* : 2^e e muet, 3^e é fer. — Le Dict. d'Orth. donne à choisir entre *Fontainier* et *Fontenier*. Le 1^{er} est plus conforme à l'étymologie. (*Fontaine*) L'Acad. s'est décidée pour le 2^d. Si la prononciation de ce mot était constante, elle résoudrait le doute ; mais elle est partagée comme l'orthographe.] Celui, qui a charge de faire aller les fontaines et de les entretenir. « Maître *Fontenier*.

FONTS, s. m. pl. [On ne pron. ni le *t*, ni l'*s* ; *fon*, long.] Il se dit d'un grand vaisseau de pierre ou de marbre, où l'on conserve l'eau, dont on se sert pour baptiser. « Les *fonts* baptismaux. » Bénir les *fonts*. « Tenir un enfant sur les *fonts*, en être parrain ou marraine. — Proverbialement, tenir quelqu'un sur les *fonts* ; parler de lui, ou en bien ou en mal.

FOR, s. m. Juridiction. *For* ecclésiastique ou *For* extérieur : Juridiction ecclésiastique.

For intérieur ou *For de la conscience* : le jugement de sa propre conscience. » Tel est absous dans le *for extérieur*, qui ne l'est pas dans le *for intérieur*. — Plusieurs disent le *for interne*, le *for externe*.

Rem. Des Auteurs ignorans écrivent *fort* avec un *t*. Le Gendre écrit *Fore*, contre l'usage. — On doit dire, *For-l'Évêque*, parce qu'il vient de *Forum Episcopi*, c. à. d. le lieu où s'exerçait la juridiction temporelle de l'Évêque de Paris. Men. L. T. Cependant l'usage a prévalu d'écrire *Fort l'Évêque*. On doit le réformer.

FORAIN, AINE, adj. [*Fo-rein*, rène : 2^e é moy. au 12.] Il ne se dit qu'avec *Marchand* et *Traite*. Qui est de dehors, qui n'est pas du lieu. » *Marchand forain*. — *Traite foraine*, droit sur les marchandises, qui entrent dans le Royaume, ou qui en sortent.

FORÇAT, s. m. [*For-sa* : le *t* ne se pron. jamais.] Galérien, qui sert en qualité d'esclave sur les galères, y ayant été condamné par la justice. Qui tire la rame *par force*. C'est l'origine de ce mot. — Ce terme n'est rien moins qu'un terme noble, et on ne doit pas l'employer en parlant des Anciens. * *Brebeuf* dit de *Marius* fugitif à Carthage, qu'il

Remplit des Légions de serfs et de forçats.

Ces deux mots ne sont bons qu'en parlant des Nations modernes de l'Europe; et ils ne sont pas du beau style.

FORCE, s. f. 1^o. Vigueur, faculté naturelle d'agir vigoureusement, (*Acad.*) de porter de grands fardeaux, d'abatre et renverser ce qui résiste. (*Trév.*) Cette dernière explication vaut mieux. » *Force de corps, de bràs*. » *Y aller ou fraper de toute sa force*. » Être *sans force* : manquer de force. » Il est dans sa force.

Le courage, la peur, la force, la foiblesse,

Et l'esprit de vertige et l'auguste sagesse,

Sont les présens de Dieu propice ou courroucé.

Le Franc.

— 2^o. Au pluriel, il se dit proprement du corps, de la santé et par extension de l'esprit, du pouvoir, du crédit, etc. » Perdre, réparer, recouvrer ses forces. » Les forces lui manquent : ses forces s'épuisent, etc. — 3^o. Les troupes d'un État. » Mettre des forces sur pied. Assembler ses forces. Les forces de terre; les forces navales, etc. — 4^o. Puissance, la force d'un état, d'un peuple, etc. *Impétuosité* : » La force de l'eau, du courant, du vent. — *Solidité*. » La force d'une

poûtre, d'un bâtiment, d'une toile, d'une étoffe. — 5^o. Violence. » User de force; employer la force, etc. — 6^o. Énergie. » Ce mot a beaucoup de force; la force de l'éloquence, du raisonnement. — 7^o. Grandeur et fermeté de courage. » Il faut une grande force d'esprit pour soutenir les adversités : il faut encôre plus de force pour soutenir la bonne fortune. — 8^o. Ce mot entre dans plusieurs locutions. *Faire force de rames; faire force de voiles*. On comprend aisément ce qu'ils signifient au propre : au figuré (st. famil.) faire tous ses efforts. — *Force majeure* : Puissance à laquelle on est forcé de céder. — *La force de la vérité*, le pouvoir qu'elle a sur l'esprit des hommes. *La force du sang*, mouvement secret de la nature entre les personnes les plus proches. — *Maison de force*, où l'on enferme les gens de mauvaises mœurs, qu'on veut corriger. — 9^o. Il fournit à plusieurs adverbes. — *A force*, il régit de devant les noms et les verbes. » *A force de bràs; à force de pleurer*. * *Brebeuf* dit à la force.

On gagne le rivage à la force des bràs.

Peut-être le besoin d'une syllabe de plus a produit cette locution irrégulière. * Un Auteur moderne emploie singulièrement cet adverbe. » Nous avons, à force de siècles, perfectionné la science et la pratique de l'Économie rurale. * *M. Linguet* l'emploie sans régime. » On révoque à force les actes passés contre les Américains. — *L'Acad.* ne le dit point de la sorte; mais il ne déplaît pas ainsi employé. — *De force*. » Prendre une ville de force, d'assaut. — *De vive force*, par une violence manifeste. — *A toute force*, absolument et sans en démordre, à quelque prix que ce soit. » Il veut, à toute force venir avec nous. *Sév.*

Voulut, à toute force, atraper le larron.

La Font.

— *A force ouverte*. Il se dit toujours au singulier. *Rollin* le dit au pluriel. » Ataqer le Tyran à forces ouvertes. — Au contraire, on dit toujours au pluriel, à forces inégales. » Je me suis exposé dans un combat avec *Hippias* à forces inégales. *TÉLÉM.* — *De ma force, de sa force*. » Je me disois, en regardant mes convives; ce sont là de bonnes gens, qui ne sont pas de ma force. *MARIV.* — *En force*. » Alors les Rois ne marchaient qu'en force. *MOREAU*. Ailleurs cet illustre Écrivain met le pluriel, qui vaut mieux, et

qui peut-être est le seul bon; car *forces*, signifie là *troupes*. » Il y vint en effet; mais il y vint *en forces*. » On s'y trouvera *en forces*.

REM. 1°. Quand *force* est tout seul, et surtout au pluriel, il ne se dit que de la force du corps. Quand on veut exprimer celle de l'âme, il faut ajouter quelque terme qui le désigne. » C'est ainsi que meurent les Politiques par le secours de la Philosophie. C'est ainsi que meurent les Héros par l'excès de leurs forces. MASCARON. — *Leurs forces*, se dirait plutôt des Porte-faix que des Héros. == M. Moreau dit aussi. » Qui le croiroit? Il faut quelquefois *plus de forces* à un Roi pour régler sa Maison, qu'il ne lui en faudroit pour gouverner ses États.

2°. Racine a dit, *doner force* sans article. *Seconde mes soupirs, done force à mes pleurs*. Cela est bien dit en vers, dit M. Racine le Fils, (tout le monde n'en convient pas) et seroit mal dit en prose. On doit dire, *donne de la force à mes pleurs*. — Bossuet a dit aussi, sans article; *perdre force*, pour, *perdre ses forces*, on dit: *perdre haleine*: on ne dit pas *perdre force*.

3°. On dit *faire violence* à son inclination, à ses desirs, les surmonter. * Corneille dit, dans le même sens, *faire force*.

Faites un peu de force à votre impatience.

Pompée.

* Ce grand Poète dit ailleurs, à *force* pour à *peine*.

On ne conçoit qu'à *force* une telle fureur.

Cinna.

4°. Il y a bien de la différence entre régner *par force* et régner *par la force*, et ainsi de plusieurs autres verbes. Le 1^{er} signifie qu'on le fait *malgré soi*, l'autre qu'on le fait, qu'on en vient à bout par la violence volontairement employée. Corneille (dans Horace) dit de l'Amour.

Il entre avec douceur, mais il règne *par force*.
Il s'est mal exprimé. Il devait dire.

S'il entre avec douceur, il règne *par la force*.

5°. L'infinif régi par à *force*, doit se rapporter au sujet de la phrase (au nominatif) » *A force de l'importuner, j'obtiens de lui ce que je souhaite, est bien. A force de l'importuner, il fera ce que je souhaite, est mal.*

6°. Il m'est *force*, régit aussi de et l'infinif. » Ce m'est été une extrême peine de ne pas aimer une personne qu'il m'est *force d'estimer*. Voit. C. à d. que je suis forcé, obligé d'estimer. » Si on m'en empêche, il me sera bien *force de la laisser là*. Mariv. == Dans cette façon de parler, qui n'est que du style simple, *force* se place quelquefois à la tête du membre de la phrase, et l'on retranche le pronom *il*. » Il ne restait plus que l'étain, (pour Jupiter) *force lui fut de s'en contenter*. Pluche.

7°. On dit, *par force*, c. à d. *par violence*. * Bossuet, par analogie, dit, *une force, pour une violence*. » Elle a souscrit *par force* à sa condamnation. Est-ce *une force*, de la souscrire dans un Monastère? L'usage n'admet point cette analogie. Il faudroit dire: est-ce la souscrire *par force*, que de la souscrire dans un Monastère? == Il dit ailleurs: » Les Romains affectoient de paroître impitoyables à qui attendoit la *force*; c. à d. envers ceux qui attendaient qu'on les forçât. Le moins qu'on puisse dire de cette manière de parler, c'est qu'elle n'est pas de l'usage actuel.

8°. *Par force* se dit, quand il se rapporte au sujet de la phrase; et *de force*, quand il se rapporte au régime. » Il l'a fait *par force*: on le lui a fait faire *de force*. » Il ne paroît devant la Justice que quand on l'y traîne *de force*. Ann. Litt. == On dit aussi, *amener de force*; mais *un peu de force* me parait un peu niais. » Dès qu'il a pu amener *un peu de force* l'éloge de François I. et de Louis XIV, il s'écrie, etc. Journ. de Mons.

9°. *Tours de force*, se dit des Bateleurs et Danseurs de corde; et *figurément*, de certains Écrivains guindés et contraints dans leur style. » Éloges amenés par des *tours de force*. L'Abé Royou. == La *force du bois*, est, au propre, l'abondance et la vigueur de la sève. On dit, au figuré, quand il échape quelque chose à la vivacité de quelqu'un, c'est la *force du bois*.

FORCE, adv. Beaucoup. » Il a *force* argent, *force* amis, etc. Il ne se dit plus que dans le st. fam.

FORCÉMENT, adv. [*Forcéman*; 1^{er} e fer.] Par force, par contrainte. » Il l'a fait *forcément* et malgré lui.

FORCENÉ, ÉE, adj. [2^e e muet, 3^e e

fer. long. au fém. — On a écrit aussi *for-séné*, mais celui-ci est moins autorisé.] Furieux et hors de sens. » Il est *forcené*. » *Forcéné de dépit, de rage, de colère.* — S. m. » C'est un *forcené*, c'est le discours d'un *forcené*.

* **FORCENERIE**, s. f. C'est un mot de M^r. de Sévigné. Il peut être bon dans le style familier, badin ou critique. » J'ai fort envie le plaisir qu'elle avoit de tenir compagnie à ma mère, et je l'aurois préférée de bon cœur à la *forcenerie* des États (de Bretagne.)

FORCER, v. act. 1^o. Contraindre, violenter. Il y a une gradation entre ces trois verbes ; *violenter*, dit plus que *forcer*, et *forcer*, plus que *contraindre*. » *forcer* son humeur, son inclination. » L'art doit perfectionner la nature, et non pas la *forcer*. *Gatchis*. — Il régit à ou de devant les verbes, mais au passif, on dit ordinairement *forcé de*, comme *obligé* et *contraint de*. Bouh. » On l'a *forcé de partir*, ou à *partir*. Le 1^{er} vaut mieux dans cette phrase pour éviter l'hiatus de *forcé à*. » Il a été *forcé de partir*.

Le plus fin, tôt ou tard, *forcé d'être sincère*,

A des yeux attentifs s'est en vain dérobé.

Il se croit sous le masque, et le masque est tombé.

Barthe.

— Il régit aussi à devant les noms. » Les *ennemis nous forcerent au combat*. » Ils les *ont forcés à* cette démarche. — 2^o. Prendre par force. » *Forcer une place, une barricade, un passage.* — *Forcer une bête, un lièvre, un cerf, etc.* les prendre avec des chiens de chasse, après les avoir courus. — 3^o. Rompre avec violence. » *Forcer les prisons, une porte, un coffre.* — *Forcer une clef, une serrure, les fausser.* — *Forcer un cheval, le faire trop courir, l'outrer.* — *Se forcer, faire de trop grands efforts.* — *Forcer de voiles, faire force de voiles.* Il se dit au propre et au fig.

FORCÉ, ÉE, adj. 1^o. Contraint, qui n'a rien de naturel. » Cet homme est *forcé* dans toutes ses actions ; style *forcé*, vers *forcé*. — 2^o. Détourné du sens naturel et véritable. » Donner un *sens forcé* à un passage, à un Auteur.

FORCES, s. f. pl. Grands ciseaux, dont on se sert pour tondre les draps, pour couper des étofes et les tailler : pour couper des lames de laiton, de fer-blanc, etc.

» Une paire de *forces*.

FORER, v. a. [*Foré* ; 2^e e' fer. L'o est long devant l'e muet ; il *fôre, fôrera, etc.* *Forer*, percer : *fôrer une clef, un canon de pistolet, etc.* Il ne se dit que dans ces sortes de phrases.

FORÊT, s. f. **FORET**, s. m. [Ces deux mots difèrent par l'ortographe, la prononciation et le genre. *Foré*, *Foré* ; 2^e è ouy. et long au 1^{er}, è moy. et bref au 2^e.] *Forêt*, grande étendue de pays couvert de bois. — *Foret*, instrument avec lequel on perce un tonneau. *Acad.* Outil de fer pointu en forme de vis, dont on se sert pour percer, faire des trous. *Trév.* En ajoutant, dans le bois, cette 2^d définition sera meilleure que la 1^{re}. L'*Acad.* borne trop l'usage du *foret*, en ne parlant que des tonneaux.

FORFAIRE, v. n. **FORFAIT**, s. m. [*Forfère*, *fè*, 2^e è moy. long au 1^{er}.] Le verbe est moins usité et moins noble que le substantif. Celui-là ne se dit qu'au Palais, pour *prévariquer*. » Un Juge qui vient à *forfaire* ; et dans cette phrase, *forfaire un fief*, le rendre confiscable de droit au profit du Seigneur, et dans cette expression du style familier : *forfaire à son honneur*, en parlant d'une fille ou d'une femme, qui s'est laissé séduire. — *Forfait* est du beau style, pour signifier un crime odieux. » Il a été puni pour *ses forfaits*. Voy. FAÛTE.

Mais s'ils sont malheureux, s'ils souffrent, s'ils périssent,

Ce n'est qu'à leurs *forfaits* que ces malheurs sont dûs.

Le Franc.

FORFAIT est aussi, dans le style simple ; un marché, par lequel un homme s'oblige de faire une chose à un certain prix, à perte ou à gain. » Faire un *forfait* avec un Architecte. » Traiter à *forfait*, prendre à *forfait*.

REM. *Forfaire* n'a que l'infinif et les temps composés : il a *forfait*, il avait, il eut, il aurait *forfait*, etc.

FORFAITURE, s. f. [*Forfètûre*, 2^e è moy. 3^e lon.] C'est un terme de Pratique. Il ne se dit que dans le 1^{er} sens de *forfaire*. Prévarication d'un Magistrat.

FORFANTE, ou **FORFANTÉ**, s. m. [Le 1^{er} est dans les Dictionnaires, qui écrivent ce mot sans accent. Plusieurs y mettent l'acc. et prononcent eomme les Italiens, qui nous l'ont fourni.] Hableur, Charlatan, fourbe.

Acad.

Acad. » C'est un *forfante*. Il est du style familier et satirique.

FORFANTERIE, s. f. [2^e et 4^e lon. 3^e et dern. e muet.] Il est plus usité que le précédent. Hablerie, charlatanerie. » On a reconnu ses *forfanteries*.

FORGE, s. f. FORGER, v. a. FORGERON, s. m. FORGEUR, s. m. [2^e e muet au 1^{er} et au 3^e, é fer. au 2d.] Forge se dit du lieu où l'on forge le fer, et de la boutique d'un Maréchal, d'un Serrurier, d'un Armurier. *Forgeron*, qui travaille aux forges et bat le fer sur l'enclume. *Forgeur*, qui forge. » *Forgeur d'épées*, de couteaux, de ciseaux, de lancettes, etc. Il ne se dit pas de toute sorte d'ouvrages. Au fig. Qui invente. » *Forgeur de contes*, de nouvelles, de calomnies.

FORGER, au propre, c'est donner la forme au fer, ou autre métal, par le moyen du feu et du marteau. » *Forger un fer de cheval*, une cuirasse, des assietes d'argent, des cuillers, des fourchettes, etc. — Au fig. Inventer, supposer, controuver. » *Forger un mensonge*, une calomnie, une histoire. *Forger des mots*, des expressions. *Forger des nouvelles*. — Se forger des chimères, être visionnaire. — Se forger des difficultés, ou des monstres, pour les combattre, soit à dessein, soit par crainte. — M. Le Franc dit de Dieu, dans un sens figuré, qui tient du sens propre.

Touché du remords sincère,
Il rompt les fers redoutés,
Qu'il forgez dans sa colère
Pour ses enfans révoltés.

Le Proverbe dit : à force de forger, on devient forgeron : à force de faire un métier, on l'apprend. *Fabricando fabri finis*.

FORLIGNER, v. n. Dégénérer de la vertu de ses ancêtres. Il est vieux. On ne le dit plus que dans le style fam. et dans cette phrase : cette fille a forligné; elle s'est laissé séduire.

FORMALISER (se) v. réc. [*Formalisé*; dern. é fer. l'i est long devant l'e muet. Il se formalise, se formalisera, etc.] * Plusieurs lui donent, mal à-propos, le sens de s'informer. » Je ne m'en suis pas formalisée. Il ne signifie que s'offenser, se choquer de... » Je lui ai parlé franchement, il ne s'en est pas formalisé. » Elle se formalise de tout.

FORMALISTE, s. m. FORMALITÉ, s.

Tome II.

f. [Dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Formalité*, est la manière de procéder en Justice selon les règles et les formes. Garder, observer les formalités. — *Formaliste*, qui est attaché aux formes, aux formalités. » Grand formaliste. — En style familier et critique, *façonier*, verilleux. » Il est trop formaliste. » C'est un grand formaliste; un formaliste gênant et incommode.

FORMAT, s. m. Il exprime ce qu'un livre a de hauteur et de largeur. Quel est le format de ce livre? C'est un in-douze, un in-4^o. » Tous ses ouvrages sont imprimés dans le même format.

* FORMATEUR, s. m. FORMATION, s. f. [*Forma-teur*, ma-cion, en vers ci-on.] Qui forme. Action de former. — Le 1^{er} a été forgé par Pluche. » Les principes formateurs. » La formation de l'enfant dans le ventre de sa mère. — En Grammaire, la manière dont un mot se forme d'un autre mot. » La formation des temps d'un verbe, d'un adverbe, etc.

REM. Formation a un sens actif, et il exprime l'action de former, et non pas l'état de ce qui est formé. Aussi, quoiqu'on dise que les filles sont plutôt formées que les garçons, on ne dit pas : » La formation des filles n'est pas une règle générale, comme le dit l'Apo.ogiste de l'État Religieux.

FORME, s. f. [1^e e muet.] 1^o. Ce qui détermine la matière à être telle chose plutôt que telle autre. » La matière reçoit toutes sortes de formes. — Dans les Sacremens, les paroles sont la forme. — On a longtemps disputé en Philosophie sur les formes substantielles. — 2^o. La figure extérieure d'un corps. » L'Ange apparut à Tobie sous la forme d'un voyageur. » Donner une forme convenable à un bâtiment. » Cela commence à prendre une bone, une meilleure forme. » Pluche dit, prendre forme sans article. * Tout prit forme. — Je pense qu'il faut dire, tout prit une forme. — 3^o. Modèle de bois sur lequel on fait un chapeau, un soulier. » La forme d'un soulier, d'un chapeau. — C'est aussi la partie qui est faite sur ce modèle. » La forme de ce chapeau est toute gâtée, etc. — 4^o. Il se dit des stalles du chœur, et des bancs garnis d'étoffe et rembourrés. — 5^o. En termes d'Imprimerie, châssis dans lequel sont arrangés les caractères. Il se dit aussi d'un des côtés de la

M m

feuille qu'on imprime. » On a tiré la première forme. = 6°. Manière, règle, conduite. » Garder toujours une même forme de vie, ou de vivre. » Garder, conserver, changer la forme du gouvernement. » Mariage fait dans les formes. » Sans aucune forme de procès. Observer les formes; se dispenser des formes.

EN FORME, adv. Il se dit, ou sans régime: argument en forme, qui est selon les règles de la Logique; Lettres en bonne forme; ou avec la prép. de. » Une aile de bâtiment en forme de pavillon.

Un arbrisseau, dont la tempête
Avoit courbé la tige et fait plier la tête;
En forme à peu près de berceau.

L'Abé Reyre.

PAR FORME DE, adv. » Dire quelque chose par forme d'avis, de reproche, de plainte, de conversation, etc. = Pour la forme, adv. sans régime; uniquement pour observer les cérémonies. » Je l'ai été voir pour la forme.

On dit, d'un procès qu'on a perdu, faute d'avoir observé les formes, que la forme emporte le fond, qu'il est bon dans le fond, mais que la forme n'en vaut rien; ce qui s'applique, dans le discours familier, à d'autres choses que les procès.

FORMEL, ELLE, adj. FORMELLEMENT, adv. [*Formèl*, *mèle*, *mèleman*; 2° è moy. 3° e muet.] *Formèl*, exprès, précis. Termes *formels*; paroles, clauses *formelles*. Désaveu *formel*. = *Formellement*, en termes exprès. » La Loi de Dieu le dit, l'ordonne, le défend *formellement*.

FORMER, v. a. 1°. Donner l'être et la forme. » Dieu a formé l'homme à son image. = 2°. Produire. » Les exhalaisons forment le tonnerre. » Prince, l'auguste sang dont vous avez été formé, etc. = Former (faire) des vœux, des souhaits. = 3°. Figurer, façonner. » Le vase que le potier a formé. » Former bien ses lettres, etc. = Figurément, Former un dessein, un projet. Se former des chimères. — Former une question, une difficulté. Au Palais, former sa plainte; former opposition à; former son opposition devant le Juge; etc. = 4°. Composer une chose de plusieurs autres, et lui donner une forme. » Former un corps d'armée, une République, une société. » Former une cabale, une conspiration, etc. = Former un siège, commencer le siège

d'une place. = 5°. Instruire, dresser, élever. Il se dit, ou avec le seul régime direct, Former un jeune homme, un apprenti, un disciple. » La lecture des bons livres forme extrêmement les mœurs; ou il régit à ou sur: former un élève à la vertu, aux bonnes mœurs. » Former son style sur les meilleurs modèles. = Il régit aussi la préposition à devant les verbes. » On assure que l'éducation de la jeunesse est généralement beaucoup meilleure qu'elle n'étoit autrefois. Il est certain que les enfans savent décider, trancher, interroger, couper la parole aux hommes, importuner tout le monde sans modestie, sans discrétion. On dit que cela les forme. Je conviens que cela les forme à être impertinens; et c'est de toutes les choses, qu'ils apprenent par cette méthode, la seule qu'ils n'oublient point. J. J. Rousseau = 6°. Se former est, ou réciproque passif: » Le poulet se forme dans l'œuf. » Le tonnerre se forme des exhalaisons (n°. 2°); ou il est réciproque actif. » Il s'est bien formé depuis peu. » Il se formera avec le temps, (n°. 5°.)

FORMIDABLE, adj. Qui est à craindre. Il se dit des personnes et des choses. » Homme formidable; armée formidable; se rendre formidable. » Danger formidable. » C'est la chose du monde la plus formidable. = En prose et dans le discours ordinaire, il aime à marcher après le substantif, comme on le voit par les exemples. En vers, et dans le discours soutenu, il peut élégamment le précéder.

Et de Bellone en furie

Les formidables concerts.

= Régit-il la prép. à? (le datif.) Je n'en ai guère vu d'exemples. » On voit combien il leur étoit formidable. Targe, *Hist. de Smollet*. » Redoutable a ce régime: on pourrait bien le donner à formidable.

FORMULAIRE, s. m. FORMULE, s. f. [3° è moy. et long au 1^{er}, e muet au 2^d; lère, le.] *Formule*, modèle des actes. *Formulaire*, livres de formules. » *Formule d'arrêt*, de serment. » Chez la plupart des Chrétiens, les actes des vertus ne sont que de vaines formules. » Le formulaire des Notaires, des Arrêts du Conseil. = *Formulaire*, s'est dit quelquefois, et se dit encore d'une profession de foi: » Signer le Formulaire. = Dans l'Ann. Litt. on l'emploie comme adjectif. » Cette approbation...

se réduisoit à ces trois lignes *formulaires* :
 « J'ai lu , etc. et je crois qu'on en peut
 permettre l'impression. — Cela peut être
 bon pour le style plaisant ou critique.

FORNICATEUR, s. m. FORNICATION,
 s. f. [*Fornika-teur, cion.*] Le 2d exprime
 le péché entre deux personnes non mariées et
 non liées par aucun vœu : le 1^{er} se dit de
 celui qui est coupable de ce péché. On ne
 dit point *fornicatrice*. — Ces deux mots
 ne sont employés que dans des discours et
 des traités de Religion.

* FORS, adv. Il s'est dit autrefois pour
hormis ; mais du temps de *Vaugelas*, il
 était déjà tout-à-fait banni de la prose, et
 aujourd'hui il l'est même des vers. » Tout
 est perdu, *fors l'honneur*, écrivait François
 I, après la bataille de Pavie.

FORSENÉ, voy. FORCENÉ.

FORT, FORTE, adj. FORTEMENT,
 adv. [*For, forte, reman* ; 2^e e muet.]
Fort est adjectif, substantif et adverbe. 1.
 Adj. 1^o. Robuste, vigoureux. » Homme *fort*,
 qui a le bras *fort*, la main *forte*. — 2^o.
 En parlant des choses : Capable de porter
 un poids, ou de résister au choc. » Il faut
 une poutre, une barre de fer plus *forte*. »
 Cette planche n'est pas assez *forte*. —
 Damas *fort* ; du ruban bien *fort* ; toile,
 étofe *forte*. — 3^o. Propre à résister aux
 atques de l'ennemi. » Ville, place *forte*. »
 Des dehors plus *forts* encôre que le corps
 de la place. — 4^o. Touffu. » Les blés
 sont *forts*. Bois extrêmement *fort*. » Cette
 haie est *forte* et impénétrable. — 5^o. Rude,
 difficile. » Montagne *forte* à monter : cheval
fort à dompter. » La jeunesse est *forte* à
passer : Il est difficile qu'on n'y tombe dans
 de grands inconvéniens. — » Le plus *fort*
 en est fait. — Terre *forte*, difficile à
 labourer. — Colle *forte*, plus tenace que
 l'ordinaire. — Cotre *fort*, difficile à ouvrir
 et à rompre. — 6^o. Grand, violent dans
 son genre. » Vent *fort* : pluie, gelée,
 douleur très *forte*. » Vinaigre *fort*, bière
forte. — 7^o. Âcre, piquant au goût et
 à l'odorat. » Beurre *fort*. » Avoir l'haleine
forte. » Ces odeurs sont trop *fortes*. —
 8^o. Puissant, considérable. » Son parti est
 le plus *fort*. » Les ennemis sont plus *forts* en
 nombre. Cette *armée* est plus *forte* en Sol-
 dats, et l'autre en Officiers : l'une est plus
forte d'infanterie, l'autre de cavalerie. »
 Céder au plus *fort* : la raison du plus *fort*.

— 9^o. Dans les choses morales, grand,
 violent, extrême : » *Fort* inclination, *forte*
 passion pour, etc. » Faire une *forte* impres-
 sion sur l'esprit, sur le cœur. » Un des plus
forts argumens ; une des plus *fortes* raisons.
 — Expression *forte*, énergique ; ou dure et
 ofensante. » L'épithète est *forte* : cela est
 trop *fort*. — 10^o. Fig. Habile, expérimenté.
 » *Fort* sur une matière : *fort* aux échecs,
 au piquet. » Vous êtes plus *fort* que moi ;
 trop *fort* pour moi. — Avoir l'esprit *fort*
 et être un esprit *fort*, ont des sens bien diffé-
 rens : l'un annonce une véritable force d'es-
 prit ; l'autre n'en énonce que la faiblesse. —
Tête forte, capable des plus grandes affaires.

Rem. 1^o. *Fort*, peut se placer devant ou
 après le substantif au choix de l'Écrivain di-
 rigé par l'oreille et le goût : *femme forte*,
forte épée, etc. Si l'on disait *forte femme*,
 ou *épée forte*, on parlerait fort mal. Au
 masc. en parlant des personnes, il ne s'emploie
 guère seul, et sans la compagnie d'un adjectif
 ou d'un adverbe de comparaison. On dit
 bien esprit *fort* ; mais on ne dirait pas, c'est
 un *fort* homme, ou un homme *fort*. On dira,
 un homme *fort* et courageux, ou bien, extrê-
 mement *fort*. * » Sous les *forts* règnes de Fran-
 çois I et de Henri II. les Réformés furent
fort soumis. Boss. » Ils s'emparèrent d'un
fort camp. Targe. Celui-ci entre autres est
 excessivement dur. *Fort*, n'aime pas à pré-
 céder, surtout un monosyllabe. Voy. VIGOU-
 REUX.

2^o. Quelques-uns lui font régir la prép. *de*.
 » Voilà qui est *fort de café* : cette liqueur est
forte d'eau de vie. L'Auteur du Diction.
Néol. pour se moquer d'un Poète, qui par-
 lait de *traits forts de sens*, dit que son style
 est *fort d'esprit*. Je ne sais si cet article est
 de l'Ab. Des Fontaines, qui a augmenté ce
 Dictionnaire, mais il a employé lui-même ce
 régime. Il dit d'une Épitre en vers, que les
 vers y sont un peu *forts de plaisanterie et de*
satire. Fréron a dit aussi : » La solution de
 ce problème littéraire et un peu *forte de mé-*
taphysique. — *Corneille et Voltaire*, l'un en
 vers, l'autre en prose ont mieux employé ce
 régime.

Je m'attachois sans crainte à servir la Princesse,
 Fier de mes cheveux blancs et *fort* de ma foiblesse.
 Pulchérie.

» Les Turcs... dangereux encôre et *forts* de
 nos divisions, assiégeaient depuis deux ans
 Candie.

3°. *Se faire fort*, se rendre garant, régit de et l'infiniit. » Il *se fait fort* de vous convaincre. » Je *me fais fort* d'en venir à bout. » Je n'ai pas ces mille écus, dit l'usurier, mais je *me fais fort* de vous trouver un homme, qui vous les prêtera. *Le Sage.* — Dans cette expression, *fort* est indéclinable; de sorte qu'une femme dira, *je me fais fort* et non pas *forte*; et au pluriel, *il se font fort* et non pas *forts*. — Du reste cette expression n'est pas fort noble, et elle est peu digne du style d'une tragédie.

Le Roi, s'il s'en fait fort, pourroit s'en trouver mal. *Nicom.*

II. FORT, subst. — L'endroit le plus fort d'une chose: » Mettre une poutre sur son fort; le fort de la voûte, de la balance, de l'épée, etc. — L'endroit le plus touffu d'un bois. » S'enfoncer dans le fort du bois. » Relancer une bête dans son fort. — Fig. Ce qu'on sait le mieux; par où l'on excelle. » La chronologie est son fort. » Il faut le tirer de son fort, et vous le trouverez fort ignorant sur tout autre article. — *Le fort et le faible; du fort au faible; le fort portant le faible*, compensation faite d'une chose avec une autre. — Le tems où une chose est à son plus haut point. » Dans le fort de l'hiver, de l'été, au fort de la tempête. » Dans le fort de ma colère, je n'ai point fait de plaintes contre vous. *Voit.*

Ce ver caché, ce remors, qui vous ronge,
Jusqu'au plus fort de vos égaremens.

Rouss.

— *Faire son fait de* et *faire fort sur*, expressions souvent employées par *Bossuet*, et aujourd'hui peu en usage. » *Faire son fort d'une preuve*. » Je n'ai vu aucun homme de bien, qui *fit fort* sur cet article. — Que d'expressions utiles, que l'usage a abandonnées depuis moins de cent ans, et qu'il n'a pas remplacées!

FORT, ouvrage de terre ou de maçonnerie, propre à résister aux attaques des Enemis. Bâti; attaquer, prendre un fort. » Un fort de terre défendait l'entrée du pont.

III. FORT, adv. de quantité. Extrêmement; beaucoup. Il modifie les adjectifs, les adverbes et les verbes; il est fort aimable; fort bien, fort heureusement; il m'a fort divertii; mais il y a beaucoup de verbes avec lesquels il ne se combine pas heureusement. » Je l'ai fort vu depuis quelque tems, comme dit *M. de Coulanges*, a quelque chose

de dur et de sauvage. *Beaucoup*, est d'un usage plus étendu et plus sûr. — *Fort*, se met toujours après les tems simples des verbes, et dans les tems composés entre l'auxiliaire et le participe. » Il m'amuse fort, il me plait fort: il m'a fort ennuyé. *Voy. TRÈS.* — * Anciennement on disait fort pour trop. » *M. de Chaudelbonne* est fort chagrin pour battre les sonnettes. *Voiture*. On dirait aujourd'hui, trop chagrin pour, etc. — *Fort*, vigoureusement. » Fraper fort: heurtez plus fort. — *Fort et ferme*, adv. » Il travaille fort et ferme à une espèce de liquidation des controverses. *Boss.* Cette expression n'est pas du beau style.

IV. FORTEMENT, avec vigueur, avec véhémence. » Parler, agir fortement. » Apuyer fortement son opinion.

FORTERESSE, s. f. [*Forterèce*: 2^e et dern. e muet, 3^e è moy.] Petite place bien fortifiée. » Attaquer, prendre une forteresse.

FORTIFIANT, ANTE, adj. Qui fortifie. Il ne se dit que des remèdes et des alimens.

FORTIFICATION, s. f. [*Fortifika-cion*, en vers ci-on.] 1°. Ouvrage de terre ou de maçonnerie, qui rend une place forte. » Fortification régulière ou irrégulière. » Abatre, raser les fortifications. — 2°. L'art de fortifier les places: » Il entend bien la fortification. » Se connaître aux fortifications. — Dans l'un et l'autre sens il s'emploie plus souvent au pluriel qu'au singulier.

FORTIFIER, v. act. [*Fortifi-é*: dern. é fer. Devant le muet, l'i est long: il fortifie. Au futur et au conditionnel, cet e muet ne se fait pas sentir: il fortifiera, fortifierait; pron. fortifira, firé, en 4 syllabes.] 1°. Rendre fort. Fortifier un camp, une ville. » Les Enemis s'étaient fortifiés dans un poste avantageux. — 2°. Donner plus de force. Il se dit du corps et de l'esprit. » Le bon vin fortifie l'estomac, si l'on en boit avec modération. » La Philosophie chrétienne fortifie l'esprit et le cœur. » Se fortifier dans sa résolution. — 3°. Se fortifier, devenir plus fort. » Cet enfant se fortifie tous les jours.

REM. *Se fortifier* et *fortifié*, régissent de ou contre, et quelquefois tous les deux. » L'admiration qu'on avoit pour son mérite personnel se fortifioit de l'attendrissement qu'inspiroient ses malheurs. *Hist. d'Angl.* » Cette corruption générale de mœurs fortifiée de l'ignorance et de la férocité des Barbares. *Le Franc.* » Octave ne cherchait qu'à se forti-

fer du secours d'Antoine contre les défenseurs de la République. Vertot.

FORTIN, s. m. [For-tein.] Petit fort.

FORTUIT, UITE, adj. FORTUITEMENT, adv. [Fortu-i, ite, ite-man; en conversation, for-tui.] Ils se disent de ce qui arrive par hasard. » C'est un *câs fortuit*. Rencontre *fortuite*. » Cela est arrivé; je l'ai rencontré *fortuitement*.

REM. 1°. *Fortuit*, est de trois syllabes, même en prose. A plus forte raison en vers.

Le Maître vient le voir, et par un *câs fortuit* il oublie, en parlant de refermer la porte.

L'ab. Reyre.

Il y a une syllabe de trop dans le premier vers. Peut-être est-ce une faute d'impression, et faut-il lire, *par câs fortuit*.

2°. Il semble à *La Touche* que *fortuitement* signifie quelque chose de plus que *par hasard*, et qu'il marque souvent un hasard heureux. » Il trouva *fortuitement* un vaisseau, qui le porta où il avoit dessein d'aller. — La remarque me paraît juste.

FORTUNE, s. f. FORTUNÉ, ÉE, adj. [3^e e muet au 1^{er}, é fer. aux 2 autres.] *Fortune*, est 1°. *Câs fortuit*, hasard. » Les accidents de *la fortune*. Tenter, brusquer *fortune*. Le 2d de ces verbes est bâs. = 2°. Il signifie, tantôt *bonheur*. » Il est *en fortune*; il n'a pas ou il a peu de *fortune*; tantôt *malheur*. » Contre *fortune* bon cœur; Dieu vous préserve de mal et de *fortune*. St. prov. = 3°. Avancement et établissement favorable. Faire *fortune*, ou *sa fortune*. » Établir, affermir, ou perdre, ruiner *sa fortune*. » Il me doit *sa fortune*, etc. = 4°. État ou condition où l'on est. » Être content de *sa fortune*. = 5°. Biens de *la fortune*, les richesses, les honneurs, les charges. = 6°. Homme ou soldat de *fortune*, qui d'un petit commencement est parvenu à de grands biens, à des grandes considérations. » Ce négociant est un *homme de fortune*. » Le Maréchal Fabert était un *soldat de fortune*. = 7°. *La Fortune*, Divinité païenne, dont on parle encore aujourd'hui plus qu'il n'est permis, ce semble, à des chrétiens. » *La Fortune* lui rit, le favorise. » *La Fortune* lui a tourné le dos, etc. etc. » *La Fortune* se joue de tout, etc. » Les Hommes demandent à *la Fortune* un présent qu'ils ne doivent attendre que de la Vertu. D'Aguesseau. = Anciennement on employait presque toujours *fortune* sans article. » Contre *fortune* instruit. Malherbe. On

dit encore: courir, tenter, chercher *fortune*. » Un jeune Manseau, qui venoit à Paris chercher *fortune*. LE SAGE. Faire *fortune*. — Celui-ci se dit même des choses. » Ce système n'a pas fait *fortune*.

On dit figurément, adorer, encenser *la fortune*; sacrifier à *la fortune*; courir après *la fortune*, s'attacher à ceux, qui sont en faveur, en crédit. Et proverbiallement, attacher un clou à la roue de *la Fortune*, trouver moyen de la fixer.

Rem. 1°. En parlant de *la Fortune* en général, on l'emploie toujours au singulier. On dit des *fortunes rapides*, de *bonnes fortunes*; mais on dit; *la gloire, la fortune* et non pas *les fortunes*, comme dit St. Evremont.

2°. Dans *Athalie*, Josabet parlant de Joas à la Reine, lui dit:

Vous avez entendu *sa fortune*;

sa présence à la fin pourroit être importune.

Qu'est-ce qu'entendre *la fortune* de quelqu'un? En prose ce seroit une expression barbare; mais les Poètes ont de grands droits. Ils suppriment souvent des mots que le Lecteur doit sous entendre. Vous avez entendu *sa fortune*, veut dire; vous avez entendu le récit de ce qui lui est arrivé.

De *fortune*, de *bonne fortune*, adverbess; par hasard, par un heureux hasard. Ils ont vieilli et ne peuvent plus être bons que pour le style familier. » Le loup de *fortune* passa. *La Font.*

Au mot de guet, que de *fortune*,

Notre loup avoit entendu. Id.

» Elle vous a envoyé Mlle... qui de *bonne fortune* n'avoit pas encore trouvé de condition. *Voiture.*

FORTUNÉ, heureux. Il est peu usité en prose dans le discours ordinaire; mais en vers et dans le discours relevé, il est quelquefois plus noble que le terme d'*heureux*. NAUO. L. T. Prince *fortuné*, siècle *fortune*. = *Fortuné*; *heureux*, (synon.) le 2d se dit à l'égard de tous les genres de biens et de bonheur, le 1^{er} se dit d'un bonheur singulier et des grâces signalées. Si vous jouez à pair ou non, et que vous gagniez, vous êtes *heureux*; et quand vous aurez peu de chances pour vous, à la loterie, par exemple, vous êtes *fortuné*, si vous gagnez. Celui-là est *fortuné*, qui doit beaucoup plus à *la fortune* qu'à sa sagesse: celui-là est *heureux*, qui doit à sa sagesse tout ce qu'il a pu ne pas abandonner à *la fortune*, etc. ROUB. Syn. = Il

aime à suivre le nom qu'il modifie, surtout au *fém.* En vers le *masc.* peut précéder.

Pour accomplir ces *fortunés* présages.

Fortuné Prince, *fortuné siècle* soneraient fort mal; *fortuné homme* serait épouvantable.

REM. *Fortuné*, signifie *heureux*, et non pas *riche*, qui a de la *fortune*. » Par les largesses de plusieurs prosélytes *fortunés*, dit M. *Berault de Bercastel*. En ce sens, c'est un barbarisme.

FORT-VÊTÛ, s. m. Homme qui a un habit au-dessus de son état.

FORÛRE, s. f. Terme de *serrurier*. Trou fait avec un foret.

FOSSE, s. f. FÔSSÉ, s. m. [*Fôce*, *fôcé*: 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Fosse*, est 1^o. un creux large et profond dans la terre, fait par la nature ou par l'art. » Tomber dans une *fosse*. Faire, creuser une *fosse* pour un arbre, des *fosses* pour des vignes. — 2^o. Il se dit plus particulièrement du creux qu'on fait en terre pour y mettre un corps mort. — *Fôssé*, est une fosse creusée en long pour enfermer quelque espace de terre, ou pour la défense d'une Place, ou pour faire écouler les eaux. » Remplir, combler, sauter le *fôssé*. » Pays tout coupé de *fôssés*.

On dit, proverbiallement, avoir un pied dans la *fosse*, être vieux ou malade. — Mettre les clefs sur la *fosse*, renoncer à une succession. — Faire de la terre le *fôssé*; ce qu'on ôte d'une chose la faire servir à une autre; ne rien laisser perdre.

FOSSETTE, s. f. [*Focète*: 2^e à moy. 3^e e muet.] 1^o. Petit creux que les enfans font en terre, pour jouer à qui y fera tenir plus de noix, de noisettes, ou de pièces de monnaie, etc. » Jouer à la *fossète*. — 2^o. Petit creux, que quelques personnes ont au bout du menton, ou qui se forme au milieu des joues, quand elles rient.

FOSSILE, adj. et subst. [*Focile*.] Qui se tire du sein de la terre. » Sel *fossile*, coquilles *fossiles*. — S. m. Un *fossile*, les *fossiles*.

FOSSOYER, v. act. FOSSOYEUR, s. m. [*Fo-soa-ié*, *ieur*.] Il *fossoie*, *fossoiera*, etc. et non pas *fossoye*, *fossoyera*, etc. — Suivant L'Acad. on ne dit *fossoyer* que pour fermer avec des *fossés*. Le Dict. de Trév. ajoute, *fouir*, *creuser en terre*, *faire des fossés*; et il paraît que c'est l'emploi le plus ordinaire de ce verbe. — *Fossoyeur*, ne se dit que de celui, qui fait les *fossés* pour en-

terrer les morts. » *Shakespeare* a introduit des *fossoyeurs* dans sa Tragedie de *Hamlet*.

FÔCE, Voy. FOL.

FÔUDRE, s. m. et f. [1^{re} lon. 2^e e muet: *fôl-dre*.] Exhalaison enflammée, qui sort de la nuë avec éclat et violence. — Il y a longtems que *Muret* a remarqué, sur un sonnet de *Ronsard*, que ce mot est *masc.* et *fém.* MALHERBE le fait tantôt d'un genre, tantôt de l'autre. » Prend ta *fôudre*, *Louis*. » Portant la *fôudre* de nos Rois.

Tu passes comme un *fôudre* en la terre flamande.

A peine il a vu le *fôudre*

Parti pour le mettre en poudre.

Suivant *Ménage* et *Bouhours*, on le fait plus souvent *fém.* dans le propre, et *masc.* dans le figuré. L'Acad. donne plusieurs exemples du *feminin*, et n'en donne que deux du *masculin* au propre. » l'éclat de la *fôudre*, la *fôudre* est tombée. Lancer la *fôudre*; touché de la *fôudre*; crime digne de la *fôudre*. » Le *fôudre* vengeur. » Être frappé du *fôudre* ou de la *fôudre*. — Au figuré, il faut distinguer. Parle-t'on d'un homme, c'est le *fôudre*, un *fôudre* de guerre.

Mânes des grands Bourbons, brillans *fôudres* de guerre.

Corn.

Parle-t'on du courroux des Dieux ou des Princes, c'est la *fôudre*.

Ton Monarque éternel ne cherche qu'à t'absôudre; Il t'aime, ta douleur peut éteindre la *fôudre*.

— On dit au pluriel, les *fôudres* de l'Église, l'excommunication.

FÔUDRE, est aussi le nom d'un grand vaisseau, dont on se sert en Allemagne, et qui contient plusieurs muids de vin.

Coup de *fôudre*, se dit figurément, d'un malheur imprévu. » Cette séparation fut un coup de *fôudre* pour moi. *Téléme*. — Aller comme la *fôudre* (st. famil.) tort vite. — Être craint comme la *fôudre*; être terrible et violent.

FOUDROIEMENT, s. m. FOUROYANT, ANTE, adj. FOUROYER, v. act. [*Fou-droâ-man*, *droa-ian*, *iante*, *ié*: 2^e lon. au 1^{er}. — L'oi est long aussi devant l'e muet, il *fou-droie*, *fou-droiera*; et cet e muet ne se fait pas sentir; *fou-droâ*, *droâ-ra*, etc.] *Fou-droyer*, c'est fraper de la *fôudre*. *Fou-droyant*, qui *fou-droie*. *Fou-droiement*, action par laquelle une personne ou une chose est *fou-droyée*. Il a le sens passif. On ne dit pas le *fou-droiement* de Jupiter qui *fou-droya* les Titans;

mais le foudroïement des Titans, de Phaéton, qui furent foudroyés. » Jupiter foudroyant : Au propre, ils ne se disent que dans ces phrases. — Au figuré, on ne dit point foudroïement; on dit poétiquement, brâs foudroyant, épée foudroyante; et dans le style noble sans être poétique, foudroyer une ville, un bastion, les battre à coup de canon et de mortier avec grande violence. Et en parlant d'un Orateur, foudroyer les vices, les erreurs.

Il ne supporte plus les reproches terribles,
Dont il est foudroyé par la divine loi.
Et cherche à surmonter par des transports horribles,
Les remords et l'effroi.

Le Franc.

— Foudroyer, est quelquefois neutre, sans régime. » Il tonne, il foudroie, il mêle le ciel et la terre. Patru.

Rem. 1°. Foudroyé, dans le propre, ne doit se dire que d'un homme frappé de la foudre en punition de ses crimes : ordinairement on doit dire; frappé de la foudre ou du tonnerre.

2°. Foudroyer, ne me paraît pas si propre dans les batailles anciennes, où il n'y avait pas de canons. » Il est surpris de trouver une armée ennemie, qui * foudroie la sienne. MOREAU. Louis le Jeune.

FOUET, s. m. FOUETTER, v. act. [Fouët, monos. è moy. fouè-té : 1^{re} è moy. 2^e è fer. Le 1^{er} è est plus ouvert devant l'e muet : il fouette, fouettera, ou fouète, fouètera.] Fouet, cordelette, attachée à un bâton, avec laquelle les cochers et voituriers frappent les chevaux, mulets, etc. pour les faire aller. — Coups de verges ou de corde dont on châtie les enfans. » Donner le fouet; avoir le fouet. — Coups de verges dont la Justice fait châtier quelques criminels. » Condamné au fouet. Voy. CUSTODE et CLAQUER.

FOUETTER, donner des coups de fouet. » Fouetter les chevaux, un enfant; un coupeur de bourse. — Au figuré, v. n. » Le vent fouette; il lui fouette dans le visage. » La pluie, la neige, la grêle fouettent. » Le canon fouette tout le long de la courtine. Ce canton a été fouetté du mauvais temps. — Pour dire, nous parlons, on dit proverbialement, et puis fouette cocher. » Un fiacre est venu nous prendre : nous nous y sommes emballés sans façon, et puis fouette cocher. MARIV.

FOUETTÉ, ÊE, adj. Cillet fouetté, tulipe, pêche fouettée, marqués de petites raies, comme de coups de fouet. — Crème fouettée. Voy. CRÈME, à la fin.

FOUETTEUR, s. m. [Fouè-teur : 1^{re} è moy.] Celui, qui fouette. Il ne se dit point sans épithète. » Ce Maître d'école est un grand fouetteur, un fouetteur impitoyable.

FOUGÈRE, s. f. [Fou-gère : 2^e è moy. 3^e è muet.] Sorte de plante qui croît ordinairement dans les bois. Il en est beaucoup parlé dans les chansons et les poésies pastorales. » Sur la verte fougère. Danser sur la fougère. » La cendre de la fougère sert à faire le verre.

FOUGUE, s. f. FOUGUEUX, ÊUSE, adj. [Fou-ghe, ghéu, ghéu-ze : 2^e è muet au 1^{er}, lon. aux 2 autres. L'u est muet : il n'est mis là que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e.] Fougue, est proprement un mouvement violent et impétueux, ordinairement accompagné de colère. » Être, entrer, se mettre en fougue. » Quand la fougue lui prend. » Dans la fougue, ou sa fougue. — On le dit aussi des animaux. » Ce cheval a trop de fougue. — Figurément, enthousiasme, saillie.

La plupart emportés d'une fougue insensée,
Toujours loin du bon sens vont chercher la pensée.

Boil.

FOUGUEUX, qui est sujet à entrer en fougue. Il peut se placer après ou devant le substantif. » Cheval fougueux, le fougueux Aquilon; vivacité fougueuse. » L'Ardeente et fougueuse Bellone. Il faut toujours consulter l'oreille. Fougueux cheval, par exemple, Aquilon fougueux, fougueuse vivacité, et Bellone fougueuse sonneraient mal.

FOUILLE, s. f. FOUILLER, v. act. [Fou-glie, glié : mouillez les ll : 2^e è muet au 1^{er}, è fer. au 2d.] Fouille, est le travail qu'on fait en fouillant la terre. Faire une fouille. » La fouille des terres. — Fouiller, creuser pour chercher quelque chose. » Fouiller des mines d'or, d'argent. » Fouiller la terre pour chercher des antiques, des médailles. — Fouiller quelqu'un, un voleur, par exemple, chercher soigneusement dans ses poches, ses habits, s'il n'a pas caché quelque chose. — V. n. » Fouiller dans un champ, dans sa poche, sa bourse. — Fouiller dans les livres, les archives. — * Au figuré, il est bête et il fait un mauvais effet dans une histoire sérieuse. » Sa Sainteté fouil-

loit fréquemment dans la bourse des fidèles. *Hist. d'Angl.* Il n'est bon que pour le style familier, plaisant ou critique, ou polémique. » *Boileau* ne calomniait pas les mœurs de ceux qu'il critiquait. Il ne fouilla pas dans tous les replis de leur vie. . . ainsi qu'ont fait d'autres Écrivains à l'égard des deux *Rousseau*, de *M. Le Franc*, etc. *Le Chev. des Sabl.*

FOUILLE-AU-POT, petit marmiron.

FOUINE, s. f. [*Fouine*, 2 syll. e muet.] Grosse belette. » La fiente de *fouine* sent le musc.

FOUIR, v. n. [*Foui*, monos.] Creuser. » *Fouir* la terre ; un puits, etc. — V. n. Il faut *fouir* bien avant. — Il ne se dit proprement que de la terre. *Acad.*

FOULANTE, adj. fem. Il ne se dit qu'avec pompe.

FOULE, s. f. [*Fou-le* : 2^e e muet.] 1^o. Presse, multitude de personnes, qui s'entre-poussent. » Se jeter dans *la foule*. Je crains *la foule* : laissons écouler, passer *la foule*. — Figurément, *une foule* d'affaires, de raisons, de pensées, etc. » *La foule* des affaires l'acable. » Il allégua *une foule* de raisons. — 2^o. Opression, vexation. » Cela va à *la foule* du peuple. *Acad.* Il n'est pas fort usité en ce sens.

REM. 1^o. *Foule*, régit le génitif, (la prép. de sans article.) ou avec l'article. » *Une foule* de curieux, d'importuns. *La foule* des curieux, des importuns. Si l'article de *foule* est indéfini, comme dans le 1^{er} ex. celui du génitif doit être aussi indéfini, et au contraire s'il est défini, comme dans le 2^d ex. on doit dire *des* et non pas *de*. Ainsi l'on dira *le grand nombre*, *la multitude* des soldats, et *un grand nombre*, *une multitude* de soldats. * *La Bruyère* fournit un exemple contraire à cette remarque. » *La foule* innumérable de cliens et de courtisans, dont la maison d'un Ministre se dégorge tous les jours. Je crois qu'il falait dire ; *la foule* des cliens et des courtisans, etc.

2^o. *FOULE*, comme *multitude*, *nombre* et autres termes semblables ne peut se dire que de plusieurs, et ne doit pas être modifié par un nom au singulier, ce nom fût-il un nom collectif : on dit *une foule* de soldats, *une multitude* d'habitans ; *un grand nombre* de citoyens ; mais on ne dit pas *une foule* d'armée, *une multitude* de ville, *un grand nombre* de peuple, etc. * *Voltaire* dit pourtant, escorté d'une *foule* de noblesse. (*Hist. du*

Parl. de Paris) et *Mme. de B.* escorté d'une *foule* de peuple (*Hist. d'Angl.*) ; et *Prévoit* (*Hist. des Voyages*) dit aussi *une foule* de peuple. Je voudrais dire, escorté d'une *foule* de Gentilshommes, de gens du peuple.

3^o. Le verbe, après *foule*, doit-il être au pluriel ou au singulier ? Doit-il s'accorder avec *foule*, ou avec le pluriel que *foule* régit ? Doit-on dire, avec *M. Moreau*, » *Une foule* de courtisans cherchent à deviner son foible ; ou bien, faut-il dire, *cherche*, etc. Je crois qu'il faut le singulier. Voyez COLLECTIF.

4^o. Faut-il dire *en foule*, ou à *la foule* ? Le premier me paraît le meilleur, et *La Touche* est dans ce sentiment. L'*Acad.* les dit également. » Ils entrèrent tous à *la foule*, *en foule*. Quelques Auteurs ont dit, à *la foule*.

Les Parthes à *la foule* aux Syriens mêlés.
Corn. Rodogune.

» Les ruës se trouvèrent toutes remplies de peuples, qui y acouroient à *la foule*. ANON. Pour l'emploi irrégulier de *peuples* au pluriel, voyez *Peuple*. — Au figuré, on dit toujours *en foule*. » Les pensées, les raisons se présentent *en foule*.

Se retirer de la foule, c'est, au figuré, et dans le style simple ou médiocre, se tirer du commun.

FOULER, v. act. [*Fou-lé* ; 2^e e fer.] 1^o. Presser quelque chose qui cède. » *Fouler* l'herbe, *la vendange*. » Les chevaux l'ont foulé aux pieds. — *Fouler* aux pieds, figurément, traiter avec mépris. » *Fouler* aux pieds les grandeurs, les vanités du siècle, etc. les lois, les sentimens d'honneur, de religion, etc. — 2^o. Oprimer par des exactions, surcharger. » *Fouler* les peuples, les Provinces. — 3^o. Blessé. » Les selles neuves foulent les chevaux. » Il s'est foulé le pied. = » Cette bête a les jambes foulées, usées par un long et violent travail.

FOULERIE, s. f. FOULON, s. m. Le 1^{er} se dit du lieu où l'on foule les draps ; le 2^d de l'Artisan qui les foule. — On apèle *terre à foulon*, une sorte de terre, qui sert à dégraisser les draps ; et *moulin à foulon*, un moulin qui sert à les fouler.

FOULÛRE, s. f. [*Fou-lûre* : 2^e lon.] Contusion, blessure d'un membre foulé. » Remède pour *la foulûre* des nerfs.

FOUR, s. m. [Monosyllabe : on prononce l'r finale.] Lieu voûté en rond avec

une

une seule ouverture par devant, où l'on fait cuire le pain, la pâtisserie. — *Pièce de four*, gâteau, tourte, etc. on ne le dit point du pain. — *Four* se dit aussi du lieu où est le four à cuire du pain. Aller au four, revenir du four. — Il se dit encore des lieux voutés et ouverts par en haut, où l'on fait cuire la chaux, la brique, le plâtre. = Lieu où l'on cache ceux qu'on enrôle par force.

On dit, *proverbialement*, d'un lieu où il fait extrêmement chaud, qu'il y fait *chaud comme dans un four*, et d'un lieu fort obscur, qu'il y fait *noir comme dans un four*. Voy. CHAUFER.

FOURBE, adj. et subst. FOURBER, v. act. FOURBERIE, s. f. [2^e e muet au 1^{er} et au 3^e, é fermé au 2^d.] *Fourbe*, adj. Trompeur, qui trompe avec finesse. *Fourber*, tromper par de mauvaises finesses. *Fourbe*, subst. et *Fourberie*; tromperie. » Il ou elle est bien *fourbe*. — *Subst. masc.* » C'est un *fourbe*, un grand *fourbe*. — On ne dit pas *une fourbe*. » Il *fourbe* tout le monde; il m'a *fourbé* vilainement. » Inventer une *fourbe*. Faire une *fourberie*. — Le verbe *fourber* n'est que du style familier.

Il s'agit de *fourber* un ingrat très-insigne,

Qui du premier coup-d'œil devine au moindre signe.

Destouches.

Fourbe, adj. et *Fourberie*, sont de tous les styles. — Suivant l'Auteur des *Réflex.* etc. *Fourbe* (subst.) et *fourberie*, se disent avec quelque diversité de signification. La *Touc.* n'est pas de cette opinion: ces deux mots lui paraissent signifier la même chose; et il assure qu'il pourrait en alléguer plusieurs exemples. Ce qui est plus sûr encore, c'est que l'emploi de *fourbe* est moins commun que celui de *Fourberie*. » Appius inventa une *fourbe* détestable, dont le succès devoit faire tomber Virginie entre ses mains. Il semble qu'avec *inventer* et *découvrir*, on dit mieux *fourbe* que *fourberie*.

FOURBIR, v. act. FOURBISSEUR, s. m. FOURBISSÛRE, s. fém. [*Four-bi*, *bi-ceur*, sûre: pénult. lon. au dern.] C'est, en parlant des armes, nettoyer, polir. Nettoyement, polissûre. — Artisan, qui fourbit et qui monte des épées. » *Fourbir* une épée, un mousquet, une cuirasse. » La *fourbissûre* d'une lame. Un Maître *Fourbisseur*. » Achever une épée chez le *Fourbisseur*.

Tome II.

FOURBU, ÔE, adj. FOURBÛRE, s. f. [2^e lon. au 2^d et 3^e.] Ils expriment la maladie d'un cheval entrepris des jambes pour avoir trop travaillé, ou pour avoir bu trop tôt après avoir eu chaud. » Cheval *fourbu*; jument *fourbûe*. » Dessoler un cheval pour la *fourbûre*.

FOURCHE, s. fém. FOURCHER, v. n. [2^e e muet au 1^{er}, é fermé au second.] *Fourche*, instrument de bois ou de fer, avec deux ou trois branches ou pointes. » *Fourche d'étable*, *fourche à faner*. » Chasser à coups de *fourche*. — *Fourches patibulaires*. Voy. PATIBULAIRE. — *A la fourche*, adv. Négligemment, ou grossièrement.

FOURCHER, se séparer en deux ou trois, en manière de fourche. » Ces arbres *fourchent*; chemin qui *fourche*. — *Figurém.* famille, qui n'a point *fourché*; qui n'a fait qu'une seule branche. — » *La langue lui a fourché*: il a dit un mot pour l'autre. — *Se fourcher*. » Ces cheveux *se fourchent*, commencent à *se fourcher*. — *Fourché*, adj. » Avoir les cheveux *fourchés*. » Animaux qui ont les *pieds fourchés*, ou fendus.

FOURCHETTE, s. f. [*Four-chète*: 2^e è moy. 3^e e muet.] 1^o. Usensile de table, en forme de *petite fourche* à trois ou quatre pointes, dont on se sert à table pour prendre les viandes. — 2^o. *Fourche* à deux pointes, sur laquelle on posait autrefois le mousquet, en le tirant. » Mousquet à *fourchette*. — 3^o. Long morceau de bois à deux branches de fer, qui est attaché à la flèche d'un carrosse, et que l'on baisse pour empêcher que le carrosse ne vienne à reculer, quand il est sur un endroit qui va en penchant. » Abatte la *fourchette*. — 4^o. Endroit du pied du cheval qui est plus élevé que le dedans du pied, et qui finit au talon. » Cheval blessé à la *fourchette*. — 5^o. Partie d'une manchette, qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise d'homme.

FOURCHON, s. m. Une des pointes d'une fourche ou d'une fourchette.

FOURCHU, ÔE, adj. [2^e lon. au 2^d.] Qui se fourche. » Arbre *fourchu*; menton *fourchu*; chemin *fourchu*; barbe *fourchue*. — Faire l'arbre *fourchu*; avoir la tête en bas et les pieds en haut, écartés l'un de l'autre. * On dit, en Provence, faire l'arbre droit. C'est un provençalisme.

FOURCHÛRE, s. fém. L'endroit où une chose comence à se fourcher. *Trév. Rich.*

N n

Port. L'Acad. ne le met pas.

FOURGON, s. m. Sorte de charrette, dont on se sert dans les armées pour porter les munitions et le bagage. On s'en sert aussi dans les voyages. — Pièce de fer emmanchée, qui sert à remuer et à arranger le bois et la braise dans le four. — Le Proverbe dit: *la pelle se moque du fourgon*: cet homme se moque de quelqu'un qui aurait autant de droit de se moquer de lui.

FOURGONER, v. n. C'est proprement remuer avec le fourgon. — Par extension, remuer le feu sans nécessité, avec les pincettes, et le déranger en voulant l'acomoder. — *Figurement*, fouiller mal adroitement en brouillant et mettant tout sens dessus dessous. — O a fourgoné dans ce coffre: tout y est pêle-mêle: st. famil.

FOURMI, s. f. **FOURMILLIÈRE**, s. fém. [3^e de moy. et long au 2^d: mouillez les ll: *four-mi-gliè-re*.] Fourmi, petit insecte, qui fait ordinairement sa demeure sous terre. — On dit, *proverbialement*, de quelqu'un qui se tient dans une grande soumission devant un autre, qu'il est *plus petit qu'une fourmi* devant lui. — Lieu où se retirent les fourmis. — Il y a plusieurs *fourmillières* dans ce petit champ.

Rem. 1^o. L'Ab. Prévot écrit *fourmie*: il parle de *fourmies* blanches, espèce de monstres. *Hist. des Voy.* On dit *fourmi*, sans e.

2^o. *Fourmillière* s'emploie au figuré; mais il n'est rien moins qu'un terme noble. On dit: *une fourmillière de peuple, de paüvres, de souris*, pour dire une grande quantité de, etc. Un Écrivain anonyme l'emploie bien ridiculement. Il dit dans une Relation: «Tous les apartemens (de Versailles) la galerie et les terrasses n'étoient plus qu'une *fourmillière* de Princes et de Seigneurs.

FOURMILLEMENT, s. m. **FOURMILLER**, v. neut. [Four-mi-gliè-man, mi-gliè: mouillez les ll: 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Fourmiller*, c'est 1^o. Abonder. — Cette garenne *fourmille* de lapins. — La France *fourmille* de Soldats. — 2^o. Causer un *pécotement* entre cuir et chair, principalement aux pieds et aux mains, qu'on appelle *fourmillement*: «La main, les pieds me *fourmillent*: je sens un *fourmillement* par tout le corps. — *Fourmillement* ne se dit point dans le premier sens de *fourmiller*. On dit, en ce sens, *fourmillière*. — Ce verbe n'est pas du beau style, et on s'en sert plutôt pour

blâmer que pour louer. — Cet écrit *fourmille* de pensées neuves et hardies. Anon. Je voudrais dire, *est plein, est rempli*, etc. On dit qu'un livre *fourmille* de fautes, ou que les fautes, les erreurs y *fourmillent*, qu'elles y sont en grand nombre. — Ces petites aventures, dont la société *fourmille*. MARR. Voyez un autre exemple au mot FOURNISSEUR.

FOURMILLIÈRE. Voyez FOURMI — Trév. écrit *fourmillère*; mais cette ortographe n'exprime point la prononciation.

FOURNAISE, s. fém. [Four-nèze: 2^e de moy. 3^e e muet.] Sorte de grand four. — *Fournaise* ardente.

FOURNEAU, s. m. [Four-no: 2^e dour. au sing. lon. au plur. *fourneaux*.] 1^o. Vaisseau propre à contenir du feu. — Faire bouillir une marmite sur un *fourneau*. — 2^o. Grand four, où l'on fond le verre. — 3^o. Creux fait en terre, et chargé de poudre, pour faire sauter une muraille.

FOURNÉE, s. fém. [2^e é fermé et long, 3^e e muet.] La quantité de pain ou de chaux qu'on peut faire cuire à la fois dans un four.

FOURNIER, IÈRE, s. m. et f. [Four-nié, niè-re: 2^e é fer. au 1^{er}, é moyen au second.] Celui, celle qui tient un four public.

FOURNIL, s. m. [On ne pron. point l'U finale.] Le lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte.

FOURNIMENT, s. m. [Four-niman.] Étui de bois ou de corne à mettre de la poudre, que portent ceux qui ont des armes à feu, pour les charger.

FOURNIR, v. act. **FOURNISSEUR**, s. m. **FOURNITÛRE**, s. f. [Four-ni, niceur, nitûre: 3^e lon. au 3^e.] *Fournir*, 1^o. Pourvoir. Il gouverne, ou l'acusatif de la personne et l'ablatif de la chose; ou l'acusatif de la chose et le datif de la personne. On dit également: on l'a *fourni* de ce qui était nécessaire, ou, on lui a *fourni* ce qui, etc. Le second est plus usité. — Ce livre m'a *fourni* plusieurs remarques. — Son esprit lui *fournit* tous les jours de nouvelles pensées. — 2^o. V. neut. Contribuer. — *Fournir à la dépense, aux frais*. — Les Lettres *fournissent* aux besoins les plus importants de la vie civile; et répandent sur elle les plaisirs les plus délicats. *Raymond*, Acad. de Mars. — Il régit quelquefois *de* et *à*: «Ils naissent

pour souffrir, pour fournir de leurs peines et de leurs sueurs à vos plaisirs. *Massill.*

3°. Suffire. » Il ne saurait fournir à tout. » Ce cheval fournit à tout le travail.

FOURNITURE, provision. » *Fourniture de blé, de vin, de bois, etc.* — Ce que les Tailleurs, Tapissiers fournissent, outre leur travail. » Tant pour la façon, et tant pour les fournitures. — On apèle aussi fournitures, les petites herbes, dont on acompagne la salade.

FOURNISSEUR, celui qui entreprend de faire la fourniture de quelque marchandise. » Les fournisseurs des troupes. — Au figuré, on l'emploie dans le style badin ou critique. » Ne somme-nous pas les vrais faiseurs et fournisseurs de l'Europe. *Coyer*, parlant des modes. » Les bévûes sans nombre dont cet écrit (la Philosophie de l'Histoire) fourmille de toutes parts, doivent être moins attribuées à M. de Voltaire qu'à ses fournisseurs. *L'Ab. Guinée* c. à d. à ceux qui lui ont fourni des matériaux.

FOURRAGE, s. m. FOURRAGER, v. n. et act. FOURRAGEUR, s. m. [*Folrâge, gé, geur : r forte : 2° e muet au 1^{er}, e ter. au second.*] *Fourrage* est 1°. La paille et l'herbe sèche qu'on donne aux chevaux, etc. — 2°. Toute l'herbe qu'on coupe et qu'on amasse pour la nourriture des chevaux. » L'armée manquait de fourrage. — 3°. Action de couper le fourrage. On fit un grand fourrage en présence de l'Enemi. — 4°. Troupes comandées pour soutenir ceux qui vont au fourrage. » Ce jour là il comandoit le fourrage. » Le Régiment de Champagne étoit du fourrage.

FOURRAGER, neutre, couper et amasser du fourrage : » L'armée a fourragé dans ce pays là : il y paroît. — V. act. Ravager. L'armée a fourragé tout le pays. » Ce troupeau a fourragé toute cette prairie.

FOURRAGEUR, Soldat qui va au fourrage. » Les ennemis tombèrent sur les fourrageurs.

FOURRÉ ÊE, adj. Voy. FOURRER à la fin.

FOURREAU, s. m. [*Fou-ro : r forte ; 2° dout. au singul. Ion. au plur. fourreaux.*] Gaine, étui, envelope. *Fourreau d'épée, de pistolet, de chaise, etc.* On dit proverbialement, *coucher dans son fourreau*, tout habillé. — *L'épée use le fourreau* : un esprit trop vif nuit à la santé, et souvent

abrège la vie. — *Fourreau*, peau qui couvre le membre d'un cheval. » Ce cheval a mal au fourreau. — *Faux fourreau*, ce qui se met sur le véritable fourreau de l'épée, pour le garantir de la pluie.

FOURRER, v. act. [*rou-ré : r forte ; 1° e fer. Devant l'e muet, on est long : il fourre ; fourrera.*] Mettre en quelque endroit parmi d'autres choses. » *Fourrez ces livres avec les autres.* » *Fourrez cela dans l'armoire.* » Il lui a fourré son épée dans le ventre. — 2°. Insérer hors de propos. » Il fourre toujours des Proverbes dans son discours. — 3°. *Fourrer dans l'esprit, dans la tête de...* » On eut de la peine à lui fourrer dans la tête que, etc. » Vous vous fourrez dans l'esprit mille chimères. — 4°. Introduire. » Qui l'a fourré dans cette maison, dans cette affaire. » Il se fourre par tout. — On ne le dit que pour blâmer. *Proverbialement*, il fourre son nez par tout. » Pourquoi vient-il fourrer son nez où il n'a que faire ?

FOURRER, garnir de fourrure. » *Fourrer une robe de martre, d'hermine, etc.* Se fourrer, se bien fourrer, se garnir d'habits bien chauds.

FOURRÉ, ÊE, adj. Pays fourré, garni de bois, de haies. — *Coups fourrés*, au propre, coups donés et reçus en même tems ; au figuré, mauvais offices réciproques. — *Coup fourré*, au singulier, mauvais office caché, dont on ne se défie pas. — *Paix fourrée*, paix, réconciliation feinte. — En style proverbial, homme fourré de malice, fort malicieux. » *Inocent fourré de malice* ; homme qui paraît simple, et qui est fin et malicieux.

Rem. *Fourrer* n'est suportable que dans le style très-familier, ou critique ou comique. On le voit avec peine employé dans des matières graves et sérieûses. » Je crois avoir fourré ici de quoi vous doner connaissance du point historique. *Leibnitz*. » On vouloit empêcher les livres apocriphes de se fourrer parmi les canoniques. *Id.* » *Gratien en fourre* un assez grand nombre dans son Décret. *Anon.* » *Lope de Vega* s'abandonne trop à son esprit, et fourre ses imaginations par tout. *P. Rapin.* — Cette expression jûre avec le ton sérieux de ces ouvrages.

FOURREUR, s. m. FOURRÛRE, s. fém. [*Fou-reur, fou-rûre : r forte ; 2° Ion. au 2.1.*] *Fourreur* se dit d'un Artisan qui tra-

vaille en Pelleterie. *Fourrûre*, peau pâssée et garnie de son poil, servant à fourrer des habits, des robes, etc. — Il se dit aussi pour une robe fourrée. » *La fourrûre d'un Président, d'un Docteur.*

FOURIER, s. m. [*Fou-rié* : r for. 2^e é fer.] Officier dont la fonction est de marquer le logement de ceux qui suivent la Cour, ou le lieu où doivent loger ou camper des gens de guerre. » *Fourrier de chez le Roi. Loger par Fourriers.* » Les *Fourriers* de l'armée.

FOURRÛRE. Voy. FOURREUR.

FOURVOIEMENT, s. m. FOURVOYER, v. act. [*Four-voâ-man, voa-ié* : 2^e lon. au 1^{er}, où l'e muet ne se prononce pas. On doit écrire *fourvoiement*, et non pas *fourvoyement*; et dans le verbe, il *fourvoie*, et non pas il *fourvoye*, et ainsi au futur et au conditionnel, *fourvoiera, fourvoierait*, et non pas *fourvoyera, fourvoyerait*. On prononce *fourvoâra, voâre*, en trois syllabes.] *Fourvoiement* est l'erreur de celui qui s'égare de son chemin. *Fourvoyer*, c'est égarer, détourner du chemin. — Ils se disent au propre et au figuré. Le substantif est peu usité. » Ils s'aperçurent de leur *fourvoiement*. » Il est tombé dans un étrange *fourvoiement*. » Ce guide nous a *fourvoyés*. » Nous nous sommes *fourvoyés*. » Les mauvais exemples l'ont *fourvoyé*. » Plus on suit ses passions, plus on se *fourvoie* du chemin du salut. Acad. — *Égarement, égarer, s'égarer* sont plus nobles et plus usités surtout au figuré. *Fourvoiement* et *fourvoyer* sont plus énergiques et plus pittoresques.

FOUTEAU, s. m. Grand arbre, qu'on apèle ordinairement *hêtre*. Il vaut mieux se servir de celui-ci : l'autre approche trop d'un juron obscène; et la langue peut aisément fourcher à ceux qui le prononcent.

FOYER, s. m. [*Foa-ié* : 2^e é fer.] Racine fait rimer *foyers* avec *fiers* : c'est une fausse rime. Voy. ER. — 1^o. Âtre, lieu où se fait le feu. » Ôtez la cendre du *foyer* : nettoyez le *foyer*. — 2^o. Dans un miroir ardent, le point où les rayons se réunissent. — 3^o. Lieu où les Acteurs et les Actrices se rassemblent et se chauffent en hiver. — On dit d'un homme, qui aime le repos, et qui mène une vie retirée, qu'il aime à *garder son foyer* (n^o. 1^o.) Et plus noblement, *combattre pour ses propres foyers*, pour sa maison, sa famille, sa Patrie.

FRACÂS, s. m. FRACASSER, verbe act. [*Frakâ, kacé* : 2^e lon. au 1^{er}.] *Fracâs*, rupture ou fracture avec violence et grand bruit. *Fracasser*, briser en plusieurs pièces. » Le vent a fait un grand *fracâs* dans cette forêt. » Un éclat de bombe lui a *fracassé la jambe*, et non pas, *a fracassé sa jambe*. » Dans sa fureur, il *fracassa toutes les porcelaines*.

FRACÂS se dit plus souvent pour désordre, grand bruit, sans qu'il y ait rien de cassé. » Il étoit de mauvaise humeur : en arrivant chez lui, il fit un horrible *fracâs*. — *Figuré*m. il se dit de ce qui fait beaucoup d'éclat dans le monde, soit en bien, soit en mal. » Quand le Cid parut, il fit du *fracâs* dans le monde. — *Fracâs* dit plus que *bruit*, soit au propre, soit au figuré.

FRACTION, s. fém. FRACTÛRE, s. f. [*Frak-cion, en vers ci-on, fraktûre*.] Action par laquelle on romt. En ce sens, il ne se dit que de l'Eucharistie : la *fraction du pain, de l'hostie*. On dit *fractûre*, pour rupture avec effort; et au Palais, *effraction*. » *Fracture* ou *effraction* de portes, et non pas *fraction*. Celui-ci, en ce sens, est un galconisme. — *Fraction* n'est d'usage qu'en *Arithmétique*, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, etc. sont des fractions. — *Fractûre*, en *Chirurgie*, est une rupture faite à un ôs par la violence de quelque cause externe.

FRAGILE, adj. FRAGILITÉ, s. fém. Sujet à se casser : aisé à rompre. — Disposition à être facilement cassé, brisé. » *Fragile* comme un verre. » La porcelaine est fort *fragile*. » La *fragilité* du verre, de la porcelaine. — Ils se disent élégamment au figuré. » Biens *fragiles*; fortune *fragile*. » La *fragilité* des choses humaines, de la fortune. — En parlant des personnes, faible, sujet à errer, à pécher. » La nature est *fragile*. » Péchés de *fragilité*. — * *Rouss.* donne à *fragile* le sens de mortel, sujet à mourir, ce qui n'est pas avoué par l'usage.

Les jours, hélas ! trop peu durables,
Des fragiles humains.
Les Dieux même, éternels arbitres
Du sort des fragiles mortels.

On dit de la vie des hommes, qu'elle est *fragile*; mais on ne le dit pas des hommes même.

Fragile est plus usité que *Frêle*, et dans le propre et dans le figuré. L. T. Il est pour

tant des occasions où *frêle* plaît davantage :
 » La porcelaine est *fragile*, le verre est
frêle. » La jouissance des honneurs est une
 félicité bien *fragile* : la beauté est un *frêle*
 avantage. Il semble que *frêle* annonce quel-
 que chose de plus frivole, de moins con-
 sidérable. — *Fragile*, *faible* (synon.)
 L'homme *fragile* cède à son cœur, à ses pen-
 chans : L'homme *faible* cède à des impul-
 sions étrangères. — Il n'y a rien à dire à la
faiblesse, dit-on, dans l'Encyclopédie ; on
 ne la change pas. Mais la Philosophie n'a-
 bandonne pas l'homme *fragile* : elle l'éclaire,
 elle le soutient, elle lui pardonne. — La
 Religion est donc supérieure à la Philoso-
 phie. Car tout ce que celle-ci se vante de
 faire en faveur de l'homme *fragile*, et qui
 n'est que trop souvent inefficace dans ses
 mains, la Religion le fait d'une manière
 bien plus sûre et bien plus abondante. Elle
 fait plus : elle n'abandonne pas même l'hom-
 me *faible*, qui devient fort dans celui qui
 le fortifie. — Le triomphe de la Reli-
 gion a été d'inspirer à l'âge et au sexe le plus
faible un courage invincible au milieu des
 tourmens ; et aux âmes les plus *fragiles*,
 une fermeté inébranlable contre les tentations
 les plus séduisantes. *Beauté*. Synon.

FRAGMENT, s. m. [Prononc. comme
 s'il était écrit, *frageman* ; l'e surajouté ex-
 trêmement muet.] Morceau de quelque chose
 qui a été brisé. » *Les fragmens d'une statue*
antique. — *Fig.* *Les fragmens d'un Poème*.
 » Nous avons plusieurs *fragmens de Saluste*.

FRAI, s. m. [Frè ; é moy. — Trév.
 écrit *fraie*, et le marque s. f.] Il se dit
 et de l'action de la multiplication des pois-
 sons, et du temps où elle se fait, et des
 œufs de poisson mêlés avec ce qui les rend
 féconds, et du petit poisson.

FRAÏCHE Voy. FRAIS.

FRAÏCHEMENT, adv. FRAICHEUR, s.
 f. [Frèheman, frè-cheur : 1^{re} é ouv. et
 long, 2^e e muet au 1^{er}.] *Fraïcheur* se dit
 d'un frais agréable. *Fraïchement*, avec un
 frais agréable. » *La fraïcheur des bois*,
de la nuit. — *Fraïcheur du teint, des*
couleurs, des fleurs, leur éclat, leur vi-
vacité. — » *Être logé fraïchement*. —
 L'adv. signifie aussi, récemment. » J'ai
 reçu *fraïchement* de ses nouvelles.

Rem. On ne dit point *frâcheur* au fig.
 On dit, des troupes *frâches* ; de *frâche*
date ; mais la *frâcheur des troupes, la*

frâcheur de la date, seraient des expressions
barbares. Bouh.

FRAÏCHIR, v. n. [Frèchi ; 2^e é ouv.
 et lon.] En termes de Marine, il se dit du
 vent, qui devient tort. » Le vent *frâchin*.

FRAÏRIE, s. f. [Frèrie ; 1^{re} é moy. 2^e
 long.] Partie de divertissement, de bonne
 chère. » *Faire frairie*. » *Être d'une frairie*,
 ou *en frairie*.

FRAIS, FRAÏCHE, adj. [Frè, frâche ;
 1^{re} é ouv. et long, 2^e e muet.] 1^o. Médio-
 crement froid ; qui tempère la grande cha-
 leur. » Un vent, un temps, un air *frais*,
 une nuit, une matinée *frâche*. — Il se
 dit quelquefois pour *froid*. » Au printemps
 les matinées sont encore *frâches*. — 2^o.
Récemment. » Un œuf *frais*, des figues *frâches*.
 » Des lettres, des nouvelles *frâches*. *De*
frâche date ; de *frâche mémoire*. *Acad.*
 » J'en ai encore la *mémoire frâche*, toute
frâche. » La plaie est encore toute *frâche*.
 = On le dit même des personnes dans cette
 phrase. » Je suis tout *frais de cette lec-*
ture. » Il étoit encore tout *frais de ses le-*
çons, de ses exercices. Il en avoit la *mé-*
moire récente. — 3^o. *Délassé*, qui a re-
 couvert ses forces par le repos. » Je suis à
 présent tout *frais* ; *frais et reposé*. — 4^o.
 Visage ou teint *frais*, coloré et vif. »
 Il est *frais*, il a bon visage. — 5^o. *Bouche*
frâche, en parlant d'un cheval, humide et
 écumeuse. — 6^o. Qui se conserve long-
 temps sans se trop sécher. » Le pain de
 seigle se conserve long-temps *frais*. » Ces
 herbes sont encore *frâches*, quoique cueil-
 lies depuis plusieurs jours. — 7^o. Qui n'a
 point été salé. » Du beurre, du saumon
frais. *De la morue frâche*.

FRAIS, s. m. Un froid agréable. » Un
 bon *frais*, chercher le *frais*, voyager au
frais. Prendre le *frais*. Mettre du vin au
frais.

FRAIS, FRAÏCHE, adv. Nouvellement,
 récemment. » Bâtiment tout *frais fait*. » Des
 herbes *frâches* cueillies. » *Frais arrivé*. » Il
 est tout *frais émoulu de ses études*.

FRAIS, s. m. [Frè ; é ouv. et long.]
 Dépense ; dépens. » Grands *frais*, menus
frais. » Faire des *frais* ; faire les *frais de* ...
 » Tous *frais faits*. Sur nouveaux *frais*. —
 » Cet homme est de grands *frais*, il coûte
 beaucoup à entretenir. » Constituer quel-
 qu'un *en frais*, l'obliger à quelque dépense
 extraordinaire.

Rem. 1°. Quelques Auteurs, M. le Prés. Henaut, entr'autres, écrivent *fraix* avec un *x* : cette orthographe est contre l'usage.

2°. *Se mettre en frais*, est du style familier. Il se dit au propre et au fig. » Il se met en frais pour peu de chose. » Je l'en croyois sûr, avant qu'il se mît en frais. Coyer. c. à d. avant qu'il fit tant d'efforts pour l'assurer. — M. l'Abé Dusserré-Fignon a employé cette expression dans un fort beau Panégyrique de Ste. Thérèse. » L'on voit en Thérèse une de ces favorites du Très-Haut, en faveur desquelles sa magnificence se met en frais, si je puis parler ainsi, pour montrer comment sont glorifiés ceux que le Roi des Rois veut spécialement honorer. — Malgré le correctif, plusieurs blâmeront cette expression en cet endroit.

Sur nouveaux frais, adv. De nouveau. » Il falloit recommencer sur nouveaux frais. Rollin. » Je vous en remercie sur nouveaux frais. Sév. » Nous nous embrassâmes, en pleurant un peu sur nouveaux frais. Mar. — Il est plus du style famil. épist. et de conversation, que de celui de l'histoire.

FRAISE, s. f. [*Frèze* ; 1^e é moy. et long ; 2^e e muet.] Ce mot a plusieurs significations, qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre. — 1°. Espèce de petit fruit, fort agréable au goût. — 2°. Le méésentère et les boyaux de veau et d'agneau. — 3°. Espèce de collet qui avait plusieurs doubles et plusieurs plis ou goderons, et qui tournait autour du cou. La mode en est revenue de temps en temps. — 4°. Rang de pieux qui garnit une fortification de terre par dehors.

FRAISER, v. act. [*Frézé* : 2 é fermés, Devant l'é muet : le 1^{er} é est moy. et long. Il fraise, fraisera, etc. Pron. *Frèze*, *frézera*, etc.] Ce verbe répond aux deux derniers sens de fraise. — Plisser à la manière d'une fraise. » *Fraiser des manchettes, du papier.* — Garnir de pieux par dehors. » *Fraiser un bastion, etc.* — » *Manchettes fraisées.* » Bastion fraisé et palissadé.

FRAISETTE, s. f. [*Frèzète* ; 1^e et 2^e é moy. 3^e é muet.] Petite fraise, (n. 3°.) En grand deuil les hommes portent des fraisettes au lieu de manchettes.

FRAISIER, s. m. [*Frèzié* : 1^e é moy, 2^e é fer.] La plante qui produit les fraises.

FRAISIL, s. m. [*Frèzil* ; 1^e é fer.] Cendre du charbon de terre dans les forges.

* FRAISQUE ou FRESQUE. Dans l'anc. Trév. on met les deux. Le dern. a prévalu, et c'est le seul qui soit aujourd'hui d'usage.

* FRALATER. Voy. FRELATER.

FRAMBOISE, s. f. FRAMBOISER, v. 2. FRAMBOISIER, s. m. [*Fran-bod-ze*, *broa-ze*, *broa-zié* : 2^e lon. au 1^{er}, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. aux 2 autres.] *Framboise* est un petit fruit, qui croît sur un arbrisseau épineux. *Framboisier* est le nom de cet arbrisseau. *Framboiser*, c'est acomoder avec des framboises. » *Framboiser des cerises, des groseilles.*

FRANC, s. m. [On ne pron. jamais le *c* final.] 1°. C'est le nom qu'on donne aux anciens Français du temps de Clovis. — 2°. C'est aussi le nom d'une ancienne pièce de monnaie valant vingt sous. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une monnaie de compte, de même valeur. On ne dit, ni un franc, ni deux, trois ou cinq francs : on dit vingt sous, quarante sous, trois livres, cent sous. Voy. LIVRE.

FRANC, FRANCHE, adj. [Le *c* ne se prononce au masc. que devant une voyelle. Voy. C.] 2°. Libre. » *Franc arbitre.* Acad. On dit plutôt *libre-arbitre.* » Il a fait cela de sa pure et franche volonté. (st. fam.) — 2°. Exempt d'impositions, de charges, de dettes. » Être franc de toutes charges. » Je vous vends ce domaine franc de toute redevance et servitude. Paquet franc de port, et non pas, port franc. Lettres franches de port. — 3°. Sincère, qui dit ce qu'il pense. » Homme franc, cœur franc.

Il est inutile de feindre,

Écoutez, je suis franche, et vous l'allez bien voir, *La Chaussée.*

— 4°. Devant le substant. il a le sens de vrai. » Un franc animal, une franche coquette. — 5°. Entier, complet. » Ils n'y ont été que deux jours francs. — 6°. En parlant des arbres : qui porte du fruit doux, sans avoir été enté. » Noisetier franc, noisettes franches. » Franc pêcher ; pêche franche. » Enter franc sur franc : enter franc sur sauvageon. — 7°. Cheval franc de collier, qui tire bien, sur-tout en montant. — Fig. (st. fam.) Homme franc de collier, toujours prêt à servir ses amis, ou à tirer l'épée, et à aller au combat toutes les fois que l'occasion s'en présente.

FRANC, adv. Sans déguiser, sans biaiser. » Il m'a parlé franc. » Il le démentit tout

franc, ou *franc et net*.

Rem. Autrefois on employait plus souvent *franc* dans le sens de *libre*. Les Poètes sont encore en possession de le prendre dans cette acception, et ils feront bien de la conserver.

Cette vertu *franche* de tout sophisme.

Rousseau:
Et les siècles futurs *francs* de haine et d'envie.

Colardeau.

L'Acad. dit encore, *franc* de toute passion, *franc* d'ambition; *ranc* d'envie, etc. *Libre* est plus noble et plus usité; et *franc*, en ce sens, ne me paraît bon, en prose, que dans le st. fam.

FRANCHEMENT, adv. [*Francheman*: 1^{re} lon. 2^e e muet.] Sincèrement, ingénument. » J'avoue *franchement* que, etc. » Parlez-moi *franchement*. — Il se met quelquefois à la tête de la phrase comme une interjection. » *Franchement*, il ne se peut pas qu'il ne reste quelque difficulté en cette matière. Fonten.

FRANCHIR, v. a. [*Franchi*: 1^{re} lon.] 1^o. Sauter par-dessus. » *Franchir un fossé, une barrière*. — 2^o. Passer hardiment et heureusement des endroits difficiles. » Après avoir *franchi les Alpes*, Annibal entra en Italie. — 3^o. *Franchir les limites, les bornes*, passer au-delà. — Fig. *Franchir les bornes de la pudeur, de la modestie, du devoir, etc.* » Rejeter de pareilles pièces, ce seroit *franchir les justes bornes* de la critique. Le P. Longueval. — 4^o. *Franchir*, (surmonter) les difficultés, les obstacles, etc. — 5^o. En style *proverb.* on dit, qu'un homme a *franchi le pas* ou le *saut*, quand après avoir hésité quelque temps, il s'engage enfin dans une entreprise périlleuse. — *Franchir le mot*, parler franc et net. » Enfin il a *franchi le mot*, et l'a appelé un *fripon*; ou bien, c'est prononcer une chose à laquelle on avait de la peine à se résoudre. » A la fin il a *franchi le mot*, et il a promis de le faire à ce prix.

FRANCHISE, s. f. [*Franchise*; 1^{re} et 2^e lon: 3^e e muet.] 1^o. Exemption, immunité. » Lieu de *franchise*. » Jouir de la *franchise*. — 2^o. Il se dit du droit d'asile et de l'asile même. » Les *franchises* des Églises n'ont pas lieu en France. — 3^o. Et c'est son usage le plus commun, *Sincérité*, candeur. » Parler avec *franchise*. » Il est plein de *franchise*. — 4^o. Il se disait autrefois

au lieu de *liberté*. Tous les amoureux se plaignaient d'avoir perdu leur *franchise*.

Cesse de soupire, Rome, pour la *franchise*.

Corn.
Ce mot est vieux, même en vers. M. Linguet l'a employé tout récemment. » A Athènes, à Rome, les Citoyens doivent être regardés comme ayant su conserver toute la *franchise*, dont la société laisse les hommes susceptibles.

FRANÇAIS, CAISE, adj. et s. m. et f. [*France*, *cèze*: 2^e e moy. et long. C'est ainsi qu'écrivait M. de Voltaire, et un petit nombre d'Auteurs l'ont imité. Il serait à souhaiter que cette orthographe s'établît. Voyez Ois. Voy. FRANÇOIS.

FRANCISER, v. act. [*Francise*: derh. e fer.] Donner une terminaison française à des mots tirés du latin, ou des langues étrangères. — *Se franciser*, (st. fam.) à un autre sens: c'est prendre l'air, le ton, les manières françaises. » Cet étranger s'est bien *francisé* depuis le peu de temps qu'il est à Paris.

FRANÇOIS, OISE, subst. et adj. m. et f. Il se prononce tantôt, *Fran-soà, soà-ze*, quand c'est un nom de baptême; tantôt, *France, cèze*, quand c'est un nom de nation. Pour ne pas confondre ces deux prononciations, il serait bon que, dans le dernier sens, on écrivît *français, française*. » Qu'il (l'Orateur) joigne la politesse *françoise* au sel antique des Grecs et à l'urbanité des Romains. D'Aguess. — On dit, proverbiallement, *parler français*, parler clairement, franchement. » A présent vous *parlez français*. C'est aussi parler avec autorité et d'un ton menaçant. » Il lui a *parlé français*. — *Ne pas entendre le français*; ne pas comprendre ce qu'on veut nous faire entendre. » Après ce qu'on lui a dit, il auroit dû se retirer; mais il n'entend pas le *français*. — *En bon français*, clairement, en propres termes. » Mon histoire étoit celle d'un paysan; d'un valet, *en bon français*. Mariv. — *A la française*, à la manière des Français. » Habillé *à la française*.

FRANGE, s. f. FRANGER, y. a. et s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] *Frangé*, tissu de fil, de soie, etc. *Franger*, garnir de frange. » *Franger une jupe*. — S. m. Artisan qui fait de la frange.

FRANQUE, adj. f. C'est le nom d'un jargon, mêlé de français, d'italien, d'espagnol.

gnol, et d'autres langues, usité dans le Levant. » La Langue Franque.

FRANQUETTE, s. f. [*Franbète* : 2^e e moy. 3^e e muet.] Il n'a d'usage que dans cette phrase adverbiale du style familier, à la *franquette*, franchement, ingénument, ou sans façon, sans cérémonie. » Parler à la *franquette*, agir à la *franquette*.

FRAPPEMENT, ou **FRAPEMENT**, s. m.

FRAPPER, ou **FRAPER**, v. a. [*Frapeman*, pe, 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] L'*Académie* ne dit *frappement* que de l'action de Moïse, frappant le rocher. *Trev.* ne dit que *frapement de mains*, applaudissement. On ne le dit sérieusement que dans la première acception : l'autre ne peut avoir lieu que dans le style badin, plaisant, comique, ou éri-tique. — *Fraper*, 1^o. Donner un ou plusieurs coups. » Pourquoi le *fraper* - vous ? *Fraper* la terre du pied. — 2^o. V. n. *Fraper* à la porte » L'heure a *frapé*. — *Fig.* » Le son *frape* l'oreille. » Objet qui *frape* la vue, l'imagination, l'esprit. Il régit *de* ou *dans*.

Fatale vérité, que j'ai trop combattue,

De quel affreux éclat viens-tu *fraper* ma vue ?

Créb.

Je vais *fraper* son cœur par l'endroit le plus tendre.

Camp.

Dans l'endroit aurait mieux été, à mon avis.

— Avec *prendre*, la prép. *par* est plus selon l'usage. — 3^o. *Être frapé*, régit l'ablatif (la prép. *de*). *Être frapé* d'étonnement, d'anathème, d'une opinion. *Être frapé* de la foudre, du tonnerre, de la peste, d'apoplexie. — *Frapé au coin*, se dit au propre

et au figuré. Monnaie *frapée au coin* du Roi ; homme *frapé à un bon*, ou à un mauvais coin, qu'on a imbu de bones ou de mauvaises impressions. — En parlant des ouvrages d'esprit, un *endroit bien frapé*, un *portrait bien frapé*, des *vers bien frapés*, pleins d'énergie. — Du *vin frapé de glace*, qu'on a fait rafraîchir dans la glace.

REM. *Frapé*, se dit des maladies, mais seulement de celles qui sont mortelles et subites. *Frapé d'un ulcère* à la langue, comme dit le P. Charlevoix, me paraît une expression vicieuse et presque ridicule. La métaphore n'y est pas juste. Un ulcère n'est pas censé *fraper*, comme la peste, l'apoplexie, etc. qui se déclarent tout d'un coup et avec violence.

FRAPEUR, **EÛSE**, s. m. et f. Celui, celle,

qui frape. Il est du style familier, plaisant et comique.

FRASQUE, s. f. [*Fras-ke* : 2^e e muet.] *Mauvais tour* qu'on fait à quelqu'un pour le tromper, le choquer ou le trahir. *Trev.* Ce n'est point cela. » *Action extravagante*, impré-vue et faite avec éclat. *Acad.* C'est le vrai sens de ce mot. *Le Rich. Port.* les met tous les deux. » La jeunesse est sujette à faire des *frasques*. » Il m'a déjà fait une *frasque*, plusieurs *frasques*, etc.

FRATER, s. m. [2^e e ouv.] Mot latin, transporté dans notre langue sans changement. En latin, il signifie *frère*, en français, *garçon chirurgien*. Il ne se dit que par mépris.

FRATERNEL, **NELLE**, adj. **FRATER-NELLEMENT**, adv. **FRATERNISER**, v. n.

FRATERNITÉ, s. f. [*Fratèrnel*, *nèle*, *nèla-man*, *nizé*, *nité* : 2^e e ouv. 3^e e moy. aux 3 1^{ers}, dont la 4^e e muet.] *Fraternel*, qui est propre à des frères. *Fraternellement*, d'une manière fraternelle. *Fraterniser*, vivre fraternellement. *Fraternité*, relation de frère à frère. Union *fraternelle*. » *Amour fraternel*. *Affection fraternelle*. » Ils ont toujours vécu *fraternellement*. » Ces deux compagnies *fraternisent*. » Les nœuds sacrés de la *fraternité*. » Ils vivent dans une grande *fraternité*. » Il y a *fraternité* (liaison étroite) entre ces deux corps, ces deux familles.

FRATRICIDE, s. m. Il se dit, et du meur-trier et du meurtre d'un frère ou d'une sœur. » *Caïn* est le premier *fratricide*. » Il a été condamné pour *fratricide*. — Quelques-uns disent *sororicide* pour le meurtre et le meurtrier d'une sœur.

REM. *Vaugelas* voulait qu'on dit toujours *parricide* pour le frère et la sœur, comme pour le père et la mère. Mais *fratricide* distingue fort bien le genre du crime. On peut s'en servir et l'*Acad.* l'approuve. L. T.

FRAÛDE, s. f. **FRAUDER**, v. act. **FRAU-DEUR**, **EÛSE**, s. m. et f. [*Frôde*, *frodé*, *deur*, *deû-ze* : 1^{re} lon. au 1^{er}, dout. aux autres : 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d, lon. au 4^e.] *Fraûde* : Tromperie, action faite de mauvaise foi. » *Fraûde* subtile ou manifeste. Sans *fraûde*. Par *fraûde*. User de *fraûde*. Faire un contrat *en fraûde* de ses créanciers. — » On emploie la *fraûde* et l'artifice pour éluder la loi. *Cochin.* — *Frauder*. * Autrefois, tromper. » Il m'a *fraudé*. — Aujourd'hui, frustrer par quelque *fraûde*. » Il a *fraudé* ses créanciers,

créanciers, ses cohéritiers. *Frauder les droits du Roi*, etc. = *Fraudeur*, *fraudeuse*, celui, celle qui fraude. » L'art des fripons et des *fraudeurs* se subtilise. *Anon.* » Que seroit-ce à trois mille lieues de distances, quand les premiers *fraudeurs* seroient les chefs mêmes du gouvernement. *Linguet.*

FRAUDULEUSEMENT, adv. **FRAUDULEUX**, **EÛSE**, adj. [*Frodu-leu-zeman*, *leu*, *leu-ze* : 3^e lon. 4^e e muet.] *Frauduleux*, est 1^o. enclin à la fraude. » *Esprit frauduleux*. Il est moins usité en ce sens que dans le suivant. = 2^o. Fait avec fraude. » *Contrat frauduleux*, *banqueroute frauduleuse*. = Il ne se dit point des personnes, même dans le premier sens. = *Frauduleusement*, avec fraude. » *Agir*, *contracter frauduleusement*.

FRAYER, v. act. et n. [*Fré-ié* : 2^e é fer. Devant l'e muet; les uns écrivent avec l'y, *fraye*, *frayera* et prononcent *fré-ie*, *fré-iera*; les autres *fraie*, *fraiera*, qu'on pron. *fré*, *fréra*. Les opinions et les pratiques sont partagées là-dessus. *L'Acad.* est pour la 1^{re}; Je serais pour la 2^e manière.] 1^o. Marquer, tracer. *Frayer la voie*, le chemin. — Fig. *se frayer le chemin aux dignités*, à la gloire *frayer le chemin à quelqu'un*, lui donner les moyens, ou l'exemple de faire quelque chose. = 2^o. Froter, toucher légèrement en passant : » Le coup n'a fait que *lui frayer la botte*. = 3^o. V. n. Il exprime la jonction des poissons pour la multiplication de l'espèce. » Dans la saison où les poissons *frayent*. *Acad.* = 4^o. Convenir, ensemble, s'accorder. Il se dit presque toujours avec la négative, et il n'est que du style familier. » Ces deux hommes *ne frayent point ensemble*.

FRAYÉ, adj. ne se dit qu'avec *chemin*. » Il n'y a point de chemin *frayé* dans ce bois.

FRAYEUR, s. f. [*Fré-ieur* : 1^{re} é fer.] Agitation véhémement de l'âme, causée par la prévoyance d'un mal réel ou apparent. » Grande *frayeur*. Trembler de *frayeur*. » Les plus grands maîtres n'ont jamais parlé en public sans quelque *frayeur*. *Le P. Gaichis.* = Il se dit ordinairement au singulier. On dit pourtant *les frayeurs* de la mort. » Il est dans des *frayeurs* continuelles. = D'ordinaire aussi il ne régit rien à moins qu'il ne soit joint au v. *avoir*. On peut dire, *la frayeur que les saints ont eu des jugemens de Dieu*; mais on ne dit point absolument, *la frayeur des jugemens de Dieu*, comme on dit, *la crainte de ses jugemens*.

Tome II.

FREDAINE, s. f. [*Fredène* : 1^{re} et dern. e muet : 2^e é moy.] *Trait de libertinage*; folie de jeunesse. — Il se dit le plus souvent au pluriel. » Il a fait une *fredaine*. » Il fait beaucoup de *fredaines*. » Tout le monde est indigné de vos *fredaines*. Il est du style familier et chagrin. = On dit, dans le *Dict. Gramm.* que ce mot n'a point de singulier : c'est trop dire.

FREDON, s. m. **FREDONER**, v. n. [1^{re} e muet.] *Fredon*, espèce de tremblement agréable dans le chant. *Fredoner*, faire des *fredons*. » Il *fredone* agréablement. = * Quelques-uns disent *fredoner un air*, pour dire, le chanter entre dents. C'est une expression barbare. = *Boileau l'a fait actif*.

On dirait que *Ronsard sur ses pipeaux rustiques*,
Vient encor *fredoner ses idylls gothiques*.

FREGATE, s. f. [1^{re} e et dern. e muet.] Vaisseau de guerre moindre et plus léger que les grands vaisseaux. = C'est aussi le nom d'un oiseau de mer.

FREIN, s. m. [Monosyllabe.] 1^o. Au propre *Mors*. Celui-ci est plus du discours ordinaire : l'autre est plus du style noble et élégant. On dit bien qu'un cheval *ronge son frein*; mais on dit qu'il *prend le mors* plutôt que *le frein aux dents*. = *Ronger son frein*, en style figuré familier, c'est retenir en soi-même son dépit, sa colère, sans oser la faire éclater. = 2^o. *Figurément*, il se dit de tout ce qui retient dans le devoir. » La crainte de Dieu *sert de frein à nos passions*. » L'honneur, les lois, les bienséances sont autant de *freins* pour retenir les hommes.

Rem. On dit plutôt *mettre* que *doner un frein*. *Madame des Houlières*, qui avait besoin d'une syllabe de plus, a préféré le dernier.

Pour être heureux, pour être sage.

Il faut savoir *doner un frein à ses desirs*.

L'Acad. ne met ni *mettre*, ni *doner un frein*; mais la 1^{re} locution est très-usitée, et employée par de bons Auteurs.

FRELATER, v. act. [1^{re} e muet, dern. é fer. On a dit, anciennement *fralater*.] Mêler quelque drogue dans le vin. Il se dit surtout au participe. » Ce vin est *frelaté*. = *Figurément* (st. famil.) on dit, qu'une chose n'est point *frelatée*, pour dire qu'on n'a rien fait pour la faire paraître plus belle qu'elle ne l'est en effet. » On ne voit guère aujourd'hui que des ouvrages *frelatés*, des beautés *frelatées*. On n'entend que des sermons *fre-*

O O

latés. — Rousseau et Gresset l'ont aussi employé au figuré dans le style critique ; mais la métaphore n'est pas fort juste, de la manière, dont l'un et l'autre l'ont employé.

Et tout mortel, qui porte un cœur gâté,
N'a jamais eu qu'un esprit *frelaté*.

Rouss.

Aux plaisirs de la vérité.

Préférant le goût *frelaté*.

Des plaisirs qu'a faits l'imposture,

Ou qu'inventa la vanité.

Gresset.

Dans le propre, ce n'est pas le goût qui est *frelaté*, ce sont les boissons. Dans le figuré, donc on ne devrait pas le dire de l'esprit et du goût, mais des ouvrages et des plaisirs, dont ils se nourrissent.

FRÊLE, adj. [1^{re} é ouv. et long : 2^e e muet.] Fragile, aisé à casser, à rompre. Voy. FRAGILE. — Il se dit au propre et au figuré : « Frêle, comme un roseau. » C'est un frêle apui que le sien. — Il aime à marcher devant le substantif.

• Pour empêcher qu'un frêle chalumeau
Ne languisse acablé sous son riche fardeau.

De Lille.

« Les Tyriens furent les premiers, qui osèrent se mettre dans un frêle vaisseau, à la merci des vagues et des tempêtes. Téletm.

Ces citoyens des mers, qu'une ardeur vagabonde
Dès l'enfance enchaîna dans de frêles vaisseaux.

Le Franc.

FRELON, s. m. [1^{re} e muet.] Sorte de grosse mouche-guêpe.

FRELUQUET, s. m. [Frelukè : 1^{re} e muet, dern. é moy.] Homme léger, frivole et sans mérite. « Ce n'est qu'un freluquet, st. famil.

M'embarrassant fort peu des intrigues frivoles
D'un tas de Freluquets, d'une troupe de folles.

Le Méchant.

FRÉMIR, v. n. [1^{re} é fer.] Être ému avec quelque tremblement causé par la crainte, la colère, etc. Il s'emploie ou sans régime. « Je tremble, je frémis : son nom seul fait frémir nos veuves et nos filles. Rac.

Le faux calme, dont ils jouissent.

Est toujours prêt à se troubler.

Un éclair seul les fait trembler.

Ils blasphèment, mais ils frémissent.

Le Franc.

Ou avec la prép. de. « Frémir d'horreur, de crainte, de colère.

Mon cœur s'en effarouche et j'en frémis d'horreur.

Corn.

On le dit quelquefois des choses, comme de l'eau, qui est près de bouillir et de la mer, qui comence à s'agiter.

FRÉMISSEMENT, s. m. [Frémiceman : 1^{re} é fer. 3^e e muet.] 1^o. Émotion, tremblement causé par quelque passion violente. « En aprenant cette nouvelle, je fus saisi d'un frémissement involontaire. — 2^o. Tremblement causé par la maladie. « Il m'a pris un grand frémissement par tout le corps. — 3^o. Comencement d'agitation dans l'air, la mer, les eaux. — 4^o. Rage, fureur.

D'un ciment éternel ton Église est bâtie,
Et jamais de l'Enfer les noirs frémissements,
N'en pourront ébranler les fermes fondemens.

Boil.

FRÈNE, s. m. [1^{re} é moy. 2^e e muet.] Sorte de grand arbre.

FRÉNÉSIE, s. f. FRÉNÉTIQUE, adj. [Frénézi-e, tike : 1^{re} et 2^e é ferm. dern. e muet.] L'étymologie demanderait que ces deux mots s'écrivissent avec ph : mais l'usage le plus général est de les écrire avec une f, et l'Acad. a préféré cette orthographe. — Richalet met les deux, frénésie ou phrénésie, et Trév. aussi.

FRÉNÉSIE, aliénation d'esprit, accompagnée de fureur. Frénétique, qui est atteint de frénésie. « Accès de frénésie. » Tomber, entrer, être en frénésie. — « Malade frénétique. Il ou elle est frénétique. — Subst. » c'est un frénétique, une frénétique.

FRÉNÉTIQUE, ne se dit ordinairement qu'au propre : on peut pourtant l'employer au figuré comme frénésie. « Ce n'est pas un fou, c'est un frénétique. » La passion qu'il a pour le jeu est une frénésie. — Racine le fils lui fait régir la prép. de

De l'or ni des honneurs l'indigne frénésie.

la frénésie de l'or, pour, l'amour de l'or est peut-être une figure trop hardie en poésie, mais sûrement elle le serait en prose.

FRÉQUEMMENT, adv. FRÉQUENCE, s. f. FRÉQUENT, ENTE, adj. [Fr.kaman, kance, kan, kante : 1^{re} é fer. 2^e lon. excepté au 1^{er}.] Fréquemment, souvent. Fréquent, qui arrive souvent. Fréquence, réitération fréquente. « Il va fréquemment dans cette maison. » Cela arrive fréquemment. « Usage fréquent. » Visites ; rechutes ; confessions, communions fréquentes. « Discours sur la fréquente communion. En Médecine, pouls

fréquent, qui bat plus vite qu'à l'ordinaire. — On dit dans le *Dict. Gramm.* que *Fréquence* ne se dit qu'en Médecine, en parlant du pouls. Et un célèbre Académicien souhaitait qu'on pût dire, la *fréquence des visites* m'infortuné. Ses souhaits ont été remplis. L'*Acad.* admet cette phrase, et la *fréquence de ses lettres, de ses rechutes* — M. l'Ab. Royou a dit plus récemment, la *fréquence de la pulmonie*. Je ne garantis pas celui-ci. Quoique l'usage permette de dire, *la pulmonie est un mal fréquent* dans un tel pays, je doute qu'il approuve, la *fréquence d'un mal*.

FREQUENTATIF, adj. m. [*Frékantatif*: 1^{er} é fer. 2^e lon.] Il ne se dit qu'en *Grammaire*, des verbes qui expriment une action fréquente; comme *criailler*, qui signifie, *crier souvent*.

FREQUENTATION, s. f. **FREQUENTER**, v. act. et n. [*Frékantation*; té: 1^{er} é fer. 2^e lon.] *Fréquenter*, Hanter souvent. *Fréquentation*, Hantise fréquente. Ainsi ces deux mots ajoutent au sens des autres quelque chose de réitéré plus souvent. » *Fréquenter les gens de bien, le Barreau, les bonnes compagnies, les sacremens.* » *La fréquentation des sacremens, des gens de bien.* » *Mauvaise fréquentation.* — * *Avoir une fréquentation*, une intrigue avec une fille ou une femme, me paraît un gasconisme.

FREQUENTER, est aussi neutre, mais seulement dans le style familier. » Il *fréquente dans une telle maison, chez un tel*; il y est souvent, il y fait de fréquentes visites. *Boiledu* dit, en parlant de *Regnier*.

Heureux, si ses discours, craints du chaste Lecteur.

Ne se sentoient des lieux où fréquentoit l'Auteur.

— L'*Acad.* met aussi *fréquenter avec* les Hérétiques, pour dire, avoir un fréquent comerce avec eux: celui-ci ne me paraît pas aussi usité, et *fréquenter les hérétiques* est plus sûr.

REM. 1^o. *Fréquenter*, est plus en usage et plus du beau style que *Hanter*. **RÉFLEX.** L'*Acad.* ne les distingue pas: elle dit sur *Fréquenter*, hanter souvent et sur *Hanter*, fréquenter, visiter souvent et familièrement. C'est donc blanc bonnet, bonnet blanc. Il y a pourtant de la différence dans l'emploi de ces deux mots: d'abord celle qu'établit l'Auteur des *Réflexions*; ensuite celle que nous avons établie plus haut. Outre cela on dit *fréquenter le barreau, les spectacles*. Là on

ne dirait pas si bien *hanter*. On dit au contraire, *hanter les brelans, les tripots, les mauvais lieux*. Ici *fréquenter* ne serait pas si propre. — Suivant M. l'Ab. *Roubaud*, l'idée propre de *fréquenter* est celle de concours, d'affluence; l'idée distinctive de *hanter* celle de société, de compagnie. Rigoureusement parlant, c'est la multitude qui *fréquente*, et elle *fréquente des lieux, des places*; ce sont des particuliers, qui *hantent*, et ils *hantent des personnes, des assemblées*... On *fréquente un lieu* quel qu'il soit: on *hante* proprement des lieux d'assemblée, les églises, les cabarets, etc. **ROUB. Synon.**

2^o. **FREQUENTATION**, a un sens passif, il se dit des personnes qu'on fréquente, qui sont *fréquentées*, et non pas de celui qui fréquente. » *La fréquentation des bonnes compagnies, polit et forme un jeune homme.* » *La fréquentation des libertins l'a gâté en peu de temps.*

3^o. **FREQUENTÉ**, adj. ne se dit que des lieux. » Un Palais, un jardin fort *fréquenté*. » Il fuit les lieux *fréquentés*: il aime la solitude.

FRÈRE, s. m. [1^{er} é moy. et long: 1^o e muet.] 1^o. Celui, qui est né de même père et de même mère, ou de l'un des deux seulement. Les premiers s'appellent *frères germains*, les autres s'appellent *frères consanguins*, s'ils sont du même père; et *utérins*, s'ils sont de la même mère. On appelle aussi vulgairement les 1^{ers} *frères de père et de mère*, et les autres *demi-frères*. — *Frère de lait*, l'enfant de la nourrisse et son nourrisson qu'elle a nourri du même lait. — 2^o. Tous les hommes sont *frères*, en ce sens qu'ils ont un 1^{er} père commun. » Nous sommes tous *frères en Adam*. — Les Chrétiens le sont plus particulièrement. » Ils sont tous *frères en J. C.* » Les pauvres sont *nos frères*, et comme hommes et comme chrétiens. — Tous les grands Prédicateurs, les *Bourdaloue*, les *Massillon*, les *Neuville*, etc. ont toujours dit, *Mes Frères*, *Mes très-chers Frères*, en adressant la parole à leurs Auditeurs. Plusieurs rougissent aujourd'hui de cette expression, et y substituent celle de *Messieurs*. Il est vrai que leurs sermons ne sont pas des sermons, mais des Discours académiques. — 3^o. *Frère*; est un nom que les Religieux prennent dans les actes publics. On disait autrefois plus souvent qu'aujourd'hui, les *Frères Mineurs*, les *Frères Prêcheurs*. On dit aujourd'hui les *Corde-liers*, les *Dominicains*. On dit encore les

frères de la charité, les *frères des écoles chrétiennes*, parce qu'ils ne sont pas Prêtres. — Dans les Couvens on dit *frère lai*, *frère Convers*, de celui qui n'a pas été reçu pour être prêtre, et qui n'est pas dans la cléricature. On dit plus communément *frère* tout court et sans addition. » Le *frère* quêteur, le *frère* cuisinier. — 4°. *Faux-frère*, celui qui trahit une société où il a été admis. — En style proverbial, *bon frère*, bon compagnon, homme sans souci et qui n'aime qu'à faire bonne chère et à se divertir.

FRÉRIE, *Richelet*. Voy. FRAIRIE.

FRESQUE, s. f. [*Frèske*: 1^{re} é moy. 2^e e muet.] *Richelet* met *Fresque* ou *Fraisque*: on n'écrit plus que le 1^{er}. — Sorte de peinture apliquée à une muraille, à une voûte, à un plafond fraîchement enduits. Ce mot nous vient des Italiens. » Dans les lieux humides, *la fresque* ne dure pas longtems. » Mengs a traité *la fresque* d'une manière surprenante. *La Lande*. » Peindre à *fresque* et non pas à *la fresque*, comme disent les ignorans.

FRESSÛRE, s. f. [Et non pas *frésûre*. Pron. *Fré-sûre*, s forte.] C'est un terme collectif, qui se dit de plusieurs parties de certains animaux, prises ensemble, comme sont le cœur, la rate, le foie, le poumon. » *Fressûre* de mouton, d'agneau, de veau, etc.

FRET, s. m. FRÉTER, v. act. FRÉTEUR, s. m. [*Frét*, é moy. le *t* se prononce légèrement: *frété*, *teur*: 1^{re} é fer. 2^e é fer. aussi au 1^{er} de ceux-ci. — L'ancien *Trév.* écrivait *fretter* avec 2 *t*, on n'en a mis qu'un dans les Éditions postérieures. Le *Dic. d'Ort.* écrit mal à propos ces deux mots sans accent sur l'*e*.] *Fret*, est le louage d'un vaisseau pour aller sur mer. C'est aussi, et plus communément le transport par mer des marchandises d'un lieu à un autre. *Fréter*, c'est donner ou prendre un vaisseau à louage. Le *Dict. du Citoyen* ne le dit que du *Bailleur*. On le dit de même dans le *Dict. du Droit Civil*. *Fréteur*, ne se dit que du Propriétaire du vaisseau qui le loue, et non pas de celui qui le prend à louage.

FRÉTILLANT, ANTE, adj. FRÉTILLEMENT, s. m. FRÉTILLER, v. n. [*Frétiglian*, *glian-te*, *glieman*, *glié*: 1^{re} é fer. mouillez les *ll*: 3^e lon. aux 2 1^{ers}, e muet au 3^e, é fer. au dern.] *Frétiller*, (st. famil. et badin) c'est se démener, se remuer, s'agi-

ter. *Frétillant*, qui frétille. *Frétillément*, mouvement de ce qui frétille. » Cet enfant frétille sans cesse; il ne fait que frétiller. » Il est fort *frétillant*: il est dans un *frétillément* continuel. — Proverbialement, *la langue lui frétille*, (à cet homme, à cette femme) il ou elle a grande envie de parler: *les piés lui frétille*, il a impatience d'aller.

FRETIN, s. m. [*Fre-tein*: 1^{re} e muet.] Menu poisson. » Vous n'avez pris que du *fretin*. — Figurément, choses de rebut, de peu de valeur. » Il ne reste plus que le *fretin*, il n'y a plus que du *fretin* dans cette bibliothèque, dans cette boutique, dans cet encan. Il est du style familier.

FRIABILITÉ, s. f. FRIABLE, adj. Ils expriment la qualité de ce qui peut aisément être réduit en poudre. » *La friabilité du sel*. » Le sel est *friable*.

FRIAND, ANDE, adj. FRIANDISE, s. f. [*Fri-an*, *ande*, *ânze*: 2^e lon. 3^e e muet au 2d, lon au 3^e.] *Friand*, qui aime les bons morceaux et s'y conait. Il dit quelque chose de moins bas et de plus raffiné que *gourmand*. — En parlant des choses, *coût friand*, délicat: morceau *friand*, mets ou morceau délicat. — Figurément (st. famil.) en parlant des personnes, il régit quelquefois la prép. *de*. » *Friand* de nouvelles, de comédies, de musique, etc.

L'homme *friand* de haute renommée
Craint tout rieur, qui pèse sa fumée.

Rouss.

FRIANDISE, amour des bons morceaux. » *La friandise* cause beaucoup de dépense, excepté chez les parasites. — Au pluriel, morceaux *friands*, comme sucreries, pâtisseries. Aimer les *friandises*. Donner des *friandises* aux enfans, c'est nuire à leur corps et à leur âme. — En style proverbial, *avoir le nez tourné à la friandise*, c'est en parlant d'une femme, avoir l'air coquet et éveillé. Style plaisant ou satirique.

FRICANDEAU, s. m. [*Frikando*: 2^e lon. 3^e é fer. au sing. lon. au pluriel: *fricandeaux*.] Tranché de veau lardée. » Un plat de *fricandeaux*.

FRICASSEE, s. f. FRICASSER, v. act. FRICASSEUR, s. m. [*Fricacé-e*, *cé*, *ceur*: 3^e é fer. aux 2 1^{ers}.] *Fricasser*, c'est faire cuire quelque chose dans la poêle, après l'avoir coupée en morceaux. » *Fricasser* des poulets, etc. *Fricassée*, viande *fricassée*. » *Fricassée* de poulets, de pieds de mouton. —

Fricasseur, mauvais cuisinier.

On dit *populairement*; cet homme a tout *fricassé*; tout dissipé en débauche, en folles dépenses. » Il est *fricassé*, il est ruiné: cet argent est *fricassé*, il est perdu.

FRICHE, s. f. [2^e e maet.] Dans le *Dict. Gramm.* On remarque qu'on disait autrefois *une friche*. C'est supposer qu'on ne le dit plus. On se trompe. *L'Acad.* et de bons Auteurs le disent encore. — Pièce de terre qu'on a laissée quelque tems sans la cultiver. » Cette vigne n'est plus qu'une *friche*. *Acad.* » Les chèvres trouvent autant de nourriture qu'il leur en faut dans les bruyères, les *friches*. *Buf.* — Le plus souvent on le dit adverbiallement: *en friche*, sans culture. » Laisser une terre *en friche*.

FRICITION, s. f. [*Frik-cion.*] Frottement que l'on fait en quelque partie du corps par remède. User de *friction*: se servir de *frictions*. » Les *frictions* ouvrent les pores. — *Friction*, n'est pas du discours ordinaire, et il serait ridicule de s'en servir hors des occasions de maladies et de remèdes. On doit dire ailleurs *frottement*.

FRILLEUX, ou mieux FRILEUX, ÊTRE; adj. [On ne mouille point les *ll*, et il est mieux de n'en écrire qu'une comme fait *L'Acad.* — *Fri-leû*, *leû-ze*. — Il est étonnant que *Richelet*, qui retranche tant qu'il peut les lettres doubles, ait pourtant écrit *frilleux*. Peut-être de son tems mouillait-on les *ll*: peut-être était-ce son opinion particulière.] Fort sensible au froid. » Il est fort *frileux*; vous êtes bien *frileuse*.

Et déjà les tristes hyades.
Forcent les *frilleuses* Dryades
De chercher l'abri des rochers.

Rouss.

FRIMAS, s. m. [2^e lon. *Frimâ.*] Brouillard froid et épais, qui se glace en tombant. » Arbres couverts de *frimâs*.

FRIME, s. f. Mine, semblant. » Il a fait la *frime* et s'en aller. *Faire la frime* à quelqu'un, lui faire un mauvais accueil. — Ces deux expressions sont basses. *L'Acad.* ne met que la 1^{re}; et se contente de dire qu'elle est familière. *Trev.* les met toutes deux, et traite ces mots de populaires. » C'était une *frime* pour faire la généreuse. *Th. d'Éduc.* C'est une personne du peuple qui parle.

*FRIMOUILLE, ou FRIMOUSE, s. fem. Ils sont bas et populaires, comme le précédent. » Bone *frimouse*, bone mine. — Ils sont dans l'ancien *Trev.* *L'Acad.* ne met ni l'un ni l'autre.

FRINGANT, ANTE, adj. FRINGUER, v. act. [*Frein-gan*, *gante*, *ghé*: 1^{re} lon. 2^e lon. aux deux premiers, é fermé au second, où l'u est muet, et n'est employé que pour doner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e.] *Fringant*, fort alerte, fort éveillé. » Il est *fringant*: elle est bien *fringante*. » Il a l'air *fringant*, la mine *fringante*, st. familier. — Cheval *fringant*, qui a beaucoup de vivacité. *Faire le fringant*, se doner toute sorte de libertés. Il se dit sur-tout des jeunes gens. — *Fringuer**, s'est dit autrefois pour *danser*. Il ne se dit plus qu'activement dans cette phrase: *fringuer un verre*, jeter de l'eau dessus et le rincer.

FRIPER, v. act. FRIPERIE, s. f. FRIPER, IÈRE, s. m. et fem. [2^e e fer. au 1^{er} et au 3^e, e muet au 2^d, é moyen et long au dern. *Trev.* écrit ces deux mots avec deux p; *L'Acad.* avec un seul.] *Friper* (st. famil.) c'est chifoner, ou gâter, user. » Vous avez *fripé* votre collet, vos manchettes. » Votre habit est tout *fripé*. » Cet enfant *fripe* tous ses habits en peu de temps. — *Figurement*, consumer, dissiper en débauche. Il a *fripé* tout son bien dans trois ou quatre ans. — *Fripe-sauce*, goinfre, goulu; il est bas.

FRIPERIE, se dit du métier d'acheter, d'acomoder et de revendre de vieilles hardes, de vieux meubles. — Il se dit aussi du lieu où logent ceux qui font ce métier. — *Friper, ière*, celui, celle qui se mêle de friperie. — Ces deux mots s'emploient au figuré, en parlant des ouvrages d'esprit; ce n'est qu'en style critique ou comique. » Ce n'est pas assez de savoir coudre des lambeaux étrangers à son ouvrage, et dont on conoit d'abord la *friperie*. *L'Ab. Sabat.* Trois Siecles, etc.

Les fables romancières

De ces *fripiers* d'impostures grossières.

Rouss.

Se jeter, tomber, ou se mettre sur la *friperie* de quelqu'un; c'est, en style proverbial, parler de ses défauts, en dire du mal.

FRIPON, ONE, s. m. et f. FRIPONER, v. act. et neut. FRIPONERIE, s. fem. [3^e e muet au 2^d et au 4^e, é fermé au 3^e.] *Trev.*

écrit ces mots avec deux p : l'Acad. n'en met qu'un. — *Fripou*, fourbe qui dérobe secrètement, qui tache de tromper ceux qui ont affaire à lui. » C'est un *fripou*, une *fripone*. — Adjectif, il a un sens moins odieux : il ne signifie que gai, éveillé, coquet et quelquefois un peu libertin. » *Qu'il, air fripon, mine fripone*. Voy. LARRON.

FRIPONER, escroquer, atraper quelque chose par fourberie. » Il a *fripoué* cette montre. » Il a déjà *fripoué* cinq ou six personnes. — V. n. *fripouner* au jeu.

FRIPONERIE, action de fripon. » C'est une *fripouerie*. Faire une *fripouerie*.

FRIRE, v. act. [1^{re} Ion. 2^e e muet.] Faire cuire dans une poêle avec du beurre, du vin doux, ou de l'huile bouillante. *Frir des soles, du merlan, des œufs, etc.*

Rem. Ce verbe n'est d'usage qu'au sing. du prés. de l'indicatif; je *fris*, tu *fris*, il *frit*; au futur, je *frirai*, etc. et aux temps composés, j'ai *frit*, j'avais *frit*, etc. Pour suppléer à ce qui manque à ce verbe, on se sert des tems du V. *Faire*, joints à l'infinitif de *frir* : je *faisais frir*, je *fis frir*; *faires frir*; que je *fasse*, je *fisse frir*; *faisant frir*.

On dit, proverbiallement, il n'a plus de quoi *frir*, il n'y a plus rien à *frir*, il est ruiné : il n'y a plus à manger, à profiter.

La pizance du cerf en déchet de beaucoup :

Il ne trouva plus rien à *frir*.

La Fontaine.

Il est *frit*, il est ruiné; tout est *frit*, tout est perdu. Ces deux-ci sont populaires.

Tout homme qui la voit est *frit*.

Voiture.

C'est du *bâs comique*.

FRISE, s. f. [*Frize* : 1^{re} Ion. 2^e e muet.] Pièce d'architecture, qui est entre l'architrave et le corniche. » *Frise* plate, ou enrichie de sculptures.

FRISER, v. act. *FRISURE*, s. f. *Frizé, zûre* : 2^e e fer. au 1^{er}, Ion. au 2d.] Au propre, créper, boucler, en parlant des cheveux. *Frisure*, façon de friser. » *Friser des cheveux* aux fers, avec des papillotes. » Cette *frisure* est belle ou ridicule, etc.

FRISER, au figuré, ne faire que toucher superficiellement. » La bale lui a *frisé* le visage. (et non pas, a *frisé* son visage.)

— En style proverbial, *friser la corde*, risquer d'être pendu. — *Friser le galima-*

thias, en approcher de fort près. Dans beaucoup d'ouvrages modernes, il y a bien des morceaux qui *frisent le galimathias*.

* *Je m'en frise*, je m'en moque, je m'en soucie peu, est *bâs* et populaire : il est sur tout peu décent dans la bouche des femmes.

FRISSON, s. m. *FRISSONEMENT*, s. m. *FRISSONER*, v. neut. [*Fri-son, soneman, soné* : 3^e e muet au 2d, e fer. au 3^e.] *Frisson* est, au propre, le tremblement causé par le froid, qui cause la fièvre. Au figuré, il se dit d'une émotion causée par la peur. *Frissonnement* et *frissonner* s'emploient aussi dans ces deux significations: La fièvre se déclare, il est dans le *frisson* : il sent un *frissonnement* : il comence à *frissonner*. » Cette mauvaise nouvelle lui a causé d'étranges *frissons*; en l'apprenant, il lui a pris un horrible *frissonnement*. » Il *frissonne* de peur, d'horreur.

D'une secrète horreur je me sens *frissonner*.

Racine.

Rem. Un Médecin Provençal fait *frisson* du genre *fém.* » Une fièvre lente... des *frissons* presque *habituelles*. — C'est un vrai provençalisme.

FRISURE. V. *FRISER*.

FRITURE, s. f. [2^e Ion. 3^e e muet.] 1^o. Action et manière de frir. » Voilà une belle *friture*. — 2^o. Beurre ou huile qui ont servi à frir, et qu'on a gardés pour le même usage. » Cette *friture* est trop vieille. — 3^o. Poisson frit. » La *friture* l'incomode. » Il ne mange point de *friture*.

FRIVOLE, adj. *FRIVOLITÉ*, s. fém. [Dern. e muet au 1^{er}, e fer. au second.] *Frivole*, vain, léger, qui n'a point de solidité. Il se dit des personnes et des choses. » Homme *frivole*; esprit *frivole*. » Discours *frivole*; raison, argument *frivole*. — On peut l'employer comme substantif abstrait. On peut dire, le *frivole*, comme on dit, le beau, le vrai, le faux. » L'orgueil des hommes est, dans le fond, d'assez bonne composition sur certains préjugés : il semble que lui-même il en sente le *frivole*. **MARIV.**

FRIVOLITÉ, qualité, caractère de ce qui est frivole. » Il y a bien de la *frivolité* dans cet ouvrage, dans la conduite de cette femme. » Le goût du siècle est la *frivolité*: voilà la règle des leçons philosophiques; ou bien, elles seront en pure perte. **L'Abbé**

Gauchat. — Au pluriel, choses frivoles. » Ce discours est rempli de *frivolités*.

FROC, s. m. [*Frok.*] C'est, proprement la partie de l'habit monacal qui couvre la tête; mais on le dit ordinairement de tout l'habit. » Porter, prendre, quitter le *froc*. — On ne s'en sert guère que par plaisanterie et par mépris. — En style proverbial, *jeter le froc aux orties*, quitter l'habit et le monastère, après avoir fait profession. Et par extension, renoncer à quelque profession que ce soit; abandonner par dépit une affaire comencée, etc.

FROID, s. m. FROID, OIDE, adj. FROIDEMENT, adv. [*Froa, froa-de, deman*: 2^e e muet. — On dit, dans le *Dict. Gram.* que *froid* se prononce de deux manières: *froa* et *frè*, que la 1^{re} est du style soutenu, et l'autre de la conversation. Tout le monde, il s'en faut bien, n'est pas de cet avis; et les Littérateurs et critiques les plus estimés, veulent qu'on prononce toujours *froa*.] *Froid* exprime la qualité opposée à la chaleur. » *Froid* et *chaud* sont les deux contraires. » Il fait *froid*; avoir *froid*; trembler de *froid*. — *Figurément*. Air sérieux et composé. » Il a un *froid* qui glace tout le monde. » Il m'a répondu avec son *froid* ordinaire. — L'emploi de cette expression n'a pas beaucoup d'étendue: il est presque tout renfermé dans ces deux phrases du style familier.

Le Roi, sombre et pensif, m'écoutoit froidement. Ce silence, ce *froid* est un consentement.

P. Follard, Thémistocle.

Ce *froid*, pour cet air *froid* n'est pas une expression fort noble, et elle est peu digne du style d'une Tragédie. — On dit, proverbiallement, *souffler le froid et le chaud*, parler pour et contre.

FROID, FROIDE: qui participe actuellement à la nature, à la qualité du froid. » Pays *froid*, temps *froid*; avoir les mains *froides*, etc. — *Figurém.* Sérieux, posé, réservé, qui n'est ému de rien. » Il est *froid*; il a l'abord, l'air *froid*. » Il croyoit nous faire rire, mais tout le monde demeura *froid*. — Être, agir, écouter, etc. de sang *froid*, se posséder, ne pas s'émouvoir. — Faire *froid*, *batre froid* à quelqu'un, le recevoir avec un air froid et moins gai, moins ouvert qu'à l'ordinaire. » Pourquoi me faire *froid* et vous plaindre. *La Bruy.* — *Marivaux* dit, *batre froid* avec. » C'est

une jeune étourdie, assez mal élevée, et avec qui je te prie de *batre froid*. — A qui vaudrait mieux. — *Froid ami*, qui n'est pas empressé à rendre service. — *Froid Orateur*, qui ne touche pas ses Auditeurs. — En matière d'ouvrages d'esprit, qui n'a point d'agrément, qui ne pique ni ne touche. Style *froid*; raillerie *froide*. » Cette harangue est bien *froide*, etc.

Rem. 1^o. Dans la prose ordinaire, *froid*, marche après le substantif. En vers et dans le discours élevé, il peut quelquefois aller devant, sur-tout au *fém.* » Le *froid Borée*. » Aux *froides* eaux du Ciel. *De Lille.* » Les *froides* soirées. *Rouss.*

2^o. *Froid*, dans le moral, se dit des personnes. » Vous écrivez à des amis (anglais) aussi *froids* que leur patrie. *Coyer.* Mais dans le physique, il ne se dit point des personnes. On ne doit pas dire je suis *froid*, vous êtes *froide*: On ferait entendre toute autre chose que ce qu'on voudrait dire. On doit dire alors, j'ai *froid*, vous avez *froid*, etc.

A FROID, adv. Sans mettre au feu. » Infuser, tremper à *froid*. » Fer battu à *froid*. — Dans l'*Ann. Litt.* on dit au figuré, *laisser à froid*. » Il s'exhale en lieux communs, en déclamations, qui laissent le spectateur à *froid*. — Je doute que l'usage admette cette expression.

FROIDEMENT, dans un état où l'on est exposé au froid. » Être logé *froidement*. Il est peu usité en ce sens. Son emploi ordinaire est au figuré: d'une manière sérieuse et réservée. » Il me reçut, il me répondit *froidement*.

FROIDEUR, s. fém. FROIDIR, v. neut. FROIDÛRE, s. fém. [*Froa-deur, di, dûre.*] *Froideur* est la qualité de ce qui est froid. *Froidûre*, le froid répandu dans l'air. Le 1^{er} se dit au propre et au figuré: » La *froideur* de l'eau; du marbre, du tems, de la vieillesse. » Il m'a reçu avec *froideur*. » Il y a de la *froideur* entr'eux. — Le 2^d ne se dit qu'au propre. » La *froidûre* d'un climat, de la saison.

- Loin de vous, l'aquilon fougueux,
- Souffle sa piquante *froidûre*.

Rousseau.

Tel un arbre, que la nature
Placa sur le courant des eaux,
Ne redoute pour ses rameaux,
Ni l'aquilon, ni la *froidure*.

Le Franc.

Du jour, la chaleur dévorante,
Et la froidure de la nuit. *Id.*

On s'en sert aussi pour signifier l'hiver ;
mais, en ce sens, il n'est d'usage qu'en
Poésie.

Attends que dans les Cieux disparaisse l'arc-en-ciel,
Et poursuis jusqu'au temps où règne la froidure.

De Lille.

O ! qu'après la triste froidure,
Nos yeux, amis de la verdure,
Sont enchantés de son retour.

Rousseau.

FROIDIR, devenir froid. Il est neutre et
réciproque. » Ne laissez pas *froidir* le dîner.
» Les viandes *se froidissent*.

FROIDUREUX, FÛSE, adj. [*Froa-du-
reux, ret-ze* : 3^e lon.] Frileux, sujet à avoir
froid. » Vous avez déjà pris l'habit d'hiver :
vous êtes bien *froidureux*. On dit sérieuse-
ment *frileux* ; on ne dit guère *froidureux*,
qu'en raillant et en blâmant.

FROISSEMENT, s. m. FROISSER, v.
act. FROISSÛRE, s. fém. [*Froa-ceman, cé,
sûre* : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, lon.
au dern.] *Froisser*, c'est, 1^o. meurtrir par
une impression violente. » Sa chute lui a
froissé toute la cuisse (et non pas, *a froissé
sa cuisse*). Il s'est *froissé* tout le corps en
tombant. — 2^o. Chifoner. » *Froisser* une
étoffe à force de la manier. — *Froisse-
ment* est l'action de froisser ; *froissûre*, l'im-
pression qui demeure à une partie qui a été
froissée : Le premier a le sens actif, et le
second le sens passif. » Le *froissement* des
cailloux excite du feu. » Il sera bien difficile
de guérir cette *froissûre*. — L'usage de
ces deux mots est borné.

FRÔLEMENT, s. m. FROLER, v. act.
[*Frôleman, frolé* : 1^{re} lon. au 1^{er}, 2^e e
muet au 1^{er}, é fer. au 2d. — L'Acad. met
un acc. circ. sur l'o dans les deux ; mais
cet o n'est long que devant l'e muet : il
frôle, frôlera, etc. On ne doit donc pas
mettre l'accent devant la syll. masc. *Fro-
ler, Frôlant, Frola*, etc.] *Fro-ler*, c'est toucher
légèrement en passant. *Frôlement*, est l'ac-
tion de froler, ou l'état de ce qui est fro-
lé. » La balle lui *frola* les cheveux, le bras. »
Le *frôlement* de la balle lui a fait une lé-
gère contusion. » Ce n'est qu'un simple *frô-
lement* : il sera bientôt guéri.

FROMAGE, s. m. FROMAGER, ÈRE,
s. m. et f. FROMAGERIE, s. f. [3^e e muet au

1^{er} et au dern. é fer. au 2d, é moyen et
long au 3^e.] *Fromage* est une sorte de lai-
tage, caille et égouté. » *Fromage* de Ro-
quefort, de Hollande, de Gruyère, etc. »
De la soupe au *fromage*. — On dit, pro-
verbialement, *entre la poire et le fromage*,
dans la gaité où l'on est d'ordinaire à la
fin d'un bon repas.

Fromager, gère, celui, celle qui fait ou
qui vend des fromages. — *Fromagerie*,
manufacture de fromage.

FROMENT, s. m. [*Froman* : on disait
autrefois *froument*.] C'est le nom de la meil-
leure espèce de blé. » Terre à *froment* : fa-
rine de pur *froment*.

FRONCEMENT, s. m. FRONCER, v. a.
FRONCIS, s. m. [*Fronce-man, cé, ci* : 1^{re}
lon. 2^e e muet au 1^{er}, é fermé au 2d.]
Froncer, plisser, en parlant de certains plis
que l'on fait à du linge, à des étofes. *Fron-
cis* est le nom de ces plis. » *Froncer* une
jupe ; faire un *froncis* à une robe. — Le
Dict. de Trév. met aussi *fronçure* dans le
même sens. L'Acad. ne le met pas.

Froncer signifie encore *rider*, et en ce sens,
il ne se dit que du sourcil. » Il *fronça* le
sourcil de dépit et de colère. Ce n'est aussi
qu'en ce sens qu'on dit *froncement*. » Le
froncement des sourcils.

FRONDE, s. f. FRONDER, verbe act.
FRONDEUR, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet au
1^{er}, é fer. au 2d. — Sans considérer l'é-
tymologie de ce nom, qui vient du latin
funda, où il n'y a point d'r, il faut dire
fronde, et non pas *fonde*, comme ont dit
autrefois des Auteurs estimables de leur tems
pour le langage.] *Fronde* est un tissu de
corde, avec lequel on jète des pierres. »
Les anciens avaient dans leurs troupes, des
frondeurs, des gens armés de *frondes*. —
Fronder, au propre, jeter des pierres avec
une fronde. » *Fronder* des pierres. — V. n.
» Ces petits garçons s'amuse à *fronder*.
— Par extension, il se dit de tout ce
qu'on jète avec violence. » Il lui *fronda* une
assiette à la tête. — Au figuré, blâmer,
critiquer hautement. » On a *frondé* sa ha-
rangue. » Je suis le premier à *fronder* les
ridicules de la Cour. *Mol.* » Des qu'il eut
ouvert la bouche, tout le monde le *fronda*.
— C'est aussi parler contre le gouverne-
ment. Dans ce sens, il est neut. » Il ne fait
que *fronder* tout le jour. » C'est un des
plus grands *frondeurs* que je cona isse. »

Nous vivons dans un siècle *frondeur* et systématique, où l'esprit ne s'exerce qu'aux dépens de la raison. *Ann. Litt.* — *Fronder* et *Frondeur*, au figuré, datent de la Minorité de Louis XIV. Ils sont du style familier.

* **FRONDERIE**, s. fém. Mot forgé par Mme. de Sévigné, d'après *fronder* et *frondeur*. Il y a ici (en Bretagne) de grandes *fronderies*: mais cela s'apaise dans 24 heures.

FRONT, s. m. **FRONTAL**, **FRONTEAU**, s. m. [*Fron*, *frontal*, *fronto*: 1^{re} long. 2^e dout. au sing. du dern. long. au plur. *fronteaux*.] *Front* est, 1^o. la partie du visage, qui est depuis la racine des cheveux jusqu'aux sourcils. » Avoir des rides *au front* ou sur *le front*. — Il se prend quelquefois pour tout le visage. » On lit, on voit sur *son front*, etc. = 2^o. Il se dit du devant de la tête de quelques animaux. » *Le front d'un cheval, d'un bœuf, d'un éléphant*. — 3^o. *Figurément*; audace, impudence. » *Aurez-vous le front d'assurer un pareil mensonge?* — *De quel front Virgile osait-il vous dire*, etc. *Font*. — *N'avoir point de front*, n'avoir ni honte, ni pudeur. — Il a *un front d'airain*, ou c'est *un front d'airain*; il ne rougit de rien. Toutes ces expressions, et sur-tout la dernière, sont du haut style, comme du style familier. — 4^o. *Front* se dit des *chôses*, quand on parle d'une armée, d'une troupe, d'un bâtiment. L'armée présentait un grand *front*. » Ce bataillon *avoit* tant de *front*. » Il *faisoit front* de tous côtés. » *Le front d'un bâtiment, d'un bastion*.

DE FRONT, adv. Par devant. » Attaquer l'ennemi *de front*. » Il se présente, pour ainsi dire, *de front* au péril. *Vertot*. » La fausse grandeur est farouche... elle se cache, et ne se montre pas *de front*. — Tout-à-la-fois et en même tems: » *Leibnitz mena de front* toutes les sciences. » Loin de séparer les deux méthodes, celles de l'expérience et du raisonnement, on ne peut apporter trop de soin à les mener *de front*, et à les unir perpétuellement. *Ann. Litt.* » Le talent rare de combiner les événemens politiques avec les succès guerriers, de les enchaîner avec adresse, et de les *faire marcher*, pour ainsi dire, *de front*. *Ibid.* » L'embarras de *faire marcher de front* une intrigue et des caractères. *Merçure*. — Les uns disent *choquer*, les autres, *heurter de front*, ouvertement.

Tome II.

» *Heurtant de front* tout ce qui fait aujourd'hui l'admiration des hommes, je ne puis m'attendre qu'à un blâme universel. *J. J. Rousseau*. — M. l'Abé Guénée dit, *choquer de front*, mais *heurter* vaut mieux, et il est plus usité. — L'*Acad.* ne met ni *choquer*, ni *heurter de front*, ni *mener* ou *faire marcher de front*, ni *se présenter*, ou *se montrer de front*. Ce n'est pas à dire pourtant, que ces expressions ne soient d'usage, et qu'on ne puisse s'en servir. C'est qu'il est impossible qu'on n'omette de tems en tems quelques articles, même intéressans; et qu'on ne pense jamais à tout.

REM. *Front*, pour *air*, est poétique.

Ah! je n'en doute pas, et ce *front* satisfait
Dit assez à mes yeux que Porus est défait.

Rac. Alex.

» Le sort me verra, *d'un front* toujours égal recevoir ses bienfaits et braver ses rigueurs. *Jér. Dél.* — On dirait, en prose, *cet air satisfait, d'un air* toujours égal. — *A front découvert*, est aussi plutôt du style soutenu, que du familier.

Mais en ce siècle à la révolte ouvert,

L'impiété marche *à front découvert*.

Lever un front orgueilleux, est aussi une expression poétique ou oratoire.

De vils mortels jusqu'au plus haut des cieux
Osent lever un *front* audacieux.

Rouss.

FRONTAL et **FRONTEAU** ont la même signification, mais ils n'ont pas le même emploi. Ils signifient tous deux, un bandeau qu'on met sur le front: mais le 1^{er} se dit d'un remède pour apaiser le mal de tête; et d'une corde à plusieurs nœuds, dont on serre le front d'un homme, pour le forcer d'avouer quelque chose. Le 2^d se dit d'un bandeau sur lequel était écrit le nom de Dieu, ou quelque passage de l'Écriture Sainte, que les Juifs avaient acoutumé de porter sur le front; de cette partie de la têtère, qui passe au-dessus des yeux du cheval; et encore du morceau de drap noir, dont on couvre le front d'un cheval, quand on l'enharnache de deuil. — Dans ces deux derniers sens, on dit aussi *frontail*.

FRONTIÈRE, s. f. [*Fron-tiè-re*: 2^e é moy. et long, 3^e e muet.] Les limites qui séparent les États de diférens Souverains. » L'armée étoit sur *la frontière*. » Reculer par ses victoires *les frontières d'un État*. — Adj. f. » Ville, place, province *frontière*.

P p

FRONTISPICE, s. m. Il y a plus de 50 ans que *La Touche* a remarqué qu'on ne dit plus ce mot, ni de la face d'un bâtiment, ni de la 1^{re} page où est le titre d'un livre, qu'il apèle *la tête* ou *le devant*. Il avoue pourtant que *L'Acad.* l'approuve en ces deux sens là. Elle a continué de le dire dans la dern. édition. Pour les deux mots que *La Touche* a voulu substituer à *frontispice*, ils sont bien moins usités. Ce qui est plus vrai, c'est qu'en parlant de bâtimens, on ne dit celui-ci que des grands édifices et de leur face principale, qui est la mieux décorée. » *Le frontispice du Louvre, de St. Pierre de Rome, etc.*

FRONTON, s. m. Ornement d'architecture, qui est ordinairement en triangle, qui termine un frontispice, et qu'on met quelquefois aussi en haut des portes, des croisées.

FROTTAGE, ou **FROTAGE**, s. m. **FROTEMENT**, s. m. **FROTTER**, v. a. [2^e e muet au 2^d, é fer, au 3^e, *froteman*, té. — Quelques-uns prononcent *froaté*: prononciation très-vicieuse.] *Froter*, c'est, 1^o. passer plusieurs fois la main par-dessus. » *Froter fort*, ou doucement. » *Se froter les yeux*, et non pas *froter ses yeux*. » *Se faire froter*. » *Froter le plancher*. — 2^o. Oindre. » On lui *frota le bras* avec du baume. » Les athlètes *se frotoient* d'huile avant que de luter. — 3^o. En style familier, Batre, fraper. » On *l'a frote* comme il faut. — *Se froter à*, hanter, fréquenter. » Ne vous *frotez pas à* ces gens-là, ils pourroient vous séduire. — S'ataquer à. . . Il ne fait pas bon *se froter à* lui.

FROTEMENT ne se dit que des choses : collision, de deux choses qui se frotent. » *Frotement* de l'essieu use le moyen de la roue. — *Frotage*, le travail de celui qui frote. Il ne se dit guère que des planchers.

REM. *Frotement* est à la mode au figuré. » Le *frotement* qu'éprouvoient sans cesse les idées, les passions, les préjugés avec des idées, des passions, des préjugés contraires. *Esprit des Crois.* — Ah! Molière, où es-tu? Après avoir joué les *Précieuses*, tu jouerai aujourd'hui les *Précieux ridicules*.

FROTTEUR, ou **FROTEUR**, s. m. **FROTTOIR** ou **FROTOIR**, s. m. [*Fro-teur*, *toar*. [*Froteur*, comme *frotage*, ne se dit que des planchers. — *Frotoir*, est 1^o. Linge dont on se sert pour se froter la tête et le corps,

2^o. Linge dont les Barbiers se servent pour essuyer leurs rasoirs, quand ils font la barbe. 3^o. Brosse à laquelle est atachée une courroie, où le froteur passe le pied pour froter le plancher des appartemens. — *L'Acad.* dans la définition et dans les exemples, ne met que le 1^{er} sens.

FRUCTIFIER, v. n. [*Fruktifié.*] Il se dit plus souvent au figuré qu'au propre. Raporter du fruit. » Une terre bien fumée *fructifie* davantage. » L'Évangile a bien *fructifié* dans les Indes. Dieu a béni son travail, son zèle, et l'a fait *fructifier*.

FRUCTUEÛSEMENT, adverbe, **FRUCTUEUX**, **EÛSE**, adj. [*Fruktu-eû-zeman*, *tu-eû*, *tu-eûze*: 3^e lon. 4^e e muet.] *Fructueux*, utile, profitable, lucratif. *Fructueusement*, utilement, avec fruit. — Emploi *fructueux*, charge *fructueuse*. Il ne se dit que des choses. » Les Missionnaires ont travaillé *fructueusement* en cette Province.

FRUGAL, **ALE**, adj. **FRUGALEMENT**, adv. **FRUGALITÉ**, s. f. [3^e e muet au 2^d et au 3^e, *gale*, *galeman*, dern. é fer. au 4^e.] *Frugal*, qui se contente de peu pour sa nourriture, qui vit de choses communes. *Frugalité*, vertu de l'homme frugal. *Frugalement*, avec frugalité. » Il est extrêmement *frugal*, il mène une vie *frugale*: » Il vit *frugalement*, avec *frugalité*. » La *frugalité* sert à la santé du corps comme au bien de l'âme. — *Frugal* se dit du repas et de la table, où l'on ne sert que des mets simples et comuns, et seulement ce qu'il en faut pour se nourrir.

REM. 1^o. *Frugal* n'a point de pluriel au masc. On dit, des personnes *frugales*; mais on ne dit point, des hommes *frugals*, ni *frugaux*. Réflex. Acad.

2^o. Il aime à suivre le substantif, qu'il modifie. » Homme *frugal*, vie *frugale*. En vers, il précède élégamment.

Ami des *frugales* demeures,
Sommeil, pendant les sombres heures,
Tu répands sur ses yeux tes songes favoris.

Gresset.

FRUIT, s. m. [*Fru*: on ne prononce point le t final.] Au propre, production des arbres et des plantes. » Les *fruits* de la terre; les *fruits* de la saison. — Il se dit plus particulièrement et absolument des arbres. » Il aime le *fruit*, il ne vit que de *fruit*. » *Fruits* d'été, d'automne, d'hiver, etc. — *Fruit*, dessert. » Servez le *fruit*.

» On en étoit au fruit, quand il est arrivé. Voy. **DESSERT**. — *Fruits*, au pluriel, se dit des revenus d'une terre, d'un bénéfice, d'une charge. — Par extension et par métaphore, on apèle *fruit*, l'enfant qu'une femme enceinte porte dans son sein, ou qu'elle vient de mettre au monde. » Une femme est obligée de conserver *son fruit*. » Elle s'est délivrée de *son fruit*. En Droit, on apèle *fruits*, les revenus d'un bénéfice. » Pouvoit-il, sans choquer la raison et la pudeur, s'appliquer tous les *fruits*, et refuser la pension? *Cochin*.

Au figuré, on dit *fruit*, pour utilité, profit, avantage qu'on retire de quelque chose. » Le fruit de ses travaux, de ses veilles, de ses études. * Anciennement, on disait, tirer fruit : Aujourd'hui, on dit, du fruit. » Pour tirer fruit (du fruit) de ce saint exercice, etc. » Je n'ai tiré aucun fruit de toutes mes peines. On dit aussi retirer le fruit. » *Saladin*, qui devoit en retirer tout le fruit, (de cette expédition) fut le seul qui refusa d'accompagner son oncle. *Marin*, Hist. de *Saladin*. — Faire du fruit, produire des effets avantageux pour le salut des ames. » Ce Prédicateur fait du fruit. » Cette Mission a fait un grand fruit, ou beaucoup de fruit dans cette ville. — C'est aussi, figurément, l'effet bon ou mauvais d'une cause. » C'est le fruit de sa piété, de ses soins. » La honte et le repentir sont les fruits ordinaires des passions.

FRUITERIE, s. f. **FRUITIER**, IÈRE, adj. et subst. [*Fruï-teri-e, tiè, tiè-re* : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au, 2^d, é moy. et lon. au 3^e.] *Fruiterie* est, dans les maisons, le lieu où l'on garde le fruit. *Fruitier*, ière, celui, celle qui fait métier de vendre du fruit. — Adj. Arbre fruitier, qui porte du fruit. Jardin fruitier, où il y a beaucoup d'arbres fruitiers. — On dit aussi substantivement, un fruitier.

* **FRUSQUIN**, s. m. Terme populaire. » Il a perdu tout son frusquin, ce qu'il avait d'argent et de nipes.

FRUSTER, v. a. Priver quelqu'un de ce qui lui est dû, ou de ce à quoi il s'attend. » Le frustrer de ses droits, de ses espérances. — On dit, avec le seul régime direct, frustrer ses créanciers; frustrer l'espérance ou les espérances de quelqu'un.

FUGITIF, IVE, adj. [on pron. l'f finale au fém.] Qui fuit, ou qui a fui. » Esclave

fugitif. — Poétiquement, l'onde fugitive, qui fuit, qui court. — S. m. » C'est un fugitif. — En Littérature, on apèle pièce fugitive, un petit ouvrage, soit manuscrit, soit imprimé, et on lui donne ce nom, parce que par la petitesse de son volume, il est sujet à se perdre. — On le dit sur-tout des morceaux détachés de poésie légère. » *Ses Pièces fugitives* (de *Dorat*) ont un ton et une physionomie, qui sont particuliers à ce Poète. *Sabatier*, *Trois Siècles*, etc.

REM. *Fugitif* se dit ordinairement sans régime. *M. des Essarts* lui fait régir la préposition de et au propre : *fugitives de Paris, de Flandres, d'Angleterre*; et au fig. » On y voit une mère fugitive de ses Tribunaux, qui veut faire ordonner par les nôtres le déshonneur de sa fille. *Causes Célèbres*. Ce régime peut être bon au Palais, au Barreau, mais, hors de-là, il n'est point admis par l'usage.

FŪIE, s. f. [*Fū-ie* : 1^{re} lon. 2^e e muet.] Petit colombier où l'on nourrit des pigeons domestiques.

FUIR, v. n. [Monosyllabe.] Malherbe, qui avait l'oreille bonne, a toujours fait fair de deux syllabes, et fuit d'une seule.

Misérable qu'il est, se condamne lui même
A fuir & mourir.

Si le plaisir me fuit, aussi fait le sommeil.
Il a été suivi par plusieurs Poètes, et approuvé de *Vaugelas*. Le *P. Mourgues* prétend, au contraire, qu'il est d'une seule syllabe; et il en raporte des exemples de *Quinaut*, *Racine*, *Despreaux*, et même de *Cornéille*. — L'*Académie* est de ce sentiment. La *Touche* prétend aussi que cette diphtongue en deux syllabes rend le vers languissant et désagréable, et que déjà de son tems (au commencement du siècle) les bons Auteurs le faisaient monosyllabe. — *Fui*, participe, est aussi de deux syllabes, suivant *Ménage* et suivant la décision de l'*Acad.* d'alors, qui, dans ses *Sentimens sur le Cid*, reprit l'Auteur de l'avisoir fait d'une seule syllabe.

Fuir : je fais, nous fuyons; je fuyois, nous fuyions, etc. Je fais, j'ai fuit, je fuirai, fuirais. *Fui*, qu'il faie, je fusse, fuyant.

Rem. Quoiqu'on dise fort bien, par exemple, j'ai fui les occasions de disputer; on ne dit pas, les occasions que j'ai fuies : il faut dire, que j'ai évitées. L'Abé *Regnier* apèle cela une bisarrerie de l'usage : mais cette bi-

sârrerie n'est pas sans raison. Il est sensible que, les occasions que j'ai fuies, sonne fort mal à l'oreille, qui est avec la raison le Législateur des langues. — Le P. d'Avrigni dit: » On en a vu, solitaires dans leur cour, fuir par leurs propres enfans. — Cela est dur à l'oreille.

Fuir peut être employé, ou comme verbe actif, dans le sens d'éviter. » *Fuir* le péril, le combat, le monde, ou comme verbe neutre, dans le sens de prendre la fuite. » *Fuir* devant les ennemis. — Dans cette dernière acception, on ne s'en sert guère à l'aoriste, on emploie plutôt le composé *s'enfuir*. » Les ennemis *s'enfuirent* et non pas, *fuirent*. » Dioclétien *fuit* Rome, qu'il trouvoit trop libre. *Bossuet*. Il valait mieux dire, *quitta* Rome. — Le temps *fuit*, il passe vite: ce toneau *fuit*, il coule par quelque fêlure. Ce chicaneur *fuit* toujours, il tâche d'éloigner la conclusion de l'affaire, la décision du procès. On dit *proverbialement*, en jouant sur le mot: *il fuit*, mais je l'attraperai bien sans courir. — Avec le pron. pers. il présente un beau sens: *se fuir soi-même*, chercher à éviter les remords et l'ennui. » Je vivrai au milieu des remords... Je me craindrai moi-même, et *me fuyant* toujours, je me retrouverai sans cesse. *Jér. Del.*

REM. *Voltaire* fait régir à ce verbe la préposition *de*.

Vous chercherez la mort, la mort *fuira* de vous.

Le P. La Rue lui donne pour régime cette même prép. devant l'infinitif. Il dit aux vindicatifs: » Comment pouvez-vous supporter la vue de J. C. en Croix? Comment ne fuyez-vous pas d'attacher vos regards sur lui? — Ces deux régimes sont inusités; sur-tout le dernier.

FUITE, s. f. [*Fui-te*; 2^e e muet.] L'anc. *Trév.* écrivait *fuitte*. C'était alors une fureur de mettre partout de doubles consonnes, et l'on n'en est pas encore guéri. — 1^o. Action de fuir. » Être ou mettre en fuite, fuir, ou faire fuir. Prendre la fuite. — *Figur.* » La fuite du vice, de l'occasion. — 2^o. Délai, échappatoire, retardement artificieux. » Il use de *fuites*. » Toutes ces procédures ne sont que *fuites*. » Ce que vous dites n'est pas une bonne raison: c'est une *fuite*.

REM. 1^o. *Fuite*, n'a point de pluriel dans le sens littéral. On ne dirait pas aujourd'hui, comme a dit autrefois. *Malherbe*.

Les *fuites* des méchants, tant soient-elles secrètes, — Quand il les poursuivra n'auroit point de cachettes.

Aux lieux les plus profonds ils seront éclairés.

2^o. Il me semble que *fuite* ne s'allie pas bien avec les pronoms démonstratifs. Je n'aime pas le P. d'Orléans quand il dit: » La nouvelle de cette fuite mit le Roi de Castille en fureur. J'aimerais mieux dire la fuite de ce Prince que cette fuite. M. MARIN croit que l'un ne vaudroit pas mieux que l'autre. Si cela est, il faut donc prendre un autre tour.

3^o. On dit prendre la fuite, mais se tourner en fuite, comme dit *Vertot*, est une locution barbare. » Ces jeunes gens, idolâtres de leur beauté, se tournèrent en fuite, de peur de s'exposer à être défigurés par des blessures et des cicatrices. — On dit aussi, mettre en fuite les autres, mais je ne crois pas qu'on puisse dire, se mettre en fuite (soi-même.) » Qu'il (le Démon) voie seulement le signe de la croix, il se mettra en fuite. P. *Berthier*. Il faut dire, il prendra la fuite.

FULMINANT, ANTE, adj. FULMINATION, s. f. FULMINER, v. act. et n. [3^e lon. aux deux premiers, é fer. au dern. *nan, nante, na-cion, né.*] *Fulminer*, c'est en termes de Droit Canon, publier quelques actes avec certaines formalités. » *Fulminer* des bulles, une sentence d'excommunication. — V. n. Dans le discours familier, s'emporter, invectiver avec menaces. » Il *fulmine*, il tempête. » Il *fulmine* contre vous. — *Fulmination*, se dit dans la 1^{re} acception: *La fulmination* des bulles, etc. *Fulminant* dans la seconde. » Il se met en colère pour la moindre chose: il est toujours *fulminant*.

FUMANT, ANTE, adj. FUMÉE, s. f. FUMER, v. n. et act. [2^e lon. aux deux premiers, é fer. aux 2 dern. *Fuman, mante, mé-e, mé.*] 1^o. *Fumée*, vapeur épaisse, qui sort des choses brûlées ou extrêmement chauffées par le feu. *Fumer*, jeter de la fumée. *Fumant*, qui fume. » S'exhaler en fumée. » Le bois verd fait beaucoup de fumée; il fume beaucoup. » Tison fumant. — On dit qu'une cheminée, qu'une chambre, etc. fume, lorsque la fumée au lieu de sortir par le tuyau entre dans la chambre. 2^o. *Fumée* et *fumer*, se disent aussi des vapeurs, qui s'exhalent des corps humides, lorsqu'ils viennent à être échauf-

ffés par quelque cause que ce soit. Au printemps, il sort des *fumées* de la terre; on voit les prés, les marécages *fumer*.

3°. FUMÉES, au plur. se dit des vapeurs qu'on croit qui s'élèvent des entrailles au cerveau. » Les *fumées* du vin, de la mélancolie.

4°. FUMER, actif, mettre des viandes à la cheminée, et les y tenir longtems pour les sécher et leur donner un certain goût, qui plaît au plus grand nombre. » *Fumer* des langues, du bœuf salé, etc. — C'est aussi prendre du tabac en fumée. » *Fumer* du tabac, une pipe de tabac. — Et neutralement. » Il n'aime pas à *fumer*: il a *famé* tout le jour.

5°. FUMER, épandre du fumier sur un champ cultivé. » *Fumer* un champ, une vigne. » Les inondations des fleuves... périodiques *fument* les terres qu'elles submergent. St. Pierre.

REM. I. *Fumant*, suit toujours le nom qu'il modifie, et rarement ferait-il un bon effet, s'il étoit placé devant.

Je le verrai ce Dieu puissant
Foudroyer leurs têtes *fumantes*.

Rouss.

— Il ne se dit pas tout seul des personnes. On dit un homme *fumant* de colère, mais on ne dit pas comme Brebeuf.

Le Gent-d'Armé, à ces mots tout fier et tout *fumant*,

Pousse vers l'ennemi son corsier écumant.

— On dit aussi des mains d'un meurtrier qu'elles sont *fumantes* du sang qu'il a versé; mais on ne dit pas du meurtrier lui-même qu'il est *fumant* d'un meurtre. * L'audacieux Joab, qui se montre à David, *fumant* du meurtre d'Absalon. Neuville. — Ce grand Orateur dit mieux en un autre endroit. » Une montagne *fumante* de son sang. (de J. C.) sacrilègement répandu.

II. *Fumée*, entre dans quelques expressions figurées du beau style. — *S'en aller en fumée*, s'évanouir. » Ces grandes espérances *s'en allèrent en fumée*. — *Se repaître de fumée*; de vaines espérances, ou, de vains honneurs. — » Les choses du monde ne sont que *fumée*, sont vaines et frivoles. » Lorsqu'on vient à réfléchir que c'est pour un peu de *fumée* que les Philosophes sont capables d'en venir entr'eux à des extrémités si cruelles... on est bien tenté de les regarder en pitié. Palissot.

En style proverbial, on dit qu'il n'y a

point de *fumée sans feu*, que les mauvais bruits ont toujours quelque fondement, (ce qui n'est pas toujours vrai) et qu'il n'y a point de *feu sans fumée*, qu'on ne peut pas réussir à cacher une violente passion. — Ne fréquentez pas mauvaise compagnie, si vous n'y êtes pas brûlé du feu, vous y serez noirci par la *fumée*, si vous n'y perdez pas vos mœurs, vous y perdrez votre réputation. — On dit d'un homme, qui tire parti d'un crédit qui n'est qu'apparent, qu'il vend de la *fumée*; que c'est un *vendeur de fumée*. — *Manger son pain à la fumée du rôti*, voir prendre aux autres des plaisirs, ou faire des profits qu'on ne peut partager.

III. *Fumer*, figurément et proverbiallement, signifie être de mauvaise humeur. » Pour la moindre chose, il *fume*, ou *la tête lui fume*. » Il *fume* de courroux, de colère, etc.

FUMERON, s. m. [2^e e muet.] Morceau de charbon de bois, qui jète encore de la flamme.

FUMET, s. m. FUMEUR, s. m. FUMEUX, EÛSE, adj. [*Fumè, meur, meû, meû-ze*: 2^e e moy. au 1^{er}, lon. aux 2 dern.] *Fumet*, est une vapeur, qui s'exhale de certains vins et de certaines viandes, et qui chatouille l'odorat et le goût. » Ce vin, ce lapin, cette perdrix a un bon ou un grand *fumet*, un trop grand *fumet*, a trop de *fumet*. — *Fumeur*, qui a acoutumé de fumer du tabac. » Un grand *fumeur*. — *Fumeux*, se dit du vin et d'autres liqueurs qui envoient des *fumées*, des vapeurs à la tête. » Vin *fumeux*: bière *fumeuse*. — * Suivant le Dic. de Trév. Il se dit des personnes et signifie *vif, bouillant*. On ne pourrait en ce sens le dire que par métaphore et seulement dans le style comique. — L'Acad. ne le met pas.

FUMIER, s. m. [*Fu-mié*: 2^e e fer.] Paille mêlée avec la fiente, dont on se sert pour amender les terres. — En style proverbial, être sur son *fumier*, c'est être chez soi. » Il ne faut pas *ataquer un homme sur son fumier*. » Le coq est bien fort sur son *fumier*. — Je suis sur mon *fumier*, comme toi sur le tien. — On dit, dans le même style d'un dissipateur, qu'il mourra sur un *fumier*.

FUMIGATION, s. f. [*Fum-gr-cion*.] 1°. Action de brûler quelque aromate ou quelque liqueur pour en répandre la fumée. » Les *fumigations* sont quelquefois salutaires. — 2°. Action d'exposer un corps à la

fumée.

FUMISTE, s. m. Ouvrier, dont la profession est d'empêcher que les cheminées ne fument.

FUNAMBULE, s. m. Ce mot ne se dit que par les savans, pour signifier un danseur de corde. Il signifie proprement, qui marche sur une corde.

FUNÈBRE, adj. [2^e à moy. 3^e e muet.] Qui concerne les funérailles. » Ornaments, honneurs *funèbres*. Pompe *funèbre*. Convoi, appareil *funèbre*. Oraison *funèbre*. — *Fig.* triste, lugubre; cri, image *funèbre*. De *funèbres* accens. — Dans la prose ordinaire, il suit le substantif. Dans la prose poétique ou oratoire, il précède élégamment.

Paroissez, apportez de *funèbres* ofrandes.

Gresset.

FUNÉRAILLES, s. f. pl. **FUNÉRAIRE**, adj. [*Funérâ glie*, rère : 2^e e for. 3^e lon. e moy. au 2^d.] *Funérailles*, obsèques et cérémonies, qui se font aux enterremens. » Faire les *funérailles* de... Assister aux *funérailles*. » Le jour, la pompe, la cérémonie des *funérailles*.

Puissent tes palais embrasés.

Eclairer de tes Rois les tristes *funérailles*.

Le Franc.

— *Funéraire*, n'est usité que dans cette locution. Frais *funéraires*, faits pour les funérailles.

Funérailles, obsèques, (syn.) L'un et l'autre annonce un enterrement fait avec plus ou moins de cérémonies; mais le mot pompeux de *funérailles* annonce tout seul des obsèques pompeuses. Aussi le discours relevé s'empare de *funérailles*, et le récit simple, quoique noble, se contente d'*obsèques*. » Un fils fait des *obsèques* à son père et laisse les *funérailles* à la vanité. L'usage attribué spécialement aux *funérailles* l'appareil et l'éclat du deuil, et aux *obsèques* l'hommage et le tribut particulier de la piété. ROUB. Syn.

FUNESTE, adj. **FUNESTEMENT**, adv. [*Funeste*, teman : 2^e e moy. 3^e e muet.] *Funeste*, sinistre, qui porte avec soi la calamité et la désolation. *Funestement*, d'une manière *funeste*. » Accident, voyage, événement, mort *funeste*. » Entreprise, nouvelle *funeste*. — Il régit quelquefois le datif. » Son audace lui a été *funeste*. — » Cela est arrivé le plus *funestement* du monde.

Rem. 1^o. Ordinairement *funeste* marche après le nom qu'il modifie. Dans le discours

oratoire ou poétique, il peut élégamment le précéder. » Jusqu'au *funeste* port. Thomas. » Le venin des *funestes* vapeurs. Delille.

2^o. Il ne se dit que des choses : ROUSSEAU l'applique aux personnes.

La mort expia les crimes.

De vos *funestes* aïeux.

Il ne faut pas chicaner les Poètes, mais il ne faut pas imiter en prose des licences que la Poésie autorise, et souvent même nécessite.

FUR. On dit au *fur* et à mesure, ou à *fur* et à mesure, pour dire à mesure que. Le 1^{er} est employé par les Notaires : le 2^d est du discours ordinaire et familier.

FURET, s. m. **FURETER**, v. n. **FURETEUR**, s. m. [*Furè*, reté, teur : 2^e e moy. au 1^{er}, e muet aux 2 autres. Devant l'e muet, la pénult. est un e moy. il *furète*, *furètera* ou *farette*, *furètera*.] *Furet*, est au propre un petit animal, dont on se sert pour prendre des lapins, et qui va les chercher dans leur terrier. » Chasser au ou avec le *furet*. — *Fig.* Homme curieux, qui s'enquiert de tout. » C'est un *furet*, un vrai *furet*. — Remède, qui va chercher les humeurs les plus cachées dans le corps. » Le mercure et l'émétique sont des *furèts*.

FURETER, au propre, chasser au *furet*. Au figuré, chercher par-tout avec soin. » Il va *furèter* par-tout. » Il *furète* par-tout, pour savoir ce qui se passe. » Il va *furèter* dans les bibliothèques.

FURETEUR, qui chasse au *furet*. — Qui cherche par-tout, soit par curiosité, soit pour faire son profit. » C'est un ardent, un habile *furèteur*. — *Furèteur de nouvelles*, qui va *furètant* des nouvelles par-tout.

FUREUR, s. f. **FURIBOND**, **ONDE**, adj. [le d final ne se prononce point au 2^d.] *Furèur*, 1^o. Manie, frénésie. » Accès de *furèur*. » Quand il entre en *furèur* : quand la *furèur* lui prend. » Il lui prit une *furèur* de la langue. (st. plaisant) elle dit mille injures au Comte. Le Sage. — 2^o. Violent transport de colère. » La *furèur* l'emporte. » Il est transporté de *furèur*. » La patience irritée se change en *furèur*. — 3^o. Violente agitation, en parlant des choses inanimées. » La *furèur* de l'orage, de la tempête, de la mer, des vents, des flots, des flâmes. — 4^o. Passion démesurée. » Il a la *furèur* du jeu. » Il a une grande *furèur* pour les coquilles, les fleurs. — 5^o. Transport, qui élève l'esprit au-dessus de lui-même. » *Furèur* prophétique;

poétique, martiale. » Une sainte *fureur* le saisit.

Fureur et *furie* ont le même sens, mais ils n'ont pas le même emploi. On dit : *fureur poétique, fureur divine, fureur martiale, fureur héroïque*, et non pas *furie* : au contraire *furie* se dit du combat, de la maladie : on ne dit pas dans la *fureur*, mais dans la *furie* du combat, du mal. Il semble que le mot *fureur* dénote davantage l'agitation violente du dedans, et le mot de *furie* celle du dehors. *Vaug.*

Rem. On dit, adverbiallement, aimer, haïr avec *fureur*, jusqu'à la *fureur*. » Il haïssait le St. Prêlat à la *fureur*. MARSOLLIER. — En *fureur*, se dit des personnes, et avec *fureur* des choses. » Cet homme est sorti en *fureur*, comme un furieux. » Le feu s'est étendu avec *fureur* jusqu'aux maisons voisines. *Voltaire* trouvant que le 2d de ces adverbies avoit une syllabe de trop pour le vers, a employé le premier, quoique moins propre.

La flâme, dont brûla Sion désespérée,
S'étendit en *fureur* aux murs de Césarée.

Zaire.

— On dit, par exagération, avoir la *fureur de faire*. » En vérité, Monsieur le Baron, vous êtes terrible, vous avez la *fureur de me faire chanter* : mais je n'ai pas ici ma musique, et je ne sais presque rien par cœur. MARIN, l'Amante Ingénue. » Cette *fureur de grossir* indiscretement les volumes est commune à tous les Éditeurs. *Sabat.* Trois siècles, etc.

Furibond, furieux, sujet à de grands emportemens de colère. » Il arriva tout *furibond*. — S. m. » C'est un *furibond*. — Il n'est pas du beau style. Il est excellent pour le style badin ou critique. » Nos jeunes Poètes sont de petits *furibonds*, qui reçoivent avec indignation les conseils les plus sages. *Ann. Litt.* — L'Auteur ou le Rédacteur ont mis le mot en italique.

Furieux, furibond. (Synon.) Le 1^{er} dénote particulièrement l'acte de *fureur*, ou l'accès de *furie* ; le 2d, la disposition à ces accès et à leur fréquence. Celui-là est *furibond*, qui n'est jamais maître de lui-même. Celui-là est *furieux*, qui cesse de l'être. Il y a dans le second un violent écart, et dans le premier un vice de caractère et d'humeur. » L'homme colère, lorsqu'il est fortement contrarié devient *furibond* : l'homme le plus doux, lors-

qu'on abuse à tout excès de sa bonté, devient *furieux*. ROUB. Synon.

FURIE, s. f. FURIEUSEMENT, adv. FURIEUX, EÛSE, adj. [*Furi-e, rieu-remant, rieu-ze*; en vers *ri-eû*; 2^e lon.] *Furie*, est 1^o. Un emportement de colère. » Être, se mettre, entrer en *furie*. — 2^o. Ardeur, impétuosité de courage. » Les français vont au combat avec *furie*. » Ils donerent de *furie* sur l'ennemi. — 3^o. Il se dit des animaux et de certaines choses inanimées. » Le lion, la tempête, la mer en *furie*. » La *furie* des vents, de l'orage. » Dans la *furie* du combat, de la fièvre, etc. — 4^o. *Furie*, divinité infernale. » Les trois *furies*, Alecton, Mégère et Tisiphone. — Une *furie* d'enfer, une vraie *furie*, se dit par exagération d'une femme méchante et violente.

REM. L'adverbe en *furie* ne s'unit qu'aux noms.

Ne désespérez pas uné Amante en *furie*.

Racine.

» Une populace en *furie* qui n'avoit pris la loi que de son ressentiment *Vertot*. — Avec les verbes, on dit, de *furie*. » Il se jeta de *furie* sur lui. P. Charlevoix. — » Madame de Sévigné fait régir l'ablatif à l'adv. en *furie*. » J'en suis en *furie*. Elle n'est pas à imiter en cela.

FURIEUX, 1^o. Qui est en *furie*. » Il est devenu *furieux*. » Tigre, lion *furieux* : lionne *furieuse*. — S. m. » Donner des armes à un *furieux*. » Ce sont des *furieux*. » C'est une *furieuse*. — 2^o. Véhément, impétueux, en parlant des choses : » Vents *furieux* ; *furieuse* tempête ; *furieux* combat, *furieuse* attaque. — 3^o. Excessif, extraordinaire en son genre. » Un *furieux* mangeur ; un *furieux* coup, une *furieuse* dépense. — En ce sens, il précède toujours le substantif.

REM. 1^o. *Furieux*, est fort célébré dans le jargon moderne. » En bien et en mal ils escaladent tous les superlatifs ; ils sont comblés, enchantés, *furieux* à propos de rien. *Coyer*. — C'est aussi une mauvaise habitude d'employer à tout propos *furieux*, pour énorme, excessif. » Un *furieux* ennui, une *furieuse* douleur, etc.

2^o. St. Evremont, *Vertot*, *Linguet*, l'Ab. *Prévôt*, ont fait régir à *furieux* la prép. de. Les trois premiers ont dit *furieux de liberté*, ou de sa *liberté*, ou de la *liberté*. Le dernier dit : » La populace toujours éfrayée des dangers présens, *furieuse* de ceux qui lui pa-

raissent éloignés. *Hist. des Stuarts.* — Fénelon l'a aussi employé avec ce régime. » Astarbé le vit, l'aima et en devint furieuse. **TÉLEM.** On dit, en devint folle : mais cet illustre Auteur a regardé cette dernière expression comme trop familière, et en a employé une moins usitée, mais plus noble et plus énergique. — *Furieux*, se dit sans régime des noms. Pour les verbes, il régit *de* et l'infinitif ou *que* avec le subjonctif. » Il est *furieux d'avoir manqué son coup.* » Charles *furieux que* toutes ces concessions ne fissent qu'augmenter leurs demandes. *Hist. des St.* — Le régime de l'infinitif s'emploie quand le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase; le régime du subjonctif, quand il ne s'y rapporte pas.

Mettre des armes entre les mains d'un furieux, c'est figurément, donner à un méchant homme ou à un fou des choses dont il abusera pour mal faire, et pour nuire aux autres et à lui-même. — Cette expression peut être employée dans tous les styles, mais avec précaution, dans le style soutenu.

FURIEUSEMENT, avec *furie*. Il est peu usité en ce sens, ou pour mieux dire, il ne l'est point du tout. — Excessivement : » *Furieusement* grand, riche, laid, laide. » Il ment *furieusement*. — On peut dire que plusieurs sont *furieusement* amateurs de *furieux* et *furieusement* : ils les ont sans cesse à la bouche. C'est une mauvaise habitude.

FURONCLE, s. m. Flegmon enflamé et douloureux, qui se termine par un abcès. — On l'appelle vulgairement *clou*.

FURTIF, *IVE*, adj. **FURTIVEMENT**, adv. [l'*f* finale se prononce, l'*i* est long devant l'*e* muet.] *Furtif*, qui se fait en cachette, à la dérobée. — Suivant *La Touche*, il ne se dit guère qu'en Poésie et dans les phrases suivantes : entrer d'un pas *furtif*, de *furtives* amours, des œillades *furtives*. — L'*Acad.* donne les deux derniers exemples sans remarque. — Au *masc.* il suit toujours : au *fém.* il peut précéder.

FURTIVEMENT, à la dérobée. » Entrer *furtivement*. — Il est plus de la prose que de la haute poésie.

FUSEAU, s. m. **FUSÉE**, s. f. [*Fuzo*, 2^e dont. au sing. Ion. au plur. *fuseaux* : *fuzé-e* : 2^e é fer. et long] *Fuseau*, est un petit instrument, dont les femmes se servent pour filer et tordre le fil. » Tourner, remplir, vider le *fuseau*. — On dit, poétiquement,

le *fuseau des Parques.* — En style familier on apèle des jambes grêles, des jambes de *fuseau*, des *fuseaux*.

FUSÉE est, 1^o. Le fil qui est autour du *fuseau*. — On dit, figurément (st. famil.) *achever sa fusée*, terminer sa vie. — *Démêler une fusée*, débrouiller une affaire, une intrigue. » Il n'y a rien à faire que de leur laisser *démêler leur fusée*. **SÈV.** 2^o. Pièce d'artifice, faite avec du carton, rempli de poudre à canon. » La baguette d'une *fusée*. » La *fusée* a crevé. Jeter des *fusées*. *Fusées* volantes. *Fusées* à serpentaux. — 3^o. En termes d'*Horlogerie*, petit cône canelé, autour duquel tourne la chaîne d'une montre.

FUSELIER. Voy. **FUSILIER**.

FUSIBILITÉ, s. fém. **FUSIBLE**, adj. [*Fuzibilité*, *zible*.] *Fusible*, qui peut être fondu. *Fusibilité*, qualité de ce qui est fusible. Tous les métaux sont *fusibles*. » La *fusibilité* de l'or et de l'argent.

FUSIL, s. m. **FUSILIER**, s. m. **FUSILLER**, v. act. [*Fuzi*, *zi-lié*, *zi-glié* : mouillez les *ll* au 3^e.] *Fus il* est, 1^o. Une petite pièce d'acier, avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu. » Pierre à *fusil*, battre le *fusil*. — 2^o. La pièce d'acier qui couvre le bassin de certaines armes à feu. » *Fusil* de pistolet, d'arquebuse. — 3^o. L'arquebuse elle-même, quand elle est à fusil. » Il le tua d'un coup de *fusil*.

REM. *Richelet* met *fusil* ou *fusi*; mais on écrit toujours *fusil*, quoiqu'on ne prononce jamais l'*l*.

FUSILIER, soldat qui a pour arme un fusil. Il ne se dit que de l'infanterie. » Compagnie de *fusiliers*.

Rem. L'*Acad.* ne disait d'abord que *fuselier* : elle a dit ensuite *fusilier*. — *Rich.* écrit l'un et l'autre, et dit : prononcez *fusilier*. Il vaut donc mieux qu'on l'écrive de la sorte; et d'ailleurs, *fusil*, d'où il dérive, doit le faire préférer. — *Ménage* voulait qu'on dit *fuselier* des soldats, et *fusilier* des ouvriers; mais on dit toujours le dernier dans quelque sens qu'on prene ce mot.

FUSILLER, tuer à coups de fusil un soldat condamné à être passé par les armes. » On a *fusillé* trois déserteurs.

FUSION, s. f. [*Fu-zion*.] Fonte, liquéfaction. » La *fusion* des métaux. » Mettre en *fusion*.

FUSSE, **FUSSENT**, imparfait du subjonctif du v. *être*. — Il s'emploie comme adverbialement

adverbialement , à la tête du membre de la phrase ; mais alors est-il indéclinable , ou doit-il suivre le nombre du nom qu'il régit ? Je pencherais pour le 1^{er}. » Qu'ils n'envient pas le sort de ceux qui se distinguent dans le monde par des travaux éclatans ! *Fussent même des travaux utiles à la Religion. P. Grifet* ; c'est-à-dire , quand même *ce seraient des travaux* , etc. J'aimerais mieux dire , *fusse même des travaux* , etc.

FUSTIGATION , s. f. FUSTIGER , v. act. [*Fustigacion* , g^e.] *Fustiger* , battre à coups de fouet. » Il a été condamné à être *fustigé*. » Il faut *le fustiger*. == *Fustigation* , action de fustiger. » La *fustigation* est le supplice des filous.

FUT , préterit du v. être. == *Fut dit* , *fut fait* , aussitôt dit , aussitôt fait. —

• *Fut dit* , *fut fait* , on apporte la fiole. L'Ab. Reyre.

FÛT , s. m. [On prononce le *t* : l'*û* est long.] 1^o. Le bois sur lequel est monté le canon d'un fusil , d'un pistolet. == 2^o. La partie de la colone qui est entre la base et le chapiteau. == 3^o. Le bois du tonneau. » Les vieux *fûts*. » Ce vin sent le *fût* , il a un mauvais goût , qu'il a contracté dans le tonneau.

FUTAIE , s. f. [*Futé* : 2^e l'ouv. et long.] Bois composé de grands arbres. » Bois de *haute futaie*. == L'Acad. dit aussi *une futaie* , *une belle futaie*. Et Mme. Dacier. » Une *futaie* de grands pins , et de hauts chênes.

FUTAILLE , s. f. [Pron. *Futâ-glie* : 2^e lon. 3^e e muet : mouillez les *ll*.] Vaisseau de bois à metre du vin ou d'autres liqueurs. » *Futaille en botte* , les douves et les fonds préparés et non assemblés. *Futaille montée* , qui est reliée. = *Futaille* se prend aussi collectivement , pour signifier une grande quantité de toneaux.

FUTAINÉ , s. f. [*Futène* : 2^e l'ouv. 3^e e muet.] Sorte d'étoffe de coton.

FUTÉ , ÉE , adj. [2^e e fer. long au fém.] Fin , rusé. » Il est bien *futé* : elle est bien *futée*. Il est du style *familier*. == On dit , proverbiallement , *futé merle* , *futé matois* , *futé compère*.

FUTILE , adj. masc. et fém. FUTILITÉ , s. fém. Frivole ; frivolité : » Raisons , discours *futiles*. » La *futilité* de ce raisonnement. Ce livre n'est plein que de *futilités*.

Rem. Ces mots ne sont pas anciens dans

Tom. II.

la langue. L'Auteur des *Réflexions* , etc. dit , à la fin du dernier siècle , qu'un habile Écrivain s'est servi de *futile* , et que cependant il n'est pas usité. Suivant LA TOUCHE , *futilité* ne se dit sérieusement que par les gens du pays latin. Il ajoute pourtant que l'Acad. ne condamne point ces deux mots. Aujourd'hui , ils sont très bien établis : mais il ne sont pas du style familier. On dit , *frivole* , *frivolité* ; et ceux-ci sont de tous les styles.

2^o. *Futile* , en prose , et dans le discours ordinaire , aime à suivre le nom qui se l'associe : en vers et dans le style relevé , il le précède élégamment.

Gardez-vous d'écouter ces *futiles* discours.

3^o. Rousseau , dans une allégorie sur cette pensée : *ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique , où chacun fait ses rôles différens* , applique *futile* aux personnes.

Pour nous , vil peuple , assis aux derniers rangs ,
Troupe *futile* , et des Grands rebutée ,
Par nous d'en bas la pièce est écoutée.
Mais nous payons , utiles Spectateurs ,
Et quand la farce est mal représentée ,
Pour notre argent , nous sifions les Acteurs.

Je crois que *frivole* se dit des personnes et des choses , et que *futile* ne se dit que des choses. On dit , un *homme frivole* : on ne dit pas , un *homme futile*. — *Frivole* même , n'a pas le sens que lui donne Rousseau en cet endroit , où il entend par *troupe futile* , une troupe *vile* et méprisée. == Rousseau de Genève , a dit aussi *futile* des personnes. » Ces vains et *futiles* déclamateurs vont de tous côtés , armés de leurs funestes paradoxes , sapant les fondemens de la Foi , et anéantissant la vertu. *Disc. sur les Sciences*. » Cette éloquence frivole , l'étude et le charme des hommes *futiles*. Ibid.

FUTUR , ÛRE , adj. [2^e lon. au second.] Qui est à venir. == Suivant Vaugelas , cet adjectif est plus de la Poésie que de la bonne prose ; et il n'y a que les Notaires qui s'en servent : les *futurs* époux , les *futurs conjoints* , etc. Mais le P. Bouhours a fort bien remarqué qu'on dit : les présages de sa grandeur *future* , les biens de la vie *future* ; qu'il y a plusieurs autres endroits où on peut l'employer , et qu'il est bon en prose comme en vers. = Ce qui est particulier aux Notaires , et au style familier et plaisant , c'est de l'employer substantivement : *le futur* , *la future*.

Q q

Futur peut se placer devant ou après le substantif, au choix de l'Orateur, guidé par l'oreille et le goût. *Futüre vie*, par exemple, ne serait pas supportable : les *fulüres races* ne vaudrait guère mieux.

Mais si ce qu'aujourd'hui j'écris sans impostures,
Vainquant la nuit des temps, passe aux races fu-
tures.

Gresset.

On peut dire assez indifféremment, les pré-
sages de sa *fulüre* grandeur, ou de sa gran-
deur *fulüre*.

FUTUR, s. masc. Temps des verbes, qui exprime les choses à venir. Je *ferai*, je *dirai*, vous *irez*, il *reviendra*. Nos corps *ressusciteront* au dernier jour. — I. Ce temps n'a aucune difficulté. Il est à remarquer seulement que les étrangers s'en servent quelquefois au lieu du présent du subjonctif. Ils disent, par exemple : « Je ne crois pas que le Roi *fera* la campagne, au lieu de, *fasse* la campagne. Ils sont excusables assurément, puisqu'on dit dans l'affirmative, je crois qu'il *fera*. Ils ignorent seulement que dans la phrase négative, le futur se change en présent du subjonctif après certains verbes. Je *ne crois pas qu'il viène*, et non pas, *qu'il viendra*. Lorsque le sens est interrogatif, on peut mettre l'un et l'autre : *croyez-vous qu'il viène*, ou *qu'il viendra* : le 1^{er} est pourtant le meilleur. * Il est plus étonnant que le Gazetier de Leyde, qui doit savoir sa langue, ait fait une faute si grossière. » *Il n'est pas apärent qu'il se passera rien de considérable*, etc. » *Il n'est pas probable que l'administration actuelle voudra s'y opposer*. — Il faut dire, *qu'il se passe; que l'administration veuille*, etc.

Rem. 1^o. Plusieurs prononcent l'*e* qui est à la dernière syllabe des futurs, comme s'il était ouvert; je *ferai* : pron. *feré*, et non pas *ferè*. Les Poètes le font rimer avec des noms terminés en *ré*.

Pour moi j'obéirai,
Aux ennuis de l'exil mon cœur est préparé.

Gresset.

Quelques-uns écrivent avec un *y* *feray*, et prononcent *ferèi* : d'autres enfin, y ajoutent un *z* *ferèz*, et ils confondent le futur avec le conditionnel, je *ferais*. — Pour la seconde personne du pluriel, il y a des gens qui prononcent aussi mal-à-propos l'*e* ouvert, vous *ferèz*, vous *dirèz*, comme *ferais*, *dirais*. — L'Auteur des *Réflexions*,

etc. dit qu'il faut tenir le milieu entre *ferèz* et *ferais*. Il se trompe, dit *La Touche*, l'*e* est entièrement fermé, suivant la nature du *z*, qui est de rendre fermé l'*e* qui précède.

2^o. Dans les verbes de la 1^{re} conjugaison, l'*e* pénultième du futur est un *e* muet; je *mangerai*, tu *aimeras*; il *passera*, etc. Quelquefois cet *e* muet est précédé d'une voyelle ou diphtongue; il *sacrifiera*, vous *oublierez*, j'*avouerai*, tu *essaieras*, etc. Alors l'*e* muet se perd ordinairement dans la prononciation, et l'on prononce, il *sacrifira*, vous *oublirez*, j'*avouärai*, tu *essaäras*, etc. En voici quelques exemples chez les Poètes. *Cornille*:

Son sang *criera* vengeance.

Que ne *publieront* point l'erreur et l'imposture?
Je n'*oublierai* jamais, etc.

Racine:

Qu'il *s'essaira* sur vous à combattre pour eux
Androm.

Que tout autre que lui me *paierait* de sa tête.
Britan.

Avant la fin du jour vous me *justifierez*.
Bèren.

vous *louerez* mon silence. *Ibid.*

Tu le *nierois* en vain. *Bajaz.*

Je *l'avouèrai* pourtant. *Athalie.*

Parmi ces exemples, il y en a trois qui regardent le conditionnel présent, qui est dans le même cas.

3^o. On se sert souvent du présent pour exprimer un futur : je *reviens* sur mes pas, je *suis* à vous dans l'instant, où *allez-vous* ce soir? etc. c. à d. je *reviendrai*, je *serai*, où *irez-vous*? etc. — On se sert même toujours du présent après la particule *si* : je le *ferai*, *si* je *puis*. — Le prétérit composé ou indéfini s'emploie aussi souvent pour le futur. » *Avez-vous bientôt achevé*? pour, *aurez-vous*, etc. j'*ai fait* dans un moment, au lieu de *j'aurai fait*, etc.

4^o. Le présent de l'infinitif, précédé des verbes *promettre*, *espérer*, *compter*, *s'attendre*, *menacer*, etc. désigne un futur. » Il *promet de venir*, c. à d. *qu'il viendra*. » Il *espère vous contenter*, c. à d. *qu'il vous contentera*, etc.

5^o. Le *fatur* simple a la signification de l'impératif, quand il exprime un commandement ou une défense. » Vous *aimerez* Dieu de tout votre cœur. » Vous ne *mentirez* pas

c'est-à-dire, aimez Dieu, ne mentez pas.

6°. Il y a un tour de phrase assez particulier, où le futur se place à la tête de la phrase devant son nominatif (qui relatif). » *Croira qui voudra l'Historien Capitolin*; et quelques autres Écrivains, qui font aussi danser les éléphants sur la corde.

II. Le futur passé ou antérieur, marque l'avenir, avec rapport au passé. » Quand j'aurai fini mes affaires, je vous irai voir. Dans cette phrase, la fin de mes affaires est encore à venir, mais je la marque comme passée à l'égard de ma visite, qui est aussi à venir. — Ce futur passé s'exprime par le futur des auxiliaires avoir ou être, et le participe passif du verbe. Il se met ordinairement après *dès que*, *aussitôt que*, *après que*, *lors que*, *quand* et autres conjonctions semblables. » *Dès que j'aurai dîné*; *dès que je serai arrivé*, j'irai vous voir. » *Couchez-vous aussitôt que vous aurez soupé*.

III. Il y a un 3^e futur, qu'on peut appeler, antérieur sur-composé, et dont l'usage est assez rare. Ex. » Il sera sans doute sorti, *dès qu'il aura eu achevé* sa lettre. Ce temps est composé du futur antérieur du v. avoir et du participe d'un autre verbe.

FUYARD, s. m. [On ne pron. jamais le d.] Soldat qui s'enfuit du combat. Il se dit ordinairement au pluriel. » *Poursuivre les fuyards*. *Rallier les fuyards*. — Adj. » *Animaux fuyards*, troupes *fuyardes*.

G

G, s. m. [*Gé* suivant l'ancienne, et *ge* suivant la nouvelle méthode.] Septième lettre de l'Alphabet et la cinquième des consonnes. — 1°. Elle a comme le *c* deux sons, un plus rude devant l'*a*, l'*o* et l'*u*; *galant*, *gosier*, *aigu*: c'est le son du *gh* des Italiens; l'autre plus doux devant l'*e* et l'*i*: *génie*, *gibier*: c'est le son de l'*j* consone. — Le son du *g* rude se trouve chez les Allemands dans *gabe*, chez les Anglais dans *give*, chez les Italiens dans *godere*, chez les Espagnols dans *goder*. — Pour le *g* doux, ces peuples n'ont aucun son approchant dans leur langue, et ils ont besoin de l'entendre prononcer, pour comprendre ce que c'est. Les Italiens, en particulier, doivent prendre garde à ne

pas le confondre avec leur *ge*, *gi*, qu'ils prononcent comme s'il était écrit *dge*, *dgi*.

— Quand il faut prononcer le *g* devant *a*, *o*, *u*, comme on le prononce devant *e* et *i*, on met un *e* entre le *g* et ces voyelles: *mangea*, *geolier*, *gageure*. Alors l'*e* est entièrement muet, et ne se prononce point: *manja*, *jolié*, *gajtre*. — De même, pour donner au *g*, devant l'*e* et l'*i*, le même son qu'il a devant *a*, *o*, *u*, on met un *u* après le *g*, *guérir*, *guépe*, *guimpe*. Mais cet *u* est muet, et ne se prononce point: *ghéri*, *ghépe*, *gheinpe*.

2°. Le *g* devant *n* a un son particulier, qui répond au *n* des Espagnols. *Magnanime*, *règne*, *dignité*, *ignorance*. C'est comme si l'on écrivait *ma-ignanime*, *reigne*, etc. mais cet *i* ajouté n'exprime pas encore tout le son de ce *g mouillé*: il faut l'entendre prononcer. — Les Allemands n'ont point de son pareil dans leur langue, mais le mot Anglais *minion*, l'Italien *guadagnare*, l'Espagnol *dona* l'expriment parfaitement. —

Toutes les prononciations du *g* se trouvent renfermées dans le mot *gagnage*. On y trouve le son du *g* rude dans la 1^{re} syllabe *ga*, le son du *g* doux dans la dernière *ge*, et le son du *gn* mouillé dans la 2^d *gna*.

* Quelques Gramairiens disent, et nous l'avons dit nous-mêmes dans le *Dict. Gram.* que dans *signer*, *assigner* on ne fait pas sentir le *g*, et qu'on prononce *siné*, *assiné*. M. de Wailly croit que cette prononciation est vicieuse, et il s'appuie de l'autorité de l'*Acad.* qui dit dans son Dictionnaire, que le *g* ne se prononce pas dans *signer*, *ruban*, qui est dans un livre, et ne fait pas la même remarque pour *signer* et *assigner*. » M. de Wailly a raison. Il n'y a que quelques bégueules précieuses qui disent *siné*, *assiné*. MARIN.

3°. Le *g* étant après la voyelle, dans la même syllabe, a toujours le son rude. *Augmenter*, *suggérer*: pron. *og-manté*, *sug-géré*.

4°. Il y a très-peu de mots qui finissent par un *g*, et on peut les réduire à ceux-ci. *Joug*, *étang*, *rang*, *sang*, *long*, *vingt*, *doigt*, *legs*, *coing*, *poing*, *bourg*. Le dernier est le seul où le *g* se prononce comme le *c* final, ou le *k*: *bourk*: encore ne se prononce-t-il pas dans son composé *sau-bourg*. Dans *étang*, il ne se prononce jamais, même devant les voyelles. On ne le fait presque pas sentir dans *rang*; et quant aux

mots *sang* et *long*, on ne les prononce que quand le 1^{er} est suivi d'un adjectif, et le 2^d d'un substantif commençant par une voyelle : alors, il prend le son du *k* ; *sang échauffé* ; *long été* : pron. *san-kéchofé*, *lon-kété*. Il a ce même son dans la 1^{re} syllabe de *gangrène* ; qu'on prononce *kangrène*. — Dans *vingt*, *doigt*, *legs*, *poing*, il ne s'y prononce en aucune occasion, et il y est parfaitement oisieux. L'Abé Regnier Desmarais y ajoute *loing*, qu'on écrivait de son temps avec un *g*.

GABARI, ou **GABARIT**, s. m. [Le 1^{er} est le meilleur : car, puisque le *t* ne se prononce jamais, pourquoi l'écrire ?] C'est, proprement, le modèle de construction d'un vaisseau. » *Le gabari d'un vaisseau*. » Un navire d'un tel *gabari*. — Dans les ports de mer, où ce mot est fort connu, on l'emploie figurément. On dira d'un bureau, d'une comode, etc. qu'ils sont d'un joli *gabari*. Dans les autres villes, et sur-tout dans la capitale, on trouverait cette métaphore ridicule, et plusieurs ne la comprendraient pas.

GABATINE, s. f. Il ne se dit que dans cette phrase proverbiale, *doner de la gabatine à . . .* Tromper, en faire accroire.

GABELER, v. act. **GABELEUR**, s. m. **GABELLE**, s. f. [2^e e muet aux 2 prem. e moy. au 3^e.] *Gabelle* est le grenier où l'on vend le sel. *Frauder la gabelle*, faire quelque fraude pour ne point payer les droits du sel. Au fig. (style famil.) Se dispenser par adresse d'une chose que tout le monde fait. — *Gabeler*, c'est faire sécher le sel dans les greniers de la gabelle. — *Gabeleur*, homme employé dans la gabelle.

GABION, s. m. **GABIONER**, v. a. [*Gabion*, *bio-né*.] *Gabion* est une espèce de panier qu'on remplit de terre, et dont on se sert dans les sièges pour couvrir les travailleurs, les soldats, etc. Faire, dresser, remplir, poser des *gabions*. — *Gabioner*, couvrir avec des *gabions*.

GÂCHE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Pièce de fer percée, dans laquelle entre le pêne d'une serrure.

GÂCHER, v. a. **GÂCHEUX**, **EÛSE**, adj. **GÂCHIS**, s. m. [*Gâché*, *ché*, *ché-ze*, *chi*.] *Gâcher*, détremper, délayer, en parlant du plâtre, du mortier. — *Gâcheux*, bourbeux. » Chemin *gâcheux* : terres *gâchées*. — *Gâchis*, saleté causée par quelque li-

quide. » Le dégel cause bien du *gâchis*, un grand *gâchis*.

GADOUARD, s. m. **GADOÛE**, s. f. [2^e lon. au 2^d. *ga-dou-ar*, *ga-doû-e*.] *Gadoûe*, matière fécale qu'on tire d'une fosse d'aisance. *Gadouard*, celui qui la tire et la transporte.

GAFFE ou **GAFE**, s. f. **GAFFER**, v. a. Le 1^{er} se dit d'une perche avec un croc de fer à deux branches, dont l'une est droite et l'autre courbe. Le 2^d se dit de l'action d'acrocher avec une *gafe*.

GAGE, s. m. **GAGER**, v. a. et n. **GAGEUR**, **EÛSE**, s. m. et f. **GAGEURE**, s. f. [*Gaje*, *je*, *jeur*, *jeû-ze*, *jûre* : 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d, lon. aux 3 derniers.] *Gage*, est, 1^o. ce qu'on met entre les mains de quelqu'un, pour sûreté d'une dette. » Mettre en *gage*, prendre en *gage*. Donner, laisser, prendre des *gages*. Prêter sur *gages*. — 2^o. Assurance, preuve : » *Gage de l'amitié*, de la fidélité. — 3^o. Ce que l'on dépose en main tierce ; pour être donné à celui en faveur de qui est la vérité ou la justice, dans une contestation privée. » Mettons des *gages* entre les mains de quelqu'un. — 4^o. Au pluriel, Salaire des domestiques. » Gagner de gros *gages*. Être aux *gages de*, etc. — 5^o. Le paiement que le Roi donne aux Officiers de sa Maison, de Justice, de Finance, etc.

Rem. Du tems de *Th. Corneille*, il y avait des Dames, qui faisaient ce mot fém. et disaient, en parlant d'un domestique, je lui done de grosses *gages*. Il y a peut-être des personnes dans les Provinces, qui le disent encore, et qu'il faut avertir de dire de gros *gages*.

Être aux *gages de* . . . n'est pas du beau style. *Rousseau* l'a employé au fig. mais c'est dans un style demi-marotique. Il dit de la raison.

C'est un sophiste qui nous joue,
Un vil complaisant, qui se loue
A tous les fous de l'univers,
Qui, s'habillant du nom de sages,
La tiennent sans cesse à leurs gages,
Pour autoriser leurs travers.

Laisser en gage, et *laisser pour gage*, ont des sens diférens. L'un se dit, quand on veut retirer dans la suite le *gage*, en payant la somme empruntée ; l'autre, quand on abandonne le *gage*. » L'homme à qui est cet habit, me l'a laissé pour *gage*, à cause qu'il

n'a pas pu me payer l'avance que je lui en ai faite. *Mariv.* — On dit, en ce sens, dans le st. badin ou moqueur, *demeurer pour les gages.* » C'en sera une bien dure (nécessité) de *demeurer* en Provence pour les gages, quand vous verrez partir M. de Senneterre pour Paris. *Sév.* — On le dit aussi de ceux, qui ont été tués ou pris en quelque combat, d'où les autres se sont sauvés; et moins sérieusement, de ceux qui sont retenus dans un cabaret pour payer pour eux, et pour les autres qui se sont échapés. » Ils sont *demeurés pour les gages.* — Être *cassé aux gages*, (st. prov.) c'est être renvoyé, disgracié, privé d'un emploi.

GAGER, 1°. Parier, convenir avec quelqu'un sur une contestation, que celui des deux qui sera condamné payera à l'autre une telle somme. Il est actif. » Je *gagerais vingt pistoles, que, etc.* ou neutre: je *gige que cela est.* » *Gager avec ou contre* quelqu'un. — On dit proverbiallement, *je gage ma vie, ou ma tête à couper*, et quelquefois on répond: *c'est la gageure d'un fou.* — Il régit *de* et l'infinitif, ou la conjonction *que* avec l'indicatif: Je *gage de le faire*, ou *que je le ferai.* *Mme. de Sév.* l'emploie fort plaisamment. » Vous voudriez que Pauline fût parfaite. *Avoit-elle gagé de l'être* au sortir du couvent? — 2°. Donner des gages. » Je *l'ai gagé* pour cela.

GAGEUR, **GAGEÛSE**, celui, celle qui gage, ou qui est dans l'habitude de gager souvent. » *Le Gageur, la Gageuse.* » C'est un grand *gageur*, une grande *gageuse.*

GAGEÛRE, est 1°. Promesse que les personnes, qui gagent, se font réciproquement de payer ce dont elles conviennent. Faire une *gageure.* Faire *gageure*, ou la *gageure que*, etc. Perdre une *gageure* ou la *gageure.* — 2°. La chose gagée. » Voilà la *gageure* que je vous dois: Payez-moi *ma gageure.* — *Soutenir la gageure*, c'est persévérer dans une entreprise, dans une opinion où l'on s'est engagé. Cette expression n'est que du st. fam. » On ne croit pas que la place (de Philisbourg) dure long-tems. Le Gouverneur, et celui qui comandoit à sa place étant pris et mort, on espère que personne ne voudra *soutenir une si mauvaise gageure.* *Sév.* Cela est excellent dans une lettre, mais dans un sermon, l'expression est trop familière. » A l'exception de deux ou trois malheureux, qui sont regardés comme les héros du li-

bertinage, pour avoir *soutenu*, dit-on, la *gageure* jusqu'au bout. . . . tous les autres communément n'ont-ils pas eu recours aux remèdes de l'Église. *La Rue, Voy. GAGNER.*

GAGISTE, s. m. Celui qui est gagé de quelqu'un pour rendre quelques services, sans être son domestique.

GAGNAGE, s. m. [Mouillez le *g* devant l'*n.*] Lieu où vont paître les troupeaux et les bêtes fauves. » Il y a de beaux *gagnages* dans ce pays. » Les bêtes reviennent du *gagnage.*

GAGNANT, s. m. [1^{re} lon. Mouillez le *gn.*] Celui qui gagne au jeu, ou à une loterie. Il ne se dit qu'au pluriel. » Il est du nombre des *gagnans.* » *Les gagnans* et les perdans. On ne dit pas, *un gagnant*, mais *un des gagnans.* — Quelques Auteurs l'ont employé adjectivement dans le sens de *séduisant, insinuant.* » Don Sanche étoit d'un caractère fier. . . Mais quand il vouloit, il étoit *gagnant.* *P. d'Orl.* » Toujours *gagnant*, toujours bon. *P. Bretonneau.* » Un air modeste, affable, gracieux et *gagnant.* *Let. Édif.* — Cet adjectif n'est pas admis par l'usage.

GAGNE. Il ne se dit pas tout seul, mais il se joint à d'autres mots, avec lesquels il forme des substantifs; tous du genre masc. — *Gagne-Denier*, *Porte-faix*, *Porteur d'eau*, etc. — *Gagne-pain*, ce qui fait subsister quelqu'un, ce qui lui fait gagner sa vie. » C'est *mon gagne-pain.* — *Gagne-petit*, *Remouleur*, celui, dont le métier est d'aler dans les rues, pour émoudre des couteaux, des ciseaux, etc.

GAGNER, v. act. [1^{re} lon. Mouillez le *g* devant l'*n.*] 1°. Faire un gain, tirer un profit. » Un bon Ouvrier *gagne* quarante ou cinquante sous par jour. » Il a *beaucoup gagné* dans le comerce, au jeu, etc. » *Gagner sa vie à filer*, etc. — 2°. Avec la prép. *sur*: obtenir quelque chose de quelqu'un par persuasion ou par prière, etc. » Je n'ai rien pu *gagner sur* lui. » *Gagnez cela sur* vous, faites-vous cette violence. » Dans l'observation de la (Loi de Dieu) il faut à toute heure, prendre et *gagner sur* soi, pour lui être fidèle. *Segaud.* — 3°. Figurement, Acquérir: » *gagner le cœur, l'amitié, l'affection, l'estime, les bones grâces, les suffrages, les voix.* » *Gagner les âmes à Dieu.* » *Gagner* quelqu'un à la Religion, à l'État. — 4°. Mériter. » Si j'ai quelque avan-

370
tage, je l'ai bien gagné. — 5°. Corrompre. » Il gagna ses gardes. — 6°. Parvenir. » Gagner le grand chemin, le gîte, le logis. * La gangrène a gagné le dedans. » L'esprit a gagné l'État : il a fallu donner une Académie à chaque Province; bientôt chaque Bourgade aura la siène. Coyer. — 6°. V. n. Faire progrès. » Le feu a gagné jusqu'au toit.

Non : c'est un des travers qu'on doit moins épargner :

Il n'est pas fort comun, mais il pourroit gagner.
La Chaussée.

— 7°. Il entre dans plusieurs expressions. — Gagner le Jubilé, les Indulgences; mériter les grâces que Dieu y a attachées. — Gagner temps ou du temps. Le 1^{er} se dit quand on veut avancer; le 2^d, quand on veut différer. » Écrivez par ce Courrier, pour gagner temps. » Il fit mille chicanes, pour gagner du temps. — L'Acad. dit aussi : Gagner temps; dans cette 2^d. acception; mais, gagner du temps, est plus conforme à l'usage. — Gagner chemin ou pays, avancer, faire du chemin. — Gagner le devant ou les devans : le 1^{er} est meilleur au propre, et le 2^d au fig. Voy. DEVANT. — st. prov. Gagner au pied, (et non pas du pied, comme disent quelques-uns.) Gagner la guérite, ou le haut, ou les champs, ou le taillis, s'enfuit. — Fig. Gagner le dessus, prendre, avoir l'avantage. — Gagner la gageure, venir à bout de ce qu'on a entrepris. — En termes de Marine, gagner le vent, prendre le dessus du vent. — En st. fam. Gagner la main, ou gagner quelqu'un de la main, le prévenir. On dit aussi, et mieux, le gagner de vitesse. — La nuit nous gagne, elle approche. » La famine gagne : je commence à avoir faim. — Je vous done gagné : je quite la partie; je reconois que vous avez gagné. — Croire avoir ville gagnée. Croire mal-à-propos avoir remporté l'avantage. — Crier ville gagnée, crier qu'on a remporté le prix.

Rem. 1°. On écrivoit autrefois gaigner, mais cette orthographe est contraire à la prononciation; car alors il faudroit prononcer guegné : on croyoit l'i nécessaire, pour marquer le gn mouillé. Ainsi, l'on écrivoit montaigne, campagne, etc.

2°. Gagner, a beaucoup plus d'étendue qu'acquérir. On dit, gagner un procès, une bataille, et l'on ne pourroit pas dire acquérir

dans ce sens-là. On ne dit pas pourtant gagner un combat. L'Acad. aprouva la critique de Scudéri, qui avait repris dans le Cid.

Le Prince pour essai de générosités,
Gagneroit des combats marchant à mes côtés.

— On dit aussi gagner, et non pas acquérir un rhûme, une fluxion, une pleurésie, etc.

3°. Gagner, neutre, appliqué aux personnes et aux choses, régit à devant l'infinif, » Cet homme gagne beaucoup à être connu, » Les habits ne gagnent rien à être trop long-temps enfermés, etc. » Que gagnerions-nous d'avoir mille tyrans, au lieu d'un maître. Anon. Dans cette phrase, de vaut mieux que à, pour éviter l'hiatus de, à avoir, etc.

4°. Gagner sur soi, régit de et l'infinif, » Maurice s'étoit familiarisé avec l'idée d'une Couronne, et il ne sut pas gagner sur soi de pouvoir s'en passer. Rayn.

5°. Gagner ses Pâques, est un gasconisme. On dit, gagner les Indulgences, et faire ses Pâques. Gasc. Corr.

GÂGNEUR, s. m. Il n'est bon que dans le style burlesque. » Ce gagueur de tant de batailles. VOIT.

GAGUI, s. f. [Gaghi : l'u est muet : il n'est là que pour doner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'i.] En style familier et badin, on apèle grosse gagui une fille ou femme qui a beaucoup d'embonpoint et beaucoup d'enjouement. C'est tout l'emploi de ce mot.

GAI, GAIE, adj. GAIEMENT, adv. GAÏETÉ, s. f. [Ghè, ghé, ghéman, ghété : 1^{re} è moy. au 1^{er}, plus ouvert et long aux 3 autres, dont l'e muet ne se prononce pas. On pourroit écrire galment, gaité, et plusieurs l'écrivent de même, sur-tout les Poètes.

Jadis nous étions gais et d'une gaité folle.

Barthe.

— On écrivoit anciennement guay : l'u est inutile et l'y aussi : on les a supprimés. 1°. En parlant des personnes, joyeux. » Homme gai, fort gai, et des choses, qui ont raport à la personne; visage gai : esprit gai : mine, humeur gaie. Voy. GAILLARD. — 2°. Ce qui réjouit. » Air gai; chanson, couleur gaie. — 3°. Il a divers sens, suivant les mots auxquels il s'alie : chambre gaie, qui est claire et en bel aspect. — Verd gai, qui n'est pas foncé. — Avoir le vin gai, être de belle humeur, quand on a un peu bu. — Gai, adv. » Allons gai. — Voy. ENJOÛÉ et GAILLARD.

GAIETÉ, 1°. Joie, belle humeur: » Avoir de la gaieté. » Il a perdu toute sa gaieté. » Il a beaucoup de gaieté dans l'esprit. — Il a de la gaieté dans son style, ou son style est plein de gaieté: il écrit d'une manière agréable et enjouée. — Ce cheval a de la gaieté, il a du feu, de la vivacité. — 2°. Parole ou action folâtre des jeunes gens. On dit, pour les excuser. Ce n'est qu'une gaieté: ce sont de petites gaietés.

De gaieté de cœur: expression adverbiale. De propôs délibéré. » Il m'a insulté de gaieté de cœur. » Pourquoi troubler de gaieté de cœur l'esprit et la fortune de cette personne, etc. Sév.

GAIEMENT, avec gaieté, joyeusement. » Vivre, aler gaiement. — De bon cœur. » Ces troupes alaient gaiement au combat. — Aller gaiement, aler bon train.

GAILLARD, ARDE, adj. **GAILLARDEMENT**, adv. **GAILLARDEISE**, s. f. [Ga-gliar, arde, deman, dize: 3^e e muet au 2d et au 3^e, lon. au 4^e: dans la 1^{re} ai n'a pas le son d'e; mais l'a y conserve son propre son, et l'i n'est là que pour faire mouiller les ll;] 1°. Gaillard, gai. (Synon.) Le 1^{er} moins usité que le 2d, présente l'idée de la gaieté, jointe à celle de la bouffonnerie. » Un propôs gaillard est toujours gai: un propôs gai n'est pas toujours gaillard, *Beauzée*, syn. — Cette remarque n'est juste qu'en parlant des discours: conte gaillard, chanson gaillarde, un peu libre. » Il y a dans ce livre des endroits un peu trop gaillards. **BUSSI-RABUTIN**. Mais en parlant des personnes, gaillard anonce une gaité extrême, mais l'idée de bouffonnerie n'y est pas toujours attachée. L'Acad. le définit, joyeux avec démonstration. » Il est toujours gaillard: il a l'humeur gaillarde. — 2°. Il signifie quelquefois évaporé. » Il est un peu gaillard. — 3°. Qui est entre deux vins. » Il sortit de ce festin bien gaillard, un peu gaillard. — 4°. En parlant des choses, hardi, extraordinaire. » Il a ataqué lui seul six hommes l'épée à la main: le coup est gaillard, l'action est gaillarde. — 5°. Substantif. » C'est un gaillard, c'est une gaillarde. Au fém. Il se prend en mauvaise part, pour signifier une femme trop libre, peu scrupuleuse.

Rem. Le peuple, en certaines Provinces, donne au mot gaillard le sens, qui se porte bien, et Molière l'emploie dans son *Étourdi* qu'il avait composé en Languedoc, et lui donne

cette signification. On la trouve aussi dans le *Dict. de Trév.* Mais les exemples qu'on y cite, montrent qu'il ne se dit pas tout seul dans cette acception. » Il est frais et gaillard pour son âge. » Il est gaillard de corps et d'esprit. *B. Rabut.* — L'Acad. dit aussi, Gaillard, sain et délibéré. » Un jeune homme gaillard et dispôs: » Il se porte bien maintenant, il est gaillard.

GAILLARD, s. m. Terme de Marine. Élévation, qui est sur le tillac du vaisseau, à la poupe et à la proue.

GAILLARDE, s. f. Caractère d'imprimerie, qui est entre le petit romain et le petit texte.

GAILLARDEMENT, adv. [Ga-gliar-deman: 3^e e muet.] 1°. Joyeusement. » Vivre gaillardement. — 2°. Hardiment, témérairement. » Il a fait cela un peu trop gaillardement.

GAIN, s. m. [Ghein.] Profit, lucre. » Grand ou petit gain. Tirer du gain de... Vivre de son gain. » Être âpre au gain: l'amour, le desir, l'avidité du gain. — Se retirer sur son gain, quitter le jeu, dans le tems qu'on gagne. — Le gain de la bataille se dit au propre, comme aussi le gain du combat, et on le dit au figuré de l'heureux succès d'une affaire. — Gain de cause, se dit proprement des procès et figurément des disputes.

GAÏNE, s. f. **GAÏNIER**, s. m. [Gaïne, nié: 1^{re} e ouv. et long: 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d: l'Acad. écrit ces deux mots sans accent.] Étui de couteau. Faiseur de gaïnes.

GALA, s. m. Au propre, c'est un mot de gazettes: dans plusieurs cours, il signifie, fête, réjouissance. On le dit par extension dans le style badin des festins chez les particuliers. » Il y a aujourd'hui grand gala chez Mr. un tel. » Pour ce gala champêtre (de la Rosière) il faut quantité de flans, de fromages, du pain et du cidre à proportion.

GALAMMENT, adv. **GALANT**, ANTE, adj. **GALANTERIE**, s. f. [Galaman, lan, lente, lanterie: 2^e lon. excepté au 1^{er}.] Galamment, 1°. De bone grâce. » Il a fait galamment ce dont je l'avais prié. — 2°. D'une manière galante, de bon goût. » Écrite, s'habiller galamment. — 3°. Adroitement, finement. » Il a mené galamment cette affaire.

GALANT, en parlant des personnes a un sens différent, suivant qu'il est placé devant ou après le substantif. Un galant homme, est un

homme honnête, juste, raisonnable, d'un bon comerce : » L'idée d'un galant homme est incompatible avec l'idée d'un homme sans honneur et sans probité. MARIN. L'homme Aimable. Un homme galant est un homme qui fait la cour aux dames. — Il a un autre sens au fem. Une femme galante et une femme qui a des intrigues, et qui ne se conduit pas régulièrement. Voy. plus bas, après Galanterie. — En parlant des choses, ou il a ce 2d sens; l'esprit galant, l'humeur galante, les manières galantes, discours, style galant; ou il signifie, agréable, de bon goût. » Habit galant : fête galante, encore plus que magnifique.

GALANT, s. m. Amant, amoureux. Acad. Il n'a ce sens que quand on parle indéfiniment, ou pour critiquer, ou pour se moquer. » C'est le galant de toutes les dames, un galant banal. Hors de là, on dit amant. » Une femme qui n'a qu'un galant croit n'être point coquette : celle qui a plusieurs galans croit n'être que coquette. La Bruy. On dirait aujourd'hui amant. — Le peuple dit encore galant, et c'est ainsi qu'il faut le faire parler. — Galant, subst. a encore un autre sens : on dit le galant, c'est un galant, comme on dit, le drôle, c'est un drôle : mais il n'est que du style familier. M. Garnier, (Hist. de Fr.) dit de Borgia. » Telle était l'équipage du galant. Cela est peu digne du style de l'Histoire.

Rem. Quelques Écrivains et l'Ab. Du Bos entr'autres disent galand avec un d à la fin, et La Fontaine a dit galande au fem. Fable de la Belette.

La Galande fit chère lie.

Mangea, rongea, dieu sait la vie.

Et dans celle de la Grenouille.

Déjà dans son esprit la galande le croqua.

Mais puisqu'on dit galanterie, galantiser et non pas galanderie, galandiser, l'analogie demande qu'on écrive galant, galante et non pas galand, galande.

GALANTERIE, est 1°. Agrément, politesse dans l'esprit et dans les manières. » Cet homme met de la galanterie dans tout ce qu'il fait, dans tout ce qu'il dit. — 2°. Politesse auprès des dames. » Il s'adonne à la galanterie : il fait profession de galanterie. — 3°. Commerce amoureux et criminel. » Elle a eu une galanterie, plusieurs galanteries. ACAD. = Coquetterie, galanterie. (Synon.) La coquetterie cherche à faire naître des desirs, la

galanterie à satisfaire les siens. Beauzée. — La coquetterie est un dérèglement de l'esprit : la galanterie est un vice de complexion. » Une femme galante veut qu'on l'aime et qu'on réponde à ses desirs : il suffit à la coquette d'être trouvée aimable et de passer pour belle. La première va sans cesse d'un engagement à l'autre : la seconde, sans vouloir s'engager, cherche sans cesse à séduire. Ce qui domine dans l'une, est la passion, le plaisir ou l'intérêt ; et dans l'autre, c'est la vanité, la légèreté, la fausseté. La Bruyère. Encycl. = 4°. Petit présent. » Il lui fait tous les jours quelque nouvelle galanterie. » Vous prisez trop un don si léger, ce n'est qu'une galanterie. — 5°. Action équivoque, et que l'on veut excuser. » Ce n'est, dit-on, qu'une pure galanterie.

GALANTISER, v. act. Il est vieux, et ne peut plus être employé que dans le bas comique. » Galantiser les dames. On dit sérieusement, faire le galant auprès d'elles, ou leur faire la cour. Celui-ci est plus honnête, l'autre est plus du style badin ou critique.

GALBANUM, s. m. [On pron. galbanon.] Espèce de gomme tirée d'une plante. — On dit, proverbiallement, donner du galbanum, tromper par de fausses promesses.

GALE, s. f. Sorte d'humeur, qui paraît sur la peau, et qui cause une grande démangeaison.

GALÉACE ou GALÉASSE, s. f. [2^e é fer. dern. e muet : Richelet met les deux. L'Acad. ne met que le 1^{er}. Trév. renvoie aussi du 2d au 1^{er}.] Grosse galère.

GALEFRETIER, s. m. [2^e et 3^e e muet : 4^e é fer.] Terme de mépris, bas et populaire. Homme de néant et sans bien. » Il est fait comme un galefretier. » Ce n'est qu'un galefretier.

GALÉNIQUE, adj. [Galénique : 2^e é fer. dern. e muet.] Méthode galénique. Manière de traiter les maladies suivant les principes de Galien, fameux Médecin, qui vivait dans le 2^e siècle. — En plaisantant, docteur galénique, Médecin.

Certain ivrogne, après maint long repâs
Tombe malade. Un docteur galénique
Fut apelé, etc.

Rouss.

GALÉNISME, s. m. GALÉNISTE, s. m. Le 1^{er} se dit de la doctrine et de l'école de Galien ; le 2d de ceux qui y sont attachés.

GALÈRE, s. f. [2^e é moy. et long. 3^e e muet.]

muet.] 1°. Bâtiment de mer long et de bas bord, qui va ordinairement à rames et quelquefois à voiles. — 2°. Il se prend pour la peine de ceux, qui sont condamnés à ramer sur les galères. » Condamner aux galères. — Par extension, on le dit d'autres châtimens, où les condamnés sont mis à la chaîne, et employés aux travaux publics. On ne fusille plus les déserteurs, on les condamne aux galères de terre.

On dit, proverbiallement, *vogue la galère*, arrivera ce qui pourra. » Nous avons besoin de quelque événement, comme vous dites, aux dépens de qui il appartiendra. Puisque ce ne peut-être la mort de M. de Turenne, *vogue la galère*. SÉV. — Qu'alloit-il faire dans cette galère? Pourquoi alait-il là? Pourquoi faisait-il cela? On doit cette expression à Molière, qui l'a employée dans les *Fourberies de Scapin*: elle est devenue proverbe. » Pourquoi son mari ne demuroit-il pas paisiblement chez lui? Qu'alloit-il faire dans cette maudite galère. SÉV.

GALERIE, s. f. [2° e dern. e muet, 3° lon.] 1°. Pièce d'un bâtiment, beaucoup plus longue que large, où l'on peut se promener à couvert. — 2°. Corridor, qui sert à la communication des appartemens. — 3°. Allée longue et couverte dans un jeu de païme, d'où l'on regarde les joueurs. Il se dit aussi de ceux qui les regardent. » La galerie a jugé que. . . — 4°. Le travail que font les assiégeans pour s'aprocher d'une place, à couvert de la mousqueterie. On le dit aussi de ceux qui travaillent aux mines, et des routes qu'ils pratiquent sous terre.

On dit figurément d'un discours, d'une Histoire, où il y a beaucoup de portraits des principaux personages dont on y parle, que c'est une *galerie de portraits*. C'est un bien mauvais goût de les trop multiplier. — Être sur la galerie. (n°. 3°.) n'être pas intéressé dans un événement, dans une affaire, dont on parle. — On apèle les *galeries* d'un homme, les lieux où il va souvent. » Ce sont là ses *galeries*.

GALÉRIEN, s. m. [2° e fer. ien n'y a pas le son d'ian.] Celui, qui est condamné aux galères. Forçat.

GALET, s. m. [Galè: 2° e moy.] 1°. Cail- lous polis et plats, que la mer pousse sur quelques plages. — C'est un terme collectif. » Se promener sur le *galet*. » Échouer sur le *g. let*. — 2°. Jeu, où l'on pousse une

espèce de palet sur une longue table: » Jouer au *galet*.

GALETÂS, s. m. [2° e muet, 3° lon. On ne prononce point l's.] Logement qui est au plus haut étage de la maison. » Être logé au *galeiâs*. — Par extension, logement pauvre et mal en ordre. » Il est logé dans un vrai *galeiâs*.

GALETTE, s. f. [Galète: 2° e moy. 3° e muet.] Espèce de gâteau plat. — Dans quelques villes maritimes, on donne ce nom au biscuit.

GALEUX, EÛSE, adj. [Ga-lob, lob-ze: 2° lon.] Qui a la gale. » Chien *galeux*. Brebis *galeuse*. — Voy. BREBIS — On dit, proverbiallement, *qui se sent galeux, qu'il se grate, ou qui se sent morveux, qu'il se mouche*, quand quelqu'un se plaint de ce que l'on l'accuse sourdement, de ce dont il est coupable en effet. Cette expression est un peu basse.

GALIMAFRÉE, s. f. [pénult. e fer. et lang. dern. e muet.] Fricassée de restes de viande.

GALIMATHIÂS, s. m. [Galima-tid: dern. lon. — L'Acad. Trév. Rich. l'écrivent sans h: cette h paraît pourtant nécessaire comme dans *apathie*, pour qu'on ne prononce pas *galimacia*, *apacie*.] Discours embrouillé et contus. » Un *galimathiâs* pompeux. — Les phrases longues et *louches*, c. à. d. dont les différens membres n'ont pas de liaison entr'eux; la mauvaise construction des mots, qui les composent; l'assemblage des termes, qui ne sont guère faits l'un pour l'autre; l'emploi peu régulier des pronoms relatifs sont autant de causes du *galimathias*. Une construction nette et régulière; la propriété des termes; le soin de couper les phrases trop longues; l'attention à ne pas prodiguer les *que* et les *qui*, et à les placer à propos, en sont les remèdes. — Voici un exemple remarquable de *galimathias*. * Mascarou, parlant de la bataille de Rocroi (dans l'Or. Fun. d'Anne d'Autriche.) » On demande, dit-il, si ce jour fut le dernier miracle de la vie du père, ou le premier de la vie du fils. . . Tenons le milieu et disons, . . (C'est ici où commence le *galimathias*) que comme le sang du père uni au fils fait son courage, le fils vivant, par sa force, anime la mort du père et que par des communications réciproques, si le roi vivant s'enrichit des victoires du roi mort, le roi mort avoit triomphé dans ses

ces par la félicité et le courage de son fils. — Après cette période, on est tenté de dire comme Molière : et voilà justement pourquoi votre fille est muette.

Boileau apelaient *galimathias simple*, ce qu'un Auteur entendait, mais ce que les autres ne pouvaient comprendre, et *galimathias double*, ce qui était également inintelligible, et pour le lecteur et pour l'Auteur lui-même. *Ann. Litt.* — Dans une note sur *Longin*, il emploie *galimathias* adjectivement. » Comme ces vers étaient déjà fort *galimathias* d'eux-mêmes; ils le sont devenus encore davantage par la perte de ceux, qui les précédoient.

GALION, s. m. **GALIOTE**, s. f. Le 1^{er} se dit d'un grand vaisseau qu'on emploie à faire le voyage d'Espagne aux Indes occidentales; le 2^d, d'une espèce de petite galère. — *Galiote à bombes*, est un bâtiment de moyenne grandeur, mais très-fort de bois, d'où l'on tire des bombes sur mer. — Sur les rivières on apèle *galiote* un long bateau couvert, dont on se sert pour voyager.

GALLICAN, ANE, adj. **GALLICISME**, s. m. [on prononce les 2 l, sans les mouiller] *Gallican*. (En parlant du rit, de l'église de France.) » Le rit *Gallican*; les libertés de l'Église *Gallicane*. — *Gallicisme*, est 1^o. Une construction propre de la langue française; on dit : *il vient de faire; il va venir*, sont des gallicismes. — 2^o. Façon de parler propre de la langue française, transportée dans une autre langue. » Cette traduction est pleine de gallicismes.

GALOCHE, s. f. Chaussure de cuir, qu'on porte par dessous les souliers, pour se garantir de l'humidité. — En style proverbial, *menton de galoche*, menton long, pointu et recourbé.

GALON, s. m. **GALONNER**, ou **GALONER**, v. act. [3^e é fer. au 2^d.] *Galon*, est un tissu d'or, d'argent, de soie, de fil, de laine, etc. qui a plus de corps qu'un simple ruban. » *Habit chamarré de Galon*. — *Galoner*, orner ou border de galon. » *Galoner un habit*. — Il se dit surtout adjectivement au participe, et des habits et des personnes. » *Habit galonné*, homme tout galonné.

GALOP, s. m. **GALOPADE**, s. f. **GALOPER**, v. n. [Dans le 1^{er} le p ne se prononce jamais,] *Galop*, est l'allure d'un cheval qui court. » Le petit, le grand *galop*. » *Aler le galop* : mettre un cheval au galop; revenir

au galop. En parlant d'un cheval, prendre le galop, se mettre au galop. — On dit, proverbialement, *s'en aler le grand galop* : on sous entend vers le tombeau. — Si on ajoute vers l'Hôpital, on veut dire qu'on sera bientôt ruiné. — *Courir le grand galop*. (st. fig. famil.) » Il est vrai que votre enfant est un bon grôs garçon, mais il n'est point noir comme Boufflers. Je ne puis souffrir cette comparaison, si ce n'est à courir le grand galop dans le chemin de la fortune.

GALOPADE, est 1^o. Action de Galoper. » Ce cheval a la galopade fort belle. — 2^o. Espace qu'on court en galopant. » D'ici-là il n'y a qu'une galopade.

GALOPER, aller le galop. Il se dit du cheval, et du cavalier. » Ce cheval galope bien, sur le bon pied. » Ils ont galopé deux heures durant. — V. act. » *Galoper un cheval*, le mettre au galop. — *Fig. famil.* poursuivre. » Les sergens l'ont galopé tout le jour. — Quelquetois il ne signifie que courir de côté et d'autre. » *J'ai galopé tout le jour*, partout Paris, et fort inutilement. » Depuis longtems je galope cet homme sans pouvoir lui parler. — On dit que le temps galope, pour dire qu'il coule avec rapidité.

GALOPIN, s. m. [*Galo-pein.*] Petit garçon qu'on envoie en comission. — On le dit par extension et par mépris, comme *poligon*, d'un homme de néant.

GALVAUDER, v. act. [*Galvoadé* : 2^e dout. Devant l'e muet, elle est longue, il galvalde, galvaldera.] C'est en st. famil. maltraiter quelqu'un de paroles avec aigreur, ou avec hauteur.

GAMBADE, s. f. [*Ganbade* : dern. e muet.] Espèce de saut sans art et sans cadence. » Faire une gambade, des gambades. — *Fig.* (st. famil.) mauvaise défaite, lorsqu'on substitue une mauvaise plaisanterie à une réponse satisfaisante. » M. de M... ne sait comment s'échaper : il se tire d'affaire par une gambade. J. J. Rouss. — *Payer en monnaie de singe*, en gambades. L'origine de cette expression proverbiale est, dans la coutume ancienne, d'exempter les bateleurs du péage, lorsqu'ils faisaient danser leur singe devant le péager.

GAMBADER, v. n. [*Ganbadé* : 1^{re} lon. 3^e e fer.] Faire des gambades. » Il gambade sans cesse.

GAMBILLER, v. n. [*Ganbi-glié* : 1^{re} lon. mouillez les ll.] Frétiller, remuer sans

cesse les jambes, comme font les enfans.

GAMELLE, s. f. [*Gamèle* : 2^e e moy. 3^e e muet.] Écuelle de bois fort grande, où l'on met la portion d'un certain nombre de soldats ou de matelots. » *Être ou manger à la gamelle*, manger avec les soldats ou les matelots.

GAMME ou **GAME**, s. f. Table contenant les notes de musique, disposées suivant leur ordre naturel. » Apprendre, savoir *la gamme*. » Il ne sait encore que *la game*. » Sortir de *game*. — Ce mot fournit à quelques expressions proverbiales. — *Chanter à quelqu'un sa game*, le quereller. — *Changer de game*, de conduite, de mesure. — *Être hors de game*, ne savoir plus où l'on en est. — *Mettre quelqu'un hors de game*, le déconcerter, le réduire à ne plus savoir que répondre.

GANACHE, s. f. La mâchoire inférieure du cheval. *Être chargé de ganache*, ou *avoir la ganache pesante*, se dit, au propre, d'un cheval, qui a l'os de la mâchoire inférieure fort gros et revêtu de beaucoup de chair, et au figuré (style plaisant et critique) d'un homme, qui a l'esprit pesant. — On dit aussi : » Cet homme est *une ganache*.

GANCE, voy. **GANSE**.

GANGRÈNE, s. f. [Quelques Auteurs écrivent comme on prononce *cangrène*. Le *Rich. Port.* renvoie du 1^{er} au 2^d. — *Vaugelas* voulait qu'on écrivît *gangreine*, et qu'on prononçât *cangrène* : mais l'*i* était là fort inutile : on l'a supprimé.] Au propre, mortification totale de quelque partie du corps : » *Avoir la gangrène*. » *La gangrène s'est mise à sa plaie*, etc. — Au figuré, erreur, désordre, qui peuvent s'accroître et avoir des suites fâcheuses. » C'est fait des lois, si pour arrêter cette *gangrène* vous n'employez le fer et le feu.

GANGRENER, (Se) v. réc. **GANGRENEUX**, **EÛSE**, adj. [1^{re} lon. 2^e e muet; 3^e e fer. au 1^{er}, lon. aux 2 autres : devant la syll. *fém.* l'e muet se change en e moy. Il se *gangrène*, *se gangrènera*.] *Se gangrener*, c'est se corrompre de manière que la gangrène se forme. *Gangreneux*, qui est de la nature de la gangrène. » Cette jambe va se *gangrener* : elle *se gangrènera* bientôt. » Sang *gangreneux*, disposition *gangreneuse*. — *Gangrené*, où la gangrène s'est mise. » Brâs *gangrené*, jambe *gangrenée*. — En style figuré, on apèle *gangrenée* une conscience, qui ne

ressent pas de remords. On dit aussi d'un méchant homme que c'est *une conscience gangrenée*.

GANSE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet. Le *Rich. Port.* renvoie à *Gance*, et préfère celui-ci.] Cordonnet d'or, d'argent, de soie, dont on se sert pour atacher quelque chose. On s'en sert aussi comme de boutonnière. — *Ganse de Diamans*, boutonnière faite en forme de ganse, et garnie de diamans.

GANT, s. m. [Il est long : le *t* ne s'y prononce jamais. Plusieurs, d'après *Richelet*, écrivent *gans* au pluriel sans *t*.] Chaussure de la main, divisée en cinq, pour y faire entrer les cinq doigts et le reste de la main. — On l'emploie ordinairement au pluriel. » Porter *des gans*. » Mettre, ôter *ses gans*. » Une paire de *gans*. — On dit dans le style familier, *souple comme un gant*. » Il faisait le fier, le mutin; cette affaire, ces menaces l'ont rendu *souple comme un gant*. — *Avoir les gans d'une chose*, en avoir les prémisses. — *N'en avoir pas les gans*, ou *la paire de gans*, n'être pas le premier à annoncer une nouvelle, à proposer une idée.

GANTELET, s. m. [*Gantelè* : 1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e e moy. le *t* ne se prononce pas.] Gant couvert de lames de fer, faisant partie de l'armure d'un homme armé de toutes pièces.

GANTER, v. act. Mettre des gants. » Voilà des gants qu'on ne sauroit *ganter*. » *Se ganter*. — V. n. Des gants, qui *gantent* bien, qui sont de mesure à la main.

GANTERIE, s. f. **GANTIER**, **IÈRE**, s. m. et f. [*Ganteri-e*, *tié*, *tiè-re* : 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d, e moy. et long au 3^e.] *Ganterie*, marchandise de gans. *Gantier*, *gantière*, celui ou celle qui fait ou qui vend des gants.

GARANÇE, s. f. **GARANCER**, v. act. [2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d. — L'ancien *Trév.* écrit *garence*.] *Garance* est une plante, dont la racine sert à teindre en rouge. *Garancer*, c'est teindre en garance.

GARANT, **ANTE**, s. m. et f. **GARRANTIE**, s. f. **GARRANTIR**, v. act. [L'ancien *Trév.* écrit *garent* et ses dérivés avec un *e* : *Richelet*, *grand* avec un *d*, mais *garantie*, *rantir* prouvent assez qu'il faut l'écrire avec un *t*. — Dans le 2^d, *tie* n'a point le son de *cie*, mais le *t* y a son propre son.] *Garant* est 1^o. caution, celui qui répond du fait d'autrui ou de son propre fait. »

Se rendre *garant*. » Je ne suis point *garant* de l'évènement. » La Religion est le meilleur *garant*, que les hommes puissent avoir, de la probité des hommes. MONTESQ. *Esprit des Loix*. — *Garante*, n'est d'usage qu'en parlant des Traités entre les Princes. » La Reine s'est rendue *garante* du Traité. Hors de là, on dit d'une femme, comme d'un homme, qu'elle est *garant*, etc. —

2°. *Fig.* Auteur dont on a tiré un fait, une doctrine, un passage, ou celui de qui on tient une nouvelle. » J'ai pour *garants* de ce que j'avance, non-seulement les Pères et les Théologiens, mais l'Oracle infallible, J. C. lui-même. » En rapportant, pour *garant* de ma sincérité, les traits des anciens Auteurs, etc. Le P. Longueval. » Cette nouvelle vous étonne; un tel est *mon garant*. — *Garantir* a deux sens: 1°. se rendre *garant*; *garantir* un Contrat, une vente, ou assurer, affirmer. » Je vous *garantis* la vérité du fait. — 2°. Préserver. Il régit *de*. » Je ne puis vous *garantir* de la mort. » Il m'a *garanti*, ou je me suis *garanti* d'être pris. — *Garantir*, préserver, sauver; (synon.) ce qui couvre ou protège de manière à empêcher l'impression, qui seroit nuisible, *garantit*: ce qui assiste ou prémunit contre quelque danger funeste, qui pourroit survenir, *préserve*: ce qui délivre d'un grand péril, *salve*. » Les vêtements, qui vous couvrent, vous *garantisent* des injures du temps: les gens armés, qui vous accompagnent, vous *préservent* de l'attaque des voleurs: la nature vigoureuse encore et des remèdes, qui la secondent, vous *sauvent* d'une maladie. — On est *garanti* par la résistance . . . on est *préservé* par la vigilance . . . on est *sauvé* par les secours, etc. ROUB. *Synon.*

— *Garantie* a aussi deux significations: 1°. obligation de *garantir*. » Acte de *garantie*. — 2°. Dédommagement auquel on s'oblige. » Être tenu à la *garantie*, s'obliger à *garantie*.

Rem. 1°. Autrefois on disoit *prendre à garant*. La Fontaine l'a dit dans la Fable de la Fortune et du jeune enfant.

Elle est prise à *garant* de toutes aventures: Est-on sot, étonné, prend-on mal ses mesures, On pense en être quitte en accusant le Sort. Bref, la fortune a toujours tort.

Sur quoi Vaugelas fait cette remarque, qu'on doit dire: je vous prends tous à *garant* et non

pas à *garants*, comme on dit: je vous prends à *partie*, à *témoin*, et non pas à *parties*, à *témoins*. Mais cette remarque est peu utile aujourd'hui, où il paroît que *prendre à garant* ne se dit plus; on dit *prendre pour garant*, et dans cette dernière locution, *garant* doit se décliner: » Je vous prends tous pour *garants*.

2°. *Garantir*, assurer, régit *que* et l'Indicatif quand le sens est affirmatif, et avec le Subjonctif, quand il est négatif, ou interrogatif. » Je vous *garantis* que cela est ainsi: je ne vous *garantis* pas que cela soit. » Qui me *garantira* qu'elle (la postérité) doit (doive) être plus équitable que mes contemporains. *Ling.*

3°. *Garanti*, participe, s'emploie substantivement au Palais. » Le *garanti* exerce son recours contre le *garant*.

GARCE, s. f. On apèle ainsi, par injure, une fille ou une femme publique. C'est un terme inusité chez les honêtes gens. — En certaines Provinces, on s'en sert pour signifier une petite Fille ou une petite Servante. Voy. Gars.

GARÇON, s. m. [*Garson*: Il semble qu'il étoit plus naturel d'écrire *garson* de *gars* que *garçon* de *garce*: on auroit évité d'employer la cédille, qui est une lettre étrangère à notre Langue.] M. Rétif dit toujours *garson*, *petit-garson*. 1°. Enfant mâle: » Il a six *garçons* et quatre filles. » Elle est accouchée d'un beau *garçon*. — En Provence, on dit *enfant*, en ce sens. Voy. *Enfant*, n°. 2°. — On dit aussi *jeune homme* pour *garçon*, qui n'est pas marié. Voy. JEUNE. *Rem.* n°. 4°. à la fin. — 2°. Célibataire. » Il veut mourir *garçon*; » vieux *garçon*. — Faire *vie de garçon*; mener une *vie de garçon*, se dit d'un homme, qui n'est assujéti à aucun devoir. — 3°. Populairement, valet, qui ne porte point de livrées. » Apélez le *garçon*. — 4°. Chez les ouvriers, celui, qui travaille chez un Maître; *garçon* tâilleur, cordonnier, péruquier. — 5°. *Brave garçon*, en parlant d'un Soldat, *brave homme*. — En style familier, *galant homme*. » Vous êtes un *brave garçon*, d'être venu nous voir. C'est le propos d'une grande familiarité. Voy. *Mauvais*. — Ironiquement, *beau* ou *joli garçon*, homme qui a fait quelque sottise, qui s'est enivré, etc. » Vous êtes un *joli garçon*: » Il s'est fait *beau garçon*, etc.

GARÇONNIÈRE, s. f. Terme bas et popu-

laire. Qui aime à hanter les garçons. » C'est une *garçonnière*.

* GARD. Suivant *Richelet*, on dit, dans le familier, *Dieu vous gard*, Dieu vous conserve. *Gard* est-là pour *garde*. Cette expression n'est plus d'usage que chez le peuple.

GARDE, s. f. et m. GARDER, v. act. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Garde* est *fém.* quand il exprime l'action de garder, et une femme qui garde et soigne un malade; il est *mas.* quand il signifie celui qui garde, et surtout ceux qui sont préposés à la garde du Roi. » *Un garde* du corps, *un garde* du Roi. Cependant l'usage le fait *fém.* en deux occasions; les *gardes Françaises* et les *gardes Écossaises*. En parlant distributivement, on dit, *un Soldat*, deux *Soldats aux gardes*, et non pas deux *gardes Françaises*, une *garde Française*. — Il est aussi *fém.* quand il est collectif, pour signifier des gens de guerre, qui font la garde. » *Assoir*, *poser la garde*. *Relever*, *renforcer*, *doubler la garde*, etc.

REM. 1^o. *Garde* se combine avec plusieurs verbes. — *N'avoir garde* régit *de*, et l'Infinitif. Ordinairement il signifie *ne pas oser*: « *Il n'a garde d'y revenir*. Quelquefois pourtant il veut dire, *ne pas pouvoir*. » *Ils n'avaient garde de le reconôtre* au milieu des flots. *Télé.* » Le Cardinal Infant *n'avait garde de comander* alors dans les Pays-bas, puisqu'il étoit mort à Bruxelles au mois de Mai. *D'Avr.* — L'Acad. fait observer que cette expression n'est que du style familier. — *Se donner garde* ou *de garde de*, se dit à peu près dans le même sens. *La Touche* admet l'un et l'autre: on ne se sert plus que du 2d. Les Français *se donèrent bien de garde d'acuser* l'Église Romaine. *Boss.* — *Leibnitz* ajoute, à la préposition *de*, la négative *ne*. » Il se *devait donner de garde de ne rien faire* que ce qui lui seroit ordonné. Retranchez *ne*. C'est comme ceux qui disent *je crains de ne faire*, ou, *je vous défends de ne pas faire*.

— *Prendre garde* régit à des noms, et à ou de des verbes. » *Prenez garde à vous*, à ce que vous faites. » *Je prendrai garde* une autrefois à ne pas me *laisser* surprendre: » *Prenez garde de tomber*. Ce dernier régime est le plus usité. On peut employer l'autre, sous la direction de l'oreille et du goût.

* *Se prendre garde de* est un gasconisme. *Montagne*, qui étoit gascon, parlant des chiens,

qui conduisent les aveugles: *Je me suis pris garde*, dit-il, comme ils s'arrêtent à certaines portes, etc. En *Provence*, plusieurs disent comme *Montagne*: *je ne me suis pas pris garde de lui*; il *ne s'en est pas pris garde*, pour dire, *je ne l'ai pas apperçu*; il *n'y a pas fait attention*. — *Prendre garde*, régit aussi le Subjonctif précédé de *que* et de *ne*. » *Je l'avais souvent averti de prendre garde que ses débauches ne lui attirassent* quelque grand malheur. — Il est à remarquer que ce régime du Subjonctif, s'emploie quand le Verbe régi ne se rapporte pas au sujet (au Nominatif) du v. *prendre garde*, et l'Infinitif quand il s'y rapporte. » *Prenez garde que cet enfant ne tombe*: *prenez garde de tomber*. — Il faut observer aussi que la particule *ne* est indispensable dans le 1^{er} régime.

* *Prenez garde que personne vous séduise*. *Nouv. Test.* Dites: *ne vous séduise*. — L'Acad. ne met point d'exemple de ce régime: c'est un oubli. — *De garde*, espèce d'Adjectif; facile à garder, à conserver. » Ces fruits sont *ou ne sont pas de garde*, *de bonne garde*: » *Olives*, *figues sèches* et autres nourritures *de garde*. *Pluche*. » Les filles sont *de difficile garde*: il faut veiller soigneusement à leur conduite. — On dit, dans un autre sens, qu'un homme *est de bonne garde*, pour dire, qu'il garde long-tems ce qu'il possède; et qu'un chien *est de bonne garde*, pour dire, qu'il garde, qu'il avertit bien.

— *En garde*, adv. *Être*, ou *se mettre*, ou *se tenir en garde*, *contre* . . . *se défier de* . . . » A moins que d'être toujours *en garde contre* les discours de ces Messieurs, on prend insensiblement leurs sentimens. *Sév.* * *M. Linguet* dit *se tenir de garde*, et je crois qu'il est le premier à l'avoir dit: » Ces Spartiates *se riennent de garde contre* cette mollesse des Sibarites. — On dit, *se tenir en garde* et *se donner de garde* avec des sens et des régimes différens. » La jeunesse doit *se donner de garde de hanter* des libertins. — *Doner* ou *avoir en garde*; le 1^{er} régit l'Accusatif et le Datif; le 2d n'a que le 1^{er} régime. » *Il m'a doné sa bourse en garde*: *je l'ai eue long-tems en garde*.

REM. 2^o. Il y a grande différence entre *Capitaine des gardes*, et *Capitaine aux gardes*: le 1^{er} se dit d'un des quatre Capitaine des Gardes du Corps; le 2d, d'un Capitaine du Régiment des Gardes Françaises.

REM. 3^o. *Garde* entre dans la composi-

tion de plusieurs mots, mais il ne suit pas le genre du mot auquel il est joint. *Garde-boutique*, *garde-chasse*, *garde-côte*, *garde-nape* sont masculins, ainsi que *garde-bois*, *garde-fou*, *garde-magasin*. — On dit, dans le *Dict. Gram.* qu'il en est un de deux genres, *garde-robe* : on se trompe, il est toujours *fém.* aussi bien que *garde-noble* et *garde-bourgeoise*. Ceux-ci sont des termes de Pratique. — Il est à remarquer que dans ces composés, *garde* est indéclinable, et que le signe du pluriel ne doit affecter que le mot, qui lui est joint. On doit dire au pluriel, *garde-côtes* et non pas *gardes-côtes*, comme écrit M. Linguet ou son Imprimeur. Et ainsi *garde-boutique*, et non pas *gardes-boutiques*, comme on le lit dans la *Marchande de modes*, Th. d'éduc. Là, *garde* est un verbe : il ne doit donc point être décliné : mais dans *gardes Françaises*, *gardes Suisses*, *garde*, est un nom, c'est pourquoi on le décline. Et de plus, ce n'est pas un nom composé ; et il ne doit point y avoir de tiret entre ces deux mots, comme on en met un dans les premiers. Voy. *Pluriel*, n°. 1°. Voy. aussi *Prête* et *Porte*.

GARDER, v. a. [2^e é fer.] 1°. Conserver. » Dans les chaleurs on ne peut *garder la viande* — 2°. Ne point se dessaisir : » Il ne peut rien *garder*, il donne tout. — 3°. Veiller à la conservation ; les troupeaux qui *gardent le Roi* ; ou à l'assistance, *garder un malade* ; ou à la détention, *garder un prisonnier* ; ou pour empêcher la détérioration ; *garder les bois*, *les vignes*. *Garder les brebis*, *les agneaux*, *les vaches*, *les cochons*. — 4°. Défendre, protéger : » *Ce que Dieu garde est bien gardé*. — Garantir : Dieu *vous garde de pareils amis*. Voy. plus bas. Rem. 2°. — 5°. Observer, *garder les Comandemens de Dieu*, *le silence* : *la chasteté*, etc. *Garder des mesures*, *la bienséance*, etc. — 6°. *Se garder*, se défier. » J'aime mieux mourir, que d'avoir toujours à *me garder*, et de mes amis et de mes ennemis. *Se garder de* avec l'Infinitif ; se donner de garde. » Il *se gardera bien de le faire*, il ne sera pas assez sot, ou assez téméraire pour le faire. » Il faut *bien se garder de l'attaquer*. » Saladin, qui craignoit encore plus sa rencontre que celle des ennemis, *se garda bien de l'attendre*. Hist. de Saladin. Dans ce sens, il est souvent mieux d'ajouter *bien à garder*. — Les Poètes sont en

possession d'employer *garder* neutre, au lieu du réciproque *se garder*

Gardez qu'avant le coup votre dessein n'éclate.

Rac. *Androm.*

Gardez de négliger une amante en fureur.

Id. *Ibid.*

Dans le premier vers, *Racine* donne à *garder* le sens de *prendre garde*, et dans le second, celui de *se garder*. — C'est dans ce dernier sens que *Boileau* a dit aussi dans son *Art Poétique*.

Gardez donc de donner, ainsi que dans *Clélie*,
L'air ni l'esprit françois à l'antique Italie.

Et ailleurs :

Aux dépens du bon sens, *gardez de plaisanter.*

On trouve aussi dans *Molière*, et *gardez de rien dire* ; et dans *Voltaire*, *gardez de hasarder*. J'en ai trouvé des exemples dans *Rousseau*, dans *Crébillon* et dans d'autres Poètes estimés. On peut donc s'en servir en vers ; mais en prose, il faut dire, *se garder*, *gardez-vous*, etc.

Rem. 1°. Quoique *garder* et *conserver* aient beaucoup de rapport, ils ne sont pourtant pas synonymes, et on ne doit pas les employer indifféremment l'un pour l'autre. Il me semble qu'il y a un défaut de propriété dans cette phrase de l'*Origine des Lois* : » Cette addition est très-ancienne : *Théodotion l'a gardée* dans sa Traduction. Je crois que *conservée* était là le mot propre.

2°. On employoit volontiers autrefois le v. *garder* dans le sens de *préservir*, *garantir*, *empêcher*. » *Je te garderai de l'heure de la tentation*. Boss.

Les belles feuilles, toujours vertes,
Qui gardent les noms de vieillir.

Malh.

Des roses que sa main gardera de vieillir.

Rac.

Les Poètes feront bien de ne pas laisser perdre cette locution : mais dans la prose, elle est moins nécessaire : elle paraît surannée dans le beau style, et ne s'est conservée que dans quelques phrases du style familier. » Dieu *vous garde de mal* : Dieu *vous en garde* :

Le goût public aurait-il, par mégarde,
Reçu la loi du leur. Dieu nous en garde.

Rousseau.

» Dieu *vous garde de mal* encontre, etc.

3°. On dit, *garder la maison, la chambre, le lit*; ne point sortir de la maison: demeurer dans la chambre, dans le lit pour cause de maladie. » Il ne *garde pas le lit*, mais il *garde la chambre*. * Il est échappé à Mme. de Sévigné de dire: elle a *gardé son lit*, sans rien avaler que des bouillons. Pourquoi *son lit*? Garde-t-on le lit d'un autre? C'est comme ceux qui disent, *j'ai mal à ma jambe*.

4°. *Garder* s'unit à plusieurs noms pour former des expressions composées. *Garder les rangs*, en parlant des gens de guerre. — *Garder son rang, garder sa gravité*. — *Garder la fièvre, un rhume, etc.* l'avoir long-tems sans discontinuation. — *Garder une médecine, un lavement*; ne pas vomir l'une; ne pas rendre trop-tôt l'autre. == En style proverbial, *la garder à quelqu'un, ou la garder bone*, attendre l'occasion de se venger.

Autre grief: tu contrefais les gens;
En cela tu crois plaire, et ne plais à personne:
Tel en rit sur autrui, qui *te la garde bone*,
Lorsque l'on rit à ses dépens.

Du Cerceau.

En donr à garder, en faire accroire, tromper. — *Garder les manteaux*, n'être pas d'une partie de plaisir; ou plutôt être témoin des plaisirs d'autrui sans les partager; favoriser les plaisirs d'autrui sans en jouir; se tenir à la porte tandis que les autres jouissent en dedans. MARIN. — *Garder le mulet*, s'ennuyer à attendre. — *Garder une poire pour la soif*, se conserver une ressource. — Et quant on veut avertir quelqu'un de prendre garde qu'on ne le trompe: *bon homme, garde ta vache*, lui dit-on. — *Quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées*: tout va bien, quand chacun ne se mêle que de ce qui le regarde.

GARDE-ROBE, s. f. [C'est un gasconisme de faire ce mot *masc.* et de dire *un garde-robe*: il faut dire, *une garde-robe*.] 1°. La chambre destinée à y mettre les habits, le linge, les hardes de jour et de nuit, et où couchent ordinairement le valet ou la femme de chambre. == 2°. Tous les habits et autres hardes d'une garde-robe. » Il ou elle a *une garde-robe* fort riche. == 3°. Le lieu où l'on met la chaise percée. — *Aler à la garde-robe*, se décharger le ventre. == 4°. * En Provence et ailleurs, on dit *garde-robe* pour *armoire*. On le fait même masculin.

n. *Un garde-robe* de bois de noyer. Ce mot n'a ni ce nombre, ni ce sens.

GARDEUR, EUSE, s. m. et f. GARDIEN, ENNE, ou ÈNE, adj. et subst. [*Gardeur, deù-ze, dien: diè-ne*: 2° lon. au 2d, è moyen au dern.] Ces deux mots ont le même sens, (celui, celle qui garde) mais ils sont bien éloignés d'avoir le même emploi. Le premier ne se dit que dans ces phrases ignobles: *gardeur de vaches; gardesse de cochons*. Le second s'emploie pour des objets plus nobles. — *Adj.* » *L'Ange Gardien*. » On la fera *gardiène* des effets de la succession (st. du Palais): on a cru qu'il y avoit des démons, *gardiens des trésors*. — *Subst. masc.* Supérieur d'un couvent des Religieux de St. François. » *Le Gardien des Cordeliers, des Capucins, etc.* Le P. Gardien.

GÂRE, interj. et subst. SE GARER, v. réc. [1° lon au 1^{er}, 2° e muet au 1^{er}, è fer. au 2d.] 1°. *Gâre* est l'impératif du v. *garer*. Il se dit par manière d'interjection. *Gâre, gâre!* écartez-vous pour laisser passer. » *Gâre de-là! Gâre de devant! Gâre donc! Gâre l'eau!* == Il se dit aussi par menaces: » *Gâre le fouet, le bâton, les étrivières, etc.* == Il régit quelquefois *que* et le subjonctif. » Elle se refuse au plaisir, mais elle l'aime: *gâre qu'elle n'y cède*. MARIV. == *Sans dire gâre*, sans avertir. » Je sortis avec mon petit paquet, *sans dire gâre à personne*. *Id.* On l'emploie ordinairement sans régime. » Il est parti *sans dire gâre*. » Il frappe *sans dire gâre*. == 2°. *Gâre*, subst. Lieu préparé sur les rivières pour mettre les bateaux en sûreté. == 3°. *Garer* un bateau, c'est l'atacher dans une gâre. — *Se garer*, se défendre de quelqu'un ou de quelque chose. Il est familier, et d'un usage peu étendu. » Il faut *se garer d'un fou: garez-vous de cette voitûre!*

GARENNE, ou GARÈNE, s. fém. GARENNIER, ou GARÈNIER, s. m. Lieu où l'on conserve des lapins. — Celui qui a soin d'une Garène. == * Suivant *Ménage*, quoi qu'on dise *garenne*, on doit dire *garannier*, et non pas *garénier*: Aujourd'hui on ne dit que celui-ci.

GARGARISER (SE) v. réc. GARGARISME, s. m. [*Gargarizé, ris-me*: dern. è fer. au 1^{er}, e muet au 2d: devant la syll. fém. l'i du 1^{er}. est long: il *gargarise*, *gargarise*.

sera, etc.] *Se gargariser*, c'est se laver la gorge avec quelque liqueur, en l'atirant et la repoussant à diverses reprises. *Gargarisme*, se dit, et du remède avec lequel on se gargarise, et de l'action de se gargariser.

GARGOTAGE, s. m. **GARGOTE**, s. f. **GARGOTER**, v. neut. **GARGOTIER**, IÈRE, s. m. et fém. [3^e e muet au 2d, 2^e fer. au 3^e et 4^e, e moyen et long au dern.] *Gargote* se dit d'un petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix. *Gargoter*, hanter les gargotes. *Gargotage*, repàs mal propre, viandes mal apprêtées. *Gargotier*, ière, celui, celle qui tient une *gargote*. — Par extension et par mépris, on apèle *gargote*, tout lieu où l'on mange mal proprement; *gargotier*, tout cabaretier ou cuisinier qui aprete mal à manger; et *gargoter*, boire et manger mal proprement et vilainement.

GARGOUILLE, s. f. [*Gar-gou-glie*: mouillez les ll, 3^e e muet.] Gouttière de pierre. L'endroit d'une gouttière par où l'eau tombe. » *La gargouille* d'une gouttière.

GARGOUILLEMENT, s. m. **GARGOUILLER**, v. neut. **GARGOUILIS**, s. m. [*Gar-gou-glie-man*, *glié*, *gli*: mouillez les ll; 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Gargouillis* exprime le bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille. — Par métaphore, on apelé *gargouillement* le bruit que fait l'eau quelquefois dans la gorge, dans l'estomac et dans les entrailles; et l'on a dit *gargouiller*, des petits garçons qui barbotent dans l'eau, et font un bruit semblable au gargouillis.

GARGOUSSE, s. f. [*Gargou-ce*: dern. e muet. On a dit aussi autrefois *gargouche*. *Trév.* les met tous deux; l'*Acad.* ne met que le 1^{er}.] Charge de poudre pour un canon, envelopée dans du gros carton.

GARNEMENT, s. m. [*Garneman*: 2^e e muet.] Libertin, vaurien. On ne le dit guère tout seul, et sans quelque épithète: » *C'est un franc garnement*; *un mauvais garnement*. — Ce mot est bas. *La Font.* a pu dire dans la Fable du Chat et d'un vieux Rat.

Le peuple des souris croit que c'est châtiment, Qu'on a pendu le garnement.

Mais Mme. *Dacier* a commis une double faute d'avoir dit dans un Poème épique. » *Egisthe* choisit dans le peuple vingt *garnements* des plus déterminés. — L'*Acad.* met ce mot sans remarque. Certainement, il n'est

pas du beau style. * On a dit aussi *garniment*, et on le dit encôre en plusieurs Provinces. » *Duguesclin* purgea la France de ces *méchans garnimens* et fainéans de guerre. *Brantome*.

GARNIR, v. act. Pourvoir de ce qui est nécessaire. Il régit de: » *Garnir un buffet de vaisselles, un cabinet de tableaux, une ville de vivres et de munitions.* — *Se garnir* a deux sens: *se saisir*: » Il *se garnit* toujours le premier de tout ce qui l'acomode: *Se munir*. » Il faut *se garnir* contre le froid. — *Garni* a le même régime que son verbe (la prép. de: » *Étui garni d'or*: boîte de portrait *garnie de diamans*. Il se dit sans régime dans cette phrase, *chambre garnie, maison garnie, hôtel garni*; qu'on loue tout meublés, et fournis de toutes les choses nécessaires.

GARNISON, s. f. [*Garnizon*.] Proprement, c'est un nombre de soldats que l'on met dans une place, ou pour la défendre contre les ennemis, ou pour contenir les peuples dans le devoir. » Il commandoit la *garnison*, et donnoit des loix dans le Serrail et dans la ville. *MARIN, Hist. de Saladin.* — On dit, *laisser garnison*, sans article: » *Le Vizir y Lissa garnison.* Ibid.

— Par extension, on le dit d'une troupe de Soldats, ou de Sergens qu'on envoie dans une maison, pour s'y établir et y être défrayée jusqu'à ce que le maître ait payé, ou se soit présenté; ou pour veiller à la conservation des meubles saisis sur lui. — L'*Acad.* remarque qu'on se sert du terme de *garnison*, lors même qu'il n'y a qu'un Soldat, qu'un Archer.

GARNITÛRE, s. f. [3^e lon. dern. e muet.] 1^o. Ce qui est mis pour garnir ou pour orner quelque chose. » *La garnitûre* d'une chambre. » *Une garnitûre de diamans, de rubans.* » *Une garnitûre verte, bleüe, jaune, etc.* — 2^o. Assortiment complet de quelque chose que ce soit. » *Une garnitûre de dentelles, de boutons, de porcelaine, etc.* — 3^o. En termes d'*Imprimerie*, les divers bois, dont les Compositeurs se servent pour former les marges et séparer les pages.

GAROU (LOUP) adj. m. L'on a apelé de ce nom les mauvais loups, dit M. de *Bufon*, c. à d. des loups, dont il faut *se garer*. — En style proverbial, on apèle *loup-garou*, un homme bourru et farouche.

GAROUAGE, s. m. Il n'a lieu que dans cette

cette phrase, *aller ou être en garouage*, en de mauvais lieux, en des lieux de débauche. *St. famil.* et critique.

GARROT, ou **GAROT**, s. m. **GARROTTER**, ou **GAROTER**, v. act. [1^{re} lon. dern. é fer. au 2d. Dans le premier, le *r* final ne se prononce pas.] *Garrot* a deux sens, qui ont peu de rapport l'un avec l'autre: 1^o. En parlant d'un cheval, c'est l'assemblage des os des épaules au bas de l'encolure. » Ce cheval a été blessé sur le garrot. — On le dit figurément (st. famil.) d'un homme qui a reçu quelque atteinte à sa réputation, qui nuit à son avancement. — 2^o. Bâton court, dont on se sert pour garoter et serrer des nœuds de cordes.

GAROTER, *lier*, *attacher* avec de forts liens. » *Garoter un prisonnier.* — *Fig.* et *st. famil.* *lier* quelqu'un par des actes qui l'empêchent de manquer à ses engagements, de dissiper son bien, etc. * » Il se hâta d'en imposer à l'Empereur par des plaintes, et de le garoter par des soupçons. *Moreau.* » Les liens par lesquels ce Prince s'est lui-même garroté. *Id.* La métaphore n'est pas fort noble, et a l'air un peu sauvage. * » Bénissez la sage prévoyance de vos ancêtres, qui par les douces chaînes dont ils vous ont garroté dès votre enfance, ont su vous dérober à la fureur... de vos propres passions, plus redoutables peut-être que vos plus cruels ennemis. *L'Ab. Royou.* Là garoter contraste trop sensiblement avec douces chaînes. Il ne devrait s'employer qu'en mauvaise part.

GASCON, **ONE**, s. m. et fém. **GASCONADE**, s. fém. **GASCONISME**, s. m. Le 1^{er} est le nom des habitans de la Guienne. Il est passé en proverbe, pour signifier un fanfaron, un hableur. » C'est un gascon. On le dit rarement des femmes. — *Gasconade*, fanfaronade, vanterie outrée. *Gasconisme*, façon de parler propre des Gascons; et l'on comprend sous ce nom, les peuples de toutes nos Provinces méridionales. » *Montagne*, et le Poète *Théophile* sont pleins de *gasconismes*.

GASPIILLAGE, s. m. **GASPIILLER**, v. act. **GASPIILLEUR**, **EÛSE**, s. masc. et fém. [*Gaspi-glia-je*, *glié*, *glicur*, *glicu-ze*: mouillez les *ll*: 3^e é fer. au 2d, lon. au dern.] *Gaspiller* c'est dissiper son bien par des dépenses inutiles. *Gaspillage*, action de gaspiller. *Gaspilleur*, *elle*, celui, celle qui gaspille. » il a gaspillé son bien en peu de

Tom. II.

temps. » Les domestiques, quand ils ne sont pas veillés, gaspillent le linge, les hardes, les provisions. » *Le gaspillage des matières*, qui servent à la nourriture des hommes, suffit seul pour rendre le luxe odieux à l'humanité. *J. J. Rouss.* » Ce chef d'office est un grand gaspilleur: cette cuisinière est une grande gaspilleuse, etc.

GÂTE. Il ne se dit pas tout seul: il se joint à des mots qui sont masculins. *Gâte-métier*, ouvrier qui donne sa peine à trop bon marché. *Gâte-pâte*, *gâte-bois*, *gâte-cuir*, etc. ouvrier ignorant, qui gâte les matières qu'il emploie. — *Gâte-papier*, (st. plaisant) mauvais Auteur.

GÂTE. Voy. après *Gâter*.

GÂTEAU, s. m. [*Gâto*: 1^{re} lon. 2^e d'out. au sing. lon. au plur. *Gâteaux*.] Espèce de pâtisserie, ordinairement plate et ronde, faite avec de la farine et des œufs. Il y en a au beurre, et au sucre. — *Fig.* (st. famil.) *avoir part au gâteau*, au profit.

A qui mieux mieux, ils firent tous ripaille,

Chacun d'eux eut part au gâteau.

La Font.

Le moins de gens qu'on peut à l'entour du gâteau.

Idem.

Trouver la fève au gâteau (allusion à la fève qu'on met dans le gâteau des Rois) faire une bonne découverte, une rencontre heureuse.

GÂTER, v. a. [*Gâté*: 1^{re} lon. 2^e é fer.] 1^o. Endomager, mettre en mauvais état. » La nielle a gâté les blés: le Tailleur a gâté votre habit. » Vous avez gâté votre maison, en voulant la racomoder. — *Fig.* » Ils étaient convenus de tout: un mot a tout gâté. — 2^o. Salir, tacher. » La pluie, la boue ont gâté cette robe: on ne peut plus la mettre. — 3^o. *Gâter*, être trop indulgent. » Gâter un enfant, un domestique. » C'est dommage qu'on gâte ce jeune homme il étoit bien né, il pouvoit réussir. *Marm.* Mais vous me le gâtez, Madame, et je ne peux entendre de sang froid des mots si dangereux.

Barthe.

— 4^o. Corrompre: » Les mauvais livres, la mauvaise compagnie gâtent les jeunes gens, leur gâtent l'esprit et le cœur. — 5^o. *Se gâter*, se corrompre. » Cette viande s'est gâtée. » Ce vin se gâte, comencé à se gâter. — *Fig.* Cet homme s'est gâté, il a contracté de mauvaises qualités. Il a perdu de sa réputation. — *Être gâté*, être

S s

devenu trop délicat, trop difficile. » Nous sommes tellement gâtés, qu'à peine pouvons-nous croire que cette simplicité si naturelle, puisse être véritable. *Télé. m.* » Je suis bien gâtée sur le bon goût. *Sév.* — 6°. On dit en st. fig. fam. qu'un homme gâte bien du papier, qu'il écrit beaucoup et mal, ou des choses inutiles; qu'il gâte le métier, qu'il fait trop bon marché de sa peine ou de sa marchandise, ou qu'il fait au-delà de son devoir. — Gâter quelqu'un dans l'esprit d'un autre: nuire à sa réputation. » On l'a bien gâté dans l'esprit de ses protecteurs. » Ce mauvais procédé l'a gâté dans le monde.

GÂTÉ, ÉE, part. et adj. *Enfant gâté*, pour qui l'on a eu trop d'indulgence, et qui est devenu volontaire, capricieux, délicat, difficile. » C'est un enfant gâté; ce qui se dit souvent avec raison, même des personnes âgées. — On doit éviter de le dire au fem. parce qu'il a un sens peu honnête.

* GÂTEUR, s. m. Ce mot est dans *Richelet*, gâteur de papiers, barbouilleur, méchant Écrivain. Le *Rich. Port.* ne met pas gâteur, mais gâte-papier.

GAÛCHE, adj. m. et f. GAÛCHEMENT, adv. GAÛCHERIE, s. f. [*gôche, cheman, cheri-e*: 1^{re} lon. 2^e e muet.] *Gaûche*, au propre, se dit de ce qui est opposé à droit. » Le côté gaûche, le pied gaûche. » La main gaûche. Tourner, prendre à gaûche, et non pas, à la gaûche. » De-là tournant à gaûche, on voit l'autel principal des Chanoines. *La Lande.* — Il se dit par extension, des animaux. » Cheval qui galope sur le pied gaûche; et de certaines choses qui ont deux parties, dont l'une répond au côté droit de l'homme, et l'autre au gaûche. » L'aile gaûche d'un bâtiment, d'une armée. — Au figuré, mal fait et mal tourné. Il se dit des personnes, et des choses, qui y ont rapport. » Il est gaûche à tout ce qu'il fait. » Il a l'esprit gaûche, les manières gaûches. » M. de Carac. . . est d'un gaûche, mais d'un gaûche qui fait pitié. *Anon.* — Au propre, gaûche est s. f. On dit, la gaûche, pour la main gaûche. — Il s'emploie aussi adverb. *A gaûche*, du côté gaûche, » A droite et à gaûche. — Fig. fam. Prendre une chose à gaûche, à contre-sens, et tout autrement qu'on ne devrait la prendre. — Prendre à droite et à gaûche, tirer de l'argent à toutes mains, sans distinction d'affaires ou de personnes.

Gaûchement, d'une manière gaûche. *Gaûcherie*, action d'un homme gaûche. Ils se disent plus souvent au figuré qu'au propre, mais ils ne sont que du st. fam. » Il fait tout gaûchement. » Il a fait une étrange gaûcherie. » L'homme vraiment honnête . . . dont l'âme élevée à la roideur et à la gaûcherie, qui vont avec les grandes tailles en tout genre. *Linguet.* » Par une suite de cette gaûcherie, vous faites, M. le Marquis, enseigner par *Gang* . . . à ce Cardinal (*Quérini*) le Tolérantisme. *Anon.*

REM. *Gaûchement* n'est pas dans les Dictionnaires: mais il est dans la bouche de tout le monde, et de ceux qui parlent le mieux; et quand ce serait un néologisme, il est utile et même nécessaire.

GAUCHIR, v. n. GAUCHISSEMENT, s. m. [*Gochi, chiceman*: 1^{re} dout. 3^e e muet au 2d.] Au propre, *gauchir*, c'est détourner le corps pour éviter quelque coup. » Il auroit été percé, s'il n'étoit un peu gauchi. — Au fig. n'agir pas franchement. Il n'est pas du beau style. *Bossuet* a pu dire, dans un ouvrage polémique: » Quelle misère de gauchir toujours, et de ne jamais parler franchement. Mais on est surpris d'entendre dire au grand *Rousseau*, dans une Ode:

Ecartons, ont-ils dit, ce censeur intraitable,
Que des plus beaux dehors l'attrait inévitable
Ne fit jamais gauchir contre la vérité.

Gauchissement, est l'action de gauchir, ou l'effet de cette action. Ce mot est peu usité.

* GAUDERON, s. m. C'est ainsi qu'on écrivait autrefois: on écrit depuis long-temps *goudron*. *Richelet* met l'un et l'autre. Quelques-uns ont écrit *godron*, mais celui-ci a un autre sens. Voy. *Goudron* et *Godron*. — * Depuis peu, *gauderon* a reparu dans le *Journ. de Mons.* Le P. *Fauque* dans une des *Let. Édif.* a dit *gaudroné*. Dans le *Journal Polit. de Gen.* on voit dans le même article *gaudron* et plus bas *goudron*, mais en divers sens.

GAÛFRE, s. f. GAUFRE, v. a. [*Gôfre, gofre*: 1^{re} lon. au 1^{er}. dout. au 2d. 2^e e muet dans le subst. é fer. dans le verbe.] *Gaûfre*, est 1°. un rayon, un gâteau de miel. — 2°. Une pièce de pâtisserie fort mince, cuite entre deux fers, qu'on apèle *gaufrier*. — En st. prov. être la *gaufre* dans une affaire, c'est se trouver entre deux extrémités fâcheuses, entre deux personnes puissantes et opposées.

Gaufrer, c'est imprimer de certaines figures sur des étofes avec des fers fait exprès. On dit, en ce sens, *gaufreur*, de l'ouyrier qui gaufre; et *gaufrière*, de l'empreinte qu'on fait sur une étofe en la gaufrant.

Rem. On écrivait autrefois tous ces mots avec deux *f*. Aujourd'hui on n'en met plus qu'une.

* **GAVION**, s. m. Mot populaire. *Gosier*. « Il en a jusqu'au *gavion*: on lui a coupé le *gavion* ».

GAÛLE, s. f. **GAULER**, v. a. [*Gôle*, *golé*: 1^{re} lon. au 1^{er}, d'out. au 2d. 2^e e muet dans le subst. é fer. dans le verbe.] *Gaûle* est, 1^o. une grande perche: et *gauler*, c'est battre avec une gaûle. *Gauler un noyer, un chataignier*, etc. *Gauler des noix, des chataignes, des amandes*, etc. — 2^o. *Gaûle*, houssine, dont on se sert pour faire aler un cheval.

GAÛLES, s. f. pl. **GAULOIS**, **OISE**, adj. et s. m. et f. [*Gôle*, *loâ*, *loâ-ze*: 1^{re} lon. au 1^{er}; 2^e e muet au 1^{er}, lon. aux 2 autres.] *Gaûles* est le nom ancien du pays, appelé aujourd'hui le Royaume de France. On dit *la Gaûle*, ou *les Gaûles*: mais plus souvent le dernier. Le P. Longueval, Hist. de l'Égl. Gallic. dit indifféremment, *la Gaule*, ou *les Gaules*. Au singulier, prend-il l'art. indéfini, (la prép. de sans article) comme le font quelquefois les noms des autres Royaumes? Dit-on les troupes de *Gaûle*, comme on dit, les troupes de *France*, de *Espagne*, etc? Je ne le crois pas: je pense qu'on doit dire, de *la Gaule*, et encore mieux, de *Gaûles*. * Il n'avoit pas d'aussi bones troupes que celles de *Gaûle*. Hist. de l'Église. — *Bercastel*. « Les Evêques de *Gaule*. Le P. Longueval. Il dit ailleurs, de *la Gaule*, ou de *les Gaules* ».

GAULOIS, habitant de *la Gaule*, l'anc. nom de *la France*. — On dit proverbialement, d'un homme dont la conduite est franche, sincère et droite; c'est un bon *Gaulois*, un vrai *Gaulois*. « Probité, franchise *gauloise*. » Il a les manières *gauloises*, les manières du vieux temps. — En fait de langage, on dit d'un vieux mot, d'une vieille locution, c'est du *gaulois*. « Ce discours est rempli de termes *gaulois*, de locutions *gauloises* ».

GAVOTE, s. f. il se dit et d'un air de danse, et de la danse dont les pas sont faits sur cet air. « Jouer une *gavote*, danser la *gavote* ».

ou une *gavote*. — L'origine de ce mot vient des Provinces Méridionales, où l'on apèle *gavot*, *gavote*, les montagnards de *Provence* et de *Dauphiné*, qui pendant l'hiver quittent leurs montagnes pour chercher à vivre dans les villes.

GAÛPE, s. f. [*Gôpe*: 1^{re} lon. 2^e e muet.] Terme d'injure et de mépris. Femme mal-propre, et désagréable. « O la vilaine *gaûpe*! la sale *gaûpe*. Il est bas et populaire. L'Acad. se contente de dire qu'il est du st. fam. »

GAUSSER (se) v. réc. [*Goé*: 1^{re} d'out. 2^e é fer. Devant l'é muet, l'au est long: il se *gautse*, se *gautséra*, etc.] « Vous vous *gautsez* de moi; il se *gautse* de tout le monde. — Il est populaire. »

GAÛSSERIE, s. f. **GAUSSEUR**, **ÈDSE**, s. et adj. [*Gôcerie*; *gocour*, *ceû-ze*: 1^{re} lon. au 1^{er}, d'out. aux 2 autres. 2^e e muet au 1^{er}, lon. au dern.] Moquerie, raillerie. Moqueur, railleur. « Il ne l'a dit que par *gautserie*. » C'est un *gautseur*, il est *gautseur* de son naturel. « Elle est *gautselise*; c'est une méchante *gautselise*. — Ces deux mots sont populaires comme le précédent. »

GAZ, s. m. [*Gâs*, monos. long.] Terme de chimie, fort en vogue aujourd'hui. C'est la partie aromatique volatile d'une plante. Acad. On donne aussi ce nom à l'air inflammable; *gaz méphitique*; etc.

GÂZE, s. f. **GAZER**, v. a. [1^{re} lon. au 1^{er}, 2^e e muet au subst., é fer. au verbe.] *Gâze* est une étofe fort claire de soie, ou de fil d'or ou d'argent. *Gazer*, c'est couvrir avec une *gâze*. — On les emploie au fig. mais seulement dans le st. médiocre. « *Gazer un conte*, une histoire; en adoucir ce qu'il y aurait de trop libre, d'indécent. » La *gâze* est trop légère et le conte n'en est pas moins révoltant. « En *gazant* cette histoire licencieuse, on l'a rendue encore plus dangereuse pour les mœurs. — M. l'Abé *Dusserre-Figon* a employé cette métaphore dans son excellent panégyrique de Ste. *Thérèse*: « le vice, dont autrefois une *gâze* légère voiloit en partie les horreurs, se montre avec toute son effronterie. — Un goût sévère pourrait trouver cette expression peu digne de la gravité d'un discours religieux. »

GAZELLE, s. f. [*Gazèle*: 1^{re} é moy. 3^e e muet.] Sorte de bête fauve, qui est d'une grande légèreté. C'est un animal d'Asie.

(GAZER. Voy. GÂZE.

GAZETTE, s. f. **GAZETIN**, s. m. GA-

ZETIER, s. m. [*Gazete*, *zetein*, *ze-tié* : 2^e é moy. au 1^{er}, é muet aux 2 autres. 3^e é muet au 1^{er}, é fer. au dern.] *Gazette*, feuille volante qui contient des nouvelles, et qu'on distribue à certains jours de la semaine. *Gazetin*, petite gazette manuscrite. *Gazetier*, celui qui compose la gazette, ou qui la colporte et la donne à lire. — On apèle, en st. prov., *gazette du quartier*, une personne qui est toujours la première à savoir et à répandre les mauvais bruits, les anecdotes scandaleuses.

GAZIER, s. m. [2^e é fer. On ne prononce point l'r. *Ga-zié*.] Ouvrier en gâze.

GAZON, s. m. **GAZONEMENT**, s. m. **GAZONER**, v. a. [3^e é muet au 2^d, é fer. au 3^e : *nemua*, *né*.] *Gazon*, terre couverte d'herbe courte et menue. » Un siège, un lit de *gazon*. — *Gazoner*, revêtir de gazon. *Gazonement*, action de gazoner, ou l'emploi qu'on fait des gazons pour quelque ouvrage.

GAZOUILLEMENT, s. m. **GAZOUILLER**, v. n.] *Ga-zou-glie-man*, *glié* : 3^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2^d : mouillez les ll.] Faire un petit bruit, doux et agréable. Ils se disent au propre, des oiseaux et des ruisseaux ; et au figuré, des jeunes enfans, qui comencent à parler. » Le *gazouillement* des oiseaux, d'un ruisseau, d'un jeune enfant. » Entendez les oiseaux qui *gazouillent*. » Ruisseau qui *gazouille* en coulant sur des cailloux. » Cet enfant comencé à *gazouiller*. — *L'Acad.* ne le dit point des enfans. — On a dit autrefois *gazouillis* pour *gazouillement*. Je crois que les Poètes peuvent s'en servir encore, quand ce mot les acomodera mieux.

GEAI, s. m. [Monos. *Gé* : é fer.] Oiseau d'un plumage bigarré, qui est du genre de ceux auxquels on apprend à parler.

GEANT, **GEANTE**, s. m. et f. [1^{re} é fer. 2^e lon. — On a dit autrefois, *géante*, ou *géanne*. Le 1^{er} est le plus usité, dit *La Touche* ; on peut dire aujourd'hui qu'il est le seul en usage. *L'Acad.* ne dit point le 2^d, et l'analogie ne lui est point favorable ; car, puisqu'on dit *geant* avec un t, il est plus naturel de dire *géante*, que *géane*.] Celui ou celle qui excède de beaucoup la taille ordinaire des hommes. » C'est un *geant*, une *géante*. » Taille, stature de *geant*. — *Aler à pas de géant*, c'est, figurément, faire de grands progrès dans quelque chose que ce soit. — Cette expression est de tous

les styles.

GEINDRE, v. n. *Gémir*, se plaindre. » Il ne fait que *Geindre*. *Rich.* » Elle *geint* continuellement. *Acad.* » Toute la nuit elle n'a fait que *geindre* et sangloter. *Th. d'Éduc.* C'est une fille de boutique qui parle. — Il y a bien long-temps que *Richelet* a remarqué que ce mot était vieux, et qu'il ne pouvait trouver place que dans le style le plus bas. *L'Acad.* se contente de dire qu'il est du st. fam. Elle ajoute qu'il ne s'emploie guere que pour blâmer ceux qui se plaignent dans la moindre incomodité.

GÉLATINEUX, **EÛSE**, adj. **GELÉE**, s. f. **GELER**, v. n. et a. [1^{re} é fer. aux deux 1^{ers}, é muet aux 2 autres : 2^e é fer. au 3^e et 4^e : le 4^e est lon. aux 2 1^{ers} : *neû*, *neû-ze*.] *Gélatineux*, qui ressemble à une gelée (n^o. 2^o.) *Suc gélatineux* ; matière *gélatineuse*. — Ce mot n'est guere en usage que parmi les Savans. — *Gelée*, est 1^o. grand froid qui glace. » Une forte *gelée*. — *Gelée blanche*, petite bruine froide et blanche, qui parait le matin sur les herbes, etc. — 2^o. *Suc de viande congelé et clarifié*. » *Manger de la gelée*. — C'est aussi du jus que l'on tire de quelques fruits, cuits avec le sucre, et qui prend la consistance de la gelée. » *Gelée de groseille*. — *Geler*, en durcir par le froid. » Le froid a été si grand, qu'il a *gelé* le vin dans les caves. » Il a *glé* les vignes : il les a gâtées quand elles étaient en boutons. — Par *exagération*, causer du froid. » Vous m'avez *gelé* les mains. » Je suis tout *gelé*. » Je suis *glé* de froid. — *Fig.* On dit d'un homme qui a l'abord extrêmement froid, qu'il *gèle* tous ceux qui l'approchent. — *V. n.* » La rivière a *gelé*. » Les pieds lui ont *glé*. » On *gèle* dans cette chambre : on y a extrêmement froid. — *V. rév.* » L'eau se *gèle* : le froid était si grand que le vin se *gelait* dans le verre. — *V. impers.* » Il *gèle*. » Il a *gelé* bien serré. » Il *gèle* à pierre fen're. Je suis tout le jour à trotter dans le bois. *Sév.* — Le proverbe dit : *plus il gèle, plus il étreint*, ce qui se dit au propre ; et au figuré, pour dire que plus un mal dure, plus il est difficile à supporter. » Il a le bec *glé* : il est interdit : il ne dit mot.

Rem. 1^o. Dans le v. *geler*, le 1^{er} é se change en é moy. devant la syll. fém. il *gèle*, il *glèra*, etc.

2^o. * *Se geler*, ne se dit point des personnes : c'est un gasconisme que de dire : je *me*

gèle quoiqu'au près d'un bon feu : on doit dire : le *gèle*.

GÉLINE, s. f. **GÉLINOTE**, s. f. [1^{re} é fer. *Acad.* — le *Rich. Port.* et *Trev.* ne mettent point d'accent sur l'e.] Le 1^{er} signifiait une poule, (*gallina*) il est vieux. On dit encore le 2d qui en est le diminutif, pour signifier une *jeune poule* engraisée. — On le dit aussi d'une petite poule sauvage, plus délicate encore à manger que la perdrix, avec laquelle elle a beaucoup de ressemblance. » *Gélinote de bois* ou simplement, *gélinote*.

GÉMEAUX, s. m. pl. [1^{re} é fer. *Acad.* le *Dict. d'Ort.* et *Trev.* ne mettent point d'accent sur l'e.] C'est la même chose que *jumeaux*, mais il ne s'emploie qu'en parlant d'un des douze signes du Zodiaque.

GÉMIR, v. n. **GÉMISSANT**, ANTE, adj. **GÉMISSEMENT**, s. m. [*Gémi*, *san*, *sante*, *ceman* : 1^{re} é fer. 3^e lon. au 2d et au 3^e, e muet au dern.] *Gémir* a différents sens, suivant les prépositions qu'il régit. *Gémir de* ou *sur*, c'est pleurer, se plaindre : *gémir de* ses péchés devant Dieu. *Gémir sur* les pécheurs, *sur* les désordres, etc. — *Gémir sous*, c'est être acablé, succomber. * Madame de B... a mis l'un pour l'autre. » L'oppression dont les Provinces *gémissent*. *Hist. d'Angl.* Il fallait dire, *sous laquelle*, etc. — *Gémir*, se dit de certains animaux, de la colombe, de la tourterelle. Les Poètes font même *gémir* les choses inanimées. » Les terribles marteaux, qui, frappant l'enclume, *faisaient gémir* les profondes cavernes de la terre. *Téléph.* » L'enclume *gémissait* sous les coups redoublés. *Ib.*

GÉMISSANT, ANTE, qui gémit. Le masc. suit toujours le *subst.* le *fém.* peut quelquefois le précéder.

Que de son peuple *gémissant*.

Sa main soulage les misères.

Rouss.

Colombe *gémissante*, ou *gémissante* colombe.

Entends ma *gémissante* voix.

Hipp. et Aricie.

GÉMISSEMENT, plainte douloureuse. » Le *gémissement* des blessés, des mourans, de la colombe.

GEMME, adj. [*Em*, n'a pas le son d'*an* : pron. *g nme*.] Il se dit du sel fossile; qui se tire des mines.

GENANT, ANTE, adj. [1^{re} et 2^e lon.] Qui contraind, qui gêne. » Homme, emploi *génant*. » Sa conversation est fort *génante*.

GENCIVE, s. f. [*Jancive* : 1^{re} et 2^e lon.

3^e e muet.] La chair qui est autour des dents.

GENDARME, s. m. **SE GENDARMER**, v. rec. **GENDARMERIE**, s. f. [*Jandarme*, *mé*, *merie*, 3^e e muet au 1^{er} et au dern. e fer. au 2d.] *Gendarme*, était autrefois un homme armé de toutes pièces, qui avait sous lui deux autres cavaliers. Aujourd'hui, c'est un cavalier de certaines compagnies d'ordonnance. » *Gendarme du Roi*. » Les *Gendarmes* de la garde, etc. — *Gendarmerie*, tout le corps des gendarmes et des cheveu-légers, autres que les gendarmes et les cheveu-légers de la garde du Roi.

SE GENDARMER, se fâcher mal à propos, et pour une cause légère. » Il n'y a pas de quoi se tant *gendarmer*. » Pourquoi vous *gendarmez*-vous là dessus. — D'abord l'*Acad.* n'en distinguait point l'usage : dans la dern. Edit. elle ne l'attribue qu'au style familier. — Suivant l'ancien *Trev.* on pourrait dire aussi *gendarmer* quelqu'un *contre* un autre : mais si c'était l'usage autrefois, de quoi je doute, ce ne l'est plus aujourd'hui.

GENDRE, s. m. [*Jandre* : 1^{re} lon. 2^e e muet.] Celui qui a épousé la fille de quelqu'un. » C'est mon *gendre*, votre *gendre*, son *gendre*. » Prendre ou choisir quelqu'un pour *gendre*. — Le Proverbe dit *quand la fille est mariée, on trouve beaucoup, ou il y a assez de gendres*, ce qui se dit figurément des autres affaires, pour dire, que quand elles sont faites, on trouve beaucoup de secours et de moyens, qui ne se présentaient pas, quand elles étaient à faire. — *Faire d'une fille deux gendres*, promettre une même chose à deux personnes.

GENE, s. f. **GENER**, v. act. [1^{re} é ouv. et long : il est plus ouvert au 1^{er}, et devant la syll. fem. qu'au 2d, et devant la syll. masc.] *Gene*, est 1^o torture, peine qu'on fait souffrir à un criminel pour lui faire avouer la vérité. *Acad.* — On le disait aussi simplement pour *tourment*.

Non, non, l'enfer n'a point de *gene*.

Qui ne soit pour son crime une trop douce peine.

Mol.

Il est peu usité en ce sens. — On le dit plus souvent des soldats qui font souffrir, injustement et par violence, ceux dont ils veulent tirer de l'argent. » Ils *mièrent* ce pauvre paysan à la *gene*, pour lui faire avouer où était son argent. — 2^o. Son usage ordinaire est pour signifier une *contrainte* fâcheuse, un état

violent, où l'on se trouve réduit. » C'est une terrible gêne de n'oser jamais dire ce qu'on pense. » La rime et la mesure mettent l'esprit du Poète à la gêne. » La crainte du blâme et du mépris tiennent le vice comme à la gêne.

MARN.

REM. Gênes, dans le sens de douleurs est vieux.

Sur le duvet d'un lit, théâtre de ses gênes. BOIL.

C'est le Seigneur qui nous guérit,

Il prévient nos besoins, il adoucit nos gênes.

Il délie, il brise nos chaînes.

Rouss.

L'exactitude de la rime a fait préférer à Rousseau, gênes à peines. — Se donner la gêne, se mettre l'esprit à la gêne, s'inquiéter, se tourmenter. — Il n'a le sens de peine d'esprit que dans ces phrases; on ne dirait pas sa gêne, ni mes gênes.

GÈNER, v. act. 1°. Incomoder, contraindre les mouvemens du corps. » Cet habit le gêne. » Ce corps de jupe la gêne beaucoup.

— 2°. Tenir en contrainte. » Ne vous gênez pas: je ne veux pas vous gêner. » Dans chaque état on ne voit de loin que ce qui plaît, et de près que ce qui gêne. SEGAUD. » La rime gêne beaucoup les poètes. On dit qu'on est gêné par le terrain, etc. quand il ne laisse pas la liberté de bâtir comme on voudrait; ce qui se dit aussi figurément d'un ouvrage, d'une affaire. — Gêné, ce, adj. Contraint. » Air gêné; taille, démarche gênée, etc.

REM. * Autrefois les Poètes disaient se gêner, pour se tourmenter.

Quoi! ne vous plairez-vous qu'à vous gêner sans cesse.

RAC. Bérén.

GÉNÉALOGIE, s. f. GÉNÉALOGIQUE, adj. GÉNÉALOGISTE, s. m. [1^{re} et 2^e é fer. dern. e muet.] Généalogie, est la suite et le dénombrement des ancêtres, et quelquefois des différentes branches d'une famille, qui remontent à une souche comune. — Généalogique, qui appartient à la généalogie. » Arbre, histoire, table généalogique. — Généalogiste, qui dresse, ou qui fait des généalogies.

GÈNER, Voy. GÈNE.

GÉNÉRAL, ALE, adj. GÉNÉRALEMENT, adv. GÉNÉRALAT, s. m. [1^{re} et 2^e é fer. 4^e e muet au 2d, et au 3^e où en a le son d'an: généraleman.] Général, dit des choses, Universel, qui est commun à un grand nombre. » Réglément, concile, consentement général.

Maxime, règle, approbation générale. —

Général, universel, (synon.) ce qui est général regarde le plus grand nombre des particuliers, ou tout le monde, en grôs: ce qui est universel regarde tous les particuliers, ou tout le monde, en détail. » Le gouvernement des Princes n'a pour objet que le bien général; mais la Providence de Dieu est universelle. GIR. Synon. — En parlant des personnes, qui a un commandement ou une administration d'une grande étendue. Lieutenant général des armées du Roi. Colonel général. Trésorier, Receveur général, etc. — S. m. Il se dit ou de celui qui commande en chef une armée, ou du Supérieur général d'un Ordre Religieux. — Généralat, ne se dit que dans cette acception, pour signifier la dignité du général, et le temps que dure son autorité. Il se dit sur-tout de l'Emploi du premier supérieur d'un ordre. On ne le dit guère d'un général d'armée. — En général, adv. d'une manière générale. » Tant en général qu'en particulier. — Généralement, universellement. » Il a été généralement approuvé. » Généralement parlant, qui est infidèle à Dieu, n'est point fidèle aux hommes.

GÉNÉRALISER, v. act. [Généralisé: 1^{re}, 2^e et dern. é fer. l'i est long devant l'e muet: il généralise, généralisera.] Rendre général. » Généraliser un principe, une méthode, une hypothèse, etc.

GÉNÉRALISSIME, s. m. Celui qui dans une armée commande aux généraux eux mêmes.

GÉNÉRALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est général. » Beaucoup de propositions, de maximes sont fausses dans leur généralité. — Au pluriel, discours vagues. » Il n'a dit que des généralités, qui n'avaient qu'un rapport indirect au sujet qu'il traitait, et qui ne nous ont rien appris. — En France on apèle Généralité l'étendue de la Juridiction d'un Bureau des Trésoriers généraux de France. » Généralité de Paris, de Moulins, etc.

GÉNÉRATEUR, TRICE, adj. GÉNÉRATIF, IVE, adj. GÉNÉRATION, s. f. [1^{re} et 2^e é fer. tion, dans le dernier, se prononce comme cion en prose, et ci-on en vers.] Le 1^{er} adjectif est un terme de Géométrie. Qui engendre. Point générateur d'une ligne; ligne génératrice d'une surface. — Le 2d est du discours commun. Qui appartient à la génération. » Vertu générative. Il est peu usité. — Génération, est ou l'action d'engendrer: habile ou inhabile à la génération, ou la posté-

rité d'une personne : la *génération de Noë, de Jacob*. Jusqu'à la 3^e et 4^e *génération*. » De *génération en génération*. — En parlant des choses, production. » La *génération des plantes, des métaux, etc.*

GÉNÉREUX, EÛSE, adj. **GÉNÉREÛSEMENT**, adv. **GÉNÉROSITÉ**, s. f. [1^{re} et 2^e é fer. 3^e lon. aux 3 premiers, *reû, reû-ze, zeman, rozité.*] *Généreux*, est 1^o. Magnanime. » Homme *généreux*, Princesse *généreüse*. Cœur *généreux*, âme *généreüse*. Sentiment *généreux*; résolution *généreüse*, etc. — 2^o. Libéral. » Il est *généreux*; il a l'âme *généreüse*; il aime à donner. — 3^o. En parlant de quelques animaux; hardi. » Lion, aigle, coursier *généreux*.

GÉNÉREÛSEMENT, D'une manière *généreüse*, dans les deux premiers sens. » Combattre, se défendre *généreusement*. Pardonner; en user *généreusement*.

GÉNÉROSITÉ. Magnanimité, ou libéralité. Exercer, faire paraître sa *générosité*.

REM. 1^o. *Généreux*, aime assez à précéder le nom qu'il modifie, du moins dans le discours soutenu. » *Généreux étranger*. *Gress.* » *Généreux guerrier*. *Jér. Dél.* » Un *généreux* dépit, enfant du courage et de la raison, s'empare de son âme et en bannit la honte. *Ibid.*

2^o. *Brebeuf* et *Corneille* ont employé *généreux* substantivement.

.... *Ces cruels généreux.*

Font voir ce que la guerre a de plus rigoureux.

Breb.

Ces cruels généreux n'y peuvent consentir.

Corn.

3^o. Dans le siècle dernier, on donait à *généreux* et à *générosité* une signification plus étendue. Outre le sens de *magnanime, courageux, libéral*, on leur donnait encore celui de *sensible, sensibilité*. » Je ne suis pas moins *généreux*, dit *Voiture*, à ressentir cette faveur que vous l'avez été à me la faire. » Ce serait manquer d'esprit, de *générosité* et de vertu que de ne pas aimer parfaitement une personne en qui toutes ces choses se trouvent en un tel point. *Id.* etc.

GÉNÈSE, s. f. [*Généze*: 1^{re} é fer. 2^e é moy. et long: 3^e é muet.] Le premier des livres de l'ancien Testament.

GENËT, s. m. **GENETTE**, s. f. [1^{re} é muet, 2^e é ouv. au 1^{er}, é moy. au 2d.] *Genêt*, est le nom d'un arbuste, qui a les fleurs jaunes, — C'est aussi le nom d'une espèce de

cheval d'Espagne entier. Alors on doit écrire *genet* sans accent sur le 2d e. — *Genette*, espèce de chat sauvage, dont la peau s'emploie en fourrures. — *A la genette*, adv. » Aler à cheval à la *genette*; avec les bruits fort courts, comme font les Turcs.

GENEVOIS, OISE, adj. [*Genevois*, *wa-ze*: 1^{re} et 2^e é muet; 3^e lon.] Nos anciens apelaient *genevois* les citoyens de *Genève*. Aujourd'hui on les apèle *Génois*; et l'on ne donne le nom de *Genevois* qu'à ceux de *Genève*.

GENEVRIER, s. m. Suivant *La Touche*. Il se dit de l'arbrisseau, et *genévra* du fruit ou de la baie, que ce grammairien écrit *genévra*. — L'*Acad.* ne dit que *Genévra* pour l'un et pour l'autre. *Voy.* ce mot. — *Richel.* met *genevre, genévra* et *genévrier*, et selon lui le plus usité est le 1^{er}, et ensuite le 2d: c'est tout le contraire aujourd'hui.

Quelques-uns, dit M. de *Wailly* dans le *Rich. Port.* disent *genevre* pour la graine, et *genévrier* pour l'arbuste. — Le *Dict. de Trév.* dit *Genévrier* (avec un accent sur le 2d e) de l'arbrisseau et *genévra* du fruit, en ajoutant que quelques-uns disent *genévra*.

GÉNIE, s. m. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e é muet.] 1^o. C'était chez les anciens ce qu'*ange* est parmi nous. On disait: bon ou mauvais *génie*. Le *génie de Socrate*. Poussé par son mauvais *génie*, etc. On dit encore par un reste de langage païen: le *génie de la France*, l'ange tutelaire de la France; le *génie de la Peinture, de la Poésie, de la Musique*; le *génie* qu'on suppose présider à chacun de ses Arts. — 2^o. Talent de l'esprit. » Avoir du *génie pour les affaires, pour la poésie, etc.* suivre ou forcer son *génie*, etc. » Le *génie de la philosophie* a ses écarts comme celui du Poète. *Les Helv.* — » Qu'on reconnoisse en lui plutôt leur *génie* et leur caractère, (des anciens orateurs) que leurs pensées et leurs expressions. *D'Aguess.* — *Génie, talent.* (Synon.) Le 1^{er} paraît plus intérieur, et tenir un peu de l'esprit inventif: le 2d semble être plus extérieur, et tenir d'avantage d'une exécution brillante. On a le *génie de la Poésie et de la Peinture*: on a le *talent de parler et de déclamer*. » Tel qui a du *génie* pour composer n'a point de *talent* pour débiter. *GIR.* *Synon.* — 3^o. *Génie*, se prend quelquefois pour la personne qui a du *génie*: mais on ne peut l'employer dans toutes les occasions où l'on emploierait le nom de la personne. On

dira bien : cet homme est un beau, un grand génie; un génie supérieur: les productions de ce grand génie ont illustré sa nation, etc. mais je ne crois pas qu'on doive dire avec M. de Wailly, parlant de Corneille, et donnant un nouveau tour à une phrase de Racine, que : « Deux jours après la mort de ce grand génie, le Roi lui envoya des marques de sa libéralité. Qu'est-ce que la mort d'un génie, et un génie qui reçoit des libéralités? Voy. AME. Voy. LIT. — Travailler de génie, c'est faire quelque chose de sa propre invention. » Cette gêne et ce travail servile éteindraient tout le feu de son imagination: il ne travaillerait plus de génie. TELÉM. » Pour réussir en quelque genre que ce soit, l'on doit étudier son talent et le suivre; en un mot travailler de génie. ANON. — 4°. Le génie d'une Langue est le caractère propre et distinctif de cette langue — 5°. Génie, est aussi l'art de fortifier, d'attaquer et de défendre les places, les postes, les camps; et l'exercice de cet art; et le corps des militaires, qui l'exercent, des Ingénieurs. Il est, il s'est mis dans le génie.

GÉNIÈVRE, s. m. [1^{re} et dern. e muet, 2^e à moy. et long.] Arbuste, qui porte un petit fruit rond et noir comme le laurier; et le fruit, la graine même du genièvre. Brûler du bois de genièvre. Manger du genièvre. Extrait de genièvre. Voy. GENEVRIER.

GÉNISSE, s. f. [Génisse : 1^{re} é fer. dern. e muet.] Jeune vache, qui n'a point porté.

GÉNITIF, s. m. [1^{er} é fer. On prononce l'finale.] Second cas de la déclinaison des noms. 1°. Il exprime le rapport d'une chose, qui appartient à une autre, de quelque manière que ce soit; comme le rapport du tout à la partie; un membre du corps; du sujet à l'attribut: utilité des sciences; de l'attribut au sujet: fleurs d'odeur agréable; de la cause à l'effet: l'ouvrage de Dieu; de l'effet à la cause: le Créateur du Monde; de la matière au composé; vaiselle d'argent; de l'objet aux actes de notre âme: l'amour de Dieu; du possesseur à la chose possédée: les États du Roi; de la chose possédée au possesseur: le Roi de France, etc. etc. — 2°. Le génitif se trouve à la suite des noms, soit substantifs, soit adjectifs: avide de gloire, jaloux de sa réputation, etc. Il est aussi précédé de certains adverbess et de certaines prépositions ou conjonctions, comme autour de lui, près de vous, à fleur d'eau, etc. — 3°. Le génitif

est désigné en français par l'article du au masculin, devant une consone ou une h aspirée; du bien, du héros; par de l' devant une voyèle ou une h muette; de l'amour, de l'homme; par de la devant les féminins, qui comencent par une consone; de la grâce; par de l', quand ils comencent par une voyèle; de l'abondance; par des devant tous les pluriels masculins ou féminins; des biens, des héros, des amours, des hommes, des grâces, etc.

Rem. I. Quelquefois, et sur-tout en vers, le génitif précède élégamment le nom, qui le régit et paraît même à la tête de la phrase. — On creüse les fossés: on élève les murs:

De ceux de ses voisins; on jure la ruine. L. Rac. Mais aussi il faut éviter les inversions dures. Ex.

C'est l'heureux fondateur d'un empire naissant, Que d'un nouvel empire alarme la naissance. Id. Avec bien, tous, celui, il fait fort bien à la tête de la phrase: « De bien des gens, il n'y a que le nom, qui vale quelque chose. La Bruyère. » De tous ceux que j'ai vus, c'est le plus aimable. » De tous les livres que vous m'avez envoyés, c'est celui que j'aime le plus.

II. C'est pécher contre la construction et la netteté du discours, que de trop éloigner le génitif du nom, qui le régit. Les phrases suivantes ont ce défaut. « L'objection, qu'il vouloit détruire de ma lettre pastorale, étoit, etc. l'Auteur a voulu éviter l'équivoque, qu'aurait produit le que relatif suivant immédiatement la Lettre pastorale, s'il l'avoit mis après objection. In vitium ducit culpæ fuga. On veut fuir un défaut, on tombe dans un autre. — Fontenelle dit aussi: le nombre est fort grand des oracles, qui se rendoient par des songes. C'est le même vice dans la construction.

III. Quand le génitif est régi par deux noms différens, il doit être placé après le second. « Tournant en prudence ou la petitesse de son esprit, ou le peu de grandeur. St. ÉVR. Il falait dire, ou la petitesse, ou le peu de grandeur de son esprit.

* GÉNITURE, s. f. Ce qu'un homme a engendré. Il est vieux et n'est bon que pour le style comique ou plaisant. On le disait autrefois sérieusement et même élégamment. « Royale géniture. MAROT. — La Fontaine l'a employé dans ses Fables, et c'est le style qui lui convient.

Il avint qu'au hibou Dieu dona *généture*..
 Un père eut pour toute lignée
 Un fils, qu'il aimait trop, jusques à consulter,
 Sur le sort de sa *généture*.
 Les diseurs de bonne aventure.

GENOU, ou **GENOUIL**, s. m. [1^{re} e muet.] Pendant long-temps on a dit l'un et l'autre; et *genouillère*, *s'agenouiller* montraient que le 2d était plus conforme à l'analogie. On ne dit plus que le 1^{er}.] Partie du corps humain qui joint la cuisse à la jambe, par devant. » L'os du *genou*. » Avoir les *genoux* fermes ou foibles, tremblans, etc. » Être, se mettre à *genoux*. » Plier le *genou* ou les *genoux*. » Parler, prier à *genoux*; le *genou* en terre. — Demander à *genoux*, à deux *genoux*, ne signifie quelquefois que demander avec un grand empressement. — Fig. *Fléchir le genou devant* quelqu'un, c'est lui céder, se soumettre. — *Fléchir les genoux devant* les idoles : les adorer.

Rem. Dans le temps qu'on disait indifféremment *genou* ou *genouil* au singulier, on disait toujours à *genoux* et non pas à *genouil*, comme dit l'Ab. Dubos. » St. Pierre tenant ses clefs, et à *genouil* devant J. C. etc. Il faut dire, à *genoux*. — L'Acad. reprit autrefois Corneille d'avoir dit.

Madame à vos *genoux* j'apporte cette épée.
 On peut bien apporter une épée aux pieds de quelqu'un, mais non pas aux *genoux*.

GENOVESAT, s. m. C'est le nom que d'Avrigni donna à l'État de Gènes. » Les places occupées dans le *Genovesat* s'étoient rendues, etc. Ce mot paraît être de l'invention de cet Historien. On dit l'État de Gènes.

GENOUILLE, s. f. [1^{re} e muet : 3^e e moy. et long : mouillez les ll : *ge-nou-gliè-re*. Dans l'ancien Trév. On lit *genouillière*.] Autrefois, la partie de l'armure qui couvrait le genou. Aujourd'hui la partie de la botte, qui le couvre.

GENRE, s. m. [*Janre* : 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Ce qui est commun à diverses espèces. Dans la définition de l'homme : *animal raisonnable*, le *genre* est *animal*, et l'espèce *raisonnable*. — On dit, le *genre humain*, pour signifier tous les hommes ensemble. — 2^o. Espèce, sorte, manière. » Cela est excellent, parfait, en son *genre*. » Il n'appartient pas au coupable de choisir le *genre* de son supplice. *Chemin*. — 3^o. Style, manière. » Le *genre* simple, le *genre* sublime, le *genre* médiocre. C'est un *genre d'écrire*, qui

Tome II.

ne me plairait pas. * On ne dirait pas pourtant un *genre de peindre*, un *genre de composer*.

REM. *Genre* et *sorte* ont à peu près le même sens. Ainsi des richesses de toutes sortes de *genres*, comme dit l'Ab. Prévot. Hist. des Voyages, est évidemment un pléonasme, une répétition d'idées superflue; et a tout l'air d'un anglicisme, d'une traduction trop littérale. — A ce propos, nous dirons de *genre* ce que nous disons ailleurs de *sorte*, *espèce* et autres mots semblables, que joint à tout, il doit être mis au singulier, quand il est sans article, et au pluriel, quand il est avec l'article. Ainsi l'on dira, de tout *genre*, en tout *genre*, et de tous les *genres*, en tous les *genres*. Voy. *Espèce*, *Sorte*, *Tout*. Je sais que plusieurs Auteurs estimables fournissent des exemples contraires; mais la raison, l'analogie et l'usage le plus commun, le plus ancien et le plus autorisé sont pour cette règle.

4^o. **GENRE**, en Grammaire, est dans l'origine, une manière de distinguer par l'expression, le sexe de l'homme de celui de la femme, et en général, ce qui est mâle ou femelle. Les latins avaient trois *genres*, le masculin, le féminin et le neutre. On ne conçoit en français que les deux premiers. On se sert de *le* ou *un* pour le masc. et de *la* ou *une* pour le fem. Ainsi dit-on, le père, le frère; un père, un frère; et la mère, la sœur; ou une mère, une sœur, etc. — Il y a pourtant un grand nombre de mots, qui n'ont aucun rapport au sexe, et que l'usage a distingué en masculins et en féminins, on ne sait pas trop pourquoi, comme le livre, la table, etc. — Les substantifs n'ont qu'un genre, ou masculin ou féminin; les adjectifs en ont toujours deux; bon, bonne; savant, savante. Ceux qui sont terminés en e muet servent pour les deux genres; aimable, brave, comode, sage, etc.

GENT, s. f. [*Jan* : lon. — Au pluriel *gens* sans t.] 1^o. Nation. Singulier, il est surané. Dict. Gram. *gent* qui porte le turban; les Turcs, la Nation des Turcs. Suivant l'Acad. on ne s'en sert que dans la Poésie; elle ne dit point dans quel genre de Poésie; mais ce n'est certainement pas dans la haute. — Au pluriel, il n'est d'usage en ce sens que dans cette phrase, le droit des gens. — 2^o. Persones. C'est sa signification ordinaire. Il n'a point de

T t

Singulier. Il est *masc.* quand l'Adjectif suit, et *fém.* quand il précède : « Voilà des *gens* bien *sots* ; ce sont de *sotes gens*. — Tout est excepté de la règle. On dit *tous les jeunes gens*, *tous les honnêtes gens*, et *toutes les vieilles gens*, *toutes les bones gens*, etc. Ainsi, il est *masc.* quand l'Adjectif est du genre commun, ou des deux genres, et *fém.* quand l'Adjectif est *fém.* — Il est encore à remarquer que, quand dans la phrase il y a un Adjectif devant *gens*, et un Adjectif ou un Participe après, on doit mettre le féminin devant, et le masculin après. C'est-là une des bisarreries de l'usage ; mais ces sortes d'irrégularités font en partie la beauté des langues. On dira donc : il y a de *certaines gens*, qui sont bien *sots* ; ce sont les *meilleures gens*, que j'ai jamais *vus*. BOUH. — Les *vieilles gens* sont *soupponneux*. Acad. — * Bossuet a dit, de *tels gens* pour de *telles gens* ; et j'ai lû récemment dans l'*Ann. Litt.* » Quelques Philosophes de ce siècle tristes et chagrins, sans en être *meilleurs gens*, et dans le *Journ. gén. de Fr.* » C'est une manie qu'ont les *vieux gens* de lettres d'écrire, et de paperasser comme les autres vieillards. — Ce qui a peut-être trompé ce dernier Écrivain, ordinairement très-correct, c'est qu'on dit *tous les gens d'esprit*, *tous les gens de bien* ; mais *tous* est une exception à la Règle, comme nous l'avons dit plus haut. — Il faut donc dire, *sans en être meilleures gens*. Et pour *gens de lettres*, je ne voudrais dire ni *vieux*, ni *vieilles* : l'un et l'autre me choque. Je dirais. » C'est une manie des *gens de lettres*, quand ils sont *vieux* d'écrire, etc. — Avec *ces*, on ajoute *là*, ou *ci*. On dit *ces gens là*, et non pas simplement *ces gens*, comme dit *La Fontaine*. Je crois que je deviendrai fou avec tous *ces gens-ci*.

MOL.

— MÉNAGE a bien remarqué que *gens* ne se dit point d'un nombre déterminé, et qu'on ne dit point quatre *gens*, six *gens* etc. (« Il y a là *vingt gens*, qui sont fort assurés de n'entrer point. *Mol.* — On doit alors se servir du mot *personnes*.) Mais quand on met un Adjectif ou quelque autre chose devant *gens*, alors on peut y joindre un nombre déterminé. On dit aussi *cent gens*, *mille gens* ; mais là *cent* et *mille* signifient un nombre indéterminé. C'est le *sexcenti* des Latins. BOUH. — *Plusieurs* et *quelques* ne s'allient pas bien avec *gens*. On doit dire ;

plusieurs personnes, *quelques personnes*. * On ne dit pas, comme a fait *Regnard*. » *Plusieurs gens* l'ont tenté inutilement ; ni comme *La Touche*. » On ne doit pas l'employer à tout propôs, comme font *quelques gens*. — *Gens* se dit quelquefois sans article. » *Gens* qui se conaissent en allégories, etc. » Il avait à faire à *gens*, dont l'obstination était au dessus de ses artifices. » *Tous gens* à beaucoup *entreprendre*. J. J. *Rouss.* — *Gens, personnes* (syn.) Le 1^{er} dit quelque chose de général, et de vague ; le 2^d quelque chose de particulier, et de déterminé. Vous direz plutôt *gens*, lorsque vous parlerez d'une foule ou d'un nombre confus, sans conoitre ni pouvoir spécifier qui : vous direz *personnes*, lorsque vous pourrez parler de tels et tels, sans vouloir les nomer. Un bruit vague, ce sont des *gens*, qui le répandent : un raport particulier, ce sont des *personnes*, qui le font, etc. ROUB. SYNON. — 3^o. *Gens*, se dit pour les Domestiques mâles, comme *femmes*, tout seul pour les femmes de chambre. » Sont-ce là *vos gens* ? Est-ce un *des gens* de Monsieur, que je viens d'entendre avec vous ? *Marm.* — 4^o. Ceux qui sont d'un même parti : » *Nos gens* ont batu les vôtres : ils ont été batus ; ou d'une même partie : » *Tous nos gens* sont arrivés. — 5^o. Suivi de la prép. *de*, il désigne une profession, une qualité, commune à plusieurs. » Les *gens de lettres* ; les *gens d'Église* ; les *gens de robe*, *de finance* ; les *gens de mer* ; les *gens de bien*. Ce sont toutes expressions consacrées : il n'est pas permis d'en inventer de nouvelles. On dirait mal, *les gens d'écriture* ; pour dire, les *Négocians*, les *Écrivains*. » *Plusieurs gens de plume*, dit M. *Le Suirre*... ont formé des entreprises littéraires. — L'expression est ridicule. » Les atteintes de l'envie sont inséparables des *gens d'Arts*, comme des *gens de Lettres*. L'Ab. *Fontenai*. — Les *gens d'Arts* n'est pas une locution admise par l'usage. Si c'est un néologisme, il n'est pas heureux. — Voy. *Lettres*.

* GENT, GENTE, adj. Il s'est dit autrefois pour *gentil*, *gentille*.

Gente de corps et de façon.

Marot.

De *gent* amour la belle trame.

Idem.

Il n'est plus bon que pour le style *marotique*.

Gente épigramme, et plaisante satire.

Rouss.

* GENT-D'ARME, C'est ainsi qu'on écrivait anciennement : on écrit aujourd'hui *Gendarme*, sans *t* et sans tiret. Mais de quelle manière qu'on l'écrive, il ne doit se dire que des troupes modernes. On est surpris d'entendre parler de *Gendarmes* grecs ou romains.

Lé *Gent-d'arme*, à ces mots, tout fier et tout fumant,

Pousse vers l'ennemi son coursier écumant.

Bréb.

* M^{me}. de B... (Hist. d'Angl.) a encore écrit *gens d'armes*. » Ils leur envoyèrent 1500 *gens d'armes* : Ailleurs elle dit, *hommes d'armes*, qui vaut mieux, pour le tems de la Chevalerie.

GENTIL, ILLE, adj. GENTILLESSE, s. f. GENTIMENT, adv. [*Janti* : on ne prononce point l'*l* devant une consonne : *gentil* Cavalier : on la mouille devant une voyelle : *gentil* amant : on mouille aussi les *ll* au 2^d et au 3^e : *janti-glie*, *glie-ce* : 4^e e muet au 2^d, e moy. au 3^e : *jantim.in.*] *Gentil*, 1^o. joli, agréable, gracieux. Il se dit des personnes et des choses, qui ont trait à la personne. » Il est *gentil* : elle est fort *gentille*. » Ouvrage fort *gentil*. » C'est une *gentille* invention. — Il se dit quelquefois ironiquement. » Vous êtes un *gentil* garçon : vous faites là un *gentil* métier ; un *gentil* personnage. — 2^o. Il signifie aussi païen, idolâtre. » Il était fils d'un père *gentil*. On ne le dit point au *fem.* on ne dirait pas bien, une mère *gentille*. Voy. les *Nouv. Syn. Franc.* de M. l'Ab. *Roubaud.* — On l'emploie plus ordinairement au *pluriel*, et substantivement. » Les Juifs apelaient *gentils*, tous ceux qui n'étaient pas de leur nation, ou au moins, de leur religion. St. Paul est apelé l'Apôtre des *Gentils*.

GENTILLESSE, grâce, agrément. » La *gentillesse* d'un enfant. » Il a de la *gentillesse* dans l'esprit. » On doit admirer la *gentillesse* de ses inventions. — Au *pluriel*, tours de souplesse. » Il a dressé son chien à mille *gentillesse*s ; ou, petites curiosités : » Il a mille petites *gentillesse*s dans son cabinet.

GENTIMENT, joliment, d'une manière gentille. Son usage ne passe pas le discours

familier. Suivant l'*Acad.* il ne se dit guère qu'en plaisantant, et par une espèce de dérision. » Vous voilà *gentiment* acomodé, dit on, à quelqu'un qui revient tout élaboussé. » Vous voilà *gentiment* coiffée, mal coiffée. — Je crois pourtant qu'on peut le dire sérieusement et en louant ; témoin cette phrase de M^{me}. de Sévigné. » J'ai été fort aise de savoir... que le petit discours a été bien et *gentiment* prononcé.

Rem. 1^o. Devant le mot *homme*, l'adj. *gentil* a un tout autre sens que quand il est placé après. Un *Gentilhomme*, est un homme d'extraction noble. Un homme *gentil* est celui qui est gai, vif, joli, etc.

2^o. On a dit autrefois *gentillement*, pour *gentiment* ; il ne se dit plus.

GENTILHOMME, s. m. GENTILHOMMERIE, s. f. GENTILHOMMIÈRE, s. fem. [On mouille l'*l* à ces trois mots : *janti-glio-me*, *meri-e*, *miè-re* : 1^{re} lon. 4^e e muet aux deux premiers, e moyen et long au 3^e. Au *pluriel*, *Gentilshommes*, prononcez *jantizome*.] *Gentilhomme* se dit parmi nous de celui qui est noble de race. » Un bon *Gentilhomme*. Un *Gentilhomme* d'ancienne extraction. *Gentilhomme* de nom et d'armes. — *Gentilhommerie*, la qualité de *Gentilhomme*. *Gentilhommière*, petite maison de *Gentilhomme*, à la campagne. Il me paraît qu'ils ne se disent l'un et l'autre que par dérision. L'*Académie* les met sans remarque. Elle met en exemple, une jolie *gentilhommière*. Elle n'indique le mépris qu'au mot *gentilhommerie*. » On ne fait pas grand cas de sa *gentilhommerie*.

Rem. 1^o. Le mot de *Gentilhomme*, comme celui de *Dame*, ne convient qu'aux nations Européennes. Il est ridicule, ce me semble, d'apeler *Gentilshommes* des nobles Japonais. Le mot de *noble* est plus général. » Ce *Gentilhomme*, dit le P. de Charlevoix, parlant d'un Japonais, se trouva tout changé. * Un Auteur ascétique, qui n'est pas bien ancien, apèle *Nicodème* un Saint *Gentilhomme*. Cela serait ridicule aujourd'hui.

2^o. Plusieurs Traducteurs de Livres Anglais traduisent le mot anglais *gentleman*, par le mot français *Gentilhomme*. Mais *Boyer* avertit qu'il n'a ce sens qu'abusivement ; et qu'il ne signifie, dans le fond, que, homme au dessus du peuple.

On apèle, proverbialement, *troc de gentilhomme*, lorsqu'on troque but-à-but, sans

retirer d'argent en retour de part ni d'autres.

GENTILITÉ, s. f. [*Jantilité* : 1^{re} lon. dern. *e* fer.] 1°. Les Nations Païennes. Toute la *gentilité*. = 2°. La profession d'idolâtrie. » On trouvait encore dans ce pays, des marques de *gentilité*. = Il n'est usité dans les deux sens, que dans le langage de la Religion. Voy. **GENTIL**; n°. 2°.

GENTILLÂTRE, s. m. [*Janti-gliâ-tre* : mouillez les *ll* : 3^e lon.] Il ne se dit que par mépris. Gentilhomme dont on fait peu de cas.

GENTILLESSE, GENTILLEMENT, GENTIMENT. Voy. après **GENTIL**.

GÉNUFLEXION, s. fém. [*Génufléction*, en vers, *ci-on* : 1^{re} *e* fer. 3^e *e* moy.] L'action de fléchir le genou jusqu'à terre. » Faire une *généflexion*; des *généflexions*.

GEO. Dans tous les mots qui comencent par ces trois lettres, *eo* est de deux syllabes, et l'on doit mettre l'accent aigu sur l'*e*, excepté dans *geolage*, *geole*, *geolier*, *geolière*, *George*, où il n'en faut qu'une.

GÉOGRAPHIE, s. m. **GÉOGRAPHIE**, s. fém. **GÉOGRAPHIQUE**, adj. [1^{re} *e* fermé, dern. *e* muet.] La *Géographie* est une science qui enseigne la position de toutes les régions de la terre, les unes à l'égard des autres, et par rapport au Ciel, etc. = *Géographe*, celui qui sait la géographie. On le dit plus particulièrement de celui qui fait des cartes géographiques. = *Géographique*, qui concerne la géographie. » Description *géographique*; Dictionnaire *géographique*,

GÉOLAGE, s. m. **GEOLE**, s. f. **GEO-LIER**, **IÈRE**, s. m. et fém. [*Jolage*, *jole*, *lié*, *liè-re*; 2^e *e* muet au 2^d, *e* fer. au 3^e, *e* moy. et long au 4^e.] *Geole*, prison, en termes de Palais. *Geolage*, droit qu'on paye au *Geolier*. *Geolier*, concierge de la prison. *Geolière*, femme du *Geolier*. Voyez **CONCIERGE** et **CONCIERGÈRIE**.

GÉOMANCE, ou **GÉOMANCIE**, s. fém. **GÉOMANCIEN**, s. masc. [1^{re} *e* fer. 3^e lon. = L'*Académie* ne met que *Géomance*: M. de *Wailly* préfère *Géomancie*: le Dict. de *Trév.* les met tous deux. = Quelques Auteurs ont écrit *géomantie*, *géomantien*, apparemment par respect pour l'étymologie. C'est un respect poussé trop loin.] La *géomance* est une sorte de divination superstitieuse, qui se fait par le moyen de plusieurs points qu'on marque sur la terre ou sur du papier, au hazard, etc. *Géomancien* est celui

qui pratique la géomance. L'*Acad.* dit aussi *Géomancienne*. = *Trév.* et le *Rich. Port.* ajoutent *géomantique*, qui a rapport à la géomancie. = Tous ces mots sont peu usités, parce que cette sorte de superstition est fort peu en usage.

GÉOMÉTRAL, adj. masc. [1^{re} et 3^e *e* fer.] Il ne se dit qu'avec *plan*. On apèle *plan géométral*, celui où toutes les lignes d'une figure sont marquées sans raccourcissement.

GÉOMÈTRE, s. m. **GÉOMÉTRIE**, s. f. **GÉOMÉTRIQUE**, adj. **GÉOMÉTRIQUEMENT**, adv. [1^{re} *e* fer. 2^e *e* moy. et long au 1^{er}, *e* fer. aux autres.] *Géométrie*, science qui a pour objet tout ce qui est mesurable. = A la lettre, il signifie l'art de mesurer la terre: mais l'usage lui a donné un sens et un emploi plus étendu. = *Géomètre*, qui sait la *Géométrie*. Plusieurs apellent de ce nom les *Arpenteurs*, mais c'est abusivement. = *Géométrique*, qui appartient à la *géométrie*. *Géométriquement*, d'une manière *géométrique*. » Ordre, proportion, démonstration *géométrique*. — *Esprit géométrique*, juste, méthodique, qui procède *géométriquement*. » Cela est démontré *géométriquement*.

GÉORGIQUES, s. f. pl. [*Gé orgike*, 1^{re} *e* fer. dern. *e* muet.] Poème didactique qui enseigne l'art de cultiver la terre. » Les *Géorgiques* de *Virgile*.

GER: Terminaison de l'infinitif de certains verbes; *juger*, *manger*, *obliger*, etc. Dans les tems de ces verbes, où il se rencontre un *a* ou un *o*, il faut ajouter devant ces voyelles un *e*, qui ne se prononce pas, et qu'on ne met que pour donner au *g* un son doux qu'il n'a pas naturellement devant l'*a* et l'*o*. » *Jugeant*, il *jugea*, nous *jugeames*; nous *jugeons*, il *jugeoit*, etc.

* **GÉRANT**, s. m. Qui gère. Ce mot a été employé par M. *Linguet*, et je le crois de son invention. » L'on reprochait à un des quatre *gérans*, l'énormité des sommes qu'ils absorboient.

GERBE, s. fém. **GERBÉE**, s. fém. **GERBER**, v. act. [1^{re} *e* ouv. 2^e *e* muet au 1^{er}, *e* fermé aux deux autres, long au second.] *Gerbe* est, au propre, un faisceau de blé coupé. = On dit, figurément, une *gerbe d'eau*, pour dire, un assemblage de jets d'eau, qui forment comme une gerbe; et *gerbe de feu*, dans les feux d'artifice, pour signifier un assemblage de fusées, qui, par-

tant toutes ensemble, représentent la figure d'une gerbe. = *Gerbee*, bote de paille, où il reste encore quelques grains. *Gerber*, mettre en gerbe. » Il faut *gerber* ce froment.

GERBIER, s. m. Tâs de gerbes. *Trév.* — L'*Acad.* ne met pas ce mot. Il est usité en plusieurs Provinces. Quelques-uns même disent, *gerberon*, pour signifier petit gerbier.

GERCÉ, s. f. Insecte qui ronge les habits et les livres.

GERCER, v. act. **GERÇURE**, s. f. [*Gér-sé*, sûre : 1^{re} é ouv. 2^e é fermé au 1^{er}, lon. au 2d : autrefois on écrivait *gerceure*.] *Gercer*, c'est faire de petites crevasses à la peau. *Gerçures*, sont ces petites crevasses. » Le froid *gerce* les lèvres, les mains. = On dit aussi que le soleil, la sécheresse *gercent* la terre. » Pommade bonne pour les *gerçures*.

Rem. *Gercer* est aussi neutre et réciproq. » Les lèvres *gercent*, ou *se gercent* au grand froid. = *Gerçure* se dit, par extension, des fentes qui se font dans le fer, le bois ou la maçonnerie.

GÉRER, v. act. [2 é fermés. = Devant la syllabe féminin. le 1^{er} e se change en é moyen : il *gère*, *gèrera*. = L'*Académie* écrit *gerer* sans accent sur l'e. C'est le seul Dictionnaire où ce mot soit écrit de la sorte.] Conduire, administrer. Il ne régit que les choses : » *Gérer* les affaires de... *gérer* une tutelle.

GERFAUT, s. m. [*Gér-fô* : 1^{re} é ouv. 2^e lon.] Espèce d'oiseau de proie, du genre des faucons.

GERMAIN, AINE, adj. [*Gér-mein*, mène : 1^{re} é ouv. 2^e é moyen au second.] Dans le discours ordinaire, il ne se dit qu'avec *cousin* et *cousine*, de ceux qui sont sortis de deux frères ou de deux sœurs, ou du frère et de la sœur. » C'est mon *cousin germain*, ma *cousine germaine*. = Quelques-uns disent *oncle germain*, *tante germaine*, pour les distinguer des oncles et des tantes qui ne le sont que par alliance. = Au Palais, on dit *frère germain*, pour dire, *frère de père et de mère*.

Rem. Autrefois on faisait *germain* subst. On disait : il est mon *germain*; nous sommes *germains*. » Les mariages se pouvoient faire entre les *germains*. *Boss.* Il est encore aujourd'hui substantif dans ces expressions :

issus de germains, qui sont sortis de deux cousins *germains*. = Il a le *germain* sur moi, sur vous; il est le cousin germain de mon ou de votre père, ou de ma ou votre mère. C'est ce qu'on apèle autrement, *oncle à la mode de Bretagne*.

Germain, *germanie*, *germanique*, noms de peuple, ne se disent que des anciens peuples de l'Allemagne, ou en vers, de l'Allemagne moderne. » Les fiers *Germains*. *ROUSS.* Dans la *Germanie*. *ID.* » Le fer *germanique*. *ID.* — Un sujet emprunté d'une *Muse Germaine*. *ANON.* Le P. *Fontenai* dit dans le 12^e siècle : » En Italie, en *Germanie*. *Hist. de l'Egl. Gall.* Il me semble que dès-lors et depuis du temps, on disait, en *Allemagne*.

Germanisme, façon de parler propre de la langue allemande. » Les ouvrages de M. *Formey* sont pleins de *germanismes*.

GERME, s. masc. **GERMER**, v. neutre. **GERMINATION**, s. fém. [1^{re} é ouv. Dans le dernier, *tion* a le son de *cion*, en vers, *ci-on*.] *Germe* est, au propre, cette partie du grain ou de la semence qui pousse la première. » Le *germe* du blé, du gland, de l'amande. Le *germe* d'un œuf. = Au fig. semence, cause. » Un *germe* de procès, de querelle, etc. = *Germer*, pousser le germe au dehors. » Le blé commence à *Germer*. = *Germination*, terme de Botanique; premier développement des parties contenues dans le germe d'une semence. = * *Formey* dit, *germement*, mot barbare.

REM. *Germe* et *germer* sont fort à la mode au figuré. On ne voit dans les écrits modernes, que le *germe* des talents, et des talents qui *germent*; et » un génie qui nourrit, échaufe et fait *germer* les talents. *THOMAS.* Et ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'ils sont nourris avant que de *germer*. = On a dit depuis plus long-tems, que la parole de Dieu a *germé* dans un cœur, pour dire, qu'elle y a fructifié.

GÉRONDIF, s. masc. [1^{re} é fermé. On prononce l'f finale.] C'est une inflexion du verbe, par laquelle on marque une signification subordonnée à celle d'un autre verbe. » Qui empêche de dire la vérité *en riant*. — Dans cette phrase, *dire la vérité* est le verbe principal, auquel *en riant* est subordonné, comme exprimant un moyen de dire la vérité. = 1^o. Le *gerondif* est indéclinable de sa nature; c. à d. qu'il n'admet ja-

mais aucun changement dans sa terminaison en *ant*, à quelque genre et à quelque nombre qu'il se rapporte. — 2°. La prép. *en* n'est pas toujours jointe au *gérondif*. Il y a des occasions où elle est supprimée : par exemple, croyez-vous qu'*agissant* avec tant d'imprudence, vous méritiez la confiance de vos amis ? *Agissant pour en agissant*. — Les *gérondifs ayant et étant* n'ont jamais la prép. *en*. Pour les autres, quoiqu'ils puissent s'en passer, il est toujours mieux de s'en servir ; et on ne peut guère manquer en s'en servant. REGN. — Or, quand on veut juger si le terme est au *gérondif* ou au participe présent, il n'y a qu'à voir si on peut y joindre la prép. *en*, sans forcer ou gêner le sens, et sans faire violence à l'usage. Si elle peut s'y joindre de la sorte, le terme est employé au *gérondif* ; si elle ne peut pas s'y joindre, c'est infailliblement un participe. — Voici un exemple où cette préposition est inutile, et où il fallait se contenter du participe. » Il s'enfuit *en mourant* de peur, et tomba encore sur l'escalier *en fuyant*. VOLT. Le 2d *en* est bien : le 1^{er} ne vaut rien ; il fallait dire, il s'enfuit *mourant de peur*. Car *mourant* est employé là comme adjectif. — 3°. Le *gérondif* n'est formé que du présent du participe. * Molière emploie mal-à-propos le prétérit. » Il ne le croira pas encore *en l'ayant vu*. Dites, *en le voyant*, ou, *après l'avoir vu*. — 4°. Le *gérondif* se rapporte toujours au nominatif du verbe, jamais au cas ou au régime. Ainsi, quand on dit : *je vous ai vu en priant Dieu* ; cela signifie que c'est moi qui priais Dieu. Que si je veux signifier que c'était vous qui priiez, il faut que je me serve de l'infinitif ou du participe, et que je dise, *je vous ai vu prier* ou *priant Dieu*. La solidité de cette observation paraît dans ces vers des *Menechmes* de *Regnard*, où le *gérondif*, mal placé, forme un sens équivoque,

Et notre père même, *en commençant* à croire,
Nous attachoit un signe afin de nous connoître.

Selon la construction de la phrase, il semblerait que c'était le père qui *començait à croire*, si la force du sens ne faisait pas entendre que c'est des deux jumeaux que cela se dit. — La même faute est dans le *Britannicus* de *Racine*. » Mes soins, dit *Agripine*, en parlant de *Claudius* :

De son fils, *en mourant*, lui cachèrent les pleurs.
Est-ce *Claudius*, est-ce son fils qui mourait ? Et, qu'est-ce que des soins qui cachent des pleurs *en mourant* ? D'OLIV. — Il y a, à la vérité, des phrases où le *gérondif* est bien placé, quoiqu'il ne se rapporte pas au nominatif ; mais c'est qu'alors le nominatif est sous entendu. Exemple. » On ne voit guère *les hommes* plaisanter *en mourant*. C'est comme si l'on disait, on ne voit guère que *les hommes* plaisantent *en mourant*. D'OLIV.

GEROFLE est un gasconisme. On dit *Girofle*.

GERSER, GERSÛRE. Voyez *Gercer*, *Gersûre*.

GÉSIER, s. m. [*Gé-zie* : 2 e fermés.] Partie charnue, qui se trouve dans le corps de la plupart des oiseaux, qui se nourrissent de grains, faite en façon de bissac, où l'on prétend que se fait leur digestion.

* GÉSINE, s. f. Vieux mot. » Les couches d'une femme, ou le tems qu'elle est en couche. *La Fontaine* l'a dit des Animaux :

La perfide descend tout droit

A l'endroit

Où la laie étoit *en gésine*.

On ne le dit plus qu'au Palais. » Payer la *gésine*, les frais de *gésine* ; les frais de l'accouchement et des couches.

* GESIR, v. neut. Vieux verbe, dont il ne reste que ce temps : *ci git*. Voy. GIR, que d'autres préfèrent pour l'infinitif.

GESTATION, s. f. [*Gèsta-cion* : 1^{re} e moy.] Grossesse des animaux. » On doit saigner les jumens dans le tems de la *gestation*. — Pour les femmes, on dit *grossesse*. — L'*Acad.* met ce mot dans un autre sens. Sorte d'exercice utile à la santé. Il consistait à se faire porter en chaise ou en litière, à se faire secouer dans un bateau.

GÊTE, s. masc. [1^{re} e à moyen, 2^e e muet.] Mouvement des bras et des mains dans la déclamation. » Avoir le *gêste* beau, noble, etc. Faire trop de *gêstes*. — L'*Acad.* ne met point d'exemple du pluriel. — On dit, adverbiallement, *du gêste et de la voix*. » Nestor leur donne à tous leurs instructions, et sur-tout à *Ulisse*, et *du gêste et de la voix*. Mme. *Dacier*.

* GESTES, actions mémorables. Ce mot, qui était autrefois si beau, ne se dit plus

que dans le burlesque ; ou dans le style familier badin et plaisant. » Je l'ai fort entretenu de vos faits et gestes. SEV. de votre voyage.

GESTICULATEUR, s. m. **GESTICULATION**, s. f. **GESTICULER**, v. n. [1^{re} à moy. ; *tion* a le son de *cion*.] *Gesticuler*, c'est faire trop de gestes en parlant. *Gesticulateur*, qui fait trop de gestes. *Gesticulation*, action de gesticuler. » Il gesticule trop. » C'est un grand gesticulateur. *Gesticulation* ridicule.

... N'allez pas rejouer une scène,
Crier, gesticuler.

Barthe.

GÈSTION, s. f. [1^{re} à moy. *tion* n'a pas le son de *cion* ; mais le *t* y conserve le son de son caractère.] Administration. Action de gérer. » Rendre compte de sa gestion.

GIBBEUX, **EÛSE**, adj. **GIBBOSITÉ**, s. f. [*Gi-beù*, *beli-ze*, *bozité* ; 2^e lon. aux 2 1^{ers}.] Termes de Médecine. *Gibeux*, bossu, élevé. » La partie *gibeluse* du foie. — *Gibbosité*, courbure de l'épine du dos, qui fait les bossus.

GIBECIÈRE, s. f. [2^e et dern. *e* muet ; 3^e à moy. et long.] Autrefois, bourse large et plate, que l'on portait à la ceinture. Aujourd'hui, bourse de cuir, où les chasseurs mettent le plomb, la poudre et les autres choses dont ils se servent à la chasse. — Les Escamoteurs vulgaires ont aussi une gibecièrre ; et on apèle leurs tours de passe-passe, des tours de gibecièrre.

GIBERNE, s. f. Partie de l'équipement d'un homme de guerre, dans laquelle sont placées les cartouches.

GIBET, s. m. [*Gibè* ; 2^e à moy. On ne prononce pas le *t*.] Potence où l'on exécute les criminels condamnés à être pendus. — On donne aussi ce nom aux fourches patibulaires. Le proverbe dit que, *le gibet n'est que pour les malheureux*, que ce ne sont pas les plus criminels, qui sont punis, et que *le gibet ne perd point ses droits* ; que les méchants sont punis tôt ou tard. — *Gibet*, *potence*, (synon.) Le 1^{er} est un mot plus vague : nous apelons également *gibet*, et la *potence* où l'on étrangle les coupables, et les *fourches* patibulaires, où on les expose ; et nous disons même que notre Sauveur est mort sur un *gibet*, et ce *gibet* est une croix. — *Gibet* est plutôt le genre du

suplice ; la *potence* en est l'instrument. » *Le gibet* n'est que pour les malheureux : on a dressé la *potence*, etc. etc. *Roubaud*, Synonymes.

GIBIER, s. m. [*Gi-bié* : 2^e à fer.] Animaux bons à manger, qu'on prend à la chasse, comme perdrix, bécasses, lapins, lièvres, etc. » Pays pleins de gibier. » Tuer ; manger du gibier. — *Fig.* (st. fam.) Cela n'est pas de son gibier, de sa profession ; cela passe sa capacité. — Proverbialement, *gibier de grève*, ou de *potence*, ou *gibier à Prévôt*, vagabond, malfaiteur, coquin.

Ici Ververt, en vrai gibier de grève,
L'apostrophe d'un, la peste te crève.

Gresset.

GIBOULÉE, s. f. [3^e à fer. et long ; 4^e *e* muet.] Pluie grande, soudaine, de peu de durée, et quelquefois mêlée de grêle.

GIBOYER, v. n. **GIBOYEUR**, s. m. [*Gi-boaié*, *ieur*. — *Richelet* écrit *giboier*, *giboieur* : mais cette orthographe ne représente pas la vraie prononciation.] Chasser, chasseur. — Le verbe ne se dit que dans ces deux phrases. *Arquebuse à giboyer*, *poudre à giboyer* ; et par plaisanterie, *épée à giboyer* ; plus longue que les épées ordinaires. * *La Fontaine l'a employé.*

Le Roi des animaux se mit un jour en tête
De giboyer.

— Le subst. est de peu d'usage. *Acad.* Il ne se dit guère que des valets qu'on envoie tirer du gibier. *Tié.*

* **GIBOYEUX**, **EUSE**, adj. C'est un mot de Province. On le dit des pays, des terres où il y a beaucoup de gibier. — Ce mot n'est point dans les Dictionnaires.

GIGANTESQUE, adj. [La pénult. est un *e* moy. la dern. un *e* muet.] Qui tient du géant. » Taille gigantesque. — *Fig.* Style gigantesque, style enflé, boursoufflé, monté sur des échasses. Assemblage de grands mots, de figures outrées, etc.

GIGOT, s. m. [*Gigo* : on ne pron. pas le *t*.] Éclanche, cuisse de mouton, coupée pour être mangée. *L'Acad.* dit qu'on l'apèle aussi *membre de mouton* ; mais celui-ci est bas et populaire, et n'est point du bon ton. — Au pluriel, les jambes de derrière du cheval. » Ce cheval a de bons gigots. — On dit, dans le style comique, *étendre ses gigots* : étendre ses jambes indé-

GIGOTER, v. n. En parlant d'un lièvre ; ou d'un autre animal semblable , secouer les jarrets en mourant. En parlant des enfans , remuer continuellement les jambes.

GIGUE, s. f. [*Gighe* : 2^e e muet. L'*u* ne se prononce pas : il n'est mis là que pour donner au *g* un son fort qu'il n'a pas devant l'*e*.] 1^o. Grande fille dégingandée , qui ne fait que gambader. Il est bās en ce sens. = 2^o. Air de musique fort gai , et la danse faite sur cet air. » Jouer ; danser *une gigue*. = 3^o. * Dans les Provinces méridionales , *gigot*. C'est un gasconisme. » Manger *une gigue*. Dites , *un gigot*.

GILET, s. masc. [*Gilè*, è moy.] Camisole , corset.

GILLES. Il ne se dit que dans cette phrase proverbiale et populaire. *Faire gilles*, s'enfuir.

GIMBLETTE, s. f. [*Geinblète* : 2^o è moy. 3^e e muet.] Petite pâtisserie dure et sèche , faite en forme d'anneau.

GINGUET, **ETTE**, adj. [*Geinghé*, *ghète* : 2^o è moy.] Qui a peu de force. » Vin *ginguet*. — *Fig. fam.* Esprit *ginguet*, style *ginguet*.

* **GIR**, ou **GÉSIR**, v. n. Il n'est plus en usage qu'à la 3^e personne du présent : *git*. = Il est fort employé dans les épitaphes. **CIGIT**, *hic jacet*.

Ci-git ma femme , ah ! quelle est bien ,

Pour son repos et pour le mien.

Il est beau au figuré , dans la poésie.

Peuples , Rois , vous mourrez , et vous , Villes aussi :

Là *git* Lacédémone , Athènes fut ici.

L. Rac.

On dit , proverbiallement , *c'est-là que git le lièvre* ; c'est là le point de la difficulté , le nœud de l'affaire.

Rem. Suivant l'*Acad.* on dit encore , nous *gisons* , vous *gisez* , ils *gisent*. Elle ne dit pas dans quel style. Ce ne peut être que dans le style plaisant. Mme. *Dacier* s'est servi de *gisant*. » Un vieillard *gisant* sur la terre... le jouet des bêtes , etc. *Iliade*. Il me semble qu'en cet endroit , *gisant* est plus poétique que *couché*, *étendu*. = L'*Acad.* dit : *gisant* dans son lit *malade*. = La *Fontaine* l'emploie substantivement. » Le *gisant* , le malade. Cela peut être bon dans une Fable.

GIRANDOLE, s. f. 1^o. Chandelier à plusieurs branches. = 2^o. Au plur. assemblage de diamans ou d'autres pierres pré-

cieuses ; pendant d'oreilles.

GIROFLE, s. m. **GIROFLÉE**, s. f. **GIROFLIER**, s. m. [3^e e muet au 1^{er}, é fer. aux 2. autres.] *Girofle*, épicerie qui ressemble à un petit clou ; aussi on dit ordinairement *clou de girofle*. On l'emploie aussi absolument. » Huile , essence de *girofle* : cela sent le *girofle*. = *Giroflée*, fleur très-belle et très-odorante. *Giroflier* se dit , et de l'arbre qui porte le clou de girofle ; et de la plante d'où naît la giroflée.

GIRON, s. m. 1^o. Espace qui est depuis la ceinture jusqu'aux genoux dans une personne assise. » Enfant qui dort dans le *giron* de sa mère. = *Fig.* Le *giron* de l'*Église*, la Comunion de l'*Église* Catholique. » Ramener , revenir au *giron* de l'*Église*. = 2^o. En termes d'Architecture , la partie de la marche , sur laquelle on pose le pied en montant ou en descendant. » Les marches doivent avoir au moins douze pouces de *giron*.

GIROUETTE, s. f. [*Gi rouè-te*, et en vers , *gi-rou-ète* ; le 1^{er} e est moy. le 2^e muet.] Au propre , banderole qui est au haut des maisons ou des mâts d'un vaisseau , que le vent fait tourner , et par le moyen de laquelle on sait quel est le vent qui souffle. = *Figurément* , personne légère et changeante. » Cet homme , cette femme est une *girouette*.

GISANT. Voy. **GIR**.

GISEMENT, s. m. Terme de Marine. » Le *gisement* (la situation) des côtes (de la mer.)

GÎT. Voy. **GIR**.

GÎTE, s. m. **GÎTER**, v. n. Le subst. se dit , 1^o. du lieu où l'on demeure , où l'on couche ordinairement. » N'avoir point de *gîte* assuré. = 2^o. Lieu où couchent les voyageurs. » Gagner le *gîte* , arriver au *gîte*. = 3^o. Le lieu où le lièvre repose. = On dit d'un homme qui est venu mourir en son pays , qu'il est comme le lièvre , qu'il est venu mourir au *gîte*.

GITER, denneurer , coucher. Il est populaire. » Où *gitez-vous* ? Nous avons été mal *gités*.

GIVRE, s. m. Glace qui s'atache aux arbres , aux buissons. » Il est tombé bien du *givre*. » Les arbres étoient couverts de *givre*.

GLACE, s. f. **GLAÇON**, s. m. **GLACER**, v. a. et n. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au dern.]

dern.] *Glacé*, est 1°. Eau congelée et durcie par le froid. *Glaçon*, morceau de glace. » Il a gelé à *glace*. Froid comme *glace*. Mettre le vin à la *glace*, etc. » La rivière étoit toute couverte de *glaçons*. — *Fig.* Air de froideur. » Recevoir quelqu'un avec un visage de *glace*, un air de *glace*. — Avoir un cœur de *glace*: n'être point touché des marques d'amitié, etc. — *Glaces*, liqueurs ou fruits glacés qu'on sert en été. — 2°. Plaque de cristal dont on fait des miroirs, ou qu'on met aux carrosses et aux chaises à porteurs; et quelquefois à des portes, à des fenêtres.

GLACER, congeler, durcir, en parlant de l'eau et des autres liqueurs. » Le grand froid *glace* les rivières, *glace* le vin même. — V. n. L'esprit de vin ne *glace* jamais. — V. réc. » Le bassin comence à *se glacer*. — *Glacer* se dit, par extension, d'autre chose que des liquides. On dit qu'un air froid *glace* le visage, les mains, etc. — * Il *glace*, pour il gèle, est un gasconisme. *Desgr.*

REM. 1°. *Glacé*, *glaçon*, *glacer* s'emploient au figuré dans tous les styles.

L'homme est de *glace* aux vérités,
Il est de feu pour les mensonges. *La Font.*

Et je verrois enfin de mes froides alarmes
Fondre tous les *glaçons*. *Rouss.*

Ses froids embrassemens ont glacé ma tendresse.
Racine, Phèdre.

» Son abord *glace* les gens; son sérieux *me glace*; m'embarasse, m'intimide. » L'image de la servitude l'avoit glacé d'un mortel effroi. *Marm.* — *A glacer*, locution équivalente à l'adj. *Glaçant*. » C'étoit un homme d'un sérieux, non pas à *glacer*; car ce sérieux là est naturel, et vient du caractère d'esprit; mais le sien *glaçoit* moins qu'il n'humilioit. *Mariv.*

Rompres la *glace*; faire les premières propositions d'une affaire délicate, est tout au plus du style médiocre. On ne blâme point *Dionis* d'avoir dit, dans un ouvrage de ce style: » Nous sommes obligés à *Descartes* d'avoir rompu la *glace*, et d'avoir le premier expliqué par la mécanique, les mouvemens du cœur. Mais l'on est étonné de lire dans *l'Hist. du Japon*, qu'un *Gentilhomme* d'*Amanguchi* fut le premier qui rompit la *glace*; c. à. d. qui embrassa la Religion Chrétienne. Cette expression déplaît autant dans cette phrase, que le nom de *gentilhomme*

Tome II.

doné à un Japonais. — *Ferré à glace*, se dit au propre, des chevaux à qui l'on met des fers cramponés, pour empêcher qu'ils ne glissent sur la glace. Au figuré, il se dit d'un homme très-habile dans la matière dont il s'agit.

GLACIAL, ALE, adj. GLACIÈRE, s. f. [*Gla-cial*, *cia-le*, *ciè-re*; en vers, *ci-al*, *ci-ère*; le 1^{er} e du dern. est moy. et long, le 2d muet.] *Glacial*, 1°. qui glace. Il se dit au propre et au figuré. » Vent *glacial*, air *glacial*, mine, réception *glaciale*. — Il n'a point de pluriel masculin. — 2°. qui est glacé. *Mer glaciale*, qui est sous le pôle. *Zone glaciale*. — *Glacière*: creux fait en terre et couvert de paille, où l'on conserve de la glace, pour s'en servir en été à boire frais. — *Fig.* Chambre extrêmement froide, » Votre chambre est une *glacière*.

GLACIS, s. m. [*Glaci*.] Pente douce et unie. » Le *glacis* d'un étang, de la contrées-carpe.

GLAÇON. Voy. GLACE.

GLADIATEUR, s. m. Chez les Romains, celui qui se batait sur l'arène pour le plaisir du peuple. — Parmi nous, bretteur; celui qui fait une espèce de profession de se battre et de tirer l'épée pour la moindre occasion. On ne l'emploie que pour blâmer.

GLAIEUE, s. m. [*glai-eul*: on écrivait autrefois *glayeul*, et plusieurs l'écrivent encore de même; mais avec cette orthographe, on serait induit à prononcer *glé-yeul*, contre l'usage.] Plante ainsi nommée du mot latin *gladius*, glaive, parce que ses feuilles sont longues, étroites et pointues.

GLAIRE, s. f. GLAIREUX, EÛSE, adj. [*Glère*, *glé-reul*, *reul-ze*: 1^{re} e moy. et long au 1^{er}, e fer. aux 2 autres, dont la 2^e est longue.] *Glai* est, 1°. Sorte d'humeur visqueuse. » Avoir des *glaires* dans l'estomac, dans la vessie. » Il a vomi des *glaires* teintes de sang. — 2°. Le blanc de l'œuf, quand il n'est pas cuit. — En Provence, on dit, *claire*: c'est un barbarisme. — *Glai*eux, plein de *glaires*. » Les pieds de veau et de mouton sont *glai*eux. » Humeur matière *glai*reuse.

GLAIS. Voy. GLÂS.

GLAISE, s. f. et adj. GLAISER, v. act. GLAISÈRE, s. f. [*Glère*, *zé*, *ziè-re*: 1^{re} e moy. et long au 1^{er}: 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d, e moy. et long au 3^e.] *Glai*se

V v

ou *terre glaise*, espèce de terre grasse que l'eau ne pénètre point, et dont on fait de la poterie. *Glaisière*, endroit d'où l'on tire de la glaise. » *Glaiser*, enduire de terre glaise. » *Glaiser* un bassin de fontaine.

GLAIVE, s. m. [*Glève*: 1^{re} e moy. et long. 2^e e muet.] Épée tranchante. Il ne se dit point dans le discours ordinaire, si ce n'est en badinant; mais il est fort beau dans la prose et la poésie relevées. » Contre qui tirer le glaive de la justice, dit *Patru*.

D'avoir reçu la mort par un glaive barbare.

Malherbe.

L'*Acad.* n'en distinguait pas l'usage: dans la dern. édit. Elle dit qu'il n'est guère usité que dans le discours soutenu, et dans les phrases suivantes: le Souverain a la puissance du glaive, le pouvoir de vie et de mort; le glaive de la justice; le glaive vengeur, le glaive spirituel, le pouvoir qu'a l'Église de retrancher de la Communion des Fidèles. — Il me semble que c'est trop borner l'emploi de ce mot. — Du temps de *Ménage*, quelques-uns trouvaient *glaive* trop vieux, et faisaient difficulté de s'en servir. Il pense que *Desmarets* avait raison de les blâmer, et de trouver ce mot fort beau et fort poétique. — *Le Dict. de Trév.*, (1704) le traite aussi de vieux mot. On ne se douterait pas aujourd'hui qu'il ait jamais pu paraître suranné.

GLANAGE, s. m. GLANE, s. f. GLANER, v. act. et n. GLANEUR, s. m. et f. GLANÛRE, s. f. [2^e e muet au 2d, é fer. au 3^e, lon. au 5^e et au 6^e.] *Glane*, poignée d'épis que l'on ramasse dans le champ après que le blé en a été emporté. *Glaner*, faire des glanes des épis de blé ramassés après la moisson. *Glanage*, action de glaner. *Glaneur*, *glaneuse*, celui, celle qui glane. *Glanûre*, ce que l'on glane après la moisson faite. — Le verbe est le seul de ces mots, qui s'emploie au figuré. » Il n'y a pas de quoi glaner après ma fille: elle a en vérité tout dit. *Sév.* » Je n'ai fait que glaner après eux, et l'on voit que j'ai cependant fait une assez riche moisson. *Journ. de Mons.* » L'on ne fait que glaner après les Anciens.

GLAND, s. m. GLANDÉE, s. f. [1^{re} lon. le d ne se prononce pas dans le 1^{er}, 2^e é fer. et long dans le 2d.] *Gland* est le fruit que porte le chêne. *Glandée* est la récolte du gland. » La glandée a été abondante cette année. — Envoyer les cochons à la glan-

dée, les envoyer dans la forêt manger du gland.

GLANDE, s. f. GLANDULE, s. f. GLANDULEUX, s. m. et f. [3^e lon. aux 2 dern.] *Glande* est, dans le corps de l'animal; 1^o une partie spongieuse servant à filtrer certaines humeurs du corps. 2^o Une tumeur accidentelle, qui se forme en quelque partie du corps. *Glandule*, petite glande; *Glanduleux*, composé de glandes. » Les mamelles sont des corps glanduleux.

GLANE, GLANER, GLANEUR, GLANÛRE. Voy. GLANAGE.

GLAPIR, v. n. GLAPISSANT, ANTE, adj. GLAPISSEMENT, s. m. [*Glapi*, *pi-san*, *piceman*.] Ils se disent, au propre, de l'aboi aigre des petits chiens et des renards; et au figuré, du son aigre de la voix d'une personne qui parle ou qui chante. » Il glapit en chantant. » Elle ne fait que glapir. » Elle parla d'un ton glapissant, d'une voix glapissante. » Ses glapissements sont plus incommodes que ceux d'un petit chien.

Je les vois toutes deux; l'une, aisée à confondre,

A trente questions ne saura que répondre;
Et l'autre, pour l'aider, haussant vite la voix,
Glapira brusquement vingt choses à la fois.

Barthe. La Mère Jalouse.

GLÂS, s. m. [*Glâ*, long.] Le son d'une cloche, pour une personne qui vient d'expirer. » Soner le glâs. — *Richelieu* préfère *glais*; le *Rich. Port.* met l'un et l'autre. L'*Acad.* ne met que *glâs*, et il paraît que l'usage est pour ce dernier.

GLISSADE, s. f. GLISSANT, ANTE, adj. GLISSER, v. n. GLISSOIRE, s. f. [*Glissade*, *san*, *sante*, *se*, *soâ-re*: 2^e lon. au 2d, 3^e et 5^e.] *Glisser*, se dit d'une personne, dont le pied vient tout d'un coup à couler sur quelque chose de grâs ou d'uni. On le dit de la personne et du pied. *Glisser* sur le pavé. » Le pied lui a glissé. » *Glisser* sur la glace par divers chemins. — Par extension, il se dit des choses. » L'échelle glissa; cela m'a glissé des mains. — *Fig.* Passer légèrement sur une matière. *Glissons* là-dessus. » Nous avions à faire à une femme sur qui toutes ces choses-là glissoient, qui n'étoit pas capable d'y faire attention. — *Se glisser*, se couler adroitement. » Il se glissa doucement dans le cabinet. — *M. Brossette*, dans son *Comentaire* sur *Boileau*, dit qu'on trouve peu d'exemples de *glisser* act.

Cependant les exemples en sont multipliés. *Glisser sa main dans la poche de quelqu'un ; un papier dans un sac , une clause dans un contrat , un mot dans un discours : une erreur parmi le peuple.* » Cette opinion s'est glissée insensiblement dans les esprits , etc. *Acad.* » Dans la conversation , qui devint générale , elle me glissa mille choses fines.

GLISSANT , ANTE , sur quoi l'on glisse facilement , sans pouvoir s'y tenir ferme. Il se dit au propre et au figuré. » Le chemin est glissant ; un pàs glissant. » De la défense à l'attaque , le pàs est si glissant , qu'au premier succès , au plus foible avantage , l'oprimé devient opresseur. *Marm.* » Dans cette carrière glissante (la Cour) où tous les prétendants se pressent , se coudoient , se débusquent sans scrupule et sans pitié. *Linguet.*

Glissade et *Glissoire* ne se disent qu'au propre. Action de glisser involontairement. *Faire une glissade.* = Chemin frayé sur la glace , pour y glisser. » Les enfans font des *glissoires* sur les ruisseaux gelés. = *Trév.* et le *Ric. Port.* mettent *glissement* comme un terme de Physique , pour l'action de glisser. *L'Acad.* ne le met pas.

GLÔBE , s. m. GLOBULE , s. m. GLOBULEUX , EÛSE , adj. [1^{re} lon. au 1^{er} ; dern. e muet aux 2 1^{ers} ; 3^e lon. aux 2 dern.] *Glôbe* est un corps tout rond , autrement sphérique. » Le centre , le diamètre , la circonférence d'un glôbe. » Le glôbe de la terre. — Les glôbes célestes , les astres. — *Glôbe terrestre* , glôbe d'airain ou de carton , sur lequel sont peintes les différentes régions de la terre. *Glôbe céleste* , celui , sur lequel sont peintes les constellations.

Globule , petit glôbe , petit corps sphérique. » Des globules d'eau , les globules du sang. = *Globuleux* , qui est composé de petits glôbes : » La matière globuleuse.

GLOIRE , s. fém. GLORIEUX , EÛSE , adj. GLORIEUSEMENT , adv. [*Gloâ-re* , *glo-ri-êu* , *eûze* , *eûzeman* : 1^{re} lon. au 1^{er} ; 3^e lon. aux 3 derniers.] *Gloire* n'a point de pl. excepté en Peinture , où l'on dit des gloires admirables , etc. = *Gloire* est , 1^o. l'honneur , la réputation , l'estime des hommes. *La gloire* dit quelque chose de plus que *l'honneur*. Elle a pour objet ce qui est au-delà du devoir. *L'honneur* se renferme plus dans ce qui est du devoir. Un homme peut être indifférent pour la gloire : mais il ne

lui est pas permis de l'être pour l'honneur. » Aimer , chercher la gloire. Acquérir de la gloire : être comblé de gloire. » Ils ne perdent la gloire , à laquelle ils aspirent , que par l'aveugle impatience qu'ils ont de l'acquérir. *D'Aguess.* = 2^o. Éclat , splendeur. » Le Fils de Dieu viendra dans sa gloire. — Il ne se dit , en ce sens , que dans cette occasion. = 3^o. Orgueil , sote vanité. » Sote gloire. » *La gloire* le perdra. Dans cette acception , on dit sur-tout , la vaine gloire. = 4^o. La béatitude céleste. » Jouir de la gloire , de la gloire éternelle , etc. = 5^o. En termes de Peinture , la représentation du Ciel ouvert , des personnes divines et de la Cour céleste. = Sur le Théâtre , l'endroit élevé et illuminé , où l'on représente les divinités fabuleuses.

Gloire forme , avec quelques verbes , des expressions qui sont du beau style. — *Doner* ou *rendre gloire* à Dieu , à la vérité. Le 2d est le meilleur. » Mes frères , donnez gloire à Dieu , dit *Bossuet*. * Il dit aussi , *tenir à gloire* , comme on dit , *tenir à honneur* , à grand honneur de faire , etc. » Tout le monde tient à gloire de souscrire cette confession de foi. *Tenir à gloire* ne se dit plus. — On dit élégamment , *mettre sa gloire dans* , avec les noms , et *à* avec les verbes. » Les Saints mettent leur gloire dans les humiliations. » Il a fait des fautes , mais il met sa gloire à les reconnaître. *TELEM.* = *Tirer sa gloire de*. » Les Saints ont tiré leur gloire de leurs abaïsemens mêmes. = *Faire gloire* , ou *se faire une gloire de* , avec l'infinitif :

Et la fortune permanente ,
A son étoile dominante ,
Fut toujours gloire d'obéir.
Rousseau.

» Ne vous ferez-vous pas une gloire de m'affranchir. *MARM.* — Les Gascons disent , *se faire gloire* , pour , *faire gloire de*. » Je me fais gloire de l'avouer ; c'est un barbarisme d'expression. = *M. Rollin* dit , *tourner à gloire* ; cette locution est surannée. » La témérité d'Alexandre lui tournoit à gloire.

REM. *Gloire* régit à ou de devant les verbes , suivant l'article qu'il s'associe. On dit , il trouve de la gloire , ou une grande gloire à doner la paix ; et il a eu la gloire de doner la paix à l'Europe.

En la gloire ou à la gloire de , adv. On

ne dit que le second. Voy. EN.

GLORIEUX est, 1°. qui s'est acquis beaucoup de gloire. » Il revient *glorieux* et triomphant. — 2°. Qui mérite beaucoup de gloire, de louange. » De *glorieux* travaux, des actions *glorieuses*. — Qui jouit de la gloire céleste. » La *glorieuse* Vierge Marie; le *glorieux* St. Joseph. — 4°. *Glorifié*. » Les corps des bienheureux, après la mort, seront des *corps glorieux*. — 5°. Vain, superbe. La Comédie du *Glorieux*: il fait bon battre un *glorieux*; car il ne s'en plaindra pas. — *Glorieux*, *orgueilleux*, *avantageux*, *fier*, (synon.) Le *glorieux* veut paraître quelque chose; l'*orgueilleux* croit être quelque chose; (Encycl.) l'*avantageux* agit comme s'il étoit quelque chose; le *fier* croit que lui seul est quelque chose, et que les autres ne sont rien.

GLORIEUSEMENT, d'une manière glorieuse, et qui mérite estime et louange. » Il est mort *glorieusement*.

GLORIFICATION, s. fém. GLORIFIER, v. act. [*Glorifica-cion*, en vers, *ci-on*; *glorifié*. Devant l'e muet le second i est long; il *glorifie*: au futur cet e muet ne se pron. pas: il *glorifiera*, pron. *glorifira*.] *Glorifier*, actif, c'est rendre gloire et honneur: en ce sens, il ne se dit que de Dieu. » *Glorifier* Dieu. Que Dieu soit *glorifié* de tout. Ou, rendre participant de la gloire: il ne se dit que des Saints: » Au grand jour où Dieu *glorifiera* ses Élus. — *Glorification* ne s'emploie que dans cette dernière acception. » La *glorification* des Élus, des Saints.

Glorifier se dit le plus souvent avec le pron. pers. Faire gloire de quelque chose; en tirer vanité. » *Se glorifier* du vice.

GLORIOLE, s. f. Mot assez nouveau, mais fort en usage. Il n'est point pourtant dans les Dictionnaires. » Quand on n'aspire point en écrivant à la *gloriole* du bel esprit... on est moins jaloux de doner des vérités neuves, que d'en rapeller d'utiles. *Ann. Litt.*

Et de *gloriole* afamé.

Dorat.

Ce mot appartient au style critique.

GLÔSE, s. fém. GLOSER, v. act. GLOSEUR, EÛSE, s. m. et fém. [*Glôze*, *glôzé*, *zeur*, *zeû-ze*: 1^{re} lon. au 1^{er}: 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, lon. au dern.] *Glôse* est

une explication faite fidèlement et mot-à-mot sur le texte. *Gloser*, c'est faire une glôse. » La *glôse* est souvent plus obscure que le texte. » Les Auteurs qui ont *glôsé* la Bible. — *Glôse*, *Comentaire* (synon.) Ils sont tous les deux des interprétations d'un texte; mais la *glôse* est plus littérale, et se fait presque mot-à-mot: le *comentaire* est plus libre et moins scrupuleux à s'écarter de la lettre. Il leur est assez ordinaire d'être difus sur ce qui s'entend aisément, et de garder le silence sur les endroits difficiles. GIR. Synon. — *Gloser* est sur-tout en usage pour critiquer, censurer; et *gloseur* n'a que ce sens. Dans la première acception, on dit *glossateur*. » Il *glôse* sur tout: » Que trouvez-vous à *gloser* là-dessus. » Il n'y a rien à *gloser*. » C'est un *gloseur* perpétuel; une *gloseuse* insupportable.

GLOSSAIRE, s. masc. GLOSSATEUR s. m. [*Glocère*, *sa-teur*: 2^e è moyen et long au 1^{er}.] *Glossaire* est un Dictionnaire, servant à l'explication de certains mots moins connus d'une langue. » Les *Glossaires* de *Ducange*. — *Glossaire*, *Vocabulaire*, *Dictionnaire* (synon.) Les deux premiers ne s'appliquent qu'à de purs *Dictionnaires* de mots: le 3^e comprend non seulement les *Dictionnaires* des Langues, mais encore les *Dictionnaires* historiques, et ceux des Sciences et des Arts. — Le *Dictionnaire d'Orthographe* serait mieux nommé *Vocabulaire*, et le *Vocabulaire Français* méritoit mieux le nom de *Dictionnaire*. — *Glossaire* ne s'applique qu'aux *Vocabulaires* de mots peu connus, barbares ou surannés. *Beauzée*.

Glossateur, qui a glôsé un livre. Il ne se dit guère que des *Glossateurs* de la Bible.

GLOUSSEMENT, s. m. GLOUSSER, v. n. [*Glou-ceman*, *cé*: 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Ces deux mots expriment le cri de la poule qui veut couver, ou, qui apèle ses poussins. — *Richelet* dit indifféremment *glousser* ou *glosser*; mais celui-ci exprime le cri naturel et ordinaire de la poule: il a un autre sens que *glousser*.

GLOUTON, ONE, adj. GLOUTONEMENT, adv. GLOUTONERIE, s. fém. [3^e e muet aux trois derniers; dans l'adv. *en* a le son d'*an*: *gloutoneman*.] *Glouton*, qui mange avec avidité et avec excès. *Gloutonerie*, vice de celui qui est glouton. *Gloutonnement*, d'une manière gloutone. » Il est fort *glouton*. Il mange *gloutonnement*, avec

gloutnerie. Voy. GOURMAND. — *Richelet* et *La Touche* préféraient *gloutonie* à *gloutnerie*. L'*Acad.* ne disait point le premier, et remarquait que le second vieillissait. Elle ne le dit point dans la dernière Edition. *La Touche* dit que *gourmandise* est meilleur que *gloutonie* : mais celui-ci enchérit sur l'autre. Ils sont bons tous deux à conserver ; en mettant pourtant *gloutnerie* à la place de *gloutonie*.

GLU, s. fém. GLUANT, ANTE, adj. GLUAU, s. masc. GLUER, v. act. [2^e lon. au 2d et au 3^e, dout. au 4^e, glu-o ; lon. au pluriel, gluaux ; é fer. au dern. glu-é : devan. l muet, l'u est long : il glûe. Au futur e t au conditionnel, cet e muet ne se prononce pas : il gluera, gluerait, etc. Pron. glûru, glûrè.] *Glu*, composition visqueuse, avec laquelle on prend les oiseaux à la glu. — Quelques-uns, et l'Ab. *Prévo*t, entre autres, écrivent *glue*, contre l'usage le plus comur et le plus autorisé. — *Gluau*, petite verge, enduite de glu, pour prendre les oiseaux. » Tendre des gluaux. — *gluant*, visqueux. » Avoir les mains gluantes. » — *Gluer*, poisser, rendre, gluant. » J'ai manié de la poix, elle m'a glué les mains.

REM. *Glu* s'emploie au figuré, mais seulement dans le style familier. » Il meurt d'envie de partir, à ce qu'il dit : mais ces courtisans ont bien de la glu autour d'eux. *Sév.* — *Mascaron* a dit dans une Oraison Funèbre. » Le cœur suit lentement le vol de l'esprit, parce que ses ailes sont foibles et liées par la glu des affections de la terre. — Cette métaphore déplairait aujourd'hui.

GLUTEN, s. m. GLUTINEUX, EÛSE, adj. [Dans le premier, en n'a pas le son d'an. Dans le 2d et le 3^e, la 3^e est long. neû, neû-ze.] *Gluten* est un mot de l'Hist. Naturelle. Matière qui sert à lier ensemble les parties qui composent un corps solide, tel que les pierres, etc. — *Glutineux*, gluant, visqueux. Il n'est usité que chez les Savans. Dans le discours ordinaire on dit tout bonement *gluant*.

GO (TOUT DE), adv. Librement, sans façon. » Il est entré tout de go. Cette expression est populaire.

GOBELET, s. masc. GOBELOTER, v. n. [*Gobelè*, loté : 2^e e muet, 3^e e moyen au 1^{er}.] *Gobelet* est un petit vase, propre pour boire. Il est distingué d'un verre, d'une coupe en ce qu'il est sans pied. » *Gobelet* d'or,

d'argent, de verre, etc. » Les Escamoteurs vulgaires se servent de *gobelets* de fer blanc, pour faire certains tours de passe-passe. » Joueur de *gobelets*. — Figurément, employer toutes sortes d'artifices dans les affaires.

GOBELOTER, v. n. buvoter. Il ne se dit qu'en mauvaise part, et dans le style familier, plaisant et critique. » Il aime à *gobeloter* : Il a passé trois heures à *gobeloter* avec des ivrognes.

GOBER, v. act. GOBET, s. m. * GOBEUR, s. m. [*Gobé*, bè, beur : 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. au 2d.] *Gober*, 1^o. avaler avec avidité, et sans savourer ce qu'on avale. » *Gober* un œuf frais. — 2^o. Fig. famil. croire légèrement. » Il gobe tout ce qu'on lui dit de plus absurde. — 3^o. Saisir quelqu'un dans le tems qu'il s'y attend le moins. » On l'a gobé au sortir de la Comédie, pour le mener en prison. — On dit, proverbialement, d'un homme qui perd le tems à des bagatelles, qu'il gobe des mouches. *Gober du vent*, fainéanter, niaiser. — *Gober le morceau*, mordre à l'hameçon, se laisser duper.

GOBET, morceau que l'on gobe. *St. fam.* — Prendre un homme au gobet, le saisir lorsqu'il y pense le moins. Voy. GOBER, n^o. 3^o.

* GOBEUR, celui qui gobe. Je crois ce mot de l'invention de *La Fontaine*. Il s'en est servi dans la Fable de l'Huitre et des Plai-deurs.

Celui qui le premier a pu l'appercevoir
En sera le gobeur : l'autre le verra faire.

GOBERGER (SE), v. récip. Se moquer, ou se réjouir. Il est populaire dans les deux sens. GOBET, GOBEUR, Voy. GOBER.

GOBIN, s. masc. [*Go-bein.*] *Bossu.* » Un petit gobin. — Il se dit aussi par mépris, dans le style familier et chagrin, de gens qui ne sont pas bossus. » C'est un plaisant gobin.

GODÂILLER, v. n. GODËT, s. m. [*Godâ-glié*, godè : 2^e lon. au 1^{er}, mouillez les ll, é moyen au 2d.] *Godet* est une sorte de vase à boire, qui n'a ni pied ni anse, d'où l'on a fait *godâiller*, boire à plusieurs reprises, et avec excès. Il est du style familier.

GODELUREAU, s. m. GODENOT, s. m. [2^e e muet, 4^e dout. au 2d, *godeluro* ; au plur. elle est longue, *godelureaux*.] Ces deux mots sont du st. plaisant et critique. Le 1^{er} se

dit d'un jeune homme qui fait l'agréable et le galant auprès des femmes. » Jeune *godelureau*. — Le second est, au propre, une figure d'ivoire, qui représente un petit homme, et dont les joueurs de gibecière se servent pour amuser les spectateurs; au figuré, petit homme mal fait. » Voilà un plaisant *godenot*; fait comme un *godenot*.

GODER, v. n. Faire de faux plis. » Voilà une manche qui *gode*.

GODET. Voy. GODAILLER.

GODIVEAU, s. m. [*Godivo*, au pluriel *godiveaux*, 3^e lon. *godivô*.] Pâté composé d'andouillettes, de hâchis de veau et de béatilles.

GODRON, s. masc. GODRONER, v. a. [*Richelet* met mal-à-propos un accent circ. sur l'o, *gôdron*: cet o est bref; il ne faut donc pas d'accent.] *Godron* se dit, 1^o. de certains plis faits aux manchettes, aux coiffures des femmes, etc. — 2^o. De certaines façons qu'on fait aux bords de la vaisselle d'argent, et à quelques ouvrages de menuiserie et de sculpture. — *Godroner de la vaisselle*, une coiffure, etc. y faire des *godrons*. » Vaisselle *godronée*.

Rem. Plusieurs disent *godron*, *godroner*, pour *goudron*, *goudroner*, et confondent ainsi des choses bien différentes.

GOFFÉ, adj. Mot emprunté de l'Italien (*goffo*). Mal fait, mal bâti, grossier, mal-à-droit. » C'est l'homme du monde le plus *goffe*. » Cette architecture, cette statue est bien *goffe*.

GOGAILLE, s. fém. Terme populaire. Faire *gogaille*; être *en gogaille*. Se réjouir dans un repas.

GOGO, (à) adv. du st. famil. A son aise, dans l'abondance: » Vivre à *gogo*, être à *gogo*.

GOGUENARD, ARDE, adj. GOGUENARDER, v. n. [*Goghenar*, *narde*, *nardé*; 2^e e muet.] *Goguenard*. Qui aime à plaisanter. *Trév.* Bâs et mauvais plaisant. *Acad.* Cette dernière définition en dit trop. Celle de *Trév.* me paraît plus conforme à l'usage. » Il est *gogueuard*; il fait le *goguenard*. — S. m. C'est un *goguenard*. Humeur *goguenarde*. — On ne le dit guère des femmes. — *Goguenarder*, railler, plaisanter. *Trév.* Faire de mauvaises plaisanteries. *Acad.* Même réflexion que sur l'adjectif. » Il n'aime qu'à *goguenarder*. — Le *Dict. de Trév.* met aussi *goguenarderie*, propos pour faire rire,

et traite ce mot de bâs. — L'*Acad.* ne le met point.

GOGUETTES, s. f. pl. [*Goghète*: 2^e e moy. 3^e e muet.] Propôs joyeux. » Conter *goguettes*. — Être *en goguettes*, *en ses goguettes*, (autrefois *en ses gogues*) en humeur de rire et de se divertir. — Chanter *goguettes* à quelqu'un, se dit par contre-vérité; c'est lui dire des injures, des choses fâcheuses. — * On a dit anciennement *goguelu*, pour signifier un homme qui aime à se réjouir.

GOINFRE, s. m. GOINFRE, v. n. GOINFRE, s. f. Ces trois mots sont populaires. Celui, qui met tout son plaisir à manger. — Manger beaucoup et avidement. — Gourmandise sans goût. » C'est un *goinfre*. » Il ne fait que *goinfre*. » Il est adonné à la *goinfre*. — Voy. GOURMAND.

GOÎTRE, s. m. GOÎTREUX, EUSE, adj. [*Goî-tre*, *treû*, *treû-te*. On trouve dans de très-bons livres *gouette*. *Dict. d'Orth.* = L'*Acad.* ne met que *goître*, et celui-ci est plus conforme à l'analogie de l'usage actuel, où l'on n'écrit plus *boete*, *coefe*, etc. mais *boite*, *coife*, etc.] *Goître*, est une tumeur spongieuse, qui vient sous le menton. On la croit causée par la mauvaise qualité des eaux qu'on boit. » Le *goître* est commun en Savoie. — *Goîtreux*, qui est de la nature du goître.

GOLFE, s. m. [Plusieurs écrivent *golphe*.] Mer qui entre et avance dans les terres. Le *Golfe de Venise*.

GOMME, s. f. GOMMER, v. act. GOMMEUX, EUSE, adj. [*Gome*, *mé*, *meû*, *meuze*: 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d, lon. aux 2 dern.] *Gomme*, est une substance qui coule de quelques arbres, et qui se fond dans l'eau. *Gommer*, enduire de gomme. *Gommeux*, qui jette de la gomme. » Arbre *gommeux*. Matière *gommeuse*.

GOND, s. m. [On ne pron. point le d. On l'écrit pourtant, même au pluriel. *Richelet* l'y retranche: *gons*.] Morceau de fer coudé, dont une partie est arrêtée dans la feuillure d'une porte, et l'autre appelée *mamelon* entre dans les pentures qu'on atache à cette porte. » *Gonds* à bois. *Gonds* à plâtre. Fiche à *gonds*. — On dit figurément et adverbiallement (st. famil.) *Hors des gonds*, hors de son assiette naturelle. » Mettre *hors des gonds*. » Tous les jours par ses chicanes, il me met *hors des gonds*; il me fait sortir *hors des gonds*.

GONDOLE, s. f. **GONDOLTER**, s. m. Petit bateau plat et fort long, et celui qui le conduit.

* **GONFLE**, adj. En Provence le grand nombre dit, *gonfle, enfle, trempe*, pour *gonflé, enflé, trempé*. » Je suis tout *gonfle* : elle est *enfle* à faire peur ; il est arrivé tout *trempe*. Ce sont des barbarismes.

GONFLEMENT, s. m. **GONFLER**, v. act. [*Gonfleman*, flé : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Gonfler*, rendre enflé. *Gonflement*, enflure. » Les légumes *gonflent* l'estomac. » *Gonflement de rate, d'estomac*, etc. — *Gonfler*, est aussi n. et réc. » Dès qu'il a mangé, l'estomac *lui gonfle*. » Sa rate *se gonfle*. — Le subst. ne se dit qu'au propre ; le verbe s'emploie élégamment au figuré. » Sa fortune *l'a gonflé d'orgueil*. Acad. » L'orgueil dont nous sommes *gonflés*. LA BRUY. » Quoique *gonflé de sa victoire*, il conserva toujours l'apparence de la modération.

L'un est plein de respect, l'autre *gonflé d'audace*.

Corn. » *Gonflé de son mérite, de l'amour de soi-même* — Il est au figuré plus en usage au passif qu'à l'actif.

GONIN, adj. m. Il ne se dit qu'en cette phrase proverbiale : c'est un *maitre gonin* ; un homme rusé.

GORET, s. m. [*Gorè*. 2^e e moy.] Petit cochon. On le dérive avec assez de vraisemblance de *verres*, dont on a fait *veret* et ensuite *goret*. LA MONN.

GORGE, s. f. **GORGÉE**, s. f. **GORGER**, v. act. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. aux 2 autres ; long au 2d.] *Gorge*, est 1^o. la partie du devant du cou. Prendre quelqu'un *à la gorge*. » Chien qui prend un taureau *à la gorge*. — Il se prend aussi pour le *gorier*. » Mal *à la gorge* ou mal *de gorge*. On dit en ce sens *gorgée* pour la quantité de liqueur, qu'on peut avaler à la fois. » Une *gorgée de bouillon* ; et *gorger*, pour doner à manger avec excès : on les *a gorgés de vin et de viandes* ; Fig. » On les *a gorgés de biens*. » Les soldats *se gorgèrent de butin*. » Le Néron de l'Angleterre. (Henri VIII.) *gorgé de richesses ecclésiastiques* ne s'en trouva que plus pauvre. Linguet.

2^o. **GORGE**, signifie quelquefois le sein d'une femme. » Elle a trop de *gorge*. Avoir la *gorge découverte*. — 3^o. *Gorge de montagnes*, détroit, passage entre deux montagnes. — 4^o. *Gorge*, (n^o. 1^o.) entre dans

beaucoup d'expression *figurées*, presque toutes du style familier. — Suivant *Ménage*, on doit dire ; on lui a fait écrire cela *le poignard à la gorge*. Et non pas *sur la gorge*, comme dit *Voiture* ; mais l'usage est pour le dernier ; et l'Acad. dit, *mettre, tenir le poignard sur*, et non pas *à la gorge*. — Prendre un homme *à la gorge*, exiger quelque chose de lui avec violence. — *Couper la gorge à quelqu'un*, le ruiner. » Il ne peut parler à M. Colbert : cela nous *coupe la gorge*. Sev. *Se couper la gorge*, dire ou faire quelque chose de nuisible à ses intérêts. — C'est aussi se battre en duel.

Pour de moindres sujets quelquefois on s'*égorge*. J'ai vu qu'en cas pareils on *se coupoit la gorge*.

Barthe. — *Rire sous gorge* ou *sous cape*, (le 1^{er} est le plus usité) rire tout bas, et sans qu'il y paraisse. » M. de Lavardin *riait sous gorge* et contoit tout cela fort plaisamment. Sev. On dit, dans le même sens, d'un ris forcé, qu'il ne *passe pas le nœud de la gorge*. — *Rire à gorge déployée*, c'est au contraire faire des éclats de rire. — *Avoir un nœud à la gorge*, être triste au point de pouvoir à peine parler. — *Faire rendre gorge*, forcer à restituer. Il se dit ordinairement sans régime, d'Avrignu lui fait régir l'ablatif : » Qu'avant six mois, il tui *feroit rendre gorge de tout ce qu'il avoit pris*. Cette quête était inutile et *rendre gorge* suffisait. — *Faire gorge chaude d'une chose*, s'en divertir, en faire son profit.

Elle en *fera gorge chaude* et curée.

La Font.

* *Mentir par la gorge*, vieille expression. » Si vous avez voulu nous charger... que nous ayions fait chose, qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doive faire ; nous disons que vous avez *menti par la gorge*. Cartel de François I, à Charles V.

* **GORGÈRE**, **GORGERETTE**, s. f. **GORGERIN**, s. m. [2^e e moy. au 1^{er}, z muet aux 2 autres.] *Gorgère*, collet antique de femme, qui couvrait la gorge et le cou. Les mots *gorgerin* et *gorgerette* étaient plus en usage à Paris. En Province, on disait plutôt *gorgère*. Les *gorgères* des femmes avaient emprunté leur nom des *gorgères* ou *gorgerins* des gens de guerre, lesquels faisaient partie de l'armure ; et c'est ce qu'on a depuis nommé *hausse-cou*. LA MONN.

GOSIER, s. m. [*Go-zie* : 2^e e fer.] 1^o. Partie intérieure de la gorge. » Avoir le *gasier*

écorché. » L'Hôte se lassa d'abreuver tant de gosiers altérés. *Le Sage.* — 2°. Canal par où sort la voix. » Elle a un gosier de rossignol : elle a un beau gosier, une voix agréable. — On dit, proverbiallement, avoir le gosier pavé : manger les viandes fort chaudes sans se brûler.

GOTHIQUE, adj. [*Rich.* met *gotique* ou *gotique*, ou *gothique*. Dans le *Rich. Port.* on ne met que le dernier, et c'est le seul bon.] Au *prop.* il ne se dit qu'avec *Architecture* et *Écriture*. *Architecture gothique*, différente des cinq ordres d'*Architecture*, et attribuée aux Goths. *Écriture Gothique*, écriture ancienne, dont on a aussi attribué les caractères aux Goths. — Au *figuré*, il se dit par mépris de ce qui est hors de mode. » Cela est *gothique*. » Habille-ment *gothique*, manières *gothiques*.

On dit que Ronsard, sur ses pipeaux rustiques, Vient encor fredonner ses *Idylles gothiques*.

On dit substantivement, il y a du *gothique* dans cette architecture, dans cette écriture. — Dans l'*Ann. Litt.* On dit *gothisme*, pour style gothique. » Convenons de bonne foi que nous sommes retombés dans l'ignorance, la barbarie et le *gothisme*.

GOUDRON, s. m. **GOUDRONER**, v. act. [Quelques-uns disent mal à propos *godron*, *godroner* en ce sens. Voy. ces mots.] *Goudron* est une espèce de poix, qui sert principalement à calfater les vaisseaux. *Goudroner*, enduire de goudron.

GOUFRE, s. m. [*Gou-fre* : 2° e muet.] Creux profond. » Tomber dans un *goufre*. — Il est beau au *figuré*. » Tire-moi

Du *goufre* où m'a plongé le crime. *L'Ab. Tétu.*

» Tomber dans un *goufre* de malheurs, de misères. » Les procès sont un *goufre* : ils courent des frais immenses.

GOUGE, s. f. 1°. Femme publique et débauchée. » C'est une franche *gouge*. *SCAR.* Il est vieux en ce sens. — *Borel* dit qu'en *Languedoc*, il signifie simplement une servante. — 2°. Espèce de ciseau de Menuisiers, sculpteurs et autres ouvriers.

GOUJAT, s. m. Valet de soldat. » Les *goujats* de l'armée. — C'est aussi un terme de mépris. » Que veut dire ce vilain *goujat*.

* **GOULE**, **GOULÉE**, s. f. Vieux mots. *Verville* dit souvent *goule* pour *gueule*, et de là *gouler*, *engouler*, *engoulever*. *LA MON.* — Vous en avez menti par votre *goule*, dit Charles de Valois à Enguerrand de Marigni. Voy. *Gorge* à la fin. — *La Fon-*

taine a encore employé *goulée*.

Ce maudit animal vient prendre sa *goulée*,
Soir et matin, et des pièges se rit.

L'Acad. le met, grosse bouchée. Il est bête. » Il n'en a fait qu'une *goulée*. — *Brebis qui bête*, perd sa *goulée*. On est à table pour manger et non pas pour parler.

GOULET, s. m. **GOULOT**, s. m. [On ne pron. point le *t* final.] *Goulot*, se dit du cou d'une bouteille, d'une cruche, etc. On a dit anciennement *goulet*. — Celui-ci ne se dit plus que de l'entrée étroite d'un port. —

* On trouve dans *Danet* *gouleau* pour *goulot*.

GOULIAFRE, adj. **GOULU**, **ÛE**, adj. **GOULUMENT**, adv. [2° lon. au 3°.] *Gouliastre* et *goulu*, se disent d'un homme qui mange avidement. Le 1° est populaire, le 2d est familier. *Goulument*, avidement. » C'est un homme extrêmement *goulu*; il mange *goulument*.

GOUPILLE, s. f. [*Gou-pi-glie* : dern. e muet; mouillez les *ll*] petite fiche, dont on se sert pour arrêter quelques parties d'une montre ou autres petits ouvrages.

GOUPILLON, s. m. [*Gou-pi-glion* : mouillez les *ll*.] *Aspersoir*, dont le Prêtre se sert pour répandre l'eau bénite sur le peuple. » *Goupillon* de bois, de cuivre, d'argent.

GOURDE, adj. et s. f. Engourdie. » Avoir les mains *gourdes*. Fig. Famil. » Ce filou n'a pas les mains *gourdes*. * *Richelet* dit n'avoir pas les pieds *gourds*, être prêt à courir. On ne le dit que des mains. — S. f. *Calebasse*, dont les soldats, les pèlerins, les mendiants se servent pour porter de l'eau ou du vin.

GOURDIN, s. m. [*Gour-dein*.] Grès bâton court, des coups de *gourdin*. Il est populaire.

GOURGANDINE, s. f. Femme de mauvaise vie. *St. famil.*

GOURMADE, s. f. Coup de poing. » Il lui donna deux ou trois *gourmades* bien assénées.

GOURMAND, **ANDE**, adj. et subst. **GOURMANDISE**, s. f. **GOURMANDER**, v. act. [2° lon. 3° lon. au 3°, *dize*.] *Gourmand*, qui mange avec avidité et avec excès. » Il est fort *gourmand*; elle est extrêmement *gourmande*. » C'est un *gourmand*, une *gourmande*. — *Gourmandise*, vice de celui, qui est *gourmand*. » *Gourmandise* insatiable. Le péché de *Gourmandise*. — *Gourmand*, *goinfre*, *glouton*; (synon.) ils vont en augmentant pour exprimer une avidité plus grande, plus grossière,

grossière, plus basse, plus méprisable. » Il n'est pas seulement *gourmand* : il est *goinfre* : il est *glouton*. Ce dernier fait image : c'est comme qui dirait homme, qui *engloutit* ce qu'il mange. — * Plusieurs disent *gourmand*, *gourmandise*, pour *friand*, *friandise*. Ce n'est pas le sens de ces deux mots. — On dit l'adjectif des animaux et des arbres mêmes. » Un oiseau *gourmand*. » Le brochet est un poisson *gourmand*. — Branche *gourmande*, qui pousse avec trop de vigueur et épuise les branches voisines.

GOURMANDER, n'a aucun rapport pour le sens avec les deux mots précédens. Il signifie réprimander avec dureté. » Pourquoi le *gourmander* de la sorte. » Il *gourmande* tout le monde. — Ce mot est beau au figuré. On dit *gourmander ses passions*, les assujétir.

La vertu, qui n'admet que de sages plaisirs,
Semble d'un ton trop dur *gourmander nos desirs*.

E. RAC.

M. l'Ab. de Lille a dit plus figurément encôre.

Gourmander sans relâche un terrain paresseux.

GOURME, s. f. GOURMER, v. act. GOURMETTE, s. f. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, é moy. au 3^e : me, mé, mète.] *Gourme*, se dit des mauvaises humeurs qui viennent aux jeunes chevaux. On dit au propre d'un jeune cheval, qu'il n'a pas encore jeté sa *gourme* ; au figuré, on dit des enfans, qui ont la gale ou d'autres humeurs qu'ils jettent leur *gourme*, et plus figurément d'une jeune personne qui n'est pas encôre formée. » Hélène ne vient pas avec moi... J'ai Marie, qui jette sa *gourme*, comme vous savez ; mais ne soyez pas en peine de moi. Sév. » Ce jeune homme fait bien des extravagances : il n'a pas encore jeté toute sa *gourme*.

GOURMETTE, petite chainette de fer, qui tient au mors du cheval. Fig. Famil. Lâcher la *gourmette* à quelqu'un, lui donner plus de liberté. — *Gourmer* un cheval, lui mettre la *gourmette*. — *Gourmer* un homme, le battre à coups de poing. » On l'a bien *gourmé*. » Ils se sont long-tems *gourmés*.

GOURMET, s. m. [*Gourmé*, 2^e é moy.] Qui sait bien conôître et goûter le vin. Bon ou méchant *gourmet*. — Quelques-uns le disent des viandes. On ne le dit que des liqueurs.

GOURMETTE, Voy. GOURME.

GOUSSE, s. f. [*Gouce* : 2^e e muet.] Enveloppe, qui couvre certaines graines, comme pois, fèves. — *Gousse d'ail*, petite tête

Tome II.

d'ail.

GOUSSET, s. m. [*Gou-cé* : 2^e é moy.] 1^o. Creux de l'aisselle ; et aussi ce petit morceau de toile, qui sert à faire tenir le corps de la chemise avec la manche à l'endroit de l'aisselle. De là cette expression basse et dégoûtante, *sentir le gousset*, sentir mauvais. Il ne paraît pas qu'elle soit ancienne dans la Langue : elle n'est ni dans *Rabelais*, ni dans *Marot*, ni même dans aucun des Poètes satiriques, dont fourmillait le commencement du 17^e siècle. *Scarron* s'en sert souvent. *La Monn.* — 2^o. Bourson qu'on met en dedans de la ceinture de la culote. » Il a toujours le *gousset* bien garni. — * *Ménage* a été très-mal informé, lorsqu'il a écrit qu'on disait en Bourgogne la *goussette* au fém. dans le sens de *bourson*. *Gousset*, en quelque signification, que ce puisse être, y est toujours masculin. *La Monn.*

GOÛT, s. m. [*Goût*, monos. long.] 1^o. Celui des cinq sens, par lequel on discerne les saveurs. » Avoir le *goût* bon ou mauvais. 2^o. Saveur. » Viande de bon *goût*, de mauvais *goût*. — 3^o. Odeur. » Ce tabac a un *goût* de pourri. — 4^o. Apétence des alimens. » Il a entièrement perdu le *goût*. » Il entre en *goût*. » Le *goût* comence à lui revenir. — 5^o. Fig. Discernement, finesse de jugement. » Avoir le *goût*, fin, délicat ; ou avoir le *goût* fort mauvais. » Ce sont des choses de *goût*. — 6^o. Inclination, plaisir. » Il n'a pas de *goût* pour les vers, la musique, etc. — 7^o. Opinion, approbation. » Cela n'est pas de mon *goût*. » Cela est du *goût* de tout le monde. » Il ne faut pas disputer des *goûts*. — 8^o. Manière, dont une chose est faite. » Cela est de bon ou de mauvais *goût*. — 9^o. Caractère d'un Auteur, d'un Artiste. » Ces vers sont dans le *goût* de *Voltaire*. » Ce tableau est dans le *goût* de *Rubens*, etc. — 10^o. En *goût* de avec l'infinif. » Il vit ce Prince assez en *goût* de l'entendre. — 11^o. On dit, avoir ou prendre du *goût* pour.... *Gresset* dit, dans le même sens, se prendre de *goût*. C'est peut-être une expression du jargon à la mode qu'il emploie pour s'en moquer.

Ce petit étourdi s'est pris de *goût* pour moi,
Et me croit son ami, je ne sais pas pourquoi!

Le Méchant.

On dit avoir du *goût* pour, et avoir le *goût* de : il a du *goût* pour la musique ; il a le *goût* de la peinture. Mais quand le *goût* est affecté

X x

d'une épithète, je pense qu'il régit *pour* et non pas *de*. » Il a le goût le plus vif de la Philosophie. L'Ab. Gauchat. Je voudrais dire, pour la Philosophie. Si l'épithète était après le régime, de pourrait être employé. » Il a le goût de la Philosophie le plus vif et le plus décidé. On dit d'une chose trop chère, que le coût en fait perdre le goût, et qu'on n'a pas d'envie de l'acheter, dès qu'on en sait le prix.

Bon sens, bon goût. (synon.) On borne la sphère du bon sens, aux choses plus sensibles, et le bon goût à des objets plus fins et plus relevés. *Encycl.* Entre le bon sens et le bon goût, dit La Bruyère, il y a la différence de la cause à l'effet. — La distinction de l'Encyclopédiste est plus juste.

GOUTER, v. act. et n. et s. m. [*Gouté*; 2^e é fer. l'ou est long devant l'e muet, il goûte, il goûtera. l'Acad. met l'acc. circ. sur cet ou à l'infinif, où il est bref. Cet accent y fut mis lorsque l'on supprima l's; car on écrivait anciennement *gouster*. Plusieurs et l'Acad. elle même ont conservé sans nécessité cet acc. circ. dans plusieurs mots: on ne doit plus l'employer que sur les syllabes longues.] Il y a de la différence pour le sens entre *gouter* actif, trouver bon; et *gouter* à neutre, essayer à manger d'une chose, *goutez-y*. M. Gilbert n'a pas fait cette distinction dans sa Sat. du 18^e Siècle.

La comédie est belle et le drame est divin.

Pour moi, j'y goûte fort; car j'aime la nature.

Il falait, dans le sens de l'Auteur, je le goûte fort: mais il y aurait eu une syllabe de trop.

— Dans le 1^{er} sens, il régit *de* ou *à*; *goutez de cette sauce, de ce tabac.* » Voulez vous goûter de notre vin, à notre vin. » Ce n'est que pour *en goûter*, pour *y goûter*. Dans cette acception, il se dit aussi activement. » *goutez cette sauce, goûtez bien ce tabac.*

GOUTÉ, se dit des personnes comme des choses. » Ce prédicateur est fort goûté. » Cette pièce est universellement goûtée.

Partout également goûté;

Et cependant point d'airs, nulle familiarité. *Bart.*

GOUTER, s. m. Petit repas qu'on fait entre le dîner et le souper.

GOUTTE, s. f. **GOUTTELETTE**, s. f. **GOUTTEUX**, **EÛSE**, adj. et subst. [*Gou-te, téléte, tel, tel-ze*: 2^e e muet aux deux premiers, lon. aux 2 dern. 3^e é moy. au 2d.] *Goutte*, est 1^o. petite partie d'une chose liquide. » Petite ou grosse goutte. » Une goutte d'eau, de vin, d'huile, etc. Verser goutte à goutte. —

2^o. Fluxion âcre et douloureuse; qui s'attache aux jointures des piés, des mains, des genoux. » Avoir la goutte aux piés, à un pié, aux mains, etc. — *Goutte-seréine*, maladie qui cause subitement la perte de la vûe.

GOUTTELETTE, petite goutte, a rapport au 1^{er} sens, et *goutteux*, qui est sujet à la goutte, se prend dans le second. » Une gouttelette d'eau. » Il est goutteux; c'est un goutteux. — *gouttelette*, est peu usité.

Rem. On dit figurément, *goutte à goutte*, lentement et avec persévérance. » Ils sont réservés à la vengeance, qui distille sur eux goutte à goutte, et qui ne tarira jamais. *Télem.*

Dans le style proverb. on dit, de ce qui achève de ruiner, ou de faire perdre patience; c'est la dernière goutte d'eau, qui fait verser le verre. — Et quand on ne done que de petits secours pour de grands besoins, c'est, dit-on, une goutte d'eau dans la mer. — On dit aussi, de deux personnes, qu'elles se ressemblent comme deux gouttes d'eau. — Je regarde la fin de cette automne avec une horreur, qui me fait suer les grosses gouttes. *Voy. SUER.*

2^o. *Goutte*, maladie, se dit toujours au singulier. Anciennement on disait assez indifféremment, la goutte ou les gouttes, et on le dit encore dans certaines Provinces. *L'Acad.* dit mangé de gouttes; expression unique où le pluriel soit employé.

3^o. *Goutte*, adv. n'a, dans sa signification, aucun rapport avec les deux sens du subst. Il signifie proprement, pas ou point. » Ne voir goutte, n'entendre goutte. » Il ne voit goutte, il n'y voit goutte: il n'entend goutte. » On ne voit, on n'entend goutte dans cette affaire. » Ces phrases ne sont que du style familier, sur-tout, n'entendre goutte.

GOUTTIÈRE, s. f. [*Gou-tiè-re*: 2^e é moyen et long, 3^e e muet.] Petit canal, par où les eaux de la pluie coulent de dessus les toits. — Par extension, bande de cuir, qui avance autour de l'impériale d'un carrosse.

GOUVERNAIL, s. m. [*Gou-vér-nail*, 2^e é ouv. mouillez l'i finale: ai n'a pas le son d'e; mais l'a et l'i y conservent leur propre son.] Pièce de bois attachée au derrière d'un vaisseau, d'un bateau, etc. qui sert à le gouverner. On dit aussi *timon*. — Au fig. Tenir le gouvernail ou le timon, gouverner, conduire les affaires. » Tout alla bien, tant que ce Ministre tint le gouvernail.

Jules, qui de l'Etat tenoit le gouvernail. *Marigni.*

GOUVERNANTE, s. f. **GOUVERNER**, v. act. **GOUVERNEMENT**, s. m. **GOUVERNEUR**, s. m. [2^e é ouv. 3^e é fer. au 2d, e muet au 3^e : en y a le son d'an.] *Gouverner*, c'est, 1^o. Régir, conduire avec autorité. » Il *gouverna* bien ses États ; son Royaume. = Administrer. » *Gouverner* les affaires, le ménage. = V. n. Il, ou elle *gouverne* dans cet État, dans ce Royaume. = 2^o. En parlant d'un vaisseau, le conduire : » Le Pilote qui *gouvernoit* ce vaisseau. = 3^o. Avoir soin de . . . *Gouverner* les enfans, les malades. = » Il sait bien *gouverner* les chevaux : elle *gouverne* bien la basse-cour. = Il entend à bien *gouverner* le vin, à *gouverner* une cève. = 4^o. En parlant des personnes, avoir du crédit sur de l'esprit. » Je *gouverne* la République, disait Thémistocle, ma femme *me gouverne* ; et ce petit garçon *gouverne* ma femme ; c'est donc ce petit garçon, qui *gouverne* la République. = 5^o. *Se gouverner*, se conduire. » Il *s'est* toujours *gouverné* sagement. » Il est encore à Paris, où j'ai fort envie de savoir comme il *se gouvernera*. Sév. » Cette femme, cette fille *se gouverne* mal. — Il me paraît un peu vieux : du moins il n'est pas du beau style. *Se conduire*, vaut mieux, et il est plus usité.

GOUVERNEMENT, ne s'emploie que dans le 1^{er} sens de *gouverner*. Il se dit, et de la charge de Gouverneur. » Il a eu le *gouvernement* de Normandie ; et de la ville, du pays, qui est sous le pouvoir du Gouverneur. » C'est un des grands *Gouvernements* du Royaume ; et de la manière de gouverner. » Son *gouvernement* fut dur et tyrannique ; et de la constitution d'un État. » Le *Gouvernement* de Venise est Aristocratique ; et des Ministres qui gouvernent : il est suspect ; il a déplu au *Gouvernement* ; et enfin, de l'hôtel du Gouverneur : il est logé au *gouvernement*. = Pour les particuliers, *gouvernement* ne s'emploie que dans cette phrase ; avoir quelque chose en son *gouvernement*, être chargé d'en avoir soin. » Elle a le linge, la vaisselle en son *gouvernement*. * Quoiqu'on dise, *gouverner* un malade, je doute qu'on puisse dire, si ce n'est parmi le peuple, le *gouvernement* d'un malade. Un anonyme s'est servi de cette locution. » On l'a choisi pour le *gouvernement* de votre frère. Mme. de Sévigné a dit aussi : Nous avons réussi par un bon *gouvernement* à le

remettre dans son naturel. — L'Acad. ne met point de phrase pareille ; ni aprochante.

GOUVERNEUR n'a que deux sens : celui qui comande dans une Province, dans une place forte, etc. et celui qui est commis à l'éducation et à l'instruction d'un jeune Prince, d'un jeune Seigneur. = *Gouvernante* a un emploi plus étendu. Il se dit, et de la femme du Gouverneur d'une Province, d'une place : Madame la *Gouvernante* ; et d'une femme, qui a par elle-même le Gouvernement d'une Province. » La *Gouvernante* des Pays-Bas ; et de celle qui a soin des enfans : » La *Gouvernante* des Enfans de France. » La *Gouvernante* de ses enfans ; et de celle qui a soin du ménage d'un veuf, d'un garçon, d'un ecclésiastique. » La *gouvernante* de M. le Curé.

GRABAT, s. m. **GRABATAIRE**, s. m. [*Graba*, *batère* ; 3^e é moy. et long au 2d.] *Grabat*, méchant lit. = Être sur le *grabat*, (fig. fam.) c'est être bien pauvre, ou détenu dans un lit par de vives douleurs. » Cette misère, avec les chaleurs excessives qu'il a fait cette année, a mis tout le monde sur le *grabat*. = *Grabataire*, habituellement malade ou alité. = On apelaient anciennement de ce nom, ceux qui diféraient jusqu'à la mort à recevoir le Baptême.

GRABUGE, s. m. Querelle, noise. Le *Dict. de Trév.* dit qu'il est vieux. Il est pourtant encore usité dans le st. fam. » Il y a toujours du *grabuge* entre le mari et la femme.

Peut-être près d'un mois, après cet effort-là,

Il survint entre nous un terrible *grabuge*. La Ch.

GRÂCE, s. f. **GRACIABLE**, adj. **GRACIEUX**, **EÛSE**, adj. [1^{re} lon. dans le 1^{er} : ia est de deux syllabes ; ieux n'en fait qu'une : ci-able, ci-el, ci-el-ze : en vers et dans la prononciation soutenue ; ci-el, ci-el-ze ; l'eu est long.] *Grâce* a plusieurs significations : 1^o. Faveur qu'on fait à quelqu'un sans y être obligé. » Je vous demande cette *grâce* : je le demande en *grâce*. » J'ai reçu de lui plusieurs *grâces*. = *Grâce*, *faveur* (syn.) Le 1^{er}. dit quelque chose de *gratuit* ; le 2d, quelque chose d'*affectueux*. La *grâce* exclut le droit. La *faveur*, fait acception des personnes, sans exclure tout titre. La *grâce* est étrangère à la *justice* : la *faveur* est opposée à la *rigueur*. La bienfaisance, ou la clémence, font ou acordent une *grâce* : une inclination personnelle, un goût de préférence, font ou acordent une *faveur*, etc.

Roub. Synon. = 2°. Faveur ; crédit. » Être en grâce auprès du Prince. Être dans les bones grâces de . . . » Il a perdu les bones grâces de , etc. = 3°. Secours surnaturel que Dieu donne aux hommes pour faire leur salut. » Grâce prévenante , efficace , suffisante , etc. Grâce sanctifiante. » Être en grâce ; en état de grâce , etc. = 4°. Grâce , agrément , (synon.) Le 1^{er} a plus de rapport au corps ; le 2^d. à l'esprit. L'on dit d'une personne , qu'elle marche , danse , chante avec grâce , et que sa conversation est pleine d'agrémens. Gir. Synon. = 5°. Pardon , abolition d'un crime. » Il n'appartient qu'au Prince de donner grâce. Il a obtenu sa grâce. = Coup de grâce ; le coup que le bourreau donne sur l'estomac à un roué , pour l'empêcher de languir plus long-temps.

REM. 1°. Faire grâce absolument , c'est pardonner ; faire grâce de , remettre , ne pas exiger : Faire une grâce , c'est faire un plaisir. » Le Roi lui a fait grâce. » Je vous fais grâce de la moitié. » Il m'a fait une grande grâce. L. T. Wailly.

2°. Grâce , agrément , ne s'emploie pas tout seul au singulier. De grands Poètes l'ont pourtant employé de cette manière. Dans Phèdre , *Aricie* dit d'*Hypolite* :

Non que par les yeux seuls lâchement enchantée,
J'aime en lui sa beauté , sa grace tant vantée.

On dirait , en prose , ses grâces ; encore ne le dirait-on pas d'un homme : on dirait , sa bone grâce. On peut louer un homme d'avoir des grâces , mais en parlant de lui , on ne dira pas , comme on le dit d'une femme , ses grâces , son esprit , charment tout le monde. = Mme. de Genlis a dit : sa grâce , au singulier , en parlant d'une femme. » On vanta sa grâce , sa physionomie , etc. L'*Acad.* ne met pas d'exemple pareil , et j'ose douter que l'usage admette cette locution. = Voltaire a dit aussi , dans son *Épître à Horace*.

Je t'écris , aujourd'hui , voluptueux Horace ,

A toi , qui respiras la tendresse et la grâce.

Quand respirer ne serait pas là un mot impropre , la grâce au s. g. le serait certainement. On voit bien qu'elle n'est en ce nombre que pour la rime. = Avoir bonne grâce , se dit toujours comme les expressions consacrées par l'usage , sans changement dans l'ordre des mots. * Mme. de Sévigné place bonne après grâce. » Cela ne fera aucun tort à vos affaires , et vous n'en aurez pas l'air plus mal-adroit , ni la grâce moins

bonne. Je pense qu'il fallait dire , ni moins bonne grâce.

3°. Il ne faut pas confondre bonne grâce au singulier , avec bonnes grâces au plur. L'un signifie quelque chose de gracieux ; l'autre l'amitié , la protection. Ainsi , il faut dire , gagner les bonnes grâces , et non pas , la bonne grâce de , etc. *Vaug.* = Bonnes grâces , ne fait point de conséquence pour mauvaises grâces : l'usage est pour l'un , et n'est point pour l'autre. Il y en a qui disent , il a encouru les mauvaises grâces du Prince ; il faut dire , la disgrâce. Bouh. 4°. On dit également , rendre grâces (ou grâce) et rendre des actions de grâces. Le 1^{er} pourtant est plus de la conversation , et l'autre du style soutenu. Dans l'un et dans l'autre , grâces doit être au plur. , du moins dans la prose. Nos meilleurs Poètes disent : rendre grâces , ou grâce , selon le besoin qu'ils en ont. * D'*Ablancourt* et d'autres Écrivains de son tems ont dit , faire des actions de grâces : mais on ne le dit plus aujourd'hui. Faire , s'emploie avec remerciemens , et rendre avec actions de grâces.

5°. Grâce s'emploie adverbiallement , ou avec la prép. à , qui le suit et qu'il régit. » Grâce à Dieu , grâce à votre bonté , etc. (Grâces à Dieu , est un gasconisme.)

Les devoirs , les vertus perdent jusqu'à leur nom ;
Devenus , grâce aux mœurs , des mots de mauvais ton. *Barthe.*

Ou avec la prép. de , en ou par , qui le précèdent : De grâce , en grâce , par la grâce. Le 1^{er} des trois se met à la tête de la phrase , comme une interjection : de grâce , dites-moi ce que c'est : le 2^d se met après le v. demander. » Elle me demanda en grâce de venir voir l'arrangement de ma maison. Mme de Coulanges. » M. de Malezieu demanda du moins en grâce qu'il lui fût permis de ne point recevoir d'apointemens du Roi. Fontenelle. Le 3^e se met devant certains noms de dignité. » Louis , par la grâce de Dieu , Roi de France et de Navarre. » N. . . par la grâce de Dieu et du St. Siège Apostolique , Évêque de . . . — De bone grâce , adv. Voyez , de bon gré , au mot GRÉ.

Graciable , qui est remissible , qui est digne de grâce , (n°. 5°.) Gracieux , agréable , qui a beaucoup de grâce , (n°. 4°.) Le 1^{er} ne se dit que des choses ; fait , cas graciable : le 2^d. se dit des personnes et des choses , au propre et au fig. » Homme extrêmement Gracieux ; femme fort gracieuse ;

air, sourire *gracieux*, manière *gracieuse*. » Tableau *gracieux*, pinceau *gracieux*. Voy. HONÊTE.

Rem. 1°. Des Auteurs ou des Imprimeurs ont écrit *gratieux* avec un *t*; mais puisqu'il vient de *grâe*, il vaut mieux l'écrire avec un *c*. Ils ont suivi l'étymologie latine: *gratiosus*.

2°. *Gracieux* ne plaisait pas à *Vaugelas*. Le *P. Bouhours* ne le trouvait bon qu'en termes de peinture. *Ménage* l'approuvait en prose et en vers. Il en cite deux exemples, l'un du *P. Bouhours* lui-même. » Je ne sais quel air tendre et *gracieux*, qui touche les connoisseurs. L'autre de lui.

Pour moi, de qui le chant n'a rien de *gracieux*. Aujourd'hui cet adjectif est très-bien établi, et tout le monde s'en sert.

GRACIEUSEMENT, adv. GRACIEUSER, v. act. GRACIEÛSETÉ, s. f. [*Gra-cieu-ze-man, cieù-zé, cieù-zeté*; 1° lon. au 1^{er} et au dern. 3^e e muet à l'adv. et au subst. é fer. au verbe.] *Gracieusement*, d'une manière *gracieuse*. » Recevoir quelqu'un, ou lui parler *gracieusement*. *Gracieuser*, faire des démonstrations d'amitié. » Elle l'a fort *gracieusement*. — *Gracieuseté* est, 1°. Honêteté, civilité. » Il m'a fait une *gracieuseté* à la quelle je ne m'atendois pas. » Elle lui a fait mille *gracieusetés*. — 2°. Ce qu'on donne à quelqu'un au delà de ce qu'on lui doit; *gratification*. » Si vous me contentez, je vous ferai quelque *gracieuseté*.

Rem. On dit, dans le *Dict. Néol.* que *gracieuser*, est un mot qu'on dit souvent, et qu'on écrit rarement. On peut en dire autant de *gracieuseté*. Ils ne sont l'un et l'autre que du style familier.

* GRACIOSITÉ, s. f. On lit, dans une *Relation de la Peste de Marseille* en 1720. » Marseille n'oubliera jamais les services qu'ils (les Procureurs du Pays de Provence et les Consuls des Villes particulières) lui rendent dans cette calamité, non plus que les *graciosités*, le zèle, l'empressement qu'ils ont à le faire. — *Graciosité*, est un mot barbare: mais avoir des *graciosités* à faire, quelque chose est le comble du barbarisme.

GRACILITÉ, s. f. Qualité d'une voix grêle. » La *gracilité* de sa voix.

GRADATION, s. f. [*Grada-cion*, envers *ci-on*.] Figure de *Rhétorique*. Assemblage de plusieurs choses qui enchrissent l'une sur l'autre.

GRADE, s. m. 1°. *Degré d'honneur*. » Il est monté à un nouveau *grade*; au plus haut *grade*. — 2°. Il se dit des différens degrés que l'on acquiert dans les Universités.

GRADIN, s. m. [*Gra-dein*.] Petit degré qu'on met sur les Autels, sur des buffets, etc. — Bancs élevés les uns au dessus des autres en amphithéâtre. — On doit dire les *gradins*, et non pas les *gredins*. Le peuple confond souvent ces deux mots.

GRADUATION, s. f. GRADUER, v. a. [*Gradu-a-cion, du-é*.] *Graduer*, c'est, 1°. diviser en degrés. *Graduacion*, action de graduer. La *graduacion d'un thermomètre*, d'un Baromètre, etc. » *Graduer les cercles d'une sphère*, des cartes de géographie, etc. — *Graduer*, c'est aussi conférer des degrés dans une Université. *Graduacion* n'a pas ce sens là. — On emploie le verbe substantivement au participe: un *Gradué*, celui qui a pris les grades dans quelque une des quatre Facultés.

* GRAFINER, v. act. Égratigner. Il ne se dit guère que des chats, disait autrefois l'*Acad.* Elle l'a retranché dans les dernières Éditions. C'est un provençalisme.

GRÀILLON, s. fém. [*Grâ-glion*; 1^{re} long. mouillez les ll: ai n'y a pas le son d'e; mais l'a et l'i y conservent leur propre son.] Les restes ramassés d'un repas. » Cette viande sent le *grâillon*. — *Marie grâillon* (st. populaire) femme en guenilles.

GRAIN, s. m. GRAINE, s. f. [*Grein*, monos. grène: 1^{re} e moy. 2^e e muet.] Le premier se dit du bled; le 2^d de la semence des herbes. » Un *grain de froment*, un *grain d'orge*: recueillir ses *grains*, etc. de la *graine de choux*, de laitue, de moutarde, de melon, de concombre, etc.

GRAIN se dit encore, ou par extension, *grain de raisin*, de grenadé, de poivre, etc. ou, par analogie, *grain de chapelet*, d'encens, etc. Futaine à *grain d'orge*; marroquin d'un beau *grain*, etc. ou, figurém. (st. famil.) il n'a pas un *grain de bon sens*; il a un *grain de folie dans sa tête*; ou, simplement, il a un *grain*. » Il n'y a pas un *grain de sel* dans cet ouvrage: il est insipide; il n'y a rien de piquant, d'agréable. — Catholique à *grôs grain*, qui se permet beaucoup de choses défendues par la Religion. — On dit aussi, en style proverbial, des jeunes gens malins, comme Écoliers, pages; petits laquais, que c'est

une *mauvaise graine*. On le dit surtout d'une mauvaise race.

GRAIN, petit poids, faisant la 72^e partie d'une dragme. » Cela pèse dix, douze grains. — En termes de Marine, *grain de vent*, ou simplement, *grain*, tourbillon qui se forme tout d'un coup.

GRAISSE, s. fém. GRAISSER, v. act. GRAISSEUX, EÛSE, adj. [Grèce, ce, ceû, ceû-ze : 1^{re} long. é ouv. 2^e e muet au 1^{er}, é fermé au second, long aux deux dern.] *Gras*se, substance onctueuse, répandue dans le corps de l'animal. » *Gras*se de bœuf, de chapon. » Il y a trop de *gras*se dans ce potage, dans cette sauce. » Cet homme est chargé de *gras*se. » Ces câilles, ces ortolans sont des pelotons de *gras*se. — Fig. (st. famil.) ce qu'il y a de meilleur. » Ils ont emporté toute la *gras*se de cette affaire : il n'y a plus de profit à espérer.

GRAISSER, oindre de graisse ; *gras*ser des bottes, des souliers. *Gras*seux, qui est de la nature de la graisse. Corps *gras*seux, matière *gras*seuse.

*Gras*se et *gras*ser entrent dans quelques expressions proverbiales. — *Se plaindre de trop de gras*se, d'une chose avantageuse. — *Ce n'est pas tout que des chous, il faut encore de la gras*se, dit-on, quand il manque encore quelque chose pour terminer une affaire, pour finir un ouvrage. — *Gras*ser la peau à quelqu'un, le battre, le froter. — *Gras*ser la patte, corrompre par présents.

Vous serez pleinement contente de mes soins,
Mais ne vous laissez pas *gras*ser la patte au moins.
Molière.

*Gras*ser le marteau, donner au portier pour avoir les entrées,

On n'entroit point chez moi sans *gras*ser le marteau.

Rac. Les Plaid.

*Gras*ser ses bottes, se préparer à partir, ou à mourir.

GRAMMAIRE, s. fém. GRAMMAIRIEN, s. m. GRAMMATISTE, s. m. [Gramère, Gramérien, matiste : 2^e é moy. et long au 1^{er}, é fer. au second.] La Gramaire est l'art qui enseigne à parler et à écrire correctement. Gramairien, celui qui a écrit de la Gramaire. » Les Anciens ne confondaient pas les Gramairiens, apelés aussi l'hi-

Glologues, avec les Gramatistes, dont l'unique emploi était d'enseigner aux enfans les premiers élémens de la Langue grecque ou latine. Nous apelons ceux-ci Professeurs de Gramaire.

Rem. Plusieurs veulent qu'on prononce *Gran*mère, *Grā*mérien : c'est une mauvaise prononciation. — On pourrait écrire *Grā*mairé, *Gramairien*.

GRAMMATICAL, ALE, adj. GRAMMATICALEMENT, adv. [Gramatikal, kale, kaleman : 5^e e muet.] Gramatical, qui appartient à la Gramaire. Dictionnaire Gramatical, façon de parler Gramaticale. — Qui est selon les règles de la Gramaire. » Ce discours est plus Gramatical qu'élegant. — Gramaticalement, selon les règles de la Gramaire. » Cela est bon Gramaticalement, mais il y a peu d'élégance.

* GRAMMATICATION, s. fém. Mot fabriqué par *La Touche*. » Je traite dans le premier Tome de tout ce qui regarde la *grammatication*. Il veut dire les règles de la Gramaire. — Ce mot est peu utile, et l'usage ne l'a pas adopté.

GRAND, GRANDE, adj. GRANDEMENT, adv. GRANDEUR, s. fém. [2^e e muet au 2d et au 3^e : Dans le d^{er}, le d est muet devant une consonne, il a le son du t devant une h muette ou une voyelle. *Grand homme, le Grand Alexandre* : pron. gran-tome, le Gran-tAlèksandre, etc.] Il y a des mots féminins devant lesquels on retranche l'e de grande : on dit, *Grand Mère, Grand Messe*. » C'est grand pitié ; il nous a fait grand-chère ; il m'a fait grand-peur.

Il ne faut point mentir : oui, tu m'as fait grand-peur.

Destouches,

» Nous l'avons obtenu à grand-peine. On dit aussi la grand-chambre, la grand-salle. Remarquez pourtant qu'excepté *Grand Mère, Grand Messe*, la *Grand Chambre* du Parlement, ces mots reprennent l'e quand ils sont précédés du pron. une. Ainsi l'on dit, à grand-peine, et j'ai eu une grande peine ; j'ai eu grand-peur, et j'ai eu une grande peur. MEN. Th. Corn. * M. Linguet avait oublié cette règle, quand il a dit : » Elle rapportera de sa visite au moins une grand-peur.

— * Bossuet dit, la *Grand Bretagne*, Gresset, grand-coeffe ; l'Auteur d'une Fable insérée dans le *Mercure*, grand-détresse. *

M. Moréau et Villaret disent au contraire, *grande mère*, et ce sont peut-être les seuls Auteurs qui parlent de la sorte. On trouve aussi *Grande Messe* dans les *Let. Edif.* — On écrit *grande écurie*, et l'on prononce *grant-écurie* : c'est le seul mot où le *d* de *grande* se change en *t* dans la prononciation, comme le *d* de *grand* le fait toujours devant une voyelle. Cette remarque est de *Ménage*; mais je pense qu'il ne faut l'entendre que de la *grande écurie du Roi*; et qu'en parlant des particuliers, on doit dire *la grande écurie*, et non pas *grant écurie*. M. Marin est d'un sentiment contraire à celui de *Ménage*, qui n'est rien moins que sûr.

GRAND, 1°. fort étendu dans ses dimensions : *grand homme*, *grand arbre*; *grande ouverture*, *grande chambre*. — 2°. Qui a comencé à croître. » Cet enfant, cet arbre est déjà *grand*. — 3°. Qui surpasse les autres du même genre. Il se dit dans le physique et dans le moral. » *Grand nombre*; *grande quantité*. *Grand froid*, *grand chaud*. » *Grand génie*; *grande éloquence*. *Grand Prince*, *grand personnage*, *grande injustice*, etc. etc. » *Marcher à grands pas*. *Faire une grande dépense*, etc. — 4°. Important. » C'est un *grand principe*, une *grande maxime* de morale, de politique, que, etc. — 5°. *Grand*, vaste. Voy. VASTE. — 6°. *Grand* est le titre de plusieurs Officiers principaux dans leurs départemens. Le *Grand Écuyer*; *Grand Chambellan*; *Grand Aumonier*. Le *Grand Prévôt*; le *Grand Maître des Eaux et Forêts*, etc.

REM. 1°. *Grand*, placé devant le subst. a quelquefois un sens différent de celui qu'il a quand il est placé après. *L'air grand*, c'est une physionomie noble : le *grand air*, ce sont les manières d'un Grand Seigneur. » Un *homme grand*, signifie un homme de grande taille : un *grand homme*, signifie un homme d'un grand mérite. *Wailly*. — *Molière*, dans le *Médecin malgré lui*, s'acomodant au personnage de *Sganarelle*, après lui avoir fait dire qu'*Aristote* était un *grand homme*, lui fait ajouter, en levant le coude, *grand homme tout-à-fait*, qui étoit *plus grand* que moi de tout cela. LA MONN. — Observez qu'en parlant d'une femme, cet adjectif n'a rapport qu'à la taille, et qu'on ne dit point *c'est une grande femme*, pour dire une femme d'un grand mérite, comme on dit, dans le même sens, d'un

homme qui a de grandes qualités, c'est un *grand homme*. BOUM.

2°. *Grand*, quand il est seul, se met toujours devant le substantif. *Grand cabinet*, *grande anti-chambre*; joint à un adjectif de quantité, il peut se mettre après ou devant : un *fort grand cabinet*, une *très-grande anti-chambre*; ou un cabinet *fort grand*, une *anti-chambre très-grande*. — Les Poètes sont eux-mêmes assujétis à cette règle; et dire, comme a fait *Molière* dans le *Misanthrope*.

On a pour ma personne une *aversion grande*.

Au lieu de dire; une *grande aversion*, c'est parler comme font les Allemands et les Suisses, quand ils comencent à écorcher le français. Les anciens Auteurs employaient sans peine cette construction. » Tous les Artisans entrèrent en *suspicion grande*. Amyot.

Comment - il faudroit donc pour faire une *œuvre grande*.

Regnier.

3°. *Grand* n'est pas en usage avec toute sorte de mots, pour signifier célèbre, illustre. Dans les *Frères Enemis*, *Polinice* dit à *Jocaste*, qui avait peint les malheurs des Rois.

Mon cœur, jaloux du sort de ces *grands malheureux*,

Veut s'élever, Madame, et tomber avec eux.

Grand n'est pas un terme noble dans cette occasion. On dit, dans le style familier et méprisant; c'est un *grand malheureux*, un *grand coquin*, un *grand menteur*. — Dans le style noble, on dit, *grand Roi*, *grand Général*, *grand Poète*, *grand Orateur*, etc. Mais, s'il en faut croire *Boil.* quand il est précédé de l'article devant un nom propre, il ne se dit que des *Conquérans* et des *Saints*. » *Le Grand Condé*, le *grand St. François*. Il reprend donc le Poète *Bouillon* d'avoir dit :

Que *Zeuxis* et le *grand Apelle*.

On peut bien dire, dit-il, qu'*Apelle* étoit un grand Peintre; mais, qui a jamais dit, le *grand Apelle*. On peut bien apeler *Cicéron* un grand Orateur, mais il seroit ridicule de dire le *grand Cicéron*.

4°. *Grand* s'emploie substantivement, surtout au pluriel. On dit, *les Grands*, les

vertus, les vices des Grands, le service des Grands. » Un Grand, un homme élevé en dignité. » Un Grand d'Espagne. — Il est aussi substantif abstrait. » Il y a du grand dans cette action. » Si c'est le grand ou le sublime de la Religion qui éblouit, ou qui confond les esprits forts, ils ne sont plus des esprits forts, mais des foibles génies, et de petits esprits. La Bruy. — En style simple, du petit au grand, par comparaison des petites choses aux grandes.

En grand; à la grande, adv. Le 1^{er} est plus du style noble, le 2^d du style familier. » Peindre, travailler en grand; vivre à la grande.

GRANDEMENT, c'est 1^o. avec grandeur. » Penser, agir grandement. — 2^o. Extrêmement. » Il se trompe grandement. En ce 2^d sens, il est familier.

GRANDEUR, se dit et de l'étendue de ce qui est grand: la grandeur d'un logis, d'un parc, d'une ville, d'une province, et de la qualité de ce qui est excellent, supérieur. » La grandeur ou les grandeurs de Dieu. La grandeur des Rois. La grandeur des actions, des victoires. Grandeur d'âme. Air de grandeur. — La grandeur (l'énormité) d'un crime. » Dieu est grand; mais dérogera-t'il à sa grandeur, en s'occupant des Êtres qu'il a formés? Sera-t'il moins l'Être suprême en veillant sur moi, qu'il ne l'étoit en me créant? Le Comte de Valmont. » Nous voyons la grandeur de Dieu dans le spectacle des Cieux, que sa main a étendus comme un voile au-dessus de nos têtes. Le P. Du Rivet.

Grandesse, grandeur, titres d'honneur. Le 1^{er} se dit d'un Grand d'Espagne: le 2^d s'emploie à l'égard de ceux à qui l'on donne le titre de Monseigneur; et sur-tout des Evêques. C'est ce qui rend un peu comique ce vers de Corneille, où il fait dire par Prusias parlant de Laodice, Reine d'Arménie:

Proposez cet hymen vous-même à sa Grandeur.

Nic.

GRANDIR, v. n. Devenir grand, croître en hauteur. Il ne se dit qu'au propre. » Cet enfant grandit à vue d'œil. » Cette pluie a fait grandir les blés.

GRANDISSIME, adj. Très-grand. Il n'est que du st. famil.

GRANGE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Bâtiment où l'on serre les blés en gerbes. On a dit autrefois grangier ou granger, pour mé-tayer, fermier; et grangeage, pour manière

de doner une ferme à louage. On le dit encore dans certaines Provinces. — Trév. met ces mots sans remarque. L'Acad. ne les met pas.

GRAPPE, ou GRAPE, s. f. GRAPILLON, s. m. GRAPILLER, v. n. GRAPILLEUR, EÛSE, s. m. et f. [2^e e muet au 1^{er}; mouillez les ll aux autres, grapi-glion, glie, glieur, glièu-ze.] Grape, assemblage de plusieurs grains, qui sont attachés en bouquets au cep de la vigne. Il se dit aussi de quelques autres plantes ou arbrisseaux. Grapillon, petite grape de raisin prise d'une plus grande. — Grapiller, cueillir ce qui reste de grapes ou de grapillons à une vigne, après qu'elle a été vendangée. Grapilleur, euse; celui ou celle, qui grapille. — Ils se disent au figuré, mais seulement dans le style familier, de ceux qui font quelque petit gain. » Il a grapillé quelque chose dans cette affaire. » Il n'y a plus rien à grapiller. Le subst. se dit des petits profits injustes. » C'est un grapilleur.

Rem. 1^o. En Provence, plusieurs prononcent crape de raisin: c'est un barbarisme.

2^o. Quand on a ôté tous les grains d'une grape, on ne dit plus grape, mais rafle. Acad.

En style proverbial, mordre à la grape, doner dans le panneau, saisir avidement une proposition qui nous flatte. — C'est aussi prendre plaisir à quelque chose: » Quand il parle de cela, il semble qu'il morde à la grape.

GRAPPIN ou GRAPIN, s. m. [Gra-pein.] 1^o. Ancre à quatre becs. — 2^o. Instrument de fer à plusieurs pointes recourbées, dont on se sert pour accrocher un vaisseau, soit pour l'aborder, soit pour y attacher un brulot. — C'est dans ce dernier sens qu'on dit dans le style fig. famil. mettre à quelqu'un le grapin dessus, le dominer, prendre de l'empire sur lui. L'Acad. dit aussi jeter le grapin ou son grapin sur; mais celui-ci n'est pas, ce me semble aussi usité.

GRÂS, GRASSE, adj. GRÂSSET, EÛTE, adj. GRÂSSEMENT, adv. [Grâ, grâce, cè, cète, ceman: 1^{re} lon. 2^e e muet au 2^d et au dern. à moy. au 3^e et 4^e.] Grâs, 1^o. En parlant des animaux, qui a beaucoup de graisse. » Cet homme est grôs et grâs; il est fort grâs. Chapon grâs, poularde grâsse. — On dit en ce sens grâsset, qui est un peu grâs: il est grâsset, elle est grâssette. — 2^o. Imbu de graisse ou de quelque matière onctueuse.

» Essuyez-vous

» Essuyez-vous; vous avez le menton *grâs*.
 » Son habit, son chapeau est *grâs*. Cheveux
grâs, etc. — 3°. En parlant du vin et autres
 liqueurs, qui s'est trop épaissi. » Du vin
grâs, de l'huile, de l'encre *grâsse*. —
 4°. Fig. Sale, obscène, licencieux. » Des
 discours *grâs*, des paroles *grâsses*. » Cette
 comédie, cette farce est un peu *grâsse*. —
 5°. *Grâs*, est quelquefois au propre, *subst.*
masc. » Le *grâs* et le maigre. Il aime le *grâs*,
 je veux du *grâs*. » Le *grâs* de la jambe, etc.
 — 6°. Il est aussi *adv.* Manger *grâs*, faire
grâs. Manger de la viande les jours maigres.
 Parler *grâs*, grasséyer.

On dit, en st. prov. *Grâs comme un moine*,
 ou *comme un chanoine*; *dormir la grâsse ma-*
tinée, se lever tard. *Tuer le veau grâs*, allu-
 sion à la parabole de l'Enfant Prodigue, réga-
 ler quelqu'un extraordinairement. — Quand
 vous aurez fait cette sottise, ou obtenu cet
 avantage, *en serez-vous plus grâs*, plus ri-
 che, plus content. Voy. CHOUX.

GRASSEMENT, ne se dit que dans ces deux
 phrases, *vivre grâssement*; être et vivre fort
 à son aise. *Payer, récompenser grâssement*,
 au-delà de ce qu'on doit.

GRASSÉYEMENT, s. m. GRASSÉYER, v. n. [*Gracé-ie-man, ié*: 2^e é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Grasséyer*, parler *grâs*; prononcer certaines consonnes, et surtout l'r avec difficulté. *Grasséyement*, manière dont prononce une personne, qui *grasséye*. » Cette femme *grasséye* agréablement. Plusieurs affectent de *grasséyer*, mais le *grasséyement* affecté est le plus désagréable.

GRASSOUILLET, EPTE, adj. [*Grâ-son-gliè, gliè-te*: 1^{re} lon. 3^e é moy. mouillez les ll.] Diminutif de *grâsset*, qui est lui-même un diminutif de *grâs*. » Cet enfant est *grâssouillet*. Cette petite fille est *grâssouillette*.

GRATIEUX, Voy. GRACIEUX.

GRATIFICATION, s. f. GRATIFIER, v. act. [*Gratifica-cion, en vers ci-on, gratifi-é.*] *Gratification*, don, libéralité. *Gratifier*, favoriser en faisant quelque don. » Il a reçu une *gratification*; des *gratifications*. » Le Roi l'a *gratifié* d'une pension. » Dieu a promis les secours dont il *gratifie* le monde à tous les disciples de son Fils. Le P. Le Chapelain. — * *Gratifier*, pour *satisfaire* est un anglicisme. » Les États résolurent de *gratifier* l'orgueil du Parlement, etc. *Hist. des Stuarts*. On dit en anglais, *to gratify ones*

Tome II.

resentment. — Le P. Rapin a dit *gratifier* pour *flater*. » Bucanan flétrit l'honneur de la Reine d'Écosse, pour *gratifier* Elisabeth.

GRATIN, s. m. [*Gra-tein.*] Ce qui s'atache au fond d'un vaisseau, où quelque chose a cuit et mitonné long-temps. » Le *gratin* d'une bisque, d'une bouillie.

GRATIS, adv. et s. m. [On pron. l'.] Mot emprunté du latin. Sans qu'il en coûte rien. » On lui a expédié ses provisions *gratis*. » Il a obtenu le *gratis* de ses Bulles. — Fig. Il dit cela *gratis*, sans preuve, sans fondement. Voy. GRATUITEMENT.

GRATELLE, GRATER, Voy. GRATELLE, GRATTER, avec 2 t.

GRATITUDE, s. f. Reconnoissance d'un bienfait reçu. » Témoigner *sa gratitude*. Il est moins usité que *reconnaissance*: mais quelquefois il peut paraître plus noble et plus élégant. M. MARIN n'est pas de cet avis. Selon lui, *gratitude* n'est pas d'usage; et ce n'est pas un terme noble.

GRATTE-CU, ou GRATE-CU, s. m. Bouton rouge, qui reste de la rose, quand les feuilles sont tombées. On dit proverbialement, *rouge comme un grate-cu*. — Toute rose devient *grate-cu*: les plus belles femmes deviennent laides en vieillissant.

GRATTELLE, ou GRATELLE, s. f. GRATELEUX, EÛSE, adj. [*Gratèle, grateleu, leu-ze*: 2^e é moy. au 1^{er}, e muet au 2d et au 3^e, dont la 3^e est longue.] *Gratelle*, menue gale. *Grateleux*, qui a de la gratelle. » Il lui est venu de la *gratelle*: il est devenu *grateleux*.

GRATTER ou GRATER, v. act. GRATOIR, s. m. [*Graté, toar*: 2^e é fer. au 1^{er}] *Grater*, c'est. 1°. Froter avec les ongles, ou quelque chose de semblable, l'endroit où il démange. » *Gratez-moi les épaules*. » Un chien qui *se grate*. Il est impoli de *se grater* et sur-tout *la tête* en compagnie. » Les gueux *se gratent* continuellement. — 2°. Il se dit des animaux qui remuent la terre avec leurs ongles. » Les poules *gratent la terre*, pour chercher du grain ou des vers. — 3°. Ratisser. *Grater du parchemin, une muraille*, etc. — 4°. Heurter doucement. » On *grate* à la porte du Roi: on n'y heurte pas.

GRATOIR, ratissoir, ne se dit que dans le 3^e sens de grater, Instrument propre à grater le parchemin, le cuivre, etc.

GRATUIT, UITE, adj. GRATUITE, s. f. GRATUITEMENT, adv. [*Gra-tui, tui-te,*

Y y

tui-té, tui-teman : en vers et dans le discours soutenu, *gratu-i*, etc.] *Gratuit*, qu'on donne, sans y être obligé. » Ce que je lui donne, ce que je fais pour lui est purement *gratuit*. — Cet adjectif aime à suivre le substantif. Il ne fait pas un bon effet devant le nom qu'il modifie. » Recevoir la grâce, dit *Bossuet*, par une *pure* et *gratuite* libéralité, etc. Un des embarras de la Langue Française, est de placer deux adjectifs, dont l'un va bien devant, et l'autre après le substantif, comme ici *pur* et *gratuit*, dont l'un précède nécessairement et l'autre doit suivre. On ne veut pas employer un autre tour, et l'on tombe dans des constructions dures et sauvages. — *Gratuité*, caractère de ce qui est gratuit. Il ne se dit que de la Grâce, de la Prédestination. — *Gratuitement*, c'est 1°. D'une manière gratuite. » Il lui a donné *gratuitement* cent écus. 2°. Sans fondement. » Vous avancez, vous supposez cela *gratuitement*. — Suivant l'Auteur des *Réflexions*, etc. *gratis*, ne se dit que dans le discours familier : *gratuitement* est plus noble et plus français. L'*Acad.* ne distingue point l'usage de ces deux mots. L. T.

GRAVE, adj. GRÂVEMENT, adv. [1^{re} lon. 2^e e muet : en a le son d'an : *grâveman*.] *Grâve*, 1°. En Physique, pesant. » La chute des corps *grâves*. — 2°. En parlant des personnes, sérieux, qui parle, qui agit avec retenue et circonspection. » Un *grâve* Magistrat. » Un homme *grâve* : » Air *grâve*; démarche, contenance *grâve* et décente. — Dans le moral, il est comme synonyme de *sérieux* et de *prude* : mais la différence de ces trois mots, dit l'Ab. *Girard*, c'est que : » On est *grâve* par sagesse et par maturité d'esprit : on est *sérieux* par humeur et par tempérament : on est *prude* par goût et par affectation. — La légèreté est l'opposé de la *gravité*; l'enjouement l'est du *sérieux*; le badinage l'est de la *pruderie*. — Suivant un Encyclopédiste, le *grâve* est au *sérieux*, ce que le plaisant est à l'enjoué : il a un degré de plus, et ce degré est considérable. On peut être *sérieux* par humeur, et même faute d'idées. On est *grâve* par bienséance, ou par l'importance des idées. — On dit ordinairement, *prendre* une chose au *sérieux*, au *tragique*, s'en montrer vivement affecté, et plus que la chose ne le mérite. M. *Geofroi* dit, dans le même sens, *prendre* au *grâve*. » On est étonné qu'il (Emile) *prenne* au *grâve* un accident si comun, etc. Cette expression

me paraît un néologisme. — 3°. En parlant des choses; *important*, qui est de conséquence. » Le badinage ne sied pas dans un sujet si *grâve*. — On le dit des Auteurs, dans un sens aprochant. » Des *Auteurs grâves*, qui sont de poids, de considération dans les matières dont il s'agit. On ne le dit guère que dans les matières de morale et de Théologie. — 4°. En Grammaire, *accent grâve*, qui va de gauche à droite, comme celui de la dern. syll. de *procès*, *succès*, etc. et de la pénult. de *nièce*, *remède*, *collège*, etc. Voy. ACCENT.

GRÂVEMENT, d'une manière *grâve*. (n°. 2°.) Affecter de parler *grâvement*.

GRÂVELEUX, EÛSE, adj. GRAVELLE, s. f. GRÂVELÛRE, s. f. [*Grâve-leû*, *leû-ze*, *gravèle*, *grâvelûre* : 1^{re} lon. au 1^{er} et au 3^e, 2^e e muet aux deux premiers, et au dern. e moy. au 2d : 3^e lon. aux 2 premiers et au dern.] *Gravelle*, se dit d'une maladie causée par du sable ou du *gravier*, qui fait obstruction dans les reins, ou dans les uretères. — *Gravelûre*, discours trop libre et aprochant de l'obscénité. — *Graveleux* a les deux sens; qui est sujet à la gravelle. » Il est gouteux et *graveleux*; qui est chargé de gravier; terrain *graveleux*, urine *graveleuse*. — Trop libre. » Conte *graveleux*. » Elle ne sait ni sourire, ni rougir aux histoires les plus *graveleuses*. MARIN, l'Amante Ingénue.

GRÂVEMENT, Voy. GRÂVE.

GRAVER, v. act. GRAVEUR, s. m. GRAVÛRE, s. f. [*Gravé*, *veur*, *vûre* : l'a est long devant l'e muet; il *grâve*, *grâvera*, etc.] *Graver*, c'est tracer, imprimer quelque trait sur du cuivre, du marbre, etc. Au propre : *graver* une inscription; une planche de cuivre, des caractères. — Au fig. *graver* dans son cœur, dans son esprit, dans sa mémoire. » Les bienfaits sont *gravés* sur le sable, et les injûres sur l'airain.

Graveur et *gravûre*, ne se disent qu'au propre, le 1^{er} de celui, dont la profession est de graver; le 2d de l'art de graver, et de la manière de graver, et de l'ouvrage du graveur. » Excellent *graveur*. » Il s'est adonné à la *gravûre*. » Cette *gravûre* n'est pas de bon goût : » Voilà une belle *gravûre*.

GRAVIER, s. m. [*Gra-vié* : 2^e e fer.] grôs sable mêlé de petits cailloux. — Menu sable qui obt. rue les reins, etc.

GRAVIR, v. n. Grimper; monter avec peine à quelque endroit roide et escarpé.

GRAVITÉ, s. f. 1°. En physique, pesant

teur. » La gravité des corps. — 2°. Qualité d'une personne, sérieuse et réservée. » La gravité d'un Magistrat. Gravité du maintien, des paroles. Affecter de la gravité. Garder sa gravité. — Décence, dignité, gravité. (synon.) La décence renferme les égards qu'on doit au Public; la dignité, ceux qu'on doit à sa place; la gravité, ceux qu'on se doit à soi-même. Encyclopédie. 3°. En parlant des choses, importance. » La gravité du sujet, de la matière.

REM. Gravité, au propre, ne se dit que parmi les savans: dans le discours ordinaire, on dit pesanteur.

GRAVOIS, s. m. [Gra-voâ: 2° lon.] 1°. La partie la plus grossière du plâtre, après qu'on l'a sassé. — 2°. Les menus débris d'une muraille, qu'on a démolie.

GRAVURE, Voy. GRAVER.

GRÉ, s. m. Bonne volonté qu'on a de faire quelque chose. Il ne se dit que dans des expressions adverbiales. » Faire une chose de son gré; de son bon gré, de plein gré; » contracter de gré à gré. » De gré ou de force, volontairement ou malgré soi. = A mon gré, à son gré; selon mon ou votre gré, selon mon ou votre goût; mon ou votre sentiment.

La Raison, à son gré,

Ne règle pas un cœur par l'amour égaré. Créb.

— FIG. Au gré des flots, du vent, en suivant le mouvement qu'ils impriment. » Ses crins flotaient au gré du vent. » Il vit au gré de ses passions, de ses desirs.

Et dois-je préférer, au gré de vos souhaits.

Le soin de votre amour à celui de la paix.

Rac.

Remarquez que cette expression, pour ne pas jeter de l'obscurité dans la phrase, doit se rapporter au sujet, (au nominatif.) Voici un exemple contraire. » Au gré de leurs passions, la chrétienté étoit un empire, dont ils étoient les maîtres. Raynal. Qu'est-ce qui régit au gré dans cette phrase? Si c'est les maîtres, le régissant est trop éloigné du régime. Et d'ailleurs, qu'est-ce que être les maîtres de la chrétienté au gré de ses passions? Si c'est une ellipse, et que l'Auteur ait sous-entendu agissant ou gouvernant, l'ellipse est un peu forte et la phrase louche ou obscure.

De bon gré, de bon cœur, de bonne volonté, de bonne grâce, (synon.) on agit de bon gré, lorsqu'on n'y est pas forcé; de bon cœur, lorsqu'on y a de l'inclination; de bonne volonté, lorsqu'on n'y a point de répugnance;

ce; de bonne grâce, lorsqu'on témoigne y avoir du plaisir. — Ce qui est fait de bon gré est fait librement; ce qui est fait de bonne volonté, est fait sans peine; ce qui est fait de bon cœur, est fait avec affection; ce qui est fait de bonne grâce, est fait avec politesse. » Il faut se soumettre de bon gré aux lois; obéir à ses maîtres de bonne volonté; servir ses amis de bon cœur, et faire plaisir à ses inférieurs de bonne grâce. GIR. Synon.

On dit, avoir, ou recevoir, ou prendre quelque chose en gré, l'agréer, y prendre plaisir. » Elle est assez raisonnable, pour prendre en gré tous les lieux où son mari et son devoir la réduiront. Madame de Grignan. — Prendre en gré, signifie aussi recevoir avec patience, avec résignation. » Il faut prendre en gré les afflictions, que Dieu nous envoie. — De gré à gré, de bon gré, de part et d'autre. » Ils ont fait cela de gré à gré. — Bon gré, mal gré, de gré ou de force.

Dans savoir gré, ou bon gré, et savoir mauvais gré, il se dit toujours sans article avec à et de pour régime. » Je sais bon gré, ou, je sais gré à votre frère de ce qu'il a fait pour moi. » Je me sais quelque gré de l'avoir fait. Se savoir bon gré d'une chose, s'en applaudir. » Je ne puis croire que le Public me sache mauvais gré de lui avoir donné cette Tragédie. Rac. Préf. de Bérénice.

GREC, GRECQUE, adj. [Grek, grêke: 1^{re} à moy. 2^e e muet.] Qui est de Grecs. Il suit toujours au masc. Peut-être peut-il précéder le subst. au fém. » La grecque beauté, dit La Fontaine; mais c'est dans un style demi-marotique.

On dit, proverbialement, d'un homme qu'il est grec dans une affaire, pour dire qu'il y est habile et profond; et de celui qui n'y est pas fort habile; qu'il n'y est pas grand grec. On le disait autrefois littéralement d'un homme, qui savait ou ne savait pas le grec. » Casaubon... un si grand grec, demeure d'accord, etc.

GREDDIN, INE, adj. et subst. GREDDINERIE, s. f. [Gre-dein, dinerie: 1^{re} e muet.] — Le Peuple dit gredin pour gradin.] Gredin, adjectif, se dit des choses, substantif des personnes. Gueux, mesquin. » Cela est bien gredin. » C'est un gredin, une gredine. — Gredinerie, misère, mesquinerie. » Il vit dans une gredinerie étrange.

GREFFE ou GRÈFE, s. m. et f. GRÉFER, v. act. GRÉFOIR, s. m. GRÉFIER, s. m. [1^{re} à moy. au 1^{er}, e fer. aux autres: 2^e e

muet au 1^{er}, é fer. au 2d et au dern. *fe, fé, foar, fié.*] *Grêfe*, est masculin, quand il signifie les archives du Palais, et *fém.* quand il signifie un rejeton d'arbre, qu'on ente sur un autre. *Gréfier*, appartient au 1^{er} sens : officier, qui tient un grêfe; *gréfer* et *gréfoir* au 2d; Faire une grêfe, enter. — Petit couteau dont on se sert pour gréfer. — *Gréfer*, enter. (Synon.) Le 1^{er} ne se dit que dans le propre; le 2d s'emploie aussi dans le figuré. Voy. ENTER.

GRÉGEOIS, adj. m. [*Gré-joâ* : 1^{re} é fer. 2^e lon.] *Feu grégeois*, espèce d'artifice, qui brûlait même dans l'eau, et dont on croit que les Grecs du moyen âge ont été les inventeurs. Le secret s'en est perdu. * *Brebêuf* se sert de *grégeois* au lieu de *grec*. Parlant des galères des Marseillois, qui étaient grecs d'origine, il dit :

Mais celles des *Grégeois* se montrent mieux instruites,

A provoquer l'ataque et feindre des refuites.

On ne dit point *Grégeois* pour *Grec*. Il ne se dit qu'avec feu.

* **GRÈGUES**, s. f. pl. Vieux mot. [*Grèghe* : 1^{re} é moy. 2^e e muet.] Chaussures. Il se dit encore dans ces expressions proverbiales. *Tirer ses grègues*, s'enfuir.

Le galant aussi-tôt

Tire ses grègues, gagne en haut.

Mal content de son stratagème.

La Font.

Laisser ses grègues en un endroit, y mourir. *En avoir dans ses grègues*, avoir essuyé quelque perte, quelque fâcheuse aventure. *Il a bien mis de l'argent dans ses grègues*; il s'est enrichi.

GRÈLE, adj. et subst. **GRÉLER**, v. act. et impers. **GRÉLON**, s. m. [1^{re} é ouv. et long au 1^{er}, é fer. aux 2 autres : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d. — L'Acad. met l'acc. circ. sur tous, et c'est l'ancienne orthographe où cet accent signifiait, tantôt que la syllabe était longue, tantôt il ne signifiait que le retranchement d'une s. Aujourd'hui l'usage s'établit de ne plus mettre cet accent que sur les syllabes longues.] *Grêle*, adj. Long et menu. *Taille grêle*; ou aigu, faible; voix *grêle*. — Subst. eau de pluie congelée, qui tombe par grains. » Grosse, ou menue *grêle*. » Il est bien tombé de la *grêle*. — On dit figurément une *grêle*, pour une grande quantité. » Une *grêle* de coups, de mousquetades. — *Gréler*, gâter par la *grêle*. » L'orage a *grélé*

les vignes; tout le pays a été *grélé*. — Il est aussi impers. » Il *grêle*, il a *grélé*, il *grèlera*. — On le dit quelquefois des personnes. » Il a été *grélé*, c. à d. ses terres ont été *grélées*. *Fig. fam.* Il a fait de grandes pertes. — En st. *proverb.* on dit, neutralement, *gréler sur le persil*, faire sentir son ressentiment à des gens fort inférieurs. *Rousseau* dit, *gréler sur les roseaux*.

GRÉLON, grain de grêle extrêmement grôs.

GRELOT, s. m. **GRELOTER**, v. n. [1^{re} e muet.] *Grelot* est une fort petite sonette de métal. » Ce chien a un collier avec des *grelots*. — Le peuple dit, *trembler le grelot*, pour dire, *greloter*, trembler de froid, au point que les dents claquent l'une contre l'autre. — En st. *prov.* *Atacher le grelot*, faire le premier une chose hasardeuse. » L'avis est bon, mais qui *attachera le grelot*? On doit cette expression proverbiale à *La Fontaine*.

Rem. * Quelques-uns disent *grignoter*, pour *greloter*. C'est un barbarisme grossier. Ce verbe a un autre sens. Voyez ce mot à sa place.

GRENADE, s. f. **GRENADIER**, s. m. [1^{re} e muet; 3^e e muet au 1^{er}, é fer au 2d.] *Grenade*, est un fruit, qui renferme dans son écorce quantité de grains rouges. — On donne aussi ce nom à un petit boulet de fer, creux, qui est en forme de grenade, et qui étant chargé de poudre, se jète avec la main. — *Grenadier* se dit dans les deux sens. Arbre qui porte les grenades. — Soldat qui jète des grenades. Compagnie de *Grenadiers*. — On apèle *grenadière*, une gibecière dans laquelle les Grenadiers portent les grenades.

GRENÂILLE, s. f. **GRENÂILLER**, v. a. [*Grenâ-glie*, *glié*; 1^{re} e muet, 2^e lon.; mouillez les ll; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Grenâille* est du métal qui a été réduit en petits grains. *Grenâille d'argent*, de plomb. Celle ci s'apèle absolument *grenâille*. » Charger un fusil avec la *grenâille*. — *Grenâiller*, c'est mettre un métal en petits grains.

GRENAT, s. m. [1^{re} e muet; on ne prononce pas le r.] Pierre précieuse, d'un rouge foncé.

GRENELER, v. act. [*Grenelé*; 1^{re} et 2^e e muet, 3^e é fer. — Devant la syll. *fém.* le 2d. e se change en è moy. Il *grenelle*, ou *grenèle*; *grenellera* ou *grenèlera*.] Faire paraître des grains sur le cuir, comme on en

voit sur le chagrin.

GRENER, v. n. et act. [1^{re} e muet, 2^e é fer. Grené. Devant la syll. fem. l'e muet se change en é moy. Il grène, grènera.] Neutre et sans régime, il se dit des plantes. Produire de la graine : cette herbe grène bien. — Rendre beaucoup de grains. » Les blés ont bien gréné cette année. — Actif, réduire en petits grains ; grèner de la poudre à canon ; du sel, du tabac.

GRENETERIE, s. f. GRENETIER, IÈRE, s. m. et f.] Dans le 1^{er}, il y a trois e muets de suite, ce qui est contre le génie de la Langue. Il serait plus convenable d'écrire et de prononcer, grenetterie ou grenèterie : 2^e é moyen. — Grenetier, ière, celui ou celle qui vend des grains et des graines. Grenetterie, comerce que fait un marchand grenetier.

GRENIER, s. m. [Gre-nié : 1^{re} e muet, 2^e é fer.] 1^o. Lieu où l'on serre les grains. 2^o. Le plus haut étage d'un bâtiment. — On dit, figurément, dans le 1^{er} sens, qu'une Province est le grenier d'un Royaume, ou des autres Provinces, parce qu'on en tire beaucoup de blé. » L'Égypte étoit le grenier de Rome. » La Beauce est un des greniers de Paris. — On dit, proverbiallement, dans le 2^d sens, aller du grenier à la cave, avoir des inégalités dans l'humeur, dans ses discours ; du haut et du bas dans sa conduite.

GRENOUILLE, s. f. GRENOUILLER, v. n. GRENOUILLÈRE, s. f. [Gre-nou-glie, glie, glière : 1^{re} e muet, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d, é moy. et lon. au 3^e : mouillez les ll.] Grenouille, petit animal qui vit ordinairement dans les marais. Grenouillère, lieu marécageux, où les grenouilles se retirent. — Fig. fam. Lieu dont la situation est humide et mal saine. — Grenouiller, ivrogner. Il est populaire.

GRENU, ÔE, adj. [1^{re} e muet, 2^e lon. au 2^d.] Il se dit, au propre, des froments qui ont beaucoup de grains : un épi bien grenu ; et au figuré, de certains cuirs bien grenelés ; du maroquin bien grenu.

GRÉS, s. m. [L'é est ouv.] Pierre composée de grains de sable plus ou moins fins. » Pavé de grés. Aiguiser des couteaux sur un grés.

GRÉSIL, s. m. GRÉSILLEMENT, s. m. GRÉSILLER, v. impers. et act. [1^{re} é fer. 3^e e muet au 2^d, é fer. au 3^e ; mouillez l'l finale du 1^{er}, et les ll des deux autres. Trév.

met grésil ou gresil. L'Acad. ne met que le 1^{er}.] Grésil, petite grêle fort menue et fort dure. » Il grésille, il tombe du grésil. — Grésiller, act. Faire que quelque chose se racornisse, se retire. » Le feu a grésillé ce parchemin. » Grésillement ne se dit que dans ce dernier sens : action de grésiller, ou état de ce qui est grésillé.

GRÈVE, s. f. GRÉVER, v. act. [1^{re} e moy. et long au 1^{er}, dont la 2^e e muet ; é fer. au 2^d, dont la 2^e est aussi un é fer. Devant l'e muet, le 1^{er} e se change en é moy. Il grève, grèvera, etc. L'Acad. écrit grever sans acc. sur l'e. Trév. Grever avec l'accent aigu. Cette dernière orthographe me paraît préférable.] Grève, plage unie et sablonneuse. — A Paris, place publique, où l'on fait les exécutions ; ainsi nommée, parce qu'elle est le long du bord de la Seine. » Exécuté en grève, en place de grève.

GRÉVER, Léser, faire tort et dommage. » De quoi vous plaignez-vous ? En quoi vous a-t-on grévé ? — Ce verbe est peu usité hors du Palais ; et dans le langage ordinaire, il n'est pas du beau style. Richetier le trouvait déjà un peu vieux. Dans Trév. on dit qu'il comence à être un peu suranné. L'Acad. le met sans remarque.

GRIDELIN. Voy. Gris de lin, au mot GRIS. GRIEF, GRIÈVE, adj. GRIÈVEMENT, adv. GRIÈVETÉ, s. f. [1^{re} é moy. et long, 2^e e muet. Dans le 1^{er}, on prononce l'y : grief, griève, veman, veté.] Grief, adj. 1^o. Grand et fâcheux ; griève maladie. » Défendu sous de grièves peines. 2^o. Enorme. » Pêché grief, faute griève. — Grièvement, d'une manière griève. » Grièvement malade, blessé. Ofenser grièvement. — Grièveté, énormité. » La grièveté du fait, du cas, du crime, du péché. — Ces deux mots ne sont pas anciens dans la Langue. Au commencement du siècle, La Touche remarquait qu'ils n'étaient pas généralement reçus, quoique de bons Auteurs s'en fussent servis. Il avouait pourtant que l'Acad. les approuvait. Ils sont aujourd'hui très bien établis, et l'on s'en sert sans difficulté.

GRIEF est aussi subst. masc. Domage que l'on reçoit, et la plainte que l'on fait pour le dommage reçu. Il se plaint de plusieurs griefs. » Examinons vos griefs.

REM. Grief est de deux syll. en vers.

Autre grief : tu contrefais les gens.

Du Cerceau.

GRIFFADE, s. f. **GRIFFE** ou **GRIFE**, s. f. [Dern. e muet.] *Grife*, ongle crochu et pointu de certains animaux. *Grifade*, coup de grife. Il ne se dit qu'en *Fauconerie*, où l'on dit aussi *grifer*, prendre avec la grife. — En st. fig. fam. *grife* se dit des hommes : je suis sous sa *grife*, sous son pouvoir.

Ah ! si je puis jamais me tirer de ses grifes.

» Il m'a donné de la grife, ou un coup de grife ; il m'a rendu un mauvais office ; il a parlé mal de moi.

GRIFFONAGE, ou **GRIFONAGE**, s. m. **GRIFONER**, v. act. et n. [Dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Grifoner*, c'est écrire mal et peu lisiblement. *Grifonage*, écriture mal formée, et qu'il est presque impossible de lire. Ils se disent souvent par exagération. » Je sens le plaisir de vous *grifoner* quelques lignes, que vous ne pourrez peut-être pas lire. Mme. de Coulanges. Il n'écrit pas, il *grifone*.

Un papier *grifonné* d'une telle façon,
Qu'il faudroit, pour le lire, être pis que démon.

Mol.

» Je ne sais si vous pourrez lire mon *grifonage*.

GRIGNON, s. m. **GRIGNOTER**, v. n. [Mouillez le gn.] *Grignon*, morceau de l'entamure du pain, du côté qu'il est le plus cuit. » Un *grignon* de pain ; il prend toujours le *grignon*. — *Grignoter*, au propre, manger doucement, en rongeant. Il ne mange pas, il ne fait que *grignoter*. — Au fig. (st. pop.) Faire quelque petit profit dans une affaire. » Il y trouve à *grignoter*.

GRIGOU, s. m. Gredin, misérable, ou avare, qui ayant de quoi, vit d'une manière sordide. » C'est un *grigou*, il vit comme un *grigou*. (st. fam.)

GRIL, s. m. **GRILLE**, s. f. **GRILLADE**, s. f. **GRILLER**, v. act. [L'l du premier ne se prononce qu'en vers ; et alors elle est mouillée. Dans le discours familier, on prononce *gri*. Les deux l sont mouillées dans les autres. *Gri-glie*, *glia-de*, *glie*. Dern. e muet aux deux prem. é fer. au dern.] *Gril* est un ustensile de cuisine, qui sert à faire rôtir sur les charbons plusieurs choses qu'on mange. *Grille* se dit de plusieurs barreaux de bois ou de fer, se traversant les uns les autres, mis à une ouverture, pour voir à travers, sans qu'on puisse y passer. On le dit sur-tout de ceux, qui sont aux parloirs

des Religieuses. — Plusieurs confondent grille avec *gril*. » Ils furent mis sur une grille de fer rouge. *Grifet*, Ann. Chrét. Il falait, en cet endroit, *gril de fer*. — La grille, pour le *gril*, est un provençalisme. — *Grille* se dit pourtant, dans un sens approchant, des barres de fer, sur lesquelles on place les charbons dans un fourneau au dessus du cendrier. — On dit, proverbiallement, épouser une grille, se faire Religieuse.

GRILLADE, est une manière d'apprêter certaines viandes en les grillant. » Mettre ... à la *grillade*. Il se dit aussi des viandes grillées. » Voilà une bonne *grillade*.

GRILLER a les deux sens de *gril* et de grille. Rôtir sur le *gril*. Fermer avec une grille : *griller* des saucisses, *griller* une fenêtre. — Il se dit aussi pour brûler. » Il s'est grillé les mains, les jambes. » Le Soleil a grillé toutes les vignes. — V. n. On dit, *griller d'impatience*, ou absolument *griller*. » Je grille d'impatience, je grille. Il régit de et l'infinitif.

L'autre grille déjà de conter la nouvelle.

La Font.

» On vole en foule, on grille de le voir.

Ververt

Il est bäs, dit-on, dans le *Dict. Gram.* C'est trop dire. L'*Acad.* dit seulement qu'il est du st. fam. — Dans ce même style, on dit, *griller une fille*, la faire Religieuse.

GRILLON, s. m. [*Gri-glion* : mouillez les ll.] *Richelet* préfère *grillon*, et n'ose condamner *gresillon* ; c'est ainsi que disent les Angevins ; les Poitevins disent, un *grelet* ; les Normands, un *griet*. L'*Acad.* ne met que *grillon*. — Petit insecte, cigale de nuit, qui a un cri aigu et perçant.

GRIMACE, s. f. **GRIMACER**, v. n. **GRIMACIER**, ière, adj. et subst. [3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d et au 3^e, é moy. et long au dern.] *Grimace*, contorsion du visage, souvent faite par affectation, quelquefois seulement par habitude. *Grimacer*, faire des grimaces. *Grimacier*, qui fait des grimaces. » Laide, vilaine, horrible *grimace*. » Il ne peut s'empêcher de *grimacer* ; il est fort *grimacier* ; c'est un *grimacier*. Elle est fort *grimacière*. » C'est une *grimacière*. — *Grimacier*, hypocrite, faux dévot.

Grimace, au fig. Feinte, dissimulation. » Ce qu'il en fait, ce n'est que par *grimace* ;

c'est pure grimace. » Il en fait la grimace, mais il n'en fera rien. — On dit (style famil.) des habits, souliers, botes, qui font de vilains plis, qu'ils grimacent, qu'ils font la grimace. — En style proverbial, faire la grimace à quelqu'un, c'est lui faire mauvaise mine; mauvais accueil.

GRIMAUD, s. masc. [*Grimb* : 2^e lon. — Quelques-uns écrivent *grimaut* avec un *t* à la fin; mais *grimauder*, quoique peu usité, montre bien que l'analogie demande qu'on écrive ce mot avec un *d*.] On apèle ainsi, par mépris, les écoliers des basses classes. » S'amuser avec des *grimauds*. — En style satirique; ignorant.

Quand de ses vers un grimaud nous poignarde,
Chacun pourra lui donner sa nazarde.
Et moi, etc.

Rousseau.

GRIMELIN, s. m. [*Grime-lein* : 2^e e muet.] 1^o. Terme de mépris. Petit garçon. 2^o. Joueur, qui joue mesquinement.

GRIMELINAGE, s. m. GRIMELINER, v. n. Jeu mesquin, ou petit profit qu'on ménage dans quelque affaire. — Jouer mesquinement; ménager quelque petit gain. » Dans cette maison le jeu n'est qu'un *grimelinage*; on ne fait que *grimeliner*. » Il songe en tout à *grimeliner*; il *grimeline* toujours quelque chose. Il fait en tout quelque *grimelinage*. — Ces mots ne sont que du style familier et méprisant.

GRIMOIRE, s. m. [*Gri-moâ-re* : 2^e lon. 3^e e muet.] Au propre, livre où l'on prétend que sont contenues les conjurations des Magiciens. — Au figuré, savoir, entendre le *grimoire*, être habile dans les choses dont on se mêle. *Style famil.* — *Grimoire* (même style) discours obscur, ou écriture difficile à lire. » Je n'entends point ce *grimoire*. Cette lettre est pour moi un *grimoire*.

GRIMPER, v. n. [*Grein-pe* : 1^{re} lon. 2^e. é fer.] Littéralement, c'est monter en quelque endroit, en s'aidant des piés et des mains. *Grimper* au haut d'un arbre. — *Figurément*, il se dit des lieux hauts où l'on monte avec peine. Il y a bien à *grimper* pour aller chez vous.

GRINCEMENT, s. m. GRINCER, v. act. [*Grein-ceman*, cé : 1^{re} long. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Il ne se disent que des dents. Les serrer avec rage ou douleur. » Il *grince* les dents. » En enfer, il y

aura des pleurs et des grincemens de dents. *Evang.*

GRINGOTER, v. neut. [*Grein-goté*] *Frédoner*. Au propre, il se dit des oiseaux; au figuré, style plaisant et moqueur, d'un homme qui fédone mal. » Il a *gringoté* un air fort ridiculement.

GRIOTE, s. fém. GRIOTIER, s. masc. [3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] — En quelques Provinces, on dit mal à propos *agriote*, ou *aigriote*.] Le premier se dit d'une espèce de cerise à courte queue, ferme, plus douce que les autres, grosse et noirâtre; le second, de l'arbre qui la porte.

GRIPPE, ou GRIPE, s. f. GRIPER, v. act. GRIPE-SOU, s. masc. [2^e e muet au 1^{er} et au dern. é fermé au second.] *Gripe*, fantaisie, goût capricieux. » C'est la *gripe* de beaucoup de gens, d'acheter beaucoup de livres, qu'ils ne lisent point. *Style famil.*

— Prendre en *gripe*, en déplaisance. *V...* *L'avait pris en gripe*, et c'était un des plastrons de ses plaisanteries. » Il (M. Gaillard) a pris la guerre en *gripe*. *Ann. Lit. L'Acad.* dit, se prendre de *gripe* contre quelqu'un, se prévenir défavorablement et sans raison.

GRIPER, atraper subtilement. Il se dit proprement du chat et de certains autres animaux; figurément et populairement des hommes. » Le chap a *gripé* ce serin, ce morceau de viande. » Les Sergens l'ont *gripé*.

La bête fut gripée;

Le réveille-matin eut la tête coupée.

La Font.

Se *griper* et être *gripé* se disent des étofes qui se retirent en se fronçant. » Ces étofes se *gripent* aisément. » Ce tafetas est tout *gripe*. — Se *griper*, en parlant des personnes, c'est se mettre fortement quelque chose dans la tête. » Il est sujet à se *griper*.

Mme. de Sévigné l'emploie activement. » Tout ce qu'il écrit là-dessus l'a tellement *gripé*, que je ne sais point du tout comment se porte Mme. de La Trousse. — Il a oublié de m'en parler. » être *gripé* contre :

Quel diable de travers!

Votre esprit est *gripé* contre tout l'univers.

Barthe.

Gripe-sou, Comissionaire qui fait métier de retirer les rentes pour autrui. C'est un terme de mépris. Il ne se dit qu'à Paris. Dans le *Rich. Port.* on écrit *Gripe-sous*,

Le Dict. de Trév. et l'Acad. mettent sou au singulier.

GRIS, **GRISE**, adj. **GRISAILLE**, s. fém. **GRISAILLER**, v. a. **GRISÂTRE**, adj. [*Gri*, *grî-ze*, *zâ-glie*, *glie*, *zâtre* : 1^{re} lon. au 2d, 3^e lon. aux trois autres.] *Gris*, qui est de couleur mêlée de blanc et de noir. » Drap, cheval, plumage, cheveux *gris*; étofe, barbe *grise*. = *S. m.* Couleur grise. *Gris blanc*, *cendré*, *pomelé*. » Cela tire sur le *gris*; s'habiller *de gris*. — *Gris de perle*, couleur grise, qui a un certain éclat de blanc, comme les perles. *Gris de lin*, gris mêlé de rouge. = On dit d'un homme qu'il est *tout gris*, quand il a les cheveux gris; et qu'il est *gris*, un peu *gris*, quand il est demi ivre. = *Il fait gris*, *il fait un tems gris*, le tems est couvert et froid. — Tout cela est du style familier.

GRISAILLE, façon de peindre avec deux couleurs, l'une claire, l'autre brune. C'est un terme de Peinture. *Grisâiller*, barbouiller de gris.

GRISÂTRE, qui tire sur le gris : Couleur *grisâtre*.

GRISER, v. act. [*Grizé* : 2^e é fermé.] Faire boire quelqu'un, jusqu'à le rendre demi ivre. » A force de le faire boire, on l'a *grisé*. » Pour peu qu'il boive, il se *grise*.

GRISSETTE, s. fém. **GRISON**, **ONE**; adj. **GRISONER**, v. neut. [*Grizète*, *zon*, *zone*, *zoné* : 2^e é moyen au 1^{er}.] *Grisette*, étofe grise, de peu de valeur; d'où l'on a apelé *grisette*, une jeune fille ou femme de petite condition. » Il ne voit que *des grisettes*.

GRISON, gris, en parlant du poil, ou des personnes, par rapport au poil. » Poil *grison*, barbe *grisonne* : il devient *grison*. = *S. m.* » C'est un vieux *grison*. = On apèle aussi *grison*, un homme de livrée, qu'on fait habiller de gris, pour l'employer à des commissions secretes. » On l'a fait suivre par *des grisons*. = Populairement, on apèle un âne, un *grison*.

GRISONER, devenir grison. » Il comence à *grisoner*. » La tête, la barbe comencent à *lui grisoner*. — L'Acad. avertit qu'il ne se dit guère des personnes. — On le dit plutôt du poil, par rapport à la personne.

GRIVE, s. fém. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Petit oiseau, bon à manger, qui est à peu près de la grosseur d'un merle. » Chasser, tirer aux *grives*. = On dit, proverbial-

lement, *soûl comme une grive*. » Il y avoit l'autre jour une Dame qui, au lieu de dire, elle est *saoule* (*soûle*) *comme une grive*, disoit que la première Présidente étoit *sourde comme une grive* : cela fit rire. *Sév.*

GRIVELÉ, **ÉE**, adj. [1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e é fer.] Tacheté de gris et de blanc. » Oiseau qui a le plumage *grivelé*.

GRIVELER, v. act. et n. **GRIVELÉE**, ou **GRIVELERIE**, s. fém. **GRIVELEUR**, s. m. [2^e e muet, 3^e é fer. aux deux prem. e muet au 3^e.] *Griveler*, c'est faire de petits profits illicites dans un emploi. *Grivelerie*, ou *grivelerie*, action de griveler. *Griveleur*, qui fait de grivelées.

GRIVOIS, s. masc. **GRIVOISE**, s. fém. [*Gri-voâ*, *voâ-ze* : 2^e lon.] Le premier se dit d'un Soldat éveillé et alerte; le second d'une vivandière, qui est d'une humeur libre et hardie. » C'est un *grivois*, une *grivoise*. = Par extension, il se dit d'autres que des Soldats, pour dire bon drôle, bon compagnon. = *Adj.* » Air *grivois*, chanson *grivoise*.

GROGNEMENT, s. m. **GROGNER**, v. neut. **GROGNEUR**, **EÛSE**, adject. et subst. [*Grogne-man*, *né*, *neur*, *neû-ze* : mouillez le *gn*, 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Les deux premiers se disent proprement du cri du cochon; et figurément, des personnes, qui grondent et se plaignent entre leurs dents. Le 3^e ne se dit qu'au figuré. Cette femme ne fait que *grognner*. » Ce sont de continuels *grognemens*. » Il est d'humeur *grogneuse* : » C'est un *grogneur*, une *grogneuse*. Voy. **GRONDER**.

Rem. Richelet écrit *groigner* ou *grogner*; et en écrivant *groigneur*, il veut qu'on prononce *groigneû*. Cet *i* sur-ajouté changerait la prononciation, et il faudrait prononcer *groagneu*, contre l'usage. = L'Acad. avoit d'abord écrit *grogneux* avec un *x*; elle a ensuite écrit *grogneur*. — Elle disoit aussi *faire la grogne* : elle l'a retranché dans les dernières Éditions. = Quelques-uns disent *grognard* pour *grogneur*, et *grognon*, pour *grogneuse*. Ces trois dernières locutions sont populaires.

GROIN, s. m. [*Groein*, monos.] Museau du cochon. » Les cochons fouillent avec leur *groin*.

GROMMELER, v. n. [*Gromelé* : 2^e e muet, 3^e é fer.] Murmurer entre ses dents. Style *famil.* » Il *gromèle* toujours. Voyez

GRONDER.

GRONDER.

* GRONDANT, ANTE, adj. Qui gronde. Je ne me souviens pas d'avoir vu cet adjectif verbal autre part que dans *Corneille* et *La Rue*. —

Ces Guerriers intrépides

Percent des flots grondans les montagnes liquides.

» La foudre de Dieu grondante sur vos péchés. L'usage n'a point admis ce participe comme adjectif.

GRONDER, v. n. et act. GRONDERIE, s. fém. GRONDEUR, EUSE, adj. et subst. [*Grondé, deri-e, deur, del-ze*: 1^{re} long. 2^e é fér. au 1^{er}, e muet au 2^d, lon. au dernier.] Gronder, se plaindre entre ses dents. » Il gronde sans cesse; laissez-le gronder. » Vous grondez contre-moi: qu'ai-je fait? etc. — V. act. Gourmander de paroles. Gronder ses valets, ses enfans. » Vous serez grondé.

GRONDERIE, réprimande qu'on fait en colère. Grondeur, qui aime à gronder. » Ce sont des gronderies continuelles. » Il a l'humeur grondeuse: » C'est un grondeur, une grondeluse.

Rem. 1^o. Grogner: grommeler, gronder, ont à peu près le même sens; mais le 1^{er} enchérit sur le second, et le 3^e sur le 1^{er}. Outre cela, gronder est plus du style simple; grommeler et grogner appartiennent davantage au style plaisant et critique.

2^o. Gronderie et grondeur ne s'emploient qu'au propre; gronder se dit aussi au fig. du tonnerre et de l'orage. » La foudre gronde dans les airs. *Le Franc*.

3^o. Gronder, réprimander, régit quelquefois la prép. de devant les noms. » Ne me grondez pas de cette démarche. » Ne me grondez pas de trop écrire. SÈV. De ce que j'écris trop serait peut-être plus régulier: mais il serait moins libre et moins aisé.

GRÔS, GRÔSSE, adj. [*Grô, et devant une voyelle grôz; grâce*: 1^{re} long. 2^e e muet.] 1^o. Qui est étendu en largeur et en épaisseur. » Grôz arbre, grôz homme; grôsse boule, grôsse femme. — Grôz, épais, (synon.) Une chose est grôsse par la quantité de sa circonférence: elle est épaisse par l'une de ses dimensions. » Un arbre est grôz: une planche est épaisse. » Il est difficile d'embrasser ce qui est grôz: on a de la peine à percer ce qui est épais. GIR. Synon. — Grôz ne signifie pourtant quelquefois qu'é-

Tom. II.

pais, et il est opposé à délié, délicat. » Du grôz fil, de la grôsse toile. » Grôz drap, grôz pain, grôz vin; la grôsse besogne, etc. — 2^o. Suivant les noms auxquels ils s'associe, considérable. » Grôz marchand, grôz bourgeois. » Grôsse famille, grôsse Abaye. » Jouer grôz jeu, prêter à grôsse usure. » Un grôz péché, une grôsse fièvre, la grôsse faim, etc. Mauvais. Un grôz tems; enflé: » La mer, la rivière est grôsse.

GRÔS, s. m. Ce qu'il y a de plus grôz ou de principal. » Le grôz de l'arbre; le grôz de l'armée. » On lui a donné le grôz de la besogne à faire. — Un grôz (une grande troupe) d'Infanterie, ou de Cavalerie. — Le grôz (la plus grande partie) du monde. — Grôz, drachme: » Un grôz de soie, de séné, etc.

GRÔS, adv. Beaucoup. Gagner grôz; coucher grôz au jeu. Figurément, coucher grôz, risquer beaucoup, style famil. ou dire quelque chose de fort, d'excessif. — En grôz. Marchand en grôz. Vendre, acheter en grôz. Dire les choses en grôz. » Voilà en grôz comme les choses se sont passées. — Tout en grôz. » Il n'y avoit que six personnes, tout en grôz.

Rem. 1^o. Grôz, quand il est seul, se met toujours devant le substantif, un grôz homme, une grôsse femme; mais quand il est modifié par quelque adverbe de quantité, il se met indifféremment devant ou après. » Un fort grôz homme, ou un homme fort grôz. Une bien grôsse femme, ou une femme bien grôsse. Avec extrêmement, terriblement et autres semblables, il se met toujours après. » Un homme extrêmement grôz, une femme excessivement grôsse. — Grôsse, tout seul, devant le mot femme, a un sens différent de celui qu'il a lorsqu'il est après; une grôsse femme est une femme grasse et réplète; une femme grôsse est une femme enceinte. Dans ce dernier sens, il régit l'ablatif; » Elle étoit grôsse de son aîné. — Figurément, il se dit des deux sexes, et régit de et l'infinitif. » Je suis grôz de vous voir; j'en ai une grande envie. — * Anciennement on le disoit au figuré, avec la prép. de devant les noms. » Son imagination (d'Homère) toujours grôsse de nobles idées, enfante continuellement de nouvelles images. Mme. Dacier. Cette expression ne plairait pas aujourd'hui.

2^o. Grôz se disoit plus souvent autrefois

Z z

pour *grand*. On disait, un *grô*s mérite, une *grô*sse santé, un *grô*s plaisir, une *grô*sse passion, une *grô*sse fortune, pour dire un *grand* mérite, une *grande* santé, etc. On dit encôre, jouer *grô*s jeu, une *grô*sse pension, une *grô*sse garnison, une *grô*sse armée, une *grô*sse cour, une *grô*sse faûte, un *grô*s rhume, une *grô*sse fièvre. BOUH. L. T. Fontenelle a encôre dit : » Je viens d'avoir une *grô*sse querelle avec Caton d'Utique. On dit aussi *grô*s lourdeau, *grô*sse bête. Pour *grô*s mérite, *grô*sse santé, ils ne se disent plus que dans le style plaisant et moqueur.

3°. *Grô*sse et *grâ*sse ont quelquefois des sens diférens, quand on parle d'une femme. M. Corbinelli écrit à Mme. de Grignan. » Mme. votre mère n'a pas peur d'être *grô*sse, mais elle craint d'être *grâ*sse. Soyez le contraire; ayez peur d'être *grô*sse, et souhaitez d'être *grâ*sse.

On dit, avoir le cœur *grô*s de quelque chose, en être fâché, en avoir de la colère, du dépit. » Il a le cœur *grô*s de ce que vous lui avez dit.

Les yeux baignés de pleurs, le cœur *grô*s de soupirs.

Corn.

Avoir les yeux *grô*s, boufis, les avoir *grô*s de larmes; être près de pleurer en abondance. Avoir de *grô*sses paroles avec quelqu'un; le quereller fortement.

On dit, *proverbialement*, d'une femme près d'accoucher, quand elle est fort *grô*sse; qu'elle est *grô*sse jusqu'au menton. » Vous voilà donc à Lambesc, ma fille; mais vous êtes *grô*sse jusqu'au menton. — *Appétit ou envie de femme grô*sse, goût dépravé pour des choses mauvaises. Voy. ARBRE, CORDE, DENT, MOT.

GROSEILLE, s. fém. GROSEILLIER, s. m. [*Gro*zè-glie, *réglé* : 2° & moyen au 1^{er}, e fer. au 2d. mouillez les ll.] *Groseille*, petit fruit un peu acide, qui vient par grappes à un petit arbrisseau apélé *groseillier*.

GRÔSSE, s. fém. GRÔSSERIE, s. fém. [1^{er} lon. 2° e muet.] *Grô*sse est, 1°. douze douzaines d'une marchandise : une *grô*sse de boutons. = 2°. Expédition en parchemin ou en papier d'un contrat, etc. » Le Notaire garde la minute des actes, et en délivre une *grâ*sse aux parties intéressées.

— On dit aussi *la grô*sse d'un inventaire, d'une production.

GRÔSSERIE est, 1°. Grô

s ouvrages des Taillandiers. 2°. Commerce en grôs. » Ce Marchand ne vend point en détail : il ne fait que *la grosserie*.

GRÔSSESSE, s. fém. [*Grô*èce : 2° & moy. 3° e muet.] L'état d'une femme *grô*sse, enceinte. » *Grô*ssesse heureûse ou dangereûse, etc. = * Comme on dit d'une femme qu'elle a étoufé son fruit, *Brébeuf* a cru pouvoir dire, dans le même sens, *étoufer la grô*ssesse : expression barbare et ridicule.

GRÔSSEUR, s. f. GRÔSSIR, v. act. et neut. [*Grô*-ceur, *grô*ci : 1^{er} lon.] *Grô*ssieur est, 1°. Le volume de ce qui est grô

s. » *Grô*ssieur énorme, prodigieûse. Médiocre *grô*ssieur. » *La grô*ssieur d'une personne, d'un arbre, etc. = 2°. Tumeur. » Il lui est venu une *grô*ssieur au brâs, etc.

GRÔSSIR, rendre grô

s. » Les pluies ont *grô*ssi la rivière : la peur *grô*ssit les objets. = Devenir grôs. » La rivière a *grô*ssi. » Son armée *grô*ssit tous les jours. — L'Acad. le met aussi *ré*ci-proque. » Le nuage se *grô*ssit; la foule se *grô*ssissoit. Le nombre de ses ennemis se *grô*ssissoit tous les jours. *Hist. d'Angl.* N'en déplaise à nos Maîtres; je crois que le neut. vaut mieux, et que l'usage n'admet guère se *grô*ssir. Je dirais plus volontiers, le nuage *grô*ssit, la foule, le nombre, etc. *grô*ssissait.

Rem. 1°. *Grô*ssir régit quelquefois la prép. de.

De mes pleurs chaque jour je *grossis* la tempête.
Créb.

De la substance de leurs frères
Leurs biens criminels sont *grossis*,
Par le luxe même endurcis,
Ils sont riches de nos misères.

Le Franc.

2°. *Grô*ssir s'emploie au figuré, mais il ne s'allie pas avec toute sorte de verbes. *Pascal* a dit dans ses Pensées. » Notre imagination nous *grô*ssit tellement le tems, à force d'y faire des réflexions continuelles, et nous *amoin*drir tellement l'éternité, manque d'y faire réflexion, que nous faisons de l'éternité un néant, et d'un néant une éternité. Cette pensée si belle, dit M. Racine le Fils, n'a pas fait vivre ces deux mots *grô*ssir, dans ce sens, et, encôre moins, *amoin*drir.

On dit, proverbiallement, *la pelote*, ou *la boule de neige grossit*; le trouble, ou la sédition, ou le péril, ou le nombre augmente.

GRÔSSIER, **IÈRE**, adj. **GRÔSSIÈREMENT**, adv. **GRÔSSIÈRETÉ**, s. f. [*Grô-cié, cière, ciè-keman, reté*: 1^{re} lon. 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. et long aux 3 autres; 3^e e muet.] *Grôssier*, 1^o. Qui n'est pas délié, délicat. » *Drap grôssier*. » *Taille grôssière*; des traits *grôssiers*. — 2^o. En parlant des ouvrages, qui n'est pas délicatement fait. » *Sculpture, architecture, etc. grôssière*. » Cet ouvrage est *grôssier*. » Le travail en est *grôssier*. » L'art est toujours *grôssier* auprès de la nature. *Le Comte de Valmont* — 3^o. En parlant des hommes, rude, mal poli. » Peuple *grôssier*; esprit, langage *grôssier*; mœurs, manières *grôssières*. — 4^o. Faible, imparfait. Donner une *idée grôssière* d'une chose. — 5^o. *Marchand grôssier*, qui ne vend qu'en grôs.

GRÔSSIÈRETÉ, se dit au figuré et non au propre, s'il faut en croire le P. *Bouhours*. Quoiqu'on dise qu'une étoffe est *grôssière*; on ne dit pas *la grôssièreté d'une étoffe*; l'*Acad.* le dit pourtant, et l'usage l'aproûve; aussi bien que *la grôssièreté d'un drap, d'une toile, d'une architecture*. — Il est vrai qu'il se dit encôre plus souvent pour signifier, *rudesse, impolitesse*. » N'admirez-vous pas *la grôssièreté de cet homme, de son ton, de ses manières*. » Il en a usé avec beaucoup de *grôssièreté*. — Il signifie aussi parole *grôssière* et *malhônête*. » Il vous a dit, *une grôssièreté*: il ne sait dire que *des grôssièretés*.

GRÔSSIÈREMENT, c'est 1^o. d'une manière *grôssière*. (n^o. 2^o. et 3^o.) *Travaillé grôssièremment*. » Il parle, il répond *grôssièremment*. — 2^o. En grôs, sans entrer dans le détail. » Voilà *grôssièremment* le sujet de leur querelle.

GRÔSSIR, Voy. **GRÔSSEUR**.

* **GRÔSSISSANT**, ANTE, adj. Qui *grôssit*. (Néologisme) *Guillaume chargea la Nation d'une dette toujours grôssissante*. M. *Targé*, Traducteur de *Smollet*. Ce mot pourrait être utile, et il est à souhaiter que l'usage l'adopte.

GRÔSSISSEMENT, s. m. **GRÔSSISSEUR**, s. m. [*Grôssiceman, seur*: 1^{re} lon. 3^e e muet au 1^{er}.] Le 1^{er} ne se dit qu'en parlant des lunettes; le *grôssissement des objets*; et le 2^d, en parlant des microscopes. » Le moindre *grôssisseur* de son microscope. *Merc.* — Ni

l'un ni l'autre ne sont dans le *Diction.* de l'*Acad.*

GRÔSSOYER, v. act. [*Grô-soa-ité*: 1^{re} lon. dern. e muet.] Faire la *grôsse*. (n^o. 1^o.) l'expédition d'un acte, d'un contrat. » *Grossoyer un contrat, une obligation*.

GROTESQUE, adj. **GROTESQUEMENT**, adv. [*Grotêske, keman*: 2^e é moy. 3^e e muet.] En *Peinture*, il se dit des figures imaginées par le caprice d'un Peintre, et qui ont quelque chose de bizarre. » *Peintures grotesques*, et substantivement. Faire *des grotesques*; *peindre en grotesques*. — *Fig.* Ridicule, bizarre, extravagant: habit, discours, mine *grotesque*. » Cet homme est *grotesque*; cette femme est vraiment *grotesque*.

Ma Minerve sévère
Adoucira ses grotesques portraits.

Gresset.

Et Raphaël peignit sans déroger
Plus d'une fois maint grotesque léger.

Rousseau.

GROTESQUEMENT, d'une manière *grotesque*, ridicule, extravagante. » Être vêtu, danser, chanter *grotesquement*.

GROTTE ou **GROTE**, s. f. Caverne naturelle, ou faite de main d'homme. » A l'entrée; au fond d'une *grote* profonde. *Téléme.* » Une *grotte* rustique, au milieu de laquelle il y a un jet d'eau. *La Lande*.

GROUILLANT, ANTE, adj. **GROUILLER**, v. n. [*grou-glian, glian-te, glié*: 2^e lon. aux deux premiers, é fer. au 3^e. mouillez les ll.] *Grouiller*, remuer. Il est vieux à l'actif et au réciproque. » *Grouiller la tête*, la remuer; *se grouiller*, se remuer. *Le Rich. Port.* met encore le réciproque *se grouiller*. — Neutre, il est Populaire. » Il y a quelque chose qui *grouille* là-dedans. — On dit encôre dans le style familier: personne *ne grouille* (ne bouge) encôre.

Et l'on demande l'heure, et l'on baille vingt fois;
Qu'elle *grouille* aussi peu qu'une pièce de bois.

Mol.

On dit, plus souvent encôre, le ventre *me grouille*; et d'un vieillard, la tête *lui grouille*. — Il se dit enfin avec la prép. *de* dans le sens de *fourmiller*. » Cela *grouille de vers*.

GROUILLANT, ne se dit que dans ce dernier sens; *tout grouillant de vers, de vermine*, etc. Le peuple dit. » Il a six enfans *tout grouillans*, qui grouillent, qui remuent.

GROUPE, s. m. **GROUPER**, v. act. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] Ce sont des termes

des Arts du dessin. Assemblage de plusieurs objets tellement rapprochés que l'œil les embrasse à la fois. » *Groupe d'enfans, d'animaux, de fruits.* — *Grouper*, mettre en groupe. » Ce Peintre sait bien *grouper ses figures*; et neutralement ces figures *groupent bien.* — * On a dit autrefois *grouper* et *agrouper*. *Richelet* disait que depuis peu le 1^{er} était plus usité. Au commencement de ce siècle, *La Touche* se contente de dire que *grouper* paraît le plus en usage, et qu'*agrouper* n'est pas dans le *Dict. de l'Acad.* On ne le dit plus du tout: on ne dit que *grouper.* — Ces mots sont en faveur chez les Néologues. » La société nécessairement dissoute, n'offrirait que la masse énorme d'un corps sans mouvement. Ce serait moins un corps organisé, qu'un *groupe d'automates.* ANON. Quel amphigouri. » C'est en élaguant ainsi une foule de branches dispendieuses... que je parviens à diminuer le *groupe* éfrayant des impôts. *Test. Polit. de l'Anglet.* — *Groupe des impôts* et *diminuer le groupe.* Quel langage! Et ce que c'est que de vouloir employer les mots à la mode!

GRUAU, s. m. [*Gru-o.*] Il se dit et de l'avoine mondée et moulûe grossièrement, et de la bouillie faite avec cette avoine.

GRÛE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Gros oiseau de passage, qui vole fort haut et par bandes. — *Faire le pied de grûe.* (st. prov.) attendre long-tems sur ses pieds. » Il a un *cou de grûe*: un cou long et grêle. — 2^o. *Fig.* Niais, sot, qui se laisse tromper. » Vous nous prenez pour *des grûes.* » Il faut être bien *grûe*, pour, etc. » Le monde n'est pas *grûe.*

3^o. GRÛE, est aussi le nom d'une grande machine avec quoi on élève de grosses pierres pour les bâtimens.

GRUGER, v. act. C'est au propre, briser quelque chose de dur ou de sec avec les dens. » *Gruger des croutes*, etc. — Par exagération, il se dit pour *manger.* » C'est peu pour trois qu'ils sont: ils *auront* bientôt *grugé* tout cela.

Tant que j'aurai de quoi *gruger.*

St. Amant.

» Il fait trop de dépense: il *aura* bientôt *grugé* tout son bien. — Au fig. (st. famil.) Manger le bien de quelqu'un. » Ses hôtes, ses amis *le grugent.* — *La Fontaine* dit, en parlant de la chicane du Palais.

On nous mange, on nous *gruge*,

On nous mine par des longueurs.

GRUMEAU, s. m. s^e GRUMELER, v. réc. GRUMELEUX, EÛSE, adj. [*Grumo; mêlé, me-leû, leû-ze*: 2^e dout. au 1^{er}, e muet aux 3 autres: 3^e e fer. au 2d, lon. aux 2 dern.] *Grumeau*, se dit des petites portions de sang ou de lait caillés dans l'estomac. *Se Grumeler*, devenir en grumeaux. Il rendait le sang *par grumeaux.* » Ce lait s'est *grumelé*: il s'est mis tout en *grumeaux.*

Grumeleux, qui a de petites inégalités dûtes, ou en dehors, caillou, bois *grumeleux*; ou en dedans, poire *grumèleuse.*

GUAYER. Voy. GUÉER.

GUÉ, s. m. GUÉABLE, adj. GUÉER, v. act. [*Ghé, ghéable, ghé-é*: 1^{re} e fer. l'u est muet: il ne se prononce pas: il n'est là que pour doner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e.] *Gué*, l'endroit d'une rivière où l'on peut passer sans nager et sans s'embourber. *Guéable*, où l'on peut passer à gué. Chercher le *gué.* » Le *gué* est bon. » Passer une rivière à *gué.* » La rivière est *guéable* en cet endroit. — On dit, *figurément*, dans le discours familier, *sonder le gué*, tâcher de reconnaître les dispositions des personnes, avant de leur faire des propositions.

GUÉER, baigner, laver dans l'eau: *guéer* un cheval, *guéer* du linge. — On dit aussi *aigayer*. Voy. ce mot. Quelques-uns disent *gayer*, mais mal.

GUENILLE, s. f. GUENILLON, s. m. [*Gheni-glie, ni-glion*: 1^{re} e muet: mouillez les ll.] Haillon, chiffon. — Petite *guenille*. » Que voulez-vous faire de *cette guenille*; de *ces guenilles*. » Il n'a que *des guenilles*, de vieilles hardes. » Je n'ai que faire de *ce guenillon*. — Ils se disent au *figuré* dans le style familier. » On est si avide de nouvelles qu'on a pris *cette guenille*, et on ne parle d'autre chose. *Sév.* » Je vous mandai hier par un *guenillon* de billet que, etc. *La M^{ême}.*

GUENIPE, s. f. [st. famil.] Femme mal propre, maussade. — Coureûse, femme de mauvaise vie.

GUENON, GUENUCHE, s. f. Au propre, la femelle d'un singe. » Une *guenon*; une jolie *guenuche* (petite *guenon*) Au *figuré* laide femme. » C'est une *guenon*; un visage de *guenon*. » Une *guenuche* coiffée.

Laissons ces *guenons* là: pantons.

Destouches.

— *Guenon*, se dit aussi d'une femme de mauvaise vie.

GUEPE, s. f. **GUÉPIER**, s. m. [*Ghêpe*, *ghé-pié* : 1^{re} é ouv. et long au 1^{er}, é fer. au 2^d : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Guêpe*, grosse mouche, presque semblable à une abeille. *Guépier*, loges que les guêpes se pratiquent avec du bois et de la glu.

* **GUERDON**, s. m. **GUERDONER**, v. act. Vieux mots. Récompense. Récompenser.

De mes labeurs est-ce là le guerdon ?

Ronsard.

GUÈRE, adj. [*Ghère* : 1^{re} é moy. et long. 2^e e muet. — On n'écrit plus *guères*, comme on faisait autrefois. La Poésie l'a conservé pour la comodité.] Pas beaucoup, peu. Il ne s'emploie qu'avec la négative ; et la prép. *de* : « Il n'y a guère de gens raisonnables : il n'a guère d'argent, de voix, etc. et non pas guère des gens, de l'argent, de la voix ; comme plusieurs disent en Provence, et sur les bords de la Garone.

REM. 1^o. *Guère*, se met après les tems simples des verbes, et dans les tems composés entre l'auxil. et le participe : il précède toujours l'infinitif. » Il ne l'aime guère. » Il n'a guère resté : il ne faut guère tarder, et non pas tarder guère, comme dit *Molière*. — Que si *guère* est joint à un autre adverbe on peut le mettre après le verbe, même dans les tems composés. » Il n'a resté guère après vous. — Les adverbes de comparaison se mettent toujours après *guère* : guère plus, guère moins.

2^o. *De guère*, n'est bon que quand on compare une chose à une autre. » Elle ne la pisse de guère ; elle n'est de guère meilleure. Ailleurs, il faut dire simplement *guère* : il ne s'en est guère fallu, et non pas il ne s'en est fallu de guère. VAUG. MEM. *Balzac* le disait ainsi, mais c'est un gasconisme.

3^o. *Guère*, a une espèce de datif, mais il n'est pas beaucoup d'ocasions, où l'on puisse l'employer. » Ma colère ne tient à guère.

4^o. *Guère*, se joint à *il n'y a*, ou à *il n'est*. » Il n'y a guère que lui, qui puisse le faire ; il est le seul qui, etc. » Il n'y a guère qu'il est venu ; il n'y a pas long-tems que, etc. » Je voudrais qu'il vint bien vite, afin qu'il n'y eût guère qu'il vous eût vû. *Sév.*

GUÉRET, s. m. [*Ghère* : 1^{re} é fer. 2^e é moy.] Terre labourée et non encore ensemencée. » Au bout d'un guéret. » Cette terre est demeurée en guéret. — En Poésie, on

apèle *guérets* toutes les terres, ensemencées ou non.

GUÉRIDON, s. m. Petite table ronde, sur un seul pied, où l'on place des chandeliers, des flambeaux.

GUÉRIR, v. act. et n. **GUÉRISON**, s. f. **GUÉRISABLE**, adj. [*Ghéri*, *rizon*, *risable* : 1^{re} é fer.] *Guérir*, c'est délivrer de maladie, redonner la santé. Il se dit du malade et de la maladie. » Ce Médecin l'a guéri de la fièvre. » Ce remède guérit la fièvre. Il s'emploie quelquefois neutralement, le régime étant sous-entendu.

J'ôte et je rends le jour, je frappé et je guéris.

Le Franc.

— V. n. En parlant du malade. Recouvrer la santé. — V. réc. en parlant de la maladie. » Votre mal comence à se guérir. — Fig. en parlant des passions, des maux de l'esprit. » On l'a guéri de cette erreur ; il est guéri de son ambition. *Se guérir de ses préventions*, etc.

Rem. 1^o. Le réciproque *se guérir*, quand on parle des personnes, convient mieux pour le figuré que pour le propre. Cependant, quand on veut exprimer les soins qu'on prend soi-même pour guérir, le réciproque fait fort bien au propre. » Mon visage n'est quasi pas changé... c'est que je n'ai pas été saignée et que je n'ai qu'à me guérir de mon mal, et non pas des remèdes. *Sév.* » Mme de... vient aux eaux : elle cherche à se guérir de soixante ans dont elle est incomodée. *La Mème.*

2^o. *Guérir*, régit l'accusatif de la personne, et l'ablatif de la chose. Voy. le 1^{er}. Ex. Madame de *Sévigné* lui donne le datif pour régime de la personne, et l'accusatif pour celui de la chose. » Son Anglois lui guérit encôre son rhume, en mettant je ne sais quoi dans son quinquina. — Dans un autre endroit elle applique fort mal le régime de l'ablatif. » M. de St. Omer est guéri de l'Anglois. Est-ce que ce Médecin Anglois était une maladie ? Il fallait, a été guéri par l'Anglois, et c'est ainsi que Madame de *Sévigné* le dit ailleurs. » Le Chevalier m'écrit qu'il a été guéri par notre Anglois.

GUÉRISON. Recouvrement de la santé. Ce mot a un sens passif : il se dit de celui, qui est guéri, et non pas du Médecin qui guérit. » Il doit sa guérison à un tel remède. » La guérison de ces maladies est difficile, etc. Voy. CURE.

Rem. * On disait autrefois avoir guérison,

pour guérir.

Des maladies

Qui n'auroient jamais guérison.

Malherbe.

Le même dit, en parlant de la France.

Tout ce qui la travaille aura sa guérison.

Il dit à l'ailleurs rendre la guérison; mais on ne le dit point, et l'on n'a jamais dû le dire; car on n'avait pas la guérison; on avait la santé, avant que d'être malade. On ne peut rendre à quelqu'un que ce qu'il avait, et qu'il a perdu. Il faut donc dire, rendre la santé, et non pas la guérison.

GUÉRISABLE, qu'on peut guérir, dont on peut guérir. » Ce mal n'est pas guérissable.

GUÉRISSEUR, s. m. Celui qui guérit. Ce mot n'est bon que pour le style comique ou critique. » Le guérisseur, s'adressant au premier du cercle, lui dit, etc. l'Acad. ne met pas ce mot. Le Rich. Port. l'admet pour le discours familier.

GUÉRITE, s. f. [Ghèrite: 1^{re} é fer. dern. e muet.] Petite loge où la sentinelle se met à couvert. — Par extension, petit cabinet ouvert de tous côtés au haut d'une maison, pour y prendre l'air et découvrir de loin.

— En st. prov. gagner la guérite, s'enfuir.

GUERRE, s. f. GUERRIER, IÈRE, adj. et subst. [Ghè-re, ghèriè, riè-re: 1^{re} é ouv. et long: 2^e e muet au 1^{er} é fer. au 2^d, é moy. et long. au 3^e, l'r se prononce fortement.] Guerre, est proprement une querelle entre deux États Souverains, qui se poursuit par la voie des armes. » Déclarer, faire, entreprendre, soutenir, allumer, entretenir la guerre, cōndre la guerre, l'art de la guerre. — Il se dit, par extension des animaux. » Le loup fait la guerre aux brebis, le renard aux poules. — Fig. dans les choses morales. » Faire la guerre à ses passions.

Rem. On dit faire la guerre à, et avoir la guerre ou être en guerre avec. * Boileau avait dit d'abord.

L'ours fait-il dans les bois la guerre avec les ours? Mais La Fontaine, Racine, et autres amis du Poète remarquèrent qu'on ne dit pas faire la guerre avec, mais à quelqu'un. Il corrigea dans la suite ce vers, et mit:

L'ours a-t'il dans les bois la guerre avec les ours? Dans la 1^{re} Satire, il dit avoir guerre avec, sans article.

Quitons donc pour jamais une ville importune. Où l'honneur a toujours guerre avec la fortune.

L'Acad. met aussi avoir guerre, peut-être d'après Boileau. Mais je doute que cette expression soit de l'usage actuel.

Être en guerre, se dit, au propre, des Peuples, des Puissances. » C'est un principe constant que la prescription ne peut courir entre les sujets de deux Couronnes, qui sont actuellement en guerre. Cochin. — Au fig. on le dit des particuliers. » Ils sont toujours en guerre.

On dit porter la guerre, et non pas mettre la guerre dans, comme dit Vertot. » Pompée avait mis (porté) la guerre dans les trois parties du monde.

Ce mot entre dans plusieurs locutions proverbiales. On dit: à la guerre comme à la guerre, dans des occasions, où l'on n'a pas toutes ses comodités. — Faire la guerre; ou la petite guerre à quelqu'un de. . . Le plaisanter amicalement. » Il lui en fit la guerre. — Y aller de bone guerre, sérieusement. » Ne seroit-on pas tenté de croire que M. dit vrai, et qu'il y va de bone guerre? — Faire la guerre à l'œil, épier tout ce qui se pässe, pour en tirer avantage. » Il se dit au propre et au figuré. » M. de Turenne savoit faire ce qu'on appelle la guerre à l'œil. D'Avr. » Je me défie de cet homme: faites la guerre à l'œil. — Aller à la petite guerre, aller butiner chez l'ennemi. — Cela est ou n'est pas de bonne guerre, est conforme ou opposé à la bonne foi, à l'honnêteté, à l'équité, etc. — En guerre et en marchandise, bon, propre à tout; au poil et à la plume. » Il se vante de l'avoir vu en guerre et en marchandise. Sév. c. à. d. dans toutes sortes d'occasions à apprécier son mérite. — Moitié guerre, moitié marchandise, moitié de gré, moitié de force.

GUERRIER, 1^o. qui appartient à la guerre. Peuple guerrier, Nation guerrière. » Exploits guerriers, actions guerrières. — 2^o. Qui est propre à la guerre. » Courage guerrier, humeur guerrière; il a l'air guerrier, la mine guerrière. — Subst. » Un grand guerrier; les plus fameux guerriers. — Et en parlant des Amazones; » La vaillante guerrière.

REM. Guerrier, au fém. peut précéder quelquefois le subst.

Vous, chez qui la guerrière audace

Tient lieu de toutes les vertus.

» Ces deux rivales et guerrières Nations. Hist. des Stuarts. Là, guerrière ne précède

pas élégamment, et c'est un anglicisme.

* GUERROYER, v. n. GUERROYEUR, s. m. Faire la guerre. Qui fait la guerre. Vieux mots, qui ne se disent plus que dans le style plaisant ou satirique.

GUET, s. m. GUETTER ou GUÊTER, v. act. [*ghè, ghété* ; dans le 1^{er}, è moy. dans le 2d, 1^{re} et 2^e é fer. Devant l'e muet, le 1^{er} e se change en è moy. Je *guette*, ou *guète* ; il *guettera*, ou *guêtera*, etc.] *Guet*, est 1^o. l'action d'épier, en parlant des Soldats. Faire le *guet*. — 2^o. Ceux qui épient. » Le *guet* vient de passer. » On crie au *guet*. — *Guetter*, épier, observer à dessein de surprendre. (st. fam.) » Les voleurs *guettent* les passans. » Le chat *guette* la souris. — Fig. Attendre quelqu'un à un endroit où il doit passer. » Il *guettait* son débiteur, pour lui demander de l'argent.

En st. prov. on dit, avoir l'œil ou l'oreille au *guet* ; ou faire le *guet*, observer ce qui se passe. — Mot du *guet*, parole qui sert à discerner les amis des ennemis. Il se dit au propre et au figuré. » Ils se sont donné le mot du *gué* ; ils sont d'intelligence.

GUET-APENS. [*Ghètapan*.] Embuche dressée pour assassiner quelqu'un, ou pour lui faire quelque outrage. » Ce n'est point une rencontre, ni un duel, c'est un *guet-apens*.

GUÊTRE, s. f. GUÊTRER, v. act. [*Ghêtre*, *tré* : 1^{re} é ouv. et long. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Chaussure qui sert à couvrir la jambe et le dessus du soulier. *Guêtrer*, mettre des guêtres. » *Guêtres* de cuir, de grosse toile, de drap. » On l'a fort mal *guêtré*. » Il s'est *guêtré*, il va partir.

GUETTER. Voy. GUET.

GUEULE, s. f. GUEULÉE, s. f. GUEULER, v. n. [*Gheu-le, lé-é, lé* : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. aux 2 autres.] *Gueule*, est dans la plupart des quadrupèdes, et des poissons, ce qu'est *bouche* par rapport à l'homme. » La *gueule* d'un chien, d'un loup, d'un lion, d'un bœuf, d'un brochet, etc. Il se dit, par mépris, de l'homme. » Il a la *gueule* fendue jusqu'aux oreilles. — En st. prov. Mettre quelqu'un à la *gueule* du loup, l'exposer sans défense à la fureur de ses ennemis. — Être fort en *gueule*, crier fort haut. — N'avoir que de la *gueule* ; avoir beaucoup de caquet, et peu de bon sens. — Venir la *gueule* enfarinée, persuadé qu'on trouvera ce qu'on desire. » Je hais ce style de dire que tout est de nos amis : c'est un

air de *gueule enfarinée*, que je ne puis souffrir dans les autres. *Sév.* — *Gueule fraîche*, homme de bon appétit. — On dit, *bâssemant* et populairement, *doner sur la gueule* à ; doner un soufflet, un coup de poing sur le visage. — Mots de *gueule*, ou *gueulées*, paroles sales. — » Vous en avez menti par votre *gueule*. Voy. GOULE.

GUEULÉE (st. famil.) Bouchée, ce qui tient dans la *gueule* d'un animal, d'un homme.

GUEULER (st. bâs et plaisant.) Parler beaucoup et fort haut. » Cet Avocat ne fait que *gueuler*.

GUEUSÂILLE, s. f. GUEUSÂILLER, v. n. [*Gheu-zâ-glie, glié* ; 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d ; mouillez les *ll*.] Termes de mépris, du discours famil. *Canaille*, multitude de *gueux*. Ce n'est que de la *gueusâille*. » Il s'amuse à *gueusâiller*, à faire le métier de *gueuser*.

GUEUSANT, ANTE, adj. GUEUSER, v. n. GUEUSERIE, s. f. [*Gheu-zan, zante, zé, zeri-e* : 1^{re} lon. au 4^e, 2^e lon. aux 2 1^{ers}, é fer. au 3^e, e muet au dern.] *Gueuser*, mendier, faire le métier de demander l'aumône. *Gueusant*, qui *gueûse*. *Gueuserie*, indigence, misère. » Il s'est mis à *gueuser*. — V. act. *Gueuser* son pain. — C'est un *gueux gueusant*, une *gueûse gueusante*. Voilà tout l'emploi de ce mot. » il y a bien de la *gueuserie* dans cette Province : elle est fort pauvre. — Fig. (st. fam.) Chose vilé et ap nâd ap valeur. » Ce n'est que de la *gueuserie*.

GUEUX, GUEÛSE, adj. et subst. [*Ghêl, ghêl-ze* ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Indigent, qui est réduit à mendier. » Il est si *gueux*, qu'il n'a pas de pain. » C'est une famille fort *gueûse*. — Ce n'est rien moins qu'un terme noble. Il ne se dit que dans le discours familier et un peu méprisant. Dans le discours relevé, on dit, *pauvre, indigent*. — Subst. Il a au masc. son sens naturel. » C'est un *gueux* ; il mène une vie de *gueux*. — Au fém. Femme de mauvaise vie : » C'est une *gueûse*. — On dit, proverb. *gueux comme un Peintre, comme un rat d'Eglise*. — *Gueux revêtu*, homme de néant, qui a fait fortune. » Doner ma fille à un *gueux revêtu* non, je n'y consentirai jamais. *Retif*.

GUI, il se prononce en un seul temps, mais en faisant sentir l'u dans *aiguille, aiguillette, aiguillon*, etc. *Guise*, nom pro-

pre : *Aiguillon*, ville. (Pron. *Gui-ze*, *é-gu-glion*, etc.) Mais on prononce, sans faire sentir l'*u*, *guichet*, *guide*, etc. *Anguille*; vivre à sa *guise*, etc. etc. Pron. *ghi*.

GUICHET, s. m. **GUICHETIER**, s. m. [*Ghicgè*, *che-tié* : 2^e *e* muet au 1^{er}, *e* au 2^d; 3^e *e* fer.] *Guicher*, petite porte pratiquée dans une grande. = Il se dit aussi des portes d'une armoire. » Armoire à quatre, à six *guichets*. = *Guichetier*, valet de geolier, qui ouvre et ferme les guichets.

GUIDE, s. m. et fém. **GUIDER**, v. act. [*Ghide*, *dé* : 2^e *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2^d.] *Guide* est masc. quand il se dit de celui qui accompagne quelqu'un pour lui montrer le chemin. » *Un guide sûr et fidèle*. » Avoir, prendre *un guide*. Servir de *guide*. — Fig. Celui qui donne des instructions, des avis. » Il a besoin d'*un guide* pour sa conduite et pour ses affaires. = Il est fém. dans ces deux titres d'ouvrages, consacrés par l'usage : » *La Guide des Pécheurs*; *la Guide des Chemins*. Et aussi pour signifier une espèce de rênes attachées à la bride d'un cheval, atelé à un carrosse. » *La guide* du côté droit est *romple*. Il s'emploie ordinairement au plur. » *Les guides* lui échappèrent. — *Guides*, est du st. simple : *rènes*, est de tous les styles.

GUIDER, conduire dans un chemin. » Cet homme *nous a fort bien guidés*. = » Celui qui *me guide* dans cette affaire est un honête homme, fort éclairé.

Guider, *conduire*, *mener* (synon.) L'idée propre du 1^{er} est d'éclairer, de montrer la voie; du 2^d, de diriger une suite d'actions; du 3^e, de disposer du sujet ou de sa marche. » *La lumière guide*: on *conduit* par le commandement comme par l'instruction: l'ascendant, la supériorité *mènent*: on *guide* un voyageur, un apprenti: on *conduit* un étranger, un ami; on *mène* des enfans, des aveugles, etc. » L'art *guide* le Médecin: le Médecin *conduit* le malade; et la Nature *mène* le malade à la santé ou à la mort. *Roubaud*. Synon.

GUIDON, s. m. [*Ghidon*.] Il se dit et d'une petite enseigne d'une Compagnie de Gendarmes, et de celui qui la porte.

GUIGNE, s. f. **GUIGNIER**, s. m. [*Ghigne*; *gni-é*; Mouillez le *gn*: 2^e *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2^d.] Le 1^{er} se dit d'une espèce de petite cerise: le 2^d de l'arbre qui la produit.

GUIGNER, v. n. et act. [*Ghig-né*: mouil-

lez le *gn*; 2^e *e* fer.] Au propre, regarder du coin de l'œil. Il régit de: » *Guigner de l'œil*, *d'un œil*. = V. act. » *Guigner le jeu* de son voisin. = Fig. *Convoiter*. » *Guigner une charge*, *une héritière*; etc. Voy. **GUINGOIS**.

GUIGNON, s. m. [*Ghignon*; Malheur. » Avoir *du guignon*. Jouer *de guignon*. Porter *guignon* à . . . Etre *en guignon*. Quel *guignon*! C'est *un grand guignon*. Il est famil. Il se dit proprement du jeu, et par extension, de toute autre chose.

GUILLEE, s. f. [*Ghi-glié-e*; mouillez les *ll*; 2^e *e* fer. et long, 3^e *e* muet.] Pluie soudaine et de peu de durée.

GUILLEDOU, s. masc. [*Ghi-glie-dou*; mouillez les *ll*; 2^e *e* muet.] Il ne se dit que dans cette locution: *courir le guilledou*, aller souvent, et sur-tout la nuit, dans des lieux de débauche.

GUILLEMETS, s. m. pl. [*Ghi-glie-mè*: mouillez les *ll*: 2^e *e* muet, 3^e *e* moy. et long.] Terme d'Imprimerie. Doubles virgules mises devant les lignes pour marquer les citations (»). Il faut distinguer ce passage par *des guillemets*.

GUILLERET, **ETTE**, adj. [*Ghi-gliè-rè*, *rète*: mouillez les *ll*: 2^e *e* muet, 3^e *e* moy.] Éveillé, léger. » Il a l'air *guilleret*. = Fig. » *Habit guilleret*, trop léger pour la saison. *Ouvrage guilleret*, peu solide.

GUILLOCHER, v. act. **GUILLOCHIS**, s. m. [*Ghi-glio-ché*, *chi*: mouillez les *ll*.] On apèle *guillochis* des ornemens formés par des lignes, des traits, entrelacés les uns dans les autres. *Guillocher*, faire des *guillochis*. » *Guillocher* une tabatière: *plate-bande guillochée*.

GUIMAÛVE, s. f. [*Chimôve*, 2^e lon. 3^e *e* muet.] Espèce de maûve. Elle est pectorale. » *Pâte de guimaûve*.

GUMPE, s. f. [*Ghein-pe*: 1^{re} lon. 2^e *e* muet.] Morceau de toile, avec lequel les Religieuses se couvrent le cou et la gorge.

GUINDAGE, s. m. **GUINDER**, v. act. [*Ghein dage*, *dé*; 1^{re} lon. dern. *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2^d.] *Guinder*, c'est hausser par le moyen d'une machine. *Guinder un fardeau*, *des pierres*. = *Figurément*, il se dit des choses d'esprit où l'on affecte trop d'élevation. On le dit sur-tout au réciproque et au participe. » *Il se guinde l'esprit*. » *Il se guinde si haut*, qu'on le perd de vue. *Boil*. » Il est aisé de *se guinder sur* de grands *sentimens*. »

sentimens. » Il est toujours *guindé*. » Discours, style *guindé*, forcé, affecté. Esprit *guindé*.

GUINDAGE ne se dit qu'au propre, et en termes de Marine. Action d'élever les fardeaux.

GUINGDIS, s. m. [*Ghein-goâ*, 2 long.] État de ce qui n'est pas droit. » Il y a un *guingois* dans ce jardin, dans cette chambre. = *Fig st. fam.* » Il y a dans son esprit un *guingois* qui choque. = Il s'emploie surtout adverb. » Jardin, chambre de *guingois*. » S'habiller, se mettre, marcher de *guingois*. » Avoir l'esprit de *guingois*.

REM. *Guingois*, vient de *guignois*, et celui-ci, du verbe *guigner*, qui vient lui-même de *cuiner*, en écrivant *cuin*, à la picarde, pour *coin*, parce que *guigner*, c'est regarder du coin de l'œil. *La Monnoie*.

GUINGUETTE, s. f. [*Ghein ghète*, 2^e à moy. 3^e e muet.] Petit cabaret hors de la ville, où l'on va faire des parties de plaisir, des repâs. = *Fig. fam.* Petite maison de campagne.

GUIRLANDE, s. f. [*Ghirlande*, et non pas *ghier lande*, comme plusieurs prononcent en Provence et ailleurs.] Couronne, chapeau, festons de fleurs. » *Guirlande de fleurs*; cueillir une *guirlande*, faire des *guirlandes*.

GUISE, s. f. [*Ghîze*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Manière, façon. » Chacun a sa *guise*: vit, se gouverne à sa *guise*. = En *guise de*, adv. » Prendre de la sauge, des vulnéraires, en *guise de thé*. = L'emploi de ce mot est à-peu-près borné à ces phrases. = On dit, proverbiallement: *chacun se fouette à sa guise*, se conduit comme il veut, et emploie les méthodes qu'il lui plaît.

GITARE, s. f. [*Ghitâre* 2^e lon. 3^e e muet.] Instrument de Musique, qui a cinq rangs de cordes, et dont on joue en les pinçant. » Jouer de la *guitare*.

GITRAN, s. m. [*Ghitran*.] Espèce de bitume, dont on enduit les navires. C'est à peu près la même chose que *goudron*. Il paraît que ce mot est d'origine provençale.

GUTTURAL, ALE, adj. Qui se prononce du gosier. » Le G et le Q sont des lettres *gutturales*.

GYMNASE, s. m. [*Gimenâze*: l'e muet sur-ajouté est très-muet.] Lieu où les Grecs s'exerçaient à luter, à jeter le disque et à d'autres exercices. = * *Fleuri* fait mal-à-propos ce mot fém. » On bâtit une *gymnase*.

Tom. II.

C'est un *gymnase* qu'il faut dire.

GYMNASTIQUE, s. f. L'art d'exercer les corps pour les fortifier. » *La gymnastique militaire*: » *la gymnastique Médicinale*.

H

H, s. f. [Pron. *Ache*.] C'est la huitième lettre de notre Alphabet, et la sixième des consones. Quelques Gramairiens ont beaucoup contesté pour décider si c'est une lettre ou non: ils prétendent que ce n'est qu'une aspiration. = Au commencement des mots, l'h est toujours suivie d'une voyèle, mais pas toujours au milieu des mots. Jointe à un p, elle le fait soner comme une f: *Philosophe*; prononcez *Filosofo*: Pour l'h jointe au c: *Voy. Ch.* = L'h ne se prononce point au milieu des mots, et elle ne s'y écrit que pour l'étymologie. Plusieurs ont même tenté de l'en bannir; mais leurs tentatives ont été infructueuses. On écrit toujours *Christ*, *Rhetorique*, etc. quoiqu'on prononce *Krist*, *Rétorique*, etc.

On distingue en français deux sortes d'h; l'h aspirée et l'h muette, ou non aspirée. —

L'h aspirée a toutes les propriétés des consones. On n'élide point devant elle les voyèles, qui ont coutume de s'élider devant d'autres voyèles. Ainsi l'on dit, *la haine*, *la honte*, *je hais*, *le héros* (comme on dit, *la crainte*, *le courage*, *je fais*,) et non pas, *l'haine*, *l'honte*, *j'hais*, *l'héros*, (comme on dirait, *l'avarice*, *l'amour*, *j'aime*.) = On ne lie pas non plus, avec cette h aspirée, les consones finales des mots précédens, qui ont coutume d'être liées avec les voyèles. Ainsi, *les héros*, un *coup hardi*, *en haut*, se prononcent, *lè hérô*; un *cou ardi*, *an ô*, et non pas *lè zèrô*, un *cou-pardi*, *a-nô*, etc. = L'h muette ou non aspirée est traitée comme les voyèles. On élide devant elle les voyèles, et on lie avec elle les consones, comme on le fait avec les voyèles. Ainsi, l'on dit: *l'homme*, *l'honneur*, comme on dit, *l'amour*, *l'éfroi*, etc. *Lès hommes*, se prononcent, *lè-zome*, comme on prononcerait, *lès amours*, *lè-zamour*, etc.

Voici, pour ceux qui savent le latin, deux règles assez générales pour distinguer les mots où il faut aspirer l'h. *Tous les mots français, qui viennent des mots latins, commençant par une*

A a a

h, ne s'aspirent point. Ainsi, *homme*, *honneur*, viennent d'*homo*, *honor* : ils n'ont pas l'*h* aspirée. Exceptez seulement de cette règle, *héros*, *hennir*, *harpie*, *haléter*, où l'*h* s'aspire, quoique leur étymologie latine commence par une *h*. — L'autre règle, c'est que : les mots français commençant par une *h*, qui viennent des mots latins, qui ne commencent pas par une *h*, doivent s'aspirent. Ainsi l'on dit, *la haine*, *la honte*, qui ont pour étymologie latine, *odium*, *pudor*, mots, comme on le voit, qui ne commencent pas par une *h*. Exceptez de cette règle, *heureux*, *huit*, *huitre*, *huile*, *hièble*.

Dans les dérivés et les composés, on suit la règle du simple. Il n'y a que les dérivés de *héros*, qui ne s'aspirent point, quoique *héros* s'aspire. Exceptez aussi, *exhausser*, dont l'*h* n'est point aspirée, quoique celle de *haut* s'aspire.

A la fin des mots, l'*h* n'est aspirée que dans ces trois interjections ; *ah ! eh ! oh !*

HABILE, adj. **HABILEMENT**, adv. **HABILITÉ**, s. f. [L'*h* n'est point aspirée. 3^e e muet, dern. e fer. au 3^e.] *Habile*, dans le discours ordinaire, intelligent, adroit, savant ; c'est 1^o. un *habile homme*, un homme extrêmement *habile*. » Il est *habile dans les affaires*, dans son métier. — 2^o. En termes de *Jurisprudence*, capable. Il régit à : » *Habile à succéder*, à se porter pour héritier, etc. — *Habilement* et *habileté* ne s'emploient que dans le 1^{er} sens. D'une manière *habile*. Qualité de ce qui est *habile*. » Il s'est tiré *habilement* d'affaire. Il a beaucoup d'*habileté*.

Habile, *savant*, *docte*, (synon.) » Les connaissances, qui se réduisent en pratique, rendent *habile* ; celles qui ne demandent que la *spéculation*, font le *savant* ; celles qui remplissent la *mémoire*, font l'homme *docte*. — On dit du Prédicateur, de l'Avocat, qu'ils sont *habiles* ; du Philosophe et du Mathématicien, qu'ils sont *savants* ; de l'Historien et du Jurisconsulte, qu'ils sont *doctes*. (Cette dernière partie n'est pas exacte : *docte* ne se dit que de l'Antiquaire, du Commentateur, Compilateur, de l'érudit, en un mot.) » Nous devenons *habiles* par l'expérience, *savants* par la méditation, *doctes*, par la lecture. *Gir. Syn.* — On peut être un *habile homme*, dit *Bouh.* sans être un *savant homme*. *Habile* n'emporte quelquefois que le savoir-faire, sur-tout quand on le

met après le substantif : un homme *habile*, des gens *habiles*. Quand il marche devant, il a quelquefois la signification de *savant*, et le sens de ce mot est déterminé par la matière qu'on traite. » Les plus *habiles auteurs* ne sont pas les plus applaudis. » Un *habile général* vaut seul la moitié d'une armée. V. **SAVANT** — Suivant un Encyclopédiste, *habile*, en général, signifie plus que *capable*. Un homme peut être *capable* de commander, mais pour acquérir le nom d'*habile Général*, il faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec succès. Un Juge peut savoir toutes les loix, sans être *habile* à les appliquer. Un Savant peut n'être *habile*, ni à écrire, ni à enseigner. — L'*habile homme* est donc celui qui fait un grand usage de ce qu'il sait. Le *capable* peut, et l'*habile* exécute.

Rem. 1^o. *Habile*, quand il est seul, se met ordinairement devant le substantif. » Un *habile homme*, d'*habiles Docteurs* ; quand il est joint aux adverbes de quantité, il peut se placer devant ou après : un *fort habile homme*, ou un homme *fort habile*. Avec d'autres adverbes, il se met toujours après. » Un homme *extrêmement habile*. — 2^o. Il ne s'emploie pas comme *substantif* : on ne dit point, un *habile*, les *habiles*. On doit dire, un *habile homme*, d'*habiles gens*. » * Il y a des Artisans, ou des *habiles*, dit la *Bruyère*, dont l'esprit est aussi vaste que l'art et la science qu'ils professent. — 3^o. *Habile* et *habileté* régissent la préposition à et l'infinitif. » *Habile à profiter* de tous ses avantages. » Il montre une grande *habileté à tirer parti* de tout.

HABILISSIME, adj. Très *habile*. C'est un de ces superlatifs que l'usage souffre, tout au plus dans la conversation, et dans les lettres familières.

HABILITÉ, s. fém. [L'*h* n'est point aspirée.] Il ne faut pas confondre ce mot avec *habileté* : Celui-ci signifie la science des affaires ; Celui là ne signifie que la capacité, le pouvoir, le droit de faire certaines fonctions, de recueillir certains avantages, etc. *Habilité à succéder*. — * L'Historien du *Droit Eccl. Fr.* dit : » S'ils eussent eu assez d'*habilité* pour couvrir ce grand dessein, etc. Il est clair qu'il faut, en cet endroit là, *habileté*. L'Auteur cite *Mezerai* ; mais quel que soit l'Auteur de cette phrase, le mot est impropre. *Mezerai* commence à être vieux et anciennement on disait *habilité* pour *ha-*

bileté. St. Fr. de Sales dit, *Habilité de l'esprit.*

HABILITER, v. act. [L'h est muette : *abilité* : dern. é fer.] Terme de Jurisprudence. Rendre habile à... (Voy. **HABILE**, n. 1.) » *Habiliter un bâtard à se faire Prêtre, à posséder des bénéfices.*

HABILLEMENT, s. m. **HABILLER**, v. act. [L'h est muette : *habi-glie-man, glie* ; mouillez les ll ; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Habillement*, vêtement, habit. *Habiller*, vêtir, mettre un habit. » Magnifique *habillement*. » Valet qui *habille* son maître. » Il *s'habilloit* ; il n'est pas encore *habillé*. — Il régit quelquefois la prép. *de*. » Il *s'habilla*, il étoit *habillé de* velours.

Habiller signifie aussi donner, faire faire un habit à quelqu'un. » *Habiller les troupes, les pauvres, les domestiques.* — Faire un habit : » C'est un tel Tailleur qui l'*habille* ; et neutralement : ce Tailleur *habille* bien. — On dit aussi qu'un habit *habille* bien, pour dire qu'il est bien fait ; et qu'un homme *s'habille* bien, pour dire qu'il se met bien, et de bon goût. En ce sens, *se mettre* est plus usité.

Habiller s'emploie aussi au figuré, mais seulement dans le style badin, enjoué ou critique. » On trouve la réflexion de M. de Grignan admirable ; mais vous l'avez *habillée* pour paroître devant le monde. *Sévigné.* » L'Histoire *s'habille* en Roman. *Coyer.* » *Habiller* galamment la raison. *J. J. Rouss.*

Souvent j'*habille* en vers une maligne prose.
Boil.

Rousseau exhorte à fuir ces esprits téméraires, qu'on voit :

En argumens *habiller* tous leurs doutes.

Dans une de ses Lettres à sa fille, Mme. de *Sévigné* force un peu la métaphore. » Elle trouve bien plus honête *d'habiller* son visage, et parce que vous montrez celui que Dieu vous a donné, vous lui paroissez toute *déshabillée*.

Habillement. Voy. **HABIT**.

HABIT, s. m. [l'h est muette ; *abi.*] Ce qui est fait pour couvrir le corps. Au singulier, il se dit ordinairement des hommes : au pluriel, il se dit aussi des femmes. » *Habit* décent, modeste, tout uni, riche, magnifique. » Le luxe des *habits*, etc.

Habit, habillement, vêtement, hardes

(Synon.) Les trois premiers mots signifient à peu près la même chose ; cependant ils ne se disent pas indifféremment. *Habit* est le terme ordinaire : *habillement* va un peu à la manière dont l'habit est fait : » Voilà un plaisant *habillement*, c. à. d. Un habit fait d'une plaisante manière. *Vêtement* se prend pour tout ce qui sert à couvrir le corps. » Son *vêtement* étoit une peau de lion. *Hardes* comprend les habits, le linge et tout ce qui sert au vêtement. Ce mot n'a point de singulier.

Habit n'est pas un terme noble ; et la Langue n'avait pas encore acquis tant de délicatesse, quand *Racine* a dit dans les *Frères Enemis*.

Quelles traces de sang vois-je sur vos habits ?

Habit, pris absolument, l'habit de Religieux, ou de Religieuse. » Prendre l'*habit* ; prise d'*habit*. Donner, recevoir l'*habit*. Porter, quitter l'*habit*. — Le Proverbe dit : » L'*habit* ne fait pas le Moine. Au propre, le sens est que la prise d'*habit* n'est pas ce qui constitue le Religieux, mais seulement la Profession. Au figuré, on veut dire que les marques extérieures d'une profession quelconque ne suffisent pas, et qu'il faut en remplir les devoirs.

HABITABLE, adj. **HABITANT**, ANTE, adj. **HABITATION**, s. f. **HABITER**, v. act. et n. [L'h est muette : *abitable, tan, tante, ta-cion, té.*] *Habiter*, c'est faire sa demeure, son séjour en quelque lieu. *Habiter* quelque lieu. *Habitant*, qui habite. *Habitation*, demeure, lieu où l'on habite. *Habitable*, qui peut être habité. » *Habiter un lieu, un Palais, une maison.* » Les *Habitans* de la campagne, de la Ville, etc. » Il n'a point d'*habitation*. C'est là mon *habitation*. » Ce logement n'est pas *habitable*.

Rem. 1^o. *Habiter* est aussi neutre. » *Habiter* dans un Palais, sous des tentes, etc. — Au passif, il ne se dit point des personnes. On dit qu'une maison *est habitée* ; on ne le dit point d'un homme. » Les familles qui s'y trouvent *habitées*. Rélat. de la Peste. Dites, qui y *habitent*, ou bien, qui y sont logés. — 2^o. *Habitant* n'est adjectif qu'en style de Palais : » En telle maison où elle est *habitante*. Ailleurs on ne l'emploie que comme substantif. » Les *Habitans*. » Les *habitans* logeoient sous des

tentes, et campoient sur les ruines de leurs maisons. *Hist. de Saladin.* Au singulier, on doit dire, *un des habitans*, et non pas, *un habitant*. — Poétiquement, *les habitans des bois, des forêts*, les bêtes sauvages; *les habitans de l'air*, les oiseaux. — 3°. Dans nos Colonies, *habitation* se dit d'une métairie, d'un héritage que l'on cultive, pour en retirer les productions du pays. Les Anglais disent *plantation*.

Dans son sens ordinaire, *habitation* est plus noble que *logement*. » Appartement destiné à l'habitation du Cardinal bibliothécaire. *La Lande.*

HABITACLE, s. m. Habitation, demeure. Suivant l'*Acad.* Il ne se dit que dans quelques phrases de l'Écriture, et dans le style soutenu. » *L'habitacle du Très-Haut*, les *habitacles éternels*. Certainement cela est du vieux style, et ne se dit plus. — Ce mot appartient plutôt au style marotique, comique ou critique.

Non loin de l'armorique plage,
Il est une Ile, afreux rivage,
Habitacle marécageux.

Gresset.

HABITANT, HABITATION, HABITER.
Voy. **HABITABLE.**

HABITUDE, s. f. **HABITUEL**, ELLE, adj. **HABITUELLEMENT**, adv. **HABITUER**, v. act. [L'h est muette : *abitude, tu-él, éle, éleman, tu-è* : 4° e muet au 1^{er}, é moy. aux 3 suivans, é fer. au dern.] *Habitude*, acoutumance, disposition acquise par des actes réitérés. *Habituel*, qui s'est tourné en habitude. *Habituellement*, par habitude. *Habituer*, acoutumer, faire prendre l'habitude. » Bonne ou mauvaise *habitude*. » Prendre ou perdre l'*habitude*, etc. » Mal *habituel*; fièvre *habituelle*. » Il ment, il s'enivre *habituellement*. » On l'a *habitué*; il est *habitué*; il s'est *habitué* à la fatigue.

Rem. 1°. On dit, *homme d'habitude*, *être d'habitude*; et dans le style plaisant, *animal d'habitude*. » Le Roi, qui étoit *d'habitude*, ne voulut point d'Abbé dans cette place, parce qu'il n'y en avait point eu encore. *Acad. des Inscr.*

Et puis d'ailleurs je suis *animal d'habitude*;
Où trouverois-je mieux ?

Gress, Méch.

Vous n'aimez rien: moi je suis *d'habitude*.

Palissot.

M. de la Harpe (Hist. des Voy.) le dit

des choses; ce qui est une nouveauté. » Le courage est *d'habitude*, comme les autres qualités de l'âme.

2°. *Habitude* régit à ou de devant l'infinitif. Il y a nombre d'exemples de l'un et de l'autre régime. » *L'habitude à vivre de peu*, est le plus précieux héritage. *Marm.*

Considérez l'abîme où va vous engager
Une folle *habitude à ne rien ménager*.

Créb.

» J'ai déjà vieilli dans *l'habitude de ne dire jamais mon secret*, et encore plus de ne trahir jamais, sous aucun prétexte, le secret d'autrui. *Téléme.* » Excités au sang et au carnage par *l'habitude d'attaquer*, et la nécessité de se défendre. *Rayn.*

Il a pris *l'habitude*

De se bien tourmenter de vivre pour autrui.

Barthe.

3°. *Avoir de l'habitude dans un lieu*, pour dire, y demeurer depuis long-temps, me paraît une locution peu française. » Des gens qui ont eu à Paris une plus longue *habitude* que moi. *Anon.* L'*Académie* dit bien *avoir habitude*, et *avoir des habitudes en quelque lieu, en quelque maison*; mais c'est dans le sens d'*accès, connaissances*. — 4°. *Tourner en habitude* se dit ordinairement sans régime. L'Ab. *Prévoit* lui fait régir le datif. » La cruauté commençoit à *tourner en habitude aux Portugais*. Ce régime a tout l'air d'un anglicisme: on ditait plutôt *chez les Portugais*. — 5°. *Faire habitude* régit l'ablatif. » Il met du rouge, mais rarement, il n'en fait pas *habitude*. LA BRUY.

Habituer régit à devant les noms et les verbes. » N'*habituez point vos enfans*, ne vous *habituez pas vous-même au repos*, à la mollesse, au jeu, à jouer, à ne rien faire, etc. — Il se dit quelquefois avec le pron. pers. dans le sens de *fixer sa demeure*. » Plusieurs se sont allés *habituer aux Indes*.

Habitué, comme participe, a les régimes de son verbe, comme il en a la signification; employé comme adjectif et substantif, il ne se dit que d'un Éclésiastique, qui est employé aux fonctions d'une Paroisse. » Prêtre *habitué*: il est *habitué à une telle paroisse*. » Un *habitué de paroisse*. Un simple *habitué*.

HABLER, v. neut. **HABLERIE**, s. fem. **HABLEUR**, EUSE, subs. masc. et fem. [L'h

s'aspire : 2^e é fer. au 1^{er}, e muet au 2^d, Ion. au dern.] *Habler*, c'est parler beaucoup, avec vanterie et exagération. *Hablerie*, vanterie, discours plein de mensonges. *Hableur*, éuse; celui, celle qui hablé, qui se vante, etc. » Il ne fait que *habler*; tout ce qu'il dit n'est que *hablerie*; c'est un grand *hableur*, une grande *hableuse*. — On dit plus souvent *hableur* des hommes, que *hableuse* des femmes; et on dit *babillarde* de celles-ci, plus souvent que *babillard* des hommes. — * Un Poète moderne fait régir à *Habler* l'ablatif, comme à *parler*.

C'est-là que du hameau, les graves politiques,
S'enfonçoient en *hablant* des nouvelles publiques.

Cailhava.

Ce régime est inusité. *Habler* se dit absolument.

HACHE, s. fém. HACHÉREAU, s. masc. HACHETTE, s. fém. [On aspire l'h : *hache*, *hachero*, *hachète* — *La hache*, *le hachereau*, *la hachette*, et non pas *l'hache*, *l'hachereau*, *l'hachette* : 2^e e muet aux deux prem. é moy. au 3^e.] *Hache* est un instrument de fer tranchant, qui sert à fendre et à couper le bois. *Hachereau*, petite coignée. *Hachette*, petite hache. Marteau tranchant d'un côté. — Avoir un coup de hache à la tête, ou simplement, un coup de hache, être un peu fou. — Fait à coup de hache; mal fait. Voy. SERPE.

HACHER, v. act. HACHIS, s. m. HACHOIR, s. m. HACHÛRE, s. f. [L'h est aspirée. On dit, il faut *le hacher*, et non pas *l'hacher*; *le hachis*, *le hachoir*, *la hachûre*, et non pas *l'hachis*, etc. — *Haché*, *chi*, *choar*, *chûre*. — On écrivait autrefois *hacheure*.] *Hacher*, c'est couper en petits morceaux. *Hachis*, viande ou poisson hachés. *Hachoir*, petite table ou planche de chêne, sur laquelle on hache les viandes. » *Hacher du veau*, etc. *Hacher menu*. *Hachis de perdrix*, *de carpe*, etc. *ce hachis* est fort bon. » Nettoyez *ce hachoir*.

Hachûre ne se dit qu'en termes de Graveurs, pour signifier des traits gravés, soit à l'eau forte, soit au burin, et croisés les uns sur les autres pour produire les ombres; et en termes de Blason, des traits horizontaux, perpendiculaires ou diagonaux, qui marquent la différence des couleurs.

HAGARD, ARDE, adj. [On aspire l'h : *Hagar*, *garde*.] Farouche, rude. Il semble à *La Touche* que ce mot ne se dit bien

que de l'extérieur : des yeux *hagards*; un air *hagard*. Cependant, ajoute-t-il, l'*Acad.* approuve *esprit hagard*, pour signifier rude, qui n'est pas sociable. *Rousseau* l'a aussi employé en ce sens.

Toujours ces sages *hagards*,

Maigres, hideux et blafards,

Sont souillés de quelque opprobre.

HAGIOGRAPHE, s. m. HAGIOLOGIQUE, adj. [L'h est muette, et plusieurs ne la mettent pas, et écrivent *agiographe*, *agiologique*.] Le premier se dit, et des Auteurs de certains livres de l'Écriture, et de ceux qui ont écrit de la vie et des actions des Saints. L'*Acad.* le qualifie d'adjectif, et le dit non des Auteurs, mais des Livres autres que ceux de Moïse et des Prophètes. Elle n'a pas l'usage pour elle, ce me semble. *Hagiologique*, qui concerne les Saints.

HAIE, s. fém. [*Hé*, monos. long : l'h s'aspire : *la haie*, et non pas *l'haie*.] Clotûre d'un champ, faite de ronces, d'épines, d'arbustes épineux, etc. Le long de *la haie*, derrière *la haie*. — Figurément, se mettre; se ranger; être *en haie*, ou des deux côtés, ou d'un seul, en ligne droite; comme font les soldats, quand quelqu'un de leurs Officiers, quelque Prince, etc. passe. On dit dans le même sens, *border la haie*.

HAILLON, s. m. [*Hâ-glion* : 1^{re} Ion. mouillez les ll : *ai* n'a pas le son d'e; *l'a* y a son propre son, et l'i n'est là que pour faire mouiller les ll : l'h est aspirée; *le hâillon*, et non pas *l'hâillon*.] Vieux lambeau de toile et d'étoffe. Ce mot s'emploie ordinairement au pluriel. » Que voulez-vous faire de ces *hâillons*. » Couvert de *hâillons*.

HAINÉ, s. fém. HAINEUX, EÛSE, adj. [*Hène*, *hé-nèu*, *nèu-ze* : 1^{re} é moyen au 1^{er}, é fer. aux deux autres, dont la 2^{me} est longue. — L'h s'aspire : *la haine*, et non pas, *l'haine*, etc.] *Haine*, inimitié, passion qui fait haïr. » Avoir de *la haine* pour... Porter de *la haine* à... Concevoir de *la haine* contre... Encourir *la haine* de... Avoir, prendre quelqu'un *en haine*. » Il jura une *haine* irréconciliable aux Francs. *Marin*, *Hist de Saladin*.

— Il ne signifie quelquefois que *aversion*, répugnance. » *La haine* des procès.

Haine, *aversion*, *répugnance*, *antipathie* (synon.) Le mot de *haine* s'applique plus ordinairement aux personnes. (On dit

pourtant avoir de la haine pour le vice, le mensonge, la flatterie, etc.) Les mots d'aversion et d'antipathie conviennent à tout également, (ont pour objet les choses, comme les personnes) on ne se sert de celui de répugnance qu'à l'égard des actions; c. à. d. lorsqu'il s'agit de faire quelque chose. — La haine est plus volontaire, et paraît jeter ses racines dans la passion et le ressentiment d'un cœur irrité et plein de fiel: l'aversion et l'antipathie sont moins dépendantes de la liberté, et paraissent avoir leur source dans le tempérament ou dans le goût naturel; mais avec cette différence que, l'aversion a des causes plus connues, et que l'antipathie en a des plus secrètes. Pour la répugnance, elle n'est pas comme les autres, une habitude qui dure: c'est un sentiment passager, causé par la peine ou par le dégoût de ce qu'on est obligé de faire.

GIB. *synon.*

Rem. Haine a un pluriel en vers et dans le discours élevé.

Combien je vais sur moi faire éclater de haines. Dit Pyrrus à Anaromaque; savoir, la haine d'Hermione, celle de Menelas, celle de toute la Grèce. » Combien de fois, pour ne point s'attirer des haines par sa liberté à contredire, un esprit éclairé, mais souple et timide, a laissé l'imprudence et l'ignorance risquer et perdre l'État. Neuville. — Haine, régissant la prép. de, (le génitif) a un sens actif; et il a un sens passif, quand il régit les prép. pour ou contre. La haine des Juifs, c'est la haine qu'ont les Juifs; la haine pour ou contre les Juifs, c'est la haine que l'on a contr'eux. Il me semble donc que Fleuri s'est mal exprimé, quand il a dit: » Helicon s'appliquoit à inspirer à Caligula la haine des Juifs; et qu'il devait dire, de la haine pour les Juifs. — On dit pourtant, la haine du prochain, pour dire, la haine qu'on a pour le prochain, comme on dit, l'amour du prochain, etc. mais ce n'est pas une conséquence pour d'autres mots. — Avoir la haine du public, c'est être l'objet de la haine publique. Cette phrase confirme notre remarque.

En haine de, adv. » Tout le monde devroit s'unir contre les méchants, en haine de leur inhumanité. — Joint au verbe avoir, il n'a point de régime, et c'est ce verbe qui régit le nom à l'accusatif. » La société serait plus tranquille, si tout le monde

avoit en haine les raports.

HAINÉUX, Qui est naturellement porté à la haine. Ce mot avait déjà vieilli dans le siècle passé, et la Bruyère le regretta. » Valeur, dit-il, devait nous conserver valeureux; haine, haineux; peine, peigneux; pitié, piteux. — L'Acad. le met sans remarque, et des Auteurs modernes l'ont employé. » Si vous me punissez de vous avoir si bien servi, craignez qu'on ne vous compare aux Philosophes ingrats, haineux et vindicatifs de ce tems. Le Franc, Dial. de Lucien. » Homme violent, impétueux, haineux, etc. Th. d'Éduc. — Anciennement on le disait substantivement pour *enemi*. Dans un sonet sur le chien d'Henri IV, d'Aubigné dit :

Mais il fut redoutable

A vos haineux, aux siens, pour sa dextérité.

HAÏR, v. act. HAÏSSABLE, adj. [Ha-i, i-sable: l'h est aspirée; le haïr. * Ceux qui prétendent le plus d'haïr et de fuir le genre humain, cherchent un admirateur. Crousaz. Dites, de haïr.] Je haïs, tu haïs, il haït, nous haïssons, etc. je haïssais; j'ai haï (il n'a pas d'aoriste); je haïrai, haïrais; que je haïsse (pour le prés. et l'imparf. du subjonctif); haïssant, haï. — * Le P. Follard écrit toujours haït au présent; mais haït est de deux syllabes, et le vers où il l'emploie n'en demande qu'une.

En secret

Vous protégez ce Grec que votre sparte haït.

Thémistocle.

Il n'y aurait, ni rime, ni mesure. Il falait écrire haït. » Celui qui aime l'iniquité, haït son ame. P. Berthier ou son Imprimeur. Ôtez les deux points: haït son ame. — * Me. Dacier écrit à la première personne du prés. haï avec l'i tréma et sans s. » Je haï, plus que la mort, ceux qui déguisent leurs sentimens. Iliade. Il y a là une double faute.

HAÏR, c'est vouloir mal à... Haïr son prochain, ses ennemis. » Les haïr mortellement; à mort, à la mort. — Et proverbialement, haïr comme la peste, comme la mort. — Avec les choses pour régime, avoir en horreur; haïr le vice, l'erreur, le mensonge; ou seulement, avoir de l'aversion, de la répugnance. » Haïr les compliments, les livres, le travail, le repos, la solitude, etc. Haïr le froid, le chaud, etc. — Être haï et se faire haïr régissent

Halatif. (la prép. *de.*) » Les génies tracassiers *sont haïs*, ou *se font haïr* de tout le monde.

REM. *Mairet* dans sa *Sophonisbe*, dit *haïs* à l'impératif en deux syllabes. *Haïs-moi*, si tu veux, abhorrer ma personne. Cet impératif est peu usité : mais il est utile ; et quelquefois même nécessaire. Il semble qu'on devrait le prononcer *ha-is* en deux syllabes, plutôt que *haïs* en une seule, tant parce que la prononciation est plus souterraine, que pour ôter l'équivoque de *ait*, tems du v. *avoir*. Mais ce n'est pas l'usage. Eh bien ! il n'y a qu'à le faire venir. — *Haïr*, est toujours de deux syllabes, excepté au sing. du prés. de l'indicatif : je *haïs*, tu *haïs*, il *haït*. Ces deux différentes prononciations se trouvent réunies dans ces vers de *Racine*.

Et je souhaiterois dans ma juste colère,
Que chacun *le haït*, comme *le haït* son Père.

On doit être attentif à mettre le trema (les 2 point sur l'i) par-tout où *haï* est de deux syllabes. — *Haïr*, a quelquefois pour 2d régime la prép. *de.* » Je *haïs* le Cardinal d'Étrées de sa bonne volonté. *Sév.*

HAÏSSABLE, qui mérite d'être haï. Il se dit des personnes ; homme fort *haïssable* ; et des choses ; » Rien n'est plus *haïssable* que le péché. Ah ! que les procès sont *haïssables*.

HAIRE, s. f. [*Hère* : 1^{re} é moy. 2^e e muet : l'h s'aspire : la *haire*.] Chemisette de crin, ou de poil de chèvre, que l'on met sur la chair par esprit de mortification. Porter la *haire*. — * Autrefois on le disait au masc. pour *hère*, mais on ne le disait pas tout seul, et il allait de compagnie avec *pauvre*. LA FONTAINE lui ôte cette compagnie, et dit *haire* tout seul.

Vos pareils y sont misérables,
Cancrez, *haïres*, et pauvres diables.

Suivant l'usage, il fallait, *pauvres hères* et *pauvres diables*. L'ancien *Trév.* dit *Haire* ou *Hère* : le 2d est le seul conforme à l'étymologie (*Heras*) et à l'usage actuel.

* **HAIREUX** ou **HÈREUX**, ÈSE, adj. *Richélet*. Froid et humide, en parlant du tems. L'*Acad.* ne le met pas.

HALAGE, s. m. [l'h est muette ; *alaje*.] L'action de haler, de tirer un bateau.

HALBRAN, s. m. [l'h s'aspire, *Acad.* le *Halbran*. Sous la lettre A, l'*Acad.* met *Albran*. Ces deux articles sont en contradiction. Le *Dic. de Trév.* renvoie de *Albrent* ou *Alebran* à *Halbran*.] Jeune canard sauvage.

HALBRENE, ÈE, adj. [l'h s'aspire. *Acad.*

sous la lettre A, elle met *Albrené*. Voy. l'article précédent.] Au propre, et en termes de *Fauconerie* ; dont les pennes, les ailes sont rompues. Au figuré. (st. famil.) Fatigué, mouillé, déguenillé, en mauvais ordre, en mauvais équipage.

HÂLE, s. m. **HÂLER**, v. act. [l'h est long, et l'h s'aspire : le *hâle*, se *hâler* : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Impression de l'air sur le teint en le rendant brun et rougeâtre ; sur les herbes, en les flétrissant. » Il fait un grand *hâle*. » Les femmes craignent le *hâle*. » Le *hâle* fane les herbes. » Le soleil *hâle* en été ceux qui voyagent.

HALEÏNE, s. f. **HALÉNÉE**, s. f. **HALÉNER**, v. act. [l'h est muette : *alène*, *léné-e* : *téné* : 2^e é moy. au 1^{er}, é fer. aux 2 autres. L'*Acad. Trév.* le *Rich. Port.* ne mettent point d'acc. sur la 2de des deux derniers, et écrivent *halénée*, *halener* : *Richélet* écrit *halénée* ou *haléinée* ; *haléner* ou *haléiner* : nous croyons le 1^{er} préférable, et pour l'orthographe et pour la prononciation. Il nous semble qu'il est davantage dans le génie, et dans l'analogie de la Langue.] *Haleïne*, se dit de l'air attiré et repoussé par les poumons. *Halénée*, respiration accompagnée d'une odeur désagréable. *Haléner*, sentir la bête, en parlant des chiens. » Avoir l'*haleïne* douce ou forte, mauvaise, etc. » Il nous donna une *halénée* de vin, d'ait, etc. » Dès que les chiens eurent *haléné* la bête. — Fig. st. famil. *Haléner* quelqu'un, découvrir ce qu'il a dans l'âme.

Haleïne, soufle. (Synon.) Le soufle pressé et contraint est plus fort et plus sensible que la simple *haleïne*. Avec l'*haleïne* vous échauffez, avec le soufle vous refroidissez. Votre *haleïne* fera vaciller la lumière d'une bougie : votre soufle l'éteindra. On dit l'*haleïne* des zéphirs, et le soufle des aquilons, etc. **ROUB.** *Synon.*

Des vents les brûlantes *haleïnes*.

Le Franc.

REM. *Haleïne*, entre dans beaucoup d'expressions du style simple. Avoir beaucoup d'*haleïne* ; avoir la faculté d'être un tems considérable sans respirer. — Tout d'une *haleïne* ; tout de suite et sans se reposer. » Boire un grand trait ; réciter un discours tout d'une *haleïne*. — Fig. » Ne me grondez point sur la longueur de mes lettres : je ne les écris point tout d'une *haleïne*. *Sév.* — Courte *haleïne* : Asthme. — Faire ou

tenir des Discours à perte d'haleine ; des discours vagues et trop longs. — Tenir en haleine, dans un état d'incertitude, mêlé d'espérance et de crainte. » Je vous ai tenus en haleine pendant une longue suite d'années, et à la fin je me suis moquée de vous. Fonten. Tenir des troupes en haleine, est autre chose ; c'est ne pas les laisser reposer, de peur qu'elles ne s'amolissent. — Hors d'haleine. » A la fin on les vit accourir hors d'haleine. Id. c. à d. tout essouffés. — Affaire, ouvrage de longue haleine, qui demande beaucoup de tems. — Haleine (petit souffle) de vent : » Il ne fait pas une haleine de vent.

HALER, v. act. [l'h s'aspire : l'a est bref et sans accent, à la différence de Hâler, doner du hâle. Voy. HÂLE.] 1°. Tirer à force de bras et avec une corde. Haler un bateau. » Hale, hale ! crient les Bateliers. — 2°. Exciter des chiens à se jeter sur. . . Haler les chiens après quelqu'un.

HALETANT, ANTE, adj. HALETÉ, v. n. [l'h s'aspire : 2^e e muet ; 3^e lon. aux deux premiers, é fer. au dern.] Haleté, souffler, comme quand on est hors d'haleine. Haletant, qui halète, qui est essouffé. » Ce chien ne fait que haleter. » Il arriva tout haletant.

HALLE, s. f. [l'h est aspirée : Hale : la halle.] Place publique, ordinairement couverte, qui sert à tenir le marché ou la foire. » Grande halle, sous la halle. A la halle, aux halles. — On dit, en st. prov. d'une maison, où il se fait beaucoup de bruit, et où toute sorte de personnes abordent indifféremment, que c'est une halle. — Le langage des Halles ; langage bas et grossier. » La scène comique fut long-tems en proie au burlesque de Scarron. Ce langage des halles, si opposé à la délicatesse et au ton précieux, alors en vogue, fut cependant goûté de la multitude. Journ. de Mons.

HALLEBARDE ou HALEBARDE, s. f. HALEBARDIER, s. m. [On aspire l'h ; la halebarde : 2^e e muet, dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d, un halebardier, et non pas a-nalebardier.] Halebarde, pique garnie par le haut d'un fer large et pointu, traversé d'un aître en forme de croissant. Halebardier, sorte de garde à pied, qui porte la halebarde. — La halebarde, est l'arme que porte un sergent dans une compagnie de Fantassins. Ainsi, doner la halebarde à un soldat, c'est l'élever au grade de sergent.

HALLIER, s. m. [l'h s'aspire : ha-lié : 1^{er} é fer.] Buisson fort épais. » Parmi, à travers les halliers.

HALTE, s. f. [Aspirez l'h] Païse, que font des gens de guerre, dans leur marche. Faire halte. — Halte, Interjection. Arrêtez, — Halte, est aussi le repâs qu'on fait pendant la halte. On le dit des chasseurs, des voyageurs, comme des gens de guerre. » Halte de chasse. Il avait fait préparer une bonne halte. Voy. AITE.

HAMAC, s. m. [l'h s'aspire : on pron. le c final.] Espèce de lit, fort en usage dans nos colonies d'Amérique. C'est une forte toile suspendue à deux point fixes.

HAMEAU, s. m. [Ha-mo : l'h est aspirée : plur. hameaux] Petit nombre de maisons écartées du village ou de la paroisse. » Ce n'est pas un village ; ce n'est qu'un hameau ; un méchant hameau.

HAMEÇON, s. m. [l'h est muette : ameson : 2^e e muet — J. J. Rouss. ou son Imprimeur aspire l'h : » Ils inventèrent la ligne et le hameçon. Dites et l'hameçon.] Petit crochet de fer ou de fil d'archal, qu'on met au bout d'une ligne, avec de l'apât, pour prendre du poisson. — En styl. fig. famil. mordre à l'hameçon, prendre l'hameçon, se laisser leurrer, tromper.

HAMPE, s. f. [Hanpe : l'h est aspirée : 1^{re} lon. 2^e e muet.] Le bois d'une halebarde. — On doutait du tems de Vaugelas, s'il falait dire, la hampe ou la hante d'une halebarde ; et il se contente de dire que le 1^{er} est incomparablement meilleur et plus usité. Mais depuis la remarque de Ménage, on ne dit plus que la hampe. Th. Corn. L. T. — on dit aussi la hampe d'un pinceau.

HANCHE, s. f. [Aspirez l'h : la hanche : 1^{re} lon. 2^e e muet.] La partie du corps humain, dans laquelle le haut de la cuisse est emboîté. » Avoir mal à la hanche. » Elle a de grosses hanches ; elle n'a point ; elle a trop de hanche.

HANGAR, s. m. [Aspirez l'h : le hangar.] Espèce de remise ouverte par devant, destinée pour des chariots, des charrettes, etc.

HANNETON, ou HANETON, s. m. [l'h s'aspire : 2^e e muet.] Insecte, qui a des ailes, et qui paraît au printemps. — On dit, st. prov. étourdi comme un haneton. » C'est un haneton.

* HANICROCHE. C'est ainsi que ce mot est écrit dans les Lettres de Madame de Sévigné.

gné et dans l'ancien *Trevoux*. Voy. ANICRO-CHE.

HANTER, v. act. HANTISE, s. f. [L'h s'aspire : le *hanter*, la *hantise* : 1^e lon. 2^e lon. au 2d, é fer. au 1^{er} : l's a le son du z.] *Hanter*, visiter souvent et familièrement. *Hantise*, fréquentation. — *Hanter*, se dit des personnes ; *hanter les bones ou les mauvaises compagnies* ; et des lieux ; *Hanter le bâtiment, le Palais, les foires, les cabarets, etc.* — V. n. *Hanter chez quelqu'un, en bon lieu, en de mauvais lieux.*

HANTISE, est vieux, bas et populaire : il n'est bon que pour le marotique.

Souvenez-vous, quoique le cœur vous dise
De ne jamais former nulle *hantise*,
Qu'avec des gens dans le monde aprouvés.

Rouss.

L'Acad. dit seulement qu'il est du style familier, et qu'il ne se dit guère qu'en mauvaise part.

HAPPELOURDE ou HAPELOURDE, s. f. [L'h est aspirée : 2^e et dern. e muet.] Au propre, pierre faïsse, qui a l'éclat et l'apparence d'une vraie pierre précieuse. Au figuré, ce qui a plus d'éclat que de valeur. — Personne, qui sous un bel extérieur n'a pas d'esprit.

HAPPER ou HAPER, v. act. [L'h s'aspire : le *haper* et non pas *l'haper*.] Il se dit proprement des chiens : prendre avidement avec la gueule ce qu'on lui jete. *Figurément*, Atrapper, saisir. » Les sergens l'ont *hapé*, style familier.

HAQUENÉE, s. f. [Aspirez l'h, une *haquenée*, et non *unakenée* : 2^e e muet, 3^e é fer. et long.] Cheval ou cavale de médiocre taille, qui va ordinairement l'amble.

HARANGUE, s. f. HARANGUER, v. act. et n. HARANGUEUR, s. m. [L'h s'aspire ; la *harangue*, le *harangueur*, etc. et non pas *l'arangue*, *l'arangueur* ; plus d'*harangues* : L'Ab. Des Font. ou son imprimeur. Il faut plus de *harangues* : on lit aussi dans le même Auteur l'habitude d'*haranguer*, pour de *haranguer*, etc. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Discours fait à une assemblée, à un Prince, à une personne distinguée. Il est peu usité aujourd'hui. On dit plutôt *discours*. — *Haranguer*, prononcer une harangue. *Haranguer le Roi, le Peuple, les Soldats*. Il se dit surtout dans les histoires anciennes. *Harangueur*, celui qui harangue. Il ne se dit ordinairement que par mépris et pour se moquer. » Nous ne craignons ici per-

Tome II.

sonne, pas même *Télémaque*, tout grand *harangueur* qu'il est. Mme *Dacier*, *Odyssée*.

En style familier et critique, on apèle *harangue* un discours ennuyeux ; *harangueur*, un grand parleur ; ou un homme, qui a acoutumé de faire des remontrances sur tout. *Haranguer*, parler beaucoup et avec emphase.

HARÂS, s. m. [Aspirez l'h ; le *harâ* : 1^e lon.] Lieu destiné à loger des étalons et des jumens, pour élever des poulains.

HARASSER, v. act. [L'h est aspirée : *Haracé* : 3^e é fer.] Lasser, fatiguer. » Le train du cheval m'a *harassé*. » Il est las et *harassé*. Cheval *harassé*. Troupes *harassées*. — On dit aussi, avoir l'esprit *harassé*.

HARCELER, v. act. [On doit aspirer l'h : 2^e e muet, 3^e é fer. Devant la syll. fém. le 1^{er} e se change en é moy. » Il *harcele*, *harcelera*.] Provoquer, importuner. » Il faut le *harceler* pour le faire travailler. » Il m'a *harcelé* pour m'y faire consentir. — Fatiguer par des combats continuels. » Il évita une action générale et se contenta de *harceler les Infidèles*. *Hisi. de Saladin*.

HARDE, s. f. [L'h s'aspire : la *harde*.] Troupe de bêtes fauves. — * Le Traducteur du *Voy. d'Anson*, met *herde*, parce qu'il traduit littéralement le mot anglais *herd*, que *Boyer* traduit pourtant par *Harde*.

HARDES, s. f. pl. [L'h est aspirée.] Il se dit en général de tout ce qui est de l'usage nécessaire et ordinaire pour l'habillement. Voy. HABIT. — Ce mot n'a point de singulier.

HARDI, IE, adj. HARDIESSE, s. f. HARDIMENT, adv. [L'h doit s'aspire dans tous ces mots. *Hardi, â-t-e, di-è-re, diman* : 2^e lon. au 2d ; 3^e e muet au 2d, é moy. au 3^e.] — Quelques Poètes pour leur comodité sans doute n'ont point aspiré l'h.

Impuissans dans la guerre, assassins dans la Paix.
Lâches pour vous défendre, *hardis* pour les forfaits.

Thomas.

La Fontaine, ou n'aspire point l'h, ou il fait *hardiesse* de 3 syllabes seulement.

Son fait consistoit en adresse.

Quelques termes de l'art et beaucoup de *hardiesse*. Dans le *Voyage de Chapelle* et de *Bachau-mont*, l'h n'est point aspirée dans *hardiment*.

Quoi donc, ici l'on ôsera

Dire *hardiment* ce qu'on voudra.

Ménage, qui cite ces vers, avertit M. de *Bachau-mont* que l'h dans *hardiment* est aspirée. » Les Scolastiques, dit M. *Linguet*, écri-

B h b

voient avec autant d'hardiesse que Cicéron. Il dit ailleurs de hardiesse. La 1^{re} manière doit donc être mise sur le compte de l'Imprimeur.

HARDI et **HARDIESSE**, se prennent en bonne ou en mauvaise part, soit au propre, soit au figuré, selon le sujet dont il s'agit. Tantôt ils signifient assurance et courage, et tantôt audace et témérité. » *Hardi* soldat, *hardi* capitaine. Discours *hardi*, réponse *hardie*, etc. Avoir, montrer, témoigner de la hardiesse, manquer de hardiesse. » La hardiesse de cette action fut admirée. » Tout le monde fut révolté d'une si grande hardiesse, etc.

Hardiesse, *audace*, *efronterie*, (synon.) Il y a dans la hardiesse quelque chose de mâle; dans l'audace, quelque chose d'emporté; dans l'efronterie, quelque chose d'incivil. La hardiesse marque du courage et de l'assurance; l'audace marque de la hauteur et de la témérité; l'efronterie marque de l'impudence. **GIR.** *Synon.* — L'homme *efronté* est sans pudeur; l'homme *audacieux*, sans respect ou sans réflexion; l'homme *hardi*, sans crainte. » La hardiesse, avec laquelle on doit toujours dire la vérité, ne doit jamais dégénérer en audace, et encore moins en efronterie. — *Efronté*, ne se dit que des personnes: *Hardi* et *audacieux*, se disent des personnes et des actions, des Discours. *Encycl.* Beauzée.

REM. *Hardi* et *hardiesse* régissent à, et l'infinif. » *Hardi* à décider. » Peut-on souffrir sa hardiesse à décider de tout à tort et à travers. — Mais on dit avoir la hardiesse de dire, de faire. — On dit aussi prendre la hardiesse pour la licence, mais seulement dans le style familier. » Excusez-moi, si je prens la hardiesse de vous représenter, etc. » Qui vous a fait prendre cette hardiesse?

HARDIMENT, avec hardiesse. » Parler, mentir *hardiment*. — Sans hésiter. » Dites-lui *hardiment* que, etc.

HARENG, s. m. **HARENGEAISON**, s. f. **HARENGÈRE**, s. f. [Plusieurs écrivent comme on pron. *harang*, etc. avec un a: l'h s'aspire. *Har-n*, *gèzon*, *gère*: 2^e lon. 3^e è moy. au 2^d et au 3^e, long à celui-ci.] Petit poisson, qui ne se pêche que dans l'océan, et qui vient par troupes, et multiplie prodigieusement. » Les côtes de la mer noire sont le terme de l'émigration des harengs. **ST. PIERRE.** *Harengaison*, tems de la pêche du hareng. *Harengère*, poissarde, femme qui vend des harengs et autres poissons en détail.

— *Fig.* femme qui se plaît à quereller, à dire des injures. » Crier, parler, dire des injures comme une harengère.

HARGNEUX, **HÛSE**, adj. [Aspirez l'h: mouillez le gn: 2^e lon. *Harg-neû*, *neû ze*.] Qui est d'humeur chagrine, querelleuse. » Homme *hargneux*; avoir l'esprit *hargneux*; femme *hargneuse*: elle a l'humeur *hargneuse*. — On le dit par extension des chiens qui mordent, et des chevaux qui mordent ou qui ruent. — En st. prov. on apèle chien *hargneux*, un homme mutin et querelleur. Et le proverbe dit que: *chien hargneux a toujours les oreilles déchirées*.

HARGNERIE, s. f. Ce mot est de l'invention de *J. J. Rouss.* » Le véritable respect qu'on doit au Public, est de lui épargner les petites *hargneries* d'Auteurs; dont on remplit les écrits polémiques.

HARICOT, s. m. [On aspire l'h: le t final ne se pron. pas.] Il se dit, et d'une plante à fleurs légumineuses, et des semences que contiennent les siliques qu'elle porte; qu'on apèle aussi *sèves des haricots*. — *Haricot*, est aussi le nom d'un ragoût de mouton avec des navets, etc. » Manger un *haricot*. C'est ce qu'en Provence on apèle la *carbonade*.

HARIDELLE, s. f. [l'h est aspirée: *haridèle*: 3^e è moy. 4^e e muet.] Méchant cheval maigre. » Ce n'est plus qu'une *haridelle*; une vieille, une méchante *haridelle*.

HARMONIE, s. f. **HARMONIEUX**, **HÛSE**, adj. **HARMONIEÛSÈMENT**, adv. [l'h est muette: *armoni-e*, *eû*, *eû ze*, *eû-ze-man*: 3^e lon. au 1^{er}: 4^e e muet au 1^{er}, lon. aux 3 autres: 5^e e muet au 3^e et 4^e.] *Harmonie*, est l'accord de divers sons. » L'*harmonie* des instrumens. » Il y a dans ce chœur plus d'*harmonie* que de mélodie. On le dit des vers, et même de la prose. » Ce nombre caché: *cette* secrète *harmonie* du discours, qui sans avoir la servitude et l'uniformité de la Poésie, en conserve souvent toute la douceur et toutes les grâces. *D'Aguess.* » Ces prétendus désordres sont nécessaires à l'*harmonie* de toutes les parties de la terre. *St Pierre.* — *Fig.* Concert, accord. » Ce qui fait la beauté d'un bâtiment, c'est la parfaite *harmonie* de toutes les parties. » Dès que l'*harmonie* civile se dément, toute la religion est le même chancelle. *Massillon.*

Harmonieux, qui a de l'*harmonie*. » Chant *harmonieux*. — Mélo dieux. Musi-

que, voix *harmonieuse*. — *Harmonieusement*, avec harmonie. » Ils chantaient *harmonieusement*.

HARMONIQUE, adj. [*Armonike.*] Qui produit l'harmonie. Il n'est point synonyme d'*harmonieux* : celui-ci est l'effet, l'autre est la cause. » Sons *harmonieux* : intervalles *harmoniques*.

* **HARMONIQUEUR**, **HARMONISTE**, s. m. Le 1^{er} est de *Rousseau le Poète*, et n'est bon que pour le marotique. Musicien.

Et s'avez los de bon poënieur

Aussi l'avez de bon *harmoniqueur*.

Le 2^d est de *Rousseau le-Philosophe*. Qui est savant dans l'harmonie. » Je ne doutois pas que le sieur Noblet ne fût bon *harmoniste* et n'accompagnât très-exactement.

* **S'HARMONIER**, est un mot de *M. de Saint-Pierre*, » Une large lisière de gazon d'un beau verd gris. . . *s'harmonie* d'un côté avec la verdure des bois, et de l'autre avec l'azur des flots. *Étud. de la Nat.*

HARNACHER, v. act. **HARNOIS**, s. m. [*l'h s'aspire : harnaché, harné* : dern. é fer. au 1^{er}, é ouv. et long au 2^d. — Suivant *Ménage*, le mot *harnois* se prononce de deux manières. On dit, en parlant des harnois des chevaux, *harné* : mais dans endosser le *harnois*, suer sous le *harnois*, je dirais *harnoa* : cette distinction n'a pas été admise par l'usage. — Il serait mieux d'écrire *harnais*, pour mieux marquer la prononciation.] *Harnois* ou *Harnais*, s'est dit autrefois de l'armure complète d'un homme d'armes. Il est resté, en ce sens, dans ces expressions figurées, *endosser le harnois*, embrasser la profession des armes. *Blanchir sous le harnois*, vieillir dans le métier des armes. — On le dit par plaisanterie d'un homme d'Église ou de Robe. — En style proverbial, *s'échauffer dans son harnois*, parler de quelque chose avec beaucoup de véhémence. » Il *s'échauffe dans son harnois*, pour prouver cette étrange assertion.

HARNAIS, ne se dit plus au propre que de l'équipage d'un cheval de selle ; et de tout ce qui sert à ateler des chevaux de carrosse, de charrette, etc. = *Cheval de harnois*, cheval de charrette.

HARNACHER, Mettre le harnais. » *Harnacher les chevaux* ; un cheval, etc. Cheval bien *harnaché* : mule richement *harnachée*.

HARPAILLER, (se) v. réc. [*l'h est aspirée : harpa-glié* : 2^e lon. 3^e é fer.] Se querel-

ler en se jetant l'un sur l'autre ; ou simplement, disputer avec indécence. » Ils se sont *harpillés*. St. famil.

HARPE, s. f. [*l'h s'aspire* : 2^e e muet.] Instrument de musique, qui a plusieurs cordes de longueur inégale, et qu'on touche des deux côtés avec les deux mains en même tems. » Toucher la *harpe*. » David est peint jouant de la *harpe*. (On dit *pincer de la harpe*. *MARIN.*) » Un joueur de *harpe*. » Au son de la *harpe*. — On dit bassement d'un voleur, qu'il joue de la *harpe*, pour dire qu'il prend subtilement avec la main.

HARPER, v. act. [*l'h s'aspire : harpé.*] Prendre et serrer fortement avec les mains. » Il l'a *harpé*. — *Se harper*, se saisir, se prendre l'un l'autre avec les mains. (St. famil.) » Ils se *harpèrent*. » Elles se sont *harpées*.

HARPIE, s. f. [*On aspire l'h* : 2^e lon. 3^e e muet.] Grand oiseau fabuleux, extrêmement vorace, qui avait un visage de femme, et des ongles fort crochus et tranchans. — On le dit figurément, de ceux qui prennent avec avidité le bien d'autrui : » Les deux *harpies* dévoreroient chacune un poulet. *Le Sage.* » Les gens de chicane sont des *harpies*, de vraies *harpies* ; et d'une femme méchante et criarde : » C'est une *harpie*.

HARPON, s. m. **HARPONER**, v. act. **HARPONEUR**, s. m. [*l'h est aspirée.*] Espèce de dard, dont on se sert pour la pêche des baleines et autres gros poissons. *Harponer* ; accrocher avec le *harpon*. — *Harponneur*, Pêcheur choisi pour lancer le harpon.

HART, s. f. [*l'h s'aspire : la hart.*] 1^o. Lien d'osier ou d'autre bois fort pliant, dont on lie les fagots. — 2^o. La corde dont on étrangle les criminels. Style d'Ordonances. » Sous peine de la *hart*, d'être pendu.

HASARD, s. m. **HASARDER**, v. act. **HASARDEUX**, **EUSE**, adj. **HASARDEUSEMENT**, adv. [*Aspirez l'h* : plusieurs écrivent comme on prononce : *hazard*, etc. avec un z : 3^e é fer. au 2^d, lon. aux 3 dern. — Le *d* ne se prononce jamais au 1^{er}.] Quelques Auteurs ou Imprimeurs n'aspirent point l'*h* dans ces mots. » *J'hasarde* aujourd'hui la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire. *Anon.* Dites, je *hasarde*. » Qu'*hasardez*-vous dans l'entreprise dont il s'agit ? *Rollin.* Il faut dire, que *hasardez*-vous ? » Me sera-t'il permis d'*hasarder* une conjecture ? *Paulian.* Dict. de Phys. Il falait, de *hasarder*.

HASARD, 1^o. Fortune, sort, cas fortuit.

» Coup de *hasard* ; effet du *hasard*. » C'est un grand *hasard* s'il réussit, etc. — Le *hasard*, un destin aveugle. » Il est absurde de mettre de l'ordre et de la sagesse dans les effets du *hasard*. Le Comte de Valmont. — En style poétique, il se dit au pluriel des dangers de la guerre.

On l'a vu cherchant les *hasards*
Braver mille morts toujours prêts.

Rouss.

Et au singulier, de la victoire, de la fortune.

Bientôt sa valeur souveraine
Dans l'école du grand Turenne,
Apris à fixer le *hasard*.

— 2°. Risque, péril. » Courir ou courre *hasard de*. » Il a couru *hasard de* sa vie, de son honneur. * On ne le dit point aujourd'hui absolument et sans régime. Corneille dit dans la *Toison d'Or*. Je le perdrais sans eux, sans eux il court *hasard*. — L'Acad. met aussi courir *hasard*, courre *hasard* : courir un grand *hasard*. J'ose dire qu'il n'y a que la dernière phrase, qui soit de l'usage actuel. — Il entre dans plusieurs expressions adverbiales. — Au *hasard*, se dit ou absolument : » Dire quelque chose au *hasard* ; parler au *hasard*.

Ou tout au plus quelque léger regard
D'un courtisan, qui vous loue au *hasard*. Rouss.
L'art de se rendre heureux ne s'apprend point d'un maître...

Qui mettant de sang froid la prudence à l'écart,
Veut vivre à l'aventure et mourir au *hasard*.

L. Racine.

Ou il régit de, et l'infinif. » Au *hasard de* perdre la vie. — En *hasard*, sans régime. » La vie d'un corps frappé de peste, est moins en *hasard* que celle d'une âme malade, et endurcie dans le péché. *Réflex.* » Avant que cette gloire, par son excès, eut mis en *hasard* sa modération. Boss. Se mettre en *hasard*. Acad. Dans l'usage actuel on dit plutôt, mettre en danger. — A tout *hasard* : » Nous enfilâmes le sentier à tout *hasard*. » Se préparer un droit à tout *hasard*. COCHIN. — Par *hasard*, Fortuitement. » Cela est arrivé par *hasard*. * Un P. Philippe, cité par M. de Bufon, a dit de *hasard*. » Si de *hasard* quelqu'un avait vu les éléphants en cet état, etc. — De *hasard*, fait fort bien avec acheter.

Des habits hors de mode, achetés de *hasard*.

Du Resnel.

Le même Poète dit ailleurs par un *hasard*, au lieu de par *hasard* : on voit bien pourquoi.

Et si par un *hasard* le peuple pensoit bien,
Ils raisoneroient mal, pour ne le suivre en rien.
Le Poète avait besoin d'une syllabe de plus.

HASARDER, c'est risquer ; exposer au péril, au *hasard*. » *Hasarder* son argent au jeu ; son bien dans le comerce. » *Hasarder* sa vie, sa réputation. *Hasarder*, risquer. (synon.) Le premier de ces mots n'indique que l'incertitude du succès : le second menace d'une mauvaise issue. A chances égales, on *hasarde* : avec du désavantage, on *risque*. Vous *hasardez* en jouant contre votre égal : vous *risquez* contre un joueur plus habile. L'homme froid et prudent *hasarde* peu : l'homme ardent et intrépide *risque* beaucoup. La raison même *hasarde* ; la passion *risque*, etc. ROUB. Synon.

HASARDER, avancer témérairement : » C'est *hasarder* indiscretement les accusations les plus odieuses. Cochin. — Se *hasarder*, régit à devant les noms et les verbes. » Wallace se *hasarda* par degrés aux entreprises les plus importantes. *Hist. d'Angl.* » Je me *hasarderais* à faire encore ici une réflexion. * Madame de B... (H. d'Angl.) emploie la prép. de. » Ils se *hasardèrent* de s'éloigner des côtes. Je n'ose condamner ni approuver ce régime. Il est peu usité. » Il *hasarda de* l'instruire, des mécontentemens de son peuple. H. des Tud.

HASARDEUX, en parlant des personnes, hardi, courageux. » Pilote ; joueur ; Marchand *hasardeux*. » Elle est trop *hasardeuse*. — En parlant des choses, périlleux, où il y a du danger. » Coup *hasardeux*. » Entreprise *hasardeuse*.

HASARDEUSEMENT, d'une manière *hasardeuse* : avec risque. » Il a entrepris cela bien *hasardeusement*.

HÂSE, s. f. [Aspirez l'h : 1^{re} lon. 2^e e muet.] La femelle d'un lapin, d'un lièvre. — Fig. et par mépris : vieille *hâse*, vieille femme, qui a beaucoup d'enfans.

HÂTE, s. f. HÂTER, v. act. [l'h s'aspire : 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er} ; é fer. au 2d.] Hâte, promptitude, précipitation. » La grande *hâte*, avec laquelle il fait toutes choses, est cause qu'il ne fait rien de bien. — Avoir *hâte*, ou une grande *hâte de faire*, être fort pressé de, etc. — Avec *hâte* ; en *hâte*. » Dépêcher un courrier en *hâte*, promptement. — A la *hâte* ; avec précipitation. » On voit bien que cela a été fait à la *hâte*. » Rarement fait-on bien les choses quand on les fait à la *hâte*.

HÂTER, presser, diligenter. » *Hâter son départ.* — Faire dépêcher. *Hâter la besogne; le diner.* » *Hâtez ces gens là; qu'ils se dépêchent.* — Il est surtout usité avec le pron. pers. *Se hâter:*

Hâte-toi, viens à mon secours!
Je sens, tels que l'ombre légère.
S'évanouir mes tristes jours.

Le Franc.

Il régit souvent de : » *Hâtez-vous de partir.* Mais l'actif n'a ce régime que dans cette expression proverbiale. » *On le hâtera bien d'aller:* on lui fera bien faire ce qu'on souhaite. » Trouvant toujours que le tems marche assez, sans qu'on le hâte d'aller. SÉV. * Le P. Barre (Hist. d'Allem.) dit toujours *hâter de*, etc. » C'est ce qui le hâta de prendre ce parti. » Cette faction le hâta de sacrifier ces places à l'attente d'une alliance imaginaire. — Souvent l'analogie trompe. — Rollin a dit aussi : » Ils comencèrent à frapper le cheval, pour le hâter de marcher. H. ANC.

HÂTIF, **ÎVE**, adj. **HÂTIVEMENT**, adv. **HÂTIVITÉ**, s. f. [l' h est aspirée : pron. l f au 1^{er}; 2^e lon aux autres; 3^e e muet.] *Hâtif* et ses dérivés ne se disent guère que des fruits et des fleurs, qui viennent avant le tems ordinaire : » Fruit *hâtif*; cerises, fleurs *hâtives*. » Le plus ou moins de *hâtiveté*, etc. dépend de la culture et des soins. » Faire venir *hâtivement*. — On dit au figuré, *esprit hâtif*, formé avant l'âge.

Hâtif, précoce, prématuré. (synon.) Le 1^{er} indique seulement une chose avancée; le 2^d marque la circonstance de devancer la saison, le tems propre; le 3^e désigne une maturité forcée ou une fausse maturité; quelque chose, qui est contre nature. La diligence et la vitesse distinguent le *hâtif*; la célérité et l'antériorité, le *précoce*; la précipitation et l'anticipation, le *prématuré*. Les fruits qui viennent les premiers, et dans la primeur sont *hâtifs*: ceux, qui viennent naturellement avant la saison propre à leur espèce, sont *précoces*: ceux, qui viennent par force avant la saison convenable, et trop-tôt pour acquérir la perfection de leur maturité naturelle sont *prématurés*, etc. Roub. Synon.

HAUBANS, s. m. pl. [aspirez l' h : les haubans. Pron. l'oban : 1^{re} dout.] Gros cordages, qui tiennent et affermissent les mâts.

HÂVE, adj. **HAVIR**, v. act. et n. [l' h s'aspire : 1^{re} lon. au 1^{er}.] *Hâve*, pâle, maigre, défiguré. Ce mot est fort énergique, dit

l'Auteur des *Réflexions*. » Un visage *hâve*. » Ils étoient tous *hâves* et défigurés. — *Havir*, dessécher, en parlant de la viande, qu'un trop grand feu, quand on la rôtit, brûle par-dessus, sans qu'elle soit cuite en dedans. » Un trop grand feu *havir* la viande. — V. n. » La viande *havir*, ou *se havir* à un trop grand feu. Ce mot est peu d'usage, je crois. *Marin.*

HÂVRE, s. m. [Aspirez l' h ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Port de mer. » Gagner le *havre*; sortir du *havre*. — *Port* est plus souvent employé.

HÂVRE-SAC, s. m. [L' h s'aspire : 1^{re} lon. 2^e e muet.] Sorte de sac que les Soldats et Ouvriers portent sur leur dos dans les voyages, et où ils mettent leurs petites provisions, leurs ustensiles, leurs outils.

HÂUSSE, s. f. [*Hôce*; 1^{re} lon. 2^e e muet : l' h est aspirée.] Ce qui sert à hausser. » Mettre une *hausse* à des souliers, à des bottes. — Quelques Auteurs l'ont employé pour *haussement*, en parlant des actions des Compagnies de Commerce. » La *hausse* des actions de la Compagnie d'Occident monta parallèlement à celle des actions de la banque. *Anon.*

HAÛSSE-COU, ou **HAÛSSE-CÔL**, s. m. [L' h s'aspire : *Hôce-cou*, ou *hôte-col*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Petite plaque de cuivre doré que les Officiers d'Infanterie portent au-dessous du cou, lorsqu'ils sont de service actuel. — On a dit long tems l'un et l'autre et le 1^{er} était même le plus usité. L'*Acad*⁷ les disait également. *Hausse-col* fut supprimé dans les éditions suivantes. Dans la dernière il a été rétabli, et *hausse-cou* retranché. *Trév*⁷ préfère celui-ci.

HAÛSSEMENT, s. m. [On aspire l' h : *Hôceman*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Action de hausser. L'*Acad.* ne le dit que des épaules, qu'on hausse, en signe d'indignation ou de mépris. — *Trév.* dit : le *haussement* d'un mur, de la voix, de la parole. Les Écrivains Politiques le disent du change des Actions. Voy. **HAÛSSE**.

HAUSSER, v. act. [Aspirez l' h : *Hocé*; l' o est douteux; 2^e e fer. mais devant l' e muet, l' o est long, il *hausse*, *haussera*, etc.] *Hausser*, c'est, 1^o. Elever, rendre plus haut. » *Hausser* une muraille, une maison. — *Hausser* la parole, la voix, un instrument de musique, qui est trop bas. — 2^o. Lever en haut. » *Hausser* le bras, la jambe. *Se hausser* sur la

pointe des pieds. — Fig. (st. fam.) *Hausser les épaules*, en signe d'indignation, de mépris. — 3°. Augmenter. » *Hausser le prix de*, les gages, les impôts, etc. Fig. » *Hausser le cœur*, le courage à quelqu'un. — 4°. V. n. Devenir plus haut. » La rivière a haussé; le prix du blé a haussé. — Voy. LEVER.

REM. *Se hausser*, ne se dit qu'au propre. *Voiture* et *Bossuet* l'ont employé au fig. Le 1^{er} a dit : » Vous vous êtes haussée autant au-dessus de vous même, que vous étiez accoutumée d'être au-dessus des autres. On dirait aujourd'hui, élevée. — Le 2^d a dit : *se hausser*, pour paraître grand. La pensée fait passer l'expression, qui ne plairait pas aujourd'hui dans une Oraison Funèbre.

En st. proverb., *Hausser le coude* : bien boire. — C'est un homme, qui ne se hausse, ni ne se baisse : il est mou, tranquille, indolent. — Cet emploi lui a bien haussé le nez ou le menton ; lui a haussé le cœur ; l'a ennorgueilli.

HAUT, HAUTE, adj. [L'h s'aspire : Hô, hôte ; l'ô est long ; 2^e e muet.] 1°. Élevé : le contraire de *bâs*, *petit*. » *Haut clocher*, *haute montagne*. — 2°. En parlant des sons, *éclatant* : » Il a la voix *haute*, la parole *haute* : à *haute voix*. — 3°. Excellent, éminent. » Les *hauts faits* ; le *haut style*. *Haute estime*, *haute vertu*. — 4°. Excessif. » *Haute insolence*, *haute injustice*, *haute sottise*. — 5°. *Haut* s'associe avec plusieurs noms, en différents sens. — L'argent est *haut*, à un gros intérêt. — L'eau est fort *haute* en tel endroit, fort profonde. — La rivière est *haute*, plus grosse qu'à l'ordinaire. — La mer est *haute*, agitée. — Aller *en haute mer*, en pleine mer. — Crier, ou jeter les *hauts cris*, se plaindre à *haute voix*. — Le *Haut-Languedoc*, la *Haute-Provence*, etc. : la partie de ces Provinces, qui est la plus éloignée de la mer. Le *haut-khin*, l'endroit où il est le plus près de sa source. — Le *haut bout* d'une chambre, d'une table ; la place la plus honorable. *Messe haute*, grand'Messe. *Hautes Sciences*, Théologie, Philosophie, Mathématiques. *Hautes Classes*, la seconde et la Rhétorique. — Le prendre sur le *haut ton*, sur un *ton haut* ; parler d'une manière arrogante. » Dans l'admiration même, où me jetèrent les Dissertations de vos Savans, je crus y apercevoir un *ton haut* et décisif : sans doute c'est un style d'autorité. Le *Philos. du*

Valais. Voy. plus *bâs*. Rem. 1°. — Être *haut en couleur*, avoir le visage rouge. — Viande qui est de *haut goût*, poivrée, salée, etc. — *Haut-mal*, Epilepsie.

On dit, proverbiallement, *tenir la bride haute* à un jeune homme, ne lui laisser guère de liberté. Être *haut à la main*, emporté et usant de voies de fait. *Faire un haut le pied*, s'enfuir. *Cadet de haut appétit*, jeune homme qui mange beaucoup. Cela est du *haut allemand* pour moi, je n'y entends rien.

HAUT, s. m. Élévation, hauteur. Maison, tapisserie qui a tant de *haut*. — Le faite. » Le *haut* d'une tour, d'une montagne, d'un clocher. — Fig. (st. fam.) *Tomber de son haut*, tomber du *haut des nues* ; être surpris et étonné, en entendant dire quelque chose d'extraordinaire. La Fontaine dit : *tomber de sa hauteur*.

Et le pauvre voleur ne trouvant plus son gage,
Pensa tomber de sa hauteur.

Dans cet endroit, cette expression avoisine plus le sens littéral : ainsi, *hauteur* était le terme propre. — *Regarder de haut en bâs* ; traiter avec dédain et avec mépris. » C'est *Savant nous regarde du haut de son esprit*. — Il y a du *haut* et du *bâs* dans la vie ; des biens et des maux. — Il y a bien du *haut* et du *bâs*, ou des *hauts* et des *bâs* dans l'humeur de cet homme : il est d'une humeur inégale — *Gagner le haut*, s'enfuir. — *Au haut*, adv. *Au haut de la montagne*, au plus *haut de la maison*. — *En haut*, adv. » Aller, monter ; loger *en haut*. » Passer *par en haut* ; tirer, pousser *en haut*, vers le haut. — En parlant d'une médecine, faire aller *par haut* et *par bâs*.

HAUT, adv. Hautement. Parler *haut*, à haute voix. — Avec force, avec audace. » Les Députés parlèrent si *haut*, qu'ils empêchèrent qu'il y eût rien de décidé. P. Fabre » Parlez plus *haut*. Montez plus *haut*. Dépense qui monte *haut*, qui est fort grande. — *Le prendre bien haut*, parler répondre arrogamment. — *Le porter haut*, faire une grande dépense et au-dessus de sa condition. C'est aussi, avoir les manières hautaines. *Déclarer haut et clair*, s'expliquer positivement et nettement. — On dit proverb. d'un homme qui a été pendu, qu'il l'a été *haut et court*.

REM. 1°. *Haut* n'a pas toutes les significations de ses dérivés. *Hauteur*, pour fierté, est selon l'usage : *haut*, pour fier, est tout au

moins douteux, quand il n'est pas accompagné de quelqu'autre adjectif, qui en détermine le sens. » Ce jeune Roi, bien fait, d'une mine *haute et fière*, avoit dans ses yeux la fureur et le désespoir. *Téléme.* » Le Roi de Saxama étoit *haut*, dit le P. Charlevoix. L'Acad. dit, en ce sens, c'est un homme *haut*, mais ce n'est pas une conséquence pour, *il est haut.* — *Haut*, *hautain*. Le 2d est toujours pris en mauvaise part : le 1^{er} peut avoir un bon sens. » Une âme *haute*, est une âme grande : une âme *hautaine*, est une âme superbe. On peut avoir le cœur *haut* avec beaucoup de modestie : on n'a point l'humeur *hautaine*, sans un peu d'insolence. *Extr. de l'Ecycl.* — *Haut*, *Hautain*, *Altier* (synon.) L'homme *haut* ne s'abaisse pas : l'homme *hautain* vous rabaisse ; l'homme *altier* veut vous asservir, plutôt que vous abaisser. L'homme *haut* souffre impatiemment l'humiliation ; le *hautain*, la contradiction ; l'*altier*, la résistance L'homme *haut* veut de la considération et des égards : s'il rend ce qu'il doit, il exige ce qui lui est dû. Le *hautain* veut des hommages et des bassesses : il croit que tout lui est dû, et oublie ce qu'il doit : l'*altier*, veut des ménagemens et l'empire : il rend fièrement ce qu'il doit, et exige durement ce qui lui est dû, etc. *Roub. Synon.*

HAUTAIN, AINE, adj. HAUTAINEMENT, adv. [L'h s'aspire : *Ho-tein*, *tène*, *tènetman* ; 1^{re} dont. 2^e e moy. au 2d et 3^e, dont la 3^e e muet.] Ils se prennent toujours en mauvaise part. *Fier, fièrement.* » Un esprit *hautain* ; mine, humeur *hautaine*. » Homme *hautain*, femme *hautaine*. » Il m'a parlé, répondu, traité fort *hautainement*. Voyez **HAUT**, à la fin. — Autrefois on les prenait en bone part, du moins l'adjectif.

Les Muses *hautaines* et braves,
Tiennent le flater odieux. *Malherbe.*

HAUT-BOIS, s. m. [On aspire l'h : *Hô-boâ* : 2^e lon.] Instrument à vent et à anche, dont le ton est fort clair. *Jouer du haut-bois.* — Il se dit aussi de celui qui en joue. » C'est un excellent *haut-bois* — On dit proverbialement, *jouer du haut-bois*, abatre une futaie pour avoir de l'argent. C'est un quolibet, un jeu de mots, un calembour.

HAUT-BORD, s. m. [*Hôbor* : aspirez l'h.] Vaisseau de *haut-bord*, se dit des grands vaisseaux dans la Marine Royale.

HAUT-DE-CHAÛSSE, ou DE-CHAÛSSES,

s. m. [*Hôdechôce*. 1^{re} et 3^e lon. 2^e et dern. e muet.] La partie du vêtement de l'homme, qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. On dit plus ordinairement aujourd'hui, *culote*. — En st. prov. on dit qu'une femme *porte le haut-de-chausses*, quand elle a plus de pouvoir dans la maison que son mari.

HAUTE, adj. fém. Voyez HAUT. Il entre dans la composition de plusieurs mots, tous du genre féminin, comme de raison. On y aspire l'h. — *Haute-contre*, celle des quatre parties de la Musique, qui est entre le dessus et la taille ; et celui qui la chante. » *Chantez la haute-contre.* » Une voix de *haute-contre*. » C'est une *haute-contre*. — *Haute-lice* ; *Tapisserie de haute-lice*. — *Haute-lutte* ne se dit qu'adverbialement et au figuré. » *Emporter quelque chose de haute-lutte*, d'autorité et avec une grande supériorité. — *Haute-Paye*, ou *Haute-paie*. Voyez **PAVE**. Solde plus grande que l'ordinaire, et celui qui la reçoit. — *Haute-taille* ; voix moyenne entre la taille et la haute-contre.

HAÛTEMENT, adv. HAUTESSE, s. f. HAUTEUR, s. f. [Aspirez l'h : *Hôte-man* ; *hôtece*, *ho-teur* ; 1^{re} lon. au 1^{er}, dont. aux 2 autres : 2^e e muet au 1^{er}, 2^e moy. au 2d.] *Haûtement* ne se dit point au propre. Il signifie, au figuré ; 1^o. *Hardiment, librement, résolument.* » Il le dit *haûtement*. » Je le lui ai déclaré *haûtement*. — 2^o. Avec hauteur, à force ouverte. » *Protéger haûtement*. Se déclarer *haûtement* pour, etc.

HAUTESSE, est consacré pour exprimer le titre d'honneur qu'on donne au Sultan des Turcs, appelé aussi Grand-Seigneur. » Sa *Hautesse*.

HAUTEUR se dit, dans le propre et dans le figuré. 1^o. Étendue d'un corps, en tant qu'il est haut. » *La hauteur d'une montagne, d'un clocher.* — 2^o. Colline, éminence. * Il y avoit une *hauteur*, qui comandoit la place. *Gagner les hauteurs.* — 3^o. Profondeur. » *La mer avoit tant de brasses de hauteur.* — 4^o. *Hauteur d'un bataillon, d'un escadron* ; la quantité de rangs dont il est composé. » Il étoit à six, à dix de *hauteur*. — 5^o. *Hauteur ou élévation du Pôle*, l'arc du méridien, compris entre le pôle et l'horizon du lieu où l'on est. — *Prendre hauteur*, observer avec un instrument l'élévation du Soleil sur l'horizon à l'heure de midi. — 6^o. Fermeté. » Il a agi, dans cette occasion

avec beaucoup de hauteur. — 7°. Arrogance, orgueil, fierté. » Il a parlé avec hauteur. — 8°. De hauteur, adv. De hauteur, d'autorité. » Le Sénat se flattoit d'emporter cette affaire de hauteur. VERTOT. — Tomber de sa hauteur, étant debout; tomber tout de son long. Voy. HAUT, s. m. — On dit des figures de hauteur, et non pas à hauteur naturelle, comme dit Rollin.

HAZARD, HAZARDEUR. Voy. HASARD, HASARDEUR.

HÉ ! Interj. Voy. EH !

HEBDOMADAIRE, adj. HEBDOMADAIRE, s. m. [L'h est muette : hebdomadère, dié : 1^{re} e moy. 4^e e moyen et long au 1^{er}, e fer. au 2d.] Le premier se dit de ce qui se renouvelle chaque semaine. » Journal, feuille hebdomadaire; le 2d, du Chanoine qui est en semaine pour Officier. » Dans quelques Chapitres, l'Hebdomadier est le collateur des bénéfices qui vaquent à la nomination du Chapitre.

HÉBERGER, v. act. [Ébergé : 1^{re} e et 3^e e fer. 2^e e ouvert.] Recevoir, loger chez soi. » Il nous a hébergés. » Nous avons été mal hébergés. Ce mot ne se dit qu'en plaisanterie, dit l'Acad.

HÉBÉTER, v. act. [Ébété : trois e fermés. — On écrivait autrefois hébéter avec l'acc. circ. sur le 2d e; mais cet e n'étant ni ouvert, ni long, l'acc. circ. ne lui convient pas; quant à l'étymologie de bête, on ne doit pas y sacrifier la prononciation; l'é de bête étant ouvert et long, ne doit pas tirer à conséquence pour celui d'hébéter, qui n'est ni l'un, ni l'autre.] Ce verbe ne se dit qu'à l'infinitif, au participe passif, et aux temps composés. » La trop grande rudesse des Maîtres n'est propre qu'à hébéter les enfans, à leur hébéter l'esprit. » L'ivrognerie l'avoit hébété. — s. m. » C'est un hébété.

HÉBRAÏQUE, adj. HÉBRAÏSANT, s. m. HÉBRAÏSME, s. m. [Ébraïke, izan, isme.] Hébraïque, qui concerne l'hébreu. » Langue; Grammaire, phrase, Bible hébraïque. — Hébraïsant, Savant qui s'attache à l'étude de la langue hébraïque et au texte hébreu de l'Écriture. — Hébraïsme, façon de parler particulière à la Langue hébraïque.

HÉBREU, s. m. [Ébreu. 1^{re} e fermé.] La langue hébraïque. » Il sait l'hébreu parfaitement. — Adj. » Le texte hébreu. — s. m. pl. Les Hébreux, les Juifs, les Israé-

lites. Le premier nom s'emploie en parlant de ce peuple, sous les Juges et les premiers Rois, On dit en style fig. famil. ce que vous dites est de l'hébreu pour moi; vous me parlez hébreu: je n'y entends rien.

HÉCATOMBE, s. m. [Ekatonbe : 1^{re} e fer. 3^e e lon.] Sacrifice de cent bœufs, ou de plusieurs animaux de différente espèce, que faisaient les Anciens.

HÉGIRE, s. f. [Égré : 1^{re} e fer. 2^e e lon. 3^e e muet.] L'époque d'où les Mahométans comencent à compter les années.

HÉIDUQUE, s. m. l'antassin hongrois. On donne ce nom en France à des domestiques vêtus à la hongroise.

HÉLAS ! Interjection, qui exprime la plainte. » Hélas ! que deviendrai je ? Hélas ! que je suis malheureux !

HÉLER, v. act. [Hélé : 2 e fermés : l'h s'aspire.] En termes de Marine, c'est appeler. » Héler un navire.

HELLÉNISME, s. m. [On pron. les deux ll : 2^e e fermé.] Tour, expression, manière de parler, propres de la Langue Grecque.

HÉMI, mot qui ne se dit pas tout seul, mais qui entre dans la composition de quelques mots français : il signifie demi.

HÉMI-CYCLE, s. m. [Émicicle : 1^{re} e fer. dern. e muet.] Demi-cercle. Il ne se dit que d'un lieu formé en amphithéâtre, pour une assemblée d'Auditeurs et de Spectateurs.

HÉMI-SPHÈRE, s. m. [Émisfère : 1^{re} e fermé, 3^e e moyen et long, dern. e muet.] Il signifie littéralement demi-sphère; mais il ne s'emploie que pour signifier la moitié du globe terrestre. » Notre Hémisphère. » L'hémisphère supérieur, l'hémisphère inférieur. * Quelques Écrivains l'ont fait fem. apparemment parce que sphère est de ce genre. » Supposé que les hémisphères soient grandes. MALLEBR. » Ces deux hémisphères étant comprimées. » L'hémisphère australe ANON. » L'hémisphère méridionale. JOURN. DE LITTÉRATURE.

HÉMISTICHE, s. m. [Émis-tiche : 1^{re} e fermé, dern. e muet.] La moitié d'un vers héroïque ou alexandrin.

C'est un préjugé ancien et commun, que le repos du premier hémistiche étant toujours le même dans nos grands vers, y cause une uniformité soporifère. » La monotonic de notre vers alexandrin, qui ne peut souffrir aucune différence, ni au-

» cune

« cune diversité de nombre , me paroît un grand foible dans notre Poésie françoise , » dit le P. *Rapin* ; et à moins que de soutenir la force de ses vers , ou par de grands sujets , ou par un génie extraordinaire , on devient fort ennuyeux dans les pièces de longue haleine. — Il y a du vrai dans ce que dit le P. *Rapin*, et dans ce que tant d'autres ont dit avant et après lui ; mais c'est plus la faute de la rime que de la mesure des vers , qui n'est pas aussi monotone qu'on le prétend. J'avoue que si l'on scande les vers , comme font les écoliers , s'arrêtant toujours au repos de la 6^e syllabe , sans égard au sens , il n'y a rien de plus uniforme et de plus insupportable. Mais si l'on récite les vers , comme font les personnes qui ont un bon goût de déclamation , on trouvera que le repos du premier hémistiche est l'endroit où l'on s'arrête le moins souvent , et qu'il y a un grand nombre de petits repos , tantôt à la 1^{re} , à la 2^e , à la 3^e syllabe , tantôt à la 8^e et à la 9^e même qui coupent l'uniformité de ce grand repos de la 6^e. Nous en citerons quelques exemples. — Repôs à la 1^{re} syllabe , et à la 2^e.

Oui - je viens dans son temple adorer l'Éternel.
Je viens - suivant l'usage antique et solennel.

Athalie.

L'un - peut tracer en vers une amoureuse flamme,
L'autre - d'un trait plaisant aiguise l'épigramme.

Boil.

Tout - s'il est généreux - lui prescrit cette loi :
Mais tout - s'il est ingrat - lui parle contre moi.

Brit.

Repôs à la 2^e syllabe.

Grand Roi ! - c'est vainement qu'abjurant la satire,
Pour toi seul - désormais j'avois fait vœu d'écrire,

Boil.

Et moi - qui sur le trône ai suivi mes ancêtres ;
Moi - fille - femme - sœur et mère de vos maîtres.

Brit.

Que de repôs dans le dernier vers ! à la 1^{re} ,
à la 3^e , à la 5^e , à la 6^e. — Repôs à la 3^e
syllabe.

Que toujours - le bon sens s'acorde - avec la rime !

Boil.

Par quel charme - oubliant tant de tourmens soufferts ,

Pourvez-vous - consentir à rentrer dans ses ferts.

Androm.

Tome II.

C'est elle - qui portant le flambeau - devant moi,
M'encourage - à chercher mon apui véritable.

L. Rac.

Repôs à la 4^e syllabe.

Tu ne méritois pas d'avoir un si bon maître.
Tu le quittes - pour qui ? pour Cromvel , - pour un traître.

P. Marion, Cromvel.

Dès que je prends la plume , Apollon éperdu
Semble me dire - Arrête insensé ! - que fais-tu ?

Boil.

Honteux d'avoir poussé tant de vœux - superflus,
Vous l'abhorriez - enfin, vous ne m'en parliez plus.

Androm.

Les repôs à la 5^e syllabe sont rares , et ils y font un mauvais effet.

Ces sermens odieux

Detraient-ils jamais - être entendus par les Dieux.

Éricie.

Ceux à la 7^e ne sont pas communs non plus.
Il ne s'en est point présentée à moi , et je crois qu'ils feraient fort mal aussi ; mais les repôs à la 8^e syllabe sont fort fréquens.

Que toujours - le bon sens s'acorde - avec la rime.
Au jeu de la raison sans peine elle fléchit,
Et loin de la gêner - la sert - et l'enrichit.

Boil.

Repôs à la 9^e Syllabe ; outre tous ceux qu'on a vus plus haut.

Un et quatre font cinq - ôtez deux - reste trois.

Boil.

Quelque sujet qu'on traite , - ou plaisant , - ou sublime ,

Que toujours , etc.

Ton nom , Roi Très - Chrétien , fils aîné d'une Mère

Dont les droits , - la beauté , - la gloire - c'est si chère.

L. Rac.

Les repôs à la 10^e et à la 11^e sont rares : en voici un à la 10^e.

La paix se rompt , - les Grands sont dissipés - et moi ,

N'ayant plus que le titre , et le vain nom de Roi , etc.

P. Marion, Cromvel.

M. *Geofroi* a raison d'aimer à voir M. l'Ab. *De Lille* transposer à son gré la césure , pour rompre l'uniformité du vers alexandrin.

Vous marchez , - l'horison vous obéit , - la terre s'élève ou redescend , etc.

Renversez sur le sein de la terre indignée ,
Ils meurent : - de ces lieux s'exilent pour toujours ,

C c c

Avant tout - connoissez votre site, - et du lieu
Admirez le génie...

Tantôt en bouillonnant s'élève, - et de ses bords,
etc.

A leur terrible aspect je tremble, - et de leur cime,
L'imagination me suspend sur l'abîme.

Les vrais Poètes, guidés par le goût et le talent, observent, sans y penser, ces variétés dans le repos, et quand ils ne le font pas, leurs vers, quelque ronflans qu'ils soient; et plus même ils seront ronflans, seront difficiles à lire ou à déclamer, et paraîtront d'une uniformité monotone et ennuyeuse. Telle est, par exemple, la narration de *Théramène*, où il y a de si beaux vers; mais où l'on est presque toujours obligé de s'arrêter au grand repos de la 6^e syllabe.

HEMORRAGIE, s. fem. **HEMORROÏDES**, s. fem. pl. **HEMORROÏSSE**, s. f. [*Émbragi-e, roïde, ro-ice* : 1^{re} é fer. 2^e lon. r forte, 4^e lon. au 1^{er}, dern. e muet dans tous les trois. — *Trév.* écrit *hemorrhagie*, etc. avec une h après les deux r : l'*Acad.* ne met point cette h, qui est fort inutile à tous égards.] *Hémorragie*, perte de sang par le nez, par une plaie, etc. — *Hémorroïdes*, dilatation de la veine hémorroïdale au bout de l'anus, qui se remplit de sang. — On dit qu'un homme a les *hémorroïdes*, lorsque les veines hémorroïdales sont gonflées et lui causent de la douleur. — *Hémorroïsse*, femme malade d'un flux de sang. On ne le dit que de celle qui fut guérie, seulement en touchant la robe de Notre-Seigneur. Hors de là ce mot n'est point d'usage.

HENNIR, v. n. **HENNISSEMENT**, s. m. [L'h s'aspire : *hanni, ni-ceman.* — Quelques-uns écrivent *hannir*; mais *hennir* a plus de partisans.] Ces deux mots expriment le cri ordinaire du cheval. » Le cheval se mit à *hennir*. » Le *hennissement* des chevaux.

HENRI, s. m. Nom d'homme. Les uns aspirent l'h, les autres ne l'aspirent pas, sur-tout dans la conversation. *Gresset* l'aspire même dans la bouche d'un valet.

Vraiment, Maître *Henri*, je la trouve gentille.

On dit, Maître *Henri*.

HERAUT, s. m. [*Hérô* : 1^{re} é fer. 2^e lon. — On aspire l'h : le *héraut*, et non pas *l'héraut* : le t final ne se pron. point.] Officier d'un Prince ou d'un Etat souverain, auquel on comettoit autrefois les défis et déclarations de guerre. — Il fait aujourd'hui les

publications de paix, et exerce beaucoup d'autres fonctions dans les cérémonies.

HERBAGE, s. m. **HERBETTE**, s. f. **HERBE**, s. f. **HERBER**, v. a. [*Érbage, érbe, bête, bé* : 1^{re} é ouv. 2^e e muet au 2^d, é moyen au 3^e, é fermé au dern.] *Herbe* est le nom des plantes, qui ne sont, ni arbre, ni arbrisseau, ni arbuste. *Herbages*, au pluriel; toutes sortes d'herbes. *Herbette*, l'herbe courte et menue de la campagne. *Herber*, exposer sur l'herbe. » *Herbe fraîche*, tendre molle, etc. *l'herbe comence à poindre*, etc. — *Vivre d'herbages*. — *Danser sur l'herbette*. » *On herbe de la toile*, des cheveux, etc. — *Herbages*, au pluriel, se dit plus particulièrement de l'herbe des prés où l'on met les animaux pour les engraisser. *Herbage*, au singulier, signifie un pré qu'on ne fauche jamais et qui ne sert qu'à engraisser des bœufs et des vaches qu'on y met. — *Herbette* ne se dit qu'en poésie pastorale. On dit, proverbialement, à *chemin batu il ne croît point d'herbe*, il n'y a pas beaucoup de profit à faire dans un comerce dont tant de gens se mêlent. — *Manger son blé en herbe*, son revenu avant qu'il soit échu. — *Toutes les herbes de la St. Jean*: toutes sortes de choses — *Sur quelle herbe avez-vous marché?* Qui est la cause de votre mauvaise humeur? V. **COUPER**, **CROÏTRE**.

HERBEUX, EUSE, adj. **HERBIER**, s. m. **HERBIÈRE**, s. fem. [*Ér-bell, herb-ze, bié, biè-re* : 1^{re} é ouv. 2^e long. aux deux premiers, é fermé au 3^e, é moyen au dernier.] *Herbeux* se dit des lieux où il croit de l'herbe. — *Herbier* est, 1^o. Collection des feuilles de plantes, mises entre deux feuilles de papier. 2^o. Le premier ventricule des animaux, qui ruminent. — *Herbière*, vendeuse d'herbes.

HERBORISATION, s. fem. **HERBORISER**, v. neut. **HERBORISTE**, s. masc. [*Érboriza-cion, rizé, ris-te* : 1^{re} é ouv. dern. é fermé au 2^d, e muet au 3^e.] *Herboriser*, c'est aller dans les champs, les bois, les jardins, chercher des herbes et des plantes, soit pour s'instruire, soit pour s'en servir aux usages propres de la Médecine. *Herborisation* est l'action d'herboriser. *Herboriste* se dit plus souvent de celui qui vend les simples, que de celui qui les conait. On dit d'un Médecin, d'un Savant, que c'est un grand *Botaniste* : On ne dit guère un grand *herboriste*.

HERBU, ūE, adj. [*Erba*, *bl̄-e* : 1^{re} & ouv. 2^e lon. au 2d.] Couvert d'herbe. » Chemin, champ, pré fort *herbu*.

HERDE. V. HARDE.

HÈRE, s. m. [L'h s'aspire : 1^{re} & moy. et long, 2^e e muet.] Il n'a d'usage qu'en cette phrase : c'est un *pâlvre hère* ; un homme, ou sans biens, ou sans mérite. Voyez HAIRE.

HÉRÉDITAIRE, adj. HÉRÉDITAIREMENT, adv. HÉRÉDITÉ, s. fém. [*Éréditère*, *téremān*, *té* : Les deux premiers e fer. 4^e & moyen et long au 1^{er} et 2d, é fermé au 3^e.] *Hérédité* est un terme de Pratique : Droit de succession. » Accepter l'*hérédité*. Répudier une *hérédité*, etc. — *Héréditaire* est plus du discours ordinaire. Qui vient par droit de succession. Royaume *héréditaire* : Charge, office *héréditaire*. — Et figurément, Mal, maladie *héréditaire* dans une famille. » La vertu, la piété y sont *héréditaires*, y passent de père en fils. — *Héréditairement*, par droit d'*hérédité*. » Tenir, posséder une charge, une terre *héréditairement*. Il est plus du style du Palais que du langage ordinaire.

HÉRÉSARQUE, s. m. HÉRÉSIE, s. f. HÉRÉTIQUE, adj. et s. HÉRÉTICITÉ, s. f. [*Érésiārke*, *zi-e*, *tike*, *tivité* : les deux premières é fer. 3^e lon. au 2d : dernier e muet aux trois premiers, é fermé au dern.] *Hérésie*, erreur condamnée par l'Église, en matière de religion. *Hérésarque*, Auteur d'une hérésie. *Hérétique*, qui professe, qui soutient l'hérésie. — Adj. m. Qui appartient à l'hérésie. *Héréticité*, qualité d'une proposition hérétique. » L'*hérésie* d'Arius, de Luther, de Calvin. Dire des *hérésies*. » Abjurer l'*hérésie* » Parmi ces demandes, il y en avoit plusieurs qui *sentoient l'hérésie*. P. Fabre. » Dogme, proposition *hérétique*. » L'*héréticité* d'une proposition. — Il ne faut pas confondre *hérésarque* et *hérétique* : le premier signifie l'Auteur de l'hérésie, et le second le Sectateur d'un hérésarque. » Calvin a été un des plus furieux *hérésarques*. » Les Calvinistes sont des *hérétiques*. — On dit quelquefois l'*hérésie*, pour les *hérétiques*. » Constantin ne connoissoit point encore le génie de l'*hérésie*, toujours prête à tirer avantage des moindres complaisances qu'on a pour elle. Le P. Longueval.

* HÉRÉSIPELLE, s. fém. C'est ainsi que Le Gendre écrit ce mot. Cette orthogra-

phe n'a aucun fondement, ni dans l'étymologie, ni même dans l'ancien usage. Voy. ÉRÉSIPÈLE.

HÉRÉTIQUE. Voy. HÉRÉSARQUE.

* HERGNE, ou HERNIE, s. fém. HERNIEUX, EÛSE, adj. et subst. — Suivant *La Touche*, l'usage est partagé entre *hergne*, *hernie* et *hargne* ; mais le premier est le plus usité parmi les personnes qui parlent bien ; et quoiqu'on doive préférer *hergne*, il faut dire *hargneux*, plutôt que *hergneux*. Il ajoute que l'*Acad.* dans la nouvelle édit. (d'alors, en 1718,) ne dit que *hernie*, *hergne*, *hergneux*. — Aujourd'hui on ne dit plus que *hernie*, et *hargneux* ne s'emploie que dans le moral. On dit, d'une personne affligée de cette incommodité, qu'elle a une *hernie*, et non pas, qu'elle est *hargneuse*. — Dans le *Rich. Port.* on ne met que *hernie*, et l'on dit *hernieux*, au lieu de *hargneux*. L'*Acad.* ne met ni l'un, ni l'autre. Voy. HERNIE et HARGNEUX.

HÉRISSE, v. act. et neut. [*Aspirez l'hérissé* ; 1^{re} et dern. é fer.] Il se dit ordinairement au réciproque. Se dresser en parlant des cheveux. » D'horreur ses cheveux se *hérissent*. » Le poil des Sangliers se *hérisse*, quant ils sont irrités. — L'*Acad.* l'emploie *neutralement*. » Les cheveux *lui hérissèrent* à la tête, quand, etc. — On peut douter, je pense, que l'usage admette un pareil emploi de ce verbe.

Rem. Le participe passif est fort usité avec la prép. *de*. » Un bataillon *hérissé de piques* ; l'hiver *hérissé de glaçons* ; un Pédant *hérissé de grec et de latin*.

Le globe vers le Nord, *hérissé de frimas*,
S'élève et redescend dans les brûlans climats.

De Lille.

Mais il est douteux que l'actif et le réciproque aient ce même régime. Dans l'*Ann. Lit.* on a critiqué ce vers de M. de Saint-Ange.

Aux deux extrémités, des neiges éternelle,
Hérissent de glaçons deux zones parallèles.

On dit, l'hiver *hérissé de glaçons*, mais je n'ai jamais oui dire que l'hiver *hérisse les arbres de glaçons*, dit le Critique. Mrs. Racine le fils et l'Ab. De Lille l'ont pourtant dit avant Mr. de Saint-Ange.

L'Algèbre avec honneur débrouillant ce cahôs,
De ses hardis calculs *hérisse son héros*.

L. Rac.

C c c 2

Colchos, pour labourer tes valons fabuleux...
Que des dens du dragon les fatales semences,
Hérissent tes guérets d'une moisson de lances.

De Lille.

Ce dernier Poëte donne le même régime au réciproque *se hérissier*.

D'arbustes épineux les sillons *se hérissent*.

Je pense donc que ce régime n'est pas condamnable en vers, mais qu'en prose il n'est pas assez autorisé. L'élegant Traducteur des *Georgiques* l'a employé dans des notes qu'il a jointes à sa Traduction. « Jupiter obligea l'Homme à cultiver la Terre, en la hérissant de plantes inutiles ou nuisibles. » La Nature a hérissé les jambes des Abeilles de poils très-longs. = L'Acad. ne marque point *Hérissier* actif.

HÉRISSEMENT, s. m. [l'h s'aspire: *héri-son*: 1^{re} é fer.] Petit animal, dont la peau est toute couverte d'une sorte de poil, long, dur, piquant et hérissé. = C'est aussi le nom de deux machines, qu'il serait trop long de décrire.

HÉRITAGE, s. m. **HÉRITER**, v. n. et act. **HÉRITIER**, **IÈRE**, s. m. et f. [*Éritage*, *érite*, *tié*, *tié-re*: 1^{re} é fer. au 2^d et 3^e, é moy. et long au dern.] *Héritage*, ce qui vient par voie de succession. *Hériter*, recueillir une succession. *Héritier*, *ière*, celui ou celle qui hérite ou qui doit hériter. « Recueillir l'héritage de ses Pères.

Chacun, du commun héritage,
Avide, sépara ses champs,
Et ce fut ce premier partage
Qui fit les premiers mécontents.

La Motte.

« Il hérita de son oncle. » Il a été *héritier* de sa tante. = Ils se disent au figuré. « Daguesseau recueillit en naissant ce double héritage de gloire et de vertu. Thomas. » *Héritier* des vertus de ses Ancêtres, il hérita aussi de leur gloire. = On dit, ordinairement *se porter pour héritier*. M^r Cochin, dit *se porter héritier*: c'est peut-être l'usage au Palais.

REM. 1^o. *Héritage*, se dit d'un champ, d'un domaine, quoiqu'on ne le possède pas par voie de succession. « Vendre, acheter, acquérir un héritage. » L'Acad. le dit aussi des maisons. Il me semble qu'il n'est pas aussi usité dans cet emploi.

2^o. Dans le *Dict. Gram.* on n'approuve pas *hériter*, employé activement. Cependant de bons Auteurs l'ont employé, et en vers et en prose.

Le berger qui jadis hérita le haut-bois
Du grand Pasteur de Syracuse.

Fonten.

Héritez, cher Gallus, ce haut-bois révéte.

Gresset.

« Appius avoit hérité de son père des biens considérables. » Il avoit hérité de lui son attachement inviolable pour les intérêts du Sénat. Vertot. « Presque tous leurs descendants héritèrent d'eux cette disposition d'antipathie et de haine. Rollin. » Donna Petronilla avoit hérité le Royaume d'Arragon, immédiatement de son Père. D'Orléans. = L'Acad. le marque aussi actif, et donne pour exemples. « Il n'a rien hérité de son Père: il en a hérité de grands biens. » = Disons donc, que quand il y a deux régimes, c'est l'accusatif de la chose, et l'ablatif de la personne. Quand il n'y en a qu'un, c'est toujours l'ablatif, soit de la personne, soit de la chose.

HERMAPHRODITE, s. m. *Ermaphrodite*: 1^{re} é ouv. dern. e muet.] Celui qu'on prétend: qui a les deux sexes. On dit aussi *Androgyne*. mais celui-ci ne se dit que parmi les Savans. **HERMÉTIQUEMENT**, adv. [*Ermétique-man*: 1^{re} é ouv. 2^e é fer. 4^e e muet.] Scellé *hermétiquement*, de sa propre matière, par le moyen du feu. = Par extension, on dit, *fermé hermétiquement* de ce qui est bien fermé.

HERMINE, s. f. [1^{re} é ouv. dern. e muet: *Ermine*.] Petit animal blanc, qui a la queue noire. Sa peau est une fourrure assez estimée. Manteau doublé d'hermine. Robe fourrée d'hermine.

HERMITAGE; s. m. **HERMITE**, s. m. [*Ermitage*, *Ermite*. C'est ainsi qu'écrivit l'Acad. et il n'y a pas en effet de fondement dans l'étymologie, pour écrire ces deux mots avec une h: *Eremus*, *Eremita*. = Trév. et le plus grand nombre des Auteurs écrivent *Hermitage*, *Hermite*. Voy. ces mots sous la Lettre E.] On apèle figurément *hermitage* une maison de retraite à la campagne: mais cette expression n'est que du style familier, badin.

Il faut bien embellir son petit *hermitage*. Dit Geronte, dans le *Méchant*, et ce vers est devenu proverbe. Mais on ne peut pardonner au P. Rapin d'avoir donné ce nom à la superbe maison de Chantilly. « Les pensées qu'il (le Prince de Condé) a eues pour parer son *hermitage*, sont à proportion aussi sublimes que les grandes actions qu'il a faites pour sa gloire et pour celle de l'Etat.

Le proverbe dit : *quand le Diable fut vieux, il se fit hermite* : la vieillesse nous rend sages. Pas toujours. Du moins plusieurs ne le sont que par force et à leur corps défendant.

HERNIE, s. f. [l'h s'aspire : *Hérn*-e : 1^{re} é ouv. 2^e lon. 3^e e muet. Voy. **HERGNE**.] Descente de boyaux. » Être sujet à la hernie. » Être incommodé d'une hernie.

HÉROÏCITÉ, s. f. Voy. **HÉROÏQUE**, Rem. n^o. 1^o.

HÉROI-COMIQUE, adj. [*Éro-ikomike* : 1^{re} é fer. dern. e muet : l'h est muette, quoique celle de *Héros* soit aspirée.] Qui tient de l'héroïque et du comique. » Le *Lutrin* de *Boileau* est un Poème *héroïcomique*.

HÉROÏDE, s. f. **HÉROÏNE**, s. f. [*Éro-ide*, *Éro-ine* : 1^{re} é fer. dern. e muet : quoique dérivés de *hérôs*, dont l'h s'aspire, ils ont l'h muette.] Le 1^{er} se dit d'une Épître en vers, composée sous le nom de quelque *Hérôs* ou personnage fameux. » *Les Héroides* d'Ovide. » Pendant un tems *les Héroides* ont été à la mode en France : mais cette mode a bientôt passé. — *Héroïne*, est une femme courageuse, et qui a de l'élevation et de la noblesse dans ses sentimens, dans sa conduite. » C'est une *héroïne*.

HÉROÏQUE, adj. **HÉROÏQUEMENT**, adv. **HÉROÏSME**, s. m. [*Éro-ike*, *ikeman*, *isme* : 1^{re} é fer. 4^e e muet : l'h est muette dans ces trois mots, quoique dérivés de *Hérôs*, où l'h est aspirée.] *Héroïque*, qui appartient au *Hérôs*. » Courage, vertu, sentiment, action, patience, etc. *héroïque*. — Poème *héroïque*, épique. Vers *héroïques*, alexandrins, nos grands vers. — *Tems héroïques*, tems mêlés de Fable et d'Histoire où vivaient les anciens *Hérôs*, *Thésée*, *Hercule*, etc. — *Héroïquement*, d'une manière *héroïque*. » Il s'est comporté *héroïquement*. — *Héroïsme*, ce qui fait le caractère du *Hérôs*. Il se dit des actions et non pas des personnes. » Cette action est au-dessus d'une vertu ordinaire : il y a de l'*héroïsme*.

REM. 1^o. *Héroïcité*, ne se dit que des vertus des Saints, et seulement dans les procès de leur canonisation. Ailleurs on doit dire *héroïsme*, même en parlant des Saints et de leurs vertus.

2^o. *Héroïque*, ne se dit point des personnes. On dit des actions *héroïques*; on ne dit point un *Roi héroïque*. * Dans la Préface de *Bérénice*, **RACINE** dit, parlant de la Tragédie

que. » Il suffit que l'action en soit grande, que les *Acteurs* en soient *héroïques*. Il veut dire que les *personages* en soient *illustres*. Il y a autant à redire au mot *Acteurs*, qu'à celui d'*héroïques*. Le Traduct. de l'*Hist. d'Angl.* dit aussi : » Ces six *Héroïques Citoyens* (de Calais) parurent devant Édouard, comme on auroit pu y traîner des malfaiteurs. — Dans un Quatrain sur le Comte de Saxe, attribué pendant quelque-tems à Mr. d'Alembert, et qui est de l'Auteur des *Giboulées de l'hiver*, on lit :

Dans Annibal Carthage eut un chef *héroïque*.
Les exemples de *Boileau* et de *Massillon* sont plus imposans. Le 1^{er} dit : » Combien *Homère* est *héroïque* lui-même, en peignant le caractère des *Hérôs*! Trad. de *Longin*. Le 2^d apèle Louis XIV. » Cet *héroïque* *vieillard*.
Petit Carême. Malgré le respect dû à de si grands noms, nous persistons à croire que ce mot n'a pas cet emploi.

Héroïque, aime à suivre le substantif : en vers et dans la prose poétique ou oratoire, il peut le précéder. » Ses *héroïques* exploits.

Tu nous instruis, tu nous corriges
Par tes *héroïques* chansons.

La Motte.

HÉRON, s. m. **HÉRONEAU**, s. m. **HÉRONIÈRE**, s. f. [*Héron*, *rono*, *ro-niè-re* : 1^{re} é fer. 3^e e moy. et long au dern. l'h est aspirée; le *héron*, etc. et non pas l'*héron*.] *Héron*, est une espèce de grand oiseau, qui a le bec fort long et les jambes fort hautes, et qui vit de poisson. *Héroneau*, petit héron. *Héronière*, le lieu où les hérons se retirent, et où ils font leurs petits.

* **HÉRONDELLE**, Voy. **HIRONDELLE**. Suivant *Vaugelas* on dit *arondelle*, *hirondelle* et *héronnelle*, mais le dernier est le meilleur et le plus usité des trois. Suivant *La Motte*. — *Le Vayer*, le vrai mot françois est *arondelle* : ce sont les gens du pays latin, ajouta-t-il, qui ont préféré *hirondelle* à cause de *hirundo* : pour *héronnelle*, c'est du franc hollandois. Mr. *Chapelain* pensait au contraire qu'*hirondelle* était le seul bon; et l'usage a confirmé sa décision. — Le vieux mot était *aronde*, qui se dit encore dans *queue d'aronde*, terme de menuisier.

HÉRÔS, s. m. [*Hérô* : 1^{re} é fer. 2^e lon. l'h s'aspire.] 1^o. Titre que l'antiquité païenne donait à ceux qui étaient nés d'un Dieu ou d'une Déesse, et d'une personne mortelle. » *Hercule*, *Achille*, *Énée* étaient des *Hérôs*.

2°. Les Anciens ont aussi appelé *Hérôs*, ceux qui par une grande valeur se distinguaient des autres hommes. — On donne à ce mot à peu près le même sens aujourd'hui. — 3°. Mais on donne aussi ce nom à ceux qui montrent dans les occasions une grandeur d'âme peu commune. — *Hérôs*, *Grand Homme* (synon.) Suivant *La Bruyère*, le *Hérôs* est d'un seul métier, qui est la guerre : le *grand Homme* est de tous les métiers, ou de la robe, ou de l'épée, ou du cabinet, ou de la cour : mais l'un et l'autre, mis ensemble, ne présentent pas un *homme de bien*. — Suivant un *Encyclopédiste*, le nom de *César* donne l'idée d'un *Hérôs*, celui de *Trajan*, de *Marc-Aurèle*, nous présente un *grand homme*. Titus réunissait les qualités du *grand homme*, et celles du *Hérôs*. — Le titre de *hérôs* dépend du succès ; celui de *grand homme* n'en dépend pas toujours : son principe est la vertu, qui est inébranlable dans les malheurs, comme dans la prospérité. — L'humanité, le patriotisme, réunis aux talens, sont les vertus du *grand homme* : la bravoure, le courage, le génie militaire, caractérisent davantage le *hérôs*.

Hérôs d'un Poème est le principal personnage, pour lequel le Poème a été entrepris. *Achille* est le *Hérôs* de l'*Illiade*, *Énée* de l'*Énéide*, *Henri IV* de la *Henriade*. — On ne l'a dit d'abord que du Poème Épique ; ensuite de la Tragédie. On l'a étendu jusqu'à la Comédie, et, dans le style familier, on le dit du principal personnage, qui figure dans un événement. » *Socrate* est le ridicule *hérôs* de cette pièce. (les Nuées d'*Aristophane*) *Mercure*.

Empressement, regards, soins, billets, doux langage.

Le *Hérôs* d'un roman n'eut pas fait davantage.

Barthe.

— On dit aussi dans ce même style qu'un tel est le *hérôs* d'un tel homme, pour dire que c'est lui que cet homme loue, et admire en toute occasion. » C'est mon *hérôs*, c'est son *hérôs*.

Rem. * Des Imprimeurs inattentifs mettent *hérôs* au lieu de *héraut*. » Il (Louis XI) fit un présent considérable au *Hérôs*. (d'Édouard) Il saisit ensuite l'occasion d'envoyer un *hérôs* au Camp des Anglois. C'est *héraut* qu'il fallait dire : la différence est grande, et les *hérauts* ne sont rien moins que des *hérôs*.

HERSAGE, s. m. HERSE, s. f. HERSER, v. act. [l'h s'aspire : 1^{re} é ouv. 2^e e muet au

2d, é fer. au 3^e.] *Herse*, est 1°. Un Instrument de laboureur, qui a d'un côté divers rangs de dents, lesquels étant tournés vers la terre, servent à recouvrir les grains nouvellement semés. » Passer la *herse* sur un champ. On se sert aussi de la *herse* pour rompre les mottes d'une terre labourée. — 2°. Espèce de grille à grosses pointes de bois ou de fer, qu'on place entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château. » Abatre, faire tomber la *herse*. — *Herser*, passer la *herse* dans un champ. *Hersage*, action de *Herser*. — On dit aussi *herseur*, de celui qui herse.

HÉSITATION, s. f. HÉSITER, v. n. [Éti-mo- logie, éti-mo- logie : 1^{re} é fer. — Plusieurs aspirent l'h dans ces deux mots, et disent je hésite : elle est muette : on doit dire j'hésite.] *Hésiter* ; être embarrassé à parler, à exprimer ce qu'on veut dire. » Dès le commencement de son discours, la crainte le fit *hésiter*. » C'est un triste sort que celui d'un Orateur qui *hésite*. Dans la nécessité de penser toujours à ce qu'il va dire, il ne pense jamais à ce qu'il dit. Le P. *Gaichés*. — En ce sens, il s'emploie sans régime. — C'est aussi être incertain sur le parti qu'on doit prendre. » *Hésiter* dans les affaires. » Il n'y a pas à *hésiter*. — Il régit à devant les verbes. » Il n'*hésita* point à répondre. » C'est une erreur de *hésiter* à prendre parti du côté où il y a le plus d'évidence. BOUH. On voit que ce célèbre Gramairien aspirait l'h d'*hésiter*. Il faut écrire et prononcer d'*hésiter*.

HÉSITATION, embarras, incertitude en parlant. » L'*hésitation* dans un Orateur nuit à l'effet de son discours.

HÉTÉROCLITE, adj. [Éti-mo- logie : 1^{re} et 2^e é fer. dern. e muet.] Terme de Grammaire. Qui est contre les règles communes, et y fait une exception. » Nom, verbe *hétéroclite*. — Fig. famil. qui a quelque chose d'irrégulier et de bizarre. » C'est un homme fort *hétéroclite*. » Humeur, conduite, action *hétéroclite*. » Ils parcouraient mon *hétéroclite* figure. *Mariv.*

HÉTÉRODOXE, adj. HÉTÉRODOXIE, s. f. [Éti-mo- logie, ci-e : 1^{re} et 2^e é fer. pénult. lon. au 2d : dern. e muet.] Ils se disent de ce qui est contraire aux sentimens reçus dans la vraie religion. » Docteur, opinion *hétérodoxe*. » L'*hétérodoxie* d'une préposition. — Ils sont les opposés d'*orthodoxe*, *orthodoxie*.

Hétérodoxe, *Hérétique*. (synon.) Le 2d

dit plus que le 1^{er}. *Hérétique*, désigne la scission. *Hétérodoxe*, n'indique que la discordance dans l'opinion. » Un sentiment *hérétique* est contraire à celui de l'Église Catholique. Une opinion *hétérodoxe* est contraire à la foi ou à la règle des fidèles. L'un suppose l'opiniâtreté, la révolte : l'autre n'annonce que l'erreur. *Hérétique*, est opposé à *Catholique*, et *Hétérodoxe* à *Orthodoxe*. Extr. des Nouv. Syn. Fr. de M. l'Ab. Roubaud.

HÉTÉROGÈNE, adj. **HÉTÉROGÉNÉITÉ**, s. f. [*Étrogène*, *géné-ité* : 1^{re} et 2^e é fer. 4^e à moy. au 1^{er}, é fer. au 2d, dont la 5^e et dern. aussi é fer.] *Hétérogène*, qui est de différente nature. » Corps composé de parties *hétérogènes*. — *Hétérogénéité*, qualité, état de ce qui est *hétérogène*. » *L'hétérogénéité* des parties.

HÊTRE, s. m. [l'h s'aspire : le hêtre et non pas l'hêtre : 1^{re} é ouv. et long : 2^e e muet.] Grand arbre, qui porte un fruit qu'on apèle *faîne*. » Bois de *hêtre*. » A l'ombre des *hêtres*. (Pron. *dè-être*, et non pas *dè-zêtre*.)

* **HEUR**, s. m. Bonne fortune. Vieux mot, qui n'est resté que dans ces deux phrases proverbiales ; *il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde* ; cet homme a plus d'heur que de science ; il est plus heureux qu'habile ; et dans ses composés, *bonheur*, *malheur*. — *Corneille* a encore dit dans *Le Cid*.

Chimene, qu'il eut dit,

Que notre heur fut si proche et sitôt se perdit.
La Bruyère regretta ce mot. » *Heur*, dit-il, se plaçoit où *bonheur* ne sauroit entrer. Il a fait *heureux*, qui est françois, et il a cessé de l'être. Si quelques Poètes s'en sont servi, c'est moins par choix que par la contrainte de la mesure.

HEÛRE, s. f. [*eû-re* : 1^{re} lon. 2^e e muet.]
1°. Espace de tems qui est la 24^e partie d'un jour. » *L'heure* se divise en 60 minutes. —
2°. Elle se dit aussi en tant qu'elle est marquée par les cadrans et les horloges. » *L'heure* vient de soner. » L'horloge a soné *deux heures*. — 3°. Tems convenable, et destiné à certaines choses. » *Il est heure de diner*, de se coucher.

Déjà l'heure aprochoit de fermer mon bercail.

— 4°. Dans un sens indéfini, certain espace de tems. » *Passer les heures* entières à quelque chose, etc. — 5°. *Heure*, fournit à plusieurs expressions adverbiales. — *A l'heure qu'il est* : maintenant, à ce moment. — *A*

l'heure que, lorsque. » *Peut-être que tout cela se démêlera à l'heure que nous y penserons le moins*. *Sév.* — *A cette heure que*, à présent que (il est vieux.) » *Je ne saurois plus m'en passer à cette heure que j'y suis acoutumé*. *Voit.* On dit encore à *cette heure* (sans *que*) présentement. » *Tout à cette heure*, tout à l'heure, dans un moment. — *Sur l'heure*, sur le champ. » Il les envoya *sur l'heure* même prendre possession des terrains concédés. *Charlevoix.* » *Dès cette heure*, dès à présent (il est vieux.) » *Dès cette heure* même, j'ai toutes les peines du monde de m'en empêcher. *Vol.* — *Tout à l'heure* ; à l'heure même ; tout de suite, bientôt. » *Imprudent* vieillard, vous sentirez ce que peut le courroux d'une Déesse, si vous ne l'arrachez d'ici *tout à l'heure*. *TELEM.* Il ne se dit que du futur, et l'exemple cité n'y est pas contraire ; car, *si vous ne l'arrachez*, exprime un futur. * En *Auvergne* et dans d'autres Provinces on l'unit au passé, et l'on dit : » *Je l'ai fait tout à l'heure*, pour, *il n'y a qu'un moment*. — *Mme de Genlis* le dit de même. » Elle a eu *tout à l'heure* une attaque de nerfs, etc. — *L'Acad.* dit, *tout à l'heure*, dans un moment, ce qui marque le futur. — * *La Fontaine* et *Gresset* le disent avec le présent, pour *tout de suite* :

Eh ! Madame, reprend son époux *tout à l'heure*.

LA FONT.

L'on écrit *tout à l'heure*.

En *Nivernois* à la supérieure.

Pervert.

Cela n'est pas à imiter. — *A toute heure*, à chaque instant. » Le monde entier est occupé à observer un seul homme (un Roi), à toute heure, et à le juger en toute rigueur. *TELEM.* — *Par heure*, à chaque heure.

A peine pour les morts pardonnent-ils l'estime,
C'est qu'il leur faut, *par heure*, au moins une victime :

Ils vivent pour blâmer, pour aiguiser un mot.
Ils fêtent un méchant, pour mieux jouir d'un sot.

Barthe.

— *D'une heure à l'autre*, et *d'heure à autre*, sont des expressions différentes. La 1^{re} veut dire à toutes les heures ; la 2^e signifie de tems en tems ; tantôt une heure, tantôt l'autre. Il en est de même d'un moment à l'autre, et de moment à autre ; d'un jour à l'autre, et de jour à autre. *Th. Corn. L. T.* — *L'Acad.* dit *d'heure en heure*, de moment en moment. Elle dit aussi *d'heure en*

autre, et non pas *d'heure à autre*. Je ne suis pas de cet avis, n'en déplaise à nos maîtres. Dans la dern. Édit. elle a mis le dernier. — J'ai vu *l'heure que* (le moment que) tout était perdu. — * On disait autrefois *pour l'heure*, au lieu de, *pour lors*, et Vaugelas pensait que cette façon de parler était bonne, mais basse; qu'elle ne devait pas être employée dans le beau style, où il fallait dire *pour lors*. Mais, dès ce tems-là, *pour l'heure* ne s'écrivait plus dans aucun style; et le P. Bouhours doutait avec raison qu'on pût mettre *pour lors* à sa place; il croyait que le plus sûr était de dire *alors*. — On voit encore dans le Dict. de l'Acad. et dans le Rich. Port. *pour l'heure*, pour le présent. » Je n'ai pas de l'argent *pour l'heure*; c'est un autre sens, et cette expression est du style familier. — *A la malheure*, malheureusement. » Cela est arrivé *à la malheure*. Il vieillit.

Heure, s'emploie quelquefois avec les pronoms possessifs *son, ses, leur, leurs*, ou par ellipse; *votre heure, son heure* n'est pas venue; c. à. d. *l'heure de votre mort, de sa mort*. Quelquefois *l'heure de votre bonheur, de son avancement*, etc. ou par transposition: » Dans *vos heures de loisir*; pour, dans *les heures de votre loisir*. — *Heures dérobées*, les heures qu'on dérobe à ses occupations ordinaires. » Je ferai ce mémoire à *mes heures dérobées*. — *N'être point sujet à l'heure*; être maître de son tems. — *Bonne ou mauvaise heure*, tems propre et favorable, ou qui ne l'est pas. » C'est *la bonne heure* ou *une mauvaise heure* pour lui parler de cette affaire. — *Passer de bonnes heures*, des heures agréables. — Il m'a donné de *mauvaises heures*, beaucoup de chagrins. — Il a de *bonnes et de mauvaises heures*; il est d'humeur inégale et bizarre. — *Dernière heure* et *heure dernière*, se dit de la mort. » Voyant que *sa dernière heure* approchait. » Quand nous serons à *notre heure dernière*.

De bonne heure, adv. Il n'est pas tard pour ce qu'on veut faire. » Il est encore *de bonne heure*. » Il est *de trop bonne heure* pour dîner. » Venez une autrefois *de meilleure heure*.

A la bonne heure, se dit comme *interjection*, pour dire, *soit*: je le veux bien, ou avec *que* comme *conjonction*, (il régit le subjonctif) pour dire *j'y consens*. » *A la bonne heure qu'il sorte*, pourvu qu'il revienne bientôt.

HEURES, au pluriel. Livre de prières,

Acheter des heures. *Heures bien reliées*. — On dit, abusivement, *une paire d'heures*, quoiqu'il n'y ait qu'un seul livre.

HEUREUSEMENT, adv. HEUREUX, EÛSE, adj. [*Eu-rell-zeman, rell, rell ze*: 2^e lon. 3^e e muet.] Si l'on en croyait Ménage, on prononcerait *ureu, maluren*. MALHERBE l'écrivait de même. Dans le Dict. Gram. on a adopté cette prononciation pour la conversation; mais M. de Wailly avertit qu'elle est mauvaise, et on peut l'en croire. — *Heureusement*, d'une manière heureuse. » Vivre, jouer *heureusement*. » Je l'ai rencontré *heureusement*, etc. — *Heureux*, en parlant des personnes, qui jouit du bonheur. » Tous les hommes veulent être *heureux*. » La vertu seule peut les rendre véritablement *heureux*. » *Heureux*, s'il croyoit l'être, et malheureux souvent parce qu'il veut être trop *heureux*. *D'Aguess*. — Il signifie aussi, celui que la fortune favorise. » Il est né *heureux*: » Il est *heureux* en tout: *heureux au jeu, à la guerre*, etc. — En parlant des choses: 1^o. qui contribue au bonheur, au contentement: » État *heureux*, vie, situation *heureuse*. — 2^o. Qui rend fortuné, qui est favorable, propice. » *Heureux* sort: *heureuse* destinée. Jour, événement *heureux*. Année, occasion *heureuse*. Un coup *heureux*. 3^o. Qui est d'un bon présage. » *Heureux* pronostic. » Une physionomie *heureuse*. — 4^o. Qui est justifié sage et prudent par le succès. » *Heureux* choix; *heureux* conseil; *heureuse* démarche. — 5^o. En parlant de l'esprit ou des mœurs, *bon, excellent*, rare en son genre: » Génie *heureux*: mémoire *heureuse*. Vers *heureux*, rime *heureuse*. Une *heureuse* invention; une *heureuse* expression. Une *rencontre heureuse*, un bon mot, un trait d'esprit, qui se présente tout d'un coup.

On dit en st. prov. qu'un homme *a la main heureuse*, quand il est heureux au jeu et qu'il y gagne ordinairement; et qu'il *a la main heureuse* à quelque chose, quand il y réussit presque toujours. Le proverbe dit: *n'est heureux, qui ne croit l'être*.

Rem. 1^o. Dans le style élevé, *Heureux* aime à précéder le substantif.

D'assurer à vos noms un *heureux* souvenir.

Rouss.

Prépare, *heureux* rival, cette charmante fête.

Gress.

Ainsi que d'*heureux* jours, il est d'*heureux* instans.

De Lille.

II

Il peut aussi marcher après.

Et les nochers *heureux* ;

Bientôt sur le rivage acquitteront leurs vœux. *Id.*

2°. *Heureux*, se place quelquefois à la tête de la phrase, en exclamation. » *Heureux* le peuple, qui est conduit par un Sage Roi! *Télé. m.* » *Heureux* le peuple, qui trouve ses modèles dans ses maîtres! *Massil.* » *Heureux* le peuple, qui ne fournit point d'aliment à la curiosité de ses voisins! *Linguet.* — Alors il est suivi du pronom relatif, comme dans les exemples précédens, ou de la conjonction *que*: » *Heureuse* servitude *que* celle, qui captive notre génie pour le régler! *Apol. de l'Institut*; ou de la conjonction *si*: » *Heureux* s'il s'était défié de lui-même! » Trop *heureux* (ô mon Dieu) si je puis m'assurer que je satisfais à cette justice inexorable, devant laquelle les plus justes doivent trembler. *Chemin.*

3°. Dans son sens le plus naturel, *heureux* régit de devant les noms et les verbes. » Chacun d'eux servoit sa Patrie, *heureux* du bien qu'il lui faisoit. *Marm.* » Puisse-tu jouir du bien que je te cède et être *heureux* de mon malheur. *Id.* Mais ce régime n'est bon qu'avec les noms qui expriment le bonheur ou le malheur: il ne vaudrait rien avec les autres. — Il est plus commun devant les verbes. » Il est *heureux* d'avoir eu votre protection. — Remarquez que ce régime de l'infinitif ne doit s'employer que quand le verbe se rapporte au sujet de la phrase: quand il ne s'y rapporte pas, on met *de ce que* avec l'indicatif, ou *que* avec le subjonctif. » Il est *heureux* de ce que vous vous êtes intéressé; ou encore mieux, que vous vous soyez intéressé pour lui.

Heureux que sa bonté daigne tout oublier.

Racine.

Qu dis-je? trop *heureux* que pour moi dans ce jour
Le devoir dans ton cœur te tienne lieu d'amour.

Créb.

4°. Dans un sens, qui lui est un peu étranger, qui signifie le talent naturel, l'habileté, *heureux* régit la prép. à devant l'infinitif. » Un esprit prompt à concevoir les matières les plus élevées, et *heureux* à les exprimer; quand il les avoit une fois conçues. *Fléchier.* » Cette science *heureuse* à faire mouvoir les ressorts de l'abondance et de la félicité publique. *Neuville.*

HEUREUSEMENT, se place quelquefois à la tête de la phrase, et a le même sens et le

Tome II.

même emploi, que par *bonheur*. » *Heureusement*, il prit une autre route: par *bonheur*, il tourna d'un autre côté. — Plusieurs le font suivre de la conjonction *que*. » *Heureusement* que les forces militaires furent constamment entre les mains de la Noblesse et du Peuple. *Hist. d'Angl.* » *Heureusement* que le Corsaire se trouvoit dans un tel désordre, qu'il ne put se mettre en état de revenir à l'abordage. *L'Ab. Prévot.* » *Heureusement* qu'il vous laisse à votre aise. *Marm.* » *Heureusement* que ces éloges dictés par la reconnaissance sont suivis de tableaux, supérieurement dessinés et coloriés. *Ann. Litt.* — Quelquefois même la conjonction *que*, peut être séparée d'*heureusement*. » *Heureusement* pour le jeune Monarque et pour la Nation, que l'autorité ne pouvoit être confiée à des mains plus habiles et plus fidèles. *Hist. d'Angl.* — L'*Acad.* n'en donne point d'exemple, et ce tour de phrase peut paraître un néologisme.

HEURLER, Voy. HURLER.

HEURT, s. m. HEURTER, v. act. et n. [l'h s'aspire: le heurt, et non pas l'heur; le heurter, et non pas l'heurter.] *Heurter* choquer, rencontrer rudement. » Un crocheteur l'a heurté. » Un vaisseau a heurté l'autre. Ils se sont heurtés. — V. n. ou avec la prép. contre: » *Heurter* contre une pierre, ou sans régime; fraper à la porte pour qu'on l'ouvre. » On heurte fort. *Heurtez* plus doucement. On a heurté trois coups, ou par trois fois. — » *Se heurter* les uns les autres.

Ils acouraient en foule et pressés, coudoyés,
Se serraient, se heurtâient, s'élevaient sur leurs
pieds.

Barthe.

— *Heurter* au figuré, c'est être contraire à. » Cela heurte la raison, le sens commun, etc. ou contredire; *heurter* quelqu'un de front; le heurter, heurter ses opinions, ses sentimens. — On dit, proverbialement qu'on a heurté à toutes les portes pour faire réussir une affaire; pour dire, qu'on a sollicité tout le monde, qu'on a cherché toute sorte de protections. — Et d'un homme difficile à persuader que: » C'est heurter de la tête contre la muraille, que de lui vouloir persuader quelque chose.

HEURT, choc, coup donné ou reçu en heurtant contre quelque chose. » Le heurt d'un vaisseau contre un rocher; de deux vaisseaux qui se choquent.

D d d

Un heurt survient, adieu le char.

La Font.

Il se dit aussi en parlant des chevaux, de l'effet du choc. » Ce cheval a un heurt à un des pieds de devant.

HEURTOIR, s. m. [*Heur-toar* : l'h s'aspire : le heurtoir, et non pas l'heurtoir.] Marteau dont on se sert pour heurter à une porte. Le mot de *marreau* est plus usité.

HEXAGONE, adj. [*Égrogone* : 1^{re} e moy. 3^e lon. dern. e muet. Plusieurs écrivent *exagone* sans h.] Qui a six angles, six côtés. » Plan, bassin, carreau, *hexagone*, figure *hexagone*.

HEXAMÈTRE, adj. [*Égramètre* : 1^{re} et 3^e e moy. dern. e muet.] Il se dit de certains vers grecs et latins, qui sont de six pieds. » L'Iliade et l'Énéide sont en vers hexamètres.

Arma vi-rumque ca-no Tro-jae qui-primus ab-oris.

HIATUS, s. m. [*Iatus* : on prononce l's finale.] Terme emprunté du latin. Sorte de bâillement, qui fait un méchant effet dans la Poésie, causé par la rencontre de deux voyelles, dont l'une finit un mot, et l'autre en comence un autre, sans qu'il y ait d'élisio.

==== Dans les vers, les *hiatus* sont des solécismes, des fautes grossières : mais en prose même, ce sont souvent des imperfections, sur-tout quand c'est la rencontre des mêmes voyelles. » Les *hiatus* ou rencontre des voyelles y sont très-fréquens (dans le *Suétone* de M. D. L. H.) Rien de plus comun que ce choc éternel de voyelles, qui se heurtent : il *acorda à* ; il *engagea à* ; il se *détermina à*, etc. Pour peu qu'on ait d'oreille, on évite ces sons désagréables. *Ann. Litt.*

HIBOU, s. m. [L'h s'aspire : *Le hibou*, et non pas *l'hibou*. Des Auteurs ou des Imprimeurs écrivent *hiboux* au pluriel : on doit l'écrire avec une s : *hibous*.] Oiseau nocturne. En parlant des vieilles masures, des vieux châteaux inhabités, on dit, que c'est une *retraite de hibous*. ==== On dit aussi, d'un homme sombre et farouche, que c'est un *hibou*, et de celui qui, dans une compagnie, se tient écarté et ne dit mot, qu'il *fait le hibou*.

HIC, s. m. [L'h est aspirée.] En st. fam. le nœud, la principale difficulté d'une affaire. » Voilà le *hic* ; c'est-là le *hic*.

HIDEUX, **HÛSE**, adj. **HIDEÛSEMENT**, adv. [L'h est aspirée. *Hi-deû*, *deû-ze*, *deû-zeman* : 2^e lon. 3^e e muet.] Ils expriment ce qui est horrible à voir, affreux, dégoûtant.

» Monstre, visage *hideux* ; figure, femme *hideuse*. » *Hideux à voir*. ==== Il est *hideusement* laid : *hideusement* défiguré.

HIE, s. f. [L'h s'aspire. » *La hie*, et non pas *l'hie* : 1^{re} lon. 2^e e muet.] Instrument dont on se sert pour battre et pour enfoncer le pavé. Vulgairement, *demoiselle*. ==== C'est aussi l'instrument appelé autrement *mouton*, dont on se sert pour enfoncer les piloris.

HIER, adv. [En prose, *ier*, monos. En poésie, *i-er*, 2 syll. ; *er* est ouv.] Quelques Poètes l'ont fait monos. *Brébeuf*.

Hier long temps renfermé dans un nuage blême,
Le Soleil n'étoit pas d'accord avec soi-même.
Sarrazin.

Mais à propos, *hier* au Parnasse,
De sonnets Phébus se mêla.

Et *Corneille*.

Mais *hier*, quand elle sut, etc.
Je vous vis encor *hier*, etc.

Les modernes sont plus exacts.

Hier, je fais venir des étofes pour moi :

La voilà qui déroule et parcourt chaque pièce.

Barré.

Il arrive *d'hier*, à peine j'en l'ai vu.

Idem.

Des Proseurs aspirent l'h *d'hier*, contre l'usage. » Votre frère me marque, par le *Courrier de hier*. L'Abé *Reyre*. École des jeunes *Demoiselles*.

Hier est un adverbe de temps, qui marque le jour, qui précède immédiatement celui où l'on est, comme *demain* marque celui qui suit. — Il peut se placer devant, ou après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participe. » *Hier* nous allâmes, ou, nous allâmes *hier*. » Quand *hier* nous serions arrivés, ou, quand nous serions arrivés *hier* : (le 2^d est le meilleur) et non pas, quand nous serions *hier* arrivés.

REM. *Boileau* fait *hier* de deux syll. et il ne lui en donne qu'une dans *avant-hier*. C'est, disoit-il, parce que *hier* ne seroit pas assez soutenu, si on ne le faisoit que d'une syll. quand il est seul, au lieu que joint avec *avant*, dans *avant-hier*, il est assez soutenu. *Brossette*. M. de *St. Marc* ajoute qu'en effet, dans la prononciation ordinaire, *hier* seul fait deux syllabes : mais en cela, il me paraît qu'il se trompe, et cela ne doit s'entendre que des vers.

D'HIER, adv. Depuis hier. » Mon fils est à *Rennes d'hier*. *Sév.* » Je ne le sais que *d'hier*. *Mine. de G...*

HIÉRARCHIE, s. f. **HIÉRARCHIQUE**, adj. **HIÉRARCHIQUEMENT**, adv. [L'h s'aspire : » *La hiérarchie*, et non pas *l'hiérarchie*. Richelet veut qu'on prononce *Jérarchie*: il n'a pas pour lui le bel usage.] *La hiérarchie* se dit de l'ordre et de la subordination des neuf Chœurs des Anges, et des divers degrés de l'État Éclésiastique. — *Hiérarchique*, qui appartient à la *hiérarchie*. » *Ordre*, gouvernement *hiérarchique*. » La mission légitime des Prédicateurs est fondée sur la subordination *hiérarchique*. Gaichies. — *Hiérarchiquement*; en hiérarchie. » L'Église a toujours été gouvernée *hiérarchiquement*.

Rem. Suivant l'étimologie, l'usage et le sens propre de ces mots, ils ne se disent que des différens degrés dans l'Église. Depuis quelque temps on les applique aux matières profanes. Un Auteur très-moderne les emploie en parlant des grades militaires. » Récompenser le mérite sans suivre la constante *hiérarchie* des grades. Le mot est impropre. M. Moreau et autres modernes, s'en servent dans l'ordre civil et politique.

* **HIÉROME**, Jérôme. Suivant *La Touche*, on dit et l'on écrit l'un et l'autre : il avoue pourtant que le 2d est le plus usité. Aujourd'hui c'est le seul qui soit en usage.

* **HIÉRUSALEM**. C'est ainsi qu'on écrivait et qu'on prononçait autrefois ce mot : on n'écrit et on ne prononce plus que *Jérusalem*.

HIÉROGLYPHE, s. m. **HIÉROGLYPHIQUE**, adj. [*Héroglyphe*, *fié* : 2^e e fer. dern. e muet. — Le P. Sisard écrit *Jéroglyphe*, contre l'usage et la prononciation. — M. Linguet le fait fém. C'est probablement une faute d'impression. » *Hiéroglyphes convenues* dans l'école de M. l'Abbé de l'Épée. Il faut dire, *convenus*.] *Hiéroglyphe*, caractère symbolique, et qui contient quelque chose de mystérieux. *Hiéroglyphique*, qui appartient aux *hiéroglyphes*. » Toute la Théologie des Égyptiens étoit exprimée par des *hiéroglyphes*, par des caractères *hiéroglyphiques*. » La place de St. Jean de Latran est décorée par un obélisque égyptien, chargé d'*hiéroglyphes*. La Lande. — L'Acad. dit, *Symbole hiéroglyphique* : cela sent un peu le pléonasme : car *symbole* et *hiéroglyphe* sont assez synonymes, et c'est comme si l'on disoit, *hiéroglyphe hiéroglyphique*.

HIPPOCENTAURE, **HIPPOGRIFE**, s.

m. Ce sont deux animaux fabuleux ; le 1^{er}, moitié homme et moitié cheval : on l'appelle ordinairement *Centaure* ; le 2d, cheval ailé.

HIPPOPOTAME, s. m. [*Ipopotame* ; dern. e muet.] Animal amphibie ; Cheval marin ou de rivière.

HIRONDELLE, s. f. [*Irondele* ; 3^e e moy. dern. e muet.] Oiseau de passage, qui paraît au printemps, qui fait son nid dans les bâtimens, et disparaît en hiver. — De là le proverbe : *une hirondelle ne fait pas le printemps* ; une fois n'est pas coutume. Voy. **HIRONDELLE**.

HISTOIRE, **HISTORIETTE**, s. f. **HISTORIEN**, s. m. [*Is-toâ-re*, *tori-ète*, *torien* : 2^e lon. dans le 1^{er} : dans le dern. *ien*, n'a pas le son d'*ian* ; l'e y conserve son propre son : *ie* est de deux syll. au 2d, et monosyllabe au 3^e.] *L'Histoire* est la narration des choses et des actions dignes de mémoire. *Historiette*, petite histoire : narration de quelque aventure peu importante. *Historien*, celui qui écrit l'histoire. » *Savoir l'histoire*, s'adonner à l'histoire, c. à d. à l'étude de l'histoire. » *N'aimer que les historiettes*. » Il y a peu d'*Historiens* fidèles.

REM. 1^o. *Histoire de*, se dit tantôt de l'Historien, tantôt de celui dont on raconte les actions. Ainsi, l'on dit, *l'Histoire d'Hérodote*, *de Tite-Live*, *de Salluste*, et *l'Histoire d'Alexandre*, *de Cyrus*, *de Charlemagne*, etc. » Une Église si illustre (l'Église Gallicane) méritoit bien *une histoire particulière*. Le P. Longueval. Voyez **RELATION**.

2^o. Par extension, on dit *histoire*, non seulement de toutes les aventures particulières : » Il nous a conté *son histoire*, *l'histoire de sa vie* ; mais encore de la description des choses naturelles ; » *L'Histoire Naturelle de Plin*, *de Bufon*. *Histoire des Animaux*, *des Plantes*, *des Minéraux*, etc.

3^o. On dit, absolument et sans régime : étudier, apprendre, savoir *l'histoire*. » *Que l'histoire lui donne* (à l'Avocat) *une expérience*, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, *une vieillesse anticipée*. D'Aguess.

En style fam. on dit, d'un discours qui est plus long qu'il ne devrait être, que c'est *une histoire*, *une longue histoire*. » Il nous a fait *une histoire*, qui ne finissait plus. — Voilà bien des *histoires*, bien des cérémonies, ou des difficultés, des anicroches. — *C'est une autre histoire*, *une autre chose* ; ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

HISTORIER, v. act. [*Istori-é* : dern. é fer.] Enjoliver de petits ornemens. * *Pluche* lui donne le sens de *convertir en histoire*. » *En historiant ces symboles*, (les hiéroglyphes) ou en les *convertissant* en autant d'histoires, les Égyptiens couvrirent l'antiquité de ténèbres horribles. » Ce symbole devenu un Dieu, on *historia* toutes ses leçons. — L'usage n'a point admis cette signification, attribuée par *Pluche* à *historier*, et l'Auteur n'a pu la faire entendre qu'en l'accompagnant d'un comen-taire.

HISTORIOGRAPHE, s. m. [*Istori-ogra-fe*.] Celui qui est nommé pour écrire l'histoire d'un pays, d'une ville. L'*Historien* entreprend de lui-même d'écrire l'histoire ; l'*Historiografe* y est appelé par brevet : mais les brevets ne donnent pas les talens, ni souvent même l'ardeur et le zèle. Peu d'*Historiographes* remplissent mieux ce titre que M. *Moreau*, *Historiografe* de France.

HISTORIQUE, adj. **HISTORIQUEMENT**, adv. [*Is-torike* | *rike-man* : 4^e e muet.] Ils se disent de ce qui appartient à l'histoire. » *Style*, *narration*, *recueil historique*. » *Narrer historiquement* ; ce qui se dit par opposition à *oratoirement*, et à *fabuleusement*. — On dit aussi, *temps historique*, par opposition à *temps fabuleux* ; et dans le *Dramatique*, *personages historiques*, qui sont tirés de l'histoire, par opposition à ceux qui ne doivent leur existence qu'à l'imagination du Poète. Les *personages de Cinna*, *Britannicus*, sont des *personages historiques* ; ceux de *Zaïre*, d'*Alzire* ne le sont pas.

HISTRION, s. m. [*Istri-on*.] Farceur, bouffon. On le disait autrefois de tous les Comédiens ; on ne le dit plus que quand on veut les mépriser. » *Ce vil histrion ose lutter avec moi*.

HIVER, s. m. **HIVERNER**, v. n. [*Ivër*, *vörné* : 2^e é ouv. 3^e é fer. On écrivait autrefois *hyver*, à cause du latin *hyems*. On n'est plus aujourd'hui si fort esclave de l'étymologie.] *Hiver* est le nom de la saison de l'année la plus froide. Elle comence au 22 de Décembre, et finit le 21 de Mars. » Dans la rigueur, dans le fort, au milieu de l'hiver. » *Mettre des Troupes en quartier d'hiver*. — Il se dit quelquefois par rapport au froid seulement. » *L'hiver est venu de bonne heure*, *avant le tems*. *L'hiver est long*, etc. — En style figuré, *l'hiver* est la *vieillesse*, et le *printems*, la *jeunesse*.

Prétendois tu que les Parques
Dussent, filant tes instans,
Signaler des mêmes marques
Ton hiver et ton printems.

Rousseau.

Tu gardois à Xerxès,

Dans l'hiver de ses jours, le plus grand des succès ;
P. *Folard*, *Thémistocle*.

Cela est peut-être trop poétique pour le style convenable à la Tragédie.

HIVERNER, passer l'hiver ; il ne se dit que des Troupes. On ne dit point d'un particulier : » Tous les ans, *il hiverne en Provence* : on doit dire, *il passe l'hiver*. — Suivant les Dictionnaires, qui se copient les uns les autres, on dit, *s'hiverner*, pour dire, s'exposer au froid de l'hiver, pour s'y endurcir et y être moins sensible. Je doute que ce mot soit fort usité.

HÔ ! interj. On dit, et l'on écrit ordinairement, *oh* ! Voyez ce mot.

HOBEREAU, s. m. [L'h s'aspire : *Hobero* : 2^e e muet ; 3^e dout. au sing. Ion. au plur. *Hobereaux*.] Au propre, espèce de petit oiseau de proie. Au figuré, st. famil. et méprisant, petit gentilhomme de campagne.

HOC, s. m. [L'h s'aspire : le *hoc*, et non pas *l'oc*.] Sorte de jeu de cartes. Il a donné naissance à cette locution proverbiale : *cela lui est hoc*, lui est assuré.

Un loup vit un cheval qu'on avoit mis au verd :

Je laisse à penser quelle joie.

Bonne chasse, dit-il, qui l'auroit à son croc.

Eh ! que n'es-tu mouton, car tu me serois hoc.

La Font.

HOCHÉ, s. f. [L'h s'aspire : la *hoche*, et non pas, *l'oché*.] Coche, entailleure. Il se dit sur-tout de la marque qu'on fait sur une taille, pour tenir compte du pain, du vin, de la viande qu'on prend à crédit. » *Faire une hoche*.

HOCHÉMENT, s. m. **HOCHER**, v. act. **HOCHET**, s. m. [On aspire l'h. *Hocheman*, *hoché*, *hoché* ; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d, é moy. au 3^e.] *Hocher*, secouer, branler. » *Hocher* un prunier pour en faire tomber des prunes. *Hocher la tête*, en signe d'improbation. *Hocher le mors*, la bride à un cheval. — *fig*. En parlant d'une personne, l'exciter à faire quelque chose ; essayer de l'animer. — *Hochement*, action de hocher la tête. » *Hochement la tête* : c'est tout l'emploi de ce mot. — *Ho-het*, petit instrument, qu'on met entre les mains d'un jeune

enfant, pour s'en froter les gencives.

HOIRS, s. m. pl. HOIRIE, s. f.] *Oâr*, *oa-rie* : 2^e lon. 3^e e muet.] *Hoirs*, en termes de *Pratique*, héritiers. » Ses *hoirs* mâles et femelles. » Il est mort sans *hoirs*. — *Hoirie*, héritage, succession : accepter, répudier l'*hoirie*. Donner en avancement d'*hoirie*.

HOLA.] L'h s'aspire ; le *holà*, et non pas l'*holà*.] Il est interjection. *Holà ! ho ! holà !* qui est là ? — Tout beau ! *Holà !* ne faites pas tant de bruit. Il exprime aussi l'étonnement, l'admiration.

J'ai vu l'Agésilas,
Hélas !
Mais j'ai vu l'Attila,
Holà !

Boileau.

Il est subst. indéclinable dans cette phrase du st. fam. Mettre le *holà*, faire cesser des gens qui font du tapage, qui se querellent, qui se battent.

HOLLANDE, s. f. HOLLANDOIS, OISE, ou HOLLANDAIS ; AISE, adj. [L'h s'aspire, excepté dans *toile*, *fromage* : d'*Hollande*. Prononcez *Holande*, *dè*, *dèze* : 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, e moy. et lon. aux 2 autres. Dites, la *Hollande*, et non pas l'*Holande*, les *Hollandais*, sans prononcer l's de *les*, et non pas *le-zolandè*.] *Hollande* se dit proprement de la Province de ce nom, qui est une des sept Provinces-Unies, mais quelquefois de toutes ces Provinces prises collectivement. La République de *Hollande*. — *Hollandais*, qui est membre, ou sujet de cette République.

Rem. On doit dire, recevoir de *Hollande*, comme on dit, de France, d'Espagne, d'Allemagne, et non pas de la France, etc. On lit dans un Auteur moderne » Gravûre singulière que ce Libraire a reçu de la *Hollande*. Il faut de *Hollande*.

HOLLANDER, v. act. [*Olandé* : 2^e lon. 3^e e fer.] Préparer des plumes, pour les mettre en état de servir à écrire.

HOLOGRAPHE. Voy. OLOGRAPHE.

HOLOCAÛSTE, s. m.] *Olokôs-te* : 3^e lon. dern. e muet.] Il se dit, et d'une sorte de sacrifice où la victime était entièrement consumée par le feu ; et de la victime même qui était ainsi offerte et détruite.

HOMARD, s. m. [L'h s'aspire : le *homard*, et non pas *l'omar* : le *d* ne se prononce pas.] Grosse écrevisse de mer.

HOMBRE, s. m. [L'h est muette. On-

bre : 1^{re} lon. 2^e e muet.] Sorte de jeu de cartes, qui nous est venu d'Espagne. *Hombre*, en espagnol, signifie *homme*. » Faire une partie d'*hombre*.

HOMÉLIE, s. f. [Suivant *Ménage*, on dit *homélie* ou *homilie* ; mais le premier est le plus usité. Le dernier n'est plus en usage, quoique le plus conforme à l'étymologie, *homilia*. Quelques-uns disent encore, *Homiliaire*, *homiliaste*, recueil, faiseur d'homélies. Le *Rich. Port.* les met tous deux. *Trév.* ne met que le 1^{er}, L'*Acad.* n'a mis ni l'un ni l'autre.] Discours fait pour expliquer au peuple les matières de Religion, et principalement l'Évangile. On le dit sur-tout des Pères de l'Église. » *Les Homélies de St. Chrisostome*, de *St. Augustin*. — Aujourd'hui on apèle *homélie*, un sermon où, d'après un plan qu'on s'est formé, on applique à son sujet toutes les paroles d'une Évangile. L'*Homélie de la Samaritaine* ; de l'Enfant Prodigue, de l'Aveugle-né, etc. Les *Homélies* sont un peu passées de mode. Elles avaient, comme tous les systèmes, le défaut de faire acheter quelques applications heureuses, par un plus grand nombre d'applications forcées, et quelquefois puérides. — Dans le style satirique, on le dit abusivement, d'un discours ennuyeux.

Afin qu'un jour leur oisive pitié,
Par les douceurs d'une tendre *homélie*,
Puisse enchanter votre mélancolie.

Rousseau.

HOMICIDE, adj. et subst. * HOMICIDER, v. a. [*Omicide*, *dè* : dern. e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Homicide* se dit, et du meurtre d'un homme ; et du meurtrier, de celui qui le tue. En parlant des personnes, il est subst. dans la 2^de acception. » Un *homicide* est digne de mort. En parlant des choses, il est adj. » Bras, main *homicide* ; fer *homicide* : dessein, complot *homicide*.

En butte aux traits *homicides*
D'un peuple obscur et vénal,
Je n'ai point aux cœurs perfides
Rendu le mal pour le mal.

Le Franc.

— Fig. et par exagération, regards *homicides* ; traits *homicides*. — * Le Gendre écrit tantôt *homicide*, avec une seule *m*, tantôt *hommicide* avec deux *mm*, suivant les Auteurs qu'il copie.

* *Homicider*, tuer ; est vieux : il se dit encore au Palais. » Les biens de la personne *homicidée*. Causes Célèbres.

HOMILIAIRE, HOMILIASTE, HOMILIE.
Voyez HOMÉLIE.

HOMMAGE ou HOMAGE, s. m. HOMMAGER, s. m. [*Omaje*, jé: 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Homage*, est, au propre, le devoir que le vassal est tenu de rendre à son Seigneur de fief. *Rendre homage*. » Faire la foi et *homage*. = *Figurément*, soumission, vénération, respect. » *Rendre à Dieu, à la Religion les hommages* qui lui sont dus. = *Rendre homage à*, sans article. » Dieu se montre assez, pour qu'on ne puisse le méconnoître, pour qu'on soit même forcé de rendre homage à la prééminence de sa nature: mais le fond de cette nature incompréhensible est caché pour nous. Le P. du Rivet. = On dit, en st. fam. *rendre ses hommages à quelqu'un*, lui rendre ses devoirs, ses respects. C'est une expression à la mode. = On dit aussi: *faire homage à . . . de . . .* J'espérais vous en faire homage. = Il se dit ordinairement absolument et sans épithète. Je ne crois pas qu'on doive imiter *Corneille*, quand il dit dans *Nicomède*.

Et de toute la gloire aqoise à ses travaux,

Faire un illustre homage à ce peu que je vauz.

HOMAGER ne se dit que dans le sens propre; celui qui doit l'homage au Seigneur du fief.

HOMME, s. m. [*Om*: 2^e e muet.] Animal raisonnable. 1^o. On comprend sous cette première acception l'homme et la femme. » *L'homme* est sujet à beaucoup d'infirmités. » Tous les hommes sont sujets à la mort. = 2^o. Il se dit spécialement du sexe masculin. » Le premier homme. » Il y avoit dans cette assemblée autant d'hommes que de femmes. = Joint à un autre substantif par la prép. *de*, il marque la profession. » *Homme de guerre, d'Église, d'Épée, de Lettres*. On dit aussi, *homme d'esprit, homme de bon sens, pour, qui a de l'esprit, du bon sens*: mais cela ne s'étend pas à toute sorte de noms; et j'avoue que je n'aime pas dans l'Abé *Gauchat*: » *L'homme de bon sens et de candeur* » L'idée de l'Orateur, chez les Païens même, renfermoit celle de *l'homme de bien*. Le P. *Gaichis*.

= 4^o. *Homme* se dit par opposition à *enfant*. » C'est un homme fait; il se fait homme. » Quand il sera homme. = 5^o. Il se dit absolument, pour homme de cœur. » Se montrer homme. » C'est un homme, que cet homme-là. » Ce n'est pas un homme: c'est un

homme faible: = Il signifie aussi, qui est sujet à la faiblesse humaine. » Ces Héros Chrétiens ne furent pas moins hommes, moins portés au mal que nous. Le P. le Chapelain.

REM. *Homme* s'emploie quelquefois sans article. » Il a aussi bien écrit qu'*homme* de son siècle, dit *Bossuet de Mélancton*. Ailleurs il met l'article *un* devant *homme*, mais sans nécessité, puisque c'est le même tour. » Au milieu des plus violentes agitations que puisse sentir *un homme vivant*. Retranchez *un*; qu'*homme vivant* puisse sentir. Au reste, ce tour et cette expression ne sont que du st. famil. » Si on le prenoit, et qu'on lui fît son procès, *homme vivant* ne pourroit le sauver. *Sév.* On dit aussi sans article: Il est homme à tout entreprendre: il n'est pas homme à endurer un affront, etc. Et avec l'art. *un*: » C'est un homme à pendre; un homme à parvenir aux premières places, etc. C'est un homme à nazar-des, etc.

Homme a souvent *gens* pour pluriel. Jeune homme, jeunes gens, plutôt que jeunes hommes. *Fénélon* emploie presque toujours le dernier. *Homme de bien, homme d'Église, homme de Lettres, homme d'affaires, etc.* et *gens de bien, d'Église, de Lettres, etc.* *Homme du Roi, Ambassadeur, Gouverneur, Intendant dans leur Département*: et *Gens du Roi*, le Procureur et les Avocats du Roi. Ce dernier est consacré dans cette occasion. On ne dirait pas, de plusieurs Ambassadeurs ou Intendants: ce sont les *Gens du Roi*. On doit dire, les hommes du Roi. On dit aussi: c'est un honnête homme, un brave homme, un saint homme, et ce sont d'honnêtes gens, de braves gens, de saintes gens, etc. et non pas d'honnêtes hommes, de braves hommes de saints hommes. » Ne confondons pas les honnêtes gens avec les gens de bien. *Marm.* Voy. HONNÊTE. — Grand homme. Voy. HÉROS.

Avec les pronoms possessifs, *homme* signifie quelquefois un homme propre et convenable à ce qu'on veut, un homme tel qu'il le faut. » C'est mon homme. » Je ne serai pas votre homme, leur homme, etc. Et par ironie, vous avez bien trouvé votre homme, etc. *Son*, n'est quelquefois aussi qu'une particule. » Une fièvre maligne a bientôt emporté son homme. = Les femmes du peuple disent, mon homme, pour mon mari.

HOMOGENE, adj. HOMOGENÉITÉ, s. f. [*Homogène, généité*: dans le 1^{er}, 3^e e moy. 4^e e muet: dans le 2^e, 3^e, 4^e e et dern. é fer.]

Ils se disent, en Physique, de ce qui est de même nature. » L'eau est composée de parties homogènes. » L'homogénéité de ses parties. Ils sont opposés à hétérogène, hétérogénéité.

HOMOLOGATION, s. f. **HOMOLOGUER**, v. act. [*Omologacion, loghé.*] Termes de Pratique, qui se disent de l'approbation et confirmation des actes par autorité de Justice. » *Homologuer une transaction, une délibération.* » *L'homologation d'un contrat.*

HONÊTE et ses dérivés. Voyez **HONNÊTE**, etc.

HONNEUR. Voyez **HONNEUR**.

HONGRE, adj. et subst. Châtré, en parlant des chevaux. » Un cheval *hongre* : un *hongre*. L'h s'aspire.

HONGRER, v. act. [L'h s'aspire : *hongré* ; 1^{re} lon. 2^e é fermé.] Châtrer un cheval. » Ce cheval est trop fougueux : il faut le *hongrer*.

HONGRIE, s. f. **HONGROIS**, OISE, adj. et subst. [On aspire l'h : la *Hongrie*, et non pas *l'Hongrie* ; le *Hongroâ*, et non pas *le-zongroâ*. On dit pourtant : *du point d'Hongrie* ; *eau de la Reine d'Hongrie*, et non pas *de Hongrie*.] La *Hongrie* est le nom d'un Royaume d'Europe, appartenant à la Maison d'Autriche. *Hongrois*, peuple de Hongrie. » Les Soldats *hongrois* : l'Armée *hongroise*. » C'est un *hongrois*, une *hongroise*.

HONIR. Voy. **HONNIR**.

HONNÊTE, ou **HONÊTE**, adj. **HONNÊTEMENT**, adv. **HONNÊTETÉ**, s. fém. *Onête, seman, teté* : 2^e é ouv. et long ; 3^e e muet, dern. é fer. au dern.] *Honête*, en parlant des choses, est, 1^o. vertueux, conforme à l'honneur pris pour la vertu. » *Amour honête.* » *Honête* émulation. Conduite sage et *honête*. — 2^o. Bienséant, convenable. Il se dit dans cette acception, ordinairement avec la négative. » *Cela n'est pas honête.* » *Il n'est pas honête de se louer soi-même.* — On dit, sans négative, *excuse, prétexte, refus honête*, fondés sur quelque apparence de raison. *Présent, récompense honête*, raisonnable. *Prix honête*, convenable, proportionné à la valeur de la chose. *Habit honête*, décent : *encôre honête*, qui peut encore être porté sans indécence. *Naissance honête, condition honête*, qui n'a rien de bas. *Honête famille*, à laquelle il n'y a rien à reprocher. — 1^o. En parlant des personnes, civil, poli. C'est l'homme du monde le plus *honête*. Il se dit aussi, en ce sens, des choses qui ont ra-

port à la personne. *Accueil, réception honête* ; *procédé honête* ; *l'air honête* ; les manières *honêtes*. — *Honête homme*, et *homme honête*, ne sont pas la même chose. Le premier signifie un homme qui a de la probité, ou simplement de l'éducation, et qui tient un certain rang ; l'autre signifie un homme civil, et plein d'attention et de politesse.

On peut être *honête homme* et faire mal les vers.

Mol.

Honête homme a, au pluriel, *honêtes gens*, et non pas *honêtes hommes*. Voy. **HOMME**. » En quel tems et en quels pays a-t-on distingué le peuple des *honêtes gens*. **COVER**. » Pour ma société, vous savez que je ne vois que d'*honêtes gens* — Ne confondons point les *honêtes gens* avec les *gens de bien*. **MARM.**

Honête, civil, afable, poli, gracieux (synon.) voici les différences, que trouve entre ces mots l'Ab. Girard, et qui pourront paraître, à plusieurs, trop subtiles et trop difficiles à saisir. » Nous sommes *honêtes* par l'observation des bienséances et des usages de la société : nous sommes *civils* par les honneurs que nous rendons à ceux, qui se trouvent en notre rencontre : nous sommes *polis* par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation et dans la conduite, pour les personnes avec qui nous vivons : nous sommes *gracieux* par des airs prévenans pour ceux qui s'adressent à nous : nous sommes *afables* par un abord doux et facile à nos inférieurs, qui ont à nous parler. — » Les manières *honêtes* sont une marque d'attention ; les *civiles* sont un témoignage de respect ; les *polis* sont une démonstration d'estime ; les *gracieuses* sont une preuve d'humanité, les *afables* sont une insinuation de bienveillance — Il faut être *honête* sans cérémonie ; *civil* sans importunité ; *poli* sans fadeur ; *gracieux* sans minauderie, et *afable* sans familiarité **GIR.** Synon.

Honête homme, Homme de bien, Homme d'honneur (synon.) Il me semble, dit un Encyclopédiste, que *l'homme de bien* est celui qui satisfait exactement aux préceptes de la Religion ; *l'homme d'honneur*, celui qui suit rigoureusement les loix et les usages de la société ; et *l'honête homme*, celui qui ne perd de vûe, dans aucune de ses actions, les principes de l'équité naturelle. — *L'Homme de bien* fait des aumônes ; *l'homme*

d'honneur ne manque point à sa promesse ; *l'honête homme* rend la justice, même à son ennemi. » *L'homme de bien* et *l'homme d'honneur* ne doivent point faire des choses que *l'honête homme* ne se permet pas. *Beauté*, synonyme.

En st. famil. *honête garçon*, garçon bien né, bien élevé, de mœurs douces et vertueuses. » C'est un fort *honête garçon*. — *Honête femme*, *honête fille*, irréprochable dans sa conduite. — En style plaisant, *honête débauché*; homme qui aime le plaisir; mais sans excès. — *Honête*, dans le beau style, est aussi un substantif abstrait. » Prétérer *l'honête* à l'utile.

HONÊTEMENT, d'une manière honête. » Vivre *honêtement* avec tout le monde. » En user *honêtement*. » Être vêtu *honêtement*. — Suffisamment; et par ironie, extrêmement. » C'est *honêtement* vendre. » Il est *honêtement* croqué: elle est *honêtement* laide.

Vous êtes comme un autre, emporté, violent, Et vous vous fâchez même assez *honêtement*.

Gresset.

HONÊTÉTÉ 1°. Bienséance. » Cela est contre *l'honêteté*: 2°. Civilité. » Il n'a pas eu *l'honêteté* de l'aller voir. — En ce sens, quand il ne signifie que la qualité de celui, qui est honête, il n'a point de pluriel: on dit à plusieurs personnes comme à une seule, *vostra honêteté*, et non pas *vos honêtetés*. On ne met le pluriel que quand on veut exprimer les effets de cette qualité. C'est comme *charité* et *charités*; *civilité* et *civilités*. » J'ai dîné chez Mme. d'Armagnac, qui me fit mille *honêtetés*. M. De Grignan le fils. » J'en ai reçu toute sorte d'*honêtetés*. * Mais dit-on avoir des *honêtetés* pour, comme dit Fontenelle. » Ce fleuve se contentait des *honêtetés* qu'on avait pour lui, mais n'en abusoit pas; ou avec le singulier, comme dit l'Acad. » Il a beaucoup d'*honêteté* pour tous ceux qui ont affaire à lui? Je ne le crois pas; et je ne voudrais pas le dire. On dit en style famil. *dire*, comme *faire des honêtetés*. » Il a tort de s'en prendre à ce pauvre Marquis, qui ne lui dit et ne lui fait que des *honêtetés*. Merc. — 3°. Présent. *Faire une honêteté* par reconnaissance. — 4°. Manière d'agir obligeante. » *L'honêteté* de son procédé m'a touché. » Il en a usé avec la plus grande *honêteté*. — 5°. Chasteté. » *L'honêteté* des mœurs. Paroles contre *l'honêteté*. Cela blesse *l'honêteté*.

HONNEUR, ou HONEUR, s. m. [*O*neur. On peut demander pourquoi on écrit *honneur* avec deux n, et *honorable*, *honoraire*, *honorer*, etc. avec une seule. Je crois qu'on serait embarrassé à en donner d'autre raison qu'un usage aveugle et bisarre.] 1°. Démonstration de respect. » *Rendre honneur* à Dieu. » *Porter honneur et respect* à, etc. On ne dit pas *porter honneur* tout seul. *Rendre des honneurs* à. » Il ne faut pas *rendre aux hommes des honneurs* qui ne sont dus qu'à Dieu. — En *l'honneur* de. Voy. EN, prép. — *Honneurs funèbres*, les cérémonies des funérailles. — 2°. Vertu, probité: » Homme d'*honneur*, plein d'*honneur*, qui aime *l'honneur*. » Il n'a ni cœur, ni *honneur*. — 3°. En parlant des femmes, pudicité, chasteté. » Femme d'*honneur*, ou, sans *honneur*. — En st. famil. » Elle a fait faux bond, ou, elle a forfait à son *honneur*. — 4°. Gloire qui suit la vertu par l'estime du monde. » Acquérir de *l'honneur*. » Se tirer, sortir d'une affaire avec *honneur*; à son *honneur*. Voyez GLOIRE. » Il avoit toujours vécu avec *honneur*. COCHIN. — Réputation. » Attaquer, blesser, flétrir, déchirer; ou, ménager, sauver *l'honneur* de quelqu'un. » Homme perdu d'*honneur*. *Faire réparation d'honneur*. Avoir action en réparation d'*honneur*. — *Point d'honneur*. » Ils se sont battus pour le *point d'honneur*, par crainte d'être blâmés, déshonorés, s'ils ne le fesaient pas. — *Parole d'honneur*, promesse à laquelle on ne peut manquer sans se déshonorer. — 5°. Au pluriel, dignités, places honorables. Aspirer aux *honneurs*; briguer les *honneurs*. » Parvenir, être élevé aux *honneurs*.

Rem. 1°. Ce mot, *honneur*, est, à tout instant, dans la bouche de tout le monde: on le prodigue, et dans les complimens, et dans les lettres; et en le prodigant; souvent on le prostitue. Jamais on n'a tant parlé d'*honneur*, et jamais il n'y a eu si peu de *vrai honneur*. » Il n'en est pas de *l'honneur* comme du mérite: il en faut absolument, et ils (les Frivolites) en mettent par tout. Ils n'ont pas le plaisir, mais *l'honneur* de vous voir, de vous parler, de vous servir, etc. Ils ont pour les pupilles, des tuteurs d'*honneur*; dans les Tribunaux, des Conseillers d'*honneurs*; dans les Hôpitaux, des Économes d'*honneur*; et les femmes attachées à la cour, sont des Dames d'*honneur*. COVER. V. HONORAIRE. Voyez aussi HONÊTE HOMME,

au mot *Honnête*.

2°. * On ne dit pas *doner*, mais *rendre des honneurs à*. (n°. 1°.) » Appion, dit *Fléury*, acusoit les Juifs de ne pas *doner* (rendre) à l'Empereur *les mêmes honneurs* que lui *do-noient* (rendoient) tous les autres peuples.

3°. *Faire les honneurs de la maison*, se charger de bien recevoir ceux qui y viennent, est une expression du style familier. Dans un ouvrage critique, l'Ab. *Du Resnel* a pu dire :

Tout faux raisonnement est par eux adopté ;
Ils en font les honneurs, sans l'avoir inventé.

Et *La Chaussée*.

Son courage surpasse encor son infortune ;
Elle fait les honneurs d'une fête importune.

Mais je ne vois pas avec plaisir, dans un des Discours sur l'*Hist. de Fr.* par M. *Morreau*, que le prétexte du voyage de Bosen, fût de *faire au Pape les honneurs du Comté d'Arles* ; ni dans un Sermon de l'Ab. *Poalle*. » Si vous exceptez quelques âmes libérales, qui font en secret *les honneurs de la charité*. Cela me paraît trop familier pour le discours soutenu. — *Faire les honneurs de*, se dit, dans un autre sens, des parens qui se croient obligés de rabatre des éloges qu'on fait devant eux de leurs enfans. » Votre modestie auroit été bien embarrassée de tout ce que Mde. de *Coulange* et moi nous disions de vous ; car je n'en saurois *faire les honneurs*. *SÉV.* — Une Dame, entêtée de ses alliances, et honêtement médisante, finissait presque toujours les portraits assez ridicules qu'elle faisait de plusieurs personnes de qualité, par dire : *je puis en faire les honneurs* ; car c'est mon parent ou ma parente. — Dans *Le Méchant*, Cléon dit à Florise, en parlant de *Geronte* son frère.

Et la bête est si bonne,

Soit dit sans vous fâcher...

Florise lui répond :

Ah ! je vous l'abandonné ;

Faites-en les honneurs : je me sens, entre nous,
Sa sœur, on ne peut moins.

4°. On dit, *faire honneur à* : » Cela fait honneur à votre fils. » Ces sortes de pièces (les Harangues) qui font quelquefois honneur à l'éloquence d'un Historien, n'en font jamais à sa sincérité. Le P. *Longueval*. » Rien n'a fait plus d'honneur à l'Église Gallicane, que le nombre et le courage de ses Martyrs. *Id.* * *Mallebr.* dit, dans le même sens, *faire à l'honneur de*. » Je ne sais si

Tom. II.

St. Jérôme n'auroit pas été trop facile à ajouter foi à ce qui faisoit à l'honneur de Tertullien. Cette expression a-t-elle été autrefois en usage ? Je n'ai pas été à portée de le vérifier. Mais j'ose croire qu'elle n'est pas du moins de l'usage actuel.

5°. *Faire l'honneur de*, avec l'infinitif, est du style familier. » Un Marchand à qui il faisoit l'honneur de devoir. *COVER.* — *Faire honneur de*, est plus du beau style. » On ne sait à quel peuple on en doit faire honneur (de l'invention de la Peinture) Les uns en font honneur (l'attribuent) aux Égyptiens, d'autres aux Grecs. — On dit, familièrement, *faire honneur*, sans article et sans régime de la chose. » Volontiers ; Monsieur, vous me ferez honneur. *MARM.* — *Se faire honneur de*, se glorifier de... Il se dit sans article, même avec les adverbes de comparaison. » Ce parti se faisoit plus d'honneur de son courage, que du secret. *Hist. des Stuarts.* Se faisoit plus honneur, et non pas, plus d'honneur.

5°. *Tenir à honneur de* avec l'infinitif. » Nous aurions tenu à honneur de délibérer avec un homme de ses lumières. *Boss.* — *Mettre son honneur à* : » *Mettre plus son honneur dans le succès que dans la générosité des moyens.* — *Se faire un honneur de* :

Allez ! je me fais un honneur

De la faire changer d'idée et de langage.

La Chaussée.

6°. *Être engagé d'honneur* régit à. » Vous aviez tant fait les Philosophes l'un et l'autre, que vous étiez engagés d'honneur à ne point craindre la mort.

7°. *En venir à son honneur*, *sortir d'une affaire à son honneur*, expressions qui ne sont que du st. famil. La première paraît nouvelle. » Il faut donc, pour en venir à son honneur, achever le trajet. *Ann. Lit.*

Pour convaincre une femme, il faut bien du bonheur.

Rârement un époux en vient à son honneur.

La Chaussée.

» Ils ne sortoient jamais à leur honneur de ce combat. *Charlevoix.* Voyez SORTIR, n°. 3°.

En honneur ; d'honneur ; sur mon honneur : espèces d'interjections et de sermens. » *En honneur*, je ne conçois pas comment dans ces siècles barbares, on avoit le courage d'épouser. *Marm.* » *D'honneur*, M. le Marquis,

E e e

il faut abjurer le sens commun, pour croire à de pareilles suppositions. Anon.

Tu crois? - D'honneur, Monsieur, j'en serois peu surpris.

Barthe.

» Rien de plus vrai, sur mon honneur, Ling. — Le Proverbe dit : à tous Seigneurs, sous honneurs. Il faut rendre honneur à qui il appartient. Il ne se dit guère qu'en plaisantant.

HONNIR, ou **HONIR**, v. act. Déshonorer. Il est vieux, et ne se dit plus que par plaisanterie, et au passif. » Il est honni par-tout. — La devise de l'Ordre de la Jarretière en Angleterre est : *honnei soit qui mal y pense.*

HONORABLE, adj. **HONORABLEMENT**, adv. **HONORER**, v. act. [*Onorable, rableman, ré.* Devant l'e muet, le 2d o est long : il honore, honnera. — Mde. Dacier écrit toujours *honorabile, honorer*, avec deux n, apparemment à cause d'honneur, qui en a deux, et qu'on ferait bien d'écrire avec une seule.] *Honorable*, 1°. qui fait honneur. » Profession, condition, emploi, rang honorable. — 2°. Splendide, magnifique, en parlant des personnes et de ce qui y a rapport. » C'est un homme honorable : il fait les choses d'une manière honorable. = *Amende honorable*. V. **AMENDE**. = *Honorablement*, d'une manière splendide. » Faire les choses honorablement. » Il a été enterré honorablement.

Rem. Dans la prose et dans le discours ordinaire, honorable suit le substantif. En vers, et dans le discours relevé, il le peut précéder. » La réception honorable qu'on lui a faite. » L'honorable Symbole du mérite.

HONORER, rendre honneur et respect. » Honorer Dieu, les Saints; les reliques, son père, sa mère, ses supérieurs. — Avoir beaucoup d'estime pour... » Personne ne vous honore plus que moi. » J'honore son mérite et sa vertu. — Faire honneur à... » Il a honoré son pays, son siècle, sa compagnie, sa charge. — Il régit, en ce sens, la prép. de (l'ablat.) il m'honore de son amitié, de sa protection. » Il honora l'assemblée de sa présence. » Les bontés dont vous m'avez honoré. » Il a ce régime au passif et au réciproque. » La patience est honorée de tous, quoiqu'elle soit embrassée de peu de personnes. De Sacy. » On doit s'honorer des critiques, mépriser les satires, profiter de ses

fautes et faire mieux. Gresset. » C'est un hommage que le vice rend à la vertu, en s'honorant de ses apparences. Massillon.

Vouloir, par vos désordres mêmes,
Justifier vos désordres extrêmes;
Et, sans rougir, enflés par les succès,
Vous honorer de vos propres excès.

Rousseau.

M. Saurin lui fait régir l'infinitif. » Trouver le tems de cultiver les Muses, s'honorer de partager leurs travaux. (il parle du Card. de Richelieu.) Ce régime est inusité.

HONORAIRE, adj. et subst. [*Onorère* : 3^e e moyen et long, 4^e e muet.] Adj. Il se dit des personnes qui, après avoir exercé certaines charges, en retiennent les honneurs principaux. » Conseiller, Président, Chanoine honoraire. — Tuteur honoraire, Économiste honoraire, etc. celui sous les ordres duquel le Tuteur ou l'Économiste onéraire administre. — S. m. Ce que l'on donne à un Avocat pour avoir plaidé ou écrit en quelque cause. On étend ce terme à d'autres personnes de Profession honorable; et l'on apèle de ce nom les rétributions et le salaire de leurs peines.

HONORER. V. **HONORABLE**.

HONORÉS. V. **AD HONORÉS**, sous la lettre A.

HONORIFIQUE, adj. Il ne se dit qu'avec Droits, en parlant de ceux qui appartiennent aux Seigneurs et aux Patrons des Églises. » Droits honorifiques.

HONTE, s. fém. **HONTEUX**, EUSE, adj. **HONTEUSEMENT**, adv. [On aspire l'h : la honte, et non pas l'honte : 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, lon. aux trois autres, tel, telle, ze, tel-ze, man; 3^e e muet.] Honte se dit tantôt d'un sentiment de confusion, excité par l'idée du déshonneur; tantôt du déshonneur qui cause ce sentiment. » Avoir honte de faire, ou d'avoir fait une mauvaise action. — » La honte suit les mauvaises actions. — Honte, pudeur, modestie ne sont rien moins que synonymes. L'Acad. blâma autrefois Corneille d'avoir dit, épargne ma honte, pour, épargne ma pudeur, ma modestie. » Les reproches de la conscience causent la honte : les sentiments de la modestie produisent la pudeur. R. Synon. — La honte est le remord du mal qu'on a fait : la pudeur, la modestie sont une horreur naturelle du mal qu'on ne veut pas faire.

La honte me retient. — D'Orval, elle t'abuse :
La honte est dans l'ofense , et non pas dans l'ex-
cuse.

La Chaussée.

Rem. 1°. *Honte* n'a point de pluriel. *Cor-*
neille et *La Bruyère* lui en donnent un.

Non , mais vous avez dû perdre le souvenir
Des hontes que pour vous j'avois su prévenir.

Rodogune.

» La plus brillante fortune ne mérite point ,
 ni le tourment que je me donne , ni les hu-
 miliations , ni *les hontes* que j'essuie. — Il
 me semble que ce pluriel ne fait point mal
 en cet endroit ; mais il ne ferait pas si bien
 ailleurs.

Rem. 2°. *Honte* , quand il est seul , et qu'il
 n'est pas joint à quelque verbe , n'a de ré-
 gime que dans une seule occasion. On dit :
la honte de nos fautes , est un moyen de
 nous corriger : mais on ne dit pas , *la honte*
de cette action , pour dire la honte qu'on en
 a , ou qu'on doit en avoir. Encore moins ,
 dit-on , *la honte du mal* , *la honte du bien* ,
 pour dire , la crainte de cometre le mal , de
 pratiquer le bien , le respect humain. Ainsi ;
Boileau ne me paraît pas exact , quand il
 dit , (*Ép. III.*)

Des superbes mortels le plus afreux lien ,

N'en doutons pas , Arnaud , c'est *la honte du*
bien.

Avec le régime , *honte* a le 2d sens d'ignomi-
 nie , de deshonneur. » Comment soutiendrez-
 vous *la honte de* cette action.

Rem. 3°. *Honte* , régit *de* et l'infinitif. » *La*
honte de céder l'emporte dans son cœur sur
 la crainte du trépas. *Jér. Dél.* » Le Roi
 (Amauri) rapporte dans la Syrie la douleur
 d'avoir échoué dans une entreprise injuste ,
 et *la honte de s'être laissé tromper.* MA-
 RIN , *Hist. de Saladin.* — Avec le v. *avoir* ,
 il se dit ordinairement sans article , même
 dans la proposition négative. » Il *a honte de*
 sa folie , il *a honte de bien faire.* » Il *n'a pas*
honte de méconnaître son bienfaiteur. * *Féné-*
lon dit : » *N'avez point de honte à attribuer*
 leurs instructions ce que vous ferez de meil-
 leur. — Il y a deux choses à remarquer dans
 cette phrase : 1°. La prép. *de* devant *honte* ,
 qui est tout au moins inutile , et contre l'ana-
 logie. On dit , *il n'a pas raison* , vous *n'avez*
pas tort de faire , de dire , etc. et non pas , *il*
n'a pas de raison , vous *n'avez pas de tort* , etc.
 Il me semble donc , que l'on doit dire : *n'avez*
point honte , et non pas , *n'avez point de*

honte de , etc. Je ne dissimulerai pas que
l'Acad. met en exemple. *N'avez-vous point*
de honte de manquer de parole. Mais je m'en
 raporte. — La 2^e chose à remarquer , c'est
 la prép. *à* devant l'infinitif au lieu de la prép.
de. Il paraît que l'illustre Auteur a confondu
 dans cette occasion le v. *avoir* actif , avec *avoir*
 impersonnel. On dit : *il y a de la honte à être*
méchant : *il n'y a pas de honte à être*
paître : mais on dit : *il a honte d'être*
paître : *il n'a pas honte d'être*
méchant. * *La Bruyère* met ,
 au contraire , la prép. *de* avec *avoir* imper-
 sonnel. » Quelle plus grande *honte y a-t-il*
d'être refusé d'un poste que l'on mérite , ou
d'y être placé sans le mériter ? — Avec l'ar-
 ticle , *honte* a un autre sens , et c'est le 2d de
 ce mot : c'est *avoir la confusion* , *l'humilia-*
tion. » Le pauvre Abbé Têtu a toujours des
 vapeurs : *j'ai la honte de faire* de mon mieux
 pour le guérir , sans pouvoir réussir. *Madame*
De Coul. — Ce que nous avons dit d'*avoir*
honte , s'applique à *faire honte* : il doit être
 également sans article. » Votre fils *ne fera*
pas de honte à ses parens. *Sév.* le *de* est inu-
 tile. — Au reste , *faire honte* a deux sens ,
 tantôt il a rapport à celui qu'on veut corriger ,
 en lui inspirant de la honte ; tantôt il a
 rapport à ceux qui souffrent de la confusion en
 conséquence de leurs fautes ou de celles des
 autres. » Ce discours de Coriolan *fit honte au*
peuple de son animosité. *Vartot.* » La pros-
 cription de cet illustre Sénateur *fit honte au*
peuple romain. Un Père dit à son fils. » *Je*
vous fais honte de vos égaremens , afin qu'un
 jour vous ne nous *fussiez pas honte par vos*
 bassesses. — *Faire honte* , ne se dit pas avec
 le pron. pers. » Ceux , qui reçoivent une belle
 lettre d'amitié , *se font honneur* , en la mon-
 trant : ceux qui reçoivent une lettre d'amour ,
se feraient honte , en la publiant. Quoiqu'on
 dise , *se faire honneur* , *se faire un mérite de* ,
 etc. On ne dit point , *se faire honte* , *se faire*
confusion de , etc. *Wailly.* — *Attacher de*
la honte à. Voy. INEXPLICABLE. Il vaut
 mieux dire , ce me semble , *atacher du dés-*
honneur. — Voy. HONTEUX.

A ma honte , *à sa honte* , adv. » Je le dis
à ma honte. » Tant pis pour l'esprit : ce que
 vous dites est tout à fait *à sa honte.* Fonten.
 — Ou dit aussi , *à la honte de* : » L'on y
 détruisit inhumainement plus de 300 villages
 et châteaux , *à la honte éternelle de* ceux ,
 qui aprouvèrent et ordonèrent une telle con-
 duite. *Targe-Smollet.* — Ailleurs ce Traduc-

teur, trop littéral, l'unit au v. *être impersonnel*. » *Il est à la honte de la Nation, que des hommes, qui n'avoient jamais vu l'ennemi en face, fussent avancés aux places des braves officiers, qui etc.* cela sent l'anglicisme. Nous dirions, en pareil cas : *il était honteux pour la Nation que*, etc.

On dit, proverbiallement, *s'en retourner avec sa courte honte*; sans avoir réussi. — *Un peu de honte est bientôt bûe*; bientôt passée.

HONTEUX, qui a de la honte. (n°. 1°.) Il régit de devant les noms et les verbes : il se dit des personnes. » Les méchants sont souvent *honteux de leurs succès* : ils devraient l'être de leur bonheur. » Les jeunes gens *ont honte de pratiquer la vertu* : ils sont *honteux d'être surpris à bien faire*. — Qui cause de la honte : il se dit des choses : » Crime, procédé *honteux* : action, conduite *ontheuse*, etc. — En parlant d'un jeune homme, qui paraît dans le monde et qui n'en a pas l'usage, *embarrassé* : » Il est encore tout *honteux*. Le Proverbe dit, en ce sens, qu'il n'y a que *les honteux qui perdent*.

REM. *Être honteux de*, et *avoir honte de*, ont des nuances différentes pour le sens et pour l'emploi : l'un regarde plutôt le passé, l'autre le présent. » *Il est honteux de ce qu'il a fait* : il n'a pas honte de le refaire encore. Ainsi, Madame B... et l'Ab. Vertot n'ont pas parlé bien exactement, quand ils ont dit ; l'une. » Ils ne furent pas *honteux* (pour ; ils n'eurent pas honte) *de se mettre à la tête de ces bandits*. H. d'Angl. l'autre : » Ils n'avoient pas été *honteux* (ils n'avoient pas eu honte) *d'ôter à un Sénateur-Consulaire, et honoré de deux Dictatures, le Droit de Citoyen*. Révol. Rom.

HONTEUSEMENT, Avec honte et ignominie : fuir ; mourir *honteusement*.

HÔPITAL, s. m. [*Ôpital* : 1^{re} Ion.] Maison de charité, destinée à loger, nourrir, traiter les pauvres dans leurs maladies, etc. On apèle figurément l'état de pauvreté, *Hôpital*. » Il va le grand galop à l'*Hôpital*. » Vous lui verrez bientôt toutes ses dettes payées, et le voilà hors de l'*Hôpital*, où il étoit assurément. Sév.

HOQUET, s. m. [l'h s'aspire : le hoquet, et non pas l'oquet : Pron. Hokè : 2^e à moy.] Mouvement convulsif de l'estomac, qui se produit par un son inarticulé. » Avoir le *hoquet*. » On dit que la peur fait passer, fait

perdre le *hoquet*.

HOQUETON, s. m. [*Aspirez l'h*] On le dit, et d'une sorte de casaque, que portent les archers du Grand-Prévot, et de l'Archer qui la porte. » Porter le *hoqueton*. » Il étoit suivi de deux *hoquetons*.

HORDE, s. f. [On aspire l'h : la horde, et non pas l'orde.] Peuplade de Tartâres errans.

HORIZON, ou HORISON, s. m. HORIZONTAL, ALE, adj. HORIZONTALLEMENT, adv. [*Orizon, tal, tale, taleman* : 3^e Ion. 5^e e muet.] *Horizon*, se dit d'un grand cercle, qui coupe la sphère en deux parties, dont l'une est l'hémisphère supérieur, l'autre l'inférieur. — Il se dit, dans le discours ordinaire de l'endroit, où se termine notre vûe, et où le ciel et la terre semblent se joindre. » *Horison borné, ou étendu*. — *Horizontale*, qui est parallèle à l'horizon. » Plan, cadran *horizontal* : ligne *horizontale*. — *Horizontalement*, parallèlement à l'horizon. » Cadran placé *horizontalement*.

HORLOGE, s. f. HORLOGER, ÈRE, s. m. et f. HORLOGERIE, s. f. [3^e e muet au 1^{er} et au dern. é fer. au 2d, è moy. et long au 3^e : ge, gé, gère, geri-e.] Quelques Auteurs, et le peuple en certaines Provinces, font *Horloge masc.* M. de St. Mare, dans une note sur un vers de Boileau, dit au contraire, que beaucoup de gens en parlant font *Horloge féminin*, quoique l'usage général le fasse *masculin*. Cet usage est si peu général, qu'on est tenté de croire qu'il y a ici une transposition et une faûte d'impression. On trouve *Horlogier* dans *Le menteur* de Corneille. Plusieurs disent et écrivent *Horlogeur*. Pour *Horlogeuse*, il n'y a que la populace, qui le dise en quelques Provinces. — *Horloge*, machine, qui marque et qui sonne les heures. *Horloger*, celui, qui fait des horloges et des montres. *Horlogère*, femme d'un *Horloger*; ou celle, qui monte et arrange des montres. *Horlogerie*, Art de faire des Horloges, des montres. » Monter une *horloge*. » L'*horloge* retarde. — » C'est un bon *Horloger*. » Elle est *horlogère*. » Il ou elle entend fort bien l'*horlogerie*. » Je serai toujours persuadé qu'une *horloge* prouve un *horloger*, et que l'Univers prouve un Dieu. Voltaire.

HORMIS, prép. [*Ormi*.] Hors, excepté. » Tout est entre, *hormis* deux ou trois. — L'Auteur des *Réflexions*, remarquait dans le siècle passé, que quelques personnes faisoient

scrupule de se servir de ce mot. Mais il assure que tous nos bons Auteurs ne faisaient point difficulté de l'employer. — *Hormis que* ne s'est pas si bien soutenu. » C'étoit son parent, *hormis qu'il ne mangeoit pas tant.* Sév. l'Ac. ne le met pas. Je crois pourtant qu'on peut l'admettre dans le discours familier. — Pour *hormis de*, c'est un provençalisme, un gasconisme. * » Cela n'est pas possible, *hormis de ne partir deux heures plutôt.* Il faut dire, *à moins que vous ne partiez*, etc.

HOROSCOPE, s. m. [*Oros-kope* : dern. e muet.] M. de Wailly, dans sa Grammaire, dit que ce mot est des deux genres; *masc.* et *fém.* Dans le *Rich. Port.* il ne le marque que *masculin.* * M. Dorat l'a fait *fém.*

Remplis, en dépit des Censeurs,
Ton horoscope qu'on a faite.

C'est le genre que lui donait l'Acad. dans les premières Éditions de son Dictionnaire. *Richalet* le fait *masc.* et *fém.* Ménage ne le veut que *masc.* Le *Dic. de Trév.* rapporte les divers sentimens sans rien décider. Dans l'Abrégé, on le marque s. f. et l'on met en paranthèse, (plusieurs le font *masc.*) Enfin dans la dern. Edit. l'Acad. le marque du genre *masculin.* — *Horoscope*, observation qu'on fait de l'état du ciel, au point de la naissance de quelqu'un, et par laquelle on prétend juger de ce qui doit lui arriver pendant sa vie. » Faire, tirer, dresser *l'horoscope* de quelqu'un. Juger *un horoscope.* » Faiseur *d'horoscope.* — *Fig.* Prévoir, prédire. » *J'avois fait l'horoscope de cette affaire* : elle ne devoit par réussir.

HORREUR, s. f. HORRIBLE, adj. HORRIBLEMENT, adv. [*ô-reur*, orible, *bleman* : 1^{re} lon. au 1^{er} : 3^e e muet, l'r se prononce fortement.] *Horreur*, en parlant des personnes, est 1^o. Une terreur, un saisissement de l'âme qui la fait frémir. » Frémir, être saisi d'*horreur* : cela fait *horreur* à penser. » *L'horreur des supplices, les horreurs de la mort* : *l'horreur* qu'ils inspirent. = 2^o. Saisissement de crainte et de respect. » En entrant dans cette forêt, dans cette Église on sent *une secrète horreur*; *une sainte horreur.* = 3^o. Détestation, haine violente. *Avoir horreur de, ou pour.*

Et qui fidèle à son devoir,
Dans la chaire, où le crime siège,
Est toujours horreur de s'asseoir.

Le Franc.

* Avoir en horreur. Inspirer *l'horreur du vice*,

ou de *l'horreur pour le vice.* Être en horreur à, etre l'horreur de.

Je me trouve, au milieu de mon bonheur extrême
Un traître, un malheureux en horreur à lui-même.

La Chaussée.

» Ce Tyran était en horreur à, ou était l'horreur de tout le genre humain. Dans cette dernière phrase; *l'horreur*, est l'objet de *l'horreur*, un objet d'*horreur.* — 4^o. En parlant des choses, *énormité.* » *L'horreur du crime; d'une action;* et en parlant des supplices; *cruauté.* » *L'horreur de ces tourmens.* — 5^o. *Horreurs* au pluriel, choses déshonorantes.

Quoi Florise et Geronte

Vous comblent d'amitié, de plaisirs et d'honneurs;
Et vous mandez sur eux quatre pages d'horreurs.

Le Méchant.

» On m'a dit des horreurs de cet homme là.
Acad.

Pouvez-vous lui prêter une pareille horreur?
Jalouse! de sa fille! allons donc quelle erreur!

Barthe.

Dans le st. *famil.* on dit d'une femme ou d'une chose extrêmement laide, que c'est une horreur.

Rem. Quand on parle du sentiment, *horreur* n'a point de pluriel. * *Bossuet* dit : » Je rapporterai la suite de cette invective insensée, malgré *mes horreurs.* Il falait dire, *malgré l'horreur qu'elle m'inspire*; car au singulier même, *malgré mon horreur*, irait fort mal. — *Avoir de l'horreur*, régit non la prép. *de*, mais la prép. *pour.* » On n'avoit que *de l'horreur des* (pour les) Ariens. *Bérault* (H. de l'Égl.) On dit, sans article, *avoir horreur de*, et avec l'article, *avoir de l'horreur pour* : le 1^{er} ne régit que les choses : le 2^d régit les choses et les personnes. » *Avoir horreur du vice.* » *Avoir de l'horreur pour le vice et pour les hommes vicieux.*

A faire horreur, adv. Il est fort à la mode. » S'ils disent, ils disent trop : ce qui n'est qu'un peu difforme est à *faire horreur*; ce qui est médiocrement bon est *délicieux*, etc. *Coyer.* » C'est l'opéra nouveau... Mon Dieu! que n'ai-je su cela plutôt! — Pourquoi? — Oh! c'est que je suis coiffée à *faire horreur.* TH. D'ÉDUC. » J'ai mal aux nerfs, et puis je suis coiffée à *faire horreur.* Ibid.

HORRIBLE, qui fait horreur. » Cela est horrible. » Une horrible méchanceté. » Objet horrible à voir. — Extrême, excessif. » Un froid horrible; une horrible dépense, etc. —

Il aime à précéder le substantif dans les deux sens. » Je ne puis vivre plus long-tems dans cette horrible incertitude. *Marm.* » Il a fait une horrible faute. *Acad.*

Une horrible lionne alaita ton enfance.

Gresset.

HORRIBLEMENT, d'une manière horrible, dans les deux sens. » *Horriblement défiguré : horriblement laide.* » Il y avait une grande foule, et l'on y était horriblement pressé.

HORS. [Aspirez l'h : hór et devant une voyelle hórz : long.] 1°. Préposition de tems ; » Quand nous serons hors de l'hiver ; ou de lieu ; hors du Royaume, de la Ville. — 2°. Souvent elle s'applique à des choses, qui n'ont nul rapport, ni au tems, ni au lieu. » Être hors de son bon sens. Hors de prix, hors de raison. — 3°. Quelquefois aussi, on ne l'emploie que pour marquer exception. » Ils y sont tous allés, hors (excepté) deux ou trois. Dans les deux premières acceptions, il régit la prép. de : dans la seconde l'acusatif.

REM. I. Hors et excepté admettent à leur suite un grand nombre de prépositions ; chez, dans, sous, sur, devant, derrière, parmi, vers, avant, après, entre, depuis, avec, par, durant, pendant, à, de, en. » Il est allé par tout, hors chez lui. On a fouillé par tout, excepté dans sa maison. J'ai visité par tout hors sous la table, etc. etc.

II. Aûtrefois on disait fors, et les exemples en sont fréquens dans *Malherbe* et dans les aûtres Poètes : mais il est banni depuis long-temps des vers et de la prose. *Bouh. Th. Corn.* » Tout est perdu, fors l'honneur, écrivit François I. après la bataille de Pavie.

III. On dit, hors de saison, hors de prix, etc. Mais on ne dit pas hors d'exemple, comme l'a dit *Pascal* ; on dit, sans exemple. L. T.

IV. Hors, est toujours préposition, et dehors toujours adverbe. On mettait aûtrefois l'un pour l'aûtre.

Je suis prête à sortir avec toute ma bande.

Si vous pouvez nous mettre hors.

La Font.

On dirait aujourd'hui, nous mettre dehors. —

* *M. Targe* a dit tout récemment, mettre hors, pour faire sortir. » On avait mis hors une forte escadre. *H. d'Angl. de Smollet*, c'est un vrai anglicisme : *to put out.*

V. On ne doit pas employer indifféremment hors de, et hors le : Le 1^{er} signifie de hors. » Hors de l'Église point de salut : le 2^d veut

dire, excepté : » Hors l'Église Romaine toutes les aûtres sympathisent avec les Incrédules. * *Bossuet* a mis l'un pour l'aûtre. » Hors de la Religion, tout le reste leur étoit commun avec les sujets de l'Empire. Il falait, hors la Religion.

VI. Hors, avec les verbes, est suivi de la prép. de, avec l'infinitif, ou de la conjonct. que, avec l'indicatif. » Hors de le tuer, hors qu'il ne l'a pas tué ; il a tout fait.

VII. On dit, être hors de soi, ne pas se posséder de colère, ou de joie, etc. *Madame de Sévigné* lui fait régir de et l'infinitif. » *Corbinelli* est hors de lui, de trouver une tête de femme, faite comme la vôtre. Ce régime peut être bon en plusieurs ocasions, mais il faut savoir l'appliquer.

HORS-D'ŒUVRE, adv. et subst. [Hors-d'œ-vre : 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] Adv. Il se dit dans un bâtiment, d'une pièce détachée du corps. » Un cabinet hors-d'œuvre. — S. m. Il se dit de certains petits plats qu'on sert dans les grandes tables avec les potages, et avant les entrées. » Il y avait douze hors-d'œuvres. — Fig. On le dit des ouvrages d'esprit. » Après la mort d'Hector, il y a encore deux livres, qui sont hors-d'œuvre. *P. Rapin.* » Cette description est un hors-d'œuvre dans ce Poème.

HORS-ŒUVRE, adv. Terme d'Architecture. Il se dit de la mesure d'un bâtiment, prise depuis l'angle extérieur d'un mur jusqu'à un autre angle extérieur. » Cette façade a tant de toises hors-œuvre, et non pas hors-d'œuvre, comme disent plusieurs.

HORTOLAGE, s. m. Autrement Potager. Voy. ce mot.

HOSPICE, s. m. [Ospice : dern. e muet.] Petite maison religieuse. » Ce n'est pas un couvent, ce n'est qu'un hospice.

* **HOSPITALIER**, IÈRE, adj. **HOSPITALITÉ**, s. f. [Ospita-lié, liè-re, tité : 4^e é fer. au 1^{er}, é moy. et long au 2^d.] On a retranché l's à Hospital : on l'a conservée à ses dérivés. *Hospitalité*, est l'action de recevoir et de loger les passans. » Exercer l'hospitalité. — Chez les Grecs et les Romains, c'était un droit réciproque, de loger les uns chez les aûtres ; on apelaît hôtes (*Hospes* en latin) ceux qui avaient ce droit. » Droit d'hospitalité. » C'était un grand crime de violer, de trahir les droits d'hospitalité. — Hospitalier, qui exerce volontiers l'hospitalité. » Peuple hospitalier ; nation hospitalière. »

C'est au milieu de ces fêtes hospitalières que nous avons parcouru les Villes de la pauvre Finlande. *St. Pierre.* — Religieux hospitalier, Religieuse hospitalière, consacrés au service des hôpitaux.

HOSTIE, s. f. [*Ostî-e*: 2^e lon. 3^e e muet.] chez les Hébreux, *victime.* » Hostie pacifique. » Immoler des *hosties* à Dieu. *Acad.* On dit plus souvent *des victimes.* — Parmi les Catholiques, pain très-mince et sans levain que le Prêtre offre et consacre. On l'appelle ainsi avant même qu'il soit consacré. Mettre l'*hostie* sur le calice : remplir le ciboire d'*hosties*. Après la consécration de l'*hostie* et du calice. » Recevoir la *szinte hostie*.

REM. *Hostie*, pour pain à chanter est un gasconisme. Pour *victime*, il est vieux.

Ou si le triste sort de ces armes impies,
De tous les combatans a fait autant d'*hosties*.

Horace.

Cette seconde *hostie* est digne de ta rage.

Polyeucte.

* HOSTILE, adj. HOSTILEMENT, adv. HOSTILITÉ, s. f. [*Ostîle*, *leman*, *lité*: 3^e e muet aux deux premiers : dern. é fer. au dern.] *Hostile* est un mot assez nouveau. L'*Acad.* ne l'a point mis. Qui concerne, qui annonce la guerre. » On est convenu en Europe de regarder le rapel pur et simple des Ambassadeurs, comme une démarche *hostile* de la part de la puissance, qui s'y détermine la première. *Linguet.* — *Hostilement*, en ennemi. » Il entra *hostilement* sur les terres de ce Prince. — *Hostilité*, acte de guerre, action d'ennemi. » Commettre des *hostilités*, des actes d'*hostilité*. » Dès lors, comencèrent les *hostilités*.

HÔTE, ESSE, s. m. et f. [*Ôte*, *tè-e*: 1^e lon. 2^e e muet au 1^{er}, é moy. au 2d.] 1^o. Celui ou celle qui tient cabaret. » L'*hôte* de la croix blanche. » Faites venir l'*hôtesse* pour compter. Voy. COMPTER. — 2^o. Il se dit de celui qui loge, et de celui qui est logé en hôtel garni. » C'est un *hôte* intraitable. Je suis un *hôte* tranquille et comode. — 3^o. L'*Acad.* le dit aussi pour *locataire*. Il n'est pas universellement usité en ce sens. — 4^o. *Hôte*, se dit aussi quelquefois pour *étranger*. » Vous pourrez chasser de l'Égypte ces *Hôtes*, qui vous font la loi, et reprendre l'autorité que vous avez perdue. MARIN. *Hist. de Saladin.* On dit, proverbiallement, *bon visage d'hôte*, bon accueil, de celui qui donne à manger chez lui. — Il est l'*hôte* et

l'*hôtellerie*, il fait tout dans cette maison Voy. HOSPITALITÉ.

HOTEL, s. m. [*Otèl*: l'o est bref: dans *autel* (*otel*) il est douteux: 2^e é moy.] 1^o. Grande maison d'un Prince, d'un grand Seigneur. = *Hotel*, *Maison*, *Palais*, *Château*. (Synon.) Les Bourgeois occupent des *maisons*; les Grands à la Ville occupent des *Hotels*; les Rois, les Princes, les Evêques y ont des *Palais*. Les Seigneurs ont des *châteaux* dans leurs terres. *Beauzée.* — Grande maison garnie. » L'*hotel* de Venise, d'Yorck, des quatre Nations, etc. — 3^o. L'*Hotel-Dieu*, l'hospital ordinaire des malades. — On apelaient autrefois *Hotel* la maison que le Roi habitait. De là les titres de *Prévôt de l'Hotel*; *Maître des Requêtes de l'Hotel*, etc. — *Hotel-de-Ville*, la Maison, où l'on s'assemble d'ordinaire pour les affaires de la Ville. *Hotel des Monnoies*, le lieu où on les fabrique.

Maître d'Hotel, officier préposé pour avoir soin de la table des Grands, des riches particuliers; et qui sert ou fait servir sur table.

HOTELIER, IÈRE, s. m. et f. HOTELIERIE, s. f. [*Ote-liè*, *liè-re*, *otèlerî-e*, 1^{re} lon. au 1^{er}, 2^e e muet aux deux premiers, é moy. au 3^e; la 3^e é fer. au 1^{er}, é moy. et long au 2d, e muet au 3^e.] *Hotelier*, *ière*, Celui, celle, qui tient *hôtellerie*. Il est peu usité aujourd'hui.

HOTELLERIE, Maison où l'on loge les voyageurs, et où on les nourrit pour leur argent. » Grande *Hotellerie*. Ce mot est vieux, et il n'est pas du discours ordinaire. On dit *auberge* et *Hotellerie*, n'est guère bon aujourd'hui que dans les occasions, où *auberge* serait un terme trop bas.

HOTTE, s. f. HOTTÉE, s. f. HOTTEUR, EÛSE, s. m. et f. [l'h s'aspire: *Hote*, *tè-e*, *teur*, *teû-re*: 2^e e muet au 1^{er}, é fer. et long au 2d; longue aussi au dern.] *Hotte*, panier, ordinairement d'osier et qu'on met sur le dos avec des bretelles. Porter la *hotte*. » Porter du pain dans une *hote*. — *Hotée*, plein une hotte. » Une *hotée* de pain, de fruits. » Dix *hottées* de terre, de fumier. — *Hoteur*, *euse*, celui, celle, qui porte la *hotte*.

HOUBLON, s. m. HOUBLONER, v. act. HOUBLONNIÈRE, s. f. [*Aspirez l'h*; le *houblon* et non pas *l'oublon*: 3^e é fer. au 2d, é moy. et long au 3^e: *né*, *niè-re*.] Le *houblon* est une espèce de plante, qui entre dans la

composition de la bière. *Houbloner*, c'est mettre du houblon. » On a trop; on n'a pas assez *houblonné* cette bière. *Houblonnière*, champ planté de houblon.

HOUE, s. f. HOUER, v. act. [On aspire l'h : *Hou-e*, *hou-é* : 1^{re} lon. au 1^{er}; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *La houë*, est un instrument de fer, large et recourbé, qui a un manche de bois et avec lequel on remue la terre, en la tirant vers soi. *Houer*, c'est labourer à la houë, avec la houë. » Il faut *houer* ce jardin. V. n. Ce vigneron ne fait que *houer* tout le jour.

HOUILLE, s. f. [On aspire l'h : *Hou-glie* : mouillez les ll : dern. e muet.] *La houille* est une sorte de charbon de terre. » *Brûler de la houille*.

HOULETTE, s. f. [l'h s'aspire : *hou-lète* : 2^e e moy. 3^e e muet.] Bâton, que porte un berger, au bout duquel il y a une plaque de fer, en forme de gouttière, pour jeter des motes de terre aux moutons, qui s'écartent. » *La houlette* est fort célèbre dans les Poésies Pastorales. — On dit; proverbiallement, depuis le *Sceptre* jusqu'à la *houlette*, depuis ce qu'il y a de plus grand parmi les hommes, jusqu'à ce qu'il y a de moins considérable.

HOULLE, ou HOULE, s. f. HOULEUX, ÊUSE, -adj. [Aspirez l'h : *hou-le*, *leû*, *leûze* : 2^e e muet au 1^{er}, lon. aux 2 autres.] Termes de *Marine*. On apèle *houle*, la vague, qui reste à la mer, après que la tempête est passée. » *La houle* était encore fort grosse. *Houleux* agité, bouillonnant. » La mer était *houleuse*.

HOUPE ou HOUPPE, s. f. [l'h est aspirée : *la houpe*, et non pas *l'oupe*.] Assemblage de plusieurs filets de laine ou de soie, liés comme par bouquets. » *La houpe* d'une ceinture, d'un bonnet carré, » Une *houpe* à poudrer.

HOUPPELANDE ou HOUPPELANDE, s. f. [Aspirez l'h : 2^e et dern. e muet, 3^e lon.] Sorte de casaque. Ce mot a vieilli avec la chose qu'il exprime. — On ne le dit qu'en plaisantant des longues rédingotes.

HOUSDAGE, s. m. HOUSDER, v. act. [On aspire l'h.] Maçonnerie grossière : bâtir grossièrement.

HOURET, s. m. [l'h s'aspire : *hou-rè* : 2^e e moy.] Mauvais petit chien de chasse. » Trois *hourets* galeux formaient sa meute.

HOUSEAUX, s. m. pl. [Aspirez l'h : *hou-zô* : 2^e lon.] Espèce de guêtres. — On ne le dit plus que dans cette locution prover-

biale, *laisser ses houseaux*, sa peau, sa vie. Mais le pauvre, à ce coup, *y laissa ses houseaux*.

La Font.

HOUSPILLER, v. act. [l'h est aspirée : *Hous-pi-glié* : mouillez les ll : dern. é fer.] Tirâiller, secouer. » Il le *houspilla* et le traîna. » Ils se *houspillèrent*. Il est du st. famil. et plaisant. Il signifie aussi *battre*. — Fig. disputer avec emportement. » Ces deux Docteurs se sont *houspillés*.

HOUSSAGE, s. m. HOUSSER, v. act. HOUSSOIR, s. m. [On aspire l'h : *Hou-sage*, *sè*, *scar*.] *Houssoir*, balai de houx ou d'autre branchage. *Housser*, nétoyer avec un houssoir. *Houssage*, action de *housser*.

HOUSSAIE, s. f. HOUX, s. m. [Aspirez l'h. *le houx*, *la houssaie* Pron. *Hou* long, *hou-cé* : 2^e e ouv. et long.] *Houx*, arbre toujours verd à feuilles luisantes, et armées de piquants. *Houssaie*, Lieu où il croît quantité de houx.

HOUSSARD ou HOUSARD, s. m. [On aspire l'h : *Hou-sar* ou *Hou-zar*. L'Acad. met les deux, et ne cite que le 1^{er} dans les exemples. Beaucoup de gens écrivent *huzard*, *hussard*; et les Allemand l'écrivent ainsi, parce qu'ils prononcent l'u en ou. MARIN.] Cavalier hongrois. » Les *Houssards* sont des troupes légères.

HOUSSE, s. f. [l'h est aspirée : *la housse* et non pas *l'ousse*. Pron. *Hou-ce* : 2^e e muet.] Couverture qu'on atache à la selle d'un cheval, et qui en couvre la croupe. » *Housse* de drap, de velours, etc. — On donne aussi ce nom à des étofes légères, dont on se sert pour couvrir les meubles de prix. » *Housse* de lit, de chaise, de carrosse. — On apèle encore *housse*, la couverture du siège du cocher.

HOUSSER, Voy. HOUSSAGE.

HOUSSINE, s. fém. [On aspire l'h : *hou-cine*; dern. e muet.] Baguette de houx, ou d'autre arbre, dont on se sert quelquefois pour faire aler un cheval.

HOUSSOIR, Voy. HOUSSAGE.

HOUX, Voy. HOUSSAIE.

HOYAU, s. m. [Aspirez l'h : *hoa-io*; au plur. *hoyaux*.] Houë à deux fourchons, dont on se sert à fouiller la terre.

HUCHE, s. fém. [On aspire l'h : *la huche*.] Coife de bois où l'on pétrit le pain, et où on le serre.

* HUAÏLE, s. f. HUÏE, s. f. HUÏER, v. act. [L'h s'aspire : *hu-â-glie*, *hué-e*, *hué* : 2^e lon.

au 1^{er}, mouillez les //; é fer. aux deux autres, long au 2d.] *Huée*, au propre, bruit que l'on fait pour faire lever un loup qu'on poursuit, et le pousser vers les chasseurs. *Figurément*, cris de dérision qu'une assemblée de gens fait contre quelqu'un. *Huer*, faire des *huées*. » On le *hua*: on fit de grandes *huées* après lui. » Il s'est fait *huer* de tout le monde.

* *HUÂILLE*, terme nouveau, synonyme de *canaille*. » *La huaille philosophique*. *Ling.* l'Ab. de *Fontenai*.

HUILE, s. fém. *HUILER*, v. act. *HUILEUX*, *EÛSE*, adj. *HUILIER*, s. m. [*Uile*, *lé*, *leû*, *leû-ze*, *lié*: 2^e e muet au 1^{er}. é fer. au 2d et au dern. lon. au 3^e et au 4^e.] *Huile*, en général, est une liqueur grasse et onctueuse, qui se tire de plusieurs choses, soit par la simple expression, soit par le moyen du feu. » *Huile d'Olive*, de noix, d'amandes douces, etc. — En particulier, et sans addition, il se dit de l'huile d'olive. » De *bone huile*. *Friture à l'huile*, etc.

Rem. Dans les Provinces méridionales, on fait *huile masc.* On dit, *du bon huile*, pour *de bone huile*.

En style *proverbial*, on dit qu'un ouvrage *sent l'huile*, pour dire qu'on sent qu'il a été fait avec beaucoup de peine. — C'est une *tache d'huile*, une honte inéfaçable, ou un mal qui va toujours en augmentant. Voy. *FEU*, *LAMPE*, *MUR*.

Les Saintes Huiles, l'Extrême-Onction.

HUILER, oindre, froter avec de l'huile. — *Huileux*, qui est grâs, et de la nature de l'huile. » Des cheveux grâs et *huileux*. » Avoir le teint *huileux*, la peau *huileuse*. — *Huilier*, vâse dans lequel on sert l'huile sur la table.

HUIS, s. masc. Vieux mot. *Porte*. *La Bruyère* le met au nombre des mots qu'il regrette. L'usage, dit-il, a préféré *porte* à *huis*; *navire* à *nef*, *armée* à *ost*; *Monastère* à *monstier*; tous mots qui pouvaient durer ensemble d'une égale beauté, et rendre une langue plus abondante.

HUISSERIE, s. fém. [*Ui-cerie*: 2^e et dern. e muet; 3^e lon.] Assemblage de pièces de bois qui forment l'ouverture d'une porte.

HUISSIER, s. masc. [*Ui-cie*: 2^e. é fer.] C'est proprement le garde de l'*huis*, de la porte. Chez le Roi, *Huissier du cabinet*, de la chambre. — Au Palais, ceux qui gardent les portes d'un Tribunal, et qui sont

Tome II.

chargés de signifier les actes de justice. — * L'Ab. *Vertot* se sert souvent du mot d'*Huissier*, au lieu de *Licteur*, dans son *Histoire des Révol. Romain*. Il n'est pas à imiter en cela.

HUIT, adj. *HUITAINE*, s. fém. *HUITIÈME*, adj. *HUITIÈMEMENT*, adv. [*Uit*, *ui-tène*, *tiè-me*, *meman*: 2^e é moy. 3^e e muet. Le t du 1^{er} ne se prononce pas devant un mot qui commence par une consonne.] *Huit*, nombre pair, contenant deux fois quatre. » *Huit écus*, *huit Cavaliers*. — S. m. » *Un huit* de chiffre. Au jeu des cartes, *un huit* de pique, de cœur, etc. — *Huitaine*, huit jours. » Nous avons été *une huitaine* de jours à... Au Palais, assigné à *huitaine*, dans huit jours. — *Huitième*, adj. de nombre ordinal. » Le *huitième* jour; chapitre *huitième*, etc. S. m. » Il est le *huitième*. » Il a un *huitième* dans cette affaire. » Le *huitième* du mois. — *Huitièmement*, en huitième lieu. » *Huitièmement*, je vous dirai que, etc.

Rem. Ces mots doivent s'aspirer. *Le huit*, *la huitaine*, *le huitième*, etc.

Peins Boussard montre en lui huit efforts héroïques.

Le Mierre.

Il n'y a point d'*hiatus*, proprement dit; mais la rencontre de ces deux *ui*, *lui*, *huit* n'est pas fort agréable.

HUITRE, s. f. [*Uître*: 1^{re} lon. 2^e e muet. En *Provence* on fait *Hulstre* masc. de bons *hulstres*. Il faut dire, de *bones hulstres*.] Poisson de mer, du genre des testacées. — En st. prov. » C'est *une hulstre* à l'*écaille*, un stupide. » Il joue comme *une hulstre*, très-mal.

HULOTE, ou *HUETTE*, s. fém. Espèce de hibou. On aspire l'h

HUMAIN, *AINE*, adj. *HUMAINEMENT*, adv. *HUMANITÉ*, s. fém. [*U-mein*, *mène*, *neman*, *manité* 2^e é moy. 3^e e muet au 2d et 3^e.] *Humain*, 1^o. qui concerne l'homme. » Le corps, l'esprit *humain*; la nature, la raison, la vie, la faiblesse *humaine*. — *Les choses humaines*, toutes les choses auxquelles l'homme est sujet. — Les moyens *humains*; dont les hommes peuvent se servir. — 2^o. En parlant des personnes, doux, secourable, pitoyable. » Prince, vainqueur *humain*. — 3^o. On dit, en vers, *les humains*, pour *les hommes*.

Et cet amas de fécondes largesses,
Que jour et nuit la Mère des humains,
Sur ses enfans, répand à pleines mains, *Rouss.*

F f f

En style familier, on le dit au singulier. » C'est le meilleur *humain* du monde.

Rem. *Humain*, dans le 1^{er} sens, aime à précéder le substantif. *L'humaine* folie; les *humaines* vertus; mais dans le 2^d sens, il aime à suivre. » Homme doux et *humain*. — On le dit quelquefois de l'air, du climat, de la saison. » Respirer un air moins sec et plus *humain*.

HUMAINEMENT, suivant la portée, le pouvoir de l'homme. » Cela est *humainement* impossible. = Avec douceur: » Traiter *humainement* les vaincus. = *Humainement* parlant, selon les idées communes. *Secundum hominem dico*. S. Paul.

HUMANITÉ, 1^o. Nature humaine. J. C. a pris *notre humanité*; s'est revêtu de *notre humanité*. — » Cela est au-dessus de *l'humanité*, des forces de l'homme. — Payer le tribut à *l'humanité*, mourir, ou ressentir les faiblesses humaines. — Proverbialement, *reposer son humanité*, se reposer. = 2^o. Bonté, sensibilité pour les malheurs d'autrui. » Il est plein d'*humanité*. » Il n'a aucun sentiment d'*humanité*. = 3^o. Au pluriel, les lettres humaines, ce qu'on apprend dans les Collèges jusqu'à la Philosophie, exclusivement. » Enseigner *les humanités*. » Il a fait *ses humanités*. * Un Auteur moderne s'en sert pour signifier les *faiblesses humaines*. » Il se trouve encore *des humanités* dans le cloître. En ce sens, c'est un barbarisme. = 4^o. *Humanité* se dit quelquefois pour, *les hommes*. » En acablant de fléaux *la triste humanité*, ils ne songèrent jamais à *la consoler*. *Linguet*, parlant des Conquistadors.

HUMANISER, v. act. [*Umanizé*: dern. é fer.] 1^o. Rendre humain. » Le Commerce des Étrangers, et encore plus la Religion, ont *humanisé* les sauvages. = Rendre moins farouche, moins austère. » Le commerce du monde *l'a humanisé*. » Il comence à *s'humaniser*. = *S'humaniser*, c'est aussi se mettre à la portée des autres. » Ce génie supérieur savait *s'humaniser* avec les ignorans. = * *Mallebranche* donne à ce verbe le sens de prêter ou attribuer à d'autres êtres que l'homme, les *qualités*, *actions*, ou *sentimens* de l'homme. » Nous *humanisons* naturellement toutes les causes. Voyez SPIRITUALISER. * *Pluche* lui donne un autre sens. » Atlas *humanisé*, c. à d. de simple agne, devenu un homme dans l'idée des peuples. *Hist. du Ciel*. Ces deux acceptions de ce verbe sont

inconûes dans la langue.

HUMANISTE, s. m. [*Umanis-te*.] Il se dit de celui qui sait bien ses humanités; (n^o. 3^o.) et aussi de celui qui les enseigne. » Bon *humaniste*.

HUMBLE, adj. HUMBLEMENT, adv. [*Eun-ble*, *bleman*: 1^{re} lon. 2^e e muet.] *Humble*, 1^o. qui a de l'humilité. » Homme véritablement *humble*. » Les âmes *humbles*. = 2^o. Respectueux. » Être *humble* devant les grands. » *Humble* prière. » *Humble* supplication. Rendre de *très-humbles* grâces.

Pour désarmer votre colère,
L'*humble* aveu, le regret sincère,
Sont l'holocauste du pécheur.

Le Franc.

» *Très-humble* serviteur. Formule de Politesse. = 3^o. En poésie, *bàs*. C'est un latinisme. » Les *humbles* bruyères; fougères; cabanes. » L'*humble* laboureur. *De Lille*.

Rem. *Humble*, appliqué aux choses, se plaît à précéder le substantif. » Ses sentimens *humbles* croissoient en raison de la singularité de ces faveurs. L'Ab. *Dusserre-Figon*. Panég. de Ste. *Thérèse*. On dit, *ses humbles sentimens*.

HUMBLEMENT, avec humilité. Souffrir *humblement* les injures. = Avec respect. » S'approcher *humblement* de la sainte-table. = Avec modestie et soumission. Répondre *humblement*, se comporter *humblement*, supplier *très-humblement*, etc. — En Poésie: ramper *humblement* au fond des vallées. Voy. HUMBLE. n^o. 3^o.

HUMECTANT, ANTE, adj. HUMECTER, v. act. [*Umèktan*, *tante*, *té*: 2^e é moy. 3^e lon. aux deux premiers, é fer. au dern.] *Humecter*, c'est rendre *humide*; mouiller. *Humectant*, qui humecte, qui rafraîchit, en parlant des alimens et des boissons comme remèdes. Ainsi l'adjectif verbal a un sens et un emploi plus resserré que le verbe. On dit: » La rosée *humecte* la terre. On ne dirait pas, la rosée *humectante*. » *S'humecter* les entrailles, la poitrine, par des remèdes rafraîchissans, *humectans*; et substantivement, prendre *des humectans*. » Les fruits sont *humectans*.

HUMER, v. act. [L'h s'aspire: vous *humer*: prononc. *you umé*; et non pas *you-zumé*.] 1^o. Avaler quelque chose de liquide en retirant son haleine. » *Humer* un bouillon, un œuf. = 2^o. Plus ordinairement, *humer* l'air, le brouillard, le vent, s'y ex-

poser en telle sorte qu'il entre dans les poumons. » On *hume* du mauvais air auprès de ce malade.

HUMEUR, s. f. [*U-meur* : l'*h* est muette.]

1°. Dans le physique, substance tenue, et fluide de quelque corps que ce soit. » *Humeur* subtile ou grossière, chaude ou froide. » Il distille de cet arbre une *humeur* visqueuse et gluante. — Les *humeurs* du corps, le sang, la pituite et la bile. » *humeur* âcre, mordicante, maligne, etc. Fondre, dessécher, purger les *humeurs*. » Le mal n'est pas dans le sang, mais dans les *humeurs*. — 2°. Dans le moral, certaine disposition de tempérament, de caractère, ou naturelle, ou accidentelle. Être en *bonne* ou de *bonne* *humeur*, de *mauvaise* *humeur*. » Sa *mauvaise* *humeur* lui prend souvent. » Elle est d'une *humeur* toujours égale. » Il a changé d'*humeur*, etc.

J'ai cru pourtant lui voir un petit *air d'humeur* :
Les filles qu'on marie ont assez l'*air boudeur*.

Barthe.

Rem. 1°. On ne doit pas dire indifféremment être d'*humeur*, être en *humeur* ; le 1^{er} marque en quelque sorte, l'inclination, la constitution naturelle : le 2^d ne marque qu'une disposition présente et passagère. BOUH. Être d'*humeur* régit la prép. à ; être en *humeur*, la prép. de. » Il est d'*humeur* à tout souffrir : il est en *humeur* de rire. — Fréron met la prép. de après le 1^{er}. » Ces sortes de plaisanteries ne sont bones qu'entre amis : rarement le Public est-il d'*humeur* de les goûter. ANN. LIT. Là, être d'*humeur*, ne signifie pas la constitution naturelle, mais la disposition passagère : ce régime est donc bon en cet endroit ; et cet exemple prouve que la règle du P. Bouhours, adoptée par l'Acad. n'est pas générale. — Pour, être en *humeur*, il est toujours suivi de la prép. de. » Je ne sais si je serai en *humeur* d'écrire à M. d'Aix, sur son Abaye : elle n'est pas meilleure que mon compliment. Sév.

2°. Il ne faut pas confondre avoir des *humeurs* et avoir de l'*humeur* : le 1^{er} a trait au physique ; le 2^d au moral. » Si Pauline a des *humeurs*, je crains qu'elle n'ait pas pour vous une amitié solide. Sév. Il fallait dire a de l'*humeur*, ou montre souvent de l'*humeur*. — L'Acad. dit, à la vérité, ce sont deux *humeurs* différentes ; mais c'est un autre sens. Là, il signifie caractère. Elle dit

aussi : quand il est en ses gaies *humeurs*, phrase proverbiale : mais elle donne vingt exemples d'*humeur* au singulier, et ne dit, nulle part, avoir des *humeurs*.

3°. Être de *bonne* ou de *mauvaise* *humeur* se dit, au figuré, dans le style badin, des choses inanimées. » Si la mer avait été d'aussi *mauvaise* *humeur* que le Ciel, c'eût été fait de nous. Let. Édif.

HUMIDE, adj. HUMIDEMENT, adv. HUMIDITÉ, s. fém. [*Umide*, *deman*, *dité* : 3^e e muet aux deux premiers, dern. e fer. au 3^e.] *Humide*, 1°. qui est d'une substance aqueuse, qui tient de la nature de l'eau. En ce sens, il ne se dit qu'en Poésie. L'*humide* élément, l'eau : les *humides* plaines, l'*humide* empire, la mer. — 2°. Moite, qui est imbu de quelque vapeur aqueuse. » Terre, air, lieu, chambre, linge *humide*. — Le tems est *humide* : l'air est chargé de vapeurs aqueuses.

De l'*humide* sein des nues,
Le pain que tu fis pleuvoir,
A nos tribus éperdues,
Rendit la vie et l'espoir.

Le Franc.

— Avoir le *cerveau humide*, chargé de sérosités ; le *tempérament humide*, abondant en pituite. — 3°. S. m. » L'*humide* est opposé au sec.

HUMIDEMENT, ne se dit que d'un lieu humide. » Être logé *humidement*.

HUMIDITÉ, qualité de ce qui est humide. » L'*humidité* de la terre, de l'air, du tems, du cerveau, etc. — Au plur. *Humidités* ; *humeurs*, sérosités. » On dit que le tabac dessèche les *humidités* du cerveau.

HUMILIANT, ANTE, adj. HUMILIATION, s. fém. HUMILIER, v. act. HUMILITÉ, s. fém. [*Umili-an*, *ante*, *li-a-cion*, *li-é*, *li-té*, 4^e lon. aux deux premiers, e fer. aux deux derniers.] *Humilier*, c'est rabaisser, donner de la confusion. *Humiliant*, qui humilie. *Humiliation*, action par laquelle on s'*humilie*, ou état de celui qui est humilié. *Humilité*, vertu chrétienne, sentiment intérieur de notre faiblesse. » Dieu *humilie* les superbes. » On l'a *humilié* : il a été *humilié*. » Il s'oposoit ouvertement aux vues du Vizir, et l'*humilioit* dans toutes les occasions. MARIN, Hist. de Saladin. Cela est bien *humiliant*. » Ne l'acablez pas, il est dans une assez grande *humiliation* : il sent vivement sa faute. » Il a essuyé une grande *humilia-*

tion : il la méritoit. » *L'humilité* est le fondement de toutes les vertus chrétiennes. Acte d'*humilité*. » Souvent *l'humilité* est le recours de l'amour propre : elle sert de voile à la lâcheté, et de prétexte à la nonchalance. *Segaud.*

Rem. 1°. *S'humilier* se dit avec la prép. *devant* : » *S'humilier devant Dieu et devant les hommes.* — 2°. *Humiliation*, au plur. se dit des évènements qui humilient. Recevoir les afflictions et les *humiliations* de la main de Dieu. — 3°. *Humilité* est un mot purement chrétien, dit *Vaugelas* : il ne faut pas s'en servir pour exprimer la modestie, qui n'est qu'une vertu humaine. — Les autres mots se disent dans le profane, comme dans le sacré.

HUMORAL, ALE, adj. **HUMORISTE**, adj. [*Umoral, rale, riste.*] Le 1^{er} se dit dans le *physique*, de ce qui vient des humeurs, et ne se dit qu'en Médecine : fièvre *humorale* : le 2^d se dit dans le *moral*, et il est du style *familier*. Qui a de l'humeur ; avec lequel il est difficile de vivre. — *S. m.* Il se dit des Médecins Galénistes.

HUNE, s. fém. **HUNIER**, s. masc. [*l'h s'aspire : la hune, le hunier : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d : ne, nié.*] *La hune* est un petit plancher en saillie au tour d'un mât d'un vaisseau. » *Monter à la hune* ; mât de *hune*. — *Hunier*, voile qui se met au mât de hune. *Grand hunier*. — C'est aussi le mât qui porte la hune.

HUPPE, ou **HUPE**, s. fém. **HUPÉ**, ÉE, adj. [*Aspirez l'h : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.*] *Hupe*, espèce d'oiseau, qui a une petite touffe de plumes sur la tête. Il se dit aussi de la touffe de plumes que porte cet oiseau, et quelques autres. » *La hupe* d'une alouette. — *Hupé* se dit au propre, des oiseaux qui ont la hupe ; au figuré (style famil.) des personnes considérables. *L'Acad.* dit qu'on ne le dit presque jamais qu'avec *plus*. » Il y avoit plusieurs Gentilshommes, et des *plus hupés* ; plusieurs femmes *des plus hupées*. — *Molière* a pourtant dit : *Bien hupé*, qui pourra m'attraper. On peut, sans difficulté, le dire d'après lui. — Le *Prov.* dit : *les plus hupés y sont pris* ; ceux qui se croient les plus habiles y sont attrapés.

HÛRE, s. f. [*l'h est aspirée : la hûre ; 1^{re} lon. 2^e e muet.*] C'est proprement la tête d'un sanglier. On dit pourtant, par extension, *la hûre* d'un saumon, d'un brochet :

une hûre de thon. — *Fig. famil.* » Il a une *vilaine hûre*, des cheveux mal faits et hérissés.

HURLEMENT, s. masc. **HURLER**, v. neut. [*Aspirez l'h : hurleman, lé : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.* — On a dit autrefois *heurler*.] *Hurlement* est le cri du loup ou du chien. *Figurement*, il se dit des cris que les hommes font dans une violente douleur ou affliction. *Hurler*, c'est pousser des hurlements : » Ce chien a *hurlé* toute la nuit. » Il ne crie pas : il *hurle*.

Vous avez sur la scène,

En vers bouffis fait *hurler* Melpomène.

Rouss.

On dit, *proverbialement*, qu'il faut *hurler avec les loups*, faire comme les autres, s'acomoder à leurs inclinations. On a souvent abusé de cette maxime.

HUSSARD. Voy. **HOUSSARD**.

HUTTE, ou **HUTE**, s. fém. **HUTER**, v. act. [*L'h s'aspire : 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.*] *Hutte* est une petite loge ou cabane, faite à la hâte avec de la terre, du bois, de la paille, etc. *Huter*, faire une hute. Il ne se dit guère qu'avec le pron. pers. *Se huter*. » Les soldats se *hutèrent* comme ils pûrent.

HYACINTHE. Plante. *L'Acad.* renvoie à **JACINTE**, où elle met *Jacinthe* avec une *h*, et *Hiacinthe* avec un *i*. — Dans le *Dict. de Trév.* on dit que quelques Fleuristes font ce mot *masculin* : il est *fém.* **JACINTHE**. — Pour les noms d'homme, on dit *Hyacinte*. En quelques Provinces on dit *Jacinte*. Il s'appelle *Jacinte* ; *St. Jacinte*. Je voudrais toujours dire *Hiacinthe*.

HYACINTHE, pierre précieuse. » *Hyacinthe* d'Orient, d'Allemagne. — *Confession d'hyacinthe*, électuaire où il entre des pierres d'*hyacinthe* et divers ingrédients.

HYDRAULIQUE, adj. fém. [*Idrolike.*] Il ne se dit que de la science, de l'art qui enseigne à conduire ou à élever les eaux ; et des machines qu'elle emploie. *Architecture hydraulique*. *Machine hydraulique*.

HYDRE, s. fém. [*l'tre ; 1^{re} lon. 2^e e muet.*] Au propre, suivant quelques naturalistes, serpent qui vit dans les rivières et les étangs. — Serpent fabuleux, que les Poètes représentent avec sept têtes, à qui il en renaissait plusieurs, quand on lui en avoit coupé une. — *Fig.* mal qui augmente à mesure qu'on fait plus d'effort pour le

détruire. » Cette hérésie est *une hydre* à cent têtes. * M. Geofroi, ou plutôt aparemment l'Imprimeur du Journal, a fait ce mot *masc.* » Cette maudite engeance des critiques, *cet hydre* qui dévore les talens et les vertus. *Journ. de Mons.*

HYDROGRAPHE, s. m. HYDROGRAPHIE, s. f. HYDROGRAPHIQUE, adj. [*Idrografe, fi e, fike* : dern. *e* muet.] L'*hydrographie* est la description des mers, et aussi l'art de naviguer. Il se dit le plus souvent dans le second sens. *Hydrographe*, qui est versé dans l'hydrographie. *Hydrographique*, qui appartient à l'hydrographie, dans le 1^{er} sens. » Cartes d'*hydrographie*. » Professeur, Maître d'*hydrographie*. » Savant *Hydrographe*. » Description, carte *hydrographique*.

HYDROMEL, s. m. [*Idromèl* : dern. *e* moy.] *Breuvage* fait d'eau et du miel.

HYDROPHOBE, s. m. HYDROPHOBIE, s. f. [*Idrofobe, bi e.*] Termes de Médecine. L'*Hydrophobie* est la crainte de l'eau. *Hydrophobe*, qui craint l'eau et tous les liquides. C'est un symptôme de la rage, et c'en est aussi le synonyme. Ainsi, l'on dit, *hydrophobie*, de la rage; et *hydrophobe*, de celui qui en est attaqué.

HYDROPIQUE, adj. et subst. HYDROPIESIE, s. f. [*Idropike, pizi-e.*] L'*Hydropisie*, est une enflure causée par les eaux, qui s'épanchent : *hydropique*, qui est malade d'hydropisie. » Être menacé d'*hydropisie*; Tomber dans l'*hydropisie*. » Il devient *hydropique*. » C'est un *hydropique*.

HYGROMÈTRE, s. m. [*Igromètre* : 3^e e moy. 4^e e muet.] Instrument de Physique, servant à mesurer le degré d'humidité et de sécheresse de l'air.

HYMEN, HYMÉNÉE, s. m.] *Imène, iménée* : l'*e* sur-ajouté au 1^{er} est très-muet, 2^e et 3^e *e* fer.] Mariage. Ces mots ne sont guère usités qu'en Poésie, et dans cette phrase du discours familier : *vivre sous les loix de l'hymen*. — Il est toujours singulier, quand c'est le Dieu fabuleux du mariage; mais quand il signifie le mariage même, il peut être mis au pluriel.

On a vu beaucoup d'*hymens* : aucun d'eux ne me tente.

— La Font.

» Les chansons des Bergers et des Laboureurs, qui célébroient leurs *hymènes*. Télémaque.

Si je fais quelques vœux, c'est pour votre *hymen*. La Chaussée.

On dirait, dans le discours ordinaire, *beaucoup de mariages, leurs mariages. Pour votre mariage.* — Fénelon l'emploie au fig. » Toute l'année n'est qu'un heureux *hymen* du printems et de l'automne, qui semblent se donner la main. *Ibid.*

HYMNE, s. f. et m. [*Im-ne*, comme s'il était écrit, *imene.*] Ce mot est fém. quand on parle des Cantiques de l'Église dans l'Office Divin; et masc. quand on parle de ceux des Anciens en l'honneur de leurs Dieux. » *Sarteuil* a fait de très-belles *hymnes*. » Les *hymnes sacrées* d'Orphée. — L'Abé Des Fontaines le fait masc. en parlant de celles de l'Église. » Dans quelques-uns de ces *hymnes* (de Coffin) on remarque le feu et le goût de l'Ode. L'*Acad.* se contente de dire qu'il s'emploie ordinairement au fém. en parlant des *Hymnes* qu'on chante dans l'Église.

HYPERBOLE, s. f. HYPERBOLIQUE, adj. HYPERBOLIQUEMENT, adv. [*Ipérbole, like, likeman* : dern. du 1^{er} et du 2^d, et 5^e du 3^e e muet : la 2^e *e* ouvert.] *Hyperbole*, figure de Rhétorique. Exagération excessive. *Hyperbolique*, qui exagère beaucoup. *Hyperboliquement*, avec exagération. Ce que vous dites est *une hyperbole*. » Je parle *sans hyperbole*. » Discours, expression *hyperbolique*. » Cet homme est fort *hyperbolique*. » Cela est dit *hyperboliquement*.

Sans la métaphore à deux faces,
Sans *L'hyperbole* et ses échasses,
Ses vers ramperaient languissans.

Lamotte.

HYPERBORÉE, adj. [*Ipérboré-e*; 2^e e ouv. 4^e e fer. et long.] Nations *hyperborées*, qui sont du côté du Nord. On dit aussi *hyperboréen*. » Les peuples *hyperboréens*, les Nations *hyperboréennes*.

HYPERDULIE, s. f. [*Ipérdulie.*] Il ne se dit que du culte qu'on rend à la Ste. Vierge, supérieur à celui qu'on rend aux Anges et aux Saints. C'est ce que signifie *hyper*. » Le culte d'*hyperdulie*.

HYPOCONDRE, s. m. HYPOCONDRIQUE, adj. [*Ipokondre, dri-ake* : 3^e lon. dern. e muet. — Dans une édit. de Boileau, on lit *hypo hondre* avec une *h* après le *c.*] *Hypocondre*, terme d'Anatomie, se dit des parties latérales de la région supérieure du bas-ventre. » L'*hypocondre* droit, où est le foie. » L'*hypocondre* gauche, où est la rate. — Pour le malade, dit *La Touche*, on dit *hypocondre* ou *hypocondriaque*, mais pour la

maladie, on ne dit que le dernier; maladie *hypocondriaque*, qui vient du vice des hypocondres. — Au *fig.* on dit l'un ou l'autre. » Son *hypocondre* de mari. *La Font.* » La solitude rend quelquefois les hommes *hypocondriaques*, bisâres, d'humeur inégale, atrabilaires.

HYPOCRISIE, s. f. **HYPOCRITE**, adj. et subst. [*Ipokrizi-e*, *krite*; 4^e lon. au 1^{er}; dern. e muet.] L'*hypocrisie* est la fausse apparence de la piété, de la vertu, de la probité, etc. *Hypocrite*, qui affecte de faux dehors de vertu. » Sa conduite n'est qu'*hypocrisie*. » Il est *hypocrite* au dernier point. » C'est un *hypocrite*. » Air *hypocrite*, zèle, contenance *hypocrite*.

Hypocrite, *Cafard*, *Cagot*, *Bigot* (synon.) Faux dévot. L'*Hypocrite* joue la dévotion: le *Cafard* affecte une dévotion séduisante: le *Cagot* charge le rôle de la dévotion: le *Bigot* se voue aux petites pratiques de dévotion, et se dispense des devoirs de la vraie piété. Le premier abuse de la dévotion; le second la prostitue; le troisième la dénature: le quatrième l'avilit. La dévotion est chez l'*hypocrite* un masque; chez le *Cafard*, un leurre; chez le *Cagot* un métier, chez le *bigot* une livrée. *Extr. des Synonymes Fr. de M. l'Abbé Roubaud.*

HYPOTHÉCAIRE, adj. **HYPOTHÉCAIEMENT**, adv. **HYPOTHÈQUE**, s. f. [*Ipotékè*, *kèreman*, *Ipotèke*: 3^e é fer. aux 2 1^{ers}, é moy. au 3^e, 4^e é moy. et lon. aux 2 1^{er}, e muet au dern.] *Hypothèque* est un droit acquis à un créancier, sur les immeubles que le débiteur lui a affecté pour la sûreté de la dette. » *Hypothèque* sur tous les biens de . . . *Hypothèque* sur une terre, une maison, etc. — *Hypothécaire*, qui a droit d'hypothèque: créancier *hypothécaire*. — *Hypothécairement*, par une action hypothécaire. » Il est obligé *hypothécairement*. — L'adv. est un terme de Pratique: Les autres sont aussi du discours commun.

HYPOTHÉQUER, v. act. [*Ipotékè*: 3^e et 4^e é fer. Devant l'e muet, le 1^{er} e se change en é moy. Il *hypothèque*, *hypothéquera*, etc.] Donner pour hypothèque. » *hypothéquer* tous ses biens, une terre, une maison, pour sûreté de la dette.

HYPOTHÈSE, s. f. **HYPOTHÉTIQUE**, adj. **HYPOTHÉTIQUEMENT**, adv. [*Ipotèze*, *tèrike*, *kèman*; 3^e é moy. et long au 1^{er}, é fer. aux 2 autres; dern. du 1^{er}, et 3^e du 2^d et du 3^e, e muet.] *hypothèse*, 1^o. Suposi-

tion dont on tire une conséquence. Faire une *hypothèse*: argumenter sur une *hypothèse*. — 2^o. Système d'où, sur des principes qu'on suppose, on déduit l'explication des phénomènes, des effets dont on ignore la cause. *Hypothèse* de Descartes, de Newton. — *Hypothétique*, qui est fondé sur une hypothèse. » Proposition *hypothétique*. — *Hypothétiquement*, par supposition. » Cela n'est vrai qu'*hypothétiquement*.

HYPOTYPOSE, s. f. [*Ipotipôze*: 4^e lon. dern. e muet.] Figure de Rhétorique. Description vive et animée.

HYSOPE, s. f. [*Izope*: quelques-uns écrivent *hyssope*, contre l'usage et la prononciation.] Sorte de plante aromatique. Voyez CÈDRE.

HYSTÉRIQUE, adj. [*Istèrike*: 2^e é fer. dern. e muet.] Qui a rapport à la matrice. » Vapeur, affection, passion *hystérique*.

HYVER. Voyez HIVER.

I. J.

I, s. m. est la 9^e Lettre de notre Alphabet, et elle est tout-à-la-fois voyelle et consonne. Quand elle est voy. elle s'écrit *I* et *i*, et quand elle est consone, *J* et *j*. — L'*I*, avec deux points, que les Imprimeurs apèlent *i tréma*, sert à marquer que cet *i* doit être détaché, dans la prononciation de la voyelle précédente, comme dans *aieul* (pron. *a-ieul*) Voyez **A**, au commencement, et **AI**. — L'*I* voyelle n'est pas différent en français, de celui des autres langues de l'Europe. Les Allemands ont ce même son dans *irren*; les Anglais dans *iniquity*; les Italiens dans *finire*; les Espagnols dans *ir*. — Le son de l'*J* consone, devant toutes les voyèles, est le même que celui du *g* devant *e* et *i*. L'on prononce *Jesus* comme *Gesus*. Les Étrangers doivent faire attention à la prononciation de cette lettre, qui est bien différente de celle que lui donnent les autres Nations de l'Europe. Car les Italiens et les Anglais la prononcent plus fortement, et comme si elle était précédée d'un *d*; les Espagnols lui donnent le son du *k*; les Allemands ne la distinguent pas de l'*i* voyèle, et prononcent *jeune* comme *ieune*. — L'*J* consone approche beaucoup, pour la prononciation, du *ch* français, de sorte que

l' *J* est un *ch* radouci, et le *ch* un *J* prononcé fortement. C'est pourquoi plusieurs prononcent *ajeuvé*, *jeval*, au lieu de *achevé*, *cheval*; et des Musiciens, *Chesus*, *Cherusalem*, pour *Jesus*, *Jérusalem*. — Pour la prononciation de l'*i* devant l'*m* et l'*n*: Voyez *IM*, *IMM* et *IN*.

IA: ces deux voyelles ne font une diphtongue, une seule syllabe que dans *diable*, *diantre*, *diamant*, *fiacre* et leurs dérivés. **L. T.** Ajoutez *y viande*, qu'on prononçait autrefois *vi-ande*.

IAMBE, s. m. [*I-anbe*: 1^e lon. 3^e e muet.] Pied des vers grecs et latins, composé d'une brève et d'une longue. — On donne aussi ce nom à un vers composé d'iambes, sur-tout au 1^d, au 4^e et au 6^e pied.

Beatus ille, qui procul negotiis.

Horat.

ICELUI, **ICELLE**, pronom démonstratif et relatif. Il est malheureusement relégué au Palais. Il serait utile, et même nécessaire pour éviter des amphibologies, où l'on tombe sans son secours.

ICI, adv. de lieu. En ce lieu-ci. » Venez *ici*. » Il est *ici*. Hors *d'ici*. — *Ici* désigne le lieu où est la personne qui parle; *Là* désigne un lieu différent: » Venez *ici*, allez *là*. L'un est plus près, l'autre est plus éloigné. Le 1^{er} marque et désigne l'endroit: l'autre est plus vague: il a besoin, pour être entendu, d'être accompagné de quelque signe de l'œil ou de la main. *Gir.* *Synon.* Voyez **LÀ**. — Il se met toujours après le verbe, même dans les temps composés. » Je suis *ici* arrivé, dit *Voiture*. Il faut dire, je suis arrivé *ici*. Il suit la même construction, lorsqu'il est associé avec *de*, *par*, *jusque*. » Il a passé *par ici*; il est parti *d'ici*; il est venu *jusqu'ici*; et non pas: il a *par ici* passé, il est *d'ici* parti, etc.

Rem. » Quelques uns disent *ici*, pour *ci*: cet homme *ici*, cette chambre *ici*, etc. au lieu de, cet homme *ci*, cette chambre *ci*. *Mallebranche* dit, ces trois *ici*, pour, ces trois *ci*. Cela est populaire et gascon. — *Dès ici*, pour *d'ici*, n'est pas dans l'analogie de la Langue, parce que *dès* est une prép. non de lieu, mais de temps. » Je sentirai *dès ici* des effets de vos souhaits, dit *Voiture*: on dit, *d'ici*. — Les choses *d'ici-bas*, de ce monde, de la terre. *Fontenelle* a dit, dans le même sens, les choses *d'ici-haut*, parce qu'il adressait son Épître à *Lucien*, qu'il supposait aux enfers poétiques.

IDÉAL, **ALE**, adj. **IDÉE**, s. f. [2^e e fer.] *Idéal*, chimérique. » Pouvoit *idéal*: richesses *idéales*. — Il n'a point de plur. masc. On ne dit point, trésors *idéaux*, mais trésors *en idée*. — *Idée* est 1^o. la notion que l'esprit se forme de quelque chose. » *Idée* claire, distincte, ou confuse, obscure. » Se faire, ou concevoir *une idée de*. » Un bonheur (celui du Ciel) qui surpasse toutes nos *idées*. *Le P. du Riyet*. — 1^o. *Idée*, *pensée*, *imagination*, (synon.) *L'idée* représente l'objet; la *pensée* le considère; l'*imagination* le forme. La 1^{re} peint, la 2^e examine, la 3^e séduit. — On est sûr de plaire dans la conversation, quand on a des *idées* justes, des *pensées* fines et des *imaginations* brillantes. — On ne s'entend pas dans la plupart des contestations, faute de simplifier les *idées*: on reproche aux Anglais de trop creuser les *pensées*: on accuse les femmes de prendre souvent des *imaginations* pour des réalités. *Gir.* *Synon.* — 2^o. Dans *l'idée* et dans *la tête*, expressions adverbiales, ont quelque chose de commun pour le sens: en voici la différence. On a dans *l'idée* ce qu'on pense: on le croit; on a dans *la tête* ce qu'on veut: on y travaille. Nos *imaginations* sont dans *l'idée*, et nos desseins dans *la tête*. — Les Courtisans se mettent aisément dans *l'idée* que le Prince doit faire leur fortune: mais il en est peu, qui se mettent dans *la tête* de la mériter par des services marqués au coin de la vertu. *Idem.* *Ibid.* — 3^o. Dans *l'idée de*, avec l'infinitif, doit se rapporter au sujet de la phrase, au nominatif du verbe. » Pour les places de l'Afrique, elles avoient été démantelées par *Genseric*, dans *l'idée de s'assurer* des habitans. *Montesq.* Il me semble qu'il falait dire: *Genseric* les avait fait démanteler, dans *l'idée de*, etc. — 4^o. *Idée* tout seul régit aussi *de* et l'infinitif. » Le Peintre lui fit naître *l'idée d'avoir* mon portrait et le sien. — 5^o. On dit, *avoir grande idée de*, au sing. *Mme. de Sévig.* emploie le plur. contre l'usage. » C'est l'homme du monde, dont j'ai les plus grandes *idées*, et que je serais le plus aise de voir. — 6^o. *Se faire des idées*, est une expression de bon goût. » J'employai toute la nuit à m'encourager à ne plus penser à elle; sans doute elle se fit des *idées* plus gaies. *Créb.* *Se former des idées sur*. » Dans l'homme tout tient aux *idées*, qu'il se forme sur la Religion: le changement, qui s'introduit dans sa façon de

penser à cet égard, change en lui l'esprit, le caractère et les mœurs. *Le Comte de Valmont.* » Ce doute si cruel, dont je ne puis soutenir l'idée. Ibid. — 7°. * Comme on dit, à l'aspect de, un Traducteur du Tasse a dit, à l'idée de : » *A l'idée d'une mort éternelle, Tancrède est saisi d'un Saint éfroi-Jér. Dél.* Cette expression est nouvelle; il faut attendre ce que l'usage en décidera.

IDÉE, dessein, *esquisse* d'un ouvrage. » J'en ai jeté l'idée sur le papier. » Ce n'est que le squelette d'un ouvrage; ce n'en est qu'une idée informe. — *Mémoire.* » J'en ai quelque idée; j'en n'en ai aucune idée. — *Idées*, visions. » Ce ne sont que de belles idées, des idées creuses. Il se repaît d'idées. Et au sing. » Quelle idée avez-vous là? » Il est riche en idée.

IDENTIFIER, v. act. IDENTIQUE, adj. IDENTIQUEMENT, adv. IDENTITÉ, s. f. [*Idantifi-é, tike, keman, tité*: 2^e lon, dern. é fer. au 1^{er} et dern. 4^e e muet au 2^e et 3^e.] Ces mots sont consacrés dans le langage de l'École, et n'en sont point encore sortis. On ne les emploie point dans le bon style. Le verbe est pourtant énergique, et placé à propos, il n'a point du tout l'air barbare. » A force de vivre avec des étrangers, dit M. *Guys*, on prend insensiblement leurs manières, et l'on parvient à s'identifier avec eux. *Voy. Litt. de la Grèce.* * *Mme. de Sév.* se sert du subst., et le cite d'après M. *de Nevers*, » Dieu sait si notre Ambassadeur soutiendra bien l'identité du plus grand Roi du monde, comme dit M. *de Nevers*. Qu'est-ce que soutenir l'identité de quelqu'un? M. *de Nevers* voulait dire, sans doute, que l'Ambassadeur, par sa hauteur et sa fermeté soutiendrait la gloire et la prééminence du Roi: mais on devine ce sens plutôt qu'on ne l'entend. — L'Acad. met ces mots sans remarque.

IDENTITÉ est ce qui fait que deux ou plusieurs choses ne font qu'une. — *Identifier*, comprendre deux ou plusieurs choses sous la même idée, ou de ces choses n'en faire qu'une. — *Identique*, qui ne fait qu'un avec un autre, ou qui est compris sous une même idée. » Propositions *Identiques*. » Deux et deux sont *identiques* avec quatre. — *Identiquement*, d'une manière identique.

IDIÔME, s. m. IDIOTISME, s. m. Le 1^{er} se dit du corps entier de la Langue; le 2^d des manières de parler propres d'une Langue.

* L'Abé *Girard*, tout habile Gramairien qu'il était, a donc mis un mot pour l'autre, quand il a dit: » Lorsque cette sorte de goût propre et distinctif ne regarde qu'une seule façon particulière de s'exprimer, on le nomme *idiôme*, c. à d. *propriété de Langue*. P. ex. C'est un *idiôme* français d'exprimer par le pronom indéfini *on*, joint au verbe act. l'attribution vague et indéterminée d'une action; au lieu que c'est un *idiôme* italien de l'exprimer par le pronom réciproque *si*; et c'est un *idiôme* latin de se servir, pour cet effet, du seul verbe passif, sans pronom, ni particule. Le français dit: *on demande*; l'italien, *si domanda*; le latin, *quæritur*. Dans tout ce morceau, il falait mettre *idiotisme*, au lieu d'*idiôme*: le français, l'italien, le latin, sont des *idiomes* différens; les façons de parler, les tours propres de ces *idiomes* sont des *idiotismes*. Ainsi, quand nous disons, *gasconisme*, *anglicisme*, *latinisme*, nous exprimons des *idiotismes*, et non des *idiômes*.

IDIOT, OTE, adj. et subst. [*Idi o, ote.*] Stupide, imbécille. » C'est l'homme le plus idiot. » Elle n'est pas si idiote. » C'est un idiot, une pauvre idiote.

* IDOINE, adj. [*Idoâ-ne*; 2^e lon. 3^e e muet.] Vieux mot. Latinisme: *idoneus*. Propre à, capable de. Il ne se dit plus qu'au Palais.

IDOLÂTRE, adj. et subst. IDOLÂTRER, v. n. et act. [*3^e lon. dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.*] *Idolâtre*, qui adôre les idoles, les créatures. » Peuple *idolâtre*, Nation *idolâtre*. — S. m. *Les idolâtres*. — Fig. » Il est *idolâtre* de cette femme. » Elle est *idolâtre* de ses enfans. — *Idolâtrer*, adorer les idoles. » Les Hébreux *idolâtrèrent* dans le désert. — Fig. v. act. Aimer avec trop de passion. » Il *Idolâtre* cette femme: elle *idolâtre* ses enfans.

REM. *Idolâtre* ne régit l'ablatif qu'au fig. Insensible aux plaisirs, dont j'étois *idolâtre*.

Gresset.

On ne dirait point au propre, ces Peuples étoient *idolâtres* du feu, ni avec le verbe actif, ils *idolâtraient* le feu. Avec ces régimes, il faut se servir d'*adorateur*, *adorer*.

IDOLÂTRIE, s. f. IDOLÂTRIQUE, adj. [*3^e lon. dern. e muet.*] *Idolâtrie*, au propre, adoration des idoles, des créatures. » Ces Peuples étoient adonnés à *l'idolâtrie*. — Au fig. amour excessif. » Il l'aime jusqu'à *l'idolâtrie*.

dolâtrie. — *Idolâtrique*, qui appartient à l'idolâtrie. » Culte, amour *idolâtrique*.

IDOLE, s. f. Autrefois on faisait *idole* masc. » *Idole sacré*. Corn. — Le P. Barre, (Hist. d'Allem.) lui a encore donné ce genre. » *Les idoles furent brisés et jetés hors des temples.* — Ce mot est aujourd'hui constamment fém. et depuis long-tems : *idole sacrée*; les idoles furent *brisées*. — *Idole*, figure, statue, représentant une fausse divinité, et exposée à l'adoration. » Adorer *une idole*, les *idoles*. » Temples, Prêtres des *idoles*. — Fig. avec la prép. *de*, objet d'une passion extrême. » Il est *l'idole de sa mère*. » L'avare fait *son idole* de l'argent. » Bien revenu de ce phantôme d'honneur, dont il avait fait *son idole*, Abailard jouissoit à Clugny de son obscurité. *Le Pere Fontenai*. — Sans régime : belle personne, qui n'est point animée. » C'est *une idole*, une vraie *idole*; ou personne stupide. » C'est *une idole*. » Il se tient là comme *une idole*; sans rien faire. Dans le 1^{er} sens, et avec le régime, il est de tous les styles : dans le 2^d, il n'est que du style fam.

IDYLLE, s. f. [*Idile*.] petit Poème qui tient de la nature de l'Églogue. — On le faisait autrefois des deux genres, masc. ou fém. On ne le fait plus que fém. » Une belle *Idylle*.

IE : nos anciens ne faisaient point difficulté de retrancher l'*e* dans les mots de cette terminaison, et de dire : je te *pri'*, je te *suppli'*, pour : je te *prie*, je te *supplie*, et par conséquent, d'employer, en vers, cette terminaison devant une consone.

Passant, je te *suppli'* d'arrêter pour entendre.

Ronsard.

Quitte-moi, je te *pri'*.

Malherbe.

Mais il y a déjà long-tems que cette licence est bannie de notre Poésie. *Ménage*. — Dans cette terminaison, la pénult. est toujours longue : il *prie*, il *crie*, etc. Mais elle devient brève, quand l'*e* devient fermé; *prier*, *crier*, etc.

IEL, IEN, sont dout. *Fiel*, *tien*, *mien*, etc. — Les noms terminés en latin en *ianus*, se terminent en français en *ien*: autrefois on les terminait en *ian*. On disait *Dioclétian*, *Tertullian*, *Cyprian*; et Boileau a encore dit *Aurélian* pour *Aurélien*.

IER, est douteux, quand l'*e* est ouvert, *fier*, *altier*. — Dans les verbes de cette terminaison, où l'*e* est fer., il faut observer,

Tome II.

1^o. qu'à la 1^{re} et 2^e pers. de l'imparfait de l'indicatif et du prés. du subjonctif, il convient d'écrire et de prononcer deux *i*, pour distinguer ces deux tems du présent de l'indicatif. Ainsi l'on dira, au présent : nous *prions*, vous *priez*, et à l'imparfait aussi bien qu'au subjonctif : nous *priions*, vous *priiez*, etc. Il est peu de personnes qui aient cette attention, et l'*Acad.* elle-même ne l'a pas. Nous la croyons pourtant juste et nécessaire. Cette remarque doit être étendue aux verbes terminés en *yer*, *essayer*, *employer*, etc. — 2^o. Dans ces verbes terminés en *ier*, l'*e* du futur simple et du conditionnel ne se prononce pas. Je *prierai*, je *crierai*, je *justifierais*, je *sacrifierais*, etc. Prononcez *pré-ré*, *cri-ré*, *justif-ré*, *sacrif-ré*, etc.

REM. *Corneille* a été le premier à faire *meurrier* de trois syllabes. Il en fut repris par l'*Acad.* dans ses *Sentimens sur le Cid*: mais cette manière a prévalu; et *ier*, dans les noms terminés de la sorte, est constamment de deux syllabes en vers, *sangli-er*, *boucli-er*, *peupli-er*, etc. En prose, il est monosyll. *sanglié*, etc.

IERE, pénult. longue : *lumière*, *carrière*, *fière*, etc. L'*e* est moyen entre l'*e* ouvert et l'*e* fermé.

IGNÂRE, adj. [Mouillez le *g*; 2^e lon, 3^e *e* muet.] Ignorant, qui n'a point étudié. » Il est fort *ignâre*. Et, dans le style plaisant, *ignâre et non lettré*. — Ce mot dépâre la phrase suivante. » La Nature est un livre harmonieux, qui offre à tout le monde le spectacle ravissant de ses merveilles. . . . Les gens *ignâres et non lettrés* n'en sont pas ordinairement affectés. *Du Plaisir*. Quelle discordance de cette expression d'un bas comique, avec l'expression pompeuse du *livre harmonieux de la nature* ! Pourquoi ne pas dire tout simplement, et par-là même plus noblement, que *les ignorans* n'en sont point affectés. — *Ignâre* ne se dit que des personnes. » Leur controverse, dit M. l'Abé *Gauchat*, git à débiter, lorsque personne ne peut, ou n'ose répondre, des *blasphêmes ignâres et brutaux*. La pensée a plus de vérité, que l'expression n'a de correction et d'élégance.

IGNÉE, IGNICOLE, adj. [Le *g* n'est pas mouillé : pron. comme s'il était écrit *i-gue-née*, *i-gue-nicole*, l'*e* sur-ajouté fort muet.] Le 1^{er} signifie, *qui est de feu*, substance *ignée*, d'une nature *ignée*. C'est un terme di-

G g g

dactique. Le 2d veut dire, *adorateur du feu.*
» Les peuples *ignicoles.*

IGNOBLE, adj. IGNOBLEMENT, adv. [Mouillez le g : 3^e e muet; dans le 2d, en a le son d'an : *bleman.*] *Ignoble*, qui est bas, qui n'est pas noble. Il ne se dit que des choses : » Air, *physionomie ignoble.* » Manières, *sentimens ignobles.* » Dans les grandes villes, dit J. J. Rousseau avec son exagération ordinaire, la pudeur est *ignoble* et basse. — On fait un grand usage de ce mot dans le jargon moderne. » Quelle extravagance ! quel mauvais goût ! Cela est *ignoble* à un excès. *Th. d'Éduc.* Voyez CRAPULEUX. — *Ignoblement*, d'une manière ignoble. » Il est fait *ignoblement*, il parle *ignoblement.*

IGNOMINIE, s. f. IGNOMINIEUX, EÛSE, adj. IGNOMINIEUSEMENT, adv. [mouillez le g : 4^e du 1^{er}, et 5^e des autres lon. *ni-e*, *ni-èl*, *èl-ze*, *zeman.*] *Ignominie*, grand déshonneur. *Ignominieux*, qui cause de l'ignominie. *Ignominieusement*, avec ignominie. » Être couvert d'*ignominie.* Souffrir de grandes *ignominies.* — » Supplice *ignominieux*, mort *ignominieuse.* — » On l'a traité *ignominieusement.*

IGNORAMMENT, adv. IGNORANCE, s. f. IGNORANT, ANTE, adj. et subst. [mouillez le g : 3^e br. au 1^{er}, lon. aux autres : *ignoramant*, *rance*, *ran*, *rante*] *Ignorance*, défaut de savoir, de connaissance. *Ignoramment*, avec ignorance. *Ignorant*, qui n'a point de savoir. » Grande, profonde, grossière *ignorance.* » Siècle d'*ignorance* : croupir dans l'*ignorance.* — » Il parle de ces matières fort *ignoramment.* — » Il est si *ignorant*, qu'il ne sait pas lire. — *Subst.* C'est un franc *ignorant*; une pauvre *ignorante.* » Il fait l'*ignorant* : vous faites l'*ignorante*, mais vous ne le savez que trop bien.

Rem. 1^o. *Ignorance*, n'a pas ordinairement de pluriel. *Bossuet* lui en donne un dans une occasion, où ce pluriel ne fait point mal. » On y trouve autant d'*ignorances* que de mots. Et *Boileau* : » Dieu a permis qu'il soit tombé dans des *ignorances* si grossières qu'elles lui ont attiré la risée des gens de lettres. — Hors de là, on dit de plusieurs, *leur ignorance* et non pas *leurs ignorances.* » Dieu abandonne la sagesse humaine à ses *ignorances.* Le pluriel n'est pas si régulier en cet endroit, ni dans la phrase suivante de *Madame de Sévigné.* » Voilà une excuse toute prête pour nos *ignorances.* Je voudrais là *notre ignorance.* —

La différence entre ces phrases, c'est que dans le 1^{er} ex. de *Bossuet* et dans celui de *Boileau*, *ignorances* est pris pour des *fautes*, des actes d'*ignorance*; et dans les autres pour l'*ignorance* même, principe de ces fautes. Ainsi l'on dit : un livre plein d'*ignorances* grossières, c. à d. plein de fautes, qui marquent une *ignorance* grossière.

2^o. *Ignorance*, régit quelquefois la prép. *de.* *Ignorance du Droit*; *ignorance du fait.* » Il vit dans une grande *ignorance* de tout ce qui se passe. — *Prétendre cause d'ignorance*, c'est s'excuser sur une ignorance qu'on affecte et qui n'est pas réelle.

3^o. *Ignorant*, régit aussi la prép. *de*, mais dans le style familier seulement. » C'était un jeune métaphysicien fort *ignorant* des choses de ce monde. *Voltaire.* — * Le P. La Rue lui donne ce régime en l'employant comme participe actif, ce qui est un vrai solécisme. » Le monde *ignorant* de vos sentimens intérieurs... sur quel fondement voulez-vous qu'il vous croie changé. Il falait dire, *ignorant* vos sentimens, etc. — L'*Acad.* dit bien; il est *ignorant* du fait : j'en suis aussi *ignorant* que l'enfant qui vient de naître, phrase proverbiale; mais elle dit, *ignorant* en Géographie; *ignorant* là-dessus, sur ses matières là. — * Être *ignorant* que pour *ignorer* que, est un barbarisme d'expression. Voy. un Ex. de *Malherbe* au mot *Demeurant.*

4^o. *Ignorant*, ne se dit que des personnes. On lit dans l'*Hist. du Droit Écl. Fr.* » Le premier des Apôtres fut aussi leur chef, non leur Prince, suivant l'*ignorante* interprétation de ces paroles latines, *Princeps Apostolorum.* On dit, une *interprétation savante*; on ne dit point, une *interprétation ignorante.* L'adj. *Savant* modifie les choses comme les personnes; l'adj. *Ignorant* ne modifie que les personnes. — *Bossuet* a dit aussi : » Leurs *ignorantes* et iniques *dévisions.* Et *Boileau*, choqué de l'*ignorante* audace avec laquelle, etc. Et *Rousseau.*

Un ignorant suffrage

Ne l'est pas moins qu'un ignorant ouvrage. Ces exemples ne suffisent pas pour infirmer une remarque fondée sur l'usage le plus constant parmi les bons Écrivains.

IGNORANT, ANE. (Synon.) Voy. ANE.

IGNORÉ, ÉE, adj. [Mouillez le g : 3^e e muet. long au 2d : 4^e e muet.] Il se dit ou tout seul, et il marche toujours après le substantif.

Dans des pays jusqu'alors ignorés.

Où avec la prép. *de*. » Les Amours d'Astarbé n'étoient ignorées que de Pigmalion.

IGNORER, v. act. [Ignoré: mouillez le g: dern. é fer. l'o est bref devant la syll. masc. J'ignorais, il ignorait, etc. Il est long devant l'e muet: il ignore, ignorera, etc.] Ne pas savoir. » Ignorer les premiers principes des choses. — Il est neutre dans cette phrase du discours familier. » Il n'ignore de rien.

Monsieur l'Abbé, vous ignorez de rien.
Et ne vis onc mémoire plus féconde.

Rouss.

Hors de là et même avec *rien*, il est actif. Il n'ignore rien de tout ce qui se passe. — Ignorer, régit ordinairement les choses; mais quelquefois aussi, il régit élégamment les personnes.

Victime tu le sais, d'un âge où l'on s'ignore.

Gresset.

« Ceux qui n'ont jamais souffert ne savent rien... Ils ignorent les hommes: ils s'ignorent eux-mêmes. Télémaque.

Se flatent que Dieu les ignore.

Rouss.

* Il y en a qui disent: il m'a ignoré, il a fait semblant de ne me pas voir. Cette façon de parler n'est pas aussi sûre que les précédentes.

Rem. Le *que* après *ignorer* régit-il l'indicatif ou le subjonctif? Il y a des exemples pour l'un et pour l'autre: mais le subjonctif est plus autorisé, pour le sens affirmatif, et l'indicatif pour le sens négatif. » On ignore communément *que* Tristan ait mis en vers l'Office de la Ste Vierge. Volt. — Dans le sens négatif, M. Targe lui fait régit le subjonctif précédé de la particule *ne*, deux choses, qui sont contre l'usage. » Il n'ignoroit pas que les maximes, qu'il avoit adoptées n'attirassent sur lui la haine, etc. Hist. d'Angl. de Smollet. C'est le régime de *douter*. Il falait, il ne doutait pas qu'elles n'attirassent, ou il n'ignoroit pas qu'elles lui attireraient, etc. — Au premier aspect, il paraît donc qu'ignorer suit une règle toute contraire à celle que suivent les verbes, qui expriment l'opinion, lesquels régissent l'indicatif, quand la phrase est affirmative, et le subjonctif, quand elle est négative, ce qui peut sembler bisarre. Mais quand on y réfléchit un peu, on ne voit plus, ni bisarrerie, ni exception, et l'on comprend qu'ignorer rentre dans la règle générale de ces verbes. Car ignorer sous un air d'affirmation a le sens

réellement négatif: ignorer, c'est ne pas savoir. Et ne pas ignorer sous une apparence de négation a le sens affirmatif: ne pas ignorer, c'est savoir. On dira donc. J'ignore ou je ne sais pas que vous fussiez venu, et je n'ignore pas, ou je sais que vous deviez venir.

IL, ILE; terminaison du masculin de certains adjectifs: Subtil, puéril, civil, vil, etc. agile, facile, stérile, utile, etc. La raison de cette différence, qui ne paraît d'abord que le fruit du caprice, vient, selon le P. Bouhours, de la différence de la quantité prosodique de ces adjectifs en latin. Ceux, qui ont l'i bref, se terminent en *ile* en français, *agilis, facilis, sterilis, utilis*, etc. Ceux, qui ont l'i long finissent en *il, subtilis, civilis*, etc. — L'Acad. avoit d'abord mis *puérile* dans les deux genres; mais ensuite elle a mis *puéril* au masculin.

IL, ELLE, pron. pers. de la 3^e personne. Sa déclinaison est, *il, elle; de lui, d'elle; à lui, à elle, ou, lui, le la; de lui, d'elle*: Au plur. *Ils ou eux; d'eux, à eux; ou leur; les, ou eux, d'eux*. Voy. LUI et EUX. Voyez aussi les règles des pronoms personnels au mot MOI. — 1^o. Dans le pronom de la 3^e personne, les mots, *il, ils; elle, elles*, peuvent s'employer pour toute sorte d'objets, quand ils sont le nominatif de la phrase. Ainsi parlant de prés, de montagnes, de rochers, on pourra dire: *ils sont fleuris, elle est fort haute; il est escarpé*: mais s'ils étoient nominatifs régis, il n'en seroit pas de même; car, en parlant d'une montagne, on ne pourroit pas dire, *c'est elle*, qui est fort haute: il faudroit dire, *c'est celle là, qui*, etc. ou prendre un autre tour. — 2^o. *Lui*, au datif, se dit de tous les animaux, aussi bien que leur. » Coupez-lui les ailes: donnez-leur à manger. — 3^o. On emploie *Il* et *Elle* dans tous les cas, quand on parle des personnes et des objets personnifiés, comme des vertus, des sentimens, des passions, etc. — 4^o. Dans la conversation, on attribue souvent aux animaux ce qui ne convient qu'aux Hommes. On dira d'une Dame, qui aime fort son chien, elle n'est jamais sans lui. — 5^o. Dans les occasions, où il faudroit éviter de mettre *il* ou *elle*, qui seroient le régime de quelque préposition; au lieu de cette préposition on met un adverbe correspondant, et on retranche le régime. Au lieu de dire d'un arbre, on étoit autour de lui, on dira, on étoit à l'en-

tour ; et parlant d'un cheval, on ne dira pas : montez *sur lui*, mais montez *dessus*. Dans ces occasions, quelques prépositions deviennent adverbess, sans rien changer dans le mot. On ne peut pas dire d'un arbre, mettez-vous *vis-à-vis de lui*, mais on dira, mettez-vous *vis-à-vis*, en retranchant *de lui*. Dites-en de même des prépositions, à *côté*, à *l'opposite*, à *couvert*, à *l'abri*, au *delà*, au *dessus*, *loin*, *proche*, au *travers*, *contre*, etc. La prép. *sans* ne devient jamais adverbe. On ne dira pas, il me faut ma canne, je ne puis *être sans*, ni, je ne puis *être sans elle*; (le 1^{er} est un provençalisme) on prendra un autre tour, et l'on dira : je ne puis *m'en passer*. — 6°. Ces pronoms personnels de la 3^e personne s'accordent en genre et en nombre avec leurs substantifs; et ils se mettent au cas que demande le mot, dont ils sont suivis. » Cette *femme*, est une sotte : on se moque *d'elle*. Elle est au singulier et au féminin comme *femme*, et à l'ablatif que régit *se moquer*. — 7°. *Il* et *ils* se mettent immédiatement devant le verbe; et ils souffrent tout au plus après eux les autres pronoms personnels. » *Il m'a donné*, *ils nous ont fait*, etc. — Dans les interrogations, ils se mettent après le verbe, et dans les tems composés devant le participe. » *Que demande-t'il? Que veut-il? Qu'ont-ils fait?* — Remarquez que quand le verbe ou l'auxiliaire ne finit pas par un *t*, on ajoute ce *t* à la voyelle qui le termine, qu'*a-t'il* voulu dire? que *souhaite-t'il?* — 8°. *Il* se met aussi devant les verbes impersonnels, ou employés impersonnellement : *il pleut*, *il tonne*, *il fait froid*, *il faut* que, etc. » *Il est arrivé un accident*, *il est des gens qui*; *il y a du plaisir à*, etc.

Rem. I. Comme *Il* et *Elle* suppléent pour les noms, qu'on ne veut pas répéter sans cesse, il semble qu'ils ne devraient pas être employés, quand les noms sont exprimés. On trouve ridicule dans le peuple, qu'il dise : *mon frère il m'a dit* : *ma sœur Sophie elle m'a écrit*, etc. Cependant, quand *il*, *elle*, sont éloignés des noms qu'ils représentent plusieurs Auteurs, et des plus habiles, n'ont pas fait difficulté de les employer avec ces mêmes noms; ce qui est un double emploi peu nécessaire et peu régulier. » *Licinius* étant venu à Antioche, et se doutant de l'imposture, *il fit mettre à la question les Prophètes de ce nouveau Jupiter. Fonten.* Cet *il* est là inutile, et fait un mauvais effet.

Dans cette gracieuse attente
Aminte, l'amitié constante,
Entretenant mon souvenir,
Elle endort ma peine présente
Dans les songes de l'avenir.

Gresset.

Elle n'a d'utilité, en cet endroit, que pour fournir deux syllabes de plus au Poète. » *Alexandre*, pour faire plus d'honneur à l'Iliade d'Homère, *il* la mit dans cette riche cassette. *Rapin.* » *Ce grand Prince* (Salomon) entreprenant de faire le portrait d'une femme forte... *il* étudie tous ses traits, etc. *Mascaron.* Ce pronom est dans toutes ces phrases contre l'usage, et contre le génie de la Langue. — Au reste, cela se doit entendre, quand le substantif précède; car, quand il suit, le tour est élégant, et depuis quelque tems surtout, il a pris grande faveur. Il sert à rompre l'uniformité de la construction, et à faire que le verbe puisse précéder le sujet, (le nominatif) c'est le tour favori de *Neuville.* » *Ils* sont rares, parmi ceux-mêmes, qui font profession de piété, *les hommes* assez éclairés pour conoître toute l'étendue de la Sainteté Évangélique. » *Il viendra le jour* où seront jugées les justices des hommes. » *Ils* sont rares *les hommes*, qui se piquent de ne rougir de rien. — Ce tour est encore plus régulier dans les interrogations.

J'entends du Libertin murmurer l'insolence,
Où sont-ils ces objets de ma reconnaissance?

L. Rac.

Où sont-ils ces objets, est plus fort et plus énergique que si l'on disait simplement, où sont ces objets? — Remarquez que, quand on emploie ce tour dans les cas obliques, c. à. d. autres que le nominatif, on peut faire précéder le nom, mais alors il faut lui donner le même signe du régime qu'au pronom qui le suit : *d'un homme*, qui ne s'aime que lui-même, que peut-on *en* attendre? » *A un homme* qui exige trop, qui est indiscret dans ses demandes, souvent on ne veut rien *lui* accorder. — Il y a des exemples contraires à cette règle, que je crois fondée en raison. Il y a des Auteurs, qui mettent toujours le nom au nominatif, quoique le pronom correspondant soit à un autre cas. » *Une âme noble et élevée*, la grâce *lui* montre... le honteux esclavage des indignes atachemens. *Neuville.* *Le rang* usurpé dont ils tombent (les Anglais) la France *y* trouve replacée sans efforts et sans inspiter d'alarmes. *Linguet.* J'aimerais

mieux dire, à une ame ; au rang, etc.

II. *Il, ils, elle, elles*, tenant la place des noms, dont on a déjà parlé, ne doivent pas en être séparés par de longs intervalles : autrement ils jettent de l'obscurité et de l'embarras dans le discours. Qu'on en juge par ce morceau de l'*Hist. du Park. de Paris.* » De l'humiliation, où le Parlement fut plongé par le Cardinal de Richelieu, *il* monta tout d'un coup au plus haut degré de puissance, etc. Et après dix lignes. » *Il* l'exerça librement dans toute sa plénitude. *Volt.* Ce 2d *il*, si fort éloigné du mot *Parlement*, qu'il représente, arrêterait et embarrasserait le Lecteur, si la force du sens ne venait à son secours.

— Pour éviter l'équivoque, on répète le mot, précédé ou suivi de *je dis, je veux dire*, ou autre explication semblable. » M. de Coulanges arriva hier de Versailles. . . Il est aussi content que le peut l'être le Maréchal de Villars. Tout Paris dit qu'*il* va être Duc ; *je ne dis pas* Mr. de Coulanges. Mde de Coul. — Il faut pourtant éviter d'avoir besoin de ces correctifs, qui rendent le style lâche et traînant.

III. Ce pronom peut faire des équivoques d'une autre manière ; en ce qu'il peut se rapporter au sujet comme au régime. Ex. *Hypéride* a imité *Démosthène* en tout ce qu'*il* a de beau. *Il* se peut rapporter à *Hypéride* comme à *Démosthène*. Il fallait dire, suivant le sens qu'on avait en vûe. » Tout ce qu'*Hypéride* a de beau est imité du célèbre *Démosthène*. Ou » *Hypéride* a imité tout ce que *Démosthène* a de beau. *Wailly*.

IV. *Il*, comme les autres pronoms relatifs, ne doit pas se rapporter à un nom pris indéfiniment. Les phrases suivantes ne valent rien. » Le Légat publia une Sentence *d'interdit*. . . *il* dura sept mois, etc. » Octavien déclare *en plein Sénat* qu'il veut *lui* remettre le gouvernement de la République. Il faut dire ; » Le Légat publia une Sentence *d'interdit*. . . et *cet interdit* dura, etc. » Octavien déclare *au Sénat assemblé* qu'il veut *lui* remettre, etc. *Id.*

V. *Il*, comme tous les relatifs, doit se rapporter au sujet de la phrase précédente : autrement le discours manque de clarté. Si *cet homme secouru* eût pénétré les intentions de son bienfaiteur, ne serait-il pas dispensé de la reconnaissance ? *Il* l'aurait sans doute laissé succomber à ses malheurs, sans une circonstance qui a fait agir son zèle apparent. — Le 1^{er} *il* se rapporte à cet homme secouru ; et

le 2d, à son bienfaiteur, ce qui met du louche dans la phrase. — » *Il* doit être considéré comme le Père du Monastère, puisque c'est par ces soins qu'*il* subsiste. Ces deux *il*, dont l'un se rapporte à un Religieux ; et l'autre au Monastère, sont au moins une négligence de style.

VI. * Anciennement, on retranchait le pron. *il* aux verbes impersonels : on disait, *faut voir*, pour *il faut voir* ; *ya* pour *il y a* ; *lui sera donné*, pour, *il lui sera donné*, etc.

ÎLE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet. On écrivait il n'y a pas si longtems encore *Isle*, et le plus grand nombre l'écrit encôre de même.] Espace de terre, entourée d'eau de tout côté. » L'Angleterre est une *île* : » *L'île de Malte*, etc.

ILL. On dit, dans le *Dict. Gram.* que dans les mots qui comencent par cette syllabe, on ne prononce qu'une *l*. Le P. *Bufier*, au contraire, et Mr. de *Wailly* veulent qu'on les prononce toutes deux, mais sans les mouiller. Nous sommes de leur avis.

ILLÉGAL, ALE, adj. [pron. les 2 l : 2^e e fer.] Qui est contre la loi. » Acord *illégal* ; convention *illégale*.

ILLÉGITIME, adj. ILLÉGITIMEMENT, adv. ILLÉGITIMITÉ, s. f. [pron. les 2 l : 2^e e fer. 5^e e muet aux 2 1^{ers}.] *Illégitime*, qui n'a pas les conditions requises par la loi. » *Enfant, mariage illégitime.* — Injuste, déraisonnable ; désir, prétention *illégitime.* — *Illégitimement*, injustement, sans raison. » Il prétend cela *illégitimement.* — *Illégitimité*, qualité de ce qui est *illégitime.* » *L'illégitimité d'un titre, d'une convention*, etc.

* ILLÉTRÉ, ou ILLITÉRÉ, adj. Le 1^{er} a été forgé par l'Ab. *des Fontaines* ; l'autre est employé par plusieurs. L'usage n'a encôre adopté ni l'un ni l'autre. Qui est sans lettres, sans étude.

ILLICITE, adj. ILLICITEMENT, adv. [pron. les 2 l : 4^e e muet.] *Illicite*, qui est défendu par la loi. *Illicitement*, contre le droit et la justice. » *Action, plaisir, amour, assemblée illicite.* » *Cela s'est fait illicitement.* — L'adv. est peu usité hors du Palais. L'adj. est de tous les styles.

ILLIMITÉ, ÉE, adj. [pron. les 2 l : 4^e e fer.] Qui n'a point de limites, de bornes : » *Pouvoir illimité, autorité illimitée.*

ILLUMINATION, s. f. ILLUMINER, v. act. [Pron. les 2 l sans les mouiller : *il-lumina-cion, né.*] *Illuminer*, éclairer ; répandre

la lumière sur... *Illumination*, action d'illuminer. Ils ne sont guère usités aujourd'hui qu'en parlant des lumières disposées avec ordre et symétrie dans une occasion de fête, de réjouissance. » Les rues étaient illuminées. On avait ordonné des illuminations. — L'Acad. dit que » le Soleil illumine toutes choses, et que » la Lune n'éclaire que par l'illumination du Soleil. C'est du vieux style, ce me semble; tout comme l'emploi de ces mots au figuré. » Illuminant l'Église par sa Doctrine, dit Bossuet. » Alors par une soudaine illumination, elle se sentit si éclairée. Id. » Les illuminations divines. Id.

Mais un esprit, solide, illuminé,
Du monde entier semble être ennemi né. *Rouss.*
Et je ne puis de mes célestes flammes
Malgré vous-même illuminer vos ames. Id.
Et dans la splendeur divine,
De ces vertus qu'illumine
Tout l'éclat du plus grand jour. Id.

Tous ces vers ne sont pas du bon tems de Rousseau; et à mon goût, cet esprit illuminé, ces âmes illuminées et ces vertus que l'éclat du jour illumine, sentent plus le siècle de Malherbe que le nôtre. M. Le Franc a dit plus récemment :

Illumine enfin les pensées
Du dernier de tes serviteurs.

Le Franc.

— Le substantif serait plus nécessaire à conserver au figuré que le verbe. Nous avons un équivalent à *illuminer*, qui est *éclairer*: nous n'en avons point à *illumination*: clarté, lumière n'ont pas, comme ce nom, le sens actif. — M. Thomas a dit assez récemment. » Agir tantôt par des réflexions profondes, et tantôt par ces illuminations soudaines, qui sont les élancemens du génie. Il me semble que ce mot est beau, employé de cette manière. — L'Acad. ne dit *illumination* et *illuminer* au figuré qu'en termes de dévotion. — Le verbe ne s'est bien conservé qu'au participe, employé substantivement. » C'est un illuminé: un visionnaire en matière de religion.

ILLUSION, s. f. ILLUSOIRE, adj. ILLUSOIREMENT, adv. [*Il-lu-zion*, *zoâ-re*, *re-man*: 3^e lon. 4^e e muet au 2d et 3^e.] L'illusion est une apparence trompeuse; un fantôme, une imagination chimérique. » Une illusion agréable; de douces illusions. » Il ne se repaît que d'illusions. — Illusoire, capable de tromper par une fausse apparence. » Contrat, proposition, demande illusoire.

— Illusoirement, d'une manière illusoire. Celui-ci n'est d'usage qu'au Palais.

ILLUSTRATION, s. f. ILLUSTRE, adj. ILLUSTRER, v. act. [*Il-lus-tra-cion*; *tre*, *tré*: dern. e muet, au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Illustre*, éclatant, célèbre par le mérite, ou la noblesse, ou les talens, les succès, etc. *Illustrer*, rendre illustre. » Homme, race, maison illustre; se rendre illustre. » Le Chapitre de S. Jean de Latran est un des plus distingués et des plus illustres de Rome. *La Lande*. — Il se dit quelquefois des choses. » Les illustres monumens, qui nous restent de l'antiquité. » Les grandes charges ont illustré cette famille. » Il a illustré son pays par ses ouvrages. » Les Saints et les Grands Hommes, qui ont illustré l'Église de France. Le P. Longueval.

ILLUSTRATION, ne se dit que des marques d'honneur, dont une famille est illustrée. » Les charges, les dignités sont des illustrations dans une famille. » Elle est ancienne, mais sans illustration. — * Autrefois on disait *illustration*, *illustrer*, pour *éclaircissement*, *éclaircir*, *commentaire*, *commenter*. » Les paroles de M. Racan étant considérables pour l'illustration de plusieurs endroits des Poésies de Malherbe. *Ménage*. » Cette solution y est illustrée par plusieurs exemples. *Trad.* d'une Lettre de Newton.

REM. 1^o. *Illustre*, se dit ordinairement en bien et comme un éloge. Quelquefois pourtant comme *célèbre*, il se dit en mal pour *fameux*. » Un illustre Scélérat. — 2^o. *Illustre*, s'emploie quelquefois substantivement. » Ce Peintre est un illustre. *Acad.* » La Postérité mettra M. Tilon du Tillet au nombre des Illustres, qui ont honoré et encouragé les talens. *L'Ab. des Font.* — Ce mot est peu usité comme substantif dans le style sérieux. Il est plus du style badin ou même moqueur.

ILLUSTRISSIME, adj. [*Illustrissime*.] Titre d'honneur donné aux Evêques. » *Illustrissime* et *révérendissime*; très-illustre et très-révérend.

ÎLOT, s. m. [*Îlo*: 1^{re} lon.] Petite île. Quelques-uns disent *ilet*: mais celui-ci n'est pas admis par l'usage.

IM. Devant une consonne, c'est une voyelle nasale, qui a le son d'*ein*, long. *Imbiber*, *timbre*. Devant une voyelle, l'*i* fait seul une syllabe, et l'*m* est consonne et se joint à la voyelle qui suit. *Image*, *imiter*: pron. *Ima*.

ge, *I-miter*. Devant l'*e*, l'*o* et l'*a*, on redouble l'*m*. *Immédiat* : *immoler*, *immuable*. Voy. IMM.

IMAGE, s. f. [*I-mage* : dern. *e* muet. Dans les Provinces méridionales, on fait assez communément ce mot *masc*. On dit, *un bel image*; c'est *une belle image* qu'il faut dire.] *Image*, est 1°. *Représentation*, en Sculpture et en Peinture; il ne se dit en ce sens que des *images* des faux Dieux; et de celles des Saints; et surtout en parlant des Iconoclastes. » *Honorer les images des Saints*; *briseur d'images*. » On voit dans le milieu l'*image* du Sauveur. *La Lande*. » Cette *image* a été restaurée. *Id.* = 2°. *Estampe*. Il ne se dit que des plus grossières. » Ce livre est plein d'*images*. » *Les images* sont le grand ornement des chambres des pauvres gens. = 3°. *Ressemblance*. » Dieu a fait l'homme à son *image*. » Les Rois sont l'*image* de Dieu. » Cet enfant est l'*image* de son père. = 4°. *Idée*, tableau de l'imagination. » *L'image de la mort*, du péril lui est toujours présente. » Ce discours est rempli de belles *images*. Voy. EFFIGIE.

On dit, *proverbialement*, d'une belle femme sans esprit, que c'est *une image*, *une belle image*; d'un enfant retenu et posé, *sage*, comme *une image*. = Et en plaisantant, vous avez bien fait, *on vous donnera une image*, par allusion aux *images* qu'on donne aux écoliers pour récompense. — On dit au contraire, il a fait là une vilaine action : *il n'en aura pas une image*.

IMAGER, ÈRE, subst. [*I-magé*, *gère* : 3° é fer. au 1^{er}, é moy. au 2d.] Celui, celle, qui vend des images, des Estampes.

IMAGINABLE, adj. IMAGINAIRE, adj. [*Imaginable*, *nère* : pénult. dout. au 1^{er}, é moy. et long au 2d.] Le 1^{er} se dit des choses; qui peut être imaginé. Il ne se dit guère qu'avec la négative ou en interrogation. » *Cela n'est pas imaginable*. » *Cela est-il imaginable?* = Le 2d se dit des personnes, dont l'imagination est blessée ou trompée; malade, riche *imaginaire*, qui croient l'être et ne le sont pas; et des choses plus souvent; qui n'est point réel et n'est que dans l'imagination. » *Biens, honneurs, félicité, bonheur imaginaire*. = Cet adjectif n'aime point à précéder. Son *imaginaire* voyage (*Let. Édif.*) forme une inversion dure et choquante. — En vers pourtant, il pourrait marcher devant et avec élégance, sous la direction de l'oreille

et du goût.

IMAGINATIF, IVE, adj. IMAGINATION, s. f. IMAGINER, v. act. [*I-maginatif*, *ive*, *cion*, en vers *ci-on* : *i-maginé* : pénult. long. au 2d.] *Imaginer*, c'est former quelque chose dans son esprit. *Imagination*, faculté de l'âme, par laquelle elle imagine. *Imaginatif*, qui imagine aisément, qui a une grande fertilité d'imagination. » C'est un homme qui *imagine de belles choses*. » Il a *une belle imagination*. » Telle est la nature de l'esprit humain, qu'il veut que la raison même s'assujétisse à lui parler le langage de l'*imagination*. D'AGUESS. » Ce n'est que dans un roman qu'il est permis de *peindre d'imagination*. Le P. Longueval. » Il est fort *imaginatif* : il a l'esprit *imaginatif*. » *Qu'imaginez-vous là?* C'est un effet de votre *imagination* : ce n'est qu'une *imagination* : il n'y a rien de réel.

REM. 1°. *Imaginer* a divers sens suivant qu'il est réciproque ou actif. *S'imaginer*, signifie *croire*, *se persuader*. Il régit ou l'infinitif sans prép. ou la conjonction *que* avec l'indicatif ou le subjonctif, suivant que la phrase est affirmative ou négative. » Il *s' imagine être* le seul, ou *qu'il est* le seul qui sache penser. » Il *ne s' imagine pas qu'il soit* le seul, etc. Avec le seul régime simple, il signifie *concevoir*. » On ne saurait *s' imaginer rien* de plus ridicule. — *Imaginer*, actif, signifie toujours *concevoir* ou *inventer*; et l'on ne met jamais de *que*, ou d'infinitif après lui. On dit bien. » On ne peut *rien imaginer* de plus extravagant : *j' imagine une chose*. *J' imagine un moyen de*, etc. mais on ne doit pas dire : *j' imagine que cela est* : il *imagine être* un grand homme; il faut dire *je m' imagine*, *il s' imagine*, etc.

2°. *Imaginative*, est s. f. Dans le discours familier.

Rare et puissant effort d'une *imaginative*,

Qui ne le cède en rien à personne qui vive.

Mol.

» Le goût pour les Romains a fait naître un nouveau genre tragique, champ vaste, et qui n'a d'autres bornes que l'*imaginative* du créateur. *Coyer*.

IMBÉCILE, adj. et subst. IMBÉCILITÉ, s. f. [*Inbecile*, *ilité* : 2° é fer.] Faible et faiblesse d'esprit. » Le grand âge l'a rendu *imbécile*. » C'est un *imbécille*, un grand *imbécille*. » *L'imbécilité de l'âge*, de l'esprit. » Il est tombé dans l'*imbécilité*. » Il l'a fait

par *imbécilité*, par pure *imbécilité*. — *
On le disait autrefois pour *faible*, *débile*. »
Les foibles jouissent de la santé des robustes,
et les robustes jouiront réciproquement du
fruit de la patience *des imbécilles*. S. Fr. de
Sales. » Né avec une santé fort infirme...
Une mémoire grandement *imbécile*. Du Vair
Garde des Sceaux.

Le sang a peu de droits dans le sens *imbécile*.

Corn. *Œdipe*.

* *Fénélon* lui donne le sens d'*incapable*, qui
est aussi *suranné*. » Défaut, qui rend un
homme *imbécile* pour le gouvernement.

IMBIBER, v. act. IMBU, ũE, adj. [*In-
bibé*, *inbũ*, *bl-e*: 1^{er} lon. 2^e lon. aussi au
dern.] Le verbe ne se dit qu'au propre. Mouil-
ler de quelque liqueur, en sorte que la chose
en soit pénétrée. » La pluie a *imbibé* la terre.
» *Imbiber* une compresse d'eau-de-vie, de
vinaigre. — L'adjectif ne se dit qu'au fig.
Pénétré de . . . » *Imbu* d'une affaire, d'une
nouvelle, d'une mauvaise doctrine. » Voilà
deux jeunes gens *imbus* des mêmes principes,
etc. *Marm.*

IMITABLE, adj. IMITATEUR, TRICE,
adj. et subst. IMITATION, s. fém. IMITER,
v. act. [*Imitable*, *tateur*, *trice*, *ta-cion*,
en vers *ci-on*, *imité*.] *Imiter*, se conformer
à un modèle, suivre l'exemple. *Imitable*,
qui peut, qui doit être imité. *Imitateur*,
qui s'attache à imiter. *Imitation*, action par
laquelle on imite. » *Imiter* les Anciens;
les vertus des Saints. » Cette action n'est
pas *imitable*; elle est plus admirable qu'*imi-
table*. » Les Peuples *imitateurs*. Rousseau.
Les imitateurs des Anciens. » Fidèle *imita-
trice* des Saints, etc. » Ils (les Saints) se-
roient peu touchés de la pompe de notre
culte, si nos mœurs ne leur présentent pas
dans nous des *imitateurs* de leurs exemples.
Le P. *Chapelain*. » *L'imitation* des vertus,
des vices. » Faire quelque chose à *l'imita-
tion* (à l'exemple) de quelqu'un. » Les ou-
vrages que *l'imitation* des Anciens a pro-
duits, ont mérité à leur tour d'être l'objet
de *l'imitation* de tous les siècles suivans.
D'Aguess. » *L'imitation* est souvent dan-
gereuse: on perd ce qu'on a de génie en
voulant prendre celui d'un autre. *Gaichies*.

Imiter, copier, contrefaire. Ces trois ter-
mes désignent en général l'action de faire
ressembler. On imite par estime: on copie
par stérilité: on contrefait par amusement.
— On imite les écrits; on copie les tableaux;

on contrefait les personnes. On imite en em-
bellissant (pas toujours); on copie servile-
ment; on contrefait en chargeant (en exa-
gérant). *Encycl.*

Imitable ne se dit guère qu'avec la né-
gative. Il diffère d'*inimitable*, en ce que ce-
lui-ci se dit du bien auquel on ne peut attein-
dre; et celui-là, du mal qu'il faut éviter.
» Virgile est *inimitable*, et Lucain n'est pas
imitable. Et ainsi dans le moral.

IMM: il n'en est pas de l'i suivi de 2
m, comme de celui qui n'a qu'une seule m
à sa suite et une consonne. Dans celui-ci, l'i
et l'm ne forment qu'un son simple, une
seule voyelle, qui est du nombre des nasales,
et qui sone comme in. Voy. IM. Mais dans
Imm, les 2 m font leur office de consonnes;
la première se lie avec un e muet sous-en-
tendu; la seconde, avec la voyelle suivante.
Ainsi, *immaculé*, *immédiat*, *imminent*, *im-
moler*, *immuable* se prononcent comme si
l'on écrivait, *ime-maculé*, *ime-médiat*, etc.
(l'e sur-ajouté extrêmement muet) et non
pas *einmaculé einmédiat*, etc.

IMMACULÉ, ÉE adj. [*Im-maculé*, *lé-e*;
4^e e fer. long au second.] Qui est sans tache
de péché. Ce mot est consacré pour carac-
tériser la conception de la Ste. Vierge. On
ne l'emploie que dans cette occasion. Ail-
leurs on ne pourrait s'en servir que dans le
style burlesque.

IMMANQUABLE, adj. IMMANQUABLE-
MENT, adv. [*Im-mankable*, *bleman* 2^e lon.
4^e e muet. — *Bouhours*, *La Bruyère*, *Leib-
nitz* et autres, ont écrit *immanvable*.] *Im-
manquable* se dit de ce qui ne peut manquer
d'arriver, de réussir. Cette affaire, le gain
de ce procès est *immanquable*. » Il est *im-
manquable* de le trouver à telle heure. Il ne
se dit point des personnes. On ne dit point
cet homme est *immanquable*, pour dire qu'on
ne peut le manquer. — *Immanquablement*,
infailliblement, sans manquer. » Cela arri-
vera *immanquablement*.

Immanquable, *infaillible* (synon.) Le 1^{er}
désigne la certitude objective, ou que l'ob-
jet est en lui-même certain: le 2^d la cer-
titude idéale qu'on a, une science certaine
de l'objet. » Un effet est *immanquable*, qui
dépend d'une cause nécessaire: une prédic-
tion est *infaillible*, qui procède d'une science
certaine. » Le lever du Soleil est *imman-
quable*: une règle d'arithmétique est *infail-
lible*, etc. *Roub.* Synon.

IMMATÉRIALITÉ

IMMATÉRIALITÉ, s. f. **IMMATÉRIEL**, **EILLE**, adj. [*Im-matérialité*, *él*, *èle* : 3^e é fer. 5^e é moy. aux deux dern.] Ces deux mots ne se disent que parmi les Savans, de ce qui est sans mélange de matière. » L'âme est *immatérielle* : l'*immatérialité* de l'âme.

IMMÉDIAT, **ATE**, adj. **IMMÉDIATEMENT**, adv. [*Im-média*, *ate*, *atemán* : 2^e é fer. 5^e e muet.] *Immédiat*, est 1^o. Qui agit sans milieu ; cause *immédiate*. » Les eaux du déluge n'ont pu se trouver sur la terre, et en disparaître que par un effet *immédiat* de la toute-puissance divine. *Les Helv.* == 2^o. Qui précède ou suit sans intervalle. » Prédécesseur, successeur, Seigneur, Vassal *immédiat*. == *Immédiatement*, d'une manière immédiate. » Le Roi tient *immédiatement* de Dieu son autorité. — Tout de suite et sans intervalle. » *Immédiatement* après. — * Les Traducteurs d'ouvrages Anglais donent à cet adverbte le sens d'*incessamment*, *incontinent*, qu'il a dans la langue anglaise. » La populace prit *immédiatement* les armes. *Hist. des Stuarts*. L'Abé Prévot dans l'*Hist. des Voyages*, et Mde. de B... qui a traduit les *Plantagenets* et les *Tudors* l'emploient de même. C'est la traduction trop littérale de l'adv. Anglais *immediately*, qui a un emploi plus étendu que l'adv. Français *immédiatement*. == Il doit être placé devant les prépositions et les adverbes qu'il modifie ; *immédiatement* après, et non pas *après* pâques *immédiatement*, comme le dit un des Auteurs des *Let. Édif.*

IMMÉMORIAL, **ALE**, adj. [*Im-mémorial*, *ale* : 2^e é fer.] Qui est si ancien, qu'il n'en reste aucune *mémoire*, aucun souvenir. » Temps, usage *immémorial*. Possession *immémoriale*.

IMMENSE, adj. **IMMENSEMENT**, adv. **IMMENSITÉ**, s. fém. [*Im-manse*, *seman*, *sité* : 2^e lon. 3^e e muet aux deux prem.] *Immense*, qui est sans bornes. *Immensement*, d'une manière immense. *Immensité*, grandeur, étendue *immense*. » Grandeur, espace *immense*. Ambition *immense*; desirs *immenses*. Richesses, frais *immenses*. Il est *immensement* riche. » *L'immensité* de l'univers, de la miséricorde de Dieu.

Rem. 1^o. Il me semble que ces mots se disent de la quantité et de l'étendue, et non pas du nombre. Je ne voudrais pas dire avec *Bossuet*, des troupes *immenses*; une armée *immense*, ni l'*immensité* d'une armée, ni des

Tom. II.

troupes *immensement* nombreuses. == 2^o. *Immense* est une espèce de superlatif: il ne comporte donc pas le plus ou le moins, et ne peut admettre de termes de comparaison. » Des desseins *plus immenses*. Acad. des Insc. — *Plus étendus*, *plus considérables* auraient été des termes plus propres, car *étendu* et *considérable* ont des bornes, et *immense* n'en a point. == 3^o. *Immensement* n'est point ancien dans la langue. Il est aujourd'hui fort en vogue, et plusieurs l'emploient à tout propos: C'est pour eux un terme favori. Dans le nombre, il y en a qui écrivent et prononcent mal à propos *immensement*, avec un accent aigu sur le 2^d e.

IMMERSION, subst. fém. [*Im-mér-cion*: 2^e é ouv.] Action de plonger dans l'eau. Baptême par *immersion*. — En *Astronomie*, entrée d'une planète dans l'ombre d'une autre planète. *L'immersion* de la Lune dans l'ombre de la terre.

IMMEUBLE, s. m. et adj. [*Im-meuble*.] Bien fonds, ou ce qui en tient lieu. » Les maisons, les terres sont *des immeubles*. » Obliger ses biens, tant meubles qu'*immeubles*.

* **IMMINENCE**, subst. fém. **IMMINENT**, **ENTE**, adj. [*Im-minance*, *nan*, *nante* : 3^e lon.] *Imminent*, qui est prêt à tomber sur; qui menace, ou dont on est prochainement menacé. Il ne se dit qu'en ces phrases. Danger, péril *imminent*: ruine, disgrâce *imminente*. == M. Necker a risqué *imminence*. » *L'imminence* du danger. Ce mot serait utile, et manque à la langue. Voyez **ÉMINENT**.

IMMOBILE, adj. **IMMOBILITÉ**, s. fém. [*Im-mobile*, *bilité*.] Ils se disent de ce qui ne se meut point. » On a cru long-temps que la terre étoit *immobile* au centre du monde. *L'immobilité* de la terre est un système entièrement abandonné. *Immobilier* se dit des personnes, mais non pas *immobilité*, du moins au propre. » Elle demeura quelque temps *immobile*: une pâleur mortelle se répandit sur son visage. *Le Sage*. — Dans le moral, ils expriment l'état d'un homme qui ne se donne aucun mouvement sur rien. » Dans des affaires aussi importantes, il demeure *immobile*. » Il demeure dans *une immobilité* coupable.

IMMODÉRÉ, **ÉE** adj. **IMMODÉRÉMENT**, adv. [3^e et 4^e é fer.] *Immodéré*, excessif, violent. *Immodérément*, avec excès, sans

H h h

modération. » Luxe, desir *immodéré* : ardeur, haine, passion *immodérée*. » Boire, travailler, etc. *immodérément*. — *Immodéré*, *démesuré*, *excessif*, *outré* (Synon.) Le 1^{er} se dit de ce qui passe le juste milieu; le 2^d de ce qui passe la mesure; le 3^e de ce qui passe les bornes; le 4^e de ce qui passe de beaucoup le but. Ce qui est *immodéré* pèche par trop de force et d'action; ce qui est *démesuré*, par trop d'étendue et de grandeur; ce qui est *excessif*, par surabondance et abus; ce qui est *outré*, par violence et exagération. » Il faut retenir, et contenir ce qui deviendrait *immodéré*; réprimer et resserrer ce qui serait *démesuré*; arrêter et réduire ce qui devient *excessif*; adoucir et affaiblir ce qui est *outré*, etc. ROUB. Synon. — Dans le *Dict. de Trév.* on disait, au commencement du siècle, qu'*immodération* n'était pas encore bien reçu, mais qu'il pourrait l'être avec le tems. Il a de la peine à s'établir. Peu d'Auteurs l'ont employé. L'*Acad.* ne le met point. Peu usité. *Rich. Port.* Ce mot est pourtant fort beau, et il est utile. » *L'immodération des desirs.*

IMMODESTE, adj. IMMODESTEMENT, adv. IMMODESTIE, s. f. [*Im-modeste*, *teman*, *ti-e*, et non pas *ci-e* : 3^e è moyen, 4^e è muet aux deux premiers, lon. au 3^e.] Ils se disent de ce qui est opposé à la modestie, à la pudeur. » Une personne *immodeste*. Discours, regards, posture, action, air *immodestes*. » S'habiller, parler *immodestement*. » *Immodestie* à l'Église; dans les discours, les postures, etc.

* IMMOLATEUR, s. m. IMMOLATION, s. f. IMMOLER, v. act. [*Im-mola-teur*, *lacion*, *lé*.] *Immoler*, c'est offrir en sacrifice. » *Immoler* à Dieu des victimes. — Fig. sacrifier à... » *Immoler* quelqu'un à son ambition, à sa haine.

Aux douleurs, aux remords, à la crainte *immolée*.

Je m'exécutois moi-même aux larmes :

Mais Dieu se fit entendre, et je fus consolé.

Le Franc.

— *Vaugelas* approuvait le réciproque *s'immoler* avec la prép. à pour régime; et *Th. Corneille* approuvait l'opinion de *Vaugelas*, d'après les observations de l'*Académ.* elle-même. Cependant, dans son Dictionnaire, elle ne dit que *s'immoler pour*, etc. Mais le régime du datif est autorisé par l'exemple de tant de bons Auteurs, que le silence

de l'*Académie* ne doit pas engager à le proscrire. » *S'immoler* à ses desirs. » Il *s'immole* sotement aux préjugés barbares du siècle.

Rem. *Immoler* au propre, ne se dit que du sacrifice proprement dit, et non d'une simple ofrande. * Je mangeai le ris qu'on y immoloit. P. Bouvet. *Let. Édif.* Je crois qu'il falait dire, qu'on y ofrait.

IMMONDE, adj. IMMONDICE, s. f. [2^e lon. dern. è muet.] *Immonde*, imput, ne se dit que dans le langage de l'Écriture. » Animaux, viandes *immondes*. Femme *immonde*. Qui dirait animaux *impurs*, etc. femme *impure*, ne parlerait pas correctement, surtout dans le dernier exemple, où la substitution du mot *impur* fait un sens tout différent. *Bouh.*

IMMONDICE, ordûre. En ce sens, il se dit toujours au plur. » Les rites sont pleines d'*immondices*. » Auguste fit nettoyer le lit du tibre, qui étoit embarrassé et élevé par les *immondices* et les décombres. *La Lande.* — *Immondice légale*, qualité de ce qui est immonde, suivant la Loi mosaïque.

IMMORTALISER, v. a. IMMORTALITÉ, s. f. IMMORTEL, ELLE, adj. [*Im-mortalisé*, *lité*, *tél*, *tèle* : 3^e è moy. aux deux dern. 5^e è fer. aux deux premiers.] *Immortel*, qui n'est point sujet à la mort. *Immortaliser*, rendre immortel dans la mémoire des hommes. *Immortalité*, qualité de ce qui est immortel. » Les Anges sont *immortels*. » L'âme de l'homme est *immortelle*. — Et par extension, qui doit être d'une longue durée. Pro cês *immortel*; haine *immortelle*. — Et en parlant des hommes et de ce qui les concerne. » Des ouvrages, des exploits *immortels*. Des actions *immortelles*. » *Immortaliser* son nom, sa mémoire. » *L'immortalité* de l'âme. » Actions dignes de l'*immortalité*.

Rem. *Les Dieux immortels* est une expression consacrée chez les Grecs et les Romains, qu'il ne faut pas étendre aux autres Nations idolâtres. * Le P. Charlevoix fait invoquer aux Bonzes Japonais les Dieux immortels : c'est pécher contre le costume. — On dit poétiquement, l'*Immortel*, pour dire, le vrai Dieu.

Ce flambeau de notre ame,

Qu'alluma l'*Immortel* d'une céleste flamme. *Gress.*

On dit plus ordinairement l'*Éternel*.

Où, je viens dans son Temple adorer l'*Éternel*.

IMMORTIFICATION, s. f. IMMORTI-

FIÈ, ÊE, adj. [*Im-mortifika-cion*, en vers, *ci-on*; *fi-é*, *fi-é-e*.] C'est le contraire et l'absence de la mortification. » Passions *immortifiées*; l'*immortification* de l'esprit, des passions. — Ces mots ne sont pas anciens dans la langue. Au commencement du siècle, *La Touche* les compte au nombre de ceux qui se trouvaient dans de bons Auteurs, mais qui n'étaient pas généralement reçus. Ils étaient pourtant, dès-lors, insérés dans le Dict. de l'*Acad.* qui ne les admet qu'en style de dévotion.

IMMUABLE, adj. * **IMMUABILITÉ**, s. f. [*Im-mu-able*, *abilité*.] *Immuable*, qui n'est point sujet à changer. » Dieu seul est *immuable*. » Ses *immuables* décrets. — * Quoiqu'on dise *immuable*, et non pas *immutable*; on dit *immuabilité*, et non pas *immutabilité*: ainsi le veut l'usage. Le P. *Griffet* a préféré celui-ci. » Vous imitez en quelque sorte l'*immuabilité* de Dieu. *Ann. Chrét.*

IMMUABLEMENT, adv. D'une manière immuable. Il est peu usité.

IMMUNITÉ, s. fém. Exemption des impôts, charges, etc. » Les *immunités* de l'Église, d'une Ville, d'une Province.

Immunité, *exemption* (synon.) Le 1^{er} est la dispense d'une charge onéreuse; le 2^d est une *exception* à une *obligation* commune. » L'*immunité* des personnes et des biens ecclésiastiques est un droit ancien: l'*exemption* des Églises et des monastères soustraits à la juridiction des Evêques est un droit plus nouveau. L'*immunité* a (le plus souvent) quelque chose de respectable: l'*exemption* entraîne souvent aussi quelque chose d'odieux. *Extr. des Nouv. Synon. Fr. de Mr. l'Abbé Roubaud.*

IMMUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est immuable. » L'*immuabilité* des décrets divins.

IMPAIR, adj. masc. [*Impér*: 1^{re} lon. 2^e e ouv.] Qui n'est pas pair. Il ne se dit qu'avec nombre. » Tout nombre est pair ou impair: 3, 5, 7, sont des nombres impairs. Etre en nombre impair.

IMPALPABLE, adj. [*Impalpable*: 3^e d'out. 4^e e muet.] Qui ne se peut toucher avec les mains, ou, qui est si fin, si délié, qu'il ne fait aucune impression au toucher. » Poudre *impalpable*. * » Ce qui est *impalpable*, dit un Auteur Moderne, n'a pas besoin du ministère des sens. La pensée n'est pas

juste; car ce qui est *impalpable*, peut pourtant être *sensible*, comme les cieux, l'air, la matière électrique, la lumière, et tout ce que l'on voit et l'on sent sans le pouvoir toucher.

IMPARDONABLE, adj. [*Impardonable*: pénult. d'out.] Qui ne mérite point de pardon. Crime, faute *impardonable*. — On ne le dit point des personnes. On ne dit pas: cet homme, cette femme est *impardonable*, par la même raison qu'on ne dit pas *pardonner* un homme ou une femme; ni, il doit être *pardonné*; elle ne doit pas être *pardonnée*.

IMPARFAIT, AITE, adj. **IMPARFAITEMENT**, adv. [*Imparfè*, *fète*, *fèteman*; 1^{re} lon. 3^e e moy. 4^e e muet.] *Imparfait*, qui n'est pas achevé, à qui il manque quelque chose. » Laisser un ouvrage *imparfait*. » Guérison, soie *imparfaitte*. — Il ne se dit que des choses, excepté peut-être chez les Ascétiques, qui le disent des personnes, au pluriel. » Nul n'est exempt de cette guerre continuelle: les *imparfaitts* y sont engagés comme les Saints. *S. giud.* — *Imparfaitement*, d'une manière imparfaite. » Il n'est guéri qu'*imparfaitement*. » Il a traité ce sujet *imparfaitement*.

Imparfait, tems des verbes. Il y a l'*imparfait* de l'indicatif et celui du subjonctif. Le premier se termine pour tous les verbes en *ois*, *oit*, *ions*, *iez*, *oient*; j'*aimois*, tu *lisois*, il *tenoit*, etc. ou mieux encore, en *ais*, *ait*, *aient*; Il *enseignait*, j'*écrivais*; ils *promenaient*. — L'*imparfait* du subjonctif se termine en *asse*, *isse*, *usse*, *isse*, suivant les diverses conjugaisons des verbes; que j'*aimasse*, tu *fisses*, je *lusse*, je *vinsse*; et non pas j'*aimas*, je *fis*, comme on dit en certaines Provinces.

On se sert de l'*imparfait* de l'indicatif, 1^o. Quand on parle de quelque chose qu'on avait acoutumé de faire souvent: » j'*allais* tous les matins au manège, ensuite je *faisis* des armes. — 2^o. Lorsqu'on parle des qualités et des passions qu'une personne a eues. » Dans sa jeunesse il *était* galant; il *aimait* la danse, le jeu, ect. — 3^o. Pour exprimer une chose qui se passait dans le tems qu'on en faisait une autre. » J'*écrivais* pendant qu'il *lisait*. — 4^o. Pour exprimer une circonstance de quelque durée. » Je vis hier un homme qui *dansait* sur la corde.

Rem. Les Anglais qui, à proprement par-

ler, n'ont point d'imparfait dans leur langue, se trompent souvent dans l'usage qu'on doit faire de ce tems. L. T. » Le Comte de Lancastre possédoit de son chef, et peu de tems après de celui de son épouse, au moins six comtés. *Hist. d'Angl.* Il falait, et il posséda peu de tems après, etc.

C'est une règle générale que quand le verbe régissant doit être à l'imparfait de l'indicatif, le v. régi doit être à l'imparfait du subjonctif. En Franche-Comté, on le met au présent. On dit : vous vouliez que je vienne, au lieu de, que je vinsse. *Bossuet*, par inattention, a dit aussi. » Les preuves indicatives du Messie devoient être distribuées de telle sorte, qu'elles soient déclarées chacune en son tems. Il falait, qu'elles fussent déclarées, etc.

IMPARTIAL, ALE, adj. **IMPARTIALEMENT**, adv. **IMPARTIALITÉ**, s. f. [*Inparcial, ale, aleman, alité* : 1^{re} lon. 5^e e muet au 2d et 3^e.] *Impartial* se dit de celui qui ne prend point parti pour l'un plutôt que pour l'autre. *Impartialement*, sans partialité. *Impartialité*, qualité de celui qui est impartial. » Juge, Historien *impartial*. » Juger *impartialement*, avec *impartialité*.

IMPASSIBILITÉ, s. f. **IMPASSIBLE**, adj. [*Inpassibilité, cible* : 1^{re} lon. dern. é fer. au 1^{er}, e muet au 2d.] Ils expriment la qualité de ce qui est capable de souffrir. » L'*impassibilité* des corps glorieux. Après sa résurrection, le corps de J. C. devint *impassible*.

IMPATIEMMENT, adv. **IMPATIENCE**, s. fém. **IMPATIENT**, ENTE, adj. **IMPATIENTER**, v. act. [*Inparcia-man, cian-ce, cian, ciente, cian-té* : 3^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] *Impatience* est un manque de patience. *Impatiemment*, avec impatience. *Impatient*, qui manque de patience. *Impatenter*, faire perdre patience » Attendre avec *impatience* ; souffrir avec *impatience*. » C'est un homme, un malade *impatient*. » Ceux qui se piquent le plus de raison, sont les plus *impatiens* dans leurs souffrances. *Chemin*. » Il souffre *impatiemment* que, etc. Il supporte son affliction fort *impatiemment*. » Il m'*impatiente* par sa lenteur. Vous m'*impatentez* par vos discours.

REM. 1^o. *Avoir impatience*, se dit sans art. et régit de et l'infinitif. » Hazaël, qui avoit *impatience de connaître* mes sentimens, etc. *Téléme*. — L'*Acad.* ne dit pas *avoir impatience*, mais *avoir une grande impatience de* ; et celui-ci, en effet, est plus usité. —

On dit, dans le même sens, et adverbialement, dans *l'impatience de*. L'Abé *Prévo* lui donne un sens qu'il n'a pas. » Dans *l'impatience d'être observés* si curieusement, ils prirent tout d'un coup le large. *H. des Voy.* Avec ce régime, *impatience* signifie *desir ardent* : il y a donc un contre-sens dans cette phrase, puisque ceux dont on parle, bien loin de desirer d'être observés, en étoient choqués, et ne pouvoient le souffrir. — Il y a des exemples d'*impatience* avec le régime du génitif (de la prép. de devant les noms.) » Il partagera *l'impatience de* l'arrivée du Chevalier de Tourville. *Sév.* Ce régime n'est pas trop sûr. On dit plutôt, *l'impatience de voir arriver*, etc. *M. Moreau* dit ; *l'impatience du joug* ; mais là, *impatience* a un autre sens. Voyez l'article suivant.

2^o. Selon le P. BOUH. *impatient* ne doit point avoir de régime, et l'*Acad.* ne lui en donne point. *Ménage* étoit d'un autre sentiment, et plusieurs Auteurs l'ont préféré dans la pratique. » *Impatiens du joug*. » *Impatiens de toute domination*. *Vertot*. » *Impatiens de leur exil*. *Hist. d'Angl.*

Impatient du Dieu, dont le souffle invincible Agite tous ses sens.

Rousseau.

Il seroit à souhaiter que l'usage consacrat ce régime : mais il n'est pas encore assez autorisé. — Dans les phrases précédentes, *impatient* signifie, qui ne peut souffrir. Dans les exemples suivans, il veut dire, qui desire ardemment, qui attend avec *impatience*. Or, dans ce sens, le régime des noms est encore plus usité. La Noblesse *impatiente de gloire*, ne demandoit qu'à marcher.

Impatiens du tems de frapper leur victime.

La Motte.

Impatient déjà des sacrés Aruspices. *Ibid.* Dans ce sens, il régit fort bien de et l'infinitif. » *Impatient de savoir* ce qui en arrivera. » *Impatient de briser ses fers*, et de se venger. *Hist. des Tud. Corn.* lui fait régir la conjunct. que, suivi de la particule ne, et du subjonctif.

Impatient pour eux que la cérémonie Ne comence bientôt, ne soit bientôt finie.

Rodog.

C'est un faux régime.

3^o. *S'impatenter* se dit sans régime. *Mde. de B.* . . . (*Hist. d'Angl.*) lui fait régir de et l'infinitif. » Ils s'*impatenterent d'attendre* le Roi. L'usage n'admet pas ce régime.

IMPATRONISER (S') v. réc. [*Inpatronisé.*] Il est du st. fam. et il se prend en mauvaise part. S'introduire dans une maison et y dominer. » Il s'est *impatronisé* dans cette maison.

IMPAYABLE, adj. [*Inpé-iable* : 2^e é fer. 3^e dout.] Qui ne se peut trop payer.

C'est rompre mon hymen et celui de ma sœur :
Oh ! ce double succès me paroît *impayable*.

Barthé.

Il est du st. fam.

IMPECCABILITÉ, s. f. **IMPECCABLE**, adj. [On ne prononce qu'un *c*, et il seroit bon qu'on n'en écrivît qu'un, *Impéccabilité, cable.*] *Impeccable*, incapable de péché. *Impéccabilité*, état de celui qui est *impeccable*.

IMPÉNÉTRABILITÉ, s. f. **IMPÉNÉTRABLE**, adj. [2^e et 3^e é fer.] *Impénétrable*, qui ne peut être pénétré. Au propre, Un bois *impénétrable*. — Au figuré. » Les desseins de Dieu sont *impénétrables*. — Il régit quelquefois la prép. à. » *Impénétrable* à tous les traits. » *Impénétrable* à tous les regards. *L'Abé Garnier*, Hist. de Fr. — En parlant des personnes ; qui est extrêmement caché et secret. » Cet homme est *impénétrable*. » Il étoit d'autant plus *impénétrable*, que tout le monde croyoit le pénétrer. *St. Réal.* — *Impénétrabilité*, état de ce qui est *impénétrable*. Il se dit, comme l'adject. au propre et au figuré » *L'impénétrabilité* des corps, des desseins, de Dieu : mais il ne se dit pas des personnes. On ne dit point, *l'impénétrabilité* de cet homme déroute ses ennemis.

IMPÉNÉTRABLEMENT, adv. D'une manière *impénétrable*. *Acad.* Il est peu usité.

IMPÉNITENCE, s. f. **IMPÉNITENT**, ENTE, adj. [*Impénitance, tan, tante* : 2^e é fer. 4^e lon. 5^e e muet.] Ils expriment l'endurcissement dans le péché. » Vivre, mourir *impénitent*, dans l'*impénitence*.

IMPÉRATIF, adj. et subst. m. [*Impératif* : 1^{re} lon. 2^e é fer.] Dans le sens d'*impérieux*, il n'est que du style plaisant. » Prendre un ton *impératif*, parler d'un air *impératif*. — Son emploi le plus ordinaire, est de signifier le 2^d mode des verbes, le mode *impératif* ; l'*impératif*.

L'*impératif* est une manière de signifier, dans les verbes, l'action de commander, de prier, d'exhorter. » *Aporte-moi* cela ; *faites-moi* cette grâce, *craignez* Dieu plus que les

hommes. * Dans quelques Provinces, le peuple emploie, au lieu de l'*impératif*, la 2^d personne du plur. du prés. du subj. » *Ne fassiez pas, ne disiez pas, pour ne faites, ne dites pas.* — 1^o. Le futur de l'indicatif a quelquefois la signification de l'*impératif*. » Vous *aimerez* Dieu de tout votre cœur ; c. à d. *aimez* Dieu, etc. — 2^o. Faut-il mettre une *s* à la 2^e personne du sing. de l'*impératif* ? *Vaugelas* répond à cette question, en distinguant trois sortes d'*impératifs* : les uns, où d'un commun consentement on ne met point d'*s* ; d'autres où l'on en met toujours ; et certains autres, où les opinions sont partagées. — Tout le monde s'accorde à ne point mettre d'*s* à ceux qui se terminent en *a* et en *e* : *va, aime.* * *M. Le Mierre* met presque toujours une *s* : *entasses, gardes-toi*, etc. C'est peut-être la faute de son Imprimeur. Il y a longtemps que *Boileau* l'a reprise dans *Perrault*. — Il y a pourtant des occasions où *va*, est suivi d'une consonne ; car devant *en*, il prend un *t* ; *va-t'en* ; et devant *y*, il prend une *s*, *vas-y*. On met aussi une *s* devant *y* et *en* à ceux qui se terminent en *e* muet : » *Portes-y, dones-en* ; ce qui doit s'entendre d'*en* pronom ; car si *en* est prép. on ne met point d'*s*.

O Dieu ! *porte* en mon sein la douceur et la paix. — L'on met toujours une *s* à ceux qui se terminent en *au, eu, ou, an, en, ai, er, eur, et, or, our* ; exemple : *vaus, veus, résous, répans, prens, bats, sers, meurs, permets, dors, secours*, etc. — Ceux sur qui les opinions sont partagées, sont les terminés en *i, béni* ou *bénis* ; en *ai, fais* ou *fai* : (le 1^{er} est plus usité) en *ain, crain* ou *crains* ; le dernier est le meilleur : en *ein, fein*, ou mieux, *feins* ; en *oi, voi*, meilleur que *vois* ; en *ien, tien* ou *tiens* ; le premier est le plus suivi ; en *ui, fui*, meilleur que *fuis*. *Vaug.* — 3^o. Les pronoms suivent l'*impératif* immédiatement, et l'on doit mettre un tiret, ou division (-) entre l'un et l'autre. » *Aportez-moi, dites-lui, donnez-nous*, etc. Pour *le*, il faut éviter qu'il se rencontre avec l'article d'un nom qui suit, comme cela se trouve en ce vers des *Plaideurs* de *Racine*.

Condamnez-le à l'amende, ou s'il le casse, au fouet.

Car, en prose, on est obligé de s'arrêter, pour éviter la cacophonie de *la la* ; et en vers, où l'on est obligé d'éliider, on ne l'évite pas. *D'Olivet.* — * Les Poètes se donnent quelquefois la licence de placer les pronoms avant

l'impératif. » Parlez et *lui montrez*. Racine, *Androm.* » Allez, et *vous joignez* à, etc. Danchet. On dit : *vous lui montrez*, *vous vous joignez*, au prés. de l'indicatif ; et *montrez-vous*, *joignez-vous*, à l'impératif.

Avis aux Imprimeurs, et même aux Auteurs. On ne doit mettre un *tiret* ou *division* entre l'impératif et le pronom qui le suit, que quand ce pronom est régi par le verbe, qui est dans ce mode. Ainsi, on doit écrire, *venez me parler*, *va te recréer*, sans *tiret*, parce que *me* et *te* ne sont pas régis par l'impératif *venez* et *va*, mais par l'infinitif, *parler* et *recréer* ; et au contraire, on doit écrire, *laissez-moi faire*, *fais-toi friser*, parce que *moi* et *toi* sont régis par *laissez* et par *fais*. J'ai lu dans des livres, *venez-nous dire*, et autres exemples semblables : c'est une faute de typographie. Il faut *venez nous dire*, sans *tiret*, parce que *nous*, en cet endroit, est régi par *dire*, et non pas par *venez*. — On dit, *transportez-vous y* ; *envoyez-y moi* ; *donnez-m'en*, *donne-t'en*, et ainsi des autres verbes ; mais l'usage ne permet pas qu'on dise, *transporte-ty*, *envoyez-y nous* : il faut dire, *transportes-y toi*, *envoyez-nous y*.

Rem. Quelquefois on se sert de la 1^{re} personne du plur. de l'impératif, quoiqu'il ne s'agisse que d'une personne. Un homme se dira à lui-même : *écrivons-lui*, *oublions ses torts*, pour ne nous souvenir que de ses malheurs. — On emploie aussi l'impératif dans le sens de, *vous auriez beau faire*, ou *être*, etc. » *Soyez savant*, *habile*, *vertueux* ; *instruisez les hommes* ; *sauvez la Patrie*, etc. vous êtes méprisés, si vos talens ne sont pas relevés par le faste. *Téléme*

IMPÉRATIVEMENT, adv. [*Impératīve-man* : 1^{re} lon. 2^e é fer. 4^e lon. 5^e e muet.] D'une manière impérative.

IMPÉRATRICE, s. f. La femme d'un Empereur, ou une Femme, qui de son chef possède l'Empire. — * On a dit anciennement, *Empériere*, et même au figuré. » La Charité est l'empériere des vertus.

IMPERCEPTIBLE, adj. **IMPERCEPTIBLEMENT**, adv. [*Impérceptible*, *bleman* : 2^e é ouv. 3^e é moy. 4^e e muet.] Qui ne peut être aperçu ou senti. » Objet, odeur, son *imperceptible*. — Fig. » L'art est *imperceptible* dans cet ouvrage. » Cela se fait *imperceptiblement*, d'une manière *imperceptible*.

IMPERDABLE, adj. (style famil.) Qui

ne saurait se perdre. » Jeu, procès, *imperdable*.

IMPERFECTION, s. f. [*Impérfect-ion*, en vers, *ci-on* : 1^{re} lon. 2^e é ouv. 3^e é moy.] Défaut, manquement. » *Imperfection du corps*, de l'esprit. » Nous sommes tous remplis d'*imperfections*. Voyez **VICE**. » Le pouvoir de faire le mal est une *imperfection*, et non pas un caractère essentiel de notre liberté. *D'Aguess.* — *Imperfection*, défaut, *Défectuosité*, (synon.) Le 1^{er} est un manque de perfection : le 2^d de rectitude : le 3^e de propriété et d'effet. L'*imperfection* laisse quelque chose à désirer ; le *défaut* à corriger ; la *défectuosité* à suppléer. » L'*Imperfection* dégénère en *défaut* ; le *défaut* en *vice* ; la *défectuosité* en *diformité*. *Extr. des Synon. Fr. d. M. l'Abé Roubaud.*

IMPÉRIAL, ALE, adj. Qui appartient à l'Empereur, ou à l'Empire. » Manteau *impérial*, Couronne, Armée *impériale*, etc. *Les Impériaux*, les Troupes *Impériales*, ou les Ministres de l'Empereur.

IMPÉRIALE, s. f. Le dessus d'un carrosse, ou d'un lit. — = Espèce de jeu de cartes.

IMPÉRIEUX, EÛSE, adj. **IMPÉRIEUSEMENT**, adv. [*Impéri-eû*, *eû ze*, *zeman* : 1^{re} lon. 2^e é fer. 4^e lon. 5^e e muet.] *Impérieux*, qui comande avec hauteur. *Impérieusement*, avec orgueil. » Homme, esprit, air, ton, geste *impérieux*. Femme, humeur *impérieuse*. » La prospérité rend l'homme *impérieux*, fier, méprisant, à mesure qu'elle le rend indépendant. *Chemin.* — Il se dit aussi des choses. » Rien n'est plus puissant et plus *impérieux* que l'exemple sur le cœur de l'homme. *Le Père Le Chapelain.* » Parler *impérieusement*. » Il traite tout le monde *impérieusement*.

IMPÉRISSABLE, adj. Qui ne saurait périr. On le dit souvent par hyperbole.

IMPÉRITIE, s. f. [*Impéritie* : 2^e é fer. 4^e lon. dern. e muet.] Défaut d'habileté. Ce mot n'est pas ancien dans la Langue. Dabord Il n'a été dit que par les Savans : *insensiblement* l'usage s'en est étendu : mais il n'est point encore établi dans le discours familier. » Un Officier ignorant est l'assassin des soldats qui périssent victimes de ses fautes et de son *impéritie*. Anon. » Avec quelle *impéritie* il prononce sur les Historiens de l'Antiquité. *Ann. Litt.* — Ce mot est dans le *Dict. de Trév.* dès le commencement de ce siècle : mais on observait qu'il n'était pas reçu dans la langue ordinaire. *L'Acad.* le met sans remarque.

IMPERSONEL, adj. **IMPERSONELLEMENT**, adv. [*Impersonel, néleman* : 2^e é ouv. 4^e é moy. 5^e e muet.] Termes de Gramaire. Ils se disent des verbes qu'on n'emploie qu'à la 3^e personne du sing. comme, *il faut, il importe*, etc. » Ce sont des verbes *impersonels* : ils s'emploient *impersonnellement*. — On peut mettre au nombre des verbes *impersonels* ceux qui sont précédés du pronom général *on* : *on dit, on aime*, etc. — On emploie quelquefois aussi les verbes *impersonnellement*, quoiqu'il y ait un nominatif exprimé.

Il brille sur son front une aimable assurance. Font. » *Il se répandra toujours du fond de votre âme une amertume, qui empoisonera vos plaisirs. Massill.* » Ils ont cru qu'il réjailliroit sur eux quelques-uns des rayons, qu'ils ont soin de mendier pour lui. *Linguet.* — Ce tour sert à varier la construction.

Rém. Le verbe *impersonel* ne veut après lui que l'article indéfini. » *Il se présentait d'abord à Albuquerque l'île de Ceylan. Rayn.* Il me semble qu'il falait dire : *il se présentait d'abord une île* : c'était celle de Ceylan ; ou, sans employer le verbe *impersonnellement* : *l'île de Ceylan se présentait d'abord à Albuquerque.*

IMPERTINEMMENT, adv. **IMPERTINENCE**, s. f. **IMPERTINENT**, ENTE, adj. et subst. [*Impertinaman, nance, nan, nante.* 2^e é ouv. 4^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] *Impertinent*, qui parle ou agit contre la raison, discrétion, la bienséance. *Impertinence*, caractère d'une chose, ou d'une personne impertinente. *Impertinemment*, mal-à-propos et sans jugement. » Homme, discours, propos *impertinent* : femme, action, réponse *impertinente*. » *L'impertinence de cet homme, de ce discours est révoltante.* » Dire, faire des *impertinences*. » Répondre *impertinemment*. — *Fat, Sot, Impertinent* (synon.) Voyez **FAT**. — *Impertinent, Insolent* : le 1^{er} manque avec impudence aux égards qu'il convient d'avoir : le 2^d manque, avec arrogance, au respect qu'il doit porter. *L'Impertinent vous choque : L'insolent vous insulte.* » *L'Impertinent* est ridicule et insupportable : *L'Insolent* est odieux et punissable. . . . Un petit mérite, avec beaucoup de vanité, devient assez *impertinent*. La bone fortune, avec assez d'orgueil, rend *insolent*. *Roub.*
Synon.

IMPERTURBABILITÉ, s. f. **IMPERTUR-**

BABLE, adj. **IMPERTURBABLEMENT**, adv. [1^{er} lon. 2^e é ouv. 4^e dout. au 2^e, 5^e e muet au 2^e et au 3^e : *bable, bleman.*] *Imperturbable*, qui ne peut être trouble, ému. *Imperturbablement*, d'une manière imperturbable. *Imperturbabilité*, état de ce qui est imperturbable. » *Il est imperturbable dans ses résolutions.* » Les vues droites, l'honnêteté *imperturbable* n'ont jamais de grands revers à craindre. *Moreau.* » Rien ne peut déranger *l'imperturbabilité* de son âme. » Il s'attache à ses desseins *imperturbablement*. — Le subst. et l'adv. sont peu usités. Ils sont trop longs, et trop difficiles à prononcer : cela n'en favorise pas l'usage.

IMPÉTRABLE, adj. **IMPÉTRATION**, s. f. **IMPÉTRER**, v. a. [*Impétrable, traction, tré* : 1^{er} lon. 2^e é fer. Cet e, devant l'e muet, se change en é moy. Il *impétre, impétera*, etc.] *Impétrer*, obtenir. *Impétrable*, qui se peut impétrer. *Impétration*, obtention, action par laquelle on impétre. Ils se disent, surtout au Palais, » *Impétrer une grâce du Prince ; un bénéfice.* » *L'impétration d'un bénéfice, d'une grâce.* » *Bénéfice impétrable.* » *L'Arrêt a déclaré ses bénéfices impétables.* — * Autrefois on employait *impétrer* hors du Palais, et l'*Acad.* met encore : *impétrer* quelque chose de la miséricorde de Dieu. On ne dit guère aujourd'hui qu'*obtenir*. Au Palais, on dit aussi, *impétrant*, celui qui impétre. » Dès que le Courrier est arrivé (à Rome) et que la grâce est demandée, par la date retenue, elle est censée accordée, et le droit formé en faveur de *l'impétrant*. *Coch.*

IMPÉTUEUSEMENT, adv. **IMPÉTUEUX**, EUSE, adj. **IMPÉTUOSITÉ**, s. f. [*Impétue, eû, eû-ze, eû-ze-man, oxité* : 1^{er} lon. 2^e é fer. 4^e lon. aux 3^e prem. 5^e e muet au 1^{er} et au 3^e.] *Impétueux*, véhément, violent, rapide. *Impétueusement*, avec impétuosité, avec violence. » Vent, torrent *impétueux*. » Homme, esprit *impétueux* : humeur *impétueuse*. » Le vent souffloit *impétueusement*. » Parler, agir *impétueusement*, avec impétuosité. » *L'impétuosité des vents, des flots.* » *L'impétuosité de son humeur.* » *L'impétuosité des Français dans les batailles.*

IMPIE, adj. et subst. **IMPIÉTÉ**, s. f. [*Impi, e, in-piè-té* ; 1^{er} lon. 2^e lon. au 1^{er}, e fer. au 2^d. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] *Impie*, qui est contraire à la Religion ; sentiments, discours *impies* ; et en parlant des personnes, qui a du mépris pour la Religion. » Homme,

« esprit *impie*. » C'est un *impie*. Les *impies*. = *Impiété*, mépris pour la Religion. » *L'impie*té du siècle. Discours plein d'*impiété*. = Au pluriel, discours ou actions *impies*. » Faire, dire des *impiétés*.

IMPITOYABLE, adj. **IMPITOYABLEMENT**, adv. [*Inpi-toa-ia-ble*, *bleman* : 4^e d'out. au 1^{er}, 5^e e muet.] *Impitoyable*, qui est insensible à la pitié : *impitoyablement*, sans aucune pitié, d'une manière *impitoyable*. » Un homme, une âme, un cœur *impitoyable*. » Censeur, critique *impitoyable*. » Ces critiques *impitoyables*, qui semblent ne lire les livres, que pour y trouver des défauts. *L'Abbé Trublet*. » Traiter, censurer *impitoyablement*. — *Impitoyable* suit ordinairement le nom qu'il affecte. En vers, et dans la prose poétique ou oratoire, il peut précéder. » *Impitoyables* conquérans. *L'impitoyable* loi. *Rouss.* » *L'impitoyable* Roi. *De Lille*. » *Impitoyable* amour. *Gresset*. » *L'impitoyable* fer d'Ajax. *Mde. Dacier*. On voit, par le dernier exemple, qu'il se dit figurément des choses. = *Bossuet* lui fait régir le datif (la prép. à.) Il fait semblant d'être *impitoyable* aux *Sociniens*. *L'Acad.* ne met pas d'exemple de ce régime : il est peu usité, mais je n'ose le condamner.

IMPLACABLE, adj. [*Inplac-ble* : 3^e d'out.] Qui ne se peut apaiser. » Homme, haine, colère *implacable*. = Dans le style simple et modéré, il se place après le subst. Dans le style élevé, il le précède avec élégance. » Les *implacables* fureurs. *Rouss.* » *L'implacable* vieillesse. *L. Rac.* = * Il ne se dit que des choses qui ont rapport à la personne. On ne dit point des flots *implacables*, une tempête *implacable*. » Ses injustes prétentions venoient de l'engager dans une guerre *implacable*. *Hist. d'Angl.* Le mot est impropres.

IMPLEXE, adj. [*Inplexce*, 2^e e moy. 3^e e muet.] Il se dit d'un sujet de Poésie Dramatique, où il y a duplicité d'action.

IMPLICITE, adj. **IMPLICITEMENT**, adv. [*Inplicité*, *te-man* : 4^e e muet.] *Implicite* se dit de ce qui est contenu dans une proposition, non pas en termes exprès et formels, mais qui s'en tire par une conséquence naturelle. *Implicitement*, d'une manière *implicite*. » Cela est contenu dans le contrat d'une manière *implicite*. » Cette clause y est contenue *implicitement*. = » Le premier certificat renfermoit *implicitement* le second. *Cochin*.

* Ces deux mots ont en anglais, un sens que nous ne leur donnons pas en notre Langue. Les Traducteurs des livres anglais parlent souvent de la *foi implicite*, de l'*obéissance implicite*; d'*obéir*, de croire *implicitement*; nous disons, en ce sens, *aveugle*, *aveuglement*, sans raisonner, sans examiner. *Foi implicite* se dit en français, mais dans un autre sens. Il signifie, *foi* qui n'est pas distincte, par laquelle on croit en général, ce que l'Eglise enseigne. Elle est opposée à *foi explicite*.

IMPLIQUER, v. act. [*Inpliké* : dern. e fer.] C'est, en parlant de crime, d'affaire fâcheuse, *envelopper dans*. » On l'a *impliqué* dans cette accusation. = En termes d'École, *impliquer*, (enfermer) *contradiction*. » *Esprit* et *matière*, *folie* et *sagesse* *impliquent contradiction*. » Vous dites qu'il est sage, et vous racontez de lui des folies : cela *implique contradiction*.

IMPLORER, v. act. [*Inploré* : 1^{re} lon. dern. e fer. Devant l'e muet l'o est long : il *implôre*, *implôrera*.] Demander avec ardeur; » *Implorer* le secours du Ciel, la grâce du St. Esprit. » *Implorer* la protection, la clémence, etc. Il ne régit point les personnes. On dit : *implorer* Dieu dans ses afflictions. On ne dit point *implorer*, mais *invoker* les Saints; ni *implorer* le vainqueur, mais la clémence du vainqueur. * L'Auteur d'*Inès* (La Moute), dit : *implorer* un secret.

Et je me flate encôre

De mériter de vous ce secret que j'*implôre*.

Il est condamné dans le *Dict. Néol.* = *Crébillon* lui fait régir l'abl. (la prép. de) des personnes.

Et c'est des Immortels le seul bien que j'*implôre*. Ce régime me paraît fort bon en cet endroit, et je pense qu'on peut l'employer dans des occasions pareilles. = * On a dit autrefois, *imploration* pour, l'action d'*implorer*. On ne le dit plus qu'au Palais. *L'imploration* du bras séculier.

IMPOLI, **IE**, adj. **IMPOLITESSE**, s. f. [*Inpoli*, *lî-e*, *litéce* : 1^{re} lon. 3^e lon. au 2d. 4^e e moy. au 3^e.] Ils se disent de ce qui est contraire à la politesse. » Air, ton *impoli*, manières *impolies*. » La fierté, ou le manque d'éducation sont les sources ordinaires de l'*impolitesse*. = *Impoli*, *Grossier*, *Rustique*, (synon.) C'est un plus grand défaut d'être

grossier

grossier, que d'être simplement *impoli*; et c'en est un encôtre plus grand que d'être *rustique*. — *L'impoli* manque de belles manières: il ne plait pas; le *grossier* en a de désagréables; il déplaît; le *rustique* en a de choquantes: il rebute. — *L'impolitesse*, est le défaut des gens d'une médiocre éducation; la *grossièreté* l'est de ceux, qui en ont une mauvaise; la *rusticité* de ceux, qui n'en ont point eu.

REM. *Richèlet* traite *impoli* et *impolitesse* de mots nouveaux, que l'*Acad.* n'avait pas encore adoptés, et qui étaient pourtant confirmés par l'usage. — On disait aussi, au commencement du siècle, dans le *Dict. de Trév. que*, *Impoli* était un mot nouveau, hazardé par l'Ab. de *Bellegarde*, et que l'usage commençait à confirmer; que l'*Acad.* ne l'avait pas encore adopté, mais qu'apparemment elle l'adopterait. Il est si bien établi aujourd'hui, aussi-bien qu'*impolitesse*, qu'on les croirait l'un et l'autre très-anciens dans la Langue. — Les Dictionnaires n'ont point encore admis *impoliment*, adjectif; parler *impoliment*, avec *impolitesse*: mais il est reçu dans la conversation, et il s'y montre aussi souvent que *poliment*, dont il est le contraire.

* IMPOLICE, IMPOLITIQUE, s. f. Deux mots nouveaux. Défaut de police, de politique. » On se plaint de *l'impolice*, qui règne dans le Parlement d'Angleterre. *J. J. Rouss.* » C'est une des plus étonnantes singularités de la politique ou de *l'impolitique* moderne, que l'existence des Compagnies. (de commerce) *Linguet.* Il met ce mot en italique. *M. Necker* l'emploie souvent comme adjectif. » Des droits, des démarches *impolitiques*. J'ose dire qu'il est à souhaiter que l'usage admette ces deux mots.

IMPORTANCE, s. f. IMPORTANT, TANTE, adj. [*Importance, tan, tante*: 3^e lon. 4^e e muet.] *L'importance* d'une chose est ce qui fait qu'elle est considérable et de conséquence, ou par elle-même, ou par ses suites. *Important*, qui importe, qui est de grande conséquence. » *L'importance* d'une affaire. » Discours, mot *important*. » Affaire *importante*, qui est d'une très-grande importance. — *D'importance*, adv. Extrêmement. » Je l'ai querellé *d'importance*. — On dit aussi *faire l'homme important*, ou *l'homme d'importance*, (st. critique) se faire trop valoir, faire l'homme de conséquence. Mais on ne dit pas *l'importance* de cet hom-

Tom. II.

me. » *L'importance* de l'ouvrage et celle de l'Auteur demande un examen sérieux et approfondi. *Ann. Litt. Sur les Barmécides.* On ne le dit, ni en louant, ni en se moquant. — On ne dit pas même, ce me semble, affaire *d'importance* sans y ajouter une épithète. — *Le Sage* dit pourtant, ouvrage *d'importance*. * » Un changement *d'importance*. *H. des St.* » Fraper un coup *d'importance*. *Ibid.* — » Un point de si haute importance. *Ibid.* * *Destouches* dit, être *d'importance* à Il vous est d'importance De savoir ce qu'il dit, ce que *Géronde* pense.

L'Ingrat.

Et La Chaussée.

J'ai de fortes raisons

Pour ôser vous presser, et même avec instance,
D'éclaircir ce mystère. — il nous est d'importance.

Le Préjugé à la mode.

* *Mde de B...* lui fait régir le datif (la prép. à.) » Un autre incident de la dernière importance à ses intérêts et à sa sûreté. *Hist. d'Angl.* On dit, pour ses intérêts, etc. Elle donc ce même régime à *important*. » La protection de la France étoit très-importante aux *Écossois*. *Hist. des Tad.* — *L'Acad.* met en exemple. » Il est important pour la République, pour le bien de vos affaires, etc. — *Important*, se place ordinairement à la suite du nom qu'il modifie: événement *important*; affaire *importante*. En vers pourtant et dans la prose poétique ou oratoire on peut le mettre devant, mais il faut éviter les inversions dures. » Une *importante* destinée. *Rouss.* — Il est important, à les mêmes régimes qu'*importer*. Voy. ce verbe. — Dans le style critique, il est s. m. » C'est un important. » Les *Importans* du second Ordre. *Sabat.* » Il est juste que la Nature comence par les *importans* de l'espèce. *Coyer.* Voy. plus haut *faire l'important*. Voy. aussi SUFFISANT.

IMPORTATION, s. f. IMPORTER, v. act. [*Importation, té*: 1^{re} lon, dern. e fer. au 2d.] Ils se disent de l'action de faire arriver dans son pays les productions étrangères, comme *exportation*, *exporter*, signifient l'action de porter chez les étrangers les productions de son pays. Ces quatre mots ne datent pas de bien long-tems, mais ils sont fort employés dans les livres, qui traitent du commerce. Nous les devons aux Anglais. Les Néologues comencent à les employer au figuré. » Les Souverains du Nord, qui ont favo-

I i i

rise dans leurs États l'importation de notre doctrine philosophique, corruptrice des mœurs et du goût, ont choisi le plus court moyen pour y empoisonner et tarir la source des bonnes lettres et des beaux arts. *Ann. Lit.*

IMPORTER, v. n. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes du singulier. Être de conséquence. » *Cela ne lui peut importer de rien, ne lui importe en rien.* — Il est le plus souvent employé comme *impersonnel*, avec le datif des noms et l'infinitif des verbes avec *de*, ou le subjonctif avec *que*. » *Il lui importe de partir promptement : il importe à vos associés que vous partiez sur l'heure.* Sur quoi vous pouvez remarquer que quand le verbe régi se rapporte au cas, il faut se servir de l'infinitif, et que quand il ne s'y rapporte pas, du *que* avec le subjonctif. Car si l'on disait, *il importe à vos associés de partir sur l'heure*, on dirait tout autre chose que ce que l'on veut dire, et l'on énoncerait la nécessité du départ de vos associés, et non celle de votre départ. — Dans la phrase négative ou interrogative, on retranche quelquefois le pron. *il*, et quelque fois la particule négative *pas*. » Il faut que le bien soit connu, *il n'importe par quelle voie.* *Marm.* On pourrait dire aussi, *n'importe sans il.* » *N'importe que tout souffre*, pourvu que vous vous contentiez. » *Qu'importe, ou que vous importe que les autres manquent de tout*, pourvu que vous ne manquiez de rien? — C'est surtout dans l'interrogation qu'il faut retrancher le pronom *il*. * » *Qu'importe-t'il de mourir vingt ans plutôt*, pourvu que le cours de la vie ait été bien employé? *Du Plaisir.* Il fallait *qu'importe que nous mourions*, ou, *que nous importe de mourir*, etc.

REM. *Montesquieu* et *Racine* lui font régir la prép. *de* devant les noms. » Si en général le caractère est bon, *qu'importe de quelques défauts*, qui s'y trouvent? *Esprit des Lois.*

Et que *n'importe* hélas! de ces vains ornemens?

Bérénice.

L'Ab. *d'Olivet* a critiqué ce vers : l'Ab. *Des Fontaines* et *Racine*. Le Fils le justifie : à la bonne heure, pourvu qu'on conviène que le régime est irrégulier : c'est tout ce qu'on prétend. — *Campistron* a dit aussi.

S'il faut vous perdre hélas! *que n'importe du reste?* Et *Vertot* : » *Il leur importait peu du succès du Siège*, pourvu que leurs Généraux n'en eussent pas la gloire. Il fallait dire; *le succès*

du Siège. *leur importait* fort peu, etc. — Nous remarquerons à ce propos, qu'ils ont tort ceux qui croient qu'*importer* n'est que verbe *impersonnel* : il est quelquefois *verbe neutre*, ayant un sujet (un nominatif) autre que le pronom *il*; toujours pourtant de la 3^e personne. » *Qu'importe la vérité de l'imitation*, pourvu que l'illusion y soit? *J. J. Rous.* Cela étant, avec le nom au pluriel, on ne doit pas dire *qu'importe*, mais *qu'importent*. » *Qu'importe*, dit l'Ab. *des Fontaines*, les plaintes et les murmures des Auteurs, si le Public s'en moque? Il devait dire, *qu'importent?* — *N'importe quel*, ou *lequel* est du style familier. » A l'effet de rappeler les Officiers, Soldats et Mamelots, employés dans *n'importe quel* service étranger. *Journ. Polit. de Gen.* » J'ai lu dans un Auteur, *n'importe lequel*, etc.

IMPORTUN, UNE, adj. **IMPORTUNEMENT**, adv. **IMPORTUNER**, v. act. **IMPORTUNITÉ**, s. f. [*Importeun, tune, néman, né, nité.*] *Importun*, fâcheux, ennuyeux à force d'assiduité ou de questions trop souvent répétées, etc. *Importunément*, d'une manière importune. *Importuner*, incommoder, fatiguer par ses assiduités ou par ses discours. *Importunité*, action d'importuner. » Être, se rendre, devenir *importun*.

Je crains d'être *importun*, même avec mes amis.

Bérénice.

» *Presser importunément.* » Je crains de vous *importuner*. » Il l'a obtenu par *importunité*, à force d'*importunité*. » Ils (les Incrédules) éloignent d'eux, le plus qu'ils peuvent, un Dieu, dont la seule idée *les importune*; et ils ne le dispensent si volontiers de ses soins, que pour qu'il daigne à son tour les dispenser de leur obéissance. *Le Comte de Valmont.*

REM. 1°. *Importunément* et *importunité* ne se disent que des personnes. *Importun* et *importuner*, se disent aussi des choses dans le sens d'*incomode*, *incomoder*, » Vent, chaud, froid *importun*. Pluie *importune*. » Cela devient *importun* à la longue.

L'observance de tes décrets

Ne me fut jamais *importune*.

Le Franc.

» *Bruit qui importune.* » Tout *l'importune*.

2°. En parlant des personnes, *importun* est aussi *subst. masc.* » C'est un *importun* : ce sont des *importuns*. On ne dit point *une importune*, *des importunes*. — Appliqué aux personnes, il aime à suivre le substantif : » Un

demandeur, un Poète, un Auteur *importun*. Quand il modifie les choses, il peut marcher devant ou après; c'est au goût et à l'oreille à lui assigner sa place. » *Importun* souvenir, souvenir *importun*. » *Importune* largesse. *Rouss.* » *L'importune* cohorte. *P. Follard.* » *L'importun*z envie. *De Lille.* » Une *importune* rêverie. *Grasset.*

3°. *Importunément*, à l'accent aigu sur l'e, quoique formé du féminin *importune*, terminé en e muet: ainsi l'a voulu l'usage.

4°. *Importunier*, régit quelquefois l'ablatif. » L'Histoire en est si conûe qu'il est superflu de vous en *importuner*. » Je suis honteux de vous *importuner* de cela.

5°. *Importunité*, s'emploie souvent au pluriel. » Essuyer des *importunités*. » Il est bien difficile de résister long tems aux *importunités* de ce qu'on aime. » Il se laissa vaincre par ses *importunités*, et ce fut la source de tous les malheurs de sa vie.

IMPOSANT, ANTE, adj. IMPOSER, v. act. IMPOSITION, s. f. [*Inpozan*, zante, zé, xi-cion: 3° lon. aux deux premiers, é fer. au second: l'o est bref devant la syll. masc. il est long devant l'e muet: il *impôse*, *impôsera*, etc.] *Imposer*, 1°. C'est proprement, mettre dessus; mais en ce sens, il ne se dit qu'en cette phrase, *imposer les mains*, en parlant des Sacremens. — 2°. *Charger*. Il régit le datif de la personne, l'acusatif de la chose. » Il ne faut pas *imposer* aux autres un fardeau qu'on ne peut porter soi-même. » C'est au vainqueur à *imposer la loi*, les conditions aux vaincus. On dit dans le même sens, *imposer une pénitence*, des peines, et sans article, *imposer silence à...* *S'imposer*, (à soi-même) le se est au datif.

Oui, j'ai su m'*imposer* un devoir rigoureux.

Barthe.

— En parlant d'impôt, on dit *imposer sur*. » *Imposer des droits sur* tout ce qui entre dans un royaume, et *sur tout* ce qui en sort.

— 3°. *Imputer à tort*. » On lui a *imposé* un crime, dont il était innocent. — 4°. En parlant de respect, inspirer. » La présence du Général *imposa du respect* aux mutins. On dit aussi absolument. » C'est un homme dont la présence *impôse*. » Un homme, qui fait rire les autres, *impose* peu. *L'Ab. Trublet.*

— 5°. Avec la prép. *en*, sans régime: *mentir*. » Ne le croyez pas, il *en impôse*. Avec le datif (la prép. à) *tromper*. » Vous *en imposez* à vos Juges: vous nous *en imposez*.

— * Dans ce sens, le pronom *en* est nécessaire. Quelques Auteurs, et des plus habiles, l'ont retranché mal-à-propos. *Bossuet* et *Massillon* leur en ont donné l'exemple. » Il nous accuse de lui *imposer*. *Boss.* » On étaindra de vous *imposer*, quand l'impositûre n'aura plus à attendre que votre colère. *Massill.* On doit dire, de lui *en imposer*, de vous *en imposer*. — Je ne veux pas dissimuler que le P. *Bouhours* se contente de dire qu'*imposer* se joint quelquefois avec la particule *en*: il suppose donc qu'il peut s'en passer, et il cite en éfet une phrase où il s'en passe. » Ne le croyez pas, il *impôse*. Mais je crois toujours qu'il est plus sûr et plus régulier de l'y joindre. Ma remarque est fortifiée de l'autorité de l'*Acad.* qui avertit que, pour dire *tromper*, *abuser*; il faut toujours dire, *en imposer* et non pas *imposer*.

IMPOSANT, ne se dit que dans le 4° sens d'*imposer*; qui *impôse*, qui imprime du respect. » Ton *imposant*, gravité *imposante*. » Cet appareil de splendeur *imposante*, qui environne la fortune. Le P. *Du Rivet*. — *Imposition*, ne se dit que de l'action d'*imposer*, de mettre des impôts et de l'imposition des mains. Voy. n°. 1°. et 2°. * *Bossuet* s'entend dans le sens d'*imposer*, mentir, tromper, imputer à tort. » Il rendra compte un jour d'une *imposition* aussi fausse et aussi maligne. On dit *imputation*, on ne dit pas *imposition* en ce sens.

IMPOSSIBILITÉ, s. f. IMPOSSIBLE, adj. [*Inpocibilité*, cible: 1° lon. le reste bref.] *Impossible*, se dit de ce qui ne peut être, ne se peut faire. *Impossibilité* est le caractère de ce qui est impossible. » Cela est impossible; de toute impossibilité. » Il y a de l'impossibilité à cela. » Il n'y a rien d'impossible à Dieu. » Cela est moralement impossible. On apèle *impossibilité métaphysique*, ce qui implique contradiction; *impossibilité physique*, ce qui est impossible selon l'ordre de la nature; et *impossibilité morale*, ce qui est vraisemblablement impossible, quoique possible absolument parlant.

Rem. 1°. *Impossible*, par lui-même, n'a point de régime: il ne régit l'infinif ou le subjonctif que par le moyen du v. être auquel il s'associe souvent. » Il lui est impossible d'arriver, ou il est impossible qu'il arrive aujourd'hui. Le 1° régime se met quand *impossible* régit un nom au datif, comme dans le 1° exemple; le 2d, quand

impossible n'a point de régime des noms. Mde. de B... dit : *leur* rendit impossible de persévérer, etc. et rendoit impossible aux Princes d'entretenir, etc. Cet adjectif n'a point ce régime avec tout autre verbe que les v. être et devenir ; il falait dire : *leur* rendit impossible la persévérance ; mettait les Princes dans l'impossibilité d'entretenir, etc. car *impossibilité* a aussi ce régime de l'infinitif. » Je suis dans l'impossibilité de vous satisfaire. » Cela lui est devenu impossible ; et impersonnellement : » Il lui est devenu impossible de le faire.

2°. Quoiqu'*impossible* ait un sens négatif, il ne doit pourtant pas être employé comme possible, joint à une négative. Ainsi, quoiqu'on dise, la chose ne me sera possible qu'avec votre secours ; on ne peut pas dire, elle me sera impossible qu'avec votre secours. On doit se servir alors de la prép. sans, et dire. » Sans votre secours, elle me deviendra impossible. * Rollin dit : (Hist. Anc.) Philippe semoit qu'il lui seroit impossible de mettre fin à cette guerre qu'en soulevant les Thébains, etc. Il devait dire, ou qu'il ne lui seroit possible qu'en soulevant ; ou, qu'il lui seroit impossible s'il ne soulevait, etc.

3°. *Impossible* est quelquefois employé substantivement, quoique abusivement : Scuderi avait repris Corneille d'avoir dit, faire l'impossible : mais l'Acad. condamna cette critique. » L'usage a prévalu, dit-elle, de dire, faire l'impossible, pour dire, faire tout ce qu'il est possible. — On dit plus naturellement. » Je ne puis faire l'impossible ; et proverbialement, à l'impossible nul n'est tenu. On dit encore, réduire un homme à l'impossible, exiger de lui ce qu'il ne peut faire. C'est aussi, dans les disputes, le réduire à ne pouvoir répondre sans tomber en contradiction. — Dans le jargon moderne, perdre l'impossible au jeu, c'est perdre immensément. » Verglan perdoit l'impossible. Le tremblement de sa main, et la pâleur de son visage exprimoient le trouble qu'il vouloit cacher. Marm. — » Qui doute que vous ne le puissiez, dit Voltire ; et qui ne sait que pour votre esprit il n'y a point d'impossible. Il aurait pu dire : il n'y a rien d'impossible, mais il n'y a point d'impossible me parait préférable en cet endroit.

IMPOSTE, s. fém. Terme d'Architecture. La dernière partie d'un pied droit, sur la-

quelle comence un arc, et qui fait saillie sur les autres pierres, pour cacher la naissance de l'arc.

IMPOSTEUR, s. masc. Trompeur. Qui accuse à faux. » Mahomet fut un grand imposteur. » C'est un imposteur, un calomniateur. — En parlant des choses, on l'emploie adjectivement dans le 1^{er} sens. » Un voile imposteur. Rouss. » Des Journaux imposteurs. Cerutti. — * Qui croirait qu'un Auteur moderne ait pu donner pour féminin à cet adjectif le mot *imposture*. » Cette gloire *imposture*. El. de Gustave III, Roi de Suède. Voilà un singulier barbarisme.

IMPOSTURE, s. fém. [*Impos-tûre* : 3^e lon. 4^e e muet.] Calomnie ; chose faussement imputée à quelqu'un. » Horrible *imposture*. » C'est une *imposture* aisée à détruire. — Illusion. » L'*imposture* des sens = Hypocrisie. » Toute sa vie n'est qu'*imposture*. — * *Impostures* ne se dit au pluriel que dans le premier sens. On dit toujours sans *imposture* au singulier. La contrainte de la rime a fait dire à Gresset :

Mais si ce qu'aujourd'hui j'écris sans *impostures*,
Vainquant la nuit des tems, passe aux races futures.

IMPÔT, s. m. [*Inpô* ; Deux longues.] Droit imposé sur certaines choses. » Cet *impôt* est onéreux. Établir de nouveaux *impôts*. Acabler d'*impôts*.

IMPOTENT, ENTE, adj. [*Inpotan*, tante : 3^e lon.] Privé du mouvement d'un bras, d'une jambe. Qui ne peut presque ni marcher, ni agir. » Il est devenu *impotent*. » Elle est *impotente*.

* **IMPOURVU** (à l') On a d'abord écrit à l'*impourveu*, puis à l'*impourvû*, avec l'accent circ. pour marquer la suppression de l'e ; ensuite à l'*impourvu*, sans accent. Suivant VAUGELAS, à l'*impourvu* et à l'*improvisé* sont tous les deux bons, mais le 2^d est plus élégant que le 1^{er}. L'Acad. n'avait d'abord mis que celui-ci : Dans les éditions suivantes, elle inséra aussi à l'*impourvu*. Elle l'a retranché dans la dernière. Voy. IMPROVISTE.

IMPRATICABLE, adj. [*Inpratikable* : pénult. dout.] Il a divers sens. Projet, chose impraticable ; qui ne peut se faire, s'exécuter. » Delà, ces fades railleries, dont on cherche à égayer ses remords, et dont le

« vrai principe est le dépit secret de voir faire à d'autres ce qu'on croit ou ce qu'on voudrait croire *impraticable*. SEGAUD. — Chemin *impraticable*, où l'on ne saurait passer. » Maison *impraticable*, qu'on ne peut habiter sans de grandes incommodités. — Homme *impraticable*, avec qui on ne saurait vivre. » Il est d'un esprit, d'une humeur *impraticable*, dont on ne peut s'accommoder. — * Voltaire le dit de certains sujets de Tragédie. » Ce sont les sujets les plus ingrats et les plus *impraticables*. On le dit aussi dans l'*An. Litt.* » Ce sujet (*Cléopâtre*) est presque *impraticable* sur notre scène. Ni l'analogie, ni l'usage n'admettent ce mot en ce sens. Jusqu'à ce qu'on dise *pratiquer un sujet de tragédie* ou de comédie, il semble que *sujet impraticable* n'est pas un terme propre. On dirait mieux *intraitable*, si l'usage admettait cet adjectif appliqué aux choses. Voy. INTRAITABLE.

IMPRÉCATION, s. fém. [*Inpréca-cion*, en vers, *ci-on* : 1^{er} lon. 2^e é fer.] Malédiction accompagnée de souhait funeste. » Faire des *imprécations* contre quelqu'un : le charger d'horribles *imprécations*. Les *imprécations* retombent sur ceux qui les font. — *Imprécation*, *malédiction*, *exécration* (synon.) Le premier est proprement une prière; le second un souhait, ou un arrêt prononcé; le troisième une sorte d'anathème. L'*imprécation* est opposée à la *déprécation*, qui tend à détourner le mal; la *malédiction* à la *bénédition*, qui souhaite ou promet le bien; l'*exécration* à la *consécration*, qui met sous la protection de la Divinité. L'*Imprécation* invoque la puissance contre un objet; la *malédiction* prononce son malheur; l'*exécration* le dévoue à la vengeance céleste, etc. Roub. Synon.

IMPRENABLE, adj. [2^e e muet, 3^e dout.] Qui ne peut être pris, en parlant des Villes et places de guerre. » Cette place passoit pour *imprenable*. » Il n'y a point de Ville *imprenable*.

IMPREScriptIBILITÉ, s. fém. IMPREScriptIBLE, adj. [*Inprescriptibilité*, *tible* : 2^e é moyen, dern. é fer. au 1^{er}, e muet au 2d.] *Imprescriptibilité* est la qualité de ce qui est *imprescriptible*, qui n'est pas sujet à prescription. » Droit *imprescriptible*. » L'*imprescriptibilité* de son droit.

IMPRESSIOn, s. fém. [*Inprè-cion*, en vers, *ci-on* : 1^{er} lon. 2^e é moyen.] 1^o. l'effet

que l'action d'un corps fait sur un autre. » Les impressions de l'air, du froid, du chaud sur le corps humain. » Il y a encore une impression de chaleur. — *Figurément*, en parlant de l'esprit, du cœur, de l'âme : ni les menaces, ni les promesses, ni les reproches n'ont fait aucune impression sur lui. » Ce discours n'a fait aucune impression dans l'âme des Auditeurs. » On ne sauroit trop ménager dans les enfans les premières impressions. Le Comte de Valmont. » La prospérité fait sur le cœur de l'homme des impressions dangereuses. Chemin. — 2^o. Empreinte. » L'impression d'un sceau, d'un cachet sur la cire. — 3^o. Eset de l'Imprimerie. » Belle ou vilaine impression. » Ce livre est de l'impression de Paris, etc. — Edition. » On a saisi toute l'impression, tous les exemplaires. » Les anciennes impressions sont fort recherchées. — 4^o. En termes de Peinture, la couleur telle qu'on la met d'abord sur la toile pour la préparer à recevoir les vraies couleurs du tableau. — On apèle en ce sens, *peinture d'impression*, l'ouvrage de ceux qui peignent des bâtimens, pour la distinguer de la peinture en tableau.

Rem. 1^o. Au figuré, *impression* régit de : » Ce terrible combat laissa dans tous les cœurs une impression profonde et durable d'étonnement et d'horreur.

2^o. Les Traducteurs de livres anglais donnent à *faire impression* un sens qui est un pur anglicisme. » Cette expédition devint infructueuse, dit Mde de B... (H. d'Ang.) et ne fit pas une impression profonde sur l'ennemi; c. à d. qu'elle ne lui fit pas grand mal. L'Ab. Prévot (H. des Stuarts) a aussi traduit trop littéralement, quand il a dit. » Il déclara à ce Ministre qu'il falait de plus fortes impressions pour amener la France à des termes raisonnables.

Un noble de nouvelle impression c'est, en style proverbial, le *novus homo* de Cicéron, un anobli.

* IMPRÉVOYANCE, subst. fém. IMPRÉVOYANT, ANTE, adj. Ce sont deux mots de M^e Necker : Ils expriment un défaut de prévoyance. » L'*imprévoyance* des Contribuables. » Une classe d'hommes insensible ou *imprévoyante*. — Ces mots seraient utiles. On peut souhaiter que l'usage les adopte.

IMPREVU, vûE, adj. [2^e é fermé, 3^e lon. au 2d.] Qu'on n'a pas prévu, qui arrive

lorsqu'on y pense le moins. » Accident *imprévu* ; mort *imprévue*. — Il n'est bien placé qu'après le nom qu'il modifie. Il s'emploie ordinairement sans régime. *Bossuet* lui fait régir le datif. » Ce ne sont point des conséquences *imprévues* à l'Auteur. Ce régime est tout au moins douteux. — * Le P. *Barre* (Hist. d'Allem.) dit à l'*imprévu* pour à l'*improvisiste* : C'est un vrai barbarisme. » Ils les ont ataquées à l'*imprévu*. V. IMPOURVU et IMPROVISTE.

IMPRIMER, v. act. IMPRIMERIE, s. f. IMPRIMEUR, s. m. [*Inprimé, merf-e, meur*: 1^{re} lon. 3^e é fer. au 1^{er}, e muet au 2d, dont la 4^e est longue.] *Imprimer*, c'est, 1^o. Faire une empreinte sur... *Imprimer un sceau sur* de la cire. — *Figurément*, » Il faut *imprimer* de bonne heure la crainte de Dieu, et des sentimens de vertu et d'honneur dans l'esprit des jeunes gens. » Les sciences qu'on apprend dans la jeunesse, s'*impriment* mieux dans l'esprit, dans la mémoire. » Ce spectacle lui *imprima* une grande terreur dans l'âme. » Nous naissons foibles et mortels; et nous *imprimons* sur tout ce qui nous environne, le caractère de notre foiblesse, et l'image de notre mort. D'*Aguesseau*. » *Imprimons-nous* fortement cette vérité dans l'esprit, que Dieu ne nous envoie des disgrâces que pour nous corriger. *Chemin*. — 2^o. Empreindre des lettres sur du papier, du parchemin, etc. avec des caractères de fonte. Faire *imprimer* un livre. *Imprimer un ouvrage*. — V. n. » Il *imprime* bien, correctement, avec goût. » Cet homme n'a pas encore *imprimé*; il n'a encore rien donné au public. — On dit aussi *imprimer* des estampes; *imprimer* en bois, en taille douce.

REM. *Molière* donne à être *imprimé* le sens d'être persuadé.

Et pourtant *Trufaldin*

Est si bien *imprimé* de ce Conte badin.

Je ne sais si cette expression était en usage du tems de *Molière* : aujourd'hui du moins on ne l'entendrait pas.

IMPRIMER se dit au figuré, même pour les choses physiques. » Nous ne trouvions aucun champ où la main du Laboureur diligent ne fût *imprimée*. *Téléme*.

Et mille foudres allumés

Brûleront jusqu'à la poussière

Où ses pas furent *imprimés*. *Le Franc*.

IMPRIMERIE et IMPRIMEUR ne se disent

que des livres et des estampes, dans le sens d'*imprimer*, n^o. 3^o. L'art d'*imprimer*. Celui qui exerce cet art. » *L'Imprimerie* est un bel art. » C'est un bon, un habile *Imprimeur*. » Maître *Imprimeur*, Compagnon *Imprimeur*. *Imprimeur-Libraire*.

IMPROBABLE, adj. * IMPROBATEUR, s. m. IMPROBATION, s. f. [*Inprobable, ba-teur, ba-cion*, en vers, *cion* : pénult. dout. au 1^{er}.] *Improbable*. Qui n'a point de probabilité. » Quand on a perdu un tems précieux à former de pareilles hypothèses (celles de *Diderot*) qu'en résulte-t-il, autre chose que des conséquences aussi *improbables*, aussi absurdes que les principes. *Les Helv*. » Ce que vous dites est *improbable*. Ce mot a resté long-tems enseveli au Palais et dans les Écoles : depuis quelque tems, il a passé dans le discours ordinaire; mais il n'est pas encore fort usité. On dit plus souvent : cela n'est pas probable. L'*Ac.* le met sans remarque.

Improbation, action de désapprouver. *Improbateur*, celui qui désapprouve.

Improbation avait été employé par *Nicole* et par *Mde de Sévigné*. » C'est une perfection un peu au-dessus de l'humanité, que l'indifférence qu'il (*Nicole*) veut de nous pour l'estime ou l'*improbation* du monde. *Danet* l'avait mis dans son Dictionnaire. *Richalet* remarque qu'il n'était pas encore reçu. L'*Académie* n'en faisait pas mention : elle l'a admis dans la dernière édition. Il est employé par un grand nombre de bons Auteurs; et l'on peut s'en servir sans scrupule. — *Improbation* a produit *improbateur*, qui attend encore le sceau de l'usage. » Comment un pareil discours n'a-t-il pas excité ce murmure *improbateur* qui rapèle un harangueur public au ton de la décence et de l'honêteté. L'*Ab. Grosier*.

IM-PROMPTU, C'est ainsi qu'écrit L'*Académie*, contre l'étymologie; ce mot est tout latin, composé de la prép. *in*. L'*Acad.* a voulu peut-être suivre l'analogie, qui ne permet point que la particule *in* se montre devant le *b* et le *p*, et qui la change en *im* devant ces deux consones. Mais *In promptu* n'étant pas proprement un mot composé, mais un assemblage de deux mots séparés par une division, il semble qu'il est plus naturel de l'écrire avec *in*. V. IN-PROMPTU.

* IMPROCEDURE, Voy. INPROCÉDURE.

IMPROPRE, adj. IMPROPREMENT, adv.

IMPROPRIÉTÉ, s. f. [*Inpropre*, *preman*, *priété*; 3^e e muet aux deux premiers, e fer. au 3^e.] Ils ne se disent qu'en parlant du langage, pour exprimer ce qui n'est pas juste dans l'expression. » Mot, expression *impropre*. » *L'impropriété d'une expression, d'un mot.* » Parler *improprement*.

Propre se dit des personnes et des choses : *impropre* ne se dit que des mots. Quand il n'est pas question du langage, on doit dire, qui n'est pas *propre*. * » Un homme *impropre* à la guerre. *Montesq.* » Il s'étoit rendu *impropre* à gouverner. *L'Ab. Prévot, Hist. des Stuarts.* » Buckingham, Ministre très-*impropre* à des conjonctures si critiques. *Id. Ibid.* — On peut dire que ce mot est très-*impropre* dans ces phrases.

IMPROVISTE, (à l') adv. Subitement, lorsqu'on y pense le moins. » Il est arrivé à l'*improviste*. V. IMPRÉVU et IMPOURVU. Ce mot est pris de l'Italien — Récentement on l'a fait adjectif. On a dit l'*éloquence improviste*, par opposition à l'*éloquence préparée*; deux expressions nouvelles, dont la première est tirée des mots nouveaux, aussi empruntés de l'Italien; *improviser*, faire des *in-promptus*; *improvisateur*, *improvisatrice*, celui, celle qui fait des *in-promptus*.

IMPROUVER, v. act. Désapprouver. » Tout le monde *improouve* sa conduite. — Ce mot n'est pas ancien dans la langue, et n'est pas encore d'un usage universel. Plusieurs, par habitude, préfèrent *désapprouver*. » Il n'*improuvoit* pas la pratique des autres. *Le P. Fontenai.* Les Pères n'ont pas *improuvé d'apprendre* et de prononcer les Sermons d'autrui. *Le P. Gaichés.* — Ce régime est vicieux. Il faut : qu'on *aprène* et qu'on prononce, etc.

IMPRUDEMMENT, adv. IMPRUDENCE, s. fém. IMPRUDENT, ENTE, adj. [*Inprudaman*, *dance*, *dan*, *dante* : 1^{re} lon. 3^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] Ils expriment un défaut de prudence. » Agir *imprudemment*, avec *imprudence*, en homme *imprudent*. » Il a fait une grande *imprudence*. Faire des *imprudences*. Tenir un discours *imprudent*, une conduite *imprudente*.

REM. *Imprudence* n'est employé au pluriel que quand il signifie, non le vice, mais ses effets, les actes qu'il produit. On dit bien, comettre des *imprudences*; vos *imprudences* vous ont perdu; mais on ne doit pas dire, même en parlant de plusieurs ou à plusieurs:

j'admire leurs *imprudences*, vos *imprudences* : il faut dire, leur *imprudence*, votre *imprudence*.

IMPUBÈRE, adj. et subst. Celui ou celle qui n'a pas atteint l'âge de puberté.

IMPUDEMMENT, adv. IMPUDENCE, s. fém. IMPUDENT, ENTE, adj. [*Inpudaman*, *dance*, *dan*, *dante*; 1^{re} lon. 3^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] Éfrontement. Éfronterie. Éfronté. Ils marquent un manque de pudeur. » Parler, répondre *impudemment*. » Il a eu l'*impudence* de le nier. » Homme *impudent*, fille *impudente*. » Discours *impudent*, action *impudente*. — S. m. C'est un grand *impudent*. — Dans le style simple, *impudent* aime à suivre le nom qu'il affecte : dans le style élevé, il se plaît davantage à le précéder. » Ces propos *impudens*; ces *impudens* blasphèmes. » Une jeunesse *impudente*; une *impudente* jeunesse. » Observez à Paris, dans une Assemblée, l'air suffisant et vain, le ton ferme et tranchant d'une *impudente* jeunesse, tandis que les anciens, craintifs et modestes, ou n'osent ouvrir la bouche, ou sont à peine écoutés. J. J. *Rouss. Let. sur les Spectacles.*

IMPUDICITÉ, s. f. IMPUDIQUE, adj. IMPUDIQUEMENT, adv. [*Inpudicite*, *dike*, *dikeman* : 1^{re} lon. 4^e e muet. au 2^d et 3^e] Ils expriment le vice contraire à la chasteté. » L'*impudicité* perd le corps et l'âme. » Homme, femme *impudique*. » Regards, discours, chansons *impudiques*. — S. fém. » C'est une *impudique*. » Vivre *impudiquement*.

IMPUGNER, v. act. Disputer, attaquer, combattre une proposition. Il est vieux, même au Palais et dans les Écoles.

IMPUISSANCE, s. fém. IMPUISSANT, ANTE, adj. [*In-pui-sance*, *san*, *sante*, 3^e lon. 4^e e muet.] *Impuissance*, manque de pouvoir, *Impuissant*, qui a peu de pouvoir, ou qui n'en a point. Le substantif se dit ordinairement avec *de* et l'infinif. » Être dans l'*impuissance de payer ses dettes*. » Je suis dans l'*impuissance de vous servir*. — » Des ennemis foibles et *impuissans*. » étorts *impuissans* : haine, colère *impuissante*. » Ô Hommes ! mesurerez-vous toujours les opérations et les vûes de l'Être infini sur votre *impuissance* et sur la foiblesse de vos lumières ? *Le Comte de Valmont.* » Vous en faites, ou un Être insensible, ou un Être *impuis-sant* comme vous ; et vous prétendez encore honorer sa grandeur. *Ibid.*

REM. 1°. *Racine* a dit : *impuissant à trahir*, et quoiqu'en dise son fils, ce n'est pas une expression qui soit devenue très-française. *Brébeuf* a dit aussi, *impuissante à porter ces efforts* : et on trouve dans le *Mercur* : *Impuissante à sauver ceux*, etc. Il ne paraît pas que l'usage ait encore adopté ce régime.

2°. *Impuissance* et *impuissant* sont des termes négatifs. Il est donc inutile, et contre le sens et la Grammaire d'ajouter une autre négation aux verbes qu'ils régissent. » Plut à Dieu, dit *Mascaron*, que je sois autant dans la nécessité de ne rien diminuer, que je suis dans l'impuissance de ne rien ajouter. Retranchez *ne*, et dites : dans l'impuissance de rien ajouter.

IMPULSIF, IVE, adj. IMPULSION, s. f. [*Impulsif*, olve, cion ; en vers ci-on : 2^e lon. au 2d.] *Impulsion* au physique, c'est le mouvement qu'un corps donne à l'autre, par le choc. Suivant *Descartes*, tous les mouvemens se font par *impulsion*. Au moral, *Instigation*, action de pousser quelqu'un à faire quelque chose. » Il l'a fait par l'impulsion d'un tel. — *Impulsif* ne se dit qu'au physique ; qui agit par *impulsion*. » Force *impulsive*.

IMPUNEMENT, adv. IMPUNI, NIÉ, adj. IMPUNITÉ, s. f. [*Impunément*, ni, ni-e, nité, 3^e e fer. au 1^{er}, lon. au 3^e.] *Impunité*, manque de punition, *Impuni*, qui demeure sans punition. *Impunément*, avec impunité, sans encourir de punition. » Dieu ne laisse point les crimes *impunis*. » Au fait, quelle est leur Philosophie ? le règne de leurs passions, et le désir impuissant de les croire *impunies*. L'Abé *Gauchat*. » Le pécheur est un coupable, qui voudroit que le crime fût *impuni*. *Chemit*. » L'impunité des crimes augmente les désordres. » Comettre *impunément* toute sorte de crimes. — *Impunément* a un autre sens que n'ont pas *impuni* et *impunité*. » Ne pouvoir faire une chose *impunément* ; c. à d. sans qu'il en arrive quelque inconvénient. — * *Mentir impunément*, pour *impudemment*, est un gasconisme. — *Impuni* ne se dit pas des personnes. » Ils craignirent que ce Prince ne le laissât *impuni*. P. *Barre* (Hist. d'Allem.) Dites, ne laissât son crime *impuni*, son audace *impunie*. — Cet adjectif doit toujours suivre le substantif.

IMPUR, ÛRE, adj. IMPÛRETÉ, s. f. [*Impur*, plûre, plûreté : 2^e lon. au 2d et au 3^e ; la 3^e est un e muet.] *Impur*, au physique, qui n'est pas pur, qui est mélangé de quelque

chose de mauvais. » Ce qu'il y a d'*impur* dans les métaux. — Dans le moral, *impudique*, *lubrique*. » Vie *impure*, amours *impurs*, mœurs *impures*. — *Impûreté* se dit dans les deux sens. » L'*impûreté* des humeurs. » Vivre dans l'*impûreté*. » Livre rempli d'*impûretés*. — * Autrefois on a dit, *style impur*. » La diction doit être *congrûe*, et n'a voit rien d'*impur*. P. *Rapin*. Ce mot *impur*, est là fort *impropre*. On dit, *style pur et correct* : on ne dit pas *style impur et incongrû*. L'*Acad.* dit aussi, dans ses *Sentimens sur le Cid*, qu'il y a dans cette Tragédie, beaucoup de façons de parler *impures* : elle ne le dirait pas aujourd'hui. — * Quoiqu'on dise, l'*impûreté* des humeurs, on ne dirait pas, des humeurs *impures*, ni de la paille *impure*, comme on le dit dans la Traduct. de *Shakspeare* : c'est sans doute un anglicisme. — *Impur* ne se dit au Physique, que des métaux et des matières soumises à l'analyse. — Chez les Juifs, *impûreté légale*, était celle qu'on contractait en faisant certaines choses, défendues par la Loi.

IMPUTATION, s. f. IMPUTER, v. act. [*Imputa-cion*, té : 1^e lon, dern. e fer. au 2d.] *Imputer*, est, 1°. dans le langage ordinaire, attribuer à quelqu'un quelque chose de digne de blâme. » Ne m'imputez pas cette faute. » L'Empereur craignoit que le Pape ne lui imputât le mauvais traitement que son Légat avoit reçu à cette Diète. P. *Fabre*. Il régit aussi de et l'infinif. On lui impute d'avoir voulu corrompre des témoins. On dit, sans article : *imputer à faute*, à *déshonneur*.

Imputation, accusation faite sans preuve. » Fausse *imputation*. » Il a montré la fausseté de tant de noires *imputations*. — 2°. En termes de Finance, appliquer un paiement à certaine dette. » *Imputer une somme payée sur le principal*, et non pas sur les intérêts. — *Imputation*, action d'imputer, dans les deux sens. » Justifiez-vous de ces horribles *imputations* qu'on vous a faites. » *Imputation d'un paiement sur le principal*.

IN, devant les consones, est un son simple, une voyèle du genre des nazales ; qui a le son d'*ein*, soit au commencement, au milieu, ou à la fin des mots. *Incomode*, *extinction*, *destin* : prononcez, *ein-komode*, *exs-teink-cion*, *destein*. Le P. *Bufter* prétend qu'il n'y a que des Bourgeois de Paris et quelques beaux esprits de Province, qui prononcent de la sorte : mais Mrs. *Rollin* et *Duclos* sont d'un autre sentiment ;

sentiment, et leur autorité est plus grande. =
Devant les voyelles, *i* est voyelle aussi, et l'*n*
se joint à la voyelle suivante. *Inabordable*,
inexcusable, *inique*, *inopiné*, *inutile*: pron.
i-nabordable, *i-nutile*, etc. Dans plusieurs
Provinces, on prononce, *ein-nutile*, *ein-na-*
bordable, et M. Duclôls avait remarqué cette
prononciation dans quelques Acteurs du
Théâtre de Paris, qui l'avaient apportée de
leurs Provinces.

IN entre dans la composition de plusieurs
mots, et signifie ordinairement, privation,
opposition, négation. *Inabordable*, *inconsol-*
able, qui ne peut être abordé, consolé. =
Quelquefois le composé est usité, et le simple
ne l'est pas. On dit, *inconsolable*, mais *con-*
solable ne se dit point.

Rem. L'*n* d'*in* se change en *m* devant les
mots qui comencent par *m*, *b* ou *p*; et en
let *r* devant ceux qui comencent par ces deux
consones: *immoleste*, *imbiber*, *imbu*, *im-*
patient, *illégitime*, *irrégulier*, etc. Elle se
change en *g* devant *noble*, *ignoble*, etc.

IN final est douteux, *vin*, *destin*; mais
suivi d'une consonne, il est long, soit au
milieu du mot, soit à la fin: *pinte*, il *vint*.

INABORDABLE, **INACCESSIBLE**, adj.
[*I-nabordable*, *i-nakécible*: pénult. dout.
au 1^{er}, 3^e é moy. au 2d.] Dont l'abord, dont
l'accès est impossible, ou (dans un sens plus
modéré) extrêmement difficile, pénible. Ils
se disent des lieux et des personnes. » Plage *ina-*
bordable: rocher *inaccessible*. » Cet homme
est *inabordable*; il est devenu *inaccessible*. »
Vous avez placé votre Trône, ô mon Dieu,
dans une lumière *inaccessible*. Le P. du Rivet.
= Quelquefois le 1^{er} et souvent le 2d est
suivi de la prép. à. » Toute la côte de la pê-
cherie est *inabordable* aux vaisseaux d'Europe.
» Le port est *inaccessible* aux vaisseaux, mê-
me d'une médiocre grandeur. Lett. Édif. » Il
est *inaccessible* aux sollicitations: elles ne
peuvent rien sur lui.

Et désormais au trouble *inaccessibles*.
dit ironiquement Rousseau aux mécréans. =
Il dit ailleurs de Dieu:

Une profonde obscurité

Aux regards des humains le rend *inaccessible*.

INACOMODABLE, **INACOSTABLE**, adj.
[Pénult. dout. dern. e muet.] Qui ne peut être
acomodé, en parlant des affaires, des querel-
les. » Affaire, querelle *inacomodable*. =
Qu'on ne peut acoster. » C'est un homme *ina-*
costable.

Tome II.

INACOUTUMÉ, **ÈRE**, adj. [*I-na-kou-*
tumé, *mée*: 5^e é fer. long au fém.] Que l'on
n'a pas coutume de faire, d'éprouver. Rich.
le met sans remarque. Suivant Trév. il a pris
la place d'*insolite*, qu'on disait autrefois.
Celui-ci a repris faveur, et il est plus d'usage
aujourd'hui que *inacoutumé*. L'*Acad.* n'avait
pas d'abord mis celui-ci dans son Dictionnaire:
elle l'a inséré dans les dernières éditions. Ils
sont tous deux bons à conserver, d'autant plus
qu'*inacoutumé* n'a pas tout-à-fait le même sens
qu'*insolite*. On dit, par exemple, sentir des
mouvemens *inacoutumés*: on ne dirait pas,
des mouvemens *insolites*. Le 1^{er} répond à la
signification, d'être acoutumé de, et le 2d,
au sens d'être acoutumé à. Voyez ACCOUTU-
MER. Rem. n^o. 3^o.

* **INACTIF**, **IVE**, adj. **INACTION**, s. f.
[*I-naktif*, *ive*, *i-nak-cion*.] L'*inaction* est
la cessation de toute action. *Inactif*, qui de-
meure dans l'*inaction*. = Le substantif n'est
pas ancien, mais il est très-bien établi. » A la
vue de tant de désordres, des visiteurs doivent-
ils demeurer dans l'*inaction*? Cochin. L'ad-
jectif est tout nouveau, et il a besoin du sceau
de l'usage. » Les spectacles ne serviroient qu'à
rendre un peuple *inactif* et lâche. J. J. Rouss.
» Les prêteurs, considérés en général, ne sont
que des propriétaires *inactifs*. Necker. » Des
fonds *inactifs* et infructueux. Id. » Mari d'une
femme malade, ou *inactive* faite d'ouvrages.
Briatte.

INADMISSIBLE, adj. [*I-nad-micible*:
dern. e muet:] Qui ne peut, ou ne doit pas
être admis; qui n'est pas recevable. » Ces
moyens sont *inadmissibles*. » Preuve *inad-*
missible.

INADVERTENCE, *Trév.* ou mieux,
INADVERTANCE, *Acad.* s. f. Défaut d'aten-
tion, d'application. » C'est une *inadvertance*.
» Il l'a fait, il l'a dit par *inadvertance*.

* **INAFFECTATION**, s. f. Mot, dont
Boursault s'est servi, pour se moquer des
expressions d'une Précieuse. *Richelet*. » Ce
serait le contraire d'affectation; mais ce mot
n'est point reçu. *Trév.*

Des mots pleins d'énergie et d'érudition;
Comme inintelligible, *inaffectation*.

INALIÉNABLE, adj. [*I-nali-énable*: 4^e
é fer. pénult. dout.] Qui ne peut s'aliéner. »
Les biens de l'Église sont *inaliénables*.

INALLIABLE, adj. [*I-nali-able*: pénult.
dout. dern. e muet.] Qui ne peut s'allier
avec, en parlant des métaux. » Ces deux mé-

K k k

raux sont *inalliables*. — Fig. » Les intérêts de Dieu et ceux du monde sont *inalliables*. — Il est peu usité. L'*Acad.* le met sans remarque.

INALTÉRABLE, adj. [3^e é fer. 4^e dout.] Qui ne peut être altéré. Il aime à suivre le subst. au propre. On prétend que l'or est *inaltérable*. Au fig. » Tranquillité, paix *inaltérable*. Il peut précéder quelquefois. » L'amour de la religion et de la piété est la véritable source du bonheur et de l'*inaltérable* tranquillité. *Griffet.* — Les *inaltérables* règles de la société, fait une inversion peu agréable. Mais, l'*inaltérable* cours, quoique cet adjectif polysyllabe soit devant un monosyllabe, ne sonne point mal.

J'ai rapelé dans ma mémoire

Des bontés du Seigneur l'*inaltérable* cours.

Le Franc.

INAMISSIBLE, adj. INAMISSIBILITÉ, s. f. [*I-namicible*, *cibilité*.] Ils ne se disent qu'en Théologie, en parlant de la grâce. Qui ne se peut perdre. » Grâce *inamissible*. » L'*inamissibilité* de la justice.

INANIMÉ, MÊME, adj. [4^e é fer. long au 2d.] Qui n'a point d'âme. Corps *inanimé* : créatures *inanimées*. — Fig. Qui ne marque point de sentiment. » Personne *inanimée* : chant *inanimé*; figure *inanimée*.

* **INANITÉ**, s. f. (Néologisme) Vanité, inutilité. » L'*inanité* de mes vains desirs. *J. J. Rouss.* — Il ne paraît pas que ce mot ait pris, même parmi les amateurs et amatrices des mots nouveaux.

INANITION, s. f. [*I-nani-cion*: en vers, *ci-on*.] Faiblesse causée par défaut de nourriture. » Il tombe d'*inanition*. » Si vous ne mangez pas, vous mourrez d'*inanition*.

INAPPLICABLE, adj. INAPPLICATION, s. f. INAPLIQUÉ, ÉE, adj. [*I-naplikable*, *kacion*, *ké*, *kée*: pénult. dout. au 1^{er}: 4^e é fer. lon. au dern.] *Inaplicable* se dit des choses. » Cet exemple, cette comparaison est *inaplicable* au fait présent. *Inaplication*, *inapliqué*, se disent des personnes, et marquent un défaut d'application, d'attention. » Il est trop *inapliqué*: son *inaplication* a nui à sa fortune, au développement de ses rares talents. — La *Fouche*, dès le commencement du siècle, met *inaplication* au nombre des mots nouveaux, dont on peut se servir sans scrupule. Il est dans *Trév.* dès 1704. On n'y cite, à la vérité, que l'Abé de Bellegarde, à qui la Langue doit plusieurs mots. Aujourd'hui il est parfaitement

bien établi; et c'est trop peu dire, que d'assurer qu'on peut en bien augurer, comme on le dit dans le *Dict. Gramm.*

INAPRÉCIABLE, adj. [3^e é fer. pénult. dout.] Qui ne peut être apprécié. On dit, dans le *Dict. de Trév.* que ce mot a besoin d'être confirmé par l'usage. L'*Acad.* le met sans remarque et sans exemple. » Le dégât que font les sauterelles, est *inappréciable*. *Journ. Polit.* Je crois qu'on peut s'en servir sans scrupule.

INAPTITUDE, s. f. On dit *inepte* avec un *e*, et *inaptitude* avec un *a*: telle est la bizarrerie de l'usage. Défaut d'aptitude à, de capacité pour. » Il a de l'*inaptitude* à tout, pour tout. » L'*inaptitude* à toute espèce d'occupations sérieuses. *Linguet.* » L'*inaptitude* de son fils à le seconder. *Anon.*

* **INARTIFICIEL**, ELLE, adj. Le contraire d'*artificiel*. C'est un mot de *Bossuet*. » Ces preuves *inartificielles*, comme les appellent les maîtres de Rhétorique. — Ce mot n'a pas passé.

INARTICULÉ, ÉE, adj. Qui n'est point articulé. » Des sons *inarticulés*, tels que ceux des enfans à la mamelle. » Des accusations vagues et *inarticulées*.

INATTAQUABLE, ou INATAQUABLE, adj. [*I-natakable*: pénult. dout.] Qu'on n'oseraît ataquuer. » Poste *inataquable*. » L'*inataquable* authenticité de nos droits. *Dom. Anst.*

INATTENDU, ou INATENDU, ÊTE, adj. [*I-natendu*, *dû-é*: 3^e lon. 4^e lon. au 2d.] Qui ne pouvait pas être attendu. » Malheur *inatendu*. Pour le bonheur, on dit *inespéré*; parce qu'on *atend* le mal, et l'on *espère* le bien.

INATTENTIF, ou INATENTIF, ÎVE, adj. INATENTION, s. f. [*I-natantif*, *itve*, *Inatan-cion*; en vers *ci-on*. 3^e lon.] Ils expriment un défaut d'attention. » Enfant toujours *inatentif*. » Il l'a fait par *inatention*.

INAUGURATION, s. f. [*Inogu-racion*; en vers *ci-on*.] Cérémonie religieuse, qui se pratique au Sacre ou au Couronnement des Souverains. — Par extension, on le dit dans les Universités étrangères, de l'installation des Professeurs. — M. *Formey* parle de harangue *inaugurale*. C'est un vrai latinisme.

INCAPABLE, adj. INCAPACITÉ, s. f. [3^e dout. au 1^{er}, dern. *e* muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Incapable*, qui n'est pas capable. Il a tous les sens et les régimes du simple. » Un mineur est *incapable* de disposer de son bien.

« Sa mauvaise santé le rend *incapable* d'application. » Il est *incapable* de vigilance, de veiller, de pourvoir à, etc. » Son estomac est *incapable* de digérer les alimens les plus légers. — On le dit du mal comme du bien. » Il est *incapable* de lâcheté, d'une mauvaise action; de manquer à sa parole. — Sans régime, il signifie *mal habile*. » C'est l'homme du monde le plus *incapable*. — *Incapacité* n'a que ce dernier sens. *Son incapacité* est reconnue. — Au Palais, il régit de et l'infinitif. » Quand il y a *incapacité de doner* de la part du Testateur, la reconnaissance d'une dette, qui n'est point établie d'ailleurs, est inutile. *Cochin.*

INCARNADIN, INE, adj. Il ne se dit que d'une couleur plus faible que *l'incarnat* ordinaire.

INCARNAT, ATE, adj. Espèce de couleur qui est entre le cerise et le couleur de rose.

INCARNATION, s. f. **S'INCARNER**, v. réc. [*Inkarna-cion, né.*] Ils ne sont usités qu'en parlant du Mystère par lequel le Verbe s'est fait homme. » *L'Incarnation* du Verbe. » Un Dieu *s'est incarné* pour racheter les Hommes. — *Incarné, ée*, adj. » Le Verbe *incarné*. — Fig. et fam. » *Diable, Démon incarné*. Méchant homme. » C'est *la vertu, la prudence, ou la malice incarnée*.

INCARTADE, s. f. Espèce d'insulte faite inconsidérément. Il n'est que du style familier.

Quel compliment ! quelle brusque *incartade* !

INCENDIAIRE, subst. et adj. **INCENDIE**, s. m. [*Insandi-ère, di-e* ; 1^{re} et 2^e lon. 3^e lon. au 2^d : 4^e è moy. et long au 1^{er}.] *Incendie*, grand embrâsement. » Furieux, horrible *incendie*. *L'incendie du Palais*, etc. — Suivant *Vaugelas*, on doit distinguer *incendie*, d'*embrâsement*, en ce que le 1^{er} se dit proprement d'un feu mis à dessein; et que le second convient mieux à un feu, qui a été mis par cas fortuit. *Bouhours* ne trouve pas que cette distinction soit admise par l'usage; et il pense avec raison, qu'on dit *incendie* et *embrâsement* d'un feu, qui a été mis à dessein ou par hasard. Il met une autre différence entre ces deux mots: c'est qu'*incendie* se dit ordinairement sans régime; et qu'*embrâsement*, au contraire, a d'ordinaire un régime: *l'embrâsement de Troie, de Londres, du Palais*. Cette différence ne me paraît pas mieux fondée que

la 1^{re}: on dit, *l'incendie d'un Temple, d'un Palais*. Une distinction plus juste, ce me semble, c'est qu'*Incendie* ne se dit que d'un *embrâsement ordinaire*, et *embrâsement* d'un *Incendie* mémorable et extraordinaire. On ne dit pas *l'incendie de Troie, l'incendie de l'Uniyers*; mais *l'embrâsement*; on ne dira pas non plus *l'embrâsement*, mais *l'incendie d'une maison, et même d'un village*.

INCENDIAIRE, Auteur volontaire d'un incendie. » Il n'est point de supplice assez grand, pour les *incendiaires*.

Rem. Ces deux mots s'emploient au figuré pour exprimer les troubles que les hérésies et les factions excitent dans un État: mais dans cet emploi, *incendiaire* est un néologisme heureux, et il s'emploie adjectivement.

» Les nouvelles hérésies ont causé de grands incendies dans le Royaume. *Acad.* » Ces propos *incendiaires* se tiennent publiquement à Londres. *Linguet.* Discours *incendiaire*. *Dupan.* — * Dans les Provinces méridionales, plusieurs font *incendie* féminin, et disent *une grande incendie*, au lieu de dire, *un grand incendie*.

INCENDIER, v. act. [*Insandi-é: dern. é fer.*] Brûler, consumer par le feu. » Ce village a été entièrement *incendié*. Il se dit le plus souvent au passif.

INCERTAIN, AINE, adj. **INCERTAINEMENT**, adv. **INCERTITUDE**, s. f. [*Incertain, tène, tèneman, titude* : 2^e è ouv. 3^e è moy. au 2^d et au 3^e, dont la 4^e è muet.] *Incertain*, appliqué aux choses, a plusieurs sens: douteux, qui n'est pas assuré. » Événement *incertain*. Et substantivement: Quitter le certain pour *l'incertain*. — *Variable*. » Le tems est bien *incertain*. » La faveur des Rois et encôre plus *incertaine*. » C'est un discours trop *incertain* pour qu'il puisse mériter quelque foi. *Cochin.* — *Indéterminé*. » On prend quelquefois un nombre certain pour en désigner un *incertain*. — Appliqué aux personnes, 1^o. Irrésolu. » Je suis *incertain* de ce que je dois faire. » Elle demeurra quelque tems *incertaine* de la réponse qu'elle devoit faire. *Le Sage.* — 2^o. Qui ne sait pas, qui doute. » Je suis *incertain* de ce qui arrivera; *incertain* de réussir. — Remarquez que ce régime de la prép. *de* ne se met qu'avec ce, et qu'il n'est pas reçu devant les noms. Je ne crois pas qu'on dise, je suis *incertain* de son amitié, *de* sa protection, ni, comme dit

Bossuet. L'Égypte elle-même est incertaine des tems les plus éclatans de sa Monarchie. — *Douteux, Incertain, Irrésolu.* (Synon.) Le doute vient de l'insuffisance des preuves ou de l'égalité de vraisemblance entre les preuves pour ou contre : l'incertitude du défaut des lumières nécessaires pour se décider ; l'irrésolution du défaut de motifs d'intérêt, ou de l'égalité des motifs opposés. — Les deux premiers concernent l'esprit ; le troisième concerne le cœur. — *Douteux*, ne se dit que des choses ; *incertain*, se dit des choses et des personnes ; *Irrésolu*, ne se dit que des personnes. Il marque de plus une disposition habituelle et tient au caractère. — On dit, d'un fait légèrement avancé, qu'il est douteux ; et d'un bonheur légèrement espéré qu'il est incertain. Ainsi, *incertain* se rapporte à l'avenir, et *douteux* au passé ou au présent. ENCYCL. *Beauzée.* Voy. plus bas *Incertitude*.

INCERTAINEMENT, avec doute et incertitude. » On parle de cela fort incertainement.

INCERTITUDE, ne se dit que des personnes dans son sens naturel : c'est l'état d'une personne incertaine sur ce qui doit arriver, ou irrésolue sur ce qu'elle doit faire. » Je suis dans une grande incertitude sur, ou de ce qu'il en arrivera. » L'incertitude où l'on est du succès tient les esprits en suspens. » Il est dans l'incertitude du parti qu'il doit prendre. — *Incertitude, Doute, Irrésolution* (Synon.) Dans le sens où ces mots sont synonymes, ils marquent tous les trois une indécision ; mais l'incertitude vient de ce que l'évènement des choses est inconnu ; le doute de ce que l'esprit ne sait pas faire un choix ; et l'irrésolution de ce que la volonté a peine à se déterminer. — On est dans l'incertitude sur le succès de ses démarches ; dans le doute sur ce qu'on doit faire ; et dans l'irrésolution sur ce qu'on veut faire. — L'homme sage ne sort guère de l'incertitude sur l'avenir, du doute sur les opinions, et de l'irrésolution sur ses engagements. GIR. *Synon.* Voy. IRRÉSOLU et IRRÉSOLUTION.

INCERTITUDE, se dit quelquefois dans un sens indéfini. » Il y a beaucoup d'incertitude dans l'Histoire, dans la Médecine. — On dit aussi l'incertitude, pour l'inconstance du tems.

INCESSAMMENT, adv. [*Incè-saman* : 1^{re} lon. 2^e moy.] Au plutôt, sans délai. Il

ne s'emploie que pour désigner le futur. » Il arrivera, il doit partir ; on l'attend incessamment. — * Autrefois on lui fesoit modifier tout autre tems des verbes, dans le sens de continuellement. » Il travaille incessamment. VERTOT, dit d'Auguste. » Le souvenir des Ides de Mars (ou César fut assassiné) se présente incessamment à son esprit. On dirait aujourd'hui, se présentait sans cesse.

INCESTE, s. m. INCESTUEUX, BÛSE, adj. INCESTUEÛSÈMENT, adv.] *Incèste, tu-èst, èst-ze, èst-ze-man* : 1^{re} lon. 2^e moy. 4^e lon. aux 3 dern.] L'inceste est une conjonction illicite entre des parens ou alliés au degré prohibé par les lois. » Commettre un inceste avec, etc. — *Incestueux*, coupable d'inceste. Homme incestueux ; commerce incestueux. — *Incestueusement*, vivre incestueusement, dans l'inceste.

INCIDEMMENT, adv. INCIDENT, ENTE, adj. INCIDENT, s. m. INCIDENTER, v. n. [*Incidaman, dan, dante, dan, danté* : 3^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] Incident, est, 1^o. Un évènement, qui survient dans le cours d'une affaire. » Incident imprévu. » Il survint un incident, qui l'obligea de revenir. — 2^o. Dans un Poème dramatique, évènement considérable, qui survient dans le cours de l'action principale. » Cette pièce de théâtre est trop chargée d'incidens. — 3^o. En matière de procès, point à débattre, qui naît ou qu'on fait naître dans le cours de l'action principale. » Il survint ; l'on fit naître un incident, etc. — 4^o. Dans les disputes, contestation le plus souvent étrangère au sujet.

Rem. Les Traducteurs de livres anglais emploient souvent incident, pour évènement, parce que ce mot a cette signification dans la langue anglaise. M. Linguet, dans le séjour qu'il a fait au barreau, et en Angleterre, s'est familiarisé avec ce mot. » On a pris des incidens (évènements) particuliers, pour des preuves générales. — Incident, comme on l'a dit, ne se dit pas de tout évènement, mais d'un évènement, qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire, et qui y a quelque rapport.

Incident et Incident, adjectif, ne se disent qu'au Palais et dans les disputes. V. n^o. 3^o. et 4^o. » Il s'est constitué incidemment demandeur. » On n'a traité cette question qu'incidemment. » Demande, requête, question, proposition incidente. — Incidenter,

c'est faire naître des incidens dans le cours d'un procès, d'une affaire, dans une dispute, au jeu, etc. » Au lieu de presser le jugement du procès, de répondre directement à la question, il ne fait qu'*incider*. » Les mauvais joueurs *incidentent* toujours. — Le P. Berruyer, dit des Incrédules. » Cesse-t'on jamais d'*incider*, de disputer, de chicaner, quand on a un grand intérêt à ne point se rendre? — Il régit quelquefois la préposition devant les choses; mais il n'a que ce seul régime. Bossuet lui fait régir le datif de la personne: » *Nous incidenter sur cet article est une chicane peu digne d'eux.*

INCIRCONCIS, ISE, adj. **INGIRCONCISION**, s. f. [*Incirkonci, ci-ze, ci-zion.*] L'adjectif au propre ne se dit qu'au masculin. Qui n'est pas circoncis. Les juifs apelaient *Incirconcis*, tous ceux, qui n'étaient pas de leur nation. — *Fig.* Immortifié. (style de l'Écriture) *Incirconcis des lèvres, du cœur, des oreilles.* — Le substantif ne s'emploie qu'au figuré. » *L'incirconcision du cœur.*

INCISER, v. act. **INCISIF**, IVE, adj. **INCISION**, s. f. [*Inci-zé, zif, zive, ci-zion: 1^{re} lon. 3^e lon. au 3^e.*] *Inciser*, 1^o. En chirurgie, couper: on lui a *incisé* tout le bras. — 2^o. En parlant des arbres, faire des taillades: » *Inciser un pin*, pour tirer la résine; *un arbre pour le grêfer.* — 3^o. En parlant des sucs de l'estomac; diviser. » Les sucs de l'estomac servent à *inciser* les alimens. — *Incisif*, se dit en Médecine des remèdes propres à diviser, à aténuer les humeurs. — *Dents incisives*, celles de devant, qui servent à couper les alimens. — *Incision*, coupûre, taillade: » *Faire une incision au bras, à la cuisse; à un arbre, etc.* Voy. plus haut *Inciser*, n^o. 1^o. et 2^o.

INCITATION, s. f. [*Incita-cion.*] Instigation, action d'inciter à quelque chose de mauvais. » Il l'a fait par l'*incitation* du malin esprit, d'un faux ami.

INCITER, v. act. Il se dit en bien comme en mal. Induire à faire quelque chose. » *Inciter à bien faire*; » Les bons exemples *incitent* à la vertu. » *Inciter à la révolte.* » On l'a *incité* à cette démarche, à *intenter* ce procès.

INCIVIL, ILE, adj. **INCIVILEMENT**, adv. **INCIVILITÉ**, s. f. Ils expriment un manque de civilité. » Homme *incivil*; personne *incivile.* » Procédé *incivil* et mal-honête. — *Demande, prière incivile*, contraire à

la bienséance, à l'honêteté. » Traiter quelqu'un *incivilement.* » Il y a de l'*incivilité* à faire cela. — Faire, comettre *une incivilité, des incivilités*, se dit des actions ou des paroles contraires à la civilité.

INCLÉMENCE, s. f. [*Inclémance; 2^e é fer. 3^e lon.*] Défaut de clémence. Racine a été des premiers à employer ce mot: » *L'inclémence des Dieux.* Le P. Bouhours en augurait bien: mais sa prédiction a tardé de s'accomplir. On le dit aujourd'hui plutôt des choses que des personnes; *l'inclémence de l'air, du ciel, du temps, de la saison; la rigueur de,* etc. On ne dit point *l'inclémence du Prince, du vainqueur.* Pour *l'inclémence des Dieux*, il ne se dit que dans la haute Poésie. — * On a voulu introduire *inclément*, mais il n'a pas été admis.

Molière l'a admis au pluriel, mais c'est en se moquant. » *Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'embonpoint de mes plumes aux inclémences de la saison.* *Préc. Rid.*

INCLINAISON, Voy. **INCLINATION**.

* **INCLINANT**, ANTE, adj. Qui est enclin à... » Les bons Princes sont plus *inclinans* à la douceur qu'à la sévérité. On ne croit pas, disait-on dans le *Dict. de Trév.* que ce mot soit fort usité en ce sens. Dans l'Abrégé et dans le Rich. Port. on le met sans remarque. L'*Acad.* ne le met que comme terme de *Gnomonique.* » *Cadran inclinant ou incliné.*

INCLINATION, **INCLINAISON**, s. f. **INCLINER**, v. act. et n. [*Inklina-cion, en vers ci-on, néron, né: 3^e é moy. au 2d, é fer. au 3^e.*] *Incliner*, actif, c'est baisser, pencher, courber. » *Incliner la tête, le corps; s'incliner* devant quelqu'un. — Neutre, Avoir du penchant pour quelque chose, y être porté. » *Incliner à la pitié, à la paix, à un avis, à une opinion.* — C'est aussi pencher d'un côté. » *La victoire inclinait du côté des Français.* » *Un peu de philosophie fait incliner à l'athéisme: un plus grand savoir dans la Philosophie ramène l'esprit à la conoissance d'un Dieu.* *Bacon.*

Inclinaison, Inclination, ont à-peu-près le même sens: état de ce qui penche: mais le 1^{er} se dit dans le propre en *Géométrie.* » *L'inclinaison* d'un plan: l'angle d'*inclinaison.* Le 2d se dit au figuré dans le langage ordinaire et au propre, en chimie; verser par *in. linaison.* On dit aussi *inclination de tête; faire une profonde inclination* devant

le Saint-Sacrement. — *Inclination*, *Penchant*. (Synon.) *L'inclination* dit quelque chose de moins fort que le *penchant*: la 1^{re} nous porte vers un objet, et l'autre nous y entraîne. Il semble aussi que *l'inclination* doive beaucoup à l'éducation, et que le *penchant* tiène beaucoup du tempérament. — On donne ordinairement à *l'inclination* un objet honnête; mais on suppose celui du *penchant* plus sensuel, et quelquefois même honnête. Ainsi, on dit qu'un homme a de *l'inclination* pour les Arts et pour les sciences, et qu'il a du *penchant* à la débauche et au plaisir. **GIR.** **Synon.** — *Avoir de l'inclination*, régit à ou pour devant les noms (le 2^d est le meilleur) et à devant les verbes: » *Avoir de l'inclination aux armes* ou *pour les armes. Acad.* » *Il a de l'inclination pour vous.* » *Avoir de l'inclination à bien faire, à mal faire, à médire, etc.* » *L'inclination que j'ai toujours eue à révéler le mérite. Voit.* — *Inclination*, se prend quelquefois pour la personne ou la chose qu'on aime. » Cette femme est *l'inclination* d'un tel. » La chasse est son *inclination*.

D'INCLINATION, adv. Aimer *d'inclination*. » Un homme que vous aimerez *d'inclination*. *Mariv.* » On loue dans les Arméniens leur application continuelle au travail qu'ils aiment *d'inclination*. *Let. Édif. L'Acad.* ne met pas cet adverbe: mais il est très-usité, du moins dans le style simple.

INCLUS, ūSE, adj. **INCLUSIVEMENT**, adv. [*Inklu*, *klûze*, *ziveman*: 2^e du 2^d et 3^e du 3^e lon. la dern. du 2^d, et la 4^e du 3^e e muet.] *Inclus*, est le participe du v. *Inclûre*, qui n'est plus d'usage. Enfermé dans... Le billet *ci-inclus*; la lettre *ci-inclûse*. — **S. f.** *L'inclûse*, la lettre renfermée dans un paquet. — *Inclusivement*, en y comprenant, y compris. Il est opposé à *exclusivement*, qui veut dire, *non compris*. » Depuis le 15 jusqu'au 30 *inclusivement*, c. à. d. y compris le 30.

INCOGNITO, adv. [mouillez le g] Sans être connu. » Il a passé *incognito*. — Ce terme italien est fort usité dans notre Langue. *Vaugelas* en parle comme d'un mot nouveau. Les Italiens, qui vinrent avec Marie de Medicis (femme de Louis XIII) l'avaient mis sans doute à la mode. *La Mothe. Le Vayer* ne le pouvait souffrir: *Th. Corneille* l'approuvait fort; et il est très-bien établi depuis long-tems. *Boursaut* a dit, *rire incognito*.

INCOHÉRENCE, **INCOHÉSION**, s. f. **INCOHÉRENT**, **ENTE**, adj. [*Inko érance*, *é-zion*, *éran*, *rante*: 3^e é fer. 4^e lon. au 1^{er} et aux 2 dern.] Ils expriment un défaut de cohérence, de liaison, d'accord, de rapport entre les parties. Ces mots sont assez nouveaux. Des *Dissertations Physiques*, ils ont passé dans les discussions littéraires ou politiques. » *L'Ab. Grossier* trouve une *incohérence* monstrueuse dans le mélange d'objets sacrés et profanes que fait *M. Le Mierre* dans ses *Fastes*. » Ces crises occasionées en Pologne par *l'incohérence aristocratique* trouvent leur remède dans l'autorité d'un chef. *Journ. Polit. Fréron* n'aimait pas l'emploi de ces mots, et il s'en moquait tout en les employant. » Tous ses vers sont détachés, dé cousus, *incohérens*, pour me servir d'un beau terme philosophique. *Ann. Lit.* » Idées disparates et *incohérentes*, comme s'expriment nos sublimes Philosophes. *Ibid.*

INCOMBUSTIBLE, adj. [*Inkonbus-tible*.] Qui ne se consume point au feu. » Toile, mèche *incombustible*, telle que celle de l'asbeste.

INCOMMENSURABILITÉ, ou **INCOMMENSURABILITÉ**, s. f. **INCOMMENSURABLE** ou **INCOMENSURABLE**, adj. [*Inkomansurabilité*, *rable*: 3^e lon.] Termes de *Géométrie*. Ils se disent de deux quantités, qui n'ont point de commune mesure. » Le côté d'un carré, et sa diagonale sont *incomensurables*. » Leur *incomensurabilité* est démontrée.

* **INCOMMODANT**, ANTE, adj. Qui incomode. » Ce sont gens bien *incomodans*. *Le Dict. de Trév.* le met sans remarque. — C'est un de ces mots qu'on dit, et qu'on n'écrit pas.

INCOMMODÉ, ÉE, ou **INCOMODÉ**, ÉE, adj. [4^e é fer. lon. au 2^d.] Malade. Il se dit ou seul, ou avec régime. » Depuis quelque tems il est *incomodé*. » Elle est *incomodée de la vûe, d'un bras, d'une jambe*. — **Paître**, qui n'est pas à son aise. *Marchand incomodé. Trév.* *La Touche* n'approuve *incomodé* en ce dernier sens qu'avec l'addition, *dans ses affaires. L'Acad.* ne le met aussi qu'avec cette addition. **Voy. ACCOMMODÉ.**

INCOMMODOE, ou **INCOMODE**, adj. **INCOMODÉMENT**, adv. **INCOMODER**, v. act. **INCOMODITÉ**, s. f. [*Inkomode*; *déman*; *dé*, *dité*: 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d et au 3^e.] — *Incomodément*, doit avoir l'acc. aigu sur

Pe, quoique formé d'*Incomode*, dont l'*e* est muet.] *Incomode*, en parlant des choses, fâcheux, qui cause quelque peine. » Maison, habit, chaleur, bruit, vent *incommoda*. = En parlant des personnes, importun, qui est à charge. » Homme, femme *incomode*; d'une société, d'une humeur *incomode*. = *Incomodément*, avec incommodité. » Être logé, assis *incomodément*. = *Incomoder*, causer de l'incomodité. » La moindre chose *l'incomode*. » Je crains de vous *incomoder*. » Il a une toux qui *l'incomode* fort. » Ces arbres *incomodent* la vue du Château. » La perte de ce procès *l'a* fort *incomodé*, a fort *incomodé* ses affaires. Voyez plus haut INCOMODÉ.

INCOMODITÉ, 1°. La peine que cause une chose incomode. » C'est une grande *incomodité* que d'être mal logé. » Il y a dans cette maison de grandes *incomodités*. — *L'incomodité* du vent, du soleil, etc. = 2°. Indisposition, maladie. » *Les incomodités* de l'âge, de la vieillesse. » Être sujet à des *incomodités*. » *Mon incomodité* ne me permet pas de sortir pour vous aler voir.

REM. *Incomode*, régit quelquefois le datif (la prép. à.) » Il est *incomode* à tout le monde. = Quand il est sans régime, il suit volontiers le substantif, même en vers.

* Le chagrin me paraît une *incomode* chose.

L'inversion est dure : mais on peut passer cela dans une Comédie.

INCOMMUNICABLE, adj. [*Inkomunikable*.] Qui ne se peut communiquer ; dont on ne peut faire part. » Bien *incomunicable*. » Droits, honneurs *incomunicables*.

INCOMMUTABILITÉ, s. f. INCOMMUTABLE, adj. INCOMMUTABLEMENT, adv. [*Inkomutabilité, table, tableman* : 5^e e muet aux 2 dern.] Ce sont termes de Pratique, qui se disent d'une possession, où l'on ne peut être légitimement troublé. » *L'incommutabilité* de sa possession est prouvée. » Propriété, possession ; possesseur, propriétaire *incomutable*. » Posséder *incomutablement*. = * l'Ab. des Fontaines a employé *incomutable* en matière de littérature. » Un grand Écrivain a, pour ainsi dire, un style individuel et *incomutable*. = *Pluche* l'emploie en Physique, et dit tantôt *incommutable*, tantôt *incommuable*. » Ces métaux sont improductibles, *incommuables* et indestructibles.

INGOMPARABLE, adj. INCOMPARABLEMENT, adv. [*Inkomparable, rableman* : 4^e dout. au 1^{er}, 5^e e muet.] *Incomparable*, à qui ou à quoi rien ne peut être comparé. *Incomparablement*, sans comparaison. » Homme d'une sagesse ; d'une piété *incomparable*. » Orateur *incomparable*. = Ironiquement, c'est un homme *incomparable*, dit-on, quand quelqu'un a fait quelque sottise peu commune. = Elle est *incomparablement* plus vertueuse que sa compagne. — Cet adverbe est toujours suivi d'un adverbe de comparaison plus, moins, mieux, etc.

INCOMPATIBILITÉ, s. fem. INCOMPATIBLE, adj. [*Inkompatibilité, tible*.] *Incompatibilité* est, 1°. l'antipathie des humeurs et des esprits. » Il y a de *l'incompatibilité* entr'eux. = 2°. Impossibilité de posséder deux charges, deux bénéfices qui ne peuvent, suivant les lois, être réunis dans la même personne. » Il est obligé de remettre un de ces bénéfices pour cause d'*incompatibilité*. = *Incompatible* a ces deux sens : » homme, esprit, humeur *incompatibles*. » L'amour de Dieu et l'amour du monde, sont *incompatibles*.

REM. *Incompatible* a un sens relatif. Il ne doit donc point s'employer au singulier absolument et sans la prép. avec. HUME appelle la Religion Catholique une religion *incompatible*. On pourrait demander avec qui ? Il devait donc ajouter : avec la Religion Anglicane. Dans le premier sens d'antipathie, *incompatible* s'emploie absolument. Dans le second, au pluriel même, pour qu'il puisse être employé sans régime, il faut qu'on exprime les deux termes de la relation, les deux choses qui ne peuvent compatir ensemble. » L'Évangile et les spectacles sont *incompatibles*. * Fleuri dit : » Ne tâchons-nous pas d'acorder avec l'Évangile plusieurs divertissemens que toute l'antiquité a jugés *incompatibles*. Il devait ajouter, avec lui. Sa phrase signifie seulement que ces divertissemens ne sont pas compatibles entr'eux.

INCOMPÉTEMENT, adv. INCOMPÉTENCE, s. f. INCOMPÉTENT, ENTE, adj. [*Inkompétaman, pétance, tan, tante* : 3^e e fer. 4^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] Ce sont termes des Pratique, qui expriment un défaut de compétence. » Cela a été mal, et *incompétamment* jugé. » Faire juger *l'incompétent*. » Juge *incompétent*. Partie *in-*

compétente. — *Incompétamment* est resté au Palais ; mais *incompétence* et *incompétent* s'emploient dans les matières de sciences et de littérature. » Tout le monde s'érige en juge et en censeur : il y en a beaucoup d'*incompétens*, et leur *incompétence* est notoire pour tout autre que pour eux.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ, s. f. **INCOMPRÉHENSIBLE**, adj. [*Inkompré-ancibilité, cible.*] L'*incompréhensibilité* est l'état de ce qui est *incompréhensible*, qui ne peut être compris. » L'*incompréhensibilité* des mystères. » Les voies de Dieu sont *incompréhensibles.* — *Style famil.* » Cet homme est *incompréhensible* ; on ne conçoit rien dans son raisonnement, dans sa conduite, tant ils sont bisâres.

INCONCEVABLE, adj. [2^e lon. 3^e et dern. e muet, pénult. dout.] Qui n'est pas concevable. » *Mystère inconcevable.* » Chose, nouvelle, conduite *inconcevable.* » Cet homme est *inconcevable*, incompréhensible. — Il s'emploie ordinairement sans régime. Il peut pourtant régir le datif ; la prép. à.

O doux amusemens ! ô charme *inconcevable*
A ceux que du grand monde éblouit le cahos.

Rouss.

Il aime à suivre le substantif : il peut pourtant quelquefois le précéder.

Quelle *inconcevable* puissance
Fait fleurir sa gloire au dehors !

Rouss.

» Une si *inconcevable* mal-adresse. J. J. Rouss. Dans cette dernière phrase l'inversion est un peu dure.

INCONCILIABLE, adj. Qui ne peut se concilier avec. Au singulier, il exige la prép. *avec.* Au pluriel, les deux termes de la relation étant exprimés, cette préposition devient inutile. Voy. une Rem. au mot **INCOMPATIBLE.** » Cet abus était *inconciliable avec* toute espèce de constitution. » Ce sont des faits, des maximes *inconciliables.* On sous-entend, *entre eux, entre elles.*

* **INCONCLUANT**, ANTE, adj. Qui n'est pas concluant. » Cette objection est *inconcluante.* Me. Portalis, Avocat. — Ce mot n'est point dans les Dictionnaires. Il serait utile.

INCONDUITE, s. fém. Défaut de conduite. » Il s'est perdu par son *inconduite.* — Ce mot ne s'est dit d'abord que dans la conversation ; on n'osait pas l'écrire. Il

commence à paraître dans quelques écrits. M. Linguet s'en est servi : L'Acad. l'a admis dans son Dictionnaire.

INCONGRU, Œ, adj. **INCONGRUMENT**, adv. **INCONGRUITÉ**, s. f. [2^e lon. 3^e lon. au 2d et au 3^e. On écrivait autrefois *incongruement.*] Termes de Grammaire. Ils se disent d'une manière de parler qui pèche contre les règles de la syntaxe. » Discours *incongru*, façon de parler *incongrue.* » Parler *incongrument.* » Ce discours est plein d'*incongruités.* — Celui-ci se dit, au figuré, des fautes contre le bon sens ou la bienséance, soit dans le discours, soit dans la conduite. » Sa conduite et ses raisonnemens sont pleins d'*incongruités.* » Il fait chaque jour quelque nouvelle *incongruité.* » Ses *incongruités* le font mépriser. — Molière fait dire à ses Précieuses : » Ces gens là sont tout-à-fait *incongrus* en galanterie. Trévoux met. » Il fait toutes choses *incongrument* ; et l'admet pour le comique et le burlesque.

INCONNU, ou **INCONU**, Œ, adj. 1^o. Qui n'est point connu. » Homme *inconu* ; terres *inconues.* — S. m. Cette lettre a été remise par un *inconu.* — 2^o. Qui est peu connu, ou qu'on regarde comme de peu de chose. » Elle s'est entêtée d'un *inconu.*

Rem. *Inconu* régir à, et *conu* la prép. de. » *Inconu* à toute la terre : *conu* de tout le monde. » L'ennui, qui dévore les autres hommes, est *inconnu* à ceux qui savent s'occuper par quelque lecture. Télém.

» La Boussole étoit *inconnue* aux Anciens. — * Quelques Auteurs lui ont fait régir l'ablatif.

L'hymen est *inconnu* de la pudique abeille.

De Lille.

» Ils veulent rester *inconnus* du Public. L'Ab. De Fontenai. — Sans régime, il suit toujours le substantif.

INCONSEQUENCE, s. fém. **INCONSEQUENT**, ENTE, adj. [*Inkonsékance, kan, kante* : 2^e et 4^e lon. 3^e. é fer. 5^e e muet.] *Inconséquence*, défaut de conséquence. Acad. Opposition dans les différentes conduites de la vie. Trév. » Il y a de l'*inconséquence* dans ses discours, dans sa conduite. — *Inconséquent*, qui n'est pas conséquent, qui parle ou agit contre ses principes. » Il est *inconséquent* dans sa conduite, comme dans ses propos. — Ce mot d'*inconséquence* n'était pas apparemment fort usité du tems de Bossuet, car il demande permission de l'employer.

ployer. » C'est une marque de fausseté et d'inconséquence (qu'on me permette ce mot) dans la doctrine. — Il n'a plus besoin de correctif; et il est assez à la mode. Il est vrai que les occasions de l'employer deviennent tous les jours plus fréquentes, et en littérature, et en morale. » C'est une inconséquence de croire un enfer, et de mener une vie déréglée. *Rich. Port.*

INCONSIDÉRATION, s. fém. **INCONSIDÉRÉ**, ÉE, adj. **INCONSIDÉRÉMENT**, adv. [*Inkonsidéra-cion, ré, rée, réman* : 4^e é fer. 5^e é fer. aussi aux trois derniers] *Inconsidération*, légère imprudence, ou dans le discours, ou dans la conduite. *Inconsidéré*, étourdi, imprudent. *Inconsidérément*, d'une manière inconsidérée. » Il y a en cela de l'*inconsidération*. » Parler avec *inconsidération*. — » Homme *inconsidéré* : personne *inconsidérée*. » Discours *inconsidéré*. Action, conduite *inconsidérée*. » Se conduire, agir, parler *inconsidérément*.

* **INCONSISTANCE**, s. fém. Inconséquence. » Cette méthode (rapprochée de ses desseins) forme une *inconsistance* difficile à concevoir. *Hist. des Stuarts.* » Une indolente et molle disposition... capable d'autant d'*inconsistances* que la folie ou l'imbécillité. *Ibid.* C'est un anglicisme. *Inconsistency or inconsistency*. Quoique nous ayons *inconséquence*, cependant *inconsistance* serait utile, soit pour varier, soit parce que le dernier est plus fort et plus énergique. D'ailleurs nous avons déjà *consistance* dans le sens opposé.

INCONSOLABLE, adj. **INCONSOLABLEMENT**, adv. [2^e lon. 4^e dout. au 1^{er}, 5^e e muet.] *Inconsolable*, qui ne se peut consoler. *Inconsolablement*, de manière à ne pouvoir être consolé. » Homme *inconsolable*. » Douleur, affliction *inconsolable*. » Être affligé *inconsolablement*.

Rem. 1^o. *Inconsolable* régit *de* ou *sur*. » Toute l'Égypte parut *inconsolable* de cette perte. *Téléme.* » Amaury... étoit sur-tout *inconsolable* de la perte d'un tribut considérable, que les Fathimistes lui payoient. *Hist. de Saladin.* » Il est *inconsolable* sur cette mort. *Acad.* — 2^o. On dit, des douleurs *inconsolables*; mais on ne dit pas, des larmes *inconsolables*: c'est qu'on console la douleur; on ne console pas les larmes. * Tous les pauvres le pleuroient avec des larmes *inconsolables*. Vie de Dom Bar-

Tome II.

thelemi des Martyrs.

INCONSTAMMENT, adv. **INCONSTANCE**, s. fém. **INCONSTANT**, ANTE, adj. [*Inkonstaman, tance, tan, tante* : 3^e br. au 1^{er}, lon. aux trois autres.] L'*inconstance* est une facilité à changer d'opinion, de résolution, de sentiment, de conduite. *Inconstamment*, avec inconstance. *Inconstant*, qui est sujet à changer. » Agir, se conduire *inconstamment*. » Rien n'est plus indigne d'un homme sage, que l'*inconstance*. » Homme, esprit *inconstant*. Femme *inconstante*. » *Inconstant* dans ses résolutions. — Le subst. et l'adjectif se disent figurément, des choses sujetes à changer. » L'*inconstance* des vents, de la mer, des saisons, de la fortune. » Temps *inconstant*. Saison *inconstante*. — L'adjectif suit ou précède. » Les *inconstantes* étoiles. *Téléme.* » L'*inconstante* Renommée. *Rouss.* Son *inconstant* hommage. *L. Rac.* Dans le style simple, il est mieux après; dans le style soutenu, il est souvent mieux devant. — *Faible, inconstante, légère, volage, indifférente* (syn.) Une femme *faible* est celle à qui l'on reproche une faute, qui se la reproche à elle-même, dont le cœur combat la raison, qui veut guérir, qui ne guérira jamais, ou qui ne guérira que bien tard. Une femme *inconstante* est celle qui n'aime plus: une *légère*, celle qui déjà en aime un autre: une *volage*, celle qui ne sait si elle aime, ni ce qu'elle aime: une *indifférente*, celle qui n'aime rien. *La Bruy.* » Les femmes accusent les hommes d'être *volages*, et les hommes disent qu'elles sont *légères*. *Id.* Voyez **LÉGER**.

INCONTESTABLE, adj. **INCONTESTABLEMENT**, adv. **INCONTESTÉ**, ÉE, adj. [*Inkontestable, bleman, testé, te-e* : 3^e é moy. 4^e dout. au 1^{er}, é fer. aux deux derniers.] *Incontestable*, qui ne peut être contesté. *Incontestablement*, d'une manière incontestable. *Incontesté*, qui n'est pas contesté. » Cela est *incontesté*; mais n'est pas pour cela *incontestable*. Il n'est pas vrai, *incontestablement*. » Les preuves *incontestables* du déluge universel, sont en même temps pour tout homme instruit et physicien, une preuve *incontestable* de la vérité de la Religion. *Les Hel.* — *Rousseau* dit: un juge *incontestable*; mais *contester* ne régit pas les personnes: *incontestable* ne doit donc point leur être appliqué, même en vers.

L I I

INCONTINENCE, s. fém. **INCONTINENT**; **ENTE**, adj. **INCONTINENT**, adv. [*Incontinance, nan, nante, nan* : 2^e et 4^e lon. 5^e e muet.] *Incontinence* est le vice opposé à la continence. *Incontinent*, qui n'a pas la vertu de continence. » *Son incontinence* a été la cause de sa perte. » C'est un homme *incontinent*. — L'adject. est moins usité que le substant.

INCONTINENT, adv. de tems. Aussi-tôt, au même instant. » Dès qu'il eut reçu cet avis, il partit *incontinent*. — Bientôt : » Trois heures soneront *incontinent*. — Tout de suite. » Je vous parlerai *incontinent* après. — L'Auteur des *Réflexions*, etc. trouvait que c'était fort mal à propos qu'on avait du dégoût pour cet adverbe. Dans le *Dict. Gram.* on dit qu'il est vieux, et qu'on ne s'en sert guère plus. L'*Acad.* le met sans remarque. On peut dire qu'il n'est que de la conversation, et qu'il n'entre point dans le beau style.

INCONVÉNIENT, s. m. [*Inconvéni-an* : 2^e et der. lon. 3^e e fer.] Ce qui survient de fâcheux dans quelque affaire; ou ce qui résulte d'un parti qu'on prend. » Il est survenu un *inconvenient* qu'on n'avait pas prévu. » En voulant éviter un *inconvenient*, on tombe dans un autre. Il n'y a pas d'*inconvenient* à cela.

* **INCONVICTION**, s. fém. **INCONVAINCU**, adj. Mots hasardés par M. Servan. » Il faut plaindre l'*inconvaincu*. » Ne distinguera-t-on jamais l'*inconviction*, qui doute en examinant, de l'incrédulité, qui nie sans examen? — On les a toujours distingués, mais on a reproché, avec raison, à la seconde, de se parer insidieusement de la première. — M. Caraccioli avait dit auparavant, *les inconvaincus*.

INCORPORALITÉ, s. fém. **INCORPORÉL**, **ELLE**, adj. Ils se disent de Dieu et des esprits qui n'ont point de corps.

INCORPORATION, s. fém. **INCORPORER**, v. act. [*Inkorpora-cion, ré.*] Ils expriment, 1^o. En *Chimie*, l'action de mêler ensemble quelques matières pour en faire un corps qui ait quelque consistance. » L'*incorporation* de plusieurs drogues. » La cire et les gommés *s'incorporent* facilement. — 2^o. *Figurement*, Joindre un corps moral à un autre. » *Incorporer* une Collégiale dans le Chapitre de la Cathédrale; un régiment dans un autre; une terre au Domaine. »

L'*incorporation* de, etc.

INCORRECTION, s. fém. [*Inkôrrection, en vers, cion* : 2^e lon. r forte 3^e e moy.] Défaut de correction. » *Incorrections* de style. *Incorrections* dans le dessein d'un tableau. — On dit aussi, style, Écrivain, dessein *incorrec*t. Je ne sais pas pourquoi les Dictionnaires ne le mettent pas.

INCORRIGIBILITÉ, s. fém. **INCORRIGIBLE**, adj. [2^e lon. r forte. *Inkôrrigibilité, gible.*] Ils expriment le caractère de celui qui ne veut pas, ou de ce qui ne peut pas se corriger. » Il est *incorrigible*. » Il y a des défauts qui sont *incorrigibles*. » *Son incorrigibilité* l'a fait abandonner de ses maîtres. — Celui-ci ne se dit que des personnes. On ne dit point l'*incorrigibilité* d'un livre, d'une faute d'impression.

INCORRUPTIBILITÉ, s. fém. **INCORRUPTIBLE**, adj. **INCORRUPTION**, s. fém. [*Inkôrruptibilité, tible, cion* : 2^e lon.] Les deux premiers se disent de ce qui ne se peut corrompre : le 3^e ne se dit qu'en *Physique*, de ce qui ne se corrompt point. » Les substances spirituelles sont *incorruptibles*. » L'*incorruptibilité* des corps glorieux. — *Fig.* Qui est incapable de se laisser corrompre. » Juge, Magistrat *incorruptible*. » L'*incorruptibilité* est la gloire d'un Magistrat.

INCREDULE, adj. et subst. **INCREDULITÉ**, s. fém. [2^e e fer.] *Incrédule* est celui qui ne croit que difficilement, ou qui refuse même de croire ce qui est croyable. L'*incrédulité* est le vice de l'incrédule. » *Esprit incrédule*. » Vous êtes bien *incrédule*. » *Incrédulité* opiniâtre. — *Incrédule* et *incrédulité* s'entendent sur-tout aujourd'hui, d'un manque de foi divine. » L'*incrédulité* a fait de grands progrès. » On se fait gloire de passer pour *incrédule*. » On parle beaucoup des *incrédules* : quand ils étaient plus rares, on les apelaient *mécréants*. » Les *incrédules* sont souvent très-crédules : c'est qu'ils ne sont pas *incrédules* par effort de raison, mais par passion : ils croient ce qui les acomode, et ne veulent pas croire ce qui contredit leur penchant, quelque bien prouvé qu'il puisse être. — Il faut bien distinguer l'*incrédule* de celui qui n'est pas *crédule*. Celui-ci ne veut croire que sur de bones raisons; l'autre refuse de croire, malgré les raisons les plus fortes, qu'il craint d'examiner. — Afficher l'*incrédulité*, c'est insulter à cette foule respectable de citoyens qui nous envi-

ronent; c'est faire le procès à cette multitude de grands hommes, qui nous ont précédés; MARIN : l'Homme Aimable. » Bien différent de ceux qui affichent l'incrédulité, et n'apprenent qu'à nier, je ne puis rien nier, rien adopter qu'avec une pleine conviction. *Le Phil. du Valais.*

INCRÉE, ÊE, adj. [1^{re} lon. 2^e et 3^e é fer.] Qui existe sans avoir été créé. » Dieu seul est l'être incréé. On apèle le fils de Dieu la Sagesse incréée.

INCROYABLE, adj. [*In-kroa-iable* : pénalt. dout.] Qui ne peut être cru, qui est difficile à croire. Suivant l'Ab. Girard, il diffère de *paradoxe*, en ce que celui-ci regarde les *opinions*, et l'autre les *événemens*. On raconte des choses incroyables : on propose des paradoxes. — On dit, avec le verbe être impersonnel : il est incroyable combien, ou quel, etc. C'est un latinisme adopté par l'usage. » Il est incroyable combien cet homme fait de choses. *Acad.* » Il est incroyable quel est l'amour et le respect que les chrétiens de cette bourgade ont pour le P. Boucher. *Let. Édif.*

Incroyable se dit souvent par exagération, pour excessif, extraordinaire. » Joie, plaisir, douleur, mal, peine incroyable.

INCRUSTATION, s. fém. INCRUSTER, v. act. [*Inkrus-ta-cion, té.*] Ils se disent de l'application de quelque pièce de marbre, etc. contre une muraille pour l'ornier. » *Incruster* un pilâtre : Église incrustée de marbre. *La Lande.* » Une belle incrustation. — Le *subst.* se dit aussi d'une croûte qui se forme autour de quelques corps qui ont séjourné dans l'eau.

INCULPABILITÉ, s. f. Innocence. État de celui qui n'est pas coupable, à qui l'on attribue faussement quelque faute. (Mot nouveau). » Nous avons vu M. de... près de se voir englouti, au moment où son inculpabilité étoit devenue incontestable. *Linguet.*

INCULPATION, s. fém. INCULPER, v. act. [*Inkulpa-cion, pé.*] Ils expriment l'action d'attribuer une faute à quelqu'un. » On l'a mal-à-propos inculpé. » Il s'est lavé de cette inculpation. Ils ne se disaient d'abord qu'au Palais : Ils ont ensuite passé dans le langage commun ; mais ils ne sont pas encore du beau style. On dit mieux et plus élégamment *acusation*, *acuser* : mais il semble qu'*inculper*, *inculpation* sont plus énergiques.

INCULQUER, v. act. [*Inkulke* : dern. é fer.] Répéter souvent une chose à quelqu'un, afin de la graver dans son esprit. » Le peuple et les enfans ont besoin qu'on leur inculque les vérités de la Religion.

INCULTE, adj. Qui n'est point cultivé. » Terre inculte — Figurement. » Esprit inculte : mœurs *incultes* : naturel *inculte*. — * M. *Rezif* a hasardé *inculture*. » Lisette avait de beaux cheveux, malgré l'*inculture* où on les avait laissés. — Ce mot pourrait être utile. Nous n'avons que *défaut de culture* pour le suppléer, et c'est une périphrase. » L'*inculture* de l'esprit, du naturel, sont la source de beaucoup d'erreurs et d'égaremens. Il serait à souhaiter que l'usage adoptât ce mot.

Rem. Bourdaloue applique *inculte* aux personnes. » Le Prince n'étoit pas de ces Héros *incultes*, qui, de la bravoure, se font un droit d'ignorance par tout le reste. On voit aussi dans *Trev.* jeune homme *inculte*. L'*Acad.* ne le dit que de l'esprit, des mœurs, du naturel : on ne le dit point des personnes.

INCURABILITÉ, s. f. INCURABLE, adj. Ils expriment l'état de ce qui ne peut être guéri. » Mal incurable. *Malade incurable*. » L'*incurabilité* d'une plaie. — Le *subst.* ne se dit point des personnes. — *Incurable*, *inguérissable* (synon.) Le premier se dit du mal qui résiste à tous les remèdes ; le 2^d, de celui qui ne laisse aucun espoir de salut. » Le mal incurable est celui contre lequel les efforts de l'Art ne peuvent rien ; la maladie *inguérissable*, celle contre laquelle la Nature et l'Art ne peuvent pas davantage. » Il n'y a point de remède à l'un : il n'y a pas de ressource contre l'autre. *ROUB.* *Synon.* — *Fontenelle* emploie l'adj. au fig. » Quand les Philosophes s'entêtent une fois d'un préjugé, ils sont plus incurables que le peuple même ; parce qu'ils s'entêtent également, et du préjugé, et des fausses raisons dont ils le soutiennent. L'*Acad.* dit aussi caractère, passion incurable. — *Incurable* n'a point de régime : l'on ne dit point incurable à tous les remèdes, comme l'a dit *Voiture*. *BOUH.*

INCURIE, s. fém. [3^e lon. 4^e e muet.] Défaut de soin, négligence. » Il a dérangé ses affaires par son incurie. » *Macrin* s'abandonna à la mollesse, à la crapule et à l'*incurie*, qui en est la suite. — Depuis

quelque tems on dit *insouciance* à peu près dans le même sens. Celui-ci, est plus français; l'autre sent toujours un peu le pays latin.

INCURSION, s. f. [*Incur-sion*, en vers *si-on*.] Course de gens de guerre en pays ennemi. » *Les incursions des Barbares dans les Gaules*. Voy. **IRRUPTION**.

INDE, s. f. On dit tantôt *l'Inde*, tantôt *les Indes*, plus souvent le dernier. Le P. *Tachard*, Missionnaire des Indes, dit toujours *l'Inde*.

* **INDEBROUILLABLE**, adj. Qui ne peut être débrouillé. Mot nouveau assez heureusement inventé. » Le cahôs politique le plus *indébrouillable*, celui de l'association germanique. *Linguet*.

INDÉCEMMENT, adv. **INDÉCENCE**, s. f. **INDÉCENT**, ENTE, adj. [*Indé-saman, sance, san, sante*: 2^e é fer. 3^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] Ils se disent de ce qui est contraire à la décence. » Agir, se comporter *indécemment*; avec *indécence*. » Parole, action, posture *indécente*. » Il y a de l'*indécence* à, ou il est *indécent* à un homme grâve de dire, de faire, etc. M. l'Ab. *Trublet*, parlant des mauvais plaisans, dit: » C'est bien pis encôre, lorsqu'en forçant la nature on viole les bienséances de son état, joignant ainsi l'*indécence* au ridicule. *Ess. de Mor. et de Litt.* == *Indécences*, au plur. choses indécentes. » Les derniers (ouvrages de V...) sont si remplis d'*indécences* et de blasphêmes, qu'en déshonorant ses talens et sa vieillesse, il ne mérite, malgré sa haute réputation littéraire, que l'indignation des gens sensés. *Le Phil. du Valais*.

INDÉCHIFRABLE, adj. Qui ne se peut lire, déchiffrer, deviner. » Chiffre *indéchiffrable*. » Lettre *indéchiffrable*. == Fig. Homme *indéchiffrable*: » Sa conduite est *indéchiffrable*, impénétrable. = Obscur, embrouillé. » Passages d'un Auteur *indéchiffrables* à tous les Comentateurs.

INDÉCIS, ISE, adj. [*Indéci, cise*: 2^e é fer. 3^e lon. au 2d.] En parlant des choses, qui n'est pas décidé. » Ce point est demeuré *indécis*: question *indécise*. == En parlant des personnes, irrésolu, qui a de la peine à se déterminer. » Il est *indécis*; ou, qui ne s'est pas encôre déterminé: il est encôre *indécis*. — M. *Bastide* a dit *indécidé*, pour *intécis*. » Qui laisse la question *indécidée*. Ce mot n'est ni usité, ni nécessaire, puisque nous

avons *indécis*. == Dans le *Dict. Gram.* on condamne mal-à-propôs *indécis* appliqué aux personnes. On veut qu'on dise, *irrésolu, incertain*. On a tort: l'*Acad.* admet, homme *indécis*, et les bons Auteurs se sont servis de cette locution.

INDÉCISION, s. f. [*Indési-zion*, en vers *zi-on*: 2^e é fer.] Indétermination; état d'un homme *indécis*. » Rester dans l'*indécision*. Son *indécision* est cause qu'on ne peut finir avec lui.

INDÉCLINABLE, adj. Terme de Grammaire. Qui ne saurait être décliné. » Nom *indéclinable*, est celui qui se joint à d'autres mots en toute sorte de cas, de genre, et de nombre sans rien changer à sa terminaison.

INDÉCROTABLE, adj. Qui ne peut se décroter, se polir. *Balzac* a employé ce mot: il apèle un Pédant, animal *indécrotable*. Il ne se dit que dans le style figuré, comique ou satirique.

INDÉFECTIBILITÉ, s. f. **INDÉFECTIBLE**, adj. Ils ne se disent que de l'Église, qui ne peut faillir, errer. » L'Église est *indéfectible*; l'*indéfectibilité* de l'Église.

INDÉFENDU, ŪE, adj. [*Indéfanû, dû-e*: 2^e é fer. 3^e lon. 4^e lon. au 2d.] Que personne ne défend, ne protège. » Princesse *indéfenûe*. *Trév.* met ce mot: l'*Acad.* ne le met point. Il était hors d'usage: on recommence à s'en servir. L'Ab. *Velly* l'emploie substantivement. » Protéger les veuves, les orphelins, les *indéfenûs*. *H. de Fr.*

INDÉFINI, IE, adj. **INDÉFINIMENT**, adv. [*Indéfini, ni-e, niman*: 2^e é fer. 4^e lon. au 2d.] *Indéfini*, est ce dont on ne peut déterminer les bornes. *Indéfiniment*, d'une manière indéfinie. » Tems, nombre *indéfini*, espace *indéfini*. Ligne *indéfinie*. » Prétérit *indéfini*. Voy. **PRÉTÉRIT**. Article *indéfini*. Voy. **ARTICLE**. » Promettre *indéfiniment*, sans rien marquer de précis.

INDÉFINISSABLE, adj. [2^e é fer. pénult. dout.] Qu'on ne saurait définir. Il ne se dit que des personnes. » Un caractère, un homme *indéfinissable*. * Les Gascons disent *indéfinible*.

INDELÉBILE, adj. [2^e et 3^e é fer.] Qui ne peut être effacé. On dit dans le *Dict. Gram.* que ce mot est inusité et inutile, et que nous avons pour le même sens *ineffaçable*. Le *Rich. Port.* le met sans remarque. *Trév.* et le *Dict. de l'Acad.* l'admettent pour les Sacramens; caractère *indélébile*. *Richelet* le dit au

figuré du Pédantisme. *La Touche* le met au nombre des mots nouveaux, dont on peut se servir sans scrupule. Plusieurs Auteurs estimables l'ont employé. » Leibnitz se dépouilloit avec elles (les femmes) du caractère de savant et de philosophe, caractère cependant *indélébile*. FONTEN. » On ne corrige point le naturel... Mais quel œil assez fin démêlera ce naturel *indélébile*. MARM.

C'est de la Nation le vice *indélébile*.

Bret.

M. Moreau s'en est aussi servi : on le trouve dans l'*Ann. Lit.* et ailleurs. » Ces organes n'ont jamais manqué aux besoins des animaux, et ils sont *indélébiles* comme leurs instincts. *St Pierre*. Cet adjectif ne me paraît pas propre avec le mot *organes*. Dirait-on *des organes ; des instincts inéfaçables* ? — Ce mot n'est usité que chez les Savans : dans le langage commun, on dit *inéfaçable*. * M. Linguet a employé *indélébilité*. » Depuis que le mariage a acquis l'*indélébilité* majestueuse, attachée au caractère de Sacrement. Les critiques de cet illustre Écrivain diront que le mot est impropre, et que l'Auteur ne sait pas son catéchisme. Comme on ne dit pas *effacer*, mais *dissoudre* un mariage, *indissolubilité* aurait mieux convenu que *Indélébilité*. Celui-ci, ne serait bon que pour les Sacramens, qui impriment un caractère ; le Bapt. la Confirm. et l'Ordre.

INDELIBÉRÉ, ÉE, adj. [2^e, 4^e et 5^e é fer.] Il se dit d'une action, d'un mouvement sur lequel on n'a pas délibéré ni réfléchi. » Acte, mouvement involontaire et *indélibéré*.

INDEMNISER, v. act. INDEMNITÉ, s. f. [Pron. non pas *Indânizé, nité*, comme on le marque dans le *Dict. Gram.* mais comme s'ils étaient écrits *Inda me-nizé, nité*, l'e ajouté à l'm très-bref.] Dédomager. Dédomagement. » *Indemniser* un Marchand des pertes qu'il a souffertes. » *S'indemniser* d'une perte sur un autre article. » Il demande une *indemnité*.

INDÉPENDAMMENT, adv. INDÉPENDANCE, s. f. INDÉPENDANT, ANTE, adj. [*Indépendaman, dance, dan, dante* : 2^e é fer. 3^e et 4^e lon. excepté la 4^e du 1^{er}, 5^e e muet au 2d et au dern.] *Indépendant*, qui ne dépend de personne. *Indépendance*, état de celui qui est indépendant. *Indépendamment*, d'une manière indépendante. » Il est *indépendant* ; esprit *indépendant*. » *Indépendant des évènements*. » *Vivre dans l'indépendance*. »

Aspirer à l'*indépendance*. » Tous les hommes *aspirent à l'indépendance* ; mais cet heureux état, qui est le but et la fin de leurs desirs, est celui, dont ils jouissent le moins. *D'Aguesseau*.

L'instant, qui fit les Rois, fit leur *indépendance*.

P. Marion. *Cromvel*.

» *Indépendamment* de tout cela, de ce qui peut en arriver.

Rem. 1^o. L'Ab. *des Fontaines* écrivait toujours *indépendamment* contre l'usage et l'analogie, puisqu'on écrit *indépendant, indépendance*, et non pas *indépendence, indépendant*. Cette orthographe est dans plusieurs livres, ou par le goût, ou l'inattention des Auteurs, ou par l'inadvertence des Imprimeurs.

== 2^o. *Indépendamment*, ne s'emploie point absolument et sans régime. » La Postérité d'Adam jouit *indépendamment* (l'Auteur veut dire, *dans l'indépendance*) et paisiblement de la terre, qui lui avoit été donnée. *Anon*. == 3^o. Dans l'*Ann. Lit.* on emploie *indépendamment* dans le sens de, *à pari, excepté*. » *Indépendamment* des erreurs, que j'ai remarqué (remarquées) dans cette traduction, elle n'est point sans mérite du côté du style. *Indépendamment* de veut dire *outré* : que dans cette phrase on mette *outré* à la place, et elle n'aura pas de sens. Il falait dire. » *A part* les erreurs que j'ai remarquées, etc.

4^o. *Indépendant*, n'a pas toute l'étendue du sens et de l'emploi du v. *dépendre*. On dit, cela *ne dépend pas de moi*, mais on ne dit pas cela *est indépendant de moi*. » Des crimes involontaires et des malheurs *indépendans* de celui, qui en est acablé. *Marm*. L'Auteur veut dire, *qu'il ne dépend pas de lui d'éviter* ; mais il s'exprime mal, à mon avis.

INDESTRUCTIBILITÉ, s. f. INDESTRUCTIBLE, adj. [2^e é moy.] Ils expriment la qualité de ce qui ne peut être détruit. » *L'essence* des choses est *indestructible*. » *L'indestructibilité* de, etc. » Rien de plus charmant en Physique, dit ironiquement l'Auteur *des Helviennes*, que ces petits êtres (les molécules organiques) toujours vivans, toujours *indestructibles* et toujours actifs.

INDÉTERMINATION, s. f. INDÉTERMINÉ, ÉE, adj. INDÉTERMINÉMENT, adv. [*Indétermina-cion, né, née, néman* : 2^e é fer. 3^e é ouv. 5^e é fer. aux 3 dern.] *Indéterminé*, 1^o. En parlant des choses, indéfini, qui n'est pas déterminé. » Espace, tems, nombre *indéterminé*. == 2^o. En parlant des personnes,

Irrésolu. » Il est encore *indéterminé* là-dessus. — *Indétermination* a rapport au 2d sens, *irrésolution*. » Il est encore dans *l'indétermination*. — *Indéterminément*, est relatif au 1^{er} sens: d'une manière indéterminée, et sans rien spécifier. » Il lui a promis beaucoup de choses, mais *indéterminément*. — *Indéterminé* suit toujours le substantif.

INDEVOT, OTE, adj. et subst. INDÉVOTEMENT, adv. INDÉVOTION, s. f. [*Indévo*, *vote*, *teman*, *vo-cion*: 2^e é fer. 4^e e muet au 2d et au 3^e.] *Richelet* écrit *Indevot* sans accent, et il y en a plusieurs, en éfet, qui prononcent *devot*, *indevot* avec un e muet: mais c'est une prononciation gascone. — Ces mots expriment un défaut de dévotion. » Il est *indévo*; elle est fort *indévot*: » C'est un *indévo*, une *indévot*: » Prier *indévotement*, se tenir *indévotement* dans le Lieu Saint. » Son *indévotion* scandalise tout le monde.

INDEX, s. m. [*Indèkce*: 2^e é moy. l'e muet surajouté très-braf.] 1^o. La Table d'un Livre Latin. On dit *Table*, pour les livres des Langues modernes. — 2^o. Le doigt de la main, le plus proche du pouce, ainsi nommé parce qu'il sert, quand on l'étend tout seul à *indiquer*, à montrer ce qu'on veut faire apercevoir, etc. On dit adjectivement *le doigt index* ou substantivement *l'index*. — Il n'a point de pluriel. *M. Thouvenel* dit *indexes*. » Il place la baguette sur les doigts *indexes*. Je crois qu'il faut dire *sur les index* ou *les deux index*.

INDICATIF, IVE, adj. INDICATION, s. f. [*Indikatif*, *rive*, *Indikacion*] *Indicatif*, qui indique; *Indication*, action par laquelle on indique. » Symptôme *indicatif* d'une crise. » Sur votre *indication*, je me suis adressé à... » C'est une *indication* d'un abcès, etc. — *Indicatif*, s. m. Le 1^{er} mode des verbes, qui est une manière d'exprimer l'action avec l'affirmation simple, *j'aime*, *j'aimais*, *j'ai aimé*, *j'aimerai*, etc.

INDICE, s. m. Signe aparent et probable d'une chose. » Violent, puissant ou faible, léger *indice*. » J'en ai de grands *indices*. » On ne condamne point un homme sur de simples *intices*. » Plusieurs autres *indices* font voir que les portes (de Rome) étoient à peu près où elles sont actuellement. *La Lande*.

INDICIBLE, adj. Qu'on ne saurait exprimer. » Joie, douleur, plaisir *indicible*. Il est peu d'usage hors de ces phrases. Il est du

style familier. Pour le discours soutenu, on dit *inéfable*, et quelquefois *inéniarrable*. — Le P. *Charlevoix* dit, une *consolation indicible*; et *Rollin*, des *tourmens indicibles*. Peu d'Auteurs ont employé ce mot. On le dit souvent, on ne l'écrit guère.

INDICTION, s. f. [*Indik-cion*.] Convocation d'une grande assemblée pour un tel jour. Il a rapport au 2d sens d'*indiquer*, comme *Indication* au 1^{er}. » *L'indiction d'un Concile*. » La Bulle de *l'indiction*.

INDIENNE, ou INDIÈNE, s. f. [*Indiè-ne*: 2^e é moy. 3^e e muet.] Toile peinte, ainsi nommée de ce qu'elles le sont à l'imitation de celles qui viennent des Indes. » Une belle *indiène*. » Une robe d'*Indiène*.

INDIFFÉREMMENT, adv. INDIFFÉRENCE, s. f. INDIFFÉRENT, ENTE, adj. [*Indiféraman*, *rance*, *ran*, *rante*: 1^{er} lon. 3^e é fer. 4^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] *Indiférent*, en parlant des choses, c'est, 1^o. Qui peut se faire également bien de différentes manières. En ce sens, il s'emploie ordinairement avec le v. *être* impersonnel, et régit le datif des noms, et *de* avec l'infinitif, ou *que* avec le subjonctif pour les verbes. » *Il est indiférent qu'on prenne ce chemin ou l'autre*. » *Il lui est indiférent de sortir ou de rester, que vous l'approuviez ou que vous le blâmiez*. Ce deux dernières phrases appartiennent au n^o. 2^o. Voy. plus bas. — On le dit aussi sans régime. » Tous les chemins sont *indiférens*; ou avec le seul régime du datif. » Tous les partis que vous proposez *lui* sont *indiférens*. — *Actions indiférentes*, qui d'elles-mêmes ne sont ni bones, ni mauvaises. » Nous parlions de choses *indiférentes*, qui n'intéressent personne, qui ne sont de nulle conséquence. — 2^o. Qui touche peu, qui n'intéresse guère. » Tout cela *m'est indiférent*. » Cet homme-là *lui est fort indiférent*. — 3^o. En parlant des personnes, qui n'a pas plus de penchant pour une chose que pour une autre. » Il est *indiférent pour tout, à tout*. » Le Peuple *indiférent à la fortune de son vizir*, s'irrita au récit des cruautés exercées par les chrétiens. *MARIN. Hist. de Saladin*. » Ce n'est plus le cas de demeurer *indiférent*: il faut prendre un parti. — *Segaud* lui fait régir à devant l'infinitif. Pour confondre leur froideur *indiférente à écouter et à croire à sa parole*. Ce régime est peu usité. — 4^o. Qui n'a d'attachement à rien, qui n'est touché de rien. Il est d'une humeur *indifé-*

rente. » Il regarde tout *d'un œuil, d'un air, d'un esprit indifférent.* — 5°. *S. m. pl.* » Il n'y a que les *indifférens*, qui puissent juger sagement : les amis et les ennemis sont également suspects.

Indifférence a rapport au n°. 3°. et 4° : état d'une personne indifférente. » *L'indifférence pour les biens de ce monde.* » Il a une *grande indifférence pour l'éclat, la magnificence.* » *Vivre dans l'indifférence*, sans aucun vif attachement. — *Indifférence, Insensibilité*, (synon.) La première est à l'âme ce que la tranquillité est au corps ; et la léthargie est au corps ce que l'insensibilité est à l'âme. *L'indifférence* détruisant les passions, ou plutôt naissant de leur non-existence, fait que la raison sans rivales exerce plus librement son empire : l'insensibilité, détruisant l'homme lui-même, en fait un être sauvage et isolé, qui a rompu les liens, qui l'attachaient au reste de l'Univers. » *L'indifférence* fait des sages, et l'insensibilité fait des monstres. *Encycl. Beauzée, Syn.*

Indifféremment, avec indifférence, avec froideur. » Il fut reçu fort *indifféremment.* » Il reçoit tout *indifféremment.* — Sans distinction. » Je mange de tout *indifféremment.* » La différence des conditions ne prouve rien contre les règles générales (de sainteté) prescrites *indifféremment* à tous. *Segaud.*

INDIGENCE, s. f. INDIGENT, ENTE, adj. [*Indijance, jan, jante* : 1^{re} et 3^e lon. 4^e e muet.] *Indigence*, grande pauvreté. *Indigent*, pauvre, nécessiteux. » Il est tombé dans l'*indigence.* » Il faut assister ceux qui sont *indigents.* Voy. BESOIN.

Le riche, qui tarit les pleurs de l'*indigent*,
Au plus haut intérêt a placé son argent.

Barthe.

REM. *Indigent*, s'emploie sans régime. *Rousseau* lui donant le sens, de, *qui a besoin*, lui donne le même régime, la prép. *de.* Le vieux *Saturne*, dit-il :

Donna la terre, *indigente d'apui*,

A gouverner à des Dieux comme lui. *Allég.*

INDIGÈNE, subst. m. et f. Il se dit des naturels d'un pays. » C'est un *indigène*, une *indigène* ; les *indigènes.* Ce mot n'est usité que parmi les savans. — *Adj.* Plante *indigène* par opposition à plante *exotique.*

INDIGÈSTE, adj. INDIGESTION, s. f. [3^e e moy. dans le 2d le *t* a le son, qui lui est naturel, et non pas celui du *c*, *tion* et non pas *cion.*] *Indigèste*, qui est difficile à

digérer. *Indigestion*, mauvaise digestion. *Viande indigèste.* » Causer ; avoir, sentir des *indigestions.* » Ce mal provient d'*indigestion.* — *Indigèste*, se dit, au figuré, des ouvrages mal conçus, sans ordre et sans netteté. » Cet ouvrage (le *Dict. de Bayle*) à le bien considéré, n'est qu'une compilation *indigèste*, où l'on trouve dix articles inutiles avant d'en rencontrer un intéressant. *Sabat. Trois siècles.*

INDIGNATION, s. f. INDIGNER, v. act. [*Indig-na-cion, né* : mouillez le *g.*] *L'indignation* est une colère que donne une chose *indigne*, injuste, contraire à la raison, à la vertu. *Indigner*, c'est exciter l'indignation. » La prospérité des Méchants donne de l'*indignation.* » On ne peut la voir sans *indignation.* » Elle nous *indigne*, on en est *indigné.* » Cette action a *indigné* tout le monde contre lui — *S'indigner*, concevoir de l'indignation. » L'auditeur *s'indigne* contre le Prédicateur, qui ne fait pas ce qu'il dit. Le P. *Gaichies.* Il régit *de* et l'infinitif. » Il *s'indigne* de voir les injustices des hommes. *Etre indigné* a le même régime, et il régit aussi que avec le subjonctif. » Il *est indigné* d'apprendre cette méchanceté. » Je suis *indigné* que vous ayez manqué à votre parole. — *Rem.* Que le régime de l'infinitif s'emploie quand le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase, et le régime du subjonctif, quand il ne s'y rapporte pas. » Les Anciens se sont *indignés* de voir cette jeunesse inconsidérée prétendre leur donner des leçons. *Linguet.* » Les villes, les royaumes, tout meurt, tout a son tombeau... Et l'Homme *s'indigne* d'être mortel ! *Jér. Dél.*

INDIGNE, adj. INDIGNEMENT, adv. INDIGNITÉ, s. f. [*Indig-ne, neman, nité* : mouillez le *g* ; 3^e e muet aux 2 1^{res}.] [*Indigne.* 1°. En parlant des personnes, qui n'est pas digne, qui ne mérite pas. » Il est *indigne* de cette faveur, *indigne* de voir la lumière du jour. — *S. m.* (St. famil.) C'est un *indigne.* — 2°. En parlant des choses ; qui ne convient pas au rang, au caractère. » C'est *indigne* d'un honnête homme, d'un homme de qualité. — 3°. Condamnable. Il se dit alors sans régime. » *Traitement indigne*, action *indigne.*

REM. *Indigne*, se prend toujours en mauvaise part. On est *indigne* du bien et non pas du mal. Pour signifier donc que quelqu'un ne méritait pas les malheurs qu'il essuie, on

ne doit pas dire qu'il en était indigne. Ainsi Racine a employé une expression impropre, quand il a dit dans *Les Frères Enemis* :

Ménécée, en un mot, digne frère d'Hémon,
Et trop indigne aussi d'être fils de Créon.

M. De Wailly fait la même remarque d'après l'Auteur des *Réflexions*. On dit, il est indigne de vos bontés, de pardon; mais on ne dirait pas bien, il est indigne de punition, de mort; il faut dire: il ne mérite pas d'être puni, de mourir. — * M. l'Ab. Royou, par distraction, a employé indigne pour incapable, ou il a transposé l'application de cet adjectif. » Je suis indigne de ces lâches ménagemens. *Journ. de Mons.* Il veut dire qu'il n'en est pas capable, ou qu'ils sont indignes de lui.

INDIGNEMENT, a rapport au 3^e sens d'Indigne. » On l'a traité indignement. » S'acquitter de son emploi indignement.

INDIGNITÉ, qualité de ce qui est indigne. » Il fut exclus de cette charge à cause de son indignité, de l'indignité de sa personne, de sa profession. — Enormité. » L'indignité de cette action a révolté tout le monde. — Outrage, affront. » C'est une indignité; traiter avec indignité. — Il n'a de pluriel que dans ce dernier sens. » Il a souffert mille indignités de votre part. — Hors de-là, on dit à plusieurs comme à un seul, votre indignité et non pas vos indignités.

INDIQUER, v. act. [*Indiqué*: 1^{re} lon. dern. é fer.] 1^o. Montrer à quelqu'un ce qu'il cherche, ou qui peut lui être utile. » Indiquez-moi la demeure de, etc. » Je lui ai indiqué un bon Médecin. — 2^o. Marquer, en parlant d'une Assemblée. Indiquer la Session d'un Concile. Indiquer une Assemblée à un tel jour. — Indication a rapport au 1^{er} sens et Indiction au 2^d.

INDIRECT, ECTE, adj. INDIRECTEMENT, adv. [*Indirèk, rèkte, rèkteman*: 1^{re} lon. 3^e é moy. 4^e e muet.] Indirect, qui n'est pas direct. On ne l'emploie point au propre. On dit, au figuré, louanges indirectes, données adroitement, et sans qu'il paraisse qu'on a intention de louer. — Vues indirectes, desseins intéressés, que l'on cache sous l'apparence de quelque autre dessein. Moyens indirects, voies indirectes, mauvais moyens employés pour parvenir à ses fins.

INDIRECTEMENT, d'une manière indirecte. » Ce qu'il a dit à M. de... s'adressait indirectement à moi. » Il ne l'assiste ni direc-

tement, ni indirectement.

INDISCIPLINABLE, adj. INDISCIPLINÉ, ÉE, adj. INDISCIPLINE, s. f. Indisciplinable, né, né-e, ne: 5^e dout. au 1^{er}, é fer. au 2^d et 3^e, e muet au dern.] Le 1^{er} se dit de ce qui n'est pas capable d'être discipliné; le 2^d de ce qui ne l'est pas. » Enfant indisciplinable; troupe indisciplinée. — Indiscipline, manque de discipline. » L'indiscipline des troupes. — Ce dernier est fort nouveau: mais il est assez bien établi.

INDISCRÈT, ÈTE, adj. INDISCRÈTEMENT, adv. INDISCRÉTION, s. f. [*Indiskrè, krète, krètema, krè-cion*, en vers ci-on: 1^{re} lon. 3^e é moy. aux 3 premiers, é fer. au dern. — L'Acad. écrit Indiscrètement avec l'acc. aigu sur le 1^{er} e; mais cet e est moyen et non pas fermé: l'acc. grâve lui convient donc mieux.] L'indiscrétion, est un manque de discrétion, de prudence. Indiscrèt est celui qui en manque. Indiscrètement, imprudemment, d'une manière indiscrète. » Homme fort indiscrèt; femme inliscrète. » Zèle indiscrèt; action, parole indiscrète; prière, demande indiscrète.

Un éclat indiscrèt ne fait qu'aliéner

Un cœur, que la douceur auroit pu ramener.

La Chaussée.

» Il ou elle a beaucoup d'indiscrétion. » Je ne le croyais pas capable d'une si grande indiscrétion. » Il parle inliscrètement. » Il en a usé bien inliscrètement. Ils se disent quelquefois de celui, de celle, qui ne garde aucun secret; et les exemples cités, du moins plusieurs peuvent avoir ce sens. Il s'emploie, surtout alors substantivement: » C'est un inliscrèt.

Rem. Quand on parle du vice, on le met toujours au singulier. On dit de plusieurs ou à plusieurs, leur indiscrétion, votre indiscrétion est bien grande; et non pas leurs indiscrétions, vos indiscrétions sont bien grandes. On ne le met au pluriel, que quand on parle des effets de ce vice, des actions, des paroles indiscrètes. » On n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'audience des indiscrétions de leur vie. Patru. Dans cet emploi, il se dit aussi au singulier. » Commettre une indiscrétion.

INDISPENSABLE, adj. INDISPENSABLEMENT, adv. [*Indispansable, bleman*: 3^e lon. 4^e dout. au 1^{er}: 5^e e muet.] Indispensable, dont on ne peut se dispenser. Indispensablement, nécessairement, par une loi, un devoir indispensables.

indispensable. » Loi, devoir, engagement, affaire indispensable. » Il y est indispensablement engagé.

REM. *Indispensable* est très-bon ; mais il n'en est pas de même de *dispensable*, dont s'est servi M. Le Maître. — Nous pensons qu'*indispensable* ne doit se dire que des choses, dont on ne peut être dispensé. Quelques Auteurs modernes l'ont fait synonyme de nécessaire, et lui ont donné toute l'étendue de la signification de cet adjectif. L'Abé Sabatier parle des principes les plus indispensables ; mais quoique les principes puissent être regardés comme des lois, on ne dirait pas, être dispensé, ou se dispenser d'un principe ; on ne doit donc pas dire qu'un principe soit indispensable. Le même Auteur avait dit, qualités indispensables à un bon ouvrage. Outre l'impropriété du mot, il y avait l'irrégularité du régime. On a corrigé du moins cette faute dans l'errata, en mettant pour, au lieu d'à. — M. Moreau dit aussi. « Ces détails nous sont indispensables. — Dans l'Ann. Litt. on dit : jamais les conseils (donés aux Auteurs) ne furent plus indispensables. J'avois que j'aimerais mieux dire, plus nécessaires. Cependant j'ai dit moi-même, par déférence, il est vrai, dans le Prospectus de ce Dictionnaire, qu'il n'est point de Langue, à laquelle le secours de la critique soit plus indispensable que la Langue Française. Je persiste à croire que le mot est impropre, et qu'il faut dire, plus nécessaire. Il me paraît que ce mot est en faveur depuis quelque temps, mais que plusieurs l'appliquent à tort et à travers, et en font une selle à tous chevaux. — Cet adjectif aime à suivre le nom qu'il modifie. En vers pourtant, et dans la prose poétique ou oratoire, il peut être placé régulièrement et élégamment devant : l'indispensable loi du trépàs.

INDISPOSER, v. act. INDISPOSÉ, ÉE, adj. INDISPOSITION, s. f. [*Indisposé*, zé, zé-e, zé-cion : 4^e e fer. aux 3 premi. devant l'e muet, l'è est long : il indispose, indisposera.] Le verbe se dit de l'âme ; l'adj. du corps ; le substantif, de l'un et de l'autre. *Indisposer*, c'est aliéner, fâcher, mettre dans une disposition peu favorable. » Vous l'avez indisposé contre moi. M. Barthe dit, s'indisposer.

J'ai su m'indisposer Mme. de Nozan. Ainsi l'on dirait : vous vous êtes indisposé vos protecteurs : il s'est indisposé son meilleur ami. Assurément ce régime est contre l'usage.

Tome II.

On dit *indisposer contre*. — *Indisposé*, légèrement malade. » Il est un peu indisposé. — *Indisposition*, incommodité légère. » Ce n'est pas une maladie, ce n'est qu'une indisposition. — *Disposition* peu favorable à quelqu'un. » Tout le monde est dans une grande indisposition contre lui. — Dans le langage de la Religion, on dit, défaut de disposition, en parlant de l'état de la conscience : on ne dit pas (du moins aujourd'hui) indisposition, comme a dit Bossuet. » S'il arrivoit que quelqu'un doutât de sa justification, à cause de son indisposition, etc. Hist. des Variat.

INDISPUTABLE, adj. qui ne peut être disputé. Il est peu usité hors de la conversation. L'Acad. ne le met point. Rous. l'a employé dans une de ses Odes.

De ces Dieux, fantômes charmans,
De votre verve poétique
Indisputables élémens.

INDISSOLUBILITÉ, s. f. INDISSOLUBLE, adj. INDISSOLUBLEMENT, adv. [5^e e muet au 2d et au 4^e : luble, lubleman.] Ils expriment la qualité de ce qui ne peut se dissoudre, ou être dissous. Le subst. et l'adj. se disent au propre et au figuré. L'adverbe ne se dit qu'au figuré. » L'indissolubilité de l'or dans l'eau forte. » L'indissolubilité du mariage. » L'argent est indissoluble dans l'eau régale. » Le mariage est indissoluble parmi les Chrétiens. » Atachement, union indissoluble. — » Ils sont unis indissolublement.

INDISTINCT, INCTÉ, adj. INDISTINCTEMENT, adv. [*Indis-teint*, teint-te, teint-teman : 3^e lon. 4^e e muet.] Qui n'est pas bien distinct. Il ne se dit que des sons et des idées. » On n'entendoit que des voix confuses et indistinctes. » Je n'en ai qu'une idée confuse et indistincte. — *Indistinctement*, 1^o. D'une manière indistincte. » Prononcer indistinctement. 2^o. Confusément. » On ne peut voir ces objets qu'indistinctement. — 3^o. Sans distinction, sans faire aucune différence de l'un à l'autre. » On reçut indistinctement les parens et les étrangers. » Il médit indistinctement des amis et des ennemis.

INDIVIDU, s. m. INDIVIDUEL, ELLE, adj. INDIVIDUELLEMENT, adv. [5^e e moy. 6^e e muet aux 2 dern. du-él, éle, éleman.] Individu se dit de chaque être organisé, soit animal, soit végétal, par rapport à l'espèce dont il fait partie. » Chaque individu. — En style plaisant, on dit, avoir soin de son

M m m

individu ; conserver son *individu*. — *Individuel*, qui a rapport à l'individu. » *Qualité*, différence *individuelle*. — *Individuellement*, d'une manière individuelle. » Pierre est *individuellement* différent de Paul, et ne l'est pas spécifiquement. — L'*adj.* et l'*adv.* sont des termes didactiques.

INDIVIS, ISE, adj. [*Indivis*, *vi-ze* : 2^e br. 3^e lon. au 2d.] Qui n'est point divisé. » Les trois Rois, frères de Charibert, étoient convenus que la ville de Paris resteroit *indivise* entre eux. *Moreau*. — Cet adjectif est surtout usité au Palais, où l'on dit aussi, *posséder par indivis*, sans partage.

INDIVISIBILITÉ, s. f. INDIVISIBLE, adj. INDIVISIBLEMENT, adv. [*Indivisibilité*, *zible*, *zibleman* : 5^e e muet aux 2 dern.] Ils se disent de ce qui ne peut se diviser. » *L'indivisibilité d'un atôme*. » Point, atôme *indivisible*. » Ils sont *indivisiblement* unis. — L'*adv.* ne se dit qu'au fig.

* INDIVISION, s. f. Mot employé, et peut-être forgé par *M. Moreau*, d'après *indivis*. » Plan formé par nos deux premiers Empereurs, pour assurer à l'Empire Français l'unité et l'*indivision*.

INDOCILE, adj. INDOCILITÉ, s. f. Ils expriment un manque de *docilité*, une difficulté à être instruit et gouverné. » *Enfant, homme, esprit, peuple indocile*. » Des mœurs *indociles*. » *L'indocilité d'un enfant ; l'indocilité de son esprit : son intocilité*. — Ils régissent la prép. à : » *Indocile à toutes les remontrances*. » *Son indocilité aux avis qu'il recevoit, a perdu ce jeune homme*. *Mascaron* fait régir à l'adjectif la prép. à devant l'infinitif. » *Notre Héros (Turenne) indocile à souffrir de grandes richesses, n'a jamais pu consentir à en recevoir qu'autant qu'il en falloit pour mettre la bonté et la reconnaissance de son Prince à couvert*. — Ce régime n'est pas admis par l'usage.

INDOLENCE, s. f. INDOLENT, ENTE, adj. [*Indolance*, *lau*, *lante* : 1^{re} et 3^e lon. 4^e e muet.] Ils marquent l'état d'un homme, qui n'est sensible à rien de ce qui touche les autres hommes. » *Indolence de caractère*. » *Son indolence a ruiné ses affaires*. » *Caractère, air indolent, mine, humeur indolente*. » C'est l'homme du monde le plus *indolent*. — *Indolent, Nonchalant, Négligent, Paresseux, Fainéant*, (Synon.) *L'indolent* craint la peine : il n'aime que la tranquillité. *Le Nonchalant* craint la fatigue : il n'aime qu'un beau loisir.

Le Négligent craint l'application : il n'aime que la dissipation. *Le Paresseux* craint l'action : il n'aime rien tant que le repos. *Le Fainéant* craint le travail : il n'aime que l'oisiveté *L'Indolence* semble prendre sa source dans une sorte d'apathie, dans l'indifférence : la *Nonchalance*, dans la froideur du tempérament ; la *Négligence*, dans la légèreté de l'esprit ; la *Paresse*, dans une grande mollesse ; la *Fainéantise*, dans la lâcheté de l'âme, etc. *Roub.* Synon. * *La Rue* dit, *l'indolence aux affaires, indolent aux injures*. On le disait autrefois pour *insensibilité* : et l'*Acad.* dit encore : *L'indolence des Stoïciens* est difficile à concevoir. Il me paraît vieux en ce sens. — Ces mots sont nés au milieu du dernier siècle. *Scarron* s'en moquait : ils sont aujourd'hui, et, depuis long-tems, très-bien établis.

INDOMPTABLE, adj. INDOMPTÉ, ÉE, adj. [*Richelet* écrit sans *p* : aparamment, il ne le prononçait pas : mais on le fait sentir dans la prononciation soutenue ; il faut donc l'écrire.] Le 1^{er} se dit de celui qui ne peut être dompté ; et le 2d, de celui qui ne l'a pas encore été. Celui-là peut se placer devant le substantif : celui-ci doit toujours marcher après. » *Animal indomptable : courage indomptable*. » *L'indomptable vainqueur*. » *Cheval indompté*.

INDU, DUE, adj. [2^e lon. au 2d.] Il ne se dit qu'au fém. » *Heure indue* : et au Palais, vexation *indue* ; contre l'usage, contre la règle et les lois.

INDUEMENT, voy. INDUMENT.

INDUBITABLE, adj. INDUBITABLEMENT, adv. [4^e dout. au 1^{er} : 5^e e muet : *table*, *bleman*.] *Indubitable*, certain, assuré, dont on ne peut douter. » *Droit, succès, affaire, nouvelle, indubitable*. — *Indubitablement*, certainement, assurément, sans aucun doute. » Il réussira, il se ruinera *indubitablement*.

INDUCTION, s. f. INDUIRE, v. act. [*Induk-cion*, *du-re* ; 2^e lon. au 2d.] *Induire*, c'est 1^o. Porter à quelque chose. » *Qui vous a induit à cela ?*

Tiens, prens. --- Je n'ai pas cru vous induire en dépense. *La Chaussée*.

Induire en erreur (et non pas à erreur.) *Induire à mal faire*. Les uns disent, *induire en erreur*, et les autres, *induire à erreur*, dit *M. l'Abé Roubaud*. Il ne paraît pas approuver ces derniers. Il croit pourtant qu'on peut

dire l'un et l'autre en des sens diférens. *Induire en erreur*, c'est tromper à dessein. *Induire à erreur*, c'est être cause que les autres se trompent : ce qui peut se faire sans malice. — 2°. Inférer, conclure, tirer une conséquence. » Qu'*induisiez-vous de là ?* » *Induirait-on de là*, que Charlemagne ne fût point le maître ? *Moreau*. Il régit l'indicatif dans la phrase affirmative ; et le subjonctif, quand le sens est négatif ou interrogatif.

Induction à les deux sens d'*induire*. — Instigation. » Il s'est porté à le faire par l'*induction* de. . . = Conséquence qu'on tire. » Tirer une *induction* d'une proposition. — Énumération : prouver par *induction*.

INDULGENCE, s. f. INDULGENT, ENTE, adj. [*Indulgence*, jan, jante. 3^e lon. 4^e e muet.] L'*indulgence* est la bonté, la facilité à excuser, à pardonner les fautes. *Indulgent*, qui a de l'*indulgence*. » User d'*indulgence envers*. . . . Avoir de l'*indulgence pour*. » Maître, père *indulgent*.

Vous donnez routes deux dans un excès contraire. » L'une trop *indulgente*, et l'autre trop sévère ; Elle lui passe tout : vous ne lui passez rien. *Barthe*, la Mère Jalouse.

Être *indulgent* à, ou pour ses enfans.

Rome, lui sera-t-elle *indulgente* ou sévère ?

Racine.

» Un homme inexorable à soi-même n'est *indulgent* aux autres que par un excès de raison. *La Bruyère*.

Rem. On ne dit plus *indulgences* au pluriel, qu'en parlant des *Indulgences* accordées par le Pape ou par les Evêques. Hors delà, on doit toujours se servir du singulier, même en parlant à plusieurs. Un Orateur, par exemple, doit dire, j'ai besoin de votre *indulgence*, et non pas, de vos *indulgences*, comme on le disait autrefois.

INDULT, s. m. INDULTAIRE, s. masc. [*Indulte*, *Indultère* : 3^e e moy. et lon. au 2d. Le muet ajouté au 1^{er} très-bref.] L'*Indult* est un mandat par lequel le Roi nomme un Clerc à un Collateur, sur la présentation d'un Officier du Parlement de Paris, pour qu'il dispose en sa faveur du premier bénéfice qui vaquera à sa collation, ou à sa présentation. — *Indultaire*, qui a droit à un bénéfice en vertu d'un *indult*.

INDUMENT, adv. [*Indûman* : 2^e lon. On écrivait autrefois *indument*.] D'une manière *indûte*. » Procéder *indûment*. Il ne se dit qu'au Palais.

INDUSTRIE, s. f. INDUSTRIEUX, EUSE, adj. INDUSTRIEUSEMENT, adv. [*tri-e*, *tri-eû*, *eû-ze*, *eû zeman* : 3^e du 1^{er} et 4^e des autres longue, 5^e e muet.] *Industrie*, dextérité, adresse à faire quelque chose. *Industrieux*, qui a de l'*industrie*. *Industrieusement*, avec *industrie*. » Avoir de l'*industrie*. » Mettre, appliquer, employer son *industrie* à. . . » Combien de maux, où l'*industrie* des hommes ne peut trouver de remède ? *Chemin*. » Homme, ouvrier *industrieux* ; ouvrière *industrielle*. » L'*industrielle* abeille. » Travailler *industrieusement*. » Cela est fait *industrieusement*.

On dit vivre, subsister d'*industrie*, sans article ; trouver des moyens de subsister, bons ou mauvais. * *Regnard*, ayant besoin d'une syllabe de plus pour faire le vers, a dit : je vis de l'*industrie*. C'est une faute, même dans une comédie. — On apèle, proverbiallement, Chevalier d'*industrie*, celui qui n'ayant pas de bien, vit d'adresse, ordinairement aux dépens des sots. — On dit, dans un sens moins odieux, que la nécessité est la mère de l'*industrie*.

INÉBRANLABLE, adj. INÉBRANLABLEMENT, adv. [2^e e fer. 3^e lon. 4^e dout. au 1^{er}, 5^e e muet : *lable*, *lableman*.] Qui ne peut être ébranlé. Ferme, d'une manière *inébranlable*. » Rocher, courage, fermeté *inébranlable*. » *Inébranlablement* attaché à ses devoirs. — Dans le *Dict. Néol.* on dit que cet adjectif se dit sans régime, et l'on critique un Auteur d'avoir dit d'un homme, qu'il demeure *inébranlable* à toutes les secousses de la Fortune. Il y a plusieurs exemples de ce régime.

Mon cœur *inébranlable* aux plus cruels tourments.

Corn.

Rocher *inébranlable* à l'impétuosité des vœux. *Acad.* » Courage *inébranlable* à toutes sortes d'accidens. *Ibid.* — On dit aussi, demeurer *inébranlable* contre, etc. *Acad.* Celui-ci n'est pas si bon. » *Inébranlable* dans ses résolutions vaut mieux.

INEFFABLE, ou INÉFABLE, adj. INÉFABILITÉ, s. f. [2^e e fer. 4^e dout. au 1^{er}.] Ils expriment l'impossibilité d'exprimer quelque chose par des paroles. » La grandeur, le nom *inefable* de Dieu. Mystère *inefable*. » L'*inefabilité* des mystères. *Inefable* peut quelquefois précéder le subst.

Grace au pécheur qui vous implore !
Grâce, ô mon Dieu, j'espère encore
En vos ineffables bontés.

Le Franc.

== Inéffable, indicible, inénarrable, Inex-primable sont synonymes pour le sens; ils ne le sont pas pour l'emploi. Le 1^{er} ne se dit que dans le haut style; le 2^d, dans le style familier; le 3^e, dans quelques phrases consacrées. » Joie inénarrable. Gémissement inénarrable. etc. Le dernier est de tous les styles.

INEFFACABLE, ou INÉFACABLE, adj. [2^e é fer. pénult. dout.] Qui ne peut être effacé. » Tache, souvenir inéfacable. Traits inéfacables. Voy. Indélébile.

* INEFFECTIF, adj. C'est un mot de M. L'Ab. De Rancé. Il l'a dit tout seul, à ce que je crois, dit M. l'Ab. Roubaud.

INEFFICACE, ou INÉFICACE, adj. INÉFICACITÉ, s. f. [2^e é fer.] Ils marquent un défaut de vertu, d'efficacité. » Secours, remède inefficace. » L'inefficacité d'un remède, d'un secours, d'un moyen.

INÉGAL, ALE, adj. INÉGALEMENT, adv. INÉGALITÉ, s. f. [2^e é fer. 4^e e mûter au 2^d et au 3^e; dern. é fer. au 4^e] Ils expriment un défaut d'égalité. » Mouvement inégal. » Deux choses de grandeur inégale; deux personnes d'une condition inégale. — » Homme inégal; esprit inégal, qui est d'une humeur bisarre. — Style inégal, qui ne se soutient pas. — Un homme à saillies et à bons mots est très-inégal, et même journalier. L'Ab. Trublet. — Terrain, chemin inégal, raboteux. » Se conduire inégalement. » L'inégalité de deux lignes; d'un terrain, d'un plancher. » Inégalité de Style, d'humeur, d'esprit, de caractère. » Avoir de l'inégalité dans l'humeur. — Et au pluriel, avoir de grandes inégalités.

Rem. Inégal peut précéder élégamment les substant.

Des mois l'inégale courrière.

Malherbe.

Comment de nos soleils l'inégale clarté.
S'abrège dans l'hiver, se prolonge en été.

De Lille.

» L'inégal assemblage, etc. == Inégalité. Voy. DIFFÉRENCE. Il s'emploie sans régime. Corneille lui fait régir la prép. à.

Et l'inégalité de son destin au mien

Ravalerait son sang, sans élever le mien.

Ce régime n'est point d'usage.

* INÉLÉGANCE, s. fém INÉLÉGANTE, ANTE, adj. Qui manque d'élégance. — Bossuet a employé le substantif. » L'inélégance et l'irrégularité du langage. M. L'Ab. de Fontenai s'est servi de l'adjectif; mais il l'a mis en italique pour montrer qu'il le hasardait: » Une prose trop souvent inélégante. — Celui-ci est dans Trév. sans remarque; et dans le Rich. Port. comme peu usité. L'Acad. ne met ni l'un ni l'autre.

INELIGIBLE, adj. Qui ne peut être élu.

INÉNARRABLE, adj. [Inénarrable: 2^e é fer. 3^e lon. 4^e dout.] Qui ne peut être raconté. Il ne se dit que dans certaines phrases de l'Écriture - Sainte. » St. Paul transporté au troisième Ciel, vit des choses inénarrables. Voy. INEFFABLE.

INEPTE, adj. INEPTIE, s. f. [Inépte, nêpt-e: 2^e é moy. 3^e lon. au 2^d.] Inépte, qui n'a nulle aptitude à certaines choses. Ineptie, absurdité, sottise, impertinence. » Il est inepte à tout. » C'est l'homme du monde le plus inepte. Il ne dit que des inepties. = Suivant le P. Bouhours, l'adjectif ne se dit que dans le discours familier, et l'on se sert plus souvent d'ineptie. Cela est encore vrai aujourd'hui, et le substantif est plus usité que l'adjectif; mais, ni l'un, ni l'autre ne sont du beau style. L'Acad. les met sans remarque. Les critiques emploient volontiers ces deux mots. » Le grand nombre d'inepties, qui se produisent tous les mois dans ce Journal, étoient un préjugé contre le mérite de ces Drames. Sabat. Trois siècles. == Rousseau dit d'Horace qu'il:

Des sots Auteurs berue les vers ineptes:

Nous instruisant par gracieux préceptes.

L'Ab. des Fontaines fait inepte substantif. » Quoi de plus capable de décourager et d'éteindre le vrai mérite, que de voir les titres, les honneurs, les emplois prodigués aux ineptes. == On voit dans Trév. l'adverbe Ineptement, d'une manière impertinente. On y dit qu'il est peu usité. L'Acad. ne le met point.

INÉPUISABLE, adj. [Inépuisable: 2^e é fer. 4^e dout.] Qu'on ne peut tarir, épuiser. Il se dit au propre et au figuré. » Source d'eau inépuisable. » Fonds inépuisable de science. » Sujet, matière inépuisable, extrêmement abondant.

Mais, pour les justes, tes faveurs
Sont un trésor *inépuisable*.

Le Franc.

INERTIE, s. fém. [*Inérct-e* 2^e é ouv. 3^e lon.] Indolence, inaction. Ce mot a passé de la physique dans le langage comun. * M. Linguet a hasardé *inerte*. » L'enfance débile, la vieillesse presque aussi *inerte*, etc.

INESPÉRÉ, ÉE, adj. 2^e é moy. 3^e et 4^e é fer.] Imprévu; à quoi on ne s'attendait pas. Bonheur *inespéré*; succès, événement *inespéré*. Il ne se dit que du bien, et *inattendu* du mal. Voyez **INATTENDU**, = *Inespéré* suit toujours, et *inespéré succès* (Test. de Louv.) forme une inversion intolérable.

INESPÉRÉMENT, adv. [*I-nèspéréman*: 2^e é moyen, 3^e et 4^e é fer.] Lorsqu'on s'y attend le moins. » Il lui est survenu *inespérément* une succession qui a rétabli ses affaires. — Il ne se dit que des bons événements.

INESTIMABLE, adj. [*I-nèstimable*, 2^e é moy. pénult. dout.] Qu'on ne peut assez estimer, assez priser. Il ne se dit que des choses. » C'est une chose *inestimable*; d'un prix, d'une valeur *inestimable*.

INÉVITABLE, adj. **INÉVITABLEMENT**, adv. [2^e é fer. 5^e e muet.] Ils se disent de ce qui ne se peut éviter. » Malheur *inévitabile* » Fatale et *inévitabile* nécessité. *Chemin*. » *Inévitabile* destinée. Le P. Du Rivet. » Vous tomberez *inévitabilement* dans ce malheur.

INEXACT, ACTE, adj. **INEXACTITUDE**, s. fém. On condamne ces deux mots dans le *Dict. Gram.* mais l'*Acad.* les approuve, et ils sont assez bien établis aujourd'hui. Ils expriment un défaut d'exactitude. » Mémoires suspects et *inexactes*. Sabat. » Idées trop vagues, trop *inexactes*. J. J. Rouss. » Il y a bien de *l'inexactitude* dans cet ouvrage. *Acad.* = Dans le *Dict. Hist.* on a employé *inexactement*. » Il en a parlé *inexactement*.

INEXCUSABLE, adj. [*Inèks-kuzable*: 2^e é moy. pénult. dout.] Qui ne peut être excusé. Il se dit des choses et des personnes: » Faute *inexcusable*. » Le pécheur est *inexcusable* de ne penser pas à sa conversion dans l'adversité, et de n'en pas devenir meilleur. *Chemin.*

* **INEXÉCUTABLE**, adj. Qui ne peut être exécuté. » On prétendit d'abord que sa musique étoit *inexécutable*. *Dict. Hist. art. Rameau*. » L'ordre étoit *inexécutable*. *Ibid. Art. Soliman.* = Ce mot n'est point dans les Dictionnaires.

INEXÉCUTION, s. f. [*I-nègzèku-cion*: 2^e é moyen. 3^e é fer.] Défaut d'exécution. Il ne se dit que des contrats, des traités. » *L'inexécution des traités.* = * Un anonyme a dit *inexécuté*. » Si ce traité demeure *inexécuté*. C'est un néologisme.

INEXORABLE, adj. **INEXORABLEMENT**, adv. [*I-nègzorable, rableman*: 2^e é moyen, 5^e e muet.] Ils signifient, qui ne peut être fléchi, apaisé. » Il est *inexorable*. » Il refuse *inexorablement* ce qu'on lui demande. = L'adj. régit à mais non pas des pers. ce me semble. » Aurez-vous le cœur assez dur pour être *inexorable* à votre Roi. *Télémaque*. On dit *inexorable* aux prières, aux larmes, etc.

INEXPÉRIENCE, s. fém. **INEXPÉRIEMENTÉ**, ÉE, adj. [*I-nèks-péri-ance, ri-manté, té-e*; 2^e é moyen, 3^e é fer. 5^e lon. 6^e é fer. aux deux derniers.] Ils expriment un manque d'expérience. » *L'inexpérience* d'un jeune homme. » Ceux qui avoient abusé de son *inexpérience*.

L'inexpérience indocile.

Du compagnon de Paul Émile,

Fit tout le succès d'Annibal.

Rouss.

» Général, Chirurgien, etc. *inexpérimenté*. » Ceux qui sont nouveaux et *inexpérimentés* dans les voies de Dieu. *De Saci.* = Ces mots sont de la fin du siècle passé. L'*Acad.* ne les avait pas d'abord admis: elle les a placés dans la dernière Édition sans remarque.

INEXPIABLE, adj. Qui ne se peut expier. » Crime *inexpiable*.

INEXPLICABLE, **INEXPRIMABLE**, adj. Le 1^{er} se dit de ce qu'on ne peut expliquer; et le 2^d de ce qu'on ne peut exprimer. » *Mystère inexplicable*. » Joie, douleur *inexprimable*. = *Inexplicable* régit quelquefois le datif. » Ils sont une énigme *inexplicable* à eux-mêmes. *Massis.* — Cet illustre Orateur applique cet adjectif aux personnes. » Le monde, toujours *inexplicable*, à de tout tems attaché également de la honte, et au vice et à la vertu. — On dit d'un homme qu'il est *indéfinissable*; mais je

doute fort qu'on dise qu'il est *inexplicable*.

INEXPUGNABLE, adj. [*I-nèks-pug-nable*; 2^e è moyen, ne mouillez pas le g; pénult. dout.] Qui ne peut être pris d'assaut. » Fort, Ville *inexpugnable*. — Ce mot avait paru long-tems vieux, et n'être propre que du burlesque. Mais de bons Auteurs l'ont rajeuni et ennobli. » La ville de Derbent, du côté de la terre, paroît *inexpugnable*. Volt. » Cette ville superbe, (la Rochelle) jusqu'alors réputée *inexpugnable*. L'Ab. Royou, etc. L'Acad. avertit qu'il ne se dit guère que dans le style soutenu.

INEXTINGUIBLE, adj. *I-nèks-tein-ghible*: 2^e è moyen, 3^e lon.] Qui ne peut être éteint. » Feu, lampe *inextinguible*.

* **INEXTIRPABLE**, adj. Qui ne peut être extirpé. Fléau honteux; destructeur *inextirpable*. Linguet. — C'est un néologisme.

INEXTRICABLE, adj. [*I-nèks-trikable*: 2^e è moy. pénult. dout.] Qui ne peut être démêlé. » Labirinte *inextricable*. » Chaos *inextricable* de difficultés. Acad. » Dans un dédale *inextricable*. — L'Acad. le met sans remarque. Cependant ce mot ne parait pas être encore sorti du Palais, des Journaux et des discussions polémiques.

INFÀILLIBILITÉ, s. fém. **INFÀILLIBLE**, adj. **INFÀILLIBLEMENT**, adv. [*l'ai* n'y a pas le son de l'é; mais l'a y a son propre son, et l'i n'est là que pour faire mouiller les ll; *Infà-glibilité*, *glible*, *bleman*.] Ils expriment deux sens; en parlant des choses, certitude entière. » L'*infàillibilité* d'une règle; des Mathématiques, » Règle, vérité *infàillible*. » Succès, perte *infàillible*. » Cela arrivera *infàilliblement*. » Un jeune homme qui se livre aux Philosophes, le devient *infàilliblement*. L'Ab. Gauchat. — En parlant des personnes; qui ne peut errer, ni tromper. » L'*infàillibilité* de l'Eglise. » Dieu est *infàillible* dans ses promesses. » Il n'y a aucun Auteur, aucun critique qui soit *infàillible*. — L'adverbe ne se dit point dans ce second sens.

INFAISABLE, adj. [*Infèzable*: 2^e é fer. 3^e dout. Quelques-uns écrivent et prononcent *infesable*, 2^e e muet.] Qui ne peut être fait. » La chose est *infaisable*. Il n'est que du st. famil.

INFAMANT, ANTE, adj. **INFÂME**, adj. **INFAMIE**, s. fém. [2^e lon. au 3^e seulement;

3^e lon. au 4^e.] L'*infamie* est une flétrissure notable à l'honneur, à la réputation, soit par la loi, soit par l'opinion publique. » Cela porte *infamie*; encourir note d'*infamie*. » Couvrir quelqu'un d'*infamie*. — Il se dit aussi des actions et des paroles infâmes ou injurieuses, et alors il peut se mettre au pluriel. » C'est une grande *infamie* de plaider contre sa promesse. » Il a fait mille *infâmies*. » Il lui a dit toute sorte d'*infâmies*.

Infamie, *ignominie*, *opprobre* (synon.) Suivant la force des termes, l'*infamie* ôte la réputation; l'*ignominie* souille le nom; l'*opprobre* soumet aux reproches, aux outrages. — Les idées de honte et de blâme sont communes à ces termes. L'*infamie* agrave ces idées par celles de décri, de flétrissure; l'*ignominie* par celles d'avilissement, de turpitude; l'*opprobre* par celles de scandale, d'anathème. ROUB. Synon.

INFÂME, difamé, noté, flétri par la loi ou par l'opinion publique. » Gens *infâmes*. — *Subst.* » C'est un *infâme*, une *infâme*. — En parlant des choses: honteux, sordide. » Avarice *infâme*. » Action, comerce, trafic, *infâme*. — Par exagération, mal-propre, malséant. » Logement, habit *infâme*.

INFAMANT, ANTE, qui porte infamie. Arrêt *infamant*; Sentence *infamante*. » Paroles, injures *infamantes*. — Au Palais, on dit aussi *infamation* pour *difamation*.

INFANT, ANTE, s. m. et fém. Ils ne se disent sérieusement que des Princes et Princesses d'Espagne. — Hors de-là, on ne dit le fém. que pour se moquer. » Me pardonnez vous d'avoir empêché votre frère d'épouser cette *Infante*. Sév.

INFANTERIE, s. fém. [2^e et 4^e lon. 3^e et dern. e muet.] Gens de guerre qui vont et combattent à pied. » Régiment, Colonel, compagnie, Capitaine d'*Infanterie*. » L'*Infanterie* ennemie fut taillée en pièces.

INFATIGABLE, adj. **INFATIGABLEMENT**, adv. [Quelques Auteurs ou Imprimeurs ont écrit et écrivent encore *infatiguable*, etc. aparemment à cause de *fatiguer*; mais l'a est nécessaire à celui-ci, à cause de l'e qui le suit; il est inutile à ceux-là où le g est suivi d'un a.] *Infatigable*, qui ne peut être lassé par la fatigue, par le travail. Il est *infatigable*; courrier, corps; ouvrier, esprit, Ministre *infatigable*. —

Infatigablement, sans se lasser : » Attaché *infatigablement* à son travail.

Bossuet et d'autres Écrivains ont fait régir à *infatigable* la prép. à et l'infinitif. » *Infatigable* à disputer et à écrire. Boss. » Il étoit *infatigable* à expédier promptement les causes. *Hist. d'Angl.* — Je trouve ce régime fort bon.

INFATUATION, s. fém. INFATUER, v. act. [*Infatu-a-cion, tu-e.*] Ils expriment une prévention ridicule et excessive en faveur de quelqu'un ou de quelque chose. » *Son infatuation* est extrême. » Qui vous a *infatué* de cet homme, de ce livre ? » Le monde vous dédaigne ; et cependant vous en êtes toujours plus *infatués*. *Chemin.* » Il s'est *infatué*, ou il est *infatué* de cette femme, de cette opinion.

INFÉCOND, ONDE, adj. INFÉCONDITÉ, s. fém. [*2^e é fer. 3^e lon.*] Stérile. Stérilité. Ces deux mots me paraissent meilleurs pour la poésie et le haut style, que pour la prose ordinaire. » *Champ infécond*, terre *inféconde*. Et figurément, esprit, génie *infécond* ; veine *inféconde*. » *L'infécondité* des terres, des esprits.

INFECT, ECTE, adj. INFECTER, v. a. [*Infek, fekte, fecté* : *1^{re} lon. 2^e é moyen, 3^e e muet au 2d, é fer au 3^e.*] *Infect*, puant, corrompu. *Infecter*, gâter, corrompre. » Lieu *infect*, haleine *infecte*. Air *infect* ; exhalaison *infecte*. » Cette puanteur *infecte* tout le voisinage. » Cette quantité de cadâvres *infectèrent* l'air. » Il nous a *infectés* de son haleine. » Ceux qui étoient *infectés* de cette maladie. — *Fig.* » Il *infecta* le pays de sa méchante doctrine. » Il vous *infectera* de ses erreurs.

La doctrine, à son tour, est bientôt *infectée*.

Quand le cœur se corrompt.

Le Franc.

Rem. 1^o. Des Imprimeurs ignorans ou inattentifs, ont confondu *infecter* avec *infester*. » Les Athéniens s'étoient mis en mer pour *infecter* (*infester*) les côtes de la Béotie. *Rollin.* » Cette mer est souvent *infectée* (*infestée*) de Corsaires. P. *Sicard.* Même avec *infestée*, il fallait dire, par les Corsaires. » Il convertit une famille, qui étoit *infectée* (*infestée*) par le Démon. *Let. Édif.* » Que le démon *infectoit* (*infestait*) depuis long-temps. *Ibid.*

2^o. *Infecter* ne régît point les personnes en

régime direct. (à l'acusatif.) » De là l'imputation qu'on fit à l'Empereur Alexis d'*avoir infecté les troupes*. *Dict. Hist.* Il falloit dire, d'*avoir infecté les puits* pour faire périr les troupes. * » Un matelot, qui en avoit mangé fut *infecté* si subitement, qu'il mourut sans pouvoir être sauvé par aucun secours. *H. des Voy.* On ne dit point être *infecté* tout seul, en parlant des personnes.

INFECTION, s. f. [*Infek-cion* ; en vers *ci-on* : *1^{re} lon. 2^e é moy.*] Grande puanteur. » Causer, donner de l'*infection*. — Corruption, contagion. » *L'infection* des corps morts mit la peste dans cette ville.

* INFÉLICITÉ, s. f. Infortune, malheur. Il est dans *St. Evremont*. Le *Dict. de Trév.* le cite sans le critiquer. Dans le *Rich. Port.* on dit qu'il est peu usité. Il n'est pas dans le *Dict. de l'Acad.*

INFÉRER, v. act. [*1^{re} lon. 2^e et 3^e é fer.* devant l'e muet, le 1^{er} e se change en é moy. et long : *il infère, infèrera, etc.*] Conclure, tirer une conséquence de... » Que voulez-vous *inférer* de là ? Vous ne pouvez rien en *inférer*.

INFÉRIEUR, EURE, adj. INFÉRIEUREMENT, adv. INFÉRIORITÉ, s. f. [*1^{re} lon. 2^e é fer. 3^e e muet au 2d et au 3^e.*] *Inférieur*, qui est au-dessous. » La partie supérieure et la partie *inférieure*. — Appliqué aux personnes, il régît le datif de la personne, et la prép. *en* de la chose. » Il lui est fort *inférieur* en mérite, en science, en talens, en vertus. — *Subst.* Il est relatif à supérieur. » Je suis son *inférieur*. » Il en use bien avec ses *inférieurs*. — *Inférieurement*, au-dessous. » Il écrit, il prêche, il chante bien *inférieurement* à un tel. — *Infériorité*, rang de l'inférieur à l'égard de son supérieur. » Son *infériorité* devrait le rendre plus humble. — Il se dit surtout de l'*infériorité* du génie, des talens. » Sentez votre *infériorité*, et vous ne serez plus si difficiles, ni si sévères. *L'Ab. Trublet.*

INFERNAL, ALE, adj. Qui appartient à l'enfer. » *Monstre infernal.* » Les puissances *infernales*. — Dans le style simple, il aime à suivre. En vers et dans la prose poétique, il peut précéder.

Ou percer par mes chants les *infernales* voûtes.
De l'Empire des morts.

Rouss.

INFERTILE, adj. Stérile, qui n'est pas fertile. » *Champ infertile, terres infertiles.* — *Fig.* *Esprit infertile, sujet infertile.*

— Il est plus de la poésie que de la prose, aussi bien qu'*infertilité*. L'*Acad.* les met sans remarque.

Les parens de l'Athlète étoient Gens inconnus;
Son père un bon bourgeois, lui sans autre mérite,
Matière infertile et petite.

La Font.

Quoi, dis-je tout chagrin, dans ma verve *infertile*.
Des vertus de mon Roi spectateur inutile, etc.

Boil.

Voiture dit aussi que les lauriers sont des plantes *infertiles*. » Terres froides et *infertiles*. *BUFON.*

INFERTILITÉ, s. f. Stérilité. » *L'infertilité* de ces terres. Voy. **INFERTILE**. — Ces deux mots ont souffert des contradictions. Ils prennent faveur aujourd'hui.

INFESTER, v. act. [*Infesté*: 1^{re} lon. 2^e é moy. 3^e é fer.] Piller, ravager, vexer par des incursions. » Les Pirates *infestent* toutes ces côtes. — Incomoder. » Les rats *infestent* cette maison. Voy. **INFESTER**. — Dans quelques-unes des Lettres Édifiantes, il est parlé de *l'infestation des Démons*. Ce mot n'est pas dans les Dictionnaires.

INFIDÈLE, adj. **INFIDÈLEMENT**, adv. **INFIDÉLITÉ**, s. f. [3^e é moy. aux 2 premiers, é fer. au 2d; 4^e é muet.] 1^o. Déloyal, déloyauté, manque de foi, trahison. *Infidèle* appliqué aux personnes, se dit ou seul: époux, épouse, ami *infidèle*; ou avec la prép. à (le datif) Femme *infidèle* à son mari. Appliqué aux choses, il se dit toujours sans régime. » Rapport, récit *infidèle*, où l'on déguise la vérité. Mémoire *infidèle*, qui manque au besoin. — 2^o. Qui n'a pas la vraie foi. » Les peuples, les Nations *infidèles*; et substantivement, les *infidèles*: être pire qu'un *infidèle*.

INFIDÈLEMENT, d'une manière infidèle. » Agit *infidèlement* avec... rapporter les choses *infidèlement*.

INFIDÉLITÉ, se dit dans tous les sens d'*Infidèle*. » Noire, horrible *infidélité*. » *L'infidélité* d'un domestique, d'un ami, d'une femme. Faire, commettre une *infidélité*.

Avec tant de mérite, avec tant de beauté,
Vous n'avez pas dû craindre une *infidélité*.

Destouches.

Infidélité de la mémoire, d'un récit, d'un rapport. » Les Juifs sont obstinés dans leur *infidélité*.

INFILTRATION, s. f. **S'INFILTRER**, v. réc. [*Infiltracion*, *tré*.] Ils expriment

l'action d'un liquide, qui passe dans les pores d'un solide, comme par un filtre. » Eau *s'infiltré* dans le bois. » *L'infiltration* des humeurs. » *Hydropisie par infiltration*.

INFINI, **IE**, adj. **INFINIMENT**, adv. **INFINITÉ**, s. f. [*Infini*, *ni-e*, *niman*, *nité*; 1^{re} lon. 2^e br. 3^e lon. au 2d.] *Infini* est proprement, qui n'a point de bornes. En ce sens, il ne peut se dire que de Dieu. » L'être *infini*. » Tous les attributs de Dieu sont *infinis*; sagesse, miséricorde *infinie*, etc. — Inombrable. » Il y avait un monde *infini* dans cette assemblée. » Un nombre *infini* d'Auteurs rapportent que, etc. — *A l'infini*, adv. » Cela va à l'infini.

INFINIMENT, sans bornes, sans mesure. » Dieu est *infiniment* bon. — Extrêmement: » Il est *infiniment* heureux; il souffre *infiniment*.

INFINITÉ, qualité de ce qui est infini. » On ne saurait comprendre *l'infinité* de Dieu. — Grand nombre: » Une *infinité* de personnes, de choses, de raisons, etc. — Rem. que quand *infinité* régit ainsi des noms au pluriel, le verbe doit se mettre aussi au pluriel. » Une *infinité* de gens croient, et non pas croit. VAUG. Par la même raison, il faut mettre le pluriel quand *infinité* régit le pronom *en*, parce que ce pronom relatif exprime un pluriel. » Il y en a une *infinité*, qui soutiennent le contraire, c. à. d. il y a une *infinité* de personnes, etc. Th. Corn. — *Infinité*, n'a pas ordinairement de pluriel: mais dans le style épistolaire on peut lui en donner un. » Je vois des Harangues, des *infinités* de complimens, de visites. Sév. » Il faut avoir combiné des *infinités* de rapports pour acquérir des idées de convenance, de proportion, d'harmonie et d'ordre. J. J. Rouss. — Une *infinité* paraissait suffire pour rendre la pensée de l'Auteur: mais des *infinités* la rend plus énergiquement.

Rem. Il y a long-tems qu'on a agité la question, s'il faut dire: il a de l'esprit *infiniment*, ou, il a *infiniment* d'esprit, ou enfin, il a *infiniment* de l'esprit. RICHELET trouvait la 1^{re} manière la meilleure et la plus sûre et la 2^e après. L'Auteur de l'*Apothéose* du Dictionnaire prétendait au contraire que la dernière vaut mieux, parce que *infiniment* ne change point le régime. L'*Acad.* disait aussi il a *infiniment* de l'esprit et ne faisait pas mention des autres. Dans la dern. Édit. au contraire elle ne met que *infiniment* d'esprit.

d'esprit. Madame de Genlis et beaucoup d'autres le disent aussi. Cette illustre Auteur dit aussi *supérieurement d'esprit*, *médiocrement d'esprit*, par analogie. — *Infiniment*, ne paraît pas susceptible de degrés de comparaison et ne fait pas bien, ce me semble, avec des superlatifs et des comparatifs. » La traduction de Petra est *infiniment la meilleure*, dit Boileau. Il devait se contenter de dire, *est la meilleure de beaucoup*. » Il y a sans doute, dit MALLEBRANCHE, *infiniment bien plus* de plaisir et plus d'honneur à se conduire par ses propres yeux, que par ceux des autres. — *Infiniment plus* était déjà trop : mais *infiniment bien plus* met le comble à l'exagération.

INFINITIF, s. m. C'est, en Grammaire, un mode des verbes, ainsi appelé, parce qu'il exprime d'une manière indéfinie, sans aucun rapport de nombres, ni de personnes : *aimer Dieu, lire un livre*. — 1°. On peut dire qu'il se décline comme les noms. Nominatif. » *Aimer Dieu est* notre premier devoir. *Lire* est une utile occupation. — Génitif. » *J'ai envie de lire*. — Datif, je passe mon tems à *lire*. — Acusatif. » *Je veux lire*. — Ablatif; je viens *de lire*. — 2°. *De*, avec l'infinitif, se met quelquefois à la tête de la phrase. » *De vous dire* que tout cela se passe sans larmes, *il n'est pas possible*. Sév. » *De violer des traités écrits et confirmés par serment*, tout homme... devrait en avoir honte et horreur. Moreau. Dans ce tour, *en* est nécessaire. C'est la même construction que celle qui est citée au mot IL. Rem. I. Elle rompt un peu l'uniformité de la construction française. — Dans le style plaisant, *de* et l'infinitif s'emploient sans être régis par rien, et expriment un présent ou un imparfait de l'indicatif.

Grenouilles aussi-tôt *de sauter* dans les ondes,

Grenouilles *de rentrer* dans leurs grottes profondes.

La Font.

Souris *de revenir*, femme *d'être* en posture, etc. Id. c. à. d. les grenouilles *sautent*, *rentrent*, etc. Les souris *reviennent*, etc. La femme *se remet* en posture, etc. » On ajoute qu'il y avoit 200 litières (au siège d'Orange) et *de rire*. Sév. c. à. d. *on riait*. — Il peut même exprimer un futur. » Alors hurlemens *de cesser*, pantomimes lugubres *de disparaître*, larmes comiques *de tarir* : on aura honte d'avoir applaudi à des comédies larmoyantes. Sabat. c. à. d. *cesseront*, *disparaîtront*, ta-

Tome II.

riront, etc. — La prép. *de* devant l'infinitif se met plus régulièrement à la place du Gerondif. » Vous êtes bien cruel à vous-même *de vous refuser* (en vous refusant) ces adoucissements. » Vous avez fait une action généreuse *de leur donner* (en leur donnant) un azyle dans votre nouvel établissement. Télémaque. — 3°. L'infinitif, précédé de la prép. *à*, se met aussi quelquefois à la tête de la phrase, comme les ablatifs absolus des Latins. » *À tout prendre*, il en arrive à-peu-près comme au jeu, où le plus habile l'emporte à la longue. » *À ne regarder* que les rencontres particulières, la fortune semble seule décider de l'établissement et de la ruine des Empires. — L'infinitif s'emploie même de la sorte sans préposition. » *Faire périr* le Roi, ou le rétablir, il n'y avoit pour elle qu'un de ces deux partis à prendre. Ruyss. » *Avoir tant travaillé*; et tout se termine non à vivre, mais à mourir dans la splendeur. Neuville. — Ces infinitifs sans préposition s'emploient sur-tout en exclamation. » *Quoi, disois-je, tirer un homme de sa Patrie*, et puis l'abandonner dans cette île déserte pendant son sommeil! Télémaque. » *Traduire Milton en vers*! Mais n'est-ce pas une entreprise peut être impossible? l'Ab. de Fontenai. Ou en interrogation : » *Quel usage plus doux et plus flatteur pourriez-vous faire de votre élévation et de votre opulence? Vous attirer des hommages. Mais l'orgueil lui-même s'en lasse? Comander aux hommes et leur donner des loix?* Mais ce sont-là les soins de l'autorité, ce n'en est pas le plaisir, etc. Massill. — 4°. L'infinitif sert quelquefois de sujet à la phrase.

Vivre, sans se connaître, est un trop dur supplice.

L. Rac.

Mais il n'y a pas beaucoup d'occasions, où l'infinitif puisse être ainsi le nominatif du verbe, et je ne conseillerois pas d'imiter l'exemple suivant. » *Souffrir* sur le trône un usurpateur si monstrueux, *resembloit* déshonorer la Nation. H. d'Angl. Il faut alors se servir de *c'est*, et dire, par ex. » *Souffrir*, etc. *c'était* déshonorer, etc. — L'Acad. dans ses *sentimens sur le Cid*, reprend ce vers de Corneille.

Et paroître à la Cour *est* hazardé ma tête.

Il fallait, dit-elle, dire : *c'est* être hazardé, etc. Car on ne peut faire un substantif de *paroître* pour régir *est* hazardé. — C'est à même cet emploi, quoique l'infinitif soit

N n n

précédé de la prép. de : » Il est évident que de laisser les crimes impunis, c'est les multiplier. » De vous dire à présent s'il y a plus de gens à lier dans un pays que dans l'autre, c'est ce que mes faibles lumières ne me permettent pas. *Vole.*

Rem. Plusieurs infinitifs de suite rendent ordinairement la phrase dure. » Je veux aller faire sentir, etc. Cependant, quand ces infinitifs ne sont pas régis l'un par l'autre, ils ne sont pas désagréables. » Vous l'avez vu rougir, pâlir, trembler, gémir, menacer, prier, etc.

INFIRME, *adj.* [dern. e muet. Plusieurs en Provence prononcent *Inferme* : c'est une faute grossière.] Mal sain, ou actuellement indisposé. » Homme infirme; corps extrêmement infirme.

Le Fils rend à son Père, infirme et sans défense.
Les secours que de lui reçut sa foible enfance.

Barthe.

Subst. » C'est un infirme, les infirmes. » Autrefois on disait infirme, infirmité au figuré, au lieu de faible, faiblesse. » Les Evêques doivent prêter leurs voix aux infirmes. Boss. » La foi infirme des peuples. *Id.* » Il faut aider l'infirmité de nos frères. *Id.* Le P. Fabre a dit plus récemment : Le pape n'avoit envoyé un Légat que pour les soulager dans les infirmités, dont ils alloient être accablés. *Hist. Eccl.* — L'Acad. le dit en ce sens : » Le péché a rendu l'homme infirme, la volonté infirme. L'infirmité de la nature causée par le péché. J'ose dire, que c'est du vieux langage.

INFIRMER, *v. act.* Au Palais, invalider. » Infirmer un acte. — Dans le style didactique et polémique, affaiblir. » Infirmer une preuve, un témoignage, en montrer le faible.

INFIRMERIE, *s. f.* INFIRMIER, *IERE*, *s. m. et f.* [1^{re} lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, à moy. et long au 3^e, mer-t-e, mié, mié-re.] Infirmerie, ne se dit que dans les Maisons Religieuses : Lieu destiné pour les malades. » Il est à l'infirmerie. — Infirmer, qui a soin des malades. Il se dit dans les couvens, et dans quelques Hôpitaux.

INFIRMITÉ, *s. f.* Indisposition ou maladie habituelle. » Il est sujet à de grandes infirmités. Il se dit ordinairement au pluriel. Voy. INFIRME.

INFLAMMABLE, *adj.* INFLAMMATION, *s. f.* INFLAMMATOIRE, *adj.* [Inflamable, ma-cion, ma-toâ-re : on peut écrire ces

mots avec une seule m, et ce serait le mieux que tout le monde les écrivît de même.] Inflamable, qui s'enflâme facilement. » Matière inflammable. — Fig. » Un zèle inflammable, que la contradiction et les obstacles font dégénérer en fureur. *Marm.* » Ce caractère opiniâtre, inflammable, et en même temps inflexible, que la Nature m'a donné. *Linguer.*

INFLAMATION, action qui enflâme une matière combustible. » Le feu prit aux poudres, et l'inflammation fut si prompte que, etc. — Acreté et ardeur, qui surviennent aux parties du corps excessivement échauffées. » Inflammation de poulmon, des entrailles, etc.

INFLAMATOIRE, ne se dit que dans le 2d sens d'inflammation. » Maladie inflammatoire, qui cause l'inflammation.

INFLÉXIBILITÉ, *s. f.* INFLÉXIBLE, *adj.* INFLÉXIBLEMENT, *adv.* [In-flét-cibilité, cible, bleman : 2^e e ter. 4^e e muet aux dern.] Ces mots sont bons au figuré, et ne valent rien au propre. On dit un homme inflexible, qui ne se laisse point mouvoir à compassion; une vertu inflexible, qui ne se laisse point ébranler par aucune considération. On dit, en ce sens, l'inflexibilité d'un juge; l'inflexibilité du cœur de... Son inflexibilité; » Demeurer inflexiblement attaché à son opinion, etc. Mais on ne dit point, un arbre inflexible, l'inflexibilité de cet arbre, etc.

Inflexible, inexorable, impitoyable, implacable. (Synon.) Le 1^{er} se dit de celui qu'on ne fléchit en aucune manière; le 2d, de celui qu'on ne fléchit point par les prières; le 3^e de celui, qu'on ne fléchit point par les signes de la douleur; le 4^e, de celui dont on ne fléchit pas la colère. — Le 1^{er} paraît être le genre, et les autres les espèces. ROUB. Syn.

INFLÉXION, *s. f.* [Inflexion : 1^{re} lon. 2^e e fer.] Il se dit proprement des changemens de la voix, lorsqu'elle passe d'un son à l'autre. » Il a des inflexions de voix charmantes. — On le dit aussi de la facilité plus ou moins grande à faire ces changemens. » Cet Orateur n'a point d'inflexion dans la voix.

Inflexion de corps, disposition naturelle à plier, incliner le corps.

INFLÉXION, en Grammaire, c'est la variation des noms et des verbes en des cas, ou en des tems, ou en des modes différens. *Dict. Gram.* » L'inflexion des noms, des verbes, la manière, dont les noms se déclinent, dont les verbes se conjuguent. *Acad.*

INFLICTION, *s. f.* INFLIGER, *v. act.*

[*Inflig-tion*, *fligé*.] Ils expriment l'action de l'autorité qui impose une peine. » *Infliger une peine*, un châtement. » *L'infliction d'une peine*. — *Infliction* ne se dit qu'au Palais. *Infliger* est du langage commun.

INFLUENCE, s. f. INFLUER, v. n. [*Influ-ance*, *influ-é*: 1^e lon. ; 3^e lon. au 1^{er}, é fer. au 2d: l'a est long devant l'e muet: il *influe*. Au futur, cet e muet se supprime dans la prononciation, et les Poètes le retranchent même dans l'orthographe: il *influera*, *influerait*: pron. *inflûra*, *inflûrè*.] — *Influence* se disait autrefois des vertus prétendues, qui découlent des astres. » Bone, maligne *influence*. — On ne le dit plus qu'au fig. » Il a eu beaucoup d'*influence* dans cette affaire. » Les premières démarches *influent*, ou ont beaucoup d'*influence* sur le reste de la vie.

INFORMATION, s. f. INFORMER, v. act. [*Inform-tion*, *mé*.] *Inform*, c'est 1^o. Avertir, instruire. » *Informez-moi* de ce qui se passe. — *S'inform*, s'enquérir. » *S'inform* de la vérité du fait. * *Racine*, gêné par la mesure du vers, lui fait régir l'acusatif de la chose, comme de la personne.

Ne vous *informez* point ce que je deviendrai. Il fallait dire, de ce que je deviendrai. En français, aucun verbe ne régir deux acusatifs. *D'Oliv.* = Dans le *Dict. Gram.* on reprend *Molière* d'avoir dit:

Cet *Enrique*, dont hier je m'*informois* à vous. On prétend qu'il faut dire, dont je m'*informais* auprès de vous. — Mais il y a plusieurs exemples de ce régime du datif de la personne. » Je m'*en suis informé* à tous ceux que je connaissais. *Acad.* etc. *Fénélon* emploie l'ablatif. » Un de ses Officiers, qui fut chargé de s'*inform* de ceux qui avoient pris notre vaisseau, si nous étions effectivement ou Grecs ou Phéniciens. *Téléme.* Ce régime indique un autre sens; je me *suis informé* de vous, de ce qui vous regarde. » Pendant près de 20 ans, il n'a pas daigné s'*inform* d'un ami, qui lui a sauvé la vie; d'un fils unique, etc. *Ann. Litt.* = *Inform* est neutre au Palais. *Inform* contre quelqu'un, faire une enquête, une information contre lui. — On le dit aussi au passif, impersonel. » Il sera *informé* des vie et mœurs de, etc. On *informera* de, etc. » Une union (de bénéfices) ne peut être valable, si l'on n'*informe* point des causes de l'union, etc. *Cochin.*

INFORMÉ, ÉE, adj. » Bien ou mal *informé*, — S. m. » Un plus ample *informé*, se

dit au Palais, quand le Juge n'est pas assez instruit, et qu'il ordonne qu'il en sera plus amplement *informé*.

INFORMATION, au Palais, action d'*inform*. *Faire des informations*. — Dans le langage commun: action de s'*inform*; *prendre des informations*, *aller aux informations*.

INFORME, adj. Imparfait, qui n'a pas la forme qu'il devrait avoir. » *Masse*, animal *informe*; acte, pièce *informe*, ouvrage *informe*.

INFORMER. Voy. INFORMATION.

INFORTUNE, s. f. INFORTUNÉ, ÉE, adj. [4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Malheur. Malheureux. Ceux-ci sont de tous les styles: les autres conviennent mieux dans le style élevé. » Tomber dans l'*infortune*. » Grand dans l'*infortune*. » L'*infortune* est bien propre à rapprocher les hommes dans tous les climats. *St. Pierre.*

Epouse vertueuse autant qu'*infortunée*.

La Chaussée.

Prince *infortuné*. — *Infortune* Prince sonerait mal: mais, *infortunés guerriers*; *infortuné trésor* ne déplaisent pas, comme *infortunés hôtes*. (Hist. d'Angl.) Cet *infortuné Roi* (*Ann. Litt.*) Cet *infortuné globe*. (Linguet.)

INFRACTION, s. f. INFRACTEUR, s. m. [*Infrak-tion*, *teur*.] Transgression. Transgresseur. » *Infracteur des lois*. *Infraction des Traités*. — Avec le verbe *faire*, on dit, *aux Lois*, *aux Traités*; mais il semble que quand il est seul, *infraction* n'a pas ce régime. » *L'infraction aux lois du Royaume*. *Mém. de M^e. Cochu*. Une nouvelle *infraction aux règles* de l'ordre judiciaire. — *L'Acad.* met *infraction au traité*, ou *contre le traité*. J'avoue que cet *infraction contre*, me paraît bizarre. — On dit, *contrevenir aux ordonnances*, et *enfreindre les ordonnances*: il est donc naturel de dire, *infraction des ordonnances*, et *contravention aux ordonnances*. — C'est une règle assez générale, que quand le verbe régir l'acusatif, le nom qui en est dérivé régisse la prép. *de*; et que quand le verbe régir le datif, le nom régisse la prép. *à*: telle est l'analogie de la langue.

INFRUCTUEUSEMENT, adv. INFRUCTUEUX, ÉUSE, adj. [*Infruktu-ell-zemin*, *eu-ell*, *ell ze*: 4^e lon. ; 5^e e muet.] *Infructueux*, qui ne rapporte point de fruit, ou qui en rapporte fort peu. *Infructueusement*, sans profit, sans utilité. » *Champ infructueux*.

année *infructueuse*. — Et fig. Travail *infructueux*, peine *infructueuse*. » Travailler *infructuellement*. — On les dit plus souvent au fig. qu'au propre, sur-tout l'adjectif.

INFUS, **ÛSE**, adj. **INFUSER**, v. act. **INFUSION**, s. f. [*Infus*, *fûze*, *fuzé*, *fu-zion* : 1^{re} lon. 2^e lon. aux 2 1^{ers}, 3^e e muet au 2d, 6^e fer. au 3^e.] L'adjectif ne se dit qu'au fig. et il a un emploi très-borné : science *infuse*, savoir *infus*, sagesse *infuse* ; qu'il a plu à Dieu de répandre dans des homes privilégiés. — Le verbe ne se dit qu'au propre. *Faire infuser* du séné ; de la rhubarbe dans du vin : les mettre tremper dans quelque liqueur, afin qu'elle en tire le suc. *Infuser* à froid ; *infuser* à chaud. — Le subst. se dit au propre, pour l'action d'infuser, et pour la liqueur où les drogues ont séjourné : une *infusion* de séné ; et au fig. Les Apôtres avaient les dons des langues *par infusion*. Il ne se dit dans ce style que dans cette occasion.

INGAMBE, adj. [*Inganbe* : 2^e lon. 3^e e muet.] Léger, alerte. » Il est *ingambe*. Style familier.

INGÉNIER (s') v. réc. [*Ingéni-é* : 2^e et dern. é fer.] Tâcher de trouver dans son esprit quelque moyen de réussir. » *Ingéniez-vous* pour sortir de cet embarras. — Ce mot déplait à bien des gens. L'Abé Des Fontaines l'a mis dans le *Dict. Néol.* Fréron le critique dans M. Cailhava. L'Acad. l'admet pour le style fam. C'est un mot de conversation, et on s'en sert sur-tout à l'infinitif. » Il faut *s'ingénier*.

INGÉNIEUR, s. m. [2^e é fer.] Celui qui possède l'Architecture militaire, et qui trace et conduit les travaux pour l'ataque et la défense des places.

INGÉNIEUX, **EÛSE**, adj. **INGÉNIEÛSEMENT**, adv. [*Ingéniell*, *eû-ze*, *eû-zeman*, 2^e é fer. 4^e lon. 5^e e muet.] Ils se disent, et des personnes qui ont du génie, et des choses qui en anoncent et en marquent, dans celui qui les fait. » Homme *ingénieux* : femme *ingéniellse*. » Ouvrage fort *ingénieux*. » Machine, invention, composition *ingéniellse* : répartie tout à fait *ingéniellse*. » Il a traité ce point fort *ingéniellsement*. » Cela est *ingéniellsement* dit.

REM. *Ingénieux* aime à suivre le subst. En vers, il peut précéder. » *Ingénieux* Poète ! Gresset. » *Vaugelas* parle d'un des plus beaux et des plus *ingénieux esprits* du siècle. L'inversion est dure. — *Ingénieux* régit quelquefois la prép. à et l'infinitif. » Le vice, *ingé-*

nieux à se déguiser, » Elle est *ingéniellse à se tourmenter*. » J'admire combien vous êtes *ingénieux à augmenter* votre infortune. *Marin*, Julie.

INGÉNU, **ÛE**, adj. **INGÉNUITÉ**, s. f. **INGÉNÛMENT**, adv. [2^e é fer. 4^e lon. au 2d et au dern. *nû-e*, *nûman*. On écrivait autrefois *ingénuement*.] Ils expriment une franchise mêlée de naïveté et de simplicité. » Homme *ingénu* ; discours, air, aveu *ingénu*. » Il a dit cela *ingénuement*, de la manière la plus *ingénte*. » Elle montre une grande *ingénuité* dans son air, dans ses paroles. *L'Amante Ingénuë* : Comédie de M. *Marin*.

INGÉRER (s') v. réc. [2^e et 3^e é fer.] Se mêler de quelque chose sans en être requis. Il régit *dans*, pour les noms, et *de* pour les verbes. » *S'ingérer* dans les affaires d'autrui. » Il *s'ingère* de donner des avis.

INGRAT, **ATE**, adj. **INGRATITUDE**, s. f. 1^o. Ils marquent un défaut de reconnoissance pour un bienfait reçu. Quand *ingrat* se dit absolument, en parlant des personnes, on le dit substantivement : » C'est un *ingrat*. » Vous n'obligerez pas un *ingrat*. » Il devrait y avoir des lois pour punir les *ingrats*. — Il se dit adjectivement avec la prép. *envers*. » *Ingrat envers* Dieu, *envers* son Bienfaiteur. *Vaugelas* a dit, *ingrat* à la fortune ; et *Racine*, *ingrate* à vos bontés. *Patru* a critiqué le 1^{er}, et *d'Olivet* le 2d. Leur critique est très-juste. *Voltaire* a aussi critiqué dans *Cornéille* : *ingrat* à ses mérites, et il a dit lui-même, *ingrat* à tes bontés, *ingrat* à ton amour. M. l'Abé *Roubaud* pense qu'on dit, *ingrat* aux choses, et *ingrat envers* les personnes. Il prétend qu'on dit ; une terre *ingrate* à la culture ; une pierre *ingrate* au ciseau ; un esprit *ingrat* aux leçons ; une personne *ingrate* à nos soins. — *Ingratitude* se met, ou absolument, ou avec le même régime qu'*ingrat*. » Les gens de bien détestent l'*ingratitude*. » Son *ingratitude envers* vous l'a fait abandonner de tout le monde.

Crois-tu qu'il soit une peine plus rude,
Que celle de se voir noirci d'*ingratitude* ?
Non : le cœur d'un *ingrat* est toujours agité :
Et je crois qu'un damné n'est pas plus tourmenté.
Destouches.

Fi, morbleu ! les *ingrats* ne valent pas le diable.

Id.

— 2^o. *Ingrat* se dit des choses, pour, *stérile*, *infructueux*. » Travail *ingrat* : terre *ingrate*. » Étude, affaire *ingrate* : » Ces mêmes pro-

fessions, selon nous, si *ingrates* et si stériles pour la vertu, furent pour les Saints, riches et fertiles en mérites. *Ségaud.* Ou qui fournit peu à l'esprit dans les compositions; sujet *ingrat*, matière *ingrate*. — Le *subst.* ne se dit point des choses. On ne dit point, l'*ingratitude d'une terre, d'un travail, d'un sujet, etc.*

Rem. Quand on parle du vice de l'ingratitude, on met toujours ce mot au singulier. On dit, même en parlant de plusieurs, *leur ingratitude*, et non pas *leurs ingrattitudes*. Le pluriel signifie non le vice, mais les actes qu'il a produits. » Vous servez Dieu, comme s'il étoit aveugle à vos infidélités et à vos *ingrattitudes*. La Rue. » Les fréquentes *ingrattitudes* qu'on éprouve. *Moncrif.*

On fait un long récit de *mes ingrattitudes*.

Rac. Brit.

INGRÉDIENT, s. m. [*Ingrédi-an*: 2^e é fer. dern. lon.] Ce qui *entre* dans la composition d'un remède, d'un vernis, etc. » Il *entre bien des ingrédients* dans, etc. » Il y a trop d'*ingrédients*. — Par extension on le dit d'une sauce, d'un ragoût.

INGUÉRISSE, **INGOUVERNABLE**, adj. Qui ne peut être guéri: qu'on ne peut gouverner. » Ce mal est *inguérissable*. » Cet esprit fier et presque *ingouvernable*. Le Laboureur sur *Castelnaud*. » Alors nos vaisseaux étoient *ingouvernables*. Journ. Polit. — *Ingouvernable* n'est point dans les Dictionnaires. *Inguérissable* est dans *Trév.* Ce sont des mots de conversation, qui se disent et ne s'écrivent point. Voy. **INCURABLE**.

INHABILE, adj. **INHABILITÉ**, s. f. [l'h est muette: *i-nabile, bilité*.] Il ne faut pas confondre ces mots avec *incapable, incapacité*. Ceux-ci dénotent un défaut de talents et de lumières; les autres marquent seulement le défaut de certaines qualités requises pour certaines fonctions. » Il est *inhabile à posséder* aucun bénéfice: il est *incapable d'en remplir* les obligations. La condamnation aux galères emporte *inhabilité à recueillir* aucune succession. » Son *incapacité pour remplir* ce poste est reconnue de tout le monde. — *Boileau* donne à *inhabile* le sens d'*inutile*.

Mais pour moi, de Paris Citoyen *inhabile*. Il aurait pu, il aurait du, et peut-être voulu mettre *inutile*, mais il avait besoin de ce mot pour le vers suivant, ce qui ne le justifie pourtant pas.

INHABITABLE, **INHABITÉ**, **ÉE**, adj.

[*Inhabitable, té, té-e*: 4^e dout. au 1^{er}, é fer. aux 2 autres.] Le 2^d se dit de ce qui n'est point habité, et le 1^{er} de ce qui ne peut l'être. » Lieux *inhabités*. » Pays, maison *inhabitable*. — *La Bruyère* emploie celui-ci dans un sens, qui paraît contraire au sens naturel, mais qui est piquant dans la circonstance. » Un Bourgeois se fait bâtir un Hôtel si beau, si riche et si orné, qu'il est *inhabitable*. Le maître, honteux de s'y loger, se retire au galeras.

* **INHABITUDE**, s. f. Défaut d'habitude. Mot forgé par M. de Condorcet. Il dit, en parlant de la déclamation d'un Comédien, que, par parenthèse, il apèle mal-à-propos, *la diction*; » C'est de l'*inhabitude* de phraser, et de moduler que naissent ces transitions brusques, qui étonnent sans séduire. » Je passe, dit M. Linguet, l'*inhabitude*, pour le défaut d'habitude. L'usage ne sera pas peut être aussi complaisant. *Inhabitude* serait pourtant un mot utile. Il est à souhaiter qu'il passe.

INHÉRENCE, s. f. **INHÉRENT**, **ENTE**. adj. [*Inérance, ran, rante*: 2^e é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Termes de Philosophie, qui expriment la jonction des choses. » L'*inhérence* de l'accident à la substance. » L'accident est *inhérent à*, etc.

INHIBER, v. act. **INHIBITION**, s. f. [*I-nibé, bi-cion*: 3^e é fer. au 1^{er}.] Termes de Palais. Défendre, défense. » Nous avons *inhibé* et défendu. » L'Ordonnance porte défenses et *inhibition à...* de, etc.

INHOSPITALITÉ, s. f. [*Inospitalité*: dern. é fer.] Défaut d'hospitalité. » Irez-vous vous exposer à la barbarie et à l'*inhospitalité* de ces peuples?

INHUMAIN, **AINE**, adj. **INHUMAINEMENT**, adv. **INHUMANITÉ**, s. f. [*I-nu-mein, mène, mèneman, manité*: 3^e é moy. 4^e e muet au 2^d et au 3^e.] Cruel. Cruellement. Cruauté. Ce qui est contraire à l'humanité. » Tyran, maître *inhumain*. Action *inhumaine*. Loi, coutume *inhumaine*. » Traiter quelqu'un *inhumainement*, avec *inhumanité*. » Exercer de grandes *inhumanités*.

INHUMATION, s. f. **INHUMER**, v. act. [*I-numa-cion, mé*: 3^e é fer. au 1^{er}.] Enterrement. Enterrer. Ceux-ci sont plus vulgaires; les autres plus nobles et plus recherchés. » *Inhumér* les corps, les morts. On l'*inhumation* dans le cimetière. » Les frais de l'*inhumation*.

INJECTER, v. act. **INJECTION**, s. f. [*Injekté; jèk-cion*: 2^e é moy. 3^e é fer. au 1^{er}.] Ils expriment l'action de jeter avec une seringue quelque liqueur dans une plaie. » *Injecter une plaie.* » *Faire des injections.*

INIMAGINABLE, adj. Qui ne se peut imaginer. Il est dans *d'Ablancourt*: on le dit souvent: mais on ne l'écrit guère. L'*Acad.* le met sans remarque.

INIMITABLE, adj. Qui ne peut être imité. » Homme, action *inimitable*. Il est plus usité que son simple *imitable*. = Quand on veut signifier qu'une chose ne doit pas être imitée, il ne faut pas se servir d'*inimitable*. Quelques Auteurs ont fait cette méprise. Il faut dire simplement, qu'on ne doit pas l'imiter.

INIMITIÉ, s. f. [*I-nimi-tié*: dern. é fer.] Haine, aversion. » Avoir, concevoir de l'*inimitié* contre quelqu'un. » Encourir son *inimitié*.

ININTELLIGIBLE, adj. [*I-nein-telligible*: 2^e lon. 3^e é fer.] Qu'on ne peut pas entendre. » Ce discours est *inintelligible*.

INJONCTION, s. f. [*Injonk-cion*, en vers *ci-on*: 2^e lon.] Comandement exprès. » On a fait *injonction* à tous les habitans de prendre les armes. » L'Arrêt porte *injonction* à un tel de, etc.

INIQUÉ, adj. **INIQUEMENT**, adv. **INIQUITÉ**, s. f. [*Inike, keman, kite*: 3^e e muet aux 2 premiers.] Ils ne se disent qu'en parlant des Juges, et expriment ce qui est contre l'équité. » Juge, arrêt, conseil *inique*. » Juger *iniquement*. » *L'iniquité des Juges, des Jugemens.* = *Iniquité* sans régime, signifie dans le langage de la Religion, crime, péché. » Boire l'*iniquité* comme l'eau. » *Enfant d'iniquité*: c'est le comble de l'*iniquité*. » Notre Seigneur s'est chargé de nos *iniquités*.

Fermez les yeux sur mes offenses,
Et du livre de vos vengeances
Effacez mes iniquités.

Le Franc,

INITIALE, adj. [*Ini-cia-le*: dern. e muet.] Lettre *initiale*; lettre qu'on met à la tête des chapitres, des alinéa et des noms propres. Les Imprimeurs disent au masc. Un A, un C, un D *initial*, etc.

INITIATION, s. f. **INITIER**, v. act. [*Inici-a-cion, ci é.*] Ils se disent proprement de l'admission dans les Mystères chez les Païens. » Les cérémonies de l'*initiation*.

» Il se fit *initier* aux Mystères de Cérès, de Bacchus. = Par extension, on le dit de quelque religion que ce soit. = Fig. » *Être initié* dans une science, dans une société, y être admis, être reçu au nombre de ceux, qui la composent.

Dans ta Justice et ta sagesse,
Quand tu m'auras initié;
A tes élus associé,
Mes hymnes te loueront sans cesse.

Le Franc.

INJÛRE, s. f. **INJURIER**, v. act. **INJURIEUX**, **EÛSE**, adj. **INJURIEUSEMENT**, adv. [*Injûre, jurié, ri-èl, eû-ze, eû-zeman*. 2^e lon. au 1^{er}. 4^e lon. 5^e e muet.] *Injûre*, tort, outrage. *Injurier*, dire des *injûres*. *Injurieux*, outrageux, offensant. *Injuriusement*, d'une manière *injurieuse*. » Faire *injûre*, ou une *injûre* à quelqu'un. » Oublier, pardonner les *injûres*.

Je ne veux point, dit-il, me répandre en injûres.

Destouches.

» Il m'a *injurié*. » Il *injurie* tout le monde. » Discours, écrit *injurieux* pour la Religion; *injurieux* à sa gloire. » Parler *injurieusement* contre quelqu'un: le traiter *injurieusement*.

Injûre, invective, (synon.) Le 1^{er} consiste dans les termes; le 2^d, dans les choses et la manière. » Le mépris, l'insolence *injurient*: la colère, le zèle *invectivent*. Une *injûre*, dite de sang froid, est plus piquante qu'une longue *invective*, parce qu'il vaut mieux exciter une grande colère que le mépris, etc. ROUB. Synon.

REM. 1^o. Faire *injûre*, ou une *injûre*, et dire une *injûre*, des *injûres*, sont deux choses différentes. Le 1^{er} signifie faire tort, injustice, (Voy. TORT.) le 2^d veut dire, parler à quelqu'un en termes *injurieux*. Madame de Sévigné les réunit tous deux dans la même phrase. » Je vous avertis, Ma très-chère, que vous n'aimez point à lire, et que votre fils tient cela de vous. Je vous dis cette *injûre*, pour me venger de celle, que vous m'avez faite.

2^o. Richelet dit, tirer quelque chose à *injûre*: cette expression n'est point de l'usage actuel. On dit, tenir, réputer à *injûre*. = On dit figurément, les *injûres* de l'air; l'*injûre* du tems, de la fortune. » Déguiser l'*injûre* de ses vieux ans. Corn. Le sort, le destin *injurieux*, la fortune *injurieuse*.

3^o. **INJURIEUX**, ne se dit que des choses,

qui ont rapport à la personne. * *Bosquet* le dit des personnes mêmes. » Le St. Esprit nous ayant montré deux moyens de conoître la vérité (l'Écriture et la Tradition) nous serions injurieux envers lui, si nous négligions l'un des deux. — Cela n'est pas à imiter.

INJUSTE, adj. INJUSTEMENT, adv. INJUSTICE, s. f. [*Injus-te, teman, tice* : 3^e e muet aux 2 premiers.] Ils se disent de ce qui est contre la justice. » Homme, arrêt, sentence, guerre, demande *injuste*. » Moyens *injustes*. » Il a été condamné *injustement*. » Procédé plein d'*injustice*. » Commettre des *injustices*. » Il y a un Dieu, qui permet l'*injustice des Hommes*, et qui ne la fait pas. *Le Comte de Valmont*.

INJUSTE, suit ou précède, au choix du Poète ou de l'Orateur. » La guerre la plus heureuse est le plus grand fléau des peuples, et une guerre *injuste* est le plus grand crime des Rois. » Une *injuste* censure refroidit les talens. » Son *injuste* manie. *Boil.* » L'*injuste* fortune. *Rouss.*

Quel est le prix d'une étude si dure ?

Le plus souvent une *injuste* censure. *id.*

REM. *Injustice*, ne se dit au pluriel que quand on parle des effets de l'injustice, et alors ce mot a un sens passif. » J'ai enduré de sa part de *grandes injustices*. Quand on veut parler du sentiment même opposé à la justice, à la droiture, on doit se servir du singulier; et alors ce mot a un sens actif. La contrainte de la rime a fait dire à *Voltaire*.

Le peuple, pour ses Rois, toujours plein d'*injustices*.

Hardi dans ses discours, aveugle en ses caprices. Le sens demandait *plein d'injustice* au singulier. — *M. Moreau* dit, *faire injustice* sans article. » Ils comencèrent toujours par supposer que le Souverain *leur* *faisoit injustice*. » *Eudes* veut prouver que le Roi lui-même *lui* *a fait injustice*. On dit bien, *faire, rendre justice*; mais je ne crois pas que l'usage admette *faire injustice*. C'est-là que l'analogie trompe, comme dans beaucoup d'occasions.

* INLISIBLE, adj. Qu'on ne peut lire. On trouve ce mot dans l'Hist. de *Russie* par *Voltaire*. » Sa main (de Pierre le Grand) ne forma que des caractères *inlISIBLES*. — Il est contre l'analogie de la Langue. Devant les mots, qui comencent par une *l*, l'*n* de la particule *in* se change en *l*: *illégal, illégitime*, etc. Il faut donc dire *illisible*: mais

celui-ci aura de la peine à être admis.

INN: Dans les mots, qui comencent par cette syllabe on ne prononce qu'une *n*, excepté dans *Inné, innomé, innominé, Innovation, innover*, qu'on prononce, *in-né, in-novation*, etc. Dans les autres *in* n'a pas le son d'*ein*: la 1^{re} *n* est muette, la 2^e se joint avec la voyelle suivante. *Innocent*, et ses dérivés, *innombrable*, etc. Pron. *In-nosan, in-nombrable*; et non pas *In-nosan, In-nombrable*, et encore moins *Ein-nosan, Ein-nombrable*, comme on les prononce dans quelque provinces, trompé par ces deux *n*, dont il y en a une tout au moins d'inutile. On les conserve, dit-on, pour l'étymologie. Mais en Latin on les prononce toutes deux: pourquoi les transplanter dans une Langue, où l'on n'en prononce qu'une ?

INNÉE, adj. f. [*Inné-e* : 2^e e fer. et long.] Qui est né avec nous. » Espèces, idées, qualités, *innées*. — Ce mot ne se dit que parmi les savans.

INNOCEMMENT, adv. INNOCENCE, ou INOCENCE, s. f. INOCENT, ENTE, adj. et subst. [*Inosaman, sance, san, sante* : 3^e br. au 1^{er}, lon. aux autres, 4^e e muet.] *Inocent*, 1^o. En parlant des personnes, qui n'est point coupable, qui est exempt de crime. » Il est *inocent* du crime dont on l'accuse. » Il a été reconnu *inocent*. — Subst. il a ce même sens au pluriel. » Protéger ou persécuter les *innocents*. — Au singulier, quand il est seul, il signifie ordinairement un benêt, un imbécille, un homme simple et sans malice. » C'est un *inocent*. » Vous êtes bien *inocent* de croire ce que l'on vous a dit. Au fem. il a un sens moins ridicule: » Une *palvree innocente*. — On ne l'emploie en bonne part et dans son sens naturel que quand il est opposé à coupable. » Il vaut mieux sauver mille coupables que de faire mourir un *inocent*. » Il ne suffit pas de renvoyer un *inocent absous*, il faut encore lui laisser la liberté de demander vengeance de la calomnie. *Cochin*. Dans cette phrase, le mot *absous* détermine le sens d'*Inocent*. — 2^o. En parlant des choses, qui ne nuit point. » Remède *inocent*. — 3^o. Pur et candide: » Esprit *innocent*, âme *innocente*.

INOCENCE, état de celui, qui est inocent. » Il a conservé son *innocence*. » Il a prouvé qu'on a reconnu l'*innocence* de ses vûes. — L'âge d'*innocence*; l'enfance. — Trop grande simplicité. » Cet homme est d'une grande *innocence*.

cence. » Admirez son innocence.

Rem. Innocence est souvent personifié ; et se dit pour les hommes innocens.

Dieu vengeur de l'innocence.

Le Franc.

INOCEMENT, avec innocence, sans mauvais dessein. » Il a vécu inoquement. » Je l'ai fait inoquement. — Sotement, niaisement. » Il est venu inoquement raconter la sottise qu'il avoit faite.

Rem. 1°. Innocent peut quelquefois marcher devant le substantif. » Les innocentes Bergères. Télémaque.

Elle croit que l'hymen est un engagement,
Dont son sexe est toujours l'innocente victime.

La Chaussée.

Offrez d'innocentes fêtes
A l'Auteur de vos destins.

Le Franc.

Je puis lever au Ciel une innocente main.

Thom.

On dirait en prose : des mains innocentes : et peut-être faudrait-il aussi le dire en vers.

Dans leurs flancs innocens tu conduisois sa main.

Gress.

Dans leurs innocens flancs serait insupportable.

2°. Le peuple confond ridiculement les divers sens d'innocent. Marivaux fait dire inoquement à une fille de boutique, au sujet de quelqu'un qui avoit été mis en prison par méprise : » Si jamais quelqu'un a eu la mine d'un innocent, c'étoit vous assurément. Elle voulait dire : a eu l'air d'être inoquent.

3°. Innocence n'a point de pluriel. Un Auteur a dit : leurs innocences. On dit, même en parlant de plusieurs, leur innocence.

INNOCENTER, v. act. [I-no-santé ; 3° Ion. 4° é fer.] Absoudre, déclarer innocent. Il n'est pas du beau style.

INNOMBRABLE ou INOMERABLE, adj. [I-non-brable : 2° Ion. 3° dout.] Qui ne se peut nombrer. » Nombre, multitude, inombrable. — On a dit anciennement innumérable. — Cet adjectif suit ordinairement : il peut quelquefois précéder. » Autour de ce trône sont d'inombrables esprits, etc. Jér. Del. » Ses Inombrables vaisseaux. Rauss.

» D'inombrables essains. De Lille. — Plusieurs n'aiment pas nombre inombrable ; mais l'usage l'a admis ; et cette expression n'a rien de ridicule. On le dit par exagération d'un nombre, qui ne peut pas être soumis au calcul. On dit tous les jours ; le nombre en était si grand, que je n'ai pu le compter. C'est ce que signifie inombrable.

INNOMÉ, INNOMINÉ, adj. [In-nomé, in-nominé.] Qui n'est point nommé. Le premier se dit en droit : contrat innomé ; le second en Anatomie : os innominés.

INNOVATEUR, s. m. Quoiqu'on dise innovation et innover, on ne dit point innovateur ; le mot usité est Novateur. L. T. On peut dire pourtant qu'innovateur manque à la langue ; et que Novateur ne le supplée pas. Celui-ci ne se dit que des opinions, surtout de celles qui sont opposées à la Foi ; et pour d'autres objets, il ne peut exprimer le sens de celui qui innove. Il serait donc à souhaiter que l'usage admît innovateur. L'Auteur de l'Apothéose du Dictionnaire approuvait ce mot ; mais son opinion n'a pas fait fortune.

INNOVATION, s. fém. INNOVER, v. act. [On prononce les deux n : in-nova-cion, en vers, ci-on ; in-nové.] Ils signifient l'introduction des nouveautés. » Saladin appréhenda les troubles qu'une telle innovation pourroit produire. Marin. » Les innovations sont dangereuses. » Il est dangereux d'innover en matière de Religion, de gouvernement. — Ils se prennent en mauvaise part, et ne se disent que des lois, usages et coutumes. On lit dans l'Ann. Lit. que : » Nos Aïeux admirèrent Lulli... ils crurent qu'ayant atteint le dernier degré de la perfection, il n'étoit plus possible de rien innover. Il me semble qu'il aurait été mieux de dire, de rien trouver de nouveau en ce genre. Innover n'a pas ce sens là, qui est pourtant celui de l'Auteur.

* INNUMÉRABLE, adj. Il s'est dit autrefois pour inombrable. » D'où s'en sont ensuivis plusieurs grands, et innumérables maux à nous et à la chose publique. Hist de Louis XI.

INOBSERVATION, s. fém. [I-nob-sér-va-cion : 3° é ouv.] Manque d'obéissance. » L'inoobservation des Règles, des Lois. — Manque d'observer. » L'inoobservation des traités. — On a dit aussi inobservance, et Trév. le met ; l'Acad. ne le met pas ; elle

met

met *observance*, mais elle lui donne un autre emploi.

INOCULATEUR, s. m. **INOCULATION**, s. f. **INOCULER**, v. act. **INOCULISTE**, s. m. [*Inokula-teur, la-cion, lé, liste.*] *Inoculation* est une opération par laquelle on communique artificiellement la petite vérole. Ce mot est synonyme d'*insertion*, cette opération ayant beaucoup de rapport avec celle de la grêpe des arbres. On a d'abord dit indifféremment, *inoculation, insertion, transplantation de la petite vérole*. Le premier a prévalu, et l'on dit *inoculation*, sans ajouter de la petite vérole. Acad. — *Inoculer*, c'est communiquer la petite vérole par inoculation. — *Inoculateur*, celui qui inocule : *Inoculiste*, partisan de l'inoculation : C'est la différence de ces deux mots.

* **INODÔRE**, adj. Qui n'a pas d'odeur. On dit dans le *Dict. Gram.* que ce mot se trouve dans un discours qui a été fort applaudi, mais qu'il ne paraît pas dans le goût de la langue. On l'a employé aussi dans le *Journal de Littérature* : « Cette eau est limpide, *inodôre*, sans goût; et dans l'*Ann. Lit.* » Ce Recueil est un parterre où l'on trouve quelques fleurs agréables, d'autres *inodôres*, plusieurs inutiles, et même dangereuses. — *Inodôre* est un mot très-usité, et le seul pour exprimer ce qui n'a pas d'odeur. *Marin*, J'avoue sans peine que ce mot est utile, et même nécessaire; mais il ne me paraît pas que l'usage l'ait encore adopté. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il mérite d'être regardé comme un heureux néologisme, dont on peut bien augurer.

INOFFICIEUX, adj. masc. Il ne se dit qu'en terme de Jurisprudence. *Testament inofficieux*, est celui où l'héritier légitime est déshérité sans cause. L'Ab. *Prévoit* emploie ce mot dans sa Traduction de l'*H. des Stuarts* de M. *Hume*. « Les cabales *inofficieuses* du Roi d'Espagne. C'est un anglicisme : *Inofficieux*.

INONDATION, s. f. **INONDER**, v. a. [*Inonda-cion, dé : 2^e lon.* — le P. *Follard* écrit *innonder*, mauvaise orthographe, qui pourrait induire en erreur pour la prononciation.] Ils expriment l'action de submerger, de couvrir un pays par un débordement d'eaux. « Grande, fâcheuse *inondation*. — *Figurément*, une grande *inondation* de Barbâres : une *inondation* d'écrits, de brochures. — « Le Nil *inonde* l'Égypte;

Tom. II.

et la fertilise en l'*inondant*. » Le Tibre étoit autrefois beaucoup plus large, et plus sujet à *inonder la Ville*. *La Lande*. — *Figurém.* « Les Goths, les Lombards *inondèrent* l'Italie. » Nous sommes *inondés* d'une multitude de mauvais livres. « Ils *inondent* l'Europe de leurs écrits artificieux.

INOPINÉ, ÉE, adj. **INOPINÉMENT**, adv. [*4^e é fer. né, né-e, neman.*] Ils se disent des évènements qui sont imprévus, et auxquels on ne s'attendait pas, et qui surviennent tout d'un coup. « Accident *inopiné* : fortune *inopinée*. — *Inatendu* ne se dit que du mal, *inespéré* que du bien. *Inopiné* se dit de l'un et de l'autre. — « Cela est arrivé *inopinément*. » Il arriva *inopinément*, sans qu'on attendit son arrivée, ou qu'on la crut si prochaine.

INOUI, IE, adj. [*Inouï, i-e : 3^e lon.* au 2d.] Qui est tel qu'on n'a jamais rien ouï dire de semblable. « C'est une chose *inouïe*, des cruautés *inouïes*. » Il est *inouï* que, etc. — Ce mot est à la mode : on lui donne le sens de *singulier, étrange*. « Il est *inouï* que cette petite fille ait pris l'alarme sur un mot que je lui ai dit en passant. *Th. d'Éduc.* C'est un Petit-Maitre, qui parle.

* **IN-PROCÉDURES**, s. fém. pl. Irregularités dans les Procédures. Mot nouveau, à ce que je crois, employé par un Magistrat dans une Lettre imprimée. Si ce mot était usité, il faudrait écrire *improcédure*, avec une *m*; car *in* change l'*n* en *m* devant le *b* et le *p* : *imbiber, impatient, impérieux, improbable*. Il n'y a d'excepté, dans mon opinion, que *in-promptu*, qui est moins un mot composé que deux mots latins, unis par un tiret.

IN-PROMPTU, s. m. [On prononce le 2d *p*.] Ce qui se fait sur le champ; comme une Épigramme, et autre pièce de quelques vers, faites sans préméditation. Faire un *in-promptu*, des *in-promptu*. Il ne prend point d'*s* au pluriel. On apèle par plaisanterie un *in-promptu* fait à loisir, ce qu'on a prémédité, et qu'on donne comme venu sur le champ dans l'esprit. — *Figurément*, *In-promptu* se dit de tout ce qui se fait sans préparation. « Ce dîner, ce concert était un *in-promptu*. — M. l'Ab. *Grosier* écrit *Im-promptu*, comme l'*Académie*, et l'emploie adjectivement, ce que l'*Acad.* ne fait pas. » Un voyage aussi *impromptu* annonce-t-il un

O O O

projet médité? — Voy. *Im-promptu et In-procédures.*

INQUIET, ÊTE, adj. **INQUIÉTANT**, ANTE, adj. **INQUIÉTER**, v. act. **INQUIÉTUDE**, s. fem. [*In-kié, kié-te, kié-tan, tante, té* : 2^e à moy. au 1^{er} et au 2d. é fer. aux autres; 3^e lon. au 3^e et 4^e.] *Inquiétude*, agitation d'esprit, impatience causée par quelque passion. *Inquiet*, qui est en inquiétude. *Inquiéter*, rendre inquiet. *Inquiétant*, qui inquiète. » Cela le rend *inquiet*; elle est *inquiète sur* cette affaire. » Elle est fort *inquiétante* : elle l'*inquiète* extrêmement. » *De quoi vous inquiétez-vous?* » D'où viennent *ces inquiétudes?* » Je l'ai tiré d'*inquiétude*. » Cette affaire leur causoit beaucoup d'*inquiétude*. P. Fabre. » Embarrassé de sa dignité, et rongé d'*inquiétude*. Le P. Fontenai, Hist. de l'Égl. Gall.

Rem. 1^o. Il ne faut pas confondre, être inquiet, être inquiété et s'inquiéter. Le 1^{er} ne signifie qu'une certaine situation de l'âme, sans qu'on ait égard à la cause d'où cette situation peut venir : le 2d renferme tout à la fois, et l'idée de cette situation, et l'idée d'une cause étrangère d'où elle vient. Enfin, par *s'inquiéter*, nous entendons que l'âme qui est dans cette situation, agit sur elle-même. (» Vous êtes inquiet sans savoir pourquoi : vous vous plaignez que vous êtes continuellement inquiété par tout le monde ; c'est vous qui vous inquiétez à tout propos et sans raison.) D'après ces principes, M. l'Ab. d'Olivet trouve à redire à ces vers de Racine.

Mon âme inquiétée

D'une trop juste crainte est sans cesse agitée.

Alex.

La Grèce en ma faveur est trop inquiétée.

Androm.

Il prétend avec raison, qu'il falloit dans le 1^{er} exemple, *mon âme inquiète*; et dans le 2d, *la Grèce s'inquiète trop*. — M. Rac. le Fils condamne cette critique. » Ne dit-on pas dans la conversation, dit-il : *vous vous inquiétez trop?* Pourquoi ne dirait-on pas *votre âme est trop inquiétée?* Pourquoi? Parce qu'on ne dirait pas *vous êtes trop inquiété*; parce que *s'inquiéter* et *être inquiété* n'ont pas le même sens.

2^o. *Inquiet* a une signification différente, suivant qu'il régit *de* ou *sur* : la 1^{re} de ces

prépositions exprime la cause de l'inquiétude, la 2^e en exprime l'objet. » Je suis fort *inquiet de* ce triste événement, exprime le *chagrin* qu'il me cause; je suis fort *inquiet sur* ce qui en résultera, exprime *ma crainte* sur ses suites. * » *Inquiets de* l'indépendance et de la liberté de leur pays, ils eurent soin de régler des conditions, etc. *Hist. d'Angl.* — La prép. *sur* aurait été plus convenable en cet endroit. Car ils (les Écossais) n'étaient pas *chagrins* de leur indépendance, au contraire; mais ils *craignaient de* la perdre.

3^o. *Inquiet* se dit des choses qui ont rapport à la personne. » Joie *inquiète*; esprit, caractère, tempérament *inquiet*. » Humeur *inquiète*. — Pour *inquiétude*, on le dit non seulement de l'âme, mais du corps. » Elle a des *inquiétudes* aux jambes. Sév. » Ce malade a passé la nuit dans une grande *inquiétude*, dans de grandes *inquiétudes*. Acad. On dit, en ce sens, malade *inquiet* & sommeil *inquiet*.

4^o. *Inquiétant*, employé adjectivement, peut être regardé comme un néologisme heureux. » La situation la plus *inquiétante*. Moreau. » Ce cortège dut paroître *inquiétant* aux, etc. *Linguet*. » Ces incursions qui avoient été si *inquiétantes* pour ses prédécesseurs. *Hist. d'Angl.* » Un voisinage si *inquiétant*. *Ibid.*

INQUISITEUR, s. m. **INQUISITION**, s. fem. [*Inkiçi-teur, çi-cion.*] *L'Inquisition* est un Tribunal établi en certains pays pour rechercher et pour punir ceux qui ont des sentimens contraires à la Foi. *Inquisiteur*, Juge de l'Inquisition. » Grand *Inquisiteur*. *Inquisiteur de la Foi*. » Pays d'*inquisition*. » Il a été mis à l'*inquisition*. — * De bons Auteurs se sont servis d'*inquisition*, au lieu de *perquisition*; mais l'*Acad.* dit que dans ce sens il n'a guère d'usage.

INSAISSISSABLE, adj. Qui ne peut être saisi. Mot forgé par M. *Linguet*. » L'usage variant sans cesse dans une langue vivante, c'est une folie de créer à grands frais une Cour pour enchaîner ce prothée *insaisissable*. — M. *Marin* pense qu'on dit, des biens *insaisissables*; une pension *insaisissable*; et que ce mot n'est, ni forgé, ni nouveau. Je crois bien que ce mot peut se dire au Palais, et quelquefois en conversation. Mais, et en conversation, et au Palais, on ne se fait pas une peine de forger.

des mots. Celui-ci n'est dans aucun Dictionnaire; et je ne me souviens pas de l'avoir lu dans aucun autre Auteur que M. *Linguet*. Du reste, il peut être utile, et il est à souhaiter que l'usage l'adopte.

* **INSALUBRE**, adj. **INSALUBRITÉ**, s. f. Ils se disent de ce qui est mal sain. » Les logemens sont humides, et dans des expositions *insalubres*. M. *Raymond*, Méd. et Acad. de Marseille. » Cette mortalité est occasionnée (à Ste. Lucie) par l'*insalubrité* de l'air. *Journ. Polit.* » L'*insalubrité* de ces places de garnison. — Ce sont des mots nouveaux, dont on peut bien augurer.

INSATIABILITÉ, s. f. **INSATIABLE**, adj. **INSATIABLEMENT**, adv. [*Insatiabilité*, *able*, *ableman*: 5^e e muet aux deux dern.] Au propre, ils se disent d'une avidité de manger, qui ne peut se rassasier; au figuré, d'une passion que rien ne peut satisfaire. » Il a une *insatiabilité* que rien ne peut assouvir. » *Insatiabilité* de gloire, de richesses. » L'*insatiabilité* de l'avarice, de l'ambition. — » Apétit, faim *insatiable*. » Avarice, ambition *insatiable*. » Il est *insatiablement* avide de gloire, d'honneur. — Suivant le P. *Bouhours*, on emploie *insatiable* seul et sans régime. Il condamne *insatiable* de bien, *insatiable* de voir. L'Académie donne des exemples du régime des noms. » *Insatiable* de gloire, d'honneur, de richesses, de louanges. Ce régime paraît usité. — Celui des verbes est douteux. » Cette émulation sainte, non moins *insatiable* de vertus et de mérites que l'ambition humaine est avide des honneurs du monde. Le P. *Le Chapelain*.

INSCRIPTION, s. f. **INSCRIRE**, v. act. [Le p. se prononce dans le premier; 2^e lon. dans le 2d.] *Inscrire*, c'est écrire dans un registre public. » *Inscrire* dans un registre. » *Se faire inscrire*, *s'inscrire*. — Au Palais, *s'inscrire en faux*, soutenir en justice qu'une pièce, produite par la partie adverse, est fautive. — Cette expression a passé dans le langage commun. » *Je m'inscris en faux* contre ce que vous dites. » Je ne sais pas contre laquelle de ces assertions un Cartésien peut *s'inscrire en faux*.

INSCRIPTION, titre renfermé en peu de paroles, et gravé sur le cuivre, le marbre, etc. » On trouve encore en Italie beaucoup d'*inscriptions* antiques. — *Inscription en faux* est au Palais, un acte par lequel on *s'ins-*

crit en faux; Voy. plus haut. Le verbe a passé dans le discours ordinaire: le *subst.* est resté au Palais.

INSCRUTABLE, adj. Impénétrable. Il ne se dit qu'en termes de l'Écriture. Les décrets, les jugemens de Dieu sont *inscrutables*.

INSÇU, s. m. Puisqu'on écrit aujourd'hui *savoir*, j'ai *su*, et non pas, comme autrefois, *sçavoir*, j'ai *sçu*, il semble qu'on devrait aussi écrire *insu*, et non pas *insçu*. — Il ne se dit qu'adverbialement avec à et les pronoms possessifs: à *mon insu*, à *votre insu*, à *son insu*, ou avec *de*, etc. sans que j'en eusse connaissance, ou que vous en eussiez, ou il en eût, etc. » Il l'a fait à *mon insu*, à *l'insu* de tout le monde. » Il s'est marié à *l'insu* de ses parens. — * Plusieurs disent à *l'issue* pour à *l'insu*, trompés par la ressemblance de ces deux mots.

INSECTE, s. m. [2^e d moy. 3^e e muet.] Petit animal dont le corps est coupé comme par anneaux; et c'est de là que lui vient son nom. » Les vers, les fourmis, les mouches, les hannetons sont des *Insectes*. — Les ignorans disent *inceste*. Un Sacristain se plaignait que les *incestes* eussent ataqué les *gradins* et les *buses* de l'Autel.

INSENSÉ, ÉE, adj. [*Insensé*, *sé-e*: 2^e long. 3^e é fermé.] Fou, folle, qui a perdu le sens. » Homme *insensé*, femme *insensée*. — *Subst.* » Il parle, il agit, il court par les rues comme un *insensé*. — Il se dit aussi des choses qui ont rapport à la personne. » Discours *insensé*. » Action, démarche, conduite, passion *insensée*. — *Insensé* s'emploie élégamment en exclamation. » *Insensé!* Qui croit que sa fureur peut balancer les décrets de l'Être suprême. *Jér. Dél.* » Une femme est volage, indiscrete: elle veut, elle ne veut plus. *Insensé*, qui s'endort sur la foi de ses promesses!

* **INSEMENT**, adv. Comme un insensé. On dit dans le *Dict. Gram.* que ce mot, hazardé par un Auteur moderne, est encore barbare, et qu'il a l'air de l'être long-tems. On s'était contenté jusqu'à présent de le dire en conversation: on commence à l'écrire. » Galere désespéré, et ne sachant à qui s'en prendre (de la violence de ses maux), faisait *insensément* mourir les Médecins. *Berault de Bercastel*. Histoire de l'Église.

INSENSIBILITÉ, s. fém. **INSENSIBLE**,

adj. **INSENSIBLEMENT**, adv. [*Insancibilité, cible, cibleman* : 4^e e muet au 2d et au 3^e.] Le subst. et l'adj. expriment un défaut de *sensibilité*. Ils se disent au propre et au fig. » Le froid rend souvent certaines parties du corps *insensibles*; il y cause *l'insensibilité*. » Il est *insensible à la honte, aux injures*. » Étoit-il permis à . . . d'être *insensible à des maux si pressans*. *Cochin*. » Elle a l'âme dure et *insensible*. — S. m. » C'est un *insensible*, il n'est point sensible à l'amour. » *Insensibilité aux reproches*. » Vit-on jamais une telle *insensibilité* ?

Tant de tranquillité

Peut vous faire acuser d'*insensibilité*.

La Chaussée.

— En parlant des choses, l'adjectif a un autre sens, dont on ne peut s'apercevoir. » Le mouvement de l'ombre d'un cadran est *insensible*. » L'*insensible* transpiration. — *Insensibilité* ne se dit point en ce sens.

Insensiblement, n'a point la 1^{re} signification du subst. et de l'adj. Il signifie, peu-à-peu, d'une manière peu sensible. » L'eau creuse *insensiblement* les pierres. » Les abus se glissent *insensiblement* dans les sociétés les mieux réglées. Une molle oisiveté détruit *insensiblement* l'ouvrage qu'un travail opiniâtre avoit à peine élevé. *D'Aguess*. — *Insensibilité*. Voy. *Indifférence*. — On dit : être *insensible à*, et avoir de *l'insensibilité pour*. M. l'Abé Royou a repris justement M. l'Abé Boulogne d'avoir dit, dans l'Éloge de M. le Dauphin : » Il sait qu'une trop grande *insensibilité à l'opinion publique* . . . entraîne toujours les Rois à l'avilissement. Il falait dire, pour l'opinion, etc.

INSÉPARABLE, adj. **INSÉPARABLEMENT**, adv. [2^e é fer. 5^e e muet.] Qui ne peut être séparé. — D'une manière à ne pouvoir être séparé. » L'ombre est *inséparable du corps* : elle lui est *inséparablement* attachée. — *Inséparable* régit de :

Les délicas et l'abondance,
Inséparables de la paix.

Rousseau.

» La pensée de la mort est le contrepoids naturel de l'orgueil presque *inséparable de la fortune*. Le P. Du Rivet. Employé sans régime, il se dit des choses et des personnes; mais appliqué aux choses, il signifie, qui ne peut être séparé; et il a un sens passif. Appliqué aux personnes, il a un sens actif, et signifie, qui ne se sépare point. » La chaleur et le feu sont in-

séparables : » ce sont deux amis *inséparables*.

Inséparable ami des mortels qui te craignent,
De leur fidélité je partage l'honneur.

Le Franc.

INSÉRER, v. act. **INSERTION**, s. f. [*Inséré, Insér-cion* : 2^e é fer. au 1^{er}, é ouv. au 2d.] *Insérer*, faire entrer dans . . . Il ne se dit qu'au fig. » *Insérer une pièce dans une Histoire*; *une clause dans un contrat*. — *Insertion*, action par laquelle on insère. » *Insertion d'un mot dans un discours*, etc. — Voyez **INOCULATION**.

* **INSIDIATEUR**, s. m. C'est un mot de M^{rs}. de Port-Royal : l'usage ne l'a point adopté; l'on peut dire que c'est dommage.

INSIDIEUX, EÛSE, adj. **INSIDIEUSEMENT**, adv. [*Insidi-ell, eû-ze, eû-zeman* : 4^e lon. 5^e e muet. — Des Imprimeurs écrivent mal-à-propos *incidieux* avec un c.] Ils se disent de ce qui tend à surprendre quelqu'un. » Présens *insidieux* : caresses *insidieuses*. » Faire une demande *insidieusement*. — Ces mots n'ont été long-temps d'usage qu'au Barreau. Ils ont passé ensuite dans d'autres écrits; mais ils ne sont point du style simple et famil.

INSIGNE, adj. [Mouillez le g, dern. e muet.] Signalé, remarquable. » Bonheur & malheur *insigne*. » Grâce, faveur *insigne*. » Un *insigne* fripon, faussaire, etc.

Toi, par tes seuls vices *insigne*,

Comment soutiendras tu l'effort

De cent Rois, qu'arme pour ta mort,

Un courroux, dont tu n'es pas digne.

Lamotte.

* **INSIGNIFIANT**, ANTE, adj. [Mouillez le g : 5^e lon.] Qui ne signifie rien. Mot nouveau, qui attend le sceau de l'usage. » Celle des Danaïdes est bien au-dessus de ces ouvertures *insignifiantes*, qui ne peignent rien. *Merclure*. » C'est une de ces pièces *insignifiantes*, si l'on peut se servir de ce terme. *Journ. Gén. de Fr.*

INSINUANT, ANTE, adj. **INSINUATION**, s. f. **INSINUER**, v. act. [4^e lon. aux 2 premiers é fer. au dern.] *nu-an, ante, nu-a-cion, nu-é* : l'a, devant l'e muet, est long : il *insinue*. Au futur, cet e est entièrement muet, et ne se fait pas sentir : Il *insinuera, insinuerait* : pron., *insinûra, insinûré*.] *Insinuer*, 1^o. Au propre, c'est introduire doucement : » *Insinuer le doigt, la sonde dans une plaie*. » L'air *s'insinue dans les corps*. — 2^o. Au fig. Faire entrer adroitement dans l'esprit. » *Insinuer de bons ou mauvais senti-*

mens. » Il faut de bonne heure *insinuer de bons principes aux enfans.* » *Insinuez-lui que*, etc. » Un malheureux (Abailard) que l'affliction préparoit à tout ce qu'on continueroit de lui *insinuer* avec amitié. Le P. Fontenai. *S'insinuer dans l'esprit, dans les bonnes grâces, dans la bienveillance de*, etc. — 3°. *S'insinuer*, s'introduire. » Il *s'insinûe* par-tout, dans toutes les sociétés. — 4°. *Insinuer*, en termes de Palais, enregistrer dans un certain Grêfe qu'on apèle *Grêfe des Insinuations.* » Faire *insinuer* une donation, un testament, etc.

INSINUATION, action d'insinuer, ne se dit que dans le 2^e et 4^e sens. » Il en est venu à bout par ses *insinuations.* — » *L'insinuation d'un acte.* Voyez n°. 4°.

INSINUANT ne se dit qu'au fig. (n°. 2°.)

• Homme fort *insinuant*, femme *insinuante.*

Rem. L'Abé Girard compare *insinuer* avec *persuader*, *suggérer.* Le premier, dit-il, dit quelque chose de plus délicat: le 2^d, quelque chose de plus pathétique: le 3^e, quelque chose de frauduleux. On *insinue* finement et avec adresse: on *persuade* fortement et avec éloquence: on *suggère* par crédit et avec artifice.

INSIPIDE, adj. INSIPIDITÉ, s. f. Ils se disent au propre, et au fig. de ce qui n'a nulle saveur, nul goût. » Mets, viande, liqueur *insipide.* » Poème, discours, conte, conversation, plaisanterie, louange *insipide.* » Orateur, railleur froid et *insipide.* » *L'insipidité d'une viande.* » *L'insipidité d'un discours, d'une plaisanterie*, etc. Voyez FADE. — *Insipide* peut quelquefois précéder le substantif.

Mais de ce style éflané, sans vigueur,
J'aime encor mieux l'*insipide* langueur,
Que l'emphatique et burlesque assemblage
D'un faux sublime, etc.

Rouss.

INSISTER, v. n. [*Incisté*: 3^e. é fer.] Persévérer à demander. Il régit *sur*, devant les noms, et *à*, devant les verbes. » Il *insiste* toujours *sur* cette demande. » Ils *insistèrent à demander* des Eglises. *Hist. d'Allem.*

INSOCIABLE, adj. INSOCIABILITÉ, s. f. Ils expriment le caractère de celui qui n'est pas sociable. » Homme, femme, humeur *insociable.* » *L'insociabilité de son humeur, de son caractère.*

INSOLEMMENT, adv. INSOLENCÉ, s. f. INSOLENT, ENTE, adj. [*Inso-laman*, *lonce*, *lan*, *lante*: 3^e br. au 1^{er}, lon. aux 3

autres: 4^e e muet.] *Insolence*, trop grande hardiesse et manque de respect. *Insolent*, hardi, qui perd le respect. *Insolamment*, avec insolence. » On ne peut souffrir *son insolence.* » Y eût il jamais *une telle insolence*? » Il a fait, il a dit mille *insolences.* » Il est *insolent* au dernier point. » Discours *insolent.* » Réponse *insolente.* — Subst. C'est un *insolent*, une *insolente.* — » Il, ou elle a répondu *insolamment.*

REM. *Insolent* ne signifie quelquefois que *orgueilleux*. » La prospérité rend les hommes *insolens.* » *Insolent* dans la victoire. » La fortune est *insolente.* — Mde. de B. . . lui fait régir la prép. *de.* » Ils devinrent *insolens de* leur force, et poussèrent plus loin leurs prétentions. *Hist. des Tud.* — Ce régime n'est pas assez autorisé, mais je n'oserais le condamner. On dit, il est orgueilleux de ses succès; pourquoi ne pourrait-on pas dire aussi, *insolent de ses succès, de sa force, de sa puissance?*

INSOLITE, adj. Qui est contre l'usage, contre les règles. Malgré les efforts de quelques Auteurs modernes, ce mot n'a point passé du Barreau dans le beau style. » Clause, procédure *insolite.*

INSOLVABILITÉ, s. f. INSOLVABLE, adj. Impuissance de payer. — Qui n'a pas de quoi payer. » Il est *insolvable.* » *Son insolvabilité* est démontrée.

INSOLUBLE, adj. Qui ne peut se résoudre. » Argument, difficulté, problème *insoluble.* — En Chimie, qui ne peut se dissoudre.

INSOMNIE, s. f. [Pron. *Inso-me-nie*: l'e muet de la 3^e très-bref; pénult. lon.] Indisposition qui consiste à ne pouvoir dormir. » Une longue, une continuelle *insomnie.* » Il est travaillé d'une cruelle *insomnie.* — Autrefois on a fait ce mot masc. On disait, un grand, un cruel *insomnie.*

INSOUCIANCE, s. f. INSOUCIANT, ANTE, adj. Sans souci. Mots nouveaux. On ne les a d'abord dits qu'en conversation: on comence à les écrire. » Aficher l'*insouciance.* Sabat. de Castres. » Une souveraine *insouciance.* L'Abé Grosier. » Le lâche *insouciant.* Rochon de Chabancs. — * M. l'Abé Garnier, (Hist. de Fr.) dit *insoucieux.*

INSOUTENABLE, adj. [*In-sou-tenable*: 3^e et dern. e muet, 4^e dout.] Qui n'est pas soutenable. » Cause, opinion *insoutenable.* — Qui n'est pas supportable. » Vanité *insoutenable.* » homme *insoutenable.*

INSPECTEUR, s. m. **INSPECTION**, s. f. [*Ins-pék-teur*, *cion*; 2^e à moy.] *Inspection*. 1^o. Action par laquelle on regarde, on examine. » *L'inspection du ciel, des astres; des pièces d'un procès.* » *A la première inspection, on voit que la pièce est fautive.* = 2^o. Charge et soin de veiller. » *On lui a donné l'inspection sur...* » *Il a inspection, ou l'inspection sur, etc.* * » *On sait à quel point les biens déperissent, quand le maître n'a aucune inspection dessus.* *Cochin.* Dans cette phrase, le mot me paraît impropre; car *inspection* se dit de la vigilance et de l'attention, dont un autre nous charge, et non de celle que notre intérêt nous inspire.

INSPECTEUR, qui a inspection sur: n'a que ce dernier sens; *Inspecteur de Cavalerie, d'Infanterie, du Commerce, des Manufactures, etc.* etc.

* **INSPECTER**, exercer le droit d'inspection, veiller, examiner. Mot nouveau. » Les bâtiments publics doivent être encore plus sévèrement inspectés à cet égard (de la solidité) que ceux des particuliers. *Linguet.* » La direction des Écoles les inspectera (ces Maîtres d'École.) *Journ. Polit.*

INSPIRATION, s. f. **INSPIRER**, v. act. [*Ins-pira-cion*, né.] *Inspiration*, conseil, suggestion. » *Je n'ai agi que par votre inspiration.* » *Par l'inspiration du St. Esprit.* » *L'éloquence évangélique tient de l'inspiration: elle perce par des traits vifs; elle remue, elle entraîne.* = *Chose inspirée, idée, pensée.* » *J'ai eu une bonne inspiration.* » *Ils commencent à tourner leurs inspirations sacrilèges à une révolte manifeste.* *P. Fabre.* = *Inspirer*, faire naître, suggérer quelque pensée, quelque mouvement. — Il régit le datif (-la prép. à) des noms, et de, devant les verbes. » *On lui a inspiré cette démarche, de demander cet emploi.* » *Son livre (de Luther) de la Liberté Chrétienne n'avait pas peu contribué à leur inspirer la révolte.* *Père Fabre.* — * *Racine lui fait régir la prép. dans.*

Vos bontés, à leur tour,
Dans les cœurs les plus durs inspireront l'amour.

M. l'Abé d'Olivet condamne ce régime: M. Racine le Fils ne défend son père, qu'en disant que la critique est juste, mais que son père a eu ses raisons pour dire, *inspirer dans*; puisqu'il était si aisé de tourner le vers autrement.

Même aux cœurs les plus durs inspireroient l'amour.

Il n'est pas aisé de deviner qu'elles peuvent être les raisons qui ont déterminé le Poète. Ce qui nous suffit, c'est qu'on remarque l'irrégularité du régime, que M. l'Abé d'Olivet a relevée.

INSTABILITÉ, s. f. Manque de stabilité. Il ne se dit qu'au fig. » *L'instabilité de la fortune, du monde, des choses humaines, du cœur humain.* = * Quelques-uns ont dit, en ce sens, *instable: fortune instable*; et La Touche les approuve, quoiqu'il avoue qu'*instabilité* est dans le *Dict. de l'Acad.* et qu'*instable* n'y est pas. Celui-ci n'a pas fait fortune.

INSTALLATION, s. f. **INSTALLER**, v. act. [*Instala-cion*, *Instalé*: plusieurs prononcent, mal-à-propos les deux l: *installation*, etc.] *Instaler*, c'est mettre en possession d'un office, d'un bénéfice. *Installation*, action d'instaler. » *Installation d'un Chanoine, d'un Magistrat.* » *Installation dans une charge, dans un bénéfice.* » *On s'est opposé à son installation.* » *On l'a installé dans cette charge, cette dignité.*

INSTAMMENT, adv. **INSTANCE**, s. f. **INSTANT**, ANTE, adj. [*Instaman*, *tance*, *tan*, *tante*: 2^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] *Instance* est une sollicitation pressante. *Instamment*, avec instance. *Instant*, *ante*, pressant, pressante. » *Faire de grandes, de vives instances.* » *Je l'en ai sollicité avec toutes les instances possibles.* » *Ces secours puissans (de la grâce) qui ne sont accordés qu'aux plus fortes instances.* *Le P. Le Chapelain.* » *Je l'en ai prié instamment.* » *Aux instantes prières, par les instantes sollicitations de, etc.* = *Instance*, est aussi une demande en Justice. » *Former, faire vider une instance.* » *L'instance est pendante au Parlement, etc.* = Ces locutions ne sont guère dignes de l'Histoire, et elles sont encore moins convenables dans les histoires anciennes. » Il n'étoit au plus question que de savoir, si l'affaire y-seroit portée en première ou en seconde instance, dit l'Abé Vertot dans ses *Révolutions Romaines.*

REM. 1^o. *Instance*, dans le 1^{er} sens, ne s'emploie point au singulier. L'Auteur du *Dict. Néol.* condamne avec raison, ce me semble, un Poète qui a dit:

Thétis, à ses genoux, redouble son instance.
Il a évité une fausse rime aux dépens de l'exact.

itude. L'Acad. dit, il est vrai, *faire instance* : je l'ai fait à son *instance*, et quelques Auteurs l'ont dit autrefois aussi : mais le dernier, à son *instance* ne me paraît pas de l'usage actuel ; on dit, à sa *prière*, à sa *sollicitation* ; et si l'on veut dire quelque chose de plus fort, à son *instante prière*, etc.

2°. L'adj. *Instant*, ne s'emploie point au masc. on ne le dit qu'au fem. avec *prière*, *sollicitation*, *poursuite*, *demande*, etc. et le plus souvent au pluriel. — Dans le *Journ. Polit.* on dit : « Il est *instant* que l'Amiral Rodney en conduise un plus grand nombre, etc. C'est un anglicisme.

INSTANT, s. m. Moment. Le plus petit espace de tems. « Il ne faut qu'un *instant*. » Il l'a fait *dans un instant*. — Il régit quelquefois la prép. *de* : « L'*instant* de son triomphe alloit devenir l'*instant* de sa mort. MARIN, *Hist. de Saladin*.

Du Monarque du sombre bord,
Tout ce qui vit, sent la puissance,
Et l'*instant* de notre naissance,
Est pour nous un arrêt de mort.

La Motte.

A l'*instant*, adv. Tout à l'heure. « Je reviens à l'*instant*. — A l'heure même : il partit à l'*instant*. » Il est arrivé à l'*instant* que vous êtes parti.

REM. 1°. Rousseau a dit au figuré, *filer les instans*, comme on dit, *filer les jours*.

Prétendois-tu que les Parques
Dussent, *filant tes instans*,
Signaler des mêmes marques
Ton hiver et ton printemps.

Rouss.

On voit bien que la rime a nécessité cette expression inusitée.

2°. A l'*instant*, se met quelquefois à la tête de la phrase. « A l'*instant* on chanta le combat des Centaures avec les Lapithes. *Téléme.* — En un *instant*, s'applique au présent et au passé, et dans un *instant* au futur. » Il le fait, ou il l'a fait en un *instant*. » Je le ferai dans un *instant*, c. à d. bientôt. On dit aussi dans l'*instant*. — A tout *instant* vaut mieux qu'à tous *instans*, et d'*instant* à autre au sing. que d'*instans* à autres au plur. » Il y a une expression si admirable dans les deux têtes (de St. Pierre et de St. Paul) qu'on croit à tous *instans* que les Apôtres parleront. L'Ab. Richard. *Descr. d'Italie.* » D'*instans* à autres les Officiers du nouveau Doge présentoient des rafraichissemens. *Id.*

— Le même Auteur, à l'imitation de *être sur le point de faire*, dit, *être à l'instant de faire*, ce qui ne se dit point. * *Coriolan*, qui venoit détruire sa Patrie, ce qu'il devoit à l'*instant de faire*. — Plusieurs Auteurs disent de ce moment, de cet *instant*, pour, des *cet instant*, des *ce moment*. — De *cet instant*, Alexandre put se regarder comme le possesseur légitime et paisible de l'Empire. *Linguet.* — De *cet instant*, on étoit reconnu roi, etc. *Moreau.* — * Un Auteur moderne a dit, *par instans*, pour dire, *par intervalles*. Oh ! pour celui-ci, il n'y a pas d'apparence qu'il passe. — Ces Hotes importuns, qui ne peuvent que *par instans* troubler leur repos. *H. Nat.*

INSTANTANÉE, adj. * INSTANTANÉITÉ, s. f. INSTANTANÉMENT, adv. [1^{re} Ion. 4^e é fer.] *Instantanée* et *spontrande* sont les seuls adjectifs de cette terminaison, qui aient un e muet au masc. comme au fem. Le *Rich. Port.* et quelques Auteurs disent *instantané* au masc. et *instantanée*, au fem. Cette manière me paraît préférable. — Qui ne dure qu'un instant. — Mouvement, qui n'est qu'*instantané*. * Le *gendre* dit : *l'Instantanéité* de la lumière. Il aurait du dire, du moins, *du mouvement de la lumière*. — * Depuis peu on a dit aussi *instantanément*. — Le transmettre sans bruit et *instantanément*. *Journ. de Litt.*

INSTAR, (à l') adv. Terme de *Pratique*, emprunté du latin, où l'on dit *ad instar*. — A l'exemple, à la manière de... » A l'*instar* des compagnies supérieures.

INSTAURATION, s. f. [*Instora-cion*] Rétablissement. Il ne se dit que des Édifices et des cérémonies publiques, sur-tout de celles où la Religion entre pour quelque chose. Ce mot ne se dit que parmi les savans.

INSTIGATION, s. f. INSTIGATEUR, TRICE, s. m. et f. INSTIGUER, v. act. [*Instiga-cion, ga-teur, trice, instighe*] : l'a est nécessaire au verbe, pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e : il est inutile aux deux substantifs, parce que cette même consonne a naturellement ce son fort devant l'a.] *Instiguer*, c'est inciter, presser, pousser à... *Instigation*, *Incitation*, *sollicitation* pressante. *Instigateur, trice*, celui, celle, qui incite, qui pousse à faire, etc. Ils ne se disent que du mal. » Il a fait cela à l'*instigation* de... » C'est lui, qui en a été l'*instigateur*. — Le verbe est très-peu usité. L'Acad.

le met sans remarque, et sans en donner d'exemple. — Elle ne met point *instigatrice*; le *Rich. Port.* le met; et l'occasion de l'employer ne se présente que trop souvent. » Ceux, que *l'instigatrice* avoit armés contre la vie de la plaignante. *Mercur.*

INSTILLER, v. act. [*Instille*: 3^e é fer.] Faire couler, verser goutte à goutte. » *Instiller* quelques gouttes de... dans une plaie. — L'*Acad.* l'admet au figuré: » *Instiller* une fausse, une pernicieuse doctrine dans l'esprit. — Cette expression figurée me parait être du vieux style.

INSTINCT, s. m. [*Instinct*: 2 longues.] Certain mouvement et sentiment qui agit. Au propre, il se dit des animaux. » *L'instinct* leur tient lieu de raison. — *Fig.* il se dit des hommes; » La Nature donne à l'Orateur cet *instinct* secret... qui sent, comme par inspiration, ce qui sied et ce qui ne sied pas. *D'Aguass.* » Il y a un goût d'*instinct*, pour ainsi dire, et un goût de réflexion. L'Ab. *Trublet.*

INSTITUER, v. act. INSTITUTION, s. f. [*Institué*, *institu-cion*: dern. é fer. au 1^{er}; l'*a* est long devant l'*e* muet; il *instille*: au futur cet *e* muet se supprime dans la prononciation, et plusieurs Poètes le retranchent, même dans l'orthographe: il *instituera*, *instituera*; pron. *Instituera*, *itère*; en quatre syllabes.] *Instituer*, établir quelque chose de nouveau. *Institution*, action par laquelle on institue. » *Instituer* une fête; des jeux solennels; un ordre, une confrérie. — *Instituer* un Officier, un Vicaire, etc. l'établir en charge, en fonction. — *Instituer* un héritier, nommer, faire un héritier par testament. — » *L'institution* du Parlement, d'un Ordre, etc. — *Institution* d'héritier. — *Institution*, se prend aussi pour la chose instituée. » C'est une pieuse, une sainte *institution*. — Il se dit encore, mais plus rarement pour l'éducation. » *L'institution* d'un Prince.

INSTITUT, s. m. INSTITUTEUR, TRICE, s. m. et f. [1^{re} lon. le *t* final ne se pron. pas au 1^{er}.] *Institut* est une certaine manière de vivre selon une certaine règle. » Un pieux, un saint *institut*. Conc. de Trente. — Pour les élémens du Droit Romain, on a dit autrefois tantôt *l'institute*, tantôt *les institutes*, tantôt *les instituts*, tantôt enfin *les institutions de Justinien*, On ne dit plus que *les institutes*,

Instituteur, trice, celui, celle, qui institue. » *L'Instituteur* d'un Ordre Religieux. La Reine Jeanne est *l'institutrice* des Annonciades. — *Instituteur*, se dit aussi de celui, qui donne les premières instructions à un Prince. — Depuis quelque tems on le dit pour *précepteur*, *éducateur*, en parlant des particuliers. — C'est la vertu ou la folie des Parens, qui fait les bons ou les mauvais *instituteurs*. Th. d'Éduc.

INSTRUCTIF, IVE, adj. INSTRUCTION, s. f. INSTRUER, v. act. [*Instruktif*, *trive*, *truk-cion*, *truf-re*: 3^e du 2^d et 2^e du dern. lon.] *Instruire*, 1^o. Enseigner, donner des leçons, des préceptes pour les sciences ou pour les mœurs. » *Instruire* la jeunesse, les enfans. » Ils sont bien ou mal *instruits*. » Une critique sage *m'instruira*, et une critique injuste ne m'aigritira point. Le P. Longueval. — On le dit par extension des bêtes. » On *instruit* les chiens à danser, à faire le manège, etc. — 2^o. Informer, donner connaissance de... » *Instruisez-le* de ce que vous voulez qu'il fasse: il en est mal *instruit*.

Mes regards, mes discours ont pu vous en *instruire*.

Mais au fond de mon cœur vous ne pouviez pas lire.

Barthe.

3^o. Au Palais, *instruire* un procès, le mettre en état d'être jugé. — *Instruire* le procès de quelqu'un, lui faire son procès en matière criminelle.

Rem. 1^o. On disoit autrefois au préterit, il *instruit*, ils *instruient*; pour, il *instruisit*, ils *instruisirent*. » Les Religieux y allèrent et *l'instruient*, et après l'avoir baptisé, il mourut. *Chron.* — *S'instruire*, Voy. APPRENDRE.

Instruire, s'emploie quelquefois neutralement et sans régime. » L'objet des écrits est de plaire, d'*instruire*, de convaincre. L'Ab. Gauchat. » Avant que d'*instruire*, il faut s'être *instruit*. Le P. Gaichis.

2^o. *Instruit*, éclairé, (synon.) l'homme *instruit* connaît les choses; l'homme *éclairé* en sait faire une application convenable. » Il y a mille hommes *instruits* pour un homme *éclairé*. *Encycl. Beauzée*, synonyme. — *Instruit* régit par et à, le 1^{er} devant les noms, qui marquent la source de l'instruction; le 2^d, devant les noms, qui en expriment l'objet. » Endurci par les fatigues; *instruit* par les dangers. *Marm.* » *Instruite* aux crimes, elle s'est

s'est couverte d'une éternelle honte. Madame Dacier. — L'actif a ce 2d régime.

Avant que de m'avoir choisi pour les conduire,
Les Grands à la révolte avoient su les instruire.

Cromvel.

Il régit aussi de. » *Instruit des règles et de l'usage.* Cochin : c. à. d. connaissant les règles et l'usage. » Saladin, *instruit du dessein des ennemis*, ne négligea rien pour faire échouer leur entreprise. Marin.

INSTRUCTION, est: 1°. Institution, éducation. » *L'instruction de la Jeunesse.* == 2°. Les préceptes, qu'on donne pour instruire. » *Doner des instructions salutaires.* == 3°. Connaissance qu'on donne. » *Faire un mémoire pour l'instruction de...* *L'instruction d'un procès*; tout ce qui est nécessaire pour mettre un procès en état d'être jugé. = 4°. Au pluriel, ordres donnés à un envoyé, à un Ambassadeur. » *Il n'a pas suivi ses instructions.* » *Mes instructions* portent que, etc.

REM. *Avoir de l'instruction*, pour dire, être instruit, est une expression nouvelle, qui est assez à la mode. » *Vous avez de l'esprit, des talens, de l'instruction.* TH. D'ÉDUC. » *Si j'avois plus d'instruction*, j'aurois tout quitté avec joie pour me consacrer entièrement à l'éducation de Lucie. *Ibid.* » Elle est un prodige d'instruction. *Ibid.* » Elle est remplie d'instructions et de talens. *Ibid.* — *Instruction* s'est dit jusqu'à présent activement de l'action d'instruire: on l'emploie ici passivement, et on le dit de l'état de celui, qui est instruit. Il faut attendre ce qu'en décidera l'usage. En ce sens, il est encore plus hasardé au pluriel qu'au singulier.

INSTRUCTIF, qui instruit. Il ne se dit que des choses. » *Livre, mémoire, etc. fort instructif.* » *Méthode bien instructive.* » La connaissance des anciens Canons... est peut-être la partie la plus instructive de cet ouvrage. Le P. Longueval. Hist. de l'Égl. Gall. == Le masc. suit toujours le substantif: le fém. peut quelquefois le précéder.

Je sais que l'Art doit, pour fin générale,
Se proposer l'instructive morale.

Rouss.

Mais cette construction n'est bonne qu'en vers.

INSTRUMENT, s. m. INSTRUMENTAL, ALE, adj. INSTRUMENTER, v. n. [*Ins-tru-man, mental, tale, manté*: 1^{re} et 3^e lon.] *Instrument au propre*, outil; qui sert à l'ouvrier, à l'artiste. » *Instrument de Maçon*, de charpentier. *Instrument de chirurgie.* —

Tome II.

On dit, par extension, *instrumens de mathématique*; la règle, le compas de proportion, le quart de cercle, etc. — *Instrumens de musique*; violons, basses, bassons, hautbois, flûtes, etc. = Au figuré, cause, moyen. » *Il a été l'instrument de la vengeance de...* » *Il voulait me faire servir d'instrument à sa passion*, etc. == En style de Pratique, *Instrument*, se dit des contrats et des actes publics. » *Instrument authentique.*

INSTRUMENTALE, ne se dit qu'avec cause et Musique. » *Cause instrumentale*, qui sert d'instrument. On ne le dit qu'en Philosophie. *Musique instrumentale*, qui est faite pour les instrumens.

INTRUMENTER, ne se dit que dans le dernier sens d'*Instrument*. Faire des contrats, des exploits et autres actes publics. » *Ce Notaire instrumente fort bien.* » Les sergens ne peuvent point *instrumenter* hors de leur ressort.

* INSUBORDINATION, s. f. Défaut de subordination. Mot nouveau, dont on peut bien augurer. » *L'insubordination* règne tellement parmi eux, que, etc. *Let. Édif.* » Dans un siècle, ou *l'insubordination conjugale* est portée au plus haut degré, préconisée même. *Retif.*

INSUFFISAMMENT, adv. INSUFFISANT, ANTE, adj. INSUFFISANCE, s. f. [On ne pron. qu'une f, et il conviendrait de n'en écrire qu'une. *Insufizaman, zan, zante, zance*: 4^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] *Insufisant*, qui ne suffit pas. *Insufisamment*, d'une manière insufisante. *Insufisance*, manque de sufisance. » *Moyens insufisants.* » *Concourir à... insufisamment.* » *L'insufisance de ses raisons, de ses moyens.* = *D'Avrigni*, quelques autres Auteurs et l'Acad. elle-même, disent *insufisance* des personnes, dans le sens d'*incapacité*. » *L'insufisance de ses généraux.* *D'Avr.* » On ne l'a pas admis à cette charge, à cause de son *insufisance*. ACAD. == *Sufisance*, dans le sens de *capacité* me paraît vieux: *insufisance* pour *incapacité* me semble encore moins en usage.

INSUFISANT, régit-il le datif. (la prép. à) J'en ai vu peu d'exemples. » Si ces vertus d'état ne sont soutenues et animées des vertus chrétiennes, ce ne sont plus que des vertus morales, *insufisantes au salut.* *Segaud.*

INSULAIRE, s. m. et f. [*Insulère*: 1^{re} lon. 3^e e moy. et long: 4^e e muet.] *Habitant d'une île.* » *Un ou une insulaire.* Les insu-

P p p

laïces. — L'Acad. l'emploie aussi adjectivement : » Les peuples *insulaires.* — Je crois qu'on ne l'a guère dit de la sorte.

INSULTANT, ANTE, adj. **INSULTE**, s. f. **INSULTER**, v. act. et n. [3^e Ion. aux 2 premiers, e muet au 2d ; é fer. au 3^e.] *Insulte*, mauvais traitement de fait ou de parole, avec dessein d'offenser. Faire *insulte*, ou *une insulte à*. » Recevoir *une* cruelle *insulte de*. — *Insulter* quelqu'un, et *insulter à* quelqu'un, n'ont pas tout-à-fait le même sens. Le 1^{er} signifie simplement, *faire insulte* : il l'a *insulté* jusque chez lui.

Nos Enemis, par leurs outrages,
Insultent les autels détruits.

Le Franc.

» Ses soldats étoient souvent *insultés* par ceux de la garnison. MARIN. *Hist. de Saladin.* Le 2d ajoute, à cette idée, celle de la lâcheté, qui fait qu'on prend *avantage de la misère de* quelqu'un pour l'*insulter*. » Il ne faut pas *insulter aux* misérables. » C'est une indignité que d'*insulter à* la misère, même d'un ennemi : *res est sacra miser.* » Vous parlez au nom d'une classe de citoyens, qui vient d'éprouver un malheur, et à qui vous semblez me soupçonner de vouloir *insulter*. LINGUET. — On a dit autrefois *insulter contre*, et *insulter sur*. TH. CORN. ne condamnait pas tout-à-fait le 1^{er} : mais il aimait mieux dire *s'emporter contre*. — Chapelain trouvait que le 2d était rude, mais il croyait qu'on pouvait s'en servir. — L'un et l'autre sont hors d'usage depuis long-tems. — En termes de Guerre, *insulter une place*, c'est l'attaquer hautement et à découvert. Th. Corn. — En ce sens, il régit quelquefois la prép. *de*. » Il *insulta* la ville, *la flote de* quelques coups de canon. On dit aussi, *mettre hors d'insulte*, mettre une place en état de ne pouvoir être prise d'emblée.

INSULTANT, qui insulte : il ne se dit que des choses : » Discours *insultant*. » Paroles, manières *insultantes*.

Rem. 1^o. On a dit anciennement *insult*, et on le faisait *masc.* Bouhours, et Fléchier lui ont donné ce genre, en écrivant pourtant *insulte*. Ménage en reprit le premier, et il avoua son tort. L'Acad. au commencement du siècle le faisait *masc.* en avertissant que plusieurs le faisaient *fém.* TRÉV. — Boileau a encore dit, dans le Lutrin.

Evrard seul, en un coin prudemment retiré,
Se croyoit à l'abri de l'*insulte sacré*,

Deux puissans ennemis.

A mes Sacrés Autels font *un profane insulte*.

INSULTE, Voy. AFFRONT.

2^o. **INSULTER**, ne date que du siècle passé. M. Coeffeteau l'avait vu naître, un peu avant sa mort, et il n'avait jamais osé s'en servir, à cause de sa trop grande nouveauté, tant, dit Vaugéas, il était religieux à n'user d'aucun terme, qui ne fût en usage. On peut dire qu'il l'était jusqu'au scrupule et à la superstition. On donc aujourd'hui dans l'excès contraire.

* **INSUPPORT**, s. m. Mot qu'un mauvais usage a adopté, et dont ne se servent pas ceux, qui parlent bien. » On est convenu d'une pension, en cas d'*insupport*. — Suivant M. MARIN, c'est un terme très-reçu. Il dit la chose, et la dit d'une manière précise. Je m'en rapporte. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est tout au plus du style familier.

INSUPPORTABLE, adj. **INSUPPORTABLEMENT**, adv. [pénult. dout. au 1^{er}, dans le 2d, en a le son d'an : *table*, *tableman*.] *Insupportable*, qui ne peut être souffert, supporté : intolérable. *Insupportablement*, d'une manière *insupportable*. » Douleur *insupportable*. » Homme, humeur, manières *insupportables*. » Il écrit, il danse, il chante *insupportablement*.

INSURGENS, s. m. pl. **INSURRECTION**, s. f. Le 1^{er} ne s'est dit d'abord que de certains corps de troupes hongroises, levées extraordinairement pour le service de l'État. — On l'a appliqué dans la suite aux peuples de la Nouvelle Angleterre, lorsqu'ils se séparèrent de la Métropole. On les apèle aujourd'hui *les Etats unis*. — *Insurrection* est l'action de se soulever. On ne le disait au propre que de la Pologne. On l'a dit ensuite de la scission entre les Colonies Anglaises et la Métropole. » Il y avait dans les Colonies *une insurrection*, que nous nous efforcions d'apaiser. Journ. Polit. — M. Linguet l'a employé au figuré. » *L'insurrection d'un Brutus littéraire* contre les Tarquins qui aspirent au despotisme dans cette République (des Lettres.)

INSURMONTABLE, adj. Qui ne peut être surmonté. » Difficulté, obstacle *insurmontable*. » Envie de dormir *insurmontable*.

INTACTE, adj. fém. Qui est demeurée pure et entière ; qui n'a pas été touchée. » Réputation *intacte*. — Trév. et le Rich. Port. l'admettent au masc. comme au fém. et au propre, comme au figuré. L'Acad. ne le met point. — M. MARIN pense aussi qu'on

l'emploi au masculin. » Cela est encore intact.

INTARISSABLE, adj. [pénult. dout. *Intari-sable*.] Qui ne se peut tarir. » Source, mine, carrière *intarisable*. » Larmes *intarissables*. = Fig. » Érudition, imagination, veine d'un Poète *intarissable*.

INTÈGRE, adj. INTÉGRITÉ, s. f. [2^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Intègre*, qui est d'une probité incorruptible. *Intégrité*, vertu, qualité d'une personne *intègre*. » Juge, vertu *intègre*. » Corrompre l'*intégrité* de... » Sa prudence... *son intégrité* prévenoient en sa faveur. P. Fabre, Hist. Eccl. = *Intégrité* a aussi le sens d'*entier, sain*. » Garder longtemps des fruits dans leur *intégrité*, etc.

Rem. Dans le moral, *intègre, intégrité*, ne se disent plus que de l'exacte probité d'un Juge. Autrefois on leur donait un sens et un emploi plus étendu. On les employait dans l'idée générale de *vertu, innocence, probité universelle*. On disait : c'est l'homme le plus *intègre*. » C'est ainsi, dit Aristote, qu'il faut juger du plaisir, sans exposer *son intégrité*, en s'y laissant corrompre. P. Rapin.

* INTELLECT, s. m. INTELLECTIF, IVE, adj. INTELLECTUEL, ELLE, adj. [*Intèlèk, lèktif, tive, tu-èl, tu-èle* : 2^e de tous é fer. 3^e des 3 premiers, et 5^e des 2 dern. é moy.] Termes de la vieille Philosophie. Ils se disaient de l'Entendement, et de ce qui lui appartient. » L'*intellect*; la faculté, la vision *intellectuelle*; la faculté, la puissance *intellective*. — Ces mots ne sont presque plus d'usage chez les Philosophes modernes.

INTELLIGEMMENT, adv. INTELLIGENCE, s. f. INTELLIGENT, ENTE, adj. [*Intèlijaman, jance, jan, jante* : 2^e é fer. 4^e br. au 1^{er}, lon. aux 3 autres.] *Intelligence* a plusieurs sens : 1^o. Faculté, capacité de connaître, de comprendre. » L'homme est doué d'*intelligence*. » Les animaux sont dépourvus de *cette intelligence*, vive et agissante, qui rapproche les objets par la réflexion, etc. Le P. Du Rivet. » Cet enfant a de l'*intelligence*, peu d'*intelligence*. » Il ou elle a l'*intelligence* vive, prompte, ou dure, tardive, etc. = 2^o. Connaissance, compréhension. » L'*intelligence* des langues; des textes obscurs; des Pères; de l'Écriture, etc. L'*intelligence* des affaires. = 3^o. Amitié réciproque. » Être en *bonne intelligence*. » Cette affaire a rompu leur *intelligence*. = 4^o. Accord, correspondance. » Être d'*intelli-*

gence. Le peuple ne manqua pas d'accuser le Sénat d'être d'*intelligence* avec Coriolan. Vertot.

Je sens qu'avec son cœur le mien d'*intelligence*
Se refuse aux soupçons qu'on cherche à me donner.

Destouches.

» Entretien *intelligence* avec... Avoir des *intelligences* dans une place, des partisans secrets propres à nous seconder.

INTELLIGENT, n'a que les 2 premiers sens : l'homme est un être *intelligent*. » Cet homme est fort *intelligent* dans ces matières-là. » C'est un homme *intelligent*.

INTELLIGEMMENT, ne s'emploie que dans la 2^e acception : avec connaissance et intelligence. » Il parle *intelligemment* de toutes choses. — Cet adverbe est peu usité. L'Acad. le met sans remarque.

Rem. 1^o. L'Auteur de l'*Art de Penser* emploie *intelligence*, pour signifier le sens, la signification des mots. » Marquer la fausse *intelligence* qu'on pourrait donner à ce mot. *Intelligence*, se dit des personnes, et il a un sens actif : il exprime l'action d'entendre, de comprendre. Il se dit aussi des choses dans un sens passif. » Les commentaires bien faits facilitent l'*intelligence* des textes difficiles. Il se dit alors de ce qui est entendu, compris : mais on ne le dit point des mots dans le sens de l'Auteur cité. On ne dit point donner une fausse *intelligence* à un terme, comme on dirait lui donner un sens faux et inusité.

2^o. Le P. Rapin fait d'*intelligent* un substantif. » Les *intelligents* sentiront bien par leurs propres lumières la vérité de ce que je dis. — Ce substantif serait utile à employer : je crois qu'on peut s'en servir sans difficulté.

INTELLIGIBLE, adj. INTELLIGIBLEMENT, adv. [*Intèligible, bleman* : 1^{re} lon. 2^e é fer. 5^e e muet.] *Intelligible*, qui peut être qui facilement, et distinctement. » Sons distincts et *intelligibles*. » Parler à voix haute et *intelligible*. = Qui est aisé à comprendre. » Cet Auteur n'est pas *intelligible*. » Ce passage est fort *intelligible*. Il se dit quelquefois des personnes. » Il faut prendre plus de soin de se rendre *intelligible*, que de paroître docte. Le P. Gaichés.

INTELLIGIBLEMENT; d'une manière *intelligible*. » Cela est écrit fort *intelligiblement*.

INTEMPÉRamment, adv. INTEMPÉRANCE; s. f. INTEMPÉRANT, ANTE, adj. INTEMPÉRÉ, ÉE, adj. [*Intanpéraman, rance, ran, rante, ré, rée* : 2^e lon. 3^e é fer.

4^e br. au 1^{er}, lon. aux trois suivans, é fer. aux deux dern.] *Intempérance*, vice opposé à la tempérance. *Intempéramment*, avec intempérance. *Intempérant*, qui a de l'intempérance. *Intempéré*, déréglé dans ses passions, dans ses apétits. » Son *intempérance* a ruiné sa santé. » Il boit *intempéramment*. » C'est un homme fort *intempérant*. Et substantivement : *l'intempérant* ruine sa santé par ses débauches. C'est un homme *intempéré* en toutes choses. *Acad.*

Rem. 1^o. On ne se sert guère d'*intempéramment*. L'*Acad.* le met sans remarque, et sans en donner d'exemple. = *Intempéré* est aussi peu usité. Il n'est point dans *Trév.* Il est dans le *Dicr* de l'*Acad.* et dans le *Rich. Port.*

2^o. *Intempérance* se dit des hommes, et *intempérie* de l'air, du climat. * » Ce grand Roi (St. Louis) étoit mort de *l'intempérance* du climat. *Hist. d'Angl* Dans le *Journ. Polit.* et dans la traduction d'un papier anglais, on dit aussi *l'intempérance* du climat. C'est un anglicisme. * *Bossuet* dit, au contraire, *intempérie* dans le moral. Il dit, en parlant des guerres civiles des Anglais. » Quel transport, quelle *intempérie* a causé ces agitations et ces violences ? *Or. Fun.* de la Reine d'Angl. = *Intempérance*, employé absolument et sans régime, ne se dit que de l'excès dans le boire et le manger. Autrefois on lui donait un sens plus étendu, et on le disait de toute passion brutale. » Il se fit alors de grands mouvements par *l'intempérance* d'Appius Claudius, un des Décemvirs, et le meurtre de Virginie. *Boss.* = Au figuré, il régit la prép. *de*. » Quelques-uns, par *une intempérance de savoir*... les embrassent toutes (les sciences) et n'en possèdent aucune. *La Bruy.* » Un certain excès et une certaine *intempérance de sagesse*. *Bourdal.* » Il y a une *intempérance d'étude*. Le P. *Gai-chiés* » *L'intempérance des idées* porte au pour et au contre sur chaque objet. *Sabat. art. Bayle.* — L'*Acad.* dit qu'il y a de *l'intempérance à trop étudier, à vouloir trop savoir.* — On dit aussi *intempérance de la langue*, trop de liberté de parler.

INTEMPÉRIE, s. f. [*Intanpérle* : 2^e et 4^e lon. 3^e é fer. dern. é muet.] Dérèglement dans l'air et dans les humeurs du corps humain. » *L'intempérie de l'air, des saisons, des humeurs.* Voy. INTEMPÉRANCE.

INTENDANCE, s. fém. INTENDANT,

ANTE, s. m. et f. [*Intendance, dan, dante* : 2^e et 3^e lon. 4^e é muet.] *Intendant* est celui qui est préposé pour avoir la direction de certaines affaires. » *Intendant de la maison* d'un grand Seigneur, d'un Prince. *Intendant des Finances*, de la Marine. *Intendant* ou Commissaire départi dans les Provinces. *Intendante*, la femme d'un *Intendant* de la Marine, ou des Provinces. On ne le dit point des femmes des autres *Intendants*. = *Intendance*, direction, administration. » Il a *l'intendance sur*... » Il lui a donné *l'intendance de sa maison, de ses finances.* L'*Intendance* d'une Province. = Il se dit, dans ce dernier sens, du *logement de l'Intendant*, du *tems* que dure son administration, et du *district* où elle s'étend.

INTENTER, v. act. [*Intanté*, 2^e lon. 3^e é fer.] Comencer. *Intenter un procès, une accusation contre quelqu'un*

INTENTION, s. f. INTENTIONÉ, FE, adj. [*Intan-cion*, en vers, *ci-on* : *Intancio-né, né-e* : 3^e lon. 4^e é fer. aux deux dern.] Dessein par lequel on *tend* à quelque fin. » Bone, droite, louable, ou, mauvaise *intention*. » Avoir *intention*, ou *l'intention de faire*. Dieu est le seul juge des *intentions*. » Les hommes jugent souvent témérairement de *l'intention*. » Je l'ai fait à *vostra intention*, en votre considération. — Dire des prières, ou faire des aumônes à *l'intention de* quelqu'un, dans le dessein qu'elles lui attirent des grâces de la part du Seigneur.

Rem. 1^o. *Intention* ne se dit point des choses. * Il est certain, dit *Bossuet*, que *l'intention de la confession d'Ausbourg* étoit d'établir la présence réelle. — *L'esprit* aurait été là le mot propre.

2^o. Un Auteur moderne dit toujours *en intention de*, pour *dans l'intention, dans le dessein de*... Il a pour garant le P. *Bouhours*, qui a dit dans le *Recueil des Pensées ingénieuses*. » Il monte au Parnasse, *en intention de quereller les Muses*. — Je pense pourtant que *dans l'intention* vaut mieux, et dans le dessein, mieux encore. = * Deux autres Auteurs modernes ont dit plus récemment, dans le même sens, *être d'intention* (c'est un barbarisme d'expression). » Je *serais d'intention de donner* cet acte entier. *Traduct. d'un écrit Holandais.* » S. M. Pr. étant sérieusement *d'intention de conserver*. *Traduct. d'un écrit Allemand.* On dit avoir *intention de faire*, et son *intention est*

que vous *fassiez* : l'un régit *de* et l'infinif, et l'autre *que* avec le subjonctif.

Je soutiens, je conclus que *son intention*
Sera qu'incessamment vous épousiez Cléon.
Destouches.

INTENTIONÉ, ÉE : il ne se dit qu'avec bien, mal, ou mieux. » Il est bien intentioné ; elle était mal intentionée. » Cet homme est mieux intentioné que vous ne pensez : il a de meilleures intentions que vous ne croyez.

INTENTIONÉ s'emploie sans régime. Dans l'Ann. Lit. on lui fait régir la prépos. à devant l'infinif. » Gens intentionés à lui nuire. — Ce régime est inusité. Il faut dire, qui ont intention, ou l'intention de lui nuire.

INTERCALAIRE, adj. INTERCALATION, s. fém. INTERCALER, v. act. [*Intérkalère, la-cion, lé* : 2^e é ouv. 4^e é moyen et long au 1^{er}, é fer. au dern.] *Intercaler* c'est ajouter un jour de quatre en quatre ans dans le mois de février. Voy. BISSEXTILE. *Intercalation*, action d'intercaler. *Intercalaire*, qui est inséré et ajouté. » Jour intercalaire.

INTERCÉDER, v. n. INTERCESSEUR, s. m. INTERCESSION, s. fém. [*In-tércède, cè-ceur, cè-cion* : 2^e é ouv. 3^e é fer. au 1^{er}, é moy. aux deux autres.] *Intercéder*, prier, solliciter pour. . . *Intercesseur*, celui qui intercède. *Intercession*, action d'intercéder. » Il a intercédé auprès du Roi pour ce criminel. » Soyez mon intercesseur. » Des intercessions si respectables furent parfaitement secondées par la docilité d'Abailard. Le P. Fontenai.

Rem. Plusieurs font cet adverbe actif. Dans les Vendangeurs, on dit :

C'est lui qu'on intercède.

On reprend ce solécisme dans l'Ann. Lit. Cependant dans le même Journal, on dit à l'occasion de l'exposition des Tableaux : » Celui qui représente Saint Roch, intercédant la Vierge pour la guérison des pestiférés, a fait la plus vive sensation. C'est la même faute qui est échappée au critique.

INTERCEPTER, v. act. INTERCEPTION, s. fém. [*Intércepté, cèp-cion* : 2^e é ouv. 3^e é moy. 4^e é fer. au 1^{er}] *Intercepter*, arrêter, interrompre le cours. *Interception*, action d'intercepter. » *Intercepter*

la transpiration, les rayons de la lumière. » L'interception des esprits, des rayons. Ils ne se disent en ce sens qu'en Physique. — Dans le discours ordinaire, *intercepter* une lettre, un paquet ; c'est les surprendre et les empêcher de parvenir à leur destination ; les décacheter et les lire pour découvrir quelque secret qui intéresse. — On ne dit point *interception* dans ce sens.

INTERDICTION, s. f. INTERDIRE, v. act. INTERDIT, s. m. [*In-térdik-cion, dire* : 2^e é ouv. 3^e lon. aux deux derniers.] *Interdire*, c'est 1^o. défendre à. » On lui a interdit l'entrée de cette maison. — 2^o. Défendre par sentence aux Éclésiastiques l'exercice de leurs ordres, et la célébration des Sacremens et du service divin. » *Interdire* un Prêtre, une Église, une Ville, etc. — 3^o. Défendre à des Officiers de Justice d'exercer leurs charges. En termes de Palais, c'est défendre à un particulier de contracter, de disposer de son bien, pour cause d'incapacité ou de dissipation. » On l'a interdit, on l'a fait interdire. — 4^o. Étonner, troubler, déconcerter. En ce sens, il ne se dit que dans les teins composés : » La peur l'avait tellement interdit, que, etc. » Il était si interdit, qu'il ne répondit pas un seul mot. » Il demeura tout interdit. — *Interdiction* ne se dit proprement que dans le 3^e sens, et *Interdit* dans le 2^d : » Défendre à peine d'interdiction. » Mettre une Église, une Ville en interdit. — On dit aussi, interdiction du comerce; arrêt d'interdiction contre un prodigue, etc.

REM. 1^o. *Interdire* se conjugue comme *dire*, excepté la 2^e personne du pluriel du présent, où il faut dire *interdisez*, et non pas *interdites*. — Pour l'aoriste, *Andry de Bois-Regard*, *Th. Corneille*, *La Touche*, *de Wailly*, etc. n'admettent que *j'interdis*, *il interdit*, etc. *Ménage* est seul de son sentiment, pour *interdisis*, *interdisit*, etc. Dans le *Dict. Gram.* on se contente de dire qu'*interdis* est le meilleur. Ce n'est pas assez dire : il fallait avertir que c'est le seul bon.

2^o. *Bossuet* fait régir à *interdire* l'ablatif (la prép. *de*) qui est le régime de *bannir*. » Elles devoient être interdites (bannies) de toute la vie Chrétienne. — Ce régime est inusité. — *Interdire* régit plus régulièrement la prép. *de* devant l'infinif. » La nature n'a pas interdit aux femmes d'être raisonnables, sensibles, honêtes, vertueuses.

Marm. » Pourquoi seroit-il interdit aux autres nations, en s'engageant dans la carrière que les Grecs ont frayée, de pénétrer au delà des bornes, où ils se sont arrêtés.

L'Ab. Laugier

INTÉRESSANT, ANTE, adj. **INTÉRESSÉ**, ÉE, s. m. et fém. **INTÉRESSER**, v. a. [*Intéré-san, sante, sé, sé e, sé*; 1^{re} lon. 2^e et 3^e é fer. 4^e lon. aux deux premiers; é fer. aux trois dern.] *Intéressant*, qui intéresse. Il se dit ordinairement des choses : ouvrage *intéressant*. Jeu *intéressant*. Pièce *intéressante*. — Dans le discours familier, il se dit des personnes : qui plait, qui s'attire l'affection. » C'est un homme *intéressant*. En ce sens, c'est un néologisme heureux.

INTÉRESSÉ, ÉE : Celui, ou celle qui a intérêt à... Il ne se dit guère qu'au pluriel : on ne dit point ; c'est un *intéressé*, une *intéressée* : on dit, c'est un *des intéressés* ; une *des intéressées*. — Quand il est participe, il régit à comme son verbe. » Il chargea de l'entreprise Schirkouh, non moins *intéressé* que lui-même à la conquête de l'Égypte *MARIN, Hist. de Saladin.* — Employé adjectivement, il signifie, qui est trop attaché à ses intérêts. » Il est fort *intéressé* : c'est une femme fort *intéressée*.

INTÉRESSER, en parlant des personnes, c'est 1^o, faire prendre part à : » Vos procédés m'ont *intéressé* à votre bonheur. *Marm.* » Je voudrais *intéresser* votre pitié au succès de cette affaire. — 2^o. Faire entrer quelqu'un *dans* une affaire, en sorte qu'il ait part au profit. » On m'a *intéressé* dans cette entreprise. — La différence de ces deux sens vient de la différence des régimes à ou *dans*. — 3^o. Avec le seul régime simple, donner quelque chose à quelqu'un pour le rendre favorable à une affaire, etc. » Cette affaire ne saurait se faire sans lui : il faut *l'intéresser*. — 4^o. Émouvoir, toucher de quelque passion. » Cette Tragédie *intéresse* les Spectateurs. — Et, *neutralement*, on sous-entend le régime : » Cet ouvrage est bien écrit, mais il *n'intéresse* pas. — 5^o. En parlant des choses : Importer. » En quoi cela vous *intéresse*-t-il ? » Cela *intéresse* mon honneur, ma réputation, ma santé. — Engager. » Tout vous *intéresse* à remplir vos devoirs. — Attacher : le gros jeu *intéresse* ; le petit jeu *n'intéresse* guère. — On dit, en ce sens, *intéresser* le jeu ; le rendre plus intéressant en

jouant plus grès jeu. — 6^o. *Intéresser* se dit sur-tout au réciproque et au passif. *S'intéresser* à plusieurs régimes : la prép. à. » *S'intéresser* aux affaires de l'État. (n^o. 1^o.) — La prép. *pour*. » Mon cœur *s'intéresse* pour vous. » *Intéressez-vous* pour moi. — La prép. *dans* : » *S'intéresser* dans une entreprise. (n^o. 2^o.) et (n^o. 1^o.) » Toute l'Europe *s'intéresse* dans cette affaire, dans cette guerre. — L'infinitif avec la prép. à : » Je m'*intéresserai* à vous procurer ce poste. — *Être intéressé*, avoir intérêt. » Tous les sujets sont *intéressés* au salut du Prince, à la prospérité de l'État. » Vous êtes *intéressé* à ne le pas souffrir.

Rem. 1^o. M. l'Ab. De Cambacérés dit, *être intéressé de* : c'est un faux régime. » On n'a donc cessé de croire que quand on a été *intéressé de* ne croire pas. Il faut dire, a été *intéressé à* ne croire pas. » Vous êtes *intéressé à empêcher* que... dit l'Acad.

2^o. *S'intéresser* et *être intéressé* ont des sens différens : l'un signifie *prendre intérêt*, et l'autre *avoir intérêt à* une chose. » Fuyez les procès sur toutes choses. Souvent la conscience *s'y intéresse* (y est *intéressée*), la santé s'y altère, les biens se dissipent. *De W...* L'affectation de la symétrie dans la phrase a peut-être produit ce contre-sens.

INTÉRÊT, s. m. [1^{re} long. 2^e é fermé, 3^e é ouv.] 1^o. C'est, en général, ce qui importe, ou à l'honneur, ou à l'utilité. » *Intérêt public.* » *L'intérêt de l'État.* » Vous n'entendez pas vos *intérêts*. » C'est *l'intérêt* qui gouverne tout. » Il n'a que ses *intérêts* en vûe, etc. » Croyant qu'il y alloit de son *intérêt* de ne point abandonner son entreprise. *Le Sage.* — *L'intérêt particulier* l'emporte presque toujours sur *l'intérêt général*. » L'esprit philosophique concentre toutes les passions dans la bassesse de *l'intérêt particulier*, dans l'abjection du moi humain, et s'aveugle à petit bruit les fondemens de la société. *J. J. Rouss.* — 2^o. Il se prend en particulier et absolument, pour ce qui concerne le lucre, le profit. » Il est au dessus de *l'intérêt* : il ne se laisse point tenter à *l'intérêt*. Il y a peu de gens à l'épreuve de *l'intérêt*. M. Le Franc fait dire aux impies :

Le vice et la vertu sont des noms arbitraires ;
Le plaisir, *l'intérêt*, la force fait nos droits.
Laissons aux malheureux, laissons aux cœurs
vulgaires,

Les autels et les lois.

= 3°. Profit que l'on retire de l'argent prêté. » Prêter, mettre, emprunter de l'argent à intérêt, à gros intérêt. » Joindre l'intérêt au principal. » Cet argent porte intérêt, etc. = 4°. Ce qui atache et intéresse les Lecteurs, les Spectateurs, les Auditeurs, en parlant des ouvrages d'esprit. » Il y a beaucoup d'intérêt dans cette pièce. » Ce discours est bien écrit, mais il manque d'intérêt; il ennuie par le défaut d'intérêt.

Rem. 1°. On doit distinguer soigneusement, avoir intérêt et prendre intérêt. Le premier signifie qu'on est intéressé à la chose; le 2d., qu'on s'y intéresse. » J'ai intérêt au gain de ce procès: vous avez intérêt à le ménager. » Je prends intérêt à cette personne, à sa joie, à sa disgrâce, etc. = Avoir intérêt régit à ou de devant l'infinitif. Fénelon fournit des exemples des deux manières. » Vous n'avez pas moins d'intérêt à empêcher que, etc. Télémaque. » Chacun de nous avoit un intérêt pressant de desirer la paix. Ibid. = Remarquez qu'avoir intérêt se dit des personnes, et signifie être intéressé à: un Auteur moderne le dit des choses, et lui donc le sens d'être intéressant pour: » Tout ce qui regarde l'Angleterre et l'Amérique a un grand intérêt pour les François. Merc. — Un Autre dit, avoir de l'intérêt, pour mettre de l'intérêt (n°. 4°.) » M. Le Beau n'a pas... dans son style, autant d'intérêt que le célèbre Recteur de l'Université (Rollin) Sabat. Trois siècles, etc. = * Avoir l'intérêt de quelqu'un, mériter et obtenir qu'il s'intéresse à nous, est une expression nouvelle, qui a besoin du sceau de l'usage. Elle me paraît sentir un peu le jargon moderne. » On fait alors son devoir, et l'on a l'intérêt et l'approbation de tous les honnêtes gens. Th. d'Éduc. — Mde. de G... dit ailleurs: » L'intérêt d'Almanzor pour Boulaski ne s'est manifesté que depuis que ces vers ont paru. — Cette illustre Auteur donc là à intérêt le sens et les régimes d'attachement. C'est encore une nouveauté que l'emploi de ce mot, de cette manière. = M. Targe, toujours servile Traducteur de Smollet, lui donne le sens de pouvoir; crédit, influence. » Louis XIV résolut d'élever le Prince de Conti au trône de Pologne, ce qui aurait considérablement augmenté les intérêts de la France en Europe. — C'est encore là un anglicisme.

2°. Intérêt ne régit des prépositions,

comme à et pour, que par le moyen des verbes auxquels il est joint. On dit, j'ai intérêt à cela, vous prenez intérêt à ce qui me regarde; mais on ne dit point, mon intérêt à cette affaire, votre intérêt à ma situation, etc. * » Il faut que le Ministre les anime (les subalternes.), et par un intérêt continuel au zèle qu'ils dévelopent, et par une approbation éclairée. Necker. Je voudrais dire: et par l'intérêt qu'il prend au zèle, etc.

3°. Il est de l'intérêt de... il est de mon intérêt, de son intérêt, etc. régit la conjonction que avec le subjonctif, ou la prép. de avec l'infinitif: la seconde, quand le verbe se rapporte au régime ou au pronom, joint à intérêt: la première, quand il ne s'y rapporte pas. » Il est de l'intérêt de votre famille de faire, et qua vous fussiez, etc. » Il est de son intérêt de le dire, et que vous le disiez, etc. Ainsi, la phrase suivante est irrégulière pour le régime. » Il étoit de votre propre intérêt de céder à une autre place dont nous ne pouvons remplir les devoirs. C est un Evêque, se démettant de son Evêché, qui dit cela à ses Diocésains. Il falait donc qu'il dit: » Il étoit de votre intérêt que nous cédassions, etc. — Le P. Charlevoix dit mieux: » Il étoit de votre intérêt que la guerre ne traînât pas en longueur. Il aurait pu dire aussi: de ne pas faire traîner la guerre en longueur. Traîner, dans la première manière, ne se rapporte pas à leur: faire traîner s'y rapporte dans la 2de. c'est la raison de la différence des deux régimes. = Au reste, dans cette expression, on met toujours intérêt au singulier, lorsqu'il s'agit de plusieurs. * » Il est de nos intérêts, dit M. l'Ab. Henn... de varier les actions vertueuses. Du Plaisir. Il devait dire, il est de notre intérêt.

4°. On a dit anciennement intérêt pour avarice, cupidité. On le dit encore absolument: » C'est l'intérêt qui divise le frère d'avec le frère; mais on ne le dit plus avec un pronom ou avec un régime, comme on le disoit autrefois; comme l'a dit encore, il n'y a pas si long-tems, Mde. de B... » La preuve de l'intérêt sordide de Henry (VII) est ce que Bacon nous en apprend comme témoin oculaire. H. d'Angl.

5°. M. Necker dit mettre intérêt à, sans article. » Soit qu'on mette intérêt à leur satisfaction, soit qu'on voulût accélérer l'ex-

pédiction des affaires. — Je crois qu'il faut dire, en pareil cas, *mettre intérêt* avec l'art. *le* ou *un*, ou *quelque*. » *L'intérêt que je mets*; ou *je mets un grand intérêt*, ou *quelque intérêt*, etc. Ainsi je voudrais dire, en réformant la phrase précédente. * Soit qu'on *mit* *quelqu'intérêt*, ou *un assez grand intérêt* à, etc.

6°. Être dans les intérêts de quelqu'un; s'intéresser à ce qui le touche. » *Je suis trop dans vos intérêts* pour vous faire faire un pas qui puisse vous nuire. *Le Sage*.

INTERJECTION, s. f. [*Intérjék-cion*: 2^e é ouv. 3^e é moy.] On apèle de ce nom, en Gramaire, des mots dont on se sert pour exprimer quelques mouvemens de l'âme, comme la joie, la douleur, la crainte. *Ah! Hélas!* etc. — Au Palais, *interjection d'apel*, action d'interjeter un apel.

INTERJETER, v. act. On ne le dit que dans cette phrase: *interjeter apel*, ou *un apel*: le premier est le meilleur; apeler d'un jugement.

INTÉRIEUR, EURE, adj. INTÉRIEUREMENT, adv. [*Intéri-eur, eû-re; eûreman*: 1^{re} lon. 2^e é fer. 4^e lon. aux deux dern.] *Intérieur*, qui est au dedans; il est oposé à extérieur. » Les parties *intérieures* du corps. » Les mouvemens *intérieurs* de l'âme. » Feu *intérieur*, paix *intérieure*. — *Subst. m.* La partie de dedans. » *L'intérieur* du Temple. » Dieu seul conoit *l'intérieur*, etc. — *Intérieurement*: dedans. » La grâce de Dieu agit *intérieurement*. » Il se sentit *intérieurement* touché. » Il faut nétoyer ce vase *intérieurement* et *extérieurement*.

Intérieur, interne, intrinsèque, (synon.) Le premier, se dit plus particulièrement des choses spirituelles: dévotion *intérieure*; le second, a plus de rapport aux parties du corps: maladies *internes*; le troisième, s'aplique à la valeur ou à la qualité des choses mêmes, indépendamment de l'estimation des Hommes: » La valeur *intrinsèque* des monnoies. *GIR. Synon.* — *Andry de Bois* regard done la même distinction pour *intérieur* et *interne*. — L'*Acad.* dit *intérieur* du corps comme de l'âme; et elle a raison, dit *La Touche*. » La conformation *intérieure* du corps humain. — Ce qu'on peut ajouter, c'est qu'*intérieur* est du Langage commun, et qu'*interne* ne se dit guère qu'entre les savans.

INTÉRIM, s. m. [*Intérime*: 1^{re} lon. 2^e é fer. l'é muet sur-ajouté à l'm, extrême.

ment bref.] Il n'est *subst.* que quand on parle d'un règlement fait par Charles V. sur les matières controversées entre les Protestans et les Catholiques, en atendant les décisions du Concile. — On l'emploie ordinairement d'une manière adverbiale. *Dans l'entre temps*. » Il arriva *dans l'intérim*, que, etc. » Il gouverna *par intérim*, *dans l'intérim*. — C'est un mot emprunté du latin. — Dans le discours familier, on l'emploie quelquefois adverbialement, sans prép. » *Intérim* (en atendant) tout va de travers.

INTERLIGNE, s. m. INTERLINÉAIRE, adj. *Intérligne, interliné-ère*: 1^{re} lon. 2^e é ouv. mouillez le g au 1^{er}; 4^e é fer. 5^e é moyen et long au 2d.] *Interligne* est l'espace blanc qui reste entre deux lignes d'écriture. » *Ecrire dans l'interligne*. — *Interlinéaire*, qui est écrit dans l'interligne. » Glôse, commentaire, explication, interprétation *interlinéaire*.

Rem. 1°. *Ligne* étant *fém.* il semble qu'*interligne* doit l'être aussi. *Trév.* et le *Rich. Port.* lui donent en éfet ce genre. L'*Acad.* le marque *masc.*

2°. *Mde de Sévigné* l'emploie au *figuré* fort joliment, à son ordinaire. *Mde de Vins* me parut hier fort tendre pour vous, c'est à-dire, à sa mode; mais sa mode est bonne. Il ne me parut *aucun interligne* à ce qu'elle disoit Voilà encôre ce mot employé au *masc.* mais on peut douter si c'est cette illustre Auteur, ou l'Éditeur, ou l'Imprimeur qui lui a doné ce genre.

INTERLOCUTEUR, s. m. Il ne se dit que des personages qu'on introduit dans un Dialogue. *M. Linguet* dit aussi *interlocutrice*. » Les deux *interlocutrices* de ce Dialogue sont deux femmes frivoles et ridicules.

INTERLOCUTION, s. fém. INTERLOCUTOIRE, adj. et subst. INTERLOQUER, v. neut. et act. [*Intérloku-cion, toá-re, loké*: 2^e é ouv., 5^e lon. au 2d.] Ce sont termes de Prat. *Interloquer*, ou doner une Sentence, un Arrêt *interlocutoire*, ou d'*interlocution*; c'est doner un Jugement qui ordone une instruction préalable. » On a rendu un Arrêt qui *interloque*; et activement: on *a interloqué* cette affaire. — Un Auteur moderne dit, *être interloqué*, confus, embarrassé. » Il est fort comique que *M. Carac*... soit tout *interloqué* qu'on l'ait gagné de vitesse. *Tart. Épist.* — Cette locution parait appartenir à quelque jargon de société. — On dit

dit qu'une Dame à qui l'on anonça qu'on avoit doné une Sentence *interlocutoire*, se fâcha beaucoup, et dit qu'elle ne vouloit pas être *interloquée*. Elle prit ce mot pour une injure.

INTERLOPE, s. m. et adj. Ce mot nous est venu des Anglais. Vaisseau marchand, qui trafique en fraude, pour éviter de payer les droits, ou qui fait un comerce prohibé. On dit: faire un *comerce interlope*, ou le comerce par *interlope*. Marin.

INTERMÈDE, s. m. **INTERMÉDIAIRE**, adj. [2^e é ouv. 3^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2^d; dont la 4^e é moy. et long.] *Intermède* ou *entr'acte*, est ce qu'on doné entre les actes d'une pièce de théâtre. Voyez **ENTR'ACTE**. — *Intermédiaire*, qui est entre deux. » Temps, espace *intermédiaire*. — On disait aussi; *tems intermédiat*; et l'*Acad.* le dit encôre. — *Intermédiat* est subst., en termes de Chancellerie. *Lettres d'intermédiat*. Trév. Acad. — M. Linguet emploie *intermédiaire* substantivement. » Une vieillesse anticipée, qui succède *sans intermédiaire* à l'enfance. — Il me semble qu'en cet endroit, *intermédiaire* vaut mieux qu'*intervalle*. Mais l'usage ne l'a pas encôre admis.

INTERMINABLE, adj. [2^e é ouv. pénult. dout.] Qui ne saurait être terminé. » Questions, difficultés *interminables*.

INTERMISSION, s. f. **INTERMITTENCE**, s. f. **INTERMITTENT**, ENTE, adj. [*Intermi-cion*, *tance*, *tan*, *tante*: 2^e é ouv. 4^e lon. aux 3 dern.] Ils expriment tous trois, *interruption*, *discontinuation*: mais le 1^{er} est du langage comun. » Il travaille *sans intermission*. » La fièvre lui a duré trois jours *sans intermission*: les deux aûtres ne se disent que du poul, et de la fièvre; poul *intermittent*, fièvre *intermittente*. » *L'intermittence* du poul, de la fièvre.

INTERNE, adj. [2^e é ouv. 3^e e muet.] Qui est au dedans. Qualité, vertu *interne*; Principes, causes *internes*. Voyez **INTÉRIEUR**.

INTERNONCE, s. m. Ministre chargé des affaires de Rome, au défaut d'un Nonce. » *L'Internonce* de Bruxelles.

INTERPELLATION, s. f. **INTERPELLER**, v. act [On pron. les 2 l: 2^e é ouv. 3^e é fer. *Intépell-la-cion*, lé.] Ils expriment, en termes de Palais, l'action de sommer quelqu'un de répondre sur la vérité ou la fausseté d'un fait. » Je vous *interpelle* de dire la vérité. » Il

Tome II.

fut interpellé de répondre. » Le Sénat, qui favorisoit le Luthéranisme, *interpella* l'Évêque. P. Fabre. » Il ne répondit point à *l'interpellation*.

INTERPOLATEUR, s. m. **INTERPOLATION**, s. f. **INTERPOLER**, v. act. [*Intépolateur*, *la-cion*, lé: 2^e é ouv. dern. é fer. au dern.] *Interpoler*, c'est insérer un mot, une phrase dans le texte d'un manuscrit. *Interpolateur*, celui qui interpole. » *Interpolation*, action d'interpole.

INTERPOSER, v. act. **INTERPOSITION**, s. f. [*Intéposé*, *zi-cion*: 2^e é ouv. 4^e é fer. au 1^{er}; l'o est long devant l'e muet: il *interpôze*, *interpôzera*, etc.] Ils ne se disent au propre, qu'en Astronomie: Se mettre entre deux. » La Lune venant *s'interposer* entre le Soleil et la Terre; quand la Terre *s'interpôse* entre la Lune et le Soleil. » *L'interposition* de la Lune, de la Terre, etc. — Au figuré, ils signifient *faire intervenir* et *intervention*. » *Interposer* l'autorité, la faveur, le crédit, la médiation de . . . *Interposer* son autorité, ses bons offices. » *L'interposition* de l'autorité du Roi. » *Négocier* par personnes *interposées*, par la médiation, l'entremise de, etc.

INTERPRÉTATIF, IVE, adj. **INTERPRÉTATION**, s. f. **INTERPRÈTE**, s. m. et f. **INTERPRÉTER**, v. a. [2^e é ouv. 3^e é fer. aux deux prem. et au dern.; é moy. au 3^e. *Intéprétatif*, *ilve*, *ta-ci-on*, *prète*, *prété*.] *Interpréter*, c'est 1^o. Traduire d'une Langue en une aûtre. — 2^o. Expliquer ce qui est obscur ou caché. » Comment *interprétez-vous* ce passage? *Interpréter* les songes. » Vouloit *interpréter* les pensées, les intentions. — 3^o. Prendre en bone ou en mauvaise part. » *Interpréter* en bien, en mal. » Cela peut être diversement *interprété*. — *Interprétatif*, qui interprète, qui explique ce qui est obscur ou équivoque. Il ne se dit que des choses. » *Déclaration interprétative*. — *Interprétation*, action d'interpréter; explication, etc. Il a tous les sens de son verbe. » *L'interprétation* de l'Écriture Sainte. » *Doner une telle interprétation* à un tel texte. » *L'interprétation* des songes. » Cela peut souffrir diverses *interprétations*; est sujet à *interprétation*. » A force de commentaires, on n'entendit plus ni le texte, (de l'Alcoran) ni *l'interprétation*. Hist. de Saladin.

Interprète, c'est 1^o. celui qui interprète une Langue en une aûtre. » Savant, habile, fidèle *Interprète*. — 2^o. Celui qui éclaireit

Q q q

le sens d'un Auteur, d'un discours. » Cela n'a pas besoin d'interprète. » L'Église est l'interprète infallible de la Sainte Écriture. — 3°. Celui qui a charge de faire connaître les intentions, les volontés d'un autre. » Un tel sera mon interprète auprès de vous. » *Les Interprètes des Dieux*, chez les Payens; les *Interprètes des volontés du Prince*. — On dit, figurément, que » les yeux sont les interprètes de l'âme. — 4°. Celui qui explique ou qui présage quelque chose. » *Interprètes des songes*, etc. — Voyez TRUCHEMENT.

REM. *Interprète* n'est guère d'usage au fém. On le dit au masc. pour les femmes comme pour les hommes; et j'aimerais mieux dire, que *la tradition est le seul interprète de l'Évangile*, que de dire, d'après Bossuet, qu'elle en est la seule interprète. — L'Acad. met pourtant une phrase toute pareille. » L'Église est la seule interprète sûre de l'Écriture Sainte. — Je dis mon sentiment, et je m'en rapporte à de plus habiles.

INTERRÈGNE, s. m. [*Intér-règne*, 2^e é ouv. 3^e é moy. Mouillez le gn; 4^e é muet.] Intervale de tems, pendant lequel il n'y a pas de Roi. » Pendant l'interrègne. — On en étend l'emploi aux Chefs des Républiques, quoiqu'ils ne règnent pas, à proprement parler. » Lorsque les Romains ne convenoient pas pour l'élevation des Consuls, il y avoit un interrègne. » Après la mort du Doge de Venise, l'interrègne est fort court.

INTERROGATIF, ÎVE, adj. INTERROGATION, s. m. INTERROGATOIRE, s. m. INTERROGER, v. a. [*Intérogatif*, îve, gation, ga-toâ-re, gé: 1^{re} lon. r forte, 2^e é fer. M. de Wailly, dans le Rich. Port. met un acc. grâce sur l'é; il suppose donc que l'é est moyen; je le crois fer., dans le Dict. Gram. on dit qu'il est ouv.: c'est une erreur encore plus grande. 5^e lon. au 2^e et au 4^e.] Interroger, c'est faire une question, une demande à. *Intérogatif*, qui sert à interroger. *Interrogation*, question, demande. *Interrogatoire*, se dit, et des questions que fait le Juge, et des réponses de celui qui est interrogé. » Les Examineurs l'ont interrogé; le Juge l'a interrogé. Pourquoi m'interrogez-vous? — » Termes *interrogatifs*; particules *interrogatives*, comme, Quand? où? etc. » Répondre aux interrogations. » Subir l'interrogatoire. » Prêter l'interrogatoire sur faits et articles. — Interroger. Voyez QUESTIONER.

REM. 1°. *Interrogatoire* ne se dit qu'au

Palais: *Intérogatif* ne s'emploie qu'en Grammaire. *Interrogation* et *interroger*, sont du langage commun et de tous les styles.

2°. Quelques-uns disent *point d'interrogation*; d'autres, l'Acad. entre autres, *point intérogant* (?).

3°. Les phrases *interrogatives* se forment de deux manières; ou par les pronoms *intérogatifs*, *qui*, *lequel*, *quoi*, *quel*, *que*; et les adverbess, *où*, *quand*, *comment*, *combien*, etc. » *Lequel voulez-vous?* » *Que souhaitez-vous?* » *D'où venez-vous?* etc. Ou par les pronoms personnels, *je*, *vous*, *il*, etc. » *Ai-je bien entendu?* *Avez-vous fait?* *Veut-il venir?* etc. Que si le nominatif du verbe est un nom, il précède le verbe, et l'on met après le pronom personnel de la 3^e personne. » *L'homme a-t-il été créé pour imiter les animaux?* — Quand la phrase comence par un pronom *intérogatif*, employé dans un cas oblique, c. à d. dans tout autre cas que le nominatif, le nom se met après tout le verbe. » *A quoi pense cet homme?* *De quoi se mêle cette femme?* On peut dire aussi: *A quoi cet homme pense-t-il?* *A quoi a-t-il pensé?* *De quoi cette femme se mêle-t-elle?* *de quoi s'est-elle mêlée?* — Remarquez que le pronom personnel surajouté doit toujours suivre le nom, et qu'il ne peut jamais le précéder, même en vers.

Va-t-il sur nous fondre un nouvel orage?

Gustave de Piron.

Il faut dire, un nouvel orage va-t-il fondre sur nous?

4°. Une des propriétés du *sens interrogatif*, employé avec le verbe régissant, est de changer les modes, et quelquefois les tems des verbes régis. Ainsi l'on dit en affirmant, *vous pensiez qu'il venait*; *vous avez cru qu'il était venu*, et en interrogeant; *pensiez-vous qu'il viendrait?* *Croyez-vous qu'il fût venu?* mettant le subjonctif au lieu de l'indicatif. Quand le verbe régissant est au présent, on met avec l'interrogation, le présent du subjonctif ou le futur de l'indicatif. » *Je crois, qu'il viendra?* *Puis je croire qu'il vienne ou qu'il viendra.* — Remarquez pourtant que quand ces verbes sont employés dans un sens tout-à-la-fois *interrogatif* et *negatif*, ce sens équivaut au sens affirmatif, et demande l'indicatif, et non le subjonctif. Ainsi l'on dit: *croyez-vous qu'il soit sincère?* Et, *ne croyez-vous pas qu'il est sincère?* * On lit, dans le JOURN. DE MONS. » *Ne trouvez-vous pas que le portrait d'un parvenu soit une des plus agréables*

pièces de Mr. de la Louptère? — Je pense qu'il falait dire, *est une, etc.*

5°. Quand le sens est *interrogatif* et *négatif* tout-à-la-fois, il faut mettre les deux négations *ne* et *pas*. P. Corneille y a souvent manqué.

Que *ne* permettra-t'il à son ressentiment?

Polieucte.

Et jusques à quel point *ne* porte sa vengeance,
Une justé colère avec tant de puissance.

Pertharite.

Mais de quoi *n'est* capable un malheureux Amant?

Rodogune.

Quelles peines depuis grands Dieux! *n'ai-je* souffertes? *Ibid.*

Que *n'en* ai-je souffert, et que *n'a-t'elle* ôsé
etc. etc.

Dans tous ces exemples, il faut ajouter *pas*: *ne* permettra-t'il *pas*? *Ne* porte *pas*; *n'est pas* capable, *n'ai-je pas* souffertes, *n'a-t'elle pas* ôsé, etc.

6°. Les *pronoms* et les *adverbes interrogatifs* régissent quelquefois l'*infinitif* sans préposition. » *Que faire? Qui consulter? où aller? où en trouver?* etc. On sous-entend, *que puis-je, que doit-on*, etc.

INTERROMPRE, v. act. INTERRUPTION, s. f. [*Intérompre, rupcion: r forte, 2° é fer.* dans le *Rich. Port.* on le marque comme ouvert: je le crois fermé.] *Interrompre*, c'est empêcher la continuation. Il régit les personnes et les choses. » On *l'a interrompu* dans sa harangue, *dans* son travail: » On *a interrompu* deux fois le sermon. » J'ai été obligé *d'interrompre* cet ouvrage. — Dans le discours familier, on dit, *sans vous interrompre*, tout en interrompant: c'est pour faire une espèce d'excuse de ce qu'on interrompt le discours de quelqu'un. — *Interruption*, action d'interrompre, ou état de ce qui est interrompu. » La moindre *interruption* peut troubler un Orateur. » *Interruption du travail, du comerce*, etc.

INTERSTICE, s. m. Intervale de tems. Il ne se dit qu'en parlant du tems que l'Eglise fait observer entre la réception de deux Ordres Sacrés. » *Garder les interstices*; et, en *Physique*, des petits intervalles que laissent entre elles les particules ou les molécules, dont les corps sont composés: » *les interstices de l'eau.*

INTERVALLE ou INTERVALLE, s. m. [Quelques-uns le font *mâ* à propôs *fém.* On

doit dire, *un grand intervalle*, et non pas *une grande intervalle.*] Distance d'un lieu, ou d'un tems à un autre: » *Il y a un grand intervalle* entre cette ville et cette autre; tant d'années *d'intervale* entre le règne de ce Prince et celui de cet autre. » En rangeant une armée en bataille, il faut laisser *des intervalles* entre les bataillons et les escadrons. » Ce fou a de bons *intervalles*; *des intervalles* lucides, etc. — On dit adverbiallement, *sans intervalle* au sing. et *par intervalles* au pluriel. » Il y travaille *sans aucun intervalle.* » Sa maladie le quite et le reprend *par intervalles.*

INTERVENIR, v. n. INTERVENTION, s. f. [*Intéveni, van-cion: 2° é ouv. 3° e muet au 1^{er}, lon. au 2d.*] 1°. Ils expriment l'action d'entrer dans une affaire; de demander d'être reçu dans une instance. » *Intervenir dans un contrat, dans un procès.* » Cette *intervention* a été mendrée; *n'a pas été admise.* — 2°. Ils marquent aussi l'action de se rendre médiateur, ou d'interposer son autorité, son crédit. » Le Pape *intervint* dans le différend de ces deux Princes, pour les acorder. » L'autorité Souveraine *intervint* dans cette affaire. » *L'intervention de l'autorité royale* devint nécessaire. — 3°. *Intervenir* a un 3° sens, que *n'a pas intervention.* Il se dit au Palais des jugemens, qui se rendent pendant un procès; et de toutes les choses qui arrivent dans le cours d'une affaire. *Il intervint* plusieurs Arrêts: » Que d'incidens *intervinrent* pendant cette affaire? — On retranche quelquefois le pronom impersonnel et l'article du nom. » La cause portée à l'Audience, *intervint* Sentence contradictoire. *Causés célèbres.*

INTERVERTIR, v. act. INTERVERSION, s. f. DÉRANGER. DÉRANGEMENT. » *Intervertir* l'ordre de la succession. » *L'interversion* de l'ordre de la succession; » *L'interversion* de l'ordre, des rangs. — L'emploi de ces mots n'est pas fort étendu. — M. Linguet, dit *interversion des lois*: il me semble qu'il n'est guère usité avec *lois*: pour *tion* au lieu de *sion*, il faut le mettre sur le compte de l'Imprimeur.

INTESTAT, adj. et adv. [*Intesta: 2° é moy. on ne prononce pas le t final.*] Terme de Droit. » Mourir *intestat*; sans avoir testé. » Hériter *ab intestat*, c'est hériter d'une personne, morte sans avoir fait de testament, ou dont le testament est nul: il se porte pour héritier *ab intestat.* Voy. AB INTESTAT,

sous la lettre A. — Un Auteur moderne a dit, *intestable*, qui ne peut tester. » Ils ont été regardés comme *intestables*, et inhabiles à certaines fonctions de la vie civile. — Cela sent le factum.

INTÉSTIN, INE, adj. INTESTINS, s. m. pl. INTESTINAL, ALE, adj. [*Intès-tein, tine, tein, tinal, nale*: 1^{re} lon. 2^e moy.] *Intestin*, qui est au dedans. » Mouvement *intestin*; douleur, chaleur, fièvre *intestine*. — Guerre, discorde *intestine*.

Mais armant-tôt ou tard ses haines *intestines*,
L'Écosse peut encor sortir de ses ruines.

Gress. Édouard.

Intestins, boyaux: Il a les *intestins* gangrenés. — Sing. » Le gros *intestin*. — *Intestinal*, qui appartient aux intestins: » Canal *intestinal*.

INTIMATION, s. f. INTIMER, v. act. [*Intima-cion, mé.*] *Intimer*, c'est 1^o. En termes de *Pratique*, signifier avec l'autorité du Magistrat: » Il lui a fait *intimer* la vente de ses meubles. — C'est aussi appeler en Justice. » Il l'a *intimé*. — *Subst.* » L'*intimé*, l'*intimée*: » L'*apelant et l'intimé*; celui, qui apèle et celui, qui est apélé. — 2^o. *Intimer un Concile*, c'est assigner le lieu et le tems, auquel il doit se tenir. — *Intimation*, est l'acte par lequel on intime. » *Intimation* en cas d'apel. » L'*intimation du Concile*.

INTIM, adj. INTIMEMENT, adv. [3^e e muet, *me, meman.*] Ils se disent de celui pour qui l'on a une affection très-forte. » Ami, amie *intime*. — *Subst.* » C'est son *intime*. SÉV. ACAD. — On dit aussi, union, liaison *intime*. — *Intimement*, avec une affection très-particulière; avec une liaison très-étroite. » Ils sont *intimement* unis.

INTIMIDER, v. act. Donner de la crainte à... » Il ne faut pas trop *intimider* les enfans. » On n'a qu'à *l'intimider* pour venir à bout de lui. » Il est fort aisé à *intimider*. » Il était fort *intimidé*. » Il s'*intimide* bientôt. — * Le *Dict. de Trév.* met *intimidation* comme plus énergique que *menace*. Il n'est d'usage qu'au Palais. L'*Acad.* ne le met pas.

INTIMITÉ, s. f. Liaison intime. » Ils vivent dans la plus grande *intimité*. » Je doute que leur *intimité* soit telle que vous le dites.

INTIFULÉ, s. m. INTITULER, v. act. [dern. e fer. aux deux.] Titre. Donner un titre. Le substantif ne se dit que des actes. »

L'*intitulé* de l'acte, de l'inventaire. — Quelques-uns le disent des livres. » Vous voyez par l'*intitulé* seul que ce n'est point pour les hommes ordinaires que M. de Mayer donne ici ses sublimes leçons. *Ann. Lit.* — Le verbe se dit des livres, comme des actes. » Il a *intitulé* sa pièce, le *Devin du Village*. » *Intituler un acte*. — Quelques-uns disent *intitulation* en parlant d'un livre. Je le préférerais à *intitulé*, mais chacun a son goût, et il ne faut pas en disputer.

INTOLÉRABLE, adj. [3^e e fer. 4^e dout.] Qui ne se peut tolérer. » Cela est *intolérable*. Il se dit ordinairement sans régime. » Dans l'acablement de tous les maux, Job n'en trouvoit point de plus *intolérable* que la multitude de ses accusateurs qui lui dispuoient son innocence. *Segaud.* Je crois pourtant qu'il peut régir la prép. à: » Des rapines *intolérables* aux pauvres de la campagne.

INTOLÉRANCE, s. f. INTOLÉRANT, RANTE, adj. INTOLÉRANTISME, s. m. [3^e e fer. 4^e lon.] Ils sont le contraire de *tolérance*, *tolérant*, *tolérantisme*. — Ils ne se disent qu'en matière de Religion. » On ne distingue pas assez l'*intolérance* théologique de l'*intolérance* civile. » Oui, je suis *intolérant* pour les opinions contraires à la foi, mais non pour les personnes, qui errent. » Le *tolérantisme*, est l'indifférence par rapport à toutes les Religions: » L'*intolérantisme* est le sentiment de ceux qui ne croient salutaire que la seule religion véritable.

INTONATION, s. f. [*Intona-cion.*] Manière d'entoner un chant. » Mauvaise *intonation*. » Manquer à l'*intonation*.

INTRADUISIBLE, adj. Qui ne peut être traduit. *Fréron* avait employé ce mot qu'il imprima d'abord en italique pour montrer qu'il le hasardait. On s'en est servi ensuite sans cette précaution dans l'*Ann. Litt.* et ailleurs. » Ces facéties (anglaises) tombant sur des usages anciens sont par là même *intraduisibles* pour ceux, qui ne sont pas au courant de ces usages. *Fréron.* » S'il y a un Poète *intraduisible*, c'est assurément Théocrite. *Ann. Litt.* — L'*Acad.* ne met pas ce mot. *Trév.* le met sans remarque. Dans le *Rich. Port.* on dit qu'il est peu usité.

INTRAITABLE, adj. [*Intrétable*: 2^e e fer. 3^e dout.] Rude, d'un comerce difficile; qui n'est pas traitable. » Il ou elle est *intraitable*. » Esprit, humeur *intraitable*. » Des enfans mal nés... des parens *intraitables* ou

fâcheux à vivre. *Chemin.* — * M. Clément le dit des sujets de littérature, qui ne peuvent être traités. » Ce qui rend intraitable un Poème sur l'Agriculture, c'est que, etc. Il est à souhaiter que l'usage admette l'emploi de ce mot dans cette acception.

INTRÉPIDE, adj. INTRÉPIDEMENT, adv. INTRÉPIDITÉ, s. f. [2^e é fer. 4^e e muet dans les 2 premiers : en au 2d a le son d'an : *intrépideman.*] Ils expriment une fermeté inébranlable dans le péril. » Homme, courage *intrépide.* » Il soutint *intrépidement* l'attaque de l'ennemi. » Il montra une merveilleuse, une héroïque *intrépidité.*

INTRÉPIDE, dans le discours ordinaire, aime à suivre le substantif. » Ces guerriers *intrépides.* En vers et dans le discours soutenu, il peut le précéder. » Mille *intrépides* guerriers. *Rouss.* * Un des Auteurs des *Let. Édif.* l'emploie substantivement. » Ils laissèrent ces *intrépides* se rembarquer avec tout leur butin. — Le P. Paulian dit aussi : » Ces bruits effroyables, qui jettent la consternation dans l'âme des plus *intrépides.* *Let. sur l'Électricité.* Mais en cet endroit, il est adjectif; et l'on sous-entend hommes, comme on le fait pour beaucoup de superlatifs.

INTRIGANT, ANTE, adj. INTRIGUE, s. f. INTRIGUER, v. a. [*Intrigan, gante, ghe, ghé* : 3^e lon. aux 2 premiers, e muet au 3^e, é fer. au 4^e. — Quelques-uns écrivent *Intrigant* avec un u, par analogie; mais cet u n'est nécessaire que dans *intrigue, intriguer*, pour donner au g un son fort, qu'il n'a pas devant l'e; mais comme le g a naturellement ce son devant l'a, l'u y est inutile.] *Intrigue*, est 1^o. Pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir une affaire. » Former, conduire, mener *une intrigue.* » Démêler, débrouiller, dénouer *une intrigue.* » Les *intrigues de la cour, du cabinet; vivre d'intrigues.* On le personifie quelquefois, et on le met pour les *intrigans.* » Des biens accoutumés à être le partage de *l'intrigue*, quelquefois celui du crime, et presque toujours refusés au mérite. Le P. Du Rivet. — 2^o. Dans le Dramatique, c'est le nœud, et les différens incidens qui le forment. » *L'intrigue de cette Comédie est bien démêlée, ou, trop compliquée.* — 3^o. En *st. famil.* embarras, incident fâcheux. » Être *hors d'intrigue*; se tirer *d'intrigue.* Il se dit quelquefois d'un malade, pour, *hors d'affaire.* — 4^o. Commerce secret de galanterie.

Rem. Ce mot est pris de l'Italien. * Autrefois Plusieurs le faisaient *masc.* et quelques Poètes disaient *intrigue* pour le faire rimer avec *pratique*, et autres mots en *ique.* * P. Corneille fournit des exemples de l'un et de l'autre.

Mais enfin ces pratiques,
Peuvent vous engager en de fâcheux intrigues.

Le menteur.

Je connois avant lui la Cour et ses intrigues,
J'en connois les détours, j'en connois les pratiques.

Polieucte.

Il écrit *intrigue*, même en prose. Voy. L'ÉPI-
TRE, qui est avant la Comédie du *Menteur.*

INTRIGANT, qui se mêle de beaucoup
d'intrigues. (n^o. 1^o.) » Homme fort *intrigant*;
femme fort *intrigante.* — *Subst.*
» C'est un *intrigant*, une *intrigante.*

INTRIGUER, embarrasser: il ne régit que
les personnes. » Vous l'avez bien *intrigué*,
parce que vous lui avez dit. » Elle était fort
intriguée. Il se dit des choses comme sujet:
» Il (Ellis) remarqua que la surface de l'eau
y était douce, ce qui l'intriga beaucoup.
St. Pierre. — Quand il est neutre ou récipro-
que, il signifie faire des intrigues. LA TOU-
CHE croit le 2d meilleur; j'aimerais mieux
le 1^{er}, et dire, ils *intriguent* beaucoup, que
de dire, ils *s'intriguent* beaucoup. —
L'Acad. les met tous deux sans remarque. Elle
dit: » Il *s'intrigue* par tout: il *intrigue* con-
tinuellement. — *S'intriguer*, signifie plu-
tôt, se donner beaucoup de peine et de soin
pour faire réussir une affaire. » Il s'est beau-
coup *intrigué* pour obtenir ce poste.

INTRINSÈQUE, adj. INTRINSÈQUE-
MENT, adv. [*In-trein-sèque, sèkeman* : les
2 premières lon. 3^e é moy. 4^e e muet.] Ce
sont termes de Philosophie. Intérieur, qui est
au dedans. » Qualités, propriétés *intrinsèques.* —
En parlant des monnoies, *valeur intrinsèque*,
c'est la valeur des espèces, par
rapport au poids. — Voy. INTÉRIEUR. —
» Cela est bon *intrinsèquement.*

INTRODUCTEUR, TRICE, s. m. et f.
INTRODUCTION, s. f. INTRODUIRE, v. act.
[*Introduk-teur, trice, duk-cion, dukre* :
1^{re} lon. 3^e lon. au dern.] *Introduire*, c'est
faire entrer, donner entrée à... *Introduire*
quelqu'un à la cour, à l'audience; un per-
sonage sur la scène, etc. » Il m'a *introduit*
dans cette maison. » Il *s'introduit* par tout.
— *Figurément*, donner cours à... » *Intro-*
duire une coutume, un usage. » Depuis que

le vice s'est introduit dans son âme, etc. » Gustave, nouveau Roi de Suède, l'introduisit (le luthéranisme) dans ses États. P. Fabre. — *Introduceur, trice*; celui, celle, qui introduit. Il ne se dit qu'au propre. » Il m'a servi d'introduceur. » Vous serez mon introduceur. — Le *fém.* est dur à prononcer. Cependant quelques bons Auteurs s'en sont servi. Le Dict. de Trév. cite Nicole, et Richelet, Godeau. — L'Acad. ne l'avait pas d'abord mis : elle l'a inséré dans la dern. Édit. — *Introduction*, action d'introduire, se met au propre et au figuré. » *Introduction de la sonde dans la vessie.* » *Introduction d'une coutume, d'un usage.* » *Introduction à une science.* — Au Palais, *introduction d'une instance*, commencement d'une procédure.

INTROMISSION, s. f. [*Intromission*.] Il se dit en Physique, de l'action de s'introduire. » L'intromission de l'air dans les interstices de l'eau.

INTROMISSION, s. f. **INTRONISER**, v. act. [*Intronisation, nisé*.] Ils ne se disent que de l'installation d'un Evêque dans son siège épiscopal. » Après son intronisation; après qu'il fut intronisé, on chanta le Te Deum.

INTROUVABLE, adj. (st. famil.) Qui ne peut se trouver. » Vous êtes un homme introuvable.

↳ Mais, mon cher Saint-Geran, vous êtes introuvable.

Que devenez-vous donc ?

Barthe.

INTRUS, ÔSE, adj. **INTRUSION**, s. f. [*Intrus, truze; zion*: 1^e lon. 2^e lon. aux 2 premiers.] *Intrus*, se dit de celui, qui est introduit par force, ou par ruse et contre le droit dans une dignité, office ou bénéfice ecclésiastique. — On le dit par extension des charges et des emplois. » Il s'est intrus dans cette charge, dans ce bénéfice. » Cette Abesse est intrusive. — *Subst.* » C'est un intrus. — *Intrusion*, est l'action par laquelle on s'introduit, etc. » *Intrusion violente.* » Il n'est dans ce poste que par intrusion.

INTUITIF, IVE, adj. **INTUITION**, s. f. **INTUITIVEMENT**, adv. [*Intu-itif; tîve, icion, tîveman*: 1^e lon. 4^e lon. au 2^d et au 4^e, 5^e e muet.] Termes de Théologie, qui ne se disent que de la vision béatifique. » L'intuition: la vision intuitive: voir Dieu intuitivement. » Être admis à la connoissance intuitive de Dieu même. Le P. Du Rivet.

INTUMESCENCE, s. f. [*Intumescence*: 3^e é fer. 4^e lon, 5^e e muet.] Terme de Physique: l'action par laquelle quelque chose s'enfle. » L'astre (la Lune) qui produit l'intumescence des eaux. Bufon.

INTUS-SUSCEPTION, s. f. [*Intus susception*: 4^e é moy.] Autre terme de Physique. Introduction d'un suc, d'une matière dans un corps organisé. » Les plantes se nourrissent et croissent par *intus-susception*.

* **INVAINCU**, ŪE, adj. Qui n'a pas été vaincu. P. Corneille avait fait ce mot, et il l'avait placé si heureusement, aussi bien qu'exorable, que de bonnes raisons paraissent en leur faveur: mais l'usage n'écoute, ni les raisons, ni les étymologies. Rem. de L. Racine. — On lit dans Richelet que Messieurs de l'Acad. remarquaient que ce mot n'a d'usage qu'en poésie, et par opposition à *invincible*. Son bras est vaincu, mais non pas invincible.

Corn.

Dans le Rich. Port. on se contente de dire que Corneille a employé ce mot, et l'on cite ce vers. L'Acad. n'a point mis *invaincu* dans son Dictionnaire.

INVALIDE, adj. **INVALIDEMENT**, adv. **INVALIDER**, v. act. **INVALIDITÉ**, s. f. [4^e e muet aux 2 premiers, é fer. au 3^e; de, deman, dé.] *Invalide*, dans le langage commun, *infirm*, qui ne saurait travailler, ni gagner sa vie. » Les mendiants tant valides qu'*invalides*; soldat *invalid*: » Il est *invalid*. — *Subst.* C'est un *invalid*. » L'Hôtel, l'Hopital des *Invalides*. — *Fig.* Qui n'a pas les conditions requises par les lois pour produire son effet. Acte, donation, mariage *invalid*. — C'est dans ce sens qu'on dit: qu'un homme interdit contracte *invalidement*: » L'*invalidité* d'un contrat, d'un mariage: » *Invalid* un acte; le rendre nul, le déclarer, le rendre *invalid*.

INVARIABLE, adj. **INVARIABLEMENT**, adv. **INVARIABLETÉ**, s. f. [*Invariable, ableman, abilité*: 4^e dout. au 1^{er}, e muet au 1^{er} et au 2^d.] *Invariable*, qui ne change, ne varie point. *Invariabilité*, qualité de ce qui est invariable. *Invariablement*, d'une manière invariable. » Il est *invariable* dans ses résolutions. C'est une règle *invariable*. » Constance *invariable* dans la pratique du devoir. Le P. Du Rivet. » Contestez-vous l'*invariabilité* de cette règle, de cette loi de la Nature? » Il est *invariablement* attaché à son devoir.

INVASION, s. f. [*Inva-zion.*] Action de celui, qui veut s'emparer. *Rich. Port.* Action par laquelle on envahit. *Trév.* Irruption faite dans un pays dans le dessein de le piller ou de l'envahir. *Acad.* La définition du *Trév.* n'est pas exacte; car *l'invasion* est plutôt une tentative faite pour envahir, que l'action même d'envahir. Il me paraît aussi que quand on ne veut que piller, *irruption* est plus propre qu'*invasion*. Ainsi des deux membres de la définition de l'*Acad.* le 1^{er} n'est pas fort juste. Je préférerais celle du *Rich. Port.* = *Invasion*, par lui-même ne régit que la prép. de: » *L'invasion de la Grèce par les Turcs.* — *Invasion en France*, est le titre d'un Article de l'*Hist. d'Angl.* On dit *irruption en France*, et *l'invasion de la France*. Ce n'est qu'avec le v. *Faire* que ce mot régit en ou dans. » Les *Tartares firent une invasion dans la Pologne.* *Acad.* Encôre avec ce verbe, je pense qu'*irruption* vaut mieux. = Dans cette même *Histoire d'Angleterre*, le Traducteur (Madame de B.) emploie le génitif, mais assez mal, à mon avis. » En menaçant la France de *l'invasion des forces réunies de l'Autriche, de l'Angleterre et de l'Espagne.* Il falait dire, avec les *forces réunies*, etc. Car on n'envahit pas des forces, mais on envahit, on ataqe un Royaume avec des forces.

INVECTIVE, s. fém. **INVECTIVER**, v. n. [*Invèktive, tivé*; 2^e à moy. 3^e lon. 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d] *Invective*, parole, expression injurieuse et véhémence. Discours plein d'*invectives*. » S'emporter en *invectives*, à des *invectives*. = *Invectiver*, faire des *invectives* contre. » *Invectiver contre quelqu'un, contre le vice, contre la Religion*, etc.

INVENDU, ô E, adj. [*Invandu, dû-e*, 1^{er} et 2^e lon. 3^e lon. au second.] Qui n'a pas été encôre vendu. » Ces marchandises sont encôre *inventées*. — C'est un mot utile dans la conversation, et qui n'est pas du tout au style. *Richelet* le met comme nouveau, et conseille de ne le hasarder que dans le satirique et le comique. Je ne vois pas qu'il ait aucun rapport, ni à la satire, ni à la comédie. — L'*Acad.* ne le met point.

INVENTAIRE, s. m. [*Inventère*: 2^e lon. 3^e à moyen et long.] État, dénombrement des biens, etc. » Faire *l'inventaire des biens, des meubles, des marchandises*. » On l'a apelé à *l'inventaire*, etc.

INVENTER, v. act. **INVENTEUR**, TRI-

CE, s. m. et f. [*Invanté, invan-teur, trice*: 1^{re} et 2^e lon.] *Inventer*, c'est trouver quelque chose de nouveau par la force de son génie. » *Inventer un art, une science, un système, une machine, une mode, un jeu, etc.* = 1^o. Suposer, controuver. » *Inventer une fausseté, une calomnie*: » Cela n'est pas vrai: il *l'a inventé*. = On dit, proverbiallement, qu'un homme *n'a pas inventé la poudre*, pour dire qu'il a peu d'esprit. Voy. **POÛDRE**.

INVENTER s'emploie quelquefois *neutralement*. » Il aimoit à *inventer* et à *innover*. Le P. *Fontenai*.

INVENTEUR, **TRICE**, celui, celle qui a inventé. » *L'inventeur de l'art d'écrire, de l'Imprimerie*: » Cérès passe pour *l'inventrice du labourage*. » Il est *l'inventeur de cette calomnie*.

INVENTIF, **IVE**, adj. **INVENTION**, s. fém. [*Invantif, tive, invan-cion*: 1^{re} et 2^e lon. 3^e lon. au 2d.] *Inventif*, qui a le génie, le talent d'inventer. » Homme, esprit *inventif*: femme fort *inventive*. = *Invention* se prend, 1^o. pour la disposition de l'esprit à inventer. » Cet homme est plein d'*invention*. » Il a ou il n'a pas d'*invention*. » Ce Poète, ce Peintre a *l'invention* belle, heureuse. = 2^o. Pour l'action d'inventer. » *L'invention de l'Imprimerie, de la Boussole, etc.* = 3^o. Pour la chose inventée. » Belle, heureuse *invention*. » Cet ouvrage est plein de belles *inventions*. = *Invention, découverte*, (synon.) On apèle seulement *invention* ce que l'on trouve de nouveau; mais on ne doit apliquer le nom de *découverte* qu'à ce qui est non-seulement nouveau, mais en même tems curieux, utile et difficile à trouver. *Encycl.* Il me semble aussi, dit Mr. *Beauzée*, (et il lui semble bien) que l'idée de la *découverte* tient plus de la science; et que celle de *l'invention* tient plus de l'art. Une *découverte* étend la sphère de nos connaissances: une *invention* ajoute aux secours dont nous avons besoin. » Une *découverte* peut être dûe au hasard; mais une *invention* ne peut être que le résultat d'une recherche expresse. *Beauzée*. = Pour les pays nouvellement connus, on dit, *découverte*, et non pas *invention*. » La *découverte* du nouveau monde; mais l'usage veut qu'on dise *l'invention*, et non pas la *découverte de la Sainte Croix; des Reliques* longtems inconnûes, etc.

Rem. * Un Auteur moderne a dit, *faire des inventions*, pour, *de nouveaux établissemens*: l'expression est vicieuse. Il a ajouté *les inventions utiles* qu'on y a faites (dans ces villes). *Géog. Mod.* = Quelques-uns appellent *faire des inventions*, répandre des calomnies. C'est une expression populaire.

INVENTORIER, v. act. [*Invantori-é*: 2^e et 3^e lon. dern. e muet.] Mettre dans un Inventaire. » *Inventorier des meubles, des livres, les pièces d'un procès.*

INVERSABLE, adj. Il ne se dit qu'en parlant d'une voiture qui ne peut verser. On cherche depuis long-temps à rendre les voitures *inversables*. — *Richelet* le donne comme un mot nouveau. L'*Acad.* l'a admis dans son Dictionnaire.

INVERSION, s. f. [*Invér-sion*, en vers, *si-on*: 1^{re} lon. 2^e é ouv.] Dérangement des mots dans la construction, sur-tout lorsqu'on place avant ceux qui ont acoutumé de marcher après. *Les inversions* sont souvent dures et forcées, quelquefois élégantes, quelquefois nécessaires. Exemple de ce dernier cas :

Enrichir de ses dons, et couronner la France.

Thomas Jumonville.

Il aurait été mieux de dire :

De ses dons enrichir et couronner la France.

parce que *de ses dons* étant le régime des deux verbes, doit être devant ou après tous les deux. — Pour la même raison, *l'inversion* n'est pas naturelle dans les vers suivans, où Mr. de *Saint-Ange* parle de la Lune.

Qui croit, et tour-à-tour décroît par intervalle.

L'ordre naturel demandait qu'on dit: qui, tour-à-tour, croit et décroît; ou, qui croit et décroît tour-à-tour.

INVESTIR, v. act. INVESTISSEMENT, s. m. INVESTITÛRE, s. fém. [*Invèsti, tice-man, titure*: 1^{re} lon. 2^e é moyen, 4^e e muet au 2d, lon. au 3^e.] *Investir* a deux significations: 1^o. Donner le titre et la possession d'un fief. » L'Empereur *l'a investi de ce Duché*, etc. — 2^o. Environer une place de guerre, ou envelopper des troupes, en sorte que tous les passages pour le secours et la retraite soient fermés. » Il *investit la place avec trois mille chevaux*. » Il tint l'armée *investie* dans ces défilés.

Ta main guidoit Jacob par l'Egypte *investi*.

Le Franc.

— *Investitûre* répond au 1^{er} sens; *inves-*

tissement au 2d: » Donner *l'investitûre* d'un fief. » *L'investissement de la place* a eu lieu un tel jour. * *Fontenelle* a confondu ces deux mots. » Les ennemis ayant été obligés de *faire* en même temps: *l'investitûre* (l'investissement) de *Dunquerque, de Ber-gue*, etc.

INVÉTÉRER, (s^v) v. réc. [*Invétéré*, trois é fermés: 1^{re} lon.] Devenir vieux, et difficile à guérir. Il se dit au propre, des maladies, et au figuré, des mauvaises habitudes. » Cette maladie *s'est invétérée*. » Quand les vices se sont *invétés* dans une âme, il est bien difficile de les corriger. — Avec le v. *laisser*, il est neutre: » Il ne faut pas *laisser invétérer les mala-dies, les mauvaises habitudes*. — Mal *in-vétéré*, haine *invétérée*, etc.

INVINCIBLE, adj. INVINCIBLEMENT, adv. [*In-vein-cible, cible-man*: 1^{re} et 2^e lon. 4^e e muet.] *Invincible*, qu'on ne saurait vaincre. » Prince, armée, courage *invinci-ble*. — *Figurément*: » Obstacle, opiniâ-treté *invincible*. » Argument, raison *invin-cible*. — *Ignorance invincible*, ignorance des choses, dont il est impossible qu'un homme ait eu connaissance. — *Invincible-ment*, d'une manière à laquelle on ne peut résister. » Raison qui prouve *invinciblement* que, etc. Il ne se dit guère que dans cette occasion.

INVINCIBLE suit ordinairement le subst. En vers et dans la prose poétique, il le pré-cède élégamment.

Rien n'en pouvoit dompter l'*invincible* poison.

De Lille.

Leur *invincible* fermeté

Lassé enfin l'injuste fortune.

Rouss.

Par toi seul, Prince *invincible*, etc.

Idem.

Invincible Prince sonerait fort mal.

REM. *Rollin* fait régir à *invincible* la prép. à: Peuples *invincibles au fer et aux ar-mes*. » Le Roi seul *invincible à tant de maux*. — Ce régime n'est pas fort usité: L'*A-cadémie* n'en donne point d'exemple. Je n'ose pourtant le condamner; et fût-il de l'inven-tion de *Rollin*, je crois qu'il mérite d'être adopté.

INVIOlable, adj. INVIOlablement, adv. [*Invi-olable, table-man*: 1^{re} lon. 4^e dout. au 1^{er} / 5^e e muet aux deux.] *Invio-lable*, qu'on ne doit jamais violer, enfrein-dre.

dre. » Serment, vœu, droit, asyle *inviolable*. — Qu'on ne viole point : C'est une loi, une coutume *inviolable* parmi ces peuples. » C'est un homme dont la parole est *inviolable*.

INVIOLABLEMENT, d'une manière *inviolable* : » Il tient *inviolablement* ce qu'il a promis. » Cette règle est *inviolablement* suivie. *Cochin*.

INVISIBILITÉ, s. fém. **INVISIBLE**, adj. **INVISIBLEMENT**, adv. [*Invisibilité*, *zible*, *zibleman* : 4^e e muet au 2d et au 3^e] *Invisible*, qui ne peut être vu. » Les Anges, les esprits sont *invisibles*. » Il a reçu un secours *invisible*. — En style famil. *devenir invisible*, disparaître subitement. — *Invisibilité*, état de ce qui est invisible. » *L'invisibilité* des atomes, des esprits. — *Invisiblement*, d'une manière invisible. » Le Corps de J. C. est réellement, quoique *invisiblement*, sous les espèces sacramentales. » L'Esprit saint descend *invisiblement* dans les âmes bien disposées.

INVISIBLE, dans le discours ordinaire, n'aime pas à précéder. En vers, il peut marcher devant.

Ils tombent enchainés d'*invisibles* entraves.
Le Franc.

Par d'*invisibles* feux périssoient consumées.
De Lille.

Par un *invisible* ressort.

Gress.

INVITATION, s. fém. **INVITER**, v. a. [*Invita-cion*, *te*.] *Inviter*, convier, prier de se trouver, d'assister à... » *Inviter* à des noces, à une cérémonie. » *Inviter* à dîner, à se trouver à une assemblée. — C'est aussi exciter à :

Un exemple si beau *vous invite* à le suivre.
Racine.

» Le beau temps *nous invite* à la promenade.

Où le sommeil *invite* au fond d'un antre sombre.
De Lille.

Dans le premier sens, il se dit des personnes, et dans le second, des choses. — *Invitation* est l'action d'inviter, dans la 1^{re} acception. » *Invitation* à un festin, à une cérémonie. » *Faire l'invitation* à... *Faire des invitations*.

INVOCATION, s. fém. **INVOQUER**, v. act. [*Invoca-cion*, *vo-té* : 1^{re} longue, dern. é fer. au 2d.] *Invoquer*, c'est appeler à

Tom. II.

son secours une puissance divine. » *Invoquer* le St. Esprit, les Saints. » *Invoquer Dieu* à son aide. — Les Poètes *invoquent* Apollon, les Muses, etc. — *Invoquer* régit les personnes, et *Implorer* les choses. » *Invoquer un Saint*, implorer son intercession.

INVOCATION, action d'invoquer. » *L'invocation des Saints* est établie par toute la Tradition. Dans cette phrase, il a le sens passif : il se dit des Saints qui sont *invoqués*. Dans la suivante, il a le sens actif, et se dit de celui qui les *invoque*. » C'est au tombeau même où s'ensevelit toute gloire humaine, que comence la gloire des Saints : c'est-là qu'ils revivent, pour ainsi dire du sein de la mort, pour recevoir l'encens et l'*invocation* du fidèle. *Le P. Le Chapelain.* — Dans un Poème, *invocation* se dit des vers par lesquels on s'adresse à quelque Divinité vraie ou fausse, pour lui demander son secours.

Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
De ces hommes sacrés rompit l'intelligence.

Boil. Le Lutrin.

Descends du haut des Cieux, auguste vérité,
Répands sur mes écrits ta force et ta clarté.

Volt. Henriade.

INVOLONTAIRE, adj. **INVOLONTAIREMENT**, adv. [*Involontère*, *terem in* : 1^{re} et 3^e lon. 4^e e moy, et long, 5^e e muet.] *Involontaire* est, 1^o. ce qui est contre la volonté. » Action *involontaire*. — 2^o. Qui est indépendant de la volonté. » La digestion est *involontaire*. » Mouvement indélébé et *involontaire*. — » Faire quelque chose *involontairement*; sans le vouloir, contre sa volonté.

INVOQUER, Voy. **INVOCATION**.

INVRAISEMBLANCE s. f. **INVRAISEMBLABLE**, adj. [*Invrèsemblance*, *blable* : 1^{re} et 3^e lon. 2^e e moy.] Ce sont les contraires de *vraisemblance*, *vraisemblable*. Ces mots sont assez nouveaux, sur-tout le subst. mais ils prennent faveur toujours davantage. » Cette *invraisemblance* fait beaucoup de tort à l'ouvrage. *Ann. Lit.* » *L'invraisemblance* de cette Fable (des Barmécides) ne peut produire aucune espèce d'intérêt. *L'Ab. de Fontenai.* » Toutes les acusations (contre Colomb) furent reçues, jusqu'aux plus *invraisemblables*, et aux plus absurdes. *Robertson.*

INUSITÉ, ÉE, adj. [*Inuzité*, *te-e* : 4^e e fer. long au 2d.] Qui n'est point usité.

R r r

Cela est *inusité*. » C'est une chose *inusitée* : Mot *inusité* : façon de parler *inusitée*.

INUTILE, adj. INUTILEMENT, adv. INUTILITÉ, subst. fem. [*I-nutile*, *leman*, *lié*, 4^e e muet aux deux premiers, dern. é fer. au 3^e.] Quelques Auteurs, et le P. Sicard entre autres, ont écrit *inutil* au masc. » Ces moyens ont tous été *inutiles*. C'est contre l'usage, au moins actuel. *Inutile* est des deux genres. — Qui ne sert à rien, qui n'est pas utile. » Travail, peine *inutile*. » Paroles, soins, précautions *inutiles*. » Homme *inutile* à tout, par défaut de talens. Homme *inutile*, par défaut d'occupations ou de bonne volonté. » Il ne faut pas le laisser *inutile* : il faut l'employer.

REM. *Inutile* régit la prép. à devant les noms ; mais, par lui-même, il ne la régit pas devant les verbes. » Lorsqu'il vit son abjuration *inutile* à lui sauver la vie. Boss. Ce régime est *inusité*. — Avec le v. être, il régit de, quand ce verbe est impersonnel, et à, quand il ne l'est pas. » Il est *inutile* de dire cela. » Cela est *inutile* à dire. » Ce qui est *inutile* de savoir. Mallebr. Il faut, ce qui est *inutile* à ; ou bien, ce qu'il est *inutile* de savoir.

INUTILEMENT, envain, sans utilité. » Travailler, se fatiguer, se tourmenter *inutilement*. » Vous le tenteriez *inutilement*. — Il se met quelquefois à la tête de la phrase comme *envain* ; et alors le pronom nominatif se met après le verbe, mais cette construction ne vaut rien, quand cet ad- verbe n'est pas à cette place. » *Inutilement* se flatterait-on que, etc. est bien. * Il est des occasions (événemens) qu'*inutilement* se flatteroit-on de présenter au naturel. Let. Édif. Là il falait dire qu'*inutilement* on se flatterait, etc. Voy. VAINEMENT.

INUTILITÉ : 1^o. Manque d'utilité. » L'*inutilité* de ses peines, de ses tentatives. » L'*inutilité* de ses efforts (de M. de Bufon) est une nouvelle preuve qu'il faut absolument recourir à l'action immédiate du Tout-puis- sant, pour trouver une cause capable de produire un déluge universel. Les Helv. = 2^o. Défaut d'emploi ou d'occasion d'être utile. » On le laisse mal-à-propos dans l'*inutilité*. — 3^o. Chose inutile. En ce sens, il se dit au pluriel. » Il ne dit que des *inutilités*. Discours, ouvrage rempli d'*inutilités*. — Ce mot était nouveau du tems de Bouhours, mais il le trouvait énergique. » Les

sciences ont leurs *inutilités*.

INVULNÉRABLE, adj. [3^e é fer. 4^e dont. dern. e muet.] Qui ne peut être blessé. Vous n'êtes pas *invulnérable*. — *Figurément*. » Il est *invulnérable* à tous les traits de la Médisance. » Vous vous exposez aux tentations, vous vous jetez au milieu de tous les traits des ennemis du salut, comme si vous étiez *invulnérable*.

IO, ION : ils sont ordinairement diphtongues. *Fiote*, *pioche*, *ambition*. Pron. *fi-o-le*, *pio-che*, *ambi-cion*. En vers, ils sont de deux syllabes : *fi-ole*, *pi-oché*, *ambici-on*.

REM. Ronsard avait déjà dit dans la Préface de *la Franciade* : » Tu te doneras de garde, si ce n'est par grande contrainte, de te servir des mots terminés en *ion*, qui passent plus de trois ou quatre syllabes, comme *abomination*, *testification* ; car tels mots sont languissans, et ont une traînante voix, et, qui plus est, occupent lauguidement la moitié du vers. — Tel est le second hémistiche de ce vers de St. Amand.

Verse un sacré trésor de *bénédictions*.

Et celui de Corn. dans *le Cid*.

Qui passe le commun des *satisfactions*.

Ces mots sont plus tolérables dans le 1^{er} hémistiche qu'à la fin du vers. Malherbe a souvent employé, dans ses vers, des mots de quatre syllabes, terminés en *ion*, comme *compassion* ; mais il n'en a jamais employé qui fussent de davantage. Mén.

IOTA, s. m. Lettre de l'alphabet grec. Il a fourni à quelques expressions familières de la langue française. » Il n'y manque pas un *iota* : » Il n'y a pas un *iota* à retrancher. » Il est si exact, qu'il ne manque pas un *iota*.

IRASCIBLE, adj. Il ne se dit que dans ces phrases surannées. » L'*appétit*, ou la *partie*, ou la *faculté irascible* ; la faculté de l'âme, par laquelle elle se porte à surmonter les difficultés qu'elle trouve à la poursuite du bien, ou à la fuite du mal. — » On dit encore d'un homme, qu'il est *irascible*. MARIN. C. à. d. porté à la colère, se fâchant aisément.

IRE : Cette pénult. est longue : *empire*, *écrite*, *sire*, il *soupire*, etc. mais l'*i* est bref devant une syll. masc. *soupirer*, *désirer* ; il *soupirait*, il *inspira*, etc.

IRE, s. f. [1^{re} Ion. 2^e e muet.] Colère. — Il est vieux, et ne se dit plus que dans

la haute Poésie, et dans la marotique. »
L'ire des Dieux.

Sans trop d'effroi, je m'atends à leur ire.
Gress.

Avoir des sots excité l'ire :
L'ire des sots et des esprits malins.
Rouss.

IRONIE, s. fém. IRONIQUE, adj. IRONIQUEMENT, adv. [*Ironi-e, nike, nike-man* : 3^e lon. au 1^{er}, 4^e e muet dans tous.] L'ironie est une figure du discours, par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. » Il dit cela par ironie. » Les esprits forts savent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie ? LA BRUY.

De grace, épargnez-nous cette froide ironie.
La Chaussée.

== Ironique, où il y a de l'ironie. » Discours, ton ironique. == Ironiquement, d'une manière ironique. » Il dit cela ironiquement.

IRRAISONNABLE, adj. [*Ir-résonable* : 2^e é fer. 4^e dout.] Qui n'est pas doué de raison. » Animal irraisonnable.

IRRÉCONCILIABLE, adj. IRRÉCONCILIABLEMENT, adv. Qui ne se peut réconcilier. » Haine, inimitié irréconciliable. Acad. » Enemis irréconciliables. » Ils ont rompu, ils sont brouillés irréconciliablement.

IRRÉFORMABLE, adj. Qui ne peut être réformé. » Jugement irréformable.

IRRÉFRAGABLE, adj. [2^e é fer. 4^e dout.] Qu'on ne peut contredire. » Docteur, autorité irréfragable. == Qu'on ne peut récuser. » Témoin, témoignage irréfragable. = L'Acad. remarque qu'il n'est en usage que dans l'École. Il me semble qu'elle en resserre trop l'emploi.

IRRÉGULARITÉ, s. f. IRRÉGULIER, IÈRE, adj. IRRÉGULIÈREMENT, adv. [*Irrégularité, lié, liè-re, lièr-man* ; 2^e é fer. 4^e é fer. au 2^d, é moy et lon. aux deux autres.] Ils se disent de ce qui est contre les règles. » L'irrégularité de la conduite, d'un procédé. » L'irrégularité d'un Poème, du poul, des saisons. — » Procédé irrégulier, conduite irrégulière. Poème irrégulier. Pièce irrégulière. » Vivre irrégulièrement. » Maison bâtie fort irrégulièrement.

IRRELIGIEUX, EUSE, adj. IRRELIGIEUSEMENT, adv. IRRELIGION, s. f. [*Irréli-gieù, gieù-ze, gieù-zeman, gion* ; 2^e é fer. 4^e lon. au 1^{er}, 2^e et 3^e. Il est à remarquer que le

simple a l'e muet : *Religieux, Religion*, et que le composé a l'é fer. *Rich.* ne met point d'acc. l'Acad. met un acc. aigu, et *Trév.* et le *Rich. Port.*] Ils expriment un manque de Religion ; ce qui est contraire à la Religion. » Sentiment irréligieux. » Action irréligieuse. Il ne se dit que des choses. — » Vivre, se comporter irréligieusement. — » La corruption des mœurs est la vraie source de l'irreligion.

IRREMÉDIABLE, adj. IRREMÉDIABLEMENT, adv. [2^e e muet, 3^e é fer. 5^e dout. au 1^{er}. — Je ne sais comment il est arrivé que dans le *Dict. Gram.* on ait mis un accent aigu sur la 2^e syllabe. C'est apparemment qu'on a copié trop servilement le *Dict. de Trév.*] A quoi on ne peut remédier. » Mal irréremédiable. — *Fig.* » Faute irréremédiable. == » Les débauches l'ont ruiné irréremédiablement.

IRRÉMISSIBLE, adj. IRRÉMISSIBLEMENT, adv. [*Ir-rémicible, bleman*. 2^e é fer. 5^e e muet.] Qui n'est pas pardonnable. » Crime, faute irrémissible. == Sans remission, sans miséricorde. » Il sera condamné, puni irrémissiblement.

IRRÉPARABLE, adj. IRRÉPARABLEMENT, adv. [*Ir-réparable, bleman* : 2^e é fer. 4^e dout. au 1^{er}.] Qui ne se peut réparer. » Perte irréparable. » Afront, injure irréparable. » Il l'a offensé irréparablement.

IRRÉPRÉHENSIBLE, adj. IRRÉPRÉHENSIBLEMENT, adv. [*Irré-pré-ancible, bleman*. 2^e et 3^e é fer. — *Rich.* ne met point d'accent sur la 2^d. *Trév.* l'Acad. et le *Rich. Port.* y mettent un aigu.] Qu'on ne saurait reprendre. Il se dit des personnes et des choses. » Homme irrépréhensible. » Vie, conduite, action irrépréhensible. » Il vit, il se conduit irrépréhensiblement.

IRRÉPROCHABLE, adj. IRRÉPROCHABLEMENT, adv. [*Ir-réprochable, bleman* ; 2^e é fer. *Trév.* n'y met point d'acc. l'Acad. et le *Rich. Port.* y mettent un accent aigu.] Qui ne mérite point de reproche. Il se dit des personnes et des choses. » Homme irréprochable. » Sa vie, ses mœurs sont irréprochables. » Celles, dont la conduite étoit la plus irréprochable, ne l'abordoient qu'en tremblant. *Cochin.* » Il a toujours vécu irréprochablement.

IRRÉSISTIBLE, adj. IRRÉSISTIBLEMENT, adv. [2^e é fer. 5^e e muet.] A quoi on ne peut résister. Il ne se dit guère qu'au figuré ; et des choses. » Charme irrésistible. — On a dit

pourtant, et je ne saurais le blâmer ; que , *Homère est irrésistible*, comme *Achille*. = D'une manière irrésistible. » Les gens passionés se justifient en disant, qu'ils ont été entraînés irrésistiblement.

IRRÉSOLU, LÛE, adj. **IRRÉSOLUMENT**, adv. **IRRÉSOLUTION**, s. f. [2^e é fer. 4^e lon. au 2d. ; lu, lû-e, luman, lu-cion.] Ils expriment l'état d'une personne, qui a peine à se résoudre, à se déterminer. » Homme toujours irrésolu. » Je suis irrésolu sur ce que je dois faire. » Il a parlé fort irrésolument. » Il est dans des irrésolutions perpétuelles. » Son irrésolution ou ses irrésolutions a, ou ont fait échouer l'affaire.

IRRÉVÉREMENT, adv. **IRRÉVÉRENCE**, s. f. **IRRÉVÉRENT** ; ENTE, adj. [*Ir-révér-aman, rance, ran, rante*. 2^e et 3^e é fer. 4^e br. au 1^{er}, lon. aux autres.] Ils expriment un manque de révérence, de respect. » Il se commet mille irrévérances dans l'Église : on s'y comporte fort irrévèrement. » Posture irrévérante ; manières irrévérantes. = L'adj. ne se dit point des personnes : le subst. ne s'emploie guère qu'à l'égard de Dieu et de la Religion. L'Acad. le dit du Roi : » C'est une irrévérance de se couvrir dans la chambre du Roi, quoiqu'il n'y soit pas.

IRRÉVOCABILITÉ, s. f. **IRRÉVOCABLE**, adj. **IRRÉVOCABLEMENT**, adv. [2^e é fermé. *Richet* est le seul des Lexicographes qui n'y mette point d'accent.] Qualité de ce qui est irrévocable, qui ne peut être révoqué. » L'irrévocabilité des décrets de Dieu. » Serment, loi, donation, arrêt irrévocable. » Cela a été décidé irrévocablement. = Irrévocable aime à marcher après le subst. En vers pourtant et dans le haut style, il peut le précéder élégamment. » L'irrévocable arrêt de la Justice divine.

IRRITATION, s. f. **IRRITER**, v. a. [*Ir-rita-cion, té*.] Irriter, 1^o. en parlant des personnes : mettre en colère. » Nos péchés ont irrité le Seigneur. » On a voulu l'irriter contre moi.

Enfant de la paix, je l'aime,
Mais hélas ! ma douceur même ;
Les irrite contre moi.

Le Franc.

= 2^o. En parlant des choses : augmenter, aigrir. » Vous irritez sa colère, au lieu de l'apaiser. = 3^o. Exciter, provoquer. » Irriter l'appétit, la soif, les desirs. » Irriter la fièvre, le mal ; l'augmenter, le rendre plus

dangereux ou plus violent. » De tels remèdes ne font qu'irriter le mal. = 4^o. Figur. on dit, les flots irrités, la mer irritée, agités, agitée par la tempête. = Irritation ne se dit que dans le sens du n^o. 3^o. l'irritation des humeurs. On ne le dit point de la colère ; et c'est un barbarisme que de dire qu'un homme est dans une grande irritation, pour dire, qu'il est fort irrité.

Rem. Depuis peu on dit, irritable, et irritabilité. On ne l'a d'abord dit que des nerfs ; ensuite on s'est hasardé à le dire des personnes, du moins le substantif. M. l'Abé Koyou dit de J. J. Rousseau : » Écrivain d'une sensibilité vraiment profonde, d'une irritabilité peut-être trop grande.

IRRUPTION, s. f. [*Ir-rup-cion*, en vers *ci-on*.] Entrée soudaine des ennemis dans un pays. » Les ennemis firent une irruption en telle Province. Voy. **INVASION**. » Cette place met le pays à couvert d'une irruption. = *Incursion*, *Irruption* (synon.) La première est brusque et passagère ; l'autre est violente et soutenue. L'incursion est faite comme une course, dans un esprit de retour ; l'irruption est un acte de violence dans un esprit de destruction ou de conquête. » Un peuple barbare fait des incursions dans un pays pour le piller ; il y fera des irruptions pour s'en emparer... ou pour le dévaster, etc. *Roub.* synonym.

ISE, pénult. longue : Remise, surprise, ils lisent, etc.

ISLE, s. f. Voyez ÎLE.

ISOLER, v. a. [*Isolé* : dern. é fer.] Faire qu'un bâtiment n'en touche pas un autre. » Pour isoler son hôtel, il a détruit plusieurs maisons. » Son palais est isolé. = Depuis quelque tems on l'emploie au figuré, et on le dit des personnes. » L'amour propre nous isole, nous concentre en nous-mêmes. *Anon.* » C'est la Philosophie, qui l'isole (l'Homme), c'est par elle qu'il dit en secret, à l'aspect d'un homme souffrant : péris, si tu veux, je suis en sûreté. *J. J. Rouss.* » Le plus méchant des hommes est celui, qui s'isole le plus. *Id.* » Chacun s'isole autant qu'il le peut. *Linguet.* = En Architecture, on dit, l'isolement des colonnes. = Un Auteur moderne a employé isolément, adv. » Ceux qui ont traité isolément les mêmes matières. *Journ. de Litt.* Ce néologisme n'a pas l'air de faire fortune.

ISRAËLITE, s. m. On dit d'un homme bon, simple et sans malice, que c'est un bon Israelite. Cette expression familière est tirée

de l'Évangile, où Jesus dit de *Nathanaël*, qu'on croit être St. Barthelemi : » *Bonus Israelita, in quo dolus non est.*

Le Curé de l'île susdite ;
Vieux papa, bon israelite.

Gresset.

* **ISSIR**, v. n. Il s'est dit anciennement pour *sortir*. Il n'en est resté que le participe, *issu*, *issûe*, venu, descendu d'une personne, d'une race. » *Issu des Rois de . . .* » *Issu d'un père malheureux.* » *Issu de bas lieu.*

ISSÛE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Au propre, lieu par où l'on peut sortir. » On a fait une nouvelle *issûe* à cette Église : elle étoit nécessaire. » Les lieux publics doivent avoir plusieurs *issûes*. — Au fig. événement des affaires. » Quelle fut l'*issûe* du combat ? celle qu'il étoit aisé de prévoir. » On parla d'une autre affaire, dont l'*issûe* ne dut pas plaire au Légat. *P. Fabre*, Hist. Eccl. = *A l'issûe de*, adv. A la sortie de. » *A l'issûe de Vêpres*. Voy. *INSU*. — On apèle *issûe* les extrémités et les entrailles de quelques animaux. » *Une issûe d'agneau.*

ISTHME, ou **ISTME**, s. m. [*Richelet* met les deux : *Trév. l'Académie* et le *Rich. Port.* ne mettent que le 1^{er}, *isthme* : 2^e e muet.] Langue de terre qui joint deux terres, sépare deux mers. » *L'Isthme de Corinthe.* » *L'Isthme de Panama.* * *L'Abé Prévot* fait ce mot fém. » *Diu*, ville fameuse, qui étant située sur une péninsule triangulaire, joint le continent par une fort petite *isthme*. Hist. des Voy. Il faut, par un fort petit *isthme*.

ITALIQUE, adj. et subst. [*Italike.*] Caractère d'imprimerie différent du romain, et un peu couché. Dans ce Dictionnaire, les mots répétés entre deux crochets, sont en caractère *italique*. On se sert de l'*italique* pour marquer ce qu'on veut distinguer du reste du discours.

ITE : pénult. lon. dans *bénite*, *gîte*, *vîte*, et dans les troisièmes personnes du pluriel, dans le prétérit indéfini de l'indicatif : vous *fîtes*, vous *vîtes* ; brève ailleurs.

ITEM, adv. et s. m. [Pron. *itème* ; 2^e e moy. 3^e e muet fort bref : et non pas *iten*, et encore moins *itan*.] Mot tout latin, naturalisé dans notre langue. *De plus*. On s'en sert dans les comptes. » Pour tel article, tant. *Item* pour tel autre, tant. — On dit, en st. fam. » C'est là l'*item* : c'est le fait, le point de la difficulté. — Autre grand *item*, il faut vivre ; après tout, il faut qu'on trouve son compte à ce qu'on entreprend.

IVOIRE, s. m. [*i-voâ-re* : 2^e lon. 3^e e muet.] Dent d'éléphant, quand elle est détachée de la mâchoire de l'animal. — On l'écrivait autrefois avec un *y*. *Vangelas* et *Th. Corneille* le décident f. *Boileau* au contraire, le fait masc. et ce dernier genre a prévalu.

L'ivoire trop hâté deux fois romt sur sa tête.

Lutrin.

» *Cet ivoire est bien blanc.* Acad.

IVRAIE, voyez **IVROIE**.

IVRE, adj. **IVRESSE**, s. f. [*Îvre*, *ivrèce* : 1^{re} lon. au 1^{er}, 2^e e muet au 1^{er}, é moyen au 2d.] Ils expriment l'état d'une personne qui a le cerveau troublé par les vapeurs du vin ou de quelque autre boisson. » Il est *ivre* : » il est dans l'*ivresse*. — Fig. » Être *ivre de vanité* ; *d'ambition*, *d'orgueil*. » *L'ivresse des passions*. » Il sort de l'*ivresse* et de l'assoupissement du plaisir. *Jér. Dél.* — *Ivresse* n'a point de plur. *Rousseau* lui en donne un ; et il fait fort bien dans l'endroit où il l'emploie

Le réveil suit de près vos trompeuses *ivresses*.
Et toutes vos richesses,
S'écoulent de vos mains.

IVROGNE, adj. et s. m. **IVROGNER**, v. n. **IVROGNERIE**, s. f. **IVROGNESSE**, s. f. [*Ivrog-ne*, *né*, *nerî-e*, *nèce* : mouillez le *g* : 3^e e muet au 1^{er} et au 3^e, é fer. au 2d. é moy. au dern.] *Ivrogne*, qui est sujet à s'enivrer. *Ivrognesse*, femme sujette au vin. *Ivrogner*, boire avec excès et souvent. *Ivrognerie*, habitude de s'enivrer. » Un laquais *ivrogne*. » C'est un grand *ivrogne* : une vieille *ivrognesse*. » Il est tous les jours dans les cabarets à *ivrogner*. » Il est adonné à l'*ivrognerie*.

REM. *Ivrognesse* est un mot populaire et du bas comique. On dit plutôt *femme ivrogne*. — *Ivrognerie* se dit des actes, aussi bien que de l'habitude ; et alors il peut se mettre au plur. » Cette femme ne peut plus souffrir les *ivrogneries* de son mari.

IVROIE, s. f. [*I-vroâ*. 2^e lon. Plusieurs écrivent et prononcent *Ivraie*. Le *Rich. Port.* ne met que celui-ci. L'*Acad.* est pour *ivroie*. Je crois, qu'au moins au figuré, *ivraie* vaut mieux.] Espèce de mauvaise herbe, qui croît parmi le froment, et qui produit une graine noire. » Champ plein d'*ivroie* ; arracher l'*ivroie*. — Fig. Séparer l'*ivraie d'avec le bon grain* ; les méchants d'avec les bons ; la mauvaise doctrine d'avec la bonne.

J.

J, s. m. Un J consone : dans l'appellation moderne, on le nomme *je*, en le prononçant comme la dernière syllabe du mot *Ange*. Voy. I, au commencement.

* JÀ, adv. Il s'est dit autrefois pour *déjà*. On le dit encore dans le style burlesque ou demi-marotique.

Jà tout est prêt sur la fatale rive.

Ververt.

Il signifiait aussi, *point, pas*.

Et quand Ribaud seroit pendu,
Ce ne seroit *jà* grand dommage.

Voiture.

JÂBLE, s. m. JÂBLER, v. act. [1^{re} lon. au 1^{er}, br. au 2d.] Ils expriment les rainures qu'on fait aux douves des tonneaux, pour arrêter les pièces du fond. » Faire le *jâble* des douves. Les *jâbler*.

JABOT, s. m. JABOTER, v. r. [*Jabo, boté.*] *Jabot*, est proprement l'espèce de poche, que les oiseaux ont sous la gorge. » Cet oiseau a le *jabot* plein. » Il n'a rien dans le *jabot*. — On dit, *proverbialement*, d'un homme, qui a bien mangé; qu'il a bien rempli son *jabot*. — *Jabot*, est aussi la toile, mousseline, ou dentelle, qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise au-devant de l'estomac. » *Jabot* de dentelle, de point d'Angleterre.

JABOTER, ne se dit qu'au figuré (st. fam.) Caqueter, dire des bagatelles. » Elle ne fait que *jaboter* tout le long du jour. — *Jaboter, jaser, caqueter.* (Synon.) Le 1^{er}, à la lettre, signifie faire remuer le *jabot*; le 2d, faire aler le *gosier* avec une sorte de gazouillement; le 3^e, c'est imiter le *caquet* ou le cri de la poule. L'idée commune de ces termes, est de causer familièrement et tout bête. *Jaboter*, c'est parler de manière que des personnes étrangères à votre entretien ne vous entendent pas, du moins assez pour distinguer ce que vous dites. *Jaser*, c'est parler trop, et indiscrètement. *Caqueter*, c'est parler d'une voix haute et avec une continuité qui importune, étourdit. » Les jeunes filles, ennuyées d'une conversation, dont elles ne sont pas, s'en vont tout doucement *jaboter* dans un coin. » Des amans, qui n'ont plus

rien à se communiquer, *jasent* encore longtemps, et ils n'en sont jamais las, comme dit *Molière*. Des femmelettes *caquettent* sans aucun sujet de conversation. *Roub. Synon.*

JACHÈRE, s. f. JACHÉRER, v. act. [2^e è moy. et long au 1^{er}, é fer. et br. au 2d; dern. e muet au subst. é fer. au verbe.] *Jachère*, terre labourable qu'on laisse reposer un an. » Terre, qui est *en jachère*. » C'est une *jachère*. — *Jachérer*: labourer des *jachères*; donner le premier labour à une terre qu'on avait laissé reposer.

JACINTHE, ou HIACINTHE, ou HYACINTHE, s. f. C'est le nom d'une fleur et d'une pierre précieuse. Selon *La Touche*, le 1^{er} est le plus usité, et il me semble aussi que c'est l'usage le plus universel. — L'*Acad.* préférerait d'abord le dernier, et se contentait de dire que quelques-uns prononcent; et écrivent même *jacinthe*. Dans la dern. Édit. Elle met sous la lettre H, *Hyacinthe*, et renvoie à *Jacinthe*; et sous la lettre J, elle met *Jacinthe* ou *Hiacinthe*.

* JACOIT QUE, conjunct. Quoique. — Il est vieux, et n'est plus employé que dans le marotique :

Jacoit qu'en vous gloire et haute naissance,
Soit alliée à titres et puissance.

Rouss.

JACTANCE, s. f. [*Jactance*: 2^e lon. 3^e e muet.] Vanterie. Ce mot est tout au plus bon pour le style familier, ou critique. » Il dit cela *par jactance*: des discours pleins de *jactance*. » Vous rirez de ces *jactances* comiques. *Anon.* » On y remarque quelques *jactances*. L'*Ab. des Font.* » Une pareille *jactance* ne peut qu'anoncer beaucoup de présomption. — M. de *Wailly* traite ce mot de vieux. L'*Acad.* ne donne cette qualification qu'au verbe *se jacter*. * De jeunes Orateurs, amateurs du néologisme, et qui au défaut des pensées neuves, ambitionnent le mérite plus facile des mots nouveaux, emploient volontiers ce verbe. » Il *se jacte* (se vante) continuellement.

JACULATOIRE, adj. Il ne se dit que dans cette phrase ascétique: *Oraison jaculatoire*, prière courte et fervente, qui part du cœur comme un trait.

JADIS, adv. Autrefois. Au temps passé. — Ce mot n'est plus usité parmi les prosateurs; mais il est encore employé par les Poètes et dans la prose poétique.

Jadis, dans leur fureur, non encor ralentie.

Ces esclaves, chassés des marais de Scythie
Portèrent chez le Parthe et la mort et l'effroi.

Rouss.

» Ivre de mes connaissances, jadis je m'admira
rai moi-même. Dans le délire de ma vanité,
je crus que mon savoir étoit la mesure cer
taine et infaillible du pouvoir du Créateur.
Jér. Dél. = L'Ab. Regnier des Marais avait
commencé ainsi une petite pièce, intitulée : *La
Maison en décadence.*

D'une architecture,
Du tems de Jadis,
La sage Nature
M'a fait un logis.

Cette expression, *du tems de jadis*, ne fut
point approuvée. *La Monn.*

JAILLIR, v. n. JAILLISSANT, ANTE,
adj. JAILLISSEMENT, s. m. [*Ja-gli, gli-san,
sante, gli-ceman* : mouillez les *ll* : 3^e lon.
au 2^d et au 3^e, *e* muet au dern.] *Jaillir*,
c'est, en parlant des fluides, sortir impétueu
sement. *Jaillissant*, qui jaillit. *Jaillissement*,
action de jaillir. » L'eau qui jaillit. » Quand
on lui ouvrit la veine, le sang jaillit, etc. »
Eaux, fontaines, jaillissantes. » Le jaillisse
ment des eaux, du sang.

REM. *Jaillir*, ne se dit que dans le propre.
Dans le figuré on dit *rejaillir*. » L'honneur de
cette action *rejaillit* sur lui. L. T.

Jaillir, rejaillir. (Synon.) Le 1^{er} fut con
damné sans raison par *Vaugelas* : l'usage l'a
maintenu dans son ancienne possession. *Mé
nage*, qui le protégeoit, observe qu'on dit
jaillir, pour marquer une action simple,
absolue et directe, et *rejaillir*, pour signifier
le redoublement de cette action.

J'aime ces jeux, où l'onde en des canaux pressée
Part, s'échape et jaillit avec force élançée.

Poème des Jardins.

Faites courir, bondir et rejaillir cette onde. *Ibid.*
» La veine s'ouvre et le sang jaillit : il re
jaillit de toute part sur le lit du malade, etc.
ROUB. Synon.

JAIS ou JAÏET, s. m. [*Jé*, long. l'Acad.
ne met que le 1^{er}. *Trév.* les met tous deux, et
même *jayet*.] Substance bitumineuse, solide
et d'un noir luisant. » Cordon, bouton de
jais. » Cela est noir comme *jais*. » Huile de
jais.

JALON, s. m. JALONER, v. n. Ils se di
sent d'une perche ou gros bâton, qu'on plante
en terre pour des alignemens. » Planter des
jalous de distance en distance. » *Jalonner* un
chemin, une allée.

JALOUSER, v. act. JALOUSIE, s. f.
JALOUX, OÛSE, adj. [*Jalouze, lou-zi-e,
loll, lou-ze* : 2^e br. aux 2 premiers, lon. aux
2 dern.] La *jalousie*, est 1^o. Un chagrin de
voir posséder par un autre un bien qu'on dé
sire pour soi. » Prendre, concevoir de la
jalousie. = Il se dit sur-tout de ce qui a
raport à l'amour. » Elle lui donne de la *ja
lousie*. » La *jalousie de sa femme* le tourmente
beaucoup. = 2^o. Envie qu'excite la gloire
ou la prospérité d'un concurrent. » Il y a
presque toujours de la *jalousie* entre les
Poètes, les Artistes, les Artisans, etc. =
3^o. Ombrage qu'un Prince, un État donne à
d'autres par sa puissance, par ses entreprises.
» La marche de ces troupes a donné de la *ja
lousie* à plusieurs places; on a craint pour
elles. » Son armement tint toute l'Europe en
jalousie. Acad. = 4^o. *Jalousie*, treillis de
bois ou de fer, au travers duquel on voit
sans être vu. » On a mis des *jalousies* à toutes
les fenêtres. » Regarder par la *jalousie*, au
travers de la *jalousie*.

REM. * *Rollin* dit, prendre *jalousie* sans
article. » Qu'Artaxerce ait été capable de
prendre *jalousie* contre un Seigneur de sa
Cour. — On dit, prendre ombrage sans
article, et prendre de la *jalousie* avec l'ar
ticle.

JALOUSER, avoir de la *jalousie* contre.
» Celui, dont il jalouse les succès et peut
être les talens. *Moreau*. » Ces deux ordres
s'observèrent, se jalouèrent quelquefois. *Id.*
» Quelle époque que celle-ci pour notre Na
tion, toujours noble, toujours brave, tou
jours jalouée. LINGUET.

JALOUX, 1^o. Qui a de la *jalousie*. » Il est
jaloux de sa femme : elle est jalouse de son
mari; ou, sans régime. » Elle est jalouse; il
est jaloux. = 2^o. Envieux. » Ils sont deve
nus ses ennemis, parce qu'ils sont jaloux de
sa gloire. » Regarder d'un œil jaloux, ou,
avec des yeux jaloux les succès d'autrui. VOY.
ENVIE. = 3^o. S. m. » C'est un jaloux : il
ne dort non plus qu'un jaloux; en dépit des
jaloux. = Il se dit absolument, et sans ré
gime. * » Les jaloux de la France n'auront pas
éternellement à lui reprocher les libertés de
l'Église toujours employées contre elle-mê
me. *Anon.* — Quand on veut employer le
régime, il faut faire jaloux adjectif. » Ceux
qui sont jaloux de, ou, les hommes jaloux
de, etc. = 4^o. Jaloux, ambitieux, em
pressé, désireux de; délicat sur, etc. Il régit

de devant les verbes et les noms. » Je suis jaloux de mériter votre estime. » Jaloux des droits de sa charge, de son honneur. » Jaloux de ses opinions, de ses pensées. * M. Linguet emploie l'art. indéfini (ou la prép. de sans article.) Le Philosophe jaloux d'honneur, de considération, de fortune, et décidé à tout sacrifier pour l'obtenir. — Il me paraît que ce régime est contre l'usage. Je crois qu'il faut dire, jaloux d'acquérir de la gloire, de la considération, etc. — 5°. En termes de Marine, on dit qu'un Bâtiment est jaloux, pour dire qu'il roule beaucoup; et par extension, on le dit des voitures, qui sont sujettes à pencher d'un côté. — Poste jaloux, place jalouse, fort exposés, et où des troupes peuvent être facilement enlevées.

JAMAIS, adv. [*Jamé*: 2^e é ouv. et long.] En aucun tems. — 1°. Il se place avant ou après le verbe, ou entre l'auxil. et le participe; ou même au commencement de la phrase. » Je vois qu'il ne vient jamais, ou, qu'il ne vient jamais, quand on l'appelle. » Il n'est jamais venu me voir. » Jamais, au milieu de ses peines, il ne laissa échapper aucune plainte. Les Poètes peuvent le placer après le participe.

Nous n'eussions vu jamais une Mère tremblante,
etc. L. Rac.

Plût aux Dieux que l'Ingrat, fatal à mon repos,
N'eût abordé jamais aux rives de Colchos.

Médée de Clément.

Pour l'infinitif, il vaut mieux que jamais le précède. Il peut pourtant le suivre, et c'est à l'oreille et au goût à lui assigner sa place. » Je n'espère pas de le jamais voir, ou de le voir jamais. — 2°. Jamais, suit la règle de pas ou point, et se fait suivre de l'art. indéf. » Il ne boit jamais d'eau, et non pas de l'eau.

Jamais de tours nouveaux; jamais de traits sublimes.
Du Resnel.

Et non pas des tours, des traits. — Mais cette prép. de, ne fait pas toujours bien. Ex. » Il fit connaître à ses amis qu'il n'achèteroit jamais, ni de faveurs, ni de fortune aux dépens de sa probité. Fléchier. Il falait, ce me semble, ni faveurs, ni fortune, etc. comme on dit, il ne boit jamais ni eau, ni vin, et non pas, ni d'eau, ni de vin. — C'est la particule ni, qui est cause de cette différence. — 3°. Jamais, comme nullement, exige la négative ne, dans la phrase où il est employé. » Presque jamais choisis entre les Pasteurs

du second Ordre. Anon. » Vertus jamais démenties. HENAUT. » Une règle sacrée, et jamais violée, etc. Linguet. Pour la régularité de ces phrases, il faut ajouter la négative ne et le v. être; qui ne sont jamais choisis, etc. Ne se sont jamais démenties, ou ne se démentirent jamais: » qui n'a jamais été violée. On ne peut pardonner qu'aux Poètes la suppression de la négative dans cette occasion. Voy. NULLEMENT. — 4°. Quelquefois, avec jamais, les noms appellatifs s'emploient sans article: » Jamais homme n'a eu plus de succès avec moins de mérite. — Alors ce nom appellatif doit s'employer au singulier, parce que jamais avec la négation est une locution exclusive, qui n'a point besoin du pluriel. Rousseau fournit un exemple contraire. » Jamais mortels n'ont joui, etc. — Un Auteur, qui n'est pas ancien, met la prép. de devant un nom employé de la sorte. » Jamais de bouche catholique n'a chargé de si noires imputations des Pasteurs avoués de tout le corps. Anon. Il falait, jamais bouche, etc. — 5°. Jamais, dit l'Acad. se dit quelquefois sans être négatif. » C'est ce qu'on peut jamais dire de mieux. Il est vrai que la négation n'est pas exprimée; mais le sens est pourtant négatif; parce que le superlatif est exclusif, comme la négation. C'est comme si l'on disait; on ne pourra jamais rien dire de mieux. — 6°. On dit, pour toujours et à jamais. Fontenelle, dit pour jamais. » Conservons-les ou anéantissons-les pour jamais. Et dans l'opéra de Cadmus.

Les chagrins ont eu leur tems,
Pour jamais le Ciel les chasse.

Le Rich. Port. met à jamais, pour jamais, pour toujours. L'Acad. ne met le 2d qu'avec adieu. » Adieu pour jamais, adieu pour toujours. — A jamais semble exiger le futur. Gresset l'emploie avec le présent, mais, dans cette occasion, le présent a le sens du futur.

Ne pense pas que de la Poésie,

J'aie abjuré l'empire trop charmant.

J'en fais les soins, j'en crains la frénésie,

Mais j'en adore à jamais l'agrément.

Suivant M. l'Ab. Roubaud on dit à jamais et pour jamais, et le 1^{er} est plus énergique que le 2d. » Un homme est perdu à jamais, quand il est impossible qu'il se relève de sa disgrâce: il est perdu pour jamais, quand il est à croire qu'il ne s'en relèvera pas. Nozv. Synon. Fr.

= 7°. *Vaugelas* et *La Touche* condamnent *jamais plus*. » Je ne m'embarquerai *jamais plus* avec lui. Il vaut mieux, disent-ils, dire tout simplement : je ne m'embarquerai *jamais* avec lui. — N'en déplaise à ces deux habiles Gramairiens, *jamais plus*, est utile et même nécessaire en certaines occasions. Et, pour me servir de l'exemple donné par *Vaugelas*, si je ne me suis jamais embarqué avec quelqu'un, je dois dire simplement ; je ne m'embarquerai *jamais* avec lui ; mais si j'en ai fait l'épreuve, et que je n'en sois pas content, je ne puis exprimer ma pensée et mon sentiment, qu'en disant : je ne m'embarquerai *jamais plus* avec lui. — 8°. *S'il en fut jamais*, se joint à des adjectifs, pour exprimer le plus haut degré de leur signification : c'est une espèce de superlatif. » La Puissance des Normands, Puissance exterminatrice, *s'il en fut jamais*. MOREAU. — 9°. *Jamais* est quelquefois *subst. masc.* » *A tout jamais*, au grand *jamais* ; mais il n'est que du style familier.

JAMBAGE, s. m. JAMBE, s. f. JAMBETTE, s. f. JAMBON, s. m. [*Janbaje, janbe, bête, bon* : 1^{re} lon. 2^e e muet au 2d, e moy. au 3^e.] *Jambe*, est cette partie du corps de l'animal, qui est depuis le genou jusqu'au pied. — Plusieurs disent *le grâs de jambe* : l'*Acad.* dit *le grâs de la jambe*. — *Avoir de bones jambes*, aler bien à pied. — *A toute jambe*, adv. fort vite. » Un homme, qui était au fond de l'allée, la traversa à *toutes jambes*. * Dans le *Journ. de Mons.* on dit, à *toute jambe*, au singulier. » Pasquin préfère l'escalier à la fenêtre, et s'enfuit à *toute jambe* : l'*Acad.* met le pluriel. — *Jambe deçà, jambe delà*, adv. à califourchons. — Ce mot entre dans plusieurs expressions familières et proverbiales. — *Renouveler de jambes*, reprendre de nouvelles forces. — *Être haut en jambes*, avoir les jambes plus hautes, qu'on ne les a ordinairement, même à proportion de sa taille. — On dit par menaces, qu'on *rompra brâs et jambes* à quelqu'un ; qu'on le maltraitera fort. — On dit, en style proverbial, *faire jambe de vin*, boire copieusement pour faire plus gaîment le voyage. — On dit aussi d'une chose, qui ne doit pas donner du profit. » Cela ne vous rendra pas *la jambe* mieux faite, ou, ne vous refera pas *le grâs de la jambe*. Voy. *Chat, Chien, Cou, Croc, Écharpe*.

JAMBAGE, se dit par similitude, des jam-

Tome II.

bes d'un édifice ; de cette chaîne de pierre ou de maçonnerie, qui le soutient. *Jambage de cheminée*, assises de pierres qui soutiennent le manteau. On dit aussi, *jambage de porte*.

JAMBETTE, petit couteau de poche, dont la lame se replie dans le manche.

JAMBON, cuisse ou épaule d'un cochon, d'un sanglier, quand elle a été salée. On ne le dit point de l'animal vivant. — *Jamboneau*, petit jambon.

JAMBÉ, ÉE, adj. Qui a la jambe bien faite. » Des hommes robustes bien facés, bien *jambés*. Linguet. L'*Acad.* ne le met pas.

REM. *Jambé*, ne signifie cela qu'avec bien. On ne dit point *jambé* tout seul *Marin*.

JANISSAIRE, s. m. [*Janicère* : 3^e e moy. et long : 4^e e muet.] Soldat de l'Infanterie Turque.

JANTE, s. f. Pièce de bois courbée, qui fait partie du cercle d'une roue de voiture. » Il y a une *jante* rompûe. » *Les jantes* d'une roue.

JANVIER, s. m. [*Jan-vié* : 1^{re} lon. 2^e e fer.] Le premier mois de l'année.

JAPON, s. m. Porcelaine apportée du Japon. » C'est de l'ancien *japon*.

* JAPPE ou JAPE, s. f. JAPEMENT, s. m. JAPER, v. n. [2^e e muet aux 2 premiers, e fer. au 3^e.] *Jape*, caquet. Il est bâs et populaire. » Cet homme, cette femme n'a que *de la jape*. — *Japer*, aboyer. Il se dit sur-tout du cri des petits chiens ; et ainsi *japement*, action de japer. Voy. ABOYER. — *Rousseau* fait *japer* actif, mais c'est dans une épigramme en style marotique ;

Monsieur l'Abbé, vif comme un papillon,
Jappe des vers, qu'il prit à la pipée.

JAQUEMARD ou JAQUEMART, s. m. [*Jakemar* : 2^e e muet. *Richelet* les met tous deux. L'*Acad.* ne met que le 2d.] Figure qui représente un homme armé, et qui frappe avec un marteau les heures sur la cloche d'une Horloge. Madame de *Sévigné* dans ses lettres, parle du *Jaquemart* de Lambesc.

JAQUETTE, s. f. [*Jakète* : 2^e e moy. 3^e e muet.] 1°. Habillement de paysans et de gens de petite condition, qui vient jusqu'aux genoux, et souvent plus bâs. » *Jaquette* grise, brune, etc. — 2°. Robe que portent les petits garçons avant qu'on leur done le haut-de-chausse. » Il portait encôre *la jaquette* : il était encôre à *la jaquette*.

JARDIN, s. m. [*Jar-dein*.] Lieu où l'on cultive des légumes, des fleurs, des arbres,

S s s

etc. *Jardin potager*, *jardin fleuriste*; *jardin fruitier*. — En style proverbial, *jeter des pierres dans le jardin* de quelqu'un, c'est lui faire des reproches indirectement, et par des maximes générales. — *En faire comme des choux de son jardin*, en disposer absolument. — Celui, qui a fait quelque ouvrage dit à celui, à qui il le présente, ce sont *les fruits de mon jardin*: » Voilà bien parler de la Bretagne: vous en serez peut-être ennuyée: mais cela est naturel: ce sont des fruits de notre jardin. SEV.

Rem. On dit ordinairement d'un endroit agréable, *jardin de plaisance*. L'Ab. Prévot a dit, dans le même sens: » Les Portugais firent de *Madère*, pays autrefois sauvage, un *jardin de plaisir*. H. des Voy. C'est un anglicisme.

JARDINAGE, s. m. JARDINER, v. n. JARDINET, s. m. JARDINIER, NIÈRE, s. m. et f. [3^e é fer. au 2d, é moy. au 3^e, é fer. au 4^e, é moy. et long au dernier, né, nè, nié, niè-re.] *Jardinage* est, 1^o. L'art de cultiver les jardins. » Il entend bien *le jardinage*. — 2^o. État d'un terrain cultivé en jardin. » Il y a autour de la ville plus de cent arpens *en jardinage*. » Il y a de beaux *jardinages*. — *Jardinet*, petit jardin. — *Jardiner*, travailler au jardin. » Il se plaît, il s'amuse à *jardiner*. Il ne se dit que de ceux, qui le font par amusement. — *Jardinier*, ière, celui, celle, dont le métier est de travailler au jardin. » Je vous enverrai *mon jardinier*, *ma jardinière*. — *Jardinier*, se dit aussi de celui qui entend bien l'ordonnance, la culture et l'embellissement des jardins. » C'est un *habile jardinier*. — *Jardinière*, manchette brodée, dont la broderie est fort basse, et d'environ un pouce de haut seulement.

JARGON, s. m. JARGONER, v. n. et act. [3^e é fer. au 2d.] *Jargon*, est 1^o. Un langage corrompu. » Il parle bien mal: je n'entends point *son jargon*. — 2^o. Langage particulier d'une certaine sorte de gens. » *Le jargon des Bohèmes*, *des petits maîtres*, *des coquettes*.

Amour, amant, constance, engagement, tendresse,

Plaintes, soupirs, sermens, feux, flâmes et Maitresse;

Je ne suis pas si sot que d'écouter cela,

Et me moque, morbleu, de tout ce *jargon* là.

Destouches.

» Cet homme n'a point d'esprit, il n'a que

du jargon. — 3^o. Il se dit abusivement des langues étrangères qu'on n'entend pas. » J'étais avec trois Anglais: je n'entendais pas un mot de *leur jargon*. — *Jargonner*, parler un langage barbare, corrompu, inintelligible. » Ils *jargonaient* ensemble. — V. act. » *Que jargone-t'il?* » Ils *jargonaient* je ne sais quoi.

Rem. On apèle quelquefois *jargon* un certain langage de société, où l'on emploie les mots dans des sens qu'ils n'ont pas communément, et qui sont de convention parmi les personnes, qui composent ces coteries. C'est bien le plus mauvais goût du monde; et c'est ainsi que le bel-esprit d'une coterie, est un sot dans une autre. Il y a beaucoup de *jargon* dans la capitale et les écrits modernes s'en ressentent. — L'Ab. Fontenai, parlant d'une Comédie-Proverbe, s'exprime ainsi: » Le style est dans le *jargon* des Petits-Maitres et des Élégantes de nos jours, qui, » si je puis me servir de ce terme, ont *enclavé* » dans notre Langue un idiôme, qui leur » est propre, auprès duquel celui des Précieuses Ridicules paraitroit naturel et sans » affectation. Ce style est rempli de termes, » devenus communs dans nos conversations, » où l'on applique aux idées, le moins relevées, des expressions ridiculement pompeuses. Rien de plus fréquent que d'entendre dire, en parlant de choses vulgaires: » *c'est divin*, *c'est superbe*, *miraculeux*. » Ou bien, l'on entasse de longs adverbes » comme *énormément*, *effroyablement*, *cruellement*, etc. On diroit que ces termes sont » des points d'appui, sur lesquels on pèse avec » la même prétention, que si ces mots, vides » de sens, servoient d'enveloppe à l'idée la » plus heureuse. »

JARRE, s. f. [*Jâre*: 1^{re} lon. r forte, 2^e e muet.] Grand vaisseau de terre où l'on met de l'eau pour la conserver. On s'en sert dans les vaisseaux. — En Provence, on y met de l'huile. » *Jârre d'huile*. — Fontaine de terre cuite, dont on se sert dans les maisons. Ce sont des *jârres* où l'on a adapté au bäs un robinet.

JARRETIÈRE, s. f. [Pron. *Jar-tiè-re*. 2^e é moy. et long. Quelques-uns écrivent *jarretière*, comme on prononce. Mais on conserve *jarretière* à cause de *Jarret*, dont il est dérivé.] Ruban, courtoie, ou tissu, dont on lie ses bäs au-dessus ou au-dessous du genou. » Une *jarretière*, des *jarretières*. — On

dit familièrement, d'un homme qui a moins de mérite, de capacité qu'un autre, que : « Il ne lui va pas jusqu'à la jarretière. » *Doner des jarretières*, des coups de sangle sur les jambes.

JARS, s. m. Grosse oie mâle. — Le peuple dit : il entend le jars ; il est fin, et il n'est pas aisé de lui en faire accroire.

JARTIÈRE. Voy. JARRETIÈRE.

JASER, v. neut. JASERIE, s. fém. JASEUR, EÛSE, s. m. et f. [*Jazé, jâzerl-e, jazeur, jeû-ze* : l'a est bref au 1^{er} et au 3^e, long au 2^d; dans le verbe, il est long, par la même raison devant l'e muet : il jâse ; elle jâsera, etc.] *Jaser*, c'est 1^o. causer, babiller. « Il ne fait que jaser. » 2^o. Révéler quelque chose qu'on devait tenir secret. « Vous avez jâsé. » Ce prisonnier a jâsé. Voy. CAUSER : en style proverbial, on dit *causer*, ou *jaser*. — *Jaserie*, babillard, caquet. C'est un mot de Pomey. L'Académie l'a adopté. — *Jaseur*, causeur, babillard. « Un grand jaseur, une grande jaseuse.

JASMIN, s. m. [*Jas mein.*] Il se dit, et d'une fleur odoriférante, et de l'arbuste qui la produit. « Cueillir du jasmin. Bouquet de jasmin. — Berceau de jasmin. Fleurs de jasmin.

JASPE, s. m. JASPER, v. act. JASPURE, s. fém. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d, long au 3^e.] *Jaspe*, pierre dure et opaque, de la nature de l'agate. *Jaspe fleuri*, de différentes couleurs mêlées. *Jaspe sanguin*, rempli de taches rouges. *Jaspe blanc*. *Jaspe purpurin*. — *Jasper*, bigarrer de diverses couleurs, en forme de jaspe. Il se dit sur-tout au participe. « Marbre bien jaspé ; colonne jaspée. » La tranche de ce livre est bien jaspée. — *Jaspure*, action de jasper, ou l'effet de cette action. « La jaspure d'un livre.

JATTE ou JATE, s. f. JATTÉE, ou JATTÉE, s. fém. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. et long au 2^d.] *Jate*, espèce de vase de bois, de faïence, de porcelaine, rond, tout d'une pièce, et sans rebords. Acad. « Grande, petite jatte. — *Jattée*, plein une jatte : « Une grande jattée de soupe. » Une jattée de lait.

JAVELER, v. act. JAVELEUR, s. masc. JAVELLE, s. fém. [2^e e muet aux deux premiers, é moyen dans le 3^e : dans le v. l'e muet devant la syll. fém. se change en

é moy. » Il javelle ou javèle ; il javellera ou javèlera.] *Javelle* se dit de plusieurs poignées de blé scié, qui s'ameurent couchées sur le sillon. *Javeler*, c'est mettre le blé par javelles. *Javeleur*, celui qui javelle. Amasser les javelles. « *Javeler des bleds*, des avoines. » Il y avoit tant de *Javeleurs* dans ce champ. — *Javelle* se dit aussi des petits faisceaux de sarment. « Mettre une javelle au feu. *Javeler* se dit aussi neutralement. » Le blé javelle. « Il faut laisser javeler cette avoine.

JAVELINE, s. fém. JAVELOT, s. masc. [2^e e muet.] Ils se disent l'un et l'autre, d'une arme de trait ; d'un dard. *Javeline* est un petit javelot. « Lancer, darder un javelot, une javeline. Ces armes ne sont plus d'usage ; et l'on ne se sert de ces mots qu'en parlant des guerres anciennes.

JAUGE, subst. fém. JAUGEAGE, s. masc. JAUGER, v. act. JAUGEUR, subst. masc. [*Jôge, jojaje, jogé, geur* : 1^{er} lon. au 1^{er}. dout. aux deux dern.] *Jauge* se dit de la juste mesure d'un vaisseau destiné à contenir des liqueurs ou des grains. *Jauger*, c'est mesurer ces sortes de vaisseaux. *Jaugeage*, l'action de jauger ; et aussi le droit que prend le *Jaugeur*, l'Officier qui jauge. — Quelques-uns disent *jauger* au figuré. « Je l'ai jaugé : je sais ce qu'il tient.

JAUNÂTRE, adj. JAÛNE, adj. JAUNIR, v. act. et neut. JAUNISSE, s. fém. [*Jondtre, jône, ni, nice* : l'au ou l'o est long dans le 2^d; dout. dans le 3^e; la 2^e est long. au 1^{er}.] *Jaune*, qui est de couleur d'or, de citron, de safran, etc. suivant les nuances. « Drap, fleur, couleur, teint jaune. » Cela est jaune comme du safran. « *Jaune* comme un coing, comme souci, comme safran ; en parlant d'une personne, qui a le teint jaune. » S. m. « C'est du jaune ; un beau jaune. — *Jaune d'œuf*, ou moyen : Cette partie de l'œuf qui est jaune.

JAUNÂTRE, qui tire sur le jaune. — *Jaunir*, rendre jaune ; teindre en jaune. — Devenir jaune. « *Jaunir une toile, un plancher.* » Les blés jaunissent. « Cet homme jaunit à vue d'œil. — *Jaunisse* : maladie causée par une bile répandue, qui jaunit la peau. » Elle a la jaunisse.

JAUNISSANT, ANTE, adj. Qui jaunit. « Les blés jaunissants, la moisson jaunissante. Il ne se dit que dans la Poésie et la prose poétique. L'Acad. ne le met pas.

JE, pron. pers. de la première personne, dont nous est le plur. Il fait aux cas obliques, de moi, à moi : me s'emploie quelquefois pour le datif : il me l'a donné ; et pour l'acusatif : il me choisira. Me se met toujours avant, et moi après le verbe. » Il me donnait : donnez-moi. — Quelquefois je se met après le verbe : alors, si le verbe est au présent, terminé par un e muet, cet e muet se change en é fer. » Aimé-je, et non pas aime-je. Plusieurs ignorent cette règle, et conservent l'e muet dans l'orthographe et la prononciation. D'autres, prononçant l'é fermé, changent, en écrivant, cet e muet en ai. Dussai-je y perdre la vie. Let. Édif. » Puissai-je leur fournir, etc. Moreau. Et dans Boil. édit. de St. Marc, et de Brossette.

Mais, où cherchai-je ailleurs ce qu'on trouve chez nous.

Épître 1, vers. 16.

Le P. Griffet fait habituellement cette faûte. — Il faut, dussé-je ; puissé-je ; cherché-je.

JÉRÉMIADE, s. f. [1^{re} et 2^e é fer.] Plainte fréquente et importune. styl. famil. Allusion aux lamentations de Jérémie. » C'est une jérémiade continuelle.

JET, s. m. JETÉE, s. f. JETER, v. act. JETON, s. m. [1^{re} é moy. au 1^{er}, e muet aux trois autres : 2^e é fer. au 2^d et au 3^e. Le plus grand nombre des Auteurs et des Imprimeurs écrivent jeter, jettée ; ce qui est contraire à la prononciation. Devant la syll. masc. l'e est muet, jetant, jeté, nous jetons, je jetais, etc. Devant la syll. fém. l'e est moyen : je jette, ou je jète ; il jettera, ou jètera, etc.] Jet a plusieurs sens : Jet de pierre ; autant d'espace que peut parcourir une pierre qu'un homme jette de toute sa force. » Vous n'en êtes éloigné que d'un jet de pierre. — Jet, ou coup de filet : » Acheter le jet du filet, tout le poisson qu'on prendra par le coup de filet qu'on va jeter. — Jet de lumière, rayon de lumière qui paraît subitement. Jet d'eau, eau qui jaillit hors d'un tuyau. — Jet d'abeilles, nouvel essaim qui sort de la ruche. — Jet, calcul qui se fait par les jetons : Calculer au jet et à la plume. — Jet de marchandises se dit à la mer, quand on est forcé, pour alléger le vaisseau, de jeter une partie des marchandises. — Jets, scions que poussent les arbres. » Cet arbre a fait de beaux jets cette année. — En Peinture,

le jet d'une draperie, la manière plus ou moins naturelle, dont les plis d'une draperie sont rendus dans un tableau. En termes de Fonderie, figure d'un seul jet, qui a été fondûe tout à la fois. — Canne d'un seul jet, qui n'a point de nœuds. Un jet, une canne ; un beau jet ; un jet bien droit, etc. — JETÉE ; amas de pierres et d'autres matériaux, pour servir à rompre l'impétuosité des vagues. » Faire une jetée — C'est aussi un amas de pierres, sables, cailloux jetés le long d'un chemin, pour le réparer.

JETER : 1°. Lancer avec la main, ou avec quelque instrument, comme fronde, etc. » Jeter des pierres, des javelots, des grenades, etc. » Jeter de l'eau, des hardes par la fenêtre, etc. — Se jeter, se lancer. » Se jeter dans le péril ; se jeter au cou de quelqu'un ; se jeter sur l'ennemi, etc. — Fig. jeter un coup d'œil, ou les yeux sur... Jeter des larmes ; pleurer ; jeter un cri, ou des cris, crier ; jeter un soupir, ou des soupirs, soupirer. = 2°. Jeter, mettre : » Cela jette de l'obscurité dans la phrase. » Cela vous a jeté dans de grands embarras. = 3°. Produire, en parlant des arbres et des plantes : » Cette vigne a jeté bien du bois. » Cet arbre a jete bien des scions. — V. neut. » Les arbres commencent à jeter. » La vigne ne jette point encôre. = 4°. Jaillir. » Cette fontaine jette tant de pieds d'eau. = Par extension, sa plaie commence à jeter : Ces ulcères jettent beaucoup. = 5°. Faire couler du métal fondu dans quelque moule, pour en tirer une figure. » Jeter en sable, en moule. Jeter une figure en bronze, etc.

JETON, pièce ordinairement ronde et plate, et de métal, dont on se sert pour calculer, et plus souvent encôre pour marquer et payer au jeu. » Jetons de cuivre, d'argent, d'or d'ivoire. » Bourse de jetons.

JEU, s. m. [Monos. dout. au sing. long. au plur. Jeux.] 1°. En général, divertissement, récréation. » Jeu innocent. Jeu d'enfant. Jouer à de petits jeux, etc. — Par jeu, adv. en badinant, sans malice. » Il a fait ; il a dit cela par jeu. — Prendre quelque chose en jeu, en plaisanterie. Cela passe le jeu, est plus fort que jeu, passe la raillerie. — Ce n'est qu'un jeu pour lui : il le fait facilement et sans peine. — » Il joue un jeu à se perdre ; il joue grôs jeu : il s'expose beaucoup, et ce qu'il en-

prend peut avoir des suites fâcheuses. =
 2°. *Jeu* se prend particulièrement pour un
 exercice de récréation, soumis à des règles.
Jeu de cartes, jeu de hazard, que plusieurs
 apellent mal-à-propôs, *jeu de reste*: » *Jeu de*
commerce. » *Aimer le jeu*. » Être âpre, ar-
 dent, attaché *au jeu*. = Ce que l'on met
 au jeu. » Jouer grôs *jeu*, petit *jeu*. = 3°. *Jeu de*
 paume, *de boule, de mail, etc.* = Les
 instrumens de certains jeux. » *Jeu d'échecs,*
de quilles, de cartes, etc. » Un *jeu entier,*
 ou complet. » Un *jeu neuf*, ou vieux. =
 5°. Manière dont on touche les instrumens
 de musique. » Avoir *le jeu beau, brillant,*
tendre, délicat. = 6°. Manière dont un
 Comédien représente. » Avoir *le jeu tou-*
chant, pathétique. = 7°. Exercice et fa-
 çon de manier les armes. » *Le jeu de la*
hallebarde, de la pique, de l'espadon. =
 8°. En parlant de certaines choses d'arts;
 aisance, facilité. » *Doner du jeu à...* » Ce
 balancier *n'a pas assez de jeu.* = 9°. *Jeux,*
 spectacles publics des Anciens. » *Jeux solem-*
nels, jeux séculaires, etc. » Le Peuple à
 Rome ne demandoit que du pain et *des*
jeux, panem et circensés. = En Poésie,
 on dit, *les jeux et les ris; les jeux et les*
plaisirs, etc.

JEU-JOUÉ, s. m. Chose faite à dessein,
 et par un artifice grossier. » Vous voyez bien,
 M. le Marquis, que tout ceci n'est qu'un
jeu-joué. Tart. Épist. = *Jeu de mots*:
 allusion fondée sur quelque vraisemblance
 dans les mots. Il y en a un célèbre exemple
 dans le *Misanthrope* de Molière. *Philinte*
 louant *la chute* du sonnet d'*Oronte*, le *Mi-*
santhrope indigné, lui dit:

La peste de *ta chute*, empoisonneur au diable:

En eusses-tu fait *une* à te casser le nez.

On dit aujourd'hui *Calembour*: on a dit au-
 trefois *quolibet*. Mais celui-ci ne se dit guère
 plus en ce sens; celui-là ne se dira peut-
 être pas long-tems; et *jeu de mots* se dira
 probablement toujours. = *Jeu d'esprit*,
 production qui a plus de gentillesse que de
 subtilité, comme les anagrammes, les énig-
 mes, les bouts-rimés.

JEU entre dans beaucoup d'expressions,
 presque toutes du style familier. — *Faire*
beau jeu à quelqu'un; lui doner de grandes
 facilités. *Gresset* dit, *Faire un beau jeu*.
 Dans le *Méchant*, *Lisette* dit à *Florise*, en
 parlant de *Cléon*.

Il faudra que sur vous, dans tout cet entretien,
 Je dise un peu de mal, dont je ne pense rien,
 Pour lui faire un beau jeu.

Faire bone mine à mauvais jeu; faire sem-
 blant d'être content, quoiqu'on n'en ait pas
 sujet. — *Savoir bien couvrir, bien cacher*
son jeu; c'est-à-dire, ses desseins. — Si on
 le fâche, on verra beau jeu; il s'en ven-
 gera.

Je l'empêcherai bien, et nous verrons beau jeu.

Destouches.

— *Doner beau jeu à quelqu'un*; lui pro-
 curer une occasion favorable. — *Jouer à jeu*
sûr; être assuré de réussir. — *Jouer bien son*
jeu, savoir bien dissimuler. » Un homme
 ou un Ministre qui joue bien son jeu, c'est
 un Ministre qui va adroitement à ses fins.
Marin. — *Se faire un jeu de*, avec les noms
 et les verbes. » Il se fait un jeu de ma foi-
 blesse, de m'alarmer — *Mettre en jeu*;
 citer, intéresser, compromettre. — *Être*
piqué au jeu; être fortement piqué. » Vous
 êtes piqué au jeu, mais il faut vous modé-
 rer. P. Daniel. — *C'est le droit du jeu*;
 c'est avec raison; c'est bien le cas: » Si
 vous eussiez pu venir cet hiver, avec Mr.
 de Grignan, c'étoit bien le droit du jeu,
 que vous eussiez fini entièrement cette affaire.
 — *Être à deux de jeu*, (et non pas à
 droit de jeu, comme disent certains) être
 à égalité. — *A beau jeu, beau retour*; ren-
 dre la pareille. — *Je ne sais à quel jeu j'ai*
perdu cet homme là; pourquoi il me boude,
 pourquoi je ne le vois plus. Voy. *Argent,*
Chandelle, Enfant, Epingle.

D'entrée de jeu, adv. Dabord, en co-
 mençant. » Il est indispensable de ne pas,
d'entrée de jeu, soulever les partisans de...
Anon. Cet adverbe est mal placé dans cette
 phrase. Il falait dire, *de ne pas soulever*
d'entrée de jeu. L'Auteur a voulu rapprocher
soulever du régime. » *In vitium ducit culpa*
fuga. — On évite un défaut: on tombe
 dans un autre.

JEUDI, s. m. Le 5^e jour de la semaine.
 — *Le Jeudi grâs*, celui qui précède le Di-
 manche grâs — *Le Jeudi-Saint*, le Jeudi
 de la semaine sainte. *Boileau* dit dans le
Lutrin:

Prenez du Saint Jeudi la bruyante cresselle.

Sur ce vers, M. de Saint Marc a fait une
 assez longue remarque. Elle se réduit à dire
 que deux mots unis en notre langue ne for-

ment qu'un seul mot, dont les parties doivent garder entr'elles l'ordre que l'usage leur a prescrit. Il est certain qu'on ne peut dire, *père-beau*, pour *beau-père*, ni *grâs-jeudi*, pour *jeudi-grâs*; mais *Saint-Jeudi* ne choque pas tant: et quoiqu'en dise Mr. de *St. Marc*, il est plus élégant et plus poétique que *Jeudi-Saint*, qui est un peu trivial pour la haute poésie. » Je pense comme M. de *St. Marc*. Marin.

JEUN (à), adv. JEÛNE, s. m. JEÛNER, v. n. JEÛNEUR, EÛSE, s. m. et f. [1^e long. excepté au 1^{er} où elle est dout. 2^e e muet au 2d; é fer. au 3^e, lon. au dernier.] Être à *jeun*; c'est n'avoir pas mangé de la journée. — *Jeûne*, abstinence de viande, et retranchement d'une partie de la nourriture. » Le *jeûne* étoit plus rude autrefois, où l'on ne mangeoit qu'une seule fois dans la journée, après le Soleil couché. » Le *jeûne* est plus rigoureux dans l'Orient que dans l'Occident. » Le *Jeûne* est de précepte ecclésiastique. — *Jeûner*, observer des jeûnes. » Il a *jeûné* tout le carême: Il *jeûne* tous les samedis. — *Faire jeûner*, retrancher une partie de la nourriture; donner peu à manger. » Il est trop replet: il faut le *faire jeûner*. » Cet avare fait *jeûner* ses domestiques. — *Jeûneur*, qui jeûne beaucoup et souvent. C'est un grand *jeûneur*, une grande *jeûneuse*: Les Orientaux sont de grands *jeûneurs*.

JEUNE, adj. JEUNEMENT, adv. JEUNESSE, s. f. JEUNET, ETTE, adj. [Ils diffèrent des précédens, en ce que l'*eu* n'y est pas long, et ne porte pas par conséquent d'accent circonflexe: 2^e e muet aux deux premiers, é moyen aux trois derniers: *ne*, *neman*, *nèce*, *nè*, *nète*.] *Jeune*, est 1^o. en parlant des personnes, qui n'est guère avancé en âge. » Un *jeune* enfant, un *jeune* garçon, un *jeune* homme. » Une *jeune* fille, une *jeune* personne, une *jeune* femme. — Qui a encore quelque chose de la vigueur et de l'agrément de la jeunesse: il ne vieillit point: il est toujours *jeune*. » Avoir la voix, l'esprit, l'humeur *jeune*; le goût encore *jeune*. — Étourdi, évaporé. » Il est bien *jeune*: il sera long-tems *jeune*. — *Jeune* se dit quelquefois pour cadet. » Un tel, *le jeune*. — Il se dit aussi pour distinguer deux personnes de la même profession, et qui ont le même nom. — 2^o. En parlant des animaux, il se dit par rapport à l'âge,

qu'ils ont acoutumé de vivre. » Un *jeune* chat, un *jeune* chien, un *jeune* coq, etc. — 3^o. On le dit de même des arbres et des plantes. » Un *jeune* chêne: un *jeune* plant: une *jeune* vigne.

JEUNEMENT, est un terme de chasse. Nouvellement. » Un cerf de dix cors *jeunement*. — Ce mot n'est point usité dans le langage comun. On ne dit point: il parle, il se conduit *jeunement*.

JEUNESSE; cette partie de l'âge de l'homme, qui est entre l'enfance et l'âge viril. » Dans sa première, dans sa verte *jeunesse*. » *Jeunesse* est forte à passer; dans la *jeunesse* on a bien de la peine à modérer ses passions. — *Jeunesse*, les enfans, les jeunes gens. » Enseigner, élever, corriger la *jeunesse*: » Il ne faut pas donner tant de liberté à la *jeunesse* — » Toute la *jeunesse* de la Ville étoit à cette fête. * Le Peuple à Paris, et dans plusieurs Provinces, dit, une *jeunesse*, pour, une *jeune* fille. » Une *jeunesse*, comme vous, vendre comme ça toutes ses nipes, et en cachette, ça sonne mal. *Th. d'Éduc.* » Mde Dupré n'aime pas que des *jeunesses* comme nous, sortent souvent. *Ibid.* — *Jeunesse* se dit quelquefois des folies des jeunes gens. » C'est une *jeunesse* bien pardonnable. » Il a fait bien des *jeunesses*.

JEUNET, extrêmement jeune. *st. famil.* » Il est tout *jeunet*; elle est bien *jeunette*, toute *jeunette*.

Fille connoy, qui ne sont pas *jeunettes*,
A qui cette eau de jouvence viendroit
Fort à propos.

Rem. 1^o. Quand *jeune* est précédé de l'article, il a des sens différens, suivant qu'il est placé devant ou après le substantif. Le *jeune Scipion* signifierait que Scipion n'étoit pas âgé: *Scipion le jeune* se dit pour le distinguer de l'ancien. *Vertot* n'a pas fait cette distinction. » Il s'étoit signalé à la guerre de Numance, sous les ordres du *jeune Scipion*. Révol. Rom. Il falloit là, de *Scipion le jeune*.

2^o. Quand il est seul, il se met toujours devant le substantif: *jeune* Médecin, et non pas un Médecin *jeune*. Joint à un adverbe de comparaison, comme *très*, *fort*, *bien*, etc. il se met avant ou après. » C'est un *fort jeune*, un *très-jeune* Avocat, ou un Avocat *très-jeune*, *fort-jeune*, etc.

3^o. L'Ab. Prévot fait de *jeune* un subst.

pour signifier les petits des animaux. » On assure que les femelles (des chameaux) portent leurs jeunes une année presque entière. *Jeunes*, en ce sens, est un barbarisme. On dit, *leurs petits*. — D'autres Auteurs se sont servi de *jeunes* en ce sens.

4°. On dit, *jeune homme* au singulier, et *jeunes gens* au pluriel, plutôt que *jeunes hommes*. Voy. HOMME et GENS. — Au reste, on doit dire, *des jeunes gens*, et non pas *de jeunes gens*, comme on dit, *des petits-mâtres*, et non pas *de petits-mâtres*. » Je ne puis l'empêcher de vivre avec *des jeunes gens* de son âge. *Th. d'Éduc.* — * *Jeune homme*, pour, *garçon*: » Il est encor *jeune homme*, il n'est pas encor marié. C'est un vieux *jeune homme*, un *jeune homme* de cinquante ans. » Il y avoit dans cette assemblée, un *jeune homme* et trois hommes mariés : ce sont autant de gasconismes.

5°. *Jeunesse* et *jeunet* ne se disent que des personnes. On dit un *jeune chien*, un *jeune arbre*; et on ne dit pas, *la jeunesse d'un chien*, *d'un arbre*, ni, ce chien, cet arbre est *jeunet*. Le diminutif pourrait plutôt se dire des animaux, dans le style badin, dans une fable, par exemple: mais on ne le dirait pas des plantes.

JOAILLERIE, s. f. JOAILLIER, IÈRE, s. m. et f. [*Joi-glie-ri-e*, *glié*, *è-re*: mouillez les l: 2^e e m. au 1^{er}, é fer. au 2d, é moy. et long au dern. — *Richelet* écrit *Joalier*, et renvoie à *Joualier*. L'ancien *Trév.* et le *Dict. Gram.* écrivent *Jouaillerie*, *Jouaillier*.] *Joaillier*, ouvrier qui travaille en joyaux, ou qui les vend. *Joaillerie*, art, métier ou comerce de *Joaillier*.

JOCRISSE, JODELET, s. m. [*Jokrice*, *jodelè*.] Termes de mépris. Le premier, se dit d'un benêt qui se laisse gouverner, et qui s'occupe des plus bäs soins du ménage. Le second, d'un homme qui fait rire par ses sotises et ses folâtreries.

JOIE, s. f. [*Joä*, monos. long. C'est ainsi qu'il faut écrire, et non pas *joye*, avec un y, qui ferait prononcer *joa-ie*. Le P. *Follard* écrit *joie*, qui est encôre plus mauvais. Car, avec cette orthographe, il faudrait prononcer *jo-ïe*.] Mouvement vif et agréable, que l'âme ressent dans la possession d'un bien effectif ou imaginaire. *Acad.* Satisfaction, contentement, émotion de l'âme causée par le plaisir, ou par la possession de quelque bien. *Trév.* Satisfaction que

l'on ressent en soi, et qu'on témoigne souvent au dehors. *Rich. Port.* » Grande *joie*: *joie* excessive, immodérée, extraordinaire, etc. — *Joie*, *gaieté* (synon.) L'une est dans le cœur; l'autre dans les manières. Celle-là consiste dans un doux sentiment de l'âme; celle-ci, dans une agréable situation d'esprit. *Gir.* Synon. On peut ajouter que *la joie* est un sentiment plus profond, qui a une cause réelle, et tient davantage de la réflexion; et que *la gaieté* vient plus du tempérament et des circonstances, qu'elle pässe plus vite, et a plus de vicissitudes. Tel a *de la gaieté*, qui n'a pas *de la joie*. — Voyez CONTENTEMENT. — On dit, *avoir de la joie à*, et *avoir la joie*, ou *se faire une joie de*, avec l'infinif. » *J'ai bien de la joie à vous voir.* » *Je n'ai pas eu la joie de le voir.* » *Je me fais une joie de vous voir.* * *Racine* a mis pour le dernier la prép. *à*, au lieu de la prép. *de*.

Le Ciel s'est fait, sans doute, une joie inhumaine,

A rassembler sur moi tous les traits de sa haine.

Iphigène.

C'est une faute que ce grand Poète pouvoit éviter, sans rien changer à la mesure du vers. *D'Olivet.* — Il dit dans sa *Bérénice*:

Ne l'attendez-vous pas cette cruelle joie?

On entend les cris de joie; mais entendre la joie est une métaphore forcée, ou une ellipse un peu forte, même en vers. — *Fénelon* dit, *faire la joie*, pour faire le bonheur de: » C'est ainsi que vous devez régner, et *faire la joie de vos peuples*. — On dit, *à notre grand contentement*, *à notre grande satisfaction*. Le Traduct. du *Voyage d'Anson* dit, dans le même sens, *à notre grande joie*. » Nous nous trouvâmes, *à notre grande joie*, réunis avec nos compagnons. » Il arriva à la rade de *Spithéad*, *à la joie inexprimable* de tout l'Équipage. — Cela a tout l'air d'un anglicisme. — *Ne pas se sentir de joie*, est du style familier.

A ces mots, le Corbeau ne se sent pas de joie,

La Font.

* *Par joie*, adv. Pour se divertir. L'expression est vieille ou barbare. » On s'accuse d'avoir dit, *par joie* des paroles inutiles. Et quelles sont ces paroles? équivoques, raileries immodestes, licencieuses, etc. *La Rue.* — L'*Acad.* ne met pas *par joie*, et il ne se dit point. — On dit familièrement, *s'en donner à cœur joie*, se rassasier. » Il est *à la joie*, ou *dans la joie de son cœur*, il est transporté de

joie. — Feux de joie, feux qu'on allume dans les réjouissances publiques. » On fit des feux de joie pour la naissance de ce Prince. — Fille de joie, fille prostituée. On dit aussi, fille tout seul. Voyez FILLE.

JOIGNANT, ANTE, adj. JOINDRE, v. act. [Joag-nan, mouillez le g, nante; joindre: 1^{re} lon. 2^e e muet.] Joindre est 1^o. approcher deux choses l'une contre l'autre, en sorte qu'elles se tiennent. » Joindre deux ais avec des chevilles. — V. n. » Ces ais ne joignent pas bien. » Cette porte, cette fenêtre ne joint pas, etc. — 2^o. Ajouter à . . . Joindre une maison à la siéne. » Il a joint ces deux jardins. » Joignez vos prières aux miénes. — 3^o. Unir allier, joindre la prudence et la valeur, ou, à la valeur, ou; avec la valeur. — Voyez Union, unir. — 4^o. Se joindre, s'unir: » Il se joignit au parti contraire. » Ils se sont joints ensemble. — Se rencontrer, se trouver. » Ils se joignirent en tel endroit. — On dit, dans un sens aprochant, joindre un homme, l'aprocher de si près qu'on lui puisse parler. » Il m'évite avec soin; mais si je puis le joindre, je lui parlerai comme il faut. — Au passif, il régit par, et non pas de. » Ils se rendirent au Palais, après avoir été joints de (par) quelques personnes de confiance. Anon.

JOIGNANT, adj. Qui est si proche qu'il joint. » Une maison joignant à la miéne. » Les maisons joignantes. — Joignant, prépos. Tout proche. Il régit l'acusatif. » Maison joignant l'hôtel de . . . l'Église de . . . — Trév. met en exemple: » Il a acheté deux héritages qui sont joignans son château. Avec le régime direct (l'acusatif) il faut se servir de la prép. joignant, qui est indéclinable.

JOINT, JOINTE, part. et adj. » Des ais bien joints. » A mains jointes; à pieds joints. * Mme. de Sévigné dit, à joints pieds. » Vous avez passé à joints pieds sur toutes les misères des jeunes personnes. — Joint ne se dit point des personnes. » Soyez joints, mes enfans, dit La Fontaine, pour dire, soyez unis. On ne le dirait point aujourd'hui, même dans une Fable. — On lit aussi dans le Dict. de Trév. » Les Troupes Allemandes ne sont jamais jointes que bien avant dans la campagne. Rassemblées était là le vrai mot. — L'Acad. dit bien: deux Armées jointes; mais c'est dans un autre sens: on sous-entend, ensemble.

JOINT, s. m. et conjunct. JOINTÉ, ÉE, adj. JOINTÉE, JOINTÛRE, s. f. [Joain, monos, long. Joain-té, té-e, té-e, tûre; 1^{re}

lon. 2^e e fer. au 2d, 3^e et 4^e lon. au dern.] Joint, articulation; endroit où deux os se joignent. » Le joint de l'épaule. » Vous ne pouvez couper cette volaille; vous avez manqué le joint. — Il se dit aussi des pierres, des pièces de menuiserie, etc. » Remplir les joints des pierres. » Ces ouvrages sont si bien travaillés, qu'on n'en voit point les joints. — Joint que, ancienne conjonction. Ajoutez que, outre que. Bossuet, Boileau et Fleury s'en sont servi. » Joint que mépriser les Puissances, soutenues par la majesté de la Religion, étoit encôre un moyen d'affoiblir les autres. Boss. » Joint que la correction que j'y avois mise sembloit me mettre à couvert d'une faute, etc. Boil. » Joint que les Israélites vivoient simplement. Fleury. — On ne s'en sert plus qu'au Palais. — Il est vieux. Acad. On dit encôre, dans le style fam. Joint à cela que, etc.

JOINTÉ se dit d'un cheval, dans ces phrases: cheval court jointé, qui a le paturon trop court et disproportionné; long jointé, qui a cette partie trop longue. — Jointée; autant que les deux mains jointes ensemble peuvent en contenir. » Une jointée d'orge, d'avoine. — Jointûre, joint. » Il a des douleurs dans les jointûres. » Au dessus de la jointûre. — On ne le dit que du corps humain: pour les animaux, on dit joint. — Aurait-on imaginé que ce mot pût être employé au figuré? Cependant M. de la Rochefoucault l'y a employé fort joliment. » Le Maréchal de Bellefond a gâté cette affaire. M. de L. R. F. dit que, c'est qu'il n'a point de jointûres dans l'esprit. Sév.

JOLI, IE, adj. JOLIET, ETTE, adj. JOLIMENT, adv. JOLIVETÉS, s. f. plur. [2^e lon au 2d et au dern. 3^e e muet au 2d et au dern. è moy. au 3^e et au 4^e; li, ll e, li-è, ète; liman, liveté.] Joli, gentil, agréable. » Un joli enfant, une jolie personne. » Un joli cheval; de jolies choses. » Il a l'esprit joli. » Il a quelque chose de joli dans l'esprit. — Joli, de soi, est oposé à grand; c'est pourquoi l'on dit de ce qui a un caractère de grandeur: cela passe le joli. Et Boileau fait dire à son Campagnard, pour le rendre ridicule.

A mon gré le Corneille est joli quelquefois. Le Poète Regnier prête à son Pédant le même mauvais goût. Il lui fait dire:

Que Pline est inégal, Térence un peu joli.

On opôse quelquefois joli à beau. » Elle n'est

n'est pas *belle*, mais elle est *jolie*. = Suivant le P. *Bouhours*, elle est *jolie*, signifie, elle a un air agréable. » *C'est une jolie femme*, c. à d. elle a un vrai mérite, et toute sorte de bones qualités. Il ajoute qu'on ne dit pas : *c'est un joli homme* dans le sens qu'on dit, *c'est une jolie femme*; et que l'un est une raillerie, et l'autre une louange. — L'*Acad.* au contraire dit le 1^{er}, et ne dit pas le 2^d. = *Joli* se dit quelquefois ironiquement. » Vous voilà *joli garçon*; vous vous êtes fait *joli garçon*, dit-on à quelqu'un qui s'est enivré, qui a été battu, qui a dissipé son bien, etc.

REM. *Joli*, précède ordinairement le substantif; mais joint aux adverbess de quantité, il peut marcher devant ou après. » *Joli homme*, *jolie femme*; c'est une *fort jolie* personne, ou une personne *fort jolie*.

JOLIET, diminutif de *Joli*. » Elle est *joliette*. — Il n'a d'usage qu'au *fém.* et dans le discours familier. = *Joliment*, d'une manière *jolie*. » Il danse, il écrit *joliment*. » Il est *joliment* vétu. = *Jolivetés*: 1°. Petits bijoux, babioles. 2°. Gentilleses d'enfans. *Trév.* le met sans remarque. L'*Acad.* dit qu'il est vieux au 2^d sens.

JONC, s. m. [*Jon*, et devant une voyelle, *jonk.*] 1°. Plante, qui croît le long des eaux et dans les endroits marécageux. » *Jonc* de marais. Balais, nattes de *jonc*. » Il, ou elle est *droite comme un jonc*. st. famil. = 2°. Bague, dont le cercle est égal par tout. » *Jonc* d'argent, de diamans, de rubis, etc.

JONCHÉE, s. f. JONCHER, v. act. [1^{re} lon. 2^e é fer. long au 1^{er}.] *Joncher*, suivant l'étymologie, c'est parsemer de *joncs*, mais on le dit aussi des fleurs, des branchages. *Jonchée*, ce dont on jonche. » Toutes les rûes étaient *jonchées* de fleurs, d'herbes odoriférantes. » Jeter de la *jonchée*. » Faire une *jonchée* d'herbes et de fleurs. = On dit figurément, *joncher* (couvrir) la campagne de morts. = M. l'Ab. d'Olivet avait critiqué ce vers de *Racine*.

Et de sang et de mort, vos campagnes jonchées.

M. *Racine* le Fils convient qu'on ne dit point des campagnes *jonchées* de sang. Il ajoute qu'il n'y aurait rien à critiquer, si le Poète eût dit :

Vous les verriez plantés jusque sur vos tranchées;
Et vous verriez de morts vos campagnes jonchées.
Mais qu'il a choisi l'autre manière comme plus poétique. = On ne peut que louer les efforts qu'a faits M. *Racine* pour prouver que

Tome II.

son Père n'a pas eu tort. Il nous suffit que la Remarque soit juste.

JONQUILLE, s. f. [*Jonki-glie*: 1^{re} lon. mouillez les ll.] Sorte de fleur jaune et odoriférante.

JOUAILLER, v. n. [*Jou-à-glié*: 2^e lon. 3^e é fer. mouillez les ll.] Jouer à petit jeu, et seulement pour s'amuser. » Il ne fait que *jouailler*. St. famil.

JOÛE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e très-muet.] La partie du visage de l'homme, qui s'étend depuis les tempes et le dessous des yeux jusqu'au menton. » *Joûe* droite: *joûe* gauche. » Avoir les *joûes* enflées, creûses, vermeilles, etc. = On dit, proverbiallement, *s'en donner par les joûes*, manger son bien en débauches. Voy. COUCHER.

JOUER, v. n. et act. JOUET, s. m. JOUEUR, EÛSE, s. m. et f. [*Jou-é*, *jou-è*; *jou-eur*, *eu-ze*: 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. au 2^d, lon. au dern.] Au futur, *Jouer* n'a que deux syllabes: je *jouerai*, il *joueroit*. Pron. *joûré*, *joûrè*:

Quelques arbres épars *joueront* dans les clarières.
De Lille: Jardins.

Savent si bien leur rôle, et *joûront* si bien.

Qu'à cette Comédie il ne manquera rien.

Destouches.

Jouer, 1°. Se récréer, se divertir. Il se dit ou sans régime. » Ces enfans *joûent* ensemble; ils *joûent* l'un avec l'autre; ou avec le pron. pers. » Cet enfant *se joûe* avec tout ce qu'on lui donne. = 2°. *Se jouer* a plusieurs sens: *se jouer* de quelque chose, ou, la faire en *se jouant*, sans peine et avec facilité. = *Se jouer* de... mépriser. » *Se jouer* de la Religion, des Lois. — Se moquer: Les Dieux *se jouent* des desseins des Hommes. *Téléme.* » La fortune *se joûe* des ambitieux; il *se joûe* de vous. — *Se jouer* dans, badiner, folâtrer. » La douce haleine des Zéphirs, qui semblaient *se jouer* dans les rameaux des arbres. — *Se jouer* à avec l'infinitif; s'exposer à... » Vous vous *jouez* à vous *casser* le cou. — S'amuser à... * *La Bruyère* dit, mais mal, *se jouer* de: » Celui, qui a fait les arbres, et qui *se joûe* de (à) les faire mouvoir. = 3°. *Jouer*, actif; tromper: » On le *joûe* (le Prince) à force de le respecter. *Massill.* » J'aurai l'air d'être *joué*, et je le serai peut-être en effet. *Marm.* — Railler, rendre ridicule. » *Molière* a *joué* les Marquis, les *Précieuses* ridicules, etc. — Contrefaire. » *Jouer* l'homme de bien pour parvenir.

T t t

Massill. — *Jouer la Comédie*; feindre ce qu'on ne sent pas. — *Jouer son jeu*, agir conformément à ses intérêts. Voy. JEU, etc. — 4°. *Jouer*, neutre, avec la prép. à; se divertir à des jeux, qui ont leurs règles. » *Jouer aux Échecs, au trictrac, au piquet*, etc. — Avec la prép. de: » *Jouer du violon, de la basse, du haut-bois.* — Et avec le régime direct (l'acusatif) *jouer un menuet: jouer un air sur le violon*, etc. Pour la *trumpette*, on dit, plus correctement, *sonner que jouer.* — 5°. En parlant des choses d'arts, avoir l'aisance et la faculté du mouvement. » *Ce ressort joue bien.* » *Cette serrûre ne joue pas bien.* — *Faire jouer le canon, une mine.* — *Faire jouer les eaux.* » Les eaux *jouèrent* tout le jour; on les avait lâchées, elles coulaient ou jaillissaient.

On dit, en style *proverbial* et familier, *jouer de malheur*, avoir du guignon; être malheureux au jeu, et par extension à toute autre chose. — *Se jouer à son maître*, attaquer un plus puissant que soi. — *Jouer les deux*; tromper les deux partis. — *Jouer au plus sûr*, prendre le parti où il y a le moins de risque. — *Jouer du ponce*, donner de l'argent. — *Jouer de son reste*, faire les derniers efforts.

JOUET, au propre, ce que l'on donne aux enfans pour les amuser, dont ils *se jouent*. » *Acheter des jouets à un enfant*: » *Cela lui sert de jouet.* — Choses, dont les animaux se jouent. » *Tout sert de jouet à un jeune chat, à un jeune chien.* — *Fig.* » Le vaisseau devient alors *le jouet des vents et des flots.* » Il est *le jouet de la fortune, de ses passions.* » On se *moquait de mon innocence*; ma retenue et ma pudeur *servaient de jouet à ces peuples effrontés.* *Téléme.*

Misérables *jouets de notre vanité.*

Boileau.

Triste *jouet d'un sort impitoyable.*

Racine.

JOUEUR, EÛSE, celui qui joue à quelque jeu. » *Joueur de paume, de boule.* Bon ou mauvais *joueur.* » La Salle était remplie de *joueurs* et de *joueuses.* — Qui a la passion du jeu, qui fait métier de jouer. » *C'est un joueur, une joueuse.* — *Beau joueur*, qui a des procédés honnêtes au jeu, soit qu'il gagne ou qu'il perde; qui n'est ni insolent dans le gain, ni inquiet dans la perte. *Mauvais ou vilain joueur* est tout le contraire. — *Joueur d'instrument.* » Un bon *joueur de violon.* »

Une *bone joueuse de Harpe.* — *Joueur de go-belets*, escamoteur.

JOUFFLU, ou JOUFLU, ÊE, adj. Qui a de grosses joues. » Il, ou elle, est trop *joufflu*, ou *joufflue.* — *Subst.* » Grôs *joufflu*, grosse *joufflue.*

JOUG, s. m. [Monos. Faites sonner légèrement le g final, même devant une consonne.] Au propre, pièce de bois, traversant par-dessus la tête des bœufs, et avec laquelle ils sont atelés pour tirer ou pour labourer. » Mettre les bœufs *au joug*: les ôter *du joug.* — *Fig.* Servitude, sujétion. » Mettre, tenir *sous le joug.* Imposer *un joug insupportable.* » Porter, subir, secouer *le joug.* » *Le joug de la Loi, de la servitude, du mariage*, etc.

REM. 1°. *Brebeuf* a dit, *faire joug à*, pour, *se soumettre à.* Je ne sais si cette expression bizarre est de son invention, ou, si elle était usitée de son temps.

* L'Ausonie a par tout *fait joug à* ses efforts.

2°. *Joug*, ne régit les prép. à ou *sur*, qu'en vertu des verbes, auxquels il est associé. » *Imposer aux peuples ou sur les peuples un joug de fer.* * M. Moreau lui attribue ce régime, lors même qu'il est seul. » Tout fut *joug sur le peuple*, et non secours destiné à sa défense. Il sous-entend *imposé.*

JOVIAL, ALE, adj. [*Jovi-al, ale.*] Gai, joyeux. Il n'est que du st. famil. » Il est fort *joyal.* *Esprit joyal.* » *Humeur, face joyale.*

JOUIR, v. n. JOUISSANCE, s. f. JOUIS-SANT, ANTE, adj. [*jou-i, sance, san, sante*: 3° Ion.] *Jouir*, c'est avoir l'usage, la possession actuelle de... » *Jouir d'une terre, d'un bénéfice, d'une pension*, etc. Il régit comme on voit l'ablatif. Les Gascons disent: » *La terre que vous jouissez; la maison qu'ils jouissent*, etc. Il faut dire, *dont vous jouissez, dont ils jouissent.* Gasc. corr. *Montagne*, qui était gascon, a dit aussi, *la santé que je jouis*, pour, *dont je jouis.* — On dit aussi; *jouir de la gloire, de la victoire, de la paix; d'une bonne santé.*

Jouissez en repôs de ce lieu fortuné.

Rouss.

Jouir, s'emploie quelquefois neutralement, et sans régime.

J'ai travaillé long tems: à présent je *jouis.* Anon. » L'art de connaître contribue plus qu'on ne pense à l'art *de jouir.* Cerutti. — On dit, familièrement, je ne puis *jouir de cet homme*, tant il est occupé; je ne puis le voir à

mon aise, et conférer avec lui aussi souvent, et aussi long-tems que je le voudrais. On ne doit point se servir de cette expression, en parlant des femmes; elle signifie avoir un mauvais comerce avec... — *Jouir de ses malheurs*, est une expression d'autant plus belle qu'elle paraît plus irrégulière. » Il ne croit rien avoir, s'il n'a tout. Son âme est toujours aride et altérée; et il ne *jouit* de rien que de ses malheurs, et de ses inquiétudes. *Massill.*

JOUISSANCE, usage et possession de...
 « Avoir la *jouissance*; » Il n'a point la propriété de cette terre; il n'en a que la *jouissance*, l'usufruit. — *Jouissant*, *ante*, qui *jouit*. Comme adjectif déclinalement, il ne se dit qu'au Palais. » Majeur usant et *jouissant* de ses droits. » Fille usante et *jouissante* de ses droits. — Ailleurs on doit se servir de *jouissant*, participe indéclinable. » Toute société civile, qu'on suppose parfaite et *jouissante* de ses droits. *Anon.* Cela sent le factum. *L'Acad.* le met sans remarque: mais par les exemples qu'elle donne, il est aisé de comprendre qu'elle borne l'usage de ce mot au style du Barreau.

JOUR, s. m. **JOURNÉE**, s. f. **JOURNEMENT**, adv. [*Jour*, monos. *Journé-e*, *néleman*: 2^e é fer. et long au 2^d, é moy. au 3^e, dont la 3^e e muet.] *Jour*, est 1^o. Clarté, lumière que le soleil répand. » Grand *jour*. *Jour* clair et serein. Au point du *jour*; sur le déclin du *jour*. Il fait grand *jour*, etc. — Poétiquement on apèle le soleil, le Père, l'astre du *jour*. — 2^o. *Fig.* La vie. » Ceux à qui l'on doit le *jour*, qui nous ont donné le *jour*. » Perdre le *jour*. — 3^o. Espace de 24 heures, ou de la révolution diurne du Soleil. Le *jour naturel* comprend le jour et la nuit. Le *jour artificiel*, se prend depuis le lever jusqu'au coucher du Soleil. Le *jour civil*, se prend parmi nous, depuis minuit, jusqu'à minuit suivant. — 4^o. *Jours*, au pluriel, la vie, l'âge, le temps où l'on vit. » Le fil, la trame de nos *jours*. A la fin de ses *jours*. » Les chagrins abrègent les *jours*. » De nos *jours*, de notre temps, etc. — 5^o. *Jour* fournit à un grand nombre d'expressions; presque toutes du style familier. — Mettre au *jour*, faire paraître. *Mettre dans un beau jour*, ou, dans le plus grand *jour*, faire paraître avec éclat, éclaircir. *Racine* dit, dans le même sens, *mettre en jour*. » J'y ai inséré tout ce qui peut *mettre en jour*, faire connaître les mœurs et les sentimens de ce Prince.

Préf. de Mithridate. — Et *Rousseau*.

Il lui falloit cette place éclairée,
 Pour mettre en jour sa misère ignorée.

Cette locution est meilleure en vers qu'en prose. Je la crois un peu vieille. *Boileau* l'avait employée dans son Remercement à M^l de *l'Acad.* — *Se faire jour au travers de*
Au travers du péril un grand cœur se fait jour.

Androm.
 ou, à travers... Il se fit jour à travers les Enemis. Il se fit passage, etc. — Voir jour à faire... Ils ne virent jour à se tirer d'affaire ou à gagner du tems qu'en demandant un Concile. *Berault. H. de l'Égl.* — *Passer ses jours*, sa vie. » Il *passe ses jours* à la campagne. — * Un Auteur moderne a dit, par analogie, *prolonger ses jours*, pour *prolonger son séjour*. » Nous y avons *prolongé nos jours* à proportion du nombre des peuples, que nous avons à instruire. *Miss. du Lev.* — *Prolonger les jours de* a un autre sens: c'est prolonger la vie; faire vivre plus long-tems. — * *Plache* a dit, dans le même sens, *des jours*, pour *de longs jours*, une longue vie. » Souhaitons *des jours* au plus grand observateur de notre siècle. — » Il porta si loin les austérités de la Pénitence que l'on crut qu'elles avoient avancé ses jours. *H. des Tud.* — Il falait dire qu'elles avoient avancé sa mort, ou, abrégé ses jours. — D'autres enfin ont dit, le fier m'pris du jour, et sauver le jour à, etc. Cela prouve que quoique le jour se prène quelquefois pour la vie, » Je lui dois le jour; elle lui donna le jour; on ne peut pourtant l'employer indifféremment, par tout où on emploie le mot vie. — On dit, familièrement: je ne le ferai plus, ni de ma vie, ni de mes jours. *L'Ab. Du Bos* a dit, par analogie, » Un Historien, qui parlera de l'état où la Peinture se trouve de ses jours. On dit, de son tems. Mais on dit, de nos jours, pour de notre tems. L'Usage admet celui-ci, et réproûve l'autre. Voy. plus bas. — Vivre au jour la journée, et non pas du jour à la journée, comme disent plusieurs, et comme ont dit *MM. Crousaz* et *Leibnitz*. » Je vis au jour la journée, et n'ai pas le courage de rien décider. *Sév. M. de Coulanges*, dit, au jour le jour: » Je vivrai au jour le jour. — Dans le propre, c'est dépenser chaque jour ce qu'on a gagné: dans le figuré, c'est jouir du présent; sans se mettre en peine de l'avenir. *Sufficit diei malitia sua.* — Faire son bon jour, faire ses dévo-

tions. Recevoir la Sainte Comunion.

UN JOUR, adv. Une fois, autrefois. » *Un jour*, il vint me trouver, et me dit, etc. — Dans la suite : » *Un jour* les peines et les soucis cruels, qui environent les Rois, vous feront regretter sur le trône la vie pastorale. *Téléme.* — *De jour à autre*, mieux que *d'un jour à l'autre*. * » Le commandement rouloit *de jour à autre* entre les deux Consuls. *Rollin*. Cet adverbe est mal appliqué en cet endroit. Car *de jour à autre*, signifie de *tems en tems*, ou *peu à peu*. Et ce n'est pas ce que veut dire l'Auteur ; il devait dire *alternativement*. — *Un jour et l'autre non*, exprimerait encore mieux la chose ; mais l'expression n'est pas noble. — *Un jour ou l'autre* : tôt ou tard. » J'ai espéré qu'*un jour ou l'autre*, on y rendrait justice. *Necker*. Cette façon de parler est douteuse. — *Jusqu'à nos jours*, jusqu'aujourd'hui, jusqu'à notre tems. C'est une expression consacrée par l'usage, qu'on ne doit point changer. * *Le P. de Neuville* dit, en imitation, *jusqu'à ses jours*. » *Calvin* avoue, que dans toute l'étendue des siècles, depuis la naissance du christianisme *jusqu'à ses jours*, il ne voit rien pour lui ; que tout ce qu'il voit est contre lui. *Serm.* pour le *Jour des Morts*. — *M. de saint Ange* a dit, *jusqu'aux jours des Césars*.

Et dès les premiers tems conduisez d'âge en âge, *Jusqu'aux jours des Césars* le cours de mon ouvrage.

Ces deux exemples ne sont pas à imiter. — *Jour par jour*, chaque jour. » Le Roi était instruit *jour par jour* de tout ce qui se faisoit dans l'Assemblée. *Moreau*. — *Jour pour jour*. » Il est mort un an après sa femme, *jour pour jour*. *ACAD.* c. à. d. le même jour du mois un an après. — *Jour à jour* : » Quand je regarde en grôs la longue absence où il me paroît que nous sommes condamnées, j'avoue que j'en frémis : mais en détail, et *jour à jour*, il faudra la supporter pour le bien de nos affaires. *Sév.* — Doit-on dire *dans nos jours*, ou, *de nos jours* ? *La Bruyère* a employé le 1^{er} : » *Térence*, qu'on a *dans nos jours* si heureusement imité. — *De nos jours* est plus de l'usage actuel. On dit, *de notre tems*, et non pas, *dans notre tems* ; mais on dit *dans ce siècle*, et non pas, *de ce siècle*. — On dit, *quelque jour* au sing. et non pas *quelques jours* au pluriel. » J'appréhende fort que cet exemple ne se renouvelle *quelques jours*. *Ann. Litt.* J'ose désapprouver ce

pluriel. — Quoiqu'on dise *cette nuit*, on ne dit pas, *ce jour*, pour *aujourd'hui*. *M. l'Ab. d'Olivet* a critiqué avec raison ce vers de *Racine*.

Ce jour, je l'avouerai, je me suis alarmée.

Bérénice.

M. Racine le fils emploie toujours la même raison, pour justifier son Père, savoir que puisque le Poète pouvoit dire simplement.

Aujourd'hui cependant je me suis alarmée.

Il a eu ses raisons de préférer *ce jour*. Mais il faut les dire ces raisons. Autrement ce n'est pas répondre. *M. d'Olivet* ne blâme point la même expression dans ces vers d'*Andromaque*.

Cette nuit je vous sers, *cette nuit* je l'attaque ;

Mais cependant *ce jour* il épouse *Andromaque*.

C'est qu'il y a une relation si marquée entre *cette nuit* et *ce jour*, que l'un amène naturellement l'autre. — *Du jour que*, *de ce jour* : depuis le jour que ; depuis ce jour.

Du jour que je le vis jusqu'à ce triste jour.

Bérén.

A jour, adv. Qui a des ouvertures. » *Travaillé à jour*. » *Percé à jour*, de part en part.

Homme du jour : *Homme à la mode*. » *La frisûre* finit à la gloire des Artistes : ce furent *les hommes du jour*. *Coyer*. *Ile frivole*.

— *Bon jour*, *bonne œuvre*, expression proverbiale. » Nous couchons à six lieues d'ici, et le lundi 15, *bon jour*, *bonne œuvre*, nous arrivons à Rennes. *Sév.* — On dit *le point du jour*, ou *la pointe du jour*. Mâle ou femelle, dit *Voiture* : vous en userez comme il vous plaira, et selon l'humeur où vous serez. *L'Acad.* les met tous deux. » Nous partimes à *la petite pointe du jour*. — * *La Fontaine* fait *lever le jour* : il l'aurait fait *coucher*, s'il en eût été besoin.

L'épouse indiscrete et peu fine

Sort du lit, quand *le jour fut* à peine levé.

C'est le soleil, qui se lève et se couche : on ne le dit point du jour.

JOURNÉE, est 1°. L'espace de tems, qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève jusqu'à celle, où l'on se couche. » *Belle journée*. » Il a bien employé *sa journée*. — 2°. Travail d'un ouvrier pendant un jour. » *Homme de journée*. » *Louer à journée*, ou, *à la-journée*. » Gagner, perdre *sa journée*. — 3°. Salaire qu'on donne au journalier. » Il lui doit quinze *journées*. — 4°. Chemin qu'on fait dans une journée. » Il y a *une journée de chemin* de ce lieu à celui-là. » *La journée* est

trop grande. — 5°. Jour de bataille, ou la bataille même. » *La Journée de Bouvines, de Fornouës, de Rocroi, etc.* Remarquez qu'en ce sens, il se dit du lieu où s'est donnée la bataille, et non du Général. *Scuderi* avait critiqué ce vers de *Corneille*.

Et ses nobles journées,

Porter de là les mers ses hautes destinées.

L'*Acad.* trouva que l'Observateur avait bien repris; car, dit-elle, on ne dit point les journées d'un homme pour exprimer les combats qu'il a faits; mais on dit bien, la journée d'un tel lieu, pour dire, la bataille, qui s'y est donnée. *Sent. sur le Cid.* Ainsi l'on pourra dire, la mémorable *Journée de Fontenoi*; mais on ne peut dire, la glorieuse journée du Comte de Saxe. — 6°. En style familier, journée, signifie travail, effort. » Nous avons été une demi-heure à vouloir ouvrir ce petit flacon: nous avons tant fait par nos journées, que le bouchon a tourné. *Sév.* Il ne se dit, en ce sens, que de cette manière. Il se prend souvent en mauvaise part pour conduite, procédés. » Il a tant fait par ses journées, qu'il s'est fait chasser de la Cour: = Comme on dit, prendre jour pour une affaire, *Corneille* a cru pouvoir dire, prendre journée.

Mais hier, quand elle sut qu'on avait pris journée,
Et qu'enfin la bataille alloit être donnée.

Horace.

L'analogie trompe souvent. On ne dit point prendre journée. — Vivre au jour la journée; Voy. JOUR, n°. 5°. vers le milieu.

JOURNELLEMENT, adv. Tous les jours. » Il travaille à cela, il s'y emploie, journellement.

JOURNAL, adj. et s. m. JOURNALIER, IÈRE, adj. et subst. JOURNALISTE, s. m. [3^e fer. au 2d, è moy. et long au 3^e; lié liè-re.] *Journal*, adj. ne se dit qu'avec livre et papiers: » *Livre journal, papiers journaux*; livre et papiers, qui contiennent la recette, la dépense, la vente, l'achat, qui se font chaque jour. = *Journal*, subst. 1°. Relation, jour par jour de ce qui se passe. »

Journal du Parlement. Journal du Siège de...

2°. Par extension on a donné le nom de *Journal*, à des Écrits périodiques, qui s'impriment tous les mois, toutes les semaines, tous les jours. *Journal des Savans, de Leipzig; de littérature. Journal général de France, Journal de Paris. Journal politique de, etc.*

— *Journaliste*, celui qui fait un journal.

n°. 2°. — *Journalier*, adj. Qui se fait chaque jour. » Travail journalier; occupation journalière. — En parlant des personnes, Inégal, sujet à changer. » Son esprit est journalier; son humeur est journalière. » Beauté journalière. » Les armes sont journalières; Tantôt on bat, tantôt on est battu. On le dit même des animaux. » Ces chiens sont journaliers: ils ne chassent pas toujours de la même force. — S. m. Homme travaillant à la journée. » Un journalier. » Payer les Journaliers.

Journée, Journallement. Voy. JOUR, au commencement et à la fin.

JOÛTE, s. f. JOUTER, v. n. JOUTEUR, s. m. [l'ou est long au 1^{er}. *D'Oliv. L'Acad.* n'y met point d'accent: 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d: te, té, teur.] *Jolte*, combat à cheval d'homme à homme avec des lances. » S'exercer à la jolte. » Le temps des joltes et tournois est passé depuis longtemps. — *Jouter*, combattre avec des lances l'un contre l'autre. = *Joueur*, celui qui jolte. — Ils se disent au figuré (st. famil.) des disputes et combats au jeu, dans les Sciences et Belles-Lettres, etc. » Je n'ai garde de jouter contre lui: c'est un rude jouteur.

JOUVENCE, s. f. JOUVENCEAU, CELLE, s. m. et f. [*Jou-vance, so, cèle*: 2^e lon. 3^e dout. au sing. du 1^{er}, lon. au plur. *Jouvenceaux*; è moy. au 3^e.] Vieux mot encore en usage dans le style badin, dans des Fables. Jeunesse. Jeune homme. Jeune fille. » La Fontaine de *Jouvence*, qu'on feignait avoir la vertu de rajeunir. Il n'est resté que dans cette façon de parler. = » Joli *jouvenceau*.

A cet aspect, le sage père
Voulant à son cher *Jouvenceau*
Donner un avis salutaire.

L'Ab. *Reyre.*

Jouvencelle au teint délicat.

Scar.

Jouvenceau, dans ce style est plus usité que *Jouvencelle*. — L'*Acad.* ne met point celui-ci. — Plus anciennement on disait *jouvencel*, et on le dit encore dans le style marotique.

Qu'il fasse mieux ce jeune *jouvencel*,
A qui le ciel donne tant de marrel.

Rondeau de Corneille.

Jeune Jouvencel paraît un pléonasme. L'*Acad.* dit pourtant aussi *jeune jouvenceau*, et il faut croire que c'est l'usage.

* JOUXTE, adv. Vieux mot. Latinisme: *juxtà*. — Conformément. Les Imprimeurs

mettaient autrefois à la 1^{re} page : » *Jouxte la copie.* = Proche. » *Jouxte le chemin*, le Palais, etc.

JOYAU, s. m. [*Joa-io* : 2^e dout. au sing. Ion. au plur. *joyaux.*] Ornement précieux dont se pârent les femmes, comme bracelets, pendants d'oreilles, etc. — Suivant l'*Acad.* on ne le dit guère plus qu'en style de Notaire. » Par le contrat de mariage, elle doit remporter bagues et *joyaux.*

JOYEUX, EUSE, adj. JOYEÛSEMENT, adv. JOYEÛSETÉS, s. f. pl. [*Joa-iel*, *iel-ze*, *iel-ze-man*, *iel-ze-té* : 2^e Ion. 3^e e muet, 4^e é fer. au dern.] *Joyeux*, qui a de la joie. » Il est bien *joyeux* : tenez-vous *joyeux.* » Humeur *joyeuse.* Mener *une vie joyeuse.* Et familièrement : mener *joyeuse vie*, sans article. = Qui donne de la joie. » Nouvelle *joyeuse.* Il est moins usité en ce sens. = *Joyeusement*; avec joie. » Faites-le *joyeusement.* Passer la journée *joyeusement.* = *Joyeusetés.* Mots pour rire. » Il dit force *joyeusetés.* » Ces *joyeusetés* sont de mauvais goût. — L'*Acad.* dit qu'il est vieux. On l'emploie encore dans le st. famil. badin.

JUBÉ, s. m. Lieu élevé dans une Église en forme de galerie. » En plusieurs Églises le Diacre va chanter l'Évangile dans le *jubé.* = On dit, proverbiallement, *faire venir à jubé*; obliger à se soumettre. » Je le ferai bien venir à *jubé.* » Il est venu à *jubé.*

JUBILATION, s. f. JUBILÉ, s. m. * JUBILER, v. n. [*Jubila-cion*, *lé*, *lé* : 3^e é fer. aux 2 dern.] *Jubilation*; réjouissance, bone chère. Il ne se dit qu'en plaisantant. » Il y avait grande *jubilation* dans cette maison. » Ils étaient en *jubilation.* » Visage de *jubilation.* *Acad.* » Enfants, maison de *jubilation.* *Trév.* » Je suis fort aise qu'il ait conservé sa gaité et son *visage de jubilation.* *SÉV.* = * *Jubiler*, triompher, chanter victoire. » Après cette grande démonstration, M. de... *jubile*, se pavane. *Journ. de Mons.* — *Jubiler* un ancien laquais, lui doner la moitié de ses gages et l'exempter du service. *Trév. Rich. Port. l'Acad.* ne le met ni dans l'un, ni dans l'autre sens. — Dans le 1^{er}, il paraît que c'est un mot de collège. Dans le 2^d, c'est une manière de parler usitée à Rome, et qui a été adoptée en France.

JUBILÉ, Indulgence plénière, solennelle et générale, accordée par le Pape tous les 25 ans, et dans des occasions extraordinaires. » Le Pape a accordé un *Jubilé.* » Gagner le *jubilé.*

JUCHER, s. m. JUCHER, v. n. JUCHOIR, s. m. [*Juk*, *juché*, *choar* : 2^e é fer. au 2^d.] *Jucher*, c'est en parlant des poules, des faisans, etc. se mettre sur une perche, ou sur une branche pour dormir. » Les poules *juchent* dans le poulailler; les faisans sur les arbres. = *Juc* et *juchoir*, est l'endroit où juchent les poules. *Trév.* et le *Rich. Port.* mettent les deux. L'*Acad.* ne met que le 2^d. = *Jucher* se dit au figuré, en st. famil. avec le pron. pers. *se jucher*, ou au passif, être *juché.*

JUDAÏQUE, adj. JUDAÏSER, v. n. JUDAÏSME, s. m. [*Juda-ike*, *isé*, *isme* : dern. é fer. au 2^d, e muet au 1^{er} et au 3^e.] *Judaïque*, qui concerne les juifs. » Loi *judaïque*; les antiquités *judaïques.* = *Judaïser*, suivre quelques points de la Loi des Juifs. » C'est *judaïser* que d'observer le jour du Sabbath. = *Judaïsme*; la Religion des Juifs. » Faire profession du *Judaïsme.*

JUDAS, s. m. [On ne prononce pas l's.] Ce nom propre du disciple perfide, qui trahit J. C. est devenu un nom commun, pour signifier un *traître*, mais seulement dans le discours familier. » C'est un *Judas.* » Traître comme *Judas.* = *Baiser de Judas*, caresses perfides. = *Poil de Judas*, poil rouge.

JUDICATURE, s. f. JUDICIAIRE, adj. JUDICIAIREMENT, adv. [*Judikatûre*, *ci-dre*, *èremàn* : 4^e Ion. 5^e e muet.] *Judicature*; État, Profession du Juge. » Charge, office de *judicature.* » Se mettre dans la *judicature.* = *Judiciaire*; qui se fait en Justice. » Acte, bail, fermier *judiciaire.* = *Astrologie judiciaire*; art chimérique de juger de l'avenir par les astres. = S. f. La faculté de juger. » Il a une bonne *judiciaire.* = * Dans les *Addit. au Richelet*, on met, en ce sens *faculté judicative*: on ne cite point d'Auteur. = *Judiciairement*, en forme *judiciaire.* » Bail fait *judiciairement.*

JUDICIEUX, EÛSE, adj. JUDICIEÛSEMENT, adv. [*Judicieu*, *ciel-ze*, *ciel-ze-man* : 3^e Ion. 4^e e muet. Dans le discours soutenu et surtout en vers, *ci-eû*, etc.] *Judicieux*; qui a le jugement bon. » Homme *judicieux.* = Qui est fait avec jugement. » Discours peu *judicieux.* » Cette action n'est pas fort *judicieuse.* = *Judicieusement.* » Agir, parler, écrire *judicieusement.* = * *Scuderi*, dans ses *Observations sur le Cid*, emploie *judicieux* substantivement. » Cette

extravagance donne de l'horreur à tous les *judicieux*. — Ce substantif n'est point en usage.

JUGE, s. m. JUGEMENT, s. m. JUGER, v. act. et n. [2^e e muet au 1^{er} et au 2^d; é fer. au dern. ge, geman, gé.] *Juge*, est celui, qui a le droit et l'autorité de juger, ou, qui se l'arroe. » Dieu est le souverain *Juge*. » Les Rois sont les *juges* naturels de leurs sujets. » *Juge* royal, *juge* de village, etc. — » Vous n'êtes pas bon *juge* de ces matières-là; en cela, etc. » Je vous en fais *juge*. Et fig. » Les sens sont *juges* de cela.

JUGEMENT, est 1°. Décision prononcée en justice. » Rendre un *jugement*. » Apeler d'un *jugement*. — 2°. Avis, opinion. » Je me rends; je m'en raporte; je m'en tiens à votre *jugement*. — 3°. Aprobation ou condamnation, en fait de morale. » *Jugement* favorable, charitable, ou téméraire, mauvais, sinistre. — 4°. Faculté de l'âme, qui juge des choses. » Avoir du *jugement*. Manquer de *jugement*. » Homme de bon, de grand *jugement*. » Il a de l'esprit, mais il n'a pas de *jugement*: il est sans *jugement*: il a perdu le *jugement*. » Il n'y a pas de *jugement* dans cet ouvrage; il n'est pas fait avec *jugement*. Voy. DISCERNEMENT.

JUGER, 1°. Rendre la Justice. » Dieu viendra *juger* les vivans et les morts. *Juger* un procès. » Quand *jugera-t-on* cette affaire? — V. n. *Juger* en dernier ressort; définitivement, précipitamment; en connaissance de cause. — L'actif a quelquefois le sens du passif. » L'affaire est prête à *juger*, en état de *juger*; d'être *jugée*: mais il ne se dit de la sorte qu'à l'infinitif. — Il régit quelquefois les personnes: » On le *jugera*, ou, il sera *jugé* demain. — 2°. Décider comme arbitre. » *Jugez-nous*. » Il nous *jugera*. » *Jugez* ce coup-là, disent des joueurs à quelqu'un, qui les regarde jouer. On dit, en ce sens, au propre, et au fig. famil. *juger des coups*. — 3°. *Juger de*, décider du défaut ou de la perfection de quelque chose. » Il *juge* fort mal de ces sortes de choses: il en *juge* comme un aveugle des couleurs. — Et en matière de mœurs: *juger* mal de son prochain; en *juger* légèrement, témérairement; ou, favorablement, équitablement. » On ne doit point *juger* d'autrui par soi-même, ni en bien, ni en mal. — 4°. Faire usage de son jugement. » Les préventions nous empêchent de *juger* sainement. — Conjecturer. » Je *jugeai* bien que telle

chôse arriverait. » Le Médecin *juge* mal de ce malade. — 6°. Être d'opinion, de sentiment que, etc. » Que *jugiez-vous* que je doive faire? Il régit l'indicatif dans le sens affirmatif et le subjonctif dans le sens négatif ou interrogatif. » Je *juge* que vous devez le faire. » Je ne *juge* pas que vous deviez le faire. » *Jugiez-vous* que je dusse le faire? — 7°. Se figurer, comprendre. » *Jugez* quelle fut ma joie. » Vous pouvez bien *juger* si je fus bien aise de le voir.

Rem. Dans le sens de croire, il régit quelquefois l'infinitif, lorsque le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase, au nominatif du verbe régissant. » Le Roi de Portugal *jugea* devoir réduire sous son obéissance cette Province. Voy. D'ANSON. Si le verbe régi ne s'y rapportait pas, on devrait se servir de la conj. que. » Le Conseil *jugea* que le Roi devait, etc. — *Juger*, décider: (syn.) On décide une contestation et une question: on *juge* une personne et un ouvrage. Les particuliers et les arbitres *décident*: les Corps et les Magistrats *jugent*. On *décide* quelqu'un à prendre un parti: on *juge* qu'il en prendra un. *Encycl.* — *Juger*, décider régit quelquefois de et par dans la même phrase. » Par cet échantillon *jugez* de la pièce. » Que je suis malheureux d'avoir *jugé* de votre cœur par le mien. Madame Dacier Trad. de Térence. — Mr. Marmontel substitue le datif à la prép. par. » Est-ce à l'air (par l'air) qu'on doit *juger* des hommes. M. l'Ab. Massieu lui avait donné le même régime. » Je *jugeai* de leur mérite (des Philosophes) à la gravité de leur extérieur, à la pâleur de leur visage et à la longueur de leur barbe. *Traduct. de Lucien*. Je crois que l'usage veut par au lieu d'à. M. Marin pense au contraire que l'usage admet l'un et l'autre. — Madame de B... met sur au lieu de par. » Si nous pouvons en *juger* sur (par) la plupart des Loix, qui passèrent sous son règne. H. d'Angl. — *Juger*, imaginer, se figurer, régit de. » *Jugez* de ce que je dus sentir à cette triste nouvelle. * Un des Auteurs des *Let. Édif.* lui fait régit l'accusatif. » Il est aisé de *juger* ce que nous estimés à essayer d'insultes, etc. Peut-être l'Imprimeur a-t'il oublié le de. *Corneille* et *Molière* ont fait la même faute, mais on ne peut pas apporter la même excuse, du moins pour le dernier.

Et vous pouvez *juger* les soins qu'elle en a pris.

Corn.

Et vous pouvez juger ce que je devois faire.

Mol.

Il falait, juger des soins, juger de ce que, etc.

* On disait autrefois faire jugement de, pour, juger de; et l'Acad. l'a encore dit dans ses sentimens sur *Le Cid*. » C'est se condamner soi-même que d'en faire jugement (d'en juger) selon ce qu'elles paroissent et non pas selon ce qu'elles sont.

Au jugement de, adv. » La conscience, au jugement d'un Sage Payen, est pour la vertu le plus beau théâtre du monde. Millot.

JUGULAIRE, adj. et s. f. [*Jugulère* : 3^e è moy. et long; 4^e e muet.] Qui appartient à la gorge. » Les glandes jugulaires. » La veine jugulaire. s. f. » On l'a saigné à la jugulaire.

JUIF, s. m. Ce nom d'un peuple bien connu fournit à quelques expressions proverbiales. On apèle juif un homme, qui prête à usûre, ou qui vend exorbitamment cher. » C'est un juif. » Ce marchand est un vrai juif. — Il est riche comme un juif. — C'est le Juif errant, se dit d'un homme qui va sans cesse de côté et d'aître.

JUILLET, s. m. JUIN, s. m. [*Ju-gliè* : 2^e è moy. mouillez les ll : *juin*, monos. long.] Le 2d est le sixième mois, et le 1^{er} est le septième de l'année. » Le mois de juillet. Au mois de juin. » Le 1^{er}, le deux de juin, de juillet.

JUIVERIE, s. f. [*Jui-vert-e* : 1^{re} et 3^e lon. 2^e et dern. e muet.] Quartier d'une ville habitée par les Juifs. » La juiverie de Mets, d'Avignon, etc.

JULEP, s. m. [Le p se prononce toujours. Voy. P.] Potion médicinale faite avec des eaux distillées et autres ingrédiens. Acad. » Donner, prendre un julep.

JUMEAU, ELLE, adj. [*Jumo, mèle* : 2^e dout. au 1^{er}, è moy. au 2d : *eau* est long au plur. *jumeaux*; pron. *jumô*.] Il se dit de deux ou trois enfans nés d'un même accouchement. » Deux frères jumeaux. C'est sa sœur jumelle. — Sust. Un jumeau, une jumelle. » Elle est accouchée de deux jumeaux, etc. — Il se dit aussi des fruits, quand il s'en trouve deux joints ensemble. » Abricots jumeaux, cerises jumelles. On ne le dit alors que comme adjectif.

JUMENT, s. f. [*Juman* : 2^e lon.] Cavale; la femelle du cheval. » Grande, petite, bonne, belle jument.

JUPE, s. f. JUPON, s. m. La partie de

l'habillement des femmes, qui descend de la ceinture jusqu'aux pieds. Le 2d est le diminutif du 1^{er}. Le jupon est la jupe du dessous. » Voilà encore des vers de Mademoiselle Bernard. Malgré toute cette Poésie, la pauvre fille n'a pas de jupe; mais il n'importe: elle a du rouge et des mouches. Sév.

JURANDE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. La charge de juré d'un métier. » Pendant sa jurande. — 2^o. Le Corps des jurés. » La jurande s'assembla.

JURAT, s. m. [On ne prononce point le t.] C'est à Bordeaux le nom des Consuls ou Échevins.

JURATOIRE, adj. fém. [*Jura-toâ-re* : 3^e lon. 4^e e muet.] L'Acad. dit qu'il est de tout genre, et cependant qu'il n'est en usage qu'en cette phrase, caution juratoire; qui est un serment que fait quelqu'un en Justice, de représenter sa personne, ou de rapporter ce dont il est chargé.

JURÉ, ÉE, adj. [2^e è fer. long. au 2d.] 1^o. Qui a fait les sermens requis pour la maîtrise. » Chirurgien juré. Juré Crieur. Jurée Lingère. — Qui est préposé pour faire observer les Statuts dans les Arts et Métiers. » Maître juré. — S. m. » Il est juré. » La visite des jurés. — 2^o. Énemi juré; irréconciliable.

JÛREMENT, s. m. JURER, v. act. et n. JUREUR, s. m. [*Jûreman, ré, reur* : 2^e e muet au 1^{er}, è fer. au 2d : l'u est long devant l'e muet, je jûre, il jûrera, etc.] Jûrement, 1^o. Serment. Il est peu usité en ce sens. Voy. SERMENT. — 2^o. Blasphème, imprécation. » Il fit d'horribles jûremens.

JURER; 1^o. Afirmar par serment. » Jurer son Dieu, sa foi que, etc. — 2^o. Confirmer, ratifier par serment. » Jurer la paix, l'alliance. Jurer fidélité, obéissance (sans article.) 3^o. Promettre fortement sans jurer. » Ils se sont juré une amitié éternelle. » Il lui avoit juré le secret. — 4^o. Faire une forte résolution. » Vous aviez juré sa mort, sa perte, sa ruine. — 5^o. V. n. Dans le 1^{er} sens : jurer sur les Saints Évangiles. » Il a juré devant le juge. — Faire des sermens sans nécessité. » Il jûre à tous propôs. » Il jûre comme un charretier. — En parlant des choses, ne pas s'accorder : » Le-vert jûre avec le bleu. » Des airs évaporés et des cheveux gris jûrent ensemble. — En parlant des instrumens et surtout de ceux à cordes, rendre un son aigre. » Ce violon jûre sous l'archet.

Rem.

Rem. Dans le régime des personnes, le neutre vaut mieux que l'actif, du moins en prose. On dit plutôt jurer par Jupiter, par Apollon, que jurer Apollon, Jupiter.

Je jure la valeur, tant de fois couronnée.

Bréb.

Ils en jurent la Peur, le Dieu Mars et Bellone.

Boil. Trad. d'Ésch. dans Longin.

Jurer, sans régime des noms, régit de et l'infinif : » Il jura de garder le secret.

* Jurer par tous les Saints est une expression basse, et peu digne de l'Histoire. » C'est en vain que Henri pria, caressa, menaça, jura par tous les Saints. Velly, H. de Fr.

JUREUR, qui jûre beaucoup par mauvaise habitude, ou par passion. » C'est un jureur, un grand jureur du nom de Dieu. » On devrait châtier les jureurs.

JURIDICTION, s. f. [Juridik - cion : Trév. et Poitiers, et le Dict. Gram. écrivent Jurisdiction; Richelet, l'Acad. et le Rich. Port. Juridiction, sans s. Plusieurs Écrivains ont adopté cette dernière orthographe.] 1°. Pouvoir de celui qui a droit de juger. Cela est de sa Jurisdiction; sous sa Jurisdiction. Usurper la Jurisdiction. Conflit de Jurisdiction. » Jurisdiction ecclésiastique, laïque, ordinaire, etc. = 2°. Ressort, étendue du lieu où s'exerce ce pouvoir. » La Jurisdiction de ce Présidial est d'une grande étendue.

JURIDIQUE, adj. JURIDIQUEMENT, adv. [Juridike, keman : 4^e e muet.] Juridique, qui est selon le droit et les termes de la Justice. » Procédure, acte juridique. » Cela n'est pas juridique. = Juridiquement, d'une manière juridique. » Procéder juridiquement.

JURISCONSULTE, s. m. JURISPRUDENCE, s. fém. JURISTE, s. masc. [On pron. l's : 3^e du 1^{er} et 4^e du 2d lon. en du 2da le son d'an : prudance.] Jurisconsulte est celui qui fait profession du Droit et de doner conseil; Juriste, Auteur qui a écrit sur les matières de Droit. = Jurisprudence, la science du Droit. » Entendre, savoir, enseigner la Jurisprudence. » La Jurisprudence Romaine, Française, etc.

JURON, s. masc. Certaine façon affectée de jurer : comme, foi de Gentilhomme, etc. » C'est son juron : » Il a juré son grand juron. Il n'est que du discours familier.

Tom. II.

JUS, s. masc. [Ju; et devant une voyelle juz.] Suc qu'on tire par pression, coction, etc. » Jus de citron, d'orange, d'herbes, de veau, de réglisse. » Tirer, exprimer le jus. » Cela est plein de jus. = Proverb. on apèle le vin, jus de la treille; jus de la grape; jus d'Octobre; jus du bois tortu.

JUSQUE, ou JUSQUES, prép. [Jusque, et non pas jûke; 2^e e muet.] On dit presque toujours jusque, sans s; Les Poètes sont en possession de mettre l's, ou de le retrancher, suivant le besoin : jusqu'à lui, jusques à lui. En prose même, on dit, jusques au Ciel; cette nouvelle n'était pas venue jusques à nous, etc. — Devant une consone, il est inutile d'écrire l's, puisqu'on ne la prononce pas.

1°. Jusque est une prép. de tems et de lieu, qui marque le terme où l'on s'arrête. » Depuis la création du monde, jusqu'au déluge. » Depuis la terre jusques au Ciel. Ces deux prépositions marquent aussi l'énumération, l'ordre, la gradation : Depuis le premier jusqu'au dernier : depuis le scèpre jusqu'à la houlette. = Jusque marque aussi restriction, réserve, exception. » Ami jusqu'aux autels, jusqu'à la bourse. — Elle marque, au contraire, excès dans ces phrases : Aimer jusqu'à ses ennemis; rire jusqu'aux larmes; ils en vinrent jusqu'à se quereller. Dans toutes ces phrases et autres semblables, jusqu'à peut se rendre par même, et il en a toute la signification. = 2°. Ordinairement, jusque régit la prép. à devant les noms et les verbes. On le voit par les exemples précédens. = Il s'unit pourtant avec différentes autres prépositions : jusque vers le siècle d'Auguste; jusque dans l'avenir; jusque après minuit; jusque bien avant dans la nuit; jusque au delà de l'Euphrate; jusque par delà la ligne. avoir des affaires jusque par dessus la tête. = 3°. Doit-on dire jusqu'à aujourd'hui, ou jusqu'aujourd'hui? L'un et l'autre ont des partisans. Th. Corneille veut jusques à aujourd'hui; l'Académie, jusqu'à aujourd'hui. Pour moi, il me semble que la raison est pour jusqu'aujourd'hui; car ce mot est composé de au jour d'hui; au jour où nous sommes. Il y a donc déjà un article, au : pourquoi en ajouter un autre, à au-jour d'hui; et ajouter par-dessus le marché, la rencontre désagréable de à au, qu'on peut éviter. On objecte qu'on dit jusqu'à hier, jusqu'à de-

V v v

main ; mais il n'y a là qu'un article. Voy. AUJOURD'HUI, sous la lettre A. Voy. Ici, n.º. 5.º. — 4.º. *Jusque* a cela de particulier, qu'il exprime l'accusatif par la prép. à, signe du datif. » Aimer *jusqu'à* ses ennemis. * Le P. De Neuville retranche mal à propos à. » Il (Jesus) se livre aux opprobres avec une indifférence pour sa réputation, qui semble cacher *jusque* sa modestie. Peut-être faut-il mettre cette faute sur le compte de l'Imprimeur. — * Crébillon fait de *jusqu'à* un nominatif :

Et *jusqu'à* la vertu s'y rendra criminelle.

Quand on emploie ce tour, on doit ajouter *tout* ou *tous* avant ou après *jusque* ; et c'est avec ce pronom, et non pas avec le nom régi par *jusque* que s'accordent le verbe et l'adjectif. » *Tout*, *jusqu'à* la vertu, s'y rendra criminel. » *Tous*, *jusqu'à* Caton, y consentirent. — 5.º. *Jusque* ne prend point la prép. à, quand il doit être suivi des mots *ici*, *là*, ou d'une expression adverbiale, qui commence par la préposition à. *Jusqu'ici*, *jusqu-là*, *jusqu'à présent*, *jusqu'après* de Rouen, etc. D'après cette règle, que fournit l'usage, on doit dire *jusqu'aujourd'hui*, et non pas *jusqu'à aujourd'hui*. Wailly. Voy. n.º. 3.º. * On disait autrefois *jusques à maintenant* ; on dit aujourd'hui et depuis longtemps, *jusqu'à présent*. — *Jusqu-là* doit avoir un tiret ou division. Il est non-seulement *adv.* de lieu, mais de tems ; et, dans ce dernier sens, il signifie *jusqu'alors*. — 6.º. *Jusqu'à ce que* régit le subjonctif. Quelques Auteurs y ont joint la négative : » Le chameau reste constamment couché *jusqu'à ce qu'on ne l'ait* allégé. *Bufon*. » *Jusqu'à ce que* le Juge ne se crût en droit d'employer l'autorité, etc. *Hist. d'Angl.* » Il ne veut pas même que Pasquin quitte l'Imprimerie, *jusqu'à ce qu'il n'ait* vu l'ouvrage achevé. *Journ. de Mons.* Il me semble que, ni l'usage, ni l'analogie ne demandent cette négative. — Au reste, *jusqu'à ce que* étend l'influence de ce régime du subjonctif à la conjunct. *que*, régie par le verbe, qui est lui-même régi. Ainsi, quoique le *que* après *juger*, *croire*, etc. régissent l'indicatif, il a le subjonctif pour régime, quand il est régi par *jusqu'à ce*. Ex. » Ils sautent et dansent dessus (la fosse remplie de sable) *jusqu'à ce qu'ils jugent que* la femme soit étouffée. *Le Gendre*. — *Jusqu'à tant que*

a le même sens, mais il n'est que du style familier.

Il vous laisse voguer sa barque à l'aventure,
Jusqu'à tant qu'il arrive enfin près des arceaux.
L'Ab. Reyre.

L'Auteur de la *Science des Médailles*, ou son Imprimeur, écrit *jusqu'à tems que* ; c'est un barbarisme d'orthographe. — 7.º. *Il n'y a pas jusqu'à*, est un gallicisme, un tour propre de la langue française. Il est suivi d'un relatif, de la particule *ne* et du subjonctif. » *Il n'y a pas jusqu'aux* ignorans qui ne s'avisent de critiquer, etc. — * » *Il n'y eut pas jusqu'aux* Déesses qui lui firent leurs complimens. *Anon.* Il y a deux fautes dans cette phrase, l'indicatif et le retranchement de la négative. Il fallait dire, qui ne lui firent, etc. C'est comme si l'on disait, les Déesses mêmes lui firent leurs complimens. — 8.º. *Jusques à quand* vaut mieux, dans le haut style, que *jusqu'à quand*. » *Jusques à quand* souffrirez-vous que les Grecs fassent un si horrible carnage ? *Mde Dacier. Iliade*. — * 9.º. *Jusque même* est un pléonisme. » L'esprit de parti a pénétré *jusque* dans les sciences même, qui semblent en être insusceptibles. *Observ. sur la Litt. en France.*

JUSSION, s. fém. [*Ju-cion*] Commandement du Roi fait aux Compagnies supérieures, de faire ce qu'elles avaient refusé, comme d'enregistrer quelque Édit, etc. » Le Roi envoya au Parlement, des *Lettres de Jussion*.

JUSTAUCORPS, s. m. [*Justocôr* : 2.º d'out. 3.º lon. Il y en a qui écrivent *just'au-cors*, avec une apostrophe ; d'autres *juste-au-cors*, avec deux tirets. On a écrit autrefois *just'à corps*.] Habit d'homme, qui descend jusqu'aux genoux, et qui *sette* le corps, d'où lui est venu son nom. » *Justaucors* de drap, de velours, brodé, galonné, etc.

JUSTE, adj. JUSTEMENT, adv. JUSTESSE, JUSTICE, s. f. [2.º e muet aux deux premiers, e moyen au 3.º : *juste*, *teman*, *tèce*, *tice*.] I. *Juste* est 1.º. en parlant des choses : qui est conforme au droit, à la Justice. » Arrêt, Sentence, *juste*. » Cela est *juste*. » *Juste* punition, *juste* récompense, etc. — 2.º. En parlant des personnes, qui juge, ou qui agit selon l'équité. » Dieu est *juste*, » Juge *juste* et intègre. —

Qui observe exactement les devoirs de la Religion. » Homme *juste* et craignant Dieu. = *S. m.* » A peine le *juste* sera sauvé. » Le *juste* pèche sept fois le jour. Ce sont phrases consacrées. = Qui est en état de grâce. » Ceux qui écoutent la loi de Dieu ne sont pas pour cela *justes* devant Dieu. *Bouh.* = II. Qui a la justesse convenable. » *Juste* mesure, proportion, poids, grosseur. Voix *juste*. Réflexion, observation *juste*. » Dessin d'un discours *juste* et bien ordonné. *Bouh.* — Cette montre est *juste* : elle marque exactement les heures. Cet habit est trop *juste*, court ou étroit. » Vous m'avez chaussé trop *juste*, etc.

JUSTE, adv. avec justeste. JUSTEMENT, avec justice. C'est la différence de ces deux adverbes. » Parler, chanter, raisonner *juste*. » Tout ne peut pas cadrer si *juste* dans un système fait à plaisir. » Juger, agir *justement*. » Il a été puni *justement*. = Tout *juste* et *justement* signifient aussi *précisément*. » Voilà tout *juste* ; ou *justement* l'homme qu'il nous faut. Ils ne sont que du style familier. » Ces Philosophes séditieux, qui, d'après leur Maître, (Voltaire) prétendent que *despotique* et *monarchique* sont tout *juste* la même chose. *Anon.* » Je voulois vous demander des nouvelles de M. D'Oppe, et *justement* vous m'en dites. *Sév.* = *Au juste*, adv. Justement et précisément. » Dites m'en le prix *au juste*, tout *au plus juste*. » Savoir, *au juste*, le nombre de, ect. » En vérité, on se console de ne pas savoir *au juste* si on est aimé pour son rang ou pour sa personne. *Fonten.*

Rem 1°. *Juste*, *équitable* (synon.) Ce qui est *juste* se fait en vertu d'un droit rigoureux ; ce qui est *équitable*, ne se fait qu'en vertu d'un droit imparfait et non rigoureux. — Ce sont les lois positives, qui constituent le droit rigoureux, et qui par conséquent, décident de ce qui est *juste*, ou *injuste* : Ce sont les principes de la loi naturelle, qui constituent le droit moins rigoureux, d'après l'égalité naturelle, et qui par conséquent, décident de ce qui est *équitable* ou *inique*. » Il est *juste* de payer ses dettes : il est *équitable* de secourir les pauvres. = 2°. Corneille fait régir à *juste* la prép. à et l'infinitif.

Le Ciel *juste* à punir, *juste* à récompenser.

Ce régime fait bien en cet endroit ; mais il

ne ferait pas bien en toute occasion. = 3°. * On dit *parler juste*, parce qu'on peut dire *parler avec justesse* ; mais, comme on ne dit pas *marcher avec justesse*, on ne doit pas dire comme *Mascaron*, que : » Le magnanime *marche juste* au milieu de ces extrêmes.

JUSTESSE, précision exacte. » *Justesse* de la voix, de l'oreille. » Chanter *avec justesse*. La *justesse* de l'esprit, d'une pensée, d'un raisonnement. » Penser, parler, écrire *avec beaucoup de justesse*. = Ce mot n'a point de pluriel. » Un discours aura ses proportions, ses *justesses*, ses ornemens, ses beautés, sans être agréable, parce que les choses ne seront pas tournées de certain air qui plaît et qui charme. P. Rapin. — On dirait aujourd'hui, sa *justesse*, sans se mettre en peine de garder toute cette symétrie de pluriels. = *Justesse* se dit des pensées et du discours ; et *justice* des mœurs. M. Mareau a employé l'un pour l'autre. » Ce motif... suffit pour faire sentir la *justice* (*justesse*) de l'application qu'on a faite de cette loi (salique) à l'hérédité du trône. — Et *Crébillon Fils* : » Pendant ces douloureuses réflexions, dont la *justice* me désespérait. Il faut encore là *justesse* ; et j'ai peine à croire qu'il ne faille pas mettre cette méprise sur le compte des Imprimeurs.

JUSTICE est, 1°. Vertu morale, qui fait qu'on rend à chacun ce qui lui appartient. » Gouverner *avec justice*. » Se conduire *avec raison* et *justice*. » Quelle *justice* y a-t-il d'ôter le bien à des enfans pour le donner à des étrangers ? = 2°. Bon droit, raison : » J'ai la *justice* de mon côté. » Reconnaissez la *justice* de mes prétentions. = 3°. Il se prend pour les Magistrats qui *rendent la justice*, qui jugent. » Un homme ; les gens de *justice* : sous ce nom, sont compris les Officiers inférieurs. » La *Justice* en conotra. » Il ne faut pas se brouiller avec la *Justice*. 4°. Dans le langage de la Religion, piété, vertu chrétienne : » Marcher dans les voies de la *Justice*. = État de grâce : » La *justice* originelle. » Persévérez dans la *justice*. Voy. JUSTE, n°. 2°. = *Justice*, *Justesse*. Voy. JUSTESSE.

Rem. 1°. *Justice* n'a de pluriel que quand on parle de certaines Juridictions, comme par exemple, les *Justices* des Seigneurs ; et dans cette phrase de l'Écriture. » Je jugerai les *justices* même ; c'est-à-dire, les juge-

mens des Hommes : *ego justitias judicabo*. Hors delà, on dit, en parlant à plusieurs : » J'implôre *vo*tre justice, et non pas, vos justices. * Mascaron parlant des fonctions d'un Chancelier, dit : » Pour juger des justices des autres, et redresser... ce que les plus sages têtes de l'État n'ont point vu. S'il a voulu faire allusion à la phrase consacrée que nous venons de citer, il devait du moins dire, juger les justices, et non pas des justices. Mais il valait mieux dire, juger les jugemens des autres, etc. == 2°. On dit, Faire justice, rendre justice, demander justice : on ne peut avoir justice, sans article. Mais cela ne s'étend pas à tous les verbes. On peut passer à Voltaire d'avoir dit dans *Méropé* :

J'ai mal connu les Dieux, j'ai mal connu les hommes :

J'en attendais justice : ils la refusent tous.

Mais, en prose, il faut dire : j'en attendais de la justice, j'espérais qu'ils fussent justes à mon égard. M. Moreau dit aussi attendre justice, promettre justice, et devoir justice ; mais cet illustre Écrivain retranche souvent l'article au delà de ce que permet l'usage. == 3°. Faire justice ne se dit qu'en mauvaise part, ou du moins, que de la justice rigoureuse. Boileau dit dans l'Avertissement de sa IV Épître, en parlant de ceux qu'il avait oubliés : » J'espère de leur faire justice dans une autre édition. Il fallait dire de leur rendre justice. St. Marc. Et Boss. » La justice qu'il fait (qu'il rend) à la vulgate. Et Mde de Sévigné. » Faites-moi donc un peu de justice, et croyez que je n'aurais pas fait un si grand tort à la vertu de M. de la Garde. Puisqu'elle n'avait pas tort, elle devait dire, Rendez moi justice, et croyez, etc. — Faire justice est employé plus à propos par Fénelon. » Les gens médiocres veulent égaler les Grands ; car, qui est-ce qui se fait justice ? Voyez plus bas, n°. 5°. == 4°. Rendre la justice ne se dit absolument que des Magistrats. On ne met l'article que quand on y ajoute un relatif. » Il m'a rendu la justice qui m'étoit due. Hors de là on doit dire, rendre justice. » M. le Comte de Milly a rendu la justice à mes lampes. Lange. Il fallait, a rendu justice. — Vertot, au contraire, ou peut-être son Imprimeur, met rendre justice, pour, la justice : » Le Peuple obéissait à des Ma-

gistrats particuliers, qui lui rendoient justice. Révol. Rom. Il faut, qui lui rendoient la justice ; car, rendre justice, c'est simplement agir à l'égard de quelqu'un, et parler de lui, selon ce qu'il mérite. » L'honnête homme rend justice, même à ses ennemis. Rendre la justice, c'est juger, faire la fonction de Juge. » Les Parlemens sont institués pour rendre la justice. == 5°. Faire justice sans régime, punir corporellement : » On a fait justice aujourd'hui : on a fouetté, on a pendu deux hommes. Acad. == Faire justice de : punir, se venger. » Il y en a quelqu'une que je voudrais tenir, pour en faire la justice qu'elle mérite. Voir. == Se faire justice a trois sens : se condamner quand on a tort. — Se venger. » Il ne faut pas se faire justice à soi-même. — Se payer de ses propres mains.

JUSTICIABLE, adj. JUSTICIER, s. m. JUSTICIER, v. n. [*la* et *ie* sont de deux syll. au 1^{er} et au dern. *ie* n'est que d'une syll. au 2^d : *ci-able*, *cié*, *ci-é*.] Justicia-ble, qui doit répondre devant certains Juges. » Il est Justicia-ble du Châtelet. » Je ne suis pas votre Justicia-ble. » Le Roi n'est justicia-ble que de Dieu. Moreau. == Justicier, subst. 1°. Qui aime à rendre justice. » Ce Prince était grand justicier == 2°. Qui a droit de justice. Seigneur Justicier, Haut-Justicier == Justicier, v. n. Punir d'une peine corporelle, en vertu d'une Sentence, etc. » On en a justicié quatre : » Il a été justicié. — Il est du st. famil.

JUSTIFIANT, ANTE, adj. JUSTIFICATIF, IVE, adjectif, JUSTIFICATION, subst. fém. JUSTIFIER, verbe act. [*Justifian*, *ante*, *katif*, *ilve*, *kacion*, *justifié*.] Justifier, 1°. en parlant des personnes, déclarer innocent celui qui était accusé. » Le Parlement l'a justifié par son Arrêt. » Il a été justifié de ce crime. » Je me justifierai. » Je vous ai justifié. == 2°. En parlant des choses, en prouver la bonté, la vérité. » Ce conseil était bon : l'évènement l'a justifié. » Justifier un fait : je vous justifierai le contraire. — Au Palais, v. n. justifier du contraire, de l'emploi des sommes, etc. == 3°. Dans le langage de la religion, doner la justice intérieure. » Dieu l'a justifié par sa miséricorde. » La grâce qui nous justifie. » Nous sommes tous justifiés par les mérites de J. C.

Rem. 1°. Au futur, justifier n'est que de

quatre syll. » Je justifierai, il justifierait, etc. Pron. justifi-ré, justifi-ré. Quelques Poètes l'écrivent sans e : » Justifira mes feux. *Corn.* — 2°. Justifier, Défendre, (synon.) Le 1^{er} suppose le bon droit, ou au moins le succès; le 2^d suppose seulement le désir de réussir. » Cicéron défendit Milon; mais il ne put parvenir à le justifier. » l'innocence a rarement besoin de se défendre : le temps la justifie presque toujours. *Encycl.* — 3°. M. Moreau fait régir au réciproque les adjectifs. » Quiconque étoit soupçonné... devoit coupable, pour n'avoir pu se justifier innocent. On dit, en se servant du neutre, dans le sens de prouver, montrer. » Pour n'avoir pu justifier qu'il étoit innocent. » Justifiez, en vous proposant ces grands modèles, que la piété ne déshonore point les Rois. *Massill.*

JUSTIFICATION est, 1°. l'action par laquelle on justifie. Il a un sens passif, il se dit de celui qui est justifié, et non de celui qui justifie. » Je veux travailler à ma justification, à la justification de mon ami. — 2°. L'action et l'effet de la grâce pour rendre les hommes justes. » La justification des hommes, des pécheurs. Voy. JUSTIFIER, n°. 3°. — Justificatif, en termes de Palais, se dit dans le 1^{er} sens. » Faits justificatifs; pièces justificatives. — On le dit aussi des pièces qui sont la preuve de la vérité d'une Histoire. » Nous avons mis à la fin les pièces justificatives. — Justifiante ne se dit que de la grâce et de la Foi qui justifie. » La Grâce, la Foi justifiante.

* JUSTIFIABLE, adj. JUSTIFICATEUR, s. m. Le premier est un mot de nouvelle fabrique. Qui peut être justifié. » Il pensoit qu'une telle violence étoit justifiable, lorsqu'elle étoit autorisée par un Prince Souverain. *Hist. des Tud.* » Je suis justifiable par des raisons qui militent autant pour moi que contre lui. — Le 2^d est un terme de Fondeur de caractères, et se dit de l'ouvrier et de l'instrument. M. *Linguet* l'emploie dans le sens ordinaire de justifier. » Avec nos accusations, nous ne l'aurions jamais perdu; avec son éclat justificateur, nous sommes sûrs de le couler à fond.

JUSTA-POSITION, s. fém. Terme de Physique. Manière dont les corps augmentent de volume par l'addition de la matière qui s'y ajoute extérieurement. » On croit comu-

nément que les pierres ne croissent que par justa-position. — J. J. *Rouss.* a francisé ce mot, qui est presque tout latin : il écrit juste position.

K

K, s. m. On a longtemps prononcé ka : à présent on fait dire aux enfans ke. — Cette lettre servant plus aux mots étrangers qu'à ceux de notre langue, s'est vüe en danger d'en être absolument bannie. Son utilité pourtant est sensible, non seulement pour les mots étrangers, mais pour un petit nombre de mots français. Comment écrire sans son secours les mots kyrielle, kératoglosse, képhaléonomance, kiste et autres mots, peu connus du vulgaire, mais employés par les Savans, et naturalisés dans la langue Française. S'il en faut croire l'Ab. Girard, le k pourrait toujours remplacer le ch dans les occasions, où celui-ci n'a pas la prononciation française, mais celle du c dur. Je conois des personnes, ajoute-t-il, qui ne peuvent souffrir l'orthographe de chiromancie, à moins qu'on ne le prononce comme chimère, et qui ne désapprouvent pas khiromancie, dans la prononciation ferme. Le vœu ou la prédiction de l'Ab. Girard n'ont pas été accomplis, et on n'a point encore substitué le k au ch grec.

M. *Duclos* remarque aussi que le k est la lettre dont nous faisons le moins, et dont nous devrions faire le plus d'usage, attendu qu'il n'a jamais d'emploi vicieux. Il ajoute qu'il seroit à désirer qu'on l'employât préférentiellement au q, auquel on joint un u, presque toujours inutile, et quelquefois nécessaire, sans que rien indique le cas de nécessité. On écrit, par exemple, également quarante et quadrature, sans qu'il y ait rien qui désigne que dans le premier la première syllabe est la simple voyelle a, et dans le second, la diphtongue oua. — On pourroit donc écrire karante et quadrature, et alors ces deux prononciations seroient distinguées par l'orthographe. Mais on ne peut espérer que cette orthographe s'établisse jamais. L'habitude et le respect pour l'étymologie s'y opposeront toujours.

KYRIELLE, s. f. [Kiri-èle: 3^e e moy.]

dern. e muet.] Il est vieux et hors d'usage dans le style sérieux : on dit *Litanies*. — *Kyrielle* ne se dit plus que dans le style badin ou critique. Il signifie dénombrement ennuyeux.

← Tout hors d'haleine, il couroit après elle ;
Et lui contoit pourtant la longue *kyrielle*
Des rares qualités dont il étoit orné.

La Font.

L

L, s. fém. Suivant l'ancienne prononciation, *èle* : 1^{re} e moy. 2^e e muet ; et s. m. suivant la nouvelle, *le*, e muet. » Une L : un L. — C'est la 12^e lettre de l'Alphabet et la 9^e des consonnes. C'est aussi une de celles qu'on apèle *liquides*, parce que leur prononciation a beaucoup de douceur. Placée entre une de ces consonnes qu'on apèle *muettes* et une voyelle, elle rend la syllabe plus douce, comme dans *blessé*, *cloche*, *flame*, *plante*, etc. — Le son de l'l française se trouve dans le mot Allemand *loben*, dans l'Anglais *labour*, dans l'Italien *lavare*, dans l'Espagnol *leer*. — A la fin des mots, souvent elle ne se prononce pas, comme dans *baril*, *chenil*, *nombril*, *persil*, *gentil*, *sourcil*, *outil*, *fusil*, *saoul*, (ou plutôt *soul*) *Toul*, *cul* ; qu'on prononce *bari*, *cheni*, *persi*, etc. M. Marin est du sentiment que dans *Toul* (Ville) il faut prononcer l'l. — Dans ces quatre mots, *fol*, *col*, *mol*, *sol* (monnaie) elle prend le son de l'u : on dit : *fou*, *cou*, *mou*, *sou* ; on l'écrit même ainsi aujourd'hui. — D'autrefois l'l finale se prononce, ou simplement, comme dans *fil*, ou mouillée, comme dans *Avril*, qu'on prononce à peu près comme s'il était écrit *avrigle*. Dites en de même d'*orgueil*, *travail*, *soleil*, *sommeil*. — Cette l mouillée est toujours précédée d'un i, lequel est tantôt seul, tantôt précédé d'une voyelle ou d'une diphtongue. Il est seul dans *péris*, il est précédé d'une voyelle dans *travail*, d'une diphtongue dans *bouillir*, *deuil*, etc. — L'l mouillée est surtout à remarquer au milieu du mot, comme dans *bataille*, *vermeille*, *famille*, *recueille*, (ou mieux *recueille*) *bredouille*, etc. Les Italiens ont un son semblable ; c'est leur *gli* : et *bataille* se pron.

comme s'il était écrit *bataglie*. — C'est une prononciation très-vicieuse que celle qu'on substitue très-comunément à celle de l'l mouillée. On prononce *fié*, *oré-ie*, *pâ-ie*, *Versa-ie*, etc. Ce défaut n'est pas moins commun à Paris que dans les Provinces. — L'l redoublée après l'i est ordinairement mouillée. Il est pourtant des mots où elle ne se prononce que comme une seule l simple, comme *ville*, subst., *mille*, *distille*, *imbécille*, *syllabe*, *tranquille*, etc. Il serait à souhaiter qu'on n'écrivit qu'une seule l à tous ces mots. — Dans ceux où l'l est redoublée, sans être précédée d'un i, on ne la mouille pas, mais ordinairement on n'en prononce qu'une ; *allumer*, *collège*, etc. Pron. *alume*, *colège*. Dans un Discours de M. Godeau, qui est à la tête du III^e vol. des *Œuvres de Malherbe*, on trouve toutes les doubles ll supprimées : on y voit écrits *cruèle*, *excellente*, *vile*, subst. Cette orthographe n'a pu prendre, malgré les tentatives réitérées que quelques Auteurs ont fait de tems en tems pour la faire passer. Nous ferons toujours de vœux pour que l'usage l'adopte, soit pour simplifier l'orthographe, soit pour faciliter la prononciation aux étrangers et aux français illitrés, et pour certains mots même aux Gens de lettres. On ne conserverait la double l que quand elle est mouillée, *abeille*, *famille*, *citrouille*, etc.

LA, article. fém. et pron. relat. Quand il est article, l'a s'élide devant une voyelle, ou une h muette, et est remplacé par une apostrophe. » L'âme, l'habitude, l'espérance, l'horreur, etc. — Quand il est pronom relatif, il doit suivre les pronoms personnels auxquels il est joint, et non pas les précéder. » Je vous la donnerai, et non pas, je la vous donnerai. Exceptez le pron. pers. de la 3^e personne, *lui*, *leur*, qui doit suivre *la*. Ainsi ce serait mal parler que de dire, comme font certains ; je lui la donnerai : il faut dire, je la lui donnerai. Plusieurs, dans ces occasions, retranchent *la* et disent je lui donnerai ; mais c'est une autre faute. Voy. LE.

LA, adv. [On le distingue de *la*, art. f. par l'accent grave qui est sur l'à : là.] 2^o. Il sert à désigner que la chose dont on parle est éloignée, comme *ci* désigne qu'elle est proche. » En ce temps-ci, en ce temps-là : en ce lieu-ci, en ce lieu-là. — 2^o. Quelquefois il se met après l'adverbe çà. » Toutes les

troupes étaient dispersées çà et là. — 3°. Il se joint aussi avec quelques autres adverbess. » *Là haut, là bas, là dessus, là auprès, là contre.* — 4°. On la met souvent à la tête de la phrase. » *Là Télémaque aperçut des visages pâles, hideux et contristés. Fénel.* Voyez Ici : et remarquez que dans cette construction, le verbe peut quelquefois précéder le nominatif. » *Là avoient droit d'être jugés les Magistrats immédiats. Moreau.* — 5°. *Là et ici* servent encore dans les parallèles. » *Ici, les biens ne nous sont donnés que goutte à goutte : là, les Élus seront inondés d'un torrent de délices, etc. Pensée du Ciel.* — 6°. *Là*, comme *ci*, se joint à des noms substantifs : cet homme-*ci*, cette femme-*là*. Il doit alors en être séparé, et y être cependant uni par un tiret ou division. Il sert à mieux marquer ce qu'on veut dire. — 7°. Quelquefois *là* n'est employé que par une espèce de redondance, et pour donner plus de force et d'énergie au discours. » C'est *là* une belle action. Que dites-vous *là*? Qu'avez-vous fait *là*? Sont-ce *là* nos gens, etc.? — 8°. *Là* se met toujours après le verbe, même dans les tems composés. » Il s'assit *là*; il est venu *là*, et non pas, il est *là* venu. Dans des tours oratoires ou poétiques, il précède élégamment le verbe. » *Là*, il s'assit; *là*, il se plaignit, etc. *là*, je le vis expirer, etc. — 9°. Il est des phrases où *là* ne saurait être admis, sans une construction dure et sauvage, ni avant, ni après le verbe. Exemple : » L'Abrégé dont il est *là* fait mention. *Trad. d'une Lett. de Newton.* Dont *là* il est fait mention, ou, dont il est fait mention *là*, seraient encore plus mauvais. Il faut dire alors : dont il est fait mention *en cet endroit.* » Cette méthode n'a pas besoin d'une explication plus ample que celle que j'en donne, et qui est *là* rapportée. *Ibid.* Qui est rapportée *là*, ou, qui *là* est rapportée, seraient aussi durs. — 10°. * Autrefois on disait *là où*, pour, *au lieu que* : on le dit encore en certaines Provinces. » Je suis content avec peu; *là où* vous n'êtes pas satisfait en possédant beaucoup.

LA LA, interj. et adv. Façon de parler familière. » *La la*, tout beau! *La la*, rassurez-vous! — Adv. Médiocrement. » Avez-vous bien dîné? *la la*.

LABEUR, s. m. Travail. *La Touche* le trouvait très-beau en Poésie et dans le style relevé : il ne conseillait pas de s'en servir ail-

leurs. Il ajoute qu'on le dit encore dans certaines phrases : *Vivre de son labeur*; ouvrage d'un grand *labeur*; une terre *en labeur*; c. à d. en bon labourage, bien cultivée. — Ce mot en est toujours au même point, un peu vieux, peu usité, employé par quelques Auteurs, n'étant ni proscrit, ni adopté par l'usage. » Il pensoit que c'étoit un *labeur* au-dessus de mes forces. *Mme. Dacier*; *Odyss.* » Un domestique, dont Dieu a béni *le labeur*. *Ibid.* » Le travail de limer et de polir ses propres vers est encore ennuyeux. . . . J'en appelle à témoins les Poètes, à qui la persévérance dans *ce labeur* a manqué. *L'Abbé Du Bos.* » Dieu a dit à l'homme. . . . Transmets à tes enfans le fruit de *ton labeur*. *Moreau.* — Plusieurs condamnent *terres en labeur*; et veulent qu'on dise, *en labour*. Ils se trompent : ces deux locutions ont des sens différens. Une terre *en labeur*, est une terre cultivée, qui n'est pas en friche. Une pièce de terre *en labour*, est celle qui est préparée pour recevoir la semence.

LABIALE, adj. fém. On apèle de ce nom, en Gramaire, les lettres qui se prononcent des lèvres, en latin *labia*; comme le *b*, le *p*, l'*f*, l'*m*.

LABILE, adj. fém. Il ne se dit que d'une mémoire peu fidèle, et qui manque au besoin. » Il a la mémoire fort *labile*.

LABIRINTE Voyez LABYRINTE.

LABORATOIRE, s. m. [*Labora-toi-re*; 3^e lon. 4^e e muet.] Lieu où l'on travaille. Il se dit proprement des Chimistes.

LABORIEUX, EÛSE, adj. LABORIEUSEMENT, adv. [*Laborieùx, eù-ze, eù-ze-man*; 4^e lon. 5^e e muet.] *Laborieux*, qui est de grand travail. Il se dit des personnes et des choses. » Homme *laborieux*, femme *laborieuse*. » Vie, entreprise *laborieuse*. — *Laborieusement*, avec beaucoup de peine et de travail. » Il passe sa vie fort *laborieusement*.

Rem. Quoique *laborieux* se dise des choses, il ne se dit pas de toutes les choses, même de toutes celles qui concernent la personne. On dit, des recherches *laborieuses*; et l'*Acad.* dit, une entreprise *laborieuse*; mais je ne voudrais pas dire avec le *Dict. de Trév.* que : » un Dictionnaire est un ouvrage bien *laborieux*; j'aimerais mieux dire, *bien pénible*.

LABOUR, s. m. LABOURABLE, adj. LABOURAGE, s. m. LABOURER, v. act. LABOUREUR, s. m. [*La-bour, rable, rage, ré-reur*; 3^e dout. au 2d, é fer. au 4^e : devant l'*e*

muet, l'ou est lon. Il *laboure, labourera, etc.*] *Labour* est la façon qu'on donne à la terre en la labourant. » Terre en *labour* : voyez **LABEUR**. » Donner deux ou plusieurs *labours* à une terre. » Chevaux de *labour*. » Payer les *labours*. » Donner tant à un fermier pour ses *labours*. == *Labourable*, propre à être labouré. » Terres *labourables*. == *Labourage* est 1°. l'art de labourer la terre. » Les instrumens du *labourage*. » Il entend bien le *labourage*. — 2°. L'ouvrage du laboureur. » Tant pour le *labourage* de ma terre. » Le *labourage* des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses. == *Labourer*, c'est proprement, remuer la terre avec la charrue, ou la bêche, ou la houë, etc. » *Labourer* la terre, un champ, des vignes, etc. == Par extension et fig. on dit que des taupes *ont labouré* un jardin ; que le canon a *labouré* un champ ; qu'une ancre *laboure*, quand le fond n'est pas bon, et qu'elle ne tient pas ; qu'un vaisseau *laboure*, quand il touche le fond. == En style fig. fam. *labourer* c'est avoir beaucoup de peine, avoir beaucoup à souffrir. » Il aura bien à *labourer* avant que de parvenir à son but. == *Laboureur*, qui fait métier de labourer la terre. » Bon, paître, riche *laboureur*.

LABYRINTHE, ou **LABYRINTE**, s. m. [*Labi-rein-te* ; 3^e lon. *Richelet* écrit *labirinte*.] Lieu où il y a beaucoup de détours, qui rentrent l'un dans l'autre, en sorte qu'il est difficile d'en trouver l'issue. » Le fameux *labyrinthe* de Crète. » On a fait dans ce jardin un beau *labyrinthe*. == Ce mot est beau au fig. » La vivacité, le caprice, l'envie de plaire et de s'amuser l'ont engagée dans le *labyrinthe* d'une société bruyante et frivole. *Marm.* » Il est plongé dans un *labyrinthe* d'affaires, de négociations. == *Labyrinthe, Dédale* (synon.) Suivant M. l'Abé *Roubaud*, le 2^e n'est que du style noble : le 1^{er} est de tous les styles. On dira également le *labyrinthe* et le *dédale* des lois : on dira plutôt le *labyrinthe* que le *dédale* de la chicane. » Le palais de la Justice est un vaste *dédale*, et ses avenues sont quelquefois de tortueux *labyrinthes*, etc. etc.

LAC, s. m. [*Lak.*] Grand amas d'eaux dormantes. » Le *lac* de Genève, de Constance.

LACER, v. act. **LACET**, s. m. [*Lacé*, *lacé* : 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. au 2d ; devant l'é muet, l'a est long ; elle *lâce, lácera, etc.*]

Richelet écrit *lasser, lasset*, contre l'usage. **Lacet**, 1°. Cordon de fil ou de soie, dont les femmes se servent pour serrer leur corps de jupe. » Passer, serrer, lâcher un *lacet*, le *lacet*. == 2°. Lacs avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc. == *Lacer*, serrer un *lacet*. » *Lacer* un corps de jupe ; *lacer* une femme. » Elle se *lâce* elle-même.

LACÉRATION, s. f. **LACÉRER**, v. act. [*Lacéra-cion, lacéré* : 2^e des deux et 3^e du 2d é fer.] *Lacérer*, déchirer. *Lacération*, action de lacérer. Termes de Palais. » *Lacérer* une promesse. » Le Juge ordonna la *lacération*, de cet écrit : il fut *lacéré* et brûlé par Sentence du Juge.

LACET. Voyez **LACER**.

LÂCHE, adj. **LÂCHEMENT**, adv. **LÂCHETÉ**, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet : en, dans le 2d, a le son d'an. 3^e é fer. au dern.] *Lâche*, au propre, en parlant des choses, qui n'est pas tendu : corde trop *lâche*. == Qui n'est pas serré. » Ceintûre, corps de jupe trop *lâche*. — Dont la trame n'est pas bien battue et serrée. » Toile, étoffe, drap *lâche*. — Avoir le ventre *lâche*, trop libre. == 2°. Au fig. en parlant des personnes ; mou, sans vigueur. » Ouvrier *lâche* au travail. — Style *lâche*, languissant, qui n'a rien de nerveux. == *Poltron*. » Un *lâche* Soldat : une ame bien *lâche*. » Action *lâche*, indigne d'un homme d'honneur. = S. m. C'est un *lâche*. » Il n'y a que des *lâches* qui puissent tenir un tel propos, etc.

Lâchement et *Lâcheté* ne se disent qu'au fig. On ne dit point, cette ceintûre tient *lâchement* ; la *lâcheté* d'une corde : mais on dit, travailler *lâchement* : s'enfuir *lâchement*. » La trahison est une *lâcheté*, une action *lâche*. » Il s'est déshonoré par sa *lâcheté*.

Lâche, Poltron (synon.) Le *lâche* recule : le *poltron* n'ose. Le 1^{er} ne se défend pas : il manque de valeur. Le second n'attaque point : il pêche par le courage. » Il ne faut pas compter sur la résistance d'un *lâche*, ni sur le secours d'un *poltron*. Gir. *Synon.*

LÂCHER, v. act. [1^{re} lon. 2^e é fer.] 1°. Faire qu'une chose ne soit plus si tendue, si serrée. » *Lâcher* une corde, un corps de jupe, une ceintûre. » *Lâcher* la main, la bride à un cheval. — Fig. » *Lâcher* la bride aux passions. — Fam. *Lâcher* la main, la bride, la gourmette à quelqu'un, lui donner plus de liberté que de coutume. = V. n. » La corde a *lâché*. » Son pistolet, son fusil vint à *lâcher*, à se débânder. — V. réc. » Les cordes se

ne sont lâchées. » Le ressort s'est lâché. —
2°. Laisser aller. » Ils l'avoient pris, mais ils
l'ont lâché. » Lâcher prise. » Lâcher sa
proie. — Lâcher les chiens, les laisser courir
après la bête. — Lâcher des sergens après
quelqu'un, etc. — Lâcher une parole, un
mot, dire inconsidérément ce qui peut nuire.
— Lâcher le mot, la parole : dire le der-
nier prix, ou donner enfin son consentement.
Voyez PIED. — * Lâcher, donner un coup,
est populaire. » Il lui lâcha un soufflet.

LACHETÉ. Voyez LACHE.
LACONIQUE, adj. LACONIQUEMENT,
adv. LACONISME, s. m. [Lakonike, nike-
man, nis me : 4^e e muet.] Ils se disent d'une
façon de parler concise, à la manière des La-
cédémoniens. » Style Auteur laconique. » Par-
ler, répondre laconiquement. » Les Lacé-
démoniens ne répondirent que ce monosyllabe,
si, à une longue lettre pleine de menaces,
de Philippe Roi de Macédoine. C'est un laco-
nisme mémorable.

LACS, s. m. [Lâs : on ne prononce pres-
que point le c Acad. On écrivait autrefois
lacs ou lacqs. L'Acad. mettait les deux : dans
la dern. édit. elle n'a mis que le 1^{er}.] Cordon
délié, » On l'étrangla avec un lacs de soie. —
Nœud coulant propre pour prendre du gi-
bier. — Fig. Pièges. » Il est tombé dans les
lacs. » On lui a tendu des lacs. » Elle le tient
dans ses lacs. » Lacs d'amour, cordons pas-
sés l'un dans l'autre d'une certaine manière.

LACTÉE, adj. fém. Il ne se dit qu'avec
voie et veines. La Voie Lactée est une blan-
cheur qui paraît dans le ciel, formée par un
assemblage prodigieux de petites étoiles. —
Veines lactées, qui contiennent le chyle.

LACUNE, s. f. * LACUNÉ, ÉE, adj. [2^e
e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] L'usage de la-
cune est borné à ce qui manque à des livres,
dont on a égaré ou soustrait une partie, ce
qui forme un vide, une interruption. » Il y
a des lacunes, de grandes lacunes dans ce
livre. * Lacuné, néologisme, dont on ne
peut guère bien augurer. » Ne seroit-il pas
intéressant qu'après six ou sept éditions lacu-
nées de ces Mémoires (du Cardinal de Retz)
la nouvelle fut entière. Anon.

LADRE, adj. et subst. LADRERIE, s. f.
[1^{re} brève, 2^e e muet, 3^e lon. au 2d.] Au
propre, lépreux, lépre. — Au fig. 1°. La-
dre, insensible. » Il est ladre ; il ne sent rien.
— Excessivement avare. » Il est bien ladre :
c'est une action bien ladre : quelle ladrerie !

Tome II.

Voyez la ladrerie de cet homme. — Ladre
est aussi subst. et il a au fém. ladresse. » C'est
un ladre, une ladresse. » Notre maître est un
ladre vert. D'Aubigné. Expression prover-
biale. — Bayle a dit ladre d'esprit, pour
sot. Cette métaphore est ridicule.

LAGUNE, s. f. Petit lac ; flaque d'eau
marécageuse. » Les lagunes de Venise sont des
canaux formés par la mer.

LAID, LAIDE, adj. LAIDERON, s. f.
LAIDEUR, s. f. [Le, lède, ledron, le deur.
1^{re} e moy.] Laid se dit de ce qui a quelque
défaut remarquable dans les proportions, ou
les couleurs requises pour la beauté. » Il est
fort laid. » Elle est horriblement laide. » Elle
est laide à faire peur. — On le dit des ani-
maux, et même des choses inanimées. » Un
chien bien laid, une laide bête, un laid
animal. » Étoffe, tapisserie bien laide. —
En morale, deshonnête, contraire à la bien-
séance. » C'est une laide chose que de men-
tir. » Il est bien laid à une femme de boire,
de jurer. (style fam.)

LAIDERON : jeune fille ou jeune femme,
qui est laide. L'Acad. ajoute, mais, qui n'est
pas sans agrément. » C'est une laideron ; une
laideron, qui ne déplaît pas. — Elle dit
même, une jolie laideron.

LAIDEUR, qualité de ce qui est laid. »
Horrible laideur. » La laideur de cette femme
est peu commune. — On ne le dit, au pro-
pre, que des personnes. On ne dit point la
laideur d'un animal, d'une étoffe. — Fig.
» La laideur du vice : la laideur d'une
action. » La méchanceté des Hommes se pré-
sentait à son esprit, avec toute sa laideur.
Volt. Voy. DIFFORMITÉ.

On dit, proverbiallement, laid comme le
péché, comme le diable, comme un démon.
» On me mande que cette H... est à la cour,
laide comme un démon. Sev.

LAINAGE, s. m. LAINE, s. f. LAINEUX,
ÈUSE, adj. LAINIER, s. m. [Lénage, lene,
neû, neû ze, nié : 1^{re} e moy. 2^e e muet au
2 derniers, lon, au 3^e et au 4^e, é fer. au dern.]
Laine, est ce qui couvre la peau des moutons,
brebis, agneaux, etc. — Lainage, mar-
chandise de laine. — Laineux, qui a beau-
coup de laine. » Il y a des pays où les mou-
tons sont plus laineux que dans d'autres. »
Un drap bien laineux ; une étoffe bien lai-
neuse. — Lainier, Marchand de laines.

On dit, en st. prov. d'un homme qui souf-
fre tout, qu'il » se laisse manger la laine sur

X x x

830 LAI
le d'or, et de celui qui sait se défendre, qu'il ne se laisse pas, etc.

LAIQUE, s. m. [La-i-ke : dern. e muet.] Qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux. » Officier, patron laïque. » Patronage laïque.

S. m. » Un laïque : les laïques.
LAISSE, s. f. [Quelques-uns écrivent lesse. Pron. léce, 1^e e moy. 2^e e muet.] Corde, dont on se sert pour mener des levriers attachés. » Mener, tenir, en laisse. — Fig. On le dit des hommes : » Il le mène en laisse : il lui fait faire tout ce qu'il veut.

LAISSER, v. act. [Léce : 1^e e moy. 2^e e fer.] 1°. Quitter. » Il a laissé son équipage et ses gens en un tel endroit. — 2°. Ne pas emporter. » Laissez ici votre montre, de peur qu'on ne vous la vole. — 3°. Mettre en dépôt. » Il a laissé ses papiers, son argent entre les mains d'un tel. — 4°. Céder : » Je lui en laisse tout l'honneur. — 5°. Léguer. » Je laisse à un tel Hôpital mille écus. — 6°. Passer sous silence. » Je laisse une infinité d'autres preuves. — 7°. Laisser faire, dire, souffrir qu'on fasse, qu'on dise, ne pas se soucier, ni se mettre en peine que, etc. » Laissez-le aller. » Il le laisse commander. » Il laisse faire. — 8°. Ne pas laisser de faire ; continuer, ne pas cesser ; ou s'abstenir de... » Il ne laissa pas de faire ce qu'il s'était proposé. » Il ne laisse pas de se plaindre.

Rem. 1°. Anciennement on disait, au futur et au conditionnel, je lairrai, je lairrais, pour, je laisserai, je laisserais. Il est des Provinces où l'on continue de le prononcer de même, quoiqu'on ne l'écrive pas. — C'est une faute grossière. Restant.

2°. Laisser, quand il a le datif pour régime des noms, régit à devant les verbes. » Il lui laisse tout à faire. » Je laisse aux témoins de ma conduite à me justifier. — Quelques Auteurs mettent de, pour, à : » Ils laissent à la Providence de veiller sur leurs besoins. Anon. » Je laisse à mes actions d'anoncer et de justifier la noblesse de mon origine.

3°. Dans le sens marqué n°. 8°. plusieurs ajoutent que. » Il ne laisse pas que de faire. Je ne parle pas de Leibnitz étranger : » La doctrine contraire ne laisse pas que d'être considérable aussi. Mais M. de Bufon. » Ces grands affaissemens ne laissent pas que de tenir une des premières places, etc. — Et Fréron. » Nos Philosophes savent que cette petite supercherie ne laisse pas que d'en imposer aux sots. — Et M. Marmontel. » Cet

DAI

empire de ma raison sur la sienne ne laisse pas que d'être flateur à mon âge. » Il ne laisse pas que de défendre le parti des bonnes mœurs avec une noble franchise. — Et M. Sabatier de Castres. » Ce Drame n'a pas laissé que d'avoir du succès. — Et l'Ab. des Fontaines : » Un opéra bien écrit... ne laisse pas que d'échouer. Plus bas il dit, ne laisser pas de plaire sans que : il n'avait donc point de règle là-dessus. M. Desgrouais met ce que au nombre des gasconismes ; mais il n'est pas particulier aux Provinces méridionales. On le voit bien par les exemples cités d'Auteurs nés dans des Provinces différentes. Mais quoi qu'il y en ait parmi eux dont l'autorité est imposante, je crois avec Th. Corneille qu'il vaut beaucoup mieux retrancher le que. C'est l'usage le plus commun et le plus autorisé.

4°. Se laisser, régit l'infinitif sans préposition. » Se laisser conduire, entraîner, etc. — Se laisser aller, régit de plus à devant les noms et les verbes. » Il s'est laissé aller à des démarches, qui lui ont fait beaucoup de tort. » Ils se sont laissé aller à faire des suppositions assez hardies. Fonten. — Hors de là le pron. pers. ne fait pas bien avec laisser. » Le nom, qu'on prend alors, se laisse aussi dans la vieillesse. Charles. H. du Japon. Il fallait, on le laisse, ou plutôt, on le quite. Voy. une Rem au mot RÉCIPROQUE. — Se laisser à une Église, c. à. d. y faire élection de sépulture est encore plus mauvais. C'est une expression provinciale et barbare.

5°. Il y a beaucoup de gens, qui disent, je me suis laissé dire, pour signifier, on m'a dit ; j'ai ouï dire. Cette expression est tout-à-fait mauvaise, dit Th. Corneille ; et La Touche était surpris que l'Acad. ne la condamnât pas dans les nouvelles Éditions ; et qu'elle se contentât de dire que cette expression est du style familier. — » Il est plus du vrai style familier de dire d'un livre, qu'on lit sans ennui, qu'il se laisse lire. » J'ai lu toute la vie de Madame de Montmorenci : elle se laisse lire. SEV.

6°. Laisser, est subst. dans cette phrase du st. famil. avoir le prendre ou le laisser, avoir le choix entre deux partis, de faire ou de ne pas faire, d'accepter ou de refuser. » L'homme sauvage a par tout le prendre ou le laisser dans la rencontre et le choix de la fuite ou du combat. J. J. Rouss.

LAIT, s. m. LAITAGE, s. m. LAITERIE, s. f. LAITEUX, EUSE, adj. LAITIÈRE, s. f.

[Lè, létage, teri-e, tel, telze, tiè ra : 1^{re} è moy. 2^e e muet au 3^e, è moy. et long au dern.] **Lait**, est 1^o. La liqueur blanche qui se forme dans les mamelles de la femme et des femelles des animaux: » *Lait de femme, de chèvre, de brebis, de vache, d'ânesse, etc.* = 2^o. Certaine liqueur blanche, qui est dans les œufs frais, quand ils sont cuits à propos. = 3^o. Suc blanc, qui sort de quelques plantes. = 4^o. Il se dit de certaines liqueurs artificielles, par la ressemblance qu'elles ont avec le lait. » *Lait d'amande; lait de chaux; lait virginal.* = Le Proverbe dit que: » *Le vin est le lait des vieillards.* Voy. *Dent, Frère, Vache.*

LAITAGE, ce qui se fait de lait, come beurre, crème, fromage, etc. — L'Acad. ne met pas ce mot: c'est un oubli. = **Laiterie**, lieu où l'on serre le lait des animaux, ou l'on fait la crème, le beurre, les fromages. = **Laiteux**, *elre*, se dit de certaines plantes, qui ont un suc semblable à du lait. = **Laitière**; femme, qui fait métier de vendre du lait. — **Vache**, qui donne beaucoup de lait; ou **Nourrice**, qui a beaucoup de lait. » Cette vache est *une bonne laitère.* » Cette nourrice est *bonne laitère.*

LAITE, ou **LAITANCE**, s. f. **LAITÉ**, **ÉE**, adj. [Lète, létance; lété, té-e: 1^{re} è moy. 2^e lon. au 2d, è fer. aux 2 dern.] **Laite**, ou **laitance**, est cette partie des entrailles des poissons mâles, qui est de substance blanche et molle, et qui ressemble à du lait caillé, d'où lui vient son nom. » *Laite*, ou **laitance** d'un hareng, d'un brochet, d'une carpe. = **Laité**, se dit des poissons, qui ont de la laite. » *Hareng laité, carpe laitée.*

LAITERIE, **LAITEUX**, **LAITIÈRE**, Voy. **LAIT**.

LAITON, s. m. [Trév. et Richelet écrivent *léton* ou *laiton*. * Quelques-uns disent *laton* ou *loton*: ce sont deux barbarismes.] Cuivre rendu jaune par le moyen de la calamine.

LAITUE, s. f. [Létu-e: 1^{re} è moy. 2^e lon. 3^e e muet.] Herbe potagère du genre des plantes *laiteuses*. » *Laitue pommée. Laitue romaine.*

LAMBEAU, s. m. [Lambo: 1^{re} lon. 2^e dout. au sing. lon. au plur. *Lambeaux*.] Au propre, pièce d'une étoffe déchirée. » Son habit est tout *en lambeaux*; s'en va *par lambeaux*. » Il y a laissé *un lambeau* de son habit. = Il se dit au figuré des ouvrages d'esprit:

» On n'a retenu que quelques *lambeaux* (morceaux) de son discours. Acad. — » Le temps détruit toutes choses et les réduit en pièces et *en lambeaux*. Trév. Cette expression figurée est peu usitée hors de ce qui regarde les ouvrages d'esprit. = **Lambeau**, se prend en mauvaise part. On ne dit point un *précieux lambeau*, un *lambeau éloquent*.

LAMBIN, **INE**, subst. **LAMBINER**, v. n. [Lambein, bine, bine: 1^{re} lon. 3^e e muet au 2d, è fer. au 3^e.] **Lambiner**, agir lentement. **Lambin**, **ine**, celui ou celle qui lambine. » Il ou elle ne fait que *lambiner*. » C'est un *lambin*; *une lambine*. st. famil.

LAMBRIS, s. m. **LAMBRISSE**, s. m. **LAMBRISSE**, v. act. [Lambri, bri-sage, bri-se: 1^{re} lon. dern. e muet au 2d, è fer. au 3^e.] **Lambris** est un revêtement de menuiserie sur le plancher d'en haut, ou autour des murailles d'une chambre, etc. = C'est aussi un revêtement fait avec de la latte et du plâtre au dedans de la couverture d'un galeas. = **Lambrissage** est l'ouvrage du maçon, ou du menuisier, qui a lambrissé. = **Lambrisser**, revêtir de lambris.

LAME, s. f. 1^o. Table de métal, fort mince: » *Lame de cuivre, d'étain.* = 2^o. Cliquant d'or ou d'argent. » *Habit tout couvert de lames.* » *Passement à deux, à trois lames.* = 3^o. Fer d'une épée, d'un couteau, d'un canif. = 4^o. En termes de Marine, les vagues d'une mer agitée. = On dit, *proverbialement*, d'un homme, qui a l'esprit vif, qui réfléchit ou étudie beaucoup, et qui par là nuit à sa santé, que, *la lame use le fourreau*; et *populairement*, d'une femme fine et rusée, *la bonne lame* & *la fine lame*!

LAMENTABLE, adj. **LAMENTABLEMENT**, adv. **LAMENTATION**, s. f. **LAMENTER**, v. act. [Lamantable, tableman, tacion, té.] 2^e lon. 3^e dout. au 1^{er}, è fer. au dern.] **Lament**, plaindre, déplorer, regretter. Il est vieux comme verbe actif. » *Lament* la mort de ses parents. — Il s'emploie *neutralement*: » *Vous avez beau pleurer et lamenter.* — Son usage le plus ordinaire est avec le pron. pers. *Se lamenter.* » *Des femmes, qui se lamentaient.* » *Vous vous lamentez* envain.

LAMENTATION, plainte, accompagnée de gémissements. » On n'entendit que *lamentations*. = Il ajoute à l'idée de *plainte*: la *lamentation* est une *plainte* forte et continuée. — La *plainte* s'exprime par le dis-

cours ; les *lamentations* sont accompagnées de gémissements. » L'homme, qui se plaint, demande justice : celui, qui se lamente implore la pitié. *Encycl.* — *Lamentation* n'est que du st. famil. moqueur ou critique. » Que prétendez-vous avec vos *lamentations*? — Les *lamentations* de Jérémie ont passé en proverbe. » Me revoilà dans mes *lamentations* de Jérémie : je n'ai reçu qu'un paquet cette semaine et je dois croire l'autre perdu. *Sev.*

LAMENTABLE, déplorable, qui mérite d'être pleuré, et comme on disait autrefois, d'être lamenté. » Mort, accident lamentable. — Dououreux, qui excite à la pitié. » voix lamentable : cris lamentables. — Dans le style simple, il aime à suivre le substantif : En vers et dans le haut style, il peut le précéder élégamment.

Des troupeaux expirans les lamentables voix.

De Lille.

» Cet texte devient propre à mon lamentable sujet.

LAMENTABLEMENT, d'un ton lamentable. » Il conta ce funeste accident si lamentablement, qu'il attendrit tous ceux qui l'écoutaient.

LAMIE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Monstre marin d'une grandeur extraordinaire.

LAMINAGE, s. m. **LAMINER**, v. act. **LAMINOIR**, s. m. Le 1^{er} est l'action de laminer, c. à d. de donner à une lame de métal une épaisseur uniforme par une compression toujours égale. *Laminoir* est la machine, qui sert à laminer.

LAMPAS, s. m. [*Lampâce*, l'e sur ajouté très-muet.] Ent. terminés de Manège, tumeur au palais du cheval. — La Fontaine et M. l'Ab. Le Moignon ont donné ce nom au palais de l'homme.

Vous humectiez volontiers le lampas.

La Font.

Va leur écorcher le lampas.

L'Ab. Le Mon.

LAMPE, s. f. **LAMPERON**, s. m. **LAMPION**, s. m. [*Lampe*, *peron*, *pion* : 1^{re} lon. 2^e e muet aux 2 premiers.] *Lampe*, vase où l'on met de l'huile avec de la mèche, pour éclairer. » *Lampe de verre*, de cuivre, d'argent. » A la clarté de la lampe. — On dit, figurément (st. famil.) d'un homme, qui meurt par défaillance de nature, qu'il n'y a plus d'huile dans la lampe. — *Lampiron* est le petit tuyau ou languette, qui tient la mèche dans la lampe. — *Lampion*, petite lampe, dont on se sert dans les illuminations.

M. Godeau a apelé la Lune.

Lampe d'argent au ciel pendue.

Cela rapèle le Poème de la Magdelène.

La lune, par un trou, tout à fait obligeant ;
L'éclaircit tous les jours de sa lampe d'argent.

C'est du burlesque tout pur.

LAMPÉE, s. f. **LAMPER**, v. act. et n. [*Lampée*, *pé* : 1^{re} lon. 2^e e fer. long au 1^{er}] *Lampée*, grand verre de vin. *Lamper*, boire des lampées. » Il avala cinq ou six lampées. » Il *lampa* cinq ou six verres de vin. — V. n. Il aime à lamper. Ces deux mots sont populaires et le verbe encore plus que le substantif.

LAMPROIE, s. f. [Pron. *lan-proa* : en quelques Provinces on dit *lampraie* ; mais mal.] Poisson de mer, qui ressemble à l'anguille, qui a des trous des deux côtés et qui entre au printemps dans les rivières. On apèle *lamproyon* une petite lamproie.

LANCE, s. f. **LANCER**, v. act. **LANCETTE**, s. f. **LANCIER**, s. m. [*lance*, *cé*, *côte*, *cié* : 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d et au 4^e, e moy. au 3^e.] *Lance*, arme à long bois, qui a un fer pointu. » Tenir la lance en arrêt. Baisser la lance. » Un beau coup de lance. — On apelaient autrefois *lance* un gendarme armé de lances. » Une compagnie de cent lances. — On dit proverbiallement, venir, retourner à beau pied sans lance, c. à d. à pied. » Madame de Chaulne arriva Dimanche. Mais savez-vous comment? à beau pied sans lance ; entre onze heures et minuit. — Rompre des lances pour quelqu'un ; le défendre contre ceux qui l'ataquent. — Baisser la lance, fléchir, mollir, se relâcher.

LANCER, Darder, jeter avec roideur ; lancer un trait, un dard, un javelot. — Poétiquement, on dit que Dieu lance la foudre : et du Soleil, qu'il lance ses rayons sur la terre. — Figurément, lancer des œillades, des regards, des traits de raillerie. * M. l'Abé Le Moignon dit, lancer dans l'avenir des espérances sans nombre. *Traduct. d'Horace.* C'est outrer la métaphore. — *Lancer* se dit aussi, des anciennes machines de guerre. » Elles lançalent de grosses pierres. — Se lancer, se jeter avec impétuosité. » Il se lancerait par une fenêtre plutôt que, etc. La Bruy. » Il se lança à travers les ennemis. Aujourd'hui on dit plutôt, dans toutes ces phrases, s'élancer : il s'élancerait par une

fenêtre : *s'élançer à travers les énemis.*
Marin. — En termes de chasse, *lancer*,
 c'est faire partir la bête du lieu, où elle
 se retire ordinairement : *lancer un cerf, un*
loup, un sanglier.

LANCETTE n'est pas un diminutif de lance.
 C'est un instrument de Chirurgie, servant
 à ouvrir la veine, à percer un abcès, etc.
Donner un coup de lancette. — Enfoncer la
lancette bien avant.

LANCIER, Cavalier dont l'arme était une
 lance. — Une compagnie de *Lanciers*

LANDE, s. f. [1^{re} lon. 2^e muet.] Grande
 étendue de terre, où il ne vient que des
 bruyères. Un pays plein de *Landes.* —
 On apèle figurément *landes* dans un ouvrage,
 des endroits peu agréables. — Il est obligé
 de passer par dessus, pour trouver un en-
 droit, qui soit agréable. Cela s'apelle *des*
landes. . . Il y en a beaucoup dans mes let-
 tres avant que de trouver la prairie. *Sév.*
 La métaphore est soutenue.

Lande, friche (synon.) Le premier annonce
 une plus grande étendue que le 2^d : il y a
 des *friches* dans des cantons : il y a des *lan-*
des dans des Provinces. *Les landes* sont de
 mauvaises terres : *les friches* sont des terres
 incultes, auxquelles il ne manque que la
 culture. *Extr. des Nouv. Synon. Fr. de M.*
l'Ab. Roubaud.

LANGAGE, s. m. LANGUE, s. f. [L'u-
 dans le 2^d est muet : il n'est là que pour
 donner au *g* un son fort qu'il n'a pas devant
 l'e : *langhe.*] *Langue* est 1^o. cette partie
 qui est dans la bouche de l'animal, et qui
 est le principal organe du goût pour tous
 les animaux, et de la parole pour les hom-
 mes. — 2^o. *Langue* et *langage*, idiôme,
 manière de parler d'une nation. — *Le lan-*
gage des turcs. La langue grecque. — *Lan-*
gage barbare, inconnu. Langue abondante,
riche, féconde, ou pauvre, stérile. Langue
mère, langue morte ou vivante, etc. —
 Quoique ces deux mots se confondent sou-
 vent, cependant on ne s'en sert pas toujours
 indifféremment. Quelquefois *langage* signifie
discours, style. — Vous me tenez là un
 étrange *langage*, c. à d. un discours étrange.
 — *Son langage* (son style) est fort pur.
Langue ne vaudrait rien dans ces exemples.
 — Celui de *langage* ne convient pas même
 toujours au lieu de *discours.*

Vous en avez menti,
 Reprend le campagnard : et, *sans plus de langage,*

Lui jette, par défi, son assiette au visage. *Roll*
Sans plus de langage ne serait pas approuvé
 aujourd'hui. — Quand on veut marquer
 seulement la manière de s'exprimer d'un pays,
 on se sert de *langue* plutôt que de *langage.*
 — *La langue maternelle, la langue fran-*
çaise, anglaise, etc. et non pas le langage
maternel, le langage français, etc. Ainsi
 l'on dit, *bien parler sa langue*, et non pas
bien parler son langage, comme dit *Racine*
 le fils. — A ce maître en succéderait un
 autre, qui formerait cette jeunesse dans l'art
 de bien parler leur langage. — *Malle-*
branche exprime parfaitement la différence de
langue et de *langage* : — Les hommes sont
 faits pour vivre en société : mais, pour l'en-
 tenir, ce n'est point assez de parler une
 même langue ; il faut tenir un même lan-
 gage : il faut penser les uns comme les au-
 tres. — Il sait la langue latine, et la
 langue grecque peut s'exprimer en quatre ma-
 nières ; celle là d'abord ; ou bien, il sait la
 langue latine, et la grecque ; ou, il sait
 la langue latine et grecque ; ou enfin, il
 sait les langues latine et grecque. Les deux
 premières expressions sont à peu près éga-
 lement bonnes. (J'aimerais mieux la 2^d).
 Les deux dernières ne valent rien du tout.
 On dit plus communément, (et mieux) il
 sait le Latin et le grec. VAUG. TH. CORN.
 L. T.

Langue de terre, espace plus long que
 large, qui ne tient que par un bout aux
 autres terres, et qui est environné d'eau de
 tous les autres côtés. — Il y a une *langue*
de terre qui s'avance dans la mer.

Langue fournit à plusieurs expressions de
 style familier. — *Tirer la langue.* Se mo-
 quer de... *Avoir beaucoup de langue.* Mol.
 être grand causeur. — *Avoir la langue*
grasse, grasséyer. — *Avoir la langue liée,*
 n'oser parler de quelque chose. — *Avoir*
un chose sur le bout de la langue, se dit
 d'une chose qu'on sait, mais dont on ne
 se souvient pas au moment. — *Prendre*
langue, s'informer de ce qui se passe avant
 que d'agir. — Si après avoir bien pris lan-
 gue, ce généreux guerrier revient à nous,
 sa gloire sera célébrée par tous les hom-
 mes. *Mde. Dacier. Iliade.* L'expression n'est
 pas assez noble. — *Avoir la langue bien*
pendue, ou bien afilee ; parler beaucoup ;
aimer à parler, parler facilement. — Voilà
 un gueux qui a la langue bien pendue. *Mde.*

Dacier, Odyssée. Il arrive tant d'accidens aux femmes en couche ; et vous avez la langue si bien pendue, à ce que dit Mr. de Grignan, qu'il me faut du moins neuf jours de bonne santé pour me faire partir joyeusement. *Sév.* — Jeter sa langue aux chiens ; renoncer à chercher à deviner. » Devinez-le : je vous le donne en trois. *Je-ter-vous votre langue aux chiens ?* Hé bien ! il faut donc vous le dire. *Sév.*

Rem. A force de vouloir polir notre langue, il est aisé de s'apercevoir qu'on l'a appauvrie et énervée. Nous avons perdu une infinité de tours et d'expressions qui n'ont pas été remplacés. Ils ne le sont pas fort avantageusement par les néologismes modernes. On fut trop délicat dans le dernier siècle. On ne l'est pas assez aujourd'hui. Il est des points sur lesquels on respecte trop un usage ancien, mais déraisonnable. Il en est d'autres sur lesquels on secoue mal-à-propos son joug, et c'est souvent lorsqu'il est plus conforme au génie de la langue.

LANGÉ, s. m. [Dans le *Dict. Gram.* on le marque mal-à-propos *fém.*] Morceau d'étoffe, dont on enveloppe les enfans au maillot. Le Pape envoie des *langes bénits* au Roi, à la naissance du Dauphin. » J. C. naît dans un étable : il est enveloppé de *langes* pâtres et grossiers. *P. Grifet.*

LANGOUREUX, ÊSE, adj. LANGOUREUSEMENT, adv. LANGUEUR, s. f. [*Langou-reux, reux-ze, reux-zeman, lan-gheur* : 1^{re} lon, 3^e lon. aux trois premiers.] *Langueur*, état d'une personne qui languit. *Langoureux*, qui est en langueur ou qui marque de la langueur. *Langouressement*, d'une manière langouresse. » Être, tomber en langueur. » Il est encore tout langoureux. » Il parle d'un ton langoureux. » Regards langoureux. » Regarder langouressement.

Rem. 1^o. *Langueur* se dit aussi de l'ennui qui procède d'un désir violent. Ainsi, tenir quelqu'un en langueur, c'est lui faire attendre longtems ce qu'il désire. Il n'a guère ce sens que dans cette locution, et dans le langage des amoureux. = Il ne se dit point de toute sorte de maladies corporelles. C'est donc mal traduire les passages de l'Évangile, que de dire ; » guérissant toute sorte de langueurs : il a pris lui-même nos langueurs.

2^o. *Langoureux* suit ou précède le substantif, au choix du Poète, guidé par l'oreille et le goût.

Leur guitare, trop langoureuse ;
Endormir les oiseaux des bois.

Grès.

Les langoureux accens de ta muse plaintive.

Il est substantif dans cette phrase ; *faire le langoureux* (le passionné) auprès des Dames.

LANGOUSTE, s. fém. [L's s'écrit et se prononce.] Sorte de grosse écrevisse de mer.

LANGUE, voy. LANGAGE.

LANGUETTE, s. fém. [*Langhete* : 1^{re} lon. 2^e e moy. 3^e e muet.] Petite langue. Il ne se dit qu'en termes d'arts, de différentes choses, qui ont à peu près cette figure, et qui servent à divers usages.

LANGUEUR. Voy. LANGOUREUX.

LANGUIR, v. n. LANGUISSANT, ANTE, adj. LANGUISSAMMENT, adv. [*Lunghi ; san, sante, samdn* : 1^{re} lon. 3^e lon. au ad. et au 3^e, br. au 4^e.] *Languir* c'est, 1^o. Être consumé peu à peu par une maladie qui abat les forces. » Depuis longtems il languit : il devrait déjà être mort. = 2^o. Souffrir un supplice lent. » *Languir dans les tourmens, dans une prison, dans un long exil. Languir de misère.* = 3^o. Soupirer après, attendre avec impatience. » *Languir d'amour.* » Nous ne faisons plus que languir après notre départ. *Sév.* » Il languissoit de revoir sa femme et ses enfans. *Prévôt, Hist. des Voy.* = 4^o. *Languir pour s'ennuyer* ne vaut rien, dit *Vaugelas*. » Quand j'ai été trois mois à Paris, je languis, et je meurs d'envie de me retourner. — Avec *ennui*, il peut se dire, mais c'est dans le sens marqué au n^o. 3^o. *Languir d'ennui.* = * En Provence, on dit *se languir*, pour dire, *s'ennuyer*. Il est plus mauvais encore que le neutre *languir*. = 5^o. *Languir* se dit, figurément, des choses. » *Les affaires languissent*, traînent en longueur. *La conversation languit*, n'est pas animée. *Cet discours, cet ouvrage languit* ; il intéresse peu. *Les nouvelles, les plaisirs languissent* ; il y en a peu.

LANGUISSANT, qui languit. » Il est languissant dans un lit, dans une prison. Voix languissante. Discours, style languissant. = Dans la prose ordinaire, il aime à suivre le subst. En vers et dans la prose poétique, il peut suivre ou précéder.

La Nature languissante
Se ranime et se nourrit.

Cette triste brebis, l'espoir de mon troupeau,
Dans sa fuite, a perdu son languissant agneau.

Gress.

A peine il jette encor de languissantes flammes.
L. Rac.

LANGUISSAMMENT, d'une manière languissante. » Parler, regarder languissamment.

LANIÈRE, s. f. [2^e à moy. et long : la-niè-re.] Sorte de courroie longue et étroite. » La lanière d'un fouet.

LANSQUENET, s. m. [Lanskenè : 1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e à moy. On écrivait autrefois landsquenet.] 1^o. Autrefois, fantassin Allemand. » Il avoit quatre cens lances et dix mille lansquenets. — 2^o. Aujourd'hui, sorte de jeu de hazard, où l'on joue avec des cartes. » Jouer au lansquenet.

LANTERNE, s. fém. LANTERNER, v. neut. LANTERNERIE, s. f. LANTERNIER, NIÈRE, s. m. et fém. [2^e é ouv. 3^e e muet au 1^{er} et au 3^e, é fermé au 2d et au 4^e, é moyen et long au 5^e.] Lanterne, 1^o. us. tensile ou vase où l'on met de l'huile, de la chandelle ou de la bougie pour éclairer, et qu'on suspend, ou qu'on porte à la main. » Lanterne de corne, de verre, de toile, etc. Allumer les lanternes. — 2^o. En Architecture, tourelle ouverte, mise sur un dôme ou sur le comble d'une maison. — 3^o. Tribune grillée, d'où, sans être vu, l'on peut voir et écouter. » Au Parlement il y a des lanternes. — 4^o. Lanterne magique, lanterne qui, par des verres disposés de certaine façon, fait voir différents objets sur une toile ou sur une muraille blanche. — 5^o. Lanternes ou lanterneries, fadaises, discours frivoles, contes impertinens. » Ce sont des lanternes. Dire des lanterneries. » Le moyen qu'ils vous laissent lire de telles lanterneries. Sév. — Lanterner, être irrésolu, perdre le tems en des choses de rien. » Il ne fait que lanterner, et n'avance rien. — V. act. Fatiguer par des discours impertinens et hors de propos. » Je ne sais ce qu'il me vient lanterner tous les jours. — Lanternier ne se dit point au propre, pour faiseur de lanternes. On ne le dit qu'au figuré : diseur de fadaises. » C'est un lanternier — Homme irrésolu, qui lanterne, avec qui l'on ne peut rien conclure. » Ce n'est qu'un lanternier. » C'est un lanternier que son père, dont le style

et la mauvaise volonté me mettent en colère. Sév. — Tous ces mots sont du style familier.

LANTIPONAGE, s. m. LANTIPONER, v. n. et act. Le premier se dit de l'action de lantiponer, c. à d. de tenir des discours frivoles, inutiles, importuns. » Point tant de lantiponage. » M. le Médecin, que de lantiponage ! Mol. » Il ne fait que lantiponer. Que me vient-il lantiponer ? Ils sont populaires.

LAPER, v. n. Boire en tirant l'eau avec la langue. Il ne se dit proprement que du chien.

LAPEREAU, s. m. [Laperon. » On ne fait presque pas sentir l'e : on prononce lapro. Marin. 2^e e muet, 3^e dout. au sing. lon. au plur. lapereaux.] Jeune lapin.

LAPIDAIRE, s. m. [Lapidère : 3^e à moy. et lon. : 4^e e muet.] Ouvrier qui taille les pierres précieuses. — Adj. style lapidaire, style des inscriptions sur la pierre, le marbre, le cuivre.

LAPIDATION, s. f. LAPIDER, v. act. [Lapidation, dé.] Lapidation est l'action de lapider, d'assommer à coups de pierres. Ce subst. est peu usité. L'Acad. le met sans remarque, et ne donne pour exemple que » lapidation de St. Etienne. — Lapidier, dans le propre, n'a lieu que dans deux occasions ; savoir, quand il s'agit du supplice dont les Juifs punissaient de certains crimes, suivant la loi de Moïse ; et quand il s'agit de la mort des Martyrs. » Les Juifs lapidoient les adultères, etc. » Ils lapidèrent St. Etienne. — On ne dirait pas d'un homme qu'on aurait poursuivi à coups de pierre, et qu'on aurait tué, il a été lapidé. Mais dans le figuré, nous nous servons élégamment de ce mot, en conversation. » Si je faisais cela, on me lapideroit. » Je me ferois lapider pour vous. Bouh. » Voilà mon ancienne thèse, qui me fera lapider un jour ; c'est que le public n'est ni fou, ni injuste. Sév. Il l'est par intervalles.

LAPIN, INE, s. m. et fém. Petit animal sauvage, qui creuse sous terre. » Lapin de garenne, lapin de clapier. — Lapine, femelle du lapin. » Une lapine prête à mettre bas. — On dit, populairement, d'un homme habillé de neuf : brave comme un lapin ; et d'une femme qui fait beaucoup d'enfants : c'est une lapine, une vraie lapine.

LAPS, s. m. [On pron. le p et l's.]

Terme de Droit. *Laps de tems*, écoulement, espace de tems. » Après un grand *laps de tems*. » Cette coutume s'est abolie par *laps de tems*.

LAQUAIS, s. m. [*Laké*; 2^e é ouv. et long.] Valet de livrée; valet de pied. Voy. VALET.

LARCIN, s. m. [*Lar-cein*.] 1^o. Action de celui qui dérobe, qui prend furtivement. » Faire, comettre un *larcin*. — 2^o. La chose dérobée. » Receler un *larcin*. — Figurement. » Leurs disputes ne rouloient que sur des *larcins d'idées*. Marm. » Les plus beaux endroits de son livre sont des *larcins*.

LARD, s. m. LARDER, v. act. LARDOIRE, s. f. LARDON, s. m. [*Lar*, le *d* ne se prononce jamais; *lardé*, *doâ-re*, *don*: 2^e é fer. au 2d, lon. au 3^e.] *Lard*, partie grasse qui est entre la couenne et la chair du porc. — On le dit aussi des baleines, marsouins et autres grôs poissons de même nature. — *Lardon*, petit morceau de lard, coupé en long, dont on pique les viandes. — *Larder*, mettre des lardons à... — *Lardoire*, brochette servant à larder.

On dit, *proverbialement*, d'un avare, *vilain comme lard jaûne*; d'un bon ménager, qu'il ne jete pas le lard aux chiens; d'une personne fort grasse, *grasse à lard*; de celle qui dort la grasse matinée, qu'elle fait du lard. — *Larder* (percer) de coups d'épée. — *Lardon*, brocard, mot piquant. » Chacun lui dona son lardon. » Tirer des lardons. Rousseau dit, jeter.

Celui qui mord ses amis en cachette,

Qui rit tout bäs des lardons qu'on leur jette.

La métaphore est plus naturelle avec *tirer*, qu'avec *jeter*; mais celui-là n'aurait pas acomodé le Poëte.

LÄRES, s. m. pl. Les Païens apelaient ainsi les Dieux domestiques. On met ce mot ordinairement au pluriel. Les Antiquaires l'emploient quelquefois au sing. » Cette figure représente un Dieu *läre*.

LARGE, adj. LARGEMENT, adv. LARGEUR, s. f. [2^e lon. aux 2 1^{eres}. en au 2d a le son d'an.] *Large* est, 1^o une des dimensions du corps. Il exprime dans la surface, le côté le moins long. Plus long que *large*. Aussi *large* que long, c. à d. carré. » Chemin *large*. » Chapeau trop *large* d'entrée. Voy. Long, à la fin. — 2^o. Fig. Avoir la conscience *large*; être peu scrupu-

leux. — On dit proverbialement, *acomodez-vous, le pays est large*, pour dire, qu'on est en lieu où l'on peut prendre toutes ses comodités. — 3^o. S. m. » Cette étoffe a tant de *large*. » Prendre ou gagner le *large*, s'enfuir. — 4^o. Au *large*, adv. » Se mettre au *large*. » Être logé fort au *large*. — Être au *large*, c'est aussi être dans l'opulence; et mettre au *large*, mettre dans un état plus aisé. — 5^o. * *Large* s'est dit autrefois pour *libéral*: il est resté dans ce Proverbe: *autant dépend (dépense) chiche que large*: l'avarice mal entendue ne fait point de profit. — *Largesse* s'est maintenu honorablement: *large*, en ce sens, a péri.

LARGEMENT, abondamment. » Il a été payé *largement*. — Il n'a que l'ancien sens de *large*, marqué n^o. 5^o. — * *Leibnitz* l'emploie dans le sens du *latè sumpta* de l'École; et en ce sens, il est oposé à *strictement*. » Les livres Canoniques pris *largement*. » Il en fait le dénombrement d'une manière *large*. Ce sont des latinismes.

LARGEUR, étendue d'une chose considérée comme *large*. Il ne se dit que dans la 1^{re} acception. » La *largeur* d'un fossé, d'une rivière. » Cette toile a tant de *largeur*.

LARGESSE, s. f. [*Largèze*; 2^e é moy. 3^e e muet.] Libéralité. » Faire *largesse* au peuple. — Il se dit ordinairement au pluriel. » Faire de grandes *largesses*.

LARIGOT, s. m. Autrefois, petit flageolet. Aujourd'hui, un des jeux de l'orgue. — En style prov. boire à tire *larigot*, excessivement.

LARME, s. fém. LARMOYANT, ANTE, adj. LARMOYER, v. n. [3^e lon. au 2d et au 3^e, é fermé au dern. *moa-ian*, *iante*, *ié*.] *Larme*, 1^o. goutte d'eau qui sort de l'œil, et dont la cause la plus ordinaire est la douleur. Il y a pourtant des *larmes de joie*. » Il ne jeta qu'une *larme* ou deux. Verser des *larmes*, un torrent de *larmes*. » Se fondre en *larmes*. » Essuyez vos *larmes*: mettez fin à vos *larmes*. — Ce mot fournit à quelques expressions du style familier. — Pleurer à chaudes *larmes*. » Il se mit à pleurer à chaudes *larmes* sur cet arc, dont Ulysse, s'étoit servi. Mde *Dacier*, *Odyssée*. — Rire aux *larmes*. » J'ai ri aux *larmes* de cette peinture que vous nous faites, etc. Sév. — Les grosses *larmes* expriment une grande douleur. » Les grosses *larmes* me

sont

sont tombées des yeux, quand je me suis représenté le spectacle de ce pauvre Doyen, pénétré de douleur. *La même.* — *Avoir le don des larmes*, pleurer facilement. » Ne soyez jamais en peine de ceux qui ont le don des larmes ! Je prie Dieu de ne jamais sentir de ces douleurs, où les yeux ne soulagent point le cœur. *La même.* Voy. CROCODILE. — 2°. Goutte ou petite quantité de quelque liqueur. » Une larme de vin. » Je n'en veux qu'une larme. — 3°. Suc, qui coule de plusieurs arbres, ou plantes, quand on les taille, comme le sapin, la vigne, etc.

LARMOYER, pleurer, jeter des larmes. *Larmoyant*, qui fond en larmes. » On la trouva toute *larmoyante.* — Ces mots étaient déjà vieux du tems de *La Bruyère*, et il paraît les regretter. *L'Acad.* les met sans remarque. On les emploie encore dans le st. familier.

LARRON, ESSE, s. m. et fém. LARRONNEAU, ou LARONEAU, s. m. [*Lâron*, *ronèce*, *rono* : 1^{re} lon. pron. l'r fortement ; 3^e à moyen au 2d ; dout. au sing. du 1^{er}, lon. au plur. *lârroneaux.*] Celui, ou celle qui dérobe, qui prend furtivement. » C'est un *lârron*, une *lârronnesse.* » Il est *lârron* comme une chouette, comme une pie. (st. prov.) — *Lârron*, *fripou*, *filou*, *voleur* (synon.) Le *lârron* prend en cachette, il dérobe : le *fripou* prend par finesse, il trompe : le *filou* prend avec adresse, il escamote : le *voleur* prend de toute manière, et même de force, et avec violence. » Le *lârron* craint d'être découvert ; le *fripou* d'être reconnu ; le *filou* d'être surpris ; et le *voleur* d'être pris. GIR. Synon. = Le Proverbe dit : *l'occasion fait le lârron* ; l'on est tenté par la présence de l'objet. — *Au plus lârron la bourse* ; se confier à celui dont on se devrait défier davantage. — *Il ne faut pas crier au lârron*, dit-on, quand on a acheté une marchandise ce qu'elle vaut. Voy. FOIRE.

LARONEAU, petit lârron qui ne dérobe que des choses de peu de valeur. Il n'est guère en usage. *Acad.*

LARVES, s. f. pl. Les Poètes donnaient ce nom aux âmes des méchants qu'on croyait errer sous des figures hideuses. — Quelques Auteurs l'ont employé au figuré. Je ne citerai que Mr. *Cerutti.* » Ces tourbillons, ces monades et tout cet amas de *larves* systématiques, qui ont séduit la Philosophie

Tom. II.

pendant son sommeil.

* LÂS ! Interj. S'est dit autrefois pour Hélas ! » *Lâs* ! que j'ai souffert de peine ! — LÂS, LÂSSE, adj. LASSANT, ANTE, adj. LASSER, v. act. LASSITUDE, s. fém. [*Lâs*, *lâce*, *san*, *sante*, *se*, *citude* : 1^{re} lon. aux deux premiers : 2^e lon. au 3^e et 4^e, é fer. au 5^e.] *Lasser*, fatiguer. *Lâs*, qui est fatigué. *Lassant*, fatigant. *Lassitude*, état de celui qui est lâs, qui a essuyé de grandes fatigues. » Le chemin l'a fort *lassé.* » Une trop grande contention *lasse* l'esprit. » Il est *lassé* du chemin, du travail. » Les Provinces, *lassées* de la tyrannie des Gouverneurs, étoient sur le point de se soulever. » Je suis bien *lâs* ; elle est fort *lassée.* » Travail *lassant* ; besogne *lassante.* » *Lassitude* causée par un travail violent.

I. *Lasser*, fatiguer, (synon.) La continuation d'une même chose *lasse* ; la peine *fatigue.* » On se *lasse* à se tenir debout : on se *fatigue* à travailler. » Être *lâs*, c'est ne pouvoir plus agir ; être *fatigué* ; c'est avoir trop agi. — Dans le sens figuré, un suppliant *lasse* par sa persévérance ; et il *fatigue* par ses importunités. On se *lasse* d'attendre, on se *fatigue* à poursuivre. GIR. Synon. Voy. plus bas LASSITUDE. — Se *lasser* régit à quand il signifie se fatiguer ; et de, quand il veut dire, être lâs ou ennuyé de faire, etc. » Se *lasser* à répéter, et se *lasser* de répéter les mêmes choses. » On se *lasse* plus à demeurer debout qu'à marcher. » Il se *lasse* d'entendre toujours les mêmes choses. » Être *lassé.* Voy. plus bas une Rem. après *Lâs.*

II. LÂS, ennuyé régit de devant les noms et les verbes : » Je suis *lâs* de tout cela. » Il est *lâs* de toujours demander, sans jamais rien obtenir.

D'autant plus alarmé, que déjà *lâs* de feindre,
Mon cœur n'est point nourri dans l'art de se contraindre.

Crébillon, Sémiramis.

Le Proverbe dit : on va bien loin quand on est lâs. Mde. de Sévigné le rapporte au sujet des dépenses qui excèdent le revenu ; et elle continue joliment la métaphore. » On va bien loin, dit-on, quand on est lâs ; mais quand on a les jambes rompues, on ne va pas du tout. On apèle populairement, *lâs d'aller*, un homme mou, paresseux et lâche. » C'est un *lâs d'aller.*

Rem. On dit plutôt être *lâs d'aller*, ou

Y y y

se laisser de, qu'être lassé de. Les Dieux...
n'étaient pas encore lassés de me persécuter.
Télémaque.

Mais, lassés d'être en butte aux traits des satiriques.

L'espoir de se venger les transforme en critiques.
L'Ab. du Resnel.

Dites, n'étaient pas encore las de me persécuter, ou ne se laissaient pas encore de, etc. — Las, ou se lassant d'être en butte, etc.

III. *Lassitude, fatigue* (synon.) La *lassitude* se fait quelquefois sentir, sans qu'on ait rien fait. Elle vient alors d'une disposition du corps, et d'une lenteur dans la circulation du sang. (les Médecins l'appellent *lassitude spontanée*). La *fatigue* est toujours la suite de l'action. Elle suppose un travail rude, ou par la difficulté, ou par la longueur. Voyez plus haut, LASSER, FATIGUER.

On dit, adverbialement, de *pure lassitude*, plutôt que *par lassitude*. » L'autre se faisant de *pure lassitude*, ne parle plus de moi, ni en bien, ni en mal. Voit.

LATIN, INE, adj. et subst. Nom de peuple. Discours *latin*; harangue *latine*; l'Église *latine*. = S. m. Le *latin*, la langue latine. » Les *Latins* et les Grecs, ceux qui sont de l'Église latine ou de la grecque. = On dit, proverbiallement, *être au bout de son latin*, ne savoir plus que dire, ni que faire pour venir à bout de quelque chose. = Y perdre son *latin*, faire des efforts inutiles. » Elle est à l'agonie d'un travail, qui ne finit point, et où Bouchet perd son *latin*. SÉV. — * Leibnitz le dit des Puissances, ce qui est ridicule: » Les Puissances maritimes et tant d'autres y ont perdu leur *latin*. = Du *latin de cuisine*; du mauvais *latin*. = Le *pays latin*; l'Université, les collèges. = Il est bon *latin*, il sait bien le latin.

REM. *Latin* a fort mauvaise grâce, quand il précède le substantif, ainsi que les autres noms de peuple.

Nous sommes délaissés, et les *latines Muses*
Sans espoir de secours sont tristes et confuses.

Desmarests.

Les *françaises Muses* serait aussi ridicule.

LATINISER, v. act. LATINISME, s. m. LATINISTE, s. m. LATINITÉ, s. f. [*Latinisé, nisme, niste, nité*: dern. é fer. au 1^{er} et au dern. e muet au 2d et au 3^e.] *Latiniser* un nom, c'est lui donner une terminaison la-

rine. Arnand, *Arnaldus*. = *Latinisme*, construction, tour de phrase propre de la langue latine. M. *Formey* est plein de *latinismes* et de germanismes. = *Latiniste*, qui entend et parle bien ou mal la langue latine. » Bon ou mauvais *latiniste*. = *Latinité*, langage latin. » Sa *latinité* n'est pas pure. = On apèle la *basse latinité*, le langage des Auteurs latins depuis l'irruption des Barbares en Occident.

LATITUDE, s. f. Terme de Géographie. La distance d'un lieu à l'égard de l'Équateur. En *Astronomie*, la distance par rapport à l'Écliptique. = Autrefois on donait à ce mot un emploi plus étendu. *Bossuet* a encore dit. » Il faut prendre ces façons de parler avec une certaine *latitude*, c. à. d. dans un sens moins rigoureux.

LATRIE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] *Culte de latrie*, qui n'est dû qu'à Dieu seul. De là *Idolatrie*. C'est tout l'emploi de ce mot.

LATTE, ou LATE, s. f. LATTE, ou LATER, v. act. LATTIS ou LATIS, s. m. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Late* est une pièce de bois, longue, étroite et plate, que l'on cloûte sur des chevrons, pour porter la tuile ou l'ardoise, ou pour servir à des cloisonages ou à des lambris. *Later*, garnir de lattes. *Latis*, arrangement des lattes sur un comble.

LAVAGE, s. m. 1^o. Action de laver. » Le *lavage* des vitres. = 2^o. Trop grande quantité d'eau répandue pour laver. » Voilà un grand *lavage* pour bien peu de chose. = 3^o. Breuvages où l'on a mêlé trop d'eau. » Ce vin, cette soupe n'est que du *lavage*. = 4^o. Trop d'eau ou d'autres breuvages pris par remède. » Vous vous trouverez mal de tout ce *lavage*.

LAVANDE, s. f. Plante aromatique. » Eau de *lavanle*.

LAVANDIÈRE, s. f. [3^e é moy. et long.] Femme, qui lève la lessive.

LAVANGE, s. f. Grande quantité de neige, qui tombe tout à coup des montagnes.

LAVASSE, s. f. [*Lavace*] Pluie, qui tombe tout-à-coup, avec impétuosité.

* LAUDATIF, IVE, adj. Mot nouveau. Qui loue. » Exagération oratoire et *laudative*. L'Ab. *Grosier*. — M. *Grosson* apèle M. *Thomas* le créateur, en quelque façon, de l'éloquence *laudative*. = Ce mot n'a pas l'air de faire fortune.

LAUDES, s. f. pl. [*Lôde*.] Cette partie

de l'Office divin, qui se dit immédiatement après Matines.

LÂVE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Matière fondue, qui sort des volcans, dans le tems de l'éruption.

LÂVEMENT, s. m. LAVER, v. act. LAVETTE, s. f. LAVEUR, EÛSE, s. m. et f. [Lâveman, lavé, vête, veur, veû-ze: l'â est long devant l'e muet: il lâve, lâvera, etc. 2^e e muet au 1^{er}, é fer, au 2d, é moy. au 3^e lon. au dern.] Lâvement, est 1^o. l'action de laver. Il ne se dit, en ce sens, que du lâvement des piés et des autels; cérémonies religieuses. = 2^o. Et ordinairement clystère, remède. Voy. CLYSTÈRE.

LAVER, nettoyer avec de l'eau ou avec quelque autre chose de liquide. » Lâver la lessive; se laver les mains, les piés, la bouche; et non pas laver ses mains, etc. » Lâver une plaie avec du vin. » La pluie a bien lavé les rûes. = V. n. Se laver les mains avant que de se mettre à table. » Donner à laver. = On dit, dans le style familier, s'en laver les mains, déclarer qu'on n'est pas responsable de ce qui peut arriver. Allusion à ce que fit Pilate.

Je m'en lave les mains, Seigneur, c'est votre affaire. Ducerc.

Lâver la tête, ou la coife, ou le beguin, suivant les personnes, à qui ou de qui l'on parle; faire une vive réprimande. » Ce qu'il avoit à faire n'étoit autre chose que d'avoir le plaisir de lui laver sa cornette. SEV. Benserade, dans ses Métamorphoses en Rondeaux, parlant du Déluge, dit que :

Dieu lava bien la tête à son image.

Peut-on, dit Boileau, à propos d'une si grande chose, que le Déluge, dire rien de plus petit, ni de plus ridicule que ce quolibet.

= Le Proverbe dit, qu'à laver la tête d'un âne, ou d'un môle, on y perd sa lessive.

= Lâver ses péchés avec ses larmes, les pleurer. = Se laver d'un crime, prouver son innocence. = On dit, en parlant d'un fleuve qu'il lâve les murâilles d'une ville, pour dire qu'il y pâsse tout auprès. = On dit plutôt et plus noblement qu'il les baigne.

LAVETTE; petit bout de torchon, dont on se sert pour laver la vaisselle.

Laveur, veûse; celui, celle qui lâve. » Laveur de vaisselle; laveûse d'écuelles.

LAVOIR, s. m. [La-voar.] Lieu destiné à laver, ou le linge, ou la vaisselle; ou dans les communautés et les sacristies, à se laver les mains.

LAURIER, s. m. [Lo-rié: 1^{re} dout. 2^e é fer.] Arbre toujours verd. Il est le symbole de la victoire; cueillir des lauriers; moissonner des lauriers. Flétrir ses lauriers, déshonorer sa victoire.

LAVÛRE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] L'eau, qui a servi à laver les écuelles. Hors de là on dit lavage.

LAXATIF, IVE, adj. [Laksatif, tive: 3^e lon. au 2d.] Qui a la propriété de lâcher le ventre. » Remède laxatif. » Tisane laxative.

LAYETIER, s. m. LAYETTE, s. f. [Lé-ie-tié, lé-té-te: 1^{re} é fer. 2^e e muet. au 1^{er}, dont la dern. é fer., é moy. au 2d, dont la dern. e muet.] Layette, est 1^o. Un tiroir d'armoire, où l'on serre des papiers. = 2^o. Petit coffre de bois. = 3^o. Le linge, les langes, le maillot et tout ce qui est destiné pour un enfant nouveau né. » Donner une layette. = Layetier qui fait des layettes; n. 2^o.

LAZARET, s. m. [Lazare: 3^e é moy.] Lieu destiné pour y faire faire quarantaine à ceux qui viennent des lieux infectés, ou soupçonnés de peste.

LE, article masc. et pronom. [e muet; les gascons le prononcent comme s'il était fermé: lé roi: c'est une faute grossière et fort commune dans les Provinces méridionales.] La déclinaison de le article est: le, du, au, le, du. Plur. les, des, aux, les, des. Devant une voyelle ou une h muette, l'e s'élide, et il se décline alors l', de l', à l'; l', de l': l'amour; de l'amour, l'homme, à l'homme, etc.

1^o. Quand il est pronom, il doit toujours suivre les pronoms personnels et non pas les précéder. La Poésie même n'autorise pas à transposer ces pronoms. On doit dire, p. ex. vous vous le figurez; je vous le donnerai, et non pas je le vous donnerai; vous le vous figurez. Malherbe avait coutume de les transposer de la sorte: » Nous le vous amenons; je le vous dis en prose, pour; nous vous l'aménonons, je vous le dis. Balzac le fait encore plus souvent, qui le vous confirme, etc. de le vous dire, etc. Vaugelas improuvait cette construction, La Mothe le Vayer la trouvait fort bonne; mais dès le tems de Ménage elle avait vieilli; et il assure que ceux, qui écrivaient avec délicatesse, ne s'en servaient plus. Le P. de Neuville a pourtant dit encore, représentez-le vous, etc. Il a voulu éviter

de dire, *représentez-vous le*, qui est dur : mais l'un ne vaut pas mieux que l'autre. Il devait prendre un autre tour, ou substituer le nom au pronom : » *Représentez-vous cet enfant* chéri entre les bras d'une mère vertueuse, etc. *Serm. sur l'Éducation.* — Exceptez le pron. pers. de la 3^e. pers. *lui*, *leur*, qui doit suivre *le*. Ce serait mal parler que de dire, je *lui le* donnerai : il faut dire, je *le lui* donnerai. — Plusieurs, dit *Vaugelas*, retranchent ce pron. relatif *le* dans ces occasions ; et disent, il faut que je *lui* fasse voir ; au lieu de : il faut que je *le lui* fasse voir. *Amiot* le dit toujours de même, pour éviter la cacophonie de *le lui*, *le leur*, ce qui n'est pas une raison suffisante pour laisser un mot si nécessaire. Que si l'on veut éviter la rudesse de ces deux mots mis ensemble, il faut, dit *Th. Corneille*, prendre un autre tour, ce qui est quelquefois assez difficile pour écrire naturellement. — *Malherbe* a dit aussi :

Que ce qu'elle est à cette heure,
Elle soit jusqu'à la mort.

Il faut, pour parler correctement, dire, *elle le soit*. Nos anciens, dit *Ménage*, auroient dit, *el le soit* — *Madame de Sévigné* a dit encore. *Demandez-lui*, pour, *demandez-le lui*. — Depuis quelque tems cet ancien usage a repris faveur, mais seulement dans le style familier. » Cela est cruel sans doute, et je *lui ai dit* cent fois. *Marm.* Je *le lui ai dit*, etc. » Vous croyez ? — Oui je le crois. *Id.* Vous *le croyez* ?

Les belles tous les jours vous trompent : on *leur rend*.
Gresset.

On *le leur rend*.

« Je ne suis point ingrate et je *lui rendrai* bien. *Id.* Je *le lui rendrai*. » Sa santé ne *lui ayant pas permis*. *Henaut.* Ne *le lui ayant pas permis*. — Cela peut être bon dans le discours familier : encore l'affectation de le dire toujours de la sorte peut paraître avoir quelque chose de précieux. Mais dans le haut style cela n'est pas pardonnable. *Racine* avait dit dans les *Frères Ennemis*, Tragedie par où il débuta, et qu'il ne revit plus.

Il veut que je vous voie, et vous ne voulez pas.
Pour, vous ne *le voulez vous pas*. La vivacité de la Poésie, dit avec raison son fils, rend cette faute excusable.

2°. Il ne faut pas trop éloigner le pronom *le* du substantif, auquel il se rapporte. *Boileau* a fait cette faute dans son *Lutrin*.

Ce spectacle n'est pas, pour amuser nos yeux,

Dit-il, le temps est cher ; portons *le* dans le temple.

Lui-même se courbant, s'apprête à *le* rouler...

Ces deux *le* se rapportent à *Lutrin*, qui est quatre vers plus haut. Cela n'est pas régulier. — *Racine* a fait la même faute dans *Britannicus*.

Vos jours, toujours sereins, coulent dans *les plaisirs*.

L'Empire en est pour vous l'inépuisable source,
Ou, si quelque *chagrin* en interrompt la course,
Tout l'Univers soigneux de *les* entretenir,
S'empresse à l'effacer de votre souvenir.

Les est beaucoup trop éloigné de *plaisirs* et *le de chagrin*. — Et dans *Bajazet*.

Hélas, je cherche en vain, rien ne s'offre à ma vue :
Malheureuse, comment puis-je l'avoir perdue.

Trois vers après, on voit qu'il est question d'une lettre, qui avoit été perdue. L'éloignement du pronom relatif est d'autant plus irrégulier dans cette occasion, qu'il occasionne une équivoque, et qu'on peut rapporter à *vue*, qui précède immédiatement l'expression, *l'avoir perdue*.

3°. Le pronom, supléant pour le nom, ne devrait point paraître dans une phrase où le nom même est employé. Il y paraît pourtant régulièrement, et il donne la facilité au régime de précéder le verbe. » *Ce cœur*, que toute la France auroit aujourd'hui droit de nous envier ; *ce cœur*, si digne de Dieu, il a voulu que nous *le* possédassions, et que nous en fussions les dépositaires. *Bourdal.* Or. Fun. de *Louis de Condé*. » Les *remontrances* les plus justes et les plus respectueuses, l'adulation *les* travestit en une témérité punissable. *Massill.* » L'appareil des éloges est donné à l'usage et à la vanité : l'admiration secrète et *les louages* réelles, on ne *les* donne qu'à la vertu et à la vérité. *Id.* Ce tour est très-familier au P. de *Neuville*, et il est plus du haut style que de la conversation. Cependant on peut quelquefois l'employer dans le discours familier. » *Ce qu'elle* me disait, je crus l'apprendre encore en l'entendant raconter par elle-même. *Mariv.* » *Le cachot* qu'on me promet, empêchez qu'on ne *le* tienne. *Id.*

4°. On ne doit point mettre *le*, *le*, *là*, après des mots, qui sont employés indéfiniment. Les phrases suivantes sont condamnable pour cette raison. » Vous avez droit de chasse, et je *le* trouve bien fondé. » Le Roi *lui* a fait grâce, et il l'a reçue, allant au supplice.

« J'ai raison de me plaindre, et vous ne l'avez pas de m'accuser. Pour réformer ces phrases, il faut joindre au nom ainsi employé indéfiniment un article, ou répéter ce nom au 2^d membre de la phrase, ou prendre un autre tour. Ainsi, on dira : vous avez un ancien droit de chasse, et je le trouve bien fondé. » Le Roi lui a accordé sa grâce, et il l'a reçue, etc. ou bien, vous avez droit de chasse, et je trouve ce droit bien fondé. Le Roi lui a fait grâce, et il a reçu sa grâce allant au supplice. Pour la 3^e phrase, on peut la réformer en mettant *en* au lieu de *là* : j'ai raison de me plaindre, et vous n'en avez pas de m'accuser. — Le P. Bouhours excepte de la loi générale la phrase suivante; si vous ne me faites pas justice, je me la ferai moi-même. Par là il sauve ce vers de Racine.

Quand je me fais justice, il faut qu'on se la fasse.
Mithridate.

Je consens, dit l'Ab. d'Olivet, que cette phrase, à force de revenir souvent dans la conversation, ait acquis le droit de ne paraître pas irrégulière. Mais elle ne laisse pas de l'être, surtout dans le style soutenu. Faire grâce, dit Bouhours ne saurait être suivi d'un pronom. Faire justice est dans le même cas. Tenons nous-en à ce principe, qui est ce qu'il y a de plus sûr.

5°. LE, est relatif ou d'un seul mot, ou d'une phrase entière, et c'est ce qui peut occasionner de l'embarras, de l'équivoque ou du contre-sens dans le discours. Fontenelle fait dire à l'Astrologue Anselme. « Le grand leurre des hommes, c'est l'avenir; et nous autres Astrologues, nous le savons mieux que personne. Ce le peut signifier deux choses : nous autres Astrologues, nous savons l'avenir, mieux que personne; ou bien, nous savons, mieux que personne, que le grand leurre des hommes c'est l'avenir. En lisant ce morceau, il n'est pas aisé de deviner lequel de ces deux sens l'Auteur a eu en vue.

6°. Le pronom *le* ne se met après le verbe qu'à l'impératif : Traitez-le bien. Dans tous les autres modes, et quand le verbe à l'impératif est accompagné de la particule négative, *te* doit précéder. « Vous l'aimez : » Ne le grondez pas.

7°. Quand deux verbes consécutifs régissent le pronom *le*, il faut le répéter. Ainsi ce serait pécher contre les règles que de dire : je veux le revoir et augmenter (en parlant d'un livre) il faut dire : le revoir et l'augmenter.

8°. Le pronom *le* est indéclinable, quand il se rapporte à des adjectifs. Ainsi une femme dira : j'étais malade, et je le suis encore, et non pas *la* suis. On dira au pluriel : nous étions contents, et nous le sommes encore, et non pas *les* sommes. Madame de Sévigné n'était pas de cette opinion, et elle répondit à Ménage, qui lui citait la Règle; « Je croirois avoir de la barbe au menton, si je disois, je le suis. Cependant elle l'observait, sans s'en douter, du moins pour le pluriel. » Les gazettes en sont pleines; mais comme nous le sommes aussi... cela se trouve naturellement au bout de la plume. — C'est tout le contraire, quand *le* se rapporte à un substantif; car alors il se décline, et change de genre et de nombre. « Êtes-vous Madame une telle? — Oui je *la* suis. Sont-ce là vos enfans? — Oui, ce *les* sont, et non pas *le* sont. Restaur. — Que si le substantif est employé adjectivement, il suit la règle des adjectifs. » Je veux être mère, parce que je *le* suis. Mol. Si l'Auteur avait dit en parlant de ses enfans, je veux être leur mère, il falait dire, parce que je *la* suis.

9°. Regnier des Marais dit, que la particule (le pronom) *le* a comme les autres particules relatives, la force de changer les temps des verbes, et les verbes mêmes, auxquels elle se rapporte, et à la place desquels on la substitue. Il cite en exemples ces phrases qu'il approuve. « Je le traiterai comme il mérite d'être. » Il ne faut pas condamner après leur mort, ceux qui ne l'ont pas été pendant leur vie; dans lesquelles phrases, *le*, qui se rapporte à un futur, ou à un infinitif, supplée pour un participe passif, comme il mérite d'être traité; qui n'ont pas été condamnés, etc. J'ai vu bien des personnes, qui ne pouvaient souffrir ces phrases, et qui soutenaient qu'il falait dire : je le traiterai, comme il mérite d'être traité. Cela est plus régulier sans doute, surtout dans le discours soutenu : mais en conversation on se sert sans difficulté des phrases citées et autres semblables.

10°. LE, devant *plus*, *moins*, *mieux*, ne prend ni genre, ni nombre : I. Quand avec ces adverbes, il forme un superlatif adverbe. « C'est la chose que j'aime le plus, et non pas, la plus. » Ce sont les biens, que je désire le moins, et non pas les moins. Nous devons parler le plus sagement, et nous énoncer le plus clairement qu'il est possible. GR. Wailly. II. *Le*, est indéclinable, même quand

ces adverbes de quantité sont suivis d'un adjectif, lorsqu'ils n'emportent pas proprement de comparaison. » Nous ne pleurons pas toujours, lorsque nous sommes *le plus* affligés. Dans cet exemple, on ne veut point comparer son affliction à celle de quelques autres personnes : mais on dira : » la Dame, qui pleure moins que les autres, n'est pas *la moins* affligée. Dans cette dernière phrase, le superlatif emporte comparaison : *le* doit donc prendre le genre et le nombre du substantif. *Wailly.*

11°. Dans le jargon précieux moderne, on dit *le pour cela*. » Savez-vous pourquoi elle s'est décidée à vous voir ? Pour vous étudier et vous connoître. — Ah ! m'étudier ! Je le trouve charmant. *T. d'Éduc.*

LÉ, s. m. [é fer.] La largeur d'une toile, d'une étoffe entre ses deux lisières. » *Un lé de damas, de velours*. » Il y a deux *lés* à ces draps ; quatre ou cinq *lés* à ce jupon, à cette tapisserie.

LÉCHE, s. f. [1^{re} é moy. 2^e e muet.] Tranche fort mince de quelque chose à manger. » *Une léche de jambon, de pain*.

LÉCHEFRITE, s. f. [1^{re} é moy. 2^e et 4^e e muet.] Ustensile de cuisine, qui sert à recevoir le jus, qui tombe d'une viande à la broche.

LÉCHER, v. act. [léché : 2 é fer. Devant l'e muet, le 1^{er} e devient moyen : il lèche, lèchera, etc.] Passer la langue sur... » *Lécher un plat, des confitures*. » Les chiens guérissent leurs plaies en *les léchant*. —

Léché, adj. Ours *mal léché*, homme mal fait et grossier. — En *Peinture*, tableau *léché*, trop *léché*, fort soigné, mais avec peu d'art et de goût. — En *littérature*, ouvrage *léché*, travaillé avec trop de soin.

Dans ses portraits *léchés* substituant toujours
Le flegme des Rhéteurs aux élans des Apôtres.

Poème sur l'Éloquence.

On dit, *proverbialement*, des bons morceaux, qu'on *s'en lèche les doigts* ; et quand on n'en donne que peu, qu'on n'en a qu'à *lèche doigt*.

LÉÇON, s. f. [1^{re} e muet. *Léçon* est un gasconisme.] 1°. Instruction qu'on donne. » *Léçon de Droit, de Théologie, de Médecine*. — On dit, *prendre léçon de*, sans article. » Quand on voudra ménager des surprises agréables, c'est *de vous* qu'il faudra *prendre léçon*. — *Boileau* a dit, *faire léçon pour, doner des leçons*.

Savant en ce métier, si cher aux beaux esprits,

Dont Monmaur autrefois fit leçon dans Paris.

L'Acad. dit aussi, *faire publiquement leçon de quelque chose*. Il est permis de douter que cette façon de parler soit réellement admise par l'usage. — L'Abé du Resnel dit, dans le même sens, *doner leçon*.

Chacun, content de soi, suit sa foible raison,
Et des arts qu'il ignore, ose doner leçon.

2°. Ce qu'un Régent ou Précepteur donne à l'Écolier à apprendre par cœur. » Apprendre étudier, réciter, savoir *sa leçon*. — On dit, en ce sens, *prendre des leçons d'un maître de danse, de musique, etc. Prendre sa leçon de danse, etc.* — 3°. Fig. Avis, instruction, donés à quelqu'un pour sa conduite, ou pour la direction d'une affaire. » *Je lui ai fait sa leçon*. » Il a reçu chez lui *de bones ou de mauvaises leçons*. — *Faire la leçon à . . .* se dit, ou, pour instruire de ce qu'on doit faire, ou, pour faire une réprimande. — 4°. En style d'érudition, c'est la manière dont le texte d'un Auteur est écrit. *Voltaire* l'emploie au lieu de *traduction*. Après avoir traduit, à sa manière, le 1^{er} chapitre de la *Genèse*, il dit : cette *leçon* est d'ailleurs conforme à l'ancienne idée des Phéniciens, etc. » *Leçon !* s'écrie l'Abé Guénée : dites, s'il vous plaît, *traduction* : une *leçon* est une façon de lire un texte ; et ces mots, *les Dieux firent*, ou *les Dieux fit*, ne sont pas le texte, ils n'en sont qu'une traduction infidèle et barbare. *Traduction* n'est pas *leçon* : vous vous expliquez mal. On apèle *variantes*, les diverses *leçons d'un texte*.

LÉCTEUR, s. m. LÉCTURE, s. f. [1^{re} é moy. 2^e lon. au 2d.] *Lecteur* : celui qui lit. » Un bon, un méchant *lecteur*. — Chez le Roi et les Princes, titre de charge, dont la fonction est de lire devant le Roi, le Prince ou la Princesse. — Chez quelques Religieux, Professeur. » *Lecteur en Philosophie, en Théologie*. — On disait autrefois, *avis au Lecteur*, pour avertissement, petite préface. On ne le dit plus qu'en plaisantant. *Avis au Lecteur*, ou *c'est un avis au Lecteur* ; cela vous regarde, prenez cela pour vous. — Autrefois on tutoyait le Lecteur dans les préfaces. » Si je voulois faire ici ce que j'ai fait en mes derniers ouvrages, et *te* doner le texte ou l'abrégé des Auteurs, dont cette histoire est tirée, afin que *tu* pusses remarquer, etc. Je me contenterai de *t'avertir*, etc. Avant propos de la Tragédie de *la mort de Pompée* par *Corneille*.

Rem. Dans le *Rich. Port.* on met *Lectrice* ; chez les Religieuses , celle qui lit au réfectoire. *L'Abé des Fontaines* , *Fréron* et *M. Linguet* , l'ont employé dans le sens propre et naturel de *Lecteur*. » Il mérite quelque indulgence de la part des *Lectrices*. » Il doit produire les plus fortes impressions sur le cœur et l'esprit des jeunes *Lectrices*. » Je demande bien pardon à mes *Lectrices* de la comparaison. — *L'Abé des Fontaines* l'avait fait imprimer en italique. Les deux autres Écrivains cités n'ont pas pris cette précaution.

LECTÛRE : 1°. Action de lire. » Assister à la lecture d'une pièce : entendre la lecture d'un contrat. — 2°. Étude. Il aime la lecture ; il est fort adonné à la lecture. » Il a beaucoup de lecture ; bien de la lecture. » la lecture forme l'esprit.

REM. 1°. Avoir une grande lecture , se dit sans régime. » *Leibnitz* avait une lecture prodigieuse. *Anon.* Le Duc de Vivone étoit un des hommes de la Cour , qui avait le plus de goût et de lecture. *Volt.* » Il avait une vaste lecture et une mémoire , qui la mettoit toute à profit. *Fontenelle.* = Je crois qu'on ne doit pas imiter *Fleuri* , quand il dit que : » *Ammonius* avait une grande lecture d'*Origène* , de *Didyme* , etc. — On ne le dit aussi qu'au singulier. » *Beaucoup de lectures* et de réflexions caractérisent les premiers. *Du Plaisir.* » Il faisait beaucoup de lecture ou une grande lecture et beaucoup de réflexions , etc. = 2°. Avoir une grande lecture se dit des Lecteurs ; et être , d'une lecture des livres. » Ce petit morceau d'histoire est d'une lecture intéressante. *Trois Siècles* , etc. — 3°. Lecture a un sens act. *Mes lectures* signifie , les lectures que je fais. Ainsi , quoiqu'on dise , la lecture de ces lois , on ne doit pas dire , leur lecture , en parlant des lois ; car les lois ne lisent pas : elles sont lues. » L'on voit par leur lecture (des lois *Gombettes*) l'esprit qui dominoit parmi ces peuples. *Anon.* Il fallait : on voit , en les lisant , etc. — 4°. Dit-on , entendre lecture ou la lecture de ? *M. de la Condamine* emploie le premier : j'aimerais mieux le 2d : » Ceux qui ont entendu lecture des deux rapports. *Lett. sur l'Inoculation.* — *L'Acad.* dit , faire la lecture d'un contrat , ce qui est un préjugé pour , entendre la lecture. — Entendre lire est plus sûr. » Il ne suffit pas qu'ils entendent lire les notes des deux Commissaires. *Id. ibid.*

LÉGAL , ALE , adj. LÉGALEMENT , adv.

[1^{re} é fer. 3^e e muet ; en dans le 3^e , a le son d'an.] *Legal* , qui concerne la Loi » Cérémonies , observations légales. Impureté légale. En ce sens , il ne se dit que de la Loi de Moïse. — Qui est selon la Loi : » Démarche , procédure légale. — Légalement , d'une manière légale. » Procéder légalement. *Légal* ; *legitime* , *licite* (synonym.) C'est la forme qui rend la chose légitime ; c'est le droit qui la rend légitime , c'est le pouvoir qui la rend licite. » Une élection est illégale , quand on n'y observe pas les conditions requises par la loi. Une puissance est illégitime , si elle exerce la force sans droit. Un comerce est illicite , quoique bon dans l'ordre naturel , si la loi le défend , etc. *Extr. des Synon. de M. l'Abé Roubaud.*

LEGALISATION , s. f. LÉGALISER , v. a. [*Légaliza-cion* , *lixé.*] Ils se disent de la certification du Juge , ou autre ayant l'autorité publique , qui ateste que celui qui a dressé un acte ou extrait , est tel qu'il se qualifie. » La légalisation est nécessaire à un grand nombre d'actes , pour qu'ils puissent faire foi hors du ressort où ils ont été passés. » Faire légaliser un extrait baptistaire , mortuaire , etc.

LÉGAT , s. m. [1^{re} é fer. le t final ne se prononce pas.] Cardinal , Gouverneur de quelque Province de l'État Ecclésiastique ; ou envoyé extraordinairement par le Pape auprès de quelque Prince Chrétien. — Ce mot , et celui de *Nonce* , ne se disent plus en français que des *Ambassadeurs* du Pape. *Leibnitz* donc donc mal-à-propos ce nom à ceux des Empereurs d'Allemagne. = * Quoiqu'on dise *légitaire* , on ne dit point *legat* , mais *legs*. Voyez ce mot. *Légat* , en ce sens est un gasconisme.

LÉGATAIRE , s. m. et f. [*Légatère* : 1^{re} é fer. 3^e é moy. et long ; dern. e muet.] Celui , celle qui a reçu un legs. » *Légataire* particulier. » Elle est *légitaire* universelle.

LÉGATION , s. f. [*Léga-cion* ; 1^{re} é fer.] La charge du Légat ; l'étendue et le district de sa légation ; et le tems que durent ses fonctions. » Le Pape lui a donné la légation de Bologne. » Cette ville est de sa Légation. » Cela se passa pendant sa Légation.

LÉGENDAIRE , s. m. LÉGENDE , s. f. [*Léjandère* , *jande* ; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e é moy. et lon. au 1^{er}.] *Légende* se dit de la vie des Saints. On ne le dit que des anciennes vies ; ou , par mépris , des nouvelles. *Légitaire* , Auteur des légendes. — *Légende* , en style plaisant

ou critique, liste ennuyéuse. — Il se dit : mais sérieusement, de l'inscription gravée autour d'une médaille, ou d'une pièce de monnaie.

LÉGER, ÈRE, adj. **LÉGÈREMENT**, adv. **LÉGÈRETÉ**, s. f. [1^{re} é fer. l'r finale se prononce dans le 1^{er}; 2^e é moy. 3^e e muet.] Au propre, 1^o. qui ne pèse guère. » L'air est plus léger que l'eau. » Habit léger, étoffe légère. — 2^o. Aisé à supporter. » Joug léger; pénitence légère. Peine, douleur légère. » Viande légère. — 4^o. Dispos et agile. » Marcher d'un pied, d'un pas léger. » Être léger à la course. Je me sens aujourd'hui plus léger qu'à l'ordinaire. — 5^o. Volage. » Esprit, cœur léger. — Légère, Inconstante, volage, Changeante, (synon.) Une légère ne s'attache pas fortement; une inconstante ne s'attache pas pour long-tems; une volage ne s'attache pas à un seul; une changeante ne s'attache pas au même. — La légère se donne à un autre, parce que le 1^{er} ne la retient pas; l'inconstante, parce que son amour est fini; la volage, parce qu'elle veut goûter de plusieurs; et la changeante, parce qu'elle en veut goûter de différents. — Les hommes sont ordinairement plus légers et plus inconstans que les femmes; mais celles-ci sont plus volages et plus changeantes que les hommes. Ainsi les premiers pèchent par un fond d'indifférence, qui fait cesser leur attachement; et les secondes, par un fond d'amour, qui leur fait souhaiter de nouveaux attachemens. Girard, Synon.

— 6^o. Peu considérable. » Un sujet bien léger; une injure légère. » Légère, faute, dispute, occasion. Une légère idée: un léger repas. » Il a le sommeil léger; la moindre chose l'éveille. — 7^o. Agréable et facile. Style léger, conversation légère.

Rem, 1^o. La prononciation de léger n'est pas bien décidée. L'Acad. avertit de prononcer l'r; dans le Rich. Port. on se contente de dire que les uns prononcent fortement l'r finale, et les autres non. Gresset fait rimer légers avec airs, et Rousseau, au contraire, fait rimer léger avec déroger. — Plus communément on ne fait pas trop sentir l'r: léger se prononce comme berger. Tous les Poètes font rimer ces deux mots ensemble. Marin. — 2^o. De léger, à la légère, adverbes; le premier signifie trop facilement; le 2d, inconsidérément. » Il croit de léger. » Il ne faut pas entreprendre un grand dessein à la

légère. L. T. L'Acad. dit du 1^{er} qu'il vieillit. C'est un italianisme: di leggiero. — 3^o. On a dit, armé à la légère, et légèrement armé. Vaugelas dit que, quoique le 1^{er} soit plus en usage, il faut se servir des deux, pour diversifier. L'Acad. dit l'un et l'autre. — 4^o. Léger régit quelquefois la prép. de. » Léger de cerveau, d'argent, etc. » Femme très-légère de scrupules. Mariv. — 5^o. * S'en donner de léger, ne pas s'en inquiéter, est un gasconisme barbare.

LÉGÈREMENT, 1^o. D'une manière légère. Vêtu, armé légèrement. » Marcher, courir légèrement. — 2^o. A la légère: » croire légèrement. » Prendre son parti légèrement. » Toucher une matière légèrement.

LÉGÈRETÉ, qualité de ce qui est léger. Il a presque tous les sens de léger. » La légèreté de l'air, des vapeurs. » La légèreté d'un cerf, des oiseaux. » Marcher, courir avec légèreté. » La légèreté des peuples, de son esprit, de son humeur. » La légèreté d'une faüte. » Cette faüte a été commise par légèreté, sans malice.

LÉGION, s. f. **LÉGIONNAIRE**, s. m. [Légion; en vers, gi-on, gio-nère; 1^{re} é fer. 3^o é moy. et lon. au 2d.] Corps de gens de guerre chez les Romains. » La 1^{re}, 2^e, etc. Légion. » La Légion Thébaine. Légionnaire, soldat d'une Légion. » Les Légionnaires combattent vaillamment. En st. fig. fam. Légion se dit d'un grand nombre. » Des Légions de menteurs. La Font. — En style de l'Écriture: des légions d'Ange, de Démons.

LÉGISLATEUR, TRICE, s. m. et f. **LÉGISLATIF**, TIVE, adj. **LÉGISLATION**, s. f. [Légis-la-teur, trice, latif, tîve, la-cion; 1^{re} é fer. 4^e lon au 4^e.] Législateur, celui qui établit des lois pour tout un peuple. Moïse fut le Législateur du Peuple de Dieu. » Lycurgue et Solon, célèbres Législateurs. — Pouvoir législatif, puissance législative. Le pouvoir de faire des lois. — Législation, le droit de faire des lois. » En France, la législation n'appartient qu'au Roi.

Rem, Législatrice, est peu usité, parce qu'on a peu d'occasions de l'employer. L'Acad. le met sans en donner d'exemple. » L'opinion, cette première législatrice des États. L'Abé de Boismont.

LÉGISTE, s. m. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Celui qui fait profession de la science des lois. L'Acad. dit aussi Jurisconsulte: mais il serait plutôt synonyme de Juriste. — Dans quelques

Universités, on apèle *Légistes* les Étudians en Droit.

LÉGITIMATION, s. f. **LÉGITIME**, adj. et subst. **LÉGITIMER**, v. act. **LÉGITIMITÉ**, s. f. [*Légitima-cion, me, mé, mité*; 1^{re} é fer. 4^e e muet au 2d, é fer. au 3^e.] *Légitime*, adj. 1^o. Qui a les qualités requises par la loi, » *Mariage légitime, enfant légitime.* — 2^o. Juste, équitable. » *Droit, prétention légitime.* » *Avoir un sujet légitime de se plaindre.* — *Légitime*, s. f. La portion que la Loi attribue aux enfans sur les biens de leurs pères et de leurs mères. » Il n'a eu que sa *légitime*: il a été réduit à sa *légitime*. — On apèle *légitimataire*, celui qui n'a eu que sa *légitime*, par opposition à *héritier* et à *légataire*. » Il y a procès entre les héritiers, les légataires et les *légitimaires*.

Légitimer, c'est rendre un enfant naturel capable des droits des enfans légitimes. *Légitimation* est l'acte par lequel un bâtard est *légitimé*. » *Lettres de légitimation.* » Il a été *légitimé* par le mariage subséquent de ses père et mère; ou par lettres du Prince. — *Fig.* » Cette incertitude autorise leurs représentations, mais elle ne peut pas *légitimer* leur désobéissance. *Ann.* La rendre légitime.

Légitimité, état, qualité d'un enfant légitime. » On lui dispute sa *légitimité*. — *Équité.* » *La légitimité de ses droits, de ses prétentions,* etc.

LEGS, s. m. **LÉGUER**, v. act. [1^{re} é moy. au 1^{er}, é fer. au 2d. mais devant l'e muet cet é fer. se change en é moy. je *lègue*, il *lèguera*, etc.] *Legs*, est une libéralité laissée par un testateur. On apèle *Légataire*, celui à qui le Testateur a fait cette libéralité. Voyez **LÉGAT**. » *Doner, laisser un legs de dix, de cent mille francs.* » *Legs pieux.* *Acad.* Au Palais on dit, *legs pies.* — *Léguer*, doner par testament. » Il lui a *légué*, il leur *lègue* telle somme, telle pension. » Je done et *lègue* à un tel, etc.

LÉGUME, s. m. **LÉGUMINEUX**, **EÛSE**, adj. [1^{re} é fer. 4^e lon. au 2d; *neû, neû-ze.*] On ne devrait régulièrement apeler *légumes*, que les grains qu'on recueille dans des cosses, comme *pois, fèves, lentilles, haricots, lupins*, etc. mais l'usage étend ce nom aux racines mêmes et à la plupart des plantes potagères. *Pluche.* — Quelques Auteurs ont fait *légume* fém. Le P. *Tarteron*, M. l'Abé *Bullet*, *Fleury*, *Mœurs des Israélites.* » De bones *légumes*, des légumes trop *nourrissantes*. Il est

Tome II.

constamment masc. et l'on doit dire, de bons légumes, des légumes *nourrissans.* — *Légumineux*, ne se dit guère qu'au fém. » *Fleurs légumineuses*, telles que celles des pois, fèves, etc. et d'un grand nombre de plantes, qui n'ont pourtant aucun rapport avec les légumes proprement dits.

LENDEMAIN, s. m. [*Lande-main*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Le joar d'après. » Ils partirent le *lendemain*. » Ils arrivèrent le *lendemain* des fêtes. — Nos anciens écrivaient *d'an demain* en deux mots et avec une apostrophe.

LENDÔRE, subst. et adj. [*Landôre*: 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] Lent dans ses opérations. » C'est un *lendôre*, une grande *lendôre*. Il est populaire. *Acad. Mde. de Sévigné* l'a employé adjectivement. » Il est vrai qu'il a *été* un peu *lendôre* sur son départ de cette garnison.

LENT, **ENTE**, adj. **LENTEMENT**, adv. **LENTEUR**, s. f. [*Lan, lante, lanteman, lan-teur*: 1^{re} lon. 2^e e muet au 2d et au 3^e.] *Lent*, qui est tardif et n'agit pas avec promptitude. *Lenteur*, manque d'activité et de célérité. *Lentement*, avec lenteur. » *Esprit lent, humeur lente*: elle est lente à tout ce qu'elle fait. » *Lent à parler, à écrire.*

Il est lent à punir, prompt à récompenser.

Quoique lents à punir, ils punissent enfin.

Poison lent, fièvre lente. » *Marcher, agir lentement, aler lentement en besogne; agir avec lenteur.* » Sa *lenteur à punir* est-elle un titre pour continuer à l'offenser? — *Figur.* *Avoir une grande lenteur d'esprit, d'imagination*: imaginer et concevoir difficilement et avec peine.

LENTICULAIRE, adj. **LENTILLE**, s. f. [*Lantikulère, lanti-glie*; 1^{re} lon. 4^e é moy. et long au 1^{er}: mouillez les ll du 2d.] *Lentille* est, 1^o. une espèce de légume. *Ménage* disait aussi *lentille*, et le prêterait. Il a été seul de son sentiment. Si les Parisiens disent encore *lentille*, comme *Ménage* assure qu'ils le disaient de son tems, ce ne peut être que les badauds de Paris. — *Taches rouges*, qui viennent aux mains et au visage, et qui ressemblent à des lentilles. *Trév. et le Rich. Port.* disent, en ce sens, *lentilleux*, qui est semé de taches ou *lentilles.* » *Visage lentilleux.* L'*Acad.* ne le met point. — 3^o. Verre convexe des deux côtés: *verre lenticulaire*, ou *lentille.*

LÉOPARD, s. m. Espèce de bête féroce, qui a la peau tachetée.

LÈPRE, s. f. **LÈPREUX**, **EÛSE**, adj.

Z Z Z

[1^{re} de moy. au 1^{er}, e fer. aux deux autres ; 2^e e muet au subst. lon. à l'adj.] Ils se disent d'une certaine maladie, autrefois fort commune, qui paraît sur la peau, et y fait une vilaine croûte. » Frapé de la lèpre : » couvert de lèpre. » Homme lèpreux, femme lèpreuse. — S. m. Hôpital pour les lèpreux. On l'appelait léproserie. — On dit, fig. la lèpre du péché ; mais il serait ridicule d'appeler les pécheurs des lèpreux spirituels. Il faut toujours se tenir en garde contre les préjugés de l'analogie.

LEQUEL, LAQUELLE, pronom relatif. Voici sa déclinaison. » *Lequel, laquelle ; duquel, de laquelle, ou dont, auquel, à laquelle ; lequel, laquelle, ou que ; duquel, de laquelle, ou dont.* Plur. *Lesquels, lesquelles ; desquels, desquelles, ou dont ; auxquels, auxquelles ; lesquels, lesquelles, ou que ; desquels, desquelles, ou dont.* — 1^o. *Lequel et laquelle*, dans tous leurs cas tant au singulier qu'au pluriel, peuvent se dire des personnes et des choses. Cependant : 1^o. On ne s'en sert presque jamais au *nominatif* ; et les oreilles seraient blessées dans ces phrases. » Dieu, *lequel* a créé le ciel et la terre. » La grâce, *laquelle* nous est nécessaire. Il faut se servir de *qui* : Dieu, *qui* a créé ; la grâce, *qui* nous est nécessaire, etc. — *Vaugelas* fait une exception à cette règle ; et c'est que, quand on emploie dans une phrase deux noms substantifs de différent genre, alors ; si le pronom relatif *qui* ne se rapporte pas au plus proche des deux, il faut se servir du pronom relatif *lequel*. Ex. » C'est un effet de la Providence, *qui*, etc. Le *qui* se rapporte à *effet*, et non à *Providence*. Pour éviter l'équivoque, il faut mettre *lequel*. — On peut se servir aussi de *lequel* au *nominatif*, pour éviter deux *qui* de suite. C'est ce qu'ont fait *Bouhours* et le *Maître*. » Certaines plantes, *lesquelles* n'ont rien, *qui* les distingue. » Il imite ces peuples, *qui habitent la Zone torride, lesquels* jettent des pierres contre le soleil. — 2^o. Quand le génitif du pronom relatif est avant le nom substantif, dont il dépend, l'usage ne souffre pas qu'on emploie *duquel* ou *de laquelle* ; et qu'on dise, par exemple ; le livre *duquel* vous m'avez fait présent ; la religion *de laquelle* on méprise les maximes : il faut alors se servir du génitif *dont*. Mais si le génitif du pronom relatif est après le nom substantif, dont il dépend, on peut employer *duquel* ou *de laquelle* ; p. ex. » La Scène dans le lit *de laquelle* viennent se

jeter d'autres rivières : » Les moutons, *à la dépouille desquels* les hommes doivent leurs vêtements. — Remarquez sur cette Règle, que si le nom substantif, auquel se rapporte le génitif du pronom relatif est au datif ou à l'ablatif, on doit se servir de *duquel* ou de *qui*, en parlant des personnes, jamais de *dont* ; et pour ce qui regarde les choses ou les bêtes, le génitif *duquel*, ou *de laquelle* est le seul qu'on doive employer. » Femme *à la conduite de qui* ou *de laquelle* il n'y a rien à redire. » Homme, *de la bonne foi de qui* ou *duquel* on ne peut douter. » Cheval, *de la bonté duquel* j'ai fait l'épreuve. *Regn.* — 3^o. Le datif *auquel* et *à laquelle* sont d'un usage très-ordinaire : on n'en peut pas dire autant de l'acusatif *lequel*, *laquelle* sur lequel on ne peut guère donner de règles générales, et il faut renvoyer à l'usage ; ainsi que pour l'ablatif *duquel*, *de laquelle*, qui suit les mêmes règles que le génitif. — Ce qu'on peut dire seulement, c'est que *lequel* n'est guère régi par des verbes, excepté en style de Pratique, et qu'on se sert ordinairement de l'acusatif *que*. Mais, quand il est régi par des prépositions, on peut s'en servir en toute sorte de style. On le doit même quand on parle des bêtes ou des choses inanimées ; excepté dans les phrases où le pronom *quoi* peut être employé. » Le cheval *sur lequel* il étoit monté. » Le sujet pour *lequel* ils se querelloient. *Regn.* — *Voiture* dit *lesquels*, au lieu de *que* ; mais de la manière dont il l'emploie, ce pronom fait fort bien. » J'en vis sept (royaumes) tout d'une vûe. . . *Lesquels* c'est dommage *que* vous laissiez entre les mains des Mères. Si, à la place de *lesquels*, il avait mis *que*, il y aurait eu deux *que* de suite, l'un pronom, l'autre conjonction ; ce qui aurait produit un mauvais effet. — Ce *lequel* acusatif n'est pas si bien dans d'autres phrases d'anciens Auteurs, qui l'employaient volontiers en régime simple. » Dieu donnoit à Adam des satisfactions intérieures, *lesquelles*, depuis le péché, les hommes ne ressentent plus, sans une grâce particulière. *Mallebr.* On dirait aujourd'hui, *que* depuis le péché, les hommes ne ressentent plus, etc. — 5^o. Tout ce qu'on vient de remarquer ne regarde *lequel*, que lorsqu'il est relatif ; mais *lequel*, pronom absolu et interrogatif, peut être sujet (nominatif) et régime simple (acusatif). » Dites-moi *laquelle* de ces deux personnes vous *plait* da-

vantage, » Laquelle préférez-vous ? Sur laquelle ferez-vous tomber votre choix ? A laquelle donnez-vous la préférence ? De laquelle feriez-vous choix, si vous aviez à choisir ? — On voit par le premier exemple, que quand on n'a pas encore établi la comparaison, lequel régit les objets de l'alternative au génitif. — Avec ce régime, il peut se placer à la tête de la phrase. » Lequel de ces deux bijoux, que vous choisirez, vous rencontrerez toujours bien. » Auquel de ces deux Auteurs que vous donniez la préférence, vous aurez de quoi la justifier.

Rem. Malherbe ne s'est servi que deux fois de lequel dans toutes ses Poésies.

Et trois ou quatre seulement

Au nombre desquels on me range.

Lequel ne se dit plus en poésie, et cette phrase d'ailleurs, au nombre desquels on me range n'est pas agréable. Il pouvait éviter ce desquels, et dire, au nombre de qui l'on me range, mais son vers n'eut pas été si harmonieux. Mén. — Le même Poète a employé laquelle dans l'Ode à M. de Belle-Garde.

LES, plur. des art. le et la. [Pron. lè, à moy. et devant une voyelle lèz.] Les femmes. les hommes.

LÈSE, adj. fém. LÈSER, v. act. LÉSION, s. fém. [Autrefois on écrivait avec un z, et comme on prononce lèze, lézer, lézion; et quelques Auteurs ou Imprimeurs l'écrivent encore de même aujourd'hui : 1^{re} à moy. et long au premier, é fermé au 2d, la 2^e est un e muet à l'adj. un é fer. au verbe.] On dit, crime, criminel de lèze-Majesté divine, humaine. C'est un terme consacré. Un Auteur a dit, en imitation, crime de lèze république; et pourquoi, dit, ironiquement, l'Auteur du Dict. Néol. ne pourrait-on pas dire aussi, crime de lèze-Dieu, de lèze-Père, de lèze-État, etc. — Léser. Offenser, faire tort. Il a le second-sens plus souvent que le 1^{er}. » Il n'y a que lui de lésé dans cette affaire. » Elle est beaucoup lésée; on l'a lésée considérablement dans cette vente, dans cette transaction. — Lésion, tort, dommage qu'on souffre en quelque marché, en quelque contrat. » Lésion énorme, d'outre moitié du juste prix. » Il y a ou il n'y a pas lésion. » Où est donc la lésion ? —

* Au Bâreau, quelques-uns disent lésif, lésive : » C'étoit à lui à veiller à son intérêt,

et à ne pas s'engager dans un marché qu'il pouvoit croire lésif.

LÉSINE, s. f. LÉSINER, v. n. [Lésine, ziné : 1^{re} é fer. dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Lésine, épargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses. Lésiner, user de lésine. » Il lésine sur toutes choses.

LÉSION, voy. LÈSE.

LESSIVE, s. f. LESSIVER, v. act. [Lécive, cive : 1^{re} e muet, 2^e lon. au 1^{er}.] Lessive, eau chaude que l'on verse sur du linge à blanchir, qui est entassé dans un cuvier, et sur lequel on a mis un lit de cendre de bois neuf, ou de soude, etc. — Lessiver; blanchir le linge; faire la lessive. — Figurement, on apèle lessive, une grande perte au jeu. Mde de Sévigné donne ce nom à l'effet d'une purgation. » Les eaux (de Vichi) m'ont purgée autant que j'ai pu l'être, car il s'en faut bien que j'aie le même besoin que j'avois de cette lessive, il y a dix ans.

Voy. LAVER.

LEST, s. m. [à moy. le t se prononce.] Pierres, sable ou autre matière pesante dont on charge le fond d'un vaisseau. — * L'Ab. Prévôt écrit leste contre l'usage.

LESTAGE, s. masc. LESTER, v. act. LESTEUR, s. m. [1^{re} à moy.] Lestage, est l'action de lester, de mettre du lest dans un vaisseau. Lesteur, bateau qui sert à transporter le lest. — On dit figurement (st. famil.) bien lesté, qui a bien mangé et bien bu.

LESTE, adj. LESTEMENT, adv. [Leste, teman : 1^{re} à moy. 2^e e m. 3^e l.] Leste, proprement vêtu. » Vous voilà bien lesté. » Son équipage étoit fort lesté. — Bien en ordre. » Troupes fort lestes. — Adroit; c'est un homme fort lesté. — Lestement, proprement. » Lestement vêtu. — Avec adresse : » Il s'est tiré lestement de cet embarras. — Depuis quelque tems on le dit du ton et des propos. Hardi, sans façon, sans égard. C'est un mot à la mode. » Le propos est lesté. Jugem. de Midas. » Ces lettres renferment... un ton des plus lestes sur les matières les plus sérieuses. » Ses procédés étoient lestes, parce que ses desirs étoient vifs.

LETHARGIE, s. f. LETHARGIQUE, adj. [1^{re} é fer. l'h est muette, et n'est là que pour l'étymologie.] Au propre, assoupissement profond et contre nature, qui ôte l'usage des sens. » Il est tombé en lethargie; » Soit-

meil *léthargique*. — *Figurement*, Insensibilité et nonchalance en toutes choses. » Il est dans une *léthargie* honteuse. Paresse *léthargique*.

LÉTON, Voy. LAITON.

LETTRE, s. fém. LETTRÉ, ÉE, adj. [*Lètré, lètré, tré-e* : 1^e e moy. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Lettre* est, 1^o. chaque caractère de l'alphabet. — 2^o *Épître*. missive, dépêche. » J'ai reçu *votre lettre*, » *Lettre de crédit, de change*, etc. — 3^o. Au pluriel, actes qui s'expédient au nom du Prince. *Lettres closes*, ou *patentes*. » *Lettres de grâce, d'abolition*, etc. — Et dans certaines compagnies, actes qui s'expédient sous le sceau de quelque puissance. » *Lettres de tonsure, de Prêtrise*, etc. *Lettres de Maître-ès-arts*, etc. — 4^o. Science et doctrine. *Les lettres humaines, Les Belles-Lettres*. La République des *Lettres*. » François I fut le père des *Lettres*. » Cet homme a beaucoup d'esprit, mais il n'a point de *lettres*. — 5^o. *A la lettre, au pied de la lettre*, dans le sens littéral. » Cela est vrai *à la lettre*. » Il ne faut pas le prendre *au pied de la lettre*. » Rien n'empêche qu'on ne puisse prendre *au pied de la lettre* la parole de notre Sauveur. *Boss.* » La Maréchale n'aura point de pain *au pied de la lettre*. *Mde de Cozl.* » Je vous aime de tout mon cœur, mais c'est *au pied de la lettre* et sans en rien rabattre. *Sév.* » Je plaisantois... vous prenez tout *au pied de la lettre*, ce n'est pas ma faute. *Th. d'Éduc.* — 6^o. *Aider à la lettre, au propre*, suppléer à ce qui manque à quelque passage obscur et defectueux; au *figuré*, entrer dans l'intention de celui qui parle ou qui écrit; et expliquer ce qu'il a dit ou écrit obscurément.

LETTRE, qui a des lettres, de l'érudition. » *Homme lettré*. — En st. prov. » *Gens ignorés et non lettrés*.

Rem. 1^o. Il ne faut pas confondre *Lettre* avec *Épître*. *Lettre* se dit généralement de toutes les lettres qu'on écrit d'ordinaire, à quoi il faut ajouter, *lettre de cachet, de change, de créance*. *Épître* ne se dit qu'en deux ou trois cas: *Épître dédicatoire; Épître de St. Paul, de St. Jean*, etc. L'*Épître de la Messe*; les *Épîtres de Cicéron, de Sénèque, de Plin*e, et d'autres Anciens. Les *Lettres* en vers s'appellent aussi *Épîtres*. BOUH. On dit aussi *Épître* pour *lettre*, dans le style ba-

din, ou critique. J'ai reçu *votre longue Épître*. » Il m'accable de *ses fades Épîtres*. — Il faut dire, *lettre de change*, et non pas *d'échange*, comme on dit en quelques Provinces. — 2^o. On a dit long-tems, au singulier, un *Littérateur*, plutôt qu'un *homme de lettres*; celui-ci est pourtant fort bon. » Qu'est-ce qu'un bel-esprit, un *homme de lettres*, en comparaison d'un homme vertueux? *Marin*. L'Homme Aimab. Mais au pluriel, *gens de lettres* se dit plus souvent, et a une signification plus étendue que *Littérateur*. Depuis quelque tems, on ne voit paroître que des compilations, par une *Société de Gens de Lettres*. — M. *Fréron*, en imitation d'*Homme de Lettres*, a dit, *Femme de Lettres*. Je ne sais si quelqu'un l'a répété d'après lui. » Parmi les *Femmes de Lettres* vivantes, qui sont célèbres. — Plus récemment on lit dans l'*Ann. Litt.* » Je ne conçois pas les *Hommes de Lettres*. Je crois qu'on doit toujours dire *les gens de lettres*. — 3^o. On dit, avoir *des lettres*, pour, *de la littérature*. L'*Ab. des Fontaines*, dit, en ce sens, *n'avoir aucunes lettres*, expression qui me paraît tout au moins douteuse. On se faisoit gloire autrefois de *n'avoir aucunes lettres*. L'*Acad.* dit: » Il n'a point de *lettres*; mais on ne peut conclure d'une expression à l'autre. — 4^o. *Ajouter à la lettre*, exagérer, en dire plus qu'il n'y en a. — *Avoir-lettres de*, avoir des nouvelles sûres, ou l'assurance de. — On dit d'un ouvrage achevé, qu'il n'y manque pas une *lettre*. — Ce sont *lettres closes*: c'est un secret. — On dit d'une date ou d'une somme qu'elle est *en toutes lettres*, pour dire qu'elles ne sont pas en chiffres. On applique figurément cette expression à d'autres objets. » M. *William Burck* (quoique Anglais, Protestant et Philosophe) ose écrire *en toutes lettres*, (ouvertement) que ses malheureux habitans (de l'Amérique) n'eurent d'autre refuge que l'humanité des Prêtres. *Ann. Litt.* * *Échanger des lettres*, avoir un commerce épistolaire, est un latinisme germanique. » J'en écrivis sur ce ton là à M. *Ollenbourg*, avec qui auparavant je ne m'étois entretenu de telles choses, quoique nous eussions déjà *échangé plusieurs lettres*. *Leibnitz*; c. à d. quoique nous nous fussions déjà écrit plusieurs fois. — 5^o. Plusieurs terminent leurs lettres, en disant, qu'ils ont l'honneur d'être avec respect, etc. cette manière de les ter-

miner déplaît à beaucoup de gens de goût. Ils prétendent qu'on doit mettre ; *j'ai l'honneur d'être*, simplement ; ou *je suis avec respect*, etc.

LEVAIN, s. m. [*Le-vein* : 1^{re} e muet.]
 1°. Au propre, et en général, tout corps capable d'exciter un gonflement, une fermentation interne dans celui auquel on l'incorpore. — En particulier, morceau de pâte aigre, qui, mêlé avec la pâte dont on veut faire le pain, sert à la faire lever et fermenter. » Faire un levain, ou du levain. Mettre trop de levain. » L'Eglise latine ne consacre qu'avec du pain sans levain, qu'on apèle *azyme*. — 2°. Par extension, mauvaise disposition des humeurs. » Il y a quelque mauvais levain dans l'estomac. — 3°. Figurement, mauvaise impression que le péché laisse dans l'âme. » Le levain du péché originel. » Épanche dans moi la rosée de ta grâce : détruis le levain impur, qui infecte mon âme, etc. *Jér. Dél.* — Resté de quelque passion violente. » Levain de discorde, de haine, de division. » Il reste encore parmi ce peuple un levain de sédition, de révolte.

LEVANT, adj. et s. m. LEVANTIN, INE, adj. et subst. [*Levan*, *van-tein*, *tine* : 1^{re} e muet ; 2^e lon.] Adj. il ne se dit qu'avec soleil. Qui se lève. » *Le Soleil levant*. En st. prov. *adorer le Soleil levant*, faire sa cour au nouveau favori. — S. m. La partie du monde où le Soleil se lève. » La France a l'Allemagne au levant. » Depuis le levant jusqu'au couchant. — Levant a le même sens qu'*Orient*, mais le 1^{er} est plus du style simple, et le 2^d du style poétique. Il y a encore un autre différence, c'est que *Levant* se dit des contrées qui sont sous la Domination des Turcs ; et *Orient* des Indes. L'Ab. *Prévoit* dit, en parlant des dernières. » Tous ces peuples du *Levant* ne cherchent qu'à tromper. Il fallait dire, de l'*Orient*. — Levant ne convient pas non plus en parlant des anciens peuples. *Corn. dit de Néron*.

Les troupes du Levant d'un tel monstre lassées.

Je voudrais là d'Orient.

LEVANTIN : Natif du pays du Levant. » Les peuples levantins. » C'est un levantin, une levantine. Voy. l'article précédent. En parlant des anciens peuples, on dit les orientaux, mais on ne dit pas au sing. un orient-

tal, une orientale.

LEVÉE, s. fem. LEVER, v. act. et s. m. [*Levé e*, *ve* : 1^{re} e muet, 2^e fer. long, au 1^{er}. Devant l'e muet la 1^{re} se change en é moyen et long ; il lève, lèvera, etc.]
 Levéeest, 1°. l'action de lever, de recueillir, en parlant des fruits, et principalement des grains ; et aussi des deniers, des impôts. » La levée des fruits. » La levée des deniers, des droits du Roi. — 2°. Entolément. » Levée de soldats, de troupes. — Figurement, levée de boucliers. Voy. BOUCLIER. — Digue, chaussée. — 4°. L'heure à laquelle une compagnie se leve pour finir la séance. » A la levée du Conseil, de la Grand chambre, etc. — Levée d'un Siège, retraite des troupes qui assiégeaient une place. — Levée du scelle, action par laquelle on le leve, on l'ôte. — Levée du corps, action de le faire porter en terre, et de commencer le convoi des funérailles. — 5°. Au jeu des cartes, main qu'on a levée. » Nous n'avons pas fait une levée. » Ils ont déjà cinq levées.

LEVER c'est 1°. Hausser. » Lever de terre. » Lever les mains, les yeux au Ciel ; quelques-uns disent, vers le Ciel, mais l'augelas les condamne de barbarisme. Lever les yeux sur quelqu'un, etc. — Voici la différence, que l'Ab. *Girard* trouve entre lever, élever, soulever, hausser, exhausser. On leve en dressant ou mettant debout ; lever une échelle : on élève, en plaçant dans un lieu ou dans un ordre éminent ; élever une statue : on souleve en faisant perdre terre et portant en l'air ; soulever un coffre : on hausse, en ajoutant un degré supérieur, soit de situation, soit de force, soit d'étendue ; hausser les épaules, la voix, etc. On exhausse en donnant plus de hauteur pour la continuation de la même chose, exhausser un bâtiment. — 2°. Dresser une chose qui était couchée ou penchée. » Lever le pont-levis, la bascule. » Levez votre robe, votre manteau qui traîne. — Se lever, se mettre debout sur ses pieds. Se lever de table. » Tout le monde s'est levé pour lui faire honneur. » Levez-vous de là. — Sortir du lit. » Il se lève de bon matin, ou bien tard. On le dit des astres. » Le soleil se lève à pressent à cinq heures. — La tempête, l'orage, le vent se lève ; comence. » Il se leva une tempête, etc. — 3°. Ôter une chose qui était dans une autre. » Lever le scelle

l'appareil d'une plaie. *Lever un plat. Lever la nape, etc.* » *Lever l'ancre. Lever le siège d'une place, ou de devant une place; retirer les troupes qui la tenaient assiégée. On dit qu'une armée a levé le piquet, pour dire qu'elle a décampé; et que des troupes ont levé le piquet, qu'elles se sont retirées avec quelque précipitation.* = 4°. Recueil-lit. » *Lever les frimts, les impôts, la taille.* = 5°. *Lever*, pousser, sortir de terre, en parlant des plantes. » Les blés commencent à lever. » Les orges lèvent plus vite que les fromens, etc. = 6°. *Lever* entre dans plusieurs expressions du style figuré. Les plus nobles sont, *lever le masque*, agir ouvertement, après s'être contraint pendant quelque temps; et *lever l'étendard*, faire profession de... » *Lever l'étendard de la révolte, de la dévotion, de l'irreligion; etc. Lever l'étendard contre quelqu'un*, se déclarer ouvertement contre lui. — Les autres sont du style familier. *Lever la crête, ou le nez*, montrer de l'orgueil, ou seulement de la satisfaction, quand les affaires sont en bon état. *Lever le lievre*, ouvrir le premier un avis, ou donner lieu à une discussion. Au propre, *faire lever un lievre*, une perdrix; les faire partir. — *Lever les épaules*, montrer par ce signe son improbation. — *Prendre quelqu'un au pied levé*, lui vouloir faire faire quelque chose, sans lui donner le tems de se reconnaître. *Marcher*, ou aller par tout tête levée, sans rien craindre. — *Il faudra se lever matin pour attraper cet homme*, il est fin et rusé. — *Lever un habit, une étoffe*, acheter le drap ou l'étoffe chez le Marchand. » Nous allons tantôt lever un habit pour ce Monsieur-là. *Mariv.* — * Dans certaines Provinces, on dit lever pour ôter. » Pourriez-vous lever cette tache? » *Lever* votre chapeau. *Lever* n'a ce sens que dans le figuré; *lever le masque*, (au propre, on dit, *ôtez votre masque*) *lever un empêchement, un obstacle, des doutes, un scrupule; lever les défenses, l'interdit, l'excommunication.* — *Lever le plan d'une place, etc.* le tracer, en prendre des mesures.

LEVER, s. m. L'heure, le tems où l'on se lève. » *Le lever du Roi.* » *Le lever du soleil, des étoiles; le tems où ils comencent à paraître sur l'horison.*

LEVIÉ, s. m. [*le-vié*: 1^{re} e muet, 2^e e fer.] Barre de fer, ou de quelque autre matière solide, propre à soulever, à remuer

quelque fardeau. » La force du levier; le point d'appui d'un levier.

LEVIS, adj. m. [1^{re} e muet.] Pont-levis, pont, qui se lève et qui se baisse pour ouvrir ou pour fermer le passage d'un fossé. — C'est tout l'emploi de cet adjectif.

LÉVITE, LÉVITIQUE, s. m. [1^{re} e fer. dern. e muet.] Le 1^{er} se dit d'un Israélite de la Tribu de Lévi, destiné au service du Temple; le 2^d du 3^e Livre du Pentateuque.

LEUR, pron. possessif et personnel, » *Leur maison, je leur donnerai.* Dans le 1^{er} exemple, il est possessif; c'est le pluriel de son, sa, ses; et il fait au pluriel leurs. Dans le 2^d exemple, il est personnel; c'est le pluriel de lui: il se rend par, à eux, ou à elles. Il est indéclinable. » Ils leur ont dit, et non pas leurs ont dit, comme dit le peuple en certaines Provinces. — *Leur* possessif est quelquefois subst. » Les gens sages conservent leurs amis; les fous perdent les leurs. Voy. LUI. Voy. PRONOM.

LEVRAUT, Voy. LIÈVRE.

LÈVRE, s. fem. [1^{re} e moy. et long; 2^e e muet.] Partie extérieure de la bouche, qui couvre les dents, et qui aide à former la parole. » *La lèvre supérieure, ou, de dessus; la lèvre inférieure, ou, de dessous.* » *Avoir mal aux lèvres, ou, à la lèvre.* — Il forme, avec d'autres mots, des expressions figurées, du st. famil. = *Rire du bout des lèvres*; rire forcément. » Je n'ai pu la faire rire que du bout des lèvres. *Th. d'Éduc.* — *Avoir le cœur sur les lèvres*; être ouvert, franc, sincère. » On le trouvait toujours libre, naturel, ouvert, comme un homme, qui a son cœur sur ses lèvres. *Anon. Avoir la mort sur les lèvres*; être à l'agonie. — *Avoir un mot sur les lèvres*, (ou sur le bout de la langue) le savoir, mais ne pouvoir pas le dire. — *Se mordre les lèvres*, pour ne pas rire. *Madame Dacier* lui donne un autre sens. » Il dit, et tous les Princes étonés se mordent les lèvres, (de rage) et admirent la hardiesse de Télémaque. *Odyssée.* — *L'Ab. Coyer* dit, *ne pas desserrer les lèvres*, se taire: on dit, ordinairement, *ne pas desserrer les dents.* — Le même Auteur apèle *amitié des lèvres* les fausses amitiés, qui ne sont qu'en paroles et en démonstrations.

LEVRETTE, s. f. LÉVRIER, s. m. LEVRON, s. m. [*Levrète, lé-vrié, levron.* Il n'y a pas de raison, ce me semble, d'écrire le 1^{er} et le 3^e de ces mots sans accent et le 2^d

avec un accent aigu. Mais on dit que c'est l'usage, et l'Acad. l'a mis de la sorte.] *Lévrier*, sorte de chien haut-monté sur ses jambes, qui a la tête aîlée et le corps délié. Il a tiré son nom de ce qu'on s'en sert ordinairement pour courre le lièvre. *Levrette*, femelle du lévrier. *Levrox*, lévrier au dessous de six ans.

LEURRE, s. m. **LEURRER**, v. act. [*Leurre*, *leu-ré*: l'r se prononce fortement: 1^{re} Ion. au 1^{er}, 2^e e muet au 1^{er}, e fer, au 2d.] *Leurre*, apât; ce dont on se sert pour attirer quelqu'un. » On vous offre telle chose; mais c'est un *leurre* pour vous attraper. » *Le grand leurre des Hommes* c'est l'avenir. *Fonten.* » Ne vous laissez pas prendre à ce *leurre*. — *Leurrer*, attirer par quelque chose, qui donne envie de, etc. » On l'a *leurré* de cette récompense; de cette espérance, il s'est laissé *leurrer* par de belles espérances; ou, absolument; il s'est laissé *leurrer*.

LEVÛRE, s. f. [2^e Ion. 1^{re} et dern. e muet.] *Écume*, que fait la bière, quand elle bout. Les Boulangers s'en servent au défaut d'autre levain. — C'est aussi ce qu'on lève de dessus ou de dessous le lard à larder. » Une *levûre*, des *levûres* de lard.

LEXICOGRAPHE, s. m. **LEXIQUE**, s. m. [*Lékicographe*, *lékike*: 1^{er} e moy. dern. e muet.] *Lexique*, Dictionnaire. Il se dit principalement des Dictionnaires grecs. *Lexicographe* Auteur d'un Dictionnaire. Ces mots ne se disent que parmi les savans.

LEZ, adv. Vieux mot. A côté, proche de... Tout contre; vis-à-vis. On le dit encore de certains lieux. Le Plessis *lez*-Tours, Ville-neuve *lez*-Avignon.

LÉZARD, s. m. **LÉZARDE**, s. f. [*Lézar*, *zarde*: 1^{re} e fer.] Le *Lézard* est un animal ovipare, à quatre pieds et à longue queue. — *Lézarde*, crevasse, qui se fait dans un mur.

LIAS, s. m. [*lié*, monos. e ouv. et long.] Sorte de pierre dure, dont le grain est très-fin.

LIAISON, s. f. **LIAISONER**, v. act. [*li-son*, *zoné*, 1^{re} e moy.] *Liaison* est de 3 syll. en vers. *Corneille* dit de l'Amitié.

L'égalité... en est le ferme apui,
C'en est le fondement, la *liaison*, le gage.

Rodogune.

LIAISON, union de plusieurs corps; des parties du discours; des affaires, des personnes. » *La liaison des pierres, des pièces de bois.* » Il n'y a point de *liaison* dans ce discours.

Cette période n'a pas de *liaison* avec la précédente. » *La liaison des scènes* est bien observée dans cette pièce. » Cette affaire a une grande *liaison* avec la vôtre. » *Liaison d'intérêt; liaison d'amitié*: il y a une étroite *liaison* entre eux. Former, rompre une *liaison*. » *Prendre des liaisons* avec les mécontents. *Fénel.* — *Liaisons du Discours*. Ce sont des particules, qui servent à lier les phrases entre elles; comme, *car, vu que, afin que, mais*, etc. Elles rendent le discours doux et coulant; mais il est bon de les supprimer, quand on doit s'énoncer avec mouvement et chaleur. *Andry.* » Je regrette fort, disait *Laugelot*, les mots, qui servent aux *liaisons* des périodes, parce que nous en avons grand besoin et qu'il faut les varier.

Rem. Un Auteur moderne voyant que *liar* régit la prép. à, a donné ce régime à *liaison*. » *Sentir la liaison des divertissemens*, (de l'opéra) à l'intrigue. *Mallebranche* avait dit avant lui: » Nous ne conoîtrons jamais leurs diverses *liaisons* (des parties du cerveau) d'un côté aux organes, qui reçoivent l'impression des objets, et de l'autre à toutes les parties de notre corps. — On dit *avec* et non pas *à*. Les substantifs n'ont pas toujours les mêmes régimes que les verbes du même sens. — On personifie quelquefois le mot *liaisons*, comme celui de *connaissances*. » Je n'ai d'autre intime que la Vicomtesse; les autres ne sont que des *liaisons*. *Th. d'Éduc.*

LIAISON, en termes de cuisine, jaunes d'œufs délayés, ou autre matière propre à épaissir une sauce.

LIAISONER; Terme de Maçonnerie. Arranger des pierres de façon que les joints des unes portent sur le milieu des autres. On le dit aussi des pavés.

* **LIANT**, s. m. Douceur, souplesse dans le caractère. » Il a du *liant* dans l'esprit, dans le caractère. » Leon X mettoit plus de modération, de *liant*, de dextérité (que Jules II) dans l'emploi des moyens de réussir. *Hist. d'Angl.* » Je suis toujours révoltée, quand j'entends honorer cette criminelle indulgence, de douceur de caractère, de *liant* dans l'esprit, et de condescendance indispensable dans la société. *Mil. Catesby.* —

L'Acad. ne met point ce mot. *Trév.* le met comme adjectif; doux, complaisant, affable.

LIBAGE, s. m. Gros moëllon mal taillé qu'on n'emploie que dans les fondemens d'un édifice.

LIBATION, s. f. [*Liba-cion*, en vers *ci-on*.] Éfusion de vin ou d'autre liqueur, que les Anciens faisaient en l'honneur de la Divinité. — Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. » *Les libations* étaient pratiquées par les Juifs et par les Païens dans leurs sacrifices.

LIBELLE, s. m. **LIBELLER**, v. act. [*libelle*, *libellé*: on pron. les 2 ll: 2^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2^d. *Richelet* écrit *libelle* ou *libèle*, *libeller*, ou *libeler*. Il n'y a que les deux premières manières qui soient bonnes.] *Libelle*, écrit injurieux. » *Libelle* difamatoire. » *Faisent de libelles*. — *Libeller*, est un terme de Pratique. *Libeller un exploit*, une demande, les dresser, et y expliquer sa demande. » *Exploit libellé*; demande *libellée*.

» *Libelle*, ne se dit plus que d'un livre satirique et clandestin. On le disait autrefois d'un petit livre. *Boileau* dit à ses vers.

Et déjà chez *Barbin*, ambitieux *libelles*
Vous brûlez d'éaler vos feuilles criminelles.
Un Poète, même satirique, ne qualifierait pas aujourd'hui de ce nom ses Poésies.

» **LIBELLISTE**, s. m. Faiseur de libelles. Mot nouveau, et peut-être nécessaire dans un siècle où les libelles sont si communs. » Le Calvinisme lui échauffa la tête, (à *Henri Étienne*) et d'Auteur estimable en fit un libelliste et un calomniateur. *Sabat*. Trois siècles, etc. *M. Linguet* s'est aussi servi de ce mot.

LIBÉRAL, ALE, adj. **LIBÉRALEMENT**, adv. **LIBÉRALITÉ**, s. f. [2^e é fer. 4^e é muet, au 2^d et au 3^e; en a le son d'an.] Ils expriment la vertu par laquelle on aime à donner. » Il est libéral, elle est fort libérale. » La nature lui a été libérale de ses dons. » Donner libéralement: » Exercer sa libéralité envers quelqu'un. — *Fig.* On dit *main libérale*. » Les dons infinis que nous avons reçu de la main libérale du Tout-Puissant; de ses mains libérales. » *Vaugelas* et *Ménage* aimaient mieux libéral arbitre, que libre arbitre: mais celui-ci a prévalu, et l'autre ne se dit plus. — *Arts libéraux*, se dit par opposition à *Arts mécaniques*. Là il signifie, arts exercés par des gens libres. » La Peinture, la Musique, la Médecine sont des arts libéraux. — *Libéralité*, se dit aussi du don que fait une personne libérale. » Voilà une grande libéralité. Ce n'est qu'en ce sens qu'on peut le mettre au pluriel. » *Les libéralités de César* étaient des corruptions pour acheter les suffrages du Peuple. *St. Evr.* — Mais en parlant de la vertu, on ne le dit qu'au singulier.

» On ne saurait trop admirer leur libéralité, et non pas, leurs libéralités.

LIBÉRATEUR, TRICE, s. m. et f. Celui, celle, qui a délivré, etc. » *Le libérateur de la Patrie*. » Elle est sa libératrice.

LIBÉRATION, s. f. **LIBÉRER**, v. act. [*Libéra-cion*, libéré: 2^e é fer.] Termes de Jurisprudence et de Pratique. On s'en sert pour exprimer la décharge d'une dette, d'une servitude. » *La libération d'un débiteur*. » Il faut vous libérer de cette dette. » Il veut libérer sa maison de cette servitude. Et sans régime. » Il est toujours permis à un débiteur de se libérer. — *M. Moreau* dit libération des personnes, et donne à ce mot un sens et un emploi plus étendu. » Les corporations commencèrent la libération des peuples. En ce sens, c'est un néologisme.

LIBERTÉ, s. f. [2^e é ouv. 3^e é fer.] 1^o. En général, le pouvoir qu'a l'âme de se déterminer à faire ou à ne pas faire. » Dieu a donné la liberté à l'Homme. » La grâce efficace non seulement ne contraint pas, mais elle ne nécessite pas la liberté. » Les passions affaiblissent la liberté. — 2^o. L'indépendance des commandemens d'autrui. » Il aime sa liberté. » Il ne veut point assujétir, captiver sa liberté. — 3^o. L'état d'une personne libre. » L'exemption de la servitude. » Vendre, engager; recouvrer sa liberté: » Donner la liberté à un esclave. — 4^o. En parlant d'un État, d'un pays; forme de gouvernement démocratique. » Ce tyran a opprimé la liberté de son pays. » Rome jouit long-tems de la liberté, mais d'une liberté orageuse. — 5^o. Il est opposé à captivité. » Ce prisonnier a recouvré sa liberté. » On l'a mis ou remis en liberté. » On l'a laissé en liberté sur sa parole. » Donner la liberté à un oiseau, qui était en cage. — 6^o. Pouvoir d'agir, conformément aux Lois. » Liberté d'agir; liberté du commerce. — Liberté de conscience, permission de professer une religion autre que la dominante. — 7^o. Manière d'agir, libre, familière, hardie. Il se dit en bien ou en mal. » Honête liberté. J'ai pris la liberté de vous écrire. » C'est trop de liberté. — Au pluriel, il se prend en mauvaise part. » Se donner, prendre des libertés. — 8^o. Il est opposé à contrainte. » Laisser en liberté. » Parler en liberté, avec liberté. — 9^o. Facilité, disposition naturelle. » Faire toutes choses avec grâce et liberté. » Liberté de pinceau, de burin. — Liberté d'esprit, dégagement de tout objet étranger,

étranger, qui pourrait distraire, inquiéter.
— *Liberté de ventre*, facilité qu'il a de bien faire ses fonctions.

Rem. 1°. *Liberté*, ne se dit au pluriel que dans le sens de *privileges*, *franchises*. » *Les libertés de l'Eglise Gallicane*. » Par la capitulation, par le traité on laisse à cette ville, à ce peuple *ses libertés*, immunités et franchises. — On le dit aussi dans ce nombre, au sens marqué. n°. 7°. — Hors de là on ne l'emploie qu'au singulier. *Corneille* dit dans *Cinna* :

La perte de nos biens et de nos libertés.

Il ne paraît pas que le Poète ait eu en vue d'exprimer la perte des *privileges* du Peuple Romain, mais l'exemption de la servitude, l'état d'un peuple libre. Il falait donc dire, pour parler exactement, *et de notre liberté*. Mais la rime demandait un pluriel. = 2°. On dit bien, *prendre, se donner des libertés*; mais je ne pense pas qu'on puisse dire, *vos libertés, ses libertés*, pour dire, *les libertés que vous prenez, qu'il se donne*, etc. Dans les *Frères Enemis Jocaste* dit à *Créon* :

Craignez mon courroux,

Vos libertés enfin retomberont sur vous.

= 3°. *Liberté* ne régit pas à *mais de*. » L'on comença à donner aux Evêques *plus de liberté* à user d'indulgence. *Hist. d'Angl.* — On dit, *avoir, donner la liberté, d'user, de faire, d'aler, de venir*. — *A votre liberté, à sa liberté*, expression adverbiale. » Ils ne font pas difficulté de risquer leur vie, pour vivre à leur liberté. ANON.

LIBERTIN, INE, adj. et subst. LIBERTINAGE, s. m. LIBERTINER, v. n. [*Libertin, tine, nage, né*: 2° l'ouv.] *Libertin*, 1°. Qui aime sa liberté, qui hait toute sorte de sujétion, de contrainte. On ne le dit guère des femmes dans ce sens, ni même des hommes, on ne l'emploie guère qu'en parlant des enfans: cet écolier est devenu bien *libertin*; ou quand on l'applique aux choses, qui ont rapport aux personnes. » Elle est d'une humeur bien *libertine*. » Il mène une vie *libertine*. Mais quoiqu'en disent *Bouhours* et *La Touche*; on ne dit point, il est fort *libertin*; c'est la femme la plus *libertine* que je connais, pour dire, qui aime le plus sa liberté, et qui sait le moins se gêner. = 2°. Subst. Qui mène une vie déréglée. » C'est un *libertin*, une *libertine*. = 3°. Esprit fort, incrédule. » Les impies et les *libertins*.

LIBERTINAGE, n'a que le 2d et le 3°. sens

Tome II.

» Il, ou elle vit dans le *libertinage*. » Il fait profession de *libertinage*. » Le *libertinage* des mœurs conduit au *libertinage* de l'esprit et à l'irréligion. — Ainsi, en parlant des personnes, il se prend toujours en mauvaise part; mais appliqué aux choses, il ne signifie quelquefois que *liberté*, *inconstance*. » Voyez un peu où me porte le *libertinage* de ma plume, *Sév.* » Il y a trop de *libertinage* dans vos études; vous ne saurez jamais rien à fond. *Acad.*

LIBERTINER, être dissipé, *libertin*. » Cet enfant ne fait que *libertiner*. Il n'est que du st. famil. — * Les Gascons disent *se libertiner*. » Cet enfant *se libertine*. Desgr.

* LIBIDINEUX, EUSE, adj. Dissolu, lascif. *Appétits libidineux*. Je le crois vieux. L'Acad. le met sans remarque.

LIBRAIRE, s. m. LIBRAIRIE, s. f. [*Librière, brerie*: 2° é moy. et long au 1°, é for. au 2d.] *Libraire*, marchand de livres. — *Librairie*, art, profession du *Libraire*. » Il s'est enrichi dans la *Librairie*. — * Autrefois, bibliothèque. » La *librairie* du Roi.

LIBRE, adj. LIBREMENT, adv. [2° é muet; en a le son d'an.] *Libre*, est 1°. Qui a le pouvoir de se déterminer. » Nous sommes *libres* sous l'empire de la grâce. » Vous êtes *libre de faire* tout ce qu'il vous plaira. = 2°. Indépendant. » Il est *libre*, il ne dépend de personne. = 3°. Qui n'est pas esclave. » Il est né *libre*, de condition *libre*. — Qui n'est plus captif. » Il est *libre*, il est sorti de prison. = 4°. Qui n'est point contraint. » *Libre* dans sa taille. » Air *libre* et dégagé; *taille*, contenance *libre* et aisée. — Avoir la *voix*, la *parole libre*, n'avoir point d'empêchement dans la *voix*, dans la *parole*. = Dans une assemblée, les *suffrages* ne sont pas *libres*, quand on n'ose y dire son avis. — Avoir le *ventre libre*, n'être pas constipé. = Etre *libre avec* quelqu'un, n'être pas gêné; vivre avec lui sans cérémonie. = 5°. En parlant des mers, des chemins, où l'on peut aller en sûreté. » Les mers, les chemins, les passages sont *libres*. = 6°. *Libre de*; délivré; *libre de soins*, de soucis, de toute sorte d'engagement. = 7°. Licencieux, hardi, téméraire. » Discours, paroles *libres*. » Il est trop *libre* en ses discours. » Il a des sentimens trop *libres* sur la religion. = 8°. En parlant des vers; de mesure inégale. » Pièce en vers *libres*.

REM. *Libre* régit la prép. *de*. » Vous êtes

A a a a

libre de le faire : il vous est libre d'aler où il vous plaira. * *Bossuet* lui donne pour régime la prép. à. » Celui, qui pêche, a été libre à ne pas pécher. Il faut, de ne pas pécher. — * *Montesquieu* lui fait régir la prép. de devant les noms, dans le sens de peu attaché à, peu scrupuleux sur. » Les *Étoliens* étoient hardis, téméraires. . . toujours libres de leur parole. — D'autres donnent le même régime à être libre, dans le sens de, être le maître. » Il est libre du choix (de choisir.) *Ann. Lit.* Je crois ce régime tout au moins douteux. — Libre, délivré, exempt à ce régime selon l'usage.

Libre d'ambition, de soins débarrassé.

L. Rac.

Aux humains inconti, libre d'inquiétude,
C'est là que de lui-même il faisait son étude.

Henriade.

LIBREMENT, 1°. Sans contrainte. » Agir, vivre, parler, écrire librement. » Vous pouvez en user librement. — 2°. Sans circonspection, sans égard. » Parler, en user trop librement.

* **LIBRE-PENSEUR**, s. m. C'est le nom que l'Ab. Guénée donne aux Philosophistes. Il sent l'anglicisme : *free-thinker*.

LICE, s. f. Ce mot a trois significations, qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre. I. Lieu préparé pour les tournois, les combats à la barrière, etc. » Entrer dans la lice, ou en lice. Ils se disent tous deux dans le propre ; le 2d seul se dit au figuré. » Le beau sexe y entre en lice avec les savans. *Hist. du Japon*. — II. Sorte de fabrique de tapisserie. On l'appelle de haute-lice, quand le fond sur lequel les tapissiers travaillent est tendu de haut en bas, et de basse-lice, quand il est couché tout plat. » Tapisserie de haute-lice, de basse-lice, et absolument, une haute-lice, une basse-lice. — III. Femelle d'un chien de chasse.

LICENCE, s. f. **LICENCIEMENT**, s. m. **LICENCIER**, v. act. [*Li-san-ee, ci-man, ci-é* ; 2^e, lon. *Richelet* écrit *licencement* comme on prononce.] *Licence*. * Autrefois permission. » Donner licence à tout le monde de nous dire des injures. *D'Abl.* — Aujourd'hui, Liberté trop grande. » Il prend des licences ; il se donne de grandes licences. — Dérèglement. » *Licence* effrénée. » C'est ouvrir la porte à la licence. » Ce n'est pas liberté, c'est licence. — *Licence Poétique*, liberté que les Poètes se donnent contre les règles du langage, ou contre l'usage. Dans le st. famil.

on applique cette expression à d'autres objets. » Gardez-vous bien de faire conoître au bon d'*Hacqueville* que je vous ai envoyé sa lettre. La rigueur de son exactitude ne comprendroit pas cette licence poétique. *SÉV.* — *Licence* est, dans les Universités, le tems qu'on est sur les bancs pour obtenir le degré de licencié. » Faire sa licence, comencer, achever sa licence, entrer en licence ; sortir de licence. — *Licencié*, s. m. qui a fait sa licence, qui a pris ses degrés de licence. * *Plusieurs* et *Richelet* entre autres, écrivent *licentié* avec un t, contre l'analogie.

* **LICENCIER**, act. Congédier. » *Licencier* des troupes. — *Se Licencier*, s'émanciper. » Il s'est licencié jusqu'à dire, etc. » Il s'était licencié à des paroles un peu dures. *M. Marin* pense que ces phrases ne sont guère d'usage, et qu'il n'y a que le peuple qui parle ainsi. *L'Acad.* les met sans remarque. * *Bossuet* l'emploie sans régime. » Il étoit temps de ramener les catholiques, qui se licencioient. On ne le dit point de la sorte. *S'émanciper*, qui a le même sens, s'emploie bien sans régime ; mais *se licencier* doit être toujours accompagné de la préposition à, ou de quelque adverbe : » Il se licencie beaucoup. — *Licencement*, congé qu'on donne à des troupes, dont on n'a plus besoin. » *Licencement* des troupes.

LICENCIÉUX, **EÛSE**, adj. **LICENCIÉUSEMENT**, adv. [*Li-san-cieù, cieù-ze, cieù-zeman* ; 2^e et 3^e lon. 4^e e muet, en vers et dans le discours soutenu, *ci-eù*, etc. *L'Ab. de Houteville* et d'autres Auteurs, ou leurs imprimeurs ont écrit et écrivent *licenciéux* avec un t, contre l'analogie et l'usage.] Ils se disent de ce qui est déréglé, désordonné. » Vie licenciéuse ; discours licenciéux, paroles licenciéuses : il est fort licenciéux en paroles. » Vivre, parler licenciéusement. — Ils se prennent en mauvaise part, et ne se disent que de ce qui concerne les mœurs. * Autrefois on le disait de la littérature. » Ces explications licenciéuses (libres, peu exactes) font trouver tout ce qu'on veut dans l'Écriture. *Boss.* — *Racan* dans la *Vie de Matherbe*, parle de sonnets licenciéux, pleins de licences et contraires aux Règles. *Ménage* emploie aussi cette expression ; et *M. Coste*, dans une note sur un endroit de *La Bruyère*. » Un Anglois, qui a mis au jour en sa langue une traduction ou plutôt une paraphrase très-licenciéuse, (libre et peu littérale) des caractères de

Théophraste, etc. Tout cela est vieux et hors d'usage.

LICITE, adj. LICITEMENT, adv. [3^e e muet ; en a le son d'an.] *Licite*, qui est permis par la loi. *Licitement*, sans aller contre la loi. » C'est une chose *licite*. » On le peut *licitement*. — Ils ne sont que de style didactique. On dit dans le discours commun, cela est *permis*.

LICOL, ou LICOU, s. m. Le 1^{er} ne se dit qu'en vers, devant une voyelle, pour éviter lhiatus. Hors de là on dit toujours *licou*. Lien, que l'on met autour de la tête des chevaux, mulets, ânes, pour les attacher.

LICORNE, s. f. Animal sauvage, qui a une corne au milieu du front, et qui ressemble à un petit cheval.

LICTEUR, s. m. [*Lik teur*.] Officier, qui servait chez les Romains auprès du Consul et des autres Magistrats. » Les *Licteurs* portaient des haches, envelopées de faisceaux.

LIE, s. f. [*li-e* : 1^{re} lon. 2^e e muet.] Ce qu'il y a de plus grossier dans une liqueur, et qui va au fond. » *Lie de vin*, de bière, etc. Boire jusqu'à *la lie*. — FIG. *La lie du peuple*, la plus vile populace. — Un Auteur gémissant sur la dépravation horrible des mœurs du siècle où nous vivons, l'appelle *la lie des siècles*. Et Madame de Sévigné, parlant de l'extrême vieillesse, dit éloquemment : » Que *la lie de l'esprit et du corps* est humiliante à soutenir !

LIÈGE, s. m. LIÉGER, v. act. [1^{re} à moy. au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Liège*, espèce de chêne verd, dont l'écorce est spongieuse et légère. — On le dit sur-tout de l'écorce de cet arbre, dont on fait des bouchons, des semelles, etc. — *Liéger*, garnir de morceaux de liège. » *Liéger un filet*. C'est un terme de Pêcheurs.

LIEN, s. m. [Monos. en prose *lien* ; de deux syll. en vers, *li-en*.]

Vous triomphez, dit-il, je ne résiste plus,
Cependant les liens sont je superflus.

Marin, 6^e. Éclo. de *Virg.*]

1^o. Ce qui sert à lier. » *Lien d'une gerbe*, d'un fagot. — 2^o. Corde ou chaîne dont un prisonnier est attaché. » *Forger des liens*. Briser, rompre *ses liens*. = *Figurément*. » C'est toi qui a brisé *les liens* dont la pudeur enchaînoit mon sexe. *Jér. Dél.* Il se dit en ce sens, au pluriel. — 3^o. Tout ce qui attache et unit les personnes ensemble. » *Le lien conjugal*, ou *le lien du mariage* ; *lien*

sacré, indissoluble. » *Liens d'intérêt*, d'amitié. » *Les liens du sang*, de la nature, etc.

Rem. Quoiqu'on dise *le lien du mariage*, et *célébrer un mariage*, on ne dit pas, *célébrer ce lien*, comme le dit *Molière*, dans *l'École des Femmes*.

LIENTERIE, s. fém. [*Li-ante* ; 1^{er} et 4^e lon. 3^e et 5^e e muet.] *Dévolement*, dans lequel on rend les alimens tels qu'on les a pris.

LIER, v. act. [*Li-é* : 2^e é fer. *Li-est* long devant l'e muet ; il *lie*, ils *lient*. Au futur et au conditionnel, cet e muet ne se fait pas sentir : il *liera*, *lierait* : pron. *lira*, *lre*, en deux syll. l'i est long ; au lieu que dans le futur et le conditionnel du v. *Lire*, l'i est bref : il *lira*, il *lirait*.] Serrer avec un lien.

» *Lier un fagot*, une bote de foin, les mains, les pieds, etc. *Lier un homme à un arbre*.

» Fou à *lier*. — 2^o. Joindre ensemble. »

La chaux et le ciment *lient les pierres*. —

3^o. *Fig.* unir ensemble. » *L'amitié qui nous lie*. Ils sont *liés d'amitié*, d'intérêt. — 4^o.

On dit, en st. famil. *lier une partie de*

plaisir, de promenade. = *Lier amitié avec*

quelqu'un, (sans article) et *lier conversation*,

lier commerce ou société avec. —

Se lier les mains, s'obliger, s'ôter le pou-

voir de faire autrement. » Je ne veux pas

me lier, ou qu'on me lie les mains.

LIERRE, s. m. [*liè-re* : r forte : 1^{re} à moy. 2^e e muet.] Plante qui rampe, ou à

terre, ou contre les murailles et autour des

arbres. — Certains Poètes l'ont fait de

trois syllabes, *li-èr-re*.

Et permets que la main des timides Pasteurs

Unisse à tes lauriers un *lierre* et des fleurs,

Gresset.

D'autres ne l'ont fait que de deux syll.

Cet immortel Vida, qui joignit à la fois

Le *lierre* du critique au laurier du Poète,

L'Ab. du Résnel.

Et la vigne flexible, et le *lierre* aux cent mains

L'Ab. de l'Isle.

* LIESSE, s. fém. Joie, gaité. Vieux

mot. Il est resté dans cette phrase^o proverb.

» Vivre en joie et en *liesse*. Il peut encore

être employé dans le st. marotiq.

Aux noces d'un tyran, tout le peuple en *liesse*,

Noyoit son souci dans les pots.

La Font

LIEU, s. m. [Monos. dout. au singul-

long. au pl. *lieux*.] 1^o. L'espace qu'un corps

A a a à 2

occupe. » Tout corps est dans *un lieu* : il ne peut être naturellement en plusieurs *lieux*.
 = 1°. Endroit : » *Lieu* agréable, ou affreux, désert, solitaire. = 3°. Endroit indiqué. » Nous irons *sur les lieux*. » Descente du Juge *sur les lieux*. = 4°. Place, rang. » Le premier *lieu*, le troisième *lieu* d'une licence. » Chaque créancier viendra *en son lieu*. » Être *au lieu* et place de... *En premier lieu*, *en troisième lieu*, etc. Adv. Premièrement, troisièmement, etc. = 5°. Maison, famille. » Venir *de bon lieu*, ou *de bas lieu*; s'allier *en bon lieu*. = 6°. L'endroit, le tems convenable de dire, de faire. » Ce n'est pas ici *le lieu de disputer*. » Nous en parlerons *en tems et lieu*. = 7°. L'endroit, le passage d'un livre. » Aristote dit *en plus d'un lieu*, etc.

REM. *Lieu*, *endroit*, *place* (synon.) *Lieu* marque un total d'espace; *endroit* n'indique proprement que la partie d'un espace plus étendu; *place* insinüe une idée d'ordre et d'arrangement. Ainsi l'on dit : *le lieu* de l'habitation, *l'endroit* d'un livre cité; *la place* d'un convive, ou de quelqu'un qui a séance dans une assemblée. » Paris est *le lieu* du monde le plus agréable. » Les espions vont dans tous *les endroits* de la Ville. » Les premières *places* ne sont pas toujours les plus commodes. GIR. Synon. — De-là concluons qu'on ne peut dire, comme a dit Baileau :

Et laissoit en leur lieu,

A des Chantres gagés, le soin de louer Dieu.

En leur place aurait été beaucoup plus propre, selon moi, dit La Touche; ni *lieu* pour *endroit*, en parlant d'un livre, comme a dit Bossuet. « Il faudroit conclure *de ce lieu*, (de cet endroit) que, etc. » Voici *dans le même lieu* (dans le même endroit) des paroles qui ne sont pas moins étranges. » Dans *ce lieu* (cet endroit) de St. Agustin; ni *lieu*, pour *place*, comme a dit Voiture : » *Tenant le lieu* (la place) où vous êtes, il n'y a rien que vous trouviez plus mal aisément que des affections aussi pures que la mienne.

Avoir ou *y avoir lieu*, régit *de* et l'infinitif. » *J'ai lieu de me faire plaindre*. » *Il n'y a pas lieu de tant crier*. = *Tenir lieu* la prép. *de* : » *Il m'a tenu lieu de père*. = *Doner lieu* le datif des noms et *de* devant les verbes. » *Ne lui donnez pas lieu de*

se plaindre. = Au reste, *avoir* et *doner lieu* se disent sans article. » Ces plaisirs n'y avoient point de lieu. Boss. Le *de* est de trop. » Cette obligation n'a plus de lieu pour les simples fidèles. Griffet. » La vengeance de Dieu n'a pas de lieu, quand on a soin de la prévenir. Id. Ce qui a induit en erreur ces illustres Ecrivains, ce sont les adverbes *point*, *plus* et *pas*, qui sont ordinairement suivis de la prép. *de* : mais dans ces expressions, ils s'emploient sans régime. = *Y avoir lieu* régit le datif des noms, (la prép. *à*) et non pas le génitif (la prép. *de*). » Leur animosité réciproque étoit montée à un tel degré, qu'il ne pouvoit pas *y avoir lieu* de réconciliation. Targe. Dites, à la réconciliation. = *Être en lieu* régit *de* devant les verbes. » Vous êtes *en lieu de prendre* vos résolutions sur le lait.

Au lieu, prép. régit aussi *de* devant les noms et les verbes. » *Au lieu de lui*, *au lieu de faire*, etc. — Quelques Auteurs ont dit *en lieu de*, mais il ne se dit plus. = *Au lieu que* régit l'indicatif. » Il persécute ses bienfaiteurs, *au lieu qu'il devoit* les défendre. » Il s'est montré, *au lieu qu'il auroit dû* se cacher. = *Au lieu de* et *au lieu que* peuvent se placer, ou au commencement de la phrase, ou au second membre. » *Au lieu de venir*, il s'est enfui, ou il s'est enfui *au lieu de venir*. » *Au lieu qu'il auroit dû* me remercier, il me boude; ou bien, il me boude, *au lieu qu'il auroit dû* me remercier. = *Au lieu et place de* est une expression usitée au Palais. » Le créancier est subrogé *au lieu et place* d'un autre, dont il a la cession.

LIEÛE, s. fém. [*Lieu-e* : 1^{re} lon. l'e muet de la seconde ne se fait presque pas sentir.] Espace d'une certaine étendue, qui sert à mesurer la distance d'un lieu à un autre. Les *lieûes* ordinaires sont de trois mille pas, les plus grandes de quatre mille, les moindres de deux mille. » Grande, petite *lieûe* : *lieûe* commune. Faire une, deux, trois *lieûes*, etc. par heure, par jour. = On dit, *proverbialement*, d'un homme qui n'écoute pas, qu'il est à cent *lieûes* de ce qu'on dit; de celui qui ne saisit pas une difficulté, qu'il en est à mille *lieûes*. » Je suis à mille *lieûes* de l'hydropisie : il n'en a jamais été question. Sév.

LIÈVRE, s. m. LEVRAUT, s. m. [*Lièvre*, *levrô*; 1^{re} é moy. et long au 1^{er}, e

muet au 2^d, 2^e e muet au 1^{er}, lon. au 2^d.] *Le lièvre* est un animal fort vite et fort timide, assez connu. *Levrant*, lièvre qui n'a pas encore toute sa grandeur. » *Chasser au lièvre*, ou *le lièvre*; *courre le lièvre*. » *Petit levrant*. *Levrant* de trois quarts.

Prendre le lièvre au collet, ou *au corps*, c'est, figurément, en st. prov. alléguer la vraie raison. » Je vous aime par bien des raisons; mais sur-tout parce que vous m'aimez: celle-là est bien pressante, et *prend le lièvre au corps*. Sév. — *Courir ou chasser deux lièvres à la fois*, mener deux affaires, ou prendre deux moyens différents pour la même, ou prétendre à deux postes disparates, etc. » M. Gui court deux lièvres à la fois. Le jour qu'il présenta une requête au Grand Conseil, il en présenta une autre à la Quatrième des Enquêtes. Sév. — *Montrer le lièvre*, l'affaire, le but, etc. » Il me suffit de leur avoir montré le lièvre: je laisse à leur industrie le soin de l'attraper. Coyer. — *Peureux comme un lièvre*, excessivement peureux. — *C'est-là où git le lièvre*, c'est le nœud de l'affaire. Voyez LEVER.

LIEUTENANT, ANTE, s. m. et fém. LIEUTENANCE, s. f. [2^e e muet, 3^e lon.] *Lieutenant*, qui tient lieu de; qui est sous un Officier en chef, et qui commande en son absence. *Lieutenante*, femme d'un Lieutenant de robe, ou de Roi. *Lieutenance*, office de Lieutenant. » *Lieutenant Général* pour le Roi dans la Province de... » *Lieutenant de Roi* de... *Lieutenant* dans un régiment. » *Lieutenant Général*, Civil ou Criminel, etc. » *Madame la Lieutenante* de Roi. » *La Lieutenante Générale*; *la Lieutenante Civile* ou *Criminelle*. » On lui a donné *la Lieutenante Générale*, ou *de Roi* de, etc.

LIGATURE, s. fém. [3^e lon. dern. e muet.] Bande de drap dont les Chirurgiens serrent le bras, le pied, pour l'opération de la saignée. — C'est aussi la manière de lier avec cette bande.

LIGNAGE, s. m. LIGNAGER, s. et adj. masc. [mouillez le g; dern. e muet au 1^{er}, e fer. au second.] *Lignage*, race, famille. » *Homme de haut lignage*. » Ils sont de même *lignage*. — Il vieillit — *Lignager*, qui est de même lignage. » Les *lignagers*, dans la coutume de Paris, ont les quatre quints des propres. — *Adj. masc.* Retrait

lignager, action par laquelle on retire, sur un étranger, un héritage qui a été vendu par un parent.

LIGNE, s. fém. [mouillez le g; 2^e e muet.] 1^o. Trait simple, considéré comme n'ayant que la longueur sans largeur, ni profondeur. *Ligne droite* ou *courbe*. — 2^o. Cordeau ou ficelle dont plusieurs ouvriers se servent pour dresser leurs ouvrages. — 3^o. Ficelle, petite corde qui a un hameçon attaché au bout, et dont les Pêcheurs se servent pour prendre du poisson. » *Pêcher à la ligne*. — 4^o. En termes de guerre, rang, rangée. » L'armée était campée sur trois *lignes*. » La première *ligne* *plia*, etc. — 5^o. La *ligne* ou *l'équateur*, cercle de la sphère, également distant des deux pôles du monde. » Les peuples qui sont sur la *ligne*. — *Ligne horizontale*, parallèle à l'horizon. — *Ligne méridienne*, qui marque le méridien dans le lieu où elle est tracée. — 6^o. La 12^e partie d'un pouce. » Deux pieds, six pouces quatre *lignes*. — 7^o. En termes de généalogie, la suite des descendants d'une race. » *Ligne directe* ou *collatérale*. » Le Roi descend de Saint Louis, *en droite ligne*.

On dit, proverbiallement, *droit comme une ligne* (n^o. 1^o.) Mde de Sévigné se sert de cette expression au figuré. » Je trouve des âmes de paysans *plus droites que des lignes*, aimant la verra, comme naturellement les chevaux trotent. *Hors de ligne*, à la marge. On dit aussi *hors ligne*. L'Acad. ne met que celui-ci. — *A la ligne*, alinéa. Mettre un mot *à la ligne*. * M. l'Ab. Garnier dit *en droite ligne*, pour, *en droiture*. » Ils s'étoient transportés *en droite ligne* à Cahors. *Hist. de Fr.* — Mettre, ou tirer *en ligne de compte*, employer dans un compte. On le dit quelquefois *figurément*. » Je ne mets pas *en ligne de compte* tant d'autres services que je vous ai rendus. — *Donner la ligne* c'est, dans une lettre, après le mot de *Monsieur*, qui est mis au haut de la lettre, ne rien mettre dans le reste de la ligne, et laisser un espace plus ou moins grand entre ce mot et le commencement de la lettre.

LIGNÉE, s. f. [mouillez le g; 2^e e fer. et long; 3^e e muet.] Race. » Ce Prince mourut sans laisser de *lignée*.

LIGNEUL, s. m. [*Li-gneul*: mouillez le g.] Sorte de fil ciré, dont les Cordoniers se servent dans leur ouvrage.

LIGUE, s. fém. **LIGUER**, v. act. **LIGUEUR**, **EÛSE**, s. m. et fém. [*Li-ghe*, *ghé*, *gheur*, *ghellse* : l'*u* est muet, il n'est là que pour doner au *g* un son fort qu'il n'a pas devant l'*e* : 2^e *e* muet au 1^{er}, é fer. au 2d, lon. au dern.] Confédération de plusieurs États pour se défendre ou pour attaquer. » *La ligue de Cambrai*, d'Ausbourg, etc. — *La Ligue*, absolument, criminelle confédération qui se fit en France pour exclure Henri IV du trône. — *Ligue* se dit quelquefois des complots entre particuliers. — *Liguer*, unir dans une même ligue. » Le Prince d'Orange *ligua* presque tous les États d'Europe contre Louis XIV. — Il se dit sur-tout avec le pronom personnel. » Tous les peuples *se liguèrent* pour la défense de leur liberté. » Ses propres enfans *se liguèrent* contre lui. — *Ligueur* ne se dit que de ceux qui étaient de la ligue du tems de Henri III et de Henri IV. » C'était un grand *ligueur*; une *liguëuse* fanatique.

Rem. Dit-on, *entrer en ligue avec*? J'en doute. » Cromwell souhâta avec passion d'*entrer en ligue* avec la Suède. *Histoire des Stuarts*.

LIMAÇON, Voy. **LIMAS**.

LIMAILLE, s. f. [*Limâ glie*. : 2^e lon. mouillez les *ll* : 3^e *e* muet.] Petites parties du métal que la lime fait tomber. » *Limaille* de fer, d'acier, d'or, d'argent.

LIMAS, **LIMAÇON**, s. m. **LIMACE**, s. f. Insecte rampant, de substance molle et visqueuse. L'*Acad.* avait mis aussi *colimaçon*. — Elle l'a retranché des dernières éditions. Elle dit qu'on apèle plus ordinairement *limas* ou *limace* ceux qui n'ont point de coquille, et *limaçon* ceux qui en ont. *La Touche* dit qu'il ne voudrait se servir que de *limaçon*. C'est celui, en effet, dont on se sert le plus comunément. — On apèle, *escalier à limaçon*, un escalier qui tourne autour d'un noyau. — On dit aussi, st. prov. *limaçon qui sort de la coquille*, d'un homme de néant, qui sort de son état.

LIMBES, s. m. pl. [*Lein-be* : 1^{re} long. 2^e *e* muet.] Le lieu où étaient les âmes de ceux qui étaient morts en la grâce de Dieu avant la venue de J. C. et celui où sont les enfans morts sans baptême, suivant l'opinion de plusieurs Théologiens.

LIME, s. f. **LIMER**, v. act. [2^e *e* muet au 1^{er}, é fer. au second.] *Lime*, outil de

fer creusé par diverses lignes, qui sert à polir et à couper le fer. — *Lime sourde* est, au propre, une lime garnie de plomb, et qui ne fait point de bruit quand on l'emploie; au figuré, sournois, hypocrite: et aussi caïse qui mine, qui détruit insensiblement. — On dit, *figurément*, dans un style plus noble, *passer la lime sur un ouvrage d'esprit*, le *limer*, le corriger, le polir. — *Limer*, c'est polir, ou couper, ou amenuiser avec la lime.

LIMIER, s. m. Gros chien de chasse, avec lequel le Veneur quête et détourne la bête quand on veut la courir.

* **LIMINAIRE**, adj. On disait autrefois *Épître liminaire*, pour dire *Préface*, ou *Épître dédicatoire*. » L'*Épître liminaire* de Tite Live, adressée à M. de Luines. *Vie de Malherbe*. — *Boileau* parle aussi des *Épîtres Liminaires*, en se moquant.

De là vint cet amas d'ouvrages mercenaires, Stances, Odes, sonnets, *Épîtres liminaires*.

Liminaire ne se dit plus: on ne dit que *préliminaire* avec *Discours*. — L'*Acad.* se contente de dire qu'il vieillit. C'est probablement une remarque de la 1^{re} édit., conservée dans les suivantes.

LIMITATIF, **IVE**, adj. **LIMITATION**, subst. fém. **LIMITER**, v. act. [4^e lon. au second, *tatif*, *tive*, *ta-cion*, *té*.] *Limiter* c'est borner, doner des limites. » On lui a *limité* le prix; le tems de son voyage. » *Limiter* le pouvoir de, etc. — *Limitatif*, qui limite, qui renferme dans des bornes certaines. — *Limitation*; fixation, restriction. » On lui a doné des pouvoirs *sans limitations*.

LIMITES, s. f. plur. **LIMITROPHE**, adj. [*Limite*, *trofe*: dern. *e* muet.] *Limites*, au propre, bornes qui séparent un territoire, une Province, un État d'avec un autre. » Les *limites* de la France et de l'Espagne. — *Fig.* » Ne point doner de *limites* à son ambition. Il est moins usité que *bornes*, au figuré.

Rem. Rollin et le Géographe d'Anville ont fait *limites* masc. » Pourvu que les *limites* en fussent *marqués* et *fixés* bien clairement. *Hist. Anc.* » Sur un terrain vague et indécié convient-il d'établir des *limites* aussi *marqués*? D'Anville. — Ce mot est constamment féminin.

LIMITROPHE, qui est sur les limites. » Ces deux pays sont *limitrophes*. » Cette Province

est limitrophe de l'Espagne.

LIMON, s. m. LIMONADE, s. f. LIMONADIER, IÈRE, s. m. et f. LIMONEUX, EÛSE; adj. LIMONIER, s. m. [3^e lon. au pénult., *neû*, *neû-ze*; é fer. au dern. *nié*: 4^e é fer. au 3^e, é moy. et lon. au 4^e; *nadié*, *dière*.] *Limon* a trois significations, qui n'ont point de rapport l'une avec l'autre: 1^o. Bouë. » Dieu forma Adam du *limon* de la terre: 2^o. Citron, qui a beaucoup de jus. » Sirop de *limon*. 3^o. L'une des deux grosses pièces de devant d'une charrette, entre lesquelles on atèle les chevaux. » Mettre un cheval dans les *limons*. == *Limoneux* a rapport au 1^{er} sens: bourbeux, plein de limon. » Terre *limoneuse*. == *Limonade* et *Limonadier* se disent dans le 2d: Boisson faite avec du jus de limon, ou de citron, de l'eau et du sucre. — Celui qui fait et qui vend de la limonade, de l'orgeat, etc. — *Limonier* a le 2^e et le 3^e sens. Arbre qui porte les limons. — Cheval qu'on met aux limons.

LIMPIDE, adj. LIMPIDITÉ, s. f. [*Lein-pide*, *dité*: dern. *e* muet au 1^{er}. é fer. au 2d.] *Limpide*, clair, net. *Limpidité*, qualité de ce qui est limpide. — Ils ne se disent que des liqueurs. == Ces mots ont eu bien de la peine à s'établir. M. *Andry* ne les regardait pas comme assez autorisés par l'usage. L'*Acad.* ne les avait pas d'abord mis dans son Dict. Elle les a insérés dans les dern. édit.

LIMÛRE, s. f. Action de limer. » Cette *limûre* sera longue. == État de ce qui est limé. » La *limûre* de ce pistolet est achevée.

LIN, s. m. [*Lein*.] Plante dont on file l'écorce. » Filer du *lin*. » Toile de *lin*.

LINCEUL, s. m. [*Lein-ceul*: 2 syll. 1^{re} lon.] Drap de toile qu'on met dans un lit. M. *Desgrouais* traite ce mot de gasconisme. L'*Académie* se contente de dire qu'on se sert plus ordinairement du mot de *draps*. — *Linceul* s'est conservé dans cette phrase proverbiale. » Il n'a pas un *linceul* pour se faire ensevelir. Il est extrêmement pauvre.

LINÉAMENT, s. m. [*Linéa-man*: 2^e é fer.] Il ne se dit que des traits du visage. *Académie*. » Il étudie tous ses traits: il examine tous ses *linéamens*. MASCARON. Ce mot est vieux, et l'on ne s'en sert plus guère. M. *Marin* pense qu'on dit encore, les *linéamens* du front, de la main, d'un dessin, etc.

LINGE, s. m. LINGER, ÈRE, s. m. et f. LINGERIE, s. f. [*Lein-ge*, *gé*, *gère*, *gère*: 1^{re} lon. 2^e *e* muet au 1^{er} et au dern. é fer. au

2d, é moy. et long au 3^e.] *Linge*, toile de *lin* ou de chanvre, mise en œuvre. » Ouvrière en *linge*. » Faire, coudre du *linge*. » Changer de *linge*, etc. = On dit, proverbiallement, d'un homme faible, qu'*il n'a non plus de force qu'un linge mouillé*; ce qui se dit au figuré, comme au propre. == *Linger*, *Lingère*, celui, celle qui vend, ou fait du *linge*. » Marchand *linger*. » Boutique de *lingère*. == *Lingerie*. 1^o. Métier de *linger*, de *lingère*. » Il, elle entend bien la *lingerie*. == 2^o. Lieu où sont les boutiques de *lingers*, de *lingères*. == 3^o. Dans les Monastères, lieu où l'on serre le *linge* de la Communauté.

LINGOT, s. m. [*Lein-go*: 1^{re} lon.] Or ou argent en masse. » *Lingot d'or*, *d'argent*: » Or, argent en *lingot*.

LINGUAL, ALE, adj. [*Lein-goual*, *gouale*.] Qui appartient, qui a rapport à la langue. » En Anatomie, nerf *lingual*, artère *linguale*. == En termes de Grammaire, il se dit des consonnes qui sont produites par les différens mouvemens de la langue. » D, L, N, R, T sont des consonnes *linguales*.

LINON, s. m. Toile de lin très-claire et très-déliée.

LINOTTE ou LINOTE, s. f. Petit oiseau qui chante très-agréablement. » Siffler une *linote*. == On apèle (st. prov.) *tête de linote*, un homme de peu de sens. » Des *linotes* mitrées. *Anon.* == *Siffler la linote*, (fig. fam. burlesque) boire.

J'ai le gosier brillant pour siffler la *linote*.

REM. Trév. dit *linot*, pour le mâle. » Ce *linot* est joli.

Un *linot* depuis peu, charmé de votre note,
A fait divorce avec que sa *linote*.

Pellisson.

L'*Acad.* n'a point mis *linot*.

LINTEAU, s. m. [*Leinto*; au plur. *Linteaux*: *eau* est dout. au sing. long au plur.] Pièce de bois qui se met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte, ou d'une fenêtre, pour soutenir la maçonnerie.

LION, LIONNE ou LIONE, s. m. et f. [*Li-on*, *Li-one*.] Animal féroce. On apèle le *Lion* le Roi des animaux. == On dit, d'un homme brave et courageux: *c'est un lion*; il a un cœur, un courage de *lion*. == Partage de *lion*, si inégal, que tout est d'un côté, rien de l'autre. La Fable du *lion* de la Fontaine a donné lieu à ce proverbe. == Un lâche qui menace, est un âne couvert de la peau du *lion*. Voyez COÛDRE. == On apèle *lion-*

ceau, le petit d'une lionne.

LIPPE, ou **LIPE**, **LIPPÉE**, ou **LIPÉE**, s. f. On apèle, par dérision, grosse *lippe*, vilaine *lippe*, la levre d'en bas, quand elle est trop grosse, trop avancée. — *Lipée*, bouchée. (st. fam.) » Il en a pris une bone *lipée*, deux ou trois grosses *lipées*. — *Franche lipée*, (même style) bon repas. » Il a eu une *franche-lipée*, un bon repas, qui ne lui a rien coûté. » *Chercheur de franchises-lipées*, qui aime à faire bone chère aux dépens d'autrui.

Rien d'assuré, point de *franche-lipée*,

Tout à la pointe de l'épée.

La Fontaine.

D'Ablancourt dit *lippée franche*, contre l'usage.

LIPPU, ou **LIPU**, **ÛB**, adj. [2^e lon. au 2d, 3^e e muet.] Celui, celle qui a une grosse lippe. » Il est *lipu*, elle est *lipée*. — S. m. » C'est un grôs *lipu*.

LIQUATION, s. f. **LIQUÉFACTION**, s. f. **LIQUÉFIER**, v. act. [*Li koua-cion*, Rich. Port. *Liké-fak-cion*. Acad. *Likéfié*, Acad. Rich. Port. 2^e e fer. aux deux dern.] *Liquéfier*, rendre liquide. *Liquéfaction*, changement qui survient à un corps, qui de solide devient fluide. *Liquation*, opération de métallurgie, qui consiste à séparer la portion d'argent qui est contenue dans le cuivre.

LIQUEUR, s. f. **LIQUIDE**, adj. **LIQUIDITÉ**, s. f. [*Li-keur*, *kide*, *kidité*.] *Liqueur* se dit en général, de toute substance fluide et liquide. » L'eau est la plus simple des *liqueurs*. » Le vin de Chypre est une agréable *liqueur*. » *Liqueur bachique*, (st. plais.) le vin. — En particulier, boisson dont la base est l'eau-de-vie, ou l'esprit de vin. » L'usage immodéré des *liqueurs* est très nuisible à la santé. — *Vins de liqueur*, vins muscats, vins d'Espagne, et autres. — Vin qui a de la *liqueur*, trop de *liqueur*, trop de douceur. » Ce vin de Bourgogne a de la *liqueur*. — *Liqueurs fraîches*, rafraichissantes, telles que la limonade, les eaux de groseille, etc.

LIQUIDE, qui a ses parties fluides et coulantes. » Ce breuvage est trop épais; il n'est pas assez *liquide*. — Subst. *Les liquides*, aliments liquides, par opposition aux solides. » Il a la fièvre: on l'a réduit aux *liquides*. — *Confitures liquides*, qui sont dans du sirop. — En Grammaire, on apèle *consones liquides* l'L, l'M, l'N, l'R, parce que jointes à d'autres consones, dans la même syllabe, elles sont fort coulantes. — *Liquide*, en

parlant de biens, net et clair, qui n'est point sujet à contestation. » Il a dix mille écus de bien clair et *liquide*.

LIQUIDITÉ. Qualité de ce qui est clair et liquide.

LIQUIDATION, s. f. **LIQUIDER**, v. act. [*Likida-cion*, dé.] Termes de Pratique. Ils expriment l'action de rendre clair et certain, ce qui était incertain et embarrassé. » *Liquidation de dépens*, d'intérêts. » *Liquider les dépens*, ses dettes, son bien; les intérêts à tant, etc.

LIQUOREUX, **EÛSE**, adj. * **LIQUORISTE**, ou **LIQUEURISTE**, s. m. [*Liko-reù*, *reù-ze*, *Likoriste*, *Li-keur-riste*: 3^e lon. aux 2 prem.] *Liquoreux* ne se dit que des vins qui ont une douceur qu'ils ne devraient pas avoir. » Vin trop *liquoreux*: » Boisson trop *liquoreuse*. — *Liquoriste*, celui qui fait et qui vend des liqueurs. Plusieurs disent *liqueuriste*. — Ni l'un ni l'autre ne sont dans les Dictionnaires.

LIRE, v. act. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Je *lis*, nous *lisons*; je *lisais*, je *lus*, j'ai *lu*; je *lirai*, je *lirais*; *lis*, que je *lise*, je *lusse*; *lisant*; *lu*. — *Lire*, parcourir des yeux ce qui est écrit. » *Lire tout bas*, *lire à haute voix*. » Ne savoir ni *lire*, ni écrire, etc. — *Figurement*, pénétrer, connaître, deviner, augurer. » *Lire dans la pensée*, dans les yeux, dans l'avenir. » Soit qu'elle cherchât à *lire* dans leurs yeux ce qu'ils vouloient qu'elle fit. *Marm.* » On *lit sur son front* la certitude d'un succès, etc. *Jér. Déliv.* — Il se dit souvent *neutralement* et sans régime. » Les personnes les plus maigres sont ordinairement celles qui mangent le plus. Les cervelles les plus vides sont souvent celles qui *lisent* davantage. *Marin.* — On dit, d'un livre qu'on lit sans ennui, qu'il *se laisse lire*. Voyez **LAISSER**. On dit aussi qu'il *se fait lire*. » Ces vers (de M. de Vixouze sur Rome d'aujourd'hui) *se font lire*, même après ceux de M. de Voltaire. *Ann. Litt.* — *Se laisser lire* et *se faire lire*, étaient des expressions favorites de l'Abé des Fontaines.

LIS, s. m. Fleur blanche, qui a beaucoup d'odeur. — Plante qui produit cette fleur. — Teint de *lis* et de rose, blanc et vermeil. — *Fleur de lis*, en armoiries, figure de trois fleurs de lis liées ensemble. » *Fleur de lis* d'or, d'argent. Autrefois, dans l'écu de France, il y avait des fleurs de lis sans nombre. Charles VI les réduisit à trois. — *Siéger ou être assis sur les fleurs de lis*, pour dire, exercer

exercer une charge de judicature, est une expression triviale. Elle ne l'était pas apparemment du tems de *Fléchier*, puisqu'il l'a employée dans une Oraison Funèbre. » Comme s'ils n'étoient juges que pour être assis de tems en tems sur les fleurs de lis, où ils vont rêver à leurs divertissemens passés. . . . ou réparer par un mortel assoupissement les veilles qu'ils ont données à leurs plaisirs.

LISET, s. m. ou LISETTE, s. f. [*Lizè*, *Lizère* : 2^e à moy. Le *Rich. Port.* les met tous deux indifféremment. *Trév.* préfère le 2d. L'*Académie* ne met que le 1^{er}.] Insecte, appelé autrement *Coupe-bourgeon*.

LISEUR, EUSE, s. m. et f. [*Li-zeur*, *zeuze* ; 1^{er} lon. au 2d.] Celui, celle qui lit, dit l'*Acad.* Je ne crois pas cette définition juste. c'est plutôt celui, celle qui aime à lire. C'est l'un et l'autre, au sentiment de *M. Marin*. *Liseur*, *Liseuse* ne sont pas synonymes de *Lecteur*, *Lectrice*. Ceux-ci s'emploient toujours relativement à quelque ouvrage dont on parle : » Ce livre plaira à ses lecteurs ; il ne sera pas du goût des lectrices. Ceux-là se disent absolument, et dans un sens indéfini, d'un homme, d'une femme qui aiment la lecture, qui lisent beaucoup. » C'est une liseuse : elle sait un peu de tout : j'en ai aussi une petite teinture ; de sorte que nos superficiels s'accordent fort bien ensemble. *Sév.* » Je ne suis pas étonné qu'il y ait des liseurs assez ignorans, pour croire de pareils mensonges ; mais j'admire qu'il se trouve un Écrivain (*Volt.*) assez peu jaloux de sa réputation pour les imprimer. L'Abé du *Volsin*. Naturellement, *lecteur* aurait été un mot plus propre dans cette dernière phrase ; mais comme c'est une critique, *liseur* y fait très-bien. — Remarquez qu'on ne doit jamais l'associer aux pronoms personnels. On ne doit point dire, vos liseurs, ses liseuses ; mais, vos lecteurs, ses lectrices. Il régit pourtant fort bien la prép. de. » Grand liseur de romans. *Boileau*.

LISIBLE, adj. LISIBLEMENT, adv. [*Lizable*, *bleman* ; 3^e e muet.] *Lisible*, qui est aisé à lire. *Lisiblement*, d'une manière lisible. » Écriture lisible. » Caractères mal formés, ou à demi éfacés, qui ne sont pas lisibles. » Écrire lisiblement.

LISIÈRE, s. f. [*Lizière* ; 2^e à moy. et lon. 3^e e muet.] L'extrémité de la largeur d'une toile, d'une étoffe. » La lisière de cette toile est trop lâche. — Fig. Les extrémités d'un champ, d'un pays, relativement à un

Tome II.

autre, dont il est limitrophe. » Les lisières d'une forêt, d'une Province.

Rem. Quelques Auteurs, ou Imprimeurs, écrivent *lizière* avec un z : ce n'est pas le bon usage. — Mener par la lisière, se dit dans le propre, des enfans qu'on mène par des cordons attachés par derrière à leurs robes ; et au figuré, des personnes plus âgées, qu'on veille de fort près, et dont on éclaire et l'on règle toutes les démarches. » Il se trompe, s'il a prétendu me mener à la lisière : je lui ferai voir que je ne suis plus un enfant. *Marm.* » *M. de St. Ange* peut aller tout seul et sans lisière, s'il m'est permis de me servir de ce terme. Qu'il travaille donc d'après lui, etc. L'Abé de *Fontenai*.

LISSE, adj. LISSER, v. act. LISSOIR, s. m. [*Li-ce*, *cé*, *soir* ; 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Lisse*, uni et poli. *Lisser*, rendre lisse. *Lissoir*, instrument avec lequel on lisse la toile, le papier. » Étoffe lisse. » *Lisser* du linge, de la dentelle, du papier. » Passer le *lissoir* sur, etc. — *Trév.* et le *Rich. Port.* mettent *lissoir*, s. m. ou *lissoire*, s. f. le *Dict. d'Ortog.* ne met que le 2d ; l'*Acad.* que le 1^{er}.

LISTE, s. f. Catalogue de plusieurs noms. Il se dit ordinairement des personnes. » La liste des Conseillers, des Juges, etc. Quelquefois, des choses. » La liste des bénéfices vacans. *Acad.* On dit communément, la Feuille. » Être sur la liste. » Ce livre n'est pas dans ma liste.

LISTEL, s. m. [2^e à moy.] *Trév.* met aussi *Listeau* : mais celui-ci ne se dit que par les ouvriers. Les Architectes ne disent que *listel*. Petite moulure carrée. — Espace plein entre les canelures d'une colonne.

LIT, s. m. [*Li*.] 1^o. Meuble fait pour y coucher, s'y reposer, y dormir. » Dresser, tendre un lit. Se mettre au lit ; être, se tenir au lit. » Garder le lit. Voy. GARDER. — 2^o. Il se prend pour le bois et le fond du lit seulement. » Un lit de bois de noyer : un lit de sanglé. — Quelquefois pour le tour du lit seulement ; lit de damas, de serge, etc. — Quelquefois pour les matelas ; lit de plume ; bon lit, méchant lit ; lit mollet ; lit extrêmement dur. » Faire, défaire un lit, le lit. — 3^o. Il se prend souvent pour tout lieu où l'on se couche. » La terre nûe était son lit. — 4^o. Mariage. » Enfans du premier, du second, du troisième lit. » Il a des enfans de deux, de trois lits. — 5^o. Lit de Justice. Trône du Roi, quand il siège au Parlement.

B b b b

» Le Roi tint ce jour-là son lit de Justice. — Lit d'honneur; circonstance honorable où l'on meurt. — Il est mort au lit d'honneur. — 6°. Canal, par où coule une rivière. » Le lit de la Seine est profond: » La Durance change souvent de lit. — La Loire sort quelquefois de son lit. — 7°. Couche de quelque chose, qui est étendue sur une autre. » En fouillant on trouva sous la terre franche un lit de sable, sur un lit d'argile. — Un lit de pierre; un lit de moellon.

LITANIES, s. f. pl. [3^e lon. 4^e e muet.] Prière qu'on fait à Dieu en invoquant la Ste Vierge et les Saints les uns après les autres. » Dire, chanter les Litanies. — Litanie au singulier (st. famil.) Longue et ennuyeuse énumération. » Il nous a fait une longue litanie de ses exploits, de ses chagrins. Voy. KIRIELLE. — Mettre dans ses litanies, (même style) se souvenir de quelqu'un, soit en bien, soit en mal. » Je l'ai mis dans mes litanies.

LITIÈRE, s. f. [2^e è moy. 3^e e muet.] 1°. Paille ou autre chose semblable, qu'on épand dans les écuries ou les étables, sous des chevaux, bœufs, moutons, etc. afin qu'ils se couchent dessus. » Litière fraîche. » Vieille litière. » Faites bone litière à ces chevaux. — On dit qu'un cheval est sur la litière, quand il est malade à ne pouvoir sortir de l'écurie; ce qui se dit figurément des hommes. — Faire litière de (st. prov.) prodiguer, né point ménager. » Il fait litière de son corps, de son bien.

2°. LITIÈRE, chaise couverte, portée sur deux brancards par deux mulets ou deux chevaux, l'un devant, l'autre derrière.

LITIGE, s. m. LITIGIEUX, ÊUSE, adj. [3^e e muet au 1^{er}, lon. aux 2 dern. gièu, gièu-ze; dans le discours soutenu et sur-tout en vers, gi-eù, gi-eù-ze.] Litige, contestation en Justice. » Bénédice, terre en litige. — Litigieux, qui peut être en litige. » Bénédice, droit litigieux. » Chose litigieuse.

LITRE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Bande ou ceinture (noire autour d'une église ou d'une chapelle, ou en dedans ou en dehors, sur laquelle sont peintes des armoiries.

LITRON, s. m. Mesure contenant la 16^e partie d'un boisseau de Paris ou 36 pouces cubes. » Un litron de farine, de pois, de fèves; de sel, etc.

LITTÉRAIRE, adj. LITTÉRATEUR, s. m. LITTÉRATURE, s. f. [ou LITÉRAIRE,

etc. avec un seul l: 2^e è fer. 3^e è moy. et long au 1^{er}; 4^e lon. au dern. Litère, rateur, ratère.] Littéraire, qui appartient aux Belles-Lettres. » Journal, Société littéraire. — Littérateur, celui, qui est versé dans la littérature; c. à. d. dans l'érudition. » Grand Littérateur. » Profonde littérature.

REM. Littéraire, ne se dit que des choses, et n'est qu'adjectif. Un Auteur moderne le dit des personnes, et l'emploie comme substantif. » Un littéraire de profession. On dit, un littérateur.

LITTÉRAL, ALE, adj. LITTÉRALEMENT, adv. [ou Littéral, etc. avec un seul l: 2^e è fer. 4^e e muet, en a le son d'an à la 5^e.] Littéral, qui est à la lettre, selon la lettre. » Sens littéral, explication littérale. — En conversation, cet homme est trop littéral; il prend trop les choses au pied de la lettre. — On distingue le grec, l'arabe littéral, tel qu'il est dans les anciens Auteurs, du grec, de l'arabe vulgaire, tel qu'on le parle aujourd'hui dans le Levant. — Littéralement; à la lettre. » Expliquer, prendre un passage littéralement.

Littéralement, à la lettre. (Synon.) Le 1^{er} désigne plus proprement le sens naturel et propre du discours; le 2^d en désigne le sens stricte et rigoureux. » Il ne faut pas prendre littéralement ce qui se dit par métaphore. Il ne faut pas prendre à la lettre ce qui ne se dit qu'en plaisantant. ROUB. Synon.

REM. 1°. Littéral n'a point de pluriel masculin. Le P. Berruyer lui en donne un: des commentaires littéraux. M. de Wailly. — 2°. Un Auteur moderne a confondu littéral avec littéraire. » C'est pas par une curiosité littérale que nous avons fait ces recherches, etc. Il est évident qu'il fallait dire au moins par une curiosité littéraire; encore cette expression n'est-elle pas trop bone. Littéral est ce qui est selon la lettre: littéraire, ce qui a rapport aux lettres.

LITURGIE, s. f. [3^e lon. 4^e e muet.] L'ordre du service divin et les cérémonies qu'on y observe. » L'ancienne liturgie. La liturgie grecque. La liturgie de l'Eglise Romaine.

LIVIDE, adj. LIVIDITÉ, s. f. Ils se disent de ce qui est de couleur plombée, et tirant sur le noir. » Teint livide, lèvres livides. » Il a des marques livides sur la peau; effets d'une contusion. » La lividité de la peau.

LIVRAISON, s. f. [livrèon; 2^e è moy.]

Action par laquelle on livre la marchandise, qu'on a reçue. — Ce mot n'est en usage que parmi les marchands.

LIVRE, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Plusieurs feuilles de papier, reliées ensemble. » Livre manuscrit ou imprimé. — Livre en blanc, les feuilles d'un livre imprimé, qui n'est pas encore ni broché, ni relié. — 2^o. Registre, papier, journal. » Livre de compte, de raison. » Le livre d'un marchand fait foi en justice. » Livre journal. » Teneur de livres. — 3^o. Ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour faire un volume. » Faire, composer un livre. » Mettre un livre au jour. — 4^o. Partie d'un volume. » Poème en 12 Livres. » Histoire divisée en six livres. » Livre premier, chapitre second. — 5^o. A livre ouvert, adv. » Chanter à livre ouvert, sans avoir besoin d'étudier la note. » Traduire un auteur à livre ouvert, entendre parfaitement la langue dans laquelle il est écrit.

Rem. Quand on dit de mauvais livres, on entend des livres contre les mœurs ou la Religion. Madame de Sévigné le dit de livres mal faits, mal écrits. Voy. DÉVOREUR. L'expression est impropre. — En style proverbial; on dit d'un ignorant, qui n'a jamais lu, qu'il n'a jamais mis le nez dans un livre; de celui qui n'aime pas à lire, qu'il est brouillé avec les livres; de celui qui lit avec une extrême rapidité; qu'il dévore les livres. — Parler comme un livre, très bien. Voy. BRÛLER. — Livre est beau au figuré. » Le livre du Monde, de la Nature. » Comment pourrions-nous lire dans le grand livre des secrets du Ciel, puisque nous ne lisons presque rien dans le livre de la Nature; qui semble ouvert à nos pieds. L. Racine. — * Il est des hommes, qui ont le talent de gâter les meilleures choses. Parce qu'on dit le livre de la Nature, un Auteur moderne a cru pouvoir dire que: » Notre vie est un livre, dont la préface est l'enfance, et dont chaque feuillet que nous tournons est un jour qui passe. Car... quelle maussade allégorie!

LIVRE, s. f. 1^o. Poids contenant un certain nombre d'onces. Il y a des livres de douze, de quatorze, de seize, de dix-huit onces. — 2^o. Monnaie de compte valant vingt sous. — Livres et francs sont synonymes pour la signification, mais non pas pour l'emploi. Franc ne se met point avec mille et rente, on dit: il a vingt, trente mille livres de rente,

et non pas francs de rente. On dit au contraire sa maison lui a coûté vingt mille francs; et non pas vingt mille livres. — On ne dit jamais un franc, vingt et un francs, ni 2, 3, 5, francs, quoiqu'on dise, 4, 6, 7, 8, 9, francs. On ne dit pas non plus, 1, 2, 3 livres, quoiqu'on l'écrive en faisant des comptes: il faut dire, 20 sols, quarante sols, un écu, cent sous. — Quand après 5, 6, 7, 8, il suit un autre nombre, on se sert de livres et non pas de francs: l'on dit, 4 livres, 10 sols, 7 livres 12 sols, etc. et non pas 4 francs, 10, etc. — On dit: il me doit 100 francs; et ce serait mal dit: il me doit cent livres; mais quand la somme passe cent, il semble qu'on tise indifféremment de l'un et de l'autre. — On dit enfin un sac de mille francs, et non pas de mille livres. BOUH. Tout le monde n'est pas d'accord sur cette remarque, ni sur l'usage qu'elle suppose.

LIVRÉE, s. f. [2^e é fer. et long: 3^e e muet.] Habits de couleur, dont on habille les pages, les laquais, cochers, etc. » Belle, riche, livrée. » Prendre, porter, quitter la livrée. — Il se dit collectivement de tous les gens portant une même livrée. » Toute la livrée d'un tel Seigneur. — Et dans un sens plus étendu, de tous les laquais. » La livrée n'est point admise au spectacle.

Rousseau a employé livrée au figuré.

Vertumne a changé ses livrées,

Et nos campagnes labourées.

Me flattent d'un prochain retour.

LIVRER, v. act. [Livré: 2^e é fer. l'i est long devant l'e muet: il livre, livrera, etc.] 1^o. Mettre au pouvoir, en la possession de... Livrer de la marchandise à... » Livrer une place à l'ennemi, etc. Voy. BATAILLE, COMBAT. — 2^o. Abandonner. » Livrer une ville au pillage, à la fureur du soldat. » Se livrer à la joie. — 3^o. Se livrer à, se confier. » Il s'est entièrement livré à un homme qui le trahit.

LIVRET, s. m. [Livré: 2^e é moy.] Petit livre. » Un livret; un petit livret. — En Arithmétique, table, qui contient les produits des neuf premiers chiffres. — Au Pharaon et à la Bassette, les 13 cartes différentes, qu'on donne à chacun des Pontes.

LÔBE, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Pièce molle et un peu plate de certaines parties du corps des animaux, spécialement du poumon et du foie. C'est aussi un terme de Botanique, qui se dit des deux parties de certaines semences.

ces, comme celle des fèves, etc.

LOCAL, ALE, adj. Qui a rapport au lieu. » Mouvement *local*. Coutume *locale*: usages *locaux*. — S. m. Connaître le *local*. — L'Acad. ne donne point d'exemple de ce substantif.

LOCATAIRE, s. m. et f. [*Lokatère*: 3^e à moy. et long, 4^e e muet.] Celui, celle, qui tient une maison ou une partie de maison à louage. » Principal *locataire*. » Les *locataires* ne sont tenus que des menues réparations. * M. Linguet met *locatrice* au fém. » La *locatrice* de la Dame de Solar. — *Locataire* est des deux genres: il fallait dire, la *locataire*.

LOCATI, s. m. (st. famil.) Cheval de louage.

LOCATIVE, s. f. Qui regarde le locataire. » Réparations *locatives*. C'est tout l'emploi de ce mot.

LOCATION, s. f. [*lokacion*.] Action de celui qui donne à ferme, à loyer. *Conduction*, est l'action de celui qui prend. Ces deux mots ne se disent qu'au Palais.

LOCHER, v. n. Branler. Il ne se dit plus que d'un fer à cheval. De là cette phrase proverbiale. » Il y a toujours en son fait quelque fer qui loche, quelque chose qui va mal dans sa santé ou dans sa fortune.

LOCUTION, s. f. [*loku-cion*, en vers *ci-on*.] Expression, façon de parler. » Mauvaise *locution*: *locution* basse, impropre. — Il ne se dit que dans le didactique.

LOGE, s. f. LOGETTE, s. f. LOGEABLE, adj. LOGEMENT, s. m. LOGGER, v. act. et n. [2^e e muet au 1^{er} et au 4^e, à moy. au 2d, é fer. au dern. *loge*, *gète*, *jable*, *geman*, *gé*.] *Loge*; petite hutte, petit réduit. *Logette*, petite loge. *Logeable*, où l'on peut loger commodément. *Logement*, le lieu où l'on loge communément. *Logger*, neutre, habiter: *actif*, donner la retraite à... » La *loge* d'un portier, les *loges* de la comédie. » Maison *logeable*. » Où est son *logement*? » Il *loge* chez soi; en chambre garnie. » Où *logerez-vous tant de monde*? » Il s'est *logé* magnifiquement.

LOGICIEEN, s. m. LOGIQUE, s. f. [*Logicien*, *gike*: *ien* au 1^{er} n'a pas le son d'*ian*.] La *Logique* est l'art de raisonner juste. La *Logique* naturelle est une disposition à bien raisonner sans avoir étudié les règles de *logique*. » Il n'y a pas de *logique* dans cet ouvrage: il est sans méthode, sans principes. — Lo-

gicien, qui possède bien la logique. » Bon; grand, excellent, ou mauvais *logicien*.

LOGIS, s. m. [*Logi* et devant une voyelle, *logiz*.] 1^o. Habitation, maison. » Garder le *logis*: demeurer au *logis*. » Ne bouger du *logis*. — 2^o. La maison de celui qui parle. » On m'attend au *logis*. » Il y a long-tems que vous n'êtes venu au *logis*. — 3^o. Hôtellerie. » Bon *logis* à pied et à cheval. Inscription de plusieurs Hôtelleries. » Le brâs d'or est un bon *logis*.

Rem. Il y a quelque différence entre *maison* et *logis*. On dit l'un et l'autre d'une maison de la ville; mais on ne peut se servir de *logis* en parlant d'une maison de campagne. Les honnêtes gens disent: *il est venu au logis*: il a dîné au *logis*. Il n'y a que le peuple, qui dise: *il est venu à la maison*. BOUH. L'usage a donc changé. C'est tout le contraire aujourd'hui. Les gens du monde ne disent jamais *le logis*, mais *la maison*. La petite bourgeoisie et le peuple disent *le logis*. MARIN. — On dit, *faire maison neuve*, mais on ne dit pas *faire logis neuf*, et encore moins *faire son logis neuf*; puisqu'on ne dirait pas même, *faire sa maison neuve*. BOILEAU avait dit d'abord:

* Et, que dans son *logis* fait neuf, en son absence. Mais il changea ce vers dans la suite. St. Marc.

LOGOGRIPE, s. m. Sorte d'énigme, qui consiste à prendre en différens sens les différentes parties d'un mot.

LOGOMACHIE, s. f. (st. polémique.) Dispute de mots. » Il y a beaucoup de discussions, qui ne sont que des *logomachies*.

LOI, s. f. [*Loa*: monos. Plur. autrefois *loix*, aujourd'hui, *lois*.] *Loi*, au propre, est une règle établie par autorité divine ou humaine, qui oblige à certaines choses et en défend d'autres. » *Loi* naturelle, ou divine, ou humaine. » La *loi* de Moïse. » La *loi* de Grâce. » Établir, ou abroger une *loi*. » Se soumettre à la *loi*, ou, enfreindre la *loi*, etc. — Par extension, il se dit de certaines obligations de la vie civile. » Les *lois* de la bienséance, de l'honnêteté, de la société, etc.

Faire la loi, régit le datif: » Il leur a fait la *loi*. Mais, quand il est sans régime, on dit, *faire loi*, sans article. » Votre opinion ne fera pas *loi*. MARIN. — Au reste ces deux expressions ont un sens différent; et l'on s'en aperçoit bien dans la phrase suivante. » Au lieu de vous dire le mien (mon goût) qui ne fait la *loi* à personne, etc. Plûche. Il fallait, qui ne fait *loi* pour personne, etc. — *Faire*

*la loi, c'est prescrire des lois : Faire loi, c'est être une loi à suivre. Le 1^{er} se dit des personnes, le 2^d des choses. — On dit aussi donner des lois à, et recevoir la loi de; gouverner et être gouverné. » L'Être suprême... donne des loix à l'Univers. Jér. Dél. » Son corps reçoit la loi de l'âme qui l'anime. Ibid. — Se faire une loi, régit de devant les verbes; et prendre la loi, devant les noms. » Je me suis fait une loi de ne pas répondre aux injures. » Je prendrai toujours la loi de vous. * Corneille dit, prendre loi sans article, ce qui est contre l'usage actuel, même en vers.*

Ses desirs prendront loi de mes propres desirs.

Agésilas.

Que le foible parti prenne loi du plus fort.

— *Aquérir force de loi, se dit sans article. » Si le bill pouvait acquérir la force de loi. TARGE, Traduct. de Smollet. Retranchez la. — Ce même Auteur dit ailleurs. » Ce bill acquit depuis force de loi, mais habituellement, il dit, la force.*

On dit, *proverbialement*, d'un méchant homme, qu'il n'a ni foi, ni loi. Et de ce qui est incontestable, que c'est la loi et les Prophètes. » Il vous loue fort... du soin que vous avez de payer vos arrérages. C'est tout: c'est la loi et les Prophètes. SÈV. — Le proverbe dit: *nécessité n'a point de loi*: on ne peut faire l'impossible. Ou plutôt la nécessité, le besoin absolu force à faire ce qu'on ne ferait pas sans cela. MARIN.

REM. *Loi*, dans le sens de *foi*, religion ne doit pas s'unir avec les pronoms possessifs, quand on parle des hommes. On dit, *ma foi*, *ma religion*; mais on ne doit pas dire avec Boileau.

Le fidèle attentif aux règles de sa loi.

La raison de cela, c'est que *la foi* est l'acte du fidèle qui croit, et *loi* l'acte du Législateur qui ordonne. *Foi*, se dit activement des fidèles, et *Loi* passivement. On dit, en parlant de Dieu, qu'il nous ordonne d'observer sa loi. Le pronom possessif est là à sa place.

LOIAL, LOIAUTÉ, LOIER, VOY. LOYAL, LOYAUTÉ, LOYER.

LOIN, adv. et prép. [*Loein*, monos. On écrivait autrefois *loing*.] A grande distance. Adv. de lieu. » Aller loin, revenir de loin. — Adv. de tems: » Parler de loin, d'un tems éloigné. — Prép. Elle régit de et à. » Il y a loin de Marseille à Paris. » Quelquefois il n'y a qu'un seul de ces régimes d'expri-

mé; et c'est toujours le 1^{er}. Il est loin de nous. » Loin du monde, loin du bruit. » Loin des yeux, loin du cœur, dit le Proverbe. — Prép. de tems. » Il y a loin d'ici à Noël. » Nous sommes encore loin de Pâques.

Au loin, loin à loin, de loin à loin, adverb. » Aler, chasser au loin. » Planter des arbres loin à loin. » Il ne me vient plus voir que de loin à loin. Plusieurs de nos Auteurs les plus estimés disent de loin en loin, comme l'Ab. des Fontaines, J. J. Rousseau, M. Linguet, M. l'Ab. Grosier, M. de la Cretelle, etc. On peut croire que cette manière est aussi bonne que l'autre.

Il est à remarquer que *loin* est tantôt précédé, tantôt suivi de la prép. *de*. » Ce qui est beau de loin ne l'est pas toujours de près. » Loin de vous je m'ennuie. » Loin d'eux s'enfuyoit le doux sommeil. Télém. — *Loin de*, se met quelquefois à la tête de la phrase par manière d'interjection. » Loin de nous les Héros sans humanité! Bossuet. — Rousseau dit *loin* tout seul, mais c'est dans le style demi-marotique.

Loin tout rimant, enflé de beaux passages,
Qui, sur lui seul moulant ses personnages,
Veut qu'ils aient tous autant d'esprit que lui;
Et ne nous peint que soi-même en autrui!

M. De Lille dans ses *Jardins* fournit une multitude d'exemples de ce tour, qui lasse et devient monotone pour être trop souvent employé. — *Loin* donc ces froids jardins... *Loin* le luxe bourgeois... *Loin* l'architecture de ces tristes gradins... *Loin* ce cercueil factice... *Loin* ces vains monumens, etc. etc. — *De loin*, se met ordinairement après le verbe, même dans les tems composés. Quelquefois pourtant il est mieux devant, parce qu'il ne sépare pas le verbe de son régime. » Charles, qui de loin a prévu les projets de son frère, etc. Moreau. — Qui a prévu de loin les projets, ne serait pas si bien.

Non loin de, adv. Près de. » Dans les montagnes de Savoie, non loin de la route de Briançon, etc. Marm.

Non loin de ce rivage, un bois sombre et tranquille,

Sous des ombrages frais présente un doux asile.
Henriade.

Non loin de est plus élégant que *près de*: mais il est plus du haut style que de la conversation. — * *Être loin de faire* fut critiqué autrefois dans la *Princesse de Clèves*. On disait qu'il falait dire, *être éloigné de faire*.

Malgré cette Critique, qui me paraît juste et qui n'est guère contée, on a continué de le dire. » Les Allemands *sont* encore *loin de pouvoir* prétendre à la célébrité dans les Beaux-Arts. *Journ. de Mons.* — *D'aussi loin que*, régit l'indicatif. On a dit autrefois *de tant loin que*. » *De tant loin qu'ils purent* découvrir la croix, ils l'adorèrent. *Vie de S. P. d'Alc.*

Bien loin, conjonction, est suivi ou de la prép. *de*, et de l'infinitif, ou de *que* avec le subjonctif. » *Bien loin de le faire; bien loin qu'il le fasse.* — On dit assez indifféremment, et en prose et en vers, *loin de*, et *bien loin de*; et on avait décidé mal-à-propôs dans le *Dict. Gram.* que *loin* sans *bien* était une faute. On s'était fié uniquement à *Vaugelas*, qui a été réformé sur cet article par *Th. Corneille*, et encore mieux par les exemples multipliés des meilleurs Auteurs.

Les Dieux ont prononcé : *loin de leur contredire*,
C'est à vous de passer du côté de l'Empire.

Rac. Brit.

» *Loin que* le chef ait un intérêt naturel au bonheur des particuliers, etc. *J. J. Rouss.*

Loin que ce nom si doux eût fléchi le cruel,
Il n'eût fait que le rendre encor plus criminel.

Crebillon, Rhadamiste.

REM. *Bien loin*, rend la phrase négative, et doit produire le même effet pour la construction que les particules qui expriment le sens négatif. Ainsi, comme on dit, *je ne crois pas que vous l'ayiez fait*; on doit dire : *bien loin de croire que vous l'ayiez fait*, je crois tout le contraire; et non pas, *que vous l'avez fait*. J'estime donc peu exacte la phrase suivante de *Boileau*. » *Bien loin de convenir qu'il y a du sublime dans ces paroles*, vous prétendez, etc. Je pense qu'il fallait dire, *qu'il y ait*, etc. parce qu'on dirait avec la négative; *vous ne convenez pas qu'il y ait du sublime dans ces paroles*, mais vous prétendez au contraire, etc. — * *Bien loin que*, etc. *qu'au contraire*, etc. est un tour suranné, dont les bons Écrivains ne se servent plus. » *Bien loin qu'il s'en repente, qu'au contraire* il continue toujours d'en faire de plus belles.

On dit, *fig. st. famil.* — *Voir venir de loin*, se douter de ce qu'on nous va dire. — *Il ira loin*, il fera fortune. — *Il n'ira pas loin*: il mourra bientôt. — On dit d'un jeune homme fort malade, *la jeunesse revient de bien loin*; et, en général, *revenir de*

loin, ou *de bien loin*, réchaper d'un extrême danger, se rétablir après quelque disgrâce. — *Renvoyer, rejeter* une chose *bien loin*, la rebuter. — En matière de science, *aler loin, bien loin*, faire de grands progrès. — En matière d'affaire, *aler loin, trop loin*, s'engager beaucoup, trop. — Cette affaire *va ou ira plus loin qu'on ne pense*, est de plus grande conséquence qu'on ne croit. — * *Il en sait de loin*, pour *de long*, barbarisme gascon. *Desgr.*

LOINTAIN, AINE, adj. [*loin tein, tène*: 1^{re} lôn. 2^e à moy. au 2d.] Qui est fort loin du lieu où l'on est, ou dont on parle. » Pays, climat *lointain*. Régions *lointaines*. — *La Touche* croyait ce mot peu usité, comme adjectif et plus de la poésie que de la prose. Il avoue cependant que l'*Acad.* l'approuve comme adjectif; un pays *lointain*, des campagnes *lointaines*. — *S. m.* En termes de Peinture. » *Le lointain* d'un tableau. » On voit dans *le lointain* des Bergers, qui, etc. Dans ce sens, il vaut mieux qu'*éloignement*. — Cet adjectif suit ordinairement le substantif qu'il modifie. » Les bords *lointains*, les campagnes *lointaines*, et non pas *les lointains bords*, les *lointaines* campagnes. — En vers pourtant, il peut quelquefois précéder.

Et le Berger connoît par d'assurés présages
Quand il doit éviter les *lointains* pâturages.

De Lille.

* LOISIBLE, adj. [*lozible*.] Qui est permis. » Cela n'est pas *loisible*. Il est vieux, il l'était même déjà du tems de *Vaugelas* et de *Th. Corneille*. L'*Acad.* se contente de dire qu'il vieillit, mais il y a déjà du tems qu'elle le dit. Ce mot dans la conversation a un tout autre sens que, *il est permis*. Il signifie souvent, *s'il vous fait plaisir*, ou *si vous en avez le loisir*. L'on dit; et il est fort d'usage; » Vous y viendrez, *s'il vous est loisible*.
MARIN.

LOISIR, s. m. [*loa-zir*.] 1^o. Tems, où l'on n'a rien à faire. » Jouir d'un doux, d'un honête *loisir*. — 2^o. Espace de tems subsistant pour faire quelque chose commodément. » Je n'ai pas *le loisir d'y penser*. » Vous ne me donez pas *le loisir d'y répondre*. — *A loisir*, adv. à son aise, à sa commodité. » Vous ferez cela *à loisir*, vous y penserez *à loisir*. *Bossuet* dit, à grand *loisir*. » Mandez moi à grand *loisir* ce que cette lecture aura produit.

Loisir, oisiveté (synon.) *Le loisir* est un

tems de liberté : *l'oisiveté* est un tems d'inaction ; c'est l'abus du loisir. » *Le loisir* d'un homme de bien occasione beaucoup de bonnes actions : *l'oisiveté* ne peut occasioner que des maux. *Beauzée*, synonyme. = *Loisir*, s'emploie quelquefois au pluriel en poésie. » D'heureux, d'agréables *loisirs*. = Quand *loisir* est sans régime, on dit assez indifféremment, *avoir du loisir*, et *être de loisir*. » *J'ai du loisir, êtes-vous de loisir?* Mais quand il régit l'infinitif, il faut se servir d'*avoir*. » *Aurez-vous le loisir de faire cette course?* = On dit, *doner le loisir de faire*. * *Voiture* dit, *doner loisir* sans article. » Vous me deviez *doner loisir d'apprendre* notre langue, devant que de m'obliger à vous écrire. *Lettre à M. Godeau*. = En st. famil. *avoir bien du loisir*, *avoir du loisir de reste*, se dit d'un homme qui s'amuse à des bagatelles, ou qui s'occupe l'esprit de choses, qui ne le regardent pas. = Il *aura tout le loisir de se repentir*, il *s'en repentira à loisir*, se dit de celui, qui fait quelque chose, dont on croit qu'il sentira long-tems les suites.

LONG, LONGUE, adj. [*lon, lon-ghe*, et non pas *longûe*.] Qui a de la longueur, 1°. Relativement à l'étendue. » *Champ long et étroit* : » *Barque fort longue*. » Une *longue* allée ; une *longue* course. = *S. m.* » Dix années *de long*. » Étendu *tout de son long*. » *En long et en large*, etc. = 2°. Relativement à la durée. » *En été les jours sont longs*. » Cela ne sera pas de *longue* durée. » Le tems est *long* à qui attend. = 3°. En parlant des personnes, lent, tardif. » Il est *long* dans tout ce qu'il fait. — » Les arbres sont *longs* à venir.

Le long, du long, au long. L'Acad. les met tous trois comme prépositions. » *Le long de la rivière; au long du bois; tout le long du carême; tout du long de l'année*. — *Vaugelas* et *Ménage* prétendent au contraire qu'il n'y a que *le long* qui soit préposition; et qu'*au long* et *du long* sont adverbes sans régime. » On voit des arbres *le long de* cette rivière : on y voit tout *du long de* beaux arbres. (*tout le long*, adverbe ne vaudrait rien.) » Il a traité ce sujet fort *au long* : je vous écrirai plus *au long*. — Le sentiment des deux Grammairiens me paraît préférable à la pratique de l'Académie, et il me semble que l'usage le plus autorisé le justifie. Si quelques Auteurs, comme *Bossuet*, l'Ab. *Prévoit* et un petit nombre d'autres ont donné un régime à *du long* et *au long*, le plus grand nombre les a employés

sans régime. = *A la longue*, adv. Avec le tems. » *A la longue* tout s'use. » *A la longue* on en viendra à bout. = *De longue main*, adv. Depuis long-tems. » Il est mon ami *de longue main*. = *De son long*, tout *de son long*, tout étendu. = *Au long*, tout *au long*; amplement, d'une manière diffuse.

» On dit, en style proverbial, *long comme carême*, comme un jour sans pain. — *Ne pas la faire longue*, ne pas vivre long-tems. » S'il demeure à *Commerci*, il *ne la fera pas longue*. Sév. = *Tirer de longue*, s'en aller bien loin. On dit aussi *tirer de long*.

La colombe l'entend, part et tire de long.

La Font.

= * Un Auteur moderne dit, adverbiallement, plus *long* pour *davantage*. » Il étoit impossible d'en dire plus long. *Anon*. Il faut dire, *d'en parler plus au long*, ou *d'en dire davantage*. = *Prendre le plus long*, on sous-entend *chemin*. » Je veux vous remercier *d'avoir pris le plus long*, pour éviter ces ruisseaux, qui étoient devenus rivières. Sév. = *En savoir long*, être habile et rusé. » Avec son air tout uni, il *en sait long*. = *En avoir tout du long et du large*, être bien battu. = *Au long et au large*, dans toute l'étendue : » *S'étendre au long et au large*. * Quelques-uns disent *en long et en large*, mais mal.

On dit, par allusion à la quantité des syllabes, *observer les brèves et les longues*, être exact aux bienséances. » Nous partons *lundi, après avoir observé toutes les longues et les brèves* du cérémonial de Bourbon. Sév.

Rem. Il y a dans la langue française des syllabes longues, sur lesquelles on apuie davantage. Outre les règles générales que nous avons insérées dans ce Dictionnaire, selon l'ordre alphabétique, d'après le *Traité de la Prosodie* de M. l'Ab. *d'Olivet*, nous avertissons à chaque mot des syllabes qui sont longues. = 1°. On peut établir, d'après le P. *Buffier*, comme une règle générale, que toute syllabe qui précède un e muet est longue. La raison en est, qu'on ne saurait apuyer sur un e muet : on est donc obligé d'apuyer sur la pénultième. Ainsi, toute la différence qu'il y a entre *chasse* et *chasse*, *race* et *grâce*, c'est que l'*a* du 1^{er}

et du dern. est plus long que l'a du second et du 3^e. Il y a donc des longues plus longues les unes que les autres. On n'appelle pourtant de ce nom, et nous ne marquons de l'accent que celles qui le sont sensiblement. = 2^o. Toute voyelle qui porte l'accent circonflexe; et l'on ne doit plus employer cet accent que pour marquer la quantité de la syllabe. Autrefois on l'employait indifféremment, et à cet usage, et à marquer la suppression de quelque lettre, et sur-tout de l's. On écrivait, et le grand nombre l'écrit encore aujourd'hui, *chrétien*, *mêler*, quoique l'e ne soit ni ouvert, ni long. On doit écrire *chrétien*, *mêler*, etc. = 3^o. Les voyelles nazales, *an*, *am*, *em*, *en*, *im*, *in*, *on*, *om*, *un*, *um*; suivies d'une consonne, sont longues, soit au milieu, soit à la fin des mots. *Saint*, *crainte*, *chambre*, *champ*, *jambe*, *lampe*, *blanche*, *danse*, *chante*, etc. *atteindre*, *feinte*, *temple*, *gendre*, *évidence*, *tentes*, etc. *timbre*, *simple*, *pinte*, etc. *sombre*, *pompe*, *compte*, *Comte*, *conte*, *monde*, *songe*, etc. *humble*, *j'emprunte*, etc. 4^o. Les pluriels de tous les mots dont la terminaison est masculine, sont longs, quoique le singulier soit souvent bref ou douteux: *Almanachs*, *détails*, *airs*, *atraits*, *remparts*, *chefs*, *autels*, *momens*, *déserts*, *dangers*, *sujets*, *feux*, etc. = 5^o. Je remarque aussi que l'r, l's et le v placés entre un e muet et une autre voyelle ou diphthongue rendent cette voyelle ou diphthongue longues: *éclairer*, *fournaise*; *barbare*, *emphâse*, *esclave*; *chinère*, *thèse*, *trêve*; *empire*, *surprise*, *caprêve*; *arrêre*, *chêse*, *augêre*, *mêse* ont la pénult. longue. — Il est vrai que si l'e muet se change en une syllabe masc. alors la voyelle, qui était longue, devient brève. Ainsi, dans *je m'égare*, l'a pénult. est long; dans *je gârais*, *égare*, il est bref. Dites-en de même de *je sèpe*, *je pesais*; *il dèstre*, *désirer*; *ils lèsent*, *il lisait*; *il devêre*, *dévorer*; *il propêse*, *proposer*; *augêre*, *augurer*; *il amûse*, *amuser*, etc. = 6^o. L'r redoublée, précédée d'un a ou d'un o rend ces voyelles longues, soit devant l'e muet, soit devant les syllabes masc. *Bizarre*, *lârron*, *éclôrre*, *il éclôrra*, etc.

LONGANIMITÉ, s. f. Patience, clémence; qui tarde, qui difère de punir. Il se dit sur-tout de Dieu et des Princes. « Les Pécheurs abusent de la *longanimité* de Dieu. » On ne saurait trop louer la *longanimité* de

ce Prince. — Les Ascétiques le disent aussi de la patience dans les maux. — Il vieillit, et n'est guère plus d'usage. L'*Acad.* le met sans remarque.

LONGER, v. act. Terme de guerre et de chasse. Marcher le long de. . . » L'armée *longea* la rivière; le cerf *a longé* cette route.

* **LONGÉVITÉ**, s. f. Grand âge, longue vie. Mot nouveau. » Cet exemple de *longévité* est assez remarquable. L'*Ab. de Fontenai*. » Exemple fort singulier et fort remarquable de *longévité*. Journ. Polit. = M. *Voullure* s'est aussi servi de ce mot dans son excellent Mémoire sur la Médecine *agissante*, et sur la Médecine *expectante*; mais il a mis *long-vité* en italique.

LONGITUDE, s. f. En Géographie, l'éloignement d'un lieu à l'égard du premier méridien; en allant vers l'orient. En *Astronomie*, la distance de deux étoiles, prises sur l'écliptique, en allant du couchant au levant.

LONG-TEMPS, ou **LONG-TEMS**, adv. [*Lontan*: deux longues.] Pendant un tems considérable. » Cela dure *long tems*. » Il a *long-tems* étudié. = 1^o. Il peut se mettre à la tête de la phrase. » Quand les hommes veulent quitter le mal, le mal semble encore les poursuivre. *Long-tems* il leur reste de mauvaises habitudes; etc. *Téléme*. — Quand il n'est pas à la tête, il se met toujours après le verbe dans les tems simples, devant ou après le participe dans les tems composés; et communément après l'infinif. » Il y demeura *long-tems*; il y a *long-tems* demeuré, ou il y a demeuré *long-tems*. » Il faut étudier *long-tems* pour apprendre. On pourrait dire aussi, il faut *long tems* étudier: mais la première manière est préférable. = 2^o. *Assez et trop long-tems* exige le prétérit.

Assez et trop long-tems son exemple vous flate.

Cinna.

En prose on dirait, *vous a flaté*. En vers il faudrait dire:

Ah! *depuis trop long-tems* son exemple vous flate.

= 3^o. De *long-tems* se dit toujours avec la négative *ne*. » Je ne le ferai *de long-tems*. » Je ne m'y acoutumerai *de long-tems*. On retranche *pas* plus élégamment qu'on ne l'emploie. — *La Fontaine* l'emploie sans négative, pour, *depuis long-tems*.

Je

Je vous connois de long-tems mes amis.

Bossuet dit, dès long-tems, qui ne vaut pas mieux. » Dès-long-tems le Cardinal de Lorraine avait médité de leur proposer, etc. Ni de long-tems, ni dès long-tems ne doivent se dire pour depuis long-tems. * On disait autrefois, dès il y a long-tems, pour il y a déjà long-tems. 4°. On dit être long-tems à ou sans avec l'infinitif. » Leur poûdre ne fut pas long-tems à s'épuiser. Je crois que sans s'épuiser aurait été mieux. La prép. à ne s'emploie qu'avec les verbes qui ont un sens actif. » Il est long-tems à faire l'ouvrage. » Vous avez été long-tems à revenir. Mariv. Or, s'épuiser est un réciproque passif, qui équivaut à être épuisé. Il fallait donc dire sans s'épuiser, et non pas à s'épuiser. » On ne fut pas long-tems à s'apercevoir dans le Village que la Néophyte avoit disparu. Let. Étif. La prép. à est mieux dans cette phrase, parce que s'apercevoir a le sens actif. » Je ne fus pas long-tems à m'apercevoir que cet Auteur (Schooten, commentateur de la Géométrie de Descartes) avoit plutôt aspiré à la gloire de se faire commenter, qu'à celle de commenter son Maître. P. Paulian, Traité de Paix, etc. — 5°. Plusieurs Auteurs ont fait long-tems substantif. » Un long-tems, un si long-tems. Boss. » M. de Turenne n'oublia rien durant un long-tems pour reconnoître le fort et le foible de sa première religion. Mascar. — Je voudrais dire durant long-tems, ou fort long-tems. Ce substantif fait mieux dans la phrase suivante. » Quand les biens du monde pourraient vous satisfaire, vous n'en jouiriez pas toujours. En jouirez-vous long-tems ? Et qu'est-ce encore que ce long-tems ? etc. L'Ab. Poulle. Précédé de le et suivi de que, long-tems fait aussi très-bien. » Les usages nationaux s'étoient fortifiés par le long-tems qu'ils avoient duré. » Malgré le long-tems écoulé depuis mon mariage, ma mère ne peut pas souffrir encore le nom de mon mari. Fielding. — Avec après, long-tems cesse d'être adverbe. Ainsi l'on doit dire : après un si long tems, et séparer long de tems, et non pas après si long-tems. » Lui reprocher cette injustice après un si long-tems.

ANN. LIT.

LONGUE. Voy. LONG.

LONGUEMENT, adv. [Longheman : 1^{re} lon. 2^e e muet : l'u ne se prononce point : il n'est-là que pour donner au g un son fort

Tom. I I.

qu'il n'a pas devant l'e] Durant un long tems. Acad. » Vivre longuement. » Il a parlé longuement.

LONGUET, ETTE, adj. [Longhè, ghète : 1^{re} lon. 2^e d moy.] Diminutif de long. Qui est un peu long. » Son discours a été longuet, un peu longuet, st. famil.

LONGUEUR, s. f. [Lon-ghœur : 1^{re} lon. l'u est muet : il n'est-là que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e.] Il se dit de l'étendue de l'un des bouts à l'autre : longueur d'un chemin, d'un bâton, d'un manteau, etc. et de la durée : la longueur du tems, des jours, des nuits, etc. — Il signifie aussi lenteur, retardement. » C'est une longueur affectée. » Tirer les choses en longueur. — Il se dit sur-tout au pluriel :

On nous mine par des longueurs.

La Fontaine.

» Épargnez-moi des longueurs qui me font mourir mille fois pour une. Mariv. » Je suis ennuyé de ses longueurs. Acad.

Rem. 1°. Quand on parle d'un discours, longueurs, au pluriel, a un sens différent de celui qu'il présente au singulier. On en voit la preuve dans cette réflexion judicieuse de M. L'Ab. Grosier. » Les discours d'Agrippa et de Mécène (dans Dion Cassius) ont toute la profondeur, la netteté, la précision de ceux de Cinna et de Maxime (dans la Tragédie de Corneille) ; je dis, la même précision, quoique les premiers soient plus développés, parce que ce sont les longueurs, et non pas la longueur, qui détruisent cette qualité essentielle du style. Journ. de Littér. Ainsi, un discours peut être long sans avoir des longueurs, et il peut avoir des longueurs sans être long. — 2°. Faire longueur est une expression nouvelle : elle a besoin du sceau de l'usage. » Quand ce morceau seroit bien pensé, il seroit défectueux, parce qu'il fait longueur. Ann. Lit. — 3°. On dit tirer ou traîner en longueur, le 1^{er} est le meilleur. * Richelet dit alet en longueur : » L'affaire va en longueur. Je doute que cette expression soit de l'usage actuel.

LOPIN, s. m. [Lo-pein] Morceau. Il est populaire et n'est bon que pour le st. plaisant.

Point de courroux, Messieurs, mon lopin me suffit.

La Font.

» Il en a eu ; il en a emporté un bon lopin.

* LOQUACITÉ ; s. fém. [Lo-koua-cité.]

C c c c

Babil, multitude de paroles. Il se prend en mauvaise part, et n'est bon que pour le st. critique ou polémique. » A cet égard, la *loquacité* bretonne (anglaise, au Parlement) n'est pas plus fructueuse que la taciturnité française (des Ministres) *Linguet*. » A mille bonnes qualités, il joignoit une *loquacité* qui le rendoit incomode et souvent ridicule dans le commerce de la vie. L'Ab. *Garnier*, *Hist. de France*. — Ce mot n'est point dans les Dictionnaires.

LOQUE, s. fém. [*Loke* : 2^e e muet.] Petite pièce. » Son habit *s'en va en loques*. st. famil.

* LOQUENCE, s. fém. Vieux mot. Éloquence. Le peuple le dit encôre dans certaines Provinces : » Cet homme *a de la loquence*, ce qui, à le bien prendre dans son idée, ne signifie autre chose, si non qu'il *a du caquet*. — *Oudin*, *Nicot* et d'autres vieux Lexicographes ont mis *loquence* pour *éloquence*. LA MONN.

LOQUET, s. m. LOQUETEAU, s. m. [*Lokè*, *keto* : 2^e e moy. au 1^{er}, e muet au 2^d.] Sorte de fermeture, qui s'ouvre ordinairement en haussant. — *Loqueteau*, petit loquet qu'on met aux volets d'en haut, et qu'on hausse avec un cordon qui y est attaché.

LORD, s. m. Titre d'honneur usité chez les Anglais. Il signifie *Seigneur*, et *Milord*, *mon Seigneur*. On ne donne ce titre qu'aux Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes et aux Archevêques et Evêques.

LORGNER, v. act. LORGNERIE, s. f. LORGNETTE, s. f. LORGNEUR, EÛSE, s. m. et fém. [*Lorg-né*, *nerl-e*, *nète*, *neur*, *nell-ze* : mouillez le g, 2^e e fer. au 1^{er}, e muet au second, e moyen au 3^e, lon. au dern.] *Lorgner*, regarder comme à la dérobée. *Lorgnerie*, action de lorgner. *Lorgneur*, *euse*, celui ; celle qui lorgne. » *Lorgner* quelqu'un. » *Les lorgneries* d'un petit maître sont fort incomodes. » C'est un *lorgneur*, une *lorgneuse*. — *Lorgner* se dit souvent *neutralement* et sans régime. » On parla peu, mais on *lorgna* beaucoup. — *Lorgner* une femme, la regarder comme un amoureux. — *Figurément* (st. familier.) *Lorgner* une charge, une maison ; la convoiter, avoir des vûes sur. . .

LORNETTE, petite lunette dont on se sert pour regarder les objets peu éloignés. » *Lorgnette* d'opéra.

LORS, adv. [Dans *lorsque*, on fait sen-

tir l's de *lors* : mais dans *dès lors* et *pour lors*, on ne la fait point entendre : *lorske*, *Dèlor*, pour *lor*.] * 1^o. *Lors* s'est dit anciennement pour *alors*.

Il devoit être sourd aux aveugles souhaits :
Il ne le fut pas *lors*.

La Font.

Fleury a encore dit : » Telle étoit *lors* (alors) la loi de la guerre. » La soie *lors* (alors) encôre si rare.

2^o. *Lors* de son élection, de son avènement à la couronne, de son mariage. *Acad.* — *Vaugelas* et *Corneille* le condamnent : mais on le conserve dans le discours familier, parce qu'il abrège un grand tour qu'il faudrait prendre sans cela. — 3^o. *Lors* n'est adverbe qu'avec *dès* et *pour*. » *Dès-lors*, dès ce tems là : *pour lors*, en ce tems là. » *Dès lors* il résolut de ne plus se fier à des hommes qui l'avoient trompé. » *Pour lors*, il comença à changer de conduite. * On ne doit point dire, *depuis lors*, mais simplement *depuis*. — 4^o. Joint à *que*, il est conjonction : » *Lors* qu'il fut arrivé. Il peut être séparé de *que* par quelques adverbés. » *Lors* enfin *que* l'épée est remise dans le fourreau. *Moreau*. » *Lors* même *que* le Prince étoit à la tête de son armée, etc. *Id.* *Lors* du moins *que*, etc. *Lors* après cela *que*, etc. *Lors* après tout *que*, etc. Cette construction est pourtant plus dure et plus sauvage que la construction naturelle et ordinaire ; enfin, *lorsque* ; après tout *lorsque*, etc. *Même* est le seul adverbe qui aille mieux entre *lors* et *que*, que s'il était devant *lorsque*. C'est le seul que *M. de Wailly* aprofité dans cette construction. » Je ne dirois pas, dit-il, il faut nous défier de la fortune, *lors* sur-tout qu'elle nous flatte le plus. Je dirois sur-tout *lorsqu'* elle, etc. — 5^o. *Lorsque* régit ordinairement l'indicatif. » *Lorsqu'* il veut ; *lorsqu'* il vouloit ; *lorsqu'* il aprit, etc. — 6^o. *Dès lors* *que* ne se dit point. * » *Dès lors* qu'il est arrivé. Dites. *Dès qu'* il fut arrivé. On peut fort bien dire, il est vrai, je vis bien *dès lors* que j'étais perdu : mais là, *que* se rapporte à *je vis*, et non pas à *dès lors* ; (et celui-ci n'est là qu'adverbe ; il n'y est point conjonction). *Vaugelas*, *Corneille*.

* LÔS, s. m. [On fait sentir l's] Vieux mot. *Louange*. Il n'est plus bon que pour le marotique.

Tous renonçoient au *lôs* des belles actions.

La Font.

Peuple maudit et malheureuse race,
Que votre *lôs* fait dessécher d'ennui.

Rousseau.

LOSANGE, s. f. [*Lozange* : 2^e lon. 3^e e muet.] Figure à quatre côtés égaux, ayant deux angles aigus et deux autres obtus. » Dans les jeux de cartes, ce qu'on apèle *cœur* est une *losange*. » Les filles portent l'écu de leurs armoiries en *losange*.

LOT, s. m. LOTERIE, s. f. [*Lot, Loterie* : 2^e e muet, 3^e lon.] *Lot* est 1^o. Portion d'un tout, qui se partage entre plusieurs personnes. » *Les lots* ont été tirés au sort. » Ce *lot* là est plus fort que les autres. — 2^o. Ce que gagne à une loterie celui à qui il échut un bon billet. » Le *grôs lot*. » Un *lot* de mille écus. — *Loterie*, Banque où les lots sont tirés au sort. » Faire, tirer une *loterie*. Mettre à une *loterie*, à la *loterie*.

LOTIR, v. act. LOTISSEMENT, s. m. [*Loti, ticeman* : 3^e e muet.] Ils expriment l'action de faire des lots. Voyez LOT, n^o. 1^o. » *Lotir les* effets d'une succession. » Les Fripiers ont acheté tous les meubles; puis ils les ont *lotis* entre eux. Ils en ont fait le *lotissement*. » En st. fam. » *Le voilà bien loti*, mal partagé, malheureux en femme, en mari, en associé.

LOTON. Voyez LAITON.

LOUABLE, adj. LOUABLEMENT, adv. [*Lou-able, bleman* : 2^e dout. au 1^{er}, 3^e e muet.] Qui mérite d'être loué. — D'une manière louable. » Il, ou elle est bien *louable* de s'être conduite de la sorte. » Il s'est conduit très-*louablement* dans cette affaire. » Action *louable*. » Cela est bien *louable*.

LOUAGE, s. m. LOUER, v. act. Ils expriment l'action de transporter ou de recevoir l'usage de quelque chose pendant un certain tems et à un certain prix. » Donner ou prendre à *louage*. — *Louer* a ces deux sens : il se dit du bailleur et du preneur. *Louer des* meubles, des carrosses, des chevaux. » Il m'a *loué sa* maison. — On dit proverbialement, d'un homme qui est sans emploi, qu'il est à *louer*. — On met sur les écriteaux, *maison à louer*. — M^{de}. de Sévigné joûte le mot sur les deux sens de *louer*, donner des louanges, et prendre à *louage*. » Ce *logis*, que tout le monde vient, que tout le monde *admire*, et que personne ne veut *louer*.

LOUANGE, s. f. LOUANGER, v. a. LOU-

ANGEUR, EÛSE, s. m. et f.] 1^o lon. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d, lon. au 4^e.] *Louange*, éloge, discours par lequel on relève le mérite de quelqu'un. *Louanger*, donner des louanges. *Louangeur*, qui donne des louanges. » Mériter des *louanges*. » Célébrer, publier les *louanges* de... » Chanter les *louanges* de... Celui-ci n'est que du st. fam. » Quand les uns batoient, les autres étoient batus : il n'étoit pas possible de leur *chanter* à tous leurs *louanges*. Fontenelle. » Il veut qu'on le *louange* sans cesse : il aime à être *louangé*. » Il n'est entouré que de fades *louangeurs*. Ce subst. et le verbe se disent en mauvaise part et par moquerie.

Rem. On a dit autrefois, *tourner à louange*. » Ils leur *tournent à louange* cette irrévérence. Boss. On dit aujourd'hui ; ils leur font un *sujet d'éloge* de, etc. — On dit encore, mais neutralement ; » Cela *tourne à sa louange*. — Brébeuf a dit : être la *louange* de, pour la *gloire* de. Cette expression est surannée.

Dans cet abaissement, dans ce malheur étrange Mieux que dans ma grandeur, je suis votre *louange*. On lit aussi dans les *Lett. Édif.* et dans une des plus modernes : » La *louange* de cet excellent missionnaire, (le P. Benoit) c'est d'avoir toujours craint et fui celle des hommes. Dans cette phrase, on donne d'abord à *louange* le sens passif (être loué), et ensuite le sens actif *louer*.) Il falait dire : la *gloire* de ce Missionnaire est d'avoir craint les *louanges*, ou bien, un grand *sujet de louange*, etc. est d'avoir craint celle, etc. — Dit-on, en la *louange*, ou à la *louang* de ? On ne dit que le 2^d. Voy. EN, prép. — L'Acad. dit : on peut dire à sa *louange* que, etc. mais je ne crois pas qu'on puisse dire avec M. Moreau : » A la *louange* de son Abé, il composa la vie de Robert. — Ce sont des vers à sa *louange*, se dit ironiquement et par antiphrase. Mais on dit sérieusement : » Il composa des vers à sa *louange*. » La Reine exigea aussi de Robert des poésies à sa *louange*.

LOUCHE, adj. LOUCHER, v. n. [*Louche, ché* : 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] Ils se disent au propre, de celui qui a la vue de travers. » Il ou elle est *louché*. » un œil *louché*. » Il ou elle *louché*. » Il s'acoutume à *loucher*. — Au fig. l'adjectif se dit de ce qui n'est pas clair, qui est trouble. » Du vin *louché*. » Des perles qui ont un *œil louché*. — Phrâse, expression *louché*, qui n'est pas bien nette. —

S. m. » Cette expression jète *du louche* dans la phrase. — Comme l'assemblée (le Colloque de Poissy) y remarquait *du louche* dans cette formule) elle crut devoir en renvoyer l'examen à la Faculté de Théologie. L'Abé Garnier, Hist. de Fr. M. Linguet dit un *louché*, ce qui n'est pas autant selon l'usage. » C'est un piège que l'on vous tend, pour jeter sur les démarches du Comte un *louché* qu'elles n'auront certainement pas à un œil impartial. » Afin de ne laisser aucun *louché* sur sa conduite, il rendit publiques les deux lettres de, etc. Anon. — L'Acad. ne le met pas subst.

LOUER, v. act. LOUEUR, EÛSE, s. m. et f. [*Lou-é*, *Lou-eur*, *eÛse*; 2^e é fer. au 1^{er}, lon. au dern.] *Louer* a deux sens, qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. 1^o. Donner, ou prendre à louage. Voyez LOUAGE. = 2^o. Donner des louanges. Voy. LOUANGE. » *Louer les belles actions.* » On l'a fort *loué* de ce procédé. » J'aimerois mieux voir les Philosophes *loués* par d'autres que par eux-mêmes. *Le Phil. du Val.* = *Se louer* de quelqu'un, ou de quelque chose, témoigner qu'on est fort content du service qu'on en a reçu. » J'ai sujet de *me louer* de lui, de ce remède, du cheval que vous m'avez prêté = On dit, en st. prov. de celui qui paraît fort content de ce qu'il a fait, qu'il *se loue* et *se remercie*.

LOUEUR, EÛSE, c'est 1^o. Celui, celle qui fait métier de donner à louage. » *Loueur de chevaux, de chambres garnies.* » *LoueÛse de chaises dans une Église.* = 2^o. Celui, celle qui loue: il ne se dit qu'en mauvaise part. » Un *loueur* impertinent, une *loueÛse* à gages.

Sur-tout craignez le poison des *loueurs*.

Rousseau.

LOUIS, s. m. Monoie d'or de 24 livres. On dit, un *louis*, un *demi louis*, un *doublé louis*. On dit quelquefois un *louis d'or*, et on le disait sur-tout, quand il y avait des *louis d'argent*. Aujourd'hui, on dit le plus souvent un *louis* tout simplement.

LOUP, s. m. [On ne prononce jamais le *p*: *Lou*, monos.] Animal sauvage et carnassier, qui ressemble à un grand chien. » Ce mot entre dans plusieurs expressions proverbiales. — *Manger comme un loup*, beaucoup. — *Donner les brebis à garder au loup*; confier des choses précieuses à un administrateur infidèle. — *Tenir le loup par les oreilles*; être embarrassé dans une affaire douteuse. — *Avoir vu le loup*; être expérimenté et aguerri. On le dit

aussi d'un homme enrhumé; et aussi l'on dit qu'il a crié au loup. — Quand on parle du loup, on en voit la queue, se dit de quelqu'un qui entre, qui paraît au moment qu'on parle de lui. — *Marcher à pas de loup*, doucement et à dessein de surprendre. — Être connu comme le loup blanc; fort connu. Voyez CHIEN, FAIM, ENTRE, GUEULE, HURLER, BERGERIE, GAROU. C

LOUPE, s. f. 1^o. Tumeur enkistée, qui devient souvent prodigieusement grosse. = 2^o. Verre convexe, qui grossit les objets. » Se servir d'une loupe pour lire de très-petits caractères.

LOURD, LOURDE, adj. LOURDAUD, DAUDE, s. m. et f. LOURDEMENT, adv. LOURDERIE ou LOURDISÉ, s. f. [*Lour*; le *d* ne se prononce jamais. *Lourde*, *dô*, *dôde*, *deman*, *deri-e*, *dî-ze*: 2^e e muet au 2^d et au 5^e; lon. au 3^e, 4^e et dern.] *Lourd*, 1^o. Pesant, difficile à remuer, à porter. » Un *lourd* fardeau. » Charge trop *lourde* pour un cheval. = 2^o. En parlant des personnes; qui se remue pesamment. » Il est devenu bien *lourd*. » Les chevaux de Flandres sont *lourds*. = 3^o. Stupide, grossier. » C'est un esprit *lourd*: il a l'esprit *lourd*. = 4^o. Difficile et rude à faire. » *Lourde* besogne, *lourde* tâche. = 5^o. Grossier; *lourde* faute. — *Lourde* chute; quand on est tombé de toute sa hauteur. = 6^o. *Lourd*, pesant (synon.) Le 1^{er} regarde plus proprement ce qui charge le corps, et le 2^d a un rapport plus particulier à ce qui charge l'esprit. Il faut de la force pour porter l'un, et de la supériorité de génie, pour soutenir l'autre. » L'homme foible trouve *lourd* ce que le robuste trouve léger. » L'administration de toutes les affaires d'un État est un fardeau bien pesant pour un seul. Gir. Synon. — M. Beauzée y trouve une autre différence, qui paraît plus juste. *Pesant* exprime une pesanteur absolue; *lourd*, une pesanteur relative. » Un homme foible trouvera trop *lourd* un fardeau qui ne sera que *pesant* pour un autre, et qui sera même léger pour un troisième. — Au figuré, *Lourd* enchérit sur *pesant*. » L'esprit *pesant* conçoit avec peine, avance lentement, et fait peu de progrès. L'esprit *lourd* ne conçoit rien et ne fait aucun progrès. » La médiocrité est l'apanage des esprits *pesants*: la stupidité est le caractère des esprits *lourds*. Extr. de M. Beauzée.

LOURDAUD, grossier et mal-adroit. » C'est

en lourdaud, un grôs lourdaud, une grôse lourdaude. — *Lourdement*, pesamment, rudement. » Marcher, tomber *lourdement*. — *Fig.* Grossièrement : errer, se tromper *lourdement*. — *Lourderie*, *lourdise*, faûte grossière contre le bon sens, la bienséance. » Il a fait une étrange *lourderie* ou *lourdise*. — Le 2^d vieillit.

LOURDEUR, s. f. Pesanteur. (Néol.) » Le Frélon seroit fort dangereux pour les Abeilles, sans sa *lourdeur* et le bruit de son vol. *De Lille*. » Quelle différence entre la *lourdeur* de notre vers alexandrin, et la précision, l'harmonie, la cadence du vers hexamètre. *L'Abe de Fontenai*.

Le tems est un éclair pour le mortel actif.

Le tems avec *lourdeur* pèse sur l'homme oisif.

M. Royou, Avocat.

LOÛVE, s. f. LOÛVETEAU, s. m. LOÛVETER, v. n. [*Loû-ve*, *veto*, *veté*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] *Loûve* est la femelle d'un loup. *Loûveteau* est le petit d'une loûve. *Loûveter* se dit de la loûve, quand elle met bâs.

LOÛVETERIE, s. f. LOÛVETIER, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d: *teri-e*, *tié*.] Le 1^{er} se dit de l'équipage pour la chasse du loup, et du lieu destiné dans quelques maisons royales pour loger cet équipage. Le 2^d est le titre d'un Office de la Maison du Roi qui comande cet équipage. » *Le Grand Louvetier*.

LOUVOYER, v. a. [*Lou-voa-ié*; 3^e é fer. l'oi est long devant l'e muet; il *louvoie*; pron. *lou-voâ*. Au futur, cet e muet ne se fait pas sentir; il *louvoiera*, il *louvoierait*: pron. *lou-voâ-ra*, *lou-voâ-rè*, en 3 syll. — *La Touche* dit aussi *louvier*, et les regarde tous deux comme bons, en avouant pourtant que *louvoyer* est plus en usage, et que l'*Acad.* n'a pas mis *louvier* dans son Dictionnaire. Je le crois en effet inusité. *Le Rich. Port.* les met tous deux sans remarque.] Terme de *Marine*. Faire plusieurs routes, en portant le cap, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. » Nous fûmes contraints de *louvoyer*.

LOÛVRE, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Palais du Roi à Paris, qu'il habitait autrefois. *Malherbe* dit de la mort :

Et la garde qui veille aux barrières du *Loûvre*,
N'en défend pas nos Rois.

Figurément, st. fam. on apèle *Loûvre* une maison superbe et magnifique. » C'est un palais que cette maison; c'est un *loûvre*. — C'est par abus que quelques uns donnent le nom

de *loûvre* à toutes les maisons royales.

LOYAL, ALE, adj. LOYALEMENT, adv. LOYAUTE, s. f. [*Loa-ial*, *iale*, *leman*, *iote*; 3^e e muet au 2^d et au 3^e.] L'adjectif est encore en usage : il se dit des personnes et des choses. » C'est un homme fort *loyal*, plein d'honneur et de probité. » Un procédé *loyal*. » Des marchandises *loyales*; vin *loyal* et marchand, qui n'est point fraudé, frelaté. — Le substantif est vieux et ne se dit plus que dans le st. badin. Fidélité, probité. » Homme plein de *loyauté*. — L'adverbe est assez usité dans le st. fam. » Vendre *loyalement*; se comporter *loyalement*. — L'*Acad.* dit que le subst. vieillit. *Le Rich. Port.* met ces trois mots sans remarque.

LOYER, s. m. [*Loa-ié*; 2^e é fer.] 1^o. Prix du louage d'une maison. » Bailler, donner, prendre une maison, une ferme à *loyer*. Payer un grôs *loyer* de maison. » Il doit les *loyers* de six ans. — 2^o. Salaire. » Celui qui retient le *loyer* du serviteur et du mercenaire est maudit de Dieu. *Acad.* On dit plus ordinairement *gages* pour le serviteur, et *salaire* pour l'ouvrier. — 3^o. Récompense. En ce sens, il est plus usité en vers qu'en prose, et ne s'emploie qu'au singulier.

Qui, pour digne *loyer* de la Bible éclaircie,
Te paye, en l'acceptant, d'un je vous remercie.

Boil.

Mais seroit-ce raison qu'une même folie,
N'eût pas même *loyer*.

Malherbe.

On voit par le dernier exemple que les Poètes ne le prennent pas seulement pour récompense, mais encore pour *châtiment*. Les Latins ont usé de même du mot *pretium* en ces deux significations. *Ménage* ajoute que le mot de *loyer* est beau, et que ceux qui font difficulté de s'en servir sont trop délicats. *Rousseau* l'a employé dans le 2^d sens.

Triste *loyer*, chatiment lamentable
D'un amour propre, il est vrai plus traitable,
Et de vapeurs, moins qu'un autre enivré,
Mais dans soi-même encor trop concentré.

Les Poètes feront bien de ne pas laisser perdre ce mot.

* LOYER pour *louage*, est un Gasconisme. Dites, le *louage*, et non pas, le *loyer* d'un cheval. *Loyer* ne se dit que d'une maison, d'une terre. *Desgrouais*.

LOZ. Voy. Lôs.

LUBIE, s. f. LUBIEUX, EÛSE, adj. Caprice, fantaisie. — Capricieux, fantasque : ils sont du st. f. » Il lui prit une *lubie*. *Scar.* Il a

il lui prend souvent *des lubies*. Acad. » Elle demanda pardon de son extravagance ; c'est ainsi qu'elle qualifioit cette *lubie*. Anon. » Il est fort *lubieux*, elle est extrêmement *lubieuse*. — L'Acad. ne met point l'adjectif.

LUBRICITÉ, s. f. LUBRIQUE, adj. LUBRIQUEMENT, adv. [3^e e muet aux 2 dern. en, au 3^e, a le son d'an ; *Lubrike*, *keman*.] *Lubrique*, lascif, impudique. *Lubricité*, lasciveté. *Lubriquement*, d'une manière lubrique. » Homme, femme *lubrique*. » Actions, postures, regards, paroles *lubriques*. » *Lubricité insatiable*. » Contenter sa *lubricité*. » Danser *lubriquement*.

REM. La Touche trouvoit ce mot peu honnête, et ne le croyoit bon que pour le style comique. Il le seroit plutôt pour le satirique. L'Acad. n'en distingue point l'usage, non plus que de *lubrique*, *lubriquement*. Boileau a employé l'adjectif.

Et tous ces lieux comuns de morale *lubrique*,
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique.

LUCARNE, s. fém. Fenêtre pratiquée au toit d'une maison pour donner du jour au galéas. » Il passa par *la lucarne*.

LUCIDE, adj. Il ne se dit qu'avec *intervale*. » Ce fou a des *intervalles lucides* ; il raisonne bien en certains momens. Ce mot est reçu dans le langage, et souvent employé pour *clair*. » Raisonément *lucide* ; terme, expression *lucide* ; cela est *lucide* : clair et net. MARIN. Dans cet emploi c'est un néologisme qui a besoin du sceau de l'usage.

LUCRATIF, IVE, adj. On pronon. l'f du 1^{er}, 3^e lon. au 2d, 4^e e muet.] Qui apporte du *lucré*, du profit. » Métier, emploi *lucratif* ; charge, commission *lucrative*.

LUCRE, s. m. [1^{er} lon. 2^e e muet.] Gain, profit qui se retire d'un négoce, d'un travail mercenaire, d'un emploi, d'une charge. » Travailler pour *le lucré*. » Être attaché au *lucré*. » Il ne considère pas *le lucré*, mais l'honneur dans cette affaire. St. *famil.*

Rem. Ce mot n'est pas du beau style. On dit plutôt *gain*, *profit*. Le mot de *lucré* annonce quelque chose de bas dans les sentimens de celui qui le recherche. On ne doit guère s'en servir que dans le comique ou le critique. » Ces Héros, sans être tout-à-fait désintéressés, ne semblent pourtant pas avoir précisément *le lucré* pour objet. *Linguet*. » Personne ne sait mieux que

lui que dans le commerce il n'y a pas de petit *lucré*. Id. — Il n'est pas si bien placé dans l'*Hist. des Révol. Rom*. » C'étoit *le lucré* qui l'y attiroit ; mais la proie étoit renfermée dans un château, situé sur la croupe d'une montagne. *Vertot*. Ce mot n'est pas digne, ce me semble, du style et de la gravité de l'histoire.

LUETTE, s. fém. [On pourroit écrire comme l'on prononce, *luète* : 2^e e moy. 3^e e muet.] Morceau de chair molasse, qui est à l'entrée du gosier. » Avoir *la luète* enflée, relâchée, abâtée, tombée. Remettre *la luète*.

LUEUR, s. f. [*Lu-eur*.] Clarté faible. » *La lueur de la lune, des étoiles, du feu*. » Lire à *la lueur du feu*. — *Figurément*, légère apparence. » Il y a en cela quelque *lueur d'esprit, de raison*. » Il n'y a pas la moindre *lueur de bon sens* en tout ce qu'il dit. » Avoir quelque *lueur d'espérance*.

LUGUBRE, adj. LUGUBREMENT, adv. [3^e e muet ; en au second a le son d'an.] *Lugubre*, qui marque de la douleur : voix, cris, ton, plaintes *lugubres*. — Qui est propre à inspirer de la douleur. Spectacle *lugubre*. Appareil *lugubre* ; pensées *lugubres*. — Dans le haut style, en vers, cet adjectif précède élégamment le substantif. » Un *lugubre silence*, *Gresset*. » Un *lugubre nuage*. L. Rac. » Les *lugubres eaux du Stix*. De Lille.

LUGUBREMENT, d'une manière *lugubre*. » Chanter, être vêtu *lugubrement*.

LUI, pron. de la 3^e pers. [*Lui*, monos. et non pas *lu-i*, en deux syllab. même en vers.] Il a aux cas obliques, *de lui, à lui, lui, de lui* ; et au pluriel, *eux, d'eux, à eux, eux, d'eux*. — 1^o. *Lui* n'est guère usité au nominatif et à l'acusatif. On met à la place ordinairement *il* pour le nominatif, et *le* pour l'acusatif. Dans les interrogations, on met en réponse *lui*. » Qui a fait cela ? *Lui*. » Qui choisira-t-on ? *Lui*. Quelquefois aussi on joint *lui* à *le*. » Nous le choisirons *lui*. Dites-en de même *d'eux*, par rapport à *ils* et à *les*. — 2^o. Il est pourtant des occasions où l'on se sert de *lui* au nominatif et à l'acusatif, dans les phrases affirmatives. On dit, p. ex. » *Ils sont venus, lui et son frère*. » On *les* a punis, *lui* et son complice. Voy. *Nous*. » Il est impossible qu'un homme de mauvais naturel aime le bien public ; car, comment pourroit-il aimer un million d'hommes, *lui*, qui n'a

jamais aimé personne. *Fréron*, cité par *M. de Vailly*. » L'une et l'autre puissance recherchoit son amitié, et *lui*, par intérêt, ne se lioit irrévocablement à pas une. *Morreau*. — Remarquez que, précédé de *et*, *lui* n'a pas besoin d'être accompagné de *il*, comme dans les premiers exemples; mais, sans ce secours, il ne peut se passer de la compagnie de cet autre pronom. * » Quoique *lui-même* (le Schérif) fût inférieur au Comte en dignité, il étoit regardé comme très supérieur en autorité. *Hist. d'Angl.* Il falait, quoiqu'il fût *lui-même*, etc. Il en est de même d'*eux*. Quand on veut l'employer en régime simple (à l'acusatif.) il faut lui associer *les*, comme on associe *le* à *lui*. * La phrase suivante pêche contre cette règle » Ils chasseroient *lui* et *eux* du Royaume. *Hist. d'Angl.* Dites ils *les* chasseroient *lui* et *eux*. — On dit de même pour le datif; on *lui* a donné à *lui* et à son frère; on *leur* a donné à *eux* et à leurs partisans, etc. D'après cette règle, consacrée par l'usage, il faut réformer les phrases suivantes. » *Pénélope* ne voyant revenir, ni *lui*, ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants. *Télém.* Il falait, ne *nour* voyant revenir, ni *lui*, ni moi. Voy. *NOUS*. » Il semble que *Valdo* ait eu d'abord un bon dessein, et que la gloire de la pauvreté (évangélique) ait séduit *lui* et ses partisans. *Boss.* Il falait, *les* ait séduit *lui*, etc. » *Melanchton* console le mieux qu'il peut son ami et *lui-même*. *Id.* Ici il faut répéter le verbe *consoler*. » Il console son ami, et se console *lui-même* le mieux qu'il peut. — En vers, *lui*, dans les énumérations peut être régime, sans être précédé de *le*.

J'immolerois plutôt lui, Judith et moi-même.

Duché.

On pardonne cette irrégularité aux Poètes : mais en prose, il faudrait dire : je l'immolerois *lui*, etc. — *Lui* se met quelquefois après *il* par pure élégance, et sans nécessité; mais cela n'est bon que dans le style familier. » On trouvera peut-être les représentations que me faisait l'honneur un peu longues : mais *il* a besoin de parler long-tems *lui*, pour faire impression. *Miriv.* — Ainsi l'on dit fort bien, et *lui* s'en alla de son côté, mais, et *lui* il s'en alla est souvent plus énergique. — 3°. Au lieu du génitif *de lui*, *d'elle*, et de *lui*, datif, on se sert

souvent d'*en* et d'*y* pronoms. Voyez *EN*, pron. et *Y*. Voyez aussi plus bas, n°. 4°. — On met aussi quelquefois le datif *lui*, *leur* à la place du pronom possessif *son*, *sa*, *ses*, *leur*. Au lieu de dire : on a jeté des doutes dans son esprit, on dit : on *lui* a jeté des doutes dans l'esprit. — 4°. *Lui*, comme *elle*, *eux*, *elles* ne se dit que des personnes, et de ce qui est regardé comme personne. En parlant d'un livre, si je demande, est-ce le vôtre? il ne faut pas répondre, c'est *lui*, mais se servir du pronom supléant *le*, et dire : ce l'est. De même parlant d'une affaire, on ne dit pas, que dit-on d'elle? ni faites attention à elle; mais qu'*en* dit-on? Faites y attention. *BUR.* — *M. de Wailly* croit pourtant qu'après avoir parlé d'une chose inanimée, d'un livre, d'une tabatière, d'un couteau, etc. on peut dire, est-ce là *lui*, est-ce là *elle*; et qu'on peut répondre : c'est *lui*, c'est *lui-même*. Il ajoute, il est vrai, que dans ce cas on dit aussi : » Est-ce là votre livre? oui, ce l'est. Sont-ce là vos livres? oui, ce les sont. — Je pense que cette dernière façon est la meilleure; l'autre est tout au moins douteuse, et on ne doit l'employer qu'en plaisantant. — Pour *lui-même*, il est encore plus sûr qu'il ne se dit point des choses. » Le choix *lui-même* qu'en faisait *G...* qui sans doute le connoissoit à l'épreuve, ne devoit-il pas les convaincre de la duplicité du personnage. *Anon.* Il fallait dire; le choix même, etc. — 5°. *Lui* est quelquefois joint à *le*, *la*, ou *les*. Alors il ne doit jamais les précéder, mais il doit les suivre toujours dans la construction. C'est une faute grossière de dire : * je *lui* le donne, au lieu de dire : je le *lui* donne. Pour les règles des cas obliques de *lui*, voyez *MOI*. — 6°. On ne doit pas se servir indifféremment de *lui* et de *soi*. — I. Quand on parle en général, sans marquer une personne qui soit le sujet de la phrase, il faut se servir de *soi* : » On fait mille fautes, quand on ne fait nulle réflexion sur *soi*. Mais quand il s'agit de quelqu'un en particulier, on met *lui* au lieu de *soi*. » C'est un homme qui ne fait point de réflexion sur *lui*. — II. On met *soi* plutôt que *lui*, quand on parle de l'extérieur. » Cet homme est propre sur *soi*; et quand on parle d'une chose comme d'une personne : » Le corps qui a plus de force, attire à *soi* la vertu de l'au-

tre. Sur quoi il faut remarquer que la chose étant du genre féminin, on peut plus aisément substituer *elle* à *soi*; mais si elle est du masculin, rarement on pourrait mettre *lui* au lieu de *soi*. On ne dirait pas: *le vice* a dans *lui* tout ce qui peut le rendre odieux; comme on dirait; *la vertu* a dans *elle* tout ce qui peut la rendre aimable. — Avec l'article *de*, *elle* ne pourrait se mettre à la place de *soi*, comme par exemple: «Aucune de ces espèces n'est parfaite *de soi*, et non pas *d'elle*. — III. *Soi-même* et *lui-même* se disent presque également aux cas obliques, quand il s'agit d'une personne particulière. Il semble pourtant que *lui-même* soit plus ordinaire et plus élégant, en prose, que *soi-même*; et qu'au contraire, *soi-même* ait plus de grâce et plus de force, en poésie, que *lui-même*. — Pour le nominatif, soit en prose, soit en vers, on met toujours *lui-même*. — Quand il est question d'une chose, et non pas d'une personne, il est plus sûr de dire *soi-même*; car *soi-même* va toujours bien, et il est meilleur que *lui-même*, dans les occasions même où celui-ci peut avoir lieu. *Bouh.*

Rem. Les pronoms mal placés occasionent souvent des équivoques. En voici un exemple dans *Racine*, au sujet du pronom *lui*. AN-DROMAQUE, Acte II. Sc. I.

*Il l'aime. Mais enfin cette veuve inhumaine
N'a payé jusqu'ici son amour que de haine,
Et chaque jour encore on lui voit tout tenter
Pour fléchir sa captive, etc.*

Selon l'ordre du discours, ce *lui* se rapporte à *cette veuve inhumaine*; et selon le sens, il se rapporte à *il*, à *Pyrrus*. Rien, ajoute *M. D'Olivet*, ne coûte tant que d'éviter toujours les équivoques de cette sorte. Mais, où la nécessité se trouve, la difficulté n'excuse pas. — Le même défaut se rencontre dans la phrase suivante du discours que ce grand Poète prononça à l'*Académie Française*. «On croira même ajouter quelque chose à la gloire de notre Auguste Monarque, lorsqu'on dira qu'il a estimé, qu'il a honoré de ses bienfaits le *Grand Corneille*, et que même deux jours avant *sa* mort, lorsqu'il ne *lui* restoit plus qu'un rayon de connoissance, il *lui* envoya encore des marques de sa libéralité. — Les premiers *sa* et *lui* sont équivoques: suivant les règles de la langue, ils doivent se rapporter au *Roi*; cependant c'est de *Corneille* que

parle *Racine*. Il pouvait dire: «Et que même deux jours avant *la mort de ce grand génie*, (ou, pour ne pas répéter ce mot de *grand*, et ne pas faire mourir les génies, avant *la mort de cet illustre Poète*) à qui il ne restoit plus qu'un rayon de connoissance, il *lui* envoya, etc, etc. *Wailly.* — La faute est encore plus grossière dans la phrase suivante. «*Jean-Baptiste Tiepolo*, qui travaille à présent pour le *Roi d'Espagne*, *lui* est infiniment supérieur. — S'il était possible de s'y méprendre, on croirait que *Tiepolo* était supérieur au *Roi d'Espagne*, à qui *lui* semble se rapporter. Dans le sens de l'Auteur (*L'Ab. Richard*) ce *lui* se rapporte à *Piazzetta*, autre Peintre, qui est nommé au commencement d'un article assez long, qui précède celui de *Tiepolo*. Et voilà ce que c'est que de trop éloigner les relatifs de leurs antécédens.

LUIRE, v. neut. LUISANT, ANTE, adj. [*Lui-re*, *lui-ran*, *rante*: 1^e lon. au 1^{er}, 2^e e muet au 1^{er}, lon. aux deux autres.] *Luire*, je *luis*, nous *luisons*, je *luisais*; je *luirai*, *luirais*; que je *luisse*, *luisant*. — Ce verbe n'est en usage, ni au prétérit de l'indicatif, ni à l'impératif, ni à l'imparfait du subjonctif. — Éclairer, répandre de la lumière. «Le jour nous *luit*.» Quand le Soleil *luit*. «Du feu qui ne *luit* point. — Figurément. «Un rayon d'espérance nous *luit* au milieu de tant de sujets de découragement. — Il régit quelquefois le datif, comme dans cette phrase et la première; mais pas toujours. *Rousseau* dit, de *Minerve*, descendue parmi les hommes pour les éclairer:

*Elle s'avance, et cherchant à leur luire,
Je viens, dit-elle, ici bas vous instruire.*

Il ne faut pas être si sévère avec les Poètes gênés par la rime et la mesure; mais en prose, on ne pourrait dire *luire aux hommes* pour éclairer les hommes.

LUISANT, qui luit. «Ver *luisant*, étoiles *luisantes*. — Qui a quelque éclat. «Couleur, étoffe, encre *luisante*.» Visage *luisant de fard*; cheveux *luisants de pomade*. — S. m. «Le *luisant d'une étoffe*,

LUMIÈRE, s. f. [2^e e moyen et long, 3^e e muet.] 1^o. Clarté, ce qui éclaire et qui rend les objets visibles. «L'éclat de la lumière.» Un rayon de lumière. — 2^o. petit trou qui est à la culasse d'une arme à feu.

feu. » *La lumière* de ce canon est bouchée.
 » *La lumière* de ce fusil est trop large. —
 3°. *Figurément*, intelligence. » *Lumière* naturelle. » Cet homme n'a aucune *lumière* pour les sciences, pour les affaires. —
 Connaissance et talents. » Il a de grandes *lumières*. — Tout ce qui éclaire l'esprit : *la lumière* de la Foi, de l'Évangile. » Dieu est le *Père des lumières*. Cette dernière phrase est consacrée. — 4°. Éclaircissement, indication sur quelque sujet. » Je n'ai aucune *lumière* sur cette affaire. » Je vous donnerai *des lumières*.

Rem. * *Faites-moi lumière*, pour, *éclairez-moi* est un gasconisme, un provençalisme grossier. — *Mettre en lumière* s'est dit autrefois pour *imprimer*, donner au public. » *Traité du Nivellement* de M. Picard, *mis en lumière* par M. de la Hire; c. à d. *imprimé par les soins de*, etc. L'Acad. le met sans remarque. Je le crois vieux et hors d'usage. — On dit encore aujourd'hui d'un ouvrage non encore imprimé, qu'il n'a pas encore vu la lumière. — En style poétique, commencer à voir la lumière, ou la lumière du jour, naître : *jouir de la lumière*, vivre. *Perdre la lumière*, ou être privé de la lumière, mourir, ou être aveugle. On dit des Saints Docteurs, qu'ils sont *les lumières de l'Église*; et d'un homme d'un grand savoir, qu'il est ou a été *la lumière* de son siècle : mais on ne dit pas absolument, qu'ils ont été ou qu'ils sont *des lumières*, comme l'a dit M. Sabatier de Castres, en parlant des Philosophes. » Les esprits qui ne jugent que par des impulsions étrangères, les ont regardés comme *des lumières*, des génies, des bienfaiteurs.

LUMIGNON, s. m. [mouillez le g.]
 1°. Le bout de la mèche d'une bougie ou d'une chandelle alumée. — 2°. Ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle, qui achève de brûler.

LUMINAIRE, s. masc. [*Lumière* : 3° à moy. et long, 4° e muet.] Il ne se dit plus que dans le langage de l'Écriture. Dieu fit deux grands *luminaires*, etc. et des cierges dont on se sert pour le service divin. » Tant pour le *luminaire* de l'Église. » *Le luminaire* d'un enterrement. — En style proverbial et plaisant, on dit *le luminaire* pour la vie. » Il a usé son *luminaire* à force de lire, de travailler. — * *Mascaron* a dit autrefois dans une Oraison Funèbre. » Le

Tom. II.

signe du lion n'est jamais plus brillant, que lorsqu'il est joint au Soleil, et qu'il reçoit un redoublement d'ardeur de la conjonction de ce grand *luminaire*. — Cela paraîtrait aujourd'hui burlesque et de mauvais goût.

LUMINEUX, ÊTRE, adj. [*Lumi-nell*, *nell* ze; 3° lon.] Qui a, qui jette, envoie, répand de la lumière. » *Corps lumineux*, *traces lumineuses*. — Fig. » *Esprit lumineux*. » Il y a des traits *lumineux* dans ce discours. » Principe fécond et *lumineux*, d'où l'on tire une foule de conséquences, qui répandent la clarté sur tout. *Anon*.

LUNAIRE, adj. LUNAISON, s. f. LUNATIQUE, adj. et subst. [*Lunère*, *néron*, *natike*; 2° e moy. aux deux prem.] *Lunaire*, qui appartient, qui a rapport à la lune. » Mois, année, cadran *lunaire*. — *Lunaison* est le tems qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jusqu'à la fin du premier quartier. — *Lunatique* ne se dit au propre substantivement qu'en cette phrase. » *Le lunatique* de l'Évangile que le Seigneur guérit. — Fig. st. fam. *Fantasque*, *capricieux*. » Il ou elle est *lunatique*. — *Subst.* » *C'est un lunatique*, *une lunatique*.

LUNDI, s. m. Le second jour de la semaine. » *C'est aujourd'hui lundi*. » Je le ferai *lundi* prochain. » On s'assemble tous les *lundis*.

LUNE, s. f. Planète qui est plus proche de la Terre que toutes les autres, et qui nous éclaire souvent pendant la nuit. » *La lune* emprunte sa lumière du soleil. » *Clair de lune*. » *Lire*, danser au clair de la lune, etc. — En style proverb. *Avoir des lunes*; être sujet à des lunes; avoir la lune ou un quartier de la lune dans la tête : c'est être fantasque, inégal, un peu fou. *Faire un trou à la lune*, s'en aller sans rien dire et sans payer ses créanciers. Voyez ABOYER, DENT.

LUNETTE, s. f. [*Lunète*; 2° e moy. 3° muet.] Verre taillé de telle sorte qu'il soulage la vue, et rend la vision plus nette et plus distincte. » *Lunette convexe*; *lunette concave*. » Une paire de *lunettes*. » De bones, de mauvaises *lunettes*. » Prendre, porter *des lunettes*. — On dit, en st. prov. d'un homme qui n'a pas bien vu clair dans une affaire, qu'il n'a pas bien mis ou bien chaussé ses lunettes; qu'il a mis ses lunettes de travers. — *Lunette d'approche* ou de longue vue, ou à longue vue : tuyau à chaque extrémité duquel il y a ordinairement un verre, qui grossit les objets éloignés.

D d d d

LUNETTIER, s. m. [*Lunétié* ; 2^e et 3^e é fer.] Faiseur ou marchand de lunettes.

LUSTRALE, adj. f. Il ne se dit qu'avec eau. » *Eau lustrale*, dont les Prêtres des Pâtres se servaient pour purifier le Peuple.

LUSTRE, s. m. 1^o. Éclat que l'on donne à une chose. » *Le lustre d'une étoffe*. » Le vernis de la Chine est d'un grand lustre. — 2^o. Fig. Éclat que donne la beauté, le mérite, la dignité. Voyez ÉCLAT. » Il ou elle donne à cette charge, à cette parure plus de lustre qu'il ou elle n'en reçoit. » La laideur de cette femme servoit de lustre à sa voisine. » Ce tableau sert de lustre à celui qu'on a placé auprès. — 3^o. Chandelier à plusieurs branches, qu'on suspend au plancher pour éclairer. — 4^o. Espace de cinq ans. Il ne s'emploie que dans le style poétique. » Il étoit à peine parvenu à son troisième lustre ; à l'âge de quinze ans. » Il veut que son exemple donne à la Religion de nouveaux vengeurs ; et qu'après plusieurs lustres écoulés, il enflamme encore les Héros futurs. *Jér. Dél.*

LUSTERER, v. act. [*Lustré* ; 2^e é fer.] Donner du lustre à une étoffe, à un chapeau, etc. » *Luster un chapeau, une étoffe*.

LUTH, s. m. LUTHIER, s. m. [L'h est muette : *Lut*, *Lu-tié* ; 2^e é fer.] Luth est un instrument de musique du nombre de ceux, dont on joue en pinçant les cordes. » Jouer, Joueur de luth. — Luthier, Ouvrier qui fait des luths et d'autres instrumens à cordes.

LUTIN, s. m. LUTINER, v. a. et n. [*Lutrin*, *ti-né* ; dern. é fer. au 2d.] Au propre, populairement, Esprit follet. — Fig. style famil. Enfant qui fait continuellement du bruit ; c'est un lutin ; il fait le lutin. — Cet homme ne dort non plus qu'un lutin ; il est sans cesse en mouvement, et dort fort peu. — Lutiner, actif ; tourmenter quelqu'un, comme ferait un lutin. — Neutre ; Faire le lutin. » Il ne fait que lutiner toute la nuit.

LUTRIN, s. m. [*Lu-train*.] Pupitre élevé dans le chœur d'une Église, sur lequel on met les livres de chant. » Chanter au lutrin.

LUTTE ou LUTE, s. f. LUTTER ou LUTTER, v. n. LUTTEUR ou LUTEUR, s. m. [2^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Lutte, sorte d'exercice gymnastique ou de combat où l'on se prend corps à corps pour se terrasser l'un l'autre. Lutter, combattre à la lutte. Lutteur, celui qui lutte. — Celui-ci ne se dit qu'au propre, du moins dans le sérieux. Luter est beau au fig. » Luter contre les passions, contre les difficultés,

contre la tempête, contre les flots, etc. Depuis quelque tems, lutte est à la mode dans le sens métaphorique. » Les querelles de littérature ont ouvert dans tous les tems un champ de discorde aux luttes de l'amour propre. L'Abé Royou. — M. l'Abé de Boismontr parle aussi de la lutte pénible contre l'adversité.

De haute lutte, adv. Par autorité, sans ménagement. » Emporter ou faire quelque chose de haute lutte. — De bonne lutte, sans fraude. — L'Acad. ne met point celui-ci.

LUXE, s. m. [*Lukce* ; 2^e é muet.] Somptuosité excessive, soit dans les habits, soit dans les meubles, soit dans la table, etc. » Le luxe des habits ; il aime le luxe. » Le luxe est plus grand que jamais. » Le luxe fut toujours la première cause de la décadence des Empires. — Il y a des gens qui confondent luxe avec faste. — Le luxe est une somptuosité excessive dans les habits, etc. Le faste signifie proprement une grande vanité accompagnée d'apparences éclatantes. » Les Phariséens donnoient l'aumône avec faste. » Les Espagnols ont beaucoup de faste ; les Français beaucoup de luxe. » Le faste est tout en ostentation ; le luxe recherche encore le raffinement des aises et des comodités. — * On a dit autrefois luxure pour luxe. Un Auteur assez moderne l'a encore employé dans ce sens. » L'homme engraisse l'oison. Sa luxure, (son luxe) son plaisir, sa vanité l'engagent à prendre soin d'un grand nombre d'animaux. Préface d'une Trad. de l'Essai sur l'Homme de Pope.

* LUXUEUX, EÛSE, adj. Qui a, qui montre du luxe. Comme de faste on a fait fastueux, M. Fréron de luxe a fait luxueux. » Les Athéniens et les Carthagiens étoient aussi luxueux (passez-moi ce terme) dans le tems de leurs prospérités, que dans celui de leur chute. *Ann. Litt.* » L'Auteur s'efforce de démontrer que les mœurs ne sont pas meilleures chez un Peuple peu luxueux que chez un Peuple qui a beaucoup de luxe. » Dire que les mœurs ne sont pas meilleures chez une Nation peu luxueuse, que chez une Nation qui a beaucoup de luxe, c'est dire que la fièvre ne fera pas plus de ravage dans un corps plein de bile et d'humeurs, que dans un corps libre et sain. — Le mot est imprimé en italique, comme de raison. Il n'a pas fait fortune. Il serait à souhaiter que l'usage l'adoptât.

LUXURE, s. f. LUXURIEUX, EÛSE, adj. [*kuk-sûre*, *su-riéu*, *riéu-ze* ; en vers, *ri-éu*,

etc. 2^e du 1^{er} et 3^e des deux autres long.] *luxure*, incontinence, lubricité. On ne le dit, aussi bien que *luxurieux*, qu'en parlant du péché contre le 6^e Comandement. » La *luxure* est un des péchés capitaux. *Luxurieux* point ne seras. Hors delà ces deux mots ne sont pas d'usage. — *La Touche* dit qu'on ne se sert plus de ces deux mots que dans le comique, et qu'on dit en leur place, *impudicité*, *impudique*. L'*Académie* dit que *luxure* n'a guère d'usage dans le discours ordinaire. On pourrait ajouter qu'il n'en a pas davantage dans le discours relevé. Je ne vois pas non plus de quelle ressource il peut être dans le comique, où *la Touche* le rélègue. Je pense qu'il n'y a que le satirique qui puisse s'en acomoder. — M. *Arnaud* avait déjà dit, dans sa lettre à M. *Perault*, que : » ce que l'on peut dire de ces mots *luxurieux* et *lubrique*, c'est qu'ils sont un peu vieux, ce qui n'empêche pas qu'ils ne puissent bien trouver place dans une satire. — M. *Beauzée* met en regard *luxure* avec *lubricité* et *lasciveté*. Le 1^{er}, dit-il, exprime le penchant criminel qui porte un sexe vers l'autre avec empressement et sans retenue ; le 2^d, l'influence sensible de ce penchant sur la contenance, le geste, les regards, etc. : le 3^e, la manifestation de ce penchant par des actes étudiés. » Les célibataires *luxurieux* sont les fléaux de la société. » Fuyez la compagnie des personnes qui ont le maintien et le regard *lubriques*, et qui aiment à tenir des propos *lascifs*.

LYCÉE, s. m. Chez les Grecs, lieu public destiné aux exercices du corps. — L'École d'Aristote, comme le *Portique* signifie l'École de Zenon. — Aujourd'hui et figurément, lieu où s'assemblent les Gens de Lettres.

LYNX, s. m. [*Leinks*, monos. long.] Animal sauvage renommé pour l'excellence de sa vue. — De là : avoir des yeux de lynx, au propre, avoir la vue très-bonne : au figuré, être pénétrant dans les affaires.

LYRE, s. f. LYRIQUE, adj. [*Lîre*, 1^{re} lon. *Lirike*.] Lyre, instrument à cordes, en usage chez les Anciens. — Poésie, Poète *Lyrique*, se dit tantôt des Odes, tantôt des Opéra.

LYS, voyez LIS.

M.

M, s. f. On prononce *ème*, suivant l'appellation ancienne, et *me* suivant la nouvelle. — C'est la 13^e lettre de l'Alphabet, et la neuvième des consonnes. — Quand elle est au commencement de la syllabe, c'est une des consonnes apelées *liquides*, parce que le son en est doux et coulant, et une des *labiales*, parce qu'elle se prononce des lèvres : *ma*, *me*, *mi*, *mo*, *mu*. Quand elle termine la syllabe, elle forme avec la voyelle ou la diphtongue qui la précède, une voyelle nazale. Ainsi, *am*, *em*, *im*, *om*, *um*, sont de vraies voyelles, des sons simples, quoi qu'ils soient exprimés avec deux caractères. Voy. la lettre N. — Dans ces occasions, ils ont le son d'*an*, *en*, *in*, *on*, *un*, excepté à la tête des mots commençant par *imm*, où les deux *m* ont leur son naturel. — Remarquez, 1^o. que ces syllabes, *am*, *em*, *im*, *om*, *um* peuvent se trouver devant une voyelle ou devant une consonne. Si elles se trouvent devant une voyelle, la voyelle précédente fait toute seule une syllabe, et l'*m* appartient à la voyelle suivante : elle n'est point alors *nazale*, mais *labiale*. Ainsi dans *Image*, *Amitié*, etc. *I* et *A* ont leur son propre, et *m* se joint à l'*a* ou à l'*i* suivant : *Image*, *Amitié*. — Devant un *b* ou un *p*, elles sont *nazales* et ont le son d'*an* : *Ambition*, *empêcher*, etc. prononcez *an-bi-cion*, *an-pêché*, etc. — 2^o. Si l'*m* est redoublée après l'*a*, on n'en prononce ordinairement qu'une, *Grammaire*, *Épigramme*, *abondamment*, etc. pron. *gramère*, *épigramè*, *abondaman*, etc. — Après l'*e*, elle est *nazale*, et a le son d'*un* : *emmanché*. Pron. *Anmanché*. — 3^o. Devant l'*n*, elle se prononce dans *amnistie*, *hymne*, *indemnité*, et ses dérivés, *autornal*, *calomnie*, *somnambule*, et quelques mots grecs, comme *Memnon*, *Agamemnon*. Prononcez comme s'ils étaient écrits *a-me-nistie*, *hi-mè-ne*, *inda-me-nité*, etc. l'*e* muet surajouté extrêmement bref. Il ne se prononce point dans *dammner* et ses dérivés, *condamner*, *condamnation*. Prononcez *condané*, *condânation*. Et ainsi de *solemnel*, si on l'écrit avec une *m*. Aujourd'hui on écrit *solennel* avec deux *n*. — 4^o. Les

D d d d 2

voyèles nazales prennent l'm au lieu de l'n devant *b, p, ph*, et *m* : *chambre, ample; amphithéâtre; puissamment; embarras, empire, emmener; imbu, importun, Nymphé, immortel; tomber, trompeur, triomphe, nommer, humble, etc.* — 5°. L'm finale se prononce toujours, mais elle prend le son de l'n. » *Nom, renom, faim, etc. Pron. non, renon, sein, etc.* — Exceptez *Jérusalem; Éphrem*, qu'on prononce *Jérusalème, Éphrème*, l'e final très-muet. — 5°. L'm se redouble ordinairement après les syllabes, *im, com, gom, pom, som, hom; immense; commerce; pomme, gomme, somme, homme, hommage, etc.* mais comme, exceptez après *im*, la 2^e m ne se prononce pas, M. Duclos écrit, *come, gome, home, some*, et nous écrivons nous-mêmes *comerce, comade, homage*. — Dans l'ancienne orthographe, qui prévaut encore, il n'y a d'autre exception que *comète, comédie* et ses dérivés, *comité, concomitance*. — Dans toute autre circonstance l'm n'est point redoublée, à six mots près, qui sont *dommage, femme, lemme, dilemme, nommément*, où l'on n'en prononce qu'une. M. Duclos écrit *fame* : nous écrivons *domage, nomément* : on pourrait aussi écrire *lème, dilème*.

Le son de l'm consone est le même en français que celui de *morgen* en allemand, de *mind*, en anglais, de *meno* en italien, de *mamar* en Espagnol.

MA, pron. possess. fém. On ne le met que devant les noms, qui comencent par une consone ou une h aspirée : *ma femme, ma haine*; et non pas *mon femme, mon haine*, comme disent les étrangers qui ne savent pas bien le français.

MACÉRATION, s. fém. MACÉRER, v. act. [*Macéra-tion, en vers, ci-on : céré; 2^e é fer.*] Ils expriment l'action de mortifier son corps par diverses austérités. » Ses grandes *macérations* ont abrégé ses jours. » Il *macéroit* sa chair par les jeûnes. — En Chimie, c'est faire tremper un mixte dans une liqueur, pour le préparer à la distillation, à la dissolution.

MACHEFER, s. m. MACHEMOURRE, s. f. [*1^{re} lon. 2^e e muet.*] Le 1^{er} se dit de la scorie, qui sort du fer à la forge, lorsqu'on le bat rouge sur l'enclume; le 2^d du débris du biscuit qu'on donne aux matelots.

MACHELIÈRE, adj. fém. [*1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e é moy. et long.*] On le dit des

dents de derrière, autrement apélées *molaires*, parce que, comme de petites *mèlles*, elles servent à *mâcher*, à broyer les alimens. On dit, adjectivement, les *dents machelières* : ou substantivement, les *machelières* du dessus, du dessous.

MÂCHER, v. act. MÂCHEUR, s. masc. MÂCHICATOIRE, s. m. [*Mâché, cheur, chika-toâ-re : 1^{re} lon. 2^e é feriné au 1^{er}.*] *Mâcher*, c'est broyer, mouïdre avec les dents. » *Mâcher du pain, de la viande; avaler sans mâcher.* — On dit d'un cheval, qu'il *mâche son frein*, lorsqu'il se joïte de son mors, et qu'il le ronge. — *Mâcher à quelqu'un les morceaux* (st. prov.), c'est faire pour lui presque tout l'ouvrage, ou le lui préparer, et l'ébaucher de manière qu'il faille peu de travail pour le finir. On dit *mâcher à vide* : voir manger et ne pouvoir manger; attendre un bien qui n'arrive pas; être trompé dans ses espérances. » Il m'a fait *mâcher à vide*; il n'a pas tenu sa promesse. *Marin.*

MÂCHEUR ne se dit, dans le bon style, que dans cette phrase, *mâcheur de tabac*. — Le peuple dit, c'est un grand *mâcheur*, une grande *mâcheuse* : il ou elle mange beaucoup. Cette façon de parler est basse, et les honêtes gens ne s'en servent pas.

MÂCHICATOIRE, action de mâcher du tabac, ou quelque autre drogue, sans l'avalier. On ne l'emploie qu'adverbialement : » Prendre du tabac *en machicatoire*, en le mâchant.

MACHINAL, ALE, adj. MACHINALEMENT, adv. [*4^e e muet, nale, leman.*] *Machinal* se dit des mouvemens naturels, où la volonté n'a point de part. » Mouvement *machinal*. Action *machinale*. — Agir *machinalement*, d'une manière purement *machinale*.

MACHINATEUR, s. m. MACHINATION, s. fém. MACHINER, v. act. [*na-teur, nation, né : dern. é fer. au 3^e.*] *Machiner*, c'est former quelque mauvais dessein; faire des menées secrettes. *Machination*, action par laquelle on machine. *Machinateur*, celui qui machine. » *Machiner* une trahison. Il *machine* votre perte. » Il est le *machinateur* de cette intrigue. » Il a fait manquer cette affaire par ses intrigues, par ses *machinations*. — * Ces mots expriment un dessein formel de nuire. Ainsi, le terme de *machinateur* ne me parait pas propre dans la

phrase suivante. » Les vrais *machinateurs* de sa perte (du Chev. de L. B.) sont ces prédicateurs indiscrets (les Philosophes) qui avoient commencé par ébranler son cerveau. *Linguet*. Les Auteurs de ces livres pernicieux pouvaient bien avoir été les auteurs, les causes de la perte de ce malheureux jeune homme ; mais pour en être *les machinateurs*, il faudrait qu'ils eussent eu le dessein de le conduire sur l'échafaud, en le poussant aux impiétés qui le firent condamner.

MACHINE, s. fém. MACHINISTE, s. m. [Dern. e muet.] *Machine* est un instrument propre à faire mouvoir, et à traîner ou à lancer quelque chose. *Machine* pour tirer de l'eau, élever des fardeaux. *Machine* de guerre. » Belle, grande *machine*. — *Fig.* invention, ruse, adresse d'esprit, dont on se sert dans quelque affaire. » *Les machines*, qu'ils ont fait jouer, n'ont pu nous nuire.

Surtout refusez les présens,
Des machines d'amour c'est la plus redoutable.
La Font.

On dit (st. prov.) d'un homme difficile à émouvoir, qu'on ne le remue que par *machine*, qu'il faut des machines pour le remuer. — *L'Acad.* dit que les Poètes apellent l'Univers, *la machine ronde*. C'est de la poésie familière qu'elle entend parler. On ne le dirait pas aujourd'hui dans le haut style.

MACHINISTE, celui qui invente, ou qui conduit des machines. C'est un grand *machiniste*. Il ne se dit qu'au propre. On ne le dirait pas au figuré d'un intrigant, d'un habile politique.

*MACHINISME, s. m. Mot nouveau, qui a besoin du sceau de l'usage. » Ces tragédies, où le sentiment a beaucoup plus d'appareil et de *machinisme*, que de naturel et de réalité. *Sabat*. Trois Siècles, etc.

MÂCHOIRE, s. f. MÂCHONER, v. act. [*Mâ-choâ-re*, *choné* : 1^{re} lon. 2^e lon. au 1^{er}.] *Mâchoire* est l'os dans lequel les dents de l'animal sont plantées, sont emboîtées. » *La mâchoire* inférieure, ou du dessous, est mobile. — On dit, proverbiallement, *jouer de la mâchoire*, *branler la mâchoire*, *remuer les mâchoires*, *faire aller les mâchoires*, manger. — *Avoir la mâchoire pesante*, ou *une grosse mâchoire*, être stupide et grossier. — On dit aussi d'un homme qui parle pesamment et mal, que c'est *une mâchoire*, *une vraie mâchoire*. » Cet Avocat

est un homme lourd, sans grâce, sans mérite... ce qu'on apèle, en termes familiers, *une vraie mâchoire*. *Ling.* — *L'Acad.* ne le met point.

MÂCHONER, mâcher avec difficulté, ou avec négligence. » Il ne fait que *mâchoner*. » Il ne mange pas, il *mâchonne*.

MÂCHURER, v. act. [*mâchuré* : 1^{re} lon. 3^e e fer. devant l'e muet, l'u est long ; il *mâchûre*, *mâchûrera*, etc.] *Barbouiller*, noircir. » *Mâchurer* du papier, des habits, le visage. — Il est familier. *L'Acad.* le traite de populaire.

MAÇON, s. m. MAÇONAGE, s. m. MAÇONER, v. act. MAÇONERIE, s. f. [3^e e fer. au 3^e, e muet au 4^e. — Plusieurs Auteurs et Imprimeurs écrivent *Masson* et ses dérivés avec deux ss. *Boileau* suivait cette orthographe, et l'Ab. du Bos et M. Coste, l'Ab. Prévot, *Crouzat*, etc. *Richelieu* met l'un et l'autre, *Maçon* et *Masson*, etc. *Trév.* *L'Acad.* le *Rich. Port.* ne mettent que le 1^{er}.] *Maçon*, ouvrier qui fait tous les ouvrages des bâtimens. » Un bon *Maçon*. — *Fig.* (st. famil.) On dit d'un ouvrier qui travaille grossièrement sur des ouvrages délicats, que c'est un *maçon*, un *vrai maçon*. — On traite les compilateurs de *maçons*. — *Aide à maçon*, manœuvre qui sert au *Maçon* à corroyer le mortier, à gâcher le plâtre, et à porter les matériaux.

MAÇONAGE, travail du maçon. » Ce *maçonage* est bon. » Tant pour le *maçonage*, etc. — *Maçonner*, bâtir. » Il y a bien à *maçonner* en cette maison. — Boucher une ouverture. » *Maçonner* une porte, une fenêtre. — *Figurément* (style familier) travailler grossièrement. » Il n'a pas travaillé cet ouvrage, il l'a *maçonné*. — *Maçonnerie* : l'ouvrage d'un *Maçon*. » Une *bonne maçonnerie*. » Cloison de *maçonnerie*. » *La maçonnerie* seule de cette maison coûte quarante mille francs.

MACQUE, s. f. MACQUER, verbe act. [*Make*, *maké* : 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Macque*, instrument propre à briser le chanvre. » *Macquer* du chanvre, le briser avec la *macque*.

MACULATURE, s. fém. MACULER, v. act. [3^e e fer. au 2d, 4^e lon. au 1^{er}.] *Maculer*, en parlant des feuilles imprimées et des estampes ; c'est *tacher*, *barbouiller*. » Il ne faut pas battre des feuilles fraîchement imprimées, de peur de les *maculer*.

== *V. n.* » Des feuilles nouvellement imprimées maculent. = *Maculatûre*, en termes d'Imprimerie, est une feuille si mal tirée, qu'on ne s'en sert ordinairement qu'à faire des enveloppes. » Il faut envelopper cela avec des maculatûres.

MADAME, MADEMOISELLE, s. fém. [*Madame, made-moa-zèle* 2^e du 2d et dern. de tous les deux e muet, 4^e du 2d è moy.

— Plusieurs disent en conversation, *mame, mamezèle*. *Richelet* dit qu'il n'y a que le Parisien, qui est badaud, ou les Provinciaux, qui disent *mamezelle*. — *Mde de Gentis*, faisant parler une villageoise, lui fait dire: » Oh ! *mamzelle*, je ne suis pas la plus méritante, tant s'en faut. *Th. d'Éd.*] *Madame*, titre d'honneur qu'on ne donnait, autrefois, qu'aux femmes de qualité, et que l'on donne aujourd'hui communément aux femmes mariées, aux Religieuses. = *Madame* tout court, c'est, ou la fille aînée du Roi, ou la femme de *Monsieur*, premier frère du Roi. Pour des domestiques, c'est la maîtresse de la maison. » *Madame* vous demande: *Madame* est sortie. Ils disent même en tierce personne, *Monsieur, Madame*, au lieu de dire, *vous*. » *Madame* est si pénétrante, pour, *vous êtes* si pénétrante, *Madame*. » *Madame* a un fond de morale qui me charme toujours. *Th. d'Éduc.*

MADMOISELLE, titre qui se donne ordinairement aux filles. On apelaient *Mademoiselle*, tout court, la fille aînée de *Monsieur*, frère de Louis XIV.

Rem. On dit, par mépris, *des Madames, une Madame, cette Madame*; et ainsi de *Mademoiselle*. » Quelle est cette *Madame*, me dit Mr. A. . . Mr. c'est ma sœur, lui répondis-je: il fut honteux. *Anon.* » Quand il me vient *des Madames*, je prends vite mon ouvrage. *Sév.* Quand on veut parler avec politesse, on doit dire: *qui est cette Dame?* Quand il me vient *des Dames*, etc.

MADRAGUE, s. f. [*Madrage*: dern. e muet; l'u ne se pron. point: il n'est là que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e] *Pêcherie* faite avec des câbles et des filets, pour prendre des thons et autres poissons.

MÂDRÉ, ÉE, adj. [1^{re} lon. 2^e é fer.] Tacheté: » Porcelaine *mâdrée*, bois *mâdré*, léopard *mâdré*. = En parlant des personnes, rusé, marois. » Il est *mâdré*, elle est *mâdrée*. — *Subst.* » C'est une *mâdrée*.

st. famil.

MADRIER, s. m. [*ma-drie*: 2^e é fer.] Ais fort épais. » Il faut *des madriers* pour faire la plate forme d'une batterie de canon.

MADRIGAL, s. m. Petite pièce de poésie, qui renferme, dans un petit nombre de vers, une pensée ingénieuse. = *M. de Balzac* a dit *Mdrigals* au pluriel; mais l'usage est pour *Mdrigaux*.

MAFFLÉ, ou MAFLÉ, ÉE, adj. (style familier) qui a de grosses joues. » Visage *maflé*. — *Subst.* » C'est une grosse *maflée*. = La Fontaine dit *maflue*.

La voilà, pour conclusion,
Grasse, *maflue* et rebondie.

Les Dictionnaires ne mettent que *maflé*.

MAGASIN, s. m. MAGASINIER, s. m. [*Maga-zein, zinié*: 4^e é fer.] *Magasin* est un lieu où l'on garde un amas de marchandises, de denrées, de provisions. » *Magasin* d'étoffes, de livres, d'armes, de poudres, de blé, de farine, etc. = On dit, en style prov., d'un homme qui a acheté plusieurs choses de même nature, qu'on croit qu'il veut faire *magasin*. = *Magasin* se dit au fig. mais seulement dans le style badin ou satirique. » Il y a plus d'esprit, de science, d'érudition dans la génération où il y a plus de librairies, plus d'Académies, plus de cercles de savantes. Or, tous ces *magasins d'esprit* ont doublé, triplé, etc. *Coyer*.

MAGE, s. m. Nom qu'on donne, chez les Perses et autres Peuples Orientaux, à des hommes savans dans l'Astrologie et la Philosophie, telle qu'elle existait alors. » *Zoroastre* était le Chef et fut le Législateur des *Mages*. » Les *Mages* vinrent adorer N. S. à Bethléem.

MAGICIEN, ENNE, s. m. et f. MAGIE, s. f. MAGIQUE, adj. [*Magi-cien*; il n'a pas le son d'ian, ciè-ne; 3^e é moyen, 4^e e muet. *Magi-e*, 2^e lon. 3^e e muet; *Magi-ke*.] *Magie*, art chimérique, par lequel on prétend produire, contre l'ordre de la nature, des effets merveilleux et surprenans.

Magicien, qui fait profession de magie. *Magique*, qui a rapport à la magie. » *Magie* naturelle ou *magie blanche*. Celle-là se prend en bonne part, et ne consiste que dans des secrets inconnus au vulgaire. *Magie noire*, qui semble faire ses opérations par le moyen des démons. » Cela ne peut se faire sans *magie*.

— * Grand *Magicien*; fameuse *Magicienne*.
* Art, caractère *magique*: paroles *magiques*.

REM. 1°. *Magie*, au fig. est l'illusion qui nait des arts d'imitation. » *La magie du style, d'un tableau, du clair-obscur.* — On dit, en style fam. d'une chose facile à faire, qu'il ne faut pas là de magie. = 2°. *Magique*, suit ou précède, au choix de l'Ecrivain. » *Opérations magiques.* » L'art des *magiques* accords. *Gresset.* Il aime à précéder en vers, et à suivre dans le discours ordinaire.

MAGISTER, s. m. [3^e é ouv. C'est un mot tout latin.] Maître d'École de village. Il ne se dit que par raillerie. Quand on ne veut pas se moquer, on dit *Maître d'École.*

MAGISTÈRE, s. m. [3^e é moy. et long, 4^e e muet.] Il se dit et de la dignité du Grand-Maître de Malte : » Il prétend au *Magistère*; et du tems du Gouvernement d'un Grand-Maître. » Pendant *son magistère.*

MAGISTRAL, ALE, adj. MAGISTRALEMENT, adv. [4^e e muet : en, au 2^e, a le son d'an.] *Magistral*, qui convient à un maître. » Parler d'un air, d'un ton *magistral*; d'une voix *magistrale.* — On ne le dit guère que pour critiquer ou pour se moquer. — *Magistralement*, d'une façon magistrale. » Parler *magistralement.*

MAGISTRAT, s. m. MAGISTRATURE, s. f. [Le t ne se prononce point dans le 1^{er}, 4^e lon au 2^d, dern. e muet.] *Magistrat* est un Officier établi pour rendre la justice ou pour maintenir la police. Il ne se dit que des Juges Royaux, et l'on ne donne point ce nom aux Officiers de certaines Juridictions particulières, et encore moins aux Juges des Seigneurs. — *Magistrature* est, ou la dignité du Magistrat, ou le tems pendant lequel il exerce sa charge. » Exercer *la Magistrature.* » Durant *sa Magistrature.* — On emploie quelquefois *Magistrat* au singulier, pour signifier le corps des Magistrats Municipaux. » Il n'étoit pas décidé qu'un maître qu'on se donnerait y remédiât mieux (aux vices du Gouvernement) que le *Magistrat.* *Rayn.* » *Le Magistrat de Groningue* entendoit trop bien ses intérêts. *Formey.* — L'*Acad.* dit seulement qu'en quelques endroits on dit simplement le *Magistrat*, pour le Corps des Magistrats. — Mais on ne le dit, même en ces endroits, que des Magistrats Municipaux.

MAGNANIME, adj. MAGNANIMEMENT; adv. MAGNANIMITÉ, s. f. [Mouillez le g; 4^e e muet aux deux prem. en, dans le 2^e a le son d'an.] *Magnanime*, qui a l'âme grande et élevée. — *Magnanimement*; d'une manière

magnanime. — *Magnanimité*; vertu de celui qui est magnanime. *Cœur magnanime, Prince magnanime.* » Il s'est comporté *magnanimement* dans cette occasion. » Il a montré beaucoup de *magnanimité.* — L'adv. est peu usité.

MAGNÉTIQUE, adj. MAGNÉTISME, s. m. [1^{re} é fer. dern. e muet. — On dit mal à propos, dans le *Dict. Gram.* qu'on mouille le g dans ces deux mots. On s'est trompé; on ne le mouille point : on prononce *magne-tique, tisme* : l'e muet surajouté, extrêmement bref.] *Magnétique*, qui a rapport à l'aimant. » *Vertu magnétique.* — *Magnétisme*, propriétés de l'aimant considérées collectivement. » Les effets du *magnétisme.* » Le *magnétisme animal.*

MAGNIFICENCE, s. f. MAGNIFIQUE, adj. MAGNIFIQUEMENT, adv. [Mouillez le g. *Mag-nifi-sanse-fike, fikeman* : 4^e lon. au 1^{er}; 5^e du 1^{er} et 4^e des autres e muet.] *Magnifique*, splendide, somptueux en dons et en dépense. *Magnificence*; qualité du magnifique; et en parlant des choses, somptuosité, dépense éclatante. *Magnifiquement*, avec magnificence. » Il est fort *magnifique.* » Il les traita *magnifiquement.* » Il est fort porté à la *magnificence.* » On ne vit jamais telle *magnificence.* — Il est rarement employé au plur. » Les *magnificences* n'y furent guère moins grandes qu'à Alexandrie. *Rollin.*

MAGOT, s. m. [On ne prononce point le t : l'ancien *Trev.* écrivait *mago*; le nouveau écrit *mâgot* avec un accent circonf. sur l'a.] 1°. Au propre; gros singe — Figure de la Chine. = Au fig. style famil. Homme fort laid. » C'est un *magot*, un vrai *magot*; laid comme un *magot.* — 2°. Dans le même st. amas d'argent caché. » On a trouvé son *magot.*

MAI, s. m. [*Mé*; é fer.] Le 5^e mois de l'année. » Les arbres reverdissent au mois de *Mai.* » Le 15^e *Mai.* — *Mai* est aussi un arbre qu'on a coupé et qu'on place, le 1^{er} jour de *Mai*, devant la porte de quelqu'un, pour lui faire honneur. — On dit : planter le *mai*; un grand, un beau *mai.*

MAJESTÉ, s. f. MAJESTUEUX, EÛSE, adj. MAJESTUEÛSEMENT, adv. [2^e é moy. 4^e lon 5^e e muet; en, dans le 3^e, a le son d'an; tu-eû, eû-ze, eû-zeman.] *Majesté*, grandeur auguste et souveraine. Il se dit par excellence de Dieu; et par extension, des Rois, des Empires, des Lois. » *La Majesté*

Divine. » *La Majesté des Rois.* » Crime de lèse-majesté divine et humaine. » *La majesté du Sénat, du Peuple Romain.* » Ce n'est pas de *la majesté de la Loi* dont ils sont jaloux ; c'est la gloire et la faveur de Daniel qu'ils haïssent. *Mass.* — Dans le st. oratoire, on dit aussi *la majesté d'un temple, d'un édifice magnifique, etc.*

Rem. En parlant aux Rois, quand ce mot est joint à un pur adjectif, ou à un participe, on met le féminin. » Votre *Majesté* est *victorieuse* ; votre *Majesté* est fort élevée au-dessus des autres Souverains. Mais quand il est joint à des substantifs employés adjectivement, les sentimens sont partagés sur le genre. Les uns disent : » Depuis que votre *Majesté* est *maître*, d'autres disent, *maîtresse de la Corse.* Cependant *maître* est plus suivant la raison et l'usage. Voyez BOUH. *Rem. nouv.* On dit : *Sa Majesté est le Père et le Protecteur de son Peuple* (et non pas, *la Mère, la Protectrice*) on doit donc dire de même : » *Sa Majesté est maître,* (et non pas *maîtresse*) de la Franche-Comté. *Ibid.*

MAJESTUEUX, qui a de la majesté. *Majestueusement*, avec majesté, avec grandeur. » Air *majestueux*, taille, démarche *majestueuse.* » Temple *majestueux* ; style *majestueux.* » Marcher *majestueusement.* Prononcer *majestueusement* un arrêt.

MAJEUR, EURE, adj. [*Ma-jeur, jeû-re*, 2^e lon. au 2d, 3^e e muet.] Qui a atteint l'âge porté par les lois du pays, pour user de ses droits. » En Normandie on est *majeur* à vingt ans. A Paris et dans les Pays de droit écrit, il faut en avoir vingt-cinq pour être *majeur.* — * Anciennement on disait, *nos majeurs*, pour dire, *nos ancêtres.* — Force *majeure*, à laquelle on ne peut résister. — *Causes majeures*, d'une grande importance.

MAJEURE, s. f. 1^{re} proposition d'un syllogisme. » J'accorde la *majeure*, et je nie la *mineure.*

MAIGRE, adj. MAIGRELET, ETTE, adj. MAIGREMENT, adv. MAIGRET, ETTE, adj. [*Mègre, grelé, lète, greman, gré, grète* ; 1^{re} e moy. 2^e e muet aux 4 prem. e moy. aux 2 dern. 3^e e moy. au 2d et au 3^e.] *Maigre*, appliqué aux personnes, qui a très peu de graisse, qui est sec et décharné. » Il ou elle est fort *maigre.* — On le dit aussi des animaux, sur-tout de ceux qu'on mange. » *Chapon maigre.* » Ces bœufs sont *maigres.* Il faut les engraisser avant que de les vendre aux

bouchers. — On dit, prov. : *aler du pied comme un chat maigre*, fort vite. — 2^o. Appliqué aux choses, il a différens sens. » Terre fort *maigre*, aride, qui rapporte peu. — *Maigre* sujet ; léger et qui fournit peu. — *Style maigre* et décharné, sans agrémens, sans ornemens. — *Maigre* divertissement, peu agréable. — *Maigre* chère, mauvaise chère. — *Jours maigres*, auxquels l'Eglise défend de manger de la viande. — S. m. La partie de la chair où il n'y a pas de la graisse. » Je ne veux point du grâs ; je veux *du maigre.* — Adv. Faire ou manger *maigre*, s'abstenir de manger de la chair. — Traiter *en maigre*, faire servir du poisson et autres mets, sans aucune viande.

Maigrelet et *Maigret*, diminutifs. Un peu *maigre.* » Il est *maigrelet*, un peu *maigret* ; elle est *maigrelette, maigrette.* Selon l'Ac. le 1^{er} ne se dit que des enfans et des jeunes personnes.

Maigrement n'est pas en usage au propre. — Dans le fig. fam. *Petitement.* » Il a de quoi vivre, mais fort *maigrement.* » Il nous a traités fort *maigrement.*

MAIGREUR, s. f. MAIGRIR, v. n. [*Mègreur, gri* ; 1^{re} e moy.] *Maigreur* est l'état du corps des hommes et des animaux *maigres.* *Maigrir*, devenir *maigre.* » Il est dans une grande *maigreur.* » Il ou elle *maigrir* à vue d'œil, de jour en jour. Voyez AMAIGRIR. — » Je le trouve bien *maigri* ; elle est bien *maigrie.*

MAIL, s. m. MAILLE, s. f. MAILLER, v. act. MAILLET, s. m. [Dans ces mots l'a se fait sentir, et ai n'a pas le son d'e : mouillez l'l final du 1^{er} et les deux ll des autres : *mail, monos. Mâ-glie, Mâ-glié, ma-glié* : 1^{re} lon. aux deux prem. 2^e e muet au 2d, e fer. au 3^e ; e moy. au 4^e.] *Mail*, masse de bois garnie de fer par les deux bouts, qui a un long manche un peu pliant, dont on se sert en poussant une boule de buis. » *Ce mail* est un peu trop pesant : » *Le jeu de mail* est un beau jeu. Jouer *au mail.* — *Mail* se dit aussi de l'allee où l'on joue au mail. » *Ce mail* est long de douze cens päs. » Faire deux, trois tours *de mail.*

MAILLE, 1^o. Petit anneau, dont plusieurs réunis font un tissu. » *Les mailles d'un filet.* — Dans un sens aprochant ; *les mailles des bâs d'estame, de soie.* » Il y a une *maille* rompüe à votre bâs. — 2^o. Anciennement, annelets de fer dont on faisait des armûres. »

Chemise

Chemise de mailles. » Jaque, cote de mailles. — 3°. Taches qui se font sur les plumes du perdreau, quand il devient grand. — 4°. Tache ronde qui vient sur la prunelle de l'œil. — 5°. Ancienne petite monnaie. Ce mot est resté dans ces locutions proverbiales. — *Faire la maille bone*, garantir que le compte est juste. — *N'avoir ni sou ni maille*, être extrêmement pauvre. — *Ils ont toujours maille à partir* (partager) *ensemble*; ils ont toujours quelque différend.

MAILLER, armer de mailles. Il ne se dit aujourd'hui que des chiens, qu'on mène à la chasse du sanglier. » Il a fait *mailler* ses chiens. (n°. 2°.) — *Se mailler*, se dit des perdreaux, à qui les mailles viennent. (n°. 3°.) » Les perdreaux comencent à *se mailler*. — Fer *maillé*, treillis de fer, qui se met à une fenêtre.

MAILLET, espèce de marteau de bois à deux têtes.

MAILLOT, s. m. [*Ma-glio* : mouillez les ll.] Langes et bandes, dont on enveloppe un enfant en nourrice. » Un enfant *en maillot*. » Il étoit encôre *au maillot*.

MAILLURE, s. f. [*Ma gliù-re* ; 2° lon. 3° e muet.] Moucheture ou maille sur les plumes d'un oiseau de proie.

MAIN, s. f. [*Mein*, monos.] Partie du corps humain qui est au bout du bras, et qui sert à toucher, à prendre, etc. » Les doigts de *la main*. Le creux, le dedans, la paume de *la main*. » *Tendre la main*; tenir, avoir à *la main* ou *dans la main*. » *Se laver les mains*, et non pas *laver ses mains*. — Il se prend au fig. en plusieurs sens. — *Doner la main*, a deux significations, outre celle, dont nous parlons ci-dessous. Il veut dire, *assister* quelqu'un : » *Donnez-moi*, ou *prêtez-moi la main* en cette affaire. » Les jours passent, et je *leur done la main*, pour aller plus vite. *Sév.* » Il est nécessaire pour la perfection de cette science, (l'Astronomie) que les Astronomes de tous les siècles se transmettent leurs connoissances et *se donent la main*. Fontenelle. » Grenier public, où l'abondance et l'architecture *se donent la main*. *Coyer*; ou donner la main droite et le lieu d'honneur. » Un Prince ne *done* jamais *la main* à un simple Gentilhomme, en quelque lieu que ce soit. — *Doner*, ou *prêter les mains* à une chose, y consentir. » Il a *doné les mains* à ce mariage. — Cette expression ne s'emploie que relativement aux choses; elle ne se dit pas des per-

sones en régime. On dit : je *done* volontiers *les mains* à cette proposition; mais on ne dit pas, je *vous done les mains*, pour dire, je consens à ce que vous me proposez. * Triomphez, ô Sociniens, s'écrie M. Bossuet, M. Jurieu *vous done les mains*. — *Doner la main*, épouser. Quelques Poètes ont usé de cette expression.

O cœur vraiment romain,
Et digne du héros, qui vous *done la main*.

Corn.

Hélas! suis-je en état de *vous donner la main*? *Doner la main*, en ce sens n'est pas une expression bien française. Ces Poètes disent aussi : *prêter la main*, en parlant d'un mariage apparent. *Prêtez-moi votre main*, je vous *done* l'Empire. Mais, *prêtez-moi votre main*, *prêtez-moi votre bras*, signifieraient plutôt et plus proprement, *aidez-moi à me venger*. Bouh. — *Doner la main* à une Dame, c'est lui aider à marcher, à monter en carrosse, etc.

Avoir la main romplie à une chose, l'avoir faite et dressée à cela. » Il a *la main romplie* à l'écriture. — *Être en main* ou à *main pour* . . . c. à d. commodément, en situation de le faire facilement. » Je ne suis point *en main* ou à *main* pour faire cela. — *Avoir les armes bien en main*, être adroit aux armes.

Mettre aux mains, se dit dans le propre et dans le figuré. » Sans vouloir ici *la mettre aux mains* (la milice romaine) avec la milice française. Bossuet. » Je la suivis dans la cuisine, où elle *me mit aux mains* avec un reste de ragoût de la veille et des volâilles froides. *Mariv.* — *Mettre la dernière main* à un ouvrage, le retoucher, le polir. — C'est une expression consacrée, qui n'est pas susceptible de changement dans les mots qui la composent. On peut pardonner à la Fontaine, qui avait besoin d'une syllabe de plus, d'avoir dit :

J'ai du moins ouvert le chemin :

D'autres pourront y mettre une dernière main.

Mais je n'excuserais pas si volontiers M. Racine le fils, qui écrivait en prose, d'avoir répété plusieurs fois dans les *Remarques sur les Tragédies* de son Père, que : » cet illustre Poète *n'a point mis une dernière main* à ses Tragédies profanes. — Pourquoi ne pas dire, *la dernière main*, puisque c'est l'usage. — M. Moreau dit, dans le même sens, *doner la dernière main* : » Plan auquel Charlemagne dans la suite, comptoit *doner la dernière main*. Cet illustre Auteur dit ailleurs,

E e e e

mettre, etc. L'Acad. dit les deux : mais il me semble que *mettre* est beaucoup plus usité. — Il y a des Auteurs qui ont dit, *mettre la première main*, pour dire *commencer*. » J'eus le bonheur d'être choisi, pour *mettre la première main* à cette bonne œuvre. *Lettr. Edif.* — Cette façon de parler est douteuse. L'Académie ne la met pas.

Potter les mains sur, *atenter à*, etc. » Je ne puis consentir qu'on *porte les mains sur* l'Oint du Seigneur. *Rayn.* — *Lier les mains* à . . . empêcher d'exécuter ce qu'on voudrait faire. » Ce discours n'éleva pas l'âme de Jean, mais il *lui lia les mains*. *Id.* » Il a une puissance absolue pour faire le bien, et les *mains liées*, dès qu'il veut faire le mal. *Télémaque.* — *Passer par les mains* : » *Tout lui passoit*, pour ainsi dire, *par les mains* ; il vouloit tout connoître par lui-même. *Vertot.* *Révol. Rom.* L'expression ne me paraît pas assez conforme à la dignité de l'Histoire. — *Prêter main forte*, soutenir, appuyer de son autorité.

Prêter main forte à mon foible courroux.

Rouss.

Faire main basse sur ; tuer, massacrer. » Ils se mirent . . . à *faire main basse* sur tout ce qui s'oposoit à leur furie. *Mde. Dacier.* *Odyss.* — On l'emploie aussi au fig. » Vous avez agi en homme de goût, lorsque vous vous êtes déterminé à *faire main basse* sur les questions plutôt métaphysiques que physiques, que *Descartes* a cru devoir faire entrer dans la 1^e partie de son livre des Principes. *Pauhan.* — *Batre des mains*, applaudir. — *Faire tomber les armes des mains*, fléchir, apaiser.

On dit figurément, *mettre la main à l'œuvre*. *Bossuet* a dit simplement, *mettre la main à*, pour dire, *se mêler*, *prendre connaissance de* : » Déjà cette opinion partageoit les esprits, lorsque le Magistrat *y mit la main*. — Cette expression est bonne dans le propre, mais elle ne vaut rien dans le figuré. *Mettre la main à une opinion*, n'est pas une métaphore naturelle. — Il y a de la différence entre, *mettre l'épée à la main*, et *mettre la main à l'épée*. Voyez *ÉPÉE*. — On peut dire aussi que, *mettre le chapeau à la main*, et *mettre la main au chapeau*, sont différens. Le premier marque qu'on se tient quelque tems la tête découverte ; au lieu que le 2^d montre qu'on fait une simple révérence, en ôtant le chapeau et le remettant incontinent après. *Andry.* On

dit toujours, *mettre la main à la plume*, et jamais *mettre la plume à la main*.

Se payer par ses mains, se dit au fig.

Je conclus donc que notre vrai salaire
Doit se borner au plaisir de bien faire ;
Et qu'à l'écart laissant là les humains,
Le Sage doit se payer de ses mains.

Rouss.

Faire sa main ; faire des profits illicites.

Tout suit sa main, le plus habile
Done aux autres l'exemple, etc.

La Font.

Rem. On lit dans la *Bérénice* de *Racine*.

Et lors qu'avec mon cœur *ma main* peut s'épancher ;
Vous fuyez mes bienfaits tout prêts à vous chercher.

On ne dit point, de *la main*, comme on le dit du cœur, qu'elle s'épanche ; la métaphore n'est pas juste. Mais l'épanchement du cœur a produit celui de la main. N'en faisons pas un crime au Poète. Tenons lui plutôt compte de la beauté de la pensée.

On dit, en style proverbial : *avoir les mains dans les poches* ; ne rien faire. — *Avoir les mains nettes* ; ne pas s'être laissé corrompre par argent. — *N'y pas aler de main morte* ; fraper de toute sa force. *Fig.* » *Ce Critique n'y va pas de main morte*. — *Mettre à quelqu'un le pain à la main* : être la première cause de sa fortune. — *Tenir la main haute* à une personne, la tenir de court ; *lui lâcher la main* ; ne plus y veiller, la laisser faire. Voyez *DOIGT*, *LÂCHER*, *LAVER*. — On dit encore de quelqu'un qui a envie de se battre, que *les mains lui démangent*. — *Je vous baise les mains* ; c. à d. je ne crois rien de ce que vous dites ; *ou bien* : adieu, j'y renonce.

S'il est ainsi, je vous baise les mains.

Une main lave l'autre, il faut s'aider les uns les autres. — Entre gens de la même profession ; *il n'y a que la main* ; ils ont les mêmes principes, ils doivent être unis. — *Coup de main*, coup hardi. A la guerre, attaque qui se fait sans artillerie. *Homme de main*, homme d'exécution. *Homme de la main*, homme propre à bien exécuter ce qu'on lui ordonnera. — *En un tour de main*, en aussi peu de tems qu'il'en faut pour tourner la main. — *Sous-main*, secrètement. — *Sous la main*, près, à portée. Il signifie quelquefois sous la dépendance. » *Ce jeune homme est sous sa main*. » Il se remet tout entier sous la main de la dou-

leur. *Jér. Dél.* » Sa plaie saigne et s'aigrit encore sous les mains qui tentent de le guérir. *Ibid.* — Dans la main de a le même sens. » Arbitre de mes pensées, il me commande, il m'instruit, et mon âme est dans sa main. — Ces trois dernières phrases sont d'un style plus noble que les précédentes, et les suivantes. — De main en main, d'une personne à l'autre. — On le disait autrefois pour successivement. — Plusieurs évènements qui arrivèrent de main en main. — De la main à la main, secrètement, en parlant d'argent donné. — Quelques Louis donnés de la main à la main. — De longue main, depuis long-temps. — Il étoit venu au Concile avec une accusation méditée, et des récris préparés de longue main. Moreau. — Il (Pierre de Cugnères) prononça un discours qu'il avoit préparé de longue main. Villaret, *Hist. de France.* — A la main se dit au propre avec tenir, et en main, au figuré avec avoir. * Pluche dit, en mains au pluriel. — On a en mains la facilité la plus grande, etc. On dit, avoir en main au singulier, et entre les mains au plur. — A pleines mains, largement.

Et cet amas de fécondes largesses,
Que jour et nuit, la mère des humains,
Sur ses enfans, répand à pleines mains.

Rouss.

Tours de main, tours de subtilité et d'adresse; tels que ceux des Escamoteurs.

MAIN de papier, vingt-quatre ou vingt-cinq feuilles de papier pliées ensemble. — Il y a vingt mains à la rame.

MAIN entre dans la composition de plusieurs mots. — Main-d'œuvre; le travail de l'ouvrier. Il n'a point de pluriel. — La main d'œuvre de cet ouvrage a beaucoup coûté. — Main-levée, permission qu'on obtient en justice, de disposer des biens qui ont été saisis. — Il a eu, il a obtenu main-levée. Il se dit sans article. — Donner main-levée, faire un acte par lequel on se désiste de la saisie. — Main-mise, saisie. Il se dit surtout de la féodale. — User de main-mise, frapper quelqu'un. Il est bas et populaire, à mon avis. L'Acad. ne dit pas à quel style il appartient. Il ne va pas de main-morte, il va rudement. — Main-morte; état de ceux dont les biens ne sont pas sujets à mutation, comme les gens d'Eglise, Hopitaux, etc. qu'on apèle gens de main-morte, ou main-mortables. — On apèle aussi gens de main-

morte; les habitans de certains lieux, qui sont dans quelque sorte de servitude.

* MAINT, MAINTENANT, adv. MAINTENANT, adv. Plusieurs. — Plusieurs fois. — Du tems de M. Coeffereau on se servoit de l'adjectif en vers et en prose. Il dit lui-même, qu'un législateur avoit fait maintes belles lois. *Vangelas* ne l'approuvoit que dans un poème héroïque, et vouloit encore qu'on ne l'employât que rarement. *Ménage* disoit que, quoique vieux et presque décrié, ce mot étoit encore en usage dans la haute poésie et dans le style burlesque; mais qu'ailleurs on ne s'en servoit plus. *Th. Corneille* pensoit qu'il n'a de grâce que dans le burlesque et le comique. *La Motte* lui en trouvoit encore dans ce qu'il apèle le sublime enjoué, et citoit ces vers de la *Sat. VI de Boile*:

Où maint grec affamé, maint avide argien,
Au travers des charbons va piller le troyen.

Rousseau a dit aussi dans une ode de ce st. enjoué.

Bannis l'erreur générale,
Qui jadis en maints lésit,
Plaçz la saine morale.

Aujourd'hui maint n'est usité que dans le marotique.

Certain ivrogne, après maint long répit,
Tomba malade.

Rouss.

La vigne se plaignoit un jour au vigneron
De ce qu'il lui coupoit maint et maint rejeton.

L'Ab. Reyre.

Voy. *Forme des mots*, au terme *MOR*.

Pour maintes fois, dès le tems de *Vangelas* on ne le disoit à la Cour qu'en raillant, et de la même façon qu'on disoit aim au contraire; on ne l'écrivait plus. Aujourd'hui il ne s'écrit pas non plus, excepté dans de petites poésies badines ou comiques.

Moi-même maintes fois je m'y suis brûlé l'âme.
Moi-même maintes fois j'ai manqué d'y rester.

L'Ab. Reyre.

Cet aimable Auteur écrit comme l'Acad. Il me semble qu'on doit écrire maintes fois, sans s en un seul mot; comme on écrit toutefois, et non pas toutes fois, d'autant mieux que maint s'est toujours dit plus souvent au singulier qu'au pluriel. — M. Marin est d'un avis contraire, et pense qu'on le met indifféremment au singulier ou au pluriel.

MAINTENANT, adv. [*dein-tenan* : e^{re}

E e e e 2

lon. 2^e e muet.] A présent, à cette heure. » Autrefois on respectoit la religion : *maintenant* plusieurs l'insultent et l'outragent.

Rem. 1^o. On dit que *maintenant* vieillit, disait *La Monnoie* ; mais peut-être ne dira-t'on de long-tems, il est vieux. En effet, on ne peut pas le dire encore, et il est toujours en usage. Il ne s'emploie pourtant pas aussi souvent que, à présent. — Il s'unit à *dès* et non à *jusque*, avec lequel à présent s'associe fort bien. On dit indifféremment *dès maintenant*, *dès à présent* ; mais quoiqu'on dise *jusqu'à présent*, on ne dit pas *jusqu'à maintenant*. Bossuet l'a dit, et c'était l'usage autrefois. — * » Depuis ces premières années *jusqu'à maintenant*. Let. *Édif.*

2^o. *Maintenant* se dit du tems présent, par rapport à celui qui parle, qui raconte. Ainsi un Historien ne doit pas s'en servir pour signifier un tems, qui n'est présent que par rapport à ceux, dont il parle. L'Ab. *Prévôt* (H. des Stuarts) dit, des Comunes : » Elles renouvelèrent leurs éternelles plaintes sur les progrès du Papisme ; toujours le premier et *maintenant* l'unique sujet de leurs chagrins. Il devait dire, *et alors* l'unique sujet, etc. — Mde de B. a dit aussi (Hist. d'Angl.) » Jean, assuré *maintenant* de la France... se livra tout entier à sa passion. — Il falait, *alors assuré*, etc.

MAINTENIR, v. act. MAINTENÛE, s. fém. MAINTIEN, s. m. [*Mein-teni, tenû-e*, en : 1^{re} lon. 2^e e muet aux deux 1^{ers}, 3^e lon. au 2d.] *Maintenir*, c'est 1^o. *tenir* au même état : » Cette barre de fer *maintient* la charpente. » *Maintenir* les lois. » Il a été *maintenu* en possession par l'Arrêt. — *Se maintenir*. » Toute cette charpente *se maintient* bien. » Cette femme *se maintient* bien pour son âge. » *Se maintenir* dans les bones grâces de... » Les lois *se maintiennent* en vigueur. » La discipline *s'est* toujours *maintenue* dans ce corps.

2^o. *Affirmer*. Je vous *maintiens* que cela est vrai. Il a les mêmes régimes qu'*Affirmer*. Voyez ce mot.

MAINTENÛE ne se dit qu'au Palais. » Arrêt de *maintenûe*, qui confirme la possession provisoire.

MAINTIEN est, 1^o. conservation : » Le *maintien* des lois, de l'autorité, de la discipline. — 2^o. Contenance ; l'air du visage, le port du corps. » Grâce, noble *maintien*. — *Maintien*, *contenance* (Synon.)

Le *maintien* est pour montrer des égards aux autres hommes ; la *contenance* est pour imposer. Le *maintien* est pour la société, il est de tous les tems ; la *contenance* est pour la représentation : hors de là c'est pédantisme : » Il ne faut avoir *de la contenance*, que quand on est en exercice ; mais il faut toujours avoir un *maintien* honête et décent. *Encycl.* Beauzée ; (Synon.)

Rem. Dans le sens d'*air*, *mine*, il ne se dit que dans le burlesque, dit *La Touche*. Il cite en preuve ce vers de *Boileau*.

Il est vrai que Quinaut est un esprit profond,
A repris certain fat, qu'à sa mine discrète,
A son *maintien* jaloux j'ai reconnu Poète.

On ne voit pas aisément ce qu'il y a de *burlesque* dans cette expression. Ce Gramairien entendait sans doute par ce mot, le style critique ou satirique ; et voulait doner à entendre que *maintien* ne se disait qu'en dénigrement — D'abord l'*Acad.* ne le désapprouvait pas : dans les éditions postérieures, elle dit qu'il vieillit. Dans la dernière, elle l'a mis sans remarque. Il est aujourd'hui, plus que jamais, employé sans difficulté, et dans tous les styles, et se dit en bien comme en mal, suivant l'épithète qui le modifie.

MAJOR, subst. et adj. Officier de guerre, ordinairement chargé du détail du Régiment, et qui fait exécuter les ordres qu'il reçoit du Comandant. — *Adj.* L'État Major, composé du Colonel, Lieutenant-Colonel, Major, Aide-Major, Aumonier, Chirurgien-Major, etc.

MAJORDÔME, s. m. [3^e lon. 4^e e muet.] Maître d'Hôtel. Il ne se dit que de ceux qui servent en cette qualité à la Cour de Rome, et dans celles d'Espagne et d'Italie.

MAJORITÉ, s. f. [dern. é fer.] 1^o. État de celui qui est majeur. » L'âge de *majorité*. — 2^o. Charge de Major. » Le Roi l'a nommé à la *majorité* de cette place.

MAIRE, s. m. [*Mère* : 1^{re} e moyen et lon. ; 2^e e muet.] Le premier Officier d'une Maison de Ville. — *Maire du Palais*, sous la première race de nos Rois, était le premier et le principal Officier qui, sous le nom du Roi, avait la disposition de tous les affaires de l'État.

MAIRIE, s. f. [*Mèrî-e* : 1^{re} e moy. 2^e lon. 3^e e muet.] Il se dit, et de la charge et dignité de Maire. » Il a été élevé à la *Mairie* ; et du tems qu'on exerce cette charge :

» Pendant sa *mairie*. — On a dit aussi *mairerie*.

MAIRRAIN, voy. MERRAIN.

MAIS, conjunct. [*mé* ; é ouv. et long.]

Cette conjonction sert à marquer, 1°. Contrariété, exception, différence. » Il est fort honête homme, *mais* il a un tel défaut. » Elle n'est pas aussi belle, *mais* elle a plus d'esprit. — 2°. Augmentation ou diminution. » Non seulement il est bon, *mais* encore il est brave. » Elle est assez bien faite, *mais* elle n'est pas grande. — 3°. Elle sert quelquefois de transition. » *Mais* c'est assez parler de cela, passons à un autre article non moins important.

Rem. I. *Mais* est une particule ou conjonction adversative. On ne doit donc point l'employer quand il n'y a pas d'opposition entre les deux membres de la phrase. » Les desirs de Rachel se sont élevés vers le ciel... *mais* on en a vu descendre des Josephs. Les desirs de la femme d'Helcana se sont élevés vers le ciel... *mais* on en a vu descendre des Samuels, etc. etc. *Mascar*. Il y a dans cette phrase une suite de *mais*, qui seraient mieux remplacés par *Et* ; car il y a liaison, et non opposition entre les prières et leurs effets. — *Mais* est aussi déplacé dans la phrase suivante. » Elle étoit encore très-jeune, *mais* d'une beauté extraordinaire. *Rollin*. Pourquoi ce *mais* ? Il n'y a pas d'opposition entre la jeunesse et la beauté. Âgée, *mais* encore belle ; laide, *mais* jeune ; voilà où le *mais* est bien placé. Il falait donc, jeune *et* d'une beauté, etc. — II. *Mais*, liant deux membres de phrase, exige le même ordre dans la construction de ces deux membres. Les phrases suivantes pèchent contre cette règle, prescrite par l'amour de la netteté et de la clarté. » On peut mettre hardiment ce système au nombre de ceux qu'enfante une imagination vive et féconde, *mais* qui, dénué de la moindre vraisemblance, se trouve absolument démenti, etc. *Orig. des Lois*. En vertu de la conjonction, qui devrait se rapporter au même antécédent que le relatif *que*, c. à d. ceux : et l'Auteur le fait rapporter à système. Ce tour de phrase est sauvage et irrégulier. » Les Vaudois s'avisèrent que les Apôtres n'étoient pas seulement pauvres, *mais* encore prédicateurs. *Boss*. Le transport de la négative occasionne de l'embarras. Il falait : étoient non seulement pauvres, *mais* encore prédicateurs ; ou

bien, qu'ils n'étoient pas seulement pauvres, *mais* qu'ils étoient encore prédicateurs. » Le premier témoin qui s'offre à M. Bailly c'est Diodore de Sicile, qui ne lui apprend rien de la position de Atlantes, *mais* seulement de leur antiquité. *Ann. Litt*. Le premier membre de cette phrase est négatif, le 2d, qui n'est déterminé que par *mais*, doit l'être aussi. On peut donc croire, d'après cette construction, que Diodore n'apprend rien de l'antiquité des Atlantes, comme il n'apprend rien de leur position. Il y a donc dans cette phrase, non seulement de l'embarras, mais un contre-sens. Il falait : Diodore, qui n'apprend rien de la position des Atlantes, *mais* qui parle seulement de leur antiquité. — III. *Vaugelas* justifie *mais* même, contre l'opinion de ceux qui le trouvent trop dur. » Non seulement il lui a pardonné, *mais* même il lui a fait du bien. Dans le *Dict. Gram*. On préfère *mais* encore. L'*Acad.* ne met que celui-ci. — IV. Plusieurs *mais* de suite dans une phrase, font un mauvais effet. » *Mais* il me répondit : Je suis fâché de le faire ; *mais* ce n'est pas une action volontaire, *mais* forcée.

N'en pouvoir *mais* ne peut plus trouver sa place que dans le burlesque. *Vaug. Corn. Andry*. L. T. Ces Gramairiens entendent par ce mot de *burlesque*, le style familier. On les distingue aujourd'hui. » Je n'en puis *mais* : en puis-je *mais* ? Ce n'est pas ma faute : est-ce ma faute ?

MAIS, comme *si*, s'emploie substantivement dans le style familier. » Ennuyé de vos *mais*, il vous avoit plantée là. *Marm.* c. à d. ennuyé des difficultés que vous formiez sans cesse.

* *Mais que*, pour *lorsque*, ou *pourvu que*, est vieux et hors d'usage. » Venez-moi quérir, *mais* qu'il soit venu ; lorsqu'il sera venu ; *mais* qu'il vienne, pourvu qu'il vienne.

MAISON, s. f. [*mè-zon* : 1^{re} é moy.] *Logis*, bâtiment pour y loger. » Belle, grande maison. Une maison comode, logeable. » Maison à louer, à vendre. » Il ne bouge de la maison : il ne sort pas.

Rem. 1°. *Maison*, est synonyme de *Logis* pour le sens, mais il ne l'est pas pour l'emploi. Voy. LOGIS. — On dit faire maison neuve, chasser tous ses domestiques à la fois, pour en prendre d'autres. *Boileau* avait cru

pouvoir dire en conséquence, *faire logis neuf*.

Et que dans son logis fait neuf en son absence.

Il cherche vainement quelqu'un de connoissance. Mais on lui fit remarquer, que quoiqu'on dise *faire maison neuve*, ou *ménage nouveau*, on ne disait pas, *faire logis neuf*, au même sens. *Brossette*. Il changea donc le vers et mit en place.

Et que parmi ses gens chassés en son absence.

2°. *Maison de campagne* et *maison des champs*, c'est la même chose; mais le 1^{er} est plus noble. — 3°. Quand on parle des Princes et des gens de qualité, on dit, *la maison* et non *la famille*. « Il est de *bonne maison*. » Cette *maison* est éteinte. « Il a relevé sa *maison*. Au contraire, quand on parle de bourgeois, marchands, gens d'affaire, on dit *famille*, au lieu de *maison*. Ce qui se dit, en d'autres occasions, même des gens de qualité, comme en matière de médailles; quand il s'agit des anciens Romains; et quand on prend le mot de *famille* dans un sens plus étroit pour signifier le Père, la Mère, les Enfants et les parens les plus proches. — Il y a de la différence entre *établir sa maison* et *établir sa famille*. On dit, d'un homme, qui a amassé de grandes richesses, qu'il a *bien établi*, ou *avancé sa maison*. Qui dirait, *avancé sa famille*, ne parlerait pas correctement. *Bouh*. — On dit aussi, au même sens, *faire une bonne maison*, amasser beaucoup de biens. « Cet homme a *fait une bonne maison*. — 4°. *Maison* entre dans plusieurs expressions du style familier. — *Tenir maison*, tenir ménage. *Lever maison*, commencer à tenir ménage. *Faire sa maison*, prendre des domestiques. *Faire maison nette*, les renvoyer tous. *Faire maison neuve*, en prendre d'autres. — *Faire bien les honneurs de sa maison*, recevoir bien le monde chez soi. — *Garder la maison*, ne pas sortir pour cause d'incommodité. Je *garde ma maison*, dit *Madame de Sévigné*. Il me semble qu'il faut dire, *je garde la maison*. Voy. *Garder le lit*, au mot *GARDER*.

On dit, *proverbialement*, que, les maisons empêchent de voir la ville, et que la trop grande attention aux petits détails fait perdre de vue le fond, le principal d'une affaire. « Vous avez mille affaires ici. Prenez garde de voir vos affaires domestiques de trop près, et que les maisons ne vous empêchent de voir la ville. *Madame de la Fayette* à *Madame de*

Grignan. — Cela a été *vendu par dessus les maisons*, excessivement. — C'est la *maison de Dieu*, on n'y bdit, ni n'y mange, se dit d'une maison, où l'on ne donne à manger à personne.

Maison-de-Ville: Hôtel où s'assemblent les Officiers de la Municipalité.

Petites-maisons, Hôpital des fous. — On doit dire, *des petites-maisons*, et non pas de *petites-maisons*, parce que *petites-maisons*, quoique composé de deux mots ne forme qu'un seul nom substantif, comme *Petit-maître*, *Grand-homme*, etc. — *Heureux!* dit *Boileau*, en parlant d'*Alexandre*.

Si la Grèce avoit eu des *petites-maisons*.

MAISONNÉE, s. f. [*Mézonnée*: 1^{re} e moy. 3^e e fer, 4^e e muet.] Tous les gens de la famille, qui logent dans une même maison. « J'ai mis dans ma hotte toute la *maisonnée* d'Armagnac, qui m'occupe beaucoup. *M. de Coulanges*. — *Trév.* dit, que c'est un terme populaire. Le *Rich Port.* le met sans remarque. L'*Acad.* l'admet pour le style familier.

« Toute la *maisonnée* est venue dîner chez moi. MAISONNETTE, s. f. [*Mézonnée*: 1^{re} e et 3^e e moy. dern. e muet.] Petite maison. « Il est logé dans une *maisonnette*.

MAÎTRE, MAÎTRESSE, s. m. et f. MAÎTRISE, s. f. MAÎTRISER, v. act. [*Mêtre, trèce, trize, tri-zé*: 1^{re} lon. mais plus au 1^{er} qu'aux deux autres; 2^e e muet au 1^{er}, e moy. au 2^d, lon. au 3^e] *Maître, Maîtresse*, 1°. Celui, celle, qui a des domestiques, des esclaves. « Bon *maître*; *bonne maîtresse*. — 2°. Qui enseigne. « *Maître à danser. Maître de Musique. Maître, ou maîtresse d'école*. — 3°. Celui, celle qui est reçu dans quelque corps de métier. « *Maître cordonnier. Maîtresse lingère*. — 4°. *Maître*, savant, expert en quelque art. « *Homère, Virgile* sont deux *grands maîtres* en Poésie. « *Les Maîtres-de-l'art*. « Il *prêche en maître*. « *Coup de maître*. — On ne dit point *maîtresse* en ce sens. — 5°. Titre donné aux Avocats, Gréffiers, etc. *Maître tel.* — 6°. En termes de *Marine*, le premier Officier marinier, qui commande toute la manœuvre. Sur la mer méditerranée on l'appelle *No. hrr.* — 7°. *Maîtres*, au pluriel, cavaliers. « Une *Compagnie de cinquante maîtres*. — 8°. En parlant de certaines choses, il est adj. Premier ou principal. « Le *maître autel*. « Le *maître brin* d'une plante, etc.

Rem. On dit, *se rendre maître d'un Royaume*.

me, le conquérir; et se rendre le maître dans un royaume, y devenir le plus fort. Plusieurs Auteurs ont confondu ces deux expressions. » *Maxime se rend Maître à Rome. Boss.* Il falait dire, suivant le sens qu'avait en vue l'Auteur; *se rend maître de Rome, ou se rend le maître à Rome.* » Non-seulement, il se rendit le maître de cette Province, mais il y joignit la Cilicie. *Let. Édif.* » Avant que les Maures s'en fussent rendus les maîtres. *Ibid.* — Je crois qu'il falait; il se rendit maître de, etc. Avant qu'ils s'en fussent rendus maîtres. — Être maître, et être le maître, ont aussi des sens et des emplois différens. Le 1^{er} se dit dans le figuré et signifie, dominer, assujétir, se rendre maître de. Il régit le génitif.

Cette haine attachée aux restes de mon être
A pris un ascendant, dont je ne suis plus maître.
Gresset, Sidney.

» Il parait être maître de tous les autres hommes, mais il n'est pas maître de lui-même. *Téléme.* — Être le maître, se dit dans le propre et sans régime des noms. Il signifie commander. » Ici, je suis maître et vous êtes esclave. *Marm.* L'opposition de maître et d'esclave fait passer l'irrégularité de l'expression. Il aurait été mieux de dire: ici je suis le maître et vous êtes l'esclave, le serviteur: je suis fait pour commander et vous pour obéir. Être le maître régit de devant les verbes. » Vous êtes le maître de faire ce que vous voudrez. — Passer maître se dit, dans le propre, des artisans, qui sont reçus à la maîtrise. Être maître passé se dit, au figuré, d'un homme habile et rusé. » Retournant à la charge, comme maître passé en l'art oratoire. — *La Fontaine* dit, dans la Fable du Renard et du Bouc.

Celui-ci ne voyoit pas plus loin que son nez,
L'autre étoit passé maître en fait de tromperie.
La contrainte de la mesure lui a fait placer
passé devant maître. — De main de maître,
adv. Parfaitement. » Vous serez satisfait de la description d'un orage (dans le Poème des saisons) elle est de main de maître. *ANN. LITT.* » Ce portrait (des Philosophes, dans l'Homme Dangereux) est tracé de main de maître.

Le proverbe dit: l'œil du maître engraisse le cheval: il faut tout voir par soi-même, et ne pas s'en rapporter aux autres. — *Tel maître, tel valet*; les valets imitent les maîtres. — *Trouver son maître*, un plus habile que soi.

— » C'est un maître gonin; un homme fin, rusé; un maître coquin, un grand coquin.

MAITRESSE, Amante, n'est plus depuis long-tems du beau style. *Racine* le bannit du style noble, et s'il se trouve deux fois dans ses pièces, c'est dans un sens de mépris. — *Phénix* dit à *Pirrhus*, qui renvoie *Oreste* à *Hermiane*.

Ainsi vous l'envoyez aux pieds de sa maîtresse.
Et *Michridate* dit en colère.

J'ai besoin d'un vengeur et non d'une maîtresse.
Cependant les Tragiques modernes et *Voltaire* lui-même ont employé maîtresse pour la comodité de la mesure ou de la rime.

PETIT-MAÎTRE, jeune homme, qui se distingue par un air avantageux, par des manières libres et étourdies. — L'origine de ce mot est le tom de la Fronde. » On avait appelé la cabale du Duc de Beaufort, celle des Importans, on appelait celle du Prince de Condé, le parti des Petits-Maîtres, parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'État. Il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que ce nom de Petit-Maître, qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal élevée. *Siècle de Louis XIV.* » Un Petit-Maître, avec ses grimaces, est aussi loin du caractère d'un galant homme, qu'un faux dévot, avec son air sanctifié, est éloigné du caractère d'un homme véritablement religieux. *MARIN, l'Homme Aimable.* — Petite maîtresse, femme, qui affecte les manières d'un petit-maître. — Celui-ci est plus nouveau, parce que le ridicule qu'il représente est devenu depuis quelques années plus outré et plus comun. — On doit dire, au pluriel, des petits maîtres, des petites maîtresses, et non pas de petits-maîtres, etc. *Voy. MAISON*, à la fin.

MAÎTRISE, qualité de maître, en parlant des Arts et Métiers. Il a acheté la maîtrise. — Grande-maîtrise, se dit de certaines dignités, ou charges. *La grande-maîtrise de Malte.* » *La grande maîtrise des Eaux et Forêts.*

MAÎTRISER, gouverner en maître. » C'est une injustice de vouloir maîtriser ses égaux. » Ne vous laissez pas maîtriser. — Il est beau au figuré avec le régime des choses. » Le pécheur est l'esclave des passions qu'il croit maîtriser. *P. Berthier.* » *Maîtrise* enfin une douleur, qui te conduit à une double mort. *Jér. Dél.* » Cette fière Princesse, qui savoit si bien juger et maîtriser le danger,

Hist. des Tudors. * L'Ab. Prévot (Hist. des Stuarts) a employé *maîtrisant* adjectivement. » Son naturel (de Cromwel) lui dictoit une impérieuse et *maîtrisante* politique. » L'esprit *maîtrisant* des Presbytériens. — C'est un anglicisme.

MAJUSCULE, adj. et subst. Capital, en parlant des lettres. » Caractère *majuscule*, lettre *majuscule*. — *S. f.* » Il faut mettre *une majuscule* devant les noms propres.

*MAL, MALE, adj. Méchant, mauvais. Ils ne se disent pas tout seuls, mais ils entrent dans quelques mots composés. *Malheur*, *mal-aise*, *mal-encontre*; *male-rage*, *male- peste*, *male-mort*, à *la male heure*, etc. — L'e de *male* est ordinairement muet, mais dans *malédiction* et *mâléfice*, il est fermé.

MAL, s. m. et adv. [Le pluriel du substantif est *maux*; pron. *mô*, long.] *Mal*, est 1°. En général, ce qui est contraire au bien. » Il n'y a pas de bien sans quelque mélange de *mal*. » Il n'y a pas de *mal* à cela. — 2°. Défaut, imperfection. » Il ne faut pas *dire du mal* de son prochain. — 3°. Vice, mauvaise action. » Il faut éviter *le mal* et faire le bien. » Enclin, endurci *au mal*. — 4°. Douleur, maladie. *Mal* dangereux, contagieux, invétéré, incurable. » Ce remède guérit bien *des maux*. — Quoiqu'on dise, *avoir mal aux dents*, *aux reins*, à *la rate*, à *l'estomac*; on doit dire: *mal de dents*, *d'oreilles*, *de tête*, *de ventre*, etc. Dans les premières locutions, c'est *avoir*, et non pas *mal*, qui régissent la prép. à. Voy. DOULEUR. — 5°. Damage, perte, calamité. » La gelée a tout perdu: il y a encore plus de *mal* que l'on ne croit. » Cela ne fait ni bien, ni *mal*. — Vouloir *mal*, haïr. » Vous ne lui ferez pas grand *mal*, en lui voulant *du mal*: vous vous en ferez bien plus à vous-même. — 6°. Inconvénient, malheur: » C'est un grand *mal* qu'il soit absent. — 7°. Incomodité, peine, travail. » Il a bien du *mal* à gagner sa vie. *Acad. st. famil.*

Le Proverbe dit: *de deux maux, il faut éviter le pire*. — *Mal sur mal* n'est pas santé: on est bien à plaindre, quand plusieurs afflictions arrivent à la fois. — *Tomber de fièvre en chaud mal*, d'un petit accident en un plus grand.

Tourner une chose *en mal*, ou l'expliquer *en mal*, lui donner un mauvais sens. — La prendre *en mal*, ou *fort mal*, s'en offenser. » Il prend tout *en mal*, il a pris cela *fort mal*.

Mettre une femme à mal; la séduire. — *Faire beaucoup de mal*, (n°. 5°.) se dit toujours au singulier. Madame *Dacier* emploie le pluriel. » C'étoit quelque bête, qui étant devenue enragée *avoit fait beaucoup de maux*. *Iliade*. Dites, *beaucoup de mal*.

MAL, adv. Autrement qu'il ne se doit. » Cette affaire va *mal*. » Il a *mal* réussi. » Il chante *mal*; j'ai *mal* entendu, etc. — Il se place après le verbe dans les temps simples; mais il vaut mieux le placer devant l'infinitif et le participe, dans les tems composés. » Il en use *mal*; il en a *mal* usé; je ne croyais pas *mal* faire, etc. — Quelquefois pourtant le goût de la construction et l'harmonie du discours permettent et exigent même qu'il marche après l'infinitif. » Un élève, qui a du génie, apprend à bien faire, en voyant son maître *faire mal*. *Du Bos*. — Quelquefois aussi, il donne à l'expression des sens différens, suivant qu'il est devant ou après, comme par exemple, *se mal trouver*, et, *se trouver mal*. Le 1^{er} ne se dit qu'au figuré, et seulement à l'infinif et dans les tems composés: il signifie, *tirer un mauvais fruit* d'une démarche, et ce qu'on appelle, en style proverbial, *en être mauvais marchand*. » Il pourrait *s'en mal trouver*: » Il *s'est mal trouvé* de n'avoir pas suivi vos conseils. — Le 2^d se dit dans le propre. Il n'a point de régime, et signifie, *ressentir une incomodité*, tomber en faiblesse. » Je *me trouve mal* aujourd'hui. Il *se trouve mal* toutes les fois qu'on le saigne.

Mettre mal avec, brouiller. » Je *vous mettrai mal avec* les Poètes. *Scar.* — *Être mal avec* quelqu'un; être brouillé avec lui. — *Être mal dans ses affaires*; comencer à devenir paître. — * Un Auteur moderne a dit, *tomber mal*, pour dire, *tomber malade*, ou *se trouver mal*. Voy. MALADE. *Rem. 2°.*

MALADE, adj. Qui soufre quelque altération dans la santé. » Il, ou elle est bien *malade*; légèrement ou grièvement *malade*. » Il s'est chagriné; il en est *malade*. — Il se dit aussi de l'esprit. » Il est plus *malade de l'esprit* que *du corps*. » Elle est *malade d'imagination*. — *S. m.* » C'est un bon ou un fâcheux *malade*. » Visiter, garder les *malades*. Il fait le *malade*.

Rem. 1°. M. l'Ab. *Richard* (Mém. d'Ital.) fait régir à *malade* la prép. *de*. » François I. faisant la cérémonie de toucher les *malades d'écrouelles*, etc. Ainsi l'on pourrait dire: c'est un *malade de fistule*; j'ai visité les *malades*.

des de pleurésie, etc. Mais non : Malade subst. se dit toujours absolument et sans régime. *Malade*, adj. régirait plutôt l'article défini. » Il est *malade de la poitrine*. Encore n'est-il pas beaucoup d'occasions, où ce régime pût faire un bon effet. — 2°. *Tomber malade* est du style familier. » Je trouve que dès qu'on *tombe malade* à Paris, on tombe mort. *Sév.* — M. Fréron dit, *tomber mal* : je ne crois pas cette expression française.

On dit, *proverbialement*, de celui, qui se plaint d'une petite peine : *le voilà bien malade*. Et pour se moquer d'un danger, d'un mal, qu'on exagère : *il n'en mourra que les plus malades*.

MALADIE, s. f. MALADIF, IVE, adj. [3^e lon. au 1^{er} et au 3^e, 4^e e muet.] *Maladie*, altération dans la santé. *Maladif*, valetudinaire, sujet à être souvent malade. » Il court de fâcheuses *maladies* cette année. » Il relève de *maladie*. — Fig. » Les passions sont *les maladies de l'âme*. » Homme *maladif*; femme *maladive*.

MALADIE, au figuré; passion déréglée qu'on a pour quelque chose. » Il a *la maladie des médailles*. » Il aime à bâtir; c'est *sa maladie*. — *Maladie du pays*, désir violent de retourner en son pays jusqu'à en être malade. » Il a *la maladie du pays*. — En style proverbial, *avoir des maladies en poche*, c'est savoir les feindre quand il est nécessaire.

Un écolier, toujours, *a maladie en poche*.

L'Ab. Reyre.

* *Faire une maladie*, est un gasconisme. On dit, *avoir une maladie*. Desgr. *Gasc. Corr.* » Il a eu une grande *maladie*, et non pas, il a fait, etc.

MALADRERIE, s. f. Nom donné aux Hôpitaux des Lèpreux, qu'on apelaient aussi *Léproserie*.

MAL-ADRESSE, s. f. MAL-ADROIT, DROITE, adj. MAL-ADROITEMENT, adv. [*Maladrèce, droa, droa-te, droa-teman*; 3^e e moy. au 1^{er}, 4^e e muet au 1^{er}, au 3^e et au 4^e.] *Mal-adresse*, défaut d'adresse. *Mal-adroite*, qui manque d'adresse. *Mal-adroitement*, sans adresse. » *La mal-adresse d'un ouvrier, d'un domestique*. » Il est *mal-adroite* en tout ce qu'il fait. — s. m. C'est un *mal-adroite*. » Il fait toutes choses *mal-adroitement*. — L'adj. et le subst. s'emploient au figuré, en parlant du défaut d'adresse dans la conduite. Ils sont même à la mode. » Il y a bien de la *mal-adresse* dans ce discours, dans cette apologie. » Cela n'est

Tome II.

pas d'un *mal-adroite*. » Cela n'est pas *mal-adroite*. — *Mal-adresse*, régir à ou de, suivant que l'article qui le précède est indéfini, ou défini. » Il y a *de la mal-adresse à se justifier* par des raisons si pitoyables. » Il a eu *la mal-adresse de faire des aveux*, qui le chargent. » Ils ont souvent *la mal-adresse de laisser croire* que la vérité leur déplait. *Morreau*. Voy. MAL-HABILE.

MAL-AÏSE, s. m. [*Malaise*; 2^e e moy. et lon. 3^e e muet.] État fâcheux, incomode. » Il n'est pas acoutumé à souffrir le *mal-aise*. — *Mal-aise, mal-aisance, mésaise*. De ces trois mots, dit-on, dans le Dictionnaire de Trév. le dernier est le meilleur et le plus usité : encore ne l'est-il guère. *Mal-aise* est aujourd'hui assez en usage, et ce me semble, encore plus que *mésaise*. On ne dit plus, *mal-aisance*. L'Acad. met les deux premiers, chacun à leur place, sans les comparer et sans donner la préférence à l'un sur l'autre.

MAL-AÏSÉ, ÉE, adj. MAL-AÏSÉMENT, adv. [*Malaisé, zé-e, zé-man*; 2^e e moy. 3^e e fer.] Difficile; difficilement. » Il est *malaisé de le faire*. » Elle est *mal-aisée à gouverner*. — On met de, quand le verbe être est impersonnel, et à, quand il a son emploi ordinaire. » Vous réussirez *mal-aisément* à ce que vous entreprenez. — *Mal-aisé* signifie aussi *incomode*, en parlant des choses. » Instrument, escalier *mal-aisé*; et en parlant des personnes, *qui n'a pas d'aisance en ses affaires*. » Riche *mal-aisé*.

MAL-AVISÉ, ÉE, adj. [*Malavisé, zé-e*; 4^e e fer. lon. au 2^d.] Imprudent, indiscret. » Il est fort *mal-avisé*. » Elle est bien *mal-avisée*. — Subst. » C'est un *mal-avisé, une mal-avisée*. » Vous êtes un *mal-avisé de parler* de la sorte.

MAL-BÂTI, IE, adj. Mal-fait, mal tourné. » C'est un homme bien *mal bâti*. — Subst. » C'est un grand *mal-bâti*. — On ne le dit guère des femmes. — Se sentir *tout mal-bâti*, c. à d. indisposé. — Dans les deux sens, il n'est que du style fam. » Quel est ce *mal-bâti* de Romain, qui vient après ce chaud Amoureux? *Boisl. Dial. des Romans*.

MAL-CONTENT, ENTE, adj. * MAL-CONTENTEMENT, s. m. [*Mal-kontan, tante, tanteman*; 2^e et 3^e lon. 4^e e muet.] *Mal-content*, mal-satisfait, mécontent. » Vous ne serez pas *mal-content de moi*. — Selon l'Acad. Il se dit sur-tout du Supérieur à l'égard de l'inférieur. » Le Roi est *mal-content de lui*. * *Mal-contentement* est vieux. » Le prétexte de

F f f f

la conjuration d'Amboise étoit la Religion, combien que le bruit fût qu'il y avoit plus de mal-contentement que d'huguenoterie. Journ. de Brulart. — Ce mot eut été bon à conserver; et comme nous avons mal-content et mécontent, nous aurions eu mal-contentement et mécontentement. Voyez MÉCONTENT.

MÂLE, adj. et subst. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Qui est du sexe le plus noble et le plus fort. » *Enfant mâle*, perdrix *mâle*. — Subst. » *Le mâle* et la femelle. — En style plaisant et mordant. » *Un laid mâle*; *un vilain mâle*, un homme fort laid. — Fig. » *Un courage mâle*: » *Vertu mâle*. » *Résolution mâle et vigoureuse*. » *Voix, discours mâle*. — » *Un style mâle*, *une poésie mâle*. — Et en Peinture; contours *mâles*, figure *mâle*. » *Composition mâle*. — Il ne se dit point adjectivement des personnes dans ce sens figuré. » Les femmes y sont (à Socotra) si *mâles*, qu'elles vont à la guerre. *Hist. des Voy.* — On dirait, elles ont un courage si *mâle*, que, etc.

MALE, s. f. Voy. MALLE.

MALEBÊTE, s. f. [2^e et dern. e muet. 3^e e ouv. et lon.] Personne dangereuse et dont on doit se défier. » *C'est une malebête*. » Ce sont des *malebêtes*.

MALÉDICTION, s. f. [*Malédik-cion*, en vers, *ci-on*, 2^e e fer.] Imprécation. » Donner sa *malédiction*, ou mille *malédiction*s à... En style fam. *La malédiction est sur cette maison*, *sur cette affaire*; le malheur y paraît attaché. — Il y a de la *malédiction* sur ce travail, *sur cet ouvrage*: on y trouve des difficultés insurmontables.

MALÉFAÇON. Trév. Rich. Voyez MALFAÇON.

MALÉFICE, s. m. MALÉFICIE, ÉE, adj. [2^e e fer. 4^e e muet au 1^{er}, 5^e e fer. aux deux dern.] *Maléfice* est l'action de faire du mal, soit aux hommes, soit aux animaux, et aux fruits, par de prétendues opérations magiques. » Il a été accusé de *maléfice*. L'Acad. met le poison au nombre des *maléfices*. — Suivant *La Touche*, ce mot est peu usité, si ce n'est dans le style bas. Il veut dire dans le style simple.

MALÉFICIE, malade, incomodé. L'Acad. dit *langoureux*: elle a voulu dire *languissant*. » Cet homme est tout *maléficié*. style familier.

MALÉFIQUE, adj. Terme d'Astrologie Judiciaire. Il se dit des Planètes, auxquelles

les Astrologues attribuent de malignes influences. — * Un pieux Auteur apèle *esprit maléfique* le démon, qu'on apèle quelquefois *esprit malin*.

MALENCONTRE, s. f. MALENCONTREUX, EUSE, adj. MALENCONTREUSEMENT, adv. [*Malankontre*, *treû*, *treû-ze*, *treûzeman*: 2^e et 3^e lon. 4^e e muet au 1^{er}, lon. aux 3 autres. 5^e e muet.] *Malencontre*, malheur, mauvaise fortune. *Malencontreux*; en parlant des personnes, malheureux; en parlant des choses, qui porte malheur. *Malencontreusement*, par malencontre. » Fuyons; que ce fou ne nous cause quelque *malencontre*. Lucien de *d'Abl.* » Je suis quelquefois assez *malencontreuse* pour dire quelque chose qui lui plaise. *Sév.*

Et pour surcrois de maux, un sort *malencontreux*.

Boil.

» Le scribe, tout intrépide qu'il étoit, a dû s'arrêter sur ce paragraphe, placé si *malencontreusement* sur sa route. *Ann. Litt. M. Fréron* l'a mis en italique. Je le crois encore bon pour le style badin ou critique. — L'Académie dit, du subst. et de l'adv., qu'ils sont vieux; et de l'adj. qu'il est du style fam.

* **MAL-ENGIN**, s. m. [*Malangein*.] Vieux mot: dol, tromperie. » Il a fait cela par dol, astuce et *mal-engin*.

MAL-ENTENDU, s. m. [*Malantandu*; 2^e et 3^e lon.] 1^o. Paroles prises dans un autre sens qu'elles n'ont été dites. » *C'est un mal-entendu*. » Il y a plus de *mal-entendu* que de véritable difficulté dans cette dispute. *Bossuet*. — 2^o. Et plus ordinairement, erreur, méprise. » Il y a eu du *mal-entendu* dans cette affaire.

MALÉPESTE. [On prononce *mal pèste*.] Interjection, qui exprime une sorte d'étonnement. *Malepeste!* que ce potage est chaud! *st. famil.*

MALÉVOLE. Mot nouveau, ou renouvelé, formé d'après *bénévole*, et qui est son contraire. M. l'Abé Grosier s'en est servi. L'Acad. l'admet pour le burlesque.

MALFAÇON, s. f. [*Trév.* et le *Rich. Port.* écrivent *maléfaçon*.] Ce qu'il y a de mal fait dans un ouvrage. » Il y a de la *mal-façon* dans ce mur, cette charpente, cet habit, etc.

MAL-FAIRE, v. n. [*Malfère*; 2^e e moy. et lon. 3^e e muet.] Faire de méchantes actions. Il ne se dit qu'à l'infinitif, et dans ces phrases: il est enclin à *mal-faire*: il ne se plaît qu'à *mal-faire*. — * On ne dit pas,

nous *mal-faisons*, dit M. de Wailly; il faut dire, nous *faisons mal*. Il me semble que ce Gramairien, presque toujours si judicieux, fait ici erreur, et qu'il confond *mal-faire*, faire du mal, qui est un composé de *faire*, et *faire mal*, qui est une expression composée de deux mots séparés. La raison pour laquelle on ne dit pas, nous *mal-faisons*, c'est que *mal*, comme *bien*, se met après les tems simples des verbes. — D'ailleurs, nous *faisons mal*, n'a pas le même sens que, nous *mal-faisons*, que l'usage n'admet pas. Pour suppléer à celui-ci, il faut dire, nous *faisons du mal*.

MALFAISANT, ANTE, adj. **MALFAISANT**, s. m. [*Malfézan, zante, malfézeur*, 2^e e fer. aux 2 1^{ers}, e moy. au 3^e. — Quelques Auteurs et M. Linguet, entre autres, écrivent *malfésant, bienfésant, nous fésans, je fésais*, etc. L'Acad. écrit *malfaisicteur*, comme aussi *bienfaisicteur*. Le Rich. Port. l'a suivie. Voy. BIENFAITEUR.] *Malfaisant*, appliqué aux personnes: malin, qui se plaît à mal faire; appliqué aux choses, nuisible, qui fait du mal. » Homme, esprit *malfaisant*; d'une humeur *malfaisante*. » Les ragoûts sont *malfaisans*. » Les liqueurs sont *malfaisantes*.

MALFAITEUR, qui fait des crimes, de mauvaises actions. » C'est un *malfaitteur*. » Il faut punir les *malfaitteurs*.

MAL-FAMÉ, ÉE, adj. Qui a mauvaise réputation. » Cette femme est *mal-famée*. » Cet homme est *mal-famé*. St. famil.

MAL-GRACIEUX, ÊSE, adj. **MAL-GRACIEUSEMENT**, adv. [*Mal-gracieû, cieû-ze, cieû-zeman*: 3^e lon. 4^e e muet.] *Mal-gracieux*, rude, incivil. » Il est *mal-gracieux*: elle est *mal-gracieuse*. — *Mal-gracieusement*, d'une manière *Mal-gracieuse*. » Parler, répondre *mal-gracieusement*. — L'Acad. dit de l'adj. qu'il est du style familier et de l'adv. qu'il vieillit.

MALGRÉ, prép. Contre le gré de... Il régit l'acusatif. » *Malgré vous, malgré lui; malgré le Prince*. — Nonobstant. » Il est parti *malgré la rigueur du tems*. — *Malgré*, et *nonobstant* s'emploient quelquefois indifféremment devant les noms. On dit également bien, *nonobstant tout ce que je lui ai dit*, ou, *malgré tout*, etc. Mais il n'en est pas de même dans beaucoup d'autres phrases. On dit, p. ex. *nonobstant l'apel*, et l'on ne pourrait pas dire, *malgré l'apel*. On dit *mai-*

gré moi, malgré tout le monde; on ne pourrait pas se servir dans ces phrases de *nonobstant*. — *Malgré*, se dit des personnes et des choses; *nonobstant*, ne régit que les choses. — *Malgré que*, et *nonobstant que*, peuvent encore moins s'employer l'un pour l'autre; car celui-ci n'a que le sens de *quoique*: l'autre a un sens plus dur: *malgré que vous en ayiez*, c. à. d. *malgré tous vos efforts*. D'ailleurs, il ne peut suppléer pour *quoique*, et l'on ne doit pas dire, *malgré que vous m'en ayiez prié*, pour, *quoique vous m'en ayiez prié*. — L'Acad. ne met point *malgré que*.

MAL-HABILE, adj. **MAL-HABILETÉ**, s. f. [*Malabile, leté*: 4^e e muet, 5^e e fer.] Ils expriment un manque d'habileté, de capacité, d'adresse. — *Malhabileté, maladresse* (Syn.) Dans le sens propre, le 1^{er} se dit du manque d'aptitude aux fonctions de l'esprit, et le 2^d du peu d'aptitude aux exercices du corps. » Un négociateur est *mal-habile*; un joueur de billard est *mal-adroit*. — Mais au figuré, on nomme quelquefois *mal-adresse*, le manque d'intelligence et de capacité pour les opérations, qui dépendent des vûes de l'esprit: mais il n'y a pas réciprocité, et l'on ne nommera jamais *mal-habileté* le défaut d'aptitude aux exercices corporels. — On peut donc dire que: » Un négociateur est *mal-adroit*; mais on ne dira pas qu'un joueur de billard soit *mal-habile*. (Beauzée.) Il faut ajouter, ce me semble, à moins qu'on ne parle de la conduite du jeu et du choix entre les divers moyens de parvenir au but qu'on se propose. Car en ce dernier cas, *mal-habile* serait le terme propre.

MALHEUR, s. m. **MALHEUREUSEMENT**, adv. **MALHEUREUX**, ÊSE, [*Ma-leur, leurreû, reû ze, reû-zeman*, et non pas *malureû*, etc. 3^e lon. 4^e e muet.] Du tems de *Malherbe*, on écrivait *malheureux*, et l'on prononçait *malur*. A cause de cela, ce Poète avait pour maxime de ne point le faire rimer avec *douleur*: il n'y a manqué que deux fois. *Ménage* dit qu'on ne doit point faire difficulté d'employer cette rime; ce qui prouve que la prononciation de ce mot avait changé. Aujourd'hui cet avis paraîtrait inutile et même ridicule. Il n'est plus que le peuple de certaines Provinces, qui prononce *malur*. Voy. HEUREUX.

Malheur, accident, désastre (Synon.) Ces trois mots annoncent et désignent un fâcheux événement: mais *malheur* s'applique particu-

lièrement aux évènements de fortune et de choses étrangères à la personne; *accident*, regarde proprement ce qui arrive dans la personne même; *désastre*, dit quelque chose de plus général. » C'est un *malheur* de perdre son argent; c'est un *accident* de tomber, d'être blessé, etc. C'est un *désastre* de se voir tout d'un coup ruiné et déshonoré dans le monde. — On dit, un *grand malheur*, un *cruel accident*; et un *désastre affreux*. GIR. Syn.

On dit, en st. famil. être en *malheur*, jouer de *malheur*; et en parlant des choses, porter *malheur*. » Vous soutiendrez votre transaction contre Aiguebonne: il est en *malheur*. Sév. » Je trouvais hier *Choiseul* avec son cordon: il est bien. Ce serait jouer de *malheur* que de n'en pas rencontrer cinq ou six (cordons bleus) tous les jours. La même. — Par *malheur*, adv. » Il est arrivé par *malheur* que, etc. — *Malheur*, interj. Il régit la prép. à. » *Malheur* aux impies! ou la prép. sur: » *Malheur* sur eux et sur leurs enfans!

On dit, proverbiallement, à quelque chose *malheur est bon*: quelquefois une infortune nous procure des avantages, que nous n'aurions pas sans elle. *Malheur* est là sans article. — On dit aussi, *il arrive malheur*, sans le faire précéder de l'article: » L'ouvrage (les Fastes) a été trop lu en société et trop annoncé d'avance. Or, *il arrive* presque toujours *malheur* à ces lectures et à ces annonces précoces. Anon.

Rem. * M. Fallot (dans sa Tragédie de Tibère) dit, le *malheur*, pour, les *malheureux*.

Est-il rien, en effet, rien de plus glorieux que de tendre au *malheur* une main secourable, que de le soutenir, quand le destin l'accable. Peut-on dire que le destin accable le *malheur*, demande M. Geoffroi (Ann. Litt.) Soutenir le *malheur*, pour secourir les *malheureux*?

MALHEUREUX, 1°. Qui n'est pas heureux, tranquille, content, satisfait. » Les méchants sont *malheureux*. » Les damnés seront *malheureux* à jamais. — 2°. Qui manque de ce qui peut rendre l'homme content. » Mener une vie *malheureuse*. » Être dans un état *malheureux*. » Il est fort *malheureux*. — 3°. Qui a du malheur, qui est infortuné. » *Malheureux* à la guerre, au jeu, dans le commerce. — 4°. En parlant des choses; qui semble annoncer le malheur. » Avoir la phy-

sionotomie *malheureuse*. — On dit au jeu qu'un homme a la main *malheureuse*, quand celui, qui le dit, ne gagne point lorsque cet homme donne; et hors du jeu, quand cet homme ne réussit point à ce qu'il entreprend: » Il a la main *malheureuse*; dès qu'il touche à quelque chose, il le casse. — 5°. En parlant des personnes; mauvais en son genre. » *Malheureux* Auteur, *malheureux* Écrivain. En ce sens, il doit toujours précéder le substantif. — Apliqué aux choses; fort médiocre, insuffisant. » Il n'a qu'une *malheureuse* chambre, un *malheureux* valet.

Rem. I. On ne doit pas employer indifféremment *malheureux* et *misérable*, quoiqu'ils paraissent avoir le même sens. *Misérable*, semble marquer un état fâcheux, soit que l'on y soit né, soit qu'on y soit tombé. *Malheureux* semble marquer un accident, qui arrive tout-à-coup et qui ruine une fortune naissante ou établie. » On plaint les *malheureux*; on assiste les *misérables*. — On dit, également bien, une vie *malheureuse*, une vie *misérable*; et de même, c'est un *malheureux*, c'est un *misérable*, en parlant d'un méchant homme. Mais on dit, qu'on est *malheureux* au jeu, on ne dit pas qu'on y est *misérable*. Le 1^{er} annonce plutôt un accident passager, et le 2^d un état plus permanent d'infortune: mais on peut devenir *misérable*, à force d'être *malheureux*: — Racine distingue fort bien le sens de ces deux mots. Il fait dire à Aman.

Hai, craint, envié, souvent plus *misérable*
Que tous les *malheureux* que mon pouvoir accable.

Dans le sens de mauvais, on dit d'un Auteur, d'un ouvrage, c'est un Auteur *misérable*; cela est *misérable*. Suivant le P. Bouhours on n'emploie point *malheureux* en cette occasion. Suivant l'Acad. on peut s'en servir. Voy. n°. 5°.

II. MALHEUREUX, dans son sens le plus commun, peut précéder ou suivre le nom qu'il modifie. Racine, dans *Andromaque*, dit: un enfant *malheureux*; dans *Athalie*, il dit: un *malheureux* enfant. Celui-ci est plus doux. L. Rac. — Mais *malheureux* *astre*, comme dit Rousseau, forme une inversion dure.

MALHEUREUX, s'emploie souvent en exclamation. » *Malheureux*! Je craignois la mort et je n'osois la fuir. Jér. Dél. On sous-entend, que je suis, que vous êtes, qu'il est, etc. — Il précède le verbe:

Perfides courtisans, *malheureux* est un Roi ;
Qui jamais a sur vous fondé son espérance :
Vous êtes moins à lui qu'à sa toute-puissance.

P. Marion, Cromvel.

III. MALHEUREUX, régit de et l'infinif. » Ne suis-je pas *malheureux* d'avoir voulu me croire moi-même dans un âge, où l'on n'a ni prévoyance de l'avenir, ni expérience du passé. *Télémaque*. — Mais ce régime n'est bon que quand le verbe régit se rapporte au sujet de la phrase (au nom ou au verbe régissant) ; s'il ne s'y rapporte pas, il faut mettre *que* et le subjonctif. » Je suis bien *malheureux* que vous ne vouliez pas croire ce que je vous dis.

MALHEUREUX, subst. Scélérat. » Ce *malheureux*, cette *malheureuse*. » Télémaque reçut avec amitié ce *malheureux*, qui avoit vu Ulysse en Sicile. *Fénélon*.

MALHEUREUSEMENT, par malheur. » Il est arrivé *malheureusement* que, etc.

MALHONNÊTE, ou MALHONÊTE, adj. MALHONNÊTEMENT, adv. MALHONNÊTETÉ, s. f. [*Malhonête*, *teman*, *teté*; 3^e e ouv. et long, 4^e e muet.] Ils expriment ce qui est contraire à la civilité et à la bienséance. L'adj. se dit des personnes et des choses. » C'est un homme très-*malhonête*. » Procédé *malhonête*; action *malhonête*. » Il y a de la *malhonêteté* dans son procédé. » Il en a usé *malhonêtement*.

Malhonête homme, c'est l'opposé d'*honête homme*, dans ce qui touche la probité et les sentimens d'honneur. En ce sens, *malhonête* doit toujours précéder. Ainsi un *malhonête homme* et un *homme malhonête* sont deux choses bien différentes.

Malhonête déshonête. (Syn.) Le 1^{er} est contre la civilité, et quelquefois contre la bonne foi, contre la droiture; le 2^d est contre la pureté. Un procédé *deshonête* serait mal dit, s'il ne s'agissait pas de pureté. Il faudrait dire un procédé *malhonête*. Ce ne serait pas non plus bien parler que de dire une parole *malhonête*, pour dire une parole sale. — *Deshonête*, ne se dit que des choses; *malhonête*, se dit également des choses et des personnes. Extr. de *Bouh*. Rem. Nouv.

MALICE, s. fém. MALICIEUX, ÊUSE, adj. MALICIEUSEMENT, adv. [3^e lon. aux trois derniers, 4^e e muet, *cieû*, *cieû-re*, *cieû-zeman*.] *Malice* est, 1^o. Inclination à mal faire, et à faire du mal. » Il a un fonds de *malice*. » Il y a en cela une noire *malice*, une *malice* noire. — 2^o. L'ac-

tion même qui est l'effet de cette inclination. » Il m'a fait une grande *malice*. Une *malice* noire; une action de méchanceté horrible et réfléchie.

Malice, *malignité*, *méchanceté* (Synon.) Il y a dans la *malice* de la facilité et de la ruse, mais peu d'audace, peu d'atrocité. Dans la *malignité*, il y a plus de suite, plus de profondeur, plus d'atrocité que dans la *malice*, mais elle n'est pas aussi atroce que la *méchanceté*: elle fait verser des larmes; mais elle s'attendriroit peut-être en les voyant couler. *Encycl.*

MALICE se prend quelquefois en bonne part, sur-tout au pluriel, pour signifier des touts de gâité qu'on fait pour se divertir. » Inocente *malice*, agréables *malices*. — Y entendre *malice*, c'est dire ou faire les choses à mauvais dessein. — Le peuple dit d'un homme malin, qui fait le simple, que c'est un *inocent fourré de malice*.

MALICIEUX, qui a de la malice. » Il est *malicieux*; et, proverbiallement, *malicieux* comme un vieux singe. » Il l'a fait, il l'a dit *malicieusement*. » Il interprète tout *malicieusement*. — *Malicieux*, mauvais, méchant, malin. Voy. MALIN.

MALIN, INE, adj. MALIGNEMENT, adv. MALIGNITÉ, s. f. [*ma-lein*, *line*, *ligneman*, *lignité*; 3^e e muet au 2^d et au 3^e; mouillez le g aux deux derniers.] *Malin*, qui prend plaisir à faire ou à dire du mal. Il se dit des personnes et des choses qui ont rapport à la personne. » Il est *malin*; c'est un *esprit malin*. *Discours malin*, interprétation *maligne*. » Il a le regard *malin*, etc. — En parlant des choses inanimées, nuisible. » Un suc *malin*. » Vertu, qualité *maligne*. — *Fièvre-maligne*, accompagnée de venin et d'accidens plus fâcheux que le poulx ne semble l'indiquer. — On dit aussi un ulcère *malin*, une plaie *maligne*.

Malin, mauvais, méchant, *malicieux*, (Synon.) Le *malin* l'est de sang froid: il est rusé; le mauvais l'est par emportement, il est violent; le méchant l'est par tempérament, il est dangereux; le *malicieux* l'est par caprice, il est obstiné. L'Amour est un Dieu *malin*; le poltron fait le mauvais, quand il ne voit point d'ennemis; les hommes sont quelquefois plus méchans que les femmes, mais les femmes sont toujours plus *malicieuses* que les hommes. GIR. *Synon.*

On dit, le *malin esprit*, l'*esprit malin*,

pour dire le démon. — * Bossuet dit, le malin. » St. Bernard répondoit que par un juste jugement de Dieu, le malin pouvoit avoir puissance, non seulement sur les corps des hommes, mais encore sur leurs cœurs. — L'Acad. dit qu'il est familier; je le crois populaire; mais qu'il soit l'un ou l'autre, il n'est pas du bon style: il se dit, mais il ne s'écrit pas, si ce n'est en plaisantant.

MALIGNEMENT, avec malignité. » Interpréter les choses malignement.

MALIGNITÉ, 1°. Inclination à faire ou à dire du mal. » La malignité de cet homme: la malignité du siècle, du cœur humain. Voy. MALICE. — 2°. Qualité nuisible. » La malignité de l'air, d'une fièvre. » La malignité du sort.

MALINGRE, adj. [Ma-lein-gre: 2° lon. 3° e muet.] Qui a peine à recouvrer ses forces après une longue maladie; ou, dont les forces diminuent sans aucune maladie aparente. Il est encore bien malingre. — Je ne sais ce qu'a cet enfant; il est tout malingre. — Il n'est que du style familier. » Mais ce malingre (le Pape) mourir au bout de l'an! Sév. — Trév. dit que c'est un terme populaire.

MAL-INTENTIONÉ, ÉE, adj. [ma-lein-tan-cioné, né-e, 3° lon. 5° e fer.] Qui a de mauvaises intentions. » Homme mal-intentioné. » Personne mal-intentionée — S. m. » Les mal-intentionés ont répandu ces nouvelles. — Il ne se dit point substantivement au singulier.

MALITORNE, adj. et subst. (st. fam.) Mal-adroit, inépte. » Ce valet est bien malitorne. » C'est un malitorne.

MAL-JUGÉ, s. m. Faute du Juge. » Prouver le mal jugé.

MALLE, s. f. [male, 1° br. 2° e muet.] Coffre couvert de peau, qui est propre pour porter des hardes en voyage. On a fouillé dans sa malle. — Faire sa malle, y ranger ce qu'on veut porter dans le voyage. — Trousser en malle, enlever par surprise. » On a troussé cet homme en malle. » Il avoit trouvé de la vaisselle d'argent et l'avait troussée en malle. — On dit proverbialement, et bassement, chier dans la malle de quelqu'un, lui déplaire sans ressource, par quelque trait qui l'a vivement choqué. » Il a bien chié dans ma malle.

MALLÉABLE, adj. MALLÉABILITÉ, s.

f. [On pron. les deux ll sans les mouiller.] Ils expriment la qualité de ce qui se peut battre, forger et étendre à coups de marteaux. » Ce seroit une belle invention que de rendre le verre malléable; de lui procurer la malléabilité.

MALLETTE, s. f. MALÉIER, s. m. [Malète, ma-lié: 2° e moy. au 1° er, e fer. au 2d.] Petite malle. — Cheval sur lequel on charge la malle. » Il avoit sa mallette sur le dos. » Il étoit monté sur le mallier. — On appelle aussi mallier le cheval qu'on met entre les brancards d'une chaise de poste.

MAL-MENER, v. act. [malmené: 2° e muet. 3° e fer. — Devant l'e muet, la 2d se change en e moy. il mal-mène, mal-mènera, etc.] Batre, maltraiter de coups ou de paroles. » Les troupes des ennemis furent mal menées. » Il l'a mal-mené dans cette dispute.

MALOTRU, adj. m. Terme de mépris. Misérable, méprisable. » C'est un homme des plus malotrus. — S. m. » C'est un malotru.

MAL-PLAISANT, ANTE, adj. [Malplézan, zante: 2° e moyen, 3° lon.] Désagréable, fâcheux. Il se dit ordinairement des personnes; et quelquefois des choses. » Évènement mal-plaisant » Aventure mal-plaisante. » Cet homme est bien mal-plaisant. — L'Acad. dit qu'il vieillit.

MAL-PROPRE, adj. MAL-PROPREMENT, adv. MAL-PROPRETÉ, s. f. [3° e muet: en, dans le 2d, a le son d'an.] Sale, salement, saleté. » Homme, femme mal-propre: » Habits, meubles, mains, chambres mal-propres. » Manger mal-proprement; avec une mal-propreté dégoûtante. » Sa chambre est d'une grande mal-propreté.

Rem. 1°. Mal-propre ne signifie plus que sale. On l'a dit autrefois pour signifier, qui n'est pas propre à... » Des filles mal-propres, et sur-tout sans vocation. St. Fr. de Sales. — On le met dans le Rich. Port. en ce sens. Qui n'a pas les dispositions requises pour réussir à une chose. L'Acad. ne le met pas. On dit, qui n'est pas propre, etc.

MAL-SAIN, AINE, adj. [mal-sein, sène 2° e moy. au 2d, 3° e muet.] En parlant des personnes, qui n'est pas sain, qui est sujet à être malade. » Homme mal-sain, femme mal-saine. — En parlant des choses, qui est contraire à la santé. » Air mal-

sain, viande mal-saine.

MAL-SÉANT, ANTE, adj. [2^e e fer. 3^e lon.] Messéant, qui est contraire à la bien-séance. » Cela est mal-séant. V. MESSÉANT.

* MAL-TALENT, s. m. Vieux mot. Ressentiment. » Je n'ai aucun mal-talent contre M. de Bonne-Corse, du beau poème qu'il a composé contre moi. Boil. Let. à M. Brossette. — Ce mot vient de ce que talent signifiait autrefois volonté et désir. Il le signifie encore en Espagnol : Ste. Thérèse vouloit que ses religieuses fussent de buen talento, de bonne volonté. Trév.

MALTÔTE, s. fém. MALTÔTIER, s. m. Ils se disent d'une exaction indûe, et de celui qui la fait. On le dit abusivement de ceux qui lèvent les impositions. — On écrivait autrefois maletôte, maletôtier. D'autres disent même maltoute, maltoutier.

MALTRAITER, v. act. [maltrèté, 2^e e moy. 3^e e fer.] Il dit quelque chose de pis que traiter mal; il marque des traitemens violens, qui vont jusqu'à fraper (excepté qu'on n'ajoute, de paroles). Traiter mal marque seulement des paroles injurieuses. Quand on explique la nature du traitement, on dit toujours maltraiter (en un seul mot). » Il m'a maltraité de paroles. Andry. L. T. — Suivant Mr. BEAUZÉE, maltraiter signifie faire outrage à quelqu'un, soit de paroles, soit de coups de main : traiter mal signifie faire mauvaise chère à quelqu'un, ou n'en pas user à son gré. — Il observe judicieusement que dans les tems composés du verbe traiter mal, le génie de notre langue exige que l'adverbe mal-passe avant le participe traité (il m'a maltraité) ce qui semble le rapprocher du verbe maltraiter; mais alors la différence des sens que l'on vient d'indiquer, doit toujours avoir lieu; et elle se remarque jusque dans l'ortographe : maltraité, en un seul mot, vient de maltraiter; mal traité, en deux mots, vient de traiter mal. Nous ajouterons, que cette différence n'étant pas sensible dans la prononciation, il est bon pour prévenir l'équivoque d'ajouter bien ou fort à mal; car alors il pourra marcher après le participe. » Il m'a maltraité; il m'a traité fort mal. — Suivant Andry et La Touche, dans le sens de faire mauvaise chère, le v. maltraiter ne se dit qu'au passif. » On est fort maltraité dans cette Auberge. L'Acad. le disait ainsi d'abord. Elle ne l'a plus mis

dans les éditions suivantes. — Il vaut mieux dire, on est traité fort mal.

MALTRAITER signifie aussi faire tort, ne pas traiter favorablement. » Il a été maltraité dans le testament de son père. » Il a été maltraité dans cet Arrêt. » Cet Auteur a été maltraité dans cet ouvrage.

MALVEILLANCE, s. f. MALVEILLANT, ANTE, adj. [Mal-vè-glian-ce, glian, gliante : 2^e e moy. 3^e lon. mouillez les ll.] Haine. Qui hait. » Ce sont des effets de sa malveillance. » Il ne faut pas ajouter foi aux malveillans. — L'Acad. ne condamnait pas d'abord ces mots. Dans les éditions suivantes, elle dit que le subst. vieillissait, et que l'adj. començait à vieillir. Elle le répète dans la dern. édit. — J. J. Rouss. a employé malveillant; c'est ainsi qu'il l'écrit (c'est l'ortographe de Richélet), et il en fait un substantif. » J'ai eu des amis sûrs, et d'autres qui ne l'étoient pas. J'ai été environné d'espions, de malveillans, et le monde est plein de gens qui me haïssent à cause du mal qu'ils m'ont fait.

MALVERSATION, s. f. MALVERSER, v. n. [Malvèrsa-cion, sé : 2^e e ouvert.] Malverser, c'est se conduire mal dans un emploi, y comettre des malversations; c'est-à-dire, des exactions, des concussions, des larcins. » Il est accusé d'avoir malversé dans sa charge; d'avoir commis des malversations.

MALVOISIE, s. fém. [Mal-voa-zè-e] 1^o. Espèce de vin grec. — 2^o. Vin muscat cuit.

MAMAN, s. f. M'AMIE, M'AMOUR, s. f. Le 1^{er} signifie mère. D'abord c'était un mot de mignardise qu'on avait suggéré aux enfans. Ensuite ç'a été un mot de tendresse, employé par des personnes plus âgées. Mde. de Sévigné s'en sert en écrivant à Mde. de Grignan. » Vous êtes trop aimable des soins et des attentions que vous avez pour votre maman. On ne le dit que dans le st. famil. et avec les pronoms possessifs. Votre maman, sa maman. On ne pourrait dire qu'en plaisantant, la maman de cette demoiselle, de ce jeune homme. — Pour m'amie et m'amour, il n'y a guère que les petits bourgeois, qui se servent de ces termes de carresse. — On se sert seulement quelquefois de m'amie, en parlant à une femme de basse condition, et fort au dessous de soi. L. T.

MAMELLE, s. f. MAMELON, s. m. MA-

MELU, ÔE, adj. [*Mamèle, melon, melu, lû-e* : 2^e e moyen au 1^{er}, e muet aux autres. — *Trév.* écrit ces mots avec deux m ; *mammelle*, etc. Cela est plus conforme à l'étymologie, *mamma*; mais cette étymologie trompe souvent pour la prononciation. On doit savoir gré à l'*Acad.* de n'avoir mis qu'une seule m. — *Richelet* écrit *mamèle* : il devait du moins écrire *mamèle*.] Partie du sein des femmes, où se forme le lait. On le dit aussi, dans les hommes, de la partie charnue, qui est placée au même endroit que la mamelle des femmes. Il a été blessé deux doigts au dessous de la *mamelle*. — *Mamelon*, le petit bout des mamelles, tant de l'homme que de la femme. — *Mamelu*, qui a de grosses mamelles. » Homme *mamelu*; femme *mamelûe*. — *Subst.* (st. famil.) c'est un grôs *mamelu*; une grôsse *mamelûe*.

MAMMAIRE, adj. [*Manmère* : 2^e e moy. et long.] Qui porte le sang aux mamelles. » Les deux artères et les deux veines *mammaires*.

MANANT, s. m. En style de *Pratique*, Habitant. » *Les manans* et habitans de cette Paroisse. Hors de là c'est un vieux mot, en ce sens. — En st. famil. rustre. » C'est un *manant*, un vrai, un grôs *manant*.

MANCHE, s. m. et f. MANCHETTE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, e moy. au 2^d, chète.] *Manche*, s. m. La partie d'un instrument par où on le prend pour s'en servir. » *Le manche d'une coignée, d'un couteau*, etc. Voy. BRANLER, COIGNÉE. — S. f. Partie du vêtement où l'on met le brâs. » *La manche ou les manches d'un habit, d'une robe, d'une soutane*, etc. — En st. prov. *Avoir ou tenir* quelque chose dans sa manche; l'avoir en sa disposition. » *Faites agir M. de Chaulnes, il tient les bons Pères (les Capucins) dans sa manche*, comme vous tenez M. de Chaulnes dans la vôtre. Sév. Voy. PAIRE.

MANCHETTE, morceau de toile ou de dentelle, etc. plissée, qui s'atache au poignet de la chemise.

MANCHON, s. m. Fourrure, en façon de manche, dans laquelle on met les deux mains, pour les garantir du froid.

MANCHOT, ÔTE, adj. [Le t final ne se prononce point dans le 1^{er}] Estropié de la main ou du brâs. » Il est *manchot* de

la main droite. Son mari étoit *manchot*; elle acoucha d'une fille *manchote*. — On dit figurément (st. famil.) qu'un homme n'est pas *manchot*, pour dire qu'il a de l'adresse, de la finesse d'esprit.

MANDAT, s. m. MANDATAIRE, s. m. [*Manda, datère* : 2^e e moyen et long au 2^d, 4^e e muet.] *Mandat*, rescrit du Pape, par lequel il mande à un Collateur ordinaire de pourvoir celui qu'il lui nomme, du premier bénéfice qui vaquera à sa collation. » *Les Mandats* n'ont pas lieu en France. Voy. MANDEMENT. — *Mandataire*, celui en faveur de qui le Pape a fait expédier un Mandat. — Au Palais, celui qui est chargé d'une procuration pour agir au nom d'un aître.

MANDEMENT, s. m. MANDER, v. a. et n. [*Mandeman, mandé* : 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, e fermé au second.] *Mander* c'est, 1^o. faire savoir par lettres ou par messages. » *Je lui ai mandé* cette nouvelle. » *Tout ce que vous me mandez* est très-plaisant. Sév. — Il a quelquefois un troisième régime, comme le verbe *dire*. » *Je ne sais rien de Philisbourg, que ce que je vous en ai mandé*. — *Neut.* il régit le dat. des noms, et la prép. à et l'infinitif, ou *que* et le subjonctif des verbes. » *Je lui ai mandé de venir, ou qu'il vint*. — 2^o. *Mander*, avec le seul régime direct (l'acusatif) c'est donner avis ou ordre de venir. » *On a mandé tous les parents*. » *Le Roi a mandé le Parlement*. » *Il a été mandé à la Cour*. — On dit aussi *mander son cârrosse, ses équipages*, etc. donner ordre qu'on les envoie. — * *Mander*, envoyer, est un gasconisme. » *Il ne m'mande point d'argent*. Desgr. *Gasc. corr.*

MANDEMENT, ordre de la part d'une personne qui a autorité et juridiction. » *Le Mandement d'un Evêque, de l'Intendant, du Recteur de l'Université*. — On dit, en style de Chancellerie : » *Si donns en mandement*, etc. — C'est aussi un billet qu'on donne à quelqu'un, portant ordre à un Receveur ou Fermier de payer une somme mentionnée dans le billet. » *Il a donné un mandement de telle somme sur son Fermier*. — Les Négocians disent en certaines places de Commerce, *mandat* au lieu de *mandement*.

MANDILLE, s. f. [*Mandi-glie* : mouillez les ll; 3^e e muet.] Casaque que les laquais

quais portaient autrefois. On dit encore par mépris. » Je l'ai vu laquais, il portoit la mandille.

MANDUCATION, s. f. [*manduka-cion.*] Action de manger. Il ne se dit que de l'action par laquelle on mange le Corps de N. S. J. C. dans l'Eucharistie. » Le Seigneur n'a pas borné sa présence réelle dans son Sacrement au tems du sacrifice, et de l'actuelle *manducation de la divine victime.*

MANÈGE, s. m. [2^e à moy. 3^e e muet.] L'Acad. écrit *manège*, avec l'acc. aigu : mais l'e n'est point fermé, et l'acc. grave est plus convenable. = Au propre, exercice qu'on fait faire à un cheval pour le dresser. C'est aussi le lieu, où on exerce les chevaux. = Au figuré, manière d'agir adroite et artificieuse. » Je ne suis pas encore faite à ce manège. » Ne connoissez-vous pas le manège de ces gens là. » Le manège des affaires : il entend le manège. = On écrivait autrefois *maneige*.

MÂNES, s. m. pl. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Nom que les Anciens donnaient aux âmes des morts. On le dit toujours au pluriel, même quand il s'agit d'un seul. » Polixène fut sacrifiée aux mânes d'Achille.

MANGEABLE, adj. **MANGÉAILLE**, s. f. **MANGEANT**, ANTE, adj. [*Manjable, jâ-glie, jan, jante* : 2^e dout. au 1^{er}, lon. aux trois autres : l'e devant l'a est entièrement muet : il n'est là que pour doner au g un son doux qu'il n'a pas devant l'a.] *Mangeable*, qui est bon à manger. » Il mange de tout ce qui est *mangeable*. Il se dit plus ordinairement avec la négative. » Cela n'est pas *mangeable*. = *Mangéaille* est proprement ce que l'on donne à manger à quelques animaux domestiques, sur-tout à la volaille. = On le dit, en style plaisant des hommes. = *Mangeant*, qui mange. Il n'est employé que dans cette phrase du st. famil. » Il est bien buvant et bien mangeant. Je l'ai laissée bien buvante et bien mangeante, se portant fort bien. » Il a six enfans qui se portent bien, tous biens buvans et bien mangeans.

MANGEOIRE, s. f. * **MANGEOTER**, v. n. [*man joâ-re, joté* : 1^{re} lon. 2^e lon. au 1^{er}, br. au 2d. l'e devant l'o est muet. Voy. les mots précédens.] *Mangeoire*, auge où les chevaux mangent. » Mettre l'avoine dans la *mangeoire*. = On dit, figurém. (st. famil.) qu'un homme tourne le cul à

Tome II.

la *mangeoire*; pour dire, qu'il fait tout le contraire de ce qu'il devrait faire pour arriver à son but.

» **MANGEOTER** est un mot de Province. Manger un peu. » Le malade comença à *mangeoter*.

MANGER, v. act. et neut. et s. masc.

MANGERIE, s. fém. **MANGEUR**, EÛSE, s. m. et f. [*Manjé, jeri-e, jeur, jeû-re* : 1^{re} lon. 2^e e fermé au 1^{er}, e muet au 2d, lon. au dern. — Devant l'a et l'o on met un e après le g : il *mangea*, nous *mangeons*, il *mangeoit*, mais cet e ne se prononce pas : *manja, jon, jé.*] *Manger* c'est, 1^o. mâcher et avaler quelque aliment pour se nourrir.

» *Manger du pain, de la viande, du fruit.* = V. neut. » Il n'a ni mangé, ni bu. » Il *mange* bien : il *mange* comme un chancre. (st. prov.) = 2^o. Prendre ses repas. » Il *mange* à l'auberge. = 3^o. En parlant de certaines choses, ronger, détruire. » La rivière a mangé tous ses bords. » Un ulcère lui *mange* la jambe ; et non pas, *mange sa* jambe. » La rouille *mange* le fer. etc. = 4^o. Subst. Ce qu'on mange. » C'est un bon, un friand *manger* : c'est un *manger* de roi.

» Il est tellement occupé de cette affaire, qu'il en perd le boire et le manger. = 5^o. On dit, proverbialement, de quelqu'un qui nous plaît beaucoup, qu'on voudrait le *manger*. » Cette bonne petite Princesse est si tendre et si jolie, qu'on voudrait la *manger*. Sév. — *Manger* quelqu'un de caresses ; lui faire de grandes caresses. — Ils se sont mangé le blanc des yeux : ils se sont querrellés fortement. — Il sait son pain *manger* ? il entend bien ses intérêts. — Si vous vous familiarisez avec lui, il viendra vous *manger* dans la main : il abusera de la familiarité que vous lui permettrez. — Je le mangerais avec un grain de sel, dit-on par jactance ; je suis bien plus fort que lui. =

Il est à *manger*, il est joli à *manger*, extrêmement joli. = *Manger les mots*, ne pas bien prononcer. » On ne l'entend pas bien : il *mange* la moitié des mots.

MANGERIE ne se dit qu'au figuré ; exactions par lesquelles on ruine les pauvres gens. » On invente tous les jours de nouvelles *mangeries*. » Les frais de chicane sont d'odieuses *mangeries*, stile famil.

MANGEUR, EÛSE, celui, celle qui a coutume de manger beaucoup, ou peu. » Un grand, un petit *mangeur*. » Une grande, une petite

G g g g

mangeuse. Il se dit toujours avec un de ces deux adjectifs. — On dit absolument et adjectivement ; il n'est pas *mangeur* ; elle n'est pas *mangeuse*. — En style prov. *Mangeur de charrettes ferrées* ou *de petits enfans* ; *fainéant*. *Mangeur de viandes apprêtées* ; fainéant qui aime à faire bone chère , sans se donner aucune peine , ou qui veut tirer du profit d'une affaire où il n'a pas eu de part. *Mangeur de crucifix* , ou *d'images* , ou *de saints*. Bigot , faux dévot.

MANGEURE, s. f. [On prononce *manjère*. 1^e et 2^e lon. 3^e e muet : l'e n'est après le g que pour lui donner un son plus doux , qu'il n'a pas devant l'u : sans cet e , on prononcerait *mangüre*.] Endroit mangé d'une étoffe , d'un pain , etc. *Mangeure de vers* , *de souris* , etc.

MANIABLE, adj. [3^e e dout. 4^e e muet.] Au propre , aisé à mettre en œuvre. » Ce fer , ce cuivre est doux et *maniabte*. — Au fig. (style fam.) Traitable. » Esprit qui n'est pas *maniabte*.

MANIAQUE, adj. et subst. [*Mani-ake*.] Possédé de quelque *manie*. » Il ou elle est *manique*. » C'est un ou une *manique*. — * Le peuple , en certaines Provinces , dit *maniacle*.

MANIE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Aliénation d'esprit , qui va jusqu'à la fureur. » Sa folie se change en *manie*. — Dans un sens moins odieux : passion portée à l'excès. » Sa *manie* pour les coquilles , pour les éditions rares l'a ruiné. — Depuis quelque tems , il est entré dans la composition de plusieurs mots : *Anglomanie* , *bibliomanie* , etc. Quelqu'un a même dit , *Voltairemanie*. D'où l'on a fait ensuite *anglomane* ; *bibliomane*. Tous ces mots , et ceux qu'on peut forger , en imitation , appartiennent au style plaisant , ou satirique.

MANIEMENT, s. m. **MANIER**, v. act. [*Maniman* , *manie* ; 2^e lon. au 1^{er} , br. au 2d ; devant l'e muet elle est longue : il *manle* , ils *manlent*. Au futur , cet e muet ne se prononce pas : il *maniera* , *manierait* : prononc. *mantra* , *mantré*.] 1^o. Au propre , l'action de manier. » On connaît la bonté de cette étoffe au *maniement*. — Il est mieux de dire , au *manier*. — Au fig. il est plus usité. » Le *maniement des deniers* , *des affaires*.

MANIER, dans le sens propre , c'est prendre et toucher avec la main. » *Manier une étoffe* , *des papiers* , etc. — *Figurement* , *Avoir en sa disposition* , en son administra-

tion. » *Manier les deniers du Roi*. — *Manier les affaires* , les administrer. — *Manier les esprits* , les gouverner avec adresse. » Ainsi Antiope . . . *maniera le cœur* de son époux , comme elle touche maintenant sa lyre , quand elle en veut tirer les plus tendres accords. *Télémaque*. — *Manier un sujet* , le traiter. » Je crois cette *situation* , dans une pièce de Théâtre , bien difficile à *manier*. Créb. fils. » Co Poète Dramatique *manie bien les passions*. — *Manier bien le pinceau* , *le ciseau* , *la plume* , *le crayon* , etc.

REM. *Vigneul-Marville* avait critiqué cette phrase de *la Bruyère* : » La véritable Grandeur se laisse toucher et *manier*. Il prétendait que cela ne pouvait se dire que des choses corporelles. Mais , outre que la critique était pédantesque , le Censeur était tombé lui-même dans cette faute , si c'en est une , en disant d'un Orateur , qu'il avait *manié* , *agencé* , *tourné* les pensées de son discours.

Au *Manier* , adv. Voyez **MANIEMENT**.

MANIÈRE, s. f. [2^e e moy. et lon. , 3^e e muet.] 1^o. Façon , sorte. En ce sens , il s'emploie adverbialement. *En toute manière* ; *de cette manière*. » Je lui écrirai *de la bonne manière*. *De quelque manière* que ce soit. — 2^o. Avec les pronoms possessifs , *usage* , *coutume*. » C'est *sa manière d'agir* , *de parler* , ou absolument ; C'est *sa manière*. » *A la manière acoutumée*. » C'est ce qu'Horace insinüe aussi à *sa manière*. P. *Rapin*. — 3^o. Il se dit comme *espèce* , de ce qui a l'apparence de la chose dont on parle. » Il vint *une manière de demoiselle* , *une manière de valet de chambre*. Mais , en cet emploi , il n'est que d'un style familier , et quelquefois plaisant et moqueur. Le P. *la Rue* , traduisant ces paroles du chapitre II de St. Jean : *cum fecisset quasi flagellum de funiculis* , dit : *Jesus ayant fait une manière de fouet* avec des cordes. Je crois que dans le discours soutenu cette expression est trop familière. — De plus , *manière* , ainsi employé , n'est bien qu'avec le pronom *une*. Je ne voudrais pas dire avec *Voiture* : » Je ne pouvois croire qu'il fût possible qu'elle eût rencontré à si bien écrire de cette sorte , n'ayant jamais lu de *cette manière de livres*. Je dirais , *de cette espèce de livres* , ou *de livres de cette espèce*. — 4^o. *Manières* (au plur.) *Façons*. (synonym.) Les *manières* sont l'expression des mœurs de la Nation ; les *façons* sont une charge des *manières* , ou des *manières* plus recherchées dans quelques indi-

vidus. » Les *manières* deviennent *façons*, quand elles sont affectées, *Encycl. Beauzée. Synon. Voyez FAÇON.*

REM. 1°. *Avoir une manière*, ou *avoir de la manière*, sont des choses bien différentes en termes de Peinture. Quoique la nature n'ait point de manière... on apèle *une belle*, *une grande manière*, le faire de ceux qui l'imitent dans un style savant. C'est un éloge que la *manière* prise dans ce sens : elle n'est qu'une élégante exagération de la vérité. Mais lorsqu'on dit qu'un Dessinateur met *de la manière* dans tout ce qu'il fait, qu'il est *maniéré* dans son trait, dans sa manœuvre, dans ses effets ; c'est un reproche : on fait entendre qu'il sort en tout du ton de la nature ; que ses contours ne sont point justes... que son clair-obscur est altéré, etc. *Dantré-Bardon.*

2°. Le *style* et la *manière* ne sont que la même chose sous des noms différens. L'usage a assigné le terme de *manière* à la Peinture, et le terme de *style* à l'art de bien dire. Ainsi l'on dit : ce tableau est *dans la manière* de Raphaël ; comme on dit, ce plaidoyer est *dans le style* de Cicéron. — Depuis quelque tems, come les changemens plaisent dans les expressions, come dans les modes, on parle de *style* en peinture, et de *manière* dans les Belles-Lettres.

De manière est suivi, ou de *que*, ou de la prép. *à*. » Faites les choses *de manière* que tout le monde soit content ; *de manière* à contenter tout le monde. » Mde. de Maintenon sera placée *d'une manière* à surprendre. Sév. * Bossuet dit, *à la manière* que, en quoi il s'écarte de l'usage. » *A la manière* qu'il nous les propose. — *De manière* peut se mettre quelquefois à la tête de la phrase, avec rapport à la phrase précédente. » *De manière*, Messieurs, *que* pour former un cœur à la vertu, il n'est pas nécessaire, etc. *Mascaron. Voyez De façon que*, au mot FAÇON.

MANIÈRE, ÉE, adj. [2^e et 3^e é fer. lon. à la 3^e du 2^d] Qui a des affectations fort marquées. » Cet homme est fort *maniéré*. » *Style*, Auteur *maniéré*. — En Peinture, figures, draperies *maniérées*. Voyez MANIÈRE. Rem. n°. 1°. — M. *Conrart* avait fait *maniéreux*, mais l'usage ne l'a point adopté.

* MANIEUR, s. m. Mot forgé par la *Bruyère*. Il peut être bon dans le style burlesque ou satirique. » Le *manieur* d'argent, l'homme d'affaires est un ours qu'on ne sauroit aprivoiser. — *Trév. le met ; l'Académie, non.*

MANIFESTATION, s. f. MANIFESTE, adj. et subst. MANIFESTANT, adv. MANIFESTER, v. act. [2^e lon. 3^e é moy. 4^e e muet au 2^d et au 3^e, é fer. au dern.] *Manifestation*, *ta-cion*, *te*, *te-man*, *té* : 3^e é moy. 4^e e muet au 2^d et au 3^e, é fer. au dern. [*Manifeste*, notoire, connu de tout le monde. *Manifestement*, clairement, évidemment. *Manifester*, rendre manifeste. *Manifestation*, action par laquelle on manifeste. » Erreur, crime *manifeste*. » Il est *manifestement* coupable. » Dieu a *manifesté* son pouvoir. » Notre-Seigneur se *manifesta* aux Apôtres. » Après une *manifestation* si évidente de la puissance de Dieu. — L'Acad. remarque que le subst. et le verbe ont plus d'usage dans les matières de Religion que dans les autres. — * Un Auteur moderne donne à *manifeste* l'emploi et le régime du verbe *prouver*. » On ne disconvient pas que le plaisir des sens puisse coopérer au bonheur : le spectacle enchanteur des merveilles de la nature *le manifeste* à chaque instant. — A quoi se rapporte ce *le* ? A cette demi-phrase ; *que le plaisir des sens peut coopérer au bonheur*. On dirait donc *manifeste* que, comme on dit, *prouver que*, ce qui n'est pas. Voyez DÉCLARER, Rem. 1°. *Manifeste*, *Notoire*, *Public*, (synon.) Le 1^{er} est opposé à *caché* ; le 2^d à *incertain* ; le 3^e à *secret*. Il n'y a point à dissimuler sur ce qui est *manifeste* ; à contester sur ce qui est *notoire* ; à se taire sur ce qui est *public*. » Reconu par les parties, un fait est *manifeste* : vu par une foule de témoins, il est *notoire* ; su de tout le monde, il est *public*, etc. *Extr. des Synon. de M. l'Abé Roubaud.*

MANIFESTE, s. m. Écrit public, par lequel un Souverain rend raison de sa conduite en quelque affaire important. — On le dit par extension, d'une personne de grande considération, d'un parti, etc. et alors il signifie *apologie*. » Le *manifeste* du Roi de... des États de Hollande. » Vous en verrez les raisons dans son *manifeste*.

MANIGANCE, s. f. MANIGANCER, v. act. [3^e lon. 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Intrigue*, *intriguer*. Ceux-ci sont plus nobles : les autres sont du style fam. » Il y a de la *manigance* dans cette affaire. » C'est lui qui a *manigancé* cette affaire-là.

Manigance, *machination*, *manège* (synon.) Le 1^{er} est un mot bas ; le 2^d est un mot noble ; le 3^e est de tous les styles. *Manigance* est un emploi de petites manœuvres cachées et artificieuses pour parvenir à quelque fin : *machination* est l'action de concerter et de conduire

sourdement des artifices odieux, qui tendent à une mauvaise fin : *manège* est une conduite adroite, avec laquelle on manie si bien les esprits, qu'on les amène insensiblement à ses fins. *Extr. des Synon. de M. l'Abé Roubaud.*

MANIMENT. Voyez MANIEMENT. On pourrait et l'on devrait peut-être écrire ce mot sans *e*, puisqu'il y est inutile et qu'il peut induire en erreur pour la prononciation. Quelques Écrivains ont employé cette orthographe.

MANIPULE, s. m. Chez les anciens Romains, c'était le nom des compagnies, dont la Cohorte était composée. — Chez nous, bande d'étoffe que le Prêtre, le Diacre et le Soudiacre portent au bras gauche, dans la célébration de la Messe.

MANIVELLE, s. f. [*Manivèle*; 3^e à moy. 4^e e muet.] Pièce de fer ou de bois, placée à l'extrémité d'un arbre ou essieu, et qui sert à le faire tourner. » *La manivelle d'un gouvernail, d'un moulin à café.*

MANNE, s. f. [On prononce *mâne*, dit l'*Acad.* Il faudrait donc l'écrire de même, puisque l'*a* est long; et l'on ne devrait pas craindre de le confondre avec *mânes*, âmes, ou ombres des morts, chez les Païens, parce que celui-ci se dit toujours au pluriel. On dirait de la *mâne* et les *mânes*.] 1^o. Espèce de suc congelé, qui se recueille en quelques pays sur les feuilles de certains arbres et de certaines plantes. » *Mâne de Calabre.* » On purge avec de la *mâne*. — 2^o. Nom donné à la nourriture que le Seigneur fit tomber du ciel, pour nourrir les Israélites dans le désert. — *Fig.* La *mâne* céleste, la grâce, la parole de Dieu. — *Style fam.* Une *bonne mâne*, une vraie *mâne*, se dit de quelque production de la terre, fort abondante dans un pays, et qui sert à nourrir un grand nombre de personnes.

MANNE, s. f. **MANNEQUIN**, s. m. [*Manne*, *ne-kein*; ils diffèrent du mot précédent par la 1^e, qui est brève; 2^e e muet.] Panier d'osier. Le 1^{er} se dit de celui où l'on met ordinairement le linge, la vaisselle qu'on porte sur la table, et d'un *berceau d'osier* où l'on met coucher les enfans au maillot. — Le 2^d se dit d'un *panier* long et étroit dans lequel on apporte des fruits ou de la marée au marché; et d'une *figure d'homme* faite de bois ou d'osier, qui se plie dans toutes les jointures des membres, et que les Peintres et les Sculpteurs acomodent comme il leur plaît, pour disposer leur draperie, etc. — On dit qu'une figure

sent le *manequin*, pour dire : qu'elle n'a pas été étudiée sur la nature. — On dit aussi, *draperie manequinée*, disposée avec affectation.

MANŒUVRE, s. m. et f. **MANŒUVRER**, v. n. **MANŒUVRIER**, s. m. [Il serait à souhaiter qu'on écrivît comme on prononce, *manœuvre*, *manœuvrer*, *manœuvrier*; 2^e l'on au 1^{er}, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. aux deux suiv.] *Manœuvre*, s. m. Aide à maçon. » Il faut à chaque maçon deux *manœuvres* pour le servir. — *S. f.* Terme collectif, qui se dit des cordages destinés à manier les voiles et à faire les autres services du vaisseau. — C'est aussi tout ce qui se fait pour le gouvernement d'un vaisseau. » Il entend bien la *manœuvre*. » Il changea de *manœuvre*. — En ce sens, il se dit par extension, des mouvemens qu'on fait à la guerre. » Ce Général fit une *manœuvre* qui déconcerta les ennemis. » Cette savante *manœuvre* fut admirée. — *Fig.* Conduite dans les affaires du monde. » Il a fait une *manœuvre*, qui a gâté l'affaire.

MANŒUVRER et **MANŒUVRIER** ne se disent que dans le sens de *manœuvre*, subst. f. » L'équipage a bien *manœuvré*; et activement, *manœuvrer* les voiles. » Ces troupes ont bien *manœuvré*. — » Il a *manœuvré* sourdement pour chasser son rival de ce poste. L'*Acad.* dit qu'on l'emploie le plus souvent en mauvaise part. On dit pourtant très-souvent : Il a bien *manœuvré* dans cette affaire. C'est le sens général de la phrase, qui en détermine donc la signification et l'emploi. » Un bon, un excellent *manœuvrier*, qui entend bien la manœuvre des vaisseaux. On ne le dit point des troupes de terre.

REM. 1^o. *Manœuvre* ne se dit sérieusement que des aides des maçons et des couvreurs. On ne peut le dire des ouvriers que par mépris. » Il était avantageux pour l'État de mettre en mouvement ces travailleurs et ces *manœuvres*. Rollin, *Hist. Anc.* Il s'agit là de charrons, cordiers, charretiers, paveurs, fouilleurs de mines, etc. Le terme de *manœuvres* y est impropre. Il fallait dire, *ouvriers*.

2^o. *Manœuvrier* ne se dit que de l'art de la manœuvre dans la navigation. Dans les autres arts, on dit *manœuvre* ou *ouvrier*; et pour la culture des terres, on dit *manouvrier*. * L'Abé du Bos dit des Peintres et des Poètes sans génie, qu'ils » restent toute leur vie de vils ouvriers et des *manouvriers*, dont il faut payer les journées. Il devait dire, des *manœuvres*, ou

des manouvriers.

MANOIR, s. m. [*Má-noar.*] Demeure, maison. Il n'est plus en usage qu'au Palais et dans la Poésie badine. » Le principal *manoir*. » Le *manoir* zbbatial.

C'étoit l'image prophétique

Des *manoirs* que j'offre à vos yeux

MANOUVRIER, s. m. Ouvrier qui travaille de ses mains et à la journée. Acad. quelques-uns donnent ce nom aux paysans qui travaillent à la journée, que d'autres apellent *journaliers*. Le Dict. de Trév. le dit des compagnons artisans, qu'on apèle plus proprement *ouvriers*. Voyez MANŒUVRIER, après MANŒUVRE, Rem. 2^e.

MANQUE, s. m. et adv. MANQUEMENT, s. m. MANQUER, v. act. et n. [*Manke, be-man, ké*; 1^{re} lon. 2^e e muet aux deux prem. é fer. au 3^e.] *Manque*, subst. Défaut, en parlant des choses. Il régit l'art. indéfini *de*. » Le *manque* de foi, d'argent, de parole, etc. * » Le bon sens supplée au *manque* de l'éducation. ANON. — Il falait, au *manque* d'éducation. — De *manque*, de moins. » Il a trouvé dans ce sac de mille francs, dix écus de *manque*. — *Manque* de, adv. Faute *de*. » Il n'a pu le faire *manque* d'argent, d'amis. » Il a fait cette erreur *manque* de mémoire, d'attention. — On dit, plus ordinairement : » *Faute de*, que *manque de*. Ils régissent l'un et l'autre l'infinitif. » L'éternité nous touche peu, *manque* (ou *faute*) d'y faire réflexion.

MANQUEMENT, se dit des personnes, comme *manque* des choses. Faute d'omission, par laquelle on *manque de faire* ce qu'on doit. » Il n'y a personne, qui ne soit sujet à quelque *manquement*. — On dit pourtant, *manquement de parole*, *de foi*, *de respect*. Mais on ne dit pas *manquement*, mais *manque d'argent*, *d'amis*, etc.

MANQUER a divers sens suivant qu'il est neutre ou actif, sans régime, ou avec régime. — 1^o. *Manquer*, faillir, tomber en faute. » Tous les hommes sont sujets à *manquer*. * Les gascons disent, *se manquer*. » Il s'est *manqué* dans cette occasion. » Ce Prédicateur *se manque* souvent. — Ses deux pistolets *manquèrent*; son fusil *manqua*, ils ne firent pas feu; ils *manquèrent de tirer*. — 2^o. *Manquer de*: avoir faute *de*. » *Manquer d'argent*, *de munitions*; *de cœur*, *de résolution*, *d'occasion*, etc. *Manquer de parole*, *manquer de foi*; ne pas tenir sa parole, n'avoir pas de bonne foi. L'article doit être indéfini.

* » Elles *manquent de l'équité et de la modération*. Leibnitz. Il falait, *d'équité et de modération*. — 3^o. *Manquer à*: ne pas faire ce qu'on doit. *Manquer à son devoir*, *à ses amis*, *à ce qu'on a promis*; *à son honneur*, *à sa parole*. » Celui, qui *manque à aimer Dieu*, *manque à la principale obligation de la Loi*. — L'Acad. ne donne point d'exemple de ce régime des verbes. — Quand la phrase est négative, on met la prép. *de*. » Il *ne manquera pas de se plaindre*. — Dans le sens de *faillir*, *penser*, *être sur le point de*; on met aussi la prép. *de*, quoique le sens soit affirmatif. » Il *a manqué de tomber*; *d'être tué*. — 4^o. *Tomber*, *périr*. » Cette maison *manque par les fondemens*; ce cheval *manque par les jambes*. — Et sans régime. » Si cet homme vient à *manquer*, sa famille est ruinée. — 5^o. *Défaillir*. » Les jambes *lui manquent*; le cœur *lui manque*. » La parole, les forces *me manquent*. » Les vivres *manquent aux assiégés*. La poudre *leur manque*. » Cet homme est parfait: il *ne lui manque rien*. — 6^o. *Laisser échapper*; *ne pas trouver*. » *Manquer son coup*; *manquer un homme*, *une occasion*. — *Manquer une perdrix* ou autre gibier; les tirer et ne pas les tuer. — *Manquer des voleurs* qu'on cherche, ne les pas prendre. — On dit, proverbiallement, *la manquer belle*, *échapper à un grand danger*. On dit d'un portrait bien ressemblant, qu'il *n'y manque que la parole*.

REM. *Se manquer*, pour *manquer*, faire une faute, est un gasconisme. » Je *me suis manqué*. Voy. n^o. 1^o. Mais *se manquer à soi-même*, *manquer à ce qu'on se doit*, *se faire tort*, est une expression élégante. » Il *s'est manqué à lui-même*, encore plus qu'aux autres. » La partie est arrangée, et certainement je *n'y manquerai pas*. — Pardonnez-moi, vous *y manquerez*, pour ne pas *vous manquer à vous-même*. Marm. — On dit assez indifféremment; il *manque d'argent*, *de poudre*, *de munitions*; ou, *l'argent*, *la poudre*, *les munitions lui manquent*. Dans la 1^{re} manière la personne est sujet, et la chose régime; dans la 2^e de la personne est régime et la chose sujet.

MANSARDE, s. f. Toit de maison, dont le comble est presque plat, et les côtés presque à plomb. Il tire son nom de l'Architecte Mansard, qui en a été l'inventeur. On apèle aussi *mansarde* un logement au comble d'une maison qui prend du jour sur le toit.

MANTE, s. f. MANTEAU, s. m. MANTELET, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er} et

ad ; doit. au sing. au 2^d, *manro*, Ion, ad
 6^lit. *Manteaux*, pron. *Mantô* : 3^e e moy. au
 3^o *mantière*.] *Mante*, grand voile de deuil
 que portent les dames de haute qualité dans
 les cérémonies. » Toutes les Dames étaient en
mante. — On donne aussi ce nom dans quel-
 ques monastères à certains habits, que portent
 les religieuses.

MANTEAU, vêtement fort ample, qu'on
 porte par dessus l'habit, ou la robe : il y en
 a de plus ou moins longs. — *Manteau long*,
manteau court, que portent les ecclésiasti-
 ques. — *Manteau de nuit ou de lit*, dont se
 servent les femmes et les malades. — *Vendre*
dans le manteau, en cachette. — *Fig.* pré-
 texte, dont on se couvre. » *Sous le manteau*
de la dévotion, il cachait ce noir dessein.
Volte est plus noble.

Se couvrir du *manteau d'une* austère vertu.

On dit, proverbialement, *garder les man-
 teaux*, ne point participer aux divertissemens
 de ceux qu'on a accompagnés. Voy. GARDER.

Manteau de cheminée, la partie de la che-
 minée, qui sert de chapeau et de manteau au
 foyer.

MANTELET, espèce de petit manteau ;
 comme le camail des Evêques. » Les femmes
 portent des *mantelets* de diverses couleurs.
 — En termes de guerre, machine compo-
 sée de plusieurs madriers, que l'on pousse de-
 vant soi dans l'attaque des places, pour se
 mettre à couvert des coups de mousquet.

MANUEL, ELLE, adj. MANUELLEMENT,
 adv. [*Manu-ël*, *èle*, *ëleman* : 3^e e moy. 4^e e
 muet.] *Manuel*, qui se fait avec la main.
Manuellement, de la main à la main. » Ou-
 vrage, travail *manuel*. Distribution *manuelle*.
 — S. m. Livre abrégé et portatif. *Le ma-
 nuel d'Epiphane*, de St. Augustin : *manuel*
Ysaïe : titres de livres. — Donner, rece-
 voir *manuellement*.

MANUFACTURE, s. f. MANUFACTU-
 RER, v. act. MANUFACTURIER, s. m. [l'u
 est long devant l'e muet, bref devant la syl-
 labe masculine : dern. e muet au 1^{er}, é fer.
 aux deux autres,] *Manufacture*, fabrication
 de certains ouvrages, qui se font à la main ;
 et lieu où on les fabrique. » *Manufacture de*
draps, d'étoffes, etc. » Aller à la *manufactu-
 re*. — *Manufacturer*, Fabriquer. Celui-ci
 est plus usité. — *Manufacturier*, fabriquant.
 L'Acad. le dit des ouvriers. Il se dit plus pro-
 prement de celui qui fait fabriquer et qui est
 le maître de la manufacture.

MANUSCRIT, ITE, adj. et subst. Ecrit
 à la main. » Ouvrage *manuscrit*. Pièce, his-
 toire *manuscrite*. — S. m. » Il y a dans cette
 bibliothèque beaucoup de *manuscripts*.

MANUTENTION, s. f. [*Manutan-cion*,
 3^e Ion,] Action de maintenir. » *La manuten-
 tion des lois*, des privilèges, de la disci-
 pline.

MAPPEMONDE, s. f. [3^e Ion, 2^e et
 dern. e muet.] Carte géographique, qui re-
 présente les deux hémisphères.

MAQUIGNON, s. m. MAQUIGNONAGE,
 s. m. MAQUIGNONER, v. act. [*Makig-non*,
nonage, *noné* : mouillez le g.] *Maquignon*,
 marchand de chevaux. *Maquignonage*, métier
 de maquignon. *Maquignoner*, user d'artifice
 pour faire paraître les chevaux meilleurs qu'ils
 ne sont. » C'est un bon *maquignon*. » Il en-
 tend bien le *maquignonage*. » Ce cheval a été
maquigné. — Ces trois mots se disent au
figuré, en style plaisant ou satirique. *Ma-
 quignon de charges*, de mariages. » Je n'en-
 tends rien à ce *maquignonage*. » Il *maqui-
 gnone*, il s'intrigue pour faire vendre des
 charges, etc.

MARAÎCHER, s. m. MARAIS, s. m.
 [*Marêché*, *maré* : 2^e e ouv. et long. —
 Quelques Auteurs ont écrit *marets*, et dans
 les noms propres de plusieurs familles, les
 uns écrivent *Desmarais*, les autres *Desmarets*,
 M. l'Ab. Regnier *Desmarais*; le Poète *Des-
 marets*.] *Marais*, terres abreuvées de beau-
 coup d'eaux, qui n'ont point d'écoulement,
 » Pays de *marais*. Forteresse située au milieu
 des *marais*. — *Marais salans*, où l'on fait
 venir de l'eau de la mer, pour faire du sel,
 — En st. prov. *Se sauver par le marais*,
 c'est, se tirer d'embarras par de mauvaises
 raisons.

MARAÎCHER, Jardinier, qui cultive un
 marais.

MARASME, s. m. Maigreur extrême, con-
 somption. » Tomber dans le *marasme*.

MARÂTRE, s. f. [2^e Ion, 3^e e muet.]
 Belle-mère. Il ne se dit que dans un sens
 odieux de celle qui maltraite les enfans d'un
 premier lit, et d'une mère qui traite cruelle-
 ment ses propres enfans. » Cruelle *marâtre*.
 » Ce n'est pas une mère : c'est une *marâtre*.
 — M. Desgrouais, dit qu'à Toulouse, on le
 dit pour Belle-mère. C'est un des gasconismes
 les plus remarquables.

MARAUD, AÛDE, subst. MARAUDER,
 v. n. MARAUDEUR, s. m. [*Marô*, *rôde*,

rodé, radeur : 2^e lon. aux deux premiers, dout. aux deux autres.] *Maraud*, est un terme de mépris. Coquin, fripon. » C'est un *maraud*; un franc *maraud*; une coquine, une *maraude*. — *Maraude*, terme de guerre. Action de butiner (en parlant des soldats) sans la permission du Commandant. *Marauder*, aller en *maraude*. *Maraudeur*, celui qui va en *maraude*. Ces mots sont peu dignes du style de l'Histoire. » Plusieurs s'écartant pour la *maraude*,... sont surpris et tués par la Cavalerie. Rollin, Hist. Anc. Il me semble que pillage aurait été plus convenable.

* *MARAUDAILLE*, s. f. [*Maraud-glie* : mouillez les *ll*.] C'est un mot de Madame de Sévigné. Canaille. » Ces *maraudailles* de Paris disent que Morphorio demande à Pasquin pourquoi on prend en une même année Philisbourg et Mastrich; et que Pasquin répond que c'est parce que M. de Turenne est à St. Denis, et M. le Prince à Chantilly.

MARBRE, s. m. *MARBRIER*, s. m. *MARBRIÈRE*, s. f. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d, é moy. et long au 3^e, *bre, brié, briè-re*.] Autrefois on prononçait *abre, mabre*, trouvant trop dure la prononciation de *marbre, arbre*. On est revenu depuis longtemps de cette prononciation radoucie. Th. Corn. Volture.

— *Marbre*, pierre calcaire extrêmement dure et solide, qui reçoit le poli. » Dur, froid, comme *marbre*. Scier, polir le *marbre*. — *Fig.* Il est de *marbre*, c'est un homme dur et froid. » Son cœur, tout *marbre* qu'il est, s'amollit à cette vue. Jér. Dél. Dans cette phrase, il est employé adjectivement. On dirait, dans la prose ordinaire, tout de *marbre* qu'il est. » Je restai comme un *marbre* à ce discours. Mariv. c. à d. *interdit, immobile*.

MARBRIER, ouvrier, qui travaille à scier et à polir le marbre. Acad. Qui travaille en marbre ou en façon de marbre. Rich. Port. Ouvrier, qui taille, qui polit le marbre, qui le tire des carrières. Trév. Il se dit aussi du Maître, qui conduit et entreprend les ouvrages. Ibid. La définition de l'Acad. est la moins bonne de toutes. On ne dit pas *marbrier* absolument de celui qui ne fait que scier et polir le marbre. Il ne se dit guère que de celui, qui le tire de la carrière, de l'ouvrier qui le façonne et qui en fait divers ouvrages, et du Maître, qui fait travailler, et qui vend ces ouvrages façonnés.

MARBRIÈRE, carrière d'où l'on tire le marbre.

MARBRE, v. act. *MARBREUR*, s. m. *MARBREUSE*, s. f. Ils expriment l'action d'imiter par la peinture la disposition des différentes couleurs, qui se trouvent en certains marbres, et l'effet qui en résulte. » Faire *marbrer* un chambranle. *Marbrer* du papier, la couverture d'un livre; *marbrer* (un livre) sur tranche. » Papier *marbré*, etc. — *Marbreur*, artisan, qui marbre du papier. Il ne se dit que de cette espèce de *marbreur*. M.

MARCS, s. m. [le *c* ne se pron. point. Acad.] 1^o. Poids, qui contient huit onces. » Les ouvrages d'or et d'argent se vendent au *marc*. — On apèle *poids de marc*, celui où la livre a deux marcs ou 16 onces, à la différence du poids de table, où la livre n'a que douze onces, et d'autres poids où elle en a quatorze, etc. » Trois livres poids de *marc*. — 2^o. Ce qui reste de plus grossier, de quelque fruit ou herbe qu'on a pressée. » *Marc* de raisins, de pommes, d'olives, etc. » Le *marc* des herbes, qui ont été pressées dans une serviette.

MARCASSIN, s. m. *MARCASSITE*, s. f. [*Marca-pein, cite*.] Le 1^{er} se dit du poire d'un sanglier; le 2^d d'une pierre minérale, composée de fer ou de cuivre et de soufre, d'une figure argileuse.

MARCHAND, s. m. *MARCHANDE*, s. f. [2^e lon. 3^e e muet au 2^d, é fer. au 3^e, lon. au 4^e, de dix.] *Marchand*, qui fait métier d'acheter et de vendre. » Gros et petit *marchand*. » *Marchand* en gros, en détail, en magasin. » *Marchand* drapier, de soie. » *Marchande* lingère, etc. — *Adj.* Il se dit des choses. Qu'un les qualités prescrites par les Ordonnances pour être vendu. » Vin, blé, *marchand*, qui n'est pas *marchand*. — Rivière *marchande*, qui a assez d'eau, pour le transport des marchandises. — Cette Ville est fort *marchande*; il s'y fait un grand trafic. — Place *marchande*, comode pour vendre. — Vaisseau *marchand*, qui n'est destiné qu'à porter des marchandises. — On dit quelquefois le *marchand*, pour, les *marchands*. Voy. SINGULIER, à la fin. — En st. prov. n'être pas bon *marchand* d'une chose; n'y pas trouver son compte. » Vous n'en serez pas bon *marchand*. » Il n'a pas voulu suivre mon conseil: il s'en trouvera mauvais *marchand*. — Tromper le *marchand*, acheter à bas prix. — N'est pas *marchand*, qui toujours gagne. — *Marchand* qui perd ne peut rire. Ce

Proverbe s'applique à toute sorte de chagrins.
Rem. On dit, *marchandise mêlée*, d'une compagnie fort mêlée. *La Font.* et *Corn.* ont dit, *marchand mêlé.*

Le Monde est un marchand mêlé,

On y voit de l'un et de l'autre.

La Font.

Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés.

Le menteur.

MARCHANDER, au propre, demander le prix d'une chose, essayer d'en convenir avec le marchand et d'en faire rabattre. » Il a marchandé ce drap, ce cheval. Et neutralement : » Il a marchandé sou à sou. — Au figuré, ne pas hésiter, balancer. Il se dit toujours avec la négative. » Il ne faut pas tant marchander : il faut se résoudre. » Il l'a fait sans marchander. » Il ne marchandé pas : il parle, il agit ouvertement. — Avec le régime des personnes, ne pas épargner. » Je ne le marchandérai pas, si je le trouve. » Il ne le marchandé point : il le tua d'abord. — Il n'est que du style familier : l'*Acad.* n'en distingue point l'usage. * *Mascaron* l'emploie sans négative ; et dans une oraison funèbre. » On le fait, on le marchandé de tous les côtés : il paraît par tout également intrépide. *Or. Fun.* du Duc de Beaufort. — Cette expression déplairait aujourd'hui. — Madame de Sévigné s'en sert dans un sens, qui tient du propre et du figuré. » C'est un homme, qui ne sait pas faire les choses de mauvaise grâce, et qui ne marchandé point avec son Maître.

MARCHANDISE, se dit des choses dont les marchands font trafic. » Belle, bonne marchandise. » Marchandises de contrebande, etc. — Il s'emploie quelquefois au figuré, mais seulement en style badin ou critique.

L'âne, c'est quelquefois une pauvre Province,
 Les voleurs, c'est tel et tel Prince.

Comme le Transylvain, le Turc et le Hongrois,
 Au lieu de deux, j'en ai rencontré trois :

Il est assez de cette marchandise. *La Font.*

On reçut la mauvaise marchandise d'un
Isidorus Mercator (les Fausses Décrétales.)
Anon.

On dit, proverbialement, faire valoir sa marchandise, son mérite. — Faire métier et marchandise d'une chose ; la faire habituellement. » Il en fait métier et marchandise.
 Voy. GUERRE.

MARCHE, s. f. Ce mot a trois sens, qui n'ont pas beaucoup de rapport l'un avec l'autre.

I. Autrefois, frontière d'un État. On dit

encore, *Marche d'Ancone*, de *Limousin*, de *Brandebourg*. » La province de *La Marche*.

II. Mouvement de celui, qui marche. Il se dit sur-tout des troupes. » L'armée était en marche. » Il prit sa marche le long du lac. *D'Abl.* Le Général eut l'adresse de couvrir, de cacher sa marche ; de dérober une marche à l'ennemi. Au figuré, cacher sa marche, ses desseins, les mesures qu'on prend. — On dit aussi ; la procession se mit en marche. » L'ordre de la marche était tel. — » Nous avons été huit jours en marche. — 2°. Traite, chemin qu'on fait d'un lieu à un autre. » Il y a sept jours de marche de Lyon à Marseille. — 3°. Au jeu des échecs, le mouvement que peuvent faire les pièces. » Des échecs il ne sait que la marche : il ne sait pas jouer. — 4°. Air de musique, qui caractérise la marche des Troupes. » La marche des Mousquetaires, des Suisses, etc. — III. Degré, qui sert à monter et à descendre. — Suivant un *Encyclopédiste*, degré s'employait dans le dernier siècle pour signifier chaque marche d'un escalier ; et marche était uniquement consacré pour les autels. Suivant l'*Acad.* degré est encore synonyme de marche ; mais le 1^{er}, dit *M. Beauzée* est plus propre à indiquer la hauteur de ces divisions égales de l'escalier ; et le 2^d à marquer le giron de chacune de ces divisions. » Les degrés sont égaux ou inégaux, selon que les hauteurs sont égales ou inégales ; et les marches sont égales ou inégales selon que les girons en sont également ou inégalement étendus.

MARCHE, s. m. 1°. Lieu public où l'on vend toute sorte de denrées. — 2°. La vente de ce qui se débite dans le marché. » Le cours du marché. » Le marché a été bon aujourd'hui. — 3°. L'assemblée de ceux qui vendent et achètent dans ce lieu. » Il y a marché en cette ville deux fois la semaine. — 4°. Le prix de la chose qu'on achète. » Cela ne vous coûte que tant : c'est bon, ou grand marché. Rompre, ou tenir le marché. » Ce marché tiendra : il n'a pas tenu. Aller ou courir sur le marché d'un autre, etc.

Rem. On dit au propre et au figuré, faire bon marché de... » Il faut apeler les politiques, dit *Bossuet*, qui aparemment feront meilleur marché de la Religion. Autrefois les expressions familières entraient plus souvent dans tous les styles. *Bossuet* me surprend donc moins que *M. Moreau*, qui a dit tout récemment. » Parmi les vérités historiques,

il y en a un grand nombre, dont je suis toujours tenté de faire bon marché à ceux, qui me les disputent. — On dit aussi, avoir bon marché de... » Mon cœur me fait bien souffrir : j'ai bien meilleur marché de mon esprit et de mon humeur. *Sév.* » Que les six premiers tirent seuls sur Ulysse., nous aurons bon marché des autres. (*Odyss.*) Nous nous en déferons plus facilement. — Aller sur le marché de (st. fig. famil.) » *M. Daillé...* fait une remarque assez vraie ; c'est que jamais il n'y a eu de nouvelle religion anoncée qu'aussi-tôt il ne se soit trouvé plusieurs Prophètes, qui aient été sur le marché les uns des autres, (qui aient enchéri l'un sur l'autre) — c'est être de bien bonne foi que de faire un pareil aveu, quand on est Protestant. *Hennaut.* — Mettre le marché en main, ou à la main à... le prendre au mot. — Faire bien vite son marché, prendre vite sa résolution. — On dit, à celui, qui se plaint d'une clause onéreuse dans un contrat : il n'y a au marché que ce qu'on y met, et d'une chose, qu'on a eue à fort bon marché : c'est un marché donné ; d'un achat avantageux, c'est un marché d'or. *Voy. Amender, Bourse, Corps, Quitte.*

Par dessus le marché, adv. Outre cela (st. famil.) » Mangez, me dit-elle, Dieu veut qu'on vive. Voilà de quoi faire sa volonté, lui dis-je, et par dessus le marché j'ai grande faim. *Mariv.*

Bossuet appelle le style du marché ce qu'on nomme plus communément langage des Halles. Il dit de l'Ab. *Dupin* qu'il préfère à des termes plus respectueux, la licence et le style du marché.

MARCHE-PIED, s. m. [*Marche-pié* : 2^e e muet, 3^e e fer.] Marche ou banquette, sur laquelle on pose les pieds. » *Marche-pied* du trône, de l'autel, etc.

MARCHER, v. n. et s. m. [*Marché* : 2^e e fer.] 1^o. Aler, s'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement des pieds. » *Marcher* doucement, pesamment, fièrement, à pas comptés, à pas de loup, etc. » Cet enfant ne marche pas encore. — 2^o. *Marcher*, signifie quelquefois s'avancer, de quelque manière que ce soit. Ainsi l'on dit que l'armée marche, que des troupes marchent, quoiqu'il y ait un grand nombre de cavaliers. — 3^o. Aler suivant un certain ordre. » Les Princes du Sang marchent avant les Ducs — 4^o. S. m. La manière, dont on marche. » Je l'ai reconnu à son marcher.

Tome II.

Rem. Ce verbe précède quelquefois le nominatif. » A une certaine distance *marchoit* une multitude innombrable, tant de chrétiens que d'infidèles. *Let. Édif.* — Employé au figuré, il régit la prép. à » *Marcher* à la victoire. » La nature te fit un front élevé : obéis à sa voix : *marche* aux grandeurs où le Ciel t'appelle. *Jér. Dél.* — Quelquefois aussi il régit le nominatif de certains noms, comme être, devenir. » Je sais que, jeune encore, il (*M. de Condorcet*) a marché le rival, et presque l'égal des Fontaine, des Bernoulli, des Euler, *Ann. Lit.* Voyez des vers, au mot ÉGAL. — * On dit travailler d'après un modèle ; mais on doit dire au figuré, comme au propre, *marcher* après, et non pas d'après. » Il vaut beaucoup mieux *marcher* d'après les bons modèles, que de s'obstiner à créer des monstres bisâres. *Sabat.* Dites *marcher* après, ou, mieux encore, *suivre*, *imiter*.

MARCHER se combine avec plusieurs noms dans le st. figuré-famil. — *Marcher* droit, faire bien son devoir. — *Marcher* entre des précipices, se trouver dans des conjonctures difficiles et périlleuses. — Une affaire ne marche point, n'avance point. — Elle marche toute seule, quand on n'a pas besoin de soins, de sollicitations pour la faire réussir. — Ce Poème, ce discours *marche* bien, ils sont bien suivis : l'ordre en est bon : la disposition est juste. — *Marcher* sur les pas de... imiter. — *Marcher* à grands pas aux dignités ; doner à croire qu'on y parviendra bientôt. — On dit d'une fille, qu'elle *marche* sur les talons de sa mère, qu'elle est déjà à un âge où sa mère doit songer à l'établir ; et qu'elle *marche* sur les talons de sa sœur aînée, qu'elle la suit de fort près.

MARCHEUR, EUSE, s. masc. et fém. Celui, celle qui marche peu ou beaucoup. » C'est un grand, ou un méchant *marcheur*, — Adj. Il n'est pas *marcheur*. » Les femmes ne sont pas *marcheuses*.

MARCOTE, s. f. MARCOTER, v. act. [*Markote*, té : 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Marcote* se dit proprement d'une branche de vigne, de figuier ou de quelques autres plantes qu'on met en terre, afin qu'elle y prenne racine. » Planter des *marcotes*. — Par extension, on le dit des rejetons des œuillets, et autres plantes que

H h h h

l'on couche en terre, pour leur faire prendre racine; et c'est ce qu'on apèle *marcozer*.

MARDI, s. m. Le 3^e jour de la semaine. » Cela arriva *un mardi*. » Il vient dîner chez moi tous *les mardis*.

MÂRE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Amas d'eau dormante. » Une *mâre*; abreuver les bestiaux à la *mâre*.

MARÉCAGE, s. m. **MARÉCAGEUX**, **EÛSE**, adj. [Marékage, geû, geû-ze : 2^e é fer. 4^e e muet au 1^{er}, lon. aux deux autres.] *Marécage*, terre dont le fond est humide et bourbeux. *Marécageux*, plein de marécages. » Ce gibier sent le *marécage*. » Ce ne sont pas de bons prés; ce sont des *marécages*. » Prés *marécageux*, terres *marécageuses*. — *Air marécageux*, tel que celui qui s'élève ordinairement des marécages. — Oiseau *marécageux*, qui sent le *marécage*.

MARÉCHAL, s. m. **MARÉCHAUSSEE**, s. f. [maréchal, chocé-e : 2^e é fer. 4^e é fer. et long au second.] *Maréchal* est, 1^o. un artisan dont le métier est de ferrer les chevaux, et de les traiter quand ils sont malades. On dit quelquefois *Maréchal ferrant*. — 2^o. C'est le nom de plusieurs Officiers militaires. *Maréchal de logis*, *Maréchal de camp*, *Maréchal de France*. Et en Allemagne, en Pologne, *Grand Maréchal*, etc.

MARÉCHAUSSEE, compagnie de gens à cheval, établie pour veiller à la sûreté publique. » Ces compagnies tirent leur nom de ce qu'elles sont immédiatement soumises aux *Maréchaux de France*.

MARÉE, s. f. 1^o. Flux et reflux de la mer. » Haute *marée*; basse *marée*. — On dit, figurément, *contre vent et marée*; en dépit de tous les obstacles. » Elle a établi son fils à la Cour *contre vent et marée*. Sév. — 2^o. Poisson de mer : » *Marée fraîche*; vendeur de *marée*. — En st. prov. Cela arrive comme *marée en carême*, fort à propos.

MARELLE, voy. **MÉRELLE**. Le 1^{er} est un gasconisme.

MARGE, s. f. **MARGER**, v. act. **MARGINAL**, **ALE**, adj. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Marge*, au propre, le blanc qui est autour d'une page imprimée ou manuscrite. » Grande, belle *marge*. » Trop petites *marges*. — *A la marge*, en *marge*,

adv. » Mettre des citations, des notes, des titres *en marge*, à la *marge*. — *Marger*, compasser les marges d'une feuille à imprimer. — *Marginal*, qui est à la *marge*. Notes *marginales*.

MARGE, au figuré, ce qui est au delà du nécessaire. » Nous avons de la *marge*, du tems, des moyens de reste pour faire ce que nous nous proposons.

MARGELLE, s. f. [*Margèle* : 2^e é moy. 3^e e muet] Les pierres qui bordent le tour d'un puits, et qui en recouvrent la maçonnerie. — On a dit autrefois, *margeole* et *mardelle*.

MARGER, **MARGINAL**, voy. **MARGE**.

MARGOULLI, s. masc. [*mar-gou-gli*: mouillez les ll.] Gâchis plein d'ordures. — Mettre le pied dans le *margouilli*. Il se dit au propre et au figuré.

MARGUILLERIE, s. f. **MARGUILLIER**, s. m. [*marghi-gleri-e*, *ghi-glié*: mouillez les ll, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Marguillier*, celui qui a le soin de la Fabrique, ou Œuvre d'une Paroisse. Voyez **FABRIQUE** et **FABRICIEN**. — *Marguillerie*, charge de Marguillier. Celui-ci est peu usité.

MARI, s. m. **MARIABLE**, adj. **MARIAGE**, s. m. **MARIER**, verbe n. [3^e dout. au 2d, é fermé au dern. — *ia* est de deux syllabes au 2d, d'une seule au 3^e: *mariable*, *ma-ria-ge*; en vers *ri-âge*.] *Mari*, celui qui est joint à une femme par le lien conjugal, » Bon ou mauvais, méchant *mari*. *Mari* fâcheux, jaloux. — *Mari comode*, qui laisse vivre sa femme peu régulièrement.

MARIABLE, qui est en âge d'être marié, ou mariée. » Elle n'est pas encore *mariable*.

MARIAGE, 1^o. union d'un homme et d'une femme par le lien conjugal. » Promesse de *mariage*. Faire, célébrer un *mariage*. » Demander, rechercher, prendre en *mariage*. — 2^o. Solennité des noces. » Assister à un *mariage*. — 3^o. La dot qu'on donne à la mariée. » Elle a eu un bon, un grôs *mariage*. » Elle a eu, ou on lui a donné cent mille francs de *mariage*. Acad. M. *Marin* pense qu'on doit dire *en mariage*, et non pas *de mariage*. — Selon l'Acad, on le dit aussi du bien qu'un père donne à son fils en le mariant.

MARIER, au propre, unir un homme et

une femme par le lien conjugal. » C'est un tel Prêtre qui *les a mariés*. Voy. ÉPOUSER. » Son Père *la marie* avantageusement. — Elle est *bonne à marier*, dans l'âge d'être mariée. — *Se marier*, épouser. » Il *s'est marié* à Mlle. une telle. » Il *s'est marié* richement. — Au figuré, il se dit des choses en régime, ou comme sujet. » Il *marie* les doux accens de sa voix avec les sons harmonieux de sa guitârre. Mde. Dacier. » Nous avons *Abbadie* et l'Histoire de l'Église : c'est *marié* le luth à la voix. *Séigné*.

La vigne, si je veux, *s'y marie aux ormeaux*.

De Lille.

Les Bergers, unis aux Bergères,
Formeront des danses légères,
Et marieront leurs voix au son des chalumeaux.

Gresset.

On voit par ce dernier exemple, qu'au futur, il n'est que de 3 syllabes.

Oui, nous te *marirons*, malgré ta répugnance.

Le Persifleur.

Voy. plus bas. III.

Rem. I. *Mari* n'est pas un terme noble ; et on ne peut guère l'employer dans le haut style, où *Époux* convient mieux. Au contraire, dans la conversation, celui-ci convient moins que l'autre. Les femmes du peuple disent *mon époux*, en parlant de leur mari ; et les Dames qui ne sont pas esclaves du préjugé à la mode, disent *mon mari*. Il est encore plus convenable de préférer *mari* à *époux*, quand on parle en tierce personne. Il serait mal de dire : M. est l'*époux* de Madame... Il faut dire, *le mari*. V. ÉPOUX.

II. On dit, en style familier, *Marieur*, *Mariéuse*, pour dire *faiséur*, *faiséuse de mariages*. Rich. Ce sont de ces mots qu'on fabrique dans la liberté de la conversation.

III. Dans le propre, on dit *marié* à ; dans le figuré, on dit à ou avec. » Il a *marié* sa fille à un Avocat. » Elle *s'est mariée* à un Négociant. » *Marié* sa voix à un instrument. » Les Dieux ont *marié* le travail à la gloire, ou avec la gloire.

IV. *MARIÉ* s'emploie quelquefois substantivement. » *Le marié*, *la mariée*, *le nouveau marié*, *la nouvelle mariée*, *les nouveaux mariés*. Il ne se dit de la sorte que les premiers jours du mariage.

MARIN, INE, adj. MARINE, s. f. MA-

RINIER, s. m. [3^e e muet au 2^d et au 3^e, é fer. au 4^e.] *Marin*, adj. Qui est de mer. » *Monstre*, veau, loup, cheval *marin*. *Couque marine*. — Avoir *le pied marin*, être acoutumé à être sur mer, et avoir le pied ferme en marchant sur les ponts, sur le tillac. — *Marin*, *Marinier*, dont la profession est d'aler sur mer. Le 2^d est plus du style noble et poétique. » Les *Mariniers* pousoient des cris de joie. *Téléme*. — Suivant l'*Acad.* le 1^{er} ne se dit que d'un Officier de marine. » C'est un *marin* qui lui a dit cette nouvelle. Il me semble pourtant que l'usage est de le dire de tous les gens de mer. *Marinier* a un emploi plus restreint : on ne l'emploie *substantivement*, qu'en parlant de celui qui sert à la conduite de quelque petit bâtiment sur les grandes rivières. » C'est un *marinier*, une bande de *Mariniers*. *Acad.* Et *adjectivement*, des bas Officiers, qui servent à la manœuvre d'un vaisseau : *Officiers mariners* ; excepté en Poésie, comme nous l'avons dit plus haut.

MARINE est, 1^o. la science de la Navigation sur mer. » Il entend parfaitement *la marine*. — 2^o. Ce qui concerne cette sorte de navigation. Officier, Intendant de *Marine*. — 3^o. Le Corps des Officiers, troupes, matelots, vaisseaux mêmes, etc. » *La marine de France*, etc. — 4^o. Le goût, l'odeur de la mer : » Cela sent *la marine*. — 5^o. Plage, côte de mer : se promener *sur la marine*. *Acad.* — 6^o. Tableau, qui représente un port de mer ou quelque vûe de la mer. » *Les marines de Vernet*. Peintre de *marine*.

MARINADE, s. f. MARINER, v. act. Le verbe exprime, 1^o. L'action de faire cuire du poisson, et de l'assaisonner de manière qu'il puisse se conserver long-tems. » *Mariner du thon*, *des anguilles*. — 2^o. L'assaisonnement qu'on fait à de certaines viandes, pour les rendre mangeables sur le champ. » *Mariner des poulets*, *une poitrine de veau*. — *Marinade* n'a que le second sens, fri-tûre de viande marinée. » *Poulets à la marinade*, *poitrine de veau, en marinade*. » Une *bonne marinade*.

MARINÉ, ÉE, adj. a d'abord les deux sens de son verbe : thon *mariné*, huitres *marinées*, Poulets *marinés*. — Mais il se dit aussi de certaines marchandises qui ont été altérées pour avoir été trop long-tems sur mer, et qui ont contracté une odeur et

un goût de marine. » Café, cacao, thé mariné. Cochenille marinée, etc.

MARINGOUIN, s. m. [*Ma-rein-goucin*, en trois syllabes : 2^e lon.] Moucheron, qui ressemble au cousin, et qui est fort commun en Amérique.

MARJOLAINE, s. f. [*Marjolène*, 3^e à moy. 4^e e muet.] Sorte d'herbe aromatique.

MARJOLET, s. m. Petit fat qui fait l'entendu. Il est populaire. » Voilà un plaisant *marjole*!

MARIONETTE, s. f. [*Mari-onète* : 4^e à moy. 5^e e muet.] Petite figure en plein relief, qu'on fait remuer, gesticuler par artifice, par ressort. » Donner, faire jouer les marionettes. » Aller aux marionettes. = Fig. st. famil. » C'est une marionette, une fort petite femme, ou une personne qui gesticule beaucoup, et fait des singeries. = M^{de} de Sévigné emploie joliment ce mot au figuré. » Nous avons gagné notre petit procès : nous en avons fait les marionettes d'un grand; car nous l'avons sollicité.

MARITAL, ALE, adj. MARITALEMENT, adv. Termes de Pratique. — Qui appartient au mari. » Pouvoir marital. Puissance maritale. = En mari, comme doit faire un mari. » Traiter *maritalement* une femme, vivre *maritalement* avec elle.

MARITIME, adj. Qui est proche de la mer. » Les pays, les provinces, les peuples, les Puissances maritimes.

MARMAILLE, s. f. [mouillez les *ll* : 2^e lon. 3^e e muet.] Nombre de petits enfans. » Voilà bien de la *marmaille*. » Faites taire cette *marmaille*. st. famil.

MARMELADE, s. f. [2^e et 4^e e muet.] Confiture de fruits, presque réduits en bouillie. » Marmelade d'abricots, de prunes, de pêches, etc. = Fig. Famil. une viande est *en marmelade*, quand elle est trop cuite, et presque réduite en bouillie.

MARMITE, s. f. Pot de métal où l'on fait bouillir les viandes. » Couverture de *marmite*, pied de *marmite*. » Écumer la *marmite*. = On dit, *proverbialement*, que la *marmite* est renversée dans une maison, quand on n'y a mangé plus. = É. *uméur de marmites*, Parasite. — Nez fait *en pied de marmite*, large par en bas et retroussé. V. BOUILLIR.

MARMITEUX, EUSE, adj. Vieux mot. Pativre; qui est à plaindre, soit du côté de la fortune, soit du côté de la santé. » Il

est tout *marmiteux* — *Subst.* » Il fait le *marmiteux* : c'est un paillard *marmiteux*.

MARMITON, s. m. Le plus bas valet de cuisine. » Sale comme un *marmiton*.

MARMONNER, v. act. Terme populaire. Murmurer d'une manière sourde. » *Que vous marmonnez?* = V. n. Sans régime. » *Marmonner* entre ses dents, on dit *marmonner*.

MARMOT, s. m. MARMOTE, s. f. MARMOTER, v. act. Ces trois mots n'ont pas de rapport entre eux pour la signification. = Le 1^{er} se dit d'une espèce de singe; d'une petite figure grotesque; d'un petit garçon. En ce dernier sens, on dit, au féminin *une marmote*. = Le 2^d est un gros rat de montagne, qui dort durant l'hiver. = Le 3^e exprime l'action de parler entre ses dents. » *Que marmonnez-vous là?* » *Marmoter* ses prières, etc.

En st. prov. *Croquer le marmot*, c'est attendre et s'ennuyer en attendant. — *Dormir comme une marmote*, long-tems.

MARMOUSET, s. m. [*Mar-mou-zè* : 3^e à moy.] Petite figure grotesque. — En termes de mépris, petit garçon, ou petit homme mal fait.

MARNE, s. f. MARNER, v. act. MARNIÈRE, s. f. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d, à moy. et long au 3^e : *ne, né, niè-re*.] La *marne* est une espèce de terre grasse et calcaire, dont on se sert au lieu de fumier, pour engraisser les terres légères et sablonneuses. = *Marnier* une terre, y répandre de la *marne*. = *Marnière*, lieu d'où l'on tire de la *marne*.

MAROTIQUE, adj. [*Marotike*.] Imité de *Marot*, fameux Poète, qui vivait du tems de François I. » Style, épître *marotique*; vers *marotiques*.

MAROTTE ou MAROTE, s. f. Au propre, espèce de sceptre, au bout duquel est une tête coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs, et que portaient aufois ceux, qui faisaient le personnage de foux. — C'est le symbole de la folie. — C'est un homme extravagant, il *porte*, ou, *il devrait porter la marotte*. = Fig. l'objet de quelque passion déréglée. » C'est sa *marotte*, son tic, sa manie. » Ce mot (dévotionettes) est tellement la *marotte* de M. C... que je croirois que c'est lui, qui est le vrai G... de ces lettres. *Tart. Épist.* » M. Pal... veut à toutes forces passer pour plaisant : c'est là sa *marotte* : chacun à la sienne. *Ann. Lit.*

MAROUFLE, s. m. Terme de mépris. Fripon, malhonnête homme. Il est bas et populaire. L'*Acad.* le met sans remarque. Il n'est bon que pour le style satirique.

Ce sont trop bien *marouffles* que Dieu fit.

Marouffles soit ! Je ne veux vous dédire. *Rouss.*

MARQUANT, ANTE, adj. Il se dit au propre et au fém. dans certains jeux, des cartes, qui produisent des points à celui, qui les a. » Carte *marquante*. Depuis quelque tems on a étendu l'emploi de ce mot. Voy. **MARQUER**. » Il lui déclare qu'il n'est pas éloigné de lui donner sa fille en mariage, si à sa naissance déjà illustrée, il peut joindre quelque dignité *marquante* pour sa postérité, comme un Duché-Pairie. *Aron.*

MARQUE, s. f. **MARQUER**, v. act. **MARQUEUR**, s. m. [*Marke, ké, keur* : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Marque*, en général, est ce qui sert à désigner, à distinguer. 1^o. *Empreinte*. » La *marque* de l'orfèvre. La *marque* des chevaux, des moutons, du papier, des étofes, etc. == 2^o. *Instrument* avec lequel on fait cette empreinte. == 3^o. *Impression, trace*. » Il a été blessé au front : la *marque* y est encôre. == 4^o. *Tache, signe*, que l'animal porte en naissant. » Ce chien a de belles *marques*. » Ce cheval a une *marque* au front. — On le dit aussi des hommes. == 5^o. *Ornement* qui distingue. » *Marques d'honneur*, comme le cordon bleu, la croix de St. Louis. » Le mortier est la *marque*, qui distingue les Présidens du Parlement des Conseillers. — *Homme de marque*, de distinction. — *Marque d'infamie*, ce qui fait connaître l'infamie de quelqu'un. == 6^o. Ce qu'on emploie pour se ressouvenir de quelque chose. » Quand je trouve quelque chose de beau dans un livre, j'y fais une *marque*. == 7^o. *Chiffre* ou figure que les ouvriers et les marchands mettent à leurs ouvrages, à leurs marchandises. == 8^o. *Jetons, fiches*, etc. qui servent dans certains jeux à marquer les points. == 9^o. *Indice, signe*. » C'est une *marque* de prédestination, de malheur. == 10^o. *Présage*. » Le ciel rouge au soir est une *marque* de beau tems. == 11^o. *Preuve, témoignage*. » *Des marques* de haine, de courage, de grandeur d'âme, d'ignorance, etc. == On dit (st. famil.) une *marque* ou (sans article) *marque* que j'ai fait cela, c'est que, etc.

REM. *Marque*, preuve, (n^o. 11^o.) ne se dit que des choses. *Rousseau* le dit des personnes.

Mais apprenez, et retenez le bien,

Que, qui sait mal (vous en êtes la marque)

Est ignorant plus que qui ne sait rien.

== On dit, *des gens de marque*, de distinction ; mais je ne crois pas qu'on dise, de la première *marque*, comme on dit, de la première *distinction*. » Fameux par un talent, qui sembloit tenir du prestige, pour gagner les personnes du plus grand génie, comme de la première *marque*. *Berauld-Bercastel. Hist. de l'Égl.* — On est souvent trompé par l'analogie.

MARQUER a plusieurs des significations de *marque*. == 1^o. Mettre une empreinte ; *Marquer* des moutons, des chevaux, de la vaisselle, etc. == 2^o. Faire impression par quelque coup. » En se batant avec lui, il l'a *marqué* au visage. == 3^o. Laisser des traces, des vestiges. » Les armées *marquent* leur passage par de grands désordres. == 4^o. Mettre une *marque* pour faire souvenir. » *Marquer* dans un livre l'endroit où l'on en est demeuré. » *Marquer* les points qu'on gagne dans certains jeux. == 5^o. Indiquer. » Sa bonne mine *marque* bien ce qu'il est. == *V. n.* » Cette alée comence à *marquer* : les arbres comencent à bien pousser. == 6^o. Spécifier, désigner ce qu'on veut, ce qu'il faut faire. » Je lui ai *marqué* ce que je veux, ce qu'il doit faire. Et *neutralement*. » Je lui *marquai* expressément qu'il eut à faire partir incessamment les marchandises, que j'avais demandées. == 7^o. Témoigner, donner des *marques*. » *Marquer* sa reconnaissance, son amitié, etc. == 8^o. Prouver. » Ces critiques *marquent* une grande ignorance ou une excessive prévention. == 9^o. On dit qu'un cheval *marque* encôre, pour dire, qu'on connaît encôre aux *marques* des dents l'âge qu'il a ; et qu'il ne *marque* plus, quand ces *marques* cessent de paraître. == Ce cadran *marque* ou ne *marque* pas, le soleil y donne encôre, ou n'y donne plus. == 10^o. Au passif. » Il est *marqué*. Il a une *marque* au visage, ou au corps, qui le rend difforme. *Marqué au B.* Voy. B. — Cet enfant est né *marqué* : il a apporté en naissant quelque *marque*, quelque signe. — Cheval *marqué en tête*, qui a l'étoile ou la pelote au front. == *Fig.* *Homme marqué*, noté, qui a fait quelque faute, qui a éclaté. *Noté* est plus noble et plus usité. == *Papier, parchemin marqué*, qui a l'empreinte du timbre, pour servir aux actes, qui font foi en Justice.

Rem. On dit qu'une alee *marque*. Voy. n°. 5°. Depuis quelque tems on le dit *figurement* en Littérature. » Ne vous attendez pas à trouver ici le catalogue des Livres, qui *marquent* le plus (qui sont les plus remarquables) dans cette collection historique. *Ann. Litt.* » Cette arme étoit *enfoussée* : il fallait quelque chose de *noû* et qui *marquât* (qui fit sensation) *Mém.* — Un Auteur moderne fait régir à *marquer*, témoigner, l'infinitif sans préposition. » Il n'y en eut aucun, qui ne *marquât* vouloir embrasser la Religion Chrétienne. *Let. Edif.* — Il régit plus régulièrement la conjonction *que*. » Il eut la bonté de *me marquer* qu'il *feroit* dans la suite quelque chose de plus pour moi. *Ibid.*

MARQUEUR, celui qui marque. » *Marqueur* de cuirs, de draps, etc. — Au jeu de paume, il se dit sans régime de celui qui a soin de marquer les passes et qui compte le jeu. » Demandez au *marqueur*.

MARQUETER, v. act. MARQUETERIE, s. f. [*Marqueté*, *tert-e* : 2° e muet ; 3° e fer. au 1^{er}, e muet au 2d, dont la 4° lon.] *Marqueter*, c'est marquer de plusieurs tâches. » La nature a *marqueté* la peau des tigres. — *Marqueterie*, ouvrage de pièces de rapport de diverses couleurs. » Table, cabinet, plancher, ouvrage de *marqueterie*. » Travailler en *marqueterie*.

MARQUEUR, Voy. MARQUE, au commencement et à la fin.

MARQUIS, ISE, subst. MARQUISAT, s. m. [*Marki*, *kl-ze*, *kiza* : 2° lon. au 2d.] *Marquis*, autrefois officier préposé à la garde des *marches*, des frontières. — Aujourd'hui titre de dignité, de distinction. » Bien des nobles prennent sans droit, le titre, la qualité de *Marquis*. — *Marquise* ; 1°. Femme d'un Marquis, ou Dame, qui possède en fief un marquisat. — 2°. Tente de toile qu'un officier fait tendre par dessus une autre tente, pour y être d'autant plus à l'abri des injures de l'air. — *Marquisat*, titre de dignité, attaché à une terre, composée d'un certain nombre de fiefs.

MARRAINE, ou MARREINE, s. f. [Le Dict. de *Trev.* les met tous deux sans remarque : l'*Acad.* ne met que le 1^{er} : *Mârène* : 1^{re} lon. r forte : 2° e moy. 3° e muet.] Celle, qui tient un enfant sur les fonts de Baptême. » Elle porte le nom de *sa marraine*.

MARRI, IE, adj. [*Mâri*, *ri-e* : 1^{re} lon r forte.] Fâché. Il est vieux, et ne se dit que

dans cette phrase : être *marr* d'avoir offensé Dieu. — On le disait communément autrefois : » Je *suis* extrêmement *marr* que vous ne me *puissiez* donner de meilleurs signes de paix. *Voit.* Il régissait le subjonctif, comme *fâché*, son synonyme. — *Rousseau* dit de *Catulle*, en style marotique.

Et *suis marr* que le poivre *assaisone*

Un peu trop fort ses petits madrigaux.

MARRON, s. m. [*Mâron* : r forte : 1^{re} lon.] Espèce de grosse châtaigne, bone à manger. » Faire rôtir des *marrons*. — *Mârron d'Inde*, fruit du *mârronnier*. — *Mârrons*, grosses boucles. » Cheveux frisés en *mârrons*, — Nègre *Mârron*, fugitif, qui s'est retiré dans les bois, pour y vivre en liberté. C'est un mot de nos Colonies. On le dit aussi des animaux devenus sauvages.

MARRONER, v. act. [1^{re} lon. *Mâroné*, r forte.] Friser des cheveux en *mârrons*, en grosses boucles.

MARRONIER, s. m. [*Mâro-nié* : 1^{re} lon. r forte, dern. é fer.] Arbre qui porte les *mârrons*. — *Mârronnier d'Inde*, grand et bel arbre, dont le fruit, qui ressemble à la châtaigne, est d'un goût très-âcre et très-amer.

MARROQUIN, s. m. MARROQUINER, v. act. MARROQUINERIE, s. f. MARROQUINIER, s. m. [*Mâro-kein*, *kiné*, *nerf-e*, *nié* : 1^{re} lon. r forte : 4° e fer. au 1^{er} et au 4° e muet au 3° e.] *Marroquin*, cuir de bouc ou de chèvre aprêté avec de la noix de galle. Il y en a de différentes couleurs. *Marroquiner*, aprêter des peaux de veau en façon de *marroquin*. *Marroquinerie*, art de faire le *marroquin*. *Marroquinier*, ouvrier qui façonne des peaux en *marroquin*.

MARS, s. m. [On prononce l's.] 1°. Le Dieu de la Guerre. — Poétiquement : le *métier de Mars*, les *travaux de Mars*. — 2°. Une des sept Planètes. — 3°. Le troisième mois de l'année. » Le mois de *Mars* ; planter en *Mars*. — En style proverbial : » Cela vient *comme Mars en Carême* : il ne manque jamais d'arriver en certains tems. — 4°. *Les mars*, les meus grains qu'on sème au mois de Mars.

MARSEILLOIS, OISE, adj. et subst. Plusieurs prononcent *Marseillais*, d'autres *Marseillois*. *Voltaire* le fait rimer avec *lois*. Dans la fable du *Lion* et du *Marseillois*, celui-là dit à celui-ci :

Je veux te faire grâce,
Si tu peux me prouver qu'il est contre les lois

Que le soir un Lion soupe d'un *Marseillois*.

MARSOUIN, s. m. [*Mar-souein*.] Pour-
eau de mer. » La pêche des *marsouins*.
Terme de mépris. » Grands ou vilain *marsouin* ;
homme laid et mal-bâti.

MARTE. Voyez MARTRE. L'*Acad.* avait
d'abord dit : » Plusieurs écrivent *martre*, ce
qui est une preuve qu'elle préférait *martre*.
Dans les dernières éditions, elle n'a mis que
martre.

MARTEAU, MARTEL, s. m. MARTELER,
v. act. [*Marto*, , *tél*, *telé* ; 2^e à moy. au 2d,
e muet au 3^e.] *Marteau*, est 1^o. un outil de
fer avec un manche, qui sert à battre, à for-
ger, à cogner. — On a dit autrefois *mar-
tel* et il est resté dans cette expression pro-
verbiale, *mettre martel en tête*, doner de la
jalousie ou de l'inquiétude. — * On dit à
Toulouse, » Ce procès lui met des *marteaux*
en tête. C'est un gasc. *Desgr.*

2^o. *Marteau*, heurtoir. » *Le marteau d'une*
porte, d'une horloge. — En style proverb.
Graisser le marteau, doner de l'argent au
portier d'une maison, pour s'en faciliter l'en-
trée. — *N'être pas sujet à un coup de mar-
teau*, n'être pas assujéti à des heures fixes pour
certaines choses, comme les gens de commu-
nauté.

MARTELER, battre à coups de marteau. »
Marteler de la vaisselle. — V. n. » *Marteler*
sur l'enclume.

MARTIAL, ALE, adj. [*Marcial*, *ale*.]
Guerrier. » Courage *martial*. » Humeur *mar-
tiale*.

MARTINET, s. m. [*Martiné* ; 3^e à moy.]
Espèce d'hirondelle. — Sorte de petit chan-
delier plat, qui a un manche. — *Marteau*
qui est mu par la force d'un moulin, comme
les *marteaux* des papeteries, des moulins à
foulon, etc.

MARTRE, s. f. Espèce de fouine, qui a le
poil roux, et qui se trouve dans les pays sep-
tentrionaux. » Peau, queue de *martre*. —
On donne le même nom à la peau de cet ani-
mal, quand elle est employée en fourrure. »
Manchon de martre. — En style proverb.
prendre martre pour renard ; se tromper,
prendre une chose pour l'autre.

MARTYR, YNE, s. m. et f. MARTYRE,
s. m. MARTYRISER, v. act. [*Martir* et non
pas *martier* : *martire*, *tirizé* ; 2^e lon. au 2d
et au 3^e, dont la 3^e e muet.] *Martyr*, *mar-
tyre* se dit de celui ou de celle qui a souffert la
mort pour la véritable Religion. — *Fig.*

Qui a beaucoup souffert pour une cause pro-
fane. » Cet homme est le *martyr* de son am-
bition, de la faveur, de la vanité, etc.

Trop insensé, qui séduit par la gloire.

Martyr constant d'un talent suborneur.

Se fait d'écrire un ennuyeux bonheur.

Gresset.

Martyr se dit aussi de quelqu'un qui souffre
beaucoup. » Le mal et les remèdes le feront
mourir *martyr*. — Le proverbe dit : que
le diable a ses martyrs, qui souffrent plus
pour se damner, qu'il ne faut souffrir pour se
sauver. — *Être du commun des martyrs*, fort
médiocre en son genre. Cette expression fait
allusion à ce terme, tiré du bréviaire.

Rem. On a dit autrefois *martyre* au masc.
pour *martyr*. » St. François n'alloit-là que
pour mourir *martyre*. Chron. » Je prie Dieu
qu'il ne vous soit pas imputé que je suis le
martyr du peuple. *Disc.* de Charles L.

MARTYRE, la mort, ou les tourmens en-
durés pour la Foi. » Souffrir, endurer le *mar-
tyre*. » La couronne du *martyre*. — *Figur.*
Peines du corps et de l'esprit. » Il a souffert le
martyre toute la nuit par une violente colique.
» C'est un *martyre* que d'avoir à vivre avec
de telles gens. » L'amour est un vrai *martyre*.

Rem. Ce mot n'a pas ordinairement de plu-
riel ; et quoiqu'on parle de plusieurs Saints,
on dit, *leur martyre*, et non pas *leurs mar-
tyres*. — Le pluriel va pourtant fort bien dans
la phrase suivante de Bossuet. » Ils (les Héré-
tiques) trouvèrent bientôt les moyens de se
mettre à couvert des *martyres* ; c. à d. des
ocasions de souffrir le *martyre*.

MARTYRISER ; (on a dit anciennement *mar-
tyrer*.) Faire souffrir le *martyre*. Dans le pro-
pre, il ne se dit qu'au passif. » St. Pierre et
St. Paul furent *martyrisés* sous l'Empire de
Néron. Il ne se dit activement qu'au figuré. »
Les soldats le *martyrisèrent* pour avoir son
argent. — On dit, au propre, *faire mar-
tyriser*. » Dioclétien fit *martyriser* un grand
nombre de Chrétiens.

MARTYROLOGE, s. m. Catalogue des
Martyrs, et par extension, de tous les Saints
conus. » On a mis ce Saint dans le *Martyrolo-
ge*. » Lire le *martyrologe*.

MASCARADE, s. f. [*Maskarade*.] Troupe
de gens masqués. » Faire une *mascarade*. »
» C'étoit une plaisante *mascarade*. — Quel-
ques-uns écrivent *masquarade*, entre autres,
M. Linguet, ou son Imprimeur.

MASCULIN, INE, adj. [*Masku-lein*,

line.] Qui concerne le mâle. » Le sexe masculin. » Succession, ligne masculine. — En Grammaire, le genre masculin ou le masculin; le premier et le plus noble des deux genres, ainsi appelé, parce qu'il est spécialement attribué à l'homme, comme le genre féminin est attribué à la femme. = 1°. Le masculin et le féminin se distinguent en français, non par la terminaison, mais par l'article. Celui du masculin est le ou un. Voyez LE, UN. Voyez GENRE. — 2°. On appelle syllabes masculines, celles qui ne sont pas terminées par l'e muet, qui est la syllabe féminine. Or, il arrive très-souvent que des voyelles, qui précédant la syllabe féminine sont longues, deviennent brèves, quand cette syllabe se change en masculine. Ainsi grâve, il espère, il désire, ont la pénultième longue; dans graver, espérer, désirer, elle devient brève.

MASQUE, s. m. MASQUER, v. act. [*Mas-ke, ké; 2^e e muet au 1^{er}, e fer, au 2d.*] Masque, est au propre, un faux visage de carton ou de cire, dont on se couvre le visage pour se déguiser. — Au figuré, prétexte, voile. » C'est le masque dont il se couvre. » Sous le masque du zèle, de la piété. — Voile est plus noble.

Rem. On dit figurément, lever le masque, cesser de feindre et agir ouvertement, sans plus garder de mesures; mais au propre, on dit, ôter le masque. » Il a levé le masque; il ôta son masque. — Masque, je vous connais, se dit, non-seulement dans le propre, (style fam.) des personnes qu'on reconait sous le masque: mais encore dans le figuré, de tout ce qui est mal déguisé. » Ah! masque, je vous connais, en voyant entrer de certaines gens, annoncés sous de grands noms. Sév. — Masques, je vous connais, dit quelqu'un, en voyant resservir des plats, auxquels on n'avait pas touché la veille. — Le peuple dit, la masque, la laide, la vilaine masque, en parlant d'une femme: » C'est une masque, une vilaine masque. Ainsi ce mot est f. quand c'est une injûre dite à une femme, ou d'une femme.

Masquer, dans le sens propre, mettre un masque. » On le masqua. Et plus ordinairement, déguiser quelqu'un, soit par le masque, soit par les habits. » On le masqua en scaramouche. » Elle se masqua en bergère. — V. n. » Tout le monde masque cette année. » Avec qui masquerez-vous ce soir? — Fig. » Il masque toute l'année, quoiqu'à visage découvert. La Bruy. — Il n'est guère d'usage,

comme verbe neutre. Marin. — Au figuré, couvrir le mal de l'apparence du bien. » Masquer ses mauvais desseins. » Le vice se masque souvent sous l'apparence de la vertu. » L'amour, dans un cœur vertueux, se masque long-tems.

Mais vous! un Philosophe? — Epargne-moi ce nom...

Ce nom masque aujourd'hui des gens très-dangereux...

Je hais les charlatans; j'honore les vrais sages.

Palissot.

— Masquer, cacher, dérober à la vue. » Ce mur masque sa maison. » Masquer une batterie, une porte, etc.

MASQUÉ, ÉE, adj. » Des voleurs masqués. » Une femme masquée. — Fig. Cet homme est toujours masqué; il est couvert et dissimulé. — Masqué, Déguisé, Travesti (synonimes.) Il faut, pour être masqué, se couvrir d'un faux visage: il suffit, pour être déguisé, de changer ses parures ordinaires: on ne se sert du mot travesti, qu'en cas d'affaires sérieuses, lorsqu'il s'agit de passer en inconnu; et c'est alors prendre un habit ordinaire et commun dans la société, mais très-différent de celui de son état. — On se masque pour aller au bal: on se déguise, pour venir à bout d'une intrigue: on se travestit, pour n'être pas reconnu de ses ennemis. Gir. Synon.

MASSACRE, s. m. MASSACRER, v. act. [*Dern. e muet au 1^{er}, e fer, au 2d.*] Tuerie, carnage. — Tuer, assommer des hommes qui ne se défendent point. » Le massacre de la Saint-Barthelemi. » On massacra huit mille Français aux Vêpres Siciliennes, en 1282. — Massacre se dit aussi d'une grande tuerie de bêtes. » Ils firent un grand massacre de chevreuils, de sangliers. — On dit d'un mauvais ouvrier, qu'il est un massacre, qu'il massacre tout ce qu'il fait. » Ce Tailleur a massacré cet habit.

REM. Massacrer se dit ordinairement de plusieurs en régime. » Il fut vaincu, dit un Historien, et mené captif à Constantinople, où il fut massacré. Il me semble que cruellement mis à mort aurait été une expression plus propre.

Par la main de César mon père massacré,
Du Trône où je le vois, fait le premier degré.

Corn.

Le P. Barré le dit aussi d'un seul, et de plus, lui fait régir l'ablatif. » Il fut reconnu et massacré de plusieurs coups. Et l'emploi, et le régime

régime de ce mot sont également irréguliers. Il peut pourtant se dire d'un seul, pour exprimer la manière dont il a été tué. » Les voleurs ne l'ont pas seulement tué, mais *massacré* : ils lui ont coupé le nez, le bras, etc. » Le bourreau a donné plusieurs coups à ce Gentilhomme, et en lui coupant la tête, il l'a tout *massacré*.

MASSE, s. f. MÂSSER, v. act. MASSIER, s. m. MASSIF, IVE, adj. [*mace, mâcé, cié, cif, cive* : 1^e lon. au 2^d, 2^e e muet au 1^{er}, é. fer. au 2^d et au 3^e, lon. au dern.] Masse est 1^o. Amas de plusieurs parties, qui font corps ensemble. » Ce bâtiment n'est qu'une grosse *masse* de pierres. == 2^o. Il se dit d'un seul corps, mais très-solide et compacte. » Une *masse* de plomb. == 3^o. Corps informe. » L'ours en naissant n'est qu'une *masse* informe. » Cet homme n'est qu'une *masse* de chair. == 4^o. Totalité. » La *masse* de l'air ; la *masse* du sang. == 5^o. Fonds d'argent d'une succession, d'une société. » La *masse* est de cent mille écus. » Tirer de la *masse*. » Rapporter à la *masse*. == 6^o. Espèce de massûe. » Il l'assoma d'un coup de *masse*. == 7^o. Il se dit encore et d'un grôs marteau de fer, et du grôs bout du billard. == 8^o. Bâton surmonté d'une grosse pomme d'argent ou de vermeil doré, qu'on porte dans les cérémonies, devant le Roi, le Chancelier, le Recteur de l'Université, etc. == 9^o. *Mâsse* (l'*â* est long.) Somme d'argent qu'on met aux jeux de hazard. » La première *mâsse* étoit de vingt louis.

REM. *Masse*, dans son sens le plus naturel, est un terme à la mode. » Le vulgaire ne voit que des *masses* : les détails de la nature sont un spectacle réservé pour nous, (dit le soi-disant Philosophe.) *Marm.*

MÂSSER ne se dit que dans la dernière acception de *mâsse*. Faire une *mâsse* au jeu. » Il a *mâssé* dix louis.

MASSIER, Officier qui porte une masse. (n^o. 8^o.) en certaines cérémonies.

MASSIF, Épais et pesant. » Bâtiment *massif*. » Tour *massive*. == Fig. Grossier, lourd. » Cet homme est bien *massif*. » Il a l'esprit *massif*. == En parlant des figures de métal ; qui n'est point creux en dedans, ni formé d'une autre matière. Figure d'or *massif*. » Croix d'argent *massif*. == S. m. Chose pleine et solide. » Un *massif* de maçonnerie. == Absolument, plein bois, qui ne laisse point de passage à la vîte. » Cette allée est terminée par un *massif*.

Tom. II.

MASSÔE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Bâton noueux et beaucoup plus grôs par un bout que par l'autre. » La fameuse *massûe* d'Hercule. » Il le tua d'un coup de *massûe*. == Fig. style fam. Coup de *massûe*, accident fâcheux et imprévu. » Ça été pour moi un coup de *massûe*.

MASTIC, s. m. MASTIQUER, v. act. [*Mastik, tiké.*] *Mastic* est une gomme qui vient d'un arbrisseau apelé *lentisque*. == Il se dit aussi de certaines compositions, dont on se sert pour coller, enduire, boucher. == *Mastiquer*, joindre, coller avec du mastic. » *Mastiquer* des morceaux de marbre.

MASÛRE, s. f. [*Mazûre* ; 2^e lon. 3^e e muet.] Ce qui reste d'un bâtiment tombé en ruine. » Vieille *masûre*. » Il n'y a plus que des *masûres*. == Fig. Méchante habitation, qui menace ruine. » Il habite une méchante *masûre*.

MAT, MATTE ou MATE, adj. [Le *t* se prononce au masc.] *Mat* se dit des métaux qu'on met en œuvre sans les polir. Or, argent *mat* : vaisselle *matte*. En Peinture, coloris *mat*, couleur *matte*, qui ont perdu leur éclat.

MAT, s. m. MÂT, s. m. Le premier est un terme du jeu des échecs. [L'*a* est bref.] Le 2^d est l'arbre d'un navire, auquel sont attachés les vergues ou les antennes, qui portent les voiles : (l'*â* est long) le *t* se prononce dans le 1^{er} ; il n'a point de pluriel : il ne se fait pas sentir dans le 2^d, qui se dit au pluriel : les *mâts*. = Faire *mat* ; doner échec et *mat*. » Voilà un beau *mat*. = Le grand *mât* ; le *mât* d'avant ou d'arrière, de misaine, d'artimon, etc.

MATAMÔRE, s. m. (style fam.) Faux Brâve.

MATELÂS, s. m. MATELASSER, v. act. MATELASSIER, s. m. [*Matelâ, lacé, la-cié.* 2^e e muet, 3^e lon. au 1^{er} ; 4^e é fer. au 2^d et au 3^e.] *Matelâs*, sac rempli de laines, de bourre ou de crin, sur lequel on se couche. » Grand ou petit *matelâs*. » Faire, piquer, rebatre un *matelâs*. = On donne aussi ce nom aux petits coussins piqués, qu'on met aux deux côtés d'un carrosse. = *Matelasser*, garnir de quelque chose de piqué en façon de *matelâs*. » *Matelasser* des chaises, le fond d'un carrosse, etc. == *Matelassier*, ouvrier qui fait et qui rebat des *matelâs*.

Rem. *Maynard* a dit *mâteras*, dans ses Poésies, au lieu de *matelâs* ; mais l'usage

est tout à fait pour ce dernier.

MATELOT, s. m. [2^e e muet.] Celui qui sert à la manœuvre d'un vaisseau. » Bon, vieux *Matelot*. » Il avoit cent *Matelots* sur son vaisseau. — Vaisseau qui en accompagne un plus grand, et qui est destiné à le secourir. » L'Amiral a deux *matelots*. — *A la matelote*, à la manière des *Matelots*. » Bonet, chausses à la *matelote*. — *Matelote*, s. f. Mets composé de plusieurs poissons, bouillis avec de fines herbes, et qu'on sert avec des tranches de pain, qu'on a humectées avec les suc de ces divers poissons.

MATER, **MATER**, v. act. Le 1^{er} a la 1^{re} brève. C'est 1^o. Faire mat. Voy. MAT. » Il l'a *maté* avec un pion. — 2^o. Mortifier. » *Mater son corps, sa chair, par des jeûnes, des austérités*. — 3^o. Figurement, Humilier. » Je le *materai* si fort, qu'il reviendra à la raison. » Il a été bien *maté* par le mauvais succès de cette affaire. — Le second a la 1^{re} longue. Garnir un navire de mâts. » *Mâter un vaisseau*.

MATÉRIALISME, s. m. **MATÉRIALISTE**, s. m. **MATÉRIALITÉ**, s. fém. [*matérialisme, liste, lité* : 2^e e fer. dern. e muet aux deux premiers, é fermé au 3^e.] *Matérialisme* est l'absurde opinion de ceux qui n'admettent point d'autre substance que la matière. — Dans un sens plus resserré, on le dit de ceux qui tiennent que l'âme est matérielle. — *Matérialiste*, partisan du matérialisme. — *Matérialité*, qualité de ce qui est matière. » *La matérialité de l'âme est une opinion aussi absurde que pernicieuse*.

MATÉRIAUX, s. m. pl. [*Matéri-ô* : 2^e e fer. dern. lon.] Les différentes matières qui entrent dans une construction. » *Assembler les matériaux*. » *Les matériaux* sont tout prêts. — Figurement, mémoires, recueils faits pour composer un ouvrage d'esprit. » *Les matériaux d'une Histoire, d'un Poème*. » *Assembler, disposer les matériaux*.

MATÉRIEL, **ELLE**, adj. **MATÉRIELLEMENT**, adv. [*matéri-él, éle, éleman* : 2^e e fer. 4^e e moy. 5^e e muet.] Qui est composé de matière. » Les substances *matérielles*. » L'âme de l'Homme n'est point *matérielle*. — Fig. » Cet homme est fort *matériel* : c'est un esprit bien *matériel*, grossier et pesant. — *Matériellement* est un terme de l'École. Il est opposé à *formellement*.

MATERNEL, **ELLE**, adj. **MATERNELLEMENT**, adv. [2^e e ouv. 3^e e moy. 4^e e muet : *nèl, nèle, nèleman*.] Ils se disent de ce qui est propre à la mère. » *Amour maternel*. *Affection maternelle*. — *Le côté maternel*, la ligne de parenté du côté de la mère. *Parents maternels*. *Biens maternels*. — *Langue maternelle*, celle du pays où l'on est né. » Il est honteux de mal parler *sa langue maternelle*. — *Maternellement*, d'une manière maternelle. » Cette femme corrige ses enfans *maternellement*, sans excès, sans humeur. — Il est peu usité.

MATERNITÉ, s. fém. [2^e e ouv. dern. é fermé.] L'état, la qualité de mère. Il ne se dit qu'en parlant de la Ste. Vierge. » *Sa maternité n'a point détruit dans elle la virginité*. » *La maternité divine a été la source de tous ses privilèges*. — Hors de là, il faut dire sa qualité de père, de mère; et non pas *sa paternité, sa maternité*. Je crois pouvoir reprendre les phrases suivantes de M. Moreau. » *Sa paternité (de Gontran) lui donnant la tutelle des Princes, etc.* » *Brunehaut... y jouit de toute l'autorité que lui donnent, et sa maternité, et ses talens*. — M^{lle} de Sévigné dit : » Je vous quitte d'honorer *ma grande maternité*; mais c'est dans le style badin.

MATHÉMATICIEN, s. m. **MATHÉMATIQUE**, adj. et subst. **MATHÉMATIQUEMENT**, adv. [*Matémati-cien, tike, tike-man* : 2^e e fer. 5^e e muet aux deux dern.] *Mathématique*, science qui a pour objet la grandeur en général, et qui en considère les propriétés. Avec les prép. *de* et *en* on le dit au singulier. » *Étudier en mathématique*. » *Axiôme, théorème de mathématique*; instrument de *mathématique*. Mais avec l'article, il se dit au pluriel. » *Étudier, savoir, enseigner les mathématiques*; et non pas, *la Mathématique*. » *La Géométrie, l'Astronomie, sont des parties des Mathématiques*, et non pas *de la Mathématique*. — Adj. Qui appartient aux Mathématiques. » *Démonstration, opération Mathématique*. — *Mathématiquement*, selon les règles des Mathématiques. » *Cela est vrai mathématiquement*. — *Mathématicien*, qui sait les Mathématiques. » *C'est un grand Mathématicien*.

MATIÈRE, s. fém. [2^e e moy. 3^e e muet.] 1^o. Ce dont une chose est faite. » *Le bois et la pierre sont la matière dont on fait les bâtimens*. » *Cet ouvrage est beau et riche*,

mais l'art y surpasse la matière. = 2°. En Philosophie, la substance étendue et impénétrable, susceptible de toute sorte de formes. » Matière première. » La matière et la forme. = 3°. En Médecine, excréments. » La matière fécale. » Matière louable, crue, cuite. » Les matières ne sont pas liées. = 4°. Sujet sur lequel on écrit ou l'on parle. » La matière d'un discours. » Matière sèche, stérile, ingrate; ou, riche, abondante. » La Table des matières est fort utile quand elle est bien faite. = 5°. Cause, sujet, motif, occasion. » Il n'y a pas la matière à se fâcher. » Donner matière de parler. » Il n'y a pas matière de procès. C'est matière de confession. = On dit aussi servir de matière (sans article) et fournir de la matière, ou matière (avec l'article ou sans article). Boileau dit fournir de matière, en quoi il n'est pas à imiter.

Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques.

Il aurait falu dire, ait fourni matière, ou de la matière; mais avec le 1^{er}, il y aurait eu une syllabe de moins, et avec le second une syllabe de trop. = Joint au Verbe avoir, impersonel, il régit à ou de, le 1^{er} dans la phrase négative, le 2^d dans l'affirmative. » Il n'y a pas matière à se fâcher. » Il y a matière de rire. Fontenelle a employé la prép. de, quoique le sens fût négatif. » Je ne vois pas qu'il y ait matière sur tout cela d'exercer beaucoup l'esprit. Il est vrai que la négative n'affecte pas l'expression, il y a matière, et que d'ailleurs, sur tout cela d'exercer aurait produit quelque cacophonie par la rencontre de deux a; mais cela n'excuse pas beaucoup l'Écrivain: et il aurait été mieux de dire, sur tous ces objets à exercer, etc. = Pour les noms à est plus sûr et plus régulier, que le sens soit négatif ou affirmatif. » Il y a matière à procès: il n'y a pas matière à discussion. L'Académie met un exemple contraire. » Il n'y a pas matière de querelle, de procès. Mais je pense que à querelle, à procès seraient davantage suivant l'usage et le génie de la langue. = 6°. Matière d'or, d'argent, les espèces fondûes pour la fabrication des monnaies. » On doit porter ces matières à la monnaie. = 7°. Matière se dit par opposition à l'Esprit. Au dessus de la matière; dégagé de la matière. = 8°. En matière

de Religion, de guerre, de procès. » En matière civile, ou criminelle.

MÂTIN, s. m. MATIN, adv. et s. m. [Ces deux mots diffèrent par l'orthogr. la prononciation et la signification. Dans le 1^{er}, l'a est long et doit porter un accent circonflexe. Dans le 2^d, l'a est bref, et ne doit point avoir d'accent: mâ-tein, ma-tein.] Mâtin, espèce de chien de garde » Gros ou petit mâtin. = Le Proverbe dit qui a bon voisin a bon mâtin, parce qu'il est bien gardé. Plusieurs disent en ce sens, bon matin, mais mal. — Furetière, Richelet et l'Académie étaient tombés dans cette méprise. L'Auteur de l'Apothéose du Dict. de l'Académie la relève. Elle s'est corrigée dans les éditions subséquentes. Mâtin est aussi un mot injurieux et populaire. » Tais-toi mâtin; gros mâtin, vilain mâtin.

MATIN, les premières heures du jour. » Il faut prier Dieu le matin et le soir. » Se lever de bon matin, de grand matin. = Il est aussi adverbe de tems, et susceptible de degrés de comparaison. » Plus matin, très-matin, le plus matin que vous pourrez, etc. — Il s'unit aussi à quelques adverbess, comme trop, aussi, fort, etc. trop matin, aussi matin qu'hier, fort matin, etc. = 1°. Matin se place toujours après le verbe, même dans les tems composés. » Il est venu fort matin, et non pas, il est fort matin venu. = 2°. Le matin et le soir sont aussi des espèces d'adverbess. Je travaille le matin, je sors le soir. Boileau dit:

Il condamne au matin les sentimens du soir.

C'est sans doute la contrainte de la mesure qui a forcé le Poète à se servir de cette expression. En prose, il faut dire, il condamne le matin, etc. = 3°. Avec demain on dit matin, ou au matin: tous deux sont bons, mais le premier est plus usité. Demain au matin, dit l'Acad. et plus ordinairement demain matin. » Je viendrai demain au matin, ou mieux, demain matin. Mais avec jusque on doit toujours dire matin. » Jusqu'à demain matin, et non pas, jusqu'à demain au matin. Vaug. = 4°. Il faut dire de grand matin, et non pas du grand matin, comme on le lit dans les Remarques de Racine le fils, sur les Tragédies de son père. — Dans un pieux Biographe, on voit, se lever du matin, pour se lever matin. — Cependant avec le plus l'art, indéf.

du va fort bien. » Je suis venu du plus grand matin, ou le plus grand matin que j'ai pu. — Avec très il faut dire de. » Je suis venu de très-grand matin. — * Un Auteur moderne dit : au plus matin, pour du plus grand matin. C'est un barbarisme. ==

5°. On dit : le jour étant venu, la nuit étant venue ; mais on ne le dit pas du matin, ni du soir. La raison qu'en donne Bouhours c'est qu'on regarde cette première clarté qui fait le jour, et cette première obscurité qui fait la nuit, comme quelque chose d'indivisible ; mais il n'en est pas de même du matin et du soir. Aussi-tôt que le matin fut venu, la barque étoit au milieu de la mer. *Nouv. Test.* Il fallait : aussitôt que le jour fut venu. BOUH. == 6°. Du matin au soir se dit quelquefois pour depuis le matin jusqu'au soir, et il est même plus usité et plus élégant. == 7°. On dit au figuré, le matin de la vie, la jeunesse.

Persuadé que l'harmonie
Ne verse ses heureux présens
Que sur le matin de la vie
Grèsset.

== 8°. Se lever matin c'est, dans le st. fig. famil. être diligent. » Malheureusement pour moi, Mde. de Nevers s'étoit levée aussi matin qu'elles ; elle arriva un moment après ces Dames, qui s'en allèrent quand elle entra. *Mde de Coalanges.* » Il faudroit vous lever bien matin pour égaler cet homme, ou pour le surprendre. == On dit aussi figurément, trop matin, pour, trop tôt. » Vous avez fort envie d'aller à Grignan. Je sais vos raisons : sans cela je vous dirois qu'il est bien matin. (c'étoit au mois de Mars) vous trouverez encôre la bise en furie. *Sév.*

MATINAL, ALE, adj. MATINÉE, s. f. MATINEUX, EÛSE, adj. MATINIER, IÈRE, adj. [*Matinal, nale, né-e, nell, neû ze, nié, nière* : 2^e lon. au 3^e, 4^e, 5^e et 7^e, é fer. au 3^e et au 6^e, é moy. au dern.] Plusieurs disent indifféremment *matinal, matineux* et *matinier*. La Touche dit que le 2^d est plus usité que le 1^{er} ; il avoue pourtant que l'*Acad.* les dit tous deux également. Il ajoute que *matinale*, se dit de l'Aube, et qu'on ne dit point *matineuse* : on ne dit ni l'un ni l'autre : on dit *l'aube du jour.* == *Rousseau* a pourtant dit dans une Ode :

Comme un époux glorieux,
Qui, dès l'aube matinale,
Sort brillant et radieux.

L'*Acad.* ne le met pas. *Vaugelas* remarque que *matinal* et *matineux* ne se disent que des personnes, et qu'il serait ridicule de dire *l'étoile matinale*, ou *matineuse*, il faut dire, *l'étoile matinère*. — Le *Rich. Port.* dit simplement de *matinal*, comme de *matineux*, qui se lève matin. Dans la dern. édit. l'*Acad.* les distingue ; elle définit le 1^{er}, qui se lève matin. » Vous êtes bien *matinal* aujourd'hui ; et le 2^d, qui est dans l'habitude de se lever matin. » Les Dames ne sont guère *matineuses*. Les Gascons disent *matinières* : mais mal ; et c'est un des *gasconismes* que relève M. *Desgrouais.* — *Matinière* ne se dit que de l'étoile du matin. On ne dit point *matinier* au masculin.

MATINÉE, le tems qui est depuis le point du jour jusqu'à midi. » Une belle *matinée.* » Les *matinées* sont fraîches en Automne. » J'ai travaillé toute la *matinée.* Il ne fait rien : il n'a rien fait de toute la *matinée.* == Dormir la grasse *matinée* (st. famil.) bien avant dans le jour.

MATINES, s. f. pl. Il n'a point de singulier. La première partie de l'Office divin. » Assister à *Matines.* » Il ne va point à *Matines.* Il est dispensé de *Matines.* » Chanter *Matines.* » Les *Matines* sont plus longues en certains tems que dans d'autres. Il se dit plus souvent sans article, qu'avec l'article. == En style proverbial, étourdi comme le premier coup de *Matines* ; fort étourdi. == Le Peuple, en certaines Provinces, apèle *matines*, des Heures, un livre de prières.

MATINEUX, MATINIER. Voy. MATINAL.

MATIR, v. act. rendre mat de l'or ou de l'argent, sans le polir ou le brunir.

MATOIS, OISE, a l j. et subst. MATOISERIE ; s. f. [*Ma-toâ, toâ ze, toâ zerl-e* : 2^e lon. 3^e e muet.] Rûsé. » Il est bien *matois.* » Elle paraît imbécille, mais elle est plus *matoise* que vous ne pensez. = *Subst.* » C'est un fin, un rûsé *matois.* — Il ne se dit guère comme substantif, au féminin. = *Matoiserie* : qualité du *matois.* » Vous ne connoissez pas bien sa *matoiserie.*

Mais d'où vient qu'au renard Esope acorde un point :

C'est d'exceller en tours pleins de *matoiserie.*
La Font.

== Tromperie, fourberie. Voilà vraiment une fine *matoiserie.* == Ces mots viennent de *mate*, qu'on a dit autrefois pour *tromperie.*

MATOU, s. m. Chat qui n'a pas été coupé. » Grès *matou*.

MATRICE, s. f. 1°. La partie de la femme où se fait la conception, et où l'enfant se nourrit. — On le dit aussi des animaux. » La *matrice* d'une cavale, d'une chiène. — 2°. En Imprimerie, moule dans lequel on fond les caractères. — *Adj.* » Église *matrice*, qui est comme la mère des autres Églises. — *Langue matrice*, celle qui n'est dérivée d'aucune autre, et dont quelques-unes sont dérivées. » L'hébreu est une *langue matrice*. — *Couleurs matrices*, les couleurs simples, qui servent à en composer d'autres.

MATRICIDE, s. m. Ni *Vaugelas*, ni *Th. Corneille* n'aproûvent ce mot. Selon eux, on apelle *parricide* le meurtre et le meurtrier de la mère comme du père, comme on apelle *patrimoine* non seulement les biens qu'on tient de son père, mais encore ceux qu'on possède du côté de sa mère. — *Trév.* a mis *matricide*. *l'Acad.* ne l'a pas mis.

MATRICULE, s. f. Registre, dans lequel on écrit les noms des personnes, qui entrent dans quelque société. Il se dit sur-tout dans les universités. — On apelle *Matricule de l'Empire* le dénombrement des Princes et des États, qui ont séance dans les Diètes.

MATRIMONIAL, ALE, adj. Terme de Droit. Qui appartient au mariage. » Cause, question, conventions *matrimoniales*. Il ne se dit guère au masculin.

MATRÔNE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Il ne se dit, dans le sérieux, que des Dames Grecques et Romaines, et parmi nous des sages-femmes. Encore vieillit-il dans le dernier sens, du moins dans le discours ordinaire. Il n'est encore usité que dans la Pratique.

MATTER, Voy. **MATER**.

MATURATIF, IVE, adj. **MATURATION**, s. f. [*Maturatif, tive, matura-cion*; 4^e lon. au 2d.] Qui mûrit. Action de mûrir. Ils ne se disent, le 1^{er} qu'en *Médecine*, des médicaments, qui hâtent la formation de la matière purulente d'un abcès; le 2d qu'en *Alchimie*, de l'opération par laquelle un métal acquiert une plus grande perfection.

MÂTURE, s. f. [1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] 1°. L'assemblage de tous les mâts d'un vaisseau. » Bonne *mâtûre*. = 2°. Le bois propre à faire des mâts. » *Mâtûre de Norvège, de Canada*.

MATURITÉ, s. f. L'état des fruits, quand

ils sont mûrs. » Venir ou ne pas venir *en maturité, en sa maturité*. — *Fig.* » La *maturité de l'âge; maturité d'esprit*. — *Avec maturité*, adv. avec circonspection et jugement. » Délibérer, procéder, agir *avec maturité, avec grande, ou une grande maturité*.

* **MAU**, adj. On le disait autrefois pour *mauvais*: témoin ce Pierre de Dreux, Duc de Bretagne, que son peu d'habileté fit surnommer *Mauclero*. Témoin encore cette maladie, apellee dans le Roman de la Rose, *Maufeu*. — A l'égard de *mau*, pris adverbiallement, *maudire, maugréer, maupiteux, maussade* sont autant de prestives de cet usage.

MAUDIRE, v. act. [*Modire*: 1^{re} dout. 2^e lon. 3^e e muet.] Il se conjugue comme *dire*, excepté qu'il redouble l's au milieu du mot, dans les tems où *dire* n'en a qu'une seule. *Je maudis; nous maudissons; je maudissais, je maudis, je maudirai, je maudirais; maudis, que je maudisse*, (pour le présent et pour l'imparfait du subjonctif) *maudissant; maudit*. — Faire des imprécations contre quelqu'un. » Il *maudit* tous les jours ceux, qui lui ont donné ce funeste conseil. » Il *maudit* sa destinée. » Elle *maudit* le jour et l'heure qu'elle a conu ce perfide suborneur. — En parlant de Dieu, réprover, abandonner. » Dieu *maudit* cette impie génération. » Cet homme a été *maudit* de Dieu, et non pas par Dieu.

MAUDISSION, s. m. [*Modi-son*.] Malédiction (-st. famil.) » Il fait mille *maudissons*.

MAUDIT, ITE, adj. [*Modi, dite*: 1^{re} dout.] Il ne s'emploie adjectivement qu'en parlant des choses; et il signifie, *très-mauvais*. » *Maudit* chemin, jeu, livre, métier, etc. Il aime à précéder le substantif.

Quitter Londre et la Cour pour sa *maudite* terre.
Gresset *Sidney*.

Ah! les affreux chemins, et le *maudit* pays.

Méchant.

On dit, tems *maudit*, et *maudit* tems ferait une inversion dure. — On dit aussi avec rapport aux personnes, *maudite* race, *maudite* engeance: mais on ne dit point *maudit* homme, et l'on ne dit guère *maudit* Auteur, *maudit* Poète, etc. On pourrait pourtant le dire dans le style de la colère et de l'indignation.

MAUGRÉER, v. n. [*Mogré-é*: 2^e et 3^e e fer. Devant l'e muet, la 2^e est longue: il

maugrée. Au futur cet *e* muet ne se prononce pas : il *maugréeras*, *maugréerait* ; pron. *mogrés*, *mogrédé* ; en 3 syllabes.] Il est bas et populaire. Jurer. » Il jure et *maugrée*.

Bien vite il sut jurer et *maugréer*.

Ververt.

MAUPITEUX, EÛSE, adj. [*Mopi-tell*, *sell-ze* : 3^e lon.] Autrefois, dur, cruel, sans pitié. Aujourd'hui, faire le *maupiteux*, se lamenter, sans grande raison. — Il est bas et populaire. Trév. Il vieillit. Acad.

MAURE, Voy. MORE.

MAURICAUD, Voy. MORICAUD.

MAUSOLEE, s. m. [*Mozolé e* : 3^e é fer. et long.] Tombeau magnifique. » On lui a dressé un beau, un superbe *mausolée*. — L'Acad. semble borner l'usage de ce mot au Discours soutenu. Il est pourtant aussi du style simple et du discours ordinaire. — On apèle aussi *mausolée* un catafalque, dressé dans les Eglises pour le service des personnes considérables. *Mausolée* est un terme plus noble que *catfalque*.

MAUSSADE, adj. MAUSSADEMENT, adv. MAUSSADERIE, s. f. [*Mo-sade*, *deman*, *dérle e* : 3^e e muet, 4^e lon. au dern.] *Maussade*, qui a mauvaise grâce. » Homme, femme *maussade*. — Mal fait, mal construit. » Habit, bâtiment *maussade*. — *Maussadement*, d'une manière *maussade*. » Il fait tout *maussadement*. — *Maussaderie*, est un mot de ce siècle. Mauvaise grâce. » Elle est d'une *maussaderie* insupportable.

MAUVAIS, AISE, adj. [*Mové*, *vêze* : 2^e é ouv. et long.] 1^o. Qui n'est pas bon. Il se dit des choses ; *mauvais* pain, *mauvaise* eau ; et des personnes ; *mauvais* peintre, poète, orateur, etc. — 2^o. Avec à ou pour, nuisible. » L'excès d'application est *mauvais* à la santé ; le fruit est *mauvais* pour certains estomachs. — 3^o. Sinistre ; funeste. » *Mauvais* augère : *mauvaise* physionomie. — 4^o. En parlant des personnes seulement, fâcheux, dangereux. » *Mauvais* voisin ; *mauvais* esprit, *mauvais* garnement. — S. m. » Le bon et le *mauvais*. — Faire le *mauvais* (st. famil.) menacer de battre, de faire du désordre.

Rem. 1^o. L'Acad. observe que quoique *mauvais* et *Méchant* soient ordinairement synonymes, néanmoins *Méchant* est plus odieux que *Mauvais*. Voy. MÉCHANT et MALIN. — 2^o. *Mauvais* s'emploie quelquefois comme adverbe ; trouver bon, trouver *mauvais*. Dans ces expressions, bon et *mauvais* ne pré-

nent ni genre, ni nombre, quand ils signifient l'un, approuver, consentir ; l'autre désapprouver, ne pas consentir. » Elle trouve *mauvais* que vous sortiez si souvent. Il régit, comme on le voit la conjonct. *que* et le subjonctif. — Dans un autre sens, *mauvais* avec *trouver* est adjectif et déclinable. » Il faudroit qu'ils combattissent les règles du christianisme, pour *trouver mauvaise* une action aussi juste et aussi chrétienne. Le Mal. tr. Bouh. Acad. — L'Auteur des *Réflexions* (Ladry) n'a pas eu raison de critiquer le P. Bouhours sur cette expression. L. T. Pour mieux éclaircir cette remarque, il faut dire que, quand *trouver mauvais* régit la conjonction *que* et le subjonctif, *mauvais* est adverbe, et par conséquent indéclinable ; et quand il régit les noms, il est adjectif et se décline. — On dit adverbiallement, *sentir mauvais*, exhaler une mauvaise odeur. — Il fait *mauvais*, il est dangereux de... » Il fait *mauvais* marcher dans un tems de glace. Il régit l'infinitif sans préposition.

MAÛVE, s. f. [*môve* : 1^{re} lon. 2^e e muet.] Plante très-commune, dont il y a un grand nombre d'espèces.

MAUVIETTE, s. f. MAUVIS, s. m. [*mo-viè-te*, *movi* : 1^{re} dont. 2^e é moyen au 1^{er}.] Le 1^{er} est le nom d'une espèce d'alouette ; le 2^d d'une petite espèce de grive.

MAXILLAIRE, adj. [*mak-sil-lère* : 3^e é moy. et long : on prononce les deux *ll* sans les mouiller.] Terme d'Anatomie. Qui a rapport aux mâchoires. » Glandes *maxillaires*.

MAXIME, s. f. [*makcime* : 3^e e muet.] Suivant l'Acad. Proposition générale, qui sert de principe et de fondement ; de règle en quelques Arts ou sciences. Mais il me semble que *maxime* se dit par rapport aux mœurs, et *principe* par rapport aux sciences et au raisonnement. Diderot dit sur cette pensée de Senèque, devenue proverbe : » La route du précepte est longue, celle de l'exemple est courte ; que » de cette *maxime* il résulte, etc. Sur quoi M. l'Ab. Grosier remarque fort bien, à mon avis, qu'il falait dire *principe*, que c'était le mot propre ; et que *maxime* se dit d'une règle de morale, de conduite personnelle. » Les *maximes* de la morale, de la Politique. » C'est une *maxime* d'État, de gouvernement. » Il veut établir de nouvelles *maximes*. — Il régit quelquefois *de* et l'infinitif. » Cette *maxime* constante de

fraper sur tous les pouvoirs pour les réunir sur sa tête... menaçait l'État d'une révolution prochaine. *Anon.*

MAZETTE ou **MAZÈTE**, s. f. [*mazète*, 2^e e moyen. 3^e e muet. *Richelet* met les deux. *L'Acad.* ne met que le premier.] Au propre, méchant, petit cheval. — Au fig. homme qui ne sait pas bien jouer. » C'est une mazette.

MÉCANICIEN, s. m. **MÉCANIQUE**, subst. f. **MÉCANIQUEMENT**, adv. **MÉCANISME**, s. m. [*Mékani-cien*, *nike*, *nikeman*, *nisme* : 1^{re} e fer. 4^e e muet aux trois dern. Dans le 1^{er}, *ien* n'a pas le son d'*ian*.] *Trév.* et le *Dict. Gram.* écrivent ces mots avec une *h*, *Mécanicien*, etc. et c'est aussi la pratique du plus grand nombre des Auteurs. *Richelet*, *l'Acad.* le *Rich. Port.* les écrivent sans *h*.; et c'est mieux, pour éviter de faire prononcer *cha* avec le *ch* français, au lieu de *ka*.] — *Mécanique* est la partie des Mathématiques, qui a pour objet les lois du mouvement, celles de l'équilibre, des forces mouvantes, etc. — *Mécanicien*, qui sait la Mécanique. — *Mécanisme*, la structure d'un corps organisé. » *Le mécanisme du corps humain*, de l'univers, d'une montre, etc. — *Mécanique* est aussi adjectif. » *Les arts mécaniques*; par opposition aux *Arts libéraux*. — » C'est un métier bien *mécanique*, ignoble et bas. — *Mécaniquement*, d'une manière mécanique. Il est ordinairement opposé à *géométriquement*. » Il a tracé cette figure, cette ligne méridienne *mécaniquement*. Il compte trouver la quadrature du cercle, le mouvement perpétuel *mécaniquement*.

MÉCÈNE, s. m. [1^{re} e fer. 2^e e moy. 3^e e muet.] Nom propre du Favori d'Auguste, qui est devenu un nom commun. Protecteur des lettres et des savans. » *Mécène* généreux des Gens de Lettres. — Pour le nom propre, on disait autrefois *Mécénas*. » Ce ne fut que par là que *Mécénas* devint le favori du plus grand Empereur du monde. *P. Rapin.* — *Richelet* dit qu'en prose on dit *Mecenas*, et en vers, *mecenas* ou *mécène*. — L'usage a donc changé, on ne dit plus que *Mécène*, excepté dans la Poésie marotique.

Être à la fois Horace et *Mecenas*,
Conseil des Dieux.

MÉCHAMMENT, adv. **MÉCHANCETÉ**,

s. f. **MÉCHANT**, ANTE, adj. [*méchamant*, *chanceté*, *chan*, *chante* : 1^{re} e fermé, 2^e br. au 1^{er}, Ion. aux autres; 3^e e muet au 2^d et au 4^e.] *Méchant*, 1^o. En parlant des choses; mauvais, qui n'est pas bon. » *Méchant pays*, chemin, cheval, etc. *Méchante terre*, monture, toile, etc. Il se dit quelquefois des personnes en ce sens; *méchant* Ecrivain, Poète, Orateur, etc. — 2^o. En parlant des personnes et des choses contraire à la justice. » *Méchant homme*, *méchante femme*, de *méchantes gens*. — *Méchant esprit*, *méchante action*. — 3^o. Combiné avec certains noms, il a d'autres significations. *Méchante mine* ou *physionomie*; qui annonce de la méchanceté. — *Méchante mine*, *méchant air*; air ignoble et bas. — *Méchante humeur*; humeur chagrine. — *Méchante tête*, homme opiniâtre dans le mal. On dit plus ordinairement, *mauvaise tête*. — *Méchante langue*, personne médisante.

Remarg. 1^o. Quoique *méchant* et *mauvais* soient presque synonymes pour le sens, ils ne le sont pas pour l'emploi, et ne se mettent pas indifféremment. *Méchant* est plus fort et plus odieux que *mauvais*. On dit, *trouver mauvais*, sentir *mauvais*; On ne dit point là *méchant*. On dit, *prendre en mauvaise part*, et non pas *en méchante part*. D'un autre côté, *méchant* s'emploie quelquefois comme substantif : *les méchants*; c'est un *méchant*. Au contraire, *mauvais* est toujours adjectif : on ne dit pas *les mauvais*, c'est un *mauvais*; on dit seulement, un *mauvais garçon*. L. T. — 2^o. En parlant des ouvrages d'esprit, *mauvais* et *méchant* ont différents sens; l'un a rapport au défaut de talent, l'autre à la malignité. » C'est trop pour une épigramme d'être *mauvaise* et *méchante* tout à la fois. — 3^o. Cependant, *méchant* a quelquefois le sens de *mauvais* quand il précède le substantif. » Une *méchante* épigramme, est une épigramme sans sel et sans esprit. Une épigramme *méchante* est une épigramme pleine de traits malins et piquans. — Ainsi, et dans d'autres occasions, *méchant* a divers sens, suivant qu'il suit ou qu'il précède le substantif. *Méchant homme* a rapport aux actions; *homme méchant* aux pensées et aux discours. L'un fait des *méchancetés*; l'autre en pense et en dit. — 4^o. Remarquez pourtant que *méchant*, même dans le premier sens, n'est obligé de se placer devant que quand il est seul. Mais joint

aux adverbess de quantité, il peut se mettre devant ou après : c'est le plus méchant homme, ou l'homme le plus méchant que je conaïsse. *Fort méchant* homme, ou homme *fort méchant*. Avec le moins, extrêmement, infiniment et autres adverbess semblables, il se met toujours après. C'est bien l'homme le moins méchant, et non pas le moins méchant homme. » C'est un homme extrêmement méchant, etc. 5°. Méchant au vocatif ne se dit que dans le st. badin et par un reproche plaisant.

Va, Méchant, tu joueras tout le temps de ta vie.

De Cailly.

Il n'est plus du beau style dans l'usage actuel. — Racine fait dire par Jocaste à Créon.

N'en doute pas, méchant, ils vont venir tous deux.

Tous deux ils prévientront tes desseins malheureux.

mais il ne l'employa plus que dans *Athalie*, où *Josabet* dit à *Mathan*. » Méchant, c'est bien à vous, etc. M. Racine le fils justifie son père, en disant que ce mot se retrouve dans cette pièce, comme étant du style de l'Écriture, qui nomme méchants les ennemis de Dieu; mais il convient que ce mot n'est plus d'usage dans le style noble.

MÉCHANCETÉ ne se dit que dans le 2d sens de méchant. Iniquité, malignité, malice. » La méchanceté d'une action. » Action pleine de méchanceté. — On ne dit point la méchanceté d'un Poète, ou d'un poème, d'un discours ou d'un Orateur. — Rem. Quand on parle du vice, on le met toujours au singulier. On dit de plusieurs, leur méchanceté, et non pas leurs méchancetés. Mais quand on parle des actions, effets de ce vice, on emploie quelquefois le pluriel : on lui a fait mille méchancetés; mais cette expression n'est que du style familier. *Bouh. L. T.* — * Méchantise pour méchanceté est un vrai gasconisme. En Provence, on le dit sur-tout des enfans. » Voyez la méchantise de cet enfant, son opiniâtreté, son indocilité. On dit, même en ce sens, méchanceté.

MÉCHAMMENT, avec méchanceté. » Il a dit, il a fait cela méchamment. Tous ces faits ont été méchamment inventés.

MÉCHE, s. f. [1^{re} e moy. 2^e e muet.] 1°. Cordon, ordinairement de coton, qu'on

met dans les lampes avec de l'huile, ou dont on fait des chandelles, des bougies, etc. en les couvrant de suif ou de cire. — 2°. Corde préparée, dont les Canoniers se servent pour mettre le feu au canon, et les Mineurs à une mine. — On dit, figurément (st. famil.) découvrir ou éventer la mèche; c. à d. un complot, une intrigue. — 3°. On apele aussi mèche, la flèche spirale d'acier, qui est à un tire-bouchon; et la partie d'une vrille, d'un vilibrequin, qui perce, etc.

* MÉCHEF, s. m. Vieux mot. Malheur, fâcheuse aventure.

Je n'ai fait aucune chose
Qui doive attirer sur mon chef
Un si déplorable méchef.

Beus.

MÉCOMPTE, s. m. SE MÉCOMPTER, v. réc. [méconté, té : 1^{re} e fer. 2^e long. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Ceux qui écrivent conte, conter, au lieu de compte, compter, écrivent aussi méconté, méconter : ils font une lourde faûte. — Mécompte, au propre, erreur de calcul dans un compte. Se mécompter, se tromper dans un compte, dans un calcul. » Il y a du mécompte dans votre calcul. » Vous vous êtes mécompté. — Au figuré, ils se disent de ceux qui sont trompés dans leurs espérances. » Il a trouvé bien du mécompte. » Il s'est fort mécompté dans cette affaire. Il croyoit y faire un grand profit; et il a eu de la perte. — On dit aussi se mécompter (se tromper) dans un raisonnement.

Rem. Fénelon dit tomber dans un mécompte. » Il tombe toujours dans quelque mécompte, tantôt par ses passions, tantôt par celles deses Ministres. *Téléme.* — Cette expression ne parait pas adoptée par l'usage; mais je n'oserais la blâmer.

MÉCONNOISSABLE, ou MÉCONAISSABLE, adj. [méconé-sable : 1^{re} e fer. 3^e e moy. 4^e dout. 5^e e muet.] Qu'on ne peut reconnaître qu'avec peine. » Depuis sa maladie, il est méconnaissable. — Il régit quelquefois la prép. à.

Vieilli par les malheurs plus que par les années,
Méconnaissable aux yeux de mes propres sujets.
de Rochefort, Ulysse.

» Elles y paroissent ces idoles de chair, méconnaissables aux yeux mêmes de leurs criminels

minels adorateurs. *Du Rivet*, Sermon sur le Jugem. dern.

MÉCONNOISSANCE, ou **MÉCONAISSANCE**, s. fém. **MÉCONNOISSANT**, ou **MÉCONAISSANT**, ANTE, adj. [*Mékonè-sance*, san, sante : 1^{re} e fer. 3^e e moy. 4^e lon. 5^e e muet.] Ingratitude. Ingrat. Ceux-ci disent quelque chose de plus odieux. Ceux-là marquent plus de légèreté et moins de vice. On dit, dans le *Dict. Gram.* que *méconnaissance* est un mot heureusement inventé, et qu'il serait à souhaiter qu'il fût mieux établi. *Gresset* l'a employé dans son Ode sur l'Ingratitude. Il paraît nouveau, mais, au contraire, il est vieux. *Patru* et quelques autres Auteurs du siècle passé l'avaient employé, mais la mode n'en a pas duré longtemps. *Bossuet* l'emploie, mais non pas dans le sens d'ingratitude; il s'en sert pour exprimer l'action de méconnaître, de ne pas connaître. » La ruine des Juifs sera la suite de la mort du Christ, et de leur méconnaissance. — *Méconnaissant* est vieux aussi, mais on comence à le rajeunir. » Un fils méconnaissant fit à son cœur (de David) une plaie profonde, que les années ne purent fermer. *Neuville*. » Il n'est pas étonnant que le sieur de... paroisse aujourd'hui si méconnaissant. *Ling.* — Ce mot est dans *Richelet*, sans citation d'Auteurs.

MÉCONNOÎTRE, ou **MÉCONAÎTRE**, v. act. [*Mékonêtre* : 1^{re} e fer. 3^e e ouv. et long, 4^e e muet.] Il se conjugue comme *connoître*, ou *connaître*. — Au propre, ne pas connaître. » Vous avez changé d'habit; je vous méconnaissais. — Au figuré, et plus ordinairement, désavouer. » Il s'est élevé, il s'est enrichi : il méconnaît ses parens et ses anciens amis. — *Se méconnaître* a deux sens : 1^o. Oublier ce qu'on a été autrefois. » Il a fait fortune : il se méconnaît. — 2^o. Oublier ce qu'on doit à quelqu'un qui est au dessus de nous. » Comment parlez-vous ? Vous vous méconnaissez.

MÉCONTENT, ENTE, adj. **MÉCONTENTEMENT**, s. m. **MÉCONTENTER**, v. act. [*Mékontan*, tante, tanteman, tanté : 1^{re} e fer. 2^e et 3^e lon. 4^e e muet au 2^d et au 3^e, e fermé au dern.] Mécontent, qui n'est pas satisfait de... Mécontenter, rendre mécontent. Mécontentement; déplaisir. Il est fort mécontent de l'accueil qu'on lui a fait. » Cet homme mécontente tout le monde; il done du mécontentement, ou de grands

Tome II.

sujets de mécontentement à tous ses parens, à tous ses amis.

Rem. 1^o. *Mécontent* s'emploie substantivement au pluriel, pour signifier ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement, des Ministres, etc. » Les mécontents s'assemblerent. — Mais quand il est substantif, il se dit absolument et sans régime. » Il se trouva quelques mécontents de cette élection. *Hist. d'Angl.* Il falait dire, quelques Seigneurs mécontents de, etc. — Au dire du *Père Bouhours*, *mécontent* est meilleur pour signifier les factieux (et en ce sens, il ne se dit qu'au pluriel et substantivement), et *mal-content*, pour signifier qui n'est pas content.

Mal-content se dit plus ordinairement du supérieur à l'égard de l'inférieur, *Acad.* et *mécontent* de l'inférieur à l'égard du supérieur. Ainsi un Prince peut être *mal-content* des services de quelqu'un de ses sujets; un père de l'application de son fils; un maître des progrès de son élève. Un sujet, au contraire, peut être *mécontent* des passe-droits que lui fait le Prince; un fils de la prédilection trop marquée de son père pour un autre de ses enfans; un élève de la négligence de son maître, etc. — Pour les verbes analogues, on dira, au contraire, *mécontenter* des supérieurs, et *contenter* mal des inférieurs. Ce père contente mal son fils : ce fils mécontente son père. — *Mécontent* se prend substantivement : *mal-content* est toujours adjectif. On a repris le *P. Bouhours* d'avoir dit : c'est la coutume des mal-contens de se plaindre. (Il avait donc manqué lui-même à sa remarque.) Il faut dire, des mécontents. Il s'emploie toujours au pluriel : on ne dit point un mécontent. *Extr. des Syn. de M. Beauz.* — 3^o. * On ne dit point, se mécontenter de, pour dire, être mécontent de.

Et colorent ces injustices,

Dont vous avez raison de vous mécontenter.

Corn. Agésilas.

Dites en vers comme en prose, de n'être pas content, ou d'être mécontent. — 4^o. *Mécontentement* ne régit pas la prép. de, du moins des choses. On ne dit point, le mécontentement de ce voyage, de cette entreprise, pour dire, un voyage, une entreprise dont on est mécontent. Il ne se dit avec ce régime que de la personne qui est mécontente.

K k k k

» Le Roi de Maroc, malgré les mécontentemens de la campagne précédente, amena l'été suivant un nouveau secours. *D'Orl.* — Quand on veut donner un régime aux choses, il faut ajouter un verbe à *mécontentement*; comme, *avoir du mécontentement de*, etc.

» Malgré les mécontentemens que la campagne précédente lui avait donés, etc.

MÉCRÉANT, s. m. [1^{re} et 2^e é fer. 3^e lon.] Il se disait autrefois de tous les peuples infidèles, et particulièrement des Mahométans. On ne le dit aujourd'hui que des *impies*, des *incrédules*; mais ces derniers mots sont plus nobles et plus propres pour le style élevé. *Mécréant* ne se dit que dans le discours familier et dans le style critique.

==== * *M. Lenglet du Fresnoy* dit *mécroyant*, contre l'usage. — * On a dit anciennement *mémoire*, pour *ne pas croire*. *Richelet* dit qu'il est peu usité. Il est aujourd'hui entièrement hors d'usage. — On disait aussi *mécréance*, qui ne se dit plus.

MÉCRÉDI, ou **MERCREDI**, s. m. Le 4^e jour de la semaine. — La plus saine opinion, dit *Vaugelas*, et le meilleur usage est de prononcer et d'écrire ce mot sans *r* (*Mékredi*; 1^{re} é fer. 2^e e muet.) C'est aussi le sentiment de *Th. Corn.* — *Richelet* assure de même qu'on disait autrefois *mercredi*, mais que de son tems il n'y avait que *mékredi*, qui fut en usage. L'*Acad.* au contraire, et d'après elle, le *Dict. d'Orl.* et le *Rich. Port.* écrivent *mercredi*, et font croire qu'on doit y prononcer la première *r*. On dit, dans le *Dict. Gram.* qu'il semble que dans la conversation on peut dire *mékredi*, mais que dans le discours soutenu, on doit prononcer *mercredi*.

MÉDAILLE, s. f. **MÉDAILLER**, *Acad.* ou **MÉDAILLIER**, *Trév.* s. m. **MÉDAILLISTE**, s. m. **MÉDAILLON**, s. m. [*Méda-glie, daglié, gliste, glion*; 1^{re} é fer. 2^e br. Mouillez les ll.] *Médaille*, pièce de métal, fabriquée en forme de monnaie et où est gravée la figure de quelque Prince, de quelque Saint ou de quelque monument, etc. — *Médailon* se dit des plus grandes médailles. — *Médailleur*, cabinet rempli de tiroirs, dans lequel les médailles sont rangées. — *Médailleur*, celui qui se connaît en médailles. — On dit en style proverbial: *tourner la médaille*, examiner la chose d'un autre côté, sous un autre point de vue. » Tous les biens possibles pourroient-ils me donner autant de joie que votre amitié? Comme aussi, *tournez la médaille*, rien n'est

pire que le contraire. *Sév.* — Chaque médaille a son revers; chaque chose a deux faces. — *Vieille médaille*, vieille personne, dont les traits sont grands et fort marqués.

MÉDECIN, s. m. **MÉDECINE**, s. f. **MÉDECINER**, v. act. [*Méde-cein; cine, ciné*; 1^{re} é fer. 2^e e muet; 4^e e muet au 2d, é fer. au 3^e.] *Médecin*, est celui qui fait profession de guérir les maladies et de conserver la santé. *Médecine* est l'art qui en enseigne les moyens. *Médeciner*, c'est donner des breuvages et autres remèdes qu'on prend par la bouche. » Bon, savant *Médecin*. » Être entre les mains des *Médecins*; abandonné des *Médecins*, etc. » La *Médecine* est un art conjectural. » Étudier en *Médecine*. *Docteur en Médecine*. » Ils l'ont trop *médeciné*.

Rem. Quand on parle de l'art de guérir, on l'emploie toujours au singulier. Il n'a de pluriel que quand il signifie *purgation*. » Il a pris plusieurs *médecines*. — * En Province, plusieurs disent, *médecine*, pour signifier la femme d'un Médecin. » *Mde. la Médecine*. C'est un terme ridicule en ce sens. — Plusieurs disent *médeciner*. — *Se médeciner* est bête, et ne s'écrit point. En sa place, on dit, *prendre médecine*. *Vaug.* — *Se médeciner* ne se peut dire qu'en plaisantant.

On dit des choses, qui ont un certain goût, ou une certaine odeur désagréable: cela *sent la médecine*. — *Médecine de cheval*; médecine trop forte. — Le proverbe dit: *argent comptant porte médecine*: il est agréable de recevoir de l'argent comptant. — Les marchands citent souvent ce proverbe, pour signifier qu'ils n'aiment pas à faire crédit.

MÉDECINAL. Voy. **MÉDICINAL**.

MÉDIANOCHÉ, s. m. Terme espagnol, naturalisé en France. Repâs en grâs, qui se fait après minuit sonné, le lendemain d'un jour maigre. On ne fait plus guère de *medianoché*, depuis qu'on est si peu délicat sur l'observation de l'abstinence.

MÉDIAT, ATE, adj. **MÉDIATEMENT**, adv. [*Médi-a, ate, ateman*? 1^{re} é fer. 4^e e muet.] Ils sont oposés à *immédiat, immédiatement*. Ceux-ci se disent de ce qui a rapport, et qui touche à une chose sans milieu et sans intervalle. Ceux-là se disent de ce qui ne touche et n'a rapport que moyénant quelque chose, qui est entre deux » Pouvoir *médiat*, cause, autorité, juridiction *médiate*. » Cause, qui n'agit que *médiatement*.

MÉDIATEUR, TRICE, s. m. et f. **MÉ-**

« Le Roi de Maroc, malgré les mécontentemens de la campagne précédente, amena l'été suivant un nouveau secours. *D'Orl.* — Quand on veut donner un régime aux choses, il faut ajouter un verbe à mécontentement; comme, avoir du mécontentement de, etc. » Malgré les mécontentemens que la campagne précédente lui avait donés, etc.

MÉCRÉANT, s. m. [1^{re} et 2^e é fer. 3^e lon.] Il se disait autrefois de tous les peuples infidèles, et particulièrement des Mahométans. On ne le dit aujourd'hui que des impies, des incrédules; mais ces derniers mots sont plus nobles et plus propres pour le style élevé. *Mécréant* ne se dit que dans le discours familier et dans le style critique. — * *M. Lenglet du Fresnoy* dit *mécroyant*, contre l'usage. — * On a dit anciennement *mécroire*, pour ne pas croire. *Richelot* dit qu'il est peu usité. Il est aujourd'hui entièrement hors d'usage. — On disait aussi *mécrotance*, qui ne se dit plus.

MÉCREDI, ou **MERCREDI**, s. m. Le 4^e jour de la semaine. — La plus saine opinion, dit *Vaugelas*, et le meilleur usage est de prononcer et d'écrire ce mot sans r (*Mékredi*; 1^{re} é fer. 2^e e muet.) C'est aussi le sentiment de *Th. Corn.* — *Richelot* assure de même qu'on disait autrefois *mercredi*, mais que de son tems il n'y avait que *mécredi*, qui fût en usage. *L'Acad.* au contraire, et d'après elle, le *Dict. d'Orl.* et le *Rich. Port.* écrivent *mercredi*, et font croire qu'on doit y prononcer la première r. On dit, dans le *Dict. Gram.* qu'il semble que dans la conversation on peut dire *mécredi*, mais que dans le discours soutenu, on doit prononcer *mercredi*.

MÉDAILLE, s. f. **MÉDAILLER**, *Acad.* ou **MÉDAILLIER**, *Trév.* s. m. **MÉDAILLISTE**, s. m. **MÉDAILLEON**, s. m. [*Méda-glie*, *da-glie*, *gliste*, *glion*; 1^{re} é fer. 2^e br. Mouillez les ll.] *Médaille*, pièce de métal, fabriquée en forme de monnaie et où est gravée la figure de quelque Prince, de quelque Saint ou de quelque monument, etc. — *Médailion* se dit des plus grandes médailles. — *Médailleur*. cabinet rempli de tiroirs, dans lequel les médailles sont rangées. — *Médailleur*, celui qui se connaît en médailles. — On dit en style proverb. tourner la médaille, examiner la chose d'un autre côté, sous un autre point de vue. » Tous les biens possibles pourroient-ils me donner autant de joie que votre amitié? Comme aussi, tournez la médaille, rien n'est

pire que le contraire. *Sév.* — Chaque médaille a son revers; chaque chose a deux faces. — *Vieille médaille*, vieille personne, dont les traits sont grands et fort marqués.

MÉDECIN, s. m. **MÉDECINE**, s. f. **MÉDECINER**, v. act. [*Méde-cein*; *cine*, *ciné*; 1^{re} é fer. 2^e e muet; 4^e e muet au 2d, é fer. au 3^e.] *Médecin*, est celui qui fait profession de guérir les maladies et de conserver la santé. *Médecine* est l'art qui en enseigne les moyens. *Médeciner*, c'est donner des breuvages et autres remèdes qu'on prend par la bouche. » Bon, savant *Médecin*. » Être entre les mains des *Médecins*; abandonné des *Médecins*, etc. » La *Médecine* est un art conjectural. » Étudier en *Médecine*. Docteur en *Médecine*. » Ils l'ont trop *médeciné*.

Rem. Quand on parle de l'art de guérir, on l'emploie toujours au singulier. Il n'a de pluriel que quand il signifie *purgation*. » Il a pris plusieurs *médecines*. — * En Province, plusieurs disent, *médecine*, pour signifier la femme d'un Médecin. » *Mde. la Médecine*. C'est un terme ridicule en ce sens. — Plusieurs disent *médeciner*. — *Se médeciner* est bête, et ne s'écrit point. En sa place, on dit, *prendre médecine*. *Vaug.* — *Se médeciner* ne se peut dire qu'en plaisantant.

On dit des choses, qui ont un certain goût, ou une certaine odeur désagréable: cela sent la *médecine*. — *Médecine de cheval*; médecine trop forte. — Le proverbe dit: argent comptant porte médecine: il est agréable de recevoir de l'argent comptant. — Les marchands citent souvent ce proverbe, pour signifier qu'ils n'aiment pas à faire crédit.

MÉDECINAL. Voy. **MÉDICINAL**.

MÉDIANOCHÉ, s. m. Terme espagnol, naturalisé en France. Repâs en grâs, qui se fait après minuit sonné, le lendemain d'un jour maigre. On ne fait plus guère de *médianoche*, depuis qu'on est si peu délicat sur l'observation de l'abstinence.

MÉDIAT, ATE, adj. **MÉDIATEMENT**, adv. [*Médi-a*, *ate*, *atem.in*? 1^{re} é fer. 4^e e muet.] Ils sont oposés à *immédiat*, *immédiatement*. Ceux-ci se disent de ce qui a rapport, et qui touche à une chose sans milieu et sans intervalle. Ceux-là se disent de ce qui ne touche et n'a rapport que moyénant quelque chose, qui est entre deux » Pouvoir *médiat*, cause, autorité, juridiction *médiate*. » Cause, qui n'agit que *médiatement*.

MÉDIATEUR, TRICE, s. m. et f. **MÉ-**

Philosophes? = 2°. Écrit composé sur quelque sujet de Philosophie ou de dévotion. » *Les méditations* de Descartes : livre de *méditations*. = 3°. Oraison mentale. » *Faire la méditation* : c'est l'heure de la méditation. = Voyez CONTENTION.

Méditatif, qui s'applique à méditer. » C'est un homme fort *méditatif*. = *S. m.* *Les méditatifs* en matière de dévotion, en métaphysique. *Acad.* » *Locke*, un des plus profonds *méditatifs* que l'Angleterre ait produits. *Dict. Hist.* = *Racine* le fils dit de *Mallebranche* :

Eprise du plus grand de nos *Méditatifs*,
Londres applaudissoit à ces *Spéculatifs*,
Qui, etc.

MÉDITERRANÉE, adj. et subst. [1^{re} et 2^e é fer. 2^e é ouv.] Qui est au milieu des terres. » Les Villes, les Provinces *méditerranées*. = La *Mer Méditerranée*, ou la *Méditerranée*, cette mer qui comunique à l'Océan par le détroit de Gibraltar.

MÉDULLAIRE, adj. [On prononce les 2^e l, sans les mouiller. : *Médul-lère* : 1^{re} é fer. 3^e é moy. et lon.] Qui appartient à la moelle, ou qui en a la nature. » La substance *médullaire*.

MÉFAIRE, v. n. MÉFAIT, s. m. [*méfe-re, méfé* : 1^{re} é fer. 2^e é moy. long au 1^{er}.] Le 1^{er} ne se dit plus qu'au Palais. Faire tort à. » On lui a fait défense de *méfaire* à... et de *médire* de, etc. = *Méfait*, action criminelle, ne se dit plus que dans cette phrase. » Il a été puni pour *ses méfaits*. style fam.

Rém. L'ancien *Trévoux* écrit ces deux mots avec deux f : c'était l'ancienne orthographe ; celle de *Malherbe*, par exemple.

Le lieu qui fut témoin d'un si lâche *meffait*.

Méfaire et *Méfait* ne se sont conservés que dans les sentences, où l'on garde le vieux st. = Ils ne sont plus bons que pour le style comique ou critique.

L'homme étrange ! on ne sait de quel biais s'y prendre,

Pour lui tirer l'aveu de *ses méfaits*.

Poinsinet de Sivry

MÉFIANCE, s. f. MÉFIANT, ANTE, adj. SE MÉFIER, v. réc. [On écrivait autrefois *meffiance*, etc. avec deux f, et l'on trouve cette orthographe dans les anciennes éditions de *Trévoux*. 1^{re} é fer. 3^e lon. aux 3 prem. é fer. au 4^e.] Ils expriment le soupçon, la crainte, qui fait qu'on se défie. Le Proverbe dit, que *méfiace* est mère de *sureté*. Cependant la *méfiace* est nuisible, quand elle est portée

trop loin. = C'est un esprit *méfiant*. » Il est *méfiant* ; elle est *méfiante*. = Il se *méfie* de moi, de vous, de tout le monde.

Méfiace, *Défiace* (synon.) La *méfiace* est une crainte habituelle d'être trompé. La *défiace* est un doute que les qualités, qui nous seraient utiles ou agréables, soient dans les hommes ou dans les choses, ou dans nous-mêmes. — La *méfiace* est l'instinct d'un caractère timide et pervers ; la *défiace* est l'effet de l'expérience et de la réflexion. — Le *méfiant* juge des hommes par lui-même, et les craint. Le *défiant* en pense mal, et en attend peu. — On naît *méfiant*. Pour être *défiant*, il suffit de penser, d'observer et d'avoir vécu. = On se *méfie* du caractère et des intentions des autres. On se *défie* de son esprit et de ses talens (*Encycl. Beausée*, Syn.

MÉGARDE (par) adv. Par manque de soin, d'application, d'attention. » Il a fait cela par *mégarde*.

MÉGÈRE, s. f. [1^{re} é fer. 2^e é moy. et long, 3^e e muet.] Femme méchante et emportée. » C'est une vraie *Mégère*.

MEILLEUR, EURE, adj. [*Mè-glieur, gliu-re* ; 1^{re} é moy. mouillez les ll.] C'est le comparatif de *bon*. Qui est au-dessus du bon. » Celui-ci est bon ; mais celui-là est *meilleur*. » Cette étoffe est *meilleure* que l'autre. Le superlatif est le *meilleur*, et non pas le *plus bon*. — Il se met toujours devant le substantif. » C'est le *meilleur* fruit, et non pas le fruit le *meilleur*. » Je veux de *meilleur* pain, et non pas du pain *meilleur*. * » Il fit à l'Officier la réception la *meilleure* qu'il lui fut possible. *Anon.* Dites, la *meilleure* réception. = *S. m.* » Le *meilleur* est l'ennemi du bon : ce qui paraissait bon ne le paraît plus en présence du *meilleur* ; ou bien, à force de chercher le *meilleur*, on manque le bon. » Ayant un cœur bon, qui le portoit au bien ; un esprit éclairé, qui lui monroit le *meilleur*. *Montesq.* parlant de *Nerva*.

MÉLANCOLIE, s. f. MÉLANCOLIQUE, adj. MÉLANCOLIQUEMENT, adv. [1^{re} e fer. 2^e lon. 4^e lon. au 1^{er}, 5^e e muet dans tous les trois ; en, dans le dernier, a le son d'an.] *Mélancolie*, au propre, bile noire. Il est peu usité en ce sens. = Au fig. Chagrin, tristesse : » grande, profonde *mélancolie*. » Tomber dans une grande *mélancolie*. = On dit d'un homme, d'une humeur saine, mais agréable : qu'il a une douce *mélancolie*, et de celui qui est fort gai : qu'il n'en engendre

pas mélancolie ou de mélancolie. Le 1^{er} est le meilleur.

MÉLANCOLIQUE, adj. En qui domine la mélancolie. » Homme *mélancolique*. » Tempérament, humeur, affection *mélancolique*. — Qui inspire la mélancolie. » Temps, lieu, entretien, air, physionomie *mélancolique*. — *Mélancoliquement*, d'une manière triste et mélancolique. » Nous avons passé quelques jours fort *mélancoliquement*. — Dans des éditions de Trév. et dans le Dict. Gram. on trouve ces mots écrits avec une h : *mélancholie*, etc.

* MÉLANCOLISER, v. n. S'abandonner à la mélancolie. Ce mot est dans l'anc. Trév. L'usage ne l'a pas adopté. Il semble qu'il serait utile.

MÉLANGE, s. m. MÉLANGER, v. act. MÉLÉE, s. f. MÉLER, v. act. [Ces mots s'écrivaient autrefois avec une s : *meslange*, *mesler*, etc. Quand on supprima l's, on la remplaça par l'acc. circonfl. sur l'é, et l'on écrivit *mélange*, *mêler*. Cet usage s'est conservé sans raison et sans nécessité. L'acc. circ. ne convient que sur l'é ouv., et l'e dans ces mots est fer. Il n'est ouv. que devant l'e muet : il *mêle mêlera*, etc. Il ne convient que là.] *Mêler*, c'est brouiller ensemble plusieurs choses. *Mélange* est ce qui résulte de plusieurs choses mêlées ensemble. *Mélanger*, c'est faire un mélange. » *Mêler* des drogues, des couleurs. » *Mélange* des liqueurs, des couleurs ; un *mélange* de toute sorte de gens. » *Mélanger* avec art les couleurs. » Vin *mêlé*, couleurs *mêlées* avec art. — *Mêlée* ne se dit point au propre, pour l'action de *mêler*. Il ne se dit qu'au fig. pour signifier un combat où deux troupes se *mêlent* ensemble l'épée à la main les uns contre les autres. » Rude, sanglante *mêlée*. » Se jeter dans la *mêlée*. — On le dit par extension d'une batterie de plusieurs particuliers, et d'une contestation aigre entre plusieurs personnes.

REM. *Mêler*, au propre, a pour 2^d régime avec : *mêler* de l'eau avec du vin. Les Poètes préfèrent avec raison la prép. à.

Mêlant à leur blancheur l'incarnate peinture.

Malherbe.

Viens *mêler* le myrthe d'amour
À la palme de la victoire.

Sarrasin.

Au fig. cette prép. à est préférable, même en prose. » *Mêler* l'agréable à l'utile ; la douceur à la sévérité. — *Etre mêlé* régit de au propre. »

Ce froment est *mêlé* de seigle, d'orge ; au fig. la prép. dans ; on l'a *mêlé*, ou il a été *mêlé* mal à-propos dans cette affaire. — *Se mêler*, dans ses différentes acceptions ; régit de devant les noms et les verbes, ou dans devant les noms. — S'occuper de... Il se *mêle* de chimie, de peindre, de tourner. — Prendre soin. » *Se mêler* d'un acomodement ; je ne me *mêlerai* plus de vos affaires. — S'entremettre mal-à-propos. » De quoi vous *mêlez-vous* ? *mêlez-vous* de vos affaires. » Il se *mêle* de juger ce qu'il ne connaît pas. — S'engager : » *Se mêler* dans la foule, dans la bagarre, etc.

On dit proverbialement d'une chose qu'il n'est pas possible de faire : elle se fera, si le diable s'en *mêle*. Voyez MARCHANDISE.

MÉLODIE, s. f. [1^{er} fer.] 1^{er} ton. 4^e e muet.] L'agrément qui se trouve dans le chant, qui résulte d'une heureuse suite de sons. » Douce, agréable *mélodie*. — Il diffère de l'harmonie, en ce qu'il ne signifie que l'heureux arrangement des sons, qu'on entend successivement dans un air chanté par une même personne, ou joué par un même instrument ; au lieu qu'harmonie signifie l'accord de plusieurs parties qu'on entend en même temps. Acad. — D'après cette distinction, qui est très-juste, on doit dire la *mélodie*, et non pas l'harmonie du discours, du langage. — Quand elle n'est pas trop affectée, elle en fait tout l'agrément, et donne un nouveau lustre aux pensées et aux expressions. Elle consiste : 1^o. à éviter les dissonances. Ex. » S'il se le fût fait apporter. Fonten. Trop d'r rapprochées. Les mêmes consonnes proche l'une de l'autre. » Lon lui lançait la lampe. — 2^o. Les mêmes consonances également trop rapprochées. » C'est assez d'avoir fait voir. Font. — Les rimes dans la prose. » De légers mouvemens excités sourdement. Rayn. » Souffrez que je vous demande si vous vous souvenez de m'avoir vu autrefois, comme il me souvient de vous avoir vu. Votre visage ne m'est point inconnu : il m'a d'abord frappé, mais je ne sais où je vous ai vu. Téléma. — Quelquefois pourtant ces rimes font beauté, quand elles sont affectées. » Il nous semble que Mr. de Grignan est venu au devant de vous au st. Esprit : il nous semble qu'il a été ravi de vous revoir et de vous r'avoir. Sév. » Il ne me trouve guère avancée de ne pouvoir pas encore recevoir de vos lettres sans pleurer. Je ne le puis, ma fille ; mais ne souhaitez pas que

je le puisse. Aimez mes *tendresses*, aimez mes *faiblesses* : pour moi, je m'en acomode fort bien. *La même*. Mais ordinairement ces consonances sont les fruits de la négligence. — 3°. A éviter les vers alexandrins, même quand ils ne riment pas. Ceux de huit syllabes font fort bien, quand il n'y en a pas plusieurs de suite, et qu'ils ne sont pas marqués par la rime. — 4°. A éviter sur tout les répétitions des mêmes mots, placés dans le même ordre. » Pardone-moi, mon fils, si je trouble ton récit par les larmes que je dois à ton père. Neoptolème me répondit... qu'il m'est doux de voir Philoctète pleurer mon père. Télémaque. » Télémaque étoit bien plus prudent pour garder un secret... il savoit taire un secret sans dire aucun mensonge. Il n'avoit pas même certain air réservé qu'ont d'ordinaire les gens secrets : il ne paroissoit point chargé du secret qu'il devoit garder. *Ibid.* Voy. CACOPHONIE et RÉPÉTITION.

MÉLODIEUX, **EÛSE**, adj. **MÉLODIEÛSÈMENT**, adv. [*Mé-lô-di-èu*, *èu-ze*, *ze-man* : 1^{re} e fer. 4^e lon. 5^e e muet.] Rempli de mélodie. » Chant *mélodieux*. Voix *mélodieuse*. — D'une manière mélodieuse. » Chanter *mélodieusement*.

MELON, s. m. [1^{re} e muet.] Sorte de fruit dont la tige rampe sur la terre.

MELONGÈNE, s. f. [1^{re} et dern. e muet ; 3^e e moy.] On l'appelle aussi *Mayenne* et *Aubergine*. Plante qui porte un fruit du même nom, plus gros, et presque de la même figure qu'une très-grosse poire, de couleur rougeâtre, ou violette, d'un goût fade, mais qui n'est pas désagréable quand il est assaisonné. Il y en a plusieurs espèces.

MELONNIÈRE, s. f. [1^{re} e muet 3^e e moy. et long.] L'endroit où l'on fait croître des melons.

MÉMARCHÛRE, s. f. Entorse, que se donne un cheval en faisant un faux pas. » Ce cheval est boiteux d'une *mémarchûre*.

MEMBRANE, s. fém. **MEMBRANEUX**, **EÛSE**, adj. [*Man-brane*, *neû*, *neû-ze* : 1^{re} lon. sur-tout aux deux derniers, 3^e e muet au 1^{er}, lon. aux deux autres.] *Membrane* se dit d'une partie mince et nerveuse du corps de l'animal, qui sert d'enveloppe à d'autres parties. *Membraneux*, qui participe de la membrane. » Les *membranes* du cerveau, des muscles. » Piquer la *membrane*. » Ligament *membraneux*. Partie *membraneuse*.

MEMBRE, s. m. **MEMBRU**, **ÛE**, adj. [*Man-bre*, *bru*, *brû-e* : 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, lon. au 3^e.] *Membre* est, 1°. au propre, partie extérieure du corps de l'animal, distinguée des autres par quelque fonction particulière. Il ne se dit pourtant pas de la tête. On le dit principalement des bras, des jambes, des pieds, des mains. » Le bras est un *membre* bien nécessaire. » *Membre* pourri, gangrené, etc. » Il sent de grandes douleurs dans tous les *membres*. — 2°. Au figuré, partie d'un corps politique. » On vouloit réunir tous les *membres* de ce vaste corps. » Les fidèles sont les *membres* du corps mystique de l'Eglise. » On se proposoit de réformer l'Eglise dans le chef et dans les *membres*. — Les pauvres sont les *membres* de J. C. — Partie d'une terre, d'un Bénéfice. » Ce fief est un *membre* de ce Marquisat, de cette Abbaye. — Partie d'une période. » Une période de quatre *membres*.

MEMBRU, ne se dit qu'au propre (st. f.) Qui a les membres gros et puissans. » Un homme fort *membru*.

MEMBRÛRE, s. f. [*Man-brûre* : 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] Terme de menuiserie. Pièce de bois, épaisse, dans laquelle on enchâsse les panneaux, qui sont des pièces moins épaisses.

MÊME, pron. relat. [1^{re} e ouv. et long, 2^e e muet.] Qui n'est point autre, qui n'est point différent. » C'est le *même* homme, la *même* personne, le *même* pain, la *même* viande, etc. — Adv. Aussi, encôre. Je vous dirai *même* que ; etc. » Quand *même* cela serait, etc.

Rem. 1°. Quand *même* est pronom et adj. il se décline et prend une s au pluriel. » Les *mêmes* raisons. » Moi-*même*, toi-*même*, lui-*même*; nous-*mêmes*, vous-*mêmes*; eux-*mêmes*, elles-*mêmes*, etc. Il précède toujours le nom qu'il modifie, et il est précédé par l'article. » Le *même* homme, la *même* nouvelle, les *mêmes* accidens, etc. * Autrefois on suprimoit souvent l'article. » Il chasse par *même* moyen des peuples abominables. Boss. On dirait aujourd'hui, par le *même* moyen. — On ne retranche l'article, dans l'usage actuel, que dans le style familier, ou en poésie.

Le riche et l'indigent, l'imprudent et le sage,
Sujets à *même* loi, subissent *même* sort.

Rousseau.

— Quand *même* est adverbe, il s'écrit toujours sans *s*. On peut pourtant, et l'on doit pardonner aux Poètes, qui ont quelquefois besoin d'une syllabe de plus, d'écrire *mêmes*.

Que si *mêmes* un jour le lecteur gracieux,
Amorcé par mon nom, sur vous tourne les yeux.
Boil. Ép. X.

— 2°. L'Acad. dans les *Sentimens sur le Cid*, fait précéder *même* de l'art. indéf. *de*. » Ce n'est point stérilité, si l'on n'en veut accuser Homère et Virgile, qui répètent plusieurs fois de *mêmes* vers. Elle dirait aujourd'hui, *les mêmes vers*. — 3°. Généralement parlant, *même*, pronom, modifiant un substantif, ne souffre pas volontiers un autre adjectif, sur-tout, s'il précède le substantif. » Le Lord Bonville eut la tête tranchée... Thomas Kiriél eut *le même* indigne sort. *Hist. d'Angl.* Il semble que *même*, dans sa signification, désignant un rapport à ce qui précède, il est inutile de le répéter par l'addition d'un adjectif, qui exprime ce qui a été déjà dit. Après avoir dit que le Lord Bonville avait eu la tête tranchée, il suffisait de dire que Kiriél eut *le même* sort. *Le même indigne sort* est un anglicisme. — Cependant, dans les vifs mouvemens de l'éloquence, cette espèce de pléonasme peut faire un bon effet. — 4°. Dans le sens comparatif, *même* demande la conjonction *que*, et non pas la prép. *de*. St. Evremont dit, parlant des Romains : » Les esclaves s'animoient du *même* esprit de leur maître. Il faut, du *même* esprit que leur maître. » Les Jurisconsultes, qui étaient du *même* ordre des (que les) Patriciens. *Le Gendre*. » Cautalda eut *le même* sort de (que) Marobode. P. Barre. *Hist. d'Allem.* — 5°. On a dit autrefois, *le même*, pour *la même chose*; et le P. Bouhours lui-même a employé cette expression. » On doit dire *le même* de cet endroit de Cicéron, etc. P. Rapin. » On pourroit conclure *le même* touchant les décisions de la Foi. Boss. » Un Auteur moderne pense *le même* d'une autre manière. Bouh. — On dit encore aujourd'hui, *revenir au même*, pour, à *la même chose*. * L'Ab. Des Fontaines le joint au V. *venir*, contre l'usage. » Si cet Auteur (La Motte) ne se vengeoit pas (des critiques), on sait que quelques uns de ses partisans savoient y suppléer; ainsi cela venoit au même. —

6°. *Même*, placé devant un substantif, a un sens tout autre, que lorsqu'il est placé après. » *Le même homme* est *l'idem vir* des latins; l'homme dont on a déjà parlé, dont il a été déjà question. *L'homme même*, c'est *homo ipse*; l'homme lui-même. * Autrefois on ne marquait pas cette différence, et on disoit, en vers surtout, *la même vertu*, au lieu de *la vertu même*.

De vos soupçons l'injuste violence,
A *la même* vertu vient de faire une offence.

Mol. D. Garcie

Sais-tu que ce vieillard fut *la même* vertu.

Corn. dans le Cid.

Crébillon a dit aussi : *la même* innocence,
pour *l'innocence même*.

Non, *la même* innocence

N'auroit pas un maintien plus rempli d'assurance.

— 7°. On peut dire, d'après l'Ab. Regnier, que *même*, dans la même phrase, peut être regardé comme pronom, ou comme adverbe, suivant qu'il est devant ou après le subst. Ainsi, quand on dit : et Platon *même* croyait, *même* semble être dit pour *lui-même*. Au contraire, si l'on dit, et *même* Platon croyait, etc. *même*, ainsi placé, est indubitablement adverbe. — Cependant, si le nom est au pluriel, il me paraît qu'on ne doit point mettre *d's* à *même*, quand il est seul, et qu'il n'est pas accompagné de quelque autre pronom. On doit dire, ce me semble, et *les soldats même*, et non pas *mêmes*, quoiqu'on dise fort bien, *les soldats eux mêmes*, avec une *s*. Cette remarque me fait croire que *même* est toujours adverbe dans ces occasions, soit qu'il soit après ou devant le substantif. — 8°. *Même* s'emploie fréquemment à la suite, non seulement des pronoms personnels, mais aussi des pronoms démonstratifs : *ceci, cela même; celui-ci, celui-là même*. Les pronoms personnels qui prennent *même* à leur suite, sont *moi, toi, lui, elle, vous, nous, eux, elles*. » *Moi-même, toi-même*, etc. il suit alors le nombre dans lequel ces pronoms sont employés. *Vous-mêmes, eux-mêmes*, etc. Les Poètes prenaient autrefois la licence, tantôt de mettre une *s* au singulier pour gagner une syllabe; tantôt de la retrancher au pluriel, parce qu'il y avait une syllabe de trop. *Ménage* apporte des exemples de l'une et l'autre licence, tirés de *Marot, Malherbe, Le Moine*, etc. On ne les

pardonnait pas aujourd'hui. *Th. Corn.* — *Voltaire* a dit encore, dans ce siècle, nous-même, pour le faire rimer avec *suprême.* — 9°. Quand le pronom, joint à *même*, est après le verbe, il faut répéter devant, ou ce pronom, ou son correspondant. » *Je l'ai fait moi-même; vous l'avez fait vous-même; et ainsi des autres cas.* Les phrases suivantes ne sont donc pas exactes. » Vous êtes chargés de rendre la justice aux peuples; commencez par la rendre à vous-mêmes. Anon. Il fallait, vous la rendre à vous-mêmes. Les compilateurs qui ont travaillé sous le nom de Harris; car on n'est redevable à lui-même que de l'Épître Dédicatoire et de l'introduction de son Recueil. *Préf. de l'Hist. Gén. des Voy.* Il fallait, on ne lui est redevable à lui-même que de etc. — 10°. *Soi-même, lui-même* ont différens sens. Se sauver, se perdre *soi-même*, c'est sauver ou perdre sa propre personne: » Il s'est sauvé *lui-même*; c. à d. sans le secours d'autrui: il s'est perdu *lui-même*; c. à d. par sa faute. — Et ainsi des autres verbes, avec lesquels on peut mettre *soi-même* sans préposition. » Il se loue *lui-même*, c. à d. *lui se loue*, et les autres peut-être ne le louent pas. » Il se loue *soi-même*, c. à d. il loue sa propre personne, et non pas celle d'un autre. On voit que *lui-même* est sujet de la phrase, ou en tient lieu; et que *soi-même* est employé comme régime. *Extr. du P. Bouhours et de M. Beauzée.* — *Être soi-même*, agir suivant son génie, son caractère. » C'est alors que *Thérèse est plus elle-même*, plus séraphique que jamais. *L'Abé Du-Serre-Figon.*

De-même, adv. On doit l'écrire sans *s.* *Th. Corneille.* De la même manière. » Elle est inconstante; toutes sont *de même.* » *Je l'ai pensé de même.* — Quand il est comparatif, il régit *que* devant les noms et les verbes. » Il est venu *de même que* moi. *De même que* le soleil est l'âme de l'Univers, ainsi un Roi l'est de son Royaume. On peut répéter *de même* à la place d'*ainsi*; *de même un Roi*, etc. * *La Bruyère*, en l'employant, fait suivre le verbe du pronom nominatif. » Demande-t-on à des Beliers qu'ils n'aient pas de cornes? *De même* n'espère-t-on pas de réformer par cette peinture des naturels si durs. — Il fallait, *de même* l'on n'espère pas. Le pron. *on* est d'autant plus mal placé dans cette occasion, qu'il donne à la phrase

un ton d'interrogation qu'elle n'a pas dans le sens de l'Auteur. — *De même* doit être placé après le premier membre de la comparaison. La construction de la phrase suivante est très-mauvaise. » Cette loi portoit *de même sur* les Puritains *que sur* les Catholiques. *H. des Tudors.* Il falloit dire: portoit *sur* les Puritains, *de même que sur* les Catholiques. — On ajoute quelquefois *tout à de même.* *Je suis tout de même.* » Il m'a ofensé *tout de même que* vous.

A Même, adv. * On l'a dit autrefois pour *en même tems.* » *A même que* la prière fut faite, l'orage fut apaisé. *Vaugelas* trouvoit cette façon de parler très-mauvaise, et elle est inusitée aujourd'hui. — Quelquefois, dit *Th. Corn.*, on l'emploie à un autre usage, qui n'est pas reçu par ceux qui parlent correctement, c'est quand on dit, *boire à même* la bouteille. — *Pluche* s'est servi de cette locution. » Voilà le miel dans toute sa pureté... *mordez sans façon à même*: jetez seulement la cire de côté. *Spect. de la Nat.* — *Mettre à même* et *être à même de faire* quelque chose; c. à d. *mettre* ou *être à portée de le faire*, *donner* ou *avoir des facilités pour le faire*, sont des façons de parler qui m'ont toujours paru bien bizarres, et qui certainement ne sont pas du beau style. De bons Auteurs s'en sont pourtant servi; mais je ne voudrais pas les imiter. *M. l'Ab. Guéné* et *M. l'Ab. Grosier* sont du nombre. On les trouve aussi dans *l'Ann. Lit.* » *M. Linguet* est certainement bien *à même de se venger.* Et dans le *Mercure.* » Cette époque brillante met l'Auteur *à même de rassembler*... une multitude de faits et de découvertes, etc. — Le Traducteur du *Voyage d'Anson* l'emploie même avec le régime des noms. » Ce n'est pas un effort commun à des Matelots que de savoir se modérer sur l'usage des liqueurs fortes, lors qu'ils s'en trouvent *à même.* * *Marivaux* dit *mettre en même*, qui est encore plus mauvais; mais c'est un valet qu'il fait parler. *L'Acad.* dit bien *être, mettre, laisser à même*, mais elle les dit sans régime. » Il vouloit lire, je l'ai mené dans un cabinet, *l'ai mis à même, l'ai laissé à même*, etc.

* *MÉMEMENT*, adv. Même. De même. Il a tout-à-fait vieilli. *Vaug. Corn. Men. L. T.* Il n'est plus usité que chez les Notaires et les Procureurs de province.

MÉMOIRE, s. f. et m. [*Mé-mo-d-re*: première

1^{re} e fermé, 2^e longue, 3^e e muet.] Il est *fém.* quand il signifie la faculté de se souvenir, ou le souvenir même. » Bone, grande, belle, heureuse *mémoire*. » J'en garderai toujours *la mémoire*. — Il est *masc.* quand il veut dire un écrit fait, ou pour se souvenir de quelque chose, ou pour en instruire un autre. » Faites-en, dressez-en *un mémoire*. » Donnez-m'en *un mémoire*. — Ce n'est que dans ce sens qu'on peut le dire au pluriel. » Il a donc plusieurs *Mémoires*. = Relations de faits ou d'événemens particuliers, ou pour servir à l'Histoire. » *Les Mémoires de Comines*. » *Mémoires chronologiques*, par le P. d'Avrigni, etc. = Dans le premier sens on dit toujours *la mémoire*, au singulier, même quand il s'agit de plusieurs. » On est bien éloigné de vouloir noircir *les mémoires de*, etc. Anon. Dites, *noircir la mémoire*, etc. = * Autrefois on faisait toujours *mémoire* féminin, même dans le second sens. » Elle tiendra de *bonnes mémoires* pour rendre compte de tout. St. Fr. de Sal. On dirait aujourd'hui de *bons mémoires*.

Rem. Les pronoms possessifs, joints à *mémoire*, donent souvent à ce mot un sens passif. *Votre mémoire* n'est pas le souvenir que vous avez des autres; c'est le souvenir que les autres ont de vous. » Le tems effacera jusqu'à *votre mémoire*: on ne se souviendra plus de vous: on vous aura oublié. = On dit, en ce sens, *perdre la mémoire*, le souvenir de quelqu'un. Racine a dit: *laisser la mémoire*.

Et sans plus me charger du soin de votre gloire,
Je veux laisser de vous jusqu'à *votre mémoire*.

Mitridate.

Laisser de vous est plus coulant que *perdre de vous*; mais il n'est pas aussi conforme à l'usage. Il vaut mieux en vers: il ne serait pas aussi bien en prose. = *Rafraichir la mémoire de*, est du style familier, » comme il seroit très-possible que vous les eussiez oubliées, il n'y a pas beaucoup de risque à vous en *rafraichir la mémoire*. Ann. Lit.

De mémoire d'homme, adv. » Le Diable est déchainé en cette ville (Marseille) *de mémoire d'homme* on n'a point vu de tems si affreux: Sév. — La Fontaine a dit, en imitation, *de mémoire de singe*, et cela est très joli dans une Fable.

Tom. II.

Thémis n'avoit point travaillé
De *mémoire de singe*, à fait plus embrouillé.

= *D'heureuse mémoire* est une expression qui n'est plus guère à la mode. » Le feu Roi *d'heureuse mémoire*. On disoit aussi, *d'illustre, d'éternelle, de triomphante mémoire*. » Le feu Roi, *de triomphante mémoire*. Mascarón. — Boileau dit en plaisantant: » Depuis Midas, *d'impertinente mémoire*, s'est-il trouvé personne qui ait rendu un jugement aussi absurde.

En mémoire de, adv. » Faites ceci *en mémoire de moi*. » On a dressé une colonne avec une inscription *en mémoire de cet événement*. * Bossuet dit, *à sa mémoire*. » Sacrement institué *à sa mémoire* (de J. C.); on dit, *en sa mémoire*, comme on dit *en son honneur*, plutôt qu'*à son honneur*. = On apèle poétiquement les Muses, *Filles de Mémoire*.

Non, non, sans le secours des *Filles de Mémoire*,
Vous vous flatiez en vain, partisans de la gloire,
D'assurer à vos noms un heureux souvenir.

Rousseau.

= Le Temple de *Mémoire*, où l'on suppose que les noms des Grands Hommes sont conservés.

MÉMORABLE, adj. MÉMORATIF, IVE, adj. [1^{re} e fermé, 3^e dout. au 1^{er}, 4^e long. au 3^e.] Le premier se dit des choses qui sont dignes de *mémoire*; Le 2^d des personnes qui ont *la mémoire de quelque chose*. » Action, journée, chose, fait *mémorable*. » Je n'en suis pas bien *mémoratif*. » Elle n'en étoit pas *mémorative*. Le 1^{er} est de tous les styles: le 2^d n'est que du style familier, et se dit ordinairement avec la négative.

MENAÇANT, ANTE, adj. MENACE, s. f. MENACER, v. act. [1^{re} e muet; 3^e lon. aux deux premiers, e muet au 3^e, e fer. au 4^e.] *Menace* est une parole ou un geste, dont on se sert pour faire craindre à quelqu'un le mal qu'on lui prépare. *Menacer*, faire des menaces. *Menaçant*, qui menace. » User de *menaces*. » Discours plein de *menaces*. » *Menacer de la main*, avec la canne. » Gestes *menaçans*, regards *menaçans*, paroles *menaçantes*. » Ton rude et *menaçant*, lettre *menaçante*.

Rem. 1^o. On écrivoit autrefois *menassant*, *menasse*, *menasser*. — Quelques Auteurs, ou Imprimeurs écrivent à l'imparfait et au préterit, je *menaceois*, il *menacea*, etc.

L I I I

Mettez la cédille sous le *c* qui précède l'*a* et l'*o*. — 1°. *Menace* est plus en usage au pluriel qu'au singulier. On dit pourtant : il méprisa *cette menace*. » L'effet suivit de près *la menace*. Mais pour cinq ou six phrases semblables, il y en a sans nombre où l'on dit *les menaces*. — 2°. *Menacer* a souvent pour second régime l'ablatif, qui est le seul régime du passif. Dieu nous *menace de la damnation éternelle*. » Nous sommes *menacés d'un grand malheur*. Il régit aussi *de* et l'infinitif. » Il le *menaça de le punir sévèrement*. — 3°. *Menacer* se dit figurément des choses, et signifie alors pronostiquer. » L'air nous *menace d'un orage*. — Le bâtiment *menace ruine*, est près de tomber. — *Poétiquement* : ces tours, ces arbres *menacent les Cieux*, ils sont fort élevés. — 4°. Avec le seul régime direct (l'accusatif) *menacer* signifie annoncer des punitions. Avec les deux régimes, il veut dire, annoncer des malheurs. Le P. Griffet, parlant des persécutions que J. C. annonça à ses Apôtres, dit : il est vrai qu'en *les menaçant* il les console. Le terme est impropre en cette occasion. *Menacer*, annoncer des malheurs, ne se dit que des choses, et toujours avec les deux régimes. Au passif, il se dit des personnes. » Il est *menacé d'apoplexie*; nous sommes *menacés de guerre*. — 5°. En st. plaisant et par contre vérité, il a le sens de *faire espérer*. » Il nous *menace d'un grand repas de nous donker à dîner*.

MÉNAGE, s. m. MÉNAGEMENT, s. m. MÉNAGER, v. act. [1^{re} é fer. 3^e e muet aux 2. 1^{re} ; é fer au 3^e : en, dans le 2d a le son dian.] *Ménage* a divers sens : 1°. Gouvernement domestique. » Tenir *ménage*. » Être dans *son ménage*. » Régler, bien conduire *son ménage*. — Mettre une fille en *ménage* (st. famil.) la marier. — Faire bon ou mauvais *ménage*, se disent d'un homme et d'une femme, qui vivent en bonne, ou en mauvaise intelligence. — 2°. Il se prend pour les meubles et utensiles du ménage. Il est populaire. » Cette servante tient *son ménage bien propre*. — 3°. Épargne, économie. » Entendre le *ménage*; vivre avec un grand *ménage*, ou de *ménage*. » Nos anciens Rois vivaient de *ménage*, comme les particuliers. — En style plaisant, on dit d'un homme, qui vend ses meubles pour vivre, qu'il vit de *ménage*. C'est un jeu de mots sur le 2d et le 3^e sens de *ménage*. — *Ménage*, ménage-

ment, *épargne* (synon.) On se sert de *ménage* en fait de dépense ordinaire; de celui de *ménagement* dans la conduite des affaires; et de celui d'*épargne* à l'égard des revenus. — 4°. *Ménage* se prend collectivement, pour toutes les personnes, dont une famille est composée. » Il y a trois ou quatre *ménages*, logés dans cette maison.

Rem. On dit, *entrer en ménage*, se marier. Le besoin d'une syllabe de plus a fait dire à un Fabuliste, *entrer dans son ménage*.

Vous le savez, jeune fille à Paris

Grille d'entrer dans son ménage.

La Linotte. Merc.

MÉNAGEMENT, égards, circonspection. Voy. CIRCONSPÉCTION et ÉGARDS. Voy. aussi MÉNAGE, n°. 3°. » Il est d'une humeur fâcheuse : il faut avoir de grands *ménagements* pour lui. » Sa santé exige beaucoup de *ménagement*. » Il s'est conduit dans cette affaire avec beaucoup de *ménagement*, ou sans *ménagement*. — Le *ménagement des esprits*, l'art de les manier. — Le *ménagement des Affaires*; l'art de les conduire.

Rem. Le Traducteur de l'Hist. de M. Hume, donne souvent à ce mot un sens qu'il n'a pas en français. Ex. » Cette *dignité* fut mise en commission, et Bellasis en eut le *ménagement*, c. à. d. qu'il l'exerça. C'est un anglicisme. — Un Auteur cité par Bouhours a dit aussi. » La Sainte Vierge nous apprend le *sage ménagement* que nous devons faire de toutes les paroles de Dieu. On ne dit point, *faire un ménagement de paroles*. Dites, avec quel soin nous devons *conserver* toutes les paroles de Dieu.

MÉNAGER, c'est 1°. User d'économie. » *Ménager son bien*, son revenu, sa bourse, ou le bien, la bourse d'autrui. — Fig. *Ménager ses forces*, sa santé, ses amis, son crédit. — *Ménager des troupes*; ne pas les exposer mal-à-propôs. — *Ménager les intérêts de quelqu'un*, avoir soin de les conserver. — *Ménager* quelqu'un, prendre garde de rien faire, qui le choque, qui le rebute. — *Se ménager*, se choyer, avoir soin de sa personne. » *Ménagez-vous!* » Je me *ménage*. — 2°. Conduire, manier avec adresse. » *Ménager les esprits*; les affaires. — *Se ménager bien avec tout le monde*; *entre deux partis*. — *N'avoir rien à ménager avec quelqu'un*; n'avoir plus de mesures à garder avec lui. — *Ménager ses paroles*, parler peu; les termes, parler avec une grande circons-

pection; *le tems*, en faire un bon emploi; *ou*, prendre son tems fort à propos, pour quelque chose; *sa voix*, la bien conduire; *une étoffe*, un terrain, l'employer si bien, qu'il n'y ait rien de perdu. — *Ménager un escalier*, un cabinet, dans un bâtiment; les y faire sans gêner le dessein principal. — *Ménager ses chevaux*, être attentif à ne pas leur faire faire de trop longues courses. — On dit, proverbiallement: *qui veut aller loin ménager sa monture*, ce qui s'applique figurément à la santé et à toute autre chose.

MÉNAGER, ÈRE, adj. et subst. [*Ménage*, gère: 1^{re} è fer. 3^e é fer. au 1^{er}, è moy. et long au 2d, dont la 4^e e muet.] Qui entend le ménage, l'économie. » Homme fort ménager; femme fort ménagère. — Subst. » C'est un grand, *ou*, un mauvais ménager; une bonne ménagère. = Servante, qui a soin du ménage. » Il a chez lui une bonne, une habile ménagère. = Parmi le peuple, en certaines Provinces, un mari appelle sa femme *notre ménagère*. L'adjectif est beau au figuré:

Le sage est ménager du tems et des paroles.

La Font.

Un Roi, dit Corneille,

Est meilleur ménager du sang de ses sujets.

Mais il n'en est pas de même du substantif, (du moins dans le haut style.) » L'injustice est une mauvaise ménagère, dit Montesquieu; elle ne tient pas tout ce qu'elle promet. — Cela me paraît un peu trop familier pour un ouvrage sérieux.

MÉNAGERIE, s. f. [1^{re} è fer. 3^e e muet, 4^e lon.] Lieu bâti auprès d'une maison de campagne, pour y engraisser des bestiaux, des volailles, etc. = Chez les Princes, lieu où ils tiennent des animaux étrangers et rares.

* MÉNAGEUR, s. m. C'est un mot de Madame de Sévigné. » Si, en tournant le feuillet, ils veulent dire le contraire et *ménager la chèvre et les choux*, je les traiterai comme ces *ménageurs* politiques, etc.

MENDIANT, ANTE, s. m. et f. MENDICITÉ, s. f. MENDIER, v. act. [*Man-dian*, dian te, dicité, di-é: 1^{re} lon. 2^e lon. aussi dans les deux premiers, dern. du 3^e et du 4^e é fer. — On voit dans des livres *mandiant*, etc. avec un a à la première syllabe. L'Acad. ne met point *mendiante*; il est dans Trév. et dans le Rich. Port.] *Mendier*, c'est demander l'aumône. *Mendiant*, ante, celui, celle qui mendie. *Mendicité*, état où l'on est réduit à mendier. » Il mendie son pain.»

Mendier sa vie. = V. n. Il est réduit à mendier. » C'est un mendiant, une mendiante. » La troupe innombrable des mendiants. » Il est réduit à la mendicité. = Les deux substantifs ne se disent qu'au propre, mais le verbe s'emploie au figuré, et même élégamment. *Mendier des suffrages*, des louanges, des secours; les rechercher avec empressement, et avec une sorte de bassesse.

J'ai mendié la mort chez des peuples cruels.

Rac. Andr.

Mais, *mendier le cœur de tout le monde*, est une expression, qui ne paraît pas fort noble. » Comme il n'avoit point une froideur et une fierté capables de rebuter, il n'avoit point aussi cet air caressant, qui semble *mendier le cœur de tout le monde*. MASCAR. Or. Fun. de M. de Turenne.

MENÉE, s. f. MENER, v. act. MENEUR, s. m. [1^{re} e muet; 2^e é fer. aux 2 premiers. Devant l'e muet la première se change en è moy. il mène, mènera, etc.] *Mène*, est une secrète et mauvaise pratique pour faire réussir un dessein. » Faire des *mènes*: » J'ai découvert ses *mènes*. — Il se dit le plus souvent au pluriel.

MENER, 1^o. Conduire, guider. » Je vous y mènerai. » Menez-moi. » Mener une femme par la main, un enfant par la lisière. — Mener, emmener, amener, ramener, remener ont beaucoup de rapports. L'usage pourtant les distingue. On doit se servir de l'un de ces verbes plutôt que de l'autre, suivant l'endroit dont on parle. — » Je suis logé avec un de mes amis, ou dans son quartier. S'il sort en carrosse et qu'il me demande, si je veux aller à la promenade, je dois dire, qui me ramènera? Mais si nous sommes logés en différens quartiers, il faut dire, qui me mènera, ou, me remènera à mon logis? Que si je lui parle étant à la promenade, je dois lui dire, me pouvez-vous remener, et non pas ramener, supposé que je fusse logé dans son quartier; car, si nous logions en différens quartiers, il faudrait lui dire, me pouvez-vous mener à mon logis? et non pas remener. Enfin, si c'était son chemin de passer chez moi, ou qu'il ne se détournât pas beaucoup en y passant, il faudrait dire, me voulez-vous remener? — On dit, emmener, sans régime relatif, de quelqu'un, dont on veut se défaire: emmenez-moi cet homme là. Quand le régime relatif est nécessaire, il faut se servir de mener: » Voilà un homme qu'on mène en prison, et

non pas, qu'on *emmène en prison*. Ainsi, qui dirait à quelqu'un, prêt à faire un voyage, *emmenez-moi*, parlerait très-bien; mais qui lui dirait, *emmenez-moi avec vous*, parlerait très-mal: il faut dire alors, *menez-moi avec vous*. — Pour ce qui est d'*amener* on dit, je vous *amène* cet homme: vous m'*amenez* toute sorte de gens; si celui que vous m'*amenez* me déplaît, je vous dirai, je vous prie de le *remener* où vous l'avez pris. Si au contraire, il me plaît, je dirai: je vous prie de le *ramener*. MEN. — *Mener, conduire, guider*. (Synon.) Voy. CONDUIRE. — 2°. Conduire une troupe, la faire marcher et agir. » *Mener des gens au combat, à l'assaut*. » Cet officier *mène* bien sa troupe. — 3°. Conduire par force en quelque endroit. » *Mener en prison*. » Lorsqu'on le *mène* au supplice. » On le *mène* pendre. — 4°. Se faire accompagner. » Il *mène* tout son monde avec lui. — 5°. Introduire. » *Menez-moi chez le Ministre*. 6°. Il s'emploie élégamment au figuré. » Il y a une noble émulation, qui *mène* à la gloire par le devoir. *Massill.* » L'ambition, l'intérêt le *mène*. » On le *mène* (on le gouverne) comme on veut. — En st. famil. *mener* quelqu'un à baguette, le traiter avec hauteur et avec empire. — On le *mène*, ou, il se *laisse mener* par le nez. (on ajoute quelquefois, comme un buffle.) On le gouverne comme on veut, il se *laisse duper*. On dit, dans le même sens *mener* tout seul.

Ah! vous êtes bien fort, mais c'est loin de Florise.
Au fond, elle vous *mène* en vous semblant soumise.

Gresset, *Le Méchant*.

7°. *Mener*, se dit des choses en différens sens: » Cela *ne mène* à rien; on n'en saurait espérer aucun avantage. » Le jeu, la débauche, les femmes *mènent* bien loin, jettent dans de grandes extrémités. » Cet argent nous *mènera*, ou *ne nous mènera pas bien loin*, nous fournira, ou *ne nous fournira pas un long secours*. — On dit qu'une médecine *amène doucement* ou *rudement* quelqu'un; qu'elle l'a peu, ou beaucoup, tourmenté. —

8°. Amuser, entretenir de fausses espérances. » Il y a six mois que vous *me menez* avec de belles paroles, et je n'en vois pas l'effet. —

9°. En parlant des animaux, les *conduire*; *mener les bêtes aux champs*; *mener paître les vaches*; des marchandises, les *voiturer*: » *Mener du blé au marché*, des marchandises à la loue. — 10°. *Mener* se dit avec vie.

» *Mener une vie sainte, ou scandaleuse*, etc. Vivre saintement, scandaleusement, etc. — 11°. *Mener une dame*, c'est ou lui donner la main et être son écuyer; ou, la prendre pour danser avec elle. — *Mener le branle*, c'est au propre, être à la tête de ceux qui dansent; au figuré, (st. famil.) donner l'exemple. » C'est à vous à *mener le branle*. — Dans le même style, *mener beau bruit, grand bruit*: faire grand fracas.

Rem. On dit, ce me semble, assez indifféremment *mener mal* et *mal mener*; le 2d pourtant vaut mieux, ou pour mieux dire, il dit quelque chose de plus violent. L'*Acad.* les mettrait d'abord tous deux également: il le *mène mal*: il l'a fort *mal-mené*. Dans la Nouv. Édit. il n'y a que *mal-mener*. — Dans les tems simples on peut pourtant dire *mener mal*, sur-tout quand il est joint à d'autres adverbess, qui en renforcent le sens: » il le *mène* fort *mal*, extrêmement *mal*. — De plus *mener mal*, dit moins que *mal-mener*, et peut être utile dans des occasions où *mal mener* serait trop fort.

MENEUR, EÛSE, celui, celle qui mène. On ne les dit que dans ces phrases. *Meneur d'une Dame*, qui la conduit par la main. — *Meneur d'ours*, qui les fait voir au peuple, pour gagner quelque argent. — *Meneur, meneuse*, celui ou celle, qui amène des nourrices à Paris aux bureaux des Recomanderesses.

Rem. Suivant l'*Acad.* dans les premières éditions, *meneur d'ours* au figuré, se dit d'un homme mal bâti, et mal vêtu. L'Auteur de l'*Apothéose du Dictionnaire* croit qu'elle s'est trompée et que ce mot signifie, un homme, qui porte toujours un habit de la même couleur, comme font les *meneurs d'ours* pour n'en être pas méconus. — Dans la dern. édit. l'*Acad.* ne le dit qu'au propre.

MÉNÉTRIER, s. m. [3 é fermés.] Autrefois, joueur d'instrumens. — Aujourd'hui, terme de mépris, mauvais joueur de violon.

MENEUR, Voy. MENER, à la fin.

MENINS, s. m. pl. [Me-nein: 1^{re} e muet.] Ce mot nous vient d'Espagne. C'est le nom qu'on donne à un certain nombre d'hommes de qualité, attachés particulièrement à la personne de M. le Dauphin.

MENOTTE, ou MENOTE, s. f. [1^{re} et dern. e muet.] En style badin et caressant, il se dit des mains des petits enfans. » La jolie petite *menotte*! — C'est un diminutif. — Au pluriel, anneaux de fer, qu'on met aux mains

d'un criminel. » On lui mit les *menottes*.

MENSE, s. f. [Quelques-uns écrivent comme on prononce, *manse*, le dérivant de *mansus*, qui signifiait autrefois une mesure de terre, exemte d'impositions. Par la loi des Francs, chaque Église avait une *manse*, exemte de toute charge, mais non du service ecclésiastique. — Le grand nombre écrit *mense* et le dérive de *mensa*, table.] On apèle *mense abbatiale*, le revenu, qui est dans le partage de l'Abbé; *mense conventuelle*, celui, qui est dans le partage des Religieux; et *mense comuné*, celui, dont les religieux et l'Abbé jouissent en comun.

MENSONGE, s. m. **MENSONGER**, ÈRE, adj. [*Mansonge*, gé, gère: 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, é moy. et long au 3^e.] *Mensonge*, est 1^o. Un discours contraire à la vérité, avec dessein de tromper. Quand on n'a pas ce dessein ce n'est qu'*erreur* ou *fausseté*. » Dire, faire un *mensonge*. » Ce livre est plein de *mensonges*. On a fait un livre, intitulé: *les Erreurs de Voltaire*. Quelqu'un voulait qu'on l'intitulât: *les Mensonges de*, etc Voy. **MENTERIE**. — 2^o. Erreur, illusion. » Le monde n'est qu'illusion, vanité et *mensonge*. — Dans le style de l'Écriture, l'*esprit de mensonge*, le *Père du mensonge*, le démon. — Le proverbe dit: *tous songes sont mensonges*; on doit mépriser les *augures*, qu'on tire des songes.

Rem. 1^o. *Mensonge* est toujours masculin, dit *Vaugelas* quoique quelques-uns de nos meilleurs Auteurs l'aient fait fem. — Ces Auteurs ne sont pas des plus modernes. — Le peuple lui donne encore ce genre dans plusieurs de nos Provinces. Il dit *une mensonge*, au lieu de, *un mensonge*, qu'il faut dire. — 2^o. L'Éditeur des *Œuvres de Bossuet* emploie ce mot d'une manière, qui me paraît bisarre, et c'est d'après *Bossuet* qu'il s'en sert. » * Le Siège de Pierre n'a pas besoin de *notre mensonge*, c. à. d. n'a pas besoin que nous lui attribuions de fausses prérogatives. L'expression n'est pas exacte ni pour la propriété du mot, ni pour le nombre: le pluriel aurait mieux convenu.

MENSONGER, ÈRE, faux, fausse, trompeur, trompeuse. C'est un mot poétique. Il ne se dit guère que des choses. On dit bien *beautés mensongères*. Langue *mensongère*, la Grèce *mensongère*, et dans cette phrase, *beautés* et *langue* sont personnifiés: mais on ne dit point, un homme *mensonger*, une fem-

me *mensongère*. — Son usage ordinaire est avec les choses, qui ont rapport aux personnes. » Les *plaisirs mensongers*. » *Grandeurs mensongères*. — *La Bruyère* met *mensonger* au nombre des mots, qu'il regrette: c'est une preuve que de son tems il était déjà vieux. Il a repris faveur depuis quelque tems et l'on s'en sert sans difficulté non-seulement dans la haute poésie, mais dans le Discours soutenu.

MENTAL, ALE, adj. **MENTALEMENT**, adv. [*Mantal*, *tale*, *taleman*: 1^{re} lon. 3^e e muet.] *Mental* n'a d'usage qu'au féminin et dans ces deux phrases. *Oraison mentale*, qui se fait sans proférer aucune parole. *Restriction mentale* qu'on fait au dedans de soi, pour donner à ce qu'on dit un autre sens que celui, qui est porté par le sens littéral des paroles qu'on profère. » *Je ne le sais pas*, on sous-entend intérieurement, *de manière que je puisse le dire*. Exemple d'une *restriction mentale*.

MENTALEMENT, d'une manière mentale; intérieurement dans son esprit. » Les lois ne punissent pas les crimes commis *mentalement*.

MENTERIE, s. f. [*Manteri-e*.] *Mensonge*. Celui-ci est plus du style noble, et *Menterie* du st. familier. Suivant M. l'Abbé *Roubaud*, la *menterie* est une simple fausseté avancée dans l'intention de tromper; le *mensonge* est une fausseté combinée de manière à séduire, à abuser. » Les enfans préludent aux *mensonges* par des *menteries*. Le fourbe fait des *mensonges*: le bavard dit des *menteries*: celui-ci ne trompe personne; l'autre trompe les plus fins, etc. etc. Voy. *Les Nouv. Syn. Fr.* de M. l'Ab. *Roubaud*.

MENTEUR, ÈUSE, adj. et sub. **MENTIR**, v. n. [*Man-teur*, *teù-ze*, *ti*: 1^{re} et 2^e lon. au 2d.] *Mentir*, c'est affirmer comme vrai ce qu'on sait être faux. *Menteur*, qui ment. » La loi de Dieu défend de *mentir*. » Il ou elle *ment* à tout propos. » Il *ment impunément*, étonnement. *Acad.* — *Impunément* se dit par corruption d'*impudemment*. J'avoue que je suis étonné que l'*Acad.* ait cité cette façon de parler, sans la blâmer. » Il est *menteur*, elle est *menteuse*. — C'est un *menteur*, une *menteuse*. — Il se dit quelquefois des choses: silence *menteur*, physionomie *menteuse*. » Toutes les passions sont *mentales*. *La Bruy.* » L'almanach est *menteur*, le Proverbe est *menteur*. *TREV.* — *Mensonge* serait plus convenable avec les choses; mais l'usage l'a

borné au style poétique et relevé.

Rem. Mentir se dit, figurément, des choses. » J'avois... *L'œil vif, qui anonçoit un peu d'esprit, et qui ne mentoit pas totalement.* — *Se mentir à soi-même* est une expression d'un beau sens. » On se ment si souvent à soi-même. La Beaumelle. — *Sans mentir, à ne point mentir*, espèce d'adverbe. Il est du style familier. » Ne voulant me donner que des paroles, vous les avez choisies si riches et si belles, que sans mentir, je suis en doute si les effets valent beaucoup mieux. *Voit.*

Sans mentir, si votre ramage

Se rapporte à votre plumage,

Vous êtes le phénix des Hôtes de ces bois.

La Font.

Le renard *ment*, en disant *sans mentir*.

On dit, proverbiallement, *faire mentir le Proverbe*, faire quelque chose à laquelle on ne devait pas s'attendre, comme, par ex. de réussir dans son pays, malgré le Prov. qui dit que : *nul n'est Prophète dans son pays.* — *Il n'entrage pas pour mentir*, il ment habituellement. — *Mentir par la gorge.* Voy. GORGE et GOULE. — *A beau mentir, qui vient de loin*; celui qui vient d'un pays éloigné en peut facilement imposer, parce qu'il parle à des gens qui ne peuvent point le démentir. — *Bon sang ne peut mentir*; des personnes bien nées ne dégèrent point. — *Tout homme est menteur*, c. à d. sujet à se tromper. *Omnis homo mentax.* — Dans ce proverbe sacré, *menteur* n'a pas son sens ordinaire. Il ne se dit pas de celui qui trompe, mais de celui qui peut se tromper. Cela vient de ce qu'on a mal traduit ce passage du Pseaume.

On ajoute quelquefois à *mentir* le pron. *en* : » Vous *en* avez menti — Il faut éviter de s'exprimer de la sorte : c'est le plus grand affront qu'on puisse faire à un homme d'honneur, et il a toujours des suites terribles. — Remarquez qu'on ne le dit que dans les tems composés. On ne dit point : vous *en* mentez; je lui dis qu'il *en* mentait.

MENTION, s. f. MENTIONNER, v. act. [*Man-cion*, en vers *ci-on*, *cio né*, en vers *ci-oné*.] *Mention*, commémoration, mémoire de... *Faire mention de* quelqu'un, de quelque chose. » Il n'a point été fait mention de lui dans cette affaire. = *Mentionner*, faire mention. Il ne se dit qu'au Palais; et il n'est guère d'usage qu'au participe passif. »

Ce qui a été mentionné. » Les clauses mentionnées ci-dessus. — Boileau dit : *il est mention de.* » Il ne fut plus mention de notre opéra. On dit aujourd'hui : *il ne fut plus question.* » Barcoqueba se disoit le fils de cette étoile de Jacob, dont il est mention dans la prophétie de Balaam. Beraud-Bercastel. Hist. de l'Église. » Pierre Séguier, dont il sera souvent mention dans la suite de cette Histoire. L'Ab. Garnier, Hist. de Fr. Dont il est fait mention. Dont il sera souvent fait mention serait, ce me semble, plus conforme à l'usage, D'Avrigni a dit aussi. » L'Université cita ceux de ses membres dont il étoit mention Là, question étoit le vrai mot.

MENTIR, voy. MENTEUR.

MENTON, s. m. MENTONNIÈRE, s. f. [*Menton*, 10-nière : 1^{re} long. 3^e é moyen et long au 2d.] *Menton* est la partie du visage qui est au-dessous de la bouche. » *Menton pointu*, fourchu, plat, long, court. » *Avoir de la barbe au menton* (st. prov.) être dans l'âge où l'on doit avoir du bon sens. — *Branler le menton*, manger; lever le menton, faire le brève, le résolu. — *Avoir deux mentons*, ou *double menton*, être fort grâs. — Être assis à table *jusqu'au menton*, c. à d. fort bâs. — Parmi les animaux, *menton* ne se dit que des boucs et des chèvres; et de cette élévation de figure ronde qui est sous la lèvre postérieure du cheval.

MENTONNIÈRE, est cette partie du masque que portaient autrefois les Dames, et qui couvrait le menton. Il y a encore des masques à *mentonnière*, mais on ne les porte qu'au bal.

MENTOR, s. m. [1^{re} lon. *en* n'a pas le son d'*an* : pron. *mentor*.] Nom propre, qui est devenu commun. Celui qui sert de conseil, de guide et comme de gouverneur. » C'est son *mentor*; il lui a été donné pour *mentor*. *Le Ment. des Enf* par M. l'Ab. Reyre.

MENU, NÛE, adj. [1^{re} e muet, 2^e lon. au 2d.] *Délié*, qui a peu de volume. » Homme *menu*, femme *menüe*. » Bâton trop *menu*, corde trop *menüe*. — *Menu*, *délié*, *mince*, (synon.) Le *menu* n'a quelquefois rapport qu'à la grosseur dont il manque, et d'autrefois il en a à la grandeur en tous sens : le *délié* n'est opposé qu'à la grosseur, supposant toujours une sorte de longueur : le *mince* n'attaque que l'épaisseur, pouvant

beaucoup avoir des autres dimensions. — Ainsi l'on dit : une jambe et une écriture *menûe* ; un fils *délié* ; une planche et une étole *mince*. GIR. *Synon.* — *Menu* a divers sens, suivant le nom qu'il modifie. — *Menu* monnaie, les sous, les liards, etc. — *Mentles* sommes, menus frais, *mentles* dépenses. Le *menu* peuple ; le *bâs* peuple. — *Menus* plaisirs, chez le Roi, dépenses qui n'entrent pas dans la dépense ordinaire de la Maison du Roi. On le dit par extension des particuliers. — *Menus* grains, l'orge, l'avoine, etc. — *Mentles* dixmes, celles qui se prennent sur d'autres fruits que le blé, les raisins, etc. — *Menus* droits, les extrémités d'un animal dont on fait certains ragoûts. *Menu* rôti, les câilles, bécassines, ortolans, perdreaux, etc. — *Menu* plomb, celui dont on se sert pour tirer aux petits oiseaux.

MENU, s. m. Compter par le menu, ou par les menus, (le premier est le meilleur) avec un grand détail. — Le menu d'un repas, le mémoire de ce qui doit y entrer. » Il y a 20 ans que je n'ai lu que la liste des mes vins et le menu de mon souper. *Marm.* — *Adv.* En fort petits morceaux. » De la paille, de la chair hachée *menu*. — *Dru et menu*. » Il pleuvait *dru et menu*. » Les balles de mousquet tombaient autour de lui *dru et menu*. — Marcher, trotter *dru et menu*, marcher vite et à petits pas. *St. famil.* — *Se donner du menu*, se divertir.

Rem. Par le menu, en détail, est tout au plus du style familier. L'*Acad.* le met sans en distinguer l'usage. Autrefois on l'employait dans tous les styles. » La discussion seroit infinie, dit *Bossuet*, s'il falloit examiner par le menu la foi de tous les siècles précédens. L'expression parait basse en cet endroit.

MENUAILLE, s. f. [1^{re} e muet, 3^e lon. mouillez les ll] Il se dit, et d'une quantité de petites monnaies, et d'une quantité de petits poissons; et par extension, de toute sorte de petites choses qu'on met au rebut.

MENUET, s. m. [Menu-e; 1^{re} e muet, 3^e e moy.] Il se dit d'un air à danser, et de la danse même. » Chanter, jouer, danser un *menuet*.

MENUISERIE, s. f. MENUISIER, s. m. [Me-nui zert-e, zie; 1^{re} e muet, 2^e long. au 1^{er}; 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Menuisier* est un artisan qui travaille en bois sur des ouvrages qui servent au dedans des maisons, comme portes, fenêtres, tables, armoires, lambris, parquets, etc. — Me-

nuiserie est l'art du *Menuisier* : » Il entend bien la *menuiserie*; ou les ouvrages que fait un *Menuisier*. » Lambris de *menuiserie*. » *Menuiserie* bien travaillée.

MÉOTIDES, adj. masc. plur. Il se dit avec *palus*, qui signifie, en latin, *marais*. *Leibnitz* dit, les *palus méotiques*; et ailleurs, les *palus méotides* et la mer *méotique*; *Le Gendre*, *marais méotides*. C'est *palus méotides* qu'il faut. Pourquoi franciser *palus*, et pourquoi sous-ligner *méotides*? Ce mot est ancien dans la langue : il ne faut donc pas le changer, du moins en prose, ni l'imprimer en italique. *Boileau* dit dans sa 1^{re} Épître.

On a vu mille fois des *fangas méotides*,
Sortir des Conquérans, Goths, Vandales, Gé-
pides.

Fangas méotides est plus poétique et plus noble que *palus* ou *marais méotides*.

MÉPRENDRE, (SE) v. réc. MÉPRISE, s. f. [Méprandre, méprise; 1^{re} e fer. 2^e long. 3^e e muet.] Il se conjugue comme *prendre*. — Se tromper; se mécompter; *prendre* une chose pour une autre. » Vous vous méprenez. » Je me suis mépris. Prenez garde de vous méprendre. — Il régit le datif dans cette phrase : » Se méprendre au jugement qu'on fait, qu'on porte. — *Méprise*; erreur de celui qui se méprend. » Cela a été fait par *méprise*. » C'est une *méprise* grossière.

MÉPRIS, s. m. MÉPRISABLE, MÉPRI-SANT, ANTE, adj. MÉPRISER, v. act. [Mépri, zable, zan, zante, ze; 1^{re} e fermé, 2^e br. Devant Ye muet elle est lon. il méprise, méprisera, 3^e dou. au 2d, lon. au 3^e et 4^e, e f. au dern.] *Mépris*, sentiment par lequel on juge une personne ou une chose indigne d'égard, d'estime, d'attention. *Mépriser*, avoir du mépris. *Méprisant*, qui marque du mépris. » Avoir, témoigner du mépris. » *Prendre* quelqu'un en mépris. *Acad.* — » Homme, femme *méprisable*. » Se rendre *méprisable*. » Air, ton *méprisant*; manières *méprisantes*. » Il ne faut *mépriser* personne, surtout les pauvres et les malheureux. » Il *méprise* tous les conseils qu'on lui donne.

Rem. 1^o. Quand on parle du sentiment, on met toujours *mépris* au singulier. On dit à plusieurs, comme à un seul : je ne mérite pas votre *mépris*, et non pas vos *mépris*. Le pluriel ne s'emploie que pour signifier les témoignages du mépris. » Je ne suis pas fait pour souffrir vos *mépris*. —

2°. Tomber dans le mépris, dans un état où l'on est méprisé. Dans cette expression, mépris a le sens passif. — Au mépris de, adv. » Au mépris des conseils qu'on lui a donnés. — Par mépris, autre adverbe. Il se dit, ou sans régime : » il l'a fait par mépris ; ou avec la prép. pour : » il l'a dit par mépris pour nous. — 3°. Mépris et mépriser ont un beau sens, avec les choses pour régime. » Le mépris de la vie, de la mort, des honneurs, des richesses. » Mépriser les grandeurs, les dangers, la mort. — 4°. On dit : avoir du mépris pour, et non pas de : » Le souverain mépris qu'Elisabeth avoit de leurs procédés. Hist. des Tud. Dites, pour leurs procédés. — 5°. Avoir à mépris est une expression surannée. » Si le prisonnier se portoit insolemment... à l'égard de la Cour, ou témoignoit de l'avoir à mépris. Procès de Charles I. — 6°. Méprisant ne se dit point des personnes, mais seulement des choses, qui ont rapport aux personnes. On ne dit point, un homme méprisant, une femme méprisante, quoiqu'on dise un geste, un ton méprisant, des manières méprisantes. — 7°. Méprisant ne peut guère précéder le substantif, même au féminin ; mais méprisable le précède élégamment.

Et, vil client de la fierté,
A de méprisables idoles
Prostituer la vérité.

Gresset.

Leurs méprisables vœux, leurs peines dévorantes.

Idem.

MER, s. fém. [L'e est ouvert, l'r se prononce.] L'amàs des eaux qui environent la terre, et qui remplissent les abîmes que le Créateur y a creusés. » La grande mer, la mer océane, méditerranée ; etc. » Aler sur mer, voyager par mer, etc. — Il se dit au figuré, mais seulement dans le style simple, ou médiocre et de dissertation, ou critique et mordant, L'Ab. Des Fontaines, parlant de l'Hist. de l'Imprimerie, dit que : » Le texte se trouve souvent noyé dans une mer de notes, quelquefois inutiles, ou du moins trop prolixes. » Mer d'amertume, mer de chagrins, est une expression consacrée, qui peut entrer dans un sermon.

Rem. 1°. On dit plutôt sur terre, sur mer, sans article, que sur la terre, sur la mer, avec l'article. Je n'oserais condamner celui-ci ; mais l'autre vaut mieux. Fénelon et Mde de Sévigné ont préféré le 1^{er}. » Je de-

mandai à Narbal comment les Tyriens s'étoient rendus puissans sur la mer. Télémaque. » Il veut aller servir sur la mer : je ne sais ce que lui a fait la terre. Sév. — L'Acad. dit : aler sur mer, monter sur mer, Prince puissant sur mer. — 2°. Mer basse et basse mer n'ont pas tout-à-fait le même sens. » La mer est basse en cet endroit, c. à d. il n'y a pas beaucoup d'eau. La basse mer, la mer vers la fin de son reflux. — La pleine ou la haute mer, la mer éloignée des rivages. — 3°. On dit : l'eau de la mer, avec l'article, et le poisson de mer sans article.

On dit, proverbiallement, c'est la mer à boire ; c. à d. la chose impossible, ou qui emporterait un tems infini. » Ma lettre est entre les mains des Facteurs, c'est-à-dire, la mer à boire, Sév.

Si je pouvois remplir mes cofres de ducats !
Si j'aprenois l'hébreu, les sciences, l'histoire !
Tout cela c'est la mer à boire.

La Font.

— Voguer en pleine mer, avoir une fortune bien établie. — Être en pleine mer ; fort avancé dans une entreprise. — Porter de l'eau à la mer ; porter quelque chose en un lieu où il y en a déjà en abondance. — Et quand on ne donne que de petits secours à de grands besoins, on dit que, c'est une goutte d'eau jetée dans la mer. — Voy. Avaler, eau, éponge, goutte.

MERCANTILE, adj. MERCANTILLE, s. f. [1^{re} é ouvert, 2^e long. mouillez les ll du second.] Style mercantile, de marchand. Il ne se dit qu'en cette phrase. — La mercantille, négoce de peu de valeur. — Trév. met pour l'adjectif, mercantil, ille. » La profession mercantille. Il met aussi mercantillement, d'une manière mercantille. Il ne met point le substantif. L'Acad. ne met que celui-ci. Le Rich. Port. ne met point l'adverbe et écrit mercantille, et pour le substantif, et pour les deux genres de l'adjectif.

MERCENAIRE, adj. et subst. MERCENAIREMENT, adv. [Mercenaire, nèremant ; 1^{re} é ouv. 2^e et 4^e e muet ; 3^e é moy. et lon. — Un grand nombre d'Auteurs ou d'Imprimeurs mettent un accent aigu sur le 2d é, mercenaire, etc. On a suivi cette orthographe dans le Dict. Gram. Tous les autres Dictionnaires les mettent sans accent.] Merce-

naire

cenaire ne se dit au propre que du travail, qui se fait pour en recevoir un salaire. » Labeur, travail *mercenaire*. — On dit, au figuré, esprit, âme *mercenaire*; Éloge *mercenaire*, etc. — S. m. Ouvrier, homme de journée, qui travaille pour de l'argent. » Il ne faut pas retenir le salaire du *mercenaire*. — Fig. » C'est un *mercenaire*; un homme intéressé, qui ne fait rien que pour le gain et l'argent. — En certaines Provinces, on apèle *mercenaires*, les religieux de N. D. de la Merci: dans d'autres on les nomme *merçaires*. Ni l'un, ni l'autre de ces mots n'est français.

MERCENAIREMENT, d'une façon mercenaire. » Agir *mercenaiement*.

MERCERIE, s. f. [1^{re} é ouv. 2^e et 4^e e muet, 3^e lon.] Marchandises dont les marchands merciers font trafic. — Le Corps des Merciers s'apelle, le Corps de la *Mercerie*.

MERCI, s. f. [Il n'a point de pluriel.] Miséricorde. — Ce mot ne se dit que dans certaines phrases, dont plusieurs ont vieilli. » Crier *merci*; recevoir à *merci*. » C'est un homme sans *merci* (on dit aujourd'hui sans *pitié*.) Le P. *Ducerceau* a encore employé recevoir à *merci*, dans son *Hist. de Perse*. » Ayant reçu à *merci* ce qui resta après la défaite, etc. — On dit encore, dans le st. famil. je vous crie *merci*, pour dire, je vous demande pardon. Les Provinciaux, qui ne sont pas au fait du bon ton de Paris, trouvent de l'affectation dans cette manière de faire excuse. Elle n'est du moins que du st. famil. L'Ab. *Velly* dit que le Comte de Bretagne envoya crier *merci*. *Hist. de Fr.* Il dit ailleurs qu'il envoya demander grâce; et celui-ci est plus convenable dans une Histoire. — Les expressions où entre ce mot, qui se sont soutenues sont: être à la *merci* de quelqu'un; à sa discrétion. » Être à la *merci* du vainqueur. » à la *merci* des flots. Elle est de tous les styles. — Grand *merci*, je vous rends grâce. — S. m. » Un grand *merci*, un remerciement. — Dieu *merci*, grâce à Dieu. Je me porte bien, Dieu *merci*. — Celles-ci sont familières. — *Merci de ma vie!* exclamation populaire. » Hé! *merci de ma vie!* je vous l'aurois dit, avant de parler, tout ainsi que je l'ai fait, ne vous déplaie. *Mariv.*

MERCIER, IÈRE, s. m. et f. [*Mêr-cié, ciè-re*: 1^{re} é ouv. 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. et long au 2d.] Marchand ou marchande, qui vend en grôs ou en détail toute sorte de mar-

Tome II.

chandises. — On apèle aussi de ce nom les porte balles, qui vont vendre dans les villages et à la campagne de mentes merceries. — Le Proverbe dit: à petit mercier, petit panier: quand on a peu de bien, il ne faut pas beaucoup dépenser.

MERCREDI, s. m. Voy. MÉCREDI. Le 4^e jour de la semaine. » C'est aujourd'hui *mercredi*. » Le *mercredi* des Cendres: le *mercredi* Saint.

MERCÛRE, s. m. [1^{re} é ouv. 2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. La planète la plus proche du soleil. — 2^o. Le vif argent. — 3^o. Dieu de la Fable, le Messager des Dieux; le Dieu de l'éloquence et aussi des voleurs. — On apèle figurément, (st. famil.) *Merçure*, un entre-metteur d'un mauvais comerce.

MERCURIALE, s. f. Assemblée du Parlement qui se tient le premier *mercredi* après la St. Martin et le premier *Mercredi* après la semaine de Pâques. C'est de là qu'elle a tiré son nom. Le premier Président, ou le Procureur Général, ou l'un des Avocats Généraux y parlent contre les abus et les désordres, qui se sont glissés, ou qui peuvent se glisser dans l'administration de la Justice. — On apèle aussi de ce nom le *Discours* qui se fait ce jour là sur ce sujet. — Figurément, et par extension, *reprimande* qu'on fait à quelqu'un. On lui a fait une bone, une rude *mercuriale*. Il ne se dit que du supérieur à l'égard de l'inférieur.

MERDE, s. f. MERDEUX, EÛSE, adj. Excrément. — Souillé gâté par la matière fécale. Ces mots sont très-bâs, et sont bannis du langage des honêtes gens.

MÈRE, s. f. [1^{re} é moy. et long; 2^e e muet.] 1^o. Femme, qui a mis un enfant au monde. » Bone ou mauvaise *mère*. » Sa *mère*, votre *mère*; la *mère* d'un tel. — Il se dit aussi des animaux. » La *mère* de ce poulain, de ces chiens. — 2^o. Matrice. » Mal, vapeur de *mère*. ACAD. On ne le dit, en ce sens qu'avec ces deux mots. — 3^o. Fig. Cause. » L'oisiveté est la *mère* de tous les vices. » La défiance est la *mère* de la sûreté. » La Grèce est la *mère* des beaux Arts: ils y ont pris naissance. — 4^o. Adj. *Mère-goutte*, le vin, qui coule de la cûve, sans qu'on ait encore foulé le raisin. *Mère-laine*, la laine la plus fine, qui se tond sur une brebis. — *Mère-perle*, grôsse coquille de perle, qui en contient quelquefois un grand nombre. — *Dure-mère* et *pie-mère*, les deux membranes, qui en-

M m m m

velopent le cerveau. — *Langue mère*, qui n'est dérivée d'aucune autre, et dont quelques-unes sont dérivées.

MÈRE, entre dans quelques expressions proverbiales. — *Il n'était fils de bonne mère qui*, etc. Il n'est personne qui, etc. — *Renvoyer quelqu'un à sa mère-grand*; le relancer vivement. — *Vouloir apprendre à sa mère à faire des enfans*; vouloir apprendre à quelqu'un ce qu'il sait mieux que nous. — *C'est la fille de sa mère*, elle lui ressemble par le caractère et la conduite. — *C'est le ventre de ma mère*, je n'y retourne plus, dit quelqu'un, qui ne veut plus retourner dans un lieu, ou se mêler d'une affaire dont il n'a pas été satisfait. Cette façon de parler est vile et indécente.

MÉREAU, s. m. [*Méro*: 1^{re} é fer. 2^e dout. au sing. lon. au pluriel, *méreaux*.] Petite pièce de métal ou de carton, qu'on donne dans certaines Églises, pour marque de l'assistance à l'office ou aux autres fonctions.

MÉRELLE, s. f. [*Mérelle*: 1^{re} é fer. 2^e é moy. 3^e é muet.] Espèce de jeu, fort connu et où il n'y a plus que les enfans qui jouent. — Quelques-uns disent *marelle*: mais *mérelle* est le vrai mot.

MÉRIDIEN, s. m. MÉRIDienne, ou MÉRIDienne, adj. et subst. fem. [*Méri-dien, diène*: 1^{re} é fer. 3^e é fer. au 1^{er}; en n'y a pas le son d'an; é moy. au 2d; dont la 4^e é muet.] *Méridien*, grand cercle de la sphère, qui passe par le pôle du monde et par le zénith du lieu. — *Le méridien de Paris*, de Marseille. — *La méridienne*, ou *la ligne méridienne*, ligne droite, tirée du nord au sud dans le plan du méridien. La *ligne d'ombre* ou le *point de lumière* qui passe dessus, marque l'heure de midi: — On doit dire, j'ai mis, j'ai réglé ma montre sur *la méridienne*, et non pas, sur *le méridien*, comme on le dit sur les bords de la Garonne. *Desgr.*

MÉRIDIIONAL, ALE, adj. [*Méri-dio-nal, nale*, en vers, *di-o-nal*, etc. 1^{re} é fer.] Qui est du côté du midi, par rapport au lieu, dont on parle. — *Pays méridional*. — *Région méridionale*.

MÉRISE, s. f. MÉRISIER, s. m. [*Merize*, *merizier*: 1^{re} é muet, 2^e lon. au 1^{er}, 3^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Le 1^{er} se dit d'un fruit rouge à noyau, plus petit que la cerise, et à peu près de même nature; le 2d de l'arbre, qui le porte.

MÉRITANT, ANTE, adj. Qui a beaucoup de mérite. — C'est un mot de Pro-

vince. — C'est un homme très-*méritant*; une femme fort *méritante*. — Ce mot n'est point dans les Dictionnaires. Il serait utile; *méritoire*, ne se disant que des choses. — Un Auteur anonyme a mis l'un pour l'autre. Il dit, parlant des anciens Gaulois; « L'homicide étoit sanctifié par la religion, et devenait l'action la plus *méritante* (méritoire) par rapport à leurs Dieux.

MÉRITE, s. m. MÉRITER, v. act. MÉRITOIRE, adj. MÉRITOIREMENT, adv. [1^{re} é fer. 3^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d; lon. au 3^e et au 4^e, dont la 4^e é muet; *te, té, toâ-re, toâ-reman*.] *Mérite*, est 1^o. Ce qui rend digne d'estime, en parlant des personnes. — *Homme de mérite*, qui a son mérite, qui n'est pas sans mérite; qui a peu ou beaucoup de mérite; etc. — Il se dit quelquefois absolument. — Reconnaître, considérer *le mérite*. — Il faut donner cela *au mérite*, non à la faveur. — 2^o. En parlant des choses, ce qu'elles ont de bon et d'estimable. — *Le mérite d'une action, d'un ouvrage*, etc. — 3^o. Ce qui rend digne de récompense ou de punition, de la part de Dieu. — Dieu nous jugera selon *le mérite de nos Œuvres*, suivant *nos mérites*. — On dit, par extension, en *st. famil.* — Cet homme sera traité *selon ses mérites*: ce qui se prend en mauvaise part. *Bouh*. Il n'est employé au pluriel que dans le sens marqué dans ce 3^e n^o. Hors de là on dit à plusieurs, comme à un seul, *vos mérites*, et non pas *vos mérites*. — Les anciens Auteurs, et surtout les Poètes, aimaient les pluriels plus qu'on ne les aime aujourd'hui.

Et ses justes faveurs aux mérites données.

Malherbe.

Ménage a remarqué que Malherbe dit plus souvent *mérites* que *mérite*. Il en cite plusieurs exemples, mais il avertit qu'on ne dit plus *vos mérites*, mais *vos mérites*. — On dit, un *homme de mérite*, une *femme de mérite*; mais ce n'est pas une conséquence pour d'autres mots, comme *Seigneur de mérite*, *Prince*, *Princesse de mérite*, etc. — C'étoit un *Prince de mérite*, dit le P. Barre, Hist. d'Allem. — On dit alors, *Prince*, *Princesse d'un grand mérite*. — *Se faire un mérite*, régit la prép. de devant les noms et les verbes. — Il se fait un *mérite d'une complaisance forcée*, de la nécessité où il se trouve. — Il se trouva de ces pestes de cour dont les mauvais princes sont ordinairement obsédés, qui

se firent un mérite de soufler le feu. Charlev. Hist. du Japon.

Worth, en anglais signifie prix, valeur. » He is worth ten thousand pounds : il a 100,000 liv. sterl. vaillants Dict. de Boyer. * Un Traducteur de Pope dit du fameux Hopkins, que son mérite bien calculé montoit à sa mort à près de sept millions. Traduction ridicule, comme on voit.

MÉRITER, c'est être, ou se rendre digne de... » Mériter louange, récompense, punition, châtement, grâce, pardon ; ou avec l'article. » Il mérite les louanges, les récompenses qu'on lui accorde. — Et avec de et l'infinitif. » Il mérite d'être aimé, récompensé, ou puni, châtié, etc. ou que et le subjonctif : il mérite que vous le récompensiez. » Il est sans doute moins difficile de mourir pour un ami, que de rencontrer un ami, qui mérite qu'on meure pour lui. MARIN. — Il se dit quelquefois, des choses. » Cette action mérite récompense. » Ce crime mérite la corde. — » Cela mérite réflexion, mérite qu'on y pense. * Mais il ne régit pas alors le datif de la personne. En Provence, au lieu de dire vous mériter cela, c. à d. cette peine, on dit : cela vous mérite. Cela lui mérite, dit-on de quelqu'un, qui est tombé ; pourquoi allait-il si vite ?

En parlant d'une nouvelle, on dit, qu'elle mérite confirmation, pour dire, qu'elle a besoin d'être confirmée.

Bien mériter de, c'est avoir rendu de grands services à... » Il a bien mérité de l'État, de la Patrie, de la Religion. — En cet emploi, il est neutre. — Nous devons cette expression aux Romains, bene mereri. Elle s'écrit plus souvent ~~mereri~~ on ne l'emploie dans la conversation. Les Romains en faisaient un grand usage. — La Touche dit que quelques personnes n'approuvaient pas cette façon de parler, mais qu'elle est très-bonne, et qu'on peut s'en servir sans scrupule.

MÉRITOIRE, qui mérite les récompenses éternelles. — Il n'a donc d'usage qu'en parlant des bonnes œuvres. » Cela est méritoire envers Dieu, devant Dieu. Acad. » Le jeûne, l'aumône sont des œuvres méritoires. — Depuis quelque tems on a étendu l'usage de ce mot. » Cela est ou n'est pas fort méritoire, très-méritoire : il y a du mérite à l'avoir fait. Cela sent le jargon de société et le néologisme.

MÉRITOIREMENT, d'une manière méri-

toire. » Pour faire l'aumône méritoirement, il faut la faire pour Dieu, pour l'amour de Dieu. — Il ne se dit que des mérites surnaturels.

MERLAN, s. m. [1^{re} é ouv. et bref.] Poisson de mer, dont la chair est extrêmement légère, et qui serait plus estimé, s'il était moins commun. On apèle populairement Merlans, les garçons perruquiers.

MERLE, s. m. [1^{re} é ouv. 2^e e muet.] Oiseau de moyenne grosseur, qui a le plumage noir et le bec jaune. » Siffler un merle ; apprendre à parler à un merle. » Dénicher des merles. — On dit proverbialement, fin, rusé comme un merle ; ou bien, c'est un fin merle. » Va, je te garantis que c'est un fin merle. Avec son air tout uni, il en sait long. Th. d'Educ. — Et pour marquer qu'on ne croit pas qu'une chose se puisse faire, on dit, si vous faites cela, je vous donnerai un merle blanc. — Cela n'aurait point de sens dans certains pays du Nord, où en hiver il s'en trouve de cette couleur.

MERLUCHE, s. f. [1^{re} é ouv. dern. e muet.] Sorte de morue sèche.

MERRAIN, s. m. [Mè-rein ; 1^{re} é moyenn. forte.] Peu de mots ont été écrits de plus de manières différentes : Marrin, mairin, mairrain, mairein, meirin, mertein, mairrain, merrain. Les deux derniers sont les meilleurs de tous. L'Acad. avait mis marrin, malgré la décision de Ménage, qui disait que mairrain seul était du bel usage. Dans la dern. édition, elle ne met que merrain. — Bois de chêne fendu en menues planches, dont on fait des panneaux, des doutes, des toneaux et autres ouvrages.

MERVEILLE, s. f. MERVEILLEUX, EÛSE, adj. MERVEILLEUSEMENT, adv. [Mèrvè-glie, gliè, gliè-ze, zeman ; 1^{re} é ouv. 2^e é moy. Mouillez les ll ; 3^e e muet au 1^{er}, lon. aux trois autres.] Merveille, chose qui cause de l'admiration. » Grande, rare merveille. » C'est une merveille, une grande merveille. — En style famil. et sans article ; ce n'est pas merveille, ou grand'merveille. — Une jeune merveille, une jeune personne extrêmement belle.

Rem. 1^o. Il y a eu autrefois des Auteurs, qui ont fait merveille masc. et qui ont dit, un merveille, un grand merveille, ce merveille. — 2^o. Merveille, miracle (synon.). On peut apeler merveille un phénomène de la nature, dont nous ne connoissons pas la cause :

mais il est des prodiges que l'on ne peut attribuer à une cause naturelle : ils se nomment *miracles*. L'Abé Bergier. — 3°. *C'est une merveille*, régit de devant les verbes. » *C'est une merveille de vous voir*, ou *que de vous voir* : reproche amical qu'on fait à quelqu'un qu'on n'a pas vu depuis long-tems. On dit aussi, *c'est merveille de*. — 4°. On ne doit pas confondre *faire merveille*, où ce mot est employé indéfiniment et sans article, et *faire des merveilles*, où il s'emploie avec l'article défini. L'un signifie *faire très-bien*; et *faire* y est neutre, et il ne se dit que des choses; l'autre signifie, *faire des choses merveilleuses*; le *v. faire* y est actif, et il ne se dit que des personnes. » Cette apostrophe *fait merveille* dans ce discours. » Cet Orateur *a fait* aujourd'hui *des merveilles*. — Dans le discours familier, on dit quelquefois, *faire merveilles*, dans ce dernier sens, en parlant des personnes, et en supprimant l'article et mettant *merveilles* au plur. L'Acad. met sans remarque : » Ce Prédicateur *a fait des merveilles*, *a fait merveilles* aujourd'hui. — Mais *faire des merveilles* ne se dit jamais des choses. — 5°. *Ce n'est pas merveille* est suivi de *que* ou de *si*, et du subjonctif avec le 1^{er}, comme de l'indicatif avec le 2^d. » *Ce n'est pas merveille que* Cicéron . . . ait acquis une capacité bien plus grande que Démosthène. P. Rapin. » Lorsqu'on ne voit pas un ouvrage entier, lorsqu'on n'envisage que des lambeaux et des fragmens, *ce n'est pas merveille si* l'ordre n'y paroît pas. Leib. — Quelques-uns pensent que cette expression a vieilli. Je la crois encore en usage, et elle est bonne à conserver. — 6°. *Promettre monts et merveilles*, faire de très-grandes promesses, est du style prov. — Les Anciens comptaient *sept merveilles* dans le monde : on dit, dans ce style, *passer les sept merveilles*, ou *être une des sept merveilles*, ou *être la huitième merveille*; ce qui se dit quelquefois sérieusement d'une chose excellente en son genre, et le plus souvent par dérision.

À merveille ou *à merveilles*, adv. Parfaitement. » Il prêche, il peint *à merveilles*. » Il chante, il joue, il danse *à merveilles*. Acad. Elle met les deux, comme Rich. et Trév. et ne donne d'exemple que du 2^d. Le Rich. Port. ne met que le 1^{er}, et c'est celui que je préférerais; car pourquoi ce pluriel? Il ne peut être utile qu'aux Poètes, quand ils ont besoin d'une syllabe de plus. » Le jeune homme profitoit

à merveille des leçons du Peintre. Marm. » Votre fils se porte *à merveilles*, et j'en ai une joie qui n'est pas tout-à-fait sur votre compte. Mde. de Coulanges à Mde. de Grignan. — Pluche dit *par merveille*. Celui-ci est un mot de Province. » L'œuillet réussit *par merveilles* en Flandres, où la terre est limoneuse, grasse et humide.

Pas tant que de merveille, pas beaucoup. » A-t'il beaucoup d'esprit? *Pas tant que de merveille*. — * On disait autrefois, en sens contraire, *que merveilles*; c. à d. *au-delà de tout ce qu'on peut dire*. » Cet Ordre que tu vois si sublime, viendra si bas, et sera si méprisé des hommes *que merveilles*. Chron.

MERVEILLEUX, surprenant, étonnant, qui est digne d'admiration. » Homme, esprit *merveilleux*; ouvrage *merveilleux*; pièce *merveilleuse*. » Éfet, succès *merveilleux*. — Excellent en son espèce. » Vin *merveilleux*. » Les muscats ont été *merveilleux* cette année. Acad. — Il y a de l'aféterie à employer à tout propos ce mot, comme on le fait aujourd'hui. C'est un ton de faux enthousiasme pour des riens, qui caractérise ce siècle : tout y est *merveilleux* ou *afreux*. — S. m. Ce qu'il y a de *merveilleux* dans un Poème; comme l'intervention des Dieux, des Anges, des Démons. » Le *merveilleux* doit être joint au vraisemblable. » Siècle ami du faux *merveilleux*. » Le *merveilleux* est l'âme du poème épique. — Aujourd'hui on le dit substantivement des personnes, dans le sens de *petite-maître* et *petite-maîtresse*.

Nos *merveilleux*, nos petits-maitres,
Exhalent l'ambre le plus doux.

Merc.

On le dit aussi adjectivement. » Les voilà donc, ces femmes *merveilleuses*, qui font tourner la tête à tout Paris! Et je retournerois dans cette ville, où les ridicules ont pris la place des mœurs. Marin, l'Amante Ingén. — On dit familièrement et ironiquement : vous êtes un *merveilleux* homme, étrange, extraordinaire dans vos sentimens, dans vos manières.

MERVEILLEUSEMENT, extrêmement; d'une manière merveilleuse. » Cela est *merveilleusement* bon. » Elle est *merveilleusement* belle. » Il s'acquitte de son devoir *merveilleusement* bien.

MÉS : Particule, qui entre dans la composition de quelques mots. Elle signifie, *mal*, *mauvais*. *Mésaise*, *mésalliance*, *mésarriver*

mésaventure, *mésintelligence*, *messéant*, etc. — *Mes* : on écrivait autrefois, *mescompt*, *mesconnoître*, *méscontenter*, *mesdire*, *mesgarde*, *méslange*, *mesler*, *mesme*, *mésnager*, *mesprendre*, *méspriser*, *méstayer*, *méstier*, et leurs dérivés avec une *s*, et on a continué long-tems de l'écrire de la sorte, quoique cette *s* ne s'y prononçât plus. Voyez *Mécompte*, *Médire*, *Mégarde*, etc. sans *s*.

MES, pronom pluriel de *mon*, *ma*. Il est long; è ouv. *mé*, et devant une voyèle *mèz*. Il sert pour les deux genres. » *Mes* devoirs, *mes* obligations, *mes* malheurs, *mes* disgrâces, etc.

MÉSAISE, s. m. [*Mé-zèze*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. et long, 3^e e muet.] Il signifie la même chose que *mal-aise*. Voyez ce mot. — Suivant le *Dict. de Trév.* (en 1704) ces deux mots vieillissaient déjà; cependant ils se sont soutenus, et on les emploie encôre. *Mésaise* est plus propre pour ce qui regarde l'état de la santé; et *mal-aise*, pour ce qui concerne l'état de la fortune.

MÉSALLIANCE, ou MÉSALIANCE, s. f. SE MÉSALIER, v. réc. [*Mézali-ance*, *li-é*, 1^{re} é fer. 4^e lon. au 1^{er}, é fer. au 2d.] Ils expriment une alliance, un mariage avec une personne d'une condition inférieure. » *Les mésalliances* sont râres en Allemagne et fort communes en France. » Là on craint de *se mésallier*, pour ne pas fermer à ses enfans l'entrée des Chapitres nobles, ou les priver même des biens de sa maison. : ici on *se mésalie* sans peine, parce que les *mésalliances* n'ont pas des suites si fâcheuses, et que le luxe les rend nécessaires. — L'*Acad.* met *mésallier* actif, et donne cet exemple. » Ce tuteur refuse un parti fort riche pour ne pas *mésallier* sa pupille: mais elle ajoute que son plus grand usage est avec le pronom personnel, *se mésallier*.

MÉSANGE, s. f. [*Mézange*: 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Petit oiseau de plumage gris, rayé de noir, de blanc et de jaune.

MÉSARRIVER, MÉSAVENIR, v. n. impersonnel. [*Mézarrivé*; *mézaveni*: 1^{re} é fer. 2^e lon. au 1^{er}, r forte; 3^e e muet au 2d.] Ils se disent d'un accident fâcheux qui arrive à la suite de quelque chose. Ils ne s'emploient qu'à l'infinitif et avec le pronom de la 3^e personne. » Il a prévu tout ce qu'il peut *en mésarriver*, *en mésavenir*. » Que voulez-vous qu'il *en mésarrive*, qu'il *en mésaviène*. » *S'il vous mésarrive*, ne vous en prenez qu'à vous. — Le

1^{er} est plus usité que le 2d. — Suivant *La Touche* ces mots se trouvent dans de bons Auteurs: mais ce ne sont pas les plus modernes. Il remarque que l'*Acad.* disait d'abord que le 2d ne se dit que dans le style familier, et que le 1^{er} est plus d'usage; et qu'au contraire dans les éditions suivantes, elle ne distingue point l'usage de *mésarriver*. — Dans la dernière, elle les met tous deux sans remarque.

MÉSAVENTURE, s. f. [*Mésaventure*: 1^{re} é fer. 3^e et 4^e lon. 5^e e muet.] Accident malheureux. — Ce mot est vieux. Il se dit pourtant encôre dans le style familier, mais surtout dans le style plaisant ou eritique. » C'est une triste, une cruelle *mésaventure*.

MÉSÉDIFIER, v. act. Mot employé par un Avocat provençal. On dit, *mal-édifier*.

MÉSESTIMER, v. act. [*Mérestimé*: 1^{re} et dern. é fer. 2^e é moy.] Avoir mauvaise opinion de quelqu'un, *n'avoir point d'estime* pour lui. — Il est moins rude et moins odieux que *mépriser*. » Les adeptes ne suportent pas patiemment qu'on paraisse *les mésestimer*.

ANON. — *Mésestimer*, en parlant des choses, se prend toujours en mauvaise part; et signifie, apprécier les choses au dessous de leur juste valeur. *Mal estimer*, se dit soit en bien, soit en mal, et c'est estimer ou au dessus, ou au dessous de la juste valeur. *Acad.*

MÉSINTELLIGENCE, s. f. [*Mé-zéintélijance*: 1^{re} é fer. 2^e et 5^e lon. 3^e é fer. dern. e muet.] Mauvaise intelligence, défaut d'union, de concert. Il régit la prép. *entre*. » *La mésintelligence entre* les différens Généraux a souvent causé la perte des batailles. » *Entretenir*, *fomentér*, *causer la mésintelligence*, etc.

* MESHUI, adv. *Vaugelas* le trouvait très-doux et très-agréable à l'oreille. » Il est *méshui* tems, il est tantôt tems. — Ce mot est depuis long-tems banni de notre langue, dit *Th. Corneille*.

MÉSOFFRIR, ou MÉSOFRIR, v. act. [*Mézofri*: 1^{re} é fer.] Otrir un prix, qui est au dessous de la valeur. » Vous *mésouffrez* trop de cette étoffe: je ne puis la donner à ce prix. — *La Touche* dit qu'il est peu usité. Il avoué pourtant que l'*Acad.* ne le dit pas de même.

MESQUIN, INE, adj. MESQUINEMENT, adv. MESQUINERIE, s. f. [*Més-kein*, *kine*, *neman*, *neri-e*: 1^{re} é moy. 3^e e muet.] En parlant des personnes, ils expriment une dépense faite avec une épargne sordide. » Cet

homme est fort *mesquin*. » Cette femme est bien *mesquine*. » Il nous a donné à diner fort *mesquinement*. On n'avait jamais vu une telle *mesquinerie*. » Il fait tout avec *mesquinerie*.
 — Air *mesquin*, mine *mesquine*, air pauvre, mine *bâsse*. — En parlant des choses, *mesquin* a ordinairement le même sens qu'en parlant des personnes. » Ordinaire bien *mesquin*; dépense *mesquine*. » Habits, meubles *mesquins*; mener une vie *mesquine*. — En Peinture, maigre, pauvre, de mauvais goût. » Ce contour est *mesquin*; cette figure est *mesquine*. — Fig. En parlant des ouvrages d'esprit. » Tours *mesquins*, pensées *mesquines*, etc. Et généralement dans tous les Arts où le goût entre pour quelque chose.

MESSAGE, s. m. MESSAGEUR, ÈRE, s. m. et f. MESSAGERIE, s. f. [*Mè sage*, gé, gère, gèr-e : 1^{re} é moy. 3^e e muet au 1^{er} et au dern. é fer. au 2^d, é moy. et long au 3^e.] *Message*, est 1^o. ordinairement la charge ou comission de porter quelque chose. » Faire un *message* : s'aquiter, se charger d'un *message*. — 2^o. La chose même qu'on a comission de porter. » Il avait dans sa chaise tous les *messages*. — *Messageur*, qui fait un *message*. » Je lui ai envoyé *Messageur* sur *messageur*. » La *messagère* est arrivée. — Les Poètes apellent Mercure, le *messageur des Dieux*; Iris, la *messagère de Junon*; l'Aurôre, la *messagère du jour, du soleil*; les hirondelles, les *messagères du printemps*. — Ils le disent même des choses; les prodiges, les monstres sont les *messages* de la colère du ciel.

Ces globes *messages* de la mort, qui les suit.

Thom.

Le Proverbe dit, qu'il n'y a pas de meilleur *messageur* que soi-même.

MESSAGEUR, est aussi celui, qui est établi pour porter ordinairement les paquets d'une ville à l'autre. » Le *messageur de Poitiers, du Mans; de Bordeaux*, etc. — On dit au fém. la *messagère*.

MESSAGERIE, la charge, la qualité, le privilège d'un *messageur*, établi par autorité. » Les *Messageries Royales*. » La *messagerie de telle ville*. — Le bureau d'adresse du *messageur*. » Aler à la *messagerie*.

MESSE, s. f. [*Mèce*: 1^{re} é moy. 2^e e muet.] Le sacrifice de nos Autels. » *Grand messe*, ou *messe haute*; petite *messe*, ou *messe basse*. » Dire, célébrer la *messe*. » Entendre, ouïr la *messe*. » Après la *messe*; au sortir de la *messe*, etc.

Rem. Le peuple dit, la *sainte messe*, et il a plus que raison pour le fond; il n'y a rien de plus saint; mais l'usage est de dire simplement la *messe*: dire la *messe*; entendre la *messe*. » Je me rendrai si savant, en le voyant étudier que je vous promets de savoir quelque jour vous dire la *sainte messe*. Marin est un paysan qui parle.

On demandait à Ménage s'il fallait dire, ouïr la *messe*, ou bien, ouïr *messe*. Il répond dans ses Observations, que le 1^{er} lui semblait le mieux dit, mais qu'il ne voudrait pourtant pas blâmer ceux qui disent le 2^d. On ne le dit plus aujourd'hui.

MESSEANCE, s. f. MESSÉANT, ANTE, adj. MESSEOIR, v. n. [*Mè-sé ance*; sé an, ante, soar: 1^{re} é moy. 2^e é fer. 3^e lon, aux; 1^{re} s.] Ils se disent de ce qui est contre la bienséance, qui n'est pas séant et convenable. » Il y a de la *messeance* à faire telle chose. » Cela est *messéant*. » La chose est *messéante*. » Cela lui *messied*. Voy. SEOIR pour la conjugaison. Comme ce verbe, dont il est le composé, il ne se dit point à l'infinitif, et n'a d'usage que dans les troisièmes personnes des tems simples.

MESSIE, s. m. [*Mé-ci e*: 1^{re} é fer. 2^e lon, 3^e e muet.] Le Christ promis dans l'Ancien Testament. » La venue du *Messie*. — On dit, proverbiallement, attendre quelqu'un comme le *Messie*, comme les Juifs attendent le *Messie*, avec la plus vive impatience.

MESSIER, s. m. [*Mè-cié*: 1^{re} é moy. 2^e é fer.] Paysan comis pour garder les fruits de la terre, quand ils comencent à mûrir.

MESURE, s. m. [*Mè-cîre*: 1^{re} é moy. 2^e lon, 3^e e muet.] Titre, ou qualité, que présentent les nobles et les Prêtres dans les Actes. — Il se dit quelquefois en plaisantant, et signifie la même chose que, Monsieur ou Maître.

Messire Ambroise ne croit rien,

Et sa femme croit toute chose.

MESTRE-DE-CAMP, s. m, et f. [*Mèstre de-kan*: 1^{re} é moy. 2^e et 3^e e muet.] On dit le *Mestre-de-Camp*, d'un Colonel de Cavalerie, et le *Mestre-de-Camp*, de la première Compagnie d'un pareil régiment. — Autrefois on donait ce nom à tous les Colonels soit d'infanterie, soit de Cavalerie; il n'est resté qu'à ceux ci et à ceux de Dragons.

MESVENDRE, ou MÉVENDRE, v. act. MESVENTE, ou MÉVENTE, s. f. [Le 1^{er} est de l'Acad. le 2^d est plus conforme à l'ana-

logie : on n'a conservé l's dans les composés de *més* que devant les voyelles, *més-estimer*, *més-offrir*, *més-arriver*, etc. Devant une consonne on dit *mé*; *mecompte*, *mégarde*, *mépriser*, etc.] Vendre au dessous de sa valeur. » Ce marchand *a mévendu sa* marchandise. = *Mévente*; vente à vil prix.

MESURABLE, adj. MESURAGE, s. m. [*Mezurable*, *rage* : 1^e e muet; 3^e dout. au 1^{er}; 4^e e muet dans les deux.] *Mesurable*, qui se peut mesurer. » L'infini *n est pas mesurable*. — Il se dit ordinairement avec la négative, et il est peu usité. = *Mesurage*, 1^o. Action par laquelle on mesure. — 2^o. Droit seigneurial, pris sur chaque mesure. = 3^o. Le procès-verbal de l'Arpenteur.

MESÛRE, s. f. MESURER, v. act. MESUREUR, s. m. [*Mezûre*, *zuré*, *zur-reur* : 1^{re} e muet; 2^e lon. au 1^{er}, br. aux 2 autres; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d. — Dans le verbe, l'u devient long devant l'e muet : il *mesûre*, *mesûrera*, etc.] *Mesûre*, est 1^o. en général, ce qui sert de règle pour déterminer une quantité. Il se dit des choses liquides et des solides. » *Mesûre du vin, du blé, des noix, des amandes*, etc. = 2^o. Pour certains articles, il se dit de la chose même contenue dans la mesure. » Une *mesûre de sel, d'avoine*. = 3^o. En termes de *Musique*, le mouvement, qui règle les tems et les intervalles, qu'il faut garder dans le chant. » *Observer la mesûre*. » *Danser, chanter, jouer de mesûre* (plusieurs disent, *en mesûre*) hâter, presser, ralentir *la mesûre*. = 4^o. Dimension. » *Prendre les mesûres d'une colonne*. = On dit, dans le même sens *prendre la mesûre d'un homme*, pour lui faire un habit; *du pied pour lui faire des souliers*. — Plusieurs disent *prendre mesûre à*. » *On lui a pris mesûre*. Celui-ci n'est guère bon, mais *prendre sa mesûre* est encore plus mauvais. = 5^o. En poésie, l'arrangement d'un certain nombre de syllabes, qui composent un vers. » La gêne de la rime et de *la mesûre* ont fait comettre beaucoup de solécismes aux Poètes. = 6^o. *Figurément*, moyens qu'on prend pour parvenir au but qu'on se propose. » Il avait pris *ses mesûres* pour cela; il avait mal pris *ses mesûres*; il prit *de fausses mesûres*. = * En anglais, *measures* a, dans cet emploi, une signification plus étendue que *mesures* en français, sur tout dans les matières politiques. Le Traducteur de l'*Hist. d'Hume* traduit toujours ce mot littéralement, et l'emploie à signi-

fier non-seulement les *moyens* pour parvenir aux fins qu'on se propose, ce qui est son vrai sens, mais encore les *Traités*, les *négociations*, les *opérations militaires*, etc. C'est à quoi doivent faire attention ceux qui traduisent des livres anglais.

Rem. 1^o. On dit, *prendre mal ses mesûres*, mais on ne dit pas, *avoir ses mesûres mal prises*. » *Tarquin le superbe avait beaucoup d'injustice, de violence, des desseins mal formés, des mesûres mal prises*. Cela n'est pas trop français. On peut même dire que le verbe *avoir* ne convient avec aucun des nouns, qui sont dans cette phrase. — On pouvait dire : *Tarquin le superbe était injuste, violent, formait mal ses desseins et prenait mal ses mesûres*. *Wailly*. = 2^o. *Rompres mesûres* se dit, ou tout seul : il a rompu *toutes mes mesûres*; il a rendu inutiles tous mes projets; ou, joint à la prép. *avec*. » *Les Vaudois n'avoient pas rompu toutes les mesûres avec l'Eglise Romaine; Boss, c. à d. gardaient encore des mesûres, des ménagemens avec*. » *J'ai des mesûres à garder*. » Il ne garda point de *mesure avec lui*. = 3^o. *Etre jeté hors de ses mesûres* est une expression de *La Bruyère*, dont je crois qu'on peut se servir. » L'on est né quelquefois avec des mœurs faciles, de la complaisance et tout le desir de plaire : mais par les traitemens que l'on reçoit de ceux avec qui l'on vit, ou de qui l'on dépend, on *est jeté hors de ses mesûres* et même de son naturel. — L'*Acad.* dit : *mettre quelqu'un hors de mesûre* (sans article) *le déconcerter, déranger ses projets*. = 4^o. On dit ordinairement, *lever le plan ou la carte d'une ville, d'une place, d'un pays*. *M. Formey* dit, *lever la mesûre*, expression, qui ne paraît pas française. » Il fut envoyé dans le *Milanois*, pour *lever la mesûre de ce Duché*. On dit, *figurément*, d'un pécheur endurci : il *a comblé la mesûre*. — *Faire tout avec poids et mesûre*; être sage et circonspect. — Être *sans règle et sans mesûre*, *dérégulé et excessif en tout ce qu'on fait*. — *Outre mesûre*, ou *sans mesûre*, adv. avec excès.

A mesûre que, conjonction. Elle régit l'indicatif. » *A mesûre qu'ils paraissoient, ils étoient acablés d'une grêle de flèches*. * Le Traduct. de l'*Hist. d'Angl.* la redouble mal à propos. » *A mesûre que les Barons abusoient de leur pouvoir, à mesûre ils perdoient l'affection du Public*. — Le 2d à *mesûre est inutile et contraire à l'usage*.

A mesure de, adv. ou prép. A proportion de... Quelques Auteurs ont employé cet adverbe, dont l'usage me paraît au moins douteux. » L'Allemagne est la seule puissance, qui se fortifie à mesure de ses pertes. *Montesq.* » Ils (les Romains) augmentoient tous les jours leurs prétentions, à mesure de leurs défaites. *Id.* » Les lois ont été obligées de changer, à mesure du changement des mœurs et des usages. *Henaut.* » La Noblesse montra plus de fermeté, à mesure de la défection des deux autres ordres. *Anon.* — L'Acad. ne met qu'à mesure, adv. sans régime. » Travaillez et l'on vous payera à mesure. » Pour les articles, que j'ai puisés dans différents écrits, j'ai indiqué les sources à mesure. *Beauzée.* — Au fur et à mesure. Voy. FOR.

* *En même mesure*; adverbe employé par *Rousseau* le Philosophe. » Vaincu, devenant de jour en jour plus puissant, devenoit plus odieux en même mesure. *Traduct. de Tacite.* Je ne me souviens pas d'avoir vu cette expression nulle autre part; mais je suis bien éloigné de la condamner. — *En mesure de*, pour, *en état de*, est une autre locution particulière et nouvelle. » Nous ne sommes pas en mesure de pouvoir comparer notre logique à la leur (des Anglais) *Th. d'Éduc.* — Il est à remarquer que c'est un Fat qui parle.

MESURER, c'est 1°. Chercher à connaître une quantité, par une mesure. » Mesurer un champ. Mesurer à la pinte, au boisseau, à la toise, etc. — 2°. Figurément, proportionner. Il a pour 2d régime la prép. à. » Mesurer sa dépense à son revenu, ses entreprises à ses forces. — 3°. On dit, en st. famil. mesurer quelqu'un, ou le mesurer des yeux, le regarder avec attention. » L'autre Dame se contentoit par intervalle de lever sourdement les yeux sur moi: je la voyois qui me mesuroit depuis les pieds jusqu'à la tête. *Mariv.* » Il me mesuroit des yeux, ou avec les yeux. *Acad.* » Mesurer des yeux une tour; la profondeur d'un précipice. *Ibid.* — 4°. Mesurer ses discours, ses actions, ses démarches, agir, parler avec circonspection. — 5°. Se mesurer régit avec des personnes et à des choses. Dans le 1^{er} emploi c'est un réciproque actif, dans le 2d un réciproque passif. » Ce n'est pas à vous à vous mesurer avec lui, à vous comparer à lui, ou à lutter contre lui. » Ma colère se mesure (se proportionne) à sa perfidie. — Mesurer son épée avec quelqu'un, ou avec celle de quelqu'un, se battre contre

lui. — Mesuré, ée, adj. » Termes peu mesurés. (n°. 4°.) Paroles, expressions, démarches mesurées. — Il se dit quelquefois des personnes: » C'est un homme fort mesuré (circonspect) dans ses discours, etc.

MESUREUR, Officier, qui est établi pour mesurer certaines marchandises. » Mesureur de grains, de sel, de charbon. Pour les draps on dit Auneur.

* MÉSUS ou MÉSUSAGE, s. m. Mots forgés peu heureusement. Action de mésuser.

MÉSUSER, v. n. [Mézuzé: 1^{re} et dern. é fer. l'a est long devant l'e muet; il mésuse, mésusera, etc.] Abuser. Faire un mauvais usage. » Il mésusera de votre complaisance. — Suivant *Andry de Bois-regard*, il se dit quelquefois avec plus de grâce qu'abuser. » Adam mésusant de sa liberté, tomba dans l'abîme de la prévarication. — *La Touche* dit qu'abuser est beaucoup plus d'usage et il a raison: mais comme mésuser est moins dur et moins odieux qu'abuser, il peut servir dans des occasions, où celui-ci serait estimé trop fort et peut-être moins propre. » Un Souverain obéré est plus exposé qu'un particulier à mésuser de son crédit. *Anon.* » Il n'y a que lui, à qui elle paraisse capable de mésuser de ses droits. *Linguet.*

Suivant *M. l'Ab. Roubaud*, on mésuse de la chose qu'on emploie mal; on abuse de la chose qu'on emploie à faire du mal. » Je mésuse de ma liberté, si je fais une sottise, qui me nuit: si je m'en sers pour nuire à autrui, j'en abuse alors, etc. » Une mauvaise tête mésuse de vos bienfaits: un mauvais cœur en abuse, etc. *Extr. des Synon. de M. l'Ab. Roubaud.*

MÉTAIRIE, s. f. [Métairie: 1^{re} et 2^e é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Ferme, où le fermier, appelé, en certaines Provinces, métayer, partage les fruits avec le propriétaire. On le dit aussi des bâtimens nécessaires pour la faire valoir.

MÉTAL, s. m. MÉTALLIQUE, adj. [1^{re} é fer. on pron. les 2 l dans le 2d: métal-like. — Quelques Auteurs et Imprimeurs écrivent métal. Ménage pensait qu'on dit l'un et l'autre, mais que métal est beaucoup meilleur. *Richalet* dit, au contraire, que métal est plus usité. *L'Acad. Trév. le Rich. Port.* ne mettent que métal.] *L'Acad.* a varié sur ce mot. D'abord elle n'avait mis que métal dans son Dictionnaire. Dans la seconde Édition, elle ajouta qu'on prononce plus ordinairement

métail;

tail; d'où *La Touche* concluait, avec raison, qu'il faut donc nécessairement l'écrire ainsi. Cependant, ajoute-t'il, à cause de ses dérivés, il semble qu'il vaut mieux écrire *métal*; car on dit *métallique*, *métallurgique*, *métallurgiste*, et non pas *métaillique*, etc. — Dans la dern. Édit. l'*Acad.* a mis *métal* sans remarque. — Corps minéral, qui se forme dans les entrailles de la terre, et qui est fusible et malléable. * L'or est le premier et le plus précieux des *métaux*.

MÉTALLIQUE, 1°. Qui concerne les métaux. Corps, substance, partie *métallique*. — S. f. » *La métallique*, ou *métallurgie*, partie de la chimie, qui s'occupe de la manière de tirer les métaux de leurs mines. — On apèle *metallurgiste*, celui qui s'occupe de la métallurgie, ou qui a écrit sur cet art. — 2°. Qui concerne les médailles. » Science; histoire *métallique*.

* **MÉTALENT**, s. m. Défaut de talent. Ce mot est de nouvelle et mauvaise fabrique. On a dit autrefois *mal-talent*, mais dans un autre sens.

MÉTAMORPHOSE, s. f. **MÉTAMORPHOSER**, v. act. [*Métamorphose*, foré: 1^{re} é fer. 4^e lon. au 1^{er}, 5^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Ils expriment le changement d'une forme en une autre. Au propre, ils ne se disent que des changemens de cette nature, racontés par la Fable. » *La métamorphose de Daphné en laurier.* » Les *Métamorphoses* d'Ovide. » Diane *métamorphosa* Actéon en cerf. » Narcisse fut *métamorphosé* en la fleur, qui porte son nom. — Au figuré, ils expriment un changement extraordinaire dans la fortune ou dans les mœurs. » Il était pauvre, et il est devenu riche: il était emporté, et il est devenu doux et civil: quelle *métamorphose*! L'heureuse *métamorphose*! » Il se *métamorphose* en toute sorte de figures; il joue toute sorte de rôles.

MÉTAPHÔRE, s. f. **MÉTAPHORIQUE**, adj. **MÉTAPHORIQUEMENT**, adv. [1^{re} é fer. 3^e lon. au 1^{er}, 5^e e muet aux deux derniers; *metafore*, *forike*, *rikeman*.] La *métaphôre* est une figure du Discours, par laquelle on transporte un mot de son sens propre et naturel dans un autre sens. » Les *flots courou-cés*, les *vents déchainés*, les *feux de l'amour*, etc. sont des exemples de *métaphôre*. — *Métaphorique*, qui tient de la *métaphôre*. » Expression, discours *métaphorique*. Le sens figuré et le sens *métaphorique* sont la même

Tome II.

chose. — *Métaphoriquement*, d'une manière métaphorique. » *Métaphoriquement* parlant. » Cela est dit *métaphoriquement*.

Rem. Rien n'embellit tant le discours que le bon usage des *métaphôres*; mais il faut pour cela qu'elles soient justes et naturelles, qu'elles soient sensibles au comun des lecteurs, et que, dans le discours relevé, elles soient nobles et décentes. Leurs défauts sont de manquer de justesse, d'être tirées d'Arts et de Sciences peu connus; d'être forcées et recherchées, d'être trop multipliées et entassées; d'être basses et rampantes dans le style élevé.

1°. *Métaphôres*, qui manquent de justesse, par le défaut de rapport entre les images, qu'elles présentent. L'*Acad.* critiqua autrefois ce vers du *Cid*.

Malgré des *feux* si beaux, qui rompent ma colère. L'Auteur, dit-elle, passe mal d'une *métaphôre* à une autre, et ce verbe *rompre* ne s'acomode pas avec *feux*. — » La mort *sourde* à mes prières, et mon père *sourd* à mes larmes, me refusèrent également ce que je leur demandois. — On dit, *sourd aux plaintes*, *aux prières*, *aux vœux*; mais on ne dit pas, *sourd aux larmes*: on voit les larmes, on ne les entend pas. *Wailly*. — On critiqua autrefois dans la *Princesse de Clèves* la phrase suivante. » Quelle passion *endormie se ralluma*? Cela n'est pas exact. Il fallait dire, quelle passion *endormie se réveilla*? ou quelle passion *éteinte se ralluma*? Ces changemens de *métaphôres* passaient pour fautes, dans le discours, dès le tems du Cardinal du Perron, et il le remarque lui-même en quelque endroit. *Lét.* sur la *Princesse de Clèves*.

2°. *Métaphôres tirées de Sciences et Arts peu connus du comun des Lecteurs*. C'est le défaut d'un grand nombre d'Auteurs de ce siècle, en particulier de Messieurs *Thomas* et *Cerutti*. Qu'on parcoure les Discours du premier, on y rencontrera à chaque page des masses, des *calculs*, des *chocs*, des *résultats*, des *points*, des *centres*, des *réactions*, des *plans*, des *ressorts*, etc. A tout propos, c'est la *chaîne des évènements*, la *chaîne des devoirs*, la *chaîne des idées*; la *chaîne des corps*, la *chaîne des tems*, la *chaîne des êtres*, etc. — » N'empruntez-vous, dit M. *Cerutti*, le compas de la Philosophie que pour tracer un cercle de conjectures, un *labyrinthe* de séduction, etc. » Que sont devenus ces *monceaux* arides de merveilles, d'enchantemens *exhaussés* sur le vuide stérile de

N n n n

la Féerie. *Ibid.* » Dans une région supérieure, où l'on respire un air dégagé des exhalaisons grossières d'un vil intérêt, d'où l'on foule à ses pieds les brouillards de l'erreur et les ouragans de la passion. *Ibid.*

3°. *Métaphores multipliées et entassées.* » Parcourir un sujet avec une réserve d'imagination; le manier avec une finesse de tact, qui saisissent les points les plus subtils, qui démêlent les nuances les plus imperceptibles... creuser une profondeur là où le vulgaire ne voit qu'une surface... toucher à la racine d'une vérité, dont on se contente de goûter les fruits ou de mesurer les branches, etc. *Cerutti.* Tout est écrit dans ce goût là, dans le *Discours sur l'Intérêt d'un ouvrage*, plein d'esprit d'ailleurs et d'excellentes vues, mais dont la lecture est rendue fatigante par ce jargon métaphorique. = La définition d'une Armée est curieuse dans *M. Thomas.* » Cent mille hommes, opposés à cent mille hommes, forment des masses redoutables, qui s'étudient, s'observent, combinent avec une sage lenteur tous leurs mouvemens, et balancent avec un art terrible et profond la destinée des États. — Des masses, qui s'étudient, qui s'observent, qui combinent, qui balancent! quel langage! Le portrait d'un Ministre est encore plus extraordinaire. » Régir les États comme Dieu régir le monde; bien organiser l'ensemble pour que les détails roulent d'eux-mêmes... Calculer l'influence de toutes les parties les unes sur les autres et de chacune sur le tout... lier les intérêts particuliers à l'intérêt général, ... en comprimant chacun d'eux par les poids environans; faire concourir les divisions même à l'harmonie du tout; connoître à quel point du cercle est parvenu l'État qu'on gouverne; le fixer, s'il est heureux, le faire remonter en arrière, s'il est déchu... Réguler le plus qu'il est possible les limites du bien et retrancher sans cesse la somme inévitable des maux, qu'entraînent le tourment des affaires... le choc et le contraste éternel du possible physique et de l'impossible moral. — Après avoir lu ce morceau, que j'ai beaucoup abrégé, on ne peut manquer de devenir un grand Homme d'État.

4°. *Métaphores trop recherchées.* L'Auteur d'un *Traité du Plaisir* en fournit lui seul des milliers, aussi bien que des métaphores basses et rampantes. » On ne tarde pas de mettre à leur esprit un taux déshonorant. » Ceux, qui se visitent de loin en loin, sont des porteurs

et des receveurs d'ennui. » Il n'est point de douceur plus solide que de s'instruire des vérités utiles, et de tirer ses idées du cahôs où elles végètent infructueusement. — Des idées, qui végètent, et qui végètent dans un cahôs! — » Mes idées se digèrent, s'aprofondissent, s'incrument, pour ainsi dire, dans ma mémoire. » Un Ami vrai... en adoucissant la coupe amère de nos peines, il nous aide à l'avalier, et en partageant le volume de notre joie, il en augmente les délices. » Ils ne craignent point le sarcasme que les Grands dôrent d'un clinquant de politesse. — L'Auteur, parlant du funeste effet d'une joie excessive: » Si des larmes, dit-il, avoient dilaté son âme resserrée, elle auroit conservé la voluptueuse harmonie de ses accords, etc.

5°. *Métaphores basses et rampantes.* » Un autre, assis sous le poids d'une table délicieuse fait de son ventre un égout incomode d'alimens et de breuvages. *Du Plaisir.* » Souvent tant d'apprêts somptueux n'ont été affichés que pour de sensuels automates, qui remplissent gloutonnement le fourreau de leur individu. *Ibid.* » L'esprit est un champ, qui languit, s'il n'est fumé. *Ibid.* » Quelle sorte de plaisir à secourir un malheureux par ostentation ou par humeur; sinon un plaisir sans délicatesse, qui n'en est que le son ou la partie grossière. *Ibid.* Quand on le fait par humanité, c'est donc la fleur de farine du plaisir. » Si le plaisir se vendoit, les riches en tiroient la quintessence: le marc resteroit pour le peuple. *Ibid.*

MÉTAPHYSICIEN, s. m. MÉTAPHYSIQUE, subst. et adj. MÉTAPHYSIQUEMENT, adv. [*Métaphysicien*, *zike*, *keman*: 1^{re} é fer. 1^{re} e muet aux 2 dern. — *Richelet* écrit *métaphysique*, etc.] La *Métaphysique* est une science, qui traite des premiers principes de nos connaissances. » *Traité de métaphysique.* = Adj. Qui appartient à la métaphysique. » Science, connaissance *métaphysique*. » Principes *métaphysiques*. = Qui est abstrait. » Cela est bien *métaphysique*. = *Métaphysicien*, qui fait son étude de la métaphysique. » Bon *métaphysicien*. = *Métaphysiquement*, d'une manière métaphysique. » Cela est traité *métaphysiquement*.

MÉTAYER, ÈRE, s. m. et f. [*Mété-ier*, *ière*: 1^{re} et 2^e é fer. 3^e é fer. au 1^{er}, é moy. et long au 2d.] Celui, celle, qui a soin de faire valoir une métairie. Ce mot n'est en usage qu'en certaines Provinces.

☞ **MÉTEIL**, s. m. [1^{re} é fer. mouillez l' finale.] Froment et seigle mêlés ensemble. » *Semer du méteil.* » *Pain de méteil.*

MÉTÉMPSICÔSE, s. f. [*Métanpsikôze* : 1^{re} é fer. 2^e et 4^e lon.] Passage de l'âme de son corps dans un autre corps. » *Pythagore* passe pour l'Auteur de la *métémpsi-côse*. Elle est ancienne dans les Indes.

MÉTÉORE, s. m. [1^{re} et 2^e é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Phénomène, qui se forme et qui apparaît dans l'air. » Le tonnerre, les éclairs, la pluie, l'arc-en-ciel, l'aurore boréale sont des *météores*.

MÉTÉOROLOGIQUE, adj. [1^{re} et 2^e é fer. dern. e muet : *mété-orologike*.] Qui concerne les *météores*. » *Observations météorologiques*.

MÉTHODE, s. f. **MÉTHODIQUE**, adj. **MÉTHODIQUEMENT**, adv. [*Métode, diké, dikeman* : 1^{re} é fer. 3^e du 1^{er} et 4^e des 2 autres, e muet.] Manière de dire ou de faire une chose avec un certain ordre. » Bonne ou mauvaise *méthode*. » Rien n'est aussi utile à l'enseignement que la *méthode*. — En parlant des personnes, coutume, habitude. » C'est sa *méthode*; chacun a sa *méthode*.

MÉTHODIQUE, appliqué aux personnes, qui a de la règle, de la méthode. » *Esprit méthodique*; homme *méthodique* et compassé. — Appliqué aux choses, qui est fait avec méthode. » *Discours, traité méthodique*. — *Méthodiquement*, avec méthode. » Traiter une matière *méthodiquement* : en parler *méthodiquement*.

* **MÉTHODISTE**, s. m. C'est le nom que M. De Buffon donne aux Auteurs, qui ont suivi diverses méthodes en Botanique. — On le dit aussi des Médecins qui suivent la méthode et les règles prescrites en médecine, par opposition aux *Empiriques*, qui ne suivent qu'une aveugle pratique. L'*Acad.* dit *méthodique* substantivement dans ce sens. Elle ne met *methodiste* dans aucun sens.

MÉTIER, s. m. [*Métié*, 2 é fermés. — On écrivait autrefois *mestier*, on a écrit ensuite *métier* avec l'acc. circonflexe, pour marquer la suppression de l's; mais cet accent n'est convenable que pour marquer l'é ouvert.] 1°. C'est proprement la profession d'un Art mécanique. » Bon ou mauvais *métier*. » *Le métier de Cordonier, de Serrurier, de Tisserand, etc.* » Homme, gens de *métier*. » Les Corps des Arts et *Métiers*. — 2°. Il se dit figurément des professions les plus ho-

bles; et ce mot, qui est bas dans le propre, est élégant dans le figuré. Selon *Balzac*, les Peintres s'en ofensent, et les Généraux d'armée s'en font honneur; et les uns et les autres ont raison : telle est la bisarrerie de l'usage. On dit : » *Le métier des armes; le métier de la guerre.* » Cet Officier aime son *métier*; il a le cœur au *métier*. » Cet Avocat, ce Médecin sait son *métier*. » *Le métier de ceux qui commandent est le plus difficile de tous.* On dit aussi, en parlant des ouvrages : » Il n'y a que les gens du *métier* qui en soient bons juges, *Bouh* — Quelquefois pourtant *métier*, au figuré, se prend en mauvaise part. » Le devoir des Juges, dit *la Bruyère*, est de rendre la justice; et leur *métier* est de la différer : quelques-uns savent leur devoir, et font leur *métier*. — On fait ordinairement mal ce qu'on ne fait que *par métier*. — *Gâter le métier*, c'est, figurément, faire au delà de son devoir. M^{de} de Sévigné écrit à sa fille. » Votre frère a fort bien fait : on l'admireroit, si vous ne *gâtiez pas le métier* : mais vos sentimens sont d'une perfection qui efface tout. — *Servir un plat, ou jouer un tour de son métier*; faire quelque tour d'adresse ou de fourberie; ou, en bonne part, présenter quelque chose de relatif à sa profession, comme un Poète, des vers. — *Avoir le cœur au métier*; s'affectionner à ce qu'on a entrepris. » La lettre de votre enfant... est d'un homme satisfait, et qui a le cœur au *métier*. Sév. — *Faire d'une chose métier et marchandise*; la faire habituellement.

Qu'un honnête homme, une fois en sa vie,
Fasse un Sonnet, une Ode, une Elégie,

Je le crois bien :

Mais que l'on ait la tête bien rassise,

Quand on en fait *métier et marchandise*,

Je n'en crois rien.

— *Jalousie de métier*. » Sa Lettre (de Pline le Jeune sur Silius Italicus) annonce de l'humeur, et un peu de ce qu'on appelle *jalousie de métier*. Ann. Lit. — * On disait autrefois *métier* pour besoin. » *Si métier est, pour, si besoin est.*

3°. **MÉTIER**, machine qui sert à certains Artisans. » *Métier de Tisserand, de Passementier, etc.* » *Savoile est sur le métier.* » *Monter un métier.* » Des bas faits au *métier*. — *Figurément* (st. famil.) quel ouvrage avez-vous sur le *métier* ?

MÉTIS, *issu*, adj. [*Métis*, *rice*, 1^{re} é fer.] On apèle de ce nom, celui, celle qui est né ou née d'un Européen et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une Européenne dans les Indes Occidentales. » Un Espagnol *métis*, une Indienne *métisse*. — On le dit aussi des chiens engendrés de deux espèces. » Chien *métis*, chiène *métisse*.

MÉTONYMIE, s. f. [1^{re} é fer. 4^e long. 5^e e muet.] Figure du discours par laquelle on met la cause pour l'effet, le sujet pour l'attribut, le contenant pour le contenu; comme par exemple: Il vit *de son travail*, c. à d. *du fruit de son travail*. » L'armée navale étoit de cent *voiles*; c. à d. de cent *vaisseaux*. » Toute *la ville* est allée au devant de lui; c. à d. tous *les habitans*, etc.

MÈTRE, s. m. [1^{re} é moy. 2^e e muet.] Autrefois, vers, poésie. On l'emploie encore dans le marotique.

Maitre Vincent, le grand faiseur de lettres,
Si bien que vous n'eût su prosaiser.

Maitre Clément, le grand forgeur de mètres,
Si doucement n'eût su poétiser.

Rousseau.

MÉTROMANE, s. m. **MÉTROMANIE**, s. f. Ils expriment la manie de faire des vers. Nous devons ces deux mots à la fameuse Comédie de *Piron*. Il mit en vogue le second, qu'il donna pour titre à sa Pièce, et celui-ci est né le premier. » Un jeune Auteur, homme d'esprit, mais un peu singulier, et qui plus est, *métromane*. Journ. Hist. de Gen. — L'*Acad.* ne met que *métromanie*.

MÉTROPOLE, s. f. **MÉTROPOLITAIN**, **AINE**, adj. **MÉTROPOLITE**, s. m. [1^{re} é fer. 5^e é moy. au 3^e, *li-tein*, *ène*.] *Métropole* s'est dit anciennement de la Ville capitale d'une Province: aujourd'hui ville avec Siège archiépiscopal. » Rouen est *la métropole de la Normandie*. Paris, Toulouse, Aix, Arles, etc. sont *des métropoles*. — adj. » Église *métropole*, ou *métropolitaine*. — Quelques-uns le disent substantivement; *la métropole*, comme ils disent *la cathédrale* pour les *Evêchés*. — *Métropolitain*, archiépiscopal. » Siège *métropolitain*. » Église *métropolitaine*. — S. M. Archevêque, relativement à sa Province. » Apeler de la Sentence de l'Évêque *au Métropolitain*. — *Métropolitite*. On le dit dans le Rit grec pour Métropolitain. » *Le Métropolitite de Rezan*. Volt. » On vit venir chez eux une affluence extraordinaire de Prêtres, d'Évêques, de *Métropolitites*, de

sorte que les Missionnaires ne pouvoient suffire au travail. d'*Avrigni*.

Rem. Depuis quelque tems on apèle *Métropole* les États d'Europe, relativement à leurs Colonies du nouveau Monde. » On sacrifie les Colonies aux Intérêts de *la Métropole*. » Les Colonies des Grecs étoient toujours dans une espèce de dépendance de leur *Métropole*. Note sur *Télémaque*. — Dans le sens de *ville capitale*, on le dit encore dans le style élevé, et en parlant des anciens peuples. » Antioche étoit *la métropole de la Syrie*. Dans le discours ordinaire, on dirait, *étoit la capitale*, etc.

METTABLE, adj. **METTEUR**, s. m. **METTRE**, v. act. [*Metable*, *meteur*, *Mètre*: 1^{re} é moy. — *Richelet* écrit *metable*, mais de son tems on ne connoissoit que l'é fermé et l'é fort ouvert, on n'avoit pas encore appris à distinguer par le caractère l'é moyen qui tient le milieu entre ces deux e. — Dans le *Dict. Gram.* on dit que l'e n'est moyen que devant la syllabe féminine, et qu'il est muet devant la syllabe masculine; de sorte qu'on conseille d'écrire *metable*, *meteür*, *je metois*, *metrai*, *metant*, etc. L'ortographe et la prononciation seraient également mauvaises; l'é est moyen dans tous ces mots: il faut donc les écrire avec deux t. [Je *metts*, nous *mettons*; je *mettais*; je *mis*; j'ai *mis*; je *mettrai*, *mettrais*, *metts*; que je *mette*; je *mette*; *mettant*.] — Placer quelqu'un ou quelque chose en certain lieu. » *Mettre une chemise*, un habit; *mettre son chapeau*. » *Mettre le pot au feu*; *les viandes sur la table*. » *Mettre l'épée à la main*. » *Mettre le pied à l'étrier*, etc. etc. — Ce verbe se combine avec un grand nombre de noms. On trouvera l'explication de ces expressions composées, en cherchant les noms avec lesquels il s'associe. — Il s'unit à toute sorte de prépositions; *dans*, *sur*, *avec*, *auprès*, *dedans*, *dehors*, etc. Avec certains noms il régit à et l'infinitif. » *Mettre sa gloire à obéir*; son plaisir à *faire du bien*, etc. — *Se mettre* a plusieurs sens: 1°. Le sens propre: se placer; *mettez-vous à côté de moi*: il *s'est mis* à la première place. — 2°. Comencer. » Il *se mit à pleurer*. » Il *s'est mis à travailler*. » Ils *se mirent tous à crier*. — Cette expression n'est pas fort noble, et n'est bonne que pour le st. familier. » Les Athéniens pensèrent qu'il y avoit peut-être quelque Dieu plus puis-

sant que ceux qu'ils croyoient conoitre, qui les délivreroit de ce fléau terrible, s'ils se mettoient à l'invoquer. P. Griffet. An. Chrét. L'expression parait un peu basse pour une Histoire sérieuse. — 3°. *Se mettre*, s'habiller. » Il *se met* bien; elle *se met* mal. » Il *est mal mis*; elle *est bien mise*. » Elles (les dévotes) ont presque par-tout la même façon de *se mettre*: c'est leur uniforme. *Marrivaux*.

Rem. * Le Peuple, en certaines Provinces, fait *mettre* neutre, et lui donne le sens de *tarder*. » Allez chez un tel, et ne *mettez* guère. » Vous *avez mis* beaucoup à revenir. Cela est bas et populaire. *Vaug. Corn. L. T.*

METTABLE, qu'on peut mettre. Il ne se dit guère qu'avec la négative, et son emploi est fort borné. » Cet habit, ce linge, ce manteau, cette robe, *n'est pas mettable*, *n'est plus mettable*; il est mal fait, ou il est trop vieux et hors de mode. Il est du st. famil.

L'esprit n'y sera point pédant,
Le savoir n'y sera mettable
Que sous les traits de l'agrément.
Gress.

METTEUR ne se dit que dans cette phrase: *metteur en œuvre*, ouvrier qui monte des pierreries.

MEUBLE, s. m. MEUBLER, v. act. [*meuble*, *blé*: 2° e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Meuble* est proprement ce qui sert à garnir une maison sans en faire partie. *Meubler*, garnir de meubles. Il a de beaux *meubles*. » On a saisi *ses meubles*. » Il a richement *meublé* sa maison. » Il *est bien en meubles*; il *est bien meublé*. — *Meuble* s'emploie aussi adjectivement. » *Terre meuble*, légère, aisée à labourer. — Au Palais, *biens meubles*, qui ne tiennent point lieu de fonds, qui se peuvent transporter. » Obliger tous ses biens *meubles* et immeubles.

Rem. 1°. Il ne faut pas confondre *meuble* et *ustensile*: on les distingue bien dans une cuisine. » Les tables, chaises, etc. sont des *meubles* (en termes de Pratique, on les apèle *meubles meublans*) les casseroles, poilons, etc. sont des *ustensiles*. Un Auteur moderne a confondu ces deux mots. » Pourquoi, dit-il, ne pas substituer le fer au cuivre dans les *meubles* servant à la préparation des alimens et des remèdes. Le mot est très-impropre. — 2°. *Meuble* et *meubler*, au figuré, sont tout au plus du style médiocre. On dit

d'un homme aimable et jovial, c'est un bon *meuble de société*; d'un savant, qu'il a la *tête meublée de beaucoup de connaissances*. » Il *avoit la tête meublée de toutes les connaissances* que peut réunir un mortel dans son cerveau. *Anon.* On dit aussi d'une personne qui a les dents belles, qu'elle a la *bouche bien meublée*. — 3°. *Meuble* se prend quelquefois collectivement pour toute la garniture d'un appartement, tapisseries, lits, sièges, etc. » Il a fait faire un *meuble* magnifique.

MÉVENDRE, v. act. MÉVENTE, s. f. [*Mévandre*, *mévante*: 1^{er} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] L'Acad. met aussi MESVENDRE à sa place. Voy. ce mot. Elle ne met point *Mesvente*. — Ils expriment une vente à trop bas prix. » *Mévendre des marchandises*. » Il se plaint de la *mévente* de ses meubles.

MEUGLEMENT, MEUGLER. V. BEUGLEMENT, BEUGLER.

MEULE, s. f. MEULIÈRE, s. f. [*Meule*, *liè-re*: 2° e muet au 1^{er}, é moyen et long au 2d.] *Meule* est, 1°. un corps solide, rond et plat, qui sert à broyer. » *Meule de moulin*. » *Batre*, piquer *la meule*. — 2°. Roule de grès, dont on se sert pour aiguiser. » *Pâsser*, aiguiser *sur la meule*. — 3°. *Meule*, ou *mule de foin*, monceau, pile de foin qu'on fait dans les prés. — L'Acad. ne met que le 1^{er}; cependant, au dire de *La Touche*, plusieurs préfèrent le 2d. — *Meulière* ne se dit qu'avec *Pierre*. On apèle *Pierre de meulière*, 1°. La pierre dont on fait les meules de moulin; 2°. une sorte de moilon de roche, plein de trous et fort dur; 3°. La carrière, d'où l'on tire ces sortes de pierres.

MEUNIER, s. m. [*Meu-nié*: 2° é fer.] Celui qui gouverne un moulin à blé. — On apèle *Meunière*, la femme d'un Meunier. — Voy. EVÊQUE.

MEURTRE, s. m. MEURTRIER, IÈRE, adj. et subst. [*Meur-tre*, *trié*, *triè-re*: 2° e muet au 1^{er}, é fer. au second, é moy. au 3^e.] *Meurtre* et *meurtrier* signifient tous deux homicide, l'un en parlant du crime, l'autre du criminel. » *Faire*, cometre un *meurtre*. » On a pris le *meurtrier*. — Celui-ci est adjectif dans les phrases suivantes. » Ce siège a été *meurtrier*; il y a péri bien du monde. » Les armes à feu sont *meurtrières*; elles tuent bien du monde. On dit poétiquement, l'épée *meurtrière*; la dé-

meurtrière du sanglier. — *Meurtrière*, s. f. Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeans.

Rem. 1°. *Meurtre* s'emploie quelquefois au figuré : » *Le meurtre des réputations. Sabat. de Castres.* — On dit aussi, fig. (st. famil.) *crier au meurtre*, se plaindre hautement de quelque injustice, de quelque dommage qu'on a reçu. — *C'est un meurtre*, c'est grand dommage. » Vos lettres sont admirables, et *c'est un meurtre* de n'en pouvoir faire aucune part au Public. Mde. de *Coulanges* à Mde. de *Grignan*. » *C'est un meurtre de cueillir des fruits si verts. Acad.* » *C'est un meurtre d'enterrer une si jolie personne dans la Province* : elle feroit les délices de Paris. MARIN, *l'Amante Ingénue*.

2°. *Meurtrier* est de trois syllabes en vers.

J'apellerai vertu guerrière
Une vaillance *meurtrière*.

Rouss.

Concevez Socrate à la place
Du fier *meurtrier* de Clitus. *Id.*

Evitez du belier la corne *meurtrière*.

Gress.

Brébeuf a fait *meurtrière* de trois syllabes seulement, au lieu de quatre qu'il doit avoir en vers, y compris l'e muet.

Sa main, en même tems officieuse et fière,
Arrache l'œil sanglant, et la flèche *meurtrière*.

Il n'est pas étonnant que ce Poète l'ait pratiqué de la sorte, puisque l'*Acad.* avait dit sur ce vers de *Corn.*

Qu'un *meurtrier* périsse.

» Ce mot de *meurtrier*, qu'il répète souvent, le faisant de trois syllabes, n'est que de deux. Certainement elle ne le dirait pas aujourd'hui. — *Meurtrier* se plaît à suivre. » Ses *meurtriers* systèmes (de *Voltaire*) comme dit *M. Moreau*, forme une inversion un peu dure.

MEURTRIR, v. act. MEURTRISSÛRE, s. f. [*Meur-tri, tri-sûre* : 3^e lon. au 2d.] *Meurtrissûre*, contusion. *Meurtir*, faire une contusion. » La balle ne fit que le *meurtir*. » Il est tout *meurtir* de coups. » En tombant, il s'est *meurtir* le visage, et non pas il a *meurtir* son visage. » Les *meurtirissûres* en paroissent encore.

Rem. On donait autrefois à *meurtir* le sens de tuer, égorger. *Racine* a encôre dit dans *Athalie*.

Allez, sacrés vengeurs de nos Princes *meurtis*.

Voy. OCCULTEMENT.

MEUTE, s. f. [*Meu-te* : 2^e e muet. Terme collectif. Nombre de chiens courans, dressés pour la grande chasse. — On apèle *clefs de meute*, les meilleurs chiens et les mieux dressés d'une meute. — *Figurément*, Homme qui a beaucoup de crédit dans le parti dont il est. » *C'est une clef de meute*. — Dans l'*Ann. Lit.* on dit *chef de meute*. C'est peut-être une faute d'impression. » Ce n'est point un ouvrage composé par un *chef de meute*, revu et corrigé dans les bureaux d'esprit.

MEXIQUE, s. m. On l'a fait autrefois des deux genres. On disait le *Mexique*, ou la *Mexique*; et *Ménage* se contente de dire que le premier est le plus usité. On peut dire aujourd'hui qu'il est le seul qui soit en usage.

MI. Particule indéclinable, qui entre dans la composition de plusieurs mots, et qui signifie *demi*. » *Mi-côte, minuit, mi-chemin, mi-jambe, mi-sucre*, etc. Il est féminin quand il est joint à un nom de mois; la *mi-mai, la mi-août*. Hors de là il est du même genre que le mot auquel il est joint, excepté *minuit*, qui est masculin, quoique *nuit* soit féminin, et *mi-carême*, qui est féminin, quoique *carême* soit masculin. La *mi-carême*. — Il s'emploie quelquefois adverbiallement; à *mi-côte, à mi-chemin, à mi-jambe*, etc.

MIAULEMENT, s. m. MIAULER, v. n. [*Miô-leman, miô-lé* : 1^{re} lon. au 1^{er}, dout. au 2d, 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Ils expriment le cri du chat. » *Le miaulement d'un chat*. » J'entends un chat qui *miaûle*.

MICHE, s. f. [2^e e muet.] Pain d'une grosseur médiocre. — On dit proverbiallement : c'est lui qui *done les miches*; qui distribûe les grâces.

MICHEL-ANGE, s. m. Nom d'un fameux Peintre. Il faut prononcer *mikel-ange*, et non pas avec le ch. français, *michélange*.

MICMAC, s. m. [*mikmak*.] Pratique secrète, faite à mauvais dessein. » Il y a bien du *micmac* dans cette affaire. *St. famil.*

MICROMÈTRE, MICROSCOPE, s. m. Le premier, se dit d'un instrument qu'on applique aux lunettes d'approche, et qui sert à mesurer le diamètre des astres, etc. Le second, d'un instrument qui grossit extraordi-

nairement les objets. — Le dernier se dit au figuré.

L'un d'eux étoit de ces conteurs
Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un microscope.
Tout est géant chez eux, etc.

La Font.

MIDI, s. m. Le milieu du jour. Il se dit presque toujours sans article. On dit *sur le midi*; mais plus souvent à *midi*; à l'heure de *midi*. *Midi* est soné. » Avant, après *midi*. — *En plein jour*, publiquement. — Il s'emploie au figuré. » *Le midi de nos jours*, l'âge viril.

Au midi de mes années

Je touchois à mon couchant.

Rouss.

On dit, en stîle proverbial, *chercher midi à quatorze heures*; faire des difficultés ridicules; ou alonger inutilement ce qu'on pourrait dire d'une manière plus courte.

MIE, s. f. MIETTE, s. f. [*Mi-e*, *Miète*: dans le premier, *ie* est de deux syllabes; dans le second, il n'en fait qu'une: 1^{re} e moy. au 2d.] Il y a de la différence entre ces deux mots, qui ont tous deux rapport au pain. *La mie* du pain, c'est tout ce qui n'est pas la croûte. *Miette* est une petite partie de la croûte. L. T. — *Mie*, amie. Autrefois les enfans apelaient leur gouvernante *ma mie*, *sa mie*: aujourd'hui ils disent *ma bonne*, *sa bonne*. — *Mamie* pour *mon amie*, se dit souvent par dérision. » Doucement, *mamie*; j'ai vingt-quatre heures devant moi pour vous répondre, et je ne dirai ma pensée qu'à la dernière minute. *Mariv.*

* *Mie* s'est dit autrefois au lieu de *point*, adverbe, avec la particule *ne*.

Beaux sires loups n'écoutez *mie*
Mere tançant son fils qui crie.

La Font.

On le dit encore en Picardie.

Miette se dit par extension, d'un petit morceau d'une chose à manger. » Vous ne lui en avez donné qu'une *miette*. » On a bien servi des plats sur cette table; mais il n'en est pas resté une *miette*.

MIEL, s. m. MIELLEUX, EÛSE, adj. [*Miel*, monos. *mièleu*, *leu-ze*: 1^{re} e moy. 2^e lon.] *Miel* est ce suc doux que les abeilles tirent des fleurs ou des plantes. — *Mielleux*, qui tient du miel. » Goût *mielleux*. — *Figurément*: » Ton *mielleux*. *La Font.* dit *miellé*, pour la rime.

Tircis eut beau prêcher, ces paroles *miellées*
S'en étant aux vents envolées.

On dit *figurément* (St. famil.) il est tout sucre et tout *miel*: il a une douceur affectée.

MIELLEUSEMENT, adv. D'une manière mielleuse. » C'est, dit-il, *mielleusement*; c'est avec un regret bien sincère que, etc. *L'ab. Royou*, *L'Acad.* ne met pas cet adverbe. Il peut être utile.

MIEN, MIENNE, pron. possess. et relat. [*Mièn*, monos. *miène*; en dans le 1^{er} n'a pas le son d'an: 1^{re} e moy. 2^e e muet au 2d.] Il est toujours relatif à un nom qui a précédé. » Ce n'est pas *votre avis*, c'est *le mien*, c. à d. *mon avis*. » Voilà *votre canne*, voici *la mienne*. — *Mien*, *rien*, *sien*, ne doivent jamais se mettre devant le substantif. On disait autrefois, et l'on dit encore en certaines Provinces, *un mien* frère, *une siène* sœur. Il faut dire: *un de mes frères*, *une de mes sœurs*; ou, s'il n'y en a qu'un, *mon frère*, *ma sœur*. — *Mien* est aussi substantif; et au singulier: » Je ne demande que *le mien*, c. à d. *mon bien*. » *Le tien* et *le mien* (et non pas *le mien* et *le tien*, comme dit un Auteur) est la source de tous les procès, et de toutes les guerres; et au pluriel: *les miens*, *mes proches*, *mes aliés*. » Il est plein d'égards pour moi et pour *les miens*.

MIETTE, Voy. MIE.

MIÈVRE, adj. MIÈVRERIE, ou MIÈVRETÉ, s. f. [1^{re} e moy. 2^e e muet.] Ils ne se disent que des enfans vifs et remuans. *Acad.* éveillés, remuans et malins. *Trév.* » Cet enfant est bien *mièvre*: il est d'une *mièvrerie* singulière. *Trév.* traite l'adjectif de populaire, et le substantif de familier. Pourquoi cette distinction? *L'Acad.* donne cette dernière qualification à tous les deux. » Si c'est une *mièvrerie* des Ministres (anglais) pour mettre la nation en joie... c'est une petite ressource. *Linguet.*

MIEUX, adv. [*Miel*, monos. long.] C'est le comparatif de *bien*, adverbe: *le mieux* en est le superlatif. » Celui-là est *bien* fait, celui-ci l'est encore *mieux*. » Il est *le mieux* du monde. — *Mieux*, 1^o. Dans les tems simples, se met après le verbe: il est *mieux*; il se porte *mieux*: mais, dans les tems composés, il vaut *mieux* le mettre entre l'auxiliaire et le participe. » Il a *mieux* chanté aujourd'hui qu'hier; et non pas, il a chanté *mieux*. » J'ai *mieux* aimé et non pas j'ai aimé *mieux*: Il est *mieux* placé aussi devant qu'après l'infinitif. » Il faut *mieux* faire à l'avenir.

Pour mieux dire, et non pas pour dire mieux, comme dit l'Ab. Du Bos. — On peut passer aux Poètes de le mettre après.

Leur fourbe conducteur, pour les séduire mieux.
Prenoit à chaque instant cent formes à leurs yeux.
P. Marion, Cromvel,

On dit aussi, en prose. » Il est plus aisé de trouver à redire que de faire mieux. Mais ce n'est pas une conséquence pour les autres phrases. — 2°. Le mieux se décline comme les noms. Le mieux, de mon mieux. » Je le ferai de mon mieux: — A mieux. » Je ne m'atendois pas à mieux. Mariv. — Du mieux qu'il m'est possible. » Je fais tout du mieux que je puis. Sév. On dit, dans le même sens, le mieux que j'ai pu, le mieux que je saurai. Mais avec les pronoms possessifs, il faut toujours se servir du génitif. De mon mieux, de son mieux, de votre mieux. » Il a fait tout de son mieux. * Et non pas de tout son mieux, comme dit un Auteur. On ne dit guère de ton mieux, ni de leur mieux. Cependant ils peuvent se dire. — On dit, ailer au mieux, c. à d. aussi bien qu'il est possible. Cette expression n'est pourtant que du style familier. — 3°. Avec mieux, comme avec aillant, on met de devant le 2d infinitif, quoique le 1^{er} soit sans de. » Il vaut mieux s'exposer à faire des ingrats, que de manquer aux misérables. » Il aime autant souffrir que de se plaindre. Wailly. — 4°. Mieux s'emploie substantivement dans quelques phrases. » Le mieux seroit de n'en rien dire. » C'est un mieux, qui ne vaut pas grand'chose. » Hier il étoit sans fièvre... Ces sortes de mieux sont presque toujours traitres. Sév. — 5°. En mieux, adv. » Il n'est point arrivé dans moi de changement, qui ne soit en mieux. — De bien en mieux. Voy. PIRE et PIS. — De mieux en mieux. — * Des mieux. » Il chante, il danse des mieux: expression basse et nullement correcte. Vaugelas ne pouvait la souffrir. A qui mieux mieux ne lui plaisait pas davantage: il voulait qu'on dit, à l'envi. L'Acad. l'avait d'abord condamnée et assurait qu'elle étoit basse, et ne se disoit plus. Elle s'est ravisée, et dans la dern. édit. elle l'admet pour le style familier. » Ce sera un trésor à nous deux (que cet enfant) nous l'aimerons à qui mieux mieux. MARM. Voy. A L'ENVI. — * Mieux, pour plus est un gasconisme. » Il a mieux de 40,000 livres de rente. » Vous dites qu'elle a 70 ans: elle a mieux. —

Dites, il a plus de, etc. elle en a davantage.
Desgr.

* MIEUX-ÊTRE, s. m. Forgé d'après bien-être et mal-être. » A cet état déplorable succédoit un mieux-être, qui faisoit espérer que le mal ne seroit pas sans ressource. M... Médecin provençal. » Je suis enchantée de cette occasion de pourvoir au mieux-être de mes chères petites filles. Richardson. » Le Gouvernement porté à l'agrandissement du commerce et au mieux-être de l'État. Anon. Dans l'Ann. Litt. où l'on cite cette phrase on met le mot en italique; critique indirecte.

MIGNARD, ARDE, adj. MIGNARDEMENT, adv. MIGNARDER, v. act. MIGNARDISE, s. f. [Mig-nard, narde, deman, de, dtze: mouillez le g, 3^e e muet au 2d et au 3^e, é fer. au 4^e, lon. au dern.] Mignard, délicat, gracieux. Mignardement, délicatement. Mignarder, délicater, dorloter. Mignardise, délicatesse. » Visage mignard, traits mignards. — Cet ouvrage est mignard. Ce jeune homme fait le mignard, fait le beau. » Cet enfant est traité trop mignardement; cet ouvrage est mignardement travaillé. » Il ne faut pas tant mignarder les enfans. » Cette femme se mignarde trop. » On admire la mignardise de ses traits. Il ne se dit au singulier que dans cette phrase. — Au pluriel, petits moyens employés pour plaire. Il ne se dit guère que des femmes. » Il s'est laissé prendre aux mignardises de cette femme.

Rem. L'adjectif et l'adverbe étoient plus usités autrefois qu'aujourd'hui. On dit pourtant encore, un parler mignard, un air mignard, un visage mignard. — Le substantif est le plus usité des trois. Bouh. — La Touche remarque que l'Acad. ne désapprouve point ces mots et qu'elle les dit même des ouvrages de peinture et d'Architecture. Dans la dernière édition elle ne parle que des petits ouvrages travaillés avec une extrême délicatesse. — Tous ces mots ne sont que du st. famil.

MIGNARDISE, se dit aussi d'une espèce de petits ceillots de couleur gris de lin.

MIGNATURE. Voy. MINIATURE.

MIGNON, ONE, adj. et subst. MIGNONEMENT, adv. MIGNONETTE, s. f. MIGNONTER, v. act. [Mig-non, none, noneman, nonète, noté: mouillez le g; 3^e e muet au 2d et au 3^e, é moy. au 4^e, é fer. au dernier.] Mignon, adjectif, et appliqué aux choses, délicat, gentil. » Visage mignon; souliers mignons; bouche, beauté mignone. — Subst.

et appliqué aux personnes; bien-aimé. » C'est le *mignon* de la mère; c'est son *mignon*. — En parlant aux enfans, ou des enfans; terme de flatterie. » *Mon mignon, mon petit mignon; ma mignone, ma petite mignone.* » Voilà un *joli mignon, une jolie mignone.* — On dit aussi *les mignons* d'Henri III, ses favoris. — En st. famil. *avoir l'argent mignon*, c'est en avoir beaucoup. *Argent mignon* est aussi un argent mis en réserve pour quelque dépense superflue. — *Péché mignon*, auquel on est le plus attaché. — On dit, par dérision à quelqu'un; vous êtes un *joli mignon*, quand il a dit quelque impertinence, ou qu'il a fait quelque sottise.

MIGNONE, s. f. est un caractère d'imprimerie, qui est entre la nonpareille et le petit texte.

MIGNONEMENT, avec délicatesse. » Cela est *mignonement* fait.

MIGNONETTE, est 1°. Sorte de dentelle légère; 2°. Petits *œuillets*, dont on garnit les plates bandes d'un parterre; 3°. *Poivre concassé* en morceaux plus petits qu'à l'ordinaire.

MIGNOTER, est populaire. C'est la même chose que *mignarder*. Délicater, dorloter, caresser. » Vous *mignotez* trop cet enfant.

MIGRAINE, s. f. [*Migrène*: 2° de moy. 3° e muet.] Douleur, qui occupe une moitié de la tête et qui est souvent périodique. » Il ou elle a la *migraine*. » Il est tourmenté d'une violente *migraine*.

MIGRATION, s. f. [*Migra-cion*, en vers *ei-on*.] Action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. Il ne se dit que d'une quantité considérable de peuple.

MIJAURÉE, s. f. [*mijoré-e*.] En st. plaisant et moqueur, fille ou femme dont les manières sont ridicules et pleines d'aféterie. » Voilà une belle *mijaurée*. MOL. *Bourg. Gent.*

MIL, nom de nombre. Voy. MILLE.

MIL, ou MILLET, s. m. [Mouillez l'i finale du 1^{er} et les 2 ll du 2d; la 2^e est un d moyen; suivant *Richélet*, il faut prononcer *milet*; mais assurément il se trompe, dit *La Touche*; et quoiqu'habile homme il se ressentait de la prononciation du peuple de Paris. Les L sont mouillées en ce mot comme en celui de *filles*. L. T.] Sorte de grain fort petit. » Semer du *mil*. » Un grain de *millet*. — En st. prov. on dit de ce qui est de beaucoup insuffisant pour les besoins, c'est un grain de

Tom. II,

millet dans la gueule d'un âne.

MILAN, s. m. Espèce d'oiseau de proie. — Ville capitale du Milanès, que plusieurs écrivent *Milanois* et d'autres *Milanais*.

MILIAIRE, adj. [*Mili-è-re*: 3° de moy. et long, 4° e muet.] Qui ressemble à des grains de mil. » Glande *miliaire*: fièvre *miliaire*. Il ne se dit que dans ces deux phrases.

MILICE, s. f. MILICIEN, s. m. [3° e muet au 1^{er}; dans le 2d, *ien* n'a pas le son d'*ian*.] *Milice*, est 1°. L'art et l'exercice de la guerre. Il ne se dit guère en ce sens qu'en parlant des Anciens. » *La milice des Grecs* étoit bien différente de celle des Perses. —

Fig. La vie de l'homme est une *milice* continuelle; c. à d. un état de guerre continuel: c'est une phrase de l'Écriture Sainte. —

2°. Troupe de gens de guerre. » Toute la *milice* de la ville se souleva. — 3°. Troupes composées de bourgeois et de paysans à qui l'on fait prendre les armes en certaines occasions. Il se dit alors par opposition à *troupes réglées*. » Lever des *milices*; tirer au sort pour la *milice*, etc. — *Milicien*, ne se dit que dans ce 3° sens. Soldat de *milice*.

MILIEU, s. m. [*Mi-lieu*.] 1°. Le centre, le *lieu*, qui est également distant des extrémités. » Le *milieu* de la place. » Couper quelque chose par le *milieu*. — *Adj.* » Le point *milieu*, du *milieu*. » Les *points milieux* sont ceux auxquels nous rapportons le cours ordinaire de la Nature. *Buffon*. — 2°. Dans une signification moins exacte, il se dit de ce qui est éloigné des extrémités, quoiqu'il ne soit pas également éloigné de toutes. » Le tonnerre tomba au *milieu* de l'Église, de la Cour. » Cette Ville est située au *milieu*, ou dans le *milieu* de la France. — Au *milieu* de la mer, au *milieu* des terres. » Au *milieu* d'un livre, des *ennemis*. » Vers le *milieu* de la nuit, sur le *milieu* du jour. » Il demeura court au *milieu* de sa harangue, etc. — *Fig.*

» Dans; parmi: au *milieu* des grandeurs, des affaires, des plaisirs. En st. famil. » Au *milieu* de tout cela, parmi tout cela. — 3°. Dans les choses morales, ce qui est également éloigné des deux extrémités. » La vertu consiste dans un *juste milieu*. » La libéralité tient le *milieu* entre la prodigalité et l'avarice. —

Tempérament qu'on prend dans les affaires pour les acomoder. C'est ce que les Italiens apèlent un *mezzo termine*. » Il faut que les Arbitres cherchent un *milieu*, pour porter les parties à un acomodement. — On dit, en ce

O O O O

sens là, *il n'y a point de milieu*, il en faut passer par-là, il n'y a pas d'autre parti à prendre.

MILITAIRE, adj. et subst. **MILITAIREMENT**, adv. [*Miltère*, reman : 3^e è moy. et long, 4^e e muet.] *Militaire*, adj. Qui concerne la guerre; l'art, la discipline *militaire*; exploits *militaires*. — *Exécution militaire*, dégât qu'on fait dans un pays pour contraindre les habitans à faire ce qu'on exige d'eux. C'est aussi une exécution faite sans les formalités requises. = *Architecture militaire*; l'art de fortifier les places. = *S. m.* Un homme de guerre. » *Un bon militaire*; *les vieux militaires*. M. Moreau l'emploie comme terme collectif. » Il ne suffit pas pour être le premier Prince de l'Europe d'être à la tête d'un *militaire* immense, commandé par les plus habiles généraux. = *Militairement* d'une manière militaire. » Agir, juger *militairement*.

MILITANTE, adj. **MILITER**, v. n. Combatante. Combatre. — L'adj. ne se dit qu'avec *Église*: l'assemblée des fidèles sur la terre. = *Militer*, n'est que du style polémique ou de dissertation. » Cette raison *milite pour moi*, ne *milite* point contre moi. » Des raisons, qui *militent* autant pour moi que contre lui. Anon.

MILLE, adj. numér. **MILLENAIRE**, adj. **MILLÉSIME**, s. m. [les 2 *ll* se prononcent dans le 2^d et le 3^e, mais sans être mouillées : *mile*, *millènère*, *millézime* : 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d et au 3^e; la 3^e est un è moy. et long dans le 2^d.] *Mille*, dix fois cent. *Millénaire*, qui contient mille. » Nombre *millénaire*. = *S. m.* Dix siècles. » Le 1^{er}, le 2^d, le 3^e *millénaire*. = *Millésime*, l'année, qui est marquée sur une médaille, sur une pièce de monnaie. » Le *millésime* est éfacé.

Rem. 1^o. Dans le millésime, on dit *mil*, et non pas *mille*; et *cent*, au lieu de *cens*. » L'an *mil sept cent quatre-vingt-six*. = 2^o. *Mille* signifie quelquefois beaucoup. Les latins disaient *sexcenti*.

Mille et mille lauriers, dont sa tête est couverte. *Corneille*.

Mille l'ont déjà fait, *mille* pourroient le faire. *Id.* » Il y a environ *mille ans* que je n'ai reçu de vos lettres. *Sév.* » J'ai été *mille fois* chez vous. = 3^o. Quoique *millésime* ne dût se dire que des années qui passent mille; on le dit pourtant des médailles frappées avant l'an mille.

MILLE, chemin, contenant mille pas géométriques. La troisième partie d'une grande lieue. En Angleterre et en Italie on compte par *milles*. » Le *mille* est plus long ou plus court suivant les divers pays.

MILLIAIRE, adj. [*Mi-li-ère* : 3^e è moy. et long, 4^e e muet.] *Colonne milliaire*, ou *Pierre milliaire*, que les Romains plaçaient de distance en distance sur les grands chemins, pour marquer la distance des lieux, en comptant par milles.

MILLIAR, s. m. **MILLIASSE**, s. f. **MILLIER**, s. m. **MILLION**, s. m. [*Mi-liar*, *lia-ce*, *lié*, *lion*.] Quelques-uns écrivent *milliard*, Trév. met *milliart*. L'Acad. l'écrit sans *d* et sans *t* final. = *Millier*, nom collectif qui contient mille. *Million*, dix fois cent mille. *Milliar*, mille millions. » *Un millier d'épingles*. » *Un million d'hommes*. » L'Angleterre est endettée de plusieurs *milliards*. = *Milliasse*, se dit par mépris pour exprimer un fort grand nombre. » Dans cette maison il y a une *milliasse de rats*, de fourmis. Sur le bord de cet étang, il y a des *milliasses de moucheron*.

2^o. **MILLIER**, mille livres pesant, dix quintaux. » *Un millier de fer*, de café. » Cette charrette porte deux *milliers*. — *Un millier de foin*, de paille, *un millier de bottes de foin*, de paille, etc.

MILLIÈME, **MILLIONIÈME**, adj. **MILLIONAIRE**, s. m. [*Mi-liè-me*, *lio-niè-me*; *lio-nère* : 2^e du 1^{er}, et 3^e du 2^d et du 3^e è moy. dern. e muet.] Les deux premiers sont des nombres ordinaux, qui achevent l'un le nombre de mille, l'autre le nombre d'un million. » Il est le *millième*, le *millionième*. = *Millième*, est aussi une des parties d'un tout, composé de mille parties. » Je serais riche avec la *millième partie* de son bien. » De tout ce qu'il dit, il n'y en a pas la *millième partie* de vrai. On le dit par exagération. = *Millionnaire*, c'est proprement, qui est riche d'un million. On le dit des personnes extrêmement riches. » C'est un *millionnaire*. » Il y a dans cette ville plusieurs *millionnaires*.

MINAUDER, v. n. **MINAUDERIE**, s. f. **MINAUDIER**, **IÈRE**, adj. et subst. [*Minodé*, *nôder* e, *no dié*, *dière* : 2^e lon. au 2^d, dout. aux autres. Devant l'e muet, l'au est long; il *minaudé*, elle *minaudera* : 3^e e fer. au 1^{er} et au 3^e, e muet au 2^d, è moy. et long au 4^e.] *Minauder*, c'est affecter des mines, des façons pour plaire. *Minauderie*, mines et façons de

faire affectées. *Minaudier*, qui minaude, qui est dans l'habitude de minauder. » Cette femme ne fait que *minauder*. » Elle est trop *minaudière*; c'est une *minaudière*, un *minaudier*. » Je n'aime point toutes ces *minauderies*. Ces mots ne sont que du style familier. *Minauderie* est le plus usité de tous; il se dit ordinairement au pluriel. — Ils ne se disent guère que des femmes sur tout le verbe.

MINCE, adj. [*Mein-ce*: 1^{re} lon. 2^e e muet.]
1^o. Au propre, qui n'a pas beaucoup d'épaisseur. » Étofe, doublure, lame de métal *mince*, trop *mince*, fort *mince*. — Proverbialement, *mince comme la langue d'un chat*. —
2^o. Fig. revenu bien *mince*, fort modique. *Raison mince*, faible. — Mérite, esprit, savoir bien *mince*, au dessous du médiocre. *Noblesse mince*, qui n'est pas considérable. *Mine bien mince*, qui a l'air de peu de chose. — Tout cela n'est que du style familier. — Voy. MENU.

MINE, s. f. Ce mot a plusieurs sens, qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre: 1^o. L'air du visage. » Bonne ou mauvaise, méchante *mine*. » Grande ou petite *mine*. » *Mine fière*, haute, noble, ou basse. » *La mine* d'un honnête homme ou d'un vaurien. — Il se dit aussi, dans un sens approchant, de la *contenance* que l'on tient pour quelque dessein. *Faire bonne mine*. — Voy. JEU. — 2^o. Lieu, où se forment les métaux. » *Mine d'or*, d'argent, de cuivre, de plomb, etc. — En ce sens, il se dit des métaux encore mêlés avec la pierre de la mine. — 3^o. Vaisseau qui sert à mesurer, et ce qui y est contenu. — 4^o. Monnaie ancienne, valant cent drachmes. — 5^o. Cavité souterraine, pratiquée sous un bastion, sous un rempart, sous un roc, pour le faire sauter en l'air par le moyen de la poudre à canon.

Rem. Au premier et au dernier sens, *mine* entre dans quelques expressions figurées. — I. *Faire mine*, semblant de: » Voilà les beaux jours, qui font *mine de revenir*. SÉV. » Il fit *mine d'en être* content. — Il se dit aussi sans régime. » Quelques *mines qu'ils fissent*, ils étaient honteux de ne pouvoir convenir. ANON. » Quelque *mine qu'il fasse*, il ne le faut pas tant craindre. VOIT. * Molière l'emploie au pluriel et avec l'article.

Pour peu que d'y songer vous nous fassiez les mines. — *Faire la mine* et *faire des mines* ont différentes significations. Le 1^{er} signifie, témoigner qu'on est mécontent. » Qu'a-t-il donc

à nous faire la mine. — On dit, sans article, *faire bonne mine* à quelqu'un, lui faire bon accueil; *lui faire triste* ou *grise mine*, lui faire mauvais visage, mauvais accueil. Le 2^d signifie *faire des grimaces*. » Cette femme fait bien *des mines*, ou, *des façons*; » A quoi bon toutes ces *mines*? Faut-il faire tant de *mines* et de *façons*; ou des *minauderies*, des *agaceries*; » Avez-vous vu les *mines qu'elle lui a faites*? — Avoir la mine (l'air) de: » J'ai bien la mine d'en être pour mon argent. — II. *Éventer la mine*. (n^o. 5^o.) Découvrir un dessein et empêcher par là qu'il ne réussisse. » Soit que les Ministres de Charles eussent *éventé la mine*, etc. MOREAU. — Cette expression figurée est tout au plus du style médiocre; et ne paraît pas digne de la gravité et de la noblesse de l'Histoire.

MINER, v. act. 1^o. Faire une mine (n^o. 5^o.) *Miner un bastion*. » Tous les dehors sont *minés*. — 2^o. Creuser, caver: » l'eau *mine* la pierre. » Cette rivière *mine* peu-à-peu ses bords. — 3^o. Consumer, détruire peu-à-peu. Cette maladie *te mine*, » Ses dettes *le minent* insensiblement.

MINÉRAL, ALE, adj. **MINÉRAL**, s. m. [2^e e fer.] *Minéral*, subst. Corps solide, qu'on tire des mines, (n^o. 2^o.) L'or, l'argent, etc. Le vitriol, le sel-gemme, etc. » Il y a des remèdes qu'on tire des *minéraux*. — Il se dit plus proprement des corps qui se tirent des mines, et qui ne sont ni pierres, ni métaux, comme le vitriol, le soufre, l'antimoine. — *Minéral*, adj. Qui tient des minéraux. » Sel *minéral*. » Eaux *minérales*.

MINET, ETTE, subst. [*Minè, nète*: 2^e. e moy.] Petit chat; petite chatte. » Le *minet* est fort éveillé. » Une jolie petite *minette*, st. famil.

MINEUR, s. m. 1^o. Celui qui fouille la mine (n^o. 2^o.) pour en tirer la matière minérale. — 2^o. Celui qui travaille à une mine (n^o. 5^o.) pour faire sauter quelque fortification. — Remarquez que, dans ce dernier sens, quoiqu'on commande plusieurs Mineurs pour cette opération, l'usage veut qu'on dise, *attacher le Mineur* à un bastion, et non pas *les Mineurs*.

MINEUR, ÈRE, adj. Il se dit de celui, celle qui n'a pas atteint l'âge, prescrit par les Lois, pour disposer de sa personne et de ses biens. » *Enfant mineur*; *fille mineure*. — S. m. Un *mineur*; faire le profit d'un *mineur*, da mi-

neur = *Mineur*, plus petit. Les quatre *Ordres mineurs*; *du*, absolument et substantivement, les quatre *Mineurs*; les quatre petits Ordres. Les Frères *mineurs*, les Cordeliers. » L'Asie *mineure*. » Excommunication *mineure*. = S. f. En Logique, la *mineure* est la 2^e proposition d'un syllogisme.

MINIATURE, s. f. [On pron. *migna-tûre*: mouillez le gn, 3^e lon. 4^e e muet.] Suivant l'*Acad.* sorte de peinture, dans laquelle le Peintre emploie des couleurs délayées avec de l'eau: mais cette définition confond la miniature avec la détrempe. Suivant le *Dict. de Trév.* Sorte de peinture délicate, qui se fait à petits points. On ajoute que la *miniature* se fait de simples couleurs très-fines, détrempées avec de l'eau et de la gomme sans huile. Suivant le *Rich. Port.* peinture dont les couleurs se détrempent avec de l'eau gommée; qu'on fait en petit, qui veut être regardée de près, et qui est plus délicate que les autres peintures. Cette définition vaut mieux que celle de l'*Acad.* mais celle de *Trév.* est encore meilleure.

MINIÈRE, s. f. [*Mi-niè-re*: 2^e è moy. 3^e e muet.] Mine (n^o. 2^o.) lieu d'où se tirent les métaux et les minéraux. » Sur-Intendant des mines et *minières* de France. » Cela sort de la *miniè-re*. — On dit plus ordinairement *mine*.

MINIME, adj. Qui est de couleur tannée, fort obscure, telle que la couleur dont était autrefois l'habit des religieux *Minims*. » Drap, serge *minim*. = Très-petit, (st. famil.) c'est un superlatif: il ne doit donc pas être employé avec des adverbes de comparaison. » Ce droit est, en général, *si minime* que, etc. *Necker*. C'est comme si l'on disait, *si meilleur*, *si pire*, etc. — Les Dictionnaires ne mettent pas *minime* en ce sens, et l'usage de ce mot est douteux.

MINISTÈRE, s. masc. MINISTÉRIEL, ELLE, adj. MINISTRE, s. m. [3^e è moy. et long. au 1^{er}, é fermé aux deux suivans, e muet au dernier, 5^e è moy. au 2^d et au 3^e èl, èle.] *Ministre* est celui dont on se sert dans l'exécution de quelque chose. Il ne se dit que dans les choses morales. » Il s'est fait le *ministre* des passions de ce Grand. » Les démons sont les *ministres* des vengences divines. » La guerre, la peste, la famine, *ministres* du courroux du Ciel. = *Ministres à État*, ou simplement *Ministres*, ceux qui sont chargés par le choix du Prince

des affaires principales du gouvernement, et qui ont entrée dans les Conseils. » Premier *Ministre*; principal *Ministre*. » *Ministre* et Secrétaire d'État. = Les Prédicans, chez les Calvinistes, et les Luthériens, s'appellent *Ministres*. » Mr. le *Ministre*. La femme, la fille du *Ministre*. » Grand nombre de *Ministres* se convertirent dans cette occasion.

MINISTÈRE, 1^o. emploi, charge, fonction. » Se bien acquiter de son *ministère*. » Cela n'est pas de mon *ministère*. = 2^o. Le Gouvernement d'un Ministre d'État. » Le *ministère* du Cardinal de Richelieu a été illustre. » Sous le *ministère* du Cardinal de Fleuri. = 3^o. Terme collectif: les *Ministres*. » Le *Ministère*, ou tout le *Ministère* étoit opposé à ce projet. = 4^o. Le *Ministère Public* se dit, et des fonctions des Gens du Roi. » Cette affaire demande l'intervention du *Ministère Public*; et des Gens du Roi eux-mêmes. » La vengeance des crimes est réservée au *Ministère Public*.

MINISTÉRIEL, se dit avec chef, en parlant du Pape. Il est qualifié de *chef ministériel* de l'Église, dont J. C. est le *chef essentiel*. = On dit dans d'autres occasions, et dogmatiquement, pouvoir *ministériel*, puissance *ministérielle*.

Rem. 1^o. *Ministre* est toujours masculin, même quand il modifie un nom du genre féminin.

Dois-je prendre pour juge une troupe insolente,
D'un fier usurpateur ministre violente.

Rac. Fr. Én.

J'aime à croire que *Racine* aurait changé ce vers, s'il eût retouché dans un âge plus mûr, cette pièce, composée dans sa jeunesse. Quoiqu'il en soit, je pense qu'on doit dire *ministre violent*, quoiqu'il se rapporte à troupe. = 2^o. *Ministre* est beau au figuré, et appliqué aux choses inanimées.

Ministre cependant de nos derniers supplices,
La mort, sous un ciel pur, sembloit nous respecter.

L. Rac.

MINOIS, s. m. [*Mi-noâ*: 2^e lon.] Autrefois *visage*. Aujourd'hui il ne se dit que des femmes, et du visage d'une jeune personne plus jolie que belle. » Elle a un joli *minois*.

C'est un de ces *minois* que l'on trouve par tout.

Gresset.

MINORITÉ, s. fem. État d'une personne

mineure, ou le tems pendant lequel elle est mineure. » Pendant sa *minorité*. Durant la *minorité* de Louis XIV. — On le dit quelquefois absolument et sans régime, en parlant de la *minorité* des Souverains. » Durant la dernière *minorité*. » Les *minorités* sont ordinairement des tems de troubles.

MINOT, s. m. [On ne prononce point le *t* final.] Vaisseau qui contient la moitié d'une mine. (n°. 3°.) » Le *minot* de Paris contient un pied cube. — Ce qui est contenu dans le *minot*. » Un *minot* de sel, de blé, d'avoine, de charbon, de chaux, etc.

MINUIT, s. m. [On ne pron. point le *t* final.] Le milieu de la nuit. » Il est *minuit*. » *Minuit* est sc.é. » Sur le *minuit*; en plein *minuit*. » La Messe de *minuit*.

MINUTE, s. f. MINUTER, v. act et n. [3° e muet au 1^{er}, e fermé au second.] *Minute* est 1°. la 60^e partie d'une heure, comme la *seconde* est la 60^e partie d'une *minute*. » Il est trois heures et vingt *minutes*. — Petit espace de tems. » Il n'y a qu'une *minute* qu'il est sorti. — Comme on dit à tout instant, un Auteur moderne a cru pouvoir dire, à toute *minute*. » Leur nombre croissoit à toute *minute*. Hist. d'Ang. C'est aparemment une traduction trop littérale de l'Anglais. On voit aussi dans le *Th. d'Éduc.* » Les envieux se trahissent eux-mêmes à toute *minute*. — Cette locution a l'air encôre précieux. — 2°. Brouillon d'un écrit. » Faire la *minute* d'une lettre. — 3°. L'original des actes, qui demeure chez les Notaires. Délivrer une grosse en parchemin sur la *minute*. — C'est aussi l'original des Sentences, des Arrêts, des comptes qui demeurent au Greffe.

MINUTER, au propre, faire la *minute* d'un écrit (n°. 2°.). » *Minuter* une lettre, un mémoire, une dépêche. — Au figuré, projeter. » Il *minute* son départ, sa retraite. — V. n. » Depuis long-tems il *minutait* de partir, de se retirer.

MINUTIE, ou MINUCIE, s. f. MINUTIEUX, ou MINUCIEUX, EÛSE, adj. [l'Anc. Trév. mettait les deux. L'Acad. ne met que le premier: il est plus conforme à l'usage, comme le second l'est davantage à la prononciation: *minut-e*, *cièù*, *cièù ze*, envers, *ci-eù*, etc.] *Minucie*, bagatelle, chose frivole et de peu de conséquence. » Il ne faut pas s'arrêter à des *minucies*. »

Ce que vous relevez n'est qu'une *minucie*. — *Minucieux*, qui s'atache à des *minucies*, qui s'en ocupe, s'en affecte. » Cet homme est fort *minucieux*. » Les femmes sont *minucieuses*.

Minutie, *babiole*, *bagatelle*, *vétille*, *misère*. (synon.) Le premier, désigne proprement le peu de conséquence d'une chose; le 2^d, le peu d'intérêt; le 3^e, le peu de valeur; le 4^e, la futilité; le dernier, la nullité d'une chose qu'on doit compter pour rien. » Les petits esprits s'ocupent de *minucies*, les meilleurs esprits s'amuseut quelquefois à des *babioles*; la frivolité de l'esprit donne un grand prix aux *bagatelles*. Un esprit borné est fort en *vétilles*: un cœur trop sensible s'affecte des plus petites *misères*. Ext. des Synon. de M. l'Ab. Roubaud.

MI-PARTI, IE, adj. [C'est le participe du V. *mi-partir*, qui n'est pas en usage.] Composé de deux parties égales, ou à peu près, mais différentes. » Robe *mi-partie* d'écarlate et de velours noir. — Partagé par moitié. » Les avis sont *mi-partis*.

MIQUELETS, s. m. Bandits qui vivent dans les Pyrenées.

MIQUEMAC. Voyez MICMAC. Suivant *Richélet*, le 2^d est plus de la prose, et le 1^{er} de la poésie. On ne dit plus que le 2^d.

MIRABELLE, s. f. [*mirabète*: 3^e e moydern. e muet.] Espèce de petite prune.

MIRACLE, s. m. MIRACULEUX, EÛSE, adj. MIRACULEUSEMENT, adv. [*mirakle*, *ku-leù*, *leù-ze*, *leù-zeman*: 4^e lon. 5^e e muet.] *Miracle* est un événement surnaturel, effet de la puissance divine. — Par exagération, chose rare et extraordinaire. » C'est un *miracle* qu'il en ait réchappé. — Ce qui est digne d'admiration: » C'est un *miracle* de l'art. — En st. famil. » C'est un *miracle* de vous voir. — Il faut crier au *miracle*, dit-on, quand quelqu'un a fait quelque chose de fort opposé à son caractère. — Il a fait des *miracles* ou des *prodiges* dans cette affaire, il s'y est signalé. — A *miracle*, adv. (st. famil.) à merveille. » Cela est fait à *miracle*. » Il sait notre langue à *miracle* La Font. — On dit, d'une chose très-aisée. » Cela se peut sans *miracie*.

MIRACULEUX, qui s'est fait par *miracle*, qui tient du *miracle*. » Éfet *miraculeux*. » Chose *miraculeuse*. — Par exagération, surprenant, merveilleux. » Ouvrage *mira-*

caleux; action *miraculeuse*. — Cet adj. est à la mode; mais il est souvent ridiculement placé à propos de rien. » D'une chose qui est commune, vous dites simplement, elle est *bonne*: une importante dirait: *c'est miraculeux*. COVER. » Des bijoux de toute espèce, des cabinets élégans, des équipages *miraculeux*. ID. Le même Auteur, imitant par dérision le langage précieux des petites-maîtresses, emploie *miraculeuse* substantivement. » L'une des deux (femmes de chambre) vous la tenez de la main de votre mari, après avoir renvoyé *cette miraculeuse*, qui fut formée à la Cour.

MIRACULEUSEMENT, d'une manière miraculeuse, ou surprenante. » St. Pierre fut délivré *miraculeusement* de ses liens. » Cet homme échapa *miraculeusement* du naufrage.

MIRAUDER, v. act. [*Mirodé*.] Regarder avec attention. Elle (la Brinvilliers) monta seule et nus pieds sur l'échafaut, et fut un quart d'heure *miraudée*, dressée et redressée par le bourreau. Sév. — L'Acad. ne met pas ce mot. Il est dans Trév. et dans le Rich. Port.

MIRE, subst. fém. MIRER, verb. act. [1^e lon. au 1^{er}, et au 2d. devant l'e muet: il *mirer*: il *mirera*, etc.] *Mirer*, viser. *Mire*, l'endroit du fusil ou du canon qui sert à mirer. » *Mirer le but*, le gibier. — V. n. » Il *mirer* long-tems, et manque toujours. — *Se mirer*, se regarder dans quelque chose qui rend l'image. » *Se mirer dans l'eau*. » On *se miroit* dans l'émail des vases de terre destinés au laitage. Marm. » On *se mire* dans cette vaisselle. — En st. prov. *se mirer dans ses plumes*, faire paraître une grande complaisance pour sa parure ou pour sa beauté.

MIRMIDON, s. m. (st. famil. et plais. ou critique). Jeune homme de petite taille et de peu de considération; ou, homme qui s'oublie, et qui veut le disputer à des personnes qui sont au-dessus de lui. » Voilà un *plaisant mirmidon*.

MIROIR, s. m. [*Mi-roar*.] Glace de verre où l'on *se mire*. » *Se regarder dans un miroir*. S'ajuster au miroir. — Il y a aussi des miroirs de métal, concaves, convexes, etc. — *Miroir ardent*, miroir de verre ou de métal, d'une ou de plusieurs pièces, qui, étant exposé au soleil, en rassemble les rayons dans un point appelé *foyer*, de

sorte qu'il brûle presque en un moment ce qui lui est présenté.

MIROIR se dit au figuré. » Les yeux sont le *miroir* de l'âme; ses diverses affections se manifestent dans les yeux.

Un discours trop sincère aisément nous outrage; Chacun, dans ce miroir, pense voir son visage. Boil.

On disait autrefois, *c'est un miroir* (un exemple) de vertu, de patience. Cette expression est hors de mode.

MIROITERIE, s. f. MIROITIER, s. m. [*Mi-roa-teri-e*, *mi roa-tié*; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^e.] *Miroiterie* est le comerce des miroirs; *Miroitier*, le Marchand qui les acomode, les vend et en fait comerce,

MIS, MISE, adj. Voyez METTRE. » Elle étoit *mise* (habillée) simplement, mais avec noblesse. Créb. — *Bien mis*, *mal mis*. » Cette femme est toujours *bien mise*. Ces deux adverbes se mettent devant; les autres doivent marcher après. » *Mis proprement*.

MISANTHROPE, s. m. MISANTHROPIE, s. f. [*Mizan-trope*; *tropt-e*; 2^e lon.] Ils expriment, le 2d la haine des hommes; le 1^{er}, celui qui les hait; et dans un sens moins odieux, ils se disent d'un homme bourru, chagrin et peu sociable. » *C'est un misanthrope*. » On n'a guere vu de *misanthropie* pareille à la sienne.

Rem. M. Corbinelli disait *misanthropisme*; Mde. de Sévigné, tantôt *misanthropie*, tantôt *misanthroperie*. » J'oublois de vous dire, que le titre de mon livre est *le misanthropisme*; mais Mde. votre mère soutient qu'il faut, *la misanthropie*. Corbin. » Dites-moi s'il (M. de Vardes) est bien désolé de la longueur de son exil, ou si la philosophie et un peu de *misanthroperie* soutiennent son cœur contre les coups de l'amour et de la fortune. Sév. — *Misanthropie* a prévalu.

MISCELLANÉE, s. m. Latinisme, qui vieillit. On dit plutôt *mélanges*. Recueil de différens ouvrages de science, de littérature. — L'Acad. met *miscellanée* sans remarque.

MISCIBLE, adj. Terme de Physique. Qui a la propriété de *se mêler avec*. . . » L'huile n'est pas *miscible* avec l'eau. » Plus les fluides sont *miscibles* par analogie, moins ils montrent d'irritation et de fracas, en s'unissant. L'Abé Nollet.

MISE, s. f. [*Mize*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Ce qu'on met au jeu ou dans une société de comerce. » *Sa mise* est de cinquante louis,

de cent mille francs, == 2°. Enchère. » La dernière *mise* est à tant. » *Ma mise* a couvert la siène. == 3°. Au Palais, *mise en possession*, formalités pour mettre en possession. == 4°. Être ou n'être pas de *mise*; avoir, ou n'avoir pas cours. » Argent de *mise*; ces espèces ne sont plus de *mise*. == Fig. » Cet homme est de *mise*, il est présentable, recevable. » Cette raison, cette preuve, cette excuse n'est pas de *mise*, n'est pas admissible ou valable et recevable.

MISÉRABLE, adj. MISÉRABLEMENT, adv. MISÈRE, s. f. [*Misérable*, *rablèman*, *mizère*; 2° é fer. aux deux prem. é moy. et long au 3°.] *Misère*, exprime un état malheureux, une indigence extrême. *Misérable*, qui est dans la misère, dans le malheur. *Misérablement*, d'une manière misérable. » Il ou elle est au comble la *misère*, dans de la dernière *misère*. » Il est mort de faim et de *misère*; de *plûre misère*. » Cette famille est bien *misérable*. = S. m. Un pauvre *misérable*. » Assister, secourir les *misérables*. » Il vit; il est mort *misérablement*.

I. *Misère*, outre son sens propre, a d'autres significations. 1°. Peine, difficulté. » C'est une *misère* d'avoir affaire à cet Avocat, il est trop employé. » C'est une grande *misère* que les procès. == 2°. Faiblesse et imperfection de l'homme. » C'est une étrange *misère* que de se laisser emporter à ses passions. » La *misère* de l'homme est bien grande. » Seigneur, ayez pitié de notre *misère*. » Dans le monde, tout n'est que *misère* et vanité. == 3°. En style proverb. *Collier de misère*, travail assidu. » Cette charge est pour lui le *collier de misère*. » Après un repos de quelques jours, je vais reprendre le *collier de misère*.

II. *Misérable* signifie quelquefois, 1°. *Funeste*. » Il a fait une *fin misérable*, il est mort en impie, en libertin endurci. == 2°. *Méchant*. » Il faut être bien *misérable*, pour faire une action si honteuse. == 3°. *Mauvais* en son genre. » Discours, pièce, livre, Auteur *misérable*. == 4°. *Misérable* suit ou précède le substantif, au choix de l'Orateur ou du Poète. » *Misérables* jouets de l'erreur, nous nous livrons en aveugles au moindre espoir, qui nous abuse et nous flate. *Jérus. Délivrée*.

C'est moi qui brise ses faux Dieux,
Misérables jouets des vents et des années, *Rouss.*
== *Misérable*. Voyez *Malheureux*.

MISÉRICORDE, s. f. MISÉRICORDIEUX, EÛSE, adj. MISÉRICORDIEUSEMENT, adv. [*Miséricorde*, *di-eû*, *eûre*, *eûzeman*; 2° é fer. 6° lon. 7° e muet.] *Miséricorde*, est 1°. en parlant des hommes, vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui et à les soulager. » Pratiquer les œuvres de *miséricorde*. » Exercer la *miséricorde* envers les pauvres. » Homme sans *miséricorde*. == 2°. En parlant de Dieu, bonté par laquelle Dieu pardonne aux pécheurs repentans. » La *miséricorde* divine. » Les entrailles de la divine *miséricorde*; expression consacrée, et tirée du Cantique de Zacharie. *Per viscera misericordiae Dei nostri*. » Il faut espérer que Dieu nous fera *miséricorde*. == 3°. Grâce, pardon. » Crier, demander, faire *miséricorde*, (sans article.) Implorer la *miséricorde* du Prince. » Il ne leur a fait aucune *miséricorde*. == 4°. En style famil. » Être à la *miséricorde* de quelqu'un, dépendre entièrement de lui. — Se remettre, s'abandonner à sa *miséricorde*, à sa merci, à sa discrétion.

Miséricorde! Interjection qui marque une extrême surprise.

Miséricorde! où fuir, où vous sauver?

Rouss.
Crier *miséricorde*, se dit d'un homme qui souffre et qui crie les hauts cris. — * En Provence on dit, crier Seigneur Dieu *miséricorde*. — On crie à l'aide, *miséricorde*, quand on est battu et outragé et qu'on demande du secours.

Le Proverbe dit; à tout péché *miséricorde*; et c'est ce qu'on dit sur-tout à ceux qu'on veut porter à pardonner.

5°. *Miséricorde*, petite saillie de bois attachée sous le siège d'une stalle, sur laquelle on est à demi assis, lorsque le siège est levé.

Misericordieux, qui est enclin à faire *miséricorde*. » Dieu est tout *misericordieux*. » Heureux sont les *misericordieux*, car ils obtiendront *miséricorde*. Dans cette dernière phrase, tirée de l'Évangile, il est employé substantivement. Hors de là, il est toujours adjectif, et ne s'emploie absolument et sans régime, qu'en parlant de Dieu, de J. C. — On ne dit pas d'un homme, il est *misericordieux*, et d'une femme, elle est *misericordieuse*; c'est un homme fort *misericordieux*, une femme très-*misericordieuse*: c. à d. charitable. Il faut dire, *misericordieux* envers les pauvres, *misericordieuse* envers les mal-

heureux. — *Bossuet* dit de J. C. secourable aux malades. . . *miséricordieux envers les pécheurs. Hist. Univ.*

Miséricordieusement, avec miséricorde. » Dieu reçoit *miséricordieusement* le pécheur qui revient sincèrement à lui.

MISSEL, s. m. [2^e à moy.] Livre, qui contient les prières, le canon et les cérémonies de la Messe. — Quelques-uns écrivent et prononcent *messet*: l'étymologie est pour eux, mais l'usage leur est contraire.

MISSION, s. f. [*Mi-cion*; en vers *ci-on.*] Envoi et pouvoir qu'on donne à quelqu'un de faire quelque chose. » Il a reçu *sa mission*: » Il parle *sans mission*. — 2^o. Il se dit surtout des choses qui regardent la Religion. » *La mission des Apôtres* vient de J. C. même. » Ils ont prouvé *leur mission* par de grands et nombreux miracles. — 3^o. *Mission* se dit d'un nombre de Prêtres, employés pour la conversion des infidèles, ou l'instruction des fidèles. » On envoya *une mission* dans les Indes. » On fait *des missions* en France, en Italie, etc. » *La mission* a fait de grands fruits dans cette ville. » Il a fait *la mission*; on l'a envoyé *en mission*. — *Mission*, Envoi. Voyez ENVOI.

MISSIONNAIRE, s. m. [*Mi-cio-nère*; 3^e à moy. et long, 4^e e muet.] Celui qui est employé aux missions. (n^o. 2^o. et 3^o.) » *Les Missionnaires* ont fait de grands fruits dans les Indes.

MISSIVE, adj. et subst. f. [*Micive*; 2^e lon. 3^e e muet.] Lettre *missive*, qui est écrite pour être envoyée à quelqu'un. — *Subst.* » Il m'a écrit *une longue missive*. — On ne l'emploie que dans le style plaisant ou railleur.

MITAINE, s. f. **MITON**, s. m. [*Mitène*, *Miton*; 2^e à moy. au 1^{er}, 3^e e muet.] *Mitaine*, au singulier, gros gant, où la main entre toute entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. On dit d'un homme difficile à manier, qu'il faut le prendre avec des mitaines. — *Mitaines* au plur. petits gants de femmes, qui ne couvrent que le dessus des doigts. — *Miton*, gant qui ne couvre que l'avant-bras jusqu'au poignet. — On dit, proverbiallement: on ne prend pas des chats comme nous sans mitaine; on ne nous attaque pas impunément. — *Onguent miton mitaine*; remède qui n'a ni force ni vertu; moyen qui ne remédie à rien.

MITE, s. f. Petit insecte qui est presque imperceptible,

MITIGATION, s. f. **MITIGER**, v. act. [*Mitiga-cion*, gé; 3^e e fer. au 2d.] Ils se disent des adoucissements apportés à une règle trop austère. » Cet Ordre auroit besoin de *mitigation*. » Cela a besoin d'être *mitigé*, étant d'une pratique trop difficile.

MITON: voyez MITAINE.

MITONER, v. neutre et act. Au propre, v. neutre. Il se dit du pain qu'on fait tremper dans du bouillon. » Le potage *mitone*. » Faire ou laisser *mitoner* la soupe. — *V. réc.* » La soupe se *mitone*. — *V. act.* Au fig. Dorloter. » Il aime à se *mitoner* et qu'on le *mitone*. — *Caïoler*, ménager. » Elle *mitone* son oncle, pour qu'il la fasse son héritière. — *Mitoner* une affaire, en préparer doucement le succès. » Je cache cette pensée, je *la mitone*. Sév. — Tout cela est du style familier.

MITOYEN; ENNE ou ÈNE, adj. [*Mitoyen*, *ienne*; 3^e e moyen au 2d: *ien* n'a pas le son d'*ian* au 1^{er}. — *Richelet* écrit *mitoien*, mais cette orthographe est contraire à la prononciation.] Au propre, il ne se dit qu'avec mur. Un mur *mitoyen* est celui qui sépare deux héritages, deux maisons. — Au figuré. *avis mitoyen*, qui s'éloigne des extrémités de deux avis opposés, et qui tient un peu de l'un et de l'autre. — *Parti mitoyen* a à peu près le même sens. — *Dents mitoyènes* d'un cheval, celles qui sont entre les pinces et les coins.

MITRAILLE, s. f. [*Mitrâ-glie*, et non pas *mitréglie*: ai n'y a pas le son de l'*é*, mais l'*a* y conserve son propre son; 2^e lon, mouillez les *ll*; 3^e e muet.] 1^o. Toute sorte de petite marchandise de clinçâillerie. — 2^o. Toute sorte de vieux morceaux de cuivre, de ferraille, dont on charge quelquefois le canon, sur-tout sur les vaisseaux. » Canon chargé de *mitraille* ou à *mitraille*: le 2d est le plus usité.

MITRE, s. f. **MITRÉ**, ÈE, adj. [2^e e muet au 1^{er}, *é* fer. au 2d et 3^e.] En termes d'Antiquaire, *mitre* est une espèce de coiffure des Dames Romaines, qui l'avaient empruntée des Grecques. — Parmi nous, ornement de tête, que les Evêques, les Abés Réguliers, et dans quelques Chapitres, ou les Chefs, ou tous les Chanoines portent à l'Église quand ils officient. » Officier avec la mitre et la crosse; ou simplement, avec la mitre. — *Mitré* se dit des Abés et des Abayes. Abé *crossé* et *mitré*. Abaye *crossée* et *mitrée*.

MITRON, s. m. Terme populaire et de mépris

mépris. Garçon Boulanger.

MIXTE, adj. MIXTION, s. f. MIXTIONNER, v. act. [*Mikste*, *miks-tion*, et non *pas-cion*, *miks-tio-né*.] *Mixte*, qui est mélangé et composé de choses de différente nature ; corps *mixte*. — S. m. » Les parties d'un *mixte*. » Réduire les *mixtes* à leurs principes. — En Droit, *causes mixtes*, qui sont en même tems de la compétence du Juge Royal et du Juge Ecclésiastique, ou qui sont en partie personnelles et en partie réelles. = *Mixtion*, mélange de plusieurs drogues dans un liquide, pour la composition d'un remède. *Mixtionner*, mêler, faire une *mixtion*. » *Mixtionner* du vin, le frelater. *Mixtionner* un breuvage. — Il se prend ordinairement en mauvaise part.

MOBILE, adj. et subst. MOBILITÉ, s. f. [Dern. e muet au 1^{er}, e fer. au dern.] *Mobile*, adj. Au propre, qui se meut, ou qui peut être mu. » Il y a des corps plus *mobiles* les uns que les autres. *Mobilité*, facilité à être mu : » *La mobilité* des corps sphériques. *Fig.* » L'inconstance, ou pour parler plus exactement, l'extrême *mobilité* de son caractère empêchoit qu'on ne fût tenté de s'attacher à lui, et gâtoit seule les excellentes qualités qu'il avoit reçues de la nature. L'Abé Garnier, (Hist. de Fr.) parlant du Roi de Navarre, père d'Henri IV. — *Mobile*, s. m. En mécanique, le corps qui est mu. » Quand un *mobile* est en mouvement. — En Astronomie, dans les vieux systèmes, ce qui meut ; le premier *mobile*. = *Fig.* Homme qui donne le branle à une affaire. » Il étoit le premier *mobile* de cette conjuration. » L'intérêt est le *mobile* de la plupart des hommes.

Fêtes *Mobiles* sont celles qui, fixées à un même jour de la semaine, ne le sont pas à un même jour du mois, comme Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, etc.

REM. *Mobilité* se dit *fig.* de la physionomie, en parlant sur-tout des Acteurs. » Sa physionomie a de la *mobilité*, de l'expression. *Mercur*. C'est un néologisme heureux.

MOBILIER, adj. et subst. masc. [*Mobilie* ; 3^e é fer.] En termes de *Pratique*, ce qui tient de la nature des meubles. » Biens, effets *mobiliers*. — S. m. Terme collectif, qui comprend tous les meubles. » Il a hérité d'un grôs *mobilier*.

MODE, s. m. et f. Il est masc. en Philosophie ; manière d'être. » Les *modes* d'un corps, ce qui le modifie ; et en *Musique*, le ton dans lequel une pièce de musique est composée : le

Tome II.

mode majeur, le *mode mineur*, etc. ; en Gramaire, mœuf ou manière de conjuguer les verbes : le *mode indicatif*, *subjonctif* ou *conjonctif*, etc. — Il est *fém.* quand il signifie *usage*, à l'égard des choses sur tout qui dépendent du goût et du caprice des hommes. » Tout est soumis à l'empire de la *mode*. » *Mode* ridicule, extravagante. » Inventeur des *modes*. » Se mettre à la *mode*, fort à la *mode*. » La *mode* en est passée ; cela est hors de *mode*, est passé de *mode*. » Insensiblement ces exercices, devenus moins nécessaires, passèrent de *mode*. Hénaut.

REM. *Mode* régit de devant les noms et les verbes. » Les personnes raisonnables ne se trouvent nulle part en assez grande quantité, pour y faire une *mode* de vertu et de droiture. Font. » Les péchés mêmes des Grands, deviennent les *modes* des peuples. Fléchier. » On est ignorant dans un siècle, mais la *mode* d'être savant peut venir. On est intéressé, mais la *mode* d'être désintéressé ne viendra point. Fonten. » C'est dommage que la *mode* ne soit pas encore venue d'être en deux endroits : vous seriez bien utile ici à votre famille. Sév.

Être à la *mode*, en crédit, en vogue.

Un Poète à la cour fut jadis à la *mode*,
Mais des foux d'aujourd'hui c'est le plus inco-
mode.

Boileau.

* Le Traducteur du *Voy. d'Anson* dit mal-à-propos en *mode*. » Rien n'est plus en *mode* dans ce pays (la Chine) que des prohibitions de toute espèce. — A ma *mode*, à sa *mode*, adv. A ma manière, suivant son goût. » Vous êtes né comme les enfans des Rois, qui veulent que tout se fasse à leur *mode*. Télémaque.

Je sais vivre à ma *mode*, et rien ne m'importune.

Boileau.

— * On a dit anciennement, de *mode*, pour de sorte que.

MODÈLE, s. m. MODÉLER, v. act. [2^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Modèle* est, au propre, l'exemplaire ou patron, d'après lequel les Sculpteurs et autres Ouvriers exécutent leurs ouvrages. — Dans un sens plus général, il se dit de tous les objets d'imitation. » La Nature est le *modèle* des Arts. — En particulier, un homme d'après lequel les Artistes dessinent ou peignent. Poser le *modèle*, c'est le mettre dans l'attitude qu'on veut représenter. — Au figuré, exemplaire qu'il faut suivre. » Les Anciens sont nos *modèles*. » Formez-vous sur ces *modèles*. » Ils doivent

P p p p

vous servir de modèles. — » La vie de cet homme est un modèle de vertu. » Cette femme est un modèle de chasteté, etc. — Voyez COPIE et RÉGLE.

MODÉLER ne se dit qu'en sculpture : c'est imiter quelque objet en terre molle, en plâtre ou en cire; ou, faire la représentation d'un grand ouvrage qu'on projette. — *Se modèler sur* est une expression nouvelle. Elle n'a d'abord été employée que par les enfans perdus de la littérature. Mais depuis peu, de grands écrivains s'en sont servi. » La matière qui sert à son accroissement, *se modèle* et s'assimile au total. *Bufon.* » En France, toutes les classes *se modèlent sur* la première. *Linguet.* » Ce fut sur cette erreur de fait, que la législation *se modèla.* *Id.* » Le gouvernement d'un seul, *modélé sur* celui du père de famille, fut le premier dont les hommes se formèrent une idée. *Mor.* » On a vu les plus grands Maîtres avouer, avec ingénuité, qu'ils n'approchaient de la perfection qu'autant qu'ils *se modéloient* sur les ouvrages des Grecs. *Ling.* — L'Acad. ne l'a pas encore admis dans son Diction. Elle ne dit, en ce sens, que, *se mouler.*

MODÉRATEUR, TRICE, s. m. et fém. MODÉRATION, s. f. MODÉRÉMENT, adv. MODÉRER, v. act. [*Modérateur, trice, ration, réman, ré* : 2^e é fer, 3^e é fer, aussi au 4^e et 5^e.] — *Modérateur, trice*; qui a la direction de. » *Modérateur de la jeunesse.* *Acad.* » Dieu est le *modérateur de l'Univers.* — Il ne se dit que dans le discours soutenu; et il y aurait de la pédanterie à s'en servir habituellement dans la conversation.

MODÉRATION, 1^o. vertu qui porte à garder une sage mesure en toutes choses. » *Se conduire avec modération.* » *User de modération envers...* » *User des alimens avec modération, etc.* — 2^o. C'est aussi, diminution du prix fixé; rabais. » *la modération d'une taxe.* » On n'a voulu lui acorder aucune *modération.*

MODÉRÉMENT, sans excès, avec modération (n^o. 1^o.) » Il s'est comporté *modérément* dans cette conjoncture. » Boire, manger *modérément.* » Le vin peut être salutaire; mais il faut en user *modérément.*

MODÉRER, adoucir, tempérer. » *Modérer sa colère, ses passions, ses desirs, son ambition, son ardeur, etc.* — » Cette *taxe est trop forte, il la faut modérer.* —

Se modérer, s'adoucir : » Le tems *s'est modéré*; le chaud comence à *se modérer.* — En parlant des *personnes*, se posséder, se contenir. » Peu de gens savent *se modérer* dans la bonne fortune.

MODÉRÉ, ÉE, adj. Sage, retenu. » Esprit *modéré*; humeur *modérée.* » Jeune homme bien *modéré.* — Et en parlant des *choses*, éloigné de tout excès. » Feu *modéré*, chaleur *modérée*; exercice *modéré.*

MODERNE, adj. [2^e é ouv. 3^e e muet] Nouveau, récent. Il est opposé à *Ancien* et *Antique.* Voy. ANCIEN. » Auteurs, Philosophes, Peintres, Architectes *modernes.* » Ouvrages, médailles *modernes.* — *A la moderne*, adv. » *Bâtir à la moderne.* — S. m. » Les *Anciens* et les *modernes* : les Auteurs anciens et les modernes.

* MODERNER, v. act. Mot hasardé par l'Auteur des *Trois Siècles de la Littérature.* » L'Andrienne de *Baron*, l'Esprit follet d'*Au-terroche*, le Menteur de *Corneille*, doivent à sa plume (de M. *Collet*) une touche qui les a réparés et *modernés*, si l'on peut se servir de ce terme. — Le correctif était nécessaire; et il ne suffira peut-être pas dans l'opinion de plusieurs. J'aimerais assez ce mot; mais il faut attendre ce que l'usage en décidera.

MODÊSTE, adj. MODÊSTEMENT, adv. MODÊSTIE, s. fém. [2^e é moy. 3^e e muet aux 2 premiers.] Ils expriment une certaine retenue dans la manière de se conduire et de parler de soi. » Homme, femme, *modeste.* » Parler, marcher, s'habiller *modestement*, avec *modestie.* » *Se tenir dans la modestie.* » *Se comporter avec modestie.* » On n'ose le louer en face, pour ne pas blesser *sa modestie.* — Il se prend quelquefois pour *pudeur.* » *La modestie*, dans les femmes, est l'anonce de toutes les vertus : l'immodestie semble supposer tous les vices. *Marin.* » *La modestie* est l'ornement et la plus belle parure d'une jeune personne. » Paroles qui blessent, qui choquent *la modestie.* — Voy HONTE.

Rem. 1^o. *Modestie* n'a pas ordinairement de pluriel; et quoiqu'on parle à plusieurs personnes, on dit, *vostra modestie*, et non pas *vos modesties.* — Le pluriel fait pourtant fort bien dans la phrase suivante. » C'étoit là de *ces modesties* que la crainte inspire. *Boss.* Il n'est pas si bon dans cette autre phrase du même Auteur. » Au milieu de

ces modesties de Luther, & à d. de *ces discours modestes*. — *Modestie*, dans ce dernier sens, et dans ce nombre, n'est pas autorisé par l'usage. — 2°. *Modeste* suit ou précède le substantif. » Air, visage *modeste*. Maintien, habit *modeste*. Manières *modestes*, etc. » Ses *modestes* desirs. *Rouss.* — On pourrait aussi dire, *modeste* maintien, *modeste* contenance; mais *modeste* air, *modeste* habit ne seraient pas supportables.

MODICITÉ, s. f. MODIQUE, adj. MODIQUEMENT, adv. [3^e e muet au 2d et au 3^e; *modike, keman.*] *Modicité*, petite quantité. *Modique*, qui est de peu de valeur. *Modiquement*, avec modicité. » *Modicité* du prix, du revenu, de la dépense. » Somme, taxe, pension *modique*. » Payer *modiquement*. — L'usage de ces mots est borné à de pareils objets.

Rem. *Modicité* ne doit pas être ancien dans la langue, puisque *La Touche* observe, comme une chose digne de remarque, que ce mot se trouve dans le Dict. de l'*Acad.* » *La modicité* du revenu.

MODIFICATION, s. f. MODIFIER, v. act. [*Modifika-cion, fié*: dern. é fer. au 2d.] Ils expriment, 1°. l'action d'adoucir, de modérer, de restreindre, en parlant des dispositions d'un Édit, des clauses d'un contrat, » *Modifier* des articles: y apporter quelque *modification*, — 2°. En termes didactiques, l'action de donner un *mode*, une manière d'être à une substance. » Les corps sont susceptibles de diverses *modifications*; d'être *modifiés* de bien des manières.

On apèle, en Grammaire, *modificatifs*; des noms qui ne servent ordinairement qu'à modifier le nom et le verbe: » Les adverbessont des *modificatifs*.

MODIQUE, voy. MODICITÉ.

MODULATION, s. f. [*Tion* a le son de *cion*, en vers *ci-on*.] Suite de tons, qui forment un chant, suivant les règles du *Mode*, dans lequel ce chant est composé. » *La modulation* de cet air est agréable, ou bizârre. *M. Linguet* a employé *moduler*. » Ce n'est pas un Rhéteur qui *module* des phrases et des mensonges; c'est, etc. C'est un néologisme. — *Moduler* est une expression reçue en Musique.

MOELLÉ, s. f. MOELLEUX, EÛSE, adj. [*Moa-le, leû, leû-ze*: 2^e e muet au 1^{er}, lon. aux autres.] *La Monnoie* a fort bien remarqué qu'on avait tort d'écrire *moelle*,

moelleux avec deux points sur l'e, comme si c'étaient des mots de trois syllabes. — Quelques-uns écrivent et d'autres prononcent *mouelle*, *mouelleux*, ce qui ne vaut rien non plus. — *Moelle* se dit, et de cette substance molle et grasse, qui est contenue dans la concavité des os: » sucer *la moelle* d'un os. » Le froid m'a pénétré jusqu'à *la moelle* des os; et du dedans de certains arbres, comme le figuier, le sureau; et d'un bâton de casse. » *Moelle* de sureau, de casse. — *Moelleux*; rempli de moelle. » Un os *moelleux*; de la casse bien *moelleuse*.

Rem. On dit, figurément, *la moelle* des os, pour, le fond de l'âme. » Les hommes, à un certain âge, ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, et qui sont entrées jusque dans *la moelle* de leurs os. *Téléma.* — Cette expression ne paraît pas fort noble, et elle semble peu digne d'un poème, même en prose. — *La moelle* d'un livre; ce qu'il y a de meilleur. — *Moelleux* se dit aussi au figuré. *Discours moelleux*, plein de sens et de choses. *Étoffe moelleuse*, qui a du corps, et qui est douce quand on la manie. *Vin moelleux*, qui flatte agréablement le goût, et qui a pourtant du corps. *Voix moelleuse*, pleine et douce. — En Peinture, s. m. » *le moelleux* dans le dessin, c'est la douceur dans les contours: *le moelleux* dans la couleur; coloris agréable: *le moelleux* dans la touche; touche fondue. — L'Ab. *Coyer* dit, en imitation: » L'Amiral mit du *moelleux* dans son ton. *Ile Frivole*. Cela ne peut être bon que dans le style badin ou critique. Il y aurait du précieux à le dire sérieusement.

MOELLON, ou MOELON, ou MOILON, s. m. [*Moa-lon* — Le troisième serait celui qui me plairait le plus. On écrit aujourd'hui *coife*, *bolte*, au lieu de *coeffe*, *boete*. Pourquoi ne pas écrire aussi *moilon* au lieu de *moellon*.] Sorte de pierre dont on bâtit les murs de clôture, et dont on fait un remplage aux murs de pierre de taille.

MŒURS, s. f. pl. [*Mœurs*, monos. long: l'o n'est dans ce mot que pour l'étymologie, *mores*.] Il se prend, 1°. pour les habitudes du bien ou du mal. » Bonnes ou mauvaises *mœurs*. » La science, la doctrine des *mœurs*. » Former les *mœurs* des jeunes gens. » Régler ses *mœurs*. » Rien ne corrompt plus les *mœurs* que la mauvaise compagnie. — Il se

prend pour les inclinations, les coutumes, les lois particulières d'une Nation. » Chaque Peuple a ses mœurs. » Cette Nation a des mœurs bien différentes des nôtres. — 3°. En Poésie et en Peinture, on apèle les mœurs, ce qui regarde les coutumes des Peuples, et les caractères des personages. Ainsi l'on dit, que les mœurs sont ou ne sont pas bien gardées, ou observées dans un Poème, dans un tableau.

MOGOL, s. m. On dit, le Grand Mogol pour l'Emper. du Mogol. Du tems de Voït. on disait Mogor. » La vigne du Grand Mogor seroit payée de la moindre de vos paroles.

MOI, pron. [*Moa*, monos.] Il n'est d'usage qu'au génitif et au datif; de moi, à moi. Au nominatif, on dit je; à l'acusatif, me, et au datif aussi, quand il précède le verbe. » Il m'a donné; il m'est resté; il me fit présent. — 1°. *Moi* sert quelquefois pour le nominatif et pour l'acusatif, comme dans ces phrases: nous sommes venus moi et mon frère: on nous a renvoyés moi et mon ami. (Voy. Nous) Mais, hors de là, ce serait une faute de se servir de moi; plus grande encore de le joindre à je, et de dire, moi je ne veux pas; comme disent les enfans, à qui l'on répond, moi et je sont deux bêtes. — Cependant, quand moi est après le verbe, ou qu'il est joint à même, il peut accompagner je: » Je vous dis moi: » Moi-même je l'ai vu: » J'y veux aller moi-même. — Après la conjonction et, il peut aussi être le sujet (nominatif) d'un membre de phrase. » Votre pauvre frère m'écrit, et moi à lui. Sév. On sous-entend, je lui écris. Cette conjonction et fait que moi je n'est pas ridicule, comme il l'est ordinairement. » Ils sont partis; et moi je n'ai pu le faire. — *Moi* se met quelquefois même dans le discours familier, à la fin de la phrase, quand on se défend de quelque chose qu'on nous reproche, ou qu'on nous attribue: » Vous prétendez donc que, etc. je ne prétends pas cela moi. J'aime à rire moi; et toutes ces mines alongées m'affligent. MARIN, Jul. — Dans ces occasions, il peut aussi marcher à la tête. » Qui résistera à ce penchant, si l'on nous ôte le frein des mœurs? Moi, je n'ôte rien, dit Verglan; mais je veux que chacun puisse vivre à sa guise. Marm. — 2°. On a depuis long-tems agité la question, s'il faut dire: si c'était moi qui eusse fait, ou qui eût fait. La règle et Vaug. étaient

pour le premier; l'usage et Th. Corn. paraissent être pour le second. Il semble, à la vérité, qu'avec moi le verbe doit être à la première personne; mais l'usage ayant prévalu pour faire ce solécisme, il doit l'emporter sur la règle. On est acoutumé d'entendre dire, si c'était moi, qui l'eût fait; si c'étoit moi qui prêchât, et non pas qui l'eusse fait, qui prêchasse. Cette dernière manière choque par défaut d'habitude. — Cet usage n'est pas si général, et beaucoup de personnes qui se piquent de bien parler disent: qui eusse fait, qui eusse dit. MARIN. — 3°. Le génitif de moi n'est guère usité qu'accompagné d'un autre génitif: » C'est le sentiment de mon frère et de moi; d'elle comme de moi. L'avis de Mr. et de moi, est, etc.

Il peut, avec raison, implacable, irrité,
De l'Empire et de moi combler l'adversité.

Tibère par M. Fallet.

L'adversité de moi ne vaudrait rien en prose; mais en vers, par l'inversion et l'association du substantif, de l'Empire, on y fait moins d'attention. — Hors de là, on se sert du pron. possessif, mon, ma, mes. On dit, ma maison, et non pas la maison de moi. Le logis d'un tel et le mien, et non pas de moi. Dans les phrases mêmes, citées plus haut, le mien vaut mieux que de moi. » C'est le sentiment de mon frère et le mien, etc. — Les exceptions de cette règle sont les phrases suivantes: pour l'amour de moi; à cause de moi, en dépit de moi, au dedans de moi, au devant de moi, etc. Ce serait mal parler que de dire, pour mon amour, pour ma cause; à mon dedans, à mon devant, etc. — 4°. Outre m' et à moi, il a un troisième datif, qui est moi; mais celui-ci suit toujours le verbe, au lieu que m' le précède toujours. » Donez-moi; il m' donna. De plus, ce moi n'a d'usage qu'à l'impératif: dites-moi, répondez-moi, etc. — A moi se met toujours aussi après le verbe: pensez à moi, adressez-vous à moi; ce livre est à moi. Il se met avec tous les modes et dans tous les tems. — Quand un verbe, qui régit le datif, est accompagné de la négative ne, et suivi d'un que, on se sert d'à moi, et non de me. Ainsi, quoiqu'on dise, cela me convient, il faut pourtant dire, cela ne convient qu'à moi. — Après les verbes réciproques, on met aussi à moi. » Il m'a adressé un paquet: il s'est adressé à moi.

== 5°. Outre l'acusatif *me*, ce pronom a aussi *moi*; mais *me* se met toujours devant le verbe, et il s'étend à tous les modes et à tous les tems, excepté l'impératif: il *m'aime*, il *m'a aimé*, il *m'aimera*. Au contraire, *moi* suit toujours le verbe, ou immédiatement, quand ce verbe est à l'impératif: *instruisez-moi*; ou à la suite d'un autre substantif, lorsque le verbe est à un autre mode: » Il est venu *me voir*, mon frère *et moi*. — Il y a des occasions où *me* se met après le verbe et se joint à l'impératif, comme quand on dit: *acusez m'en*, si vous l'osez; *délivrez m'en*, etc. == 5°. L'ablatif de ce pronom est entièrement semblable au génitif; mais au lieu que *de moi* est très-peu d'usage au second cas; il en a, au contraire, un très-grand au dernier. » Il tient cela *de moi*; il est éloigné *de moi*; il a eu soin *de moi*, etc. etc. *Regn.* == Ces règles sont communes à tous les pronoms personnels *tu, il, elle, nous, vous, ils, elles*.

De moi, pour moi, quant à moi, adv. Le 1^{er} était fort usité autrefois: *Malherbe* s'en sert souvent, et *Ménage* le croyait plus propre à la Poésie; et *pour moi* à la prose. Aujourd'hui, et depuis long-tems, *de moi* ne se dit plus, et l'on se sert toujours de *pour moi*, aussi bien dans les vers comme dans la prose. *Corneille* l'a employé dans *Cinna*.

Pour moi, soit que le ciel me soit dur ou propice.

Voyez *DE*, *Rem.* * == *Quant à moi* a essuyé bien des condamnations de *Vaugelas*, du *P. Bouhours*, de *Ménage*, de *Th. Corneille*. Il n'avait pour lui que le Poète *Chapelain*, meilleur Gramairien que Poète. Cependant il s'est maintenu dans le discours familier. *Pour moi* est de tous les styles. = *Se mettre sur son quant à moi*, prendre un air fier, est du style critique et moqueur. == *A moi!* exclamation pour faire venir promptement quelqu'un auprès de soi. *A moi, soldats!* = *De vous à moi*, façon de parler, qui équivalait à celle-ci, *je vous le dis en confiance.* » *De vous à moi*, je ne crois pas que la chose réussisse.

MOIGNON, s. m. [*Moag-non*: mouillez le *g.*] Petite partie qui reste d'un bras, d'une jambe, de la cuisse, quand elle a été coupée.

MOINDRE, adj. [*Moein-dre*: 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1°. C'est le comparatif de *petit*, et il signifie *plus petit*. » Cette somme est *moindre que* l'autre. == Il s'emploie quelquefois absolument sans la conjonction *que*. » Votre

douleur en sera *moindre*. == 2°. *Le moindre* en est le superlatif. » C'est *la moindre satisfaction qu'on lui doive.* » *Au moindre bruit il s'éveille.* == 3°. Avec la négative, il signifie *aucun*. » Je n'en ai pas *la moindre appréhension*.

MOINE, s. m. [*Moa-ne.*] C'est, proprement un Religieux qui vit entièrement séparé du monde, comme les Chartreux, les anciens Bénédictins et Bernardins. On l'a dit ensuite par mépris, des Religieux mendiants et même des Clercs et des Chanoines Réguliers. Car ce nom respectable, et autrefois si respecté, est devenu, peu s'en faut, une injure; et c'est insulter les Religieux que de le leur donner. == *Moine bourru*, prétendu fantôme, dont les nourrices et les bons gens font peur aux petits enfans. De là on apèle *moine bourru* (style fam.) un homme de mauvaise humeur. Voyez *ABBÉ* et *HABIT*.

MOINE est aussi le nom qu'on a donné à une petite caisse, doublée de fer blanc, ouverte excepté par-dessus et par-dessous, où l'on met un réchaud pour chauffer le lit. Ce nom lui vient de ce que les Moines, qui n'ont pas de domestiques, ou ont inventé ce meuble, ou ont été les premiers à s'en servir.

MOINERIE, esprit et humeur des Moines. *Moinillon*, petit Moine; et *Moinesse*, Religieuse, sont également des termes de mépris.

MOINEAU, s. m. [*Moa-no*: pluriel, *Moineaux*.] Petit oiseau fort commun et à la ville et à la campagne, où il étourdit par ses cris continuels; et qui multiplie prodigieusement. Il y en a quelquefois des milliers sur un seul arbre. » Il n'y a pas de petit enfant, qui n'ait un *moineau* pour s'amuser. == *Adj.* » *Cheval moineau*, auquel on a coupé les oreilles.

On dit, proverbialement, *jeter sa poudre aux moineaux*, faire de la dépense pour une chose qui n'en vaut pas la peine.

MOINILLON, s. m. Terme de mépris. Petit Moine. Quelques-uns disent *Moinichon*.

MOINS, adv. [*Moein*, et devant une voyelle, *moeinz*, monos. long.] C'est le comparatif de *peu*. Le superlatif est *le moins*. » Parlez *moins* et *moins* haut. » Il a en cela *moins d'intérêt que* vous. » C'est bien *le moins que* vous puissiez faire pour lui. == 1°. *Moins* régit le génitif, avec l'article indéfini *de*. » *Moins d'argent, de soldats, de viande, de pain, etc.* et non pas *moins du bien, de l'argent, des soldats, de la viande, du pain*, comme disent, en certaines Provinces, des

gens mal instruits. — Il a ce même régime, lorsqu'il est employé substantivement. On dit absolument et sans régime : » Il y a *du plus* ou *du moins* dans ce qu'il dit ; mais on dit aussi : » Suivant *le plus* ou *le moins* de munitions ; faites *le moins* de dépenses que vous pourrez. — S'il est suivi de la prép. *de* dans ces occasions, il y en a d'autres où il faut que cette préposition le précède. » Persée, âgé de trente ans, et Démétrius, qui avoit cinq années *moins*. ROLLIN. Il falait *de moins*. — 2°. *Moins* se place après les tems simples des verbes ; et quand il est seul, et qu'il n'est pas suivi de *que*, il se met dans les tems composés entre l'auxiliaire et le participe. On peut passer aux Poètes de le mettre après. » Si je l'eusse aimé *moins*, dit Voltaire dans son *Œdipe*. En prose, on dirait, si je l'eusse *moins* aimé. — Que si *moins* est suivi de *que*, on le met indifféremment devant ou après le participe dans les tems composés. » Si je l'eusse *moins* aimé *que* vous ; si je l'eusse aimé *moins que* vous. Enfin, si *moins* est suivi d'un autre adverbe, il doit être mis après le participe. » Ils ont combattu *moins* courageusement. — Il suit les mêmes règles avec l'infinitif. » Vous ne pouvez *moins* faire ou faire *moins* pour l'un *que* pour l'autre. » On l'a vu combattre *moins* courageusement. — 3°. *A moins* régit le génitif. » *A moins* d'un prompt secours, il est perdu. Autrefois on disoit *à moins que*, devant es noms comme devant les verbes. Malherbe a dit souvent de même.

Certes, ces miracles visibles,
Excédant le penser humain,
Ne sont point ouvrages possibles ;
A moins qu'une immortelle main.

On dirait aujourd'hui, *à moins d'une* immortelle main. * D'autres disoient, *à moins que de*. » Le Tage, qu'il étoit impossible, *à moins que d'un* miracle, de traverser sans barque. Vie de St. B. d'Alc. Dites, *à moins d'un* miracle. — 4°. *A moins que* régit le subjonctif, et il exige toujours la particule négative *ne*. » *A moins que* vous ne changiez de batterie. Les Poètes ont peut-être droit de retrancher la négative, quand elle les embarresse.

A moins que pour régner le destin les sépare.

Corn. *Œdipe*.

Et vous n'obtiendrez rien, *à moins qu'il* soit content.

Agésilas.

A moins que vous ayez l'aveu de Lysander.

Ibid.

A moins que la suivante en fasse autant pour vous.

Molière.

Je ne dois pas dissimuler que l'*Acad.* met en exemples deux phrases, dont l'une a cette particule négative, et l'autre ne l'a pas ; mais j'avoûe que je ne devine pas la raison de cette différence. — *A moins que de*, avec l'infinitif, rebute au contraire cette particule négative. » *A moins que de l'avoir vu*, je ne pourrois le croire. * Un Avocat Provençal retranche le *que* et met la négative *ne*. » *A moins de ne fermer* volontairement les yeux à la lumière, etc. C'est un provençalisme, comme, je crains de ne faire, j'ai peur de ne dire. — Le retranchement de la conjonction *que* seroit moins irrégulier. Plusieurs, en dépit des Grammairiens, disent, *avant de faire*, *à moins de dire*. — Molière, au contraire, conservoit le *que*, et retranchoit *de* : » *à moins qu'être* un vr. i sot ; *à moins que l'avoir vu* ; comme plusieurs disoient, *avant qu'être*, plutôt que *avant d'être* ou *avant que d'être*. Voy. AVANT, n°. 3°. — *A moins* s'emploie quelquefois adverbiallement et sans régime. » On se fâcheroit *à moins*, c. à d. pour un moindre sujet. — *Au moins*, *du moins*, *tout au moins*, *pour le moins*, *tout du moins*, *à tout le moins*, adverbess sans régime. Ils signifient tous la même chose. Les deux premiers sont les plus usités ; les deux suivans sont plus du st. fam. Je ne sais si le cinquième a jamais été en usage : du moins je le crois vieux, quoique l'*Acad.* l'ait conservé dans la dern. édit. » *Tout du moins*, *pour le moins*. Le dernier ne se dit plus que dans cette phrase, *à tout le moins une fois l'an*, consacrée dans les Commandemens de l'Église. Marsolier s'en est encore servi. » Il s'attendoit qu'il lui demanderoit quelque grâce pour lui-même, ou *à tout le moins* (tout au moins) d'être remboursé de ce qu'il avoit avancé. — Richelet met, *à tout le moins* sans remarque ; l'*Académie* ne le met pas.

REM. I. *Au moins* et *du moins*, à la tête de la phrase, font marcher le pronom nominatif après le verbe. » En cela *au moins* êtes-vous bien juste. Voit. » Les troubles sortirent de Rome avec Novatien. *Au moins*, le plus grand scandale y cessa-t'il bientôt. Berault, Hist. de l'Égl. » *Du moins* ce Prince fut-il le maître des conditions. Moreau. » On le soup-

çonoit d'être le chef de la conspiration. *Du moins* est-il certain qu'il étoit instruit du complot. *Lett. Édif.* — II. *Au moins* doit être placé le plus près possible du nom qu'il modifie. » Quinze cents soldats, ou gens de nouvelle levée prisonniers, *au moins*. Anon. Il falait, ce me semble, *au moins* quinze cents soldats, etc. *Au moins* et *du moins* se disent assez indistinctement pour le sens : mais le 2^d vaut mieux, quand le mot précédent finit par une voyèle : *ou au moins* forme une consonance désagréable. Il vaut mieux dire, *ou du moins*. — III. *Non moins* a le sens d'*aussi*. Il est à remarquer que de deux choses que *du moins* et *aussi* comparent, il faut placer la première celle qui est la moins connue. Ainsi, supposé que celui dont on parle fût plus connu par ses vertus, que par ses amabilités, il faudrait dire, *non moins aimable*, qu'estimable. Il est peu d'Auteurs qui aient senti la justesse de cette observation. On a dit de M. Thomas : » *Non moins estimable* par ses *talens* que par ses *vertus*. Il falait dire, au contraire, *non moins estimable* par ses *vertus*, que par ses *talens* ; parce que ses vertus étoient moins généralement connues que ses talens. — IV. *Pas moins* sans négative, dans le sens de *cependant*, est une locution populaire. » Elle travailloit en linge pour les gens du commun, mais *pas moins* elle gânoit sa vie, etc. *Th. d'Éduc.* » Je vois bien que vous faites une bonne action ; mais *pas moins* le secret de ça me tarabuste. *Ibid.* — V. Doit-on dire : *il ne faut rien moins que*, ou *rien de moins que* ? Je crois que le premier est plus autorisé. Le P. Berruyer et M. Berault, et autres Auteurs emploient le 2^d. L'*Acad.* met plusieurs exemples sans *de*. — VI. *En moins de rien*, adv. Très-promptement, en peu de tems. » Il a mangé son bien *en moins de rien*. — Il est tout au plus du style médiocre. — VII. *Sur et tant moins* ; en déduction de, est un terme de Pratique. » Il lui a donné cinq cents francs, *sur et tant moins* de ce qu'il lui devoit.

MOIRE, s. f. MOIRÉ, RÉE, adj. [*Moïre*, ré, rée ; 1^{re} lon. au 1^{er}, 2^e e muet au 1^{er}, é fer. aux deux autres.] *Moire*, étoffe, ordinairement de soie, et qui a le grain fort serré. *Acad.* — La *moire tabisée* est passée à la calandre, ce qui y fait paraître des ondes, comme au tabis — *Moiré*, qui a l'œil de la moire, qui est orné comme la moire. » *Ruban moiré*, étoffe *moirée*.

MOIS, s. m. [*Moâ*, et devant une voyèle, *moâz*, monos. long.] Une des douze parties de l'année. *Les mois d'Avril, de Juin, de Septembre, de Novembre* sont de trente jours. Février en a vingt-huit, les années ordinaires, et vingt-neuf, les années bissextiles : les sept autres sont de trente-un jours. » *Le mois de Janvier* est le 1^{er}, et *le mois de Décembre* le douzième et le dernier de l'année.

Rem. 1^o. Les noms de *mois*, précédés des noms de nombre cardinaux, s'emploient sans préposition : le *trois Janvier*, le *six Mai*, le *quinze Avril* ; mais avec les noms de nombre ordinaux, la prép. *de* doit les précéder ; le *troisième jour de Janvier* ; le *sixième de Mai*, ou *du mois de Mai*, etc. La 1^{re} manière est plus du style familier ; la 2^d, du style relevé. = 2^o. Doit-on dire, après *six mois de tems écoulés*, en faisant rapporter le participe à *mois* ; ou *écoulé*, en le rapportant à *tems* ? *Vaugelas* étoit pour la dernière manière ; et *Th. Corneille* pour la première. Je crois que l'opinion de celui-ci est préférable.

MOISIR, v. act. MOISSURE, s. f. [*Moâzi*, *zi-sûre* ; 3^e lon. au 2^d.] *Moisir*, c'est chancir, couvrir d'une certaine mousse blanche ou verte, qui marque un commencement de corruption. » L'humidité *a moisé* ce pâté, ce pain. = Il se dit ordinairement, ou comme neutre, ou comme réciproque. » Ce pâté commence à *moisir* ; à *se moisir*. » Tout *se moisit* dans les lieux humides. — Adj. » Pain, fromage *moisi*. » Confitures *moisies*. — S. m. » Il en faut ôter le *moisi*. — *Moissure*, est 1^o. l'altération d'une chose moisie. » *Si la moissure s'y met ; ou*, ce qui en est l'effet. » Ôtez la *moissure*, le moisie.

REM. *Moisir* difère de *Chancir*, en ce que celui-ci se dit des premiers signes de cette espèce de corruption, et que celui-là se dit de sa consommation. » Un pâté, un jambon qui *se chancissent*, doivent être mangés promptement : quand ils sont *moisis*, ils ne sont plus mangeables. *Extr. de M. Beauzée*.

Rem. Un pieux Biographe, qui écrivoit en 1670, écrit *moisif*. » Un morceau de pain dur, noir et très-souvent *moisif*. Je ne crois pas qu'en aucun tems cette orthographe ait été d'usage.

MOISSINE, s. f. *Moâcine*.] Faisceau de branches de vigne, avec les grappes qui y pendent. » Les paysans pendent *des moissines* au plancher.

MOISSON, s. f. MOISSONER, v. a. MOIS-

SONEUR, EÛSE, adj. [*Moa-son, soné, neur, neù-re*; 3^e é fer. au 2^d, lon. au dern.] *Moisson* est la récolte des blés et autres grains. » Faire la *moisson*. — C'est aussi le tems où l'on moissonne. » *La moisson* approche : pendant la *moisson*. Poétiquement, année. » Il a vu cinquante *moissons*. — Fig. » *Moisson* de lauriers, de gloire, beaucoup de gloire, d'heureux succès. — *Moissoner*, c'est faire la moisson. » *Moissoner les fromens, les avoines*. — *Moissoner un champ*. — V. n. » On a déjà *moissoné* : on ne *moissonne* point encôre. — *Moissonneur, eÛse*, celui, celle qui moissonne. » Il a vingt *moissonneurs* et autant de *moissonneuses*.

REM. *Moissonneur* ne se dit qu'au propre ; mais *moisson* et *moissoner* se disent élégamment au figuré. » *Moisson* de laurier, de gloire.

Que deviendront ces biens, où votre esprit se fonde,

Et dont vous étalez l'orgueilleuse moisson.

Rousseau.

Moissoner des palmes et des lauriers. » Ainsi la cruelle guerre *moissonne* les bons et épargne les méchants. *Téléme.* Et *neutralement* : » Nous semons aujourd'hui dans les larmes ; nous *moissonerons* un jour dans la joie. — *Être moissoné*, mourir. » Ainsi le fils d'Idoménée, comme une jeune et tendre fleur, est cruellement *moissoné* dès son premier âge. *Téléme.* — Tout cela n'est que de la Poésie, ou de la Prose poétique ou oratoire.

Quelques-uns disent, proverbiallement : *Porter la faux dans la moisson d'autrui* ; entreprendre sur ses droits, sur ses fonctions. Ce proverbe vient du latin. *Richelet* et l'*Académie* disent, *mettre la faucille*, etc. et cela vaut mieux ; car on se sert pour la moisson, de *faucille* et non pas de *faux*.

MOITE, adj. **MOITEUR**, s. f. [*Moa-te, teur*.] *Moite*, qui a quelque humidité, qui est un peu mouillé. *Moiteur*, qualité de ce qui est moite. » Avoir le front *moite*, les mains *moites*. » Être *moite* de sueur. » Il a une petite *moiteur* aux mains. » Elle ne sùe plus ; il ne lui reste qu'une légère *moiteur*. — On le dit ordinairement du corps humain. Quelquefois cependant on s'en sert, en parlant de certaines choses. On dit que des *draps* ne sont pas bien séchés, qu'ils sont encôre *moites* ; qu'il y a encôre de la *moiteur* ; qu'il faut les faire sécher, pour en ôter la *moiteur* ; que, durant le dégel, les murailles sont *moites*, etc. — On dit, en style poétique, le *moite élément*,

e *moite* empire ; la mer.

Quelque autre Curé plus savant...

Bravant les fougues de la bise,

Se seroit livré sans remise

Aux fureurs du *moite élément*.

Gresset.

Rousseau dit, le *moite empire*.

MOITIÉ, s. f. [*Moa-tié, 2^e é fer.*] Partie d'un tout, divisé en deux parties égales. » La *moitié* de cette succession lui appartient. — Dans un sens moins strict, il se prend pour une des deux portions, quoique l'égalité entre elles ne soit pas parfaite, comme quand on dit : la *moitié* d'un pain, d'un poulet ; une *moitié* d'agneau. — *Mettre de moitié*. » L'air satisfait et l'attention, avec laquelle il vous écoute, vous disent, en quelque sorte que vous avez plus de lumières que lui. S'il dit lui-même quelque chose d'ingénieux, il vous y met adroitement de *moitié*. **MARIN**, *L'homme Aimable*. » Il a mangé la *moitié* de son bien. C'est dans ce sens qu'on dit, la *grôse*, la *grande moitié*, la *petite moitié*.

REM. *Moitié*, s'emploie souvent sans article : » Il a *moitié* dans cette succession : elle a *moitié* dans tous les meubles. *Acad.* » Un âne mange *moitié* autant qu'un bœuf. *L'Ab. Guénée*. » Ce second bràs n'est pas *moitié* aussi long que l'autre. *Pluche*. » Quelques villes perdirent *moitié*, d'autres les trois quarts de leurs habitans. *Hist. d'Angl.* » De tous ceux, qui liront, il y en aura *moitié* encôre, à qui tout ceci paroitra trop vif. *Linguet*. — De tous ces exemples, le plus inusité est ce dernier, où *moitié*, sans article est nominatif, (sujet de la phrase) il y aura *moitié* à qui, etc. Cela surprend un peu. Comme chacun a son goût, j'aimerais mieux dire : Il y en aura la *moitié* à qui, etc. — *Moitié*, adverbe, est plus autorisé par l'usage. » *Moitié* seigle, *moitié* froment. » *Moitié* eau, *moitié* vin. » *Moitié* de gré, *moitié* de force. — *De moitié* à *moitié*, adv. » Il a été *de moitié* trop long, ou trop long *de moitié* dans son discours. » Ce plan simple diminuera la dépense de près *de moitié*. *Neck*. » Être *de moitié* avec quelqu'un ; partager les profits et les pertes avec lui, soit dans le comerce, soit au jeu. — » Il est à *moitié* ivre. Avec *plus*, on dit, *d'à moitié*, le *d* étant régi par *plus*. » De l'argent *plus d'à moitié* dépensé ; du vin *plus d'à moitié* bu. » Ces Evêques *plus d'à moitié* laïques. *Moreau*. * Le P. *Sicard* dit, *plus de moitié*. » Les deux autres colonnes sont *plus*

de

de moitié détruites. *Let. Édif.* Il fallait plus d'à moitié. — Quelques uns disent, plus qu'à moitié; mais celui-ci n'est pas si bon. — Par moitié, autre adverbe. » Partager par moitié, ou moitié par moitié. — En parlant de différend, on dit, par la moitié. » Partageons ce différend par la moitié.

MOL, ou MOU, MOLLE, adj. Peu de gens écrivent aujourd'hui *mol* au singulier, et presque personne n'écrit *mols* au pluriel. Ici l'ancienne orthographe est trop opposée à la prononciation pour s'y opiniâtrer. Un de nos plus grands Écrivains, M. de Buffon, a encore dit. » Les Chinois sont des peuples *mols*: et M. de Bougainville, les corps *mols*. Antilucrèce. Et M. Clément.

Sur le *mol* édredon dormez-vous plus tranquille ?

Voy. MOU.

MOLAIRE, adj. fém. [*Molère*: 2^e e moy. et long, 3^e e muet.] Il se dit des grosses dents qui servent à broyer les aliments. » Les dents *molaires*.

MÔLE, s. m. et fém. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Il y a une transposition ridicule dans le *Dict. Gram.* sur le genre de ce mot. On le dit fém. quand il signifie une jetée de pierre; et *masc.* en termes d'Anatomie: c'est tout le contraire. Il est *masc.* dans le 1^{er} sens, et fém. dans le 2^d: un *môle* est une jetée de pierres à l'entrée d'un port: une *môle* est une masse de chair informe et inanimée, dont les femmes accouchent quelquefois au lieu d'enfant.

MOLECULE, s. fém. Petite partie d'un corps. » Les *molécules* de l'air, du sang. — Ce mot n'est usité que parmi les Savans, et il y aurait de la pédanterie à s'en servir dans le discours ordinaire. » On nomme *molécules* ou petites masses, les corpuscules dont les corps sont composés. *Paulian*, *Dict. de Phys.*

MOLÊSTER, v. act. [*Molêsté*: 2^e e moy. 3^e e fer.] Suivant *La Touche*, on se sert rarement de ce mot aujourd'hui: on dit plutôt *chagriner*, *tourmenter*: mais le 1^{er} ne dit pas assez, et l'autre dit trop: *molêster* tient le milieu entre les deux. — L'*Académie* dit qu'on ne s'en sert guère qu'au Palais. Il me semble pourtant qu'il est assez d'usage dans le style familier. » *Molêster* quelqu'un par ses chicanes, en lui suscitant des procès, etc.

MOLETTE, s. f. [*Molète*: 2^e e moy. 3^e e muet.] 1^o Cette partie de l'éperon, *Tom. II.*

qui est faite en forme d'étoile, avec plusieurs pointes, pour piquer le cheval. — 2^o Morceau de marbre, qui sert à broyer des couleurs.

MOLLASSE, adj. MOLLEMENT, adv. MOLLESSE, s. f. MOLLET, ETE, adj. [*Molace*, *leman*, *lèce*, *lè*, *lète*: 2^e e muet au 2^d, è moy. aux trois derniers.] La différence de *mollasse* et de *mollet*, c'est que le premier se dit de ce qui est désagréablement mou au toucher; et l'autre de ce qui est mou au toucher agréablement. » Chair, peau, étoffe *mollasse*. » Lit *mollet*. » Étoffe douce et *mollette*. — Avoir les pieds *mollets*, se dit d'un homme qui marche encore avec peine, après avoir été incommodé des pieds. — S. m. Le *mollet* de la jambe; le grâs de la jambe. » Leurs habits descendent jusqu'au dessous du *mollet*. *Hist. des Voy.* — *Mollet*, petite frange qu'on met aux lits, aux sièges. » *Mollet* de laine et de soie, d'or et d'argent.

Mollesse, au propre, qualité de ce qui est mou. » La *mollesse*, ou la dureté des corps. » La *mollesse* des chairs est une marque d'une mauvaise constitution, ou d'une mauvaise disposition. En termes de *Peinture*, il se prend en bonne part, pour signifier l'imitation vraie et gracieuse de la flexibilité des chairs. — Au figuré, manque de vigueur et de fermeté d'âme. » Il a de bonnes intentions; mais il a trop de *mollesse*. Sa *mollesse* a ruiné ses affaires. — Vie oisive et voluptueuse. » Vivre dans la *mollesse*. — L'*Acad.* ne marque pas ce dernier sens: c'est un oubli.

MOLLEMENT, se dit au propre dans ces phrases; être couché *mollement*, s'asseoir *mollement*, dans un bon lit, sur un siège bien mou. — Au figuré, faiblement, lâchement. » Agir, travailler, se conduire dans une affaire *mollement*. — D'une manière molle et efféminée. » Vivre *mollement*.

MOLLE, adj. fém. Voy. MOU.

MOLLETON, s. m. [*Molleton*: 2^e e muet.] Petite étoffe de laine douce et mollette. » Du *molleton*. » Camisole de *molleton*. » Veste doublée de *molleton*.

MOLLIFIER, v. act. MOLLIR, v. neut. [*Molifié*, *moli*.] Rendre mou. — Devenir mou. — Le 1^{er} ne se dit qu'en Médecine. » *Mollifier* les humeurs. Cataplasme pour *mollifier* une tumeur. — * L'Ab. *Prévoit* traduisant trop littéralement M. *Hume*, l'a

employé au figuré : » Le génie de religion qui prévaloit à la Cour et dans la prélature, tendoit à *mollifier* ces préventions. *H. des Stuarts*. C'est un anglicisme : *mollify*.
 — *Mollir* se dit au propre. » Les pommes *mollissent* cette année ; les nêfles *mollissent* sur la paille. — Manquer de force. » Ce cheval comence à *mollir* ; il aura peine à fournir sa course. » Le vent *mollissait* contre les voiles. — Et au figure ; céder lâchement, lorsqu'il faudrait tenir ferme. Vous *mollissez*. » Il ne faut pas *mollir* dans cette affaire.

MOLÛE. Voy. MORÛE.

MOMENT, s. m. MOMENTANÉ, ÉE, adj. [*Moman*, *momantané*, née : 2^e lon. 4^e lon. aussi au dern. é. fer.] Instant, petite partie du tems. » Attendez un moment ; je reviens dans un moment. » L'éternité dépend d'un moment.

Qui n'a plus qu'un moment à vivre,
 N'a plus rien à dissimuler.

» Tous les momens sont précieux. » Il compte les heures et les momens. — Au moment régit de devant les noms et les verbes : » Au moment du départ ; au moment de partir. — De ce moment, adv. Dès lors. » De ce moment le soleil commença à luire. *Pluche*. » De ce moment *Gontran* exerça l'autorité souveraine. — D'autres disent dès le moment. » Le Poète (*Voltaire*) ne pardona pas cette chute honteuse (d'*Eriphile*) au critique ; (l'*Ab. Des Fontaines*) et, dès le moment, ils se déclarèrent une guerre scandaleuse. *Le Chev. des Sablons*. — De ce moment aurait été mieux. — Dans le moment, sur le moment, adv. (le 2^d est peu usité) sur le champ. » Dans le moment, ils bandent la plaie d'*Ulysse*. *Mde. Dacier*, *Odyss*. » Jupiter exauça sa prière sur le moment. *Ibid.* — Pour le moment : » Voilà tout ce que j'avais à dire pour le moment. » Il se contenta pour le moment, de faire fortifier ses places. *Kelly*, *Hist. de Fr.* — A tout moment, ou à tous momens, adv. L'*Acad.* met les deux ; et dans le seul exemple qu'elle donne, elle emploie le 2^d : » Un criminel croit voir à tous momens les Archers à ses trousses. — Il me semble qu'à tout moment serait plus conforme à l'analogie. Voy. TOUT. — D'un moment à l'autre, ou de moment en moment : » Il peut venir d'un moment à l'autre ; de moment en moment, à tous les momens, à

tout moment. Voy. d'une heure à l'autre, au mot HEURE. — *Racine* a dit, dans *Bérénice*, de momens à momens.

Prêts à quitter le port de momens à momens. Je crois qu'il n'est pas à imiter en cela. — Du moment que régit l'indicatif. » Du moment que vous avez trouvé un mouvement intérieur dans la lune, voilà ses habitans qui renaissent. *Fonten. Mondes*. — Dans le moment que, ou dans le moment où : le 1^{er} est le meilleur. » Je l'afflige dans le moment même qu'il vient d'avoir l'attention la plus délicate. *Marm.* » Dans le moment où le ciel commençoit à s'éclaircir... *Mentor* remarque un de leurs vaisseaux. *Téléme.* — On dit, un bon moment, pour dire, un instant propre et favorable à faire ce qu'on desire. — Ce fou a de bons momens, des intervalles lucides, où il parle avec sens.

Moment régit quelquefois de et l'infinif. » *Lothaire* juge alors que le moment est venu d'acroître ses États. *Moreau*.

MOMENTANÉ, qui ne dure qu'un instant. Ce mot n'est pas des plus anciens dans la langue ; mais il est aujourd'hui bien établi. Il ne s'est d'abord dit que parmi les savans. A présent il est reçu dans le discours ordinaire. » Le triomphe momentané de *Mari-gnan* (sous François I) fut bientôt flétri par l'opprobre ineffaçable de *Pavie*. *Linguet*. » Action momentanée. *Acad.* — *Trév.* et le *Rich. Port.* écrivent momentanée pour le masc. comme pour le fém. et le premier le donne pour un terme de Philosophie. On hazarde son salut pour un plaisir momentanée. — L'*Acad.* qui met cette phrase en exemple, écrit momentané, et le dit sans remarque. » Dans les intervalles d'un calme momentané. *Rayn.* » La jalousie divisa bientôt ceux qu'un intérêt momentané avoit unis. *Idem*.

* MOMENTANÉMENT, adv. Celui-ci n'est pas, à beaucoup près, aussi usité que l'adjectif momentané. Il n'est point dans les Dictionnaires : c'est un de ces adverbes qu'on crée journellement dans la liberté de la conversation, et qu'on dit long-tems avant que de les écrire. *Mde. de B...* l'a employé. » Les chefs de ces factions opposées s'acomodèrent momentanément. *H. d'Angl.*

MOMERIE, s. f. [2^e et dern. e muet ; 3^e lon.] Autrefois mascarade. — Aujourd'hui, 1^o. déguisement de sentimens, qui fait faire au dehors un personnage tout dif-

rent de ce qu'on a dans le cœur. » Elle paroit fort alligée ; mais c'est une momerie, ou père momerie (sans article).
 2°. Jeu joué pour tromper quelqu'un agréablement. » plaisante momerie. — L'Auteur des *Grands hommes Vengés* lui donne le sens de pièce bouffonne, burlesque. » On rappelle dans cette momerie (le chef d'œuvre d'un Inconnu) un outrage fait à M. de Volt. — Le mot est impropre.

MOMIE, s. f. 1°. Corps embaumé d'une manière particulière par les Egyptiens. — 2°. Corps enterré sous les sables dans les déserts d'Arabie, et qu'on trouve ensuite desséché par les ardeurs du soleil. » On a des momies dans les cabinets par curiosité. — Quelques-uns disent *мумie*, mais mal.

MOMON, s. m. 1°. Défi au jeu des dés, porté par des masques. » Recevoir, jouer, perdre un momon. — 2°. C'est aussi un terme du jeu de lansquenets, et autres jeux semblables.

MON, pron. possessif. De moi. Il sert pour le masculin, et aussi pour les noms féminins, commençant par une voyelle. » Mon frère, mon oncle. » Mon amitié, mon estime, mon habileté, etc. Le pluriel est mes.

MONACAL, ALE, adj. MONACALEMENT, adv. MONACHISME, s. m. [*Monakal, kale, kaleman, kisme* ; et non pas *chisme*, à la Française : 4° e muet.] *Monacal*, qui appartient, qui a rapport à l'état de Moine. » Habit, chant *monacal*. » Vie, règle *monacale*. — *Monacalement*, d'une façon *monacale*. » Vivre *monacalement*. — *Monachisme*, l'état des Moines » *Le Monachisme* est bien étendu. — Celui-ci toujours, et souvent les autres, ne se disent que par mépris. Voy. MOINE.

MONADE, s. f. Être simple et sans parties, dont les Leibnitiens croient que tous les autres êtres sont composés.

MONARCHIE, s. f. MONARCHIQUE, adj. MONARQUE, s. m. [*Mo-narchi-e, chikte, mo-narke* : 3° lon. au 1°, dern. e muet dans tous les trois.] *Monarchie* est le gouvernement d'un État par un seul chef. *Monarque*, celui, qui a seul le pouvoir souverain dans un grand État. *Monarchique*, qui appartient à la monarchie. » *La monarchie* est la forme de gouvernement la plus parfaite. » Grand, puissant, glorieux *Monarque*. » La France est un État *monarchique*.

Rem. 1°. *Monarchie* se prend souvent pour Empire, Royaume. » *La Monarchie des Assyriens*. » *La Monarchie Française*, etc. — 2°. *Roi* se dit des petits Princes comme des grands, parmi ceux qui ont ce titre : *Monarque* ne se dit que du Chef d'un grand Royaume.

* MONARCHISTE ; mot nouveau, employé par M. Raynal, pour signifier un partisan de la Monarchie. » Un peuple *monarchiste* veut étendre au delà des mers, la gloire et l'empire de son Maître. Un autre Écrivain dit *Monarchisme*. » *Monarchisme universel*, dont le projet, attribué à Louis XIV, fut un fantôme ou un épouvantail politique. Anon.

MONASTÈRE, s. m. MONASTIQUE, adj. [*Mo-nastère, monastike* : 3° d moy. et long au 1°.] *Monastère*, lieu où vivent les Moines ou les Religieuses. On dit vulgairement *Couvent* ; mais *Monastère* est plus noble. » Se retirer, s'enfermer dans un *Monastère*. Sortir du *Monastère*. — *Monastique*, qui concerne les Moines. » Les Ordres *Monastiques*. » Vie, discipline *monastique*.

Rem. *Monacal* et *Monastique* ont le même sens, mais ils n'ont pas le même emploi : Le premier se prend en mauvaise part, et se dit par mépris ; le second se prend en bonne part, et se dit sérieusement et par estime.

MONAUT, adj. [*Monô, 2° lon.*] Qui n'a qu'une oreille. » Chien, chat *monaut*.

MONCEAU, s. m. [*Mon-so* : 1° lon. 2° dout. au sing. lon. au plur. *monceaux*.] Tâs, amâs fait en forme de petit mont. » *Monceau de blé, de pierres, d'argent*, etc. Voy. TÂS.

MONDAIN, AINE, adj. MONDAINEMENT, adv. MONDANITÉ, s. f. [*Mon-dein, dène, dènem.in, danité* : 2° e moy. 3° e muet au 2d et au 3°.] Ils se disent, en style de dévotion, de l'attachement aux choses vaines et passagères du Monde. » C'est une femme extrêmement *mondaine*. » Ses habits sont trop *mondains* ; elle a un air bien *mondain*. — S. m. » Les *mondains* ne veulent pas entendre parler de pénitence. — » Un sage *mondain*, qui n'a que les vertus morales. — Vivre *mondainement*, d'une manière *mondaine*. — » Passer sa vie dans les plaisirs et la *mondanité*. — » Le mépris des *mondanités*, des choses vaines du monde.

MONDE, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet.]
 Ce mot a divers sens : 1°. En général, l'univers; le ciel et la terre, et tout ce qu'ils renferment » Dieu a tiré le Monde du néant. » Depuis la création du Monde. — St. famil. » Depuis que le Monde est Monde. — L'an du Monde 2750; l'an de la création, etc. — 2°. Plus particulièrement, la terre, le globe terrestre. » Les quatre parties du Monde. » Faire le tour du Monde : courir le Monde : aux deux bouts du Monde. » L'ancien Monde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique. Le nouveau Monde, l'Amérique. — 3°. La totalité des Hommes. » J. C. est le Sauveur du Monde. — 4°. Le commun des Hommes. » Le Monde ne pardonne point l'ingratitude. — 5°. Dans un sens indéfini, les gens, les personnes. » Il ne faut pas condamner le monde si légèrement. » Vous vous moquez du monde, des gens. — 6°. Certain nombre de personnes. » Il y avoit bien du monde au Sermon, à la promenade. — 7°. La société dans laquelle on a à vivre. » Le grand, ou le beau monde. » Le comerce du monde. » Aimer le monde. » Il ne voit qu'un certain monde. » Loin du monde et du bruit, etc. 8°. Les hommes, ou corrompus, ou qui ont des maximes, ou qui mènent une vie opposée à l'Évangile, à la Religion, à la piété. » Renoncer au monde. » L'esprit du monde. » Le Seigneur a anathématisé le monde. » Le monde est l'ennemi de Jesus Christ, etc. — 9°. Les domestiques et les enfans, la famille, prise collectivement. » Tout son monde est venu : il a amené tout son petit monde, etc. — Le monde savant; les Savans. » Les langues des Grecs et des Romains sont devenues celles du monde savant. Rigoley de Juvigny.

Rem. 1°. Th. Corneille dit que ce mot, pour dire une infinité, n'est plus du tout en usage. » Un monde de prodiges, un monde de faussetés. Je crois pourtant que cette locution est encore en usage dans le discours familier. » Tout ce monde d'ajustemens, qui donne le prix à nos femmes. Coyer. C'est le mundus muliebris de Terence. — La Touche pense qu'on peut dire, par ex. Se voyant entouré d'un monde d'ennemis. — L'Acad. dit qu'il vieillit. — 2°. Monde pour troupes, n'est pas approuvé par d'habiles gens, dit Vaugelas. » Il fit avancer tout son monde en bataille. — Les obser-

versations sur les Remarques l'approuvent, et l'Académie le met encore dans la dernière édition. — 3°. Tout le monde, c'est toute sorte de personnes. » Il craignoit tout le monde, parce qu'il faisoit du mal à tous. D'Avr. Quand on veut parler de la terre physique, il faut dire, le monde entier, ou tout l'univers. — 4°. L'autre monde ne se dit que de la vie à venir. En parlant de l'Amérique, il vaut mieux dire le nouveau monde, dit Bouhours. Aujourd'hui ce n'est pas assez dire. On ne le dit plus que de cette manière, et l'autre monde serait ridicule dans cette occasion. — 5°. Mettre au monde. Voy. ENGENDRER. — Il est venu au monde (il est né) un tel jour. — 6°. Monde se dit aussi pour les usages du monde : savoir son monde. » De peur que Timante, qui ne savoit pas son monde, ne trouvât mauvais que son fils s'amusât. Marm. On dit aussi, avoir du monde, n'avoir pas de monde. Mais, dit-on également bien avoir beaucoup de monde, être sans monde? J'en doute. » Avec un peu d'esprit et beaucoup de monde, vous brillez plus qu'un homme de beaucoup d'esprit sans monde. Mercier. — Je crois qu'on doit dire là, avoir ou n'avoir pas l'usage du monde. » Avec un peu d'esprit, et l'usage du monde, etc. 7°. On dit, sur-tout depuis quelque tems, le monde absolument pour le grand monde. » On ne s'amuse que dans le monde : être dans le monde, aller dans le monde. — 8°. Connaître le monde et connaître son monde ont des sens différens. Dans le premier, monde signifie les usages du monde : dans le second, il signifie les personnes. » Je conois mon monde; je vois ce qui s'y passe. Marm. Je crois qu'en cet endroit, il falait dire, je condis le monde. — Je conois mon monde est autre chose : c. à d. je conois les gens à qui j'ai affaire. — Il sait bien le monde, la manière de vivre dans le monde. Et on pourrait dire son monde, sans craindre l'équivoque. — 9°. Monde est quelquefois un terme augmentatif, qui sert à donner plus de force à ce qu'on dit. » Rien au monde ne sauroit m'être plus agréable. » Il fit tout au monde (tous ses efforts) pour les séduire. Let. Édif. — Le mieux du monde : ils sont le mieux du monde ensemble; très-liés, très-amis.

On dit, proverbiallement, à un homme, qui ne s'est pas montré depuis long-tems, ou qui ignore une nouvelle qui est sûre d'être

tout le monde, de quel monde venez-vous ?
— Et de celui, dont les façons de vivre sont bizarres et extraordinaires : c'est un homme de l'autre monde. — Il doit à Dieu et au monde : il est extrêmement endetté.

MONDER, v. act. Nettoyer. » *Monder de l'orge* ; ôter la petite peau, qui le couvre ; *monder de la casse* ; la tirer de son bâton et la préparer, après en avoir ôté les noyaux. — Il ne se dit que dans ces deux phrases. — Les Médecins disent *mondifier un ulcère* ; la déterger ; et *mondicatif*, détersif.

MONÉTAIRE, s. m. [*Monétaire* : 2^e é fer. 3^e é moy. et long ; 4^e é muet.] Celui, qui fabrique la monnaie. Il ne se dit qu'en parlant des anciennes monnaies et des médailles.

* MONITEUR, s. m. MONITION, s. f. Celui, qui avertit. — Avertissement. — Le 2^d ne se dit qu'en Droit Canon : Le 1^{er} est peu usité : il mériterait de l'être davantage : » Quelle reconnaissance ne doit-on pas au moniteur utile, qui a produit la découverte d'un forfait et la punition d'un coupable. *Linguet*. — *Trév.* et le *Rich. Port.* ont mis ce mot : l'*Acad.* le passe sous silence.

MONITOIRE, s. m. MONITORIAL, ALE, adj. [*Moni-toaire, tori-al, ale* : 3^e lon. au 1^{er}.] *Monitoire*, se dit des lettres qu'on obtient du Juge d'Église, pour obliger par censures ecclésiastiques à venir à révélation sur certains faits, qui sont mentionnés dans ces Lettres. » *Fulminer, ou jeter un monitoire*, c'est publier des Lettres en forme de *monitoire*. — On dit adjectivement, *Lettres monitoires*, ou *monitoriales*.

On dit, en plaisantant, à quelqu'un, qui avait disparu, qu'on voulait faire jeter un monitoire pour le trouver. » On disait l'autre jour, qu'on avait jeté un monitoire pour savoir où était l'armée de M. de Luxembourg. *Sév.*

MONNOIE, ou MONAIE, s. f. MONNOYAGE, s. m. MONNOYER, v. act. MONNOYEUR, s. m. [*Moné, né-ia-ge, né-ic, né-ieur*. — Plusieurs prononcent *monnoai-é, noa-ieur*. Il serait à souhaiter qu'on les écrivit comme on les prononce, *monayer, monayeur*.] *Monaie*, 1^o Pièce de métal marquée au coin d'un État Souverain, servant au commerce, aux achats et aux ventes. » Avoir droit de battre ou faire battre monnaie. » Fausse monnaie. — Il s'emploie au figuré (st. famil.) On dit, à quelqu'un, qui a bien riposté : vous lui avez donné la monnaie de sa pièce. » Après la

mort de M. de Turenne, il y eut une promotion de huit Maréchaux de France. . . Madame Cornuel (fameuse par ses bons mots) dit que c'étoit la monnaie de M. de Turenne. » Cette nombreuse génération de Poètes nouveaux est la monnaie de ceux, que la mort nous a ravis. *Ann. Litt.* — La monnaie, se dit des petites espèces. Ainsi dix pièces de douze sous sont la monnaie d'un écu de six francs. » Des complimens ! je n'en fais point : c'est la fausse monnaie du monde. *Marm.* » Il ferait de la fausse monnaie pour lui, il n'y a rien qu'il ne fit pour lui faire plaisir. » La Poésie est devenue une coquette : elle a changé son ingénuité contre des minauderies. Elle n'a plus que de l'esprit ; et l'esprit tout seul n'est que la fausse monnaie du talent. *L'Ab. de Voisenon*. » Avec beaucoup de cette fausse monnaie on peut paroître fort riche dans un certain monde, où l'on n'y regarde pas de si près. *Journ. de Mons.* » Quoique Mr de V... ait été le premier dans ce siècle à employer la fausse monnaie des injures ; ce n'est pas une raison de la faire courir. (contre lui.) *Gr. Hom. Vengés.* — » Il est décrié comme la fausse monnaie : il a une fort mauvaise réputation. — Payer en même monnaie, se venger d'une injure par une autre injure, rendre la pareille. *Voy. GAMBAGE.* — 2^o. Lieu où l'on bat la monnaie. » Porter des lingots à la Monnaie.

MONAYAGÉ, fabrication de la monnaie. On a dit autrefois *Monnéage*. — *Monayer*, faire de la monnaie. » *Monayer des louis, des écus, des sous, etc.* » *Argent monayé.* — *Monayeur*, qui travaille à la monnaie par l'autorité du Prince. *Faux monayeur* est celui, qui fait de la monnaie sans la permission du Prince ou de l'État souverain, à qui ce droit appartient. — Dans les Ordonnances on dit *monnoyer*, pour *monnoyeur*.

* MONOGAME, s. m. MONOGAMIE, s. f. Mots nouveaux, qui expriment l'état d'un homme, qui n'a eu qu'une femme. Ce sont les opposés de *Bigame, Bigamie*.

MONOGRAMME, s. m. [*Monogramme* : dern. é muet.] Caractère factice composé des principales lettres d'un nom, et quelquefois de toutes. » Les signatures de la plupart de nos Rois étoient en monogramme.

MONOLOGUE, s. m. [*Monologue* ; et non pas *güe* : l'u n'est dans ce mot que pour donner au g devant le le son qu'il a devant l'a, l'o et l'u.] Scène d'une pièce de théâtre

où un Acteur parle seul. » On trouve presque toujours *les monologues* trop longs. » *Les monologues* ne sont pas dans la nature.

* **MONOPERSONEL**, adj. inasc. C'est le nom, que M. De Wailly donne aux verbes, que les autres Gramairiens apellent *impersonels*. Il leur donne ce nom, parce qu'ils ne s'emploient qu'à une seule personne, qui est la troisième du singulier, *il faut, il importe*, etc.

MONOPOLE, s. m. 1°. Privilège exclusif de vendre seul des marchandises ou des denrées, dont la vente devrait être libre. — 2°. Convention inique entre des marchands pour enchérir de concert quelque marchandise. — 3°. Abusivement, imposition onéreuse établie par l'autorité sur les marchandises. » On invente sans cesse *des monopoles*. » On vient d'établir un nouveau *monopole*. — Dans tous les sens c'est un terme odieux, et qui appartient au style chagrin et satirique. Quand on ne veut pas blâmer, on dit au 1^{er} sens, *privilege* et au dernier, *droit, octroi*. — Dans le 2^d sens, il n'y a pas d'autre terme que *monopole*, et il se prend toujours en mauvaise part.

MONOPOLEUR, s. m. Celui, qui cherche à vendre seul quelque denrée, ou quelque marchandise nécessaire à la vie. — Le peuple apelle ainsi abusivement et odieusement les traitans, et ceux qui sont commis à la levée des droits. — * *Monopoler*, s'est dit autrefois, pour dire, *faire des cabales*. RICH. PORT. — Quelques-uns le disent encore, pour dire, *faire le monopole*.

MONOSYLLABE, s. m. et adj. [*Monosyllabe*; dern. e muet.] Qui n'est que d'une syllabe. » C'est un *monosyllabe*; ce mot là est *monosyllabe*. » *An, bois, champ, eau, feu*, etc. sont *des monosyllabes*, des mots *monosyllabes*.

Rem. Les vers composés uniquement de monosyllabes ont beaucoup de douceur. *Vaugelas* et *Ménage* citent ces deux-ci de *Malherbe*.

Et moi je ne vois rien, quand je ne la vois pas.,
Et tout ce que je vois n'est qu'un point à mes yeux.

MONOTONE, adj. **MONOTONIE**, s. f. M. Targe dit *monoton*; haranguer avec un flux *monoton*, prolix et ennuyeux. *Hist. d'Angl. de Smollet*. C'est peut-être une faüte d'impression. — Des imprimeurs ignorans ou inatentifs écrivent *monotonie*. On trouve cette mauvaise ortographe dans des livres,

où l'on ne peut être tenté de la mettre sur le compte des Auteurs. Des personnes, qui ignorent l'origine de ce mot, prononcent aussi *monotonie*. — Ces deux mots expriment au propre, l'uniformité ennuyeuse du ton dans la conversation, ou dans un Discours prononcé en public. » Chant *monotone*; déclamation *monotone*. — Ce Prédicateur endort par une désagréable *monotonie*. — *Figurément* ils se disent d'une grande uniformité dans le style, ou dans les tours, les figures d'un discours. » Son style est *monotone*. » Il faut éviter *la monotonie* dans les ouvrages d'éloquence. » Presque toutes les phrases de M. D. L. H. commencent par *Il*; ce qui produit *la monotonie* la plus désagréable. *Ann. Litt.* — Est-il donc enchaîné dans le *cercle monotone* qu'il parcourt depuis son apparition sur la scène françoise. *Salaun*. — *Cercle monotone*, ne me paraît pas une métaphore fort juste.

MONSEIGNEUR, s. m. [*Monseigneur*; 2° à moy. mouillez le g.] On dit au pluriel *Messeigneurs*, et dans les Requêtes *Nosseigneurs*. » Au Roi et à *Nosseigneurs* de son conseil. » A *Nosseigneurs* du Parlement, supplie humblement, etc. — Titre d'honneur qu'on donne en parlant ou en écrivant aux personnes distinguées par leur naissance, ou par leur dignité. » *Monseigneur le Prince, le Maréchal, l'Évêque*, etc. » Donner à quelqu'un du *monseigneur*; le traiter de *Monseigneur*. — L'*Acad.* dit qu'on apellait simplement *Monseigneur* le Dauphin fils de Louis XIV. C'est trop restreindre l'usage de ce mot. On a apelé de même les autres Dauphins, qui sont venus après. » Officier de *Monseigneur*, page de *Monseigneur*. Avant Louis XIV, on disait *Monsieur le Dauphin*.

Rem. Quand on adresse ces paroles à Dieu, ou à J. C. il faut les séparer et écrire *monseigneur*, et non pas *Monseigneur*, et la lettre majuscule doit être à *Seigneur* et non pas à *mon*. * » Brûlez-moi, *Monseigneur*, consommez-moi du feu de votre amour, *Vie de S. P. d'Alc.* Il convient même, dans ces occasions, de ne pas dire *mon Seigneur* tout seul, pour éviter l'allusion de ce titre aux Grands de la Terre; et de dire p. ex. *mon Seigneur et mon Dieu*, etc. ou de dire, *Seigneur*, tout seul, sans *mon*. » *Consumez-moi, Seigneur*, du feu de votre amour.

VAUGELAS donne quelques règles pour placer convenablement dans une lettre, dans un

compliment, ou, dans un discours adressé à une personne qu'on respecte, ces mots, *Monseigneur*, *Monsieur*, *Madame*, *Mademoiselle*, etc. — 1°. Il n'en faut pas mettre deux de suite, dans la même phrase. — 2°. Après *vous*, quand ce pronom personnel termine le membre de la période, il faut placer un de ces mots : » Il n'appartient qu'à *vous*, *Monseigneur*, etc. » J'ai reçu de *vous*, *Madame*, etc. — 3°. Il est fort bien placé après *car*, *mais*, *au reste*, *après tout*, *certainement*, *c'est pourquoi* et autres semblables. — 4°. Il faut prendre garde à ne le point mettre après un verbe actif, à cause de l'équivoque. » Je ne veux pas acheter, *Madame*, si peu de chose; etc. il faut alors dire : » Je ne veux pas, *Madame*, acheter si peu de chose; etc. Dites-en de même de tous les endroits où ce mot ferait une équivoque. Car, quoique ces équivoques soient déraisonnables, et ne puissent même se dire équivoques, qu'en faisant violence à la phrase, d'une manière grossière et impertinente; comme dans ces phrases triviales : voulez-vous du veau, *Monsieur*, » C'est une truie, *Madame*, etc. etc. il ne faut pas laisser de les éviter avec soin, parce qu'il y a plus de personnes déraisonnables et impertinentes, qu'il n'y en a d'autre sorte. — 5°. Il ne faut pas le mettre entre le substantif et l'adjectif, si celui-ci est du même genre que *Monseigneur* ou *Madame*, etc. Comme : c'est un procédé, *Monseigneur*, très-insolent : » C'est une procédure, *Madame*, désapprouvée de tout le monde, etc. — 6°. Il est bien placé devant *que* ou *de*. » Je ne crois pas, *Madame*, que vous me fassiez injure de croire, etc. » C'est un effet, *Monseigneur*, de votre bonté, etc. — 7°. On ne doit jamais aussi mettre ni *Sire*, ni *Monseigneur*, ni *Madame*, après *vostra Majesté*, *vostra Altesse*, etc. mais on peut les mettre devant. — 8°. Il est à propos d'ajouter ici, qu'il y a bien des gens, qui, en écrivant, aussi-bien qu'en parlant, répètent trop souvent, *Monseigneur*, *Monsieur*, *Madame*, jusqu'à se rendre insupportables. Ils veulent honorer et ils importunent.

* MONSEIGNEURISER, v. act. Mot du style plaisant, ou critique. Traiter de *Monseigneur*. Donner du *Monseigneur*.

Amuser un Crésus stupide,
Et monseigneuriser un fat.

Gresset.

Ce mot est dans le *Dict. de Trév.* (1704) au

mot *Monseigneur* : il n'est pas dans le *Dict. de l'Acad.*

MONSIEUR, s. m. [*Mon-cieu*, sans faire sentir l'*r* dans la conversation. Plusieurs, en certaines Provinces prononcent *mozieu* : c'est un gasconisme. — Le pluriel est *Messieurs*; pron. *mè-cieu*, 1^{re} à moy. 2^e lon. Le petit peuple de Paris, et les villageois des environs, disent *des Monsieu*, pour *des Messieurs*. LA MONN.] Titre qu'on donne par civilité à ceux à qui l'on parle, à qui l'on écrit, ou de qui l'on parle, et qu'on nomme en écrivant. Oui, *Monsieur*. » *Monsieur l'Abé*, le *Président de...* *Monsieur un tel*. » *Messieurs du Parlement*, etc.

Rem. 1°. Le nom de *Monsieur* ne doit se mettre que devant le nom des Auteurs, qui sont encore vivans, ou dont la mémoire est encore fraîche. Ainsi, dit *Vaugelas*, je dis *Amyot* et *M. Coeffeteau*, quoique *Amyot* eût été *Évêque* aussi bien que *M. Coeffeteau*. *Vaugelas* avait vu celui-ci; et je ne saurais, dit-il le nommer autrement; soit en parlant, soit en écrivant, que comme nous avons acoutumé de le nommer pendant sa vie. — Nous disons aujourd'hui *Corneille*, *Racine*, *Boileau*, *Bourdaloue*, *Massillon*, etc. On commence déjà à dire *Crébillon*, *Montesquieu*, *Voltaire*. On dit encore *M. de Bufon*, *M. Linguet*, et il est à souhaiter qu'on le dise longtemps. On dit encore le *P. de Neuville* : on dira bientôt *Neuville* tout court. — 2°. Le nom de *Monsieur*, comme celui de *Madame*, *Mademoiselle* et autres titres d'honneur ne sont en usage qu'en Europe. Il ne faut donc pas les employer dans les discours qu'on fait tenir ou adresser à des particuliers des autres parties du Monde, » Allez, *Monsieur*, fait dire *Charlevoix* à un Japonais, vos vœux sont accomplis. Cela m'a paru ridicule : je ne sais si je me trompe. — 3°. Le nom de *Monsieur* et de *Madame*, donné aux pères et aux mères; c'est le bon ton, qui n'est pas celui de la nature. » Je remarquai leur fatuité à la dernière visite qu'ils rendirent à leur père. Ils l'appelèrent *Monsieur* dans la conversation. Le bon homme à ce terme se retourna, s'imaginant qu'ils parlaient à quelqu'un qui venoit, et qu'il ne voyoit pas. *Mariv.* — 4°. On ne doit pas ajouter aux noms de *Monsieur*, *Madame*, *Mademoiselle*, le nom propre de la personne, quand on lui adresse la parole; excepté que le grand nombre des personnes, qui sont dans l'Assemblée

n'oblige de le faire, pour qu'on sache à qui l'on s'adresse. Hors de là c'est un air de supériorité, ou un ton de trop grande familiarité, ou une grande ignorance du monde et des bienséances. — Pour les noms de dignité, ou les titres d'honneur, on les joint quelquefois et assez ordinairement aux noms de *Monsieur* et de *Madame*. » *Monsieur le Duc*, *Madame la Marquise*, etc. Encôre est il mal de le répéter trop souvent. — 5°. *Monsieur* tout court et sans addition, c'est pour toute la Nation le Frère aîné du Roi; et pour des domestiques le Maître de la maison. » Quand MONSIEUR vint à Marseille, il parut vivement touché de la joie générale et naïve du Peuple. » Le Journal de MONSIEUR. — » *Monsieur* (c'est le maître de la maison dont je parle.) ne se rebuta point du premier refus qu'elle avait fait de ses ofres. *Mariv.* » *Monsieur*, surpris de ce que je ne lui disois rien, me demanda à quoi je pensois. *Id.*

On dit, populairement, et en se moquant, *un monsieur*, et familièrement *faire le monsieur*; voilà un beau monsieur. » Est-ce qu'un monsieur a besoin de femme de chambre? *Mariv.* C'est un paysan qui parle. » S'il n'est pas encôre un monsieur, peut-être qu'il le sera un jour. *Id.* — Il est devenu gros monsieur; il a fait fortune. — On dit d'un mari et d'une femme qu'on compare ensemble, *Monsieur vaut bien Madame.* — Voy. MONSIEUR.

MONSTRE, s. m. MONSTRUEUX, EÛSE, adj. MONSTRUEÛSEMENT, adv. MONSTRUOSITÉ, s. f. [*Mons-tre, tru eû, eû ze, eû-ze-man, ozité*: 2^e e muet au 1^{er}, 3^e lon. au 2d, 3^e et 4^e, dont la 4^e e muet.] *Monstre* se dit au propre, d'un animal, qui a une conformation contraire à l'ordre de la nature. » *Monstre* affreux, hideux, etc. — Au figuré, il se dit de ce qui est extrêmement laid et difforme. » Cette femme est horriblement laide: c'est un monstre. — Plus figurément encôre, on le dit d'une personne cruelle et dénaturée. » Néron étoit un monstre. — On dit, par exagération, qu'on a servi des monstres sur la table, pour dire, des poissons d'une grandeur extraordinaire.

REM. *Monstre*, au figuré, régit quelquefois la prép. *de*. » *Monstre* d'impiété, d'ingratitude, de cruauté. — Dans le propre on dit, *monstre de nature*; mais l'expression est basse. » Les Circasses, qui sont un si beau peuple, ont assez près d'eux les Tartares Kal-

mouks, qui sont des monstres de nature. Let. Édif. L'Acad. dit, *monstre de laideur* et *monstre de nature* sans remarque.

MONSTRUEUX, (on a écrit autrefois *monstreux*) 1°. Qui tient du monstre. » *Enfant*, animal, *monstreux*; conformation *monstrueuse*. — 2°. Prodigieux, excessif en son genre. » *Laidur monstrueuse*. » *Homme* d'une grandeur *monstrueuse*. » On sert des poissons *monstreux*. Excepté dans cette dernière phrase, il se prend toujours en mauvaise part. En choses morales, on ne le dit que des vices. » *Avarice*, prodigalité, ingratitude, *monstrueuse*. — Cet adjectif aimé à suivre le substantif: il peut pourtant quelquefois le précéder.

Après l'affreux hymen, qui cause mon trépas.

Ces monstrueux accords ne me surprendront pas: *Gresset.*

MONSTRUEÛSEMENT, ne se dit qu'au figuré. Prodigieusement, excessivement. » *Monstrueusement* grôs ou grâs. C'est tout l'emploi de ce mot, qui se borne à des phrases pareilles.

MONSTRUOSITÉ: chose monstrueuse. Ce mot n'est pas ancien dans la langue; mais il y est bien établi. Il se dit au propre et au figuré. C'est une monstruosité. » Cette légèreté à disposer de l'existence des citoyens est une monstruosité commune à tous les tribunaux de l'Europe. *Linguet.* » Les monstruosités de notre procédure. *Id.* » La pédanterie dans la jeunesse me paroît une espèce de monstruosité. *Th. d'Éduc.*

MONT, s. m. MONTAGNE, s. f. MONTAGNARD, ARDE, adj. MONTAGNEUX, EÛSE, adj. [*Mon, montag-ne, nar, narde, neu, neû-ze*: 1^{re} lon. mouillez le g; 3^e e muet au 2d, lon. aux deux derniers.] *Mont* ou *Montagne*, grande masse de roche et de terre, fort élevée au dessus de la terre. Le 1^{er} ne se dit jamais seul: on ne dit pas, un mont fort élevé, un mont fort rude et escarpé; il ne se dit qu'accompagné d'un nom propre; le mont Olympe, les monts Pyrénées; le mont Liban, etc. — Le 2d se dit ou seul, grande, haute montagne; le sommet, le haut, la cime de la montagne; ou avec la prép. *de*. » La montagne de Tarare. — Ainsi l'on dit, le mont Sinai et la montagne de Sinai, le mont Thabor et la montagne du Thabor; le mont Parnasse et la montagne du Parnasse; le mont Apennin et les montagnes de l'Apennin. — *Mont*, se dit tout seul

dans

dans les phrases suivantes. » *Le double mont*, le Parnasse, phrase poétique. » *Delà les monts*, en deçà *des monts*, des montagnes, qui séparent la France de l'Italie. » Un Bel-esprit *de de-là les monts*. BOUH. — Et en st. proverbial *promettre des monts d'or*, promettre de grands avantages; *promettre monts et merveilles*; plus qu'on ne peut ou qu'on ne veut tenir. — *Par monts et par vaux*, de çà, de là, de tous côtés. » *Aller, chercher par monts et par vaux*.

Nos gaillards pèlerins

Par monts, par vaux et par chemins

Au gué d'une rivière à la fin arrivèrent.

La Font.

Mont, Montagne (Synon.) Le 2^d désigne une masse plus considérable que le 1^{er}. Le *mont* est opposé au vallon : la *montagne* est proprement opposée à la plaine. *La montagne* a toujours quelque chose de grand et d'extraordinaire : le *mont* varie et s'abaisse même par degrés jusqu'à devenir un *monticule*. Extr. des *Synon. Fr.* de M. l'Ab. Roubaud.

Montagne, au figuré, pour signifier amas, monceau, est une expression exagérée. *Boileau* la critique dans *Brebeuf*.

Mais n'allez point aussi, sur les pas de Brebeuf,
Même en une Pharsale, entasser sur les rives

De morts et de mourans cent *montagnes* plaintives.

Voy. ENFANTER. — *Chaîne de montagnes*, suite de montagnes, qui se touchent l'une l'autre. — On dit, proverbiallement, *deux montagnes ne se rencontrent pas; mais deux hommes se rencontrent*, ce qui se dit ou par menace, ou par amitié.

MONTAGNARD, se dit des personnes, qui habitent les montagnes; *montagneux* des pays où il y a beaucoup de montagnes. *Montueux*, d'un pays extrêmement inégal, et mêlé d'espace en espace de plaines et de collines. Quelques-uns confondent ces deux derniers mots.

MONTAGE, s. m. Action de monter. Peine, travail pour monter certaines choses. » *Payer le montage du bois, des grains*.

MONTANT, s. m. [2 longues : on ne prononce point le t final.] 1^o. Pièce de bois ou de fer, qui est posée de haut en bas, dans certains ouvrages de menuiserie, serrurerie, etc. » *Les montans* d'une croisée, d'une grille de fer, etc. — 2^o. Le total d'un compte, d'une recette : » *Le montant* est de tant. —

En ce sens, il est participe indéclinable. » Toutes les sommes ci-dessus *montant* (et non pas *montantes*) à tant. *Le Gendre* le decline : » Il

Tome II.

se trouvoit, à la mort d'Henri II, des dettes *montantes* à 41 millions 183,000 livres. —

Adj. Qui monte. » *Bateau montant*. » Il y a dans ce puits un seau *montant* et un descendant. — Substantif. Celui à qui il appartient de monter à quelque place, en cas de vacance. » Ce Chanoine, ce Lieutenant, ce Conseiller est le premier *montant*.

MONTÉE, s. f. [2^e e fer. 3^e e muet.] Il n'est pas du bel usage pour signifier un petit escalier. L. T. L'Académie ne le désapprouvait point d'abord; dans les dern. éditions, elle dit : petit escalier d'une petite maison. Elle ajoute : il n'est en usage que parmi le peuple. *Boileau* l'a employé :

Deux servantes déjà largement soufletées,

Avolent à coups de pied descendu les *montées*.

Elle dit encore : *montée* se dit aussi pour une des marches d'un escalier, mais il est populaire. Voyez DEGRÉ. — *Escalier* est aujourd'hui devenu le seul terme d'usage. *Degré* ne se dit plus que par les bourgeois, et *montée* par le peuple. *Encycl.* — *Faire sauter les montées* à quelqu'un. (style fam. et prov.) le chasser honteusement de chez soi. » *Si s'avise de venir encore chez moi, je lui ferai sauter les montées.* — 2^o. Endroit par où l'on monte à un côteau, à une éminence. » *La montée* est roide, dure, pénible, ou douce, aisée. — 3^o. Action de monter. » Les chevaux ont plus de peine à la descente qu'à la *montée*.

MONTER, v. n. et act. [1^{er} lon. 2^e e fer. Monté.] 1^o. Se transporter en un lieu plus haut que celui où l'on est. » *Monter* à un arbre, à une échelle, à un escabeau. » *Monter* dans une chambre, dans un carrosse ou en carrosse. *Monter* à cheval, etc. — Et activement : *monter* les degrés, l'escalier. » *Monter* du foin au grenier, des meubles dans une chambre, etc. — Il prend l'auxil. avoir, quand il est actif et qu'il a le régime direct; *j'ai monté les degrés*; et il prend l'auxil. être, quand il est neutre. » *Je suis monté dans ma chambre.* — *Monter* à cheval, et *monter un cheval*, sont deux choses. Le premier se dit, quand on n'a aucun égard à la qualité du cheval : *Je montai à cheval* avant le jour; le second a un rapport direct à la qualité du cheval. » *Je n'ai jamais monté de cheval plus rude.*

Rem. Il est surprenant que *Vaugelas* prétende qu'il faut toujours conjuguer ce verbe avec l'auxil. Être; *je suis monté*, etc. Mais quand il est actif et qu'il a un régime simple ou direct, (qu'il régit l'acusatif) il est évi-

R r r r

dent qu'il doit prendre l'auxil avoir. » Il a monté les degrés sans peine. — M. de S. A. lui done mal-à-propos cet auxiliaire, quoique monter soit neutre.

Il voudroit aujourd'hui

N'avoir (n'être) jamais monté sur le char de son père.

« Ne faut-il pas, n'être jamais monté, dit M. Geoffroi, en se servant d'une expression col-légiale, qui signifie n'avoir pas été jugé digne de passer à une classe supérieure. C'est en jouant le mot sur les deux sens de monter, qu'un couvreur disait à son fils, étudiant au Collège; si tu montes, tu ne monteras pas, (sur les toits) et si tu ne montes pas, tu monteras. L'Acad. met en exemple: » La rivière a monté cette année à une telle hauteur. — Peut-être est-ce une phrase consacrée par l'usage. Peut-être en parlant des choses qui s'élèvent, avoir vaut mieux que être. » La chaleur lui a monté au visage. Voyez plus bas, n°. 5°. — Quand on dit, Monsieur est monté, Monsieur est descendu, est sorti, on entend qu'il est monté, descendu, sorti dans le tems qu'on parle. L. T.

2°. Au figuré, parvenir. » Monter au faite des honneurs. » Monter au Trône; Acad. ou, (mieux, ce me semble) sur le Trône. —

3°. En parlant de certains corps naturels, comme l'air, l'eau, le feu, etc. s'élever: » Au déluge, l'eau monta quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes. » La chaleur, le sang, la rougeur lui monte au visage. » Il lui monte des chaleurs à la tête. —

4°. Passer à un grade supérieur, à une place plus élevée. » Il est monté à la Lieutenance. » C'est à lui à monter à la Grand'Chambre (du Parlement.) — 5°. Hausser de prix, croître en valeur. » Le blé est monté ou a monté jusqu'à vingt francs le setier. Acad. — 6°. S'accroître. » Sa puissance, ou sa cruauté, son orgueil montèrent à un tel point que; etc. —

7°. Monter ou se monter, se dit d'un total composé de plusieurs sommes, ou de plusieurs nombres. » Toutes ces sommes montent ou se montent à tant. — 8°. Monter, se combine avec plusieurs mots, et l'on trouvera l'explication de ces expressions composées, en cherchant les mots, avec lesquels ce verbe s'associe. » Monter la garde, la tranchée; un clavecain; etc. etc.

MONTE, ÉE, adj. » Il est bien, ou mal monté; il est monté sur un bon ou un mauvais cheval; ou bien, il est bien ou mal en che-

vaux. — En style proverb. Il est monté comme un saint George, très-avantageusement. — Cheval monté haut ou haut monté, qui a les jambes trop longues. — Vaisseau monté de trente, de cent cinquante hommes. — Fig. (style famil.) Il est monté sur un ton plaisant, sur un ton singulier.

MONTICULE, s. m. dimin. de mont. Petite montagne.

MONTOIR, s. m. [*Montoir*, 1^{re} lon.] Grrosse pierre ou grôs billot de bois, dont on se sert pour monter plus aisément à cheval. — Le côté du montoir est le côté gauche du cheval, parce que c'est de ce côté là qu'on monte. Le côté droit s'appelle le côté hors du montoir. — On dit d'un cheval, qu'il est difficile, rude, ou, aisé, doux, facile au montoir, suivant qu'il est inquiet ou paisible quand on veut monter dessus.

MONTRE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] 1°. échantillon, morceau que l'on montre, pour faire voir de quelle nature est le reste. » Montre de blé, d'avoine. » Cela n'est que pour la montre. — On dit proverbiallement, belle montre, peu de rapport; beaucoup d'apparence, peu de solidité. — 2°. Revûe d'une armée, d'un Régiment. En ce sens, il est vieux; on dit revûe. — Montre ne s'est conservé que dans cette expression: » On a fait passer les valets à la montre; ce qui se dit familièrement dans toutes les occasions, où quelqu'un est admis parmi les autres, quoique inférieur en mérite. » Cet Académicien a passé à la montre. » Cette chose peut passer à la montre, elle peut être reçue parmi les autres, quoique d'une qualité inférieure. — 3°. La paye qui se donne aux soldats tous les mois, lorsqu'on les fait passer en revûe, lorsqu'on leur fait faire montre. — 4°. Petite horloge de poche. » Montre à réveil, montre à répétition. » Monter une montre, en bander le ressort. — 5°. Montre, en parlant des orgues, se dit des tuyaux qui paraissent au-dehors.

REM. Montre n'est pas du beau style. * Molière, dans son Poème, intitulé: *La gloire du Val de Grâce*, s'exprime ainsi:

Conserve à nos neveux une montre fidèle

Des exquises beautés, que tu tiens de son zèle. L'expression n'est pas fort noble. — On dit, faire montre de, sans article; celui-ci est du bon style. » Pour faire montre de son crédit. *Du Cerceau*. » Le dessein de la plupart des Comentateurs n'est pas d'éclaircir leurs Auteurs; . . . c'est de faire montre de leur éru-

dition. *Mallebr.* — On dit aussi, en ce sens, faire parade de. . . — Se mettre en montre est une expression de *J. J. Rousseau* : « Chez tous les anciens peuples policés, elles (les femmes) se montroient rarement en public... elles n'avoient point la meilleure place au spectacle : elles ne s'y mettoient point en montre. — Ailleurs, parlant des inconvéniens de la Comédie à établir à Genève, il dit, s'offrir en montre. » L'exposition des Dames et Demoiselles, parées toutes de leur mieux, et mises en étalage dans des loges, comme sur le devant d'une boutique, en attendant les acheteurs; l'affluence de la belle jeunesse, qui viendra, de son côté, s'offrir en montre, etc.

— Ces locutions sont nouvelles; elles peuvent trouver place dans le style comique ou critique. — * Suivant *M. Desgrouais*, montre solaire, pour cadran, est un gasconisme. *L'Acad.* ne dit que cadran solaire.

MONTRER, v. a. [*Montré*; 1^{re} lon. 2^e é fer.] Il a divers sens : 1^o. Indiquer; « Montrer le chemin à quelqu'un. » Je lui ai montré ce qu'il cherchoit. — Un cadran, qui montre l'heure. — 2^o. Faire voir : « Il m'a montré son cabinet, son ouvrage, ses tableaux. — Se montrer, se faire voir. » Il se montre partout. — Il n'oseroit se montrer, ou par honte, ou par crainte. — Se montrer homme de courage. — 3^o. Faire paraître. « Montrer de l'ardeur, du zèle. » Montrer un visage gai, ou triste. — 4^o. Enseigner. « Montrer le Latin, la Philosophie, les Mathématiques. » Montrer à lire, à écrire, etc. Et neutralement. « Ce maître montre fort bien. Et passivement. » Ce jeune homme a été bien ou mal montré. — Il n'est pas du style noble. *Corneille* dit de Louis XIV :

Il montre à voir la mort, à la braver de près.
Enseigner, apprendre valent mieux dans le haut style. — Le même Poète fait régir à montrer des noms sans article.

A-t-elle montré joie? En paroît-elle émue?

Pertharithe.

On doit dire, même en vers : a-t-elle montré de la joie?

On dit figurément, montrer le chemin aux autres; faire quelque chose à dessein que les autres le fassent. Voyez, CORDE, CUL, DOIGT, TALON.

MONTUEUX, EÛSE, adj. [*Montu-eû*, eû-ze. 3^e lon. 4^e e muet.] Extrêmement inégal, et mêlé d'espace en espace de plaines et de collines. « Pays montueux; terre, région

montueuse. Voyez MONTAGNARD, à la fin. MONTÛRE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Bête sur laquelle on monte, pour aller d'un lieu à un autre. « Bonne ou méchante montûre. » Il étoit monté sur un âne; humble montûre. « Le cheval est la meilleure de toutes les montûres. — 2^o. L'effet de l'action de monter un ouvrage, et le prix du travail de l'ouvrier qui l'a monté. « La montûre d'un fusil. » Cette montûre est fort belle. « Tant pour la montûre.

MONUMENT, s. m. [*Monuman.*] Marque qui transmet à la Postérité le souvenir de quelque chose de mémorable. « Monument d'une victoire. » Monumens de la grandeur Romaine. « Dresser, ériger un monument à la gloire d'un Prince. — Il se dit quelquefois pour tombeau; mais ce n'est que dans la poésie ou la belle prose, dit *La Touche*. *Le Rich. Port.* l'admet pour le style soutenu. *L'Académie* l'avait d'abord traité de vieux : Dans la dern. édition, elle dit qu'il n'a guère d'usage dans le discours ordinaire. — * *M. de Belloi* l'a employé dans le sens de témoin.

Voilà de notre amour les premiers monumens.
dit *Couci*, à l'aspect de ces lieux, témoins de ses pures tendresses. « S'est-on jamais exprimé de la sorte, dit *Fréron*, en parlant des lieux où l'on aime pour la première fois? — MOQUER (SE) v. réc. [*Moké*. 2^e é fer.] 1^o. Se railler de . . . en plaisanter. « On s'est moqué de lui, de ses propôs, de ses vers, de sa danse. — 2^o. Mépriser. « Il se moque de père et de mère. — Braver, « Se moquer des périls. » Je me moque de lui et de ses menaces. — 3^o. Ne dite, ne faire pas sérieusement. « C'est se moquer que de faire une telle démarche. — 4^o. Faire hors de propôs. « C'est se moquer que de soutenir une si mauvaise cause. » Vous vous moquez de sortir par ce mauvais tems.

Rem. Quelques Auteurs l'ont employé au passif. « La crainte d'être moqué. On dit plutôt, la crainte qu'on ne se moque de moi, de nous, de vous, etc. » Est-ce la crainte d'être moqué, qui vous retient? Et par qui le serez-vous? *Mariv.* « Ils furent moqués et chassés ignominieusement. *Rollin.* « Les esprits forts, qui s'étoient moqués de la Fée furent moqués à leur tour. *J. J. Rousseau.* *Reine Fantastique.* Ici l'opposition fait passer le passif, qui n'est pas fort usité. — On lit aussi, dans *l'Année Litt.* « A présent qu'il est non-seulement refusé, mais joué, moqué, On y emploie même

le participe adjectivement, ce qui est encore plus extraordinaire. » Le Soldat eut honte de son action, et *moqué* de ses camarades, il se remit à pied. — Le proverbe dit que : les *moqueurs* sont souvent *moqués*; mais le style proverbial a de grands droits, et ne doit point tirer à conséquence. — Je ne dois pas dissimuler qu'on voit dans *Trév.* cet exemple. » Il fut *moqué* de tous ceux qui le virent; et que l'*Académie* remarque que *moquer* s'emploie avec le verbe *faire* : vous vous ferez *moquer* de tout le monde; et au participe, avec le verbe *être*. » Il fut *moqué* de tout le monde. — Enfin *Boileau* a dit dans sa X^e Satire :

Que sous ce joug *moqué* tout le monde s'engage.
Je doute que cela puisse se dire, même en vers.

On dit proverbialement : *se moquer de la barbouillée*, ne rien craindre. » On veut lui faire peur; mais il *se moque de la barbouillée*. Voyez CHIEN, FOURGON.

MOQUERIE, s. f. MOQUEUR, ÊUSE, adj. et subst. [*Mokeri-e*, *keur*, *keû-ze*; 2^e e muet au 1^{er}, lon. au 3^e.] *Moquerie* se dit des paroles ou actions, par lesquelles on se moque. » Il est l'objet des *moqueries* de la société où il vit. — Chose absurde, impertinente. » C'est une *moquerie* de vouloir soutenir une telle proposition. Le 1^{er} sens répond au n^o. 1^o. et le 2^d. au n^o. 4^o. de *moquer*. Voy. PLAISANTERIE. — *Moqueur*, *eluse* : c'est, 1^o. celui, telle qui se raille, qui se moque facilement et habituellement. » Il est naturellement *moqueur* : elle a l'air *moqueur*, l'humeur *moqueuse*. » Un ris *moqueur*. — 2^o. Subst. Celui, celle qui ne parle pas sérieusement. » Ne le ou la croyez pas : c'est un *moqueur*, une *moqueuse*.

MORAILLES, s. f. pl. MORAILLON, s. m. [*Morâglie*, *râglion*; 2^e lon. Quelques-uns écrivent *Mourailles*, *mourailon*. *Richelet* préfère le 1^{er}, sans condamner le 2^d. L'*Académie* ne met que celui-là. — *Morâilles* est un instrument composé de deux branches de fer, dont les maréchaux se servent pour serrer le nez d'un cheval. — *Morâillon* est une pièce de fer, attachée au couvercle d'un coffre, d'une cassette, et qui porte un anneau, qui passe dans la serrure, et dans lequel entre le pêne.

MORAL, ALE, adj. MORALEMENT, adv. [3^e e muet; *en*; dans le 3^e, a le son d'*an*.] *Moral*, 1^o. qui concerne les mœurs. » *Discours moral*. *Théologie morale*. Pré-

ceptes *moraux*. *Réflexions morales*. — *Vertus morales*, qui n'ont pour principe que les lumières de la raison. » Dieu a récompensé quelquefois les *vertus morales* des Païens, par des prospérités temporelles. — 2^o. Certitude, assurance *morale*, qui a le plus grand degré de vraisemblance. » La *certitude morale* est quelquefois à un tel degré qu'elle équivaut à la certitude métaphysique, et qu'elle exclut tout doute.

MORALE, s. f. La science, la doctrine des mœurs. » *La morale de l'Évangile*. » On se fait aujourd'hui d'étranges systèmes de *morale*. — *Traité de Morale*. » *La Morale d'Aristote*, *ect.*

Rem. On dit, depuis peu, *faire de la morale*, comme on dit, *faire de l'esprit*. » *Miladi feroit de la morale inutile*. Ann. Lit. Je crois que cette expression s'emploie toujours indéfiniment, qu'elle ne comporte pas d'épithète, et qu'il faut dire : *ferait de la morale inutilement*.

MORALEMENT a les deux sens de *moral*, mais l'emploi en est fort borné. » *Vivre moralement bien*, suivant les seules lumières de la raison; lumières très-fautives. — *Moralement parlant*, vraisemblablement. » On peut dire, *moralement parlant*, que, *etc.* » Cela est *moralement* impossible. Dans cette dernière phrase, il est opposé à *métaphysiquement*, et à *physiquement*.

MORALISER, v. n. MORALISEUR, s. m. MORALISTE, s. m. [*Morali-zé*, *li-zeur*, *lis-te* : devant l'e muet, l'i est long : il *moralise*, il *moralisera*.] *Moraliser*, faire des réflexions morales. » Il y a bien de quoi *moraliser* sur ce triste accident. » Cet homme *moralise* sans cesse. — *Moraliseur* est celui qui affecte de *moraliser*. — *Moraliste*, Écrivain qui traite des mœurs. Le premier ne se dit qu'en plaisantant et en critiquant. » C'est un grand, un ennuyeux *moraliseur* : le second se dit en louant ou en critiquant, mais sérieusement : » C'est un bon *moraliste*. » Un *moraliste* lourd et sans grâces.

MORALITÉ, s. f. 1^o. Réflexion morale. » Il y a de belles *moralités* à tirer de cette Histoire. Acad. — 2^o. Sens moral d'une Fable. » Il faut, dans une Fable, que la *moralité* soit juste et sensible, et qu'on n'ait pas besoin de l'indiquer au Lecteur. — 3^o. En Philosophie, qualité morale. » *La moralité de nos actions*. » La liberté si nécessaire à la *moralité de nos actions*. *Leibn.*

MORCEAU, s. m. **MORCELER**, v. act. [*Morso*; 2^e dout. au sing. long. au pluriel. *Morceaux*. — *Morcelé*, 1^e e muet, 3^e é fer.] *Morceau* est 1^o. au propre, partie d'une chose bonne à manger, et séparée de son tout. » Grô, petit, bon *morceau*. » Faire les *morceaux* trop grô; aimer les bons *morceaux*. — *Fig.* » Il a eu un bon *morceau* de cette succession. — 2^o. Portion d'un corps solide et continu. *Morceau* de terre, d'héritage. » Tout son bien est en *morceaux*, en petits *morceaux*. — 3^o. Partie séparée d'un corps continu. » *Morceau* de bois, d'étoffe. — Et en parlant des ouvrages d'esprit : » Il y a de beaux *morceaux* dans ce Poème, dans ce discours, et cependant l'on ne peut dire que ce soit un beau Poème, un bon discours. — 4^o. Il se dit au figuré, dans les Arts d'agrément, pour une pièce entière, qui ne fait pas partie d'un tout. » Ce tableau est un beau *morceau*. » Le frontispice du Louvre est un beau *morceau* d'Architecture. » Le sermon de *Neuville* sur l'établissement de la Rel. Chrét. est un des plus beaux *morceaux* d'éloquence qu'il y ait jamais eus.

On dit, en st. prov. doubler les *morceaux*, ou ses *morceaux*, se hâter de manger; aimer les bon *morceaux*, la bone chère. Le *morceau* honteux, le dernier qui reste au plat. — Les premiers *morceaux* nuisent aux derniers : l'on ne peut plus manger à la fin du repâs, quand on a beaucoup mangé au commencement. — S'endormir le *morceau* au bec, ou à la bouche, s'endormir ou se coucher d'abord après le repâs. — Manger un *morceau*, faire un repâs fort léger. » Nous ne mangerons qu'un *morceau*, et nous partirons tout de suite. — Tailler les *morceaux* à quelqu'un, régler sa dépense, sa nourriture; lui tailler les *morceaux* bien courts; lui faire sa part bien petite. — *Morceau* avalé n'a plus de goût : un service est bientôt oublié.

MORCELER, diviser par *morceaux*. Il ne se dit qu'au figuré et dans ces phrases; *morceler* une terre, un héritage. » Ce système insensé (de la Féodalité) avait *morcelé* le Royaume en autant de parties qu'il y avait de châteaux en état de défense. *Journ. Hist. et Polit. de Gen.* — On ne dit point *morceler* du pain, une étoffe : on dit, couper en *morceaux*.

MORDACITÉ, s. fém. Au propre et en

termes de *Physique*, qualité corrosive, par laquelle un acide agit sur un corps solide et le dissout. » La *mordacité* de l'eau forte. — Au figuré, médisance aigre et piquante. » Dans les *Épigrammes* de... il y a une *mordacité* révoltante.

MORDANT, ANTE, adj. **MORDICANT**, ANTE, adj. [*Mordan*, *dante*, *dikan*, *kante*; 2^e des deux premiers, et 3^e des deux autres longues.] *Mordant* ne se dit adjectivement, au propre, qu'en termes de chasse et dans cette phrase, bêtes *mordantes*, telles que le sanglier, le loup, l'ours, le bléreau, le renard, etc. — S. m. Chez les Doreurs, le *mordant* est un vernis qui sert à retenir l'or en feuilles, que l'on applique sur du cuivre, du bronze. — Ce mot de *mordant*, s'emploie dans d'autres Arts. — M. *Marmontel* l'emploie au figuré : » L'âme prend, à la longue une teinture des affections vertueuses dont elle se pénètre : l'intérêt qu'elles lui inspirent, leur sert comme de *mordant*. — Cette métaphore ne plaira peut-être pas à tout le monde. Je n'ose, ni la condamner, ni l'approuver. — *Mordicant*, en *Physique* et en *Médecine*, âcre, piquotant, corrosif. » Sel, suc *mordicant*; humeurs *mordicantes*. — Les deux adjectifs se disent au figuré. » Esprit *mordant*, style *mordant*. » Il a l'humeur *mordante*, ou *mordicante*. » Il est *mordicant*. » Il y a dans cet ouvrage des traits *mordicans*. — *Mordant* est plus usité dans le discours ordinaire. *Mordicant* est plus en usage parmi les Néologues, et plus propre au style critique.

MORDANT, aime à suivre le substantif, sur-tout au masc. » Traits *mordants*, *Épigramme mordante* : le féminin peut quelquefois précéder, sur-tout en vers.

La dédaigneuse et *mordante* Satire.

Rouss.

» Ses *mordantes* censures. *Journ. de Mons.*

MORDRE, v. act. Je mords, tu mords, il mord; nous mordons, etc. Je mordais, ou mordais, je mordis, j'ai mordu, je mordrai, je mordrais ou mordrais. *Mords*; que je morde, je mordisse, mordant, mordu. — 1^o. Au propre, serrer avec les dents. » Ce chien mord les passans. » Cet enfant a mordu sa nourrice. — Par extension, on le dit des oiseaux, et même des insectes, quoiqu'ils n'aient point de dents. — 2^o. Au figuré, médire, critiquer. En ce sens, il

est neutre. » Il mord, il pince tout en riant.
» Il cherche à mordre sur tout. » Il n'y a pas à mordre sur sa conduite.

Esprit du dernier ordre,
Qui, n'étant bon à rien, cherchez sur tout à mordre.

La Font.

On dit assez élégamment, même en prose, faire mordre la poussière à, terrasser, tuer.
» Ils firent mordre la poussière à leurs ennemis. L. T. — En parlant de sciences, n'y pas mordre, n'y rien comprendre. — On dit, en manière de proverbe : un aveugle y mordrait ; cela est si clair, qu'un aveugle même le pourrait voir. — Il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne ; de quelque côté que vienne le mal, on y est sensible. — Au chien qui mord, il faut jeter des pierres ; tout le monde devrait se réunir contre les médisans. — Tout chien qui aboie, ne mord pas, tous ceux qui menacent ne font pas toujours grand mal. — Il s'en mordra les doigts, ou les pouces ; il s'en repentira. — Mordre à l'ha-meçon, ou à la grappe, écouter avec plaisir une proposition ; la recevoir volontiers.

MORDS, Voy. MORS.

MÔRE, s. m. MOBESQUE, adj. [Môte, morète : 1^{re} long. au premier ; 2^e e muet au premier, à moyen au second. — Quelques-uns écrivent encore Maure, Maurisque : ceux-ci sont plus conformes à l'étymologie ; mais ils le sont moins à l'usage présent.] Môte, habitant de la Mauritanie. Par extension, on le dit des Peuples d'Afrique, qui sont du côté de la Méditerranée. On apèle Nègres ceux qui sont du côté de l'Océan. On a aussi donné ce nom aux Conquérans Arabes et Turcs qui dominent dans les Indes. Les Indiens apèlent Maures de la Mecque ou des détroits, les Arabes qui comencent dans l'Inde par la Mer rouge. — Un Missionnaire des Indes dit, au féminin, une Mauresse, des Mauresse. Le Rich. Port. met Moresque. L'Acad ne le dit pas des personnes. — Gris de môre, couleur grise, tirant sur le noir. — En st. prov. traiter quelqu'un de turc à môre, avec dureté et sans aucun égard, comme les Turcs traitent les Môres. Voy. TURC à la fin ; voy. aussi LAVER.

MORESQUE, qui a rapport aux coutumes des Môres. » Danse, fête, galanterie moresque. — S. f. » La moresque, la danse

moresque. » La moresque ressemble à la sarabande espagnole. — En termes de Peinture, moresque est une peinture faite de caprice, représentant des branchages, des feuillages, qui n'ont rien de naturel. Acad. On dit aussi, et plus souvent, Arabesque.

MORFIL, s. m. 1^o. Petites parties d'acier, qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc. quand on les a passés sur la meule. » Ôter le morfil d'un rasoir, etc. — 2^o. Dents de l'Éléphant, avant qu'elles soient travaillées. » On tire beaucoup de morfil des côtes de Guinée.

MORFONDRE, v. act. MORFONDÛRE, s. f. [2^e lon. 3^e lon. aussi au 2d.] Morfondre, causer un froid incomode. » Ce vent vous morfondra. » Il ne faut pas desseller sitôt les chevaux, de peur de les morfondre. — Se morfondre, au propre, se refroidir. Au figuré, s'ennuyer, perdre du tems à attendre, à poursuivre une entreprise. » Ce Général s'est morfondu devant cette place. » Il se morfond à la Cour : il n'obtiendra rien. » Je me suis morfondu à vous attendre.

Laisser les créanciers se morfondre à la porte.

Boileau.

— La pâte se morfond, elle perd la chaleur qu'elle doit avoir pour faire de bon pain.

MORFONDÛRE, maladie des chevaux, qui ont été saisis de froid, après avoir eu chaud.

MORGUE, s. fém. MORGUER, v. act. [Morghe, ghé : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d ; l'u n'est dans ces mots que pour doner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e ; sans cet u on prononcerait morje, Morjé.] Morgue est 1^o. mine sérieuse, où il paraît de l'orgueil et de la fierté. » Avoir de la morgue. — Tenir sa morgue, avoir une gravité affectée dans les fonctions publiques d'une charge. — Morgue se dit du style, et ce vice commun dans les faux Philosophes, a mis ce mot à la mode. » Il n'y a dans ces écrits que de grands mots, et une morgue insupportable. Anon. » Cette philosophie de M. Dorat, est douce, facile, riante, sans fiel, sans morgue et sans prétention. Ann. Lit. — 2^o. Endroit à l'entrée d'une prison, où l'on tient quelque tems les prisonniers, pour que le Geolier les regarde fixement, afin de les reconnaître ensuite. — 3^o. Endroit où l'on expose les corps morts, dont la Justice se saisit. » On a porté ce

corps à la morgue.

MORGUER, braver avec insolence. » Il le morgue par tout où il le rencontre. » Est-ce pour me morguer que vous me regardez de la sorte ?

MORIBOND, ONDE, adj. Qui va mourir. » Il est moribond ; elle est moribonde. — Par exagération, qui est malade de langueur. » Il est tout moribond.

MORICAUD, AUDE, adj. [*Morikô*, *kôde* : 3^e lon. Ceux qui écrivent *Maure*, écrivent *Mauricaud*.] Qui a le teint de couleur brune. » Il est moricaud ; elle est un peu moricaude. — Subst. » C'est un grôs moricaud ; une petite moricaude. Il n'est que du st. famil. et il est plus d'usage comme subst. que comme adject.

MORIGÉNER, v. act. [3^e et 4^e é fer.] Ceux qui disent *moriginer* parlent mal. *Trév.* — Instruire aux bones mœurs et corriger les mauvaises. » Ce père n'a pas soin de *morigéner* ses enfans. Quand ils manquent à leur devoir, il doit les *morigéner*.

MORILLE, s. f. [*Moriglie* : mouillez les ll.] Sorte de petit champignon qu'on met dans les ragoûts.

MORION, s. m. [*Mori-on*.] Armûre de tête plus légère que le casque.

MORNE, adj. Triste, mélancolique. Il se dit des personnes et des choses. » Il est morne et pensif. » Il a le visage morne. — » Un morne silence : couleur *morne*. » Temps triste et morne.

MORNIFLE, s. f. Terme populaire. » Coup de la main sur le visage.

MORÔSE, adj. Morne, triste. » Pensées morôses. Il ne se dit que par les Savans. » Depuis deux ans, l'Académie de Peintûre a eu des idées morôses, bien lugubres. *Ann. Lit.* » Ces pères, fait dire l'Auteur des *Numéros* à un jeune fat, sont toujours un peu morôses ; cependant il faut être juste, le mien est bon homme.

MORPION, s. m. Vermine qui s'atache aux endroits du corps où l'on a du poil.

MORS, s. m. Autrefois on écrivait *mords* avec un *d*, parce qu'il vient de *mordre*. Plusieurs l'écrivent encôre de la sorte. — Pièce de la bride qui se place dans la bouche du cheval. » *Mors* rude ou doux. » Cheval, qui mâche son mors. — Prendre le mors aux dents se dit, au propre, d'un cheval tellement échaufé, qu'il est insensible au mors, et devient en quelque sorte furieux,

de sorte que le cavalier ne peut plus le gouverner, ni le retenir. » Les chevaux prirent le mors aux dents et se précipitèrent avec tout le carrosse. — Au figuré (st. famil.) On le dit d'un homme qui se met à travailler avec une ardeur extrême, après avoir resté quelque tems dans l'indolence et dans l'inaction. Il se dit en mal comme en bien.

MORSÛRE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Plaie, meurtrissûre, ou marque faite en mordant. » La morsûre d'un chien, d'un cheval *Morsûre* de pucés. — Suivant *Trév.* il se dit, figurément, de la médissance. » Les morsûres de la calomnie font des plaies toujours incurables. — Cette métaphore n'est pas du goût d'aujourd'hui ; et quoiqu'on dise encôre *mordre* pour médire, et *mordant* pour médisant, on ne dit plus *morsûre* pour médissance.

MORT, s. f. On ne prononce point le *t* final.] *Mort*, au propre, c'est la fin, la cessation de la vie. *Mort* naturelle, ou violente, tragique, subite, soudaine, précipitée, prématurée, avancée. » Le jour de sa mort ; à l'heure de la mort. — Voy. *TRÉPAS*. — Il se dit souvent, dans le st. médiocre, de l'état où l'on meurt relativement à la conscience : » Elles y ont mené une vie fort exemplaire, et y ont fait une très-sainte mort. *Marsolier*. » Ce sont ces morts qui sont grandes devant Dieu. *Mascar.* — On apèle vulgairement, une belle mort, une mort édifiante, et qui a toutes les apparences d'une mort chrétienne. » La seule consolation dont elle fut capable, étoit la confiance religieuse que lui inspiroit une si belle mort. *Marm.* On a dit souvent qu'une belle mort n'étoit pas toujours une sainte mort. — Être à l'articie de la mort ; à l'agonie : entre la vie et la mort ; dans le plus grand danger ; avoir la mort sur les lèvres ; l'air d'un mourant. Être malade à la mort, fort malade. * Quelques-uns ont dit, en ce sens, être à la mort. » Ce sont des agitations incroyables.. il en est presque à la mort. *Boss.* » On nous fit cette horrible opération.. Nous en étions toutes à la mort. *Volt.* Cette expression est tout au plus du st. famil. — *Mort* de l'âme, l'état où l'âme tombe par le péché, qu'on apèle, à cause de cela, mortel. — *Mort civile*, la privation des droits et des avantages de la société. » Le bannissement à perpétuité emporte la mort civile, est une mort civile.

Depuis quelque tems on emploie volontiers le mot de *mort* dans le sens figuré, et appliqué aux choses : » Il (Charles II) fuyoit sur-tout l'étiquette , qu'il regardoit comme *la mort du plaisir*. D'Arnaud. — On a toujours dit, par exagération, *mort*, pour *grande douleur* : je souffre mille *morts* ; pour *violent chagrin* : » Ce fils dénaturé lui donne *la mort*. — Il souffre *mort et passion*. » Ce Prédicateur nous a fait *souffrir mort et passion*. Celui-ci est familier.

Le Proverbe dit : *après la mort le Médecin*, en parlant d'un remède, d'un secours tardif. — Il y a remède à tout fors (hors, excepté) à *la mort*. — Il est *mort de sa belle mort*, de sa mort naturelle. — *La mort n'a pas faim*, dit-on de quelqu'un qui est indigne de vivre. Et, *populairement*, d'un valet qui tarde à revenir : il sera : *bon à aller quérir la mort*. — *C'est une mort* ; c'est une grande peine : » *C'est une mort que d'avoir affaire à un tel homme, de faire juger un procès*, etc.

A MORT, adv. Il fut blessé, frappé à *mort*. — *A la mort*, grandement. » *Hair à mort*, ou à *la mort* : le *ad* est le plus usité. » Vous vous ennuyerez à *la mort*. Th. d'Éduc. » C'est ce qui me contrarie à *la mort*. Ibid. » Cela me déplaît à *la mort*.

MORT AUX RATS, drogue dont on se sert pour faire mourir les rats.

MORT, MORTE, adj. et partic. du v. MOURIR. » Il est *mort* : elle est *morte* au monde : il est *mort* civilement. — Il s'emploie quelquefois substantivement. » Il y eut du côté des Français deux mille *morts* et trois mille blessés. En Poésie, on le dit au lieu de cadâvres.

Tant de *morts*, dont l'Hydaspe a vu couvrir ses rives.

C. à d. Tant d'hommes *morts*, dont les corps ont couvert les rives de l'Hydaspe. — On dit, en ce sens, dans le discours ordinaire, enterrer, ensevelir *les morts*. » Il est pâle comme un *mort*, etc. Fontenelle a aussi employé le *fém.* substantivement : » Comme elle en parloit l'autre jour à de certaines *mortes* françoises, etc. A mon avis, cela n'est bon que dans un *Dialogue des morts*. — Le peuple dit : le pauvre *mort*, la pauvre *morte*, pour dire, le défunt, la défunte.

On dit d'un malade, de la guérison de qui on désespère : *C'est un homme mort*.

— *Laisser pour mort*. » On bat le criminel, jusqu'à *le laisser souvent pour mort*. Let. Edif. — *Tomber mort* (fig. famil.) être surpris et embarrassé. » Comme nous étions le plus en train, nous avons vu paroître M. Le Premier avec son grand deuil. Nous sommes tous *tombés morts* : pour moi c'étoit de *la honte* que j'étois *morte* : je n'avois rien fait dire à ce Caton sur la mort de sa femme. Sév. Je crois qu'il falait dire, de *honte*, et non pas de *la honte*. Mde. de Sévigné, joint ici deux expressions familières, *tomber mort* et *mourir de honte*. — Ailleurs elle emploie *tomber mort* dans son sens naturel. » Je trouve que dès qu'on tombe malade à Paris, on *tombe mort*. Cela n'est joli que par l'opposition des deux expressions rapprochées, et dans une lettre, et sous la plume de Mde. de Sévigné. Du reste, quoiqu'on dise *tomber malade*, on ne dit pas, *tomber mort* en ce sens. — *Faire quelqu'un mort*, paraît d'abord une expression ridicule. Mde. de Sévigné la rend pourtant très-jolie. » J'ai oui dire à Brayer et à Bourdelot, qu'en voulant faire les enfans robustes, on *les fait morts*. — On *les tue*, on *les fait mourir* auraient été plus suivant l'usage ; mais ils n'auraient pas été aussi agréables. L'esprit et le goût peuvent s'élever avec succès au-dessus des règles ; mais souvent les bons originaux forment de mauvaises copies.

On dit, proverbiallement, *frapper sur* quelqu'un *comme sur une bête morte* ; le frapper outrageusement. — *Morte la bête, mort le venin* ; quand un ennemi est mort, il ne peut plus nuire. On dit dans le même sens, que *les morts ne mordent plus*. — *Un chien vivant, vaut mieux qu'un lion mort* ; ce qui se dit figurément des hommes. — *Les morts ont toujours tort* ; on excuse toujours les vivans aux dépens des morts.

Mort, morte se disent des choses inanimées. *Mort bois*, et *bois mort*. Voy. BOIS. — *Eau morte*, eau qui ne coule point, comme celle des étangs ; *morte eau*, les marées, quand elles sont les plus basses. — *Argent mort* : de l'argent dont on ne tire aucun profit. Voy. Main, saison, paye.

MORTADELLE, subst. *fém.* [*Mortadèle* : 3^e e moy. 4^e e muet.] Grôs saucisson, qui vient d'Italie.

MORTAISE : Voy. MORTOISE.

MORTALITÉ, s. f. MORTEL, ELLE, adj.

adj. MORTELLEMENT, adv. [2^e à moy. aux 3 dern. *tél, tèle, tleman.*] *Mortalité*, est 1^o. Condition; de ce qui est sujet à la mort. — Il ne se dit en ce sens que dans le dogmatique. « Les libertins s'efforcent de croire à la mortalité de l'âme, pour vivre tranquilles dans leurs désordres. » Le Fils de Dieu s'est revêtu de notre mortalité. — 2^o. Quantité d'hommes ou d'animaux, qui meurent d'une même maladie. « Il y eut une grande mortalité. On ne le dit point d'une bataille.

MORTEL, est un de ces adjectifs, qui ont des sens diférens suivant qu'ils sont placés devant ou après le substantif, qu'ils modifient. Quand il précède le substantif, il signifie, *grand, excessif.* « Despréaux étoit le mortel ennemi du faux. » Il y a trois mortelles lieues de là ici. Quand il signifie, *qui est sujet à la mort*, il ne peut se mettre qu'après le substantif. Racine n'a pas fait attention à cette règle, quand il a dit dans *Esther*.

Le succès est certain,

Si ce succès dépend d'une mortelle main.

Au lieu d'une *main mortelle*. — Ainsi l'on dit; un coup, un poison *mortel*; une plaie, une maladie *mortelle*, et par exagération, pour dire *extrême*; une haine, une douleur *mortelle*; un déplaisir *mortel*. — Avec *éfroï*, il semble que l'usage mette une exception. On dit, un *mortel éfroï*, plutôt qu'un *éfroï mortel*.

MORTEL, sujet à la mort. « Tous les hommes sont mortels; le corps est mortel; l'âme n'est pas mortelle. — Il a quitté sa dépouille mortelle: il est mort: cette expression n'est que du haut style. — S. m. » C'est un heureux mortel. « Les pauvres, les misérables mortels. Et par exagération: elle n'a pas l'air d'une mortelle. — Parmi les jeunes gens, qui aiment les mots poétiques, plusieurs disent toujours *mortel* pour *homme*. » Il est peu de mortels, dit un Auteur, qui doivent leurs crimes à leur seule iniquité. Il aurait été mieux de dire: *il est peu d'hommes*. Pourquoi emboucher la trompette dans le discours simple et ordinaire? — Ce merveilleux mortel. Hist. des *Stuarts*. J'aimerais mieux dire; *cet homme merveilleux*. — On dit, être mortel, être un homme mortel, et non pas, être un mortel, comme dit le P. Grif-fet. » Tout ce que je puis dire; c'est que je suis un mortel, et que tôt ou tard mes jours auront une fin. *Ann. Chrét.*

REM. Racine, dans les *Frères Enemis*,
Tome II.

done à *mortel* le sens et le régime de *faneste*.

Plus qu'à mes ennemis la guerre m'est mortelle.

Si cela peut être bon en vers, il ne vaudrait rien en prose.

MORTELLEMENT: à mort. « Blessé mortellement. — Grièvement: » Pêcher mortellement; ofenser quelqu'un mortellement. — Excessivement: haïr mortellement.

MORTIER, s. m. [*mor-tié: 2^e é fer.*] Il a plusieurs sens, qui n'ont qu'un rapport éloigné l'un avec l'autre. — 1^o. Mélange de sable, de terre, ou de ciment, avec de l'eau, ou avec de la chaux: « Faire du mortier. » Du mortier de terre. Mortier à chaux et à sable; à chaux et à ciment. — 2^o. Sorte de vase de métal, de pierre, ou de bois, etc. dans lequel on pile certaines choses. — 3^o. Bonnet rond de velours noir, orné d'un ou de deux galons d'or, que portent le Chancelier, et les Présidens au Parlement, pour marque de leur dignité. « Président à mortier. — 4^o. Pièce de fonte, dont la bouche est fort large, et dont on se sert pour jeter des bombes.

MORT-IVRE, adj. Je crois que les deux mots doivent se décliner, et qu'on doit dire d'une femme: elle est *morte-ivre*; et au pluriel, ils sont *morts-ivres*, et non pas, comme dit l'Ab. Prévot: ils en buvoient jusqu'à tomber *mort-ivres*. H. DES VOY.

MORTIFIANT, ANTE, adj. MORTIFIER, v. act. MORTIFICATION, s. f. [*Mortifi-ant, ante, fi-é, fikacion: 4^e loni aux 2 premiers, é fer. au 3^e.*] *Mortifier*, est 1^o. Au propre, faire que la viande devienne plus tendre. « Le grand air mortifie la viande: elle a peine à se mortifier par le froid. » Ces perdrix ne sont pas assez mortifiées. — 2^o. Au figuré, affliger son corps par des macérations. « Mortifier sa chair; se mortifier. — Par extension, mortifier ses sens, ses passions, les réprimer. — 3^o. Causer du chagrin par des réprimandes, ou des procédés durs et fâcheux. » On lui a dit des choses, qui l'ont mortifié. » On l'a extrêmement mortifié en lui refusant cette charge. — Être mortifié, être fâché. » Je suis mortifié de ne pouvoir faire ce que vous me demandez.

MORTIFIANT, n'a que le 3^e sens: « Cela est bien mortifiant.

MORTIFICATION, n'a le sens propre qu'en chirurgie; la mortification des chairs, qui sont près de se gangréner. — Il se dit au fig. dans le 2^e et 3^e sens. » La mortification

de la chair, des sens, des passions. — Au pluriel, austérités : pratiquer de grandes mortifications. — Dans la 3^e acception, il se dit dans les deux nombres. » Il a reçu une grande mortification : on lui a donné de grandes mortifications. — Cette expression date du milieu du siècle passé. » Il y a déjà quelque tems, dit le P. Bouhours, qu'on se sert de ces mots dans le sens de *chagrin*, *chagriner*. » Ce Courtisan a été mortifié. » Il a reçu une grande mortification. » Il y a bien des mortifications à essayer à la Cour.

MORTOISE, s. f. [Plusieurs disent *mortaise*. L'Acad. les disait d'abord tous deux. Ensuite elle supprima *mortoise*. Enfin, elle l'a remis dans la dern. Édit. et elle ne fait plus mention de *mortaise*. Le Rich. Port. renvoie de *mortoise* à *mortaise*. J'estime que celui-ci est le meilleur.] Entâillure, faite dans une pièce de bois de menuiserie ou de charpenterie, pour y recevoir le tenon d'une autre pièce, quand on les veut assembler. » Ouvrage assemblé, ou bâti à tenons et à mortises.

MORTUAIRE, adj. [Mortu-ère : 3^e e moy. et long; 4^e e muet.] Il ne se dit qu'avec *drap*, *registre* et *extrait*. — *Drap mortuaire*, grande pièce de drap ou de velours, noire avec la croix blanche, ou blanche avec la croix noire, qui sert dans les funérailles, dans les services funèbres, etc. Voy. POELE. — *Registre mortuaire*, qui se tient dans chaque Paroisse, et où l'on inscrit ceux qui meurent. On apèle *extrait mortuaire*, les extraits qu'on tire de ces sortes de registres. * *Pluche* dit, *cérémonies mortuaires*; *assemblée mortuaire*, et M. Linguet, panégyriste *mortuaire*; mais l'usage n'a pas admis ceux-ci, ou ne les admet que dans le style plaisant ou critique.

MORUE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Quelques-uns disent *molue*, mais mal. — Poisson de mer, dont la plus grande pêche se fait au banc de Terre-Neuve, dans l'Amérique Méridionale. *Morue* fraîche, ou *Morue* verte. » *Morue* salée : aller à la pêche des *morues*. — Une *poignée de morues* : deux *morues* jointes ensemble.

MORVE, s. f. MORVEAU, s. m. MORVEUX; EÛSE, adj. et subst. [2^e e muet au 1^{er}, dout. au 2^d, lon. aux 2 dern. *Morve*, *vo*, *vel*, *vel-ze*.] *Morve*, est 1^o. Excrément visqueux, qui sort des narines. » La *morve* lui sort du nez. — 2^o. Maladie contagieuse à

laquelle les chevaux sont sujets. — *Morveau*, morve plus épaisse et plus recuite. L'Acad. remarque fort bien que ce mot est désagréable à entendre et qu'on doit éviter de s'en servir. — *Morveux*, qui a de la morve. » *Enfant morveux* : nez *morveux*. — *Cheval morveux*. — *Subst.* Terme de mépris, en parlant des enfans. » *Petit morveux*, *petite morveuse*. » Voilà un beau *morveux*, un plaisant *morveux* pour faire l'entendu. — Voy. GALEUX.

On dit, *proverbialement*, qu'il vaut mieux laisser son enfant *morveux*, que de lui arracher le nez; pour dire, qu'il vaut mieux tolérer un petit mal, un léger défaut que de se servir d'un remède, d'un moyen violent, qui aurait de plus grands inconvéniens.

MOSAÏQUE, s. f. [*Moza-ike*.] Ouvrage de rapport, où par le moyen de petites pierres, ou de petits morceaux de verres, différemment colorés, on représente des figures, on copie même des tableaux. On dit : une *mosaïque*; un ouvrage, une peinture de *mosaïque*, ou en *mosaïque*. — On apèle encore *mosaïque* des ouvrages faits par petits compartimens. » Ouvrage à la *mosaïque* (le Dictionnaire de Bayle) qui, dans son bisarre assortiment de citations et de réflexions curieuses et comiques, fournit de quoi former le plus monstrueux assemblage d'obscénité, d'hérésies et d'athéisme. *Abus de la Critique*.

MOSQUÉE, s. f. [*Moske-e* : 2^e e fer. et long, 3^e e muet.] Lieu où les Mahométans s'assemblent pour faire leurs prières.

MOT, s. m. [Le t final ne se prononce que devant une voyelle ou quelquefois à la fin de la phrase.] 1^o. Terme, expression (Synon.) Le mot est de la langue; le terme est du sujet; l'expression est de la pensée. L'usage décide du 1^{er}, la convenance fait la bonté du 2^d; le tour fait le mérite du dernier. » La pureté du langage dépend des mots, sa précision dépend des termes; et son brillant dépend des expressions. — Tout discours travaillé demande que les mots soient français, que les termes soient propres, et que les expressions soient nobles. — Un mot hasardé choque moins qu'un mot, qui a vieilli. Les termes d'Arts sont aujourd'hui moins honorés dans le grand monde : il en est pourtant, qui n'ont de grâce que dans la bouche de ceux, qui font profession de ces arts. Les expressions guindées et trop recherchées font à l'égard du discours ce que le fard fait à l'égard de la beauté du sexe : em-

ployées pour embellir, elles enlaidissent. GRAMM. *Synon.*

2°. *Mot*, se prend pour ce qu'on dit, ou qu'on écrit à quelqu'un en peu de paroles. » Il lui dit *un mot* à l'oreille. » Dites-lui en *un mot*. » Je lui en écrirai *un mot*. » Je vous expliquerai cela *en un mot*, *en deux*, *ou trois*, *ou quatre mots*. L'*Acad.* remarque que l'usage ne va pas plus loin, et qu'on ne dit pas *en cinq mots*. — *En un mot*, adv. se place à la tête de la phrase. *Bossuet* dit; il n'y a qu'à demander *en un mot* à ces Messieurs, etc. Là il fallait dire: *en un mot*, il n'y a qu'à demander, etc. — Cependant quand *en un mot* n'est précédé que de peu de paroles, il peut leur céder la première place. » Je vous dis *en un mot*, etc. Je soutiens *en un mot* que, etc. — Cet adverbe exprime une récapitulation abrégée de ce qu'on a dit. Quand on veut apporter une dernière raison, une dernière preuve, on doit se servir d'*enfin*. J'ai vu des Orateurs et des Écrivains ne pas distinguer le sens et l'emploi de ces deux adverbes: je n'en citerai qu'un seul exemple. » La Langue, qui se forma dans les Gaules, ne conserva que des mots, dérivés du latin. La syntaxe de cette langue se forma différente de la syntaxe latine. *En un mot*, la langue naissante se vit asservie à rimer ses vers. L'*Ab. Du Bos*. Voilà trois choses différentes exprimées dans ces trois phrases. *En un mot* est donc déplacé dans la 3°: il fallait dire, *enfin*. — On dit, sans article: *ne dire mot*, *ne répondre mot*; ne pas parler, ne pas répondre. Et le proverbe dit: *qui ne dit mot consent*. — *Ne soner mot*, ne rien dire; est plus familier. — On dit d'un homme qui parle peu, *s'il ne dit mot, il ne pense pas moins*; ce qui se dit quelquefois par dérision. — On dit, *traduire mot à mot*. Plusieurs disent *mot pour mot*, comme *Boileau*, *Fontenelle*, *Fréron*, M. l'*Ab. de Lille*, etc. *Bossuet* disait *de mot à mot*. Le P. *Paulian*, dit *mot par mot*. Celui-ci doit probablement être mis sur le compte de l'Imprimeur. — Le *Rich. Port.* ne met que *mot à mot*, et *mot pour mot*: l'*Acad.* donne plusieurs exemples du 1^{er} et un seul du 2^d. — *Bossuet* dit de *Luther*: il faut que tout *passe à son mot*, c. à d. que tout se fasse suivant son goût et par ses ordres. Je ne crois pas que cette expression soit usitée aujourd'hui, du moins hors du discours familier. L'*Acad.* dit: il veut être payé à son mot.

A demi mot, adv. Un Auteur moderne a dit au pluriel, à *demi-mots*: ce n'est pas l'usage. » Il est des choses, qu'il faut entendre à *demi-mots*. On dit toujours à *demi-mot*, au singulier. — *A ces mots*, adv. Quand il eut dit cela. » *A ces mots*, *Idonée* embrassa *Télémaque*. *Fénélon*. — Il se met à la tête de la phrase. — *Sans dire mot*, adv. Sans parler, sans rien dire. » Il se retira *sans dire mot*. On peut passer aux Poètes qui ont besoin d'une syllabe de plus de dire *sans dire le mot*.

Monsieur part *sans dire le mot*.

L'*Ab. Reyre*.

L'*Acad.* met, *sans dire mot*, *sans mot dire*. — *N'avoir pas le plus petit mot à dire* à une chose; n'avoir rien à répliquer: » Cela est vrai, je n'ai pas le plus petit mot à dire à cela. *Th. d'Éduc.* — *Prendre quelqu'un au mot*, accepter sur le champ les offres qu'il fait. — *Doner le mot* à quelqu'un; convenir de ce qu'on doit dire ou faire en présence d'autres personnes. » Cette demoiselle se tournoit souvent de mon côté d'un air amical et familier; et moi je m'y conformois, comme si elle m'avoit doné le mot. *MARIV.* — *Avoir le mot*, être averti, être d'intelligence avec quelqu'un. » Cet homme, qui avoit le mot, ne fit semblant de rien. Les deux derniers ont rapport au n°. 4°. Voyez à la fin. — *Avoir le mot pour rire*, être plaisant. » Je ne vois pas où est le mot pour rire à tout cela. — *Trancher le mot*, dire nettement sa pensée. — *Traîner ses mots*, parler très-lentement. — *Compter ses mots*, parler avec lenteur et avec affectation.

Création des mots. *VOLTAIRE* a dit:

Si vous ne pensez pas, créez de nouveaux mots.

On pourrait dire peut-être encore mieux, en renversant le sens du vers:

Si vous pensez beaucoup, créez de nouveaux mots
Horace en seroit le garant:

*Dixeris egregiè notum si callida verbum,
Reddiderit junctura novum.*

Mais il faut que ce soit, *licentia sumpta prudenter*. *FRÉRON*.

À ce compte, on pourrait dire qu'il y a peu de pudeur parmi le plus grand nombre des Auteurs modernes. Jamais les licences poétiques n'ont été aussi loin que celles que se donent aujourd'hui les prosateurs. Il n'est si petit Auteur, qui ne se croie en droit de créer des mots, et jamais le neologisme n'a fait de si grands ravages. Si de créer des

nouveaux mots était une preuve qu'on pense beaucoup, jamais la France n'aurait eu un si grand nombre de *penseurs profonds* et vigoureux. Mais tous ces Néologues ne sont pas des *Rousseau* de Genève et des *Linguet*. Il en est beaucoup, dont tout le mérite consiste dans l'affectation de ces locutions éphémères; je dis mérite aux yeux des sots. Dans le droit, *Fréron*, qui a corrigé le vers de *Voltaire*, avait raison. Dans le fait, c'est *Voltaire*, qui a le mieux dit :

Si vous ne pensez pas, créez de nouveaux mots.

J. J. Rousseau exprime, dans la phrase suivante, les conditions que doit avoir la création des mots nouveaux : » Quand j'ai hasardé le mot *investigation*, j'ai voulu rendre un service à la Langue, en y introduisant un terme doux et harmonieux, dont le sens est déjà connu, et qui n'a point de synonyme en français. C'est, je crois, toutes les conditions qu'on exige, pour autoriser cette liberté salutaire.

Fortune des Mots. » Qui pourroit rendre raison, dit *La Bruyère*, de la fortune de certains mots, et de la proscription de quelques autres ? *Ainsi périt* : la voyelle qui le comence et qui est si propre à l'élosion, n'a pu le sauver : il a cédé à un autre monosyllabe (*mais*) qui n'est au plus que son anagramme. *Maint* est un mot, qu'on ne devoit jamais abandonner, et par la facilité qu'il y avait à le couler dans le style, et par son origine, qui est toute française. *Moult*, quoique latin, était dans son tems d'un même mérite, et je ne vois pas par où *beaucoup* l'emporte sur lui, etc. etc. *Horace* l'a dit :

Multa resuscitantur quæ jam cecidere, cadentque.

Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

L'usage est le souverain arbitre des langues. Mais on peut lui faire quelquefois de très-humbles remontrances, ou apeler même de ses Arrêts.

Mots consacrés. On apèle ainsi des mots particuliers, qui ne s'emploient que dans certaines occasions : tels sont *Trinité*, *Incarnation*, *Nativité*, *Anonciation*, *Cénacle*, *Cène*, etc. Les mots propres des Sciences et des Arts sont dans le même cas, tels que *groupe*, *attitude*, *clair-obscur*, etc. dans la Peinture, *raréfaction*, *condensation* dans la Physique, etc. Mais ceux-ci ne sont *mots consacrés* que dans le propre; ils ne le sont pas dans le figuré, quand ils peuvent y être em-

ployés. = Quand le sujet l'exige, on doit employer ces *mots consacrés*, et non pas leurs synonymes. Celui, qui, au lieu de *la Nativité* de N. S. *la Visitation* de la S. V. voudrait dire, *la Fête de la Naissance* de N. S. *la Fête de la Visite* de la S. V. ne dirait rien qui vaille. — Cependant on dira bien : *la Naissance* de N. S. est bien différente de *celle des Princes* : » *La Visite* que rendit la Ste Vierge a sa Cousine n'avait rien des *visites* profanes du monde. C'est ainsi qu'il faut s'exprimer dans ces phrases, à cause de *celle* et de *visites*, qui sont dans le second membre. *BOUH.* *Nativité* et *Visitation* ne vaudroient rien là. Mais ceux, qui ont dit *une chambre haute* pour *le cénacle*, devaient dire aussi *le souper* pour *la scène*. L'un n'est pas plus ridicule que l'autre, et tous deux sont contre l'usage.

Jeux de mots, pointes, quolibets. On dit aujourd'hui *calembourg*. Ils ont toujours été une preuve de mauvais goût; et les bons esprits leur ont toujours fait la guerre. *Molière* et *Boileau* sur-tout les ont combatus avec succès. Nous aurions besoin aujourd'hui de plusieurs *Boileau* et de plusieurs *Molière*.

Bons mots : ils ne le sont pas pour tout le monde : il en est même peu, qui soient universellement goûtés. Il est impossible de les traduire d'une langue à l'autre. » Il expliquait *les bons mots* du Roi à son Maître, et quoique traduits, ils paraissaient toujours *des bons mots*. De tout ce qui étonait *Candide*, ce n'était pas ce qui l'étona le moins. *Volt.* = Remarquez qu'on dit *des bons mots*, et non pas *de bons mots*; comme on dit *des petits-mâtres*, *des petites maisons*; et non pas *de petits-mâtres*, *de petites maisons*. — On dit aussi *des gros mots*, et non pas *de gros mots*, des paroles obscènes.

Ce n'étoit plus ces pieux entretiens,

Qu'il entendoit chez nos douces vestales,

Mais des gros mots, et non des plus chrétiens.

Ververt.

Des gros mots sont aussi des injures grossières.

M. Moreau dit *mauvais mot*, pour dire, un bon mot, qui n'est qu'une mauvaise plaisanterie. On dit toujours *des bons mots*, même quand ils sont *mauvais*. On peut dire en plaisantant, un *mauvais* ou un *méchant bon mot*.

3°. *Mot*, se dit pour sentence, apophtegme, dit remarquable. » Ce Philosophe a dit un beau, un excellent mot. = 4°. Parmi

les gens de guerre , le mot que le Comandant donne à ceux qui sont sous ses ordres , pour que ceux du même parti se puissent reconnaître. » *Le mot du guet* , le *mot de ralliement*. » *Doner le mot* : aler prendre le mot. — 5°. *Le mot* d'une énigme , d'un logogriphe , est le mot qui exprime le nom de la chose décrite. — Dans une devise , ce sont les paroles de la devise. Voyez DEVISE.

MOTET , s. m. [*Motè* ; 2° è moyen.] Pseaume ou paroles de dévotion mises en musique pour être chantées dans l'Église.

MOTEUR , TRICE , subst. et adj. Celui , celle qui donne le mouvement. » Dieu est le premier , le souverain *moteur* de l'univers. » Cet homme fut le principal *moteur* de cette entreprise. — Suivant l'*Acad.* le féminin ne s'emploie qu'adjectivement : vertu , faculté , puissance *motrice*. — J'ajoute , qu'en parlant d'une femme qui aurait donné le branle à une affaire , on pourrait et l'on devrait dire , qu'elle a été le *moteur* , et non pas la *motrice* de cette affaire.

MOTIF. Voy. plus bas.

MOTION , s. f. [*Mo cion* , en vers *ci-or.*] 1°. Terme didactique. Action de mouvoir. — 2°. Proposition faite avec zèle dans une assemblée pour y faire décider quelque chose. » Faire une *motion*. — Cette 2^d acception nous vient des Anglais , qui en font un grand usage dans leur Parlement. — L'*Académie* ne le met pas dans ce sens : mais il s'établit parmi nous ; et c'est un néologisme dont on peut bien augurer.

MOTIF , s. m. MOTIVER , v. act. [L'*f* finale se prononce au 1^{er} ; dans le 2^d , l'*i* est long devant l'*e* muet : il *motive* , *motivera* , etc.] *Motif* est ce qui *meut* , qui porte à faire quelque chose. » Bon ou mauvais *motif*. » Agir par le *motif* de la gloire de Dieu. » L'intérêt est presque le seul *motif* , qui fait agir les hommes. — *Motifs de crédibilité* , raisons qui font croire les mystères ; telles que sont celles , qui démontrent la divinité de la Religion et de son Auteur. — *Motiver* , c'est rapporter les raisons , les motifs d'un avis , d'un arrêt. » Tous les Conseillers *motivent* leur avis. L'usage de ce verbe est borné.

REM. *Motif* se dit de la cause finale , qui engage , qui détermine. M. Linguet , par distraction , lui donne le sens de cause efficiente , qui produit. Après avoir parlé de la manière de vivre des Turcs , qui devrait éloigner d'eux la peste : » Quel *motif* , demande t-il , a donc

pu rendre leurs demeures plus susceptibles de receler ce venin ? *Quelle cause* , était là , ce me semble , le terme propre.

MOTTE , ou MOTE , s. f. SE MOTER , v. réc. [2° e muet au 1^{er} , é fer. au 2^d.] *Motte* est , 1°. un petit morceau de terre détaché du reste du champ par la charrue , ou la bêche. » Rompre , casser *les motes*. — 2°. La terre qui est atachée aux racines des arbres , quand on les lève pour les transplanter. » Lever , replanter un arbre *en motte* ou *avec sa motte*. — 3°. *Motte* : (et non pas *moute*) tan , que les Taneurs acomodent en petit pain rond , et qu'on brûle en certains endroits. — On le dit aussi du marc d'olives , acomodé de cette manière. — 4°. Bute , éminence , faite par la nature , ou de main d'homme. » Raser , aplanir *une motte*. » Maison bâtie sur *une motte*.

SE MOTER , en parlant des perdrix , c'est se cacher derrière des *mottes* de terre. N°. 1°.

MOTUS ! Interjection. Ne dites mot. » *Motus* ! Il ne faut pas dire que vous m'avez vu sortir de-là. *Mot.* — Il n'est bon que dans le style famil. » *Motus* sur cette affaire : n'en parlez pas.

MOU , s. m. [Monosyllabe.] Poumon de veau , d'agneau , etc. » Bouillon , fricassée de *mou* de veau , d'agneau , etc.

MOU , MOLLE , adj. [*Mou* , monosyll. *Mole* ; 2° e muet. Voyez MOL.] 1°. Qui reçoit facilement l'impression des autres corps. » Lit *mou* , ou qui n'est pas *mou*. Cire *molle*. On apèle corps *mous* , ceux que le choc et la compression font changer de figure , et qui , après le choc et la compression , ne tendent pas à reprendre la figure qu'ils viennent de perdre. *Paulian* , Dict. de Phys. — 2°. *Figurément* , qui a peu de vigueur. » Cheval *mou* : homme *mou* au travail. » Les hommes *mous* et abandonés aux plaisirs , manquent de courage dans les dangers. *Télém.* — *Mou* , indolent (synonym.) Un homme *mou* ne soutient pas ses entreprises : un *indolent* ne veut rien entreprendre. Le premier manque de courage et de fermeté : le second manque de volonté et d'émulation. » L'homme *mou* ne vaut rien à la tête d'un parti : l'homme *indolent* n'est pas propre à le former. *GIR. Syn.* — 3°. Efféminé et gâté par les délices. L'*Ac.* le dit des personnes. » Un homme *mou* et efféminé ; une âme *molle*. Il me semble qu'on ne le dit guère que des choses qui ont quelque rapport aux personnes : vie *molle* : vivre , languir

dans une *molle* oisiveté. = 4°. On dit du *tems*, qu'il est *mou*, pour dire, qu'il est relâché; et du *vent*, qu'il est *mou*, pour dire, qu'il est chaud et humide.

Rem. 1°. *Mou* fait au plur. *mous*, et non pas *moux*, comme écrit *Rollin*, ou son Imprimeur. = 2°. Le *masc.* ne doit jamais précéder le substantif: le *mou* cheval; le *mou* Général, formeraient une inversion gauloise et barbare. Le *fem.* peut quelquefois, et quelquefois même il doit marcher devant. » *Molle* oisiveté, et non pas oisiveté *molle*. » Sa *molle* langueur se dissipe: il sort de l'ivresse et de l'assoupissement du plaisir. *Jér. Délivr.* = 3°. *M. Necker* fait régir à *mou* la prép. à et l'infinitif, » Les vérités utiles échappent à la pensée, qui est *molle* à les chercher et à les saisir. — Ce régime est dans l'analogie de la langue: mais il y en a peu d'exemples dans les Auteurs.

MOUCHARD, s. m. [Le *d* final ne se prononce pas.] Espion de Police. = On dit aussi *mouche*; et celui-ci est moins méprisant. Voyez MOUCHE, n°. 2°.

MOUCHE, s. f. MOUCHERON, s. m. [2° e muet.] *Mouche* est, au propre, le nom d'un petit insecte ailé. » Le Taon, le Frélon sont des espèces de *mouches*. = Ce mot fournit à plusieurs expressions du style familier. = Prendre la *mouche*; se fâcher pour des riens. » Pourquoi prendre la *mouche*? Je vous conseille, dans votre première édition, de vous rapatrier avec les règles de la Grammaire. *Anon.* = Disputer sur des piés de *mouche*, sur des choses de néant. = Quelle *mouche* vous pique? Quel sujet avez-vous de vous mettre en colère?

Je voudrais bien savoir...

Quelle *mouche* a piqué ce colère vieillard...

On ne sait bien souvent quelle *mouche* le pique.

Boileau.

» C'est ainsi que Coulanges vous nomme dans ses lettres, tout sérieusement, sans hésiter, ni sans dire quelle *mouche* l'a piqué, *Sév.* Dans cet endroit, cela se dit en riant, et se prend en bonne part; car il y est question d'un titre très-flateur pour Mde. de Grignan. = Fine *mouche*, femme adroite et rusée. On le dit aussi d'un homme. = Piés de *mouches*, écriture dont le caractère est fort petit et mal formé.

2°. MOUCHE, celui ou celle que des Officiers de Justice détachent, pour suivre la marche de ceux qu'ils ont ordre d'arrêter. =

3°. Petit morceau de tafetas noir, préparé, que les Dames se mettent sur le visage. » La mode des *mouches* est un peu passée. Voyez un exemple au mot JUPE.

MOUCHERON, sorte de petite mouche.

MOUCHER, v. act. [Mouche; 2° é fer.]

Il n'est actif, et n'a le régime simple, qu'en parlant des enfans et des personnes, qui ne peuvent se moucher elles-mêmes. Presser les narines pour en faire sortir les excréments qui tombent dans le nez. » *Mouchez* cet enfant. » Je ne puis agir; il faut qu'on me mouche. = Il s'emploie presque toujours comme réciproque, avec le pronom personnel; se moucher: » *Mouchez* vous? » Dites-lui qu'il se mouche. = * Plusieurs le font neutre, et l'emploient au lieu du réciproque. » *J'ai* beaucoup mouché aujourd'hui, disent-ils; au lieu de dire: je me suis mouché souvent. L'Abé Grosier le dit de même. » Ils commencent et continuent de concert à tousser, cracher, moucher avec des éclats, qui couvrent sans peine la voix foible et timide du modeste Directeur. — Tousser et cracher sont neutres; moucher ne l'est pas. *M. Desgrouais* le met au nombre des gasconismes; mais j'ai ouï dire à d'autres qu'à des Gascons; ainsi que purger, pour se purger. Voyez PURGER.

On dit proverbialement: ne pas se moucher du pied (d'autres disent, du coude.) C'est un homme qui ne se mouche pas du pied; il est habile, et il n'est pas aisé de lui en faire accroire. — Suivant l'Académie, il est populaire.

Certes, monsieur Tartufe, à bien prendre la chose,

N'est pas un homme, non, qui se mouche du pied.

○

Mol.

= Du tems qu'on se mouchait sur la manche; au bon vieux tems. Voyez GALEUX.

MOUCHETER, v. act. MOUCHETÛRE, s. f. [2° e muet; 3° é fer. au 1^{er}, lon. au 2^d.] *Moucheter*, c'est faire de petites marques rondes sur une étoffe de soie. = En parlant de l'hermine, c'est y mêler de petits brins de fourrure noire.

MOUCHETÉ, adj. Se dit de certains animaux; et signifie la même chose que TACHETÉ.

MOUCHETÛRE, ornement qu'on donne à une étoffe ou à une hermine, en les mouchantant.

MOUCHETTES, s. f. pl. [Mou-chète; 2° é moy. Il n'a point de singulier.] Instrument

○

avec lequel on mouche les chandelles, les bougies. Plusieurs, parmi les Gascons et les Provençaux, disent *mouchettes* pour *pin-cettes*.

MOUCHEUR, s. m. Il ne se dit que de celui qui mouche les chandelles au Théâtre.

MOUCHOIR, s. m. [*Mou choir.*] Linge dont on se sert pour se moucher. C'est sa signification, quand on le dit tout seul. — *Mouchoir de cou*; linge dont les femmes se couvrent le cou et la gorge.

MOÛDRE, v. act. [*1^{re} lon. 2^e e muet.*] Je mouds, tu mouds, il moud; nous moulons; je moulois ou moulais; j'ai moulu; je moulus; je moudrai; je moudrois ou moudrais; mouds; que je moule, je moulusse; moulant, moulu. — Brover, mettre en poudre par le moyen de la meule. » *Mouïdre du blé, du riz, etc.* Par extension: *mouïdre du café.* — Il se dit, neutralement, du moulin: » ce moulin ne peut *mouïdre* que six mois de l'année, faite d'eau. Il ne moud pas assez menu. » Les moulins à vent ne moulent ni quand le vent est foible, ni quand il est trop fort.

MOULU, part. et adj. » Il a le corps tout moulu, il est tout moulu; il sent des douleurs par tout le corps; on l'a tout moulu de coups; on l'a batu outrageusement. — Or moulu, réduit en petites parties, pour dorer les métaux. » Cuivre doré en or moulu.

MOÛE, s. f. [*1^{re} lon. 2^e e muet.*] Grimace faite par dérision ou par mécontentement. Dans le 1^{er} sens, il régit le datif. » *Faire la mouë à quelqu'un.* Dans le 2^d sens, il se dit sans régime. » Il est fâché ou chagrin; il fait la mouë. — On dit, populairement, d'un pendu: qu'il fait une vilaine mouë aux passans.

MOUELLE, MOUELLEUX. Voy. MOELLE, MOELLEUX.

MOUFETTE ou MOFETTE, s. f. [*Mofète, 2^e e moy. 3^e e muet*] Le 2^d est le plus usité aujourd'hui. Exhalaison pernicieuse, qui s'élève des souterrains des mines, de certains puits, des fosses d'aisance et latrines.

MOUFLARD, ARDE; subst. MOUFLE, s. f. Le 2^d se dit, 1^o. d'un gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a que le pouce de séparé, et où tout le reste de la main est tout d'une pièce. Il est vieux en ce sens: on dit aujourd'hui *mitaine*, au singulier. — 2^o. De plusieurs poulies liées l'une avec l'autre, par le moyen desquelles on multiplie la force mouvante. — 3^o. Bâssement et par mépris,

d'un grôs visage rebondi. — C'est dans ce dernier sens qu'on dit: voyez ce grôs mouflard, cette mouflarde.

MOUILLAGE, s. m. MOUILLER, v. act. et neut. MOUILLÛRE, s. f. [*Mou-glia-je, glié, glié-re*; mouillez les ll. 2^e e fer. au 2^d, lon. au 3^e.] *Mouiller*, c'est 1^o. tremper, humecter, rendre moite et humide. » *Mouiller un linge.* » La pluie a mouillé les prés. — Et neutralement: » Ce brouillard mouille comme de la pluie. » Il craint de se mouiller les pieds, et non pas, de mouiller ses pieds. — 2^o. *Mouiller l'ancre*, ou mieux encore, et plus ordinairement, *mouiller*, tout seul; jeter l'ancre, pour arrêter le vaisseau. » Nous mouillâmes l'ancre, ou absolument, nous mouillâmes dans la baie. — 3^o. En termes de Gramaire, il se dit d'une prononciation particulière de l'L et du G. Voyez G et L.

MOUILLAGE ne se dit que dans le 2^d sens: Fond propre pour jeter l'ancre. » Bon ou mauvais mouillage. » On dit que ce mouillage n'est pas sûr.

Rem. Comme on dit, *il fait froid, il fait chaud*, M^{de}. de Sévigné a dit: *il fait mouillé, il fait brouillard.* » Quand il fait beau, je me promène, quand il fait mouillé, quand il fait brouillard, je ne sors point. — *Se mouiller*, pour se baigner, est un provençalisme. — On apèle *poule mouillée* une personne timide et poltrone, qui craint tout. » Je me serois bien promenée, si je n'étois point encore une sote poule mouillée: c'est mouillée, au pied de la lettre; car je sirs tout le jour. Sév. Cette aimable Auteur joint le propre au figuré; ce qui est très-joli. — *Se couvrir d'un drap mouillé*, c'est, dans ce même style proverbial, alléguer une mauvaise excuse, qui agrève la faute, au lieu de la diminuer.

MOUILLETTE, s. f. MOUILLOIR, s. m. MOUILLÛRE, s. f. [*Mou-gliè-je, glioar, (une seule syllabe) glié-re*: 2^e e moy. au 1^{er}, lon. au 2^d.] Le 1^{er}, se dit des aprêtes ou tranches de pain fort minces, qu'on fait pour manger les œufs à la coque; le 2^d, d'un petit vase où les femmes mouillent les doigts en filant; le 3^e, de l'action de mouiller, ou de l'état de ce qui est mouillé. » *La mouillûre du papier* avant l'impression.

* MOÛISE, s. m. Le peuple de Paris le dit, au lieu de *Moïse*; et le sentiment de *Ménage* est qu'il faudrait ainsi parler dans le discours familier. *La Monn.* — *Ménage* ne dit pas

pourquoi ; et son sentiment n'a pas prévalu.

MOULE, subst. masc. et fém. Il est *masc.* quand il signifie une matière creusée de manière à doner une forme précise à la cire, au plomb, au bronze, etc. Il est *fém.* quand il se dit d'une espèce de coquillage de forme oblongue. Le Traducteur du *Voyage à la Mer du Sud*, dit, de *bons moules*, des *moules excellens*. Il faut dire, de *bones*, d'*excellentes moules*.

MOULE, dans le premier sens, s'emploie au figuré, mais non pas dans le haut style. » Si votre raisonnement est bon, le mien l'est aussi ; car il *est jeté dans le même moule*. Anon. Il règne dans nos mœurs une ennuyeuse uniformité, et tous les esprits semblent *avoir été jetés dans un même moule*. J. J. Rouss. » La raison humaine *prend plus facilement le moule de nos opinions*, que celui de la vérité. *Id.*

On dit, *proverbialement*, des choses qui demandent du tems, qu'elles *ne se jettent pas au moule* ; (l'*Acad.* dit, *en moule*) et de celles qui sont rares et précieuses, que *le moule en est rompu*. » Il n'y a plus d'esprits ni de cœurs *sur ce moule*. Sév. — *Se former sur le moule de quelqu'un* ; l'imiter. — Dans le style relevé, on dit, *sur le modèle*, — *Conserver le moule du pourpoint*, se conserver, se ménager dans les périls. Celui-ci est populaire.

MOULER, v. act. [*Mou-lé* : 2^e & fer.] Jeter en moule. » *Mouler une figure, des médailles, des chandelles, etc.* » Figure, médaille, chandelle *moulée*. — *Lettre moulée*, imprimée. » Sa lettre est aussi lisible que si elle *étoit moulée*. C'est aussi une écriture à la main, où l'on imite les caractères des livres imprimés. — On dit, en plaisantant ; *il faut bien que cela soit vrai, puisqu'il est moulé* ; et d'un homme qui défère à l'autorité de quelque livre que ce soit ; *il croit tout ce qui est moulé*. — Le bas peuple dit, *lire le moulé, dans le moulé*.

Rem. Suivant La Touche, *se mouler sur* n'est pas une expression fort noble. Le Dict. de Trév. dit qu'elle n'est pas du beau style. L'*Acad.* la met sans remarque, et sans dire à quel style elle appartient. Depuis quelque tems, certains Auteurs on dit, *se modèler*. — Les bons Auteurs n'emploient pas *se mouler sur*, sans correctif. » Les courtisans *se mouloient*, si j'ose me servir de cette

expression, sur leur maître. L'*Ab. Grosier*.

MOULIN, s. m. **MOULINAGE**, s. masc. **MOULINET**, adj. [*Moulein, linaje, liné* : 3^e & moy. au 3^e.] *Moulin* est, 1^o. Une machine à mouëre du grain. Il y en a de plusieurs espèces : *moulin à vent*, à eau, à bras. — 2^o. On donne ce nom à plusieurs autres machines, qui servent à divers usages. » *Moulin à foulon*, à papier, à tan, à poudre. — *Moulin à café*, petit moulin à mouëre du café.

MOULINET, autrefois *petit moulin*. — Aujourd'hui, tourniquet dont on se sert pour enlever ou pour tirer des fardeaux. — Machine dont on se sert pour travailler à la monnoie. — *Faire le moulinet*, c'est se servir d'une épée ou d'un bâton, etc. en les maniant autour de soi avec tant de vitesse, qu'on pâre les coups qui sont portés en même tems par plusieurs personnes.

MOULINAGE ne se dit que de la soie qu'on fait passer au moulin.

Rem. *Moulin*, n^o. 1^o. fourait à quelques expressions proverbiales. — On apèle un grand parleur, ou une grande parleuse, *un moulin à paroles*. — *Envoyer au moulin*, traiter d'âne, d'ignorant. — *Se battre contre des moulins à vent*, (allusion à Dom Quichotte) se forger des chimères pour les combattre. — *Faire venir l'eau au moulin* ; attirer les présens. Il se prend en mauvaise part, et se dit par mépris. — On dit aussi d'un homme dont on n'est pas content : *il viendra mouëre à notre moulin* : il aura affaire à moi à son tour.

MOULINÉ, ÉE, adj. Gâté par les vers, en parlant du bois.

* **MOULT**. Vieux mot. Beaucoup. Il n'est plus en usage que dans le style marotique. — La Bruyère regretta ce mot, et ne voyait pas par où *beaucoup* l'emportait sur lui.

MOULU, ÔE : Voy. **MOÛDRE**. — *Tout frais moulu*, pour *émoulu*, est un gasconisme. V. **ÉMOULU**.

MOULÛRE, s. f. Ornement d'architecture ; comme astragale, quart de rond, etc. » Les corniches sont composées de plusieurs *moulûres*. » Architrave orné de *moulûres*.

MOURANT, ANTE, adj. **MOURIR**, v. neut. [2^e Ion. aux deux premiers.] *Mourant* ; au propre, qui se meurt. » Il est *mourant*, elle est *mourante*. — S. m. pl. » Les morts et les *mourans*. — Au figuré, des

des yeux *mourans*, languissans.

Rem. L'adj. masc. doit toujours suivre le substantif. Le fém. peut quelquefois le précéder.

Enfin, son œuil *mourant* fixé sur ces guerriers.

Thom.

Ne lançoient qu'un feu pâle et des rayons *mourans*.

Gresset.

Depuis ce tems je traîne une *mourante* vie.

MARIN, *Fédéric*.

MOURIR : Je *meurs*, tu *meurs*, il *meurt*, nous *mourons*, vous *mourez*, ils *meurent* : je *mourois* ou *mourais* ; je *mourus* ; je *suis mort* ; je *mourrai* ; je *mourrois*, ou *mourrais* ; *meurs* ; que je *meure* ; nous *mourions*, vous *mouriez*, ils *meurent* ; je *mourusse* ; *mourant*, *mort*, *morte*. — 1°. Cesser de vivre. » Mourir de maladie ; de vieillesse, de mort violente. » Mourir en bon Chrétien, en Philosophe. — 2°. par exagération : souffrir une grande incommodité : » Mourir de chaud, de froid, de faim, de soif, d'impatience, etc. » Mourir d'amour pour . . . Mourir d'envie de, avec l'infinitif : je *meurs d'envie de vous voir*. — 3°. Fig. mourir au monde, au péché, au vice, à ses passions. — 4°. Avec la négative, durer long-tems. » Son nom, sa mémoire, ses ouvrages *ne mourront* jamais. — 5°. Il se dit des arbres et des plantes, qui ont une espèce de vie. » Ces arbres sont tous *morts*. » Le froid *les a fait mourir*. — 6°. On le dit même des choses inanimées, dont le mouvement finit peu à peu : la lampe, le flambeau *se meurt*. » Le boulet de canon vint *mourir* à ses pieds. — 7°. *Se mourir* ; être sur le point de mourir. » Je *me meurs*, il *se mourait*. L'Académie remarque qu'il ne se dit qu'au présent et à l'imparfait de l'indicatif.

Rem. Mourir se dit élégamment au figuré : » Les dissolutions des grands ne *meurent* point : leurs exemples prêcheront encore le vice ou la vertu à nos plus reculés neveux. Massill. » Les Villes, les Royaumes, tout *meurt* : tout a son tombeau. . . Et l'homme s'indigne d'être mortel ! Jér. Dél. — Faire mourir ne se dit point au passif. Il fut fait mourir, pour, il fut exécuté à mort, est une expression condamnée par Vaugelas. Elle est commune le long de la rivière de Loire, et dans les Provinces voisines. On

Tom. II.

doit dire : on le fit mourir. Th. Corn. Cette expression est fort commune à Paris. Marin. — Pour, *se faire mourir*, il est tout au moins douteux. » Il *se fit mourir* ayant refusé de prendre aucune nourriture. Le Gendre. Il dit plus bas : ils *se laissent mourir* de faim. Celui-ci est plus sûr. — Racine a dit mourir d'un poignard.

Et du même poignard dont est morte la Reine,
Cette fière Princesse a percé son beau sein.

Fr. En.

On ne dit point mourir d'un poignard, ni d'une épée, ni d'un boulet de canon, etc. mais d'un coup de poignard, d'épée, etc. — A mourir, espèce d'adverbe. » Je suis lasse à mourir de la fadeur des nouvelles. Sév. — Cet adverbe est fort à la mode parmi les Petites-Maitresses.

Ce manteau de vertu dont il se suit couvrir,
Nerecèle qu'un fat, odieux à mourir.

Palissot.

Remarquez qu'à mourir doit se rapporter à l'adjectif qu'il modifie. Ici c'est le fat qui est odieux, et c'est la petite-maitresse qui en est excédée à mourir. Ces irrégularités arrivent toujours, quand on adopte de certains mots, qu'on répète à tout instant. — Faire mourir à petit feu (fig. famil.) faire languir quelqu'un dans l'espérance, dans l'inquiétude. » Il n'y a point encore des nouvelles d'Allemagne : c'est mourir à petit feu. Sév. — Il est mort, il a été tué ne se disent pas indifféremment : le premier, se dit quand on n'a pas été tué sur le champ ; le second, quand on est resté sur le coup. » Il est mort de ses blessures ; il a été tué dans le combat. — On peut pourtant quelquefois se servir de mourir, en parlant d'un brave tué sur la place : » Il mourut, ce jeune Prince, si digne de vivre et de régner ; il mourut malheureusement, après avoir passé le Rhin, etc. Bouh. On dit aussi, en parlant de ceux qui ont été tués dans une affaire : la liste des morts ; on l'a trouvé parmi les morts. Idem. — Se mourir se dit absolument et sans régime, excepté avec le pron. en : » Une glace lui coupe son corps de jupe ; et entre dans son corps si avant qu'elle s'en meurt. Sév. * Mais, se mourir de faim, de soif, d'inanition ; il se meurt d'envie de jouer ; je me mourrois d'ennui, sont autant de gasconismes. Desg. — Je veux mourir si est du style très-familier. » Celle-ci vous sera rendue par M. de... Je veux mourir si

T t t t

je sais son nom. *Sév.* — Mourir de rire se dit à l'actif et non à la passif. Dites, nous mourions de rire; et non pas: * nous étions morts de rire, comme on dit en certaine Province. — Quelques-uns ont dit au mourir, pour à mourir. » Il a eu tel déplaisir de sa faute, qu'il en est au mourir. Le Diction. de Trév. rapportant cette phrase, ajoute que l'Acad. ne connaît pas ce substantif. — On dit malade à mourir.

MORT, MORTE, participe de Mourir. Voyez-le à sa place.

MOUSQUET, s. m. MOUSQUETAIRE, s. m. MOUSQUETERIE, s. f. MOUSQUETON, s. m. [*Mous-kè, kèrè, kèrè-e, kèton*: 2^e à moyen au 1^{er}; 3^e muet aux trois autres; 3^e à moyen et long au 2^d; e muet au 3^e.] Mousquet est une ancienne arme à feu, qui n'est plus en usage depuis long-tems. On le tirait par le moyen d'une mèche. — Ce mot ne s'est conservé que dans ces locutions du st. famil. » Porter le mousquet, être simple soldat. » Il crèvera, ou il a crevé comme un vieux mousquet; les débauches le tueront, ou l'ont tué. — Mousquetaire; autrefois Soldat à pied, qui portait le mousquet. Aujourd'hui, il se dit de ceux qui sont dans les compagnies à cheval des Mousquetaires du Roi. » Les Mousquetaires gris, les Mousquetaires noirs, ainsi només de la couleur de leurs chevaux. » Entrer dans les Mousquetaires. — Mousqueterie, décharge de plusieurs fusils. — Mousqueton, fusil dont le canon est plus court que celui des fusils ordinaires.

MOUSSE, s. m. et fém. [*Mou-ce*: 2^e e muet.] Il est masc. quand il signifie un jeune Matelot; fém. quand il se dit d'une herbe fort épaisse et fort courte, qui s'engendre sur les terres sablonneuses, sur les pierres, etc. ou d'une écume qui se forme sur quelques liqueurs. » En versant de haut, le vin fait de la mousse. — * Mousse s'est dit autrefois adjectivement, pour émoussé: » Ce fer, cette coignée est mousse.

MOUSSELINE, s. f. [*Mou-celine*: 2^e et dern. e muet.] Toile de coton fort claire. L'Acad. ajoute, fort fine; mais il y en a de grossières.

MOUSSER, v. neut. MOUSSEUX, EUSE, adj. [*Mou-cé, ceû, ceû*: 2^e e fermé au 1^{er}, lon. aux deux autres.] Mousser se dit des liqueurs sur lesquelles il se fait de la

mousse. Le vin de champagne mousse beaucoup: il est bien mousseux: la bière est fort moussieuse.

MOUSSERON, s. m. [*Mou-ceron*: 2^e e muet.] Espèce de petit champignon qui vient sous la mousse, d'où il tire son nom.

MOUSSON, s. f. [*Mou-son*.] Saison pendant laquelle soufflent certains vents dans les Indes. » Il faut attendre la mousson. » Il falloit arriver à Canton avant le changement de mousson. Let. Édif. » En ce pays là, le vent souffle pendant six mois de l'ouest à l'est, et pendant six autres mois de l'est à l'ouest, et c'est ce qu'on appelle la mousson. Ibid.

MOUSSU, E, adj. [2^e lon. au 2^d.] Qui est couvert de mousse. » Arbre moussu, pierre moussue. — Quelques-uns le disent du vin, de la bière, mais mal; c'est mousseux qu'il faut dire.

MOUSTACHE, s. f. Barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre d'en haut. — On dit adverbialement (style familier) sur ma moustache, en ma présence, à ma barbe. Du Cerceau dit, sous.

Il l'a fait enlever, Monsieur, sous ma moustache.

Et, populairement, donner sur la moustache à quelqu'un, le frapper au visage.

MOUSTIQUE, s. m. Petit insecte d'Afrique et d'Amérique, du genre de ceux que nous apelous cousin en France. Dans les îles Françaises, on apèle moustiquière ce que nous apelons cousinière.

MOUT, s. m. [*Mouç*. le t ne se pron. pas.] Vin nouvellement fait, et qui est encore doux.

MOUTARDE, s. fém. Composition de graine de Senevé, broyée avec du mout, ou avec du vinaigre, etc. » La moutarde de Dijon est fameuse. — On apèle aussi moutarde la graine de Senevé, parcequ'elle sert à faire de la moutarde. — On dit, en style proverbial, s'amuser à la moutarde, soigner les petites affaires et négliger les grandes. — Sucre la moutarde, dorer la pilule; adoucir les refus, les remontrances, par des paroles douces et flatteuses. — La moutarde lui monte au nez; il comence à s'impatienter, à se fâcher. — Tout le monde va à la moutarde, les enfans même en vont à la moutarde: la chose est devenue publique. * Quelques-uns disent, par corruption, tout le monde en bat la moutarde. V. DINN.

MOUTARDIER, s. m. [*Mou-tar-dié* : 3^e é fer.] 1^o. Petit vâse à mettre la moutarde. = 2^o. Celui qui fait et vend la moutarde.

MOUTIER, ou **MONSTIER**. Vieux mot. Monastère, Église. On dit encore le premier dans ces deux phrases proverbiales. *Mener une fille au moutier*, la mener à l'Église pour la marier. Il faut *laisser le moutier où il est*; ne rien changer aux usages reçus.

MOUTON, s. m. **MOUTONER**, v. act. **MOUTONIER**, ière, adj. [3^e é fermé au 2d, et 3^e, é moyen et long au dernier : né, nié, niè-re.] *Mouton*, belier châtré, qu'on engraisse. » Tête, langue, pieds, gigot de mouton. = Quand on dit *troupeau de moutons*, on y comprend les beliers et les agneaux. » Garder *les moutons*. = *Moutonnier*, qui est du caractère des moutons. » Le peuple est *moutonnier*, il fait comme les moutons, qui passent tous où ils voient qu'un autre mouton a passé. » Toute cette *race moutonnière* marche pêle-mêle sans savoir où on la mène. = *Moutoner*, rendre frisé et annelé comme la laine d'un mouton. On ne le dit guère qu'au participe. » Cheveux *moutonnés*; tête, perruque, coiffure *moutonnée*.

On dit, *figurément*, (st. famil.) d'un homme fort doux; C'est un *mouton*, doux comme un mouton. » C'est la plus douce petite *moutonne* de son sexe. *Retif*; et proverbialement, *revenons à nos moutons*, reprenons le discours qui a été interrompu. Cette expression proverbiale doit son origine à la Farce de l'*Avocat Patelin*.

MOUTÛRE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. L'action de mouûre le bled et le salaire que prend le Meunier. = *Tirer d'un sac deux moutûres*, (st. famil.) se faire payer deux fois d'une même chose. = 2^o. mélange de froment, de seigle et d'orge par tiers. » Du blé *moutûre*. » La bone *moutûre* vaut seigle.

MOUVANCE, s. f. Dépendance d'un fief qui relève d'un autre.

MOUVANT, ANTE, adj. **MOÛVEMENT**, s. m. **MOUVOIR**, v. act. [*Mou-van, vante, vem-an, voir* : 1^{re} lon. au 2d, 2^e lon. aux deux premiers, e muet au 3^e.] *Mouvant* est 1^o, qui a la puissance de mouvoir. Il ne se dit qu'au féminin : *force mouvante*. = 2^o. Qui se déplace et où l'on s'enfonce. Sable *mouvant*, terre *mouvante*. = 3^o. Qui relève de...

Fief *mouvant* d'un autre fief. = 4^o. Ta-

bleau mouvant; où il y a des figures qui se meuvent par une mécanique cachée.

MOÛVEMENT: I. F. général, transport d'un corps d'un lieu à un autre. » *Mouvement lent ou rapide*; violent, convulsif; droit, circulaire, etc. » Être *en mouvement*; donner *le mouvement* à, etc. = *Se donner du mouvement*, agir, intriguer. » Il s'est bien donné *du mouvement* pour cette affaire. = II. Changemens de postes, marches et contre-marches d'une armée. » Il fit faire divers *mouvements* à l'armée. = III. Passion ou affection de l'âme. *Mouvement volontaire ou involontaire*. » L'excuse de beaucoup de gens est de dire qu'on n'est pas maître des *premiers mouvements*. = IV. En *Musique*, la manière de battre la mesure. » Presser ou ralentir *le mouvement*. = Air de *mouvement*, dont la mesure est bien marquée. = V. Dans l'Art Oratoire, ou poétique, figures pathétiques. » Il y a de grands *mouvements* dans ce Discours, dans cette Pièce. = VI. Ressort d'une horloge, d'une montre. » *Le mouvement* de cette montre est bon, ou, ne vaut rien. = On le dit même au pluriel. » *Les mouvements* ne valent rien.

REM. *Mouvement* a un sens tantôt actif, tantôt passif. Il signifie tantôt la cause, tantôt l'effet, l'action de ce qui meut et l'état de ce qui est mu. » Ce corps a communiqué de son *mouvement* à un autre. » Ce corps est dans un grand *mouvement*; en *mouvement*.

MOUVOIR; Je meus, tu meus, il meut; nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent; je mouvois ou mouvais, je mus; j'ai mu; je mouvrai, je mouvrais ou mouvrais, que je meuve, nous mouvions, vous mouviez, ils meuvent; je musse; mouvant, mu. — Plusieurs des tems de ce verbe ne sont en usage que dans le style didactique. » Ces deux corps après le choc se *mouvront* ensemble avec 12 degrés de force. *Paulian. Dict. de Phys.* = Hors de l'infinitif, on est si peu acoutumé aux modes et aux tems de ce verbe, que quand on les rencontre, on y trouve un air sauvage, comme dans cette phrase de *Boursuet*. » Les premières affaires, qui se *mûrent* dans l'Église. = Avec le pronom personnel, le présent de l'indicatif fait assez bien. » Un corps, qui se meut en pousse un autre. » Comment les atomes se *meuvent-ils* dans le vide? Voy. ÉMOUVOIR. = *Mouvoir*, c'est faire changer de place. » Ils ne peuvent *mouvoir* cette pierre. » Un ressort, qui meut,

qui fait mouvoir une machine. » Il est si malade qu'il ne peut se mouvoir. — Dans les choses morales, exciter, faire agir. » La grâce meut la volonté, sans la nécessiter. » C'est la colère, qui l'a mu à en user de la sorte. Acad.

MOYEN, ENNE, ou ÈNE, adj. MOYEN, s. m. MOYENNER, ou MOYÈNER, v. act. [Moa-ien, ie-ne, ien, ie-né : 2^e é moy. au 2d, é fer. au dern.] Moyen, adj. MÉDIOCRE ; » Il est de moyenne grandeur, grosseur, taille, etc. — De moyen âge ; ni jeune, ni vieux. — La moyenne région de l'air, qui est entre la plus haute et la plus basse. — Moyen, subst. Ce qui sert pour parvenir à quelque fin. » Chercher, trouver un moyen, des moyens. — Il régit souvent de et l'infinitif. » Je cherche les moyens de vous plaire ; et je n'y réussis pas. — Voy. VOIE. — Quelquefois moyen s'emploie sans article : » Je trouverai bien moyen de le ranger ; il n'y a pas moyen de le souffrir, et non pas, il n'y a pas de moyen, etc. * Mais tâcher moyen est un provençalisme : » Tâchez moyen de le voir. — Le moyen est une espèce d'interjection, qui régit de et l'infinitif, ou que avec le subjonctif. » Le moyen de réussir, ou, qu'on réussisse, quand on est traversé de tout côté ! » Le moyen que le Tribunal supérieur le forçât de punir celui, qu'il avoit intérêt de sauver ! Moreau. » Le moyen que cette erreur n'allât pas toujours en croissant ! — Au moyen de, adverbe. Il n'est que de la Pratique et du style familier. » Au moyen de ces mesures on en viendra à bout. — Moyens, au pluriel, richesses, facultés. » Je ne connais pas ses moyens. Son usage est fort borné dans cet emploi.

Moyenner, ou Moyèner (devant l'e muet, la 2^e devient un é moy. il moyène, moyènera.) Procurer par son entremise. » Moyèner une entrevûe, un acomodement. L'Acad. dit qu'il vieillit. Il paraît pourtant encore usité dans le style simple.

MOYENNANT, ou MOYÉNANT, prép. [Moa-ienan ; 2^e é fer. Quelques-uns prononcent moa-nan, mais mal.] Au moyen de... » J'en viendrai à bout moyénant la grâce de Dieu. » Vous aurez ce que vous désirez moyénant la somme de tant. — Moyénant que, pourvu que, est vieux ; l'Acad. ne le met pas. » Je le lui acorderai, moyénant qu'il viène le demander.

MOYENNEMENT, ou MOYÈNEMENT,

adv. MOYENNEUR, ou MOYÈNEUR, s. m. Médiocrement. — Celui, qui moyène ; Médiateur. — L'Acad. avait d'abord inséré le 1^{er} tout simplement dans son Dictionnaire. Dans les Éditions suivantes, elle dit qu'il est de peu d'usage : dans la dernière, elle remarque qu'il est vieux. — Le 2d començait à vieillir au comencement du siècle. Aujourd'hui il est vieux et entièrement hors d'usage. L'Acad. ne le met point.

MOYEU, s. m. [Moa-ieu ; au pluriel moyeux.] Ce mot a trois significations, qui n'ont aucun rapòrt l'une avec l'autre : — 1^o. Le jaïne d'un œuf : » Il y a des œufs, qui ont deux moyeux. Il vieillit, en ce sens ; on dit plus comunément jaïne d'œuf. — 2^o. Espèce de prune : des moyeux confits. — 3^o. Et c'est son usage le plus ordinaire ; cette partie du milieu de la rouë, où l'on emboîte les rais, et dans le creux de laquelle entre l'essieu.

MOZAMBIQUE. Plusieurs disent, le Mozambique, aller au Mozambique. L'Ab. Prérot. (Hist. des Voy.) ne met point d'article. Il dit toujours à Mozambique. Les cartes de M. Belin confirment cet usage ; mais on y lit Mosambique avec une s : canal de Mosambique ; baie de Mosambique.

MUABLE, adj. Inconstant, sujet au changement. » Tout est muable dans ce monde. La volonté de l'Homme est muable. — Il est bien moins usité que son oposé immuable. » Dieu seul est immuable.

MUCILAGE, s. m. MUCILAGINEUX, EÛSE, adj. [5^e lon. au 2d et au 3^e, neù, neù-ze.] Mucilage, est une matière crasse et visqueuse, qui sort de certaines plantes ou herbes. — Mucilagineux, qui contient du mucilage.

MUCOSITÉ, s. f. Humeur épaisse de la nature de la morve.

MÛE, s. f. MUER, v. n. [Mû e, mu-é : 1^{re} lon. au 1^{er}, br. au 2d ; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d. Dans le verbe l'u est long devant l'e muet : il mûe, ils mûent. Au futur et au conditionel, cet e muet ne se fait pas sentir ; il muera ; il mueroit ; pron. mûra, murè.] Mûe est le changement, qui arrive aux oiseaux, quand ils mûent, c. à d. quand le plumage leur tombe. Le Subst. ne se dit que des oiseaux, des vers à soie, et des serpens. Le verbe se dit de certains animaux, à qui le poil tombe. — Muer se dit aussi des jeunes garçons, quand la voix leur change. — Mûe est encore un lieu obscur et serré, où

l'on tient la volaille pour l'engraisser.

MUET, ETTE, ou ÈTE, adj. [2^e è moy. 3^e e muet.] Qui ne peut parler. » La plupart des muets ne le sont que parce qu'ils sont sourds. » Il est sourd et muet : » Elle est muette de naissance. » Muet comme un poisson, st. prov. = Fig. Qui ne parle point par malice, ou par honte, ou par crainte. » On fait le procès aux muets volontaires. » Il demeura muet d'étonnement. » Cette réponse le rendit muet. Elle n'est pas muette; elle parle hardiment, ou beaucoup. st. famil.

Rem. Il se dit des choses, et se place ordinairement après le substantif. » Jeu muet; scène muette. En vers et dans la prose poétique, le fem. peut précéder.

Une muette horreur semble les glacer tous.

Thomas.

Et sur ces sombres lieux, muettes régions
Où le trépas conduit ses pâles Légions.

Gresset.

Racine fait régir à muet la prép. à :

Muet à mes soupirs, tranquille à mes alarmes.

Ce régime n'est bon que dans le haut style.

Muet, se dit en Grammaire. Voy. E et H.

MUFLE, s. m. L'extrémité du museau de certains animaux. » Musfle de taureau, de lion, de tigre, de léopard. = En sculptûre, ornement, qui représente un musfle. = Les ignorans confondent musfle avec moufle : ils disent musfle d'un assemblage de poulies, et moufle d'un animal.

MUFTI, s. m. Le chef de la Religion mahométane. Quelques uns écrivent Muphti, mais pourquoi ce ph dans un mot, qui n'est pas d'origine grecque? D'autres écrivent et prononcent Mouphti, mais mal. Selon M. Marin, l'un et l'autre se dit.

MUGE, s. m. Poisson de mer, dont une des espèces est le malet. On apèle celui-ci muge en Provence.

MUGIR, v. n. MUGISSEMENT, s. m. MUGISSANT, ANTE, adj. [Mugi, giceman, gi-san, sante : 3^e e muet au 2d, lon. aux 2 dern.] Ils expriment le cri des taureaux, des bœufs et des vaches. » On entendait mugir les taureaux. » Des bœufs mugissans, les vaches mugissantes : le mugissement des taureaux. = Ils se disent, figurément, des vents et des flots. » Les vents déchirés mugissoient avec fureur dans les voiles. Telon.

La chicane en fureur mugit dans la Grand Salle.

Boileau.

» Le mugissement de la mer, des vagues, des

flots. » La mer mugissante, les flots mugissans.

MUGUET, s. m. MUGUETER, v. act. [Mughè, gheté : 2^e è moy. au 1^{er}, e muet au 2d : l'u est muet : il n'est là que pour donner au g un son fort, qu'il n'a pas devant l'e.] Muguet, est 1^o. Une sorte de Plante, dont la fleur sent fort bon. = 2^o. En style famil. et plaisant, galant auprès des Dames; recherché dans sa parûre. » Un muguet, il fait le muguet. = Mugueter, faire le muguet, le galant. » Il muguette toutes les Dames. = Fig. (style famil.) Épier l'ocasion d'obtenir ce qu'on souhaite. » Mugueter une charge. En ce sens il vieillit. Acad.

MUID, s. m. [Le d ne se prononce pas.] 1^o. Mesûre des liquides et des solides, qui est de différente grandeur, selon les différens pays. » Muid de blé, d'avoine, d'orge, de vin, de sel, de charbon, de chaux, de plâtre. = 2^o. Plus particulièrement, futaille, qui contient un muid de vin, ou de quelque autre liqueur. » Percer, défoncer un muid.

MULAT, ou MULÂTRE, adj. et subst. Le 2d est le plus usité : on peut même dire que c'est le seul en usage. Le Rich. Port. les met tous deux; l'Acad. ne met que le 2d.] Qui est né ou née d'un nègre et d'une blanche (ce qui est assez rare) ou d'un blanc et d'une négresse; ce qui est très-comun. » Il ou elle est mulâtre; un valet mulâtre, une fille mulâtre. » C'est un mulâtre, une mulâtre. Plusieurs au fem. disent mulatresse.

MULCTER, v. act. [Mulcté.] Punir. — C'est un mot du Palais. » On l'a mulcté, il a été mulcté. — Quelques Auteurs ont employé ce mot; et ceux, qui aiment à ne pas parler comme tout le monde, le disent en conversation. Il peut être utile dans le style plaisant ou critique, par ceux, qui se plaisent à employer des mots particuliers. » C'est un latinisme : mulctare.

MULE, s. f. MULET, s. m. MULETIER, s. m. [2^e e muet au 1^{er} et au 3^e, è moy. au 2d; 3^e è fer. au dern.] Mule. 1^o. Pantoufle. On ne le dit plus de celles des hommes, excepté en parlant du Pape. On le dit encore des pantoufles des femmes. = 2^o. Femelle non pas du mulet, qui n'en a point, mais de la même nature que le malet, animal engendré d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse. = 3^o. Males, au plur. sorte d'engelûres, qui viennent aux talons.

On dit, prov. rûblement, d'une femme, qui aime à se parer; à vieille mule fer doré.

Fantastique comme une mule. Voy. FER-
RER et PANTOUFLE. — D'un homme, qui
est chargé d'un grand fardeau, on dit, qu'il
est chargé comme un mulet. Voy. GARDER, à
la fin.

MULET, sorte de poisson de mer. Voy.
MUGE.

MULETIER, celui, qui fait métier de con-
duire des mulets.

MULOT, s. m. Souris, qui fait son trou
sous terre. — *Endormir le mulot*, (style
familier) amuser pour tromper.

* MULTIFORME, adj. Qui a plusieurs
formes (Néol.) » Quel est le moyen de cons-
tater ce caractère national, espèce de prothée
multiforme. *De Sigrais.*

MULTIPLICATION, s. f. MULTIPLIER,
v. act. et n. MULTIPLICITÉ, s. f. MULTI-
TUDE, s. f.] Dans le 1^{er}, *tion* a le son de
cion, en vers *ci-on*.] *Multiplier*, augmenter
en quantité, en nombre. » Il ne faut pas *mul-
tiplier les êtres sans nécessité.* » Miroirs, qui
multiplient les objets. — Et *neutralement.*
» Les enfans d'Israël *multiplièrent* prodigieu-
sement en Égypte. » Les lapins *multiplient*
extrêmement. — *Multiplier un nombre par*
l'autre, en termes d'Arithmétique, c'est le
répéter autant de fois qu'il y a d'unités dans
l'autre nombre; *trois fois quatre font douze.*
Le 1^{er} s'appelle *multiplicateur*, qui multiplie,
l'autre *multiplicande*, qui doit être multiplié.
Dans l'exemple cité, trois est le *multiplica-
teur*, et quatre le *multiplicande.* — *Multi-
plication*, est 1^o. Augmentation en nombre :
» *La multiplication des espèces, des êtres,*
des hommes. » *La multiplication des pains*
faite par J. C. — 2^o. Règle d'Arithmétique
par laquelle on multiplie un nombre par l'autre.
— *Multiplicité*, grand nombre de choses
diverses. *Multitude*, grand nombre de per-
sones ou de choses. » *Multiplicité d'objets,*
d'actes, d'opinions. » *Multitude inouïable*
d'hommes, d'animaux, de livres. — *Mul-
titude* employé absolument et sans régime,
le peuple, le vulgaire. » Les opinions, les
caprices de *la multitude.*

Rem. 1^o. Quand même *multitude* régit le
génitif pluriel, on doit faire accorder le verbe
avec *multitude* et non pas avec ce génitif. »
Une multitude de dangers nous environne, et
non pas nous *environent.* Voy. COLLECTIF.
— Il est des Auteurs, qui n'ont pas goûté
cette règle ou cette opinion. » *Une multitude*
d'hommes, tirés des colonies... apportoient

dans le Sénat ce goût d'épargne, etc. *Dot-
teville*, Trad. de Tacite. — M. De Bérauld
de Bercastel, met le pluriel même avec
multitude, employé tout seul et sans régime.
» *Si une multitude indocile font* (fait) bande
à part. — Cela me paraît encore plus ir-
régulier. — 2^o. Il me semble que *multi-
tude*, comme *foule*, *nombre* se dit toujours
de plusieurs, et exige le pluriel. Cependant
l'Académie dit : *une multitude de peuple.*
Malgré le respect que je lui dois, je ne puis
être de son sentiment. Voy. FOULE. —
3^o. Quand *multitude* est accompagné de l'ar-
ticle indéfini, il faut mettre le même ar-
ticle devant le régime; mais, au contraire,
quand *multitude* est sans article, ou avec
l'article indéfini, on doit mettre devant
le régime la prép. *de*, qui est l'article in-
défini : on doit dire, *la multitude des lois*,
et *cette multitude de lois.* Voy. ARTICLE,
vers la fin de n^o. Il et 1^o. Règle assez gé-
nérale. » *Cette multitude prodigieuse des*
lois, etc. Il falait, *de lois, etc.* — 4^o.
Multitude et *populace* ont tant de rapport,
que, les joindre ensemble, c'est donner dans
le pléonasme. » *Cette multitude de popu-
lace* se dissipa. *Hist. d'Angl.* Il suffisait de
dire : *cette populace* etc.

MUMIE, Voy. MOMIE.

MUNICIPAL, ALE, adj. MUNICIPE,
s. m. On donait chez les Romains le nom
de *municipe* aux villes du Latium et de
l'Italie, qui participaient aux droits de
bourgeoisie romaine. — *Municipal*, qui
appartient à la coutume, au droit coutu-
mier d'un pays particulier. » Le droit *mu-
nicipal*; les lois *municipales.* — *Ville mu-
nicipale*, ou *municipe.* — *Juges* ou *Officiers*
municipaux : les Officiers d'un Corps de ville.

MUNIFICENCE, s. f. [*Manifi-sance* :
4^e lon.] Vertu qui porte à faire de gran-
des libéralités. » Il le récompensa avec *une*
munificence vraiment royale. Ce mot n'est
pas du discours ordinaire; il ne s'emploie
que dans le discours soutenu.

MUNIR, v. act. MUNITION, s. fém.
MUNITIONNAIRE, s. m. [*Muni, ni-cion,*
cio-nère : 4^e lon. au dern. è moy.] *Munir*,
c'est garnir, pourvoir des choses nécessai-
res pour la défense, ou pour la nourriture.
On l'emploie ordinairement avec deux ré-
gimes, l'accusatif et l'ablatif. » On a *muni*
cette ville de toute sorte de provisions. —
Quelquefois on ne met que le seul régime

direct. » Gand tombe avant qu'on pense à le munir. Boss. — *Se munir* régit *de*. » *Se munir d'argent, de chevaux pour un voyage; d'un bon manteau contre le froid, etc.* — Fig. *se munir de patience, de courage, de résolution, etc.*

MUNITION, provision de choses nécessaires dans une armée, ou dans une place de guerre. Il ne se dit, en ce sens, qu'au pluriel. » *Munitions de guerre, de bouche.* — On dit, au sing. *pain de munition*, que le peuple apèle *pain d'munition*; pain qu'on distribue tous les jours aux soldats.

MUNITIONNAIRE, celui qui a soin des munitions.

MUPHTI, Voy. MUFTI.

MUQUEUX, EŪSE, adj. [*Mu-keû, kel-ze* : 2^e lon.] Qui a de la mucosité. » *Ligaments muqueux, glandes muqueuses.*

MUR, s. m. [Les Gascons prononcent *meur* et *tumur*, ils doivent restituer au id l'*e* qu'ils mettent mal-à-propôs au premier.] Ouvrage de maçonnerie. » *Mur de pierre, de moellon, de brique, etc.* — On dit absolument; *hors des murs*, hors de la ville. — *Mur de clôture*, qui ne sert qu'à enfermer les cours, les jardins, les parcs, etc. — *Mur d'appui*, qui n'est élevé que de trois pieds, ou environ.

Mur, muraille, (synon.) Le mur est un ouvrage de maçonnerie : la muraille est une sorte d'édifice. Le mur est susceptible de différentes dimensions : la muraille est un mur étendu dans ses différentes dimensions. Le propre du mur est d'arrêter, de retenir, de séparer, de fermer. L'idée particulière de muraille est de couvrir, de défendre, de servir de boulevard. On dit *les murs d'un jardin*, et *les murailles d'une ville*. Extr. des Syn. Fr. de M. l'Ab. Roubaud.

Le Proverbe dit ; *les murs ont des oreilles* : les murailles parlent ; on a beau tenir les choses secrettes, elles se découvrent tôt ou tard. — *Mettre quelqu'un au pied du mur*, l'obliger à se décider ; lui ôter toute échappatoire.

Madame, je prétends le mettre au pied du mur :

Il faut le contenter sur l'objet qu'il demande.

Le Persifleur.

» Vouloir le persuader, c'est se donner de la tête contre un mur ; prendre une peine inutile. — On tirerait aussitôt de l'huile d'un mur, que de l'argent d'un avare. — Il tirerait de l'huile d'un mur ; il tirerait de l'argent, des secours d'où les autres ne

pourraient rien tirer.

MŪR, MŪRE, adj. [1^{re} lon. Il faut mettre à ces mots l'acc. circ. On écrivait autrefois, *meur, meure.*] Qui est en saison d'être cueilli ou mangé. » *Blés, épis, fruits, raisins mûrs ; poires, pêches, mûres.* » Ce melon n'est pas mûr, est trop mûr. — Fig. » Cet apostème est mûr, près de crever. — *Âge mûr*, celui qui suit la jeunesse. — *Homme, jugement, esprit mûr, sage.* — *Mûre délibération*, où tout a été examiné avec beaucoup d'attention. — *Fille qui est mûre*, (st. plais.) en âge d'être mariée, et déjà depuis quelque tems. — *Affaire qui est mûre*, qui n'est pas encore mûre ; à laquelle il est tems, ou il n'est pas encore tems de travailler.

MURAILLE, s. f. [*Murâ-glie* : 2^e lon. mouillez les *ll* ; 3^e e muet.] C'est la même chose que *mur* ; mais l'emploi en est plus étendu. » *Pan de muraille.* » *Les murailles d'une ville.* » *Fermer un jardin de murailles.* » *Étayer, saper, abatre, renverser une muraille, etc.*

On dit, (st. prov.) d'une maison où il n'y a point de meubles, qu'il n'y a que les quatre murailles — Être enfermé entre quatre murailles, en prison. — *Les murailles parlent*, ont des oreilles. Voy. MUR.

MURALE, adj. fem. La Couronne murale était, chez les Romains, celle qu'on donait à celui qui, dans un assaut, était monté le premier sur les murs d'une Ville assiégée.

MŪRE, s. fem. MŪRIER, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet au premier, e fermé au second. — On a écrit long-tems, *meure, meurier.*] *Mûre* est une sorte de fruit, formé de petits grains réunis. » *Mûres noires, mûres blanches.* » Un panier de mûres ; du sirop de mûres. — On dit, proverbialement, il fait comme le renard des mûres, il méprise cela, parce qu'il ne peut pas l'avoir. — Il ne faut pas aller aux mûres sans crochet ; s'engager dans une affaire sans se pourvoir de ce qui est nécessaire.

MŪRIER, arbre qui porte des mûres. » *Mûrier blanc ; Mûrier noir.* — On nourrit les vers à soie de feuilles de Mûrier.

MŪREMENT, adv. [*Mûreman* : 1^{re} lon. 2^e e muet.] Il ne se dit qu'au figuré. Avec beaucoup d'attention, de réflexion. » *Considérer, délibérer mûrement.*

MURÈNE, s. f. [2^e e moy. 3^e e muet.] Poisson de mer, qui ressemble beaucoup à l'anguille.

MURER, v. act. Boucher avec de la maçonnerie. » *Murer une porte, une fenêtre.* — *Ville murée*, entourée de murs.

MÛRIER, voy. MÛRE.

MÛRIR, v. act. et neut. [1^{re} lon. On écrivait autrefois *meurir*.] Rendre mûr. » *Le Soleil mûrit les fruits.* — Devenir mûr. » *Chaque chose mûrit en sa saison.* » *Le Soleil fait tout mûrir.* » *Les nêles mûrissent sur la paille.* » *Laissez mûrir ces fruits avant de les cueillir.* — Il est élégant au figuré. » *Cela lui a fort mûri le jugement.* » *C'est un esprit qui mûrira avec le tems.* » *Y eut-il jamais homme qui laissât mûrir ses entreprises avec tant de patience ?* *Fléchier*, Or. Fun. de M. de Turenne. — On dit, figurément (st. famil.) avec le tems et la paille, les nêles mûrissent : il ne faut pas précipiter les affaires : il faut attendre qu'elles soient mûres.

MURMURATEUR, s. m. **MURMÛRE**, s. m. **MURMURER**, v. n. [2^e lon. au 2d. 3^e e muet au 2d, é fermé au 3^e.] Le 2d et le dernier se disent, 1^o. d'un bruit sourd de plusieurs personnes qui parlent en même tems. » *Il s'éleva dans l'Auditoire un murmure flateur.* » *Cette nouvelle n'est pas bien assurée ; mais on en murmure.* — 2^o. Des plaintes que font des personnes mécontentes. » *Les murmures du peuple.* » *Il murmure contre ses supérieurs.* » *Tout le monde murmure contre sa conduite.* — 3^o. D'un bruit sourd et léger des eaux et des vents. » *Le doux murmure des ruisseaux, des zéphirs.* » *Ruisseau qui murmure sur les cailloux.* » *Vent qui murmure dans les feuillages.* — *Murmurateur* ne se dit que dans le second sens ; celui qui murmure contre ses supérieurs. — C'est un mot de MM. de Port-Royal. *Bouhours* dit qu'il n'y a que ces Écrivains qui s'en soient servi. Il n'est point dans le Dict. de l'Acad. *Le Rich. Port.* le met sans remarque. Je crois qu'on peut s'en servir sans scrupule, et que, dans des Exhortations à des Religieuses, on peut dire *murmuratrice*. — * On a dit autrefois, *murmuration*. » *Qu'elles servent de bon cœur sans murmuration à leurs sœurs.* *S. Fr. de S.*

MUSARD, ARDE, adj. [*Muzar, zarde.*] Qui s'arrête, qui s'amuse par tout (disc. famil.) » Il est *musard* : elle est *muzarde* — *Subst.* » *C'est un musard, une muzarde.*

MUSC, s. m. [*Musk* : *Richet* écrit *musque* ou *musc*, et préfère le premier : on ne dit plus que le second.] 1^o. Sorte d'animal de la grandeur d'un chevreuil. — 2^o. La liqueur qui sort de cet animal. » *Grain de musc.* *Cela sent le musc.* » *Le musc est mal sain et incomode.* — *Couleur de musc*, espèce de couleur brune.

MUSCADIN, s. m. [*Musca-dein.*] Petite dragée ou pastille, où il entre du musc. — On a dit autrefois *muscardin*, et on le dit encore en quelques Provinces. *Voit. dit*, en plaisantant.

Au temps des vieux Paladins ;
On disoit toujours *muscardins*.

MUSCAT, **MUSCADE**, adj. [On ne prononce point le *t* au premier.] Qui a une sorte de parfum. » *Raisin, vin muscat ; rose, noix muscade.* — S. m. *Manger du muscat, boire du muscat.* — S. fém. *La muscade.*

Aimez-vous la muscade, on en a mis par-tout.

Impertinence que *Boileau* fait dire au donneur du ridicule repas, qu'il décrit si bien.

MUSCLE, s. m. **MUSCLÉ**, **ÉE**, adj. **MUSCULAIRE**, adj. **MUSCULEUX**, **EÛSE**, adj. [*Mus-kle, klé, klé-e, kulère, kuleû, leti-ze* : 2^e e muet au 1^{er}, é fermé au 2d et au 3^e, 3^e e moyen au 4^e, lon. aux 3 dern.] *Muscle*, partie charnue et fibreuse qui est l'organe des mouvemens de l'animal. » *Le tendon, les fibres d'un muscle.* » *Les muscles des brâs, des jambes, du visage.* — Les trois adjectifs, quoique dérivés de *muscle*, ont des sens et des emplois différens. Le premier, se dit des personnes et des animaux. » *Ils ne sont ni trop grands, ni trop petits, mais bien musclés.* *Buffon.* Les Dictionnaires ne mettent point ce mot. — Le second, se dit des artères qui s'insèrent dans différens muscles, et des veines qui en sortent. » *Artères, veines musculaires.* — Le troisième, se dit des parties du corps où il y a beaucoup de muscles. » *Partie musculieuse.*

MÛSE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Au pluriel, suivant la Fable, les neuf Déeses qui présidaient aux Arts libéraux. » *Être inspiré par les Muses, favorisé des Muses.* » *Les nourrissons, les favoris des Muses, les Poètes.* — 2^o. Les Belles-Lettres : cultiver les Muses. — 3^o. Au singulier, il ne

se dit que de la poésie, et seulement avec les pronoms possessifs, ou la prép. de pour régime. » *Sa muse* est enjouée, triste, tragique; la *muse* de l'Histoire.

Je hais ces vains Auteurs, dont la *muse* forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide et glacée.
Boileau.

La gêne de la mesure a fait mettre à *Boil.*
tantôt le pluriel pour le singulier.

A quoi bon réveiller *mes muses* endormies ?

Tantôt le singulier pour le pluriel.

Du Roi, la bonté secourable,
Jette enfin sur la *muse* un regard favorable.

MUSEAU, s. m. [*Muzo*, 2^e d'out. au sing. lon. au plur. *musaux*.] Cette partie de la tête du chien, et de quelques autres animaux, qui comprend la gueule et le nez. » *Le museau* d'un chien. — Par mépris ou par plaisanterie, on le dit des personnes. » Elle est venue montrer *son museau*. » On lui a donné sur le *museau*, sur *son museau*.

J'ai reçu deux coups de ciseau
Dans un lieu bien loin du *museau*.

Cela est burlesque et polisson. On dit, dans un style moins bas, d'une jeune et jolie personne, qu'elle a un *joli museau*, que c'est un *joli museau*: il ne se dit qu'en badinant.

MUSELER, voy. EMMUSELER.

MUSELIÈRE, MUSEROLE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e e moyen et long au premier: *mûzelière*, *mûzerole*.] Ils dérivent tous deux de *museau*. Le premier, se dit de ce qu'on met à quelques animaux, pour les empêcher de mordre ou de paître; le second, de la partie de la bride, qui se place au dessus du nez du cheval.

MUSETTE, s. f. [*Muzète*: 2^e e moyen, 3^e e muet.] Instrument de Musique champêtre, auquel on donne le vent avec un soufflet qu'on tient sous l'aisselle, et qui se hausse ou se baisse par le mouvement du bras. » Jouer de la *musette*. » Danser au son de la *musette*.

MUSICAL, ALE, adj. MUSICALEMENT, adv. MUSICIEN, ENNE, ou ÈNE, s. m. et fém. MUSIQUE, s. fém. [*Muzikal*, *kale*, *ballem n*, *cien*, *ciè-ne*, *muzike*.] *Musique* est 1^o. La science du rapport et de l'accord des sons. » *Savoir la musique*: montrer, enseigner la *musique*. » Composer en *musique*. » Mettre des vers, un Psaume, de paroles, etc.

Tome II.

en *musique*. — 2^o. Le chant. » *Musique* agréable. » *Musique* vocale ou instrumentale. » Exécuter de la *musique*. — 3^o. Compagnie de Musiciens attachés au service d'un Prince, d'une Compagnie, d'une Eglise. » *La Musique du Roi*, du Concert, de la Cathédrale. — On dit, proverbialement, d'un homme qui est extrêmement réglé, qu'il est réglé comme un papier de *musique*. — Pays de *musique*; où il y a du haut et du bas. — Faire de la *musique*, ce n'est pas en composer; c'est l'exécuter par amusement. L'expression n'est pas ancienne. » Nous avons fait de la *musique* tout le jour. » Je portai l'autre jour des fraises à une Dame de qualité, on lui faisoit de la *musique*. Ah! Lubin! quel bruit terrible! *Marm.* Je doute qu'une jeune paï-sane comme *Annette* conût cette locution de *Petite-Maitresse*. Le costume n'est pas gardé.

MUSICAL, qui appartient à la musique. Science *musicale*. — *Musicalement*, d'une manière musicale. » Ce morceau est traité bien *musicalment*.

MUSICIEN, ÈNE, celui ou celle qui sait la musique. » C'est un excellent *musicien*; une savante *musicienne*. — Plus ordinairement, celui qui fait profession de composer ou d'exécuter de la musique. » *Les Musiciens du Roi*, du Concert; *les Musiciens* et *les Musiciennes*. Pour les femmes de cette profession, on ne se sert guère de ce mot. On dit plutôt, *les Chantelises*.

MUSQUER, v. act. [*Muské*: 2^e e fer.] Parfumer avec du musc. » *Musquer* des gants; peau *musquée*. — Par extension, fruits *musqués*; poire *musquée*. — Fig. paroles *musquées*, obligantes et flatteuses. — *Fantaisies musquées*, les caprices des gens riches.

MUTABILITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est muable. On ne dit pas *mutable*, mais *muable*, et l'on dit *mutabilité*, et non pas *muabilité*: telle est la bizarrerie de l'usage. » *La mutabilité* des choses de ce monde.

MUTATION, s. f. [*Muta-cion*, en vers *ci on*.] Changement. Terme de *Jurisprudence*. » Cette terre doit des droits de lods à chaque *mutation* par vente. — Il se dit au pluriel, dans le sens de *révolutions*, et avec plus de grâce que *changemens*. *Andry*. » Chercher dans l'Histoire les causes des grandes *mutations*. *Boss.* » Les grandes *mutations* des États ont été causées, ou par la

V v v v

foiblesse ; ou par la violence des Princes. *Fléchier*. Il me semble qu'il vieillit, mais il serait bon à conserver. L'*Acad.* l'admet pour le style soutenu.

MUTILATION, s. f. **MUTILER**, v. act. [*Mutila-cion*, mutilé.] Retranchement, retrancher, en parlant de quelque membre du corps humain, ou de quelque partie d'une statue. » *Mutilation d'une jambe : mutiler un bras.* » Qui l'a ainsi mutilé ? » Que de belles statues les barbares ont indignement mutilées!

MUTIN, **INE**, adj. et subst. **SE MUTINER**, v. réc. **MUTINERIE**, s. f. [*Mu-tein*, tine, tiné, tineri-e ; 3^e e muet au 2^d et au 4^e, é fer. au 3^e.] En parlant des enfans, ils expriment un entêtement, une obstination opiniâtre. » Cet enfant est mutin, il se mutine aisément. » Il se rend insupportable par sa mutinerie. — En parlant des peuples, ils dénotent un penchant à la révolte, ou la révolte même. » Ce peuple est mutin. » Il se mutine d'abord. » La mutinerie des troupes, du peuple.

MUTINÉ, **ÉE**, adj. des troupes mutinées : un peuple mutiné. — *Fig.* il se dit, en Poésie, des vents et des flots.

* *Corneille*, dans *Héraclius*, apèle l'Amour, ce dangereux mutin. C'est le style de *Scudéri* et de la *Calprenède*.

MUTUEL, **ELLE**, adj. **MUTUELLEMENT**, adv. [*Mutu-él*, éle, éleman ; 3^e e moy. 4^e e muet.] Réciproque. Réciproquement. » Amour mutuel ; haine mutuelle ; donation mutuelle. » Ils s'aiment, ils se haïssent mutuellement. » Ils se sont assuré leur bien mutuellement. — Suivant *Vaugelas*, on dit réciproque de deux, et mutuel de plusieurs. » Le mari et la femme doivent s'aimer d'un amour réciproque : les Chrétiens doivent s'aimer d'un amour mutuel. Suivant *Th. Corneille* on ne met que peu ou point de différence entre ces deux mots. L'*Acad.* dit mutuel, de deux comme de plusieurs, et elle donc réciproque, comme synonyme de mutuel. — Selon *M. l'Abé Roubaud*, le mot mutuel signifie l'échange ; le mot réciproque, le retour. On donne en échange, et cette action est mutuelle : on paye de retour, et cette action est réciproque. » Des amis se rendent l'un à l'autre des services mutuels : les maîtres et les domestiques s'aquient les uns envers les autres par des services réciproques. » Nous nous donnons des secours mutuels : nous nous devons des secours réciproques. *Extra. des Synon. Fr. de*

M. l'Abé Roubaud.

MYOPE, s. masc. et fém. **MYOPIE**, s. f. [*Mi-ope*, pi-e ; 3^e e muet au 1^{er}, lon. au 2^d.] *Myope*, est celui, ou celle qui a la vûe fort courte. *Myopie*, est l'état du myope.

MYRRHE, s. f. [*Mîrè* ; r forte ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Gomme odorante, qui distille d'un arbre qui croît dans l'Arabie Heureuse.

MYRTE, s. m. Arbrisseau toujours vert, qui porte des fleurs blanches, d'une odeur agréable. Le myrte était consacré à *Vénus* : aussi est-il célébré par les Poètes Érotiques.

MYSTÈRE, s. m. **MYSTÉRIEUX**, **EÛSE**, adj. **MYSTÉRIEUSEMENT**, adv. [*Mis-tère*, te-ri-éù, èù-ze, èù-ze-man ; 2^e e moy. et lon. au 1^{er}, é fer. aux autres ; 4^e lon. 5^e e muet aux 3 dern.] *Mystère*, dans son sens propre, chose secrète. Il se dit particulièrement des choses de la Religion, tant des fausses, que de la véritable. » Les mystères de *Cérès* ; de la Bonne Déesse, d'*Isis* et d'*Osiris*. — Les principaux mystères de la Foi : le mystère de la Trinité, etc. — Par extension, il se dit des affaires importantes suivant l'opinion des hommes. » Les mystères de la politique. » C'est un mystère qu'on ne sauroit pénétrer. — *Mystère d'iniquité*, expression qu'on a souvent occasion d'employer.

On dit, dans le discours ordinaire, faire mystère d'une chose, la tenir secrète. » Je lui demandai l'explication de ce mot, mais il m'en fit un mystère. *Pasc.* — Et quand une chose est aisée à faire, à trouver : » Il n'y a pas, dit-on, grand mystère à cela.

MYSTÉRIEUX, appliqué aux choses, qui contient quelque mystère. » Le sens mystérieux de la Bible. — Cet homme a une conduite toute mystérieuse. — Appliqué aux personnes ; qui fait mystère de choses, qui n'en valent pas la peine. » C'est un homme fort mystérieux, tout mystérieux ; il est mystérieux en toutes choses.

MYSTÉRIEUSEMENT, d'une façon mystérieuse. » Les Prophètes ont parlé mystérieusement. — » Cet homme se conduit fort mystérieusement.

MYSTICITÉ, s. f. **MYSTIQUE**, adj. **MYSTIQUEMENT**, adv. [*Mis-ticité*, tike, keman, 3^e e muet aux 2 dern. 4^e e fer. au 1^{er}.] *Mysticité*, recherche profonde dans la spiritualité. » La vraie mysticité conduit à la perfection ; la fausse mysticité conduit à l'erreur et à l'illusion. — *Mystique*, figuré, allégorique, en parlant des choses de la Religion. » Le sens

mystique de l'Écriture Sainte. » L'Église est le corps *mystique* de J. C. — *Mystique*, appliqué aux personnes; qui raffine sur la spiritualité. » Auteur, Livre *mystique*. — *S. m.* » C'est un grand *mystique*. » Les vrais *mystiques*; les faux *mystiques*. — *Mystiquement*, selon les sens *mystiques*. » Ce texte doit s'entendre, s'expliquer *mystiquement*.

* MYSTIFICATION, s. f. MYSTIFIER, v. act. Mots inventés et mis à la mode, à l'occasion des tours joués à *Poinsinet*. » On doit entendre par *mystifications*, les pièges dans lesquels on fait tomber un homme ignorant, vain, peureux et crédule *Fréron*. — On a donné depuis plus d'étendue à cette locution bizarre. » Quoi, *Signor Marchese*, parce que je vous *mystifié* sur ce qu'en Italien vous parliez françois, voulez-vous donc ne nous plus parler qu'allemand? *Tart. Epist.* — Ces mots n'ont garde d'être dans le Dict. de l'*Acad.*

MYTHOLOGIE, s. f. MYTHOLOGIQUE, adj. MYTHOLOGISTE ou MYTHOLOGUE, s. m. [*Mitologi-e*, *gike*, *giste*, *mitologhe*; dern. *e* muet.] Le 1^{er} se dit de la science ou explication de la Fable; le 2^d de ce qui appartient à cette science; les deux autres, de celui qui traite de la Fable et en explique les allégories. » Il sait très-bien la *Mythologie*: » *Discours*, livre *mythologique*. » Les *Mythologues* ne s'accordent point entre eux. » Ce *mythologue* est savant, mais peu judicieux. ◀

N

N, s. f. [*Ène*, 1^{re} *e* moy. 2^e *e* muet, suivant l'ancienne appellation; ou *s. m.* Prononc. *ne*, *e* muet, suivant la nouvelle: *une ène*, *un ne*.] La quatorzième lettre de l'Alphabet et la onzième des consonnes. Les Gramairiens l'appellent *nazale*. Elle a deux sons différens, qu'il est très-important de remarquer. — Au commencement de la syllabe, elle est consonne: à la fin, elle forme une voyèle nazale avec la voyèle qui la précède. Dans *na*, *ne*, *ni*, *no*, *nu*, l'*n* est consonne; mais dans *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, c'est une voyèle, un son simple, quoiqu'il soit exprimé par deux caractères. — Les Allemands doivent prononcer l'*n* consonne, comme celles de *nen nen*; les Anglais, comme la première de *name*; les Italiens, comme *no*;

les Espagnols, comme *nonas*. — Pour les voyèles nazales, *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, les Anglais et les Espagnols ne les connaissent pas; les Allemands ont la 1^{re} dans *begangen*; et les autres dans les syllabes *eng*, *ing*, *ong*, *ung*; les Italiens ne connaissent que les quatre premières, *andare*, *tentare*, *ingrato*, *rispondere*, etc.

Rem. 1^o. Quand l'*n* comence le mot, il n'y a point de difficulté, et il est bien clair qu'elle est consonne; mais quand elle est au milieu du mot, ou qu'étant à la fin, elle est devant un autre mot, qui comence par une voyèle, il est important de savoir quand l'*n* est consonne, quand elle est voyèle. — 2^o. Au milieu du mot elle est consonne, quand elle est suivie d'une voyèle ou d'une *h* muette: elle est voyèle, quand elle est suivie d'une consonne ou d'une *h* aspirée. Ainsi, *anathème*, *énigme*, *honorer*, *unir*, doivent se prononcer, *anathème*, *é nigne*, *ho-noré*, *u-ni*; et l'*n* doit se lier avec la voyèle suivante, et non pas avec la précédente. Au contraire, *ancêtres*, *entendre*, *indigne*, *honteux*, se prononcent, *an cêtre*, *an-tandre*, *in-digne*, *hou-tes*. Dans le Languedoc plusieurs insèrent un *e* muet après l'*n*, et prononcent, *ane-cêtre*, *ane-tandre*, *hone-tes*, et rendent ainsi l'*n* consonne, de voyèle nazale qu'elle est dans ces mots et dans les autres semblables. — L'*n* est aussi consonne, quand elle est redoublée; *annoncer*, *ennoblir*, *honneur*, *innocent*, etc. C'est qu'alors on n'en prononce qu'une: *annoncé*, *a-nobli*, *ho-neur*, *i-no-san*; exceptez *annexe*, *annal*, *annuel*, *annotation*, *annuler*, *inné*, *innover* et leurs dérivés, où l'on doit prononcer les deux *n*: la 1^{re} comme une voyèle nazale; la 2^d comme une consonne: *an-nèce*, *an-nal*, *an-naël*, *an-nota-cion*, *an-nulé*, *in-né*, *in-nové*. — D'après ces principes, c'est un fort mauvais usage d'écrire *ennemi* avec 2 *n*, et *enivrer*, *enorgueillir*, avec une seule *n*: il est raisonnable d'écrire *énemi*, comme *énigme*; et *ennivrer*, *ennorgueillir*, comme on écrit *ennoblir*, puisque la 1^{re} syllabe a la même prononciation dans ces différens mots.

3^o. A la fin du mot, l'*n* est ordinairement voyèle, même quand le mot suivant comence par une voyèle ou une *h* muette. C'est une prononciation normande, de la lier avec la voyèle suivante, et de prononcer *ambition insupportable*, comme *ambition-ninsupportable*. — 4^o. A la fin des pronoms *mon*, *ton*, *son*,

un, et des adjectifs finissant par une *n* et suivis de leurs substantifs, commençans par une voyèle, elle est *consonne*. » Mon *âme*, ton *épée*, son *honneur*; un *arbre*: bon *homme*; un *certain* *aventurier*, etc. se prononcent, *mo-nâ-me*; *to-né-pée*, *so-no-neur*; *u-nar-bre*, *bo-nome*; un *cer-té-uz-vanturié*, etc. — 5°. Dans les particules *on* et *en*, l'*n* est *consonne*: » *On* assure; il *en* a pris dix: pron. *o-nz-sûre*; *ila-na-pris dix*, etc. Cependant dans les interrogations plusieurs estiment que ce serait une faute de lier ainsi l'*n* d'*on* avec la voyèle suivante. » A t'*on* appris? Pron. *a-t'on apri*; et non pas, *a-to-na-pri*. — 6°. *Bien*, quand il n'est pas dans la composition, a l'*n* voyèle: il est *bien*; mais dans les composés, elle est *consonne*. » *Bienheureux*: pron. *bié-neu-reû*, et non pas *bien-neû-reû*, comme on prononce en Normandie. — Peut-être, dit l'Abé *Regnier*, devrait-on toujours faire sonner de même devant une voyèle l'*n* de *bien*, quand il ne finit pas le sens. Cependant, en plusieurs phrases comme celles-ci; » *Savoir bien* écrire; être *bien* avancé; avoir *bien* envie, *bien* à souffrir, etc. L'usage de la prononciation familière ne donne souvent qu'un son obtus à l'*n* finale (c. à d. la fait prononcer comme voyèle nazale); *bien* écrit, en détachant *bien* d'*écrire*, et non pas *bié-nécrire*. — 7°. *Rien* se prononce indifféremment dans la conversation d'une ou d'autre manière. Je n'ai rien appris: pron. je n'ai *rien apri*: ou *rié-napri*; mais dans le discours soutenu, l'*n* est *consonne*, et la 2^d manière de prononcer est la seule bonne. — 8°. Dans ces trois mots, *hymen*, *ex-men*, *amen*, l'*n* est *consonne*, même quand ces mots terminent la phrase; et elle se détache de l'*e*, qui précède: on prononce comme s'il y avait à la fin un *e* muet: *himé-ne*, *examé-ne*, *amé-ne*: mais cet *e* muet ne doit presque pas se faire sentir.

9°. Il faut conclure de tout ceci, que la rencontre de ces voyèles nazales, *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, avec d'autres voyèles, fait des hâillemens, des *hiatus*, que doivent éviter les Poètes, sur-tout ceux qui travaillent pour les Musiciens. — C'est M. l'Abé *Dangeau* qui a fait le premier cette remarque; et il l'appuie de si bonnes raisons, qu'on ne peut s'y refuser. L'Abé *Regnier* est du même sentiment, l'*Acad.* entière s'est expliquée plus d'une fois de manière à l'adopter. Cependant M. l'Abé *d'Olivet* fait une réflexion qui pourrait bien ramener les esprits, diminuer le

nombre des entrâves poétiques, et guérir cette délicatesse, peut-être excessive, qui nous fait voir des *hiatus*, où *Malherbe*, où *Racine*; où *Despreaux* et *Quinault* n'en ont point vu. » Je reconnois, dit cet illustre Académicien, les voyèles nazales pour des sons vraiment simples et indivisibles: mais de là s'ensuit-il que ce soient de pures et de franches voyèles? Pas plus, ce me semble, que si l'on attribuoit cette dénomination aux voyèles aspirées. Toute la différence que j'y vois, c'est que dans les aspirées, la consonne H les précède, au lieu que dans les nazales, la consonne N les suit. — Or, si l'aspiration empêche l'*hiatus*, pourquoi la nazalité, si l'on peut parler ainsi, ne l'empêcherait-elle pas? Quand je récite à haute voix:

Souvent de tous nos maux la raison est le pire.

Où

Jeune et vaillant Héros.....

je ne trouve pas plus de rudesse entre *zon-é*, qu'entre *an-hé*; d'où je conclus que l'aspiration et la nazalité opèrent le même effet. Et je me persuade que les voyèles aspirées et les nazales, étant les unes comme les autres, non des voyèles pures et franches, mais des voyèles modifiées, elles peuvent, les unes comme les autres, empêcher l'*hiatus*. — Tel est le raisonnement de M. l'Abé *d'Olivet*, auquel je ne vois pas qu'on puisse trouver de bonne réponse. Car si l'on dit que les hâillemens devant les aspirées sont autorisés par un usage constant, on peut dire aussi que la pratique des plus grands Poètes a autorisé le hâillement occasioné par la rencontre des voyèles nazales avec les voyèles simples; et que, malgré l'autorité des Gramairiens et de l'*Académie*, le monde poli, et les Littérateurs eux mêmes n'y trouvent un *hiatus* que par réflexion. Dans le conflit de ces observations opposées, il est à croire que les Poètes choisiront celle qui les gênera le moins, et que le Public ne leur en fera pas un crime.

10°. L'*n* après le *g* fait mouiller ce *g* dans les mots purement français. Voyez G. — 11°. On ne redouble point l'*n* entre deux *o*: ainsi on écrit par une seule *n*, honorable, sonore, quoiqu'on écrive par deux *nn*, honneur, sonner. — C'est une pratique assez constante, de la redoubler dans les dérivés, lorsque le primitif finit par cette consonne, précédée des voyèles *a*, *e*, *o*: *ban*, bannir; *an*, année; *mien*, mienne; *ocasion*, occasionner; *lon*,

lionne, etc. Il n'en est pas ainsi quand cette consonne finale est précédée d'*i* ou d'*u*, ou de quelque diphtongue : car alors on ne la redouble pas dans les dérivés : *badin*, *badiner* ; *brun*, *bru-ne* ; *sain*, *saine* ; *plein*, *plei-ne* ; *soin*, *soigner*, etc. Quand on aura retranché ces reduplications inutiles, ces règles ne serviront plus de rien. On écrira indifféremment *anoncer*, *honor*, *soner*, *ocasioner*, *miène*, *lione*, *banir*, ; comme *badine*, *brunette*, etc. — 12°. L'*n* finale ne se prononce point dans les tems des verbes terminés en *ent* : ils *aiment*, ils *aimèrent* : pron. *ème*, *èmère*. — Plusieurs ne la prononcent pas dans *non*, ce qui doit s'entendre de la conversation : *non*, monsieur ; pron. *no* monsieu. Mais dans le discours soutenu, ou quand *non* termine la phrase, ou quand il est redoublé, on doit prononcer l'*n* finale. » Je dis que *non*. » *Non*, *non*, vous ne me tromperez pas. — 13°. Devant le *b*, l'*m* ou le *p*, l'*n* se change en *m*, et il n'est point de mot où elle soit suivie d'une de ces trois lettres. Ainsi la prép. *in* se change en *im*, dans les mots où elle est suivie de ces consonnes ; *imbiber*, *immoler*, *impossible*.

NABOT, OTE, subst. Terme de mépris. Qui est de petite taille. » C'est un *nabot*, une petite *nabote*. Style familier.

NACARAT, ATE, adj. Qui est d'un rouge clair, tirant sur l'orange. » Satin *nacarat* : panne *nacarate*. — S. m. Le *nacarat*.

NACELLE, s. f. [*Nacèle* : 2^e è mov. 3^e e muet.] Petit bateau. Il est vieux en prose : il est encore bon en vers.

Fais donc si bien la guerre à l'œil ;
Et conduis si bien ta *nacelle*,

Que tu ne m'aïlles pas faire prendre le deuil.

L'Ab. *Reyre*.

L'*Acad.* le met sans remarque. » *Nacelle* de pêcheur. » Il passa l'eau dans une *nacelle*. — Elle ajoute qu'on dit figurément la *nacelle* de *Saint Pierre*, pour l'Église Romaine. Il me paraît encore plus surané au figure qu'au propre.

NACRE, s. f. Coquille argentée, qui renferme les perles. » Un couteau de *nacre*.

NAFFÉ ou NAFE, s. f. Eau de *nafe* ; certaine eau de senteur à laquelle on a donné ce nom. C'est tout l'emploi de ce mot.

NAGE, s. f. NAGEOIRE, s. f. NAGER, v. n. NAGEUR, GEÛSÉ, s. m. et f. [*Naje*, *joâ-re*, *je*, *jeur*, *jeû-ze* : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 3^e, lon. au 2d et au dern.] *Nage*, ne se dit qu'adverbialement, à la *nage*, en na-

geant. » Passer la rivière à la *nage* ; se jeter à la *nage*, se sauver à la *nage*. — Le P. *Bouhours* remarque que l'on dit aussi à *nage*, mais qu'à la *nage* est plus usité ; et *La Touche* observe que l'*Acad.* les dit tous deux également. Ils sont tous deux français sans doute, mais ils ont aujourd'hui des sens différens. » Il traverse la rivière à la *nage*, c. à d. en nageant. » Je suis tout à *nage*, ou plutôt en *nage*, c. à d. tout trempé de sueur. L'*Acad.* ne dit plus à *nage* dans le 1^{er} sens, et elle dit en *nage*, pour le 2d. — * *Fontenelle* a encore dit à *nage*, pour à la *nage*. » Il passa une rivière à *nage* sous le feu des ennemis pendant l'assaut. *Él. de M. de Vauban*. *Corneille* avait dit auparavant, en parlant du fameux passage du Rhin.

François, ce n'est qu'un fleuve, il faut passer à *nage*. *La Fontaine* dit *Nagée* ; espace d'eau qu'on parcourt en nageant.

Car, au bout de quelques *nagées*
Tout son sel se fondit si bien,
Que le bandet ne sentit rien
Sur ses épaules soulagées.

L'*Acad.* ne met pas ce mot. Le *Rich. Port.* cite *Trevoux*.

NAGEOIRE, partie du poisson, faite en forme d'aileron, qui lui sert à nager. » Les *nageoires* d'un poisson. * Un Auteur moderne a dit *nageoir* et le fait *masc.* * *Pomey* apèle *nageoir* le lieu où l'on nage. Ce mot a l'air d'être de sa fabrication. Le *Rich. Port.* le cite comme étant dans *Trev.* preuve qu'il ne le garantit pas. — On apèle aussi *nageoires* ce qu'on se met sous les bras pour se soutenir sur l'eau, quand on veut s'apprendre à nager.

NAGER, 1°. Se soutenir sur l'eau par un certain mouvement du corps. » Il nage bien, il nage comme un poisson. — Par extension, il se dit des corps qui n'enfoncent point dans l'eau, qui y flottent. » Bois, qui nage sur l'eau. — Fig. *nager dans la joie*, dans les plaisirs. — *La Bruyère* l'emploie singulièrement dans ce style figuré. » L'on voit peu d'esprits entièrement lourds et stupides : l'on en voit encore moins de sublimes et transcendans. Le commun *nage* dans ces deux extrémités. — *Nager en grande eau*, être dans une grande fortune ; ou du moins, en passe de la faire. — *Nager entre deux eaux*, se ménager entre deux partis. — On dit, par exagération, dans un sens, qui tient du propre, *nager dans son sang*. — 2°. *Na-*

ger, se dit par les Bateliers pour *ramer*.

NAGEUR, qui nage, qui sait nager. » Bon, grand *nageur*. On pourrait dire, d'une femme qui sait nager, bonne *nageuse*. — **Batelier**, qui rame. » Nous avons quatre *nageurs*. — Sur mer on dit plutôt *rameurs*.

NAGUÈRE, ou **NAGUÈRES**, adv. [*Naghere*; 2^e à moy. et long; 3^e e muet; l'u n'est là que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e.] Il n'y a pas long-tems. » Cet homme, qui étoit *naguères* les délices de la cour. *Acad.* — On dit *naguère* ou *naguères* suivant qu'on écrit *guère* ou *guères*. — Il y a déjà du tems que l'*Acad.* a remarqué qu'il vieillit, et qu'il n'a d'usage que dans la Poésie et dans le style soutenu. M. *Marmontel* l'emploie dans un conte. » Elle ne laissoit pas que d'avoir de la douleur dans l'âme, en voyant... qu'on la chercherait vainement des yeux dans ces fêtes où *naguère* elle s'étoit vûe adorée. — Ce mot est bon à conserver et on fera bien de ne pas le laisser perdre. — * *De naguères*, ne se dit plus dans aucun style.

NAÏADE, s. f. [On a écrit *nayade*, et quelques-uns l'écrivent encore de même; mais, avec cette orthographe, il faudrait prononcer *né-ia-de*, contre l'usage. Voy. A au commencement.] Nymphes des Eaux. » *Les Naïades*: une *Naïade*.

NAÏF, **NAÏVE**, adj. [Il faut employer l'*i*. *rema*, pour ne pas prononcer *néf*, *nève*, mais *na-if*, *na-ive*: 2^e lon. au 2d; 3^e e muet.] 1^o. Naturel, sans fard, sans artifice. » Beauté *naïve*, grâces *naïves*. — En ce sens, il ne se dit qu'en poésie. — 2^o. Qui représente bien la vérité; qui imite bien la nature. » Description, relation, peinture *naïve*. — 3^o. Qui n'est pas affecté, étudié. » Air, esprit *naïf*; humeur, manières *naïves*. — 4^o. En parlant des personnes, ingénu, naturel; c'est l'homme du monde le plus *naïf*. Il signifie quelquefois, simple et trop ingénu; et alors ce n'est plus un éloge. — Cet adjectif peut suivre ou précéder le substantif. » Trait *naïf*, réponse *naïve*.

De mille traits badins le *naïf* assemblage: *Amon.*

Par sa *naïve* ardeur elle auroit su me plaire.

Voy. NATUREL.

NAIN, **NAÏNE**, subst. et adj. [*Nein*, *nène*, et non pas *na-ine*.] Qui est d'une taille beaucoup au dessous de la médiocre. » Un *nain*, un vilain *nain*: une *naïne*, une jolie *naïne*. — Adj. Arbres *nains*, qu'on élève en buisson. — Œuf *nain*, œuf de poule, qui

ne contient point de jaune, et qui est par conséquent stérile.

NAISSANCE, s. f. **NAISSANT**, **ANTE**, adj. **NAÏTRE**, v. n. [*Né sance*, *san*, *sante*; *nêtre*: 1^{re} à moy. aux 3 premiers, é ouv. et long au dern.] *Naître*; je *nais*, tu *nais*; il *nait*, nous *naïssons*, etc. je *naïssois* ou *naïssais*; je *naquis*; je *suis né*; je *naïtrai*, etc. *Né*, *naïssant*. — 1^o. Venir au monde, sortir du sein de la mère. » Enfant, agneau, poulain qui vient de *naître*. » Ce Prince *naquit* un tel jour. » J. C. *est né* d'une Vierge. » Il *lui est né* un fils. — 2^o. En parlant des végétaux, comencer à pousser. » Les fleurs *naïssent* au printems; l'herbe comence à *naître*. — Poétiquement; le jour comence à *naître*, à paraître. — *Fig.* on a vu *naître* la fortune de cet homme. » Je l'ai vu *naître*; j'ai vu le commencement de sa fortune. Il *ne fait* encore que de *naître*; sa fortune ne fait encore que de comencer. — 3^o. *Figurément* aussi, prendre origine de... » Ce ruisseau *nait* à deux lieues d'ici. » Les affaires *naïssent* les unes des autres.

L'ennui *naquit* un jour de l'uniformité.

La Motte.

— » Cela *m'en a fait naître* la pensée. » Cela peut *faire naître* de grands soupçons, de grands scrupules. — 4^o. Être *né* pour... Avoir un grand talent, une grande disposition naturelle pour... » Il *est né* pour la guerre, pour les armes. » Il *est né* pour régner. » Il étoit fils d'Achille et n'étoit pas *né* pour tromper... Il n'étoit point *né* pour la fraude. *Téléme.* Il régit des substantifs sans article, et des adjectifs. » Il *est né* Poète, peintre, musicien, etc. Il *est né* courageux, timide, etc.

REM. *Naître*, régit souvent, sur-tout au figuré, l'ablatif (la prép. *de*.) » L'affabilité est un sentiment, qui *nait de* la tendresse et de la bonté du cœur. *Masill.* » Les troubles, les dissensions, les attentats, l'impunité *naïssent* bientôt de l'indépendance. *Id.* — Il *est à naître* que; c. à d. il n'est point encore arrivé que, etc. expression, qui est tout au plus du style familier; je doute même qu'elle soit bien française. L'*Acad.* ne la met pas: le *Dict. de Trév.* la met sans citer d'Auteur. Le *Rich. Port.* la borne au discours familier. — Elle est déplacée dans le haut style. » Il *est* encore *à naître* que la Loi de Dieu ait fait un seul malheureux. L'*Ab. de Cambacérés.*

NAISSANCE, 1^o. Au propre, sortie de l'enfant du sein de sa mère. » *La naissance* d'un

Prince. » *A sa naissance* ; au jour de *sa naissance*. » L'an de *la naissance* de Notre-Seigneur 1787. — 2°. Extraction. » Être de grande, d'illustre *naissance*. — Mis absolument, noblesse. » Homme de *naissance*, qui a de *la naissance* ; ou, sans *naissance*, qui n'a point de *naissance*. — 3°. En parlant des végétaux, le tems où ils comencent à pousser. » *La naissance des fleurs*. — *La naissance du jour* ; lorsqu'il comence d'éclorre. — 4°. Fig. Comencement. » *La naissance du monde, d'une Ville, d'un État*, etc. » Prévenir *la naissance des passions*. » Éteuffer un désordre dès ou dans *sa naissance*. — 5°. * On l'a dit autrefois pour talent. » Outre *la naissance* heureuse pour la parole, l'assemblage des seules qualités naturelles, requises pour réussir, est extrêmement rare. P. Rapin. — *Andry de Bois regard* l'aproûve. » *Une si heureuse naissance* le rendit d'abord la passion de tout ce qu'il y avoit de vertueux à la cour. Dans l'*Ann. Litt.* on critique cette expression dans M. de Reganhac. » *Une heureuse naissance*, ne signifie pas un heureux naturel. — L'*Acad.* l'admet dans cette phrase. » *La plus heureuse naissance* a besoin encôre d'une bonne éducation. Mais on peut croire que c'est une vieille phrase conservée des anciennes éditions.

Rem. On dit bien, homme de *naissance* ; mais je ne crois pas qu'on puisse dire ; être de *naissance*. » Ceux, qui y sont de *naissance*, y étudient la langue latine. *Let. Édif.* — L'*Acad.* ne met pas cette expression. *La Touche* l'aproûve et en donne un exemple. » Quand on est de *naissance*, on doit éviter toutes les bassesses avec soin. — Prendre et donner *naissance* se disent sans article. M. de L. H. ayant besoin d'une syllabe de plus pour faire un vers, dit, prendre *la naissance* :

Quel chemin, de la fange, où je pris *la naissance*.
Menzicoff.

Cette faute a été justement relevée dans le *Journ. de Mons.* » Je pris *naissance*, aurait suffi, y dit on, si la mesure l'avait permis. — Le *Gendre* dit, donner *la naissance*. » La gloire d'avoir donné *la naissance* à la Philosophie. Retranchez *la*. — Pour la même raison de l'usage, *naissance* ne doit point s'associer aux pronoms possessifs, qui font fonction d'article. » L'Église y avoit pris *sa naissance*, dit Bossuet. Je crois qu'il faut dire : y avoit pris *naissance*. — *Rousseau par analogie a dit, recevoir *naissance*.

Quoi ! dans les lieux où j'ai reçu *naissance*...
Une étrangère, au mépris de mes droits,
Viendra régner et m'imposer des lois.

Avec ce verbe, je crois qu'il faut mettre l'article : j'ai reçu *la naissance*. — Prendre *naissance* régit les prép. dans ou de, donner *naissance* la prép. à (le datif). » Cette hérésie prit *naissance dans* la Flandre. Anon. » C'est de là que les troubles prirent *naissance*. Acad. » Chaque secte porte jusque dans ses opinions, le caractère de l'humeur qui lui a donné *naissance* : et les dogmes de l'hérésie annoncent le génie de l'hérésiarque. Neuville.

NAISSANT, ANTE, qui naît, qui comence à venir, à paraître. Il ne se dit qu'au figuré. » Jour *naissant*. » Fleur *naissante*. » Amour *naissant* : passion *naissante*. » État *naissant* ; république, compagnie *naissante*. — Ordinairement, il se place après le substantif : en poésie, on peut le placer devant. » Le *naissant* ouvrage. *Rouss.* » Votre *naissante* gloire. *Corn.* Sur ce *naissant* herbage. *De Lille.* Sur ce *naissant* gazon. *Grasset.* » A ses *naissantes* pièces. *Boileau.* Dans ce dernier, l'inversion est dure. — On dit (st. famil.) d'un homme qui cesse de porter la perruque, et qui n'a encôre que des cheveux très-courts, qu'il est en tête *naissante*. — Remarquez qu'il n'est adjectif et déclinaison que quand il est employé sans régime ; mais qu'avec le régime, il est participe, et l'on ne doit point le décliner. » Des idées *naissantes* les unes des autres. *Regnault.* Dites, *naissant*, etc.

NAIVEMENT, adv. NAIVETÉ, s. fém. [L'i trema est nécessaire à ces deux mots, pour ne pas prononcer *nèveman*, *nèveté* ; mais, *na-iveman*, *na-iveté* : 2° long. 3° e muet : on écrivait autrefois, *naïvement*, *naïveté*.] *Naïveté* est, 1°. Ingénuité, simplicité d'une personne qui n'use point de déguisement. » *La naïveté d'un jeune enfant, d'une jeune paisane.* Voyez SINCÉRITÉ — 2°. Cette grâce, cette simplicité naturelle avec laquelle une chose est exprimée ou représentée avec vérité, ou vraisemblance ; *la naïveté du style*, » Cela est dépeint avec une *naïveté* et une vérité admirables. — 3°. Simplicité naïve. » Voilà une grande *naïveté*. — En ce sens, il se dit quelquefois au pl. » Il dit de grandes *naïvetés*.

NAIVEMENT, avec naïveté. » Parler, avouer *naïvement*. » Exprimer, représenter

naïvement.

NANTIR, v. act. **NANTISSEMENT**, s. m. [*Nanti*, *ticeman* : 1^{re} lon. 3^e e muet au 2d.] Ils expriment l'action de *doner des gages* pour l'assurance d'une dette. » Il ne prête point qu'on ne le *nantisse*, qu'il ne soit *nant*. — *Se nantir* (st. famil.) se pourvoir. » Je me suis *nant* d'un bon manteau contre la pluie ; d'un bon déjeuner avant de partir. — » Il a un bon *nantissement*. » On lui a donné des bijoux pour son *nantissement*, ou en *nantissement*.

NAPHTE, s. f. [*Nafte*.] Espèce de bitume très-subtil et très-ardent.

NAPÉE, s. f. Nymphe, qui présidait aux bois et aux montagnes.

NAPPE, ou **NAPE**, s. f. Au propre, linge dont on couvre la table pour prendre ses repas. » Mettre *la nape*, lever, ôter *la nape*. — On dit, par extension, *nape d'autel*, de *comunion*. — En st. famil. *mettre la nape*, recevoir compagnie chez soi à diner, ou à souper. » La *nape est toujours mise* dans cette maison : on y trouve à boire et à manger à quelque heure qu'on vienne. Il a trouvé *la nape mise* : il a fait un bon mariage, qui le rend maître d'une maison riche et meublée. — Au figuré, on dit, *nape d'eau* ; chute d'eau qui tombe en manière de nape.

NAQUETER, v. neut. [*Naketé* : 2^e e muet, 3^e e fer.] Attendre servilement à la porte de quelqu'un. » Il a *naqueté* longtemps. — Il est bas : l'*Acad.* le met sans remarque.

NARCISSE, s. m. [*Narcice*.] 1^o. Plante dont il y a plusieurs espèces, et beaucoup de variétés. » *Narcisse* blanc, jaune, simple, double. — S. m. Homme amoureux de sa figure. Allusion à la Fable de *Narcisse*, qui étant devenu amoureux de lui-même, en se regardant dans l'eau, fut changé en la fleur qui porte son nom.

NARCOTIQUE, adj. [*Narkotiké*.] Qui assoupit. » Remède *narcotique*. — S. m. » Un *narcotique*. » L'effet des *narcotiques* peut être dangereux. Au figuré, discours, poésie, style *narcotique*.

NARD, s. m. [On ne pron. point le d final.] 1^o. Plante odoriférante. » La Lavande est une espèce de *nard*. — 2^o. Le parfum que les Anciens tiraient du *nard*.

NARGUE, s. f. [*Narghe* : 2^e e muet.] Il s'emploie sans article et en termes de

râillerie et de mépris, pour marquer et peu de cas que l'on fait d'une personne ou d'une chose. » *Nargue de lui*, *nargue de l'amour*.

Nargue du Parnasse et des Muses.

Dire nargue de. » Il dit *nargue* des cérémonies. — *Faire nargue à* ; l'emporter de beaucoup sur ; ou le croire de même. » Les vins de champagne *font nargue à* tous les autres vins.

Et faire nargue au cigne de Mantoue.

Rouss.

L'*Acad.* dit qu'il est familier. — Il est sur-tout bon pour le marotique, le burlesque et le bas comique.

NARGUER, v. act. [*Narghé* : 2^e e fer.] *Faire nargue à* ; braver avec mépris. » *Narguer* ses ennemis. St. famil.

NARINE, s. f. L'une des deux ouvertures du nez. » *Narine droite* ou *gauche*. » La colère *lui enfle les narines*, et non pas *enfle ses narines*. — Par extension et similitude, on le dit des taureaux et des chevaux.

Rem. M. Clément, critiquant ce vers de Mr. De Lille, où, parlant du cheval, il dit :

Superbe, l'œil en feu, les narines fumantes.

trouve que c'est une expression ignoble ; que les *narines* ne s'emploient que dans le style bas ou burlesque, et que les *naseaux* sont du style noble. On paraît approuver cette critique dans le *Journ. de Mons.* M. Marin n'est pas de cet avis : *narines* lui paraît plus noble que *naseaux*, qui n'est point poétique. Voy. NASEAU.

NARQUOIS, OISE, s. [*Nar-koi*, *koïze*, 2^e lon.] Fin, rusé, qui se plaît à tromper. » C'est un *narquois* ; un fin *narquois* ; une *narquoise*.

Maint vieux chat, fin subtil et *narquois*.

Il paraît bas et populaire. Suivant l'*Acad.* il est du discours familier. — » Ces *Narquois* s'étoient fait un langage particulier, qu'on apeloit *l'argot*, ou *le narquois*. Villon nous a laissé six Ballades en ce langage. La Monn. — Parler *narquois*. Acad.

NARRATEUR, s. m. **NARRATIF**, IVE. adj. **NARRATION**, s. fem. **NARRÉ**, s. m. **NARRER**, v. act. *Narrateur*, *if*, *ive*, *cien* : *narré* pour les deux dern. 1^{re} lon. r forte :

forte : 3^e Ion. au 3^e, 2^e é fer. aux deux dern.] *Nârrer*, raconter. *Nârrateur*, celui qui nârre, qui raconte. *Nârré*, discours par lequel on nârre, on raconte. *Nârration*, nârre, récit. *Nârratif*, qui appartient à la nârration. » *Nârrer* bien un fait ; et, neutralement, *nârrer* agréablement. » Cette histoire est bien nârree. » *Nârrateur* ennuyeux. » *Nârré* fastidieux. » *Faire le nârre* d'une chose. » *Nârration* historique, poétique, oratoire. » Cicéron et Démosthène excellent dans la nârration. » Style, discours nâr-ratif. Et avec la prép. *de* : procès verbal, nâr-ratif du fait. » Mémoire nâr-ratif de ce qui s'est passé, etc.

Rem. 1^o. *Nârrer*, raconter, conter (synon.) Le premier est le moins usité des trois ; le 2^d est le plus propre à tous les styles : le 3^e est plus convenable pour les petites historiettes. — Selon Mr. l'Ab. Roubaud, (Syn. Fr.) *nârrer* est de la Rhétorique et d'aparât : on ne regarde proprement qu'à la manière ; *raconter* est de l'instruction, et en tout genre de choses : on regarde surtout à la vérité et à la fidélité ; *conter* est de la conversation : on regarde au fond et à la forme. On *nârre* avec étude et avec art : on *raconte* avec exactitude : on *conte* avec agrément, etc. — 2^o. *Nârration*, nârre, (synon.) Le second se dit d'un conte court et peu important, renfermant un seul fait. » Pour cette partie de son nârre, (du rapport qu'il nous faisait) nous n'avions qu'à nous en rapporter à nos propres yeux. Voy. d'Anson. — Le premier se dit d'un nârre plus long et plus considérable. » Pour ce qui est des erreurs qui me sont échappées, j'ose me flater qu'elles ne porteront aucune atteinte à mon nârre. Préf. dud. Ouvrage. — Là il falait *Nârration*, puisque c'est la relation entière de tout le voyage. Voy. RELATION.

3^o. Dans la *Nârration* historique, on met souvent le prés. pour le prêt. » Le Soldat, aprenti dans les fortunes de la mer, trouble l'art des matelots par un service inutile ; les vaisseaux, abandonés du Pilote, flotent à la merci de l'orage ; tout cède enfin à la violence du vent, etc. — *Trouble*, *flotent*, *cède*, valent mieux là que *troubla*, *flotèrent*, *céda*, etc. Mais il ne faut pas pourtant employer toujours, en racontant, cette figure vive et animée : il faut la ménager.

Tom. II.

NASAL, ALE, adj. [*Naxal*, *nasale*.] Terme de Gramaire. Il se dit d'un son, modifié par le nez. Son *nasal*, prononciation *nasale*. — *Voyèles nasales* : ce sont *an*, *en*, *in*, *on*, *un*. Voy. M et N.

NASARD, s. m. Jeu dans les orgues, qui imite la voix d'un homme, qui chante du nez.

NASARDE, s. f. [*Naxarde*.] Chique-naude sur le nez. » Donner une *nasarde* ; des *nasardes*. — On dit, en st. plaisant, *nasarder*. — Homme à *nasardes*, qui mérite des *nasardes*, et qui les souffre sans s'en ressentir : homme vil et méprisable.

NASEAU, s. m. Il est dans les animaux ce que *narine* est dans les hommes. Voy. NARINE. — On dit d'un fanfaron, d'un bravache (st. comique.), que c'est un *fendeur de naseaux*.

NASILLARD, ARDE, adj. NASILLER, v. neut. [*Naxi-gliar*, *gliarde*, *gliè* : mouillez les ll.] Qui *nasille*, c. à d. qui parle du nez. » Parler d'un ton *nasillard*. » C'est un *nasillard*. » Il ne fait que *nasiller*.

NASSE, s. f. [*Nace*.] Instrument d'osier, servant à prendre du poisson. — *Figur.* être dans la *nasse*, dans une affaire fâcheuse, dont on ne peut plus se tirer.

NATAL, ALE, adj. [Le masc. n'a point de pluriel : on ne dit, ni *natals*, ni *nataux*.] Il se dit du pays, du lieu où l'on a pris naissance. » Son pays, son lieu *natal*. Respirer l'air *natal*. — Quoiqu'en dise l'Auteur des *Réflexions* (Andry), ce mot est usité au fém. » Sa terre *natale*. L. T. » Sa ville *natale*. Acad. Desmarests dit : votre *natale* terre : l'inversion est dure.

NATATION, s. f. L'exercice ou l'art de nager. Mot nouveau, qui s'établit toujours mieux. » L'Auteur s'étend sur l'utilité de la *natation* pour tous les états. *Ann. Litt.*

NATIF, IVE, adj. [2^e Ion. au 2^d.] Il se dit des personnes, par rapport à la ville où l'on est né. » *Natif de Paris*, *de Lyon*, *de Marseille*, etc. Voy. NÉ, NÉE. — *Natif* ne se dit pas tout seul et sans régime. » Quelques *natifs* en sortent (de Paris) dit Voltaire. Siècle de Louis XIV. Cela n'est pas à imiter. — Suivant *Bouhours*, ce mot n'est pas fort noble : cependant il y a des endroits où il est nécessaire, à moins qu'on ne prenne un autre tour, comme : » Demarate... quitta Corinthe, dont il étoit

X x x y

natif. — Dont *il était*, tout seul, ne serait pas assez soutenu, ni assez clair; et *natif* après, fait un bon effet. On pourrait dire (et ce serait mieux), *Corinthé*, qui étoit le lieu de sa naissance.

NATION, s. f. [*Na-cion*, en vers, *ci-on*.] Terme collectif. Tous les habitans d'un même État. » Chaque *Nation* a ses lois, ses coutumes, ses mœurs. » La *Nation* française, etc. » Il est Espagnol de *Nation*, etc. — Dans le langage de l'Écriture, les *nations*, signifie les peuples infidèles et idolâtres.

Rem. Les noms de *peuple* et de *nation*, joints à un nom propre de Royaume ou d'État, ne prennent pas la même espèce d'article. On dit, indifféremment, les *Peuples de l'Asie*, ou *d'Asie*, de la France, ou de France. Mais on dit toujours les *Nations de l'Asie*, de l'Europe.

NATIONAL, **ALE**, adj. [*Na-cional*, *ale*.] Plur. masc. *Nationaux*; pron. *na-cio-nô*.] Qui est de toute une nation. » Concile *national*. » L'Église *nationale* des Français à Rome. — *Troupes nationales* se dit par opposition aux *troupes étrangères*, qui sont au service d'une nation.

Rem. Dans le *Dict. Gram.* on critique un Auteur moderne, qui emploie *national* substantivement : un *National*, les *Nationaux*. Il est vrai que le singulier ne se dit point; mais depuis quelque tems on emploie le pluriel. » Cet établissement n'est peut-être pas assez connu des Étrangers, et même des *Nationaux*. L'Ab. Grosier. » Elle rappelle Jean de Hainaut, et quelque Cavalerie, dont la discipline et les armes étoient préférables à celles des *Nationaux*. Hist. d'Angl. — L'*Acad.* ne met ce subst. ni au sing. ni au plur. — * Le P. d'Orléans dit *national* pour *partial*. » Il proteste qu'on ne le trouvera point *national* dans son Histoire. (des Révol. d'Angl.) Il veut dire, point prévenu en faveur de sa Nation, et contre l'Angleterre, si long-tems rivale de la France. — Ce mot n'est pas d'usage en ce sens.

NATIVITÉ, s. f. **NAISSANCE**. Il ne se dit que de celle de Notre-Seigneur, de la Ste. Vierge et de St. Jean-Baptiste, et c'est un terme consacré. — La *Fontaine* l'emploie pour *naissance*, parce que ce mot lui étoit favorable pour la rime.

L'ingrate, pour le jour de sa *nativité*,

Joignoit, aux fleurs de sa *beauté*,

Les trésors des jardins et des vertes campagnes.

Cela peut être bon dans une Fable. Hors de là, on dit, le jour de sa *naissance*. — L'Auteur de *Rome Moderne* dit, de St. François de Paule. » Sa *nativité*, son baptême, etc. Dites, sa *naissance*.

NATTE, ou **NATE**, s. fém. **NATER**, v. act. **NATIER**, s. m. [2^e e muet au 1^{er}, é fermé au 2^d et au 3^e.] *Nate* est un tissu de paille ou de jonc, servant, ou à revêtir les murailles, ou à couvrir les planchers. — On dit, par imitation, *nate d'or*, *d'argent*; et des cheveux tressés *en nate*, qui imitent le tissu de la nate. — *Nater*, couvrir de nate les murailles ou le plancher. — *Natier*, celui qui fait et qui vend de la nate.

NATURALISATION, s. f. **NATURALISER**, v. act. **NATURALITÉ**, s. f. [*Naturaliza-cion*, *lizé*, *lité*.] *Naturaliser*, c'est doner à un étranger les mêmes droits et les mêmes privilèges dont jouissent les naturels du pays. *Droit de naturalité* se dit de ceux-ci; et *lettres de naturalité* de ceux-là. » Je suis né Français, j'ai *droit de naturalité* en France. » Vous êtes étranger, vous avez besoin de *lettres de naturalité*. — *Naturalisation* est l'action de naturaliser, ou l'effet des lettres de naturalité. » Depuis sa *naturalisation*, il a fait des acquisitions; parce qu'il pourra en disposer.

Naturaliser se dit figurément des mots et des phrases que l'on transporte d'une langue en une autre. *Costume*, mot Italien; *bill*, mot Anglais, etc. ont été *naturalisés* en France.

Raynal dit, *se naturaliser avec*. » Engager les Princes à envoyer leurs enfans à Goa, pour s'y *naturaliser*, en quelque manière, avec ses mœurs et ses principes (de la Cour de Lisbonne) cette expression est hasardée, et elle a besoin du sceau de l'usage.

NATURALISME, s. m. **NATURALISTE**, s. m. Le 1^{er}, se dit du caractère de ce qui est naturel. » Plusieurs défendent le *naturalisme* du magnétisme : d'autres, en plus grand nombre, n'y voient que du charlatanisme. — Le second, se dit d'un Savant, qui s'applique à l'étude de l'Histoire Naturelle. » Il a paru dans ce siècle de grands *naturalistes*.

NATURE, s. fém. **NATUREL**, **ELLE**, adj. **NATURELLEMENT**, adv. [2^e lon. au 1^{er}, é moy. aux trois dern. 4^e e muet; *rèl*, *rèle*, *rèleman*.] *Nature* se prend en divers sens : on entend par ce mot, 1^o. toutes les choses créées. » Dieu est l'Auteur et le maître

de la nature: l'ordre, qui règne dans la nature. » Toute la nature nous enseigne qu'il y a un Dieu. = 2°. L'ordre, qui est répandu dans les choses créées. » La nature est admirable, jusque dans les moindres choses. » La nature ne fait rien en vain. » Ce sont des jeux de la nature. = On abuse beaucoup de ce mot, pris dans ce sens, et dans beaucoup de phrases, où l'on emploie ce mot, si l'on n'entend pas l'Auteur de la Nature, on ne sait ce qu'on dit, ou l'on ne dit que des absurdités. = 3°. Propriété de chaque être particulier. » La nature du feu est de, etc. = 4°. Complexion, tempérament. » Il est bilieux de sa nature, ou, de nature. Acad. = 5°. Disposition et inclination de l'âme. » Il est enclin de sa nature à un tel vice. = 6°. Ce qui distingue les principales espèces des êtres. » La nature divine, la nature angélique, la nature humaine. On dit aussi celui-ci, pour le genre humain. = 7°. L'état naturel de l'Homme opposé à l'état où il est élevé par la grâce. » La nature corrompue; la nature est fragile; l'état de nature et l'état de grâce. = 8°. Il se dit des productions de la nature opposées à celles de l'art. » L'art perfectionne la nature. = 9°. Sorte, espèce. » Je n'ai point vu de plantes, de fleurs de cette nature. » J'aimerois mieux une autre nature de biens. » A-t'on jamais vu d'affaires, de procédés, etc. de cette nature? = Des meubles, des marchandises en nature, qui n'ont pas été aliénés, vendus, etc. = 10°. Dans le moral, il se dit et de la conscience; la nature nous enseigne à honorer père et mère, etc. et du mouvement par lequel l'homme est porté à ce qui peut contribuer à sa conservation. » La nature demande du relâche, du repos, etc.

Le Proverbe dit: nourriture passe nature; l'éducation a plus de force sur nous que la nature même. = L'habitude est une autre, ou, une seconde nature; elle a autant (et souvent plus) de pouvoir sur nous que les inclinations de la nature.

Rem. Autrefois, on employait nature sans article.

C'est un œuvre, où Nature a fait tous ses efforts.

Matherbe.

Henri, ce grand Henri, que les soins de Nature. Avoient fait un miracle aux yeux de l'Univers. Id.

Aujourd'hui, on dit, en vers, comme en prose, la Nature les soins de la Nature; excepté dans le marotique, qui imite le vieux langage. = On ne dit nature sans article que

dans quelques expressions; comme, crime contre nature. » Peindre, représenter d'après nature:

L'un, simple, franc, plein de droiture.
S'applique à copier tous les traits du vieillard,
Et met en œuvre tout son art,
Pour le peindre d'après nature.

L'Ab. Reyre.

* Le Traducteur de l'Hist. d'Angl. d'Hume, dit; hors nature. » Une telle sagesse paroît hors nature. Il faut dire, hors de la nature.

NATUREL, est. 1°. Qui appartient à la Nature, qui est conforme à l'ordre, au cours ordinaire de la Nature. » Le cours, l'ordre naturel des choses. La loi naturelle, les lumières naturelles. = 2°. Qui n'est point déguisé, altéré, fardé, mais tel que la nature l'a fait. » Ce vin, ce baume est naturel. » Beauté naturelle. = Prendre une chose dans son sens naturel, selon son véritable sens. = 3°. Facile, sans contrainte. » Air naturel. » Esprit, style naturel; qui n'est pas naturel. » Pensée naturelle. = 4°. En parlant des personnes, aisé et franc. » C'est un homme naturel: elle est naturelle. » Soyons naturels, (sincères) avouons que nous ne comprenons rien à cet ouvrage. Pluche.

Quoi donc! parce qu'il sait saisir le ridicule,
Et qu'il dit tout le mal, qu'un flatteur dissimule,
On le prétend méchant: c'est qu'il est naturel.

Gresset.

= Naïf, naturel, (synon.) Ce qui est naïf naît du sujet, et en sort sans efforts; c'est l'opposé du réfléchi; et c'est le sentiment seul, qui l'inspire aux bons esprits. Ce qui est naturel appartient aussi au sujet, mais il n'éclot que par la réflexion: il n'est opposé qu'au recherché; et c'est à la finesse de l'esprit qu'il est donné d'en reconnoître les bornes. » Toute pensée naïve est naturelle; mais toute pensée naturelle n'est pas naïve. BEAUZ. synonym. Ajoutons que le naïf n'est propre que des petits sujets, et que le naturel s'étend jusqu'aux Grands.

REM. 1°. Naturel, aime à suivre le substantif. Plusieurs Auteurs l'ont fait précéder mal-à-propos, à mon avis. » Sa naturelle curiosité. Boss. » Sa naturelle paresse à soutenir la conversation. Mol. » Sa naturelle éloquence. Sév. On dirait aujourd'hui, sa curiosité naturelle, etc. = 2°. Naturel, régit le datif des noms; et, quand il est joint au v. être impersonnel, la prép. de devant les

X x x x 2

verbes. » L'inconstance est *naturelle* à l'Homme. » La curiosité *naturelle* à l'Homme lui inspire l'envie d'apprendre. » Il est *naturel* de se plaindre quand on souffre. — 3°. *Naturel*, adjectif est employé substantivement dans cette phrase, *les naturels du pays*. » Par-tout où les Européens ont porté leurs armes; ils ont subjugué les *naturels du pays*. L'Ab. Du Bos. Mais cela n'a lieu que pour le pluriel masculin: il serait ridicule de dire: c'est un *naturel*, ou, *une naturelle du pays*. — On ne le dit pas tout seul, même au pluriel. » On écrit de Gorée... que le navire a été brûlé par *les naturels*. Journ. de Gen. On ne parle pas de la sorte. — Enfin, on ne le dit point avec les noms des nations particulières. On ne dit point, *les naturels de France, d'Espagne, etc.* — L'Acad. dit bien, *les naturels françois; les espagnols naturels*: mais là il est adjectif; et dans la 1^{re} phrase, il précède mal le substantif, à mon avis. — 4°. *Bos-suet* donne à cet adjectif un sens, qui n'étoit pas commun de son tems, et qui est certainement inusité aujourd'hui. » Les Juifs, gens simples et *naturels*. Il veut dire, en cet endroit, qui n'étoient point recherchés dans leurs amusemens.

NATUREL, s. m. 1°. Propriété naturelle. *Le naturel* de l'Homme est d'être sociable. — 2°. Tempérament. » *Naturel* robuste, vigoureux. *Naturel*, tempérament, constitution, complexion. (syn.) *Le naturel* est formé de l'assemblage des qualités naturelles; *le tempérament*, du mélange des humeurs; *la constitution*, du système entier des parties constitutives du corps; *la complexion* des habitudes dominantes, que le corps a contractées. — *Le naturel*, fait le caractère; *le tempérament*, l'humeur; *la constitution*, la santé; *la complexion*, la disposition habituelle du corps. Extr. des Syn. Fr. de M. l'Ab. Roubaud. — 3°. Inclination, humeur. » Bon, ou mauvais, méchant *naturel*. » Il est jaloux, colère de son *naturel*. — 4°. Amour naturel; » mère ou enfant qui a beaucoup, ou qui n'a point de *naturel*; qui est sans *naturel*. — On le dit, en ce sens, de l'humanité et de la compassion. — 5°. Disposition et facilité naturelle. » Il a beaucoup de *naturel* pour la musique, pour la peinture. » Il y a beaucoup d'art et d'étude dans ses ouvrages; mais point de *naturel*. — 6°. N'avoir point de *naturel*, se dit d'une personne gênée dans ses manières, et d'un Écrivain contraint et

dur ou affecté, et recherché dans son style. — 7°. En termes de Dessin, Peinture, Sculpture, etc. il est synonyme de nature. » Dessiner d'après le *naturel*. L'Acad. remarque, qu'il est d'usage sur-tout dans les ateliers.

REM. *Ménage* fait régir à *naturel* (n°. 5°.) la prép. à, au lieu de pour. Il dit de lui-même, dans ses Observations sur Malherbe, que: » Il n'avoit point de *naturel* à la Poésie, et qu'il ne faisoit des vers qu'en dépit des Muses. Le P. Rapin, qui emploie souvent ce mot, dit toujours pour. » Jamais peut-être personne n'a eu un plus grand *naturel* pour la parole. » Le premier fonds de l'Éloquence est un *naturel* heureux pour la parole. — Il me semble qu'aujourd'hui on dit plus volontiers, en se servant de l'adjectif, *talent naturel, disposition naturelle*.

Au naturel, adv. » Peint, représenté *au naturel*. — *De mon naturel*, adv. naturellement. » *De mon naturel*, j'aimois à parler. » Je ne suis pas plaisant de *mon naturel*. Th. d'Éduc.

NATURELLEMENT, adv. 1°. Par une impulsion naturelle: » Tout retourne *naturellement* à son principe. » Tous les animaux aiment *naturellement* la conservation de leur être. — 2°. Par les seules forces de la nature. » Cela ne peut se faire *naturellement*. Cela se dit quelquefois, ou pour signifier qu'une chose n'arrive pas ordinairement, ou pour faire entendre qu'on soupçonne quelque supercherie. — 3°. D'une manière naïve et naturelle. » Contrefaire, dépeindre fort *naturellement*. » Écrire *naturellement*, d'un style aisé. — 4°. Aisément. » Cela s'explique *naturellement*. — 5°. Avec franchise: parlez-moi *naturellement*.

Rem. Souvent il s'associe avec tout adverbe. » L'ambition les porte *tout naturellement* à, etc.

NAVAL, ALE, adj. [Il n'a point de pluriel *masc.* On ne dit ni *navals*, ni encore moins, *navaux*.] Qui concerne les vaisseaux de guerre. » Combat *naval*. Armée, bataille *navale*. — L'Acad. dit aussi troupes *navales*, victoire *navale*. Ceux-ci se disent moins souvent.

NAVÉE, s. f. Charge d'un bateau. » Il est arrivé deux *navées* de tuile.

NAVET, s. m. [*Navè*: 2° à moy.] Espèce de racine bone à manger. — L'Acad. avait dit d'abord *navet* ou *naveau*. Dans les éditions suivantes, elle se contente de dire,

quelques-uns disent *naveau*. Dans la dernière, elle ne fait plus mention de celui-ci.

NAVETTE ou NAVÈTE, s. f. [2^e e moy. 3^e e muet.] 1^o. Espèce de navet sauvage; de la semence duquel on tire une huile à brûler. » Huile de *navette*. — On donne aussi ce nom à la semence. — 2^o. Petit vase d'argent, de cuivre, ou de fer-blanc, fait en forme de petit navire, où l'on met de l'encens, pour en garnir les encensoirs, quand il est nécessaire. — 3^o. Instrument de tisserand, avec lequel on fait courir le fil, la soie, la laine sur le métier. — C'est dans cette acception, qu'on dit (st. fig. famil.) *faire la navette*, faire beaucoup d'allées et de venues; et *faire faire la navette*, en faire faire à d'autres.

* NAUFRAGANT, s. m. Ce mot a été employé par le P. La Rue: » Les vœux empressés des *naufrogans*, que le vent emporte avec l'orage. — Ce mot n'a pas passé.

NAUFRAGE, s. m. NAUFRAGÉ, ÉE, adj. [*Nofrage*, gé, gé-e: 3^e e muet au 1^{er}, é fer. aux autres.] Naufrage, perte d'un vaisseau sur mer: *faire naufrage*. » On ne put rien sauver du *nauffrage*. — Fig. il se dit de toute sorte de revers, de disgrâces. — *Faire naufrage au port*, voir ses desseins ruinés au moment où il y avoit le plus d'espoir d'un heureux succès. » Son honneur a fait *nauffrage*. » Voilà tout ce que j'ai pu sauver du *nauffrage*. — *Naufragé*, ne se dit qu'au propre des êtres, qui ont péri dans un naufrage, soit qu'on les en retire, soit qu'on ne puisse les en retirer. On ne le dit point des personnes. — * Quelques uns disent *naufroger*, faire naufrage. Ce mot n'est point dans les Dictionnaires; et je ne me souviens point de l'avoir vu dans aucun Auteur. Il serait utile, et il est à souhaiter que l'usage l'admette. Il est d'usage au participe, vaisseau *naufrogé*.

NAVIGABLE, adj. NAVIGATEUR, s. m. NAVIGATION, s. f. NAVIGUER, v. n. [l'u est nécessaire dans le dernier, pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e: il est inutile aux autres, parce que le g a naturellement ce son devant l'a.] *Naviguer*, aller sur mer, ou sur les grandes rivières. *Navigation*, voyage sur mer, etc. *Navigateur*, qui a fait de grands voyages sur mer. *Navigable*, où l'on peut naviguer, en parlant des mers ou des rivières. » *Naviguer en pleine mer*. » Longue *navigation*. » Grand, hardi *navigateur*. » Mer, qui n'est pas *navigable*. Rivière *na-*

vigable dès sa source.

Rem. 1^o. Suivant *Vaugelas*, les Marins disent *naviguer*, mais les bons Auteurs et les gens de la cour, *naviger*. L'*Acad.* n'avait d'abord adopté que celui-ci, et se contentait de dire, quelques-uns disent *naviguer*. — On lit dans *Rousseau*.

Qui *navigoient* sur cette mer profane.
Et dans *Boileau*, Sat. X.

Puis bientôt, en grande eau, sur le fleuve de
Tendre,

Naviger à souhait, tout voir et tout entendre.

Presque tous les Auteurs des *Let. Édif.* disent aussi *naviger*. Dans la dern. Édit. l'*Acad.* ne dit plus que *naviguer*, et celui-ci a prévalu. — 2^o. *Navigation*, se prend quelquefois pour l'art de naviguer. » Les peuples, qui s'adonnent à la *navigation*. — 3^o. *Naviguer*, se dit aussi et de la manœuvre que fait faire le Pilote à un vaisseau. » Mer, où il est malaisé de *bien naviguer*; et de la manière, dont un vaisseau va sur mer. » Ce vaisseau *navigue bien*. — 4^o. * Plusieurs, dans les Ports de mer, disent *navigant*, pour *marin*. » Quel est votre état? Celui de *navigant*. » Un chirurgien *navigant*, qui sert sur les vaisseaux marchands. Ce mot n'est pas du bon usage.

NAVIRE, s. m. [2^e lon. 3^e e muet.] Vaisseau, bâtiment, qui va sur mer. » *Navire marchand*. » Capitaine, Patron de *navire*. » Bâtir, construire, armer, mâter, charger, décharger un *navire*. — En parlant des vaisseaux de guerre; on dit *vaisseau* plutôt que *navire*, et en parlant de vaisseaux marchands, *navire* est plus usité dans les ports de l'Océan, et *vaisseau* dans ceux de la Méditerranée.

Rem. Autrefois on faisait *navire* féminin: *la navire*.

Car aux flots de la peur *sa navire*, qui tremble.
Ne trouve point de port.

Malherbe.

Ménage pensait qu'en haute poésie *la navire* valait mieux que *le navire*. — Aujourd'hui on ne dit que celui-ci, en vers comme en prose. Le féminin ne s'est conservé qu'en parlant du vaisseau des *Argonautes*. » *La navire argo*. Madame *Dacier*. M. *Goguet*. Rich. Port. *Acad.* etc.

NAULAGE, s. m. [*Nolage*.] Prix que les Passagers payent au maître du vaisseau pour leur passage. — Ce qu'on donne aux bateliers pour passer la rivière — *Trév.* et le Rich. Port. mettent *naulage* ou *naulis*; mais

ces deux mots ont des sens différens. Voy. NOÛTS.

NAUMACHIE, s. f. [*Nomaché-e*, 3^e lon. 4^e e muet.] On lit *Naumachine* dans la *Descr. de l'Italie* par M. l'Ab. Richard. C'est sans doute une faute d'impression. — Il signifie, *combat de vaisseaux*. C'est le nom d'un spectacle qu'on donait souvent au Peuple de l'ancienne Rome.

NAVRANT, ANTE, adj. Qui navre. C'est un mot nouveau et qui a bien besoin du sceau de l'Usage. » Une multitude incroyable de familles affamées, couverte de lambeaux hideux, présente le spectacle le plus navrant. BRIATTE.

NAVRER, v. act. [*Navré* : devant l'e muet, l'a est long : il navre, navrera, etc.] Autrefois blesser. » Navrer mortellement. » Il a été navré pour les péchés des hommes. Abadie. Qui a le cœur navré, amoureux. Joubert. — Aujourd'hui, il ne se dit qu'au figuré. » Cela me navre le cœur. L'Acad. ne le dit qu'au participe : j'en ai le cœur navré. — On ne le dit qu'avec cœur :

O barbarie ! ô douleur, qui me navre. DE C... Dans le *Journ. de Paris*, on marque ce mot du caractère italique ; critique indirecte.

* NAUSEABONDE, adj. Mot employé dans le *Journ. de Litt.* les Auteurs de ce Journal étaient de grands Néologues. » Pourquoi le cuivre frotté un peu fortement, rend-il une odeur nauséabonde ? Ce mot est reçu en médecine. MARIN.

NAUSÉE, s. f. [*Nozé-e* : 2^e e fer. et long, 3^e e muet.] Envie de vomir. » Exciter des nausées : il a de grandes nausées.

NAUTILE, s. m. [*Notile* : Dans le *Dict. Gram.* On le marque fém. On l'écrit avec 2 ll, et qui pis est on avertit de les mouiller. L'Acad. le marque masc. et n'y met qu'une seule l.] Coquillage de mer univalve, ainsi appelé parce que l'animal, qui y est renfermé conduit sa coquille comme une barque, à l'aide d'une membrane, qui lui sert de voile.

NAUTIQUE, adj. [*Notike* : 3^e e muet.] Qui appartient à la navigation. » Astronomie nautique. » Cartes nautiques.

NAZARD, etc. NAZEAU, NAZILLARD, etc. Voy. NASARD, NASEAU, NASILLER, etc.

NE, partic. négat. [e muet.] 1^o. Elle est ordinairement jointe à une autre négation, comme *pas* ou *point* : alors elle est devant le verbe, et *pas* après. » Il ne veut pas venir.

» Je n'en veux point. Dans les tems composés, *pas* ou *point* doit se mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il n'est pas venu, et non pas, il n'est venu pas. Il se met assez indifféremment devant ou après l'infinitif. Je crains de ne pas pouvoir, ou de ne pouvoir pas aller, etc. ordinairement pourtant la 1^{re} manière est meilleure. — Quand elle est jointe à rien ou à ni, on retranche pas. » Cela ne vaut rien ; cela n'est ni beau, ni honête : je ne l'aime, ni ne l'estime. — Il est d'autres négatives, qui tiennent lieu de *pas* ou *point*, comme, *goutte*, *mot*, *plus*, *-jamais*, *aucun*, *nul*, *personne*, etc. » On n'y voit *goutte* ; il ne dit *mot* ; il ne se plaint jamais ; je ne conais nul d'entr'eux ; je n'en vois aucun ; il n'aime personne, etc. Remarquez que *goutte* ne se joint qu'avec *voir*, et *mot* qu'avec *dire* : les autres se joignent avec toute sorte de verbes. — 2^o. Ne se pisse souvent de la compagnie de *pas* : mais *pas* ne va jamais sans *ne* :

Sais je pas que Taxile est une âme incertaine ?

Alex.

Sais-je pas que mon sang, par ses mains répandu ?

Michrid.

Les yeux peuvent-il pas aisément se méprendre.

Ibid.

Quelque exact qu'ait été ce grand Poète (*Racine*) je ne crois pas qu'en cela son exemple puisse autoriser ses imitateurs. — *Molière* fait souvent la même faute :

Pour dresser un contrat m'a-t'on pas fait venir ?

Éc. des Fem.

» Pouvez-vous pas y suppléer. *Inpromptu de Vers.*

Je ne daigne a présent répondre.

Dans ce dernier exemple *pas* est retranché contre l'usage. — *Vaugelas* avait dit, que ces manières de parler étaient bonnes ; mais l'Académie, dans ses Observations, traite de négligence et même de faute, la suppression d'une des négatives pour la prose : cela est incontestable. Pour les vers, c'est une licence, dont aujourd'hui les oreilles délicates sont blessées. *Thomas Corneille* faisait des vers, dit M. l'Ab. D'OLIVET ; nous avons ses notes sur *Vaugelas* ; écoutons-le dans sa propre cause. » D'ôter ici la négative, ce peut être » une commodité pour les Poètes : mais ils » doivent donner un tour aisé à leurs vers, » sans que ce soit aux dépens de la construction. — 3^o. Après *craindre*, avoir peur que, de peu que, etc. le *ne* a fort bonne

grâce. » Je crains qu'il ne vienne nous troubler : j'ai bien peur qu'il n'en meure : doutez-vous qu'il ne réussisse : de peur que vous ne l'oubliez, etc. M. Andry remarque que notre Langue aime cette négative, et qu'on la met souvent avec élégance dans des endroits où on ne la mettroit pas en latin ; comme *il s'en faut* beaucoup qu'il ne soit si (aussi) grand que vous, et non pas, qu'il soit. » Je ne nie pas que je ne l'aie dit, ce qui est mieux que de dire, que je l'aie dit. » Il est tout autre qu'il n'étoit, plutôt que, qu'il étoit. — Aujourd'hui, non-seulement c'est une élégance, mais une nécessité d'employer la négative dans de pareilles occasions. Mais après, *avant* cette négative, est superflue. *Avant* qu'il ne vienne, est un solécisme. Il faut dire *avant* qu'il vienne. Voy. CRAINDRE, DOUTER, NIER, etc. AVANT. = 4°. Après *si* et *excepté* que, on se contente souvent de la particule *ne*. » Je m'en serais alé sur le champ, si je n'avais craint qu'il ne s'en formalisât. » Je le ferai *excepté* que vous n'aimiez mieux le faire. = * *Bossuet* retranche *pas* avec *non plus*, et c'était l'usage autrefois. » *Bucer* ne se servit *non plus*, au commencement, du mot de substance, etc. Il dit ailleurs. » Il n'y en avoit *non plus aucun* autre. Mais ici *pas* est retranché à cause d'*aucun*, et non pas à cause de *non plus*. = On dit encore, *n'en tenir compte*, sans y joindre *pas* ni *point*. On le dit de même avec les verbes *pouvoir* et *savoir* : je ne puis le faire, je ne saurais le dire, etc. Avec *pouvoir* on pourrait absolument mettre *pas* ou *point* ; je ne puis pas, ou je ne puis point le faire : mais avec *je ne saurais* ; *pas* ou *point* font un sens différent. » Je ne saurais le faire, signifie je ne puis pas ; je ne saurais pas le faire, veut dire, je n'aurais pas le talent, l'adresse de le faire. = Quand *ne* est suivi de *que* dans le sens de *seulement*, il se dit aussi tout seul, sans être accompagné de *pas* ou de *point* : je n'ai que cent francs ; il ne doit que dix louis ; et non pas, je n'ai pas que, etc. * Que les sœurs ne sortent pas qu'accompagnées. Retranchez *pas*. — 5°. Dans le style marotique on emploie *ne* tout seul.

A sa vertu je n'ai plus grande foi.

Qu'à son esprit.

Rouss.

Ce métier-ci n'est ce que vous pensez. *Id.*

Minerve à tous ne départ ses largesses. *Id.*

Et croyez-moi je n'en parle à travers.

Dans le discours ordinaire, on dirait, je n'ai pas plus grande foi, etc. Ce métier-ci n'est

pas, etc. = 6°. Au *que*, qui est joint à un comparatif, doit toujours être jointe la particule *ne*, plus grand que vous ne le disiez ; mieux qu'il ne pensoit, etc. Il y a des Auteurs, qui ont manqué à cette règle, et beaucoup de personnes y manquent journellement en conversation. * Ils disent, plus grand que vous disiez ; mieux qu'il pensait, etc.

7°. Une des propriétés de la négative, c'est que, jointe au verbe régissant, elle change quelquefois les tems et les modes des verbes régis. Ainsi l'on dira, en affirmant, je crois qu'il viendra ; et en niant, je ne crois pas qu'il vienne. » J'étais convaincu qu'il devoit venir. Dans le 1^{er} exemple, le prés. du subjonctif *viene* est à la place du futur de l'indicatif, *viendra*. Dans le 2^d exemple, l'imparfait de l'indic. *devoit*, est changé en imparf. du subj. *dût*. = Ces changemens arrivent avec les négatives *ne* et *pas* pour tous les verbes exprimant l'opinion, la persuasion.

8°. La place que la négative occupe dans la phrase n'est indifférente, ni selon l'usage et la Grammaire, ni suivant la raison et le sens du discours. Par exemple, il y a bien de la différence entre ces deux propositions : *ne pas paroître être conforme à la raison*, et *paroître n'être pas conforme à la raison*. Aussi *Bayle* raisonne-t-il fort mal, quand il dit : » Les plus orthodoxes avouent que nous ne connoissons pas la conformité des mystères aux maximes de la Philosophie. Il nous semble donc qu'ils ne sont pas conformes à la raison. Il conclut mal. Il devoit dire : il ne nous semble donc pas qu'ils soient conformes à la raison. *Anon.*

9°. *Ne plus ne moins* étoit du vieux style, dès le tems de *Ménage*. Il croyoit pourtant qu'on pouvoit s'en servir. Il est aujourd'hui entièrement hors d'usage. *Molière* avoit achevé de rendre cette locution ridicule, en la mettant dans la bouche de *Thomas Diafoirus*. » *Ne plus ne moins* que la Statue de *Memnon*, etc.

NÉ, NÉE, adj. et participe du V. NAÎTRE. Il régit la prép. *pour* : » Il est né pour la guerre, pour les armes, pour la joie.

Esprit, né pour servir d'exemple

Aux cœurs de la vertu frappés.

Rouss.

Voiture *Boileau* et le P. *Rapin* lui font régir la prép. à : » Arrêter les âmes les moins nées à la vertu. *Voit.* » Un Orateur, véritable-

ment *né au sublime*. *Boil.* » Les Espagnols, *nés aux réflexions*. *P. Rapin.* — *Né natif*, est une locution populaire. Il faut dire : il est *né à Paris*; ou, il est *natif de Paris*; ou, encore mieux, il est *de Paris*. — *L'Acad.* avait d'abord dit, *né natif*. Elle ne l'a plus mis, ni sous *natif*, ni sous *Naitre*. — *Bien né*, d'un bon naturel. » C'est bien dommage qu'on gâte ce jeune homme. Il étoit *bien né* : il pouvoit réussir. *Marm.* Dans le *Rich. Port.* on dit, *filles mal nées*, qui a de mauvaises inclinations, et dans le *Dict. Acad.* » *Enfant mal né*, *filles mal nées*. Mais il s'en faut beaucoup que *mal né* soit aussi usité que *bien né*. — *Né*, exprime quelquefois quelque chose, qui est à demeure, ou qui est attaché à une charge. » *M. l'Arch. de Paris* et *M. l'Ab. de Cluni* sont *Conseillers d'honneur nés au Parlement de Paris*. » *L'Archevêque de Narbonne* est *Président né des États de Languedoc*. — Ordinairement *né* se met après le mot qu'il modifie. *L'Acad.* dit pourtant, il est *né prié*, il n'a pas besoin d'être invité. Le plus grand nombre dit : Il est *prié né*; et cela est plus régulier, à mon avis. — *Né* devant le substantif a un autre sens; il est *né Poète*, *Peintre*, etc. Il a porté en naissant de grandes dispositions à la Poésie, à la Peinture. * Il faut être *coloriste né*, dit un Auteur. Il devait dire : il faut être *né coloriste*. — *Mort-né* : mort avant que de naître. — *Nouveau-né*, qui vient de naître. — *Premier-né*, s. m. Terme de l'Écriture. » Sous la Loi de Moïse on offroit à Dieu les *premiers nés*. *L'Acad.* le met aussi comme *adjectif* : les enfans *premiers nés*. Il me semble qu'on ne l'emploie guère que substantivement.

NÉANMOINS, adv. [*Néan-moein*; devant une voyelle *moeinz*; autrefois on écrivait *néant-moins* avec un *t*, et plusieurs l'écrivent encore de même.] Toutefois, pourtant, cependant. — Il s'emploie, soit au commencement de la période, soit après la conjonction *et*, ou autres conjonctions, soit même au milieu d'un membre de phrase. » *Néanmoins* je le verrai : *et néanmoins*, je le ferai : *Si néanmoins* on peut le croire : je ne laisserai pas *néanmoins* de le dire : il convient *néanmoins* que vous le lui offriez, etc. — Avec *quoique*, *bien que*, *parce que*, **NÉANMOINS** ne se met jamais qu'après. Voyez **TOUTEFOIS**. — Cet adverbe marque opposition à ce qui précède : il est donc mal appliqué dans la phrase suivante. » *Le Cardinal Polet fit bâtir cette Chapelle...*

néanmoins le Cardinal Tolet l'a fit rebâtir. *Rome moderne.*

NÉANT, s. m. [*Néan* : le *t* final ne se prononce pas : 1^{re} é fer. 2^e lon.] Rien : ce qui n'existe pas. » Dieu a tiré toutes choses du *néant* : il peut les faire rentrer dans le *néant*. » Le *néant* n'a point de propriété. — Il est beau au figuré, dans le moral. » *Le néant du monde*. *Nicole.* » *Le néant des biens faux et trompeurs*. *Mallebr.* » *Le néant* inévitable de toutes les grandeurs humaines. *Boss.* *Affaires de néant*, méprisables. — Dans un st. plus simple : chose de *néant*; homme de *néant*. » On l'a fait rentrer dans son *néant*. — On dit au Palais : *mettre néant sur la requête*, sur un article de compte, refuser de l'admettre. En st. famil. *Néant à la requête* : Je n'en ferai rien. — Mettre une appellation au *néant*, débouter de l'appel. — *Néant* est aussi une espèce d'interjection. » S'il y avoit (chez nous) une fille, qui eût été femme-de-chambre d'un Monsieur, il faudroit qu'elle se contentât d'avoir un amant; mais pour de mari, *néant*. *Mariv. C. à d.* elle n'en aurait point.

NÉBULEUX, EÛSE, adj. Obscurci par les nuages. » Temps, ciel *nébuleux*. — *Étoiles nébuleuses*, moins brillantes que les autres, et dont la lumière est faible et terne. » Un faux ami ressemble à l'ombre d'un cadran : elle se montre lorsque le temps est serain : elle disparoit; dès qu'il est *nébuleux*. *Marin.* — Quelques Auteurs l'ont employé au fig. » *Métaphysique nébuleuse*, qui ne sert qu'à brouiller l'esprit. *Ann. Litt. M.* l'Abé *Sabatier* (Trois Siècles) le dit des Écrivains; ce qui ne paraît pas aussi juste. » *Prosateurs déçousus* et *nébuleux*. Ces deux épithètes se disent plutôt des écrits que des Écrivains.

NÉCESSAIRE, adj. **NÉCESSAIREMENT**, adv. [*Nécèceère*, *cèrèman* : 1^{re} é fer. 2^e et 3^e é moy. long à la 3^e, 4^e e muet.] Dont on ne peut se passer. » La respiration est *nécessaire* à la vie. La foi est absolument *nécessaire* pour le salut. *L'Acad.* dit aussi à *salut*; mais celle-ci est une vieille locution. Elle s'est conservée dans cette phrase. » *Cela n'est pas nécessaire à salut*, n'est pas de précepte, d'obligation : ce qui se dit aussi, *proverbialement* d'une chose peu importante. — *Il est nécessaire* régit *de* et l'infinitif, ou *que* et le subj. *Il est nécessaire de le lui dire* : *Il est nécessaire que vous y soyez*. *Ferrière* lui fait régir le datif d'un nom et l'infinitif d'un verbe. » Il ne

lui est pas nécessaire de se faire restituer contre. — Ce régime est inusité. Il faut se servir, dans des occasions pareilles de *que* et du subj. *Il n'est pas nécessaire qu'il se fasse restituer contre.*

Dans le discours famil. on dit qu'un homme *s'est rendu nécessaire* dans une maison, pour dire, qu'il s'y est rendu si utile, qu'on ne peut que difficilement se passer de ses conseils et de son ministère; et qu'il *y fait le nécessaire*, qu'il se mêle de tout, comme si l'on ne pouvait se passer de lui.

NÉCESSAIRE, s. m. Tout ce dont on a besoin pour la subsistance et l'entretien. » Avoir ou n'avoir pas *le nécessaire*. — C'est aussi le nom qu'on donne à une boîte ou à un grand étui, où l'on renferme diverses choses nécessaires ou comodes en voyage.

NÉCESSAIREMENT, 1°. par un besoin absolu. » Il faut *nécessairement* manger pour vivre. — 2°. Infailliblement. » Il faut *nécessairement* qu'un tel effet arrive.

NÉCESSITANTE, adj. fém. NÉCESSITER, v. act. [*Nécessitante*, cité : 1^{re} é fer. 2^e é moy. 4^e lon. au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Nécessiter*, réduire à la nécessité de faire. Vous *l'avez nécessité à se défendre*. — On dit, dans le *Dict. Gram.* qu'il régit à ou de, mais que le 1^{er} est le plus usité. » Il *m'a nécessité à faire* cette démarche. » Je *suis nécessité à lui intenter* un procès. — On dit, en Théologie, et c'est une vérité qu'il faut croire, que ; » la grâce ne *nécessite* point la volonté. — *Nécessitante* se dit de la grâce. » Le système de la grâce *nécessitante* est une hérésie. — Dans le discours familier, on dit adverbiallement, *de nécessité nécessaire*; de nécessité absolue et indispensable.

NÉCESSITÉ, ÉE, participe passif, régit la prép. *par*. » de courts succès et de longs désastres, toujours *nécessités par* des fautes. *Ling.*

* NÉCESSITATION, s. f. Mot forgé par Leibnitz. » La détermination dont il s'agit ici, n'est pas *une nécessité*.

NÉCESSITÉ, s. f. NÉCESSITEUX, ÊUSE, adj. [*Nécessité*, ci-tell, *teû-ze*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. 4^e é fer. au 1^{er}, lon. aux 2 autres.] *Nécessité* se dit de ce qui est nécessaire et indispensable. » *C'est une nécessité de mourir*. » Si vous voulez que Dieu vous pardonne, *c'est une nécessité que vous pardonniez*. — 2°. Contrainte. » Ne me réduisez pas à *la nécessité de vous dire* des choses désagréables. — 3°. Besoin pressant. » *C'est une nécessité*

Tome II.

que je parte à l'heure même. » La *nécessité* de mes affaires m'y oblige. — 4°. Indigence. » Être réduit à *la dernière nécessité*, à une grande, une extrême *nécessité*. — L'*Académie* dit aussi; tomber *dans la nécessité*, ou *en nécessité*. Je crois qu'on peut douter que le 2d soit du bel usage. — 5°. Au pluriel: les choses nécessaires à la vie. » Il n'a pas toutes *ses nécessités*. — *Nécessités de la nature*; les besoins auxquels la Nature nous assujétit, comme boire, manger, dormir. — *Aler à ses nécessités*, aler se décharger le ventre. — 6°. *De nécessité*, adv. Nécessairement. » *De nécessité*, il faut, ou il faut *de nécessité* que cela soit. On dit, pour appuyer plus fortement: *De toute nécessité*; *de nécessité absolue*. — Avec le verbe *être*, on ne le dit point sans article. » *L'étude est de nécessité absolue* à ceux dont la main n'est jamais tendue au salaire. *Du Plaisir*. Je voudrais dire, *est d'une nécessité absolue*. — On dit aussi ordinairement: *c'est une nécessité que* avec le subj. et l'on en a vu plus haut des exemples. * M. l'Abé de Cambacérés dit, en ce sens: *c'est nécessité que*, sans article. » *C'est donc nécessité pour l'homme*, et sagesse à Dieu, qu'il y ait plus dans la Religion à adorer qu'à comprendre. — Quand le verbe régi se rapporte au nom, on met *de* et l'infinitif. » *C'est une nécessité pour une Dame d'avoir un carrosse*. » *C'est une nécessité de mourir, d'aimer Dieu*; on sous-entend, *pour tous les hommes*. » Excités au carnage par l'habitude d'attaquer, et *la nécessité de se défendre*. — On dit: *les denrées de première nécessité*; les plus nécessaires à la vie. M. Raymond, Académicien de Marseille, dit, en imitation, *les arts de première nécessité*. Cette expression, qui n'est pas ancienne, exprime bien ce qu'on veut dire, et épargne une périphrase.

Par nécessité, adv. Fénelon dit *pour la nécessité*, ce qui est moins conforme à l'usage. » Elle ne parle que *pour la nécessité*. Télémaque.

Quelle *nécessité* (On sous-entend, *ya-t-il?*) régit *que* et le subjonctif. » *Quelle nécessité que tu vinsses* ici montrer ton peu de courage?

On dit, en style familier: *faire de nécessité vertu*, se faire un mérite de ce qu'on ne peut éviter. *Verrot*, en changeant quelques mots, a adapté au style noble cette expression proverbiale. » On fit ensuite, *une vertu d'un pur effet de la nécessité*. Révol. Rom.

Y y y y

NÉCESSITEUX, qui est dans la nécessité, (n°. 4°.) dans l'indigence. » Il étoit fort riche: il est à présent *nécessiteux*. == Il s'emploie sur-tout substantivement. » Les pauvres, les *nécessiteux*. = L'Acad. ne le met pas comme substantif. Je pense que c'est un oubli.

NÉCROLOGE, s. m. Livre où l'on marque la date de la mort des personnes illustrées.

NÉCROMANCE, s. f. **NÉCROMANCIEN**, **CIENNE** ou **CIENE**, s. m. et f. Le 1^{er}, se dit du prétendu art d'évoquer les morts; le 2^d, de celui ou de celle qui se mêle de cet art chimérique. == Quelques-uns disent *nécromancie*. Voiture dit *négromant*. Dans l'*Année Litt.* (1785, n°. 35, pag. 332.) on lit *nécromancier*: C'est sans doute une faute d'impression. == Il y en a qui prononcent *négromance*: ce n'est pas l'usage.

NECTAR, s. m. [*Nektar*: 1^{re} à moy. Le breuvage des Dieux. *Figurém.* Vin excellent. » C'est du nectar.

NEF, s. m. [*è* moy. l'*f* se prononce.] En *Poésie*, navire: encôtre est-il vieux, et ne se dit-il plus que dans le marotique.

Cependant la *nef* vagabonde . . .

Vogue d'un cours précipité. *Rousséau.*

* Les plus forts galions et les *nefs* les plus belles.

Brébeuf.

La même *nef* légère et vagabonde ,

Qui voiteroit le saint Oiseau sur l'onde. *Vervet*

NEF, la partie de l'Eglise qui est depuis le portail jusqu'au chœur. == *Nef*, vase de vermeil en forme de navire. == *Moulin à nef*, construit sur un bateau.

NÉFLE, s. f. **NÉFLIER**, s. m. [1^{re} à moy. au 1^{er}, é fer. au 2^d; la 2^e est un e muet au 1^{er}, un é aussi fer. au 2^d] Le 1^{er} se dit d'une sorte de fruit qui n'est bon à manger que quand il est amolli par le tems, après avoir été cueilli. le 2^d est le nom de l'arbre qui porte ce fruit.

NÉGATIF, **IVE** adj. **NÉGATION**, s. f. **NÉGATIVEMENT**, adv. [1^{re} à fer. 3^e lon. au 2^d et au 4^e, dont la 4^e e muet: *nive*, *nive-man*; *nion*, dans le 3^e, a le son de *cion*; en vers *ci-on*.] Ils se disent de l'action de nier. » Argument *négatif*; terme *négatif*, proposition *négative*. » Répondre *négativement*. » Toute proposition contient affirmation ou *négation*.

NÉGATIVE, s. f. Proposition qui nie. » Il soutenoit l'affirmative, et je persistois dans la *négative*. == 2^o. Refus: (st. famil.) Cet homme est fort sur la *négative*, il est accoutumé à refuser ce qu'on lui demande. ==

3^o. Particule négative. Voy. **NE** et **PAS**.

NÉGLIGEMENT, adv. **NÉGLIGENCE**, s. f. **NÉGLIGENT**, **ENTE**, adj. **NÉGLIGER**, v. act. [*Negliaman*, *jance*, *jan*, *jante*, *je*; 1^{re} é fer. 3^e br. au 1^{er}, lon. aux trois suiv. é fer. au dern.] *Négliger*, c'est n'avoir pas soin de . . . *Négligence*, faute de soin et d'application. *Négligemment*, avec *négligence*. *Négligent*, qui n'a pas le soin qu'il devrait avoir. » *Négliger son salut*, *ses affaires*, *sa santé*. » Il a *négligé de me faire avertir*. » Il y a en cela de la *négligence* de votre part; et une *négligence* punissable. » Agir, s'habiller *négligemment*. » Faut-il être si *négligent*, si *négligente* ?

Rem. 1^o. *Négliger l'occasion*, c'est la laisser échapper sans en profiter. == *Négliger quelqu'un*, c'est n'avoir pas soin de lui rendre fréquemment les devoirs de la vie civile. == *Se négliger* a deux sens; n'avoir pas soin de se tenir propre; et avoir moins de soin de son devoir, de son travail, etc. qu'à son ordinaire. » Cet Auteur, ce Journaliste, ce Peintre, cet Ouvrier se *néglige*.

== 2^o. *Style négligé*, qui n'est pas châtié. On dit aussi *négligences de style*. On les distingue des fautes contre la pureté et la netteté du langage. Celles-ci sont des solécismes ou des barbarismes. Les autres sont plutôt contre les agrémens que contre les règles. Elles consistent entre autres, à répéter sans nécessité une même phrase dans la même page; à répéter dans la même phrase les mêmes conjonctions et les mêmes adverbes. » Ne traitez point avec moi, avec ces soumissions et avec ces prières. » Quelles mesures prendrez-vous autres que celles que celui que je défends à prises? » J'ai été ravi de la délicatesse des pensées de l'Auteur du discours que j'ai entendu, etc. etc. Ces trois avec de la 1^{re} phrase, les trois que de la 2^e, et les quatre génitifs de la des, de, du, de la troisième sont des *négligences*. == C'en est une aussi et bien désagréable, de répéter trop souvent le même mot sans user de synonymes. == Tout ce qui est contre l'harmonie et la mélodie du discours dans le cours et dans la chute des phrases, est encôtre une *négligence de style*. == Enfin, c'en est une très grande, de se servir, dans le genre noble et élevé, d'expressions basses et familières ou proverbiales. == En général, tout ce qui choque l'oreille, sans choquer les règles de la grammaire, peut être appelé *négligence de style*.

3°. *Négligé* s'emploie substantivement, en parlant de l'état où est une femme, quand elle n'est point parée. » Elle étoit dans son *négligé*. » Elle affectoit un *négligé* plus recherché que la parure la plus étudiée. — M. Moreau l'emploie au figuré. » L'appareil de la dignité, l'éclat de la publicité, avertissent l'âme de se roidir, et l'aident à se posséder : le *négligé* de la familiarité, l'ombre de la domesticité, l'invitent à se détendre, et l'acoutument à s'oublier.

* 4°. Le Dict. de Trév. met, à la *négligence*, pour *négligement*. » Les femmes sont vêtues à la *négligence*, quand elles sont à l'Église : elles se parent pour aller au bal. — Cette locution est un barbarisme.

NÉGOCE, s. m. NÉGOCIABLE, adjct. NÉGOCIANT, s. m. [1^{re} é fer. *ia* dans le 2d, est de deux syll. *ci-able* : dans le 3^e, il n'en forme qu'une seule, *cian*. Richelet met *Negotiant* en ligne, et *Négociant* dans l'exemple.] *Négoce*, comerce, trafic de marchandise. Il ne se dit guère que du comerce en grôs. Le *négoce*, dit l'Abé Girard, regarde les affaires de banque et de marchandise; le *comerce* et le *trafic* regardant que celles des marchandises; avec cette différence que le *comerce* se fait plus par vente et par achat, et le *trafic* par échanges. — On ne dit pas le *négoce*, mais le *comerce* d'un État, d'un peuple. On doit donc dire, le *comerce*, et non pas le *négoce* de la France. Acad. — *Figurément*, (st. famil.) Intrigue, affaire. » Il fait un vilain *négoce*. Il se mêle d'un dangereux *négoce*; de plusieurs *négoces*, de bien des *négoces*.

NÉGOCIABLE se dit des effets de comerce, de banque, d'agiotage, qui peuvent être négociés. » Ce billet n'est pas *négociable*. On ne le dit point des marchandises.

NÉGOCIANT, celui qui fait négoce, qui négocie : grôs, riche, habile *Négociant*. — *Négociant* se dit de celui qui achète et vend en grôs : *Morchand*, de celui qui vend en détail. — Quelques Auteurs ont employé adjectivement ce substantif. » Peuple *négociant*, Nation *négociante*. » La partie *négociante* de la Nation jugeoit que son comerce seroit chargé de lourds impots. Targe, Traduct. de Smollet. On dit *comerçant*.

NÉGOCIATEUR, s. m. NÉGOCIATION, s. f. NÉGOCIER, v. n. et act. [*Négociateur*, *ci-a-cion*, *ci-é*.] *Négocier*, c'est 1°. Faire négoce. » *Négocier* au Levant, en Espagne; en draperie, en soie, etc. Et activement, né-

gocier des billets, des lettres de change. Il n'est actif, en ce sens, que pour ces sortes d'effets de comerce, de banque. — 2°. traiter une affaire avec. » *Négocier* un Traité, une ligue, la paix entre deux Princes. — Et par extension, *négocier* un mariage, une réconciliation, un acomodement. » Il se *négocie* quelque chose de considérable.

NÉGOCIATEUR est celui qui négocie quelque affaire considérable auprès d'un Prince, d'un État. » Sage, habile *Négociateur*. — Par extension, il se dit des personnes qui négocient une affaire entre des particuliers. » C'est lui que a été le *négociateur* de cette affaire, de ce mariage. — *Négociant*, n'a rapport qu'au 1^{er} sens de *négocier* : et *Négociateur*, au 2d sens; l'un ne se dit que du comerce; l'autre, proprement des affaires d'État, et par imitation, des affaires particulières, autres que celles du comerce.

NÉGOCIATION a les deux emplois de *négocier*. Il se dit, et de l'action de négocier les affaires : il a été employé dans la *négociation* de la paix : il a été chargé de la *négociation* de ce mariage; et de la chose même, qu'on traite, qu'on négocie. » C'est une *négociation* délicate, difficile. — En termes de comerce, on ne le dit que des billets, des lettres de change, et autres pareils effets de comerce, de banque.

NÈGRE, ESSE, s. m. et f. NÈGRERIE, s. f. NÈGRILLON, ONE, s. m. et f. [1^{re} é moy. aux trois prem. é fer. aux deux dern. Mouillez les *ll* dans ceux-ci.] On apèle *Mores* les Peuples de l'Afrique du côté de la Méditerranée; et *Nègres*, ceux qui sont du côté de l'Océan; et sur-tout, ceux qu'on transporte dans les Colonies Européennes, et qui y servent comme esclaves. » Il a dans son habitation deux cens *nègres* et cinquante *nègresses*. — *Nègrerie*, lieu où l'on enferme les *Nègres*, dont on fait comerce. — *Nègrillon*, *one*, petit nègre : petite nègresse.

On dit (st. fam.) *Traiter* quelqu'un comme un *nègre*; le traiter fort mal, le traiter comme un esclave.

NEIGE, s. f. NEIGER, v. n. NEIGEUX, EUSE, adj. [*Nège*, *négé*, *né-g-é*, *gèl-ge*; 1^{re} é moy. au 1^{er}, é fer. aux autres. 2^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d, lon. aux 2. dern. — *Pluche* écrit comme on prononce, *nège* : le Dict. de Trév. met *neige* ou *nège* : l'Acad ne met que le 1^{er}. Cet *i* est bien inutile dans tous ces mots : on devrait le supprimer.] *Pluche* qui

s'étant gelée en l'air, tombe en flocons blancs sur la terre. » Il tombe *de la neige*. » Il y avoit deux pieds *de neige* dans le chemin. Boire *à la neige*. Blanc comme *neige*, plus blanc que la *neige*. — Il se dit au figuré : la *neige* et les glaces de la vieillesse. *La neige* de ses cheveux blancs. » Les antres ténébreux, les solitudes les plus profondes, la cendre, le cilice, *la neige* et les glaces de la vieillesse n'ont pas toujours pu garantir les Anges du désert. *Neuville*. » Le feu infernal, que vous cachez sous la *neige* de vos cheveux blancs, vous brûle encore et vous consume avec autant d'ardeur que jamais. *Id.* — On dit *proverbialement*, des choses, qui augmentent par succession de tems, comme des intérêts, qui s'accumulent, des bruits qui courent et grossissent d'un moment à l'autre, que c'est la *pelote*, le *peloton*, ou la *boule de neige*, que c'est une *pelote de neige qui grossit*; que cela *grossit* comme une *pelote*, comme une *boule de neige*. — On dit aussi : *homme de neige*, de quelqu'un qu'on veut mépriser.

Voyez le beau *Héros de neige*,
Pour avoir un-tel privilège.

Scarron.

» Un bel *homme de neige*; un beau *Docteur de neige*. Cette locution est populaire. — Et pour témoigner le peu de cas qu'on fait d'une chose : je m'en soucie *aussi peu*, dit-on, que des *neiges d'antan*: c. à d. de l'an passé.

NEIGER est neutre impersonnel. Il se dit de la neige qui tombe. » Il *neige* bien fort. » Il a *neigé* hier : Il y a apparence qu'il *neigera* demain. = *Fig.* (st. fam.) On dit d'un homme qui a les cheveux blancs, qu'il a *neigé sur sa tête*.

NEIGEUX, chargé de neiges. Il ne se dit qu'en ces phrases. » Tems *neigeux*, saison *neigeuse*.

NENNI, adv. [*nani*] Non. Il n'est que du st. fam. » Voulez-vous venir? *Nenni*. » C'est un homme complaisant : avec lui il n'y a point de *nenni*. On le dit aussi d'un marchand, chez qui on trouve tout ce qu'on demande.

NÉOLOGIE, s. f. NÉOLOGIQUE, adj. NÉOLOGISME, s. m. NÉOLOGUE, s. m. Ils se disent de l'invention et de l'emploi de termes nouveaux. Ces mots sont assez nouveaux eux-mêmes, parce que la chose qu'ils expriment est nouvelle, du moins dans l'excès et dans l'abus qu'on en fait. Ils se disent ordinairement, en mauvaise part, d'une affectation

vicieuse et fréquente en ce genre. *Néologie* est l'invention des mots nouveaux. *Néologisme* se dit des mots nouveaux eux-mêmes, et aussi de l'habitude d'en inventer; *Néologique*, de ce qui regarde le néologisme; *Néologue*, de celui qui fait un fréquent usage des mots nouveaux. » Un *Traité de Néologie* bien fait, seroit un ouvrage excellent, et qui nous manque. *Acad.* » Les ouvrages modernes sont presque tous remplis de *néologismes*. » Le *néologisme* est une des manies du siècle. » Les *Néologues* se multiplient tous les jours. » Le langage *néologique*, soit dans les mots, soit dans les expressions, soit dans les tours de phrase, rend plusieurs ouvrages pénibles à lire et difficiles à entendre. — Suivant M. *Linguet*, l'on ne doit traiter de *néologie* que ce qui est absolument inutile. C'est une maxime intéressée dans sa bouche, ou sous sa plume; car il est grand et hardi *néologue*. » Le père de Julie, dit-il ailleurs (J. J. Rousseau) est certainement au nombre des génies, qui ont le droit de créer des mots. Il ajoute, moi je n'en suis pas : il a tort. — Pour créer des mots, il faut être deux, celui qui les crée, et l'usage, qui les adopte. Or, l'usage adoptera quelquefois le mot inventé ou hasardé par un sot, et proscriera les créations de l'homme de génie. Qu'on ne parle donc pas de droit sur cet article ! les plus grands génies n'en sauraient avoir. Voy. MOT : *Création des mots*. — Mde. de Genlis peint fort bien le *Néologisme*. » Monsieur est beaucoup trop » merveilleux pour moi. Son esprit est si fort » au dessus du mien, que je ne comprends » pas plus ses longs discours, que s'il parloit » allemand. Son langage est composé d'une » quantité de mots, qui me sont absolument » inconnus, et il place ceux que je conois » déjà de manière à me dérouter totalement » sur leur signification. »

NÉOMÉNIE, s. f. [1^{re} et 3^e é fer. 4^e lon.] En termes d'Astronomie, nouvelle Lune. = Chez les Romains, Fête qui se célébrait à chaque renouvellement de Lune.

NÉOPHYTE, s. m. et f. [*Né-ofite*: 1^{re} é fer. dern. e muet.] Celui, celle qui a quitte une fausse Religion, pour embrasser la Religion Chrétienne, et qui est nouvellement baptisé. » C'est un *Néophyte*, une *Néophyte*. Les *Néophytes*. Voy. CATÉCHUMÈNE et PRO-SÉLITE.

NÉPHRÉTIQUE, adj. [*Néphrétique*: 1^{re} et 2^e é fer. dern. e muet.] *Colique néphrétique*,

est celle qui est causée par le gravier qui se détache des reins, et qui fait de grandes douleurs en passant par les uréters. — S. f. » Il est tourmenté de la *néphrétique*. » Il a eu une attaque de *néphrétique*. — S. m. C'est un *néphrétique*; il est *néphrétique*; il est affligé de la colique *néphrétique*. — On le dit aussi des remèdes propres aux maladies des reins. User de remèdes *néphrétiques*, ou, substantivement, de *néphrétiques*.

NÉPOTISME, s. masc. Autorité que les Neveux des Papes ont eu quelquefois dans l'administration des affaires, pendant le Pontificat de leur Oncle. » C'est un grand éloge pour un Pape d'avoir été exempt de *Nepotisme*.

NÉRÉIDES, s. f. pl. Nymphes qui, selon la Fable, habitaient dans la mer.

NERF, s. m. NERVER, v. act. NERVEUX, EUSE, adj. NERVÔRE, s. f. [*Nérf, nérvé, veû, veû-ze, vû-re*: 1^{re} é ouv. 2^e é fermé au 1^{er}, lon. aux trois autres.] *Nérf*, 1^o. se dit proprement de cordons blanchâtres du corps humain, de différente grosseur, qui tirent leur origine du cerveau. » Les *nerfs* sont regardés comme les organes des sensations. — 2^o. Moins proprement, on le dit des tendons des muscles. » Il s'est foulé le *nerf*. — 3^o. On dit, figurément, que l'argent est le *nerf de la guerre*; et plus élégamment, d'un discours faible, d'un style languissant, qu'il est *sans nerf*, qu'il n'y a point de *nerf*; et dans le sens contraire, qu'il est *plein de nerf*. On le dit aussi du gouvernement, mais on dit du *nerf*, et non pas un *nerf*. * » Tant de coups d'autorité, qu'on auroit jugé annoncer un (du) *nerf* dans le Ministère. *Anon.* — 4^o. Les Relieurs appellent *nerfs* les cordelettes qui sont au dos du livre, et sur lesquelles les cahiers sont cousus.

Rem. On ne prononce point l'f dans le pluriel. Souvent même, au singulier, on le supprime dans la conversation. » Un *nerf de beuf*.

NERVER, c'est garnir du bois avec des nerfs que l'on colle dessus. » *Nerver un batoir, les arçons d'une selle.* » Batoir bien *nérvé*.

NERVEUX, qui a de bons nerfs, fort, vigoureux. » Le pied est la partie du corps la plus *nerveuse*. — Figurément, plein de force et de solidité; style, discours *nerveux*.

— En Médecine, genre *nerveux*, les nerfs du corps humain, pris collectivement. » Le genre *nerveux* est attaqué chez lui.

NERVÔRES, nerfs. (n^o. 4^o.) Cette partie d'un livre qui est formée par les cordes qui servent à relier. — En Architecture, moulures des consoles, des arcs doubleaux et des croisées d'ogives.

NET, NETTE, adj. NETTEMENT, adv. NETTETÉ, s. f. [*Nét, nète, nêtement, nêteté*: 1^{re} é moy. 2^e e muet.] *Nét*, 1^o. Au propre, qui est sans ordure. » Habit *nét*; place, vaisselle, *nette*. » Ce blé n'est pas *nét*; cette eau n'est pas *nette*. *Nét, propre* (synon.) La *propreté* ajoutée à la *netteté*, l'idée d'un arrangement convenable à la destination. Ainsi, la *netteté* n'est que le premier élément de la *propreté*. » Des souliers sont *nets*, quand on les a bien décrochés; mais, quoique *nets*, ils ne sont pas *propres*, s'ils se trouvent déformés, etc. » Quoique *nette* et vétue d'habits *nets*, une personne n'est pas *propre*, si elle a sa chevelure en désordre, etc. — Extr. des Syn. Fr. de M. l'Ab. Roubaud. — 2^o. Vide. » On allait pour saisir les meubles, on trouva *maison nette*, ou la *place nette*. — Faire *maison nette*, chasser tous les domestiques. — 3^o. Uni, poli, sans tache. » Cette femme a le teint *nét*; diamant qui n'est pas *nét*; glace de miroir bien *nette*; perle qui est d'une eau bien *nette*. — 4^o. Distinct. » Écriture, impression bien *nette*; caractère fort *nét*. 5^o. Fig. Clair, pur, aisé. » Discours *nét* et poli; style *nét* et facile; expression *nette*. — 6^o. Qui est sans embarras, sans ambiguïté. » Cela est clair et *nét*.

En termes clairs et *nets* cette lettre s'explique.

Regn.

Réponse *nette*; rendre un compte *nét*.

7^o. Liquide, quitte de dettes. » Son revenu est clair et *nét*. » Il a dix mille livres de rente bien *nettes*. » Il lui reste de quitte et de *nét* cent mille écus. — 8^o. Franc, loyal. » Son procédé est *nét* il n'y a rien à reprendre. — 9^o. Figurément, st. famil.

Avoir le cœur *nét* d'une chose; l'éclaircir, l'approfondir. » J'en veux avoir le cœur *nét*.

— Avoir les mains *nettes*, n'avoir pas de rapine, d'injustice à se reprocher. » Il me semble que j'entends les voix confuses de tous les François qui crient, grâces, miséricorde au Protecteur des Pauvres, etc.

les mains sont si nettes de tous les présens. Or. Fun. de M. Séguier. — Cette expression n'est pas du style noble. — Être net d'un crime ; en être innocent. St. famil. » Quelques personnes le soupçonnoient de n'être pas bien net de toutes les liaisons avec les inventeurs du système. Targe Trad. de Smollet. L'expression n'est pas assez noble, / ce me semble, pour une Histoire.

NET, adv. Tout d'un coup. » Cela s'est cassé net ; net comme un verre. — Tout net, franchement, librement. » Je l'ai refusé tout net. — On dit aussi net sans tout. » Je lui ai parlé net. Acad. » Le Visic refuse net. Ann. Litt. — Bossuet dit trancher net, qui n'est pas de l'usage actuel. » Il n'y a rien de tel que de trancher net (d'être tranchant), cela donne un air de savant. — Au net, adv. Mettre au net, copier, transcrire. Marivaux dit avoir au net, locution, qui me paraît au moins douteuse. » J'ai envie de vous donner à copier quelque chose que je souhaiterois avoir au net.

NETTEMENT, au propre, avec netteté. » Il faut se tenir blanchement et nettement. — Au figuré, d'une manière claire, intelligible. » Écrire, s'expliquer nettement. — Franchement et sans rien déguiser. » Je lui ai parlé nettement.

NETTETÉ, qualité de ce qui est net. » Il aime la netteté. » La netteté d'une glace de miroir, etc. — Fig. netteté de voix, d'esprit, de style. Voy. NET, n°. 1°. et 5°.

Rem. La netteté du sens dans le discours est une des qualités qu'il faut le plus rechercher. Souvent elle décide de l'arrangement de la phrase ; et entre deux constructions également bones selon les règles, il faut choisir celle où le sens est le plus net, et éviter sur-tout celle qui pourrait former quelque équivoque. Il est indifférent de dire : j'ai envoyé son livre à un tel, ou j'ai envoyé à un tel son livre ; mais il ne serait pas indifférent de dire : j'ai envoyé à la poste les lettres que j'ai écrites, ou, j'ai envoyé les lettres, que j'ai écrites, à la poste. La seconde manière forme une équivoque ridicule. Il faut l'éviter, et préférer la première construction. — Il y a aussi de l'équivoque dans ces vers de Racine. Bajazet, Acte I, Sc. 4.

Cruel, pouvez-vous croire

Que je sois, moins que vous, jalouse de ma gloire
Suivant le sens que présentent les mots, il

semble qu'Atalide dit à Bajazet : pouvez-vous croire que ma gloire me touche moins qu'elle ne vous touche. Mais ce n'est pas là ce qu'Atalide entend. » Pouvez-vous croire, veut-elle dire, que je sois moins jalouse de ma gloire que vous n'êtes jaloux de la vôtre. — Les vices contre la netteté du style sont, 1°. les barbarismes, ou les mots inusités, et par là souvent inintelligibles. 2°. Le Galimatias. 3°. Les équivoques. 4°. Les parenthèses. 5°. Les mauvaises constructions, ou arrangements des mots. 6°. Les longues périodes. Voy. ces mots.

La pureté et la netteté du style sont deux choses différentes. L'une regarde le choix des mots, l'autre leur arrangement. On peut écrire purement, sans écrire nettement ; et on peut faire l'un et l'autre sans écrire agréablement. Aujourd'hui, on sacrifie tout à l'agrément, vrai ou prétendu : on se met peu en peine de la pureté et de la netteté du discours. Le néologisme, les métaphores hardies ou forcées, ou même inintelligibles, une chaleur factice, un enthousiasme de commande, un style précieux ou boursoufflé, et toujours plein de prétention : voilà le goût du siècle : mauvais goût, sans contredit, et dernière preuve de la décadence des lettres et de la corruption du vrai goût.

NETTOIEMENT, s. m. NETTOYER, v. act. [Nè-toâ-man, toa-ié : 1^{re} é moyen : dans le 1^{er} l'e muet ne se prononce pas, et l'on prononce comme si l'on écrivait nétoiment ; 3^e é fer. au second. L'Ab. Regnier et Méragé voulaient qu'on prononçât, né-téié. Quelques personnes l'admettent pour la conversation. C'était l'opinion de Richalet, qui dit que nettoyer n'était employé que par les Poètes.] L'action de nettoyer, de rendre net. » Le nettoiment des rûes, d'un port. Nettoyer un habit, des bottes. » Se nettoyer les dents ; et non pas nettoyer ses dents. — Figurément, nettoyer la tranchée, en chasser les assiégeans. Nettoyer la mer, de corsaires ; les exterminer. Nettoyer le bien, les affaires d'une maison, en acquitter les dettes. — En Peinture, nettoyer les contours, les rendre plus purs et plus corrects. — Hors de là, il ne se dit guère au figuré. Bossuet dit que : » Le péché est nettoyé par la foi et par l'aumône. Ailleurs, il dit que : » L'aumône délivre de la mort et lave les péchés. Laver est là plus propre que nettoyer. On disait plus régulièrement,

autrefois, que Dieu nettoie une âme par sa grâce; mais on se sert aujourd'hui plus volontiers de purifier. — M. Moreau a dit plus récemment et plus d'une fois: » Il faut, une fois pour toutes, simplifier et nettoyer nos idées. Je doute que cette expression figurée soit du goût de tout le monde.

Rem. A la 1^{re} et à la 2^e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, il convient d'ajouter un *i* à l'*y*: nous nettoions, vous nettoyez, pour les distinguer du présent de l'indicatif, nous nettoyons, vous nettoyez. — Au futur simple et au conditionnel, l'*e* muet ne se prononce pas: il nettoiera, il nettoierait: pron. nè-toâ-ra, nè-toâ-rè.

NEVEU, s. m. [1^{re} e muet, 2^e dout. au sing. lon. au pluriel. Neveux.] Fils du frère ou de la sœur. » C'est mon neveu. — Neveu à la mode de Bretagne. (st. famil.) Fils du cousin germain, ou de la cousine germaine. — Petit neveu, le fils du neveu. — Poétiquement, nos neveux, la postérité, ceux qui viendront après nous: jusqu'à nos derniers neveux. — * Corneille apèle Cinna un neveu de Pompée. Il était son petit-fils. On ne se servirait pas aujourd'hui de cette locution, qui est un latinisme.

NEUF: Nom de nombre, qui suit immédiatement le nombre huit. En chiffre arabe, 9; en chiffre romain, IX. — L'*f* finale ne se prononce que quand neuf se trouve devant un nom qui commence par une voyelle ou une *h* muette; neuf amis, neuf hommes: alors l'*f* se change en *v*: neu-vami, neu-vome. Devant un nom, commençant par une consonne, cette *f* est muette; neuf jours, neuf coups; pron. neu jour, neu cou. Après le nom, ou à la fin de la phrase, l'*f* a son propre son. Charles neuf, il y en a neuf.

NEUF est quelquefois employé comme nombre d'ordre (ordinal). Louis neuf, pour Louis neuvième. — S. m. » Un neuf de chiffre; un neuf de cœur, de carreau. Alors aussi l'*f* se prononce; tout comme quand on dit d'une femme grosse qu'elle entre dans le neuf, dans son neuf, c. à d. dans le neuvième mois de sa grossesse.

NEUF, NEUVE, adj. [L'*f* se pron. au masc. 1^{re} lon. au fém. 2^e e muet.] Qui est fait depuis peu: maison neuve. Qui n'a pas encore servi, ou qui ne sert depuis que peu de temps. » Habit neuf, souliers neufs, robe neuve. — Le peuple dit tout batant neuf.

— Il est quelquefois relatif à des choses de la même espèce, qui sont plus anciennes. Ainsi l'on dit à Paris le Pont-neuf, quoiqu'il ait été construit depuis plus d'un siècle et demi. — Neuf, nouveau, récent, (synon.) Ce qui n'a point servi, (ou a peu servi) est neuf: ce qui n'avait pas encore paru est nouveau: ce qui vient d'arriver est récent. — On dit, d'un habit, qu'il est neuf; d'une mode, qu'elle est nouvelle; d'un fait qu'il est récent. » Une pensée est neuve par le tour qu'on lui donne; nouvelle, par le sens qu'elle exprime; récente par le temps de sa production. » Celui qui n'a pas encore l'expérience et l'usage du monde est un homme neuf; celui qui ne commence que d'y entrer, ou qui est le premier de sa race, est un homme nouveau: l'on est moins touché des anciennes histoires que des récentes. GR. Synon. — Gresset dit du Perroquet.

A chaque instant de nouvelles finesses,

Des charmes neufs varioient son débit.

En prose on dirait de nouveaux charmes: mais il ne faut pas chicaner les Poètes, si gênés par la mesure et par la rime. — M. l'Ab. Grosier, parlant des Tragédies de Voltaire, qui a amené sur la scène tant de Nations différentes, dit: » Tous ces personnages diversement habillés, ne finissent-ils pas par se ressembler tous? C'est cette uniformité, qu'il a tâché en vain de déguiser par la diversité des coiffures et des just'au corps, qui a fait dire ingénieusement de Mr. de Voltaire, qu'il étoit toujours nouveau, sans être jamais neuf. Voy. NOUVEAU.

NEUF, appliqué aux personnes, signifie, entrepris, embarrassé, étonné par défaut d'usage: neuf; populairement, neuf comme un fisre. » Il est neuf, il durera long temps; jeu de mots ou calembourg.

La femme neuve sur ce cas,

Ainsi que sur mainte autre affaire,

Crut la chose et promit ses grands Dieux de se faire.

La Fontaine.

» Vous a-t-elle dit au moins quelque chose d'obligeant? Cela est si neuf. MARIN, l'Amante Ingénue.

NEUF, s. m. » Il s'est détaché de cette idée, pour ne donner que du neuf. COYBR. Le neuf est si rare: tout a été dit. — A neuf, adv.

» Refaire un bâtiment à neuf. — De neuf, adv. » Il a fait habiller tous ses gens de neuf.

On dit, proverbiallement, faire un corps neuf, rétablir sa santé, après avoir été bien

médicamenté. Voy. BALAI.

NEUTRALEMENT, adv. **NEUTRALITÉ**, s. f. **NEUTRE**, adj. [*Neutralemans*, *lité*, *neutre*: 1^{re} lon. au dern. 3^e e muet au 1^{er}.] *Neutre*, est 1^o. Qui ne prend point de parti entre des personnes, qui ont des intérêts opposés. » Être, demeurer *neutre*. — 2^o. En *Grammaire*, dans plusieurs langues, il se dit des noms, qui ne sont ni du genre masculin, ni du genre féminin, comme *Templum*, *Tempus* en latin. — Dans la langue Française on ne le dit que des verbes, qui n'expriment point d'action, comme *exceller*, *languir*, *croître*, ou, dont l'action ne passe pas hors du sujet, comme *aler*, *venir*, etc. — On conçoit qu'un verbe est *neutre*, quand on ne peut pas y joindre *quelqu'un* ou *quelque chose*. Ainsi l'on ne peut pas dire, *dormir quelqu'un*, *aler*, *venir quelque chose*: ces verbes sont donc *neutres*. Ce qui revient à dire que les verbes *neutres* sont ceux, qui ne peuvent avoir un régime direct, ou autrement régir l'acusatif. — M. de Wailly n'a voulu donner ce nom qu'à ceux, qui expriment seulement l'état de la personne, comme *dormir*, *languir*, *reposer*, etc. Et il regarde comme *actifs* tous ceux, qui expriment une action, soit qu'ils aient le régime direct, ou le régime relatif, ou qu'ils n'aient point de régime. Ainsi, selon lui, *aller*, *sortir*, *venir*, *tomber*, *descendre* sont des verbes *actifs*. Cette dénomination est trop opposée aux idées communes, pour être adoptée. Il n'est pas question de ce qu'expriment les noms des verbes physiquement, mais de ce qu'ils énoncent grammaticalement. Nous nous en sommes tenus aux idées reçues et à l'ancienne dénomination.

REM. *Ménage* observe que les Poètes changeaient volontiers le *neutre* en *actif*.

Devoit sous ta merci les rebelles ployer.

Malherbe.

pour faire ployer.

De son bel œil, dont la force me pâme.

Ronsard.

pour, me fait pâmer. — L'Observateur ajoute que par ces exemples, et par plusieurs autres qu'il pourrait alléguer, on pourrait excuser *Cornille* de ce qu'il a dit, dans *Le Cid*: de son côté me panche, pour, me fasse pancher, dont il a été repris par Messieurs de l'Académie. — Quels qu'aient été autrefois les droits des Poètes sur cet article, ils n'existent plus, et l'on n'excuserait pas, aujourd'hui, l'*actif* employé pour le *neutre*.

NEUTRALEMENT, ne se dit qu'en *Grammaire*, dans le 2^d sens de *Neutre*. » Employer un verbe *neutralement*. » Le verbe actif s'emploie quelquefois *neutralement*, comme verbe neutre et sans régime. Voy. **ACTIF**.

NEUTRALITÉ, au contraire, ne se dit que dans le 1^{er} sens de *neutre* État de celui, qui se tient, qui demeure neutre entre deux partis. » Garder, observer la *neutralité*. » Demeurer dans la *neutralité*.

NEUVAINE, s. f. [*Neuvène*: 2^e è moy. 3^e e muet.] L'espace de *neuf jours consécutifs*, pendant lesquels on fait quelque dévotion, quelque prière en l'honneur d'un saint. » Faire une *neuvaine* à un tel saint. — Ce mot ne s'emploie point comme nom de nombre collectif: on ne dit point une *neuvaine* d'œufs, comme on dit, une *dixaine*, une *douzaine* d'œufs: il ne se dit que pour signifier un acte de dévotion, qui dure neuf jours. — M. de Wailly dit qu'en poésie, la *docte neuvaine* signifie les *neuf Muses*. Je crois que c'est de la vieille poésie; et qu'aujourd'hui cela ne serait bon que dans le burlesque ou le marotique.

NEUVIÈME, adj. **NEUVIÈMEMENT**, adv. [*Neu-viè-me*, *meman*: 2^e è moy. 3^e e muet.] *Neuvième*, est un nombre d'ordre ou ordinal; et c'est celui qui suit immédiatement le huitième. » Le *neuvième* jour du mois. Dans le *neuvième* chapitre, ou le chapitre *neuvième*. — *Subst.* » Vous êtes le *neuvième* ou la *neuvième*: il arrivera le *neuvième* de ce mois. » Il est intéressé pour un *neuvième* dans cette affaire; il a un *neuvième* dans cette entreprise.

NEUVIÈMEMENT, en *neuvième* lieu. » *Neuvièmement*, je dis que, etc.

NEYER, Voy. **NOYER**.

NEZ, s. m. [*Né*, é fer. le z ne se prononce pas.] 1^o. Cette partie éminente du visage, qui est entre le front et la bouche, et qui sert à l'odorat. » Grand ou petit *nez*. » *Nez* aquilin, ou, retroussé; écrasé, épaté, etc. » Il s'est cassé le *nez*. » Il saigne du *nez*. — 2^o. Il se prend quelquefois pour tout le visage. » Donner sur le *nez* à... Mettre le *nez* à la fenêtre. » Regarder quelqu'un au *nez*, ou, sous le *nez*. » Il m'a ri au *nez*; il l'a fait à mon *nez*. Toutes expressions familières. — 3^o. *Odorat*. » Il a bon *nez*: elle a le *nez* fin.

On dit, proverbiallement, avoir le *nez tourné* vers un endroit; avoir envie ou être sur le point d'y aller. » J'ai le *nez tourné* vers

vers Paris. Sév. — Saigner du nez, se décourager. — Regarder sous le nez, morguer. — Tirer les vers du nez, c. à d. le secret de quelqu'un. * Cette expression se trouve dans la Préface de l'Histoire d'un Concile : à peine serait-elle supportable dans une pièce comique. Wailly. — Tordre le nez à, est aussi une expression basse : » Tordre le nez à la Poétique d'Aristote. Id. — Avoir bon nez, prévoir les évènements ; ou, avoir une bonne pensée de faire une chose. — Mener quelqu'un par le nez, lui faire faire tout ce qu'on veut. — Avoir un pied de nez ; être étonné. — Donner sur le nez, souffleter. — Faire un pied de nez ; se moquer. — Donner du nez en terre, ou, se casser le nez ; succomber, échouer. — Brider le nez ; tromper. » Vouloir me brider le nez, venir me bercer avec des contes à dormir debout ! Mariv. — Mettre, ou fourrer son nez dans une affaire ; s'en mêler. » Je suis à une belle distance pour mettre mon nez dans tout cela. Sév. » Loin les gens, qui veulent mettre le nez, ou, leur nez par tout. — Avoir toujours le nez sur une chose ; y être fort appliqué. — Ne voir pas plus loin que son nez ; être borné par la vue, ou, par l'intelligence.

Capitaine Renard alloit de compagnie

Avec son ami. Bouc des plus hauts encornés.

Celui-ci ne voyoit pas plus loin que son nez. La Fo. M. de Mably dit de Voltaire : » C'est un homme, pardonnez-moi cette expression, qui ne voyoit pas au bout de son nez ; et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il le prouve. Voy. Manière d'écrire l'histoire, et Ann. Litt. 1783, n°. 2, p. 110. On dit encore : cela paraît comme le nez au visage, c. à d. est clair et évident. — Ce n'est pas pour votre nez, ou, cela vous passera loin du nez : vous n'en aurez pas. — Lever le nez : Voy. LEVER. n°. 6°.

NI ; particule négative. On écrivoit autrefois *ny*. — 1°. Cette particule doit toujours être accompagnée de la négative *ne*. L'Acad. critiqua autrefois ce vers du *Cid*.

Elle n'ôte à pas un, *ni* donne d'espérance.

Il falloit, dit-elle, *ni ne* donne, et l'omission de ce *ne*, avec la transposition de *pas un*, qui devrait être à la fin, font que la phrase n'est pas française. — Corneille a fait cette faute dans plusieurs de ses Tragedies.

Qu'avant que je l'ordone, aucun n'entre *ni* sorte.

Pertbarite.

Tome II.

Il faut, *ni ne* sorte.

Il me fait à présent la grâce

De ne m'en dire bien ni mal.

En prose il faudrait dire, *ni bien ni mal*. En vers on peut passer le retranchement du premier *ni*. — Les prosateurs sont encore plus répréhensibles que les Poètes, quand ils emploient *ni* sans l'accompagner de la négative *ne*. » Description géographique de la Grèce assez ample, mais *ni* assez méthodique, *ni* assez lumineuse. L'Ab. de F... Il falait, mais qui n'est *ni* assez, etc. — 2°. Ce serait une autre faute d'y ajouter la deuxième négative *pas*, et de dire : je ne veux pas *ni* l'un, *ni* l'autre. — 3°. *Ni* demande au 2d membre le même ordre, le même tour, les mêmes conjonctions que dans le premier. » De ne point se fier, *ni* s'enorgueillir. D'Abt. Il falait répéter le *de*, et dire, *ni de* s'enorgueillir. — 4°. *Ni* ne doit être employé que quand le sens est négatif. J'avais remarqué que *Voituré* et *Bossuet* l'avaient employé, sans raison, dans des phrases affirmatives, ou interrogatives. » Vous ne vous serviez de l'un *ni* de l'autre que pour, etc. *Voit*. Malgré la particule *ne* la phrase est affirmative : vous *n'* vous serviez que pour, etc. signifie ; vous vous serviez seulement pour, etc. Il falait donc dire : vous ne vous serviez de l'un et de l'autre que pour, etc. » Qu'y a-t-il de plus beau, *ni* de plus saint que, etc. Il falait *et de* plus saint. On disait avec la négation : il n'y a rien de plus beau, *ni* de plus saint. *Bossuet*, dans la chaleur de la composition, a vu ce sens négatif, dans le *que* interrogatif. — Depuis, j'ai vu que M. D'Acary. avait repris la même faute dans *Boileau*, qui dit, en parlant du sonnet, qu'Apollon

Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer ;
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remonter.

Il fallait, *et* qu'un mot, etc. — 5°. On a agité la question, si l'on doit toujours mettre *ni*, quand la phrase est négative. Doit-on dire, par exemple ; » Il n'est point de mémoire d'un plus rude et d'un plus furieux combat, ou bien, *ni* d'un plus furieux combat. *Vaugelas* est pour la première manière, sous prétexte que le second adjectif est synonyme du premier. Mais les *Observations* de l'Acad. sur cet article préfèrent la seconde ; et la raison qu'en donne M. de *Wailly*, c'est que nous n'avons point dans notre langue de synonymes parfaits. Pour moi je serais de

Z Z Z Z

l'opinion de *Vaugelas* ; non pas pour la raison qu'il donne, qui ne me paraît point de recette ; mais parce que je pense que *ni* n'affecte que les substantifs et les verbes, et non pas les adjectifs servant d'épithètes, soit que ceux-ci soient synonymes ou non. » Je n'ai point entendu de plus solide et de plus brillant discours ; et en mettant les adjectifs après : je n'ai point entendu de discours plus solide et plus brillant tout-à-la-fois. Quand les adjectifs précèdent, *ni* peut être employé ; mais après il ne ferait pas bien, à mon avis. — 6°. *Ni* redoublé, modifiant deux substantifs, exige que le verbe soit au pluriel. » Ce n'est *ni* le mérite, *ni* la fidélité de M^{de} de Valentinois, qui a fait naître la passion du Roi, *ni* qui l'a conservée. Il fallait, qui ont fait naître ; qui l'ont conservée. *Let.* sur la Princesse de Clèves. — 7°. Quand *ni* modifie les verbes, on ne le met qu'une fois ; il ne mange *ni* ne dort : mais, quand il affecte les noms, on doit le redoubler, il n'est *ni* beau, *ni* laid. Les Poètes retranchent le premier *ni*, quand il les incomode.

Il ne faudra cesser de régner *ni* de vivre.

Tu ne garde pour moi respect *ni* complaisance.

Dans le 1^{er} exemple, *ni* affecte un infinitif, mais les infinitifs ainsi employés doivent être regardés comme des noms. On dirait donc en prose ; *ni* de régner, *ni* de vivre ; *ni* respect, *ni* complaisance. — *Voltaire* a aussi dit, dans *Cicéron* : je ne veux l'un *ni* l'autre ; il faut *ni* l'un, *ni* l'autre ; et *Rousseau* :

N'épargnez contre lui mensonge *ni* parjure.

Aussi notre Uranie

N'est, grâce au ciel, triste, *ni* rembrunie.

Il faudrait dire, du moins en prose, *ni* mensonge, *ni* parjure ; *ni* triste, *ni* rembrunie. — 8°. Avec *ni*, il est bon de retrancher la prép. *de*, régie ordinairement par la particule négative. » Quels seront nos transports à la vue de cet immense océan, qui ne connaît *ni* de fonds, *ni* de termes, *ni* de rivages. *P. Du River.* Il serait mieux de dire ; qui ne connaît *ni* fond, *ni* terme, *ni* rivage, sans *de* et au singulier. — 9°. *Ni* liant deux régimes différens, l'un des verbes, l'autre des noms, offre une construction sauvage et choquante. » L'âme, émue de quelque passion, ne pense seulement pas qu'il y ait dans son corps des esprits animaux, des muscles et des nerfs, *ni* à leur usage. *Mallebr.* Il fallait, ou ne pense pas qu'il y ait, *ni* quel est leur usage ; ou bien, *ni* aux esprits animaux, *ni*

à leur usage, etc. — 10°. *Ni* se met quelquefois à la tête de la phrase. » *Ni* ils ne l'ont flaté, *ni* ils ne l'ont enrichi. — Plus communément, il se place après le verbe (je ne veux *ni* l'un, *ni* l'autre) quand il affecte un nom ou un infinitif : (voy. n°. 7°.) et quand il affecte les verbes mêmes, il marche devant le 2^d : il ne l'aime, *ni* ne l'estime. — On le met enfin entre l'auxiliaire et le participe : » Ils ne l'ont *ni* reçu, *ni* approuvé. * *Vertot* le place fort mal dans la phrase suivante : » Il ne faut jamais se trop fier, *ni* à ses amis, *ni* mépriser le moindre de ses ennemis. Il fallait, *ni* se trop fier à, etc. *ni* mépriser, etc.

NIABLE, adj. [*Nia-ble* : 2^e d'out. 3^e e muet.] Qui peut être nié : cette proposition est *niable*, très-*niable*.

NIAIS, **AISE**, adj. **NIAISEMENT**, adv. **NIAISER**, v. n. **NIAISERIE**, s. f. [*Niè*, *niè-ze*, *zeman* ; *zeri-e* : *niè-ze* : 1^{re} e moy. et long, excepté dans le verbe, où il est fermé devant la syll. masculine, il *niaisait*, *niaisant*. Devant l'e muet, il se change en e moy. il *niaise*, *naisera*, etc.] *Niais*, au propre, se dit des oiseaux qui ne sont pas encore sortis du nid. — Au figuré, simple, qui n'a encore aucun usage du monde. » Il est encore tout *niais*. » Elle est toute *niaise*. — Il se dit sur-tout de l'air, du ton, de la mine, de la contenance. — *Subst.* » Un franc *niais* ; une grande *niaise*. Faire ou contrefaire le *niais*. — *Niaisement*, d'une manière *niaise*. — *Niaiser*, s'amuser à des choses de rien. Le peuple le dit pour *baguenauder*, béer aux cornilles. » J'étois dans la salle-basse à *niaiser* ; voilà qu'un cabriolet s'arrête à la porte, et puis je vois entrer le beau Monsieur. *Th. d'Ed.* — *Niaiserie*, caractère de celui qui est *niais*. » Il est d'une grande *niaiserie*. — Bagatelle, chose frivole. » Ce que vous dites là est une *niaiserie*. » Ne nous arrêtons pas à des *niaiseries*.

NICHE, s. f. **NICHÉE**, s. f. **NICHER**, v. neut. et act. **NICHET**, s. m. [2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d et au 3^e, e moyen au 4^e, *che*, *ché-e*, *ché*, *chè*.] *Niche* est, 1°. enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur, pour y placer une statue. — Par extension, réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit, ou dans un jardin, pour s'y retirer en particulier. — 2°. Tour de malice ou d'espièglerie qu'on fait à quelqu'un. » Faire une *niche* à...

Est-il permis de faire de pareilles niches? St. famil. == Nicher, actif vient de niche; placer en quelque endroit. » Où s'est-il allé nicher? — Neutre, il dérive de nid, et ne se dit que des oiseaux. Faire son nid. » Les petits oiseaux nichent dans les arbres, dans les buissons. Figurément, se placer: » Il s'est niché dans une bonne maison. st. famil. == Nichée est un terme collectif. Tous les oiseaux d'une même couvée. == Nichée se dit des oiseaux, et couvée de la volaille. == Figurément: » Il a chassé toute la nichée; toutes les personnes de mauvaise vie, rassemblées en ce lieu. St. famil. == Nichet, œuf qu'on met dans le nid, qu'on prépare pour que les poules aillent pondre.

NID, s. m. [On ne prononce point le d.] Petit logement que se font les oiseaux, pour y pondre et y faire éclore leurs petits, et pour les y élever. == Le Proverbe dit: à chaque oiseau son nid est beau, chacun trouve sa maison, sa demeure belle. == Petit à petit l'oiseau fait son nid; on fait sa fortune peu à peu. == Il a trouvé un bon nid; un bon établissement. == Il croit avoir trouvé la pie au nid, avoir fait quelque découverte considérable. == On était allé chez cet homme pour l'arrêter: on n'a plus trouvé que le nid. == Nid à rats, méchante petite chambre.

NIDOREUX, EÛSE, adj. Terme de Médecine. Qui a une odeur et un goût comme d'œufs couvis.

NIÈCE, s. f. [1^{re} è moy. 2^e e muet. Autrement on écrivait niepce.] Fille du frère ou de la sœur. » La nièce d'un tel. » Ma nièce, votre nièce. == Nièce à la mode de Bretagne; la fille du cousin germain, ou de la cousine germaine. == Petite nièce, fille du neveu ou de la nièce.

NIELLE, s. f. [Niè le: 1^{re} è moy. 2^e e muet.] 1^o. C'est le nom de plusieurs plantes. == 2^o. Maladie des grains, dont l'effet est que l'épi se convertit en une poussière noire. Lorsqu'il conserve encore sa forme et sa pellicule, on l'appelle charbon ou carie.

NIELLER, v. act. [Nié-lé: deux è ferm.] Gâter par la nielle. » La pluie et le soleil ont niellé le blé. » Les blés sont niellés.

NIER, v. act. et neut. [Ni-é: 2^e è ferm. devant l'e muet, l'i est long: il nie. Au futur, cet e muet ne se prononce pas: il niera, il nieroit; pron. ntra, ntrè.] Dire

qu'une chose n'est pas vraie. » Nier un fait: il nie le fait. = V. n. Il régit que et le subjonctif: il nie que cela soit.

Rem. 1^o. Dans la phrase négative, il est mieux de mettre la particule ne devant le verbe régi. Vaug. » Je ne nie pas que je ne l'aie dit, est mieux que je ne nie pas que je l'ai dit. Celui-ci est français, mais l'autre est bien meilleur. * Mallebranche, dans la même phrase, retranche la négative à un membre et la met à l'autre. » Ils ne nient pas que la douleur soit un mal, et qu'il n'y ait de la peine dans la désunion des choses auxquelles nous sommes unis par la Nature.

== Le P. Bouchet a fait la même faute. » Il n'est donc pas possible de nier que le Démon n'ait un véritable pouvoir sur les gentils, et que ce pouvoir cesse aussitôt qu'ils ont fait quelque démarche pour renoncer à l'Idolâtrie. — Il fallait, dans le 2^d membre, ne cesse, comme il y a n'ait dans le 1^{er}.

== J. J. Rousseau retranche aussi la négative. » Je ne nie pas qu'il ait raison. » Je ne nie pas qu'il y ait de Grands Hommes qui, etc. — Qu'il n'ait raison, et qu'il n'y ait de Grands Hommes, etc. trait mieux.

== Il faut appliquer cette règle au sens interrogatif, qui a souvent le même effet que le négatif. » Peut-on nier que cette partie du monde doive suffire à M. Simon Boss. — Ne doive suffire serait plus régulier.

Au contraire, quand nier est employé dans le sens affirmatif, il ne faut point de négation au verbe qu'il régit. Nier que la puissance divine ne s'étende pas à une telle production... me paraît une des plus hardies témérités. Crouzas, Reflex. sur Pope. Il fallait, nier qu'elle s'étende; ou bien, assurer qu'elle ne s'étend pas. — C'est comme ceux qui disent: je vous défends de ne pas faire; au lieu de dire: je vous défends de faire.

2^o. Nier régit que et le subjonctif, quand le verbe qui est régi ne se rapporte pas au sujet de la phrase (au nominatif) de nier: je ne nie pas que vous ne soyez fondé, etc. * Ils ont nié que Dieu veut (veuille) le péché en tant que péché. Leidnitz. Quand il s'y rapporte, on met de et l'infinitif. » Il a nié d'avoir prétendu deux voix dans le consistoire. J. J. Rouss. == 3^o. Nier n'a pas le sens de refuser; et Molière n'est pas à imiter, quand il dit:

Et je n'ai pu nier au tourment qui le tue
Quelques momens secrets d'une si chère vue.

On dit, dans le *Dict. de Trév.* que dans ce sens, il n'est ni dans le *Dict. de l'Acad.* ni dans aucun Auteur qu'on ait pu consulter, (ces vers de *Molière* avaient échappé aux recherches) qu'il paraît venir du pays latin, et qu'il n'est pas du bel usage.

NIGAUD, AÛDE adj. et subst. **NIGAUDER**, v. neut. **NIGAÛDERIE**, s. f. [*Nigô, gôde, godé, gôdert-e* : 2^e lon. aux deux 1^{ers}, et au 4^e, dont. au 3^e; la 3^e e muet au 2^d et au dern. e fer. au 3^e.] *Nigaud*, sot et niais. *Nigauderie*, action de nigaud, niaiserie. *Nigauder*, faire des nigauderies. » Il est bien *nigaud*, elle est bien *nigalide*. » C'est un *nigaud*, un franc; un grand *nigaud*; une vraie *nigalide*. » Il ne fait que *nigauder*. » C'est une grande *nigauderie*.

Rem. *Nigauder* se dit quelquefois dans le sens de s'amuser à des choses de rien, pour éviter la contention d'esprit. » Après le repas, il ne fait que *nigauder*.

NIPPE, ou **NIPE**, s. f. **NIPPER**, ou **NIPER**, v. act. [2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] *Nipes* se dit, tant des habits que des meubles; et s'emploie ordinairement au pluriel. *Niper*, fournir de nipes. » De belles *nipes*. » On la bien *nipé* ou *nipée* en le ou en la mariant. » Il s'est bien *nipé*.

NIQUE, s. f. [*Nike* : 2^e e muet.] Il ne se dit qu'en cette locution du style familier, *faire la nique à*. . . Mépriser; se moquer, ne pas se soucier de. . . Il croit que j'ai besoin de lui; mais je lui fais la nique. » *Philosophe*, tu fais la nique à la Fortune; mais autant en faisait le renard aux mûres.

NITOUCHE, s. fém. Hypocrite; qui ne paraît pas y toucher. » C'est une sainte *nitouche*: il ou elle fait la sainte *nitouche*. Il est familier. L'*Acad.* ne le met pas.

NITRE, s. m. **NITREUX**, EÛSE, adj. [2^e e muet au 1^{er}, lon. aux deux autres; *trell, trell-ze*.] *Nitre* est la même chose que le *salpêtre*: celui-ci est un mot plus vulgaire; l'autre est plus savant. *Nitreux*, qui tient du nitre. Terre, eau *nitreuse*. Acide *nitreux*.

NIVEAU, s. m. **NIVELER**, v. act. **NIVELER**, s. m. **NIVÈLEMENT**, ou **NIVÈLEMENT**, s. m. [*Nivo*, 2^e dont au sing. lon. au plur. *niveaux*; *nivelé, ve-leur, nivèleman*; 2^e e muet au 2^d et au 3^e, e moy. au 4^e. Dans le verbe l'e est muet devant la syllabe masc. nous *nivelons*; il *nivelait*, *nivela*, *nivelant*; il est moyen devant l'e

muet, il *nivelle* ou *nivèle*, il *nivellera*, ou *nivèlera*:] *Niveau* est un instrument qui sert à faire reconnaître si un plan est horizontal. » Les Maçons se servent du *niveau* pour dresser leurs ouvrages, les Jardiniers pour dresser et aplanir les allées, etc. » Prendre le *niveau*. » Dresser au *niveau*, ou avec le *niveau*. — De *niveau*. Au *niveau*, adv. Mettre de *niveau*; être de *niveau* avec; ou au *niveau* de, etc.

NIVELER, mesurer avec le niveau: *niveler* une allée. = *Niveleur*, celui qui fait profession de *niveler*. — *Nivèlement*, action de *niveler*. » Ce *nivèlement* a été fait avec soin, avec exactitude.

Rem. Depuis quelque tems on emploie beaucoup *niveau* au figuré. » Les mystères sont au dessus de la raison: ils passent sa portée, et elle ne saurait, ni les abaisser au *niveau* de ses regards, ni élever ses regards au *niveau* de leur hauteur. » Il se met au *niveau* de tout le monde. *MARIN*, *Homme Aimable*. » Je ne puis, dit l'envieux, atteindre à la gloire de mon rival: je vais en le déprimant, le mettre à mon *niveau*. Id. *ibid.* » L'âme des sujets s'éleve insensiblement au *niveau* de celle des Rois. *Thom.* » Les vastes projets sont au *niveau* de son génie. L'Ab. *Du Serre-Figon*. *Panég. de Ste. Thérèse*. » Il étoit simple, affable, toujours de *niveau* avec tout le monde. *Fonten.* — L'*Acad.* approuve cette expression, qui, au dire de *Bouhours* étoit nouvelle de son tems et suspecte aux habiles gens. » Il est au *niveau* des, ou, de *niveau* avec les plus grands Seigneurs. *Acad.*

NOBILIAIRE, s. m. [*Nabili-ère*: 4^e e moy. et long.] Catalogue des maisons nobles. » *Nobiliaire* de Provence, etc.

NOBLE, adj. et subst. **NOBLEMENT**, adv. **NOBLESSE**, s. f. [2^e e muet aux deux premiers, e moyen au 3^e: *noble, bleman, blèce*.] *Noble*, en parlant des personnes, se dit de celui qui, par le droit de sa naissance ou les lettres du Prince, est d'un rang au-dessus du tiers-état. » *Noble* de naissance, d'extraction. » Il est devenu *noble* par lettres du Prince. = *Subst.* » Nouveau *noble*. » Les nobles et le peuple, etc. — On restreint quelquefois le nom de *noble* à ceux qui le sont par lettres, et non de race. » Le Prince peut faire des nobles; mais le sang seul fait des Gentilshommes. — En parlant des choses qui ont rapport à la per-

zone, illustre, distingué, relevé au-dessus des autres choses de ce genre : » Air noble : style noble. » Sentimens nobles ; une âme noble. » Un noble orgueil. = Dans le corps humain, on apèle parties nobles, le cœur, le cerveau, le foie, comme absolument nécessaires à la vie.

Rem. Noble peut et doit même quelquefois précéder le substantif. » Nobles délassemens. Rouss. » Un noble loisir. Gress. Délassemens nobles, et loisir noble ne vaudraient rien du tout : mais, d'autre part, noble air, noble âme, noble style choqueraient l'oreille. Nobles parties la choquerait encore davantage, parce que parties nobles est un terme consacré, et que ces sortes de termes et d'expressions ne veulent point être dérangés dans leur construction.

NOBLEMENT, d'une manière noble ; avec noblesse. » Faire les choses noblement. = En Gentilhomme. » Ses Ancêtres ont toujours vécu noblement. Tenir noblement une terre ; la tenir en fief.

NOBLESSE, 1°. Qualité par laquelle on est noble. » Bone, ancienne noblesse. » Noblesse d'épée ou de robe. Faire preuve de noblesse, etc. = Soutenir noblesse (fig. famil.) vivre noblement. = 2°. Tout le Corps des Nobles. » Le Corps de la Noblesse. » Assemblée de la Noblesse, et non pas de Noblesse, à moins qu'on ne parle d'une assemblée particulière de Gentilshommes. = 3°. Figurément. » Noblesse d'âme, de cœur, de sentimens. » La noblesse des pensées. » Noblesse de style, d'expression. » Il y a beaucoup de noblesse dans sa conduite ; il a montré beaucoup de noblesse dans ses procédés.

Rem. 1°. Quand on veut parler de la qualité ou de la vertu, exprimée par ce mot, il n'a point de pluriel. On dit à plusieurs, comme à un seul, la noblesse de vos Ancêtres ; la noblesse de vos sentimens, et non pas les noblesses. — Quand Fontenelle a dit, les grandes Noblesses, il voulait parler des grandes Maisons ; encore est-ce une locution de son invention, qui fait bien dans sa phrase, et qui demande du goût, pour être bien placée. » S'il y a du fabuleux dans l'origine des grandes Noblesses, du moins il y a une sorte de fabuleux, qui n'appartient qu'à elles, et qui devient lui-même un titre. 2°. Noblesse, joint à un nom propre de Royaume, régit l'un ou l'autre

tre article, selon le sens qu'il a. Quand on entend par ce mot le Corps des Nobles, il prend l'article indéfini de : La Noblesse de France, d'Italie, etc. Mais quand on entend par là les avantages, les prérogatives du pays, on met l'art. déf. de la : La noblesse de la France, de l'Italie. Rem. =

3°. Un Auteur anonyme traite noblesse comme un de ces termes collectifs qui exigent le pluriel dans le verbe qui les accompagne, quoiqu'ils soient eux-mêmes au singulier. » L'indépendance que la Noblesse s'efforçoit d'usurper à la faveur de leurs privilèges. Il falait, de ses privilèges. = L'usage n'admet point ce pluriel. = 4°. Entretenir noblesse est du style familier, et se dit au figuré, de toute autre chose que la noblesse. » Et l'Italien, l'oublierez-vous ? J'en lis toujours un peu pour entretenir noblesse. Sév.

NOCE, s. fem. [On écrivait autrefois nopce, à cause de l'etymologie latine, nuptia.] Mariage. — Il se dit tantôt au sing. tantôt au plur. Aller à la noce, ou aux noces. Ils ont fait de belles noces ; le jour de ses noces. Toute la noce y alla, c. à d. toute la compagnie qui s'étoit trouvée à la noce. = Ce mot fournit à quelques expressions proverbiales. » Tant qu'à des noces, abondamment. — Comme à la noce, gaiement. » Il va à l'assaut comme à la noce. — Arriver comme tambourin à noces, sort à propos. — Il n'a jamais été, ou il ne s'est jamais trouvé à telles noces ; ou à de pareilles noces, à telle aventure. Cela se dit ordinairement en mauvaise part.

NOCHER, s. m. [Noché ; 2° d'ér.] Celui qui conduit le vaisseau. — On ne le dit qu'en Poésie, pour Pilote. Sur la mer méditerranée, c'est le nom qu'on donne sur les vaisseaux marchands, au Maître du navire.

NOCTAMBULE, s. m. [Nokrambule.] Celui qui marche la nuit en dormant. On dit plus ordinairement somnambule.

NOCTURNE, adj. Qui arrive durant la nuit. » Vision nocturne ; assemblée nocturne. = Il aime à suivre le substantif. En vers, il peut absolument le précéder.

Quand chaque soir, le jeune anachorète,
Avoit fixé sa nocturne retraite.

Verve.

Mais en prose, cette construction est peu agréable. » Ces nocturnes expéditions prou-

verraient tout au plus qu'il fut dans sa jeunesse un libertin téméraire et intrépide. *Anon.*

NOCTURNE, est s. m. En parlant d'une partie de l'Office de Matines, composée d'un certain nombre de Psaumes et de Leçons. On lui donne ce nom, parce qu'on le chantoit autrefois la nuit, en latin *nox*.

NOËL, s. m. [*No-el* : 2^e à moy. — *Ménage* dit que *Novel* est plus usité que *Noël*. On ne dit plus que celui-ci aujourd'hui.]

1^o. Fête de la Nativité de Notre-Seigneur. »

Les fêtes de Noël. Les trois Messes de Noël.

» Noël est une des quatre grandes fêtes de l'année. — Dans cet emploi, ce mot ne prend pas d'article, et c'est un gasconisme que de dire : à la Noël, les fêtes de la Noël.

DESGR. — 2^o. Cantique Spirituel sur la Naissance du Sauveur. — Il est ainsi appelé parce que dans la plupart des cantiques sur ce sujet le mot de Noël est souvent employé.

— Dans ce sens, il prend l'article. » Le Noël que vous venez de chanter est fort beau :

un Noël : ce Noël. — On dit *fig.* (st. famil.)

On a tant chanté, ou tant crié Noël, qu'à la fin il est venu : enfin ce qu'on désirait depuis un long-tems est arrivé.

NŒUD, s. m. [*Neu*, monos. Le *d* final ne se prononce jamais ; l'*o* ne se prononce pas non plus : il n'est mis là que pour l'étymologie latine, *nodus*. Quelque jour, on le supprimera.]

1^o. C'est l'enlâchement de quelque chose, qui se plie, comme ruban, corde, ficelle, etc.

» Nœud simple, ou double. » Faire, ou, défaire un nœud. — Nœud coulant, qui se serre ou se desserre, sans se dénouer. — Par extension on appelle nœud un ouvrage, en relief, qui représente un nœud : nœud de perles, de diamans, de rubis. — 2^o. *Fig.* Difficulté, ou point essentiel d'une affaire. » Voilà le nœud de cette affaire. » Trancher le nœud de la question, de la difficulté. — 3^o. Lien. »

Les nœuds de l'amitié, de l'himen. — 4^o. Il se dit et de l'excroissance, qui vient aux parties extérieures des arbres ; et d'une partie plus dure qui s'y trouve dans le cœur, et des jointures, qui sont aux vignes, aux cannes, au fenouil, aux tuyaux de blé, et au gosier de l'Homme. » Le nœud de la gorge. Voy. **GORGE**.

Rem. Anciennement, on écrivait *nœu* sans *d*. C'est l'orthographe de Malherbe et de l'Acad.

dans ses *Sentimens sur le Cid*.

NOIR, **NOIRE**, adj. **NOIRÂTRE**, adj.

NOIRAUD, **NOIRAUDE**, adj. [*Noar*, monos.

Noû-re ; *noû-râtre* ; *noû-rô* ; *rôde* : 1^o. Ion. au 2^d ; 2^e Ion. aux ; dern.] **Noir**, est 1^o. Ce qui est de la couleur la plus obscure et la plus opposée au blanc. » Drap, satin noir. »

Robe noire ; encre noire, qui n'est pas assez

noire. — Par exagération ; qui approche de la couleur noire. » Du pain noir. » Un teint

noir. » Elle a la peau noire. — 2^o. Livide, meurtri : » Il est noir des coups qu'il a reçus.

— 3^o. Obscur. » Noir cachot.

— Jamais la nuit ne fut si noire.

» Le tems est noir : une nuée noire. — 4^o. Sale, crasseux, en parlant du linge et des mains. —

5^o. *Fig.* triste, mélancolique : Noir chagrin, humeur noire. — 6^o. Qui suppose beaucoup de méchanceté. » Crime bien noir : une noire

trahison, un noir attentat : une malice noire.

» Avoir l'âme noire. — 7^o. *S. m.* Couleur noire. » Un beau noir. Teint en noir : chambre tendue de noir. » Porter le noir : être

habillé de noir. — Noir à noircir : noir de fumée. — Nègre. » Il a vingt noirs et trois blancs dans son Habitation.

REM. **Noir**, au propre et dans le discours ordinaire, se met après le substantif : habit

noir, robe noire ; et non pas noir habit, noire robe. En vers ; et au figuré, même en

prose, dans le discours soutenu, il aime à marcher devant : » Le noir limon ; De Lille : les noirs soucis. Fénéel. » Les noirs artifices.

Rousseau.

* N'importe, qu'englouti sous ses abîmes noirs
Je ne reçoive pas les suprêmes devoirs.

Brébeuf.

Noirs abîmes aurait mieux valu : mais la rime exigeait abîmes noirs, ce qui n'est pourtant pas une excuse. — Noir, se dit quelquefois

des personnes, pour méchant. » Je sais que j'ai des ennemis : mais je ne les crois, ni aussi

noirs, ni aussi dangereux que vous me les dépeignez. *Th. d'Éduc.* — Voir les choses

en noir : sous un aspect triste et funeste. » Je tremble, et je vois tout en noir. *Ibid.* —

Rendre noir, difamer. On l'a rendu bien noir dans cette affaire. — On dit proverbialement, il n'est pas si diable qu'il est noir, aussi méchant qu'il le paraît.

NOIRÂTRE, se dit des choses ; qui tire sur le noir. » Teint, couleur, eau noirâtre. —

Noiraud, se dit des personnes ; qui a le teint brun : l'Acad. ajoute et les cheveux noirs, ce qui n'entre pas nécessairement dans l'idée, que présente ce mot. » Il est un peu noiraud : elle est fort noiraude. — *Subst.* » C'est un

noiraud, une *noiraude*. — L'Acad. ne le marque qu'adjectif, et ne donne d'exemple que du substantif. — Elle avoit mis *noiraut* dans la première Édition: mais l'analogie ne s'y trouvoit pas; car on dit au fém. *noiraude* et non pas *noiraute*. Dans les Éditions suivantes elle a mis *Noiraud*. — On dit, au pluriel, *noirauds* et non pas *noiraux*, comme écrit *Le Gendre*.

NOIRCEUR, s. f. **NOIRCIR**, v. act. **NOIRCISSEUR**, s. f. [*Noir-ceur*, *ci*, *ci-sûre*; 3^e lon. au dern.] *Noirceur*, qualité, par laquelle les choses sont noires. *Noircir*, rendre noir. — V. n. ou réc. Devenir noir. *Noircisseur*, taché de noir. » *La noirceur des cheveux, des sourcils*. » *Noircir une muraille*: se noircir la barbe, les sourcils; et non pas, *noircir sa barbe, ses sourcils*. » Le teint *noircit* au soleil. » Cela s'est *noirci* à la fumée. » Je ne sais d'où vient *cette noirceur*.

REM. *Noircisseur*, ne se dit qu'au propre: *noirceur* et *noircir* se disent aussi au figuré; le 1^{er}, de l'atrocité d'une méchante action; le 2^d, dans le sens de difamer. » *La noirceur de ce crime, de cet attentat*. » C'est un grand péché, que de *noircir* la réputation, l'honneur du prochain. — *Noircir*, *Dénigrer*. (synon.) Le 1^{er} dit quelque chose de plus fort et de plus odieux. Ils ont les mêmes rapports que *difamer* et *décrier*. — *Dénigrer*, c'est décrier indignement: *noircir*, c'est difamer odieusement. — Celui, qui vous *dénigre*, ne veut que vous nuire: celui, qui vous *noircit*, veut vous perdre. L'action de *noircir* ne tombe que sur l'innocence et la vertu: l'action de *dénigrer* roule sur tous les genres de réputation et de mérite. » Les savans, non-seulement se *dénigrent*, mais quelquefois ils se *noircissent*. Extr. des *Syn. Fr.* de M. l'Ab. *Roubaud*.

NOISE, s. f. [*Noâ-ze*: 1^{re} lon. 2^e e muet.] Querelle, dispute. Il n'est que du style familier. » Chercher, éviter *noise*, sans article. » Émouvoir, exciter *une noise*. Acad. » Il est l'auteur, la cause de *la noise*. — Autrefois, on l'employoit dans le beau style.

Impudens boute-feux de *noise* et de querelle.

Malherbe.

» Pour empêcher de nouvelles *noises* et de nouvelles chicanes. *Bossuet*. — Dès le tems de *Ménage*, il n'était plus du bel usage.

NOISETTE, s. f. [*Noa-zête*: 2^e e moy. 3^e e muet.] Espèce de *petite noix*, que porte le coudrier. — En style proverbial présen-

ter des *noisettes* à qui n'a pas de dents, c'est offrir à quelqu'un des choses, dont il n'est pas en état de se servir.

NOIX, s. f. [*No-â*, monos. long.] Espèce de fruit, qui a une coque dure et ligneuse, couverte d'une écale verte. » Ecale; coquille; zeste; cuisse de *noix*. » Huile de *noix*, etc. — On le dit par extension de quelques autres fruits, qui ont quelque ressemblance avec la *noix*. » *Noix de gale, d'Inde, muscade, vomique*, etc. — C'est aussi le nom qu'on a donné à l'os, qui fait l'embouture de la cuisse avec la jambe; et à cette petite glande, qui se trouve dans une épaule de veau, proche la jointure des deux os.

NOLIS, **NOLISSEMENT**, s. m. **NOLISER**, v. act. [*Noli*, *liceman*, *lixé*.] C'est la même chose que *Fret*, *Fréter*. C'est le louage d'un vaisseau, d'une barque, etc. Les premiers de ces mots sont plus usités sur la méditerranée et les autres sur l'océan.

NOM, s. m. [*Non*.] 1^o. Le terme, dont on est convenu, pour désigner une personne ou une chose. » Le saint *nom* de Dieu. *Louis XVI*, est le *nom* du Prince bienfaisant, qui gouverne la France. » Donner, imposer le *nom* ou un *nom*. » Déguiser son *nom*, changer de *nom*, etc. etc. — 2^o. En grammaire, il se dit, dans une acception plus resserrée, des termes, qui sont susceptibles de genre et de cas. *Nom* substantif, ou, adjectif. *Nom* propre; *nom* commun ou appellatif. — 3^o. Réputation. » Il s'est acquis, il s'est fait, il a un *grand nom* dans les Lettres, à la Guerre. » Il a déjà *quelque nom*. » Il a éternisé, immortalisé son *nom*.

Au nom de, adv. De la part de. » *Au nom* de son maître. *En son nom*, *en mon nom*. — Il s'emploie aussi dans les Prières. » *Au nom* de Dieu, je vous en supplie. » *Au nom* de notre ancienne amitié, etc.

Rem. 1^o. Quoique *Nom*, signifie *renommée*. (n^o. 3^o.) Il n'en est pas tellement le synonyme qu'il puisse s'employer à sa place, et il y a beaucoup de phrases où il ne fait pas bien, dans cette acception.

* Vous avez tant de *nom*, que tous les Rois voisins vous veulent, comme *Orode*, unir à leurs desins.

CORN. Surena,

* Nuit et jour un Auteur médire, écrit, corrige; — Et dans l'espoir d'un *nom* travaille incessamment.

Du Resnel.

Avoir beaucoup de *nom* et l'espoir d'un *nom* ne sont pas des expressions reçues, quoi-

qu'on dise, avoir un grand nom, et même avoir quelque nom. — * GRESSET dit, le lien du nom, et M. LE SUIRRE, gagner un nom.

Je suis du nom le dangereux lien.

Doit-on enfin pour gagner un nom

Risquer d'empoisonner ma vie.

Le Suirre.

On critique cette dernière expression dans l'Ann. Litt. celle de Gresset ne mérite pas moins de blâme. Nom, Renom, Renommée. (Synon.) Ils vont par gradation et enchérissent l'un sur l'autre. Ce que le nom comence, le renom, l'avance, la renommée le consomme. » Le nom vous tire de l'obscurité; le renom vous donne de l'éclat; la renommée vous couronne de toute sa gloire. Extr. des Syn. Fr. de M. l'Ab. Roubaud. — 2°. On disait autrefois, avoir nom, pour dire, se nomer. » J'ai nom Eliacin. Racine. » Il avoit un aîné, qui avoit nom Eustache. Hénaut. On le dit encore en plusieurs Provinces et à Paris même. Les bons Auteurs ne s'en servent plus, et il n'est plus bon que dans le style plaisant. — On dit encore, familièrement, décliner son nom, déclarer soi-même, qui l'on est pour se faire connaître. Voy. DÉCLINER. Nomer les choses par leur nom; leur donner, sans ménagement, les noms odieux qu'elles méritent.

J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

Boileau.

— Et Proverbialement; je ne lui ai jamais dit pis que son nom, je ne lui ai rien dit d'offensant.

NOMADE, adj. et subst. Errant, qui n'a point d'habitation fixe. » Peuple, Nation nomades. » Un peuple de Nomades. » Les Tartares sont des peuples nomades.

* NOMBRABLE, adj. [Nonbrable.] Mot forgé par M. Linguet. Il dit, non nombrable pour inombrable. » Ce fameux dépôt des connaissances humaines, où les Hommes les plus distingués dans les Lettres consignent leurs illustres, et non nombrables découvertes. — L'Auteur, prenant le ton de l'ironie, a cru que nom nombrable serait plus plaisant qu'inombrable.

NOMBRE, s. m. NOMBRER, v. act. NOMBREUX, ÊTRE, adj. [Nombre, bré, brel, brel-ze : 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, é fer, au 2^d, lon. aux deux derniers.] I. Nombre, se dit de plusieurs unités considérées ensemble. » Un ne fait pas nombre : deux font nombre. » Le nombre de dix, de vingt. Nom-

bré pair, ou impair, etc. — On divise les noms de nombre, en absolus, ou cardinaux; un, deux, trois, quatre, etc. en ordinaux ou d'ordre; premier, second, troisième, etc. en collectifs; dizaine, douzaine, centaine, etc. en distributifs, le tiers, le quart, etc. en augmentatifs; le double, le triple, etc. Voy. Absolu, Cardinal, Ordinal. —

De ces cinq sortes de noms de nombre, les trois derniers sont toujours substantifs. Les deux autres sont d'eux-mêmes adjectifs; mais il y a diverses occasions, où ils sont employés substantivement: on dit: un deux, un trois, un quatre, etc. Le premier, le second, etc. La première, la seconde, pour la première ou la seconde classe, ou, Chambre, du Parlement. On dit aussi avoir un cinquième, un dixième dans une affaire, etc. — Les nombres absolus ou cardinaux se mettent quelquefois à la place des ordinaux, Ainsi l'on dit, Charles six, Louis seize, pour Charles sixième, Louis seizième; le dix, le vingt du mois pour, le dixième, le vingtième.

Rem. En additionnant les noms de nombre absolus, faut-il se servir du verbe faire ou du verbe être? Faut-il dire, par exemple, cinq et quatre font neuf ou sont neuf. M. Brossette décide que la première manière est la seule bonne: Mr. de Saint Marc dit, au contraire, que la seconde est aussi bien selon l'usage, et peut-être mieux selon la règle. Le premier loue Boileau d'avoir changé sont en font: l'autre assure que rien n'était moins nécessaire que ce changement. L'usage est partagé là dessus comme l'opinion.

II. NOMBRE, signifie aussi, quantité, multitude. En ce sens, il régit d'autres noms au génitif avec l'article indéfini, de: » Un grand nombre de soldats. Sur quoi, il est à remarquer. 1°. Que les noms collectifs ne peuvent être ainsi régis, qu'autant qu'ils peuvent se diviser par un, deux, trois, etc. On dit un grand nombre de royaumes; parce qu'on peut dire, un royaume, deux, trois royaumes; mais on ne doit pas dire, un grand nombre de troupes; un grand nombre de cavalerie; parce qu'on ne dit pas, dans cette acception, une troupe, deux troupes; une cavalerie, deux cavaleries, etc. Il faut se servir alors de l'adjectif nombreux. » Des troupes nombreuses; une nombreuse cavalerie. — De bons Auteurs fournissent des exemples contraires à cette observation. Je ne crois pas pourtant qu'ils doivent être imités en cela. » Un nombre infini

de peuple. VERTOT. Je voudrais dire, de Plébiens. » Ce fut en présence des Princes, des Prélats et d'un nombre infini de peuple qu'il fit cet excellent discours. Marsolier. Je dirais, et d'un nombre infini de personnes de tout rang, ou de toute condition. » Il n'y a point de secte, qui par son nombre, par sa durée, etc. méritât mieux d'être prédite. Boss. On ne dit pas plus le nombre d'une secte, que le nombre d'une armée, d'une ville. On doit dire, le nombre des sectateurs, des combattans, des habitans. » C'est le nombre du peuple et l'abondance des alimens, qui fait la vraie force et la vraie richesse du Royaume. Télémaque. Je crois qu'il faut aussi, en cet endroit, le nombre des sujets. — 2°. Nombre, quoiqu'au singulier, exige le pluriel du verbe : » Un petit nombre s'échaperent et se sauvèrent dans les marais. J. J. Rousseau. Tacite. » Le grand nombre n'envisageoient que leur propre intérêt. Rollin. — 3°. Nombre s'emploie quelquefois sans article. » Il est, ou, il y a nombre de personnes. » Nombre de parens et Instituteurs. Anon. Il falait et d'Instituteurs. » Il a nombre d'amis : nous étions nombre de gens. — Mais je ne crois pas qu'on dise : il en est nombre, comme dit l'Ab. Coyer. » S'il en est nombre, qui marchent encore. En, pronom, supplée pour de ; mais pas toujours. — On dit aussi, avoir nombre ou grand nombre (sans article) de, pour, avoir un grand nombre de. » Le propriétaire, qui a nombre de vignes. Pluche. Là, nombre peut être regardé comme un adjectif de quantité, comme beaucoup, par exemple ; et il a le même régime. » J'ai vu nombre de sots, qui ne connoissoient point d'autre mérite dans le monde que celui d'être né noble, ou dans un rang distingué. Mariv.

Il n'est ma foi rien tel que la richesse,
Pour avoir grand nombre d'amis.

L'Ab. Reyre.

— 4°. Un grand nombre ne modifie pas les adjectifs. * » La Traduction d'Horace de M. Dacier n'est guères estimable que par les Remarques, qui l'accompagnent : parmi un grand nombre de curieuses et d'instructives, on en trouve plusieurs d'inutiles et de difuses. — Dans cette phrase, plusieurs est régulièrement placé, parce qu'il est régi par en, le suppléant et le représentant de remarques ; mais les adjectifs curieuses et instructives ne sont pas régis par en, et sont mal régis par un grand nombre. Pour rendre la phrase régulière, il

Tome II.

aurait falu dire : il y en a un grand nombre de curieuses, etc. mais il y en a aussi plusieurs d'inutiles, etc. — 4°. Au nombre, ou, du nombre de, expressions adverbiales. » Il fut mis au nombre, ou, il était du nombre des Avocats, qu'on avait choisis. Mais les pronoms relatifs ou possessifs ne font pas bien dans cette expression. » * Il en était du nombre ; on choisit des Avocats, dont il fut du nombre. » Non seulement par l'espérance de revivre dans ses enfans, mais encore par celle d'avoir en leur nombre le Désiré des Nations. Bossuet. Le pronom leur ne fait pas mieux dans cette phrase que dont et en dans les précédentes ; et c'est une nouvelle preuve qu'ils ne peuvent pas toujours remplacer la prép. de. — De qui, desquels peuvent être admis dans cette expression, parce que cette prép. de y est exprimée. Le pronom ce n'y fait pas mal non plus. » On choisit quelques Avocats, au nombre de qui ou desquels il se trouva. » Il fut de ce nombre. — 5°. Faire nombre, se dit aussi sans article. » Il n'est pas d'une grande utilité, mais il fait nombre. — Bossuet met devant nombre l'article indéfini (la prép. de.) Les Sociniens ne font point de nombre dans le monde. L'article de est de trop. On pourrait peut-être dire que l'Auteur l'a mis à cause de la négative point. Mais on dit fort bien : ne lui donnez point place parmi les bons Auteurs ; vous ne lui rendez pas justice ; vous n'avez pas raison, etc. et non pas, ne lui donnez pas de place ; vous ne lui rendez pas de justice ; vous n'avez pas de raison, etc. Il faut donc dire aussi : ils ne font point nombre, et non pas de nombre. — 6°. Le même Auteur (Bossuet) dit ailleurs : » Benjamin, petit en nombre, y demeure mêlé avec eux. On pourrait donc dire, ce peuple est grand en nombre, médiocre en nombre, moindre en nombre que l'autre. Tout cela est contre l'usage ; on dit peu nombreux, fort nombreux, moins nombreux, etc. — 7°. Sans nombre, adv. » Il y a des fautes sans nombre : il y a une grande quantité de fautes.

III. NOMBRE, en parlant du style. Arrangement mélodieux des paroles dans les vers, ou dans la prose. » Il y a du nombre dans ces vers, dans cette période.

NOMBRER, compter ; supputer combien il y a d'unités dans un nombre. » On ne saurait nombrer les désordres et les malheurs que causent les guerres civiles. Il est plus usité dans le moral que dans le physique. Pour les

A a a a a

sommes, on dit plutôt *compter* ou *supputer*.

NOMBREUX, qui est en grand nombre. » Peuple *nombreux*; assemblée *nombreuse*. = *Harmonieux*. (n°. III.) » Vers *nombreux*, période *nombreuse*.

NOMBRIL, s. m. [*Nonbri*: on ne pron. point l'finale.] Cette partie, qui est au milieu du ventre. » Lier le *nombril* aux enfans nouveaux-nés.

NOMENCLATEUR, s. m. **NOMENCLATURE**, s. f. [*Nomankla-teur*, *tûre*: 2^e lon. 4^e lon. au 2d.] *Nomenclateur*, chez les Romains, était celui, qui nomait les citoyens à ceux, qui avaient intérêt de les connaître. » Les *nomenclateurs* étaient des esclaves, qui faisaient leur étude des noms des citoyens. = Parmi nous, celui, qui s'applique à la *nomenclature*, c. à d. proprement à la connaissance des noms des plantes. C'est un terme de botanique, qu'on dit, par extension d'autres sciences et sur-tout de la Grammaire.

NOMIE, s. f. Règle, Loi. Il ne se dit pas tout seul; mais il sert à former d'autres noms; *Astronomie*, *Physionomie*, *Économie*, etc.

NOMINALES, adj. f. pl. » Les Patrons et Hauts-Justiciers ont le droit des *prières nominales*, c. à d. d'être només aux prières du Prône.

NOMINATAIRE, s. m. **NOMINATEUR**, s. m. [*Nominatère*, *nomina-teur*: 4^e e moy. et long au 1^{er}.] Le 2d, se dit de celui qui nome, ou, qui a droit de nomer à un bénéfice; Le 1^{er}, de celui qui a été nommé.

NOMINATIF, s. m. Le *sujet* de la phrase; le nom ou le pronom auquel se rapporte l'action ou l'état exprimé par le verbe. *Sujet* a rapport à la phrase et *nominatif* au verbe. On dit, le *sujet* de la phrase et le *nominatif* du verbe. Quand je dis: *Nous devons* aimer Dieu de tout notre cœur. *Nous* est le *sujet* de cette phrase et le *nominatif* du verbe *devons*.

— I. Le *nominatif* doit communément précéder le verbe: mais on s'en dispense, 1°. Dans le discours narratif. » Sur cela *parut* le Prince, pour le Prince *parut*. 2°. Après le pronom *que* suivi d'un verbe: les lettres *que* m'apporta *mon frère* est aussi bien que s'il y avait, *que mon frère* m'apporta. Voy. plus bas, n°. 8°. 3°. Dans les phrases interrogatives les pronoms nominatifs se mettent aussi après le verbe. » Que dis-je? que fais-tu? que veut-il? Voy. plus bas, n°. 7°. 4°. Après *ainsi*, le verbe précède élégamment le nominatif. » *Ainsi* devoient disparaître et s'effacer peu à

peu les restes de la première institution. *Boss.* » *Ainsi parla ce sage Prince*, etc. Cette transposition ne ferait pourtant pas bien avec toute sorte de verbes. = Un Auteur moderne fait aussi cette transposition après *plus* redoublé. » *Plus* les houpes sont déliées et serrées, *plus* augmente la délicatesse du tact. *Du Plaisir*. L'Usage n'admet pas cette construction. = Elle est mieux placée après *là*, adverbe: » *Là* avoient droit d'être jugés tous les Magistrats immédiats. *Moreau*; après *alors*: » *Alors* commençoit donc cette lutte terrible de la puissance armée contre la liberté, qui ne l'étoit pas. *Id.*; après *tel*, commençant la phrase. » *Tel* étoit son avis. = 5°. Les pronoms personnels nominatifs suivent le verbe, quand la phrase comence par *ainsi*, *au moins*, *à peine*, *en vain*, *peut-être*: » Il est appliqué aux devoirs de son état: *aussi* est-il estimé de tout le monde: » *Au moins* devez-vous en donner la moitié? » *A peine* daigna-t'il nous honorer d'un regard. » *En vain* me priez-vous de ce que l'honneur me défend de faire; » *Peut-être* vous écrirai-je de Paris. » *Peut-être* sera-ce demain. = 6°. Après un subjonctif, qui marque un souhait, ou, qui est mis pour *quand même*, le verbe précède le nominatif:

Puissent vos jours sereins ignorer la tristesse!

Est mieux que de dire: que vos jours sereins puissent, etc.

J'ai pour la vanité des mépris furieux;
Fut-elle dans l'esprit des Dieux.

Fut-elle; c. à d. *quand même elle seroit*. = 7°. Dans les phrases interrogatives, le verbe précède le pronom nominatif.

Peut-on des cieux voir la magnificence,
Et s'endurcir à ne pas croire en Dieu?

» *Pouvez-vous* soutenir si hardiment une pareille fausseté? — Mais, quand ce pronom est précédé d'un substantif, qui désigne la même chose; ce substantif nominatif se place ordinairement devant le verbe: » *L'homme* aura-t'il toujours plus de soin d'orner son corps que de former son esprit et son cœur? — Depuis quelque tems, on met le pronom devant et le substantif nominatif après: » *Aura-t'il* toujours tant de soin d'orner un corps mortel, *l'Homme*, dont l'âme est immortelle? = 8°. Le *nominatif* se met élégamment après le verbe, quand il doit être suivi de plusieurs mots, qui en dépendent. » Nous écoutons avec docilité les conseils *que* nous,

donent ceux qui savent flater nos passions. La R. F. Cette remarque est de M. de Wailli, et l'exemple qu'il cite la justifie. Mais il me semble que c'est moins à cause des mots qui dépendent du nominatif qu'à cause du pronom relatif *que*, qui le précède, que ce nominatif se met après le verbe. Car on dit fort bien, par exemple : « Nous devons écouter avec docilité, les conseils *que* nous donent nos amis, quoiqu'il n'y ait aucun mot après le nominatif *amis*. Il en est de même des autres relatifs, comme *dont*, *où*, etc. » Les égards *dont* nous préviennent nos parens : le lieu où se vend cette denrée, etc. — L'exemple suivant est mieux choisi, pour justifier la remarque de M. de Wailli. « Là coulent des ruisseaux qui distribuent par-tout une eau claire. Cette phrase, et autres semblables, seraient insupportables, si le nominatif y était placé devant le verbe. Voy. VERBE, n. 2. — 9. Dans un discours animé, pour donner de la vivacité au style, on met aussi le nominatif après le verbe. » Déjà, pour l'honneur de la France, étoit entré dans l'administration des affaires, un homme plus grand par son esprit que par ses dignités. Fléhier. — L'oreille et le goût doivent guider l'Écrivain dans cette construction.

II. Autrefois les Poètes, dans les verbes passifs, plaçaient le *nominatif* entre le verbe auxiliaire *être* et le participe.

Sur qui sera d'abord sa vengeance exercée?

Esther.

Quand sera le voile arraché? etc.

Aujourd'hui nos Poètes n'osent plus employer ces transpositions, qui cependant ne peuvent que faire un bon effet... Il serait à souhaiter que, du moins en ce qui regarde l'arrangement des mots, notre Poésie fût attentive à maintenir ses privilèges. Elle en a perdu quelques-uns depuis moins d'un siècle, puisqu'autrefois on se permettait l'inversion du participe, non-seulement avec l'auxiliaire *être*, mais encore avec l'auxiliaire *avoir*.

O Dieu! dont les bontés, de nos larmes touchées,
Ont, aux vaines fureurs, les armes arrachées.

Pour dire, *ont arraché* les armes. Cette inversion était d'une grande commodité pour la rime, parce qu'elle rend le participe déclinable. L'Historien de l'Académie (Pellisson) nous apprend qu'elle ne censura nulle-

ment cette transposition dans l'examen qu'elle fit des Stances de Malherbe, qui commencent par les deux vers qu'on vient de citer. D'Oliver.

III. On répète quelquefois le *nominatif*, pour donner plus de nombre à la phrase, ou pour la rendre plus claire. « Les honneurs du triomphe lui furent accordés; honneurs dont personne n'avait encore joui avant lui. » Le moment de son trépas arrivé; moment heureux pour lui et funeste pour nous. Wailly. — On peut dire en ces occasions, que ce *nominatif* est employé la seconde fois en quelque sorte adjectivement.

IV. Plusieurs *nominatifs* d'un même verbe demandent que le verbe soit au pluriel : « Lui et nous sommes d'accord. Au reste, le verbe, qui a ainsi deux ou plusieurs *nominatifs* doit s'accorder avec la pers. la plus noble. Or, la 1^{re} est censée plus noble que la seconde, et celle-ci plus que la troisième. Ainsi l'on dit : vous et moi sommes d'accord, et non pas êtes d'accord : vous et lui savez la chose, et non pas savent, etc. — De plus, la personne qui parle se nomme toujours la dernière en Français, et on nome toujours la première celle à qui l'on parle. » Vous et moi, et non pas moi et vous ; vous et lui, et non pas lui et vous, etc. — 1°. Si plusieurs *nominatifs* d'un même verbe sont liés par une autre conjonction que *et*, le verbe doit être mis plutôt au singulier qu'au pluriel. « Cassendi, aassi bien que Descartes, a réformé la Philosophie : a réformé est mieux que ont réformé. — 2°. S'il y a plusieurs *nominatifs* au singulier, de même persone, liés par *ou*, on met l'adjectif, le pronom et le verbe au singulier. « La crainte ou l'impuissance les empêcha de remuer. Bouh. On met le pluriel, quand les *nominatifs* sont de différentes personnes : « Ou vous ou moi nous irons. Acad. Wailli. — 3°. Quand *ni* répète lie deux *nominatifs*, ou il n'y a qu'un des deux qui reçoive l'action, et alors on met le verbe au singulier : ce ne sera ni M. le Duc, ni M. le Comte, qui sera nommé Ambassadeur, et non pas, qui seront nommés ; ou les deux substantifs *nominatifs* font ou reçoivent en même tems l'action, et alors il faut le pluriel. « Ni la douceur, ni la force n'y peuvent rien. Acad. Wailli. — 4°. Si les *nominatifs*, liés par une conjonction, sont après le verbe, il peut être, ce

semble, mis indifféremment au singulier ou au plur. » Le Prince, que demandoit également le Sénat et le Peuple, bu que demandoient. — 5°. Si un des nominatifs est au pluriel, le verbe doit toujours y être. » Le Prince, autant que les Peuples aspirerent à la paix. — 6°. Après *l'un et l'autre*, et *ni l'un ni l'autre*, Th. Corneille pensait que le singulier étoit préférable : *l'un et l'autre le veut, ni l'un ni l'autre ne prétend*. L'Ab. Girard et M. de Wailli aiment mieux le pluriel, *veulent, prétendent*. VAUGELAS étoit du sentiment qu'on mettoit indifféremment le singul. ou le plur. — On peut appliquer à *ni l'un ni l'autre* la distinction établie ci-dessus (n°. 3°.) Pour *l'un et l'autre*, ou il précède, et alors le singulier peut aller. » *L'un et l'autre me l'a promis*; ou il est après le verbe, et alors le pluriel est indispensable : » *Ils ont pu l'un et l'autre se tromper*; mais ils ne se sont trompés ni l'un ni l'autre. Cet usage est fondé en raison; car *l'un et l'autre*, et *ni l'un ni l'autre* ne peuvent être après le verbe sans être précédés de *ils, elles, vous, nous*, etc. qui sont au pluriel. — 7°. Si le dernier nominatif est précédé de *mais* ou de *tout*, le verbe sera du même nombre que ce nominatif. » Non seulement ses richesses, mais aussi son repos fut sacrifié. » Mes biens, mes avantages et tout mon repos fut sacrifié, et non pas furent. Buf. M. de Wailly pense que si au lieu de *mais* on mettoit *et*, on devrait mettre le pluriel. » Toutes ses richesses et tout son repos furent sacrifiés. Le P. Bufier est d'un autre sentiment, comme on le voit par le 2d exemple. — Quand *tout* est employé substantivement après une énumération, il est encore plus nécessaire de mettre le verbe au singulier. M. de Wailli reprend le Père Berruyer d'avoir dit : *les reptiles, les oiseaux, les bêtes de la campagne, les animaux domestiques, tout ce qui respiroit sur la terre et dans les airs périrent sans exception*. Il fallait, *périt*. — Rien a le même usage. » Jeux, conversations, spectacles, rien ne la tira de sa solitude. Fléchier.

V. On ne doit point changer de personnes (servant de nominatif) dans une même phrase. » Une des choses que je comprends le moins, c'est la licence qu'on se donne de censurer dans les autres les mêmes défauts

où nous tombons nous-mêmes. L'Auteur (M. de Bellegarde) ayant employé *on* dans le premier membre, devait l'employer aussi dans le second, et dire : où *l'on tombe soi-même*; ou bien, mettre *nous* dans les deux membres : la licence que nous nous donnons, etc. Les défauts où nous tombons, etc.

VI. Une faute qu'on fait quelquefois sans s'en apercevoir, c'est d'employer le verbe sans nominatif, comme : » *En quoi Ignace réussit le plus, fut de réformer les mœurs des Éclésiastiques*. *Fut* est ici sans nominatif : *En quoi* ne peut pas l'être. Il faut : *la chose en quoi fut*, etc. ou bien, *en quoi il réussit, ce fut*, etc. Wailly. — 1°. Mais plusieurs nominatifs sans verbe, font quelquefois une beauté, quoique contraires en apparence aux règles de la Grammaire. Dans *Andromaque*, Hermione dit à sa Confidente, en parlant de Pyrrhus.

*Ma famille vengée, et les Grecs dans la joie,
Nos vaisseaux tout chargés des dépouilles de Troie.
Les exploits de son père effacés par les siens;
Ses feux, que je croyois plus ardens que les miens;*

*Mon cœur, toi-même enfin de ma gloire éblouie,
Avant qu'il me trahit, vous m'avez tous trahie.*

Une construction exacte n'aurait pas cette beauté. Ce style est celui de la passion, et la passion ne consulte pas la syntaxe. L. Racine. — Mde. de Sévigné, écrivant à sa fille, après le départ de celle-ci, lui dit : » Ne blâmez point, mon enfant, ce que je sentis en rentrant chez moi. Quelle différence ! Quelle solitude ! Quelle tristesse ! Votre chambre, votre cabinet, votre portrait ; ne plus trouver cette aimable personne ! M. de Grignan comprend bien ce que je veux dire, et ce que je sentis. — Voilà encore des nominatifs sans verbes : mais la vive éloquence se met au-dessus des règles et de l'usage. — Le P. De Neuville fournit un autre exemple de plusieurs phrases de suite où le sujet principal n'a point de verbe qui s'y rapporte. » Vous vous autorisez de certaines situations délicates, où l'on se trouve quelquefois dans le monde, partagé entre Dieu et César, entre la conscience et la fortune, entre ce qu'on doit et ce qu'on aime. Mais la mère des Machabées, conduite à l'autel, pour y renoncer à son Dieu, ou sacrifier ses enfans ; mais Joseph, qui ne peut se refuser au crime, sans passer pour criminel ; mais Moïse, placé entre les déli-

ces de l'Égypte et les opprobres d'Israël ; mais *Susanne*, dans la nécessité de vivre coupable ou de périr innocente : vous trouvez-vous dans des conjonctures plus critiques ? — Pour parler régulièrement, il aurait falu dire : *Joseph, Moïse, Susanne*, etc. ne se trouvèrent-ils pas dans des conjonctures aussi critiques ? Mais le tour qu'a employé *Neuville*, quoique irrégulier, est préférable, parce qu'il est plus vif et plus éloquent. — Ce grand Orateur dit encore dans son sermon pour la Fête de *Tous les Saints* : « Je dis des Saints, qui sont Saints pour avoir rempli les devoirs de leur condition dans le monde. *Des amis perfides ; des sujets rebelles ; des maîtres durs et hautains ; des pères indolens et dissipateurs ; des enfans capricieux et indociles ; des Magistrats foibles et inapliqués ; des génies inquiets et turbulens, des âmes molles et ennemies du travail.* Ah ! vous le voyez, ce n'est point pour des noms, si justement flétris dans le monde, pour des noms funestes à la paix et au bonheur du monde que l'encens fume dans nos sanctuaires. — Citons encore une fois *Mde de Sévigné*. » En un moment, j'ai changé d'avis... Ainsi, ma Fille, *coffres* qu'on rapporte ; *mulets* qu'on dételle ; *filles* et *laquais* qui se séchent, pour avoir seulement traversé la cour, et *messenger*, qu'on vous envoie. — 2^o. Dans les constructions ordinaires même, on emploie des *nominatifs* sans verbe. — Avec *tout* : « *Capitaines, Pilotes, tout* le monde conclut que cet air pernicieux régnoit continuellement dans ces mers. *Hist. des Voy.* » *Atention, promptitude, sécurité, tout* a été le fruit de cette institution. *Necker*. Devant *chacun* : « *Centurions et soldats ; chacun* murmuroit, etc. *Révol. Rom.* — Devant *voilà* : « *Liaisons mondaines ; amitiés trop naturelles ; complaisances molles et faciles, etc.* » *Voilà* ce qui, dans tous les tems a perdu les âmes, d'ailleurs les plus droites, etc. *Neuville*. — Devant *cela* : « *Humeur trop délicate et trop sensible. Une inattention, une faute légère, une parole peu mesurée, une bagatelle, un rien : Cela* suffit pour faire une blessure profonde, qui ne se fermera point. *Id.* — Après *de là* : « *De là* les clameurs dont retentit le Bâreau ; les *invectives* ; les *plaintes* ; le *bruit*, le *tumulte* qui troublent le repos, l'union des familles. *Id.* — On sous-entend le verbe : *de là naissent*,

etc. — Après *combien* : « *Combien d'hommes adroits à contrefaire la probité... Combien de pécheurs*, fameux par l'excès de leurs égaremens... *Combien de vertus simulées*, etc. *Id.* — Avec *point* : « *Point d'homme assez instruit pour savoir tout ; point d'homme assez naïf, pour ne dissimuler rien ; point d'esprit, si pénétrant, qu'il n'y ait encore des mystères qu'il ne perce point ; point de cœur si ouvert qu'il ne recèle encore dans ses profondeurs des détours où le jour n'entre point.* *Id.* On sous-entend, *il n'y a*. — Avec *nul*, le nominatif s'emploie aussi sans verbe : « *Nul homme*, quelque entêté qu'il soit de son mérite, qui n'aimât mieux être entièrement ignoré, que d'être parfaitement connu. *Id.* On sous-entend aussi, *il n'y a*. » On sait en quel état étoit alors cette ville... *Nul repos, nulle espérance* de paix et de tranquillité : *la république renversée* et presque anéantie ; *les Nations barbares déchaînées* contre elle : l'empire Romain en proie à ses ennemis. *Saci.* — 3^o. Les substantifs, employés adjectivement, s'emploient aussi sans verbe. *M. Saci* dit de *Plin le Jeune* : « De retour à Rome, il reprit ses affaires, ses emplois ; *Juge*, quand les lois l'y engageoient, *Avocat*, quand l'intérêt public, le besoin de ses amis, ou l'honneur le demandoient. — 4^o. Il y a encore des *nominatifs*, qui paraissent sans verbe : ce sont des mots de la phrase précédente, qu'on répète dans la phrase suivante ; mais ils tiennent au régime de la phrase qui précède : « *Les distinctions de gloire et d'honneur vous quittent : elles passent à mes saints ; d'autres distinctions vous sont réservées. Distinctions, prééminences de gloire et d'honneur pour les vertus les plus humiliées ; distinctions, prééminences d'opprobre et d'ignominie pour cet orgueil, qui fut l'auteur de leurs humiliations.* *Neuville*. *Jugement Univ.* — 5^o. Enfin, c'est encore un tour d'éloquence d'employer plusieurs *nominatifs* avec un seul verbe, placé au premier membre de la période. « *Tout s'empoisonne entre les mains de cette funeste passion (la jalousie) la piété la plus avérée n'est plus qu'une hypocrisie mieux conduite ; la valeur la plus éclatante, une pure ostentation ; la réputation la mieux établie, une erreur publique ; le zèle pour la Patrie, un art de se faire valoir et de se rendre nécessaire, etc.* *Massillon*. — Le verbe *est*, sert pour

tous ces *nominatifs*. Si on le répétait à chaque membre de la phrase, le style en deviendrait lourd et languissant.

VII. Quand un nominatif de la 3^e personne est à la tête de la phrase, et que le verbe en est fort éloigné, plusieurs mettent le pronom personnel *il* ou *elle* devant ce verbe, qui se trouve alors avoir deux *nominatifs*. C'est une faute qu'on ne pardonne pas même aux Poètes. On l'a reprise dans *Boileau*.

Qui sait bien ce que c'est qu'un prodigue, un
avare,

Un honnête homme, un fat, un jaloux, un bi-
zarre,

Sur une scène heureuse il peut les éraler.

Art Poét.

Et Satire X.

Encore, est-ce beaucoup, si ce guide imposteur,
Par les chemins fleuris d'un charmant quietisme,
Tout-à-coup l'amenant au vrai molinosisme,
Il ne lui fait bientôt, etc.

Molière a fait la même faute :

Iris charme mon âme ;
Et qui pour elle aura le moindre brin de flâme,
Il s'en repentira.

La faute est plus grossière, quand le verbe n'est pas éloigné de son *nominatif*. » Votre frère le cadet, *il* m'a dit. Cette faute est commune dans les Provinces méridionales. Le peuple y fait pis ; car il met *il* après un *nominatif* féminin : votre sœur l'aînée *il* m'a envoyé ici, etc.

VIII. Il y a dans nos Poètes Français, des exemples de phrases isolées, composées de *nominatifs*, qui ne se rapportent à rien. *Boil.* dans le *Lutrin*, dit de Girot :

La porte dans le Chœur à sa garde commise,
Vale souple au logis, fier huissier à l'Eglise.

Pour que la phrase fût construite régulièrement, il faudrait dire : » *Valet* souple au logis, fier *huissier* à l'Eglise ; *il* gardoit la porte du Chœur. Alors on peut mettre *il* après un substantif, qui est au *nominatif*, parce que le véritable sujet de la phrase est *il*, et que *valet* et *huissier*, quoique substantifs, sont employés en cet endroit adjectivement. — *Crébillon* emploie le même tour.

Fils de Deucalion, petit-fils de Minos,
Vos vertus ont passé celles de ce Héros.

Fils et *petit-fils*, dans cette phrase, ne ré-

gissent rien, et n'ont rapport à rien. — *Voltaire*, dans *Brutus*, fournit un autre exemple, mais sous un tour différent, d'un *nominatif* en l'air, et que rien ne soutient.

C'est agir en tyrans, nous qui les punissons.

Pour parler exactement, il faudrait dire : nous agissons en tyrans, nous qui les punissons ; mais le tour employé par le Poète, quoique irrégulier ; est plus fort et plus énergique, et je me garderais bien de le blâmer. — Ces *nominatifs* isolés sont selon l'usage dans les exclamations. *Malheur* imprévu ! *Sort* déplorable ! etc.

NOMINATION, s. f. [*Nomina-cion*, en vers, *ci-on*.] 1^o. Action par laquelle on nome à quelque charge, à quelque bénéfice. » Avoir la nomination de... Pourvoir ou être pourvu sur la nomination de etc. — 2^o. Droit de nomer. » Le Roi a la nomination de tous les bénéfices consistoriaux. » Ce bénéfice est à la nomination d'un tel Patron. — 3^o. Avec les pronoms possessifs, il a le sens passif ; et se dit de celui qui est nommé. » Depuis sa nomination à ce bénéfice, il est tout changé à mon égard.

NOMMÉMENT, ou NOMÉMENT, adv. [*Noméman* : 2^o é fer.] Spécialement. » On accuse de ce crime plusieurs personnes, et, *nomément*, tels et tels

NOMMER, ou NOMER, v. act. 1^o. Donner, imposer un nom. — L'Ab. *Girard* trouve entre *apeler* et *nomer* cette différence, qu'on *nome* pour distinguer dans le discours, et qu'on *apelle* pour faire venir dans le besoin. » Le Seigneur *apela* tous les animaux, et les *nomma* devant Adam pour l'instruire de leurs noms : » Il ne faut pas toujours *nomer* les choses par leur nom, ni *apeler* toute sorte de gens à son secours. *Synon.* — Cette distinction est très-juste, et il est bon de l'observer. Cependant avec le pronom personnel, on dit plutôt *s'apeler* que *se nomer*, quoiqu'on puisse dire aussi celui-ci. » Comment *s'apelle-t-il* ? Quel est son nom ? Comment *vous apelez-vous* ? Je *m'apelle* comme je *m'apelle*. » Des deux célèbres *Rousseaux*, le Poète *s'apelait* ou *se nomait* *Jean-Baptiste*, et le Philosophe *Jean-Jaques*. — *Nomer* et *apeler* régissent les noms sans article. *Rousseau* dit dans son *Ode à la Fortune* :

Le peuple, dans ton moindre ouvrage,
Admirant la prospérité,
Te nomme grandeur de courage,
Valeur, prudence, fermeté.

Le Poète aurait pu dire aussi *t'apelle*; mais *te nomme* était plus propre, plus coulant et plus poétique. — Louis a été nommé le Père du Peuple. Là l'article est nécessaire, parce qu'il fait partie du nom.

2°. *Nomer*, choisir quelqu'un pour une charge, un emploi. Il a pour second régime le datif. » *Nomer à un bénéfice un indigne.*

A point nommé, adv. Au tems qu'il faut. » Vous venez à point nommé. = *A jour nommé*, au jour, dont on était convenu. » Il se trouva au rendez-vous à jour nommé.

NOMPAREIL, EILLE, adj. [*Nonpa-rèil*, mouillez l'l finale : *nonparè gliè* : 2^e à moy. mouillez les 2 ll. — Il semble qu'on devrait écrire *nonpareil*, mais suivant le génie de la Langue française, l'n devant le p se change en m.] Sans pareil, sans égal. Du tems de *Malherbe*, on disait plus souvent *nompareille* que *sans pareille*. Du tems de *Ménage*, on disait plus souvent *sans pareille* que *nompareille*. Aujourd'hui on ne dit guère ni l'un ni l'autre; et ils sont tous deux du vieux style. » *Le nonpareil* St. Augustin, dit S. Fr. de Sales. = L'Acad. met *nonpareil* sans remarque. » Un mérite *nompareil*: une vertu *nompareille*: sa grâce *nompareille*. = S. f. Il se dit d'un petit ruban, d'une petite dragée, d'une petite lettre, qui est entre le petit texte et la Sédanoise ou la Parisienne.

NON, particule négative. » Le voulez-vous? *Non.* » Il ne dit jamais *non*: dites, *oui* ou *non*. Je gage que *non*. = S. m. » Dites un oui, où, un *non*. » Il ni'a répondu un *non* bien sec.

1°. En répondant, on dit ordinairement *non* tout seul, en y ajoutant pourtant le titre d'honneur dû à la personne, à qui l'on répond. *Non*, Monsieur, *non* Madame. Mais dans le discours familier et quand on veut nier plus fortement, on peut dire, *non pas*. » *Non pas*, Madame, *non pas*, le rivage est changé aussi. *Fonten.* On dit aussi, *oh! non.* » Il donna en présence des Magistrats (de Genève) le désaveu le plus formel de sa Pucelle: il promit de ne rien écrire contre la Religion, ni contre l'État. A-t'il tenu parole? *oh! non.* Gr. Hom. *Veng's.* = 2°. *Non* se met quelquefois à la tête de la phrase et dans les grands mouvemens de l'éloquence il se redouble. » *Non*, le vice ne

peut rendre heureux l'homme, qui s'y livre. » *Ne croyez pas*, ô Crétois, que je méprise les Hommes. *Non, non*, je sais combien il est grand de travailler à les rendre bons et heureux. *Télem.* = 3°. *Massillon* met souvent *non* à la tête des phrases affirmatives. » *Non*, Sire, le trône, où vous êtes assis, est entouré de lui autant de remparts, qui le défendent contre la volupté, que d'attraits, qui l'y engagent. » *Non*, Sire, la piété véritable élève l'esprit, ennoblit le cœur, raffermi le courage, etc. — Il me semble que *oui* trait mieux avec le sens affirmatif. = 4°. Dans le style familier, on emploie quelquefois *non* sans nécessité.

Certes, Monsieur Tartufe, à bien prendre la chose *N'est pas un homme, non*, qui se mouche du pied.

Molière.

= 5°. Dans le cours de la phrase, *non* s'emploie quelquefois tout seul, quelquefois avec *pas*, jamais avec *point*. » Ils ont soutenu cette doctrine, *non* par de doctes écrits, mais par de sanglantes batailles. *Bossuet.* On pourrait dire aussi *non pas* par de doctes écrits, etc. Mais *non* tout seul vaut mieux dans des occasions pareilles. » Elle croyoit aussi que je l'aimois beaucoup, *non* sans se plaindre pourtant de je ne sais quelle indolence. *Mariv.* » Je le tiens *non* d'elle-même, mais de sa confidente. » Je le lui dirai, *non* comme parent, mais comme ami. = Avec les adverbes et les adjectifs, on met *non pas* quand il y a quelque comparaison. » Il écrit *non pas* supérieurement, mais agréablement. » Il a un style *non pas* brillant, mais pur et correct. = Pour les purs adjectifs, on met quelquefois *non* tout seul. » Tous les gens *non* intéressés; *non* préoccupés; des acheteurs *non* solvables; des témoins *non* recevables.

Le Père, vieux routier, *non* des plus complaisans. L'Ab. *Reyre.*

= 6°. * Anciennement, on disait *non*, pour *ne pas*: » Le Roi Jean défendit de *non* donner pour Dieu à gens puissans de (qui peuvent) gagner leur vie; et de *non* les héberger.

Non que, et *non pas que* régissent le subjonctif: le 1^{er} est le plus usité. » *Non que*, ou *non pas que* je veuille, que je prétende, etc. » Ils consacrent leurs talens et leur philosophie à détruire et à avilir tout ce qu'il y a de sacré parmi les Hommes. *Non* qu'au fond ils haïssent ni la vertu, ni nos dogmes; c'est de l'opinion publique qu'ils sont ennemis, et pour

les ramener aux piés des autels, il suffiroit de les reléguer parmi les Athées. *J. J. Rouss.* Remarquez qu'après *non que* on ne doit point mettre une seconde négative, quand le sens est d'ailleurs affirmatif. » La Religion Patriarcale, qu'on appelle aussi la Loi de Nature, *non qu'elle n'ajoutât rien* à la Loi Naturelle, mais pour la distinguer de la Loi Écrite. L'Ab. *Du Voisin*. Il falait, *non qu'elle ajoutât rien*, etc. Peut-être l'Auteur a mis cette seconde négative à cause de *rien*, mais elle n'était pas nécessaire, même à ce titre, et *non que* suffisait. Là *rien* signifie *quoi que ce soit*. *Non qu'elle ajoutât quoi que ce soit* à la Loi Naturelle, etc. — Mais, quand le sens est négatif, la particule *ne* est nécessaire. » La Poésie Latine peint les objets bien autrement que ne peut faire notre Langue vulgaire. *Non que* la versification française n'ait ses grâces et ses charmes; mais il faut avouer qu'elle n'approche pas de la versification des anciens Romains, non plus que de celle des Grecs, qui lui a servi de modèle. L'Ab. *des Fontaines*.

Non plus, adv. Il se dit ou tout seul: » vous ne l'aimez pas, ni moi *non plus*; ou comme adverbe de comparaison. » Il ne lui plaît pas *non plus qu'à moi*. * Mais il ne régit pas les verbes. » Il n'en fut *non plus* averti que s'il n'y avait pas été intéressé. » Ses sens n'agissoient *non plus que* s'il en eût été entièrement privé. *Vie de S. P. d'Alc.* Il est vieux, en ce sens, du moins pour le beau style. On devrait le rajeunir. L'Acad. en donne un exemple, sans dire à quel style il appartient. » On n'en parle *non plus que* s'il n'avoit jamais été. — *Non seulement*. Voy. SEULEMENT.

NON, entre dans la composition de quelques mots, et suit le genre des noms auxquels il est joint. *Non-jouissance*, *Non-valeur* sont du genre féminin. *Non-prix*, et *Non-usage*, du genre masculin.

NONAGÉNAIRE, adj. [*Nonagénère*, 3^e é fer. 4^e é moy. et long.] Il se dit d'une personne, qui a quatre-vingt-dix ans: » Il est *nonagénaire*: femme *nonagénaire*.

NONAIN, NONE, s. f. [L'Acad. les met avec 2 n.] Religieuse. On n'emploie ces mots qu'en plaisantant.

Tel fut l'adieu d'une *Nonain* poupine.

Ververt.

Desir de fille est un feu, qui devôre:

Desir de *None* est cent fois pis encôre. *Ibid.*

* NONANTE, NONANTIÈME, adj. Quatre-vingt-dix. Quatre-vingt-dixième. — No-

nante, ne se dit plus que dans cette expression, *quart de nonante*, quart de cercle de 90 degrés. Il est étonnant qu'il y ait encôre des Auteurs (comme p. ex. M. l'Ab. *Bullet*) qui disent *nonante* et *septante*.

NONCE, s. m. Il ne se dit que des Ambassadeurs du Pape, et des Députés des Provinces aux Diètes de Pologne.

NONCHALAMMENT, adv. NONCHALANCE, s. f. NONCHALANT, ANTE, adj. *Richelet* écrit *Nonchalanment*, mais mal, puisqu'on prononce *nonchalaman*.] Négligemment. Négligence. Négligent. » Agir *nonchalamment*. » Il manque toutes les bonnes affaires par sa *nonchalance*. » Il est bien *nonchalant*: c'est une femme *nonchalante*: elle est d'une humeur *nonchalante*.

REM. *Vaugelas* dit que *Nonchalamment* est vieux, mais depuis qu'il a fait cette observation, on l'a rajeuni et il est fort usité. — Suivant *Bouhours*, il se dit en quelques endroits avec plus de grâce que *négligemment*. » Il étoit couché *nonchalamment*. — Il faut que ces trois mots ne fussent pas anciens dans la Langue, puisque M^r Andry observe comme une chose digne de remarque qu'on peut s'en servir sans scrupule, et que *La Touche* avertit que l'Acad. les approuve. L'Observation de M. Andry paraît contradictoire avec celle de *Vaugelas*, du moins quant à l'adverbe que celui-ci traite de vieux.

NONCIATURE, s. f. L'emploi, la charge de Nonce. Il fut nommé à la *Nonciature* de France.

NONE, s. f. NONES, s. f. pl. Le 1^{er} se dit de la 4^e des petites heures de l'Office Divin; le 2^d étoit chez les Romains le cinquième jour de certains mois et le septième de certains autres.

NON-JOUISSANCE, s. f. Terme de Pratique. Privation de jouissance.

NONNAIN, NONNE. Voy. NONAIN.

NONOBTANT, prép. Malgré; sans avoir égard à... Il se place toujours après le nom, qu'il régit. Autrefois, on le mettait quelquefois après. » Cela *nonobstant*, pour *nonobstant cela*. * M. *Du Pan* dit, *ce nonobstant*; les Marchands et les Praticiens disent *nonobstant ce*. — * en *Bourgogne* et dans d'autres Provinces on prononce *nonostan*, on doit prononcer le *b*.

NON PLUS-ULTRA, s. m. Le terme qu'on ne saurait passer. » C'est le *non plus ultra* de sa science. — Ce sont termes latins, qui ont

ent passé, en français, dans le st. familier.
 * NON-SENS, s. m. Dérision (Anglicisme.) » Opéra-comiques Italiens, dont les paroles sont à-peu-près le comble du non-sens et du ridicule. L'Ab. de Fontenai. L'Auteur a imprimé ce mot en italique. » Quel débordement de non-sens dans tout ce long détail sur la Henriade. Linguet.

NON-VALEUR, s. f. Manque de valeur. Il se dit d'une terre, qui ne rapporte pas ce qu'elle devrait rapporter; et des impositions qu'on ne peut lever.

NON USAGE, s. m. Cessation d'usage. » Les lois s'abolissent souvent par le non-usage. On dit plus volontiers aujourd'hui *obsuétude*.

NOPCE, Voy. NOCE.

NORD, s. m. Septentrion. » Les Pays, les peuples du Nord. » Le vent du Nord, et non pas de Nord. » Maison exposée au Nord. — Nord-est, la partie du monde, qui est entre le septentrion et le levant. Nord-ouest, (les Marins prononcent et écrivent *Nor-ouest*) celle, qui est entre le Nord et le couchant.

NORMAND, ANDE, adj. et subst. Qui est de la Province de Normandie. — On dit, proverbiallement, répondre en Normand, avec plus de finesse que de vérité. Cette expression proverbiale est le fruit d'une prévention populaire.

Ne soyez à la Cour, si vous voulez y plaire,
 Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère,
 Et tâchez quelquefois de répondre en Normand.

La Fontaine.

NOTA. Terme emprunté du latin, qui signifie, remarquez.

NOTABLE, adj. et subst. NOTABLEMENT, adv. [2^e d'out. au 1^{er}, 3^e e muet : en, dans le 2d, a le son d'an.] Notable, remarquable, considérable. » Parole, Arrêt, somme notable. — En parlant des personnes, il ne se dit adjectivement que dans cette phrase. » Un notable bourgeois. Hors de là il est s. m. pl. » Les Notables d'une Province, d'une ville, etc. Les principaux et les plus considérables de etc. » Assemblée de Notables. M. le Comte de M... dit quelque part : il y va de la perpétuité de deux familles notables. — Là cet adjectif est aussi impropre que le subst. *perpétuité*.

NOTABLEMENT, grandement, extrêmement. » Il est notablement lésé ou avantage dans cette affaire. » Il a perdu notablement.

NOTAIRE, s. m. NOTARIAT, s. m. NOTARIÉ, adj. m. [Notère, *notaria*, si-é; 2^e e

Tom. II.

moyn. et long au 1^{er}.] Notaire, est un officier public, qui reçoit et qui passe les contrats et autres actes volontaires. Notariat, charge, fonction de Notaire. — Acte notorie, passé devant Notaire. — On dit, en style proverbial, de la parole d'un Homme d'honneur, que cela est aussi sûr que si tous les Notaires y avaient passé.

NOTAMMENT, adv. [*Notaman*.] Spécialement, nomément. » Il a cité plusieurs Pères de l'Eglise, notamment S. Augustin. — Vaugelas voulait qu'on dit plutôt *nommément* mais Chapelain a fort bien remarqué que ces deux mots ne sont pas synonymes, l'un correspondant au *nominativum* et l'autre au *præsentivum* des Latins. Il me paraît à moi que *nommément* vaut mieux en parlant des personnes, et *notamment* en parlant des choses. — Th. Corneille dit que ni l'un ni l'autre n'est du beau style, et qu'il faut dire plutôt *principalement*, *particulièrement*, *sur tout*; mais quand on parle de citations, d'acuration, ces derniers adverbies ne sont pas fort propres. — *Notamment*, est relégué au Palais. Le Rich. Part. le met sans remarque. L'Acad. cite des phrases de Pratique, et dit que ce mot n'a guère d'usage que dans ces sortes de phrases.

NOTE, s. f. NOTER, v. act. NOTEUR, s. m. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Note, est 1^{er}. Remarque, Observation, Réflexion. (Synon.) Les notes disent quelque chose de court et de précis; les remarques annoncent un choix et une distinction. Les Observations désignent quelque chose de critique et de recherché. Les Réflexions expriment quelque chose d'ajouté aux pensées de l'Auteur. » Le changement des mœurs et des usages font que la plupart des Auteurs ont besoin de notes. Il y aurait peut être d'aussi bones remarques à faire sur les Modernes que sur les Anciens. Les Observations historiques qu'on a faites, rendent l'Antiquité plus connue. Les Réflexions ne servent souvent qu'à faire perdre de vue la première pensée. GIB. Synon. Suivant M. l'Ab. Roubaud, les notes servent proprement à éclaircir ou expliquer un texte; les remarques à relever, ou dans un ouvrage, ou dans un sujet, ce qui mérite particulièrement de l'attention; les observations à découvrir des choses nouvelles; les considérations à développer les différens rapports d'un objet; les réflexions à creuser les idées, et à tirer de nouvelles pensées du fond des choses. » Les notes

B b b b

doivent être claires, courtes, précises; les *remarques* doivent être nouvelles, utiles, critiques; les *observations* doivent être lumineuses, curieuses, savantes, etc. *Extr. des Nouv. Syn. François.* — 2°. Marque. *Note d'infamie*, ou *infamante*, ou, absolument, *note.* — 3°. Caractère de Musique. » Il connaît toutes les notes: il chante sur la note. — En style proverbial *changer de note*, de façon de parler ou d'agir. On dit aussi *chanter sur une autre note.*

NOTER, a les trois significations de *Note.* — Remarque: » *J'ai noté ce passage dans mon livre.* — Marquer en mal. *Noter d'infamie.* » Il est déjà noté: c'est un homme noté, qui a mauvaise réputation. *Livre noté*, censuré. — *Noter un air, un chant*: l'exprimer sur le papier par des notes de Musique. — *Noteur*, n'a que ce dernier sens. *Copiste de Musique.* » *Le Noteur de l'Opéra.*

NOTICE, s. f. Extrait raisonné d'un Livre. On le dit sur-tout des Manuscrits. — C'est aussi le titre de quelques livres, et en ce sens, il signifie *description géographique.* » *La Notice de l'Empire; La Notice des Gaules.*

NOTIFICATION, s. f. NOTIFIER, v. act. [*Notifika-cion, notifié.*] *Notifier*, c'est faire savoir dans les formes reçues. *Notification*, est l'acte par lequel on notifie. » *On leur a notifié cet acte: on leur en a fait la notification.*

NOTION, s. f. NOTOIRE, adj. NOTOIREMENT, adv. NOTORIÉTÉ, s. f. [*No-cion, notā-re, notā reman, tori-été*: 2° lon. au 2d et au 3°, dont la 3° e muet: 3° et 4° é fer. au dern.] *Notion*, est l'idée, la connaissance qu'on a d'une chose. » *Notion* claire et distincte, ou faible, confuse, imparfaite. — *Notoire*, qui est manifeste. *Notoirement*, manifestement. *Notoriété*, évidence d'une chose de fait généralement reconnue. » *Le fait est notoire.* » *Il est notoirement vrai ou faux: il est de toute notoriété.* » *Cela est de notoriété publique.* » *Il est de notoriété que nos jeunes gens ne sont que des pendules, où les femmes marquent les heures; celle du jeu, du spectacle, de la promenade, des grands et des petits soupés.*

Rem. Il y a une *notoriété de droit* et une *notoriété de fait.* Ordinairement la première est plus certaine que la seconde: mais celle-ci peut quelquefois l'être plus que celle-là. En examinant les gradations de ces quatre adjectifs, *notoire, public, juridique, constant,*

on peut trouver qu'ils enchérissent l'un sur l'autre. Une *insolvabilité publique*, par exemple, est plus que *notoire*: une *insolvabilité juridique* est plus que *notoire*, plus que *publique*. Une *insolvabilité constante* est plus certaine que celle qui est *notoire*, que celle qui est *publique*, que celle qui est *juridique*, parce que celles-ci peuvent être faussement constatées: tel homme est *juridiquement, publiquement, notoirement* insolvable, qui a mis ses biens à l'abri de la poursuite de ses créanciers. — On peut douter d'un fait *notoire*: il est permis de ne pas ajouter foi à une chose, qui court dans le *public*: on ne peut ordinairement se refuser à la certitude d'un fait *juridique*: mais ce qui est véritablement *constant* tient à la certitude morale. *Extr. d'un Mém. de M. Jaubert, Avocat au Parlement de Provence.*

NOTRE, pron. possessif plur. de la 1^{re} personne. [l'o est douteux; car il est bref, si *notre* précède le substantif: voilà *notre* maison, (alors il est *possessif absolu*) et il est long, quand *notre* suit l'article: c'est le *nôtre*, voilà *la nôtre*: donnez-nous les *nôtres* (alors il est *possessif relatif*, et l'on doit mettre un acc. circ. sur l'o.) Il fait au pluriel *nos*, dans le 1^{er} emploi; *nos* biens, *nos* maisons, *nos* frères, *nos* sœurs; et dans le 2d *nôtres*: ce sont les *nôtres*] *Th. Corneille* a fort bien remarqué qu'on prononce *notre*, *votre*, sans presque faire sentir l'r, quand ils sont devant les substantifs; *note* dessein, *note* résolution. Et le P. *Bufler* observe que c'est surtout devant les substantifs, qui comencent par une consonne, qu'on prononce ainsi. *La Monn.* Mais quand *nôtre* et *vôtre* prennent l'article: c'est le *nôtre*, le *vôtre*, on prononce l'r.

Rem. 1°. *Notre* et *votre*, ainsi que les autres pronoms possessifs, signifient quelquefois non ce qui nous appartient, mais ce qui nous intéresse. » Que dites-vous de *notre* nouvel Académicien? » *Astarbé* vous défend de découvrir au Roi quel est *votre* étranger. *Téléme.* » Laisse *Calypso* inconsolable, couverte de honte, désespérée avec *ton* orgueilleuse *Eucharis.* *Ibid.* » *Notre* France, *Notre* grande Reine. *Masc.* — Les *Panegyristes* disaient autrefois cent fois dans un discours, *nôtre* Saint, *nôtre* Héros; *mon* Héros; *mon* Saint. A force d'avoir été répété, cela est passé de mode, et l'on regarde aujourd'hui cette expression comme pédantesque. — Chez les Religieux et Religieuses, chez

lesquels les *airs* et le *ton* du monde n'ont point pénétré, on dit, *notre* chambre, *notre* habit, etc. Les Bourgeois disent, *notre* quartier, les gens du bon ton, *mon* quartier. Les domestiques disent *notre* maître, et les gens du peuple, *notre* père, *notre* mère.

Vous êtes factotum de Monsieur *notre* Maître.
Destouches.

« Telle étoit *notre* maîtresse, etc. *Mariv.* »
Afin que je l'écrive à *notre* père. *Id.* »

Serez-vous *des nôtres*; de *notre* partie. « *Les nôtres* ont bien combattu, c. à d. ceux de *notre* nation, de *notre* parti. » 2°. Les Italiens associent le pronom démonstratif avec les pronoms possessifs; ils disent *questo mio fratello*. (ce mien frère.) Anciennement on le disait en français de même. « Offrir à N. S. *cette* conversation *notre*. *S. F. de Sales.* »

— Dans les Provinces méridionales on dit encore: « Que dites-vous de *ce* *notre* oncle, qui, etc. Ah! voyez *cette* *ma* Tante, *ce* qu'elle a dit là, etc. »

NOVATEUR, s. m. Celui, qui *in* *no*ve. Long-tems on ne l'a dit qu'en matière de Religion. « *Les Novateurs* sont dangereux. Depuis le commencement du siècle on a commencé à l'employer pour les matières profanes. » *Dérangé*, signifie *désorienté* suivant les *Novateurs*. *L. T.* « Qui peut douter (quoiqu'en disent quelques modernes *Novateurs*) qu'il n'existe un art pour toutes les formes du langage. *Querlon.* »

NOUË, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] 1°. Tuile faite en canal pour l'égoût des eaux: « *Les nouës* d'une lucarne. » 2°. Terre grasse et humide, qui est une espèce de pré, servant à la pâture des bestiaux.

NOVEMBRE, s. m. [*Novanbre*: 2^e lon. 3^e e muet.] L'onzième mois de l'année.

NOUEMENT, s. m. NOUER, v. act.

NOUËT, s. m. NOUEUX, EUSE, adj. [*Nou-man*, *nou-é*, *nou-è*; *nou-eû*, *eu-ze* 1^{re} lon. au 1^{er}; 2^e e fer. au 2^d, e moy. au 3^e, lon. aux deux dern.] *Nouer*, c'est lier en faisant un nœud. « *Nouer* un ruban, *des* jarretières. »

— *Fig.* *Lier*: *nouer* amitié. *Nouer* une partie. — *Se nouer*, en parlant des arbres; passer de fleur en fruit. « Les poires, les pommes comencent à *se nouer*. » Les abricots ne sont pas encore *noués*. — Il se dit aussi *neutralement*: « Les fruits comencent déjà à *nouer*. » *Noué*, *ée*, adj. « Cet enfant est *noué*; rachitique. » Cet homme est tout *noué* de goutte, l'humour de la goutte s'est fixée

dans les jointures. — Pièce de Théâtre bien ou mal *nouée*; dont le nœud est bien ou mal fait.

NOUEMENT, action de nouer. Il n'est d'usage qu'en cette phrase populaire, *nouement d'aiguillette*, prétendu maléfice.

NOUËT a aussi un usage borné. Il ne se dit que d'un nœud fait avec un linge, dans lequel on a mis quelque drogue, pour la faire tremper ou bouillir. « *Un nouët* de fines herbes dans une sausse. » *Un nouët* de rhubarbe, de séné.

NOUEUX, qui a des nœuds. Il ne se dit que du bois. « *Bâton noueux*: » Une puissante et *noueuse* massue. *Vaug.*

NOUGAT, s. m. [En Provence on dit *Nogat* en français, et *naugat* en provençal] Gâteau fait d'amandes au caramel.

NOVICE, s. m. NOVICIAT, s. m. Ils se disent proprement d'une personne qui a pris nouvellement l'habit de Religion pour s'éprouver pendant un certain tems, avant que de faire profession. « *Il* ou *elle* est encore novice, *il* ou *elle* est encore au noviciat. » Elle n'a que six mois de *noviciat*.

— Au figure, apprenti; encore nouveau et peu exercé. « Il est encore fort *novice* dans son métier. » Une main, une plume *novice*. « Il faut être bien *novice* au métier de la guerre, pour donner dans une embuscade si grossière. » Il a fait un rude *noviciat* dans sa première campagne. — *Ferveur de novice*, c'est, figurement, (style famil.) l'ardeur qu'inspire la nouveauté. « Il a une *ferveur de novice* pour toutes les petites pratiques de cour. *La Bruy.* »

NOVISSIME, adv. Mot Italien, naturalisé en France, pour le style famil. Tout récemment. « Cela est arrivé *novissimé*. »

NOURRAIN, subst. masc. [*Noll-rein* 1^{re} lon. r forte. Petit poisson qu'on met dans un étang pour le peupler. Il est synonyme d'*alevin*. »

NOURRICE, s. f. NOURRICIER, s. m. et adj. NOURRIÇON ou NOURRISSON, s. m. [Le second est le plus usité. *Pluché* écrit *Nourrice*, *nourir*, avec une seule r, et *Nourrissier* avec deux s, au lieu du c. M. de *Bougainville*, dans l'*Anti-Lucrece*, met 2 r et 2 s: *Nourrissier*. Cette orthographe n'est pas commune.] *Nourrice*, femme qui allaite un enfant qui n'est pas le sien. *Nourricier*, le mari de la *Nourrice*. *Nourrisson*, enfant qui est en *nourrice*. « C'est sa *nourrice*; »

sa mère *nourrice* ; son *nourricier* ; son père *nourricier*. » C'est une *bonne nourrice* : elle ne manquera pas de *nourrissons*.

Nourrice est beau au figuré.

Cette auguste cité, souveraine du Monde,
Mère des conquérans, *nourrice* des héros.

Bréb.

On dit qu'un enfant a été changé en *nourrice*, pour dire que chez la *Nourrice*, il a été mis à la place du véritable enfant qu'on lui avait confié. De là l'expression proverbiale : il a été changé en *nourrice* ; Ses mœurs ne répondent pas à sa naissance : il n'a pas été changé en *nourrice* ; il ressemble à son père pour la figure et pour le caractère. — On dit, d'une Province, qu'elle est la *nourrice* d'une Ville, d'un Royaume, lorsqu'elle lui fournit des denrées pour sa subsistance. » L'Égypte, la Sicile étoient les *nourrices* de Rome. —

Batre sa *nourrice* ; être ingrat envers son bienfaiteur. (St. fig. famil.) » Voilà les obligations que nous avons à Descartes. Reconnaissons-les, de peur qu'on ne nous accuse de battre notre *nourrice*. Gr. Hom. Veng.

Nourricier, au figuré, se dit de celui qui fait d'abondantes aumônes. » C'est le père *nourricier* des Pauvres. — Il s'emploie adjectivement, appliqué aux choses. Le suc *nourricier*, dont les plantes se nourrissent. On le dit aussi de la partie des alimens qui nourrissent les animaux. Voy. *Nourrissant*

Nourrisson, en style poétique, élève. Les Poètes sont appelés les *nourrissons* des Muses. Et Fénelon nome Télémaque, le jeune *nourrisson* de Minerve.

NOURRIR, verb. act. NOURRISSANT, ANTE, adj. NOURRITÔRE, s. f. [Nour-ri, r forte, ri-san, sante, nou-ritûre : 3°. Ion, aux trois dern.] Nourrir, 1°. en parlant des choses, servir d'aliment. » Quels sont les alimens les plus propres à nourrir l'homme ? — V. n. » Le pain nourrit beaucoup. » Il y a des alimens qui nourrissent trop. — 2°. En parlant des plantes, leur fournir des sucs pour la végétation. » La bonne terre nourrit les plantes. — 3°. Se nourrir, prendre de la nourriture. Il régit la prép. de : » L'homme se nourrit de pain, de viandes, de fruits, de légumes ; ou il s'emploie sans régime : » Cet homme se nourrit bien ; cet arbre n'a pas de quoi se nourrir. — 4°. Entretenir d'alimens. » Les enfans sont obligés de nourrir leurs pères et

leurs mères dans le besoin. — 5°. En parlant des femmes, doner à teter à un enfant. » Elle a nourri tous ses enfans. — 6°. Figurément, élever, instruire. Il ne se dit pas seul et sans régime. » Il faut avoir soin de nourrir les enfans dans des sentimens de piété et d'honneur. — On disait autrefois, il a été bien nourri, mal nourri, pour, bien ou mal élevé. — 6°. En parlant des choses, former, façonner l'esprit : » Les bones lectures nourrissent l'esprit. » Se nourrir de la parole de Dieu ; de la lecture des bons livres.

NOURRI, IE, adj. Homme bien nourri, grôs et grâs. — Blé, grain bien nourri, bien rempli. — Style nourri, plein, riche, abondant. — Lettre bien nourrie, dont les traits sont bien formés ; qui n'est pas bien nourrie, qui est plus délicate qu'il ne faut.

Rem. Nourrir s'emploie élégamment au figuré. » Il (d'Aguesseau) cherche par tout de quoi nourrir ce feu inconu (du génie) qui le dévore. Thomas. » Il nourrit ce peuple farouche dans l'esprit de tout entreprendre par la force. Boss. — Être nourri, au figuré, mène souvent à sa suite la prép. dans : » Il a été nourri dans la chicane. — Les Poètes substituent, quand cela les acomode, la prép. à.

Moi, nourri dans la guerre aux horreurs du carnage.

Athalie.

— Se nourrir s'emploie aussi au figuré : » Ils ne se nourrissent que d'idées tristes. Volt. » On ne s'étonne pas que s'étant nourri de Romans dans son enfance, il ait soutenu dans l'âge mûr tant de paradoxes et de systèmes romanesques. Ann. Litt. — Il se dit au propre aussi avec la prép. de : » Il ne se nourrissait que d'herbes et de racines. Mais il ne se dit point sans régime. » La belle Niobé, dans une situation pareille à la vôtre, consentit enfin à se nourrir. Mde. Dacier, Iliade. Il falait, à mon avis, consentir à prendre de la nourriture.

NOURRISSANT, qui nourrit beaucoup, qui sustente. » Cela n'est pas assez nourrissant. » Cette viande est fort nourrissante.

Nourrissant, Nutritif, Nourricier (syn.) Nourrissant se dit de ce qui nourrit beaucoup ; il marque l'effet : nutritif, qui a la faculté de nourrir ; il marque la puissance ;

la vertu : *Nourricier*, qui opère la nutrition ; il marque l'action. » Les mets *nourrissants* abondent en parties *nutritives*, dont l'estomac extrait une grande quantité de suc *nourricier*. Extr. des *Syn. Fr.* de Mr. l'Abé Roubaud.

NOURRITÛRE, aliment ; ce qui nourrit. » Bone, ou mauvaise *nourritûre*. » Prendre de la *nourritûre*. » Mourir *faûte de nourritûre*. — *Figurement* : » L'esprit a besoin de *nourritûre*.

Rem. Il s'est dit anciennement pour *éducation*. » Ce fut, dit *Brantome*, le Maréchal de Retz qui le pervertit (Charles IX) et lui fit oublier et laisser toute la belle *nourriture* que lui avoit donnée le brave de Cipierre. — *Richelet* le met encore en ce sens. » Il n'a point de *nourritûre*, d'éducation. *Carneille*, parlant d'*Attale*, qui avoit été élevé à Rome, dit :

Si vous faites état de *cette nourriture*.

Donnez ordre qu'il règne, elle vous en conjure.

Nicomède.

— Il ne s'est conservé que dans le Proverbe ; *nourritûre* *pâsse nature* ; la bone éducation peut corriger un mauvais naturel.

— Et en parlant d'un enfant mal élevé, on dit, en plaisanterie, à celui qui en a pris soin : *vous avez fait là une belle nourritûre*.

NOURRISSON. Voy. NOURRICE.

NOUS, *pron. pers. plur.* de la 1^{re} pers. Il sert pour le nominatif : *nous* voulons ; pour l'accusatif : il *nous* aime ; pour le datif : elle *nous* a donné, etc. Il a un autre datif, qui est, à *nous* ; mais celui-ci ne se met qu'à la suite de l'autre : il *nous* a dit à *nous* et à vous des injûres. — On le répète aussi au nominatif et à l'accusatif, quand il est suivi de la conjonction et d'un autre nom au même cas : *nous* avons acheté *nous* et nos associés : on *nous* a volé *nous* et nos compagnons. — *Nous* suit les règles de son singulier *moi*. Voy. *Moi*.

Dans le style-familier, on emploie quelquefois *nous* pour *il*, *elle*, *le*. *Mde de Sévigné*, parlant de son fils, qui était revenu malade de l'armée sans congé, dit : » Il *clopine*, il fait des remèdes ; et quoiqu'on *nous* (*le*) *menace* de toutes les sévérités de l'ancienne discipline, *nous* vivons (*il* vit) en paix dans l'espérance que *nous* ne serons point *pendus* : *nous* causons, *nous* lisons. — On dit, proverbialement, à celui qui dit,

je veux : vous dites, *je veux*, et le *Roi* dit, *nous* voulons. C'est en éfet le style des Ordonnances : » *Nous* voulons, *Nous* ordonnons. — Les Auteurs emploient aussi quelquefois ce style dans les Préfaces et les Avertissemens, par une raison toute contraire, pour éviter l'égologie.

NOUVEAU, ou NOUVEL, ELLE, adj. NOUVEAUTÉ, s. f. NOUVELLE, s. f. NOUVELLEMENT, adv. NOUVELLISTE, ou NOUVELISTE, s. m. [*Nou-vo, voté, vél, vèle, véleman, véliste* : 1^{er} e moy. au 3^e, 4^e et 5^e, e fer. au dern.] *Nouveau* se met devant les noms qui comencent par une consonne, et *nouvel* devant ceux qui comencent par une voyelle. » Un *nouveau* chef, un *nouveau* malheur, etc. Le *nouvel* an, un *nouvel* Ambassadeur.

NOUVEAU, qui comence d'être ou de paraître. » Vin, fruit *nouveau*. » *Nouveau* dessein. » Ne savez-vous rien de *nouveau*, *Nouvelle* invention, découverte, édition, etc.

Rem. *Nouveau* et *neuf* ne sont pas synonymes. *Nouveau*, c'est ce qui paraît depuis peu : il est oposé à *ancien* : *Neuf* est ce qui est frais, ou qui n'a pas encore paru. Un livre *nouveau* peut n'être pas *neuf*, ou par la reliûre, qui peut être gâtée, ou par ce qu'il contient, qui n'est qu'une répétition de ce qui a été plusieurs fois écrit, et qui se trouve par tout. Ainsi M. *Fréron* a dit fort sensément d'un *plan d'éducation publique* : » Je dis *nouveau*, et non pas *neuf* ; car toutes les idées qu'il renferme se trouvent dans une infinité de livres. — On met toujours *nouvel* devant le substantif, excepté peut-être dans le style marotique. *Nouveau* peut se placer devant ou après.

De ces *nouveaux* bienfaits sont nés des soins *nouveaux*.

De Lille.

Il aime pourtant à précéder.

A chaque instant de *nouvelles* finesses.

Vervet.

Nouvelle langue et *nouvelles* leçons.

Ibid.

Quelquefois placé devant, il a un sens différent de celui qu'il présente, quand il est placé après. De *nouveaux* livres, ce sont d'autres livres : *des livres nouveaux*, ce sont des livres imprimés depuis peu. — *Onde*

d'un homme, qu'il est *nouveau* dans son métier, dans sa charge; qu'il n'y est guère expérimenté. *Homme nouveau*, le premier de sa race. C'est le *novus homo* des Latins. — *Nouveau* se dit aussi comme adverbe, pour *nouvellement*. » *Nouveau* né, *nouveau* venu; de la crème *nouvelle* faite. — * Le P. Rapin emploie le masculin substantivement. » Il y a donc du tempérament à garder entre les Anciens et les Nouveaux: on doit avoir du respect pour les uns, sans avoir du mépris pour les autres. On dit, en ce sens, les Modernes. — Bossuet lui fait régir la prép. à (le datif). » Une chose si *nouvelle* aux Chrétiens. On emploie aujourd'hui la prép. pour: » Cela est *nouveau* pour moi. Autrefois on était prodigue d'ablatifs et de datifs, et les prépositions de et à reparaissaient à tout instant.

NOUVEAUTÉ, 1°. Qualité de ce qui est nouveau. » La *nouveauté* d'une opinion, d'une découverte. » Les attraits, les charmes de la *nouveauté*, etc. — 2°. Chose nouvelle: » Ce Marchand, ce Libraire a toujours quelque *nouveauté*. » Des pois au commencement du printemps, c'est de la *nouveauté*. — Il se dit sur-tout au plur. » Les *nouveautés* sont dangereuses en matières de religion. » Le peuple est amateur de *nouveautés*, il court après les *nouveautés*.

NOUVELLE, le premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. » Bonne ou mauvaise, fâcheuse *nouvelle*. » Faire courir, semer, répandre une *nouvelle*, etc. — Il ne faut pas confondre avoir *nouvelles*, et avoir des *nouvelles*: le premier, signifie simplement qu'on apprend un événement; l'autre dit de plus, qu'on en sait des particularités. » J'ai *nouvelles* du siège, c'est-à-dire, j'apprends que le siège a été mis. » J'ai des *nouvelles* du siège, c'est-à-dire, on me mande ce qui s'est passé au siège depuis une telle date. De plus, avoir *nouvelles* régit quelquefois le que: » Alexandre, dit Vaugelas, avait *nouvelles* que Darius devait arriver dans cinq jours. Mais, avoir des *nouvelles*, ne régit que les noms au génitif. Bouh. — Cet Auteur, qui savait si bien sa langue, dit, dans la Vie de Saint Ignace, recevoir et avoir *nouvelle* que sans article et au singulier. — Je puis en dire des *nouvelles*; je le sais très-bien: Mesdemoiselles S. . . qui étoient dans notre loge, pourroient vous en dire des *nouvelles*.

Ann. Litt. — On dit, par menace, vous aurez, ou vous entendrez de mes *nouvelles*; vous recevrez bientôt de ma part quelque déplaisir. — Je sais de vos *nouvelles*; ce que vous avez fait et dit. — Point de *nouvelles*, adv. Cela est inutile: n'y comptez pas.

Je vous rends, leur dit-il, mille grâces, mes belles,

Qui m'avez si bien tondu:

J'ai plus gagné que perdu;

Car, d'himen, point de *nouvelles*.

La Font.

Le Proverbe dit: *point de nouvelles*, bones *nouvelles*; c'est une preuve qu'il n'est point arrivé de malheur, puisqu'on ne le sait point.

Nouvelle se dit quelquefois pour Conte. » *Nouvelle* historique; *nouvelle* espagnole. » Les *nouvelles* de Cervantes, de Scarron, etc.

NOUVELLEMENT; depuis peu. » Maison *nouvellement* bâtie. » Livre *nouvellement*, imprimé, etc.

NOUVELLISTE; qui est curieux de savoir des nouvelles, et qui aime à en débiter. » C'est un *nouvelliste*.

NOYAU, s. m. [Noa-io. Plur. *noyaux*.] 1°. Cette partie dure et ligneuse, qui est renfermée au milieu de certains fruits. » Noyau de pêche, d'abricot, de prune, etc. » Fruits à noyau. — Le Proverbe dit: il faut casser le noyau pour en avoir l'amande; il faut prendre de la peine pour une chose, quand on veut en avoir le profit. 2°. La vis où s'assemblent toutes les marches d'un escalier en limaçon.

NOYER, s. m. [Noa-îé: 2° é fer.] Arbre qui porte des noix.

NOYER, v. act. [Noa-îé.] Devant l'e muet on ne met pas l'y grec, mais l'i: il noie, et non pas il noye: pron. noâ, et non pas noa-îe. Au futur, cet e muet ne se fait nullement sentir. Il noiera, noieroit; pron. noâra, noâre, etc. — Nous prononçons nayé, dit Ménage: ce n'est pas aujourd'hui le bel usage. Richelet écrit néier, et soutient que c'est le mot d'usage, et qu'il n'y a que les Poètes qui se servent de noyer, y étant contraints par la rime.

Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se noie: La raison, pour marcher, n'a souvent qu'une voie.

Boileau.

Cet exemple paraît appuyer l'assertion de

Richelet. Mais quand *La Fontaine* dit :

Aux noces d'un Tyran , tout le peuple en liesse
Noyoit son souci dans les pots.

☉ Ce n'est ni la rime , ni la mesure qui lui fait écrire *noyot* , puisque *néyot* ou *néioit* aurait produit le même effet. L'opinion de *Richelet* est donc fautive , ainsi que la raison dont il l'appuie. Plusieurs pensent que *néyer* est de la conversation , et *noyer* du style soutenu. Voy. plus bas NOYON.

NOYER , faire mourir dans l'eau ou dans quelque autre liqueur. » *Noyer un chien , un homme.* — *Se noyer* : Il s'est noyé dans la rivière. » Beaucoup de soldats *se noyèrent* en passant le fleuve. — *Inonder* : » Les pluies ont noyé la campagne. — On dit figurément , (st. famil.) d'un homme dont les affaires sont en mauvais état , que c'est un homme noyé. » Sans cet effort de courage , j'étois une femme noyée.

Pour couronner l'affaire,
Achevons de brouiller et de noyer Valere.
Le Méchant.

— *Noyer sa raison dans le vin* : *Se noyer dans la débauche , dans les plaisirs.* — On dit , en st. prov. d'un homme , ou malheureux , ou mal habile : qu'il *se noierait dans un verre d'eau , ou dans un crachat ; d'un méchant homme , qu'il n'est bon qu'à noyer.* Et pour dire qu'on ne manque pas de prétexte pour perdre les gens , ou pour se brouiller avec eux : quand on veut noyer son chien , dit-on , on l'accuse d'avoir la rage.

NOYÉ , ÉE , adj. *Noyé de dettes* , qui doit plus qu'il n'a de bien. » Des yeux *noyés de larmes* , pleins de larmes. — Dans ce discours le sens est *noyé dans les paroles.* » Examinons de plus près les raisonnemens de M. de V... quoiqu'ils soient *noyés dans un déluge d'injures.* L'Ab. Nonotte.

NOYON , s. m. [On prononce populairement *néyon* , dit l'Acad. c'est une preuve qu'on doit prononcer *noa-ion* , comme *noa-izé.*] Ligne qui borde le jeu , et au delà de laquelle la boule est noyée.

NU , ou NUD , NÛE , adj. Qui n'est point vêtu. » Il étoit tout *nu.* » Il avoit la tête *nue.* » Il alait les pieds *nus* , etc. — Par extension , on le dit des choses. *Épée nue* , qui est hors du fourreau. *Muraille nue* , qui n'est point couverte de *tapissierie* ni de tableaux. » Cet habit est trop *nu* , il est sans

ornement. — Au figuré , sans déguisement. » C'est la vérité toute *nue.* » Je vous montre mon âme toute *nue.* On ne s'en sert qu'au féminin , avec *toute* , et dans des phrases pareilles. — S. m. En Peinture , le *nu* , ce sont les parties d'une figure , qui ne sont pas drapées. — En Architecture , le *nu du mur* , l'endroit où il n'y a point d'ornement en saillie. — *À nu* , adv. à découvert.

Rem. On a écrit long-tems *nud* , apparemment à cause de *Nudité.* — * On l'employait beaucoup anciennement dans le sens et avec le régime de *dénué.*

Dieu , notre Dieu , n'est pas un Dieu *nud de* puissance.

Du *Barras.*

Un homme qui , tout *nud de* glaive et de courage ;
Voit de ses ennemis la menace et la rage.

Malherbe.

Mes ouvrages sont trop vulgaires
Et trop *nuds de* science et d'art.

Meynard.

On ne le dit plus , même en vers , dans ce sens , et avec ce régime. — *Nu* est indéclinable dans les locutions suivantes : *nu-pieds , nu-jambes , nu-tête.* Il ne prend , ni le genre , ni le nombre des mots qu'on lui associe. Ces locutions ne sont pas du beau style. Les bons Auteurs disent , *les pieds nus , la tête nue* , etc. *Nu-pieds , nu-tête* , n'est que du style familier , dit *Vaugelas.* L'Académie met les deux manières indifféremment et sans remarque. L'Ab. *Velly* dit de St. Louis , qu'il porta la couronne d'épines *nuds pieds , nue tête* , au lieu de *nu-tête.* Cet *é* doit peut-être passer sur le compte de l'Imprimeur. — *À nud* a été employé au figuré , par des bons Auteurs. La nouvelle du combat découvrit à *nud* la disposition des esprits. *Rollin.* » Le Gouvernement anglais est forcé de *montrer à nud* toutes ses ressources. *Linguet.* — On dit plus communément , *montrer à découvert* ; mais , *à nud* est plus énergique et plus pittoresque : il fait image.

NUAGE , s. m. Amas de vapeurs élevées en l'air , et qui , réunies , se rendent visibles. » Le Ciel est couvert de *nuages.* Le soleil et le vent dissipent *les nuages.* — Figurément , ce qui ofusque la vue. » Un *nuage de poussière.* » J'ai les yeux convertis d'un *nuage.* — Plus figurément encore , les

doutes, les incertitudes, les ignorances de l'esprit. » La vérité dissipe les nuages de l'erreur. » Les passions assèmbent sur notre âme d'épais nuages. Des Écrivains distingués ont cherché à dissiper les nuages, dont son Histoire (de Zoroastre) est couverte. PASTORET.

NUANCE, s. f. NUANCER, v. act. [2^e Ion. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Nuance, est 1^o. Les divers degrés d'une même couleur. » Les nuances du verd sont variées à l'infini. FRG. Les nuances des caractères, des passions, des styles. — 2^o. Assortiment de plusieurs couleurs, qui vont bien ou mal ensemble. » Les nuances de cette garniture ne sont pas bien entendues.

NUANCER, assortir des couleurs. » Nuancer les couleurs. — Fig. Nuancer les caractères dans un ouvrage d'esprit.

NUBILE, adj. fém. Qui a atteint l'âge de se marier, en parlant des filles. » Elle est nubile. — Age nubile, auquel les filles commencent d'être en état de se marier.

NUD, Voy. Nu.

NUDITÉ, s. f. État d'une personne, qui est sans vêtement. » Couvrir la nudité du pauvre. — Les parties du corps humain que la pudeur oblige de cacher. » Couvrir sa nudité. » Étaler avec impudence des nudités dangereuses. Anon.

NUË, NUËE, s. f. [1^{re} Ion. au 1^{er}, 2^e e muet au 1^{er}, é fer. et long au 2d : Nu-e, nu-é-e.] Nuage. — Suivant le Dict. de Trév. Nuë est plus vague que Nuée, et en diffère à peu près comme le genre de l'espèce. Dailleurs nuë se dit plus souvent dans le propre que dans le figuré, et nuée plus souvent dans le figuré que dans le propre : mais on ne peut distinguer cela que par un long usage. Nuë est plus poétique que nuage.

La nuë en se formant s'abreuve dans les mers;

Et sur l'aile des vens s'élève dans les airs.

MARIN, 6^e Ecl. de Virgile. — Suivant M. BEAUZÉE, l'idée de Nuë fait penser à l'élévation, celle de nuée à l'orage, celle de nuage à l'obscurité. — On dit donc, d'un oiseau, qui s'élève fort haut dans la région de l'air, qu'il se perd dans les nuës; qu'une nuée s'étend vers la droite, pour marquer ce qui est exposé aux accidens, dont elle menace; et qu'un nuage ne tardera pas à crever, pour indiquer qu'il est extrêmement condensé et noir. — Ces idées accessoires, ajoute-t'il, deviennent presque les principales dans le sens figuré. Élever jusqu'aux nuës, louer excessivement,

tomber des nuës, sauter aux nuës, etc. (Voy. plus bas.) » Une nuée se forme, dit-on, en parlant d'une conspiration: elle ne tardera pas d'éclater. » Nuage de poussière; avoir un nuage devant les yeux: les doutes, les incertitudes s'appellent des nuages.

NUË, fournit à quelques expressions figurées du style familier. — Sauter aux nuës; montrer de l'impatience et de l'indignation de ce qu'on nous dit. — Être au dessus des nuës, bien dans ses affaires, ou, dans une grande faveur. — Tomber des nuës, être dans l'étonnement, dans l'affliction. » Ce qui s'appelle tomber des nuës, c'est ce qui arriva hier au soir aux Thuilleries. Sév. » Madame de la Fayette est tombée des nuës; elle s'aperçoit à tous momens de la perte qu'elle a faite. Ibid. — On dit aussi qu'une chose nous tom' e des nuës, quand on ne sait d'où elle nous vient. » Il m'est tombé des nuës le plus beau chapelet du monde. Sév. » Les deux Muses sont étonnées de trouver là Moïère, qui tombe en éfet comme des nuës. Ann. Litt. — Se perdre dans les nuës, perdre de vûe le sujet, que l'on traite.

NUËE, se dit figurément pour multitude. » Une nuée de corbeaux, de sauterelles. » Une nuée de Barbâres.

NUEMENT, adv. [nûman : 2 longues.] Sans déguisement. » Dire nûment la vérité. — Immédiatement: » Fief, qui relève nûment de la Courone, etc.

NUER, v. act. Nuancer, en parlant des ouvrages de laine et de soie. » Nuer les couleurs. Et neutralement, savoir bien nuër.

NUIRE, v. n. [1^{re} Ion. 2^e e muet.] Je nuis, nous nuisons; je nuisois ou nuisais; je nuisis, j'ai nuï; je nuirai, je nuirais ou nuirais; nuis; que je nuise; je nuisisse; nuisant, nuï. — Faire tort, porter dommage, empêcher, incomoder. Il régit le datif, la prép. à. » Cette démarche nuirait à votre dessein. » Cet homme peut vous nuire: il cherche à me nuire. » Le froid nuit à la santé. — Il est aussi réciproque, se nuire, mais il ne se dit que des personnes. » Le nombre des chefs se nuisit par le défaut de subordination. Dict. Hist. C'était le cas de dire, nuisit à l'entreprise. — Ne pas nuire, se dit quelquefois pour, servir, être utile. » Je ne lui nuirai pas à obtenir cette grâce. » Il ne nuit pas d'avoir voyagé. Il n'est que du style familier.

* NUISANCE, s. f. Vieux mot, qu'il est fâcheux

fâcheux qu'on ait laissé perdre. » Et en cas que la faute... pour le scandale, conséquence et nuisance, qu'elle tire après soi, semblât devoir être promptement manifestée, etc. S. Fr. de Sales.

NUISIBLE, adj. [Nui-zible.] Qui nuit. Il régit le datif : » Les grands forfaits, toujours rares, sont peut-être moins nuisibles à la Société, que cette habitude invétérée de tous les vices, qui trop souvent la trouble et la déshonore. Pastoret ; Zoroastre, etc.

NUIT, s. f. [Nui, monos.] L'espace du tems, que le soleil est sous notre horizon. » Nuit obscure ou claire. » Belle nuit. » Jamais la nuit ne fut si noire. » Au commencement, à l'entrée de la nuit. » Travailler nuit et jour. » Bonnet, chemise de nuit. Bon soir et bonne nuit. » Je vous souhaite une bonne nuit. — Voy. TÉNÉRRES.

Rem. On dit indifféremment *nuit et jour*, ou *jour et nuit*. » Ces hautes tours, qui étaient nuit et jour entourées de Gardes. Télé. » Le Roi, que sa défiance tourmente jour et nuit. Ibid. — L'Acad. ne met d'exemple que du 1^{er}, mais ce n'est pas une preuve qu'elle condamne l'autre. — On dit aussi *ni nuit, ni jour*, et celui-ci vaut mieux que *ni jour ni nuit*. » Il ne dort, ni nuit ni jour. Télé. Doit-on dire, *il est nuit*, ou *il fait nuit*? Je crois que le 1^{er} est le seul bon. M. de Florian a préféré le 2d. » Viane avoit bien observé les lieux : il les reconut, quoiqu'il fût nuit. Vie de Cervantes. En cet endroit je ne dirais pas même, quoiqu'il fût nuit : je voudrais dire, quoique la nuit fût fort obscure. — On apèle poétiquement la lune, *l'astre des nuits*. — *La nuit du tombeau*, *l'éternelle nuit*, la mort. *La nuit des tems*, expression figurée fort à la mode. — *Nuit*, ombrage, autre expression du style figuré, mais plus ancienne. » Ce bois sembloit couronner ces belles prairies, et formoit une nuit que les rayons du Soleil ne pouvoient percer. Télé.

De nuit, adv. Pendant la nuit. » Aler, marcher, partir de nuit. — *A nuit fermante*, à l'entrée de la nuit. Rich. Port. L'Acad. dit à jour fermant, ce qui est plus naturel ; ROLLIN, à nuit fermée, pour exprimer apparemment que le jour avait fini depuis longtemps. » Ils se déterminent à retourner vers le camp, où ils arrivent à nuit fermée. Voy. FERMANTE.

NUITAMMENT, adv. [Nuitaman.] De nuit, en parlant d'un vol ou de quelque

autre mauvaise action. » Vol, assassinat commis nuitamment. — L'Acad. ne le donne que comme un terme de Palais. Il est aussi du famil.

* **NUITÉE**, s. f. [Nui-tée ; 1^{er} fer. 2^e fer. muet.] 1^o. L'espace d'une nuit. » On fait tant payer dans cette hôtellerie pour la nuit. — 2^o. L'ouvrage, le travail d'une nuit. » On a tant payé aux ouvriers pour leur nuitée. — Dans les deux sens il est populaire. Acad.

NUL, **NULLE**, adj. **NULLEMENT**, adv. **NULLITÉ**, s. f. [Nul, nule, leman, lié.] Nul, aucun, pas un. » Nul homme ; nulle femme n'en sera excepté, ou, exceptée. » Nul de tous ceux, qui y est allé n'en est revenu. » Il n'a nulle exactitude.

Rem. 1^o. Nul est une espèce de pronom, qui ne se dit que des personnes. Il n'a point de pluriel : il prend l'article indéfini ; de nul, à nul : il signifie nulle personne, et demande toujours une négation : nul n'est innocent devant Dieu. — 2^o. On se sert assez indifféremment de nul et d'aucun ; mais quand la phrase comence par une négation, nul est un peu dur à l'oreille. » Il n'y a nul qui sache. J'aimerais mieux dire ; il n'y en a aucun, qui sache. — 3^o. Nul et aucun pris absolument ne s'emploient guère qu'au nominatif. Dans les autres cas on se sert des pronoms négatifs *personne*, *qui que ce soit*. On ne dit point, ce n'est le sentiment de nul ou d'aucun ; je ne l'ai dit à nul, ou à aucun ; mais on doit dire, ce n'est le sentiment de personne, ou de qui que ce soit ; je ne l'ai dit à personne, ou à qui ce soit. Cette règle n'est pas aussi rigoureuse pour aucun que pour nul. Voy. plus bas, n^o. 5^o. Quand nul ou aucun s'emploie avec le régime de la prép. de, il peut être employé dans les cas obliques. » Ce n'est l'opinion de nul d'entre eux ; je ne l'ai communiqué à nul de ceux, qui pouvaient en abuser, etc. — 4^o. Il semble à M. de Wailli, que nul, même quand il est joint au substantif, ne se dit pas bien en régime simple (à l'accusatif.) Au lieu de dire : les injures ne firent sur lui nulle impression, je dirais, dit-il, ne firent sur lui aucune impression. Il avoit pourtant que plusieurs bons Auteurs emploient nul de cette manière ; et l'Acad. donne plusieurs exemples de phrases pareilles. Pour moi sans condamner Nul employé dans ce régime, j'aimerais mieux me servir d'aucun, comme plus doux. Nul me paraît un peu dur à l'oreille dans cet emploi. — 5^o. Au féminin, Nulle et Aucune ne se

dirent jamais absolument, mais toujours avec le régime et avec relation à quelque terme, qui désigne une femme. On ne dit point : *nulle ne l'a fait, aucune ne l'a dit*; on doit dire, *nulle de vous, aucune d'elles*, etc. Et il est à remarquer que *Nulle* ne se dit jamais sans cette addition. *Aucun* au contraire s'emploie sans ce régime, lorsque les noms, auxquels il se rapporte, le précédent dans la construction. » Je connais plusieurs de vos juges; mais je ne suis ami particulier d'*aucun*; on ne dirait pas de *nul*. » Voir des femmes et ne s'attacher à *aucune*. Il serait ridicule de dire, à *nulle*. — 6°. *Nul* ne doit point s'employer au pluriel : sans *nul égard*, et non pas, sans *nuls égards*. * M. Moreau emploie le pluriel et le singulier dans la même phrase. » *Nulles propriétés n'avoient dû être pu être garantier : Nulle concession n'avoit paru irrévocable.* — 7°. *Nul* ne fait pas bien à la fin de la phrase. » On ne se détermine point aux grands crimes, sans de grandes espérances; et ici il n'y en a *nulle*. D'AVR. » Il comença par rétablir la discipline parmi les troupes, qui n'en gardoient *nulle*. ID. Il falait dire, *aucune*. — 8°. *Nul*, appliqué aux choses ne s'emploie point comme pronom; il ne peut être qu'adjectif, modifiant un nom. » Vous n'avez *nul* droit sur sa vie, ni sur ses biens : vous n'en avez donc *nul* sur ses mœurs, ni sur ses pensées. La Rûe. Dites, *aucun*. — 9°. *Nul* doit être toujours accompagné de la négative *ne*. » Ne voulant du bien qu'à lui seul, il veut persuader qu'il en veut à tous, afin que tous lui en fassent, ou que *nul* du moins lui soit contraire. La Bruy. Il faut dire, *ne* lui soit contraire. » On sait qu'étant de *nulle* naissance, il (Virgile) s'attira l'estime d'Auguste. P. Rapin. Ici la négative *ne* peut avoir lieu, et n'étant de *nulle* naissance ne vaudrait guère mieux. Il faut donc dire, *n'ayant point de naissance*, ou, *étant de basse extraction*. — 10°. * *A nulle autre pareille, à nulle autre seconde*, étaient des expressions usées dès le tems de Ménage : elles passaient dès lors pour chevilles dans les vers. Il conseille de ne s'en servir que rarement. On peut conseiller aujourd'hui de ne s'en servir jamais qu'en style burlesque, ou pour s'en moquer.

II. *Nul* : qui n'est de nulle valeur ; en par-

lant des actes, des contrats, etc. » Ce testament est *nul* : on l'a déclaré *nul*, de *nul* effet. » Le mariage a été déclaré *nul*. » Ces procédures ont été déclarées *nulles*. — Dans le jargon des petits-mâtres, on le dit des personnes, pour, *anéanti* : je suis *nul*, je deviens *nul*. — On le dit même substantivement pour dire, un homme *nul*, inutile, sans mérite. » Il a obtenu des couronnes... Voilà plus de titres qu'il ne faut pour exciter la fureur des *Nuls* et des médiocres. Merc. — *Médiocre*, n'est point substantif, selon l'Usage, et *Nul* encore moins.

NULLÈMENT, en nulle manière : je ne le souffrirai *nullément* : voulez-vous telle chose ? *Nullément*. — Dans la réponse à une interrogation, il se passe de la négative; mais par tout ailleurs, il ne peut s'en passer. Quelques Auteurs l'ont employé sans cet accompagnement : ils ne sont pas à imiter. » Des travaux grossiers, *nullément* aidés par la science. Le Gendre. Il faut, qui *n'étaient nullément aidés*, etc. » Un savant, *nullément* versé dans les Humanités latines et françoises, n'est qu'un pesant érudit. L'Ab. Des Font. » J'ai à louer des vertus *nullément* fastueuses. L'Ab. Du Serre-Figon. Panég. de Ste Thérèse. — Je pense que *nullément* ne peut modifier les participes et les adjectifs que par le moyen de la négative *ne* et du v. être.

NULLITÉ, est un terme de Pratique. Il ne se dit que dans le 2^d sens de NUL, n°. II°. Défaut, qui rend un acte nul, de nulle valeur. » *Nullité* d'un acte. » Il y a plusieurs *nullités* dans ce Testament, dans ce Mariage, dans cet Arrêt. — * *Nullité*, appliqué aux personnes, est devenu, comme *Nul*, un mot à la mode. » Je suis dans une grande *nullité*, dans un grand anéantissement. Je ne suis bon à rien. Un Auteur moderne, parlant des personnes d'un esprit aussi solide que brillant, qui ne prétendent point à la qualité d'Auteur : » Pourquoi, dit-il, ne pas attribuer à la modestie... la *nullité* de leurs prétentions. Jusqu'à présent, pour exprimer qu'on n'avait *nulle* prétention, on ne s'était point avisé de dire, qu'on avait une *nullité* de prétention. Cette expression signifierait autre chose : elle voudrait dire qu'on a des prétentions, mais qu'elles sont inutiles, et n'aboutiront à rien. — M. de Chamfort lui fait signifier, le défaut de talents, la stérilité des Auteurs. » La comédie, changée en simple pantomime, dont il

ne restera rien à la Postérité que le nom des Acteurs, qui par leurs talens auront caché la misère et la nullité des Poètes. — M. Linguet dit nullité des personnes, dans le sens d'inaction ou d'impuissance. » L'indécision de l'Espagne, la nullité de la Hollande, l'indifférence de la Suède... doivent se placer au rang des singularités, qui distingueront à jamais ce siècle de tous les autres. — Nullité, en ce sens, est une nouveauté.

NUMÉRAIRE, adj. Se dit de la valeur fictive des espèces. Il est opposé à valeur intrinsèque. — S. m. Argent comptant. Depuis quelque tems, on fait un grand usage de ce mot dans les écrits politiques. » Les avantages, qui résultent d'un numéraire abondant. Linguet. » Une circulation aussi rapide, un numéraire aussi nombreux. Id. » Le prix des objets de luxe est une espèce de thermomètre, sinon de la prospérité réelle d'un État, au moins de l'abondance du numéraire. » Tout cela avoit considérablement grossi la masse du numéraire dans le royaume. L'Ab. Garnier. Hist. de Fr.

NUMÉRAL, ALE, adj. NUMÉRIQUE, adj. Le 1^{er} se dit de ce qui désigne un nombre; adjectif numéral, lettre numérale; le 2^d de ce qui appartient aux nombres; opération numérique.

NUMÉRO, s. m. NUMÉROTÉ, v. act. [Le subst. ne prend point d's au pluriel. Les Numéros est le titre d'un ouvrage assez récent: l's est de trop.] Numéro, est le nombre du chiffre. On l'exprime en abrégé par ce caractère, N^o. 1^o. 2^o. etc. Le numéro d'une page, d'un ballot. — En st. prov. entendre le numéro, c'est avoir de l'intelligence, de la finesse.

NUMÉROTÉ, mettre le numéro

On n'a pas numéroté ces pièces. Il est en usage chez les Praticiens et les Marchands.

NUMISMATIQUE, adj. Qui appartient aux médailles antiques. Science numismatique.

MUNCUPATIF, adj. m. Il se dit d'un testament fait verbalement et de vive voix. Ferrière.

NUPTIAL, ALE, adj. [Nupci-al, ci-ale.] Qui appartient aux noces, au mariage. » Habit nuptial. » Robe, bénédiction nuptiale. » Lit nuptial, couche nuptiale.

NUQUE, s. f. [Nuke: 2^e e muet.] Le creux, qui est entre la tête et le chignon. » La nuque du Cou, ou simplement la nuque.

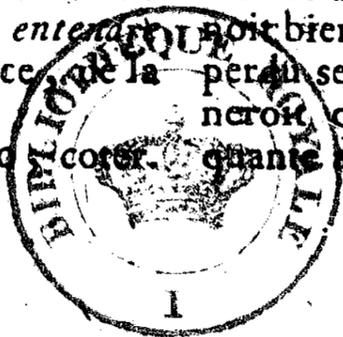
NUTRITIF, IVE, adj. NUTRITION, s. f. [Nutritif, tive, tri-cion.] Il se disent de la fonction naturelle par laquelle le suc nourricier est converti en notre propre substance. Ces termes ne sont en usage que parmi les savans. » Remède nutritif, faculté nutritive. » Cela sert à la nutrition.

NYCTALOPE, s. m. et f. NYCTALOPIE, s. f. Ils se disent, le 1^{er}, de celui, ou de celle qui y voit mieux la nuit que le jour; le 2^d de cette espèce de maladie.

NYMPHE, s. f. [Nein-fe: 1^{re} Ion. 2^e e muet.] Divinité fabuleuse, habitante des fleuves, des ruisseaux, des fontaines. — En Poésie, jeune fille, ou jeune femme belle et bien faite. — Il se prend quelquefois en mauvaise part, ou se dit par dérision.

La même nef légère et vagabonde
Portoit aussi deux nymphes, trois dragons.

Verveil.
» Pour avoir dit à Madame, qu'elle se souvenoit bien à l'âge qu'a ma sœur, voilà que j'ai perdu ses bonnes grâces. Qui est-ce qui devineroit qu'on est encore une nymphe, à cinquante ans. Marivaux.



Fin du Second Volume.